DO PIZZOFALCO
NAZIONALE
B. Prov.
XVI
11
NAPOLI
BIBLIOTECA
VITT. EM. III.

BIBLIOTECA PROVINCIALE

Armadio XXIII
Palchetto 13
Num.° d' ordine 4

Digitized by Google

B. Rev.

XVII

11

Digitized by Google

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE,
OU
PAR ORDRE DE MATIERES;
PAR UNE SOCIÉTÉ DE GENS-DE-LETTRES,
DE SAVANS ET D'ARTISTES;

Précédée d'un Vocabulaire universel, *servant de Table pour tout l'Ouvrage; ornée des Portraits de MM.* DIDEROT & D'ALEMBERT, *premiers Éditeurs de l'*Encyclopédie.

Digitized by Google

Digitized by Google

646238

ENCYCLOPÉDIE
MÉTHODIQUE.

ANTIQUITÉS, MYTHOLOGIE, *DIPLOMATIQUE DES CHARTRES*, ET CHRONOLOGIE.

TOME SECOND.

A PARIS,

Chez PANCKOUCKE, Libraire, hôtel de Thou, rue des Poitevins;

A LIÉGE,

Chez PLOMTEUX, Imprimeur des États.

M. DCC. LXXXVIII.

AVEC APPROBATION ET PRIVILÉGE DU ROI.

Digitized by Google

Digitized by Google

EXPLICATION

Des Abréviations qui expriment la rareté des Médailles.

Le ZÉRO ſignifie que la tête, ou la Médaille dont on parle, ne ſe trouve point en tel métal, ou en tel module.

C, que la Médaille eſt commune, & n'a de valeur (ſurtout en bronze) qu'à proportion de ſa conſervation.

R, que la Médaille eſt rare, & qu'elle eſt d'un plus grand prix qu'une Médaille commune.

RR, que c'eſt une Médaille précieuſe; qu'elle vaut le double, & ſouvent davantage, d'une Médaille déſignée par une ſeule R.

RRR, que cette Médaille eſt d'une grande rareté, & qu'elle manque ſouvent dans des collections nombreuſes.

RRRR, que cette Médaille eſt unique, ou d'une rareté extrême.

GB, déſigne le grand bronze.

MB, le moyen bronze.

PB, le petit bronze.

On obſervera que la collection entière des Médailles de Pellerin eſt réunie au cabinet du Roi, la ſuite des impériales d'argent de l'abbé Rothelin, à celui du roi d'Eſpagne; que les pierres gravées du baron de Stoſch appartiennent aujourd'hui au roi de Pruſſe, & que le roi de Naples vient de réunir à ſa collection des antiques de Pompeia & d'Herculanum, toutce qui étoit renfermé à Rome dans les palais Farnèſe & *Farneſina*, & dans la Villa-Farnèſe.

Les articles ÇHLÆNA, CHLÆNULA, CHLAINA, ΧΛΑΙΝΑ, LÆNA, CHLAINE, *ſe trouvent à la fin du premier Volume.*

CHLAMYDE, χλαμὺς. C'étoit un manteau que les militaires portoient ſur leur cuiraſſe ou ſur leur tunique. Ils l'attachoient ſur l'épaule, & quelquefois ſur l'eſtomac avec un bouton. Suidas dit que Numa-Pompilius en fut l'inventeur. Mais il ſeroit plus exact de dire qu'il en introduiſit l'uſage chez les Romains; car on voit par les monumens que les Grecs en portoient de ſemblables par-deſſus leur armure. Les Romains l'appelèrent *paludamentum*, pour l'ordre équeſtre, pour les généraux, pour les empereurs; & *ſagum* pour les ſoldats. Héſychius le dit expreſſément du *ſagum*: Χλανὶς..... τὸ ἐν στρατιᾷ λεγόμενον σάγος. Quant au *paludamentum*, les Grecs qui ont écrit l'hiſtoire romaine, le déſignent ordinairement par le mot χλαμὺς.

« Au rapport de Strabon, dit Winckelmann, la *chlamyde* étoit plutôt ovale que ronde: c'étoit en général un vêtement des gens de guerre (*Strab. l. 2. p.* 119.). Elle couvroit l'épaule gauche; pour n'en être pas embarraſſé en marchant, on la portoit courte, & on l'attachoit ſur l'épaule gauche. Plus d'une ſtatue nous prouve que ce manteau étoit de forme ovale ou ronde; mais celle qui nous le montre le plus clairement, eſt une figure plus grande que nature, placée dans le jardin du pape au mont Quirinal. Ce manteau a été donné communément aux figures héroïques; il eſt même ſingulièrement affecté à Caſtor & à Pollux, qui le portent déployé ſur les épaules, & attaché avec un nœud ſur la poitrine: coſtume qu'Elien, dans Suidas, dit être un trait caractériſtique des Dioſcures, ainſi que je l'ai expliqué dans mes monumens d'antiquité. C'eſt dans cette vue que Platon dit à Ariſtippe: « Il » n'appartient qu'à toi de porter la *chlamyde* & » les haillons, » pour déſigner ſon indifference dans l'élévation & dans l'abaiſſement. Chez les Athéniens, la *chlamyde* étoit auſſi un vêtement des jeunes gens (*Lucian Amor. p.* 904.), c'eſt-à-dire, de ceux qui, depuis l'âge de dix-huit juſqu'à celui de vingt ans, étoient prépoſés à la garde de la ville, & qui ſe formoient par ce ſervice à l'art de la guerre (*Artemidor. Oneirocrit. l.* 1. *c.* 50.).

Digitized by Google

Le manteau que ces jeunes gens portoient étoit anciennement noir, & il resta tel jusqu'au siècle d'Hadrien, où le célèbre Hérode-Atticus leur donna une *chlamyde* blanche (*Philost. vit. Sophist. l.* 2. *p.* 550.). J'observerai aussi que dans les peintures du Térence du Vatican, la *chlamyde* est donnée généralement à presque tous les jeunes gens de condition libre. Les manteaux des guerriers avoient coutume d'être fourrés & frangés en dedans, κροσσωτὰ, pour tenir chaud (*Plutarch. Lucul. p.* 932. *l.* 34.). »

Cette fourrure & ces longs poils étoient l'attribut caractéristique de la *chlaina*, & servoient à la faire distinguer de la *chlamyde*, qui étoit d'une étoffe légère & souvent de pourpre. La *chlamyde* d'ailleurs étoit ouverte, & la *pœnula* fermée de tout côté comme un sac. La *lacerna* embrassoit étroitement tout le corps, ce qui la distinguoit totalement de la *chlamyde*.

On en attribuoit l'invention aux Macédoniens, qui la communiquèrent aux Thessaliens & aux Arcadiens, c'est-à-dire, aux habitans des pays montueux. Les autres Grecs & les Romains adoptèrent cet habillement; mais ils le portèrent plus court que les Macédoniens, à qui la *chlamyde* servoit à les garantir du froid. La longueur de la *chlamyde* macédonienne en faisoit sans doute le caractère distinctif. C'est ainsi que la portoient les Babyloniens & les autres barbares.

Les deux rois captifs du Capitole portent des *chlamydes* d'un travail fort recherché. Les Thessaliens, habitant le pays froid de la Grèce, en portoient aussi de très-longues, ce qui les fit appeler par Strabon βαθυχλαίνους. On en voit une semblable au Thessalien Protésilas, qui le distingue des autres personnages d'un bas-relief, publié & expliqué par Winckelmann, n°. 123 des *Monumenti inediti*.

Un bas-relief de la Villa-Albani, publié par Winckelmann sous le n°. 174 de ses *Monumenti inediti*, qui représente Alexandre & Diogène, nous a fait distinguer le caractère propre de la *chlamyde* Macédonienne, sa longueur. Celle d'Alexandre descend plus bas que la cheville du pied, tandis que celle de Diogène, & des statues héroïques, touche à peine le gras de la jambe.

La *chlamyde* étoit l'habit des chasseurs, & le plus souvent ils ne portoient que celui-là. Ils la rejetoient sur le bras gauche, comme on le voit à l'Apollon du Belvédère; ils l'entortilloient aussi autour de ce bras, pour en faire une espèce de bouclier, *chlamyde clupeant brachium*, dit Nonius. Sur plusieurs bas-reliefs antiques, & principalement sur ceux qui représentent la fameuse chasse du sanglier de Calydon, on voit des héros nuds, avec le bras gauche entortillé dans une draperie, qui est certainement leur *chlamyde*.

On a donné quelquefois au manteau des femmes le nom de *chlamyde*. Virgile appelle de ce nom le manteau de Didon (*Æn. iv.* 137.):

Sidoniam picto chlamydem circumdata limbo.

Tacite s'est exprimé de même en parlant d'Agrippine, mère de Néron (*An. xii.* 56. 4.): *Neque procul Agrippina aurata chlamyde.* Le manteau qui étoit l'unique habillement des petits enfans d'une naissance distinguée, porta aussi un nom relatif à la *chlamyde*: on l'appeloit *chlamydula* (*Voyez* ce mot.).

Quoique les manteaux des femmes & des enfans fussent assimilés à la *chlamyde*, ce mot fut toujours employé par les Grecs pour désigner l'habillement des gens de guerre. Il est dit dans Philostrate (*lib.* 5. *c.* 45.) d'un homme qui avoit eu de l'inclination pour la guerre, *qu'il aima la* CHLAMYDE *& la vie militaire.* Plaute nomme ordinairement la *chlamyde*, lorsqu'il fait l'énumération des parties de l'habillement d'un soldat (*Pseudol. il.* 4. 45.):

Etiam opus est chlamyde, & machæra & petasso.

On sait que ce poëte a traduit ou imité les comiques grecs; c'est pourquoi aussi il désigne souvent les gens de guerre par le mot *chlamydatus* (*Rud. il.* 2. 9.):

. . . . . *qui eres*
Duceret chlamydatos cum macheris.

& (*ibid. iv.* 2. 8.):

. . . . *Quis hic homo chlamydatus est.*

Les écrivains latins se sont servi plus rarement du mot *chlamyde*, pour désigner les personnes ou les choses qui dépendoient de l'art militaire, parce qu'ils employoient ordinairement les mots *sagum* & *paludamentum*, qui étoient ses synonymes dans leur langue, comme l'atteste Nonius (*xiv. il.*): *Paludamentum est vestis quæ nunc chlamys dicitur.* Cependant Cicéron (*pro Rabir. c.* 10) reprochoit à Sylla de paroître avec la *chlamyde* & la chaussure militaire dans les villes où les autres généraux n'avoient jamais paru que revêtus de la toge. C'étoit avec la toge que les premiers Romains étoient représentés dans les peintures, sur le marbre & le bronze, parce que la toge étoit l'habillement des triomphateurs. C'est pourquoi Valère-Maxime (*i l.* 6. 2.) a repris Scipion l'Asiatique, de ce qu'il avoit fait placer dans le Capitole sa statue revêtue de la *chlamyde* & chaussée avec la *crepida*: *L. Scipionis statuam chlamydatam & crepidatam in Capitolio cernimus, quo habitu videlicet, quia aliquando usus erat, effigiem suam formatam poni voluit.*

Digitized by Google

Les *chlamydes* étoient ordinairement faites de laine, comme les autres habillemens; celles des tribuns & des centurions étoient diſtinguées de la *chlamyde* du ſoldat, en ce qu'elles étoient plus légères & moins *velues*. Les Grecs les portoient blanches (*Pollux* VII. 13.). Plutarque dit cependant dans la vie de Philopémen, que les ſoldats de ce général avoient des *chlamydes* à fleurs & diverſement colorées. Chez les Romains on les portoit de la couleur naturelle de la laine; mais celles des généraux & des empereurs étoient teintes en pourpre. Caligula traverſant en triomphateur le pont qu'il avoit fait conſtruire de Baies à Pouzzole, porta la première *chlamyde* de ſoie que l'on eût vue à Rome. Elle étoit rouge (*Dio.* LIX. *p.* 653.), ornée d'or & de pierres precieuſes des Indes. Commode allant au théâtre, imitoit cet empereur inſenſé, & étaloit aux yeux des Romains indignés une *chlamyde* tiſſue d'or & de ſoie, telles que les portoient les rois barbares.

CHLAMYDULA, petite *chlamyde*. C'étoit l'unique vêtement des enfans d'une naiſſance diſtinguée en Grèce & à Rome. Ils étoient ordinairement nuds, & couverts ſeulement d'une petite *chlamyde* flottante. Les grands habilloient de la même manière de petits enfans qui leur ſervoient de jouet & d'amuſement (*Herodian.* I. 17. 5.).

ΧΛΑΝΙΔΙΟΝ, ΧΛΑΝΙΣ, } *chlaina* légère & courte. Dion rapporte (XLVI. *p.* 266.) que Calenus reprochoit à Cicéron de porter un vêtement auſſi voluptueux. Démoſthènes avoit eſſuyé le même reproche (*Gell.* I. 5.). Cette conformité de goût entre les deux plus célèbres orateurs, eſt très-remarquable.

CHLOIE. CHLOIES. } Le ſixième jour du mois Thargelion (*Heſychius* & *Euſtath. Iliad.* I. & *Pauſan. in Atticis.*) on célébroit à Athènes des jeux, des fêtes appelées *chloies*, χλόια, & l'on immoloit un bélier dans le temple de Cérès-*Chloie*, qui étoit placé dans l'Acropole ou dans ſes environs. Pauſanias n'explique pas ce ſurnom de Cérès, qu'il croit cependant renfermer quelque myſtère connu des prêtres ſeuls; cependant Potter le dérive avec vraiſemblance de χλόη, *graminis*, ſurnom très-analogue aux fruits de la terre, auxquels préſidoit Cérès. Ce ſurnom eſt analogue à celui d'ωχλίου, que lui donne Sophocle (*Œdip. Colon.* 1671.), & que le ſcholiaſte de ce poëte dit être celui ſous lequel on adoroit Cérès dans ſon temple bâti auprès de l'Acropole.

CHLORIS, fille d'Amphion & de Niobé, échappa à la vengeance de Latone. Son premier nom étoit Mélibée: elle eut le ſurnom de *Chloris*, parce que ne s'étant jamais remiſe de la frayeur que lui avoit cauſé la mort ſubite de ſes frères & ſœurs, elle demeura toute ſa vie extraordinairement pâle. Elle épouſa Nélée, qui la rendit mère de douze fils. Hercule en tua dix à la priſe de Pylos; le onzième fut changé en aigle, & le dernier fut le célèbre Neſtor. *Voyez* NÉLÉE, NESTOR, NIOBÉ.

Son nom vient de χλωρὸς, *verdâtre*.

CHLORIS, jeune nymphe, épouſa Zéphyre; qui lui donna l'intendance ſur toutes les fleurs. *Voyez* FLORE. Les Romains ſubſtituèrent cette divinité à *Chloris*, & la reconnurent pour la déeſſe des fleurs (*Faſt. v.* 195.):

Chloris eram, quæ Flora vocor. Corrupta latino
Nominis eſt noſtri littera Graca ſoni.

CHLORIS étoit fille du fleuve Arcturus, & fut enlevée par Borée, dont elle eut un fils nommé Harpax. *Voyez* ARCTURUS, BORÉE.

CHOCHÆUS, ſurnom d'Apollon, qui lui fut donné à cauſe du culte particulier que lui rendoient les habitans de *Chochæ*, χόχαι, autrement appelée Séleucie. Jules Capitolin (*in Vero*, c. 8.) & Ammien (*l.* 23.) diſent que la peſte qui ravagea l'univers du tems de Lucius-Vérus, commença dans la Babylonie, & ſortit d'un coffre d'or briſé par un ſoldat romain dans le temple d'Apollon *Chochæus*.

CHODACES ou *Chodaces*. Vitruve (*x.* 6.) déſigne par ce mot des gonds qui roulent dans des crapaudines.

CHŒNICE. CHŒNIX. } *Voyez* CHÉNICE.

CHŒNISQUE. *Voyez* CHÉNISQUE.

CHOES ou CHOUS, ſecond jour de la fête des Antheſtéries, dans laquelle chacun buvoit dans un vaſe particulier. *Voyez* ANTHESTÉRIES.

CHŒUR. Cet article eſt placé dans le dictionnaire de grammaire & de littérature.

ΧΟΛΑΣ, fête de Bacchus, ſelon Héſychius.

CHOM. *Voyez* CHON.

CHOMER, meſure de capacité employée dans l'Aſie & dans l'Egypte. *Voyez* COR.

CHON. CHOM. SOM. *SOMUS.* DSOM. } Le grand étymologiſte dit qu'Hercule portoit dans la langue égyptienne le nom de *chon*; & Héſychius aſſure que pluſieurs perſonnes reconnoiſſoient l'Hercule égyptien dans le dieu Pataïque appelé *Gignon* ou *Gigon*. Jablonski croit que ces trois mots grecs ſont un corruption du mot

Digitized by Google

cophtique *dſiom*, qui veut dire *force*, *courage* ou *puiſſance*. Pythagore, qui avoit puiſé ſes connoiſſances chez les prêtres de l'Egypte, appeloit Hercule (*Jambl. vit. Pythag. c. 28. edit. Kuſt.*) la puiſſance de la nature, τὴν δύναμιν τῆς φύσεως. Cette explication du nom d'Hercule égyptien eſt confirmée par Macrobe, qui étoit très-verſé dans les antiquités de l'Egypte (*Saturn. lib. 1. c. 20.*) : *Sacratiſſima & auguſtiſſima Ægyptii Herculem religione venerantur, ultraque memoriam, qua apud illos retro longiſſima eſt, ut carentem initio colunt. Ipſe creditur & gigantes interemiſſe, cum cœlo propugnaret, quaſi* VIRTUS DEORUM.

CHONIDAS, gouverneur du jeune Théſée, mérita, par ſes talens & ſon application à former ce jeune prince, que les Athéniens l'honoraſſent comme un demi-dieu. Ils lui immoloient tous les ans un bélier, le jour qui précédoit la fête de Théſée; honorant, avec raiſon, dit Plutarque, la mémoire de celui qui avoit formé leur héros.

CHORAGIUM. Ce mot avoit chez les Romains trois acceptions, relatives au théâtre & aux chœurs.

Vitruve appelle *choragium* un lieu placé près du théâtre, où l'on renfermoit les habits, les décorations, les inſtrumens de muſique, & où l'on diſpoſoit quelquefois des chœurs de muſiciens (*lib. v. 9.*).

Dans ce paſſage de Pline (36. 15.) : *Sed & reliquus apparatus Attalica veſte, tabulis pictis, cateroque choragio fuit*, on voit que *choragium* exprime la pompe des habits & des décorations fournis par le *choragus*.

Apulée a employé pluſieurs fois le mot *choragium*, pour déſigner les funérailles d'une jeune fille (*IV. p. 138.*) : *Jam feralium nuptiarum miſerrima virgini choragium ſtruitur*; & Fulgence lui donne expreſſément ce ſens (*Expoſ. Priſc. Serm. §. 36.*) *Choragium virginale funus vocatur.* Cette acception eſt venue ſans doute du chœur de filles, qui ſuivoient, en pleurant, le corps de leur jeune compagne.

CHORAGUS. Voyez CHORÈGE.

CHORAULE, Χοραύλης, *choraula*, celui qui jouoit de la flûte avec les chœurs. Diomède le Grammairien (*III. p. 489. Edit. Putſch.*) dit que dans l'origine de la comédie, les *choraules* jouoient dans la comédie; mais que par la ſuite ils jouèrent ſeuls, comme faiſoient les pythaules & les pantomimes. Ce fut alors que le *choraule* fut accompagné d'un chœur auquel il préſidoit, & qui étoit compoſé de ſept chanteurs, ſelon Hygin (*Fab. 273.*) : *Pythaules, qui pytia cantaverat, ſeptem habuit: palliatos, qui voce cantaverunt, unde poſtea appellatus eſt choraules.*

CHORÈGE. *CHORAGUS.* ΧΟΡΗΓΟΣ. Si l'on en croit Athénée, (*lib. XIV.*) les *chorèges* n'étoient pas ceux qui faiſoient la dépenſe des ſpectacles & de la muſique, mais ceux qui conduiſoient les chœurs, qui dirigeoient la muſique, & qui veilloient à l'obſervation des anciens principes de la muſique; en un mot, leurs fonctions auroient été les mêmes que celles du muſicien qui bat la meſure dans nos orcheſtres, & qui les conduit. On trouve cependant le nom de *chorège* donné le plus ſouvent à celui qui préſidoit à la dépenſe des ſpectacles, ſoit qu'il la fît de ſon propre bien, ſoit qu'il eût reçu des magiſtrats les ſommes néceſſaires. Plaute a employé deux fois le mot *choragus* dans ce ſens. 1°. (*in Perſa. 1. 3. 78.*) :

TO. Ornatam adduce lepidè in peregrinum modum.
SA. Hîcine ornamenta? TO. abs choragio ſumito; Dare debet : prabenda Ædiles locaverant.

2°. (*Trinummus, IV. 2. 16.*) :

Ipſe ornamenta a choragio hæc ſumpſit ſuo periculo.

Dans ce ſens les fonctions du *chorège* répondoient à celles d'un directeur d'opéra.

On trouve dans une inſcription, rapportée par Murarori, ces mots : CHORAGUS PYRRHICHÆ. Ils déſignent un *chorège* de la première eſpèce, c'eſt-à-dire, celui qui conduiſoit les danſeurs de la pyrrhique.

CHORÉGRAPHIE, *art d'écrire*, ou *de noter la danſe*. On n'en trouve aucune trace dans les écrivains anciens. Thoinet Arbeau eſt le premier qui en ait traité, dans un ouvrage imprimé à Langres, en 1588, intitulé *Orcheſographie.*

CHOREION, air de danſe des anciens, cité par Meurſius.

CHORION, nom de la muſique greeque, qui ſe chantoit en l'honneur de la mère des dieux, & qui, diſoit-on, fut inventé par Olympe Phrygien.

CHORIQUE, eſpèce de flûte dont on accompagnoit les dithyrambes.

CHOROBATIE. *Voyez* le dictionnaire des mathématiques.

CHOROCITHARISTÆ, ſymphoniſtes qui jouoient de la lyre pluſieurs enſemble (*Suet. Domit. 4. 10.*) : *Certabant etiam prater-citharœdos chorocithariſtæ.*

CHORODIDASCALE, maître du chœur,

Digitized by Google

qui bat la mesure, qui conduit la danse & le chant ; les Latins l'appeloient *præcentor*. Ses fonctions sont exprimées dans le poëme séculaire d'Horace :

Virginum primæ, puerique claris
Patribus orti,
Lesbium servate pedem, meique
Pollicis ictum.

CHOU, *brassica*. Les égyptiens commençoient leurs repas par les *choux* ; & ils furent imités en cela par les Grecs & les Romains, qui attribuoient à cette plante la propriété de prévenir l'ivresse. De-là vint sans doute que l'on regarda les *choux* comme les ennemis de la vigne. Pline nous apprend que Chrysippe, Dieuchès, Pythagore & Caton avoient composé des traités sur le *chou*.

CHOUETTE. Philostrate (*vit. Apollon. l. 9.*) dit que les Egyptiens représentoient Minerve sous la forme d'une *chouette* ; aussi cet oiseau étoit-il révéré à Sais, où Minerve étoit honorée d'un culte particulier, sous le nom de *Neith*. Il n'est pas étonnant d'après cela que les Athéniens, dévoués au culte de Minerve, aient eu du respect pour la *chouette*. C'est pourquoi les augures que l'on tiroit de l'apparition de cet oiseau sacré à Athènes, étoient toujours favorables. Thémistocle tenant conseil sur le pont de son vaisseau, & trouvant tous les chefs, ses collégues, d'un avis opposé au sien, vit une *chouette* voler à la droite du navire & se poser sur le mât. Il en prit occasion d'exhorter les chefs à suivre son avis & à livrer le combat ; ils le firent & remportèrent la victoire (*Plutarch. in Themistocle.*).

Dans d'autres contrées l'apparition de la *chouette* étoit regardée comme un mauvais augure (*Ælian. Hist. Anim. xv. c. 59.*). Le roi Pyrrhus ayant vu une *chouette* se poser sur la lance qu'il tenoit, prédit, à ce que l'on disoit, la mort honteuse qui l'attendoit à Argos.

Hiéron prêtant serment dans la milice de Syracuse, un aigle se posa sur son bouclier, & une *chouette* sur sa lance. On conjectura qu'il feroit un jour célèbre pour sa bravoure, pour sa prudence, & qu'il monteroit sur le trône (*Justin. lib. III.*). La *chouette* étoit donc d'un bon augure en Sicile. Elle l'étoit déjà du tems de la guerre de Troye, selon Eustathe (*in Iliad. K. v. 274.*), pour ceux qui tendoient des embûches aux autres ; car Homère dit que Minerve envoya une *chouette*, qui voloit à la droite de Diomède & d'Ulysse, lorsqu'ils entrèrent de nuit dans le camp des Troyens, pour reconnoître leurs forces.

CHOUETTE sur les médailles (une) est le symbole d'Athènes & de ses colonies. On la voit aussi sur les médailles de Laodicée de Syrie, des Azetini, de Calacta, d'Hierapytna, de Lacédémone, de Peira (*Hunter*), de Peparethus, de Tarente, de Tauromenium, de Tiati, de Valentia en Italie, de Velia, de Melos, de Miletopolis, de Nea, de Tégea en Crète.

On avoit consacré à Minerve la *chouette*, parce qu'elle voit dans les ténèbres, & que l'on en avoit fait, à cause de cette propriété, le symbole de la sagesse & de la prudence. C'est pourquoi on la voit placée sur les monumens aux pieds de Minerve, quelquefois sur sa lance, & le plus souvent sur son casque.

La *chouette* posée sur un autel désignoit, selon le P. Jobert, que Néron, à qui appartient cette médaille, avoit célébré les jeux de Minerve appelés *Quinquatria*. Mais il paroit singulier que l'on ait voulu conserver sur une médaille la mémoire d'une célébration de fêtes, qui revenoient à Rome deux fois chaque année. Le baron de la Bastie aimoit mieux y reconnoître un sacrifice particulier offert par Néron à Minerve, pour s'acquitter d'un vœu dont l'histoire ne nous a pas conservé le souvenir. Nous croyons donner de ce type une explication plus naturelle, en y reconnoissant un symbole de la sagesse, que la basse flatterie accordoit à cet empereur. C'est ainsi que sur une médaille de Constantin, le même type est accompagné de la légende : SAPIENTIA PRINCIPIS PROVIDENTISSIMI ; & que l'on voit sur une médaille de Trajan, publiée par Seguin, une *chouette* placée sur la colonne de ce prince.

Quant aux *chouettes* des médailles d'Athènes, elles y sont le symbole de sa protectrice Minerve ; & les vases sur lesquels elles y sont posées, désignent, à ce que l'on prétend, l'invention des vases de terre dont les Athéniens se glorifioient.

On n'a formé encore que des conjectures peu satisfaisantes sur la *chouette* à deux corps, réunis à une seule tête, qui se trouve sur quelques médailles grecques.

CHOUS, mesure grecque de capacité. Elle valoit en mesure de France 2 pintes & $\frac{212}{1000}$, selon M. Paucton.

Elle valoit en mesures grecques :
6 xestés,
Ou 12 cotyles,
Ou 48 oxybaphon,
Ou 72 cyathes.

CHOUS. *Voyez* COUS.

CHRESES, *CHRESIS*, ΧΡΗΣΗΣ, } une des parties de l'ancienne Mélopée. Elle apprend au compositeur à mettre un tel arrangement dans la suite des sons, qu'il en résulte une bonne modulation & une mélodie

agréable. Cette partie s'applique à différentes ſucceſſions de ſons, appelées par les anciens *agoge*, *euthia*, *anacamptoſis*, &c.

CHRISIPPE étoit fils naturel de Pélops & de la nymphe Danais; ou, ſelon d'autres, ſa mère ſe nommoit Axioché ou Aſtyoché. Il étoit d'une grande beauté, & fut enlevé par Laius; mais on pourſuivit Laius avec tant de promptitude qu'on lui arracha ſa proie, & on l'amena priſonnier à Pélops, qui lui pardonna. Hippodamie, femme de Pélops, fâchée de ce que ſon mari préféroit ce bâtard à ſes enfans légitimes, exhorta Atrée & Thyeſte, deux de ſes fils, à le faire mourir: ils refuſèrent de ſe prêter à ce crime. Alors elle l'exécuta elle-même avec l'épée de Laius, qu'elle prit pendant qu'il dormoit. Cette circonſtance fit ſoupçonner Laius; mais Hippodamie le diſculpa avant de mourir. Les uns ont dit que Pélops ſe contenta de bannir ſa femme; d'autres qu'elle évita la mort en ſe ſauvant à Midée. D'autres aſſurent qu'Atrée & Thyeſte commirent réellement ce meurtre, qu'ils jetèrent le cadavre dans un puits, & qu'ils ſe ſauvèrent à Thiphylie. On ſoupçonna auſſi Alchatoüs de ce meurtre. *Voyez* ALCHATOÜS.

CHRISTOPHE, fils aîné de Romain Lécapène.

CHRISTOPHORUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont:

RRR. en or, où il eſt avec ſon père.

On eſt incertain ſi l'on en a en argent, en bronze. Ducange en rapporte une ſur laquelle on lit les noms de Romain, de Chriſtophe & de Conſtantin X, mais ſans dire de quel métal elle eſt.

CHRISTOPHE (S.). *Voyez* CHIEN.

CHRODOR, dieu des anciens Germains, qu'on croit être Saturne. On le repréſentoit ſous la forme d'un vieillard avec la tête nue, appuyant les pieds ſur un grand poiſſon. Il étoit couvert d'une robe qui ne laiſſoit voir que les pieds, & ceint d'une écharpe, tenant de la main gauche une roue, & de la droite un panier plein de fleurs & de fruits.

CHROMA, CHROMATIQUE, } genre de muſique qui procède par pluſieurs ſemi-tons de ſuite. Ce mot vient du grec χρωμα, qui ſignifie *couleur*, ſoit parce que les Grecs marquoient ce genre par des caractères rouges ou diverſement colorés, ſoit parce que le genre *chromatique* eſt moyen entre les deux autres, comme les couleurs entre le blanc & le noir; ou, ſelon d'autres, parce que le genre *chromatique* varie & embellit le genre *diatonique* par ſes ſemi-tons, qui ſont dans la muſique le même effet que la variété des couleurs dans la peinture.

Boece attribue à Timothée de Milet l'invention du genre *chromatique*; mais Athénée la donne à Epigonus.

Ariſtoxène diviſe ce genre en trois eſpèces, qu'il appelle *molle*, *hemiolion* & *tonicum*, qui procède par de petits intervalles; & *intenſum*, dont les intervalles ſont plus grands. Nous expliquerons au mot GENRE le *chromatique* des Grecs; quant aux modifications que ce même genre recevoit dans ſes eſpèces, c'eſt un détail qu'il faut chercher dans les auteurs mêmes.

CHROMIUS, fils de Priam & d'Hercule, fut tué par Diomède ſous les murs de Troye.

CHRONIES, fêtes célébrées à Athènes en l'honneur de Saturne. C'étoient les mêmes que les Saturnales des Romains.

CHRONOLOGIE. La *chronologie* en général eſt proprement l'*hiſtoire des tems*. Ce mot eſt dérivé de deux mots grecs, χρονος, *tems*, & λογος, *diſcours*. *In tempore*, dit Newton, *quoad ordinem ſucceſſionis, in ſpatio quoad ordinem ſitûs locantur univerſa*. Ce magnifique tableau, qui prouve que les géomètres ſavent quelquefois peindre, revient en quelque manière à l'idée de Leibnitz, qui définit le tems, *l'ordre des êtres ſucceſſifs*, & l'eſpace, *l'ordre des co-exiſtans*. Il n'eſt queſtion ici que de la ſcience des tems paſſés, de l'art de meſurer ces tems, de fixer les époques, & c'eſt cette ſcience qu'on appelle *chronologie*.

Plus les tems ſont reculés, plus auſſi la meſure en eſt incertaine; auſſi eſt-ce principalement à la *chronologie* des premiers tems que les plus ſavans hommes ſe ſont appliqués. Fontenelle (*Eloge de M. Bianchini*,) compare ces premiers tems à un vaſte palais ruiné, dont les débris ſont entaſſés pêle-mêle, & dont la plupart même des matériaux ont diſparu. Plus il manque de ces matériaux, plus il eſt poſſible d'imaginer & de former avec les matériaux qui reſtent différens plans, qui n'auroient rien de commun entr'eux. Tel eſt l'état où nous trouvons l'hiſtoire ancienne. Il y a plus: non-ſeulement les matériaux manquent en grand nombre, par la quantité d'auteurs qui ont péri, les auteurs même qui nous reſtent ſont ſouvent contradictoires les uns aux autres.

Il faut alors ou les concilier tant bien que mal, ou ſe réſoudre à faire un choix qu'on peut toujours ſoupçonner d'être un peu arbitraire. Toutes les recherches chronologiques que nous avons eues juſqu'ici, ne ſont que des combinaiſons plus ou moins heureuſes de ces matériaux informes. Et qui peut nous répondre que le nombre de ces combinaiſons ſoit épuiſé? Auſſi voyons nous preſque tous les jours paroître de nouveaux

Digitized by Google

ſyſtêmes de *chronologie*. Il y a, dit le dictionnaire de Moréri, ſoixante-dix opinions différentes ſur la *chronologie*, depuis le commencement du monde juſqu'à Jéſus-Chriſt. Nous nous contenterons de nommer ici les auteurs les plus célèbres. Ce ſont Jules Africain, Denis le Petit, Euſèbe, S. Cyrille, Bede, Scaliger, le P. Petau, Uſſérius, Marsham, Voſſius, Pagi, Pezron, Deſvignoles, Fréret & Newton : *quæ nomina !* & de quelle difficulté la *chronologie* ancienne n'eſt-elle pas, puiſque après les travaux de tant de grands hommes, elle reſte encore ſi obſcure qu'on a plutôt vu que réſolu les difficultés ! C'eſt une eſpèce de perſpective immenſe à perte de vue, dont le fond eſt parſemé de nuages épais, à travers leſquels on apperçoit de diſtance en diſtance un peu de lumière.

S'il ne s'agiſſoit, dit un auteur moderne, que de quelques événemens particuliers, on ne ſeroit pas ſurpris de voir ces grands hommes différer ſi fort les uns des autres ; mais il eſt queſtion des points les plus eſſentiels de l'hiſtoire profane, tels que le nombre des années qui ſe ſont écoulées depuis la création, l'origine de l'empire des Chinois, les dynaſties d'Egypte, l'époque du règne de Séſoſtris, le commencement & la fin de l'empire d'Aſſyrie, la *chronologie* des rois de Babylone, des rois Mèdes, des ſucceſſeurs d'Alexandre, ſans parler des tems fabuleux & héroïques, où les difficultés ſont encore plus nombreuſes. *Mém. de Litt. & d'Hiſt. par l'abbé d'Artigni.*

L'auteur que nous venons de citer, conclud de-là fort judicieuſement qu'il ſeroit inutile de ſe fatiguer à concilier les différens ſyſtêmes, ou à en imaginer de nouveaux. Il ſuffit, dit-il, d'en choiſir un & de le ſuivre. Ce ſentiment nous paroît être auſſi celui des ſavans les plus illuſtres que nous avons conſultés ſur cette matière. Prenez, par exemple, le ſyſtême d'Uſſérius, aſſez ſuivi aujourd'hui, ou celui du P. Petau, dans ſon *rationarium temporum*. La ſeule attention qu'on doit avoir, en écrivant l'hiſtoire ancienne, c'eſt de marquer le guide que l'on ſuit ſur la *chronologie*, afin de ne cauſer à ſes lecteurs aucun embarras ; car, ſelon certains auteurs, il y a depuis le commencement du monde juſqu'à Jéſus-Chriſt 3740 ans, & 6934 ſelon d'autres, ce qui fait une différence de 3194 Cette différence doit ſe répandre ſur tout l'intervalle, principalement ſur les parties de cet intervalle les plus proches de la création du monde.

Je crois donc qu'il eſt inutile d'expoſer ici fort au long les ſentimens des chronologiſtes, & les preuves les plus ou moins fortes ſur leſquelles ils les ont appuyées. Nous renvoyons ſur ce point à leurs ouvrages. Voici ſeulement les principales opinions ſur la durée du monde depuis la création juſqu'à Jéſus Chriſt.

Selon la vulgate.

Uſſérius, ...	4004 ans.
Scaliger, ...	3950
Petau, ...	3984
Riccioli, ...	4184

Selon les ſeptantes.

Euſèbe, ...	5200 ans.
Les tables alphonſines, ...	6934
Riccioli, ...	5634

L'année de la naiſſance de Jéſus-Chriſt eſt auſſi fort diſputée ; il y a ſept à huit ans de différence ſur ce point entre les auteurs. Mais depuis ce tems la *chronologie* commence à devenir beaucoup plus certaine par la quantité de monumens, & les différences qui peuvent ſe rencontrer entre les auteurs, ſont beaucoup moins conſidérables

Des Années Babyloniennes, Egyptiennes ou Chaldéennes, réduites à notre chronologie. C'eſt à Gibert que nous aurons l'obligation de ce que nous allons expoſer ſur cette matière ſi importante & ſi difficile. *Voyez une Lettre qu'il a publiée en* 1743, *Amſt.* Les anciens déſignoient par le nom d'*année*, la révolution d'une planète quelconque autour du ciel. *Voyez* Macrobe, Eudoxe, Varron, Diodore de Sicile, Pline, Plutarque, S. Auguſtin, &c. Ainſi l'année eut deux, trois, quatre, ſix, douze mois ; & ſelon Palephate & Suidas, d'autres fois un ſeul jour. Mais quelle ſorte de révolution entendoient les Chaldéens, quand ils s'arrogeoient quatre cent ſoixante & treize mille ans d'obſervations ? Quelles ? celles d'un jour ſolaire étoient leur année aſtronomique ; d'où il s'enſuit, ſelon cette ſuppoſition, que les 473 mille années des Chaldéens ſe réduiſent à 473 mille de nos jours, ou à 1297 & environ neuf mois de nos années ſolaires. Or, c'eſt-là préciſément le nombre d'années qu'Euſèbe compte depuis les premières découvertes d'Atlas en aſtronomie, juſqu'au paſſage d'Alexandre en Aſie, & il place ces découvertes à l'an 384 d'Abraham ; mais le paſſage d'Alexandre eſt de l'an 1582 ; l'intervalle de l'un à l'autre eſt donc préciſément de 1298 ans, comme nous l'avons trouvé.

Cette rencontre devient d'autant plus frappante, qu'Atlas paſſe pour l'inventeur même de l'aſtrologie, & par conſéquent ſes obſervations comme la date des plus anciennes. L'hiſtoire fournit même des conjectures aſſez fortes de l'identité des obſervations d'Atlas, avec les premières obſervations des Chaldéens. Mais voyons la ſuite de cette ſuppoſition de Gibert.

Beroſe ajoutoit 17000 ans aux obſervations des Chaldéens. L'hiſtoire de cet auteur, dédiée à Antiochus Soter, fut vraiſemblablement conduite juſqu'aux dernières années de Seleucus Nicanor, prédéceſſeur de cet Antiochus. Ce fut à peu-près

dans ce tems que Babylone perdit ſon nom, & que ſes habitans paſſèrent dans la ville nouvelle conſtruite par Seleucus, c'eſt-à-dire, la 293e année avant Jéſus-Chriſt, ou plutôt la 289e; car Euſèbe nous apprend que Seleucus peuploit alors la ville qu'il avoit bâtie. Or, les 720000 ans de Beroſe, évalués à la manière de Gibert, donnent 46 ans ſix à ſept mois, ou l'intervalle précis du paſſage d'Alexandre en Aſie, juſqu'à la première année de la CXXIIIe olympiade, c'eſt-à-dire, juſqu'au moment où Beroſe avoit conduit ſon hiſtoire.

Les 720000 années qu'Epigène donnoit aux obſervations conſervées à Babylone, ne ſont pas plus de difficulté; réduites à des années juliennes, elles ſont 1971 ans & environ trois mois; ce qui approche fort des 1903 ans que Calliſthène accordoit au même genre d'obſervations. La différence de 68 ans vient de ce que Calliſthène finit ſon calcul à la priſe de Babylone par Alexandre, comme il le devoit, & qu'Epigène conduiſit le ſien juſques ſous Ptolémée Philadelphe, ou juſqu'à ſon tems.

Autre preuve de la vérité des calculs & de la ſuppoſition de Gibert. Alexandre Polyhiſtor dit, d'après Beroſe, que l'on conſervoit à Babylone depuis plus de 150000 ans, des mémoires hiſtoriques de tout ce qui s'étoit paſſé pendant un ſi long intervalle. Il n'eſt perſonne qui, ſur ce paſſage, n'accuſe Beroſe d'impoſture, en ſe rappelant que Nabonaſſar, qui ne vivoit que 410 à 411 ans avant Alexandre, détruiſit tous les monumens hiſtoriques des tems qui l'avoient précédé. Cependant en réduiſant ces 150000 ans à autant de jours, on trouve 410 ans 8 mois & 3 jours; & les 150000 de Beroſe ne ſont plus qu'une affectation puérile de ſa part. Les 410 ans 8 mois & 3 jours qu'on trouve par la ſuppoſition de Gibert, ſe ſont préciſément écoulés depuis le 26 février de l'an 747 avant Jéſus-Chriſt, où commence l'ère de Nabonaſſar, juſqu'au premier novembre de l'an 337, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'année & au mois d'où les Babyloniens datoient le règne d'Alexandre, après le règne de ſon père. Cette réduction ramène donc toujours à des époques vraies; les 30000 ans que les Egyptiens donnoient au règne du Soleil, le même que Joſeph, ſe réduiſent aux 80 ans que l'écriture accorde au miniſtère de ce patriarche; les 1300 ans & plus que quelques-uns comptent depuis Menès juſqu'à Neithocris, ne ſont que des années de ſix mois, qui ſe réduiſent à 668 années juliennes, que le canon des rois thébains d'Eratoſthène met entre les deux mêmes règnes; les 2936 ans que Dicéarque compte depuis Séſoſtris juſqu'à la première olympiade, ne ſont que des années de trois mois, qui ſe réduiſent aux 734 ans que les marbres de Paros comptent entre Danaüs, frère de Séſoſtris, & les olympiades, &c. *Voyez la Lettre de M. Gibert.*

Parmi tous les auteurs qui ont écrit ſur la *chronologie*, il en eſt un dont nous parlerons un peu plus au long; non que ſon ſyſtême ſoit le meilleur & le plus ſuivi, mais à cauſe du nom de l'auteur, de la ſingularité des preuves ſur leſquelles ce ſyſtême eſt appuyé, & enfin de la nature de ces preuves, qui étant aſtronomique & mathématique, offre un appareil de vérités impoſantes.

Selon Newton, le monde eſt moins vieux de 500 ans que ne le croient les chronologiſtes. Les preuves de ce grand homme ſont de deux eſpèces.

Les premières roulent ſur l'évaluation des générations. Les Egyptiens en comptoient 341 depuis Menès juſqu'à Sethon, & évaluoient trois générations à cent ans. Les anciens Grecs évaluoient une génération à 40 ans. Or, en cela, ſelon Newton, les uns & les autres ſe trompèrent. Il eſt bien vrai que trois générations ordinaires valent environ 120 ans; mais les générations ſont plus longues que les règnes, parce qu'il eſt évident qu'en général les hommes vivent plus long-tems que les rois ne règnent. Selon Newton, chaque règne eſt d'environ 20 ans, l'un portant l'autre; ce qui ſe prouve par la durée du règne des rois d'Angleterre, depuis Guillaume le Conquérant juſqu'à Georges I; des vingt-quatre premiers rois de France, des vingt-quatre ſuivans, des quinze ſuivans, & enfin des ſoixante-trois réunis. Donc les anciens ont fait un calcul trop fort, en évaluant les générations à 40 ans.

La ſeconde eſpèce de preuves, plus ſingulière encore, eſt tirée de l'aſtronomie. On ſait que les points équinoxiaux ont un mouvement rétrograde & à très peu près uniforme d'un degré en ſoixante-douze ans.

Selon Clément Alexandrin, Chiron, qui étoit du voyage des Argonautes, fixa l'équinoxe du printems au quinzième degré du bélier, & par conſéquent le ſolſtice d'été au quinzième degré du cancer. Un an avant la guerre du Péloponnèſe, Méton fixa le ſolſtice d'été au huitième degré du cancer. Puiſqu'un degré répond à ſoixante-douze ans, il y a donc ſept fois ſoixante & douze ans de l'expédition des Argonautes au commencement de la guerre du Péloponnèſe, c'eſt-à-dire, cinq cent quatre ans, & non pas ſept cent, comme diſoient les Grecs.

En combinant ces deux différentes preuves, Newton conclud que l'expédition des Argonautes doit être placée 909 ans avant Jéſus-Chriſt, & non pas 1400 ans, comme on le croyoit, ce qui rend le monde moins vieux de 500 ans.

Ce ſyſtême, il faut l'avouer, n'a pas fait grande fortune. Il a été attaqué avec force par Fréret & par le P. Souciet; il a cependant eu Angleterre & en France même des défenſeurs.

Fréret, en combinant & parcourant l'hiſtoire des tems connus, croit que Newton s'eſt trompé

en

en évaluant chaque génération des rois à vingt ans ; il trouve, au contraire, par différens calculs, qu'elles doivent être évaluées à trente ans au moins, ou plutôt entre trente & quarante ans. Il le prouve par les vingt-quatre générations depuis Hugues-Capet juſqu'à Louis XV. par Robert de Bourbon, qui donnent en 770 ans 32 ans de durée pour chaque génération ; par les douze générations de Hugues-Capet juſqu'à Charles-le-Bel ; par les vingt de Hugues-Capet juſqu'à Henri III ; par les vingt-ſept de Hugues-Capet à Louis XII ; par les dix-huit de Hugues-Capet à Charles VIII. Il eſt aſſez ſingulier que les calculs de Fréret & ceux de Newton ſoient juſtes l'un & l'autre, & donnent des réſultats ſi différens. La différence vient de ce que Newton compte par règnes, & Fréret compte par générations. Par exemple, de Hugues-Capet à Louis XV, il n'y a que vingt-quatre générations, mais il y a trente-deux règnes ; ce qui ne donne qu'environ vingt ans pour chaque règne, & plus de trente pour chaque génération. Ainſi ne ſeroit-il pas permis de penſer que ſi le calcul de Newton eſt trop foible en *moins*, celui de Fréret eſt trop fort en *plus* ? En général, non-ſeulement les règnes doivent être plus courts que les générations des particuliers, mais les générations des rois doivent être plus courtes que celles des particuliers, parce que les fils de rois ſont mariés de meilleure heure.

A l'égard des preuves aſtronomiques, Fréret obſerve que la poſition des étoiles & des points équinoxiaux n'eſt nullement exacte dans les écrits des anciens ; que les auteurs du même tems varient beaucoup ſur ce point. Il eſt très-vraiſemblable, ſelon ce ſavant chronologiſte, que Méton, en plaçant le ſolſtice d'été au huitième degré du cancer, s'étoit conformé non à la vérité, mais à l'uſage reçu de ſon tems ; à-peu-près comme c'eſt l'uſage vulgaire parmi nous de placer l'équinoxe au premier degré du bélier, quoiqu'elle n'y ſoit plus depuis long-tems. Fréret fortifie cette conjecture par un grand nombre de preuves qui paroiſſent très-fortes. En voici les principales. Achilles Tatius dit que pluſieurs aſtronomes plaçoient le ſolſtice d'été au premier degré du cancer, les autres au huitième, les autres au douzième, les autres au quinzième. Euctemon avoit obſervé le ſolſtice avec Méton, & cet Euctemon avoit placé l'équinoxe d'automne au premier degré de la balance ; preuve, dit Fréret, que Méton, en fixant le ſolſtice d'été au huitième degré du cancer, ſe conformoit à l'uſage de parler de ſon tems, & non à la vérité. Suivant les loix de la préceſſion des équinoxes, l'équinoxe a dû être au huitième degré d'*aries*, 964 ans avant l'ère chrétienne, & c'eſt à-peu-près en ce tems-là que le calendrier ſuivi par Méton a dû être publié. Hypparque place les points équinoxiaux à quinze degrés d'Eudoxe ; il s'enſuivroit qu'il y a eu entre Hypparque & Eudoxe un intervalle de 1080 ans, ce qui eſt inſoutenable : à ces preuves Fréret en ajoute pluſieurs autres. On peut voir ce détail inſtructif & curieux dans un petit ouvrage qui a pour titre : *Abrégé de la chronologie de* Newton, *fait par lui-même, & traduit ſur le manuſcrit anglois, à Paris*, 1725. A la ſuite de cet abrégé, on a placé les obſervations de Fréret. Il ſera bon de lire après ces obſervations, la réponſe courte que Newton y a faite (*Paris* 1726), & dans laquelle il y a quelques articles qui méritent attention.

La *chronologie* ne ſe borne pas aux tems reculés, & à la fixation des anciennes époques, elle s'étend auſſi à d'autres uſages, & particuliérement aux uſages eccléſiaſtiques. C'eſt par elle que nous fixons les fêtes mobiles, entr'autres celles de pâques, & que par le moyen des *épactes*, des *périodes*, des *cycles*, &c. nous conſtruiſons le *calendrier* (*Voyez* ces mots.). *Voyez auſſi l'article* ANNÉE. Ainſi il y a proprement deux eſpèces de *chronologies*, l'une pour ainſi dire purement hiſtorique, & fondée ſur les faits que l'antiquité nous a tranſmis ; l'autre mathématique & aſtronomique, qui emploie les obſervations & les calculs, tant pour débrouiller les époques, que pour les uſages de la religion.

Un des ouvrages les plus utiles qui aient paru dans ces derniers tems ſur la *chronologie*, eſt l'*art de vérifier les dates*, commencé par dom Maur d'Antine, & continué par deux ſavans religieux bénédictins de la même congrégation, dom Charles Clément & dom Utſin Durand. Cet ouvrage préſente une table CHRONOLOGIQUE qui va ſuivre ; elle renferme toutes les différentes marques propres à caractériſer chaque année depuis Jéſus-Chriſt juſqu'à nous. Ces marques ſont les indictions, les épactes, le cycle paſcal, le cycle ſolaire, les éclipſes, &c. Cette table eſt ſuivie d'un excellent calendrier perpétuel *ſolaire* & *lunaire*. *Voyez l'article* CALENDRIER.

M. de Fontenelle, dans l'éloge de Bianchini, dit que ce ſavant avoit imaginé une diviſion de tems aſſez commode : quarante *ſiècles* depuis la création juſqu'à Auguſte ; ſeize *ſiècles* depuis Auguſte juſqu'à Charles V, chacun de ces ſeize *ſiècles* partagé en cinq vingtaines d'années, de ſorte que dans les huit premiers comme dans les huit derniers, il y a quarante vingtaines d'années, comme quarante ſiècles dans la première diviſion, régularité de nombres favorables à la mémoire ; au milieu des ſeize ſiècles depuis Auguſte juſqu'à Charles V, ſe trouve juſtement Charlemagne, époque des plus illuſtres (*article de d'Alembert, dans l'Encyclopédie.*).

Nous avons cru dans un ouvrage de cette nature, devoir nous interdire les diſcuſſions trop volumineuſes, & les ſyſtêmes réſervés pour les diſſertations. On n'y voit paroître que des marbres encore ſubſiſtans, ou des ſuites chronologi-

ques relevées sur des marbres antiques, qui ont été détruits ou enfouis de nouveau. Cette réserve réduit à trois suites les monumens grecs, 1°. les marbres d'ARUNDEL (*Voyez* ce mot), ou de Paros; 2°. la suite des ARCHONTES (*Voyez* ce mot) d'Athènes; 3°. les olympiades (*Voyez* ce mot & la table CHRONOLOGIQUE.). Les monumens des Romains sont moins nombreux & plus étendus; ce sont les marbres du Capitole, c'est-à-dire, les fastes CONSULAIRES (*Voyez* ce mot), continués depuis Jésus-Christ par la suite des consuls seuls.

Quoique ces articles soient dispersés dans les différentes parties de ce dictionnaire d'antiquités, on peut faire usage de tous à la fois depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours, à l'aide de la table CHRONOLOGIQUE qui va suivre. La table de *rappel* ci-jointe donne les époques simultanées des monumens chronologiques antérieurs à Jésus-Christ, & en facilite le rapprochement.

La fondation de Rome date, selon les marbres du Capitole, de la première année de la VIIe olympiade; & selon Varron, de la quatrième année de la VIe. Voilà les fastes romains liés aux annales grecques.

L'archontat de Créon, premier archonte d'Athènes, est fixé à la première année de la XXIVe olympiade, selon le calcul d'Eusèbe, par Prideaux, qui nous a fourni la suite de ces magistrats annuels; de sorte que la première année de la XXIVe olympiade étant annexée à l'année 898 des marbres d'Arundel, on en doit conclure que la suite des olympiades commence l'an 806 de leur ère, c'est-à-dire, entre leurs trente-unième & trente deuxième époques.

« Finissons ces discussions par une réflexion que nous devons à l'intérêt de la vérité & à l'honneur des fameux *chronologistes*; c'est que la plupart de ceux qui leur reprochent les variétés de leurs résultats, ne paroissent pas avoir senti l'impossibilité de la précision qu'ils en exigent. S'ils avoient considéré mûrement la multitude prodigieuse de faits à combiner; la variété de génie des peuples chez lesquels ces faits se sont passés; le peu d'exactitude des dates, inévitable dans les tems où les événemens ne se transmettoient que par tradition; la manie de l'ancienneté, dont presque toutes les nations ont été infectées; les mensonges des historiens, leurs erreurs involontaires, la ressemblance des noms qui a souvent diminué le nombre des personnages; leur différence qui les a multipliés plus souvent encore; les fables présentées comme des vérités; les vérités métamorphosées en fables; la diversité des langues; celle des mesures du tems, & une infinité d'autres circonstances qui concourent toutes à former des ténèbres; s'ils avoient, dis-je, considéré mûrement ces choses, ils seroient surpris, non de ce qu'il s'est trouvé des différences entre les systèmes *chronologiques* qu'on a inventés, mais de ce qu'on en ait jamais pu inventer aucun. »

TABLE CHRONOLOGIQUE

QUI CONTIENT:

Les olympiades, les années de Jésus-Christ, les indictions, l'ère d'Alexandrie, l'ère ecclésiastique d'Antioche, l'ère de Constantinople, l'ère des Séleucides ou des Grecs, l'ère Césarienne d'Antioche, l'ère d'Espagne, l'ère de Dioclétien ou des Martyrs, l'ère de l'Hégire, le cycle pascal, le cycle de dix-neuf ans ou nombre d'or, le cycle lunaire, les réguliers, les clefs des fêtes mobiles, le cycle solaire, les concurrens, les lettres dominicales, le terme pascal & les pâques de l'ancien calendrier, les lettres dominicales, le terme pascal & les pâques du nouveau calendrier, avec les épactes depuis la naissance du Sauveur jusqu'en 1900.

Nota. On a marqué au bas des pages de cette table les différences qui se sont rencontrées entre les Orientaux & les Occidentaux, jusques vers la fin du VIIIe siècle, pour la fixation de la pâque. Ceux qui voudront savoir les raisons de ces différences, les trouveront dans la deuxième partie, ch. I, §. II, de l'histoire des fêtes mobiles de l'Eglise, par Baillet. Le plan que nous nous sommes proposé, ne nous a pas permis de les y faire entrer, parce qu'elles sont peu importantes pour ce qui en fait le principal objet.

UTILITÉ DE CETTE TABLE CHRONOLOGIQUE, ET DES CALENDRIERS SOLAIRE ET LUNAIRE.

« Ces deux guides serviront à corriger plusieurs dates visiblement fausses, sans crainte de se tromper. En voici des preuves très-claires. La charte de fondation de l'abbaye de Savigni, que D. Martene & D. Durand ont fait imprimer au premier tome de leurs anecdotes, col. 333, est ainsi datée: *Hæc donatio confirmata est... anno ab incarnatione domini MCXII, indictione V, epactâ XXI.* Il faut certainement lire *epactâ* XX, comme nous le voyons par notre table chronologique à l'an

1112. La preuve en eſt évidente, les anciens computiſtes n'avoient point d'épacte XXI; elle n'a été miſe en uſage qu'en 1587 pour la première fois. »

« Les mêmes computiſtes ne comptoient que ſept concurrens, & ils s'en ſervoient, comme nous le diſons (*V.* l'article des CONCURRENS), pour marquer les ſept jours de la ſemaine : ainſi quand nous trouvons des chartes, comme on en voit quelques unes, qui ſont datées de *concurrente VIII* ou *concurrente VIIII*, ce ſont des fautes manifeſtes, que l'on corrigera toujours par notre table, où les concurrens de chaque année ſont marqués. Il en eſt de même des réguliers annuels, qui ne ſont auſſi que ſept en tout. S'il s'en trouve un plus grand nombre dans pluſieurs chartes mal copiées, ce ſont des mépriſes viſibles, qu'il ſera aiſé de corriger par notre table, où ces réguliers ſont encore marqués. Il en eſt encore de même des lunes, quand les jours en ſont mal marqués par une faute des copiſtes. Nous liſons dans le 2e tome de la nouvelle hiſtoire de Languedoc, col. 303, une charte, qui eſt ainſi datée : *Facta eſt autem carta V idus auguſti, meäiante die veneris, luna VII in ſcorpione; ſole verò in leone : anno verò ab incarnatione domini MLXXIX, epacta XV, concurrente I, & indictione II.* Au-lieu de *luna* VII, il faut lire *luna* VIII, & il n'eſt pas difficile de le prouver par notre table chronologique, en y joignant notre calendrier lunaire. Nous y voyons par le chiffre 16 du nombre d'or, ou cycle de 19 ans, propre à cette année, qu'en 1079 la nouvelle lune, qui commençoit au mois d'août, tomboit le 2. Le V *idus auguſti* marque le neuf du même mois. Commencez à compter un le deux du mois, comptez juſqu'à neuf incluſivement, & vous trouverez qu'il faut lire dans la charte que nous examinons, *luna* VIII, au-lieu de *luna* VII. Nous pouvons aſſurer la même choſe de toutes les dates renfermées dans notre table chronologique. S'il s'en trouve de fauſſes dans des chartes, il n'y en a aucune qu'on ne puiſſe corriger avec cette table. Donnons-en encore un exemple. Dans l'hiſtoire de Languedoc, que nous venons de citer, nous trouvons, tome 2, col. 340, *Habitum eſt hoc placitum Magalone anno dominicæ incarnationis MXCV*, (MXCVI, en commençant l'année avant pâques,) *indictione IIII, concur. II, epacta XXIIII.* (Il faut lire *epacta XXIII*, comme dans notre table chronologique à l'an 1096; les anciens computiſtes ne connoiſſoient point d'*epacta XXIIII.*) *V feria, IIII idus aprilis, luna XIII.* (Il faut lire *luna* XII, comme il eſt encore aiſé de le prouver par le nombre d'or.) *Era* MXXXIIII (liſez *era* MCXXXIIII.). La table chronologique, rapprochée du calendrier lunaire, nous fournit le moyen de corriger toutes ces fauſſes dates, avec une pleine aſſurance de ne nous être point mépris. »

« Mais ſi toutes ces fauſſes dates, qui ne viennent que des copiſtes qui les ont mal lues dans les originaux, peuvent ſe corriger avec le ſecours de cette table & des calendriers qui en dépendent, ne s'enſuit-il pas qu'en les conſultant dans le beſoin, les copiſtes éviteront infailliblement ces ſortes de mépriſes? Nul d'entr'eux n'ignore, & généralement tous ceux qui liſent les chartes & les actes originaux, ſavent qu'il n'y a rien de plus épineux ou de plus difficile à lire que les dates, ou les chiffres qui marquent ces dates dans les anciens monumens. On n'y voit pas bien s'il faut lire I, II, III, IV, &c. On y confond le V avec le II, parce que les deux jambages du V ne ſont point aſſez unis par le bas, ou que ceux du nombre II le ſont trop. On y confond de même le IV & le VI avec le III, & le III avec l'un & l'autre. On y confond encore le VII avec le IIII, & ainſi de pluſieurs autres chiffres. Il y en a quelquefois de ſi mal formés, ou qui le ſont d'une manière ſi équivoque, qu'il faut deviner en les liſant, & ſouvent le copiſte devine mal. Preſque dans tous ces cas notre table & nos calendriers peuvent ſervir infiniment : l'uſage en fournira la preuve. »

« Ils ſerviront encore, comme nous l'avons dit, à déterminer l'année, le mois & le jour de certaines chartes, dont les dates paroiſſent ſi vagues, qu'il ſemble n'être pas poſſible de les fixer. Donnons-en des exemples. Nous liſons parmi les preuves de la nouvelle hiſtoire de Languedoc, t. II, col. 319, une charte qui eſt ainſi datée : *Facta ſunt autem hæc V kal. januarii, die ſabbati, luna XXVII, regnante Philippo, Francorum Rege.* C'eſt Philippe I. Ce prince a régné depuis 1060 juſqu'en 1108. Comment connoître en quelle année d'un règne ſi long notre charte a été donnée? La choſe eſt facile avec notre table chronologique & nos calendriers. Nous en allons donner la preuve, après avoir examiné nos dates avec attention. Entre ces dates, nous trouvons le 28 décembre marqué par V *kal. januarii*, & nous trouvons encore que ce 28 décembre étoit le 27 de la lune, *luna XXVII.* Pour que le 28 décembre concoure avec le 27 de la lune, il faut néceſſairement que le premier de la lune tombe le 2 du même mois. Ceci eſt ſi clair, que ce ſeroit faire injure au lecteur de vouloir le prouver. Prenons maintenant les nombres d'or de toutes les années du règne de Philippe I, & voyons ſur notre calendrier lunaire ſi nous trouvons pluſieurs de ces années où le premier de la lune tombe le ſecond de décembre. En parcourant depuis 1070 juſqu'en 1108, nous trouvons trois de ces années, qui ſont 1065, 1084 & 1103, où le premier de la lune tombe en effet le ſecond de décembre. Notre charte a été donnée certainement en l'une de ces trois années. Mais laquelle eſt-ce des trois? Retournons à nos dates. Le *die ſabbati* nous apprend que c'étoit l'année où le 28 décembre étoit un ſamedi. Pour que le 28 décembre tombe un ſamedi, il faut que la lettre dominicale ſoit F. Nous le voyons dans

notre calendrier ſolaire perpétuel, à celui de la lettre F. Reprenons notre table chronologique, & jetons les yeux ſur nos trois années 1065, 1084 & 1103, & nous remarquetons qu'il n'y a que l'année 1084 dont la lettre dominicale ſoit F; & de tout ceci nous conclurons, avec la certitude la plus parfaite, que cette charte, dont les dates nous paroiſſoient d'abord ſi vagues, a été donnée en 1084. Tels peuvent être l'uſage & l'avantage de notre table & de nos calendriers en bien des occaſions. »

« Ajoutons encore quelques preuves. Parmi celles qui ſervent à la nouvelle hiſtoire de Bretagne, nous trouvons une charte, t. 1, col. 300, qui eſt ainſi datée : *Factum eſt hoc..... IV kal. auguſti, die ſabbati, luna vigeſima, regnante Carlo rege, Salomone in Britannia.* Par le règne de Charles-le Chauve en France, & par celui de Salomon en Bretagne, nous voyons que cette charte a été certainement donnée vers 860 ou 870; mais nous voulons en ſavoir l'année préciſe, & nous pouvons la ſavoir par notre table chronologique, aidée de notre calendrier lunaire. La charte en queſtion a été donnée *IV kal. auguſti*, c'eſt-à-dire, le 29 juillet. Ce 29 juillet étoit le 20 de la lune, *luna vigeſima*. Pour que le 20 de la lune tombe le 29 juillet, il faut que la nouvelle lune tombe le 10 du même mois. Or, nous voyons dans les nombres d'or marqués dans notre table chronologique, & rapportés à notre calendrier lunaire, que depuis l'an 846 juſqu'en 883, il n'y a que la ſeule année 864 dont la nouvelle lune de juillet tombe le 10 de ce mois; ainſi la charte que nous examinons, a été certainement donnée en 864. Pour le démontrer, nous n'avons point ici beſoin du ſamedi, qui eſt encore ici une date de notre charte; mais ſi cette date, *die ſabbati*, nous étoit néceſſaire, nous pourrions l'ajouter aux deux autres, parce qu'en 864 le 29 juillet étoit un ſamedi, comme on peut le voir par la lettre dominicale A, & par notre calendrier ſolaire perpétuel, ſur lequel il n'y a qu'à jeter les yeux pour ſe convaincre de ce que nous diſons. »

« Rapportons un troiſième exemple, encore tiré des mêmes preuves de la nouvelle hiſtoire de Bretagne, col. 302 *Facta eſt iſta traditio die ſabbati, ſecundo nonas martii, luna XII, anno ſexto principatus ejuſdem Salomonis in Britannia.* Nous avons choiſi exprès cet exemple, où l'année de la principauté de Salomon eſt marquée, parce que les mêmes dates dont nous nous ſervons pour fixer l'année d'une charte, peuvent auſſi ſervir pour fixer le commencement du règne d'un Prince. Ainſi ſi nous doutions du commencement du règne de Salomon en Bretagne, nous prouverions par les dates de la charte que nous examinons, que ce prince a commencé de régner en 857, parce que toutes ces dates nous marquent l'an 863, qui eſt la ſixième d'un règne qui commence en 857. Nous ne prouvons point ici que toutes ces dates marquent l'année 863, parce que nous croyons le lecteur en état de s'en convaincre ſans nous, par un calcul ſemblable aux deux que nous avons faits, pour fixer l'année, le mois & le jour des deux chartes que nous avons examinées plus haut. »

« Nous pourrions rapporter un plus grand nombre d'exemples de chartes embarraſſantes, dont on peut fixer le tems par le moyen de notre table chronologique. Nous pourrions auſſi faire voir combien il eſt utile pour l'hiſtoire de fixer le tems de ces chartes, qui ſont preſque toujours données par des perſonnes qu'il eſt avantageux de connoître, & quelquefois ſignées par un grand nombre de témoins d'un rang diſtingué, ſur leſquels il y a ſouvent des conteſtations relatives aux tems de leur vie & de leur mort, qu'on ne peut décider qu'en fixant celui des chartes qu'ils ont ſignées, ou comme approbateurs, ou comme témoins; mais nous ne touchons cet article qu'en paſſant. Avec des lecteurs inſtruits, un mot ſuffit, & il eſt tems de finir. Nous croyons avoir ſuffiſamment éclairci les dates renfermées dans notre table chronologique, comme on peut le voir en les cherchant chacune à leur article, & avoir prouvé aſſez au long l'uſage qu'on peut en faire pour vérifier toutes ces dates, quand elles ſe trouvent dans nos chartes, ou dans nos chroniques; pour les corriger quand elles ſont viſiblement fauſſes; pour empêcher qu'on n'y faſſe de nouvelles fautes en les copiant, & enfin pour faire voir l'uſage qu'on peut faire de la connoiſſance de ces dates, pour fixer le tems de pluſieurs chartes qu'il eſt bon de déterminer. »

Digitized by Google

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere Eccl. d'Antioche.	Ere de Constantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs	Ere Cesarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Regulaires.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars A. Avril.		Epactes.
195	1	4	5503	5493	5509	313	49	39	1	2	18	1	15	10	5	B	25	M	M	27	11
I	2	5	5504	5494	5510	314	50	40	2	3	19	2	16	11	6	A G	13	A	A	16	22
III	3	6	5505	5495	5511	315	51	41	3	4	1	3	17	12	7	F	2	A	A	8	3
IV	4	7	5506	5496	5512	316	52	42	4	5	2	4	18	13	1	E D	22	M	M	23	14
196	5	8	5507	5497	5513	317	53	43	5	6	3	5	19	14	2	C	10	A	A	12	25
II	6	9	5508	5498	5514	318	54	44	6	7	4	6	20	15	3	B	30	M	A	4	6
III	7	10	5509	5499	5515	319	55	45	7	8	5	7	21	16	4	A G	18	A	A	24	17
IV	8	11	5510	5500	5516	320	56	46	8	9	6	8	22	17	5	F	7	A	A	8	28
197	9	12	5511	5501	5517	321	57	47	9	10	7	9	23	18	6	E	27	M	M	31	9
II	10	13	5512	5502	5518	322	58	48	10	11	8	10	24	19	7	D	15	A	A	20	20
III	11	14	5513	5503	5519	323	59	49	11	12	9	11	25	20	1	C B	4	A	A	5	1
IV	12	15	5514	5504	5520	324	60	50	12	13	10	12	26	21	2	A	24	M	M	27	12
198	13	1	5515	5505	5521	325	61	51	13	14	11	13	27	22	3	G	12	A	A	16	23
II	14	2	5516	5506	5522	326	62	52	14	15	12	14	28	23	4	F	1	A	A	8	4
III	15	3	5517	5507	5523	327	63	53	15	16	13	15	29	24	5	E	21	M	M	24	15
IV	16	4	5518	5508	5524	328	64	54	16	17	14	16	30	25	6	D C	9	A	A	32	26
199	17	5	5519	5509	5525	329	65	55	17	18	15	17	19	26	7	B	29	M	A	4	7
II	18	6	5520	5510	5526	330	66	56	18	19	16	18	20	27	1	A	17	A	A	24	18
III	19	7	5521	5511	5527	331	67	57	19	20	17	19	21	28	2	G	5	A	A	9	29
IV	20	8	5522	5512	5528	332	68	58	20	21	18	20	22	1	3	F	25	M	M	31	11
200	21	9	5523	5513	5529	333	69	59	21	22	19	1	23	2	4	E	13	A	A	20	22
II	22	10	5524	5514	5530	334	70	60	22	23	1	2	24	3	5	D C	2	A	A	5	3
III	23	11	5525	5515	5531	335	71	61	23	24	2	3	25	4	6	B	22	M	M	28	14
IV	24	12	5526	5516	5532	336	72	62	24	25	3	4	26	5	7	A	10	A	A	16	25
201	25	1	5527	5517	5533	337	73	63	25	26	4	5	27	6	1	G	30	M	A	1	6
II	26	2	5528	5518	5534	338	74	64	26	27	5	6	28	7	2	F	18	A	A	21	17
III	27	3	5529	5519	5535	339	75	65	27	28	6	7	29	8	3	E	7	A	A	13	28
IV	28	4	5530	5520	5536	340	76	66	28	29	7	8	30	9	4	D C	27	M	M	28	9
202	29	5	5531	5521	5537	341	77	67	29	30	8	9	31	10	5	B	15	A	A	27	20
II	30	6	5532	5522	5538	342	78	68	30	31	9	10	1	11	6	A	4	A	A	9	1
III	31	7	5533	5523	5539	343	79	69	31	32	10	11	2	12	7	G	24	M	M	25	12
IV	32	8	5534	5524	5540	344	80	70	32	33	11	12	3	13	1	F	12	A	A	13	23
203	33	9	5535	5525	5541	345	81	71	33	34	12	13	4	14	2	E	1	A	A	5	4
II	34	10	5536	5526	5542	346	82	72	34	35	13	14	5	15	3	D C	21	M	M	28	15
III	35	11	5537	5527	5543	347	83	73	35	36	14	15	6	16	4	B	9	A	A	10	26
IV	36	12	5538	5528	5544	348	84	74	36	37	15	16	7	17	5	A	29	M	A	2	7
204	37	13	5539	5529	5545	349	85	75	37	38	16	17	8	18	6	G	17	A	A	21	18
II	38	14	5540	5530	5546	350	86	76	38	39	17	18	9	19	7	F	5	A	A	6	29
III	39	15	5541	5531	5547	351	87	77	39	40	18	19	10	20	1	E D	25	M	M	29	11
IV	40	1	5542	5532	5548	352	88	78	40	41	19	20	11	21	2	C	13	A	A	17	22
205	41	2	5543	5533	5549	353	89	79	41	42	1	1	12	22	3	B	2	A	A	9	3
II	42	3	5544	5534	5550	354	90	80	42	43	2	2	13	23	4	A	21	M	M	25	14
III	43	4	5545	5535	5551	355	91	81	43	44	3	3	14	24	5	G	10	A	A	24	25
IV	44	5	5546	5536	5552	356	92	82	44	45	4	4	15	25	6	F	30	M	A	5	6
206	45	6	5547	5537	5553	357	93	83	45	46	5	5	16	26	7	E D	18	A	A	25	17
I	46	7	5548	5538	5554	358	94	84	46	47	6	6	17	27	1	C	7	A	A	20	28
III	47	8	5549	5539	5555	359	95	85	47	48	7	7	18	28	2	B	27	M	A	2	9
IV	48	9	5550	5540	5556	360	96	86	48	49	8	8	19	1	3	A	15	A	A	21	20
207	49	10	5551	5541	5557	361	97	87	49	50	9	9	20	2	4	G	4	A	A	6	1
II	50	11	5552	5542	5558	362	98	88	50	51	10	10	21	3	5	F	24	M	M	29	12

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère Eccl. d'Antioche.	Ère de Constantinop.	Ère des Seleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Cycle Paschal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales.	Concurrens.	Terme Paschal.	M. Mars, A. Avr.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Épacts.
III	51	9	5553	5543	5559	5631	99	89	52	14	11	5	33	4	C A	4	12	A	A 18	23
IV	52	10	5554	5544	5560	5641	100	90	53	15	12	1	21	5	B	5	1	A	A 2	4
208	53	11	5555	5545	5561	5651	101	91	54	16	13	2	11	6	G	6	21	M	A 25	15
II	54	12	5556	5546	5562	5661	102	92	55	17	14	3	30	7	F	7	9	A	A 14	26
III	55	13	5557	5547	5563	5671	103	93	56	18	15	4	19	8	E	1	29	M	A 30	7
IV	56	14	5558	5548	5564	5681	104	94	57	19	16	5	38	9	D C	2	17	A	A 18	18
209	57	15	5559	5549	5565	5691	105	95	58	1	17	6	26	10	B	3	5	A	A 10	19
II	58	1	5560	5550	5566	5701	106	96	59	2	18	1	15	11	A	4	25	M	A 26	11
III	59	2	5561	5551	5567	5711	107	97	60	3	19	2	34	12	G	5	13	A	A 15	22
IV	60	3	5562	5552	5568	5721	108	98	61	4	1	3	23	13	F	6	2	A	A 6	3
210	61	4	5563	5553	5569	5731	109	99	62	5	2	4	12	14	D C	7	22	M	M 29	14
II	62	5	5564	5554	5570	5741	110	100	63	6	3	5	31	15	B	1	10	M	A 11	25
III	63	6	5565	5555	5571	5751	111	101	64	7	4	6	20	16	A	2	30	M	A 3	6
IV	64	7	5566	5556	5572	5761	112	102	65	8	5	7	39	17	G	3	18	A	A 22	17
211	65	8	5567	5557	5573	5771	113	103	66	9	6	1	28	18	F	4	7	A	A 14	28
II	66	9	5568	5558	5574	5781	114	104	67	10	7	2	17	19	E D	5	27	M	M 30	9
III	67	10	5569	5559	5575	5791	115	105	68	11	8	3	36	20	C B	6	15	A	A 19	20
IV	68	11	5570	5560	5576	5801	116	106	69	12	9	4	25	21	A	7	4	A	A 10	1
212	69	12	5571	5561	5577	5811	117	107	70	13	10	7	14	22	G	1	24	M	M 26	12
II	70	13	5572	5562	5578	5821	118	108	71	14	11	5	33	23	F	2	12	A	A 15	23
III	71	14	5573	5563	5579	5831	119	109	72	15	12	1	21	24	E D	3	1	A	A 7	4
IV	72	15	5574	5564	5580	5841	120	110	73	16	13	4	11	25	C	4	21	M	M 22	15
213	73	1	5575	5565	5581	5851	121	111	74	17	14	2	30	26	B	5	9	M	A 11	26
II	74	2	5576	5566	5581	5861	122	112	75	18	15	5	19	27	A	6	29	M	A 3	7
III	75	3	5577	5567	5583	5871	123	113	76	19	16	3	38	28	G	7	17	A	A 23	28
IV	76	4	5578	5568	5584	5881	124	114	77	1	17	5	26	1	F	1	5	A	A 7	29
214	77	5	5579	5569	5585	5891	125	115	78	2	18	1	15	2	E D	2	25	M	M 30	11
II	78	6	5580	5570	5586	5901	126	116	79	3	19	6	34	3	C	3	13	M	A 19	22
III	79	7	5581	5571	5587	5911	127	117	80	4	1	2	23	4	B	4	2	A	A 4	3
IV	80	8	5582	5572	5588	5921	128	118	81	5	1	5	12	5	A	5	22	M	M 26	14
215	81	9	5583	5573	5589	5931	129	119	82	6	3	3	31	6	G	6	10	A	A 15	25
II	82	20	5584	5574	5590	5941	130	120	83	7	4	6	20	7	F	7	30	M	M 31	6
III	83	21	5585	5575	5591	5951	131	121	84	8	5	4	39	8	E	1	18	M	A 20	27
IV	84	22	5586	5576	5592	5961	132	122	85	9	6	7	28	9	D C	2	7	A	A 11	28
216	85	23	5587	5577	5593	5971	133	123	86	10	7	2	17	10	B	3	27	M	A 3	9
II	86	24	5588	5578	5594	5981	134	124	87	11	8	1	36	11	A	4	15	A	[illegible] 16	20
III	87	25	5589	5579	5595	5991	135	125	88	12	9	4	25	12	G	5	4	A	A 8	1
IV	88	1	5590	5580	5596	6000	136	126	89	13	10	7	14	13	F	6	14	M	M 30	12
217	89	2	5591	5581	5597	6011	137	127	90	14	11	5	33	14	E	7	12	A	A 19	23
II	90	3	5592	5582	5598	6021	138	128	91	15	12	1	22	15	D C	1	1	A	A 4	4
III	91	4	5593	5583	5599	6031	139	129	92	16	13	4	11	16	B	2	21	M	M 27	25
IV	92	5	5594	5584	5600	6041	140	130	93	17	14	2	30	17	A	3	9	A	A 15	26
218	93	6	5595	5585	5601	6051	141	131	94	18	15	5	19	18	G	4	29	M	M 31	7
II	94	7	5596	5586	5602	6061	142	132	95	19	16	3	38	19	F	5	17	A	A 20	18
III	95	8	5597	5587	5603	6071	143	133	96	1	17	5	26	20	E D	6	5	A	A 12	29
IV	96	9	5598	5588	5604	6081	144	134	97	2	18	1	15	21	C B	7	25	M	M 27	11
219	97	10	5599	5589	5605	6091	145	135	98	3	19	6	34	22	A	1	13	A	A 16	22
II	98	11	5600	5590	5606	6101	146	136	99	4	1	2	23	23	G	2	2	A	A 8	3
III	99	12	5601	5591	5607	6111	147	137	100	5	2	5	12	24	F	3	22	M	M 24	14
IV	100	13	5602	5592	5608	6121	148	138	101	6	3	3	31	25	E D	4	10	A	A 12	25

Digitized by Google

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere Eccl. d'Antioche.	Ere de Conſtantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere Céſarien. d'Abt.	Ere d'Eſpagne.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques. M. Mars, A. Avril.	Epactes.
250	201	14	5693	5593	5609	413	149	139	103	7	4	6	20	26	4	C	30	M	A 4	6
II	202	15	5694	5594	5610	414	150	140	103	8	5	7	29	27	5	B	26	A	A 24	17
III	203	1	5695	5695	5611	415	151	141	104	9	6	1	28	28	6	A	7	A	A 2	28
IV	204	2	5696	5596	5612	416	152	142	105	10	7	2	17	1	1	G	27	M	M 21	9
251	205	3	5697	5597	5613	417	153	143	106	11	8	3	26	2	2	F	15	A	A 20	20
II	206	4	5698	5598	5614	418	154	144	107	12	9	4	25	3	3	E	4	A	A 5	1
III	207	5	5699	5599	5615	419	155	145	108	13	10	5	14	4	4	D	24	M	M 24	12
IV	208	6	5610	5600	5616	420	156	146	109	14	11	6	3	5	5	C	12	A	A 16	23
252	209	7	5611	5601	5617	421	157	147	110	15	12	7	22	6	6	B	1	A	A 8	4
II	210	8	5612	5602	5618	422	158	148	111	16	13	1	11	7	1	A	21	M	M 24	15
III	211	9	5613	5603	5619	423	159	149	112	17	14	2	30	8	2	G	9	A	A 13	26
IV	212	10	5614	5604	5620	424	160	150	113	18	15	3	19	9	3	F	29	M	A 4	7
253	213	11	5615	5605	5621	425	161	151	114	19	16	4	8	10	4	E	17	A	A 24	18
II	214	12	5616	5606	5622	426	162	152	115	1	17	5	26	11	5	D	5	A	A 9	29
III	215	13	5617	5607	5623	427	163	153	116	2	18	6	15	12	6	C	25	M	A 1	11
IV	216	14	5618	5608	5624	428	164	154	117	3	19	7	4	13	7	B	15	A	A 20	22
254	217	15	5619	5609	5625	429	165	155	118	4	1	1	23	14	1	A	2	A	A 5	5
II	218	1	5620	5610	5626	430	166	156	119	5	2	2	12	15	2	G	22	M	M 28	14
III	219	2	5621	5611	5627	431	167	157	120	6	3	3	1	16	3	F	10	A	A 17	25
IV	220	3	5622	5612	5628	432	168	158	121	7	4	4	20	17	4	E	30	M	A 1	6
255	221	4	5623	5613	5629	433	169	159	122	8	5	5	9	18	5	D	18	A	A 21	17
II	222	5	5624	5614	5630	434	170	160	123	9	6	6	28	19	6	C	7	A	A 13	28
III	223	6	5625	56 5	5631	435	171	161	124	10	7	7	17	20	7	B	27	M	M 29	9
IV	224	7	5626	5616	5632	436	172	162	125	11	8	1	26	21	1	A	15	A	A 17	20
256	225	8	5627	5617	5633	437	173	163	126	12	9	2	15	22	2	G	4	A	A 9	1
II	226	9	5628	5618	5634	438	174	164	127	13	10	3	4	23	3	F	14	M	M 31	12
III	227	10	5629	5619	5635	439	175	165	128	14	11	4	23	24	4	E	12	A	A 24	23
IV	228	11	5630	5620	5636	440	176	166	129	15	12	5	12	25	5	D	3	A	A 5	4
257	229	12	5631	5621	5637	441	177	167	130	16	13	6	1	26	6	C	21	M	M 22	15
II	230	13	5632	5622	5638	442	178	168	131	17	14	7	20	27	7	B	9	A	A 10	26
III	231	14	5633	5623	5639	443	179	169	132	18	15	1	9	28	1	A	29	M	A 2	7
IV	232	15	5634	5624	5640	444	180	170	133	19	16	2	28	1	2	G	12	A	A 21	18
258	233	1	5635	5625	5641	445	181	171	134	1	17	3	17	2	3	F	5	A	A 6	29
II	234	2	5636	5626	5642	446	182	172	135	2	18	4	6	3	4	E	25	M	M 29	11
III	235	3	5637	5627	5643	447	183	173	136	3	19	5	14	4	5	D	13	A	A 28	22
IV	236	4	5638	5628	5644	448	184	174	137	4	1	6	3	5	6	C	2	A	A 9	3
259	237	5	5639	5629	5645	449	185	175	138	5	2	7	12	6	7	B	22	M	M 25	14
II	238	6	5640	5630	5646	450	186	176	139	6	3	1	31	7	1	A	10	A	A 14	25
III	239	7	5641	5631	5647	451	187	177	140	7	4	2	20	8	2	G	30	M	A 6	6
IV	240	8	5642	5632	5648	452	188	178	141	8	5	3	9	9	3	F	18	A	A 25	17
260	241	9	5643	5633	5649	453	189	179	142	9	6	4	28	10	4	E	7	A	A 10	28
II	242	10	5644	5634	5650	454	190	180	143	10	7	5	17	11	5	D	27	M	A 2	9
III	243	11	5645	5635	5651	455	191	181	144	11	8	6	6	12	6	C	15	A	A 22	20
IV	244	12	5646	5636	5652	456	192	182	145	12	9	7	25	13	7	B	4	A	A 6	1
261	245	13	5647	5637	5653	457	193	183	146	13	10	1	14	14	1	A	14	M	M 30	12
II	246	14	5648	5638	5654	458	194	184	147	14	11	2	3	15	2	G	12	A	A 14	23
III	247	15	5649	5639	5655	459	195	185	148	15	12	3	22	16	3	F	1	A	A 3	4
IV	248	1	5650	5640	5656	460	196	186	149	16	13	4	11	17	4	E	21	M	M 25	15
262	249	2	5651	5641	5657	461	197	187	150	17	14	5	30	18	5	D	9	A	A 14	26
II	250	3	5652	5642	5658	462	198	188	151	18	15	6	19	19	6	C	29	M	M 30	7

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère Ecol. d'Antioche.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Act.	Ère d'Espagne.	Cycle Paschal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrent.	Lettres Dominicales.	Term. Paschal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Epactes.
III	151	4	5651	5631	5639	463	199	189	152	19	16	3	38	20	3	D B	17	A	A	19
IV	152	5	5654	5644	5660	464	200	190	153	1	17	4	26	21	4	C	5	A	A	10
233	153	6	5655	5641	5661	465	201	191	154	2	18	5	15	22	5	A	25	M	M	26
II	154	7	5656	5646	5662	466	202	192	155	3	19	6	34	23	6	G	13	A	A	15
III	155	8	5657	5647	5663	467	203	193	156	4	1	7	23	24	7	F	2	A	A	7
IV	156	9	5658	5648	5664	468	204	194	157	5	2	1	12	25	1	E D	22	M	M	29
234	157	10	5659	5649	5665	469	205	195	158	6	3	2	31	26	2	C B	10	A	A	11
II	158	11	5660	5650	5666	470	206	196	159	7	4	3	20	27	3	A	30	M	A	1
III	159	12	5661	5651	5667	471	207	197	160	8	5	4	9	28	4	G F	18	A	A	23
IV	160	13	5662	5652	5668	472	208	198	161	9	6	5	28	1	5	E	7	A	A	14
235	161	14	5663	5653	5669	473	209	199	162	10	7	6	17	2	6	D C	27	M	M	30
II	162	15	5664	5654	5670	474	210	200	163	11	8	7	36	3	7	A	15	A	A	19
III	163	1	5665	5655	5671	475	211	201	164	12	9	1	25	4	1	B	4	A	A	11
IV	164	2	5666	5656	5672	476	212	202	165	13	10	2	14	5	2	G	24	M	A	26
236	165	3	5667	5657	5673	477	213	203	166	14	11	3	33	6	3	F	12	A	A	15
II	166	4	5668	5658	5674	478	214	204	167	15	12	4	21	7	4	E	1	A	A	7
III	167	5	5669	5659	5675	479	215	205	168	16	13	5	11	1	5	D C	21	M	A	22
IV	168	6	5670	5660	5676	480	216	206	169	17	14	6	30	2	6	B	9	A	A	21
237	169	7	5671	5661	5677	481	217	207	170	18	15	7	19	3	7	A	29	M	A	3
II	170	8	5672	5662	5678	482	218	208	171	19	16	1	38	4	1	G	17	A	A	23
III	171	9	5673	5663	5679	483	219	209	172	1	17	2	26	5	2	G	5	A	A	8
IV	172	10	5674	5664	5680	484	220	210	173	2	18	3	15	6	3	F E	25	M	M	30
238	173	11	5675	5665	5681	485	221	211	174	3	19	4	34	7	4	D C	13	A	A	19
II	174	12	5676	5666	5682	486	222	212	175	4	1	5	23	1	5	B	2	A	A	4
III	175	13	5677	5667	5683	487	223	213	176	5	2	6	12	2	6	A	22	M	M	27
IV	176	14	5678	5668	5684	488	224	214	177	6	3	7	1	3	7	G F	10	A	A	15
239	177	15	5679	5669	5685	489	225	215	178	7	4	1	29	4	1	E D	30	M	M	31
II	178	1	5680	5670	5686	490	226	216	179	8	5	2	19	5	2	C B	18	A	A	20
III	179	2	5681	5671	5687	491	227	217	180	9	6	3	38	6	3	A	7	A	A	12
IV	180	1	5682	5672	5688	492	228	218	181	10	7	4	27	7	4	G	27	M	A	1
240	181	4	5683	5673	5689	493	229	219	181	11	8	5	16	1	5	F	15	A	A	16
II	182	5	5684	5674	5690	494	230	220	183	12	9	6	35	2	6	E D	4	A	A	8
III	183	6	5685	5675	5691	495	231	221	184	13	10	7	14	3	7	C	24	M	M	11
IV	184	7	5686	5676	5692	496	232	222	185	14	11	1	33	4	1	B	12	A	A	12
241	185	8	5687	5677	5693	497	233	223	186	15	12	2	21	5	2	A	1	A	A	4
II	186	9	5688	5678	5694	498	234	224	187	16	13	3	11	6	3	G	21	M	M	27
III	187	10	5689	5679	5695	499	235	225	188	17	14	4	30	7	4	F	9	A	A	16
IV	188	11	5690	5680	5696	500	236	226	189	18	15	5	19	1	5	E	29	M	M	31
242	189	12	5691	5681	5697	501	237	227	190	19	16	6	38	2	6	D	17	A	A	20
II	190	13	5692	5682	5698	502	238	228	191	1	17	7	26	3	7	C	5	A	A	12
III	191	14	5693	5683	5699	503	239	229	192	2	18	1	15	4	1	B A	25	M	M	28
IV	192	15	5694	5684	5700	504	240	230	193	3	19	2	34	5	2	G	13	A	A	16
243	193	1	5695	5685	5701	505	241	231	194	4	1	3	23	6	3	F	2	A	A	8
II	194	2	5696	5686	5702	506	242	232	195	5	2	4	12	7	4	E	22	M	A	24
III	195	3	5697	5687	5703	507	243	233	196	6	3	5	31	1	5	D C	10	A	A	13
IV	196	4	5698	5688	5704	508	244	234	197	7	4	6	20	2	6	B	30	M	A	4
244	197	5	5699	5689	5705	509	245	235	198	8	5	7	9	3	7	A	18	A	A	24
II	198	6	5700	5690	5706	510	246	236	199	9	6	1	28	4	1	G	7	A	A	9
III	199	7	5701	5691	5707	511	247	237	200	10	7	2	17	5	2	F	27	A	A	1
IV	200	8	5702	5692	5708	512	248	238	201	11	8	3	36	6	3	E	15	A	A	20

Olympiades.	ANS DE J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère Eccl. d'Antioche.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrent.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Epactes.
245	201	9	5705	5693	5702	515	249	239	202	12	9	4	25	14	3	D C B A G F E	4	A	A 5	1
II	202	10	5704	5694	5703	514	250	240	203	13	10	7	14	15	4		24	M	M 28	12
III	203	11	5705	5695	5704	515	251	241	204	14	11	1	25	16	5		12	A	A 17	25
IV	204	12	5706	5696	5705	516	252	242	205	15	12	4	22	17	6		1	A	A 8	4
246	205	13	5707	5697	5715	517	253	243	206	16	13	4	11	18	1		21	M	M 24	15
II	206	14	5708	5698	5716	518	254	244	207	17	14	2	30	19	2		9	A	A 25	26
III	207	15	5709	5699	5717	519	255	245	208	18	15	5	19	20	3		29	M	A A 5	7
IV	208	1	5710	5700	5716	520	256	246	209	19	16	5	8	21	4		17	A	A A 24	18
247	209	2	5711	5701	5717	521	257	247	210	1	17	5	26	22	5		5	A	A A 9	29
II	210	3	5712	5702	5718	522	258	248	211	2	18	1	15	23	6		25	M	A A 1	11
III	211	4	5713	5703	719	523	259	249	212	3	19	6	34	24	7	F E D C B A G	13	A	A A 14	22
IV	212	5	5714	5704	5720	524	260	250	213	4	1	2	23	25	1		2	A	A A 5	3
248	213	6	5715	5705	5721	525	261	251	214	5	2	5	12	26	2		22	M	M 28	14
II	214	7	5716	5706	722	526	262	252	215	6	3	3	31	27	3		10	A	A 17	25
III	215	8	5717	707	5723	527	263	253	216	7	4	6	20	28	4		10	M	A 1	6
IV	216	9	5718	5708	5724	528	264	254	217	8	5	4	39	1	1		18	A	A 21	17
249	217	10	57 9	5709	725	529	265	255	218	9	6	7	28	2	2		7	A	A A 13	28
II	218	11	7 0	710	5726	530	266	256	219	10	7	5	17	3	3		27	M	M 29	9
III	219	12	57 1	5711	727	531	267	257	220	11	8	2	36	4	4		15	A	A 28	20
IV	220	13	5722	5712	5728	532	268	258	221	12	9	4	25	5	5		4	A	A 9	1
250	221	14	5723	5713	5729	533	269	259	222	13	10	7	14	6	6		24	M	M 25	12
II	222	15	5724	5714	5730	534	270	260	223	14	11	5	33	7	7		12	A	A 14	23
III	223	1	5725	5715	0 1	535	271	261	224	15	12	1	22	8	1		1	A	A A 6	4
IV	224	2	57 6	5716	5732	536	272	262	225	16	13	4	11	9	2		21	M	M 28	15
251	225	3	5727	717	733	537	273	263	226	17	14	2	30	10	3		9	A	A 30	26
II	226	4	5728	718	5734	538	274	264	227	18	15	5	19	11	4		29	M	A A 1	7
III	227	5	57 9	719	5735	539	17	265	228	19	16	3	38	12	5		17	A	A A 22	18
IV	228	6	730	720	5736	540	276	266	229	1	17	1	26	13	6		5	A	A A 6	29
252	229	7	5731	5721	737	541	277	267	230	2	18	4	15	14	7		25	M	M 29	11
II	230	8	5732	5722	5738	542	278	268	231	3	19	6	34	15	1		13	A	A 18	22
III	231	9	5733	5723	5739	543	279	269	232	4	1	2	23	16	2		2	A	A 3	3
IV	232	10	5734	5724	740	544	280	270	233	5	2	5	12	17	3		22	M	M 25	14
253	233	11	5 15	725	5741	545	281	271	234	6	3	3	31	18	4		10	A	A 14	25
II	234	12	5736	5726	742	546	282	272	235	7	4	6	20	19	5		30	M	A 6	6
III	235	13	57 7	727	5743	547	283	273	236	8	5	4	39	20	6		18	A	A 19	17
IV	236	14	5738	5728	5744	548	284	274	237	9	6	7	28	21	7		7	A	A 10	28
254	237	15	5739	57 9	745	549	285	275	238	10	7	3	17	22	1		27	M	A A 2	9
II	238	1	5740	5730	5746	550	286	276	239	11	8	1	36	23	2		15	A	A A 22	20
III	239	2	5741	5731	5747	551	287	277	240	12	9	4	25	24	3		4	A	A A 7	1
IV	240	3	5742	5732	5748	552	288	278	241	13	10	7	14	25	4		24	M	M 29	12
255	241	4	5743	733	5749	553	289	279	242	14	11	5	33	26	5		12	A	A 18	23
II	242	5	57 4	5 34	5750	554	290	280	243	15	12	2	22	27	6		1	A	A A 3	4
III	243	6	5735	5735	5751	555	291	281	244	16	13	4	11	28	7		21	M	M 26	15
IV	244	7	5746	5736	752	556	292	282	245	17	14	2	30	1	1		9	A	A 14	26
256	245	8	5747	737	753	557	293	283	246	18	15	5	19	2	2		29	M	A 30	7
II	246	9	5748	57 8	754	558	294	284	247	19	16	3	38	3	3		17	A	A 19	18
III	247	10	5 9	5739	57 5	559	295	285	248	1	17	1	26	4	4		5	A	A A 11	29
IV	248	11	5750	740	5756	560	296	286	249	2	18	4	15	5	5		25	M	M 26	11
257	249	12	5751	5741	5757	561	297	287	250	5	19	6	34	6	6		13	A	A 15	22
II	250	13	5752	5742	5758	562	298	288	251	4	1	2	23	7	7		2	A	A 7	3

L'an de J. C. 211 ceux qui ne se conformoient pas au calcul des Egyptiens, firent Pâques le 21 Avril.

L'an de J. C. 248, Pâques fut célébré le 2 Avril par ceux qui ne suivoient pas le calcul Alexandrin.

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère Eccl. d'Antioche.	Ère de Constantinople.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Épactes.
III	251	14	5755	5743	5719	563	299	289		252	5	2	5	12	8	1	E	21	M	M 23	14
IV	252	15	5754	5744	5760	564	300	290		253	6	3	6	13	9	2	D C	22	A	A 11	25
258	253	1	5755	5745	5761	565	301	291		254	7	4	7	14	10	3	B	23	M	A 5	6
II	254	2	5756	5746	5762	566	302	292		255	8	5	1	15	11	4	A	24	A	A 23	17
III	255	3	5757	5747	5763	567	303	293		256	9	6	2	16	12	5	G	25	M	A 12	28
IV	256	4	5758	5748	5764	568	304	294		257	10	7	3	17	13	6	F E	27	M	M 30	9
259	257	5	5759	5749	5765	569	305	295		258	11	1	4	18	14	7	D	28	A	A 19	20
II	258	6	5760	5750	5766	570	306	296		259	12	2	5	19	15	1	C	29	A	A 11	1
III	259	7	5761	5751	5767	571	307	297		260	13	3	6	20	16	2	B	30	A	M 27	12
IV	260	8	5762	5752	5768	572	308	298		261	14	4	7	21	17	3	A	31	A	A 15	23
260	261	9	5763	5753	5769	573	309	299		262	15	5	1	22	18	4	G	1	A	A 7	4
II	262	10	5764	5754	5770	574	310	300		263	16	6	2	23	19	5	F	2	A	M 23	15
III	263	11	5765	5755	5771	575	311	301		264	17	7	3	24	20	6	E D	3	M	A 12	26
IV	264	12	5766	5756	5772	576	312	302		265	18	1	4	25	21	7	C	4	A	A 1	7
261	265	13	5767	5757	5773	577	313	303		266	19	2	5	26	22	1	B	5	A	A 23	18
II	266	14	5768	5758	5774	578	314	304		267	1	3	6	27	23	2	A	6	A	A 8	29
III	267	15	5769	5759	5775	579	315	305		268	2	4	7	28	24	3	G F	7	M	M 31	11
IV	268	1	5770	5760	5776	580	316	306		269	3	5	1	29	25	4	E	1	A	A 19	22
262	269	2	5771	5761	5777	581	317	307		270	4	6	2	30	26	5	D	2	A	A 4	3
II	270	3	5772	5762	5778	582	318	308		271	5	7	3	31	27	6	C	3	M	M 27	14
III	271	4	5773	5763	5779	583	319	309		272	6	1	4	32	28	7	B	4	A	A 16	25
IV	272	5	5774	5764	5780	584	320	310		273	7	2	5	33	29	1	A	5	A	M 31	6
263	273	6	5775	5765	5781	585	321	311		274	8	3	6	34	30	2	G F	6	A	A 20	17
II	274	7	5776	5766	5782	586	322	312		275	9	4	7	35	31	3	E	7	A	A 12	28
III	275	8	5777	5767	5783	587	323	313		276	10	5	1	36	32	4	D C	1	M	M 28	9
IV	276	9	5778	5768	5784	588	324	314		277	11	6	2	1	33	5	B A	2	A	A 16	20
264	277	10	5779	5769	5785	589	325	315		278	12	7	3	2	34	6	G	3	A	A 8	1
II	278	11	5780	5770	5786	590	326	316		279	13	1	4	3	35	7	F	4	M	M 31	12
III	279	12	5781	5771	5787	591	327	317		280	14	2	5	4	36	1	E	5	A	A 13	23
IV	280	13	5782	5772	5788	592	328	318		281	15	3	6	5	1	2	D C	6	A	A 4	4
265	281	14	5783	5773	5789	593	329	319		282	16	4	7	6	2	3	B	7	M	M 27	15
II	282	15	5784	5774	5790	594	330	320		283	17	5	1	7	3	4	A	1	A	A 16	26
III	283	1	5785	5775	5791	595	331	321		284	18	6	2	8	4	5	G	2	A	A 1	7
IV	284	2	5786	5776	5792	596	332	322		285	19	7	3	9	5	6	F E	3	M	A 20	18
266	285	3	†	5777	5793	597	333	323	1	286	1	1	4	10	6	7	D	4	A	A 12	29
II	286	4		5778	5794	598	334	324	2	287	2	2	5	11	7	1	C	5	M	M 28	11
III	287	5		5779	5795	599	335	325	3*	288	3	3	6	12	8	2	B A	6	A	A 17	22
IV	288	6		5780	5796	600	336	326	4	289	4	4	7	13	9	3	G	7	A	A 9	3
267	289	7		5781	5797	601	337	327	5	290	5	5	1	14	10	4	F	1	M	A 24	14
II	290	8		5782	5798	602	338	328	6	291	6	6	2	15	11	5	E	2	A	A 13	25
III	291	9		5783	5799	603	339	329	7*	292	7	7	3	16	12	6	D	3	M	A 5	6
IV	292	10		5784	5800	604	340	330	8	293	8	1	4	17	13	7	C B	4	A	A 24	17
268	293	11		5785	5801	605	341	331	9	294	9	2	5	18	14	1	A	5	A	A 9	28
II	294	12		5786	5802	606	342	332	10	295	10	3	6	19	15	2	G	6	A	M 27	12
III	295	13		5787	5803	607	343	333	11*	296	11	4	7	20	16	3	F	7	A	A 21	23
IV	296	14		5788	5804	608	344	334	12	297	12	5	1	21	17	4	E D	1	A	A 5	1
269	297	15		5789	5805	609	345	335	13	298	13	6	2	22	18	5	C	2	M	M 28	12
II	298	1		5790	5806	610	346	336	14	299	14	7	3	23	19	6	B	3	A	A 17	23
III	299	2		5791	5807	611	347	337	15*	300	15	1	4	24	20	7	A	4	A	A 2	4
IV	300	3		5792	5808	612	348	338	16	301	16	2	5	25	21	1	G F	5	M	M 24	14

L'an de J. C. 251, ceux qui ne suivirent pas le calcul Égyptien, firent Pâques le 30 Mars.

L'an de J. C. 252, on fit Pâques le 18 Avril dans les lieux où l'on s'écartoit de ce même calcul.

† *Ici l'Ere d'Alexandrie se confond avec celle d'Antioche, par le retranchement de dix années, fait sur la première, qui donne désormais son nom à la seconde.*

*L'étoile, ou astérique, * dans l'Ere des Martyrs, marque les années surabondantes de l'année Egyptienne.*

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Cesarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Epactes.
270	301	4	5793	5809	611	349	339	17	302	17	14	2	30	2	2	E	9	A	A 23	26
II	302	5	5794	5810	614	350	340	18	303	18	15	3	19	3	3	D C	29	M	A 5	7
III	303	6	5795	5811	615	351	341	19	304	19	16	4	8	4	4	B A	17	A	A 25	18
IV	304	7	5796	5812	616	352	342	20	305	1	17	5	26	5	5		5	A	A 2	29
271	305	8	5797	5813	617	353	343	21	306	2	18	1	15	6	6	G	25	M	A 2	11
II	306	9	5798	5814	618	354	344	22	307	3	19	6	34	7	1	F	13	A	A 14	22
III	307	10	5799	5815	619	355	345	23 *	308	4	1	2	23	8	2	E	2	A	A 6	3
IV	308	11	5800	5816	620	356	346	24	309	5	2	3	12	9	4	D C	22	M	M 28	14
272	309	12	5801	5817	621	357	347	25	310	6	3	4	31	10	5	B A	10	A	A 17	25
II	310	13	5802	5818	622	358	348	26	311	7	4	6	20	11	6		30	M	A 2	6
III	311	14	5803	5819	623	359	349	27 *	312	8	5	4	39	12	7	G	18	A	A 22	17
IV	312	15	5804	5820	624	360	350	28	313	9	6	7	28	13	1	F E	7	A	A 13	28
273	313	1	5805	5821	625	361	351	29	314	10	7	1	17	14	2	D C	27	M	M 29	9
II	314	2	5806	5822	626	362	352	30	315	11	8	2	36	15	3	B A	15	A	A 18	20
III	315	3	5807	5823	627	363	353	31 *	316	12	9	4	25	16	4		4	A	A 10	1
IV	316	4	5808	5824	628	364	354	32	317	13	10	7	14	17	7	A G	24	M	M 25	12
274	317	5	5809	5825	629	365	355	33	318	14	11	5	33	18	2	F E	12	A	A 14	23
II	318	6	5810	5826	630	366	356	34	319	15	12	1	22	19	2	D C	1	A	A 6	4
III	319	7	5811	5827	631	367	357	35 *	320	16	13	4	11	20	1	B A	21	M	M 22	15
IV	320	8	5812	5828	632	368	358	36	321	17	14	2	30	21	5	C B	9	A	A 10	26
275	321	9	5813	5829	633	369	359	37	322	18	15	5	19	22	6	A	29	M	A 2	7
II	322	10	5814	5830	634	370	360	38	323	19	16	3	38	23	7	G F	17	A	A 22	18
III	323	11	5815	5831	635	371	361	39 *	324	1	17	5	26	24	1	E D	5	A	A 7	29
IV	324	12	5816	5832	636	372	362	40	325	2	18	1	15	25	2	C	25	M	M 29	11
276	325	13	5817	5833	637	373	363	41	326	3	19	6	34	26	4		13	A	A 18	22
II	326	14	5818	5834	638	374	364	42	327	4	1	2	23	27	5	B	2	A	A 3	3
III	327	15	5819	5835	639	375	365	43 *	328	5	2	5	12	28	6	A G	22	M	M 26	14
IV	328	1	5820	5836	640	376	366	44	329	6	3	3	31	1	2	F	10	A	A 14	25
277	329	2	5821	5837	641	377	367	45	330	7	4	6	20	2	2	E D	30	M	A 6	6
II	330	3	5822	5838	642	378	368	46	331	8	5	4	39	3	3	C	18	A	A 19	17
III	331	4	5823	5839	643	379	369	47 *	332	9	6	7	28	4	4	B A	7	A	A 11	28
IV	332	5	5824	5840	644	380	370	48	333	10	7	5	17	5	6	G F	27	M	A 2	9
278	333	6	5825	5841	645	381	371	49	334	11	8	2	36	6	7	E	15	A	A 22	20
II	334	7	5826	5842	646	382	372	50	335	12	9	4	25	7	1	D	4	A	A 7	1
III	335	8	5827	5843	647	383	373	51 *	336	13	10	7	14	8	2	C B	24	M	M 30	12
IV	336	9	5828	5844	648	384	374	52	337	14	11	5	33	9	4	D C	12	A	A 18	23
279	337	10	5829	5845	649	385	375	53	338	15	12	2	22	10	5	B A	1	A	A 3	4
II	338	11	5830	5846	650	384	376	54	339	16	13	4	11	11	6	A	21	M	M 26	15
III	339	12	5831	5847	651	387	377	55 *	340	17	14	2	30	12	7	G	9	A	A 15	26
IV	340	13	5832	5848	652	388	378	56	341	18	15	1	19	13	2	F E	29	M	M 30	7
280	341	14	5833	5849	653	389	379	57	342	19	16	3	38	14	3	D	17	A	A 19	18
II	342	15	5834	5850	654	390	380	58	343	1	17	5	26	15	4	C	5	A	A 11	29
III	343	1	5835	5851	655	391	381	59 *	344	2	18	1	15	16	5	B	25	M	M 27	11
IV	344	2	5836	5852	656	392	382	60	345	3	19	6	34	17	7	A G	13	A	A 15	22
281	345	3	5837	5853	657	393	383	61	346	4	1	2	23	18	1	F	2	A	A 7	3
II	346	4	5838	5854	658	394	384	62	347	5	2	5	12	19	2	E	22	M	M 23	14
III	347	5	5839	5855	659	395	385	63 *	348	6	3	3	31	20	3	D	10	A	A 22	25
IV	348	6	5840	5856	660	396	386	64	349	7	4	6	20	21	5	C B	30	M	A 3	6
282	349	7	5841	5857	661	397	387	65	350	8	5	4	39	22	6	A	18	A	A 23	17
II	350	8	5842	5858	662	398	388	66	351	9	6	7	28	23	7	G	7	A	A 8	18

L'an de J. C. 306, Pâques fut célébré le 14 Avril en Égypte & dans l'Orient, & le 21 du même mois en Occident.

L'an de J. C. 326, ceux qui suivoient le calcul Égyptien, firent Pâques le 3 Avril; les autres le 10 du même mois.

L'an de J. C. 346, Pâques fut célébré le 22 Mars en Égypte & en Orient, & le 30 du même mois en Occident.

L'an de J. C. 349, en quelques endroits de l'Occident on fit Pâques le 26 Mars.

*L'étoile ou astérique *, dans l'Ere des Martyrs, marque les années surabondantes de l'année Égyptienne.*

Olympiades.	Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Seleucides ou des Grecs.	Ère Célarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Characteres.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars. A. Avril.	Les Pâques, M. Mars. A. Avril.	Épactes.
III	351	2	5843	5859	663	389	389	67 *	5	10	7	2	17	24	1	F	27	M	M 31	9
IV	352	10	5844	5860	664	390	390	68	356	11	8	3	28	25	3	E D	15	A	A 19	20
283	353	11	5845	5861	665	391	391	69	357	12	9	4	29	26	4	C	4	A	A 11	1
II	354	12	5846	5862	666	392	39	70	358	13	10	5	30	27	5	B	24	M	M 27	12
III	355	13	5847	5863	667	393	391	71 *	356	14	11	6	31	28	6	A	12	A	A 16	23
IV	356	14	5848	5864	668	404	394	72	357	1	12	1	22	1	1	G F	1	A	A 7	4
284	357	15	5849	5865	669	405	395	73	358	16	13	2	23	2	2	E	21	M	M 23	15
II	358	1	5850	5866	670	406	396	74	359	17	14	3	30	3	3	D	9	A	A 13	26
III	359	2	5851	5867	671	407	397	75 *	360	18	15	5	29	4	4	C B	19	M	A 4	7
IV	360	3	5851	5868	672	408	398	76	361	19	16	6	18	5	5	A	17	A	A 23	18
285	361	4	5853	5869	673	409	399	77	362	1	17	1	26	6	7	G	5	A	A 8	19
II	362	5	5854	5870	674	410	400	78	363	2	18	1	11	7	1	F	25	M	M 31	11
III	363	6	5855	5871	675	411	401	79 *	364	3	19	6	14	8	2	E	13	A	A 20	22
IV	364	7	5816	5872	676	412	401	80	365	4	1	2	23	2	4	D C	2	A	A 4	3
286	365	8	5857	5873	677	413	403	81	366	5	2	3	12	10	5	B	22	M	M 27	14
II	366	9	5858	5874	678	414	404	82	367	6	3	3	31	11	6	A	10	A	A 16	25
III	367	10	5859	5875	679	415	405	83 *	368	7	4	6	20	12	7	G	30	M	A 1	6
IV	368	11	5860	5876	680	416	406	84	369	8	5	4	19	13	1	F E	18	A	A 20	17
287	369	12	5861	5877	681	417	407	85	370	9	6	7	28	14	3	D	7	A	A 12	28
II	370	11	5862	5878	682	418	408	86	371	10	7	1	27	15	4	C	27	M	M 28	9
III	371	14	5863	5879	683	419	409	87 *	372	11	8	2	16	16	5	B	15	A	A 17	20
IV	372	15	5864	5880	684	420	410	88	373	12	9	4	25	17	7	A G	4	A	A 8	1
288	373	1	5865	5881	685	421	411	89	374	13	10	7	14	18	1	F	24	M	M 31	12
II	374	2	5866	5882	686	422	412	90	375	14	11	5	33	19	2	E	12	A	A 13	23
III	375	3	5867	5883	687	423	413	91 *	376	15	12	1	22	20	3	D	1	A	A 5	4
IV	376	4	5868	5884	688	424	414	92	377	16	13	4	11	21	5	C B	21	M	M 27	15
289	377	5	5869	5885	689	425	415	93	378	17	14	2	30	22	6	A G	9	A	A 16	26
II	378	6	5870	5886	690	426	416	94	379	18	15	5	19	23	7	F	29	M	A 1	7
III	379	7	5871	5887	691	427	417	95 *	380	19	16	3	28	24	2	E	17	A	A 21	18
IV	380	8	5872	5888	692	428	418	96	381	1	17	1	26	25	3	E D	5	A	A 12	29
290	381	9	5873	5889	693	429	419	97	382	2	18	1	15	26	4	C	25	M	M 28	11
II	382	10	5874	5890	694	430	420	98	383	8	19	6	24	27	5	B	13	A	A 17	22
III	383	11	5875	5891	695	431	421	99 *	384	4	1	2	23	28	6	A	2	A	A 9	3
IV	384	12	5876	5892	696	432	422	100	385	5	2	5	12	1	1	G F	22	M	M 24	14
291	385	13	5877	5893	697	433	423	101	386	6	3	3	21	2	2	E	10	A	A 13	25
II	386	14	5878	5894	698	434	424	101	387	7	4	6	20	3	3	D	30	M	A 5	6
III	387	15	5879	5895	699	435	425	103 *	388	8	5	4	29	4	4	C	18	A	A 25	17
IV	388	1	5880	5896	700	436	426	104	389	9	6	7	28	5	6	B A	7	A	A 9	28
292	389	2	5881	5897	701	437	427	105	390	10	7	3	17	6	7	G	27	M	A 1	9
II	390	3	5882	5898	702	438	428	106	391	11	8	1	26	7	1	F	15	A	A 21	20
III	391	4	5883	5899	703	439	429	107 *	392	12	9	4	25	8	2	E	4	A	A 6	1
IV	392	5	5884	5900	704	440	430	108	393	13	10	7	14	9	4	D C	24	M	M 28	12
293	393	6	5885	5901	705	441	431	109	394	14	11	5	33	10	5	B	12	A	A 17	23
II	394	7	5886	5902	706	442	432	110	395	15	12	1	22	11	6	A	1	A	A 2	4
III	395	8	5887	5903	707	443	433	111 *	396	16	13	4	11	12	7	G	21	M	M 25	15
IV	396	9	5888	5904	708	444	434	112	397	17	14	2	30	13	2	F E	9	A	A 13	26
294	397	10	5889	5905	709	445	435	113	398	18	15	5	19	14	3	D	29	M	A 5	7
II	398	11	5890	5906	710	446	436	114	399	19	16	3	28	15	4	C	17	A	A 28	18
III	399	12	5891	5907	711	447	437	115 *	400	1	17	5	16	16	5	B	5	A	A 10	29
IV	400	13	5892	5908	712	448	438	116	401	2	18	1	15	17	7	A G	25	M	A 2	11

L'an de J. C. 360, quelques Occidentaux firent Pâques le 26 Mars.

L'an de J. C. 368, en quelques Provinces d'Occident on célébra Pâques le 22 Mars.

L'an de J. C. 387, en divers endroits, le 18 Avril fut le jour de Pâques; & chez quelques Latins, on célébra cette solemnité le jour même de l'Équinoxe, contre la disposition du Concile de Nicée.

L'an de J. C. 397, Pâques se célébra chez les Orientaux le 5 Av. mais chez plusieurs Occident. le 29 Mars.

L'étoile ou astérique * *dans l'Ère des Martyrs, marque les années surabondantes de l'année Egyptienne.*

ANS DE J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars A. Avril.	Épactes.
401	14	5893	5909	713	449	439	117	402	3	19	6	24	18	1	F	13	A	A 14	22
402	15	5894	5910	714	450	440	118	403	4	1	2	23	19	2	E	2	A	A 6	2
403	1	5895	5911	715	451	441	119 *	404	5	2	5	12	20	3	D	22	M	M 29	14
404	2	5896	5912	716	452	442	120	405	6	3	3	31	21	5	C	10	A	A 27	25
405	3	5897	5913	717	453	443	121	406	7	4	6	20	22	6	B	30	M	A 2	6
406	4	5898	5914	718	454	444	122	407	8	5	4	39	23	7	A	18	A	A 21	17
407	5	5899	5915	719	455	445	123 *	408	9	6	7	28	24	1	G	7	A	A 14	28
408	6	5900	5916	720	456	446	124	409	10	7	3	17	25	3	F	27	M	M 29	9
409	7	5901	5917	721	457	447	125	410	11	8	1	36	26	4	E	15	A	A 18	22
410	8	5902	5918	722	458	448	126	411	12	9	4	25	27	5	D	4	A	A 10	1
411	9	5903	5919	723	459	449	127 *	412	13	10	7	14	28	6	C	24	M	M 26	12
412	10	5904	5920	724	460	450	128	413	14	11	5	33	1	1	B	12	A	A 14	23
413	11	5905	5921	725	461	451	129	414	15	12	1	22	2	2	A	1	A	A 6	4
414	12	5906	5922	726	462	452	130	415	16	13	4	11	3	3	G	21	M	M 22	15
415	13	5907	5923	727	463	453	131 *	416	17	14	2	30	4	4	F	9	A	A 11	26
416	14	5908	5924	728	464	454	132	417	18	15	5	19	5	6	E	29	M	A 2	7
417	15	5909	5925	729	465	455	133	418	19	16	3	38	6	7	D	17	A	A 22	18
418	1	5910	5926	730	466	456	134	419	1	17	5	26	7	1	C	5	A	A 7	29
419	2	5911	5927	731	467	457	135 *	420	2	18	1	15	8	2	B	25	M	M 30	21
420	3	5912	5928	732	468	458	136	421	3	19	6	34	9	4	A	13	A	A 18	32
421	4	5913	5929	733	469	459	137	422	4	1	2	23	10	5	G	2	A	A 5	3
422	5	5914	5930	734	470	460	138	423	5	2	5	12	11	6	F	22	M	M 26	24
423	6	5915	5931	735	471	461	139 *	424	6	3	3	31	12	7	E	10	A	A 15	25
424	7	5916	5931	736	471	462	140	425	7	4	6	20	13	1	D	30	M	A 6	6
425	8	5917	5933	737	473	463	141	426	8	5	4	39	14	3	C	18	A	A 19	27
426	9	5918	5934	738	474	464	142	427	9	6	7	28	15	4	B	7	A	A 23	28
427	10	5919	5935	739	475	465	143 *	428	10	7	3	17	16	5	A	27	M	A 3	9
428	11	5920	5936	740	476	466	144	429	11	8	1	36	17	7	G	15	A	A 22	20
429	12	5921	5937	741	477	467	145	430	12	9	4	25	18	2	F	4	A	A 7	1
430	13	5922	5938	742	478	468	146	431	13	10	7	14	19	2	E	24	M	M 30	12
431	14	5923	5939	743	479	469	147 *	432	14	11	5	33	20	3	D	12	A	A 19	23
432	15	5924	5940	744	480	470	148	433	15	12	1	2	21	5	C	1	A	A 5	4
433	1	5925	5941	745	481	471	149	434	16	13	4	11	22	6	B	23	M	M 26	15
434	2	5926	5942	746	482	472	150	435	17	14	2	30	23	7	A	9	A	A 15	26
435	3	5927	5943	747	483	473	151 *	436	18	15	1	19	24	1	G	29	M	M 31	7
436	4	5928	5944	748	484	474	152	437	19	16	3	38	25	3	F	17	A	A 19	18
437	5	5929	5945	749	485	475	153	438	1	17	5	26	26	4	E	5	A	A 11	29
438	6	5930	5946	750	486	476	154	439	2	18	1	15	27	5	D	25	M	M 27	11
439	7	5931	5947	751	487	477	155 *	440	3	19	6	34	28	6	C	22	A	A 16	22
440	8	5932	5948	752	488	478	156	441	4	1	2	23	1	2	B	2	A	A 7	3
441	9	5933	5949	753	489	479	157	442	5	2	5	12	2	2	A	22	M	M 23	14
442	10	5934	5950	754	490	480	158	443	6	3	3	31	3	3	G	10	A	A 12	25
443	11	5935	5951	755	491	481	159 *	444	7	4	6	20	4	4	F	30	M	A 4	6
444	12	5936	5952	756	491	482	260	445	8	5	4	39	5	6	E	18	A	A 23	17
445	13	5937	5953	757	493	483	161	446	9	6	7	28	6	7	D	7	A	A 8	28
446	14	5938	5954	758	494	484	162	447	10	7	3	17	7	1	C	27	M	M 31	9
447	15	5939	5955	759	495	485	163 *	448	11	8	1	36	8	2	B	15	A	A 21	20
448	1	5940	5956	760	496	486	164	449	12	9	4	25	9	4	A	4	A	A 11	1
449	2	4941	5957	761	497	487	165	450	13	10	7	14	10	5	G	24	M	M 27	12
450	3	5941	5958	762	498	488	166	451	14	11	5	33	11	6	F	12	A	A 16	25

L'an de J. C. 401, Pâques ſe fit en Occident le 25 Avril, mais le 24 du même mois en Égypte & en Orient.

L'an de J. C. 406, Pâques ſe célébra le 22 Avril dans le plus grand nombre des Égliſes; mais chez quelques Latins le 25 Mars.

L'an de J. C. 414, les Occidentaux, par ordre du Pape Innocent, célébrèrent Pâques le 22 Mars; mais S. Cyrille fit différer cette fête en Égypte juſqu'au 29 du même mois.

L'an de J. C. 417, Pâques ſe fit le 25 Mars parmi quelques Occidentaux.

L'an de J. C. 421, les Égyptiens célébrèrent Pâques le 3 Avril, les autres le 10 du même mois.

L'an de J. C. 423, l'Égliſe d'Afrique célébra Pâques le 3 Mars, & les autres Égliſes le 6 Avril.

L'an de J. C. 425, on fit Pâques le 22 Mars chez quelques Occidentaux.

L'an de J. C. 428, les Occidentaux firent Pâques le 23 Mars, & les Orientaux, auſſi que les Alexandrins, le 30 du même mois.

L'an de J. C. 444, quelques Latins firent Pâques le 26 Mars.

*L'étoile ou aſtériſque *, dans l'Ère des Martyrs, marque les années ſurbiſſextiles ou intercalaires des Égyptiens.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Reguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Épactes.
451	4	5943	5959	763	499	489	167 *	412	15	12	1	22	12	7	G	1	A	A 8	4
452	5	5944	5960	764	500	490	168	413	16	13	2	11	13	1	F E	28	M	M 25	15
453	6	5945	5961	765	501	491	169	414	17	14	3	30	14	2	D	9	A	A 12	26
454	7	5946	5962	766	502	492	170	415	18	15	4	19	15	3	C	29	M	A 4	7
455	8	5947	5963	767	503	493	171 *	416	19	16	5	38	16	4	B	17	A	A 24	18
456	9	5948	5964	768	504	494	172	417	1	17	5	26	17	5	A G	5	A	A 8	29
457	10	5949	5965	769	505	495	173	418	2	18	6	15	18	6	F	25	M	M 31	11
458	11	5950	5966	770	506	496	174	419	3	19	7	34	19	7	E	13	A	A 20	22
459	12	5951	5967	771	507	497	175 *	420	4	1	1	23	20	1	D	2	A	A 5	3
460	13	5952	5968	772	508	498	176	421	5	2	2	12	21	2	C B	22	M	M 27	14
461	14	5953	5969	773	509	499	177	422	6	3	3	31	22	3	A	10	A	A 16	25
462	15	5954	5970	774	510	500	178	423	7	4	4	20	23	4	G F	30	M	A 1	6
463	1	5955	5971	775	511	501	179 *	424	8	5	5	39	24	5	E	18	A	A 21	17
464	2	5956	5971	776	511	502	180	425	9	6	6	28	25	6	D C	7	A	A 12	28
465	3	5957	5973	777	513	503	181	426	10	7	7	17	26	7	B	27	M	M 28	9
466	4	5958	5974	778	514	504	182	427	11	8	1	36	27	1	A	15	A	A 17	20
467	5	5959	5975	779	515	505	183 *	428	12	9	2	25	28	2	G	4	A	A 9	1
468	6	5960	5976	780	516	506	184	429	13	10	3	14	1	3	F E	24	M	M 31	12
469	7	5961	5977	781	517	507	185	430	14	11	4	33	2	4	D	12	A	A 13	23
470	8	5962	5978	782	518	508	186	431	15	12	5	22	3	5	C	1	A	A 5	4
471	9	5963	5979	783	519	509	187 *	432	16	13	6	11	4	6	B A	21	M	M 28	15
472	10	5964	5980	784	520	510	188	433	17	14	7	30	5	7	G	9	A	A 16	26
473	11	5965	5981	785	521	511	189	434	18	15	1	19	6	1	F	29	M	A 1	7
474	12	5966	5982	786	522	512	190	435	19	16	2	38	7	2	E	17	A	A 21	18
475	13	5967	5983	787	523	513	191 *	436	1	17	3	26	8	3	D C	5	A	A 6	29
476	14	5968	5984	788	524	514	192	437	2	18	1	15	9	4	B	25	M	M 28	11
477	15	5969	5985	789	525	515	193	438	3	19	6	34	10	5	A	13	A	A 17	22
478	1	5970	5986	790	526	516	194	439	4	1	2	23	11	6	G	2	A	A 9	3
479	2	5971	5987	791	527	517	195 *	440	5	2	3	12	12	7	F	22	M	M 25	14
480	3	5972	5988	792	528	518	196	441	6	3	4	31	13	1	E	10	A	A 13	25
481	4	5973	5989	793	529	519	197	442	7	4	6	20	14	2	D	30	M	A 5	6
482	5	5974	5990	794	530	520	198 *	443	8	5	4	39	15	3	C	18	A	A 25	17
483	6	5975	5991	795	531	521	199	444	9	6	7	28	16	4	B	7	A	A 10	28
484	7	5976	5992	796	532	522	200	445	10	7	1	17	17	5	A G	27	M	A 1	9
485	8	5977	5993	797	533	523	201	446	11	8	1	36	18	1	F	15	A	A 21	20
486	9	5978	5994	798	534	524	202	447	12	9	4	25	19	2	E	4	A	A 6	1
487	10	5979	5995	799	535	525	203 *	448	13	10	5	14	20	3	D	24	M	M 29	12
488	11	5980	5996	800	536	526	204	449	14	11	5	33	21	5	C B	12	A	A 17	23
489	12	5981	5997	801	537	527	205	450	15	12	1	22	22	6	A	1	A	A 2	4
490	13	5982	5998	802	538	528	206	451	16	13	4	11	23	7	G	21	M	M 25	15
491	14	5983	5999	803	539	529	207 *	452	17	14	2	30	24	1	F	9	A	A 14	26
492	15	5984	6000	804	540	530	208	453	18	15	3	19	25	3	E D	29	M	A 5	7
493	1	5985	6001	805	541	531	209	454	19	16	3	38	26	4	C	17	A	A 18	18
494	2	5986	6002	806	542	532	210	455	1	17	5	26	27	5	B A	5	A	A 10	29
495	3	5987	6003	807	543	533	211 *	456	2	18	1	15	28	6	G	25	M	M 26	11
496	4	5988	6004	808	544	534	212	457	3	19	6	34	1	1	F E	13	A	A 14	22
497	5	5989	6005	809	545	535	213	458	4	1	2	23	2	2	E	2	A	A 6	3
498	6	5990	6006	810	546	536	214	459	5	2	5	12	3	3	D C	22	M	M 29	14
499	7	5991	6007	811	547	537	215 *	500	6	3	1	31	4	4	B	10	A	A 11	25
500	8	5992	6008	812	548	538	216	501	7	4	6	20	5	6	B A	30	M	A 2	6

L'an de J. C. 451, on célébra Pâques le 22 Avril chez les Orientaux, les Egyptiens & la plûpart des Occidentaux; mais quelques-uns des derniers firent ce jour-là le 17 du même mois. Le Pape S. Léon, qui n'avoit été d'abord de leur avis, se rangea enfuite à celui des premiers.

L'an de J. C. 475, en plusieurs lieux d'Occident on fit Pâques le 11 Avril.

L'an de J. C. 482, les Latins firent Pâques le 18 Avril, & quelques-uns même le 21 Mars, tandis que les Orientaux & les Egyptiens célébrèrent cette fête, comme il convenoit, le 25 Avril.

L'an de J. C. 495, on célébra Pâques le 2 Avril chez les Latins, & le 26 Mars en Orient & en Egypte.

L'an de J. C. 496, les Orientaux & les Alexandrins firent Pâques le 18 Avril, & les Latins le 22.

L'an de J. C. 534, plusieurs Occidentaux firent Pâques le 18 Avril.

*L'Astérisque ou Astérisque *, dans l'Ère des Martyrs, marque les années surabondantes ou intercalaires des Egyptiens.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.		Epactes.
501	9	5993	6009	813	549	539	217	502	8	5	4	39	6	7	G	18	A	A	22	17
502	10	5994	6010	814	550	540	218	503	9	6	7	28	7	1	F	7	A	A	14	28
503	11	5995	6011	815	551	541	219 *	504	10	7	5	17	8	2	E	27	M	M	30	9
504	12	5996	6012	816	552	542	220	505	11	8	2	36	9	4	DC	15	A	A	18	20
505	13	5997	6013	817	553	543	221	506	12	9	4	25	10	5	B	4	A	A	10	1
506	14	5998	6014	818	554	544	222	507	13	10	7	14	11	6	A	24	M	M	26	12
507	15	5999	6015	819	555	545	223 *	508	14	11	1	33	12	7	G	12	A	A	14	23
508	1	6000	6016	820	556	546	224	509	15	12	3	22	13	2	FE	1	A	A	6	4
509	2	6001	6017	821	557	547	225	510	16	13	4	11	14	3	D	21	M	M	22	15
510	3	6002	6018	822	558	548	226	511	17	14	2	30	15	4	C	9	A	A	11	26
511	4	6003	6019	823	559	549	227 *	512	18	15	5	19	16	5	B	29	M	A	3	7
512	5	6004	6020	824	560	550	228	513	19	16	3	38	17	6	AG	17	A	A	22	18
513	6	6005	6021	825	561	551	229	514	1	17	5	26	18	1	F	5	A	A	7	29
514	7	6006	6022	826	562	552	230	515	2	18	1	15	19	2	E	25	M	M	30	11
515	8	6007	6023	827	563	553	231 *	516	3	19	6	34	20	3	D	13	A	A	19	22
516	9	6008	6024	828	564	554	232	517	4	1	2	23	21	5	CB	2	A	A	3	3
517	10	6009	6025	829	565	555	233	518	5	2	5	12	22	6	A	22	M	M	26	14
518	11	6010	6026	830	566	556	234	519	6	3	3	31	23	7	G	10	A	A	15	25
519	12	6011	6027	831	567	557	235 *	520	7	4	6	20	24	1	F	30	M	M	31	6
520	13	6012	6028	832	568	558	236	521	8	5	4	39	25	3	ED	18	A	A	19	17
521	14	6013	6029	833	569	559	237	522	9	6	7	28	26	4	C	7	A	A	11	28
522	15	6014	6030	834	570	560	238	523	10	7	5	17	27	5	B	27	M	A	3	9
523	1	6015	6031	835	571	561	239 *	524	11	8	1	36	28	6	A	15	A	A	16	20
524	2	6016	6032	836	572	562	240	525	12	9	4	25	1	1	GF	4	A	A	7	1
525	3	6017	6033	837	573	563	241	526	13	10	7	14	2	2	E	24	M	M	30	12
526	4	6018	6034	838	574	564	242	527	14	12	5	33	3	3	D	12	A	A	19	23
527	5	6019	6035	839	575	565	243 *	528	15	12	1	22	4	4	C	1	A	A	4	4
528	6	6020	6036	840	576	566	244	529	16	13	4	11	5	6	BA	21	M	M	26	15
529	7	6021	6037	841	577	567	245	530	17	14	2	30	6	7	G	9	A	A	15	26
530	8	6022	6038	842	578	568	246	531	18	15	5	19	7	1	F	29	M	M	31	7
531	9	6023	6039	843	579	569	247 *	532	19	16	3	38	8	2	E	17	A	A	20	18
532	10	6024	6040	844	580	570	248	1	1	17	5	27	9	4	DC	5	A	A	11	29
533	11	6025	6041	845	581	571	249	2	2	18	1	15	10	5	B	25	M	A	27	10
534	12	6026	6042	846	582	572	250	3	3	19	6	34	11	6	A	13	A	A	16	22
535	13	6027	6043	847	583	573	251 *	4	4	1	2	23	12	7	G	2	A	A	8	3
536	14	6028	6044	848	584	574	252	5	5	2	5	12	13	2	FE	22	M	M	23	14
537	15	6029	6045	849	585	575	253	6	6	3	3	31	14	3	D	10	A	A	12	25
538	1	6030	6046	850	586	576	254	7	7	4	6	20	15	4	C	30	M	A	4	6
539	2	6031	6047	851	587	577	255 *	8	8	5	4	39	16	5	B	18	A	A	24	27
540	3	6032	6048	852	588	578	256	9	9	6	7	28	17	6	AG	7	A	A	8	28
541	4	6033	6049	853	589	579	257	10	10	7	5	17	18	1	F	29	M	M	31	9
542	5	6034	6050	854	590	580	258	11	11	8	1	36	19	2	E	15	A	A	20	20
543	6	6035	6051	855	591	581	259 *	12	12	9	4	25	20	3	D	6	A	A	5	1
544	7	6036	6052	856	592	582	260	13	13	10	7	14	21	5	CB	24	M	M	27	12
545	8	6037	6053	857	593	583	261	14	14	11	5	33	22	6	A	13	A	A	16	23
546	9	6038	6054	858	594	584	262	15	15	12	1	22	23	7	G	1	A	A	8	4
547	10	6039	6055	859	595	585	263 *	16	16	13	4	11	24	1	F	21	A	M	24	15
548	11	6040	6056	860	596	586	264	17	17	14	2	30	25	3	ED	9	A	A	12	26
549	12	6041	6057	861	597	587	265	18	18	15	5	19	26	4	C	29	M	A	4	7
550	13	6042	6058	862	598	588	266	19	19	16	3	38	27	1	B	17	A	A	24	18

L'an de J. C. 501, les Occidentaux firent Pâques le 25 Mars, & les Orientaux le 22 Avril.

L'an de J. C. 516, Pâques fut célébré le 3 Avril par les Alexandrins & les Orientaux, & le 10 par les Occidentaux.

L'an de J. C. 520, quelques Latins firent Pâques le 22 Mars.

L'an de J. C. 536, Pâques se célébra dans quelques Eglises d'Occident le 30 Mars.

L'an de J. C. 545, on célébra Pâques à C. P., par édit de Justinien, le 22 Avril. Voyez la raison de cet édit dans Cédrenus, sur l'an 19 de Justinien.

L'an de J. C. 550, les Occidentaux firent Pâques le 17 Avril, & les Orientaux le 24 du même mois.

*L'étoile ou astérique *, dans l'Ere des Martyrs, marque les années surabondantes des Egyptiens.*

Ans de J. C.	Indictions	Ere d'Alexandrie.	Ere de Conſtantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere Céſarien d'Ant.	Ere d'Eſpagne.	Ere des Martyrs.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Chiffre des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrent.	Lettre Dominicale.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques, M. Mars, A. Avril.	Epacte.
551	14	6043	6059	863	599	589	267 *	23	3	17	5	26	28	6	A	5	A	A 9	29
552	15	6044	6060	864	600	590	268	24	4	18	6	27	1	7	G	26	M	M 31	11
553	1	6045	6061	865	601	591	269	25	5	19	7	28	2	1	F	23	A	A 20	22
554	2	6046	6062	866	602	592	270	26	6	1	1	29	3	2	E	1	A	A 5	3
555	3	6047	6063	867	603	593	271 *	27	7	2	2	30	4	3	D	22	M	M 28	14
556	4	6048	6064	868	604	594	272	28	8	3	3	31	5	4	C	19	A	A 16	25
557	5	6049	6065	869	605	595	273	29	9	4	4	32	6	5	B	31	M	A 1	6
558	6	6050	6066	870	606	596	274	30	10	5	5	33	7	6	A	28	A	A 17	17
559	7	6051	6067	871	607	597	275 *	31	11	6	6	34	8	7	G	27	A	A 13	28
560	8	6052	6068	872	608	598	276	32	12	7	7	35	9	1	E	7	A	A 13	9
561	9	6053	6069	873	609	599	277	33	13	8	1	36	10	2	D	4	A	A 17	20
562	10	6054	6070	874	610	600	278	34	14	9	2	37	11	3	C	27	A	A 9	1
563	11	6055	6071	875	611	601	279 *	35	15	10	3	38	12	4	B	24	M	M 25	12
564	12	6056	6072	876	612	602	280	36	16	11	4	39	13	5	A	12	A	A 21	23
565	13	6057	6073	877	613	603	281	37	17	12	5	40	14	6	G	1	A	A 5	4
566	14	6058	6074	878	614	604	282	38	18	13	6	41	15	7	F	21	M	M 29	15
567	15	6059	6075	879	615	605	283 *	39	19	14	7	42	16	1	E	9	A	A 10	26
568	1	6060	6076	880	616	606	284	40	20	15	1	43	17	2	D	29	M	A 1	7
569	2	6061	6077	881	617	607	285	41	1	16	2	44	18	3	C	17	A	A 21	18
570	3	6062	6078	882	618	608	286	42	2	17	3	45	19	4	B	5	A	A 6	29
571	4	6063	6079	883	619	609	287 *	43	3	18	4	46	20	5	A	25	M	M 29	11
572	5	6064	6080	884	620	610	288	44	4	19	5	47	21	6	G	13	A	A 17	22
573	6	6065	6081	885	621	611	289	45	5	1	6	48	22	7	F	1	A	A 9	3
574	7	6066	6082	886	622	612	290	46	6	2	7	49	23	1	E	22	M	M 25	14
575	8	6067	6083	887	623	613	291 *	47	7	3	1	50	24	2	D	10	A	A 14	25
576	9	6068	6084	888	624	614	292	48	8	4	2	51	25	3	C	30	M	A 5	6
577	10	6069	6085	889	625	615	293	49	9	5	3	52	26	4	B	18	A	A 25	17
578	11	6070	6086	890	626	616	294	50	10	6	4	53	27	5	A	9	A	A 10	28
579	12	6071	6087	891	627	617	295 *	51	11	7	5	54	28	6	G	27	M	A 1	9
580	13	6072	6088	892	628	618	296	52	12	8	6	55	1	7	F	15	A	A 21	22
581	14	6073	6089	893	629	619	297	53	13	9	7	56	2	1	E	4	A	A 6	1
582	15	6074	6090	894	630	620	298	54	14	10	1	57	3	2	D	25	M	M 29	12
583	1	6075	6091	895	631	621	299 *	55	15	11	2	58	4	3	C	13	A	A 28	23
584	2	6076	6092	896	632	622	300	56	16	12	3	59	5	4	B	1	A	A 9	4
585	3	6077	6093	897	633	623	301	57	17	13	4	60	6	5	A	22	M	M 25	15
586	4	6078	6094	898	634	624	302	58	18	14	5	61	7	6	G	9	A	A 14	26
587	5	6079	6095	899	635	625	303 *	59	19	15	6	62	8	7	F	29	M	A 30	7
588	6	6080	6096	900	636	626	304	60	20	16	7	63	9	1	E	17	A	A 18	18
589	7	6081	6097	901	637	627	305	61	1	17	1	64	10	2	D	5	A	A 10	29
590	8	6082	6098	902	638	628	306	62	2	18	2	65	11	3	C	25	M	M 16	22
591	9	6083	6099	903	639	629	307 *	63	3	19	3	66	12	4	B	13	A	A 15	22
592	10	6084	6100	904	640	630	308	64	4	1	4	67	13	5	A	2	A	A 6	3
593	11	6085	6101	905	641	631	309	65	5	2	5	68	14	6	G	22	M	M 29	14
594	12	6086	6102	906	642	632	310	66	6	3	6	69	15	7	F	10	A	A 18	25
595	13	6087	6103	907	643	633	311 *	67	7	4	7	70	16	1	E	30	M	A 2	6
596	14	6088	6104	908	644	634	312	68	8	5	4	71	17	7	AG	18	A	A 22	17
597	15	6089	6105	909	645	635	313	69	9	6	5	72	18	1	F	7	A	A 14	28
598	1	6090	6106	910	646	636	314	70	10	7	6	73	19	2	E	27	M	M 30	9
599	2	6091	6107	911	647	637	315 *	71	11	8	7	74	20	3	D	15	A	A 29	20
600	3	6092	6108	912	648	638	316	72	12	9	1	75	21	4	CB	4	A	A 10	1

L'an de J. C. 590, les Alexandrins & les Orientaux célébrèrent Pâques le 6 Avril, & les Latins le 13 du même mois.

L'an de J. C. 577, le 25 Avril fut le jour de Pâque pour les Orientaux & les Égyptiens; mais les Occidentaux célébrèrent cette fête le 18 du même mois, & quelques-uns le 21 Mars.

L'an de J. C. 592, les Orientaux firent Pâques le 26 Mars, & les Occidentaux le 2 Avril.

L'an de J. C. 594, Pâques fut celebre le 22 Avril en Orient, & le 18 en Occident.

*L'étoile ou aſtérique *, dans l'Ere des Martyrs, marque les années ſurabondantes ou intercalaires des Égyptiens.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinople.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Célerien. d'Antioche.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 15 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrent.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Épactes.
601	4	6093	6109	913	649	639	317		70	13	10	7	14	22	6	A	24	M	M 26	12
602	5	6094	6110	914	650	640	318		71	14	11	8	25	23	7	G	12	A	A 15	23
603	6	6095	6111	915	651	641	319*		72	15	12	1	22	24	1	F	1	A	A 2	4
604	7	6096	6112	916	652	642	320		73	16	13	4	11	25	3	E D	21	M	M 22	15
605	8	6097	6113	917	653	643	321		74	17	14	2	30	26	4	C	9	A	A 11	26
606	9	6098	6114	918	654	644	322		75	18	15	5	19	27	5	B	29	M	A 3	7
607	10	6099	6115	919	655	645	323*		76	19	16	3	38	28	6	A	17	A	A 23	18
608	11	6100	6116	920	656	646	324		77	1	17	6	26	1	1	G F	5	A	A 7	29
609	12	6101	6117	921	657	647	325		78	2	18	1	15	2	2	E	25	M	M 30	11
610	13	6102	6118	922	658	648	326		79	3	19	6	34	3	3	D	13	A	A 19	22
611	14	6103	6119	923	659	649	327*		80	4	1	2	23	4	4	C	2	A	A 4	3
612	15	6104	6120	924	660	650	328		81	5	2	5	11	5	6	B A	22	M	M 26	14
613	1	6105	6121	925	661	651	329		82	6	3	3	31	6	7	G	10	A	A 15	25
614	2	6106	6122	926	662	652	330		83	7	4	6	20	7	1	F	30	M	M 31	6
615	3	6107	6123	927	663	653	331*		84	8	5	4	39	8	2	E	18	A	A 30	17
616	4	6108	6124	928	664	654	332		85	9	6	7	18	9	4	D C	7	A	A 11	28
617	5	6109	6125	929	665	655	333		86	10	7	5	17	10	5	B	27	M	A 3	9
618	6	6110	6126	930	666	656	334		87	11	8	1	36	11	6	A	15	A	A 16	20
619	7	6111	6127	931	667	657	335*		88	12	9	4	25	12	7	G	4	A	A 8	1
620	8	6112	6128	932	668	658	336		89	13	10	7	14	13	2	F E	24	M	M 30	12
621	9	6113	6129	933	669	659	337		90	14	11*	5	33	14	5	D	12	A	A 19	23
622	10	6114	6130	934	670	660	338	1 16 Juil. F 6	91	15	12	1	22	15	4	C	1	A	A 4	4
623	11	6115	6131	935	671	661	339*	2* 5 Juil. F 1	92	16	13	4	11	16	5	B	21	M	M 27	15
624	12	6116	6132	936	672	662	340	3 24 Juin. F 2	93	17	14	2	30	17	7	A G	9	A	A 15	26
625	13	6117	6133	937	673	663	341	4 13 Juin. F 5	94	18	15	5	19	18	1	F	29	M	M 31	7
626	14	6118	6134	938	674	664	342	5* 2 Juin. F 2	95	19	16	3	38	19	2	E	17	A	A 10	18
627	15	6119	6135	939	675	665	343*	6 23 Mai. F 7	96	1	17	5	26	20	3	D	5	A	A 12	19
628	1	6120	6136	940	676	666	44	7* 11 Mai. F 4	97	2	18	1	15	21	5	C B	25	M	M 27	11
629	2	6121	6137	941	677	667	345	8 1 Mai. F 2	98	3	19	6	34	22	6	A	13	A	A 16	12
630	3	6122	6138	942	678	668	346	9 20 Avr. F 6	99	4	1	2	13	23	7	G	2	A	A 8	3
631	4	6123	6139	943	679	669	347*	10* 9 Avr. F 3	100	5	2	5	11	24	1	F	22	M	M 24	14
632	5	6124	6140	944	680	670	348	11 29 Mars F 1	101	6	3	3	31	25	3	E D	10	A	A 12	25
633	6	6125	6141	945	681	671	349	12 18 Mars F 5	102	7	4	6	20	26	4	C	30	M	A 4	6
634	7	6126	6142	946	682	672	350	13* 7 Mars F 2	103	8	5	4	39	27	5	B	18	A	A 24	17
635	8	6127	6143	947	683	673	351*	14 25 Fév. F 7	104	9	6	7	28	28	6	A	7	A	A 9	28
636	9	6128	6144	948	684	674	352	15 14 Fev. F 4	105	10	7	3	17	1	1	G F	27	M	M 31	9
637	10	6129	6145	949	685	675	353	16* 2 Fév. F 1	106	11	8	1	36	2	2	E	15	A	A 30	20
638	11	6130	6146	950	686	676	354	17 23 Janv. F 6	107	12	9	4	15	3	3	D	4	A	A 5	1
639	12	6131	6147	951	687	677	355*	18*12 Janv. F 3	108	13	10	7	14	4	4	C	24	M	M 28	12
640	13	6132	6148	952	688	678	356	19 2 Janv. F 1 20 22 Déc. F 5	109	14	11	5	33	5	6	B A	12	A	A 16	23
641	14	6133	6149	953	689	679	357	21*10 Déc. F 2	110	15	12	1	22	6	7	G	1	A	A 8	4
642	15	6134	6150	954	690	680	358	22 30 Nov. F 7	111	16	13	4	11	7	1	F	21	M	M 24	15
643	1	6135	6151	955	691	681	359*	23 19 Nov. F 4	112	17	14	2	30	8	2	E	9	A	A 13	26
644	2	6136	6152	956	692	682	360	24* 7 Nov. F 1	113	18	15	5	19	9	4	D C	29	M	A 4	7
645	3	6137	6153	957	693	683	361	25 28 Oct. F 6	114	19	16	3	38	10	5	B	17	A	A 24	18
646	4	6138	6154	958	694	684	362	26*17 Oct. F 3	115	1	17	1	26	11	6	A	5	A	A 9	29
647	5	6139	6155	959	695	685	363*	27 7 Oct. F 1	116	2	18	1	15	12	7	G	25	M	A 1	11
648	6	6140	6156	960	696	686	364	28 25 Sept. F 5	117	3	19	6	34	13	2	F E	13	A	A 20	22
649	7	6141	6157	961	697	687	365	29*14 Sept. F 2	118	4	1	2	23	14	3	D	2	A	A 5	3
650	8	6142	6158	962	698	688	366	30 4 Sept. F 7	119	5	2	5	12	15	4	C	22	M	M 28	14

L'an de J. C. 645, dans l'Orient & en Égypte, on célebra Pâques le 24 Avril, & le 17 du même mois en beaucoup de lieux d'Occident.

*L'étoile ou asterique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hegire marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la ferie, & la barre — au-dessous de l'année, ferme le Cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Coficurrent.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars. A. Avril.	Les Pâques M. Mars. A. Avril.	Épactes.
651	9	6143	6159	963	702	692	367*	32 24 Août F 4	120	6	3	3	31	16	5	B	10	A	A 17	25
652	10	6144	6160	964	703	693	368	32*12 Août F 1	121	7	4	4	20	17	7	A G	30	M	A 1	6
653	11	6145	6161	965	704	694	369	33 2 Août F 6	122	8	5	5	39	18	1	F	18	A	A 21	17
654	12	6146	6162	966	705	695	370	34 22 Juill. F 3	123	9	6	6	28	19	2	E	7	A	A 13	28
655	13	6147	6163	967	706	696	371*	35*11 Juill. F 7	124	10	7	7	17	20	3	D	27	M	M 29	9
656	14	6148	6164	968	707	697	372	36 30 Juin. F 5	125	11	8	1	36	21	5	C B	15	A	A 17	10
657	15	6149	6165	969	708	698	373	37*19 Juin. F 2	126	12	9	2	25	22	6	A G	4	A	A 9	1
658	1	6150	6166	970	709	699	374	38 9 Juin. F 7	127	13	10	3	14	23	7	F	24	M	M 25	12
659	2	6151	6167	971	710	700	375*	39 29 Mai, F 4	128	14	11	4	33	24	1	E D	12	A	A 14	23
660	3	6152	6168	972	711	701	376	40*17 Mai, F 1	129	15	12	5	22	25	3	F	1	A	A 5	4
661	4	6153	6169	973	712	702	377	41 7 Mai, F 6	130	16	13	6	11	26	4	C B	21	M	M 28	15
662	5	6154	6170	974	713	703	378	42 26 Avril F 3	131	17	14	7	30	27	5	A	9	A	A 10	26
663	6	6155	6171	975	714	704	379*	43*15 Avril F 7	132	18	15	1	19	28	6	B	29	M	A 2	7
664	7	6156	6172	976	715	705	380	44 4 Avril F 5	133	19	16	2	38	1	1	G F	17	A	A 21	18
665	8	6157	6173	977	716	706	381	45 25 Mars, F 2	134	1	17	3	26	2	2	E	5	A	A 6	29
666	9	6158	6174	978	717	707	382	46*13 Mars, F 6	135	2	18	4	15	3	3	D C	25	M	M 29	11
667	10	6159	6175	979	718	708	383*	47 3 Mars, F 4	136	3	19	5	34	4	4	B	13	A	A 13	22
668	11	6160	6176	980	719	709	384	48*20 Févr. F 1	137	4	1	6	23	5	5	A	2	A	A 9	3
669	12	6161	6177	981	720	710	385	49 9 Févr. F 6	138	5	2	7	12	6	6	G	22	M	M 25	14
670	13	6162	6178	982	721	711	386	50 29 Janv. F 3	139	6	3	1	31	7	7	F	10	A	A 14	25
671	14	6163	6179	983	722	712	387*	51*18 Janv. F 7	140	7	4	2	20	8	1	E	30	M	A 6	6
672	15	6164	6180	984	723	713	388	52 8 Janv. F 5 53 27 Déc. F 2	141	8	5	3	39	9	2 4	D C	18	A	A 25	17
673	1	6165	6181	985	724	714	389	54*16 Déc. F 6	142	9	6	4	28	10	5	B	7	A	A 10	28
674	2	6166	6182	986	725	715	390	55 6 Déc. F 4	143	10	7	5	17	11	6	A	27	M	A 2	9
675	3	6167	6183	987	726	716	391*	56*25 Nov. F 1	144	11	8	6	36	12	7	G	15	A	A 22	20
676	4	6168	6184	988	727	717	392	57 14 Nov. F 6	145	12	9	7	25	13	2	F E	4	A	A 6	1
677	5	6169	6185	989	728	718	393	58 3 Nov. F 3	146	13	10	1	14	14	3	D	14	M	M 29	12
678	6	6170	6186	990	729	719	394	59*23 Octo. F 7	147	14	11	2	33	15	4	C	12	A	A 18	23
679	7	6171	6187	991	730	720	395*	60 13 Octo. F 5	148	15	12	3	22	16	5	B	1	A	A 3	4
680	8	6172	6188	992	731	721	396	61 1 Octo. F 2	149	16	13	4	11	17	7	A G	21	M	M 25	15
681	9	6173	6189	993	732	722	397	62*20 Sept. F 6	150	17	14	5	30	18	1	F	9	A	A 14	26
682	10	6174	6190	994	733	723	398	63 10 Sept. F 4	151	18	15	6	19	19	2	E	29	M	M 30	7
683	11	6175	6191	995	734	724	399*	64 30 Août, F 1	152	19	16	7	38	20	3	D	17	A	A 19	18
684	12	6176	6192	996	735	725	400	65*18 Août, F 5	153	1	17	1	26	21	5	C B	5	A	A 10	29
685	13	6177	6193	997	736	726	401	66 8 Août, F 3	154	2	18	2	15	22	6	A	25	M	M 26	11
686	14	6178	6194	998	737	727	402	67*28 Juill. F 7	155	3	19	6	34	23	7	G F	13	A	A 15	22
687	15	6179	6195	999	738	728	403*	68 18 Juill. F 5	156	4	1	2	23	24	1	A	2	A	A 7	3
688	1	6180	6196	1000	739	729	404	69 6 Juill. F 2	157	5	2	3	12	25	3	E D	22	M	M 29	14
689	2	6181	6197	1001	740	730	405	70*25 Juin, F 6	158	6	3	4	31	26	4	C	10	A	A 11	25
690	3	6182	6198	1002	741	731	406	71 15 Juin, F 4	159	7	4	5	20	27	5	B	30	M	A 3	6
691	4	6183	6199	1003	742	732	407*	72 4 Juin, F 1	160	8	5	6	39	28	6	A	18	A	A 23	17
692	5	6184	6200	1004	743	733	408	73*23 Mai, F 5	161	9	6	7	28	1	1	G F	7	A	A 14	28
693	6	6185	6201	1005	744	734	409	74 13 Mai, F 3	162	10	7	1	17	2	2	E D	27	M	M 30	9
694	7	6186	6202	1006	745	735	410	75 2 Mai, F 7	163	11	8	2	36	3	3	C	15	A	A 19	20
695	8	6187	6203	1007	746	736	411*	76*21 Avril, F 4	164	12	9	3	25	4	4	B A	4	A	A 21	1
696	9	6188	6204	1008	747	737	412	77 10 Avril, F 2	165	13	10	7	24	5	6	G F	24	M	M 26	12
697	10	6189	6205	1009	748	738	413	78*30 Mars, F 6	166	14	11	5	33	6	7	E	12	A	A 15	23
698	11	6190	6206	1010	749	739	414	79 20 Mars, F 4	167	15	12	6	22	7	1	D	1	A	A 7	4
699	12	6191	6207	1011	750	740	415*	80 9 Mars, F 1	168	16	13	4	11	8	2	F	21	M	M 23	15
700	13	6192	6208	1012	751	741	416	81*26 Févr. F 5	169	17	14	2	30	9	4	D C	9	A	A 11	26

L'an de J. C. 695, les Égyptiens & les Orientaux celebrèrent Pâques le 6 Avril, & les Occidentaux le 13 de ce mois, conformément au cycle de Victorius.

L'an de J. C. 672, les Alexandrins & les Orientaux firent Pâques le 25 Avril, & les Occidentaux le 18 de ce mois, & quelques-uns même le 21 Mars.

L'an de J. C. 685, Pâques se fit le 26 Mars chez les Égyptien & les Orientaux, & le 2 Avril chez les Occident.

L'an de J. C. 689, Alexandrie & l'Orient célébrèrent Pâques le 11 Avril, & l'église latine le 18 de ce mois.

*L'étoile ou astérique *, dans l'Ère des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la férie; & la — au-dessous de l'année ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Digitized by Google

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars A. Avril.	Epactes.
701	14	6193	6209	1013	749	739	417	82 15 Fév. F 1	170	18	15	5	19	10	5	B	29	M	A 3	7
702	15	6194	6210	1014	750	740	418	83 4 Fev. F 7	171	19	16	5	38	11	6	A	17	A	A 23	18
705	1	6195	6211	1015	751	741	419*	84*25 Jan. F 4	172	1	17	5	26	12	7	G	5	A	A 8	29
704	2	6198	6212	1016	752	741	420	85 14 Jan. F 2	173	2	18	1	15	13	2	FE	25	M	M 30	11
705	3	6197	6213	1017	753	745	421	{86* 2 Jan. F 6 {87 23 Dec. F 4	174	3	19	6	34	14	3	D	13	A	A 19	22
706	4	6198	6214	1018	754	744	422	88 12 Déc. F 1	175	4	1	2	23	15	4	C	2	A	A 4	3
707	5	6199	6215	1019	755	745	423*	89* 1 Déc. F 5	176	5	2	3	12	16	5	B	22	M	M 27	14
708	6	6200	6216	1020	756	746	424	90 20 Nov. F 3	177	6	3	3	31	17	7	AG	10	A	A 15	25
709	7	6201	6217	1021	757	747	425	91 9 Nov. F 7	178	7	4	6	20	18	1	F	30	M	M 31	6
710	8	6202	6218	1022	758	748	426	92*29 Oct. F 4	179	8	5	4	39	19	2	E	18	A	A 20	17
711	9	6203	6119	1023	759	749	427*	93 19 Oct. F 2	180	9	6	7	28	20	3	D	7	A	A 11	28
712	10	6204	6220	1024	760	750	428	94 7 Oct. F 6	181	10	7	3	17	21	5	CB	27	M	A 3	9
713	11	6205	6221	1025	761	751	429	95*26 Sept. F 3	182	11	8	1	36	22	6	A	15	A	A 16	20
714	12	6206	6222	1026	762	752	430	96 16 Sept. F 1	183	12	9	4	25	23	7	G	4	A	A 8	1
715	13	6207	6223	1027	763	753	431*	97* 5 Sept. F 5	184	13	10	7	14	24	1	F	24	M	M 31	12
716	14	6208	6224	1028	764	754	432	98 25 Août F 3	185	14	11	5	31	25	3	ED	12	A	A 19	23
717	15	6209	6225	1029	765	755	433	99 14 Août F 7	186	15	12	1	22	26	4	C	1	A	A 4	4
718	1	6210	6226	1050	766	756	434	100* 3 Août F 4	187	16	13	4	11	27	5	B	21	M	M 27	15
719	2	6211	6227	1051	767	757	435*	101 24 Juill. F 2	188	17	14	2	30	28	6	A	9	A	A 16	26
720	3	6212	6228	1032	768	758	436	102 12 Juill. F 6	189	18	15	5	19	1	1	GF	29	M	M 31	7
721	4	6215	6229	1033	769	759	437	103* 2 Juill. F 3	190	19	16	5	58	2	2	E	17	A	A 20	18
722	5	6214	6230	1034	770	760	438	104 21 Juin F 1	191	1	17	5	26	3	3	D	5	A	A 12	29
723	6	6215	6231	1035	771	761	439*	105 10 Juin F 5	192	2	18	1	15	4	4	C	25	M	M 28	11
724	7	6216	6232	1036	772	762	440	106*29 Mai, F 2	193	3	19	6	34	5	6	BA	13	A	A 16	22
725	8	6217	6233	1057	773	763	441	107 19 Mai, F 7	194	4	1	2	23	6	7	G	2	A	A 8	3
726	9	6218	6234	1038	774	764	442	108* 8 Mai, F 4	195	5	2	5	11	7	1	F	22	M	M 24	14
727	10	6219	6235	1039	775	765	443*	109 28 Avr. F 2	196	6	3	3	51	8	2	E	10	A	A 11	25
728	11	6220	6236	1040	776	766	444	110 16 Avr. F 6	197	7	4	6	20	9	4	DC	30	M	A 4	6
729	12	6221	6237	1041	777	767	445	111* 5 Avr. F 3	198	8	5	4	39	10	5	B	18	A	A 24	17
730	13	6222	6238	1041	778	768	446	112 26 Mars F 1	199	9	6	7	28	11	6	A	7	A	A 9	28
731	14	6223	6239	1043	779	769	447*	113 15 Mars F 5	200	10	7	5	17	12	7	G	27	M	A 1	9
732	15	6224	6240	1044	780	770	448	114* 3 Mars F 2	201	11	8	1	36	13	2	FE	15	A	A 20	20
733	1	6225	6241	1045	781	771	449	115 21 Fevr. F 7	202	12	9	4	25	14	5	D	4	A	A 5	1
734	2	6226	6242	1046	782	772	450	116*10 Fevr. F 4	203	13	10	7	13	15	4	C	24	M	M 28	12
735	3	6227	6243	1047	783	773	451*	117* 31 Jan. F 2	204	14	11	5	32	16	5	B	12	A	A 17	23
736	4	6228	6244	1048	784	774	452	118 20 Jan. F 6	205	15	12	1	22	17	7	AG	2	A	A 8	4
737	5	6229	6245	1049	785	775	453	{119* 8 Jan. F 5 {120 19 Dec. F 15	206	16	13	4	11	18	1	F	21	A	M 24	15
738	6	6230	6246	1050	786	776	454	121 18 Dec. F 5	207	17	14	1	30	19	2	E	9	A	A 13	26
739	7	6231	6247	1051	787	777	455*	122* 7 Déc. F 2	208	18	15	5	19	20	3	D	29	M	A 5	7
740	8	6232	6248	1052	788	778	456	123 26 Nov. F 7	209	19	16	3	18	21	5	CB	17	A	A 24	18
741	9	6235	6249	1053	789	779	457	124 15 Nov. F 4	210	1	17	5	26	22	6	A	5	A	A 9	29
742	10	6234	6250	1054	790	780	458	125* 4 Nov. F 1	211	2	18	1	15	23	7	G	25	M	A 1	11
743	11	6235	6251	1055	791	781	459*	126 25 Oct. F 6	212	3	19	6	34	24	1	F	13	A	A 14	22
744	12	6236	6252	1056	792	782	460	127*13 Oct. F 3	213	4	1	2	23	25	3	ED	2	A	A 6	3
745	13	6237	6253	1057	793	783	461	128 3 Oct. F 1	214	5	2	5	12	26	4	C	22	M	M 28	14
746	14	6238	6254	1058	794	784	462	129 22 Sept. F 5	215	6	3	3	31	27	5	B	10	A	A 17	25
747	15	6139	6255	1059	795	785	463*	130*11 Sept. F 2	216	7	4	6	20	28	6	A	30	M	A 2	6
748	1	6140	6256	1060	796	786	464	132 51 Août F 7	217	8	5	4	39	1	1	GF	18	A	A 21	17
749	2	6241	9157	1051	797	787	465	132 20 Août F 4	218	9	6	7	28	2	2	E	7	A	A 13	18
750	3	6242	6258	1062	798	788	466	133* 9 Août F 1	219	10	7	3	17	3	3	D	27	M	M 29	9

L'an de J. C. 729, toutes les Églises Britanniques se réunirent à l'Église Romaine pour la célébration du jour de Pâques.

L'an de J. C. 740, en Orient, en Égypte, & en quelques lieux de l'Occident, Pâques fut célébré le 24 Avril; mais le 27 du même mois dans quelques Églises.

L'an de J. C. 741, Pâques fut fixé chez les Alexandrins & les Orientaux le 14 Avril, mais les Latins qui suivoient le cycle de Victorius, prolongèrent cette fête jusqu'au 21 du même mois.

L'an de J. C. 748, Pâques fut célébré chez les Latins le 28 Mars, & ailleurs le 21 Avril.

*L'étoile ou astérisque *, dans l'Ère des Martyrs, marque les années intercalaires des Égyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la lettre; & la barre — au-dessous de chaque forme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Seleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
751	4	6243	6259	1063	799	789	467*	134 30 Juill. F 6	220	11	8	1	36	4	4	C	15	A	A 18	20
752	5	6244	6260	1064	800	790	468	135 18 Juil. F 3	221	12	9	4	25	5	6	BA	4	A	A 9	1
753	6	6245	6261	1065	801	791	469	136* 7 Juill. F 7	222	13	10	7	14	6	7	G	24	M	M 25	12
754	7	6246	6262	1066	802	792	470	137 27 Juin, F 3	223	14	11	5	33	7	1	F	12	A	A 14	13
755	8	6247	6263	1067	803	793	471*	138*16 Juin, F 2	224	15	12	2	22	8	2	E	1	A	A 6	4
756	9	6248	6264	1068	804	794	472	139 5 Juin, F 7	225	16	13	4	11	9	3	DC	21	M	M 28	15
757	10	6249	6265	1069	805	795	473	140 25 Mai, F 4	226	17	14	2	30	10	5	B	9	A	A 18	26
758	11	6250	6266	1070	806	796	474	141*14 Mai, F 1	227	18	15	3	19	11	6	A	29	M	A 2	7
759	12	6251	6267	1071	807	797	475*	142 4 Mai, F 6	228	19	16	3	38	12	7	G	17	A	A 22	18
760	13	6252	6268	1072	808	798	476	143 21 Avr. F 3	229	1	17	5	26	13	2	FE	5	A	A 6	29
761	14	6253	6269	1073	809	799	477	144*12 Avr. F 7	230	2	18	1	15	14	3	D	25	M	M 29	11
762	13	6254	6270	1074	810	800	478	143 2 Avr. F 3	231	3	19	6	34	15	4	CB	13	A	A 18	22
763	1	6233	6271	1075	811	801	479*	146*21 Mars F 2	232	4	1	2	23	16	5	B	2	A	A 3	3
764	2	6256	6272	1076	812	802	480	147 10 Mars F 7	233	5	2	5	12	17	7	AG	22	M	M 25	14
765	3	6257	6273	1077	813	803	481	148 27 Fév. F 4	234	6	3	2	31	18	1	F	10	A	A 14	25
766	4	6258	6274	1078	814	804	482	149*16 Févr. F 1	235	7	4	6	20	19	2	E	30	M	A 6	6
767	5	6259	6275	1079	815	805	483*	150 6 Févr. F 6	236	8	5	4	39	20	3	D	18	A	A 19	17
768	6	6260	6276	1080	816	806	484	151 26 Janv. F 3	237	9	6	7	28	21	5	CB	7	A	A 10	28
769	7	6261	6277	1081	817	807	485	152*14 Janv. F 7	238	10	7	3	17	22	6	A	27	M	A 2	9
770	8	6262	6278	1082	818	808	486	153 4 Janv. F 5 ? 154 24 Déc. F 2 ?	239	11	8	1	36	23	7	G	13	A	A 22	20
771	9	6263	6279	1083	819	809	487*	153*13 Déc. F 5	240	12	9	4	23	24	1	F	4	A	A 7	1
772	10	6264	6280	1084	820	810	488	156 2 Dec. F 4	241	13	10	7	14	25	3	ED	24	M	M 29	12
773	11	6265	6281	1085	821	811	489	155*21 Nov. F 1	242	14	11	5	33	26	4	C	12	A	A 18	23
774	12	6266	6282	1086	822	812	490	158 11 Nov. F 6	243	15	12	1	22	27	5	B	1	A	A 3	4
775	13	6267	6283	1087	823	813	491*	159 31 Oct. F 3	244	16	13	4	11	28	6	A	21	M	M 26	15
776	14	6268	6284	1088	814	814	492	160*19 Oct. F 7	245	17	14	2	30	1	1	GF	9	A	A 14	26
777	15	6269	6285	1089	825	815	493	161 9 Oct. F 5	246	18	15	5	19	2	2	E	29	M	M 30	7
778	1	6270	6286	1090	826	816	494	161 28 Sept. F 2	247	19	16	3	38	3	3	D	17	A	A 19	18
779	2	6272	6287	1091	827	817	495*	169*17 Sept. F 6	248	1	17	5	26	4	4	C	3	A	A 11	29
780	3	6272	6288	1092	828	818	496	164 6 Sept. F 4	249	2	18	1	15	5	6	BA	25	M	M 26	11
781	4	6273	6289	1093	829	819	497	165 26 Août F 1	250	3	19	6	34	6	7	G	13	A	A 13	22
782	5	6274	6290	1094	830	820	498	266*13 Août F 5	251	4	1	2	23	7	1	F	2	A	A 7	3
783	6	6275	6291	1095	831	821	499*	167 5 Août F 5	252	5	2	3	12	8	2	E	22	M	M 23	14
784	7	6276	6292	1096	832	822	500	168*24 Juill F 7	253	6	3	3	31	9	4	DC	10	A	A 11	25
785	8	6277	6293	1097	833	823	501	169 14 Juill. F 5	254	7	4	6	20	10	5	B	30	M	A 3	6
786	9	6278	6294	1098	834	824	502	170 3 Juill. F 2	255	8	5	4	39	11	6	A	18	A	A 28	17
787	10	6279	6295	1099	835	825	503*	171*22 Juin, F 6	256	9	6	7	28	12	7	G	7	A	A 8	28
788	11	6280	6296	1100	836	826	504	172 11 Juin F 4	257	10	7	3	17	13	2	FE	27	M	M 30	9
789	12	6281	6297	1101	837	827	505	173 31 Mai, F 1	258	11	8	1	36	14	3	D	15	A	A 19	20
790	13	6282	6298	1102	838	828	506	174*20 Mai, F 3	259	12	9	4	23	15	4	C	4	A	A 11	1
791	14	6283	6299	1103	839	829	507*	175 10 Mai, F 3	260	13	10	7	14	16	5	B	24	M	M 27	12
792	13	6284	6300	1104	840	830	508	176*28 Avr. F 7	261	14	11	5	33	17	7	AG	12	A	A 15	23
793	1	6285	6301	1105	841	831	509	177 18 Avr. F 3	262	15	12	1	22	18	1	F	1	A	A 7	4
794	2	6286	6302	1106	842	832	510	178 7 Avr. F 2	263	16	13	4	11	19	2	E	21	M	M 23	15
795	3	6287	6303	1107	843	833	511*	179*27 Mars F 6	264	17	14	2	30	20	3	D	9	A	A 12	26
796	4	6288	6304	1108	844	834	512	180 16 Mars F 4	265	18	15	5	19	21	5	CB	29	M	A 3	7
797	5	6289	6305	1109	845	835	513	181 5 Mars E 1	266	19	16	3	38	22	6	A	17	A	A 23	18
798	6	6290	6306	1110	846	836	514	182*22 Févr. F 3	267	1	17	3	26	23	7	G	5	A	A 8	29
799	7	6291	6307	1111	847	837	515*	183 12 Févr. F 3	268	2	18	1	15	24	1	F	25	M	M 33	11
800	8	6292	6308	1112	848	838	516	184 1 Févr. F 7	269	3	19	6	34	25	3	ED	13	A	A 19	22

L'an de J. C. 760, Pâques fut célébré le 6 Avril par les Egyptiens & les Orientaux, & le 17 du même mois par les Latins attachés au cycle de Victorius.

L'an de J. C. 763, Pâques tomba le 3 Avril pour les Alexandrins, & le 10 pour les Latins, qui suivoient le cycle de Victorius.

L'an de J. C. 780, les Orientaux avec les Alexandrins firent Pâques le 26 Mars, & les Occidentaux qui suivoient le cycle de Victorius, le 2 Avril.

L'an de J. C. 783, Pâques tomba le 13 Mars pour les Alexandrins & les Orientaux, & le 30 pour les Occidentaux attachés au cycle de Victorius.

L'an de J. C. 784, Pâques arriva le 21 d'Avril dans le calcul des Alexandrins, & le 18 dans celui de Victorius.

*L'étoile ou aſtérique *, de la colonne de l'Ère des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la feuille; & la barre — au-deſſous de l'année ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	Ère de l'Hégire.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Épactes.
801	9	6293	6309	1113	849	839	517	185°20 Jan. F 4	270	4	1	2	23	26	4	C	2	A	A	4	3
802	10	6294	6310	1114	850	840	518	186 10 Jan. F 2 187°30 Dec. F 6	271	5	2	5	12	27	5	B	22	M	M	27	14
803	12	6295	6311	1115	851	841	519*	188 20 Dec. F 4	272	6	3	3	31	28	6	A	10	A	A	16	25
804	13	6296	6312	1116	852	842	520	189 8 Dec. F 1	273	7	4	6	20	1	1	GF	30	M	M	31	6
805	13	6297	6313	1117	853	843	521	190°27 Nov. F 5	274	8	5	4	39	2	2	E	18	A	A	20	17
806	14	6298	6314	1118	854	844	522	191 17 Nov. F 3	275	9	6	7	28	3	3	D	7	A	A	11	28
807	15	6299	6315	1119	855	845	523*	192 6 Nov. F 7	276	10	7	3	17	4	4	C	27	M	M	28	9
808	1	6300	6316	1120	856	846	524	193°25 Oct. F 4	277	11	8	1	36	5	6	BA	15	A	A	16	29
809	2	6301	6317	1121	857	847	525	194 15 Oct. F 2	278	12	9	4	25	6	7	G	4	A	A	8	1
810	3	6302	6318	1122	858	848	526	195 4 Oct. F 6	279	13	10	7	14	7	2	F	24	M	M	31	12
811	4	6303	6319	1123	859	849	527*	196°23 Sept. F 3	280	14	11	5	33	8	2	E	12	A	A	13	33
812	5	6304	6320	1124	860	850	528	197 12 Sept. F 1	281	15	12	1	22	9	4	DC	2	A	A	4	4
813	6	6305	6321	1125	861	851	529	198* 1 Sept. F 5	282	16	13	4	11	10	5	B	21	M	M	27	15
814	7	6306	6322	1126	862	852	530	199 22 Août F 3	283	17	14	2	30	11	6	A	9	A	A	26	26
815	8	6307	6323	1127	863	853	531*	200 11 Août F 7	284	18	15	1	19	12	7	G	29	M	A	1	7
816	9	6308	6324	1128	864	854	532	201°30 Juill. F 4	285	19	16	3	38	13	2	FE	17	A	A	20	18
817	10	6309	6325	1129	865	855	533	202 20 Juill. F 2	286	1	17	5	26	14	3	D	5	A	A	12	29
818	11	6310	6326	1130	866	856	534	203 9 Juill. F 6	287	2	18	2	15	15	4	CB	25	M	M	28	11
819	12	6311	6327	1131	867	857	535*	204°28 Juin, F 3	288	3	29	6	34	16	5	A	13	A	A	17	22
820	13	6312	6328	1132	868	858	536	205 17 Juin, F 1	289	4	1	2	23	17	7	G	2	A	A	8	5
821	14	6313	6329	1133	869	859	537	206* 6 Juin, F 5	290	5	2	5	12	18	2	FE	22	M	M	24	14
822	15	6314	6330	1134	870	860	538	207 27 Mai, F 3	291	6	3	8	31	19	2	D	10	A	A	13	25
823	1	6315	6331	1135	871	861	539*	208 16 Mai, F 7	292	7	4	6	20	20	3	CB	30	M	A	5	6
824	2	6316	6332	1136	872	862	540	209* 4 Mai, F 4	293	8	5	4	39	21	5	A	18	A	A	24	17
825	3	6317	6333	1137	873	863	541	210 24 Avr. F 2	294	9	6	7	28	22	6	G	7	A	A	9	28
826	4	6318	6334	1138	874	864	542	211 13 Avr. F 6	295	10	7	3	17	23	7	F	27	M	A	1	9
827	5	6319	6335	1139	875	865	543*	212* 2 Avr. F 3	296	12	8	1	36	24	1	ED	15	A	A	21	20
828	6	6320	6336	1140	876	866	544	213 22 Mars F 1	297	12	9	4	25	25	3	E	4	A	A	5	1
829	7	6321	6337	1141	877	867	545	214 11 Mars F 5	298	13	10	7	14	26	4	C	24	M	M	28	12
830	8	6322	6338	1142	878	868	546	215°28 Févr. F 2	299	14	11	5	33	27	5	B	12	A	A	17	23
831	9	6323	6339	1143	879	869	547*	216 18 Févr. F 7	300	15	12	1	22	28	6	A	1	A	A	2	4
832	10	6324	6340	1144	880	870	548	217* 7 Févr. F 4	301	16	13	4	11	1	1	GF	21	M	M	24	15
833	11	6325	6341	1145	881	871	549	218 27 Jan. F 2	302	17	14	2	30	2	2	E	9	A	A	13	26
834	12	6326	6342	1146	882	872	550	219 16 Jan. F 6	303	18	15	5	19	3	3	ED	29	M	A	5	7
835	13	6327	6343	1147	883	873	551*	220* 5 Jan. F 3 221 26 Déc. F 1	304	19	16	3	38	4	4	C	17	A	A	18	18
836	14	6328	6344	1148	884	874	552	222 14 Déc. F 5	305	1	17	5	26	5	6	BA	5	A	A	9	29
837	15	6329	6345	1149	885	875	553	223* 3 Déc. F 2	306	2	18	1	15	6	7	G	25	M	A	1	21
838	1	6330	6346	1150	886	876	554	224 13 Nov. F 7	307	3	19	6	34	7	2	GF	13	A	A	14	22
839	2	6331	6347	1151	887	877	555*	225 12 Nov. F 4	308	4	1	2	23	8	2	E	2	A	A	6	3
840	3	6332	6348	1152	888	878	556	226°31 Oct. F 1	309	5	2	5	12	9	4	DC	22	M	M	28	14
841	4	6333	6349	1153	889	879	557	227 21 Oct. F 6	310	6	3	3	31	20	5	B	10	A	A	17	25
842	5	6334	6350	1154	890	880	558	228*10 Oct. F 3	311	7	4	6	20	11	6	A	30	M	A	2	6
843	6	6335	6351	1155	891	881	559*	229 30 Sept. F 2	312	8	5	4	39	22	7	G	18	A	A	22	17
844	7	6336	6351	1156	892	882	560	230 18 Sept. F 5	313	9	6	7	28	13	2	FE	7	A	A	13	28
845	8	6337	6353	1157	893	883	561	231* 7 Sept. F 2	314	10	7	3	17	14	3	D	27	M	M	29	9
846	2	6338	6354	1158	894	884	562	232 28 Août F 7	315	11	8	2	36	25	4	C	15	A	A	18	20
847	10	6339	6355	1159	895	885	563*	233 17 Août F 4	316	12	9	4	25	16	5	B	4	A	A	10	1
848	11	6340	6330	1160	896	886	564	234* 5 Août F 2	317	13	10	7	14	17	7	AG	24	M	M	25	12
849	12	6341	6357	1161	897	887	565	235 26 Juill. F 6	318	14	11	5	33	18	2	F	12	A	A	14	25
850	13	6342	6358	1162	898	888	566	236°15 Juill. F 3	319	15	12	1	22	19	2	E	2	A	A	6	4

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hegire marque les années intercalaires des Arabes ; F déſigne la férie ; & la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epacte.
851	14	6345	6359	1163	899	889	586*	237 1 Juill. F 1	320	16	13	4	14	20	3	D	21	M	M 22	15
852	15	6346	6360	1164	900	890	587	238 23 Juin, F 5	321	17	14	1	30	21	5	CB	9	A	A 10	26
853	1	6347	6361	1165	901	891	589	239* 12 Juin, F 2	322	18	15	2	19	22	6	A	29	M	A 2	7
854	2	6348	6362	1166	902	892	590	240 2 Juin, F 7	323	19	16	3	8	23	7	G	17	A	A 22	18
855	3	6349*	6363	1167	903	893	591*	241 22 Mai, F 4	324	1	17	5	26	24	1	F	5	A	A 7	29
856	4	6348	6364	1168	904	894	592	241* 10 Mai, F 1	325	2	18	6	15	25	3	ED	25	M	M 29	11
857	5	6349	6365	1169	905	895	593	243 30 Avr. F 6	326	3	19	6	34	26	4	C	13	A	A 28	22
858	6	6350	6366	1170	906	896	594	244 19 Avr. F 3	327	4	1	2	23	27	5	B	2	A	A 3	3
859	7	6351	6367	1171	907	897	595*	245* 8 Avr. F 7	328	5	2	5	12	28	6	A	22	M	M 26	14
860	8	6352	6368	1172	908	898	596	246 28 Mars F 5	329	6	3	3	31	1	1	GF	10	A	A 24	25
861	9	6353	6369	1173	909	899	597	247* 17 Mars F 2	330	7	4	6	20	2	2	E	30	M	A 6	6
862	10	6354	6370	1174	910	900	598	248 7 Mars F 7	331	8	5	4	39	3	3	DC	18	A	A 19	17
863	11	6355	6371	1175	911	901	599*	249 24 Fev. F 4	332	9	6	7	28	4	4	BA	7	A	A 11	28
864	12	6356	6372	1176	912	902	600	250* 13 Fev. F 1	333	10	7	9	17	5	5	G	27	M	A 2	9
865	13	6357	6373	1177	913	903	601	251 2 Fev. F 6	334	11	8	1	36	6	6	F	15	A	A 22	20
866	14	6358	6374	1178	914	904	602	252 22 Jan. F 3	335	12	9	4	25	7	7	E	4	A	A 7	1
867	15	6359	6375	1179	915	905	603*	253* 11 Janv. F 7	336	13	10	7	14	8	1	E	24	M	M 30	12
868	1	6360	6376	1180	916	906	604	254 1 Jan. F 5 / 235 20 Déc. F 25	337	14	11	5	33	9	4	DC	12	A	A 18	23
869	2	6361	6377	1181	917	907	605	256* 10 Déc. F 7	338	15	12	1	22	10	5	B	1	A	A 3	4
870	3	6362	6378	1182	918	908	606	257 29 Nov. F 4	339	16	13	8	11	11	6	A	21	M	M 26	15
871	4	6363	6379	1183	919	909	607*	258* 18 Nov F 1	340	17	14	2	30	12	7	G	9	A	A 15	26
872	5	6364	6380	1184	920	910	608	259 7 Nov. F 6	341	18	15	5	19	13	1	FE	29	M	M 30	7
873	6	6365	6381	1185	921	911	609	260 27 Oct. F 3	342	19	16	3	38	14	3	DC	17	A	A 19	18
874	7	6366	6382	1186	922	912	610	261* 16 Oct. F 7	343	1	17	5	26	15	4	B	5	M	A 11	29
875	8	6367	6383	1187	923	913	611*	262 6 Oct. F 5	344	2	18	1	15	16	5	CB	25	M	M 27	11
876	9	6368	6384	1188	924	914	612	263 24 Sept. F 2	345	3	19	6	34	17	7	AG	13	A	A 15	22
877	10	6369	6385	1189	925	915	613	264* 13 Sept. F 6	346	4	1	2	23	18	1	F	2	A	A 7	3
878	11	6370	6386	1190	926	916	614	265 3 Sept. F 4	347	5	2	5	12	19	2	ED	22	M	M 23	14
879	12	6371	6387	1191	927	917	615*	266* 23 Août F 1	348	6	3	3	31	20	3	C	10	A	A 12	25
880	13	6372	6388	1192	928	918	616	267 12 Août F 6	349	7	4	6	20	21	5	CB	30	M	A 3	6
881	14	6373	6389	1193	929	919	617	268 1 Août F 3	350	8	5	4	39	22	6	A	18	A	A 23	17
882	15	6374	6390	1194	930	920	618	269* 21 Juill. F 7	351	9	6	7	28	23	7	GF	7	A	A 8	28
883	1	6375	6391	1195	931	921	619*	270* 21 Juill. F 5	352	10	7	3	17	24	1	F	27	M	M 31	9
884	2	6376	6392	1196	931	922	620	271 29 Juin F 2	353	11	8	1	36	25	3	ED	15	A	A 19	20
885	3	6377*	6393	1197	933	923	621	272* 18 Juin F 6	354	12	9	4	25	26	4	C	4	A	A 11	1
886	4	6378	6394	1198	934	924	622	273 8 Juin, F 4	355	13	10	7	14	27	5	B	24	M	M 27	12
887	5	6379	6395	1199	935	925	623*	274 28 Mai, F 1	356	14	11	5	33	28	6	A	11	A	A 26	23
888	6	6380	6396	1200	936	926	624	275* 16 Mai, F 5	357	15	12	1	22	1	1	GF	1	A	A 7	4
889	7	6381	6397	1201	937	927	625	276 6 Mai, F 3	358	16	13	4	11	2	2	ED	21	M	M 23	15
890	8	6382	6398	1202	938	928	626	277* 25 Avr. F 7	359	17	14	2	30	3	3	D	9	A	A 12	26
891	9	6383	6399	1203	939	929	627*	278 15 Avr. F 5	360	18	15	5	19	4	4	C	29	M	A 4	7
892	10	6384	6400	1204	940	930	628	279 3 Avr. F 2	361	19	16	3	38	5	6	BA	17	A	A 23	18
893	11	6385	6401	1205	941	931	629	280* 23 Mars F 6	362	1	17	5	26	6	7	GF	5	A	A 8	29
894	12	6386	6402	1206	942	932	630	281 13 Mars F 4	363	2	18	1	15	7	1	E	25	M	M 31	12
895	13	6387	6403	1207	943	933	631*	282 2 Mars F 1	364	3	19	6	34	8	2	E	13	A	A 20	22
896	14	6388	6404	1208	944	934	632	283* 19 Fév. F 5	365	4	1	2	23	9	3	DC	2	A	A 4	3
897	15	6389	6405	1209	945	935	633	284 8 Févr. F 3	365	5	2	5	12	10	5	B	22	M	M 27	14
898	1	6390	6406	1210	946	936	634	285 28 Janv. F 7	367	6	3	3	31	11	6	A	10	A	A 16	25
899	2	6391	6407	1211	947	937	635*	286* 17 Janv. F 4	368	7	4	6	20	12	7	G	30	M	A 1	6
900	3	6392	6408	1212	948	938	636	5287 7 Janv. 27 / 288* 26 Déc. F 65	369	8	5	4	39	13	1	FE	18	A	A 20	17

*L'étoile ou astérisque *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire, marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la férie; & la barre — au-dessus de l'année ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Chefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
901	4	6393	6409	1213	949	935	617	289 16 Dec. F 4	370	9	6	7	28	14	3	D	7	A	A 12	28
902	5	6394	6410	1214	950	940	618	290 5 Dec. F 1	371	10	7	3	17	15	4	C B	27	M	M 28	9
903	6	6395	6411	1215	951	941	619*	291* 24 Nov. F 5	372	11	8	1	36	16	5	A	15	A	A 17	20
904	7	6396	6412	1216	952	942	620	292 13 Nov. F 3	373	12	9	4	25	17	7	A G	4	A	A 8	1
905	8	6397	6413	1217	953	943	621	293 2 Nov. F 7	374	13	10	7	14	18	1	F	24	M	M 31	12
906	9	6398	6414	1218	954	943	622	294* 22 Oct. F 4	375	14	11	5	33	19	2	E	12	A	A 13	23
907	10	6399	6415	1219	955	945	623*	295 12 Oct. F 2	376	15	12	1	22	20	3	D	2	A	A 5	4
908	11	6400	6416	1220	956	946	624	296* 30 Sept. F 6	377	16	13	4	11	21	5	C B	21	M	M 27	15
909	12	6401	6417	1221	957	947	625	297 20 Sept. F 4	378	17	14	2	30	22	6	A G	9	A	A 16	26
910	13	6402	6418	1222	958	948	626	298 9 Sept. F 1	379	18	15	5	19	23	7	G	29	M	A 1	7
911	14	6403	6419	1223	959	949	627*	299* 29 Août F 5	380	19	16	3	38	24	1	F	17	A	A 22	18
912	15	6404	6420	1224	960	950	628	300 18 Août F 3	381	1	17	5	26	25	3	E D	5	A	A 12	29
913	1	6405	6421	1225	961	951	629	301 7 Août F 3	382	2	18	1	15	26	4	C	25	M	M 28	11
914	2	6406	6422	1226	962	952	630	301* 27 Juill. F 4	383	3	19	6	34	27	5	C B	13	A	A 27	22
915	3	6407	6423	1227	963	953	631*	303 17 Juill. F 2	384	4	1	2	23	28	6	A	2	A	A 9	3
916	4	6408	6424	1228	964	954	632	304 5 Juill. F 6	385	5	2	5	12	1	1	G F	22	M	M 24	14
917	5	6409	6425	1229	965	955	633	305* 24 Juin F 3	386	6	3	3	31	2	2	E	10	A	A 13	25
918	6	6410	6426	1230	966	956	634	306 14 Juin F 1	387	7	4	6	20	3	3	D	30	M	A 5	6
919	7	6411	6427	1231	967	957	635*	307* 3 Juin F 5	388	8	5	4	39	4	4	C	18	A	A 25	27
920	8	6412	6428	1232	968	958	636	308 23 Mai, F 5	389	9	6	7	28	5	6	B A	7	A	A 9	28
921	9	6413	6429	1233	969	959	637	309 12 Mai, F 7	390	10	7	3	17	6	7	G	27	M	A 1	9
922	10	6414	6430	1234	970	960	638	310* 1 Mai, F 4	391	11	8	1	36	7	1	F E	15	A	A 21	20
923	11	6415	6431	1235	971	961	639*	311 21 Avril F 2	392	12	9	4	25	8	2	E	4	A	A 6	1
924	12	6416	6432	1236	972	962	640	312 9 Avril F 6	393	13	20	7	14	9	4	D C	24	M	M 28	12
925	13	6417	6433	1237	973	963	641	313* 29 Mars F 3	394	14	12	5	33	10	5	B	12	A	A 17	23
926	14	6418	6434	1238	974	964	642	314 19 Mars F 1	395	15	12	1	22	11	6	A	1	A	A 2	4
927	15	6419	6435	1239	975	965	645*	315 8 Mars F 5	396	16	13	4	11	12	7	A G	21	M	M 25	15
928	1	6420	6436	1240	976	966	644	316* 25 Févr. F 2	397	17	14	2	30	13	2	F E	9	A	A 13	26
929	2	6421	6437	1241	977	967	645	317 14 Févr. F 7	398	18	15	5	19	14	3	D C	29	M	A 5	7
930	3	6422	6438	1242	978	968	646	318* 3 Févr. F 4	399	19	16	3	38	15	4	B	17	A	A 18	18
931	4	6423	6439	1243	979	969	647*	319 24 Janv. F 2	400	1	17	5	26	16	5	B	5	A	A 10	29
932	5	6424	6440	1244	980	970	648	320 13 Janv. F 6	401	2	18	2	15	17	7	A G	25	M	M 1	11
933	6	6425	6441	1245	981	971	649	321* 1 Janv. F 3 322 22 Déc. F 5	402	3	19	6	34	18	2	F	13	A	A 14	2
934	7	6426	6442	1246	982	972	650	323 11 Déc. F 5	403	4	1		23	19	1	E	2	A	A 6	3
935	8	6327	6443	1247	981	973	651*	324* 30 Nov. F 2	404	5	2	5	12	20	3	D	22	M	M 29	14
936	9	6428	6444	1248	984	974	652	325 19 Nov. F 7	405	6	3	3	31	21	5	C B	10	A	A 17	25
937	10	6429	6445	1249	985	975	655	326* 8 Nov. F 4	406	7	4	6	20	22	6	A	30	M	A 2	6
938	11	6430	6446	1250	986	976	654	327 29 Oct. F 2	407	8	5	4	39	23	7	G	18	A	A 22	17
939	12	6431	6447	1251	987	977	655*	328 18 Oct. F 6	408	9	6	7	28	24	1	F	7	A	A 24	28
940	13	6432	6448	1252	988	978	656	329* 6 Oct. F 3	409	10	7	5	17	25	3	E D	27	M	M 29	9
941	14	6433	6449	1253	989	979	657	330 26 Sept. F 1	410	11	8	2	36	26	4	C	15	A	A 18	20
942	15	6434	6450	1254	990	980	658	331 15 Sept. F 5	411	12	9	4	25	27	5	B	4	A	A 20	1
943	1	6435	6451	1255	991	981	659*	332* 4 Sept. F 2	412	13	10	7	14	28	6	A	24	M	M 26	12
944	2	6436	6452	1256	992	982	660	333 24 Août F 7	413	14	11	1	33	1	1	G F	12	A	A 14	23
945	3	6437	6453	1257	993	983	661	334 13 Août F 4	414	15	12	2	22	2	2	E	1	A	A 6	4
946	4	6438	6454	1258	994	984	662	335* 2 Août F 2	415	16	13	4	11	3	3	D	21	M	M 23	15
947	5	6439	6455	1259	995	985	663*	336 23 Juill. F 6	416	17	14	2	30	4	4	C	9	A	A 11	26
948	6	6440	6456	1260	996	986	664	337* 11 Juill. F 3	417	18	15	5	19	5	6	B A	29	M	A 2	7
949	7	6441	6457	1261	997	987	665	338 1 Juill. F 1	418	19	16	3	38	6	7	G	17	A	A 22	28
950	8	6442	6458	1262	998	988	666	339 20 Juin F 5	419	1	17	1	26	7	2	F	5	A	A 7	29

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F déſigne la férie; la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère d'Alexandrie.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrents.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Épactes.
951	9	6443	6459	1263	999	989	667*	340* 9 Juin F 2	420	2	18	1	13	8	2	E	25	M	M 30	11
952	10	6444	6460	1264	1000	990	668	341 29 Mai F 7	421	5	19	6	54	9	4	D C	13	A	A 28	22
953	11	6445	6461	1265	1001	991	669	342 18 Mai F 4	422	4	1	2	23	10	5	B	1	A	A 5	3
954	12	6446	6462	1266	1002	991	670	343* 7 Mai F 2	423	5	2	5	22	11	6	A G	22	M	M 26	14
953	13	6447	6463	1267	1003	993	671*	344 27 Avr. F 6	424	6	3	3	31	12	7		10	A	A 15	25
956	14	6448	6464	1268	1004	994	672	345 15 Avr. F 3	425	7	4	6	20	13	2	F E	30	M	A 6	6
957	15	6449	6465	1269	1005	995	673	346* 4 Avr. F 7	426	8	5	4	39	14	3	D C	18	A	A 19	17
958	1	6450	6466	1270	1006	996	674	347 25 Mars F 5	427	9	6	7	28	15	4		7	A	A 11	28
959	2	6451	6467	1271	1007	997	675*	348*14 Mars F 2	428	10	7	1	17	16	5	B A	27	M	A 3	9
960	3	6452	6468	1272	1008	998	676	349 3 Mars F 7	429	11	8	2	36	17	7	A G	15	A	A 22	20
961	4	6453	6469	1273	1009	999	677	350 20 Févr. F 4	430	12	9	4	25	18	1	F E	4	A	A 7	1
962	5	6454	6470	1274	1010	1000	678	351* 9 Févr. F 2	431	13	10	7	14	19	2	D C	24	M	M 30	12
963	6	6455	6471	1275	1011	1002	679*	352 0 Janv. F 6	432	14	11	5	35	20	5	B A	12	A	A 19	23
964	7	6456	6472	1276	1012	1002	680	353 19 Janv. F 3	433	15	12	2	22	21	5	C B	1	A	A 3	4
965	8	6457	6473	1277	1013	1003	681	354 7 Janv. F 7 355*26 Déc. F 5	434	16	13	4	11	22	6	A	21	M	M 26	15
966	9	6458	6474	1278	1014	1004	682	356*17 Déc. F 2	435	17	14	1	30	23	7	G	9	A	A 15	26
967	10	6459	6473	1279	1015	1005	683*	357 7 Dec. F 7	436	18	15	5	19	24	1	F	29	M	M 31	7
968	11	6460	6476	1280	1016	1006	684	358 25 Nov. F 4	437	19	16	3	38	25	3	E D	17	A	A 19	18
969	12	6461	6477	1281	1017	1007	685	359*14 Nov. F 1	438	1	17	5	26	26	4	C	5	A	A 11	29
970	13	6462	6478	1282	1018	1008	686	360 4 Nov F 6	439	2	18	1	15	27	5	B	25	M	M 27	11
971	14	6463	6479	1283	1019	100-	687*	361 24 Oct. F 3	40	3	19	6	34	28	6	A	13	A	A 26	22
972	15	6463	6480	1284	1020	1010	688	361*12 Oct. F 7	441	4	1	2	25	1	1	G F	2	A	A 7	3
973	1	6464	6481	1285	1021	1011	689	363 2 Oct. F 5	442	5	2	5	12	2	2	E	22	M	M 23	14
974	2	6466	6482	1286	1022	1012	690	364 21 Sept. F 2	443	6	3	3	31	3	3	D	10	A	A 23	25
975	3	6467	6483	1287	1021	1013	691*	363*10 Sept. F 6	444	7	4	6	20	4	4	C	30	M	A 4	6
976	4	6468	6484	1288	1024	1014	692	366 30 Août F 4	443	8	5	4	39	5	6	E A	18	A	A 23	17
977	5	6469	6485	1289	1025	1015	693	367*19 Août F 1	446	9	6	7	28	6	7	G	7	A	A 8	28
978	6	6470	6486	1290	1026	1016	694	368 9 Août F 6	447	10	7	3	17	7	1	F	27	M	M 31	9
979	7	6471	6487	1291	1027	1017	695*	369 29 Juill. F 3	448	11	8	1	36	8	2	E	15	A	A 20	20
980	8	6472	6488	1292	1028	1018	696	370*17 Juill. F 7	449	12	9	4	25	9	4	D C	4	A	A 22	1
981	9	6475	6489	1295	1029	1019	697	371 7 Juill. F 5	450	13	10	7	14	10	5	B	24	M	M 27	12
982	10	6474	6490	1294	1030	1020	698	372 26 Juin F 2	451	14	11	5	33	11	6	A	12	A	A 16	23
983	11	6475	6491	1293	1031	1021	699*	373*15 Juin F 6	452	15	12	1	2	12	7	G	1	A	A 8	4
984	12	6476	6492	1296	1032	1022	700	374 4 Juin F 4	453	16	13	4	11	13	1	F E	21	M	M 23	15
985	13	6477	6493	1297	1033	1023	701	375 24 Mai F 1	454	17	14	2	30	14	3	D	9	A	A 12	26
986	14	6478	6494	1298	1034	1024	702	376*13 Mai F 5	455	18	15	5	19	15	4	C	29	M	A 4	7
987	15	6479	6495	1299	1035	1025	703*	377 3 Mai F 3	436	19	16	3	38	16	5	B	17	A	A 24	18
988	1	6480	6496	1300	1036	1026	704	378*21 Avr. F 7	457	1	17	1	26	17	7	A G	5	A	A 8	29
989	2	6481	6497	1301	1037	1027	705	379 11 Avr. F 5	458	2	18	1	15	18	1	F	25	M	M 31	11
990	3	6482	6498	1302	1038	1028	706	380 31 Mars F 2	459	3	19	6	34	19	2	E	13	A	A 20	22
991	4	6483	6499	1303	1039	1029	707*	381*20 Mars F 6	460	4	1	2	23	20	3	D	2	A	A 5	3
992	5	6484	6500	1304	1040	1030	708	382 9 Mars F 4	461	5	2	5	12	21	5	C B	22	M	M 27	14
993	6	6485	6501	1305	1041	1031	709	383 26 Fevr F 1	462	6	3	3	31	22	6	A G	10	A	A 16	25
994	7	6486	6502	1306	1042	1032	710	384*15 Févr. F 5	463	7	4	6	20	23	7	G	30	M	A 1	6
995	8	6487	6503	1307	1043	1033	711*	385 5 Fevr. F 3	464	8	5	4	39	24	1	F	18	A	A 21	17
996	9	6488	6504	1308	1044	1034	712	386*25 Janv. F 7	465	9	6	7	28	25	3	E D	7	A	A 12	28
997	10	6489	6503	1309	1045	1035	713	387 14 Janv. F 1	466	10	7	3	17	26	4	C	27	M	M 28	9
998	11	6490	6506	1310	1046	1036	714	388 3 Janv. F 5 389*23 Dec. F 6	467	11	8	1	36	27	5	B	15	A	A 17	20
999	12	6491	6507	1311	1047	1037	715*	390 13 Dec. F 4	468	12	9	4	25	28	6	A	4	A	A 9	1
1000	13	6492	6508	1312	1048	1038	716	391 1 Déc. F 1	469	13	10	7	14	1	1	G F	24	M	M 12	12

*L'étoile, ou astérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F désigne la fériе; & la barre — au-dessous de l'année ferme le reste des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

TABLE

ANS DE J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere Céſarien. d'Ant.	Ere d'Eſpagne.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE		Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrents.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
1001	14	6491	6509	1313	1049	1059	717	392*20	Nov. F 5	470	14	11	1	35	2	2	E	12	A	A 13	23
1002	15	6494	6510	1314	1050	1040	718	393 10	Nov. F 3	471	15	12	1	22	3	3	D	1	A	A 5	4
1003	1	6495	6511	1315	1051	1041	719 *	394 30	Oct. F 7	472	16	15	4	11	4	4	C	21	M	M 24	15
1004	2	6496	6512	1316	1052	1042	720	395*18	Oct. F 4	473	17	14	2	30	5	5	BA	9	A	A 16	26
1005	3	6497	6513	1317	1053	1043	721	396 8	Oct. F 2	474	18	15	5	19	6	6	G	29	M	A 1	7
1006	4	6498	6514	1318	1054	1044	722	397*17	Sept. F 6	475	19	16	3	38	7	1	F	17	A	A 21	18
1007	5	6499	6515	1319	1055	1045	723 *	398 17	Sept. F 4	476	1	17	5	26	8	2	E	5	A	A 6	29
1008	6	6500	6516	1320	1056	1046	724	399 5	Sept. F 1	477	2	18	1	15	9	4	DC	25	M	M 28	11
1009	7	6501	6517	1321	1057	1047	725	400*25	Août F 5	478	3	19	6	54	10	5	B	13	A	A 17	22
1010	8	5502	6518	1122	1058	1046	726	401 15	Août F 3	479	4	1	2	23	11	6	A	2	A	A 9	3
1011	9	6503	6519	1323	1059	1049	727 *	402 4	Août F 7	480	5	2	5	12	12	7	G	12	M	M 25	14
1011	10	6504	6520	1324	1060	1050	728	403*23	Juil. F 4	481	6	3	3	31	13	1	FE	10	A	A 15	25
1013	11	6505	6521	1325	1061	1051	729	404 13	Juil. F 2	482	7	4	6	20	14	2	D	30	M	A 5	6
1014	12	6506	6522	1326	1062	1052	730	405 2	Juil. F 6	483	8	5	4	39	15	3	C	18	A	A 25	17
1015	13	6307	6523	1327	1063	1053	731 *	406*21	Juin. F 3	484	9	6	1	28	16	4	B	7	A	A 10	28
1016	14	6508	6524	1328	1064	1054	732	407 10	Juin. F 1	485	10	7	3	17	17	5	A	27	M	A 1	9
1017	15	6509	6525	1329	1065	1055	733	408*30	Mai. F 5	486	11	8	1	36	18	6	G	15	A	A 21	10
1018	1	6510	6526	1330	1066	1036	734	409 20	Mai. F 5	487	12	9	4	25	19	7	FE	4	A	A 6	1
1019	2	6511	6527	1331	1067	1057	735 *	410 9	Mai. F 7	488	13	10	7	14	20	1	D	24	M	M 29	12
1020	3	6512	6528	1312	1068	1058	736	411*27	Avr. F 4	489	14	11	5	35	21	2	CB	12	A	A 17	23
1021	4	6513	6529	1333	1069	1059	737	412 17	Avr. F 2	490	15	12	1	22	22	3	A	1	A	A 2	4
1022	5	6514	6530	1334	1070	1060	738	413 6	Avr. F 6	491	16	13	4	11	23	4	GF	21	M	M 25	15
1023	6	6515	6531	1335	1071	2061	739 *	414*26	Mars F 3	492	17	14	2	50	24	5	E	9	A	A 14	26
1024	7	6516	6532	1336	1072	1062	740	415 15	Mars F 1	493	18	15	5	19	25	6	D	29	M	A 5	7
1025	8	6517	6533	1337	1073	2063	741	416* 4	Mars F 5	494	19	16	3	58	26	7	C	17	A	A 18	18
1026	9	6518	6534	1338	1074	1064	742	417 21	Fév. F 3	495	1	17	5	26	27	1	B	5	A	A 10	29
1027	10	6519	6535	1339	1075	1065	743 *	418 11	Fév. F 7	496	2	18	1	15	28	2	A	25	M	M 26	11
1028	11	6520	6536	1340	1076	1066	744	419*31	Janv. F 4	497	3	19	6	34	1	3	GF	13	A	A 14	22
1029	12	6521	6537	1341	1077	1067	745	420 20	Janv. F 2	498	4	1	2	23	2	4	E	2	A	A 6	3
1030	15	6522	6538	1342	1078	1068	746	421 9 422*29	Janv. F 62 Déc. F 55	499	5	2	5	12	3	5	D	22	M	M 29	14
1031	14	6323	6539	1343	1079	1069	747 *	423 19	Déc. F 1	500	6	3	3	31	4	6	C	10	A	A 11	25
1032	15	6524	6540	1344	1080	1070	748	424 7	Dec. F 5	501	7	4	6	20	5	6	BA	30	M	A 2	6
1033	1	6525	6541	1345	1081	1071	749	425*26	Nov. F 2	502	8	5	4	39	6	7	G	18	A	A 22	17
1034	2	6526	6542	1346	1082	1071	750	426 16	Nov. F 7	503	9	6	7	28	7	1	F	7	A	A 14	28
1035	3	6527	6543	1347	1083	1073	751 *	427* 5	Nov. F 4	504	10	7	3	17	8	2	E	27	M	M 30	9
1036	4	6528	6544	1348	1084	1074	752	428 25	Octo. F 2	505	11	8	1	36	9	4	DC	15	A	A 18	20
1037	5	6529	6545	1349	1085	1075	753	429 14	Octo. F 6	506	12	9	4	25	10	5	BA	4	A	A 10	1
1038	6	6530	6546	1350	1086	1076	754	430* 3	Octo. F 3	507	13	10	7	14	11	6	G	24	M	M 26	12
1039	7	6531	6547	1351	1087	1077	755 *	431 25	Sept. F 1	508	14	11	5	33	12	7	AG	12	A	A 15	23
1040	8	6532	6548	1352	1088	1078	756	431 11	Sept. F 5	509	15	12	1	22	13	1	FE	1	A	A 6	4
1041	9	6533	6549	1353	1089	1079	757	433*31	Août F 2	510	16	13	4	11	14	3	D	21	M	M 12	15
1042	10	6534	6550	1354	1090	1080	758	434 21	Août F 7	511	17	14	2	50	15	4	C	9	A	A 11	26
1043	11	6535	6551	1333	1091	1081	759 *	435 10	Août F 4	512	18	15	5	19	16	5	B	29	M	A 3	7
1044	12	6536	6552	1356	1092	1082	760	436*29	Juil. F 1	513	19	16	5	38	17	7	AG	17	A	A 22	18
1045	13	6557	6555	1357	1093	1083	761	437 19	Juil. F 6	514	1	17	5	26	18	1	F	9	A	A 7	29
1046	14	6558	6554	1358	1094	1084	762	438* 8	Juil. F 3	515	2	18	1	15	19	2	E	25	M	M 30	11
1047	15	6539	6555	1359	1095	1085	763 *	439 28	Juin. F 1	516	3	19	6	54	20	3	D	13	A	A 19	22
1048	1	6540	6556	1360	1096	1086	764	440 16	Juin. F 5	517	4	1	2	23	21	5	CB	2	A	A 5	5
1049	2	6541	6557	1361	1097	1087	765	441* 6	Juin. F 2	518	5	2	5	12	22	6	A	22	M	M 26	14
1050	3	6542	6558	1362	1098	1088	766	442 26	Mai. F 7	519	6	3	3	31	23	7	G	10	A	A 15	25

*L'étoile ou aſtérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes ; F. déſigne la férie, & la barre — au-deſſous de l'année, ferme le Cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere Cesarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HEGIRE.	Cycle Paschal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Regulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paschal.	M. Mars, A Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
1051	4	6543	6559	1363	1092	1089	767 *	443 15 Mai, F 4	510	7	4	6	20	24	1	F	30	M	M 31	6
1052	5	6544	6560	1364	1100	1090	768	444* 3 Mai, F 1	521	8	5	4	39	25	3	E D	18	/	A 29	17
1053	6	6545	6561	1365	1101	1091	769	445 23 Avr. F 6	522	9	6	7	28	26	4	C	7	/	A 11	28
1054	7	6546	6562	1366	1102	1092	770	446*12 Avr. F 3	523	10	7	3	17	27	5	B	27	M	A 3	9
1055	8	6547	6563	1367	1103	1093	771 *	447 2 Avr. F 1	524	11	8	1	36	28	6	A	15	A	A 16	20
1056	9	6548	6564	1368	1104	1094	772	448 21 Mars F 5	525	12	9	4	25	1	1	G F	4	A	A 7	1
1057	10	6549	6565	1369	1105	1095	773	449*10 Mars F 2	526	13	10	7	14	2	2	E	24	M	M 50	12
1058	11	6550	6566	1370	1106	1095	774	450 28 Fev. F 7	527	14	11	5	33	3	3	D	12	A	A 19	23
1059	12	6551	6567	1371	1107	1097	775 *	451 17 Fév. F 4	528	15	12	2	22	4	4	C	1	A	A 4	4
1060	13	6552	6568	1372	1108	1098	776	452* 6 Fev. F 1	529	16	13	4	11	5	6	B A	21	M	M 26	15
1061	14	6553	6569	1373	1109	1099	777	453 26 Jan. F 6	530	17	14	2	30	6	7	G	9	A	A 15	26
1062	15	6554	6570	1374	1110	1100	778	454 15 Janv. F 3	531	18	15	5	19	7	1	F	29	M	M 31	7
1063	1	6555	6571	1375	1111	1101	779 *	455* 4 Jan. F 7 456 25 Dec. F 5	532	19	16	3	38	8	2	E	17	A	A 20	18
1064	2	6556	6572	1376	1112	1102	780	457*13 Déc. F 2		1	17	5	26	9	4	D C	5	A	A 11	29
1065	3	6557	6573	1377	1113	1 03	781	458 3 Déc. F 7		2	18	1	15	10	5	B	25	M	M 27	11
1066	4	6558	6574	1378	1114	1104	782	459 22 Nov. F 4	3	3	19	6	34	11	6	A	13	A	A 16	22
1067	5	6559	6575	1379	1115	1105	783 *	460*11 Nov F 1	4	4	1	2	23	12	7	G	1	A	A 8	3
1068	6	6560	6576	1380	1116	1106	784	461 31 Oct. F 6	5	5	2	5	12	13	2	F E	22	M	M 23	14
1069	7	6561	6577	1381	1117	1107	785	462 20 Oct. F 3	6	6	3	3	31	14	3	D	10	A	A 12	25
1070	8	6562	6578	1382	1118	1108	786	463* 9 Oct. F 7	7	7	4	6	20	15	4	C	30	M	A 4	6
1071	9	6563	6579	1383	1119	1109	787 *	464 29 Sept. F 5	8	8	5	4	39	16	5	B	18	A	A 24	17
1072	10	6564	6580	1384	1120	1110	788	465 17 Sept. F 2	9	9	6	7	28	17	7	A G	7	A	A 8	28
1073	11	6565	6581	1385	1121	1111	789	466* 6 Sept. F 6	10	10	7	3	17	18	1	F	27	M	M 31	9
1074	12	6566	6582	1386	1122	1112	790	467 27 Août F 4	11	11	8	1	36	19	2	E	15	A	M 20	20
1075	13	6567	6583	1387	1123	1113	791 *	468*16 Août F 1	12	12	9	4	25	20	3	D	4	A	A 5	1
1076	14	6568	6584	1388	1124	1114	792	469 5 Août F 6	13	13	10	7	14	21	5	C B	24	M	M 17	12
1077	15	6569	6585	1389	1125	1115	793	470 25 Juill. F 3	14	14	11	5	33	22	6	A	12	A	A 16	23
1078	1	6570	6586	1390	1126	1116	794	471*14 Juill. F 7	15	15	12	1	22	23	7	G F	1	A	A 8	4
1079	2	6571	6587	1391	1127	1117	795 *	472 4 Juil. F 5	16	16	13	4	11	24	1	E	22	M	M 24	15
1080	3	6572	6588	1392	1128	1118	796	473 22 Juin F 2	17	17	14	2	30	25	2	E D	9	A	A 12	26
1081	4	6573	6589	1393	1129	1119	797	474*11 Juin F 6	18	18	15	5	19	26	4	C	29	M	A 4	7
1082	5	6574	6590	1394	1130	1120	798	475 1 Juin, F 4	19	19	16	3	38	27	5	B	17	A	A 24	18
1083	6	6575	6591	1395	1131	1121	799 *	476*21 Mai, F 1	20	1	17	5	25	28	6	A	5	A	A 9	29
1084	7	6576	6592	1396	1132	1122	800	477 10 Mai, F 6	21	2	18	1	15	1	1	G F	25	M	M 31	11
1085	8	6577	6593	1397	1133	1123	801	478 29 Avr. F 3	22	3	19	6	34	2	2	E	13	A	A 20	22
1086	9	6578	6594	1398	1134	1124	802	479*18 Avr. F 7	23	4	1	2	23	3	3	D	2	A	A 5	3
1087	10	6579	6595	1399	1135	1125	803 *	480 8 Avr. F 5	24	5	2	5	12	4	4	C	22	M	M 28	14
1088	11	6580	6596	1400	1136	1126	804	481 27 Mars F 2	25	6	3	3	31	5	6	B A	10	A	A 16	25
1089	12	6581	6597	1401	1137	1127	805	482*16 Mars F 6	26	7	4	6	20	6	7	G	30	M	A 1	6
1090	13	6582	6598	1402	1138	1128	806	483 6 Mars F 4	27	8	5	4	39	7	1	F	18	A	A 21	17
1091	14	6583	6599	1403	1139	1129	807 *	484 23 Févr. F 1	28	9	6	7	28	8	2	E	7	A	A 13	28
1092	15	6584	6600	1404	1140	1130	808	485*12 Févr. F 5	29	10	7	3	17	9	4	D C	27	M	M 28	9
1093	1	6585	6601	1405	1141	1131	809	486 1 Févr. F 3	30	11	8	1	36	10	5	B	15	A	A 17	27
1094	2	6586	6602	1406	1142	1132	810	487*21 Janv. F 7	31	12	9	4	25	11	6	A	4	A	A 9	1
1095	3	6587	6603	1407	1143	1133	811 *	488 11 Janv F 5 489 31 Déc. F 2	32	13	10	7	14	12	7	G	24	M	M 25	12
1096	4	6588	6604	1408	1144	1134	812	490*19 Dec. F 6	33	14	11	5	33	13	2	F E	12	A	A 13	23
1097	5	6589	6605	1409	1145	1135	813	491 9 Dec. F 4	34	15	12	1	22	14	3	D	1	A	A 5	4
1098	6	6590	6606	1410	1146	1136	814	492 28 Nov. F 1	35	16	13	4	11	15	4	C	21	M	M 28	15
1099	7	6591	6607	1411	1147	1137	815 *	493*17 Nov. F 5	36	17	14	2	30	16	5	B	9	A	A 10	26
1100	8	6592	6608	1412	1148	1138	816	494 6 Nov. F 3	37	18	15	5	19	17	17	A G	29	M	A 1	7

*L'étoile ou astérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hegire, marque les années intercalaires des Arabes; F. désigne la férie; & la barre — au-dessous de l'année ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
1101	9	6593	6609	1413	1149	1139	817	495 26 Oct. F 7	38	19	16	3	36	18	1	E	17	A	A	21
1102	10	6594	6610	1414	1150	1140	818	496*13 Oct. F 4	39	1	17	4	26	19	2	ED	5	A	A	6
1103	11	6595	6611	1415	1151	1141	819 *	497 5 Oct. F 2	40	2	18	5	15	20	3	CB	25	M	M	29
1104	12	6596	6612	1416	1152	1142	820	498*23 Sept. F 6	41	3	19	6	34	21	5	CB	13	A	A	17
1105	13	6597	6613	1417	1153	1143	821	499 13 Sept. F 4	42	4	1	2	23	22	6	A	2	A	A	9
1106	14	6598	6614	1418	1154	1144	822	500 2 Sept. F 1	43	5	2	3	12	23	7	GF	22	M	M	25
1107	15	6599	6615	1419	1155	1145	823 *	501*22 Août F 5	44	6	3	4	31	24	1	E	10	A	A	14
1108	1	6600	6616	1420	1156	1146	824	502 11 Août F 3	45	7	4	5	20	25	3	ED	30	M	A	5
1109	2	6601	6617	1421	1157	1147	825	503 31 Juill. F 7	46	8	5	6	39	26	4	CB	18	A	A	25
1110	3	6602	6618	1422	1158	1148	826	504*20 Juill. F 4	47	9	6	7	28	27	5	B	7	A	A	10
1111	4	6603	6619	1423	1159	1149	827 *	505 18 Juill. F 2	48	10	7	1	17	28	6	A	27	M	A	2
1112	5	6604	6620	1424	1160	1150	828	506*28 Juin F 6	49	11	8	2	36	1	1	GF	15	A	A	22
1113	6	6605	6621	1425	1161	1151	829	507 18 Juin F 4	50	12	9	3	25	2	2	E	4	A	A	6
1114	7	6606	6622	1426	1162	1152	830	508 7 Juin F 1	51	13	10	4	14	3	3	ED	24	M	M	29
1115	8	6607	6623	1427	1163	1153	831 *	509*27 Mai, F 5	52	14	11	5	33	4	4	C	13	A	A	18
1116	9	6608	6624	1428	1164	1154	832	510 16 Mai, F 3	53	15	12	1	22	5	6	BA	1	A	A	2
1117	10	6609	6625	1429	1165	1155	833	511 5 Mai, F 7	54	16	13	2	11	6	7	GF	21	M	M	25
1118	11	6610	6626	1430	1166	1156	834	511*24 Avril F 4	55	17	14	3	30	7	1	E	9	A	A	14
1119	12	6611	6627	1431	1167	1157	835 *	513 14 Avril F 2	56	18	25	4	19	8	2	FE	29	M	M	30
1120	13	6612	6628	1432	1168	1158	836	514 2 Avril F 6	57	19	16	5	38	9	4	DC	17	A	A	18
1121	14	6613	6629	1433	1169	1159	837	515*22 Mars F 3	58	1	17	6	26	10	5	B	5	A	A	10
1122	15	6614	6630	1434	1170	1160	838	516 12 Mars F 1	59	2	18	1	15	11	6	AG	25	M	M	26
1123	1	6615	6631	1435	1171	1161	839 *	517* 1 Mars F 5	60	3	19	2	34	12	7	AG	13	A	A	15
1124	2	6616	6632	1436	1172	1162	840	518 19 Fevr. F 3	61	4	1	3	23	13	2	FE	2	A	A	6
1125	3	6617	6633	1437	1173	1163	841	519 7 Fevr. F 7	62	5	2	4	12	14	3	D	22	M	M	19
1126	4	6618	6634	1438	1174	1164	841	520*27 Janv. F 4	63	6	3	5	31	15	4	C	10	A	A	11
1127	5	6619	6635	1439	1175	1165	843 *	521 17 Janv. F 2	64	7	4	6	20	16	5	B	30	M	A	3
1128	6	6620	6636	1440	1176	1166	844	522 6 Janv. F 6 ; 523*25 Déc. F 5	65	8	5	4	39	17	7	AG	18	A	A	21
1129	7	6621	6637	1441	1177	1167	845	524 15 Dec. F 1	66	9	6	7	28	18	1	F	7	A	A	14
1130	8	6622	6638	1442	1178	1168	846	525 4 Dec. F 5	67	10	7	3	17	19	2	E	27	M	M	30
1131	9	6623	6639	1443	1179	1169	847 *	526*23 Nov. F 2	68	11	8	1	36	20	3	D	15	A	A	19
1132	10	6624	6640	1444	1180	1170	848	527 12 Nov. F 7	69	12	9	2	25	21	5	CB	4	A	A	10
1133	11	6625	6641	1445	1181	1171	849	528* 1 Nov. F 4	70	13	10	7	14	22	6	AG	24	M	M	26
1134	12	6626	6642	1446	1182	1172	850	529 22 Oct. F 2	71	14	11	5	33	23	7	GF	12	A	A	15
1135	13	6627	6643	1447	1183	1173	851 *	530 11 Oct. F 6	72	15	12	1	22	24	2	F	1	A	A	7
1136	14	6628	6644	1448	1184	1174	852	531*29 Sept. F 3	73	16	13	4	11	25	3	ED	21	M	M	22
1137	15	6629	6645	1449	1185	1175	853	532 19 Sept. F 1	74	17	14	2	30	26	4	C	9	A	A	11
1138	1	6630	6646	1450	1186	1176	854	533 8 Sept. F 5	75	18	15	5	19	27	5	CB	29	M	A	3
1139	2	6631	6647	1451	1187	1177	855 *	534*28 Août F 2	76	19	16	3	38	28	6	AG	17	A	A	23
1140	3	6632	6648	1452	1188	1178	856	535 17 Août F 7	77	1	17	6	26	1	1	GF	5	A	A	7
1141	4	6633	6649	1453	1189	1179	857	536* 6 Août F 4	78	2	18	1	15	2	2	E	25	M	M	30
1142	5	6634	6650	1454	1190	1180	858	537 27 Juill. F 2	79	3	19	6	34	3	3	ED	15	A	A	19
1143	6	6635	6651	1455	1191	1181	859 *	538 16 Juill. F 6	80	4	1	2	23	4	4	DC	2	A	A	4
1144	7	6636	6652	1456	1192	1182	860	539* 4 Juill F 3	81	5	2	5	12	5	6	BA	22	M	M	26
1145	8	6637	6653	1457	1193	1183	861	540 24 Juin F 1	82	6	3	3	31	6	7	G	10	A	A	15
1146	9	6638	6654	1458	1194	1184	862	541 13 Juin, F 5	83	7	4	6	20	7	1	F	30	M	M	31
1147	10	6639	6655	1459	1195	1185	863 *	542* 2 Juin, F 2	84	8	5	4	39	8	2	F	18	A	A	20
1148	11	6640	6656	1460	1196	1186	864	543 22 Mai, F 7	85	9	6	7	28	9	4	DC	7	A	A	11
1149	12	6641	6657	1461	1197	1187	865	544 11 Mai, F 4	86	10	7	3	17	10	5	B	27	M	A	3
1150	13	6642	6658	1462	1198	1188	866	545*30 Avril F 1	87	11	8	1	36	11	6	A	15	A	A	16

*L'étoile ou astérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes ; F désigne la férie ; la barre — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere d'Alexandrie.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Ant.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettre Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
1151	14	6643	6659	1463	1193	1189	867 *	546 20 Avr. F 6	88	12	9	4	25	11	7	G	4	A	A 8	1
1152	25	6644	6660	1464	1100	1190	868	547* 2 Avr. F 3	89	13	10	7	14	23	2	FE	24	M	M 30	12
1153	1	6645	6661	1465	1201	1191	869	548 29 Mars F 1	90	14	11	5	33	14	3	D	12	A	A 19	23
1154	2	6646	6662	1466	1202	1192	870	549 18 Mars F 5	91	15	12	1	22	25	4	C	1	A	A 4	4
1155	3	6647	6663	1467	1203	1193	871 *	550* 7 Mars F 2	92	16	13	4	11	16	5	B	21	M	M 27	15
1156	4	6648	6664	1468	1204	1194	872	551 25 Fevr. F 7	93	17	14	2	30	17	7	AG	9	A	A 15	26
1157	5	6649	6665	1469	1205	1195	873	552 13 Fevr. F 4	94	18	15	5	19	18	1	F	29	M	M 31	7
1158	6	6650	6666	1470	1206	1196	874	553* 2 Fevr. F 1	93	19	16	3	38	19	2	E	17	A	A 20	18
1159	7	6651	6667	1471	1207	1197	875 *	554 23 Janv. F 6	95	1	17	5	26	20	3	D	5	A	A 11	29
1160	8	6652	6668	1472	1208	1198	876	555 12 Janv. F 3 / 556*31 Déc. F 7	97	2	18	1	15	21	5	CB	25	M	M 27	11
1161	9	6653	6669	1473	1209	1199	877	557 21 Déc. F 5	98	3	19	6	34	22	6	A	13	A	A 16	22
1162	10	6654	6670	1474	1210	1200	878	558*10 Déc. F 2	99	4	1	2	25	27	7	G	2	A	A 8	3
1163	11	6655	6671	1475	1211	1101	879 *	559 30 Nov. F 7	100	5	2	5	12	24	1	F	22	M	M 24	14
1164	12	6656	6672	1476	1212	1202	880	560 18 Nov. F 4	101	6	3	3	31	25	2	ED	10	A	A 12	25
1165	13	6657	6673	1477	1213	1203	881	561* 7 Nov. F 1	102	7	4	6	20	26	4	C	20	M	A 4	6
1166	14	6658	6674	1478	1214	1204	882	562 28 Oct. F 6	103	8	5	4	39	27	5	B	18	A	A 24	17
1167	15	6659	6675	1479	1215	1205	883 *	563 17 Oct. F 3	104	9	6	7	28	28	6	A	7	A	A 9	28
1168	1	6660	6676	1480	1216	1206	884	564* 5 Oct. F 7	105	10	7	3	17	1	1	GF	27	M	M 31	9
1169	2	6661	6677	1481	1217	1207	885	565 25 Sept. F 5	106	11	8	1	36	2	2	E	15	A	A 20	20
1170	3	6662	6678	1482	1218	1208	886	566*14 Sept. F 2	107	12	9	4	25	3	3	D	4	A	A 5	1
1171	4	6663	6679	1483	1219	1209	887 *	567 4 Sept. F 7	108	13	10	7	14	4	4	C	24	M	M 28	12
1172	5	6664	6680	1484	1220	7210	888	568 23 Août F 4	109	14	11	5	33	5	6	BA	12	A	A 16	23
1173	6	6665	6681	1485	1221	1211	889	569*12 Août F 1	110	15	12	1	22	6	7	G	1	A	A 8	4
1174	7	6666	6682	1486	1222	1212	890	570 2 Août F 6	111	16	13	4	11	7	1	F	21	M	M 24	25
1175	8	6667	6683	1487	1223	1213	891 *	571 22 Juill. F 3	112	17	14	2	30	8	2	E	9	A	A 13	26
1176	9	6668	6684	1488	1224	1214	892	572*10 Juill. F 7	113	18	15	5	19	9	4	DC	29	M	A 4	7
1177	10	6669	6685	1489	1225	1215	893	573 30 Juin F 5	114	19	16	3	38	10	5	B	17	A	A 24	18
1178	11	6670	6686	1490	1226	1216	894	574 19 Juin F 2	115	1	17	5	26	11	6	A	5	A	A 9	29
1179	12	6671	6687	1491	1227	1217	895 *	575* 8 Juin F 6	116	2	18	1	15	12	7	G	25	M	A 2	11
1180	13	6672	6688	1492	1228	1218	896	576 28 Mai F 4	117	3	19	6	34	13	1	FE	13	A	A 20	22
1181	14	6673	6689	1493	1229	1219	897	577*17 Mai F 1	118	4	1	2	23	14	3	D	2	A	A 5	3
1182	15	6674	6690	1494	1230	1220	898	578 7 Mai F 6	119	5	2	5	12	15	4	C	22	M	M 28	14
1183	1	6675	6691	1495	1231	1221	899 *	579 26 Avr. F 3	120	6	3	3	31	16	5	CB	10	A	A 27	25
1184	2	6676	6691	1496	1232	1222	900	580*14 Avr. F 7	121	7	4	6	20	17	7	AG	30	M	A 1	6
1185	3	6677	6693	1497	1233	1223	901	581 4 Avr. F 5	121	8	5	4	39	18	1	F	18	A	A 21	17
1186	4	6678	6694	1498	1234	1224	902	582 24 Mars F 2	123	9	6	7	28	19	2	E	7	A	A 13	28
1187	5	6679	6695	1499	1235	1225	903 *	583*13 Mars F 6	124	10	7	3	17	20	3	D	27	M	M 29	9
1188	6	6680	6696	1500	1236	1216	904	584 2 Mars F 4	125	11	8	1	36	21	5	CB	15	A	A 17	20
1189	7	6681	6697	1501	1237	1227	905	585 19 Fevr F 2	126	12	9	4	25	22	6	A	4	A	A 9	1
1190	8	6682	6698	1502	1238	1228	906	586* 8 Fevr. F 5	127	13	10	7	14	23	7	G	24	M	M 25	12
1191	9	6683	6699	1503	1239	1229	907 *	587 29 Janv. F 3	128	14	11	5	33	24	1	F	12	A	A 14	23
1191	10	6684	6700	1504	1240	1230	908	588*18 Janv. F 7	129	15	12	1	22	25	3	ED	1	A	A 5	4
1193	11	6685	6701	1505	1241	1231	909	589 7 Janv. F 5 / 590 27 Déc. F 2	130	16	13	4	11	26	4	C	21	M	M 28	15
1194	12	6686	6702	1506	1242	1231	910	591*16 Dec. F 6	131	17	14	2	30	27	5	B	9	A	A 10	26
1195	13	6687	6703	1507	1243	1233	911 *	592 6 Déc. F 4	132	18	15	5	19	28	6	A	29	M	A 2	7
1196	14	6688	6704	1508	1244	1234	912	593 14 Nov. F 1	133	19	16	3	38	1	1	GF	17	A	A 21	18
1197	15	6689	6705	1509	1245	1235	913	594*13 Nov. F 5	134	1	17	5	26	2	2	E	5	A	A 6	29
1198	1	6690	6706	1510	1246	1236	914	595 3 Nov. F 3	135	2	18	1	15	3	3	D	25	M	M 29	11
1199	2	6691	6707	1511	1247	1237	915 *	595*23 Oct. F 7	136	3	19	6	34	4	4	C	13	A	A 18	22
1200	3	6692	6708	1512	1248	1238	915	597 12 Oct. F 5	137	4	1	2	23	5	6	BA	2	A	A 9	3

*L'étoile, ou astérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes. F désigne la férie; & la barre — au-dessus de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Digitized by Google

Ans de J. C.	Indictions.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paschal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulier.	Chefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrent.	Lettres Dominicales.	Terme Paschal.	M. Mars, ou Avril.	Les Pâques M. Mars, ou Avril.	Epactes.
1201	4	6709	1513	1249	1239	917	598 1 Oct. F 2	158	5	2	5	12	6	7	G F E	22	M	M 25	14
1202	5	6710	1514	1250	1240	918	599*10 Sept. F 6	159	6	3	3	31	7	1	D C	10	A	A 14	25
1203	6	6711	1515	1251	1241	919 *	600 10 Sept. F 4	160	7	4	6	20	8	2	B A	30	M	A 6	6
1204	7	6712	1516	1252	1242	920	601 29 Août F 1	161	8	5	4	39	9	4	G F E	18	A	A 25	17
1205	8	6713	1517	1253	1243	921	602*18 Août F 5	162	9	6	7	28	10	5	D C B	7	A	A 10	28
1206	9	6714	1518	1254	1244	922	603 8 Août F 3	163	10	7	3	11	11	6	A G F	27	M	A 2	9
1207	10	6715	1519	1255	1245	923 *	604 28 Juill. F 7	164	11	8	1	36	12	7	E D C	15	A	A 21	20
1208	11	6716	1520	1256	1246	924	605*16 Juill. F 4	165	12	9	4	25	13	1	B A G	4	A	A 6	1
1209	12	6717	1521	1257	1247	925	606 6 Juill. F 2	166	13	10	7	14	14	3	F E D	24	M	M 29	12
1210	13	6718	1522	1258	1248	926	607*25 Juin F 6	167	14	11	5	33	15	4	C B A	12	A	A 18	23
1211	14	6719	1523	1259	1249	927 *	608 15 Juin F 4	168	15	12	1	22	16	5	G F E	1	A	A 3	4
1212	15	6720	1524	1260	1250	928	609 3 Juin, F 1	169	16	13	4	11	17	7	A G F	21	M	M 25	15
1213	1	6721	1525	1261	1251	929	610*23 Mai, F 5	170	17	14	2	30	18	1	D C B	9	A	A 14	26
1214	2	6722	1526	1262	1252	930	611 13 Mai, F 3	171	18	15	5	19	19	2	E D C	29	M	M 10	7
1215	3	6723	1527	1263	1253	931 *	612 2 Mai, F 7	172	19	16	3	38	20	3	F E D	17	A	A 29	18
1216	4	6724	1528	1264	1254	932	613*20 Avr. F 4	173	1	17	5	26	21	5	C B A	5	A	A 10	29
1217	5	6725	1529	1265	1255	933	614 10 Avr. F 2	174	2	18	2	15	22	6	A G F	25	M	M 26	11
1218	6	6726	1530	1266	1256	934	615 30 Mars F 6	175	3	19	6	34	23	7	B A G	13	A	A 15	22
1219	7	6727	1531	1267	1257	935 *	616*19 Mars F 3	176	4	1	2	23	24	1	C B A	1	A	A 7	3
1220	8	6728	1532	1268	1258	936	617 8 Mars F 1	177	5	2	5	12	25	3	E D C	22	M	M 29	14
1221	9	6729	1533	1269	1259	937	618*25 Févr. F 5	178	6	3	3	31	26	4	C B A	10	A	A 11	25
1222	10	6730	1534	1270	1260	938	619 15 Févr. F 3	179	7	4	6	20	27	5	B A G	30	M	A 3	6
1223	11	6731	1535	1271	1261	939 *	620 4 Févr. F 7	180	8	5	4	39	28	6	A G F	18	A	A 23	17
1224	12	6732	1536	1272	1262	940	621*24 Janv. F 4	181	9	6	7	28	1	1	G F E	7	A	A 14	28
1225	13	6733	1537	1273	1263	941	622 13 Janv. F 2	182	10	7	5	17	2	2	E D C	27	M	M 30	9
1226	14	6734	1538	1274	1264	942	{623 2 Janv. F 6 / 624*22 Déc. F 3}	183	11	8	1	36	3	3	D C B	15	A	A 19	20
1227	15	6735	1539	1275	1265	943 *	625 11 Déc. F 1	184	12	9	4	25	4	4	C B A	4	A	A 11	1
1228	1	6736	1540	1276	1266	944	626*30 Nov. F 5	185	13	10	7	14	5	6	B A G	24	M	M 26	12
1229	2	6737	1541	1277	1267	945	627 20 Nov. F 3	186	14	11	5	33	6	7	G F E	12	A	A 15	23
1230	3	6738	1542	1278	1268	946	628 9 Nov. F 7	187	15	12	1	22	7	1	F E D	1	A	A 7	4
1231	4	6739	1543	1279	1269	947 *	629*29 Oct. F 4	188	16	13	4	11	8	2	E D C	21	M	M 23	15
1232	5	6740	1544	1280	1270	948	630 18 Oct. F 2	189	17	14	2	30	9	4	D C B	9	A	A 11	26
1233	6	6741	1545	1281	1271	949	631 7 Oct. F 6	190	18	15	5	19	10	5	B A G	29	M	A 3	7
1234	7	6742	1546	1282	1272	950	632*26 Sept. F 3	191	19	16	3	38	11	6	A G F	17	A	A 23	18
1235	8	6743	1547	1283	1273	951 *	633 16 Sept. F 1	192	1	17	5	26	12	7	G F E	5	A	A 8	29
1236	9	6744	1548	1284	1274	952	634 4 Sept. F 5	193	2	18	1	25	13	2	F E D	25	M	M 30	11
1237	10	6745	1549	1285	1275	953	635*24 Août F 2	194	3	19	6	34	14	3	D C B	13	A	A 19	23
1238	11	6746	1550	1286	1276	954	636 14 Août F 7	195	4	1	2	23	15	4	C B A	2	A	A 4	3
1239	12	6747	1551	1287	1277	955 *	637* 3 Août F 4	196	5	2	5	12	16	5	B A G	22	M	M 27	14
1240	13	6748	1552	1288	1278	956	638 23 Juill. F 2	197	6	3	3	31	17	7	A G F	10	A	A 15	25
1241	14	6749	1553	1289	1279	957	639 12 Juill. F 6	198	7	4	6	20	18	1	F E D	30	M	M 31	6
1242	15	6750	1554	1290	1280	958 *	640* 1 Juill. F 5	199	8	5	4	39	19	2	E D C	18	A	A 20	17
1243	1	6751	1555	1291	1281	959 *	641 22 Juin, F 2	200	9	6	7	28	20	3	D C B	7	A	A 22	28
1244	2	6752	1556	1292	1282	960	642 9 Juin F 5	201	10	7	5	17	21	5	C B A	27	M	A 3	9
1245	3	6753	1557	1293	1283	961	643*29 Mai, F 1	202	11	8	1	36	22	6	A G F	15	A	A 16	20
1246	4	6754	1558	1294	1284	962 *	644 19 Mai, F 7	203	12	9	4	25	23	7	G F E	4	A	A 8	1
1247	5	6755	1559	1295	1285	963 *	645 8 Mai, F 4	204	13	10	7	14	24	1	B A G	24	M	M 31	12
1248	6	6756	1560	1296	1286	964	646*26 Avr. F 1	205	14	11	5	33	25	3	E D C	12	A	A 19	23
1249	7	6757	1561	1297	1287	965	647 16 Avr. F 6	206	15	12	1	22	26	4	C B A	1	A	A 4	4
1250	8	6758	1562	1298	1288	966	648* 5 Avr. F 3	207	16	13	4	11	27	5	B A G	21	M	M 27	15

*L'étoile ou astérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F désigne la férie; & la barre — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars A. Avril.	Épactes.
1251	9	6759	1563	1299	1289	967 *	649 26 Mars F 1	188	17	14	2	30	28	6 A	9	A	A 26	26
1252	10	6760	1564	1300	1290	968	650 14 Mars F 3	189	18	15	3	19	1	GF	29	M	M 31	7
1253	11	6761	1565	1101	1291	939	651* 3 Mars F 2	190	19	16	3	38	2	E	17	MA	A 20	18
1254	12	6762	1566	1301	1292	970	652 21 Fevr. F 7	191	1	17	5	26	3	D	5	AA	A 12	29
1255	13	6763	1567	1302	1293	971 *	653 10 Févr. F 4	192	2	18	1	15	4	C	25	M	M 28	11
1256	14	6764	1568	1304	1294	972	654*30 Jan. F 1	193	3	19	6	34	5	6 BA	13	A	A 16	22
1257	15	6765	1569	1303	1295	973	655 19 Jan. F 6	194	4	1	2	23	6	7 G	2	A	A 8	3
1258	1	6766	1570	1306	1296	974	{656* 8 Jan. F 3 / 657 29 Dec. F 5}	195	5	2	5	12	7	1 F	22	M	M 24	24
1259	2	6767	1571	1307	1297	975 *	658 18 Dec. F 3	196	6	3	3	31	8	2 E	10	A	A 13	25
1260	3	6768	1572	1308	1298	976	659* 6 Dec. F 1	197	7	4	6	20	9	4 DC	30	M	A 4	6
1261	4	6769	1573	1309	1299	977	660 26 Nov. F 4	198	8	5	4	39	10	5 B	18	A	A 24	17
1262	5	6770	1574	1310	1300	978	661 15 Nov. F 4	199	9	6	7	28	11	6 A	7	A	A 9	28
1263	6	6771	1575	1311	1301	979 *	662* 4 Nov. F 1	200	10	7	3	17	12	7 G	27	M	A 1	9
1264	7	6772	1576	1312	1302	980	663 24 Oct. F 6	201	11	8	1	36	13	1 FE	15	A	A 20	20
1265	8	6773	1577	1313	1303	981	664 13 Oct. F 3	202	12	9	4	23	14	2 D	4	A	A 5	1
1266	9	6774	1578	1314	1304	982	665* 2 Oct. F 7	203	13	10	7	14	15	4 C	24	M	M 28	12
1267	10	6775	1579	1315	1305	983 *	666 22 Sept. F 5	204	14	11	5	33	16	5 B	12	A	A 17	23
1268	11	6776	1580	1316	1306	984	667*10 Sept. F 2	205	15	12	1	22	17	7 AG	1	A	A 8	4
1269	12	6777	1581	1317	1307	985	668 31 Août F 7	206	16	13	4	11	18	1 F	21	M	M 24	15
1270	13	6778	1582	1318	1308	986	669 20 Août F 4	207	17	14	2	30	19	2 E	9	A	A 13	26
1271	14	6779	1583	1319	1309	987 *	670* 9 Août F 1	208	18	15	5	19	20	3 D	29	M	A 5	7
1272	15	6780	1584	1320	1310	988	671 29 Juill. F 6	209	19	16	1	38	21	5 CB	17	A	A 24	18
1273	1	6781	1585	1321	1311	989	672 18 Juill. F 3	210	1	17	5	26	22	6 AG	5	AA	A 9	19
1274	2	6782	1586	1322	1312	990	673* 7 Juill. F 7	211	2	18	1	15	23	7 F	25	M	A 1	21
1275	3	6783	1587	1323	1313	991 *	674 27 Juin F 5	212	3	19	6	34	24	1 E	13	A	A 14	22
1276	4	6784	1588	1324	1314	992	675 15 Juin F 2	213	4	1	2	23	25	3 ED	2	A	A 5	3
1277	5	6785	1589	1325	1315	993	676* 4 Juin F 6	214	5	2	5	12	26	4 CB	22	M	M 28	14
1278	6	6786	1590	1326	1316	994	677 25 Mai, F 4	215	6	3	3	31	27	5 BA	10	A	A 17	25
1279	7	6787	1591	1327	1317	995 *	678*14 Mai, F 1	216	7	4	6	21	28	6 A	30	M	A 2	6
1280	8	6788	1592	1328	1318	996	679 3 Mai, F 6	217	8	5	4	39	1	1 GF	18	A	A 21	17
1281	9	6789	1593	1329	1319	997	680 22 Avr. F 3	218	9	6	7	28	2	2 E	7	A	A 13	28
1282	10	6790	1594	1330	1320	998	681*11 Avr. F 7	219	10	7	1	17	3	3 D	27	M	M 29	9
1283	11	6791	1595	1331	1321	999 *	682 1 Avr. F 5	220	11	8	1	36	4	4 DC	15	A	A 28	20
1284	12	6792	2596	1332	1322	1000	683 20 Mars F 2	221	12	9	4	23	5	6 BA	4	A	A 9	1
1285	13	6793	1597	1333	1323	1001	684* 9 Mars F 6	222	13	10	7	14	6	7 G	24	M	M 25	12
1286	14	6794	1598	1334	1324	1002	683 27 Fev. F 4	223	14	11	5	33	7	1 F	12	A	A 14	23
1287	15	6795	1599	1335	1325	1003 *	686*16 Fév. F 1	224	15	12	1	22	8	2 E	1	A	A 6	4
1288	1	6796	1600	1336	1326	1004	687 6 Fév. F 6	225	16	13	4	11	9	4 DC	21	M	M 28	15
1289	2	6797	1601	1337	1327	1005	688 25 Jan. F 3	226	17	14	2	30	10	5 B	9	A	A 10	26
1290	3	6798	1602	1338	1328	1006	689*14 Jan. F 7	227	18	15	5	19	11	6 A	29	M	A 2	7
1291	4	6799	1603	1339	1329	1007 *	{690 4 Jan. F 1 / 691 24 Dec. F 2}	228	19	16	3	38	12	7 G	17	A	A 22	18
1292	5	6800	1604	1340	1330	1008	692*12 Déc. F 6	229	1	17	5	26	13	1 FE	1	A	A 6	29
1293	6	6801	1605	1341	1331	1009	693 2 Déc. F 4	230	2	18	1	15	14	3 D	25	M	M 29	21
1294	7	6802	1606	1342	1332	1010	694 21 Nov. F 1	231	3	19	6	34	15	4 C	13	A	A 28	22
1295	8	6803	1607	1343	1333	1011 *	695*10 Nov. F 5	232	4	1	2	23	16	5 B	2	A	A 3	3
1296	9	6803	1608	1344	1334	1012	696 30 Oct. F 3	233	5	2	5	12	17	7 AG	22	M	M 25	14
1297	10	6805	1609	1345	1335	1013	697*19 Oct. F 7	234	6	3	3	31	18	1 F	10	A	A 14	25
1298	11	6806	1610	1346	1336	1014	698 9 Oct. F 5	235	7	4	6	20	19	2 E	30	M	A 6	6
1299	12	6807	1611	1347	1337	1015 *	699 28 Sept. F 2	236	8	5	4	39	20	3 D	18	A	A 19	17
1300	13	6808	1612	1348	1338	1016	700*16 Sept. F 6	237	9	6	7	28	21	5 CB	7	A	A 10	28

*L'étoile ou astérisque *, dans la colonne de l'Ère des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire, marque les années intercalaires des Arabes ; F. désigne la férie ; & la — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

ANS DE J. C.	Indict.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Prolet.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Regulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales. Concurrens.	Terme Pascal.	M. Mars. A. Avril.	Les Pâques. M. Mars. A. Avril.	Épactes.
1301	14	6809	1613	1349	1339	1017	701 6 Sept. F 4	138	10	7	3	17	22	6 A	17 M		A 2	9
1302	15	6810	1614	1350	1340	1018	702 25 Août F 1	139	11	8	1	36	13	7 G	25 A		A 22	20
1303	1	6811	1615	1351	1341	1019 *	703*15 Août b 5	140	12	9	4	15	24	1 F	4 A		A 7	1
1304	2	6812	1616	1352	1342	1020	704 4 Août F 4	141	13	10	7	14	25	3 E D	14 M		A 30	12
1305	3	6813	1617	1353	1343	1021	705 24 Juill. F 7	142	14	11	5	33	26	4 C	11 A		A 18	23
1306	4	6814	1618	1354	1344	1022	706*13 Juill. F 4	143	15	12	1	22	27	5 B	1 A		A 3	4
1307	5	6815	1619	1353	1345	1023 *	707 3 Juill. F 2	144	16	13	4	11	28	6 B A	21 M		M 26	15
1308	6	6816	1620	1356	1346	1024	708*21 Juin F 6	145	17	14	2	30	1	1 G F	9 A		A 14	26
1309	7	6817	1621	1357	1347	1025	709 11 Juin F 4	146	18	15	5	19	2	2 E D	29 M		M 30	7
1310	8	6818	1622	1358	1348	1026	710 31 Mai F 1	147	19	16	3	38	3	3 D	17 A		A 19	18
1311	9	6819	1623	1359	1349	1027 *	711*20 Mai F 5	148	1	17	5	15	4	4 C	5 A		A 11	29
1312	10	6820	1624	1360	1350	1028	712 9 Mai F 3	149	2	18	1	11	5	6 B A	25 M		M 26	11
1313	11	6821	1625	1361	1351	1029	713 28 Avril F 7	150	3	19	6	34	6	7 G F	13 A		A 15	22
1314	12	6822	1626	1362	1352	1030	714*17 Avril F 4	151	4	1	2	23	7	1 E	2 A		A 7	3
1315	13	6823	1627	1363	1353	1031 *	715 7 Avril F 2	152	5	2	5	12	8	2 E	22 M		M 23	14
1316	14	6824	1628	1364	1354	1032	716*26 Mars F 6	153	6	3	3	31	9	4 D C	10 A		A 11	25
1317	15	6825	1629	1365	1355	1033	717 16 Mars F 4	154	7	4	6	20	10	5 B	30 M		A 3	6
1318	1	6826	1630	1366	1356	1034	718 5 Mars F 1	155	8	5	4	39	11	6 B A	18 A		A 23	17
1319	2	6827	1631	1367	1357	1035 *	719*22 Févr. F 5	156	9	6	7	28	12	7 G F	7 A		A 8	28
1320	3	6828	1632	1368	1358	1036	720 12 Févr. F 3	157	10	7	3	17	13	2 E	27 M		M 30	9
1321	4	6829	1633	1369	1359	1037	721 31 Janv. F 7	158	11	8	1	36	14	3 D	15 A		A 19	20
1322	5	6830	1634	1370	1360	1038	722*20 Janv. F 4	159	12	9	4	25	15	4 C	4 A		A 11	1
1323	6	6831	1635	1371	1361	1039 *	723 3 Janv. F 2 724 30 Déc. F 6	160	13	10	7	14	16	5 B	24 M		M 27	12
1324	7	6832	1636	1372	1362	1040	725*18 Déc. F 3	161	14	11	5	33	17	7 A G	12 A		A 14	23
1325	8	6833	1637	1373	1363	1041	726 8 Dec. F 1	162	15	12	1	22	18	1 F	1 A		A 7	4
1326	9	6834	1638	1374	1364	1042	727*27 Nov F 5	163	16	13	4	11	19	2 E	21 M		M 23	15
1327	10	6835	1639	1375	1365	1043 *	728 17 Nov. F 3	164	17	14	2	30	20	3 D	9 A		A 31	26
1328	11	6836	640	1376	1366	1044	729 7 Nov. F 7	165	18	15	5	19	21	5 C B	29 M		A 3	7
1329	12	6837	1641	1377	1367	1045	730*25 Oct. F 4	166	19	16	3	38	22	6 A	17 A		A 22	18
1330	13	6838	1642	1378	1368	1046	731 15 Oct. F 2	167	1	17	5	26	23	7 G	5 A		A 8	29
1331	14	6839	1643	1379	1369	1047 *	732 4 Oct. F 6	168	2	18	1	15	24	1 F	25 M		M 31	11
1332	15	6840	1644	1380	1370	1048	733*22 Sept. F 3	169	3	19	6	34	25	3 E D	13 A		A 19	21
1333	1	6841	1645	1381	1371	1049	734 12 Sept. F 1	170	4	1	2	13	26	4 C	2 A		A 4	2
1334	2	6842	1646	1382	1372	1050	735 2 Sept. F 5	171	5	2	5	12	27	5 B	22 M		M 27	14
1335	3	6843	1647	1383	1373	1051 *	736*21 Août F 2	172	6	3	3	31	28	6 B A	10 A		A 16	25
1336	4	6844	1648	1384	1374	1052	737 10 Août F 7	173	7	4	6	20	1	1 G F	30 M		M 31	6
1337	5	6845	1649	1385	1371	1053	738*30 Juill. F 4	174	8	5	4	39	2	2 E	18 A		A 20	17
1338	6	6846	1650	1386	1376	1054	739 20 Juill. F 2	175	9	6	7	18	3	3 E D	7 A		A 11	28
1339	7	6847	1651	1387	1377	1055 *	740 9 Juill. F 6	176	10	7	3	17	4	4 C	27 M		M 28	9
1340	8	6848	1652	1388	1378	1056	741*27 Juin. F 3	177	11	8	1	36	5	6 B A	15 A		A 16	20
1341	9	6849	1653	1389	1379	1057	742 17 Juin. F 1	178	12	9	4	25	6	7 G	4 A		A 8	1
1342	10	6850	16 4	1390	1380	1058	743 6 Juin. F 5	179	13	10	7	14	7	1 F	24 M		M 31	12
1343	11	6851	1655	1391	1381	1059 *	744*25 Mai F 2	180	14	11	5	33	8	1 E	12 A		A 13	23
1344	12	6852	1656	1392	1382	1060	745 15 Mai F 7	181	15	12	1	22	9	4 D C	1 A		A 4	4
1345	13	6853	1657	1393	1383	1061	746* 4 Mai F 4	182	16	13	4	11	10	5 B	21 M		M 27	15
1346	14	6854	1658	1394	1384	1062	747 24 Avril F 2	183	17	14	2	30	11	6 A	9 A		A 16	26
1347	15	6855	1659	1395	1385	1063 *	748 13 Avril F 6	184	18	15	5	19	12	7 G	29 M		A 1	7
1348	1	6856	1660	1396	1386	1064	749* 1 Avril F 3	185	19	16	3	38	13	1 F E	17 A		A 10	18
1349	2	6857	1661	1397	1387	1065	750 22 Mars F 1	186	1	17	5	26	14	3 D	5 A		A 11	29
1350	3	6858	1662	1398	1388	1066	751 11 Mars F 5	187	2	18	1	15	15	4 C	25 M		M 28	11

*L'étoile ou astérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes ; F désigne la férie ; & la barre — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère de Constantinop.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère Césarien. d'Ant.	Ère d'Espagne.	Ère des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Pascal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Épactes.
1351	4	6859	1663	1398	1389	1067 *	752*28 Févr. F 2	288	3	19	6	34	16	3	B	15	A	A 17	22
1352	5	6860	1664	1399	1390	1068	753 18 Févr. F 7	289	4	1	1	23	17	7	AG	1	A	A 8	3
1353	6	6861	1665	1400	1391	1069	754 6 Févr. F 4	290	5	2	2	12	18	1	F	22	M	M 24	14
1354	7	6862	1666	1401	1392	1070	755*26 Janv. F 1	291	6	3	3	31	19	2	ED	10	A	A 13	23
1355	8	6863	1667	1402	1393	1071 *	756 16 Janv. F 6	292	7	4	4	20	20	3	D	30	M	A 5	4
1356	9	6864	1668	1404	1394	1072	757* 5 Jan. F 3 758 25 Déc. F 1	293	8	5	4	39	21	5	CB	18	A	A 24	17
1357	10	6865	1669	1405	1395	1073	759 14 Déc. F 5	294	9	6	7	28	22	6	AG	7	A	A 9	28
1358	11	6866	1670	1406	1396	1074	760* 3 Déc. F 2	295	10	7	1	17	23	7	F	27	M	A 1	9
1359	12	6867	1671	1407	1397	1075 *	761 23 Nov. F 7	296	11	8	2	36	24	1	ED	13	A	A 21	20
1360	13	6868	1672	1408	1398	1076	762 11 Nov. F 4	297	12	9	4	23	25	3	D	4	A	A 5	1
1361	14	6869	1673	1409	1399	1077	763*31 Oct. F 1	298	13	10	7	14	26	4	CB	24	M	M 28	12
1362	15	6870	1674	1410	1400	1078	764 21 Oct. F 6	299	14	11	3	33	27	5	BA	12	A	A 17	23
1363	1	6871	1675	1411	1401	1079 *	765 10 Oct. F 3	300	15	12	1	22	28	6	A	2	A	A 2	4
1364	2	6872	1676	1412	1402	1080	766*28 Sept. F 7	301	16	13	4	11	1	2	GF	21	M	M 24	15
1365	3	687	1677	1413	1403	1081	767 18 Sept. F 5	302	17	14	2	30	2	2	E	9	A	A 13	26
1366	4	6874	1678	1414	1404	1082	768* 7 Sept. F 2	303	18	15	5	19	3	3	D	29	M	A 3	7
1367	5	6875	1679	1415	1405	1083 *	769 28 Août F 7	304	19	16	3	38	4	4	DC	17	A	A 18	18
1368	6	6876	1680	1416	1406	1084	770 16 Août F 4	305	1	17	5	26	5	6	BA	5	A	A 9	29
1369	7	6877	1681	1417	1407	1085	771* 3 Août F 1	306	2	18	1	13	6	7	BG	23	M	A 1	11
1370	8	6878	1682	1418	1408	1086	772 26 Juill. F 6	307	3	19	6	34	7	1	F	13	A	A 14	22
1371	9	6879	1683	1419	1409	1087 *	773 15 Juill. F 3	308	4	1	2	23	8	2	E	2	A	A 6	3
1372	10	6880	1684	1420	1410	1088	774* 3 Juill. F 7	309	5	2	5	12	9	4	DC	22	M	M 28	14
1373	11	6881	1685	1421	1411	1089	775 23 Juin, F 3	310	6	3	3	31	10	5	B	10	A	A 17	25
1374	12	6882	1686	1422	1412	1090	776*12 Juin, F 2	311	7	4	6	20	11	6	BA	30	M	A 2	6
1375	13	6883	1687	1423	1413	1091 *	777 2 Juin, F 7	312	8	5	4	39	12	7	G	18	A	A 22	17
1376	14	6884	1688	1424	1414	1092	778 21 Mai, F 4	313	9	6	7	28	13	1	FE	7	A	A 13	28
1377	15	6885	1689	1425	1415	1093	779*10 Mai, F 1	314	10	7	3	19	14	3	DC	27	M	M 29	9
1378	1	6886	1690	1426	1416	1094	780 30 Avr. F 6	315	11	8	1	36	15	4	C	13	A	A 18	20
1379	2	6887	1691	1427	1417	1095 *	781 19 Avr. F 3	316	12	9	4	25	16	5	B	4	A	A 10	1
1380	3	6888	1692	1428	1418	1096	782* 7 Avr. F 7	317	13	10	7	14	17	7	AG	24	M	M 25	12
1381	4	6889	1693	1429	1419	1097	783 28 Mars F 5	318	14	11	1	33	18	1	F	12	A	A 14	23
1382	5	6890	1693	1430	1420	1098	784 17 Mars F 2	319	15	12	1	22	19	2	ED	1	A	A 6	4
1383	6	6891	1695	1431	1421	1099 *	785* 6 Mars F 6	320	16	13	4	11	20	3	D	21	M	A 22	15
1384	7	6892	1696	1432	1422	1100	786 24 Févr. F 4	321	17	14	2	30	21	5	CB	9	A	M 10	26
1385	8	6893	1697	1433	1423	1101	787*12 Févr. F 1	322	18	15	5	19	22	6	A	29	M	A 2	7
1386	9	6894	1698	1434	1424	1102	788 2 Févr. F 6	323	19	16	3	38	23	7	G	17	A	A 22	18
1387	10	6895	1699	1435	1423	1103 *	789 22 Janv. F 3	324	1	17	3	26	24	1	F	3	A	A 7	29
1388	11	6896	1700	1436	1426	1104	790*11 Janv. F 7 791 31 Déc. F 5	325	2	18	1	15	25	3	ED	23	M	M 29	11
1389	12	6897	1701	1437	1427	1105	792 20 Déc. F 2	326	3	19	6	34	26	4	C	13	A	A 18	22
1390	13	6898	1702	1438	1428	1106	793* 9 Déc. F 6	327	4	1	2	23	27	5	B	2	A	A 3	3
1391	14	6899	1703	439	1429	1107 *	794 29 Nov. F 4	328	5	2	5	12	28	6	A	22	M	M 26	14
1392	15	6900	1704	1440	1430	1108	795 17 Nov. F 1	329	6	3	3	31	1	1	GF	10	A	A 14	25
1393	1	6901	1705	1441	1431	1109	796* 6 Nov. F 5	330	7	4	6	20	2	2	E	30	M	A 6	6
1394	2	6902	1706	1442	1432	1110	797 27 Oct. F 3	331	8	5	4	39	3	3	ED	18	A	A 19	17
1395	3	6903	1707	1443	1433	1111 *	798*16 Oct. F 7	332	9	6	7	28	4	4	DC	7	A	A 21	28
1396	4	6904	1708	1444	1434	1112	799 5 Oct. F 3	333	10	7	3	17	5	6	BA	27	M	A 2	9
1397	5	6905	1709	1445	1435	1113	800 24 Sept. F 2	334	11	8	1	36	6	7	GF	15	A	A 22	20
1398	6	6906	1710	1446	1436	1114	801*13 Sept. F 6	335	12	9	4	25	7	1	A	4	A	A 7	1
1399	7	6907	1711	1447	1437	1115 *	802 3 Sept. F 4	336	13	10	7	24	8	2	F	24	M	M 30	12
1400	8	6908	1712	1448	1438	1116	803 22 Août F 1	337	14	11	5	33	9	4	DC	12	A	A 18	23

*L'étoile ou astérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F désigne la férie; & la barre — au-dessous de l'année ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

An de J. C.	Indictions.	Ere de Constantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere Césarien. d'Am.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	Ere de l'Hégire.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars A. Avril.	Epactes.
1401	9	6909	1713	1449	1439	1117	804*11 Août F 5	338	15	12	1	22	10	5	B	1	A	A 3	4
1402	10	6910	1714	1450	1440	1118	805 1 Août F 3	339	16	13	4	11	11	6	A	21	M	M 26	15
1403	11	6911	1715	1451	1441	1119 *	806*21 Juill. F 7	340	17	14	2	30	12	7	G	9	A	A 15	26
1404	12	6912	1716	1452	1442	1120	807 10 Juill. F 5	341	18	15	5	19	13	2	FE	29	M	M 30	7
1405	13	6913	1717	1453	1443	1121	808 29 Juin F 2	342	19	16	3	38	14	3	D	17	A	A 19	18
1406	14	6914	1718	1454	1444	1122	809*18 Juin F 6	343	1	17	5	26	15	4	C	5	A	A 11	19
1407	15	6915	1719	1455	1445	1123 *	810 8 Juin F 4	344	2	18	2	83	16	5	B	25	M	M 27	11
1408	1	6916	1720	1456	1446	1124	811 27 Mai, F 1	345	3	19	6	34	17	7	AG	13	A	A 15	22
1409	2	6917	1721	1457	1447	1125	812*16 Mai, F 5	346	4	1	2	23	18	1	F	2	A	A 7	3
1410	3	6918	1722	1458	1448	1126	813 6 Mai, F 3	347	5	2	5	12	19	2	E	22	M	M 23	14
1411	4	6919	1723	1459	1449	1127 *	814 25 Avr. F 7	348	6	3	3	31	20	3	D	10	A	A 12	25
1412	5	6920	1724	1460	1450	1128	815*13 Avr. F 4	349	7	4	6	20	21	5	CB	30	M	A 3	6
1413	6	6921	1725	1461	1451	1129	816 3 Avr. F 2	350	8	5	4	39	22	6	A	18	A	A 23	17
1414	7	6922	1726	1462	1452	1130	817*23 Mars F 6	351	9	6	7	28	23	7	G	7	A	A 8	28
1415	8	6923	1727	1463	1453	1131 *	818 13 Mars F 4	352	10	7	3	17	24	1	F	27	M	M 31	9
1416	9	6924	1728	1464	1454	1132	819 2 Mars F 1	353	11	8	1	36	25	3	ED	15	A	A 19	20
1417	10	6925	1729	1465	1455	1133	820*18 Fev. F 5	354	12	9	4	25	26	4	CB	4	A	A 11	1
1418	11	6926	1730	1466	1456	1134	821 8 Fév. F 3	355	13	10	7	14	27	5	BA	24	M	M 27	12
1419	12	6927	1731	1467	1457	1135 *	822 28 Jan. F 7	356	14	11	5	33	28	6	G	12	A	A 26	23
1420	13	6928	1732	1468	1458	1136	823*17 Jan. F 4	357	15	12	1	22	1	1	GF	1	A	A 7	4
1421	14	6929	1733	1469	1459	1137	824 6 Jan. F 2 / 825 26 Déc. F 65	358	16	13	4	11	2	2	E	21	M	M 23	15
1422	15	6930	1734	1470	1460	1138	826*15 Déc. F 3	359	17	14	2	30	3	3	D	9	A	A 12	26
1423	1	6931	1735	1471	1461	1139 *	827 5 Déc. F 1	360	18	15	3	19	4	4	C	29	M	A 4	7
1424	2	6932	1736	1472	1462	1140	828*23 Nov. F 5	361	19	16	3	38	5	6	BA	17	A	A 23	18
1425	3	6933	1737	1473	1463	1141	829 13 Nov. F 3	362	1	17	5	26	6	7	G	5	A	A 8	29
1426	4	6934	1738	1474	1464	1142	830 2 Nov. F 7	363	2	18	1	15	7	1	F	25	M	M 31	11
1427	5	6935	1739	1475	1465	1143 *	831*22 Oct. F 4	364	3	19	6	34	8	2	E	13	A	A 20	22
1428	6	6936	1740	1476	1466	1144	832 11 Oct. F 2	365	4	1	2	23	9	4	DC	2	A	A 4	3
1429	7	6937	1741	1477	1467	1145	833 30 Sept. F 6	366	5	2	3	12	10	5	B	22	M	M 27	14
1430	8	6938	1742	1478	1468	1146	834*19 Sept. F 3	367	6	3	3	31	11	6	A	10	A	A 16	25
1431	9	6939	1743	1479	1469	1147 *	835 9 Sept. F 1	368	7	4	6	20	12	7	G	30	M	A 1	6
1432	10	6940	1744	1480	1470	1148	836*28 Août F 5	369	8	5	4	39	13	2	FE	18	A	A 20	17
1433	11	6941	1745	1481	1471	1149	837 18 Août F 3	370	9	6	7	28	14	3	D	7	A	A 12	28
1434	12	6942	1746	1482	1472	1150	838 7 Août F 7	371	10	7	5	17	15	4	C	27	M	M 28	9
1435	13	6943	1747	1483	1473	1151 *	839*27 Juill. F 4	372	11	8	1	36	16	5	B	15	A	A 17	20
1436	14	6944	1748	1484	1474	1152	840 16 Juill. F 2	373	12	9	4	25	17	7	AG	4	A	A 8	1
1437	15	6945	1749	1485	1475	1153	841 5 Juill. F 6	374	13	10	7	14	18	1	F	24	M	M 31	12
1438	1	6946	1750	1486	1476	11 4	842*24 Juin F 3	375	14	11	5	13	19	2	E	12	A	A 13	23
1439	2	6947	1751	1487	1477	1155 *	843 14 Juin F 1	376	15	12	1	22	20	3	D	2	A	A 5	4
1440	3	6948	1752	1488	1478	1156	844 2 Juin F 5	377	16	13	4	11	21	5	CB	21	M	M 17	15
1441	4	6949	1753	1489	1479	1157	845*22 Mai F 2	378	17	14	2	30	22	6	A	9	A	A 16	26
1442	5	6950	1754	1490	1480	1158	846 12 Mai F 7	379	18	15	5	19	23	7	GF	29	M	A 1	7
1443	6	6951	1755	1491	1481	1159 *	847* 1 Mai F 4	380	19	16	3	38	24	1	F	17	A	A 21	18
1444	7	6952	1756	1492	1482	1160	848 20 Avr. F 2	381	1	17	5	26	25	3	ED	5	A	A 12	29
1445	8	6953	1757	1493	1483	1161	849 9 Avr. F 6	382	2	18	1	15	26	4	C	25	M	M 28	11
1446	9	6954	1758	1494	1484	1162	850*29 Mars F 3	383	3	19	6	34	27	5	B	13	A	A 17	22
1447	10	6955	1759	1495	1485	1163 *	851 19 Mars F 1	384	4	1	2	23	28	6	A	2	A	A 9	3
1448	11	6956	1760	1496	1486	1164	852 7 Mars F 5	385	5	2	5	12	1	1	GF	22	M	M 24	14
1449	12	6957	1761	1497	1487	1163	853*24 Févr. F 2	386	6	3	3	31	2	2	E	10	A	A 13	25
1450	13	6958	1762	1498	1488	1166	854 14 Févr. F 7	387	7	4	6	20	3	3	D	30	M	A 5	6

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; F déſigne la férie; & la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de Constantinop.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere d'Espagne.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HEGIRE.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Régulieres.	Clefs des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars. A. Avril.	Les Pâques M. Mars. A. Avril.	Epactes.
1431	14	6939	1743	1469	1167 *	835 3 Fev. F 4	388	8	5	4	39	4	4	C	18	A	A 25	17
1432	15	6960	1744	1490	1168	836*23 Jan. F 1	389	9	6	5	28	5	5	BA	7	A	A 9	28
1433	1	6961	1745	1491	1169	837 12 Jan. F 6	390	10	7	6	17	6	7	G	27	M	A 1	9
1434	2	6962	1746	1492	1170	838* 1 Jan. F 3 / 858 22 Dec. F 5	391	11	8	1	36	7	1	F	15	A	A 23	20
1435	3	6963	1747	1493	1171 *	860 11 Déc. F 5	392	12	9	4	25	8	2	E	4	A	A 6	1
1436	4	6964	1748	1494	1172	861*29 Nov. F 2	393	13	10	7	14	9	4	DC	24	M	M 28	12
1437	5	6965	1669	1495	1173	862 19 Nov. F 7	394	14	11	5	33	10	5	B	12	A	A 17	23
1438	6	6966	1770	1496	1174	863 8 Nov. F 4	395	15	12	1	22	11	6	A	1	A	A 2	4
1439	7	6967	1771	1497	1175 *	864*28 Oct. F 1	396	16	13	4	11	12	7	G	21	M	M 25	15
1440	8	6968	1772	1498	1176	865 17 Oct. F 6	397	17	14	2	30	13	1	FE	9	A	A 13	26
1441	9	6969	1773	1499	1177	866* 6 Oct. F 3	398	18	15	5	19	14	3	D	29	M	A 5	7
1442	10	6970	1774	1500	1178	867 26 Sept. F 1	399	19	16	3	38	15	4	C	17	A	A 18	18
1443	11	6971	1775	1501	1179 *	868 15 Sept. F 6	400	1	17	5	26	16	5	B	5	A	A 10	29
1444	12	6972	1776	1502	1180	869* 3 Sept. F 2	401	2	18	1	15	17	7	AG	29	M	A 1	11
1445	13	6973	1777	1503	1181	870 24 Août F 7	402	3	19	6	34	18	1	F	13	A	A 14	22
1446	14	6974	1778	1304	1182	871 13 Août F 4	403	4	1	2	23	19	2	E	2	A	A 6	3
1447	15	6975	1779	1305	1183 *	872* 2 Août F 1	404	5	2	5	12	20	3	D	22	M	M 29	14
1448	1	6976	1780	1506	1184	873 21 Juill. F 6	405	6	3	3	31	21	5	CB	10	A	A 17	25
1449	2	6977	1781	1507	1185	874 11 Juill. F 3	406	7	4	6	20	22	6	A	30	M	A 2	6
1450	3	6978	1782	1308	1186	875*30 Juin F 7	407	8	5	4	39	23	7	G	18	A	A 22	17
1451	4	6979	1783	1509	1187 *	876 20 Juin F 5	408	9	6	7	28	24	1	F	7	A	A 14	28
1452	5	6980	1784	1310	1188	877* 8 Juin. F 2	409	10	7	3	17	25	3	ED	27	M	M 29	9
1453	6	6981	1783	1311	1189	878 29 Mai F 7	410	11	8	1	36	26	4	C	15	A	A 18	20
1454	7	6982	1786	1512	1190	879 18 Mai F 4	411	12	9	4	25	27	5	B	4	A	A 10	1
1455	8	6983	1787	1513	1191 *	880* 7 Mai F 1	412	13	10	7	14	28	6	A	24	M	M 26	12
1456	9	6984	1788	1514	1192	881 26 Avril F 6	413	14	11	5	33	1	1	GF	12	A	A 14	23
1457	10	6985	1789	1515	1193	882 15 Avril F 3	414	15	12	1	22	2	2	E	1	A	A 6	4
1458	11	6986	1790	1516	1174	883* 4 Avril F 7	415	16	13	4	11	3	3	D	21	M	M 22	15
1459	12	6987	1791	1517	1193 *	884 25 Mars F 5	416	17	14	2	30	4	4	C	9	A	A 11	26
1460	13	6988	1792	1518	1196	885 13 Mars F 2	417	18	15	5	19	5	6	BA	29	M	A 2	7
1481	14	6989	1793	1519	1197	886* 2 Mars F 6	418	19	16	3	38	6	7	G	17	A	A 22	18
1482	15	6990	1794	1520	1198	887 20 Févr. F 4	419	1	17	5	26	7	1	F	5	A	A 7	29
1483	1	6991	1795	1321	1199 *	888* 9 Fevr. F 1	420	2	18	1	15	8	2	E	25	M	M 30	11
1484	2	6992	1796	1322	1200	889 30 Janv. F 6	421	3	19	6	34	9	4	DC	13	A	A 18	22
1485	3	6993	1797	1523	1201	890 18 Janv. F 3	422	4	1	2	21	10	5	B	2	A	A 3	3
1486	4	6994	1798	1524	1202	891* 7 Janv. F 7 / 892 28 Déc. F 5	423	5	2	5	12	11	6	A	22	M	M 26	14
1487	5	6995	1799	1525	1203 *	893 17 Déc. F 2	424	6	3	3	31	12	7	G	10	A	A 15	25
1488	6	6996	1800	1526	1204	894* 5 Déc. F 6	423	7	4	6	20	13	2	FE	30	M	A 6	6
1489	7	6997	1801	1527	1205	895 13 Nov F 4	426	8	5	4	39	14	3	D	18	A	A 19	17
1490	8	6998	1802	1528	1206	896*14 Nov. F 1	427	9	6	7	28	15	4	C	7	A	A 11	28
1491	9	6999	1803	1519	1207 *	897 4 Nov. F 6	428	10	7	3	17	16	5	B	27	M	A 3	9
1492	10	7000	1804	1530	1208	898 23 Oct. F 3	429	11	8	1	36	17	7	AG	13	A	A 22	20
1493	11	7001	1805	1531	1209	899*12 Oct. F 7	430	12	9	4	25	18	1	F	4	A	A 7	1
1494	12	7002	1806	1532	1210	900 2 Oct. F 5	431	13	10	7	14	19	2	E	24	M	M 30	12
1495	13	7003	1807	1533	1211 *	901 21 Sept F 2	432	14	11	5	33	20	3	D	12	A	A 19	23
1496	14	7004	1808	1534	1212	901* 9 Sept. F 6	433	15	12	1	22	21	5	CB	1	A	A 3	4
1497	15	7005	1809	1535	1213	903 30 Août F 4	434	16	13	4	11	22	6	A	21	M	M 26	13
1498	1	7006	1810	1336	1214	904 19 Août F 1	435	17	14	2	30	23	7	G	9	A	A 15	26
1499	2	7007	1811	1537	1215 *	905* 8 Août F 3	436	18	15	5	19	24	1	F	29	M	M 31	7
1500	3	7008	1812	1538	1216	906 28 Juill. F 3	437	19	16	3	38	25	3	ED	17	A	A 19	18

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ère des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire, marque les années intercalaires des Arabes ; F. déſigne la férie ; & la — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de Conſtantinop.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ère des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Cl. des Fêtes Mob.	Cycle Solaire.	Concurrents.	Lettres Dominicales.	Terme Paſcal.	M. Mars, A. Avril.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epactes.
1501	4	7009	1813	1217	907*17 Juill. F 7	438	2	17	5	26	26	4	C	5	A	A 11	29
1502	5	7010	1814	1218	908 7 Juill. F 5	439	3	28	1	15	27	5	B A	25	M A	M 27	11
1503	6	7011	1815	1219 *	909 26 Juin F 2	440	5	9	2	34	28	6		15		A 16	22
1504	7	7012	1816	1220	910*14 Juin F 6	441	4	1	3	23	1	1	G F	1	A A	A 7	3
1505	8	7013	1817	1221	911 4 Juin F 4	442	5	2	5	12	2	2	E	22	M	M 23	14
1506	9	7014	1818	1222	912 24 Mai, F 1	443	6	3	5	51	3	3	D	10	A	A 12	25
1507	10	7015	1819	1223 *	913*13 Mai, F 5	444	7	4	6	20	4	4	C	30	M	A 4	6
1508	11	7016	1820	1224	914 2 Mai, F 3	445	8	5	7	39	5	5	B A	18	M A	A 23	27
1509	12	7017	1821	1225	915 21 Avril F 7	446	9	6	7	28	6	6	G F	7	A A	A 8	28
1510	13	7018	1822	1226	916*10 Avril F 4	447	10	7	5	17	7	7	E	27	M	M 31	9
1511	14	7019	1823	1227 *	917 31 Mars F 2	448	11	8	1	36	8	1	E	15	A	A 20	20
1512	15	7020	1824	1228	918*19 Mars F 6	449	12	9	4	25	9	4	D C	4	A	A 11	1
1513	1	7021	1825	1229	919 9 Mars F 4	450	13	10	7	14	10	5	B A	24	M A	M 27	12
1514	2	7022	1826	1230	920 26 Fevr. F 1	451	14	11	5	33	11	6	G	11	A	A 16	23
1515	3	7023	1827	1231 *	921*15 Fevr. F 5	452	15	12	2	22	12	7	F	2	A	A 8	4
1516	4	7024	1828	1232	922 5 Fevr. F 3	453	16	13	4	11	13	1	E	21	M	M 25	15
1517	5	7025	1829	1233	923 24 Janv. F 7	454	17	14	2	30	14	5	D C	9	A	A 12	26
1518	6	7026	1830	1234	924*13 Janv. F 4	455	18	15	5	19	15	4	B	29	M	A 4	7
1519	7	7027	1831	1235 *	925c 3 Janv. F 2 926*23 Déc. F 6	456	19	16	5	58	16	5	B	17	A	A 24	18
1520	8	7028	1832	1236	927 12 Dec. F 4	457	1	17	5	26	17	7	A G	5	A	A 8	29
1521	9	7029	1833	1237	928 2 Déc. F 1	458	2	18	2	15	18	1	F	25	M	M 31	11
1522	10	7030	1834	1238	929*20 Nov. F 5	459	3	19	6	54	19	2	E	15	A	A 20	22
1523	11	7031	1835	1239 *	930 10 Nov. F 3	460	4	1	2	23	20	3	D	2	A	A 5	3
1524	12	7032	1836	1240	931 29 Oct. F 7	461	5	2	5	12	21	5	C B	22	M	M 27	14
1525	13	7033	1837	1241	932*18 Oct. F 4	462	6	3	3	31	22	6	A	10	A	A 16	25
1526	14	7034	1838	1242	933 8 Oct. F 2	463	7	4	6	20	23	7	G	30	M	A 1	6
1527	15	7035	1839	1243 *	934 27 Sept. F 6	464	8	5	4	59	24	1	F	18	A	A 11	17
1528	1	7036	1840	1244	935*15 Sept. F 5	465	9	6	7	28	25	3	E D	7	A	A 12	28
1529	2	7037	1841	1245	936 5 Sept. F 2	466	10	7	3	17	26	4	C	27	M	M 28	9
1530	3	7038	1842	1246	937*25 Août F 5	467	11	8	1	56	27	5	B	15	A	A 17	20
1531	4	7039	1843	1247 *	938 15 Août F 3	468	12	9	4	25	28	6	A	4	A	A 9	1
1532	5	7040	1844	1248	939 3 Août F 7	469	13	10	7	14	1	1	G F	24	M	M 31	12
1533	6	7041	1845	1249	940*23 Juill. F 4	470	14	11	5	33	2	2	E	12	A	A 13	23
1534	7	7042	1846	1250 *	941 13 Juill. F 2	471	15	12	2	22	3	5	D C	2	A	A 5	4
1535	8	7043	1847	1251 *	942 2 Juill. F 6	472	16	13	4	11	4	4	C	21	M	M 28	15
1536	9	7044	1848	1252	943*20 Juin F 3	473	17	14	2	30	5	6	B A	9	A	A 16	26
1537	10	7045	1849	1253	944 10 Juin, F 1	474	18	15	5	19	6	7	G	29	M	A 1	7
1538	11	7046	1850	1254	945 30 Mai, F 5	475	19	16	3	38	7	1	F E	17	A A	A 21	18
1539	12	7047	1851	1255 *	946*19 Mai, F 2	476	1	17	5	26	8	2	E	5	A	A 6	29
1540	13	7048	1852	1256	947 8 Mai, F 7	477	2	18	1	15	9	4	D C	25	M	M 28	11
1541	14	7049	1853	1257	948*27 Avril F 4	478	3	19	6	34	10	5	B	13	A	A 17	22
1542	15	7050	1854	1258	949 17 Avril F 2	479	4	1	2	23	11	6	A G	1	A	A 9	3
1543	1	7051	1855	1259 *	950 6 Avril F 6	480	5	2	5	12	12	7	F E	22	M	M 25	14
1544	2	7052	1856	1260	951*25 Mars F 3	481	6	3	3	31	13	1	D	10	A	A 13	25
1545	3	7053	1857	1261	952 15 Mars F 1	482	7	4	6	20	14	2		30	M	A 5	6
1546	4	7054	1858	1262	953 4 Mars F 5	483	8	5	4	59	15	4	C	18	A	A 25	17
1547	5	7055	1859	1263 *	954*21 Fevr. F 2	484	9	6	7	28	16	5	B	7	A	A 10	28
1548	6	7056	1860	1264	955 11 Févr. F 7	485	10	7	3	17	17	7	A G	27	M	A 1	9
1549	7	7057	1861	1265	956*30 Janv. F 4	486	11	8	1	36	18	1	F	15	A	A 21	20
1550	8	7058	1862	1266	957 20 Janv. F 2	487	12	9	4	25	19	2	E	4	A	A 6	1

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens : celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes ; F déſigne la férie ; la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de Conſt.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere des Mar.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Cycle de 19 ans.	Cycle Lunaire.	Réguliers.	Cl. des F. M.	Cycle Solaire.	Concurrens.	Lettres Dom.	Terme Paſc.	M. M. A. Av.	Les Pâques M. Mars, A. Avril.	Epacts.
1551	9	7059	1863	1267 *	958 9 Jan. F 6 959*29 Déc. F 5	432	13	10	7	14	20	3	D	24	M	M 29	12
1552	10	7060	1864	1268	960 18 Déc. F 1	489	14	11	8	33	21	5	C B	12	A	A 17	23
1553	11	7061	1865	1269	961 7 Déc. F 5	490	15	12	1	22	22	6	A	1	A	A 2	4
1554	12	7062	1866	1270	961*26 Nov. F 2	491	16	13	2	11	23	7	G F	21	M	M 25	15
1555	13	7063	1867	1271 *	963 16 Nov. F 7	492	17	14	3	30	24	1	E	9	A	A 14	26
1555	14	7064	1868	1272	964 4 Nov. F 4	493	18	15	5	19	25	3	E D	29	M	A 5	7
1557	15	7065	1869	1273	965*24 Oct. F 1	394	19	16	3	38	26	4	C B	17	A	A 18	18
1558	1	7066	1870	1274	966 14 Oct. F 6	495	1	17	5	26	27	5	C B A	5	A	A 10	29
1559	2	7067	1871	1275 *	967* 3 Oct. F 3	496	2	18	1	15	28	6	B A	25	M	M 26	11
1560	3	7068	1872	1276	968 22 Sept. F 1	497	3	19	6	34	1	2	G F	13	A	A 14	22
1561	4	7069	1873	1277	969 11 Sept. F 5	498	4	1	2	23	2	2	E	2	A	A 6	3
1562	5	7070	1874	1278	970*31 Août F 2	499	5	2	5	12	3	3	D	22	M	M 29	14
1563	6	7071	1875	1279 *	971 21 Août F 7	500	6	3	5	31	4	4	C	10	A	A 21	25
1564	7	7072	1876	1280	972 9 Août F 4	501	7	4	6	20	5	6	B A	30	M	A 2	6
1555	8	7073	1877	1281	973*29 Juill. F 1	502	8	5	4	39	6	7	G	18	A	A 22	17
1566	9	7074	1878	1282	974 19 Juill. F 6	503	9	6	7	28	7	1	F	7	A	A 14	28
1567	10	7075	1879	1283 *	975 8 Juill. F 3	504	10	7	3	17	8	2	E	27	M	M 30	9
1568	11	7076	1880	1284	976*26 Juin F 7	501	11	8	1	36	9	4	D C	15	A	A 18	20
1569	12	7077	1881	1285	977 16 Juin F 5	506	12	9	4	25	10	5	B	4	A	A 10	1
1570	13	7078	1882	1286	978* 5 Juin, F 2	507	13	10	7	14	11	6	A	24	M	M 26	12
1571	14	7079	1883	1287 *	979 26 Mai, F 7	508	14	11	5	33	12	7	G	12	A	A 15	23
1572	15	7080	1884	1288	980 14 Mai, F 4	509	15	12	2	22	13	1	F E	2	A	A 6	4
1573	1	7081	1885	1289	981* 3 Mai, F 1	510	16	13	4	11	14	3	D	22	M	M 22	15
1574	2	7082	1886	1290	982 23 Avr. F 6	511	17	14	2	30	15	4	C	9	A	A 11	26
1575	3	7083	1887	1291 *	983 12 Avr. F 3	512	18	15	5	19	16	5	B	29	M	A 3	7
1576	4	7084	1888	1292	984*31 Mars F 7	513	19	16	3	38	17	7	A G	17	A	A 22	18
1577	5	7085	1889	1293	985 21 Mars F 5	514	1	17	5	26	18	1	F	5	A	A 7	29
1578	6	7086	1890	1294	986*10 Mars F 2	515	2	18	1	15	19	2	E	25	M	M 30	11
1579	7	7087	1891	1295 *	98- 28 Févr. F 7	516	3	19	6	34	20	3	D	13	A	A 19	22
1580	8	7088	1892	1296	988 17 Févr. F 4	517	4	2	2	23	21	5	C B	2	A	A 3	1
1581	9	7089	1893	1297	989* 5 Févr. F 1	518	5	2	5	12	22	6	A	22	M	M 26	14
1582	10	7090	1894	1298	990 26 Janv. F 6	519	6	3	3	31	23	7	G†C	10	A	A 15	25

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de CP.	Ere des Seleu. ou des Grecs.	Ere des Mar.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Concurrens.	Lettres Dom. de l'an. Calen.	Cyc. de 19 ans.	Terme Paſcal de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Cycle ſolaire.	Lett. Dom. du nouv. Calen.	Terme Paſcal du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Epacts.
1583	11	7091	1895	1299 *	991 11-25 Janvier, F 3	520	1	F	7	30 M	M 31	14	B	6 A	A 10	7
1584	12	7092	1896	1300	992* 4-14 Janvier, F 7	521	5	E F	8	18 A	A 19	25	A G	26 M	A 1	18
1585	13	7093	1897	1321	993 24 D. 1584, 3 J. F 5 994 13-23 Decemb. F 2	522	4	C	9	7 A	A 11	26	F	14 A	A 21	29
1586	14	7094	2898	1302	995* 2-12 Decem. F 6	523	5	B	10	27 M	A 3	27	E	3 A	A 6	10
1587	15	7095	1899	1303 *	996 22 Nov. 2 Déc. F 4	524	6	A	11	15 A	A 16	28	D	23 M	M 29	21
1588	1	7096	1900	1304	997*10-20 Novem. F 1	525	1	G F	12	4 A	A 7	1	C B	11 A	A 17	2
1589	2	7097	1901	1305	998 31 Oct. 10 No. F 6	526	2	E	13	24 M	M 30	2	A G	31 M	A 2	13
1590	3	7098	1902	1506	999 20-30 Octob. F 3	527	3	D	14	12 A	A 19	5	G	18 A	A 22	24
1591	4	7099	1903	1307 *	1000* 9-19 Octob. F 7	528	4	C	15	1 A	A 4	4	F	8 A	A 14	5
2592	5	7100	1904	1308	1001 28 Sept. 8 Oct. F 5	529	6	B A	16	21 M	M 26	5	E D	28 M	M 29	16
1593	6	7101	1905	2309	1002 17-27 Septem. F 2	530	7	G	17	9 A	A 25	6	C	16 A	A 18	27
1594	7	7102	1906	1310	1003* 6-16 Septem. F 6	531	1	F	18	29 M	M 31	7	B	5 A	A 10	8
2595	8	7103	1907	1311 *	2004 27 Août, 6 Sep. F 4	532	2	E	19	17 A	A 20	8	A	25 M	M 26	19
1596	9	7104	1908	1312	1005 15-25 Août, F 1	1	4	D C	1	5 A	A 11	9	G F	12 A	A 14	1
1597	10	7105	1909	1313	1006* 4-14 Août, F 5	2	5	B	2	25 M	M 27	10	E	1 A	A 6	12
1598	11	7106	1910	1314	1007 25 Juil. 4 Août F 3	3	6	A	3	13 A	A 16	11	D	21 M	M 22	23
2599	12	7107	1911	1315 *	1008*14-24 Juillet, F 7	4	7	G	4	2 A	A 8	12	C	9 A	A 11	4
1600	13	7108	1912	1316	1009 3-13 Juillet, F 5	5	1	F E	5	21 M	M 23	13	B A	29 M	A 1	15

† Les Lettres Dominicales de l'an de J. C. 1582, ſont la premiere pour l'ancien Calendrier, la ſeconde pour le nouveau.

Digitized by Google

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de C. P.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Concurrens.	Lettres Dominicales de l'ancien Calend.	Cycle de 19 ans.	Terme Paſcal de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouveau Calend.	Terme Paſcal du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Épactes.
1601	14	7109	1913	1317 °	1010 22 Juin, 2 Juil. F 2	6	3	D	6	10 A	A 12	14	G	17 A	A 22	26
1602	15	7110	1914	1318 *	1011*11-21 Juin, F 6	7	4	C	7	30 M	A 4	15	F	6 A	A 7	7
1603	1	7111	1915	1319 *	1012 1-11 Juin, F 4	8	5	B	8	18 A	A 24	16	E	26 M	M 30	18
1604	2	7112	1916	1320	1013 20-30 Mai, F 1	9	7	AG	9	7 A	A 8	17	DC	14 A	A 18	29
1605	3	7113	1917	1321	1014* 9-19 Mai, F 5	10	1	F	10	27 [illegible] M	31	18	B	3 A	A 10	10
1606	4	7114	1918	1322	1015 29 Avr. 9 Mai F 3	11	2	E	11	13 A	A 20	19	A	23 M	M 26	21
1607	5	7115	1919	1323 *	1016*18-28 Avril, F 7	12	3	D	12	4 A	A 5	20	G	11 A	A 13	2
1608	6	7116	1920	1324	1017 7-17 Avril, F 5	13	5	CB	13	24 M	M 27	22	FE	31 M	A 6	13
1609	7	7117	1921	1325	1018 27 Mars, 6 Av. F 2	14	6	A	14	12 A	A 16	23	D	18 A	A 19	24
1610	8	7118	1922	1326	1019*16-26 Mars, F 6	15	7	G	15	1 A	A 8	13	C	8 A	A 11	5
1611	9	7119	1923	1327 *	1020 6-16 Mars, F 4	16	1	F	16	21 M	M 24	14	B	28 M	A 3	16
1612	10	7110	1924	1328	1021 23 Fév. 4 Ma. F 1	17	3	ED	17	9 A	A 12	15	AG	16 A	A 22	17
1613	11	7121	1925	1329	1022*11-21 Fevr. F 3	18	4	C	18	29 M	A 4	26	F	5 A	A 7	8
1614	12	7122	1926	1330	1023 1-11 Févr. F 3	19	3	B	19	17 A	A 24	27	E	23 M	M 30	19
1615	13	7125	1927	1331 *	1024 21-31 Janv. F 7	20	6	A	1	3 A	A 9	28	D	12 A	A 19	1
1616	14	7124	1928	1332	1025*10-20 Janvier, F 4	21	1	GF	2	25 M	M 31	1	CB	1 A	A 3	12
1617	15	7125	1929	1533	{1026 30 D. 1616, 9 J. F 1 1027*19-29 Déc. F 65}	22	2	E	3	13 A	A 20	2	A	21 M	M 26	23
1618	1	7126	1930	1334	1028 9-19 Dec. F 4	23	3	D	4	2 A	A 5	3	G	9 A	A 15	4
1619	2	7127	1931	1335 *	1029 28 Nov. 8 Dé. F 1	24	4	C	5	22 M	M 28	4	F	29 M	M 31	13
1610	3	7128	1933	1336	1030*16-26 Nov. F 5	25	6	BA	6	10 A	A 16	5	ED	17 A	A 19	16
1621	4	7129	1953	1337	1031 6-16 Nov. F 5	26	7	G	7	30 M	A 1	6	C	6 A	A 11	7
1612	5	713[illegible]	1934	1338 *	1032 26 Oct. 5 Nov. F 7	27	1	F	8	18 A	A 21	7	B	26 M	M 27	18
1623	6	7131	1935	1339 *	1033*13-23 Oct. F 4	28	2	E	9	7 A	A 13	8	A	14 A	A 16	29
1624	7	7132	1936	1340	1034 4-14 Oct. F 2	29	4	DC	10	27 M	M 28	9	GF	3 A	A 7	10
1625	8	7133	1937	1341	1035 23 Sept. 3 Oct. F 6	30	3	B	11	15 A	A 17	10	E	22 M	M 30	11
1626	9	7134	1938	1342	1036*11-22 Sept. F 3	31	6	A	12	4 A	A 9	11	D	11 A	A 12	2
1627	10	7135	1939	1343 *	1037 2-12 Sept. F 1	32	7	G	13	24 M	M 25	12	C	11 M	A 4	23
1628	11	7136	1940	1344	1038*21-31 Août, F 5	33	2	FE	14	12 A	A 13	15	BA	18 A	A 23	14
1629	12	7137	1941	1345	1039 11-21 Août, F 3	34	3	D	15	1 A	A 5	14	G	8 A	A 15	3
1630	13	7138	1942	1346	2040 31 Juil. 10 Ao. F 7	35	4	C	16	21 M	M 28	15	F	28 M	M 31	16
1631	14	7139	1943	1347 *	1041*20-30 Juill. F 4	36	5	B	17	9 A	A 10	16	E	16 A	A 20	27
1632	15	7140	1944	1348	1042 9-19 Juill. F 2	37	7	AG	18	29 M	A 1	17	DC	3 A	A 11	8
1633	1	7141	1943	1349	1043 28 Juin. 8 Juil. F 6	38	1	F	19	17 A	A 21	18	B	25 M	M 25	19
1634	2	7142	1946	1350	1044*17-27 Juin, F 3	39	2	E	1	3 A	A 6	19	A	22 A	A 16	1
1635	3	7143	1947	1351 *	1045 7-17 Juin. F 1	40	3	D	2	25 M	M 29	20	G	1 A	A 8	11
1635	4	7144	1948	1352	1046*26 Mai. 5 Juin F 5	41	3	CB	3	13 A	A 17	21	FE	21 M	M 22	23
1637	5	7143	1949	1355	1047 16-26 Mai, F 3	42	6	A	4	2 A	A 9	22	D	9 A	A 11	4
1638	6	7140	1950	1334	1048 5-15 Mai. F 7	43	7	GF	5	22 M	M 25	23	C	29 M	A 4	15
1639	7	7147	1951	1355 *	1049*24 Avr. 4 Mai F 4	44	1	E	6	10 A	A 14	24	B	27 A	A 24	26
1640	8	7148	1952	1316	1050 13-23 Avr. F 2	45	3	ED	7	30 M	A 5	25	AG	6 A	A 8	7
1641	9	7149	1933	1357	1051 2-12 Avr. F 6	46	4	C	8	18 A	A 25	26	F	26 M	M 31	18
1641	10	7150	1954	1358	1052*22 Mars 1 Av. F 3	47	5	B	9	7 A	A 10	27	E	14 A	A 20	29
1643	11	7131	1953	1339 *	1053 12-22 Mars, F 1	48	6	A	10	27 M	A 2	28	D	3 A	A 5	10
1644	12	7152	1956	1360	1054 29 Fé. 10 Mars F 5	49	1	GF	11	13 A	A 21	1	CB	23 M	M 27	21
1655	13	7153	1957	1361	1055*17-27 Fév. F 2	50	2	E	12	4 A	A 6	2	A	11 A	A 16	2
1646	14	7154	1958	1361	1056 7-17 Fev. F 7	51	3	D	13	24 M	M 29	3	G	31 M	A 1	13
1647	15	7135	1959	1363 *	2057*27 Janv. 9 Fév. F 4	52	4	C	14	12 A	A 18	4	F	18 A	A 11	24
1648	1	7156	1960	2364	1058 27-27 Janv. F 2	53	6	BA	15	1 A	A 2	5	ED	8 A	A 12	5
2649	2	7157	1961	2365	2059 5-15 Janv. F 6	54	7	G	16	21 M	M 25	6	C	28 M	A 4	16
2650	3	7158	1962	1366	{1060*15 D. 1649, 4 J. F 3 1061 15-25 Dec. F 1}	53	1	F	17	9 A	A 14	7	B	16 A	A 17	27

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes. Les deux chiffres ſéparés par une petite barre - dans l'Ere de l'Hégire, repondent, le premier à l'ancien Calendrier, & le ſecond au nouveau; F déſigne la férie; & la barre — au-deſſous de l'année, forme le Cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Digitized by Google

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de C. P.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Concurrens.	Lettres Dominicales de l'ancien Calend.	Cycle de 19 ans.	Terme Paſcal de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouveau Calend.	Terme Paſcal du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Épactes.
1651	4	7159	1963	1367 *	1062 4-14 Déc. F 5	36	2	E	18	29 M	M 30	8	A	7 A	A 9	8
1652	5	7160	1964	1368	1063*22 No.-2 Déc. F 2	56	4	DC	19	17 A	A 18	9	GF	25 M	M 31	19
1653	6	7161	1965	1369	1064 12-22 Nov. F 7	58	5	B	1	5 A	A 10	20	E	12 A	A 13	1
1654	7	7162	1966	1370	1065 [illegible]1 Nov. F 4	59	6	A	2	25* M	M 26	11	D	1 A	A 5	12
1655	8	7163	1967	1371 *	1066*21-31 Octob. F 1	60	7	G	3	13 A	A 15	12	C	21 M	M 28	13
1656	9	7164	1968	1372	1067 10-20 Octob. F 6	61	2	FE	4	2 A	A 6	23	BA	9 A	A 16	4
1657	10	7165	1969	1373	1068*29 Sept. 9 Oct. F 3	62	3	DC	5	22 M	M 29	14	G	29 M	A 1	15
1658	11	7166	1970	1374	1069 19-29 Septem. F 1	63	4	CB	6	10 A	A 11	15	F	17 A	A 21	26
1659	12	7167	1971	1375 *	1070 8-18 Septem F 5	64	5	B	7	30 M	A 3	16	E	6 A	A 13	7
1660	13	7168	1972	1376	1071*27 Août 6 Sep. F 2	65	7	AG	8	18 A	A 22	17	DC	26 M	M 28	18
1661	14	7169	1973	1377	1072 17-27 Août, F 7	66	1	F	9	7 A	A 14	18	B	14 A	A 27	29
1662	15	7170	1974	1378	1073 6-16 Août, F 4	67	2	E	10	27 M	M 30	19	A	3 A	A 9	10
1663	1	7171	1975	1379 *	1074*16 Joil. 5 Août F 1	68	3	D	11	15 A	A 19	20	G	23 M	M 25	21
1664	2	7172	1976	1380	1075 15-25 Joill. F 6	69	5	CB	12	4 A	A 10	21	FE	11 A	A 23	2
1665	3	7173	1977	1381	1076* 4 14 Juill. F 3	70	6	A	13	24 M	M 26	22	D	32 M	A 5	13
1666	4	7174	1978	1382	1077 24 Juin, 4 Juil. F 1	71	7	G	14	12 A	A 15	23	C	18 A	A 25	24
1667	5	7175	1979	1383 *	1078 13-23 Juin F 5	72	1	F	15	1 A	A 7	24	B	8 A	A 20	5
1668	6	7176	1980	1384	1079* 2-12 Juin, F 2	73	3	ED	16	21 M	M 22	25	AG	28 M	A 1	16
1669	7	7177	1981	1385	1080 22 Mai, 1 Juin F 7	74	4	C	17	9 A	A 11	26	F	16 A	A 21	27
1670	8	7178	1982	1386	1081 11-21 Mai, F 4	75	5	B	18	29 M	A 3	27	E	5 A	A 6	8
1671	9	7179	1983	1387 *	1082*30 Av. 10 Mai F 2	76	6	A	19	17 A	A 23	28	D	15 M	M 29	19
1672	10	7180	1984	1388	1083 19-29 Avril, F 6	77	2	GF	1	5 A	A 7	1	CB	12 A	A 17	2
1673	11	7181	1985	1389	2084 8-18 Avril, F 3	78	2	E	2	25 M	M 30	2	A	1 A	A 3	12
1674	12	7182	1986	1390	1085*28 Mars, 7 Av. F 7	79	3	DC	3	13 A	A 29	3	G	31 M	M 25	23
1675	13	7183	1987	1391 *	1086 18 28 Mars F 5	80	4	C	4	2 A	A 4	4	F	9 A	A 14	4
1676	14	7184	1988	1392	1087* 6-16 Mars, F 2	81	6	BA	5	22 M	M 26	5	ED	29 M	A 5	15
1677	15	7185	1989	1393	1088 24 Fé. 6 Mars F 7	82	7	G	6	10 A	A 15	6	C	17 A	A 18	26
1678	2	7186	1990	1394	1089 13-23 Févr. F 4	83	1	FE	7	30 M	M 31	7	B	6 A	A 10	7
1679	2	7187	1991	1395 *	1090* 2-12 Fevr. F 1	84	2	E	8	18 A	A 20	8	A	26 M	A 2	18
1680	3	7188	1992	1396	1091 23 Janv. 2 Fé. F 6	85	4	DC	9	7 A	A 11	9	GF	14 A	A 21	29
1681	4	7189	1993	1397	1092 12-22 Janv. F 3	86	5	B	20	27 M	A 3	10	E	3 A	A 6	10
1682	5	7190	1994	1398	1093*31 D.1681,10J F 7 1094 21-31 Décem. F 5	87	6	A	21	15 A	A 26	11	D	23 M	M 29	21
1683	6	7191	1995	1399 *	1095 10-20 Décem. F 2	88	7	G	22	4 A	A 8	12	C	11 A	A 28	2
1684	7	7192	1996	1400	1096*28 Nov. 8 Dé. F 6	89	2	FE	23	24 M	M 30	13	BA	31 M	A 2	13
1685	8	7193	1997	1401	1097 18-28 Nov. F 4	90	3	D	24	12 A	A 19	14	G	18 A	A 22	24
1686	9	7194	1998	1402	1098* 7-17 Nov. F 1	91	4	C	25	1 A	A 4	15	F	8 A	A 14	5
1687	10	7195	1999	1403 *	1099 28 Oct.-7 Nov. F 6	92	5	B	26	21 M	M 27	16	E	28 M	M 30	16
1688	11	7196	2000	1404	1100 16-26 Octob. F 3	93	7	AG	27	9 A	A 15	17	DC	16 A	A 18	27
1689	12	7197	2001	1405	1101* 5-15 Octob. F 7	94	2	F	28	29 M	M 31	18	B	5 A	A 20	8
1690	13	7198	2002	1406	1102 25 Sept. 5 Oct. F 5	95	2	E	29	17 A	A 20	19	A	25 M	M 26	19
1691	14	7199	2003	1407 *	1103 14-24 Sept. F 2	96	3	D	1	5 A	A 12	20	G	12 A	A 25	1
1692	15	7200	2004	1408	1104* 1-21 Sept. F 6	97	5	CB	2	25 M	M 27	21	FE	2 A	A 6	12
1693	1	7201	2005	1409	1105 23 Août, 2 Sep. F 4	98	6	AG	3	13 A	A 16	22	D	21 M	M 22	23
1694	2	7202	2009	1410	1106*12-22 Août F 1	99	7	G	4	2 A	A 8	23	C	9 A	A 11	4
1695	3	7203	2027	1411 *	1107 2-12 Août F 6	100	1	F	5	22 M	M 24	24	B	29 M	A 3	15
1696	4	7204	2028	1412	1108 21-31 Juill. F 3	101	3	ED	6	10 A	A 12	25	AG	17 A	A 22	26
1697	5	7205	2009	1413	2109*10-20 Juill. F 7	101	4	C	7	30 M	A 4	26	F	6 A	A 7	7
1698	6	7206	2010	1414	1110 30 Juin, 10 Ju. F 5	103	5	B	8	18 A	A 24	27	E	26 M	M 30	18
1699	7	7207	2011	1415 *	1111 19-29 Join, F 2	104	6	A	9	7 A	A 9	28	D	14 A	A 19	29
1700	8	7208	2012	1416	1112* 7-18 Juin F 6	105	1	GF	10	27 M	M 31	1	C	4 A	A 11	9

*L'étoile ou aſtérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyre, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaire des Arabes. Les deux chiffres ſeparés par une petite barre - dans l'Ere de l'Hégire, répondent, le premier à l'ancien calendrier, le ſecond au nouveau; F déſigne la férie; & la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de C. P.	Ere des Seleucides ou des Grecs.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Concurrens.	Lettres Dominicales de l'ancien Calend.	Cycle de 19 ans.	Terme Pascal de l'ancien Calend. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'ancien Calend. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouv. Calend.	Terme Pascal du nouv. Calend. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nouv. Calend. M Ma. A Avr.	Epactes.
1701	9	7209	2013	1417	1113 28 Mai, 8 Juin F 4	106	2	E	11	15 A	A 20	2	B	24 M	M 27	20
1702	10	7210	2014	1418	1114 17-28 Mai, F 1	107	3	D	12	4 A	A 5	3	A	12 A	A 16	2
1703	11	7211	2015	1419 *	1115* 6-17 Mai, F 5	108	4	C	13	24 M	M 28	4	G	1 A	A 8	12
1704	12	7212	2016	1420	1116 25 Avr. 6 Mai F 3	109	6	BA	14	12 A	A 16	5	FE	21 M	M 23	23
1705	13	7213	2017	1421	1117*14-25 Avr. F 7	110	7	G	15	1 A	A 8	6	D	9 A	A 12	4
1706	14	7214	2018	1422	1118 4-15 Avr. F 5	111	1	F	16	11 M	M 24	7	C	29 M	A 4	15
1707	15	7215	2019	1423 *	1119 24 Mars, 4 Av. F 2	112	2	E	17	9 A	A 13	8	B	17 A	A 24	26
1708	1	7216	2020	1424	1120*12-23 Mars, F 6	113	4	DC	18	29 M	A 4	9	AG	6 A	A 8	7
1709	2	7217	2021	1425	1121 2-13 Mars, F 4	114	5	B	19	17 A	A 24	10	F	26 M	M 31	18
1710	3	7218	2022	1426	1122 19 Fev. 2 Mars F 1	115	6	A	1	5 A	A 9	11	E	13 A	A 20	*
1711	4	7219	2023	1427 *	1123* 8-19 Févr. F 5	116	7	G	2	25 M	A 1	12	D	2 A	A 5	11
1712	5	7220	2024	1428	1124 29 Jan. 9 Fév. F 3	117	2	FE	3	13 A	A 20	13	CB	22 M	M 27	22
1713	6	7221	2025	1429	1125 17-28 Janv. F 7	118	3	D	4	2 A	A 5	14	A	10 A	A 16	3
1714	7	7222	2026	1430	1126* 6-17 Janv. F 4	119	4	C	5	22 M	M 28	15	G	30 M	A 1	14
1715	8	7223	2027	1431 *	1127 27 D. 1714, 7 J. F 2 1128*16-27 Decem. F 6	120	5	B	6	10 A	A 17	16	F	18 A	A 21	25
1716	9	7224	2028	1432	1129 5-16 Déc. F 4	121	7	AG	7	30 M	A 2	17	ED	7 A	A 12	6
1717	10	7225	2029	1433	1130 24 No. 5 Déc. F 1	122	1	F	8	18 A	A 22	18	C	27 M	M 28	17
1718	11	7226	2030	9434	1131*13-24 Nov. F 5	123	2	E	9	7 A	A 23	19	B	15 A	A 27	28
1719	12	7227	2031	1435 *	1132 3-14 Nov. F 3	124	3	D	10	27 M	M 29	20	A	4 A	A 9	9
1720	13	7228	2032	1436	1133 21 Oct. 2 No. F 7	125	5	CB	11	15 A	A 17	21	GF	24 M	M 31	10
1721	14	7229	2033	1437 *	1134*11-22 Octob. F 4	126	6	A	12	4 A	A 9	22	E	12 A	A 13	2
1722	15	7230	2034	1438	1135 1-12 Octob. F 2	127	7	G	13	24 M	M 25	23	D	1 A	A 5	12
1723	1	7231	2035	1439 *	1136*10 Sep. 1 Oct. F 6	128	1	F	14	12 A	A 24	24	C	21 M	M 28	23
1724	2	7232	2036	1440	1137 9-20 Sept. F 4	129	3	ED	15	1 A	A 5	25	BA	9 A	A 16	4
1725	3	7233	2037	1441	1138 29 Août, 9 Sep. F 1	130	4	C	16	21 M	M 28	26	G	29 M	A 1	15
1726	4	7234	2038	1442	1139*18-29 Août, F 5	131	5	B	17	9 A	A 10	27	F	17 A	A 21	16
1727	5	7235	2039	1443 *	1140 8-19 Août, F 3	132	6	A	18	29 M	A 2	28	E	6 A	A 23	7
1728	6	7236	2040	1444	1141 27 Juill. 7 Ao. F 7	133	1	GF	19	17 A	A 21	1	DC	26 M	M 28	18
1729	7	7237	2041	1445	1142*16-27 Juill. F 4	134	2	E	1	5 A	A 6	2	B	13 A	A 17	*
1730	8	7238	2042	1446	1143 6-17 Juill. F 2	135	3	D	2	25 M	M 29	3	A	2 A	A 9	11
1731	9	7239	2043	1447 *	1144 25 Juin, 6 Juil F 6	136	4	C	3	13 A	A 18	4	G	22 M	M 25	22
1732	10	7240	2044	1448	1145*13-24 Juin, F 3	137	6	BA	4	2 A	A 9	5	FE	10 A	A 13	3
1733	11	7241	2045	1449	2146 3-14 Juin, F 1	138	7	GF	5	22 M	M 25	6	D	30 M	A 5	14
1734	12	7242	2046	1430	2147*23 Mai, 3 Juin F 5	139	1	F	6	10 A	A 14	7	C	18 A	A 25	25
1735	13	7243	2047	1451 *	1148 13-24 Mai, F 3	140	2	E	7	30 M	A 6	8	B	7 A	A 10	6
1736	14	7244	2048	1452	2149 1-12 Mai, F 7	141	4	DC	8	18 A	A 25	9	AG	27 M	A 1	17
1737	15	7245	2049	1453	1150*20 Avr. 1 Mai F 4	142	5	B	9	7 A	A 20	10	F	15 A	A 21	28
1738	1	7246	2050	1454	2151 10-21 Avr. F 2	143	6	A	10	27 M	A 2	11	E	4 A	A 6	9
1739	2	7247	2051	1455 *	2152 30 Ma. 10 Av. F 6	144	7	G	11	15 A	A 22	12	D	24 M	M 29	20
1740	3	7248	2052	1456	1153*18 29 Mars, F 5	145	2	FE	12	4 A	A 6	13	CB	12 A	A 17	1
1741	4	7249	2053	1457	2154 8-19 Mars. F 1	146	3	D	13	24 M	M 29	14	A	1 A	A 2	22
1742	5	7250	2054	1458	2155 25 Fé. 8 Mars F 5	147	4	C	14	12 A	A 18	15	G	21 M	M 25	23
1743	6	7251	2055	1459 *	1256*14-25 Févr. F 2	148	5	B	15	1 A	A 3	16	F	9 A	A 14	4
1744	7	7252	2056	1460	2157 4-15 Févr. F 7	149	7	AG	16	21 M	M 25	17	ED	29 M	A 5	15
1745	8	7253	2057	1461	2158*23 Janv. 3 Fé. F 4	150	1	F	17	9 A	A 14	18	C	17 A	A 18	26
1746	9	7254	2058	1462	2159 13-24 Janv. F 2	151	2	E	18	29 M	M 30	19	B	6 A	A 10	7
1747	10	7255	2059	1463 *	2160 2-13 Janv F 6	152	3	D	19	17 A	A 19	20	A	26 M	A 2	18
1748	11	7256	2060	1464	1161*22 D. 1747, 2 J. F 3 2162 11 22 Dec. F 1	153	5	CB	1	3 A	A 10	21	GF	23 A	A. 14	*
1749	12	7257	2061	2465	2163 30 Nov. 11 D. F 4	154	6	A	2	25 M	M 26	22	E	2 A	A 6	11
1750	13	7258	2062	1466	2164*19-30 Nov. F 2	155	7	G	3	13 A	A 15	23	D	22 M	M 29	22

*L'étoile, ou astérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; les deux chiffres séparés par une petite barre, - dans l'Ere de l'Hégire, répondent le premier à l'ancien Calendrier, le second au nouveau; F désigne la férie; & la barre — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de C P.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere des Martyrs.	ÈRE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Concurrent.	Lettres Dominicales de l'ancien Calen.	Cycle de 19 ans.	Terme Pascal de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'an. Calen. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouveau Calend.	Terme Pascal du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nou. Calen. M Ma. A Avr.	Épactes.
1731	14	7239	2043	1447 *	1163 9-20 Nov. F	7	266	1	F	4	2 A	A 7	14	C	10 A	A 21	3
1732	15	7240	2044	1448	1164*28 Oct. 8 No. F	4	137	3	E D	5	22 M	M 29	25	B A	30 M	A 2	14
1733	1	7241	2045	1449	1165 18-29 Oct. F	2	138	4	C	6	10 A	A 11	26	G	18 A	A 22	25
1734	2	7242	2046	1450	1166 7-18 Oct. F	6	139	5	B	7	30 M	A 3	27	F	7 A	A 14	6
1735	3	7243	2047	1451 *	1167*26 Se. 17 Oct. F	3	140	6	A	8	18 A	A 23	28	E	27 M	M 30	17
1736	4	7244	2048	1452	1170 13-26 Sept. F	2	161	1	G F	9	7 A	A 14	1	D C	15 A	A 18	28
1737	5	7245	2049	1453	1171 4-13 Sept. F	5	162	2	E	10	27 M	M 30	2	B	4 A	A 20	9
1738	6	7246	2050	1454	1172*24 Août 4 Sep. F	2	163	3	D C	11	13 A	A 19	3	A	24 M	M 26	20
1739	7	7247	2051	1455 *	1173 14-25 Août, F	7	164	4	C	12	4 A	A 11	4	G	12 A	A 25	1
1740	8	7248	2052	1456	1174 2-13 Août, F	4	165	6	B A	13	24 M	M 26	5	F E	1 A	A 6	12
1741	9	7249	2053	1457	1175*12 Juil. 2 Ao. F	1	166	7	G	14	12 A	A 15	6	D	21 M	M 22	23
1742	10	7250	2054	1458	1176 22-23 Juil. F	6	167	1	F E	15	1 A	A 7	7	C B	9 A	A 11	4
1743	11	7251	2055	1459 *	1177* 1-12 Juil. F	3	168	2	E	16	21 M	M 23	8	A	29 M	M 3	25
1744	12	7252	2056	1460	1178 20 Ju. 1 Juil. F	1	169	4	D C	17	9 A	A 11	9	A G	17 A	A 22	26
1745	13	7253	2057	1461	1179 9-20 Juin, F	5	170	5	B	18	29 M	A 3	10	F	6 A	A 7	7
1746	14	7254	2058	1462	1180*29 Mai, 9 Ju. F	2	171	6	A	19	17 A	A 23	11	E	26 M	M 30	18
1747	15	7255	2059	1463 *	1181 19-30 Mai. F	7	172	7	G	1	5 A	A 8	12	D	13 A	A 19	*
1748	1	7256	2060	1464	1182 7-18 Mai. F	4	173	2	F E	2	25 M	M 20	13	C B	2 A	A 3	11
1749	2	7257	2061	1465	1183*26 Av. 7 Mai. F	1	174	3	D	3	13 A	A 19	24	A	23 M	M 26	22
1750	3	7258	2062	1466	1184 16-17 Avr. F	6	175	4	C	4	2 A	A 4	15	G	10 A	A 15	3
1751	4	7259	2063	1467 *	1185 5-16 Avr. F	3	176	5	B	5	22 M	M 27	15	F	30 M	M 31	14
1751	5	7260	2064	1468	1186*24 Mars, 4 Av. F	7	177	7	A G	6	10 A	A 15	17	E D	18 A	A 19	25
1753	6	7261	2065	1469	1187 14-25 Mars, F	5	178	1	F	7	30 M	M 31	18	C	7 A	A 11	6
1754	7	7262	2066	1470	1188* 5-14 Mars, F	2	179	2	E	8	18 A	A 20	19	B	27 M	A 3	27
1755	8	7263	2067	1471 *	1189 22 Fév. 4 Mars F	7	180	3	D	9	7 A	A 12	20	A	13 A	A 16	28
1756	9	7264	2068	1472	1190 10-21 Mars, F	4	181	5	C B	10	27 M	A 3	21	G F	4 A	A 7	9
1757	10	7265	2069	1473	1191*19 Jan. 9 Fév. F	1	182	6	A G	11	15 A	A 16	22	E	24 M	M 30	20
1758	11	7266	2070	1474	1192 19-30 Janv. F	6	183	7	G F	12	4 A	A 8	23	D	12 A	A 19	1
1759	12	7267	2071	1475 *	1193 8-19 Janv. F	3	184	1	F	13	24 M	M 31	24	C	1 A	A 4	12
1760	13	7268	2072	1476	{1194*28 D.1770,8 J. F 1195 17-28 Dec. F	7 5	185	3	E D	14	12 A	A 19	25	B A	21 M	M 26	23
1761	14	7269	2073	1477	1196* 6-17 Dec. F	2	186	4	C	15	1 A	A 4	26	G	9 A	A 13	4
1762	15	7270	2074	1478	1197 26 Nov. 7 Dec. F	7	187	5	B	16	21 M	M 27	27	F	29 M	M 31	15
1763	1	7271	2075	1479 *	1198 13-26 Nov. F	4	188	6	A	17	9 A	A 16	28	E	17 A	A 20	26
1764	2	7272	2076	1480	1199* 3-14 Nov. F	1	189	2	G F	18	29 M	M 31	2	D C	6 A	A 11	7
1765	3	7273	2077	1481	1200 24 Oct. 4 No. F	6	190	2	E	19	17 A	A 20	2	B	26 M	M 27	18
1766	4	7274	2078	1482	1201 13-24 Octo. F	1	191	3	D	1	5 A	A 12	3	A	13 A	A 16	*
1767	5	7275	2079	1483 *	1202* 2-13 Octo. F	7	191	4	C	2	25 M	M 28	4	G	2 A	A 8	11
1768	6	7276	2080	1484	1203 21 Sep. 2 Oct. F	5	193	6	B A	3	13 A	A 16	5	F E	22 M	M 23	22
1769	7	7277	2081	1485	1204 10-21 Sept. F	2	194	7	G	4	2 A	A 8	6	D	10 A	A 12	3
1770	8	7278	2082	1486	1205*30 Ao. 10 Sep. F	6	195	1	F	5	22 M	M 24	7	C	30 M	A 4	14
1771	9	7279	2083	1487 *	1206 20-31 Août, F	4	196	2	E	6	10 A	A 13	8	B	18 A	A 24	25
1772	10	7280	2084	1488	1207* 8-19 Août, F	1	197	4	D C	7	30 M	A 4	9	A G	7 A	A 8	*
1773	11	7281	2085	1489	1208 29 Juil. 9 Août F	4	198	5	B	8	18 A	A 24	10	F	27 M	M 31	17
1774	12	7282	2086	1490	1209 18-29 Juil. F	3	199	6	A G	9	7 A	A 9	11	E	13 A	A 20	28
1775	13	7283	2087	1491 *	1210* 7-18 Juil. F	7	200	7	G	10	27 M	A 1	12	D	4 A	A 5	9
1776	14	7284	2088	1492	1211 26 Juin, 7 Juil. F	5	121	2	F E	11	13 A	A 20	13	C B	14 M	M 27	20
1777	15	7285	2089	1493	1212 13-26 Juin. F	2	122	3	D	12	4 A	A 5	14	A G	12 A	A 16	1
1778	1	7286	2090	1494	1213* 4-15 Juin. F	6	123	4	C	13	24 M	M 28	15	G	1 A	A 8	12
1779	2	7287	2091	1495 *	1214 25 Mai, 5 Juin. F	4	124	5	B	14	12 A	A 17	16	F	21 M	M 24	23
1800	3	7308	2112	1516	1213 13-25 Mai, F	1	205	7	A G	15	1 A	A 8	17	E	9 A	A 13	4

*L'étoile ou astérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens ; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes. Les deux chiffres séparés par une petite barre - dans l'Ere de l'Hégire, répondent, le premier à l'ancien Calendrier, le second au nouveau ; F. désigne la fête, & la barre — au dessous de l'année, forme le Cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ere de C P.	Ere des Séleucides ou des Grecs.	Ere des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Paſcal.	Concurrens.	Lettres Dominicales de l'ancien Calend.	Cycle de 19 ans.	Terme Paſcal de l'ancien Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'ancien Calen. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouv. Calend.	Terme Paſcal du nouv. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nouv. Calen. M Ma. A Avr.	Épactes.
1801	4	7309	2113	1517	1216* 2-14 Mai, F 5	206	1	F	16	21 M	M 24	18	D	29 M	A 5	15
1802	5	7310	2114	1518	1217 22 Avr. 4 Mai F 3	207	2	E	17	9 A	A 13	19	C	17 A	M 18	26
1803	6	7311	2115	1519 *	1218*11-23 Avr. F 7	208	3	E D	18	29 M	A 5	20	B	6 A	A 10	7
1804	7	7312	2116	1520	1219 31 Ma. 12 Av. F 5	209	5	C B	19	17 A	A 24	21	A G	26 M	A 1	18
1805	8	7313	2117	1522	1220 20 Mars, 1 Av. F 2	210	6	A	1	5 A	A 9	22	F	13 A	A 14	*
1806	9	7314	2118	1522	1221* 9-21 Mars, F 6	211	7	G	2	25 M	A 1	23	E	2 A	A 6	11
1807	10	7315	2119	1523 *	1222 27 Fé. 11 Mars F 4	212	1	F	3	13 A	A 14	24	D	22 M	M 29	22
1808	11	7316	2120	1524	1223 16 28 Févr. F 2	213	3	E D	4	2 A	A 5	25	C B	10 A	A 17	3
1809	12	7317	2121	1525	1224* 4-16 Févr. F 5	214	4	C	5	22 M	M 28	26	A	30 M	A 2	14
1810	13	7318	2122	1526	1225 25 Jan. 6 Fév. F 3	215	5	B	6	10 A	A 17	27	G	18 A	A 22	25
1811	14	7319	2123	1527 *	1226*14 26 Janv. F 7	216	6	A	7	30 M	A 2	28	F	7 A	A 14	6
1812	15	7320	2124	1528*	1227 4-16 Janv. F 5	217	2	G F	8	18 A	A 21	1	E D	17 M	M 29	17
1813	1	7321	2125	1529	1228 23 D. 1812, 4 J F 2 1229*12-24 Décem. F 6	218	2	E	9	7 A	A 13	2	C	25 A	A 18	28
1814	2	7322	2126	1530	1230 2-14 Déc. F 4	219	3	D	10	27 M	M 29	3	B	4 A	A 30	9
1815	3	7323	2127	1531 *	1231 21 No. 3 Déc. F 1	220	4	C	11	15 A	A 18	4	A	14 M	M 26	20
1816	4	7324	2128	1532	1232* 9 21 Nov. F 5	221	6	B A	12	4 A	A 9	5	G F	22 A	A 14	1
1817	5	7325	2129	1533	1233 30 Oct. 11 No. F 3	222	7	G	13	24 M	M 25	6	E	2 A	A 6	12
1818	6	7326	2130	1534	1234 19-31 Octob. F 7	223	2	F	14	12 A	A 14	7	D	21 M	M 22	23
1819	7	7327	2131	1535 *	1235* 8-20 Octob. F 1	224	2	E	15	1 A	A 6	8	C	9 A	A 21	4
1820	8	7328	2132	1536	1236 27 Sep. 9 Oct. F 2	225	4	D C	16	21 M	M 28	9	B A	29 M	A 2	15
1821	9	7329	2133	1537	1237*16-28 Sept. F 6	226	5	B	17	9 A	A 10	10	G	17 A	A 22	26
1822	10	7330	2134	1538	1238 6-18 Septemb. F 4	227	6	A	18	29 M	A 2	11	F	6 A	A 7	7
1823	11	7331	2135	1539 *	1239 26 Août. 7 Sep. F 2	228	7	G	19	17 A	A 22	12	E	26 M	M 30	18
1824	12	7332	2136	1540	1240*14 26 Août, F 5	229	2	F E	1	5 A	A 6	13	D C	13 A	A 18	*
1825	13	7333	2137	1541	1241 4-16 Août, F 3	230	3	D	2	25 M	M 29	14	B	2 A	A 3	11
1826	14	7334	2138	1542	1242 24 Juill. 5 Ao. F 7	231	4	C	3	13 A	A 18	15	A	22 M	M 26	22
1827	15	7335	2139	1543 *	1243*13-25 Juill. F 4	232	5	B	4	2 A	A 3	16	G	10 A	A 15	3
1828	1	7336	2140	1544	1244 2-14 Juill. F 2	233	7	A G	5	22 M	M 25	17	F E	30 M	A 6	14
1829	2	7337	2141	1545	1245 21 Juin, 3 Juil. F 6	234	1	F	6	10 A	A 14	18	D	18 A	A 29	25
1830	3	7338	2142	1546	1246*10-22 Juin, F 3	235	2	E	7	30 M	A 6	19	C	7 A	A 11	6
1831	4	7339	2143	1547 *	1247 31 Mai, 11 Ju. F 1	236	3	D	8	18 A	A 19	20	B	27 M	A 3	17
1832	5	7340	2144	1548	1248*19-31 Mai, F 5	237	5	C B	9	7 A	A 10	21	A G	15 A	A 22	28
1833	6	7341	2145	1549	1249 9-21 Mai, F 3	238	6	A	10	27 M	A 2	22	F	4 A	A 7	9
1834	7	7342	2146	1550	1250 28 Avr. 10 Mai F 7	239	7	G	11	15 A	A 22	23	E	24 M	M 30	20
1835	8	7343	2147	1551 *	1251*17-29 Avr. F 4	240	1	F	12	4 A	A 7	24	D	12 A	A 19	1
1836	9	7344	2148	1552	1252 6-18 Avril, F 2	241	3	E D	13	24 M	M 29	25	C B	1 A	A 3	12
1837	10	7345	2149	1553	1253 26 Mai. 7 Av. F 6	242	4	C	14	12 A	A 18	26	A	21 M	M 26	13
1838	11	7346	2150	1554	1254*15-27 Mars, F 3	243	5	B A	15	1 A	A 3	27	G F	9 A	A 15	4
1839	12	7347	2151	1555 *	1255 5 17 Mars, F 1	244	6	A	16	21 M	M 26	28	F	29 M	M 31	15
1840	13	7348	2152	1556	1256*22 Fé. 5 Mars F 5	245	2	G F	17	9 A	A 14	1	E D	17 A	A 19	26
1841	14	7349	2153	1557	1257 11-23 Févr. F 3	246	2	E	18	29 M	M 30	2	C	6 A	A 11	7
1842	15	7350	2154	1558	1258 31 Jan. 22 Fé. F 7	247	3	D	19	17 A	A 19	3	B	26 M	M 27	18
184.	1	7351	2155	1559 *	1259*20 Janv. 1 Fé. F 4	248	4	C	1	5 A	A 11	4	A	13 A	A 16	*
1844	2	7352	2156	1560	1260 10-20 Janv. F 2	249	6	B A	2	25 M	M 26	5	G F	2 A	A 7	11
1845	3	7353	2157	1561	1261 29 D. 1844, 10 J. F 6 1262*18 30 Déc. F 3	250	7	G	3	13 A	A 15	6	E	22 M	M 23	28
1846	4	7354	2158	1562	1263 8-20 Décem. F 1	251	1	F	4	2 A	A 7	7	D	10 A	A 12	3
1847	5	7355	2159	1563 *	1264 27 Nov. 9 Dé. F 5	252	2	E	5	22 M	M 23	8	C	30 M	A 4	14
1848	6	7356	2160	1564	1265*11-27 Nov. F 2	253	4	D C	6	10 A	A 11	9	B A	18 A	A 23	25
1849	7	7357	2161	1565	1266 5-17 Novem. F 7	254	5	B	7	30 M	A 3	10	G	7 A	A 8	6
1850	8	7358	2162	1566	1267*25 Oct. 6 No. F 4	255	6	A	8	18 A	A 23	11	F	27 M	M 31	17

*L'étoile, ou aſtérique, * dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes; les deux chiffres ſéparés par une petite barre - dans l'Ere de l'Hégire, répondent le premier à l'ancien Calendrier, le ſecond au nouveau; F déſigne la férie; & la barre — au-deſſous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui eſt de 30 ans.*

Ans de J. C.	Indictions.	Ère de C. P.	Ère des Séleucides ou des Grecs.	Ère des Martyrs.	ERE DE L'HÉGIRE.	Cycle Pascal.	Concurrents.	Lettres Dominicales de l'ancien Calend.	Cycle de 19 ans.	Terme Pascal de l'ancien Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques de l'ancien Calen. M Ma. A Avr.	Cycle Solaire.	Lettres Dominicales du nouveau Calend.	Terme Pascal du nouv. Calen. M Ma. A Avr.	Les Pâques du nouv. Calen. M Ma. A Avr.	Épactes.
1851	9	7359	2163	1567 *	1268 15-27 Octob. F 2	256	7	G	9	7 A	A 8	12	E	15 A	A 20	28
1852	10	7360	2164	1568	1269 3-15 Octob. F 6	257	8	F E	10	27 M	M 30	13	D C	4 A	A 11	9
1853	11	7361	2165	1569	1270*22 Sept. 4 Oct. F 3	258	9	D	11	15 A	A 19	14	B	24 M	M 27	20
1854	12	7362	2166	1570	1271 12-24 Septem. F 1	259	4	C	12	4 A	A 11	15	A G	1 A	A 16	1
1855	13	7363	2167	1571 *	1272 1-13 Septem F 5	260	5	C B	13	24 M	M 27	16	G	1 A	A 8	12
1856	14	7364	2168	1572	1273*10 Août 1 Sep F 2	261	7	A G	14	12 A	A 15	17	F E	21 M	M 21	23
1857	15	7365	2169	1573	1274 10-22 Août, F 7	262	1	F	15	1 A	A 7	18	D	9 A	A 12	4
1858	1	7366	2170	1574	1275 30 Juil. 11 Ao. F 4	263	2	E	16	21 M	M 23	19	C	29 M	A 4	15
1859	2	7367	2171	1575 *	1276*19-31 Juill. F 1	264	3	D	17	9 A	A 12	20	B	17 A	A 24	26
1860	3	7368	2172	1576	1277 8-20 Juill. F 6	265	5	C B	18	29 M	A 3	21	A G	6 A	A 8	7
1861	4	7369	2173	1577	1278*27 Juin, 9 Juil. F 3	266	6	A	19	17 A	A 23	22	F	26 M	M 31	18
1862	5	7370	2174	1578	1279 17-29 Juin F 2	267	7	G	1	5 A	A 8	23	E	13 A	A 20	*
1863	6	7371	2175	1579 *	1280 6-18 Juin, F 5	268	1	F	2	25 M	M 31	24	D	2 A	A 5	11
1864	7	7372	2176	1580	1281*25 Mai, 6 Juin F 2	269	3	E D	3	13 A	A 19	25	C B	22 M	M 27	22
1865	8	7373	2177	1581	1282 15-27 Mai, F 7	270	4	C	4	2 A	A 4	26	A	10 A	A 16	3
1866	9	7374	2178	1582	1283 4-16 Mai, F 4	271	5	B	5	22 M	M 27	27	G	10 M	A 1	14
1867	10	7375	2179	1583 *	1284*23 Av. 5 Mai F 1	272	6	A	6	10 A	A 16	8	F	8 A	A 21	25
1868	11	7376	2180	1584	1285 12-24 Avril, F 6	273	1	G F	7	30 M	M 31	1	E D	7 A	A 22	6
1869	12	7377	2181	1585	1286* 1-13 Avril, F 3	274	2	E	8	18 A	A 20	2	C	27 M	M 28	17
1870	13	7378	2182	1586	1287 22 Mars, 3 Av. F 1	275	3	D	9	7 A	A 12	3	B	15 A	A 17	28
1871	14	7379	2183	1587 *	1288 11 23 Mars F 5	276	4	C	10	27 M	M 28	4	A	4 A	A 9	9
1872	15	7380	2184	1588	1289*28 Fé. 11 Mars F 2	277	6	B A	11	15 A	A 16	5	G F	24 M	M 31	10
1873	1	7381	2185	1589	1290 17 Fév. 2 Mars F 7	278	7	G	12	4 A	A 8	6	E	12 A	A 13	*
1874	2	7382	2186	1590	1291 6-18 Févr. F 4	279	1	F	13	24 M	M 31	7	D	2 A	A 5	12
1875	3	7383	2187	1591 *	1292*16 Janv. 7 Fé. F 1	280	2	E	14	12 A	A 13	8	C	21 M	M 28	23
1876	4	7384	2188	1592	1293 26-28 Janv. F 6	281	4	D C	15	1 A	A 4	9	B A	9 A	A 16	4
1877	5	7385	2189	1593	1294 4-16 Janv. F 3	282	5	B	16	21 M	M 27	10	G	29 M	A 1	15
1878	6	7386	2190	1594	1295*24 D. 1877, 5 J. F 7 / 1296 14-26 Décem. F 5	283	6	A	17	9 A	A 16	12	F	17 A	A 21	26
1879	7	7387	2191	1595 *	1297* 3-15 Décem. F 2	284	7	G	18	29 M	A 1	12	E	6 A	A 13	7
1880	8	7388	2192	1596	1298 22 Nov. 4 Dé. F 7	285	2	F E	19	17 A	A 20	13	D C	26 M	M 28	18
1881	9	7389	2193	1597	1299 11-23 Nov F 4	286	3	D	1	5 A	A 12	14	B	13 A	A 17	*
1882	10	7390	2194	1598	1300*31 Oct. 12 No. F 1	287	4	C	2	25 M	M 28	15	A G	2 A	A 9	11
1883	11	7391	2195	1599 *	1301 21 Oct. 2 No. F 6	288	5	B	3	13 A	A 17	16	G	22 M	M 25	22
1884	12	7392	2196	1600	1302 9-21 Octob. F 3	289	7	A G	4	2 A	A 8	17	F E	10 A	A 13	3
1885	13	7393	2197	1601	1303*18 Sep. 10 Oct. F 7	290	1	F	5	22 M	M 24	18	D	30 M	A 5	14
1886	14	7394	2198	1602	1304 18-30 Sept. F 5	291	2	E	6	10 A	A 13	19	C	18 A	A 25	25
1887	15	7395	2199	1603 *	1305 7 19 Sept. F 2	292	3	D	7	30 M	A 5	20	B	7 A	A 10	6
1888	1	7396	2200	1604	1306*16 Août, 7 Sep. F 6	293	5	C B	8	18 A	A 24	21	A G	17 M	A 1	17
1889	2	7397	2201	1605	1307 16 28 Août, F 4	294	6	A	9	7 A	A 9	22	F	15 A	A 21	28
1890	3	7398	2202	1606	1308* 5-17 Août, F 1	295	7	G	10	27 M	A 1	23	E	4 A	A 6	9
1891	4	7399	2203	1607 *	1309 26 Juill. 7 Ao. F 6	296	1	F	11	15 A	A 21	24	D	24 M	M 29	20
1892	5	7400	2204	1608	1310 14-26 Juill. F 3	297	3	E D	12	4 A	A 5	25	C B	11 A	A 17	1
1893	6	7401	2205	1609	1311* 3 15 Juill. F 7	298	4	C	13	24 M	M 28	26	A	1 A	A 2	12
1894	7	7402	2206	1610	1312 23 Juin, 5 Juil. F 5	299	5	B	14	12 A	A 17	27	G	21 M	M 25	23
1895	8	7403	2207	1611 *	1313 12-24 Juin, F 2	300	6	A	15	2 A	A 2	28	F	9 A	A 14	4
1896	9	7404	2208	1612	1314*31 Mai, 12 Ju. F 6	301	2	G F	16	21 M	M 24	1	E D	29 M	A 1	15
1897	10	7405	2209	1613	1315 21 Mai, 2 Juin F 4	302	2	E	17	9 A	A 13	2	C	17 A	A 18	25
1898	11	7406	2210	1614	1316*10-22 Mai, F 1	303	3	D	18	29 M	A 5	3	B	6 A	A 10	7
1899	12	7407	2211	1615 *	1317 30 Av. 11 Mai F 6	304	4	C	19	17 A	A 18	4	A	26 M	A 2	18
1900	13	7408	2212	1616	1318 18 Av. 1 Mai F 3	305	6	B A	1	9 A	A 9	5	G	14 A	A 15	29

*L'étoile ou astérique *, dans la colonne de l'Ere des Martyrs, marque les années intercalaires des Egyptiens; celle de la colonne de l'Hégire marque les années intercalaires des Arabes. Les deux chiffres séparés par une petite barre – dans l'Ere de l'Hégire, répondent, le premier à l'ancien calendrier, le second au nouveau; F désigne la férie; & la barre — au-dessous de l'année, ferme le cycle des années Arabiques, qui est de 30 ans.*

Digitized by Google

CHRONOLOGIE des Juifs. *Voyez* le dictionnaire de théologie.

CHRONOS, nom que les Phéniciens & les Egyptiens donnoient à leur Saturne, qu'ils diſoient être fils d'Uranus & de Gé, ou du Ciel & de la Terre. Il étoit le ſecond des huit grands dieux qu'ils reconnoiſſoient. *Voyez* SATURNE, URANUS. Χρόνος veut dire *tems*, γή *terre*, & ὐρανὸς *ciel*.

CHRYSANTINS (Jeux). Ces jeux ſe célébroient avec la plus grande magnificence dans Sardes, ville importante, qui prétendoit avoir la primauté non-ſeulement ſur les villes de la Lydie, mais encore ſur celles de la province Proconſulaire de l'Aſie. Les jeux *chryſantins* prenoient leur nom, ſuivant quelques ſavans, des fleurs d'or dont étoit tiſſue la couronne qu'on y donnoit au vainqueur. Elle n'étoit formée, ſuivant d'autres, que des fleurs de la plante appelée *chryſantemum*.

Les Sardiens faiſoient quelquefois célébrer ces jeux en l'honneur des Empereurs, comme le démontre une médaille du cabinet de Pellerin, laquelle ſe trouve maintenant dans celui du roi. Elle repréſente un athlète, tenant à la main un grand vaſe, prix de la victoire qu'il avoit remportée. La légende CEBHPEIA XPYCANTINA, indique les jeux *chryſantins ſévériens*, en l'honneur de Septime-Sévère. Pour augmenter la célébrité de ces jeux, les Sardiens les donnoient ſouvent ſur le modèle d'un des quatre jeux ſacrés de la Grèce. C'eſt ainſi que pour honorer Pertinax, la ville de Sardes fit célébrer les jeux *chryſantins*, qu'elle nomma *helviens*, du nom de l'empereur, & qu'elle ſurnomma *capitolins*, parce qu'ils étoient formés ſur le modèle de ceux qui portoient à Rome le même nom. La collection des pierres gravées du Palais Royal, en renferme un monument précieux.

CHRYSAOR, naquit, ſuivant Héſiode, du ſang qui ſortit de la tête coupée de Méduſe, ainſi que le cheval Pégaſe. Au moment de ſa naiſſance, il tenoit une épée d'or à la main, d'où il prit le nom de *Chryſaor*. Il épouſa enſuite la belle Callyrhoë, fille de l'Océan, de laquelle il eut Géryon à trois têtes, & Echidna. *Voyez* ECHIDNA, MEDUSE, PHORCIS.

CHRYSAONEUS. Jupiter prit ce nom d'un temple célèbre, ſitué près de Stratonicée en Carie.

CHRYSARGIRE, tribut qui ſe levoit ſur les femmes de mauvaiſe vie, & autres perſonnes de même ſorte. *Chryſargirum aurum luſtrale, negotiatorium pœnoſum*. Evagrius en parle au *ch. 39. du III. livre de ſon hiſtoire*. Zozime dit que Conſtantin en fut l'auteur. Il y en a cependant des veſtiges dans la vie de Caligula, par Suétone, & dans celle d'Alexandre-Sévère, par Lampridius. Evagrius dit que Conſtantin le trouva établi, & qu'il penſa à l'abolir. Il ſe payoit tous les quatre ans. Quelques écrivains aſſurent que les marchands & le bas peuple le payoient auſſi. Il paroît même certain qu'il ſe levoit ſur toutes les perſonnes & ſur les animaux, même ſur les chiens qu'on nourriſſoit. L'empereur Anaſtaſe l'abolit. Du-moins il ôta une impoſition que l'on appeloit le *chryſargire*, laquelle ſe levoit tous les quatre ans, non-ſeulement ſur la tête des perſonnes de quelque condition qu'elles fuſſent, ſoit pauvres, ſoit eſclaves, qui payoient un denier d'argent; mais même ſur tous les animaux, & juſques ſur les chiens, pour chacun deſquels on payoit ſix *follis*. (*Cedrenus*).

CHRYSASPIDES. Nom qu'on donnoit dans la milice romaine à des ſoldats, dont les boucliers étoient enrichis d'or. Des ſoldats macédoniens avoient porté auſſi le nom de *chryſoaſpides* ou *chryſaſpides*, par la même raiſon.

CHRYSE, fille d'Hélenus, fut aimée du dieu Mars, qui la rendit mère de Phlégias, père de Coronis. *Voyez* PHLEGIAS.

CHRYSEIS, étoit fille de Chrysès, grand-prêtre d'Apollon, de la ville de Lyrneſſe, alliée de Troye. Son nom propre étoit Aſtyone; *Chryſéis* n'étoit qu'un nom patronimique. Lorſque les Grecs ſaccagèrent Lyrneſſe, ils emmenèrent au camp *Chryſéis* avec les autres eſclaves, & elle échut en partage à Agamemnon.

Le grand-prêtre vint redemander ſa fille, en offrant de payer une rançon, & menaçant de la colère d'Apollon ſi on ne la lui rendoit. En effet, le refus d'Agamemnon fut ſuivi de la peſte qui ſe mit dans le camp. Calchas, conſulté ſur les moyens de la faire ceſſer, répondit qu'Apollon n'arrêteroit le fléau que lorſque ſon miniſtre ſeroit ſatisfait: tous les chefs de l'armée conjurèrent alors Agamemnon de renvoyer ſon eſclave. Il y conſentit avec peine, & chargea Ulyſſe de la ramener à ſon père. Chrysès voyant revenir ſa fille, invoqua Apollon pour faire ceſſer la peſte, & lui offrit une hécatombe. Agamemnon ne crut pas qu'il fût de ſa dignité d'être ſans concubine, tandis qu'Achille avoit Briſéis. Il fit donc enlever Briſéis; d'où vint la colère d'Achille. *Chryſéis* étoit groſſe quand elle retourna chez ſon père: elle ſe vanta cependant d'être reſtée vierge; mais quand elle ne put plus cacher ſon état, elle dit que l'auteur de ſa foibleſſe n'étoit pas un homme, mais Apollon lui même. *Voyez* ACHILLE, AGAMEMNON, BRISÉIS, CHRYSÈS.

On voit au Capitole un bas-relief ſculpté ſur le tombeau d'Alex. Sévère, qui repréſente la diſpute d'Achille & d'Agamemnon au ſujet de *Chryſéis*.

CHRYSÈS, prêtre d'Apollon, père de Chryſéis. *Voyez* CHRYSÉIS.

CHRYSÈS, fils d'Agamemnon & de Chryſéis.

Il crut long-tems qu'il étoit fils d'Apollon ; mais Agamemnon lui apprit sa véritable origine au moment où s'offrit une occasion de rendre service a Oreste son frère. Celui-ci s'étant sauvé avec Iphigénie de la Chersonèse Taurique, emportant la statue de Diane, il aborda à l'isle de Sminthe. *Chrysès* y étoit prêtre d'Apollon ; & il vouloit renvoyer ces deux illustres fugitifs à Thoas, roi de la Taurique. Mais Agamemnon (qui vivoit encore selon une tradition particulière, différente de la tradition ordinaire) apprit à *Chrysès* qu'il étoit leur frère. *Chrysès* se joignit alors à Oreste, retourna avec lui dans la Taurique, & y massacra Thoas. Ils se retirèrent ensuite à Mycènes.

CHRYSIS, prêtresse de Junon à Argos, causa, par sa négligence, l'incendie du temple de cette déesse. Elle avoit mis une lampe allumée trop près des ornemens sacrés ; le feu y prit pendant la nuit ; elle ne s'éveilla pas assez tôt pour prévenir les suites de cet accident, & le feu consuma tout le temple. Quelques-uns ont dit qu'elle périt dans l'incendie ; mais Thucydide, qui étoit contemporain, assure qu'elle se sauva la nuit même à Phliunte. Pausanias raconte cependant qu'elle se refugia à Thégée, auprès de l'autel de Minerve-*Alea*, & que les Argiens, par respect pour cet asyle, ne demandèrent pas qu'on la leur livrât. Elle avoit exercé la prêtrise pendant 56 ans, & avoit conservé sa virginité. Les Argiens après avoir rebati le temple, nommèrent une autre prêtresse. Au reste, cette dignité étoit si considérée parmi eux, qu'elle servoit d'époque à leur chronologie : ainsi l'on a remarqué que la guerre du Péloponnèse commença l'an 48 de la prêtrise de *Chrysis*. On avoit à Argos tant de respect pour les filles qui avoient occupé ce sacerdoce, que les Argiens, malgré toute leur indignation, laissèrent la statue de cette infortunée prêtresse dans la place qu'elle occupoit avant l'incendie (*Pausan. Corinthiac. & Laconic.*).

CHRYSOASPIDES. *Voyez* CHRYSASPIDES.

CHRYSOBERIL des anciens, c'est-à-dire, béril ayant une teinte jaunâtre. C'étoit probablement un péridot.

CHRYSOBULLUM, bulle d'or, sceau d'or. *Voyez* SCEAUX.

CHRYSOCLAVUS, ΧΡΥΣΟΚΛΑΒΟΝ, } mots employés dans les écrivains du bas-empire, pour désigner des ornemens d'or, appliqués sur les habits, sous la forme de têtes de clous.

CHRYSOCOLLE. Il est difficile de concilier toutes les propriétés que les anciens ont accordé à leur *chrysocolle* ; on peut cependant en reconnoître plusieurs dans le vitriol de cuivre ou couperose verte.

CHRYSOGRAPHES, écrivains en lettres d'or. Ce métier paroît avoir été fort honorable. Siméon Logothète dit de l'Empereur Artémius, qu'avant que de parvenir à l'empire il avoit été *chrysographe*. L'écriture en lettres d'or, pour les titres des livres & pour les grandes lettres, paroît d'un tems fort reculé. Les manuscrits les plus anciens ont de ces sortes de dorures. Il est fait mention dans l'histoire des Empereurs de Constantinople, des *chrysographes* ou écrivains en lettres d'or. L'usage des lettres d'or étoit très-commun vers le quatrième & le cinquième siècles. On en voit de beaux restes à la bible de la bibliothèque de l'Empereur, au Virgile du Vatican, aux manuscrits de Dioscoride, de l'Empereur, & à une infinité de livres d'église. *Voyez l'antiq. expliq.*

CHRYSOLAMPIS. Pline & Solin désignent par ce nom une pierre précieuse, qui étoit pâle le jour, mais qui jetoit du feu dans les ténèbres. On croiroit, d'après cette description, que les anciens avoient connu la propriété phosphorique du diamant ; pierre précieuse qu'ils conservoient brute, & dont le hasard seul auroit pu dans cet état leur révéler les proptiétés.

CHRYSOLITHE, CHRYSOPRASE, } pierres précieuses jaunes, ou d'un jaune mêlé de vert. Ces noms désignoient des topazes foiblement colorées, ou mieux encore des péridots.

CHRYSOR, dieu des Phéniciens, que l'on croit être le Vulcain des Grecs. Il avoit excellé dans l'éloquence, dans la poésie lyrique & dans la divination ; il étoit l'inventeur de la pêche à la ligne & à l'hameçon, & il avoit perfectionné la navigation. Ces grands talens lui firent décerner les honneurs divins après sa mort. On voit par ce détail que *Chrysor* étoit l'être imaginaire que l'on croyoit doué de toutes les perfections (*Sanchoniaton.*).

CHRYSOS, monnoie de l'Egypte & de l'Asie. *Voyez* DARIQUE.

CHRYSOS, poids & monnoie des Grecs. *Voyez* STATÈRE d'or.

CHRYSOTELEA, ΧΡΥΣΟΤΕΛΕΙΑ, } contribution de 80 *aureus* qu'Anastase Dichore exigeoit des districts qui devoient fournir un soldat pour ses armées. Cette contribution équivalente fut appelée *chrysoteleia*. (*Socrat. Hist. iv.* 34.).

CHRYSOTHÉMIS, fille d'Agamemnon & de Clytemnestre, sœur d'Oreste & d'Electre. Sophocle la représente comme une personne qui savoit prudemment cacher aux yeux de sa mère la douleur qu'elle ressentoit de l'assassinat de son père, & qui pour cela en étoit bien traitée, tandis qu'Electre, sa sœur, ne pouvant retenir ses

Digitized by Google

gémiſſemens ni ſes reproches, en étoit continuellement outragée. *Voyez* ELECTRE.

CHTHONIE, ſurnom de Cérès, qui veut dire *terreſtre*, χθόνιη. Ce ſurnom déſignoit la vertu productive qu'on lui attribuoit.

CHTHONIES, fêtes que les Hermioniens célébroient en l'honneur de Cérès, à laquelle on immoloit pluſieurs vaches. Ce ſacrifice, dit l'anc. En cyclopédie, ne ſe paſſoit jamais ſans un prodige; c'eſt que du même coup dont la première vache étoit renverſée, toutes les autres tomboient du même côté. Quant les quatre géniſſes, dit Pauſanias dans ſes *corinthiaques*, ſont auprès du temple, on l'ouvre, on en fait entrer une, & l'on ferme auſſitôt la porte; en même tems quatre matrones qui ſont en dedans, aſſomment la victime & l'égorgent; elles rouvrent enſuite la porte pour laiſſer entrer la ſeconde victime, & de même pour la troiſième & pour la quatrième, qui ſont ainſi égorgées les unes après les autres par ces matrones. Si on les en croit, les trois dernières victimes tombent toujours du même côté que la première, & cela ſe raconte comme un prodige. Pauſanias n'a garde de dire que *du même coup dont la première vache étoit renverſée, toutes les autres tomboient du même côté.*

CHTHONII dii, ΧΘΟΝΙΟΙ θεοί, } dieux terreſtres, ou infernaux. On déſignoit par ce ſurnom Jupiter des enfers, ou Pluton, Mercure conducteur des ames, Bacchus & les mânes. Θεοῖς χθονίοις; ces deux mots tiennent dans les épitaphes grecques la place des *diis manibus*, qui commencent ordinairement les épitaphes latines.

CHUS.
CHOCUS.
ΧΟΥΣ. } *Voyez* CHOUS.

CHYNDONAX, c'eſt le nom d'un de ces pontifes appelés chez les Gaulois *grand druide*, ou *chef des druides*. Son tombeau fut découvert auprès de Dijon en 1598. On y trouva une pierre ronde & creuſe, qui contenoit un vaſe de verre orné de pluſieurs peintures. Autour de cette pierre on liſoit en grec l'inſcription ſuivante: « Dans » le bocage de Mithra, ce tombeau couvre le » corps de *Chyndonax*, chef des prêtres. Impie » éloigne toi, les (dieux) libérateurs veillent au- » près de ma cendre. »

Le bocage de Mithra, dont parle cette épitaphe, étoit conſacré à Apollon, que les Gaulois appeloient *Mithra*, lorſqu'ils le conſidéroient comme le Soleil (*Supplément à l'Encyclopédie.*).

CHYPRE, *Cyprus*. L'une des plus grandes iſles de la mer Méditerranée. Elle eſt ſur les côtes de l'Anatolie, dont elle n'eſt éloignée que de ſeize lieues. On la nomma autrefois Macarie, *Macaria*, c'eſt-à-dire, heureuſe, fortunée. On prétend que ce fut à cauſe de ſa fertilité, & de l'abondance des métaux qu'elle produiſoit. Elle fut auſſi appelée *Acamantis*, *Ceraſtis*, *Amathuſa*, *Aſpelia*, *Cryptos*, *Colinia & Specchia*. Il y avoit ſur-tout des mines de cuivre, métal qui, dit-on, a pris ſon nom *cuprum* de cette iſle. Les principales villes étoient Salamis & Paphos, dont l'une avoit un temple de Jupiter & l'autre de Vénus. Toute l'iſle étoit conſacrée à cette déeſſe, que Stéſichore & Horace appellent Cyprigénie, c'eſt-à-dire, née en *Chypre*. L'an 696 de la fondation de Rome, Caton fut envoyé par les Romains en *Chypre*, & il la réduiſit en province de la république. Céſar la donna à Cléopâtre. Après ſa mort elle retourna aux Romains. Enfin dans la diviſion de l'empire elle fut attribuée aux Empereurs Grecs.

CHYPRE. ΚΥΠΡΙΩΝ.

Les habitans de cette iſle ont fait frapper, ſous l'autorité de leurs proconſuls, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Tibère, de Claude, de Galba, de Veſpaſien, de Titus, de Trajan, de Septime-Sévère, de Domna, de Caracalla, de Geta, de Macrin.

CHYTRES, ΧΥΤΡΟΙ, } la fête des *Chytres* étoit le troiſième jour des antheſtéries, où l'on faiſoit cuire dans des marmites, en l'honneur de Bacchus & de Mercure, toutes ſortes de légumes, qu'on leur offroit pour les morts. On dit que cette fête fut inſtituée par Deucalion après le fameux déluge qui porte ſon nom. Ceux qui ſurvécurent à ce fléau, offrirent à Mercure-terreſtre toutes ſortes de graines & de ſemences, pour le rendre propice aux mânes des mortels qui avoient été ſubmergés. Il n'étoit permis à perſonne de toucher à cette offrande, & aucune prêtreſſe même n'y goûtoit (*Schol. Ariſtoph. in Acharn. & Ran.*). *Chytres* étoit dérivé de χύτρα, marmite.

ΧΥΤΡΙΝΔΑ. Pollux (*Onomaſt. lib. 9.*) décrit ce jeu d'enfant, qui eſt le même que notre collin-maillard. L'enfant que l'on appeloit χύτρα, marmite ou pot, s'aſſeioit à terre, & les autres enfans couroient autour de lui en lui faiſant des niches, juſqu'à ce qu'il pût en ſaiſir un & le mettre à ſa place.

CIBORIUM, ΚΙΒΩΡΙΟΝ, } nom que les Egyptiens donnoient au calice qui renfermoit les fleurs de la fève d'Egypte. Ils en faiſoient des vaſes à boire pour les enfans (*Athen. lib.* 72. A.); de-là vint aux vaſes à boire ordinaire le nom générique *ciborium*. Horace s'en eſt ſervi (*Od. lib.* 7. 21.):

Obliviofo levia maſſico
Ciboria exple.

CIBYRA, en Phrygie. ΚΙΒΥΡΑΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en argent.
RRRR. en bronze.
O. en or.
Elles ont quelquefois pour type le dieu Lunus.
Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Ælius, de Vérus, de M. Aurèle, de Septime-Sévère, de Caracalla, de Diaduménien, de Maximin, de Gordien Pie, de Trajan, de Déce, de Géta, de Diaduménien, de Maxime, de Tranquilline.

CICCABOS, poids de l'Aſie & de l'Egypte. *Voyez* KIKKABOS.

CICER. « Le pois chiche, *cicer* des Romains, eſt naturellement ſalé ; c'eſt pourquoi il brûle la terre. Ses gouſſes ou ſiliques ſont rondes, ſa rige rameuſe, ſa racine ſurculeuſe & profonde. On doit le laiſſer tremper dans de l'eau durant deux jours avant que de le ſemer. Le *cicer* & l'*ervum* ſont long-tems en fleurs, mais moins que la fève. Il y a pluſieurs ſortes de pois chiches ; les differences ſe font remarquer dans la groſſeur, la figure, la couleur & le goût. Il y a le *cicer arietinum*, le pois bélier, qui eſt blanc & noir, & reſſemble à une tête de bélier ; il y a le *cicer punicum*, le pois de Carthage. On ſeme ces eſpèces dans le courant du mois de février ou de mars, par un tems humide, & dans la terre la plus fertile. Il y a encore le *cicer columbinum*, pois colombin, pois de pigeon, ou pois de Vénus ; il eſt blanc, rond, léger & moins gros que le pois bélier. La *cicercula* eſt un *cicer* d'une eſpèce plus petite ; elle reſſemble au *piſum* ou pois commun, & ſon grain eſt d'une rondeur inégale de même. Elle ſe ſemoit en janvier ou février (février & mars), dans une bonne terre & par un tems humide. Dans la Bétique, on nourrit les bœufs avec la *cicera* : on la concaſſe ſous une meule, puis on la fait tremper dans de l'eau pour l'adoucir & la rendre molle ; ainſi préparée, on la méle avec de la paille broyée, & on la donne aux troupeaux. La ration pour deux bœufs eſt de ſeize livres (onze livres poids de marc). Les hommes en mangent auſſi. Elle a le même goût que la *cicercula* ; on ne l'en diſtingue que par ſa couleur, qui eſt plus brune, & tirant preſque ſur le noir. Les meilleurs pois chiches ſont ceux qui reſſemblent à l'*ervum*. Les noirs & les roux ſont plus fermes que les blancs. Il y a un *cicer* ſauvage, ſemblable par ſes feuilles au *cicer* cultivé. Il eſt d'une odeur forte (*Métrologie de M. Paucton, extrait de Caton, &c.*). »

Le poids chiche bouilli ou frit étoit la nourriture la plus ordinaire du peuple de la Grèce & de Rome. Ariſtophane en parle ſouvent dans ſes comédies ; & il en eſt fait mention dans les écrivains latins.

Martial dit des différentes eſpèces de pois bouillis ou frits, que c'étoit un met peu agréable (*1. 42. v. 79.*) :

Et fervens cicer, & tepens lupinus,
Parva eſt cœnula, quis poteſt negare.

On en vendoit à Rome aux ſpectateurs dans les théâtres & les amphithéâtres (*ibidem.*) :

. . . . . *Quod otioſa*
Vendidit qui madidum cicer corona.

Les candidats qui vouloient gagner les ſuffrages du peuple, lui faiſoient diſtribuer gratuitement des pois frits dans les ſpectacles (*Horat. Sat. 1. 3. 182.*) :

In cicere, atque faba, bona tu perdaſque lupinis,
Latus ut in circo ſpatiere, atque aneus ut ſies.

Perſe peint cette diſtribution avec l'énergie qui le caractériſe (*Sat. 5. 177.*) :

. . . . . *Cicer ingere largè*
Rixanti populo, noſtra ut Floralia poſſint
Aprici meminiſſe ſenes.

CICERO, ſurnom de la famille *TULLIA*.

CICEREIA, famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Goltzius.

CICÉRO. On a donné ſans aucun fondement le nom de cet orateur célèbre à une ſtatue du Capitole, & on l'a gravé ſur ſa baſe. Pour motiver cette ſuppoſition, on lui a incruſté à la joue un pois, *cicer*, qui fait alluſion au nom de *Cicéron*.

Le palais Mattei renferme une véritable tête de *Cicéron*, avec ſon nom gravé au bas du buſte. Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. lib. 6. chap. 5.*) croit que c'eſt un ouvrage du dernier ſiècle de la république. Il eſt vrai que la forme des lettres ne paroit pas aſſez élégante pour cette époque ; mais ce ſavant antiquaire fait diſtinguer, avec raiſon, deux ſortes d'inſcriptions, les unes gravées ſur les monumens par des ouvriers, chargés uniquement de la gravure des lettres, & les autres par les ſtatuaires eux-mêmes, qui n'ayant pas l'habitude de graver des lettres, ne pouvoient leur donner une forme auſſi élégante. C'eſt-là ſans doute le cas du *Cicéron* du palais Mattei, dont le nez, les lèvres & le menton ſont des reſtaurations modernes.

On voit à Herculanum un buſte que l'on croit être celui du même orateur. Il y a une médaille fauſſe, qui le repréſente avec le pois ſur la joue. Plutarque a écrit le premier (*Cicer.*) que le célèbre orateur de Rome fut appelé *Cicéro*, à cauſe d'un porreau reſſemblant à un pois qui étoit placé ſur le bout de ſon nez. Mais il eſt facile de montrer le ridicule de cette aſſertion trop accréditée, en obſervant que Varron, écrivain latin

Digitized by Google

antérieur à Plutarque, avoit dit que les *Tullius* avoient été ſurnommés *Cicéro*, à cauſe des pois qu'ils cultivoient avec beaucoup de ſoin, *à ciceribus ſerendis*.

CICURINUS, ſurnom donné à la famille *Veturia*, à cauſe de la douceur des mœurs de ſes membres (*Varr. de Ling. Lat. vi.* 5.).

CIDARIA. Pauſanias dit au ſujet d'une image de Cérès, ſurnommée *Cidaria* : « le jour des grands myſtères, le prêtre prend cette image & la met ſur ſon viſage. S'armant enſuite de petites baguettes, il en donne quelques coups aux naturels du pays, en ſuivant un certain ordre (*Arcadie.*). » Il ne s'agit ici que d'un maſque de la déeſſe, qui étoit coëffé de la *cidaris*, & qui, ſuivant la forme ordinaire des maſques antiques, enveloppoit toute la tête juſqu'au col. Le Prêtre frappoit ainſi les Phénéates, pour rappeler l'arrivée de Cérès dans leur contrée, & la punition qu'elle infligea à quelques habitans de qui elle avoit été mal reçue. Quant à ceux qui accueillirent cette mère fugitive, elle leur fit connoître toutes les eſpèces de légumes, les fèves exceptées. Telle étoit la tradition des Arcadiens.

CIDARIS. Pellerin (*Lettre II. ſur diverſes médailles*).

« La *cidaris*, telle que nous la voyons figurée ſur des médailles de rois, étoit de forme conique, & terminée en pointe. La différence qui ſe trouve entre les unes & les autres, conſiſte ſeulement dans les acceſſoires. Il y en avoit auxquelles étoient attachés des fanons, qui pendoient ſur les épaules, & des cordons qui ſe lioient ſous le menton. On en voit de cette ſorte ſur les médailles d'*Arſace* & de *Tiridate*, premiers rois des Parthes, que j'ai rapportées, l'une R. Pl. XV., l'autre *Suppl.* III. Pl. I., & ſur la médaille de Mithridate Evergète, que Béget & Spanheim ont publiée ; mais elles étoient portées auſſi ſans fanons, comme il paroît par des médailles d'autres rois, & particulièrement par une des deux du roi Samus, que le P. Frœlich a rapportées, par celles de *Xerxès*, fils d'*Arſamoſate*, que M. l'abbé Barthélémi a publiée, & par la préſente médaille du roi Arſamus. »

« Sur toutes ces médailles, la *cidaris* étoit entourée du diadême, qui étoit la marque la plus diſtinctive de la ſouveraineté, & de plus elle eſt droite, parce qu'il n'étoit permis en Perſe qu'aux rois ſeuls de porter la *cidaris* droite, ainſi que la tiare. Quoique ces deux ſortes de coëffures différaſſent trop l'une de l'autre par leur forme, & même par leur uſage, pour n'avoir pas dû être diſtinguées chacune par ſon propre nom, les écrivains grecs les ont ſouvent confondues, en donnant celui de *tiare* à la *cidaris*, ſoit parce que le nom de *tiare* leur étoit plus connu, ſoit parce que c'étoit la coëffure la plus ſplendide de toutes celles qui étoient portées par les rois. Quelques-uns cependant en ont fait la diſtinction ; Plutarque entr'autres racontant comment *Artaxerces* avoit nommé *Darius*, ſon fils aîné, pour ſon ſucceſſeur, dit que ce fut en lui accordant le privilége de porter la *cidaris* droite. Ce fut auſſi la *cidaris* que *Demaratus*, Lacédémonien, demanda au grand *Xercès* de pouvoir porter droite dans une entrée publique à *Sardes*, & non pas la *tiare*, comme on a traduit en françois, d'après la traduction latine de Sénèque, qui avoit pris pareillement l'une pour l'autre. Non-ſeulement elles différoient par leur forme, la *tiare* étant auſſi large par le haut que par le bas, tandis que la *cidaris* étoit terminée en pointe ; mais elles différoient encore en ce que la tiare étoit toujours chargée d'ornemens, & ſouvent de divers ſymboles, au-lieu que la *cidaris* eſt repréſentée unie & ſans ornemens. J'en infère que la *cidaris* étoit pour les rois d'un uſage ordinaire, & que celui de la tiare étoit réſervé à des jours de fête & de cérémonie, comme je le remarquerai plus particulièrement à l'article de la TIARE. »

« S'il n'appartenoit qu'aux rois ſeuls en Perſe de porter la *cidaris* droite, il étoit libre aux princes de la famille royale, & aux grands officiers de la porter inclinée. Je remarque qu'il y a des médailles d'autres rois, ſur leſquelles elle n'eſt pas repréſentée droite. Celle que porte Tiridate ſur ſa médaille, citée plus haut, paroît avoir la pointe recourbée par-devant, à-peu-près comme le bonnet phrygien ; & celle qu'on voit ſur la tête d'Arſamus, dans la préſente médaille, penche en arrière. Celle que porte le même roi, repréſenté à cheval ſur le revers, préſente au bout de la pointe un bouton, qui ſe voit auſſi aux *cidaris* d'Epiphane & de Callinicus, fils d'Antiochus IV, roi de Commagène, qui ſont repréſentés pareillement à cheval ſur une médaille. »

« Il n'eſt guère poſſible de rendre raiſon de ces variétés, qui ſe trouvent dans les acceſſoires de la *cidaris* ; mais ils ne changent rien à ſa forme ſpécifique. On peut juger cependant que Arſace & Tiridate, ſon frère, qui s'étoient révoltés ſous Antiochus II, roi de Syrie, n'auront fait d'abord qu'ajouter le diadême à la coëffure qu'ils portoient auparavant, & qu'Arſamus, en formant la dynaſtie d'*Arſamoſate*, en aura uſé de même en mettant le diadême autour de la *cidaris*, qui étoit d'un uſage commun en Arménie. Si dans le commencement de ſon règne il ne l'a pas portée droite, c'étoit apparemment parce qu'il étoit tributaire des rois de Syrie, ou parce qu'il ne ſe trouvoit pas alors aſſez puiſſant pour ſe comparer aux rois Parthes, qui, à l'imitation des rois de Perſe, prétendoient peut-être avoir ſeuls le privilége de la porter droite. A l'égard du bouton attaché aux *cidaris* ci-devant mentionnées, ſi ce n'étoit pas ſeulement une eſpèce d'ornement, il pouvoit avoir ſon uſage & ſon utilité

Digitized by Google

pour ceux qui alloient à cheval. » *Voyez* MITRE & TIARE.

Quinte-Curce dit (*xII.* 3. 19.) que la *cidaris* des rois de Perſe étoit entourée d'un bandeau royal ou diadême bleu & blanc : *Cidarim Perſæ regium capitis vocabant inſigne : hoc cærulea faſcia albo diſtincta circumibat.*

CIDRA, en Phrygie. ΚΙΔΡΑΗΝΩΝ.

M. l'abbé le Blond a publié une médaille de cette ville, frappée en l'honneur de M. Aurèle.

CIDRE. *Voyez* SICERA.

CIDYESSUS, en Phrygie. ΚΙΔΥΗCCΕΙC.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur des deux Philippes enſemble, de Domitien ſeul.

CIEL. *Voyez* URANUS.

CIERUS, en Bithynie. ΚΙΕΡΕ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en bronze. . . . (*Pellerin.*)
O. en or.
O. en argent.

CIGALE. Cet inſecte étoit conſacré à Apollon, comme au dieu de la voix & du chant ; ſans doute parce qu'il chante continuellement & non à cauſe de la beauté de ſon chant.

Les Athéniennes d'une naiſſance relevée, lioient leurs chevelures avec des poinçons, dont la tête étoit formée par une *cigale* d'or.

CIGOGNE. Cet oiſeau qui ſe nourrit de reptiles, d'inſectes & de vers, eſt utile aux habitans des pays marécageux. C'eſt à ce titre que les Theſſaliens avoient pour la *cigogne* une eſpèce de vénération. Clément d'Alexandrie (*in Protrept.*) l'a priſe pour un culte. Les Romains empruntèrent des Grecs le reſpect pour la *cigogne*, avec l'opinon qu'elle nourriſſoit ſon père & ſa mère, lorſqu'ils étoient devenus vieux. Ils en firent l'emblême de la piété filiale, & ils la placètent ſur les médailles à côté de la piété.

Malgré ce reſpect, on vit Sempronius Rufus, ancien préteur, faire ſervir les petits de la *cigogne* ſur ſa table, & mettre à la mode ce mets nouveau. Horace fait mention de cette nouveauté (*Sat. II.* 2. 49.) :

Tutus erat Rhombus, tutoque ciconia nido,
Donec vos auctor docuit prætorius.

Rufus ayant été refuſé depuis, lorſqu'il demanda le conſulat, un poëte malin vengea la *cigogne* par l'épigramme ſuivante :

Ciconiarum Rufus iſte conditor,
Plancis duobus eſt his elegantior :
Suffragiorum puncta ſeptem non tulit,
Ciconiarum populus mortem ultus eſt.

L'amour filial qui diſtinguoit les *cigognes*, en avoit fait un oiſeau de bon augure. Attila (*Procop. Vandal.* 1.) ſe diſpoſant à lever le ſiège d'Aquilée, apperçut au point du jour une *cigogne*, qui nichoit ſur une tour, enlever ſon nid & s'enfuit à tire-d'aile. Il conçut une bonne eſpérance à cette vue ; & le ſoir même la tour s'écroulant lui ouvrit la ville d'Aquilée.

CIGOGNE, *ciconia*. Les Romains appeloient de ce nom une manière de ſe moquer de quelqu'un, en préſentant derrière lui tous les doigts d'une main, réunis en forme de bec de *cigogne* (*Perſ. Sat.* 1. 58.) :

O jane, à tergo quem nulla ciconia pinſit.

CIGOGNE, *ciconia*, étoit encore le nom d'une longue perche, à l'aide de laquelle les jardiniers puiſoient de l'eau, & qui imitoit, en s'élevant & s'abaiſſant alternativement, le mouvement du bec des *cigognes*.

CIGOGNE. *Voyez* ANTIGONE, fille de Laomédon.

CIGUE. *Elle n'eſt point auſſi venimeuſe qu'en Grèce.* Preſque tout le monde convient que cette plante, priſe intérieurement étoit un poiſon, & perſonne n'ignore que c'étoit celui des Athéniens, mais quelles que fuſſent les qualités mortelles de la *ciguë* dont il ſe ſervoient, il eſt certain que celle qui croît dans nos contrées n'a point ce même degré de malignité. On a vu dans nos pays des perſonnes qui ont mangé une certaine quantité de ſa racine & de ſes tiges ſans en mourir. Ray rapporte dans ſon *hiſtoire des plantes*, d'après les obſervations de Bowle, que la poudre des racines de *ciguë*, donnée à la doſe de vingt grains dans la fièvre quarte, avant le paroxiſme, eſt au-deſſus de tous les diaphorétiques. M. Reneaume, médecin de Blois (*Obſervat.* 3 & 4.), dit en avoir fait prendre, avec beaucoup de ſuccès, une demi-dragme en poudre dans du vin, & juſqu'à deux en infuſion pour les skirrhes du foie & du pancréas ; mais ce médecin n'a jamais guéri des skirrhes, & ſi ſon obſervation étoit vraie, elle prouveroit ſeulement que la racine de *ciguë* n'eſt pas toujours nuiſible.

Nous croyons cependant avec les plus ſages médecins, que le plus prudent eſt de s'abſtenir dans nos climats de l'uſage interne de cette plante. Elle y eſt aſſez venimeuſe pour ſe gardet de la donnet intérieurement ; car elle cauſe des ſtupeurs, & d'autres accidens fâcheux. Son meilleur antitode eſt le vinaigre en guiſe de vomitif, avec de l'oximel tiède, en quantité ſuffiſante pour procurer & faciliter le vomiſſement.

Elle ne paſſoit point pour venimeuſe à Rome. Ce qui eſt néanmoins ſingulier, & dont il faut convenir, c'eſt que la *ciguë* ne paſſoit point à Rome pour un poiſon, tandis qu'à Athènes on n'en

n'en pouvoit douter; à Rome, au contraire, on la regardoit comme un remède propre à modérer & à tempérer la bile. Perſe (*Satyre v. vers* 145.) dit là-deſſus :

. . . . . *Bilis*
Intumuit, quam non extinxerit urna cicuta.

Horace en parle auſſi comme d'un remède, dans ſa *ſeconde Épître, l. II. vers* 53. :

. . . . *Sed quod non deſit habentem*
Quæ poterunt unquam ſatis expurgare cicutæ?
Ni melius dormire putem quàm ſcribere verſus.

« Préſentement que j'ai plus de bien qu'il ne m'en » faut, ma folie ne ſeroit-elle pas à l'épreuve de » toute la *ciguë*, ſi je n'étois perſuadé qu'il vaut » mieux dormir que de faire des vers ? »

Pline (*liv. XIV. ch. XXII.*) vante les propriétés de la *ciguë* pour prévenir l'ivreſſe, & prétend qu'on peut en tirer pluſieurs remèdes. Leſcale rapporte quelque part, que voyageant en Lombardie, on lui ſervit de la ſalade où il y avoit de la *ciguë*, ce qui l'étonna fort; mais qu'il revint de ſa ſurpriſe quand il ſut que les gens du pays en mangeoient, & qu'ils n'en étoient point incommodés. Les chèvres en broutent la racine, & les oiſeaux en mangent la graine ſans inconvénient; mais les effets des plantes ſur les animaux ne concluent rien pour l'homme; & toutes les autorités qu'on vient de citer ne ſauroient contrebalancer le poids de celles qu'on leur oppoſe. Il reſte toujours certain, d'après le grand nombre d'exemples funeſtes rapportés dans *les tranſactions philoſophiques*, dans *les Mémoires de l'Académie des Sciences*, dans Wepſer & ailleurs, que toutes les eſpèces de *ciguës* ſont venimeuſes.

Obſervation ſur la coupe de CIGUË que but Socrate. Lorſque le bourreau d'Athènes vint préſenter à Socrate la coupe de ſuc de *ciguë*, il l'avertit de ne point parler, pour que le poiſon qu'il lui donnoit opérât plus promptement. On ne voit pas comment les effets du poiſon pouvoient être accélérés par le ſilence de la perſonne qui le prenoit; mais que ce fût un fait ou un préjugé, le bourreau n'agiſſoit ainſi que par avarice, & dans la crainte d'être obligé, ſuivant la coutume, de fournir à ſes dépens une nouvelle doſe de ce breuvage; car Plutarque remarque dans la vie de Phocion, *tom. VI. de Dacier, p.* 409, que tous ſes amis ayant bu de la *ciguë*, & que n'en reſtant plus pour ce grand homme, l'exécuteur dit qu'il n'en broyeroit pas davantage ſi on ne lui donnoit douze dragmes (en 1786, environ douze livres de notre monnoie), qui étoit le prix que chaque doſe coûtoit. Alors Phocion voulant éviter tout retard, fit remettre cette ſomme à l'exécuteur, en diſant : « dans Athènes » il faut donc tout acheter, juſqu'à la mort ? » *Article de M. le chevalier* DE JAUCOURT.

Il n'eſt pas poſſible de découvrir quelle étoit la *ciguë* des anciens; parce que cette plante n'eſt pas la ſeule venimeuſe qui ſe trouve dans la famille de ombellifères. Il y a quelques eſpèces d'œnanthe, une eſpèce de betle, nommée *ſium erucæ folio (C. B.)*, qu'on a reconnues pour des poiſons dangereux. Cette dernière plante a fait le ſujet d'un ouvrage entier, & Wepſer a cru qu'elle étoit la *ciguë* aquatique.

CILBIANI ſuperiores, dans la Lydie. KIABIANΩN TΩN ANΩ.

Ces Ioniens ont fait frapper, ſous l'autorité de leurs archontes, des médailles impériales grecques en l'honneur de Trajan, de Commode, de Domna, de Domitien, de Caracalla.

CILBIANI inferiores, dans l'Ionie. KIABIANΩN TΩN KATΩ.

Ces Ioniens ont fait frapper, ſous l'autorité de leurs *ſcribes*, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte.

CILICE, vêtement fait de poils de chèvre ou de bouc, dont l'uſage eſt venu des anciens Ciliciens, qui portoient de ces ſortes d'habillemens, particulièrement les ſoldats & les matelots.

Nec minus interèà barbas, incanaque mentа,
Cinyphii tondent hirci, ſetaſque comantes,
Uſum in caſtrorum, & miſeris velamina nautis.
Géorg. l. III.

Peut-être le vrai ſens de ces vers eſt-il qu'anciennement les ſoldats & les matelots ſe ſervoient de ces tiſſus de poils de chèvre pour en faire des tentes & des voiles; & c'eſt ce que ſemble inſinuer Aſconius Pedianus, dans une remarque ſur la troiſième verrine, où il dit : *Cilicia tenta in caſtrorum uſum atque nautarum.*

CILICIE (Terre de). C'eſt, ſuivant Théophraſte, une eſpèce de terre qui ſe trouvoit en Cilicie. Cet auteur dit qu'en la faiſant bouillir dans de l'eau, elle devenoit viſqueuſe & tenace : on s'en ſervoit pour en frotter les ſeps de vigne, & les garantir des vers & des autres inſectes. Hill penſe avec raiſon que cette terre étoit bitumineuſe, d'une conſiſtance ſolide; que la chaleur de l'eau bouillante la tendoit aſſez molle pour pouvoir s'étendre, & que par ſa qualité tenace & viſqueuſe elle arrêtoit les inſectes, ou les chaſſoit par ſon odeur forte.

CILIX, fils d'Agénor, ſelon Hérodote, & frère de Cadmus, ayant été envoyé, ainſi que ſes frères, à la recherche d'Europe, ſa ſœur, & ne l'ayant pas trouvée, n'oſa retourner à la

cour de ſon père. Il s'établit dans la Cilicie, à laquelle il donna ſon nom.

CILLA. *Voyez* ESAQUE.

CILLIUS color, étoit la couleur du poil des ânes, parce que les Doriens appeloient ces animaux κίλλοι.

CILO, ſurnom de la famille *FLAMINIA*.

Feſtus lui donne pour motif un front pointu & étroit : *cilo dicitur, cui frons eſt eminentior, ac dextra ſiniſtraque velut reciſa videtur.*

CIMETIÈRE. *Voyez* ENTERRER.

CIMIER. *Voyez* CASQUE.

CIMINA. On appeloit à Rome de ce nom une ſource d'eau, qui y étoit amenée du mont *Ciminus*. Panvini l'a confondue avec l'eau ſabatine ; mais il s'eſt trompé. On a découvert en entier l'aqueduc de l'eau ſabatine, qui paſſe loin du mont *Ciminus*.

CIMMERIS, ſurnom de la mère des dieux, qui étoit en vénération chez les Cimmériens (*Hyſchius.*).

CIMOLIS, iſle. ΚΙΜΩΛΙ.

Les médailles autonomes de cette iſle ſont :

RRRR. en bronze. (*Pellerin.*)

O. en or.

O. en argent.

Leur type eſt un trident.

On tiroit de cette iſle une terre argilleuſe, célèbre dans la médecine des anciens. Ovide l'a confondue avec la craie (*Métam. l. 7. v. 463.*) :

Hinc humilem Myconem, cretoſaque rura Cimoli.

CINA. *Voyez* CINNA.

CINCINNATUS (*Quintius*). « Une ſtatue, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. 6. ch. 6.*), appelée vulgairement Quintius *Cincinnatus*, placée autrefois dans la Villa-Montalto, enſuite dans celle de Négroni, & maintenant à Verſailles, paſſe communément pour être une des figures héroïques qu'Auguſte fit ériger dans ſon forum. C'eſt une figure d'homme ſans aucune draperie ; elle attache une de ſes ſandales ſur le pied droit, tandis que l'autre ſandale eſt à côté du pied gauche qui eſt nud. Derrière la ſtatue, & à ſes pieds, eſt un grand ſoc de charrue, qui paroît avoir été la principale cauſe de ſa dénomination ; car on ſait que ceux qui portèrent à Quintius *Cincinnatus* les marques de la dictature, le trouvèrent occupé à labourer ſon champ. Mais ce ſoc ne ſe trouve pas indiqué ſur les ſtatues publiées par Roſſi ; & Maffei, qui explique cette antique d'après la gravure, & qui n'y a pas trouvé le ſoc, ne laiſſe pas de lui conſerver ſon nom. Au-lieu de nous parler de cet inſtrument de labour, il nous raconte l'hiſtoire du célèbre dictateur, ſans apporter aucune preuve qui juſtifie la dénomination de ſa ſtatue. »

« Le même Maffei, en rapportant ailleurs une pierre gravée, y trouve, avec tout auſſi peu de fondement, le portrait de *Cincinnatus* ; cette pierre d'ailleurs me paroît de fabrique moderne (*Gem. Ant. t. 4. n°. 8.*). Quant à notre ſtatue, on peut prouver au contraire que, malgré le ſoc de charrue, le nom de *Cincinnatus* ne peut nullement lui convenir, parce qu'étant ſans draperie, elle ne ſauroit repréſenter un perſonnage conſulaire. Car on doit regarder comme une maxime fondamentale, que les Romains, différens des Grecs en cela, repréſentèrent toujours drapées les figures de leurs grands hommes, à l'exception de la ſtatue de Pompée. Par conſéquent la figure en queſtion eſt héroïque. Elle repréſente, ſi je ne me trompe, Jaſon, au moment où Pélias, ſon oncle paternel, le fit inviter avec d'autres perſonnes à un ſacrifice ſolemnel qu'il faiſoit à Neptune. Jaſon, que Pelias ne connoiſſoit pas, fut appelé à cette ſolemnité pendant qu'il labouroit ſon champ (*Apollod. Bibl. l. 1. p. 26. 6. Schol. Pind. Pyth. 4. v. 133.*) ; ce qui eſt indiqué par le ſoc placé à côté de la ſtatue. Ayant traverſé le fleuve Anaurus, il ſe hâta ſi fort qu'il oublia de ſe chauſſer le pied gauche, & qu'il ne mit de chauſſure qu'à ſon pied droit. Pélias voyant paroître devant lui Jaſon dans cet ajuſtement, comprit le ſens d'un oracle obſcur, qui l'avertiſſoit de ſe garantir de celui qui viendroit le voir chauſſé d'un ſeul ſoulier. C'eſt-là, je crois, la véritable explication de cette ſtatue. L'antiquité fait auſſi mention d'une figure d'Anacréon, repréſenté avec un ſeul ſoulier, parce qu'il avoit perdu l'autre étant ivre (*Anthol. l. 4. c. 37. p. 367. l. 21. 31. p. 368. l. 6.*). »

On ne peut s'empêcher de reconnoître *Cincinnatus* ſur une agate-onyx (*claſſ. iv. n°. 165.*) du baron de Stoſch, à cauſe de l'épi de bled qui eſt placé à côté de lui, pour déſigner le labourage auquel il étoit occupé à l'arrivée des députés du ſénat. Sur cette pierre, *Cincinnatus* attache à ſes jambes les *botines* ouvertes (*Voyez* ce mot), & ſon caſque eſt placé devant lui auprès d'une colonne avec ſon bouclier.

CINCTICULUM, tunique courte & légère des adoleſcens. Plaute en parle (*Bacch. act. 3. 28.*) :

Cinctículo præcinctus in ſella apud magiſtrum aſſídere
Cum librum legeres.

CINCTUM, eſpèce de tunique qui ne s'élevoit pas juſqu'aux épaules (*Porphyr. ad Horat. Art. Poet. n. 50.*) : *Cinctum eſt genus tunicæ infrà pectus aptatæ.* C'étoit une eſpèce de *campeſtre*. *Voyez* ce mot.

Digitized by Google

CINCTURA, tunique ſerrée avec la ceinture. Quintilien a employé le mot *cinctura* dans cette acception, lorſqu'il a dit (*xi.* 3.) de la toge agencée avec goût, qu'elle tomboit par-devant juſqu'à la moitié des jambes, & par derrière un peu plus haut que la *cinctura*, c'eſt-à dire, que le bord de la tunique ſerrée par une ceinture : *Pars ejus prior mediis cruribus optimè terminatur, poſterior eâdem portione altius quàm cinctura.*

CINCTUS, déſigne un ſoldat dont le ceinturon, *cingulum militare*, étoit l'attribut diſtinctif.

Cinctus Gabinus. Voyez GABINUS.

CINCTUTI. Horace déſigne par ſurnom les *Cethegus*, ces anciens Romains ſi auſtères & de mœurs ſi ſimples (*Art. Poet. n.* 50.) :

Fingere cinctutis non exaudita Cethegis
Continget.

On a donné diverſes explications du mot *cinctuti*, qui ſont très-recherchées & peu vraiſemblable. Il faut l'entendre par oppoſition à *diſcinctus nepos*, c'eſt-à-dire, qu'il déſigne des hommes toujours ceints, ayant toujours leurs habits retrouſſés, ou plus exactement, des hommes laborieux & ſans ceſſe occupés.

CINDALOPÆCTÆ. } Pollux & Heſychius
ΚΙΝΔΑΛΟΠΑΙΚΤΑΙ. }
appellent de ce nom de jeunes gens qui s'exerçoient à lancer des pieux (Κονδάλια) dans un terrein mol, & à renverſer ceux de leurs adverſaires qui y étoient plantés debout.

CINDIADE, ſurnom de Diane. La ſtatue de Diane *Cindiade*, dit Polybe, avoit cela de particulier, que quoiqu'elle fût en l'air, il ne pleuvoit ni ne neigeoit jamais ſur elle.

CINÉRAIRE. Les antiquaires ont adopté ce mot pour diſtinguer les vaſes ou urnes qui renfermoient des cendres, d'avec les vaſes deſtinés à tous les autres uſages. *Voyez* URNE cinéraire.

CINERARIUM. Voyez URNE cinéraire.

CINERARIUS. }
CINIFLO. } Ces deux mots déſignoient chez les Romains des ſerviteurs ou eſclaves des deux ſexes, chargés de préparer les poudres de diverſes couleurs, & ſur-tout les poudres rouſſes ou blondes que les femmes répandoient ſur leurs cheveux. Leur emploi étoit appelé *incinarium* (*Soſipater. l. l.*) : *Hinc muliere myſterium ineinarium dicitur. Nam Cato in Originibus, mulieres, inquit, noſtra capillum cinere inungitabant, ut rutilus eſſet crinis.*

Par la ſuite ces mots déſignèrent des perruquiers & des barbiers ; car on lit dans Catulle (*xxi.* 138.) :

Nunc tuum cinerarius
Tondet os.

CINGULA. Voyez SANGLE.

CINGULUM militare. Voyez CEINTURON.

CINGULUM nova nupta. Voyez CEINTURE.

CINIFLO. Voyez CINERARIUS.

CINNA, ſurnom de la famille *CORNELIA.*

CINNABRE. Les anciens connoiſſoient auſſi bien que nous les deux eſpèces de *cinnabre*, le *naturel* & *l'artificiel* ; par *cinnabre naturel*, ils entendoient le mercure combiné avec le ſoufre ; ils lui donnoient le nom de *minium*. Pline dit qu'on s'en ſervoit dans la peinture ; aux grandes fêtes on en frottoit le viſage de la ſtatue de Jupiter, & les triomphateurs s'en frottoient tout le corps, apparemment pour ſe donner un aſpect ſanglant & terrible. Par *cinnabre artificiel*, ils entendoient une ſubſtance très-différente de celle à qui nous donnons actuellement ce nom ; c'étoit, ſuivant Théophraſte, un ſable d'un rouge très-vif & très-brillant, qu'on trouvoit dans l'Aſie mineure, dans le voiſinage d'Ephèſe. On en ſéparoit par des lavages faits avec ſoin, la partie la plus déliée.

Les anciens médecins ont encore donné le nom de *cinnabre* à un ſuc purement végétal, connu parmi nous ſous le nom de *ſang-dragon* ; ils l'appeloient κιννάβαρι Ἰνδικὸν, *cinnabre des Indes*. Cependant il paroît par un paſſage de Dioſcoride, qu'ils connoiſſoient parfaitement la différence qu'il y a entre cette matière & le vrai *cinnabre*.

CINNAMOMUM. On croit aujourd'hui que cet aromate, dont les anciens ont parlé ſi diverſement, étoit la cannelle, qu'ils tiroient de Ceilan & de la côte de Malabar.

CINTAR, monnoie ancienne de l'Egypte & de l'Aſie, qui valoit, ſelon M. Paucton, 5000 liv. en monnoie actuelle de France.

Il valoit en monnoie des mêmes pays :
40 mines de Moïſe,
Ou 97 grands céſephs,
Ou 100 onces d'or,
Ou 200 dariques,
Ou 600 tétraſtatères,
Ou 1200 diſtatères,
Ou 1600 héxadrachmes,
Ou 2400 tétradrachmes.

CINTAR, ancien poids de l'Aſie & de l'Egypte. Il valoit, ſelon M. Paucton, en poids de France 45 livres & $\frac{46}{100}$.

Il valoit en poids des mêmes pays :
40 mines de Moïſe,
Ou 96 mines talmudiques,
Ou 100 rotules,
Ou 600 tétraſtatères,
Ou 1200 onces d'or,

Ou 1670 hexadrachmes,
Ou 2400 tétradrachmes,
Ou 9600 drachmes.

CINTHIEN. *Voyez* CYNTHIEN.

CINXIA, surnom de Junon. Il lui fut donné à Rome, parce qu'elle étoit censée délier la ceinture des nouvelles mariées. On en fit aussi une déesse particulière, qui présidoit aux noces.

CINYRAS, fils de Pygmalion & de sa statue, étoit roi de Cypre. Il est connu par l'inceste involontaire qu'il commit avec Myrrha, sa fille, duquel naquit le fameux Adonis. *Voyez* ADONIS, BYBLOS, MYRRHA. On disoit qu'il étoit mort de chagrin du crime dans lequel sa fille l'avoit fait tomber. D'autres ont raconté qu'il périt par les mains d'Apollon, pour avoir osé disputer le prix de la musique à ce dieu.

Les Grecs avoient envoyé Palamède à *Cinyras*, pour en obtenir des auxiliaires; mais cet ambassadeur, loin de s'acquitter de sa commission, persuada à *Cinyras* de ne pas se joindre aux Grecs. Il revint chargé de présens, & les garda tous pour lui, à l'exception d'une cuirasse, qu'il donna à Agamemnon de la part de *Cinyras*. Il fit espérer cependant que le roi de Cypre enverroit une flotte de cent vaisseaux; mais ceux qu'il envoya étoient tous, excepté un seul, des vaisseaux de terre-cuite, & montés d'hommes de verre. A la vue de cette dérision insultante, Agamemnon chargea *Cinyras* de malédictions; les Grecs s'emparèrent ensuite de l'isle de Cypre, & l'en chassèrent.

L'histoire mythologique est pleine de variétés touchant le père, les femmes, les fils & les filles de *Cinyras*; mais cet article est trop peu intéressant pour qu'on s'arrête ici à le discuter. Seulement il paroît certain que la mère de Myrrha s'appeloit Cenchréis. On lui donne jusqu'à cinquante filles, qui s'étant attiré la colère de Junon, furent métamorphosées en Alcyons, ou, selon Ovide, en pierres, qui servoient de degrés pour monter au temple de la déesse. *Cinyras*, avant sa querelle avec Apollon, avoit mérité, par sa beauté, toute la tendresse de ce Dieu. Il l'avoit comblé de tant de richesses, qu'elles passoient en proverbe comme celles de Crésus; & il lui donna de plus l'art de deviner. Vénus fut aussi sensible à la beauté de *Cinyras*, & lui prodigua ses faveurs. En reconnoissance, il lui consacra la ville de Paphos, qu'il avoit fait bâtir, & lui éleva le fameux temple où Vénus se plaisoit tant. Il voulut lui même être le prêtre de sa déesse; & dans la suite le sacerdoce de Paphos fut toujours attaché à la famille royale. *Voyez* PAPHOS, TAMIRAS, VÉNUS. On parloit d'un autre temple que *Cinyras* avoit fait élever à la même déesse sur le mont Liban. Ce fut lui qui fonda les villes de Paphos, de Cinyrée & de Smyrne. On lui attribuoit l'invention des tuiles, des tenailles, du marteau, du lévier & de l'enclume. D'après cela, il est évident que l'on a confondu en un seul plusieurs princes du nom de *Cinyras*.

CIPHOS. *Voyez* MACHAON.

CIPIA, *CIPPIA*, famille romaine dont on a des médailles :
RRR. en argent.
RRR. en bronze.
O. en or.

CIPOLIN, CIPOLLINI, nom donné par les Italiens à une sorte de marbre, dont la couleur dominante, qui tire sur le vert des ciboules, *cipolline*, est placée en grandes veines, plus ou moins fortes. Il n'est pas bon pour faire des statues, à cause de ce *barbouillage*; mais on en fait des colonnes, des tables, des cippes, &c. On le tire de Carrare & de quelques autres endroits. Les anciens, au moins les Romains du tems de Gallien & des tyrans, en ont fait usage. On en a déterré dans une vigne de la maison Sforza-Césarini, située au bas du mont Aventin, à la place de l'ancien port du Tibre, deux grands blocs bruts, portant chacun une inscription, dont la forme des lettres annonce cette époque. L'une de ces inscriptions marque le consulat, & indique, à ce qu'il semble, celui qui a fait venir ces pierres, avec leur nombre. Au bout du premier bloc il y avoit :

RULIANO COS
EX RAT
IALINTI V
LXXXIII

Au bout du second bloc on lisoit :

SUBCURAMTNICIS
PRCRESCPNILLIBN

Ce consul Rulianus n'est pas connu. Il se trouve, à la vérité, plusieurs consuls de ce nom, tirés de la famille des Fabius, qui portoient le surnom de Rullianus; mais ils remontent au tems de la république. Ces inscriptions, qu'on a scïées de leurs blocs, se trouvent aujourd'hui dans la Villa-Albani, & l'on a fait des blocs deux colonnes qui ont passé en Angleterre en 1767.

CIPPE, portion de colonne ronde ou quarrée, sans chapiteau, posée sur une base. Les anciens employoient les *cippes* à divers usages : tantôt on y gravoit les distances, & c'étoient des colonnes milliaires; tantôt on y grayoit le nom des chemins, & ils faisoient alors les mêmes fonctions que les hermès-indicateurs des routes; tantôt les *cippes* étoient des bornes, ou servoient à conserver la mémoire de quelque événement remarqua-

Digitized by Google

ble ; tantôt enfin, & le plus ſouvent, on gravoit les épitaphes ſur les *cippes* qui indiquoient les terreins conſacrés à la ſépulture de certaines familles. Nous ne parlerons dans cet article que de la dernière eſpèce de *cippe*.

Les *cippes* des ſépultures étoient placés ordinairement ſur les bords des chemins fréquentés. On les plantoit à l'extrêmité d'un eſpace quarré, ou quarré-long, deſtiné à la ſépulture de la famille qui en avoit fait l'acquiſition, ou qui le conſacroit pour cet uſage ; de manière que ni les héritiers, ni aucune autre perſonne n'avoient le droit de s'en emparer & d'en changer la deſtination. Cette défenſe étoit ordinairement gravée ſur le *cippe*, avec l'étendue du terrein, *area*, conſacré à la ſépulture. Horace en a inféré la formule dans ſes ſatyres (1. 8. 12.) :

Mille pedes in fronte, trecentos cippus in agrum
Hic dabat : heredem hoc monumentum ne ſequeretur.

« Le *cippe* apprenoit que l'*area* occupoit mille pieds de longueur ſur le bord du chemin, & trois cents de largeur, pris ſur le champ ; il défendoit auſſi aux héritiers de s'emparer de ce terrein. »

Les ſigles qui auroient exprimé l'étendue de cette *area*, étoient les ſuivantes, *M. P. I. F. CCC. I. A.* Celles qui s'adreſſoient aux héritiers varioient davantage : on liſoit ſur les *cippes* tantôt *H. M. AD. H. N. T. hoc monumentum ad haredes non tranſit ;* tantôt *H. M. H. N. S. hoc monumentum haredes non ſequitur ;* tantôt *H. M. O. D. A. huic monumento omnis dolus abeſto, &c. &c.*

Les *cippes* des ſépultures ont ſouvent été pris pour des autels, à cauſe de leur forme & de leurs ornemens, ſur-tout quand l'inſcription ne renfermoit pas une épitaphe proprement dite. Cette mépriſe n'en eſt pas une, à proprement parler ; car les *cippes* étoient conſacrés aux divinités infernales, & aux mânes en particulier, comme l'apprennent ces ſigles ſi communes ſur les tombeaux, Θ. Κ. *θεοῖς κατα χθονίοις*, aux dieux infernaux, *D. M. diis manibus*, aux dieux mânes. D'ailleurs la partie ſupérieure des *cippes* eſt ſouvent creuſée en forme de cratère ou de coupe, comme les autels, & percée, comme eux, du haut en bas, pour faire couler dans les urnes, fixées ſous le *cippe* à l'embouchure du trou, les libations que l'on faiſoit dans le cratère. Fabretti (*Theſ. Inſcript. pag.* 108.) a cité un grand nombre de *cippes* ainſi perforés, & un entr'autres qui renfermoit encore dans l'ouverture inférieure du conduit, deſtiné à procurer l'écoulement des libations, le col d'une urne de verre, qui y étoit introduit ſur une longueur de plus de quatre pouces.

Le mot *cippe*, *cippus*, ſeul, déſignoit ſouvent le tombeau ; & c'eſt dans ce ſens que l'a pris Hottinger, dans ſon traité des tombeaux des Hébreux, *de cippis Hebræorum.*

CIPPE étoit auſſi un inſtrument de bois, qui ſervoit à tourmenter & à enchaîner les coupables & les eſclaves. C'étoient des eſpèces d'entraves ou de *ceps*, qu'on leur mettoit aux jambes. Il en eſt fait ſouvent mention dans les actes des Martyrs.

CIPPE du *pomœrium*, étoit une borne qui fixoit l'enceinte d'une ville. On en a trouvé à Rome près du Tybre, hors de la porte Flaminienne, avec cette inſcription :

IMP. CÆSAR. DIVI. F
AUGUSTUS
PONTIFEX. MAXIMUS
TRIBUNIC. POTEST. XVII
EX. S. C. TERMINAVIT
R. R. PROXIM. CIP. PED. CLXI.

Lorſqu'on traçoit avec la charrue l'enceinte d'une nouvelle ville, on fixoit d'eſpace en eſpace des *cippes*, ſur leſquels on offroit d'abord des ſacrifices, & on bâtiſſoit enſuite des tours.

CIPPUS. Céſar appelle de ce nom (*de Bello Gallic. VII.* 75.) des pieux très-aigus, qui ſervoient à défendre des retranchemens. Tertullien appelle *cippus* un morceau de bois qui ſervoit à maintenir les plis de la toge lorſqu'on ne la portoit pas (*de Pall. c.* 5.) : *Etiam cùm reponitur, nulli cippo in craſtinum demandatur.*

CIPSELUS. *Voyez* CYPSELUS.

CIRADINO (*Marti*). Gruter (57. 13.) rapporte une inſcription trouvée en Eſpagne, dans laquelle on donne ce ſurnom à Mars. Si *Ciradinus* eſt mis ici pour *Gradivus*, l'abus eſt étrange.

CIRCÉ, ſœur de Paſiphaé & d'Œtès, étoit fille du Soleil, ſelon Homère, & de la Nymphe Perſa, qui avoit l'Océan pour père. Quelques-uns ont dit qu'elle étoit fille d'Hécate. C'eſt une des plus fameuſes enchantereſſes ou magiciennes dont la mythologie ait parlé. Elle faiſoit ſa demeure dans l'iſle d'Æa, ſur les côtes d'Italie. C'eſt-là, dit Virgile, que la fille du Soleil fait retentir de ſes chants une forêt inacceſſible. Là on entend, aux approches de la nuit, rugir des lions enchaînés, & heurler dans leurs priſons des loups énormes, des ours & des ſangliers furieux. Ces bêtes féroces furent autrefois des hommes, que la cruelle transforma ainſi par la force de ſes enchantemens. *Circé* changea, dit Homère, les compagnons d'Ulyſſe en pourceaux ; mais Ulyſſe eut le talent de ſe préſerver de ſes charmes, en lui faiſant prendre de l'amour pour lui : il en eut même un fils. *Voyez* TELEGONE.

Digitized by Google

Pour ſe venger des mépris de Glaucus, *Circé* changea la belle Scylla en un monſtre effroyable. *Voyez* GLAUCUS, SCYLLA. Elle avoit, dit-on, le pouvoir de faire deſcendre les étoiles du ciel. *Circé* épouſa le roi des Sarmates, qu'elle empoiſonna bientôt après. Le Soleil, ſon père, pour la retirer d'entre les mains du peuple irrité, la prit alors ſur ſon char, & la tranſporta en Italie. Rien n'égaloit la beauté de ſa voix & celle de ſon viſage, que la dépravation de ſes mœurs. Cependant malgré ſes enchantemens, ſes crimes & ſes mœurs corrompues, elle ne laiſſa pas de recevoir les honneurs divins. On l'adoroit encore, du tems de Cicéron, dans l'iſle d'Æa, où elle avoit régné, après avoir été chaſſée de la Sarmatie.

« Parlerai-je de *Circé*, dit M. Rabaud de Saint-Etienne, cette autre magicienne? Si l'on veut bien ſe rappeler la géographie des pays ſeptentrionaux de l'Europe, on verra que la généalogie de cette princeſſe, n'eſt que la géographie de la province de Circaſſie. On l'appeloit *les champs de Circé*, *Circæi campi*. Apollonius (*l. 4.*) dit que le Phaſe deſcend des montagnes d'Amatanthe, au pied deſquelles ſont les champs de *Circé*; & Dionyſius Afer nous apprend qu'à l'extrêmité du Pont-Euxin habitent les Tyndarides, & enſuite les Colques, qui touchent au Caucaſe, & qui y vinrent autrefois d'Egypte; que le Caucaſe, le long du détroit d'Hircanie, forme une chaîne de montagnes élevées, d'où deſcend le Phaſe, qui, coulant dans les campagnes de *Circé* vers le midi, ſe précipite dans l'Euxin. Il y avoit une ville appelée *Circæum*, ſituée ſur le Phaſe; & la capitale de ce pays s'appelle encore aujourd'hui *Terké* (on doit obſerver que le nom de *Circé* ſe prononçoit en grec *Kirké*.). Cette contrée étoit autrefois très-peuplée; & il paroît, par ce qu'en rapporte Cellarius (*t. 1. p. 220. 221.*), que la civiliſation y avoit fait de grands progrès. Selon cette géographie, la Circaſſie, voiſine de la Perſe, de la Médie & de la ville d'Æa, devoit être parente de Perſée, ou de Perſéis, ou du roi Perſéus, & de Médée, & d'Æétas. Or, l'hiſtoire le dit ainſi: comme province orientale pour les Grecs, *Circé* étoit fille du Soleil; comme voiſine de la Perſe, elle étoit ſœur de Perſéis ou de Perſée. Sous les deux rapports de voiſine de la Perſe & de contrée orientale, elle étoit petite-fille de Perſéus, père d'Hécate, & fille d'Aſtéropé, qui devoit le jour à Hypérion ou le Soleil. Comme voiſine de l'iſle d'Æa, elle étoit ſœur d'Æétas, & alors elle étoit née du Soleil & de Perſé; ou bien elle n'étoit pas la ſœur d'Æétas, mais ſa fille, & alors elle étoit ſœur de Médée; & Hécate, fille de Perſéus, étoit leur mère à toutes deux. Et voilà que Perſéus, roi de la Tautique, c'eſt-à-dire, le mont Taurus, & la Circaſſie, & la Médie, & la Perſe, & le pays d'Æa, ſont de très-proches parens, alternativement fils, pères, frères & ſœurs les uns des autres. » C'eſt ainſi que la géographie a ſervi à cet élégant écrivain pour débrouiller pluſieurs fables mythologiques.

Lactance (*l. 1. c. 21.*) dit que *Circé* fut auſſi appelée MARICA (*Voyez* ce mot), & que les habitans de Minturne l'adoroient ſous ce nom. Mais d'autres aſſurent que c'étoit Vénus qu'ils honoroient ſous la dénomination de *Marica*.

Muratori (353. 3. *Theſ. Inſcr.*) rapporte l'inſcription ſuivante, trouvée en Eſpagne, & gravée en l'honneur de *Circé*:

AUCTORITATE. IMP. CAES.
M. AURELII. ANTONINI. PII. FELIC.
AUG. PARTHIC. MAX. BRIT. MAX.
PONT. MAX. ET DECRETO COLL
XV. SAC. FAC. SERVIUS. CALPURNIUS
DOMITIUS. DEXTER. PROMAGIST. ARAM
CIRCES. SANCTISSIMAE. RESTITUIT
DEDICAT. XVII. K. JUL. IMP. ANTONINO
AUG. IIII. BALBINO. II. COS

CIRCENSES ludi. *Voyez* CIRQUE (Jeux du).

CIRCENSES equi. *Voyez* CHEVAL.

CIRCITOR déſignoit, dans la milice, l'officier prépoſé aux rondes, & dans l'ordre civil, un artiſan qui erroit dans les villes & les campagnes pour offrir ſes ſervices.

CIRCONCISION. Nous voyons dans Hérodote (*lib. 2.*), Diodore de Sicile (*lib. 1 & 4.*), & Strabon (*lib. 16 & 17.*), que les Egyptiens & les Ethiopiens pratiquoient cette cérémonie douloureuſe, ſans que l'on pût ſavoir lequel de ces deux peuples l'avoit enſeignée à l'autre. Ils diſent auſſi que les Phéniciens & les Syriens imitèrent en cela les égyptiens leurs voiſins. Hérodote ajoute encore à ces peuples *circoncis* les Colches, & il conclut de cette conformité de pratique, qu'ils étoient une colonie ſortie de l'Egypte. Des Colches, la *circonciſion* ſe répandit parmi les peuples qui habitoient les bords du Thermodoon & du Parthénius.

La *circonciſion* étoit une des épreuves auxquelles les prêtres égyptiens ſoumettoient ceux qui vouloient être initiés à leurs myſtères & à leurs connoiſſances phyſiques ou mathématiques. C'eſt de la *circonciſion* que l'on entend le paſſage de Porphyre (*Vita Pythagor. p. 183.*), où cet écrivain dit: *que les prêtres de Thèbes preſcrivirent à Pythagore des épreuves très-pénibles & très-éloignées des principes religieux établis dans la Grèce.*

CIRCULATOR. *Voyez* CHARLATAN.

CIRCUMFORANEI. *Voyez* CHARLATAN.

CIRCUMLATIO, action de ſecouer quelque

Digitized by Google

choſe en tournoyant. Lorſque les Grecs & les Romains purifioient quelque objet profane par le moyen des flambeaux, ou par l'aſperſion de l'eau luſtrale, ils obſervoient religieuſement de la jeter en tournant ſur eux mêmes. Ils faiſoient de plus faire un tour ſur lui-même à l'objet qu'ils vouloient purifier, comme ils le pratiquoient en adorant les ſimulacres des divinités. De-là vient que preſque tous les mots grecs relatifs aux ſacrifices & aux luſtrations, ſont précédés de la prépoſition περι, autour. Servius (*in Æneid. VI.* 229.) nous fournit cette explication : *Circumtulit, purgavit. Antiquum verbum eſt. Plautus : Pro larvato te circumferam, id eſt purgato. Nam luſtratio à circumlatione dicta eſt vel tædâ, vel ſulphuris.* Voyez ADORATION.

CIRCUMPEDES, eſclaves ou ſerviteurs qui étoient toujours placés auprès de leur maître, ou à ſes pieds, pour exécuter plus promptement ſes volontés. Cicéron dit (*Verr.* I. 36.) : *Servos artifices pupilli cùm haberet domi, circumpedes autem homines formoſos & literatos.*

CIRCUMPOTATIO, repas funèbre. Les Grecs & les Romains avoient coutume de faire après les funérailles, un repas en l'honneur des morts. Ils y aſſiſtoient couronnés de roſes, & la gaieté qui y régnoit, faiſoit bientôt perdre de vue l'ami ou le parent dont on venoit de pleurer la perte. Solon à Athènes, & les décemvirs à Rome, s'efforcèrent d'abolir cet uſage abſurde ; mais ils ne purent y réuſſir. La loi des XII tables UBI SERVILIS UNCTURA, OMNISQUE CIRCUMPOTATIO TOLLATUR, demeura preſque toujours ſans effet.

Winckelmann a reconnu l'emblême d'une *circumpotatio*, ſur une améthyſte de Stoſch (*Il. cluſ.* n°. 798.). On y voit deux génies, dont l'un porte un flambeau renverſé, emblême de la mort, l'autre tient d'une main un arc & une flèche, & préſente de l'autre un bocal au premier génie. Ce bocal déſigne, ſelon Winckelmann, le repas funèbre, appelé chez les Grecs περιδειπνον, συμπόσιον, τάφος, & par les Latins *circumpotatio.*

CIRCUMVERTERE in orbem. Voyez ADORATION.

CIRE. Les anciens ont employé la *cire* à un grand nombre d'uſages différens. Ils s'en ſervoient quelquefois, comme nous, pour s'éclairer. Voyez BOUGIE. Les peintres l'employoient pour l'ENCAUSTIQUE (Voyez ce mot.). Les ſculpteurs faiſoient leurs modèles en *cire*, & c'eſt à la dernière main, qu'ils leurs donnoient avec les ongles, que fait alluſion Juvénal (*Sat.* 8.) :

Exigite, ut mores teneros ceu pollice ducat,
Ut ſi quis cera vultum fuciet.

Ils faiſoient auſſi des buſtes en *cire*, qui retraçoient à chaque famille les traits de ſes ancêtres illuſtres, que l'on plaçoit dans les *atrium*, & que l'on portoit aux funérailles. Ces portraits en *cire* étoient déſignés ſouvent par le mot *cera.* Ovide dit (*Faſt.* I. 591.) :

Perlege aiſpoſitas generoſa per atria ceras.

Et Juvénal (*Sat.* VIII. 19.) :

Tota licet veccres exornent undique cera
Atria.

Les magiciennes faiſoient auſſi, pour leurs enchantemens, des figures de *cire*, qui repréſentoient ceux qu'elles devouoient aux malheurs & à la mort. Ovide dit (*Heroi.* VI. 91.) :

Devovet abſentes, ſimulacraque cerea fingit.

La *cire* ſervoit aux anciens à lier les tuyaux de leurs SYRINGES (*Voyez* ce mot), ou flûtes ruſtiques. Martial fait parler un de ces inſtrumens groſſiers (XIV. 63.) :

Quid me compactum ceris, & arundine rides ?
Qua primùm exſtructa eſt fiſtula, talis erat.

On couvroit les œuvres-vives des navires avec un enduit de *cire*, afin d'empêcher l'humidité d'en pénétrer les bordages ; & l'on en peignoit à l'encauſtique les œuvres-mortes. De-là vient qu'Ovide donne aux navires l'épithète *cerata* (*Heroid.* V. 42.) :

Carula ceratas accipit unda rates.

L'uſage le plus ordinaire de la *cire* étoit pour écrire, à cauſe de la facilité qu'elle offroit pour les ratures. Nous parlerons plus bas des tablettes de *cire.* Lorſqu'on y écrivoit des lettres ou des teſtamens, on les replioit, les lioit avec un fil, & on remettoit de la *cire* ſur ce fil pour recevoir l'empreinte d'un cachet. Quelqu'un dans Plaute (*Bacch.* IV. 4. 64.) voulant écrire une lettre, demande un ſtyle, de la *cire*, des tablettes & du fil :

Stylum, ceram, & tabellas, & linum.

On avoit coutume de mouiller avec de la ſalive la pierre qui ſervoit à cacheter, de peur que la *cire* ne s'y attachât. De-là vient que Juvénal appelle *gemma uda*, un anneau qui ſervoit de cachet ; ce que ſon ſcholiaſte exprime par cette phraſe : *ſaliva tactam propter ſignaculi impreſſionem.* Ovide dit de lui même à ce ſujet quelque choſe de très-ſpirituel ; il ſe peint cachetant

Digitized by Google

les lettres qu'il envoyoit du lieu de ſon exil à Rome, & mouillant ſon anneau, non pas avec de la ſalive, comme il faiſoit autrefois, mais avec ſes larmes (*Triſt.* v. 4. 5.) :

Flens quoque me ſcripſit : nec qua ſignabar, ad os eſt
Ante, ſed ad madidas gemma relata genas.

Dans les teſtamens, on diſtinguoit la première page ou tablette à gauche, de la ſeconde qui étoit à la droite, par les mots *prima cera* & *cera ima*, ou *extrema*. Sur la première étoient écrits les noms des héritiers principaux, & ceux des légataires ſur la ſeconde. Cette explication fait entendre les vers ſuivans d'Horace (*Satir.* II. 5. 53.) :

. . . . . *Quid prima ſecundo*
Cera velit verſu, ſolus, multiſne cohares,
Veloci percurre oculo.

On mêloit du *minium* (le cinnabre naturel) avec de la *cire* pour la colorer ; & elle ſervoit dans cet état à faire des deſſins diſtingués de ceux du fond, ou à faire des remarques ſur une tablette écrite. Achille Tatius dit de *la ſphère d'Aratus, qu'il y avoit de la cire colorée avec du minium.* Cicéron écrit à Atticus (*xvi.* 2.) : *Noſtrum opus tibi approbari lætor, ex quo ἀνὴρ ipſa poſuiſti, quæ mihi florentiora ſunt viſa tuo judicio ; cerulas enim tuas miniatulas illas extimeſcebam.*

« L'uſage des tablettes de bois dans les actes publics, diſent les auteurs de la nouvelle diplomatique, eſt ſi bien atteſté par les loix & les auteurs, qu'il ſeroit inutile de ſe mettre en frais pour appuyer un fait dont la vérité eſt au-deſſus de tout doute. La plupart de ces tables étant enduites de *cire*, il ne falloit qu'un ſtyle pour y tracer des caractères. A Paris, la bibliothèque du Roi, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés, celle de Saint-Victor, & le couvent des Carmes Déchauſſés, poſsèdent des tablettes ainſi écrites ; mais elles ne ſont pas d'un âge fort reculé. Il ſe trouve auſſi, dans le tréſor royal des chartes, des tables de bois enduites de *cire*, du commencement du XIVe ſiècle ou environ. Arrondies par le haut, réuniſſant la forme & la réalité d'un regiſtre, elles renferment le détail des charges ou dettes de l'état, le paiement des officiers, les dépenſes de la cour, les aumônes du roi, &c. Les pages de ces ſortes de tablettes ſont quelquefois au nombre de vingt. Des bandes de parchemin, collées par le dos des feuillets, en font des livres aſſez proprement reliés. On ne voit écrit ſur celles du tréſor des chartes, que le recto des feuillets, dont la moitié ſupérieure demeure ſans écriture. Celles de Saint-Germain forment un carré oblong. Elles ſont écrites à l'ordinaire des deux côtés, excepté la première & la dernière page, qui ſervent de couverture. »

« Les tablettes des RR. PP. Carmes portent les mêmes caractères ; mais elles ſont plus dans la forme des livres ordinaires, ainſi que celles de Saint-Victor. Ces dernières renferment les dépenſes faites par Philippe-le-Bel, pendant une partie de ſes voyages en 1301. Celles de la bibliothèque du roi roulent ſur le même ſujet, & ſont à-peu-près du genre & du caractère des précédentes, ainſi que celles de Saint-Germain-des-Prés. Tout ce qu'on peut tirer de plus curieux de ces monumens, ce ſont les voyages de quelques-uns de nos rois, les villes où ils ont ſéjourné, & par où ils ont paſſé ; leurs aumônes, les noms & les dignités de pluſieurs de leurs officiers & de divers ſeigneurs, le prix des denrées & la valeur de l'argent, eſtimée ſur celle des choſes les plus néceſſaires à la vie. On trouve des tablettes ſemblables dans les autres royaumes. Outre celles d'Italie, Samuel Schmid décrit celles de Helmſtad en Saxe. Tobie Eckard en parle auſſi dans ſa deſcription ſur les archives, imprimée à Quidlembourg, en 1717. »

« La *cire* de toutes les tablettes que nous avons vues, eſt ou noire, ou d'un verd devenu ſi obſcur, qu'il eſt ſouvent difficile de le diſtinguer du noir. Elle étoit apprêtée de façon, qu'elle avoit apparemment plus de fermeté que n'en a la *cire* ordinaire. Du moins ſeroit il aujourd'hui difficile d'en effacer l'écriture, ſans l'approcher du feu. Il y entroit de la poix & autres matières ſemblables. Il falloit bien même que cette écriture pût réſiſter aux plus fâcheux accidens. Au rapport d'Eadmer, S. Anſelme, alors prieur du Bec, ayant trouvé une preuve invincible de la néceſſité de l'exiſtence de dieu, preuve fondée ſur la notion qu'ont tous les hommes, ſans en excepter les athées, de l'être très-parfait, il écrivit cet argument ſur des tablettes de *cire*, qu'il remit à un religieux pour être gardées précieuſement. Celui-ci les cacha dans la partie la plus ſecrète de ſon lit ; mais le lendemain il les trouva ſur le pavé, & la *cire* répandue çà & là par petits morceaux. Ramaſſés & chacun remis à ſa place, ils repréſentèrent l'écriture dans ſa totalité. Ce qui ne ſeroit pas arrivé ſans miracle, ſi elle avoit eu moins de conſiſtance, & ſi la *cire* avoit été plus molle. Baudri, abbé de Bourgeuil, dans la deſcription en vers qu'il a faite de ſes tablettes, dit que la *cire* en étoit verte, qu'elles n'en étoient enduites que d'un côté, & que les 32 pages dont elles étoient compoſées, les deux extérieures déduites, ne donnoient que quatorze pages ſur leſquelles on pût écrire. Les auteurs du moyen âge appellent ces tablettes *tabulæ*. Chez les anciens, elles portoient ce nom & celui de *cere* preſque indifféremment. Elles n'étoient pas toujours de *cire*. La craie, le plâtre dont on les enduiſoit, les mettoient également

en

en état de recevoir toutes sortes d'écritures. »

« L'usage des tablettes de *cire* s'est maintenu dans les journaux, & dans les livres de recettes & de dépenses, jusqu'à ce que le papier de chiffre ait prévalu. Les manufactures établies en divers endroits tendirent cette matière si commune, & la réduisirent à un si bas prix, que les tablettes de bois enduites en *cire* ne pouvoient pas coûter moins. D'ailleurs les livres de papier étoient incompatablement plus commodes & plus agréables à la vue. Il n'étoit pas, à la vérité, nécessaire de renouveler fort souvent les tablettes : on en avoit un certain nombre ; & quand rien n'obligeoit d'en conserver l'écriture, on l'effaçoit pour en substituer d'autres. Il est peu de ces anciennes tablettes, où l'on ne découvre quelques vestiges d'une écriture encore plus ancienne, échappée à l'attention de ceux qui avoient pris à tâche de l'anéantir. Nous en avons remarqué & fait les tablettes du trésor des chartes, & sur celles de Saint-Germain-des-Prés, que nous avons déchiffrés dans toute leur étendue. Mais il ne faut pas confondre ces traits avec certains mots oubliés, & qu'on écrit après coup en interligne. »

« C'est par la raison que de nouvelles écritures se succédoient les unes aux autres sur ces tablettes, qu'on n'en trouve guères de plus anciennes que les premières années du XIVe siècle. Comme bientôt après on leur substitua des registres de parchemin ou de papier, on ne prit plus la peine de rajeunir les premières. On les laissa d'abord dans les archives comme des meubles inutiles. Elles devinrent avec le tems des *antiquailles*, qu'on crut devoir respecter. On les garde aujourd'hui comme des curiosités, qui tirent leur principal mérite de leur rareté. »

CIRE punique. Cette préparation, qui étoit la base de la peinture encaustique des anciens, avoit la propriété de se dissoudre dans l'eau comme les savons, & elle servit à la médecine, selon Pline. M. le chevalier de Lorgna (*Journal de Phys. nov.* 1785.) a retrouvé cette préparation. Il prend, en suivant à la lettre le procédé de Pline, de la *cire* blanchie par l'eau de la mer, comme on le pratique encore dans les provinces maritimes à l'exemple des anciens. Il la jette dans une lessive de natron, qui est le nitre de Pline, à la quantité d'une partie de natron contre vingt de *cire*. Cette préparation a très-bien réussi pour l'encaustique, & n'offre aucun danger à craindre pour la médecine.

La *cire* du commerce n'est jamais assez pure ; il faut la blanchir par les procédés indiqués dans Pline, & se servir de natron d'Egypte.

La préparation de la *cire*, par M. Bachelier, se fait avec l'alkali du tartre. Mais ce savon a l'inconvénient d'être déliquescent & d'altérer certaines couleurs, & notamment les bleus ou azurs. *Voyez* ENCAUSTIQUE.

CIRE (Droit de). *Voyez* CERARIUM.

CIRNEA, vase à mettre le vin (*Plaut. Amphy.* I. 1. 273.) :

Cadus erat vini : inde implevi cirneam.

CIROGRAPHE.
CYROGRAPHUM.
CHARTES-PARTIES. } « Si les chartes parties ne furent jamais totalement abolies, disent les auteurs de la nouvelle Diplomatique, du moins la mode sembla-t-elle s'en passer en certains siècles, pour faire place aux chartes-*parties*. Celles-ci étoient divisées en ligne droite par des caractères, des images, des lettres majuscules. La défiance avoit fait changer les chartes écrites d'une même teneur, en chartes divisées par des lettres capitales ; un surcroît de précaution fit couper en zigzag, ou en forme de scie, ces mêmes lettres, & conséquemment les pièces sur lesquelles elles étoient écrites. C'est ce qu'on appelle *indentive*, *charta indentata*, *indentata littera*, *scripta indentata*. »

« Quand on faisoit un acte double entre deux » parties intéressées, dit le P. Lobineau (*Hist.* » *de Paris*, *tom.* 3. *p.* LXVII.) dans son Glossaire, » on écrivoit sur la même pièce de vélin, en » commençant vers le milieu, & continuant » jusqu'au bout de chaque côté, & entre les » deux copies on écrivoit en grosses lettres le » mot *chyrographum*, que l'on coupoit ensuite ou » en ligne droite, ou en ligne dentelée ; & cha- » cune des parties emportoit son *duplicata*, à la » représentation duquel, dans la suite, on ne pou- » voit manquer de reconnoître la vérité de l'acte » par la rencontre des lettres coupées. » Cet usage a eu quelque sorte été renouvelé de nos jours dans les billets de banque du fameux système, & même dans les billets de loterie. »

« Le mot *chyrographum* n'étoit pas simplement le nom de ces chartes, il y tenoit encore lieu de symbole, à la faveur duquel on devoit reconnoître leur vérité. Nous avons trop de choses à dire de ces symboles, inscriptions, lettres ou peintures partagées par la moitié, pour nous refuser la liberté de créer un terme d'art qui nous délivre des circonlocutions perpétuelles qu'il ne seroit pas possible d'éviter autrement. Nous n'en voyons point de plus propre que le mot même *cirographe*, qui se produit sans cesse sur les chartes-*parties*, & sur les plus anciennes endentures. Nous nous en servirons donc pour ces écritures ou lettres capitales, coupées par la moitié, & qui se trouvent à l'un ou à plusieurs des quatre côtés des chartes. Et nous ne nous bornerons pas à en user ainsi, lorsqu'elles porteront en tête ou ailleurs le mot *cyrographum* ; mais nous étendrons quelquefois cette dénomination aux autres inscriptions qu'on y substitue de tems en tems. Seulement

nous oppoſerons nos *cirographes* à ces autres inſcriptions, & nous qualifierons les premières *cirographes* proprement dits. On pourra continuer d'appeler *cirographes* les chartes-*parties*. Nous nommerons *cirographes*, & non pas *chirographes*, leurs inſcriptions marginales; parce qu'elles montrent communément ce mot écrit ſans *h* dans ſa première ſyllabe. »

« Les inſcriptions coupées par moitié des plus anciennes chartes-*parties* qu'on connoiſſe, ne manquent guères de renfermer *cyrographum*; mais il paroit ſouvent accompagné du nom des contractans, de celui de leurs dignités, ou de leurs égliſes. A ce terme, il n'eſt pas rare de joindre quelque épithète, comme *memoriale*, *commune*, &c. Quelquefois il eſt ſuivi de pluſieurs mots qui ſpécifient la charte, par exemple, *cyrographum teſtimonii iſtius ſcriptura*, &c. On donne ordinairement tant d'étendue aux lettres qui compoſent le *cirographe*, ou bien on laiſſe entr'elles tant d'intervalle, qu'on n'a pas beſoin d'y ajouter d'autres expreſſions. »

« Chez les Anglo-Saxons, les chartes étoient diviſées par les lettres (*Hickes, Diſſert. Epiſt. p.* 76. 77.) de l'alphabet, par des mots que les plus habiles ne ſauroient deviner, par le ſigne de la croix, & plus communément par *cyrographum*, auquel on ajoutoit quelquefois les noms & du donateur & du donataire. »

Depuis la domination des Normands en Angleterre, les *cyrographes* continuèrent de paroitre aux marges ſupérieures, inférieures & latérales de leur chartes-*parties*, ou de leurs endentures, depuis que la mode en fut venue. C'étoit quelquefois une inſcription édifiante, comme *in nomine domini : Jheſus Maria. Jeſus :* quelquefois *Jeſus merci : ave Maria*, dont la dernière lettre n'étoit pas toujours marquée. Souvent on ſe ſervoit d'autres paroles, lettres ou ſentences, au gré des contractans. Souvent les lettres de l'alphabet, ou plutôt un nombre d'entr'elles plus ou moins grand, étoient rangées tout de ſuite en guiſe de *cirographe*. Pour l'ordinaire *cyrographum* avoit la préférence ſur les autres inſcriptions. On le répétoit même en tout ou en partie, autant de fois que le nombre des contractans exigeoit qu'on tirât d'exemplaires d'un acte de la même teneur. En France, on employoit à peu-près les mêmes *cirographes*. L'invocation de la ſainte Trinité : *In nomine Patris, & Filii, & Spiritûs Sancti, amen*, s'y trouvoit ſouvent partagée entre ceux qui avoient un égal intérêt à la pièce. »

Pour rendre cet article complet, liſez celui d'ENDENTURES.

CIRQUE. Nous ne parlerons ici des *cirques* que relativement aux antiquités; & ce que nous dirons de leur conſtruction, ne ſe trouvera dans ce dictionnaire que pour faciliter l'intelligence des anciens auteurs. Dans cette vue, nous commencerons par l'article particulier du *cirque* de Caracalla, dont les ruines ont été étudiées avec ſoin & diſcernement.

La deſcription du *cirque* de Caracalla fut communiquée autrefois par M. le chevalier de Lumiſden au P. Jacquier, & imprimée dans le Journal étranger avec des inexactitudes (tome VIII); nous l'allons donner d'après l'original anglois de l'auteur.

Preſque vis-à-vis de l'égliſe de Saint-Laurent, près de la voie Appienne, à environ deux milles de Rome, il y a un *cirque* que l'on croit être celui de Caracalla, quoique quelques auteurs, & en particulier le ſavant Fabretti (*de Aquis. p.* 166.), l'attribuent à Gallien.

De quinze *cirques* que l'on comptoit à Rome & dans ſes environs, pluſieurs ſont entièrement détruits; d'autres ſubſiſtent encore en partie; mais on n'y diſtingue plus que l'emplacement. Celui de Caracalla eſt le plus entier; il en reſte même aſſez pour nous donner une idée diſtincte des *cirques*. On y voit les bornes, *metæ*, & on peut ſuivre la *ſpina*, au milieu de laquelle étoit élevé l'obéliſque, qui eſt placé aujourd'hui ſur la fontaine élégante du Bernin, à la place Navone. Ce *cirque* étoit entouré de trois rangs de ſièges, conſtruits le long de ſes deux côtés, ſous leſquels il y avoit des portiques pour ſe retirer en cas de pluie. Le ſiége de l'empereur, ou le *podium*, étoit du côté gauche du *cirque* (le plus étroit), vis-à-vis la première *meta*. Panvini, dans ſon ſavant traité de *Ludis circenſibus*, a donné un plan & une élévation de ce *cirque*, & une vue de ſes ruines. Il auroit été à ſouhaiter que ſon plan eût été plus exact; car il a placé, contre la vérité, la *ſpina* au milieu du *cirque*, à diſtances égales des ſièges & des deux côtés. Cependant elle ſe rapprochoit d'environ 38 pieds anglois du côté gauche. Cette inégalité n'étoit point l'effet du haſard; on l'avoit pratiquée à deſſein, afin que les chars & les chevaux parcourant d'abord le côté droit du *cirque*, euſſent au commencement de la courſe un eſpace plus large pour pouvoir plus aiſément ſe devancer l'un l'autre. Mais quand ils avoient paſſé la dernière *meta* pour revenir aux *carceres* d'où ils étoient partis, pluſieurs des chars ſe trouvoient ſi retardés, qu'un moindre eſpace ſuffiſoit à leur paſſage.

L'extrémité du *cirque* du côté de l'eſt, ſe termine en demi-cercle. La *meta* de l'occident eſt placée à une diſtance conſidérable des *carceres*, afin que les chars puſſent tous commencer la courſe avec un avantage égal. C'eſt auſſi pour cette raiſon que le côté droit du *cirque* eſt plus long que le côté gauche; & que les *carceres* ne ſont pas en ligne droite, comme dans le plan de Panvini. Ils forment une portion du cercle, dont le centre eſt le point du milieu entre la première *meta* & le côté droit du *cirque*; ce qu'on

peut aiſément vérifier en examinant les ruines de ce *cirque* dans Piranèſe. Par ce moyen tous les chars, dans quelque rang qu'ils fuſſent placés, avoient un eſpace égal à parcourir : ce qui explique l'expreſſion d'Ovide, *æquus carcer :*

Maxime jam vacuo prætor ſpectacula circo
Quadrijugis æquo carcere miſit equos.

Amor. lib. 3. Eleg. 2.

La *ſpina* étoit conſidérablement élevée au-deſſus du plan de l'arène, afin que les chariots ne puſſent point heurter les autels, ou les ſtatues qui en faiſoient l'ornement.

Les *metæ* avoient un peu plus de largeur que la *ſpina*. L'adreſſe des cochers conſiſtoit à paſſer le plus près poſſible des *metæ* ſans briſer leurs chars. Par cette manœuvre ils abrégeoient leurs courſes :

. . . . . *Metaque ſervidis*
Evitata rotis. . . . . .

Le long des deux côtés du *cirque*, entre les ſiéges & l'arène, il y avoit un foſſé plein d'eau appelé *euripe*, pour empêcher les chariots d'approcher trop près des ſpectateurs.

Il y avoit un eſpace d'environ douze pieds entre les *metæ* & la *ſpina*, qui ſervoit de paſſage pour monter les degrés de la *ſpina*, & pour entrer dans les cellules pratiquées ſous les *metæ*, où on croit que les autels de *Conſus* étoient cachés. Dans l'arène ou grand eſpace, ſitué entre la première *meta* & les *carceres*, on donnoit ſouvent des combats de gladiateurs & de bêtes féroces ; quelquefois même on y introduiſoit de l'eau pour repréſenter des *naumachies*.

La deſcription de ce *cirque* particulier, fait connoître la manière de corriger le déſavantage des différentes places des *carceres*. En les ſuppoſant droites (comme on l'avoit fait juſqu'à ce jour), tout l'avantage étoit pour les chars qui en occupoient la gauche, parce qu'ils avoient une courſe moins longue à fournir que les chars de la droite. On a cru détruire un déſavantage auſſi marqué, en faiſant tirer les places des *carceres* au ſort ; mais ce moyen ne faiſoit qu'en varier les victimes. Depuis que l'on a vu les *carceres* circulaires du *cirque* de Caracalla, le déſavantage des poſitions s'eſt évanoui, & l'équilibre s'eſt parfaitement rétabli. Nous allons donc paſſer à la deſcription générale des *cirques*, devenue plus ſimple & plus intelligible par la découverte de celui de Caracalla.

Un *cirque* étoit un grand bâtiment, toujours plus long que large, où l'on donnoit différens ſpectacles. Un des bouts, le plus étroit, étoit terminé en ligne droite, l'autre étoit arrondi en demi-cercle ; les deux côtés qui partoient des extrêmités de la face droite, & qui alloient rencontrer les deux extrêmités de la face circulaire, étoient les plus longs ; ils ſervoient de baſe à des ſiéges ou gradins placés en amphithéâtre pour les ſpectateurs. La face droite, & la plus étroite, étoit compoſée de douze portiques, pour les chevaux & pour les chars ; on les appeloit *carceres* : là il y avoit une ligne blanche d'où les chevaux commençoient leurs courſes. Aux quatre angles du *cirque*, ſur le pourtour des faces, il y avoit ordinairement quatre corps de bâtimens quarrés, dont le haut étoit chargé de trophées ; quelquefois il y en avoit trois autres dans le milieu de ce pourtour, qu'on appeloit *meniana*. Le milieu de l'eſpace renfermé entre les quatre façades dont nous venons de parler, étoit occupé par un maſſif d'une maçonnerie très-forte, de douze pieds d'épaiſſeur ſur ſix de haut ; on l'appeloit *ſpina circi*. Il y avoit ſur la *ſpina* des autels, des obéliſques, des pyramides, des ſtatues & des tours coniques : quelquefois les tours coniques étoient élevées aux deux extrêmités, ſur des maſſifs de pierre quarrés, & ſéparés par un petit intervalle de la *ſpina*, en ſorte qu'elles partageoient chacun des eſpaces compris entre les extrêmités de la *ſpina* & les façades intérieures du *cirque*, en deux parties, dont la plus grande de beaucoup étoit entre la façade & les tours. Au bas des gradins en amphithéâtre, placés ſur les façades du *cirque*, on avoit creuſé un large foſſé rempli d'eau, & deſtiné à empêcher les bêtes de s'élancer ſur les ſpectateurs ; ce foſſé s'appeloit *euripe*. Les jeux, les combats, les courſes, &c. ſe faiſoient dans l'eſpace compris de tous côtés entre l'euripe & la *ſpina circi* ; cet eſpace s'appeloit *area* & *arène*. A l'extérieur le *cirque* étoit environné de colonnades, de galeries, d'édifices, de boutiques de toutes ſortes de marchands, & de lieux publics.

Les bâtimens qu'on appeloit *cirques* à Rome, s'appeloient en Grèce *hippodromes* & *ſtades*. *Voyez* HIPPODROME & STADES. On attribuoit à Rome l'inſtitution des jeux publics à Romulus, qui les appela *conſualia*, nom pris de *Conſus*, dieu des conſeils, que quelques-uns confondent avec Neptune-équeſtre. Les jeux qui ſe célébroient dans les *cirques*, ſe faiſoient avant Tarquin en pleine campagne, enſuite dans de grands enclos de bois, puis dans ces ſuperbes bâtimens dont nous allons parler.

On célébroit dans les *cirques* des courſes de chars, *aurigatio* (*Voyez* CHAR & COURSES) ; des combats de gladiateurs à pieds, *pugna pedeſtris* (*Voyez* GLADIATEURS) ; la lute, *luta* (*Voyez* LUTE) ; les combats contre les bêtes, *venatio* (*Voyez* BESTIAIRES) ; les exercices du manége par les jeunes gens, *ludus troja* jeux de Troye ; les combats navals, *naumachia* (*Voyez* NAUMACHIES).

On comptoit à Rome juſqu'à quinze *cirques* ;

mais ils n'étoient pas tous de la même grandeur & de la même magnificence.

Le *cirque* d'Hadrien, dans la quatorzième région, près de l'endroit où eſt aujourd'hui le château Saint-Ange. Il fut ainſi appelé, ſelon quelques auteurs, de l'empereur Hadrien, qui le fit conſtruire. Il n'étoit pas magnifique; les uns prétendent que ce fut un ſimple enclos de bois, d'autres qu'il étoit de pierre noire. On croit encore en remarquer des veſtiges; mais il faut avouer qu'aucun ancien auteur ne parle d'un *cirque* bâti par Hadrien.

Le *cirque* d'Alexandre. Il étoit dans la neuvième région, où eſt aujourd'hui la place Navonne, ſelon P. Victor. On en voit la figure ſur quelques médailles d'Alexandre Sévère. Il s'appeloit auſſi le *cirque agonal*, parce qu'on y avoit célébré les jeux de Janus Agonius. On prétend que c'eſt par corruption d'Agonius, qu'on a fait le nom *Navonne*. On dit qu'on découvrit les reſtes de ce *cirque*, en creuſant les fondemens de l'égliſe de Sainte-Agnès.

Le *cirque* d'Antonin Caracalla, ou peut-être de Gallien. Il étoit dans la première région, à l'endroit où eſt aujourd'hui la porte de Saint-Sébaſtien, anciennement appelée la porte *Capène*. On croit en avoir des reſtes dans l'égliſe Saint-Sébaſtien & le *capo di Bove*. Le pape Innocent X fit ériger ſon obéliſque ſur la magnifique fontaine de la place Navonne. *Voyez le commencement de cet article.*

Le *cirque* Apollinaire. *Voyez cirque* Flaminius.

Le *cirque* d'Aurélien. Il étoit dans la cinquième région; mais il faut plutôt l'appeler *cirque* d'*Hélagabale*, parce qu'Aurélien ne fit que le réparer. *Voyez plus bas le cirque d'Hélagabale.*

Le *cirque* Caſtrenſis. Il étoit devant la porte *Labicana* ou de Préneſte, aujourd'hui *la porta Maggiore*, non loin de l'amphithéâtre *Caſtrenſis*, derrière Sainte-Croix-en-Jéruſalem. On prétend qu'il n'étoit qu'à l'uſage des ſoldats, & que c'eſt auſſi le même *cirque* que celui d'Hélagabale.

Le *cirque* de Domitia. Il étoit dans la quatorzième région; & on a lieu de conjecturer que c'étoit le même que le *cirque* d'Hadrien.

Le *cirque* d'Hélagabale étoit dans la quinzième région. Son obéliſque eſt regretté des ſavans; il étoit chargé d'hiéroglyphes: on en voit les morceaux dans la cour du cardinal François Barberin. Il reſtoit encore, il n'y a pas long-tems, des veſtiges de ce *cirque*. Aurélien répara ce *cirque*, ce qui le lui a fait attribuer par pluſieurs écrivains.

Le *cirque* Flaminius. Il étoit en la neuvième région, dans des prés appelés alors *prata Flaminia*. Il fut bâti l'an 530, par Cneius Flaminius, cenſeur, le même qui fut défait par Annibal près du lac Traſimène. Cneius Octavius l'orna d'une double galerie de colonnes corinthiennes. Il étoit hors de la ville. C'étoit-là que commençoit la marche des triomphes, & les triomphateurs y diſtribuoient aux ſoldats les récompenſes militaires. On y célébroit les jeux Apollinaires, & l'on y tenoit marché. Quand il étoit inondé du Tibre, la célébration des jeux ſe transféroit au mont Quirinal. On croit qu'il fut ruiné dans la guerre des Goths & de l'empereur Juſtinien; & l'on prétend qu'en 1500 on en voyoit encore des veſtiges, à l'endroit où eſt aujourd'hui l'égliſe de *S. Nicolao alle Calcare.*

Le *cirque* de *Flore*. Il étoit dans la ſixième région, dans un enfoncement, entre le Quirinal & le Pincius. C'étoit-là qu'on célébroit les jeux *Floraux*. On prétend que c'étoit un théâtre & un *cirque*, & qu'il occupoit l'endroit appelé aujourd hui *la Piazza Grimana.*

Le *circus intimus*. Il étoit dans la vallée *Murcia*; mais comme le grand *cirque* s'y trouvoit auſſi, on les confond.

Le *cirque* de Jules-Céſar. On prétend qu'il s'étendoit depuis le mauſolée d'Auguſte juſqu'à la montagne voiſine; mais il y a des doutes même ſur ſon exiſtence.

Le grand *cirque* étoit dans la troiſième région qui portoit ſon nom. On l'appeloit le *grand*, parce qu'on y célébroit les grands jeux, les jeux conſacrés *diis magnis*, ou parce qu'il étoit le plus grand des *cirques*. Il fut commencé par Tarquin l'ancien, dans la vallée *Murcia*, entre les monts Palatin & Aventin. Les ſénateurs & les chevaliers s'y faiſoient porter des banquettes de bois appelées *fori*, qu'on remportoit à la fin des jeux. Il fut dans la ſuite orné, embelli & renouvelé ſous pluſieurs empereurs, mais ſur-tout ſous Jules-Céſar. Sa longueur, ſelon Pline, étoit de trois ſtades & demi, 2081 pieds, ſi les ſtades ſont olympiques, & ſa largeur, y compris les édifices, de quatre arpens, ou de 920 pieds. Il pouvoit contenir, ſelon Denis d'Halycarnaſſe, 150000 hommes, ſelon Pline 260000, ou même 380000 ſelon P. Victor. A ſon extrémité circulaire il y avoit trois tours quarrées, & deux à l'autre extrémité. Dans les derniers tems ces tours appartenoient à des ſénateurs, & paſſoient à leurs enfans. Le bas de ce *cirque* en dehors étoit un rang de boutiques, ménagées dans les arcades les plus baſſes; ſon entipe avoit dix pieds de largeur, ſur autant de profondeur. La première rangée des ſiéges étoit de pierre, les autres de bois. L'empereur Claude fit conſtruire en marbre les *carceres*, ou endroit d'où partoient les chevaux & les chars; il fit auſſi dorer les bornes, & il déſigna une place ſur la *ſpina* pour les ſénateurs. Les *carceres* étoient à la petite façade du côté du Tibre, au nombre de douze. La première choſe que l'on trouvoit en s'approchant de la *ſpina* par ce côté, étoit le petit temple appelé *ædes Murcia*, ou autel dédié à Vénus. Vers ce temple étoit celui du dieu *Conſus*; il touchoit preſque

Digitized by Google

les trois pyramides rangées en ligne droite qu'on appeloit *metæ*, les bornes. Il y avoit trois autres *metæ* à l'autre bout, ce qui ne faiſoit que ſix, quoique le roi Théodoric en ait compté ſept. La *ſpina* étoit contenue entre ces trois bornes d'un côté, & les trois autres bornes de l'autre. On voyoit ſur la *ſpina* l'autel des *Lares*, *ara potentum*, l'autel des dieux puiſſans, deux colonnes avec un fronton formant comme l'entrée d'un temple, un autre morceau ſemblable dédié à Tuteline avec un autel, une colonne portant la ſtatue de la Victoire, quatre colonnes, dont l'architrave, la friſe, la corniche étoient ornées & ſurmontées de dauphins, dédiées à Neptune, la ſtatue de Cybèle, aſſiſe ſur un lion; au pied du grand obéliſque, vers le centre du *cirque*, un temple du Soleil, un trépied à la porte de ce temple, une ſtatue de la Fortune ſur une colonne, un bâtiment à colonnes, couronné de pierres rondes, oblongues, & dorées, qu'on appeloit les *œufs des courſes*, *ova curriculorum*, & qu'on élevoit ſelon le nombre des courſes achevées, des temples, des colonnes, des ſtatues, &c. une ſtatue de la Victoire ſur une colonne, l'autel des grands dieux, un obéliſque plus petit que le précédent, conſacré à la Lune; enfin les trois autres bornes, *metæ*. Auguſte fit ſubſtituer l'obéliſque à un grand mât, qui étoit dreſſé au milieu du *cirque*, & qui lui donnoit l'air d'un vaiſſeau. L'empereur Conſtance y en éleva un ſecond plus haut que le premier: celui-ci eſt maintenant à *la porta del Popolo*; l'autre eſt devant l'égliſe de Saint-Jean de Latran. Le long des façades du *cirque* en dedans, il y avoit comme aux amphithéâtres le *podium* ou place des ſénateurs; au-deſſus les ſiéges des chevaliers romains; plus haut une grande galerie régnant tout autour du *cirque*; au-deſſus de cette galerie de nouveaux gradins, continués les uns, par ordre, au-deſſus des autres juſqu'au haut de la façade, où les derniers gradins étoient adoſſés contre l'extrêmité du petit ordre d'architecture qui ſervoit de couronnement. Dans les jours de jeux on jonchoit l'arène de ſable blanc. Caligula & d'autres empereurs y firent répandre, par magnificence, du cinnabre, du ſuccin, & du vitriol bleu ou chryſocolle. On y avoit pratiqué un grand nombre de portes. Il fut brûlé ſous Néron, & il s'écroula ſous Antonin le pieux; mais on le releva toujours, juſqu'à ce qu'il fut raſé entièrement ſans qu'on ſache à quelle occaſion. Il n'en reſte plus que des veſtiges, à l'endroit appelé *valle di Cerchi*.

Le *cirque* de Néron. Il étoit dans la quatorzième région de la ville, entre le Janicule & le Vatican, où eſt aujourd'hui l'égliſe de Saint-Pierre de Rome, devant laquelle Sixte-Quint fit élever ſon obéliſque.

Le *cirque* de Salluſte. Il étoit dans la ſixième région, près de la porte Colline, vers le Quirinal & le mont Pintius. Il en reſte des veſtiges, quoique la plus grande partie ſoit compriſe dans les jardins Ludoviſiens, où l'on en voit l'obéliſque.

Le *cirque* Vatican. C'eſt le même que celui de Néron. Quoiqu'il y eut ſix *carceres* à chacun des côtés du *cirque*, les courſes ne pouvoient commencer que de l'un des côtés. Des ſix *carceres*, il n'y en avoit que quatre dont on ouvrît les portes pour les quatre factions, juſqu'à ce que Domitien ajoutât deux nouvelles factions, afin qu'il en pût ſortir ſix à la fois, & qu'il ne reſtât point de portes fermées. Ceux qui concouroient pour la courſe, avoient toujours à gauche la *ſpina* en partant.

Les factions étoient diſtinguées par la couleur de leur habit. Il n'y avoit dans le commencement que la blanche & la rouge; on y ajouta la verte & la bleue, enſuite la dorée & la pourprée, qui ne durèrent pas long-tems. Les *factionnaires* étoient ou des eſclaves, ou des affranchis, ou des étrangers; cependant quelques enfans de famille, des ſénateurs & même des empereurs, ne rougirent pas dans la ſuite de faire la fonction vile d'*aurige*, ou de cocher. Ces factions diviſoient le peuple, dont une partie favoriſoit la première couleur, & une autre partie s'intéreſſoit à la ſeconde, ce qui cauſa ſouvent des émeutes.

Cirque (Jeux du), *circenſes ludi*. Les jeux du *cirque*, *circenſes ludi*, que quelques auteurs appellent *jeux circenſes*, étoient des combats que les Romains célébroient dans le *cirque*, d'où ils avoient pris leur nom, & non de Circé, comme l'ont cru Tertullien & le traducteur d'une oraiſon de Cicéron contre Verrès, qui rend *circenſes ludi* par jeux de Circé. Ils ſe faiſoient en l'honneur de Conſus, dieu des conſeils. On les appeloit auſſi *jeux romains*, en latin *ludi romani*, parce qu'ils étoient auſſi anciens que Rome, ou parce qu'ils avoient été inſtitués ou plutôt rétablis par Romulus; & *grands jeux*, en latin *ludi magni*, parce qu'ils ſe célébroient avec plus de dépenſe & de magnificence qu'aucuns autres, & parce qu'ils ſe faiſoient en l'honneur du grand dieu Neptune, qui étoit auſſi le dieu Conſus. Ceux qui diſent qu'ils furent inſtitués à l'honneur du Soleil, confondent la pompe du *cirque* avec les jeux ou les courſes du *cirque*. Les jeux du *cirque* furent inſtitués par Evandre à l'honneur de Neptune, & rétablis par Romulus; parce que ce fut par le conſeil de ce dieu qu'il fit l'enlevement des Sabines (*Val. Max. il.* 4. 4.). La pompe du *cirque* n'étoit qu'une partie ou le prélude des jeux du *cirque*. C'étoit une ſimple cavalcade à l'honneur du Soleil; au lieu que dans les jeux du *cirque* c'étoient des courſes de chevaux.

Juſqu'à Tarquin le vieux, on célébra les jeux de *cirque* dans l'iſle du Tibre, & ils ne s'appeloient

Digitized by Google

que les jeux romains ou *canſuales*; depuis que ce prince eut bâti le *cirque*, ils en prirent le nom, parce qu'ils s'y firent toujours. Il y avoit ſept ſortes d'exercices. Le premier réuniſſoit la lutte, les combats avec l'épée, les bâtons, les piques; le ſecond étoit la courſe; le troiſième la danſe; le quatrième le palet, ou le diſque, les fléches, les dards, toutes autres ſortes d'armes ſemblables; tous ceux-ci ſe faiſoient à pied; le cinquième étoit la courſe à cheval; le ſixième la courſe des chars, ſoit à deux, ſoit à quatre chevaux: dans cet exercice on diviſoit les combattans d'abord en deux quadrilles, & puis en quatre, & elles portoient les noms des couleurs dont elles étoient vêtues. Il n'y avoit d'abord que la blanche & la rouge; on y ajouta enſuite la verte & la bleue. Ce fut Oenomaüs, roi de Piſe, qui inventa la diſtinction des couleurs pour les divers quadrilles des combattans aux jeux du *cirque*; le verd étoit pour ceux qui repréſentoient la terre, le bleu pour ceux qui repréſentoient la mer. Domitien ajouta encore deux nouvelles couleurs à ces quatre, le jaune & le violet; mais elles n'ont pas duré. Dion (*lib.* LXVII.) dit le jaune & le blanc; mais le blanc étoit plus ancien. Il étoit encore une des couleurs du *cirque* au cinquième ſiècle, comme on le peut voir dans Caſſiodore (*liv.* III. *ép.* 51.).

L'empereur Hadrien fixa les jeux du *cirque*, dont le jour varioit ſuivant les caprices des empereurs, ou ſuivant les rits religieux, au XIe des calendes de mai (*Harduini, Hiſt. Aug. ex Nummis. fol. p.* 700.).

CIRRATÆ, *CIRRES*, *BICIRRES*, *veſtes*. Capitolin (*Pertin.* c. 8.) appelle les habits des ſoldats *cirratas*. *Veſtis*, dit-il, *per cirratas militares*. Les anciennes Gloſes rendent le mot *cirra* par celui de long poil: μαλλος, *cirra*, *villus*; μαλλωτος, *villoſus*; & ailleurs *bicirres*, δίμαλλοι, δίκροσσοι. *Veſtes cirratæ* étoient donc des manteaux velus, ou à longs poils, d'un côté, & *bicirres*, des manteaux velus des deux côtés. Ces derniers s'appeloient ἀμφίμαλλοι & *amphimalla* (*Voyez* AMPHIMALLUM). Telles furent les lacernes, ſelon l'ancien interprète de Perſe (*Sat.* I. 29.): *Lacerna pallium fimbriatum, quo olim ſoli milites utebantur.*

CIRRHA, étoit le port le plus voiſin de Delphes, ce qui a fait confondre ſon oracle avec celui de la Pythie, ſi toutefois ce n'eſt pas à tort que quelques écrivains en ont diſtingué deux.

CIRRUS, *CIRRATI*, ces deux mots ont un double ſens; tantôt ils expriment des cheveux friſés (*Voyez* CHEVEUX), & tantôt ils déſignent les longs poils des étoffes velues (*Voyez* plus haut CIRRATÆ.).

CISELER. CISELEUR. CISELURE. Quintilien indique une différence entre la ſculpture & la *ciſelure*, qui eſt aſſez préciſe, & qu'il trouve dans les matériaux employés de ſon tems par les deux arts. L'or, l'argent, le bronze & le fer ſont la matière que travaille le *ciſeleur*; & le ſculpteur emploie le bois, l'ivoire, le marbre, le verre & les pierres précieuſes. (*Inſtit. Orat.* II. 21.). *Et calatura, qua aura, argenta, æra, ferra, apera efficit. Nam ſculptura etiam lignum, ebur, marmor, vitrum, gemmas, præter eas, quæ ſupra dixi, complectur.* Cette différence n'exiſte plus la même aujourd'hui relativement aux pierres précieuſes & au verre, qui ſe travaillent au tour; mais on peut l'admettre pour les autres matériaux.

Les Romains donnèrent à la *ciſelure* & aux vaſes *ciſelés* des noms formés du grec, *toreutice* & *toreuma*, qu'il faut chercher à leurs articles reſpectifs. Ils ſe ſervoient cependant des mots *calata*, *calator*, *calatura* & *calum*. Ils diſtinguoient quelquefois l'orfévre, *argentarius*, du *ciſeleur*, *calator*, comme on le voit dans l'épitaphe ſuivante:

ANTIGONUS. GERMANIC. CÆSAR.
ARGENTARIUS
VIXIT. AN. XLII.
AMIANUS. GERMANIC. CÆSAR.
CÆLATOR
FECIT.

CISIUM. *CISIARIUS*. Le *ciſium* étoit une voiture à deux roues, ſelon Nonius Marcellus (*II.* § 139.): *biroti genus.* Il avoit un ſiége fait en forme de coffre, appelé *carſus*; Feſtus nous l'apprend: *Proximum ait appellari Catullus carſum in ciſio, carſave, cum ait: gingivas verò ploximi habet veteris.* On atteloit des mules au *ciſium* (*Virg. Catal. in Sabinum.*):

Sabinus ille, quem videtis hoſpites,
Ait ſuiſſe mulia celeberrimus:
Neque ullius volantis impetum ciſi.....

Elles étoient quelquefois au nombre de trois, ſelon Auſone (*Epiſt.* VIII.), *trijuge ciſium.*

Le *ciſium* étoit une voiture très légére, car Cicéron dit (*pro Sext. Roſc.* c. 7.) qu'on avoit fait près de huit poſtes de France dans dix heures de nuit avec des *ciſia*: *Decem horis nocturnis ſex & quinquaginta millia paſſuum ciſiis pervolavit.* Il paroit que les femmes ne faiſoient pas uſage des *ciſia*; car c'eſt toujours des hommes dont

Digitized by Google

parle Auſone toutes les fois qu'il fait mention de cette voiture. On appeloit *ciſiarius* le cocher du *ciſium*, & Ulpien en parle (*in Leg.* 13. *ff. Locat.*

CISPIUS mons. C'étoit, ſelon Feſtus, un des deux ſommets des Eſquilies, qui avoit pris ſon nom d'un particulier appelé *Ciſpius*. Il étoit ſéparé de l'autre ſommet, nommé Oppius, par le vallon Subura.

CISSÉIS, roi de Thrace, père d'Hécube, femme de Priam.

CISSON, jeune homme de la ſuite de Bacchus, qui fut métamorphoſé en lierre, après avoir perdu la vie dans la fureur d'une des fêtes de ce dieu. Le nom grec Κισσος, du lierre, a fait naître *Ciſſon*.

Mercure eſt ſurnommé *Ciſſonius* dans l'inſcription ſuivante (*Muratori, Theſ. Inſcr.* 144. 3.); peut-être à cauſe de l'éloquence dont il étoit le dieu. Les orateurs ſe couronnoient-ils de lierre comme les poëtes ?

DEO MERCURIO CISSO
NIO DUBITATIA CASTULA
NATIONE. SYRIA TEMPLUM
ET. PORTICUS. VETUSTATE
COLLABSUM DENUO DE SUO
RESTITUIT

CISSOTOMIES, fêtes inſtituées chez les Phliaſiens en l'honneur d'Hébé, déeſſe de la jeuneſſe. Les jeunes gens y étoient couronnés de lierre, plante toujours verte, véritable ſymbole de la déeſſe Hébé. Κισσοτομος, ſignifie *coupe-lierre*.

CISSYBIUM, ΚΙΣΣΥΒΙΟΝ, } vaſe orné de feuilles de lierre (κισσος), ou fait de bois de lierre. Les paſſages des auteurs grecs & latins qui en font mention, peuvent recevoir indifféremment ces deux explications.

CISTE myſtique, corbeille que l'on portoit en grande pompe dans les orgies, dans les myſtères de Cybèle, de Cérès, & dans pluſieurs autres cérémonies religieuſes. La *ciſte* des myſtères d'Eleuſis renfermoit (*Ath. l. xi.*) du ſéſame, des eſpèces de biſcuits appelés *pyramides*, des gâteaux ronds, des grains de ſel, des pavots & des paſtilles; c'étoit de ces mets dont entendoient parler les initiés lorſqu'ils diſoient qu'ils *avoient pris dans la ciſte*. On y ajoutoit encore des grenades, auxquelles les initiés ne pouvoient toucher, du lierre, des férules, de la moëlle d'arbres, enfin la figure d'un dragon conſacré à Bacchus (*Clemen. Protrep. p.* 19).

Il y a pluſieurs diſſertations ſur ces corbeilles myſtiques; & on a toujours aſſuré qu'elles étoient tiſſues de jone, comme dans l'origine des myſtères. Mais on voit à Rome deux *ciſtes* myſtiques de bronze. L'une étoit au cabinet des Jéſuites, & Winckelmann l'a décrite (*Art. v.* 1.); & l'autre appartient à M. l'abbé Viſconti, éditeur du muſéum de Pio-Clémentin. Toutes deux ont été trouvées aux environs de Paleſtrine, & ce ſont des vaſes cylindriques avec des couvercles. Sur le couvercle de la première, on voit Bacchus debout appuyé ſur deux Faunes. La draperie de Bacchus eſt parſemée d'étoiles pour déſigner le Bacchus-Nocturne :

Nocturni trieteria Bacchi.

Sur une petite lampe qui ſert de baſe à ces figures, eſt gravé le nom de celui qui a fait fabriquer cette *ciſte*, avec celui de l'artiſte.

Bacchus paroit auſſi ſur le couvercle de l'autre *ciſte*, mais appuyé ſur un ſeul Faune, qui porte une longue queue, comme les deſſinoient les Etruſques. Autour de la *ciſte* eſt gravée une bacchanale.

Dans les monumens qui repréſentent des bacchanales & ſur les médailles, on voit ſouvent la *ciſte* entr'ouverte avec un ſerpent qui en ſort. Quelquefois la ſtatue de Bacchus eſt placée ſur la *ciſte*; quelquefois auſſi la *ciſte* eſt aux pieds de Bacchus.

CISTOPHORA.
CISTOPHORE.
CISTOPHORUS.
CISTIPHORE. } On trouve dans le recueil d'inſcriptions de Muratori le mot CISTOPHORUS (179. 1.) & (178. 3.), celui de CISTOPHORA DEÆ NILOTIDIS ISIDIS PURÆ. C'étoient ordinairement chez les Grecs de jeunes filles d'une condition relevée, qui portoient dans les pompes publiques les corbeilles ſacrées. On les appeloit auſſi *canéphores*. *Voyez* ce mot.

Les Romains faiſoient peu de cas, au tems de Martial des *ciſtophores* ou *ciſtiphores*, ſi l'on en juge par une épigramme de ce poëte (*lib.* 5. 17. *v.* 3.) :

Dum te poſſe negas, niſi lato Gellia, clavo,
Nubere, nupſiſti, Gellia, ciſtifero.

CISTOPHORES, médailles grecques ainſi appelées de la ciſte myſtique qui en eſt le type. On peut aſſurer trois choſes ſur les *ciſtophores*; 1°. ils ont tous été frappés dans l'Aſie mineure, à Apamée & à Laodicée en Phrygie, à Pergame en Myſie, à Sardes & à Tralle en Lydie, & à Epheſe dans l'Ionie. Ceux que Goltzius, & d'après lui le P. Panel, dans ſa diſſertation ſur les *ciſtophores*, ont attribués à l'iſle de Crète, ſont ſuppoſés ou mal lus 2°. Tous ſont d'argent; & 3° du même poids, c'eſt-à-dire, des tétradrachmes. Quoique les hiſtoriens aient parlé pluſieurs

Digitized by Google

fois des *ciſtophores* par centaines de mille, ils ſont cependant très-rares aujourd'hui, & c'eſt un prodige d'en avoir des ſix villes dans le même cabinet.

Les *ciſtophores* ont été frappés ſeulement dans les ſix villes nommées ci-deſſus, parce que les *conventus juridici* des peuples de la province d'Aſie y étoient établis par les proconſuls romains, qui y tenoient leur *forum*. Selon les apparences, tous les peuples & diſtricts dépendans de ces juriſdictions, fourniſſoient leur contingent en argent pour la fabrication des *ciſtophores* qui s'y frappoient, & qui ſervoient à payer le tribut que les Romains exigeoient d'eux en cette eſpèce de monnoie.

CISTRE. *Voyez* SISTRE.

CITATIONS des droits civil & canonique. Comme les *citations* de droit ſont ordinairement écrites en abrégé, nous les allons expoſer ici pour en donner l'intelligence.

Citations du droit civil.

Ap. Juſtin. ou *inſtitut.* ſignifie aux inſtitutes.
D. ou *ff.* aux digeſtes.
Code ou *c.* au code.
Cod. Théod. au code Théodoſien.
Cod. repet. prælect. repetitæ prælectiones.
Authent. ou *auth.* dans l'authentique.
Leg. ou *l.* dans la loi.
§. ou *parag.* au paragraphe.
Novel. dans la novelle.
Novel. Leon. novelle de l'empereur Léon.
Argum. leg. par argument de la loi.
Gloſ. dans la gloſe.
H. t. en ce titre.
Eod. t. au même titre.
In p. ou *in princ.* au commencement.
In f. à la fin.

Citations du droit canon.

C. ou *can.* au canon.
Cap. au chapitre.
Cauſ. dans une cauſe de la ſeconde partie du décret de Gratien.
De conſ. dans la troiſième partie du décret qui traite de la conſécration.
De pœn. au traité de la pénitence qui eſt dans la ſeconde partie du décret.
Diſt. dans une diſtinction du décret de Gratien.
Ex. ou *extra.* c'eſt dans les décrétales de Grégoire IX.
Ap. Greg. IX. dans les mêmes décrétales.
Extrav. comm. dans les extravagantes communes.
Extrav. Joan. dans les extravagantes ou conſtitutions de Jean XXII.
In ſexta ou *in 6.* dans la collection de Boniface VIII, appelée le *ſexte*.
Ap. Bon. ou *appendix Bonifacii*, dans le *ſexte*.
Q. qu. ou *queſt.* queſtion.
V. ou *verſ.* au verſet.

CITÉ. *CIVITAS.* Le mot de *cité*, *civitas*, déſignoit anciennement un état, un peuple avec toutes ſes dépendances, une république particulière. Ce mot ne convient plus guères aujourd'hui qu'à quelques villes d'Allemagne ou des cantons ſuiſſes.

Quoique les Gaulois ne formaſſent qu'une même nation, ils étoient cependant diviſés en pluſieurs peuples, formant preſqu'autant d'états ſéparés, que Céſar appelle *cités*, *civitates*. Chaque *cité* avoit ſes aſſemblées propres, & elle envoyoit de plus des députés à des aſſemblées générales, où l'on diſcutoit les intérêts de pluſieurs cantons. Mais la *cité* ou métropole, ou capitale dans laquelle ſe tenoit l'aſſemblée, s'appeloit par excellence *civitas*. Les Latins diſoient *civitas Æduorum*, *civitas Lingonum*, *civitas Senonum*; & c'eſt ſous ces noms qu'Autun, Langres & Sens ſont déſignés dans l'itinéraire d'Antonin.

Dans la ſuite on n'appela *cité* que les villes épiſcopales; cette diſtinction ne ſubſiſte plus guères qu'en Angleterre, où le nom de *cité* n'a été connu que depuis la conquête; avant cette époque toutes les villes s'appeloient *bourgs*. Dans la bulle d'érection, de diviſion & d'aſſignation des évêchés de Poitiers, de Maillezais & de Luçon, le pape dit qu'il érige en *cités* les villes de Maillezais & de Luçon: *Maliaſenſem & de Lucionio villas in civitates erigimus, & civitatum vocabulo decoramus.* Si le ſiége épiſcopal d'une ville étoit hors les murs, l'endroit où il étoit s'appeloit la *cité*, & la ville retenoit le nom de *ville*. On appelle encore aujourd'hui à Arras du nom de *cité*, cette partie de la ville où eſt la cathédrale, & l'autre partie qui eſt ſéparée de la première par des murailles, s'appelle la *ville*. Il en eſt de même de Conſerans, de Limoges, &c.

CITÉ (Droit de) chez les Romains. Cet article appartient au dictionnaire de juriſprudence; nous avons cru cependant devoir mettre ici un abrégé, qui ſera utile aux antiquaires dont la juriſprudence n'eſt pas l'étude principale. Il eſt pris de l'encyclopédie.

Chez les Romains, le droit de *cité*, c'eſt-à-dire, la qualité de citoyen romain, fut conſidéré comme un titre d'honneur, & devint un objet d'émulation pour les peuples voiſins qui tâchoient de l'obtenir.

Ceux qui étoient réellement habitans de Rome, jouirent d'abord ſeuls du titre & des priviléges de citoyens romains. Romulus communiqua bientôt le droit de *cité* au peuple qu'il avoit vaincu, & qu'il amena à Rome. Ses ſucceſſeurs firent la même choſe, juſqu'à ce que la ville étant aſſez peuplée, on permit aux peuples vaincus de reſter chacun dans leur ville; & cependant pour les attacher

attachet plus fortement aux Romains, on leur accorda le droit de *cité* ou de bourgeoisie romaine, enſorte qu'il y eut alors deux ſortes de citoyens romains, les uns qui étoient habitans de Rome, & que l'on appeloit *cives ingenui*; les autres qui demeuroient dans d'autres villes, & que l'on appeloit *municipes*. Les conſuls & enſuite les empereurs communiquèrent les droits de *cité* à différentes villes & à différens peuples ſoumis à leur domination.

La loi 7 au code DE INCOLIS, porte que le domicile de quelqu'un dans un endroit, ne lui attribue que la qualité d'habitant; mais que celle de citoyen s'acquiert par la naiſſance, par l'affranchiſſement, par l'adoption, & par l'élévation à quelque place honorable.

Les droits de *cité* conſiſtoient chez les Romains, 1°. à jouir de la liberté; un eſclave ne pouvoit être citoyen romain, & le citoyen romain qui tomboit dans l'eſclavage, perdoit les droits de *cité*. 2°. Les citoyens romains n'étoient point ſoumis à la puiſſance des magiſtrats en matière criminelle, ils arrêtoient leurs pourſuites en diſant *civis romanus ſum*; ce qui tiroit ſon origine de la loi des douze tables, qui avoit ordonné qu'on ne pouvoit décider de la vie & de l'état d'un citoyen romain, que dans les comices par centuries. 3°. Ils avoient le droit de ſuffrage dans les affaires de la république. 4°. Ils étoient les ſeuls qui euſſent ſur leurs enfans la puiſſance telle que les loix romaines la donnoient. 5°. Ils étoient auſſi les ſeuls qui puſſent exercer le ſacerdoce & la magiſtrature; & ils avoient pluſieurs autres priviléges.

Le droit de *cité* ſe perdoit, 1°. en ſe faiſant recevoir citoyen d'une autre ville; 2°. en commettant quelque action indigne d'un citoyen romain, pour laquelle on encouroit la grande dégradation appelée *maxima capitis diminutio*, qui ôtoit tout à la fois le droit de *cité* & la liberté; 3°. la moyenne dégradation, appelée *media capitis diminutio*, ôtoit auſſi le droit de *cité*; telle étoit la peine de ceux que l'on effaçoit du tableau des citoyens romains, pour s'être fait inſcrire ſur le tableau d'une autre ville. Ceux qui étoient exilés ou relégués dans une iſle, ſouffroient auſſi cette moyenne dégradation, & conſéquemment perdoient les droits de *cité*.

Pour connoître le droit de *cité* chez les Athéniens, voyez CITOYEN.

CITERIA, caricature que l'on portoit à Rome dans certaines cérémonies publiques. Elle renfermoit un homme qui ne ceſſoit pendant la marche de débiter des bouffonneries, qui ſembloient ſortir de la bouche du mannequin. On peut conclure de l'épigramme ſuivante de Martial (*XIV*. 182.) qu'il étoit fait de terre cuite:

Ebrius hæc fecit terris puto
Monſtra Prometheus:
Saturnalitio luſit & ille luto.

CITERNE. Dans les ruines des édifices antiques, on a ſouvent méconnu la véritable deſtination de ces ſalles baſſes, dont le plafond eſt ſoutenu par un grand nombre de piliers ou colonnes, & qui ne ſont éclairées par aucune ouverture. Les dépôts des eaux appliqués à différentes hauteurs contre les parois, n'ont pas toujours été apperçus, ou ils ont été pris pour les reſtes des *encombremens*. C'étoient de véritables *citernes*, telles que la ſalle baſſe des Thermes de Julien, que l'on voit dans la rue de la Harpe à Paris. La deſcription que Winckelmann a donnée d'un de ces vaſtes édifices ſouterrains, ſervira à déterminer leur véritable deſtination.

« L'énorme réſervoir, nommé *piſcina mirabilis*, lequel étoit deſtiné pour le ſervice de la flotte romaine près de *Miſenum*, ſe rempliſſoit d'eau de pluie, que les ſoldats y venoient chercher pour la tranſporter ſur les vaiſſeaux, comme on peut le conjecturer par l'inſpection de quelques tuyaux qui ſe trouvent en-haut, & par leſquels on faiſoit probablement paſſer l'eau. Ce réſervoir ſouterrain eſt porté par des piliers à égales diſtances les uns des autres, & qui forment cinq galeries voûtées, dont chacune a treize palmes romains de largeur (ſept pieds ſept pouces). »

CITHÆRON, en Beotie. KIΘ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRRR. en bronze. . . . . *Pellerin.*
O. en or.
O. en argent.
Trois croiſſans forment leur type.

CITHARA.
ΚΙΘΑΡΑ.
ΚΙΘΑΡΙΣ.
CITHARE.
} Ces différens noms déſignent la petite lyre, qui a été appelée auſſi *chelys*. Elle différoit de la grande lyre ou *barbytos* (*Voyez* ce mot), parce qu'on en pinçoit les cordes avec les doigts, ſans employer le *plectrum*, & parce qu'elle n'avoit point de *magas*, vuide formé vers le bas de l'inſtrument pour en augmenter le ſon. On reconnoit la *cithare* ou petite lyre dans celle que tient Terpſichore, trouvée à Herculanum, avec cette inſcription ΤΕΡΨΙΧΟΡΗ ΑΥΡΑΝ (*Pittur. t. 2. tav. 5.*), & dans l'inſtrument que tient un Mercure de la Villa-Négroni.

CITHARISTA, joueur de lyre qui ne s'accompagnoit pas de la voix.

CITHARISTERIENNE, nom d'une eſpèce de flûte des Grecs, dont parle Athénée. Dalechamp dit, dans ſon commentaire ſur cet auteur, qu'elle a reçu ce nom parce qu'elle s'accordoit bien avec la cithare. Dans ce cas, elle devoit avoir un ſon très-doux, mais foible, pour ne

pas étouffer celui de l'inſtrument qu'elle accompagnoit.

CITHARISTIQUE, genre de muſique & de poéſie, conſacré à l'accompagnement de la cithare. Ce genre, dont Amphion, fils de Jupiter & d'Antiope, fut l'inventeur, prit depuis le nom de *lyrique*.

CITHAROEDUS, joueur de lyre qui s'accompagnoit de la voix, qui diſputoit des couronnes aux jeux pythiens & delphiens.

L'habillement des joueurs de lyre & de flûte étoit ſi recherché, les auteurs en font ſi ſouvent mention, que nous avons cru devoir en déterminer avec ſoin les détails dans cet article. Nous l'avons étudié ſur les monumens, entr'autres ſur trois bas-reliefs publiés par Winckelmann, dans ſes *Monumenti inediti*, n°. 189, de la Villa-Pamphili, n°. 80, ſculpture étruſque, & n°. 187 de la Villa-Albani. Le joueur de lyre du premier bas-relief porte un maſque ſans barbe, une couronne de laurier & des cheveux longs tombant en treſſes ſur le col & ſur les épaules. Il eſt vêtu d'une tunique qui tombe juſqu'à terre, & qui couvre les bras juſqu'au poignet. Une ceinture très-large placée ſur les hanches, ſerre foiblement cette tunique, comme on le voit à ſes plis qui ſont tous perpendiculaires, & qui ne ſont ni briſés, ni interrompus. Un manteau très-ample & flottant, pend des épaules du joueur de flûte. Sa chauſſure eſt formée d'une ſemelle ſimple, liée ſur le pied avec des bandelettes croiſées. De la main droite il tient un plectrum auſſi long que le bras, pris depuis le coude juſqu'au poignet, terminé d'un côté par une pointe mouſſe recourbée, & de l'autre par une feuille de lierre, ou une eſpèce de fer de flèche. Cette dernière extrémité du *plectrum* eſt placée ſur les cordes d'une grande lyre, que le joueur tient de la main gauche. Enfin ce joueur porte un bracelet au-deſſus du coude.

Le perſonnage du troiſième bas-relief, qui repréſente la muſique, ſelon Winckelmann, eſt aſſis. Il offre à peu de choſe près le même coſtume. Ses cheveux ſont moins longs, & une bandelette les aſſujettit tous autour de la tête. Sa chauſſure eſt un ſoulier plein, *calceus cavus*, & ſon manteau eſt ſi ample, qu'il couvre le ſiége ſur lequel il eſt rejeté en partie. Il faut obſerver ici la double tunique dont nous allons parler.

Sur la ſculpture étruſque, ou du moins compoſée dans le ſtyle étruſque, paroiſſent trois divinités qui regardent une ſtatue d'Apollon, placée ſur un cippe quarré vers lequel elles portent leurs pas. Celle qui eſt la plus voiſine du cippe, & qui doit fixer ſeule notre attention, pince une grande lyre avec les deux mains, comme nous pinçons aujourd'hui la harpe. Elle porte un diadème élevé ſur le front, & de longs cheveux treſſés. Elle eſt vêtue d'une tunique à plis droits, deſcendant juſqu'à terre, & par-deſſus cette première d'une ſeconde tunique, terminée aux genoux, & liée par une longue ceinture. Un manteau très-ample & flottant, deſcend de ſon épaule gauche.

A l'aide de ces trois deſcriptions, nous allons expliquer facilement les paſſages des anciens qui ſont relatifs aux joueurs de lyre, de flûte, & aux muſiciens publics en général. Leur manteau étoit orné de bordures en or (*Juven. Sat. x.* 210.) :

Et quibus aurata mos eſt fulgere laeerna....

Souvent il étoit de pourpre ou de couleurs diverſes (*Cicer. Heren. IV.* 47.) : *Uti citharoedus prodierit optime veſtitus, palla inaurata indutus, eum ehlamyde purpurea coloribus variis intexta, eum corona aurea, magnis fulgentibus gemmis illuminata.*

Leurs tuniques deſcendoient juſqu'aux talons, comme celles des femmes, ce qui les a fait appeler quelquefois *ſtola* (*Varr. de Re. Ruſtic. III.* 13.) : *Quintus Orphea vocari juſſit, qui eum eo veniſſet eum ſtola, & cythara, & cantare eſſet juſſus.* Ces tuniques, appelées ὀρθοστάδιον, ou tuniques droites, parce que tombant juſqu'à terre, elles avoient l'air de ſe tenir droites ſans ſoutien, ont été déſignées quelquefois par l'addition des mots ſans ceinture, ἀ ζωνίμους, dit Pollux (*VII.* 13.). Apulée cependant, décrivant l'habillement d'un joueur de lyre, parle de ſa ceinture grecque (*Florid. p.* 791.). On peut accorder ces deux écrivains, en diſant que Pollux veut parler de la ceinture ordinaire, *zona*, qui ſerroit les tuniques, & que ne portoient pas les joueurs de lyre. Apulée, au contraire, entend par *ceinture grecque*, cette large ceinture que l'on remarque ſeulement aux perſonnages de théâtre, & qui ne ſerrant pas le corps, ne changeoit point la direction perpendiculaire des plis de la tunique droite. Quant aux longues manches de cette tunique, elles ſont clairement déſignées dans le même texte d'Apulée.

Le manteau des joueurs de lyre & de flûte étoit remarquable par ſon ampleur & par ſa longueur. Il trainoit derrière eux, comme le dit Horace (*Ars Poeti. n.* 215.) :

. . . . *Traxitque vagus per pulpita veſtem.*

On peut obſerver aiſément cette ampleur aux manteaux des perſonnages ſculptés ſur les trois bas-reliefs que nous avons cités plus haut, & ſur le troiſième en particulier.

Pour ce qui eſt du ſoulier plein que porte le perſonnage du troiſième bas-relief, Libanius (*in vita Demoſth.*), nous apprend que les joueurs de flûte paroiſſoient ſur la ſcène avec des chauſ-

Digitized by Google

ſures de femmes, & que Battulus d'Ephèſe en donna le premier exemple.

La coëffure des joueurs de lyre n'étoit pas moins recherchée que leur habillement. Ils portoient, contre l'uſage ordinaire, les cheveux longs & friſés. Virgile déſigne Jopas par ce caractère diſtinctif (*Æneid.* 1. 744.) :

. . . . *Cithara crinitus Jopas*
Perſonat aurata.

Martial donne aux muſiciens la même épithète (*XII.* 49. 1.) :

Crinita Linc pædagoge turba.

Cette longue chevelure étoit couverte d'une couronne de laurier, que les riches muſiciens portoient d'or. C'eſt avec ce laurier d'or que Lucien nous (*Adv. indoctum*) nous peint le joueur de lyre *Evangelus*, arrivant à Delphes pour diſputer les prix de muſique.

Ce n'étoit pas aſſez d'avoir paſſé la plus grande partie de la vie à ſe perfectionner dans le jeu des inſtrumens, d'avoir vécu, pour conſerver la beauté de la voix, dans une continence forcée par l'inſertion d'un anneau de métal dans le prépuce (*Voyez* INFIBULATION) ; un joueur de lyre ſollicitoit, avant le combat muſical, les ſuffrages de ſes juges rigoureux, & témoignoit par l'altération des traits de ſon viſage, la défiance de ſes talens, & l'appréhenſion de déplaire au nombreux auditoire qui alloit être témoin de ſes ſuccès ou de ſa honte. Suétone peint avec énergie le farouche Néron dans ces craintes mortelles (*Ner. c.* 23. *n.* 6.) : « Il parloit, dit-il, avant que de commencer le combat, il parloit à ſes juges avec le reſpect le plus profond, les priant d'obſerver qu'il avoit pris toutes les précautions qui étoient en ſon pouvoir, mais que l'événement dépendoit du caprice de la fortune ; que des hommes auſſi ſages & auſſi inſtruits qu'ils l'étoient, ne devoient tenir aucun compte du pur haſard. Ceux-ci l'exhortoient à prendre du courage, & il les quittoit alors avec une contenance plus aſſurée, &c. &c. »

CITHAROIDE, air de cithare, ou chanſon compoſée pour être chantée avec l'accompagnement de cithare.

CITHÉRON, roi de Platée en Béotie, paſſoit pour l'homme le plus ſage de ſon tems. Il trouva le moyen de réconcilier Jupiter & Junon. Cette Déeſſe, offenſée des galanteries de ſon mari, voulut rompre entièrement avec lui par un divorce public. *Cithéron*, conſulté ſur les moyens de faire revenir la déeſſe, conſeilla à Jupiter de feindre un nouveau mariage : le conſeil fut ſuivi, & réuſſit parfaitement.

La fable fit de ce roi un mont placé entre la Béotie & l'Attique, conſacré à Bacchus & aux Muſes. C'eſt ſur ce mont que les poëtes ont mis la fable d'Actéon, les Orgyes de Bacchus, Amphion jouant de la lyre, le Sphinx d'Œdipe, &c.

CITHÉRON (Médaille de la ville de). *Voyez* CITHÆRON.

CITHERONIA. Junon fut ainſi nommée depuis ſa réconciliation avec Jupiter, opérée par le conſeil de *Cithéron.*

CITHERONIUS, ſurnom donné à Jupiter, par la même raiſon que l'on donna à Junon celui de *Citheronia.*

CITOYEN. On peut diſtinguer deux ſortes de *citoyens*, les *originaires* & les naturaliſés. Les *originaires* ſont ceux qui ſont nés *citoyens.* Les naturaliſés, ce ſont ceux à qui la ſociété a accordé la participation à ſes droits & à ſes franchiſes, quoiqu'ils ne ſoient pas nés dans ſon ſein.

Les Athéniens ont été très-réſervés à accorder la qualité de *citoyen* de leur ville à des étrangers ; ils ont mis en cela beaucoup plus de dignité que les Romains. Le titre de *citoyen* ne s'eſt jamais avili parmi eux ; mais ils n'ont point retiré de la haute opinion qu'on en avoit conçue, l'avantage le plus grand, peut-être, celui de s'accroître de tous ceux qui l'ambitionnoient. Il n'y avoit guères à Athènes de *citoyens* que ceux qui étoient nés de parens *citoyens.* Quand un jeune homme étoit parvenu à l'âge de vingt ans, on l'enregiſtroit ſur le regiſtre des *citoyens*, & l'état le comptoit au nombre de ſes membres. On lui faiſoit prononcer dans cette cérémonie d'adoption, le ſerment ſuivant à la face du ciel. *Arma non dehoneſtabo ; nec adſtantem, quiſquis ille fuerit, ſocium relinquam ; pugnabo quoque pro ſocis & aris, ſolus & cum multis ; patriam nec turbabo, nec prodam ; navigabo contra quamcumque deſtinatus fuero regionem ; ſolemnitates perpetuas obſervabo ; receptis conſuetudinibus parebo, & quaſcumque adhuc populus* prudenter *ſtatuerit amplectar ; & ſi quis leges ſuſceptas ſuſtulerit, niſi comprobaverit, non permittam ; tuebor, denique, ſolus & cum reliquis omnibus, atque patria ſacra colam. Dii cognitores, Agrauli, Enyalius, Mars, Jupiter, &c. &c.* Plut. *in peric.* Voilà un *prudenter*, qui abandonnant à chaque particulier le jugement des loix nouvelles, étoit capable de cauſer bien des troubles. Du reſte, ce ſerment eſt très-beau & très-ſage.

On devenoit cependant *citoyen* d'Athènes par l'adoption d'un *citoyen*, & par le conſentement du peuple ; mais cette faveur n'étoit pas commune. Si l'on n'étoit pas cenſé *citoyen* avant vingt ans, on étoit cenſé ne l'être plus lorſque le grand âge empêchoit de vaquer aux fonctions publiques. Il en étoit de même des exilés & des

bannis, à moins que ce ne fût par l'oſtracisme. Ceux qui avoient ſubi ce jugement n'étoient qu'éloignés.

Pour conſtituer un véritable *citoyen* romain, il falloit trois choſes; avoir ſon domicile dans Rome, être membre d'une des trente-cinq tribus, & pouvoir parvenir aux dignités de la république. Ceux qui n'avoient que par conceſſion, & non par naiſſance, quelques-uns des droits du *citoyen*, n'étoient, à proprement parler, que des honoraires. *Voyez* CITE. Lorſqu'on dit qu'il ſe trouva plus de quatre millions de *citoyens* romains dans le dénombrement qu'Auguſte en fit faire, il y a apparence qu'on y comprend & ceux qui réſidoient actuellement dans Rome, & ceux qui, répandus dans l'empire, n'étoient que des honoraires.

Il y avoit une grande différence entre un *citoyen* & un domicilié. Selon la loi *de incolis*, la ſeule naiſſance faiſoit des *citoyens*, & donnoit tous les priviléges de la bourgeoiſie. Ces priviléges ne s'acquéroient point par le tems du ſéjour. Il n'y avoit ſous les conſuls que la faveur de l'état, & ſous les empereurs que leur volonté qui pût ſuppléer en ce cas au défaut d'origine (*Encyclopédie.*).

CITREA arbor des Romains. *Voyez* CYPRÈS.

CITRON. Appius, dans ſon traité de la préparation des mets, ne fait aucun uſage des *citrons*, que les Romains n'aimoient pas, dit-il, à cauſe de leur goût acide, & dont ils ne ſe ſervoient que pour éloigner les teignes de leurs vêtemens. Les *citrons* ne furent connus à Rome que vers le tems où Lucullus y apporta les ceriſes du Pont; & l'on ne voit point de *citrons* ſur les anciens tableaux repréſentant des fruits, dont il ſe trouve un grand nombre dans le cabinet de Portici.

Liſter, célèbre médecin de la reine Anne, & éditeur du livre de Cœlius Apicius: *De obſoniis & condimentis de ſive arte coquinariâ* (*lib. x. Lond.* 1705. *in*-8°.), fait ſur cela pluſieurs remarques curieuſes (dans le livre I. c. 21.). Il dit que les *citrons* n'ont été connus que fort tard par les Romains, & qu'ils n'étoient point ce qu'on appelle proptement *edulia*. Pline (*l.* XXIII.) aſſure que les Romains n'en faiſoient encore uſage de ſon tems que comme un contre-poiſon. *Citra contrà venenum in vino bibuntur, vel ipſa, vel ſemen.* Mais Athénée (*Deipnos. l.* III. *c.* 7.) nous apprend que les Romains, ſes contemporains, faiſoient un grand uſage des *citrons*, qu'ils regardoient comme une choſe fort rare, & qu'ils mettoient dans leurs vêtemens.

CITRONNIER des Romains (Prétendu). *Voyez* CYPRÈS.

CIVAUX (Dans le village de) près de Poitiers, on trouve un eſpace de plus de trois milles toiſes quarrées plein de tombes de pierres, preſque toutes à fleur de terre, au nombre de ſix à ſept mille. Il y en a de toutes les grandeurs. Elles n'ont ni ſépulture, ni inſcriptions. En 1737, on en ouvrit quelques-unes, dans leſquelles on trouva des ſquelettes, quelques pièces de monnoies, même des médailles antiques. La tradition du pays les donne pour un monument d'une victoire remportée par *Clovis* ſur *Alaric* & les Viſigots. Le P. *Routh*, dans ſa diſſertation ſur cet objet, fait voir que les tombeaux de *Civaux* ne ſont point une reſte d'antiquité gauloiſe ou romaine; que ce n'eſt point un monument de la victoire de *Clovis* ſur *Alaric*, mais qu'ils ſont les monumens d'un ancien cimetière de chrétiens.

CIVIQUE (Couronne). On donnoit ce nom à une couronne de chêne, que méritoit à Rome celui qui avoit ſauvé la vie à un citoyen dans une bataille ou dans un aſſaut. Cette couronne étoit formée d'une branche de chêne garnie de feuilles & de glands. Plutarque (91. *Quæſtion. Roman.*) rapporte pluſieurs raiſons, qui ont pu, à ſon avis, faire choiſir le chêne pour cet objet. La plus vraiſemblable eſt priſe dans la facilité de trouver ce végétal en tous lieux. Peut-être s'y eſt il mêlé un principe religieux, en ce que le chêne étoit ſpécialement conſacré à Jupiter & à Junon.

L'uſage du tems de la république fut que le citoyen à qui l'on avoit ſauvé la vie, plaçât lui-même la couronne *civique* ſur la tête de ſon libérateur. Aulu-Gelle (*v.* 6.), Pollux (*IX.* 37.), atteſtent cet uſage. Cicéron en fait une mention expreſſe (*pro Planc. c.* 30.): *At id etiam gregarii milites faciunt inviti, ut coronam dent civicam, & ſe ab aliquo ſervatos eſſe fateantur.* Polybe (*loco citato*) ajoute même que le tribun forçoit à faire cet acte de reconnoiſſance celui qui avoit été ſauvé, lorſqu'il ne s'y portoit pas de lui-même, & que celui ci étoit obligé pendant toute ſa vie d'honorer ſon libérateur comme un ſecond père, & de lui rendre tous les devoirs d'un fils.

Les empereurs s'attribuèrent entr'autres droits, celui de diſtribuer les couronnes *civiques*. Tacite en eſt garant (*Annal. XV.* 12. 5.): *Si ſingulis manipularibus*, fait-il dire à Corbulon, *præcipua ſervati civis corona imperatoria manu tribueretur, quod illi & quantum decus, ubi par eorum numerus adipiſceretur, qui attuliſſent ſalutem, & qui accepiſſent?*

Cicéron fut décoré de la couronne *civique*, après la découverte de la conjuration de Catilina. La flatterie la plaça ſur la tête d'Auguſte, & pluſieurs de ſes médailles portent pour type cette couronne avec la glorieuſe légende: OB CIVES SERVATOS S. C. Cet empereur en tiroit tant de gloire, qu'il la fit placer ſur la porte de ſon palais, comme nous l'apprenons de Suétone

Digitized by Google

& de ces vers d'Ovide (*l. 3. Triſt. Eleg. 1. v. 35.*) :

En domus hæc, dixi, jovis eſt; quod ut eſſe putarem
Augurium menti querna corona dabat.

Tibère, plus diſſimulé, refuſa la couronne *civique*, que l'on vouloit placer dans ſon *atrium*.

Les ſoldats regardoient cette couronne comme la plus noble des récompenſes militaires.

CIVITA-TURCHINO, eſt une montagne de forme oblongue, à trois milles au nord de Corneto en Italie. Le ſommet s'étend comme une ſeule plaine continuée. Quantité de médailles, de ſtatues & d'inſcriptions qu'on y a trouvées en différens tems, ont fait conjecturer que c'étoit dans cet endroit qu'avoit été autrefois la ville puiſſante & célèbre qui avoit donné ſon nom aux Tarquins. Aujourd'hui ce n'eſt plus qu'une plaine laboutée. Vers le ſud eſt élevée une autre montagne, au niveau de *Civita-Turchino*, qui l'unit à Corneto; le ſommet en eſt également plat, & forme une étendue de trois à quatre milles de longueur. Il eſt couvert de pluſieurs centaines de petites élévations, faites de main d'hommes; les habitans les appellent en leur langue *monti-rotti*. On en a ouvert environ une douzaine à différentes repriſes, & on a trouvé dans chacune des appartemens ſouterrains, taillés dans le roc vif. Ces appartement varioient pour la forme & les dimenſions; tantôt c'étoit une grande chambre d'entrée, au bout de laquelle on trouvoit un très-petit cabinet; tantôt la première pièce n'étoit qu'une eſpèce de veſtibule, d'où l'on entroit dans une ſeconde beaucoup plus grande. Quelquefois le ſouterrain ne conſiſtoit que dans une ſeule pièce, ſoutenue par une colonne, autour de laquelle on tournoit par une ouverture de vingt à trente pieds. Quant à l'entrée de ces ſouterrains, c'étoit toujours une porte de cinq pieds de hauteur, ſur deux pieds & demi de largeur. Quelques-uns ne reçoivent de jour que par l'entrée; d'autres en reçoivent encore de la voûte, par une petite ouverture conique ou pyramidale; pluſieurs ont une eſpèce d'amphithéâtre, ou petit parapet qui règne tout autour de la muraille, & qui eſt une partie du rocher ainſi taillé. Quant aux antiquités qu'on y trouve, ce ſont pour la plupart des vaſes de différentes formes; on en a trouvé quelques-uns dans des cercueils avec des oſſemens de morts. Du reſte, les appartemens ſouterrains ſont plus ou moins ornés de peintures & d'inſcriptions. Il y en a trois ſur-tout, dont la partie ſupérieure des murs eſt chargée tout autour d'un double rang d'inſcriptions étruſques, avec des peintures au-deſſous, & plus bas une ſorte d'ornement qui tient lieu d'architrave. On n'y a point encore découvert de bas-reliefs. Les peintures ſont à freſque, & la manière eſt à peu-près celle qu'on remarque communément ſur les vaſes étruſques, quoique certains morceaux ſemblent de beaucoup ſupérieurs à tout ce qu'on a vu juſqu'ici de la peinture étruſque. Le deſſin en général eſt léger, mais bien conçu, & propre à montrer que l'artiſte étoit capable de donner des ouvrages plus finis. Il jugeoit ſans doute que plus de délicateſſe ſeroit en pure perte dans un lieu ſouterrain ſi peu éclairé. On ſait que chez les Romains, dans l'âge de leur gloire, les artiſtes employés à ces ſortes d'ouvrages funéraires, deſtinés à reſter enſevelis dans l'obſcurité d'un tombeau, ſe contentoient d'exprimer fortement leur penſée dans une ébauche légère, ſans ſe donner la peine d'y mettre la dernière main. M. Jankins, Anglois, eſt le premier voyageur de ſa nation qui ait viſité ces belles antiquités étruſques.

CIVITAS. *Voyez* CITÉ & CITOYEN.

CIUS, en Bithynie, depuis Pruſias. KIANΩN.

Hunter poſſédoit une médaille autonome de bronze, avec la légende ci-deſſus, & un navire, que M. Combe attribue à *Cius*. M. Neumann en a publié une ſeconde de même métal, ſur laquelle on voit le dieu Lunus.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domitien joint à Domitia, de M. Aurèle, de Vérus, de Criſpine, de Domna, d'Alex. Sévère, de Maximin, de Tranquilline, de Trajan-Déce, de Trébonien, de Sévère, de Gordien, de Gallien.

CLABA, maſſue & branche d'arbre. Varron (*de Re Ruſtic. 1. 40. & Nonius, IV. 473.*) dit des branches que l'on retranchoit en taillant les arbres : *Nam etiam nunc ruſtica voce intertaliare dicitur dividere, vel excidere ramum ex utraque parte æquabiliter præciſum, quas alii clabulas, alii taleas appellant.*

CLABULARE, chariot entouré de ridelles faites de branches d'arbres, *clabulis*, pour retenir les objets dont on le chargeoit.

CLABULARIS curſus. *Voyez* COURSE.

CLADÉE, un des fleuves de la Grèce, à qui on rendit des honneurs & un culte, ſelon Pauſanias. Sa ſtatue & ſon autel étoient placés dans le temple de Jupiter à Elis.

CLADEUTÉRIES, fêtes qu'on célébroit dans le tems où l'on tailloit les vignes. Héſychius en fait mention. Κλαδευτήριον & βιεβα, déſignent une ſerpette; c'eſt pourquoi on donnoit auſſi à ces fêtes le nom de BIEBAIA.

CLAIE. Les anciens faiſoient périr quelquefois les coupables en les plongeant dans des eaux croupiſſantes, & les accablant du poids d'une *claie* chargée de pierres. On croit que ce ſupplice

étoit employé fréquemment à Carthage. C'eſt pourquoi Plaute y fait une alluſion directe dans ſon *pœnulus* (*v.* 2. 65.) :

Sub cratim uti jubeas ſeſe ſupponi, atque eo
Lapides imponi multos, ut ſeſe neces.

Les Romains les imitèrent (*Tit. Livi.* 1. 51. & *IV.* 50.). Les lâches & les infâmes périſſoient auſſi ſous la *claie* chez les Germains (*Tacit. Germ. c.* 12. *n.* 2.) : *Ignavos & imbelles, & corpore infames cœno, ac palude, injecta inſuper crate, mergunt.*

CLARA (*Didia*), fille de Didier-Julien.

Didia Clara Augusta.

Ses médailles ſont :
RRR. en or.
RRR. en argent.
RR. en G. B.
O. en M. B.

CLARIEN, CLARIUS, } ſurnom d'Apollon, qui avoit un bois ſacré, un temple & un oracle à Claros, en Ionie, près de Colophon. *Voyez* Claros.

CLARIGATIO. CLARIGATION. } *Voyez* Androlepsie.

CLARISSIMAT. CLARISSIME. *CLARISSIMUS.* } *Clariſſimus* fut un titre d'honneur très-fréquent ſous le bas-empire. Le *clariſſimat* avoit été inconnu aux Romains du tems de la république. On commença à nommer un ſénateur V. C. *vir clariſſimus*, ſous Tibère ; car le juriſconſulte C. Caſſius-Longinus (*Leg.* 2. §. *Pen. de Origine Juriſ.*) appelle à cette époque, pour la première fois, *claras perſonas*, les filles & les femmes des ſénateurs. Ælius-Marcianus, qui écrivoit ſur la juriſprudence ſous le règne d'Antonin-Pie, appelle les ſénateurs *clariſſimos viros*. Le même empereur donne le titre de *clariſſimus* (*Leg.* 3. *C. de his qui not. infam.*) aux proconſuls. Les conſuls jouirent, à plus forte raiſon, du *clariſſimat*. On l'étendit enſuite aux gouverneurs, aux correcteurs & aux préſidens des provinces, excepté celui de Dalmatie, qui étoit appelé *perfectiſſimus*, aux comtes du ſecond ordre & aux conſulaires. On le voit ſouvent exprimé dans les inſcriptions par ces deux ſigles V. C.

CLAROS, ville d'Ionie, conſacrée à Apollon, que l'on y honoroit d'un culte particulier. Le temple & l'oracle qu'il avoit dans cette ville, lui firent donner le ſurnom *clarien* ou *clarius*. Quelques écrivains les dérivent cependant de l'iſle de *Claros*, dans la mer Egée, où Apollon avoit auſſi un temple célèbre.

Manto, diſoit-on, fille du devin Tirésias, avoit bâti la ville de *Claros*, après la priſe de Thèbes, ſa patrie, par les Epigones. Elle ne ceſſa d'y pleurer la deſtruction de Thèbes, & ſes larmes firent naître la fontaine de *Claros*, ainſi appelée du mot grec κλαίειν, pleurer. On a dit auſſi que cette ville prit ſon nom du mot *ſort*, κλῆρος, & en dorique κλάρος, parce qu'elle échut à Apollon par le ſort. Tacite nous a fait connoître la manière dont le dieu rendoit ſes oracles à *Claros* (*Annal. lib.* II. *c.* 54.). Ce n'étoit point une femme, comme à Delphes, c'étoit un prêtre ignorant, & ne ſachant pas même lire, que l'on choiſiſſoit pour cette fonction dans certaines familles de la ville de Milet. On lui apprenoit les noms & le nombre des conſultans ; après les avoir entendus, il ſe retiroit dans une caverne, buvoit de l'eau de la fontaine formée par Manto, & il rendoit enſuite les oracles en vers. Tacite ajoute que la fin prochaine de Germanicus lui fut annoncée aſſez obſcurément, diſoit-on, par cet oracle. Si l'on en croit Pline, l'uſage des eaux de cette fontaine abrégeoit les jours du Prêtre d'Apollon (*lib.* II. *c.* 103.).

CLAROS, dans l'Ionie. ΚΛΑΡΗΝΩΝ.
Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Fauſtine-jeune.

CLASSES ou centuries du peuple romain. *Voyez* Monnoie des Romains ſous Servius.

CLASSIARIUS, ſoldat de marine, matelot & pilote. On trouve un exemple de cette dernière acception, qui eſt aſſez rare, dans l'hiſtoire de la guerre d'Alexandrie (*Hiſt. c.* 12.) : *Non jam virtute propugnatorum, ſed ſcientia claſſiariorum ſe victos vident.*

CLASSICUM. Ce mot doit être rendu, ſelon les occaſions, par ceux de *charge* & de *bouteſelle*. Dion (*lib.* 47.) a décrit la manière dont on ſonnoit le *claſſicum* dans un camp. Un ſeul trompette (car les Romains en avoient dans l'infanterie comme dans la cavalerie) placé auprès de la tente du général ou de l'empereur, donnoit par ſon ordre le premier ſignal. Un certain nombre de trompettes placés en rond autour des aigles, répondoient à ce ſignal ; & ſur le champ tous les trompettes de toutes les cohortes répondoient à l'envi le *claſſicum*.

C'étoit une des prérogatives attachées à la dignité impériale ou à celle du général, d'avoir auprès de ſa perſonne le trompette deſtiné à donner le premier ſignal du *claſſicum* : *Hoc inſigne videtur imperii*, dit Végèce (1. 22.), *quia canitur imperatore preſente.*

On donnoit auſſi le nom de *claſſicum* à l'air que jouoient les trompettes, pendant que l'on puniſſoit de mort un ſoldat (*ibid.*) : *Claſſicum canitur, cùm in militem capitaliter animadvertitur.* Le même mot déſignoit encore l'uſage où l'on

Digitized by Google

étoit à Rome, de trompetter dans les carrefours un citoyen accuſé d'un crime capital.

CLASSICUS. Ce mot déſignoit ſur les navires un rameur, à Rome généralement un citoyen *claſſé* par Servius, & en particulier un citoyen de la première *claſſe*. On le trouve auſſi employé dans Varron (*de Ling. Latin. IV.* 16.) pour déſigner le trompette chargé d'aſſembler les *claſſes* pour les comices.

CLASSICUS, ſurnom de la famille *LOLLIA.*

CLASSIS. Voyez FLOTTE.

CLASSIS déſigne quelquefois une armée de terre. Feſtus le dit expreſſément : *Claſſis procincta, exercitus inſtructus.*

CLATRA, divinité des Romains, qui avoit la garde des grilles & des barreaux, *clatrorum.* Victor place dans la ſixième région de Rome, un temple dédié à Apollon & à *Clatra.* Muratori a publié (25. *n.* 1. *Theſ. Inſer.*) une table de bronze, ſur laquelle on lit APOLLONI & CLATRÆ, au-deſſus d'un Apollon & d'une figure de femme. Apollon eſt reconnoiſſable à ſa tête rayonnante, à ſa lyre & au foudre. La femme eſt coëffée avec le *lotus*; elle tient d'une main un ſiſtre avec un ſerpent, & de l'autre le nilomètre. On voit à ſes pieds une proue de vaiſſeau. D'après ces attributs, *Clatra* ſeroit un ſurnom d'Iſis. On ignore ce qui a pu le lui faire donner.

CLAVARIUM, don en argent que faiſoient diſtribuer les généraux à leurs ſoldats, pour acheter les clous dont leur chauſſure étoit garnie (*Tacit. Hiſt. III.* 50. 7.) : *Ipſos in regione bello attrita, inopia, & ſeditioſa militum voces terrebant, clavarium (donativi nomen eſt) flagitantium.*

CLAVATA veſtimenta, dit Feſtus, *ſunt veſtimenta clavis intertexta.* C'étoient le LATICLAVE & l'ANGUSTICLAVE. *Voyez* ces deux articles.

CLAUDE I, oncle de Caligula.

TIBERIUS CLAUDIUS CÆSAR AUGUSTUS GERMANICUS.

Ses médailles ſont :
C. en or. Il y en a des revers R.
RRR. reſtituées par Trajan.
C. en argent.
RR. en médailles grecques d'argent.
RR. en médaillons latins d'argent.
RR. en médaillons grecs d'argent.
R. en médaillons de potin d'Egypte, avec le nom de Meſſaline, & ſa figure debout au revers.
C. en G. B. de coin romain.
On y trouve des revers rares.
C. en M. & P. B
O. en G. B. de colonies.
R. en M. B. & RR. avec les têtes de ſes enfans.
R. en P. B.
RRR. en G. B. grec.
C. en M. B.
RR. avec les têtes de Druſus & d'Antonia.
Et R. avec ſa tête & celle d'Agrippine.
R. en P. B.

On trouve des médaillons grecs de bronze de ce prince. Vaillant n'en avoit pas connu. Pellerin en a publié un.

Les têtes d'Auguſte, que *Claude* fit peindre à la place des têtes d'Alexandre, ſur deux tableaux qui repréſentoient ce conquérant, nous prouvent combien peu de goût cet empereur avoit pour les arts (*Plin. l.* 35. *c.* 36.). Mais curieux de porter le nom de protecteur des lettres, il fit aggrandir le muſéum, ou le logement des ſavans d'Alexandrie (*Athen. Deipn. l.* 7.); & ſon ambition ſe borna à paſſer pour un habile grammairien. Nouveau Cadmus, il voulut mériter la gloire d'avoir inventé des lettres : c'eſt lui qui mit en uſage le Ⅎ, ou Ⅎ renverſée.

Le beau buſte de *Claude*, trouvé *alle Fratocchie* (*Monfauc. Ant. expl. t.* 5. *pl.* 129.), paſſa en Eſpagne avec le cardinal Girolamo Colonna. Lorſque le parti autrichien, dans la guerre de la ſucceſſion d'Eſpagne, ſe fut emparé de Madrid, milord Galloway chercha ce buſte, & apprit qu'il étoit à l'Eſcurial, où il le trouva ſervant de contre-poids à l'horloge de l'égliſe. Il le fit enlever de-là & tranſporter en Angleterre.

Un ouvrage très-important du tems de cet empereur, ſeroit le fameux morceau nommé vulgairement le grouppe d'Arie & de Pétus, dans la Villa-Ludoviſi, ſi la repréſentation pouvoit s'accorder avec cette dénomination. Mais cette explication eſt fauſſe. *Voyez* ARIE.

On voit à la Villa-Albani une ſtatue d'empereur, vêtue d'un vaſte paludamentum, & à laquelle on a adapté une tête de *Claude.*

Le veſtibule de l'hôtel-de-ville de Lyon, renferme deux tables de bronze, ſur leſquelles eſt gravée la harangue que prononça *Claude* dans le ſénat, en faveur des Lyonnois, ſes compatriotes.

CLAUDE II, ou le Gothique.

MARCUS AURELIUS CLAUDIUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont :
RRRR. en or.
RRR. en argent fin.
RR. en médaillons de bronze.
R. en P. B.
RR. à peu-près du modèle de G. B. de la colonie d'Antioche de Piſidie.
RR. en médailles grecques de G. B.
RR. en G. B. d'Egypte, de la forme des médaillons.
C. en M. & P. B. de la même fabrique.
C. en P. B. latin. Il y a dans ces modules des revers rares, tels que celui qui a pour légende REGI ARTIS.

Digitized by Google

On ne connoit point, depuis ce règne jusqu'à celui de Dioclétien, de médailles d'argent fin.

CLAUDIA ou *CLODIA*, famille romaine, dont on a des médailles.

RR. en or.

C. en argent.

R. en bronze.

Les surnoms de cette famille sont *AISERNINUS*, *CENTHO*, *DRUSUS*, *GLUCIA*, *MARCELLUS*, *NERO*, *PULCHER*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

CLAUDIA, vestale dont la réputation étoit devenue équivoque. Elle trouva une occasion de faire preuve de sa vertu, qu'un air trop libre, joint au grand soin de se parer, avoit rendu suspecte. Le peuple romain ayant fait apporter de Phrygie à Rome la statue de Cybèle, on dit que le vaisseau s'arrêta tout court à l'embouchure du Tibre, sans qu'on pût le faire avancer. On consulta l'oracle des Sybilles, qui dit qu'une vierge devoit le faire entrer dans le port. *Claudia* se présenta, adressa tout haut sa prière à la déesse; & ayant attaché sa ceinture au vaisseau, elle le fit avancer sans résistance, ce qui la fit admirer de tout le monde.

La justification miraculeuse de cette vestale, est représentée sur un médaillon de Faustine-mère, qui est au Vatican, & qui avoit appartenu au cardinal Albani (*Numism. Card. Alex. Albani. tab.* 27. *n.* 3.).

On la voit aussi sur un autel du muséum capitolin, où *Claudia*, la tête couverte avec sa *palla*, tire un navire sur lequel Cybèle est assise. Syntyche fit élever ce monument, en action de graces de la santé qu'elle croyoit avoir recouvrée par la vertu de Cybèle SALVIA, pour *Salutifera*, & de son navire, qu'elle appelle aussi SALVIA dans le même sens.

MATRI DEUM ET NAVI SALVIÆ
SALVIÆ VOTO SUSCEPTO
CLAUDIA SYNTYCHE
D. D.

CLAUDIA, fille de l'empereur Claude.

On trouve le nom de *Claudia* sur une médaille grecque, rapportée dans le trésor britannique de Haim, tome 2, pag. 185.

CLAUDIA, fille de Néron.

DIVA CLAUDIA NERONIS FILIA.

Les médailles où l'on voit son nom sont:

RRR. en P. B. On y lit autour d'un temple: DIVA CLAUDIA NERO*nis filia*; au revers: DIVA POPPÆA, à l'entour d'un autre temple. Et sur une autre médaille: POPPÆA AUG., avec deux temples, comme sur la médaille précédente.

CLAUDIA (*Aqua*). *Voyez* CLAUDIENNE.

CLAUDIAS, en Cappadoce. ΚΛΑΥΔΙΕΩΝ.

Hunter possédoit une médaille autonome de bronze, avec cette légende, & une femme à tête tourrelée, assise, que M. Combe attribue à *Claudias*.

CLAUDICONIUM, dans la Lycaonie. ΚΛΑΥΔΕΙΚΟΝΙΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur de Néron (*Pellerin*, *pl.* 141.).

CLAUDIENNE (l'eau), *aqua claudia*. Caligula voyant que les sept aqueducs de Rome ne suffisoient pas pour les besoins & le luxe de cette grande ville, fit venir l'eau qui porta le nom de *Claude*, son successeur, sous le règne duquel les aqueducs de l'eau *claudienne* furent achevés, l'an 800 de la fondation de Rome. Cette eau étoit très bonne, & presqu'autant que l'eau *Marcia*. Elle arrivoit à Rome sur le mont Cœlius, d'où Néron la fit conduire dans son palais par le moyen d'un aqueduc, dont on voit quelques restes sur le mont Cœlius. Deux sources fournissoient l'eau *claudienne*; l'une commençoit, selon Pline, à 40 milles de Rome, sur le chemin de *Sublacum*, & se réunissoit à 8 milles de Rome à une seconde, pour arriver ensemble par la porte Majeure. Delà l'eau *claudienne* tournoit vers la basilique de Latran, & se distribuoit ensuite au peuple vers le temple de *Claude*, que l'on croit être aujourd'hui Saint-Etienne-le-Rond.

Le gourmand Vitellius préféroit l'eau *claudienne*, à toutes les autres dont Rome s'abreuvoit.

CLAUDIOPOLIS, dans la Lycaonie. ΚΛΑΥΔΙΟ.

Vaillant attribue à cette ville, exclusivement à *Claudiopolis* d'Isaurie, des médailles impériales grecques, frappées en l'honneur de Faustine, jeune, de Gordien-Pie, de Tranquilline, de Claude Gothique.

CLAUDIOPOLIS, dans l'Isaurie. ΚΛΑΥΔΙΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domitien, d'Hadrien, d'Antonin, de Caracalla.

CLAVE. *Voyez* CLAVUS.

CLAVIGER, surnom d'Hercule, à cause qu'il portoit la massue.

CLAVIGER, porte-clefs. *Voyez* CLEF.

CLAUSIUS, dieu qu'on invoquoit en fermant une porte. *Voyez* PATULCIUS.

CLAVUS. Il n'est aucun objet sur lequel les antiquaires aient eu des opinions aussi opposées que sur le *clavus*, dont la largeur plus ou moins grande, établissoit la distinction entre le *laticlave* & l'*angusticlave*. Une seule de ces opinions paroît aujourd'hui

aujourd'hui avoit été embraſſée par le plus grand nombre des antiquaires ; nous l'expoſerons plus bas.

Sigonius (*de Judic. III.* 19.), Zamoski (*de Senat. Roman.* 1. 18.), & Egnatius (*in Lamprid.*), ont dit que le *clavus* étoit ſous la forme de fleurs. Mais on ſait que les hommes libres, ſi l'on excepte les débauchés, ne portèrent jamais à Rome des habits ornés de fleurs. On n'en vit jamais qu'aux femmes & aux eſclaves.

Accurſe (*ad Leg.* 9. *ff. de Aur. & Arg. Leg.*) & Lazius (*Comment. Reip. Rom. II.* 3. & VIII. 4.) ont pris les *clavus* pour des fibules, des bulles, ou de petits globes d'or & de pourpre, que l'on couſoit vers la poitrine. Ce ſentiment eſt plus extraordinaire que le premier. Dans le grand nombre de ſtatues, repréſentant des conſulaires & des hommes vêtus de la toge, qui ſubſiſtent encore, on n'en voit aucune qui porte aucune fibule, aucun globule ſaillant. Il eſt d'ailleurs certain que les Romains garnirent de *clavus* de pourpre des nappes & des ſerviètes, ce qui les auroit rendu d'un uſage fort incommode, ſi les *clavus* avoient eu quelque relief.

A ces deux opinions, qui ſont inſoutenables, a ſuccédé celle qui regarde les *clavus* comme des morceaux de pourpre, couſus au-devant de la tunique des ſénateurs & des chevaliers. Elle eſt ſeule d'accord avec les paſſages des auteurs latins, qui, en parlant des *clavus*, font toujours mention de *tunique*, de *pourpre* & de *couture*. Acron dit (*in Horat. Sat.* 1. 5. 35.) : *Latum clavum purpuram dicit, quæ in pectore extenditur ſenatorum : græci τὸν πλατύσημον* vocant. Varron (*de Ling. Lat. VIII.* 5. 57.) parle expreſſément de pièces couſues à la tunique : *Siquis tunicam in uſu ita conſuit, ut altera plagula ſit anguſtis clavis, altera latis : utraque pars in ſuo genere caret anologia.* Ulpien déſigne auſſi les *clavus* comme des pièces couſues aux habits (*l. veſtimentum*) : *Inſtita, pictura, clavique qui veſtibus inſuuntur.* La pourpre du *clavus* eſt exprimée dans le commentaire d'Acron, cité plus haut, & dans le vers d'Horace que ce commentaire explique :

Induitur humeris cum lato purpura clavo.

Les morceaux de pourpre couſus à la tunique des ſénateurs & des chevaliers, étoient-ils tonds, ou longs comme des bandes ? Octavien Ferrari (*de Re Veſt.*) aſſure qu'ils étoient ronds, & il ſe fonde ſur la ſignification propre du mot *clavus*, qui déſigne, ſelon lui, un clou à tête ronde, tels qu'étoient ceux des portes du panthéon. Mais on peut lui faire deux objections très-fortes, auxquelles il ſeroit impoſſible de répondre d'après ſes principes. D'abord *clavus* n'eſt pas toujours pris dans l'acception particulière adoptée par Ferrari. Vitruve parle de clous, auxquels il donne l'épithète *muſcarii* ; ou ces clous avoient leurs têtes façonnées en figures de mouches, ou l'expreſſion de Vitruve déſigne, comme le penſent pluſieurs philologues, des chevilles de bois, c'eſt-à-dire, des morceaux de bois d'une épaiſſeur à très-peu près égale, & ſans tête. Dans ces deux cas, on voit que Ferrari a donné trop de latitude à l'expreſſion ordinaire de clou. Il eſt certain d'ailleurs que l'on ne voit point ordinairement de ces ornemens ronds aux tuniques des figures repréſentées dans les peintures antiques.

On peut aſſurer que les *clavus* étoient des bandes de pourpre, couſues à la tunique par-devant, & qui deſcendoient de la poitrine aux genoux. Cette poſition perpendiculaire empêche de les confondre avec les *limbus*, ou bandes qui portoient le nom de *méandres*, quand elles formoient des entre-lacs. Nous apporterons d'abord une preuve de fait : dans le grand nombre de figures peintes dans les plafonds & les voûtes des catacombes, qui ſont deſſinées dans le *Roma ſotterranea* de Boſio, la plupart ſont vêtues de tuniques ornées de deux bandes perpendiculaires, d'une couleur différente de celle du fond.

A cette preuve de fait, nous allons joindre des textes clairs & précis. Acron, cité plus haut, dit que le *clavus* s'étend ſur le ſein des ſénateurs : *In pectore extenditur ſenatorum. Ut purpura*, dit Quintilien, en parlant du laticlave, *recte deſcendant.* Horace eſt plus expreſſif encore (*Sat.* 1. 6. 28.) :

. . . . . *Latum demiſit pectore clavum.*

D'après des paſſages auſſi clairs, il eſt démontré que les *clavus* étoient des bandes de pourpre, couſues perpendiculairement ſur le devant de la tunique des ſénateurs & des chevaliers, & donc la plus grande ou la moindre largeur diſtinguoit ces deux ordres.

Le mot *clavus* s'appliqua par la ſuite aux bandes de pourpre dont on orna les nappes, les ſerviettes & les couvertures des lits. Martial dit d'une nappe ainſi ornée (*IV.* 46. 17.) :

Et lato variata mappa clavo.

Voyez ANGUSTICLAVE & LATICLAVE.

CLAXENDIX. Priſcien (*V. p.* 655.) dit que ce mot déſignoit une eſpèce de coquille, dont on couvroit les ſceaux, *ſigilla*, pour les conſerver.

CLAZOMÈNE, en Ionie. ΚΛΑΖΟΜΕΝΙΩΝ.

Ses médailles autonomes ſont :

RRRR. en or. . . . . *Pellerin.*

RRR. en argent.

C. en bronze.

Ses types ordinaires ſont un cygne, un bélier couché ou debout, un ſanglier ailé à mi-corps.

Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes préteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Livie, de Claude, de Titus, d'Hadrien, de Domna, de Géta, de Valérien, de Gallien.

CLEDOMANTIE, } CLEDOMANCE, } ſorte de divination qui ſe pratiquoit avec des clefs. κλεὶς veut dire *clef* en grec, & μαντία, *divination*. On ne trouve que le nom de cette divination, & l'on ignore comment elle ſe pratiquoit.

CLÉDONISME, eſpèce de divination qui étoit en uſage parmi les anciens.

On n'eſt pas d'accord ſur l'objet & la manière de cette ſorte de divination, parce que le mot grec κληδὼν, duquel eſt formé *clédoniſme*, ſe prend en pluſieurs ſens : 1°. pour un bruit, *rumor* ; 2°. pour un oiſeau, *avis* ; & 3°. pour un dérivé du verbe καλέω, & par contraction κλέω, qui ſignifie *évoquer*. De-là les auteurs donnent pluſieurs ſignifications au mot *clédoniſme*. Les uns prétendent que c'étoit une eſpèce d'augure ou de préſage, tiré des paroles qu'on avoit entendues. Au rapport de Cicéron, les Pythagoriciens obſervoient, avec une attention ſcrupuleuſe, non-ſeulement les paroles des dieux, mais encore celles des hommes, & étoient perſuadés que la prononciation de certaines paroles cauſoit des malheurs ; par exemple, ſi l'on prononçoit le mot *incendie* dans un repas ; c'eſt pourquoi ils diſoient un *domicile*, au-lieu d'une priſon, & les *Euménides*, au-lieu des *Furies*. Le *clédoniſme*, pris en ce ſens, revient à une autre eſpèce de divination nommée *onomancie*. *Voyez* ONOMANCIE.

D'autres ſoutiennent que par *clédoniſme*, il faut entendre un augure tiré du chant ou du cri des oiſeaux ; & que c'eſt en ce ſens qu'Horace a dit :

Impios parræ recinentis omen. . . . ;

Et Virgile :

. . . . *Cavâ prædixit ab ilice cornix.*

Ce qui ne diffère point de la divination appelée *ornithomancie*. *Voyez* ORNITHOMANCIE.

Enfin quelques-uns diſent que le *clédoniſme*, pris dans le troiſième ſens, étoit la même choſe que l'évocation des morts. C'eſt le ſentiment de Glycas : « *Nam* κληδὼν, dit-il, *vocari geniorum* » *per exantationes certas attractionem, & è ſublimi* » *deductionem. Deductâ voce à* κλῶ, *quod idem* » *ſit cum* καλῶ, *evoco.* » *Voyez* EVOCATION & NÉCROMANCIE.

CLEF. Euſtathe (*ad Odyſſ. IX.*) attribue l'invention des *clefs* aux Lacédémoniens ; juſqu'à eux, on n'avoit fermé les portes, ſelon lui, qu'avec des nœuds. Pline, qui vivoit pluſieurs ſiècles avant ce commentateur, indique un certain Théodore de Samos pour l'inventeur des *clefs* (*VII.* 56.).

Le bois ſemble avoir été la première matière qui ſervit à faire des *clefs*. C'étoit ſans doute un ſimple crochet, que l'on introduiſoit dans la porte par un trou, & à l'aide duquel on ſoulevoit ou reculoit une eſpèce de pêne ou de verrou. Les habitans de certains cantons du Limouſin, ferment encore aujourd'hui de cette manière leurs étables & écuries. S. Auguſtin parle de *clefs* de bois (*de Doctrin. Chriſt. IV.* 11.) : *Quid prodeſt clavis aurea, ſi aperire quod volumus non poteſt ? Aut quid obeſt lignea, ſi hoc poteſt ?* Dans ce paſſage, il fait auſſi mention de *clefs* d'or. Mais les plus communes étoient de bronze ; l'on en voit un grand nombre de cette matière dans le cabinet de Sainte-Geneviève, & dans toutes les collections d'antiques.

La forme des *clefs* antiques varie à l'infini ; mais celles qui ſont les plus remarquables, ont leurs tiges terminées d'un côté par le panneton, & de l'autre par un anneau. Quelques antiquaires ont cru y reconnoître les *clefs* dont les maris faiſoient préſent à leurs nouvelles épouſes, au moment où elles entroient dans leur maiſon, pour leur annoncer qu'elles alloient être chargées de la garde & du ſoin du ménage. Feſtus a reconnu une autre allégorie dans cette tradition des *clefs* faite par les époux ; il l'a priſe pour un ſouhait relatif à la facilité de l'accouchement : *Ad ſignificandam partûs facilitatem.* Lorſqu'un Romain faiſoit divorce avec ſon épouſe, il lui reprenoit ces *clefs* (*Cicer. Philipp. II.* 28.) : *Mimam ſuas res ſibi habere juſſit ex XII tabulis : clavis ademit, exegit.* De même l'épouſe rendoit les *clefs* au mari, quand elle vouloit s'en ſéparer (*Ambroſ. Epiſt.* 65) : *Mulier offenſa claves remiſit, domum revertit.* La coutume de jeter les *clefs* & une bourſe ſur la tombe du mari, à l'hérédité duquel la femme renonçoit, qui étoit établie en France dans le moyen âge, prenoit ſon origine dans cet uſage des Romains.

Quoique les Romaines fuſſent chargées des *clefs* de leur maiſon, elles n'avoient pas cependant celles de la cave. Fabius Pictor raconroit dans ſes annales, dit Pline (*XIV.* 14.), que dans les premiers tems de Rome, une femme ayant forcé une armoire pour y prendre les *clefs* du cellier, fut condamnée par ſa famille à mourir de faim.

Dans les ſiècles du luxe, les Romaines chargeoient du ſoin de leurs *clefs* un eſclave, qui les ſuivoit en portant ce gage de confiance. Martial raille agréablement Euclion, qui, malgré ſes richeſſes, pouſſoit l'avarice & la défiance au point de n'oſer confier ſes *clefs*, ſelon l'uſage, à un ſerviteur, & de les porter toujours lui-même (*V.* 35.) :

Digitized by Google

Equiti superbo, nobili, locupleti,
Cecidit repente magna de sinu clavis.
Numquam, Fabulle, nequior fuit clavis.

La *clef* laconique étoit, selon quelques philologues, une *clef* d'une forme particulière, & selon d'autres, une espèce de fausse *clef*. Les Romains désignoient les fausses *clefs* par l'épithète *adultera*. Ovide parle de l'usage qu'en faisoient les amans des femmes mariées (*Art. Amand. edl.* 643.).

Nomine cùm doceat, quid agamus, adultera clavis.

Quelques philologues se servent du mot *caria*, pour désigner une *fausse-clef*; & ils s'appuient de l'autorité de Festus-Avienus, qui s'en sert dans l'explication des vers d'Aratus, où le poëte-astronome, voulant peindre la foible lumière de Cassiopée, dit *qu'elle ne paroit pas plus dans le ciel, qu'une clef carienne dans une serrure :*

Lux hebes est matri, vix qualem caria quondam
Noverit intrantem per claustra sonantia clavem.

Les divinités égyptiennes & grecques portent souvent des *clefs*. Nous allons expliquer ces symboles.

De tous les attributs que portent les dieux de l'Egypte, il n'en est point d'aussi difficile à interpréter que le prétendu *tau*, appelé *crux ansata* par les antiquaires; il n'en est aucun dont les auteurs, qui ont fait des systèmes sur les antiquités, aient donné des explications plus extraordinaires. Cet attribut, formé d'une croix surmontée d'un cercle, se trouve ordinairement sur les obélisques dans la main d'Osiris, & souvent dans celles des statues d'Isis. Ecoutons sur cet objet Kircher. « Les habitans du Nil apprirent les propriétés » miraculeuses du tau, des Hébreux, qui les tenoient » des patriarches, comme ceux ci les avoient ap» prises d'Adam, auquel dieu lui-même les avoit » enseignées (*Kircheri Obeliscus Pamphilius, pag.* » 368.). » Ce savant en cherche l'explication dans la cabale des Juifs; & il fait représenter les quatre élémens par les bras, le sommet & le pied de la croix. Ruffin & Suidas avoient déjà trouvé dans cet attribut le symbole évident de la vie future, désignée autrefois, selon eux, aux Patriarches & aux Hébreux fidèles, par cette croix surmontée d'un cercle. Kircher n'a eu garde d'omettre cette explication, qui rentroit dans l'ordre des vérités théologiques, gravées, selon lui, sur tous les obélisques. On la retrouve dans Jablonski même, qui s'est d'ailleurs souvent éloigné des opinions de Kircher.

Cleyton (*Journal from grand Caire Written by the Preferto of Egypt.*) dit que la croix égyptienne représentoit un instrument de jardinage, destiné à planter des végétaux, un *plantoir* en un mot. C'étoit une boussole, si l'on en croit Hewart (*Théolog. Payenne, part. 1. pag. 11.*), cité par M. Paw (*Rech. Phil. sur les Egypt. & les Chinois.*), qui rapporte ensuite son opinion particulière. « Aujourd'hui, dit-il, il n'y a pas de savant qui » ne sache que cette célèbre croix à anse, qui » reparoit tant de fois dans les hiéroglyphes, est » une représentation fort voilée de la partie géni» tale de l'homme : c'est enfin le *phallus*; de sorte » qu'on ne peut presque réfléchir sérieusement à » la prodigieuse bévue d'Héwart; car il y a, » comme l'on voit, une distance assez grande du » *phallus* à la boussole. Je m'étonne même qu'il » ne se soit pas apperçu que ce signe, soit simple, » soit composé, est tourné en tous sens sur les » obélisques, & vers tous les points cardinaux » du monde. Lorsqu'on le voit suspendu au cou » des figures, alors son extrémité regarde la terre, » précisément comme les Indiens portent aujour» d'hui sur la poitrine le *lingam*, qu'on sait être » une représentation du même objet, mais beau» coup moins voilée. »

Après une assertion aussi positive de M. Paw, il sembleroit que la croix égyptienne ne demanderoit plus aucune explication, & que l'on ne pourroit s'empêcher d'y reconnoître le *phallus*. Nous avons cependant encore des doutes; nous ne trouvons même aucune ressemblance entre la croix égyptienne & le *phallus*, & moins encore entre cet attribut & le *lingam* des Indiens, ainsi que tout le monde peut s'en convaincre par la simple inspection de ces monumens. Nous allons proposer une explication plus simple & plus naturelle de cet attribut. Heureusement que le comte de Caylus l'a entrevue, en disant que c'étoit peut-être une *clef!* Si nous n'avions cette égide pour nous couvrir, nous serions exposés aux traits aigus que M. Paw s'est plu souvent à lancer, sans motifs, ou d'après les prétextes les plus frivoles, sur les gens de lettres les plus respectables.

On voit au muséum du Capitole, deux Isis de marbre, beaucoup plus grandes que nature, & travaillées dans le style imité des anciens Egyptiens. Elles tiennent l'une & l'autre une *clef* antique, telles que nous en offrent tous les muséum connus. Ces *clefs* sont composées d'un anneau, par lequel on les tenoit, & c'est ainsi que les figures des obélisques portent la croix égyptienne; d'un croisillon, dont les deux branches plus ou moins prononcées soutiennent l'anneau; d'une tige & d'un panneton. Cette dernière partie de la *clef* paroit à une des deux Isis; mais à l'autre elle est effacée par la tige, qui est placée sur une même ligne entr'elle & l'œil du spectateur. Cette position de la *clef* antique à la seconde Isis, lui donne une ressemblance parfaite avec la croix surmontée d'un cercle, ou le prétendu tau des figures

d'Oſiris & d'Iſis. M. Anquetil a retrouvé d'ailleurs entre les mains des Indiens une croix ſans panneton, ſurmontée d'un cercle, qui leur ſervoit habituellement de *clef*.

Winckelmann, qui dans ſon admirable *Hiſtoire de l'Art chez les Anciens* (*l.* 2. *c.* 2.), a ſi bien développé les caractères des divers ſtyles, eſt le premier qui ait fait diſtinguer celui des anciennes figures égyptiennes, d'avec le ſtyle imité des tems poſtérieurs, & ſur-tout du règne d'Hadrien. Il reconnoit ces deux Iſis de marbre pour un ouvrage grec, fait à Rome dans le haut-empire. Nous pouvons donc conclure avec certitude que ſous les empereurs, & les artiſtes grecs, & les Romains qui les faiſoient travailler, & les prêtres égyptiens qui initioient les Romains aux myſtères des divinités du Nil, croyoient que la croix égyptienne n'étoit qu'une ſimple *clef*, puiſqu'ils l'ont remplacée par celle-ci dans les mains des deux Iſis du Capitole.

Au reſte, cette opinion n'étoit pas particulière aux Grecs, qui exerçoient à Rome les arts du deſſin. Elle avoit été celle des habitans de la Grèce, dans les beaux jours d'Athènes & de Lacédémone. Ils plaçoient des *clefs* dans les mains d'un grand nombre de leurs divinités, que cet attribut faiſoit appeler *porte-clefs*, κληδοῦχοι; tels étoient Minerve, Hécate, le Soleil & l'Amour. Ces attributs, apportés anciennement dans la Grèce avec les divinités qui remplacèrent Iſis, Oſiris, & les autres dieux égypriens, s'y conſervèrent long-tems; mais leur véritable ſignification n'y fut jamais connue, ou elle ſe perdit, parce qu'il n'y avoit point encore d'écrivains. On tirera cette concluſion, en examinant la futilité des raiſons que les poëtes des ſiècles poſtérieurs ſubſtituèrent aux traditions égyptiennes. Proclus (*v.* 3. *Apud. Fabric. Bibl. Gr. vol.* 8. *p.* 508.), dans ſon hymne au Soleil, lui donne pour attribut une *clef*, parce qu'il ouvre les portes du jour. Callimaque (*Spanhem. Obſ. in Callim. pag.* 581.) en donne une pareille à Minerve, parce qu'elle ſavoit, ſelon Eſchyle (*Eumenid. v.* 830.), trouver les *clefs* de l'endroit où Jupiter dépoſoit ſon foudre. La *clef* dans les mains d'Hécate à triple viſage, déſignoit celle du Tartare. C'étoit ſans doute la même raiſon qui fit nommer Eaque *porte-clef*, κληδοῦχος, ſur une inſcription rapportée par Muratori (*Theſ. Inſcr. p.* 1321.). Dans l'Hippolithe d'Euripide (*v.* 538.), l'Amour eſt le *porte-clef* de l'appartement de Vénus, ſa mère:

Τὸν τῆς Ἀφροδίτας
Φίλτατον θαλάμων
Κληδοῦχον. . . .

Cette allégorie ingénieuſe n'a pas beſoin d'être expliquée; mais elle nous fait comprendre l'intention de l'auteur de l'hymne à l'Amour, attribué à Orphée, qui l'appelle auſſi *porte-clef*. L'artiſte qui a gravé une belle ſardoine de la collection de Stoſch (*IIe. claſſe*, *n°.* 730.), a amplifié, ſi l'on peut parler ainſi, cette même allégorie, en faiſant porter à un Amour un trouſſeau de *clefs*, au-lieu d'une ſeule que lui avoient donnée les anciens poëtes grecs.

C'eſt ainſi que les ſiècles poſtérieurs ont doublé le foudre de Jupiter, le gouvernail de la Fortune, le viſage de Janus, d'Acca-Laurentia, qu'ils ont triplé même le corps d'Hécate, de Geryon, la tête de Cerbère, &c. &c. On a cru ſans doute donner une plus grande idée de la puiſſance des dieux, en multipliant & les attributs qui les indiquoient, & les figures qui les repréſentoient. Cette cauſe, puiſée dans la nature de l'eſprit humain, expliqueroit peut-être naturellement le goût inné des Aſiatiques, conſidérés depuis l'Ionie juſqu'aux pays qui, habités autrefois par les *Sina*, le ſont aujourd'hui par les Chinois & les Japonois, pour les ſtatues chargées de pluſieurs têtes, de pluſieurs bras ou de pluſieurs corps. Mais cette explication ſimple pourra déplaire à ces écrivains toujours empreſſés à repouſſer les choſes qui ſe préſentent d'elles-mêmes à l'eſprit, tandis qu'ils admettent les abſurdités les plus révoltantes, & qu'ils tourmentent de la manière la plus cruelle & la plus arbitraire les anciens auteurs, pour les rendre complices des égaremens de leur imagination.

Si nous voulions rapporter tous les attributs que tiennent les figures égyptiennes, à l'agriculture, nous pourrions ici nous étayer du témoignage de Cleyton, qui a reconnu dans la croix égyptienne un *plantoir*, un inſtrument du jardinage; mais nous laiſſerons cette explication détournée, pour embraſſer celle du comte de Caylus, & nous croyons avec lui que c'étoit une ſimple *clef*. Ainſi le penſoient les artiſtes des ſiècles poſtérieurs, qui ont ſculpté les deux Iſis du Capitole; ainſi l'avoient penſé les Grecs des anciens tems, qui donnèrent la *clef* d'Iſis à Minerve & à Hécate, divinités par leſquelles ils remplaçoient l'Iſis égyptienne; & la *clef* d'Oſiris au Soleil, qui le repréſentoit.

Qu'eſt-ce que les anciens habitans de l'Egypte avoient voulu déſigner en mettant une *clef* dans les mains d'Oſiris & d'Iſis? Nous le trouverons en étudiant les dogmes des Egyptiens. Plutarque dit que ce peuple plaçoit les régions du midi ſous la direction immédiate d'Oſiris, & les contrées du nord ſous celle de Typhon, dont la mer étoit l'écume fatale. De-là vient qu'ils regardèrent le Nil comme un écoulement d'Oſiris. C'étoit donc ce dieu qui amenoit de l'Ethiopie en Egypte les eaux du fleuve ſalutaire; c'étoit lui qui ouvroit les canaux deſtinés à les répandre, & les réſervoirs où l'on en conſervoit une partie. Une *clef* n'étoit-elle pas le ſymbole naturel de cette opération, à laquelle les Egyptiens rappor-

Digitized by Google

voient tous les phénomènes de la nature & tous leurs dogmes religieux ?

Oſiris d'ailleurs étoit la force productive de la nature, ce qui étoit indiqué par ſon attitude obſcène, que les Grecs & les Latins rappelèrent dans les ſtatues du dieu des jardins. Une *clef* devenoit encore ſon ſymbole ſous ce nouveau rapport. Quelques Grecs, & pluſieurs antiquaires modernes à leur exemple, ont paru ſe rapprocher de notre explication, en donnant à cet attribut le nom du *phallus*, avec lequel il n'a cependant aucune reſſemblance ſenſible.

Quant à Iſis, que les Egyptiens croyoient être la Lune, elle pouvoit, à ce titre, porter auſſi une *clef*; car c'étoit à la Lune qu'ils attribuoient les accroiſſemens du Nil, parce qu'ils la faiſoient ſouveraine des vents, & ſur-tout des vents du midi, toujours favorables à ces accroiſſemens.

N'étoient-ce pas aſſez de raiſons pour lui donner le même attribut qu'à Oſiris, conſidéré comme le père du Nil ?

CLEF ſur les médailles des iſles *Cleides* (On voit une).

CLEF DES FÊTES MOBILES.

« Les anciens appeloient ces *clefs*, *claves terminorum*. Nous les appelons les *clefs des fêtes mobiles*, parce qu'on s'en ſervoit autrefois pour connoître quels jours du mois tomboient les fêtes mobiles, le dimanche de la ſeptuagéſime, le premier dimanche de carême, le jour de pâques, le dimanche des rogations, & enfin le jour de la pentecôte. On trouve ces *clefs* marquées parmi les dates de quelques chartes. Voici la manière dont les anciens en faiſoient uſage. »

« Suivant leur langage, le *terme* de la ſeptuagéſime étoit le 7 janvier; celui du premier dimanche de carême, le 28 du même mois; celui de pâques, le 11 mars; celui des rogations, le 15 avril; celui de la pentecôte, le 29 du même mois. C'eſt de ces jours fixes qu'il falloit partir, ou commencer à compter, pour trouver les jours de ces fêtes mobiles par le moyen de ces *clefs*. Un exemple rendra ceci plus intelligible. L'année 533 de Jéſus-Chriſt, comme on le voit dans la table chronologique, avoit 15 pour *clef* des fêtes mobiles. Je veux ſavoir, par l'uſage de ce nombre, quel jour tomboit, en cette année 533 de Jéſus-Chriſt, le dimanche de la ſeptuagéſime. Je commence par compter un le 7 janvier, deux le 8, & ainſi de ſuite juſqu'à 15 inclufivement, ce qui me conduit juſqu'au 21 de ce mois auſſi inclufivement. Le dimancho après ce 21 eſt celui de la ſeptuagéſime; & je vois par la lettre dominicale, qui eſt B, que ce dimanche eſt le 23 janvier, parce que la lettre dominicale B répond à ce quantième. Cette opération faite, j'en fais une ſeconde, en commençant par compter un le 28 janvier, & je ſuis conduit par mon nombre 15 juſqu'au 11 février inclufivement. Le dimanche qui ſuit ce jour, eſt le premier dimanche de carême; & toujours par ma lettre dominicale B, je trouve que ce dimanche tomboit la 533e année de Jéſus Chriſt, le 13 février. Je fais une troiſième opération ſemblable aux deux premières, en commençant par compter un au 11 mars, & je trouve que le jour de pâques tomboit le 27 du même mois. J'en fais une quatrième pour compter un le 15 avril, & je trouve que le dimanche des rogations, qui eſt le cinquième après pâques, étoit le 1 mai. Enfin je fais une dernière opération en commençant par compter un le 19 avril, & je trouve que le jour de la pentecôte tomboit le 15 mai de la 533e année du Sauveur. Tel eſt l'uſage que les anciens faiſoient des *clefs* des fêtes mobiles. Pour m'aſſurer de la certitude de ce calcul, je jette les yeux ſur le calendrier B de notre calendrier ſolaire perpétuel, où pâques tombe le 27 mars, & où toutes les fêtes mobiles de l'année ſont marquées; & je trouve que j'ai fort bien rencontré, en me ſervant des *clefs* dont nos anciens faiſoient uſage pour indiquer les jours où ces fêtes tomboient, d'où je conclus que leur méthode étoit bonne. Mais je ſuis diſpenſé de m'en ſervir, ayant aujourd'hui un calendrier perpétuel, qui m'indique toutes les fêtes mobiles & immobiles ſans la moindre opération (*l'Art de vérifier les dates.*). »

CLEIDES, iſles. Sans inſcription.
Leurs médailles autonomes ſont :
RRRR. en bronze. . . . *Pellerin.*
O. en or.
O. en argent.

Le ſymbole de ces iſles eſt une clef, & leur type eſt un aigle volant.

« Cette médaille doit, par ſon type qui repréſente une clef antique, appartenir aux iſles *Cleides*, du mot Κλὶς, qui ſignifie une clef. Elle a d'ailleurs au revers un oiſeau volant, qui étoit le type commun des monnoies de pluſieurs autres iſles & villes maritimes, comme de *Seriphus*, *Siphnus*, *Malea*, &c. Les *Cleides* étoient ſituées près de l'iſle de Chypre, vis-à-vis un promontoire qui portoit le même nom. Les anciens ne ſont pas d'accord ſur leur nombre. Il n'y en avoit que deux, ſelon Strabon. Pline en compte quatre. C'eſt de *Larnaca* en Chypre que cette médaille eſt venue (*Comte de Caylus*, 5. *pl.* 57. *n°.* 6.). »

CLEIDOMANTIE. *Voyez* CLÉDOMANTIE.

CLÉMENCE, vertu miſe au rang des divinités. Il fut réſolu, dit Plutarque, de bâtir un temple à la *Clémence* de Céſar; & en effet, on en voit un ſur une de ſes médailles. Les ſymboles de la *Clémence* ſont un rameau, la patère & la haſte pure. Claudien dit que cette divinité ne doit avoir ni temple, ni ſtatue, parce qu'elle ne doit habiter que dans les cœurs. Il fait de la *Clémence* une belle deſcription dans ſon poëme

Digitized by Google

fut le premier consulat de Stélicon (*l. 6.*) :

Principio magni custos Clementia mundi,
Qua jovis incoluit zonam, qua temperat æthram
Frigoris & Flammæ medium; quæ maxima natu
Cœlicolum, (nam prima chaos Clementia solvit
Congeriem miserata rudem, vultuque sereno
Discussi tenebris in lucem sæcula fudit)
Hæc dea pro templis, & thure calentibus aris
Te fruitur.

Il dit ailleurs (*de Consul. Manl. n. 167.*) :

Nonne vides, ut nostræ soror Clementia tristes
Obtundat gladios.

La base de la statue de la *Clémence* étoit dans Athènes un lieu d'asyle.

CLEMMATERES, vases à boire, petits, creux, sans pied & sans oreilles. Athénée (*lib. xi.*) en fait mention, & dit qu'ils servoient aux Galles consacrés à Cybèle. Κλήματα désignent en grec des sarmens ; & l'on peut conjecturer, d'après l'étymologie, que les *clemmateres* en étoient ornés.

CLEO. *Voyez* THETIS.

CLEOBIS. *Voyez* BITON. Ces deux frères, célèbres par leur piété filiale, avoient à Argos (*Pausan. l. 1. p. 155.*) deux statues de marbre. On les voit sur une pâte antique du baron de Stosch (*IV. classe, n°. 17.*), traînant sur un char au temple de Junon leur mère décrépite. Béger a publié un dessin de ce même sujet (*Spicileg. Ant. p. 147.*).

CLEOBULE. *Voyez* CLÉOPATRE.

CLÉODÉE, fils d'Hyllus, petit-fils d'Hercule, fut un des héros à qui la Grèce érigea des monumens héroïques (*Herodot. l. 7.*).

CLÉODICE, femme d'Himère. *Voyez* HIMÈRE.

CLÉODORE, Nymphe qui fut aimée de Neptune, dont elle eut Parnasse (*Pausan. lib. 10.*). *Voyez* CLÉOPOMPE, PARNASSE.

CLÉODOXA, une des sept filles de Niobé, qui périrent par la colère de Latone, selon Apollodore.

CLÉOMÈDE d'Astypalée, étoit si vigoureux & si fort, qu'étant entré un jour dans une école, dont le plancher étoit soutenu par un fort pilier, d'un coup de poing il renversa le pilier, & écrasa une troupe d'enfans qui étoient dans cette école. Se voyant ensuite poursuivi par les parens, il se jeta dans un coffre, qu'on ne put jamais ouvrir sans le mettre en pièces ; mais on n'y trouva plus *Cléomède*. On eut recours à l'oracle pour le consulter sur cet événement, & la Pythie répondit que *Cléomède* étoit le dernier des demi-dieux. En conséquence de cette réponse, les Grecs érigèrent à *Cleomède* des monumens héroïques. Plutarque rapporte cette fable à l'occasion de l'enlèvement de Romulus dans le ciel, & met ces deux fables sur le même niveau (*Pausan. in Eliacis*).

CLEONÆ, dans l'Argolide. ΚΛΕΩ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

CLEONÆ, dans l'Achaïe. ΚΛΕΩΝΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Commode, de Domna, de Caracalla, de Géta, de Plautille.

CLÉOPATRE, femme d'Antiochus VIII, roi de Syrie.

Les médailles sur lesquelles elle est jointe à Antiochus VIII, sont :
RRR. en argent.
C. en bronze.
O. en or.

CLÉOPATRE, femme d'Alexandre Bala, roi de Syrie.

Ses médailles sont :
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

CLÉOPATRE avec Juba, fils, son époux, roi de Numidie.

Ses médailles sont :
RR. en argent.
RRR. en bronze.
O. en or.

Cléopatre seule.

Ses médailles sont :
RRR. en argent.
RRR. en bronze.
O. en or.

CLÉOPATRE II, mère de Ptolémée VIII & de Ptolémée IX, roi d'Egypte. ΒΑΣΣΙΛΙΣΣΗΣ ΚΛΕΟΠΑΤΡΑΣ.

Ses médailles sont :
RR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

CLÉOPATRE, dernière reine d'Egypte.

CLEOPATRA REGINA REGUM FILIORUM REGUM.

Ses médailles sont :
RRR. en or, supposé qu'on en trouve indubitables.
RR. en argent.
RRR. en médaillons d'argent, au revers d'Antoine.

Digitized by Google

Il y a un coin faux qui eſt différent des Ciſtophores.

RR. en M. B. latin, ou d'Egypte.

RR. en P. B. latin, ou d'Egypte.

Deux ſtatues de femme couchées, l'une au Belvédère & l'autre à la Villa-Médicis, portent le nom de *Cléopâtre*, parce qu'on a pris leurs bracelets pour des ſerpens. Elles repréſentent vraiſemblablement des nymphes endormies, ou le repos de Vénus, ainſi qu'un ſavant l'a obſervé il y a long-tems (*Steph. Pigh. in Schotti Itin. Ital. p.* 326). On dit cependant que *Cléopâtre* fut trouvée morte dans une attitude pareille (*Galen. ad Piſon. de Theriaca, c.* 8. *p.* 941. *Edit. Charter. t.* 13.). Du reſte, la tête de la première figure n'a rien de remarquable; elle eſt même un peu de travers. La tête de la ſeconde, que quelques-uns vantent comme une merveille de l'art, & qu'ils comparent aux plus belles têtes de l'antiquité (*Richardſon, Traité de la Peint. t.* 2. *p.* 206.), eſt indubitablement moderne, & de la main d'un artiſte qui n'a jamais eu d'idée nette, ni du beau de la nature, ni de celui de l'art. Au palais Odeſcalchi on voyoit autrefois une figure abſolument reſſemblante à celles-là, & comme elles au-deſſus de la grandeur naturelle; elle a paſſé en Eſpagne avec les autres ſtatues du même cabinet (*Hiſt. de l'Art. liv.* 6. *ch.* 6.).

CLÉOPATRE ou Cléobule, fille de Borée & d'Orithye, femme de Phinée.

CLÉOPATRE, femme de Méléagre. *Voyez* ALCYONE, MÉLÉAGRE.

CLÉOPOMPE, père de Parnaſſe. *Voyez* PARNASSE.

CLÉOSTRATE, jeune homme de Theſpie en Béotie, qui la délivra, par ſa mort, d'un monſtre, auquel il falloit donner tous les ans un jeune homme à dévorer. *Voyez* THESPIE.

CLEPSIAMBE. Héſychius & les autres Lexicographes grecs diſent que ce mot déſignoit dans le poëte Alcman des chanſons particulières, ou de petits poëmes que l'on chantoit en certaines occaſions particulières.

CLEPSIANGOS. Ariſtoxène mettoit, ſelon Athénée, le *clepſiangos* au nombre des inſtrumens étrangers aux Grecs, tels que le phœnix, le pectis, la magade, la ſambuque, le trigone, le ſeindapſe & l'ennéacorde.

CLEPSYDRE. Ayant trouvé les cadrans ſolaires, les anciens ne poſſédoient pas encore le moyen de meſurer toujours le tems; car ils ne pouvoient s'en ſervir que dans le jour & par un tems ſerein. Pour y ſuppléer dans la nuit & dans l'abſence du ſoleil, on inventa la *clepſydre*, eſpèce de ſablier, dans lequel l'eau produiſoit le même effet que le ſable a produit depuis. Les Egyptiens paroiſſent en avoir été les inventeurs. Horus-Apollo (*Hieroglyph. cap.* 15.) dit que les prêtres de cette nation employoient, pendant la nuit, des *hydroſcopes*, ou horloges à eau, pour faire leurs obſervations aſtronomiques. Il ajoute qu'elles ſe vuidoient exactement en un jour équinoctial; ce qui paroît moins extraordinaire que la forme bizarre donnée à ces machines par les prêtres égyptiens, c'étoit celle d'un ſinge qui urine.

Les Grecs reçurent probablement des Egyptiens la connoiſſance des *clepſydres*, avec celle des autres arts. Les Athéniens s'en ſervoient dans l'aréopage, pour meſurer le tems que devoient employer les avocats de l'accuſé & de l'accuſateur. Un officier, nommé Ἐφύδωρ, avoit l'inſpection des *clepſydres*, & annonçoit la fin du tems accordé. Les avocats avoient ſoin de n'en pas perdre un ſeul inſtant; & nous voyons dans Démoſthène & les autres orateurs grecs, que l'on ſuſpendoit l'écoulement de la *clepſydre*, pendant qu'ils liſoient ou faiſoient lire les loix qu'ils citoient, ou quand il ſurvenoit quelque affaire étrangère à leurs cauſes. L'on voit auſſi dans ces orateurs, qu'il étoit permis à celui dont le plaidoyer n'avoit pas rempli tout le tems accordé par l'uſage, d'en céder le reſte à un autre orateur, c'eſt-à-dire, de lui céder une partie de ſon eau: τῷ ὕδωρ, diſoit le premier, τῷ ἐμῷ λαλείτω.

Si l'on en croit Pline (*l.* 7. *c.* 60.) Scipion Naſica inventa les *clepſydres* à Rome: *Tunc Scipio Naſica, collega Lanatis primus aqua diviſit horas æquè noctium ac dierum.* Mais la ſuite de ce paſſage fait voir qu'il s'y agit d'une *clepſydre* publique: *Idque horologium ſub tecto dicavit, anno urbis* 595 *: tamdiu populi romani indiſerета lux fuit.* Les orateurs ne parlèrent bientôt plus à Rome, comme à Athènes, que pendant un eſpace de tems meſuré par la *clepſydre*. Cet uſage, qui étoit appelé *dictio ad clepſydram*, cauſa la corruption de l'éloquence, ſelon Quintilien (*xii.* 6.), & ſelon l'auteur du livre *de l'Orateur* (*c.* 38. *n.* 1.).

On employa dans les armées romaines la *clepſydre*, pour meſurer les veilles de la nuit. Le primipile obſervoit cette machine, & annonçoit les différentes veilles. Céſar fait mention des *meſures d'eau* dans ſes commentaires (*de Bell. Gall. v.* 13. §. 4.): *Nos nihil de eo percunctationibus reperiebamus, niſi certis ex aqua menſuris breviores eſſe noctes, quam in continenti videbamus.* Végèce parle expreſſément des *clepſydres* militaires (*iii.* 8.): *Ideò in quatuor partes ad clepſydram ſunt diviſa vigilia, ut non amplius quàm tribus horis nocturnis neceſſe ſit vigilare.*

L'Egypte, qui avoit vu paroître les premières *clepſydres*, les vit auſſi perfectionner par Ctéſibius d'Alexandrie, qui vivoit dans le ſecond ſiècle avant Jeſus-Chriſt, ſous le règne de Ptolémée Phyſcon. Ce machiniſte célèbre fit mouvoir, par la chûte de l'eau des *clepſydres*, des roues dentées, qui communiquoient leur mou-

Digitized by Google

vement à une colonne. L'eau ſoulevoit auſſi ou abaiſſoit une petite ſtatue, qui, à l'aide d'une baguette, indiquoit les mois & les heures, gravés ſur la colonne tournante. Vitruve a décrit pluſieurs autres eſpèces d'horloges à eau très-compliquées en apparence.

On dérive le nom de *clepſydre* des mots grecs κλέπτειν τὸ ὕδωρ, dérober l'eau.

Sur un des deux bas-reliefs du palais Mattei, qui repréſentent les noces de Thétis & de Pélée, ſelon Winckelmann (*Monumenti antichi inediti*), Morphée tient une *clepſydre*.

CLEPSYDRE. On lit dans Athénée (*libro IV. Deipnoſoph.*) qu'il y avoit un inſtrument de muſique à tuyaux, appelé *clepſydre*, inventé par Ctéſibius, barbier de profeſſion, mais ſavant dans l'art de conſtruire des inſtrumens hydrauliques, & qui avoit laiſſé un traité ſur cet art. Voici la deſcription qu'Athénée donne du *clepſydre*.

« Cet inſtrument, aſſez ſemblable par ſa figure à un autel rond, doit être mis au nombre des inſtrumens à tuyaux; les ouvertures des tuyaux étoient tournées vers l'eau, de manière qu'en l'agitant, le vent produit par cette eau, faiſoit rendre un ſon doux aux tuyaux. Il y avoit des eſpèces de balanciers, qui paſſoient au-delà de l'inſtrument. » Il paroit par cette deſcription que c'étoit un véritable orgue hydraulique. Auſſi Athénée conclut-il ſa deſcription par ces mots : « Voilà, Oulpian! tout ce que je peux dire de » l'orgue hydraulique. »

CLÉROMANTIE, ſorte de divination qui ſe faiſoit par le jet des dés ou des oſſelets. Hercule avoit un oracle à Bura dans l'Achaie, dont les réponſes ſe rendoient en jetant quatre dés. Le Prêtre répondoit ſuivant les nombres que l'on avoit amenés.

Ce nom eſt compoſé de κλῆρος, *ſort*, & de μαντία, *divination*.

CLEROPECTÆ, femmes qui ſe montroient à Rome dans les jeux publics avec les bateleurs. Elles ſautoient par-deſſus des épées, & vomiſſoient des flammes (*Buleng. de Theatr.*, I, 34).

CLÉROTES, ΚΛΗΡΩΤΟΙ, } étoient quarante-quatre Athéniens, ſelon Pollux, ou cinquante, ſelon Suidas, choiſis par le ſort dans chaque tribu, pour juger du fait des monnoies, dans les cauſes où il s'agiſſoit de ſommes plus fortes que dix drachmes.

CLIBANAIRE. ſ. m. Nom d'une ancienne milice & cavalerie perſanne, cuiraſſiers perſans. *Cataphractarius*, *clibanarius*. L'empereur Sévère-Alexandre, dans un diſcours qu'il fit au ſénat, après ſon triomphe ſur les Perſes, rapporté par Lampridius (dans ſa vie, c. 56.), dit, entre autres choſes : nous avons tué dix mille cuiraſſiers, qu'ils appellent *clibanaires*. Les anciens Perſans appeloient *four*, ce que nous appelons *cuiraſſe*, c'eſt-à-dire, une arme défenſive de fer, qui couvre le corps depuis les épaules juſqu'à la ceinture, un corſelet de fer. Il différoit de celui des Romains, en ce que celui-ci étoit de pluſieurs pièces, qui avoient la forme d'écailles; au-lieu que celui des Perſans étoit tout d'une pièce comme les nôtres. Comme elle étoit recourbée en voûte, & faite en forme de *four*, les Perſans l'appeloient d'un mot qui, dans leur langue, ſignifioit *four*, & les Romains *clibanus*, qui ſignifie la même choſe; les ſoldats qui étoient armés de cette eſpèce de cuiraſſe, ſe nommoient *clibanarii*, *clibanaires*. Ainſi la milice étoit perſanne, & le nom étoit latin, comme l'a remarqué Saumaiſe. Cat nous ne ſavons quel étoit le nom perſan.

Saumaiſe convient cependant que les cuiraſſes à écailles étoient auſſi appelés *clibanus*. Les gloſes baſiliques, & l'anonyme qui a écrit en latin *de re Bellicâ*, expliquant ce que c'eſt que *thoracomachi*, ou, ſelon Saumaiſe, *thoraconacti*, donnent du *clibanus* la même idée que nous.

CLIBANUS. Les Romains appeloient quelquefois de ce nom des vaſes d'argent, dans leſquels on diſtribuoit le pain aux convives. Pétrone s'en ſert dans cette acception (*c.* 35.) : *Circumferebat Ægyptius puer clibano argenteo panem.* Ce nom leur fut donné ſans doute parce qu'ils étoient tonds & convexes comme les fours de campagne, ou tourtières, appelées *clibani*, dans leſquelles les Romains faiſoient cuire le pain.

CLIDOMANTIE. *Voyez* CLÉDOMANCIE.

CLIENTS. *CLIENTA*. *CLIENTELA*. } On appeloit *client* chez les Romains, un citoyen qui ſe mettoit ſous la protection de quelqu'autre citoyen de marque, lequel par cette relation s'appeloit ſon patron, *patronus*. *Voyez* PATRON.

Le patron aſſiſtoit le *client* dans ſes beſoins, & le *client* donnoit ſon ſuffrage au patron quand il briguoit quelque magiſtrature, ou pour lui-même, ou pour ſes amis. Les *clients* devoient reſpecter leur patron, & le patron de ſon côté devoit à ſes *clients* ſa protection & ſon ſecours. Ce droit de patronage fut inſtitué par Romulus, dans le deſſein de réunir les riches & les pauvres, de façon que les uns fuſſent exempts du mépris, & les autres de l'envie. Mais la condition des *clients* devint peu-à-peu une eſpèce d'eſclavage adouci.

Cette coutume s'étendit enſuite plus loin; non-ſeulement les familles, mais les villes & les provinces entières, même hors de l'Italie, la

ſuivirent :

ſuivirent : la Sicile, par exemple, ſe mit ſous la protection des Marcellus, Lacédémone ſous celle des Claude (*Suet. Tib. c. 6. n. 2.*, Bologne ſous celle des Antoine (*id. Aug. c. 19.*), &c.

Lazius & Budée rapportent l'origine des fiefs aux patrons & *cliens* de l'ancienne Rome ; mais il y a une grande différence entre la relation du vaſſal à ſon ſeigneur, & celle du *client* à ſon patron. Car les *cliens*, outre le reſpect qu'ils devoient rendre, & les ſuffrages qu'ils devoient donner aux patrons, étoient obligés de les aider dans toutes leurs affaires, & même de payer leur rançon s'ils étoient faits priſonniers à la guerre, en cas qu'ils n'euſſent pas aſſez de bien pour la payer.

Sans la liberté qui diſtinguoit les *cliens* des eſclaves, la condition des uns & des autres auroit été auſſi malheureuſe, tant ils avoient de devoirs à remplir auprès de leurs patrons.

Dès le point du jour, les *cliens* ſe rendoient à la porte de leurs patrons, pour leur ſouhaiter une heureuſe journée (*Mart. il.* 18. 3.) :

Manè ſalutatum venio, tu diceris iſſe
Ante ſalutatum, jam ſumus ergò pares.

La première & la ſeconde heure étoient employées à ces ſaluts (*Mart. iv.* 8. 1.) :

Prima ſalutantes atque altera continet hora.

On s'empreſſoit tellement pour s'acquitter le premier de ce devoir, que l'on ſe donnoit à peine le tems de peigner ſes cheveux (*Mart. xii.* 36. 3.) :

Horridus ut primo ſemper te manè ſalutem
Per mediumque trahat me tua ſella lutum.

Les frimats, la neige & la pluie ne pouvoient en diſpenſer les malheureux *cliens* (*Juven. Sat. v.* 19) :

. . . . . *Habet Trebius propter quod rumpere ſomnum*
Debeat, & ligulas dimittere, ſollicitus ne
Tota ſalutatrix jam turba peregerit orbem
Sideribus dubiis, aut illo tempore, quo ſe
Frigida circumagunt pigri ſarraca Boota.

Ces vers de Juvenal nous apprennent que les *cliens* avoient ſouvent plus d'un patron, & qu'ils leur rendoient à tous les mêmes devoirs avec le même zèle. Sénèque les appelle des *ſaluts loués* (*de Brev. Vit. c.* 14.) : *Cùm per diverſas domos meritoriam ſalutationem circumtulerint.* Ces hommages étoient en effet payés par le don journalier de la *ſportula*, que le patron faiſoit diſtribuer à ſes *cliens* (*Voyez* SPORTULA). Nous voyons dans la diſtribution de cette *ſportula*, faite par Juvénal (*Sat.* 1. 120.), que ces *cliens* étoient très-nombreux, qu'ils venoient en troupe chercher cette diſtribution journalière, & qu'ils y amenoient leurs femmes, lors même qu'elles étoient malades.

Lorſque le patron ſortoit de chez lui pour ſe rendre au barreau, aux comices, ou au palais de l'empereur, cette foule de *cliens*, revêtue de toges blanches, entouroit ſon cheval, ſa litière, ou le précédoit pour lui faire ouvrir le paſſage (*Juvénal, Sat. x.* 44.) :

. . . . . *Tunc præcedentia longi*
Agminis officia, & niveos ad frena Quirites :
Defoſſa in loculis, quos ſportula fecit amicos.

Cette couleur de la toge d'un *client*, le fait appeler *blanc* par Martial (1. 56. 13.) :

Non amet hanc vitam, quiſquis me non amat ; opto :
Vivat & urbanis albus in officiis.

Quand le crédit ou l'éloquence du patron avoit fait gagner un procès à ſes *cliens*, ceux-ci lui donnoient un témoignage public de leur reconnoiſſance, en attachant des couronnes à la porte de ſa maiſon. Cornelius Gallus nous l'apprend de lui-même (1. 13.) :

Sæpe perorata percepi lite coronam,
Et data ſunt linguæ præmia digna meæ.

Les *cliens* faiſoient quelquefois des préſens à leur patron, & les provinces s'empreſſoient de lui offrir ce que leurs contrées ou leurs manufactures produiſoient de rare & de précieux. Horace y fait alluſion dans les vers où il dit qu'il n'a point de *clientes* occupées à travailler pour lui la pourpre de Lacédémone (*Od. il.* 18. 7.) :

. . . . . *Nec Laconicas mihi*
Trahunt honeſtæ purpuras clientæ.

Au reſte, les patrons recevoient auſſi leurs *cliens* étrangers dans Rome, & leur donnoient un aſyle dans leur palais. Nous en voyons un exemple dans l'eunuque de Térence (*v.* 8. 7.) :

. . . . . *Tum autem Phædria*
Meo fratri gaudeo amorem omnem eſſe in tranquillo : Una eſt domus.
Thaïs patri ſe commendavit in clientelam, & fidem
Nobis dedit ſe.

ΚΛΙΜΑΚΙΔΕΣ, *gradins.* Athénée (*lib. 6.*) appelle de ce nom des femmes attachées au ſervice des reines, qui ſe proſternoient devant leurs chars ou leurs chevaux, en préſentant leur dos comme un marchepied, afin de leur aider à y monter. On ſait que les anciens ne ſe ſervoient pas d'étrier.

CLIMÉNÉS, fils d'Œnée, roi de Calidon. *Voyez* ŒNÉE.

CLINICUS. } Les médecins viſitans étoient
CLINIQUE. } appelés de ce nom, par oppoſition aux médecins que l'on conſultoit dans leurs maiſons. Ce mot étoit dérivé de κλίνη, *lit.* On lit dans une ancienne inſcription: P. DECIMUS L. HEROS MERULA, MEDICUS CLINICUS, CHIRURGUS OCULARIUS.

CLINOPALE. Domitien, perdu de débauches, créa ce mot honteux, qu'il dériva de κλίνη, *lit*, & de πάλη, *lutte*, pour déſigner l'habitude des choſes obſcènes, comme une eſpèce d'exercice utile à la ſanté. (*Suet. Domit.*): *Aſſiduitatem concubitûs, velut exercitationis genus, Clinopalem vocabat Domitianus.*

CLIO, la première des Muſes, fille de Jupiter & de Mnémoſine, ayant oſé faire des remontrances à Vénus, ſur ſon intrigue avec Adonis, en fut punie par cette Déeſſe. Vénus lui inſpira les foibleſſes de l'amour, & elle devint mère. *Voyez* MUSES.

Sur les médailles de la famille Pomponia, *Clio* eſt exprimée par une tête couronnée de laurier, & par un rouleau d'où pendent des courroies. Peut-être cependant faut-il reconnoître ici Calliope; car ce rouleau eſt commun à l'une & à l'autre dans les peintures d'Herculanum.

Dans le Muſéum Pio-Clémentin, *Clio* eſt diſtinguée par le rouleau qu'elle déploie comme Muſe de l'hiſtoire; ainſi que dans les peintures d'Herculanum, où Calliope en porte un ſemblable. Mais cette dernière tient ordinairement des tablettes.

Clio tient ſeule un rouleau ſur le ſarcophage du capitole, où ſont repréſentées les neuf Muſes. Elle paroît avec cet attribut ſur le marbre de l'apothéoſe d'Homère.

Son habillement eſt ſimple, & elle porte des bottines dans le Muſéum Pio-Clémentin. Auſonne la caractériſe par le vers ſuivant:

Clio geſta canens tranſactis tempora reddit.

Cette Muſe préſidoit à l'hiſtoire qui renferme l'éloge des héros; c'eſt pourquoi on dérive ſon nom ἀπὸ τῦ κλείω de la louange, ou de κλέος la renommée. Les premières hiſtoires de tous les peuples ſont ordinairement des poéſies que l'on chante. Celles des Grecs furent de cette eſpèce, & on s'accompagnoit de la lyre en les chantant. C'eſt ainſi qu'Achille (*Iliad. IX. v.* 189.) s'amuſoit à chanter les louanges des héros, κλέα ἀνδρῶν, ſur une lyre qu'il avoit enlevée avec d'autres dépouilles. De-là vient que *Clio* préſidoit à la poéſie hiſtorique.

CLIO étoit une des Nymphes compagnes de Cyrène, mère d'Ariſtée.

ΚΛΙΣΙΟΝ. Les Grecs donnoient ce nom à une porte qui étoit pratiquée ſur les théâtres anciens, & par laquelle entroient les chars qui portoient les héros & les héroïnes des tragédies.

Jacques Byres, voyageur anglois, a donné la deſcription des ruines d'un ancien théâtre taillé dans le roc à Taormino en Sicile. Il y a obſervé ſur l'eſpace qui ſéparoit la ſcène de l'orcheſtre, une porte dont les jambages avoient été uſés par les eſſieux des chars.

CLITA, une des Grâces, ſuivant les Lacédémoniens. *Voyez* PHAENNA.

CLIVUS, colline, pente douce. Il y en avoit pluſieurs à Rome. *Clivus capitolinus* étoit la montée du capitole du côté du *forum*. *Clivus cucumeris* étoit dans la rue Salarie. Auprès de la porte de S. Sébaſtien, non loin de la porte Capène & du temple de Mars qui l'avoiſinoit, étoit placé le *clivus Martis*. L'inſcription ſuivante, trouvée dans les environs, nous apprend que cette colline fut abaiſſée:

CLIVUM. MARTIS. PER. PUBLICA.....
IN. PLANITIEM. REDEGERUNT.
S. P. Q. R.

On montoit ſur l'aventin par le *clivus publicius*, qui commençoit au *forum boarium*. Feſtus nous apprend que les deux frères Publicius étant Ediles, employèrent des amendes à faire applanir cette colline, pour la commodité des voitures; & que de-là elle fut appelée *clivus publicius*. Ovide parle de cette colline (*Faſt. v.* 293.):

Parte locant clivi, qui tunc erat ardua rupes,
Utile nunc iter eſt, Publiciumque vocant.

Le *clivus publius* n'étoit pas éloigné du fagutal, comme le dit Solin (*c.* 1): *Tarquinius-Superbus clivum pullium ad lucum fagutalem.* Le *clivus ſcauri* appartenoit au mont Cœlius. S. Grégoire en parle dans ſes lettres. (*lib. VII.* 13.)

La partie de la rue Suburra, qui montoit aux eſquilies, s'appeloit *clivus ſuburranus*. On deſcendoit du mont Palatin au grand cirque, ſelon Donati, & vers le *forum*, ſelon Nardini, par le *clivus victoriæ*. On appeloit enfin une partie des eſquilies, voiſine du Fagutal, *clivus virbius*, ou *orbius*, à cauſe de ſes ſinuoſités, *orbes*.

Digitized by Google

CLOACARIUM, impôt deſtiné à l'entretien des *cloaques*, de Rome. Les Cenſeurs du temps de la république avoient ſoin de réparer ces ouvrages admirables d'architecture, & l'on prenoit les ſommes néceſſaires dans le tréſor public; mais ſous les Empereurs il y eut des Inſpecteurs de cloaques, *curatores*, & un impôt fut établi pour cette dépenſe.

CLOACINA, Déeſſe des Cloaques. Titus-Tatius, Roi des Sabins, ayant trouvé par haſard une ſtatue dans une *cloaque*, l'érigea en Divinité, & la conſacra ſous le nom de *Cloacina. Cloacinam*, dit Minutius Felix, *Tatius & invenit & coluit.*

CLOACINA eſt auſſi un ſurnom donné à Vénus, à cauſe d'un temple qu'elle avoit près de Rome, dans un lieu marécageux, où autrefois les Romains & les Sabins, après s'être fait la guerre pour le rapt des Sabines, s'étoient réunis en un ſeul peuple. Il n'y a que Pline qui en faſſe mention. (*xv.* 29.) Au reſte, il appelle cette Vénus *Cluacina*, épithète qu'il dérive de *cluere*, purifier, à cauſe de la cérémonie que pratiquèrent les Sabins & les Romains lors de leur réconciliation, pour ſe purifier du ſang qu'ils avoient répandu.

CLOAQUE. Denis d'Halicarnaſſe nous apprend que le Roi Tarquin le vieux, eſt le premier qui conſtruiſit des canaux ſous la ville de Rome, pour en conduire les immondices dans le Tibre. Les canaux de cette eſpèce augmentèrent inſenſiblement, ſe multiplièrent à meſure que la ville s'agrandit, & furent enfin portés à leur perfection ſous les Empereurs.

Comme les Romains, dans les premiers temps de la république, travailloient à ces canaux, ils trouvèrent dans un d'eux la ſtatue d'une femme; ils en furent frappés; ils en firent une Déeſſe qui préſidoit aux *cloaques*, & qu'ils nommèrent *Cloacine*. S. Auguſtin en parle au *liv. IV de la Cité de Dieu, ch. XXIII.*

Il n'en falloit pas tant pour engager des peuples de ce caractère à la multiplication de ces ſortes d'ouvrages: leur religion s'y vit intéreſſée; car ils mêloient une eſpèce de ſentiment religieux à leur attachement pour la ville de Rome; cette ville, fondée ſous les meilleurs auſpices; cette ville, dont le capitole devoit être éternel comme elle, & la ville éternelle comme ſon fondateur. Le deſir de l'embellir fit ſur leur eſprit une impreſſion qu'on ne ſauroit imaginer.

L'exemple, l'émulation, l'envie de s'illuſtrer, de s'attirer les ſuffrages & la conſidération de ſes compatriotes, & plus que tout cela, l'amour du bien commun, que nous regardons aujourd'hui comme un être de raiſon, produiſirent ces édifices ſuperbes & néceſſaires qu'on admirera toujours; ces chemins publics qui ont réſiſté à l'injure de tous les temps; ces aquéducs qui s'étendoient quelquefois à cent milles d'Italie, qui étoient percés à travers les montagnes, qui fourniſſoient à Rome cinq cent mille muids d'eau dans vingt-quatre heures; ces *cloaques* immenſes, bâties ſous toute l'étendue de la ville, en forme de voûte, ſous leſquelles on alloit en bateau, où dans quelques endroits des charrettes chargées de foin pouvoient paſſer, & qui étoient arroſées d'une eau continuelle qui empêchoit les ordures d'y pouvoir ſéjourner, (il y en avoit une entre-autres qui ſe rendoit dans le Tibre de tous les côtés & de toutes les parties de la ville); c'étoit, dit Pline, le plus grand ouvrage que des mortels euſſent jamais exécuté.

Caſſiodore, qui étoit Préfet du Prétoire ſous Théodoric, Roi des Goths, & bon connoiſſeur en architecture, avoue (*dans le recueil de ſes lettres, épiſt. XXX. lib. V.*) qu'on ne pouvoit conſidérer les *cloaques* de Rome ſans en être émerveillé.

Pline, (*lib. XXXVII. ch. XV*) dans la deſcription qu'il donne des ouvrages que l'on voyoit de ſon temps dans cette capitale du monde, remarque encore que l'on y admiroit par-deſſus tous les aqueducs ſouterrains de ce genre, ceux que conſtruiſit Agrippa a ſes dépens pendant ſon édilité, & dans leſquels il fit écouler toutes les eaux & les ordures de cette ville immenſe. Il s'agit ici d'Agrippa, favori & gendre d'Auguſte, qui décora Rome, non-ſeulement des *cloaques* dont parle Pline, mais de nouveaux chemins publics, & d'autres ouvrages auſſi magnifiques qu'utiles, en particulier de ce fameux temple qu'il nomma *Panthéon*, conſtruit en l'honneur de tous les Dieux, & qui ſubſiſte encore a quelques égards ſans ſes anciennes ſtatues & ſes autres ornemens, ſous le nom de *Notre-Dame de la Rotonde.* (*Art. de M. le Chevalier de Jaucourt.*)

Les Cenſeurs furent chargés de l'entretien & du nétoiement des *cloaques* de la république. Mais les Empereurs créèrent pour cet objet des officiers particuliers, appelés CURATORES CLOACARUM, comme on l'apprend de l'inſcription ſuivante:

EX AUCTORITATE
IMP. CÆSARIS DIVI
NERVÆ FIL. NERVÆ
TRAJANI. AUG. GERM.
PONTIFICIS MAXIMI
TRIBUNICIÆ POTEST. V
CONSUL IIII P. P.
TI. JULIUS FEROX CURATOR
ALVEI ET RIPARUM TIBERIS
ET CLOACARUM URBIS TER
MINAVIT RIPAM R R PROXIMO
CIPPO DCCCLXXXVI. S.

(*Martian. top. urb. Rom. p. 15.....*)

On employoit au nétoiement des *cloaques* les criminels. Pline le dit expreſſément (*épiſt. x.* 41.): *Solent ejuſmodi ad balneum, ad purgationes cloacarum, item munitiones viarum dari.*

CLOCA, ſurnom d'un nome propre aux joueurs de flûte, (*Pollux, lib. IV. c.* 10.)

CLOCHES. } Le Scholiaſte de Théocrite
CLOCHETTES. } dit (*idyl. II. v.* 36.) que les anciens faiſoient retentir de petites *cloches* dans les ſacrifices d'expiation, dans les myſtères des Cabires, des Corybantes & de Bacchus, qui n'étoient, ſelon la remarque de S. Clément d'Alexandrie, que des expiations, parce qu'ils croyoient que le ſon de l'airain *chaſſoit les ſouillures*, ἀπελαύνειν τὰς μιάσματων.

On ſe ſervoit de *clochettes* principalement dans la célébration des Bacchanales & des myſtères de Bacchus. Sur un bas-relief du Capitole, repréſentant un triomphe de ce Dieu, on voit un Bacchant, à la tunique duquel ſont attachées devant & derrière pluſieurs *clochettes*, afin d'exciter un grand bruit en danſant. A la Villa-Sacchetti, près de Rome, on voit une Bacchante avec des *clochettes*; & il y en a une ſemblable dans les jardins Farnèſe, au-delà du Tibre.

Ceux qui avoient été initiés aux myſtères de Bacchus, avoient ſoin de l'annoncer ſur leurs tombeaux, en y faiſant graver des ſymboles ou des attributs de Bacchus. C'eſt pourquoi l'on voit ſi ſouvent ſur les ſarcophages, des Bacchanales, les triomphes du Dieu du vin; & quelquefois ſes ſymboles ſeuls, tels que le thyrſe, ou la corbeille myſtique, ou même les *clochettes*. On trouve ces dernières ſculptées ſur le ſarcophage d'un enfant qui avoit été initié aux myſtères de Bacchus, comme on l'apprend de ſon épitaphe, expliquée par le ſavant Fabretti.

Eſchyle dit que Tydée portoit des *clochettes* attachées à l'anſe de ſon bouclier, & Euripide en a orné auſſi le bouclier de Rhoeſus, Roi de Thrace, & le poitrail de ſes chevaux. (*Æſchyl. ſept. cont. Theb. v.* 391.)

L'âne ſur lequel Silène eſt monté, porte ordinairement une *clochette* pendue au cou. C'eſt ainſi qu'il eſt repréſenté ſur un monument ſépulcral de la vigne Albani, où on lit: ΖΩΗC ΑΝΑΜΝΗCIC, *le ſouvenir de la vie*. Phèdre peint un mulet fier de ſa *clochette*. (*l.* 8. 4.)

. . . . . *Celſa cervice eminens*
Clarumque collo jactans tintinnabulum.

Cet uſage d'attacher des *clochettes* au col des beſtiaux les a fait appeler par Sidoine (*epiſt.* 22.) *greges tintinnibulatos*. Les Grecs & les Romains en attachoient auſſi aux harnois des chevaux, Ariſtophane (*Rana IV.* 1. 59.) & Phavorinus en font mention.

Les *clochettes* d'un Priape de Portici ſont de bronze, damaſquinées en argent. Apparemment que leur ſon devoit produire un effet à peu-près ſemblable à celui des *clochettes* qu'on attachoit aux boucliers des anciens; ici, elles étoient faites pour inſpirer de la terreur aux ennemis; & là, elles avoient pour objet d'éloigner les mauvais génies.

Cette opinion ſuperſtitieuſe fit placer auſſi des *clochettes* ſous les chars des triomphateurs avec des fouets, ſelon Zonare (*II. p.* 32.)

Chez les Grecs, les marchands de poiſſons appeloient dans les marchés les acheteurs avec une *cloche* ou *clochette* (*Plutar. ſympoſ. IV.* 4.) Strabon raconte des habitans d'Aſus (*XIV. p.* 463.) qu'un habile joueur de lyre ayant fait retentir la place publique de cette ville des ſons de ſon inſtrument, fut écouté par les Aſiens, juſqu'à ce qu'une *cloche* annonçât l'ouverture du marché aux poiſſons. A ce bruit tous les auditeurs abandonnèrent le muſicien.

C'étoit avec une *cloche* que l'on annonçoit à Rome l'ouverture des bains. (*Martial. XIV.* 163.)

Redde pilam, ſonat ès thermarum: ludere pergis?
Virgine vis ſola lotus abire domum?

Urſinus dit qu'il avoit une *clochette* de bronze, trouvée en 1548 dans les ruines des Thermes de Diocletien, ſur laquelle étoient gravés ces mots: FIRMI BALNEATORIS.

Le Soldat, chargé de faire les rondes de nuit dans les fortereſſes & les camps des Grecs, portoit une *clochette*, ce qui le fit appeler dans leur langue *Codonophore* (*Ariſtoph. Aves p.* 580. & *Scholiaſtes. & Suidas.*) Héſychius dit que cet officier annonçoit ſon paſſage par le bruit de la *clochette*, afin de connoître par la réponſe ou le ſilence des ſentinelles, ſi elles étoient endormies. Thucydide parle auſſi de cet uſage. (*IV. p.* 341. *D.*)

C'étoit une *cloche* qui réveilloit à Rome les eſclaves, & qui les appeloit au travail. (*Lucian. de mercede conductis.*) On y portoit auſſi des *clochettes* dans les pompes funèbres, pour avertir de leur paſſage le Flamine de Jupiter, de crainte que ce Pontife ne contractât une impureté légale, en attendant les flûtes des funérailles. La même raiſon peut-être faiſoit attacher des *clochettes* au col des criminels que l'on conduiſoit au ſupplice. (*Plaut. Pſeud.* 1. 3. 98.)

Il faut obſerver que dans tout cet article nous avons employé indifféremment les mots *cloches* & *clochettes*, non-ſeulement pour déſigner de véritables *cloches & clochettes*, mais encore des baſſins de métal, *lanx*, qui en faiſoient quelquefois l'office.

CLOCHES de cryſtal pour les plantes. Les Romains s'en ſervoient dans leurs vergers pour faire mûrir & pour conſerver les fruits. Nous l'ap-

Digitized by Google

prénons de la 68e épigramme du 8e livre de Martial :

. . . Qui Coreyrei vidit Pomaria regis,
Rus, Entelle, tua præferat ille domûs.
Invida purpureos urat nè bruma racemos,
Et gelidum Bacchi munera frigus edat;
Condita perſpicua vivit vindemia gemma,
Et tegitur ſelix, nec tamen uva latet.
Fœmineum lucet ſic per bombycina corpus:
Calculus in nitidâ ſic numeratur aquâ.
Quid non ingenio voluit Natura licere?
Autumnum ſterilis ferre jubetur hyems.

« Celui qui a vu les vergers du Roi de Corcyre (Alcinoüs) leur préfère ta maiſon champêtre, cher Entellus. Tu ſais préſerver des rigueurs de l'hiver les grappes pourprées de la treille, & empêcher la froide gelée de dévorer les dons de Bacchus. Le raiſin vit enfermé ſous un cryſtal tranſparent, qui le couvre ſans le cacher. Ainſi une gaze légère laiſſe voir les formes d'un beau corps; ainſi l'œil peut compter les cailloux au fond d'un ruiſſeau lympide. Que peut refuſer encore à l'induſtrie humaine la Nature avare? Le ſtérile hiver eſt forcé de donner les fruits de l'automne. »

CLODIA. Voyez CLAUDIA.

CLODIANUS, ſurnom de la famille CORNELIA.

CLODIUS. Il faudroit, dit Winckelmann, (*hiſt. de l'Art. liv. 6. ch. 5.*) parler ici d'une belle ſtatue plus grande que le naturel, & conſervée à la Villa Pamfili, s'il étoit vrai qu'elle repréſentât l'ennemi de Cicéron, le fameux *Clodius*, ainſi qu'on l'a avancé dans quelques écrits. C'eſt une figure de femme drapée, dont le ſein a peu d'élévation, caractère qui, joint aux cheveux courts & friſés, peu en uſage chez les perſonnes du ſexe, a été la raiſon de cette dénomination. On a prétendu que cette figure repréſentoit *Clodius*, lorſqu'il s'introduiſit ſous l'habit de femme chez Pompéia, épouſe de Céſar, avec laquelle il avoit une intrigue, & qu'il voulut s'ouvrir l'accès auprès de ſa maîtreſſe, à la faveur des myſtères de la bonne Déeſſe, que cette dame célébroit dans ſa maiſon. Il faut convenir que la dénomination de cette ſtatue, quelque peu fondée qu'elle ſoit, eſt aſſez ſavante. Mais les cheveux de cette figure qui repréſente Electre, ſont entièrement traités comme ceux du grouppe d'Electre & d'Oreſte dans la Villa Ludoviſi, appelés mal-à-propos Papirius avec ſa mère.

Comme je crois rétablir la véritable dénomination de cette ſtatue, dont le ſocle antique eſt défectueux, je m'imagine que la figure d'Electre, avec celle d'Oreſte qui eſt perdue, formoient enſemble un grouppe, de façon que le bras gauche d'Electre repoſoit ſur l'épaule d'Oreſte.

CLODONES. Plutarque dit qu'on donnoit ce nom aux Bacchantes de la Macédoine; mais il ne nous apprend pas pourquoi.

CLOELIÆ foſſa, retranchement creuſé à quatre milles de Rome

CLONIUS, un des cinq chefs qui conduiſoient les Béotiens de Thèbes au ſiège de Troye, ſur cinquante vaiſſeaux.

CLOTHO, la plus jeune des trois Parques: ſon nom fait alluſion à ſon office; car elle eſt cenſée filer (κλώθειν) le temps de la vie, ou, ſelon d'autres, c'eſt elle qui tranche le fil de nos jours. *Voyez* PARQUES.

CLOU. « Les portes de bronze à Herculanum, dit Winckelmann, étoient ornées de gros *clous* de bronze; on les a placés ſur les trois côtés du piédeſtal ſur lequel porte le cheval de bronze du cabinet de Portici. La tête des *clous* des portes du Panthéon, a cinq pouces de diamètre. Il y en a deux dans la collection des antiques du Roi. On appeloit cette eſpèce de *clous*, *clavi capitati*, à cauſe du travail fini de leurs têtes (*Var. de re ruſt. lib. 1. c. 9.*); & Bentley (*Not. ad Hor. l. 111. carm. 24. v. 6.*) veut qu'on ait donné auſſi à ces têtes le nom de *verticæ*. Philander (*Annot. ad Vitruv. l. VII. c. 3. p. 275.*) croit que ce ſont ces *clous* que Vitruve appelle *clavi muſcarii*, ſentiment que d'autres ont auſſi ſoutenu. Pline (*lib. XII. c. 57.*) donne le nom de *muſcarium*, (chaſſe-mouches) aux larges bouquets du haut de la tige de quelques fleurs & plantes qui contiennent la graine. Dioſcoride (*lib. III. c. 55.*) ſe ſert pour cela du mot de σκιάδιον, paraſol; & comme quelques chaſſes-mouches ont peut-être eu cette forme, on ſoupçonne que c'eſt-là ce qui a donné lieu à cette dénomination. La tête d'un *clou* de bronze du cabinet du collège Romain, a véritablement la figure d'un paraſol en forme de champignon; ce qui ſans doute doit avoir eu quelque ſignification particulière; car le long de la queue carrée de ce *clou* ſont gravés pluſieurs caractères, & ſur l'un des côtés on lit: ΙΑΩ ΣΑΒΑΩΘ. J'ai vu cependant la tête d'un gros *clou* de bronze, ſur laquelle étoit travaillée une mouche en relief; elle avoit été achetée par le P. Paciaudi, pour le Comte de Caylus. »

On voit dans le cabinet de Ste Geneviève trois *clous* de bronze, longs de cinq pouces, & dont la tête n'a que cinq lignes de largeur. Il y a ſur la tige des lignes tracées obliquement. Ces *clous* ſimples & dénués d'ornemens, ont quelquefois été confondus avec des aiguilles de tête. *Voyez* BULLÆ.

CLOU. Tite-Live rapporte que les anciens Romains, encore groſſiers & ſauvages, n'avoient

pour annales & pour faſtes que des *clous* qu'ils attachoient au mur du temple de Minerve, qui faiſoit partie de celui de Jupiter-Capitolin. Il dit auſſi que les Etruſques, peuples voiſins de Rome, en fichoient à pareille intention dans les murs du temple de Nottia, leur Déeſſe. Tels furent les premiers monumens dont on ſe ſervit pour conſerver la mémoire des événemens, au moins celle des années; ce qui prouve qu'on connoiſſoit encore bien peu l'écriture à Rome, & qui rend douteux ce que les hiſtoriens ont raconté de cette ville avant ſa priſe par les Gaulois. D'autres prétendent que c'étoit une ſimple cérémonie de religion, & ſe fondent auſſi ſur Tite-Live, qui dit que le Dictateur, ou un autre premier Magiſtrat, attachoit ce *clou* myſtérieux aux ides de Septembre, *idibus Septembr. clavum pungat*; mais ils n'expliquent ni le ſens ni l'origine de cette cérémonie, & la regardent ſeulement comme un ſecours pour l'ancienne chronologie, ſurabondamment ajouté aux annales écrites.

On avoit auſſi coutume à Rome, dans les calamités publiques, d'attacher un *clou* dans le temple de Jupiter. Dans une peſte qui déſola Rome, le *clou* ſacré fut placé par le Dictateur, & la contagion ceſſa. En cas de troubles inteſtins & de ſéceſſion, c'eſt-à-dire de *ſchiſme* de la populace, on avoit recours à ce *clou*. Dans une circonſtance ſingulière où les Dames Romaines donnoient à leurs maris des philtres qui les empoiſonnoient, on penſa que le *clou* qui dans les temps de troubles avoit affermi les hommes dans le bon ſens, pourroit bien produire le même effet ſur l'eſprit des femmes. On ignore les cérémonies qu'on employoit dans cet acte de religion, Tite-Live s'étant contenté de marquer qu'il n'appartenoit qu'au Dictateur, ou à ſon défaut au plus conſidérable des Magiſtrats de placer le *clou*. Manlius Capitolinus fut le premier Dictateur créé pour cette fonction. (*Mém. de l'Acad. des Bell. Lett. tom. VI.*)

CLOVIA, famille Romaine, dont on a des médailles que l'on place avec celle de la famille CLOULIA. *Voyez ce mot.*

CLOULIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

RR. en argent.
R. en bronze.
O. en or.

CLUACINA. Voyez CLOACINA.

CLUDO, poignard de théâtre à l'uſage des Romains, & qui ne différoit en rien du nôtre; la lame rentroit dans le manche quand on s'en frappoit, & un reſſort ſpiral l'en faiſoit ſortir quand on s'étoit frappé. C'eſt ainſi que le décrit Achille Tatius (*Buleng. de Theat. I. 55.*)

CLUNACULUM, c'étoit un couteau des victimaires.

CLUNIA, en Eſpagne. CLOUNIOQ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en bronze. . . . *Florez*. . . . *Hunter*.
O. en or.
O. en argent.

Devenue *Municipe*, cette ville a fait frapper des médailles latines en l'honneur de Tibère, avec cette légende: *CLUNIA*.

CLUPEUM. Voyez BOUCLIER votif.

CLUSIUM (monument de). *Voyez le diction. d'Architecture.*

CLUVIA. Voyez CLOVIA.

CLYMÈNE, fille de l'Océan, fut aimée du Soleil, dont elle eut Phaeton & les Heliades. *Voyez* HELIADES, PHAETON.

CLYMÈNE, autre fille de l'Océan, & compagne de la Nymphe Cyrène, mère d'Ariſtée.

CLYMENUS, père d'Harpalice. *Voyez* HARPALICE.

CLYPEUS. Voyez BOUCLIER.

CLYTE, femme du Roi Cyſicus, n'ayant pu ſurvivre au Roi ſon époux, qu'elle aimoit éperdument, ſe pendit de déſeſpoir. *Voyez* CYSICUS.

CLYTEMNESTRE étoit fille de Léda, femme de Tyndare, & ſœur de Caſtor, de Pollux & d'Hélène. Elle épouſa en premières noces Tantale, fils de Thyeſte, dont elle eut un fils. Selon Euripide, dans *Iphigénie*, Agamemnon, Roi d'Argos, tua le père & le fils, & enleva *Clytemneſtre* contre ſon gré. Caſtor & Pollux, pour venger cet affront, lui déclarèrent la guerre; mais Tyndare, leur père, qui avoit conſeillé l'enlèvement, réconcilia ſon nouveau gendre avec ſes fils. Ce mariage fut très-funeſte à Agamemnon & à ſa famille. A peine ce Prince fut-il parti pour la guerre de Troye, que la Reine ſe laiſſa ſéduire par Egyſte (*Voyez* EGYSTE.) & ſe ſervit enſuite de lui pour faire pétir ſon mari, lorſqu'il revint à Argos. Cachant le parricide qu'elle méditoit ſous de feintes careſſes, un jour qu'Agamemnon ſortoit du bain, elle lui fit donner une tunique fermée par le haut, qui lui ôtoit entièrement la faculté de faire uſage de ſes bras. *Clytemneſtre* & Égyſte ſe jetèrent alors ſur lui, & le maſſacrèrent. Oreſte vengea long-temps après cette mort ſur ſa mère, qu'il tua avec Egyſte ſon adultère. *Clytemneſtre*, dans l'Electre de Sophocle, prend pour prétexte de l'aſſaſſinat de ſon mari la mort d'Iphigénie, à laquelle Agamemnon avoit conſenti. *Voyez* AGAMEMNON, CASSANDRE, EGYSTE, ELECTRE, ORESTE.

CLYTIDES. La famille des *Clytides* dans la Grèce étoit ſpécialement deſtinée aux fonctions des Aruſpices, avec celle des Jamides.

CLYTIE, une des Nymphes de l'Océan; après avoir été aimée d'Apollon, eut le chagrin de s'en

Digitized by Google

voir abandonnée pour Leucothoé : piquée de cette préférence, elle trouva moyen de faire périr ſa rivale. Mais Apollon n'eut plus pour elle que du mépris ; ce qui la jeta dans un tel déſeſpoir, qu'elle ſe laiſſa mourir de faim. Couchée nuit & jour ſur la terre, les cheveux épars, tournant ſans ceſſe les yeux vers le ſoleil, elle l'accompagnoit de ſes regards pendant toute ſa courſe, juſqu'à ce qu'enfin elle fut changée en cette fleur, qui ſe tourne toujours vers le ſoleil, & qu'on appelle *héliotrope*, *tournéſol*, ou ſimplement *ſoleil*.

CLYTIUS, un des géans qui firent la guerre aux Dieux ; Vulcain le terraſſa avec une maſſue de fer rouge, & le mit ainſi hors de combat.

CLYTIUS, fils d'Alcméon & de la fille de Phégée, ſe ſépara de ſes oncles maternels, ne doutant pas qu'ils n'euſſent tué ſon père, & ſe retira en Elide, où il laiſſa de la poſtérité. Le Devin Epéraſte deſcendoit de lui. *Voyez* ALCMEON.

CLYTIUS, frère de Calétor, qu'Ajax tua au ſiège de Troye, & père de Proclée, femme de Cygnus.

C N. Lorſque l'on trouve cette figle jointe à des nombres dans un ancien calendrier, on la prend pour une abréviation du mot *congiarium*. Lorſqu'elle ſe trouve ſeule, ou jointe à un nom propre, elle eſt l'abrégé de *Cnæus*.

CNACALÉSIE. Diane fut ainſi appelée d'un temple que lui avoient élevé les Caphyens dans l'Arcadie, ſur le mont Cnacalus. Les fêtes que l'on y célébroient en ſon honneur portoient le même nom. (*Pauſan. in Arcad.*)

CNÆUS, ou *CNEUS*. Ce mot dans ſon origine déſigna chez les Romains ceux qui étoient nés avec quelque difformité ; il devint enſuite un prénom de la famille *Domitia*. On le prononçoit GNÆUS ; de-là vient qu'il eſt ſouvent écrit de cette manière ſur les marbres, où on lit auſſi quelquefois ſimplement NÆUS ſans c ni g.

CNAGIA. Diane étoit adorée dans la Laconie ſous ce nom, qui lui vint de *Cnagius*. Ce Lacédémonien étant eſclave dans la Crète, s'empara d'une ſtatue célèbre de Diane, & ſe ſauva dans ſa patrie avec la ſtatue & la prêtreſſe.

ΚΝΗΜΙΔΕΣ, bottes. Homère emploie toujours ce mot au pluriel ; & cependant nous voyons ſur pluſieurs monumens que les Grecs n'en portoient qu'une ſeule. *Voyez* BOTTE & BOTTINE.

CNEPH. } Etoient des noms ſynonymes à
CNUPHIS. } celui d'*Agathodémon*. (*Voyez* ce mot.) Ils déſignoient dans la théologie Egyptienne l'Etre Suprême qui régit tout l'univers. On l'appeloit *Cneph* lorſqu'il envoyoit des biens, & *Tithrambo* quand il envoyoit des maux. Euſèbe (*Prep. Evangel. 1. c. 10. p. 41.*) atteſte l'identité d'*Agathodæmon* & de *Cneph*, & il déſigne au même endroit la figure hiéroglyphique ſous laquelle on repréſentoit *Agathodémon*. Cet emblême étoit d'abord le ⊙ des Grecs, où, ſelon Euſèbe, un ſerpent étendu dans un cercle qu'il touchoit des deux côtés ; ſecondement, une croix dans un cercle (☥). Le dernier ſymbole eſt le plus commun ; & l'on voit ſouvent dans les monumens Egyptiens des ſphynx qui appuient une de leurs pattes ſur cette eſpèce de roue. Horapollon donne l'explication de ces deux emblêmes, dans le premier deſquels le cercle repréſentoit l'univers, & la ligne droite le ſerpent, tandis que dans le ſecond c'étoit par la croix que l'univers étoit repréſenté, ainſi que le ſerpent par le cercle. Il dit (*lib. 1. cap. 64.*) que les Egyptiens déſignoient par le ſymbole d'un ſerpent entier, l'eſprit ou le génie qui parcourt ou entoure tout l'univers, c'eſt-à-dire, *Agathodémon* ou *Cneph*.

Plutarque a ſouvent erré en parlant des antiquités Egyptiennes. Il dit (*de Iſide & Oſiride, p. 359.*) que tous les Egyptiens dépenſoient de fortes ſommes pour les funérailles des animaux qu'ils adoroient, & que l'on ne devoit faire d'exception à cette propoſition qu'en faveur des habitans de la Thébaïde, *parce qu'ils n'adoroient pas un Dieu mortel, mais un Dieu appelé* CNEPH, *qui n'étoit point né, & qui ne pouvoit mourir*. Hérodote, l'écrivain Grec le mieux inſtruit des antiquités Egyptiennes, aſſure au contraire (*lib. 2. 74.*) qu'il y avoit auprès de Thèbes des ſerpens ſacrés ſans venin, petits, chargés de deux cornes ſur le ſommet de la tête (*ceraſtes Linnæi*), que les habitans du pays enſeveliſſoient avec reſpect dans le temple de Jupiter. Ce ſerpent eſt l'*Agathodémon*, qui paroît ſi ſouvent ſur les médailles d'Egypte, & ſur les Abraxas, où il porte ordinairement le nom de *Cnuphis*.

Jablonski a trouvé dans la langue des Coptes, l'ancienne langue Egyptienne, que le mot *cnuphis* veut dire *bon*, & que le mot *cneph* eſt devenu par des additions ordinaires à cette langue, celui de *cnuphis*. On voit dans Jamblique (*de Myſter. ſect. VIII. c. 3.*) que le nom d'un Dieu Egyptien étoit Ἰκτὸν, *ikton* ou *ichton*. En réuniſſant *ichton* & *cneph*, génie-bon, on aura *ichnuphis*, ſynonyme d'*agathodémon*, ou de l'âme du monde.

Cneph, ou l'âme du monde, étoit la même divinité que *Phtha* ou Vulcain ; mais les Platoniciens modernes firent de ces deux noms deux divinités diſtinctes ; ils en firent même trois en y joignant *Neith* ou Minerve, ſimple emblême de la ſageſſe du principe créateur. Ils créèrent pour ces trois divinités nouvelles un nom commun, celui de *Camephis*, qui veut dire en langue cophtique, conſervateur de l'Egypte.

L'utilité que les Egyptiens tiroient des eaux du Nil, le firent appeler par excellence le *bon-génie*, ou *Agathodémon* (*Ptolem. lib. IV. c. 5.*), ou *Cneph*. De-là vient que la tête du ſerpent ſacré eſt quel-

Digitized by Google

quefois remplacée ſur les médailles d'Égypte par celle de Sérapis, c'eſt-à-dire, de la divinité particulière du Nil. C'eſt auſſi à cauſe de cette dénomination que l'on donna aux Prêtres qui gardoient les bœufs ſacrés, ſymboles particuliers du Nil *fertiliſateur* de l'Égypte, des noms compoſés de celui de *Cnuphis*; tels furent *Onuphis*, *Ichonuphis*, &c.

Cnuphis avoit un temple célèbre dans l'iſle d'Éléphantine, ſituée ſur les confins de l'Égypte & de l'Éthiopie.

Euſèbe, (*Prapar. Evang. lib.* 3. *c.* 11. *p.* 115.) dit que les Égyptiens repréſentoient *Cneph* ſous la figure d'un homme de couleur bleuâtre, & preſque noir, tenant une ceinture ou un ſceptre. Sa tête étoit ornée de grandes plumes.

CNIDE } en Carie.... KNI & KNIΔIΩN.
CNIDUS }

Le ſymbole de cette ville eſt un lion à mi-corps.

Ses médailles autonomes ſont :

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Nerva, d'Antonin, de M. Aurèle, de Fauſtine jeune, de Sévère, de Caracalla, de Plautille.

Cnide, appelée auſſi *Gnide*, étoit célèbre par le culte qu'elle rendoit à Vénus, & par la ſtatue de cette Déeſſe, qui étoit l'ouvrage de Praxitèle.

Les jones de *Cnide* étoient employés pour écrire ſur les feuilles du papyrus, & on les tranſportoit dans tout l'empire Romain.

CNISME, danſe & air de danſe des Grecs, qu'on exécutoit ſur la flûte.

CNOSSUS, en Crète. KNΩΣIΩN.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

R. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont :

Le labyrinthe.

Un carquois.

Un aigle éployé.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte.

CNUPHIS. *Voyez* CNEPH.

COA veſtis. *Voyez* COS.

COACTILIA. } *Voyez* FEUTRE.
COACTILIARIUS. }

COACTIO. Ce mot déſignoit dans les cirques les demandes extraordinaires du peuple. Tantôt il exigeoit (*cogebat*) de nouvelles courſes par-delà le nombre fixé par l'uſage, tantôt il vouloit que tel cocher courût avec les chevaux de tel autre, & quelquefois il demandoit que tel cocher fournît une courſe ſans fouet, & ſans exciter ſes chevaux du geſte ou de la voix. Il eſt fait mention de ces *coactiones* dans les épitaphes des cochers. *Voyez* COCHER & *Miliarii*.

COALEMUS, Dieu de l'imprudence. Κοαλεμος veut dire, *imprudent*, *ſot*.

COBALES. C'étoient des génies malins & trompeurs, de la ſuite de Bacchus. Il en eſt parlé dans Ariſtophane. Son Scholiaſte (*in Pluto v.* 279.) dit que les *Clobales* étoient des génies malins & trompeurs, de la ſuite de Bacchus. Ce mot eſt grec, & ſignifioit chez les Grecs à peu-près ce que ſignifie chez nous un eſcamoteur, un filou, un bohémien. Κόβαλος, dit le même Scholiaſte, ſur le *v.* 1047 *de la Comédie des Grenouilles*, eſt la même choſe que πανοῦργος, c'eſt-à-dire, *un ruſé*; & ſur le *v.* 270 *de la Comédie intitulée les Cavaliers*, il dit qu'il ſignifie trompeur, filou. Héſychius l'interprète encore, un jaſeur, un cauſeur, un hableur; d'autres, ſelon lui, l'expliquent par μανιώδης, un diſeur de fadaiſes ou de bagatelles; & d'autres enfin un débauché, un rieur, un railleur, un bouffon. On les appeloit auſſi, ſelon le Scholiaſte cité, Κορυνηφόρος, *corynephore*, c'eſt-à-dire, qui porte une maſſue, un garde. Les *cobales* étoient donc des gens de la ſuite de Bacchus, & comme ſes gardes; mais ils étoient en même-temps des bouffons, qui, par leurs bons mots, leur babil, leurs tours de paſſe-paſſe, leurs ruſes, eſcamotoient tout ce qu'ils pouvoient, & filoutoient les gens.

COBALT. On verra à l'article AZUR l'eſſai qu'a fait M. Darcet, de l'Académie des Sciences, ſur la *couverte* bleue d'une petite Iſis de terre cuite Égyptienne, par lequel il a prouvé qu'on y avoit employé un véritable *cobalt*. Voici un paſſage de M. de Paw ſur le même objet. (*Recher. Philoſ. ſur les Egypt. & les Chinois*, *t.* 1. *p.* 327.) :

« Il y a un point qui concerne l'état de la chimie chez les Égyptiens, & qu'on peut dire être couvert de beaucoup de ténèbres. Pline aſſure qu'un Souverain de l'Égypte avoit trouvé le moyen de contrefaire la pierre précieuſe, nommée *cyanus*, & qui n'a aucun rapport avec le ſaphir des modernes; ce que M. Hill a très-bien prouvé. (*Voyez ſon Traité des Pierres de Théophraſte*. Le cyanus des anciens étoit un *lapis lazuli*). Or, comme les anciens diſtinguoient leur cyanus en mâle & femelle, Agricola a cru que le procédé dont il eſt ici queſtion, conſiſtoit à réhauſſer la couleur & à changer les femelles en mâles par leur propre teinture. (*Tinctura ex cyano fœminâ fit mas. Primus autem gemmam illam tinxit Rex Ægypti : cryſtalli etiam & vitra ſic tinguntur ut ſpeciem cyani exprimant ; ſed tactus maximè lingua facilè deprehendit fraudem. De nat. Foſſilium*, *p.* 623. *col.* 1. Ce paſſage feroit croire qu'Agricola ne connoiſſoit point le cyanus des anciens). Mais je n'examinerai pas tout cela, étant convaincu, comme je le ſuis

ſuis, que Pline s'eſt trompé, & a confondu une opération avec une autre. On trouve beaucoup plus de lumière dans Théophraſte, qui dit que le Roi d'Egypte dont il s'agit, avoit découvert la méthode de faire du bleu ou du faux azur; de ſorte qu'il n'eſt point proprement queſtion d'une pierre précieuſe, mais d'une ſubſtance colorante, pour teindre les fayences, les émaux & les verres. Quand on voit les ouvriers Egyptiens employer des ſels alkalis & une eſpèce de gros ſable, alors on ne doute point qu'ils n'ayent tiré, comme on fait aujourd'hui, de la ſubſtance métallique du *cobalt*, une terre, qui, étant mêlée de ſoude & de ſilex, ſe vitrifie aiſément, & produit ce qu'on nomme maintenant le *bleu d'émail*. La difficulté eſt de ſavoir dans quel temps peut avoir vécu ce Roi, dont le nom n'exiſte nulle part dans les monumens; mais c'eſt une folie manifeſte de vouloir que ce ſoit le père de Ptolémée, fils de Lagus. »

Le Comte de Caylus avoit conſulté, en 1760, ſur les poteries étruſques & campaniennes, Roux, chimiſte célèbre de Paris. Voici la réponſe qu'il en avoit reçue, & qui eſt entièrement conforme au réſultat trouvé par M. Darcet (*Caylus, Rec. v. p. 233*):

« Les différens morceaux de poterie que vous » m'avez envoyés, Monſieur, démontrent évi- » demment que les habitans de Velleia avoient » toutes les différentes eſpèces de poteries dont » nous nous ſervons aujourd'hui; qu'ils avoient » trouvé l'art de les enduire de verre, de plomb, » &c. Ils avoient, comme nous, une fayence » qui m'a paru parfaitement ſemblable à celle de » nos manufactures. Il y a même quelques mor- » ceaux qui égalent la plus belle fayence de la » Chine. Le bleu de ces fayences m'avoit fait » conjecturer qu'ils y employoient le ſafre ou » la chaux de *cobalt*; cette conjecture s'eſt tour- » née en certitude, depuis que j'ai vu la matière » bleue en grappe, que vous m'avez commu- » niquée.

» Cette matière eſt compoſée d'une ſubſtance » fixe, vitreuſe, mêlée avec du ſable, qu'on y » diſtingue à la loupe; le lavage, en enlevant une » portion de ce ſable, enfonce la couleur: les » acides, qui d'ailleurs ne mordent pas ſur elle, » lors même qu'on les fait bouillir, produiſent le » même effet.

» Ce qui pourroit faire douter que ce fût du » vrai ſafre, c'eſt la couleur qui eſt bleue, au » lieu que celle qu'on emploie aujourd'hui dans » nos manufactures eſt d'un gris cendré; mais » cela même me confirme dans mon opinion. Le » ſafre que nous employons aujourd'hui n'eſt que » la chaux de *cobalt*, qui reſte après qu'on a ſé- » paré l'arſenic, & à laquelle on mêle du ſable » & de l'eau, ce qui lui fait prendre corps. Il y » a bien de l'apparence que les premiers métal- » lurgiſtes, qui traitèrent la mine qui fournit » cette ſubſtance, n'avoient en vue que d'en ti- » rer l'arſenic. Quelque haſard leur aura appris » que le réſidu vitrifié avec quelque fondant, don- » noit un verre bleu; ce qui les aura engagés à le » faire entrer dans les émaux; & pour cet effet, » ils auront commencé par le faire vitrifier; mais » s'étant convaincus dans la ſuite qu'il étoit égal » d'y employer la chaux de *cobalt*, ou le verre » qu'elle produit, on ſe ſera épargné les frais » d'une vitrification inutile. Ainſi, la couleur » bleue du ſafre de Velleia, démontre la naiſ- » ſance de l'art qui traite de cette matière.

» On peut encore m'objecter que les Auteurs » anciens n'en ont point parlé. J'avoue que je ne » connois aucun Auteur qui en ait fait mention » avant Agricola, qui dit dans ſon traité *de natura* » *foſſilium* (*page* 348. *édit. de Bâle*, 1558.) » *plumbi cinerei recrementum* (c'eſt le nom qu'il » donne à la chaux de *cobalt*, dont il ne connoiſ- » ſoit pas la nature) *cum rebus metallicis quæ* » *liquata vitri ſpeciem gerunt, permiſtum vaſa* » *vitrea & fictilia cæruleo colore tingit.....* »

COCALUS, Roi de Sicile, reçut chez lui Dédale, que Minos perſécutoit; charmé de poſſéder un homme ſi célèbre, & qui s'étoit ſignalé par pluſieurs beaux ouvrages, il n'eut garde de s'en défaire lorſque Minos vint le lui redemander à main armée; il défendit ſon hôte, & fit même périr le Roi de Crète. (*Ovid. Mét. lib.* 8.)

COCCEIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *Nerva*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

COCCINA, *COCCINEUS*, *COCCUS*. Les anciens teignoient en rouge (*coccineus color*) leurs laines, avec une ſubſtance colorante (*coccus*) que l'on recueilloit ſur des végétaux; comme ils les teignoient en pourpre, ou rouge violet, avec un coquillage appelé *murex*. Les étoffes colorées avec le *coccus* (*coccina* & *coccinea*) étoient d'un grand prix, & on les aſſimiloit à la pourpre. (*Juvénal. ſat. III.* 283.)

. . . . . *Cavet hunc quem coccina lana*
Vitari jubet, & comitum longiſſimus ordo.

(*Martial. II.* 39.)

Coccina famoſa donas & janthina macha.

Quelle étoit cette ſubſtance que l'on recueilloit ſur les végétaux, & que l'on appeloit *coccus*? Etoit-ce la cochenille d'Amérique, ou le kermès

fourni par une eſpèce de chêne-vert, ou enfin la cochenille de Pologne ?

1°. On peut aſſurer que la ſubſtance colorante que les anciens appeloient *coccus*, n'étoit pas fournie par l'inſecte qui s'attache au figuier des Indes, *cactus opuntia* & *cactus coccinellifer* de Linnée; puiſque l'Amérique, où ſe trouve cet arbriſſeau, ne leur étoit pas connue.

2°. Il y auroit de la témérité à dire que les anciens n'ont jamais employé pour teindre en rouge l'inſecte qui s'attache aux racines du *ſcleranthus perennis* de Linnée, du fraiſier & de quelques autres plantes; car il ſe trouve dans pluſieurs contrées de l'Europe, & en particulier dans la Pologne, où l'on en faiſoit encore dans le dernier ſiècle un grand commerce pour les teintures des pays du Nord & de l'Aſie.

3°. Le Κόκκος βαφικὸς des Grecs & de Dioſcoride, le *coccus* de Pline & des Latins, & le *vermiculus* de Lucilius, étoient l'inſecte appelé aujourd'hui kermès, qui s'attache à une eſpèce d'yeuſe ou de chêne-vert, qui eſt commune en Languedoc & en Eſpagne. C'eſt de-là que les Romains tiroient leurs *coccus*, ainſi que de la Galatie, de l'Arménie, de la Cilicie & de l'Afrique.

COCETUM Neſtoris. Tertulien (*contrà Valentin. c.* 12.) parle de cette boiſſon de Neſtor, appelée κυκεὼν par Homère (*Iliad.* Δ. 640.) Elle étoit compoſée, ſelon Feſtus, de miel & de jus de pavots. *Voyez* CYCEON.

COCHENILLE. *Voyez* COCCUS.

COCHER. Ceux qui conduiſoient les chars dans les cirques & les hippodromes, étoient appelés à Rome *Auriga* & *Agitatores*. Ces *cochers* étoient ordinairement des eſclaves, des affranchis ou des étrangers. Un citoyen libre ſe feroit déshonoré s'il eût fait dans les jeux les fonctions de *cocher*. De-là vint qu'il fut défendu par les loix Romaines (*Cod. xi. tit.* 40. *leg.* 4.) d'élever aux *cochers* vainqueurs, des monumens dans les places & les portiques publics. Elles ne le permirent que dans les avenues du cirque ou ſur le *proſcenium* du théâtre. Il paroît cependant que cette flétriſſure n'étoit qu'une *note d'ignominie* très-légère, ou qu'elle ne fût pas toujours imprimée aux *cochers*; car Ulpien (*l.* 4. *ff. de procurat. & defenſ.*) eſt d'avis que ces hommes ne ſoient pas regardés comme infâmes: *generaliter ita omnes opinantur, & utile videtur, ut neque agitatores. . . . . ignominioſi habeantur.*

Sur le déclin de la république & ſous les Empereurs, on vit de jeunes Romains d'une naiſſance diſtinguée conduire des chars dans les jeux publics. (*Aſcon. in Orat. Cicer. p.* 148 & *p.* 152.) Caligula donna des jeux, dans leſquels il n'y eut d'autres *cochers* que des Sénateurs (*Suét. in Cal. c.* 18. *n.* 6.); & il en fit les fonctions lui-même, ſur le pont qu'il conſtruiſit à Bayes.

La Divinité que les *cochers* invoquoient avec le plus d'ardeur, étoit Neptune équeſtre, ἵππιος chez les Grecs. Ils rendoient auſſi un culte particulier à Epona, dont ils plaçoient la ſtatue dans les écuries. (*Juvénal. viii.* 152.)

. . . . . *Jurat*
Eponam, & facies olida ad præſepia pictas.

Ils couronnoient de roſes cette ſtatue (*Apul. Met. iii. p.* 96.): *Reſpicio pila media, qua ſtabuli trabes ſuſtinebat, in ipſo fere meditullio, Epona Dea ſimulacrum præſidens ædicula, quod accuratè corollis roſeis recentibus fuerat ornatum.* Mercure recevoit auſſi les hommages des *cochers*, parce qu'il préſidoit aux *Carceres*, auprès deſquelles ſa ſtatue étoit placée.

C'étoit auſſi près des *Carceres* que l'on conſtruiſoit des chambres dans leſquelles les *cochers* s'habilloient pour les courſes. Velius Longus parle de cet uſage (*de orthographia*): *Inverſis armis gladiatores pugnaſſe non eſt dicendum; ſed verſis, hoc eſt tranſmutatis: ſed nec inverſis pannis agitaſſe aurigas, ſed verſis.* On vit quelquefois le même *cocher* courir alternativement ſous les livrées de deux factions différentes; il falloit bien alors qu'il pût changer d'habillement loin des yeux du peuple.

Après s'être revêtus de leur habillement diſtinctif, les *cochers* ſe plaçoient debout ſur leurs chars, & ils nouoient les rênes des chevaux derrière leurs reins, afin d'être ſoutenus dans la rapidité des courſes. Nous voyons dans Stace un *cocher* tombant de ſon char, dénouer les rênes qui l'entouroient, de peur d'être traîné par les chevaux (*n.* 504.):

. . . . . *Ruit ilicet exſul*
Aonius, nexuſque diu per terga volutus
Exuit, abripitur longe moderamine liber
Currus.

Lutatius, commentateur de Stace, dit, ſur cet endroit: *Se habenarum nexu, quo involutus per terga fuerat, liberavit, ne cum loris implicitus traheretur.*

Dès que le ſignal étoit donné, les *cochers* faiſoient partir leurs chars avec la rapidité de l'éclair. Arrivés auprès des *meta*, ils s'efforçoient de raſer le mur de la *ſpina*, d'enlever à leurs concurrens la place la plus voiſine de cette *ſpina*, afin de tourner le plus court poſſible. Le mot *eripere* ſeul déſignoit l'action du *cocher* qui enlevoit cette première place à quelqu'un de ſes concurrens.

Arrivé au but, le *cocher* vainqueur deſcendoit de ſon char, s'élançoit ſur la *ſpina* pour y recevoir les prix de la main des Brabentes ou des Préſidens des jeux. Le héraut publioit alors ſon nom

Digitized by Google

& ſa victoire. Les prix varioient ſuivant les jeux ; c'étoient des palmes, des manteaux, des couronnes, des ſtatues, &c. Quant aux couronnes d'or, on ne les donnoit aux *cochers* qu'à certaines époques, après le jour des jeux, comme nous l'apprenons d'une lettre de Pline (*x.* 119.) : *Athleta ea, quæ pro iſelaſticis certaminibus conſtituiſti, deberi ſibi putant ex eo die, quo ſunt coronati.* Les *cochers* faiſoient graver ſur leurs tombeaux le nombre des victoires & des prix qu'ils avoient remportés, avec le détail des attelages qu'ils avoient conduits, & des factions auxquelles ils avoient appartenus. En voici un exemple (*Ferret. Muſ. Lupid. III. Mémor.* 43.)

M. AURELIUS. POLINICES. NAT. VERNA. QUI. VIXIT.
ANNOS. XXIX. MENSES. IX. DIEBUS. V. QUI VICIT.
PALMAS. DCCXXXVII. SIC. IN. RUSSEO. DCCXXV. IN. PRASINO. IV. IN. VENETO. XII. IN. ALBO. XVII.
DECEMIUGE. VIII. SEIUGE. III.

Les Grecs érigeoient ſouvent des monumens à la gloire des *cochers* vainqueurs dans les courſes de chars. On peut ſe former une idée de ces monumens par quelques morceaux en moſaïques qui portent les noms des perſonnages, & que l'on voit à Rome dans la maiſon Maſſimi. On peut en acquérir une notion encore plus nette par l'inſpection d'un de ces *cochers* vainqueurs, monté ſur un quadrige, & exécuté preſque de grandeur naturelle dans un bas-relief, faiſant partie d'une grande urne funéraire de forme ovale, qui ſe trouve à la Villa Albani. Winckelman l'a publié dans ſes monumens de l'antiquité. (*Monum. Ant. ined.* n°. 203.) La Villa Négroni renferme auſſi une ſtatue qui repréſente un vainqueur du cirque. On a de la peine à reconnoître cette figure aujourd'hui, parce qu'en la reſtaurant, on en a fait un jardinier, à cauſe d'un poignard recourbé en forme de ſerpette, qui eſt attaché à ſa ceinture, & que le vainqueur du bas-relief de la Villa Albani, porte de la même manière. D'après cette fauſſe idée, on lui a fait tenir auſſi une houe de jardinier. Du reſte, ces *cochers* du cirque, à qui l'on dreſſoit des ſtatues, étoient la plupart du temps des gens du bas peuple. On les reconnoiſſoit en voyant leurs corps entourés d'une ceinture depuis la poitrine juſqu'au bas-ventre, & leurs têtes chargées d'un caſque plat, ſans cimier, garni de plumes des deux côtés.

Sidoine parle en général de ces attributs diſtinctifs des *cochers* (*Carm.* 23. *n.* 31.) :

Veſtra inſignia continent miniſtri
Ora, & lora manus; jubaſque tortas
Cogunt flexilibus latere nodis.

On reconnoît dans ces vers les cheveux du *cocher* de la Villa Albani relevés en un ſeul rouleau. Suétone (*Calig. c.* 19. *n.* 5.) déſigne par les mots *quadrigarius habitus*, ces mêmes attributs. Les plis que formoit autour du corps des *cochers* leur tunique courte & entrelaſſée de bandelettes, l'ont fait appeler par le code Théodoſien (cité plus haut) *rugoſi ſinus*. Stace a parlé auſſi de leurs caſques ornés d'ailes. (*Theb. VI.* 330.)

Ipſe habitu niveus : nivei dant colla jugales.
Concolor eſt albis, & caſſis, & infula criſtis.

Le Poëte déſigne ſans doute par *infula* une bandelette qui lioit leurs cheveux & les tenoit relevés.

Athénée (*V. p.* 201. *F.*) appelle κίτταρον le caſque des *cochers* ; ce qui déſigne ſon peu d'élévation, & ce qui s'accorde avec le monument.

Dans les tems héroïques, les *cochers* s'aſſeyoient ou ſe tenoient debout aux côtés des guerriers qui combattoient ſur les chars. Sous le bas-Empire, ils s'aſſirent ſur le devant des chars, lorſqu'ils eurent quatre roues. On voit un exemple de ce dernier uſage ſur un marbre, publié par Onuphre dans les *Antiquités de Vérone.*

COCHLEA, porte des ſouterreins (*cavea*) où l'on renfermoit les animaux deſtinés aux amphithéâtres. Varron dit (*de Re Ruſtica III.* 5.) : *Oſtium humile eſt anguſtum, & potiſſimum ejus generis, quod cochleam appellant, ut ſolet eſſe in cavea in qua tauri pugnare ſolent.*

COCHLEAR, meſure des ſolides & des liquides chez les Romains. *Voyez* LIGULE.

COCHON. « Tous les paſteurs, dit M. de Paw (*Recher. ſur les Egyptiens, tom.* I. 147.) n'étoient pas en Egypte un objet d'horreur C'eſt proprement à ceux qui gardoient les troupeaux de *cochons*, qu'on avoit interdit l'entrée des temples : ils étoient diſtingués du reſte de la nation par leur longue chevelure, & ne pouvoient s'allier qu'entr'eux ; de ſorte qu'ils ont conſtamment formé une tribu iſolée, couverte de beaucoup d'opprobre. Comme les Egyptiens entretenoient des troupeaux de *cochons* pour le ſervice de l'agriculture, ils avoient inſtitué deux grandes fêtes, pendant leſquelles on n'offroit pas d'autres animaux en victimes que ceux-là ; ſans quoi ils ſe ſeroient trop multipliés, & au-delà du beſoin qu'on en avoit. Auſſi permettoit-on alors au peuple d'en manger la chair, pourvu qu'il n'y touchât point après la pleine lune, jour auquel ce ſacrifice devoit s'exécuter hors de l'enceinte des temples, & non par la main des miniſtres. »

« Il faut pardonner à Hérodote, & encore à Eudoxe, cité par Elien, d'avoir dit que les Egyp-

tiens ſe ſervoient de *cochons* pour labourer & pour herſer les terres ; car leur erreur n'eſt point ſi étonnante qu'elle paroît l'être, dès que l'on ſuppoſe que ces animaux voraces étoient introduits dans les campagnes immédiatement après l'inondation, pour y conſommer les racines des plantes aquatiques, le frai de grenouilles, & tout ce que les Ibis ne pouvoient emporter en auſſi peu de temps qu'il s'en écouloit entre la retraite du Nil & l'inſtant du premier labour, donné avec la charrue, inſtrument dont on n'a jamais pu ſe paſſer. »

« J'ignore ſi cette pratique a produit des effets auſſi avantageux pour la culture, qu'on ſe l'étoit perſuadé dans ces ſiècles reculés dont il eſt ici queſtion ; car dans la ſuite on l'abandonna entièrement. Et alors cette tribu ſi déteſtée, parce qu'elle gardoit des animaux jugés utiles, & réputés immondes, diſparut au point qu'il n'en eſt jamais plus fait mention ; mais on peut ſoupçonner, que profitant des troubles ſurvenus par la revolte générale contre les Perſans, elle s'aſſocia à d'autres pâtres, & forma cette célèbre république de voleurs Egyptiens, qui ſe retranchèrent dans un marais du Delta, à peu de diſtance de la bouche Héracléotique du Nil, comme nous le voyons dans Héliodore (*Æthiopiques, liv. 1. p. 9.*) Quelques paſſages des Idylles de Théocrite ont fait croire mal-à-propos que Ptolémée Philadelphe parvint à diſſiper & à détruire enfin totalement la confédération de ces brigands. (*Idyl. xv & xvii.*) Mais la vérité eſt qu'elle ſe ſoutint pendant plus de quatre cent ans après la mort de Philadelphe ; & on voit dans la vie de l'Empereur Marc-Aurèle, que ce fut ſous ſon règne que les Romains affoiblirent cet état en y ſemant la diſcorde, contre laquelle aucune république n'a jamais réſiſté, & bien moins une république de voleurs. »

Athénée (*liv. ix. p. 375.*) rapporte, d'après Agathocle le Babylonien, que le *cochon* étoit un animal ſacré chez les Crétois, parce qu'ils croyoient que Jupiter avoit été allaité par une truie. Ils avoient pour cet animal une extrême vénération. Les Praſiens, ſeuls entre les peuples de Crète, immoloient des *cochons* ; mais ce ſacrifice avoit été ordonné par les loix qui leur preſcrivoient cette victime.

On peut attribuer avec aſſez de vraiſemblance la répugnance qu'avoient les Crétois pour les ſacrifices des *cochons*, aux liaiſons de commerce & de religion qui ſe formèrent de bonne heure entre-eux & les Egyptiens. Quant aux autres Grecs, ſi l'on en croit Varron (*de Re Ruſtica, lib. II. c. 4.*), le *cochon* fut la première des victimes qu'ils offrirent aux Dieux. Ovide (*Méta. lib. xv.*) a chanté cette tradition :

. . . . . *Et prima putatur*
Hoſtia ſus meruiſſe necem, quia ſemina pando
Eruerat roſtro, ſpemque interceperat omni.

On voit ſur un autel d'Hercule au capitole, & ſur quelques médailles d'Eleuſis, dans l'Attique, un *cochon* avec la maſſue d'Hercule placée au-deſſus de cet animal. On immoloit un *cochon* dans les petits myſtères d'Eleuſis ; c'eſt pourquoi on regarde ce type comme une alluſion à l'initiation d'Hercule aux petits myſtères. Ils furent établis par Eumolpus, pour dédommager Hercule, qui, n'étant pas citoyen de l'Attique, ne pouvoit être admis aux grands myſtères d'Eleuſis.

On immoloit auſſi le *cochon* à l'*Hercules Ruſticus*, qui étoit la même divinité que Sylvain.

Les Argiens (*Ath. lib. III.*) immoloient auſſi des *cochons* à Vénus dans les hyſtéries, fêtes qui avoient un nom dérivé de celui des victimes : ὗς, déſigne en grec un *cochon*.

De tous les ſacrifices où l'on immoloit des *cochons*, ceux de Cérès étoient les plus célèbres ; & c'eſt à cette Déeſſe qu'ils furent immolés pour la première fois, ſelon Ovide (*Faſt. I. 349.*) :

Prima Ceres avida gaviſa eſt ſanguine porca,
Ulta ſuas merita cade nocentis opes.
Nam ſata vere novo teneris laſſentio ſuccis
Eruta ſetigera comperit ore ſuis.

Le dégât que fait cet animal dans les moiſſons n'étoit pas, diſoient les Pontifes, la ſeule raiſon qui le faiſoit ſacrifier à Cérès, ils en apportoient une ſeconde plus myſtérieuſe, c'étoit la ſituation de ſes yeux qui l'oblige de regarder toujours la terre.

On immoloit une truie avec des cérémonies particulières, lorſqu'on faiſoit des alliances & lorſqu'on ſe marioit. *Voyez-en le détail au mot* TRUIE.

Cérès, Hercule & Sylvain n'étoient pas les ſeules divinités que l'on honoroit par des ſacrifices de *cochons*, ils étoient encore immolés aux autels des Lares. Cette offrande étoit faite ordinairement par ceux qui vouloient guérir de quelque folie ou manie, & par ceux qui en avoient été guéris. Horace (*Sat. II. 3. 164.*) dit de celui qui n'eſt point fol :

. . . . . *Immolet æquis*
Hic porcum laribus. . . . . . .

Et Plaute, dans les Ménechmes (*II. 2. 15.*) :

MEN. Adoleſcens, quibus hic pretiis porci veneunt
Sacres ſinceri? CY. Nummo. MEN. eum à me accipe.
Jube te piari de meo pecunia.
Nam ego quidem inſanum eſſe te certò ſcio.

Les mots *ſacres ſinceri* dans ces vers de Plaute, déſignent un *cochon* gras & ſans défaut, le même

qui eſt appelé *myſticus* dans Tibulle. (1. *II.* 26.):

Hoſtiaque è plena myſtica porcus hara.

Il étoit appelé auſſi *porcus ſacer* après le 14e jour de ſa naiſſance, parce qu'on ne pouvoit l'offrir aux Dieux qu'à cette époque.

COCHON de Troye. Il eſt fait mention dans Macrobe (*III.* 12.) d'un mets appelé de ce nom. C'étoit un *cochon* rôti & rempli de pièces de gibier entières, comme le cheval de Troye étoit plein de gens armés.

COCLÈS, ſurnom de la famille *HORATIA*. Il déſignoit un borgne, comme on le voit dans ces vers de Plaute (*Cure. III.* 23.):

De cocliium proſapia te eſſe arbitror:
Nam ii ſunt monoculi.

Si l'on en croit Denys d'Halycarnaſſe (*v. p.* 295.) le peuple Romain éleva une ſtatue de bronze à *Horatius-Coclès*.

COCYTE, un des quatre fleuves des enfers. C'étoit un fleuve d'Épire, ou plutôt de la Theſprotie qui en étoit une partie : il tomboit avec le pyriphlégeton, dans le marais Achéruſia. L'étymologie de ſon nom & ſon voiſinage de l'Achéron, l'ont fait mettre par les poëtes Grecs au nombre des fleuves des enfers. En effet, *cocyte* veut dire *pleurs, gémiſſemens*, de κωκύω, *gémir* Il a donné ſon nom aux fêtes *cocytiennes* qu'on célébroit en l'honneur de Proſerpine.

Le *cocyte* des poëtes Latins étoit le ruiſſeau de ce nom qui couloit en Italie, près du lac d'Averne, & ſe déchargeoit dans le lac Lucrin, lequel fut enfin preſque comblé par une montagne de cendres qu'on vit s'élever du fond de ce lac dans un tremblement de terre arrivé le 29 Septembre 1538.

Ce n'eſt donc pas ſeulement de l'Épire que les poëtes ont tiré l'idée des fleuves de l'enfer ; le lac d'Averne d'Italie, & les fontaines d'eaux chaudes qui étoient aux environs, y ont également donné lieu. Tous ces endroits étoient ſi couverts de bois depuis Bayes & Pouzzol, que les eaux y croupiſſant, paſſoient pour être des plus mal-ſaines ; & les vapeurs qui ſortoient des mines de ſoufre & de bitume, qui y ſont en grand nombre, ne pouvoient pas s'exhaler aiſément.

Agrippa, favori d'Auguſte, rempli d'amour du bien public, fit couper ces bois, & nétoyer ſi bien les lieux voiſins, que depuis les eaux devinrent claires & nettes, au rapport de Strabon. Mais c'eſt pour cela même que les poëtes ornèrent leurs écrits des anciennes idées qu'on avoit du *cocyte*. Horace (*ode XIV. liv. II. v.* 18.) & Virgile (*Æneïd. liv. VI. v.* 323.) en donnèrent l'exemple.

Le premier, dans cette ode à Poſthume, où la morale eſt ſi bien cachée, où la verſification eſt ſi belle, rappelle poétiquement à ſon ami la néceſſité de mourir.

Viſendus ater flumine languido
Cocytus errans.

COCYTHUS, médecin, diſciple de Chiron, qui guérit la bleſſure d'Adonis ; ce qui fit dire que le *Cocyte* des enfers avoit rendu le jeune Prince à la lumière du jour. Équivoque des noms, fondement d'un grand nombre de fables!

CODETANUS. Voyez CHAMP.

CODEX. Ce mot avoit chez les Romains pluſieurs ſignifications. La plus commune étoit celle de déſigner un cahier de feuilles de parchemin ou de papyrus, différent du rouleau, *volumen*, en ce que les feuilles étoient collées ou liées enſemble par un ſeul côté, comme nos reliures modernes. On en voit de ſemblables ſur pluſieurs monumens antiques, & en particulier ſur le bas-relief du n°. 184 des *monumenti inediti* de Winkelmann, & ſur la pierre gravée N°. 170 du même recueil.

Les barques ou navires faits de planches aſſemblées, furent appelés par analogie *naves codicaria* ou *caudicaria*. Quelques philologues ne reconnoiſſent ici que de ſimples radeaux. Leurs patrons ou pilotes étoient appelés *codicarii*.

CODEX déſignoit auſſi un madrier ou tronc de bois auquel on enchaînoit les eſclaves pour les punir. Properce en fait mention. (*IV.* 7. 40.) :

Codicis immundi vincula ſentit anus.

Juvénal en parle auſſi, lorſqu'il décrit la vengeance que les dames Romaines tiroient des eſclaves qui avoient favoriſé les amours de leurs maris (*II.* 57.) :

Horrida quale facit reſidens in codice pellex.

CODICARIAE. } *Voyez* CODEX.
CODICARII. }

CODICILLI ; c'étoient de petits *codex*, & la forme quarrée leur étoit particulièrement affectée. Les *codicilli* étoient des tablettes ou des lettres. Sur le bas-relief d'un tombeau qui eſt au palais Accoramboni de Rome, & qui repréſente Oreſte & Pylade près d'être ſacrifiés par Iphigenie, on voit au bas du piédeſtal de la ſtatue de Diane Taurique, une tablette quarrée garnie d'une petite bordure, pour déſigner les *codicilli* ou la lettre par laquelle Oreſte ſe fit reconnoître à ſa ſœur. La nourrice de Phèdre préſente à Hippolite les *codicilli* quarrés, ou la lettre dans laquelle Phèdre déclaroit ſon amour à ce héros infortuné, ſur un bas-relief de la Villa Albani, publié ſous le n°. 102 des *monumenti inediti* de Winkelmann, où ſe trouve auſſi le bas-relief précédent ſous le n°. 149.

Digitized by Google

CODON. } On désignoit proprement chez
CODONES. } les Latins par ce mot, emprunté des Grecs, une clochette. Comme les clochettes dont on garnissoit les harnois des chevaux & les habits des Bacchantes étoit évasées, ils désignèrent par le même nom le pavillon ou l'extrémité inférieure de leurs instrumens à vent. Les *codones*, ou pavillons faits de cornes de bœufs ou d'ivoire, représentoient souvent des gueules d'animaux féroces, comme on le voit sur les bas-reliefs antiques.

CODONOPHORE, } *porteur de clochettes :*
ΚΩΔΟΝΟΦΟΡΟΣ, } tels étoient les officiers qui faisoient les rondes dans les camps ou dans les villes de guerre ; tels étoient ceux qui précédoient à Rome les convois. *Voyez* CLOCHETTES.

COELIA, famille Romaine, dont on a des médailles ;

O. en or.
C. en argent.
RRRR. en bronze.

Le surnom de cette famille est *Caldus*.

CŒLIMONTANI. }
CŒLIMONTIUM. } Le mont *Cœlius*, sur
CŒLIOLUS. } lequel est aujourd'hui
CŒLIUS. }
bâtie la basilique de S. Jean-de-Latran, fut réuni à la ville de Rome, par Romulus, si l'on en croit Denys d'Halycarnasse (*II.*). Tite-Live dit que cette réunion fut faite par Tullus Hostilius (*I.* 30.) ; Strabon (*V. p.* 162.) par Ancus Martius ; Tacite (*Annal. IV.* 65. 2.) enfin par Tarquin l'ancien. Ce dernier écrivain raconte que le mont *Cœlius* portoit le nom de *Querquetulanus*, à cause des chênes dont il étoit couvert ; mais qu'il prit depuis celui de Cœles Vibenna, chef d'une horde étrusque, auxiliaire de Tarquin, établi sur son sommet.

Tibère (*Suet. Tib. c.* 48. *n.* 3.) voulut changer le nom du mont *Cœlius*, & lui faire porter celui d'Auguste, son père adoptif ; mais ce fut sans succès. Le nom de *Lateranus*, d'où est formé celui de *Latran*, dura plus long-temps ; & il vint de la maison des *Lateranus*, famille consulaire, qui en faisoit le principal ornement.

Le mont *Cœlius* fit appeler *Cœlimontium*, la seconde région dans laquelle il étoit placé, & *Cœlimontani*, les *Virginius* qui l'habitoient.

Quant au *Cœliolus*, ou petit *Cœlius*, il paroît que c'étoit le prolongement du *Cœlius*, sur lequel est bâtie l'église de S. Grégoire.

CŒLISPEX. Voyez APOLLON-CŒLISPEX.

COELU *ou* COILLU, dans la Numidie.

ÆL. MUNICIP. CŒL. *Ælium Municipium Cœlli* ou *Coillitanum*. Mauvaise légende de Vaillant : elle appartient à *cœlum* ou *culla* dans la Chersonèse de Thrace.

ÆL. MUNICIP. COIL. *Ælium Municipium Coillitanum*. Ce municipe a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Antonin, de Vérus, de Commode, de Caracalla, de Macrin, d'Elagabale, d'Alex-Sévère, de Maxime, de Gordien-Pie, de Philippe père, de Philippe fils, d'Hostilien.

CŒLUM, *ou* CULLA, dans la Chersonèse de Thrace.

ÆL. MUNICIP. CŒL. *Ælium Municipium Cœlum*.

Cette ville, devenue colonie Romaine, a fait frapper avec la légende ci-dessus les médailles que Vaillant a mal-à-propos attribuées à *Coëlu* ; & d'autres médailles en l'honneur de Sept. Sévère, de Volusien.

CŒLUS, ou le Ciel, étoit fils de la Terre, suivant Hésiode ; & par son mariage avec sa mère, il produisit Saturne, Rhea, l'Océan, les Titans, & beaucoup d'autres divinités. *Cœlus*, qui craignoit de si terribles enfans, les tenoit enfermés, & ne leur permettoit pas de voir le jour ; mais Saturne l'ayant surpris endormi, le fit Eunuque ; & des parties coupées naquirent les Géans, les Furies, les Nymphes, & la belle Vénus. C'est le même être mythologique que *Uranus*. *Voyez* ce mot.

COEMPTIO. Voyez MARIAGE.

CŒNA. Le repas appelé *cœna* par les Romains, fut quelquefois le second de la journée, & il répondoit alors à notre souper. Mais ils donnèrent le plus souvent ce nom au repas unique qu'ils faisoient en été, vers les quatre heures du soir, & vers les cinq en hiver. Nous ne parlons ici que des repas principaux, & non du déjeûner & du goûter.

Les quatre heures du soir, ou la neuvième heure d'été, paroissoit fixée invariablement pour la *cœna*, comme l'atteste Martial (*IV.* 8. 6.) :

Impe. at exstructos frangere nona toros.

C'est pourquoi Juvénal reproche à un de ses contemporains de se mettre à table une heure avant les autres pour prolonger le temps consacré au repas :

Exsul ab octava Marius bibit, & fruitur Dis Iratis. . . . . .

La *cœna* étoit ordinairement précédée du bain, souvent on la prolongeoit fort avant dans la nuit. Néron, au rapport de Suétone (*c.* 27. *n°.* 2.) commençoit ce repas à midi, & ne le finissoit qu'à minuit : *Saas epulas à medio die ad mediam noctem protraxit*. De-là vient que dans le plus grand nombre des monumens antiques représentant des repas, on voit toujours des lampes.

On trouvera les détails communs à la *cœna* & aux autres repas dans l'article REPAS.

Cœna adjicialis ; &, selon quelques philologues, *aditialis*, étoit un repas que les pontifes donnoient pour leur inauguration.

Cœna adventitia & *adventoria*, étoit le repas que l'on donnoit à l'arrivée de quelqu'un.

Cœna æstiva, repas léger, tel qu'on le fait en été dans les pays chauds. Dans les Ménechmes de Plaute (*II.* 1. 30.) un acteur dit plaisamment:

Æstivè admodum viaticati sumus.

Cœna auguralis est la même chose que *cœna adjicialis*.

Cœna Capitolina, repas que l'on donnoit au Capitole en l'honneur de Jupiter, aux ides du mois de Novembre. On (*Tit. Liv. XXXV.*) plaçoit la statue du Dieu couchée sur un lit auprès de la table, & celles de Junon & de Minerve assises à ses côtés sur des siéges. Ces divinités étoient servies splendidement, & vers le milieu de la nuit les mets recherchés qu'on leur présentoit étoient mangés par les sept Epulons.

Cœna centenaria. Les loix somptuaires défendirent aux Romains de dépenser plus de cent *as* dans un seul repas; delà vint le nom de *cœna centenaria*, donné aux repas qui étoient conformes aux loix.

Cœna Cerealis, repas somptueux, tel que l'on en donnoit pendant la célébration des Céréales. Plaute dit (*Ménec.* 1. 1. 25.):

Cereales cœnas dat, ita mensas exstruit
Tantas struices concinnat patinarias.
Standum est in lecto, si quid de summo petas.

Cœna cynica, repas de cynique. Cette secte de philosophes affectoit de se nourrir de légumes & de mets communs. Pétrone dit (*c.* 14.):

Ipsi qui cynica traducunt tempora cœna.

Cœna dapalis, repas somptueux. Nonius (*II.* §. 200.): *Dapalis cœna est amplis dapibus plena.*

Cœna dialis, repas digne du souverain des Dieux. *Voyez Cœna Capitolina.*

Cœna dubia, repas si recherché, que les convives ne savent quel mets ils doivent manger de préférence. C'est l'explication que donne Térence:

Ubi tu dubites quid sumas potissimum.

Cœna funebris. Il y avoit deux espèces de repas funèbre, une qui consistoit dans les mets offerts aux Dieux Mânes sur le bûcher, & l'autre qui étoit un festin où assistoient les parens & les amis du mort après les funérailles. Cette dernière espèce s'appeloit proprement *silicernium*. *Voyez* ce mot.

Cœna Imperatoria, repas que les Empereurs donnoient aux Magistrats & aux Sénateurs pour célébrer le jour où ils prenoient le nom d'Auguste.

Cœna libera, repas dans lequel un maître faisoit asseoir à ses côtés l'esclave auquel il donnoit la liberté. On donnoit aussi le même nom au repas que prenoient en public les gladiateurs & les criminels condamnés à mort, quelques jours avant les jeux ou avant leur supplice. La liberté qu'on leur accordoit d'y demander quelques mets à leur choix, fit appeler ce repas *cœna libera*.

Cœna musica, repas frugal & modéré.

Cœna natalitia, repas que l'on donnoit pour célébrer l'anniversaire de sa naissance.

Cœna nuptialis, repas de noces.

Cœna Pontificalis ou *Pontificum*, repas somptueux que l'on donnoit à Rome en public aux Pontifes le jour de leur inauguration. Il y en avoit deux fixés à des époques précises, l'un au IXe des calendes d'Août, & l'autre au XIIIe des calendes de Novembre.

Cœna popularis, repas que l'on donnoit au peuple Romain le jour des triomphes, le jour où l'on payoit la dixme à Hercule, &c. On le donnoit dans les portiques dont les temples étoient environnés.

Cœna pura, repas dans lequel on ne servoit point de viandes, mais de simples légumes.

Cœna recta, repas somptueux. Martial l'oppose à la médiocre portion de nourriture, appelée *sportula*, que les grands distribuoient à leurs clients (*VII.* 4. 8. 10.):

Promissa est nobis sportula, recta data est.

Cœna Saliaris, repas des Saliens, ou digne des Saliens par sa somptuosité. Les Prêtres de Mars étoient fameux par leur gourmandise.

Cœna triumphalis, repas que donnoit au peuple un Général Romain le jour qu'il triomphoit. Pline dit que César fit servir six mille lamproies dans un de ces festins. Lucullus (*Plutarc.*) traita dans une semblable occasion tous les Romains qui habitoient la ville & les fauxbourgs.

Cœna viatica, repas que l'on donnoit à un parent ou à un ami le jour de son départ. Plaute (*Bacch.* 1. 1. 61.):

Ego sorori meæ cœnam hodie volo dare viaticam.

CŒNACULARIA. } Le maître d'un hôtel
CŒNACULARIUS. } garni étoit appelé *Cœnacularius*; & sa profession étoit exprimée par ces mots: *Cœnaculariam facere.*

CŒNACULUM, dernier étage des bâtimens Romains. Tant que Rome fut pauvre & modeste, ses bâtimens furent composés d'un rez-de-chaussée & d'un seul étage; mais sur la fin de la république & sous les Empereurs, ils eurent plu-

fieurs étages. Le dernier, ou le plus élevé, fut appelé *cœnaculum*, de la *cœna*, repas du soir que l'on y prenoit ordinairement (*Varr. de Ling. Latin. IV.* 33.) : *Ubi cœnabant, cœnaculum vocitabant. Postèaquam in superiare parte cœnitare cœperunt, superiaris domûs universa cœnacula dicta.*

On montoit à ces derniers étages par des escaliers particuliers, ce qui les fit appeler quelquefois *scalæ*, comme on voit dans ces vers de Martial (I. 118. 7.) :

Et scalis habito tribus, sed altis.

Dans la Grèce, les femmes habitoient cet endroit des maisons comme le plus retiré.

A Rome, c'étoit le logement des étrangers & des pauvres citoyens. Juvénal dit, en parlant des pauvres, que l'épée des cohortes, envoyées par les tyrans, ne menaçoit que les palais, & jamais les *cœnacula* (X. 17.) :

. . . . . *Egregias lateranarum obsidet ædes*
Tota cohors : rarus venit in cœnacula miles.

Les derniers étages des cirques, ceux qui s'élevoient au-dessus des gradins, étoient aussi appelés *cœnacula*. Ils étoient divisés en boutiques & en loges pratiquées au-dessus pour voir les jeux. Les Censeurs louoient au profit du fisc ces boutiques & ces loges (*Bulenger. de Circo. c.* 35.)

CŒNATICA, contribution que les soldats Romains exigeoient des habitans des provinces, sous le prétexte de fournir à leur repas. Cet abus introduit dans le Bas-Empire, fut réprimé par les Empereurs Valentinien & Valens.

CŒNATIO, salle à manger des Romains. Ils en avoient pour les différentes saisons, & ils les ornoient de décorations changeantes, afin de varier les sites avec les services. Sénèque parle de ce luxe (*Epist.* 90.) : *Qui versatilia cœnationum laquearia ita cœagmentat, ut subindè alia facies atque alia succedat, & taties tecta, quaties fercula mutentur.*

CŒNATORIA vestis, habit que les Romains prenoient en se mettant à table. Il y en avoit de différens pour les deux sexes, comme on l'apprend du passage suivant (*Pompon. leg.* 33. *ff. de aur. & argent. legat.*) : *Q. Mutius ait, feire se quemdam senatorem muliebribus cœnatoriis uti solitum.*

CŒNOSTOME, mesure linéaire & itinéraire de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* LICHAS.

CŒUR sur les médailles (un) est le symbole de la ville de Cardia.

CŒUS, un des Titans, étoit frère de Saturne & de l'Océan, selon Diodore. Il épousa Phœbé, dont naquit Latone. Les poëtes donnent une autre génération à Latone. *Voyez* LATONE.

COGNITOR. Voyez AVOCAT.

COGNOMEN. Voyez NOM.

COHORTALES, serviteur du Préfet du Prétoire.

COHORTE, c'étoit chez les Romains un corps d'infanterie, de la dixième partie d'une légion. Il contenoit trois manipules, chaque manipule deux centuries, d'où l'on voit que chaque légion étoit de soixante centuries, de trente manipules & de dix *cohortes*.

Il y avoit dans la *cohorte* les quatre sortes de fantassins des armées Romaines ; les *velites*, les *hastati*, les *principes* & les *triarii* : quand elle étoit complette, les *velites* y étoient au nombre de cent vingt ; les *hastati* au même nombre ; les *principes* pareillement, & les *triarii* au nombre de soixante ; ce qui fait quatre cent vingt soldats. Au reste, ce nombre augmentoit ou diminuoit, selon que la légion étoit plus ou moins forte.

La première *cohorte* étoit la plus considérée ; elle étoit composée des principaux centurions & des meilleurs soldats. Dans un ordre de bataille, elle avoit la droite de la première ligne, comme les grenadiers de nos régimens ; les autres suivoient dans l'ordre naturel, ensorte que la troisième étoit au centre de la première ligne de la légion ; la cinquième à la gauche ; la seconde entre la première & la troisième ; la quatrième entre la troisième & la cinquième ; les cinq autres *cohortes* formoient la seconde ligne dans leur ordre naturel. On croit que Marius fut le premier qui divisa la légion en *cohortes*. *Voyez* LEGION. La première *cohorte* devint aussi dans la suite la plus nombreuse ; elle fut quelquefois de 1105 hommes, tandis que les autres n'étoient que de 555.

Cohortes auxiliaires, c'étoient celles qu'envoyoient les alliés : elles portoient le nom de leur nation ou de leur chef ; elles étoient aussi distinguées par première, deuxième, troisième, quatrième, &c.

Cohorte dite *equitata* ; elle étoit composée d'infanterie & de cavalerie ; elle étoit de mille hommes, sept cent soixante fantassins, deux cent quarante cavaliers. On l'appeloit aussi *cohorte milliaire*, à cause de ce nombre. Les inscriptions font souvent mention de *cohortes equitatæ*. On lit dans Gruter : L. FL. T. F. Q. VIR SECULARI. PRAEFECTO COHORTIS PRIMAE EQUITATE ; & sur une autre inscription du même recueil : P. LICINIO. P. F. GAL. MAXIMO PRAEFECTO COHORTIS II. GALLORUM EQUITATE.

Cohorte dite *peditata* ; elle n'étoit composée que de fantassins.

Cohorte prétarienne, troupe de soldats choisis qui servoit de garde au Préteur ou au général. Elle étoit composée, selon quelques-uns, de fantassins & de cavaliers ; car on lit dans Suétone (*Cal. c.* 45. *n.* 2.) : *Qua facto, præripuit se cum amicis, & parte equitum prætorianarum.* Elle fut instituée (*liv. II.* 20.) par Publius Posthumius, Dictateur. P. Scipion sépara dans la suite de son armée

armée les meilleurs troupes pour la former; il augmenta sa paie, & l'exempta de tous les travaux militaires. Auguste forma sous le nom de *cohorte prétorienne*, un corps de neuf *cohortes*. Septime-Sévère augmenta encore ce corps. Il étoit uniquement destiné à la garde des Empereurs & de leur maison, & commandé par le Préfet du Prétoire, qui avoit sous lui des Tribuns & des Centurions. Il étoit presque tout infanterie: d'abord on n'y admit que des Romains; on y introduisit avec le temps des étrangers, des Germains, des Bataves, des Thraces, &c. Il avoit la paye double, & se tenoit dans un camp retranché proche de Rome; il avoit des enseignes militaires & des boucliers particuliers. Il excita dans la suite beaucoup de troubles. Constantin détruisit son camp, & le cassa. Les Prétoriens s'étoient rendus redoutables à plusieurs de ses prédécesseurs; ils élisoient ou déposoient les Empereurs de leur propre autorité; ils forçoient quelquefois le Sénat à reconnoître celui qu'ils avoient choisi. Dans ces révolutions, ceux qui prétendoient à l'empire, étoient obligés de s'attacher cette milice redoutable qui disposoit du diadême.

Cohorte dite *togata*; c'étoit celle qui faisoit la garde des rues à Rome; c'étoit la milice de la police; elle marchoit avec la toge, n'ayant d'arme que la lance & l'épée. Elle étoit peut-être soumise à l'inspection du Préfet du Prétoire; car Martial l'appelle *togati Martis custos* (*vt.* 76. 1.):

Ille sacri lateris custos, Martisque togati:
Credita cui summi castra fuere ducis.

A moins que cette expression de Martial ne désigne l'usage des Prétoriens, de porter dans Rome la toge, & non le *sagum* militaire, usage que M. Aurèle étendit à toute l'Italie. Capitolin (*c.* 27.)

Cohortes dites *vigilum*; elles furent instituées par Auguste; elles servoient dans les incendies. Il y en avoit sept, une pour deux régions de la ville; chacune avoit à sa tête un Tribun, & toutes étoient commandées par un officier appelé le Préfet des *vigilum*; elles étoient distribuées en quatorze corps de gardes. Il y a des auteurs qui font monter le nombre de ces *cohortes* jusqu'à trente & un; mais il y a lieu de croire qu'ils se trompent, & qu'ils prennent pour des *cohortes* ce qui n'en étoit que des divisions. Ces *cohortes* n'étoient point censées troupes; elles étoient presqu'entièrement composées d'affranchis, qu'on appeloit par dérision *sparteoli*. *Voyez* ce mot.

Cohortes dite *urbana*; on appeloit ainsi six mille hommes partagés en quatre *cohortes*, chacune de quinze cent. Auguste les institua pour la défense de la ville; elles avoient des casernes. On les nommoit encore *milites urbanitiani*, troupes de ville. Elles étoient commandées par le Préteur, appelé *tutelaris*, ce qui leur fit donner aussi quelquefois le nom de *cohortes prétoriennes*.

COIN, morceau de métal qui sert à marquer les monnoies lorsqu'on les frappe.

Les antiquaires ont demandé souvent si les médailles avoient été moulées ou frappées; & ils paroissent encore partagés sur ce point. Un troisième parti a cherché à les rapprocher, en supposant que les médailles étoient d'abord moulées grossièrement, & qu'elles étoient ensuite frappées au marteau. Je ne saurois embrasser aucune de ces trois opinions exclusivement. Les médailles auroient-elles en effet ce degré de perfection qu'on y admire, si elles avoient été simplement moulées?

Si d'ailleurs l'usage étoit de se servir du marteau seul, quel bras auroit pu frapper les beaux médaillons d'or de Lysimaque, d'Arsinoé, &c., les tétradrachmes, les eistophores, les médailles de grand bronze, & sur-tout les médaillons de ce métal? Ce n'est point encore assez. Qui auroit pu frapper ces énormes pièces entre lesquelles on en voyoit du poids de deux livres, qu'Elagabale donnoit en présent, & dont Alexandre Sévère interdit l'usage? Pour tout dire en un mot, croyons qu'il a toujours été au-dessus des forces humaines de frapper au marteau des médailles fourrées, qui sont de fer, recouvert de feuilles d'argent.

L'examen d'un *coin* Romain, qui est conservé dans la collection des antiques de Ste Geneviève, m'a donné la solution de ce problême si long-temps desiré. Ce *coin* est de bronze, & il porte en creux la tête d'Auguste couronnée de laurier, avec la légende: CAESAR AUGUSTUS PATER PATRIAE. Sa forme est celle d'un paraboloïde; & il a été moulé dans cette forme, sans qu'on puisse y reconnoître aucune trace d'applatissement. Ce cône a quinze lignes de hauteur perpendiculaire, onze lignes de diamètre à la base qui porte une tête, une légende presque effacée, & un cordonnet. On ne peut douter de l'authenticité de ce *coin*. Il est de même matière & de même forme que les deux *coins* trouvés en 1739 par les ouvriers qui travailloient à la fontaine de Nismes. L'un de ces derniers fut placé par ordre de l'Intendant, sous le balancier de la monnoie, qui, du premier coup, le brisa en mille morceaux. On reconnoît à cette *rupture* l'aigreur & la dureté que l'étain donne au cuivre dans l'alliage appelé bronze. M. Tillet, de l'Académie des Sciences, a développé, dans un mémoire couronné par l'Académie de Bordeaux, la propriété dont jouit l'étain, un des métaux les plus ductiles, de durcir par son alliage tous les métaux. Aussi cet amateur éclairé des arts & de l'antiquité, que Winckelmann appel'e immortel, le Comte de Caylus, a-t'il reconnu la présence de l'étain dans l'analyse qu'il a faite d'un morceau des *coins* de Nismes.

L'inspection du *coin* que je décris, m'a appris trois choses fondamentales dans l'art numismatique. 1°. Que les anciens faisoient leurs *coins* de

bronze, & qu'ils les mouloient. Le cabinet de Ste Geneviève posséde, à la vérité, deux *coins* de fer publiés avec celui de bronze par le P. du Molinet, qui ne donna les premiers pour antiques qu'en annonçant des doutes. Nous les avons examinés, & ne pouvons les regarder comme antiques. Ils ont trop de ressemblance avec les *coins* des Padouans, pour être d'une date antérieure. D'ailleurs, la rouille dont les funestes effets ont rendu les collections d'antiques si pauvres en instrumens de fer, n'auroit sûrement pas respecté les *coins* des anciens, s'ils avoient été de ce métal. Ajoutons à ces considérations la difficulté de réserver sur des *coins* de fer des reliefs, pour produire des cavités, telles qu'on en voit sur les médaillons d'Egypte & sur les plus anciennes médailles grecques. Difficulté qui s'évanouit à la vue des *coins* moulés.

2°. Il paroît que les anciens ne frappoient au marteau que les médailles d'or & d'argent, les quinaires & les médailles d'un module encore plus petit; & ils ne frappoient pas immédiatement sur les *coins*. Celui dont nous parlons n'a pas seize lignes de hauteur. Comment auroit-il débordé la main du monnoyeur, quand celui-ci eût été même un pygmée ? Le marteau auroit d'ailleurs écrasé ce *coin* de bronze. Il n'a cependant pas la plus légère trace de percussion, quoiqu'il ait servi assez long-temps pour dégrader la tête & user les lettres. Comment les Romains se servoient-ils donc de leurs *coins* ? Je répondrai plus bas à cette question.

3°. Il est très-vraisemblable qu'ils employoient une machine plus forte que le marteau pour frapper les médailles d'un module supérieur aux quinaires, les médaillons & les masses énormes de métal qu'Elagabale destinoit pour faire des largesses. On pense bien que nous ne voulons pas parler du balancier, dont l'inventeur, françois à jamais célèbre, vivoit sous Louis XIII. Nous croyons qu'ils se servoient d'un *mouton*, semblable à celui qui est employé par les boutonniers & par les ouvriers en acier. Cette machine étoit en usage en France dans les hôtels des monnoies, sous Henri II, sous ses trois fils, sous Henri IV & sous Louis XIII. C'est à la grande force & à la précision du mouton que l'on doit les belles monnoies des règnes de Henri IV & de Louis XIII jusqu'en 1640. La virole servoit alors, avant l'ingénieuse machine de Castaing, à former des lettres sur la tranche des pieds-forts. Cette pièce, qui enveloppe & assujettit le flaon & les coins, étoit inconnue aux anciens, comme M. l'Abbé Barthélemy l'a démontré d'après les bords de leurs médailles toujours défectueux. On voit des pieds forts qui ont jusqu'à six lignes d'épaisseur & seize de diamètre; ils nous attestent la force du mouton, & nous font concevoir la manière dont les anciens s'y sont pris pour frapper les beaux médaillons grecs & les pièces de largesse.

L'impossibilité physique où ils étoient de les frapper au marteau, suffiroit seule pour leur faire attribuer l'usage du mouton. Nous allons cependant montrer de plus qu'ils connoissoient cette puissante machine. Ils l'employoient pour enfoncer les pilotis. Vitruve, parlant d'un terrein sur lequel on veut établir des fondations, dit que s'il n'est pas solide, on l'affermira en y chassant des pilotis à l'aide du mouton, *solidanda fistucationibus*. Il parle encore de cette manière de fonder dans un autre endroit. César en fait aussi mention dans ses Commentaires; il est certain que les anciens distinguoient deux espèces de moutons; car ils connoissoient aussi la hie des paveurs. Ces machines, qu'ils voyoient tous les jours dans les mains de leurs esclaves, leur offroient un moyen simple & expéditif pour frapper les fortes monnoies qui auroient résisté aux coups de marteau. Toutes les circonstances font donc conjecturer qu'ils le saisirent, & qu'il a produit ces chefs-d'œuvres de l'art, qui sont l'ornement des cabinets. Peut-être employoient-ils aussi à cet usage une presse à vis, telle qu'on la voit dans les pressoirs de vendange, sur la médaille de Trajan-Dèce, frappée à Bostra, en Arabie, sur une médaille de Sévère-Alexandre, & sur une troisième que Vaillant a cru être de Tyr, & frappée pour Gallien. Cette presse auroit été une ébauche du balancier.

De pareilles machines, dira-t'on, devoient pulvériser des *coins* de bronze ! Il est facile de répondre à cette objection, en remettant sous les yeux le *coin* Romain que nous avons décrit plus haut. Il ne porte aucune empreinte de coup, & n'a aucune trace de percussion, quoiqu'il soit très-usé par le travail. Les Romains ont donc su l'employer long-temps sans le fatiguer, & cela par un moyen fort simple. Ils se servoient probablement d'une masse de fer ou de cuivre durci par un fort alliage d'étain, ou enfin de quelque substance plus dure que le bronze ordinaire. Cette masse étoit creusée pour recevoir & serrer le *coin* comme la machine appelée *mandrin* par les tourneurs. Elle le recouvroit de tous les côtés, excepté celui de l'empreinte, & offroit au mouton une forte résistance. Ce n'est point ici une supposition gratuite. De légères traces de pression, imprimées sur les côtés du *coin*, près de sa base, nous ont fait naître cette idée si simple & si naturelle que le Comte de Caylus avoit eue avant nous. On n'auroit pas pu faire usage du *mandrin* en frappant avec le marteau, parce que le coup de cet instrument, beaucoup moins énergique que le mouton, auroit trop perdu de sa force si elle avoit été transmise au *coin* à travers un corps intermédiaire.

A présent que nous avons développé, autant qu'il étoit en notre pouvoir, le méchanisme du monnoyage des anciens, nous pouvons répondre à ceux qui objectent sans cesse, comme une absurdité, la multitude des *coins* nécessaires pour la

variété infinie des médailles-monnoies. Les *coins* étant de bronze & moulés, demandoient peu de temps pour être en état de servir. Un jour seul suffisoit presque à l'ouvrier qui les fournissoit. Il fabriquoit en argile le moule du *coin*, & pouvoit se servir, pour imprimer en relief la légende, de lettres mobiles; ce qui est annoncé par les renversemens, les transpositions, & par le désordre qui règne si souvent dans les légendes & les inscriptions des médailles. Il versoit ensuite dans ce moule durci au feu le métal fondu, & retouchoit le *coin* au burin lorsqu'il étoit refroidi. Ce procédé, quoique très-simple, n'avoit été pressenti par aucun antiquaire, que je sache, avant le Comte de Caylus. Seul il l'a soupçonné; mais en l'appliquant uniquement à la fabrication des *coins* eux-mêmes, parce que sans doute les idées simples se présentent toujours les dernières à l'esprit.

Lorsque les Grecs commencèrent à frapper des médailles, ils se servirent d'abord de deux *coins* pour chacune; l'un de ces *coins* portoit un type en creux, & l'autre portoit le même type en relief. Il ne faut pas confondre ce méchanisme avec celui des bractéates. Il paroit que pour frapper ces monumens informes du moyen âge, on n'employoit qu'un seul *coin* chargé du type en relief, & que l'on appliquoit la feuille de métal taillée en rond, c'est-à-dire, la bractéate, sur un corps peu dur, tel que le plomb. Ce support cédoit à la percussion, & la bractéate portoit par ce moyen, & à l'aide d'un seul *coin*, le même type en creux & en relief.

Les artistes Grecs apportèrent de bonne heure quelque changement à leur première méthode, parce qu'elle laissoit couler souvent la médaille entre les *coins*, de manière que les deux empreintes ne se répondoient presque jamais. Pour remédier à cet inconvénient, que la *virole*, invention moderne, fait disparoître, ils réservèrent sur un des *coins*, & quelquefois sur les deux, des parties plus élevées que le reste du champ, afin qu'elles fixassent le flaon. Ces parties réservées de relief, tantôt carrées, tantôt partagées en quatre carrés, tantôt chargées de têtes ou de rinceaux, & de traits bizarres, ont été prises par les anciens antiquaires pour la représentation des quatre quartiers de certaines villes, des jardins d'Alcinoüs, &c. Mais leur véritable objet a été déterminé de nos jours par M. l'Abbé Barthelemy, de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres.

Coin. On trouve quelquefois en Angleterre, en remuant la terre, des instrumens de cuivre qui ont la forme d'un *coin*. Ils sont de différentes grandeurs, depuis trois jusqu'à quatre pouces de longueur, & larges d'un pouce & demi. Ils sont affilés par un bout comme une hache, s'élargissant un peu à ce bout-là; & par l'autre bout, & tout le reste de leur corps ils sont carrés. Ils sont creux & ouverts par le gros bout opposé à celui qui est tranchant; à l'un des côtés de ce gros bout est une petite anse. Les côtés ont l'épaisseur d'une ligne environ, quelquefois plus & quelquefois moins. Ce n'est pas seulement en Angleterre qu'on en trouve, il y en a aussi en France, en Bretagne particulièrement & en Normandie. On en voit deux dans le cabinet de Ste Geneviève. Ils ont environ quatre pouces de long, un pouce de large sur chaque face à l'endroit aigu, un pouce & sept lignes dans leur plus grande largeur.

Les antiquaires sont partagés sur l'origine & l'usage de ces *coins*. Quelques-uns les ont pris pour des pointes de flèches ou des haches d'armes des anciens Bretons; mais ils sont trop gros pour des pointes de flèches, & paroissent bien petits pour des haches d'armes. D'autres ont cru que c'étoient des têtes de catapultes des Romains. Speed, historien Anglois, a cru que c'étoient des armes des anciens Bretons. M. Hearne, habile antiquaire Anglois, n'est pas de ce sentiment, parce que ces *coins* n'ont aucun rapport avec aucunes des armes des anciens Bretons que nous connoissons. De plus, puisqu'on en trouve en France, il ne paroit pas que ce soient des armes des Bretons; car de prétendre que les Bretons étant originairement Gaulois, que leurs armes & celles des Celtes étoient semblables, & que les *coins* que l'on trouve en France sont des monumens des anciens Gaulois; cela ne paroit pas vraisemblable, parce qu'aucune des armes Gauloises, que nous connoissons beaucoup mieux que celles des Bretons, n'ont de rapport à ces *coins*. M. Hearne a cru d'abord que c'étoient des instrumens servant aux sacrifices chez les Romains; mais ils ne ressemblent point à toutes les figures que nous en avons. Ainsi, il conclut que c'étoient des ciseaux dont les Romains se servoient à tailler & à polir les pierres dont ils faisoient les murailles qui entouroient leurs camps. Le trou qu'on y voit servoit à les emmancher, & la petite anse à les pendre à la ceinture des soldats & ouvriers; & en effet, les soldats sont ainsi représentés sur la colonne trajanne. D'ailleurs, rien n'est plus commun parmi les anciens que les instrumens de cuivre; tous les auteurs en parlent; & Cambden prouve que non-seulement les outils, mais aussi les armes des Grecs, des Cimbres & des Bretons étoient de ce métal, auquel les anciens savoient donner une trempe vigoureuse que le Comte de Caylus a retrouvée. Un curieux antiquaire qui, depuis quelques années, a trouvé de ces *coins* dans l'isle de Man, aussi bien qu'un grand nombre d'urnes, avec des inscriptions runiques, conclut de-là que ce sont des monumens Celtiques, parce que les Romains, dit-il, n'ont jamais mis le pied dans cette isle; mais M. Hearne n'est pas de son avis, parce que Plutarque assure qu'un nommé Démétrius passa à l'isle de Man sous l'Empereur Hadrien.

Un curieux de France a conjecturé que ces *coins*, emmanchés d'une manière convenable,

pouvoient ſervir aux ſoldats pour eſcaladet les murs, ou pour monter par dehors ſur des machines de guerre, en les faiſant entrer à force dans les joints des pierres, des pouttes ou des ais; & que la petite boucle ſervoit à les pendte à la ceinture des ſoldats. Mais ces inſtrumens ſont peu propres à entrer dans les joints des pierres, ils ſont trop gtos. Un autre croit au conttaire que ce ſont les dents des roues avec leſquelles on bandoit les baliſtes. Il s'appuie de l'autorité de Vitruve, qui, dans le *ch. 16 de ſon xe liv.*, dit en effet qu'il y avoit des baliſtes que l'on bandoit avec des roues à dents; d'où cet antiquaire prétend que les *coins* en queſtion, cteux en dedans, étoient employés à emboîter des morceaux de bois qui étoient attachés comme des dents à tenons & à mortaiſes, aux jantes des roues, qui ſervoient à bander les baliſtes; ces roues, dit-il, étoient enſuite arrêtées par des crémaillères, & attachées aux deux côtés de la baliſte. L'anſe ou l'anneau qui eſt à côté des *coins*, ſervoit, ſelon lui, à les emboîter ou déboîter plus aiſément, en y paſſant une petite batre de fer pour les frapper. Les grandeurs différentes, ajoute-t'il, font voir qu'il ſervoient à des roues de différentes grandeurs. *A diſcourſe concerning ſome antiquities lately found in yorkshire. Thoms Hearne. Oxfort.* in-8°. 1710.

M de Genſane a propoſé dans ſon rraité *de la fonte des mines*, une autre opinion; il croit que ces *coins* ſervoient à fixer le travail des mineurs, & qu'on les enfonçoit à ce deſſein dans le toit ou dans les parois des filons.

Je ſuis très-éloigné d'adopter aucune de ces opinions. Je penſe que les ſoldats Romains portoient un certain nombre de ces *coins* de bronze pendus à leur ceinture par l'anſe ou l'anneau que l'on voit à tous; qu'ils y enfonçoient les piquets de bois deſtinés à retenir les cordes des tentes, & que ces *coins* de métal n'étoient ajoutés aux piquets de bois que pour faciliter leur entrée dans les terreins durs & pierreux.

COIN, bataillon pointu, *cuneus*. *Voyez* le Dictionnaire de l'*Art Militaire*.

COLABRISME, danſe que les Grecs avoient appriſe des Thraces. Pollux ne nous en dit pas davantage ſur le *colabriſme*.

COLACRÈTES. Les *Colacrètes*, Κωλακρίται, κωλαγρίται; (c'eſt ainſi que les Scholiaſtes & les Lexiques les nomment au mot κωλακρίται) étoient des Quéteurs ou Tréſoriers des deniers publics, κωλακρίται, dit Héſychius, ἀργυρικοὶ ταμίαι. L'ancien Scholiaſte d'Ariſtophane dit (*In veſp. v.* 693.): On appelle *Colacrète*, celui qui garde les deniers de la ville, qui eſt tréſorier des épices des juges, & des dépenſes qui ſe font pour le culte des Dieux; il répète à peu-près la même choſe ſur le vers 1540 de la comédie des *Oiſeaux*, & ajoute que les *Colacrètes* fourniſſoient ſur les fonds de la marine, au voyage & aux autres dépenſes des Théores, qu'on envoyoit à Delphes. Timée, dans ſon Lexique, intitulé: περὶ τῶν παρὰ Πλάτωνι λέξεων, ſur le mot, κωλαγρίται, qui eſt le même que κωλακρίται, s'explique comme le Scholiaſte, en diſant que les *Colacrètes* ſont les Tréſoriers des épices des juges, & des dépenſes pour le culte des Dieux.

Les colonies Grecques portèrent en Aſie le nom & la charge des *Colacrètes*, qui ſont appelés *Colécrates* ſur un marbre de Cyzique. Peut-être cette leçon, qu'on lit diſtinctement ſur le monument, eſt-elle préférable à celle du Scholiaſte & des Lexiques: l'inſcription nous apprend que les *Colécrates* de Cyzique étoient au nombre de dix, & même de treize, en y comprenant les trois derniers qui étoient du corps des *Philetares*. (*Recueil de Caylus*, 2. *pag.* 232.)

COLAX & COLAXES, fils de Jupiter & d'Ora. Valerius Flaccus en parle dans ſes Argonautiques (*l.* 6. *v.* 48.):

. . . . . *Ductorque Colaxes;*
Sanguis & ipſe Deûm. . . . . . .

Κόλαξ ſignifie *flatteur*.

COLÉCRATES. *Voyez* COLACRÈTES.

COLÈRE. *Voyez* TITHRAMBON & IRE.

COLIADE, nom que Pauſanias donne à Vénus, & ſous lequel elle avoit un temple. Il ſignifioit Vénus la *danſeuſe*, & venoit de κολιάω, *je danſe*. Le Scholiaſte d'Ariſtophane (*nubes*) lui donne une autre étymologie. Un jeune homme de l'Attique ayant été fait priſonnier par des Pirates Tyrrhéniens, puis délivré d'eſclavage par la fille de leur Chef, qui en étoit devenue amouteuſe, éleva ſur un promontoire de ſon pays un temple à Vénus *Coliade*. Il dériva ce ſurnom du mot κῶλα, *pieds & mains*, en mémoire de ſes liens.

COLICOPIS, fil'e d'Othréus, Roi de Phrygie, & femme de Thoas, Roi de Lemnos. *Voyez* THOAS.

COLIPHIUM, ſorte de pain ſans levain, groſſier, peſant, pêtri avec le fromage mou, & qui ſervoit de nourriture ordinaire aux athlètes. Il en eſt parlé dans les Satyres de Juvénal. Il falloit avoir un bon eſtomac pour digérer aiſément une pareille nourriture; de-là vint le ptoverbe d'une *ſanté athlétique*.

COLISÉE, amphithéâtre ovale qui fut bâti à Rome par Veſpaſien. *Amphitheatrum Veſpaſiani*. Le *coliſée* fut élevé dans le lieu où étoit l'étang, *lacus*, de la maiſon dorée de Néron. On y voyoit autrefois des ſtatues qui repréſentoient toutes les provinces de l'empire, au milieu deſquelles étoit celle de Rome, tenant une pomme d'or, comme témoigne Ugution. On a auſſi appelé *coliſée* par extenſion un autre amphithéâtre de l'Empereur Sévère. On y donnoit des jeux & des combats

Digitized by Google

d'hommes & de bêtes farouches. Le temps & les guerres ont ruiné ces *colisées*. Le nom de *colisée* vient du latin *coliseum*, formé de *colòssaum*, à cause du colosse de Néron, qui étoit à Rome près du *colisee*, ou, selon Nardini, de l'Italien *colisèo*.

COLLACTANEUS.
COLLACTEUS.
COLACTIUS.
} Les marbres antiques

sont des témoignages encore subsistans des marques d'attachement & de souvenir que les Romains donnoient aux cendres de leurs *frères & sœurs de lait*, qui sont désignés par ces trois différens noms.

On lit entre-autres dans le *Thesaurus inscript.* de Muratori, les restes d'une épitaphe que voici. . . . . SUÆ. COLLACTANEÆ. FECIT. L. VAL. CERTUS. L. VALERIO. LUCINO. FILIO. PIENTISSIMO. FECERUNT. (t226. *n.* 1.)

COLLATINA, ou COLLINA, Déesse qui présidoit aux Monts & aux Vallées, dit S. Augustin.

COLLATINE. La porte de Rome, appelée autrefois de ce nom, parce qu'elle étoit sur le chemin de *Collatia*, s'appelle aujourd'hui *porte Pinciane*, du palais des Pinctus, qui en étoient voisins.

COLLEGA *equitis*. Muratori (850. 6. *Thes. Inscr.*) rapporte l'inscription suivante :

D. M.
C. SECUNDI
NO JULIANO
EQUITI LEG
XXII. PR. P. F. AN
N. XXXV. STIP. XV.
C. SERANIUS VE
CTIUS SECUNDUS
HERES ET CONLEGA
F. C.

Ce mot *conlega* désigne-t'il ici un cavalier du même escadron, ou une espèce de frère-d'armes ?

COLLÈGE. Les Romains appeloient *collége* tout assemblage de plusieurs personnes occupées aux mêmes fonctions, & liées, c'est-à-dire, unies ensemble pour y travailler de concert. Ils employoient ce mot non-seulement pour les personnes occupées aux fonctions de la religion, du gouvernement, ou aux arts libéraux ; mais encore pour celles qui exerçoient les arts méchaniques. Ainsi ce nom signifioit ce que nous nommons un corps, une compagnie, un corps de métier, un métier. Il y avoit dans l'empire Romain non-seulement le *collége* des Augures, le *collége* des Capitolins, c'est-à-dire, ceux qui avoient l'intendance des jeux Capitolins ; mais aussi le *collége* des artisans, *collegium artificum* ; le *collége* des charpentiers, *collegium fabrorum*, ou *fabrorum tignariorum* ; le *collége* des potiers, *collegium figulorum* ; le *collége* des ferruriers, *collegium fabrorum ferrariorum* ; le *collége* des ingénieurs ou des gens qui travailloient aux machines de guetre, c'est-à-dire, des charpentiers de l'armée, *tignariorum* ; des dendrophores, *dendrophororum* ; des centonaires, *centonariorum* ; des faiseurs de casaques militaires, *sagariorum* ; des faiseurs de tentes, *tabernaculariorum* ; des entrepreneurs des fourrages, *fœnariorum* ; des boulangers, *collegium pistorum* ; des joueurs d'instrumens, *tibicinum*, &c. Plutarque dit que ce (*invit. Num.*) fut Numa qui divisa le peuple Romain en différens corps, appelés *colléges*, afin que les particuliers occupés des intérêts de leur *collége*, intérêt qui les séparoit des membres des autres *colléges*, ne fotmassent point avec ceux ci des liaisons contraires aux repos public. Les *colléges* proprement dits étoient distingués des autres sociétés ou sodalités, qui n'étoient pas établies par l'autorité publique sous la forme de *collége*, en ce que ceux qui composoient un *collége* pouvoient traiter des affaires communes de leur *collége*, qu'ils faisoient un corps dans l'état, en ce qu'ils avoient une bourse commune, un agent pour faire leurs affaires, comme aujourd'hui les Syndics de nos communautés ; qu'ils envoyoient des députés aux Magistrats quand ils avoient à traiter avec eux ; qu'ils pouvoient faire des réglemens, des statuts pour leur *collége*, pourvu qu'ils ne fussent point contraires aux loix de l'état ; qu'ils avoient un chef ou président appelé Préfet ; qu'ils se subdivisoient en décuries, présidées par des Décurions ; qu'ils se mettoient sous la protection d'un Grand, d'un Prince ou d'une Princesse même, dont le *collége* se disoit le *client*, &c. &c.

Florus attribue la formation des *colléges*, non à Numa, comme Plutarque, mais à Servius Tullius (l. 6. 3.) : *Ab hoc rege populus Romanus relatus in censum, digestus in classes, decuriis atque collegiis distributus, summaque Regis solertia ita ordinata est respublica, ut omnia patrimonii, dignitatis, ætatis, artium, officiorumque discrimina in tabulas referrentur.*

Les provinces Romaines imitèrent leur capitale, & les marbres nous ont conservé le souvenir d'un grand nombre de *colléges* établis dans les différentes villes de l'empire.

Les *colléges* étoient composés de citoyens, & donnoient à Rome leurs suffrages dans les comices. Cicéron se félicitoit d'avoir été rappelé de l'exil par ceux de tous les *colléges* (*pro domo*, c. 2. 8.) : *Nullum est in hac urbe collegium, quod non amplissimè non modò de salute mea, sed etiam de dignitate decreverit.*

COLLIER. Pour mettre de l'ordre dans cet article, nous distinguerons trois espèces de *colliers*, comme les Romains semblent les avoir distingués

eux-mêmes pat les mots *monile*, *torques* & *collare*.

Iſidore établit formellement une diſtinction entre *monile* & *torques*. *Torques*, dit-il, *& bulla à viris geruntur, à fœminis monilia & catella*, c'eſt-à-dire, les hommes portent les *torques* & les *bulla*, le *monile* & les chaînes d'ornement appartiennent aux femmes. Quoique cette diſtinction paroiſſe aſſez bien fondée, elle a été combattue pat quelques philologues; mais les autorités qu'ils ont alléguées contre Iſidore, prouvent ſeulement que les écrivains Romains ne ſe ſont pas toujours aſtreints à la préciſion; ce qui eſt arrivé d'ailleurs à tous ceux qui ont eu occaſion de parler des objets ſoumis aux caprices de la mode. Lorſqu'Ovide dit, en parlant d'Atys (*Mét. v.* 50.):

Indutus chlamydem Tyriam, quam limbus obibat
Aureus, ornabant aurata monilia collum.

il lui attribue un *monile*, quoiqu'il ne ſoit pas une femme, parce qu'il le repréſente habillé comme un *barbare* ou phrygien. D'ailleurs Feſtus dit expreſſément que le *monile* étoit une parure de femme: *Monile eſt ornatus mulieris.....*

Monile déſigne auſſi dans les auteurs latins le *collier* des chevaux. Virgile dit de ceux du Roi Latinus;

Aurea pectoribus demiſſa monilia pendent.

Le *monile* ou *collier* de femme étoit en uſage chez les Egyptiens. Le plus grand nombre de leurs ſtatues, même celles des hommes & des divinités en ſont ornées. On peut conjecturer d'après ces monumens, que les Egyptiens aimoient à ſe parer de *colliers* faits avec des fruits, des ſiliques de plantes légumineuſes, des plumes, & en particulier de plumes de la poule de Numidie. Il faut en dire autant des peuples barbares & des étruſques, les perles & les pierres précieuſes étoient employées dans leurs *colliers*.

Quant aux femmes Grecques & Romaines, il paroît qu'elles n'en portoient point en public, quoique elles aimaſſent à s'en parer dans les feſtins & les danſes qui ſe faiſoient dans l'intérieur des maiſons. Dans le vaſte recueil de Winckelmann, intitulé *Monumenti inediti*, on ne voit de *colliers* bien prononcés qu'à des femmes aſſiſes ſur des lits de rables, & célébrant une orgie. Cette diſtinction dans l'uſage des *colliers* peut ſe concilier avec les textes nombreux dans leſquels il en eſt fait mention, & qui ſemblent être démentis par les monumens.

On trouve pluſieurs deſſins de *colliers* dans le recueil du Comte de Caylus. M. Guattani a publié dans ſes *monumenti antichi* (*année* 1784.) le deſſin d'un *collier* d'or trouvé à Rome dans un ſépulcre, hors de la porte S. Laurent. Il eſt compoſé de camées, de péridots & d'hyacinthes.

Strabon (*lib. p.* 113.) dit que les Eſpagnols portoient des *colliers* de fer.

Servius, dans ſon commentaire ſur l'Énéide (*l.* 658.) donne au *collier* des femmes le nom de *ſegmentum*, & il établit une différence entre ce mot & celui de *monile*. *Monile* eſt le nom générique, & *ſegmentum* déſigne une bandelette ou bande de pourpre, d'étoffe brochée en or, en argent, &c. telle qu'on en couſoit ſur les habits pour ſervir de bordure: *Monile, ornamentum gutturis, quod & ſegmentum dicunt: ut Juvenalis ſegmenta, & longos habitus. Licet ſegmentatas veſtes dicamus, ut ipſe vi.* 89.

Torques & *torquis* déſignoient ces *colliers* qui étoient la récompenſe & le ſigne de la valeur; ces *colliers*, que les généraux Romains diſtribuoient ſolemnellement aux braves ſoldats, & qui faiſoient appeler ceux-ci *milites torquati*. Les *colliers* militaires étoient ordinairement d'or, & l'on en a trouvé pluſieurs fois dans des ſépultures Romaines. On les annonçoit auſſi dans leurs épitaphes. On lit dans Gruter (*page* 1096. *n.* 4.):

L. LEPIDO. L. F. AN
PROCULO.
MIL. LEG. V. MACEDON.
DONIS. DONATO. AB. IMP.
VESPASIANO. AUG.
BELLO. JUDAICO. TORQUIB.

Et dans Smetius (*page* 52.)

C. ARRIO. C. F. COR. CLEMENTI.
MIL. IX. COH. PR.
EQUITI. COH. EJUSDEM. DONIS.
DONAT. AB. IMP. HAD.
TORQUIBUS. ARMILLIS. PHALE
RIS. OB. BELL. DACICUM.

Ces deux inſcriptions nous apprennent auſſi que le même ſoldat recevoit quelquefois deux ou pluſieurs *colliers* pour récompenſe, & que les fantaſſins & les cavaliers en étoient décorés également. Hirtius le dit expreſſément (*de bell. Hiſpan.* c. 26.): *Cæſar ob virtutem turmæ Caſſianæ præfecto donavit torques aureos duos.*

Le poids & la grandeur du *collier* d'honneur, du *torques*, peuvent être déterminés par les textes & les monumens. Quant au poids, une lettre de Valérien au Procurateur de la Syrie (*Poll. D. Claud.* c. 13.) nous apprend qu'ils étoient quelquefois d'une livre d'or (livre romaine de douze onces): *hæc filiarum dabis, torquem libralem meum.* .. La ſtatue du Gladiateur *Borghèſe*, de la Villa Pamphili, & le bas-relief de l'Archigalle du Capi-

tole, nous font voir que ces *colliers* étoient très-larges, & qu'ils descendoient sur la poitrine, comme les hausse-cols de nos officiers. On ne doit pas être étonné, d'après cela, de voir dans Ammien-Marcellin (*xxix.* 5.) un Tribun poser son *collier* en guise de diadème sur la tête de Firmus, & (*xx.* 4.) un enseigne, *draconarius*, faire pour Didius Julianus, le même usage du *collier*, qui étoit une des marques de son grade.

Les *colliers* d'honneur ne furent pas toujours d'or; & nous trouvons dans Pline (*xxx.* 2.) une distinction relative à ce métal: *Auxiliares quippe & externos torquibus aureis donavere, at cives nonnisi argenteis*..... Les auxiliaires & les étrangers reçurent des *colliers* d'or, & ceux des citoyens ne furent que d'argent.

Les Gaulois se paroient dans leurs armées de *colliers* d'or; & l'on sait que Manlius Torquatus fut ainsi appelé à cause d'un semblable ornement qu'il enleva à un Gaulois, après l'avoir tué dans un combat singulier. Florus parle d'un *collier* d'or du poids de cent livres, donné en présent par la nation des Gaulois: *Cùm ei Galli torquem aureum centum pondo dedissent.*

Hérodien (*iii.* 14.) dit que les *Bretons* portoient des *colliers* de fer, & des ceintures ou cuirasses faites de ce métal. Ils avoient aussi des *colliers* d'ivoire selon Strabon (*iv. p.* 138.); mais ce luxe paroit invraisemblable chez un peuple aussi pauvre. Un passage de Solin (*c.* 22.) explique cette invraisemblance; il y dit que les Bretons employoient pour leur parure, & en particulier pour les gardes d'épée, des dents de cétacés, qu'ils savoient rendre aussi blanches que l'ivoire.

Nous avons vu plus haut le Gladiateur *Bato* orné d'un *collier* double ou à deux rangs; ce qui est conforme à l'usage où étoient les présidens des jeux de prodiguer aux Gladiateurs & aux athlètes cette récompense, destinée dans son origine aux militaires seuls.

Collare étoit un instrument de supplice, comme le carcan des peuples modernes. On le donnoit principalement aux esclaves qui s'étoient sauvés de leurs ateliers, & qui avoient été repris. Lucillius (*apud. non.* 1. §. 162.) le compte parmi les instrumens du supplice que l'on faisoit souffrir aux esclaves fugitifs:

Cum manicis, catulo, collarique ut fugitivum
Deportem.

Pignorius (*de servis*) rapporte l'inscription suivante, qui étoit gravée sur un de ces *colliers*: TENE ME, QUIA FUGI ET REVOCA ME DOMINO MEO BONIFACIO LINARIO.

On voit au Muséum de Florence une lame de bronze qui pendoit au *collier* d'un esclave. En voici la figure & l'inscription. Il y a trois trous aux endroits marqués ici par des cercles.

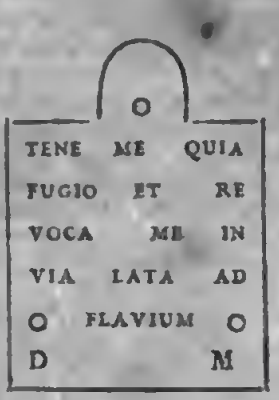

COLLIER d'Ériphile. *Voyez* ERIPHILE.

COLLIER d'Hélène. *Voyez* HELÈNE.

COLLINA, Déesse. *Voyez* COLLATINA.

COLLINE, porte de Rome, appelée aussi *Salaria*, à cause du sel que les Sabins apportoient par la voie qu'elle commençoit. Elle porta aussi le nom d'*Agonense*, parce que les sacrifices des Agonales étoient offerts sur le mont Quirinal, voisin de cette porte. Le champ où l'on enterroit vives les Vestales coupables, étoit situé dans ses environs.

COLLINE des jardins, *COLLIS hortorum*, petite montagne de la ville de Rome, où étoient les jardins de Salluste. Elle fut renfermée dans l'enceinte de la ville par l'Empereur Aurélien. Le sépulcre de Néron la rendit célèbre. Il y avoit une loi qui ordonnoit à tous ceux qui aspiroient aux charges de la république de monter sur cette *colline*, afin qu'ils fussent vus par le peuple assemblé dans le champ de Mars, pour l'élection des Magistrats.

Collis Diana, le mont Aventin, ainsi appelé d'un temple de Diane. Martial parle deux fois de cette *Colline* (*vii.* 72. 1. & *xii.* 18. 1.)

Collis latiaris. Nardini croit la reconnoître dans l'endroit de Rome où est bâti le couvent de S. Dominique

Collis mutialis. On croit la reconnoître dans la Villa-Aldobrandini; c'étoit-là qu'étoit bâti le temple de Fidius.

Collis salutaris. Cette colline est aujourd'hui occupée par le palais du Quirinal ou de Monte-Cavallo.

Collis testaceus. *Voyez* TESTACIO.

COLLYBUS, la somme que les changeurs exigent pour leur salaire, quand ils échangent certaines espèces contre d'autres. Cicéron explique ce mot en disant à Verrès (*iii.* 78.): *Ex omni pecunia, quam aratoribus solvere debuisti, certis nominibus deductiones fieri solebant, primùm pro spectatione & collybo..... Num collybus esse quis*

poteſt, cùm utantur omnes uno genere nummorum? Le mot κόλλυβος a la même ſignification en grec.

COLLYRÆ.
COLLYRIDES. } Ces mots dérivés de
ΚΟΛΛΥΡΙΔΕΣ.

κόλλυρα, petit pain rond, gâteau, &c. déſignent la coeffure de quelques femmes de l'antiquité, & celle de Fauſtine-Jeune en particulier. Les cheveux étoient liés derrière la tête, treſſés & nattés en rond. Une aiguille ou poinçon les aſſujétiſſoit dans cette forme.

COLOBUS,
COLOBIUM, } tunique ſans manches, ainſi
ΚΟΛΟΒΙΟΝ,

appelée par oppoſition avec la tunique à longues manches, χειριδωτὸς, vêtement des barbares. Il ne faut pas prendre à la rigueur cette définition; car le *colobium* avoit des prolongemens en forme de manches larges, qui deſcendoient preſque juſqu'au coude; mais les manches étroites du χειριδωτὸς deſcendoient juſqu'au poignet. Les Romains ne portoient dans les villes que le *colobium* & la *pénule* ou la toge. Dans les camps ils portoient le *ſagum* & la *chlamyde*. Nous apprenons cette diſtinction de la 12e loi du code: *Sed chlamydis terrore depoſito quieta coloborum ac penularum indicant veſtimenta.*

On voit à pluſieurs figures des tableaux d'Herculanum, des robes & des tuniques avec des manches courtes, qui ne deſcendent que juſqu'au milieu du bras proprement dit; ce ſont des *colobium*. Ces prolongemens ſont quelquefois fendus & aſſemblés avec des boutons.

Le *clavus* des Chevaliers & des Sénateurs étoit couſu ſur la tunique ordinaire, ou *colobium*; delà vint que les Grecs déſignèrent le *clavus* par le mot κολόβιον. Acron nous l'apprend (*ad. Horat. ſat.* 1. 5. 36): *Latum clavum, purpuram, quæ in pectore extenditur Senatorum, Graci τὸν κολόβιον vocant.*

COLOCASE,
COLOCASIE, } plante étrangère, eſpèce
d'arum ou pié-de-veau. De toutes les ſciences, celles qui ont le plus beſoin de ſe prêter un ſecours mutuel, ſont l'hiſtoire ancienne & la botanique; car il eſt néceſſaire, pour l'intelligence de quantité d'uſages, ou myſtérieux ou économiques, que les Egyptiens faiſoient des plantes de leur pays, de diſcerner celles qui ſe trouvent repréſentées ſur les monumens.

Les antiquaires qui ſe ſont flattés d'y tenſſir en conſultant Théophraſte, Dioſcoride & Pline, n'en ont pas pu juger sûrement, parce qu'aucun de ces Naturaliſtes n'avoit vu ces plantes dans leur lieu natal. D'ailleurs, les deſcriptions qu'ils nous en ont laiſſées étant très-courtes, très-imparfaites & ſans figures, on n'a pu en faire une juſte application aux parties détachées des plantes que les fabricateurs de ces monumens ont voulu repréſenter.

C'eſt donc au ſol de l'Égypte même & au lit du Nil, qu'il faut avoir recours pour en tirer les piéces de comparaiſon qui leur ont ſervi de types. C'eſt ſur la vue des plantes, ou rapportées ſeches de ce pays-là, ou tranſplantées dans celui-ci, ou très-exactement décrites par ceux de nos meilleurs botaniſtes qui les ont déſignées d'après le naturel, comme l'a fait Proſper Alpin, que l'on peut appliquer avec préciſion à celles qui ont ſervi d'attributs aux Dieux, & de ſymbole aux Rois & aux villes d'Egypte, des noms qui leur conviennent ſuivant les genres auxquels elles ont du rapport.

C'eſt la marche qu'ont ſuivie d'habiles gens pour découvrir la *colocaſie* des anciens, & pour être en état de la ranger ſous le genre de plante auquel elle doit appartenir.

Comme ſa principale qualité ſe trouvoit dans ſa racine, dont on faiſoit du pain, & que de cette racine, de laquelle les Arabes font encore commerce, il naît une fleur & des feuilles du genre d'*arum*, on ne doute plus que ce n'en ſoit une eſpèce; & tous les botaniſtes modernes, depuis Fabius Columna & l'ouvrage de Proſper Alpin ſur les plantes d'Egypte, ſont conſtamment de cet avis. Le nom vulgaire de *culcas* ou *colcas*, qu'elle ſemble avoir retenu de l'ancien *colocaſia*, doit encore contribuer à confirmer cette opinion.

Ses feuilles ſont auſſi larges que celles d'un chou. Sa tige eſt haute de trois à quatre pieds, & groſſe comme le pouce. Ses feuilles ſont grandes, rondes, nerveuſes en deſſous, attachées à des queues longes & groſſes, remplies d'un ſuc aqueux & viſqueux. Les fleurs ſont grandes, amples comme celles de l'arum, de couleur purpurine, monopétales, de figure irrégulière, en forme d'oreille d'âne. Il s'élève de chaque calice un piſtil qui devient enſuite un fruit preſque rond, renfermant quelques graines. La racine eſt charnue, bonne à manger. Cette plante naît dans l'île de Candie, en Egypte, & près d'Alexandrie. Les habitans de Damiette la cultivent particuliérement. On voit dans les environs de cette ville de vaſtes champs couverts de ſes larges feuilles. Sa racine eſt conique, & plus groſſe que celle du lotus. Elle eſt d'un goût moins fade que la pomme de terre.

Les antiquaires reconnoîtront donc aujourd'hui la fleur de cette plante ſur la tête de quelques Harpocrates & de quelques figures panthées, par ſa forme d'oreille d'âne ou de cornet, dans lequel eſt placé le fruit; il y a toute apparence qu'elle étoit un ſymbole de fécondité. *Voyez les Mém. de l'Acad. des Inſ. t. 11.*

Les curieux de nos pays cultivent la *colocaſie* avec beaucoup de peine. Ils la plantent dans des pots pleins de la meilleure terre qu'il eſt poſſible d'avoir, & la tiennent toujours dans des ſerres

ſans

ſans l'expoſer à l'air qui endommageroit promptement ſes feuilles ; rarement on la voit produire des fleurs ; ſa racine cuite a le goût approchant de celui de la noiſette. On ne ſait où Bontius a pris qu'elle eſt d'une qualité vénéneuſe, & qu'avant d'être mangeable, il faut la macérer quelques jours dans l'eau.

Il eſt certain qu'en Égypte, en Syrie, en Candie & autres régions orientales, on en mange ſans aucune macération, comme les navets en Allemagne. Elle a, étant crue, un peu d'amertume & d'âcreté viſqueuſe ; mais tout cela s'adoucit entièrement par la cuiſſon.

Du reſte, cette plante n'a point de vertus médicinales.

Le chou karaïbe des Américains répond preſque ſur tous les rapports à la *calocaſie* d'Egypte ; car c'eſt auſſi une eſpèce d'arum d'Amérique, dont les racines ſont groſſes, de couleur de chair par-dehors, jaunes en dedans, d'une odeur douce ; ſes feuilles reſſemblent à la grande ſerpentine. On fait du potage avec ſes feuilles & ſes racines.

Les Égyptiens (*Diod. ſicul.* 1. *pag.* 52.) avant l'uſage des graminées, ſe nourrirent d'herbes, de feuilles & de racines de plantes aquatiques. La reconnoiſſance pour les divinités auxquelles ils attribuoient la découverte de l'agriculture, les porta à conſerver le ſouvenir de leur nourriture agreſte, en plaçant ſur la tête ou dans les mains de ces mêmes divinités les plantes ſauvages d'où ils la tiroient. C'eſt pourquoi on voit la *colocaſia* former ſouvent une partie de la coëffure d'Oſiris, d'Iſis ; on la voit même ſur la tête d'un épervier dans la fable Iſiaque & ſur les obéliſques.

Non-ſeulement les Égyptiens ſe nourriſſoient des racines de la *calacaſie*, mais ils faiſoient encore un grand uſage de ſes larges feuilles. Elles leur ſervoient à fabriquer des enveloppes, des cornets, & même des vaſes à boire. Strabon le dit expreſſément. Du temps de Pline on avoit ſemé dans l'Italie la *calocaſia* ; & ce naturaliſte parle auſſi de l'uſage où étoient les Égyptiens de boire l'eau du Nil dans ſes larges feuilles qu'ils rouloient & replioient en forme de coupes (*xxi. c.* 15.) : *Adeſque Nili ſui datibus gaudent, ut implexis calocaſiæ foliis, invariam ſpeciem vaſorum, potare gratiſſimum habeant feritur jam hac in Italia.*

Le palais délicat des gourmets de Rome ne put s'accommoder de la ſubſtance filandreuſe des racines & des tiges de la *colocaſia*, ſelon ces vers de Martial (*xiii.* 57.) :

Niliacum ridebis olus, lanaſque ſequaces,
Improba cùm morſu fila, manuque trahes.

COLOCASIA. Pallas étoit adorée à Sycione ſous ce nom, dérivé de Κάρυς & de Κέλω. Le premier mot exprime un petit manteau de feutre que portent pluſieurs Déeſſes ; le ſecond une choſe tronquée, & il eſt relatif à la petiteſſe de ce manteau. Pallas a dans preſque tous les monumens un petit manteau rond, ſemblable à un camail d'Evêque. Ce manteau eſt le plus ſouvent chargé de la tête de Méduſe, & c'eſt alors la redoutable égide.

COLŒNA, ſurnom de Diane, ainſi appelée d'un temple qu'elle avoit dans l'Aſie mineure, près du marais *Calœ*, jadis le marais Gygée, à 40 ſtades de la ville de Sardes en Lydie. (*Strabo. l.* 13.)

COLŒNIS, ſurnom de Diane, ſous lequel elle étoit adorée par les habitans de Myrrinunte, dans l'Atrique. Ce nom lui venoit, ſelon Pauſanias, de Colœnus, ancien Roi d'Athènes.

COLOMBE, oiſeau favori de Vénus ; c'eſt pour cela qu'on l'appeloit l'oiſeau de Cythère. Vénus le portoit à la main, dit Apulée ; & pluſieurs monumens anciens lui donnent cet attribut : elle l'attelloit à ſon char ; elle-même ſe tranſformoit en *colombe*, ſelon Élien. *Voyez* PERISTÈRE.

Des *colombes*, dit Homère, prirent ſoin de pourvoir à la nourriture de Jupiter ; auſſi avoit-il des *colombes* pour le ſervir à table. Les habitans d'Aſcalon & d'Hiérapolis avoient un ſouverain reſpect pour les *colombes* ; ils n'oſoient ni en tuer ni en manger, de peur de dévorer leurs Dieux mêmes : ils nourriſſoient avec ſoin toutes celles qui naiſſoient dans leurs villes. Les *colombes* furent auſſi conſacrées chez les Syriens & les Aſſyriens, parce qu'ils croyoient que l'âme de leur fameuſe Reine Sémiramis, s'étoit envolée au ciel ſous la figure d'une *colombe*. *Voyez* SEMIRAMIS.

Cette vénération des Syriens pour les *colombes* a été chantée par Tibulle (1. 7. 17.) :

Quid referam ut volitet crebras intacta per urbes
Alba Paleſtino culta columba ſyra.

Martial a célébré auſſi dans ſes vers la défenſe de manger des *colombes*, qui étoit particulière aux Prêtres de Vénus (13. 661.) :

Ne violes teneras pradura dente columbas,
Tradita ſi Cnidiæ ſunt tibi ſacra deæ.

Silius dit que deux *colombes* ſe reposèrent jadis ſur Thèbes ; que de-là l'une s'envola à Dodone, où elle donna à un chêne la vertu de rendre des Oracles ; & que l'autre, qui étoit une *colombe* blanche, paſſa la mer, & s'envola en Lybie, où, après s'être poſée ſur la tête d'un bélier, entre ſes deux cornes, elle rendit des oracles aux peuples de la Marmorique. La *colombe* de Dodone rendoit auſſi elle-même des oracles ; elle

Digitized by Google

étoit dorée, dit Philoſtrate, poſée ſur un chêne, & environnée de gens qui arrivoient de toute la Grèce, les uns pour ſacrifier, les autres pour conſulter l'Oracle. Il y avoit cependant des Prêtres & des Prêtreſſes qui s'enrichiſſoient de leurs offrandes. Sophocle dit que des *colombes* de la forêt de Dodone avoient donné à Hercule un Oracle qui déterminoit la fin de ſa vie. *Voyez* DODONE.

COLOMBES *meſſagères*. *Voyez* PIGEONS *meſſagers*.

COLOMBES qui volent ſur les médailles frappées dans les iſles (On voit ordinairement des).

De ce que Philoſtrate a dit dans ſes tableaux, que la *colombe* de Dodone étoit dotée, il ne faut pas en conclure que ſon plumage fût de couleur d'or. *Dorée* eſt une épithète qui ſignifie *belle* ou *agréable*. Virgile a dit *Vénus dorée*, & Pindare *les voluptés dorées*. On ſait d'ailleurs par Hérodote & par les Mythologues, que ces prétendues *colombes* étoient de vieilles femmes.

COLONARII. *Voyez* *LATINI colonarii*.

COLONATE, ſurnom de Bacchus, ainſi nommé du temple qui lui étoit conſacré ſur une éminence appelée *colonna*, auprès de Lacédémone.

COLONE, dans la Meſſenie. ΚΟΛΩΝΑΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR.... en bronze.... *Pellerin*.

O... en argent.

O... en or.

COLONIES. Les plus anciennes *colonies* dont l'hiſtoire faſſe mention, ſont celles qui ſortirent d'Egypte pour peupler la Phénicie, & de proche en proche l'Archipel & le continent de la Grèce. On ignore entièrement les principes politiques ſur leſquels furent fondées ces *colonies* Egyptiennes. Mais on ſait qu'en fondant le royaume d'Argos & celui d'Athènes, elles portèrent dans la Grèce leurs loix, leurs coutumes, le goût des arts & leur religion. C'eſt auſſi aux Phéniciens, fondateurs de Thèbes, que les Grecs furent redevables de l'écriture, du commerce & de la navigation.

Les Grecs imitèrent les Egyptiens & les Phéniciens; ils fondèrent comme eux un grand nombre de *colonies*. M. de Bougainville compoſa, en 1745, un Mémoire ſur les *colonies* Grecques, qui mérita le prix propoſé par l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres. Nous en donnerons ici un extrait, qui mettra le Lecteur à même de comparer ſur ce point la politique des Grecs & celle des Romains.

Le retour des Héraclides eſt l'époque & la cauſe de la tranſmigration des Grecs dans les pays étrangers. Thucydide l'avance en termes formels, & un examen attentif découvre aiſément la vérité de cette opinion.

Les principales contrées dans leſquelles ils s'établirent, ſont les iſles de la mer Egée, toute la côte maritime de l'Aſie, d'Italie & la Sicile.

Les Eolliens, chaſſés par les Doriens de la partie du Péloponèſe qu'ils avoient uſurpée du temps de Pélops, ouvrirent la route aux autres Grecs. Oreſte avoit été l'auteur (*Strab. l. XIII. p.* 582.) de cette colonie; mais ce Prince étant mort dans l'Arcadie, laiſſa l'exécution de ſon projet à ſes deſcendans (*Strab. l. XIV. p.* 653.), qui, après avoir long-temps erré, ſe répandirent dans toute la côte de l'Aſie, depuis Cyzique juſqu'au Caique, & fondèrent douze villes, dont Smyrne étoit la plus conſidérable.

Environ quatre générations après, la plupart des Doriens que Codrus avoit établis à Mégare, paſsèrent dans l'Aſie, où ils bâtirent les villes de Cnide & d'Halicarnaſſe, ſans compter celles qu'ils conſtruiſirent dans les iſles de Rhodes & de Cos. Ces villes Doriennes, au nombre de ſix, (*Strab. l. VIII. p.* 383.) formèrent une ſociété réduite depuis à cinq par l'excluſion d'Halicarnaſſe.

Enfin, vers le même temps, les Ioniens, forcés d'abandonner leurs demeures dans le Péloponèſe, formèrent une multitude nombreuſe, à laquelle ſe joignirent les deſcendans de Neſtor, & un grand nombre d'autres peuples. Réunis ſous la conduite d'Androclus, fils de Codrus, ils traverſèrent la mer, & s'établirent dans les plus belles parties de l'Aſie mineure, où ils fondèrent douze villes, qui, par leur étroite union, compoſèrent le corps Ionique.

Les principales vues des peuples du Péloponèſe ſe tournèrent du côté de l'Italie & de la Sicile. Crotone & Tarente ſont des *colonies* Lacédémoniennes. Archias de Corinthe fonda Syracuſe, qui, ayant elle-même peuplé la Sicile de pluſieurs villes iſſues de ſon ſein, rendit Dorienne une partie conſidérable de cette iſle.

Les Grecs pénétrèrent encore dans pluſieurs autres contrées. Les Phocéens d'Aſie fondèrent dans les Gaules Marſeille, qui devint la métropole de quelques villes, entre-autres d'Antibes & de Nice. L'Eſpagne eut auſſi des villes Grecques (*Strab. l. III. p.* 140.); & Cyrène, l'une des plus puiſſantes de l'Afrique, cette république, long-temps rivale de Carthage, tiroit ſon origine d'une *colonie* de Lacédémoniens; ſans parler de Naucratis, ſituée à une des embouchures du Nil, de Byzance, de Périnthe, de Sinope, d'Hétaclée, & de tant d'autres répandues dans la Thrace, dans le Pont, & juſqu'aux extrémités de l'Aſie.

Un grand nombre de motifs différens avoient donné naiſſance à tant de *colonies* fondées par les nations Grecques, ſoit dans l'intérieur même, ſoit hors du ſein de la Grèce. Ces migrations étoient ou forcées, comme quelques-unes de celles dont nous venons de parler, ou volontaires.

Dans les premiers temps où les établiſſemens étoient encore peu ſolides, & la forme de chaque gouvernement mal aſſurée, la crainte d'une invaſion prochaine, le deſir d'éviter des voiſins dangereux, déterminoient les Grecs à changer

Digitized by Google

facilement de demeure : l'amour de l'indépendance leur faiſoit quelquefois abandonner leur patrie, comme firent les Meſſéniens, pour chercher ſous la conduite d'Ariſtomènes une terre étrangère, mais libre : quelquefois la curioſité ſeule les éloignoit de leur pays natal. La beauté du climat, la fertilité du terroir attiroient alors, ou fixoient leurs pas irréſolus dans des lieux qui leur offroient une retraite sûre ou un ſéjour agréable. Tantôt un Prince, mécontent de voir régner à ſa place ou ſon frère ou l'uſurpateur du trône de ſes pères, & quelquefois même la liberté s'établir ſur les ruines du pouvoir ſuprême, alloit ſe faire un royaume, & devenoit le chef d'une colonie nombreuſe, compoſée de gens que la légèreté, l'eſpérance, des raiſons ſouvent plus preſſantes attachoient à ſa fortune. Tantôt une maladie contagieuſe, une famine rendoient une ville déſerte, & tranſportoient ailleurs ſes habitans. Combien de *colonies* n'ont pas été fondées par l'ordre des Oracles ? Combien d'autres ont dû leur établiſſement à des vœux ſolemnels faits dans diverſes circonſtances ? Enfin un des motifs les plus communs étoit la trop grande multitude des citoyens, dont une partie ſe voyoit dans la néceſſité de s'exiler elle-même.

Lorſque l'enfance de la Grèce fut paſſée, & que ces petits royaumes dont elle étoit remplie ſe furent changés en autant de républiques indépendantes, l'égalité qui régnoit entre ces différens états dura peu ; quelques-uns s'élevèrent bientôt au-deſſus des autres, & tinrent le premier rang dans la Grèce. Telles furent Athènes, Lacédémone, Thèbes & Corinthe. L'ambition les rendit rivales, & les deux premières ſur-tout ayant le plus brillé dans la défenſe contre les Perſes, partagèrent entre-elles l'autorité principale, & forcèrent preſque toutes les villes à entrer dans leur alliance. Ainſi, il ſe forma dans le ſein de la Grèce deux ligues, dont l'une avoit les Athéniens à ſa tête, l'autre reconnoiſſoit les habitans de Lacédémone pour chefs. De-là ces guerres ſanglantes entre les deux républiques, auxquelles tout ce qui portoit le nom Grec avoit part, & ſur-tout celle dont Thucydide nous a laiſſé l'hiſtoire. Cette jalouſie réciproque donna aux Grecs de nouveaux motifs pour faire à l'envi des établiſſemens. Falloit-il contenir un peuple ſoumis, s'aſſurer la conquête d'une Province ? On y bâtiſſoit une ville, on envoyoit une *colonie* dans ſa capitale, dont on chaſſoit les habitans. Une iſle avoit un port commode, pouvoit aſſurer la navigation, ſervir d'entrepôt au commerce, faciliter la communication d'un pays à l'autre ; une ville étoit le centre ou la clef d'une région, offroit une barrière & une retraite, une place d'armes ; on y faiſoit paſſer un nombre de citoyens ſuffiſant pour la peupler ou la conſerver. C'étoit autant d'avantages dont aucun n'échappoit à la politique des Grecs.

De l'expoſé de tous ces motifs, il réſulte néceſſairement que toutes les *colonies* Grecques n'étoient pas d'une même eſpèce ; auſſi ces établiſſemens avoient-ils entre-eux des différences eſſentielles qui naiſſoient de la nature même des lieux pour leſquels ils étoient deſtinés, & des raiſons qui les occaſionnoient ; différences que les Grecs avoient ſoin de marquer expreſſément par celle des noms qu'ils leur donnoient ; car ils n'étoient pas tous indifféremment déſignés par le même. Notre langue n'a qu'un ſeul terme pour exprimer toutes ſortes de migrations hors du lieu de la naiſſance ; elle leur donne à toutes indiſtinctement le nom de *colonie*. Ce n'eſt pas la même choſe chez les Grecs, & le nom d'ἀποικία (apoikia) qui paroît d'abord général, & peut-être unique, ceſſe de l'être quand on examine la matière de plus près. On ne s'en ſervoit que pour déſigner les *colonies* envoyées dans des pays barbares ou déſerts, dans la ſeule vue de les peupler. Il convient, par exemple, à preſque toutes celles dont nous avons parlé juſqu'à préſent. Mais lorſque, pour punir une ville rébelle, ou pour s'aſſurer de la fidélité d'un pays, de la poſſeſſion d'une province, la république victorieuſe ou ſouveraine, ſans en exclure les anciens habitans, y faiſoit paſſer une partie de ſes citoyens, qui, mêlés aux originaires, les obligeoient de partager leurs biens avec eux, alors ceux qui formoient cette *colonie* portoient, au lieu du nom d'ἀποικοι (apoikoi), celui de κληροῦχοι (clérouchoi), nom fort propre, & qui préſente en même-tems l'idée de la manière dont ils étoient choiſis, de la diſtribution qu'on devoit leur faire dans leur nouvelle habitation, & de la forme même dont on y procédoit. C'eſt la définition qu'en donnent Démoſthène, dans une de ſes harangues contre Philippe, citée par Harpocration, & Iſocrate, dans ſon panégyrique. Le mot grec κλῆρος (*cleros*) traduit littéralement, ſignifie *ſort*, & le Scholiaſte de Thucydide, l'explique par celui de μέρις (*meris portion*) ; explication fort juſte, parce qu'en effet on donnoit le nom de κλῆροι (*cleros*) à ces portions de terre qu'on aſſignoit par ſort aux nouveaux habitans d'une ville conquiſe.

Il faut obſerver ſoigneuſement que ceux qui étoient envoyés dans ces villes conquiſes ne perdoient pas leur qualité de citoyen. Les Athéniens, quoique tranſportés hors de leur patrie, étoient toujours cenſés attachés à une Tribu & à un bourg de l'Attique. C'eſt ainſi qu'Epicure, quoique fils d'un habitant de Samos, étoit appelé Athénien par Diogène Laerce (*Dioge. Laert. in Epic.*), & qu'il faiſoit partie, ſelon les auteurs, du bourg de Gargette & de la tribu Egeide. (*Ælian. Variat. iv.* 13.)

Voici le détail des cérémonies uſitées dans l'établiſſement des *colonies*. Elles étoient uniformes par toute la Grèce. Nous ne parlons ici que des *colonies* envoyées au nom de la république, car

pour ces troupes errantes, que l'attachement à un chef rébelle ou mécontent, l'amour de la nouveauté, ou d'autres motifs ſemblables éloignoient de leur patrie, on ſent bien que leur ſortie n'étoit rien moins que publique, & qu'elle avoit plutôt l'air d'une fuite que d'un voyage. Les anciens nous ont conſervé quelques-uns de ces uſages.

1°. On dreſſoit un rôle de tous ceux qui devoient former une *colonie*, & la levée s'en faiſoit à peu-près comme celle d'une armée; on leur donnoit un chef, & la patrie de ce chef étoit toujours la métropole de la ville qu'ils alloient fonder. C'eſt ainſi que tous les peuples de l'Ionie, quoique ſortis de différentes parties de la Grèce, reconnoiſſoient les Athéniens pour leurs fondateurs, (HERODOT. & THUCYD. *paſſim.*) parce que le chef de cette *colonie* avoit été un des deſcendans de Codrus. De-là vint qu'ils refuſèrent d'admettre les Phocéens d'Aſie dans leur aſſemblée générale, à moins qu'ils ne ſe choiſiſſent des chefs dans cette famille.

Quelquefois les habitans de pluſieurs villes différentes, mais ſituées dans la même région, ſe réuniſſoient enſemble dans une habitation commune, ſans être conduits par aucun chef tiré d'une ville particulière. Alors la métropole de cette *colonie* étoit la contrée entière dont ils étoient ſortis. Tel eſt le cas où ſe trouvoit Lacédémone, fondée par les Doriens (*Diod. l. 11. p.* 60.) proprement dits, c'eſt-à-dire, par les peuples de cette petite province (*Strab. l. 1x. p.* 427.) à qui on donnoit le nom de Tétrapole, à cauſe des quatre villes qu'elle renfermoit, & dont trois ſubſiſtoient encore au temps de la guerre du Péloponèſe.

2°. On faiſoit précéder le départ de ceux qui compoſoient la *colonie* par des ſacrifices ſolemnels, pour obtenir la protection des Dieux (*Dionys. Halicar. l. 1. p.* 13): on conſultoit les augures & les préſages.

3°. L'état leur fourniſſoit des armes, des vivres & toutes les proviſions néceſſaires. (*Liban. in argum. orat. Demoſthen. de Cherſoneſo.*)

4°. On leur donnoit au nom de la république des diplômes ou patentes, revêtues de toutes les formalités qui rendent un acte authentique (*Hyperyd. apud Harpocrationem*), & l'original de ce décret étoit gardé dans les archives, ſuivant la remarque de M. de Valois.

5°. On nommoit des commiſſaires pour régler le partage des terres (*Plato, de leg. l. 11.*) entre les nouveaux habitans, pour donner au gouvernement une forme convenable, & pour établir les loix du pays.

6°. Des Miniſtres dépoſitaires du culte de la patrie marchoient à la tête avec les images des Dieux tutélaires, & le feu ſacré qu'on tiroit du ſanctuaire de la métropole. Cette cérémonie étoit ſi eſſentielle, qu'une colonie formée des habitans de pluſieurs villes, reconnoiſſoit pour ſa métropole celle qui fourniſſoit le feu ſacré, & que le nom du Prytanée s'emploie indifféremment par les auteurs pour celui de la ville dont un peuple eſt originaire. C'eſt ainſi qu'Hérodote (*Herod. l. 1. c.* 146.) parlant de la *colonie* Ionienne, dit qu'elle étoit compoſée de Phocéens, d'Abantes, de Pyliens, d'Arcadiens, & de gens ſortis du Prytanée d'Athènes. Tel eſt le nom que l'on donnoit au lieu dans une partie duquel brûloit cette flamme ſi précieuſe: ſanctuaire infiniment reſpecté, que des ténèbres majeſtueuſes déroboient aux yeux profanes, & dont l'intérieur renfermoit, ſelon toute apparence, outre le feu ſacré, les Dieux Pénates de l'état, & ces objets inconnus auxquels la ſuperſtitieuſe antiquité attachoit la conſervation des villes & des empires.

7°. Enfin, dans un certain cas, toutes les cérémonies ci-deſſus décrites étoient précédées par une autre aſſez ſingulière, qui avoit lieu lorſque les habitans étoient trop nombreux pour le territoire qu'ils occupoient; alors, ſoit que cet excès vint de la trop grande multiplication, qu'on regardoit comme un effet de la faveur des Dieux (*Dionys. Halicarn. l. 1. p.* 13.), ſoit qu'il fut cauſé par une famine, marque certaine de leur colère, on conſacroit à une divinité particulière autant de perſonnes qu'il en naiſſoit dans une année, & on les faiſoit partir pour faire la conquête d'une nouvelle patrie, ſous les auſpices de ce Dieu, dont on croyoit la protection aſſurée. Ce dernier uſage avoit lieu chez pluſieurs nations, tant grecques que barbares, ſuivant la remarque de Denys d'Halicarnaſſe.

Il eſt important, pour l'étude des Hiſtoriens Grecs, de connoître les droits que les métropoles conſervoient ſur leurs *colonies*, & le degré de protection que les métropoles s'obligeoient à donner à leurs *colonies*.

1°. Les *colonies* étoient obligées d'envoyer tous les ans à leurs métropoles des députés chargés d'offrir en leurs noms des ſacrifices aux Dieux de la patrie, & de leur préſenter les prémices de leurs fruits. Les villes grecques d'Aſie envoyoient les prémices de leurs moiſſons à Athènes (*Iſocr. panegyr.* & *Ariſtid. in eleus.*), comme à la ville de qui elles tenoient à-la-fois & leur origine & les grains. 2°. Si le feu ſacré venoit à s'éteindre malgré les ſoins aſſidus de ceux qui veilloient à ſa conſervation, les *colonies* ne pouvoient le rallumer que dans le Prytanée de leurs fondateurs. (*Etymolog.*) 3°. Les *colonies* étoient obligées de tirer leurs prêtres du ſein de la métropole (*Scholiaſt. Thucyd. ad l. 1. c.* 25.) Il ne faut pas entendre ceci d'une manière trop générale. Les miniſtres particuliers de cette foule de divinités ſubalternes qui peuploient les villes, n'étoient pas ſans doute compris dans la loi. Il ne s'agiſſoit que des pontifes du Dieu tutélaire, de celui dont le culte tenoit le premier rang. 4°. Dans la diſtribution des victimes, on commençoit par les citoyens

Digitized by Google

de la métropole, s'il s'en trouvoit quelqu'un préſent. Les Corinthiens ſe plaignent dans Thucydide (*l. 1. c.* 25.) de ce que les Corcyréens ne leur ont jamais rendu ce devoir. 5°. Les premières places dans les ſolemnités publiques, dans les jeux, dans les aſſemblées, appartenoient auſſi aux citoyens de la métropole. 6°. C'étoit l'uſage des *colonies* d'orner les temples de leur ancienne patrie, de préſens conſidérables, de dépouilles d'ennemis, de trophées, de ſtatues & d'autres embelliſſemens. Les auteurs Grecs en fourniſſent pluſieurs exemples, & Pauſanias en particulier. (*l. c.* 18.) 7°. La plupart des villes greeques payoient tous les ans à celle d'Athènes quelques meſures d'huile, comme un aveu de l'obligation qu'elles lui avoient de l'olivier. 8°. Les citoyens des métropoles avoient le droit de faire des alliances dans les *colonies*, & d'y contracter des mariages, de manière que leurs enfans étoient citoyens en naiſſant. 9°. Ils avoient auſſi le droit d'acheter des terres ou d'autres biens dans le territoire des *colonies*. 10°. Ils y jouiſſoient dans toute ſon étendue du droit d'hoſpitalité, qui étoit réciproque entre la métropole & les *colonies*. 11°. Les métropoles avoient le droit de donner des Légiſlateurs à leurs *colonies*, ſoit pour y établir la forme de leur gouvernement, ſoit pour l'y faire revivre, lorſque des diſcordes inteſtines ou des guerres étrangères l'avoient renverſée (*Plutar. in Dione.*) 12°. Elles avoient auſſi, ſelon toute apparence, le droit de faire paſſer dans leurs *colonies* de nouveaux habitans, que les anciens étoient obligés d'admettre à la participation de leurs biens (*Liban. in arg. orat. de Cherſon. & Herodot. VI. c.* 33. 4.) 13°. Les *colonies* étoient obligées, toutes les fois qu'elles vouloient faire quelqu'établiſſement, de demander un chef à leurs métropoles: uſage très-ancien chez les Grecs, ſuivant la remarque de Thucydide (*l. c.* 32.) 14°. Spanheim met encore au nombre des devoirs d'une *colonie*, celui de tirer ſes généraux du ſein de ſa métropole. (*Diod. XX. p.* 828.) 15°. Enfin, le plus important de tous les droits des villes Grecques ſur celles qui leur devoient la naiſſance, c'eſt, ſans contredit, celui qu'elles avoient d'exiger d'elles dans toutes ſortes d'occaſions des ſecours proportionnés à leurs forces. Au moindre ſignal les *colonies* étoient obligées de joindre leurs troupes à celles des métropoles; d'ouvrir leurs ports, leur territoire aux flottes, aux armées de ces dernières; d'en recevoir même les habitans lorſqu'ils avoient beſoin d'un aſyle; & dans ce cas, non-ſeulement de partager leurs terres avec eux (*Thucyd. l. III. c.* 34.), mais de leur céder encore la principale autorité. Il ſuffit de parcourir l'antiquité Grecque pour en trouver des exemples nombreux.

Le nombre des priviléges généraux attribués aux métropoles, relativement à leurs *colonies*, s'étoit accru de quelques priviléges particuliers, dont il ſeroit trop long de faire mention.

On doit conclure de tout ce qui précède, qu'il y avoit entre les métropoles & les villes qu'elles avoient fondées, une alliance naturelle qui ſubſiſtoit réellement ſans avoir beſoin d'être marquée par aucun trait poſitif. Cette union étoit ſi forte, qu'elle paſſoit par-deſſus tous les traités faits avec des étrangers. Dès qu'une métropole étoit en guerre avec quelque peuple allié de ſa *colonie*, cette alliance diſparoiſſoit auſſitôt. La fidélité inviolable que les filles devoient à leurs mères, les obligeoit d'y renoncer, quelque avantageuſe qu'elle leur fût, & malgré le danger qu'il y avoit ſouvent à la rompre.

C'étoit un principe univerſellement reçu chez les Grecs; & Thémiſtocle voulant détacher les Ioniens du parti de Xercès, à qui ils avoient fourni cent vaiſſeaux, ne manqua pas de leur mettre devant les yeux un tel motif, comme ſupérieur à toutes les raiſons qui avoient pu les déterminer à ſuivre ce Prince. (*Hérodot. l. VIII. c.* 22.)

Si la qualité de métropole donnoit tant de priviléges honorifiques, tant de droits utiles, elle impoſoit auſſi des devoirs réels, indiſpenſables, auxquels l'honneur des métropoles étoit engagé; devoirs d'une eſpèce préciſément la même que ceux dont la nature charge les pères envers les enfans. Le droit qu'elles avoient pour la plupart de donner des Magiſtrats, des Généraux, des Légiſlateurs à leurs *colonies*, en montrant leur ſupériorité, marquoit en même tems le ſoin qu'elles en prenoient. Elles étoient obligées de leur ſervir en quelque ſorte de tutrices, de les ſoutenir, de les protéger, de partager leurs diſgrâces, de leur donner toutes ſortes de ſecours dans la guerre, de veiller en toute occaſion à leurs intérêts; & ce n'eſt qu'à ce prix que les *colonies* leur devoient & leurs hommages & leur obéiſſance. Les engagemens avoient des deux côtés la même force, & la négligence des unes à les remplir, mettoient les autres en droit de les rompre (*Thucyd. l. 1. c.* 34.) « Que les Corinthiens apprennent, diſent » ceux de Corcyre, qu'une *colonie* n'eſt obligée » de reſpecter & d'honorer ſa métropole qu'au- » tant qu'elle en reçoit des bienfaits: » principe général dont la vérité eſt évidente, quoique l'application particulière que les Corcyréens s'en faiſoient, ne fût pas juſte.

Il paroît, par un fait très remarquable, & peut-être même l'unique de ce genre dont nous ayons connoiſſance, qu'une *colonie* abandonnée par ſa métropole pouvoit alors en ſecouer le joug, & s'adreſſer à ſon aïeule, c'eſt-à-dire, à la ville qui avoit fondé celle à qui elle devoit la naiſſance; auquel cas celle-ci acquéroit ſur le champ les droits de métropole immédiate, qui avoient juſqu'à ce moment appartenus à l'autre. Ce trait ſe lit dans Thucydide, qui le rapporte comme la ſource apparente de la guerre du Péloponèſe.

Tant que les villes mères juſtifioient par leur

Digitized by Google

conduite le titre qu'elles portoient, & ſe maintenoient dans la poſſeſſion de leurs prérogatives, en s'acquittant de leurs obligations, les villes aïeules (nous employons ce terme pour éviter la longueur) n'avoient ſur les *colonies* aucun pouvoir, ou du moins n'exerçoient ſur elles qu'un pouvoir indirect. Ce qui n'empêchoit pas que les *colonies* n'euſſent pour elles toutes ſortes d'égards & de déférences, & même ne fuſſent, ſelon les apparences, obligées de les ſecourir dans les occaſions, ſoit de concert avec leurs métropoles immédiates, ſoit ſeules, lorſque celles-ci refuſoient ou étoient hors d'état de le faire. Nous n'en citerons qu'un ſeul exemple entre pluſieurs. Dans la bataille de Mycale (*Herod. l. ix. c. 91. & 94.*), Hérodote met à la tête des Grecs un célèbre Devin nommé Déiphone, que les Corinthiens avoient fait venir d'Apollonie, dont les Corcyréens, leurs deſcendans, étoient fondateurs. On s'étonne peut-être de voir ce Devin mis au nombre des ſecours réels; mais la ſurpriſe ceſſera, ſi l'on réfléchit ſur l'idée que la ſuperſtition Grecque ſe formoit des Devins, & ſur-tout de ceux qui paſſoient, comme Déiphone, pour héréditaires, ſur l'effet que leur préſence produiſoit dans les armées, ſur le rang qu'ils y tenoient, & la part conſidérable qu'on leur donnoit aux plus éclatans ſuccès.

Nous ne nous étendrons pas autant ſur les *colonies* Romaines, parce que cette matière a été traitée à fond par Sigonius, Spanheim, Manuce, & par pluſieurs autres ſavans écrivains.

Romulus fonda les premières *colonies* Romaines (*Dionys. II. p. 88.*), en peuplant ſes conquêtes de citoyens Romains. Cette inſtitution politique eut deux objets, celui d'affermir la domination Romaine dans les villes conquiſes, & celui de débarraſſer Rome d'une population ſurabondante. Telles furent les premières *colonies* envoyées par les ſucceſſeurs de Romulus, & par les Conſuls ou les Dictateurs du temps de la république; on les appelle proprement *colonies Romaines*, pour les diſtinguer des *colonies militaires*, formées de ſoldats vétérans que l'on vouloit récompenſer. Les Duumvirs repréſentoient dans les *colonies* les Conſuls de Rome; car ces émigrans cherchoient à rappeler en tout leur ancienne patrie. De-là vint que les plus célèbres *colonies* eurent, ainſi que Rome, un capitole, un cirque, un amphithéâtre, un *palatium*, un hôtel des monnoies, &c.

Quant aux droits dont jouiſſoient les habitans des *colonies*, on les trouvera aux articles *droit du pays* LATIN, MUNICIPES, *droit* ITALIQUE, & AUTONOMES, c'eſt-à-dire, villes libres. Nous dirons ſeulement ici que les villes déclarées *libres* par les Romains, n'obtenoient pas par cette déclaration le droit de cité Romaine pour leurs habitans. Rhodes, & pluſieurs autres villes de l'Aſie furent dans ce cas.

Les municipes de citoyens Romains étoient des villes dont les habitans avoient obtenu les priviléges attachés au droit de cité Romaine ou de bourgeoiſie; dans ce cas, ſi on leur aſſignoit une tribu dans laquelle ils puſſent donner leur ſuffrage, ils étoient citoyens Romains auſſi parfaitement que s'ils fuſſent nés à Rome, quoiqu'ils ſe gouvernaſſent par leurs propres loix, & non par les loix Romaines. Le droit de donner ſon ſuffrage dans une tribu Romaine, & par une ſuite néceſſaire de poſſeder les charges de Rome, conſtituoit proprement le *droit italique*. C'étoit le plus beau privilége que les Romains puſſent accorder à une *colonie* ou à un municipe, puiſqu'il exemptoit d'ailleurs de toute contribution.

Les villes latines, ou celles à qui l'on avoit accordé le droit *du pays latin*, étoient, à proprement parler, exemptes des tributs, & elles ne payoient pas les ſommes qu'on impoſoit ſur les villes des provinces qui étoient deſtinées à la ſolde des troupes, ce qui faiſoit appeler ces dernières *ſtipendiaria*. Mais on exigeoit d'elles une certaine ſomme répartie avec proportion, ſuivant un tarif arrêté, *ex formula*, & un certain nombre de gens de guerre ſoudoyés à leurs dépens. Leurs habitans pouvoient acquérir facilement, mais chacun en particulier, le droit de cité Romaine. Ils en jouiſſoient même de fait lorſqu'ils avoient exercé dans leur pays une des magiſtratures annuelles, c'eſt-à-dire, lors qu'ils y avoient été Duumvirs, Ediles, Queſteurs, &c., ou lorſqu'ils s'établiſſoient à Rome ſans laiſſer de poſtérité dans leur pays natal.

COLONIES (médailles des). Les médailles qui ont été fabriquées dans les *colonies* Romaines, ſont, ſans contredit, les monumens les plus curieux qui nous reſtent des débris de l'empire Romain: elles ont été encore, de toutes les médailles antiques, les moins ſujettes à être contrefaites, à cauſe de la rudeſſe de leur fabrique, qu'il ſeroit en quelque façon impoſſible d'imiter. On en trouve très-peu de belles, & on eſt heureux quand ſur celles qu'on acquiert les figures ſont un peu conſervées, & les légendes liſibles. C'eſt l'eſpèce de médailles la plus ſavante que nous ayons, mais la plus déſagréable par la laideur des pièces, & par conſéquent la moins aiſée à contrefaire, parce qu'un habile ouvrier ne ſera jamais capable d'imiter que ce qu'il y a de plus beau. On peut donc regarder preſque toutes les médailles des *colonies* comme antiques. Si on en trouve de Grecques, telles que celles de la *colonie* d'Antioche, de Samoſate, ou d'autres de cette eſpèce qui paroiſſent moulées, on ne doit pas les rejeter, car elles n'en ſont pas moins antiques.

Les médailles des *colonies* pourroient faire chez quelque curieux qui aimeroit la géographie ancienne, une ſuite différente de celle des villes, fort nombreuſe, fort agréable & fort aiſée, avec le ſecours que nous avons maintenant pour la former & pour la bien entendre. On entend ici par

colonies, non-ſeulement ces villes où les Romains envoyoient des citoyens pour decharger la ville de Rome d'un trop grand nombre d'habitans, ou pour récompenſer les vieux ſoldats, en leur donnant des terres & des établiſſemens; mais auſſi ces villes que les Romains bâtiſſoient de nouveau; celles où ils n'envoyoient pas, à la vérité, de nouveaux habitans, mais dont les citoyens obtenoient le droit de citoyens Romains ou le droit du pays latin. Ces villes portoient le nom de *colonia* ou celui de *municipium*, ſoit qu'elles fuſſent dans la Grèce, ſoit qu'elles fuſſent ſituées ailleurs; car les Grecs regardoient ce mot Κολωνια comme un mot conſacré qu'ils avoient adopté par reſpect.

Le nombre de ces médailles de *colonies* deviendroit encore bien plus grand, ſi l'on y joignoit toutes les villes qui ont frappé des médailles en leur nom propre, ſans conſidérer ſi elles ſont impériales ou non, ſi elles ſont grecques ou latines; mais pour perfectionner un cabinet en ce genre, il faudroit y placer comme tête, ce qui eſt revers dans les impériales, enſorte que la figure de l'Empereur n'y ſeroit conſidérée que par accident.

On ne voit point, diſoit le Père Jobert, que les *colonies* ayent jamais frappé de médaillons. Il eſt même très-rare de trouver des médailles de *colonies* en grand bronze juſqu'au règne de Sept. Sévère; mais on en trouve une infinité en moyen & en petit bronze, qui ſont la beauté de ces ſuites.

Vaillant a cependant fait graver un médaillon d'Auguſte, frappé à Saragoſſe, un de Livie, frappé à Patras, & un de Tibère, frappé à *Turiaſo*, aujourd'hui Tarraçona en Eſpagne: ce ſont les deux premiers & le quatrième du recueil de l'Abbé de Camps. Ce même antiquaire en décrit ailleurs (*Vaill. Num. praſt. t. 1. p.* 190.) un autre d'Auguſte, frappé à Cordoue, comme on l'apprend de la légende COLONIA PATRICIA.

Toutes les médailles des *colonies* ſont rares en comparaiſon des médailles ordinaires, quoique les unes ſoient plus rares que les autres, tant parmi les grecques que parmi les latines. Leur beauté dépend ou du type, quand il eſt hiſtorique ou extraordinaire, ou du pays, quand ce ſont certaines villes peu connues, d'où l'on apprend quelque trait de l'ancienne géographie; enfin quand les charges & les dignités de ceux qui les ont fait battre ſont ſingulières.

Quand il n'y a qu'un bœuf ſur le revers, ou deux bœufs avec le prêtre qui conduit la charrue, ou les ſeules enſeignes militaires, la médaille paſſe pour commune. Cela nous apprend néanmoins quels ont été les premiers habitans de la *colonie*, dit le Père Jobert; car s'il n'y a que la charrue, c'eſt ſigne que ce n'eſt que du peuple qui y a été envoyé; s'il n'y a que des enſeignes, cela marque qu'elle a été peuplée par de vieux ſoldats. Si l'on trouve tout enſemble, les bœufs & les enſeignes, cela veut dire que c'eſt du peuple & des ſoldats. On diſtingue même ſi ç'a été infanterie ou cavalerie, par la diverſité des étendarts; & ſouvent l'on connoît juſqu'à la légion dont ils étoient, par le nom qui s'y trouve écrit. On en verra les exemples à l'ouverture du livre des *colonies* de Vaillant.

Cette ingénieuſe obſervation eſt dûe au fameux Raphaël Fabretti (*Fabrett. col. Trajan. cap. 1. p.* 11.), de qui Vaillant l'avoit empruntée (*Vaill. Num. col. t. 1. p.* 2.) Mais j'avoue, dit le Baron de la Baſtie, que je ne la trouve pas aſſez bien fondée pour l'adopter; car, 1°. quant à l'homme qu'on voit repréſenté ſur le revers de pluſieurs médailles de *colonies*, vêtu de la toge, dont un pan lui couvre la tête, & conduiſant une charrue attelée d'un bœuf & d'une vache, tout le monde convient que c'eſt un Prêtre qui remplit une cérémonie religieuſe, uſitée dans la fondation de toutes les villes que les Romains faiſoient bâtir, ſoit que ces villes duſſent être peuplées par des ſoldats vétérans, ſoit qu'on y dût envoyer du ſimple peuple. 2°. Il n'eſt pas moins certain que ceux qu'on envoyoit à une nouvelle *colonie*, ſoit qu'ils fuſſent ſoldats, ſoit qu'ils ne le fuſſent pas, marchoient également en ordre militaire (*V. Lips. ad Tacit. ann. l. IV.* 76.), diviſés par centuries, conduits par des Tribuns, & précédés par des enſeignes qu'on portoit à leur tête. De-là il s'enſuit que la charrue ne convenoit pas moins à une *colonie* militaire qu'à celle qui n'étoit compoſée que de ſimples citoyens, & que les enſeignes militaires, à moins qu'on y ajoutât le nom des légions d'où étoient tirés les ſoldats deſtinés à fonder une *colonie*, pouvoient également déſigner celles qui n'étoient peuplées que par de ſimples citoyens Romains. Velleius Paterculus, après avoir fait l'énumération de toutes les *colonies* que les Romains avoient établies en Italie avant que d'en fonder dans les provinces, ajoute: (*Vell. Paterc. l. 1. c.* 15.) que depuis ce temps-là il n'y eut plus que des *colonies militaires*. Corinthe étoit donc *colonie* militaire, ſuivant cet auteur, qui écrivoit peu d'années avant la mort de Tibère; cependant on trouve ſur une médaille de Corinthe, frappée ſous Auguſte (*Vaill. Num. col. t. 1. p.* 31.), le type du Prêtre qui conduit une charrue, & on n'y voit point d'enſeignes militaires. On peut dire la même choſe de Mérida en Eſpagne; ſon nom ſeul, *colonia auguſta emerita*, déſigne aſſez qu'elle avoit été formée de ſoldats *émérites* ou vétérans; ce ne ſont pourtant pas des enſeignes qui ſont repréſentées ſur les médailles que cette *colonie* fit frapper ſous Auguſte. (*ib. p.* 34.) Je conviens cependant que lorſque les enſeignes repréſentées ſur les médailles des *colonies*, portent le nom de quelque légion, on eſt en droit d'aſſurer que ces *colonies* ont été formées par les ſoldats de ces légions; mais quand on ne lit ſur ces enſeignes le nom d'aucune légion, ſoit qu'elles

accompagnent une charrue, ſoit qu'elles ne l'accompagnent pas, ce ſeroit ſans fondement qu'on en concluroit que la *colonie* déſignée n'a pas été formée de ſimples citoyens; & pareillement ſi la médaille n'a pour type qu'une charrue ſans enſeignes militaires, on auroit tort de nier pour cela qu'elle fût compoſée de ſoldats.

• Les *colonies* portent ordinairement le nom de celui qui les a fondées, & de celui qui les a ou fortifiées ou rétablies. Toutes celles qui s'appellent *Julia* ont été fondées par Jules-Céſar, *colonia Julia Berytus*. Celles qui ſe nomment *Auguſta* ont été fondées par Auguſte, *municipium Auguſta Bilbilis*. Quand elles prennent les deux noms enſemble, c'eſt que Jules les a fondées, & qu'Auguſte les a ou renforcées ou réparées par de nouvelles recrues, *colonia Julia Auguſta Dertoſa*. Quand le nom d'*Auguſta* eſt devant celui de *Julia*, c'eſt ſigne que la *colonie* étant en mauvais état, Auguſte la répara; cela ne doit néanmoins s'entendre que lorſque les deux noms ſe ſuivent immédiatement; car quand il y a quelque mot entre deux, ce n'eſt plus la même choſe. Voilà une des fineſſes de l'art, que nous apprenons de Vaillant, lorſqu'il explique *colonia Julia concordia Auguſta Apamea*. Nous apprenons encore de lui que les *colonies* qui ont été envoyées du temps des Conſuls, avant que la ſouveraine puiſſance fût tombée entre les mains des Empereurs, ſe nomment *Romaines*, témoin Sinope, dans le Pont, en Aſie, qui frappa une médaille au jeune Gordien, avec ces lettres C. R. I. F. S. *Colonia Romana Julia Felix Sinope, an.* 308. L'époque marque le temps où Lucullus, après avoir dépouillé Mithridate, donna la liberté à la ville, & en fit une *colonie*, que Jules-Céſar augmenta depuis conſidérablement.

Il faut dire cependant que cette opinion de Vaillant, ſur les *colonies* établies du temps des Conſuls, n'a aucun fondement; car Aix & Narbonne, *colonies* établies dès le 7ᵉ ſiècle de Rome, n'ont jamais pris le titre de *colonia Romana*, comme on peut le voir dans les inſcriptions trouvées dans ces deux villes (*Gruter.* 413. 4 & 469. 1. 3. & 229. 1. & 424. 12, &c.); on peut dire la même choſe d'un grand nombre d'autres *colonies*. Vaillant s'étoit auſſi perſuadé trop légèrement que Lucullus avoit fait de la ville de Sinope une *colonie* Romaine; il n'en avoit fait qu'une ville *libre*.

Quoiqu'il y ait eu des *colonies* en Italie, pas une n'a mis la tête du Prince ſur ſes médailles. J'ai ouï parler, dit le père Jobert, de la médaille de Bénévent avec la tête de l'Empereur; mais je ne l'ai jamais vue. D'ailleurs il ſemble que c'étoit un honneur réſervé aux villes qui avoient droit de battre monnoie, & que jamais les Empereurs n'ont voulu accorder à aucune ville de l'Italie. Ce droit de battre monnoie s'accordoit par une permiſſion, ou du Sénat ſeul, ou du Sénat & du peuple tout enſemble, ou de l'Empereur. Quand on l'avoit obtenu de l'Empereur, on mettoit ſur la monnoie *Permiſſu Cæſaris*. C'eſt ainſi que Séville & Cordoue marquent la grâce qu'Auguſte leur avoit faite, *colonia Romulea permiſſu divi Auguſti*, *colonia patricia permiſſu Auguſti*. Pluſieurs autres ont fait la même choſe. Quand on ne tenoit ce droit que du Sénat, on gravoit ſur les médailles, même ſur les grecques, S. C., & quand on reconnoiſſoit auſſi le tenir du peuple Romain, on y mettoit A. E. Vaillant étoit de cet avis, & il croyoit encore que S. R., qui ſe trouvent ſur quelques médailles d'Antioche de Piſidie, marquent la même choſe que S. C. En effet, *Sen. Reſcripto* ſignifieroit, ſelon lui, la même choſe que *Senatûs Conſulto*, ou ſimplement *S. Romanus*. Mais *Reſcriptum* étoit un mot conſacré, pour déſigner les réponſes des Empereurs à ceux qui leur adreſſoient ou des requêtes ou des conſultations. On n'a jamais dit en latin *Reſcriptum Senatûs*, mais *Senatus Conſultum*, ou *Decretum Senatûs*, & *Reſcriptum Principis*. Ainſi, quand on trouve ſur les médailles d'Antioche de Piſidie, ou ſur celles d'Iconium, dans la Lycaonie S. R, il faut expliquer ces deux ſignes par *Senatus Romanus*, en ſous-entendant *conceſſit*, *permiſit*, *indulſit*, & non pas *Senatûs Reſcripto*, expreſſion inuſitée & contraire à la manière de parler de ces temps-là.

Il eſt commun de trouver ſur les médailles grecques la confédération des villes qui entroient en alliance les unes avec les autres, marquée par le mot OMONOIA; comme de Sardes & d'Epheſe, de Smyrne & de Pergame, de Perge & de Side en Pamphylie; & cela ne ſe rencontre point pour les villes des autres nations, au moins n'en voyons-nous point de médailles. Le P. Hardouin cependant prétend en avoir trouvé un exemple dans *Italica & Bilbilis*.

Depuis Caligula l'on ne trouve plus aucune médaille frappée dans les *colonies* d'Eſpagne, dont nous avons grande quantité ſous Auguſte & ſous Tibère. On dit que cet Empereur leur en ôta le privilége, en punition de ce qu'elles en avoient battu en l'honneur d'Agrippa, ſon aïeul, dont il trouvoit fort mauvais que l'on ſe ſouvînt qu'il étoit petit-fils, croyant que cela lui étoit injurieux; c'eſt ce que Suétone rapporte.

Depuis Gallien, on ne trouve preſque plus de médailles d'Empereurs frappées ni dans les villes grecques ni dans les *colonies*. C'étoit l'opinion du père Jobert. Elle eſt erronée; car on trouve encore un grand nombre de médailles frappées dans les villes Grecques ſous Claude le Gothique, comme on peut s'en convaincre dans les *Impériales* de Vaillant & de Banduri. L'Abbé de Rothelin en avoit une de Tacite, frappée à Pergé, dans la Pamphylie; Banduri en rapporte une de la même ville, frappée en l'honneur d'Aurélien. Goltzius en avoit deſſiné une de Séleucie, frappée pour Carin, &c. Il y a donc apparence que l'uſage des médailles Grecques ou de *colonies* ne ceſſa entièrement

entièrement que ſous Dioclétien & Maximien.

Ce ne ſont point ſeulement les villes particulières qui ont frappé en leur nom des médailles pour les Empereurs ; les provinces faiſoient la même choſe. Ainſi voyons-nous que la Syrie en a frappé en l'honneur de Trajan. La Dace, pour Philippe, à qui elle reconnoiſſoit devoir ſa liberté, *Provincia Dacia anno I. A. II.* Le type repréſente une femme debout, tenant à la main un étendard, ſur lequel ſont écrites ces deux lettres D. F. *Dacia Felix.*

Les types des médailles de *colonies* ſont relatifs à leur fondation, à leur religion ou à leur hiſtoire. Marſeille, attachée autrefois, comme les Phocéens d'Aſie, ſes fondateurs, au culte de Diane d'Ephèſe, qui avoit préſidé (*Strab. l. IV.* 179.) en quelque ſorte à ſon établiſſement, nous offre ſur un grand nombre de ſes médailles la figure de cette Déeſſe, ſuivant la coutume qu'avoient les *colonies* de repréſenter ſur leurs monnoies les mêmes Divinités (*Spanh. diſſ. à x.*) que leurs métropoles, comme une preuve des hommages qu'elles leur rendoient. C'eſt ainſi que ſur les médailles de Rhodes & d'Agrigente (*Sicil. Patur.*) on voit la figure de Jupiter Atabyrien, qu'on trouve ſur une médaille d'Héraclée d'Acarnanie, (*Cimelium Mediceum*) colonie Lacédémonienne, la Minerve de Sparte, d'une part, & de l'autre Hercule ; que la Minerve Athénienne paroît ſur celle de Lébède, *colonie* d'Athènes, avec l'oiſeau favori de cette Déeſſe, au revers. (*Hard. num. urb. illuſtr. p.* 193. *Spanh. diſſ. citat.*)

On peut donc, en conſultant les médailles, s'aſſurer ſi une ville eſt iſſue d'une autre, & cela d'autant plus facilement, qu'outre la figure des objets d'un culte commun qu'on y rencontre, celles des *colonies* ſont toujours chargées des ſymboles de leurs métropoles, qui ſont leur type, (*id. ibidem c.* 2.) ou en compoſent une partie. Ainſi, le Pégaſe, ſymbole de Corinthe, ſe trouve ſur les médailles de Corcyre ſous Sévère, Julia Domna, Caracalla & Géta, ſur celles d'Ambracie, d'Henna ; quelques médailles Romaines en portent auſſi l'empreinte, pour déſigner l'origine corinthienne de Tarquin l'ancien, ſuivant l'obſervation très-conjecturale de Béger. Ainſi, les médailles d'Apollonie & de Durazzo portent une génifſe & ſon petit, type propre de Corcyre : celles de Géla, de Tauromenium, d'Agyrine, d'Entelle, de Nole, de Naples, de Sueſſe, de Myrine, nous offrent le minotaure de Crète : les roſes de Rhodes ſe montrent ſur les médailles de deux villes inconnues ; le lièvre de Rhège, ſur celles de Meſſine. C'eſt ainſi que le ſylphium, herbe particulière au territoire de Cyrène, eſt placé ſur ſes médailles entre deux étoiles, ſymboles de Caſtor & de Pollux, Dieux tutélaires de Lacédémone ; que l'on voit enfin ſur celles d'Antioche de Piſidie, de Patras, de Philippes, de Damas, de Troade, de Carthage, & de tant d'autres *colonies* Romaines, la louve & les deux gémeaux fondateurs de Rome.

L'abeille, diſoit le père Jobert, *eſt le ſymbole général des colonies, à cauſe qu'elle change de ruche quand ſon ouvrage eſt achevé.*

On ne connoît cependant aucune médaille de *colonies* Romaines, ſur laquelle on voie des abeilles ; & même toutes les médailles latines, où l'on trouve des abeilles repréſentées, ont été frappées à Rome pendant le temps de la république, & elles entrent dans la ſuite des Conſulaires. *Voyez la diſſertation intitulée: Jo. Petri Bellorii Nota in Numiſmata tùm Epheſia, tùm aliarum Urbium, apibus inſignita Rom.* 1658. *in*-4°.

Les *colonies* Romaines n'avoient point de Préteurs ; elles n'avoient que des Duumvirs. Capoue étoit ſeule gouvernée par un Préteur ; c'eſt pourquoi Cicéron la taxe d'arrogance.

Devenues *colonies* ſous l'empire Romain, les villes Grecques & autres ne firent plus frapper de monnoies qu'avec la tête des Empereurs. Les exceptions ſont fort rares, & l'on n'en connoît que de Béryte, de Corinthe & de Patras.

Devenues *colonies* Romaines, les villes Grecques ceſſoient de frapper des médailles impériales grecques. Néapolis de Paleſtine, & Antioche de la même Province, offrent ſeules des exceptions.

Les *colonies* ne pouvoient fabriquer que des médailles de bronze ; & *Cabe*, Cavaillon en Provence, eſt la ſeule dont on en ait d'argent. On n'en connoît point d'or. Nîmes fait une exception à cette règle.

Les noms des *colonies* ſont toujours exprimés par la dernière des lettres initiales que l'on voit ſur leurs médailles.

COLONNES. Les Aſſyriens (*Chronic. Alexandr. p.* 89.) ont été les premiers qui aient élevé des *colonnes* en l'honneur des Dieux, & qui les aient adorées. Les Grecs les imitèrent dans les premiers temps ; & Pauſanias vit encore debout dans la Laconie ſept *colonnes* qui avoient été élevées, *ſuivant l'ancien uſage*, en l'honneur des ſept planètes (*Lacon. XX. p.* 262.) Clément d'Alexandrie (*Protrept. p.* 29, & *Strom. I. p.* 348.) & Euſèbe (*de Præparat. Evang. lib.* I.) atteſtent l'antiquité de cet uſage religieux.

Les Grecs élevoient ſouvent dans les places publiques des *colonnes* ſur leſquelles on gravoit les loix & les décrets du peuple ou du ſénat. Il en eſt fait ſouvent mention dans les hiſtoriens de cette nation.

Souvent on plaçoit des *colonnes* pour fixer les limites de deux états, & l'on gravoit ſur ces monumens les traités de paix ou d'alliance.

Des *colonnes* ou des pierres gravées appelées *cippes*, matquoient les ſépultures des Grecs ; & un de leurs plus ſages Légiſlateurs déſigna ces petites *colonnes* ou ces *cippes* pour le ſeul ornement qu'il permit de placer ſur les ſépultures.

Les diſtances des lieux ſur les chemins étoient marquées chez les Romains depuis C. Gracchus par des *colonnes* milliaires. *Voyez* MILLIAIRES.

On voit des *colonnes* torſes aux angles d'un ſarcophage, deſſiné par Boiſſard, & publié par Gruter (612. 9.). Les caractères de l'épitaphe annoncent le ſiècle des Antonins. Cette bizarrerie fut inconnue aux Grecs, & les Romains ne l'adoptèrent que peu de temps avant le déclin de l'architecture. Les antiquaires profiteront de cette obſervation, lorſqu'ils voudront prononcer ſur des monumens Romains où ſe trouveront des *colonnes* torſes.

Les plus anciennes *colonnes* doriques n'ont point de baſe; c'eſt pourquoi Vitruve n'a point parlé de baſe, lorſqu'il a décrit l'ordre dorique (*liv. IV.*)

Les ruines du théâtre de Marcellus offrent partout des *colonnes* doriques ſans baſe. On ne voit point de baſe à celles de Peſtum, qui, d'ailleurs, ſont de forme conique. Ces légères connoiſſances de l'ancienne architecture ſont indiſpenſables pour les antiquaires.

COLONNES, ou *Stèles* d'Hermès. Un Arabe nommé Abenephi, & beaucoup d'autres écrivains qui n'étoient point Arabes, ayant confondu les obéliſques avec les prétendues *colonnes hermétiques*, il convient de faire ceſſer la confuſion, & de fixer les idées & les termes (*Abenephi apud Kirch. in obeliſco Pamphileo, p. 45.*). Car enfin, ces choſes n'avoient aucun rapport entre-elles, dit M. de Paw, (*Rech. ſur les Egypt. 91.*). Manéthon, pour compoſer l'hiſtoire de l'Égypte, avoit conſulté les Stèles d'Hermès, dreſſés dans les Syringes ou les allées ſouterraines (*Syncel. in Chron. p. 40.*); mais on ne trouve nulle part qu'il ait conſulté les inſcriptions gravées ſur les obéliſques. Il ne faut d'ailleurs pas prendre en un ſens rigoureux ce mot de Stèles ou de *colonnes* hermétiques: c'étoient tout au plus des cippes, & plus ſouvent encore des tables de pierre; ce que les Alchimiſtes Arabes ont bien fait connoître en nommant la plaque d'émeraude, ſur laquelle ils croyoient qu'Hermès avoit gravé ſes préceptes, la *table Smaragdine*, comme on dit les tables du Décalogue.

Les écrivains de l'antiquité, & Manéthon lui-même nous apprennent que les Stèles hermétiques étoient renfermés dans la partie la plus ſecrette des temples, dans l'Adytum, & même au fond des caveaux où les Prêtres ſe retiroient pour étudier. (*Apoteleſmat. lib. V. verſ. 2 & 3. édit. Gronovii.*)

Par-là on voit qu'ils différoient infiniment des obéliſques, qui étoient expoſés aux yeux de tout le monde à l'entrée des principaux édifices publics; ſur des monumens ainſi expoſés, & ſignificatifs par leur figure, les inſcriptions n'étoient point eſſentielles, tandis que les inſcriptions ſeules conſtituoient les Stèles hermétiques.

COLONNES d'Hercule. On dit qu'Hercule ayant pénétré dans ſes expéditions juſqu'à Gades ou Gadera, aujourd'hui Cadix en Eſpagne, crut être à l'extrêmité de la terre, & ſépara deux montagnes qui ſe touchoient, pour faire communiquer la Méditerrannée avec l'Océan. Hercule penſant que ces deux montagnes, connues ſous le nom de Calpé & Abyla, étoient les bornes du monde, y fit élever deux *colonnes* pour apprendre à la poſtérité qu'il avoit pouſſé juſques-là ſes conquêtes. Les habitans de Cades firent bâtir dans la ſuite à ce héros un temple magnifique à quelques diſtances de leur ville, dans lequel on voyoit des *colonnes* d'or & de bronze chargées d'anciennes inſcriptions & d'hiéroglyphes, qui repreſentoient les douze travaux d'Hercule. Strabon dit qu'on nommoit ces *colonnes*, *portæ Gadaritanæ*, les portes de Gadita, & qu'on les poſa dans un temple.

COLONNE Antonine prétendue. Elle fut élevée en l'honneur de M. Aurèle. Elle eſt creuſe: on a pratiqué en-dedans un eſcalier de 206 marches. Elle a 175 pieds de hauteur, meſure ancienne, ou 160, meſure Romaine d'aujourd'hui: cinquante-ſix petites fenêtres l'éclairoient. Le temps & le feu l'avoient beaucoup endommagée. On la répara ſous Sixte V. Ce Pontife fit placer au haut une ſtatue de S. Paul, fondue en bronze & dorée, ornement aſſez barbare; car qu'y a-t'il de plus mauvais goût, pour ne rien dire de pis, que la ſtatue d'un apôtre du chriſtianiſme au haut d'un monument chargé des actions militaires d'un Empereur payen? On y voit la légion fulminante; un orage épouvantable conſerve l'armée Romaine prête à périr de ſoif, & met en fuite l'ennemi. Elle eſt placée à la droite *della Strada del Corſo*. On y entre par une porte pratiquée à ſon piédeſtal: une plate-forme quartée portant une grille de fer lui ſert de chapiteau. C'eſt par erreur que l'on attribuoit autrefois cette *colonne* à Antonin-le-Pieux.

COLONNE Antonine véritable. C'eſt par erreur que l'on attribuoit la *colonne* précédente à Antonin-le-Pieux; celle de cet Empereur a été trouvée dans la ſuite ſous des maiſons d'où Clément XI la fit tirer. Elle eſt de marbre tacheté de rouge, & ſemblable à celui qui vient de Sienne en Egypte: elle a cinquante-cinq pieds de hauteur. On lit ſur un de ſes côtés: *Divo Antonio Auguſto Pio Antoninus Auguſtus & verus Auguſtus filii.* On voit ſur la baſe l'apothéoſe d'Antonin, & une pompe funèbre conduite par des gens à pied, à cheval & en chars; Marc-Aurèle & Vérus firent ſculpter ces bas-reliefs après la mort de leur père.

COLONNE bellique, *columna bellica*, placée devant le temple de Bellone à Rome, derrière le cirque Flaminien, où eſt maintenant le couvent dit *Tor-aè-ſpecchi*. Quand on déclaroit la guerre à des peuples, le Conſul lançoit de deſſus

Digitized by Google

ou contre cette *colonne* un dard vers la contrée qu'ils habitoient.

Huic solet hasta manu belli pranuntia mitti,
In regem & gentes, cum placet arma capi.
(*Ovid.*)

Colonne de César, *columna Cæsaris* : elle étoit de marbre de Numidie; elle avoit vingt pieds de hauteur : on l'avoit élevée dans le forum romain à l'honneur de Jules César. On y lisoit cette inscription : *Parenti patriæ.* Le peuple l'avoit en telle vénération, qu'il y faisoit des sacrifices, qu'il y terminoit ses différends, & qu'il y juroit par César. Dolabella la fit abattre; & Cicéron l'en a loué. Il y en a qui prétendent que ce ne fut dans les commencemens qu'un autel, que le peuple & le faux Marius avoient fait construire; qu'Antoine éleva la *colonne* sur cet autel, & que l'inscription étoit *parenti optime merito.*

Colonnes de Constantin, d'Arcadius ou de Théodose. A Constantinople il s'étoit conservé jusqu'au commencement de ce siècle deux *colonnes* ornées de bas reliefs, dans le goût de ceux de la *colonne* Trajane à Rome : elles avoient été érigées, l'une à l'honneur de Constantin, & l'autre à l'honneur d'Arcadius ou de Théodose (*Banduri, Imp. Orient, t. 2. p. 508.*). Les bas-reliefs de celle-ci ont été gravés d'après les dessins de Gentile Bellino, peintre Vénitien, que Mahomet II appela à Constantinople; mais il paroit que l'artiste a infiniment embelli l'ouvrage dans son dessin. Il est certain que le peu que nous connoissons de la première en donne une très-mauvaise idée, & la met bien au-dessous de la dernière. A l'égard de la *colonne* d'Arcadius, on n'en voit plus aujourd'hui que la base de granit dans le quartier nommé *Concajai.* La *colonne* même fut démolie par les Turcs au commencement de ce siècle, parce qu'elle avoit été ébranlée plus d'une fois dans les fréquens tremblemens de terre, & qu'on craignoit que sa chûte ne causât un grand dommage à la ville. La *colonne* de Constantin, nommée la *colonne brûlée*, est placée dans le quartier appelé *Vissi-kham*, & elle est composée de sept grands cylindres de porphyre, sans compter la base. Dans son origine, cette *colonne* étoit surmontée de la statue de Constantin. Après avoir été endommagée plusieurs fois par le feu, elle fut réparée par l'Empereur Alexis Comnènes, comme l'indique une inscription grecque.

Colonne lactaire, *columna lactaria:* elle étoit dans la onzième région de Rome; toutes les mères y portoient leurs enfans par superstition; quelques-unes les y laissoient exposés par indigence ou par inhumanité : on appelle maintenant le lieu de cette *Colonne la Piazza Montanara.*

Colonnes légales, étoient chez les Lacédémoniens des *colonnes* élevées dans les places publiques, où étoient gravées sur des tables d'airain les loix fondamentales de l'état.

Colonne mœnienne, *columna mœnia;* elle étoit dans la huitième région : elle fut élevée, selon quelques uns, à l'honneur du Consul Mœnius, après une victoire remportée sur les Antiates; selon d'autres, par un certain Mœnius, qui s'étoit réservé ce droit en vendant sa maison aux censeurs Caton & Flaccus, afin de voir de-là les combats des gladiateurs, qui se donnoient dans le *forum.* Comme la forme en étoit particulière, on donna dans la suite aux édifices semblables le nom de *mœniana*, dont on a fait le nom Italien *mignani.* Il est fait mention dans les auteurs Latins de deux *colonnes* mœniennes; c'est au pied d'une de ces deux *colonnes* que les Triumvirs, surnommés *Capitales*, jugeoient les voleurs & autres bandits.

Colonnes rostrées, *columnæ rostratæ;* c'étoit-là qu'on attachoit les éperons des vaisseaux pris sur l'ennemi. La première fut élevée à l'occasion de la victoire navale de C. Duilius sur les Carthaginois. Elle étoit dans le forum Romain; on la trouva en 1560 près de l'arc de Sévère. Le Cardinal Alexandre Farnèse la fit porter au capitole; elle est de marbre blanc. Auguste en avoit fait construire au même lieu quatre autres semblables, avec les éperons des navires qui furent pris sur Cléopâtre.

Colonne Trajane. Le plus grand ouvrage du temps de Trajan est la *colonne* qui porte son nom. Ce monument étoit placé au milieu du *forum*, que ce Prince avoit fait bâtir par Apollodore d'Athènes; pour en conserver la mémoire, on avoie frappé une médaille d'or qui est de la plus grande rareté, dont le revers nous offre un édifice de cette place. A l'égard de cette fameuse *colonne*, il est certain que ceux qui auront occasion d'en examiner les figures d'après les plâtres qu'on en a tirés, seront frappés de la variété étonnante de tant de milliers de têtes. On voyoit encore au seizième siècle la tête de la statue colossale de cet Empereur, debout sur cette *colonne* (*Ciacon. Colum. Traj. p. 4.*). On ignore aujourd'hui ce qu'elle est devenue. Quant aux édifices de son *forum*, qui entouroient la *colonne* Trajane, & qui étoient plafonnés ou voûtés de bronze (*Pausan. l. 5.*), on peut s'en former une idée par une *colonne* du plus beau granit noir, tirant sur le blanc, qui y fut découverte en 1765, & qui porte huit palmes & demie de diamètre. Cette *colonne* fut trouvée lorsqu'on creusa les fondemens d'une chaussée pour aller au palais Impérial; on y découvrit en même-temps une portion du couronnement, ou la corniche de l'architrave qui portoit cette *colonne.* La corniche, qui est de marbre blanc, a au-delà de six palmes de haut, environ 42 pouces françois). Or, comme la corniche n'est que le tiers, & encore moins, de l'entablement, il faut que cette dernière partie ait eu au delà de dix-

huit palmes de hauteur (environ 10 pieds françois). Le Cardinal Albani a fait placer cet ornement d'architecture dans ſa Villa, avec une inſcription qui indique l'endroit où il a été trouvé. En fouillant ce terrein on découvrit encore dans le même endroit cinq autres *colonnes* de pareille grandeur, qui ſont teſtées au fond de la tranchée, parce que perſonne n'a voulu faire les frais de les en tirer. Ainſi, les fondemens de la chauſſée du palais Impérial repoſent ſur ces *colonnes*.

Ce monument fut élevé en l'honneur de Trajan, mort l'an 117 de Jéſus-Chriſt, à l'âge de 64 ans, dans une ville de Cilicie, alors nommée *Selinunte*, depuis la ville de Trajan, *Trajanopolis*, que les Turcs appellent à préſent *Iſlénos*.

Un des plus ſuperbes reſtes de la magnificence Romaine eſt la *colonne Trajane*, qui a plus immortaliſé l'Empereur Trajan que toutes les plumes des hiſtoriens n'auroient pu faire.

Elle avoit 128 pieds de haut, & l'on y monte par un eſcalier de 185 degrés, éclairé de 45 fenêtres; on y voit tout autour en bas-reliefs tous les exploits de Trajan, dont les cendres furent placées au haut de cette *colonne*, dans un urne d'or.

Les figures de cette *colonne* ont peu de relief, & deux pieds tomains de hauteur vers le bas de la *colonne*. Mais celles du haut paroiſſent de la même hauteur, parce que, ſuivant les règles de la perſpective, on leur a donné plus de longueur à meſure qu'elles approchoient du ſommet.

COLONNE Théodoſienne. *Voyez* COLONNES de Conſtantin, &c.

COLONNE de Pompée. *Voyez* POMPÉE.

COLONNE de Cuſſy. On admire en Bourgogne un des plus beaux monumens de l'antiquité, c'eſt la *colonne de Cuſſy*, dont le P. Montfaucon attribue fauſſement la découverte à Moreau de Mautout. Le docte Saumaiſe, qui y fit un voyage en 1629, connut le prix de ce bel ouvrage. Après en avoir examiné le deſſin, la ſtructure & les figures, il jugea que cette *colonne* avoit été élevée en mémoire de la victoire que Céſar remporta ſur les Helvétiens, aujourd'hui les Suiſſes, à quatre ou cinq lieues de Bibracte. M. de la Mare la fit deſſiner par le célèbre Jean Dubois. Samſon l'a marquée dans la carte du diocèſe d'Autun, qu'il donna en 1659. D. Martin en a inſéré le plan dans ſa *Religion des Gaulois*; & Rollin en a fait mention dans l'*Hiſtoire Ancienne*. M. Paſumot, ancien profeſſeur de phyſique à Auxerre, connu par de laborieuſes recherches ſur les voies Romaines, a long-temps étudié cette *colonne*, qu'il a deſſinée, & qu'il doit publier un jour avec une diſſertation.

Cuſſy-la-colonne, ainſi nommé pour le diſtinguer de pluſieurs autres villages de même nom dans la province, eſt une paroiſſe du bailliage de Beaune, à trois lieues oueſt-nord-oueſt de Beaune, cinq d'Autun, & à un quart du village d'Ivry.

A deux portées de fuſil de *Cuſſy*, en tirant droit au nord, dans un fond aſſez ouvert, au pied des chaumes d'Auvenet, connus par le gibier & les plantes curieuſes qu'on y trouve, & par la voie romaine qui les traverſe, on voit une *colonne* de pierre faite de pluſieurs aſſiſes: elle a deux pieds trois pouces & demi de diamètre par le bas, & elle eſt élevée ſur un double piédeſtal.

Il ne reſte de ce monument que les deux piédeſtaux, & environ les deux tiers de la hauteur de la *colonne*; le reſte a été enlevé, ſavoir, le chapiteau & l'entablement.

Tout ce monument eſt conſtruit d'une fort belle pierre rouſsâtre, qui prend le poli comme le marbre; chaque aſſiſe eſt d'une ſeule pierre: elles ſont toutes poſées à ſec, c'eſt-à-dire, ſans mortier ni ciment. Le P. Lempereur dit que ces aſſiſes étoient retenues par des crampons de bronze qui ont été enlevés par un Seigneur de *Cuſſy*.

M. Thomaſſin avoit toujours regardé cette *colonne* comme étant d'ordre corinthien, à cauſe de ſon renflement, qui ſe trouve toujours au tiers de la hauteur par en-bas; & ce tiers eſt ici d'un peu plus de deux diamètres & demi du bas de la *colonne*. Sa conjecture ſe vérifia par la découverte qu'il fit en Septembre 1724, de la partie ſupérieure du chapiteau de cette *colonne*, qui ſe trouve dans la grange d'Auvenet, métairie à une lieue de la *colonne*, où un Seigneur de *Cuſſy* la fit tranſporter pour ſervir de mardèle au puits de cette métairie.

Ce chapiteau déplacé n'eſt pas moins ſymbolique que le piédeſtal de la *colonne*; au-lieu des toſes du tailloir, on y voit ſur chacune des quatre faces une tête de divinité payenne, auxquelles on a donné une groſſeur conſidérable pour les mieux faire diſtinguer du bas de la *colonne*, enſorte qu'elles occupent une bonne partie des faces du chapiteau, ce qui a empêché d'y mettre des volutes, des ygettes, des colicoles, &c.: ce ſont ſeulement de grandes feuilles d'acanthe qui garniſſent le reſte de chaque face du chapiteau, dont les revers du ſommet qui ſe recourbent ſous les angles du tailloir, font l'effet des volutes. On voit dans Vignole des exemples de pareils ſymboles ſur des chapiteaux corinthiens anciens, où, au lieu de roſes du tailloir, ce ſont des têtes de divinités, quoiqu'elles ne ſoient pas d'une proportion ſi groſſe que celles du chapiteau en queſtion. L'une de ces têtes eſt environnée de rayons, & n'a point de barbe, ce qui l'a fait aiſément reconnoître pour celle d'Apollon; l'autre tête ayant une barbe fort touffue & un air majeſtueux, ſembleroit être celle de Jupiter; la troiſième tête, quoiqu'aſſez effacée, eſt auſſi d'un homme barbu: elle eſt fruſte, & porte quelque choſe qui peut don-

Digitized by Google

ner l'idée d'une dépouille de lion, & annoncer Hercule ; pour la dernière tête, il n'en reste que la place, & l'on n'y peut rien distinguer ; les trois autres sont belles & de bon goût.

Les figures du piédestal de la *colonne* sont dans des espèces de niches peu enfoncées, terminées alternativement, les unes en pointe, les autres en cintres surbaissés (ce qui n'est point distingué dans le plan du P. Montfaucon). Ces figures étant prises dans l'épaisseur de la pierre, ont peu de relief.

La première, qui regarde le midi, représente Minerve ; son casque & sa chouette la font aisément connoître.

La seconde à droite est Junon, habillée en matrone, tenant de la droite une patere, qu'elle semble présenter à son paon, & de la gauche une *hasta pura*, qui est une pique sans fer, marque de la divinité.

La troisième est un jeune homme presque nud, qui a le pied gauche posé sur une pierre ou sur un cippe, & la main droite élevée ; il est difficile d'expliquer cette figure, parce que les symboles en sont presque entièrement effacés. Cependant M. Thomassin croit avoir apperçu un foudre à sa main droite ; en ce cas, ce seroit un Jupiter sans barbe, ainsi qu'il est représenté sur quelques médailles, avec la légende *Jovi crescenti*.

La quatrième figure est un homme, tenant sous son bras gauche un poulet, auquel il donne à manger dans un patère qu'il tient de la main droite, ce qui achève de le faire connoître pour un augure.

La cinquième figure représente un jeune Bacchus, appuyé sur un bâton, qui pouvoit être un thyrse ; il est orné de la dépouille d'un tigre, & il a un jeune chien à ses pieds.

La sixième semble annoncer une divinité marine ; c'est une femme presque nue, appuyée de la main droite sur un timon ou gouvernail de navire, & soutenant de la gauche une urne renversée, qui répand de l'eau jusqu'en bas.

La septième est un Hercule, appuyé de la droite sur sa massue, & tenant de la gauche la dépouille du lion ; ce n'est point un Hercule gaulois, dont il n'a pas les symboles.

La huitième & dernière figure est un captif qui a l'air abattu & les mains liées : il n'est couvert que d'une simple tunique, ceinte par le milieu du corps, & qui ne le couvre que depuis les épaules jusqu'aux genoux, laissant les bras & les jambes découverts. Cet habit ne désigne ni un Romain ni un Gaulois ; car les Gaulois portoient des habillemens longs avec de grandes manches : seroit-ce l'habit d'un Helvétien ? En ce cas la conjecture du grand Saumaise seroit pleinement vérifiée : M. Thomassin le soupçonne aussi, & il ajoute que la beauté de ces figures ne permet pas de douter qu'elles ne soient du haut empire, du temps d'Auguste ou de Tibère au plus tard.

COLOPHON, en Ionie. ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville sont :
RRR. en argent.
R. en bronze.
O. en or.

Son type ordinaire est un cheval à mi-corps, ou des attributs d'Apollon Clarien.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses Préteurs, des médailles Impériales grecques en l'honneur des Empereurs & Impératrices depuis Domitien jusqu'à Gallien. — Elle avoit un Oracle d'Apollon célèbre.

COLORATOR *Livie*. Muratori (897. 3. *Thes. Inscr.*) rapporte l'inscription suivante, faite à l'honneur d'un peintre de Livie :

ANTEROS
LIVIAE
COLORATOR.

COLOSSÆ, en Phrygie. ΚΟΛΟΣΣΗΝΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville sont :
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

COLOSSES, statues d'une hauteur extraordinaire. La grandeur énorme de ces masses annonce le goût pour le gigantesque, dont les Egyptiens furent toujours animés. Le Roi Sésostris fit, dit-on, placer à Memphis, dans le temple de Vulcain, les statues de sa femme, de lui-même & de ses enfans, dont les unes avoient trente coudées de haut, & les autres vingt. Les Grecs imitèrent les Egyptiens, & l'on a conservé la mémoire du *colosse* d'Apollon, haut de trente coudées, apporté à Rome & placé dans le capitole par M. Lucullus, qui l'avoit enlevé aux Apolloniates du Pont (*Plin.* 347.). Nous ferons un article particulier du *colosse* de Rhodes, à cause des variations qui se trouvent à son sujet dans les anciens écrivains.

Apollon ou le Soleil, & Jupiter, furent entre les Divinités celles que l'on se plut à représenter sous des formes *colossales*. Rome seule renfermoit deux *colosses* d'Apollon, un du Soleil proprement dit, & deux de Jupiter. Néron en fit élever un haut de cent ou cent dix pieds dans la voie sacrée. Ce *colosse* avoit été destiné pour lui ; mais on le dédia au Soleil, dont on y plaça la tête au lieu de celle de Néron. L'un des *colosses* d'Apollon étoit de bronze ; il avoit cinquante pieds de hauteur, & étoit placé dans le temple d'Auguste.

Domitien s'étoit fait élever, dans le milieu de la place publique, une statue équestre de cent pieds de haut, que le Sénat fit abattre après la mort de ce tyran. Le *colosse* d'Hercule, que Fabius Maximus Verrucosus enleva de Tarente, & qu'il fit placer dans le capitole, étoit une statue de bronze que Lysippe avoit faite. Celui de Jupiter

Digitized by Google

fut exécuté par ordre de l'Empereur Claude, & placé proche du théâtre de Pompée ; & pour cette raiſon il fut appelé *Jupiter Pompeien*. Spurius Carvilius, après la défaite des Samnites, fit fondre toutes les armes de bronze qu'il avoit priſes ſur eux, & en fit faire une ſtatue de Jupiter, aux pieds de laquelle il étoit repréſenté. Ce *coloſſe* fut mis auſſi dans le capitole.

Les Gaulois reçurent des Romains ce goût pour les ſtatues giganteſques ; & Pline dit qu'un ſculpteur appelé Zenodore, fabriqua à Clermont en Auvergne un *coloſſe* de Mercure de quatre cens pieds de hauteur.

Coloſſe de Rhodes. Après avoir fait l'admiration des Grecs & des Romains, l'étonnement des Sarraſins & des Barbares, après avoir été chantée par les poëtes, & conſacrée à l'immortalité par les hiſtoriens, cette prodigieuſe ſtatue a été rejetée au nombre des fables & des chimères par Muratori (*Annal. ital. t. IV. p. 111.*). Il ne tient pas à cet illuſtre Italien que les peuples les plus célèbres de l'antiquité n'aient pris un pigmée pour un géant. J'avoue que les contradictions apparentes des hiſtoriens qui ont décrit le *coloſſe*, la variété des proportions qu'ils nous ont tranſmiſes, & de la durée qu'il lui ont aſſignée, ont pu jeter quelques nuages ſur la réalité de ſon exiſtence. Mais s'il eût comparé avec ſoin les réſultats de ces proportions, évalué & combiné les différentes meſures, peſé le mérite & l'autorité des écrivains qui nous en ont conſervé le ſouvenir, ce ſavant auroit eu ſans doute plus de circonſpection ; il auroit apperçu au travers de ces brouillards une lumière fixe, qui, ſuivie conſtamment, l'eût conduit à la vérité. Je vais parcourir ce prétendu labyrinthe, & donner ſur l'hiſtoire & les dimenſions du *coloſſe* des détails qui porteront ſon exiſtence à l'évidence la plus frappante.

Démétrius, fils d'Antigone, aſſiégea la ville de Rhodes, à cauſe du refus qu'elle avoit fait de renoncer à l'alliance de Ptolémée. Une cauſe ſi honorable mérita aux Rhodiens des ſecours de la part de tous leurs alliés, & en particulier de Ptolémée, que leur reconnoiſſance a immortaliſé ſous le nom de *Sauveur* ou *Soter*. L'aſſiégeant fut forcé de renoncer à ſon entrepriſe ; & bien loin de conſerver ſa haine pour ces généreux inſulaires, il conçut pour eux la plus haute eſtime : il voulut à ſon départ leur en laiſſer un témoignage authentique ; ce qu'il fit en leur abandonnant ſes machines de guerre, vendues depuis trois cens talens. La reconnoiſſance des Rhodiens éclata avec la plus grande magnificence, à l'égard de Ptolémée, leur allié, & d'Apollon, leur Dieu tutélaire. Ils réſolurent d'élever à l'honneur du Soleil un *coloſſe* d'une grandeur extraordinaire.

Charès de Lyndes fut conſulté ſur ce projet. Les Rhodiens lui demandèrent quelle ſomme il exigeoit pour faire une ſtatue de telle hauteur (*Sextus Empiricus adverſ. Mathematicos, lib. VII.*) Sur ſa réponſe ils en voulurent une qui eût le double de grandeur. Cet architecte n'exigea qu'une ſomme deux fois plus conſidérable. Mais à peine eut-il commencé ſon travail, qu'il vit l'or des Rhodiens dépenſé en entier. Le chagrin & le déſeſpoir s'emparèrent de cet artiſte ; il ſe pendit. Lachès, ſon compatriote, acheva dans l'eſpace de trois olympiades, & plaça ſur ſa baſe le *coloſſe* ſi vanté (*Plin. lib. XXXIV. cap. 7.*). Pline, dont les détails ſont d'ailleurs aſſez exacts, ne fait aucune mention de Lachès, & donne toute la gloire au premier.

A peine cinquante-ſix ans s'étoient écoulés depuis cette époque, que le *coloſſe* fut renverſé par un violent tremblement de terre : il ſe briſa aux genoux, & demeura étendu juſqu'à ce que les Sarraſins s'emparèrent de l'iſle de Rhodes. Ces barbares, que la hardieſſe du travail ne remplit pas d'admiration, mais qui ne conſidérèrent avec étonnement que ſa maſſe énorme, le mirent en pièces : ils le vendirent à un marchand Juif d'Emèſe. Que de morceaux d'une antiquité reſpectable & d'un travail merveilleux ont été fondus par cette nation avide du gain le plus ſordide ! proſcrite dans tous les climats, éloignée de tous les arts honnêtes, elle étoit donc en poſſeſſion dès le ſeptième ſiècle, d'un commerce qui n'a d'objet que les effets dégradés ou hors de mode, & de bur que la deſtruction !

Dix-huit écrivains Grecs ou Latins, qui ont parlé du *coloſſe*, & dont je rendrai compte plus en détail, s'accordent en général ſur ces faits. Mais cette harmonie eſt de peu de durée ; & le chaos ſemble prendre ſa place, lorſqu'on cherche par leurs témoignages à fixer les époques & les dimenſions préciſes de la ſtatue. Trois des premières vont nous arrêter : l'époque de ſon érection, celle de ſa chûte, & enfin celle de ſon anéantiſſement. La ſeconde fixera les deux autres (*Polyb. v. Oroſ. lib. IV. cap. 13. Paul, hiſt. Miſcel. lib. III. Mari. lib. I.*). Polybe, Oroſe, l'Abbé d'Uſperg, le Diacre Paul, Marianus Scotus, & Godefroi de Viterbe, diſent unanimement que le *coloſſe* fut renverſé dans le tremblement de terre qui ébranla l'Archipel & une partie de l'Aſie. Euſèbe le place à la première année de la CXXXIX^e^ olympiade, 224 ans avant J. C., ſelon l'Abbé Lenglet. (S. Jérôme, qui a copié à la lettre ce texte d'Euſèbe, l'a changé pour l'époque, & aſſigne mal-à-propos la CLXVIII^e^ olympiade). Voilà une époque préciſe ; ſi on en retranche cinquante-ſix ans, on trouvera avec Pline la première année de la CXXV^e^ olympiade, 280 ans avant J. C. A ſuivre les viſions & les erreurs de Cédrenus, on placeroit l'année de ſa conſtruction dans la XVIIe olympiade ; ce qui eſt hors de toute vraiſemblance. Celle de ſa deſtruction eſt certaine. Quoique tous les peuples de la Grèce & le Roi d'Egypte euſſent offert aux Rhodiens des ſe-

Digitized by Google

cours considérables, pour réparer les dommages occasionnés par le tremblement de terre, & surtout pour relever le *colosse*, ceux ci les employèrent à d'autres usages, & supposèrent un Oracle qui défendoit le rétablissement de la statue du Soleil. C'est Strabon (*Strab. liv. xiv.*) qui nous apprend cette particularité.

Pline dit qu'elle étoit couchée par terre dans le temps qu'il écrivoit, & qu'on appercevoit dans les fractures de vastes cavités & de gros quartiers de pierre renfermés pour l'affurer sur sa base. Elle resta dans cet état jusqu'à l'année 655 de J. C. temps auquel les Sarrasins la brisèrent. Nous fixons cet instant à la douzième année du règne de Constant II (*Constant. de Aaminist. cap.* 20.) après le Diacre Paul, Constantin Porphyrogenète, la chronique de Théophane & Zonare (*Zonar. Ann. lib. xi.*). Tous s'accordent parfaitement sur le temps de sa destruction, ils ne varient que sur sa durée. On la trouve de 935 ans, en voyant la statue fondue l'an 280 avant J. C., & brisée l'an 655 du même. Paul & Constantin lui donnent 1360 ans, & Cédrenus ajoute encore cinq ans à cette fable.

Les dimensions de cette énorme statue nous arrêterons moins de temps que son histoire, quelque contradiction qu'on trouve dans les historiens à leur sujet. Strabon, Pline, Isidore de Séville (*Isid. Orig. lib. xiv. cap.* 6.) qui florissoient pendant que le *colosse* existoit encore, ont pu le voir ou apprendre de leurs contemporains les détails qu'il nous en ont transmis. Ils lui donnent soixante & dix coudées de hauteur: le premier rapporte même deux vers d'un Simonide, autre que le chantre des demi-Dieux, Castor & Pollux, gravés sur la base du *colosse*, & portant expressément soixante & dix coudées. Il est vrai que Constantin, Théophane & Cédrenus font mention de quatre-vingt coudées. Mais on observera qu'ils sont bien postérieurs à la destruction du *colosse*; que la différence entre οβδοήκοντα & ογδοήκοντα est assez petite pour pouvoir être rejetée sur une faute de copiste répétée par les deux autres historiens calqués dans cet endroit exactement sur le premier; & que le dernier en particulier n'est célèbre que par ses erreurs de fait & de chronologie. Il s'est cependant rapproché par le nombre de cent vingt-sept pieds de la véritable hauteur, qu'il abandonne en lui donnant quatre-vingt coudées. En effet, soixante-dix coudées moyennes, chacune d'un pied & dix pouces de roi, donnent un peu plus de cent vingt-huit pieds, hauteur la plus vraisemblable du *colosse*.

Ne nous arrêtons cependant pas absolument à cette première détermination, & cherchons de nouvelles mesures dans le passage de Pline. Ce savant naturaliste dit, 1°. que peu de personnes pouvoient embrasser son pouce; 2°. que la longueur de ses doigts surpassoit la hauteur des statues ordinaires: voilà deux proportions fixes & précises. Pour trouver la première, on observera d'abord que M. le Comte de Buffon place la grande taille au-dessus de cinq pieds six pouces, & que le *peu de personnes* doit s'entendre par conséquent d'hommes ayant une taille plus élevée: je me suis attaché à neuf pouces. Personne n'ignore que la distance d'une main à l'autre dans un homme dont les bras sont étendus, est égale à sa hauteur. Ainsi donnant au pouce du *colosse* cinq pieds & neuf pouces de circonférence, on aura, par les proportions connues des sculpteurs, (le pouce d'un homme de cinq pieds neuf pouces de hauteur, a trois pouces de circonférence) cent trente-un pieds de hauteur: écart très-peu sensible.

La seconde dimension donnée par Pline, achève la conviction. L'index d'un homme de cinq pieds neuf pouces, a communément trois pouces de longueur: il est donc la vingt-troisième partie de sa hauteur. Donnons aux statues ordinaires la hauteur de l'homme qui nous sert de terme de comparaison, & la proportion de l'index du *colosse* donnera cent trente-deux pieds. Nous avons donc obtenu quatre nombres par des voies différentes, 127, 128, 131 & 132, qui offrent pour résultat moyen cent vingt-neuf pieds. Ainsi on peut hardiment fixer la hauteur approchée de cette prodigieuse statue à cent vingt-huit pieds. Il est fâcheux pour Murarori qu'on rencontre une harmonie si parfaite entre les historiens qui nous en ont transmis le souvenir. Sans doute que dix-huit écrivains de différens pays n'ont pu avoir entre-eux de connivence réelle depuis le siècle qui a précédé la naissance du Sauveur jusqu'au quinzième qui l'a suivi. Aussi terminerois-je ici cet article, s'il ne restoit encore quelques obscurités à dissiper, & quelques détails à conservet sur cette merveille.

Voilà le *colosse* existant. Comment a-t'on pu remuer une masse aussi considérable? Les vaisseaux passoient-ils entre ses jambes à pleines voiles? Combien de chameaux ont été employés à en transporter les débris? Pour répondre à la première question, recourons encore aux proportions d'un homme de cinq pieds neuf pouces de hauteur, nous trouverons qu'il contient à peu-près onze pieds cubes de matière. La solidité du *colosse* est par conséquent de deux cens trente pieds cubes, lesquels supposés de cuivre ordinaire, pesant 648 livres le pied cube, forment un poids total de 148,900 livres, ou près de 1500 quintaux. Les Annales des Arts nous ont conservé le poids de masses plus considérables, qu'ils ont déplacé & élevé sur une base. L'obélisque de Saint-Jean de Latran à Rome porte 112 pieds de hauteur, sans la base sur laquelle il est dressé. Les deux côtés du quarré qu'il forme à sa naissance sont de huit & de neuf pieds & demi. Supposant cette masse d'un marbre ordinaire, du poids de 252 livres le pied cube, son poids total

Digitized by Google

sera de 715,008 livres. Où est l'impossibilité de dresser une statue cinq fois moins lourde ? Il paroît d'ailleurs que les Rhodiens avoient un goût particulier pour les statues *colossales*. On en comptoit dans leur isle, selon Pline, plus de cent, dont une seule auroit fait l'ornement de toute autre ville. Le même auteur, le dirai-je ? parle d'un *colosse* de quatre cens pieds, élevé de son temps à Clermont en Auvergne, par un certain Zénodote.

Il est probable que ces prodiges de l'art n'étoient pas fondus d'un seul jet : le long espace qu'auroit eu à parcourir le métal en fusion, lui auroit donné le temps de se refroidir, & auroit fait manquer la fonte. Sans doute qu'ils ne l'auront été qu'en *tonnes*, c'est-à-dire, par parties. On peut conjecturer encore avec plus de fondement, que le *colosse* de Rhodes étoit un ouvrage de platinerie ou de cuivre battu au marteau ; ce que Pline nous donne à entendre en disant, qu'on appercevoit d'énormes cavités dans ses débris. La statue du Connétable de Montmorency à Chantilli, la chaire de S. Pierre à Rome, qui a quatre-vingt pieds de hauteur, & le *colosse* d'Arona, dans l'état de Milan, représentant S. Charles Borromée, haut de cinquante à soixante pieds, nous offrent des exemples de ce genre de travail, & diminuent notre étonnement. Si un Souverain peu riche, & une petite ville ont pu approcher de si près de la magnificence des Rhodiens, qui doutera que ces derniers, aidés par les plus opulentes cités de la Grèce, aient fabriqué ce célèbre monument ?

On peut regarder comme très-douteux ce que nous trouvons dans du Choul, sur les ornemens du *colosse* & sur sa position. Vigenère, écrivain du seizième siècle, paroît être le premier qui l'ait placé à l'entrée du port, & les jambes écartées. Cependant on défend son opinion, & nous en donnons ici la preuve.

Comment les vaisseaux passoient-ils entre les jambes du *colosse* ? Elles avoient à peu-près soixante pieds de longueur, en y joignant les cuisses, & étoient placées sur deux rochers qui, fermant l'entrée du port, ne laissoient de passage que pour une galère. Perdons de vue nos vaisseaux de ligne, qui portent jusqu'à cent quatre-vingt pieds de mâture. Représentons-nous ceux des anciens, qui tous alloient à rames, & ne portoient dès-lors que des voiles fort petites, côtoyant toujours le continent, & tirant très-peu d'eau. Or, quelque petite que soit la hauteur des rochers qui servoient de base au *colosse*, nos galères passeront entre ses jambes avec toutes leurs flammes, banderolles & voiles déployées. Rien ne doit donc étonner dans cet ouvrage admirable que la hardiesse du sculpteur, & celle de l'historien qui l'a révoqué en doute, contre le témoignage de toute l'antiquité.

Le nombre des chameaux qui transportèrent les débris de la statue du Soleil, forme encore une difficulté qu'il faut applanir. Je ferai remarquer auparavant quelle roure oblique ont pris Rollin & Joseph Scaliger pour estimer son poids. Au lieu de le conclure de sa solidité par les calculs ordinaires, ils l'ont conclu du nombre & de la force des chameaux. Aussi leur erreur est si considérable, qu'à chercher la hauteur du *colosse* par le poids qu'ils lui assignent, on la trouveroit de six cens pieds au moins ; calcul extravagant. Le diacre Paul, Zonare & Cédrenus font mention de neuf cens chameaux. Le respect outré & l'admiration excessive pour l'antiquité, dont étoient pénétrés les deux auteurs modernes que j'ai cités, leur a fait adopter aveuglément ce nombre exagéré. Constantin Porphyrogenète en compte trente mille, & Théophanes en ajoute encore quatre-vingt. C'est d'eux qu'il faut dire avec Juvénal : *Quicquid Græcia mendax audet in historia.* Le P. Riccioli, dans sa chronologie réformée, a réduit ce nombre à 318, sentant le ridicule des neuf cens. Pour moi je les réduits encore à cent ; fondé sur la vraisemblance, sur le témoignage de la Martinière, de l'Abbé de Vertot, & sur une tradition constante. Les grands chameaux, selon Chardin & M. le Comte de Buffon, portent jusqu'à treize quintaux, qui, multipliés par cent, donnent une charge de treize cens quintaux. Si l'on considère que le pied grec est de quelques lignes plus court que le nôtre ; que j'ai supposé, contre le témoignage de Pline, le *colosse* massif ; que d'ailleurs il étoit d'airain, mêlange de cuivre & d'étain plus léger d'un septième que le premier ; & qu'enfin le déchet & les vols avoient diminué sa masse, on rapprochera aisément les quatorze cens quintaux trouvés par mon calcul, des treize cens que nous fournit la charge de cent chameaux

COLOSSINUS. } *COLOSSENUS.* } *Color.* Pline donne ce nom à la couleur pourpre, & il la tire de celle des fleurs du cyclame (*xxi. 9.*). *In vepribus nascitur cyclaminum. Flos ejus colossinus in coronas admittitur.*

COLUM vinarium. L'instrument que les anciens employoient à passer le vin s'appeloit Ἤθμος, *colum vinarium.* On en conserve deux dans le cabinet d'Herculanum ; ils sont d'un métal blanc, & travaillés avec élégance. Chacun est formé de deux plats ronds & profonds ; (le diamètre est d'un demi-palme, 4 pouces françois) garnis d'un manche applati, les deux plats sont faits de façon que l'un entre parfaitement dans l'autre ; & les manches se joignent si bien qu'étant réunis, le tout ne paroît faire qu'un seul vaisseau. La partie supérieure est percée d'une manière particulière ; & c'étoit toujours sur ce premier plat qu'on versoit le vin, qui couloit dans le plat inférieur, d'où on le tiroit pour en remplir ensuite les coupes.

A dix lieues de l'ancienne Capoue, près d'un endroit appelé Trebbia, M. Hamilton fit ouvrir plusieurs

pluſieurs tombeaux pour en examiner l'architecture, & pour découvrir des vaſes étruſques ou campaniens. Entre autres vaſes & uſtenſiles qu'il y trouva placés autour du ſquélette, étoit un *colum vinarium* de bronze, eſpèce de jatte profonde, percée de pluſieurs trous en forme de tamis, & garnie d'un manche. Cette jatte s'adaptoit à une ſoucoupe ſans trous, & ſervoit à paſſer le vin. Car les vins des anciens que l'on conſervoit dans les grands *dolia* de terre cuite, préférablement aux tonneaux de bois, étoient plus épais que les nôtres, & avoient beſoin d'être paſſés dans un *colum*.

Colum nivarium, paſſoire deſtinée à épurer la neige que les Romains mettoient dans leur boiſſon pour la rafraîchir. Les riches avoient pour cet objet des *colum* d'argent; mais les pauvres & les citoyens moins riches ſe ſervoient d'un ſac de lin ou d'un tamis. Nous trouvons cette diſtinction dans une épigramme de Martial (14):

Setinos moneo noſtra nive frange trientes:
Pauperiore mero tingere lina potes.

Il ſeroit aſſez difficile de décider ſi les *colum* trouvés à Herculanum ont ſervi à paſſer le vin ou la neige.

COLUMBAIRE. *COLUMBARIUM.* } C'étoit un mauſolée ou un tombeau deſtiné à renfermer les cendres de quelque famille illuſtre. Le nom de *columbarium* fut donné à ces mauſolées, à cauſe de la reſſemblance qu'ils avoient dans leur intérieur avec un colombier, *columbarium*. Les urnes, *ollæ*, qui contenoient les cendres, étoient placées les unes au-deſſus des autres, dans des niches pratiquées dans le mur, comme les nids des pigeons. Il y avoit ordinairement une inſcription au-deſſus de chaque urne, qui apprenoit le nom de la perſonne dont elle renfermoit les cendres.

En 1726, on trouva près de Rome le *columbarium* de la maiſon de Livie, c'eſt-à-dire, des officiers de ſa maiſon, & de leurs femmes & enfans.

Pluſieurs antiquaires d'Italie ont donné la figure de ce *columbaire* avec les inſcriptions que l'on y liſoit. Le Père Montfaucon a publié le deſſin d'un ſemblable *columbaire*; & l'on en voit un pareil dans les peintures de Sante-Bartoli.

Spon (*Miſcellan. Antiquit.*) a publié les inſcriptions qu'on liſoit dans le *columbaire* de la famille *Abuccia*. En voici la principale:

L. ABUCCIUS HERMES IN HOC
ORDINE AB IMO AD SUMMUM
COLUMBARIA IX. OLLÆ XVIII
SIBI POSTERISQUE SUIS.

Les niches renfermoient quelquefois deux urnes; c'étoient les cendres du mari & de la femme.

COLUMELLA, petite colonne. On donnoit ce nom aux cippes que l'on élevoit ſur les ſépultures. Cicéron dit (*de leg. II.* 26.) que le Légiſlateur Pittacus fixa à un cippe, ou *columella* de trois coudées de hauteur les ornemens des ſépultures: *Pittacus ſuper terræ tumulum noluit quid ſtatui, niſi columellam tribus cubitis ne altiorem.*

COLUMNARII, gens perdus de dettes, & qui avoient été ſouvent cités par le Préteur au pied de la colonne Méniane (*Cicer. famil. VIII.* 9.). *Nolo te putare Favonium a columnariis præteritum eſſe.*

COLUMNARIUM, impôt que la loi Julia ſomptuaire avoit établi ſur le nombre de colonnes qui ſe trouvoient dans chaque édifice de Rome.

COLYBRASSOS, en Cilicie, ΚΟΛΥΒΡΑΣΣΕΩΝ. On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur de Trébonien-Gallus, de Salonin ..... *Pellerin.*

COLYSÉE. *Voyez* COLISÉE.

COMÆUS, ſurnom d'Apollon, ſous lequel il étoit adoré à Séleucie, d'où ſa ſtatue fut portée à Rome, & placée dans le temple d'Apollon-Palatin. On dit que les ſoldats qui prirent Séleucie s'étant mis à chercher dans le temple d'Apollon *Comeus* des tréſors qu'ils y ſuppoſoient cachés, il ſortit par l'ouverture qu'ils avoient faite, une vapeur empoiſonnée qui répandit la peſte depuis cette ville juſques ſur les bords du Rhin; c'eſt-à-dire que ce pillage & cette peſte (ſi elle eſt vraie) arrivèrent en même-temps, & que le peuple, toujours ſuperſtitieux, regarda l'un de ces événemens comme la cauſe de l'autre. *Apollon-Comeus* veut dire *Apollon à belle chevelure*; l'idée poétique de donner à Apollon une belle chevelure blonde, vient, ſelon toute apparence, de la manière épaiſe dont on voit ſes rayons lorſqu'ils tombent obliquement ſur une forêt épaiſſe, & qu'ils paſſent entre les feuilles des arbres comme de longs filets lumineux & blonds. Les Naucratiens célébroient ſa fête en habit blanc, ſelon Athénée.

COMAGÈNE. *Voyez* COMMAGÈNE.

COMANA, dans le Pont Galatique. ΚΟΜΑΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRR. en bronze.
O. en argent.
O. en or.
Leur type ordinaire eſt l'égide.

Devenue colonie Romaine, *Comana* a fait frapper des médailles latines en l'honneur de Caracalla, avec cette légende:

COL. JUL. AUG. F. COMANORUM. — *Colonia Julia Auguſta felix Comanorum.*

COMANE. *Voyez* BELLONE.

COMARCIOS, air, ou nome de flûte des Grecs.

COMASIE. *Voyez* GÉLASIE.

COMBAT, se dit des jeux solemnels des Grecs & des Romains à l'honneur des Dieux, tels qu'étoient les jeux Olympiques, les Pythiens, les Néméens, les Isthmiens, les *combats* du Cirque, les Actiaques & les autres dont nous parlerons à leur place. Les *combats* qui s'y *faisoient* étoient la course, la lutte, les coups de poings, le palet, &c. Les *combattans*, qui se nommoient *athlètes*, s'y préparoient dès la jeunesse par des exercices continuels, & un régime très-exact. Ils ne mangeoient que de certaines viandes, & à certaines heures; ils ne buvoient point de vin, & n'avoient point de commerce avec les femmes; leur travail & leur repos étoient réglés.

Les anciens se plaisoient à voir des *combats* d'animaux domestiques. Tous les ans, à certain jour marqué, on faisoit *combattre* dans le théâtre d'Athènes des coqs en l'honneur de ceux dont Thémistocle, allant combattre les Perses, prit le chant pour un augure favorable (*Ælian. 1l.* 28).

Le Comte de Caylus (*Rec. 111. page* 282.) a publié un dessin relatif aux *combats* d'animaux. Cette gravure représente deux Romains, qui paroissent âgés, & qui font *combattre* bien sérieusement leurs chèvres. Sans admettre aucun sujet de superstition dans cette gravure, il est à présumer que les paris intéressoient ces deux Romains au succès de ce combat.

On voit deux boucs qui *combattent* sur les médailles de Thessalonique.

COMBE, fille d'Ophias, fut changée, dit Ovide, en oiseau, pour la préserver de la fureur de ses enfans (*Mét.* 7. *v.* 382.):

Adjacet his Pleuron, in qua trepidantibus alis,
Ophias effugit natorum vulnera Combe.

Il y eut une autre *Combe*, fille d'Asopus, qui fut surnommée *Chalcis*, pour avoir inventé les armures de cuivre.

COMBLE ou FRONTON. Le *comble* s'appeloit en grec *αἰτὸς* ou *ἀέτωμα*. On ne le voyoit qu'aux bâtimens ou aux temples dont le toit formoit avec la couverture un triangle équilatéral; car les maisons n'étoient pas toutes en terrasse & sans *comble*, comme le prétend Saumaise. On peut s'en convaincre par la vue de peintures anciennes. Si l'on regarda le *comble* du palais de César comme un pronostic de son apothéose future; il ne faut pas entendre par-là le *comble* seul, mais la sculpture en bosse, ou plutôt les figures entières qui ornoient cet édifice, suivant la manière de décorer les frontons des temples. Pompée fit placer des proues de vaisseau sur le *comble* de sa maison, d'où elle fut appelée, selon Casaubon, *rostrata domus*.

La hauteur des temples se comptoit depuis le pavé jusqu'à la pointe du *comble*; c'est pourquoi la hauteur totale du temple de Jupiter à Girgenti étoit de cent vingt pieds grecs.

On a déduit de fort loin l'étymologie du mot grec qui signifie *comble*, & l'on a cherché à y trouver la ressemblance d'un aigle éployé. Winckelmann pense qu'on a peut être mis dans les commencemens un aigle sur le *comble* des temples, parce que les plus anciens étoient consacrés à Jupiter, & que de-là est venu le nom grec.

COMÉDIE. *Voyez le Dictionnaire de Littérature.*

COMÉDIEN. Autant les Acteurs étoient en honneur à Athènes, où on les chargeoit quelquefois de négociations & d'ambassades, autant étoient-ils méprisés à Rome. Non-seulement ils n'avoient pas rang parmi les citoyens; mais encore, lorsqu'un citoyen montoit sur le théâtre avec eux, il étoit chassé de sa tribu & privé du droit de suffrage par les Censeurs. C'est ce que nous apprend Scipion dans Cicéron, cité par S. Augustin (*Cité de Dieu, liv. 11. ch.* 13.): *Cùm artem ludicram scenamque totam probro ducerent, genus id hominum, non modò honore reliquorum civium, sed etiam tribu moveri notatione censoriâ voluerunt.* L'exemple de Roscius, dont Cicéron faisoit tant de cas, ne prouve pas le contraire. L'orateur estimoit à la vérité les talens du *Comédien*; mais il prisoit encore davantage ses vertus, qui le distinguoient tellement de ses camarades, qu'elles sembloient devoir l'exclure du théâtre.

On peut dire la même chose du *Comédien* dont on lit l'épitaphe suivante à Rome, au-delà du pont Milvius:

LAUDATUS. POPULO. SOLITUS. MANDATA.
REFERRE.
ADLECTUS. SCENÆ. PARASITUS. APOLLINIS.
IDEM.
MULTARUM. IN MIMIS. SALTANTIBUS. UTILIS.
ACTOR.

Les Empereurs & les Consuls récompensoient les *Comédiens* qui excelloient dans leur art, en leur distribuant des couronnes, des colliers, des anneaux & des palmes, soit pendant le spectacle, soit dans les jeux Capitolins ou dans ceux d'Apollon. Les applaudissemens du peuple accompagnoient ordinairement ces récompenses. Ferretti a publié une inscription qui parle de ce couronnement:

L. SURREDI. L. F. CLU
FELICIS

PROCURATORIS. AB
SCAEN. THEAT. IMP
CAESAR. DOMITIAN
PRINCIPI
CORONATO. CONTRA
OMNES. SCAENICOS.

Et Sidoine Apollinaire (*Carm. XXIII.* 424.)

Hic mox precipit aquus imperator
Palmis ferico, torquibus coronas
Conjungi, & meritum remunerari.

Les figures d'hommes qui repréſentent des perſonnages *comiques* ou tragiques, ſont les ſeules qui portent des manches longues & étroites, ainſi que nous le voyons à deux petites ſtatues de *comiques* à la villa Mattei, & à une autre ſemblable à la villa Albani, de même qu'à une figure tragique ſur un tableau d'Herculanum (*Pitt. Erc. t. 4. tav.* 41.). Cependant cet ajuſtement eſt encore plus ſenſible, & ſe voit à un plus grand nombre de figures ſur un bas-relief de la villa Pamfili, que Winckelmann a fait connoître dans ſes monumens de l'antiquité (*Monum. Ant. ined. n°.* 189.). Les valets de *Comédie* portoient deſſus l'habillement à longues manches étroites, une caſaque courte avec des demi-manches (*Pitt. Erc. t. 4. tav.* 33.).

Pour connoître les coſtumes des Tragiques Grecs & Romains, il faut conſulter les bas-reliefs des *monumenti* de Winckelmann, qui en repréſentent pluſieurs. Les peintures du Térence du Vatican feront connoître de même les coſtumes des comiques.

Les théâtres des anciens ayant une étendue triple & quadruple des nôtres, on donnoit aux *Comédiens* des habillemens qui faiſoient diſtinguer de fort loin les rôles dont ils étoient chargés. Par exemple, les maſques des femmes, qui, dans les tragédies apportoient la nouvelle de quelque malheur, étoient accompagnés de chevelures longues, éparſes & flottantes ſur les épaules. Le principal perſonnage de femme dans les mêmes tragédies, portoit ordinairement ſes cheveux noués ſur le front, ou le *corymbion* des jeunes filles. De même encore les paraſites & ceux qui vendoient des femmes débauchées portoient un bâton droit, appelé *ἀγροικος*; les divinités champêtres, les bergers, les payſans portoient le bâton courbé, ou *pedum*; les Hérauts, les Envoyés, les Ambaſſadeurs portoient un caducée; les Héros dans la tragédie tenoient une maſſue; les Rois s'appuyoient ſur un ſceptre long & droit, &c. &c. *Voyez* ACTEURS, ACTRICES, TRAGIQUES.

COMES. } *Comte* & *Comtes*. Ce nom
COMITES. } déſigna dans ſon origine des perſonnes diſtinguées qui étoient à la Cour ou à la ſuite de l'Empereur; elles furent ainſi nommées *à Comitando, vel commeando*. De-là vint qu'on appela *Comtes Palatins* ceux qui étoient toujours dans le palais au côté du Prince. On les nommoit auſſi *Comites à latere*. Au temps de la république on appeloit *Comites* chez les Romains tous ceux qui accompagnoient les Proconſuls & les Pro-préteurs dans les provinces pour y ſervir la république, comme les Tribuns, ceux qu'on nommoit *Præfecti*, les Ecrivains, &c. Cela paroît par l'Oraiſon de Cicéron, *pro C. Rabirio Poſtumo, n.* 13. Sous les Empereurs les *Comtes* étoient tous les Officiers de la Maiſon de l'Empereur. Il ſemble même qu'on peut faire commencer les *Comtes* dès le temps d'Auguſte, qui prit pluſieurs Sénateurs pour être ſes *Comtes*, ainſi que Dion le rapporte (*l. LIII.*) c'eſt-à-dire, pour l'accompagner dans ſes voyages, & pour l'aſſiſter dans les affaires qui ſe jugeoient alors avec la même autorité que ſi elles euſſent été jugées en plein Sénat. Gallien ſemble avoir aboli ce Conſeil, en défendant aux Sénateurs de ſe trouver dans les armées; & ſes ſucceſſeurs ne le rétablirent pas. Mais s'ils n'avoient pas avec eux un corps de Sénateurs, ils y ſuppléoient par un Conſeil compoſé de gens de métite. Décébale, Roi des Daces, du tems de Trajan, voulant peut-être imiter les Empereurs, avoit auſſi ſes *Comtes*, qui étoient des perſonnes conſidérables, mais non les premiers de ſon royaume. C'eſt Dion qui nous l'apprend (*l. LXVIII.*)

Ces Conſeillers des Empereurs étoient donc véritablement *Comtes*, c'eſt-à-dire, compagnons du Prince, & ils en prenoient quelquefois le titre, mais en y ajoutant le nom du Prince qu'ils accompagnoient. Ainſi c'étoit plutôt une marque de leur emploi qu'un titre de dignité. Conſtantin en fit une dignité, & c'eſt ſous lui qu'on commença à le donner abſolument au *Comte* Denis & à divers autres; & cet uſage étant une fois établi, on le donna aſſez indifféremment, & à ceux qui ſuivoient la Cour, ou qui accompagnoient l'Empereur, & généralement à preſque toutes ſortes d'Officiers, comme on le peut voir par la longue liſte qu'en a faite du Cange.

On donnoit auſſi le titre de *Comte* pour honorer ceux qui avoient bien ſervi le public; par exemple, dans le code, cette qualité eſt donnée aux Avocats & aux Profeſſeurs en Juriſprudence qui avoient ſervi vingt ans. Ainſi, quoique le titre ou le nom de *Comte* fût en uſage avant Conſtantin, ce n'étoit point encore le nom d'une dignité particulière & déterminée. C'eſt cet Empereur qui en fit une dignité, & qui diviſa les *Comtes* en trois ordres, ainſi que nous l'apprend Euſèbe, dans la vie de ce Prince. Les premiers portoient le titre d'illuſtres, *illuſtres*; les ſeconds celui de clariſſimes, *clariſſimi*, & enſuite *ſpectabiles*; les troiſièmes ſe nommoient très-parfaits, *perfectiſſimi*. Le Sénat étoit compoſé des deux premiers

ordres ; ceux du dernier n'y entroient point ; mais ils jouiſſoient de pluſieurs des priviléges des Sénateurs. Il y avoit pluſieurs eſpèces de *Comtes*, dont les uns ſervoient ſur terre & les autres ſur mer. Le premier de tous s'appela dans le bas-Empire *Protocomte*, *Protocomes*.

A peine le nom de *Comte* fut-il devenu un titre d'honneur chez les Romains, qu'il fut ambitionné par un infinité de particuliers, qu'il devint très commun, & par conſéquent peu honorable. Il y eut des *Comtes* pour le ſervice de terre, pour le ſervice de mer, pour les affaires civiles, pour celles de la religion, pour la juriſprudence, &c. Nous allons expoſer en peu de mots les titres & les fonctions des principaux Officiers qui ont porté dans l'antiquité le nom de *Comte*, ſelon l'acception antérieure à celle qu'il a aujourd'hui dans l'Europe.

On nomma *Comes Egypti* un Miniſtre chargé de la caiſſe des impôts ſur la ſoie, les perles, les aromates, & autres marchandiſes précieuſes : ſon pouvoir étoit grand ; il ne rendoit compte qu'à l'Empereur ; le gouvernement d'Egypte étoit attaché à ſa dignité ; on le déſignoit auſſi quelquefois par *Comes rationalis ſummarum*. *Comes ærarii*, ou *Comes largitionum*, une eſpèce d'intendant des finances des Empereurs, le garde de leurs revenus, & le diſtributeur de leurs largeſſes. *Comes Africæ*, ou *dux limitaneus*, un gouverneur en Afrique des forteresſes & places frontières ; il commandoit à ſeize ſous-gouverneurs. *Comes alanus*, le chef d'une compagnie de ſoldats Alains ; il étoit ſubordonné au *magiſter militum*. *Comes annonæ*, un officier chargé par l'Empereur de l'approviſionnement & de la ſubſiſtance générale de Conſtantinople. *Comes archiatrorum ſacri palatii*, un chef des *Archiatres* du ſacré palais, ou le premier Médecin de l'Empereur ; il fut du premier, du ſecond ou du troiſième ordre, ſelon le plus ou le moins de crédit qu'il obtint auprès du Prince. *Comes argentoratenſis*, un commandant de la garniſon de Strasbourg. *Comes auri*, un garde de la vaiſſelle d'or & d'argent de l'Empereur, ou un officier chargé de mettre en ordre l'argent des coffres de l'Empereur, on l'appeloit encore directeur *ſcrinii auræ maſſæ*, ou inſpecteur général des mines. *Comes Britanniæ*, celui qui commandoit ſur les côtes de cette province pour les Romains ; il s'appeloit auſſi *Comes maritimi tractus*, *Comes littoris*, *Comes littoris Saxonici per Britanniam*. *Comes bucinatorum*, un chef des trompettes, un inſpecteur & juge de cette troupe. *Comes caſtrenſis*, un chef des bas-officiers de la bouche du Prince, ou un pourvoyeur général du camp, ou dans des temps plus reculés, le gouverneur d'un camp ou d'un château fortifié. *Comes cataphractarius*, un chef de cuiraſſiers. *Comes civitatis*, le premier magiſtrat d'une ville. *Comes clibanarius*, le même que *cataphractarius*. *Comes commerciorum*, un inſpecteur général du commerce ; il avoit ſous lui les intendans du commerce de l'Orient, de l'Egypte, de la Méſie, de la Scythie, du Pont & de l'Illyrie ; ils veilloient tous aux importations, exportations, &c. & ils étoient ſoutenus dans leurs fonctions par une milice particulière. *Comes ſacri conſiſtorii*, un officier de confiance de l'Empereur ; il aſſiſtoit à la réception des Ambaſſadeurs ; il avoit place au conſeil, lors même qu'on y délibéroit des affaires les plus ſecrettes ; ce *Comte* fut du premier ordre. *Comes contariorum*, un chef des piquiers. *Comes diſpoſitionum*, un miniſtre de la guerre ; il avoit ſa caiſſe particulière, d'où il étoit appelé *princeps ſui ſcrinii, in capite conſtitutus, prior in ſcrinio*. *Comes domeſticorum*, un chef des gardes de l'Empereur ; ſa fonction en paix & en guerre étoit de veiller à la perſonne de l'Empereur ſans pouvoir s'en éloigner : il abuſa quelquefois de ſa place. Il y avoit des gardes domeſtiques à pied & à cheval ; on appeloit ceux-ci *protectores*, & on les comprenoit tous ſous le nom de *prætoriani*. *Comes domorum*, un inſpecteur des bâtimens du Prince ; il portoit en Cappadoce le nom de *Comes domus divinæ*. *Comes equorum regiorum*, un grand écuyer de l'Empereur. *Comes excubitorum*, un chef des gardes de nuit. *Comes exercitus*, *Comes rei militaris*, un général d'armée. *Comes fœderatorum*, un chef des ſoldats étrangers & des ſoudoyés. *Comes formarum*, un inſpecteur des aquéducs ; on l'appeloit auſſi *ædilis* ou *curator formarum*. *Forma* ſignifioit un canal de brique, de charpente ou de pierre dure. Cet inſpecteur étoit ſubordonné au *prafectus urbis*. *Comes gildoniaci*, un inſpecteur des domaines que Gildo poſſédoit en Afrique, & qu'il perdit avec la vie l'an 401 de J. C. Il étoit ſubordonné au *Comes rerum privatarum*. *Comes horreorum*, un inſpecteur des greniers. *Comes Italiæ*, le gouverneur des frontières de l'Italie. *Comes Italicianus* ou *Gallicanus*, le tréſorier de la chambre des domaines des Gaules & de l'Italie ; on l'appela quelquefois *Comes largitionum*, quand ſon diſtrict fut borné à un diocèſe. *Comes largitionum comitatenſium*, un tréſorier de l'Empereur & un diſtributeur de ſes bienfaits privés ; il ſuivoit le Prince en voyage ; ſes commis s'appeloient *largitionales comitatenſes*, *de largitionibus*, *de privatis*, *de ſacris*, *de comitatenſibus*, &c. noms ſynonymes entre-eux, comme *largitio*, *ærarium*, *fiſcus*, &c. *Comes largitionum privatarum*, un contrôleur des revenus perſonnels & propres de l'Empereur, & dont il ne devoit aucun compte à l'Etat ; ſes ſubalternes s'appeloient *rationales rei privatæ* ; leur chef portoit le nom de *prafectus* ou *procurator rei privatæ* ; il veilloit aux *bona caduca*, *vaga*, *mancipia*, &c. *Comes largitionum ſacrarum*, un contrôleur des finances deſtinées aux charges de l'Etat, comme les honoraires des magiſtrats, la paye des militaires, &c. ; on l'appeloit quelquefois *Comes ſacrarum*, *Comes largitionum*, *Comes ſacrarum re-*

Digitized by Google

munerationum. Il régloit les affaires du fiſc, il en faiſoit exécuter les débiteurs ; il fourniſſoit à l'entretien des édifices publics : ſon diſtrict étoit très-étendu ; il jugeoit à mort ; il connoiſſoit des tréſors trouvés, des impôts, des péages, du change, des réparations, des confiſcations, &c. *Comes legum*, un profeſſeur en droit. *Comes limitis* ou *limitaneus*, un gouverneur des forteresſes limitrophes. *Comes marcarum*, le même que *limitaneus*. *Comes maritimæ*, un gouverneur de côtes ; ſes ſubalternes s'appeloient *vice-comites maritimæ*. *Comes matronæ*, un écuyer chargé d'accompagner une femme ou une fille de qualité ; c'étoit pour elles une imprudence que de n'en avoir point. *Comes metallorum per Illyricum*, un inſpecteur des mines de ce pays ; il étoit ſoumis au *Comes largitionum ſacrarum*. *Comes notariorum*, un chef des gens de robe, depuis un chancelier. *Comes numeri cohortis*, un chef d'une troupe de ſix compagnies de ſoldats, qu'on appeloit *numerus*. *Comes obſequii*, un maréchal-des-logis de l'Empereur. *Comes officiorum*, le chef de tous les officiers ſervans au palais de l'Empereur. *Comes Orientis*, un vice-gérent du *Præfectus prætorii Orientis* ; ils s'appeloit auſſi *præſes Orientis*. *Comes pagi*, un bailli d'un village. *Comes portuum*, un inſpecteur des ports, en particulier des ports de Rome & de Ravennes. *Comes palatinus* ou *Comes à lacere*, un juge de toutes les affaires qui concernoient l'Empereur, ſes officiers, ſon palais, ſa maiſon : c'eſt de-là que deſcendent les Princes Palatins d'aujourd'hui, & les *Comtes* Palatins. *Comes patrimonii ſacri*, contrôleur des revenus propres de l'Empire ; il étoit ſubordonné au *Comes privatarum domus divinæ*. *Comes præſens*, un chef des gardes de ſervice. *Comes provinciæ* ou *rector provinciæ*, un gouverneur de province ; il étoit *Comte* du premier ordre ; il commandoit les troupes en guerre ; il jugeoit à mort pendant la paix. Les Landgraves de l'Allemagne font remonter leur origine juſqu'à cet officier. *Comes rei militaris*, ou *exercitus*, ou *militum*, un général chargé de la conſervation d'une province menacée de guerre. *Comes rei privatæ*, ou *rerum privatarum*, ou *largitionum* ; *voyez* plus haut. *Comes renumerationum ſacrarum* ; *voyez* plus haut. *Comes riparum & alvei*, ou plus anciennement *curator alvei*, un inſpecteur du Tibre ; il étoit ſubordonné au préfet de la ville. *Comes ſagittarius*, un chef d'archers : ces archers faiſoient partie de la garde à cheval de l'Empereur. *Comes ſchola*, un chef de claſſe : les officiers du palais étoient diſtribués en claſſes ; il y avoit celles des *ſcutariorum*, des *vexillariorum*, des *ſilentiariorum*, des *exceptorum*, des *chartulariorum*, &c. Ceux qui compoſoient ces claſſes ſe nommoient *ſcholares*, & leurs chefs, *Comites ſcholarum*. Ils étoient ſubordonnés au *magiſter officiorum*. *Comes vacans*, un officier vétéran. *Comes veſtiarii*, un garde du linge de l'Empereur ; il s'appeloit auſſi *lineæ veſtis magiſter* : il étoit ſous le *Comes largitionum privatarum*.

Les François, en s'établiſſant dans les Gaules, n'abolirent pas entièrement la forme du gouvernement des Romains. Comme les gouverneurs des villes & des provinces s'appeloient *Comtes* & Ducs, ils ne voulurent point y apporter de changement. Ces gouverneurs commandoient à la guerre, & pendant la paix ils rendoient la juſtice. Ainſi, par les *Comtes* du temps de Charlemagne, il faut entendre le plus ſouvent les juges ordinaires, & tout enſemble les gouverneurs de villes. Ils étoient au-deſſous des Ducs & des *Comtes* qui étoient gouverneurs de provinces. Ces derniers avoient donc ſous eux des *Comtes* conſtitués dans les villes particulières, & ne cédoient point aux Ducs, qui n'étoient, comme les *Comtes*, que ſimples gouverneurs de provinces. Ces derniers *Comtes* rendirent leur dignité héréditaire ſous les derniers Rois de la deuxième race, qui étoient trop foibles pour ſe faire obéir. Ils uſurpèrent même la ſouveraineté, lorſque Hugues Capet parvint à la couronne. ſon autorité n'étant ni aſſez reconnue, ni aſſez affermie pour s'oppoſer à ces uſurpateurs. C'eſt de-là qu'eſt venu le privilége des *Comtes*, de porter une couronne ſur leurs armes. Ils la prirent alors comme jouiſſant de tous les droits des ſouverains. Mais peu-à-peu les Rois ont remis ces *Comtés* ſous leur obéiſſance, & les ont réunis à la couronne.

COMESSATIO, collation ou repas léger que faiſoient les Romains peu de temps avant que de ſe coucher. Suétone dit de Titus (*c. 7. n. 1.*) qu'il prolongeoit juſqu'à minuit ce repas avec ſes amis : *Quod ad mediam noctem comeſſationes cum profuſiſſimo quoque familiarium extenderet.*

COMÉTES. *Voyez* ÉGIALÉE.

COMÉTHE, fille de Ptétélas. *Voyez* AMPHITRION.

COMETHO, Prêtreſſe de Diane. *Voyez* MÉNALIPPUS.

COMÉTO, COMÉTHE, } fille de Ptérélas, Roi des Téléboëns, trahit ſon père par une fureur de l'amour. La deſtinée de Ptéléras dépendoit d'un cheveu, dont ſa fille ſeule avoit connoiſſance. Amphitrion étant venu aſſiéger Thaphos, capitale des Téléboëns, ne pouvoit la prendre, lorſque *Cométo*, devenue amoureuſe du général ennemi, crut lui plaire en trahiſſant ſon père ; elle coupa donc ce cheveu fatal. Ptérélas fut tué ; & *Cométo*, pour récompenſe de ſa perfidie, fut miſe à mort par ordre de celui pour l'amour duquel elle l'avoit faite.

COMEUS (Apollon). *Voyez* COMÆUS.

COMICE, endroit de Rome dans la VIIIe région, au pied du mont Palatin, vers le capitole,

Digitized by Google

proche le *forum* romain, où ſe tenoient ordinairement les *Comices* par curies. Il n'étoit, ſelon toute apparence, fermé que d'un mur percé de deux portes, par une deſquelles une curie ſortoit, tandis que la curie ſuivante entroit par l'autre, ſelon l'ordre gardé dans les *ovilia* ou *ſepta*, au champ de Mars. Il ne fut couvert qu'en 545. On y fit auſſi des portiques, & on y éleva des ſtatues; c'étoit-là qu'étoit le *puteal libonis*, l'autel où les magiſtrats prêtoient ſerment; le figuier ſauvage ſous lequel la louve avoit allaité Rémus & Romulus; la grande pierre noire que Romulus choiſit de ſon vivant pour ſa tombe, &c. On y jugeoit certaines cauſes. On y puniſſoit les malfaiteurs; on y fouettoit à mort ceux qui avoient corrompu des veſtales. On croit en voir aujourd'hui les reſtes entre les égliſes de Ste Marie la Libératrice & de S. Théodore.

COMICES. C'eſt ainſi qu'on appeloit les aſſemblées du peuple Romain, qui avoient pour objets les affaires de l'Etat, *comitia*. Elles étoient convoquées & dirigées, ou par un des deux Conſuls, ou dans la vacance des Conſuls par l'Interrex, par un Préteur, un Dictateur, un Tribun du peuple, un ſouverain Pontife (ce qui n'étoit pas ordinaire) un Décemvir ou un Edile.

Les *Comices* ſe tenoient pour l'élection d'un magiſtrat, pour quelque innovation dans les loix, pour une réſolution de guerre, l'élection d'un gouverneur, la dépoſition d'un général, ou pour le jugement d'un citoyen. On s'aſſembloit dans le champ de Mars ou dans le forum, à l'endroit appelé *comitium*, ou dans le capitole. Les citoyens habitans de Rome, ou des autres parties de l'empire Romain, y étoient indiſtinctement admis. On n'aſſembloit point de *Comices* les jours de fêtes, les jours de foires, ni les jours malheureux. De ſorte qu'il n'y avoit dans l'année que 184 jours de *Comices*, marqués par un C dans le calendrier de Jules-Céſar, & appelés *comitiaux*. Ils étoient remis quand il tonnoit ou quand il faiſoit mauvais temps, *jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas*; lorſque les augures ne pouvoient commencer ou continuer leurs obſervations. La liberté des aſſemblées Romaines fut très-gênée ſous Jules-Céſar, moins ſous Auguſte, plus ou moins dans la ſuite, ſelon le caractère des Empereurs.

La diſtinction des *Comices* ſuivit la diſtribution du peuple Romain. Le peuple Romain étoit diviſé en centuries, en curies & en tribus: il y eut donc, ſur-tout dans les commencemens, les *Comices* appelées *comitia tributa*, les *curiata* & les *centuriata*. Ils prirent auſſi des noms différens, ſuivant les magiſtratures auxquelles ils devoient pourvoir; & il y eut les *Comices conſularia, pretoria, ædilitia, cenſoria, pontificia, proconſularia, propretoria* & *tribunitia*, ſans compter d'autres *Comices*, dont l'objet étant particulier, le nom l'étoit auſſi, tels que les *calata*.

Comices dits *ædilitia*, aſſemblées où l'on éliſoit les Ediles Curules & Plébéiens; elles étoient quelquefois convoquées par les Tribuns du peuple, quelquefois par les Ediles; le peuple y étoit diſtribué par tribus.

Comices dits *calata*; le peuple y étoit diſtribué par curies ou par centuries. C'étoit un Licteur qui appeloit les curies; c'étoit un *Cornicen* qui appeloit les centuries; elles étoient demandées par le collége des Prêtres, & convoquées par les Conſuls; on éliſoit dans les centuries un *rex ſacrificulus*, & dans les curies un *flamine*; on n'appeloit que dix-ſept tribus: ce n'étoient donc pas proprement des aſſemblées qu'on pût nommer *comitia*, mais *conſilia*; on y faiſoit les actes appelés *adrogations* ou *adoptions* de ceux qui étoient leurs maîtres, *ſui juris*; on y paſſoit les teſtamens appelés de ce nom, *teſtamenta calata*; on y traitoit de la cérémonie appelée *teſtatio ſacrorum*, ou de l'accompliſſement des legs deſtinés aux choſes ſacrées, ſelon quelques-uns, ou de la conſécration des édifices ſelon d'autres.

Comices dits *cenſoria*, aſſemblées où l'on éliſoit les Cenſeurs: le peuple y étoit diſtribué par centuries, un des Conſuls y préſidoit; le Cenſeur élu entroit en charge immédiatement après l'élection, à moins qu'il n'y eût quelque cauſe de nullité.

Comices dits *centuriata*, aſſemblées où le peuple étoit diſtribué en 193 centuries: on y décidoit les affaires à la pluralité des voix des centuries; on en fait remonter l'inſtitution juſques ſous le Roi Servius Tullius; on y éliſoit, au temps de la république, les Conſuls, les Préteurs, les Cenſeurs, quelquefois les Proconſuls, le *rex ſacrorum*; on y délibéroit des loix, des traités de paix, des déclarations de guerres, du jugement d'un citoyen *in crimine perduellionis*. Les Conſuls y préſidoient, en leur abſence c'étoient les Dictateurs, les Tribuns militaires qui avoient puiſſance conſulaire, les Décemvirs appelés *legibus ſcribendis*, l'*interrex*; on les annonçoit au peuple par des crieurs ou par des affiches ou publications faites dans trois marchés conſécutifs; on ne les tenoit point dans la ville, parce qu'une partie du peuple s'y trouvoit en armes: c'étoit au champ de Mars. Quand les Queſteurs ou Tribuns du peuple préſidoient, il ne s'agiſſoit que du jugement d'un citoyen; cependant il falloit que le *Comice* fut autoriſé par le conſentement d'un Conſul. Lorſque l'objet de l'aſſemblée étoit ou la publication d'une loi, ou le jugement d'un citoyen, elle n'avoit point de jour fixe; s'il s'agiſſoit de l'élection d'un magiſtrat, elle ſe faiſoit néceſſairement avant que le temps de la fonction de cette magiſtrature fût expiré. Il n'y eut cependant de jour fixe qu'en 600; ce fut le premier Janvier.

Il falloit toujours l'agrément du Sénat; & il dépendoit de lui d'infirmer ou de confirmer la délibération du *Comice*. Ces actes du deſpotiſme pa-

Digitized by Google

tricien déplaiſoient au peuple ; & Quintus Publius Philo parvint à les téptimer, en faiſant propoſer au peuple les ſujets de délibérarion & les opinions du Sénat, par le Sénat même ; ce qu'on appeloit *autores fieri*. Le peuple devint ainſi juge des délibérations du Sénat, au-lieu que le Sénat avoit été juſqu'alors juge des ſiennes. Quand le Sénat vouloit des *Comices*, on les publioit comme nous avons dit ; le jour venu, on conſultoit les Auguttes, on ſacrifioit ; & s'il ne ſurvenoit aucun obſtacle, le Préſident conduiſoit le peuple au champ de Mars. Là, il propoſoit le ſujet de la délibération, l'avis du Sénat, & diſoit au peuple : *Rogo vos, quirites, velitis, jubeatis, &c.* Auſſitôt chaque citoyen ſe rangeoit dans ſa claſſe & dans ſa centurie ; on commençoit à prendre les voix par la première claſſe, & dans cette claſſe par les dix-huit centuries de chevaliers ; on paſſoit enſuite aux quatre-vingt autres centuries. Quand le conſentement étoit unanime, l'affaire étoit preſque terminée. Si les ſentimens étoient partagés, on prenoit les voix de la ſeconde claſſe ; en cas de partage des voix, on prenoit celles de la troiſième ; & ainſi de ſuite juſqu'à la quatre-vingt-dix-ſeptième. En cas d'égalité de voix dans les cinq premières claſſes, ou dans les 192 centuries qui les compoſoient, la ſixième claſſe décidoit. On alloit rarement juſqu'à la quatrième ou cinquième claſſe. Sous la république, on mettoit tous les noms des centuries dans un vaſe, & l'on en tiroit au ſort le rang de voter. La première centurie tirée s'appeloit *centuria prærogativa*. Les autres centuries adhétoient ordinairement à ſon avis, & cette centurie à l'avis de celui qui votoit le premier. Les Candidats ne négligeoient donc pas de s'aſſurer de cette première voix. Les centuries qui donnoient leurs voix après la première, ſelon que le ſort en avoit ordonné, s'appeloient *jura vocata*. Il importoit encore beaucoup de s'aſſurer de la voix du premier de chaque *jure vocata*.

Ces *Comices* par curies repréſentèrent dans la ſuite les *Comices* par tribus ; au-lieu qu'anciennement on n'entroit point en charge ſans avoir été élu par les *Comices*, appelés *tributaria & centuriata*. Alors le peuple votoit à haute voix ; comme cela n'étoit pas ſans inconvénient, il fut arrêté en 611, ſur les repréſentations du Tribun Gabinius, que les voix ſe prendroient autrement. On employa des tablettes. S'il s'agiſſoit de loix, on mettoit ſur la tablette les lettres V. R. *uti rogas*, ou la lettre A. *antiquo*, j'abroge. Pour l'élection d'un Magiſtrat, on mettoit ſur la tablette la première lettre de ſon nom. Ces tablettes étant diſtribuées au peuple par les Diribiteurs, la centurie dite *prærogativa*, appelée par un crieur, approchoit & entroit dans une enceinte ; on en recevoit les tablettes ſur le pont à meſure qu'elle paſſoit, & on les jetoit dans des urnes gardées par les *cuſtodes*, pour empêcher la fraude. Quand les tablettes étoient toutes reçues, les *cuſtodes* ou gardiens les tiroient des urnes, & ſéparoient celles qui étoient pour & contre, ce qui s'appeloit *dirimere ſuffragia* ; ils marquoient les ſuffrages différens par le moyen des points : ainſi des autres centuries. Lorſqu'il y avoit égalité de voix, & que par conſéquent la différence étoit nulle, on n'annonçoit point cette centurie, & on là paſſoit ſans mot dire, excepté dans les affaires capitales, ou quand il s'agiſſoit d'emploi ; alors on faiſoit tirer au ſort les Candidats. Pour le conſulat, il falloit avoir non-ſeulement l'avantage des ſuffrages ſur ſes compétiteurs, mais réunir plus de la moitié des ſuffrages de chaque centurie. Alors que l'élection étoit valable, celui qui tenoit les *Comices*, diſoit : *Quod mihi, magiſtratuique meo, populo, plebique Romana benè atque feliciter eveniat, L. Muranam conſulem renuntio.* Cela fait, les *Comices* ſe ſéparoient ; on accompagnoit l'élu juſques chez lui, avec des acclamations, & l'on rendoit les mêmes honneurs à celui qui ſortoit de charge.

Comices conſulaires ; le peuple y étoit diſtribué par centuries ; on y éliſoit les Conſuls. Les premiers ſe tinrent en 245 par Sp. Lucretius, *interrex* pour lors, & on y nomma Conſuls M. Jun. Brutus & Tarquinius Collatinus. On créa ſouvent un *interrex* pour préſider à ces *Comices*, quand l'élection des Conſuls ne ſe pouvoit faire au temps marqué. L'*interrex* ſous lequel l'élection des Conſuls ſe commençoit, n'en voyoit pas ordinairement la concluſion, ſon règne n'étant que de cinq jours ; on en créoit donc un ſecond. Ce fut dans la ſuite à un Conſul à tenir les *Comices conſulaires*. Au défaut d'Exconſul, on créoit un Dictateur. Ils ſe tenoient à la fin du mois de Juillet ou au commencement d'Août. Lorſque les ſéances étoient interrompues, l'élection duroit juſqu'au mois d'Octobre. Cependant les Candidats ou prétendans au Conſulat s'appeloient *Conſuls déſignés*, *Conſules deſignati* ; la fonction des Dictateurs ne finiſſoit qu'au premier Janvier ; & avant qu'on eût fixé le premier Janvier, qu'aux premiers jours de Mars. Alors les Conſuls déſignés entroient en exercice. *Voyez les Comices Centuriata.*

Comices dits *curiata* ; aſſemblées où le peuple étoit diſtribué dans ſes trente curies, & où l'on terminoit les affaires ſelon le plus grand nombre de voix des curies. On en fait remonter l'origine juſques ſous Romulus. On dit même qu'à la mort d'un Roi, on en éliſoit un autre par curies : c'étoit alors un *interrex* qui tenoit les *Comices* ; dans la ſuite ce furent les Conſuls, les Préteurs, les Dictateurs, les *Interrex*, les ſouverains Pontifes, auxquels cependant les hiſtoriens n'attribuent pas ce droit unanimement. On délibéra dans ces *Comices* des loix & des affaires capitales des citoyens ; on y procéda à l'élection des premiers Magiſtrats, juſqu'à ce que Servius Tullius inſtituât les *Comices* dits *centuriata*, & y transférât les affaires les

Digitized by Google

plus importantes. Les Augures y étoient appelés, parce qu'il ne se tenoit jamais de *Comices* qu'après les avoir consultés. On y décidoit de ce qui concernoit le commandement des armées, les forces des armées, des légions qu'on accorderoit aux Consuls, du gouvernement des provinces, & autres affaires relatives à la police & à la guerre. C'étoit encore dans ces assemblées que se faisoient les adoptions, les testamens, l'élection des *flamines*, &c. Elles n'étoient composées que des habitans de Rome, parce qu'il n'y avoit qu'eux qui fussent divisés en curies : le *forum* Romain en étoit le lieu. On y étoit convoqué par des crieurs. Celui qui y présidoit proposoit l'affaire, & il ajoutoit : *Si ita vobis videtur, quirites discedite in curias & suffragium inite :* chacun se rangeoit dans sa curie ; on tiroit au sort le rang des curies ; elles donnoient leurs suffrages, qu'on ne prenoit que jusqu'à ce qu'il y eut seize curies d'un même avis. Les délibérations étoient précédées par des Augures, & elles n'avoient lieu que dans le cas où rien ne s'y opposoit de leur part. Lorsqu'on eut institué les *Comices* appelés *distributia*, les droits des *Comices* dits *curiata*, se réduisirent à si peu de chose, que les trente Licteurs des curies s'assemblèrent seuls, & décidèrent des affaires pour lesquelles on avoit auparavant convoqué les curies. Au reste, ils ne se tinrent jamais qu'aux jours comitiaux, sans égard pour la saison.

Comices dits *pontificia ;* le peuple y étoit assemblé au nombre seulement de 17 Tribus choisies par le sort. On y élisoit le souverain Pontife. Ce fut un Pontife qui les convoqua & qui les tint jusqu'à ce que ce droit eût été transféré aux Consuls par la loi Domitia.

Comices dits *prætoria ;* le peuple y étoit assemblé par centuries ; on y élisoit les Préteurs ; & ils étoient tenus par un Consul. Comme il y avoit quelquefois jusqu'à dix Préteurs à nommer, & que le nombre des Candidats étoit grand, les séances duroient si long-tems qu'on divisoit l'élection, & qu'on différoit celle de quelques Préteurs. Ces *Comices* se tenoient, un, deux, trois jours, & rarement plus tard, après les *comices consulaires.*

Comices dits *Proconsularia & Propratoria ;* le peuple y étoit assemblé par tribus ; on y élisoit les Proconsuls & les Propréteurs, lorsqu'il y avoit plusieurs gouvernemens de provinces à remplir, plusieurs guerres à conduire, ou même lorsqu'il y avoit une seule guerre ou un seul gouvernement demandé par les deux Consuls ou Préteurs en même temps. Quant à la manière de les tenir, *Voyez les comices* dits *centuriata.*

Comices dits *questoria ;* le peuple y fut d'abord assemblé par curies, & on y élut les Questeurs jusqu'à ce que ce droit fût transféré aux *comices* par tribus. Ils étoient tenus par un Consul ; on y procédoit par curies dans le *forum* Romain, & par tribus dans le champ de Mars.

Comices dits *sacerdotum ;* le peuple y étoit assemblé par tribus ; on y élisoit les Prêtres, & le Consul y présidoit.

Comices dits *tribunitia ;* ils se tenoient par tribus ; on y élisoit les Tribuns militaires. Ils commencèrent en 393 ; les uns étoient au choix du peuple, les autres au choix du général, & on les distinguoit des premiers par le nom de *Tribuni rufuli.* Il ne faut pas confondre ces *Comices* avec ceux où l'on élisoit les Tribuns militaires, *Consulari potestate*, car ceux-ci étoient assemblés par centuries, ni avec ceux où l'on créoit les Tribuns du peuple. Quoique le peuple y fût convoqué par tribus, ils n'étoient cependant point tenus par un Consul, mais par un Tribun.

Comices dits *tributa ;* assemblées où le peuple étoit divisé en ses trente-cinq tribus. Ils commencèrent en 263, dans l'affaire de Marcius Coriolan, & la loi *publicia* les autorisa en 282. Dans les *comices* par centuries, tout dépendoit, comme on a vu, de la première classe ; dans ceux-ci, au contraire, c'étoit le peuple entier qui décidoit. Les *capite-censi* ou *proletarii*, ou ceux de la sixième classe, votoient comme ceux de la première. On y élisoit tous les Magistrats compris sous la dénomination de *magistratus urbani minores ordinarii ;* savoir, les Ediles curules & Plébéiens, les Tribuns du peuple, les Questeurs, les Triumvirs dits *capitales*, les Triumvirs nocturnes, les Triumvirs dits *monetales ;* les Magistrats dits *urbani minores extraordinarii*, comme les Préfets des vivres, les Duumvirs dits *navales*, les Questeurs du parricide, les Inspecteurs des rues & chemins, les Quinquevirs *muris turribusque reficiendis*, les Triumvirs ou Quinquevirs dits *mensarii ;* les Magistrats dits *provinciales ordinarii*, comme les Proconsuls, Propréteurs & Proquesteurs ; les Magistrats dits *provinciales extraordinarii*, comme les Triumvirs, les Quinquevirs ou Septemvirs, *colonia deducendæ aut agris dividundis*, quelques-uns des Tribuns militaires, qu'on appeloit par cette raison *Tribuni comitiati*, & les Prêtres des colléges. On y faisoit aussi les loix appelées Plébiscites ; on y jugeoit les citoyens, mais non pour cause capitale ; ils pouvoient y être condamnés à l'amende ou à l'exil. On y décernoit le triomphe ; on y traitoit des priviléges des citoyens, des alliances, de l'exemption de la loi, &c. Ils étoient tenus par les Dictateurs, les Consuls, les Tribuns militaires, *Consulari potestate*, les Préteurs & les Tribuns du peuple, avec cette différence que ces derniers n'y pouvoient que décider les affaires, & qu'il appartenoit aux premiers d'y pourvoir aux dignités. Ces assemblées se tenoient sans le consentement du Sénat, & les Augures ne pouvoient ni les empêcher ni les retarder. On élisoit les Magistrats dans le champ de Mars ; on y expédioit les autres affaires, ou au capitole ou dans le *forum* Romain. Ils se tenoient les jours *comitiaux ;* on n'assembloit

n'assembloit que dix-sept tribus pour l'élection d'un Prêtre ; alors celui qui en avoit neuf pour lui étoit nommé. Ces *Comices* par tribus ne méritoient, à proprement parler, que le nom de *concilia plebis* ; aucun Patricien n'y assistoit, n'étant point formés du peuple entier, mais seulement du commun du peuple, *plebs*.

COMINIA, famille Romaine, dont on a des médailles :
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

COMIOS, dans les Gaules.
Ses médailles autonomes sont :
RRR. en argent. . . . *Pellerin.*
O. en or.
O. en bronze.

COMITATENSES, *COMITATUS*, } termes du droit Romain, qui désignoient le cortége du Prince & ceux qui le composoient.

COMMAGÈNE. Les Rois de *Commagène*, dont on a des medailles, sont :
Samus, *Théosebès & le Juste.*
Antiochus IV, *Roi, grand Roi.*
Jotape. . . . .
Epiphané & Callinicus. . . . .
Il y en a aussi des médailles incertaines.
Le symbole ordinaire de cette contrée est la *Commagène*, herbe qui y croissoit, dont Pline a célébré les vertus, & que Dalechamp a pris pour le nard de Syrie.

COMMAGÈNE, en Syrie. ΚΟΜΜΑΓΗΝΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville sont :
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Leur type ordinaire est le capricorne.

COMMAGÈNE. Cette plante, dont Pline a célébré les vertus, placée sur les médailles, est le symbole ordinaire de la *Commagène*, & le type ordinaire de Samosate.

COMMANIPULARIS, *COMMANIPULUS*, *COMMANIPULO*, } soldat d'une même compagnie, ou manipule. Nous trouvons le premier mot dans Tacite (*hist. IV. 46. 7.*) : *Prensare communipularium pectora.* On trouve le second dans Spartien (*Pescenn. c. 10.*). Le troisième se lit dans une ancienne inscription : COMMANIPULUS. ET. HERES. EJUS. CONTUBERNALI. KARISSIMO.

COMMEATUS, congé à temps donné à un soldat par son Tribun.

COMMENCEMENS des différentes années. *Voyez* ANNÉES DE J. C.

COMMENTACULUM. Les Prêtres affectoient chez les Romains un langage suranné & inintelligible pour les autres citoyens ; tel étoit ce mot dont ils se servoient pour désigner une baguette. Ils la portoient dans les marches publiques, afin d'écarter la populace. Festus nous a conservé cette bizarrerie : *Commentaculum. . . . . genus virgulæ, quam flamines portabant, pergentes ad sacrificium, ut à se homines amoverent.*

COMMENTARIENSIS.
COMMENTARIIS.
COMMENTARIUM.
COMMENTARIUS. } Les mots *commentarius* & *commentarium* signifient un compte, ou un état, ou un registre ; celui de *commentariensis*, un greffier qui étoit aussi désigné par cette autre expression *à commentariis*. Les marbres antiques offrent mille fois cette dernière expression jointe aux noms des choses dont le régître étoit chargé. Ainsi, *à commentariis aquarum*, désignent l'officier préposé à la distribution des eaux qu'apportoit tel ou tel aquéduc ; *à commentariis rationis hereditatum*, désignent le trésorier des sommes que levoient les Empereurs sur les hérítages, &c. &c.

COMMERCE. *Voyez le Dictionnaire de Commerce.*

COMMISSIO.
COMMITTERE.
COMMISSOR. } Celui qui donnoit des jeux étoit appelé *commissor*, & la célébration des jeux, *commissio*. Mais le mot *committere* avoit une signification plus restreinte ; il exprimoit l'action d'*apparier* deux Athlètes, deux Gladiateurs, deux Orateurs ou deux Poëtes pour disputer un prix ou une couronne.

COMMODE, fils de Marc-Aurèle, LUCIUS ÆLIUS AURELIUS COMMODUS AUG. ou MARCUS AURELIUS COMMODUS ANTONINUS AUGUSTUS.
Ses médailles sont :
RRR. en or ; il y a quelques revers RRRR.
RRRR. en médaillons d'or.
RRR. en quinaires d'or.
RRRR. en médailles grecques d'or ; au revers on voit la tête du Roi Sauromate.
C. en argent ; il y a quelques revers RR.
C. en G. B. On trouve dans ce module la tête de Faustine au revers de Commode : il y a au surplus un grand nombre d'autres revers tares, & très-rares.
C. en M. B.
RRR. en G. B. de colonies.
R. en M. & P. B.
R. en G. B. grec.
C. en M. & P. B. & RR. en M. B. au revers des têtes de Marc-Aurèle & de Faustine.
RR. en G. B. d'Égypte.
Moins rares dans les autres modules.
On trouve plus de 120 médaillons latins & grecs de ce règne.

Malgré la rareté des médailles d'or de *Commode*, il y en a trente-huit différentes, avec deux médaillons dans le cabinet du Roi. Cette ſuite Impériale d'or eſt la plus nombreuſe & la plus riche qu'on ait jamais formée.

« La dernière école de l'art, dit Winckelmann (*hiſt. de l'Art. vi. c. 7.*) créée, pour ainſi dire, par Hadrien, & l'art même tombèrent en décadence ſous & après le règne de *Commode*, l'indigne fils & ſucceſſeur de Marc-Aurèle. Du reſte, l'Artiſte qui fit la belle tête de cet Empereur jeune, fait honneur à l'art. Cette tête, qu'on voit aujourd'hui au capitole, paroit avoir été faite dans le temps que *Commode* monta ſur le trône, c'eſt-à-dire, dans la dix-neuvième année de ſon âge. Mais la beauté de ce morceau nous prouve que le maître qui le fit avoit peu de rivaux. Il eſt certain que toutes les têtes des Empereurs ſuivans ne ſont pas comparables à celle de *Commode*. »

« Les médaillons de bronze de cet Empereur méritent, auſſi bien pour le deſſin que pour l'exécution, d'être rangés parmi les plus belles médailles Impériales. Les coins de quelques-unes de ces medailles ſont gravés d'une ſi grande fineſſe, que ſur une entre-autres qui repréſente une *Roma*, aſſiſe ſur une armure, & offrant un globe à *Commode*, on diſtingue aux pieds de la Déeſſe les petites têtes des animaux dont les peaux ſervoient à faire des ſouliers (*Buonarroti, Oſſ. ſopr. alc. Medagl. tav. 7. n°. 5.*). Il eſt vrai qu'un ouvrage en petit ne fournit pas une induction sûre en faveur d'un travail en grand; celui qui ſait faire le modèle d'un petit navire n'a pas pour cela la capacité de conſtruire un vaiſſeau qui puiſſe braver la fureur des flots. Sans cette conſidération, pluſieurs des figures placées ſur les revers des médailles des Empereurs ſuivans, qui ſont aſſez bien deſſinées, feroient tirer de fauſſes concluſions ſur les principes généraux de l'art. Achille, deſſiné paſſablement en petit, paroît un Therſite étant exécuté en grand par la même main. Le même effet réſulte de la diminution & de l'augmentation des figures; mais il eſt plus facile de paſſer du grand au petit dans le deſſin, que du petit au grand: comme il eſt de fait qu'on voit mieux de haut en bas que de bas en haut. Sante Bartoli eſt une preuve de cette aſſertion: bon deſſinateur & bon graveur à l'eau-forte, il s'eſt acquis de la réputation en publiant quelques ouvrages de l'antiquité. Il a du mérite tant qu'il deſſine de petites figures de la grandeur de celles des colonnes de Trajan & de Marc-Aurèle; mais lorſqu'il veut paſſer cette meſure & deſſiner plus en grand, il n'eſt plus le même, comme le prouve ſa collection de bas-reliefs, connue ſous ce titre: *Admiranda antiquitatis*. Du reſte, il eſt poſſible que les revers de quelques médailles du troiſième ſiècle qui annoncent un travail ſupérieur à l'idée que nous avons de ce temps, ſoient ſortis de coins plus anciens. »

« Le Sénat ayant réſolu d'anéantir la mémoire de *Commode*, commença par faire détruire ſes images. Le Cardinal Alexandre Albani, en faiſant creuſer les fondemens de ſa ſuperbe maiſon de plaiſance à Nettuno, au bord de la mer, près de l'ancien Antium, trouva pluſieurs buſtes & têtes de cet Empereur, qui portoient des marques de mutilation. A toutes ces têtes on voyoit que le viſage avoit été détruit à coups d'outil. »

C'eſt à tort que l'on a cru reconnoître *Commode* dans l'Hercule du Belvédère, qui porte un enfant ſur ſa peau de lion (*Voyez* HERCULE), de même que dans la figure du palais Farnèſe, qui porte un jeune homme mort. (*Voyez* ATRÉE.)

Ce tyran farouche & inſenſé voulut donner ſon nom au mois d'Août: de-là eſt venue l'inſcription ſuivante trouvée à Lanuvium:

IDUS COMMODAS
ELIANO COS.

Il avoit ajouté auſſi ſon nom à celui de Rome, & il l'appeloit *Commodiana*.

COMMODÈVES, nom de quelques Divinités champêtres des Gaules.

COMMUNIS Libertus Legionis Quartæ. Muratori (*Theſ. Inſcr.* 874.) rapporte l'inſcription ſuivante, de laquelle il conclut que les légions avoient des eſclaves & des affranchis; mais il n'oſe donner aucune explication du mot VIVO.

D. M.
CENIS. DOMIT. VIX.
ANN. LX. ET. AFFUTI
ARISTONIS CONJUGI EJUS
VIVO AUG. IMPERATORIS
COMMUNIS LIB. LEG. IIII.
PARENTIBUS PIISSIMIS
POSUIT.

COMMUNS (Dieux), *Dii communes*. On donnoit ce nom chez les Romains aux Dieux qui étoient adorés par pluſieurs nations, & à ceux qui protégeoient indiſtinctement l'ami & l'ennemi; du nombre des premiers étoient Jupiter, Vénus, le Soleil, &c.; du nombre des derniers, Mars, Bellone, la Victoire, &c.

COMPAR. Ce nom déſigne un mari dans l'épitaphe ſuivante (*Gruter. 793. n. 9.*):

IULIA. MATRONA
AUR. AQUILINO. COMP.....

COMPARARE déſignoit la diviſion des provinces à défendre, faite entre les Conſuls après leur élection, & l'appartement des Gladiateurs.

COMPAS. Les Poëtes ont fait honneur de ſon invention à Icare ; mais Hygin (*fab.* 274.) l'a reſtituée à Perdix, fils de la ſœur de Dædalus ; & il ajoute que cet habile mécanicien, jaloux de la gloire de ſon neveu, le tua. Il eſt cependant difficile de croire que le célèbre labyrinthe de Dédale ait pu être deſſiné & bâti ſans *compas*.

Le cabinet d'Herculanum renferme pluſieurs inſtrumens de géométrie, tels que des meſures de longueurs tepliées ſur elles-mêmes, des *compas* de différentes grandeurs, parmi leſquels il faut remarquer une eſpèce de *compas* de réduction. Ce *compas* a, comme les nôtres, quatre pointes qui forment deux angles oppoſés au ſommet, un grand & l'autre petit ; de ſorte que ce dernier eſt de la moitié de l'autre, & n'indique par conſéquent que la moitié de la ligne qu'on meſure avec le premier.

On voit un ſemblable *compas* ſur une Sardoine antique de Fulcoroni (*Gem. litter.* 4°. 1757. *tav.* 6.), où il ſe trouve gravé à côté d'une équerre & d'une herminette.

COMPITALES, fêtes qui ſe célébroient chez les anciens en l'honneur des Dieux Lares ; *compitalitia*. Ce mot vient du latin *compitum*, un carrefour ; & cette fête fut ainſi appelée, parce qu'elle ſe célébroit dans les carrefours. Les *compitales* furent inſtituées par Servius Tullius, ſixième Roi de Rome ; c'eſt-à-dire, qu'il les établit à Rome. Quoique Dion diſe dans ſon quatrième Livre que cette fête ſe célébra d'abord peu de temps après les Saturnales, il paroît néanmoins qu'elle n'avoit point de jour fixe, au moins au temps de Varron, comme l'a remarqué Caſaubon (*in Suet. Aug. c.* 31.). Il n'y avoit alors de *compitales* qu'une fois chaque année ; mais Auguſte les fit célébrer deux fois. C'étoit une fête mobile, & le jour auquel on la devoit célébrer s'annonçoit tous les ans. C'étoit ordinairement dans le mois de Mai, comme le prouvent les Faſtes d'Ovide & le Calendrier Romain.

On ſacrifioit une truie pendant les *compitales* (*Proper. l. IV. él.* 1.). Les Prêtres qui célébroient ces fêtes étoient des eſclaves & des affranchis. Les *compitales* furent inſtituées, dit Macrobe, (*Saturnal.* 1. *c.* 7.) non-ſeulement à l'honneur des Lares, mais auſſi de la Manie, leur mère. Elles furent miſes en oubli bientôt après leur inſtitution ; mais Tarquin-le Superbe les rétablit ; & ſur la réponſe de l'Oracle, qui ordonna que l'on ſacrifiât des têtes pour *des têtes*, c'eſt-à-dire, pour la ſanté & la proſpérité de chaque famille, on y ſacrifioit des enfans. Brutus, après avoir chaſſé les Rois, interpréta les paroles de l'Oracle, & ordonna qu'au-lieu de têtes d'enfans on offrit à ces Dieux des têtes de pavots.

Pendant les *compitales*, chaque famille mettoit à la porte de ſa maiſon la ſtatue de la Déeſſe Manie. On ſuſpendoit auſſi aux portes des maiſons des figures de laine qui repréſentoient des hommes & des femmes, en priant les Lares & la Manie de ſe contenter de ces figures, & d'épargner les gens de la maiſon ; pour les eſclaves, au-lieu de figures d'hommes, on offroit des balles ou pelottes de laine. (*Scaliger, poet. l. 1. c.* 28.) Le Roi Tullius avoit établi que les eſclaves qui célébroient les *compitales*, jouiroient de la liberté pendant tout le temps que dureroit la fête ; c'étoit en effet un moyen très-propre à procurer l'avantage des familles, que de gagner l'affection des eſclaves, en les faiſant jouir quelques-temps de la liberté. Auguſte ordonna qu'on orneroit de fleurs deux fois l'année, au printemps & en été, les ſtatues des Dieux Lares qui étoient dans les carrefours.

COMPITALICE, *compitalicius*, qui appartient aux fêtes compitales. Le jour *compitalice*, *dies compitalicius*, étoit celui auquel on célébroit les compitales. Les jeux *compitalices*, *ludi compitalitii*, étoient les jeux qui ſe faiſoient à cette fête.

Ces noms ſont dérivés de *compitum* ou *competum*, qui vient de *competo*, je concours ; c'eſt un endroit où pluſieurs rues concourent, aboutiſſent. Avant la fondation de Rome, les compitales ſe célébroient dans les carrefours des villages, car cette fête eſt plus ancienne que Rome.

Les anciens élevoient dans le milieu des carrefours de petits temples percés d'autant de portes qu'il y avoit de rues aboutiſſant à ce carrefour. De-là vint le culte rendu aux carrefours eux-mêmes (*Voyez* CARREFOUR.)

On voit à Vérone une inſcription qui atteſte l'exiſtence de ces petits temples : COMPITUM REFECERUNT TECTUM PARIETES ALLEVARUNT VALVAS LIMEN DE SUA PECUNIA LARIBUS DANT COSSO CORNELIO LENTULO L. PISONE AUGURE COSS.

Dans les champs on voyoit de ſimples niches au-lieu de temples dans les carrefours ; & les laboureurs y entaſſoient par forme d'offrande des jougs briſés (*Interp. Perſ. ſat.* IV. 27.).

COMPLICES dii, c'étoient les mêmes que ceux appelés *conſentes*. Arnobe dit (*adv. gentes. l.* 3.) : *Hos conſentes & complices hetruſci aiunt & nominant* ; & il explique ce ſurnom ; *quòd unà oriantur & occidant unà.*

COMPLOSUS. Voyez APPLAUDISSEMENS.

COMPLUVIUM, eſpace vuide, ou cour placée dans le centre des bâtimens Romains, pour recevoir les eaux des toits.

COMPOSITE. Le dernier ordre que les anciens aient trouvé, eſt l'ordre *compoſite* ou romain. Il conſiſte en une colonne avec un chapiteau corinthien, auquel on a ajouté les volutes de l'ordre ionique. L'arc de Titus eſt le plus ancien édifice qui nous reſte de cet ordre.

COMPONERE Gladiatores. *Voyez* APPARIER.

COMPULSOR, Sergent ou Huiſſier qui exigeoit le paiement des ſommes dûes au fiſc.

COMTE. *Voyez* COMES.

COMUS, Dieu de la joie, de la bonne chère, des danſes nocturnes, Dieu favori de la jeuneſſe libertine. On le repréſente jeune, la face enluminée d'ivreſſe, & la tête couronnée de roſes, parce qu'on s'en couronnoit aſſez ordinairement dans les feſtins. C'eſt de *Comus*, dit Philoſtrate, que vient κωμαζειν, ou *comeſſari*, faire bonne chère.

COMUS, air de danſe chez les Grecs.

CONANA, dans la Piſidie, KONANEΩN.

Cette ville a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Sept. Sévère, d'Alex. Sévère.

CONC. Sur les médailles de colonies. *Voyez* CONCORDIA.

CONCHA, meſure romaine, valant la moitié du cyathe, peſant 5 drachmes, 1 ſcripule & 20 grains d'huile.

CONCHYLIUM. *Voyez* POURPRE.

CONCILIABULUM. Servius dit que ce nom déſignoit l'endroit d'une province où les Préteurs établiſſoient des foires. Les Propréteurs, les Proconſuls y faiſoient auſſi aſſembler les peuples de la province pour leur rendre la juſtice. Ce concours nombreux fit par la ſuite ériger en municipes ces *conciliabulum*.

CONCILIUM, aſſemblée du peuple Romain, à l'excluſion des Patriciens; on l'appeloit auſſi comices par tribus. Au reſte, Tite-Live n'a pas toujours obſervé cette différence, & il appelle (*lib. VI. c.* 20.) *concilium* l'aſſemblée qui jugea Manlius, quoiqu'elle fût convoquée par centuries.

CONCIONES. *Voyez* HARANGUES.

CONCLAMATION, cérémonie que les Romains pratiquoient lorſqu'il mouroit quelqu'un de leurs parens ou amis. Elle conſiſtoit à ſonner du cor ou de la trompette, pour annoncer que le malade venoit de rendre le dernier ſoupir. Selon Dom Jacques Martin, la *conclamation* étoit le premier de tous les devoirs que les Romains rendoient aux morts; l'origine de cet uſage remonte au-delà de la fondation de Rome; c'eſt de toutes les cérémonies celle qui a été le plus généralement & religieuſement obſervée, puiſqu'elle ne s'eſt éteinte qu'avec le paganiſme; c'étoit une cérémonie purement civile, qui ne faiſoit point partie de la religion, & cet uſage de ſonner du cor ou de la trompette étoit continué pendant huit jours. On appeloit à grand cris le mort par ſon nom avant que de brûler le cadavre, afin d'arrêter l'âme fugitive, ou de la réveiller ſi elle étoit cachée dans le corps, quoiqu'il n'eût aucun ſigne de vie. Pour annoncer qu'il n'avoit point répondu, parce qu'il étoit décédé, on diſoit *conclamatum eſt*; & on déſignoit par ces mots *conclamata corpora*, les corps appelés ainſi à haute voix avant que de les mettre ſur le bûcher. Un écrivain latin voulant exprimer la ruine de la république, a dit d'elle: *De republica conclamatum eſt.*

On appeloit auſſi *conclamation* le ſignal qu'on donnoit aux ſoldats Romains pour plier bagage & décamper. De-là l'expreſſion *conclamare vaſa*. *Conclamare ad arma* étoit le ſignal de ſe tenir prêts à donner. Ils répondoient à l'un & à l'autre ſignal en criant *vaſa* & *arma*.

CONCORDE, Déeſſe; les Grecs l'adoroient ſous le nom de ὁμονοια. Elle avoit un temple à Olympie. Les Romains lui élevèrent un temple ſuperbe dans la huitième région de leur ville, à la perſuaſion de Camille, après qu'il eut rétabli la tranquillité dans la ville. Ce temple fut brûlé, & le Sénat & le peuple le firent rebâtir. Tibère l'augmenta & l'orna: on y tenoit quelquefois le conſeil ou les aſſemblées du Sénat; il en reſte encore des veſtiges au bas du capitole, entre-autres ſept colonnes très-belles avec leurs chapiteaux; quelques perſonnes doutent cependant qu'elles ayent appartenu à ce temple. La *Concorde* avoit encore deux autres temples, l'un dans la troiſième région, & l'autre dans la quatrième. On célébroit à Rome ſa fête le 16 Janvier, jour auquel on avoit fait la dédicace de ſon temple. Elle étoit repréſentée vêtue d'une longue tunique debout, entre deux étendards, quand elle étoit militaire; mais la *Concorde* civile étoit une femme aſſiſe, portant dans ſes mains une branche d'olivier & un caducée, plus ordinairement une proue de navire & un ſceptre, ou une corne d'abondance dans la main gauche. Son ſymbole étoit deux mains unies, ou plus ſimplement le caducée.

CONCORDIA. Ce mot, joint au nom d'une colonie ſur les médailles Romaines, indique, ſelon Vaillant, que cette colonie a été fondée ou rétablie à la même époque qu'une autre colonie dont elle fait gloire d'être alliée. *Concordia* eſt ici ſynonyme du mot ὁμονοια, qui déſigne ſur les médailles grecques l'*alliance* de deux villes confédérées. On lit ſur les médailles latines d'Apamée en Bithynie: COL. JUL. CONC. AUG. APAM., c'eſt-à-dire, *Colonia Julia Concordia Auguſta Apamena*. La fondation ſimultanée des deux villes Apamée de Bithynie & Pruſia, & l'alliance qui réſulta entre elles de cette ſimultanéité de fondation, ſont annoncées ici par le mot *concordia*.

CONCORDIA. On donnoit ce nom à l'enſeigne d'une cohorte. Elle étoit compoſée d'une main étendue placée dans une couronne de laurier, & fichée au bout d'une lance.

CONCREPARE digitis. Voyez DOIGTS.

CONCUBINE. *Voyez le Dictionnaire de Juriſprudence.*

CONCUBIUM, minuit, ou la partie de la nuit qui s'écoule après minuit.

CONCURRENS & LETTRES DOMINICALES. Les années communes ſont compoſées de 52 ſemaines & un jour, & les années biſſextiles ſont compoſées de 52 ſemaines & deux jours. Ce jour, ou ces deux jours ſurnuméraires, ſont appelés *concurrens*, parce qu'ils concourent avec le cycle ſolaire, ou qu'ils en ſuivent le cours, ainſi qu'on va le voir.

La première année de ce cycle on compte un *concurrent*, la ſeconde deux, la troiſième trois, la quatrième quatre, la cinquième ſix, au-lieu de cinq, parce que cette année eſt biſſextile, la ſixième ſept, la ſeptième un, la huitième deux, la neuvième quatre, au-lieu de trois, par la raiſon que cette année eſt encore biſſextile, & ainſi des autres années, en ajoutant toujours un dans les années communes, & deux dans les biſſextiles, & en recommençant toujours par un, après avoir compté ſept, parce qu'il n'y a que ſept *concurrens*, autant qu'il y a de jours dans la ſemaine, & autant qu'il y a de lettres dominicales.

Ces lettres dominicales ſont A, B, C, D, E, F, G, & ſervent, comme perſonne ne l'ignore, à marquer les jours de la ſemaine. A, déſigne le premier jour de l'année; B, le ſecond; C, le troiſième, & ainſi des autres, par un cercle perpétuel, juſqu'à la fin de l'année. Comme l'année commune finit par le même jour de la ſemaine qu'elle commence, & l'année biſſextile un jour après, les lettres Dominicales qui marquent le jour de la ſemaine, changent chaque année en rétrogadant; de ſorte que ſi la lettre G, par exemple, marque le Dimanche d'une année commune, la lettre F marquera le Dimanche de l'année ſuivante, ſi cette année eſt commune; mais ſi elle eſt biſſextile, la lettre F ne marquera le Dimanche que juſqu'au 24 Février incluſivement, & la lettre E le marquera depuis ce jour juſqu'à la fin de l'année. Cela ſe fait ainſi dans les années biſſextiles, à cauſe du jour intercalaire ajouté au mois de Février en ces années-là. Les ſept lettres qui marquent également tous les jours de la ſemaine, ſont appelées Dominicales, parce que le Dimanche eſt le premier jour de la ſemaine, & celui qu'on cherche principalement par l'uſage de ces lettres A, B, &c.

Le *concurrent* 1 répond à la lettre Domicale F, le 2 à E, le 3 à D, le 4 à C, le 5 à B, le 6 à A, le 7 à G. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, où nous avons placé les *concurrens* à côté des lettres Dominicales du Calendrier Julien, parce qu'on trouve un grand nombre de chartes qui ſont datées de ces *concurrens*, appelés quelquefois *epactæ ſolis*, ou *epactæ majores*, pour les diſtinguer des épactes de la lune, appelées ſimplement *épactes*.

« L'uſage des *concurrens*, dit M. de Marca, fut » introduit pour trouver par leur moyen & des » réguliers des calendes de chaque mois, le pro- » pre jour de la ſemaine, ce que les Chrétiens » inventèrent dès le temps du Concile de Nicée, » pour ſavoir déterminément le jour de Pâques, » lequel devant être célébré le Dimanche, en » l'honneur de la réſurrection, & non le Ven- » dredi, ſelon l'opinion condamnée de quelques » Quartodécimains, qui célébroient la Pâque du » crucifiement, & non celle de la réſurrection, » il étoit néceſſaire d'inventer un ordre perpétuel » pour indiquer avec aſſurance la première ſérie. » En Occident on y a pourvu fort aiſément, par » le moyen des lettres Dominicales, ainſi que » Bède l'a expliqué il y a plus de mille ans. Mais » les Chrétiens orientaux qui n'ont point la mé- » thode des ſept lettres alphabétiques pour mar- » quer les ſept jours de la ſemaine, ſont obligés » d'avoir recours à un moyen plus ſubtil, qui » eſt celui des *concurrens* & des réguliers. Les » vieux Calendriers latins conſervent cette inven- » tion, non pas comme néceſſaire, mais à cauſe » de ſa gentilleſſe. C'eſt pour cela que Scaliger » dit fort bien qu'il faut retenir la ſcience des » *concurrens*, & en rejeter l'uſage. Maximus Mo- » nachus, en ſon Compoſt Eccléſiaſtique, pu- » blié par le P. Pétau, explique fort diſtinctement » ces *concurrens*, qu'il nomme épactes du ſoleil, » & les réguliers qu'il nomme jours ajoutés. Paul » Alexandrin, qui écrivoit l'an 377, & Vettius » Valens Antiochenus donnent des règles pour » trouver le Plinthe ou les *concurrens* & régu- » liers, dans le calendrier Egyptiaque, & l'Ethio- » pique. Joannes Chryſococcès fait la même choſe » pour les années Arabiques & Perſiques. Qui » voudra ſavoir la méthode particulière de ces » *concurrens*, pourra lire Bède, Scaliger & le P. » Pétau, dans ſes notes ſur le Compoſt de Ma- » xime. » (*Hiſt. de Béarn, p.* 461.)

Dans les Chartes, la lettre Dominicale de l'année eſt ſouvent employée avec les notes chronologiques; mais quelquefois, au-lieu de la nommer, on ſe contente de la déſigner par le rang qu'elle tient dans l'alphabet. Ainſi, au-lieu de marquer *littera* A, on met *littera* I, au-lieu de *littera* B, on met *littera* II, & de même des autres, témoin cette Charte de Raoul, Comte d'Evreux: *Actum eſt hoc Rodomo civitate, anno ab Incarnatione D. N. J. C. MXL. Indict. IX, littera VII, Luna XIV, XVII. Kal. Octobrium regnante Roberto Rege Francorum, & Proturante Normanniam Richardo II, in ſede Rotomagenſi Archipræſule Roberto.* (*Pommeraye, hiſt. de l'Abb. de S. Ouen de Rouen, part. 1. p.* 422.)

CONDALUS. Feſtus dit que ce mot déſignoit un anneau: *Condalius annulus; condalium ſimiliter*

annuli genus. Plaute l'a employé pour désigner l'anneau d'un esclave. (*Trin. iv.* 3. 7.) :

. . . . . *Satin' in thermopolio*
Condalium es oblitus.

CONDAMNÉS à mort, ou à quelques peines graves. Ceux qui étoient *condamnés* chez les Romains à l'esclavage, ne pouvoient jamais être affranchis. Ceux qui étoient *condamnés* aux bêtes, *ad bestias damnati*, étoient relevés de leur sentence, quand ils avoient tué la bête féroce que l'on avoit lâchée sur eux. Mais s'ils étoient *condamnés* à être exposés aux bêtes, *feris* ou *bestiis objici*, on en lâchoit toujours contre-eux jusqu'à ce qu'ils fussent devenus leur proie. Il y avoit de même une distinction entre ceux qui étoient *condamnés ad opus metalli*, aux travaux métallurgiques, & ceux qui l'étoient *ad metallum*, à l'extraction des minerais. Les fers des premiers étoient plus légers, & leur sort moins malheureux, puisqu'on les *condamnoit ad metallum*, lorsqu'ils s'étoient sauvés de leurs ateliers. Les Jurisconsultes établissoient encore une différence entre les criminels *condamnés ad ludum gladiatorium*, & ceux qui l'étoient *ad gladium*. Les seconds devoient périr dans l'année, selon Ulpien, sous le glaive des gladiateurs; mais les premiers n'étoient obligés de combattre dans l'arène que pendant cinq ans, & ils obtenoient de plus les mêmes récompenses que les gladiateurs volontaires, le *rudis* & le bonnet de la liberté. On leur donnoit le *rudis* au bout de trois ans, & le bonnet à la fin de leurs travaux.

Tibère fit rendre un Senatus-Consulte qui fixoit l'exécution des sentences criminelles, au dixième jour après le prononcé (*Tacit. Annal. iii.* 51. 3.) On tripla depuis cet intervalle (*Cod. ix.* 47. 20.) Le bourreau lioit à Rome les mains des criminels derrière leur dos, pour les conduire au supplice, & il relevoit leurs cheveux sur le front, afin que rien ne pût les dérober à l'ignominie. Ils étoient exécutés hors de Rome, dans un champ appelé *sestertium*, auquel on arrivoit par la porte *Metia* ou Esquiline. Mais lorsque l'on craignoit que la vue du criminel n'excitât quelque sédition, on lui faisoit trancher la tête par les Licteurs dans la prison, ou on l'y étrangloit. Les cadavres des plus grands criminels restoient sans sépulture, & devenoient la proie des animaux carnassiers: on traita avec cette rigueur les restes de Tibérius Gracchus (*Valer. Maxim. iv.* 7. 1.) Les parens rachetoient à prix d'argent les cadavres de ceux qui étoient coupables de moindres crimes. Mais dans tous les cas il étoit défendu de porter dans les funérailles les images des parens qui avoient été condamnés à mort (*Tacit. Annal. iii.* 76, 4.)

CONDICERE ad cœnam, s'inviter à manger chez quelqu'un. De-là fut appelé *condicta cœna*, un repas simple & frugal, que nous nommons trivialement, la fortune du pot.

CONDITORES factionum. L'inscription suivante a donné occasion de rechercher quel étoit l'emploi ou la dignité du *conditor factionum*: Q. POMPEIO FUSCENO CONDITORI FACTIONIS RUSSATAE. On a cru d'abord que c'étoit le chef ou le protecteur d'une *faction* du cirque; mais il a bien déchu lorsqu'on a trouvé le mot *conditor* expliqué dans un ancien Lexicographe par ceux-ci ἀλειπτοπλύτης, c'est-à-dire, celui qui frotte d'huile les cochers ou leurs chevaux (*Salmas. in Pollion.*)

CONDYLE, mesure linéaire & itinéraire, de l'Asie & de l'Egypte.

Elle vaut un pouce & $\frac{515}{1000}$ de France, selon M. Paucton.

Elle valoit en mesures anciennes des mêmes pays, 2 esbaa.

CONDYLEATIS, surnom de Diane, adorée à *Condyleis*, en Arcadie. Ce surnom fut changé dans la suite en celui d'Ἀπαγχομένη, qui veut dire *étranglée*, parce que des jeunes gens lui mirent par passe-temps une corde au cou; irrévérence qui les fit lapider par les Caphiens. Cette punition déplut à la Déesse, qui fit blesser toutes les Caphiennes enceintes. L'Oracle conseilla à ces femmes de rendre les honneurs funèbres aux jeunes gens, & d'appaiser leurs mânes.

CONFARREATION. Cérémonie Romaine qui consistoit à faire manger dans les mariages d'un même pain au mari & à la femme, afin que leurs enfans pussent être élevés au sacerdoce. Les Romains l'appeloient *confarréation*, *confarreatio*. La *confarréation* étoit la plus religieuse des trois manières de contracter le mariage usitées chez les anciens Romains. Elle consistoit en ce que le grand Pontife & le Flamine de Jupiter unissoient, joignoient, marioient l'homme & la femme avec du froment & un gâteau salé. C'est ce qu'en dit Servius sur le *premier Livre des Géorgiques*. Ulpien (*Cap. 9. Init.*) nous apprend qu'on y offroit un pain de pur froment, & que l'on prononçoit une certaine formule en présence de dix témoins. Denys d'Halicarnasse ajoute que le mari & la femme mangeoient d'un même pain de froment, & qu'on en jetoit sur les victimes. (*Titi-Livi. t. 1. p.* 968.).

Quand le mariage contracté par *confarréation* se rompoit, on appeloit ce divorce *diffarréation*. Ce nom vient du gâteau salé, *à farre & molâ salsâ*.

La *confarréation* tomba en désuétude sur la fin de la république, comme on le voit dans Tacite (*Annal. iv.* 16. *n.* 2.). Tibère voulant élire un Flamine de Jupiter à la place de Servius Maluginensis, ne put trouver trois patriciens fils de père & de mère fiancés par la *confarreation*, entre lesquels on devoit choisir, suivant l'ancien usage, le Flamine de Jupiter. Peut-être la *confar-*

Digitized by Google

ration ne tomba-t'elle en désuétude que par la répugnance qu'avoient les pères à voir leurs filles soustraites par cette cérémonie à leur puissance, & mises entièrement sous celle des maris.

On voit sur plusieurs figures gravées antiques, un homme & une femme debout, se donnant la main droite; la femme tient ordinairement trois épis de blé dans la main gauche. Ces gravures sont sans doute un type de la cérémonie du mariage par la *confarréation*, qui étoit le plus ancien rythe des Romains, & par le moyen de laquelle *uxor convenichat in manum mariti* (*Ulpian. fragm. IX. 1.*).

Nous voyons en effet dans ces figures l'air grave & religieux; celle de l'homme est vêtue de long, *togata*, celle de la femme porte la *stola*, & un manteau ou *peplum* rejeté sur les épaules. Si celle-ci ne paroît pas avoir la tête enveloppée de la *Flammea* nuptiale, qui étoit un *ajustement* jaune en usage dans la cérémonie des noces (*Plin. lib. 21. XXII.*), nous y voyons du moins qu'elle a les cheveux roulés & relevés autour de la tête comme Diane & comme la Victoire. C'étoit la manière de se coëffer des vierges & des nouvelles mariées. De plus, la femme donne la main droite à l'homme, & de la gauche elle tient les trois épis de blé, & voilà la cérémonie religieuse énoncée dans le fameux passage de Pline: *Quia & in sacris nihil religiosius confarreationis vinculo erat: Novaque nupta farreum præferebant* (*lib. 18. 11.*) Le *farreum*, à la vérité, étoit, selon Festus (*de Verb. signif. v. farreum*) un gâteau, *genus libi ex farre factum*. D'un autre côté les trois épis peuvent également bien signifier le *farreum* de Pline, & marquer l'essentiel de la cérémonie; car le *far* rôti étoit de la plus ancienne institution, & c'étoit un acte religieux des Romains de rôtir le *far* aux fêtes des *Fornacalia*, où on faisoit des sacrifices à la Déesse *Fornax* (*Ibid. v. Fornacalia. Plin. loc. cit. 11. Ovid. Fast. l. 2.*) & on le rôtissoit dans l'épi même (*Plin. l. 18. XXXII. Conf. x. 7.*) *Spicam farris tosti pisente pilo.*

Quoi qu'il en soit, ce type pouvant être celui de la cérémonie du mariage par la *confarréation*, il s'ensuit que les autres symboles, représentés si souvent sur les pierres gravées, c'est-à-dire, des mains qui se touchent avec des épis de blés, en sont également les emblêmes.

CONFECTEUR. Gladiateur qui combattoit contre les bêtes, *bestiaire*, homme qui se louoit pour combattre les bêtes dans l'amphithéâtre, *confector*. Les *Confecteurs* étoient ainsi appelés *à conficiendis bestiis*, parce qu'ils tuoient les bêtes. *Voyez* BESTIAIRE. Les Grecs les appeloient παραβολοι, c'est-à-dire, *hardis, désespérés, téméraires*, qui s'exposent, qui se jettent dans le péril. De-là les Latins avoient formé les mots *parabolani* & *parabolarii*, qu'on leur donnoit aussi. Le premier fut adopté par les Chrétiens, qui appelèrent *parabolani*, les valets qui se consacroient au service des hôpitaux, & s'exposoient ainsi à toutes les maladies. Outre ces mots empruntés du grec, les Latins appeloient encore les *Confecteurs* en leur langue, *audaces*, hardis, téméraires & *copiata*, du grec κοπιαται (*Saumaise sur Tribellius Pollio, dans la vie de Gallien. c. 12. p. 285. c. de l'Hist. Aug. de l'édition de Paris, 1620.*)

CONFECTORARIUS. Muratori (954. 5. *Thes. Inscr.*) rapporte l'inscription suivante:

LOCUS FORTUNATI
CONFECTORARI.

Il croit avec raison que cet Artiste étoit un teinturier en laines, appelé autrement *confector*, & non un chaircuitier, comme l'avoit pensé Gruter. *Voyez* CONFECTORES.

CONFECTORES, teinturiers. Ce nom venoit de *lana confecta*, laine teinte, comme nous l'apprenons du Scholiaste de Juvénal (*Sat. x. 38.*): *Lanam confectam pro infecta posuit.*

CONFECTORES aris. On trouve ces mots dans une inscription conservée à Séville, chez le Duc d'Alcala, où Spon l'avoit copiée (*Misc. Erudit. Ant. sect. VI. p. 221.*). Cet antiquaire les a traduits par *des ouvriers employés aux mines de cuivre....* Mais nous croyons qu'ils ont pu désigner plus particulièrement ceux qui changeoient le cuivre rosette en laiton, & qui par-là teignoient en jaune (*conficiebant*) le cuivre rouge.

CONFICERE bestias, vel gladiatores. *Voyez* CONFECTEUR.

CONFICERE ferias latinas. Les Prêtres Romains se servoient dans leur langue sacrée de ce mot; au-lieu de celui de *perficere* ou de *claudere*, terminer.

CONGE SACRÉ, *lagene*, mesure de capacité pour les liquides, employée dans l'Asie & dans l'Egypte. Elle valoit, selon M. Paucton, en mesures de France, 2 pintes & $\frac{841}{1000}$. Elle valoit en mesures anciennes des mêmes pays, 1 cab & $\frac{1}{5}$, ou 2 marès, ou 3 chénices, ou 6 logs, ou 12 mines.

CONGE SACRÉ, *lagenon*, mesure de capacité pour les solides, employée dans l'Asie & dans l'Egypte. Elle valoit, selon M. Paucton, en mesures de France $\frac{2127}{10000}$ de boisseau. Elle valoit en mesures anciennes des mêmes pays 1 cab & $\frac{1}{5}$, ou 2 marès, ou 3 chénices, ou 6 logs ou 12 hémines.

CONGE, mesure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains. Elle valoit, selon M. Paucton, 3 pintes & $\frac{8751}{10000}$ de France. Elle valoit en mesures du même peuple, 6 sextarius, ou 12 hémines, ou 24 quarrarius, ou 48 acetabules, ou 72 cyathes, ou 288 ligules.

On connoît deux *conges* antiques conservés

l'un dans le cabinet de Ste Geneviève, & l'autre au palais Farnèse, qui vient d'être transporté à Naples avec les autres richesses de ce palais. J'en vais donner les capacités en mesures de Paris rases, telles que les a trouvées M. Tillet, de l'Académie des Sciences, à l'aide de son ingénieuse machine, inventée pour la réduction des mesures de liquides & de solides.

Le *conge* antique du cabinet de Ste Geneviève contient 213 pouces 9 lignes $\frac{9}{10}$ cubes, ou 8 livres 10 onces 4 gros, 63 grains $\frac{171}{176}$, ou 35 poissons $\frac{42}{64}$, ou 4 pouces 1 demi-sept., 1 poisson $\frac{20}{64}$ d'eau de Seine clarifiée.

Le savant de Peiresc étant à Rome fit faire, avec son exactitude connue, une copie du *conge* qui étoit au palais Farnèse. Cette copie est conservée avec la plus grande partie de sa collection dans le cabinet de Ste Geneviève. En voici la capacité: 182 pouces 6 lignes $\frac{60}{113}$ cubes, ou 7 livres 6 onces 2 gros 70 grains $\frac{53}{106}$, ou 30 poissons $\frac{17}{64}$, ou 3 pintes 3 demi-septiers, 0 poisson $\frac{17}{64}$ de la même eau de Seine (la pinte rase de cette eau pèse 31 onces 1 gros; la même pinte comble pèse 2 livres.)

Les deux *conges* du cabinet de Ste Geneviève sont dans le rapport de 2280 à 1947, ou à peu-près de 19 à 16. Leur différence est de 31 pouces 2 lignes $\frac{42}{113}$ cubes, ou de 1 livre 4 onces 1 gros, 65 grains $\frac{114}{192}$, ou de 5 poissons $\frac{11}{64}$, ou de 0 pinte 2 demi-septiers 1 poisson $\frac{11}{64}$.

Le *conge* du palais Farnèse servoit d'étalon au capitole sous le règne de Vespasien, & contenoit 10 livres romaines d'eau, suivant l'inscription qui y est gravée:

IMP. CAESARE.
VESPAS: VI. cos.
T. CAES. AVG. F. IIII.
MENSVRAE.
EXACTAE. IN
CAPITOLIO.
P. X.

CONGÉ; c'étoit anciennement, comme aujourd'hui, une permission donnée aux soldats de s'absenter de l'armée ou de quitter tout-à-fait le service. On en distinguoit de plusieurs sortes chez les Romains, comme parmi nous.

Le *congé absolu*, mérité par l'âge & le service, & accordé aux vétérans, se nommoit *missio justa & honesta*; ils pouvoient avec ce *congé* disposer librement de leurs personnes.

Le *congé à temps* étoit appelé *commeatus*; quiconque abandonnoit l'armée sans ce *congé*, étoit puni comme déserteur, c'est-à-dire, battu de verges & vendu comme esclave.

Il y avoit une seconde espèce de *congé absolu* qui différoit un peu de la première. Elle ne laissoit pas que d'être de quelque considération, parce que les Généraux l'accordoient pour raison de blessures, de maladies & d'infirmités. Tite-Live & Ulpien en font mention sous le titre de *missio causaria*. Ce *congé* n'empêchoit pas ceux qui l'avoient obtenu d'aspirer encore aux récompenses militaires.

La troisième espèce de *congé* absolu étoit de pure faveur, *gratiosa missio*; les Généraux la donnoient à ceux qu'ils vouloient ménager; mais pour peu que la république en souffrît ou que les Censeurs fussent difficiles, cette grâce étoit bientôt révoquée.

Enfin il y en avoit une quatrième véritablement infamante, *turpis & ignominiosa missio*. C'est ainsi qu'au rapport d'Hirtius Pansa, dans l'histoire de la guerre d'Afrique, Cesar, en présence de tous les Tribuns & des Centurions, chassa de son armée A. Avienus, homme turbulent, qui avoit commis des exactions; & A. Fonteius, comme mauvais citoyen & mauvais officier.

Auguste établit deux degrés dans le *congé* légitime; il appela le premier *exauctoratio*. Ce privilége étoit accordé aux soldats qui avoient servi le nombre d'années prescrit par la loi, & par son moyen ils étoient dégagés de leur serment, affranchis des gardes, des veilles, des fatigues, & en un mot de toute charge militaire, excepté de combattre contre l'ennemi. Les vétérans qui l'avoient obtenu vivoient séparés des autres troupes, & sous un étendard particulier appelé *vexillum veteranorum*; ils attendoient qu'il plût à l'Empereur de les renvoyer avec la récompense qui leur avoit été solemnellement promise. Cette récompense formoit avec le *congé absolu* le second degré qu'ils appeloient *plena missio*. Auguste avoit attaché au *congé absolu* une récompense certaine & réglée, soit en argent, soit en fonds de terre; & il l'avoit fait pour empêcher les murmures & les séditions.

L'*honnête congé* que Galba fit délivrer à des soldats vétérans, fut exposé l'an 68 au capitole, sur une table de bronze. Il fut transcrit ensuite, comme pour servir d'expédition à quelques-uns d'entre-eux, sur une tablette de cuivre, que Maffei a fait représenter d'après l'original dans son histoire diplomatique (*p.* 20.) Les caractères en sont grossiers. Les fouilles d'Herculanum ont fourni un second *congé honnête*; il est composé de quatre tablettes de bronze, gravées des deux côtés. Le catalogue des antiques de cette ville en offre le dessin.

CONGIAIRE, don ou présent représenté sur une médaille. Ce mot vient de celui de *conge*, *congius*, parce que les premiers présens que l'on fit au peuple consistoient en huile & en vin, qui se mesuroient par *conges*.

Le *congiaire* étoit proprement un présent que les Empereurs faisoient au peuple Romain; ceux

que

que l'on faiſoit aux ſoldats ne s'appeloient point *congiaires*, mais *donatifs*. *Voyez* DONATIFS.

L'inſcription des *congiaires* eſt CONGIARIUM, ou LIBERALITAS.

Tibère donna pour *congiaires* 300 pièces de monnoie à chaque citoyen; Auguſte en donna 250; 300; 400; Caligula donna deux fois trois cens ſeſterces par tête. Néron en donna quatre cens; c'eſt le premier Empereur dont les *congiaires* ſoient marqués ſur les médailles. Hadrien donna des épiceries, du baume, du ſafran; Commode 725 deniers; Aurélien des gâteaux de deux livres, du pain, de l'huile, du porc, & d'autres mets.

Les petits enfans n'étoient point exclus de cette libéralité du temps d'Auguſte, quoi qu'auparavant il falloit que les enfans euſſent douze ans pour y avoir part.

Il n'eſt plus fait mention de *congiaires* dans les médailles des Empereurs depuis Quintillus; ſoit que les Monétaires ayent alors ceſſé de repréſenter ces ſortes de libéralités ſur la monnoie; ſoit que ces Princes n'ayent pas eu le moyen de deſtiner à ces dépenſes leurs revenus, qui pouvoient à peine ſuffire à ſoutenir les guerres ſanglantes qui dévaſtoient l'empire.

CONJOINTS, ou ASSESSEURS. *Voyez ce dernier mot.*

CONISALE, faux Dieu de l'antiquité. *Coniſaltus*: c'étoit un Dieu impur adoré chez les Athéniens, qui l'honoroient à peu-près de la même manière que les Lampſaciens honoroient Priape (*Strabon. l. xiii.*). Pluſieurs croient que Priape & *Coniſale* ſont la même Divinité, à laquelle on rendoit le même culte dans deux endroits différens.

CONISTERIUM, lieu dans les gymnaſes où l'on taſſembloit de la pouſſière, dont les athlètes ſe couvroient après s'être frottés d'huile, afin de pouvoir être ſaiſis plus facilement. On l'appeloit κονίστρα chez les Grecs, & chez les Latins *pulverarium*. Le ſable ou la pouſſière dont ſe ſervoient les athlètes étoit tiré d'Égypte.

CONJURATION, *CONJURATIO*, cérémonie qui ſe pratiquoit dans les grands dangers: alors les ſoldats juroient tous enſemble de remplir leur devoir. Le Général ſe rendoit au capitole, y plaçoit un étendard rouge pour l'infanterie, un bleu pour la cavalerie, & diſoit: *Qui vult. rempublicam ſalvam me ſequatur*; les ſoldats qui s'étoient raſſemblés répondoient à cette invitation par un cri, & marchoient de-là contre l'ennemi.

Ils juroient alors tous enſemble d'obſerver les loix militaires; à la différence des enrôlemens ordinaires, où chacun d'eux prêtoit en particulier le ſerment militaire, *ſacramentum militare*.

CONIUM, en Phrygie. Pellerin lui a attribué une médaille de bronze autonome & unique. M. Eckhel l'a reſtituée avec raiſon à *Iconium*.

CONIUS, KONIOΣ, } ſurnom ſous lequel Jupiter fut adoré par les habitans de Mégare, où il avoit un temple ſans toit, ce qui lui fit donner le nom de *Conius* ou *de Jupiter le poudreux*.

CONNIDAS, ou CONNIDIES. *Voyez* CHONIDAS.

CONOB. Les cinq lettres CONOB, qu'on lit dans l'exergue de pluſieurs médailles du bas-empire, ſont diverſement interprétées par les plus ſavans antiquaires. La plupart leur font ſignifier que la monnoie a été marquée à Conſtantinople, *Conſtantinopoli obſignata*, ou *Conſtantinopoli officina monetaria ſecunda*. Mais cette explication ne peut guères ſe ſoutenir, puiſque *conob* eſt gravé ſur les monnoies de l'Empereur Honorius & de ſes ſucceſſeurs, ſur celles de nos Rois Théodebert, Childebert, Childéric II, & ſur celles des anciens Rois Wiſigoths, leſquelles conſtamment n'ont point été frappées à Conſtantinople. Malgré les conjectures & les réponſes ingénieuſes des antiquaires, le mot *conob* eſt encore une énigme, dont on ne peut donner une explication ſatisfaiſante.

On peut en dire autant de COMOB, & des autres exergues du bas-Empire. *Voyez* EXERGUES.

CONOVIUM, dans la Grande-Bretagne. KONOVO.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRRR. en argent..., *Pellerin*.
O. en or.
C. en bronze.

CONQUE. *Voyez* CONCHA, comme meſure. Les anciens ſe ſervoient quelquefois, en guiſe de trompette, de la coquille appelée *conque marine*. On la voit dans les mains des Divinités de la mer.

CONQUISITORES. Les Romains donnoient ce nom à ceux qu'ils envoyoient dans les campagnes & dans les différentes régions de Rome, pour découvrir les citoyens que la crainte ou l'attachement à leurs foyers empêchoit de ſe rendre ſous les étendards de la république.

On trouve dans Plaute (*Amphy. Prolog. n. 65.*) ce mot employé pour déſigner des perſonnes qui alloient dans tous les rangs des théâtres pour examiner & punir ceux des ſpectateurs qui *faiſoient cabale* en faveur de quelque Auteur:

Ut conquiſitores ſinguli in ſubſellia eant
Per totam caveam ſpectatoribus,
Si cui fautores delegatos viderint,
Ut his in cavea pignus capiatur toge.

CONSCRITS. *Voyez* PATRES conſcripti.

CONSÉCRATION des temples. *Voyez* DÉDICACE des autels & des Prêtres. *Voyez* INAUGURATION.

CONSÉCRATION. On désigne par ce mot, dans la science numismatique, l'apothéose d'un Empereur, sa translation & sa réception dans le ciel parmi les Dieux, exprimée sur une médaille. D'un côté on voit ordinairement la tête de l'Empereur, couronnée de laurier, quelquefois voilée; & dans l'inscription on lui donne le titre de DIVUS. Au revers il y a un temple, un autel, un bûcher, ou un aigle sur un globe, & qui prend son essor pour s'élever au ciel; quelquefois l'aigle est posé sur l'autel ou sur un cippe. D'autres fois l'Empereur paroît dans les airs porté sur un aigle qui l'enlève au ciel; & l'inscription est toujours CONSECRATIO. Ce sont-là les types les plus ordinaires. Au revers des *consécrations* d'Antonin on voit quelquefois la colonne Antonine. Au-lieu d'une aigle, les Impératrices ont un paon. Les honneurs rendus après la mort aux Empereurs, qui consistoient à les mettre au nombre des Dieux, sont désignés par le mot *consecratio*, par celui de *pater*, par ceux de *Divus Augustus pater*, *de Deo & Domino Caro*. Quelquefois autour des temples & des autels on lit *Memoria felix*, ou *memoria æterna*. Pour les Princesses, *Æternitas*, ou *sideribus recepta*; du côté de la tête *Diva*; & chez les Grecs Θεὰ.

On trouve chez les Egyptiens un symbole particulier de la *consécration* des Dieux, c'est de les voir placés sur des barques & sur des navires. Les médailles du bas-Empire offrent aussi (*Buonarroti*, *Off. p.* 224. *Patin. Num. Imp. p.* 200.) des Empereurs assis sur des barques. Il faut remarquer à ce sujet ce que dit Porphyre (*de Antro Musar. ap. Casaub. in Athen. l. xi. p.* 790.) que les Egyptiens ne croyoient pas qu'il fût convenable aux Dieux de marcher sur la terre, & que par cette raison ils les représentoient sur des navires. Opinion qui dérivoit sans doute de leur respect religieux pour le Nil.

CONSENTES. Les Romains appeloient ainsi des Dieux du premier ordre, mais dont les noms étoient cachés & inconnus, *Consentes*. Les inscriptions nous apprennent que parmi les *Consentes* il y avoit non-seulement des Dieux, mais aussi des Déesses. On trouve I. O. M. DIS. DEABVSQ. PVB. CONSENTIBVS. V. M. S. Varron (dans *Arnobe*, *l. III.*) dit que leur nom venoit des Etrusques, qui les appeloient aussi *complices*; mais on est encore partagé sur la raison qui leur fit donner ce nom, sur son origine & sa signification. Quelques-uns veulent que *Consentes* soit la même chose que *Consentientes*, & qu'ils ayent été ainsi nommés, parce qu'ils étoient toujours d'accord dans ce qu'ils promettoient tous de concert. D'autres prétendent que *Consentes* est la même chose que *Consulentes*; & que la raison qui leur fit donner ce nom, est qu'ils étoient les Conseillers de Jupiter. Varron le dit en effet (dans Arnobe); mais il apporte une autre raison de ce nom: c'est, dit il, qu'ils naissoient & qu'ils mouroient ensemble, *quod unà oriantur, & occidant unà*. Junius croit que ce nom vient de l'ancien verbe *conso*, *consis*, qui signifioit la même chose que *consulo*.

Il y avoit douze Divinités *Consentes*, six Dieux & six Déesses; & Varron dit qu'ils avoient peu de pitié, *miserationis parcissima*. On dit communément que ces Dieux *Consentes* étoient ceux qu'Ennius a renfermés dans ces deux vers:

Juno, Vesta, Minerva, Ceres, Diana, Venus, Mars,
Mercurius, Jovis, Neptunus, Vulcanus, Apollo.

Manilius dit que ces douze Divinités présidoient chacune à un mois de l'année, ainsi qu'il est marqué dans un ancien calendrier des paysans Romains, qui est gravé sur un marbre du palais Farnèse. Mais comment ignoroit-on les noms des Dieux *Consentes*? Comment étoit-il défendu d'apprendre ces noms s'ils étoient publics & consacrés dans des vers? Comment Jupiter se trouve-t'il parmi les Conseillers de Jupiter? Aussi Scaliger expliquant Festus, observe que les Dieux *Consentes* étoient des Divinités particulières à chaque famille.

Il y avoit entre-autres douze Divinités, que les anciens reconnoissoient pour celles qui avoient le soin particulier des choses nécessaires à une vie tranquille & heureuse. Jupiter & la Terre étoient révérés comme les protecteurs de tout ce qui est à l'usage des hommes; le Soleil & la Lune comme les modérateurs des temps; Cérès & Bacchus comme les dispensateurs du boire & du manger; Bacchus & Flore comme les conservateurs des fruits & des fleurs; Minerve & Mercure comme les protecteurs des Beaux-Arts, qui perfectionnent l'esprit, & du commerce qui entretient & augmente les richesses; & enfin, Vénus & le Bon-Succès, comme les auteurs de notre bonheur & de notre joie, par le don d'une nombreuse lignée, & par l'accomplissement de nos vœux.

Les Grecs joignirent à ces douze Divinités Alexandre-le-Grand, comme le Dieu des conquêtes; mais il ne fut pas reconnu par les Romains, qui transportèrent les douze autres de Grèce en Italie, où ils étoient adorés dans un temple commun à Pise.

Varron reconnoît distinctement deux sortes de Dieux *Consentes*: « J'invoquerai, dit-il, les douze » Dieux *Consentes*, non pas ces Dieux dont » les statues dorées sont dans le forum de » la ville, ces Dieux dont six sont mâles & six » femelles; mais les douze Dieux qui aident ceux » qui vaquent à l'agriculture. »

Digitized by Google

Il les nomme enſuite (*lib. 1. de re ruſtica.*) Jupiter & la Terre, le Soleil & la Lune, Rubigo & Flore, Minerve & Vénus, l'Eau & le Bon-Evénement, Cérès & Bacchus. Au reſte, Jupiter étoit le premier de toutes les claſſes de Dieux *Conſentes*, comme on le voit dans l'inſcription ſuivante :

I. O. M.
CÆTERISQUE
DIS CONSENTIBUS.

CONSENTIES, ou CONSENTIENNES, *Conſentia*, fêtes à l'honneur des Dieux. *Conſentes*, dit Feſtus, inſtituées par le conſentement de pluſieurs perſonnes; c'eſt-à-dire, ſelon Scaliger, de toute une famille; car cet auteur, dans ſes notes ſur cet endroit de Feſtus, prétend que les Dieux *Conſentes* étoient des Dieux que chaque famille ſe choiſiſſoit, & les fêtes *conſentiennes*, les fêtes & ſacrifices que chaque famille leur faiſoit; car outre les Dieux généraux & les fêtes publiques, chaque famille avoit ſes Dieux tutélaires, ſes patrons, ſes fêtes & ſes ſacrifices particuliers.

CONSERENTES Dii. Voyez CONSEVIUS.

CONSERVATION, terme d'antiquaire. Il ſignifie le bon état, la perfection, l'intégrité d'une médaille que le temps n'a point uſée, n'a point rongée; dont toutes les figures, tous les traits, toute l'inſcription, toutes les lettres ſont bien conſervés. Les médailles du cabinet du Roi ſont d'une *conſervation* étonnante. Une belle *conſervation*; plus ou moins belle. Voilà une médaille d'une grande *conſervation*. Celles-ci ſont encore d'une aſſez bonne *conſervation*.

CONSERVATOR. Domitien rendit un culte à Jupiter-*Conſervateur*, pour le remercier de lui avoir ſauvé la vie dans la ſédition de Vitellius. Il lui éleva un petit temple, & lui dédia un autel, ſur lequel il grava les motifs de ſa reconnoiſſance. Pluſieurs médailles Impériales portent pour type l'image de Jupiter avec la légende IOVI CONSERVATORI. Arnobe (*adv. Gentes, lib. 7.*) dit que le Jupiter-*Conſervateur* étoit Eſculape, appelé plus ſouvent *ſauveur*, ou Σωτὴρ.

CONSERVATORES Dii. On trouve dans Thomaſi (*de Donar. c. 15.*) l'inſcription antique ſuivante, où il eſt fait mention des Dieux *conſervateurs*, ſans que leurs noms particuliers y ſoient exprimés :

DIIS NN
CONSERVATORIBUS
PRO SALUTE
ARIAE SUAE
N. NONIUS
MACRINI CONSECR.

CONSERVATORES ædium ſacrarum. On trouve dans pluſieurs inſcriptions Romaines ce titre donné à ceux qui, par leurs charges, étoient obligés de veiller à la conſervation des édifices ſacrés : tels furent d'abord les Cenſeurs, & enſuite les Ediles.

CONSERVATRICE, ſurnom qu'on donnoit à Junon, & ſous lequel elle eſt déſignée dans les types de ſes médailles par un cerf. En voici l'origine : de cinq biches aux cornes d'or, & plus grandes que des taureaux, que Diane pourſuivit un jour dans les plaines de Theſſalie, cette Déeſſe n'en prit que quatre, la cinquième fut ſauvée par Junon, & devint le ſymbole de cette Déeſſe, adorée ſous le nom de Junon *conſervatrice*.

CONSEVIUS, } Divinité Romaine, qui
CONSIVIUS, } préſidoit à la conception des hommes : *Qui conſationibus concubitalibus proſit*, ſelon Tertullien, (*ad nation. 1l. c. 2.*) & Macrobe dit que Janus s'appeloit *Conſevius*, nom qui lui venoit *à conſemendo, id eſt, à propagine generis humani, quæ Jano auctore conſeritur* (*Saturn. l. 1. c. 9*)

Arnobe (*lib. 5.*) parle des Dieux CONSERENTES, ou des Lares adorés ſous ce nom, comme de Divinités qui préſidoient auſſi à la formation des hommes.

CONSIDIA, famille Romaine, dont on a des médailles.

RRR. en bronze.
C. en argent.
O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont NONIANUS, PÆTUS.

CONSIGNATIO. Voyez ÉPOPTÉE.

CONSISTOIRE } des Empereurs Romains.
CONSISTORIUM }

C'étoit leur conſeil intime & ſecret.

Le mot *conſiſtorium*, qui vient de *ſiſto re*, ſignifioit proprement le lieu où s'aſſembloit ce conſeil; enſuite on a pris le nom du lieu où il ſe tenoit pour le conſeil même, & on a appelé de-là *comites conſiſtoriani* ceux qui étoient de ce conſeil. Ils étoient qualifiés du titre de *viri ſpectabiles*, qui étoit le ſecond degré dans l'ordre de la nobleſſe, ceux qui avoient ce titre étant au-deſſus de ceux que l'on qualifioit *clariſſimi*, & précédés ſeulement par ceux qui avoient le titre d'*illuſtres* ou *ſuperilluſtres*, qui n'étoit accordé qu'aux premiers Officiers de l'Empire. Ces Comtes ou Conſeillers du *conſiſtoire* étoient égaux en tout aux proconſuls pour les honneurs & priviléges. Ces mêmes Officiers, leurs femmes, enfans, ſerviteurs & fermiers, jouiſſoient auſſi des mêmes priviléges en plaidant, ſoit en demandant ou en défendant, que l'Empereur Zénon avoit accordés aux clariſſimes Princes de l'école. (*Cod. liv. XII. tit. 1.*)

CONSIVA, surnom d'Ops, Divinité qui préſidoit aux biens de la terre: ſa fête ſe célébroit ſous ce nom le 25 du mois d'Août. *Voyez* OPICONSIVES. *Conſiva* étoit dérivé du verbe ſemer, *conſerere*, *conſero*, *conſevi*.

CONSTANCE. Quelques médailles de l'Empereur Claude (*Agoſti. Dial. II. p.* 47.) offrent la *Conſtance* ſous la figure d'une femme aſſiſe ou debout, ayant un caſque ſur la tête, & portant une lance de la main gauche; ſur quelques autres médailles la *Conſtance* n'a ni caſque ni lance; mais elle porte toujours l'index de la main droite élevé à la hauteur & près du viſage, dans l'attitude d'une perſonne qui réfléchit attentivement. Les modernes ont ajouté à ce type de la *Conſtance* ſi ſimple & ſi beau, une colonne (*Ripa. Ieonolog. part. I. n°.* 31.)

CONSTANCE (médailles de) *Voyez* CONSTANTIA.

CONSTANCE-CHLORE, ou CONSTANCE I du nom. *FLAVIUS VALERIUS CONSTANTIUS CÆSAR & poſteà AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

RRR. en or.

Il y a des revers très-rares.

R. en argent.

Il y a des revers fort rares.

RR. en médaillons d'argent.

RRR. en médaillons de bronze, & certains revers RRRR.

C. en M. & P. B. latin.

R. en P. B. d'Egypte.

CONSTANCE II, fils de Conſtantin *FLAVIUS IULIUS VALERIUS CONSTANTIUS CÆSAR, poſteà AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

C. en or.

Il ſe trouve des revers rares.

RR. en quinaires d'or.

RRR. en médaillons d'or; il y en a deux dans le cabinet du Roi, de la forme ordinaire des médaillons.

On en voyoit un unique dans le cabinet de feu M. d'Ennery; il eſt d'un très-grand module, & pèſe 376 grains : il y a d'un côté la tête de *Conſtance* avec ſa légende ordinaire; & au revers : SALUS ET SPES REI PUBLICÆ, avec trois femmes debout, en habits militaires; elles tiennent de la main droite chacune une haſte, & s'appuient de la gauche ſur un bouclier.

C. en argent.

RR. en médaillons d'argent.

Il y en a pluſieurs au cabinet du Roi.

RR. en médaillons de B.

C. en M. & P. B.

CONSTANCE III. *CONSTANTIUS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

RRRR. en or; on en connoît actuellement trois, une dans le cabinet du Roi, une dans celui de l'Empereur, & la dernière dans le cabinet de feu M. d'Ennery.

On n'en connoît point juſqu'à préſent en argent; mais on doit croire qu'il y en a eu fabriquées de ce métal.

O. en B.

CONSTANT, fils du tyran Conſtantin, *CONSTANS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

O. en or, en bronze.

RRR. en argent : cette médaille, qui a été reconnue dans ce ſiècle, étoit auparavant confondue avec celles de *Conſtant*, fils du grand Conſtantin.

Elle eſt beaucoup plus rare en France qu'en Italie.

CONSTANT II, fils d'Héraclius-Conſtantin. *CONSTANS ſeu CONSTANTINUS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

R. en or.

RR. en argent.

R. en M. & P. B.

CONSTANT, troiſième fils de Conſtantin. *FLAVIUS IULIUS CONSTANS CÆSAR, poſteà AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

C. en or.

Il y a dans le cabinet du Roi une médaille d'or RR. de ce Prince, qui a pour légende au revers : VICTOR OMNIUM GENTIUM, avec des captifs aux pieds de l'Empereur.

RRR. en médaillons d'or; il y en a ſix au cabinet du Roi : deux de ces médaillons ſont plus grands que le volume ordinaire.

C. en argent; il y a des revers RR.

RR. en médaillons d'argent; il y en a plus de douze au cabinet du Roi.

R. en médaillons de bronze.

C. en M. & P. B.

CONSTANTIA, femme de Licinius. *FLAVIA IULIA CONSTANTIA AUGUSTA.*

Comme ſes médailles ne ſont connues que dans le recueil de Goltzius, on n'eſt pas aſſuré de leur réalité.

CONSTANTIA, femme de Gratien. *FLAVIA IULIA CONSTANTIA AUGUSTA.*

Goltzius rapporte une médaille de cette Impératrice; elle a été citée par d'autres Antiquaires; mais on ne la trouve dans aucun cabinet.

CONSTANTIN I, ou LE GRAND, fils de Conſtance-Chlore. *FLAVIUS VALERIUS CONSTANTINUS MAXIMUS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

R. en or, quelques revers ſont RR.

RRR. en médaillons d'or.

Il y en a deux petits au cabinet du Roi.

R. en médailles d'argent.

Il y a des revers très-rares, entre-autres ceux

Digitized by Google

où ſe voyent les têtes de Criſpe & de Conſtantin le jéune.

RRR. en médaillons d'argent.

RR. en médaillons de bronze. On place à la ſuite des médaillons de ce Prince ceux qui repréſentent les têtes de *Conſtantinople* & de la Déeſſe Rome.

C. en M. B. & RRR. avec la qualité de *fils d'Auguſte* du côté de la tête, & au revers : GENIO FILII AUGUSTORUM.

C. en P. B. feu M. Génébrier en avoit formé une collection de douze cent.

Conſtantin eſt le premier des Empereurs dont on voie ſur les médailles la tête ceinte du diadême. Celles de ſes prédéceſſeurs ſont couronnées de lauriet.

Rien ne fait mieux connoître l'état pitoyable des Arts ſous *Conſtantin*-le-Grand que les ſtatues de cet Empereut, dont l'une ſe voit ſous le portail de l'égliſe de S. Jean-de-Latran, & deux autres ſe trouvent au capitole. A l'égard des basreliefs qui ſont ſur l'arc de *Conſtantin*, on ſait que tout ce qui en eſt bon fut enlevé de l'arc de Trajan. D'après cette obſervation, il n'eſt preſque pas croyable que la peinture antique qui repréſente la Déeſſe *Roma*, & qui eſt au palais Barberini, ait été faite du temps de *Conſtantin*.

« Ce qui nous fournit, dit Winckelmann (*hiſt. de l'Art liv. 6. c. 8.*) une preuve encore plus certaine de la décadence de la ſculpture & de l'architecture ſous *Conſtantin*, c'eſt le prétendu temple de Bacchus, à côté de l'égliſe Ste Agnès, hors de Rome, où, ſuivant la relation de l'hiſtoire & l'inſpection des yeux, le petit temple nommé aujourd'hui *Santa Conſtanza*, fut bâti par cet Empereur à la prière de Ste Conſtance, ſa fille, parce que c'eſt-là qu'elle fut baptiſée, & qu'elle voulut être enterrée. Mais ce qui prouve encore que ce temple ne peut pas être plus ancien, & qu'il date d'un temps où l'on détruiſoit les anciens édifices pour en employer les matériaux à la conſtruction des nouveaux, ce ſont les colonnes, dont les baſes & les chapiteaux ſe trouvent tous inégaux, de ſorte qu'aucune de ces parties ne correſpond parfaitement à l'autre. D'après cela, je ne conçois rien à l'aveugle prévention de Ciampini (*Ciampin. Vet. Monum. t. 1. p. 133.*) qui avance exactement le contraire : il trouve une parfaite proportion dans tous les membres, parce qu'il veut démontret que c'eſt un véritable temple antique de Bacchus, que *Conſtantin* n'a fait que conſacrer à un meilleur uſage. Cet homme, d'ailleurs très-ſavant, montre ſi peu de connoiſſance de l'art, qu'il croit que les cinq beaux candelabres de marbre, dont deux ſe trouvent dans ces tombeaux, & les trois autres à l'égliſe de Ste Agnès, ont été fabriqués alors pour le temple en queſtion. Mais ces candelabres, de la hauteur de huit palmes, ſont travaillés ſi artiſtement, qu'ils ne ſauroient être attribués qu'aux meilleurs artiſtes du règne de Trajan ou d'Hadrien. »

« A l'égard du grand ſarcophage de porphyre qui renfermoit le corps de Ste *Conſtance*, on y voit repréſentés la vendange & le preſſurage ; le même ſujet ſe trouve répété en moſaique ſur le plafond de la galerie extérieure de cet édifice : ſur l'urne on voit travailler de petits génies ailés, & ſur le plafond des faunes. Ce ſont ces figures, en partie bachiques, qui ont fait donner à cet édifice le nom d'un temple de Bacchus Mais nous ſavons qu'alors la religion chrétienne n'étoit pas encore entièrement purgée des uſages payens, & qu'on ne ſe faiſoit point ſcrupule de mêler le ſacré avec le profane : quant à l'art même, il eſt tel qu'on doit l'attendre de l'eſprit de ce ſiècle. C'eſt ce qui réſulte auſſi de la comparaiſon de ce ſarcophage avec un autre tout ſemblable, qui eſt placé dans le cloître de S. Jean-de-Latran. Ce dernier ſarcophage, qui renfermoit le corps de Ste Hélène, mère de *Conſtantin*-le-Grand, eſt décoré de figures à cheval qui combattent, & de priſonniers placés au-deſſous. »

CONSTANTIN (Arc de). *Voyez* ARC de triomphe.

CONSTANTIN (Colonne de). *Voyez* COLONNE de *Conſtantin*, &c.

CONSTANTIN le jeune, II du nom. *FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS JUNIOR CÆSAR, & poſtèa AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

RRR. en or, avec le titre de *junior*.

Il y a au cabinet du Roi un grand & un petit médaillon en or, de Conſtantin le jeune.

O. en argent pur, à ce que l'on croit, excepté en médaillons, qui ſont RRR.

RR. en potin ou billon.

RR. en médaillons de bronze.

Il y en a qui ſont précieux par la rareté des revers.

O. en M. B.

C. en P. B. ; RR. avec des Conſulars.

Il y a une médaille d'argent pur, où l'on trouve une tête jeune, couronnée du diadême ſans légende. Quelques antiquaires l'attribuent à ce Prince, parce qu'au revers on lit CONSTANTINUS CÆSAR, & qu'on voit dans le champ trois palmes avec une étoile ſur celle du milieu, ainſi que dans les médailles de ſes frères.

CONSTANTIN III, ou TYRAN ſous Honorius. *FLAVIUS CLAUDIUS CONSTANTINUS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

RR. en or.

R. en argent.

RRR en P. B.

CONSTANTIN IV. Pogonat, ou *barbu*. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*

Ses médailles ſont :

R. en or.

Digitized by Google

RR. en argent.
RRR. en médaillons de B.
O. en M. B.
R. en P. B.

CONSTANTIN V, Copronyme. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
R. en or.
O. en argent & en B.

CONSTANTIN VI. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
RRRR. en or.
O. en argent & en B.

CONSTANTIN VII. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
On ne connoît point de médailles qui ſoient reconnues pour appartenir à ce Prince ou à Léon l'Arménien. On peut pourtant croire qu'il y en a eu de fabriquées, ſoit à Conſtantinople, ſoit dans d'autres villes (pendant un règne de plus de ſept années); mais elles ne ſont point encore connues.

CONSTANTIN VIII. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
RR. en or, ſur leſquelles il eſt avec ſon père.
O. en argent.
R. en B. où il eſt avec Baſile.

CONSTANTIN IX, fils de Romain I. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
On ne connoît point de médailles de cet Empereur.

CONSTANTIN X, ſurnommé Porphyrogenète. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
RR. en or.
O. en argent.
R. en M. B. avec ſa tête ſeule.
RR. avec ſa tête, & celle de Zoé ſa mère.

CONSTANTIN XI. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
RR. en or, avec Baſile ſon frère.
O. en argent.
C. en B., également avec Baſile.

CONSTANTIN XII, Monomaque. *CONSTANTINUS AUGUSTUS.*
Il y a dans le cabinet du Roi, & il y avoit dans celui de M. Pellerin, des médailles d'or de Conſtantin Monomaque & de Zoé.

CONSTANTIN XIII, Ducas. *CONSTANTINUS DUCAS AUGUSTUS.*
Ses médailles ſont :
RR. en or.
O. en argent.
RR. en M. B.

CONSTANTIN XIV. PALÉOLOGUE; dernier Empereur de Conſtantinople. *CONSTANTINUS PALÆOLOGUS AUGUSTUS.*
Ducange rapporte un grand médaillon d'argent de cet Empereur; on n'en connoît ni en or ni en bronze.

CONSTANTIN DUCAS (Porphyrogenète.) *CONSTANTINUS DUCAS AUGUSTUS.*
On ne trouve ce Prince ſur aucune médaille de ſon temps.

CONSTANTINE. *FLAVIA JULIA CONSTANTINA AUGUSTA.*
Ses médailles ne ſont connues que dans Goltzius, & ſont par conſéquent ſuſpectes.

CONSTANTINOPOLIS. Les médailles de cette ville ſans nom d'Empereur, ſont :
C. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
On les place à la ſuite des médailles du grand Conſtantin.

CONSTANTINOPLE (Ère de). « L'Ère de *Conſtantinople*, ainſi que celle d'Alexandrie, commence à la créarion du monde. Dans cette période, la première année de l'Incarnation tombe en 5509, & répond, comme dans notre Ere vulgaire, à la dernière de la 194e Olympiade, & à la première de l'Olympiade ſuivante. L'empire Grec & l'égliſe de *Conſtantinople* adoptèrent cette manière de ſupputer les temps, qui paſſa dans tous les actes, & s'eſt maintenue tant que l'empire a ſubſiſté. L'égliſe grecque, encore même aujourd'hui, n'en connoît point d'autres. Les Moſcovites, qui l'avoient reçue des Grecs avec le chriſtianiſme, l'ont de même conſervée juſqu'au règne de Pierre-le-Grand. On diſtingue dans l'Ere de *Conſtantinople* deux ſortes d'années, la civile & l'eccléſiaſtique. La première s'ouvre avec le mois de Septembre; la ſeconde a commencé, tantôt au 21 Mars, tantôt au 1er Avril. »

« L'Ère dont nous parlons étoit en uſage à *Conſtantinople* avant le milieu du ſeptième ſiècle, comme on le voit par le traité du Comput de S. Maxime, qui fut compoſé l'an 641. Les actes du VIe Concile général, terminé l'an 681 de notre Ere vulgaire, ſont datés de l'an du monde 6189. Retranchez de cette ſomme 681, reſtera celle de 5508, qui forme l'Ere de *Conſtantinople*. Dans la ſuite, on voit tous les actes publics de l'empire Grec, datés de la même Ere. » (*L'Art de vérifier les Dates.*)

CONSUALES. } *Conſualia, conſuales ludi,*
CONSUALIA. } fêtes à l'honneur du Dieu Conſe ou Conſus, c'eſt-

Digitized by Google

à-dire, Neptune. On y faiſoit une cavalcade magnifique, parce que Neptune paſſoit pour avoir donné le cheval aux hommes. Delà lui venoit ſon ſurnom d'*équeſtre*, ἵππιος. On dit que c'eſt Evrandre qui inſtitua cette fête. Romulus la rétablit enſuite ſous le nom de Conſus, parce que ce Dieu lui avoit ſuggéré le deſſein d'enlever les Sabines. Car Romulus ayant inſtitué les jeux *conſuales*, y invita ſes voiſins, & ſe ſervit de la ſolemnité des ſacrifices & des jeux pour enlever les Sabines, qui étoient venues à la cérémonie. Pour y attirer plus de monde, il avoit répandu de tous côtés qu'il avoit trouvé un autel caché ſous terre, qu'il vouloit conſacrer en faiſant des ſacrifices au Dieu à qui cet autel avoit été érigé.

Il eſt parlé des *conſuales* en pluſieurs endroits du calendrier Romain. Les *conſuales* étoient du nombre des jeux que les Romains appeloient ſacrés, parce qu'ils étoient conſacrés à une Divinité. Dans les commencemens, ces fêtes & ces jeux ne différoient point de ceux du cirque. De-là vient que Valère-Maxime, (*l. II. ch.* 4.) dit que l'enlèvement des Sabines ſe fit au jeux du cirque; & Servius, (*Æneid. l. VIII. v.* 636.) aux *conſuales*. On couronnoit & on laiſſoit repoſer les chevaux & les ânes ces jours-là, parce que c'étoit la fête de Neptune l'Équeſtre, dit Plutarque, (*Rom. quæſt.* 48.). Feſtus ajoute que ces jeux ſe célébroient avec des mulets, parce qu'on croyoit que c'étoit le premier animal qui eût ſervi à traîner le char. Selon Servius, les *conſuales* tomboient au 13e d'Août; mais Plutarque & Denys d'Halicarnaſſe les placent dans le mois de Mars. Ces fêtes différent de celles qu'on appeloit *Neptunales*.

CONSUALI Deo. Voyez ſur ces mots d'une inſcription antique, (*Gruter.* 54. 3.) le mot CONSUS.

CONSULAIRES (Faſtes), DRESSÉS SUR LES MARBRES DU CAPITOLE.

N. B. Ces Faſtes ſuppoſent, juſqu'à la naiſſance de J. C., la fondation de Rome dans la Ire année de la VIIe Olympiade. Nous les ſuivrons juſqu'à cette naiſſance; mais depuis elle, nous ſuivrons avec tous les Chronologiſtes modernes le calcul de Varron, qui fixe cette fondation à l'année IVe de la VIe Olympiade, c'eſt-à-dire, qu'il la fait plus ancienne d'un an que les marbres du Capitole.

Sous le pontificat de Paul III, vers le milieu du ſeizième ſiècle, on déterra à Rome une chronique gravée ſur le marbre, qui renfermoit la ſuite des Conſuls, des Dictateurs, des Tribuns militaires & des Cenſeurs, avec les triomphes des Généraux Romains. Attribuée d'abord à Atticus, elle fixa les regards de tous les Gens-de-Lettres, & fut placée au Capitole, dont elle renfermoit les faſtes glorieux. Pighius en donna une explication, dont voici l'extrait.

	Ere du capitole	Durée juſqu'à l'année 1760.
Le Roi Romulus fonda la ville de Rome la première année de la 7e Olympiade, où Daiclès Meſſénien remporta le prix de la courſe, ſous le règne de Charope, à Athènes; le XIe jour avant les calendes de Mai il partagea le peuple en divers ordres; ſavoir, le Sénat, les Chevaliers & les Plébeiens; il forma des Tribus, établit des Curies, donna des loix, & inſtitua les ſacrifices.	1	2539
Romulus à ſa mort fut mis au rang des Dieux, & ſurnommé Quirinus	37	ou 2538 2502
Il y eut cette année un interrègne pendant lequel les Sénateurs gouvernèrent tour-à-tour	38	2501
Numa Pompilius, fils de Pompi. Sabin, nommé Roi par les ſuffrages du peuple & l'autorité du Sénat, ayant donné la paix au peuple Romain, fut le premier qui ferma le temple de Janus. Il établit des ſacrifices, des cérémonies religieuſes, & régla tout ce qui concernoit le culte des Divinités; il partagea l'année en XII mois, fixa les jours où l'on pouvoit rendre la juſtice, & ceux auxquels il n'étoit pas permis de s'aſſembler. Il établit des colléges de Prêtres, d'Augures, de Flamines, de Veſtales, d'autres ordres ſacrés, diviſa le peuple en pluſieurs colléges, & établit pluſieurs loix. .	39	2500
Le Roi Numa Pompilius, fils de Pompi. Sabin meurt l'an	81	2458
Tullus Hoſtilius, fils d'Hoſtilius, & petit-fils d'Hoſtilius, eſt élu Roi par le choix du peuple & l'autorité des Sénateurs. Il établit une diſcipline militaire, ouvrit le temple de Janus que Numa avoit fermé; & ayant reculé les bornes de l'empire Romain, il agrandit le *Pomærium* d'après l'avis du collége des Prêtres.	82	2457
Tullus Hoſtilius meurt dans un incendie l'an 113.	113	2426
Ancus Marcius, petit-fils de Numa, eſt choiſi par le peuple & le ſénat pour gouverner Rome: il donna des loix à la ville, & l'embellit de bâtimens magnifiques. Ayant reculé les bornes de l'empire Romain, il agrandit le *Pomærium*		

Digitized by Google

	Ere du capitole	Durée jusqu'à l'année 1786.
avec l'approbation des Pontifes. . .	114	2425
Ancus Marcius meurt l'an . . .	137	2402
Lucius Tarquin, l'ancien, fils de Démarate, monta sur le trône de Rome par le choix du peuple & la volonté du sénat. Il agrandit l'ordre des Sénateurs & celui des Chevaliers. Il arracha des mains des Etrusques les ornemens & les marques de la royauté dont ils s'étoient emparés	138	2401
Lucius Tarquin est assassiné. . .	174	2365
Servius Tullius, fils de Servius, est le premier qui s'empara du trône sans le choix du peuple & sans l'agrément du sénat; il établit le cens, célébra quatre fois le lustre; il partagea en tribus le peuple & le territoire de Rome; ayant reculé les bornes de l'empire, il agrandit aussi le *Pomœrium* d'après l'avis des Prêtres.	175	2364
Servius Tullius est assassiné cette année	218	2321
L. Tarquin-le-Superbe, fils de L., petit-fils de Démarate, s'étant emparé du trône sans demander l'agrément du peuple & du sénat, releva la majesté de la ville de Rome, en construisant le capitole. Il établit les féries latines, & créa les II Virs chargés de l'inspection des livres Sibyllins, qu'il acquit pour le peuple Romain	219	2320
Il est chassé du trône & de la ville par le peuple, qui reprend sa liberté le neuf des calendes de Juin l'an. .	244	2295

Consuls créés depuis cette époque.

L. Junius Brutus s'étant choisi un Collègue, est tué & remplacé par Sp. Lucretius Tricipitinus qui, étant mort dans l'année, eut pour successeur M. Horatius Pulvillus. Lucius Tarquinius Collatinus, nommé Consul avec Brutus, est obligé, par son Collègue, à se démettre. On lui subroge P. Valerius, qui fut surnommé Poplicola	244	2295
Publius Valerius Poplicola II. . .	245	2294
Avec Publius Lucretius Tricipitinus.		
P. Valerius Poplicola III	246	2293
M. Horatius Pulvillus II.		
Spurius Lartius Flavus, ...	247	2292
Titus Herminius Aquilinus,		
M. Valerius, fils de Volusius. . . .	248	2291
P. Posthumius Tubertus.		
P. Valerius Poplicola IV	249	2290
Titus Lucretius Tricipitinus II.		
P. Posthumius Tubertus II	250	2289
Agrippa Menenius Lanatus.		
Opiter Virginius Tricostus.	251	2288
Sp. Cassius Viscellinus.		
Posthumius Cominius Auruncus. .	252	2287
T. Lartius Flavus, *premier Dictat.*		
Sp. Cassius Viscellinus, *premier Général de la Cavalerie.*		
Ser. Sulpicius Camerinus.	253	2286
M. Tullius Longas, *mort pendant son Consulat.*		
Pub. Veturius Geminus	254	2285
T. Ebutius Elva.		
T. Lartius Flavus II.	255	2284
Q. Cœlius Siculus.		
A. Sempronius Atratinus	256	2283
M. Minucius Augurinus.		
A. Posthumius Albus Regillensis, *fait Dictateur.*	257	2282
T. Virginius Tricostus.		
T. Ebutius Elva, *fait Général de la Cavalerie.*		
Ap. Claudius Sabinus Regillensis. .	258	2281
P. Servilius Priscus.		
A. Virginius Tricostus Cœlimontanus.	259	2280
T. Veturius Geminus Cicurinus.		
M. Valerius, fils de Volusius, *est créé Dictateur pour appaiser une sédition, & mérite le surnom de* Maximus		
Q. Servilius Priscus, *est Général de la Cavalerie.*		
Sp. Cassius Viscellinus II. . . .	260	2279
T. Postumus Cominius Aruncus II.		
T. Geganius Macerinus.	261	2278
P. Minucius Augurinus.		
M. Minucius Augurinus II. . . .	262	2277
A. Sempronius Atratinus II.		
Q. Sulpicius Camerinus.	263	2276
Sp. Lartius Flavus II.		
C. Julius Julus	264	2275
P. Pinarius Rufus Mamercinus		
Sp. Nantius Rutilus.	265	2274
Sextus Furius Fusus.		
C. Aquillius Tuscus.	266	2273
T. Sicinius Sabinus.		
Sp. Cassius Viscellinus III. . . .	267	2272
Proculus Virginius Tricostus Rutilus.		
Cæs. Fabius Vibulanus.	268	2271
Ser. Cornelius Cossus Maluginensis.		
Lucius Æmilius Mamercinus. . .	269	2270
Q. Fabius Vibulanus II.		

M. Fabius

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
M. Fabius Vibulanus	270	2269
L. Valerius Poplicola Potitus.		
C. Julius Julus	271	2268
Q. Fabius Vibulanus III.		
Cæſo Fabius Vibulanus	272	2267
Sp. Furius Fuſus.		
Cn. Manlius Cincinnatus. . . .	273	2266
M. Fabius Vibulanus II, *fut tué dans un combat.*		
Cæſo Fabius Vibulanus III. . . .	274	2265
T. Virginius Tricoſtus Rutilus.		
L. Æmilius Mamercinus II. . . .	275	2264
Caius Servitius Structus Ahala, *qui étant mort pendant ſa magiſtrature, fut remplacé par*		
C. Cornelius Lentulus Eſquilinus.		
C. Horatius Pulvillus	276	2263
T. Menenius Latanus.		
A. Virginius Tricoſtus Rutilus. . .	277	2262
Sp. Servilius Structus.		
P. Valerius Poplicola	278	2261
C. Nautius Rutilus.		
Lucius Furius Medullinus Fuſus. .	279	2260
A. Manlius Vulſo.		
Lucius Aemilius Mamercinus III. .	280	2259
Vopiſcus Julius Julius.		
L. Pinarius Ruſus Mamercinus. . .	281	2258
P. Furius Fuſus.		
Ap. Claudius Sabinus.	282	2257
T. Quinctius Capitolinus Barbatus.		
Lucius Valerius Poplicola Potitus II.	283	2256
T. Aemilius Mamercinus		
A. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.	284	2255
T. Numicius Priſcus.		
T. Quintius Capitolinus Barbatus II.	285	2254
Q. Servilius Priſcus.		
T. Aemilius Mamercinus II. . . .	286	2253
Q. Fabius Vibulanus.		
Sp. Poſthumius Albus Regillenſis. .	287	2252
Q. Servius Priſcus II.		
Q. Fabius Vibulanus II.	288	2251
T. Quintus Capitolinus Barbatus III.		
A. Poſthumius Albus Regillenſis. .	289	2250
Spurius Furius Medullinus Fuſus.		
P. Servilius Priſcus.	290	2249
L. Aebutius Elva, *morts tous les deux dans leur magiſtrature.*		
T. Lucretius Tricipitinus. . . .	291	2248
T. Veturius Geminus Cicurinus.		
P. Volumnius Amintinus Gallus. .	292	2247
Ser. Sulpicius Camerinus.		
P. Valerius Poplicola II, *mort dans ſa magiſtrature, & remplacé par*		
L. Quintius Cincinnatus.	293	2246
C. Claudius Sabinus Regillenſis.		
Q. Fabius Vibulanus III.	294	2245
L. Cornelius Maluginenſis Coſſus.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
C. Nautius Rutilus II.	295	2244
L. Minucius Augurinus, *fut obligé de ſe démettre de ſa charge, à cauſe de ſa mauvaiſe conduite dans l'Algide.*		
L. Quintius Cincinnatus, *fait Dictateur.*		
L. Tarquitius Flaccus, *Général de la Cavalerie.*		
C. Horatius Pulvillus	296	2243
Q. Minutius Augurinus.		
M. Valerius Maximus.	297	2242
Sp. Virginius Tricoſtus Cœlimontanus.		
Les jeux ſéculaires furent célébrés cette année par ordre du Sénat. M. Geganius Macerinus, & C. Nautius Rutilus étant IIvirs.		
T. Romilius Rocus Vaticanus. . .	298	2241
C. Veturius Cicurinus.		
Sp. Tarpeius Montanus Capitolinus.	299	2240
A. Aeternius Fontinalis.		
Sextus Quintilius Varus, *mort dans ſa magiſtrature.*	300	2239
P. Horatius Tergeminus.		
P. Seſtius Capitolinus.	301	2238
C. Menenius Latanus.		

Ap. Claudius Craſſinus.	302	2237
T. Genucius Augurinus.		
Ils abdiquèrent, afin que l'on pût choiſir les Décemvirs ſuivans, qui devinrent dépoſitaires du pouvoir légiſlatif.		
Ap. Claudius Craſſinus.		
Sp. Poſtumius Albus Regillenſis.		
T. Genucius Augurinus.		
P. Seſtius Capitolinus.		
Sp. Veturius Cicurinus.		
Ser. Sulpicius Camerinus.		
C. Julius Julus.		
T. Romilius Rocus Vaticanus.		
A. Manlius Vulſo.		
P. Horatius Tergeminus.		

Ap. Claudius Craſſinus II. . . .	303	2236
Q. Fabius Vibulanus.		
M. Cornelius Maluginenſis.		
L. Minutius Augurinus.		
T. Antonius Merenda.		
M. Rabuleius.		
M. Sergius.		
Cæſo Duilius.		
Q. Poetelius Libo Viſolus.		
Sp. Oppius Cornicenſis.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Les Décemvirs précédens furent obligés d'abdiquer, à cause du crime d'Ap. Claudius ; & on choisit pour Consuls :		
L. Valerius Poplicola Potitus. . .	304	2235
M. Horatius Barbatus.		
Lar. Herminius Aquilinus. . . .	305	2234
T. Virginius Tricostus Cælimontanus.		
M. Geganius Macerinus	306	2233
C. Julius Julus.		
T. Quintius Capitolinus Barbatus IV.	307	2232
Agrippa Furius Fusus.		
Marcus Genutius Augurinus. . .	308	2231
C. Curtius Philo.		
Tribuns militaires avec autorité de Consuls.		
Aulus Sempronius Atratinus. . .	309	2230
L. Atilius Longus, & T. Clœlius Siculus, *qui abdiquent, & sont remplacés par:*		
L. Papirius Mugillanus, *Consul la même année avec* L. Sempronius Atratinus.		
Marcus Geganius Macerinus II. . .	310	2229
T. Quintius Barbatus Capitolinus V.		
Premiers Censeurs. L. Papirius Mugillanus, & L. Sempronius Atratinus.		
M. Fabius Vibulanus.	311	2228
Posthumius Ebutius Elva Cornicensis.		
C. Furius Pacillus Fusus.	312	2227
M. Papirius Crassus.		
Proculus Geganius Macerinus. . .	313	2226
L. Menenius Lanatus.		
T. Quintius Barbatus Capitolinus VI.	314	2225
Agrippa Menenius Lanatus.		
L. Quintius Cincinnatus II, *Dictateur.*		
C. Servilius Structus Ahala, *Maître de la Cavalerie.*		
Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.		
Mam. Æmilius Mamercinus. . .	315	2224
T. Quinctius Cincinnatus.		
L. Julius Julus.		
Marcus. Geganius Macerinus. . .	316	2223
L. Sergius, *surnommé* Fidenas.		
Mam. Emilius Mamercinus, *fait Dictateur.*		
L. Quinctius Cincinnatus, *Maître de la Cavalerie.*		
M. Cornelius Maluginensis. . . .	317	2222
L. Papirius Crassus.		
C. Julius Julus II.	318	2221
L. Virginius Tricostus.		
Q. Servilius Priscus, *Dictateur, surnommé* Fidenas.		
Posthumius Ebutius Elva Cornicensis, *Maître de la Cavalerie.*		
Censeurs. C. Furius Pacilus Fusus, & M. Geganius Macerinus.		
C. Julius Julus III.	319	2220
L. Virginius Tricostus II.		
Mam. Emilius Mamercinus, *Dictateur.*		
A. Postumius Tubertus, *Maître de la Cavalerie.*		
Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.		
M. Fabius Vibulanus.	320	2219
M. Foslius Flaccinator.		
L. Sergius Fidenas.		
Autres Tribuns Militaires avec autorité de Consuls.		
L. Pinarius Rufus Mamercinus. . .	321	2218
L. Furius Medullinus.		
Sp. Postumius Albus Regillensis.		
T. Quintius Pennus Cincinnatus. .	322	2217
C. Julius Mento.		
A. Postumius Tubertus, *Dictateur.*		
L. Julius Julus, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Papirius Crassus.	323	2216
L. Julius Julus.		
L. Sergius Fidenas II.	324	2215
Hostus Lucretius Tricipitinus.		
T. Quintius Pennus Cincinnatus II.	325	2214
A. Cornelius Cossus.		
C. Servilius Structus Ahala. . . .	326	2213
L. Papirius Mugillanus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
T. Quintius Pennus Cincinnatus III.	327	2212
C. Furius Pacilus.		
M. Posthumius Albus Regillensis.		
A. Cornelius Cossus		
M. Emilius Mamercinus III, *Dict.*		
A. Cornelius Cossus, *M. de la Cav.*		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
Aulus Sempronius Atratinus. . .	328	2211
L. Futius Medullinus.		
L. Quintius Cincinnatus.		
L. Horatius Barbatus.		
Tribuns Militaires, &c.		
Ap. Claudius Craſſus Regillenſis. .	329	2210
Sp. Nautius Rutilus.		
L. Sergius Fidenas II.		
Sex. Julius Julus.		
Cenſeurs.		
Lucius Julius Julus.		
L. Papirius Craſſus.		
C. Sempronius Atratinus. . . .	330	2209
Q. Fabius Vibulanus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Manlius Vulſo Capitolinus. . .	331	2208
Q. Antonius Merenda.		
L. Papirius Mugillanus.		
L. Servilius Structus.		
Titus Quintus Capitolinus Barbatus.	332	2207
Humerius Fabius Vibulanus.		
Tribuns Militaires, &c.		
T. Quintius Pennus Cincinnatus IV.	333	2206
M. Manlius Vulſo Capitolinus.		
L. Furius Medullinus III.		
A. Sempronius Atratinus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
Agrippa Menenius Latanus. . . .	334	2205
Sp. Nautius Rutilus.		
P. Lucretius Tricipitinus		
C. Servilius Axilla.		
Tribuns Militaires, &c.		
M. Papirius Mugillanus.	335	2204
C. Servilius Axilla II, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Sergius Fidenas III.		
Q. Servilius Priſcus, *Dictateur.*		
Conſuls.		
L. Papirius Megillanus.		
Mam. Emilius Mamercinus.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
P. Lucretius Tricipitinus. . . .	336	2203
L. Servilius Structus.		
Agrippa Menenius Latanus II.		
Sp. Veturius Craſſus Cicurinus.		
Tribuns Militaires, &c.		
A. Sempronius Atratinus III. . .	337	2202
M. Papirius Mugillanus II.		
Sp. Nautius Rutilus.		
Q. Fabius Vibulanus.		
Tribuns Militaires, &c.		
P. Cornelius Coſſus.	338	2201
Quintius Cincinnatus.		
C. Valerius Pennus Voluſus.		
N. Fabius Vibulanus.		
Tribuns Militaires, &c.		
Q. Fabius Vibulanus II.	339	2200
Cn. Cornelius Coſſus.		
P. Poſtumius Albus Regillenſis, *fut tué dans une émeute.*		
L. Valerius Potitus.		
M. Cornelius Coſſus.	340	2199
L. Furius Medullinus.		
Q. Fabius Ambuſtus.	341	2198
C. Furius Pacilus.		
Cenſeurs. L. Sergius Fidenas, & Q. Servilius Priſcus Fidenas.		
M. Papirius Mugillanus.	342	2197
C. Nautius Rutilus.		
M. Emilius Mamercinus.	343	2196
C. Valerius Potitus Voluſus,		
Cn. Cornelius Coſſus.	344	2195
L. Furius Medullinus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
C. Julius Julus.	345	2194
P. Cornelius Coſſus.		
C. Servilius Ahala, *Maître de la Cavalerie.*		
P. Cornelius Rutilus Coſſus, *Dict.*		
Tribuns Militaires, &c.		
C. Valerius Potitus Voluſus II. . .	346	2193
C. Servilius Ahala II		
M. Fabius Vibulanus II.		
L. Furius Medullinus.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
P. Cornelius Rutilus Coſſus. . .	347	2192
L. Valerius Potitus.		
Cn. Cornelius Coſſus.		
M. Fabius Ambuſtus.		
Tribuns Militaires, &c.		
C. Julius Julus.	348	2191
M. Emilius Mamercinus.		
T. Quintius Capitolinus Barbatus.		
L. Furius Medullinus II.		
T. Quinctius Cincinnatus.		
A. Manlius Vulſo Capitolinus.		
Tribuns Militaires, &c.		
P. Cornelius Maluginenſis. . . .	349	2190
Sp. Nautius Rutilus III.		
Cn. Cornelius Coſſus II.		
C. Valerius Potitus Voluſus III.		
C. Fabius Ambuſtus.		
M. Sergius Fidenas.		
Tribuns Militaires, &c.		
M. Emilius Mamercinus II. . . .	350	2189
M. Furius Fuſus.		
Ap. Claudius Craſſus.		
L. Julius Julus.		
M. Quinctilius Varus.		
L. Valerius Potitus III.		
M. Furius Camillus. } *Cenſeurs.*		
M. Poſtumius Albinus. }		
Tribuns Militaires, &c.		
Q. Servilius Ahala III.	351	2188
Q. Sulpicius Camerinus.		
Q. Servilius Priſcus Fidenas.		
A. Manlius Vulſo II.		
L. Virginius Tricoſtus.		
M. Sergius Fidenas II.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Valerius Potitus IIII.	352	2187
L. Julius Julus.		
M. Furius Camillus.		
M. Emilius Mamercinus III.		
Cn. Cornelius Doſſus.		
C. Fabius Ambuſtus II.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
P. Licinius Calvus, *premier Tribun Plébeien.*	353	2186
P. Manlius Capitolinus.		
P. Mælius		
Pp. Furius Medullinus.		
L. Titinius.		
L. Publilius Philo.		
Tribuns Militaires, &c.		
C. Duillius	354	2185
L. Attilius Longus.		
Cneius Genucius Aventinenſis.		
M. Pomponius.		
Volero Publilius Philo.		
M. Veturius Craſſus Cicurinus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Valerius Potitus.	355	2184
L. Furius Medullinus.		
M. Valerius Maximus.		
M. Futius Camillus II.		
Q. Servilius Priſcus.		
Q. Sulpitius Camerinus.		
Cenſeurs. C. Valerius Potitus, & M. Emilius Mamercinus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Julius Julus.	356	2183
L. Furius Medullinus IIII.		
L. Sergius Fidenas.		
A. Poſtumius Albinus Regillenſis.		
A. Manlius Vulſo.		
P. Cornelius Maluginenſis. *Ils abdiquèrent.*		
Tribuns Militaires, &c.		
P. Licinius Calvus.	357	2182
L. Atinius Longus II.		
P. Manius Capitolinus II.		
L. Titinius II.		
P. Mælius II.		
C. Genucius Aventinenſis, *tué dans un combat.*		
M. Furius Camillus, *Dictateur.*		
P. Cornelius Scipio, *Maître de la Cavalerie.*		
Tribuns Militaires, &c.		
P. Cornelius Coſſus.	358	2181
P. Cornelius Scipio.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
M. Valerius Maximus II. C. Fabius Ambuſtus III. L. Furius Medullinus V. Q. Servilius Priſcus Fidenas III.		
Tribuns Militaires, &c.		
M. Furius Camillus II.	359	2180
L. Furius Medullinus VI. C. Emilius Mamercinus. Sp. Poſtumius Albinus Regillenſis. P. Cornelius Scipio II. L. Valerius Poplicola.		
L. Lucretius Flavus.	360	2179
Ser. Sulpitius Camerinus.		
L. Valerius Potitus.	361	2178
M. Manlius Capitolinus. *Ils abdiquèrent.*		
Cenſeurs. C. Julius Julus, *mort dans ſa magiſtrature, remplacé par* M. Cornelius Maluginenſis, & L. Papirius Curſor.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Lucretius Flavus.	362	2177
Ser. Sulpitius Camerinus. M. Emilius Mamerinus. L. Furius Medullinus VII. Agrippa Furius Fuſus. C. Emilius Mamercinus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
Q. Fabius Ambuſtus	363	2176
Cn Fabius Ambuſtus. C. Fabius Ambuſtus. Q. Sulpitius Longus. Q Servilius Priſcus Fidenas IIII. Servilius Cornelius Maluginenſis. M. Furius Camillus II, *Dictateur.* L. Valerius Potitus, *Maître de la Cavalerie.*		
Ces Tribuns furent continués l'année ſuivante par un S. C. . . .	364	2175
Tribuns Militaires, &c.		
L. Valerius Poblicola II.	365	3174
L. Virgilius Tricoſtus. Publ Cornelius Coſſus. A. Manlius Capitolinus. L Emilius Mamercinus. L. Poſtumius Albinus Regillenſis. M. Furius Camillus, *Dictateur.* C. Servilius Ahala, *Malt. de la C.*		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
T. Quintius Cincinnatus. . . .	366	2173
L. Servilius Priſcus Fidenas. L. Julius Julus. L. Aquilinus Corvus. L Lucretius Tricipitinus. Ser. Sulpitius rufus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L Papirius Curſor, ...	367	2172
C. Sergius Fidenas. L. Emilius Mamercinus II. L. Menenius Lanatus. L Valerius Poplicola. C. Cornelius Coſſus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Furius Camillus IV.	368	2171
Q Servius Priſcus Fidenas VI. L. Quintius Cincinnatus. L. Horatius Pulvillus. P. Valerius Potitus Poplicola. Ser. Cornelius Maluginenſis.		
Tribuns Militaires, &c.		
A. Manlius Capitolinus II. . . .	369	2170
P. Cornelius Coſſus. T. Quintius Capitolinus, *Maître de la Cavalerie.* L. Quintius Capitolinus. C. Papirius Curſor. C. Sergius Fidenas. A. Cornelius Coſſus, *Dictateur.*		
Tribuns Militaires, &c.		
Ser. Cornelius Maluginenſis III. . .	370	2169
P. Valerius Potitus Poplicola II. M. Furius Camillus V. Ser. Sulpitius Rufus II. C. Papirius Craſſus. T. Quintius Cincinnatus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Valerius Publicola IV. . . .	371	2168
A. Manlius Capitolinus III. Ser. Sulpitius Rufus III. L. Lucretius Tricipitinus II. L. Emilius Mamercinus III. M. Trebonius Flavus.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
Sp. Papirius Craſſus.	372	2167
L. Papirius Craſſus.		
Ser. Cornelius Maluginenſis IV.		
Q. Servilius Priſcus Fidenas.		
Ser. Sulpitius Prætextatus.		
L. Emilius Mamercinus IV.		
Tribuns Militaires, &c.		
M. Furius Camillus VI.	373	2166
A. Poſtumius Albinus Regillenſis.		
L. Poſtumius Albinus Regillenſis.		
L. Furius Medullinus.		
L. Lucretius Tricipitinus III.		
M. Fabius Ambuſtus.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Valerius Poplicola V.	374	2165
P. Valerius Potitus Popſicola III.		
L. Menenius Lanatus II.		
C. Sergius Fidenas III.		
Sp. Papirius Curſor.		
Ser. Cornelius Maluginenſis. V.		
T. Quintius Cincinnatus, *Dictat.*		
A Sempronius Atratinus, *Maître de la Cavalerie.*		
Cenſeurs. C. Sulpicius Camerinus. Sp. Poſtumius Albinus Regillenſis.		
Et à leur place,		
Ser. Sulpicius Rufus,		
L. Furius Medullinus, *qui abdiquèrent.*		
Tribuns Militaires, &c.		
P. Manlius Capitolinus.	375	2164
C. Manlius Capitolinus.		
L. Julius Julus II.		
C. Sextilius.		
M. Albinius.		
L. Antiſtius.		
Tribuns Militaires, &c.		
Sp. Furius Medullinus.	376	2163
Q. Servilius Priſcus Fidenas II.		
C. Licinius Calvus.		
P. Cloelius Siculus.		
M. Horatius Pulvillus.		
L. Geganius Macerinus.		
Cenſeurs. Sp. Servilius Priſcus. Q. Cloelius Siculus.		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Tribuns Militaires, &c.		
L. Emilius Mamercinus V. . . .	377	2162
Ser. Sulpitius Prætextatus II.		
P. Valerius Potitus Poplicola IV.		
L. Quintius Cincinnatus II.		
C. Veturius Craſſus Cicurinus.		
C. Quintius Cincinnatus.		
ANARCHIE A ROME. . . .	378	2161
	379	2160
	380	2159
	381	2158
Pendant que L. Sextius Sextinus Lateranus, & C. Liclnius Stolon Calyus étoient Tribuns du Peuple.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Furius Medullinus II.	382	2157
P. Valerius Potitus Poplicola V.		
A Manlius Capitolinus IV.		
Ser. Sulpitius Prætextatus III.		
C. Valerius Potitus.		
Ser. Cornelius Maluginenſis VI.		
Tribuns Militaires, &c.		
Q. Servilius Priſcus Fidenas III. .	383	2156
M. Cornelius Maluginenſis.		
C. Veturius Craſſus Cicurinus II.		
Q. Quintius Cincinnatus.		
A. Cornelius Coſſus.		
M. Fabius Ambuſtus II.		
Tribuns Militaires, &c.		
L. Quintius Capitolinus.	384	2155
Sp. Servilius Structus.		
Serv. Cornelius Malurinenſis VII.		
L. Papirius Craſſus.		
Serv. Sulpitius Prætextatus IV.		
L. Veturius Craſſus Cicurinus.		
M. Furius Camillus, *Dictateur* . .	385	2154
L. Emilius Mamercinus, *Maître de la Cavalerie. Ils abdiquèrent, & on mit à leur place,*		
P. Manlius Capitolinus, *Dictateur.*		
C. Licinius Calvus, *premier Plébeïen, Maître de la Cavalerie.*		
Tribuns Militaires, &c.		
A. Cornelius Coſſus II.	386	2153
L. Veturius Craſſus Cicurinus II.		
M. Cornelius Maluginenſis II.		
P. Valerius Potitus Poplicola VI.		
M. Geganius Macerinus.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
P. Manlius Capitolinus II. Camille, *âgé de 80 ans, créé Dictateur, réconcilie le peuple & le sénat, & bâtit le temple de la Concorde.* T. Quintius Cincinnatus Capitolinus, *Maître de la Cavalerie.*		
Consuls choisis pour la première fois parmi les Plébeïens.		
L. Emilius Mamercinus, *Patricien.* L. Sextius Sextinus Lateranus, *Plébeïen.*	387	2152
Censeurs. A. Postumius Regillensis, & C. Sulpicius Peticus.		
L. Genucius Aventinensis. Q. Servilius Ahala.	388	2151
C. Sulpicius Peticus. C. Licinius Calvus.	389	2150
L. Emilius Mamercinus II. Cn. Genucius Aventinensis. L. Manlius Capitolinus Imperiosus, *Dictateur.* L. Pinarius Natta, *Maître de la Cavalerie.*	390	2149
Censeurs. M. Fabius Ambustus. L. Furius Medullinus.		
Q. Servilius Ahala II. L. Genucius Aventinensis II. Appius Claudius Crassus Sabinus Regillensis, *Dictateur.* P. Cornelius Scapula, *Maître de la Cavalerie.*	391	2148
C. Licinius Calvus II. F. Sulpitius Peticus II. T. Quintius Pennus Capitolinus Crispinus, *Dictateur.* Ser. Cornelius Maluginensis, *Maît. de la Cavalerie.*	392	2147
M. Fabius Ambustus. C Petilius Libo Visolus. L. Servilius Ahala, *Dictateur.* T. Quintius Pennus Capitolinus Crispinus, *Maître de la Cav.*	393	2146
M. Popilius Lenas. Cn Manlius Capitolinus Imperiosus.	394	2145
C. Fabius Ambustus. C. Plautius Proculus. C. Sulpitius Peticus, *Dictateur.* M. Valerius Poplicola, *Maître de la Cavalerie.*	395	2144
C. Marcius Rutilus. Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus II.	396	2143
C. Fabius Ambustus II. M. Pompilius Lenas II. C. Marcius Rutilus, *premier Dictateur Plébeïen.* C. Plautius Proculus, *Maître de la Cavalerie.*	397	2142
C. Sulpitius Peticus III. L. Valerius Poplicola.	398	2141
M. Fabius Ambustus III. T. Quintius Pennus Capitolinus Crispinus.	399	2140
C. Sulpitius Peticus IV. M. Valerius Poplicola III. T. Manlius Imperiosus Torquatus, *Dictateur.* A. Cornelius Cossus Arvina, *Maît. de la Cavalerie.*	400	2139
P. Valerius Poplicola. C. Martius Rutilus II. C. Julius Julus, *Dictateur.* L. Emilius Mamercinus, *Maître de la Cavalerie.*	401	2138
C. Sulpitius Peticus V. T. Quintius Cincinnatus Capitolinus. M. Fabius Ambustus, *Dictateur.* Q. Servilius Ahala, *Maître de la Cavalerie.*	402	2137
Censeurs. Cn. Manlius Capitolinus Imperiosus. C. Martius Rutilus, *premier Plébeïen.*		
M. Popilius Lenas III. L. Cornelius Scipion. L. Furius Camillus, *Dictateur.* P. Cornelius Scipion, *Maître de la Cavalerie.*	403	2136
L. Furius Camillus. Ap. Claudius Crassus, *mort dans sa Magistrature.* T. Manlius Torquatus, *Dictateur.* A. Cornelius Cossus Arvina, *Maît. de la Cavalerie.*	404	2135
M. Popilius Lenas IV. M. Valerius Corvus. C. Claudius Crassus Regillensis, *Dictateur.* C. Livius Denter, *Maît. de la Cav.*	405	2134
C. Plautius Hypsæus. T. Manlius Imperiosus Torquatus.	406	2133
M. Valerius Corvus II. C. Petilius Libo Visolus.	407	2132
On célèbre cette année 407 de la fondation de Rome, les jeux séculaires par ordre du Sénat : M. Fabius Ambustus, & C. Julius Julus étant IIvirs.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
M. Fabius Dorſo.	408	2131
Ser. Sulpitius Camerinus.		
L. Furius Camillus, *Dictateur.*		
Cn. Manlius Capitolinus, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Marcius Rutilus III.	409	2130
T. Manlius Imperioſus Torquatus II.		
P. Valerius Poplicola, *Dictateur.*		
Q. Fabius Ambuſtus, *Maître de la Cavalerie.*		
GUERRES DES SAMNITES.		
M. Valerius Corvus.	410	2129
A Cornelius Cornelius Coſſus Arvina.		
Cenſeurs. { M. Fabius Ambuſtus. M. Popilius Lenas.		
C. Marcius Rutilus.	411	2128
Q. Servilius Ahala.		
M. Valerius Corvus, *Dictateur.*		
L. Emilius Mamercinus Privernas, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Plautius Hypſæus.	412	2127
L. Emilius Mamercinus Priverſias.		
Ils abdiquèrent.		
T. Manlius Imperioſus Torquatus. .	413	2126
P. Decius Mus, *qui ſe dévoua.*		
L. Papirius Craſſus, *Préteur & Dictateur.*		
L. Papirius Curſor, *Maître de la Cavalerie.*		
T. Emilius Mamercinus.	414	2125
Q. Publilius Philo, *Conſul & Dictateur.*		
D. Junius Brutus Scæva, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Furius Camillus.	415	2124
C. Mænius Nepos,		
C. Sulpitius Longus.	416	2123
C. Elius Pætus.		
C. Claudius Craſſus Regillenſis, *Dictateur.*		
C. Claudius Horrator, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Papirius Craſſus.	417	2122
Cæſo Duilius.		
M. Valerius Corvus	418	2121
M. Atilius Regulus.		
L. Emilius Mamercinus Privernas, *Dictateur.*		
Q Publilius Philo, *Maître de la Cavalerie.*		
T Veturius Calvinus.	419	2120
Sp Poſtumius Albinus.		
P. Cornelius Rufinus, *Dictateur.*		
M. Antonius, *Maître de la Caval.*		

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
L. Papirius Cueſor.	420	2119
C. Petilius Libo Viſolus.		
A. Cornelius Coſſus Arvina II. . .	421	2118
Cn. Domitius Calvinus.		
M Papirius Craſſus, *Dictateur.*		
P. Valerius Poplicola, *Maître de Cavalerie.*		
Cenſeurs. { Q. Publilius Philo. Sp. Poſtumius Albinus.		
M. Claudius Marcellus.	422	2117
C. Valerius Potitus Flaccus.		
Cn. Quintilius Varus, *Dictateur.*		
L. Valerius Potitus, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Papirius Craſſus.	423	2116
L. Plautius Venno.		
T. Emilius Mamercinus Privernas II.	424	2115
Cn. Plautius Decianus.		
C. Plautius Proculus, *ſurnommé depuis* Venox.	425	2114
P. Cornelius Scapula		
L. Cornelius Lentulus.	426	2113
Q. Publilius Philo II.		
M. Claudius Marcellus, *Dictateur.*		
Sp. Poſtumius Albinus, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Petilius Libo Viſolus. . . .	427	2112
L. Papirius Mugillanus.		
L. Furius Camillus II.	428	2111
D. Junius Brutus Scæva.		
L. Papirius Curſor, *Dictateur.* . .	429	2100
Q. Fabius Maximus Rullianus, *remplacé par* L. Papirius Craſſus, *Maître de la Cavalerie.*		
Cenſeurs. { M. Valerius Corvus. C. Petilius Libo Viſolus.		
C. Sulpitius Longus.	430	2109
Q. Anlius Cerretanus.		
Q. Fabius Maximus Rullianus. . .	431	2108
L Furius Corvus		
A. Cornelius Coſſus Arvina, *Dictateur.*		
M. Fabius Ambuſtus, *Maître de la Cavalerie.*		
T. Voturius Calvinus II.	432	2107
Sp. Poſtumius Albinus II.		
Q. Fabius Ambuſtus, *Dictateur,*		
P. Emilius Pætus, *Maître de la Cavalerie, ayant abdiqué, on leur ſubſtitua,*		
M. Emilius Papus, *Dictateur.*		
L. Valerius Flaccus, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Papirius Curſor II.	433	2106
Q. Publilius Philo III.		
C. Mainius Nepos, *Dictateur.*		
M. Foſſius Flaccinator, *Maître de*		

la

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
la Cavalerie. Ils abdiquèrent, & on mit à leur place, L. Cornelius Lentulus, *Dictateur.* L. Papirius Curſor, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Papirius Curſor III. . . . . Q. Aulius Cerretanus.	434	2105
L. Plautius Venno. . . . . M. Foſſius Flaccinator.	435	2104
Q. Emilius Barbula . . . . . C. Junius Bubulcus Brutus.	436	2103
Sp. Nautius Rutilus. . . . . M. Popilius Lenas. L. Emilius Mamercinus Privernas, *Dictateur.* L. Fulvius Curvus, *Maître de la Cavalerie.*	437	2102
L. Papirius Curſor IV. . . . . Q. Publilius Philo. Q. Fabius Maximus Rullianus, *Dictateur.* Q. Aulius Cerretanus, *Maître de la Cavalerie. Ayant été tué dans un combat, il fut remplacé par,* C. Fabius Ambuſtus, *Maître de la Cavalerie.*	438	2101
M. Pætelius Libo. . . . . C. Sulpitius Longus. C. Mainius, *Dictateur.* M. Foſſius Flaccinator, *Maître de la Cavalerie.*	439	2100
L. Papirius Curſor V. . . . . C. Junius Bulbulcus Brutus II. C. Petelius Libo Viſolus, *Dictat.* M. Pætelius Libo, *Maître de la Cavalerie.*	440	2099
M. Valerius Maximus. . . . . P. Decius Mus. C. Sulpitius Longus, *Dictateur.* C. Junius Bubulcus Brutus, *Mait. de la Cavalerie.*	441	2098
C. Junius Bulbuleus Brutus III. . . Q. Emilius Barbula II.	442	2097
Q. Fabius Maximus Rullianus II. . C. Martius Rutilus, *qui fut appelé Cenſorinus.*	443	2096
L. Papitius Curſor, *Dictateur.* . C. Junius Bubuleus Brutus, *Mait. de la Cavalerie.*	444	2095
P. Decius Mus. . . . . Q. Fabius Maximus Rullianus III.	445	2094
App. Claudius Cæcus. . . . . L. Volumnius Flamma Violens.	446	2093
Q. Marcius Tremulus. . . . . P. Cornelius Arvina. P. Cornelius Scipion Barbatus, *Dictateur.* Q. Decius Mus, *Maître de la Cav.*	447	2092

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
L. Poſtumius Megellus. . . . . T. Minucius Augurinus, *ayant été tué dans un combat, il fut remplacé par,* M. Fulvius Corvus Pætinus.	448	2091
P. Sempronius Sophus. . . . . P. Sulpitius Saverrio.	449	2090
Ser. Cornelius Lentulus. . . . . L. Genutius Aventinenſis.	450	2089
M. Livius Denter. . . . . M. Emilius Paullus, *Maître de la Cavalerie*	451	2088
Q. Fabius Maximus Rullianus, *Dict.* M. Valerius Corvus, *Dictateur.* P. Sempronius Sophus, *Maître de la Cavalerie.*	452	2087
Q. Appuleius Panſa. . . . . M. Valerius Corvus.	453	2086
M. Fulvius Petinus. . . . . T. Manlius Torquatus, *auquel fut ſubſtitué* M. Valerius Corvus.	454	2085
L. Cornelius Scipio. . . . . Cn. Fulvius Centumalus.	455	2084
Q. Fabius Maximus Rullianus IV. . P. Decius Mus III.	456	2083
Ap. Claudius Cæcus II. . . . . L. Volumnius Flamma Violens II.	457	2082
Q. Fabius Maximus Rullianus V. . P. Decius Mus IV, *qui ſe dévoua pendant ſon quatrième conſulat.*	458	2081
L. Poſtumius Megellus II. . . . M. Attilius Regulus.	459	2080
L. Papitius Curſor. . . . . Sp Carvilius Maximus.	460	2079
Q. Fabius Maximus Gurges. . . . D. Junius Brutus Scæva. Ap. Claudius Cæcus, *Dictateur.* C. Marcus Rutilus, *Maître de la Cavalerie.*	461	2078
L. Poſtumius Megellus III. . . . C. Junius Brutus Bubulcus.	462	2077
P. Cornelius Ruſinus. . . . . M. Curius Dentatus.	463	2076
M. Valerius Maximus Corvinus. . Q. Cædicius Noctua.	464	2075
Q. Martius Tremulus. . . . . P. Cornelius Arvina.	465	2074
M. Claudius Marcellus. . . . . C. Nautius Rutilus. Q. Hortenſius, *Dictateur.* M. Livius Denter, *Maître de la Cavalerie.*	466	2073
M. Valerius Maximus Potitus. . . C. Elius Pætus.	467	2072
C. Claudius Canina. . . . . M. Emilius Lepidus.	468	2071
C. Servilius Tucca. . . . . L. Cæcilius Metellus.	469	2070

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
P. Cornelius Dolabella Maximus.	470	2069
Cn. Domitius Calvinus.		
C. Fabricius Luscinus.	471	2068
Q. Emilius Papus,		
Guerre de Tarente & de Pyrrhus.		
L. Emilius Barbula.	472	2067
Q Marcius Philippus.		
P. Valerius Lævinus.	473	2066
T. Coruncanius Nepos.		
P. Sulpitius Saverrio.	474	2065
T. Decius Mus, *tué dans un combat.*		
C. Fabricius Luscinus II.	475	2064
Q. Emilius Papus II.		
P. Cornelius Rufinus II.	476	2063
C. Junius Brutus Bubulcus II.		
Q. Fabius Maximus Gurges II.	477	2062
L. Genutius Clepsina.		
P. Cornelius Rufinus, *Dictateur.*		
C. Elius Pætus, *Maître de la Cavalerie.*		
M. Curius Dentatus III.	478	2061
L. Cornelius Lentulus Claudinus.		
M. Curius Dentatus III.	479	2060
Ser. Cornelius Merenda.		
C. Fabius Dorso Licinus.	480	2059
C Claudius Canina II.		
L. Papirius Cursor II.	481	2058
Sp. Carvilius Maximus II.		
C. Quinctius Claudus.	482	2057
L. Genucius Clepsina.		
C. Genucius Clepsina II.	483	2056
Cn. Cornelius Blasio.		
Q. Ogulnius Gallus.	484	2055
C. Fabius Pictor.		
P. Sempronius Sophus.	485	2054
Ap. Claudius Crassus.		
M. Atilius Regulus.	486	2053
L. Julius Cibo.		
M. Fabius Pictor.	487	2052
D. Junius Pera.		
Q. Fabius Maximus Gurges III.	488	2051
L. Mamilius Vitulus.		
PREMIÈRE GUERRE PUNIQUE.		
Ap. Claudius Caudex.	489	2050
M. Fulvius Flaccus.		
M. Valerius Maximus Messala.	490	2049
M. Otacilius Crassus.		
Cn. Fulvius Centumalus, *Dictat.*		
Q. Marcius Philippus, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Postumius Megellus.	491	2048
Q. Mamilius Vitulus.		
L. Valerius Flaccus.	492	2047
T. Otacilius Crassus.		
Cn. Cornelius Scipio Asina.	493	2046
L. Duillius.		
L. Cornelius Scipio.	494	2045
C. Aquillius Florus.		
A. Atilius Calatinus.	495	2044
C. Sulpitius Paterculus.		
C. Atilius Regulus Serranus	496	2043
Cn. Cornelius Blasio II.		
Q. Ogulnius Gallus, *Dictateur.*		
M. Lætorius Plancianus, *Maître de la Cavalerie.*		
L. Manlius Vulso Longus.	497	2042
Q. Cædicius: *fut subrogé en sa place*		
M. Atilius Regulus.		
Ser. Fulvius Pætinus Nobilior.	498	2041
M. Emilius Paullus.		
Cn. Cornelius Scipio Asina II.	499	2040
A. Atilius Calatinus.		
Cn. Servilius Cæpio.	500	2039
C. Sempronius Blæsus.		
C. Aurelius Cotta	501	2038
P. Servilius Geminus.		
L. Cæcilius Metellus II.	502	2037
C. Furius Pacilus.		
C. Atilius Regulus II.	503	2036
L. Manlius Vulso II.		
P. Claudius Pulcher.	504	2035
L. Junius Pullus.		
M. Claudius Glicia, *Dictateur; ayant été forcé d'abdiquer, on lui subrogea,*		
A. Atilius Calatinus, *Dictateur.*		
L. Cæcilius Metellus, *Maître de la Cavalerie.*		
C. Aurelius Cotta II.	505	2034
P. Servilius Germinus II.		
L. Cæcilius Metellus.	506	2033
M. Fabius Buteo.		
M. Otacilius Crassus II.	507	2032
M. Fabius Licinus.		
T. Coruncanius, *Dictateur.*		
M. Fulvius Flaccus, *Maître de la Cavalerie.*		
M. Fabius Buteo II.	508	2031
C. Atilius Bulbus.		
A. Manlius Torquatus Acticus.	509	2030
C. Sempronius Blæsus II.		
C. Fundanius Fundulus.	510	2029
C. Sulpitius Gallus.		
C. Lutatius Catulus.	511	2028
A. Postumius Albinus.		
A. Manlius Torquatus Atticus II.	512	2027
Q. Lutatius Cerco,		
C. Claudius Centho.	513	2026
M. Sempronius Tuditanus.		
C. Mamilius Turinus.	514	2025
Q. Valerius Falto.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
T. Sempronius Gracchus. P. Valerius Falto.	515	2024
L. Cornelius Lentulus Caudinus. Q. Fulvius Flaccus.	516	2023
P. Cornelius Lentulus Caudinus. C. Licinius Varus.	517	2022
Les jeux séculaires furent célébrés cette année par ordre du Sénat : M. Æmilius & M. Livius Salinator étant IIviri.		
T. Manlius Torquatus. C. Atilius Bulbus II.	518	2021
L. Postumius Albinus. Sp. Carvilius Maximus.	519	2020
Q. Fabius Maximus Verrucosus. M. Pomponius Matho.	520	2019
M. Emilius Lepidus. M. Poblicius Malleolus.	521	2018
M. Pomponius Matho II. C. Papirius Maso. C. Duilius, *Dictateur.* C. Aurelius Cotta, *Maître de la Cavalerie.*	522	2017
M. Emilius Barbula. M. Junius Pera.	523	2016
L. Postumius Albinus II. Cn. Fulvius Centumalus.	524	2015
Sp. Carvilius Maximus II. Q. Fabius Maximus Verrucosus II.	525	2014
P. Valerius Flaccus. M. Atilius Regulus.	526	2013
M. Valerius Messala. L. Apustius Fullo.	527	2012
GUERRE DE LA GAULE CISALPINE.		
L. Emilius Papus. C. Atilius Regulus.	528	2011
Q. Fulvius Flaccus II. T. Manlius Torquatus II. L. Cæcilius Metellus, *Dictateur.* N. Fabius Buteo, *Maître de la Cavalerie.*	529	2010
C. Flaminius Nepos. P. Furius Philus.	530	2009
Cn. Cornelius Scipio Calvus. M. Claudius Marcellus.	531	2008
P. Cornelius Scipio Asina. M. Minucius Rufus. Q. Fabius Maximus Verrucosus, *Dictateur,* C. Flaminius Nepos, *Maître de la Cavalerie : ayant abdiqué, on mit à leur place,* M. Emilius Barbula, *Dictateur.* Q. Emilius Pætus, *Maître de la Cavalerie.*	532	2007
L. Veturius Philo, C. Lutatius Catulus, *ayant abdiqué, on leur subrogea,* M. Emilius Lepidus II, & M. Valerius Lævinus.	533	2006
M. Livius Salinator. L. Emilius Paulus.	534	2005
SECONDE GUERRE PUNIQUE.		
P. Cornelius Scipion. T. Sempronius Longus.	535	2004
Cn. Servilius Geminus. C. Flaminius Nepos II, *auquel fut substitué* M. Atilius Regulus II. Q. Fabius Maximus Verrucosus, *Dictateur,* M. Minucius Rufus, *Maître de la Cavalerie ; & en leur place* L. Veturius Philo, *Dictateur.* M. Pomponius Matho, *Maître de la Cavalerie.*	536	2003
C. Terentius Varro. L. Emilius Paulus II, *tué dans un combat.* M. Junius Pera, *Dictateur.* C. Sempronius Gracchus, *Maître de la Cavalerie.*	537	2002
L. Postumius Albinus, *& en sa place,* M. Claudius Marcellus. *auquel on substitua,* Q. Fabius Maximus Verrucosus III. T. Sempronius Gracchus.	538	2001
Q. Fabius Maximus Verrucosus IV. M. Claudius Marcellus III.	539	2000
Q. Fabius Maximus, *fils de Quintus.* T. Sempronius Gracchus II. C. Claudius Centho, *Dictateur.* Q. Fulvius Flaccus, *Maître de la Cavalerie.*	540	1999
Q. Fulvius Flaccus III. Ap. Claudius Pulcher.	541	1998
P. Sulpitius Galba Maximus. C. Fulvius Centumalus.	542	1997
M. Valerius Lævinus II. M. Claudius Marcellus IV. Q. Fulvius Flaccus, *Dictateur* P. Licinius Crassus Dives, *Maître de la Cavalerie.*	543	1996
Q. Fabius Maximus Verrucosus V. Q. Fulvius Flaccus IV.	544	1995
M. Claudius Marcellus V. T. Quinctius Crispinus. T. Manlius Torquatus, *Dictateur.* C. Servilius Pullex Geminus, *Maître de la Cavalerie.*	545	1994
C. Claudius Nero. M. Livius Salinator II. M. Livius Salinator, *Dictateur.*	546	1993

	Ere du Cap.	Durle jusqu'à 1786.
Q. Cæcilius Metellus, *Maître de la Cavalerie.*		
Q. Cæcilius Metellus.	547	1992
L. Veturius Philo.		
P. Cornelius Scipion l'Africain.	548	1991
P. Licinius Crassus Dives.		
Q. Cæcilius Metellus, *Dictateur.*		
L. Veterius Philo, *Maître de la Cavalerie.*		
M. Cornelius Cethegus.	549	1990
P. Sempronius Tuditanus.		
Cn. Servilius Cæpio.	550	1989
C. Servilius Nepos.		
P. Sulpitius Galba Maximus, *Dictateur.*		
M. Servilius Pulex Geminus, *Maît. de la Cavalerie.*		
Ti. Claudius Nero.	551	1988
M. Servilius Pulex Gemiuus.		
C. Servilius Nepos, *Dictateur.*		
P. Elius Pætus, *Maître de la Cav.*		
Cn. Cornelius Lentulus.	552	1987
P. Aelius Pætus.		
Guerre de Macédoine contre Philippe.		
P. Sulpitius Galba Maximus II.	553	1986
C. Aurelius Cotta.		
L. Cornelius Lentulus.	554	1985
P. Villius Tappulus.		
T. Quintius Flamininus.	555	1984
Sex. Aelius Pætus Catus.		
C. Cornelius Cethegus.	556	1983
Q. Minutius Rufus.		
L. Furius Purpureo.	557	1982
M Claudius Marcellus.		
M. Porcius Cato.	558	1981
L. Valerius Flaccus.		
P. Cornelius Scipion Africain II.	559	1980
T. Sempronius Longus.		
L Cornelius Merula.	560	1919
Q. Minucius Thermus.		
L. Quintius Flamininus.	561	1978
Cn. Domitius Ahenobarbus.		
Guerre d'Antiochus.		
M. Acilius Glabrio.	562	1977
P. Cornelius Scipion Nasica.		
L. Cornelius Scipion l'Asiatique.	563	1976
C. Lælius Nepos.		
Cn. Manlius Vulso.	564	1975
M. Fulvius Nobilior.		
C. Livius Salinator.	565	1974
M. Valerius Messala.		
M. Emilius Lepidus.	566	1973
C. Flaminius Nepos.		
Sp. Postumius Albinus.	567	1972
Q. Marcius Philippus.		

	Ere du capuole	Durée jusqu'à 1786.
App. Claudius Pulcher.	568	1971
M. Sempronius Tuditanus.		
P. Claudius Pulcher.	569	1970
L. Porcius Licinus.		
Q. Fabius Labeo.	570	1969
M. Claudius Marcellus.		
L. Emilius Paullus.	571	1968
Cn. Bæbius Tamphilus.		
P. Cornelius Cethegus.	572	1967
M. Bæbius Tamphilus.		
A. Postumius Albinus.	573	1966
C. Calpurnius Piso, *qui mourut dans sa magistrature; on lui substitua*		
Q. Fulvius Flaccus.		
L. Manlius Acidinus Fulvianus.	574	1965
Q. Fulvius Flaccus. *Ces deux Consuls étoient frères.*		
M. Junius Brutus.	575	1964
A. Manlius Vulso.		
C. Claudius Pulcher.	576	1963
T. Sempronius Gracchus.		
Cn. Cornelius Scipio Hispallus.	577	1962
On lui substitue,		
C. Valerius Lævinus.		
Q. Petilius Spurinus.		
P. Mucius Scævola.	578	1961
M. Emilius Lepidus II.		
Sp. Postumius Albinus Paullulus.	579	1960
Q. Mucius Scævola.		
L. Postumius Albinus.	580	1959
M. Popilius Lænas.		
C. Popilius Lænas.	581	1958
P. Aelius Ligus.		
Ces derniers Consuls sont pris parmi les Plébéïens tous les deux pour la première fois.		
Guerre de Persée.		
P. Licinius Crassus.	582	1957
C. Cassius Longinus.		
A. Hostilius Mancinus.	583	1956
A. Atilius Serranus.		
Q. Marcius Philippus II.	584	1955
C. Servilius Cæpio.		
L. Aemilius Paullus.	585	1954
C. Licinius Crassus.		
Q. Aelius Pætus.	586	1953
M. Junius Pennus.		
C. Sulpitius Gallus.	587	1952
M. Claudius Marcellus.		
T. Manlius Torquatus.	588	1951
Cn. Octavius Nepos.		
A. Manlius Torquatus.	589	1950
Q. Cassius Longinus.		
T. Sempronius Gracchus.	590	1949
M. Juventius Thalna.		

Digitized by Google

	Ere du capitole	Durée jusqu'à 1786.
P. Cornelius Scipion Naſica. . .	591	1948
C. Marcius Figulus ; *ayant abdiqué, on leur ſubſtitua*,		
P. Cornelius Lentulus		
Cn. Domitius Ahenobarbus.		
M Valerius Meſſala.	592	1947
C. Fannius Strabo.		
L. Anicius Gallus.	593	1946
M Cornelius Cethegus.		
Cn. Cornelius Dolabella.	594	1945
M Fulvius Nobilior.		
M. Emilius Lepidus.	595	1944
C. Popilius Lenas.		
Sex. Julius Cæſar.	596	1943
L. Aurelius Oreſtes.		
L. Cornelius Lentulus Lupus. . .	597	1942
C. Marcius Figulus II.		
P. Cornelius Scipion Naſica II. . .	598	1941
M. Claudius Marcellus II.		
Q. Opimius Nepos.	599	1940
L. Poſtumius Albinus, *on lui ſubſtitue* M. Acilius Glabrio.		
Q. Fulvius Nobilior.	600	1939
T. Annius Luſcus.		
M Claudius Marcellus III. . . .	601	1938
L. Valerius Flaccus.		
L. Licinius Lucullus.	602	1937
A. Poſtumius Albinus.		
T. Quintius Flaminius.	603	1936
M. Acilius Balbus.		

TROISIÈME GUERRE PUNIQUE.

L. Marcius Cenſorinus.	604	1935
M. Manlius Nepos.		
Sp. Poſtumius Albinus.	605	1934
L. Calpurnius Piſo Cæſoninus.		
P. Cornelius Scipio Africanus Aemilianus.	606	1933
C. Livius Mamilianus Druſus.		
Cn. Cornelius Lentulus.	607	1932
L. Mummius.		
Q. Fabius Maximus Aemilianus. .	608	1931
L. Hoſtilius Mancinus.		
Ser. Sulpitius Galba.	609	1930
L. Aurelius Cotta.		
Ap. Claudius Pulcher.	610	1929
Q. Cæcilius Metellus Macedonicus.		
C. Cæcilius Metellus Calvus. . .	611	1928
Q Fabius Maximus Servilianus.		
Cn. Servilius Cæpio.	612	1927
Q. Pompeius.		
C. Lælius Sapiens.	613	1926
Q. Servilius Cæpio.		
Cn. Calpurnius Piſo.	614	1925
M Popilius Lænas.		
P. Cornelius Scipio Naſicæ Serapio.	615	1924
D. Junius Brutus Callaicus.		
M. Emilius Lepidus Porcina. . .	616	1923
C. Hoſtilius Mancinus.		
P. Furius Philus.	617	1922
Sex. Atilius Serranus.		
Ser. Fulvius Flaccus.	618	1921
Q. Calpurnius Piſo.		
P. Cornelius Scipio Africanus Aemilianus II.	619	1920
C. Fulvius Flaccus.		
P. Mucius Scævola.	620	1919
L. Calpurnius Piſo Frugi.		
P. Popilius Lænas.	621	1918
P. Rupilius.		
P. Licinius Craſſus Mucianus. . .	622	1917
L. Valerius Flaccus.		
C. Claudius Pulcher.	623	1916
M Perpenna.		
C. Sempronius Tuditanus.	624	1915
M. Aquillius Nepos.		
Cn. Octavius Nepos.	625	1914
T. Annius Rufus Luſcus.		
L. Caſſius Longinus.	626	1913
L. Cornelius Cinna.		
M. Emilius Lepidus.	627	1912
L. Aurelius Oreſtes.		
Les jeux ſéculaires furent célébrés cette année, pour la quatrième fois, par un ordre du Sénat : A. Manlius Torquatus & L. Mummius Nepos étant Hvirs.		
M. Plautius Hypſæus.	628	1911
M. Fulvius Flaccus.		
C. Caſſius Longinus.	629	1910
C. Sextius Calvinus.		
T. Cæcilius Metellus Baleriatius. .	630	1909
T. Quintius Flamininus.		
Cn. Domitius Ahenobarbus. . .	631	1908
C. Fannius Strabo.		
L. Opimius Nepos	632	1907
Q. Fabius Maximus Allobrogicus.		
P. Manilius Nepos.	633	1906
C. Papirius Carbo.		
L. Cæcilius Metellus Delmaticus.	634	1905
L. Aurelius Cotta.		
Marcus Porcius Cato ; *on lui ſubſtitua* Q. Aelius Tuberon.	635	1904
Q. Marcius Rex.		
L. Cæcilius Metellus	636	1903
Q. Mutius Scævola.		
C. Licinius Geta.	637	1902
Q. Fabius Maximus Eburnus.		
M. Aemilius Scaurus.	638	1901
M. Cæcilius Metellus.		
M. Acilius Balbus.	639	1900
C. Porcius Cato.		
C. Cæcilius Metellus Caprarius. .	640	1899

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
Cn. Papirius Carbo.		
M. Livius Druſus.	641	1898
L. Calpurnius Piſo Cæſoninus.		
GUERRE DE JUGURTHA.		
P. Cornelius Scipio Naſica. . . .	642	1897
L. Calpurnius Piſo Beſtia.		
M. Minucius Rufus.	643	1896
Sp. Poſtumius Albinus.		
Q. Cæcilius Metellus Numidicus. .	644	1895
M. Junius Silanus.		
Ser. Sulpicius Galba.	645	1894
Q. Hortenſius Nepos, *auquel on ſubſtitue*,		
M. Aurelius Scaurus.		
L. Caſſius Longinus, *auquel on ſubſtitue*		
M. Aemilius Scaurus II.	646	1893
C. Marius.		
C. Atilius Serranus.	647	1892
Q. Servilius Cæpio.		
P. Rutilius Rufus.	648	1891
Cn. Mallius Maximus.		
C. Marius II.	649	1890
C. Flavius Fimbria.		
C. Marius III.	650	1889
L. Aurelius Oreſtes.		
C. Marius IV.	651	1888
Q. Lutatius Catulus.		
C. Marius V.	652	1887
Manil. Aquillius Nepos.		
C. Marius VI.	653	1886
L. Valerius Flaccus.		
M. Antonius Nepos.	654	1885
A. Poſtumius Albinus.		
Q. Cæcilius Metellus Nepos. . .	655	1884
T. Didius Nepos.		
Cn. Cornelius Lentulus.	656	1883
P. Licinius Craſſus.		
Cn Domitius Ahenobarbus. . .	657	1882
C. Caſſius Longinus.		
L. Licinius Craſſus.	658	1881
Q. Mucius Scævola.		
Q. Cœlius Caldus	659	1880
L. Domitius Ahenobarbus.		
C. Valerius Flaccus.	660	1879
M. Herennius.		
C. Claudius Pulcher.	661	1878
M. Perpenna.		
L. Marcius Philippus.	662	1877
Sextus Julius Cæſar.		
GUERRE DES MARSES.		
L. Julius Cæſar.	663	1876
P. Rutilius Lupus.		
Cn. Pompeius Strabo.	664	1875
L. Porcius Cato.		
L. Cornelius Sylla Felix.	665	1874
Q. Pompeius Rufus.		
Cn. Octavius.	666	1873
L. Cornelius Cinna, *on lui ſubſtitua*		
L. Cornelius Merula.		
L. Cornelius Cinna II.	667	1872
C. Marcius VII, *étant mort, on lui ſubſtitua* L. Valerius Flaccus.		
L. Cornelius Cinna III.	668	1871
Cn. Papirius Carbo.		
Cn. Papirius Carbo II.	669	1870
L. Cornelius Cinna IV.		
L. Cornelius Scipion l'Aſiatique. .	670	1869
Cn. Junius Norbannus.		
C. Marius.	671	1868
Cn. Papirius Carbo III.		
L. Cornelius Sylla Felix, *Dictat.*		
L. Valerius Flaccus.		
M. Tullius Decula.	672	1867
Cn. Cornelius Dolabella.		
L. Cornelius Sylla Felix II. . . .	673	1866
Q. Cæcilius Metellus Pius.		
P. Servilius Vatia Iſauricus, . . .	674	1865
Ap. Claudius Pulcher.		
M. Emilius Lepidus.	675	1864
Q. Lutatius Catulus.		
D. Junius Brutus.	676	1863
M. Emilius Liwianus.		
Cn. Octavius, ...	677	1862
C. Scribonius Curio.		
L. Octavius.	678	1861
C. Aurelius Cotta.		
L. Licinius Lucullus.	679	1860
M. Aurelius Cotta.		
M. Terentius Varo Lucullus. . .	680	1859
C. Caſſius Varus.		
L. Gellius Poplicola.	681	1858
Cn. Cornelius Lentulus Clodianus.		
C. Aufidius Oreſtes.	682	1857
P. Cornelius Lentulus Sura.		
M. Licinius Craſſus.	683	1856
Cn. Pompeius Magnus.		
Q. Hortenſius.	684	1855
Q Cæcilius Metellus Creticus.		
L. Cæcilius Merellus.	685	1854
Q. Marcius Rex.		
C. Calpurnius Piſo.	686	1853
M. Acilius Glabrio.		
M. Emilius Lepidus.	687	1852
L. Volcatius Tullus.		
L. Aurelius Cotta.	688	1851
L. Manlius Torquatus.		
L. Julius Cæſar.	689	1850
L. Marcius Figulus.		
M. Tullius Cicero.	690	1849
C. Antonius.		
D. Junius Silanus.	691	1848
L. Licinius Murena.		

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
M. Puppius Piso Calpurnianus. M. Valerius Messala Niger.	692	1847
L. Afranius. Q. Cæcilius Metellus Celer.	693	1846
C. Julius Cæsar. L. Calpurnius Bibulus.	694	1845
L. Calpurnius Piso Cæsonninus. A. Gabinius.	695	1844
P. Cornelius Lentulus Spinther. Q. Cæcilius Metellus Nepos.	696	1843
Cn. Cornelius Lentulus Marcellinus. L. Marcius Philippus.	697	1842
Cn. Pompeius Magnus II. M. Licinius Crassus II.	698	1841
Luc. Domitius Ahenobarbus. Ap. Claudius Pulcher.	699	1840
Cn. Domitius Calvinus. M. Valerius Messala.	700	1839
Cn Pompeius Magnus III. *Premier Consul sans Collègue ; vers les calendes du mois d'Août, il s'associe,* C. Cæcilius Metellus Pius Scipio.	701	1838
Ser. Sulpitius Rufus. M. Claudius Marcellus.	702	1837
L. Emilius Paullus. C. Claudius Marcellus.	703	1836
C. Claudius Marcellus. L. Cornelius Lentulus Crus.	704	1835
C. Julius Cæsar, *Consul & Dictateur sans Maître de la Cavalerie.* P. Servilius Vatia Isauricus, *Consul.*	705	1834
Q. Fufius Calenus. P. Vatinius. C. Julius Cæsar, *Dictateur.* M. Antonius, *Maître de la Cavalerie.*	706	1833
C. Julius Cæsar III, *Consul & Dictat.* M. Æmilius Lepidus.	707	1832
C. Julius Cæsar IV, *Consul & Dict.* M. Æmilius Lepidus, *Maître de la Cavalerie : la même année Consul pour trois mois* Q. Fabius Maximus, C. Trebonius ; *au premier, mort subitement, on substitua* C. Caninius Rebilus.	708	1831
C. Julius Cæsar V, *Dictat. & Consul.* M. Æmilius Lepidus, *Maître de la Cavalerie. Celui-ci étant mort, & Cn. Domitius Calvinus, désigné à sa place, n'ayant pas succédé, Cæsar nomma pour Consul & Maître de la Cav.* M. Antonius ; *& Cæsar étant assassiné, on lui substitua* P. Cornelius Dolabella.	709	1830
C. Vibius Pansa. *Ayant été assassiné, on lui substitua* C. Julius Cæsar, *qui, dans la suite, devint Empereur, & fut appelé Auguste. Ayant abdiqué le Consulat, on lui substitua* C. Carinas.	710	1829
A. Hirtius, *ayant été tué, on mit à sa place* Q. Pædius, *qui, étant mort aussi, fut remplacé par* P. Ventidius, *qui étoit aussi Préteur.*		
Triumvirs pendant cinq ans. M. Emilius Lepidus. M. Antonius. Imp. Cæsar Augustus.		
Consuls.		
L. Munatius Plancus. M. Emilius Lepidus II.	711	1828
L. Antonius. P. Servilius Vatia Isauricus II.	712	1827
Cn. Domitius Calvinus. C. Asinius Pollio.	713	1826
On leur substitue : L. Cornelius Balbus. P. Canidius Crassus.		
L. Marcius Censorinus. C. Calvisius Sabinus.	714	1825
Appius Claudius Pulcher. C. Norbanus Flaccus.	715	1824
Triumvirs pendant cinq ans. M. Emilius Lepidus II. M. Antonius II. Imp. Cæsar Augustus II.		
M. Vipsanius Agrippa. L. Caninius Gallus. *On lui substitue* T. Statilius Taurus.	716	1823
L. Gellius Poplicola. M. Cocceius Nerva.	717	1822
On leur substitue : L. Munatius Plancus II. P. Sulpitius Quirinus.		
L. Cornificius. Sex. Pompeius.	718	1821
Lucius Scribonius Libo. M. Antonius II. *Il abdiqua le 1er Janvier, & on mit à sa place* L. Sempronius Atratinus. *Au 1er Juillet,* Paulus Emilius Lepidus. C. Memmius. *Au 1er Novembre,* M. Herennius.	719	1820

Digitized by Google

	Ere du Cap.	Durée jusqu'à 1786.
C. Cæsar Octavien II.	720	1819
On lui substitue P. Autronius Pætus.		
L. Volcatius Tullus.		
Au 1er *Mai*, L. Flavius.		
Au 1er *Juillet*, C. Fonteius Capito.		
M. Acilius Aviola.		
Au 1er *Septembre*, L. Vinucius.		
Au 1er *Octobre*, L. Laronius.		
Cn. Domitius Ahenobarbus. . . .	721	1818
C. Sosius.		
Au 1er *Juillet*, L. Cornelius.		
Au 1er *Novembre*, N. Valerius.		
C. Cæsar Octavien III.	722	1817
M. Valerius Messala Corvinus.		
Au 1er *Mai*, M. Titius.		
Au 1er *Octobre*, Cn. Pompeius.		
C. Cæsar Octavien IV.	723	1816
M. Licinius Crassus.		
Aux Cal. de Juillet, C. Antistius Vetus.		
Aux Ides de Septembre, M. Tullius Cicero.		
Aux Cal. de Novembre, L. Sænius.		
C. Cæsar Octavien V.	724	1815
Sex. Appuleius		
Aux Cal. de Juillet, Potit. Valerius Messala.		
C. Cæsar Octavien VI.	725	1814
M. Agrippa II.		
C. Cæsar Octavien Auguste VII. .	726	1813
M. Agrippa III.		
C. Cæsar Octavien Auguste VIII.	727	1812
T. Statilius Taurus II.		
C. Cæsar Octavien Auguste IX. .	728	1811
M. Junius Silanus.		
C. Cæsar Octavien Auguste X. . .	729	1810
C. Norbanus Flaccus.		
C. Cæsar Octavien Auguste XI. .	730	1809
On lui substitua Lucius Sestius.		
A. Terentius Varro Murena, *auquel on substitua* Cn. Calpurnius Piso.		
C. Cæsar Octavien Auguste, *Dictateur perpétuel, abdiqua, en se réservant l'autorité de Tribun.*		
M. Claudius Marcellus Aeserninus.	731	1808
L. Arruntius.		
Q. Aemilius Lepidus.	732	1807
M. Lollius.		
M. Appuleius.	733	1806
P. Silius Nerva.		
C. Sentius Saturninus.	734	1805
Q. Lucretius Vespillo.		
Aux Cal. de Juillet, M. Vinucius.		
Vipsanius Agrippa.		
P. Cornelius Lentulus Marcellinus.	735	1804
Cn. Cornelius Lentulus.		
C. Furius.	736	1803
C. Junius Silanus.		
On célèbre cette année les jeux séculaires pour la cinquième fois.		
L. Domitius Ahenobarbus. . . .	737	1802
P. Cornelius Scipio.		
Aux. . . . . L. Tarius Rufus.		
M. Livius Drusus Libo.	738	1801
L. Calpurnius Piso.		
M. Licinius Crassus.	739	1800
Cn. Cornelius Lentulus.		
Ti. Claudius Nero.	740	1799
P. Quintilius Varus.		
P. Sulpitius Quirinus.	741	1798
M. Valerius Messala Barbatus Aemilianus, *auquel on substitua* C. Valgius Rufus, *auquel fut subrogé* C. Caninius.		
Q. Aelius Tubero.	742	1797
P. Fabius Maximus.		
Julus Antonius Africanus. . . .	743	1796
Q. Fabius Maximus.		
Nero Claudius Drusus.	744	1795
T. Quintius Crispinus.		
C. Marcius Censorinus.	745	1794
C. Asinius Gallus.		
Ti. Claudius Nero II.	746	1793
Cn. Calpurnius Piso.		
D. Lælius Balbus.	747	1792
Cn. Antistius Vetus.		
C. Cæsar Octavien Auguste XII. .	748	1791
L. Cornelius Sulla.		
C. Calvisius Sabinus.	749	1790
L. Passienus Rufus.		
L. Cornelius Lentulus.	750	1789
M. Valerius Messalinus.		
C. Cæsar Octavien Auguste XIII. .	751	1788
M. Plautius Silvanus; *on lui substitue* C. Caninius Gallus.		
Cossus Cornelius Lentulus Getulicus.	752	1787
L. Calpurnius Piso.		
C. Cæsar, *fils adoptif d'Auguste.* .	753	1786
L. Emilius Paullus.		
P. Vinucius.	754	1785
P. Alfinius Varus.		

CONSULS ROMAINS *depuis Jesus-Christ.*

Les Consulats ne duroient toute l'année que dans les temps de la République Romaine. Dans la suite, comme il n'y avoit pas assez de Consulaires pour remplir tous les emplois qui leur étoient affectés, à cause du grand nombre des Provinces, les Empereurs ne firent des Consuls que pour quelques mois, afin de pouvoir leur en

Digitized by Google

en ſubſtituer d'autres, qu'on appeloit ſubrogés, ſubſtitués & petits Conſuls. Il n'y avoit néanmoins que le nom des Conſuls ordinaires, ou de ceux qui commençoient au mois de Janvier, dont on ſe ſervoit dans la ſupputation des temps. Le premier Conſulat des Empereurs, ſur-tout depuis Claude, marque l'année qui a ſuivi leur promotion. De plus, le même Conſulat des Empereurs ſe comptoit toujours juſqu'à ce qu'ils en priſſent un nouveau. Ainſi, le cinquième Conſulat de Trajan ſe compte juſqu'au ſixième, c'eſt-à-dire, depuis l'an 105 juſqu'à 112. Une autre remarque à faire, c'eſt que le premier Conſulat ordinaire ſe compte pour un ſecond Conſulat, lorſqu'il eſt précédé d'un Conſulat ſubrogé, qu'il ne faut pas confondre avec les ornemens ou les honneurs Conſulaires. Suivant cette règle, Claude ayant pris le Conſulat au mois de Janvier de l'an 42 de J. C., 2e de ſon règne, eſt nommé Conſul pour la deuxième fois, parce qu'il l'avoit été le premier Juillet de l'an 37 de J. C., & premier de Caligula. Il en eſt de même de Veſpaſien, dont le deuxième Conſulat marque l'an 70, parce qu'il avoit été petit Conſul pendant les deux derniers mois de l'an 51. Enfin, quand il n'y avoit point de Conſuls nommés dans l'année, ou qui fuſſent reconnus pour tels (ce qui arriva quelquefois dans la décadence de l'empire) on comptoit par le Conſulat précédent. Nous en fournirons plus d'un exemple dans cette liſte.

Pour obvier à toute mépriſe, on n'a marqué que les noms certains des Conſuls, ſans y ajouter leurs prénoms & ſurnoms, lorſqu'ils ont paru douteux ou ſuppoſés. Muratori, dont l'exactitude eſt connue, nous a ſervi de principal guide à cet égard.

Vis-à-vis de chaque Conſulat, nous plaçons d'un côté les années de l'incarnation; de l'autre, celles de la fondation de Rome, auxquelles il correſpond. C'eſt le calcul de Varron, qui place l'époque de Rome à la IVe année de la VIe Olympiade, 753 ans avant J. C. que nous ſuivons, comme le plus commun & le plus autoriſé. Ceux qui reculent cette époque d'une année, avec les faſtes Capitolins, ou de deux, ſelon le calcul de Frontin, ou même de ſix, d'après Fabius Pictor, peuvent aiſément ſe concilier avec nous, au moyen du Conſulat qu'ils ont coutume d'indiquer.

Ans de Jeſus-Chriſt.		*Ans de Rome.*
1	Caius Cæſar, *fils d'Agrippa, adopté par Auguſte.* M. Æmilius Paulus.	754
2	P. Vinicius, P. Alfenius Varus.	755
3	L. Ælius Lamia, M. Servilius.	756
4	Sex. Ælius Catus, C. Sentius Saturninus.	757
5	L. Valerius Meſſala Voluſus, Cn. Cornelius Cinna Magnus.	758
6	M. Æmilius Lepidus, L. Arruntius.	759
7	A. Licinius Nerva Silianus, Q. Cæcilius Metellus Creticus Silanus, P. Cor. Lent. Scipio, } *ſubſtitués le* T. Q. Criſp. Valerianus. } *1er Juillet.*	760
8	M. Furius Camillus, Sex. Nonius Quintilianus, Lucius Apronius, } *ſubſtitués le* Aul. Vibius Habitus. } *1er Juillet.*	761
9	Sulpicius Camerinus, C. Pompeius Sabinus, M. Papius Mutilus, } *ſubſtitués le* Q. Poppæus Secundus. } *1er Juillet.*	762
10	P. Cornelius Dolabella, C. Junius Silanus, Serv. Corn. Lent. Maluginenſis, *ſubſtitué le premier Juillet.*	763
11	M. Æmilius Lepidus, T. Sratilius Taurus, L. Caſſ. Longinus, *ſubſtitué le premier Juillet.*	764
12	Germanicus Cæſar, C. Fonteius Capiro, C. Viſellius Varro, *ſubſtitué le premier Juillet.*	765
13	C. Silius, L. Munatius Plancus.	766
14	Sex. Pompeius, (1) Sex. Appuleius.	767
15	Druſus Cæſar, *fils de Tibère*, C. Norbanus Faceus.	768
16	T. Statilius Siſenna Taurus, L. Scribonius Libo, P. Pomponius Græcinus, *ſubſtitué le premier Juillet.*	769
17	C. Cæcilius Ruſus, L. Pomponius Flaceus Græcinus.	770
18	Tiberius Aug. III, Germanicus Cæſar II. L. Seius Tubero, } *ſubſtitués.* C. Rubellius Blandus. }	771
19	M. Junius Silanus, L. Norbanus Balbus.	772
20	M. Valerius Meſſala, M. Aurelius Cotta II.	773
21	Tiberius Aug. Druſus Cæſar II.	774
22	C. Sulpitius Galba, Q. Haterius Agrippa, M. Cocc. Nerva, } *ſubſtitués.* C. Vibius Rufinus }	775
23	C. Aſinius Pollio, L. Antiſtius Vetus,	776

(1) Cette année Auguſte fit faire un nouveau dénombrement du peuple Romain, qui ſe trouva monter à 4137000 hommes.

Digitized by Google

Ans de J. C.	Ans de Rome.
Q. Jun. Blæſus, *ſubſtitué à* Pollio *le premier Juillet.*	
24 Serv. Cornelius Cethegus,	777
L. Viſellius Varro.	
25 M. Aſinius Agrippa,	778
Coſſus Cornelius Lentulus.	
26 C. Calviſius Sabinus,	779
Cn. Corn. Lentulus Getulicus,	
Q. Marcius Barea, } *ſubſtit.*	
T. Ruſtius Nummus Gallus. } *le 1 Juil.*	
27 M. Licinius Craſſus Fragi,	780
L. Calpurnius Piſo.	
28 App. Junius Silanus,	781
Silius Nerva.	
29 L. Rubellius Geminus,	782
C. Fuſius, ou Rufius Geminus,	
Aulus Plautius, } *ſubſtitués le pre-*	
L. Nonius Aſprenas. } *mier Juillet.*	
30 L. Caſſius Longinus,	783
M. Vinicius.	
C. Caſſius Longinus, } *ſubſtitués le*	
L. Nævius Surdinus. } *1 Juillet.*	
31 Tiberius Aug. V, *juſqu'au 9 Mai*,	784
Ælius Sejanus, *tué le 18 Novembre*,	
Fauſt. Corn. Sylla,	
Sextidius, *ou* Sex. Teidius Catull } *ſubſtitués le 9 Mai.*	
L. Fulcinius Trio, *ſubſtitué le 1 Juil.*	
Pub. Memmius Regulus, *ſubſtitué le 1 Octobre.*	
32 Cn. Domitius Ahenobarbus,	785
M. Furius Camillus Scribonianus,	
A. Vitellius, *ſubſtitué au dernier le 1 Juillet.*	
33 L. Sulpicius Galba, (1)	786
L. Corn. Sylla Felix,	
L. Salvius Otho, *ſubſtitué à* Galba, *le 1 Juillet.*	
34 Paulus Fabius Perſicus,	787
L. Vitellius.	
35 C. Ceſtius Gallus,	788
M. Servilius Nonianus, *ou* Monianus.	
36 Sex. Papinius Allenius,	789
Q. Plautius.	
37 Cn. Acerronius Proculus,	790
Caius Petronius Pontius Nigrinus, (2)	
C. Caligula, Imper. } *ſubſtitués le pre-*	
Tiber. Claudius. (3) } *mier Juillet.*	

(1) Galba portoit alors le prénom de Lucius, qu'il changea, étant Empereur, comme celui de Servius. Cependant on voit des monumens où il eſt appelé Servius, en parlant de ſon Conſulat.

(2) Le ſecond de ces deux Conſuls eſt plus communément appelé C. Pontius Nigrinus.

(3) Caligula & Claudius ne tinrent le Conſulat que deux mois. On n'eſt pas aſſuré de ceux qui leur ſuccederent. Fabius croit que ce furent Tiberius Vinicius Quadratus, & Q. Curtius Rufus.

Ans de J. C.	Ans de Rome.
38 M. Aquillius Julianus.	791
P. Nonius Aſprenas.	
39 Caius Aug. II,	792
L. Apronius Cæſianus.	
M. Sanguinius, *ſubſtitué à* Caius, *le 1 Février.*	
Cn. Domitius Corbulo, *ſubſtitué le 1 Juillet.*	
Domitius Africanus, *ou* Afer, *ſubſtitué le 31 Août.*	
40 Caius Aug. III, *ſeul. Quelques-uns lui joignent mal*, L. Gellius Poplicola.	793
41 Calus Aug. IV,	794
Cn. Sentius Saturninus.	
Q. Pomponius Secundus, *ſubſtitué à* Caius, *le 7 Janvier.*	
42 Tib. Claudius Aug. II, *juſqu'à la fin de Février.*	795
Caius Cæcina Largus.	
43 Tib. Claudius Aug. III, *juſqu'à la fin de Février.*	796
L. Vitellius II, *père de l'Empereur de ce nom.*	
44 L. Quinctius Criſpinus II,	797
Marcus Statilius Taurus.	
Manius Æmilius Lepidus, *ſubſtitué au premier.*	
45 M. Vicinius II,	798
Taurus Statilius Corvinus.	
46 P. Valerius Aſiaticus II,	799
M. Junius Silanus,	
Velleius Rufus, } *ſubſtitués.*	
Oſtorius Scapula. }	
47 Tib. Claudius Aug. IV,	800
L. Vitellius III.	
48 Aulus Vitellius, *depuis Empereur*,	801
Q. Vipſanius Publicola,	
L. Vitellius, *frère d'Aulus*, *ſubſtitué le 1 Juillet.*	
49 A. Pompeius Longinus Gallus,	802
Q. Veranius,	
L. Memmius Pollio, } *ſubſtitués le*	
Q. Allius Maximus. } *1 Mai.*	
50 C. Antiſtius Vetus,	803
M. Suillius Nervilianus.	
51 Tib. Claudius Aug. V,	804
Serv. Cornelius Orfitus.	
C. Minutius Fundanus, } *ſubſtitués le*	
C. Vettennius Severus, } *1 Juillet.*	
Titus Flavius Veſpaſianus, *ſubſtitué à l'un des deux le 1 Novembre.*	
52 Publ. Corn. Sylla Fauſtus,	805
Lucius Salvius Otho Titianus.	
53 Decimus Junius Silanus,	806
Quintus Haterius Antoninus. (1)	

(1) Quelques-uns donnent pour Conſuls ſubſtitués cette année, Sex. Papelius Hiſter, & L. Pedanius; mais dans le vrai, l'on ne ſait point à quelle année ils appartiennent.

Digitized by Google

ns de J. C.	Ans de Rome.
54 M. Aſinius Marcellus, Manius Acilius Aviola.	807
55 Nero Aug. *juſqu'au premier Mars*, L. Antiſtius Vetus.	808
56 Q. Voluſius Saturninus, P. Cornelius Scipion.	809
57 Nero Aug. II, *juſqu'au* 1 *Juillet*, (1) L. Calpurnius Piſo.	810
58 Nero Aug. III, Valerius Meſſala.	811
59 L. Vipſtanius Apronianus, L. Fonteius Capito.	812
60 Nero Aug. IV, Co.lus Cornelius Lentulus.	813
61 C. Cæſonius Pætus, C. Petronius Turpilianus.	814
62 P. Marius Celſus, L. Aſinius Gallus. L. Annæus Seneca, } *ſubſtitués le* Trebellius Maximus. } 1 *Juillet.*	815
63 C. Memmius Regulus, L. Virginius Rufus.	816
64 C. Lecanius Baſſus, M. Licinius Craſſus.	817
65 A. Licinius Nerva Silianus, (2) M. Veſtinius Atticus. Anicius Cerealis, *ſubſtitué à* Veſtinius *le premier Juillet, & tué par ordre de* NÉRON.	818
66 C. Lucius Teleſinus, C. Suetonius Paulinus.	819
67 L. Fonteius Capito II, C. Julius Rufus.	820
68 C. Silius Italicus, (*c'eſt le Poëte*) M. Galerius Trachalus	821
69 Serv. Sulpicius Galba Aug. II, T. Vinius Rufinus. Salvius Otho Aug. } *ſubſtitués en* L. Salv. Otho Titianus. } *Janvier.* L. Verginius Rufus, } *ſubſt. le* Vopiſcus Pompeius Silvanus } 1 *Mars.* Titus Arrius Antoninus, } *ſubſtitués le* P. Marius Celſus II. } 1 *Mai.* C. Fabius Valens, } *ſubſtitués le* Aulus Alienus Cæcina. } 1 *Septembre.* Roſcius Regulus, *ſubſtitué le* 31 *Octob. à* Cæcina, *dégradé ce jour-là même.* Cn. Cæcilius Simplex, } *ſubſtitués le* C Quintius Atticus. } 1 *Novembre.*	822
70 Fl. Veſpaſianus Aug. II, Titus Cæſar I. M. Licinius Mutianus, } *ſubſtitués le* Publ. Valerius Aſiaticus. } 1 *Juillet.*	823

(1) Le P. Manſi fait durer le Conſulat de Néron juſqu'à la mi de l'année, & donne pour Conſul ſubſtitué à Piſon, L. Cæſius Martialis.

(2) Plautius Lateranus, celui dont la célèbre Baſilique de Latran a tire ſon nom, avoit été deſigné pour cette année; mais il fut tué avant d'entrer en charge.

Ans de J. C.	Ans de Rome.
L. Annius Baſſus, } *ſubſtitués le* C Cæcina Pætus. } 1 *Novembre.*	
71 Flav. Veſpaſianus Aug. III, M. Cocceius Nerva. Flav. Domitianus Cæſar, } *ſubſtit. le* Cn. Pædius Caſtus. } 1 *Mars.*	824
72 Veſpaſianus Aug. IV, Titus Cæſar II.	825
73 Domitianus Cæſar II, M. Valerius Meſſalinus.	826
74 Veſpaſianus Aug V, Titus Cæſar III. Domitianus Cæſar, *ſubſtitué à* Titus, *le* 1 *Juillet.*	827
75 Veſpaſianus Aug. VI, Titus Cæſar IV. Domitianus Cæſar IV, } *ſubſtit. le* M. Licinius Mutianus III. } 1 *Juillet.*	828
76 Veſpaſianus Aug. VII, Titus Cæſar V, Domitianus Cæſar V, } *ſubſtitués le* T. Plautius Silvanus II. } 1 *Juillet.*	829
77 Veſpaſianus Aug. VIII, Titus Cæſar VI. Domitianus Cæſar VI, } *ſubſtitués le* Cn. Jul. Agricola. } 1 *Juillet.*	830
78 L. Ceionius Commodus, Decimus Novius Priſcus.	831
79 Veſpaſianus Aug. IX, (1) Titus Cæſar VII. M. Titius Frugi, Vitius Vinius, *ou* Vindianus Julianus, *ſubſtitués le* 1 *Juillet.*	832
80 Titus Aug VIII, Domitianus Cæſar VII.	833
81 L. Flavius Silva Nonius Baſſus, Aſinius Pollio Verrucoſus. (2)	334
82 Domitianus Aug. VIII, T. Flavius Sabinus.	83
83 Domitianus Aug. IX, Q. Petilius Rufus II, C. Valer. Meſſalinus, *ſubſtitué à* Rufus.	836
84 Domitianus Aug. X, Sabinus.	837
85 Domitianus Aug. XI, T. Aurelius Fulvus, *ou* Fulvius.	838
86 Domitianus Aug. XII, (3) Ser. Corn. Dolabella Metellianus.	839
87 Domitianus Aug. XIII, A. Voluſius Saturninus.	840
88 Domitianus Aug. XIV, L Minucius Rufus.	841
89 T. Aurelius Fulvus II, A. Sempronius Atratinus.	842

(1) Le P. Manſi prétend que Domitien fut Conſul cette année apres la mort de ſon père.

(2) Une inſcription ancienne appelle le premier de ces deux Conſuls, Lucius Flavius Silvanus.

(3) Ce fut ſous ce Conſulat que les jeux Capitolins furent inſtitués.

Digitized by Google

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
90 Domitianus Aug. XV, M. Cocceius Nerva II.	843
91 M. Ulpius Trajanus, M. Acilius Glabrio.	844
92 Domitianus Aug. XVI, Q. Volusius Saturninus.	845
93 Pompeius Collega, Cornelius Priscus. (1)	846
94 L. Nonius Torquat. Asprenas, T. Sex. Magius Lateranus, (2) L. Serg. Paulus, *substitué à* Lateranus.	847
95 Domitianus Aug. XVII, (3) T. Flavius Clemens. (4)	848
96 C. Antistius Vetus, C. Manlius Valens.	849
97 Nerva Aug III, L. Verginius Rufus III, Cornelius Tacitus, *successeur de* Rufus.	850
98 Nerva Aug. IV, M. Ulpius Trajanus Cæsar II.	851
99 C. Sosius Senecio, A. Cornelius Palma.	852
100 Trajanus Aug. III, M. Corn. Fronto III.	853
101 Trajanus Aug IV, Sex. Articuleius, Corn. Scipio Orfitus, *succéda le 1 Mars à l'un des deux, à ce que l'on croit.* Bebius Macer, M. Valer. Paulinus, *substitués le 1 Mars.* Rubricus Gallus, Q. Cælius Hispo, *subst. le 1 Juil. Le dern. n'est pas sûr.*	854
102 C. Sosius Senecio III, (5) L. Licinius Sura II.	855
103 Trajanus Aug. V, L. Appius Maximus. (1)	856
104 L. Licinius Sura III, Pub. Horatius Marcellus. (2)	857
105 Tib. Julius Candidus II, A. Julius Quadratus II.	858
106 L. Ceionius Commodus Verus, L. Tutius Cerealis.	859
107 L. Licinius Sura III, C. Sosius Senecio IV.	860
108 App. Annius Trebonius Gallus, M. Atilius Metellus Bradua. L. Verulanus Severus, ou Severianus, App. Annius Gallus, *substitués.*	861
109 A. Cornelius Palma II, C. Calvisius Tullus II, Publius Ælius Hadrianus, L. Publicius Celsus, *substitués.*	862
110 Servius Salvidienus Orfitus, M. Peducæus Priscinus.	863
111 C. Calpurnius Piso, M. Vettius Bolanus. Orfus Servianus II, L. Fab. Justus, *subst. le 1 Mars, suivant une inscription de Panvini.*	864
112 Trajanus Aug. VI, T Sextius Africanus.	865
113 L. Publicius Celsus II, C. Clodius Priscinus.	866
114 Q. Ninnius Hasta, P. Manilius Vopiscus.	867
115 L. Vipstanius Messala, M. Vergelianus Pædo.	868
116 L. Ælius Lamia, Ælianus Vetus.	869
117 Quinctius Niger, C. Vipstanius Apronianus.	870
118 Hadrianus Aug. II, Tiberius Claudius Fuscus Alexander.	871
119 Hadrianus Aug III, Q. Junius Rusticus.	872
120 L. Catilius Severus, (3) T Aurelius Fulvus.	873
121 L. Annius Verus II, Aurelius Augurinus.	874
122 Manius Acilius Aviola, Caius Corn. Pansa.	875
123 Q. Arrius Pætinus, (4)	876

(1) Plusieurs rapportent à cette année les Consuls substitués, M. Lollius Paulinus, Valerius Asiaticus Saturninus, & C. Annius Julius Quadratus; d'autres les mettent sous l'année précédente; mais nous n'osons rien décider là-dessus.

(2) Le P. Pagi donne pour Collègue au premier de ces deux Consuls, M. Atetinus, ou Atticinus Clemens, que Domitien fit mourir cette année. M. de Tillemont croit que Clemens lui fut seulement substitué; mais l'année de son Consulat est fort incertaine.

(3) C'est ici le dernier Consulat de Domitien, suivant tous les fastes Consulaires. Cependant le P. Chamillart a vû dans son cabinet une médaille qui portoit la marque d'un 12e Consulat de ce Prince. Elle prouveroit qu'il en auroit pris possession avant la mort, & ne changeroit rien à la chronologie ordinaire. D'ailleurs, on pourroit croire que cette médaille avoit été frappée d'avance.

(4) T Fl. Clemens étoit cousin, & non pas oncle de Domitien, étant fils de Sabinus, frère de Vespasien. Domitien le fit mourir vers le mois de Juillet de cette année, à cause du christianisme qu'il professoit.

(5) Ce Consul n'est pas aussi sûr que son Collègue; mais nous suivons les meilleurs Antiquaires.

(1) Le P. Mansi donne pour Consuls ordinaires de cette année, à la place de ces deux-ci, Sura II & Publius Neratius Marcellus; mais ses preuves ne sont nullement convaincantes.

(2) Notis & Mansi placent en cette année nos deux Consuls de la précédente.

(3) Catilius Severus fut le bisaïeul maternel de l'Empereur Antonin.

(4) Une inscription rapportée par le P. Mansi, appelle ce Consul Q. Articuleius Pætinus.

Digitized by Google

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
L. Venuleius Apronianus.	
124 Manius Acilius Glabrio,	877
C. Bellicius Torquatus.	
125 P. Corn. Scipio Asiaticus II,	878
Q Vettius Aquilinus.	
126 M. Annius Verus III,	879
Eggius Ambibulus.	
127 Titianus,	880
Gallicanus.	
128 L. Nonius Torquatus Asprenas II,	881
M. Annius Libo, (1)	
129 Q. Julius Balbus,	882
P. Inventius Celsus II,	
C. Neratius Marcellus, } *substitués.*	
Cn. Lollius Gallus. }	
130 Q. Fabius Catullinus,	883
M. Flavius Asper.	
131 Ser. Octavius Lænas Pontianus,	884
M. Antonius Rufinus.	
132 Sentius Augurinus,	885
Arrius Severianus, *ou* Sergianus II.	
133 M. Ant. Hiberus,	886
Nummius Sisenna.	
134 C. Jul. Servianus III,	887
C. Vibius Varus. (2)	
135 Pontianus,	888
Atilianus, *ou* Atelanus.	
136 L. Ceionius Commodus Verus,	889
Sex Vetulenus Civica Pompeianus.	
137 Lucius Ælius Cæsar II,	890
L. Cæcilius Balbinus Vibulius Pius.	
138 Camerinus,	891
Niger.	
139 Antoninus Pius Aug. II,	892
C. Bruttius Præsens I.	
A. Jun. Rufinus, *substitué au premier.*	
140 Antonius Pius Aug. III,	893
M Ælius Aurelius Verus Cæsar.	
141 M Peducæus Syloga Priscinus,	894
T. Hænius Severus.	
142 L Cuspius Rufinus,	895
L. Statius Quadratus	
143 C. Bellicius Torquatus, *il étoit fils du deuxième Consul de l'an* 124 *de J. C.*	896
T. Claudius Attieus Herodes. (3)	
144 P Lollianus Avitus,	897
Maximus	
145 Antoninus Pius Aug. IV,	898
Marcus Aurelius Verus Cæsar II.	
146 Sex. Erucius Clarus II,	899
Cn. Claudius Severus.	

(1) Annius Libo fut oncle paternel de l'Empereur Marc-Aurele.

(2) Le P. Manfi nomme ainsi ces deux Consols : L. Servilius Urbus Servianus, & Vibius Juvennus Varus.

(3) Il étoit d'Athènes, & avoit enseigné l'éloquence à Marc-Aurele & a Lucius Verus.

Ans de J. C.	*Ans de Rome*
147 Largus,	900
Messalinus.	
148 L. Torquatus III,	901
M. Silvius Julianus.	
149 Serv. Scipio Orfitus,	902
Q Nonius Priscus.	
150 Gallicanus,	903
Vetus.	
151 S. Quintilius Condianus,	904
S. Quintilius Maximus.	
152 M. Acilius Glabrio, (1)	905
M. Valerius Omullus.	
153 C. Bruttius Præsens,	906
A. Junius Rufinus.	
154 L. Ælius Aurelius Commodus,	907
Titus Sextius Lateranus.	
155 C. Julius Severus,	908
M. Junius Rufinus Sabinianus.	
156 M. Ceionius Silvanus,	909
C. Serius Augurinus.	
157 Barbarus, (2)	910
Regulus.	
158 Tertullus,	911
Claudius Sacerdos.	
159 Plautius Quintilius II,	912
Statius Priscus.	
160 Appius Annius Atilius Bradua,	913
T. Clodius Vibius Barus, *ou* Varus.	
161 M. Aurelius Verus Cæsar III,	914
L. Ælius Aurel. Commodus II.	
162 Q. Junius Rusticus,	915
C. Vetrius Aquilinus.	
163 Pastor,	916
Ælianus, *ou* Læliarus.	
Q. Mustius Priscus, *substitué à l'un des deux.*	
164 M Pompeius Macrinus,	917
Pub. Juventius Celsus.	
165 L Arrius Pudens,	918
M Gavius Orfitus.	
166 Q. Servilius Pudens,	919
L. Fufidius Pollio.	
167 L Aurelius Verus Aug. III,	920
Quadratus.	
168 Aptonianus II,	921
L. Vettius Paulus (3)	
169 Q. Sosius Priscus Senecio, (4)	922
P. Cælius Apollinarius.	

(1) Noris & Pagi, d'après Panvini, donnent au premier le prénom de Sextios, & au second celui de Caius. Nous suivons Muratori, qui donne a ces deux Consuls le même prenom de Marcus.

(2) Une ancienne inscription, rapportée par Noris, ajoute ao oom de Barbarus celui de Vetulenus.

(3) Gruter rapporte une inscription qui donne pour Collègue au second de ces Consuls, T. Jun. Mooranus. Celuici aura vraisemblablement été substitué au premier.

(4) On ne connoit qu'une seule inscription où le surnom de Senecio leur donne à ce Consul.

Digitized by Google

Ans de J. C.		Ans de Rome.
170	M Cornelius Cethegus, C. Erucius Clarus.	923
171	L. Septimius Severus II, L. Aufidius Herennianus.	924
172	Maximus, Orfitus.	925
173	M. Aurelius Severvs II, Tib. Claudius Pompeianus.	926
174	Gallus, Flaccus.	927
175	Calpurnius Piſo, M. Salvius Julianus.	928
176	T. Vitraſius Pollio II, M. Flavius Aper II.	929
177	L. Aurelius Commodus Aug. Quintillus.	930
178	Orfitus, Rufus.	931
179	L. Aurelius Commodus Aug. II, (1) Publius Martius Verus.	932
180	C. Bruttius Præſens II, Sex. Quintilius Condianus.	933
181	M. Aurelius Commodus Aug. III, (2) L. Antiſtius Burrhus II.	934
182	Pomponius Mamertinus, Rufus.	935
183	M. Aurelius Commodus Aug. IV, C. Aufidius Victorinus II.	936
184	L. Coſſonius Eggius Macullus, Cn. Papirius Ælianus.	937
185	M. Corn. Nigrinus Curiatius Maternus, M. Attilius Bradua. (3)	938
186	Commodus Aug. V, M. Acilius Glabrio II.	939
187	Criſpinus, Ælianus.	940
188	C. Allius Fuſcianus II, Dullius Silanus II.	941
189	Silanus & Silanus. (4)	*Il y eut cette année, ſuivant le P. Pagi, 25 Conſ.* 942
190	M. Aur. Commodus Aug. VI, M. Petronius Septimianus.	943
191	Caſſius Apronianus, Bradua.	944
192	M Aur Commodus Aug. VII, P. Helvius Pertinax II.	945
193	Q. Sofius Falco, C. Julius Erutius Clarus.	946
194	L. Septimius Severus Aug. II, Decimus Clodius Septimius Albinus Cæſar II.	947
195	Scapula Tertullus, (1) Tineius Clemens.	948
196	C. Domitius Dexter II, L. Valerius Meſſala Traſea Priſcus.	949
197	Appius Claudius Lateranus, Rufinus.	950
198	Saturninus, (2) Gallus.	951
199	P. Cornelius Anulinus II, M. Aufidius Fronto.	952
200	Tib. Claudius Severus, C. Aufidius Victorinus.	953
201	L. Annius Fabianus, M. Nonius Arrius Mucianus.	954
202	L. Septimius Severus Aug. III, M. Aurelius Antoninus Caracalla Aug.	955
203	L. Fulvius Plautianus II, (3) P. Septimius Geta.	956
204	L. Fabius Septimius Cilo II, Flavius Libo.	957
205	M. Aurel. Antoninus Caracalla Aug. II, P. Septimius Geta Cæſar.	958
206	M. Nummius Primus Senecio Albinus, L. Fulvius Ruſticus Æmilianus.	959
207	Aper, Maximus.	960
208	M. Aurel. Antoninus Caracalla Aug. III, P. Septimius Geta Cæſar II.	961
209	Pompeianus, Avitus.	962
210	Manius Acilius Fauſtinus, Triarius Rufinus.	963
211	Gentianus, Baſſus	964
212	C. Julius Aſper II, C. Julius Aſper	*frères.* 965
213	Antoninus Caracalla Aug. IV, D. Cælius Balbinus II. (4)	966
214	Meſſala, Salvinus.	967
215	Lætus II, Cerealis.	968
216	Catius Sabinus II, Cornelius Anullinus.	969

(1) Commode n'avoit que ſeize ans. Il eſt le ſecond qui ait été revêtu de la dignité de Conſul avant l'age de vingt ans. Neron l'avoit été le premier (l'an 55 de J. C.) à 17 ans.

(2) Commode changea ſon prénom de Lucius en celui de Marcus, après la mort de Marc-Aurèle.

(3) On voit une ancienne inſcription qui porte *Materno & Attico caſſ.* Peut-être Atticus avoit-il été ſubſtitué à Bradua.

(4) On n'eſt pas certain des prénoms de ces Conſuls.

(1) On croit que ce Scapula eſt le même qui, depuis, étant Proconſul d'Afrique, perſécuta ſi cruellement les Chrétiens, & à qui Tertullien adreſſa ſon Apologétique.

(2) Les Prénoms de Tibetius & de Caius qu'on donne à ces deux Conſuls, ne ſont pas sûrs.

(3) Plautien étoit beau-père de Caracalla. Sévère voulut qu'il fût appelé Conſul pour la ſeconde fois, quoiqu'il ne l'eût pas encore été. A l'égard de Geta, on croit qu'il étoit le frère, & non le fils de Sévère.

(4) Il y a lieu de douter ſi ce Conſul ne s'appeloit pas plutôt Albinus que Balbinus.

Digitized by Google

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
217 C. Bruttius Præſens, T. Meſſius Extricatus II.	970
218 M. Opellius Severus Macrinus Aug. Oclatinus Adventus.	971
219 M. Aurel. Anton. Elagabalus Aug. II, Sacerdos II. (1)	972
220 M. Aurel. Anton. Elagabalus Aug. III, Entychianus Comazo.	973
221 Gratus Sabinianus, Claudius Seleucus.	974
222 Aurel. Anton. Elagabalus Aug. IV, M. Aurel. Severus Alexander Cæſar.	975
223 L. Marius Maximus II, L. Roſcius Ælianus.	976
224 Julianus II, (2) Criſpinus.	977
225 Fuſcus II, Dexter.	978
226 Alexander Aug. II, L. Auſidius Marcellus II.	979
227 Albinus, Maximus.	980
228 Modeſtus, Probus.	981
229 Alexander Aug. III, Dio Caſſius II, (3) M. Ant. Gordianus, *ſubſtitué au ſecond.*	982
230 L. Virius Agricola, Sex. Catius Clementinus.	983
231 Pompeianus, Pelignianus.	984
232 Lupus, Maximus.	985
233 Maximus, Paternus, *ou* Paterius.	986
234 Maximus II, C. Cælius Urbanus.	987
235 Severus, Quinctianus, *ou* Quintilianus.	988
236 C. Julius Maximinus Aug. Africanus.	989
237 Perpetuus, Cornelianus.	990
238 Pius, *ou* Ulpius. Pontianus. Claud. Julianus, Celſus Elianus. } *ſubſtitués.* (4)	991

(1) Le prénom de Licinius, que Pagi donne à ce Conſul, ne ſe rencontre dans aucun ancien monument; mais Bianchini cite ſur cette année un tube de plomb, où il eſt appelé Tineius Sacerdos.

(2) Il n'eſt pas bien sûr que Julien fût alors Conſul pour la ſeconde fois.

(3) Dio Caſſius eſt le célèbre Hiſtorien de ce nom, qui ſe trouve auſſi appelé Dyonitius dans une ancienne inſcription rapportée par Doni.

(4) Après la mort de l'Empereur Maximin, arrivée ſur la fin de Mars 238, le Sénat ordonna que les deux nouveaux Empereurs Balbinus & Pupienus, ſeroient Conſuls le reſte de l'année. (Muzat.)

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
239 M. Ant. Gordianus Aug. M. Acilius Aviola.	992
240 Sabinus II, Venuſtus.	993
241 M. Ant. Gordianus Aug. II, Civica Pompeianus.	994
242 C. Vettius Atticus, C. Aſinius Prætextatus.	995
243 Arrianus, Papus.	996
244 Peregrinus, Æmilianus.	997
245 M. Julius Philippus Aug. Titianus.	998
246 Præſens, Albinus.	999
247 M. Julius Philippus Aug. II, M. Julius Philippus Cæſar.	1000
248 M. Julius Philippus (Senior) Aug. III, (1) M. Julius Philippus (Junior) Aug. II.	1001
249 M. Æmilianus II, Junius Aquilinus.	1002
250 C. Meſſius Q. Trajanus Decius Aug. II, Max. Gratus.	1003
251 C. M. Q. T. Decius Aug. III, Q. Decius (Herennius) Etruſcus Cæſar.	1004
252 C. Trebonianus Gallus Aug. II, C. Vibius Volufianus Cæſar.	1005
253 C. Vibius Volufianus Aug. II, Maximus.	1006
254 P. Licinius Valerianus Aug. II, P. Licinius Gallienus Aug.	1007
255 P. Licinius Valerianus Aug. III, P. Licinius Gallienus Aug. II.	1008
256 Maximus, Glabrio.	1009
257 P. Licinius Valerianus Aug. IV, P. Licinius Gallienus Aug. III, M. Caſſianus Latinius Poſtumus, *ſubſtitué.* (2)	1010
258 Memmius Tuſcus, Baſſus.	1011
259 Æmilianus, Baſſus.	1012
260 P. Cornelius Secularis II, Junius Donatus II.	1013

(1) Cette année l'Empereur Philippe célébra à Rome l'année millénaire de la fondation de cette ville, comme le marque Capitolin, dans la vie de Gordien, (c. 33.) La même choſe eſt marquée ſur pluſieurs médailles de Philippe, où l'on voit *Philippus Cos III. millenarium ſæculum.* Philippe ſuivoit les faſtes Capitolins qui retardoient d'un an ſur ceux de Varron.

(2) C'eſt le même qui uſurpa cette année la pourpre dans les Gaules, où il fut cinq fois Conſul ordinaire pendant ſon uſurpation. On ne l'a point mis dans la liſte des Conſuls, parce qu'il ne fut point reconnu pour tel à Rome.

Digitized by Google

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
261 P. Licin. Gallienus Aug. IV, L. Petronius Taurus Volusianus (1)	1014
262 P. Licinius Gallienus Aug. V, Faustinus.	1015
263 Albinus II, Maximus Dexter.	1016
264 P. Lic. Gallienus Aug. VI, Saturninus.	1017
265 P. Licinius Valerianus II, L. Cæsonius Lucillus Macer Rufinianus.	1018
266 Gallienus Aug. VII, Sabinillus.	1019
267 Paternus, Arcesilaus.	1020
268 Paternus II, Marinianus.	1021
269 M. Aurelius Claudius Aug. II, (2) Paternus.	1022
270 Antiochus II, Orfitus.	1023
271 L. Domitius Aurelianus Aug. Bassus II. (3)	1024
272 Quietus, Veldumianns, *ou* Veldumnianus.	1025
273 M. Claudius Tacitus, Placidianus.	1026
274 L. Domitius Aurelianus Aug. II, C. Julius Capitolinus.	1027
275 L. Domitius Aurelianus Aug. III, T. Nonius Marcellinus. Aurelius Cordianus, Volius Cornif. Gordianus. } *subſtit. le* 25 *Sept.*	1028
276 M. Claudius Tacitus Aug. II, (4) Æmilianus.	1029
277 M. Aurelius Probus Aug. M. Aurelius Paulinus.	1030
278 Probus Aug. II, Lupus.	1031
279 M. Aurelius Probus Aug. III, Nonius Marcellus II.	1032
280 Messala, Gratus.	1033
281 M. Aurelius Probus Aug. IV, Tiberianus.	1034
282 M. Aurelius Probus Aug. V, Victorinus.	1035

(1) Quelques inſcriptions lui donnent encore le nom d'Egnatius avant celui de Volusianus.

(2) Il ne reſte preſqu'aucun veſtige du premier Conſulat de Claudius.

(3) Une inſcription publiée par Reland, d'après Gudius, donne à Baſſus les prénoms de N. Ceionius Virius; une autre, miſe au jour par le même, lui attribue ceux de Lucius Ceionius Virius; mais ni l'une ni l'autre ne ſont sûres, au jugement de Muratori.

(4) Vopiſcus fait mention d'un Ælianus Scorpianus, qui étoit Conſul le 5 Février de cette année; ce qui donne lieu de croire que Tacite ne garda qu'un mois le Conſulat.

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
283 M. Aurelius Carus Aug. (1) M. Aurelius Carinus Cæſar.	1036
284 M. Aurelius Carinus Aug. II, M. Aurelius Numerianus Aug.	1037
285 C. Auxel. Valerius Diocletianus Aug. II, Ariſtobulus. (2)	1038
286 M. Junius Maximus II, Vettius Aquilinus.	1039
287 C. Aurelius Valerius Diocletianus Aug. III, M. Aur. Valer. Maximianus (Herculius) Aug.	1040
288 M. A. V. Maximianus (Herculius) Aug. II, Pomponius Januarius.	1041
289 Baſſus II, Quintianus.	1042
290 Diocletianus Aug. IV, Maximianus Herculius Aug. III.	1043
291 C. Junius Tiberianus II, Dio.	1044
292 Annibalianus, Aſclepiodotus.	1045
293 Diocletianus Aug. V, Maximianus Herculius Aug IV.	1046
294 Fl. Valerius Conſtantius Cæſar, C. Galerius Valerius Maximianus Cæſar.	1047
295 Tuſcus, Anullinus.	1048
296 Diocletianus Aug. VI, Flavius Valer. Conſtantius Cæſar II.	1049
297 Maximianus Herculius Aug. V, Galerius Maximianus Cæſar II.	1050
298 Anicius Fauſtus, Virius Gallus.	1051
299 Diocletianus Aug. VII, Maximianus Herculius Aug. VI.	1052
300 Conſtantius Cæſar III, C. Galerius Maximianus Cæſar III.	1053
301 Titianus II, Nepotianus.	1054
302 Conſtantius Cæſar IV, C. Galerius Maximianus Cæſar IV.	1055
303 Diocletianus Aug. VIII, Maximianus Herculius Aug. VII.	1056
304 Diocletianus Aug. IX, Maximianus Herculius Aug. VIII.	1057

(1) La chronique d'Alexandrie donne encore pour Conſuls de cette année Diocletianus & Baſſus, par où il paroît qu'ils furent ſubſtitués aux deux précédens.

(2) On voit Carinus cette année Conſul. Muratori penſe qu'il y eut cette année quatre Conſuls, deux pour l'Orient, Dioclétien avec un Collègue qu'on ne connoît pas, & deux pour l'Occident, Carin & Ariſtobule. M. Rivaz prétend avec plus de fondement qu'il n'y en eut que deux, & qu'après la mort de Carin, Dioclétien ſubſtitua ſon nom à celui de ce rival, & conſerva celui d'Ariſtobule.

305 Conſtantius

Digitized by Google

Ans de J. C.		*Ans de Rome.*
305	Conſtantius Cæſar V, Galerius Maximianus Cæſar V.	1058
306	Conſtantius Aug. VI, Galerius Maximianus Aug. VI.	1059
307	M. A. V. Maximianus (Herculius) Aug. IX, (1) Flavius Valerius Conſtantinus Cæſar.	1060
308	M. A. Val Maximianus (Herculius) Aug. X. C. Galerius Maximianus Aug. VII. (2)	1061
309	Maxentius Aug. II, M. Aurelius Romulus Cæſar, *à Rome.* Poſt. Conſulatum, (3) Maximiani X, & Galerii VII. *hors de Rome.*	1062
310	Maxentius Aug. III, Romulus Cæſar II. *à Rome.* Anno II poſt Conſulatum Maximiani (Herculi) X, & Galerii VII (4) *hors de Rome.*	1063
311	Gal. Valer. Maximianus Aug. VIII, Maximinus Aug. *hors de Rome.* C. Ceionius Rufius Voluſianus, Euſebius. *à Rome.*	1064
312	Fl. Valer Conſtantinus Aug. Publ. Valer. Licinianus Licinius Aug. *en Occident.* Maxentius Aug. IV, *à Rome.* Maximinus Aug. Picentius. *en Orient, ſelon quelques-uns.*	1065
313	Flav. Valet. Conſtantinus Aug. III, Publ. Valer. Licinianus Licinius Aug. III.	1066
314	C. Ceionius Rufus Volufianus II, Annianus.	1067
315	Flav. Valer. Conſtantinus Aug IV, Publ. Valer. Licinianus Licinius Aug. IV.	1068
316	Sabinus, Rufinus.	1069
317	Ovinius Gallicanus, Baſſus. *leur Conſulat ne commença que le 17 Février.*	1070
318	Licinius Aug. V, Flav. Julius Criſpus Cæſar, *fils de Conſtantin.*	1071
319	Conſtantius Aug. V, *avec ſon fils*, Valerius Licinianus Licinius Cæſar, *fils de l'Empereur Licinius.*	1072
320	Conſtantinus Aug. VI, Fl. Valerius Conſtantinus Cæſar.	1073
321	Criſpus Cæſar II, Conſtantinus Cæſar II.	1074
322	Petronius Probianus, Anicius Julianus.	1075
323	Acilius Severus, Vettius Rufinus.	1076
324	Flav. Julius Criſpus Cæſar III, Flav. Valerius Conſtantinus Cæſar III.	1077
325	Paulinus, Julianus.	1078
326	Conſtantinus Aug. VII, Fl. Jul. Conſtantius Cæſar.	1079
327	Fl. Valerius Conſtantinus, Maximus.	1080
328	Januarius, *ou* Januarinus, Juſtus.	1081
329	Conſtantinus Aug. VIII, Conſtantinus Cæſar IV.	1082
330	Gallicanus, Symmachus.	1083
331	Annius Baſſus, Ablavius.	1084
332	Pacatianus, Hilarianus.	1085
333	Fl. Delmatius, Zenophilus.	1086
334	L. Ranius Acontius Optatus, Anicius Paulinius Junior.	1087
335	Julius Conſtantius, (1) Ceionius Rufius Albinus.	1088
336	Flavius Popilius Nepotianus, (2) Facundus.	1089
337	Felicianus, Tib. Fabius Titianus.	1090
338	Urſus, Polemius.	1091
339	Conſtantius Aug. II, Flavius Jul. Conſtans Aug.	1092

(1) Le tyran Maxence, qui régnoit alors en Italie, déſignoit cette année par *poſt ſextum Conſulatum*. Il entendoit le Conſulat de l'année precedente. Il paroît néanmoins qu'on reconnoiſſoit en Occident, ou du moins en Italie, même dès le commencement de 307, les deux Conſuls que nous avons marqués. En Orient, il y en eut deux autres qui furent nommés par Galere Maximien; ſavoir, Sévère Auguſte & Maximin Céſar. Peut-être auſſi Conſtantin fut-il ſubſtitué à Sévère après ſa mort. En general, il eſt difficile de marquer au juſte les Conſuls entre les années 306 & 313, parce que ce n'étoient point les mêmes par-tout, & qu'il y en avoit en Italie qui n'étoient point reconnus dans le reſte de l'Empire.

(2) Ces deux Conſuls ne furent pas reconnus à Rome pendant les trois premiers mois. A leur place Maxence s'y fit déclarer Conſul avec ſon fils M. Aurelius Romulus.

(3) Ce ſont les Conſuls qui furent reconnus à Rome; mais on ne connoît point ceux qui furent élus dans les Provinces, ni même s'il y en eut. L'uſage le plus commun fut de dater cette année 309, *poſt Conſulatum Maximiani X, & Galerii VII.*

(4) Dans les Faſtes de Théon, on voit Conſuls cette année Andronicus & Probus; peut-être furent-ils ſubſtitués à Maxence.

(1) Julius Conſtantius fut père de Gallus & de Julien, qui fut depuis Empereur. Il eſt le premier qui ait porté le titre de Patrice avec L. Ran. Acent. Optatus.

(2) Ce Nepotianus eſt le même qui uſurpa l'Empire en 350.

Digitized by Google

Ans de J. C.	*Ans de Rome*
340 Acindynus, L. Aradius Valerius Proculus, *ou* Proclus.	1093
341 Anton. Marcellinus, Petronius Probinus.	1094
342 Conſtantius Aug. III, Conſtans Aug. II.	1095
343 M. Memmius Metius Furius Baburius Cæcilianus Proculus, Romulus.	1096
344 Leontius, Salluſtius.	1097
345 Amantius, Albinus.	1098
346 Conſtantius Aug. IV, (1) Conſtans Aug. III.	1099
347 Rufinus, Euſebius.	1100
348 Fl. Philippus, Fl. Salia, *ou* Salius.	1101
349 Ulpius Limenius, Aco Catullinus Philomatius, *ou* Philonianus.	1102
350 Sergius, Nigrinianus.	1103
351 Poſt Conſulatum Sergii & Nigriniani, *dans l'empire non ſoumis au tyran Magnence.* *Dans la partie qui lui étoit ſoumiſe, comme les Gaules, &c.* Magnentius, Gaiſo.	1104
352 Conſtantius Aug. V, Flav. Conſtantius Gallus Cæſar. *Mais ſous Magnence,* Decentius, *ſon frère*, & Paullus.	1105
353 Conſtantius Aug. VI, Conſtantius Gallus Cæſar II.	1106
354 Conſtantius Aug. VII, Conſtantius Gallus Cæſar III.	1107
355 Flav. Arcetio, Q. Flav. Metius Egnatius Lollianus.	1108
356 Conſtantius Aug. VIII, Flav. Claud. Julianus Cæſar.	1109
357 Conſtantius Aug. IX, Julianus Cæſar II.	1110
358 Neratius Cerealis, Datianus.	1111
359 Flavius Euſebius, Flav. Hypatius, *ſon frère.* (2)	1112
360 Conſtantius Aug. X, Julianus Cæſar III.	1113
361 Flav. Taurus, Flav. Florentius.	1114

(1) Les Empereurs ne s'étant point d'abord accordés ſur les Conſuls de cette année, on en data les premiers mois, *poſt Conſulatum Amantii & Albini.*

(2) Frères d'Euſebie, femme de l'Empereur Conſtance.

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
362 Mamertinus, Nevitta.	1115
363 Julianus Aug. IV, Secundus Saluſtius.	1116
364 Jovinianus Aug. Flav. Varronianus Nobiliſſimus puer.	1117
365 Flav. Valentinianus Aug. Flav. Valens Aug.	1118
366 Gratianus Nobiliſſimus puer, Dagalaiphus.	1119
367 Lupicinus, Jovinus.	1120
368 Valentinianus Aug. II, Valens Aug. II.	1121
369 Valentinianus Nobiliſſimus puer, (1) Victor.	1122
370 Valentinianus Aug. III, Valens Aug. III.	1123
371 Flav. Gratianus Aug. II, Sextus Anicius Petronius Probus.	1124
372 Domitius Modeſtus, Arintheus.	1125
373 Valentinianus Aug. IV, Valens Aug. IV.	1126
374 Gratianus Aug. III, Equitius.	1127
375 Poſt Conſulatum Gratiani & Equitii (2)	1128
376 Valens Aug. V, Valentinianus Junior Aug.	1129
377 Gratianus Aug. IV, Flavius Merobaudes.	1130
378 Valens Aug. VI, Valentianus Junior Aug. II.	1131
379 Decimus Magnus Auſonius, Q. Clodius Hermogenianus Olybrius.	1132
380 Flav. Gratianus Aug. V, Flavius Theodoſius Aug.	1133
381 Flavius Eucherius, (3) Flavius Syagrius.	1134
382 Antonius, Afranius Syagrius.	1135
383 Fl. Merobaudes II, *en Occident.* Flav. Saturninus, *en Orient.*	1136
384 Clearchus, *en Orient.* Flav. Richomeres, *en Occident.* (4)	1137
385 Flav. Arcadius Aug. Bauto.	1138

(1) Le jeune Valentinien, nommé auſſi Galatès, étoit fils de l'Empereur Valens, & n'avoit alors que trois ans, étant né le 18 Janvier 366. Il mourut dans l'enfance.

(2) Le tumulte de la guerre fit qu'il n'y eut point cette année de Conſuls.

(3) Le prénom de Flavius, dit Muratori, qui commença depuis Conſtantin à devenir commun parmi les Généraux, fut probablement un titre d'honneur qu'ils obtinrent des Empereurs, qui ſe faiſoient gloire eux-mêmes de le porter.

(4) Ou Ricimer, Franc de nation. Il fut père de Théodoric, Roi des Francs.

Digitized by Google

Ans de J. C.	Ans de Rome.
386 Flav. Honorius Nobiliſſimus puer, Evodius.	1139
387 Valentinianus Aug. III, Eutropius.	1140
388 Theodoſius Aug. II, Cynegius. (1)	1141
389 Fl. Timaſius, Fl. Promotus.	1142
390 Valentinianus Aug. IV, Neoterius.	1143
391 Tatianus, Q. Aurel. Symmachus. *tous deux en Occident.*	1144
392 Fl. Arcadius Aug. II, Rufinus.	1145
393 Theodoſius Aug. III, Abundantius. (2)	1146
394 Arcadius Aug. III, Honorius Aug. II.	1147
395 Anicius Hermogenianus Olybrius, Anicius Probinus. *Tous les deux pour l'Occident. Ils étoient frères.*	1148
396 Arcadius Aug. IV, Honorius Aug. III.	1149
397 Fl. Cæſarius, Nonius Atticus.	1150
398 Honorius Aug. IV, Fl Eutychianus.	1151
399 Fl. Mallius Theodorus; Eutropius (3)	1152
400 Fl. Stilicho, Aurelianus.	1153
401 Vincentius, Fravita.	1154
402 Arcadius Aug V, Honorius Aug. V.	1155
403 Theodoſius Junior Aug. Fl. Rumoridus.	1156
404 Honorius Aug. VI, Ariſtænetus.	1157
405 Fl. Stilicho II, Anthemius.	1158
406 Arcadius Aug. VI, Anicius Probus.	1159
407 Honorius Aug. VII, Theodoſius Junior Aug. II.	1160
408 Anicius Baſſus, Fl. Philippus.	1161
409 Honorius Aug. VIII, Theodoſius Junior Aug. III. (4)	1162
410 Fl. Varanes, Tertullus, *pour Attale à Rome.*	1163
411 Theodoſius Aug. IV, *ſeul.*	1164
412 Honorius Aug. IX, Theodoſius Aug. V.	1165
413 Lucius, *en Orient.* Heraclianus, *en Occident.* (1)	1166
414 C. Fab. Conſtantius, *en Occident.* (2) Fl. Conſtans, *en Orient.*	1167
415 Honorius Aug. X, Theodoſius Aug. VI.	1168
416 Theodoſius Aug. VII, Junius Quartus Palladius.	1169
417 Honorius Aug. XI, Fl Conſtantius II.	1170
418 Honorius Aug XII, Theodoſius Aug. VIII.	1171
419 Monaxius, Plintha.	1172
420 Theodoſius Aug. IX, Fl. Conſtantius III.	1173
421 Euſtathius, Agricola.	1174
422 Honorius Aug. XIII, Theodoſius Aug. X.	1175
423 Aſclepiodotus, Fl. Avitus Marinianus.	1176
424 Caſſinus, Victor.	1177
425 Theodoſius Aug. XI, Valentinianus Cæſar.	1178
426 Theodoſius Aug. XII, Valentinianus Aug. II.	1179
427 Hierus, *ou* Hierius, Ardaburius.	1180
428 Flavius Felix, Taurus.	1181
429 Florentius, Dynamius, *ou* Dionyſius.	1182
430 Theodoſius Aug. XIII, Valentinianus Aug. III.	1183
431 Baſſus, Flavius Antiochus.	1184
432 Flavius Aëtius, Valerius.	1185
433 Theodoſius Aug XIV, Petronius Maximus.	1186
434 Areobindus, *ou* Aviovindus, Aſpar.	1187

(1) On voit des inſcriptions qui donnent pour Conſuls de cette année Magnus Maximus Aug. (C'eſt le tyran Maxime) & Fabius Titianus, le même qui fut Préfet de Rome auſſi cette année.

(2) Le tyran Eugène prit cette année le titre de Conſul en Occident.

(3) On ne mit point Eutropius dans les actes publics d'Occident. Cet eunuque, le 18 Janvier de cette année, fut privé de tous ſes honneurs, relégué en Chypre, & peu après décapité.

(4) On conſerve à Trèves, dans l'Egliſe de S. Paulin, une inſcription où l'on voit Honorius & le tyran Conſtantin, Conſuls de cette année. Conſtantin avoit pris la pourpre à Arles en 407, & le foible Honorius lui avoit cédé l'Eſpagne avec une partie des Gaules.

(1) Il fut mis à mort pour crime de révolte cette année, & l'on effaça ſon nom de tous les actes publics & particuliers. C'eſt pour cette raiſon que pluſieurs Chroniques ne marquent pour Conſul de cette année que Lucius.

(2) Tels ſont les prénom, nom & ſurnom de ce Conſul, qui fut père de l'Empereur Valentinien III, & Empereur lui-même.

Digitized by Google

Ans de J. C.		*Ans de Rome.*
435	Theodoſius Aug. XV, Valentinianus Aug. IV.	1188
436	Flavius Anthemius Iſidorus, Flavius Senator. *tous deux créés en Orient.*	1189
437	Aetius II, Sigiſvultus, *ou* Sigisboldus.	1190
438	Theodoſius Aug. XVI, An. Acil. Glabrio Fauſtus.	1191
439	Theodoſius Aug. XVII, Feſtus.	1192
440	Valentinianus Aug. V, Anatolius.	1193
441	Cyrus, *ſeul en Orient. Il n'y eut point cette année de Conſul en Occident.*	1194
442	Eudoxius, Dioſcorus.	1195
443	Petronius Maximus II, Paterius, *ou* Paternus.	1196
444	Theodoſius Aug. XVIII, Albinus.	1197
445	Valentinianus Aug. VI, Nomus, *ou* Nonius, *appelé auſſi dans quelques inſcriptions* Albinius.	1198
446	Fl. Aetius III, Q. Aurelius Symmachus. *tous les deux en Occident.*	1199
447	Callipius, *ou* Alypius, *en Occident.* (1) Ardaburius, *en Orient.*	1200
448	Fl. Zeno, Ruffius Prætextatus Poſtumianus.	1201
449	Fl. Aſturius, Fl. Protogenes.	1202
450	Valentinianus Aug. VII, Gennadius Avienus.	1203
451	Fl. Marcianus Aug. Fl. Adelphius.	1204
452	Sporatius, Fl. Herculanus.	1205
453	Vincomalus, Opilio.	1206
454	Studius, Aetius, *différent du célèbre Aetius.*	1207
455	Valentinianus Aug. VIII, Anthemius.	1208
456	Varanes, Johannes. *en Orient.* Eparchius Avitus Aug. *en Occident.*	1209
457	Fl Conſtantinus, Rufus.	1210
458	Fl. Leo Aug. Fl Jul. Val. Majorianus Aug.	1211
459	Fl. Ricimer, Patricius.	1212
460	Magnus, Apollonius.	1213

(1) Sous ces deux Conſuls les Nouvelles de Théodoſe furent publiées. Valentinien les confirma l'année ſuivante.

Ans de J. C.		*Ans de Rome.*
461	Severinus, Dagalaiſus.	1214
462	Leo Aug. II, Libius Severus Aug (1)	1215
463	Fl. Cæcina Baſilius, Vivianus.	1216
464	Ruſticius, *ou* Ruſticus, Fl. Anycius Olybrius.	1217
465	Fl. Baſiliſcus, Herminiricus, *ou* Armanaricus.	1218
466	Leo Aug. III, Tatianus.	1219
467	Puſæus, Johannes.	1220
468	Anthemius Aug. II, *ſeul*,	1221
469	Marcianus, Zeno Iſauricus.	1222
470	Jordanes, Severus.	1223
471	Leo Aug. IV, Probianus.	1224
472	Feſtus, Marcianus.	1225
473	Leo Aug. V, *ſeul.*	1226
474	Leo Junior Aug. *ſeul.*	1227
475	Zeno Aug. II, *ſeul*, *ou* poſt Conſ. Leonis Jun.	1228
476	Baſiliſcus II, Armatus. *Zénon le fit mourir la même ann.*	1229
477	Poſt Conſ. Baſiliſci II, & Armati,	1230
478	Illus, *ou* Hellus, *ſeul.*	1231
479	Zeno Aug. III, *ſeul.*	1232
480	Baſilius Junior V. C. *ſeul*, *ou* poſt Conſ. Zenonis III.	1233
481	Placidus, *ſeul.*	1234
482	Trocondus, Severinus Junior.	1235
483	Fauſtus, *ſeul*, *ou* poſt Conſ. Trocondi,	1236
484	Theodoricus, *Roi des Goths*, Venantius.	1237
485	Q. Aurel. Memmius Symmachus. Junior, *ſeul*, *ou* poſt Conſ Theodorici V. C.	1238
486	Decius, Longinus.	1239
487	Boëtius V. C. *ſeul.*	1240
488	Dynamius, Siſidius.	1241
489	Probinus, Euſebius.	1242
490	Fl. Fauſtus Junior, Fl. Longinus II.	1243
491	Fl. Olybrius Junior, *ſeul.*	1244
492	Fl. Anaſtaſius Aug. Fl. Rufus, *ou* Rufinus.	1245

(1) Sévère ne fut reconnu cette année ni en qualité d'Empereur, ni en qualité de Conſul, dans l'Orient. Les Faſtes Siciliens & l'anonyme de Scaliger lui donnent Serpentius pour Collegue.

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
493 Eusebius II, Albinus.	1246
494 Turcius Rufius Apronianus Asterius, Fl. Præsidius.	1247
495 Fl. Viator V. C. *seul, en Occident.*	1248
496 Paulus, *seul, ou* post Cons. Viatoris.	1249
497 Anastasius Aug. II, *seul, ou* post Cons. Viatoris II.	1250
498 Johannes Scytha, Paulinus.	1251
499 Johannes Gibbus, *seul.* (1)	1252
500 Fl. Hypatius, Patricius.	1253
501 Ruf. Mag. Faustus Avienus, Fl. Pompeius.	1254
502 Fl. Avienus Junior, Probus.	1255
503 Dexicrates, Volusianus.	1256
504 Cethegus, *seul, en Occident.*	1257
505 Sabinianus, Theodorus.	1258
506 Areobindus, Messala.	1259
507 Anastasius Aug. III, Venantius.	1260
508 Celer, Venantius Junior.	1261
509 Importunus, *seul, appelé* Opportunus, *mal-à-propos par quelques-uns. Il fut Consul en Occident.*	1262
510 Anicius Manlius Severinus Boëtius V. C. *seul.*	1263
511 Secundinus, Felix.	1264
512 Paulus, Muschianus, *ou* Muscianus.	1265
513 Probus, Clementinus.	1266
514 Senator V. C. (Magnus Aurel. Cassiodorus) *seul, en Occident.*	1267
515 Anthemius, Florentinus, *ou* Florentius.	1268
516 Petrus V. C. *seul, en Occident.*	1269
517 Anastasius, *différent de l'Empereur,* (2) Agapitus.	1270
518 Magnus V. C., *seul, en Orient.*	1271
519 Justinus Aug. Eutharicus.	1272
520 Vitalianus, Rusticus, *ou* Rusticius.	1273

(1) Quelques-uns y joignent Asclépion, fondés sur deux loix du Code Justinien; mais ce Code abonde en fausses dates.

(2) On conserve à Liège des Diptyques Consulaires, que ce Consul avoit envoyés à l'Evêque de Tongres, & à la tête desquels il se donne, pour marque de sa haute noblesse, les noms & les titres suivans: *Flavius Anastasius Paulus Probus Sabinianus Pompeius, vir illustris, Comes Domesticorum Equitum, Consul ordinarius.*

Ans de J. C.	*Ans de Rome.*
521 Justinianus, Valerius.	1274
522 Symmachus, Boëtius.	1275
523 Fl. Anicius Maximus, *seul en Occid.*	1276
524 Justinus Aug. II, Opilio.	1277
525 Fl. Theodorus Philoxenus, Anicius Probus Junior.	1278
526 Olybrius, *seul, en Occident.*	1279
527 Vettius Agorius Basilius Mavortius, *seul, en Occident.*	1280
528 Justinianus Aug. II, *seul.*	1281
529 Decius Junior V. C. *seul, en Occident.*	1282
530 Fl. Lampadius, Orestes.	1283
531 Post Consulatum Lampadii & Orestis.	1284
532 Post Consulatum Lampadii & Orestis II.	1285
533 Justinianus Aug. III, *seul.*	1286
534 Justinianus Aug. IV, Fl. Theod. Paulinus Junior. *C'est le dernier Consul d'Occident.*	1287
535 Fl. Belisarius, *seul en Orient.* Post Cons. Paulini, *en Occident.*	1288
536 Post. Cons. Fl. Belisarii, *en Orient.* Post Cons. Paulini II, *en Occident.*	1289
537 Post Cons. Belisarii II, *en Orient,* Post Cons. Paulini *anno III, en Occ.*	1290
538 Fl. Joannes, *seul, en Orient.*	1291
539 Fl. Appio, *seul, en Orient.* Post Consulatum Paulini V, *en Occident.*	1292
540 Fl. Justinus Junior, *seul, en Occident. Les années qui suivirent le Consulat de ce Justin, différent de l'Empereur Justin le jeune, furent quelquefois, mais rarement, datées en Occident:* POST JUSTINUM, *ou* POST CONSULATUM JUSTINI: *témoin l'inscription qu'on voit sur le tombeau de S. Aurélien, Archevêque d'Arles, dans la chapelle de S. Nizier à Lyon, laquelle porte que ce Saint mourut la XIe année après le Consulat de Justin: témoin encore l'épitaphe de S. Nizier, Evêque de Lyon, à la fin de laquelle on lit, suivant Sévert, dans sa chronologie des Archevêques de Lyon,* OBIIT IV NONIS (NONAS) APRILIS SUB XXXIII, POST JUSTINUM ET INDICTIONE SEXTA, *ce qui revient au 2 Avril 573.*	1293
541 Fl. Basilius Junior, *en Orient. C'est le dernier particulier qui a été Consul.*	1294
542 Post Consulatum Basilii V. C.	1295

Digitized by Google

An de J. C.		*An de Rome.*
543	Post Consulatum Basilii, *anno II.*	1296
544	Post Consulatum Basilii, *anno III.*	1297
545	Post Cons. Basilii, *anno IV*, & ainsi	1298

des années suivantes, en ajoutant un de chaque année. Cette manière de compter les années, POST CONSULATUM BASILII ANNO PRIMO, *en 542, est très-commune, & c'est celle de Justinien dans ses Novelles, & des Papes dans leurs Lettres. Mais il y en a une autre plus aisée, qui est de Victor de Tunnone. Il marque l'an 542, par la seconde année d'après le Consulat de Basile, au-lieu de le marquer par la première; l'an 543, par la troisième année, au-lieu de la seconde après le même Consulat, & ainsi des autres, en comptant toujours une année plus que n'en comptent ceux qui marquent l'an 542 par la première année après le Consulat de Basile. La manière de compter de Victor, quoique plus rare que l'autre, ne doit point être oubliée. Ceux qui la négligent sont exposés à des Anachronismes d'un an.*

Il n'y a plus de Consul jusqu'à Justin le jeune, qui en prit le titre le premier Janvier de l'an 566, & en transféra le nom & la dignité aux seuls Empereurs. C'étoit la 25e année après le Consulat de Basile, selon la plus commune manière de compter, ou la 26e selon la moins commune, que nous avons dit être de Victor de Tunnone. Depuis ce temps, les Empereurs furent les seuls Consuls, & chacun d'eux pour une fois seulement; de manière qu'après leur premier Consulat, on comptoit les années suivantes avec la formule POST CONSULATUM, *jusqu'à ce qu'ils cessassent de régner; ce qui fut imité par les premiers Empereurs François.* (Voyez Pagi, *Crit. ad an.* 567, & Muratori, *Annali d'Italia, t.* 8e1, *pp.* 464, 468.)

CONSULAIRES, ou de FAMILLE (médailles). Le Roi Servius-Tullius fut le premier sous lequel on frappa à Rome de la monnoie de bronze, *Servius Rex primus signavit as*, dit Pline. Ce Prince y fit graver la figure d'un bœuf, ou d'un bélier, suivant le même Auteur. Varron, dans les fragmens qui nous restent, & Cassiodore, (*Cassiod. Var. l.* VII. 32.) attribuent de même à Servius-Tullius l'origine de la monnoie de bronze. Il n'y en eut point d'autre à Rome avant l'an 485 de sa fondation. Toutes les pièces qui furent frappées dans cet intervalle de temps, étoient, ou des *asses*, ou des parties de l'*as*, telles que les *semisses*, *quadrantes*, *sextantes*, &c. Ordinairement, pour marquer la valeur de chaque pièce de monnoie, on y gravoit autant de points qu'elle valoit d'onces. Les cabinets des curieux sont encore aujourd'hui remplis de ces anciennes monnoies. Le Père du Molinet a donné les dessins de quelques-unes, dans son cabinet de Sainte Geneviève; son exemple a été suivi par Béger, dans le trésor de Brandebourg, par Baudelot, dans ses réflexions sur les deux plus anciennes monnoies d'or Romaines, & par le P. de Vitry, dans un article des Mémoires de Trévoux. Ces *asses* sont véritablement les plus anciennes médailles latines. Les médailles des familles Romaines, qu'on appelle communément médailles *Consulaires*, n'ont été frappées (au moins la plupart) ni par les ordres de ceux dont elles portent le nom, ni même de leur vivant. C'étoit les Directeurs de la monnoie, autrement les Triumvirs Monétaires, qui commencèrent à y faire mettre les noms de leurs ancêtres ou des hommes illustres de leurs maisons. Il y a grande apparence que cet usage ne s'est introduit que vers le milieu du septième siècle de Rome. Si l'on avoit en effet frappé des médailles *Consulaires* dès le temps où la monnoie d'argent commença d'avoir cours, nous nous appercevrions d'une très-grande différence entre celles de ces médailles qui furent frappées les premières, & celles qui ne remontent pas au-delà de Jules-César & d'Auguste; nous distinguerions les progrès que l'art de battre monnoie a fait insensiblement depuis son commencement jusqu'à sa perfection. Mais si l'on compare entre-elles les médailles des familles Romaines, on verra au contraire qu'elles paroissent presque toutes de la même fabrique, & qu'il n'y a entre les plus imparfaites & celles qui sont les mieux frappées qu'une très-légère différence; en sorte qu'on sera forcé de convenir que même les plus anciennes sont d'un temps où l'art commençoit déjà d'approcher de sa perfection. Cette ressemblance, qui est frappante, porte à croire que l'usage de graver sur la monnoie les noms des grands Hommes & des Magistrats, ne s'est introduit à Rome que vers le temps de Marius & de Sylla.

Les médailles *Consulaires* forment une suite nombreuse, qui pourroit aller jusqu'à deux ou trois mille. Elle offre peu de choses curieuses, soit pour les légendes, soit pour les types, si ce n'est dans les médailles qui ont été frappées depuis la décadence de la République, & qui devroient commencer naturellement la suite des Impériales. Avant ce temps, ces médailles portent simplement la tête de Rome casquée, ou celle de quelque Déité, & le revers est ordinairement une Victoire traînée dans un char, à deux ou à quatre chevaux.

Digitized by Google

Il eſt vrai que vers le ſeptième ſiècle de Rome, les Triumvirs Monétaires ſe donnèrent la liberté de mettre ſur les médailles les têtes des hommes illuſtres, qu'ils comptoient parmi leurs ancêtres, & de les y repréſenter, ſoit ſous leur figure propre, ſoit ſous celle de la Divinité tutélaire de leur famille. Cet uſage eut lieu juſqu'à la décadence de la République, que l'on commença à graver ſur les médailles les têtes de Jules-Céſar, des Conjurés qui le tuèrent, des Triumvirs qui envahirent la ſouveraine puiſſance, & de tous ceux qui eurent depuis part au gouvernement. Car juſqu'à cette époque, il ne fut permis à perſonne de graver ſa tête ſur la monnoie. Ce privilége étant regardé comme une ſuite de la royauté, dont le nom même fut juſqu'alors odieux aux Romains.

Quand donc vous trouverez ſur les médailles *Conſulaires* la tête de Romulus & des premiers Rois des Romains, celles de Metellus, de Régulus, de Caldus, ou d'autres ſemblables, il ne faut pas croire qu'elles ayent été frappées du vivant de ceux qu'elles repréſentent, puiſque du temps des Rois, par exemple, la monnoie d'argent n'étoit pas en uſage; mais dans la ſuite quelques-uns de leurs deſcendans, étant chargés du ſoin des monnoies, en ont fait battre en l'honneur de leurs ancêtres, comme un monument & une preuve de leur propre nobleſſe.

Il faut obſerver pour l'arrangement des *Conſulaires*, qu'elles ſont preſque toutes d'argent, & de la troiſième grandeur (parce que ce ſont, ou des deniers Romains, ou des quinaires, ou des ſeſterces). qu'on en trouve néanmoins de tout métal, & même des trois grandeurs dans le bronze; mais avec cette différence qu'à peine en a-t'on 50 ou 60 d'or, & 400 de bronze; au-lieu que l'on en connoit près de 2000 d'argent. C'eſt pourquoi on place l'or & l'argent avec le petit bronze; & l'on met à la ſuite les grand & moyen bronze mêlés enſemble.

Dans le *Theſaurus Morellianus*, qui eſt l'ouvrage le plus étendu ſur les médailles *Conſulaires*, on trouve 206 familles Romaines, dont il a fait graver 2415 médailles, ſans comprendre dans ce nombre les médailles qu'on n'a pu attribuer à aucune famille particulière, & qui vont à 135, ni les médailles *Conſulaires*, qui ne ſe trouvent que dans les faſtes de Goltzius.

La ſuite des familles ſe peut faire en deux manières: 1°. comme Urſin l'a faite, c'eſt-à-dire, par ordre alphabétique des noms différens des familles, qui ſe liſent ſur les médailles, mettant enſemble toutes celles qui paroiſſent appartenir à la même maiſon. Cette manière a moins d'agrément; mais elle eſt réelle & véritable; 2°. comme Goltzius l'a faite, c'eſt-à-dire, par les faſtes *Conſulaires*, mettant à chaque année les médailles des Conſuls de cette année. Cette ſeconde manière eſt belle & ſavante; mais par malheur elle n'a que de l'apparence, & dans la vérité l'exécution en eſt impoſſible. D'abord nous n'avons aucune médaille des premiers Conſuls, depuis l'an 244 juſqu'à l'an 485, ce qui a obligé Goltzius de mettre à leur place ſeulement les noms de ces Magiſtrats, ſelon qu'ils ſe trouvent dans les faſtes. Enſuite depuis l'an 485 juſqu'à l'empire d'Auguſte, les médailles que Goltzius rapporte n'ont été frappées, ni par les Conſuls, ni pour les Conſuls dont elles portent le nom, mais ſeulement par les Monétaires, qui étant de la même famille, ont voulu conſerver leur nom ou celui de leurs ancêtres.

Les médailles *Conſulaires* n'ont point été contrefaites auſſi fréquemment que les médailles des Rois Grecs & les Impériales. Comme on a moins d'empreſſement à rechercher cette eſpèce de médailles, dont il y a peu de belles ſuites, les fauſſaires n'ont pas autant cherché à les contrefaire que les autres. D'abord on en trouve peu d'une conſervation aſſez parfaite, pour être propre à former un beau moule; de plus, à l'exception des *Conſulaires*, reſtituées par l'ordre de l'Empereur Trajan & de très-peu d'autres, toutes ces medailles ne valent guère que leur poids; ce qui n'a pas donné lieu aux fauſſaires de les imiter. On ne croit pas qu'il y en ait de coin moderne; mais on n'aſſureroit pas non plus qu'il ne puiſſe s'en trouver de moulées.

MÉDAILLES DES FAMILLES, ou CONSULAIRES,

Publiées par MOREL.

N. B. On place à la suite des *Consulaires* les *as*, les *semis*, les *dodrans*, les *quadrans*, les *sextens*, les *sips*, les *sesterces*, & les médailles de *Rome*, qui ressemblent par leur fabrique aux précédentes.

ABURIA. Cette famille a 5 médailles.
ACCOLEIA en a 1
ACILIA. 18
AEBUTIA. 4
AELIA. 24
AEMILIA. 43
AFRANIA. 8
ALITIA. 1
ALLIENA. 1
ANNIA. 28
ANTESTIA. 7
ANTIA. 3
ANTISTIA. 5
ANTONIA. 130
APPULEIA. 3
APRONIA. 5
AQUILLIA. 12
ARRIA. 7
ASINIA. 6
ATIA. 1
ATILIA. 8
ATTIA. 1
AUFIDIA. 2
AURELIA. 17
AXSIA. 8
BAEBIA. 8
BELLIA. 2
BETILIENA. 1
CAECILIA. 35
CAECINA. 1
CAELIA. 1
CAESENNIA. 5
CAESIA. 1
CALIDIA. 1
CALPURNIA. 150
CANINNIA. 8
CARISIA. 23
CASSIA. 37
CESTIA. 6
CIPIA. 2
CLAUDIA. 43
CLOVIA. 1
CLOVLIA. 6
COCCEIA. 1
COELIA. 21
COMINIA. 1
CONSIDIA. 30
COPONIA. 3
CORDIA. 3
CORNELIA. 121
CORNUFICIA. 3
COSCONIA. 1
COSSUTIA. 11
CREPEREIA. 6
CREPUSIA. 33
CRITONIA. 1
CUPIENNIA. 2
CURIATIA. 5
CURTIA. 4
DIDIA. 3
DOMITIA. 19
DURMIA. 7
EGNATIA. 10
EGNATULEIA. 1
EPPIA. 2
EPRIA. 1
FABIA. 38
FABRICIA. 2
FABRINIA. 3
FADIA. 1
FANNIA. 2
FARSULEIA. 11
FLAMINIA. 4
FLAVIA. 3
FONTEIA. 30
FUFIA. 2
FULVIA. 11
FUNDANIA. 5
FURIA. 10
GALLIA. 3
GELLIA. 3
GESSIA. 3
GRANIA. 2
HERENNIA. 15
HIRTIA. 1
HORATIA. 4
HOSIDIA. 2
HOSTILIA. 5
ITIA. 1
JULIA. 122
JUNIA. 75
JUVENTIA. 3
LAETILIA. 2
LICINIA. 31
LIVIA. 2
LIVINEIA. 13
LOLLIA. 12
LUCILIA. 1
LUCRETIA. 11
LURIA. 7
LUTATIA. 3
MAECIA. 3
MAECILIA. 4
MAENIA. 4
MAIANIA. 2
MAMILIA. 18
MANLIA. 8
MARCIA. 42
MARIA. 46
MEMMIA. 15
MESCINIA. 6
METTIA. 8
MINATIA. 3
MINDIA. 4
MINEIA. 3
MINUTIA. 10
MITREIA. 2
MUCIA. 2
MUNATIA. 3
MUSSIDIA. 20
NAEVIA. 27
NASIDIA. 3
NERATIA. 2
NERIA. 1
NONIA. 3
NORBANA. 26
NOVIA. 2
NUMITORIA. 5
NUMONIA. 1
OCTAVIA. 2
OGULNIA. 5
OPEIMIA. 7
OPPIA. 9
PAPIA. 63
PAPIRIA. 16
PEDANIA. 2
PETILLIA. 2
PETRONIA. 19
PINARIA. 10
PLAETORIA. 57
PLANCIA. 8
PLAUTIA. 9
PLOTIA. 4
POBLICIA. 15
POMPEIA. 33
POMPONIA. 33
PORCIA. 26
POSTUMIA. 12
PROCILIA. 2
PROCULEIA. 12
PUPIA. 3
QUINCTIA. 12
QUINCTILIA. 3
RABIRIA. 1
RENIA. 1
ROSCIA. 43
RUBELLIA. 1
RUBRIA. 10
RUSTIA. 2
RUSTICELIA. 1
RUTILIA. 1
SALVIA. 4
SALUSTIA. 2
SANQUINIA. 4
SATRIENA. 22
SAUFEIA 5
SCRIBONIA. 6
SEMPRONIA. 22
SENTIA. 31
SEPULLIA. 6
SERGIA. 1
SERVILIA. 25
SESTIA. 4
SEXTILIA. 2
SICINIA. 3
SILIA. 4
SOSIA. 3
SPURILIA. 1
STATIA. 2
STATILIA. 4
SUILLIA. 3
SULPICIA. 32
TADIA. 2
TARQUITIA. 2
TERENTIA. 14
THORIA. 2
TITIA. 6
TITINIA. 2
TITURIA. 33
TREBANIA. 4
TULLIA. 3
VALERIA. 34
VARGUNTEIA. 3
VENTIDIA. 3
VERGILIA. 6

VERRIA.

Digitized by Google

VERRIA.	1	ATTEIA.	1	HORATIA.	1	POMPONIA.	2
VETTIA.	1	AUFIDIA.	1	HOSTILIA.	4	PONTINIA.	1
VETURIA.	3	AURELIA.	8	JULIA.	60	POPILLIA.	3
VIBIA.	70	AUTRONIA.	3	JUNIA.	16	POPPEA.	2
VINICIA.	4	BAEBIA.	1	JUVENTIA.	1	PORCIA.	3
VIPSANIA.	12	CAECILA.	17	LAELIA.	3	POSTUMIA.	10
VITELLIA.	1	CAEDICIA.	1	LAETORIA.	1	PUPIA.	1
UMMIDIA.	3	CALVISIA.	2	LICINIA.	14	QUINCTIA.	6
VOCONIA.	3	CALPURNIA.	10	LIVINEIA.	5	QUINCTILIA.	1
VOLTEIA.	34	CANIDIA.	3	LIVIA.	6	RUBRIA.	1
VOLUMNIA.	2	CANINIA.	3	LOLLIA.	1	RUPILIA.	2
INCERTA.	135	CARISIA.	3	LUCRETIA.	2	RUTILIA.	1
MISCELLANEA.	20	CARVILIA.	2	LUTATIA.	4	SANQUINIA.	2
		CASSIA.	3	MAECILIA.	1	SEMPRONIA.	25
Médailles de Familles qui ne sont connues que dans Goltzius & dans quelques autres Antiquaires, mais que Morel a cru devoir publier.		CESTIA.	1	MAMILIA.	1	SENTIA.	2
		CICEREIA.	1	MANILIA.	3	SEPULLIA.	12
		CLAUDIA.	28	MANLIA.	9	SERGIA.	1
		COCCEIA.	2	MARCIA.	10	SCRIBONIA.	1
		CORNELIA.	44	MARIA.	8	SERVILIA.	7
		COSSUTIA.	1	MUCIA.	3	SEXTIA.	2
		DIDIA.	1	MESCINIA.	6	SILIA.	2
		DUILIA.	3	MINUCIA.	6	SOSIA.	1
		DOMITIA.	7	MUMMIA.	3	STATILIA.	4
		DURMIA.	1	MUNATIA.	9	SULPICIA.	9
ACILIA.	5	EGNATIA.	1	MUSSIDIA.	15	TARIA.	1
ALLIA.	1	FABIA.	15	NAUTIA.	1	TERENTIA.	4
AELIA.	3	FLAMINIA.	4	NONIA.	5	TITIA.	1
AEMILIA.	69	FLAVIA.	2	NORBANA.	2	TREBONIA.	1
ALBIA.	2	FONTEIA.	1	OCTAVIA.	3	TULLIA.	6
ALFINIA.	1	FUFIA.	1	OGULNIA.	1	VALERIA.	28
ANICIA.	1	FULVIA.	15	OPIMIA.	1	VALGIA.	1
ANNIA.	3	FURIA.	5	PAPIA.	1	VATINIA.	2
ANTIA.	1	FURNIA.	1	PAPIRIA.	5	VENTIDIA.	1
ANTISTIA.	1	GABINIA.	1	PASSIENA.	1	VETURIA.	4
ANTONIA.	88	GELLIA.	4	PEDIA.	2	VIBIA.	4
APPULEIA.	4	GINUTIA.	1	PERPERNA.	3	VILLIA.	1
APRONIA.	5	HELVIA.	1	PETILLIA.	3	VINICIA.	2
AQUILLIA.	2	HERENNIA.	1	PLAUTIA.	2	VIPSANIA.	8
ARRUNTIA.	1	HERMINIA.	1	POBLICIA.	1	VIRGINIA.	1
ASINIA.	3	HIRTIA.	1	PINARIA.	1	VISELLIA.	1
ATILIA.	12	HORTENSIA.	2	POMPEIA.	7	VOLCATIA.	1

Surnoms des Familles Romaines qui se lisent sur leurs Médailles.

ACHAICUS.	*famille*	Mummia.
ACIDINUS.		Manlia.
ACISCULUS.		Valeria.
ÆMILIANUS.		Cornelia.
AFRICANUS.		Cornelia.
AGRIPPA.		Luria, Vipsania.
AHALA.		Servilia.
AHENOBARBUS.		Domitia.
AISERNINUS.		Claudia.
ALBINUS.		Junia, Postumia.
AMBUSTUS.		Fabia
ANTIATICUS.		Mænia.
ASIAGENES.		Cornelia.
ASINA	*famille.*	Cornelia.
ASPER.		Trebonia.
ASPRENAS.		Nonia.
ATRATINUS.		Sempronia.
ATTICUS.		Manlia.
AUGURINUS.		Minucia.
BALA.		Ælia.
BALBUS.		Acilia, Atia, Antonia, Cornelia, Nævia, Thoria.
BALEARICUS.		Cæcilia.
BARBATUS.		Antonia.
BARBULA.		Æmilia.

BASSUS. . . . *famille.*	Bæbiena, Ventidia.
BESTIA.	Calpurnia.
BIBULUS.	Calpurnia.
BLÆSUS.	Sempronia.
BLANDUS.	Rubellia.
BLASIO.	Cornelia; Helvia.
BROCCHUS.	Furia.
BRUTUS.	Junia.
BUCA.	Æmilia.
BULBUS.	Atilia.
BURSIO.	Julia.
BUTEO.	Fabia.
CÆPIO.	Servilia.
CÆSAR.	Julia.
CÆSONIUS.	Calpurnia.
CALATINUS.	Atilia.
CALDUS.	Cœlia.
CALENUS.	Fufia.
CALLAICUS.	Junia.
CALVINUS.	Domitia, Seftia.
CALVUS.	Cæcilia, Cornelia.
CAMILLUS.	Furia.
CAPELLA.	Nævia.
CAPITO.	Atteia, Fonteia, Maria Oppia.
CAPITOLINUS.	Petilia.
CAPRARIUS.	Cæcilia.
CARBO.	Papiria.
CARINAS.	Albia.
CASCA.	Servilia.
CATO.	Porcia.
CATULUS.	Lutacia, Valeria.
CATUS.	Ælia.
CAUDINUS.	Cornelia.
CELER.	Cæcilia, Caffia.
CENTHO.	Claudia.
CELSUS.	Papia.
CENSORINUS.	Marcia.
CENTUMALUS.	Fulvia.
CERCO.	Lutatia.
CESTIANUS.	Plætoria.
CETHEGUS.	Cornelia.
CICERO.	Tullia.
CILO.	Flaminia.
CINA.	Cornelia.
CLASSICUS.	Lollia.
CLAUDIANUS.	Livia.
CLODIANUS.	Cornelia.
COCLES.	Horatia.
CORDUS.	Mucia.
CORNUTUS.	Cæcilia.
CORVINUS.	Valeria.
COSTA.	Pedania.
COTTA.	Aurelia.
CRASSIPES.	Furia.
CRASSUS.	Cæcilia, Canidia, Claudia, Licinia.
CRETICUS.	Cæcilia.
CRISPINUS.	Quinctia.
CULEO.	Terentia.
CURIO. . . . *famille.*	Scribonia.
DECULA.	Tullia.
DELMATICUS.	Cæcilia.
DOLABELLA.	Cornelia.
DOSSENUS.	Rubria.
DRUSUS.	Claudia, Livia.
EBURNUS.	Fabia.
FABATUS.	Roſcia.
FALTO.	Valeria.
FIGULUS.	Marcia.
FIMBRIA.	Flavia.
FLACCUS.	Fulvia, Norbana, Pomponia, Valeria.
FLAMININUS.	Quinctia.
FLORUS.	Aquilia.
FRUGI.	Calpurnia.
GALBA.	Sulpicia.
GALLUS.	Anicia, Afinia, Caninia, Sulpicia.
GEMINUS.	Aburia, Servilia.
GETA.	Hoſidia, Licinia.
GLABRIO.	Acilia.
GLYCIA.	Claudia.
HABITUS.	Vibia.
HEMICYCLUS.	Flavia.
HISPALUS.	Cornelia.
HISPANIENSIS.	Fabia.
HYPSÆUS.	Plautia.
ISAURICUS.	Servilia.
JUDEX.	Vettia.
JUNIANUS.	Licinia.
LABEO.	Fabia.
LABIENUS.	Atia.
LÆCA.	Porcia.
LÆNAS.	Popilia.
LÆVINUS	Valeria.
LAMIA.	Ælia.
LARISCOLUS.	Accoleia.
LENTULUS.	Cornelia.
LEPIDUS.	Æmilia.
LIBO.	Julia, Livia, Marcia, Scribonia.
LICINUS.	Fabia, Porcia.
LIMITANUS.	Mamilia.
LIVIANUS.	Æmilia, Terentia.
LONGINUS.	Caſſia.
LONGUS.	Manlia, Muſſidia, Sempronia.
LUCULLUS.	Licinia, Terentia.
LUPERCUS.	Gallia.
LUPUS.	Rutilia.
LUSCUS.	Anicia.
MACEDONICUS.	Cæcilia.
MACER.	Licinia, Sepullia.
MAGNUS.	Cornelia, Pompeia, Poſtumia.
MALLEOLUS.	Poblicia.
MALUGINENSIS.	Cornelia.
MAMILIANUS.	Livia.
MANCINUS.	Hoſtilia.

Digitized by Google

MARCELLUS. *famille.* Claudia.
MARIDIANUS. Coſſutia.
MATHO. Pomponia, Papiria.
MAXIMUS. Carvilia, Egnatia, Fabia, Manlia, Sulpicia, Valeria.
MEGELLUS. Poſtumia.
MERULA. Cornelia.
MESSALA. Valeria.
METELLUS. Cæcilia.
MOLO. Pomponia.
MUCIANUS. Licinia.
MURCUS. Statia.
MURENA Licinia, Terentia.
MYTILUS. Papia.
NASICA. Cornelia.
NASO. Axia.
NATTA. Pinaria.
NERO. Claudia.
NERVA. Cocceia, Licinia.
NERULINUS. Suillia.
NIGER. Cæcilia, Valeria.
NOBILIOR. Fulvia.
NONIANUS. Conſidia.
NUMIDICUS. Cæcilia.
ORESTES. Auſidia, Aurelia.
OTHO. Salvia.
PÆTINUS. Fulvia.
PÆTUS. Ælia, Antonia, Conſidia, Fulvia.
PALIKANUS. Lollia.
PANSA. Vibia.
PAPPUS. Æmilia.
PATERCULUS. Sulpicia.
PATERNUS. Fabricia.
PAULULUS. Poſtumia.
PAULLUS. Æmilia.
PERA. Junia.
PEREGRINUS. Arria.
PHILIPPUS. Marcia.
PHILO. Veturia.
PHILUS. Furia.
PICTOR. Fabia.
PIETAS. Antonia.
PISO. Calpurnia.
PITIO. Sempronia.
PIUS. Cæcilia, Pompeia.
PLANCIANUS. Lætoria.
PLANCUS. Munatia, Plautia.
POLLIO. Aſinia, Bæbia.
POTITUS. Valeria.
PRISCUS. Muſſidia.
PULCHER. Claudia.
PULEX. Servilia.
PUBLICOLA. Gellia.
PURPUREO. Furia.
QUINCTILIANUS. Nonia.
QUIRINUS. Sulpicia.
REBILUS. Caninia.
REGILLUS. Æmilia.
REGINUS *famille.* Antiſtia.
REGULUS. Atilia, Livineia.
RESTIO. Antia.
ROCUS. Crepereia.
RUFUS. Aurelia, Cordia, Egnatia, Lucilia, Meſcinia, Minutia, Plautia, Pompeia, Pomponia, Salvia, Sulpicia, Taria, Titia, Valgia, Varia.
RULLUS. Servilia.
RUSTICUS. Auſidia.
RUTILUS. Verginia.
SABINUS. Calviſia, Minatia, Poppæa, Tituria.
SABULA. Coſſutia.
SACERDOS. Licinia.
SÆVINUS. Flavia.
SALINATOR. Livia.
SAPIENS. Lælia.
SASERNA. Hoſtilia.
SATURNINUS. Sentia, Valgia, Voluſia.
SCARPUS. Pinaria.
SCAVRUS. Æmilia, Aurelia.
SCÆVULA. Mucia.
SCIPIO. Cornelia.
SECUNDUS. Arria.
SEIANUS. Allia.
SERANUS. Atilia.
SERAPIO. Cornelia.
SERRATUS. Manlia.
SERVILIANUS. Fabia.
SILANUS. Cæcilia, Junia.
SILIANUS. Licinia.
SILVANUS. Plautia.
SILUS. Sergia.
SISENNA. Cornelia.
SOPHUS. Sempronia.
SPINTHER. Cornelia.
SPURINUS. Petilia.
STOLO. Licinia.
STRABO. Pompela, Volteia.
SUFFENAS. Nonia.
SULPICIANUS. Quinctia.
SULLA. Cornelia.
SURA. Cornelia.
SURDINUS. Nævia.
TAMPILUS. Bæbia.
TAPPULUS. Villia.
TAURUS. Statilia.
THERMUS. Minucia.
TORQUATUS. Manlia.
TRIGEMINUS. Curiatia.
TRIO. Lucretia.
TROGUS. Maria.
TUBERO. Ælia.
TUDITANUS. Sempronia.
TULLUS. Mæcilia, Volcatia.
TURDUS. Papiria.
TURPILIANUS. Petronia.

TURRINUS.	*famille.* Mamilia.
VALA.	Numonia.
VALERIANUS.	Quinctia.
VARRO.	Terentia, Viſellia.
VARUS.	Licinia, Quinctilia, Vibia.
VATIA.	Servilia.
VERRUCOSUS.	Fabia.
VESPILLO.	Lucretia.
VETUS.	Antiſtia.
VITULUS.	Voconia.
VULSO.	Manlia.

Abréviations des noms propres qui ſont ſur les Médailles, & ſur les Conſulaires en particulier.

A. *Aulus*, nom d'homme.
AEM. ou AIMIL. *Æmilius*, *Aimilius.*
AI.VIT. *Alvitius.*
AQ. ou AQL. *Aquilius.*
ARR. *Arrius.*
BÆB. *Babius* ou *Babia.*
BALB. *Balbus.*
BARB. *Barbatus*, ou *Barbula.*
BROC. *Brocchus.*
CAE. ou COE. *Cælius*, ou *Cœlius.*
CAE. *Cæcina.*
CAL. *Calpurnius.*
CAM. *Camillus.* Camille, nom donné à l'enfant qui portoit dans les ſacrifices la boite aux parfums.
CAP. *Capito*, ou *Capitolina.*
C. CUP. *Caius Cupiennius.*
CEST. *Ceſtius*, ou *Ceſtia.*
C. F. *Caius Fabius.*
C. F. C. N. *Caii Filius*, *Caii Nepos.*
CL. *Claudius*, ou *Claudia.*
CLA. *Claudius*, ou *Claudia.*
C. L. AUG. F. *Caius Lucius*, *Auguſti Filius.*
C. L. CAESS. *Caius*, & *Lucius Cæſares.*
C. MALL. *Caius Malleolus.*
CN. DOM. AMP. *Cnæus Domitius Amplus.*
COMM. *Cammadus*, ou *Commodiana Colonia.*
C. OVAL. HOSTIL. COINTUS. *Caius Valens Haſtilianus Quintus.*
C. PAET. *Caius Pætus.*
CRAS. *Craſſus.*
C. VAL. HOST. M. QUINTUS. *Caius Valens Hoſtilianus Marcius Quintus.*
C. VET. LANG. *Caia Vettia Languido.*
D. C. A. *Divus Cæſar Auguſtus.*
D. C. L. SEPT. ALBIN. *Decimus Claudius Lucius Septimus Albinus.*
DEC. *Decius.*
D. F. D. N. *Decimi Filius*, *Decimi Nepos.*
DOM ou DOMIT *Domitius*, ou *Domitianus.*
DR. CAES. Q. PR. *Druſus Cæſar Quinquennalis Præfectus.*
EGN. GAL. AUG. *Egnatius Gallienus Auguſtus.*
F. *Fabius*, ou FAB. *Fabius.*
FABRI. FABRIC. *Fabricius.*
FAD. *Fadius.*
FAN. *Fannius*, *Fannia.*
FL. *Flavius.*
FLAM. *Flaminius.*
FOUR. *Faurius* pour *Furius.*
FUL. *Fulvius.*
G. *Galendicus*, ſurnom de Voluſien.
GAL. *Galerius*, *Galendicus.*
GRA ou GRAC. *Gracchus.*
HEL. ou HELV. *Helvius.*
HERAC. *Heraclitus.*
HIP. *Hippius.*
IMP. CAES. G. M. Q. *Gnæus Meſſius Quintus.*
JUL. V. MAXIMUS C. *Julius Verus Maximus Cæſar.*
JUN. *Junius.*
K. *Kæſo.*
KAN. *Kaninius.*
L. *Lucius.*
LUC. ÆL. *Lucius Ælius.*
L. CAN. *Lucius Caninius.*
L. COE, ou CAE. *Lucius Cœlius.*
L. F. L. N. *Lucii Filius*, *Lucii Nepos.*
L. H. T. *Lucius Hoſtilius Tubero.*
LON. *Longus.*
L. P. D. Æ. P. *Lucius Papirius Deſignatus Ædilis Plebis.*
L. R. *Lucius Rubrius*, ou *Roſcius.*
L. S. DEN. *Lucius Seſcinus Dentatus.*
LUC. *Lucanus*, ou *Lucrio.*
LUP. *Lupercus.*
MA. *Manius.*
M. ÆM. *Marcius Æmilius.*
MA. CANI. *Manius Caninius.*
MAG. DECENT. *Magnentius Decentius.*
M. ANN. *Marcus Annius.*
MAR, ou MR liées, ou MARC. *Marcius*, *Marcia*, *Marcus.*
M. AUF. ou AF. *Marcus Aufidius.*
MES. *Meſſius.*
METOE. *Metacus*, *Metecus.*
MINAT. *Minatius.*
M. MAR. *Marcus Marcellus.*
M. POP. *Marcus Popilius.*
MU *Matius*, *Munatius.*
N. F. N. N. *Numerii Filius*, *Numerii Nepos.*
NICER. *Nicereus.*
NIG. *Niger.*
NU. *Numa* (*Pompilius.*)
OGUL. *Ogulnius.*
OLY. *Olympius*, Olympe, Olympique.
OPEI. *Opeimius*, *Opimius.*
OPEL. *Opelius.*
PÆT, ou PÆ, *Pætus.*
PAPI. *Papirius.*
PIV, ou PIVES. *Piveſuius.*

Digitized by Google

PLAN. *Plancus.*
PLÆ. TRAN. *Platorius Tranquillus.*
POL. *Pollio.*
POM. *Pompeius.*
PUPIE. *Pupienus.*
Q. CAS. *Quintus Caſſius.*
Q. M. *Quintus Marcius.*
Q. O. C. FAB. *Quinto Ogulnio & Caio Fabio.*
Q. PAPIR. CAR. Q. TER. MON. *Quinto Papirio Carbone, & Quinto Terentio Montano.*
QUAD. *Quadratus.*
RES. *Reſtius, Reſtitutus.*
SAUF. ou SAF. *Sauffeia, Sauffeius.*
SCR. *Scribonia, Scribonius.*
SEMP. *Semproaia, Sempronius.*
SENTI. *Sentia*, famille Romaine.
SIL. *Silius.*
SP. *Spurius.*
SUL. *Sulla*, ou *Sylla.*
TER. *Terentius.*
T. FL. *Titus Flavius.*
TI. *Tiberius.*
T. M. AP. CL. *Titus Manlius & Appius Claudius.*
TRAN. *Tranquillus.*
TREBAN. *Trebanius.*
TREB. *Trebonianus.*
TUL. H *Tullus Hoſtilius.*
VAR RUF. *Varius Rufus.*
VENT. *Ventidius.*
VET. LANG. *Vettius Languidus.*
VIB. *Vibius.*
UL. ou ULP. *Ulpius.*
VOL. *Voluſius.*
VOLER. *Volero.*
V. ABRÉVIATIONS.

CONSULAIRES. } Un homme *Conſulaire*
CONSULARES. }
CONSULARITAS. }

étoit, au temps de la République, celui qui avoit été Conſul. Mais ſous les Empereurs on donna le même titre à ceux qui n'ayant jamais exercé le Conſulat, avoient cependant été honorés du rang & des marques de cette dignité. L'état de ceux-ci & leur dignité ne ſe déſignoient pas par le mot *Coaſulatus*, mais par celui de *Conſulariſes*. Le titre de *Coaſulaire* devint dans la ſuite encore plus commun, & conſéquemment moins honorable.

On appeloit alors *Conſulaires* les Gouverneurs de certaines Provinces. Il y avoit quinze *Conſulaires* en Orient, cinq en Aſie, trois dans le Pont, deux dans la Thrace, trois en Illyrie, huit en Italie, deux en Afrique, trois en Eſpagne, ſept dans les Gaules, deux en Pannonie. *Voyez les Notices de l'Empire.*

Le titre de *Conſulaire* devint ſi commun, que Conſtantin ne craignit pas de le donner à l'Inſpecteur des aqueducs de Rome, qui s'appela dès lors *Conſularis aquarum*, au-lieu de *Curator aquarum.*

CONSULAIRES (Diptyques). *Voyez* DIPTYQUES.

CONSULS. } On conſultera les Diction-
CONSULAT. } naires de Juriſprudence, d'Économie-Diplomatique & celui de l'Hiſtoire, pour tout ce qui regarde les *Conſuls* & le *Conſulat.* Je ne donnerai ici que les détails relatifs au coſtume & aux uſages anciens.

Du temps de la République, les *Conſuls* ſe faiſoient accompagner de douze Licteurs, chargés des faiſceaux. Ils n'étoient diſtingués des autres citoyens que par la prétexte, le ſceptre d'ivoire & la chaiſe curule.

La pompe de l'appareil *Conſulaire* s'accrut ſous les Empereurs. Les *Conſuls* portèrent une toge ornée de fleurs, de bandes de pourpre, &c. Leur ſceptre d'ivoire fut ſurmonté d'un aigle, tel qu'on en voit pluſieurs dans les mains des triomphateurs ſur les médailles, & tel peut-être que celui qui eſt conſervé dans le tréſor de l'Abbaye de S. Denis en France. Ils chauſsèrent auſſi des ſouliers dorés, comme nous l'apprenons de Caſſiodore (*Var. VI.*) *Lares propriis calceis auratis egredere.* Les haches que le modeſte Valerius Poplicola avoit ôté des faiſceaux, lorſqu'il commandoit dans Rome, pour ne les reprendre qu'hors de la capitale, ne furent plus ſéparées des faiſceaux. (*Caſſiodor. ibid.*) : *Hinc eſt quod etiam faſces atque ſecures intra poteſtati præcepta ſunt illigari.* On attacha conſtamment à ces faiſceaux le laurier qui étoit ſous les premiers *Conſuls* le ſymbole de quelque victoire éclatante (*Martial. x. 10. 1.*) :

Cum tu laurigeris annum qui faſcibus intras.

Le laurier devint de plus l'ornement des maiſons des *Conſuls* (*Martial. XII. 3. 10.*) :

Atria ſuat illic conſulis alta mei.
Laurigeros habitat facundus ſtella penates.

On verra des *Conſuls* peints ou ſculptés ſur les diptyques *Conſulaires* ; & on en trouvera ſur les médailles de *Céſar* & de la famille *Junia.*

Conſul déſigné. Le peuple aſſemblé en comices éliſoit dans le mois de Juillet les *Conſuls*, qui n'entroient en fonction, au moins depuis l'an 600, qu'au premier de Janvier. Les *Conſuls* élus s'appeloient juſqu'à cette époque *Conſuls déſignés.*

Conſul honoraire. Jules-Céſar accorda les honneurs & les ornemens de *Conſul* à des citoyens qui n'étoient pas *Conſuls* ; ce furent des gens illuſtrés de la ſorte par lui, par Auguſte & par leurs ſucceſſeurs, que l'on appela *Conſuls honoraires.* (*Juſtin. Novell. 70.*)

Digitized by Google

Conſul major. L. Cæſar, dit Feſtus, croit que l'on déſigne par ces mots celui des deux *Conſuls* devant qui l'on porte les faiſceaux, ou celui qui eſt entré le premier en charge: *vel cum, penes quem faſces ſunt: vel cum qui prior factus ſit.* On ſait que les faiſceaux précédoient alternativement pendant un mois un ſeul des deux *Conſuls*.

Conſul ordinarius, étoit le *Conſul* qui donnoit ſon nom à l'année en entrant en charge le premier jour de Janvier. Sénèque le fut par la faveur du Prince, comme nous l'apprenons de lui-même (*de ira* III. 31.): *Dedit (alteri) duodecim faſces? Sed non fecit ordinarium Conſulem. A me numerari voluit annum?*

Conſul ſuffectus, ou *ſubrogé*; c'étoit le nom du *Conſul* que l'on ſubſtituoit au *Conſul* mort ou dépoſé avant la fin de l'année. Il y en eut ſous l'Empereur Commode juſqu'à vingt-cinq; ce Prince voulut par-là multiplier ſes créatures. Les noms des *Conſuls ſubrogés* ſe trouvent dans les faſtes, dont ils ont ſouvent troublé l'ordre.

CONSUS, Dieu des Conſeils. Il avoit un temple à Rome, dans un lieu ſouterrain & caché, pour montrer que les conſeils doivent être ſecrets. On dit que c'eſt dans la célébration des jeux en l'honneur de ce Dieu, que Romulus fit enlever les Sabines. *Voyez* CONSUALES.

Conſus avoit un temple ſur le mont Aventin; car on lit dans une inſcription, rapportée par Gruter, ces mots: CONSO IN AVENTINO. Son identité avec Neptune, que nous avons annoncée dans l'article des *Conſuales*, eſt prouvée par ces mots d'une inſcription publiée par Muratori: CONSO NEPTUNO ATQUE AECATAE.

CONTACOPÆCTES. } Athlètes qui combattoient en ſe jetant des bâtons (*κόνδαξ*) non-ferrés. C'étoient peut-être auſſi des bateleurs appelés auſſi CONTOPÆCTES. *Voyez ce mot.*
ΚΟΝΤΑΚΟΠΑΙΚΤΗΣ. }

CONTARII. } Cavaliers armés d'épieux ferrés, appelés *conti*. Capitolin les déſigne ſous ce nom (*Maxim. c.* 10.): *Placuerat ut contarii cum eo tranſirent.*
ΚΟΝΤΟΦΟΡΟΙ. }

CONTOPÆCTES. } Bateleurs qui amuſoient le peuple avec des tours d'équilibre. Ils faiſoient tenir droite ſur leur front une perche, *κόντος*, & ſur la pointe de cette perche deux enfans, *παῖδες*, qui luttoient enſemble (*Salmas. in ſolinum*, p. 1032.)
ΚΟΝΤΟΠΑΙΚΤΗΣ. }

CONTORNIATES. Les médaillons & médailles de bronze auxquels les Italiens ont donné le nom de *contorniati*, portent des caractères auxquels il eſt facile de les reconnoître. Le premier conſiſte dans un cercle creuſé des deux côtés autour du champ, & qui en détache un bord d'une ou deux lignes. Havercamp a conjecturé, avec raiſon, que ce cercle a été autrefois rempli avec de l'argent incruſté. C'eſt du mot *contornus*, par lequel il étoit exprimé dans la baſſe latinité, qu'a été formé celui de *contorniati*, & non de *Crotone*, lieu de leur fabrication, ſelon une viſion particulière d'Erizzo. Il faut obſerver que le bord détaché par le cercle paroît avoir été adapté au médaillon; mais il eſt continu, & fait partie de la pièce. Les figures des *contorniates* n'ont preſque point de relief en comparaiſon des médaillons. Leurs types & leurs têtes excèdent à peine ceux des monnoies modernes. C'eſt là le ſecond caractère par lequel les *contorniates* ſe font remarquer.

La ſingularité des ſujets qui rempliſſent le champ de ces médailles, ne le cède pas à la bizarrerie de leur fabrique. On y voit les têtes des hommes célèbres de l'antiquité, d'Homère, d'Euclide, de Pythagore, de Socrate, d'Apollonius de Tyane, &c. Celles de quelques Empereurs en petit nombre, d'Auguſte, de Néron, de Trajan, de Veſpaſien, d'Alexandre-Sévère, &c. Celles enfin de perſonnages qui nous ſont inconnus.

Des chars à deux ou à pluſieurs chevaux; des maſques & d'autres objets relatifs aux jeux ſcéniques, forment ordinairement les revers des *contorniates*. Quelquefois ces revers paroiſſent étrangers aux jeux ſcéniques, & ſont inexplicables; mais on peut aſſurer de tous ces types en général qu'ils ont rarement des rapports avec les têtes. Ces mêmes types prouvent évidemment que les *contorniates* n'ont jamais ſervi de monnoie; car ils ne reſſemblent à aucun des types des pièces reconnues pour telles. On ne voit jamais ſur ces médailles extraordinaires la Déeſſe *Moneta*, ni les trois femmes tenant des balances, qui la remplacent ſi ſouvent. De plus, nous ne connoiſſons point leurs ſous-multiples, ni leurs rapports de valeur avec les monnoies d'or & d'argent. D'ailleurs, ils n'offrent jamais le Senatus-Conſulte S. C. ou le nom du Magiſtrat qui les a fait frapper. (*Mém. des Inſcr. VII.* 248.)

Quelques *Contorniates*, à la vérité, ſont contremarquées. (*II. Suppl. Pl.* 7.). Des quatre publiées par M. Pellerin, la ſeconde porte la *contremarque* ſi ordinaire $\frac{P}{E}$; & la dernière, ſur laquelle on croit voir Antinoüs ſous l'emblême de Caſtor, porte une contremarque peu connue. Les *contorniates* contremarquées ont peut-être ſeules ſervi de monnoies; mais on ne le peut aſſurer que de celles-là uniquement, & à l'excluſion des autres *contorniates*. Ne perdons pas un temps précieux à chercher des raiſons plus ſpécieuſes que vraies, pour expliquer cette ſingularité; attribuons-la à la bizarrerie de quelques Magiſtrats, qui faiſant contremarquer des médaillons de bronze pour leur donner cours chez les peuples dont ils étoient chefs, auront compris dans cette opération quel-

Digitized by Google

ques *contorniates*, parce qu'elles ſe trouvoient d'un volume égal à celui des médaillons.

Ce ſeroit en effet une aſſertion étrange de dire que les *contorniates* ont été fabriquées pour ſervir de monnoie. Nous avons déjà vu que leur bord eſt détaché du champ par le cercle ou rainure auquel on les reconnoît. Cette élévation auroit nui à la circulation en les tendant moins faciles à être maniées. Leur fabrication demandoit des manipulations longues & particulières, qui ne ſauroient convenir à des monnoies uſuelles; car il falloit une attention particulière pour former la vive-arrête qui accompagne le cercle de chaque côté. D'ailleurs pluſieurs *contorniates* ſont enrichies d'une inſcription, tantôt dans le champ & tantôt ſur les figures du revers. Cette recherche ne s'accorde pas avec la célérité qu'exige la fabrication d'une monnoie courante. Tous ceux qui auront étudié les Arts, & en particulier celui du monnoyeur, ſe rendront à ces raiſons ſuggérées par l'inſpection du travail particulier qu'exigeoit la fabrication des *contorniates*.

Elles ſuffiront pour les faire exclure du nombre des monnoies, ſans que nous ayons à inſiſter longtemps ſur les têtes qui y ſont gravées. On pourroit objecter que les médailles conſulaires & les médailles des villes grecques portent, comme les *contorniates*, des têtes de Heros ou de Rois fameux. Nous répondrons que les Monétaires, dont les Empereurs ont quelquefois ſuivi l'exemple en cela, ont voulu aſſurer l'illuſtration de leurs familles, en conſacrant à la poſtérité la mémoire des Héros auxquels elles appartenoient, ou des faits glorieux par leſquels leurs ancêtres s'étoient rendus célèbres. Les médailles Conſulaires portent d'ailleurs tous les caractères de la monnoie, ainſi que nous l'avons prouvé à leur article, tandis que les *contorniates* n'en offrent aucun, & nous montrent au contraire, par leur fabrique, qu'elles n'ont jamais pu en ſervir. Il faut appliquer le même raiſonnement aux monnoies des villes grecques, qui ont conſacré ſur ces pièces, mais ſans en changer la deſtination, la mémoire des héros ou des hommes illuſtres qui étoient nés dans leurs territoires, qui les avoient fondées, réparées, embellies ou relevées par des priviléges & des conceſſions particulières.

Ce n'eſt point aſſez d'avoir prouvé directement que les *contorniates* n'ont jamais été des monnoies; il faut encore fortifier nos preuves en déterminant le véritable uſage de ces médailles. Les Antiquaires s'accordent avec nous ſur preſque tout ce que nous venons d'en dire. Ils ne ſont partagés que ſur leur deſtination, qu'ils conviennent cependant tous avoir été étrangère à la monnoie. Jobert croyoit que les *contorniates* doivent leur origine au même deſſein qui a fait reſtituer les médailles. Examinant enſuite leur fabrique, il les a attribuées à Gallien, qui reſtitua les conſécrations de ſes prédéceſſeurs. Mais cette opinion eſt ouvertement contredite par deux *contorniates* de Métropolis en Ionie, qui ſont rapportées dans le Mémoire de Baudelot, ſur le prétendu Solon des médailles & des pierres gravées.

Mahadel écrivit en 1721 un Mémoire ſur les *contorniates*. Il prouva évidemment, 1°. qu'elles n'ont jamais été monnoie; 2°. qu'elles ne ſont pas du temps des Empereurs, ou des hommes illuſtres dont elles portent les têtes, comme l'avoient cru Ducange & Spanheim. L'orthographe des légendes ſuffiroit ſeule pour en convaincre; car le nom d'Homère qui accompagne la tête de ce Poète, y eſt écrit avec un Ω, au-lieu d'un O; celui de Salluſte n'a qu'une ſeule L, contre l'uſage conſtant des inſcriptions du temps de cet Hiſtorien, &c. &c. D'ailleurs le goût, la gravure, le volume, les marques des ouvriers, le ſtyle des légendes, la forme des caractères qui accompagnent les premiers Empereurs ſur les *contorniates*, ſont abſolument les mêmes que ſur les médailles du quatrième ſiècle. Il faudroit être étranger à la ſcience numiſmatique pour admettre une uniformité auſſi conſtante depuis Alexandre-le-Grand juſqu'à Honorius. Nous ſommes en tout ceci du même ſentiment que Mahudel; nous croyons avec lui que les *contorniates* ont été fabriquées à la fin du troiſième ſiècle, & qu'elles ont ceſſé vers le milieu du quatrième. Mais les *contorniates* de Métropolis en Ionie, nous empêchent de fixer avec cet Ecrivain, Rome pour le lieu de leur fabrication, excluſivement à la Grèce.

Morel, Havercamp, & quelques Antiquaires voyant ſur les revers des *contorniates*, des chars, des chevaux, des courſes à pied, des chaſſes, des pêches, des luttes, des combats d'animaux, & d'autres objets relatifs aux jeux ſcéniques, ont affecté ces médaillons aux ſpectacles publics. Pluſieurs revers des *contorniates* offrent cependant des types abſolument étrangers à ces mêmes jeux. Ils ont écrit de plus que les athlètes fameux y faiſoient graver ſur un côté leurs noms ou ceux de leurs chevaux, avec des types analogues aux ſpectacles du cirque. Ces athlètes ou ces acteurs ont laiſſé quelquefois l'autre côté du médaillon ſans type; mais ils l'ont ordinairement rempli avec les têtes & les noms des perſonnages illuſtres qui avoient vécu dans les ſiècles précédens. Havercamp a cependant perdu de vue cette opinion, pour laquelle il avoit jadis combattu, dans ſon explication d'un prétendu médaillon d'Alexandre-le-Grand; car il a cru reconnoître dans les deux têtes qui ſont gravées ſur un des côtés de cette *contorniate*, l'Orient & l'Occident ſoumis à ce conquérant. Mais ces têtes n'ont point de col, elles ouvrent d'ailleurs la bouche d'une manière extraordinaire: ce ſont par conſéquent des maſques antiques.

Plus obſervé que ces Ecrivains, Baudelot a dit que les bas-reliefs placés ſur les *contorniates* n'avoient

aucun rapport avec les têtes ou avec les types de ces médaillons. Ils indiquent seulement les noms des Graveurs. Tel eſt l'*Eutymius* des *contorniates* de Néron & de Trajan, dans lequel on ne doit pas reconnoître le lutteur du même nom, cité dans Pline & dans Pauſanias; car le revers de ce médaillon porte un char conduit par un homme: ce qui n'a aucun rapport avec l'exercice de la lutte. Le Graveur de cette *contorniate* s'appeloit donc Eutymius, & il a placé ſon nom ſur ſon ouvrage. *Solon*, *Stephanas*, *Stephanus*, *Philinus* & d'autres Artiſtes ont eu la même vanité, & l'ont ſatisfaite de la même manière.

Nous adoptons dans ſon entier l'explication de Baudelot. Il faut croire que les *contorniates* n'ont jamais été monnoie, qu'elles ont été frappées dans le court eſpace de la fin du troiſième ſiècle juſqu'au milieu du ſuivant, & que les noms qui y ſont placés appartiennent aux Graveurs de ces médailles. Mais il y a une très-grande différence entre les médailles Conſulaires, les médailles Grecques & les *contorniates*, ſur leſquelles on voit quelquefois des héros ou des hommes illuſtres. Car de ces trois claſſes de médailles les *contorniates* ſeules n'ont jamais été deſtinées à ſervir de monnoie. Elles ſont l'ouvrage de quelques Artiſtes qui, les fabriquant pour les faire ſervir de jetons, de pièces de plaiſir, comme les médailles modernes, n'ont ſuivi que leur caprice dans le choix des têtes.

CONTRA-SCRIBA, Officier des grandes Maiſons Romaines, dont la fonction, ſi nous la rapportons à celle de l'ἀντιγράφευς, de Julius Pollux, étoit de recevoir les comptes de l'économe *diſpenſator*, de les apolliller & de les corriger; fonction qui répond à celles de l'officier appelé par Iſidore, *reviſor rationum*, & que nous rendrions dans nos uſages par celle de *contrôleur de la maiſon*, *contrôleur de la bouche*, officiers connus dans la baſſe latinité, ſous le nom de *contrarotulatores*, chargés de l'examen des rôles.

CONTRASIGILLUM. Voyez CONTRESCEL.

CONTREMARQUE. « Le mécaniſme de » l'art de *contremarquer* les médailles, à en juger » par l'élévation du métal plus ou moins appa- » rente à l'endroit qui répond directement à la » *contremarque* ſur le côté oppoſé, ne demandoit » qu'un grand coup de marteau ſur le nouveau » poinçon que le monnoyeur poſoit ſur la pièce; » & comme il étoit eſſentiel que par cette opé- » ration les lettres de la légende & les figures du » champ de la médaille oppoſé à la *contremarque*, » ne fuſſent ni applaties ni effacées, on conçoit » qu'il falloit qu'on plaçât la pièce ſur un billot » d'un bois qui cédât à la violence du coup; c'eſt » par ce défaut de réſiſtance du bois qui ſervoit » de point d'appui, que le métal pénétrant ſous » le marteau, formoit une eſpèce d'un ſac: de- » là ſe tire la preuve que les monnoies antiques » ne ſe *contremarquoient* point dans le temps » qu'on les fabriquoit. . . . . La forme » des poinçons étoit ronde, ovale ou quarrée, » de trois & de quatre à cinq lignes de diamètre; » les poinçons étoient graves en creux & à re- » bours, afin que leur impreſſion rendit en relief, » & dans le ſens naturel, les figures & les let- » tres dont ils étoient chargés. » (*Mém. de l'Ac. des Inſcr. XIV.* 133)

C'étoit ainſi que Mahudel expliquoit, en 1739, le mécaniſme des *contremarques*. Il accompagnoit cette explication, qui eſt très-juſte, d'obſervations qui n'ont pas le même mérite. Cet Académicien ne les auroit pas haſardées, s'il eût pu avoir connoiſſance du riche tréſor que poſſéda long-temps après lui Pellerin. Tel eſt le ſort des ſciences qui ont les faits pour baſe: la découverte d'un ſeul monument ſuffit pour renverſer les plus brillans ſyſtêmes. Nous allons donner le précis des obſervations de Mahudel, & nous y joindrons celles que de Boze faiſoit dans le même temps ſur le même ſujet.

Obſerv. I. L'art & l'uſage de *contremarquer* les monnoies ont pris leur origine dans la Grèce; ce que l'on apprend en voyant le grand nombre de médailles en argent & en bronze des villes grecques, qui ſont *contremarquées*. Les médailles des Rois le ſont moins ſouvent que celles de la grande Grèce, des iſles de l'Archipel, de l'Aſie mineure, & d'Antioche de Syrie en particulier. La fabrique de ces monnoies paroit être plus ancienne que les Empereurs Romains, ſous leſquels la plupart des villes grecques conſervèrent l'uſage des *contremarques*, depuis Auguſte juſqu'à Gallien.

Obſerv. II. Les Romains, du temps de la République, ne ſe ſont point ſervi de *contremarque* ſur les monnoies de bronze qui eurent cours à Rome dans les commencemens, ni ſur celles d'argent & d'or qui furent fabriquées au cinquième & au ſixième ſiècles de ſa fondation. L'uſage n'en a commencé chez eux que ſous Auguſte, & paroit avoir été ſuſpendu après Trajan pour recommencer ſous Juſtin, Juſtinien, & quelques-uns de leurs ſucceſſeurs. Le bronze ſeul y fut aſſujetti; & les contorniates, qui ſont des médaillons de ce métal, n'en ont pas été exemptes.

Obſerv. III. Les Grecs & les Romains ont *contremarqué* différemment leurs monnoies; car on ne voit pour *contremarques* ſur les médailles des Rois, & ſur celles des villes, lors même qu'elles furent ſoumiſes aux Empereurs, que des têtes ou des buſtes, des fleurs, &c. ſans aucunes lettres. Les Romains, au contraire, n'employèrent ſur leurs monnoies & ſur celles de leurs colonies que des lettres ou des monogrammes. *De ſorte qu'on ne voit ordinairement en* CONTREMARQUES *ſur les médailles Romaines Impériales, aucune figure, ni ſur les Grecques Impériales aucune inſcription grecque.*

Obſerv.

Obſerv. IV. On voit ſouvent juſqu'à deux, & même trois *contremarques* ſur les médailles grecques & latines ; elles y ſont placées ſans aucun ménagement pour les têtes & pour les revers. Cette difformité choquante aura peut-être ſuffi pour engager les ſucceſſeurs de Trajan à proſcrire cet uſage, qui ne reprit faveur que ſous quelques Souverains du bas-Empire, qui avoient totalement perdu le goût des Arts.

Obſerv. V. Les *contremarques* des médailles latines d'un même Empereur & du même type, ne ſont pas toujours les mêmes ; & il y en a ſouvent de ſemblables ſur des pièces de types différens. *Ce qui marque que le décret par lequel il avoit été ordonné de* CONTREMARQUER, *s'étoit quelquefois étendu généralement ſur toutes les monnoies de toutes ſortes de types d'un même Empereur.*

Obſerv. VI. Les *contremarques* des médailles antiques n'ont point été le fruit du caprice des Monétaires. Tout y annonce l'autorité du miniſtère public, ſoit de la part des Empereurs, ſoit de la part du Sénat, conjointement avec le peuple, repréſenté par ſes principaux Magiſtrats dans les villes grecques, par les Tribuns à Rome, & par les Décurions dans les colonies. On peut s'en convaincre par l'explication d'un nombre de *contremarques* des Impériales latines, que Mahudel a jointe à ſes obſervations.

Les principes établis dans les obſervations précédentes ont fait croire à cet Ecrivain, 1°. que l'on plaçoit les *contremarques* pour augmenter la valeur de certaines eſpèces ſans en augmenter la matière ; & que le cours des pièces *contremarquées* n'étoit pas général dans tout l'empire, mais qu'il étoit limité. 2°. Il a donné un ſecond motif à l'uſage des *contremarques*, celui de repréſenter une nouvelle fabrication néceſſaire, ſelon lui, à l'avènement d'un nouvel Empereur, mais rendue impoſſible dans l'exécution par un concours de circonſtances particulières. 3°. Un Empereur faiſoit, ſelon Mahudel, *contremarquer* à ſon nom les monnoies d'un de ſes prédéceſſeurs, pour honorer ſa mémoire, comme par une eſpèce de *reſtitution* : c'eſt en ce ſens qu'on peut, ſelon lui, attribuer à Trajan la *contremarque* DACICUS, que l'on voit ſur une médaille de Domitien. 4°. Enfin il penſe que les *contremarques* des monnoies annoncent leur deſtination à des largeſſes publiques. On trouve en effet ſur des médailles communes de Juſtinien & de Tibère ſecond, la *contremarque* SCLS, que Magnon & Pierre Diacre rendent par ces mots *ſacra largitionis.*

De Boze, après avoir réfuté ces explications de Mahudel, par des raiſonnemens victorieux dont nous ferons uſage pour combattre le même ſavant, propoſa le ſien. Il ſe réduit (*Science des Méd. t. pag.* 353.) à reconnoître les pièces *contremarquées* pour de ſimples méreaux que l'on donnoit aux ouvriers employés aux travaux publics, pour leur ſervir à être payés des tréſoriers, lorſqu'ils repréſentoient ces témoignages de leur travail. Il prend encore ces pièces pour des monnoies obſidionales, c'eſt-à-dire, pour ces monnoies dont on augmente la valeur par une marque de convention dans les villes aſſiégées. De Boze, qui s'éloigne ainſi de l'opinion de Mahudel ſur les médailles latines *contremarquées*, ſe rapproche cependant de lui pour l'uſage des médailles grecques qui ſont dans le même cas. La beauté & le *fini* de leurs *contremarques* l'engagent à les reconnoître pour le ſigne d'une augmentation de valeur.

Les Antiquaires adoptèrent ſans réclamer le ſyſtême de de Boze, juſqu'au moment où parut le recueil de Pellerin. Cet Ecrivain, qui porta à l'âge de Neſtor le flambeau de la critique dans la ſcience numiſmatique, crut que les *contremarques* n'annonçoient point une augmentation de valeur ; il penſa & dit en pluſieurs endroits de ſes ouvrages, ſur-tout dans ſon ſecond ſupplément, que les villes *contremarquoient* de leurs noms abrégés, ou de leurs ſymboles, les monnoies étrangères auxquelles elles vouloient donner cours dans le commerce, & l'uſage journalier concurremment avec les leurs.

M. l'Abbé le Blond s'eſt ſervi de ce principe pour expliquer un médaillon des Maliens, *contremarqué* d'une vache (*Mém. des Inſcrip. tom* 40. *pag.* 92.) explication que M. Durens ne paroît pas avoir combattue avec des armes égales. Nous développerons l'opinion de Pellerin, après avoir montré les défauts des ſyſtêmes anciens ſur les *contremarques.*

On ne ſauroit adopter que deux obſervations de Mahudel, la première & la ſixième : elles portent ſur des faits qui ne ſont contredits de perſonne. Mais on doit rejeter ſon obſervation ſeconde, dans laquelle il aſſure que les médailles du temps de la République n'ont point été *contremarquées.* Pellerin, en effet, a publié une médaille conſulaire (*II. ſuppl. pl.* 3.) d'argent *contremarquée*, ſur laquelle on lit le nom de Plancius, qui exerça l'édilité dans les années 699 & 700 de Rome. M. Neumann en a rapporté cinq autres, (*tom. II. pl.* 7.) & il prouve qu'on ne peut aſſigner le temps où les Conſulaires ont été *contremarquées*, que dans le cas où le nom d'un Empereur, tel que celui de Veſpaſien, y eſt placé.

Le principe de cet Écrivain, qui exclut les *contremarques* en lettres grecques, des médailles grecques, n'eſt pas moins erroné ; car on trouve un médaillon de Commode, frappé à Héraclée, (*II. ſuppl. pl.* 3.) avec les lettres CAPA en *contremarque* ; un médaillon (*Neumann, pl.* 2. *tom. II.*) de Septime-Sévère & d'Etruſcille, frappé à Stratonicée avec la *contremarque* ΘΕΟ ; quatre médaillons de Gordien, frappés (*II. ſuppl. pl.* 6. 7. & *Eckel, pl.* 13.) à Séleucie, avec les *contremarques* O & K ; un médaillon (*IV. ſuppl. pl.* 2.)

de Salonine, frappé à Sidé en Pamphylie, avec la *contremarque* ϵ. Si ces preuves ne suffisoient pas, nous rapporterions ici les impériales grecques *contremarquées* de lettres que les Grecs & les Latins formoient de même, telles que des M, des P, &c., & qui dès-lors prouvent au moins autant pour nous que pour Mahudel. Tels sont un médaillon de Caracalla, frappé à (*Pellet. Peuplee III. pl.* 130.) Tabès, avec la *contremarque* B; un médaillon d'Aba, frappé en (*III. suppl. pl.* 6.) l'honneur d'Alexandre Sévère, avec la lettre N en *contremarque*; un autre de Julia Mœsa, (*Pell. II. pl.* 30.) fabriqué à Laodicée, avec la *contremarque* $\frac{P}{H}$; un gordien grec de Limyra, *contremarqué* B, &c. (*Pell. Peuplee III. pag.* 25.)

Que les partisans de Mahudel ne nous objectent pas l'opinion de l'Abbé Belley, qui regardoit les lettres placées sur les Impériales grecques, comme des nombres relatifs aux sacrifices ou à des époques. Ce savant auroit dû distinguer soigneusement ces lettres en deux classes: l'une renferme les lettres de relief qui ont été placées dans le champ de la médaille avec le type au moment de sa fabrication: tous les Antiquaires sont de son avis sur ces lettres, qui sont numétales. Quant aux lettres incuses, ou placées dans l'enfoncement qu'a produit un coup de poinçon postérieur à la fabrication, il faut rigoureusement en faire une seconde classe, & les reconnoître pour des *contremarques*. Telles sont les lettres que nous avons citées plus haut, & que nous rappellerons dans tout cet article. C'est aussi dans ce sens qu'on a placé l'épisème Bau ϵ, sur un médaillon de Trajan-Dèce, frappé à Hypæpa en Lydie (*II. suppl. pl.* 8.); sur un Valérien d'Ephèse, & sur un Gallien de Métropolis. Terminons cette longue énumération par une médaille grecque de Galba, frappée en Chypre, qui est *contremarquée* avec des caractères inconnus, mais plus rapprochés certainement des lettres grecques que des romaines. (*Haym. II. pl.* 29.)

Les *contremarquec* n'ont point été mises sur les monnoies, comme l'a pensé Mahudel, pour exprimer une augmentation de valeur; car ces augmentations n'ont jamais été plus grandes & plus fréquentes que du temps de la République. Cependant nous n'avons pu citer que six médailles Consulaires *contremarquées*. Pourquoi les Romains n'auroient-ils pas employé la *contremarque* à cet usage, puisqu'ils savoient qu'elle étoit adoptée depuis long-temps dans la grande Grèce, dans l'Asie mineure & dans les Isles? ..... Sans doute parce que les Grecs ne s'en servoient pas pour signifier une augmentation de valeur.

Si les Empereurs Romains avoient eu le dessein d'augmenter la valeur des monnoies en les *contremarquant*, pourquoi les médailles *contremarquées* seroient-elles si rares en comparaison des médailles qui ne le sont pas? Pourquoi le bronze seul auroit-il été augmenté? N'auroit-on pas détruit par-là cette juste proportion qui doit régner dans les monnoies entre les trois métaux? Ces Princes n'auroient-ils pas plutôt *contremarqué* l'or & l'argent, ce qui leur auroit procuré en un moment un profit immense? Mahudel ne pourroit répondre à ces difficultés. Il n'expliqueroit pas mieux le motif qui, selon lui, auroit engagé Trajan à *restituer* de préférence la mémoire d'un aussi mauvais Prince que Domitien. Cet Antiquaire auroit-il pu nous dire aussi pourquoi les médailles *contremarquées* sont plus rares que les autres. En effet, si la *contremarque* tenoit lieu de fabrication nouvelle, l'avènement d'un Empereur au trône devoit mettre toutes les monnoies de ses prédécesseurs au rebut, ou les faire adopter toutes par le moyen de la *contremarque*. L'abondance des médailles *contremarquées* seroit une suite nécessaire de cette opération expéditive. On est cependant obligé de reconnoître leur rareté, quand on les compare aux autres médailles.

Qu'auroient enfin répondu Mahudel & de Boze à ceux qui leur auroient présenté la même *contremarque* grecque sur des pièces grecques fabriquées dans des régions très-éloignées les unes des autres? S'il falloit reconnoître avec eux une augmentation de valeur dans la *contremarque*, les médailles *contremarquées* du même symbole seroient beaucoup plus communes que celles dont les *contremarques* sont différentes. A moins que tous ces peuples divers n'eussent fait leur augmentation d'un commun accord, & n'eussent à ce dessein placé leurs divers symboles sur les médailles; cet accord prétendu choque la vraisemblance.

Pour ce qui est des méreaux, qu'a cru reconnoître de Boze dans les médailles *contremarquées*, il a senti son système si défectueux, qu'il l'a restreint aux seules médailles latines. Premier défaut dans son explication, de ne pouvoir être généralisée. Le second est aussi palpable, lorsqu'on étudie les lettres dont ces *contremarquée* sont formées. Elles sont initiales de plusieurs mots. Une seule cependant, ou un seul mot auroit suffi pour des méreaux ou pour des marques d'entrée dans les spectacles. D'ailleurs, on a découvert dans plusieurs endroits, & sur-tout à Herculanum & à Pompeia, des tesseres de bois, d'ivoire & de brouze qui servoient aux spectacles. Les inscriptions qu'elles portent en font foi. Passons actuellement à la seule explication qui ait paru remplacer jusqu'ici celles de Mahudel & de de Boze.

Voyant plusieurs médailles frappées dans des pays très-éloignés les uns des autres, portant cependant la même *contremarque*, Pellerin sentit que les systêmes de ses prédécesseurs ne pourroient jamais expliquer cette singularité. Toutes les médailles de Laodicée, par exemple, devroient porter la même *contremarque*, si les Magistrats de cette ville grecque avoient voulu exprimer par ce

Digitized by Google

signe une augmentation de valeur dans son numéraire Pellerin a publié, (*Mél. 1. pl.* 18.) à la verité, une médaille latine de Septime-Sévère & de Julia Domna, deux médailles grecques de Septime-Sévère & de Caracalla, (*1l. suppl. pl* 3.) toutes frappées à Laodicée en Syrie, & ayant toutes pour *contremarque* les mots abrégés COL. CÆ. Mais cette *contremarque* ne se voit pas sur d'autres médailles grecques & latines de Laodicée, (*Mél. 1. pl.* 21.) frappées en l'honneur des mêmes Septime-Sévère, Julia Domna & Caracalla. Elle n'appartient donc pas à Laodicée, mais à Cæsarée en Palestine : *Colonia Cæsarea.* Or, quel autre intérêt pouvoit prendre cette ville aux monnoies de Laodicée, que de les adopter pour son usage, & d'annoncer cette adoption par la *contremarque* de son nom ? Disons-en autant de la ville de Rhodes, qui a fait mettre son symbole sur une médaille de Corinthe. (*Witzleben, pag.* 75.)

En développant ce système, nous expliquons trois choses relatives aux *contremarques*, qui ont paru inexpliquables dans tous les autres. Pourquoi les médailles de Rois sont-elles moins souvent *contremarquées* que celles des villes ? Pourquoi l'or & l'argent latins ne le sont-ils jamais ? Pourquoi les médaillons de bronze sont-ils plus ordinairement *contremarqués* que les autres modules de ce métal ? Pourquoi enfin quelques médailles de villes sont-elles *contremarquées* avec le symbole de la ville même qui les avoit fait frapper ?

Les Rois de Macédoine, d'Égypte, &c. ne contractoient que des alliances de protection avec les villes grecques libres. Jamais on ne lit sur leurs médailles le mot ΟΜΟΝΟΙΑ, employé si souvent pour exprimer l'alliance ou l'association de deux villes grecques. (Les Grecs donnèrent à la vérité aux Arsacides le surnom de ΦΙΛΕΛΗΝΕΣ, mais sans lui attacher le même sens qu'au mot précédent). On peut donc conjecturer, d'après ce fait, que les monnoies des Rois n'avoient presque point de cours dans le territoire de ces villes. Les monnoies des villes unies, au contraire, ont été souvent adoptées, ou réciproquement, ou par une d'entre-elles ; & dans ce cas, sa *contremarque* étoit placée sur les monnoies de ses alliées en signe d'adoption. C'est pourquoi les médailles des villes sont si souvent *contremarquées*, & les médailles des Rois si rarement.

Nous trouvons cependant un médaillon de bronze du Roi de Péonie Audoléon, (*Neuman. 1. pl.* 4.) qui est *contremarqué* ; deux de Philippe second, (*ibid.*) Roi de Macédoine ; une médaille de bronze d'Antiochus Soter, (*Haym. 1. pl.* 2.) qui porte deux *contremarques*, dont l'une est un Σ. Deux médaillons d'argent de Ptolémée Soter, (*1l. suppl. pl.* 3.) sont aussi *contremarqués*, l'un d'un A, & l'autre du monogramme ΠΑ. Ce sont des médailles grecques *contremarquées* avec des lettres grecques, contre le principe de Mahudel. Tels sont encore une tétradrachme d'Apamée, (*Peuples 11e pl.* 43.) *contremarquée* [A], c'est-à-dire, ΑΠ ; une médaille grecque d'Eleutherna, (*ibid. 111. pl.* 98.) avec un O ; une autre enfin de Paros, (*ibid. 111. pl.* 106.) portant en *contremarque* le monogramme ⊕. Nous prions d'observer à leur sujet que MM. Pellerin, Haym, Eckel, Neumann & Hunter nous fournissent seuls des exemples, parce que nous avons cru inutile d'en accumuler un plus grand nombre. L'un des derniers, M. Neumann, a adopté sans restriction l'opinion de Pellerin, pour lequel il témoigne dans tous ses écrits l'estime & le respect les plus vrais.

Pourquoi l'or & l'argent des Romains ne sont-ils presque jamais *contremarqués*, tandis que leur bronze l'est souvent, & que l'argent des Grecs l'est si fréquemment ? Nous déduisons du système de Pellerin une réponse satisfaisante. Les monnoies d'or sont si rares chez les Grecs, qu'on peut dire qu'ils n'en frappoient point ordinairement. L'or des Romains leur en tenoit lieu, & avoit cours dans toutes les villes grecques, à cause de la bonté de son titre & de la puissance de ceux qui le faisoit frapper. Il en étoit de même de leur argent. Le rapport des deniers Romains avec la drachme grecque fut long-temps celui de l'égalité, comme l'a montré M. Dupuy. (*Mém. des Inscr. 28. p.* 664.). Et quand ce rapport fut changé, l'inégalité fut si petite, que l'on n'en tint aucun compte dans les paiemens, de sorte que les deniers & les *aurei* des Romains eurent toujours cours dans les territoires des villes grecques. Il étoit donc inutile de les *contremarquer*, c'est-à-dire, de leur appliquer le signe d'adoption.

Nous expliquons par ce principe la ressemblance des *contremarques* qui se trouvent sur des monnoies frappées dans cent endroits divers. C'est ainsi que la vache est placée en *contremarque* sur les médailles de Sidé & d'Aspendus en Pamphilie (*Peuples 1l. pl.* 73.) ; sur celles des Maliens, de Tarse & de Nagidus en Cilicie (*Neumann, 1l. pl.* 73.) ; sur une médaille punique, &c. (*Eckel. pl.* 13.). La ville de Cyzique, dans la Propontide, avoit adopté la vache pour symbole, & elle l'avoit fait mettre sur les médailles dont nous parlons, afin de leur donner cours dans son territoire (*Mém. Insc.* 40. *p.* 92.). Deux médailles d'argent de Sidé, (*Hunter. pl.* 49.) portent aussi pour *contremarque* un arc dans un carquois, avec les lettres ΣΑΡ sur l'un, & ΤΡΑ sur l'autre. Qui pourroit y méconnoître les villes de Sardes & de Tralles ? De même on voit une lyre pour *contremarque* (*Haym. 1l. pl.* 46.) sur une médaille grecque de Philippe père, frappée à *Germe*, & sur un médaillon grec de Mitylène, (*Haym. 1. pl.* 26) frappé en l'honneur de Titiana, épouse de Pertinax, rapporté par Haym. La lyre étoit le symbole de Mitylène, & elle nous apprend que

ces deux pièces avoient été adoptées par la ville de Mitylène, pour avoir cours avec ſes monnoies.

Le médaillon de Titiana nous offre, à la vérité, (en ſuppoſant ſon authenticité) l'exemple d'une ville qui a *contremarqué* ſes propres monnoies. M. Neumann a publié auſſi deux médaillons d'argent de l'Iſle de Thaſus, qui portent tous deux au revers Hercule, avec la légende ΗΡΑΚΛΕΟΥΣ ΣΩΤΗΡΟΣ. L'un de ces médaillons eſt *contremarqué* Η.... ΑΕ, c'eſt-à-dire, ΗΡΑΚΛΕ; & l'autre.... ΩΤΗ, c'eſt-à-dire, ΣΩΤΗ. Ces deux *contremarques* paroiſſent avoir été placées par la ville même qui avoit frappé les médaillons. Si ces trois exemples ſe répétoient ſouvent, ils pourroient former une objection contre le ſyſtême de Pellerin, & fournir une preuve à Mahudel. Mais il eſt très-rare de trouver des médailles ainſi *contremarquées*; c'eſt pourquoi nous expliquerons facilement cette ſingularité. On peut dire que ces pièces, après avoir été décriées, ou par un décret des Magiſtrats, ou à cauſe de falſifications trop répétées, ont été remiſes dans le commerce après un certain temps écoulé, & qu'elles ont été *contremarquées* à cet effet. C'eſt pour la même raiſon que Junon *Pronuba* eſt miſe en *contremarque* ſur un médaillon de Caracalla, (*Haym. t. pl.* 27.) frappé à Hypæpa, ſur le revers duquel on voit la Divinité tutélaire de la ville, portant cette même Junon *Pronuba*, ſon ſymbole.

Nous rendons auſſi facilement raiſon, à l'aide du ſyſtême de Pellerin, de l'abondance des médaillons de bronze *contremarqués*, tandis que les médailles de ce métal le ſont moins ſouvent dans les trois modules. Les médaillons, comme on le verra à leur article, n'étoient pas deſtinés dans leur origine à ſervir de monnoie, quoiqu'ils fuſſent multiples des monnoies courantes, & ſuſceptibles par-là de leur être aſſimilés. Lorſqu'on vouloit les faire circuler dans le commerce, on les *contremarquoit*, & ce ſceau du Magiſtrat (*11. ſup. pl.* 4.) les plaçoit au rang des monnoies. Les trois médaillons de bronze, frappés dans l'iſle de Lesbos, en l'honneur de Lucius Vérus, de Commode & de Criſpine, rapportés par Pellerin, en ſont foi: ils portent tous la même *contremarque*. De même ſur un médaillon de bronze de Commode, où ſont placées au revers les Divinités d'Hiérapolis & d'Aphrodiſias, Neptune eſt mis en *contremarque*. Ce ſymbole ne pouvoit convenir ni à l'une ni à l'autre des deux villes, puiſqu'elles étoient (*11. ſuppl. pl.* 4.) ſituées dans l'intérieur des terres en Phrygie & en Carie, & que Neptune appartenoit à quelque ville maritime. C'eſt donc à une ville ſituée ſur le bord de la mer qu'il faut attribuer cette *contremarque*. Elle ne peut l'avoir placée ſur ces médaillons que pour les rendre monnoie uſueile. Telle eſt la raiſon pour laquelle les *contremarques* ſont plus fréquentes ſur les médaillons de bronze que ſur les médailles de ce métal.

On voit des médaillons d'Empereurs qui ſont *contremarqués* avec des têtes d'autres Empereurs. C'eſt ainſi qu'un médaillon de Veſpaſien, (*Rem. ſur le P. Jobert.*) dont parle le Baron de la Baſtie, porte une tête d'Antonin en *contremarque*; qu'un autre médaillon d'argent de Veſpaſien (*111. ſuppl. pl.* 98.) a pour *contremarque* la tête de Marc-Aurèle, accompagnée des lettres ΑΥΡ. Mahudel & de Boze expliqueroient mal ces *contremarques*, en diſant qu'elles exprimoient une augmentation de valeur, dont les Empereurs mis en *contremarque* auroient été les auteurs. Pourquoi alors ces *contremarques* ſont-elles ſi rares, puiſque toutes les monnoies de leurs prédéceſſeurs, ou au moins celles de toutes les années de leur règne écoulées juſqu'à l'époque de cette augmentation, en devroient être affectées? Pellerin y ſuppléera par une explication ſimple & naturelle. (*111. ſuppl. p.* 65.) « Les Gouverneurs Romains en Syrie & en Chypre, où il reſtoit beaucoup de ces médaillons » qui y avoient été frappés, les faiſoient ainſi » *contremarquer* ſous les règnes d'Antonin & de » Marc-Aurèle, pour en permettre le cours, & » autoriſer peut-être par-là les habitans à les » donner en paiement des contributions, & les » receveurs à en faire recette. *Il croit* que ces » receveurs n'auroient pas refuſé non plus de recevoir les monnoies grecques de Tripolis en » Syrie, qui ſont ſouvent *contremarquées* des » noms de Galba & d'Othon, exprimés par des » lettres liées enſemble. »

Nous terminerons le développement du ſyſtême de cet Antiquaire célèbre, par l'explication qu'il a donnée des *contremarques* doubles & triples, dans laquelle on reconnoît avec admiration la fécondité de ſon principe. Mahudel auroit vu dans ces ſignes répétés une ſeconde & une troiſième augmentation de valeur. Faites cependant par la même autorité, ces augmentations auroient dû être toujours exprimées par le même ſigne: les *contremarques geminées* diffèrent au contraire preſque toujours. Les méreaux de de Boze n'auroient pas rendu la choſe plus intelligible; car l'intérêt des ouvriers les empêchoit de les ſouſtraire ou de les égarer. Les mêmes méreaux pouvoient dès lors ſervir une ſeconde, une troiſième fois, & plus ſouvent ſans avoir beſoin d'être *contremarqués*. La difficulté reſte donc toujours la même.

Elle s'évanouit, ſi l'on écoute Pellerin. Prenons pour exemple un médaillon de Gordien, frappé à Séleucie, ſur lequel on voit pour *contremarque* la lettre O dans un renfoncement, ayant (*11. ſuppl. pl.* 7.) la forme d'un delta, & enſuite un monogramme formé d'un K & d'un A. La ville de Séleucie voulant donner cours à ce médaillon qu'elle avoit frappé dans quelque occaſion d'éclat, y aura mis à cet effet la première *contremarque*. Ce médaillon ayant paſſé enſuite dans une autre ville qui avoit le droit de battre monnoie, y aura

Digitized by Google

reçu la ſeconde *contremarque* en ſigne d'adoption & de monnoie courante. On trouve auſſi dans le recueil de M. Hunter (*pl.* 51. N°. 30.) un médaillon d'argent frappé dans l'iſle de Chypre à *Soli*, & *contremarqué* trois fois. Il eſt de la plus ancienne fabrique, car le revers eſt en creux. La *contremarque* qui eſt ſi commune ſur les monnoies de Cilicie & de Pamphylie, la vache, a été miſe ſur ce médaillon par la ville de Cyzique, en ſigne d'adoption. Le loup, qui eſt la ſeconde *contremarque*, appartient à l'Argolide ou à la Phocide, ſa ſeconde patrie adoptive; & l'animal inconnu appartient à une troiſième ville, Adana en Cilicie, dont le nom eſt peut-être indiqué par le *monogramme* A & Δ, qui accompagne l'animal dans la troiſième *contremarque*. Ce médaillon de *Soli*, après avoir été frappé en Chypre, aura ſans doute été porté à Cyzique; & de-là ſucceſſivement dans deux autres régions qui avoient auſſi le droit de battre monnoie.

C'eſt ainſi que toutes les difficultés diſparoiſſent quand on développe le ſyſtême de Pellerin. Les Antiquaires, libres de préjugés & amis du vrai, reconnoîtront donc avec lui que les *contremarques* ont été placées ſur les médailles pour leur donner cours & les rendre monnoie uſuelle, dans les pays qui les adoptoient par l'appoſition de leurs noms ou de leurs ſymboles.

CONTRE-SCEL. CONTRE-SCELLER. } « Les *contre-ſcels* méritent d'autant plus une diſcuſſion particulière, qu'ils ſont moins connus parmi nous. La plupart de nos Auteurs, dit la nouvelle Diplomatique des Bénédictins, qui nous fournit cet article, n'en ont parlé que très-ſuperficiellement, & les plus exacts ſont tombés dans des mépriſes dangereuſes. Nous ne connoiſſons rien de mieux en ce genre que le petit traité du Docteur Polycarpe Leyſer, intitulé: *Commentatio de contraſigillis medii avi. Helmſtadii*, M DCC XXVI. Ce ſavant diplomatiſte laiſſe peu de choſes à deſirer touchant les *contre-ſcels* d'Allemagne; mais il ne dit rien de ceux d'Italie, de France & d'Angleterre. Tâchons de réunir ce qu'il importe de ſavoir ſur ce ſujet & ſur les armoiries qui en ſont inſéparables, relativement à la vérification des actes antérieurs au XVIe ſiècle. »

« On entend par *contre-ſcel* la figure imprimée au revers du ſceau principal. L'une eſt beaucoup plus rare que l'autre. A peine ſur un grand nombre de ſceaux antiques trouvera-t'on un ou deux *contre-ſcels*. Le premier côté du ſceau eſt appelé *facies adverſa* par D. Mabillon, & le ſecond *facies averſa*, quand les deux empreintes ſont d'égale grandeur. Mais ſi celle du revers eſt plus petite, il lui donne le nom de *contraſigillum*. Il ne veut pas qu'on prenne pour *contre-ſcel* l'image repréſentée au dos du ſceau de Louis-le-Jeune. Ce Prince paroît d'un côté comme Roi de France, & de l'autre comme Duc d'Aquitaine. Ce ſont donc, conclud D. Mabillon, deux ſceaux d'égale grandeur imprimés ſur la même cire, & qui regardent deux états différens. Mais les ſceaux du Roi S. Edouard & des Princes Lombards n'ont-ils pas de chaque côté des empreintes de même grandeur? Cependant ils n'étoient pas Souverains de pluſieurs États à-la-fois. Laiſſons-donc cette diſtinction plus ſubtile que néceſſaire, & appelons *contre-ſcels* toute empreinte faite ſur le dos du ſceau, pour aſſurer davantage la foi des actes. Nous ne mettrons pas néanmoins dans la claſſe des *contre-ſcels* les revers des bulles de métal, parce que cette eſpèce de ſceaux eſt ordinairement figurée des deux côtés: l'empreinte de l'un ne ſe fait pas ſéparément de celle de l'autre. Mais les *contre-ſcels* en cire ont été principalement inventés, à l'effet d'arrêter les coups de main des fauſſaires aſſez habiles pour enlever la cire du revers du ſceau, le détacher, & le tranſporter à un acte ſuppoſé. »

« Les ſceaux de cire de nos Rois de la première & de la ſeconde race, ne portent point de *contre-ſcels*, au-lieu que ceux des Princes Lombards en eurent dès le Xe ſiècle. D. Eraſme Gattola en a publié pluſieurs à la fin de ſes *Additions à l'Hiſtoire de l'Abbaye du Monteſſin*. Ils ſont appliqués au bas des chartes, & non ſuſpendus. C'eſt donc ſans nul fondement que le docte Heineccius a prétendu qu'on ne pouvoit mettre de *contre-ſcel* aux ſceaux des anciens tems, parce qu'ils étoient en placard & non pendans. L'expérience & la raiſon prouvent le contraire. Le dos de la charte, ſcellée en placard, n'offre-t'il pas ordinairement une aſſez grande quantité de cire pour recevoir une ſeconde empreinte? »

« Tous les *contre-ſcels* des Princes Lombards ſont de la même grandeur que les ſceaux. Mais il y en a quelques-uns qui portent la même légende, ou qui n'ont point de connexion néceſſaire avec les ſceaux. S. Edouard, Roi d'Angleterre, en avoit un ſemblable vers le milieu du XIe ſiècle; mais l'inſcription du premier côté s'y trouve répétée au ſecond. Ce *contre-ſcel* n'avoit point par conſéquent de liaiſon eſſentielle avec le ſceau, & l'on pouvoit ſe ſervir de l'un ſans l'autre. Ces caractères conſtituent la première & la plus ancienne eſpèce de *contre-ſcels*. »

« Ceux de la ſeconde ſont empreints au revers des ſceaux pendans, & leurs images ſont pareillement de la même grandeur; mais leurs légendes ſont liées avec celles des ſceaux, ou en ſont la ſuite. En voici des exemples: Le *contre-ſcel* de Guillaume II, Duc de Normandie, ajoute le titre de Roi d'Angleterre à celui de *Patron*, ou protecteur des Normands. Celui de Louis-le-Jeune lui donne le titre de Duc d'Aquitaine, qui n'eſt que la ſuite de l'inſcription du premier côté. Le grand ſceau de Ferdinand Ier, Roi d'Eſpagne,

Digitized by Google

a pour légende : *Ferdinandus. Dei. Gratia. Rex. Aragonum. Utriuſque. Sicilie, Irem. (Jerusalem) Valencie.* Le *contre-ſcel* de grandeur égale achève ainſi la légende : *Majoricarum. Sardine. Corſice. Comes. Barchinone. Dux. Athenarum. &c.* Le ſceau de Hugues le Brun, Comte de la Marche & d'Angoulême, de l'an 1301, porte : *S. Hugonis. Brun. Comitis. Marchie.* Le *contre-ſcel* de même grandeur ajoute : *Et Engoliſme : & : Domini : Leiniaci.* »

« La troiſième eſpèce de *contre-ſcel* offre des images ou des ſymboles de moindre grandeur que le ſceau ; mais on n'y voit point d'inſcription. Tels ſont les *contre-ſcels* de Philippe-Auguſte & des Rois de France ſes ſucceſſeurs, de Hugues d'Amiens, Archevêque de Rouen, & de pluſieurs autres Prélats, Princes & Seigneurs des XII & XIIIe ſiècles. Ces ſortes de *contre-ſcels* ne ſont tels que par l'uſage qu'on en a fait en les imprimant au dos des ſceaux pendans. Ce ſont de ſimples cachets ou *ſignets*, dont on pouvoit ſe ſervir indépendamment du ſceau. »

« Il y a un grand nombre de *contre-ſcels* plus petits que le ſceau principal, & qui néanmoins en ſont inſéparables, parce qu'ils n'en ſont que la continuation ; & ils forment la quatrième eſpèce, dont les exemples ſont communs dans le recueil des ſceaux de Flandre. Celui de Philippe d'Alſace, en 1164, a pour légende : *Sigillum Philippi, Comitis Flandrie ;* le *contre-ſcel* pourſuit, *& Viromandie.* Le ſceau de Baudouin, en 1191 ; porte : *Balduinus Comes Flandrie & Hanoie ;* le *contre-ſcel* ajoute : *Marchio Namuci.* On lit ſur le ſceau de Marguerite ſon épouſe : *Margareta Comitiſſa Flandrie & Hanoie*, & au *contre-ſcel, Marchioniſſa Namuci.* Tous ces petits ſceaux ou *contre-ſcels* expriment leur union avec le grand ſceau ; enſorte qu'il n'auroit guère été poſſible de les employer ſéparément. Nous mettons dans la même claſſe tous ceux qui ont des inſcriptions vagues, & qu'on ne peut appliquer à perſonne en particulier ſans le ſecours du grand ſceau. Tels ſont les *contre-ſcels* ſur leſquels on lit : *Secretum Comitis : Secretum meum*, ou *Secretum meum michi : Teſtimonium veri : Clavis Sigilli : Deum time : Secretum eolas : Ave Maria gratia plena : Deus in adjutorium meum intende, &c. : Secretum eſt : Secretum ſerva : Secreti cuſtos : Secretum veri : Sigillum veritatis : Secretum : Annulare ſecretum, &c.* »

« On ne manque pas de *contre-ſcels* ſingeliers, qui conſtituent une cinquième eſpèce. Ce ſont ceux qui n'ont nulle connexité avec le grand ſceau, & qui cependant ne peuvent ſervir ſans lui. Tel eſt le *contre-ſcel* de l'Empereur Charles IV, qui porte une aigle éployée, avec ce verſet du pſeaume 57 : *Juſte. Judicate. Filii. Hominum.* Tel eſt encore le *contre-ſcel* ſans inſcription de Henri, Duc de Brunſwick, dont l'empreinte n'eſt nullement relative au grand ſceau. On range dans la même claſſe les trois *contre-ſcels* ornés chacun d'une fleur de lys, & imprimés ſans légende, au dos du ſceau de Volrade, Evêque d'Halberſtad, en 1257. »

« La ſixième eſpèce de *contre-ſcels* comprend ceux qui s'annoncent eux-mêmes pour tels par le mot *contraſigillum*, qu'ils portent à la tête de leurs légendes. Les exemples en ſont très-nombreux dans les recueils des ſceaux de Bourgogne & de Flandre. On lit ſur le grand ſceau d'Othon, Comte de Bourgogne, de l'an 1279 : *Sigillum. Othonis. Comitis. Palatini. Burgundie. Domini. Saline ;* & au *contre-ſcel : Contras. Othonis. Comitis. Palatini. Burgũ.* Le ſceau de Gui, Comte de Flandre, de l'an 1264, repréſente un cavalier avec cette épigraphe : *Sigillum Guidonis Comitis Flandria ;* & ſon *contre-ſcel* porte l'écu de Flandre avec ces mots : *Contraſigillum Guidonis.* Le *contre-ſcel* de la Cour du Duc de Bourgogne avoit pour légende, au XVe ſiècle : *Contraſigillum. Curie. Ducis. Burgundie.* Vers l'an 1485, la Cour Souveraine de Brabant ſe ſervoit d'un *contre-ſcel* dont voici la légende : *Contra. Sigillum. Ordinatum. in. Brabancia.* Tous les *contre-ſcels* où *Contraſigillum* eſt écrit en abrégé, & dont les légendes offrent ce mot écrit tout au long, ſans ajouter le nom de celui à qui le *contre-ſcel* appartient, ſe rapportent à cette ſixième eſpèce. »

« La ſeptième renferme tous les *contre-ſcels* qui portent dans leurs légendes la dénomination de *Sigillum minus.* Ce ſont de petits ſceaux, dont on pouvoit faire un autre uſage que celui de *contre-ſceller.* Tel eſt celui dont Albert, Archiduc d'Autriche, & Iſabelle, Infante d'Eſpagne, ſon épouſe, ſe ſervoient pour le Duché de Gueldres. La légende étoit : *S. minus. Ducat. Gueldrie. Et. Comitatus. Zutphanie.* La même inſcription paroît ſur le *contre-ſcel* ou petit ſceau de Philippe IV, Roi d'Eſpagne, & Souverain des Pays-Bas. »

« Les petits ſceaux qui ſervoient à *contre-ſceller*, & qui cependant étoient appelés *Sigillum* dans leurs légendes, conſtituent la huitième eſpèce de *contre-ſcel.* Celui d'Amédée, Comte de Savoie, de l'an 1307, porte la croix de Savoie, cantonnée de trois ſoleils, avec cette inſcription : *Sigillum Amedei. Comitis. Sabaudie.* Celui de Louis, Comte d'Evreux, fils du Roi de France, de l'an 1307, porte l'écu écartelé des armes de France & d'Evreux, avec ces mots : *Sigillum. Comitis. Ebroicenſis.* Enfin le *contre-ſcel* d'Eudes, Duc de Bourgogne, de l'an 1337, porte l'écu des armes de Bourgogne, avec cette inſcription : *Sigillum. Ducis. Burgundia. Contani.* Ces petits ſceaux ſervoient non-ſeulement de *contre-ſcels*, mais on les employoit ſéparément pour ſceller les expéditions ordinaires & les actes moins importans. »

« La neuvième eſpèce de *contre-ſcels*, ſe diſtingue par l'identité ou la reſſemblance preſque entière de ſes figures & de ſes inſcriptions avec celles du grand ſceau. Celui dont Thierri, Comte de

Digitized by Google

Flandre, se servoit en 1159, représente ce Prince à cheval avec cette légende : *Theodericus dī gratia Flandrensium Comes*, & son *contre-scel* fait voir la tête du Comte avec la même épigraphe. Le sceau dont Rodolphe, Evêque d'Halberstad, scelloit en 1146, le représente assis tenant un livre à la main. Au *contre-scel* on voit le même Prélat représenté un peu plus qu'à demi-corps, vêtu d'un autre habit; mais l'inscription est la même que celle du sceau. Il y a dans celui d'Adolphe, Comte de Dasle, de l'an 1290, un écu chargé de six besans ou tourteaux, au milieu de deux cornes de cerf à trois andouillets, le tout environné de rinceaux, avec cette légende : ✠ SIGILLUM: ADOLFI: COMITIS: DE: DASLE. Au *contre-scel*, en forme d'écusson, on retrouve les cornes de cerf & l'inscription. Ces petits sceaux, servant de *contre-scels*, prirent insensiblement la place des grands, parce qu'ils parurent plus commodes. »

« La dixième espèce renferme les *contre-scels* qui n'appartiennent point au sceau principal, mais à celui de quelque personne dont il n'est pas même fait mention dans l'acte scellé. Le Docteur Leyser donne deux exemples de ces sortes de *contre-scels* étrangers & empruntés. 1°. Le sceau triangulaire d'un Seigneur Allemand, de l'an 1291, est en forme d'écu, représentant dans sa partie supérieure un léopard au chef rampant, & dans sa partie inférieure une aigle éployée. On lit autour: ✠ SI. RODOLPHI. NOBILIS. DE. DEPHOLTE. Le *contre-scel* est un petit sceau oblong & en ogive, chargé seulement d'une aigle éployée, avec cette inscription: ✠ S. HENRICI. PAST. ECCE. BERENSTORP. 2°. Le sceau rond, dont un Gentilhomme Allemand se servoit en 1293, présente dans un champ en échiquier un écusson oblong, rempli d'un autre d'une forme ordinaire, qui est surmonté & entouré de plumages ou de feuillages, avec cette inscription: ✠ S. CONRADI DE WERBERGE. Au *contre-scel* on voit un homme nud, la tête rasée, assis sur une chaise, écrivant dans un livre posé sur un pupitre, avec cette légende: S. JOHIS. PLEB'. IN VESTRADDEL. Le titre de *Pleboni* ajouté au mot de *Johannis*, montre que c'est encore ici le sceau d'un Curé. Les nobles se servoient souvent des sceaux ecclésiastiques pour *contre-sceller*, afin de donner plus d'autorité à leurs propres sceaux, ou parce que les Clercs dressoient les actes, quoique leurs noms n'y parussent pas. »

« On a encore découvert des *contre-scels* plus singuliers, dont on peut faire une onzième espèce. Ce sont des *contre-scels* de *contre-scel*; c'est-à-dire, qu'un *contre-scel* est devenu un sceau principal, au dos duquel on a mis un autre *contre-scel*. Tel est le sceau rond de la cour ecclésiastique d'Halberstad, du XIIIe siècle. On voit au premier côté le buste d'un Evêque, portant une mitre basse, & ornée d'un cercle de perles, au-dessus duquel il y a deux croix. On lit autour: ✠ S. CURIE. HALBERSTE. EPISCOP. Le *contre-scel* est pareillement orbiculaire, mais beaucoup plus petit. Une crosse entre deux branches d'arbrisseau & deux pommes, occupe le champ. On lit autour: ✠ S. FAM. ANO. DI. M. CC. XCI, c'est-à-dire, *Sigillum factum anno Domini* 1291. Le Docteur Christophe Leyser atteste qu'il a vu souvent le même sceau principal de l'Officialité d'Halberstad, servir de *contre-scel* aux diplômes des Evêques de cette ville. »

« La douzième & dernière espèce de *contre-scels* est la plus connue. Elle se caractérise par les mots *secretum* & *sigillum secreti*, qui paroissent dans ses légendes. On s'en servoit pour les expéditions & les lettres particulières. De là le nom de sceaux secrets ou de *secret* qu'on leur a donné. Les diplômes munis du sceau public, ou du grand sceau, conjointement avec celui du *secret*, sont d'autant plus dignes de foi, qu'ils annoncent que les empreintes ont été faites par le Prince lui-même, par l'Evêque, par le Garde du sceau secret, &c.; au-lieu que les grands sceaux ordinaires n'étoient quelquefois apposés que par des Officiers subalternes. »

« Les petits sceaux ou *contre-scels*, dont les légendes commencent par *secretum*, sont en très-grand nombre. On en trouve des exemples dans les recueils de sceaux de Bourgogne, de Flandre, d'Angleterre & d'Allemagne. Le *contre-scel* de Guillaume de Grancey, de l'an 1270, a pour légende: ✠ SECRETŪ. GUILLI. DE GRANCEY. On lit au revers du sceau de Béatrix, Duchesse de Bourgogne, de l'an 1276: ✠ SECRETUM BEATRICIS. FILIE. REGIS. NAVAR. »

« Les petits sceaux ou *contre-scels* qui ajoutent *sigillum* devant *secretum* ou *secreti*, ne sont pas moins nombreux que ceux qui le suppriment. En voici des exemples tirés du recueil d'Olivier de Vrée. Le *contre-scel* du grand sceau de Guillaume de Dampierre, héritier du Comté de Flandre, n'a point d'autre légende que celle-ci: *Sigillum secreti*. On lit sur le petit sceau de Philippe-le-Hardi, Duc de Bourgogne: *S. Secreti. Philippi. filii. Regis. Francor. Ducis. Burgundie.* »

« On a donné le nom de sceau secret aux signets, cachets & autres petits sceaux sans légendes, ou avec des légendes qui n'expriment point le mot *secretum*. L'usage des uns & des autres, plus ou moins fréquent, remonte fort haut. Les *contre-scels* de même grandeur que le sceau principal, commencèrent en Italie dès le Xe siècle. Ceux à qui leur moindre volume a fait donner le nom de petits sceaux ou cachets, ne furent pas inconnus au XIe siècle, puisque l'Empereur Henri III, qui vécut jusqu'en 1056, scella de son sceau secret, & cela par prédilection, le diplôme qu'il accorda aux Religieuses de Nivelle. »

« Le Roi Louis-le-Jeune introduiſit l'uſage du petit ſceau ou cachet pour *contre-ſceller*. La mode s'en établit à la Cour des Comtes de Flandre, vers le milieu du XIIe ſiècle. On ne trouve point de *contre-ſcels* imprimés au revers des ſceaux des grands Seigneurs inférieurs aux Princes Souverains avant ce temps-là. On cite Dugdale pour prouver que les *contre-ſcels* ne vinrent à la mode chez les Anglois que vers l'an 1218. Mais cet Hiſtorien ne parle, à ce qu'il paroît, que de l'écu armorial des Seigneurs. *Circa annum* 1218, dit-il, *Domini qui in ſigillis more ſolito habebant equites armatos cum gladiis, nunc in dorſo ſigillorum arma ſua poſuerunt de novo in ſcutis.* Il eſt difficile de croire que la haute nobleſſe d'Angleterre n'ait point eu de cachets ou petits ſceaux au XIIe ſiècle. Alexandre I, Roi d'Ecoſſe, introduiſit dans ſa Cour l'uſage du *contre-ſcel* égal en grandeur au ſceau principal; mais ni lui ni les Rois d'Angleterre du même temps ne ſe ſervirent jamais du petit ſceau ſecret conjointement avec le grand, comme firent les Rois de France & les Comtes de Flandre. »

« Les cachets ou *contre-ſcels* des Évêques paroiſſent plus anciens que ceux des Seigneurs laïques. Hugues d'Amiens, qui fut élevé ſur le ſiège Archiépiſcopal de Rouen, l'an 1138, en avoit deux différens. Chriſtophe Levſer a publié celui que Rodolphe, Évêque d'Halberſtad, imprimoit au dos de ſon ſceau en 1146. »

« Gudenus rapporte une charte de Gétard, Archevêque de Mayence, de l'an 1294, qui fait mention du *contre-ſcel* en ces termes: *Sigillum noſtrum cum appenſione noſtri ſecreti ſigilli à tergo huic pagina eſt appenſum.* Cette formule prouve que les *contre-ſcels* n'étoient pas toujours imprimés au dos des ſceaux, mais qu'on les ſuſpendoit ſéparément aux chartres. En effet, Heineccius & Ducange obſervent que le *contre-ſcel* ou ſcel ſecret pendoit quelquefois au grand ſceau, alors il étoit appelé *ſubſigillum.* »

« Quelques noms qu'on ait donnés aux petits ſceaux, ils ſervirent non-ſeulement à *contre-ſceller*, mais ils tinrent encore lieu des grands ſceaux authentiques abſens ou jugés non néceſſaires, ſurtout quand il ne s'agiſſoit que d'affaires particulières ou d'expéditions peu importantes. Il y a plus: on s'eſt quelquefois ſervi du ſceau ſecret par préférence, témoin l'Empereur Henri III, qui en ſcella un diplôme, pour donner aux Religieuſes de Nivelle une marque de ſon affection particuliere. Le ſceau ſecret de ce Prince étoit donc regardé comme authentique en Allemagne vers le milieu du XIe ſiècle. De pareils ſceaux ne paſſoient pas encore pour tels aux XIII & XIVe dans quelques Provinces de France, ou, pour mieux dire, on varioit ſur leur autorité. On voit Henri de Vergi, Sénéchal de Bourgogne en 1246, déclarer qu'il a ſcellé une charte de ſon *contre-ſcel* ſeulement, parce qu'il n'avoit point alors d'autre ſceau, & s'engager par ſerment de la ſceller d'un ſceau authentique dès qu'il en aura un. Charles, Prince de Salerne, n'ayant point encore fait faire de ſceau après être ſorti de priſon, ſcella une obligation de ſon anneau à trois faces, & écrivit de ſa propre main: *Credatis.* »

« Le recueil des Ordonnances de nos Rois de la troiſième race, fournit un très-grand nombre de lettres-royaux ſcellées ſeulement du ſceau ſecret. Philippe de Valois portoit un cachet ou petit ſignet pour ſceller, ſur-tout dans l'abſence du grand ſceau. Le Chancelier ne devoit appoſer celui-ci qu'aux Lettres-Patentes, auxquelles le petit ſceau du ſecret avoit été mis auparavant. D. Vaiſſette a publié une charte de *Jehan aîné, fils & Lieutenant du Roi de France, Duc de Normandie*, donnée à Carcaſſonne le 11 d'Août, l'an de grâce 1344, ſous le ſceau du ſecret, en l'abſence du grand. Les proviſions de l'office de Gardien des Juifs dans le Languedoc, données l'an 1359 par Jean, Comte de Poitiers, fils du Roi, & ſon Lieutenant dans cette Province, furent ſcellées de ſon *contre-ſcel* ſeulement. D. Martenne a publié des Lettres-Patentes de *Charles, fils aîné du Roi de France, Duc de Normandie & Dalphin de Vienne, ſcellées d'un petit ſceau de cire rouge ſur ſimple queue.* »

« L'Ordonnance faite à Compiegne le 14 de Mai 1358, en conſéquence de l'aſſemblée des trois Etats du royaume, régla, par l'article XII, que les Lettres-Patentes ne ſeroient point ſcellées du ſceau ſecret, à peine de nullité; ſi ce n'étoit dans le cas de néceſſité, ou lorſqu'il s'agiroit du gouvernement de l'hôtel du Roi. La même Ordonnance ne permet de ſceller du ſceau ſecret que les lettres cloſes, qui ſont devenues ſi célèbres depuis un ſiècle, ſous le nom de *lettres de cachet.* On a cependant des Patentes du 18 Mai 1370, ſcellées du *ſignet & du ſcel ſecret du Roi*, auquel il veut être obéi *comme à ſon grand ſcel, lequel eſt abſent.* Le Procureur du Roi du Châtelet prétendit que ces Lettres-royaux ne devoient point avoir d'exécution, parce qu'elles n'avoient point été paſſées par l'examen du grand ſceau & de la chancellerie de France, & en la manière accoutumée. Mais le Roi Charles V les confirma. Charles VI déclara que des Lettres-Patentes, & un acte fait & ſigné de ſa main, & ſcellé de ſon ſceau ſecret, auroient autant d'autorité que s'ils étoient ſcellés de ſon grand ſceau. Charles de Recours ayant été inſtitué Amiral de France, ſes proviſions ne furent ſcellées que du ſceau ſecret du Roi, parce qu'on n'avoit pas en main celui de la chancellerie. Il fut néanmoins reçu au Parlement le 6 Juin 1418. Enfin, la Thaumaſſière cite des Lettres-Patentes de Charles VII, de l'an 1439, ſcellées du *ſcel ordinaire* en l'abſence du grand. On ſait que celui-ci a été ſouvent remplacé par le ſceau du Châtelet de Paris. »

« En diverſes occaſions les autres Princes ſe ſervoient

ſervoient auſſi de leurs ſceaux ſecrets, à la place du grand. Magnus, Roi de Suède, fit une donation l'an 1351, par un diplôme dont voici la concluſion: *In cujus evidentiam firmiorem, ſecretum noſtrum, ſigillo non preſente, preſentibus eſt appenſum.* Il eſt à préſumer que dans les bas temps, les Rois d'Angleterre auront quelquefois ſubſtitué à leur grand ſceau leur cachet, appelé *griffon.* »

« Outre les ſceaux équeſtres réſervés aux actes les plus ſolemnels, la plupart des Ducs, des anciens Comtes & des Chevaliers de la haute nobleſſe eurent, ſur-tout aux XIIIe & XIVe ſiècles, de petits ſceaux pour les expéditions ordinaires. Ces ſceaux ſecrets, ainſi que ceux des Evêques, devinrent authentiques à meſure que les uns & les autres ceſsèrent de faire repréſenter leurs images ſur leurs grands ſceaux. Ce changement paroît avoir commencé dès le XIIIe ſiècle, quoiqu'il n'ait été conſommé qu'au XVe. Ce fut alors qu'on ne vit plus guères ſur les ſceaux que des armoiries. »

CONTRIB. D. Contribulibus dedit. Les membres de la même tribu étoient appelés CONTRIBULES.

CONTROLEUR. *Voyez* CONTRASCRIBA.

CONTUBERNALES.
CONTUBERNIUM. } Les ſoldats Romains logeoient onze ſous la même tente, ſelon Végèce (*II.* 25.) *Singula contubernia, hoc eſt, undecim homines deputantur.* Hygin (*Caſtram. p.* 1.) n'en compte que huit par tente. Cette *chambrée* étoit appelée *contubernium*, & ceux qui la formoient étoient déſignés par le mot *contubernales.*

Le mot *contubernales* avoit encore une acception moins étendue. Il déſignoit les jeunes Romains de naiſſance illuſtre, qui accompagnoient les Généraux en qualité de volontaires, pour s'inſtruire dans l'art du commandement.

Contubernium déſigna auſſi le mariage des eſclaves, qui ne produiſoit que des eſclaves, par oppoſition au mariage des citoyens libres, appelé *conjugium.*

L'habitation ſous le même toit fut appelée *contubernium.*

CONTUS,
KONTOΣ,
VENABULUM, } épieu, ou lance courte, ferrée par un ſeul bout. C'étoit l'arme ordinaire de ceux qui chaſſoient la groſſe bête. Il y avoit dans les armées Grecques & Romaines des cavaliers appelés *contarii*, qui portoient pour armes de jet ces épieux.

Lorſqu'on ajoutoit à la pointe du *contus* un croc, c'étoit alors l'inſtrument des bateliers, *contus nautarum.*

On voit ſouvent ſur les marbres antiques, des chaſſeurs armés d'épieux, dont le dard reſſemble à celui d'une lance, & eſt renflé dans ſon milieu; ils portoient quelquefois ces épieux renverſés.

CONVENTUS, aſſemblée du peuple d'une province Romaine, indiquée par le Proconſul ou le Propréteur à certain jour & dans certaine ville de la Province. Dans ces *conventus*, les Magiſtrats publioient les Ordonnances du peuple Romain ou des Empereurs, & rendoient la juſtice ſans appel. *Siculorum civitatibus Syracuſas*, dit Tite-Live (*XXXI.* 29.), *aut Meſſanam, aut Lilybæum indicitur concilium à Prætore Romano, conventus agitur: eo imperio evocati conveniunt.* Les Magiſtrats tenoient ordinairement les *conventus* pendant l'hiver, parce que la rigueur de la ſaiſon ſuſpendant les opérations militaires, ils quittoient les camps, & parcouroient les provinces pour y rendre la juſtice: *Exercitum per legatos in hybernа deduxit.* (*Hirt. Bell. Gall. VIII.* 46.) *Paucos ipſe dies in provincia moratus, cum celeriter omnes conventus percucurriſſet, publicas controverſias cognoviſſet, tandem ad legiones in Belgium ſe recepit.*

CONVIVATOR, celui qui donne un repas. Horace dit (*Sat. II.* 8. 73.):

Sed convivatoris, uti ducis, ingenium res
Adverſa nudare ſolent, celare ſecunda.

CONVIVE. Dans les repas des Romains, il y avoit des *convives*, des ombres & des paraſites; les derniers étoient appelés ou tolérés par le maître de la maiſon. Les ombres étoient amenés par les *convives.* Tels étoient chez Naſidiénus, Balatro & Vibidius, *quos Mæcenas adduxerat umbras.* On leur deſtinoit le dernier des trois lits, c'eſt-à-dire, celui qui étoit à la gauche du lit milieu. *Voyez* LIT de table.

Les *convives* ſe rendoient au repas à la ſortie du bain, avec une robe deſtinée uniquement aux feſtins, & qu'ils appeloient *veſtes canatoria, trielinaria, convivalis*: elle étoit, pour le plus ſouvent, blanche, ſur-tout dans les jours de ſolemnité. C'étoit chez les Romains, comme chez les Orientaux, une indiſcrétion puniſſable de ſe préſenter dans la ſalle du feſtin ſans cette robe. Cicéron fait (*in Vatin. c.* 12.) un crime à Vatinius d'y être venu en habit de deuil, *atratus*, quoique le repas ſe donnât à l'occaſion d'une cérémonie funèbre. Capitolin raconte que Maximin le fils, encore jeune, ayant été invité à la table de l'Empereur Alexandre Sévère, & n'ayant point d'habit de table, on lui en donna un de la garde-robe de l'Empereur. Cet habit étoit une eſpèce de draperie légère, comme il paroît ſur les bas-reliefs, & qui étoit un peu plus longue que le *pallium* des Grecs. Martial reproche à Luſcus

d'en avoir plus d'une fois emporté chez lui deux au-lieu d'un, de la maiſon où il avoit ſoupé.

On détachoit ordinairement les ſouliers des *convives*, on leur lavoit & parfumoit les piés quand ils venoient prendre leurs places ſur les lits qui leur étoient deſtinés. Cet uſage avoit pour objet de ne pas expoſer à la boue & à la pouſſière les étoffes précieuſes dont ces lits étoient couverts.

Mais une choſe qui paroîtra ici fort bizarre, c'eſt que long-temps même après le ſiècle d'Auguſte, ce n'étoit point encore la mode que l'on fournît des ſerviettes aux *convives*, ils en apportoient de chez eux.

Tout le monde étant rangé ſuivant l'ordre établi par un maître des cérémonies, prépoſé à l'obſervation de cet ordre, on apportoit des coupes qu'on plaçoit devant chaque *convive*. Suétone dit qu'un Seigneur de la Cour de Claude ayant été ſoupçonné d'avoir volé la coupe d'or qu'on lui avoit ſervie, fut encore invité pour le lendemain; mais qu'au lieu d'une coupe d'or, telle qu'on en préſentoit aux autres *convives*, on ne lui ſervit qu'un vaſe de terre.

Après la diſtribution des coupes, on apportoit le premier ſervice du repas. Dans les grandes fêtes, les eſclaves, ceux de la maiſon & ceux que les particuliers avoient amenés, qui demeuroient debout aux pieds de leurs maîtres, étoient couronnés de fleurs & de verdures, ainſi que les *convives*, & il n'y avoit rien alors qui n'inſpirât la joie.

Quand un ami, un parent, un voiſin n'avoit pu venir à un repas où il avoit été invité, on lui en envoyoit des portions; & c'eſt ce qui s'appeloit *partes mittere*, ou *de mensa mittere*.

Pendant le repas, les *convives* avoient coutume de boire à la ſanté des uns & des autres, de ſe préſenter la coupe, & de faire des ſouhaits pour le bonheur de leurs amis. La coupe paſſoit de main en main depuis la première place juſqu'à la dernière. Juvénal dit que rarement les riches faiſoient cet honneur aux pauvres, & que les pauvres n'auroient pas été bien venus à prendre cette liberté avec les riches. C'étoit néanmoins, au rapport de Varron, un engagement indiſpenſable pour tous les *convives*, lorſque pour conſerver l'ancien uſage on avoit élu un Roi. *Voyez* ROI DU FESTIN.

Au moment que les *convives* étoient près de ſe ſéparer, ils terminoient la fête par des libations & par des vœux pour la proſpérité de leur hôte & pour celle de l'Empereur.

Enfin les *convives*, en prenant congé de leur hôte, recevoient de lui de petits préſens, qui étoient appelés *apophoreta*. Entre les exemples que nous en fournit l'Hiſtoire, celui de Cléopâtre eſt d'une prodigalité ſingulière. Après avoir fait un ſuperbe feſtin à Marc-Antoine & à ſes Officiers dans la Cilicie, elle leur donna les lits avec leurs couvertures, les vaſes d'or & d'argent, les différentes coupes qui avoient paru devant chacun d'eux, avec tout ce qui avoit ſervi au repas. Elle y ajouta encore des litières pour les reporter chez eux, avec les porteurs même, & des eſclaves noirs pour les reconduire avec des flambeaux. (*Athen. IV.*) Les Empereurs Vérus & Elagabale imitèrent Cléopâtre; mais ils n'ont depuis été imités par perſonne. (*Cet article a été extrait des Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, t. pag. 422. par le Chevalier de Jaucourt.*)

CONVOI funèbre. Tranſport d'un corps de la maiſon au lieu de ſa ſépulture. Chez les Grecs & les Romains, après que le corps avoit été gardé le temps convenable, qui étoit communément de ſept jours, un Héraut annonçoit le *convoi* à peu-près en ces termes: « Ceux qui voudront aſſiſter » aux obſèques de Titus, fils de Lucius, ſont » avertis qu'il eſt temps d'y aller; on emporte le » corps hors de la maiſon. » Les parens & les amis s'aſſembloient; ils étoient quelquefois accompagnés du peuple, lorſque le mort avoit bien mérité de la patrie. On portoit les gens de qualité ſur de petits lits appelés *litières* (*lectica*) ou *exaphores*, ou *octaphores*, ſelon le nombre de ceux qui ſervoient au tranſport. Les gens du commun étoient placés ſur des *ſandapiles* ou brancards à quatre porteurs. Le *feretrum* paroît être le genre, la *lectica* & la *ſandapile* les eſpèces. Les porteurs s'appeloient *veſpillones*. Le mort avoit le viſage découvert; on le lui peignoit quelquefois: s'il étoit trop difforme, on le couvroit.

Dans les premiers temps le *convoi* ſe faiſoit de nuit. Cette coutume ne dura pas toujours chez les Romains, & ne fut pas générale chez les anciens. A Sparte, quand les Rois mouroient, des gens à cheval annonçoient par-tout cet événement; les femmes délioient leurs chevelures, & frappoient nuit & jour des chaudrons, en accompagnant ce bruit de leurs lamentations. Chaque maiſon étoit obligée de mettre un homme & une femme en deuil. Au lieu de bierre les Spartiates ſe ſervoient d'un boucliet. Les Athéniens célébroient les funérailles avant le lever du ſoleil. Les joueurs de flûte précédoient le *convoi* en jouant l'air lugubre que les Latins appeloient *nania*. Comme on avoit multiplié à l'excès le nombre de ces joueurs de flûte, il fut reſtreint à dix; ils étoient entremêlés de ſaltimbanques qui geſticuloient & danſoient d'une manière exagérée; mais cela ne ſe pratiquoit que pour les *convois* de gens aiſés, & dont la vie avoit été heureuſe. Cette marche étoit éclairée de flambeaux & de cierges; les pauvres allumoient ſeulement des branches d'arbres réſineux. On faiſoit accompagner le mort des marques de ſes dignités & de ſes exploits; il y étoit lui-même repréſenté en cire au milieu de ſes aïeux, dont on portoit les images en buſte ſur de longues piques: ces images étoient tirées pour

Digitized by Google

cet effet de la ſalle d'entrée, & on les y replaçoit enſuite. Si le mort avoit commandé les armées, les légions formoient le *convoi*; elles y portoient leurs armes renverſées; les licteurs y portoient de même les faiſceaux; les affranchis ſuivoient couverts d'un voile de laine blanc; les fils ouvroient le *convoi*, & avoient le viſage voilé. Les filles y aſſiſtoient les pieds nuds & les cheveux épars. Chez les Grecs, les hommes & les femmes portoient des couronnes dans les *convois*.

La couleur des habits deſtines pour les funérailles a varié; tantôt on les porta noirs & tantôt blancs. Quelquefois on ſe déchiroit le viſage & la poitrine: On louoit des pleureuſes qui fondoient en larmes en chantant les louanges du mort; elles s'arrachoient auſſi les cheveux, ou elles les coupoient & les jetoient ſur la poitrine du mort. Lorſque le corps étoit porté ſur un char, on coupoit la crinière des chevaux. Quand la douleur étoit violente, on inſultoit les Dieux, on lançoit des pierres contre les temples, on renverſoit les autels, on jetoit les Dieux Lares dans la rue. A Rome, ſi le défunt étoit un homme important, le *convoi* ſe rendoit d'abord aux roſtres; on l'expoſoit à la vue du peuple; ſon fils (s'il en avoit un qui fût en âge) le haranguoit, entouré des images de ſes aïeux, à qui on rendoit des honneurs très-capables d'exciter la jeuneſſe à en mériter de pareils: de-là on alloit au lieu de la ſépulture. *Voyez* SÉPULTURE, FUNÉRAILLES, APOTHEOSE.

CONUS, cimier du caſque. *Voyez* CASQUE.

COOPTATION, manière extraordinaire dont quelques corps peuvent s'aſſocier des membres qui n'ont pas été deſtinés dès leur jeuneſſe, ou qui n'ont pas les conditions néceſſaires à cette aſſociation. Les Augures, les Pontifes Romains ſe choiſiſſoient quelquefois des collègues par *cooptation*.

On lit ſur des médailles de Néron: *SACERDOS COOPTATUS IN OMNE COLLEGIUM SUPRA NUMERUM EX SENATUS CONSULTO.*

COPA, cabaretière. Ce mot vient de *caupona*, d'où on a fait *caupa*; & de celui-ci *copa*, comme *cluda* de *clauda*.

COPÆ, dans la Bœotie.

Cette ville a fait frapper quelques médailles impériales grecques, ſelon Hardouin.

COPH, } ou K, ou ϙ.
COPPA, }

Dans le temps où le K étoit d'un uſage général dans toute la Grèce, les Doriens qui habitoient Corinthe, Corcyre, Crotone & Syracuſe, employoient encore ſur leurs médailles le ϙ à la place de cette lettre. Ce caractère a été rangé, avec raiſon, par le Docteur Morton, parmi les plus anciennes lettres de l'alphabet grec. Il ſe trouve parmi les lettres des Étruſques, deſcendus des Pélasges; & les Latins en firent le Q. On voit le coph ϙ ſur les plus anciennes médailles de Corinthe; ſur un vaſe de terre cuite conſervé à Catane, dans la precieuſe collection de M. le Prince de Biſcari. On le trouve auſſi parmi les caractères puniques, avec la puiſſance du Q. Le *coph* ϙ tenoit vraiſemblablement au dialecte des anciens Doriens.

COPHINOS, meſure des liquides dont on ſe ſervoit dans l'Aſie & dans l'Égypte.

Elle valoit (ſelon M. Paucton, dans ſa Métrologie) en meſure de France, 8 pintes & $\frac{465}{1000}$. Elle valoit en meſures anciennes des mêmes pays,
1 $\frac{1}{2}$ hin,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ piloc,
Ou 2 $\frac{1}{2}$ gomor,
Ou 3 conges ſacrès,
Ou 4 $\frac{1}{2}$ cab,
Ou 6 marès,
Ou 9 chénices,
Ou 18 log,
Ou 36 mines.

COPHINOS, meſure pour les grains de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit (*Métrologie de M. Paucton*) en meſure de France, $\frac{6111}{10000}$ de boiſſeau. Elle valoit en meſures anciennes des mêmes pays,
1 $\frac{1}{2}$ hin, dades,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ piloc,
Ou 2 $\frac{1}{2}$ gomor.
Ou 3 conges ſacrès,
Ou 4 $\frac{1}{2}$ cab,
Ou 6 marès,
Ou 9 chénices,
Ou 18 log,
Ou 36 hémines.

COPHTE. } *Voyez* COPTE.
COPHTIQUE. }

COPIA, en Italie COPIA, & depuis *Thuria*. Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Leur type ordinaire eſt une corne d'abondance.

Cette ville a fait frapper une médaille latine avec ſa légende COPIA, en l'honneur de Céſar & d'Auguſte, diſoit Vaillant; mais on eſt convaincu aujourd'hui que cette médaille appartient à Lyon.

COPIA. On lit ce mot pour légende au revers d'une médaille de Colonie qui porte les têtes de Céſar & d'Auguſte, ſans nom de lieu. Vaillant a interpréré ce mot *Copia*, 1°. par *magaſin militaire* de blé, ou par *arſenal*. 2°. Il a lu C. O. P. I. A., c'eſt-à-dire, *Colonia Octavianorum Pacenſis Julia Auguſta*, qui déſigne Fréjus. Mais la Colonie de Lyon portoit auſſi le titre *Copia*; il faut donc en

donner une explication générale. La première seroit donc la bonne, & désigneroit Lyon comme le magasin des armées Romaines dans les Gaules.

COPIÆ. Ce mot étoit quelquefois synonyme de *annona* & de *commeatus*. Il désignoit alors ou des convois militaires ou des magasins de bouche pour les troupes, ou enfin des arsenaux.

COPIARIUS, étapier.

COPIS, ΚΟΠΙΣ, } épée recourbée, sabre, tels qu'en portoient les Gaulois & les Perses.

COPONIA, famille Romaine, dont on a des médailles :

RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

COPPA. ΚΟΠΠΑ. } *Voyez* COPH & ÉPISÈMES.

COPPATIÆ, chevaux marqués à la cuisse d'un ϙ, *coph* ou *coppa*. On voit sur une empreinte, dans la collection de Stosch, un bœuf qui est marqué d'un ϙ sur la cuisse gauche de derrière.

COPTA, espèce de pain ou de gâteau extraordinairement dur, que l'on apportoit de Rhodes à Rome. Martial en parle (*xiv*. 68.) :

Peccantis famuli pugno ne percute dentes :
Clara Rhodos coptam, quam tibi misit, edat.

Alexandre de Tralles (*viii*. 2.) dit que la *copta* étoit faite avec des amandes, des noix nouvelles (*cerneaux*), des raisins secs & des pignons : c'est le *nougat* des Provençeaux ; car Oribase (*lib. medicaminum*) lui donne le miel pour base.

COPTE. COPTIQUE. } La langue *copte* est un mélange de l'ancienne langue égyptienne, & de mots grecs qui s'y sont glissés peu-à-peu, après que cette nation se fut rendue maîtresse de ce pays. Nous pouvons expliquer par cette langue presque tous les anciens noms égyptiens, & la plupart des étymologies égyptiennes qu'on trouve dans Hérodote, Diodore de Sicile, Plutarque, & dans d'autres Auteurs anciens ; elle offre un des principaux secours pour les antiquités de ce pays, qui est le berceau de plusieurs Arts, de la plupart des sciences, & presque de toutes les superstitions.

On a cru assez généralement que l'ancienne langue égyptienne ressembloit à l'hébreu & à ses dialectes, le syriaque, le chaldéen, le phénicien, l'arabe, l'éthiopien ; mais cette idée est entièrement fausse : elle est fondée d'abord sur la chimérique prétention, manifestement démentie par l'expérience, que toutes les langues anciennes doivent être dérivées plus ou moins de l'hébreu, & ensuite sur quelques mots qui sont les mêmes dans l'hébreu & dans le *copte* ; quoique d'ailleurs le fonds & les racines de ces deux langues soient totalement différens. On n'a pas fait attention qu'il y a plus de mots qu'on ne pense qui sont du nombre de ceux que les Grammairiens appellent *formés par Onomatopée*, qui doivent naturellement se ressembler dans presque toutes les langues, & qu'il y a aussi plusieurs noms, sur-tout d'animaux & de plantes, qui sont les mêmes dans toutes les langues, parce que ces animaux & ces plantes ont conservé dans les autres langues les noms qu'ils avoient dans les pays d'où ils étoient originaires. Bochart étoit aussi imbu de ce préjugé, de l'affinité de l'égyptien avec l'hébreu ; d'après cela, on peut hardiment décider qu'il a peu connu la langue *copte*, quoiqu'il la cite beaucoup.

Ce sont encore quelques mots qui se sont trouvés les mêmes dans l'égyptien & l'arménien, qui ont fait croire à Acoluthus que la langue arménienne étoit le meilleur moyen d'expliquer l'ancienne langue d'égypte. Mais après ce que plusieurs Auteurs, & sur-tout le Professeur Schroeder, ont publié sur la langue arménienne, nous sommes en état de juger que cette prétendue découverte d'Acoluthus doit être mise au nombre de ses rêveries. J'ai trouvé sur cette conjecture plusieurs lettres très-curieuses dans le Commerce épistolaire, manuscrit de Ludolf, Piques & Acoluthus, qui est à la bibliothèque publique de Francfort-sur-le-Mein.

Il y a dans l'alphabet *copte*, à côté des caractères grecs, quelques autres qui sont étrangers, dont la prononciation n'est pas bien certaine, & que j'aurois pris pour des caractères de l'ancien alphabet égyptien, si je ne les trouvois différens de ces fragmens d'écriture courante, ou *épistolographique égyptienne*, que le Comte de Caylus a publiés, & qui pourront peut-être (sur-tout quand on aura plus de pièces de comparaison) être expliqués par le secours de la langue *copte*.

Théodorus Petræus, Scaliger, Renaudot, Piques, Hountington, Bernhard ont eu connoissance de cette langue. Guillaume Bonjour, de Toulouse, a publié plusieurs brochures qui prouvent qu'il y étoit versé. Saumaise ne l'a pas négligée, à ce qu'on voit par ses ouvrages, sur-tout par ses *années climactériques*. Jacques Kocher, Professeur à Berne, l'a parfaitement connue, & en a donné des preuves dans sa *Dissertation sur le Dieu Cneph*, insérée dans le second volume des *Miscellanea Observ.* de d'Orville.

Kircher a publié, d'après des Auteurs Arabes, une grammaire & un dictionnaire *coptes* ; l'ignorance & la fraude y paroissent à chaque page ; ce sont cependant des monumens qu'il faut consulter, en tâchant de séparer soigneusement ce que cet Auteur, dont on a découvert quantité de

Digitized by Google

fourberies littéraires, petites & miſérables, a ajouté de ſa mauvaiſe tête aux originaux qu'il a donnés au jour; il faut auſſi toujours comparer la traduction Arabe qui eſt jointe, parce qu'il l'a quelquefois mal entendue.

Chrétien Gotholf Blumberg publia en 1716, à Léipſick, une grammaire *copte*, mieux faite que celle de Kircher, & promit un dictionnaire de cette langue.

Veyſſière de la Croze ſavoit le *copte* à fond, & en a fait un dictionnaire, dont les manuſcrits doivent ſe trouver à Berlin & à Leyde. On voit une notice de cet ouvrage & des ſecours dont il s'eſt ſervi, dans la cinquième claſſe de la *Bibliothèque de Bremen*.

Paul Erneſt Jablonski en a profité, & a pareillement employé cette langue, qu'il ſavoit très-bien, pour expliquer les antiquités égyptiennes, ſur leſquelles il a publié les meilleurs ouvrages. Il a prouvé, par les manuſcrits d'Oxfort, qu'il y a eu différens dialectes dans la haute & baſſe Egypte. Dufour de Longueville en avoit auſſi parlé dans ſon *Traité ſur les Époques des anciens*. Il paroît que la différence de ces dialectes n'a pas été fort conſidérable, & a principalement eu lieu dans la prononciation.

J'ai, avec le ſecours des imprimés *coptes*, & de pluſieurs manuſcrits des bibliothèques de Paris, compoſé un dictionnaire de cette langue; j'ai cité par-tout mes autorités, & me ſuis appliqué à rapprocher à chaque mot *copte* les anciens noms Egyptiens, ſur leſquels je croyois pouvoir, par ce moyen, jeter quelque lumière. J'ai toujours eu l'idée d'en publier un abrégé; mais l'exécution de cet ouvrage, qui ne peut avoir que très-peu d'amateurs, quoiqu'il ne paroiſſe pas être ſans utilité, a ſouffert juſqu'ici de grandes difficultés; s'il voit jamais le jour, il prouvera évidemment que les racines de l'ancienne langue égyptienne ne ſont, pour la plupart, que des monoſyllabes, & n'ont aucune affinité avec quelqu'autre langue connue que ce ſoit. On y trouvera encore quantités de verbes redoublés. On verra une langue dont la marche & la ſyntaxe ſont extrêmement ſimples, & fort différentes du ſtyle métaphorique oriental.

Les principaux ouvrages *coptes* imprimés ſont, outre ceux dont je viens de parler, la verſion *copte* du N. T que David Wilkins publia en Angleterre; ce même Auteur a auſſi mis au jour le Pentateuque *copte*, qui eſt une traduction d'une verſion grecque.

On a dans pluſieurs bibliothèques la traduction *copte* de preſque tous les livres du V. T., & de quelques ouvrages des premiers pères. On a pluſieurs dictionnaires *coptes*, grecs & arabes, quelques liturgies, & des ouvrages myſtiques. Tous ces manuſcrits peuvent probablement être de quelque utilité pour l'hiſtoire Eccléſiaſtique, & ſeront certainement d'un grand ſecours pour la connoiſſance de la langue & de l'antiquité égyptiennes. (*Cet article eſt de M. de Schmidt de Roſſan.*).

Dans la *Deſcription de l'Égypte*, par M. Maillet, (rédigée par M. l'Abbé Maſcrier, *in*-12. 2 vol. 1740, à Paris, chez Rollin fils) l'Auteur obſerve que l'on donne le nom de *Coptes* aux Egyptiens naturels, c'eſt-à-dire, à ceux qui habitèrent anciennement l'Egypte, ou à ceux qui en ſont iſſus. Les peuples qui l'habitent aujourd'hui ſont les Maures, les Arabes, les Turcs, les Grecs, les Juifs, les Arméniens, les Syriens, les Maronites & les Francs: il y reſte très-peu de vrais *Coptes*; l'on en compte tout au plus trente mille, parce que ce peuple ayant été un des premiers qui adopta la religion chrétienne, les Empereurs Romains payens s'occupèrent du ſoin de perſécuter & de faire martyriſer les *Coptes*. Dans la ſuite les Empereurs chrétiens détruiſirent les *Coptes*, ſous prétexte qu'ils ſuivoient l'héréſie de Dioſcore, patriarche d'Alexandrie. L'on obſerve que les *Coptes* de ce ſiècle ſuivent encore le ſyſtême de Dioſcore. Il ne reſte aujourd'hui de vraies familles *Coptes* que dans les campagnes voiſines des déſerts, & dans quelques villages; mais tous ces peuples n'entendent pas la langue *copte*. Les Turcs perſécutoient les *Coptes*, il les nommoient *félaques*, c'eſt-à-dire, *vilains villageois*, termes aſſez connus dans nos barbares loix des fiefs. Les Turcs croyoient être néceſſités à réduire ces villageois dans la plus affreuſe ſervitude, parce que les Mahométans ſont moins nombreux & moins vigoureux que les peuples qui habitent les campagnes de l'Égypte. Aly-Bey, après s'être érigé en Souverain de l'Égypte, ſuivit une politique différente.

COPTOS, dans l'Égypte ΚΟΠΤΗΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur de Trajan & d'Hadrien.

COQ. Cet animal fut conſacré à Mars par les Grecs, à cauſe de ſon ardeur pour les combats. De-là vint que l'on trouva dans ſon chant des pronoſtics de victoire ou de défaite. Pendant que l'on faiſoit un ſacrifice à Trophonius, peu de jours avant la bataille de Leuctres, les *coqs* ne ceſsèrent de chanter; ce qui fut pris par les Thébains pour un ſigne aſſuré de la grande victoire qu'ils devoient remporter ſur les Lacédémoniens.

Les anciens firent du *coq* le ſymbole du courage & de la valeur: de-là, dit Pauſanias, le *coq* qui ſurmonte le caſque de Minerve dans la citadelle d'*Élis*. « Les hommes qui tirent parti de » tout, dit M. de Buffon, ont bien ſu mettre en » œuvre cette antipathie invincible que la Nature » a établie entre un *coq* & un *coq*; ils ont cultivé » cette haine innée avec tant d'art, que les com- » bats de deux oiſeaux de baſſe-cour ſont devenus » des ſpectacles dignes d'intéreſſer la curioſité

« des peuples, même des peuples polis ; & en » même-temps des moyens de développer ou en- » tretenir dans les ames cette précieuſe férocité, » qui eſt, dit-on, le germe de l'héroïſme..... » C'étoit autrefois la folie des Rhodiens, des » Tanagriens, de ceux de Pergame..... » Une alluſion que fit Thémiſtocle à ces combats, & par laquelle il releva le courage des Athéniens, fit inſtituer par ces derniers une eſpèce de fête. Elle ſe célébroit tous les ans par des combats de *coqs*, & les jeunes gens étoient obligés d'y aſſiſter. Il ne faut donc pas être étonné de voir ſur un médaillon d'Athènes un *coq* orné d'une palme. Ces ſortes de ſpectacles paſsèrent des Grecs aux Romains ; car nous apprenons d'Hérodien que Caracalla & Géta prenoient plaiſir à y aſſiſter. (*Pierres gravées du Duc d'Orleans*, p. 172.)

On voit un combat de *coqs* ſur les médailles des Dardaniens ; & les pierres gravées portent ſouvent le même type. L'Amour préſide quelquefois à ces combats, (*Collect. de Stoſch. 1e claſſe. n°s. 696, 697, &c.*) ſouvent auſſi ils ſe font en préſence du Dieu Terme ; & les palmes deſtinées au vainqueur ſont attachées à ſon piedeſtal. Elien parle de Poliarchus. (*Var. hiſt. VIII. 4.*) qui faiſoit à ſes *coqs* chéris des funérailles publiques, & leur élevoit des monumens avec des épitaphes.

Le *coq* étoit conſacré à Minerve & à Bellone. On voit un ſacrifice de *coq* offert à cette dernière Déeſſe, ſur un marbre de la Villa Albani, publié dans les *Monumenti* de Winckelmann, au n°. 29.

La vigilance qu'exigeoit l'emploi de meſſager des Dieux, fit ſans doute conſacrer le même animal à Mercure, & il l'accompagne ſouvent ſur les marbres.

Eſculape voyoit auſſi immoler le *coq* ſur ſes autels, ſans que l'on en ſache la raiſon. C'étoit le ſacrifice des convaleſcens ; & c'étoit ſans doute une manière de parler proverbiale, pour déſigner la fin d'une maladie, que d'ordonner le ſacrifice d'un *coq* à Eſculape. Socrate s'en ſervit pour annoncer que ſa vie mortelle & malheureuſe alloit finir.

Le *coq* étoit une victime agréable à la Nuit, qu'il fatiguoit par ſes cris (*Ovid. Faſt. I. 455.*) :

Nocte dea Nocti criſtatus caditur alec,
Quòd tepidum vigili provocat ore diem.

On l'immoloit aux Lares chez les Romains, peut être comme fils de Mercure (*Juven. Sat. XIII. 233.*) :

. . . : . . . *Laribus criſtam promittere Galli.*

L'origine fabuleuſe du *coq* eſt racontée au mot ALECTRYON, & ſon uſage pour les divinations à celui d'ALECTRIOMANTIE.

Coqs (on voit un ou pluſieurs) ſur les médailles de Caleno, d'Himere, de Suella, de Teanum, de Dardanus, d'Ithaque.

COQUILLAGES. } Les anciens ſe nourriſſoient, comme nous, des animaux renfermés
COQUILLES. } dans les *coquilles*, tels que les moules, les huitres, &c. Les Romains créèrent l'art de les engraiſſer & de les faire patquer. Pline (IX. 56.) raconte, d'après Varron, que Fulvius Hirpinus en fut l'inventeur peu de temps avant la guerre civile de Pompée ; qu'il les engraiſſoit avec du vin cuit en conſiſtance de miel, *ſapâ*, & avec une eſpèce de gâteau ou de pâte, *farre*.

« Le Comte de Caylus, parlant d'un monument Egyptien, (*n°. 1. pl. VI du IIe tome*) dit qu'il eſt exécuté ſur une *coquille* qu'on prend au premier coup-d'œil pour une cornaline, dont la couleur ſeroit, à la vérité, un peu fauſſe. Cette *coquille* eſt connue ſous le nom de *Pinne-Marine*. On la trouve fréquemment ſur les côtes d'Italie & de la Sicile. En diſant que l'ouvrage eſt exécuté ſur une *coquille*, c'eſt dire aſſez qu'il eſt travaillé ſans beaucoup de peine. Cette gravure nous prouve que dans tous les temps les hommes ont cherché à épargner la fatigue, ou plutôt la dépenſe, ou à tromper d'autres hommes moins inſtruits. Elle nous prouve encore que les anciens ont employé plus d'une ſorte de *coquilles* pour imiter les pierres. Il me ſemble que l'on n'avoit point encore parlé de cette eſpèce, & qu'on ne connoiſſoit que les camées faits ſur des *coquilles*, appelées *caſques*, *porcelaines* & *cames*, dont on ſe ſervoit anciennement, ainſi que l'on fait de nos jours, pour contrefaire les agates-onyx de deux couleurs, & quelquefois de trois. »

Une *coquille* ſur les médailles de Tyr eſt l'emblême de la pourpre Tyrienne ; ſur d'autres médailles elle eſt celui de Vénus. On la voit ſur les médailles de Tarente, de Cume, de Pyrrus, &c.

COR, chomer, meſure des ſolides de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit, ſelon la Métrologie de M. Paucton, en meſures de France, 25 boiſſeaux & $\frac{40}{100}$. Elle valoit, en meſures anciennes, 2 léthec,

Ou 2 $\frac{1}{2}$ caphizos,
Ou 5 væba des Arabes,
Ou 6 médimnes de Salamine,
Ou 6 $\frac{1}{3}$ medimnes de Paphos & de Sicile,
Ou 10 éphap,
Ou 15 métrètes,
Ou 20 ſephei,
Ou 30 modios.

COR, chomer, meſure des liquides de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit, ſelon la Métrologie de M. Paucton, en meſures de France, 338 pintes & $\frac{7}{10}$. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 2 léthec,

Ou 2 $\frac{1}{2}$ caphizos,

Ou 5 væba des Arabes,
Ou 10 éphap,
Ou 15 metretès,
Ou 20 ſephel,
Ou 30 modios,
Ou 720 log.

COR. *Voyez* BUCCINA ; c'étoit le même inſtrument. Et *voyez* CORNET.

CORA. *Voyez* CORÉES.

CORACES, } Miniſtres & fêtes de Mi-
CORACIQUES, } thras. *Voyez* MYTHRYAQUES.

CORACESIUM, dans la Cilicie, ΚΟΡΑΚΗCΙΩΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur d'Hadrien.

CORACINUS color, couleur de corbeau. Les anciens déſignoient par ces mots un noir-brun, tel que celui de la roiſon des brebis noires. Strabon (*lib.* 99.) appelle Κορακὰ les laines d'Eſpagne, que Pline dit être célèbres par leur couleur noire, (*viii.* 48.) *Hiſpania nigri velleris præcipuas habet.* Cette couleur noir-brun, telle que celle des cheveux noirs, doit être diſtinguée du *color pullus.*

CORACIUS. *Voyez* ANTRON.

ΚΟΡΑΙΑ, } jeux ou fêtes qui étoient inſti-
COREES, } tuées en l'honneur de Proſerpine. Il en eſt fait mention ſur des médailles de Caracalla & de Valérien, frappées à Sardes & à Tarſe, publiées par Pellerin.

Cette Divinité étoit appelée Κορὴ, vierge, & par corruption Κορὰ, d'où les Romains firent CORA, comme on le voit dans une inſcription publiée par Gruter (*pag.* 309. 2. 3.). On lit ſur des médaillons & des médailles de Sicile le mot ΚΟΡΑΣ à côté d'une tête de femme couverte d'un caſque.

CORAIL. Les anciens faiſoient beaucoup de cas du *corail* rouge, auquel ils attribuoient la propriété d'être un excellent contrepoiſon. L'Auteur du Poëme ſur les Pierres, attribué fauſſement à Orphée, a chanté la plante-pierre, λιθόδενδρον, c'eſt-à-dire, le *corail*, que l'on croyoit être une plante, même au commencement de ce ſiècle.

Ovide dit, dans ſes Métamorphoſes, que Perſée ayant caché la tête de Méduſe ſous des plantes de *corail*, ces plantes furent pétrifiées par la vertu de cette redoutable tête, & teintes en rouge par le ſang qu'elle répandoit.

Le *corail* étoit compté parmi les pierres précieuſes dans le commerce des anciens, qui le pêchoient dans le golfe Perſique, dans la mer rouge, ſur les côtes d'Afrique, de Sicile & de Naple. Les Égyptiens en fourniſſoient une grande quantité. Les Gaulois (*Plin. xxxii.* 2.) aimoient à en garnir leurs épées, leurs boucliers & leurs caſques. C'eſt encore à Marſeille que ſe voit la fabrique de *corail* la plus conſidérable de l'Europe.

« Le travail de cette tête de Méduſe, dit le Comte de Caylus (*Rec. il. pl* 87. *n.* 3.) eſt auſſi mauvais que groſſier, & je ne lui aurois point donné place dans ce Recueil ſi elle n'étoit de *corail* : matière aſſez rarement employée par les anciens. Il n'eſt pas facile de déterminer le pays où elle a été fabriquée. Je croirois qu'on doit l'attribuer à quelque Colonie Romaine. Le goût des Romains s'étendoit avec leur empire. On imitoit dans les provinces les Arts qui régnoient à Rome ; & ces Arts, traités chez les nations barbares, & par des ouvriers ignorans, perdoient leurs grâces & leur beauté. Il y a cependant une ſorte de recherche dans cette mauvaiſe tête ; car les yeux ſont incruſtés & formés par une matière blanche, qui peut avoir été tirée d'un coquillage. Le trou qu'on aperçoit dans les moulures de l'ornement qui termine le col, me détermine à mettre ce monument au rang des Amulettes Il a un pouce $\frac{1}{2}$ de hauteur, 13 lignes de largeur. » On voit dans le cabinet de Ste Geneviève une tête de dragon ou de ſerpent agato-démon, apportée d'Égypte, qui eſt de *corail*, & dont les dimenſions ſont un peu plus foibles que celle de la précédente.

CORBEAU, oiſeau conſacré à Apollon, parce qu'on croyoit qu'il avoit un inſtinct naturel pour prédire l'avenir. Ovide dit que le *corbeau* étoit autrefois plus blanc que les colombes & les cygnes ; mais qu'il fut puni d'avoir trop parlé, en perdant ſa blancheur. *Voyez* CORONIS, mère d'Eſculape.

Les anciens tiroient ſouvent des pronoſtics du croaſſement des *corbeaux*. Les Grecs en augurèrent la mort d'Alexandre, parce qu'on l'entendit lorſque ce Roi faiſoit ſon entrée dans Babylone. Valère-Maxime & Pline racontent pluſieurs exemples de ce fatal augure ; mais le plus célèbre eſt celui de Cicéron, (*Val. Max.* 1. 5.) dont un *corbeau* s'acharna à mordre la toge, au moment où arrivoit l'eſclave qui l'avertiſſoit de la venue des aſſaſſins. On trouve dans Pline la deſcription d'un *corbeau* qui, ſous le règne de Tibère, mérita la bienveillance du peuple Romain, par ſon aſſiduité à ſe poſer ſur les roſtres, par ſon babil & ſes ſaluts. Le peuple lui fit des funérailles pompeuſes, & dépoſa ſes cendres ſur le bord de la voie Appiénne.

Les Alexandrins regardoient le *corbeau* comme un manger délicieux (*Martial. xiii.* 85.) :

Princeps Niliacis ſuperis coracine macellis,
Pellæa prior eſt gloria nulla gula.

CORBEAU (le), placé sur un coffre, type des médailles de Patare, est le symbole d'Apollon, Divinité tutelaire de cette ville, comme le coffre est l'emblême de son nom, Πατάρα, *coffre*. On voit aussi le *corbeau* posé souvent sur le trépied d'Apollon, ce qui l'a fait appeler par Stace (*Theb. VII.* 506.) : *Comes obscurus tripodum.*

CORBEAU, machine de guerre.

Le *corbeau démolisseur* consistoit en une ou deux pièces de bois arrondies & fort longues, pour pouvoir atteindre de loin, & au bout desquelles il y avoit des crochets de fer; elles étoient suspendues en équilibre comme les béliers, & on les poussoit contre les créneaux pour les arracher & les tirer à bas.

César fait mention de cette machine dans ses *Commentaires* : il rapporte que les Gaulois, assiégés dans Bourges, détournoient les crochets avec lesquels on tiroit les débris de la muraille; & qu'après les avoir accrochés ils les enlevoient en haut avec des machines.

Corbeau à griffe, c'étoit une espèce de *corbeau* dont les anciens se servoient pour enlever les hommes dans les assauts & les escalades.

Corbeau à cage. Les anciens se servoient de cette machine pour transporter des hommes sur les murailles & les tours des places qu'ils assiégeoient. *Voyez* TELLENON.

Corbeau double. Ce *corbeau* consistoit en une grosse poutre, suspendue par des chaînes de fer à deux longues pièces de bois, placées sur la muraille; lorsque le bélier venoit à jouer, on levoit cette poutre en l'air, & on la laissoit tomber de travers sur le bélier pour empêcher son effet. Il y a un si grand nombre d'exemples de cette machine dans les historiens de l'antiquité, que ce seroit perdre son temps d'en rapporter d'avantage; la seule description de cette machine suffit pour en faire connoître la construction.

Corbeau à tenaille. Cette machine consistoit en une espèce de ciseaux dentelés & recourbés en forme de tenaille ou de deux faucilles opposées l'une à l'autre; on s'en servoit pour pincer le bélier & l'enlever. Ces sortes de *corbeaux* furent mis en œuvre au fameux siége de Byzance par l'Empereur Sévère. Il y a peu de siége régulier & de vive force qui soit plus mémorable dans l'histoire, ni qui ait duré plus long-temps. Dion dit que la ville fut assiégée pendant trois ans, pour ainsi dire, par les forces de toute la terre, & qu'il y avoit le plus grand nombre de machines qu'on eût jamais vu rassemblées. Ce même Auteur rapporte que parmi les machines des assiégés, il y avoit des *corbeaux* à l'extrémité desquels étoient des griffes de fer qu'on lançoit contre les assiégeans, & qui, s'accrochant à tous ce qui donnoit prise, l'enlevoit d'une vîtesse surprenante.

Corbeau de Duillius. C'étoit une machine semblable à la grue dont on se sert pour élever les fardeaux; ce *corbeau* étoit composé d'un mat qui s'élevoit sur le château de proue, de la hauteur de quatre brasses; ce mât avoit trois palmes de diamètre, & servoit de poinçon par le haut. La longue pièce de bois, qu'on appelle le *rancher* dans les grues, & qui portoit le *corbeau*, pesoit sur le pivot de fer qui étoit au bout du poinçon; le *rancher* tournoit aisément de tous les côtés sur son pivot, affuté par le moyen de la sellette sur laquelle s'appuyoient les limons; au bout du rancher il y avoit une poulie sur laquelle passoit la corde qui portoit le *corbeau*, dont la figure étoit en cône ou pyramidale; il devoit être de fer fondu & très pesant, afin que, tombant de son propre poids, lorqu'on lâchoit la corde, il perçât le pont de proue; mais comme il eût pu sortir par le même trou qu'il avoit fait en entrant, il y avoit des crochets de fer mobiles, attachés par des charnières, afin que le *corbeau* ayant crevé le pont, les crochets se plissent, se rouvrissent d'eux-mêmes, & se prissent à tous ce qu'ils rencontroient. Dès qu'un vaisseau ainsi armé approchoit d'un autre, à la portée de la machine, on lâchoit la corde pour la faire tomber du plus haut de la longue pièce de bois; dès que le *corbeau* étoit tombé on abattoit le pont, au bout duquel il y avoit des griffes de fer pour accrocher le bordage.

CORBES.
CORBITÆ.
CORBITORES.
} Les anciens employoient les hunes ou gabies comme les modernes. On voit sur un jaspe verd du Baron de Stosch un vaisseau de charge sans rames, allant à la voile. Il y a au-dessus de l'antenne une hune où aboutissent les cordages & une echelle de cordes. On le reconnoît pour un des vaisseaux appelés *corbita*, c'est-à-dire, bâtimens à hune; *corsis*, *panier* & hune. Dans la même collection on trouve plusieurs autres vaisseaux avec des hunes.

Dès le temps d'Hiéron, Roi de Syracuse, (*Athenæi v.*) on plaçoit dans les hunes des soldats qui jetoient sur les vaisseaux ennemis des flèches, des pierres, &c. & des gens chargés d'examiner les mouvemens de l'armée ennemie, que l'on appeloit *corbitores*.

CORBONI, mesure de capacité de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* HEMINE.

CORCYRA, isle, aujourd'hui Corfou. ΚΟΡΚΥΡΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette isle sont :
R. en argent.
C. en bronze.
O. en or.
Leurs types ordinaires sont :
Pégase.
Les prétendus jardins d'Alcinoüs.
Une proue de navire.
Une diote.

Un trident. — Une étoile.
Une tête de bœuf.

Les habitans de cette iſle ont fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur de Trajan, de M. Aurèle, de Fauſtine jeune, de Vérus, de Commode, de Sévère, de Domna, de Plautille, de Géta, d'Elagabale, de Sévère, de Caracalla, de Lucille, de Paula, de Soæmias.

Les Grecs diſoient que *Corcyra* avoit pris ſon nom de la Nymphe *Corcyre*, fille d'Aſopus, que Neptune déshonora dans cette iſle. Homère (*Odyſſ.*) fait dire à Nauſicaa que les Phéniciens ſeuls oſoient y aborder. On l'appeloit alors *Phæacia*.

CORCYRA Nigra, iſle, aujourd'hui *Curzola*. KOP.

Khell & Neumann attribuent à *Corcyra Nigra*, contre l'opinion de Pelletin, les médailles de bronze qui portent cette légende, avec des attributs relatifs à Bacchus & à ſes compagnons.

CORDACE. C'eſt le nom d'une danſe des anciens, qui étoit vive, gaie, fort laſcive, & qu'on ne danſoit ordinairement que lorſqu'on étoit ivre. Meurſius en parle dans ſon *orcheſtre*, & Pérrone l'a nommée ſans expliquer ſon caractère. Il fait ſeulement plaindre Trimalcion de ce qu'on n'avoit point pris ſa femme Fortunata pour danſer. Perſonne, dit-il, ne ſait pourtant mieux qu'elle cette danſe que nous appelons la *Cordace*.

CORDES. *Des cordes de nerfs*, ou pour parler plus exactement, de *tendons* ou *de ligamens*. Les anciens, qui faiſoient grand uſage de ces *cordes* dans leurs machines de guerre, déſignoient en général les veines, artères, tendons, ligamens, nerfs, par le mot *nerf*; & ils appeloient *corde de nerfs* une *corde* filée de ligamens. Ils preſcrivoient de choiſir entre les tendons, ceux des nerfs & des bœufs; & ſur ces animaux les tendons les plus exercés, comme ceux du col dans les bœufs, & ceux de la jambe du cerf. Mais comme il eſt plus facile de ſe pourvoir de ceux-là que de ceux-ci, c'eſt de cette matière qu'on a fait à Paris les premières *cordes de nerfs*, ſous les ordres & la direction du Comte d'Hérouville, qui fut engagé dans un grand nombre d'expériences ſur cet objet, pour aſſurer l'exactitude de ſes recherches ſur tout ce qui appartient à l'art militaire. Voici comment ces *cordes* ont été travaillées. On prend chez les bouchers, les tendons des jambes, on les fait tirer le plus entiers & le plus longs qu'il eſt poſſible. Ils ſe tirent de l'animal aſſommé, quand il eſt encore chaud. On les expoſe dans les greniers; on fait enſorte qu'ils ne ſoient point expoſés au ſoleil, de peur qu'ils ne sèchent trop vite, & qu'ils ne durciſſent trop. Il ne faut pas non plus que l'endroit ſoit humide, & qu'ils puiſſent ſouffrir de la gelée en hiver: ces accidens les feroient corrompre. Il y a auſſi un temps propre à prendre pour les battre: quand il ſont trop ſecs, ils ſe rompent; quand ils ſont trop frais, on en épure la graiſſe. Il faut éviter ces deux extrêmes. Avant que de les battre, on ſépare les deux bouts qui ſont trop durs & trop ſecs: le reſte d'ailleurs s'en diviſera plus facilement, ce qui ne peut arriver quand on leur laiſſe les deux bouts, qui ſont durs & ſecs comme du bois.

Les outils de cette eſpèce de corderie ſe réduiſent à un marteau de fer, une pierre & un peigne. Le bloc de pierre doit être un cube, dont la ſurface, polie du côté qui doit ſervir, ait huit à dix pouces en quarré. Le marteau peut peſer une demi-livre, & le peigne à huit ou dix dents éloignées les unes des autres d'environ ſix lignes, & toutes dans la même direction. Le ligament ne doit point être dépouillé de ſes membranes; on les bat enſemble juſqu'à ce qu'on s'aperçoive que la membrane ſoit entièrement ſéparée des fibres. Sept à huit ligamens battus & fortement liés enſemble, ſuffiſent pour faire une poignée; on paſſe la poignée dans les dents du peigne: cette opération en ſépare la membrane, ainſi que les fibres les unes des autres. Le point le plus important dans tout ce qui précède, eſt de bien battre, c'eſt de-là que dépend la fineſſe du nerf. Si le nerf n'eſt pas aſſez battu, on a beau le peigner, on l'accourcit en en rompant les fibres, ſans le rendre plus fin. Le ſeul parti qu'il y ait à prendre dans ce cas, eſt de l'écharpir avec les mains, en ſéparant les fibres des brins qui ont réſiſté au peigne, pour n'avoir pas été ſuffiſamment travaillés ſous le marteau.

Quant au cordelage de cette matière, il n'a rien de particulier. On file le nerf comme le chanvre, & on le commet ſoit en auſſière, ſoit en grelin. Avant que de ſe ſervir de ces *cordes*, il faut les faire tremper dans l'huile la plus graſſe: elles ſont très-élaſtiques & très-fortes. Voici une expérience dans laquelle le Comte d'Hérouville a comparé les forces d'une *corde* de chanvre, d'une *corde* de crin & d'une *corde* de nerf. On prit le nerf le plus long qu'on put trouver, on le peigna avec beaucoup de douceur; on en fila du fil de carret; on prit ſix bouts de ce fil, de neuf pieds chacun; on les commit au tiers, c'eſt-à-dire que ces neufs pieds ſe réduiſirent à ſix dans le commettare. Cette *corde* ſe trouva de quinze lignes de circonférence, & tout-à-fait ſemblable à une *corde* de chanvre très-parfaite, qui avoit ſervi à quelques expériences de Duhamel ſur la réſiſtance des *cordes*, & qui avoit été faite du chanvre d'Italie le mieux choiſi. On tint auſſi toute prête une *corde* de crin de même poids, & commiſe au même point que la *corde* de nerf, mais qui ſe trouva de dix-huit lignes de circonférence. On fit rompre ces *cordes*, & l'on éprouva que la *corde* de nerf étoit une fois plus forte que celle de crin, & d'un ſixième plus que la *corde* de chanvre la plus parfaite. La *corde* de nerf ſoutint 780 livres avant la rupture. On remarqua qu'en s'alongeant

par les charges ſucceſſives qu'on lui donnoit, les pettes que faiſoit ſon diamètre étoient à peu-près en même raiſon que les accroiſſemens que prenoit ſa longueur, & qu'après la rupture elle ſe reſtitua exactement à ſa longueur & groſſeur premières.

On a ſubſtitué ces *cordes* aux reſſorts des chaiſes de poſte & d'autres voitures, & elles y ont très-bien réuſſi. (*Article de l'anci. Encyclopédie.*)

Des cordes de cheveux. Les anciens ont auſſi fait filet des *cordes de cheveux* dans les circonſtances fâcheuſes qui les y déterminoient. Les Carthaginoiſes coupèrent leurs cheveux pour fournir des *cordes* aux machines de guerre qui en manquoient. Les femmes Romaines en firent autant dans une extrémité ſemblable : *maluerunt pudicissimæ matronæ, deformato capite, liberè vivere cum maritis, quàm hostibus, integro decore, servire.* Je ne cite que ces deux exemples, entre un grand nombre d'autres que j'omets, & dont je ne ferois qu'un éloge très-modéré ſi je les rapportois ; le ſacrifice des cheveux me paroiſſant fort au deſſous de ce que des femmes honnêtes & courageuſes ont fait en tout temps & font encore tous les jours. (*Cheval. de Jaucourt.*)

« La ceinture de *corde* que porte ſur les reins une Divinité Gauloiſe (*Rec. de Caylus III. pl.* 88. *n.* 2.) préſente une ſingularité ; mais elle étoit en uſage dans la Gaule. Il paroît par pluſieurs monumens que cette nation ne connoiſſoit rien de plus délicat ; on peut du moins en être perſuadé, puiſqu'ils faiſoient de ces *cordes* groſſières, la parure de leurs Dieux. »

CORDIA, famille Romaine, dont on a des médailles ;
RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.
Le ſurnom de cette famille eſt RUFUS.

CORDUBA, en Eſpagne. CORDU.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en bronze..... *Florez*..... *Hunter.*
O. en or.
O. en argent.

CORDUS, ſurnom de la famille *Mucia*. Le mot *cordus* déſignoit l'animal ou le végétal dont la naiſſance avoit été tardive, tels que le foin d'automne, (*Columel. VI.* 3.) les agneaux nés dans l'été, (*Plin. VIII.* 47.) &c.

CORE, meſure. *Voyez* COR.

CORÈBE étoit fils de Mygdalus, frère d'Hécube, & appelé pour cette raiſon *Mygdonides*. Il devint amoureux de ſa couſine Caſſandre ; & alla à Troye offrir du ſecours à Priam, dans l'eſpérance d'épouſer ſa fille. La nuit du ſac de Troye ayant vu la Princeſſe attachée du temple de Pallas, les cheveux épars & les mains enchaînées, il ſe jeta ſur ſes raviſſeurs, mais il ſuccomba ſous leurs coups.

Winckelmann (*Pier. de Stoſch. IIIe claſſe, n°.* 338.) croit reconnoître *Corebus* tué par Pénélée ; 1°. ſur une cornaline de cette collection ; 2°. ſur une pierre gravée du Marquis Lucatelli, où ſe voyoit une troiſième figure qui ſe plonge une épée dans les flancs ; 3°. ſur un bas-relief de la Villa Borghèſe. Mais il ne donne aucune raiſon qui ait pu le déterminer à cette explication.

CORÉES. *Voyez* KOPAIA après CORACINUS.

CORESUS. *Voyez* CALLIRHOÉ.

CORFOU. *Voyez* CORCYRA.

CORICÉE. *Coriceum*, pièce des gymnaſes anciens. Les Grammairiens ne conviennent pas de la ſignification préciſe de ce mot. Ceux qui le font venir du mot grec *κόρη*, jeune fille, prétendent que *coriceum* étoit le lieu où les jeunes filles s'exerçoient à la lutte & à la courſe. Quelques-uns le font venir de *κυρὰ*, cheveux, & diſent que c'étoit un lieu deſtiné à couper la barbe & les cheveux. Mercurial, ſans s'inquiéter de l'étymologie, dit que c'étoit un lieu où l'on ſerroit les habits de ceux qui s'exerçoient dans les paleſtres, ou qui ſe baignoient. Baldus dérive le mot *coriceum* du mot grec *κάρυκος*, qui ſignifie bâle ou *éteu* ; & dit que c'étoit un jeu de longue paume & de ballon, pièce néceſſaire dans un gymnaſe. Cette explication paroît préférable.

CORIE, les Arcadiens, dit Cicéron, appeloient de ce nom Minerve, fille de Jupiter & de Coriphe, une des Océanides, & la regardoient comme inventrice des quadriges.

CORINTHE, *Corinthus*, ville de Grèce, dans le Péloponnèſe ou la Morée, près de l'Iſthme, ou de la langue de terre qui joint le Péloponnèſe à la Grèce, entre le golfe de Lépante & celui d'Enghia. *Corinthe* fut fondée par Siſyphe, fils d'Eole, ou, ſelon Paterculus (*l.* 1. *c.* 3.) environ cent ans après le ſac de Troye, par Haletes, fils d'Hippotes, & le ſixième des Héraclides, depuis Hercule leur chef. Homère en parle (*Iliad. liv. II. v.* 570.). Elle s'appela d'abord *Ephyre*, dit Paterculus. On croit qu'elle prit le nom *Corinthe* de Corinthe, fils de Marathon, ou, ſelon d'autres, de Pélops, qui la rétablit. C'étoit une des plus importantes villes de la Grèce. Elle eut d'abord des Rois ; enſuite elle ſe fit républicaine. Lucius Mummius la prit pour les Romains, & la pilla l'année même que Scipion détruiſit Carthage, c'eſt-à-dire, l'an de Rome 607, & par conſéquent 147 avant Jeſus-Chriſt. Elle ſubſiſta, ſelon Paterculus, pendant 852 ans. Le feu, que le Conſul Mummius y fit mettre, fondit toutes les ſtatues & les ouvrages de différens métaux qu'il y avoit en très grande quantité ; & le mélange de tous ces différens métaux fondus enſemble, pro-

Digitized by Google

duiſit *l'airain de Corinthe*, ſi rare & ſi eſtimé chez les anciens. Jules Céſar la rétablit, & du temps de S. Paul elle étoit encore floriſſante. Etienne dit qu'elle s'eſt appelée *Épope*, *Pagos Ephyta*, *Heliopolis* & *Acrocorinthus*. Ce dernier nom déſignoit proprement la citadelle, qui étoit ſi élevée, & d'un accès ſi pénible, qu'il avoit paſſé en proverbe de dire des choſes difficiles : Il n'eſt pas permis à tout le monde d'aller à *Corinthe*. *Non omnibus licet adire Corinthum*. C'étoit proche de *Corinthe* que l'on célébroit les jeux Iſthmiques.

CORINTHE, en Achaie. ΚΟΡΙΝΘΙΩΝ & ΚΟΡ & Ϙ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

C. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Son ſymbole eſt Pégaſe. —

Un trident. —

Un dauphin. —

La tête de Pallas. — La Chimère.

Devenue colonie Romaine, *Corithe* a fait frapper des médailles latines avec ces légendes :

LAUS. JULI. CORINT. *Laus Julia Corinthus*. COL. JUL. AUG. COR. *Colonia Julia Auguſtus Corinthus*, en l'honneur de Céſar avec Auguſte, de M. Antoine, d'Auguſte, de Julie, de Livie, de Caius avec Lucius, d'Agrippa jeune, d'Antonia, de Tibère, de Germanicus, de Claude, d'Agrippine jeune, de Néron, d'Octavie, de Galba, de Domitien, de Plotine, d'Hadrien, de Sabine, d'Aelius, d'Antonin, de Fauſtine mère, de M. Aurèle, de Vérus, de Lucille, de Commode, de Sévère, de Domna, de Caracalla, de Plautille, de Géta, de Macrin, de Caligula, de Trajan, d'Elagabale, d'Alex.-Sévère, de Gordien.

Les médailles de *Corinthe* ont été appelées quelquefois des *poulains*, à cauſe du Pégaſe qui leur ſert de type, comme celles d'Athènes ont porté le nom de *chouettes* par une raiſon ſemblable. (*Jul. Polluc. Onomaſt.*)

CORINTHIARIUS, fondeur ou ciſeleur de bronze de Corinthe. On trouve ſur des inſcriptions antiques, *à Corinthiis faber* (*Muratori.* 930. 10.) *à vaſis Corinthiis*, (*ibid.* 924. 12.) & *Corinthiar. Agrippa.*

CORINTHIEN (vaſe & airain.). *Voyez* BRONZE.

CORIOLAN. Winckelmann (*pag. xxiii. de la Préface de ſes* Monumenti inediti) dit que l'on a cru mal-à-propos reconnoître *Coriolan* & ſa mère dans une peinture des Thermes de Titus. La femme qui parle à *Coriolan*, bien loin d'être vieille, comme devoit être ſa mère, eſt jeune; & de plus, la ſcène de cette peinture eſt dans un endroit fermé, contre la vérité de l'hiſtoire de *Coriolan*.

Le groupe d'un homme nud, portant un caſque & une épée, & d'une femme plus petite qui l'embraſſe, placé dans la villa Borghèſe, avoit été pris auſſi pour *Coriolan* & ſa femme Volumnia. Mais cette figure repréſente un héros Grec; car les Romains habilloient leurs ſtatues contre l'uſage des Grecs, dont Pline a dit : *Graeca res eſt nihil velare*, &c. On voit un deſſin de ce groupe dans le *Theſaurus Antiq. Graec. de Gronovius*, *tom. II pl. 76.*

CORIOPSALÈS, ſurnom de Bacchus. *Voyez* SICYONE.

CORITUS, Roi d'Étrurie, fut père de Jaſius & de Dardanus. C'eſt par lui que les Troyens, ſelon les fables, étoient originaires d'Italie. *Voyez* DARDANUS, GANIMÈDE.

CORIUM, la fondation ou le premier lit d'un ouvrage de maçonnerie.

CORNALINE. La véritable *cornaline* que les vieux Auteurs François nomment *carnéole* ou *cornéole*, n'a rien de jaunâtre comme la ſardoine, avec laquelle on la confondoit autrefois.

Elle eſt d'un beau rouge, qu'on ne peut mieux comparer qu'à un morceau de chair fraîchement coupée. Dans chaque *cornaline*, cette couleur prend des tons & des nuances différentes, depuis le rouge le plus vif juſqu'à celui qui, preſqu'entièrement éteint, reſſemble à la pelure d'oignon. Cependant les *cornalines* les plus hautes en couleur, de même que celles qui ſont les plus nettes, celles où l'on ne remarque aucun nuage, & qui ne ſont point traverſées par des fils & des veines qui les font paroître ondées, & qui augmentent les difficultés du travail, ſont certainement les plus belles, & ont toujours été préférées. On nomme ces dernières *cornalines de la vieille roche*, & nous apprenons de Pline qu'on les tiroit anciennement d'un roc près de Babylone. Les autres *cornalines* que la Bohême, la Sardaigne & pluſieurs autres endroits de l'Europe préſentent, ſont aſſez communes; mais les parfaites, de quelque lieu qu'elles viennent, ſont recherchées, & il eſt très-rare d'en trouver d'une certaine étendue.

On ne peut pas confondre la *cornaline* avec le jaſpe rouge, parce que la première eſt demi-tranſparente, & que le ſecond eſt opaque.

CORNE d'abondance; *cornu copiæ*, étoit une *corne* d'où ſortoit en abondance tout ce que l'on pouvoit ſouhaiter, par un privilége que Jupiter donna à ſa nourrice Amalthée. Cette *corne* d'abondance accompagne ſouvent les images de Cérès, de Bacchus, & des Héros qui ont procuré l'abondance aux hommes. On en met quelquefois deux pour marquer une abondance extraordinaire. C'eſt ainſi qu'on trouve quelquefois Mercure, tant parce qu'il eſt le Dieu des marchands & du lucre, que parce que ſon antre étoit plein de toutes

ſortes de biens, ſelon l'Auteur des vers attribués à Orphée. Hercule, ſelon Photius, étoit ſouvent peint avec la *corne* d'abondance ſur le bras; & cela, parce qu'il avoit coupé une *corne* à Achelous, qui, pour la ravoir, fit préſent à Hercule de la *corne* d'Amalthée. *Voyez* ACHELOUS, AMALTHÉE.

Dans la collection des pierres gravées de Stoſch, qui eſt chez le Roi de Pruſſe, on voit le beau Jupiter *exſuperantiſſimus*, qui tient une *corne* d'abondance de la main gauche. Jupiter paroît avec ce même attribut ſur une médaille des Locriens, (*Goltz. Magn. Grac. tab.* 27.) & ſur le deſſin d'un bas-relief en marbre, qui étoit dans le recueil de deſſins du Commandeur del Pozzo, chez le Cardinal Albani.

Quoiqu'il fut ordinaire de donner pour attribut a Mercure la *corne* d'abondance, il eſt très-rare aujourd'hui de trouver des figures du meſſager des Dieux qui portent cet attribut. Il n'y en a qu'une ſeule dans la nombreuſe collection de Stoſch (*IIe claſſe, n°.* 405.)

Sur une médaille de Naxos, Hercule paroît avec la *corne* d'abondance. On lui voit auſſi cet attribut à la villa Ludoviſi à Rome, & ſur le fragment d'un vaſe conſervé au palais Barberini.

Perſuadé que les *cornes* d'abondance ne paroiſſoient jamais ſans fruits dans les anciens monumens, Maffei (*Obſerv. lett. tom. II. p.* 249.) a pris pour des *cornes* à boire, deux *cornes* de diverſe grandeur, ſemblables à des *cornes* de bœuf, que tiennent deux figures ſculptées ſur la célèbre coupe d'agate du Roi des Deux-Siciles. Mais il ne ſavoit pas que la ſtatue d'Harpocrate, du capitole, trouvée dans la villa d'Hadrien, tient une *corne* de bœuf de grandeur naturelle & ſans fruits, qui eſt cependant une *corne* d'abondance, attribut ordinaire de ce Dieu. La *corne*, portée par une figure qui a de la barbe, ſculptée ſur la coupe d'agate, eſt de la grandeur des *cornes* d'abondance ordinaires; car elle a pour meſure la moitié de la hauteur de la figure. On voit auſſi au palais *Mattei*, à Rome, un génie avec de la barbe, dont la tête reſſemble à Hercule, & qui porte une *corne* ſans fruits.

CORNE *d'abondance* (on voit une) ſur les médailles de Néapolis en Italie, de Paeſtum, de Copia.

On en voit deux ſur les médailles de Larinum, de Philomelium, de Valentia en Italie. Ces *cornes* d'abondance doubles déſignent deux Souverains régnans enſemble ſur une même contrée. Tels furent quelques Ptolémées; tels furent Valérien & Gallien, que l'on voit exprimés par ce double type ſur les médailles d'Héliopolis. (*Vaillant. Colon. II. p.* 346.)

CORNE. } Les anciens ſe ſervirent long-tems
CORNES. } des *cornes* de bœuf pour boire & pour faire des libations après le repas ou dans les ſacrifices. *Voyez* BŒUF. On en trouve mille exemples dans les Ecrivains Grecs, Latins, & ſur les marbres antiques.

On en voit deux en marbre à la villa Borghèſe, qui ſe terminent en tête de bœuf, & dont le diamètre de la grande ouverture eſt de près de vingt pouces de France. Ces eſpèces de coupes étoient encore en uſage chez les Grecs dans le neuvième ſiècle. Elles paroiſſent auſſi ſur d'anciennes tapiſſeries (*Monum. de la Monar. Françoiſe de Montfaucon*) qui repréſentent la conquête de l'Angleterre par Guillaume-le-Conquérant. En 787, le Concile de Calcuth, en Angleterre, défendit de célébrer la meſſe dans des calices de *cornes*, c'eſt-à-dire, dans des *cornes* à boire. On conſerve encore dans les cabinets des pays du Nord de ces *cornes*, dont l'uſage eſt déterminé par leur garniture. Elles ſont garnies près de leur embouchure d'un ſupport de métal, terminé en pieds d'oiſeau ou autres figures ſaillantes, pour les faire tenir debout ſur la table, & pour empêcher que la liqueur ne s'écoule. Olaüs Wormius en a décrit de ſemblables dans ſes *Monum. Danica*, *lib. V.* (*Hafniæ* 1643.) & l'on en voit une pareille dans les *Atlantiques* de Rudbek, (*tom. 2. pag.* 274. *fig.* 17.)

Les Orientaux ont toujours fait des *cornes* le ſymbole de la force & de la puiſſance; c'eſt pourquoi on voit un grand nombre de Divinités anciennes chargées de cet attribut. Tels furent Bacchus, Pan, Jupiter-Ammon, Junon-*Sofpita*, &c. (*Voyez* leurs articles). Les vents eux-mêmes portent quelquefois des *cornes*.

Ce fut ſans doute pour faire alluſion à cette ancienne parabole des Orientaux, que des Rois de Macédoine, de Syrie, de Thrace, &c. qui n'avoient pas la prétention d'être crus fils de Jupiter-Ammon, comme Alexandre-le-Grand, firent placer des *cornes* à leurs diadêmes. *Voyez* BELIER.

On ſe ſervit ſouvent des *cornes* au-lieu de trompettes. *Voyez* CORNETS.

Les caſques étoient quelquefois chargés de véritables *cornes* d'animaux, comme Diodote l'aſſure des Gaulois; quelquefois de *cornes* de métal: de-là vint le nom générique *cornes*, qui fut donné par la ſuite au cimier, à la crête, & aux autres parties ſaillantes du caſque. (*Æneid. XII.* 89.):

Enſemque, clypeumque, & rubra cornua criſtæ.

Les deux boutons ſaillans fixés aux extrémités des bâtons ſur leſquels on roule les manuſcrits longs, *volumina*, étoient appellés *cornua*. Ces boutons étoient figurés en croiſſant, *lunula*, *menis*, afin de maintenir le volume ſous leurs deux prolongemens (*Auſon. Profeſſ. Burdigal.* 26. 1.):

Quos legis à prima deductos menide libri
Doctores patriæ ſcito fuiſſe meæ.

Et Ovide (*Triſt.* 1. 1. 8.):

Candida nec nigra cornua fronte geras.

Sur la pierre 44e du cabinet du Roi, (*Mariette*) un Sacrificateur étend le bras gauche, & alongeant le doigt indicateur & le pouce, il ſemble *faire* ce que nous nommons *les cornes*; ſorte de geſte qui étoit familier à ceux qui aſſiſtoient aux Bacchanales. Si l'on en croit Gori, auteur de cette obſervation, ce geſte, loin d'être inſultant, ſignifioit la puiſſance du Dieu du vin, qui lui-même étoit ſouvent repréſenté avec des *cornes*, ou ſous la figure d'un taureau.

CORNES à la tête des Rois. *Voyez* BÉLIER.

CORNES des autels. *Voyez* AUTELS.

CORNES-trompettes. *Voyez* CORNETS.

CORNEILLE. La *corneille* étoit anciennement le ſymbole de Minerve; mais depuis que cet oiſeau eut accuſé les filles de Cécrops, Minerve le chaſſa, & choiſit la chouette pour le remplacer. Pauſanias parle d'une ſtatue de Minerve, qui portoit une *corneille* ſur le poing.

La rencontre ou le chant d'une *corneille* ſeule étoient d'un funeſte préſage. Virgile (*Ecl.* 1.):

.... Malum hoc nobis, ſi mens non læva fuiſſet,
Sæpe ſiniſtra cava prædixit ab ilice cornix.

Étoient-elles deux ou pluſieurs enſemble? les époux croyoient cette rencontre heureuſe pour leur hymen, parce qu'on célébroit l'amour conjugal des *Corneilles*.

Si l'on en croit le faux Ctéſias (*Indic. p.* 14.) les fabuleux Pygmées ſe ſervoient à la chaſſe de *corneilles* au-lieu de chiens.

Feſtus dit qu'il y avoit à Rome, au-delà du Tibre, un endroit conſacré aux *corneilles ſacrées*, *cornificarum divarum*. On leur donnoit ce ſurnom, parce qu'on les croyoit chères à Junon : *Quòd in Junonis tutela eſſe putabantur.*

Panvini rapporte, dans ſa deſcription de Rome, l'inſcription ſuivante, gravée en leur honneur, & trouvée dans la XIVe région :

DEIVAS
CORNISCAS
SACRUM.

CORNELIA, famille Romaine, dont on a des médailles :

RR. en or.
C. en argent.
C. en bronze.

Les ſurnoms de cette famille ſont : *Æmilianus*, *Africanus*, *Asiagenes*, *Asina*, *Balbus*, *Blasio*, *Calvus*, *Caudinus*, *Cethegus*, *Cina*, *Clodianus*, *Dolabella*, *Hispalus*, *Lentulus*, *Magnus*, *Maluginensis*, *Merula*, *Nasica*, *Scipio*, *Serapio*, *Sisenna*, *Spinther*, *Sulla*, *Sura*.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

CORNEMUSE. La *cornemuſe*, ou du moins une eſpèce de *cornemuſe*, eſt fort ancienne; car S. Jérôme parle d'un inſtrument uſité dans les temps reculés, & compoſé d'une peau & de deux chalumeaux d'airain; par l'un on inſpiroit le vent, & l'autre produiſoit le ſon. Il paroit encore, par quelques paſſages, que les anciens avoient une eſpèce de *cornemuſe* à laquelle un petit baril ou tonnelet de bois ſervoit d'outre. Kircher, dans ſa *Muſurgie*, donne la figure d'une *cornemuſe* faite dans ce goût. Elle a cinq flûtes, qui toutes reçoivent le vent d'un cylindre, par le moyen de ſon embouchure. Une ſeule flûte a des trous pour exécuter la mélodie; les deux autres paroiſſent être mobiles, & pouvoir tourner à volonté autour du cylindre.

CORNES. *Voyez* CORNE.

CORNET. *CORNICINES.* On voit au Muſéum Capitolin, un tombeau antique, ſur lequel ſont ſculptés des combats d'Amazones; l'un des petits côtés offre le combat d'une Amazone à cheval contre un fantaſſin. Un trompette les anime au combat avec ſon inſtrument, qui eſt preſque droit, légèrement courbé & conique, tel que les cors ou *cornets* des anciens Paladins.

L'uſage de ſouffler dans des cornes, comme dans des trompettes, étoit établi de toute antiquité.

Les Héros Grecs ou les Crieurs aux jeux olympiques ſe ſont auſſi ſervi d'une trompette courbée, c'eſt-à-dire, d'un *cornet*, pour demander le ſilence, annoncer enſuite les différens exercices, & proclamer les vainqueurs. L'inſcription gravée ſur la ſtatue d'un vainqueur à Olympie, atteſte cet uſage. Pollux l'a conſervée dans ſon Onomaſticon, (*liv.* 4, *Segm.* 92. *edit. Veſtenii.*) elle dit que cet athlète, qui étoit en même-temps hérault, s'acquittoit de ce dernier emploi, ſans ſe ſervir de cor', οὐδ' ἐκορυλάτησεν. Sans doute que la voix du nouveau Stentor ſuffiſoit pour le faire entendre de la multitude innombrable raſſemblée à ces jeux. Les ſtatues du prétendu gladiateur mourant du capitole, nous offre, ſelon la conjecture du ſavant Winckelmann, un hérault reconnoiſſable au cor ou *cornet* qui eſt placé ſur ſon bouclier.

Les Romains reçurent des Germains & des Gaulois l'inſtrument militaire qu'ils appelèrent *cornu*, & qui fit donner aux ſoldats qui s'en ſervoient le nom de *cornicines*. Les peuples du Nord ont employé de toute antiquité les cornes pour s'animer au combat; c'eſt d'eux que viennent les *cornets militaires* transformés aujourd'hui en cor-

Digitized by Google

de chaſſe. La mythologie de l'Edda a rendu célèbre le *cornet* d'Odin, dont le ſon jetoit la terreur & la conſternation dans le cœur de ſes ennemis. Si les poëmes de Fingal ſont authentiques, les anciens Irlandois & Ecoſſois ne redouroient pas moins le terrible *cornet* d'Oſſian & celui des héros de ſon âge. Les vieux Romanciers François parlent ſans ceſſe de ces inſtrumens. Ils faiſoient partie de l'armure des Paladins, & leur ſervoient à donner le ſignal des combats, à animer les guerriers, & plus ſouvent à annoncer leur arrivée près des châteaux ou des villes. La vie de Charlemagne, ridiculement attribuée à l'Archevêque Turpin, dit que dans un combat *les payens firent retentir mille cornets*.

On démêle au travers de ces fables ridicules, l'uſage conſtant chez les peuples du Nord de ſe ſervir de *cornets* dans les combats; & c'eſt auſſi le ſeul uſage que l'on puiſſe attribuer aux deux grands *cornets* du cabinet de Ste Geneviève, ainſi qu'à la corne d'or de Copenhague. Les reliefs qui ornent ce dernier *cornet* ont ſervi à fixer le temps de ſa fabrique. Wormius le fait remonter avant l'année 948, celle où le Danemarck embraſſa le chriſtianiſme. Les reliefs n'offrent en effet rien de relatif à cette religion; & tout ce que l'on y voit annonce au contraire le paganiſme & le culte des fauſſes divinités.

On trouve encore pluſieurs de ces *cornets* dans les collections qui renferment des monumens du moyen âge. Il y en a un à la Ste Chapelle de Paris, un autre dans la Chartreuſe des Portes en Bugey, deux au Muſéum de Florence, &c.

CORNET à jeter les dés. Les anciens ſe ſervoient pour jouer aux dés, de *cornets* faits extérieurement comme les nôtres. Les Grecs les appeloient κόρνοι, petites tours, & φίμοι; les Romains *fritilli*, pour imiter le bruit que l'on faiſoit en les agitant. *Martial*, (*IV. 14. 7.*) parlant des ſaturnales, dit:

Dum blanda vagus ulea decembr
Incertis ſonat hinc & indè fritillis.

On les faiſoit de corne, d'ivoire & de buis. Le Scholiaſte de Juvénal nous apprend que l'on s'étoit ſervi autrefois de cornes d'animaux pour jeter les dés: *Apud antiquos in cornu mittebant teſſeras, moventeſque fundebant.* Auſone décrit des *cornets* de buis qui étoient remplis de petites diviſions en forme de degrés, pour mieux agiter les dés, & pour éviter la tromperie des dés chargés, (*Proſeſſ. 1. 14.*):

Alternis vicibus quos præcipitante rotatu
Fundunt excuſſi per cava buxa gradus.

Dans les tableaux que l'on a découverts à Herculanum on voit une caricature qui repréſente Énée portant ſon père Anchiſe; il eſt ſuivi d'Iule. Tous les trois ſuient de Troie; ils ſont peints nuds en priapes; ils ont des têtes de chien, & ils portent des *cornets* pour jouer aux *dés*. On préſume que le peintre a voulu faire alluſion à Auguſte & à l'Empereur Claude, qui ſe diſoient iſſus d'Énée, & qui étoient grands joueurs de *dés*.

CORNIÆ (*Aedituus Dianæ.*) Muratori (119. 1.) rapporte une inſcription gravée à l'honneur du Prêtre de Diane *cornia*, c'eſt-à dire, à l'autel de corne. On trouvera l'explication de ce ſurnom dans l'article AUTEL.

CORNICULA. } *Cornicularius*, nom d'un
CORNICULARII. } Officier de guerre chez les Romains. C'étoit un Lieutenant du Tribun militaire qui le ſoulageoit dans l'exercice de ſa charge. Les *corniculaires* faiſoient les rondes à la place des Tribuns, viſitoient les corps-de-gardes; & ils étoient chargés à-peu-près des mêmes fonctions que les Aides-Major de nos troupes. Le nom de *corniculaires* fut donné à ces Officiers, parce qu'ils avoient un petit cor, *corniculum*, dont ils ſe ſervoient pour donner les ordres aux ſoldats. Suétone (dans le Livre des *Grammairiens illuſtres*), Valère-Maxime, (*L. VI. c. 1.*) & pluſieurs Auteurs parlent des *corniculaires*. Il en eſt auſſi fait mention dans le Droit.

On trouve dans les *Notices de l'Empire* un Huiſſier ou Greffier nommé *Corniculaire*. Son office étoit d'accompagner par-tout le Juge, & de le ſervir; d'écrire les ſentences qu'il prononçoit. *Exceptor, commentarienſis, cornicularius.* (GODEFROY *ſur la L. 10, Theodoſ. de Cohort.* & Juret. ſur Symmaque, *L. X, épître 56.*)

Ces *corniculaires*, *cornicularii*, étoient ainſi nommés parce qu'ils ſe tenoient à l'un des coins, *cornu*, du parquet où le Magiſtrat rendoit la juſtice, pour empêcher que perſonne n'y entrât. *Cornicularii, quia cornibus ſecretarii prætoriani præerant.*

Ce nom pris au premier ſens, vient, ſelon Saumaiſe, de *corniculum*, qui ſignifie le cimier d'un caſque; & en effet Pline (*X. 43.*) nous apprend qu'on fixoit ſur les caſques des cornes de fer ou d'airain appelées *cornicula*. D'autres le tirent du petit *cor* que portoient ces Officiers, ce qui eſt plus vraiſemblable. Dans ce dernier ſens on le dérive de *cornioulum*, corner à mettre de l'encre.

CORNIPÈTE. Rabelais s'eſt ſervi de ce mot pour déſigner un bœuf qui donne des coups de cornes. Les Antiquaires pourroient l'adopter & le ſubſtituer dans la langue de la numiſmatique, au *bos cornupeta*, qui ſert de type à tant de médailles.

CORNISCÆ. Voyez CORNEILLE.

CORNO. *Voyez* BONNET *Phrygien*.

CORNOPIEN, ſurnom d'Hercule. Il venoit du

mot *Cornopes*, que quelques peuples de la Grèce donnoient aux ſauterelles, dont on croyoit que ce Dieu étoit le deſtructeur. Apollon en partageoit la gloire avec lui.

CORNOUILLER de Romulus. Ce Roi voulant prendre un augure, lança du mont Aventin, où il ſe trouvoit placé au pied du mont Palatin, ſon javelot fait de bois de *cornouiller*. Il pénétra dans la terre, y jeta des racines. La ſuperſtition entoura de murs cet arbre, devenu ſacré. (*Plutarch. Romul.*)

CORNUFICIA, famille Romaine dont on a des médailles :

RR. en or.
RRR. en argent.
O. en bronze.

CORNUTUS, ſurnom de la famille CÆCILIA.

CORŒBUS. *Voyez* CORÈBE & PSAMMATHÉ.

CORONARIUS de Triere Danae. Muratori (786. 1. *Theſ. Inſcr.*) rapporte l'inſcription ſuivante :

ATHENIO. DE
III. DANAE CORO
NARIUS QUARTAE
AUFIDIAE UXORI. SUAE
BENEVOLENTI. EJUS. ET
HONORIS CAUSSA
FECIT. H. S. E.

Il croit que cet Officier de marine étoit chargé d'orner de couronnes les navires victorieux ou les ſalles des feſtins.

CORONE, dans la Meſſenie. ΚΟΡΩΝΑΙΩΝ.
M. Eckhel attribue à cette ville une médaille autonome de bronze du cabinet impérial.

CORONIS. Le mot métaphorique *coronis* ſe prend pour la fin d'un ouvrage ; d'où eſt venue la phraſe *Coronidem imponere*. Martial a dit :

Si nimius videor, ſeraque coronide longus,
Eſſe liber : legito pauca, libellus ero.

CORONIS, fille de Phlégyas, l'homme le plus belliqueux de ſon temps, fut aimée d'Apollon, qui la rendit mère d'Eſculape ; mais ayant eu un autre amant pendant ſa groſſeſſe, Apollon, inform par le corbeau de cette infidélité, prit ſon arc & ſes flèches, &, dans le premier mouvement de ſa colère, en perça le ſein de *Coronis*. Il ſe repentit enſuite, mais trop tard, de s'être vengé ſi cruellement ; & déſeſpéré de la mort de ſa maîtreſſe, il punit celui qui lui avoit fait un ſi mauvais rapport, & rendit le corbeau noir, de blanc qu'il étoit. Quant à l'enfant que *Coronis* avoit dans ſon ſein, le Dieu l'en retira, & le fit porter dans l'antre du Centaure Chiron : c'étoit Eſculape. *Coronis* participa aux honneurs divins qu'on rendit à ſon fils ; elle eut une ſtatue dans le temple d'Eſculape, chez les Sycioniens, & fut miſe au rang des Divinités.

CORONIS, fille de Phlégyas, Roi d'un canton de la Béotie, & fils de Mars & de Chryſe, ſe promenant un jour ſur le bord de la mer, fut aperçue de Neptune, qui devint amoureux d'elle, & voulut lui faire violence. *Coronis* prit la fuite ; mais ne pouvant éviter les pourſuites du Dieu de la mer, elle invoqua la chaſte Minerve, qui la métamorphoſa en corneille, & la prit ſous ſa protection.

CORONIS. Pauſanias parle d'une Déeſſe de ce nom honorée à Sycione ; elle n'avoit point de temple, mais on lui ſacrifioit dans celui de Pallas.

CORONIS, une des Hyades, fille d'Atlas. *Voyez* HYADES.

COROPISSUS, en Lycaonie. ΚΟΡΟΠΙΣΣΕΩΝ.
On a une médaille impériale grecque de cette ville, frappée en l'honneur d'Hadrien.... *Pellerin.*

CORPUS. Ce mot déſignoit chez les Romains non-ſeulement une compagnie ou communauté (*collegium*), mais encore le recueil des ouvrages d'un Ecrivain. Sénèque nous en fournit un exemple, lorſqu'il dit à un de ſes amis, en parlant du Livre que cet ami avoit compoſé (*epiſt.* 46.) : *Brevis mihi viſus eſt, cum eſſet nec mei, nec tui corporis, ſed qui primo aſpectu aut T. Livii, aut Epicuri poſſet videri.*

CORRECTEUR, nom de charge & de dignité chez les Romains. C'étoient des Magiſtrats que les Empereurs envoyoient dans des provinces, dont parlent Treb. Pollion, dans la vie de Tetrique père (*c.* 23. *l.* IX. *c.* 9.), & Saumaiſe ſur *Solin* (*pag.* 806.). Tillemont remarque (*Hiſt. des Empereurs, t. V. p.* 363.) qu'ils étoient juges ordinaires avec les Conſulaires & les Préſidens.

CORRECTURA, étoit le nom de la dignité des *Correcteurs* chez les Romains. Auſone fait mention de la *Correctura* d'Eſpagne (*Parent.* XXIV. 11.) :

Nam Correctura tibi Tarraco ibera tribunal
Prabuit, affectans eſſe clienta tibi.

CORROYEUR, *coriarius*. Artémidore (1. 53.) nous apprend que les gens de cette profeſſion étoient obligés d'habiter & d'exercer leur art hors des villes.

CORSE, iſle. M. Neumann rapporte à la *Corſe* une médaille autonome de bronze, ſur laquelle on voit le Q avec trois épis & deux globules ; ſur l'autre côté on aperçoit une tête de femme voilée.

Digitized by Google

CORSET. Les Grecs avoient la coutume de faire porter aux filles des *corſets* très-ſerrés, pour leur donner une taille fine.

..... *Vincto pectore ut graciles ſint*, dit Térence.

CORTELINS, *Cortelini*, Officiers de la Cour des Empereurs de Conſtantinople. C'étoient les ſimples portiers du palais, office bas, & au-deſſous de celui des Cortinaires, qu'il ne faut point confondre avec ceux-ci. (*V. Greteſer ſur Codin, l. 1. c. v. p.* 210.)

Ce mot vient de *cortes*, *cortis*, qui, ſous le bas-Empire, a ſignifié *tente*, & s'eſt dit auſſi de la Cour d'un Prince.

CORTINAIRE, *CORTINARIUS*, nom d'un Officier des Empereurs de Conſtantinople, dont a fait mention Pachymère.

Les *Cortinaires*, dit le P. Pouſine, (dans ſon gloſſaire de *Pachymère*) étoient des Officiers qui ſe tenoient en dedans de la *cortina*, cortine, c'eſt-à-dire, de la portière de la Chambre de l'Empereur, pour être toujours prêts à recevoir les ordres de l'Empereur; c'étoient proprement les Huiſſiers de ſon appartement. Le Comte des *Cortinaires* étoit leur chef. Il ne faut point confondre, comme ont fait quelques Auteurs, les *Cortinaires* avec les Cortelins. (*Coain, de off. conſt. c. v. n.* 50 & 53. *Greteſer ſur Codin, l. 1. c. v. p.* 210. *Meurſius, au mot κορτινάριος.*)

CORTINE des trépieds d'Apollon. *Voyez* APOTHEOSE *d'Homère.* Les Quindécemvirs étoient chargés à Rome de la garde de la *cortine* ſacrée. Valérius Flaccus voulant exprimer qu'il étoit *Quindécemvir*, dit que la *cortine* d'Apollon étoit conſervée dans ſa maiſon (1. 5.):

. . . . *Si cymæe mihi conſcia vatis*
Stat caſta cortina domo.

Le nom de cette *cortine* exprimoit ſa forme concave, ſemblable à celle des chaudrons de bronze appelés *cortina.*

CORVINUS, ſurnom de la famille VALERIA. Il rappeloit le ſouvenir d'un corbeau qui demeura perché ſur le caſque de M. Valérius, Tribun militaire, pendant ſon combat ſingulier contre un Gaulois qu'il vainquit.

CORUS, meſure. *Voyez* COR.

CORYBANTES. CORYBANTIQUES. CORYBAS. Les Phrygiens, qui ſe vantoient d'être le plus ancien peuple de l'Univers, (*Herodot. l. II. c. II.*) ne ſortirent néanmoins qu'aſſez tard de la barbarie. Ils durent les premiers pas qu'ils firent vers la civiliſation à leurs Jongleurs ou Devins, qui reſſembloient aux Dactyles, leurs voiſins, mais dont l'attachement au culte primitif leur mérita de paſſer pour les enfans de Saturne (*Strabon, l. x. p.* 325.) & de Rhée (*Suid. in h. v.*). Remarquables par leurs forces, (*Orph. Argon. v.* 25.) ils s'exercèrent d'abord aux travaux de la metallurgie. Ovide les repréſente occupés avec les Curètes à fabriquer des armes défenſives (*Faſt. l. IV. v.* 209.). Les ténèbres de la vie ſauvage ne peuvent être entièrement diſſipées que par la lumière des lettres. Les *Corybantes*, c'eſt le nom de ces anciens Devins de Phrygie, comprirent ſans peine cette vérité; & leurs efforts, ſoit pour s'inſtruire eux-mêmes, ſoit pour éclairer leurs compatriotes, ſe trouvent ſuffiſamment déſignés par la tradition, qui rapportoit leur origine à Apollon & à Thalie. (*Apollod. l. 1. c. 1. § 4. Tzetzes, ad Lycophr. p.* 19.)

On ne conta d'abord que trois *Corybantes*, par la même raiſon qu'on fixa les Cabires & les Dactyles à ce nombre appelé *l'hypoſtaſe archique*, dans le langage myſtique de Julien (*Julian. Orat. v. ed. Petav. p.* 314. 15.). Les noms de ceux qui la compoſoient les premiers ſont très-altérés, & ne ſe trouvent plus que dans le poëme de Nonnus. Selon lui, les trois anciens *Corybantes* s'appeloient *Cyrbas*, *Pyrrhus* & *Idæus*. Diodore les réduit au ſeul *Corybas*, fils de Jaſion & de Cybelle (*l. v. §.* 49.). *Corybas*, célébrant avec enthouſiaſme les myſtères de ſa mère, donna lui-même le titre de *Corybantes* à ceux qui l'imitèrent.

Démétrius de Scepſis a méconnu l'origine de ces Devins. Il ne les regardoit que comme des jeunes gens voués au culte de la mère des Dieux, & choiſis pour danſer armés, & ſauter en cadence dans ſes fêtes. Strabon adopte cette opinion, & croit qu'ils n'étoient que des miniſtres de Rhée (*l. x. p.* 326.). Mais c'eſt confondre, comme Diodore de Sicile (*Supr. cit.*) les premiers *Corybantes* avec leurs ſucceſſeurs. D'ailleurs ceux ci conſervèrent la prééminence dans les fonctions du ſacerdoce; une foule de témoignages ne permet pas d'en douter. Ils ne différoient pas des Galles, dont le nom étoit ſynonyme d'Eunuque (*Heſych. in h. v.*), quoiqu'il n'y eût proprement que leur chef, l'Archigalle, qui fut obligé de l'être (*Serv. ad Æn. l. IX. v.* 114.). Les Métagyrtes étoient les membres d'un ordre inférieur, (*Vid. Vandale, Diſſ. de Sacr. & Rit. Taurobol c. XI*) mendians de profeſſion, & ayant pour emploi de battre du tambour & jouer de la cymbale; inſtrumens qu'ils portoient attachés à leur col (*Clem. Alex. Protr. p.* 20.). Dans la ſuite, leur conduite diſſolue décria beaucoup le culte de leur Divinité, qui, pour être fort ancien & très-répandu, n'en devint que plus corrompu.

La Terre, Ops, Rhée, la mère des Dieux, Adgeſtis, la bonne Déeſſe, la grande Déeſſe phrygienne, &c. étoient les noms d'une même Divinité, à laquelle on donnoit encore les épithètes de

de Cybèle, de Bérécynthienne, Dyndimenienne, Idéenne, Pylérienne, Peſſinuntide, &c. ſuivant les lieux qui lui rendoient un culte particulier; elle ne diſtéroit point d'Iſis, adorée chez les Egyptiens, d'Aſtarté chez les Phénitiens, & de Cérès chez les Athéniens. L'établiſſement du culte idolâtrique de la Terre ou de Rhée, ſous le titre de la mère des Dieux, qui lui méritoit ſon ancienneté, eſt marqué par l'apparition prétendue de ſa ſtatue à Peſſinunte (*Marm. Oxon. Epoch. x.*), dans la Phrygie, 297 ans avant la priſe de Troye, quelques années après l'arrivée de Cadmus & de Danaüs dans la Grèce (*ibid. ep. viii. & ix.*), ſous le règne de Mæon, Roi de Lydie (*Diod. l. iii.* §. 58.). L'origine des myſtères de cette Déeſſe ne doit pas être fort éloignée de ce temps. Fréret en fixe l'époque vers l'an 1580 (*Acad. des Inſcr. t. v. p.* 308.) avant J. C.; ce qui eſt très-antérieur à l'inſtitution des cérémonies de la Terre, honotée à Eleuſis ſous le nom de Cérès.

Suivant la tradition, Midas, aidé ſans doute des *Corybantes*, & après avoir bâti un magnifique temple en l'honneur de Rhée (*Diod. l. iii.* §. 60.) introduiſit les myſtères de cette Déeſſe chez les Phrygiens, afin d'adoucir leurs mœurs, & de les rendre plus ſoumis (*Clem. Alex. Protr. p.* 12.). On ajoute que ce Prince, ſi injuſtement décrié à cauſe de ſa prétendue ignorance, avoit été lui-même initié par Orphée (*Juſt. hiſt. l. xi. c. viii.*), c'eſt-à-dire, qu'il avoit tiré de la Thrace les cérémonies de l'initiation. Elles annonçoient, comme toutes les autres de ce genre, par des purifications, ce qui avoit donné lieu à la fable qui faiſoit purifier Bacchus par la mère des Dieux. (*Schol. Homer. ad il. l. vi. v.* 130.).

Le temps de la célébration des myſtères de cette Déeſſe ſe trouvoit fixé à l'équinoxe du printemps (*Julian. Orat. v, in honor. Matr. Deor. p.* 315. *Schol. Nicandr. ad Alexiph. v.* 8.). Elle duroit trois jours, dont le premier étoit triſte. Il étoit conſacré à une cérémonie ſingulière, celle d'abattre un pin, au milieu duquel étoit attachée la figure d'Attis (*Jul. Firm. Mat. de err. prof. rel. p.* 17, *ed. Rigalt. Arnob. l. v, p.* 72, *ed. cit.*), parce qu'il avoit été changé, ſelon quelques Mythologues, en cet arbre (*Ovid. Metam. l. x, v.* 104.), ou parce qu'on prétendoit que ſon corps mutilé avoit été découvert au pied d'un pin par les Prêtres de Rhée. Ils le tranſportèrent dans le temple de cette Déeſſe, où il expira (*Serv. ad Æn. l. ix. v.* 114.). Mais la véritable origine de cette cérémonie ſe trouve dans la fable d'Oſiris & de Typhon; il n'eſt guère poſſible de l'y méconnoître. Le ſecond jour on ſonnoit de la trompette, & le troiſième on initioit (*Julian. Or. cit. p.* 116.).

Le récipiendaire répondoit aux queſtions du Myſtagogue par ces paroles: *J'ai mangé du tambour, j'ai bu de la cymbale, & j'ai porté le cernos*, (*Clem. Alex. Protr. p.* 13.) eſpèce de vaſe de terre, dans lequel étoient des pavots blancs, du froment, de l'huile & du miel (*Athen. l. viii, p.* 341.). Cette pratique, conforme à celle d'Eleuſis, étoit accompagnée de beaucoup d'autres; mais les détails n'en ſont pas venus juſqu'à nous. Il eſt vraiſemblable qu'elles ſervoient de préliminaire à la repréſentation de l'hiſtoire d'Attis.

Loin de regarder ce perſonnage comme une Divinité, quelques-uns en ont fait un jeune Prêtre (*Serv. ad Æn. l. ix. v.* 114.). Né impuiſſant, & fils du Phrygien Calaüs, il enſeigna aux Lydiens les myſtères de la mère des Dieux (*Pauſan. Achaïc. c. xvii*); ce qui le rendit cher à cette Déeſſe, & excita la colère de Jupiter. Pour la ſatisfaire, celui-ci envoya un ſanglier, qui ravagea la Lydie, & y égorgea une infinité de perſonnes, parmi leſquelles ſe trouva le malheureux Attis. Ce récit du Poëte Hermeſianax peut avoir quelque fondement hiſtorique, & déſigner les diſputes ſanglantes des partiſans du nouveau culte avec ceux de l'ancien. Le principal Miniſtre de Rhée en fut la victime (*Serv. ad Æn. ſup. cit.*), & dut à cette cataſtrophe l'honneur de jouer dans les cérémonies myſtérieuſes de Phrygie, le même rôle que Cadmille dans l'Iſle de Samothrace & de Kelmis, ou Celmis, ſur le Mont-Ida; du moins ſon nom prit la place de ceux-ci chez les *Corybantes*, qui divinisèrent par-là un de leurs anciens chefs, & furent enſuite eux-mêmes mis au rang des Génies ou Divinités ſubalternes. Cette circonſtance de la mort d'Attis, tué par un ſanglier, étoit conſacrée à Peſſinunte, par l'uſage commémoratif qui permettoit le ſacrifice de toute eſpèce de quadrupèdes, excepté le porc & le ſanglier. A Dyme, ville d'Achaie, on obſervoit la même choſe dans le temple élevé à Dyndimène ou Rhée, & à ſon compagnon inſéparable. Qu'étoit-il? Les profanes ne pouvoient le ſavoir, ſuivant le témoignage de Pauſanias, qui aſſure n'en avoir lui-même rien appris (*Achaïc.* 17.). Cependant il débite à cette occaſion une étrange légende des Galates ſur Attis, dont il rapportoit l'origine à un ſonge impur de Jupiter. Les Myſtagogues ne devoient pas plus en faire mention que des rêveries d'Evhémère, concernant ce perſonnage (*Diod. l. iii.* §. 58.). Les détails dans leſquels Catulle entre à ſon égard, leur étoient également inconnus. Ce Poëte ayant plus cherché à rendre ſon récit pathétique, qu'à nous fournir quelque lumière ſur les traditions myſtiques & allégoriques de Peſſinunte; ſe flatteroit-on d'en trouver dans un diſcours de l'Empereur Julien, où il ſe montre ſophiſte auſſi mépriſable que philoſophe ſuperſtitieux?

La mère des Dieux, ou la Terre, eut, ſelon lui, pour fils Attis, qui fut nourri ſur les bords du fleuve Gallus, dont il prit le nom. Devenu grand, ſa beauté inſpira de l'amour à ſa mère, qui, après lui avoir tout permis, lui mit ſur la tête un bonnet étoilé. Elle le laiſſa enſuite ſe

livrer entièrement au goût qu'il avoit pour la danſe. Ce fut en s'y exerçant qu'il arriva juſqu'à la grotte d'une Nymphe, dont il eut les faveurs. La Terre ne tarda pas d'être jalouſe, & enjoignit à ſon fils de ne plus la quitter & de ne point en aimer d'autre qu'elle. Il n'obéit point & s'enfuit. Comme il étoit déjà parvenu à l'extrêmité d'une forêt, Corybas ou le Soleil ordonna à un lion roux de veiller ſur ſa conduite. Mais cet animal devint lui-même le rival de la Nymphe, contre laquelle il ſe battit. Cet événement força le malheureux Attis à ſe rendre eunuque. Après une opération auſſi cruelle, il ne s'éloigna plus de ſa mère, qui lui donna pour gardes les *Corybantes*. (*Julian. Or. cit. p.* 309. 15.)

Si ce récit étoit celui qu'on faiſoit aux initiés de Peſſinunte, comment l'Empereur Julien a-t'il oſé en publier tous les détails ? Il a prévenu l'objection, en ajoutant qu'une partie des myſtères de cette ville devoit être cachée, & l'autre révélée, même aux profanes (*id. p.* 316.). En conſéquence il donne l'explication de celle-ci, conformément à ſes principes allégoriques. Ils étoient à peu-près ceux des Eclectiques, & pouvoient être facilement ramenés au ſyſtême des Stoïciens. Après avoir exercé toute la ſagacité de ſon eſprit, pour adapter cette fable à ſes idées métaphyſiques & aſtronomiques, Julien finit néanmoins par aſſurer que les cérémonies myſtérieuſes de Peſſinunte repréſentoient les travaux de la moiſſon (*id.*). C'étoit le ſentiment de Varron, dont S. Auguſtin nous a conſervé le témoignage. Il paroît certain que dans l'origine de ces myſtères on y entretenoit les Adeptes du ſervice qu'avoient rendu à la ſociété les *Corybantes*, ſoit en encourageant l'agriculture, ſoit en exerçant des Arts utiles. A ces bienfaits ils en avoient joint un fort important, celui de faire eſpérer aux initiés les récompenſes de la vie future (..... *Vitam cuiquam pollicentur æternam. S. Aug. Civit. loc. cit.*); mais leur racontoient-ils l'hiſtoire d'Attis comme on vient de la rapporter ? cela n'eſt pas vraiſemblable. Tout étoit ſimple de leur temps, & rien ne ſe reſſentoit des efforts de l'imagination. Combien n'en firent pas les derniers myſtagogues du paganiſme, pour donner un ſens raiſonnable aux traditions mythologiques ?

Le dernier jour des myſtères de Peſſinunte, on faiſoit éclater ſa joie (*Julian. Or. cit. p.* 316); image du retour d'Attis à la vie (*Damaſc. vit. ap. Phot. Biôl. p.* 1074.). Alors tout retentiſſoit du bruit du tambour, du cor & des crotales (*Strab. l. x. p.* 323, *&c.*), lequel excitoit l'enthouſiaſme des Prêtres de Rhée. Les anciens *Corybantes* ne s'étoient jamais livrés à ces fureurs, qui ſemblèrent croître chez leurs ſucceſſeurs à proportion que leur crédit s'affoibliſſoit. Ils ſe portèrent à des actes de frénéſie, dont la ſuperſtition peut ſeule s'honorer. Un glaive & des torches ardentes de pin à la main, pouſſant des cris affreux, & les cheveux épars, parcourant les bois ou les montagnes, ils annonçoient leur fête. Enfin, pour donner une repréſentation du malheur d'Attis, ils ſe mutiloient eux-mêmes, & portoient, comme en triomphe dans les rues, la marque déplorable de leur délire. Ces horribles & infames ſcènes ſe renouveloient toutes les fois qu'ils eſpéroient de s'attirer par-là l'admiration d'un peuple ſtupide & barbare.

Quoique la conduite de ces Énergumènes eût déjà décrié dans la Grèce & l'Aſie mineure le culte de Rhée ou Cybèle, il s'introduiſit cependant à Rome. Les Poëtes Latins ſe ſont plu à nous décrire les coupables excès où ſes Prêtres, les Galles ſe portèrent. Cela n'empêcha point d'y établir, en l'honneur de cette Déeſſe, des ſacrifices myſtérieux fort connus, ſous le nom de Tauroboles, & ſur leſquels le ſavant Vandale & de Boze (*Acad. des Inſcr. tome II. p.* 443.), ne nous ont rien laiſſé à deſirer. L'époque de leur établiſſement étoit celle de l'altération totale du culte de Rhée, ou la mère des Dieux, que l'Empereur Julien s'efforce en vain d'accréditer. Ce Prince, trop vanté de nos jours, parce que ſes ouvrages ne ſont point aſſez lus, écrivit à Arſace, grand-Prêtre de Galatie, pour l'aſſurer qu'il accorderoit ſa protection aux habitans de Peſſinunte, s'ils ſe rendoient propice cette Divinité; que, ſi au contraire ils la négligeoient, il leur feroit reſſentir les effets de ſon indignation (*Julian. Epiſt. XLIX. t. II. p.* 206, *ed. cit.*). Ainſi juſqu'aux derniers temps du paganiſme, il ſubſiſta encore quelque choſe des myſtères des anciens *Corybantes*, tandis qu'il ne reſtoit plus aucune trace de ceux des Telchines, dont on n'avoit même depuis long-temps que des idées fauſſes & injuſtes. (Cet article eſt extrait des *Recherches ſur les Myſtères du Paganiſme*, par M. le Baron de Sainte-Croix.)

CORYCIDES, CORYCIES, } Nymphes qui habitoient près du Mont-Parnaſſe. Leur nom eſt pris d'une caverne de cette montagne, appelée *Coryce*. Une d'elles fut aimée d'Apollon, qui la rendit mère de Lycorus.

CORYCOMACHIE, ou CORYCOBOLIE. C'étoit, ſelon Burette, la quatrième eſpèce de ſphériſtique grecque : elle conſiſtoit à ſuſpendre au plancher d'une ſalle, par le moyen d'une corde, une eſpèce de ſac que l'on rempliſſoit de farine ou de graine de figuier pour les gens foibles, & de ſable pour les robuſtes. Ce ſac deſcendoit juſqu'à la ceinture de ceux qui s'exerçoient. Ils le prenoient à deux mains, & le portoient auſſi loin que la corde pouvoit s'étendre : après quoi lâchant le ſac ils le ſuivoient, & lorſqu'il revenoit vers eux, ils ſe reculoient pour céder à la violence du choc. Le reprenant enſuite à deux mains, au moment où il étoit ſur le point de deſ-

Digitized by Google

cendre, ils le repouſſoient en avant, de toute leur force, & s'efforçoient, malgré l'impétuoſité qui le ramenoit, de l'arrêter, ſoit en oppoſant les mains, ſoit en préſentant leur poitrine, les mains étendues ou croiſées derrière le dos; enſorte que pour peu qu'ils négligeaſſent de ſe tenir fermes, l'effort du ſac qui revenoit leur faiſoit lâcher pied, & les contraignoit de reculer. Les Médecins ordonnoient cette eſpèce d'exercice, comme très-capable de fortifier les parties du corps qui y étoient principalement employées. (*Mém de l'Ac. des Inſcript. tome 1, pag.* 168.) Après tant de précautions que les anciens prenoient pour augmenter les forces, conſerver la ſanté & prévenir les maladies, il reſteroit à ſavoir s'ils étoient en général plus vigoureux que nous, s'ils vivoient plus long-temps, s'ils ſe portoient mieux, s'ils avoient moins de maladies, ou ſi on les en guériſſoit plus facilement (*Ancien. Encyclop.*)

CORYCUS, en Cilicie. ΚΩΡΥΚΙΩΤ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR en bronze.

O. en argent.

O. en or.

Mercure eſt leur type ordinaire.

Cette ville a fait frapper quelques médailles impériales grecques en l'honneur de Gordien Pie, de Valérien, de Gallien, de Trajan & de Sévère-Alexandre.

CORYDALLA, en Lycie. ΚΟΡΥΔΑΛΛΩΝ.

On a des médailles impériales grecques de cette ville frappées en l'honneur de Tranquilline & de Gordien..... *Pellerin.*

CORYMBE, *CORYMBION*, *CORYMBUS*, } coiffure affectée ſur les anciens monumens à Diane, à la Victoire, aux Muſes, & en général aux jeunes filles. Elle conſiſtoit à ramaſſer & à lier les cheveux ſur la tête, tantôt plus haut, tantôt plus bas, en les roulant quelquefois autour d'une aiguille. On donna le nom de Κόρυμβος à cette coiffure, parce qu'elle ſe terminoit en forme de cône, ou parce qu'elle reſſembloit aſſez à une grappe de raiſin. Un paſſage de Pétrone nous apprend que le *corymbion* étoit fait auſſi quelquefois de cheveux empruntés (*Satyr. ed. Varior. p.* 83.) Il ne faut pas confondre cette coiffure avec une autre nommée Κρώβυλος, & qui ne convenoit qu'aux adoleſcens, dit-on ordinairement. Cependant toutes les recherches que j'ai faites ſur cet objet ne m'ont découvert aucune différence entre le *corymbus* des filles & le *crobylus* des garçons. Euſtathe d'ailleurs aſſure poſitivement que ces deux mots déſignoient la même coiffure chez les deux ſexes, & qu'elle portoit même un troiſième nom, *ſcorpion*, lorſqu'il s'agiſſoit des enfans.

Winckelmann a dit (*Hiſt. de l'Art. liv. IV. ch.* 2. *ſect. Æ.*) que cette coiffure appartient excluſivement aux jeunes filles. Cependant Ethra, mère de Théſée, eſt ainſi coiffée ſur un bas-relief de la Villa-Albani, publié par ce ſavant lui-même. Un bas-relief (dont il a publié auſſi un fragment) qui appartenoit au Duc Cataffa-Noja de Naples, repréſente Hélène, femme de Ménélas, ainſi coiffée. D'ailleurs le paſſage de Pauſanias (*deſcript. de Polignote dans la Phocide*) ſur lequel il s'appuie, peut être appliqué aux jeunes femmes comme aux jeunes filles, attendu que le mot παῖδας peut déſigner les unes comme les autres.

Pauſanias (*lib. VIII.*) y dit que Leucippe, amoureux de Daphné, fille d'Alphée, ſe déguiſa en femme pour la ſuivre dans les forêts. Il prit une longue robe, & lia ſa chevelure qu'il avoit laiſſé croître, *comme les filles ont coutume de les lier.* Polyxène (*ibid. Phocid.*) les portoit liés de même dans un tableau de Polygnote.

L'Apollon du Vatican & pluſieurs ſtatues de Vénus offrent des modèles du *corymbe*.

Les Romaines portoient des *corymbes* poſtiches, comme on le voit dans ce paſſage de Pétrone (*c.* 70.): *Ancilla Tryphæna Gitona in partem navis inferiorem ducit, corymbioque domina adornat caput.*

CORYMBIA, ornement de la proue & de la pouppe des vaiſſeaux Grecs & Romains.

CORYMBIFER. Ovide donne ce nom à Bacchus. La Grèce, dit il, célèbre Bacchus, qui porte des *corymbes*. Les corymbes ſont de petites baies qui naiſſent en grouppe ſur le lierre. On en voit ſouvent de pareilles dans les couronnes de Bacchus.

CORYPHÉE, c'eſt le nom qu'Eſchyle donne à une des Furies, celle qui porte la parole pour les autres dans l'accuſation des Euménides contre Oreſte. Le *coryphée* des Grecs étoit le chef du chœur dans les tragédies, celui qui parloit avec le Héros au nom de ſa troupe.

CORYTHALIENNE. Diane étoit adorée ſous ce nom dans un temple de Lacédémone, où les nourrices portoient les enfans mâles à certaines fêtes, & danſoient pendant qu'on immoloit à la Déeſſe des petits cochons pour la ſanté des enfans. *Voyez* THENIDIES.

CORYTHUS, fils de Pâris & d'Œnone. Les reproches que le Fleuve Cébrène fit à Œnone ſa fille, de ce qu'elle aimoit un mari infidèle, l'animèrent tellement du deſir de la vengeance, qu'elle envoya *Corythus* ſon fils vers les Princes Grecs, avec ordre de les exciter à la guerre contre Troye, & de leur ſervir de guide. D'autres diſent que *Corythus* ſervit d'une autre manière la vengeance de ſa mère. Il étoit plus beau que Pâris ſon père, & il s'inſinua dans le palais de Priam, tant pour donner de la jalouſie à Pâris que pour chercher

à perdre Hélène. Celle ci fut bientôt ſenſible aux charmes de *Corythus*, & ſe familiariſa avec lui beaucoup plus que Pâris ne l'avoit ſouhaité, quand il avoit préſenté ſon fils à ſa nouvelle femme. Pâris en devint tellement jaloux, que l'ayant trouvé un jour auprès d'Hélène il le tua. D'autres ont dit qu'à la vérité *Corythus* avoit été aimé d'Hélène, qu'il l'aima réciproquement, & que Pâris le tua; mais ſans dire que ſa mère l'eût ſubornée pour tendre des pièges à ſa rivale, ils racontent ſimplement qu'il étoit allé au ſecours de Troye. Quelques Écrivains ont prétendu qu'il étoit fils de Paris & d'Hélène; mais ils n'ont pas fait attention que depuis le rapt d'Hélène juſqu'à la mort de Pâris, il ne s'étoit pas paſſé aſſez de temps pour qu'aucun de leurs enfans pût être regardé comme un rival en amour: ce fut néanmoins cette rivalité qui excita la jalouſie de ſon père, & qui occaſionna ſa mort.

CORYTUS fut dans l'origine l'étui de l'arc, & non celui des flèches ou le carquois: mais on donna par la ſuite ſon nom au carquois même. Servius, expliquant l'Énéide, l'aſſure expreſſément (10. v. 169): *Coriti propriè ſunt arcuum theca, dicuntur tamen etiam ſagittarum, quas & pharetras nominamus.* Voyez CARQUOIS.

COS, une des Cyclades, dans l'Archipel. Ovide dit que quelques femmes de cette Iſle furent métamorphoſées en vaches, lorſqu'Hercule en retiroit ſes troupeaux; mais il n'en dit pas la raiſon.

L'Iſle de *Cos* devint célèbre chez les Grecs, par ſon temple d'Eſculape & par la naiſſance d'Hippocrate & d'Apelle. Elle le devint encore davantage chez les Romains, par la cherté & la fineſſe des tiſſus de ſoie tranſparens, ſemblables à nos gazes, que Pamphila y fit ourdir la première. *Cos* tiroit ſes ſoies de l'Aſſyrie & de la Babylonie. Les Romains voluptueux achetoient à grands frais ces tiſſus déliés pour en faire des tuniques à leurs femmes, & même des habillemens pour eux, appelés *coa veſtis*.

Cos, iſle. ΚΩΙΟΝ & ΚΩΙΩΝ.
Les médailles autonomes de cette iſle ſont:
C. en argent.
C. en bronze.
O. en or.
Leurs types ordinaires ſont:
L'écréviſſe de mer.
Un ſerpent ſeul, ou entortillé autour d'un bâton.
Une lyre.
Un carquois.
Les habitans de cette iſle ont fait frapper, ſous l'autorité de leurs Archontes, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Caligula, de Néron, de Titus, d'Hadrien, d'Antonin, de Domna, d'Elagabale, de Philippe père, de Trajan, de Septime-Sévère.

COSA, en Italie. ΚΟΣΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRR. en or.
RRRR. en argent..... *Neumann.*
O. en bronze.
Leur type eſt un Conſul marchant entre deux Licteurs.
On les plaçoit autrefois avec les médailles de la famille *Junia*, parce que celles de Brutus portent un type abſolument ſemblable. M. Neumann croit, avec beaucoup de raiſon, qu'on doit les reſtituer à *Coſſea*, en Thrace. *Voyez* COSSEA.

COSCINOMANTIE, } ſorte de divination.
COSKINOMANTIE, }
Elle ſe pratiquoit par le moyen d'un crible qu'on faiſoit tourner, ſuſpendu par un fil, ou poſé ſur une pointe. On s'en ſervoit pour découvrir, non-ſeulement des perſonnes inconnues, mais encore les ſentimens intérieurs & cachés des perſonnes que l'on connoiſſoit. Théocrite en fait mention dans ſa troiſième Idylle. Son nom eſt formé de κόσκινον, *crible*, & de μαντεία, *divination*.

COSCONIA, famille Romaine, dont on a des médailles:
RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

COSMETA, valet-de-chambre, ou perruquier. Ce mot venoit de κοσμέω, orner, parer.

COSMES, } Magiſtrats Souverains qui étoient
ΚΟΣΜΟΙ, }
établis en Crète, au nombre de dix, pour maintenir le bon ordre dans la république; & c'eſt par cette raiſon qu'ils furent appelés *Coſmes*, du mot grec κόσμος, *ordre*. Ils l'étoient à vie, ne rendoient compte à perſonne de leur adminiſtration, & commandoient les armées en temps de guerre. On les choiſiſſoit par le ſort, mais ſeulement dans certaines familles, & on tiroit auſſi de ces mêmes familles les Sénateurs qui formoient le conſeil public. Rien n'a plus de rapport aux anciens *Coſmes* de Crète que le Conſeil des Dix établi à Veniſe, avec cette différence ſeulement que ces derniers ne commandent point les armées.

COSMIATICUM. Boulanger (*de Veſtig. c.* 88.) penſe que cet impôt avoit pour objet la toilette de l'Impératrice; comme les François en paycnt encore dans certaines occaſions, un qu'ils appellent *la ceinture de la Reine*.

COSMIQUE, terme d'aſtronomie, que le ſyſtême mythologique de M. Dupuis a fait tranſporter dans les recherches ſur la théologie des Grecs; nous devons parconſéquent en donner ici l'explication.

Lorſqu'on dit qu'un aſtre ſe lève & ſe couche *coſmiquement*, c'eſt qu'il ſe lève ou ſe couche du même inſtant où le ſoleil ſe lève. Ainſi, une etoile

Digitized by Google

qui ſe lève ou ſe couche le matin, ſe lève ou ſe couche *coſmiquement*. Les anciens diſtinguoient trois ſortes de lever & coucher des aſtres, le *coſmique*, l'*achronique* & l'*Héliaque*. *Inſt. Aſtron. p.* 373.).

Le lever *achronique* d'un aſtre & ſon coucher *achronique* arrivent à l'époque où cet aſtre eſt oppoſé au ſoleil dans ſon lever ou ſon coucher. Ils ſont appelés *héliaques* lorſque cet aſtre ſe lève ou ſe couche dans les rayons du ſoleil, qui empêchent de l'obſerver par leur trop grand éclat, de ſorte que la différence entre le lever & le coucher *héliaques* d'une part, & le lever & le coucher *coſmiques* de l'autre, tient à l'immerſion dans les rayons pour les premiers, & à une plus grande diſtance pour les ſeconds.

COSSEA, en Thrace. ΚΟΣΣΩΝ.

M. Neumann croit, avec raiſon, qu'on doit reſtituer à cette ville les médailles d'or ſur leſquelles on lit ΚΟΣΣΩΝ, & que l'on donnoit à *Coſa*, ville d'Etrurie. 1°. On n'en a jamais trouvé dans la Toſcane. 2°. On les trouve fréquemment dans la baſſe-Hongrie & dans la Tranſylvanie. 3°. On n'a point de médailles étruſques qui ſoient en or; & l'on ſait combien l'on en poſsède de ce métal, frappés dans la Macédoine & dans la Thrace; contrées ſi célèbres d'ailleurs par leurs mines d'or & d'argent.

COSSUS, eſpèce de vers qui vivent dans l'épaiſſeur des arbres, des bûches, &c. Les Phrygiens, les habitans des bords de la mer du Pont, & les Romains, à leur exemple, regardoient ces vers comme un manger délicieux. Ils parvinrent à les engraiſſer avec de la farine. (*Plin.* 17. 24.).

Les tides de quelqu'individu de la famille *Cornelia* lui firent trouver une reſſemblance avec ces vers, & lui en firent donner le ſurnom, qui devint héréditaire dans une branche de cette famille.

COSSUTIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

R. en argent.
RRRR. en bronze.
O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont MARIDIANUS, SABULA.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

COSSYRA, iſle. Les médailles autonomes de cette iſle ſont:

RR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Leur type ordinaire eſt le mot *Cossura*, dans une couronne de laurier. Il eſt quelquefois écrit en lettres puniques.

COSTA, ſurnom de la famille *Pedania*.

COSTUME. Lorſqu'un Peintre ou un Sculpteur voudra connoître le *coſtume* entier d'un ancien peuple, ou une ſeule partie de ce *coſtume*, il cherchera l'article de ce peuple ou l'article de l'objet qu'il veut imiter, tel que *caſque*, *cuiraſſe*, &c.

CÔTÉ. Le côté gauche étoit le plus honorable chez les anciens, lorſqu'ils marchoient dans un lieu ouvert; mais dans les rues c'étoit, comme aujourd'hui, *le haut du pavé*, ſoit à droite ſoit à gauche.

Lorſqu'on prenoit les augures, la palpitation du *côté* gauche annonçoit, par une ſuite de la prééminence accordée à ce *côté*, des choſes & des événemens heureux. C'étoit le contraire pour la palpitation du *côté* droit.

COTHON. Les ſoldats Grecs appeloient de ce nom une eſpèce de flacon qu'ils portoient dans leurs ſacs ou biſſacs.

Plutarque (*tom.* 1. *pag.* 45. *edit. Paris.*) dit que le κάθων étoit un vaſe de terre à l'uſage des ſoldats Laconiens. Winckelmann a cru en reconnoître un ſur un grenat de la collection de Stoſch (1re *claſſe*, *n.* 94.). Pline (16. 20.) parle d'un *vas viatorium*, qui étoit de bois; ce qui lui établit une différence avec le *cothon*, vaſe de terre cuite. Un vaſe étruſque de deux pouces huit lignes de hauteur, & de quatre pouces de largeur, dont le deſſus eſt ferme par un couvercle fixe, percé de petits trous, a fait naître au Comte de Caylus les réflexions ſuivantes (*Rec. tI. pl.* 38. *n.* 2.):

« J'avouerai que pluſieurs vaſes étruſques de cette eſpèce, & principalement celui-ci me rappellent le gobelet laconique, appelé *cothon*, dont les Grecs ſe ſervoient à la guerre. En effet, la couleur de la terre cachoit celle des eaux ſales, qu'on eſt quelquefois obligé de boire, & dont la vue révolte le goût; & les bords étoient faits de manière qu'ils retenoient en-dedans toute la boue & le limon; de ſorte qu'il ne venoit à la bouche que ce qu'il y avoit de plus pur. » C'étoit peut être le même vaſe que l'Αρυβαλλος. *Voyez* ce mot.

COTHURNE. Les commentateurs ont débité beaucoup de rêveries & d'erreurs ſur cette chauſſure, parce qu'ils n'en ont parlé que ſur des deſſins défectueux, & non ſur les monumens originaux; & plus encore parce qu'ils n'ont pas diſtingué pluſieurs eſpèces de *cothurnes*; il y en avoit cependant deux très-différentes. Le premier *cothurne* étoit celui des chaſſeurs & des voyageurs. Il étoit ſemblable à des demi-bottes molles ou à nos *brodequins* modernes. C'eſt de celui-là, qui pouvoit, par la ſoupleſſe du cuir & des liens, s'adapter à différens pieds, que l'on appela Κόθορνος ce Théramène, célèbre par la facilité avec laquelle il ſe plioit aux circonſtances.

Les héros des Tragédies portoient la ſeconde eſpèce de *cothurne*, qui étoit élevée de quatre

doigts, & qui alloit en ſe rétréciſſant du pied vers la terre. On en voit ſur pluſieurs monumens antiques, & notamment ſur un bas-relief de la ville Panfili, à Melpomène ſur un tombeau du Capitole, & à une ſtatue de la ville Borghèſe, qui repréſente auſſi la Muſe Tragique.

Les héros paroiſſoient conſtamment ſur les théâtres avec la maſſue & les grands *cothurnes* que le philoſophe Ménippe affectoit de porter toujours à la ville & à la campagne. L'ampleur des habits des Acteurs cachoit cette difformité, qui étoit néceſſitée par la grandeur des théâtres.

COTHURNI militares. Les jambes de l'Alexandre de Potrici ſont garnies de bottines ou de cothurnes lacés (*cothurni militares*), ainſi qu'on en voit à quelques ſtatues d'Empereurs repréſentés armés.

COTIÆUM, en Phrygie. ΚΟΤΙΑΙΕΩΝ.
Les Médailles autonomes de cette ville ſont:
RR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes Archontes, des médailles Impériales grecques en l'honneur de Claude, d'Agrippine jeune, de Domitia, de M. Aurèle, de Commode, de Plautille, d'Alexandre-Sévère, de Maximin, de Philippe père, de Voluſien, de Valérien, de Gallien, de Caracalla, de Matidie, de Trajan, de Domna, de Macrin, de Maxime.

COTOGNINO. *Voyez* ALBATRE.

COTON (fil & étoffe de). *Voyez* BYSSUS.

COTON (papier de). « On a vraiſemblablement (ainſi que l'a ſoupçonné Maffei) indifféremment appliqué le terme de papier à celui de *coton*, comme à celui de *Papyrus*. Ce ſoupçon paroîtroit mieux fondé, ſi, reſtreint aux temps plus récens que le XIIIe ſiècle, il avoit pour objet le papier de chiffe & celui de *coton*. Mais avant cette époque, & même depuis en Orient, le dernier étoit caractériſé par des dénominations propres (*Gloſſ. med. & infim. Græc. Paleograph. p.* 17 *& ſeq.*) & qui ne laiſſoient aucune reſſource à l'équivoque. Il étoit en effet appelé ſouvent *charta*, (*Mém. de l'Acad. des Inſcr. tom.* 9, in-12. *p.* 323. 326. *Paleograph. p.* 19.) & ſouvent *bombicina* ou *bombacina*, par les uns *cuthunea*, & par d'autres *damaſcena*. D. Bernard de Montfaucon prétend qu'il fut inventé au IXe ſiècle (*Mém de l'Acad. ibid.*), quoique le plus ancien manuſcrit de ce papier qu'il eût trouvé dans la bibliothèque du Roi avec une date, ne ſoit que du milieu du XIe. Mais il en connoiſſoit d'autres (*pag.* 324.) qui n'étoient point poſtérieurs au Xe. Nous trouvons auſſi en avoir vu du même temps. Rocchus, Pyrrhus (*Sicilia ſacra, lib.* 4. *p.* 91. 92.) & D. B. de Montfaucon parlent de chartes en papier de *coton* du commencement du XIIe ſiècle. »

« Ce papier ſe multiplia beaucoup parmi les Grecs depuis le IXe & ſur-tout depuis le commencement du XIIe ſiècle; mais il n'eût jamais autant de cours parmi les Latins. Il étoit moins rare toutefois en Italie, & particulièrement dans les contrées où l'on parloit encore Grec, & où l'on étoit en grand commerce avec les Grecs, comme en Sicile, au royaume de Naples & dans l'état de Veniſe. Auſſi rencontre-t'on dans les royaumes de Naples & de Sicile bien des titres en papier de *coton*, & ſur-tout des diplômes accordés par les Princes Normands. Mais on n'en connoît point d'antérieur à la fin du XIe ſiècle. En général l'uſage du papier de *coton* n'eſt devenu ordinaire chez les Grecs mêmes que depuis le commencement du XIIIe ſiècle. Avant ce terme, le parchemin eut toujours la plus grande vogue dans les manuſcrits, ainſi que dans les chartes. Mais David Caſley, qui a mis au jour en 1734 le catalogue des manuſcrits du Roi d'Angleterre, ne paroît guère au fait de l'origine du papier de *coton*, quand il avance dans ſa préface (*pag.* 14.) qu'il fut trouvé au XIe ſiècle, & qu'alors l'uſage du papier d'écorce fut aboli ». *Nouvelle Diplomatique.*

COTTA, ſurnom de la famille *AURELIA*.

COTTABE, ſingularité dont, au rapport d'Athénée, les anciens Poëtes faiſoient une fréquente mention dans leurs chanſons. C'étoit ou le reſte de la boiſſon, ou le prix de celui qui avoit le mieux bu, ou plus ordinairement un amuſement paſſé de la Sicile en Grèce, qui conſiſtoit à renverſer du vin avec certaines circonſtances auxquelles on attachoit du plaiſir. Les principales étoient de jeter en l'air ce qui reſtoit dans la coupe après qu'on avoit bu; mais à le jeter la main renverſée de façon qu'il retentit ſur le paronet ou dans un vaſe deſtiné à le recevoir, & diſpoſé de la manière ſuivante. On enfonçoit un long bâton en terre, on en plaçoit un autre à ſon extrémité, ſur laquelle il faiſoit équilibre; on accrochoit aux extrémités de celui-ci deux plats de balance; on mettoit ſous ces plats deux ſeaux, & dans ces ſeaux deux petites figures de bronze. Quand on avoit vuidé ſa coupe juſqu'à une certaine hauteur fixée, on ſe plaçoit à quelque diſtance de cette machine que nous venons de décrire, & on tâchoit de jeter le reſte de ſa coupe dans un des plats de la balance. S'il en tomboit dans le plat autant qu'il en falloit pour le faire pancher, en ſorte qu'il frappât la tête de la figure de bronze qui étoit deſſous, & que le coup s'entendit, on avoit gagné, ſinon on avoit perdu. Cet amuſement étoit accompagné de chanſons. Les Siciliens, qui en étoient les inventeurs, avoient des lieux publics pour s'y exercer. Ils donnoient le nom de *vaux*, & à la liqueur lancée & au bruit

Digitized by Google

qu'elle faiſoit en retombant. Les Grecs, qui s'étoient entêtés du *cottabe*, auguroient bien ou mal du ſuccès de leurs amours, par la manière dont il leur réuſſiſſoit.

Le *cottabe* ſe pratiquoit plus ſimplement chez les Romains. Celui des convives qui vouloit obtenir un préſage relatif à ſes amours, vuidoit preſqu'entièrement ſa coupe, & la tenant enſuite d'*arriere-main*, il lançoit au plancher le reſte de la liqueur. Il auguroit enſuite bien ou mal de ſes amours, ſelon la nature du bruit que faiſoit cette liqueur en retombant ſur le pavé. (*Plin. xiv. 22.*) *Contra bibendi ſallacias, nihil ad elidendum in pavimentis ſonum ex vino reliquiſſe.*

Une troiſième eſpèce de *cottabe* ou de *cottabiſme* conſiſtoit à faire nager de petites coupes ſur un grand vaſe plein d'eau, & de jetter de loin ſur ces coupes le reſte du vin qu'on avoit bu. Plus on faiſoit chavirer de petites coupes, plus le préſage étoit heureux.

COTTE D'ARMES, habillement militaire qu'on mettoit par-deſſus la cuiraſſe, comme un ornement pour diſtinguer les différens partis, & le ſoldat du général. On l'appeloit chez les anciens *ehlamys*, ou *paludamentum*, ou *ſagum*. C'étoit une draperie ouverte de tous côtés, & qui s'attachoit ſur l'épaule droite avec une boucle ou ardillon. Macrobe rapporte que les anciens comparoient la mappemonde à une *cotte d'armes*. Plutarque dit qu'Alexandre-le-Grand vit avec plaiſir le plan que les Architectes avoient fait de la ville d'Alexandrie, parce qu'elle avoit la figure d'une *cotte d'armes* Macédonienne. Ce qui prouve encore que les *cottes d'armes* chez les Romains, ainſi que chez les Grecs, n'étoient qu'une draperie non fermée, c'eſt que Néron, au rapport de Suétone, s'en ſervoit pour berner & faire ſauter en l'air ceux qu'il rencontroit la nuit dans les rues.

Un autre paſſage du même Auteur (*Vie d'Othon*) détermine encore plus préciſément la forme de la *cotte d'armes* des Romains. Cet Ecrivain, après avoir dit qu'un Centurion nommé *Cornelius*, étant venu à Rome demander le Conſulat pour ſon Général, voyant que ſes ſollicitations étoient infructueuſes, leva ſa *cotte d'armes*, & montrant la garde de ſon épée : « Voilà de quoi vous porter » à m'accorder ma demande. » *Rejecto ſagulo, oſtendens gladii capulum, non dubitaſſe in curia dicere, hic faciet ſi vos non feceritis.* On voit par ces paroles que la *cotte d'armes* couvroit les armes de cet Officier, & qu'il fut obligé de la relever pour montrer ſon épée, ce qui ne peut pas convenir à la cuiraſſe. Ces ſortes d'armes, comme les écharpes des modernes, ſervoient à diſtinguer les ſoldats de chaque parti; celles des Empereurs & des Généraux d'armées ſe nommoient *paludamentum*, & celles des bas-officiers & des ſoldats *ſagum*. Les hauts officiers en avoient de fort longues & de fort riches; mais le Général étoit le ſeul qui eût le privilége d'en porter une de pourpre; il la prenoit en ſortant de la ville, & il la quittoit avant que d'y rentrer.

A l'égard des ſayons ou *cottes d'armes* des Germains, ils ne leur venoient que juſqu'aux hanches. C'étoit une eſpèce de manteau qui deſcendoit juſqu'aux hanches, & qui étoit attaché par-devant avec une agraffe ou une petite cheville.

Les François, quoiqu'originaires de la Germanie, avoient coutume de porter ces manteaux plus longs. Le Moine de S. Gal dit que c'étoit un manteau qui deſcendoit par-devant & par-derrière juſqu'à terre, & qui par les côtés touchoit à peine les genoux. Dans la ſuite, la *cotte d'armes* des Gaulois, qui étoit beaucoup plus courte, devint à la mode, comme plus propre pour la guerre, au rapport du même Auteur. Quelques ſiècles après, Charlemagne rétablit l'ancien uſage. Il paroit que ſous Louis-le-Débonnaire, on étoit revenu à la *cotte d'armes* des Gaulois; mais dans les guerres continuelles que ſes ſucceſſeurs eurent à ſoutenir, la mode changea encore; & comme alors la plupart des militaires étoient continuellement à cheval, non-ſeulement la *cotte d'armes* couvrit tous leurs habits, mais leur magnificence ſe renferma dans cet habillement militaire, qu'ils faiſoient ordinairement de drap d'or & d'argent, & de riches fourrures d'hermines, de martres zébelines, de gris, de noir, & autres pannes qu'on peignoit même de différentes couleurs. Marc Velſer (*lib. IV. Rer. Aug.*) prétend que les hérauts d'armes ont emprunté de ces *cottes d'armes* les métaux, les couleurs & les pannes qui entrent dans la compoſition des armoiries.

Quoi qu'il en ſoit, les hérauts d'armes portent ſeul aujourd'hui ce vêtement, que Nicod dit être appelé auſſi *tunique*; ſur quoi il rapporte ces mots de Guaguin, au couronnement du Roi d'armes : *Mont-joie portera la tunique* ou *cotte d'armes du Roi*... Au reſte, les *cottes d'armes* & les bannières n'étoient permiſes qu'aux Chevaliers & aux anciens nobles. (*Recueil de l'Acad. des Belles-Lett. tom. IX.*).

COTTO. *Voyez* COTYTTO.

COTTUS, fils du Ciel & de la Terre, & frère de Briarée & de Gygès, avoit, comme eux, cent bras & cinquante têtes; il fut auſſi relégué avec eux au fond du Tartare, aux extrémités de la terre. (*Heſiod. Theogon. v. 147*, & *Palaphat. c. 20.*)

COTURNIUM vas.
GUTTURNIUM vas. } Ce vaſe reſſembloit
GUTTUS.

à une poire, & n'avoit qu'un petit trou par lequel on verſoit la liqueur goutte à goutte, ſouvent même en ſecouant le vaſe. De-là vinrent ſes différens noms *guttus*, &c. On s'en ſervoit pour

l'huile, le vinaigre & d'autres liqueurs. Il étoit employé auſſi dans les ſacrifices pour faire des libations de vin, & plus généralement encore pour verſer de l'eau ſur ceux qui lavoient leurs mains. On en voit un dans le cabinet de Ste Geneviève de Paris.

COTYLE, *Tryblion*, meſure grecque pour les liquides, valoit, ſelon M. Paucton (*Métrologie*), en meſure de France actuelle $\frac{1}{1000}$ de pinte.

Elle valoit, en meſures grecques, 4 oxybaphes ou 6 cyathes.

COTYLE, meſure de capacité, en uſage dans l'Aſie & dans l'Egypte. *Voyez* HEMINE & MINE.

COTYLE. } Le caractère diſtinctif de
Cotyliſcus. } cette coupe ou vaſe à boire, étoit de n'avoir qu'une ſeule anſe placée ſur un côté. Il avoit encore, ſelon Athénée, un bec profond & marqué. On confond trop ſouvent les *cotyles* avec le *præfericulum*, qui ſervoit uniquement à faire des libations dans les ſacrifices. Le *cotyle* étoit conſacré à Bacchus. (*Athen. xv. & Pollux vi. 16.*)

COTYS, *Voyez* COTYTTO.

COTYS I, Roi du Boſphore.
Ses médailles ſont :
RRR. en or.
O. en argent.
O. en bronze.

COTYS II, Roi du Boſphore.
Ses médailles ſont :
RR. en or.
RR. en bronze.
O. en argent.

COTYS III, Roi de Thrace. ΒΑΣΙΛΕΥΣ ΚΟΤΥΣ.
Ses médailles ſont :
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

COTYS V, avec Rheſcyporis.
Leurs médailles ſont :
RRR. en argent.
O. en or.
O. en bronze.

COTYTTO. }
COTTUS. } Le nom ſeul de *cotytto* en
COTYS. } annonce l'origine étrangère :
COTYTTÉES. }

c'eſt dans la Thrace qu'il faut la chercher. De-là le culte de cette Divinité, aſſez reſſemblant aux Bacchanales (*Strabon, l. x, p. 324.*), paſſa dans la Grèce, & s'établit à Athènes & à Corinthe. Il fut tellement en honneur dans cette dernière ville, qu'on y regarda *cotys* ou *cotytto* comme une Déeſſe tutélaire (*Heſych. in* Κοτυτ. *Suid. ibid. & in v.* Θιασῶται.). A Epidaure, elle eut un portique qui lui fut conſacré (*Pauſan. Corinth. c. xvii.*). Les Cliotes l'ayant reçue directement de Thrace, confondirent ſa fête avec celle des Ithyphalles (*Synes. ac Clavit. p. 85, & ad eum Petav. not. p. 33.*). La décence en étoit donc bannie : tout ce qui va être rapporté ſert à le prouver.

Un des Poetes célèbres de l'ancienne Comédie, Eupolis, le rival d'Ariſtophane, entreprit de détruire, avec l'arme du ridicule, le trop grand crédit que ce culte commençoit à avoir chez les Athéniens. En conſéquence il fit une pièce intitulée *les Baptes* (*Hephæſt. Enchirid. p. 14, ed. Paw.*), où il n'épargna point les initiés à ces myſtères. Ils prenoient ſans doute ce nom de *Baptes*, à cauſe de quelqu'ablution prépatatoire, comme l'étymologie l'indique. Ce courage coûta cher, dit-on, au Poëte, que les partiſans de *cotytto* noyèrent dans la mer (*Vid. Politian. Miſcell. c. x.*). A Rome, Juvenal n'eut pas à craindre un ſi cruel ſort, quand il s'éleva contre l'indécence des cérémonies de cette Divinité, qui y changea ſon nom Thrace en ceux de *Fatua*, de *Fauna* & de bonne Déeſſe.

On ne doit chercher l'explication de ces deux premiers noms que dans la langue des Sabins, qui, avant le règne de Numa (*Lactant, l. i, p. 125, 127.*), avoient tranſporté à Rome le culte de cette Déeſſe, auquel ſe mêla tellement dans la ſuite celui de *cotytto*, qu'ils n'y furent plus diſtingués. Les femmes ſeules étoient admiſes dans ces cérémonies nocturnes, qui ſe pratiquoient dans la maiſon du Conſul, en préſence des Veſtales. La mère ou la femme de ce Magiſtrat y préſidoit (*Plut. Vit. Cicer. t. iv, p. 460.*), & avoit l'intendance des ſacrifices qu'on y faiſoit pour le ſalut du peuple Romain : c'eſt pourquoi cette Prêtreſſe étoit appelée *Damiatrix* (*Feſt. in v. Damium.*). La coutume, ou la loi, ſembloit donc avoir vieilli particulièrement ſur la déeence de ce culte, que Claudius viola le premier. Depuis cette action, contre laquelle ſon implacable ennemi, Cicéron, ne ceſſa de lancer les traits de ſon éloquence (*Orat. pro domo ſuâ, §. 40, de Haruſp. reſp. §. 5, procl. Piſ. § 39, &c.*), il eſt vraiſemblable que, dans ces myſtères, la pudeur ne fut plus auſſi reſpectée.

Cette vertu paſſoit pour être celle de *Fatua*, ou la bonne Déeſſe (*Tertull. ad Nat. l. ii. c. ix.*) : on prétendoit qu'elle n'avoit ni vu ni entendu d'autre homme que Faunus, ſon mari (*Varr. apr. Lact. l. i, p. 127.*). Dans ce cas, ſon mérite n'étoit pas fort grand ; ſur-tout s'il eſt vrai qu'ayant été trouvée ivre, elle fut fuſtigée avec des verges de myrte (*Plut. Quæſt. Rom. t. ii, p. 268. Arnob. l. v, p. 74.*). Ces traditions avoient donné lieu à diverſes pratiques, ou avoit été inventées pour rendre raiſon de celles des myſtères de la bonne Déeſſe ; non-ſeulement l'entrée en étoit interdite aux hommes (*Tibull. Eleg. vii, v. 21, 22. Propert. l. iv, Eleg. ix, v. 25, 26, &c.*), mais encore tous les tableaux qui en repréſentoient quelqu'un

Digitized by Google

qu'un, y étoient voilés (*Juven. ſat. VI, v. 341.*). Les femmes ne portoient point de couronnes de myrte; on n'en voyoit même aucunes branches dans l'intérieur du temple (*Plut. Quæſt. Rom. p. 268.*). On y permettoit les libations de vin; mais il falloit l'appeler *lait*, & couvrir le vaſe qui contenoit cette liqueur (*Arnob. l. V, p. 74.*).

Si d'anciennes traditions favoriſoient la pudeur & la décence, de nouvelles fournirent bientôt des prétextes au déſordre & à la plus infâme débauche. Celles-ci firent Fauna, ou la bonne Déeſſe, fille de Faune, qui brûla d'un violent amour pour elle. Punie de ſa réſiſtance à coups de verges de myrte, elle ne céda pas néanmoins: le vin fut alors employé; & malgré ſon ivreſſe, aucun conſentement ne put lui être arraché. Enfin, pour ſatisfaire ſa paſſion, ſon père n'eut d'autre parti à prendre que celui de ſe métamorphoſer en ſerpent. Pluſieurs de ces reptiles, apprivoiſés dans le temple de la bonne Déeſſe, faiſoient alluſion à cette fable (*Macrob. Saturn. l. I, c. XII*), dont l'origine grecque n'eſt pas difficile à apercevoir. En falloit-il davantage pour corrompre à Rome les myſtères de cette Divinité? « On ſait à pré-
» ſent, dit Juvénal, ce qui s'y paſſe, quand la
» trompette agite ces ménades, & lorſqu'égale-
» ment ivres & de ſons & de vin, elles font voler
» en tourbillon leurs cheveux épars, & heurlent
» à l'envi le nom de Priape. Quels tranſports!
» quelles fureurs! Saufella, la couronne en main,
» provoque les plus viles courtiſannes, & rem-
» porte le prix offert à la lubricité; mais à ſon
» tour elle rend hommage aux ardeurs de Mé-
» dulline. Celle qui triomphe dans cet odieux
» conflit eſt cenſée la plus noble. Là, rien n'eſt
» feint; les attitudes y ſont d'une telle vérité,
» qu'elles auroient enflammé le vieux Priam &
» l'infirme Neſtor. Déjà les deſirs veulent être
» aſſouvis; déjà chaque femme reconnoît qu'elle
» ne tient dans ſes bras qu'une femme, & l'antre
» retentit de ces cris unanimes: *Il eſt temps d'introduire les hommes.* Mon amant dormiroit-il?
» Qu'on l'éveille: point d'amant! je me livre aux
» eſclaves: point d'eſclaves, qu'on appelle un ma-
» nœuvre. A ſon défaut, l'approche d'une brute
» ne l'effraveroit pas. »

Le culte de cette bonne Déeſſe n'appartint pas toujours excluſivement aux femmes; les hommes ne voulurent pas dépendre de leurs caprices ou des beſoins de leur lubricité, pour pénétrer dans ces myſtères. Ils les célébrèrent de leur côté; mais pour obſerver en quelque ſorte les anciens rites, ils s'habillèrent eux-mêmes en femmes. La tête couverte de longues aigrettes, & le col orné de colliers, ils ſacrifioient une jeune truie, & offroient à la Déeſſe un grand vaſe plein de vin. Toute perſonne du ſexe étoit exclue du ſanctuaire, & le temple ne s'ouvroit plus qu'aux hommes. « Loin d'ici, profanes, s'écrioient-ils, vos chan-
» teuſes ſont bannies de ces lieux. Ainſi, ajoute
» Juvénal, les *Baptes* célébroient dans Athènes,
» à la lueur des flambeaux, leurs nocturnes or-
» gies, &, par des danſes laſcives, fatiguoient
» leur *cotytto* (*Sat. II, v. 84, 92.*) »

Le coſtume que ce Poëte ſatyrique donne aux Prêtres de cette Divinité, qu'il fait boire dans un vaſe ayant la forme du *phallus*, le portrait qu'il fait d'eux, enfin ce qu'il ajoute: *on voit, dans ces cérémonies, les mêmes turpitudes que dans les myſtères de Cybèle* (*Juvén. Sat. II, v. 110-11.*) font apercevoir la reſſemblance de ces miniſtres avec ceux de *Cotytto* Romaine, ou la bonne Déeſſe; peut-être n'en différoient-ils pas. Cette conjecture a d'autant plus de fondement, que cette dernière étoit priſe pour la Terre, dont le culte étoit uni à celui de Saturne ou le Ciel (*Macrob. Saturn. l. I, c. XII.*), chez les anciens habitans d'Italie. Les noms de Fauna & de Farua, qu'on donnoit à la Déeſſe, étoient relatifs à l'art de prédire l'avenir (*Vid. Varr. de Ling. Lat. l. V. c. VII, l. VI, c. III, Macrob. l. I, c. XII, Lact. l. I, p. 127, &c.*), dont les Grecs faiſoient le premier honneur à la Terre (*Æſchyl. Prometh. v. 210-11. Pauſan. Phoc. c. V.*): c'eſt pourquoi les Romains donnoient pour époux à Fauna un Devin (*Varro. de Ling. Lat. l. VI, §. 3.*).

D'abord, pur & ſimple, le culte de cette Déeſſe, repréſentant la Terre, ne bleſſa point la décence; il ne fut corrompu que par ſon union avec celui de *Cotytto*. L'eſprit de débauche de la jeuneſſe Romaine, & le fanatiſme intéreſſé des *Galles*, ou Prêtres de Cybèle, achevèrent de tout perdre, & parvinrent, non-ſeulement à rendre mépriſables ou odieuſes ces cérémonies, mais encore à décrier toutes celles du paganiſme. Les plus ſacrées furent ſouillées, & les temples devinrent l'écueil de la vertu. Quel autel aujourd'hui n'a pas ſon Clodius, s'écrioit Juvénal (*Sat. VI, v. 345.*), ſous le règne de Domitien? Depuis cette époque, le mal fit encore bien des progrès, qui ne pouvoient qu'être accélérés à Rome par l'introduction de tant de cultes myſtérieux & étrangers.

(Article tiré des *Recherches ſur les Myſtères du Paganiſme*, de M. le Baron de Sainte-Croix.)

COU. Chez les anciens les hommes & les femmes avoient ordinairement le *cou* nud, ainſi que les Orientaux modernes. Les femmes ſeules portèrent quelquefois des colliers.

Lorſqu'on prenoit les augures, on regardoit comme très-favorable une palpitation dans la partie gauche du *cou*, & comme très-fâcheuſe celle de ſa partie droite. Les préſages tirés des palpitations de la gorge, *jugulum*, étoient expliqués dans un ſens contraire.

COUCHER. Les malades *couchoient* dans les temples d'Eſculape, pour entendre de la bouche du Dieu les remèdes qu'exigeoient leurs maux.

COUCOU, oiſeau conſacré à Jupiter. La fable dit que ce Dieu, ayant rendu l'air extrêmement froid, ſe changea en *coucou*, & alla ſe réchauffer ſur le ſein de Junon. Le mont Thornax, dans le Péloponèſe, où cette aventure ſe paſſa, fut depuis ce temps-là appelé le mont du *Coucou*. *Voyez* JUNON.

COUDÉE, meſure priſe depuis le *coude* juſqu'au bout du plus grand doigt. Cette meſure, qui, dans les hommes de toutes les tailles, eſt le quart de leur hauteur, a beaucoup varié chez les anciens peuples. La Métrologie de M. Paucton nous fournit l'évaluation de leurs *coudées* comme il ſuit :

COUDÉE ſacrée, meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Égypte. Elle valoit 20 pouces & $\frac{144}{1000}$ de France. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 1 $\frac{1}{7}$ coudée lithique,
Ou 1 $\frac{1}{8}$ pied philétérien,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ coudée commune,
Ou 2 pieds géométriques,
Ou 2 $\frac{2}{7}$ zéreth,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ lichas,
Ou 8 rophach,
Ou 16 condyles,
Ou 32 esbaa.

COUDÉE ſacrée carrée, meſure géodéſique *ou* gromatique de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 4 pieds géométriques carrés.

COUDÉE lithique, meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit 15 pouces & $\frac{428}{1000}$ de France. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 1 $\frac{1}{7}$ pied philétérien,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ coudée commune,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ pied géométrique,
Ou 2 zéreth,
Ou 2 $\frac{2}{7}$ lichas,
Ou 6 tophach,
Ou 12 condyles,
Ou 24 esbaa.

COUDÉE commune, meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Egypte. Elle valoit 12 pouces & $\frac{84}{1000}$ de France. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 1 $\frac{1}{4}$ pied géométrique,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ zéreth,
Ou 2 lichas,
Ou 5 tophach,
Ou 10 condyles,
Ou 20 esbaa.

COUDÉE médiocre, pied philétérien, meſure linéaire de la Phocide, de l'Illyrie, de la Theſſalie, de la Macédoine, de la Thrace, des Phocéens en Aſie, & de Marſeille en Gaule. Elle valoit, en meſures de France, 13 pouces $\frac{62}{100}$. Elle valoit, en meſures des mêmes pays, 1 $\frac{1}{2}$ pied pythique *ou* de meſure naturelle,
Ou 6 paleſtes,
Ou 24 dactyles.

COUDÉE de meſure naturelle, meſure linéaire de l'Attique, du Péloponèſe, de la Sicile & de la grande Grèce. Elle valoit, en meſures de France, 17 pouces & $\frac{21}{100}$. Elle valoit, en meſures des mêmes pays, 1 $\frac{1}{2}$ pied olympique *ou* pied grec,
Ou 6 paleſtes,
Ou 24 dactyles.

COUDÉE, meſure linéaire des anciens Romains. Elle valoit 17 pouces $\frac{11}{100}$ de France. Elle valoit, en meſures du même peuple, 1 pied & $\frac{1}{2}$,
Ou 6 palmes,
Ou 18 onces,
Ou 24 doigts,
Ou 36 demi-onces,
Ou 54 duelles,
Ou 72 ſiciliques,
Ou 432 ſcripules.

COVINUS, *COVINARII*, } char de guerre en uſage chez les Germains & les Gaulois (*Tacite*, *Agric. c. 35. n. 4*, & *Pomp. Mela III. 6.*). Les Romains l'adoptèrent avant le temps de Domitien; car Martial en parle ſouvent. On appela *covinarii* ceux qui combattoient montés ſur des *covinus*.

COULEURS des habits que portoient les anciens. Les Égyptiens portoient des manteaux blancs par-deſſus une longue runique, appelée *calaſiris*. Les Prêtres Égyptiens ne portoient que cette *calaſiris*; elle étoit de coton blanc, ſelon Pline (19 *c.* 2. §. 3.).

Les Aſſyriens, les Perſes & les autres peuples d'Aſie aimoient la couleur blanche. Les Perſes diſoient même que les Divinités n'étoient habillées que de blanc. La pourpre pure ou mélangée brilloit cependant ſur les longs manteaux des Aſſyriens. Mais il paroit que les habits riſſus de laines de différentes couleurs n'étoient portés que par les enfans & les efféminés.

Pour ce qui eſt des peuples Barbares, il ſeroit difficile de dire quelque choſe de précis. Tout l'habillement des trois Rois captifs de la villa Médicis, & des deux de la villa Borghèſe, ſculptés en porphyre, paroit, d'après ce choix de la pierre, avoir été de pourpre, afin de déſigner la dignité royale. Les Ibériens de l'armée d'Annibal portoient des tuniques de lin teintes en pourpre (*Polyb. l. 5 & 31. Plin. 19. c. 4.*). En général on peut aſſurer que les rois Barbares avoient des manteaux tiſſus d'or & de ſoie, tels que Commode en offrit un aux yeux des Romains, indignés de ce luxe étranger. Tarquin l'ancien porta auſſi une tunique tiſſue d'or, *tunicam auream*.

Je vais réunir les Grecs & les Romains, à cauſe de la conformité d'uſage & d'habillement qui ſe trouvoit entre les uns & les autres. Les habits rayés n'étoient portés que par les eſclaves; on en voit un à Charea travesti en Eunuque dans les peintures du Térence du Vatican. Les étoffes de

Digitized by Google

ſoie de couleur changeante, étoient un des objets de luxe les plus coûteux ; on en voit dans la noce Aldobrandine, dans pluſieurs peintures d'Herculanum, & Philoſtrate (*Icon. l. 1. n.* 10) dit que le manteau d'Amphyon n'étoit pas d'une ſeule couleur, mais qu'il en changeoit ſuivant les différens aſpects. Les femmes & les hommes efféminés portoient quelquefois des étoffes avec des fleurs peintes ou brodées ; mais ces exceptions ne peuvent s'appliquer qu'à des cas particuliers.

Les chlamydes des Lacédémoniens étoient rouges. Neſtor (*Philoſtrat. l.* 2.) étoit habillé de la même couleur. Les jeunes Athéniens qui ſe préparoient au métier de la guerre, en faiſant la garde de leur patrie, portèrent des chlamydes noires, juſqu'au temps où le célèbre Hérode-Atticus leur en donna de blanches (*Philoſtrat. vit. Sophiſt. l.* 2. *p.* 550.). Les autres Grecs portoient des chlamydes blanches (*Pollux. VII.* 13.). On voit ſeulement dans la vie de Philopémen, par Plutarque, que les chlamydes de ſes ſoldats étoient de différentes couleurs, & ornées de fleurs.

Dans un tableau antique (*Icon.* 2. *l.* 24.) les habillemens d'Achille ſont d'un vert-céladon, par alluſion à la Divinité marine, dont il étoit fils. Sextus Pompée, après avoir remporté une victoire ſur la flotte d'Auguſte, prit des vêtemens de la même couleur, s'imaginant, ſelon Dion-Caſſius (*l.* 48.), être un des fils de Neptune. Mais Agrippa ayant battu à ſon tour l'armée navale de ce jeune Romain, reçut d'Auguſte, en récompenſe de ſes ſervices, un étendard de couleur de vert-de-mer.

Le manteau que les Grecs portoient dans les villes, & la toge des Romains qui n'en différoit que par une plus grande ampleur, étoient ordinairement blancs, *alba*. Mais dans les jours de fête, de joie, de triomphe, les toges paroiſſoient plus blanches, *candida*, parce qu'elles étoient lavées & blanchies avec de la craie, *creta*, ce qui donnoit de l'éclat à leur blancheur. C'étoit par des toges d'une blancheur éclatante, que les Candidats ſe faiſoient remarquer au milieu de la foule des citoyens, dont les toges faites de laine blanche étoient ſalies par l'uſage habituel. *Voyez* TOGE. Les Magiſtrats, les Sénateurs & les enfans qui n'avoient pas encore pris la robe virile, portoient la prétexte, c'eſt-à-dire, une toge blanche, ornée de bandes de pourpre. La *trabea*, manteau militaire blanc, orné de pourpre, faiſoit diſtinguer les Chevaliers. Quant au bas peuple & aux eſclaves, ils ne portoient point de toges ſur leurs tuniques, à cauſe de la cherté de cet ample habillement ; les moins pauvres couvroient dans la ſaiſon pluvieuſe leurs tuniques rayées, ou de couleur rouſſe (couleur naturelle des laines mêlangées & communes) avec des manteaux groſſiers de couleur rouſsâtre, *pulla lacerna*.

Quant à la couleur des habits de deuil, *Voyez* DEUIL.

Les ſoldats Romains portoient ſur toutes leurs armes une cotte-d'armes, *ſagum*, qui étoit ordinairement d'un blanc terne, tel que le donnent des laines groſſières & mêlangées. Les Généraux portoient, au-lieu de *ſagum*, des chlamydes ou *paludamentum* de pourpre. Sur les *ſagum* des Gaulois étoient peintes ou couſues des fleurs de pourpre, & d'autres ornemens.

Chez tous les peuples de l'antiquité, les vêtemens des Prêtres étoient blancs.

Winckelmann (*Hiſt. de l'Art, liv. IV, ch.* 5. §. *E.*) fait les obſervations ſuivantes ſur les couleurs des vêtemens que portoient les Divinités ſur les monumens antiques. « Jupiter étoit vêtu d'une draperie rouge (*Martian. Capel. de Nupt. Phil. l.* 1, *p.* 17.). Neptune, ſi ſa figure nous étoit parvenue en tableau, auroit un vêtement vert-de-mer, ou céladon, comme on avoit coutume de peindre les Néréides (*Ovid. Art. l.* 3. *v.* 178.). Tout ce qui avoit rapport aux Dieux marins, juſqu'aux animaux qu'on leur ſacrifioit, portoit des bandelettes d'un vert-de-mer (*Valer. flac. Argon. l.* 1. *v.* 189.). C'eſt d'après cet uſage que les Poëtes donnent aux fleuves des cheveux de la même couleur (*Ovid. Art. l.* 1. *v.* 224.). En général les Nymphes, qui tirent leur nom de l'eau NYMΦH, LYMPHA, ſont ainſi vêtues dans les peintures antiques (*Ovid. Art. l.* 3. *v.* 178.). Le manteau d'Apollon, quand il en porte un, eſt bleu ou violet (*Bartol. Pitt. Ant. tav.* 2.), & Bacchus, dont la draperie pourroit être de pourpre, eſt habillé de blanc. Martianus Capella attribue la couleur verte à Cybèle, comme étant la Déeſſe de la Terre & la mère des Êtres (*l. 1. p.* 19.). Junon, par rapport à l'air qu'elle déſigne, peut être vêtue de bleu céleſte ; mais l'Écrivain que je viens de citer l'introduit couverte d'une draperie blanche. Cérès devroit porter une draperie jaune, parce que cette couleur eſt celle de la moiſſon, & qu'elle fait alluſion à l'épithète d'Homère, qui l'appelle la blonde Cérès. Le deſſin colorié d'une peinture antique, conſervé à la bibliothèque du Vatican, & publié dans mes monumens de l'antiquité (*Monum. Ant. ined.* n°. 18.), nous offre Pallas, dont le manteau, au-lieu d'être d'un bleu céleſte, comme on le voit communément aux figures de cette Déeſſe, eſt couleur de feu, pour déſigner ſans doute ſon ardeur guerrière. Sur une peinture d'Herculanum nous voyons Vénus avec une draperie flottante d'un jaune doré, qui tire ſur le vert foncé (*Pitt. Erc. t* 4, *tav.* 8.), par alluſion peut-être à l'épithète de Vénus-la-dorée. Une Naïade porte, ſur le deſſin du Vatican dont nous venons de parler, une tunique fine de couleur d'acier, comme Virgile décrit la couleur du Tibre :

. . . *Eum tenuis glauco velabat amictu*
Carboſus.

Mais ordinairement les vêtemens des Naïades ſont verts comme ceux des fleuves chantés par les Poëtes (*Stat. Theb. l. 9, p. 354.*). Au reſte, ces deux couleurs ſont ſymboliques, & déſignent l'eau; la verte ſur-tout fait alluſion aux rives bordées d'arbriſſeaux. »

COULOIR. *Voyez* BRONZE & COLUM.

COUPES (fête des). Démophoon, Roi d'Athènes, voyant Oreſte chargé d'un patricide, ne voulut ni l'admettre à ſa table, ni l'éconduire. Pour ſe tirer d'embarras, il le fit ſervir ſéparément; & afin de juſtifier cette eſpèce d'affront, il voulut qu'on préſentât à chaque convive une *coupe* particulière, contre l'uſage de ce temps-là, où tout le monde buvoit dans la même. En mémoire de cet événement, les Athéniens établirent une fête, où l'on faiſoit la même choſe dans le repas ſacré.

« Je ſaiſirai cette occaſion, dit Winckelmann, (*Hiſt. de l'Art, l. 4, ch. 6.*) pour parler de quatre *coupes* d'un or pur, de la forme & de la grandeur d'une ſoûcoupe à caſé; elles ont été trouvées dans les anciens tombeaux près de Girgenti, & ſe voient dans le cabinet de M. Lucheſi, Evêque de cette ville. J'ai cru devoir décrire ces morceaux précieux, parce que les ornemens qui les entourent paroiſſent reſſembler à la fabrique des médailles les plus anciennes de la Sicile, & être du même âge. Deux de ces *coupes* ou ſoûcoupes ont extérieurement une bordure, dont les ornemens conſiſtent en bœufs, travail qui peut être appelé boſſelage. On voit que cette bordure a été frappée avec un poinçon de relief, appliqué endedans du bord, pour faire ſortir la boſſe de l'autre côté. Les deux autres ſoûcoupes ont pour ornement une bordure de points faits au poinçon. Par rapport à l'explication des bœufs qui décorent les deux premières ſoûcoupes, je ne crois pas qu'il ſoit néceſſaire de remonter, avec le poſſeſſeur de ces antiques, juſqu'au bœuf Apis des Egyptiens. On ſait que chez les Grecs les bœufs étoient conſacrés au Soleil, & qu'ils traînoient le char de Diane. Le bœuf peut être auſſi conſidéré comme l'emblême de l'agriculture, & c'eſt ce que paroît indiquer celui qui ſe rencontre ſur quelques médailles de la Grande-Grèce, parce que ces animaux tirent la charrue, & ſervent à toute l'économie rurale. »

COUPE des pierres. « Pour les voûtes des aquéducs, des ponts & des arcs de triomphe, on tailloit (dit Winckelmann) les pierres en forme de coin; ce que Perrault auroit pu ſavoir ſans aller à Rome, s'il n'avoit pas voulu prouver que les anciens n'entendoient pas la *coupe* des pierres (*Paral. des Anciens & des Modernes, t. 1, p. 171.*), & que par cette raiſon ils ne faiſoient pas d'arcades de pierres, mais ſeulement de briques. Cet Ecrivain ne s'eſt pas rappelé que Vitruve même parle (*lib. VI, c. 2, p. 249, l. 28, ed. Lugd 1552, 4*) d'arcades conſtruites de pierres taillées en forme de coin. Il fait dire auſſi à ſes interlocuteurs que cette ignorance des anciens les obligeoit à faire des architraves qui alloient d'une colonne à une autre, & que comme on ne trouvoit pas toujours des pierres d'une grandeur requiſe, on étoit contraint de rapprocher davantage les colonnes. Mais tout cela n'eſt pas moins faux que ce qui précède; car on voit aux reſtes d'un des plus anciens édifices de Rome, au Capitole, qui étoit la demeure des Sénateurs, on voit encore la partie d'en-bas de l'architrave, à laquelle pendent ce qu'on appelle les gouttes, avec huit chapiteaux doriques: l'eſpace qui eſt entre deux de ces chapiteaux prouve qu'il en manque un; &, autant qu'on peut le voir par l'architrave, il doit y en avoir eu ſeize. Cette face eſt faite de petites pierres de deux palmes chacune, leſquelles ſont taillées de la même manière qu'on le feroit aujourd'hui en pareil cas. »

COUPOLE. *Voyez* DOME.

COUREUR, *curſor*. Les Romains donnoient ce nom à des valets-de-pieds qui étoient toujours prêts à exécuter les ordres de leurs maîtres.

COUREUR du cirque. Après les courſes de char, venoient ordinairement les courſes des *coureurs*. On en choiſiſſoit à Rome un dans chacune des quatre factions, & ils faiſoient tous les quatre pluſieurs fois le tour du cirque entier. Pline parle de certains *coureurs* (*VII. 20.*) qui avoient parcouru dans le cirque 160000 pas (37 lieues de 2284 toiſes, ou petites lieues): *Nunc quidem in circo quosdam curſores centum ſexaginta millia paſſuum tolerare non ignoramus.*

Les *coureurs* chez les Grecs portoient pour tout vêtement une écharpe autour des reins. Mais cette écharpe s'étant détachée, & ayant fait tomber l'athlète Orſippus de Lacédémone, on leur permit de courir tout nuds. Les Romains, du temps de Denys d'Halicarnaſſe (*VII. p. 475.*) faiſoient porter l'écharpe à leurs *coureurs*. Ces athlètes ſe frottoient d'huile comme les autres (*Stat. Theb. VI. 573.*).

A la ſoixante-cinquième Olympiade (*Pauſan. Eliac. 1. p. 155.*), on établit aux jeux olympiques des prix pour les athlètes, qui couroient vêtus & armés de lances & de boucliers. Démarate fut le premier vainqueur de ces courſes.

COURIER. Les anciens connoiſſoient l'uſage des *couriers*; ils en ont eu de deux ſortes. 1°. des *couriers* à pied, que les Grecs appeloient *Hemerodromi*, c'eſt-à-dire, *couriers d'un jour*. Pline, Cornelius-Népos & Céſar parlent de quelques-uns de ces *couriers* qui avoient fait vingt, trente, trente-ſix lieues & demie en un jour, & juſqu'à la valeur même de quarante dans le cirque pour remporter les prix. 2°. Des *couriers* à cheval, qui changeoient de chevaux comme on fait aujourd'hui.

Digitized by Google

Xénophon attribue l'uſage des premiers *couriers* à Cyrus ; Hérodote dit qu'il étoit ordinaire chez les Perſes, & qu'il n'y avoit rien dans le monde de plus vîte que ces ſortes de Meſſagers (*l. VIII. c.* 97 & 98.).

Cyrus, ſelon Xénophon, examina ce qu'un cheval pouvoit faire de chemin par jour, & à chaque journée de cheval il fit bâtir des écuries, y mit des chevaux & des gens pour en avoir ſoin. Il y avoit auſſi dans chacune de ces poſtes un homme qui, quand il arrivoit un *courier*, prenoit le paquet qu'il apportoit, & montoit ſur un cheval frais : tandis que le premier ſe repoſoit avec ſon cheval, le ſecond alloit porter les dépêches à une journée de-là, où il trouvoit un nouveau cavalier qu'il en chargeoit, & ainſi de même juſqu'à la cour.

Il n'eſt pas sûr que les Grecs ni les Romains ayent eu de ces ſortes de poſtes réglées avant Auguſte, qui les établit le premier ; mais on couroit en char. On courut enſuite a cheval, comme il paroît par l'Hiſtoire Eccléſiaſtique de Socrate (*l. VIII. c.* 19.).

Dans l'empire d'Occident on appeloit les *couriers*, *viatores* ; & ſous les Empereurs de Conſtantinople, *curſores*, d'où eſt venu leur nom moderne.

On voit encore que ſous Dioclétien il y avoit des relais établis de diſtance en diſtance. Lorſque Conſtantin eut apprit la mort de ſon père Conſtance, qui gouvernoit les Gaules & les iſles Britanniques, il prit ſecrètement & nuitamment la poſte pour aller lui ſuccéder dans les Gaules ; & dans chaque relais où il arrivoit, il faiſoit couper le jarret des chevaux qu'il y laiſſoit, afin qu'on fût hors d'état de le ſuivre & de l'arrêter, comme on en eut le deſſein le lendemain matin.

Les *couriers* des Empereurs étoient reconnoiſſables aux plumes qu'ils portoient à leur bonnet. *Habent pennas in capite, unde intelligitur feſtinatio itineris*, dit un vieux Gloſſaire, cité par Godefroi (*ad l. 1. Cod. Th. de Cur.*).

COURONNE. L'antiquité la plus reculée ne déféra les *couronnes* qu'à la Divinité. Bacchus fut un des premiers qui s'en para. Bientôt après, les ſacrificateurs en mirent ſur leurs têtes & ſur celles des victimes. Athénée, (*l. XV.*) & Q. Fabius Pictor (*l. 1.*) diſent que Janus fut l'inventeur des *couronnes*, que c'eſt lui qui s'en ſervit le premier dans les ſacrifices. Mais Pline (*l. XVI. c.* 4.) dit que ce fut Bacchus. Selon Phérécydes, cité par Tertullien (*de Coron. c.* 7.), Saturne eſt le premier qui ſe ſoit couronné ; ſelon Diodore, ce fut Jupiter, après ſa victoire ſur les Titans. Léon l'Egyptien aſſure qu'Iſis ſe couronna la première d'épies de blé, dont elle avoit appris l'uſage aux hommes. Il ajoute que Claudius Saturnius avoit compoſé un livre des *couronnes*, où il traitoit de leur origine, de leurs cauſes, de leurs eſpèces, & des cérémonies qu'on obſervoit relativement à elles.

Les premières *couronnes* n'étoient qu'une bandelette dont on ſe ceignoit la tête, qui ſe lioit par derrière, & que l'on nomma bandeau royal, comme on le voit aux têtes de Jupiter ſur les médailles des Ptolémées d'Egypte. Les Rois de Syrie ſont auſſi ſouvent *couronnés* de même. Quelquefois on les faiſoit de deux bandelettes, enſuite on prit des ramcaux de différens arbres, puis on y ajouta des fleurs ; & Tertullien (à l'endroit cité) avoit vu dans le livre de Claudius Saturnius, qu'il n'y avoit aucune plante dont on n'eût fait des *couronnes*. Pline (*l. XXI. c.* 3.) dit que P. Claudius Pulcher fut le premier qui ajouta aux *couronnes* une petite lame ou bande de métal. Les Rois Macédoniens de Syrie ſont les premiers qui portent ſur les médailles la *couronne* rayonnante, *radiata*. Les *couronnes* des Dieux étoient différentes. Celle de Jupiter étoit de fleurs : elle eſt ſouvent de laurier ſur les médailles ; celle de Junon, de vigne ; celle de Bacchus, de vigne, de raiſins, de pampres, de branches de lierre chargées de fleurs & de fruits ; celle de Caſtor, de Pollux & des Fleuves, de roſeaux ; celle d'Apollon, de roſeaux ou de laurier ; celle de Saturne, de figues nouvelles & fraîches ; celle d'Hercule, de peuplier ; celle de Pan ſe faiſoit de pin ou d'yèble ; celle de Lucine, de dictame ; celle des Heures, de fruits propres de chaque ſaiſon ; celles des Grâces, de branches d'olivier, de même que celle de Minerve ; celle de Vénus, de roſes ; celle de Cérès, d'épis, de même que celle d'Iſis ; celle des Lares, de myrte ou de romarin, &c.

Non-ſeulement les *couronnes* étoient employées pour les ſtatues & les images des Dieux, pour les Prêtres dans les ſacrifices, pour les Rois & les Empereurs, mais encore on *couronnoit* les autels, les temples, les portes des maiſons, les vaſes ſacrés, les victimes, les navires, &c. les Poëtes, ceux qui remportoient la victoire dans les jeux ſolemnels, les gens de guerre qui ſe diſtinguoient dans quelque action, &c.

Cette marque d'honneur que les Romains avoient empruntée des Grecs, anima le zèle des citoyens dans les premiers temps de la république, & produiſit des efforts généreux, des actes de bravoure & de vertu. Mais on abuſa bientôt de ces ſortes de récompenſes ; elles furent prodiguées. Alors le luxe ne permit plus de les former ſimplement de feuilles ou de branches légères ; & l'avarice des Généraux les multiplia à un tel point que, ſelon Appien, on en porta plus de dix mille d'or dans la pompe funèbre de Sylla. Suétone dit qu'Auguſte en donna une d'or à Jupiter Capitolin, qui peſoit plus de ſeize milliers. Enfin les *couronnes* d'or devinrent, ſous les Empereurs, des impôts auxquels étoient aſſujettis tous les pays conquis.

La *couronne* des Empereurs étoit ordinairement de laurier ; le droit de la porter fut accordé à

Jules-Céſar par le Sénat, & ſes ſucceſſeurs continuèrent d'en jouir.

Juſtinien eſt le premier qui ait pris ſur ſes monnoies une eſpèce de *couronne* fermée, tantôt profonde, en forme de bonnet, tantôt plate, & approchant alors du mortier de nos Préſidens, excepté qu'elle eſt ſurmontée d'une croix, & ſouvent bordée de perles à double rang. C'eſt ce que Ducange nomme *camelaucium*, confondu ordinairement avec le *mantelet*, appelé *camail*, à cauſe de la reſſemblance du mot, quoique l'un ſoit fait pour couvrir les épaules, tandis que l'autre eſt deſtiné à couvrir la tête.

« Les *couronnes* radiales ſe donnoient aux Princes, dit le Père Jobert, lorſqu'ils étoient mis au rang des Dieux, ſoit avant, ſoit après leur mort: cette ſorte de *couronnes* n'étant propre qu'à des Déités, comme dit Caſaubon, je ne prétends pas néanmoins faire de cela une maxime conſtante; car je ſais combien il y faudroit d'exceptions, particulièrement depuis les douze Céſars. Nous ne voyons point qu'aucun Empereur vivant ait pris la *couronne* radiale avant Néron, qui la méritoit le moins de tous, Auguſte même n'en ayant eu l'honneur qu'après ſa mort. »

On voit ſur les médailles pluſieurs autres eſpèces de *couronnes* qu'il faut diſtinguer. Les unes, appelées *roſtrales*, ſont compoſées de proues de vaiſſeaux enlacées les unes dans les autres; elles ſe donnoient après les victoires navales. Agrippa reçut cette couronne d'Auguſte, après qu'il eut défait les flottes de Sextus Pompeius & de Marc-Antoine; d'autres, appelées *murales*, ſont compoſées de tours; c'étoit la récompenſe de ceux qui avoient pris des villes, comme c'eſt l'ornement des Génies & des Divinités qui les protégeoient. C'eſt pourquoi Cybèle, la Déeſſe de la terre, & tous les Génies particuliers des provinces & des villes, portent des *couronnes tourelées*.

On y voit auſſi des *couronnes* de chêne, deſtinées à ceux qui avoient ſauvé la vie à un citoyen; telle eſt celle qui entoure l'inſcription *ob cives ſervatos*, & qui ſe voit quelquefois ſur la tête même du Prince.

Les *couronnes* d'herbe, ou graminées, *corona graminea*, étoient celles qu'une garniſon aſſiégée dans une place, ou une armée renfermée dans ſon camp par l'ennemi, avoient coutume de donner à leur libérateur; elles étoient faites avec des plantes arrachées dans l'endroit même où l'action s'étoit paſſée. Pline (*l. xxii, c. 3. 4. 5 & 6.*) en a parlé fort au long, & il a nommé tous ceux qui en avoient été honorés juſqu'au temps où il écrivoit. Il eſt douteux cependant qu'on en puiſſe trouver quelque exemple ſur les médailles. Un ſavant des plus diſtingués a cru reconnoître une de ces *couronnes* ſur une médaille d'argent de la famille *Fabia*, rapportée par Urſin, Patin, Vaillant & Morel. On y voit d'un côté la tête de Jupiter avec une barbe aſſez épaiſſe, & couronné de laurier. Au revers la figure d'un homme nud & debout, le caſque en tête, appuyé de la gauche ſur une *haſte*, & préſentant de la droite une *couronne*, que le ſavant homme a priſe pour la *couronne graminée* qui fut accordée au célèbre Fabius, l'émule d'Annibal. Sa conjecture eſt fondée ſur ce qu'on lit dans le champ de la médaille Q. FAB. & un monogramme qui peut déſigner le ſurnom MAXIMUS. Mais la *couronne* repréſentée ſur ce revers eſt trop petite pour que le monétaire ait pu y marquer bien diſtinctement la forme des feuilles dont elle étoit compoſée; & d'ailleurs il a exiſté plus d'un Q. Fabius, & il n'y en eut jamais qu'un ſeul honoré de la *couronne graminée*.

Il y avoit des *couronnes* particulières deſtinées à ceux qui remportoient les prix dans certains jeux publics. C'eſt ainſi qu'aux jeux de l'iſthme de Corinthe, nommés *iſthmia*, les victorieux étoient *couronnés* d'ache, une eſpèce de perſil plus fort & plus grand que le nôtre: on en voit la forme ſur une médaille de Néron.

Hadrien fit faire en faveur d'Antinoüs, des *couronnes* de lotus. Il les appela ANTINOEIA, nom qui ſe lit ſur les médailles de ce favori. Tertullien (*de Cor. Mil. c. 12.*) a fait mention de ces *couronnes* qu'on donnoit dans les jeux inſtitués en l'honneur d'Antinoüs, nommés auſſi ANTINOEIA.

Les *couronnes* que les Grecs portoient autour du cou dans les feſtins, s'appeloient (*Athen. Deipnos, lxv. p. 688. B. Clem. Alex. Pædag. l. II. c. 2. p. 185. l. 5.*) Υποπιπάδες, parce qu'elles leur faiſoient ſentir l'odeur des fleurs de *bas en haut*.

Ceux qui voudront être parfaitement inſtruits de ce que les anciens Auteurs nous apprennent ſur les diadêmes, les *couronnes* & les autres ornemens de tête, des Rois, des Empereurs, des Princeſſes, des Prêtres, des athlètes, &c. doivent lire le ſavant ouvrage de Charles Paſchal, intitulé: *Caroli Paſchalii Corona, opus libris x diſtinctum, quibus res omnis coronaria è monumentis eruta continetur. Paris.* 1610, in-4°. & *Lugd. Bat.* 167. 8°. Il faut ſur-tout avoir ſoin de comparer ce que cet Auteur a écrit ſur les différentes eſpèces de *couronnes*, avec celles qui ſont repréſentées ſur les médailles. Dans le *Valeſiana*, *p.* 99-103, on trouve un article ſur les coiffures, que portent ſur les médailles les Impératrices. Ce léger eſſai auroit dû engager quelque Antiquaire à faire des recherches particulières ſur les différentes coiffures qui ont été en uſage tant dans le haut que dans le bas-Empire: les médailles ſerviroient beaucoup alors; elles nous feroient entendre différens paſſages des anciens Auteurs, qu'on ne ſauroit bien expliquer ſans leur ſecours. Pour y ſuppléer, on lira dans ce Dictionnaire les articles particuliers de chaque eſpèce de *couronne*, & de plus les articles BANDEAU royal, DIADÊME, CIDARIS, TIARE, MITRE, CHEVEUX, CASQUE, &c.

Digitized by Google

COURONNE d'Ariadne. *Voyez* ARIADNE.

COURONNE (*Diplomatique*). « Les *couronnes* de nos Rois de la première race ſont ordinairement de perles : elles ſe terminent ſouvent vers le bas de la tête par deux perles, formant à peu-près un V conſonne renverſé. »

« Deux autres perles s'élèvent preſque auſſi ſouvent au-deſſus de la tête, & repréſentent alors un perlé par le haut ; quelquefois une croix ou un ſimple ruban. Cet V renverſé, qu'on voit ſur la tête de la huitième monnoie de Dagobert, pag. 50 de le Blanc, n'eſt rien autre choſe qu'un ornement de cette nature. Il eſt ſurprenant qu'un auſſi habile homme que le Blanc l'ait pris pour une lettre, pour un vrai Δ grec, dont il dit modeſtement qu'il ignoroit la ſignification. »

« Ces *couronnes* de perles étoient quelquefois doubles, quelquefois ce n'étoient que de ſimples diadêmes. »

« Les *couronnes* de laurier ſont rares ſous la première race ; il y a quelques *couronnes* fermées. »

« Les têtes ſont communément de profil, & regardent vers la droite. »

« Les Rois d'Eſpagne, au contraire, ſont de face, & pour l'ordinaire ſans *couronne*, mais avec une longue chevelure. Quelques-uns néanmoins regardent de profil comme nos Rois, & ont des diadêmes ou des *couronnes* fermées. »

« Rarement nos Rois de ce premier âge ont des *couronnes* radiées. Des ſeize Rois qui ſont aux trois portails de l'égliſe de S. Denis, il y en a neuf dont les *couronnes* ont la forme de bonnets tous différens les uns des autres. Il y en a qui ont au bas des bandes qui reſſemblent un peu aux diadêmes ; les autres diffèrent conſidérablement entre eux. De toutes ces *couronnes*, trois ſeulement ont le tteffle, qui n'étoit qu'un ornement arbitraire. »

« Les Rois de la ſeconde race n'ont point fait repréſenter d'ordinaire leur figure ſur leurs monnoies : quand ils l'ont fait, ils avoient coutume de porter une *couronne* de laurier ; quelques-uns ont pourtant la *couronne* de perle. Ils regardent pour la plupart de profil tournés vers la droite. Rarement regardent-ils de face : quelques-uns ont la *couronne* de perle ſur un ou deux cercles. »

« On peut remarquer ſur les monnoies de Louis-» le-Débonnaire que ſa tête, qui eſt gravée ſur » huit pièces, eſt toujours *couronnée* de lauriers. » Si le docte Coringius les avoit vues, il ſe ſeroit » ſans doute épargné la peine de faire cette lon-» gue diſſertation, où il tâche de prouver que » depuis le grand Conſtantin les Empereurs ne » portèrent plus que des diadêmes de perles ou » de pierreries, & jamais de *couronnes* de laurier. » Deux figures de Charlemagne, faites de ſon temps, même à Rome, ſous le Pape Léon III, portent la *couronne* impériale fermée par le haut, comme la portoient alors les Empereurs d'Orient.

La *couronne* de Charles-le-Chauve, ſur quelques monumens, n'eſt qu'un cercle ſurhauſſé de quelques fleurs de lys. Nous ne parlons point de quelques *couronnes* extraordinaires de la deuxième race. »

« Les premiers Rois de la troiſième race ont encore moins eu l'uſage de ſe faire repréſenter ou de faire marquer quelques figures ſur leurs monnoies. Louis VII eſt peut-être le premier qui l'ait fait, & Philippe-Auguſte eſt le premier de cette race qui ſe ſoit fait repréſenter lui-même, encore eſt-ce très-rarement. Il y a pourtant une tête en buſte & de face de Philippe Ier, avec une *couronne* ſurmontée de croix. Philippe II. ſe fait repréſenter de face, ſoit aſſis ſur un trône, ayant un ſceptre, terminé par une fleur de lys dans la droite, & une fleur de lys dans la gauche, avec deux lys à ſes côtés, ou debout avec les mêmes attributs, excepté qu'il tient ſa gauche vuide ſur ſa poitrine. Mais ces monnoies ne ſont peut-être pas de Philippe-Auguſte, elles ſont tout au plus de Philippe-le-Hardi ou de Philippe-le-Bel. Sa *couronne* porte des fleurs de lys ſur un cercle. »

« Blanche eſt repréſentée debout avec les attributs rapportés plus haut, ſi ce n'eſt qu'elle tient quelquefois, au-lieu de la fleur de lys, une *couronne*, comme celle qui eſt ſur ſa tête. »

« Louis VIII eſt repréſenté ſur un trône ſans les deux lys à ſes côtés, mais tenant la fleur de lys de la droite, & le ſceptre de la gauche. Le trône n'eſt point terminé dans ſes bras comme le précédent par des têtes d'animaux. »

« La *couronne* de S. Louis étoit ouverte, ſurmontée ſeulement dans ſon contour de quatre fleurons, un devant, un derrière, & les deux autres aux deux côtés. »

« Le Blanc nous repréſente Philippe-le-Bel comme Philippe-Auguſte, à l'exception des deux lys à ſes côtés. Il l'a fait auſſi repréſenter ſur un trône chargé d'architecture gothique. On peut douter que ces deux figures ſoient du même Roi. »

« Charles-le-Bel eſt debout, le ſceptre dans ſa main droite, comme dans une niche d'architecture gothique très-chargée ; on ne voit rien dans ſa gauche. »

« Philippe de Valois eſt repréſenté ordinairement aſſis ſur un trône d'architecture gothique, » tenant le ſceptre de la droite, & la main de juſtice de la gauche. Quand il eſt debout, il a la gauche vuide ſur la poitrine. Quelquefois ſon trône n'eſt qu'un pavillon ſemé de fleurs de lys, & alors il tient le ſceptre de la gauche, & a la droite ſur la poitrine, comme un Evêque qui bénit. Quelquefois, au-lieu de ſa main de juſtice, il tient la fleur de lys ; quelquefois il eſt repréſenté à cheval, » bouclier & houſſe en croix avec des ornemens, » foulant aux pieds & tuant un dragon. »

« Jean tient un glaive levé de la droite, & un écuſſon aux fleurs de lys ſans nombre de la gau-

che, dans un trône d'architecture gothique. »

« Charles V, debout dans un champ semé de lys, en habits longs, tenant le sceptre de la droite, la main de justice de sa gauche; en habits courts, sous un portique gothique, tenant un sabre de la droite, & la main de justice de la gauche. Quelquefois il est assis, ayant à ses côtés deux dauphins, le sceptre seulement dans la droite. On le voit à cheval, le sabre à la main, avec des ornemens chargés de lys, ou de lys & de dauphins, & par le bas découpés. Tous ces Rois sont de face..... Ils portent des *couronnes* ouvettes semblables. »

« Sous Charles V, on voit des écus écartelés de deux fleurs de lys & de deux dauphins. »

« Ce Prince, représenté à la porte des Grands Augustins, n'est *couronné* que de trefles. Un savant en a très-mal conclu que les fleurs de lys ne se mettoient point encore aux *couronnes*. »

« Philippe d'Evreux, Roi de Navarre, mort en 1343, & la Reine Jeanne son épouse, morte en 1349, sont représentés dans l'église des Dominicains de Paris de la rue S. Jacques, avec des *couronnes* qui ressemblent à un mortier de Président. »

« Charles VI, debout au milieu d'un champ, semé de fleurs de lys, ayant le sceptre dans la droite, & la main de justice dans la gauche, ou assis dans un siège dont les bras s'élèvent avec deux têtes, l'une de dragon, l'autre humaine, ayant à ses côtés deux écussons aux trois fleurs de lys, le sabre dans la droite & une espèce de bâton, surmonté d'un globe, d'où sort une flamme en croix..... Deux lions sous ses piés. »

« Henri, Roi d'Angleterre, est représenté comme Roi de France dans un vaisseau, tenant de la droite une épée, & de la gauche un écu écartelé de trois fleurs de lys & de trois léopards, ou armé de toutes pièces à cheval, le sabre à la main, portant des habits & des ornemens semés de fleurs de lys. »

« Louis XI est à mi-corps, tenant un sabre de la droite. »

« La planche LXV du troisième tome des monumens de la Monarchie Françoise, représente Charles-le-Hardi, dernier Duc de Bourgogne, portant une *couronne* fermée par le haut; aucun de nos Rois de la troisième race ne l'avoit portée de la sorte. »

« Louis XII, de profil en buste, est le premier de sa race qui porte sur ses monnoies une *couronne* close chargée de trefles. Il regarde vers la droite. »

« Anne de Bretagne, sur un trône tenant une épée de la droite, & un sceptre *feuillé* de la gauche, assise sur un trône fait en chaise avec deux pavillons à ses côtés. Louis, comme Duc d'Orléans, est représenté de profil & en buste avec un bonnet. Comme Roi, sa *couronne* est, par le bas, ornée de fleurs de lys, alternativement avec des perles, ou *fous-perles*. Au sommet de la couronne une perle ou une fleur de lys: le cercle par le bas est orné de perles. Quelquefois il regarde vers la gauche. Assis, il a deux lions sous ses pieds; il tient de la droite le sceptre, & de la gauche la main de justice. On voit d'un côté du trône une tête d'animal ou de dragon de feu, & alors la *couronne* n'est point fermée. Le champ est vuide. »

« François Ier, en buste & en barbe, regarde vers la droite. Le sommet de la *couronne* est terminé par des fleurs de lys. La *couronne* est fermée par des bandes. »

« L'écusson de fleurs de lys commence aussi à être clos; mais il ne l'est pas toujours. François Ier est aussi à demi-corps ou de face, avec une *couronne* ouverte, le sabre dans la droite, & le sceptre dans la gauche, ou à demi-corps de profil vers la gauche, le sabre à la main, tenant un écusson de la gauche. Sa *couronne* est ouverte. »

« Henri II, de profil, tourné vers la droite, ou portant une *couronne* close entremêlée de perles simples ou triples, ou une *couronne* de lauriet, ou même la tête nue. La *couronne* de l'écusson est toujours fermée. »

» François II & Marie se regardant en buste; une *couronne* sur leurs deux têtes, élevée & close. »

« Charles IX, *couronné* de lauriet avec une fraise pliée, regardant vers la gauche. »

« Henri III *couronné* de laurier, regardant vers sa droite. »

« Charles X regardant vers sa gauche, avec un collet tel que le portent encore les Prêtres de l'Oratoire, & la *couronne* fermée sur sa barrette de Cardinal. »

« Henri IV regardant vers la droite, *couronné* de laurier. »

« Louis XIII de même avec une moustache. »

« Louis XIV *couronné* de laurier, ou en perruque sans lauriet, & en *couronne* fermée. » (*Article de la Nouvelle Diplomatique.*)

ΚΟΥΡΟΤΡΟΦΟΣ, protecteur des adolescens. On donnoit ce nom (*Eustath. ad Iliad. τ. p.* 1403.) à Apollon, lorsque les jeunes garçons lui faisoient hommage de leur première chevelure. *Voyez* CHEVEUX.

COURSE DU CIRQUE. Ces *courses* faisoient la partie principale des jeux qu'on y célébroit. *Voyez* CIRQUE. Elle se faisoient ou sur des chars (*Voyez* CHARS), ou sur des chevaux, ou même à pied. La *course* des chevaux & des chariots commençoit chez les Romains à la ligne blanche (*linea alba*); on s'avançoit vers les bornes avec le plus de vîtesse qu'il se pouvoit: c'étoit l'écueil de la plupart des concurrens. On faisoit sept fois de suite le tour de la *spina*; celui qui achevoit le premier le septième tour, remportoit la victoire & le prix proposé. Ces *courses* étoient des espèces de défis entre plusieurs factions, & quelquefois entre des particuliers. Il falloit éviter de se trop approcher des bornes, de crainte de s'y briser & de

s'en

s'en trop éloigner, de peur que l'adverſaire ne paſsât entre le char & la borne. A chaque tour de la même *courſe*, des gens prépoſés plaçoient un œuf ſur des colonnes deſtinées à cet uſage, & autant de dauphins ſur d'autres; de ſorte qu'à la fin de la *courſe* entière, il y avoit ſept dauphins & ſept œufs placés à la vue des ſpectateurs. Les Grecs n'ont pas été auſſi conſtans que les Romains dans le nombre des tours fixés pour une *courſe*. Homère n'en compte qu'un; Pindare, douze; Sophocle, ſix ou ſept. Quant au nombre des miſſions (*miſſus*) il y en avoit chez les Romains juſqu'à vingt-quatre; c'étoient comme autant de parties différentes: plus anciennement leur nombre étoit de vingt-cinq. Du côté des *carceres* on avoit élevé des balcons, d'où l'on donnoit le ſignal, d'abord en élevant une torche allumée; & dans les temps poſtérieurs, en jetant une nappe: c'étoit la prérogative des Conſuls, & en leur abſence, des Préteurs. On immola quelquefois à Mars le meilleur cheval. Le vainqueur recevoit pour prix, de l'or, de l'argent, des couronnes, des vêtemens & des chevaux. » Voici (dit l'ancienne Encyclopédie) une difficulté très-réelle ſur les *courſes*: ſi l'on partoit de la même ligne, comme tous les Auteurs le ſuppoſent, il eſt évident que ceux qui occupoient une des extrémités de la ligne, avoient un chemin beaucoup plus conſidérable à faire que ceux qui occupoient l'autre extrémité; & que la différence des chemins s'augmentoit encore par le nombre des tours. » Notre article, CIRQUE de Caracalla, fournit une réponſe victorieuſe à cette difficulté. Après les *courſes* des chevaux & des chariots, commençoient les *courſes* à pied, où celui qui avoit le plutôt atteint la borne en courant, remportoit le prix.

COURSE *publique*: c'étoient, ſous les Empereurs de Conſtantinople, des voitures & des chevaux placés à des ſtations réglées pour l'uſage gratuit des gens de la Cour qui voyageoient dans l'Empire. Lorſque Conſtantin appela les Evêques au Concile de Nicée, il leur fit donner ſur toutes les routes l'uſage des voitures publiques, *curſum publicum* ou *vecturam publicam*.

COURSE *extraordinaire*, *curſus clabularis* & *curſus velox*, étoit une *courſe* des plus rapides, que le code ne permettoit (t. 62.) qu'au ſeul Préfet du Prétoire. Elle prenoit ſon nom de la voiture, *clabulare*, qui la caractériſoit.

COURTISANES. Les *courtiſanes* ſemblent avoir été en honneur chez les Grecs plus que chez les Romains. Tout le monde connoit les deux Aſpaſies, dont l'une donnoit des leçons de politique & d'éloquence à Socrate même; Phryné, qui offrit de rebâtir à ſes dépens la ville de Thèbes, détruite par Alexandre, afin que ſes débauches ſerviſſent ainſi en quelque manière à réparer le mal fait par le conquérant; Laïs, qui inſpira de l'amour à tant de Philoſophes, à Diogène même, qu'elle tendit heureux, à Ariſtippe, qui diſoit d'elle, je poſsède *Laïs*, mais *Laïs ne me poſsède pas*; enfin la célèbre Léontium, qui écrivit ſur la philoſophie, & qui fut aimée d'Epicure & de ſes Diſciples.

Solon établit à Athènes, ſous la protection des loix, des lieux où les *courtiſanes* ſe raſſembloient, comme nous l'apprenons d'un ancien Poëte cité par Athénée (*Deipn. lib. XIII.*); & ſon intention fut d'exempter de reproches les jeunes gens qui s'y rendroient. Nous voyons dans Horace Caton le Cenſeur tenir le même langage (*Satir. lib. I. Sat. II. v. 31.*) à un Chevalier Romain. C'étoit auprès du Pirée & dans le quartier des gens de mer, que les *courtiſanes* Athéniennes choiſiſſoient ordinairement leur habitation. Elles ſe tendoient auſſi ſouvent au Céramique, à un endroit public appelé *Scirus*, & au vieux marché dans les environs du temple de Vénus-populaire, que Solon leur avoit aſſigné pour l'exercice de leur honteuſe profeſſion.

La ville de Grèce la plus célèbre par la beauté, les grâces & les richeſſes de ſes *courtiſanes* étoit Corinthe. Sa ſituation ſur les deux mers en faiſoit le centre du commerce de l'Univers entier; & les riches négocians de toutes les nations y apportoient leur or & leurs vices. Les *courtiſanes* Corinthiennes mettoient à leurs faveurs un prix proportionné à l'opulence de ces étrangers: ce qui fit naître un proverbe grec rendu ainſi par Horace:

Non cuivis hominum contingit adire Corinthum.

Strabon (*lib. VIII.*) dit que de ſon temps il y avoit encore plus de mille Corinthiennes entretenues dans un temple de Vénus, dont elles faiſoient la richeſſe, en proſtituant à ſon profit leurs appas ſi renommés.

Les *courtiſanes* Grecques ſe faiſoient remarquer par des robes d'étoffes-à-fleurs; luxe qui les diſtinguoit des femmes honnêtes.

Domitien voulant auſſi établir à Rome une diſtinction entre les femmes de bonnes mœurs & les *courtiſanes* (*Sueton. c. 8. n. 9.*), défendit à celles-ci l'uſage des litières. Leur baſſe extraction auroit dû leur inſpirer cette retenue; car Tibère avoit interdit par de ſévères loix (*Tacit. Annal. II. 85. t.*) l'exercice de cette vile profeſſion aux Romaines dont le grand-père, ou le père, ou le mari avoit été Chevalier.

Les Édiles inſcrivoient ſur un regiſtre légal les victimes de l'incontinence publique; & ils condamnoient à des amendes ou à l'exil les *courtiſanes* dont le nom n'y étoit pas conſigné (*Livii X. 31. t. & XXV. 2.*).

On reconnoiſſoit dans les rues de Rome les *courtiſanes* au manteau léger & étroit qu'elles

portoient à la place de la *ſtola*, réſervée aux Dames Romaines (*Mart. ix.* 33. 1.) :

Hanc volo quæ facilis, quæ palliolata vagatur.

La *ſtola* enveloppoit les Dames depuis la tête juſqu'aux pieds, de ſorte que l'on ne pouvoit diſtinguer que leur viſage dans cette maſſe énorme de plis & de draperies (*Horat. Sat.* 1. 2. 94.) :

Matronæ, præter faciem, nil cernere poſſis,
Cætera, ni Catia eſt, demiſſâ veſte tegentis.

Les *courtiſanes*, au contraire, portoient leur manteau comme les hommes portoient la toge ; c'eſt-à-dire, que d'une épaule il paſſoit ſous l'autre bras, en laiſſant à découvert & ce bras entier que la tunique ſans manches ne cachoit pas, & ſon épaule qu'une tunique flottante autour du cou laiſſoit appercevoir toute entière (*Ovid. de Art.* III. 307.) :

Pars humeri eamen ima tui, pars ſumma lacerti
Nuda fit, à læva conſpicienda manu.
Hoc vos præcipuè, niveæ, decet : hoc ubi vidi,
Oſcula ſerre humero, quà patet, uſque libet.

Le cirque, les théâtres, le ſtade, l'amphithéâtre & les vaſtes portiques qui entouroient les bains publics étoient fréquentés aſſidument par les *courtiſanes*. Après que les jeux & les combats des gladiateurs étoient finis, on les voyoit ſe promener ſur l'arène, pour offrir leurs charmes aux déſœuvrés qui s'y raſſembloient (*Lamprid. Heliogab. c.* 26 & 32.). Iſidore dit que le théâtre étoit un lieu de proſtitution publique, parce que les *courtiſanes* y venoient après les jeux offrir leurs charmes (*xviii.* 42.) : *Idem verò theatrum, idem & proſtibulum : eo quòd poſt ludos exactos, meretrices ibi proſternerentur.* Celles qui n'exigeoient que deux oboles pour prix de leurs faveurs, c'eſt-à-dire, les plus viles des *courtiſanes*, attendoient leurs amans auprès des moulins à bled, des pâtiſſiers (*aliearii*, d'où leur vint le ſurnom *alicaria*), & dans les ſouterreins des anciennes murailles de la ville, (*ſummænium* ; ce qui les a fait appeler par Martial *ſummæniana uxores*, III. 82. 2.). On les voyoit auſſi errer ſur les ports, dans les carrefours & dans les rues détournées. Quoique celle de *ſuburra* fût très-habitée, elle étoit cependant fréquentée par les *courtiſanes*, à cauſe des jardins & des boſquets publics auxquels cette rue conduiſoit.

Lorſque les *courtiſanes* étoient raſſemblées dans une ſeule maiſon, des hommes voués à cet infâme commerce, appelés *lenones*, leur louoient des chambres baſſes & voûtées, *fornices*, ſur la porte deſquelles on écrivoit le nom de chacune, & le prix qu'elle mettoit à ſa poſſeſſion. On peut conclure du vers ſuivant de Plaute, qu'il étoit défendu aux *courtiſanes* d'exiger rien au-delà d'une ſomme fixée (*Trinum. IV.* 2. 47.) :

Quæ adversùm legem accepiſti à plurimis pecuniam.

Pétrone fait mention d'une *courtiſane* dont on exigeoit un as par jour pour le loyer de ſa chambre, *cella* (*c.* 8.). Sénèque voulant prouver à une femme qu'elle s'étoit déshonorée publiquement, décrit ainſi les circonſtances de ſon entrée dans un lieu infâme (*Controv. II.*) : *Deducta es in lupanar : accepiſti locum, pretium conſtitutum eſt : inſcriptus eſt titulus : hactenus in te inquiri poteſt.*

Le prix de la proſtitution dut augmenter ſous le règne de Caligula, à cauſe de l'impôt que cet Empereur exigea le premier des *courtiſanes*, & de ceux qui en faiſoient commerce, *lenones*, (*Suet. Calig. c.* 40. *n.* 5.). Alexandre-Sévère défendit de ſouiller le tréſor public par la préſence de cet infâme tétribution ; mais il la fit employer à réparer le théâtre, le cirque, l'amphithéâtre & le palais qui renfermoit ce tréſor (*Lamprid. c.* 24).

Les Magiſtrats Romains craignant que les jeunes citoyens ne vinſſent à négliger les exercices auxquels la matinée étoit conſacrée, ſi les lieux infâmes étoient ouverts dès le matin, en interdiſoient l'entrée avant le ſoir, ou la neuvième heure du jour. De-là vint aux *courtiſanes* le ſurnom *Nonaria*, qui leur eſt donné par le Poëte Perſe (*Sat.* 1. v. 133.), & que ſon ancien ſcholiaſte explique dans le ſens que nous venons de rapporter. Lorſque la neuvième heure étoit ſonnée, les *lenones* annonçoient l'ouverture des lieux de proſtitution par le ſon d'une cloche (*Paull. Diac. XIII.* 2.)

Vénus, Cupidon & le Dieu des Jardins étoient honorés d'un culte particulier par les *courtiſanes*. Tout le monde connoit les vers d'Auſone ſur le miroir que Laïs, devenue vieille, conſacroit à Vénus, comme les anciens avoient coutume d'offrir à certaines Divinités, protectrices de la guerre & des autres profeſſions, les armes ou les inſtrumens dont ils ne pouvoient plus faire uſage (*Epig. LIV.* 1.) :

Laïs anus Veneri ſpeculum dico : dignum habeat ſe
Æterna æternum forma miniſterium.
At mihi nullus in hoc uſus ; quia cernere talem,
Qualis ſum, nolo ; qualis eram, nequeo.

Voyez encore AMANS, CHEVEUX.

COUS. }
ΚΩΟΣ. } Ces noms déſignoient chez les Grecs
ΞΕΙΤΙΗΣ. }

(*Euſtath. ad Iliad.* & *Polluc. IX.*) & les Romains la face du dé qui étoit marquée de ſix. Pollux (*VII.* 33.) compte ce point au nombre des coups heureux.

COUTEAU, inſtrument pointu, ou tranchant ſans pointe, dont les victimaires ſe ſervoient pour égorger ou dépouiller les victimes. Ils en avoient de pluſieurs eſpèces. Le plus connu étoit la *ſecespita*, glaive de fer aigu & tranchant qu'ils plongeoient dans la gorge des animaux, & dont la figure, ſuivant la deſcription de Feſtus, approchoit de celle d'un poignard. La ſeconde eſpèce étoit le *couteau à écorcher* les victimes, *culter excoriatorius*, tranchant, mais arrondi par le haut en quart de cercle. On faiſoit celui-ci d'airain, ainſi que la plus grande partie des autres inſtrumens des ſacrifices; les côtés du manche de ce *couteau* étoient plats; & il avoit à ſon extrémité un trou qui ſervoit à paſſer un cordon, afin que le victimaire pût le porter plus aiſément à ſa ceinture. La diſſection ou partage des membres de la victime ſe faiſoit avec une troiſième eſpèce de *couteau* plus fort que les premiers, & emmanché comme nos couperets; c'eſt ce qu'ils appeloient *dolabra*. On voit pluſieurs de ces *couteaux* ſur les médailles des Empereurs, où ces inſtrumens ſont un ſymbole de leur dignité de grand Pontife: les cabinets des antiquaires en conſervent encore quelques-uns.

Homère (*Iliad.* Γ. *v.* 271. *t.* v. 252.) dit que Priam & Agamemnon portoient à côté de l'épée un *couteau* ou poignard. Cependant Winckelmann aſſure qu'il n'en a vu ſur aucun monument.

C'étoit probablement cette arme *poignante* que les Romains appeloient *culter venatorius*, & qui eſt nommée aujourd'hui *couteau de chaſſe*. Tacite dit (*Annal. III.* 43. 3.) que d'une armée de 40000 hommes, la cinquième partie ſeule étoit armée comme le ſoldat légionnaire, & que le reſte n'avoit pour armes que des épieux & des *couteaux*, comme en portoient les chaſſeurs. *Ceteri cum venabulis & cultris, quaque alia venatoribus tela ſunt.*

COUTEAU-*de-chaſſe*. *Voyez* COUTEAU.

COUTRE. *Voyez* CHARRUE.

CRABE. « On donnoit à Diane les titres de *Limnea* & de *Limnatis*, parce qu'elle préſidoit aux ports de mer; elle avoit un temple à Sicyone ſous le premier de ces titres (*Pauſan. lib. II.* 128.); on la révéroit ſous le ſecond à Patras (*Pauſan. lib. II. p.* 575.), ainſi que dans beaucoup d'autres villes Grecques. Le mot grec *Limnos* ſignifiant un *port*, & les *ſerres* du *crabe* appelées *chela*, marquant la *courbure du rivage* qui embraſſe la mer & forme les *ports*, ce *cruſtacé* devint pour cette raiſon le ſymbole des *eaux*, celui des ports, enfin celui de *Diane*, ſous la garde de laquelle ils étoient. Voilà pourquoi Eſchyle ſe ſert de l'expreſſion Πορπὶς ἀγχύλαι, pour marquer les deux *bras* d'un *port de mer*.

Sur les médailles des *Brétiens*, rapportées par Goltzius, (*Mag. Grac. Tab.* XXV. *n°.* 2.) comme ſur celles de quelques autres villes, on voit un *crabe* attaché à une tête de *femme*; cette tête eſt toujours celle de Diane *Limnatice* ou *Portulane*. C'eſt elle, & non pas Amphitrite, que l'on a repréſentée ſur des bas-reliefs & ſur quelques pierres gravées avec les *ſerres du crabe* ſur le front, ou même quelquefois avec un *gouvernail de navire*, parce que l'on avoit coutume d'ôter ce gouvernail aux vaiſſeaux qui entroient dans les ports, où ils reſtoient ſous la protection de Diane. »

C'eſt ainſi que M. d'Hancarville combat l'opinion de Winckelmann, qui reconnoit Amphitrite à l'attribut des ſerres de *crabe* dans la coiffure. *Voyez* AMPHITRITE & ÉCREVISSE de mer.

On voit un *crabe* de bronze antique de grandeur de nature dans la collection des Antiquités Egyptiennes du cabinet de Ste Geneviève.

CRABRA (*Aqua*). Frontin dit que ce ruiſſeau, deſtiné à fournir de l'eau aux Romains, couloit à la droite de la voie Latine. Lorſqu'Agrippa fit travailler aux acqueducs de l'eau *Julia*, il en ſépara l'eau *crabra*, ſoit que l'uſage n'en fût pas avantageux, ſoit qu'il l'abandonnât aux habitans de Tuſculum: de-là elle fut nommée l'eau répudiée, *aqua damnata*, & Victor & la Notice n'en font mention que ſous ce dernier nom. Elle coule aujourd'hui au travers de la plaine d'Albane, mêlée aux dérivations des eaux *Julia* & *Tepula*. C'eſt à tort que l'on a confondu l'eau *crabra* avec l'*Almon*, qui en eſt très-diſtinct, & qui a ſon embouchure particulière dans le Tibre, entre la porte d'Oſtie & la baſilique de S. Paul.

CRACHER. La ſuperſtition des anciens leur faiſoit croire qu'il falloit, pour repouſſer les effets d'un enchantement, *cracher* trois fois dans les plis de ſon manteau ou de ſa toge. Nous voyons dans Théocrite (*Idyll. VI.* 39.) une jeune fille ſe moquer de la décrépitude d'un vieillard qui l'aimoit, & uſer enſuite du préſervatif rapporté ci-deſſus pour prévenir les enchantemens du vieillard courroucé; *elle le tenoit*, dit-elle, *de la vieille Cotyttaris, qui le lui avoit enſeigné.* Tibulle voulant peindre la honte d'un amant décrépit, dit que les jeunes gens s'aſſemblent, ſe preſſent autour de lui, & qu'après l'avoir berné longtemps, ils *crachent* tous dans les plis du devant de leurs toges; ſans doute pour éviter la vengeance de ce vieillard (I. 5. 53.):

Hunc puer, hunc juvenis turba circumſtetit arcta:
Deſpuit in molles & ſibi quiſque ſinus.

Les ſorcières délayoient de la pouſſière avec leur ſalive, & en frottoient avec le doigt du milieu le front de ceux qu'elles vouloient déſenchanter (*Petron. c.* 91.). *Mox turbatum ſputo pulverem medio ſuſtulit digito, frontemque repugnantis*

ſignavit : hoc peracto carmine, ter me juſſit exſpuere. On lit dans Perſe (*ſat.* 53.) :

Infami digito, & luſtralibus antè ſalivis
Expiat. . . . . . .

CRADE, machine de théâtre chez les anciens, qui ſervoit pour les vols & les gloires.

CRADIAS, nôme pour les flûtes qui étoit d'une invention fort ancienne, puiſque Plutarque, dans ſon *Traité de la Muſique*, rapporte d'après Hipponax que Mimnernius l'avoit exécuté autrefois.

CRAGUS, en Lycie. ΑΥΚΙΩΝ & ΚΡΑ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRR. en argent.
RRR. en bronze.
O. en or.
Leur type ordinaire eſt une lyre.

CRAIE. L'*alica*, ſelon Pline, étoit une compoſition faite de grains d'épeautre concaſſés, auxquels on ajoutoit, pour les attendrir & pour les blanchir, une eſpèce de *craie* particulière qui ſe trouvoit entre Pouzoles & Naples, ſur la *Lumera*. Cette *craie* étoit ſi eſſentielle à la compoſition de l'*alica*, & l'*alica* étoit ſi précieux, qu'Auguſte fit payer une ſomme conſidérable par an aux Napolitains, pour qu'ils en approviſionnaſſent une colonie qu'il avoit établie à Capoue.

Les Romains ont donné quelquefois le nom de *craie*, *creta*, à une terre bolaire qui venoit de l'iſle de Cimole, une des Cyclades. Mais cette terre, dont ils ſe ſervoient pour ſceller leurs lettres & recevoir l'empreinte des anneaux, étoit une véritable argile.

Le plus grand uſage que les Romains fiſſent de leur *creta* ou *craie*, c'eſt-à-dire, d'une argile blanche, étoit pour blanchir & détacher leurs vêtemens. Les foulons en faiſoient pour cet objet une grande conſommation. C'eſt pourquoi *veſtes cretatæ* étoient ſynonymes avec *des habits nouvellement blanchis*, & non avec des *habits de couleur blanche*; car toutes les toges étoient de cette couleur.

Lorſqu'on expoſoit en vente des eſclaves, on leur frottoit les pieds avec de la *craie*, pour les faire remarquer par les acheteurs. C'eſt pourquoi Juvénal reprochant à quelqu'un ſon ancienne ſervitude, dit (*ſat.* III.) :

Nuper in hanc urbem pedibus qui venerat albis.

C'étoit avec de la *craie* que l'on frottoit les bornes ou *metæ* du cirque, afin de les faire diſtinguer de plus loin. Properce déſigne la fin & le terme de ſa carrière par le mot *craie* (*liv.* 2. 58.) :

. . . . . *Hæc ſpatiis ultima creta meis.*

On trouve ſouvent l'adjectif *gypſatus* employé par les Ecrivains de Rome, au-lieu de *cretatus*, blanchi ou frotté de *craie*.

CRAINTE. Il y avoit pluſieurs Divinités chez les anciens que nous pouvons appeler du ſeul nom de *Crainte*, en notre langue. Elles paſſoient pour des Dieux, & non pour des Déeſſes, parce que les noms latins qui ſignifient la peur ou la *Crainte*, ne ſont pas féminins comme en françois, mais maſculins. Ces noms ſont *Metus*, *Timor*, *Pavor*. Nous nous occuperons du Dieu *Pavor* au mot PEUR; nous allons parler ici des deux autres. Les Poëtes mettent le premier, *Metus*, au nombre des compagnons de Mars, & en font un génie de ſa ſuite : témoin Stace. (*Theb. l.* 1, *v.* 27.).

Le Dieu que l'on appeloit *Timor* étoit auſſi un des compagnons, & de la ſuite de Mars. C'étoit une Divinité infernale. Pour obtenir de ce Dieu qu'il ne fût point nuiſible, on lui ſacrifioit le chien & la brebis.

Héſiode dit que la *Crainte* étoit fille de Mars & de Vénus. Cicéron compte la *Crainte* entre les filles de la Nuit. Dans Homère, Mars ordonne à la *Crainte* d'atteler ſon char. Les Corinthiens, après avoir maſſacré inhumainement les deux enfans de Médée, furent affligés d'une mortalité ſur les enfans. L'Oracle conſulté ordonna d'appaiſer les mânes irritées des deux enfans, & d'ériger une ſtatue à la *Crainte*. Dans un combat que donna Tullus Hoſtilius, les Albains, qui s'étoient déclarés pour lui, tournèrent le dos, & paſsèrent du côté des ennnemis. La frayeur s'empara d'abord du cœur du ſoldat, & tout étoit perdu, lorſque ce Prince voua un temple à la *Crainte*. Le vœu eut ſon effet, dit l'Hiſtorien; le ſoldat reprit courage, Tullus remporta la victoire, & porta à Rome le culte de cette Déeſſe. Les Lacédémoniens avoient placé le temple de la *Crainte* auprès du tribunal des Ephores, perſuadés que rien n'eſt ſi néceſſaire que d'inſpirer aux méchans la crainte d'un ſévère châtiment. Enfin, dans les ſermens on joignoit la *Crainte* aux autres Divinités qu'on prenoit à témoin.

CRAMBE, eſpèce de chou commun que les Romains mangeoient au premier ſervice.

CRAMPON. *Voyez* BRONZE.

CRANAÉ. *Voyez* SPATARA.

CRANIUS, un des Héros à qui la Grèce éleva des monumens héroïques (*Pauſan. Lac.*).

CRANNIUM, dans l'Iſle de Céphalénie. Hunter poſſédoit des médailles autonomes d'argent & de bronze, avec les lettres ΚΡΑ & avec des boucliers que M. Combe, d'accord avec Eckhel & Neumann, attribue à *Crannium*.

Cette ville, colonie d'Athènes, a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de

Maximin, de Philippe père, d'Otacille, de Domna, avec cette légende: KPANAIΩN.

CRANNON, en Theſſalie. KPA.

Hunter poſſédoit une médaille de bronze avec les lettres KPAN:: ⁝:N, & un cavaliet galuppant, que M. Combe attribue à cette ville.

Ses médailles autonomes ſont:

RRR. en bronze.

O. en argent.

O. en or.

CRANTOR, écuyer de Pélée. Il fut tué par les Centaures dans leur combat contre les Lapithes (*Ovid. Met. xii.*).

CRAPAUD. La rencontre d'un *crapaud* étoit pour les Romains d'un bon augure (*Niphus de Augur.* 1. 10.); ce qui paroît bien oppoſé à l'opinion vulgaire, qui eſt aujourd'hui répandue univerſellement ſur cet animal cru trop légèrement venimeux.

CRAPAUD (un) ſur les médailles de TUDER.

CRASSIPES, ſurnom de la famille *Furia*.

CRASSUS, ſurnom des familles *Cæcilia*, *Canidia*, *Claudia*, *Licinia*.

CRATÉE, Déeſſe des Sorciers & des Enchanteurs, ſelon Homère, & mère de la fameuſe Scylla. On croit que c'eſt la même qu'Hécate.

CRATÉE ou CRÈTEE, fils de Minos & de Paſiphaé, régna dans l'iſle de Crète avec ſon frère Deucalion. Ayant conſulté l'Oracle ſur ſon deſtin, il apprit qu'il ſeroit tué par un de ſes enfans. Il avoit un fils nommé Althémènes, & trois filles. Althémènes ſachant le malheur dont ſon père étoit menacé, ſe bannit lui-même, & ſe retira à Rhodes: il tua l'une de ſes ſœurs, à qui Mercure avoit fait outrage, & les deux autres furent mariées à des Princes étrangers, hors de leur patrie. Ainſi *Cratée* ſembloit être en ſûreté; mais le déplaiſir qu'il eut de l'abſence de ſon fils, l'obligea à équiper un vaiſſeau pour l'aller chercher. Il aborda à l'iſle de Rhodes, dont les habitans prirent auſſitôt les armes pour ſe défendre, dans la penſée que c'étoit un ennemi. Althémènes y accourut pour faire ſon devoir, & tira une flèche contre le plus apparent: c'étoit *Cratée*, qui mourut de ſa bleſſure. Alors Althémènes, dit-on, pria les Dieux de ne pas le laiſſer ſurvivre à ſon malheur, & obtint que la terre s'ouvriroit pour l'engloutir. C'eſt Apollodore qui raconte cette fable.

CRATÈRE. La *cratère* étoit une grande coupe dans laquelle on mêloit ſur la table le vin avec l'eau, & d'où l'on puiſoit enſuite pour remplir les coupes des convives. On en voit ſouvent ſur les monumens antiques, où leur grandeur les fait aiſément diſtinguer des coupes à-boire.

« Hérodote (*liv.* I *n°. xxx.*) parle d'une *cratère* de bronze de la capacité de trois cents amphores, deſtinée par les Lacédémoniens pour Créſus, Roi de Lydie; mais qui fut interceptée ou achetée par les Samiens, & conſacrée dans leur temple de Junon. Ce vaſe devoit contenir 17 $\frac{44}{100}$ muids de Paris; l'amphore aſiatique contenant 36 xeſtès, ſelon Cléopatre & le ſcholiaſte de Nicandre. Le même Hiſtorien parle d'une autre *cratère* (*lib.* IV, *n°. lxxxi.*) qu'on voyoit à Exampée en Scythie, entre le Boriſthène & l'Hypanis. Celle-ci contenoit ſix cents amphores, qui font 35 $\frac{44}{100}$ muids de Paris. » (*Métrologie de M. Paucton.*)

KPATHΦOPOΣ, porte-vaſe. Rhéa eſt appelée de ce nom dans Athénée (*Deipn. lib. II. p.* 461. *D.*), parce qu'elle étoit ordinairement repréſentée avec un vaſe dans ſa main, ou appuyée ſur un vaſe.

CRATÈS. Un Athénien de ce nom introduiſit le premier des Acteurs ivres dans ſes comédies. — Un Ambaſſadeur du Roi Attalus, qui portoit le même nom, donna le premier aux Romains, entre la ſeconde & la troiſième guerre punique, du goût pour l'étude de la grammaire, que ce peuple guerrier ignoroit entièrement (*Sueton. Gramm. c.* 2. *n.* 1.).

CRAUCASUS, père de Philonome. *Voyez* CYGNUS.

KPHAEMNON. Leucothoé (*Odyſſ. E. v.* 346. 373.) voyant Ulyſſe ſe ſoutenir avec peine ſur la ſurface de la mer, où il étoit plongé, lui tendit ſon Κρήδεμνον, pour l'aider à en ſortir. On peut conclure de ce paſſage que le Κρήδεμνον étoit une bandelette avec laquelle cette Nymphe relevoit ſes cheveux.

CRÉIUS, époux d'Euribie, & père d'Aſtréus, de Petſé & de Pallas. Une montagne de ce nom, ſituée dans l'Argolide, a pu ſervir de baſe à cette génération fabuleuſe (*Scholiaſt. Callimachi.*).

CREMATIO, ſupplice du feu chez les Romains. C'étoit la peine de ceux 1°. qui paſſoient dans le camp ennemi, & révéloient le ſecret de l'Etat (*l.* 8. §. 2. *ff. de pœnis.*). 2°. Des faux monnoyeurs (*l.* 2. *C. de fals. monet.*). 3°. Des incendiaires. Ces criminels étoient tous brûlés vifs.

CREMATIEN. Pollux, dans ſon *Onomaſticon*, met ce nôme au nombre des airs de flûte.

CREMBALA, KPEMBAAON, } inſtrument de muſique des anciens, qu'on faiſoit réſonner avec les doigts. Suivant ce qu'en dit Athénée (*l.* XIV.), ce devoit être une eſpèce de caſtagnettes, ou le tambour de baſque; car il rapporte, d'après Dicéarque, que les *crembala* étoient un inſtrument plus populaire qu'on ne penſoit; qu'ils étoient propres à accompagner les danſes & les chants des femmes, & que celles ci en tiroient un ſon doux, en les faiſant réſonner avec les doigts. Et plus bas il cite

un vers, par lequel il paroît qu'on faiſoit les *crembala* d'airain; peut-être auſſi n'étoient-ce que des grelots.

CREMNA, dans la Piſidie, ſur les confins de la Pamphylie.

COL. JUL. AUG. CREMNA. *Colonia Julia Auguſta Cremna.*

Cette colonie Romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Elagabale, d'Etruſcille, de Geta.

CRÉNÉES. On donnoit aux Nymphes des Fontaines ou Nayades, ce nom, qui venoit du mot grec κρήνη, fontaine.

CRÉON, Roi de Thèbes, ayant été délivré par Hercule de la crainte des Myriens, qui lui faiſoient la guerre, & voulant reconnoître les ſervices de ce héros, lui donna en mariage ſa fille Mégare. Hercule s'abſenta pour quelqu'expédition, & Lycus tua Créon, s'empara de ſes Etats, & voulut faire violence à Mégare; mais Hercule ſon époux revint, la délivra des mains du raviſſeur, & punit le téméraire de ſon entrepriſe. *Voyez* MEGARE, MÉNECEE.

CRÉON, fils de Siſyphe, & Roi de Corinthe, maria ſa fille à Jaſon, au préjudice de Médée. Celle-ci voulant ſe venger, fit périr ſa rivale, & mit le feu au palais de Créon, qui y fut brûlé. *Voyez* JASON, GLAUCE, MEDEE.

CRÉON, Roi de Thèbes, frère de Jocaſte, monta ſur le trône de Thèbes, après qu'Œdipe ſe fut crevé les yeux & ſe fut banni lui-même de ſon royaume; mais il fut obligé bientôt de le céder aux deux fils d'Œdipe. Ceux-ci s'étant entretués, *Créon* remonta ſur le trône, auquel Etéocle l'avoit appelé en mourant. Le premier eſſai qu'il fit du pouvoir ſuprême, fut de porter une défenſe expreſſe de donner la ſépulture à Polynice. Il déclara que ce Prince méritoit cet opprobre pour avoir porté la guerre dans ſa patrie; & que quiconque oſeroit tenter de lui rendre les derniers devoirs, devoit être enterré tout vivant. Antigone, ſœur de Polynice, contrevint à la loi, & ne fut point épargnée. Hémon, fils du Roi, & amant d'Antigone, ſe tua ſur le corps de ſa maîtreſſe; & Eurydice, femme de *Créon*, déſeſpérée de la mort de ſon fils, ſe perça auſſi le ſein. La haine de *Créon* contre Polynice s'étendit juſque ſur les Argiens, qui l'avoient accompagné au ſiége de Thèbes; il priva leurs cadavres des honneurs de la ſépulture. Théſée, Roi d'Athènes, & ami du Roi d'Argos, fit la guerre à *Créon*, & l'obligea de donner la ſépulture aux Argiens. C'eſt ſous ce *Créon* que parut le monſtre envoyé par Thémis, qui déſoloit le territoire de Thèbes, & qui fut chaſſé par Céphale, à la ſollicitation d'Amphitryon. *Voyez* AMPHITRYON, ANTIGONE, LELAPE.

CRÉON, premier Archonte annuel d'Athènes. *Voyez* ARCHONTE.

CRÉONTIADE, fils d'Hercule & de Mégate. *Voyez* MEGARE.

CREPEREIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

RRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *Rocus*.

CREPI, ceux qui font du bruit en frappant des coups: Les Romains déſignoient par ce ſurnom les Luperques, à cauſe des coups de lanière de cuir qu'ils donnoient aux femmes pour les rendre fécondes.

CREPIDÆ, } eſpèce de *chauſſure* (*V.* ce mot).
ΚΡΗΠΙΔΕΣ, }

C'étoient de ſimples ſemelles liées avec des bandelettes ſur le pied, qu'elles laiſſoient découvert en grande partie. Les ſtatues grecques, vêtues à *l'héroïque*, portent cette chauſſure; c'eſt pourquoi les écrivains Romains joignent les *crepidæ* avec le manteau grec (*pallium*) quand ils veulent déſigner l'habillement des Grecs. On voit cette manière de s'exprimer dans Suétone, lorſqu'il dit que Tibère affectoit de porter l'habillement des Grecs, au mépris de celui des Romains (*c.* 13. *n.* 1.). *Depoſito patrio habitu, redegit ad pallium & crepidas.* Pour connoître les *crepidæ*, on conſultera donc les ſtatues grecques vêtues *à l'héroïque*.

Les Romaines portoient ordinairement cette chauſſure.

CREPITACULUM. Voyez SISTRE.

CREPITUS, Pet. Le Dieu *Crepitus* étoit adoré en Egypte (*Minut. Fel. in octav. Orig. contra Celſ. l. v. p.* 255.) & avoit un culte particulier dans le Nome Peluſiaque (*Hieron. in Iſai. l. xviii. c.* 46.).

« S'il eſt vrai, dit le Comte de Caylus (*Rec. vt. pl.* 9. *n°.* 45.) que les Egyptiens ont reconnu le Dieu *Pet*, que les Romains ont révéré ſous le nom de *Crepitus*; cette figure de bronze accroupie, qui n'eſt chargée d'aucune eſpèce de coeffure, ni même d'aucun genre de vêtement, & dont la tête eſt raſée; cette figure, dis-je, nous donne la repréſentation de ce Dieu; tout ce qu'on peut y remarquer convient du moins à une Divinité familière & ſans cérémonie. D'ailleurs, ſon action eſt parfaitement repréſentée; elle eſt juſte & momentanée, telle enfin qu'elle le doit être pour cette eſpèce d'expreſſion. Je dirai plus: j'en ai peu vu d'auſſi complette de cette nation, ſoit pour le nud, ſoit pour le trait & la diſpoſition; elle a même des ſentimens de chair.

Ces raiſons m'engagent à regarder ce bronze

comme un monument rare & recommandable, toute idée de ſa repréſentation à part. »

Le cabinet de Ste Geneviève renferme une petite ſtatue de bronze, qu'une attitude ſemblable a fait appeler *crepitus*.

CREPERE fores, expreſſion très-fréquente chez les comiques latins. *Voyez* PORTA.

CREPUNDIA, étoient les joujoux des enfans: ce mot devint très-uſité, depuis qu'on l'eut appliqué aux marques particulières avec leſquelles on expoſoit les enfans pour les reconnoître un jour. Les romans grecs & les comédies latines n'ont ſouvent pas d'autre dénouement que les reconnoiſſances opérées par les *Crepundia*, appelées chez les Grecs γνωρίσματα & σπάργανα. On en verra le détail dans Héliodore (*Æthiopic. lib. IV.*) & dans Longus (*lib. I. circa initium*). Plaute dans le *Rudens* (*IV. 4. 110.*) parle de *crepundia* ſur leſquels étoient gravés les noms du père & de la mère de l'enfant expoſé; c'étoient une petite épée d'or, une petite hache à deux tranchans d'or, une petite pièce de monnoie d'argent, deux mains jointes, une petite truie avec ſes cochons de lait, & une bulle d'or. On liſoit les noms ſur l'épée & ſur la hache.

CREPUNDIA déſigna par la ſuite les langes des enfans expoſés, dont la couleur ſervoit auſſi à les faire reconnoître. Sa ſignification devint enfin plus étendue, & il exprima le berceau ou les langes de tous les enfans. Pline l'a employé dans ce ſens (*XI. 51.*): *Semeſtris locutus eſt Cræſi filius in crepundiis.*

CREPUSIA, famille Romaine dont on a des médailles:

C. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

CRÉSIUS, ſurnom de Neptune, du mot grec κρήσιος, de Crète.

CRESPHONTE, arrière petit-fils d'Hercule, & chef des Héraclides, rentra avec ſes deux frères Témène & Ariſtodème, dans le Péloponnèſe, huit ans après la guerre de Troye, & ſe fit Roi de Meſſénie, d'où il chaſſa la poſtérité de Neſtor. *Voyez* MEROPE.

CRÉSUS, Roi de Lydie. Les anciens Hiſtoriens racontent de ce Prince pluſieurs faits qui méritent de trouver place parmi nos fables. *Créſus* voulant éprouver la véracité des Oracles, afin d'être en état d'aſſeoir un jugement certain ſur les réponſes qu'il en recevroit, envoya à tous ceux qui étoient les plus célèbres, ſoit dans la Grèce, ſoit dans l'Aſtique, des députés qui avoient ordre de s'informer chacun de leur côté de ce que faiſoit *Créſus* dans un certain jour, & à une certaine heure qu'on leur marqua. Ses ordres furent ponctuellement exécutés. Il n'y eut que la réponſe de l'Oracle de Delphes qui ſe trouva véritable. En voici le ſens: *Je connois le nombre des grains de ſable de la mer & la meſure de ſa vaſte étendue. J'entends le muet & celui qui ne fait point encore parler. Mes ſens ſont frappés de l'odeur forte d'une tortue qui eſt cuite dans l'airain, avec des chairs de brebis, airain deſſous, airain deſſus.* En effet, le Roi ayant voulu faire quelque choſe qu'il ne fût pas poſſible de deviner, s'étoit occupé à cuire lui-même, au jour & à l'heure marqués, une tortue avec un agneau dans une marmite d'airain, garnie d'un couvercle d'airain. *Créſus*, frappé de ce que l'Oracle avoit deviné ſi juſte, envoya au temple de Delphes les plus riches préſens. Enſuite les députés eurent ordre de conſulter le Dieu ſur deux articles. Premièrement, ſi *Créſus* devoit paſſer le fleuve Halys pour marcher contre les Perſes; & enſuite quelle ſeroit la durée de ſon empire? Sur le premier article, l'Oracle répondit que s'il paſſoit le fleuve Halys, il renverſeroit un grand empire; ſur le ſecond, que ſon empire ſubſiſteroit juſqu'à ce qu'on vît un mulet ſur le trône de Médie. Ce dernier Oracle lui fit conclure que, vu l'impoſſibilité de la choſe, il étoit en pleine ſûreté. Le premier lui faiſoit eſpérer qu'il renverſeroit l'empire des Mèdes. Mais quand il vit que le contraire de ſes préſomptions étoit arrivé, il écrivit des reproches à l'Oracle de ce que, malgré les préſens ſans nombre qu'il lui avoit faits, il en avoit été ſi indignement trompé; mais le Dieu n'eut pas de peine à juſtifier ſes réponſes. Cyrus étoit le mulet dont l'Oracle avoit voulu parler, parce qu'il tiroit ſa naiſſance de deux peuples différens, étant Perſan par ſon père, & Mède par ſa mère. A l'égard de l'empire qu'il devoit renverſer, ce n'étoit pas celui des Mèdes, mais le ſien propre.

Le fils de *Créſus* étoit muet de naiſſance. Le jour que Cyrus emporta d'aſſaut la ville de Sardes, ce jeune Prince voyant un ſoldat prêt de décharger un coup de ſabre ſur la tête du Roi, qu'il ne connoiſſoit pas, excité par ſa crainte & par ſa tendreſſe pour ſon père, il fit un effort qui rompit les liens de ſa langue, & il s'écria: *Soldat, ne tue pas Créſus.*

CRETA, borne du cirque. *Voyez* CRAIE.

CRETARIA ars. Grurer (641. 2, 3, 4.) rapporte pluſieurs inſcriptions dans leſquelles on lit ces mots. La mieux conſervée eſt la ſuivante, trouvée à Metz:

ARTIS. CRETAR. DES. QUI. VIXIT
AN. XXX. M. II. ET. AMATORIAE. ANI
MULAE. MATRI. EJUS. VIVAE. Q. C. A
RATULLIUS. AMATOR. PATRI. ET MAT
RI. P. C. O. S. V. T. I.

Les foulons ſe ſervoient de la craie pour blan-

chir les draps ; dans ce ſens on peut appeler leur art, *ars cretaria*.

CRÈTE, *CRISTA*, } aigrette, panache, houpe qu'on mettoit ſur le caſque ; les aigrettes étoient de plumes, & elles furent en uſage chez tous les peuples, mais faites diverſement. Quelques-uns les portoient grandes, d'autres petites, en plus petit ou en plus grand nombre : les cavaliers en avoient de plus hautes & de plus belles que les fantaſſins. C'étoit un ornement pour le ſoldat, & en même-temps un objet de terreur pour l'ennemi. On les fit d'abord de crins de cheval, & Hérodote en donne l'invention aux Ethiopiens ; telles ſont les aigrettes des Héros de l'Iliade & de l'Odyſſée ; enſuite on employa les plumes, & on préféra celles de couleur rouge, à cauſe de ſa reſſemblance avec le ſang. Quelquefois on mettoit trois aigrettes aux caſques, & c'eſt de-là que Suidas prétend que vint le ſurnom de Géryon à trois corps. C'étoit une grande gloire d'enlever les aigrettes du caſque de l'ennemi ; c'eſt pourquoi dans Virgile Aſcagne promet à Niſus de lui donner l'aigrette de Turnus. *Voyez* CASQUE.

CRISTA ſignifie auſſi la *crête d'un coq*. Lampride dit qu'Elagabale les faiſoit ôter à des coqs tout vivans, pour les manger comme une friandiſe.

CRÈTE, ancien nom de l'iſle qu'on nomme aujourd'hui Candie. C'eſt une iſle de la mer méditerranée, ſituée à l'entrée de l'Archipel. Elle fut appelée, ſuivant les temps, Aerie, *Aëria* ; Curétide ou pays des Curètes, *Curetis* ; Hécatompole, ou l'iſle à cent villes, *Hécatompolis* ; l'heureuſe, *Macaros*, ou l'iſle heureuſe, *Macaroneſos*.

La *Crète* a été célèbre dans l'antiquité par pluſieurs endroits. Jupiter y régna ; & ſi l'on en croit les Poëtes, il y fut caché par Cybèle, ſa mère, pour empêcher que Saturne, ſon père, ne le dévorât comme ſes autres enfans ; il y fut élevé par les Curètes. Avant Minos, l'hiſtoire de *Crète* eſt incertaine ou fabuleuſe. Ce Prince, fils d'Europe & d'Aſtérius, Roi de *Crète*, ſelon Euſèbe, & ſelon Apollodore, de Jupiter, & frère de Radamante & de Sarpédon, eſt le premier Roi de *Crète* dont on ſache quelque choſe de certain. D'autres remontent juſqu'à Teſtamus, fils de Dorus, petit-fils d'Hellen, & arrière-petit-fils de Deucalion. Il y vint, diſent-ils, avec les Eoliens & les Pélages, s'y fit reconnoître Roi, épouſa la fille de Cretheus, dont peut-être, diſent-ils, vient le nom de *Crète*, & il en eut l'Aſterius, dont nous avons parlé, ſous le règne duquel Jupiter enleva Europe, que ce Dieu rendit mère de Minos, de Radamante & de Sarpédon. Aſterius épouſa enſuite Europe, & adopta ſes fils, auxquels il laiſſa ſon royaume, parce qu'il n'eut point d'enfans. La *Crète* fut encore fameuſe par le ſage gouvernement & les ſages loix de Minos, par l'enlèvement d'Europe, par les amours de Paſiphaë, par le tribut impoſé par Minos aux Athéniens, de douze jeunes hommes, par le Minotore, par le labyrinthe, ouvrage de Dédale, par la victoire de Théſée, &c. Après les Rois, dont les derniers furent Idoménée & Mérion ſon frère, la *Crète* ſe gouverna en républiqne. Vaincue enfin par Metellus, elle ſe donna à Pompée. Dans la diviſion de l'empire Romain, elle demeura au pouvoir des Empereurs de Conſtantinople, & leur fut ſoumiſe. Mais en 823 les Sarraſins la prirent, & y bâtirent la ville de Candie, qui lui fit perdre ſon ancien nom.

CRÈTE, ΚΡΗΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette iſle ſont :

RRRR. en argent.

RRRR. en bronze.

O. en or.

Le ſeul Roi de *Crète* dont on croit avoir des médailles, eſt Minos.

Le labyrinthe eſt le ſymbole ordinaire de *Crète*.

Les habitans de cette iſle ont fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Tibère, de Domitien, d'Hadrien, de Marc-Aurèle, de Sévère, de Trajan.

Les villes de *Crète* écrivoient ſouvent à rebours leurs noms ſur leurs médailles autonomes.

CRETÉE. *Voyez* CRATÉE.

CRÉTÉUS, fils d'Éole, & père d'Éſon. *Voyez* PÉLIAS.

CRÉTHÉUS. *Voyez* AMPHIARAUS.

CRETIA Flaviopolis, dans la Bithynie. ΚΡΗΤΙΑ ΦΛΑΟΥΙΟΠΟΛΕΙΣ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Julia Domna, de Sévère, de Caracalla, de Geta, de Gallien.

CRETICUS, ſurnom de la famille *CÆCILIA*.

CREVETTE. *Voyez* SQUILLE.

CREUSE, fille de la Terre, & aïeule de Cyrène. *Voyez* CYRÈNE.

CREUSE, fille de Priam, fut mariée à Énée, & fut mère de Jule ou Aſcagne. Elle périt dans l'incendie de Troye ; Virgile fait paroître ſon ombre devant Enée, qui la cherchoit, & lui fait dire que la mère des Dieux & Vénus l'avoient enlevée aux Grecs.

CREUSE, fille d'Érechthée, Roi d'Athènes, & d'une grande beauté, fut ſéduite par Apollon ; de ce commerce elle conçut un fils, à l'inſçu d'Érechthée. *Voyez* ION.

CRI. Avant l'invention de l'artillerie, tous les peuples avoient des *cris* de guerre particuliers, qu'ils pouſſoient avec force à l'inſtant de la charge. Le bruit & le fracas des armes à feu ont rendu ces

ces *cris* inutiles, & ils ne ſubſiſtent plus que dans le blaſon.

Homère fait ſouvent mention des *cris* que jetoient les Grecs & les Troyens en commençant les combats; mais il inſiſte pluſieurs fois ſur la manière différente dont les uns & les autres agiſſoient à cette époque. Les Troyens (*Iliad.* Δ. 4. 27.) pendant toute la marche, ne ceſſoient de *crier*; de ſorte qu'au moment de charger, ils ſe trouvoient épuiſés, & ne pouvoient jeter que des *cris* mal articulés & interrompus: c'eſt ainſi que le pratiquoient les Barbares. Quant aux Grecs, dont Homère veut vous peindre la bonne tactique, ils marchoient à l'ennemi en ſilence, & en gardant leurs rangs; mais à ſa vue ils jetoient tous à-la-fois un *cri* violent, ſoutenu, & ils s'élançoient en même-temps ſur l'armée ennemie. Ce *cri*, ſi l'on en croit Suidas & des Scholiaſtes, étoit formé de la répétition fréquente de la ſyllabe *al*; c'eſt pourquoi on nommoit ce *cri* par onomatopée ἀλαλαγμὸς.

On trouvera au mot BARRITUS ce qui regarde les *cris* de guerre chez les Romains.

Il paroit, d'après un paſſage de Plutarque (*in Mario*) que les Barbares, les Eſpagnols, & les *Ambrones* en particulier, répétoient pour *cri* de guerre leur nom propre.

Polyænus, dans ſes ſtratagêmes (1. 2.) fait honneur au Dieu Pan de l'invention du *cri*. Il la communiqua pendant le ſommeil à Bacchus, qui, dans ſon expédition de l'Inde, voyoit ſon armée entourée de Barbares, ſans eſpoir d'échapper. A l'aide de ce terrible cri répété par les échos & les rochers, Bacchus effraya ſes ennemis, & les vainquit.

CRIBLE. *Voyez* PAIN des anciens, & VAN myſtique. Pline (*xviii.* 2.) dit que les Gaulois avoient fait les premiers *cribles* de crin, les Eſpagnols ceux de lin, & les Égyptiens ceux de *Papyrus* & de Jonc.

CRIEUR. *Voyez* HÉRAULT & PRÆCO.

CRINÉS, Prêtre d'Apollon. *Voyez* SMINTHEUS.

CRINISUS, fleuve de Sicile, devint amoureux, dit la fable, d'Égeſte, fille d'Hippotas, noble Troyen. Criniſus ſe changea en ours pour la ſéduire: elle en eut Aceſte. *Voyez* ACESTE, EGESTE.

CRIOBOLE, ſacrifice d'un mouton ou d'un bélier, *criobolium*. Le *criobole* ſe faiſoit autrefois chez les Payens à l'honneur d'Atys, comme le Taurobole à l'honneur de Cybèle, mère des Dieux. Ce ſacrifice ſe trouve marqué ſur pluſieurs bas-reliefs anciens par une tête ou crâne de bélier, orné de feſtons de fleurs & de fruits. On offroit ſouvent le taurobole & le *criobole* enſemble à Cybèle & à ſon favori, comme on le voit dans pluſieurs inſcriptions où ils ſont appelés grands Dieux, & où le taurobole & le *criobole* ſont preſque toujours joints enſemble. Cet Atys eſt, à ce que l'on croit, le même que le ſoleil: c'eſt pour cela qu'il eſt appelé *Menotyrannus*, Μηνοτύραννος, *Roi des Mois*.

M. D. M. I.
ET ATTIDI SANCTO
MENOTYRANNO
Q. CLODIUS FLAVIANUS
V. CL. PONT. MAJOR.
XV. VIR S. P. SEPTEM
VIR EPULONUM
TAUROBOLIO CRIOBO
LIOQUE PERCEPTO.

(*Saumaiſe ſur Lampridius, c. VII. de ſes notes, edit. de Paris in-folio. p.* 179 & 180.) Dans cette inſcription, la première ligne s'explique par *Magnis Diis, matri Idæa*, comme on le voit tout au long ſur beaucoup d'autres qui ſont dans Gruter.

CRIOPHORE. Pauſanias parle d'un temple de Mercure *Criophore*, ou porte-bélier, (*in Bœot.*) ainſi appelé, parce que Mercure, avoit empêché que la peſte ne déſolât la ville de Tanagre, en portant un bélier tout autour des murailles. De-là venoit qu'à la fête de Mercure le mieux fait des jeunes garçons de la ville faiſoit le tour de ſes murailles, portant un bélier ou un agneau ſur ſes épaules. Il y a dans la collection des pierres gravées du Baron de Stoſch, qui appartient au Roi de Pruſſe, pluſieurs Mercures *Criophores*, c'eſt-à-dire, qui portent une tête de bélier.

CRIPHII oſtenſi. On lit ces mots dans une inſcription rapportée par Gruter (303. 2.) où ce mot eſt mis pour *gryphii*, les griffons. C'étoit le nom de certains Prêtres dans les myſtères de Mythra. On en parlera à l'article MYTHRA.

CRISPE, fils de Conſtantin, *FLAVIUS JULIUS CRISPUS CÆSAR*.

Ses médailles ſont:
RRR. en or.
O. en argent pur.
RR. en médaillons de B.
O. en M. B.
C. en P. B.

CRISPINE, épouſe de Commode. *BRUTTIA CRISPINA AUGUSTA*.

Ses médailles ſont:
RRR. en or.
C. en argent, excepté le revers: *Diis Genitalibus*.
C. en G. B. de coin Romain. Il y en a une rare dans la collection du Roi, au revers de laquelle

on lit : *Roma Æterna*, avec la Déeſſe Rome aſſiſe.

O. en G. B. de colonies.
RR. en M. & P. B.
RR. en G. B. grec.
R. en M. & P. B.
RRR. en G. B. d'Égypte.

Beaucoup moins rares dans les autres modules.

Le nom de ΒΡΟΥΤΙΑ ne ſe voir que ſur les médailles grecques.

Il y a des médaillons latins & grecs en bronze de cette Princeſſe.

CRISPINUS, ſurnom de la famille *Quinctia*.

CRISSA, dans la Phocide.

Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

CRISTALLOMANCE, ou CRISTALLOMANTIE. Art de deviner, de connoître les choſes ſecrettes & cachées, par le moyen d'un corps poli, ou en les faiſant voir dans un miroir. Autrement Catoptromantie. *Criſtallomantia*. Il y a des impoſteurs qui ſe vantent de faire voir dans un miroir une perſonne que l'on veut connoître ; par exemple, celui qui a volé, ou fait quelque autre choſe que l'on veut ſavoir. C'eſt ce qui s'appelle *criſtallomancie* ou *catoptromance*, *de κρύσταλλος, glace, eau gelée & criſtal, verre, glace de miroir*, & *μαντεία divination*.

CRITHOMANTIE, ſorte de divination qui conſiſtoit à conſidérer la pâte des gâteaux qu'on offroit en ſacrifice, & la farine qu'on répandoit ſur les victimes pour en tirer des préſages. Comme on ſe ſervoit communément de farine d'orge, de-là vient le nom *crithomantie* ; *κρίθη*, orge, & *μαντεία*, divination.

CRITHOPHAGES, ΚΡΙΘΟΦΑΓΟΙ, } mangeurs d'orge. On donnoit ce nom aux ſoldats Grecs que l'on avoit punis en les réduiſant à l'orge, *κρίθη*, pour toute nourriture (*Polybius*).

CRITONIA, famille Romaine, dont on a des médailles :

RRRR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

CROBYLUS. ΚΡΩΒΥΛΟΣ. } Euſtathe dit que les cheveux noués ſur la tête formoient l'eſpèce de coiffure appelée *corymbe* pour les femmes, *crobylus* pour les hommes, & *ſcorpion* pour les enfans. L'Apollon du Vatican nous offre un beau modèle du *crobylus*. *Voyez* CORYMBE.

CROC. Les éléphans étoient conduits chez les anciens avec des *crocs*, ainſi qu'ils le ſont encore aujourd'hui. On le voit dans les bas-reliefs de la colonne Théodoſienne à Conſtantinople.

CROCALÉ, fille du fleuve Iſmène, Nymphe de la ſuite de Diane.

CROCHET au bois de la lance. Winckelmann a publié dans ſes *Monumenti inediti* une pierre du Baron de Stoſch, ſur laquelle un cavalier poſe ſon pied droit ſur un *crochet* fixé au bois de la lance, à environ un pied de terre, pour s'élancer ſur ſon cheval. Ce *crochet* eſt très-apparent aux enſeignes militaires ſur les médailles Romaines.

CROCODILE. *CROCODILOPOLIS*. } Cet animal étoit ſacré chez pluſieurs Égyptiens, tandis que d'autres le regardoient, avec raiſon, comme nuiſible, & le traitoient comme tel, dit Hérodote. Les habitans de Thèbes & ceux des bords du lac Mœris, lui rendoient un culte régulier. Ils prenoient un *crocodile* qu'ils apprivoiſoient, ils lui mettoient aux oreilles des pierres précieuſes & d'autres ornemens d'or, l'attachoient par les pieds de devant, & lui donnoient pour ſa nourriture une certaine quantité de viandes, qu'ils appeloient ſacrées. Après ſa mort, ils l'embaumoient, l'enfermoient dans des urnes ſacrées que l'on portoit dans le même labyrinthe où étoit la ſépulture des Rois. La ville d'Arſinoë, près du lac Mœris, prit, par reſpect pour ces animaux, le ſurnom de *Crocodilopolis*, ville des *crocodiles*. Les Ombites, autres peuples d'Égypte, plus ſuperſtitieux que les premiers, ſe réjouiſſoient quand ils voyoient leurs enfans enlevés par les *crocodiles*.

Ces mêmes animaux étoient cependant regardés avec horreur dans tout le reſte de l'Égypte, & l'on y en tuoit autant qu'on pouvoit en trouver : d'abord parce qu'ils ſont farouches & malfaiſans, enſuite parce que la religion inſpiroit cette haine, en leur enſeignant que Typhon, meurtrier d'Oſiris, & ennemi de tous les Dieux, s'étoit transformé en *crocodile*.

Plutarque dit que le *crocodile* eſt le ſymbole de la Divinité, parce qu'il n'a point de langue, & que Dieu, ſans proférer une parole, imprime, dans le ſilence de nos cœurs, les loix de l'équité & de la ſageſſe. Mais il eſt reconnu aujourd'hui que le *crocodile* a une langue fixée à la mâchoire inférieure, par une membrane qui la couvre entièrement. Les Égyptiens croyoient que les vieux *crocodiles* avoient la vertu de prédire l'avenir, que c'étoit un bon préſage lorſqu'ils prenoient à manger de la main de quelqu'un, & au contraire un très-mauvais lorſqu'ils le refuſoient.

Si l'on compte les dents du *crocodile*, dit Achille Tatius, on trouvera que leur nombre égale les jours de l'année (ce fait eſt controuvé) ; c'eſt peut-être pour cela que les Égyptiens mirent l'image du ſoleil dans une barque que portoit un *crocodile*. Enfin les Égyptiens adorateurs des *crocodiles*, diſoient que, pendant les ſept jours conſacrés à la naiſſance d'Apis, ils oublioient leur férocité naturelle, ne faiſoient de mal à perſonne.

Digitized by Google

& qu'au huitième jour après midi, ils redevenoient furieux à leur ordinaire. Ils aſſuroient encore que les *crocodiles*, par reſpect pour la Déeſſe Iſis, qui s'étoit autrefois ſervi d'une barque faite de l'écorce du papyrus, ne faiſoient aucun mal à ceux qui naviguoient ſur le Nil dans des barques faites avec cette plante.

Dans ſes Recherches ſur les Égyptiens & les Chinois (*II. p.* 121.) M. de Paw fait, au ſujet des *crocodiles*, les réflexions ſuivantes:

« Ce qui a toujours paru inconcevable aux anciens & aux modernes, c'eſt le culte que quelques villes rendoient aux *crocodiles*. Cicéton eſt le ſeul qui ait cru que l'utilité qu'on retiroit de ces lézards, avoit porté certains Égyptiens à les révérer: *Poſſem de Ichneumonum utilitate, de crocodilorum, de felium dicere; ſed nolo eſſe longus.* (*Cicero de Nat. Deorum. lib.* I, *cap.* 36.). Mais il eût été extrêmement embarraſſé de nous expliquer en quoi conſiſtoit réellement cet avantage que les Naturaliſtes, bien plus habiles dans l'hiſtoire des animaux que ne l'étoit Cicéton, n'ont jamais pu entrevoir. »

« Ce ne fut qu'en 1770, lorſque je m'appliquai plus particulièrement à connoître la topographie de l'Égypte, que je découvris que les trois principales villes qui ont nourri les *crocodiles*, comme Coptos, Arſinoé & Crocodilopolis ſeconde, étoient ſituées fort loin du Nil, ſur des canaux dans leſquels ce fleuve dérive. Ainſi, pour peu qu'on eût eu la négligence de laiſſer boucher les foſſés, ces animaux, qui ne marchent pas fort avant dans les terres, n'auroient pu venir ni à Crocodilopolis ſeconde, ni à Arſinoé, ni à Coptos, où on les regardoit comme le ſymbole de l'eau propre à boire, & propre à féconder les campagnes, ainſi qu'on le ſait par Élien, & ſurtout par un paſſage d'Euſèbe: *Per hominem crocodilo impoſitam navem ingredientem; navemque ſignificare motum in humido, crocodilum verò aquam potui aptam.* (*Euſeb. Prepar. Evan. lib.* VI. *cap.* XI.). Le gouvernement pouvoit donc être bien aſſuré qu'auſſi long temps que ce culte ſeroit en vogue, les ſuperſtitieux ne manqueroient pas d'entretenir les canaux avec la dernière exactitude. »

« Il eſt vrai qu'on connoît encore deux autres villes qui nourriſſoient des *crocodiles*, comme Crocodilopolis troiſième, & Ombos. Quand il s'agit de fixer la poſition incertaine d'Ombos, M. d'Anville héſite; mais il faut la mettre plus avant dans les terres vers le pied de la côte Arabique; car nous ſavons que les habitans de cette ville avoient creuſé de grands foſſés pour arroſer leurs campagnes; & c'eſt dans ces foſſés mêmes qu'ils donnoient à manger à leurs lézards (*Elian. de Nat. Animal. lib.* X. *cap.* 21.). Après tout cela on conçoit pourquoi ceux qui habitoient le Nome Arſinoite ou la province de Feium, firent voir à Strabon un *crocodile*, qu'ils nommoient le *ſuchus* ou le *juſte*, & qu'ils ornoient de braſſelets & d'oreillettes d'or; car eu égard à leur ſituation, cet animal étoit pour eux l'emblême, non pas du Typhon comme on l'a dit, mais de l'eau amenée par des dérivations, dont toute l'exiſtence de cette province dépend, puiſqu'il ne ſeroit pas poſſible d'y vivre pendant ſix mois, ſi on laiſſoit boucher les canaux du côté d'Illahon. Et on peut croire que les Arſinoïtes tiroient de leurs *crocodiles* ſacrés de certains augures ſur l'état futur du débordement du Nil, auquel ils s'intéreſſoient encore plus vivement que les villes ſituées au bord de ce fleuve. »

Dans l'iſle Éléphantine on ſe permettoit la chair du *crocodile*, qui eſt très-muſquée. A Tentyre, à Héracléopolis, & dans la grande ville d'Apollon, on mangeoit auſſi de ce lézard, & à de certains jours perſonne ne pouvoit ſe diſpenſer d'en goûter, hormis les Prêtres qui le comptoient parmi les poiſſons; de ſorte, dit M. Paw, que les inſtitutions des Juifs ſont, à cet égard, conformes à la règle ſacerdotale des Égyptiens; & il faut obſerver que la Judée a toujours eu & a encore des *crocodiles* dans une flaque d'eau nommée *Muyet-el-Temſah*, & dans un petit fleuve qui ſe décharge dans la Méditerranée, entre le Carmel & la pointe d'Acre. »

« Quoique Plutarque ait aſſuré, de la manière la plus poſitive, qu'on avoit vu des femmes qui paſſoient la nuit avec des *crocodiles* apprivoiſés dans la ville d'Antée; cependant perſonne n'a pu le croire. Il faut obſerver que le ſavant Jablonski s'eſt imaginé que le bouc de Mendès repréſentoit Iſis, qu'on nommoit *Entes* ou *Antes* dans la ville d'Antée; &, ſi cela étoit vrai, on pourroit ſoupçonner qu'un de ces excès avoit été copié ſur l'autre, à cauſe de la conformité du culte; mais on ne me perſuadera pas, continue M. Paw, qu'il ſoit ſi facile d'avoir commerce avec des *crocodiles*. On a cru que tout le ſecret des Égyptiens pour ſe préſerver de ces lézards, conſiſtoit à ſe frotter d'une infuſion de ſafran, comme l'on ſe frotte de couperoſe & de muſc contre les ours & de certains ſerpens; mais, ſuivant Strabon, il y avoit en Egypte des *crocodiles* véritablement apprivoiſés, dont il n'eſt plus parlé dans l'Hiſtoire après le quatrième ſiècle de notre ère. »

CROCODILE lié à un palmier (on voit ſur les médailles de Niſmes un). Ce type déſigne l'année où cette ville fut créée *colonie*; année célèbre par la réduction de l'Egypte en province Romaine.

CROCODILE (le) ſur les médailles & les autres monumens antiques, eſt le ſymbole du Nil ou de l'Egypte. Quelquefois il marque des ſpectacles, où il avoit été montré au peuple. Auguſte fut le premier qui donna ce ſpectacle aux Romains.

On a trouvé, dans des fouilles faites à Tivoli, un *crocodile* de marbre noir, qui eſt placé à Rome dans le Muſéum Pio-Clémentin.

CROCOTA, } tobe jaune, ſouvent ornée de
ΚΡΟΚΩΤΟΣ, } fleurs & de broderies. On en donne ordinairement une ſemblable à Bacchus (*Ariſtoph. Ran. v.* 47.) & aux Divinités qui l'accompagnent. Sa couleur étoit jaune, ou du moins mélangée de jaune, κρόκος, *ſafran*.

CROCUS, épris des charmes de Smilax, mourut d'amour, & fut changé en fleur de ſafran, ainſi que cette Nymphe en if.

CROCUS, fils d'Euphème, nourrice des Muſes, fut placée au nombre des aſtres (*Sidonius*). *Voyez* SAGITTAIRE.

CRODON. Fauſſe Divinité des anciens Saxons. *Crodo*, *Crodus*, ou *Krodo*, *Krodus*. Saxon le Grammairien (*l.* 1.) le nomme le premier entre les Dieux des Saxons, qui ſont, dit-il, *Codrus*, *Hama*, *Irmus*, *Flivius & Siba*. Crantzius (*Saxonia*, *l. il. c.* 12.), dit qu'il étoit honoré, ſurtout à Harsbourg. Quelques-uns croient que *Crodon* étoit Saturne. George Fabricius, au premier livre de ſes *Origines Saxones*, rapporte la manière dont on le repréſentoit, qui convient en effet à Saturne. Il avoit, dit-il, la figure d'un moiſſonneur, ceint d'un morceau de linge. Il tenoit de la main droite un petit vaſe plein de roſes, & une roue de char de la main gauche, qu'il élevoit en l'air. Il fouloit aux pieds une perche, poiſſon hériſſé d'écailles & de piquans. On peut croire que le culte de ce Dieu avoit paſſé de la Grèce aux Germains voiſins du Danube, de-là dans la Saxe, & que de même que le Dieu *Irmus* ſemble avoir été fait de l'Ερμῆς des Grecs, le nom *Crodus* pouvoit bien auſſi venir du Κρόνος des Grecs, qui eſt le Temps ou Saturne. Charlemagne abolit le culte de ce Dieu avec celui de toutes les autres Divinités Saxones. (*Voſſius, de* IDOL. *l. il. c.* 33.).

CROESUS. *Voyez* CRESUS.

CROISSANT. Les citoyens d'une naiſſance illuſtre portoient à Athènes des *croiſſans* d'argent ou d'ivoire, attachés ſur leur chauſſure, & à Rome une lune entière; mais on n'en a vu encore à aucune ſtatue.

Le *croiſſant* ornoit ſouvent la tête des femmes, comme on le voit à un buſte de Marciana, conſervé dans la Villa Pamfili. Cette obſervation ſert à expliquer le Poëte Stace, qui dit que la coiffure d'Alcmène, mère d'Hercule, étoit ornée de trois lunes (*Thebaid. vs.* 288.):

. . . . *Tergeminâ crinem circumdata lunâ.*

Il fait ſans doute alluſion à la nuit où Hercule fut conçu, & qui en égala trois entières par ſa durée.

Sur les médailles le *croiſſant* eſt ſouvent employé pour ſoutenir le buſte des Princeſſes; parce que celles-ci tiennent dans les États, dont le Prince eſt le ſoleil, la place que l'on donne à la lune dans le ciel. Le Dieu Lunus porte le *croiſſant* aux épaules: c'eſt ſon ſymbole naturel, ſelon l'opinion de certains peuples anciens, qui regardoient la lune comme une Divinité mâle. Ils croyoient même que ceux qui l'adoroient comme une Déeſſe, étoient toujours malheureux dans leur mariage, & qu'ils n'étoient jamais les maîtres dans leur maiſon.

Une petite ſtatue de Diane, publiée par le Comte de Caylus (*il. pl.* 45. *n°.* 2.), préſente une très-grande ſingularité qu'il n'avoit, diſoit-il, remarquée ſur aucun monument antique, & qui lui ſembloit n'avoir été indiquée par aucun Auteur ancien; c'eſt le *croiſſant* de la lune très-diſtinct, & d'une proportion aſſez forte par rapport à la figure. Cette Diane porte le *croiſſant* de la main droite, tandis qu'elle relève ſon habillement de la gauche.

CROISSANT ſur les médailles. On le voit ſur celles d'Antioche de Piſidie, de *Carrha*, de *Cydonia*, de *Megarſus*.

On en voit trois ſur celles de *Citharon*, de *Velia*, de *Samdalium*.

Il y en a deux ſur celles de *Theſpia*.

CROIX. « La *croix* que l'on remarque ſur les monumens antiques, mêlée avec d'autres attributs arbitraires, dit le Comte de Caylus, n'a aucun trait avec le chriſtianiſme. Cette figure, quand elle eſt enfermée dans le quarré, c'eſt-à-dire, lorſque ſes parties ſont égales, n'eſt preſque jamais un ſymbole; elle a été de tout temps le plus ſimple des ornemens & le plus facile à trouver & à exécuter; les plus anciens monumens, & principalement ceux de l'Égypte, en donnent la preuve. »

Cette obſervation eſt ſi vraie, que l'on voit une *croix* placée ſur le diadème d'une ſtatue de bronze trouvée dans les fouilles d'Herculanum.

« Joſeph Barbaro obſerve que ſur quelques-uns des tombeaux ſitués auprès du Tanais, qu'il trouva dans ſon ambaſſade de Perſe, on voit une grande pierre avec un trou dans lequel on prétend qu'étoit placée une *croix*. Ce ſeroit mal raiſonner que de conclure de-là que ces tombeaux renfermaſſent des chrétiens. Il n'y en eut jamais dans ces régions. Mais ces *croix* étoient l'emblême du Dieu qui préſidoit aux tombeaux (*ſelon M. d'Hancarville*). On a trouvé des *croix* dans mille autres lieux, & ſur une multitude de monumens qui n'ont jamais appartenu à des chrétiens, tels que le Thibet, les ſtatues de quelques Divinités Indiennes, d'anciennes médailles des Perſes, celles de Sidon, & enfin ſur les tombeaux de Naxi-Ruſtan auprès de Perſépolis. Le temple de Sérapis, à Alexandrie, ayant été détruit dans le quatrième ſiècle de notre ère, on trouva des *croix* gravées ſous pluſieurs pierres dans l'intérieur de ſes murs. Les chrétiens & les payens voulurent

ſe prévaloir de cette découverte. Mais (*Socrat. v. cap.* 17.) des gens qui ſe diſoient inſtruits des hiéroglyphes, & qui avoient embraſſé la religion chrétienne, aſſurèrent que ſuivant les règles des Egyptiens, la *croix* ſignifioit la vie future. C'étoit une repréſentation abrégée du Phallus ou du Tau ſacré, tous deux emblemes de la génération, & par conſéquent de la nouvelle vie que les morts alloient acquérir dans les champs élyſées. »

CROIX avec une anſe ou un anneau, *Crux ansata*. *Voyez* CLEF.

CROMMYON. Le troiſième des travaux de Théſée fut ſon combat contre le ſanglier de *Crommyon*, ſelon Diodore.

CROMNA, dans la Paphlagonie. ΚΡΩΜΝΑ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRR. en argent.
O. en or.
O. en bronze.

CRONIES, CRONIENES, ΚΡΟΝΙΑ, } fêtes qu'on célébroit à Athènes en l'honneur de Saturne, appelé Κρόνος, au mois Hécatombéon, nommé autrefois *Cronius* (*Ariſtoph. nubes* & *Heſych.*).

Le ſeizième jour du mois Métagitnion, on célébroit dans l'iſle de Rhodes des *Cronies* (*Theodoret. lib. VII. grac. affect.*) & l'on immoloit alors un criminel condamné à mort par les loix.

CRONOS, ΚΡΟΝΟΣ, } ſurnom de Saturne, & mot grec qui ſignifie le temps. On diſoit que Saturne préſidoit au Temps, ou étoit lui-même le Temps : c'eſt pourquoi on le repréſente quelquefois avec une faulx à la main, pour marquer que le Temps moiſſonne tout. *Voyez* SATURNE.

ΚΡΟΣΣΟΙ, *cirri*. *Voyez* CIRRATÆ & FRANGES.

CROTALES. *Voyez* CASTAGNETTES. C'étoit un des attributs de Cybèle, parce que ſes Prêtres en jouoient dans leurs danſes religieuſes.

CROTALISTRIÆ, joueuſes de caſtagnettes. On appeloit de ce nom chez les Romains des femmes publiques que l'on gageoit pour danſer dans les feſtins & dans les fêtes domeſtiques. Les Balladières de Surate repréſentent les anciennes *crotaliſtria* ; & les caſtagnettes dont elles s'accompagnent en danſant ſont les véritables *crotales*.

CROTONE, en Italie. ΚΡΟΤΩΝΙΑΤΑΣ & ΟΡΟ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en or. . . . . *Eckhel.*
R. en argent.
RR. en bronze.
Son ſymbole eſt un trépied.
On voit quelquefois ſur ſes médailles Hercule Bibace.

Le trépied eſt peut-être relatif à la gloire dont les athlètes *Crotoniates* & Milon en particulier ſe couvroient ſi ſouvent dans les jeux olympiques.

CROUMA, eſpèce de chant propre aux flûtes, ſelon Pollux (*Onomaſt. IV.* 10.).

CRUCIFIEMENT. Le ſupplice de la croix étoit d'uſage de toute ancienneté chez les peuples d'Aſie. Ce fut peut-être d'eux que les Grecs & les Romains l'empruntèrent. Au reſte, ces derniers ne le firent jamais ſouffrir qu'à des eſclaves ou à des traîtres envers la patrie. Tout le monde connoît le récit touchant qu'a fait Cicéron du ſupplice de la croix, infligé contre les loix par l'odieux Verrès à un citoyen Romain, & les réclamations douloureuſes de cet infortuné, qui ne ceſſoit de crier : *Je ſuis Citoyen Romain ; Civis Romanus ſum.*

La défenſe expreſſe de mettre en croix un citoyen, étoit rappelée à deſſein, par le ſupplice du fouet infligé au coupable, attaché à un pieu avant de le *crucifier* ; car ce n'étoit jamais qu'à des eſclaves que l'on faiſoit ſubir ce ſupplice ignominieux. Après l'avoir battu avec des fouets de cuir, on lioit ſa tête & ſes mains aux bras d'une fourche, & on le traînoit avec le manche de cette fourche, en le fuſtigeant encore, au travers des rues & des places les plus fréquentées. Valère-Maxime fait mention de ces détails affligeans (I. 7.) : *Autronius Maximus diverberatum ſervum ſub furca medio circo ad crucem egerat.* Cette fourche ſervoit de gibet au criminel condamné à la croix ; c'eſt pourquoi les Écrivains Grecs lui donnent le nom de σταυρός, & les Latins celui de *crux*. La barbarie des bourreaux & des ſpectateurs les pouſſoit quelquefois à piquer avec des aiguillons les criminels attachés à la fourche, ſoit pour hâter leur marche, ſoit pour augmenter leurs douleurs. Plaute fait alluſion à cette barbare coutume dans une de ſes comédies (*Moſt.* I. 1. 52.), où l'on appelle *crible des bourreaux*, un eſclave digne du dernier ſupplice :

O carnificum cribrum ! quod credo fore,
Ita te forabunt patibulatum per vias
Stimulis, ſi noſter huc revenerit ſenex.

Arrivé au lieu du ſupplice, qui étoit toujours hors des villes, tel que le champ de Mars à Rome (*Cic. pro Rabirio c.* 4.), le criminel étoit dépouillé de tous ſes habits ; comme on le voit dans un paſſage d'Artémidore (*II.* 57.), où ce prétendu interprète des ſonges dit que les rêves dans leſquels on croyoit être *crucifié*, annonçoient quelque malheur aux gens riches, parce que l'on étoit dépouillé de tout ſur la croix, & un mariage (*II.* 58.) prochain aux célibataires, parce qu'on eſt lié ſur le gibet. Quelques critiques ont

Digitized by Google

voulu inferer de-là, & des vers ſuivans d'Auſone (*Eyd. vi.* 60.),

Devinctum poſt terga manus, ſubſtrictaque plantis
Vincula mœrentem. . . . . .

que les criminels étoient attachés à la croix avec des cordes; mais Sénèque fait une mention expreſſe des clous qui ſervoient à les y fixer (*de vit. beat. c.* 19.): *Cùm refigere ſe crucibus conentur, in quas unuſquiſque veſtrùm clavos ſuos ipſe adigit.* Ne dreſſoit-on la croix qu'après y avoir lié le criminel, ou le lioit-on à la croix dreſſée? Toutes ces circonſtances peu importantes à connoître varioient probablement ſuivant les pays: c'eſt ainſi que l'on voit dans Juſtin (*xxii.* 7. 9.) les Carthaginois *crucifier* Bomilcar dans la ville & au milieu du marché, contre l'uſage de toutes les autres nations.

On laiſſoit ordinairement les *crucifiés* mourir de faim & de douleur; quelquefois on hâtoit la mort qu'ils appeloient à grands cris, en leur perçant le cœur avec une lance. Leurs cadavres reſtoient attachés au gibet, où ils devenoient la proie des vautours: bientôt la pourriture les faiſoit tomber en lambeaux, qui étoient enſevelis dans les inteſtins des loups & des autres quadrupèdes carnaciers. Horace fait alluſion à cette triſte fin, lorſqu'il dit (*Epiſt.* 1. 16. 48.):

Non hominem occidi: non paſces in cruce corvos.

Un eſclave dit auſſi, dans une comédie de Plaute, que ſes ancêtres, eſclaves & malfaiſans comme lui, n'avoient eu d'autre tombeau que la croix, à laquelle il ſent qu'il eſt auſſi deſtiné (*Miles. el.* 4. 19.):

. . . . Scio crucem mihi futuram ſepulcrum.
Ibi mei majores ſunt ſiti, pater, avus, proavus abavus.

On voit dans le Conte de la Matrone d'Éphèſe (*in Petronio*) que l'on plaçoit quelquefois des gardes auprès de la croix, pour empêcher que les amis du *crucifié* ne vinſſent enlever ſon cadavre, & lui donner la ſépulture.

CRUMATA, ſynonyme de *crotales*, ou *caſtagnettes*. *Voyez* ce mot. Martial parle pluſieurs fois (*vi.* 71. & *v.* 80.) des danſeuſes de la Bœtique & de leurs *crumata*. On danſe encore aujourd'hui dans les provinces méridionales de l'Eſpagne au ſon du même inſtrument, des caſtagnettes.

CRUPELLARIUS. Tacite parle de gladiateurs peſamment armés, Gaulois de nation, & appelés *Crupellarii* (*Annal. el.* 43. 4.).

CRUPEZIA.
SCABILLUM. } Le maître de l'orcheſtre avoit chez les anciens une ſandale de fer ou de bois appelée κρουπεζία, dans laquelle étoit une paire de *crotales* ou *caſtagnettes* à reſſort. Il battoit la meſure à l'aide de cette ſandale, qui étoit fixée à ſon pied. Cette pratique étoit néceſſaire, à cauſe de l'étendue prodigieuſe des théâtres antiques. Un joueur de flûte régloit quelquefois le chœur des chanteurs avec ſon *crupezium*; c'eſt pourquoi Pollux (*Onom. x.* 33.) l'appelle *un inſtrument des joueurs* de flûte. Ce même Écrivain dit ailleurs, après avoir décrit le *crupezium* (*vii.* 22.) que les Béotiens étoient *des porteurs de crupezium*, peut-être parce que ce peuple étoit chauſſé avec des ſandales à ſemelles de bois épaiſſes.

Les danſeurs Romains s'attachèrent ſans doute quelquefois un *crupezium* à chaque pied, & une caſtagnette à chaque main, pour marquer plus fortement la meſure de leurs airs de danſe; ce qui explique les paſſages d'auteurs latins, tels que Suétone (*cal. c.* 54. *n°.* 6.) où il eſt fait mention du bruit de pluſieurs *crupezium* ou *ſcabillum*: *Deindè Caïus repentè magno tibiarum & ſcabillorum crepitu cum palla, tunicaque talari proſiluit, &c. &c.*

On voit dans le Muſéum Capitolin une ſtatue de femme habillée, que l'on a appelée mal-à-propos *Bacchante*. Elle tient de la main droite des crotales, c'eſt-à-dire, deux calottes de métal, appliquées l'une ſur l'autre par leurs côtés concaves. Elle en a de ſemblables ſous la ſandale de ſon pied gauche: c'eſt le *crupezium*.

Un Faune du Capitole eſt auſſi chauſſé avec le *crupezium*. *Voyez* CASTAGNETTES.

CRUSITHYRE, air de danſe des Grecs, qui s'exécutoit ſur des flûtes: on l'appeloit auſſi *thyrocopique*.

CRURIFRAGIUM, ſupplice uſité chez les Romains, dans lequel on briſoit les cuiſſes du criminel ſur une enclume. Conſtantin l'abolit (*Victor. Aurel. Cæſar. c.* 41. *n.* 4.) avec celui de la croix: *Conſtantinus vetus teterrimumque ſupplicium patibulorum, & cruribus ſuffringendis primum removit.*

CRUSTA.
CRUSTUARIUS.
CRUSTULARIUS. } *Cruſta* étoit un pain frotté d'huile, une eſpèce de gâteau (*Iſidor. xx.* 2.): de-là vint le nom de *cruſtularii*, donné aux pâtiſſiers qui le faiſoient (*Senec. epiſt.* 56. & *Arnob. il.* 70.).

Cruſta déſigna depuis la *croûte* ou la couverture de pluſieurs choſes. Cicéron (*Verr. iv.* 23.) appelle de ce nom des plaques ou ornemens ajoutés à des vaſes de bronze; & Saumaiſe (*Exercit. Plinian. p.* 737. 6. *D.*) applique le nom *cruſtuarius* à l'ouvrier qui les fabriquoit. *Cruſta* déſignèrent les marbres dont on incruſtoit les riches appartemens. Le pavé d'une chambre ou d'un chemin fut auſſi appelé *ſumma cruſta*.

Digitized by Google

CRUSTÆ. } Le code défend aux femmes de
KPOΥΣΤΑΙ. } théâtre l'uſage, d'ailleurs ordinaire, des habits déſignés par ces deux mots, & qu'il dit être fabriqué d'une trame & d'une chaîne diverſement colorées, c'eſt-à-dire, d'étoffes de couleur changeantes, telles qu'on en fabriquoit avec de la ſoie & du coton ou du lin (*Cod. l. II. de Scenicis.*).

CRYPTOGRAPHIE, l'art d'écrire en chiffres. *Voyez* STEGANOGRAPHIE.

CRYPTOPORTIQUE, portique ſouterrain, de κρύπτος, *caché*, &c.

CRYSTALLOMANTIE. *Voyez* CRYSTALLOMONTIE.

CTEATUS. *Voyez* MOLIONIDES.

CTEIS. } On donnoit dans les myſtères
KTEIΣ. } d'Eleuſis ce nom à la repréſentation des parties ſexuelles des femmes, que l'on y joignoit au *phallus*.

CTEMENÆ. Voyez CTIMENÆ.

CTESIPHON, ſur le Tygre.

Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

CTESIUS, } nom ſous lequel Jupiter étoit
KTHΣIOΣ, } adoré à Athènes, où il avoit une ſtatue dans le tréſor public (*Suidas*). On lui offroit ſous ce nom de l'ambroiſie, c'eſt-à-dire, ſelon Athénée (*l. IX.*), toute ſorte de fruits avec du lait & de l'huile. Κτήσιος vent dire celui qui préſide aux poſſeſſions.

CTIMENÆ, ou *CTEMENÆ*, en Theſſalie. KTIMENOΣ & KTH.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en argent. . . . *Pellerin.*
RRRR. en bronze. . . . *Hunter.*
O. en or.

CUBA, Divinité Romaine, qui avoit, dit-on, ſoin des enfans lorſqu'ils étoient couchés, & qu'on invoquoit pour les faire bien dormir. Son nom venoit du mot latin *cubo*, je ſuis couché.

CUBICULARI Cæſaris (*A veſte*). Muratori (901. 5. *Theſ. Inſcript.*) rapporte l'inſcription ſuivante :

D. M.
T. FLAVIO. AUG. L.
CAES. A. VESTE. CUBICULAR.
FLAVIA. TRIPHENE
PATRONO SUO
BENEMERENTI FECIT
ET. SIBI. ET. SUIS
POSTERISQ.
IN. FR. P. X. IN. AGR. P. XII.

Cet affranchi étoit chargé du ſoin de la robe-de-chambre de Veſpaſien. *Voyez* DESHABILLÉ.

CUBICULO (*A*). } Ces deux noms déſi-
CUBICULARIUS. } gnent un valet-de-chambre. On trouve ſur les inſcriptions, *à cubiculo Domitiani Aug. . . . . Ti. Cæſaris. . . . & à cubiculo domûs Auguſtæ* (*Muratori* 908. 9.). Ces domeſtiques des Empereurs jouirent d'un crédit plus ou moins grand, ſelon l'ineptie ou le génie de leurs maîtres. Ils furent tout-puiſſans ſous Caligula (*Philo. de legatione*), & ſous Commode, qui n'agiſſoit que par leur impulſion, *ex nutu cubiculariorum omnia ſemper fecerat Commodus* (*Lamprid. c. 15.*). Ils devinrent commandans des armées ; tel fut Narsès : *Eodem tempore miſit Imperator Juſtinianus Narſetem eunuchum, & cubicularium ſuum in Italiam. . . .* (*Anaſtas. in Virgilio.*).

CUBICULUM déſignoit proprement chez les Romains la chambre dans laquelle ils couchoient (*Varr. de ling. latin. IV. 33.*). Ce nom fut auſſi donné au balcon ou ſoge dans laquelle les Empereurs aſſiſtoient aux jeux publics. Jules-Céſar s'en fit conſtruire une dans l'orcheſtre (*Suet. Jul. c. 76. n. 2.*), & ſes ſucceſſeurs conſervèrent cette diſtinction. On l'appela *ſuggeſtus* tant qu'elle conſiſta en un ſimple échaffaut, & *cubiculum* lorſqu'on l'entoura de rideaux qui en déroboient l'intérieur à la vue des ſpectateurs voiſins. Pline (*Paneg. c. 51. n. 4.*) loue Trajan d'avoir ſupprimé ces rideaux, & d'avoir permis à tous ſes ſujets de l'obſerver ſelon leurs deſirs.

CUBISTIQUE. }
KYBIΣTHTHP. } Les Grecs diviſoient la danſe
KYBIΣTHP. }
en trois eſpèces, la ſphériſtique, l'orcheſtrique & la *cubiſtique*, Κυβιστητική. Celle-ci conſiſtoit en ſauts, en tours de force, & ſur-tout à marcher ſur les mains.

Paciaudi, ſavant Théatin, a fait un Traité ſur la *cubiſtique* (*Rome* 1756. in-4°. *de athletarum* KYBIΣTHΣEI), & le Comte de Caylus en a parlé ſavamment à l'occaſion d'une petite figure de bronze qui marche ſur ſes mains (*Rec. III. page* 273.) Voici ſes obſervations :

« Les mouvemens déréglés des ſuivans de Bacchus, s'éloignent peu des tours de force ; nous ſavons par les Auteurs que les anciens en ont aimé le ſpectacle ; il eſt donc agréable de trouver une preuve inconteſtable de leur goût & d'une pratique conſervée juſqu'à nous ; il eſt encore plus ſingulier de voir que cette pratique eſt exactement conforme à celle de nos jours. Ces raiſons m'ont engagé à donner le deſſein de cette figure, qui marche ſur les mains, & qui porte un tonnelet pareil, à peu de choſe près, à celui que nos ſauteurs & nos voltigeurs portent encore aujourd'hui. Je l'ai fait deſſiner de trois côtés, pour montrer

Digitized by Google

la reſſemblance, & pour faire juger, par la ſimple vue, de l'abus que les Grecs ont fait eux-mêmes de l'établiſſement de leurs gymnaſes. Ces Grecs, qui plaçoient la danſe au rang des marches militaires, la proſtituèrent aux baladins & aux gens les plus mépriſables, ſans même lui faire changer de nom. Cet art, qui règle les mouvemens du corps, & qui les rend juſtes & agréables, fut diviſé en quatre principaux genres, relativement aux cérémonies de la religion, aux exercices de la guerre, aux ſpectacles des théâtres; enfin aux noces, aux feſtins, & aux réjouiſſances ſemblables. Ainſi la *cubiſtique*, ou l'art de faire des ſauts & des tours de force, étoit admis dans la Grèce; mais Hérodote (*liv. VI, vers la fin*) nous prouve le peu de cas que l'on faiſoit des ſauts en eux-mêmes, & de ceux qui les exécutoient, en nous apprenant l'hiſtoire de Cliſthène, qui refuſa ſa fille à Hippoclide, pour avoir fini ſa danſe par des poſtures ſemblables à celles de cette figure. Le Père Paciaudi a rapporté une figure abſolument pareille à celle de ce numéro. Il l'a tirée du cabinet des Jéſuites de Rome. »

Le même ſavant Comte parle encore de la *cubiſtique* dans un autre endroit (*ibid. pl.* 21. *n°.* 4.) au ſujet d'une pierre gravée étruſque.

« Ce monument étruſque pourroit prouver que les Grecs avoient corrompu les étruſques dans les exercices de la gymnaſtique; car enfin c'eſt ici un tour de force qui conſiſte à ſauter en avant ou en arrière, & peut-être ſucceſſivement de l'une & de l'autre façon, par-deſſus trois pointes un peu courbées à leur extrémité, & placées ſur une terraſſe qu'elles occupent en entier; pour ne laiſſer aucun doute ſur l'action, le ſaut & les efforts qu'elle exige ne peuvent être plus parfaitement rendus: les mains du ſauteur ſont enveloppées dans des eſpèces de gants, que le P. Paelaudi a regardés comme des fers de lance. Ces gantelets pourroient faire croire que les lances étoient tranchantes, & que le ſauteur, en cas de chûte, devoit être en état de les toucher ſans inconvénient. Je ne puis rien dire de ce ſaut véritablement périlleux. »

Le nom de la *cubiſtique* étoit grec, & venoit de κυβίζάω, je ſaute ou je marche ſur la tête. Κυβίστης étoit le ſauteur.

CUBIT, meſure. *Voyez* COUDÉE.

CUCLIEN. Maxime de Tyr parle d'un mode *cuclien* propre aux Athéniens.

CUCULLIO. } Ces deux noms ſont ſynonymes de *veſtis cucullata*, & par contraction de *cuculla*. Ils déſignoient un manteau garni d'un capuchon, tel que le porte ordinairement Téleſphore, fils d'Eſculape, Dieu des Convaleſcens, & tels que l'on en voit ſur pluſieurs monumens antiques cités dans les articles BARDOCUCULLUS & CAPUCHON. Les voyageurs & les ſoldats ſe couvroient ordinairement du *cucullio*; c'eſt pourquoi Capitolin l'appelle *viatorius*, (*ver. c.* 4.) *ut vagaretur nocte per tabernas ac lupanaria, obtecto capite cucullione vulgari viatico.* Comme il enveloppoit tout le corps, & couvroit la tête entière, il fut adopté à Rome par les débauchés, qui craignoient d'être reconnus dans leurs courſes de nuit: de-là vient l'épithète *nocturne* que lui donne Juvénal (*Sat. VI, v.* 118.):

Sumere nocturnos meretrix Auguſta cucullos.

Lorſque les amphithéâtres ou les théâtres n'étoient pas couverts par une vaſte tente, les ſpectateurs s'enveloppoient quelquefois dans un *cucullus*, afin de ſe garantir du froid & des intempéries de l'air (*Martial. v.* 14. 6.):

Illic cucullo proſpicit caput tectus,
Oculoque unos ſpectat indecens uno.

Dans les campagnes, les eſclaves deſtinés aux travaux de l'agriculture, attachoient à leur *ſagum*, ou groſſe tunique, un *cucullus* ou capuchon. Columelle le dit, en parlant de leur habillement (*de re ruſticâ* 1. 8.): *Familiam..... munitam diligenter à vento, frigore, pluviaque, quæ cuncta prohibentur pellibus manicatis, centonibus confectis, vel ſagis cucullatis*, au-lieu de *cucullis*, ſelon la correction de Raynaud (*de Pil. fect. XV.*).

Le *cucullus* n'étoit pas toujours attaché au manteau; on le portoit quelquefois ſeul. Martial dit (*XIV.* 132.) à ſon ami qu'il n'eſt pas aſſez riche pour lui faire préſent d'une *lacerna*, c'eſt-à-dire, d'un manteau avec capuchon, mais qu'il lui envoie celui-ci tout ſeul:

Si poſſem, totas euperem miſiſſe lacernas:
Nunc tantùm capiti munera mitto tuo.

C'étoit ainſi que l'on couvroit la tête & les épaules des enfans à la mamelle, avec un *cucullus*, pour les préſerver du froid. Caſſien (*de habit. Monach. c.* 4.) & Nicéphore (*IX.* 14.) comparent les capuchons écourtés des moines au *cucullus* des enfans, que le dernier aſſimile à la tiare. *Voyez* ce mot. *Voyez* auſſi BARDOCUCULLUS & CAPUCHON.

CUCUMA, } vaſes deſtinés à faire
CUCUMELLA, } bouillir des liquides. Pétrone en fait mention en deux endroits de ſon roman (*c.* 96. & *c.* 95.)

CUCUPHOMORPHUS, } *baculus. Voyez*
ΚΟΥΚΟΥΦΟΚΕΦΑΛΟΣ, } CHARRUE.

CUDO.

CUDO. Silius Italicus déſigne par ce nom un caſque ou bonnet de peau (*VIII.* 494.) :

. . . . . *Capiti cudone ferino*
Sat cautum.

CUILLER. Le Comte de Caylus (*Rec. II. pl.* 125. *n°.* 7.) dit : « Cette petite *cuiller* étroite, pointue & formée comme une feuille de ſaule, ſervoit, ſelon l'opinion commune, à recueillir les larmes des pleureuſes aux enterremens. J'en ai vu de beaucoup plus larges ; mais toujours d'une autre forme & d'un plus grand volume. Je ſais que pluſieurs Antiquaires ſont revenus de cette idée ; ils ont peut-être raiſon. Mais que mettre à la place pour rendre compte de ces petits inſtrumens ? »

On voit dans le cabinet de Ste Geneviève pluſieurs de ces *cuillers* qui ont été trouvées dans les cendres des urnes antiques. L'uſage que j'ai aſſigné aux vaſes appelés ſi improprement *lacrymatoires* (*Voyez* ce mot) peut être aſſigné de même aux petites *cuillers* qui les accompagnent dans les tombeaux. Elles ſervoient à puiſer dans un grand vaſe pour verſer enſuite dans les petits, c'eſt-à-dire, dans les lacrymatoires, les liqueurs odoriférantes & les parfums que les aſſiſtans répandoient ſur toutes les parties du bûcher funèbre.

CUIR & de CARTON (Monnoies de). Eſchine (*Socr. dial. II*, *c.* 24) & Ariſtide nous apprennent que les Carthaginois ſe ſont ſervis de monnoies de *cuir* ; les Romains commencèrent par ſe ſervir de monnoies de terre cuite & de *cuir*. Cette dernière a été appelée *aſſes ſcortei* ; elle étoit en uſage à Rome avant le règne de Numa, ſuivant le témoignage de Suétone, cité par Suidas (*V.* Ἀσσάρια.). L'Auteur anonyme du petit Traité *de Rebus Bellicis*, imprimé à la ſuite de la Notice des deux Empires, ajoute qu'on imprimoit une petite marque d'or ſur ces pièces de *cuir* qui tenoient lieu de monnoie dans le commerce, *Formatos è coriis orbes, auro modico ſignaverunt.* Enſuite Numa introduiſit l'uſage des pièces de bronze, qu'on prenoit au poids, en échange des marchandiſes & des denrées ; cela dura juſqu'au temps de Servius Tullius, qui le premier les fit frapper, & y fit graver une certaine marque. On peut voir ce qu'ont dit ſur ce ſujet Saumaiſe (*de Uſur. p.* 443. *ſeqq.*) & Sperlingius (*de Num. non cuſ. p.* 201. *ſeqq. & 221.*) On voyoit dans la Collection de Jobert des ſols de cette eſpèce, battus ſur le *cuir*, que la néceſſité avoit obligé les Hollandois de frapper pendant leur guerre contre les Eſpagnols. Patin (*Hiſt. des Med. p.* 54.) a auſſi fait graver une monnoie de *carton* frappée à Leyde en 1574 pendant que les Eſpagnols tenoient cette Ville aſſiégée.

Philippe de Comine dit qu'après les grandes levées d'argent faites pour la rançon du Roi Saint Louis, on fut obligé de ſe ſervir en France d'une monnoie de *cuir* dans laquelle il y avoit ſeulement un clou d'argent rivé dans le milieu, & marqué d'une fleur-de-lys.

CUIR, PEAUX & PARCHEMIN.

« Quoique l'antiquité, diſent les Auteurs de la nouvelle Diplomatique, confiât ſouvent la conſervation de ſes titres aux marbres & aux métaux, & que les Modernes en uſent encore quelquefois de même ; on peut preſque réduire la matière des Diplômes aux peaux & aux papiers. On écrivit certainement ſur des inteſtins d'éléphans & d'autres (*Paleogr. p.* 16. *Iſidor. lib.* 6. *cap.* 11.) animaux ; mais on ne montre nulle charte en cette matière. »

« S'il ne ſe trouve point de Diplômes ſur des inteſtins de reptiles, ce n'eſt pas qu'au rapport de Cédrène (*tom. I. p.* 351. *edit. Pariſ.* 1647.) & de Zonare (*Annal. tom.* 2. *l.* 14. *p.* 52. *edit. Pariſ.* 1687.) dans l'incendie arrivé à Conſtantinople ſous l'Empereur Baſiliſque, il n'y eût un inteſtin de ſerpent conſumé par les flammes, ſur lequel l'Iliade, l'Odyſſée d'Homère & les exploits des Héros ſe voyoient en lettres d'or. Mais on a lieu de ſe défier de tout ce qui n'eſt atteſté que par des Grecs quand ils ont vécu comme Cédrène & Zonare bien des ſiècles après les faits qu'ils nous racontent. »

« Puricelli ſemble mériter plus de créance lorſque dans ſes monumens de l'Égliſe Ambroſienne de Milan (*p.* 282 *& ſeqq.*) il nous fait connoître l'original d'un Diplôme de Hugue & de Lothaire, Rois d'Italie, écrit ſur la peau de poiſſon. Il porte le même jugement de pluſieurs Diplômes de Rois & d'Empereurs, & même de quelques titres du quatorzième ſiècle. Peut-être qu'en y regardant de plus près on découvriroit un plus grand nombre de chartes de cette nature. Celles dont on a connoiſſance ne laiſſent pas d'être comptées à bon droit parmi les raretés des archives. »

« Cependant Muratori, non content de révoquer (*Antiq. Italic. tom.* 3. *Diſſert.* 34. *col.* 34.) en doute ou même de nier qu'il exiſte dans les archives de l'Égliſe Ambroſienne des chartes de peau de poiſſon, propoſe aux Naturaliſtes cette queſtion à réſoudre : ſavoir ſi les poiſſons ont un *cuir* dont on puiſſe faire du parchemin. Il ne ſeroit pas impoſſible que Puricelli eût pris pour des peaux de poiſſon des parchemins d'une autre nature que ceux qui rempliſſent ordinairement nos archives. Nous en avons trouvé d'une molleſſe extrême qui ne venoit point d'humidité, mais d'une préparation, & peut-être d'une origine différente de celle du commun des parchemins. Au reſte, il ſemble difficile d'allier l'eſtime qu'on témoigne pour Puricelli avec l'eſpèce de démenti qu'on lui donne ſur l'exiſtence de faits dont il prétend avoir eu les monumens ſous les yeux. Si l'on vouloit oppoſer autorité à autorité, du moins falloit-il dire qu'on auroit vu le Diplôme des Rois Hugue

& Lothaire, qu'il eſt réellement de parchemin ou de quelqu'autre matière fort diſtinguée de la peau de poiſſon, & que les autres chartes ſemblables de Rois & d'Empereurs, dont Puticelli ſe déclare témoin oculaire, après un ſérieux examen, ont paru n'avoir rien de commun avec cette peau. Au lieu de cela, Muratori allègue pour preuve de leur non-exiſtence qu'il n'a pas vu ces pièces. Encore s'il nous avoit aſſuré que tous les titres de ce Chartrier lui avoient paſſé par les mains, peut-être auroit-on moins de répugnance à s'en rapporter à un argument négatif préférablement à un autre qui dans l'égalité des circonſtances devroit l'emporter. Ce ſera donc porter la déférence auſſi loin qu'elle pourra aller pour l'autorité de Muratori, que de regarder la queſtion comme indéciſe ſur l'exiſtence des monumens qui le déterminent à conteſter en général celle des chartes en peau de poiſſon : *Et adhuc ſub judice lis eſt.* »

« Les *cuirs* des animaux paſſés recevoient l'écriture du côté qu'ils étoient dépouillés de leurs poils. Allatius (*Animadverſ. in antiq. Etruſc. fragm. n. 63. p.* 114.) dit avoir vu dans les Bibliothèques de Grèce, d'Italie & d'Allemagne pluſieurs volumes ou touleaux en *cuir* qui portent des caractères hébraïques ſans points. Les diverſes pièces qui les compoſent ne ſont point collées, mais ſeulement couſues enſemble. L'uſage de ces rouleaux eſt aſſez général chez les Juifs. Leurs ſynagogues en pourroient fournir bien des preuves. Mais ſans y avoir recours, on en trouvera dans la Bibliothèque du Vatican. (*Ibid.*), dans celle du Roi, dans les villes de Livourne & de Bologne en Italie. (*Paleograph. c.* 2. *pag.* 17. *Maffei, Iſtor. Diplom. p.* 73.) »

« On conſerve dans le Couvent de Saint Dominique de Bologne, dans un reliquaire fermé ſous deux clefs, dont l'une eſt gardée par le Sénat de la Ville, & l'autre par les Religieux, les deux Livres d'Eſdras écrits ſur un rouleau de *cuir*. L'Auteur de la Bibliothèque du Vatican (*p.* 304, 395.) ne craint pas d'avancer que ces Livres ſont de la main d'Eſdras même. Mais il faudroit des preuves bien fortes pour conſtater un fait ſi ſingulier. On montre dans la Bibliothèque des Chanoines Réguliers de Saint Sauveur de la même Ville un autre rouleau en *cuir*, contenant le Livre d'Eſther dans ſa langue originale. »

« Pétrarque habillé d'une ſimple (*Franc. Bouhi. eteg. lib.* 1.) veſte de *cuir* paſſé écrivoit ſur elle les penſées qu'il craignoit de perdre à proportion qu'elles ſe préſentoient à ſon eſprit Cette veſte pleine d'écritures & couverte de ratures étoit encore en 1527 conſervée & reſpectée comme un monument précieux de Littérature par Jaque Sadolet, Jean Caſa & Louis Bucatello, noms fameux dans la République des Lettres. La vénération qu'on avoit pour les Livres de S Athanaſe faiſoit dire à un Abbé (*Prat. ſpirit. cap.* 40.) qu'au défaut de papier il falloit les écrire ſur ſes habits. »

« Ulpien, au trente-deuxième Livre du Digeſte (§. 3. *leg.* 52.) ne diſtingue pas, comme l'a cru D. Mabillon (*De re Dipl. lib.* 2. *cap.* 8. *n.* 2.), le parchemin du *cuir*. Au contraire, il entend par ce dernier la peau de certaines plantes, auſſi-bien que celle des animaux; mais il fait ſéellement ailleurs (*D. lib.* 37. *tit.* 1. *leg.* 1.) cette diſtinction. Notre ſavant Bénédictin aſſure qu'on s'eſt rarement ſervi de *cuir* pour dreſſer des chartes, ſi cependant on en a jamais fait cet uſage. Cela pourroit avoir beſoin de quelque reſtriction par rapport aux temps, aux lieux & aux perſonnes. »

« L'uſage d'écrire ſur les peaux eſt ſi ancien qu'on ne ſauroit en aſſigner l'époque. Pline l'Hiſtorien marchant ſur les traces de Varron attribue à Eumène, Roi de Pergame en Aſie, l'invention du parchemin. Iſidore de Séville n'en fait pas remonter (*Orig. lib.* 6. *cap.* 11.) plus haut l'origine. Guilandini réfute (*Papyr. memb. VI. pag.* 92. *& ſeq.*) les deux premiers (car il ne parle point du troiſième) par l'autorité de Joſeph (*Antiquit. Jud. lib.* 12. *cap.* 2.), & mieux par celle d'Hérodote (*In Terpſichore, lib.* 5. *cap.* 58.), qui dit que les Ioniens au défaut de papier d'Egypte ſe ſervirent de peaux de chèvre & de mouton, & que de ſon temps pluſieurs Barbares écrivoient encore ſur ces ſortes de peaux. »

« Les anciens Perſes, au rapport de Diodore (*Lib.* 2.) de Sicile & de Ctéſias, écrivoient ſur des peaux ou des parchemins les annales de leur nation. Il ſemble donc du premier coup-d'œil que Varron & Pline ſont tombés dans une mépriſe bien marquée; mais ne pourroit-on pas ſuppoſer qu'ils n'auroient point prétendu fixer aux règnes d'Eumène & de Ptolémée Philadelphe l'uſage d'écrire ſur les peaux, mais ſeulement la fabrique du parchemin tel que nous le faiſons aujourd'hui? Il auroit même pu arriver que cet art auroit plutôt été apporté des pays barbares qu'inventé à Pergame. Perfectionné dans cette Ville, il y auroit pris faveur, & de là ſe ſeroit répandu de toutes parts. C'en étoit aſſez pour lui faire impoſer le nom (*Hieron. Epiſt. ad Chrom.*) de *Pergamenum*. Voſſius ne (*De arte Gram. lib.* 1. *cap.* 38. *p.* 134.) s'éloigne pas beaucoup de cette manière de concilier toutes choſes. »

« Ce que nous diſons du parchemin convient au vélin, qui n'en diffère que parce qu'il eſt de peau de veau, au lieu que l'autre eſt de peau de mouton. On poliſſoit l'un & l'autre avec la pierre ponce. Les premiers ouvriers en parchemin n'en ſavoient fabriquer que de jaunâtre (*Iſidor. orig. lib.* 6. *cap.* 1.). On trouva le ſecret à Rome de lui donner de la blancheur; mais comme il ſe faliſſoit aiſément, & que d'ailleurs il fatiguoit la vue, cette découverte eut peu de ſuccès. »

« Indépendamment du nouveau ſecret on diſtinguoit autrefois (*Ibid.*) trois ſortes de parchemins, le blanc, le jaune & le pourpré. Le blanc l'étoit par nature, le jaune réuniſſoit ces deux cou-

Digitized by Google

leurs partagées ſur chacun des eôtés de ſes feuilles. De là ce vers de Perſe:

Jam liber & poſitis bicolor membrana capillis.

Le parchemin de couleur de pourpre étoit pour l'ordinaire également teint des deux eôtés, deſtiné à recevoir des lettres d'or & d'argent. On a non-ſeulement écrit des Livres ſacrés, & ſur-tout des Pſeautiers (*Hieron prolog. in Job.*) en parchemin pourpré, mais nombre de Bibliothèques & de Tréſors d'Egliſes renferment d'anciens Miſſels où le vélin couleur de pourpre eſt prodigué avec plus ou moins de profuſion. Quelques-uns même n'offrent que des feuilles teintes en pourpre, ſans aucun mêlange de feuilles ordinaires. Nous n'avons point vu de Diplômes ainſi colorés. Quoiqu'il en exiſte quelques-uns, on peut dire qu'ils ſont aſſez rares. Voilà tout ce que nous avons à remarquer ſur la nature & les eſpèces de parchemin. L'ancienne manière de le fabriquer ne différoit en rien d'eſſentiel de la nôtre. Nous allons donc nous borner à l'uſage du parchemin par rapport aux chartes. »

« Si les plus anciens manuſcrits, conſervés juſqu'à préſent, ſont en parchemin, les plus anciens Diplômes ſont auſſi en papier d'Égypte. On n'a découvert en parchemin nulle charte antérieure au ſixième ſiècle. Faute d'avoir été aſſez au fait de la matière ſur laquelle ſe trouvent écrits quelques Diplômes de nos Rois, Maffei (*Iſtor. Diplom. pag* 80.) recule juſqu'au huitième ſiècle le commencement de l'uſage de faire ſervir le parchemin à l'expédition des chartes, & ſon progrès au règne de Didier, Roi des Lombards: en un mot, dit-il, on n'a point encore vu, que je ſache, de Diplôme original en autre matière qu'en papier, avant l'an 700; mais il auroit appris qu'on en avoit vu s'il eût jeté les yeux ſur les pages 380 & 472 de la Diplomatique de D. Mabillon. Du reſte, il eſt juſte d'applaudir à la ſageſſe de ſa critique. Loin de tenir pour faux, ſelon la méthode de certaines gens, tout Diplôme en parchemin, dont la date précéderoit le huitième ſiècle, parce qu'il n'en avoit vu aucun, ou qu'il croyoit que les autres Antiquaires n'avoient pas été plus heureux dans leurs recherches; il ne nie pas qu'il ne s'en puiſſe trouver, ni qu'on écrivît quelques chartes ſur cette matière. Convaincu par le témoignage des Auteurs & le langage muet des manuſcrits en parchemin, il ſe contente de juger qu'ordinairement on le deſtinoit pour les livres, & le papier pour les actes publics. La propoſition eſt trop raiſonnable pour que nous faſſions difficulté d'y ſouſcrire dans toutes ſes parties. »

« Quoique l'Italie l'emporte ſur la France & l'Angleterre pour les antiquités qu'elle tire de ſon ſein, il réſulte de l'aveu du ſavant Marquis que ces deux Royaumes ont ſur elle l'avantage de poſſéder pluſieurs Diplômes originaux en parchemin du ſeptième ſiècle. Avouons-le cependant; ni l'Angleterre (*Hickes Ling. vet. ſept. theſ. præfat. pag.* 32.), ni l'Allemagne (*Chron. Godwic. tom. I. p.* 82.) n'employèrent jamais, pour dreſſer leurs actes, le papier d'Egypte ou de coton. Le parchemin fut l'unique matière dont elles firent uſage avant la découverte du papier de chiffe. Ainſi en ſuppoſant que le judicieux Gudenus (*Sylloge varior. Diplomat. præf. pag.* 2.) n'aura eu en vue que ſa patrie, il aura pu établir cette règle: qu'avant l'an 1280 tous les Diplômes & Actes de quelque nature qu'ils ſoient ſont en parchemin. »

« De pluſieurs pièces de parchemin attachées enſemble on formoit des rouleaux appelés volumes (*Iſid. lib. 6. cap.* 12.) *à volvendo*, ou rôles *à rotâ*, ou cylindres ἀπὸ κυλίνδρου (*Laert. in Epicur.*), parce qu'ils en empruntoient la forme, & que les bâtons ſur leſquels on les rouloit étoient réellement de petits cylindres de bois, de corne (*Martial. lib. II. Epigram.* 62.), d'os, d'ivoire, de verre ou de quelque métal. Les bouts en étoient terminés par des globes ou des pointes de diverſes figures, tant pour tenir en état les diverſes pièces roulées, que pour les orner. Les anciens Juifs uniſſoient les différens morceaux de leurs rouleaux ſacrés avec tant d'art, qu'on ne pouvoit en appercevoir la jointure. Ce fut, ſelon Joſeph, un ſujet d'admiration pour (*Joſeph. Antiquit. Jud. l.* 12. *c.* 2.) Ptolémée Philadelphe lorſque les ſoixante-dix vieillards envoyés par le grand Prêtre déplièrent en ſa préſence les rouleaux où la Loi de Dieu étoit écrite en lettres d'or. »

« Il s'en faut beaucoup qu'on ait dans la ſuite pris la même peine pour joindre autant de pièces de parchemin qu'en demandoit l'acte qu'on ſe propoſoit d'écrire. Souvent au lieu de les coler on ſe contentoit de les coudre enſemble ou de les unir par des attaches de la même matière, pratique dont les exemples ſe ſont multipliés ſans nombre dans les bas ſiècles, lors même que les actes étoient aſſez courts pour être renfermés en moins d'un quart de feuille. Les procédures, actes judiciaires (*Sylloge varior. Diplomat. præf. p.* 3.), enquêtes étoient ſouvent ſur des rouleaux de pluſieurs toiſes de long; mais en général il étoit rare que les rouleaux fuſſent écrits des deux côtés. »

« Soit que la fineſſe du papier d'Égypte ait déterminé les Anciens à ne l'écrire que d'un eôté, ſoit que l'importance des pièces, jointe à la dignité de ceux à qui on les adreſſoit ou au nom de qui elles étoient écrites, ne permît pas d'en remplir les deux côtés, l'uſage de ne point écrire ſur le dos des chartes ne devint pas moins ordinaire à l'égard du parchemin que du papier. Les lettres des Princes, des Magiſtrats & des Généraux Romains n'étoient jamais (*Hugo de primâ ſcrib. orig. pag.* 188.) écrites qu'en dedans, & ſuivant la longueur de la feuille avant Céſar; il étoit inoui que des per-

Digitized by Google

ſonnes de ſon rang ne laiſſaſſent pas en blanc un des côtés de leurs lettres. Mais de tout temps les gens du commun ne balancèrent pas à mettre à profit le *verſo* comme le *recto* des pièces de peu de conſéquence, ce qui ne devoient point durer à perpétuité. Comme les teſtamens prenoient ſouvent la forme de livres, on faiſoit encore moins de difficulté d'y écrire ſur le revers de chaque feuille. Les Juriſconſultes (*Ibid.*) anciens & modernes rendent non-ſeulement témoignage à cette pratique, mais ils l'autoriſent en termes formels. Depuis la chûte de l'Empire Romain juſqu'aux derniers temps, il étoit fort rare qu'on portât une partie de l'écriture ſur le dos des chartes en parchemin. Quand on le faiſoit, cela ne conſiſtoit guère que dans les ſignatures & autres formules finales; encore n'en découvre-t-on preſque point d'exemples antérieurs au dixième ſiècle. Nous venons de le dire : anciennement on écrivoit les teſtamens ſur pluſieurs feuilles, & on avoit la liberté de les remplir ſans laiſſer aucun vuide ; mais, au moyen âge, on ne donna point aux teſtamens une forme différente de celle des autres chartes : au contraire, depuis environ trois ſiècles, les teſtamens, & bien des contrats, traités & autres actes imitent l'ancienne forme dont les teſtamens furent revêtus ».

» Ce ne fut qu'aux XIV & XVe ſiècles, qu'on s'aperçut combien il étoit dangereux de ſe ſervir du parchemin raclé dans les actes publics, & qu'on prit des meſures efficaces pour arrêter ce déſordre. En conſéquence, les proviſions par leſquelles les Empereurs élevoient à la dignité de Comte, avec pouvoir de créer des Notaires impériaux, portoient communément (*Maffei, iſt. diplom. pag.* 69) cette clauſe : *à condition qu'ils n'emploieront point de parchemin vieux & raclé, mais qui ſoit vierge & tout neuf* ».

» Si l'uſage du parchemin raclé dans les actes publics n'a jamais paſſé en coutume, & s'il ſemble même n'avoir eu quelque cours qu'en Allemagne, il a eu des ſuites funeſtes pour quelques bons livres dont nous regrettons la perte. Lorſqu'elle étoit une fois jurée, tantôt on les faiſoit paſſer par l'épreuve de l'eau bouillante, tantôt par celle de l'eau de chaux vive ; on en enlevoit la ſuperficie, en un mot on les racloit ; quelquefois même on leur faiſoit ſubir à-peu-près les mêmes préparations que ſi l'on avoit voulu fabriquer le parchemin vierge. C'eſt ainſi qu'on faiſoit diſparoître les anciennes écritures pour en ſubſtituer de nouvelles ».

» Ce goût barbare s'étoit répandu de tous côtés par rapport aux manuſcrits. Il s'étoit tellement accrédité chez les Grecs des XII, XIII & XIVes ſiècles, qu'il a fait périr beaucoup d'excellens ouvrages. On en eſt aſſez mal dédommagé par une foule de livres de chœur qui les remplacent ».

» Quand on n'a pas pris, ou qu'on a mal pris les précautions marquées pour effacer les anciennes écritures, & qu'on s'eſt contenté de les racler, on ne laiſſe pas d'en lire des portions plus ou moins conſidérables. On expoſe le feuillet qu'on veut déchiffrer à la lumière la plus vive ; on le couvre d'une ombre legère, qui empêche que la vue ne ſoit offuſquée par l'éclat des rayons du ſoleil ; &, pour plus grande commodité, le lecteur ſe place entre cet aſtre & le manuſcrit. De quelque ſecret dont on ſe ſoit ſervi à deſſein de ne laiſſer ſubſiſter aucun trait de l'écriture primitive, s'il en reſte encore quelque veſtige, on vient à bout, avec plus ou moins de peine, d'y découvrir des lettres, enſuite des mots, & même des phraſes entières ; mais ordinairement ce travail demande de bons yeux, un beau jour, beaucoup de tems, & ſur-tout une patience qui ne ſe laiſſe pas aiſément rebuter par les difficultés ».

» Au reſte, ce fut moins par goût de deſtruction, que par une eſpèce de néceſſité, qu'on en vint à l'extrémité fâcheuſe de faire de nouveaux livres aux dépens des anciens. Le papier & le parchemin étoient rares, & coûtoient très-cher. On ne pouvoit ſe paſſer de certains livres ; on en voyoit d'anciens, dont on ne connoiſſoit plus le mérite, & dont les caractères paroiſſoient quelquefois indéchiffrables, par le dépériſſement ou par la ſingularité de leurs écritures ſurannées. La pauvreté d'une part, & de l'autre le beſoin de livres d'uſage déterminoient aſſez naturellement à ſacrifier des ouvrages ſouvent très-précieux à la république des lettres, mais inutiles à leurs poſſeſſeurs ».

» Juſqu'ici l'on avoit cru pouvoir reſtreindre l'abus de racler les livres, preſque aux ſeuls ſiècles XI, XII, XIII, & le renfermer dans les bornes de l'égliſe grecque ; mais tous les jours de nouveaux exemples conſtatent que le mal avoit gagné chez les Latins, & qu'il remonte bien plus haut qu'au temps où l'on commence à connoître les ravages qu'il fit dans l'empire des Grecs. Muratori (*Antiq. Ital. tom.* 3. *diſſert.* 43. *col.* 834.) dit avoir vu, dans la bibliothèque Ambroſienne, un manuſcrit des œuvres du vénérable Bède, d'une écriture de huit à neuf cens ans, ſubſtituée à une autre de plus de mille. Malgré les efforts qu'on a faits pour la détruire, on y ſaiſit encore des phraſes qui annoncent un ancien pontifical. Un manuſcrit de S. Germain-des-Prés, contenant le Catalogue des Hommes illuſtres de S. Jérôme, continué par Gennade, n'a pas été plus épargné. Don Mabillon, qui en a publié un modèle au cinquième livre de ſa Diplomatique, le jugeoit du VIIe ſiècle. La forme des caractères Mérovingiens dont il eſt écrit, ne permet pas de le faire deſcendre plus bas. Cependant nous avons remarqué qu'il avoit été récrit, au moins en partie. On y diſtingue les caractères de trois ſortes de manuſcrits plus anciens. Sa nouvelle écriture

Digitized by Google

Mérovingienne en couvre une autre beaucoup plus antique, ſi elle n'appartient pas à la romaine courante. Sur le plus grand nombre de feuillets de ce manuſcrit, on ne voit aucune trace d'écriture primitive, ſoit qu'ils n'euſſent point encore ſervi, ſoit qu'ils euſſent été mieux raclés que les autres, ſoit que ces deux cauſes euſſent concouru à la fois ».

CUIRASSE. « Quoique ce ſoit une opinion reçue, dit M. Paw (*Rech. ſur les Egypt. II.* 319), que les ſoldats de l'Egypte ne portoient point de caſque, ce n'en eſt pas moins une erreur qui provient uniquement de ce conte que fait Hérodote : il prétend avoir obſervé du côté de Péluſe, que les têtes des Perſans, répandues ſur un ancien champ de bataille, étoient très-molles vers le haut du crâne, & les têtes des Egyptiens très-dures, parce qu'ils étoient toujours raſés, & ne portoient, ſuivant lui, aucune eſpèce de coiffure ; mais ils avoient des caſques de cuivre & des *cuiraſſes* de lin, dont quelques-unes, telles que celle du Pharaon *Amaſis*, ont fait l'admiration de tous ceux qui les virent à Samos & à Lindus dans l'iſle de Rhodes, où la plus belle avoit été conſacrée à Minerve. Cette armure, dont Hérodote a décrit la broderie, étoit remarquable par ſa trame, dont chaque fil avoit été tordu de 365 autres, par une alluſion ſingulière à la durée de l'année vague, car les Egyptiens ne pouvoient s'empêcher de revenir toujours aux allégories, dans les choſes même où il n'en falloit point. Quoique la milice d'Athènes ait pris de ces *cuiraſſes* (*Corn. Nep.* 1. 4.) égyptiennes, par ordre d'Iphicrate, Pauſanias a eu grande raiſon d'obſerver qu'elles ne valoient abſolument rien, puiſqu'elles ne réſiſtoient point aux armes pointues, mais ſeulement à celles qui tranchent ou qui briſent, comme les balles & les pierres lancées avec des frondes ».

Les *cuiraſſes* égyptiennes de lin étoient en uſage au ſiège de Troie. Ajax, fils d'Oilée, en portoit une ſemblable, & Homère le dit expreſſément (*Iliad.* B. 528.) λινοθώρηξ. Ces *cuiraſſes* de toile ou de draps battus, quelquefois même feutrés avec du ſel & du vinaigre, étoient compoſées de pluſieurs *doubles*, piqués enſemble. Plutarque (*Vit. Alex.*), dit qu'Alexandre portoit une *cuiraſſe* de lin double, θώρακα λινοῦν διπλοῦν.

Telle fut depuis celle de Galba, dont il eſt fait mention dans Suétone, qui, parlant de la ſédition qu'excita à Rome la révolte d'Othon, dit : *Loricam tamen induit linteam, quanquam haud diſſimulans parùm adverſùs tot mucrones profuturam.* Saumaiſe, dans ſes Obſervations ſur Lampridius, remarque qu'on avoit autrefois inventé cette armure pour le ſoulagement des ſoldats ; on peut ajouter qu'il y a bien de l'apparence que ces *cuiraſſes* de lin & de toile n'empêchoient pas qu'on ne mît par-deſſus des *cuiraſſes* de fer ; on peut même croire que les anciens avoient donné aux premières le nom de *ſubarmale* ; mais il n'étoit pas toujours néceſſaire d'avoir d'autres *cuiraſſes* que celles de lin & de toile, puiſqu'il y en avoit de ſi bien faites, qu'elles étoient à l'épreuve des traits. Nicétas, dans la Vie de l'Empereur Iſaac I, rapporte que l'Empereur Conrad combattit longtemps ſans bouclier, couvert ſeulement d'une *cuiraſſe* de lin feutrée & formée de dix-huit *doubles*.

La ſeconde eſpèce de *cuiraſſe* étoit de cuir, & c'eſt celle que Varron appelle *pectorale corium*. Tacite (*Hiſt. lib. I. c.* 79.), nous apprend que les chefs des Sarmates s'en ſervoient quelquefois : *Id principibus ac nobiliſſimo cuique tegmen, ferreis laminis aut pradurio corio conſertum.*

Cependant le fer ou le bronze étoient la matière la plus ordinaire des *cuiraſſes*. Les Perſes appeloient les ſoldats qui portoient ces ſortes de cuiraſſes, *clibanarios*, du mot *clibanum*, qui ſignifioit une *taile de fer*, apparemment parce que ces *cuiraſſes* étoient faites d'une plaque fort épaiſſe de ce métal.

Dans le fameux tableau de Polygnote, qui repréſentoit le ſac de Troie (*Pauſan. Laconic.*), on voyoit ſur un autel une *cuiraſſe* d'airain, compoſée de deux pièces, l'une deſquelles couvroit le dos & les épaules, l'autre, le ventre & la poitrine. Elles ſe joignoient enſemble ſur les côtés par des agraffes, comme le dit Silius (*lib. VII.* 624.).

. . . . . *Qua fibula morſus*
Lorica crebro laxata reſolverat ictu.

L'endroit de cette jonction, qui n'étoit jamais parfaite, laiſſoit un paſſage à l'épée de l'ennemi, & on l'appelle encore aujourd'hui le défaut de la *cuiraſſe*.

Leur grande peſanteur fit qu'on les changea depuis contre des *cuiraſſes* compoſées de lames de métal, couchées les unes ſur les autres, & attachées ſur du cuir ou ſur de la toile.

Ces *cuiraſſes*, faites de chaînettes ou de plaques de métal, placées en recouvrement, comme les écailles des poiſſons, étoient connues des Grecs ; ils appeloient les premières ἁλυσιδωτοὶ θώρακες, & les ſecondes φολιδωτοὶ ou λεπιδωτοὶ. C'eſt d'elles qu'Iſidore a dit (*XVIII.* 13.) : *Squama eſt lorica, ex laminis æreis, vel ferreis concatenata in modum ſquamarum piſcis.* Virgile parle auſſi d'une ſemblable armure, compoſée d'anneaux & de trois rangs de fil d'or paſſé de ſuite ou d'épaiſſeur (*Æneid. lib. III. v.* 467.)

Loricam conſertam hamis, auroque trilicem.

Ailleurs le même Poëte décrit les écailles de

bronze d'une autre *cuiraſſe* (*Ibid. xi.* 487.) :

. . . *Rutulum thoraca induitus, ahenis*
Horrebat ſquamis.

L'entortillement des anneaux, qui, les cachant à moitié, les faiſoit reſſembler à des hameçons, eſt bien peint dans les vers ſuivans de Silius. On y voit auſſi que les plaques d'or diſtinguoient la *cuiraſſe* des généraux romains de celle des ſimples ſoldats ; car il y eſt queſtion de l'armure du Conſul Flaminius (*l. v.*) :

Loricam induitur, tortos huic nexilis hamos
Ferro ſquama rudi, permiſtoque exaſperat auro.

La *cuiraſſe* des ſoldats, telle qu'on la voit dans les bas-reliefs de la colonne Trajane, conſiſtoit dans une tunique de cuir, courte & ſerrée, autour de laquelle on ceignoit deux, trois ou quatre lames de métal (*Stat. Thebaid. vii*) :

. . . . *Ter inſuto ſervant ingentia ferro*
Pectora.

Et mieux encore Sidoine (*Carm. ii.* 322.) :

. . . . . *Nec futilis illi*
Circuius impactis loricam texuit hamis.

Ces lames étoient quelquefois remplacées par des chaînettes (*Theb. xii.*) :

Multiplicem tenues iterant thoraca catenæ.

On leur ſubſtitua enfin la *cotte-de-maille* (*Voyez ce mot*) & l'haubergeon.

CUIRASSE ſur les médailles (Une) : ſymbole de la Dalmatie.

CUIRS, peaux & parchemin. *Voyez* CUIR.

CUISINE. } Le laitage, le miel, les fruits
CUISINIER. } de la terre, les légumes aſſaiſonnés de ſel, les pains cuits ſous la cendre, furent la nourriture des premiers peuples du monde. Ils uſoient, ſans autres raffinemens, de ces bienfaits de la nature, & ils n'en étoient que plus forts, plus robuſtes, & moins expoſés aux maladies. Les viandes bouillies, grillées, rôties, ou les poiſſons cuits dans l'eau ſuccédèrent : on en prit avec modération ; la ſanté n'en ſouffrit point ; la tempérance régnoit encore, l'appétit ſeul régloit le temps & le nombre des repas.

Mais cette tempérance ne fut pas de longue durée : l'habitude de manger toujours les mêmes choſes, & à-peu-près apprêtées de la même manière, enfanta le dégoût ; le dégoût fit naître la curioſité ; la curioſité fit faire des expériences ; l'expérience amena la ſenſualité : l'homme goûta, eſſaya, diverſifia, choiſit & parvint à ſe faire un art de l'action la plus ſimple & la plus naturelle.

Les Aſiatiques, plus voluptueux que les autres peuples, employèrent les premiers, dans la préparation de leurs mets, toutes les productions de leurs climats : le commerce porta ces productions chez leurs voiſins. L'homme, courant après les richeſſes, n'en aima la jouiſſance que pour fournir à ſa volupté, & pour changer une ſimple & bonne nourriture en d'autres plus abondantes, plus variées, plus ſenſuellement apprêtées, & par conſéquent plus nuiſibles à la ſanté : c'eſt ainſi que la délicateſſe des tables paſſa de l'Aſie aux autres peuples de la terre. Les Perſes communiquèrent aux Grecs cette branche de luxe, à laquelle les ſages légiſlateurs de Lacédémone s'oppoſèrent toujours avec vigueur.

La frugalité des premiers Grecs fut long-temps célébrée par leurs Ecrivains. Elien (*lib. xii. cap.* 39.), nous a même conſervé le nom de chaque eſpèce de végétal qui ſervit de nourriture à chaque peuplade du monde connu. Les Argiens ſe nourrirent de poires, les Athéniens de figues, les Tirinthiens de poires ſauvages, les Indiens, de roſeaux ou de cannes, les Carmaniens, de régimes de palmier, les Méotes & les Sauromates, de millet, les premiers Perſes, des fruits du térébinthe & de creſſon-alénois, & les Arcadiens, de glands. Entre tous les Grecs, les Lacédémoniens conſervèrent le plus long-temps leur frugalité primitive & leur *fauſſe noire*. Cet apprêt étoit ſi inſipide, qu'un Sybarite diſoit en le mangeant, qu'il n'y avoit rien d'étonnant de voir les Lacédémoniens ſi courageux, puiſque lui aimeroit mieux mourir que de n'avoir, pour ſoutenir ſa vie, qu'un mets auſſi mauvais (*Athene. iv. cap.* 6.). Les repas des Athéniens furent auſſi célèbres par leur ſimplicité, & ils paſſoient en proverbe (*Ibid. iv. cap.* 3.). Mais le commerce habituel des Grecs Aſiatiques avec les Perſes, fit diſparoître cette frugalité primitive, & les habitans du Péloponèſe ne ſurent par long-temps ſe défendre de cette contagion. Les Siciliens ne mirent aucune borne au luxe des tables ; & leurs *cuiſiniers* s'acquirent, dans tout le monde connu, une réputation qui égala (ſi l'on peut faire ſans honte cette comparaiſon) celle des peintres & des ſculpteurs de la Grèce.

Les Romains, devenus riches & puiſſans, ſecouèrent le joug de leurs anciennes loix, quittèrent leur vie frugale, & goûtèrent l'art de la bonne chère ? *Tunc coquus* (dit Tite-Live, liv. *xxxix*) *viliſſimum antiquis mancipium, æſtimatione & uſu, in pretio eſſe, & quod miniſterium fuerat, ars haberi cœpta ; vix tamen illa quæ tunc conſpiciebantur, femina erant futuræ luxuriæ.* Ce n'étoit là que de légers commencemens de

Digitized by Google

la ſenſualité de la table, qu'ils pouſsèrent bientôt au plus haut période de dépenſe & de corruption. Il faut lire dans Sénèque le portrait qu'il en fait; je dis dans Senèque, parce que ſa ſévérité ou ſa bile, ſi l'on veut, nous apprend ſur cette matière beaucoup de choſes, que des eſprits plus indulgens pour les défauts de leur ſiècle, paſſent ordinairement ſous ſilence. On ne voyoit, nous dit-il, que des ſybarites couchés mollement ſur leurs lits, contemplant la magnificence de leurs tables, repaiſſant leurs oreilles des concerts les plus harmonieux, leur vue des ſpectacles les plus charmans, leur odorat des parfums les plus exquis, & leur palais des viandes les plus délicates: *Mollibus, lenibuſque fomentis totum laceſſitur corpus, & ne nares interim ceſſent, odoribus variis inficitur locus ipſe, in quo luxuria parentatur.*

En effet, c'eſt des Romains que vient l'uſage de la multiplicité des ſervices, & l'établiſſement de ces domeſtiques qu'on nomme *échanſons, maîtres d'hôtel, écuyers tranchans, &c.*; mais les *cuiſiniers* ſur-tout étoient des gens importans, recherchés, conſidérés, gagés à proportion de leur mérite, c'eſt-à-dire, de leur prééminence dans cet art flatteur & pernicieux, qui, bien loin de conſerver la vie, produit une ſource intariſſable de maux. Il y avoit à Rome tel artiſte en *cuiſine* à qui l'on payoit par année, ſelon M. Paucton, environ 2400 liv. de notre monnoie. Antoine fut ſi content d'un de ſes *cuiſiniers*, dans un repas donné à la Reine Cléopâtre, qu'il lui lui accorda une ville pour récompenſe.

Les Lacédémoniens étoient bien éloignés de cette dépravation, lorſque les loix de Lycurgue les gouvernoient encore. Ils chaſsèrent alors de leur ville, par un décret public, le Sicilien Mithæus, *cuiſinier* célèbre dans toute la Grèce (*Maxim. Tyr. diſſert. VII.*). Ils apprêtoient eux-mêmes leurs repas, comme les héros d'Homère, & comme Achille en particulier, que l'on voit dans l'Iliade (*I. v.* 209.) couper les viandes & les embrocher. Quand le luxe eut corrompu toutes les villes grecques, l'art de la *cuiſine* & les *cuiſiniers* furent très-conſidérés, ainſi qu'on le voit dans les Comédies de Plaute, où ce Poëte, introduiſant ſur la ſcène Romaine des ſujets & des perſonnages grecs, a certainement conſervé leurs mœurs & leurs uſages. On y voit les *cuiſiniers* ſe tenir ſur les marchés publics, & ſe louer à la journée ſeulement, pour apprêter les grands repas chez les particuliers (*Aulul. II.* 4. 1):

Poſtquam obſonavit herus, & conduxit cocos,
Tibicinaſque haſce apud forum. . . .

Il y en avoit qui ne prenoient pas moins d'un *nummus*, ou pièce d'or (de la valeur de 20 à 23 de nos livres), pour une ſeule journée, tandis que le prix ordinaire étoit d'une drachme, environ 20 ſous (*Pſeud. III.* 2. 20.):

Illi drachmis iiſſent miſeri, me nemo poteſt
Minoris quiſquam nummo, ut furgam, ſubigere.

Nous avons vu plus haut Antoine renchérir ſur ce prix exorbitant, compté à des artiſtes auſſi vils que des *cuiſiniers*.

Ces eſclaves (car les *cuiſiniers* ne ſortoient pas de cette claſſe d'hommes) aiguiſoient l'appétit de leurs maîtres, par le nombre, la force, la diverſité des ragoûts, & ils avoient étendu cette diverſité juſqu'à faire changer de figure à tous les morceaux qu'ils vouloient apprêter. Ils imitoient les poiſſons qu'on deſiroit, & qu'on ne pouvoit pas avoir, & donnoient à d'autres poiſſons le goût & la forme de ceux que le climat ou la ſaiſon refuſoient à la gourmandiſe. Le *cuiſinier* de Trimalcion compoſoit même de cette manière, avec de la chair de poiſſon, des animaux différens, des pigeons ramiers, des tourterelles, des poulardes, &c. Athénée parle d'un coehon à demi rôti, préparé par un *cuiſinier* qui avoit eu l'adreſſe de le vuider & de le farcir ſans l'éventrer.

Du temps d'Auguſte, les Siciliens l'emportoient encore ſur les autres peuples dans l'excellence de cet art trompeur; c'eſt pourquoi il n'y avoit point à Rome de table délicate qui ne fût ſervie par des gens de cette nation.

. . . . . *Non ſicula dapes*
Dulcem elaborabunt ſaporem,

dit Horace. Apicius, qui vivoit ſous Trajan, avoit trouvé le ſecret de conſerver les huîtres fraîches: il en envoya d'Italie à ce Prince, pendant qu'il étoit au pays des Parthes, & elles étoient encore très-ſaines quand elles arrivèrent: auſſi le nom d'Apicius, long-temps affecté à divers ragoûts, déſigna une eſpèce de ſecte parmi les gourmans de Rome. *Voyez* ALIMENS, APICIUS, RAGOUT & REPAS.

On a découvert dans Herculanum des *cuiſines* avec des potagers & des fourneaux en briques, à-peu-près ſemblables à ceux d'aujourd'hui. Il y a apparence que les Romains employoient pour leurs fourneaux plus de bois que de charbons. Le plan de ces fourneaux a été publié dans l'ouvrage intitulé *Recherches ſur les ruines de Herculanum* par M. Fougeroux de Bondaroy; à Paris, chez Deſain, *in*-12, 1770.

Tous les uſtenſiles des *cuiſines* d'Herculanum étoient de même à-peu-près ſemblables à ceux d'aujourd'hui, mais ils étoient de bronze, épais & étamés en argent fin; 1°. parce que le bronze ſe rouille moins facilement que le cuivre; 2°. parce qu'il ſe jette en moule; 3°. parce qu'il s'étend ſous le marteau; 4°. parce que le fer ſe rouille aiſément, & ne peut pas facilement ſe jeter en moule.

Ce ſont des grils, des paſſoirs, des léchefrites, des tourtières, des coquilles pour modeler de la

Digitized by Google

pâtiſſerie, des aſſiettes, des taſſes, des cuillers à bouche, de bronze; de plus, des cuillers à bouche, d'ivoire & d'argent; le cuilleron en eſt peu concave, & la ſpatule porte un bouton à l'extrêmité.

On y a trouvé auſſi des marmites à pieds ſemblables aux nôtres, d'autres marmites en bronze, avec un couvercle en dôme: ſous la marmite, il y a un gros cylindre creux, qui rentre dans le vaſe, pour que le feu puiſſe le pénétrer en peu de temps. Leur deſſin eſt placé dans l'ouvrage de M. de Fougeroux On a enfin trouvé, dans Herculanum, un pâté entier dans un four; des caraſſes de cryſtal, des aiguières, des ſceaux en terre, pour faire rafraîchir le vin, &c.; mais on n'y a point trouvé de fourchettes ni de petits chandeliers propres à mettre de la bougie ſur la table. Ce dernier uſtenſile étoit ſuppléé chez les Romains par les lampes.

Si l'on deſire connoître la manière dont les anciens compoſoient les mets de leurs repas, & d'avoir une juſte idée de leur luxe de table, on peut conſulter, 1°. la *Deſcription* que Pétrone fait d'un feſtin de Trimalcion, c'eſt-à-dire, du cruel Néron: 2°. les *Œuvres morales* de Plutarque, ſes *Propos de table*, &c. où il décrit les repas des Lacédémoniens: 3°. les *Epigrammes* de Martial: 4°. *Jul. Ceſar Bulengerus Juliodunenſis, de Conviviis*, *in*-8°. *Lugduni*, 1624: 5°. Guidonis *Panciroli Rerum perditarum cum commentariis Salmuth. Titulum de cibi capiendi modo veteribus uſitato*: 6°. le petit *in*-12 que le fameux Ecrivain de la Vie des Papes a dédié au Cardinal Roverella, ſous ce titre: *Bap. Platinæ Cremonenſis, de honeſtâ Voluptate & Valetudine*, *libri decem. Coloniæ, ex off. Eucharii Cervicorni*, 1537. (*Article du Chevalier de Jaucourt.*)

CUISSARTS. *Voyez* BOTTINES ouvertes.

CUISSE. Sur un vaſe de terre cuite de Mengs, publié par Winkelmann (*Monum. inediti. n.* 250), un jeune homme a une *cuiſſe* ceinte d'une bandelette.

CUIVRE. *Voyez* BRONZE.

CUIVRE *de Corinthe*. *Voyez* BRONZE.

CUIVRE *étamé*, ou *doublé d'argent*. *Voyez* CUISINE & DOUBLE.

CULEO, ſurnom de la famille TERENTIA.

CULEUS. *Voyez* CULLEUS.

CULIGNA, Vaſe à mettre du vin, ſelon Feſtus, ſoit coupe, ſoit amphore, &c.

CULINA. Ce mot qui ſignifioit ordinairement *Cuiſine*, déſignoit auſſi les lieux privés. CULINA, *Latrina*, dit la gloſe d'Iſidore.

CULINAE. C'étoient des terreins dans les fauxbourgs de Rome, deſtinés à la ſépulture des pauvres (*Aggen. Urbic. de contr. agror. ad Frontin. p.* 60.) C'étoit auſſi l'endroit du bûcher des morts, ſur lequel on plaçoit les mets funèbres que le feu devoit conſumer avec le cadavre. (*Feſtus*)

CULLA (Médailles de). *Voyez* CŒLUM.

CULLEUS, meſure des liquides chez les Romains. *Voyez* DOLIUM.

CULOTES. Sur la colonne Trajane, tous les ſoldats & officiers Romains portent des *culotes* très-viſibles, & qui deſcendent au-deſſous du genou. Elles ne ſont point ſerrées par une ligature comme les chauſſes des Barbares; mais elles finiſſent inſenſiblement ſans bordures ni reliefs. *Voyez* CAMPESTRE, CHAUSSES & SUBLIGACULUM.

CULTER. *Voyez* CHARRUE & SOC.

CULULLUS, Vaſe à boire d'une matière commune, & dont on ne ſe ſervoit que dans les repas ſimples faits avec des amis. Cette définition explique les vers ſuivans d'Horace (*Poet.* 434)

. . . . *Regee dicuntur multis urgere cululli,*
Et torquere mero. . . . . amicos.

CUMÆ, en Italie. KYMAIΩN.
Les médailles autonomes de cette ville ſont:
R. en argent.
RR. en bronze.
O. en or.
Leur type ordinaire eſt une coquille, avec une écreviſſe de mer, ou un fer de lance.

CUMATILIS color. Cette couleur étoit la même que le *cæruleus color*, c'eſt-à-dire, le verd-céladon des flots de la mer. Nonnius (*xvi. 1.*) en donne cette explication, & il ajoute que le mot latin *Cumatilis* vient du mot grec κῦμα, flots. Il rapporte enſuite ce vers d'un certain Titenius Setina:

Et quem color cumatilis deceat.

CUMBA eſt mis dans quelques gloſes pour *Cymba*.

CUMERUM, vaſe ou panier, dans lequel les Camilles portoient les inſtrumens des ſacrifices. Les Camilles qui précédoient la mariée dans les pompes nuptiales, portoient ſes bijoux et les choſes conſacrées à ſon uſage particulier dans un panier, appelé (ſelon Feſtus), *Cumerum*, & que nous nommons aujourd'hui, la corbeille de la mariée.

CUMES. Pour ſes médailles, *Voyez* CUMÆ.

CUMES, ville d'Italie, ſituée à une demi-lieue de Bauli & à trois lieues de Naples; elle étoit de

de la plus haute antiquité, ayant été bâtie même avant Capoue, par des Grecs venus de l'île d'Eubée ou Négrepont, ſous la conduite de Phéticide, environ 1000 ans avant J. C.

La ville de *Cumes*, qui étoit ſi ancienne & ſi célèbre, devint preſque déſerte, quand Baies & Pouzzol eurent attiré toute l'affluence des Romains; du moins Juvénal nous la dépeint ainſi, lorſqu'il dit (*Sat.* 3.) à Umbritius qu'il fait très-bien de quitter Rome pour aller dans un pays plus ſolitaire & moins infecté de crimes que ne l'étoit la capitale:

Laudo tamen vacuis, quod ſedem figere Cumis,
Deſtinet atque unum civem donare Sibillæ.

C'eſt à *Cumes* qu'étoit l'entrée de la grotte de la Sibille de ce nom.

Exciſum Euboïcæ latus ingens rupis in antrum,
Quo lati ducunt aditus centum, oſtia centum.

On y voit en effet une grotte profonde, qui ſemble ſe diriger du côté de Baies, & qui pouvoit auſſi communiquer à celle dont l'entrée eſt ſur le bord du lac Averne: les éboulemens qui ont fermé les paſſages, empêchent d'aller au-delà de 100 toiſes. On y trouve un petit chemin étroit qui conduit à pluſieurs chambres, dont une paroît avoir été pavée en Moſaïque, revêtue de ſtuc & ornée de peintures; on y montroit autrefois les bains de la Sibylle, ſon tombeau, & le ſiège où elle avoit rendu ſes oracles.

Une autre voute d'environ 80 pieds de long, & qui eſt garnie de niches, paroît avoir été un lieu de ſépulture, comme les catacombes de Naples. Il y a encore pluſieurs autres chambres ſouterraines dans les environs de *Cumes*.

CUNAE.
CUNABULA.
CUNARIUS. } *Voyez* BERCEAU.

CUNCTATOR, glorieux ſurnom de Q. Fabius Maximus, qui eſt très-bien rendu en François par le mot *temporiſeur*.

CUNEUS dans les théatres & les amphithéatres. C'étoit une portion de bancs ou ſièges renfermée entre deux chemins. Ces chemins commençoient aux portiques extérieurs des amphithéâtres, convergeoient ſenſiblement à cauſe de la forme ronde, & ſe rejoignoient preſque ſur le bord de l'arêne; de ſorte que la portion des gradins qu'ils iſoloient reſſembloit à un coin; de-là vint à cette portion le nom *cuneus*. Auguſte, dit Suétone (*C.* 44 *n.* 5.), aſſigna un *cuneus* particulier à ceux qui avoient le droit de porter la prétexte: *Prætextatis aſſignavit cuneum ſuum.* Par la même raiſon le mot *excuneati* déſigna les ſpectateurs, qui n'ayant pu trouver de place ſur les ſièges, ſe tenoient debout dans les chemins. Apulée a conſervé ce mot (*Flor. p.* 799): *Serus adveniens amicis ſuis annuit, locum ſeſſui impertiunt, extimus quiſque excuneati queruntur.*

CUNINA Dea, Déeſſe qui veilloit ſur les enfans pendant qu'ils étoient au berceau, & qui rendoit de nul effet les enchantemens de leurs envieux (*Lactanti. de falſ. relig. 1.* 20.).

Gruter (96. 9. *Theſ. Inſcript.*) rapporte l'inſcription ſuivante:

CUNINAE. FELICI
SACR.
CLAUDIA. HELPIS.
D. D.

CUPA.
KYΠA, } Vaiſſeau deſtiné ordinairement à tranſporter le vin, fait de bois, de forme ronde & plus étroit vers le haut que vers le bas. C'eſt la déſcription qu'en donne Hérodien (*VIII.* 4. 9.). On s'en ſervoit en guiſe de pontons pour fabriquer un pont militaire (*Lucan. IV.* 420.)

Namque ratem vacuæ ſuſtentant undique cupæ;
Quarum porrectis ſeries conſtricta catenis,
Ordinibus geminis obliquas excipit alnos.

Le mot κύπη déſigne dans Heſychius une eſpèce de navire.

CUPELLA, petite coupe.

CUPIDON. *Voyez* AMOUR.

CUPIDON marchant & jouant de la lyre; ſur les médailles d'Orra.

CUPIENNIA. Famille romaine dont on a des médailles.
RRR. en argent.
RRR. en Bronze.
O. en or.

CUPRA. On lit dans une inſcription rapportée par Gruter (10. 16. 2.), CUPRA DEA. Le Picenum, dit le comte de Caylus, (*Rec. III. pag.* 67), étoit une partie de l'Italie, ſituée entre l'Apennin & la mer ſupérieure ou adriatique, & à laquelle répond aujourd'hui la marche d'Ancône. Pomponius Mela & Pline font mention de *Cupra* entre les villes du Picénum, ſituées près de la mer. Ptolomée en diſtingue deux, *Cupra maritima* & *Cupra montana*. Strabon nous apprend que *Cypra* ou *Cupra*, étoit le nom que les Etruſques donnoient à Junon: Une inſcription trouvée dans un lieu ſitué près de l'embouchure du fleuve Teſin, porte qu'Adrien rétablit le temple de cette Déeſſe: TEMPLUM DEÆ CUPRÆ RESTITUIT. (*Lib. VIII.*) Silius Ita-

licus fait allusion au culte établi dans ce lieu, en disant : *Et queis litorea fumant altaria Cupra.*

CURA. Déesse de l'inquiétude : Hygin dit que *Cura* ayant vu de l'argille, imagina d'en former l'homme, ensuite elle pria Jupiter d'animer son ouvrage, & l'obtint : cela fait, il fut question de lui donner un nom : la Terre prétendit que c'étoit à elle, comme ayant fourni la matière du corps ; Jupiter le lui disputa, avec raison, comme l'auteur de ce qu'il y a de plus noble dans l'homme ; *Cura* eut la même prétention, parce que l'homme étoit son ouvrage ; mais Saturne jugea le différend en faveur de la Terre, & il régla que *Cura* seroit maîtresse de l'homme tant qu'il vivroit.

CURA désignoit sous les empereurs un département présidé par un *Curator*. Dans la notice de l'empire & dans le code, les postillons, les chevaux & les voitures des postes sont exprimées quelquefois par le seul mot *cura*.

CURATOR, celui qui est chargé d'un département, ou d'une inspection. Voici quelques-uns des principaux :

Curator alvei Tiberis ; Auguste (*Suet. C.* 37. *n.* 1.) créa cet office pour empêcher l'encombrement du Tibre. Il est appelé dans une ancienne inscription : *Curator alvei & riparum Tiberis & Cloacarum.*

Curator annonæ, inspecteur des vivres.

Curator aquarum, inspecteur des aqueducs & de l'emploi de leurs eaux.

Curator corniculorum tribuni (*Muratori* 1064. 3.), Inspecteur des greffiers du tribun.

Curator frumenti, commis aux distributions de bleds.

Curator kalendarii, banquiers chargés de faire valoir & de prêter à intérêt les revenus des villes.

Curatores locorum publicorum judicandorum, juges des contestations qui s'élevoient sur la propriété des terreins, entre le fisc & les citoyens.

Curator ludi. . . . . muneris publici gladiatorii, intendant des jeux publics.

Curator monumenti, préposé à la conservation d'un monument, d'un tombeau, &c.

Curator operum publicorum, inspecteur des bâtimens publics.

Curator ararii pontificum, intendant des pontifes.

Curator regionum, commissaire d'un quartier.

Curator reipublicæ, ou *logista*, préposé aux revenus d'une municipalité.

Curator statuarum ; inspecteur de ce peuple immense de statues, & de ces nombreux troupeaux de chevaux sculptés qui rempliſſoient les places & les rues de Rome, comme dit Cassiodore, (*Var. VII.* 13.) : *populus copiosissimus statuarum, greges etiam abundantissimi equorum. . . .*

Curatores tribuum, syndics des tribus.

Curatores viarum. . . . . extra urbem, inspecteurs des rues de Rome. . . . . des voies qui en sortoient.

Curatores vicorum, peut-être les mêmes officiers juges que les *Curatores regionum.*

Curatores urbis, officiers créés par Alexandre Sévère, & chargés de rendre la justice avec le préfet de la ville.

CUREOTIS. C'étoit le troisième jour des Apaturies, auquel les κοῦροι, jeunes gens qui entroient dans l'âge de puberté, faisoient couper leurs cheveux dans le temple de quelque divinité, & les consacroient à Diane ou à Apollon. Voyez APATURIES.

CURETES. Suivant l'opinion commune, l'isle de Crête étoit leur patrie : leur origine étoit aussi ancienne que leur généalogie fabuleuse (*Apollod. l. I. §. 3. Tetzes ad Lycophr. p. 19. Serv. ad Virg. l. III, p. 111.*). Quelques-uns prétendoient que les Dactyles étoient les ancêtres des *Curètes*, & que la Phrygie avoit été leur premier berceau. Ephore ajoutoit que Minos les emmena avec lui dans cette isle, (*Diod. l. V. §. 64.*) qui porta même leur nom (*Plin. l. IV. c. XX.*). Le président des Brosses, pour trancher toute difficulté, dit que « les *Curètes* » sont les anciens prêtres de cette partie de » l'Europe, voisine de l'orient & de la Grèce, » assez semblables aux Druides des Celtes, aux » Saliens des Sabins, aux sorciers ou jongleurs » de Laponie, de Nigritie, ou à ceux des sauva- » ges de l'Amérique, de la Sibérie, du Kamt- » chatka. C'est assez vainement, continue-t-il, » qu'on a beaucoup disputé sur leur véritable » patrie, puisqu'on trouve de ces sortes de » prêtres par-tout où la croyance grossière des » religions sauvages fait le fonds des préjugés » populaires. Mais le plus célèbre collège de » ces jongleurs étoit en Crête »

Il paroît certain qu'ils défrichèrent les premiers cette isle (*Curetes sunt primi cultores Cretæ. Serv. ad Virg. n. l. II. v. 132.*), & travaillèrent à civiliser ses habitans. Ils leur apprirent à rassembler en troupeaux les brébis & les chévres éparses dans les campagnes, à élever des abeilles, à forger ou à fondre les métaux (*Diod. l. V. v. 65.*). On leur attribuoit même des connoissances en astronomie (*Theon. ad Arat. l. I. v. 35.*). En disant qu'ils étoient fils de la reine Mélissa, qui apprit aux Crétois de nouveaux rites & les pompes sacrées (*Lactant. div. inst. l. I. c. XI.*), on a voulu désigner seulement que l'introduction leur en étoit due.

Gégenes, ou enfans de la terre (*Diod. l. V. §. 65.*), & ministres de Rhée, (*Strab. l. X. p. 325.*), sont des titres suffisans pour prouver qu'ils adoroient très-anciennement cette Divinité, à laquelle ils associèrent *Ouranos*, ou le ciel, regardé dans leur théogonie, comme la source & le père de tous les Dieux (*Diod. l. V. §. 66.*). Leur doctrine étoit donc originairement conforme à celles de toutes les hordes pélasgi-

Digitized by Google

ques. Ils révoltèrent contre eux celles de Crête, quand ils voulurent innover dans les choſes de religion. Ces partiſans de l'ancien culte étoient les Titans, c'eſt-à-dire, des Crétois, qui avoient encore les mœurs ſauvages. A Gnoſſe, dans un bois ſacré de Cyprès, ils avoient élevé un autel au ciel & à la terre, auxquels ils rapportoient leur naiſſance (*Id. Ibid.*). Leurs prêtres, ou leurs jongleurs ayant voulu ajouter une troiſième Divinité à celle-ci, ces ſauvages ſe livrèrent aux fureurs du fanatiſme; c'eſt pourquoi on ſuppoſa qu'ils avoient mis en pièces le nouveau Dieu. Cet événement étoit repréſenté dans les myſtères Gnoſſiens, dont les ſymboles étoient les dés, la balle, la roue, la paume, le ſabot, le miroir & la toiſon (*Clement. Alex Prot. p. 15*); ce qui dans le ſens myſtique ſignifioit que les Curètes avoient les premiers introduit le culte de Jupiter. Pour aſſimiler davantage ces cérémonies à celle de Saïs, ou d'Eleuſis, on y fit jouer dans la ſuite le rôle d'Horus, ou Jacchus, à un perſonnage nommé Jaſion, un des anciens *Curètes* (*Serv. ad Virg. Æn. l. III. v. 3. ubi legend. Jaſionis pro Jaſonis.*), & membre de la triade *Curétique*, ſuivant le langage des Eclectiques (*Procl. in Platon. Polit. cxxv.*); de même que les Dactyles, les *Curètes* finirent par prêter leur nom aux Divinités des myſtères de leur pays. Ces myſtères avoient beaucoup de reſſemblance avec ceux de Samothrace & du Mont-Ida (*Strab. l. x. p. 321-22.*). Peut-être n'y garda-t-on pas le même ſecret. Diodore de Sicile fait mention de leur publicité à Gnoſſe (*Diod. l. v. §. 77.*); mais on ne doit pas entièrement ajouter foi au récit de cet hiſtorien qui tâche d'accréditer, au dépens de la vérité, ſon ſyſtême favori, l'Evhémériſme. Cette aſſertion hardie a pris ſa ſource dans des indiſcrétions multipliées, qui, jointes aux contes & aux rêveries des Poëtes, donnerent lieu aux fables allégoriques ſur Jaſion, dont la connoiſſance n'eſt point étrangère à mon ſujet.

Homère & Héſiode diſent que Cérès eut commerce avec Jaſion, dans une novale qui avoit reçu trois labours, & que Plutus naquit de cette union paſſagère. Jupiter, ſelon le premier de ces poëtes, en étant informé, frappa Jaſion de la foudre (*Homer. Odyſſ. l. v. v. 129-8.*). Apollodore prétend que ce héros mérita cette punition, pour avoir voulu violer la Déeſſe (*Bibl. l. III. c. XI.*). D'autres ajoutent qu'il étoit fils de Jupiter, dont il s'attira la colère par ſon extravagance, qui le porta à faire ſes efforts pour jouir d'un fantôme qui avoit la figure de Cérès (*Canon. narrat. c. XI.*), ou plutôt de la ſtatue de cette Déeſſe (*Scymn. Chi. deſcr. orb. v. 684*). Suivant quelques auteurs, Cérès le tranſporta dans le ciel avec Triptolème, & l'un & l'autre furent mis au rang des conſtellations, ſous le nom de gémaux (*Ap. Hygin. aſtron. poet. c. XXII.*).

Nous apprenons d'Héſiode que ce fut en Crête & dans un canton fertile que Jaſion eut les faveurs de la Déeſſe de la terre (*Theog. v. 971-74*). Diodore de Sicile, toujours imbu des principes d'Evhémère, cherche l'explication de cette fable dans l'hiſtoire, & avance qu'aux noces de Cadmus & d'Harmonie, Cérès fit préſent du bled à Jaſion (*l. v. §. 49.*). On diſoit encore qu'on retrouva chez lui la ſemence de ce grain, après un déluge qui en avoit étouffé le germe dans toute l'iſle de Crête (*Schol. Homer. ad Odyſſ. l. v. v. 125-26.*). On ſent aiſément l'allégorie; & l'aventure de ce héros n'en préſente que de relatives aux travaux de l'agriculture (*Phurn. c. XXVIII. Heracl. allegor. Homer. p. 493. in opuſc. Myth.*). Ils produiſent néceſſairement la véritable richeſſe, repréſentée par Plutus, à qui Pélellides de Gnoſſe donnoit pour frère Philomète. Ce dernier n'eut qu'une légère portion de l'héritage de ſon père. Réduit au plus étroit néceſſaire, & ne s'accordant point avec ſon aîné, il acheta des bœufs & inventa la charrue. Cultivant avec leurs ſecours la terre, il en tira ſa ſubſiſtance, & mérita ainſi la protection de Cérès, qui, enchantée de ſa découverte & de ſes efforts, le plaça, ſous le nom de Bouvier, parmi les conſtellations (*Hyg. poet. aſtron. c. IV.*) Ce récit eſt purement allégorique, & devoit être compris ſans peine par les Crétois initiés aux myſtères des *Curètes*.

C'eſt néanmoins aux derniers temps du paganiſme, que l'invention de quelques-unes de ces fables ſemble appartenir. Elle ne peut précéder l'époque de l'apothéoſe des *Curètes*. Ceſſant alors d'être Parèdres, ou aſſiſtans de Rhée (*Vers. incert. poetæ, ap. Stob., Eclog. Phyſ. p. 5.*), non-ſeulement ils furent regardés comme des Divinités ſubalternes (. . . *Quia Curetes latinè familiares appellantur, Lactant. ſivè Lutat. ad Stat. Thebaid. l. IV. v. 785.*), auxquelles on éleva des temples (*Pauſan. Meſſen. c. XXXI.*), mais encore les Crétois les mirent au rang des principaux Dieux, au nom deſquels ils juroient l'obſervation des traités qu'ils faiſoient entr'eux (*Jurram. Hierapytn. ap. Chiſhul. antiq. Aſiat. p. 135.*). Il paroît par un paſſage de Pauſanias, que ſi on ne confondit point les *Curètes* avec les Dioſcorides, du moins on finit par avoir de la peine à les diſtinguer (*Phot. Cod. XXXVIII.*). (*Cet article eſt extrait des Recherches ſur les Myſtères de M. le baron de Sainte-Croix.*

CURÉTES. Le nombre des *Curètes* qui frappent de leurs épées ſur leurs boucliers pour étouffer les cris de Jupiter enfant, varie ſur les monumens. On n'en voit que deux ſur un autel carré du Capitole; on en voit trois le plus ſouvent, & on les confond avec les Corybantes, avec les Dactyles du Mont-Ida & avec les Cabires mêmes. Au reſte ils ſont ordinairement nuds, avec la chlamyde, le caſque, le bouclier long & l'épée.

CURETICON. Pollux met cet air au nombre

de ceux qu'il appelle en général *ſpondées*, ou *ſpondaïques* (*Onom. lib. IV. cap.* 10.) C'étoit un air de flûte, & à en juger par ſon nom, il devoit ſervir aux Curètes, ou prêtres de Cybèle: il devoit auſſi être compoſé de notes longues & égales, puiſqu'on le met au nombre des Spondaïques.

CURIA. Voyez CURIE.

CURIALES, ou Décurions. C'étoient les magiſtrats des villes de province, qui, préſidés par les Duumvirs, en formoient la municipalité. (*C. Iſidor. IX. 4.*) *Curiales iidem & Decuriones. Et dicti Curiales, quia civilia munera procurant & exſequentur.*

CURIALES déſignoit les membres de la même *Curie*.

CURIALES déſignoit auſſi les bas-officiers, ou les ſerviteurs de chaque *Curie*.

CURIATA Comitia. Voyez COMICES.

CURIATIA. Famille Romaine dont on a des médailles.

RR. en argent.
R. en Bronze.
O. en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *TRIGEMINUS*.

CURIE, } *CURIA*, } portion d'une tribu chez les anciens Romains.

Romulus diviſa le peuple Romain en trois tribus, qui formèrent trente *curies*, parce que chaque tribu fut compoſée de dix *curies*, c'eſt-à-dire de mille hommes. Les cérémonies des fêtes ſe faiſoient dans un lieu ſacré, deſtiné à chaque *curie*, dont le Prêtre ou le Sacrificateur s'appela *Curion*, *à ſacris curandis*, parce qu'il avoit ſoin des ſacrifices. Le peuple s'aſſembloit par *curies* dans la partie du *Forum* appelée *Comitium*, pour y décider toutes les affaires de la République. Il ne ſe prenoit aucune réſolution, ſoit pour la paix, ſoit pour la guerre que dans ces aſſemblées. C'eſt-là qu'on créoit les Rois, qu'on éliſoit les Magiſtrats & les Prêtres, qu'on établiſſoit des loix, & qu'on adminiſtroit la juſtice. Le Roi, de concert avec le Sénat, convoquoit ces aſſemblées, & décidoit par un ſénatus-conſulte du jour qu'on devoit les tenir, & des matières qu'on y devoit traiter. Il falloit un ſecond ſénatus-conſulte pour confirmer ce qui y avoit été arrêté. Le Prince ou le premier Magiſtrat préſidoit à ces aſſemblées, qui étoient toujours précédées par des auſpices & par des ſacrifices, dont les Praticiens étoient les ſeuls miniſtres.

Les *curies* ſubſiſtèrent avec toutes leurs prérogatives juſqu'à Servius Tullius, qui, ayant trouvé par ſon dénombrement la République accrue d'un très-grand nombre de citoyens capables de porter les armes, les partagea en ſix claſſes générales, & compoſa chaque claſſe d'un nombre plus ou moins grand de centuries. Il établit en même temps, & du conſentement de la nation, qu'on recueilleroit à l'avenir les ſuffrages par centuries, au-lieu qu'ils ſe comptoient auparavant par têtes. Depuis lors les aſſemblées par *curie* ne ſe firent guère que pour élire les Flamines, c'eſt-à-dire les Prêtres de Jupiter, de Mars, de Romulus; comme auſſi pour l'élection du grand Curion & de quelque Magiſtrat ſubalterne. De cette manière les affaires importantes de la République ne ſe décidèrent plus d'ordinaire que par centuries. *Voyez* COMICES.

Cependant le peuple chercha toujours à former par *curies* les aſſemblées qu'on avoit coutume de former par centuries, & à former auſſi par tribus (ce qui leur donnoit encore plus d'avantage), les aſſemblées qui ſe faiſoient par *curies*. Ainſi, quand on établit, en faveur des Plébéiens, les nouvelles Magiſtratures de Tribuns & d'édiles, le peuple voulut s'aſſembler par *curie* pour les nommer; & quand ſa puiſſance fut encore mieux affermie, il obtint de ne les nommer que dans une aſſemblée par tribus (*Chev. de Jaucourt.*).

CURIE, édifice.

Le nom de *curie* fut donné à l'endroit particulier où le Sénat avoit coutume de s'aſſembler. Il falloit toujours que ce lieu fût iſolé, & qu'il eût été ſolemnellement conſacré par les rites & les cérémonies des Augures. L'hiſtoire fait mention de trois *curies* célèbres, ou lieux d'aſſemblées du Sénat: la *curie* Calabre, bâtie, ſuivant l'opinion commune, par Romulus; la *curie* Hoſtilienne, par Tullius Hoſtilius, & la *curie* Pompéienne, par Pompée le Grand.

C'étoit ſur le mont Capitolin, près du Temple de Jupiter, qu'étoit bâtie la *curie* CALABRE, ainſi nommée, parce que le Pontife, après y avoir obſervé la nouvelle lune de chaque mois, aſſembloit le peuple, & lui annonçoit, *Calabat*, les jours des calendes & des nones. La *Curie* Calabre étoit un temple dédié à Junon-Lune.

La *Curie* Hoſtilienne, où les Sénateurs s'aſſembloient le plus communément, étoit placée, ſuivant Nardini, près du lieu où eſt aujourd'hui le grenier public de Rome; mais cette conjecture n'eſt pas goûtée de ceux qui la placent ſur le mont Coelius. On montoit à la *Curie* Hoſtilienne par pluſieurs degrés. Sylla l'embellit & la répara. Elle périt par les flammes, lorſque le corps de Publius Clodius, Tribun du Peuple, cet ennemi implacable de Cicéron, y fut expoſé & brûlé, après avoir été tué par Milon. Cet incendie fut ſi violent, que pluſieurs ſtatues de bronze ſe trouvèrent liquéfiées (*Dio. VI. p.* 143.). Céſar ayant depuis bâti dans ce même lieu une nouvelle *Curie*, elle fut appelée *Curie Julienne*, & achevée après ſa mort par Auguſte.

La *Curie* Pompéienne fut bâtie par Pompée, près du lieu où l'on voit aujourd'hui l'égliſe de

Digitized by Google

S. André della Vallé, & à côté du magnifique théatre qu'il avoit fait conſtruire à Rome, l'an 699 de ſa fondation. Il vouloit que, pour la commodité du peuple & pour celle du Sénat, on pût, en attendant les ſpectacles, s'aſſembler dans ce lieu. C'eſt celui où Céſar fut tué; & pour lors le peule réduiſit en cendres la *Curie* Pompéienne.

La *Curie* de Marcellus fut conſacrée à ce jeune Prince par Octavie, dans les portiques de ſon nom, placés dans la 9e région.

La *Curie* d'Octavie étoit placée hors de la porte Carmentale, au commencement de la 9e région (*Plin. xxxvi. 5.*).

Cicéron (*de Divin. i. 17.*) parle d'une *Curie* des Saliens, bâtie ſur le mont Palatin.

L'ancienne *Curie*, *Curia vetus*, étoit probablement la *Curie* d'Hoſtilius, une des plus anciennes de Rome.

Les nouvelles *Curies* étoient placées dans la ville, près de la porte Capène. Feſtus en fait mention (*Nardini Rom. vet, il. 1.*).

Les vieilles *Curies* étoient placées dans le quartier des *Carinæ*, où eſt aujourd'hui S. Pierre-aux-Liens. (*Tacit. Annal. xii. 24. 3.*)

CURIEUX. *Voyez* CURIOSI.

CURIO, ſurnom de la famille SCRIBONIA.

CURION, *CURIONIA*, *CURIONIUM*, } *Curion*, Chef & Prêtre d'une Curie, *Curio*. Romulus diviſa le peuple Romain en trois Tribus & en trente *Curies*, dont chacune étoit de cent hommes. Il donna à chaque Curie un Chef, qui étoit le Prêtre de cette Curie, & qu'on appela *Curion*, *Curio* & *Flamen Curialis*. Il faiſoit les ſacrifices de la Curie, qui s'appeloient Curionies, *Curionia*. Sa Curie lui donnoit quelques ſommes d'argent pour remplir ce devoir. Cette penſion ou ces appointemens s'appeloient *Curionium*.

Chaque Tribu choiſiſſoit ſon *Curion*; & tous ces *Curions* particuliers avoient un ſupérieur & un Chef, un *Curion* général, qui étoit à la tête du corps des *Curions*, & qui gouvernoit les autres: on l'appeloit *grand Curion*, *Curio maximus*. Celui-ci étoit élu par toutes les Curies aſſemblées dans les Comices-*Curiata*. Godwin (*Antiq. Rom. l. il. ſect. 2. c. 5.*) ſeul aſſure qu'il y avoit deux *Curions* dans chaque Curie.

On appeloit auſſi *Curions* certains crieurs publics, qui dans les jeux & les ſpectacles liſoient les requêtes des Comédiens adreſſées au peuple, & les édits des Princes (*Plin. epiſt. iv. 7*). *Scripſit publicè, ut è Curionibus eligeretur vocaliſſimus aliquis ex ipſis, qui legeret eum populo.*

CURIOSI, Officiers de l'Empire Romain ſous les Empereurs du moyen âge. Les *Curioſi* étoient des gens commis pour empêcher les fraudes & malverſations, ſur-tout en ce qui regardoit les poſtes & les voitures publiques, & pour donner avis à la Cour de tout ce qui ſe paſſoit dans les provinces, ce qui les rendoit redoutables, & leur donnoit moyen de faire beaucoup plus de mal qu'ils n'en empêchoient; c'eſt pourquoi Honorius les caſſa ſur les côtes de Dalmatie, l'an 415 de J. C. On les appeloit *Curioſi*, du mot *Cura*, ſoin, *quòd curis agendis & evectionibus cursûs publici inſpiciendis operam darent*. Ce nom revient à peu-près à ce que nous appellerions *Contrôleurs des Poſtes*. Ils étoient encore chargés de donner avis aux Juges des crimes qui ſe commettoient, à ce qu'il paroît par le code (*L. 1. de Curioſis.*). Tertullien eſt le premier qui en ait parlé (*L. de Fugâ in perſec.*).

CURIS. Les Sabins honoroient Junon ſous ce nom, & la repréſentoient une lance à la main, parce que, dans leur langue, *Curis* déſignoit une lance. Feſtus nous a conſervé cette étymologie.

CURMI, KOYPMI. } *Voyez* BIÈRE. Dioſcoride (*lib. 2. c. 110.*) dit que le *curmi*, ou la bière, eſt nuiſible aux nerfs, qu'elle cauſe des maux de tête, & qu'elle engendre de mauvaiſes humeurs.

CURRODREPANUS. Δρεπάνη, en grec, déſigne une faulx, & *currodrepanus*, en latin, un char armé-de-faulx. Un ancien Ecrivain Latin (*de Rebus bellicis*) dit que les Romains firent fabriquer ces chars pour combattre les Parthes: *hujuſmodi pugnacis vehiculi genus reperit Parthica pugna neceſſitas*. La différence qu'il y avoit entre les *currodrepani* & les chars-armés-de-faulx des anciens peuples de l'Aſie, conſiſtoit dans la mobilité des lames tranchantes, que l'on plioit ou dreſſoit à volonté. Ce mécaniſme s'exécutoit au moyen de cordes dirigées par deux Cavaliers, qui, montés ſur les chevaux, conduiſoient le char vuide au travers des rangs ennemis (*Scheffer. de re vehicul. il. 15.*)

CURSOLAIRES. *Voyez* ECHINADES.

CURSOR. *Voyez* COUREUR.

CURSORIA, navire léger, tel que les ſloops & les corvettes modernes (*Sidon. epiſt. 1. 5.*).

CURTIA, famille Romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.
RR. en bronze.
O. en or.

CURTIUS (M.). On voit ſur (*Muſ. Florent. t. 2. tab. lxxi. n. 3.*) une calcédoine du Cabinet de l'Empereur à Florence, un homme à cheval, courant au grand galop, auprès de qui s'élève de terre un objet mal exprimé, qui ſerpente, & qu'on a pris pour un véritable ſerpent. Malgré la préſence du reptile, *Gori* a expliqué cette

pierre, en disant que c'est M. Curtius qui se dévoue pour sa patrie; mais dans ce cas, le serpent n'y sautoit convenir, à moins qu'on ne dise que c'est l'exhalaison du gouffre, & alors l'explication sera vraisemblable.

CURULE. *Voyez* CHAISE.

Chaise *curule*. C'étoit un siége d'ivoire, sur lequel certains Magistrats de Rome avoient droit de s'asseoir. Les Sénateurs qui avoient exercé les premières Magistratures-*curules*, se faisoient porter au Sénat sur les chaises-*curules*. Ceux qui triomphoient étoient assis sur une chaise posée sur un char de triomphe, d'où est venu le mot *curule*.

La chaise-*curule* (sur les médailles) marque la Magistrature, soit des Ediles, soit du Préteur, soit du Consul; car tous ces Magistrats avoient le droit de se servir d'une chaise-*curule* d'ivoire, faite en forme de pliant. Quand elle est traversée par une haste, c'est le symbole de Junon, & elle sert à marquer la consécration des Princesses.

CURZOLA. *Voyez* *CORCYRA NIGRA*.

CUSLANUS. Muratori (98. 2. *Thes. Inscr.*) rapporte l'inscription suivante, gravée à l'honneur d'un Dieu particulier des habitans de Verone.

CUSLANO SAC
L. OCTAVIUS
C. F. CASSIUS
L. C. OCTAVI L. F.
MARTIALIS ET
MACER.

CUSTODES. On donnoit ce nom à certains Officiers Romains, qui veilloient, dans les comices, à ce que l'on ne fit aucune supercherie en donnant les bulletins pour l'élection des Magistrats.

CUSTODIARII. Gruter (*pag.* 48. *n.* 1.) rapporte une inscription dans laquelle il est fait mention du *corpus Custodiariorum*. On ne connoit point ces Officiers, à moins qu'ils ne fussent les mêmes que les *Appariteurs*.

CUSTOS Officiorum. On lit ces mots dans une épitaphe rapportée par Spon (*Misc. Erudit. Ant. sect.* 17.) & cet Antiquaire croit qu'ils désignent un *Officialis* ou *Appariteur*.

CUSTOS. *Voyez* JUPITER.

CYANE, Nymphe de Syracuse, ayant voulu faire des reproches à Pluton qui enlevoit Proserpine, & même s'étant mise en devoir d'arrêter son char, Pluton, d'un coup de son sceptre, s'ouvrit un chemin dans les enfers. *Cyane*, désolée, fondit en pleurs, & fut changée en fontaine de son nom. Les Syracusains avoient coutume de faire tous les ans des sacrifices près de cette fontaine, & d'y apporter des offrandes.

CYANÉE, fille du fleuve Méandre, femme de Milet, & mère de Byblis & de Caunus. *Voyez* MILET.

CYANÉES, écueils à l'entrée du Pont-Euxin. Ces deux amas de rochers, dont une partie est du côté de l'Asie, & l'autre du côté de l'Europe, ne laissent entr'eux qu'un espace de vingt stades. Les flots de la mer, qui viennent s'y briser avec bruit, font elever une vapeur qui obscurcit l'air, & rend ce passage assez difficile: à mesure qu'on s'approche ou qu'on s'éloigne d'un objet semblable, les points extrêmes qui le terminent, semblent se rapprocher ou se reculer. On croyoit, d'après cette illusion optique, quand on voyoit de loin les *Cyanées*, qu'elles étoient mobiles, & qu'elles alloient engloutir les vaisseaux qui vouloient traverser le Bosphore. Les Argonautes, effrayés à la vue de ce détroit, lâchèrent une colombe qui le traversa assez heureusement, en y perdant cependant sa queue. Ils tentèrent ensuite eux-mêmes le passage, après avoir fait des sacrifices à Junon, qui leur donna un temps serein, & à Neptune, qui fixa ces rochers, & les empêcha de heurter le navire Argo (*Apol. Argon. l. II.*) On croit que cette colombe étoit un navire léger, que les Argonautes envoyèrent découvrir le passage, & dont le gouvernail se brisa contre les écueils. *Voyez* SYMPLEGADES.

CYANUS. *Voyez* COBALT.

CYATHE, *Cyathus*, en grec, *κύαθος*, dérivé de *κύω*, verser: c'étoit un très-petit gobelet, avec lequel on mesuroit le vin ou l'eau que l'on versoit dans les tasses; & cette mesure étoit la douzième partie du setier; ainsi le setier (*sextarius*) étoit une mesure composée de douze *cyathes*. Auguste buvoit à la fois deux *cyathes* de vin, & sa plus grande mesure pour tout un repas, étoit un setier. On ne dit pas combien il y mettoit d'eau.

Le *cyathe* étoit, par rapport au setier, ce que l'once étoit par rapport à l'as ou à la livre; c'est pourquoi on donnoit aux parties du setier les mêmes noms qu'aux parties de l'as. La douzième partie du setier étoit donc un *cyathus* ou *uncia*, & ainsi de suite.

Le *cyathe* étoit fait pour verser le vin & l'eau dans les tasses. L'usage de ce petit gobelet avoit son incommodité. Celui qui versoit à boire étoit obligé, pour remplir une seule tasse, *poculum*, de puiser à plusieurs reprises, & jusqu'à neuf ou dix fois dans le *crater*, qui étoit un grand vaisseau plein de vin. Le buveur s'impatientoit; le vin même, versé de ce grand vaisseau dans le *cyathe*, reversé du *cyathe* dans la tasse, pouvoit s'éventer. Pour remédier à tous ces petits inconvéniens, on inventa l'usage des tasses inégales. On en fit faire de petites, de moyennes & de grandes. Les petites étoient le *sextans*, qui tenoit

Digitized by Google

deux *cyathes* ; le *quadrans*, trois *cyathes* ; le *triens*, quatre *cyathes* ; les moyennes étoient le *quincunx*, qui tenoit cinq *cyathes* ; le *Semis* ou l'*hémine*, six *cyathes* ; le *ſeptunx*, ſept *cyathes* ; le *bes*, huit *cyathes* : les grandes étoient le *dodrans*, qui contenoit neuf *cyathes* ; le *dextans*, dix *cyathes* ; le *deunx*, onze *cyathes*.

Les Grecs, ainſi que les Romains, ont fait uſage & du *cyathe* & des taſſes inégales. Athénée introduit un homme qui ſe fait verſer dix *cyathes* de vin dans une ſeule taſſe ; & voici comment il le fait parler : « Echanſon, apporte » une grande taſſe ; verſes-y les *cyathes* qui ſe « boivent à ce que l'on aime ; quatre pour les » perſonnes qui ſont ici à table, trois pour » l'amour : ajoute encore un *cyathe* pour la vic- » toire du Roi Antigonus. Holà ! encore un pour » le jeune Démetrius. Verſe préſentement le » dixième en l'honneur de l'aimable Vénus ». Voilà dix *cyathes* verſés dans une ſeule taſſe pour être bus en un ſeul coup.

Chez les Romains, du temps de Martial, lorſqu'on vouloit boire à un ami ou à ſa maîtreſſe, on demandoit autant de *cyathes* qu'il y avoit de lettres au nom de la perſonne à qui l'on alloit boire. Voilà pourquoi Horace a dit :

Qui muſas amat impares,
Ternos ter cyathos attonitus petet
Vates, &c.

« Un Poëte qui fait ſa cour aux Muſes, ne ſe » fera point prier, dans ſon enthouſiaſme, pour » boire en un ſeul coup un verre de neuf *cyathes* ». Il ne dit pas boire neuf fois, mais boire neuf *cyathes* en une ſeule fois.

On ne ſe ſervoit pas ſeulement chez les Grecs & les Romains de *cyathes* pour meſurer l'eau & le vin à table, mais en général pour meſurer toutes les ſubſtances liquides, & même les sèches. La Médecine en faiſoit un grand uſage ; auſſi les anciens Médecins en parlent très-ſouvent. Galien, qui a écrit ſur les meſures des liquides, en marquant leur proportion entr'elles par la quantité d'huile ou de vin que chacune contenoit, dit (*de Ponderib. & Menſ. c.* 4.) que le *cyathe* tenoit douze dragmes d'huile, treize dragmes & un ſcrupule de vin, d'eau, de vinaigre, & dix-huit dragmes de miel. Nos Médecins font aujourd'hui le *cyathe* d'une once & demie. (*Article du Chevalier de Jaucourt.*).

Le Comte de Caylus a publié (*Rec. VII. pl.* 44. *n.* 56.) un *cyathe* de bronze, & il en accompagne le deſſin des réflexions ſuivantes. « Il eſt » d'un travail trop recherché pour n'avoir pas appartenu à quelque particulier de bon goût ; il eſt fait avec tant de ſimplicité & d'agrément, que je le préſente ſous deux aſpects, pour faire ſentir au n° VI. la liaiſon de ſon manche. On ſait comment Horace parle du *cyathus*. De la Barre a fait une deſcription (*vol. VIII. page* 379 *& ſuiv.*) trop exacte de cette eſpèce de vaſe dans les Mémoires de l'Académie des Inſcriptions, pour y rien ajouter. Le manche de celui-ci pouvoit avoir une plus grande longueur ; j'en ai vu quelques-uns dont la proportion de cette partie avoit plus d'un pied, & qui, portant leur crochet à leur extrémité, s'appliquoient à un cercle placé tout autour d'une petite table ronde, & qui ſervoit à la volonté des buveurs ; & c'eſt une confirmation que m'a donnée une pièce gravée en creux, & bien authentique ».

CYATHE, meſure grecque de capacité.

Elle valoit en meſure de France $\frac{421}{10000}$ de pinte, ſelon M. Paucton.

CYATHE, once de ſetier, meſure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains.

Elle valoit $\frac{1113}{10000}$ de pinte de France, ſelon M. Paucton ; plus de 1 & $\frac{1}{2}$ once. Elle valoit, en meſure du même peuple, 4 ligules.

CYATHE, once du ſetier, meſure de capacité pour les grains, &c. des anciens Romains.

Elle valoit $\frac{1113}{10000}$ de pinte de France, ſelon la Métrologie de M. Paucton.

Elle valoit, en meſure du même peuple, 4 ligules.

CYATHISSARE, mêler dans les coupes l'eau avec le vin pris dans le *cyathe*, c'eſt-à-dire, ſervir à boire à des convives (*Plaut. Men. tI.* 2. 28.) :

Non ſcis, qui ego ſim, qui tibi ſapiſſimè
Cyathiſſo, apud nos quando potas.

CYATHO (*A*). Gruter (582. 4.) rapporte l'épitaphe ſuivante de l'échanſon d'un Céſar :

D. M.
DORYPHORO. CAESARIS
A. CYATHO
VIX. AN. XX. D. XVIIII
HERRIA. VERECUNDA
MATER
FILIO. PIENTISSIMO.
FECIT. ET. SIBI.

CYBAEA, navire rond, bâtiment de tranſport (*Cicer. Verr. V.* 17.)

CYBÉBÉ, *Cybebia*. La Déeſſe *Cybébé* étoit la même que Cybèle, appelée Κυβήβη, Κυβήβα, Κυβήβις, dérivés de Κυβήβεω, tourner, remuer violemment la tête, parce que les Galles, Prêtreſſes de cette Déeſſe, la remuoient & la tournoient ainſi dans leur enthouſiaſme & dans leurs cérémonies.

CYBÈLE, fille du Ciel & de la Terre, femme de Saturne, fut appelée la mère des Dieux, comme étant mère de Jupiter, Junon, Neptune, Pluton, & de la plupart des Dieux du premier ordre. On lui donne pluſieurs autres noms, tels que *Ops*, *Rhéa*, *Tellus* ou la *Terre*. (*Voyez tous ces noms*). L'amour qu'elle eut pour Atys fait la plus conſidérable partie de ſon hiſtoire & de celle de ſon culte. (*Voyez* ATYS.) Elle eut auſſi des liaiſons galantes avec Jaſion, qui la rendit mère de Corybas. (*Voyez* JASION.) Le culte de Cybèle devint célèbre, ſur-tout dans la Phrygie, où ſes fêtes étoient ſolemniſées avec un grand tumulte. (*Voyez* ARCHIGALLE, CORYBANTES, GALLES).

On lui attribuoit l'invention du tambour, de la flûte & de la cymbale. Le pin lui étoit conſacré, parce que le jeune Atys qu'elle aimoit, fut métamorphoſé en cet arbre, ou qu'il ſe punit lui-même ſous cet arbre de ſon infidélité à l'égard de cette Déeſſe. C'eſt pour cela que dans les ſacrifices qu'on lui faiſoit tous les ans, dont Prudence, (dans l'hymne de S. Romain, v. 196.) & Firmicus (*de errore Prof. Relig.*) font mention, on coupoit un pin, & on lioit au milieu la figure d'un jeune homme. Vers l'an 550 de Rome, ſur un mot que l'on trouva dans les Sybilles, en y cherchant autre choſe, & ſur une réponſe de l'Oracle de Delphe, les Romains demandèrent au Roi Attalus la mère Idéenne. Ce Prince leur fit donner une pierre, que l'on conſervoit à Peſſinunte, en Phrygie, & que les habitans diſoient être la mère des Dieux; on l'apporta à Rome avec beaucoup de cérémonie, & on la plaça dans le temple de la Victoire, qui étoit ſur le mont Palatin. Tite-Live a raconté cet événement (*l. xxix. c.* 10. 11. 14.). Silius Italicus l'a décrit en vers (dans ſon XVIIe livre), Strabon (*l. x.*) & Suétone (dans Tibère, *c.* 2.) en parlent auſſi. Tous les ans les Préteurs lui faiſoient un ſacrifice d'une truie. Un Prêtre & une Prêtreſſe Phrygienne en étoient les miniſtres. Habillés d'une robe de différente couleur, à la manière de leur pays, ils portoient la ſtatue de la Déeſſe en proceſſion dans les rues de Rome, frappant leur poitrine, jouant du tambour de baſque, & demandant l'aumône à tous ceux qu'ils rencontroient. Les Prêtres de *Cybèle* s'appeloient Galles, *Galli*, leur chef Archigalle, *Archigallus*. On lui conſacroit le cœur des animaux, pour montrer quelle étoit la cauſe de leur génération, dit Phurnutus, ou parce que c'eſt le principe de la vie, ou, comme dit Voſſius, pour marquer qu'on ſe dévouoit à elle de tout ſon cœur.

Servius a cru que *Cybèle* avoit été appelée ainſi ἀπὸ τοῦ κύβδην τὴν κεφαλὴν, de ce que ſes Prêtres tournoient & agitoient violemment la tête dans ſes ſacrifices; mais Strabon, dont Voſſius préfère en cela l'autorité à celle de Servius, dit que ce nom fut pris de la montagne *Cybelus* en Phrygie. Étienne de Byzance, Feſtus, Suidas, & l'Étymologiſte, ſont du même ſentiment.

On repréſentoit cette Déeſſe ſous la figure d'une femme robuſte & puiſſante, prête d'accoucher, pour marquer la fécondité de la terre. La couronne de chêne qu'elle portoit quelquefois faiſoit ſouvenir que les hommes s'étoient autrefois nourris du fruit de cet arbre: ſes temples étoient ronds, pour marquer la rondeur de la terre. Les tours dont elle étoit couronnée ordinairement faiſoient alluſion aux villes qui ſont ſur la terre: auprès de ſon char étoient des lions couchés & tranquilles, parce que c'eſt la terre qui les nourrit. Si elle étoit aſſiſe, c'étoit pour dire que la terre eſt en repos.

Diodore dit que *Cybèle* étoit fille d'un Roi de Phrygie, qu'elle apprit aux hommes à fortifier leurs villes par des tours; & que pour cela on la couronne de tours: qu'étant devenue amoureux d'un jeune homme nommé Atys, le Roi le fit mourir pour l'honneur de ſa fille. *Cybèle*, tranſportée d'amour pour Atys, ſortit furieuſe de la maiſon de ſon père, & courut par toute la Phrygie comme une inſenſée, en pleurant & en battant du tambour. Après ſa mort, ajoute Diodore, les Phrygiens ayant été affligés de ſtérilité & de peſte, l'Oracle leur ordonna d'honorer *Cybèle* comme une Déeſſe: ils inſtituèrent donc à ſon honneur des fêtes annuelles, & lui bâtirent un ſuperbe temple à Peſſinunte en Phrygie. *Voyez* CLAUDIA, MYDAS, MYSTÈRES

Les monumens antiques qui repréſentent *Cybèle* ſont fort rares. On voit au Capitole une de ſes ſtatues qui porte de longues manches ferrées ſur les poignets: c'eſt un des caractères diſtinctifs de *Cybele*, ſurnommée Phrygienne, & des Phrygiens ou des peuples appelés *Barbares* par les Grecs. On trouve ce même caractère à la ſtatue de *Cybèle* aſſiſe entre deux lions, qui eſt dans le cabinet de Ste Geneviève.

Martianus Capella repréſente *Cybèle* avec des habits de couleur verte (*Nupt. Philolog* 1. *p.* 19.), parce qu'elle eſt la Déeſſe de la Terre & la mère des Êtres.

La collection des pierres gravées de Stoſch offre *Cybèle* tantôt aſſiſe ſur un trône, ayant une pique & le bras gauche appuyé ſur un bouclier, tantôt aſſiſe ſur un lion, & portant le foudre, ſouvent aſſiſe dans un char tiré par des lions, & tenant un *tympanum*, ou tambour de baſque, dont on lui attribuoit l'invention, preſque toujours enfin couronnée de tours.

Les anciens Écrivains varient ſouvent dans l'explication des attributs de *Cybèle*, parce qu'ils ne la connoiſſoient pas lorſqu'ils n'étoient pas initiés à ſes myſtères, ou parce qu'ils n'oſoient la révéler aux prophanes, lorſqu'ils en avoient promis le ſecret ſous la religion des ſermens les plus affreux.

Les ſurnoms de *Cybèle* déſignoient, 1°. les lieux où

où on lui rendoit un culte particulier: tels étoient *Bérécynthie*, *Dindymène*, *Idéenne*, *Mygdonienne*, *Peſſinuntienne*: *Phrygienne* (*Voyez* ces mots). 2°. Ses attributs, tels étoient les ſurnoms *turrita*, *turrigera*, ou πυργοφόρος, relatifs aux tours dont elle étoit couronnée; les ſurnoms ἰόδια, ou *fanctica*, relatifs à ſes fureurs. 3°. Ses alliances mythologiques, *magna mater*, & *mater deûm*, mère des trois principales Divinités.

On avoit conſacré à *Cybèle* le pin, le taureau & le bélier. *Voyez* CRIOBOLE & TAUROBOLE.

CYBÈLE eſt le ſymbole des médailles de *Brieula* en Lydie. Sur les médailles de Pyrrhus & ſur d'autres on voit *Cybèle* armée du foudre.

CYBERNÉSIES, fête que Théſée inſtitua en l'honneur de Nauſithée & de Phéax, qui faiſoient l'office de pilote en ſon expédition de Crète. Leur nom vient du grec Κυβερνάω, *je gouverne*.

CYBIRE. Les Rois de *Cybire*, dont on a des médailles, ſont:

Moagete.

Amyntas.

CYCÉON, Κυκεών, dérivé de κυκάω, *je mêle*. Les latins rendent ce mot par *cinnum*. Le ſentiment le plus commun eſt que le *cycéon* des Grecs étoit une compoſition faite de vin, de miel, de fine fleur de farine d'orge, d'eau, de fromage, & réduite en conſiſtance de bouillie. Il paroît qu'il y en avoit de deux eſpèces: l'une groſſière, faite d'eau & de farine; l'autre plus fine & plus délicate, faite de vin & de différentes eſpèces de farine, de fromage, & quelquefois de miel. Les Grecs entendoient auſſi par ce mot toute boiſſon ou mélange compoſé d'ingrédiens de différente nature, ſelon le genre de la maladie & l'intention du Médecin.

Les myſtères d'Éleuſis rendirent célèbre le *cycéon* dans l'antiquité, parce que la choſe ſecrète dont on l'avoit choiſi pour emblême dans ces myſtères, ſervoit à faire reconnoître entre-eux les initiés (*Arnob. adv. Gent l.* 5.). J'ai jeûné, diſoit un initié aux autres, j'ai bu le *cycéon*, j'ai pris dans la ciſte & j'ai dépoſé dans le *calathus*. A ces mots ſymboliques & à leur explication on reconnoiſſoit l'initié. Les profanes croyoient que le *cycéon* des myſtères d'Éleuſis étoit employé pour rappeler celui que la vieille Baubo fit boire à Cérès, altérée par les fatigues de ſa longue courſe.

CYCHREUS. *Voyez* TÉLAMON.

CYCINNIS danſe des Grecs. Elle avoit retenu le nom de ſon inventeur, qui étoit un des Satyres, compagnon de Bacchus: elle étoit moitié grave, moitié gaie, & réuniſſoit ces deux caractères; elles ſont à-peu-près nos chaconnes, dont le majeur a pour l'ordinaire des couplets légers, forts & fiers, & le mineur des couplets tendres, doux & voluptueux.

CYCLADE, partie de l'habillement des femmes. *Voyez* AMICULUM.

CYCLE (*Mythologie*). « Les *cycles*, dit M. Rabaud de Saint-Etienne, devinrent des perſonnages dans l'écriture & le langage animé des anciens. Le *cycle* hebdomadaire étoit figuré par *Saturne*, planète du *Sabat*, ou du jour du repos, & qui fut depuis une Divinité dont la ſtatue étoit liée de cordes de laine qu'on lui ôtoit aux *Saturnales*. Le *cycle* annuel fut figuré, entre-autres manières, par *Janus* au double viſage, qui voyoit devant & derrière lui, & dont la clef ouvroit l'année. Le *cycle* de 1461 ans étoit déſigné par le bel oiſeau qui renaiſſoit de ſes cendres, comme l'a expliqué Gebelin. En un mot, tout ce qui ſe paſſe dans le ciel fut écrit & peint en images.

Les Grecs, auxquels ces connoiſſances étoient étrangères, les avoient reçues du dehors ſous ces élémens, Euſèbe nous apprend que c'étoit l'uſage des Egyptiens; uſage qui, conſervé par leurs Prêtres dans la langue ſacrée ou primitive, ſe perpétua long-temps dans les temples. »

CYCLE DE JULES CÉSAR. Numa Pompilius avoit d'abord établi à Rome une année lunaire. Cette manière de compter n'étoit point exacte, & étoit ſujette à de grands inconvéniens. Jules Céſar réforma le calendrier, & introduiſit une année ſolaire de 365 jours & 6 heures: c'eſt ce que perſonne n'ignore; mais on ne ſavoit pas ſi communément qu'il eût auſſi corrigé ſon année ſur les mouvemens de la lune. Quoique Macrobe l'eût dit en termes exprès, & qu'il y eût de bonnes raiſons d'en uſer ainſi, comme le Cardinal Noris l'a montré au commencement de ſa Diſſertation du *cycle* paſchal des Latins, il y a eu auſſi des auteurs qui ont remarqué que l'Egliſe Latine, avant le Concile de Nicée, ſe ſervoit du *cycle* luniſolaire de Jules Céſar.

Bianchini, dans ſa Diſſertation latine imprimée à Rome, *in-folio*, en 1703, donne une deſcription & une explication générale du *cycle* de Céſar, que l'on a trouvée ſur un ancien marbre. Il rapporte l'inſcription complète de ce monument, qui avoit été gravée du temps d'Auguſte, & qui ne fut retrouvée que ſur la fin du ſeizième ſiècle à Rome, ſous la colline des jardins & en quelques autres endroits. Celle de Rome avoit été placée dans le Palais Maffei, & on l'y voyoit au temps où Paule Manuce, Charles Sigonius, Jean Gruter, Joſeph Scaliger & d'autres la publièrent, & tâchèrent de l'expliquer. Depuis, elle avoit été égarée juſqu'au moment où Bianchini la retrouva. Quoiqu'elle ſoit rompue, les morceaux rajuſtés l'un avec l'autre la repréſentent entière, excepté quelques lignes qui étoient au-deſſus, mais qui ne

ſont pas partie du calendrier. Il paroît, par pluſieurs dates des principaux événemens arrivés ſous Jules-Céſar & ſous Auguſte, que ce calendrier avoit été fait ſous ce dernier, car il n'y eſt point fait mention des Empereurs ſuivans.

Il eſt diviſé en douze colonnes, dont chacune contient les jours de chaque mois. Les jours y ſont diſtingués en ceux qu'on appelle *Faſti*, *Nefaſti*, *Nefaſti primo*, & *Comitiales*, par les lettres *F. N. N. P.* & *C.* Les jeux publics & les fêtes y ſont enſuite exprimés en plus petites lettres; mais ce qu'il y a de plus ſingulier, ce ſont les huit premières lettres de l'alphabet qui y ſont répétées par ordre, en commençant par *A*, & finiſſant par *H*, depuis le premier jour de l'an juſqu'au dernier. Joſeph Scaliger a cru que ces lettres marquoient les nundines ou les jours de marché qui revenoient de neuf en neuf jours; mais Bianchini fait obſerver que, pour marquer les nundines, il faudroit neuf lettres; à quoi il ajoute encore d'autres raiſons pour prouver que Scaliger s'eſt trompé.

Comme il eſt marqué, dans les premières lignes de ce monument, qu'il avoit été peint, Bianchini ſoupçonne que la variété des couleurs pouvoit avoir ſervi à diſtinguer quelque *cycle* de ce calendrier. Il obſerve enſuite que Jules Céſar, dans ſa manière de régler l'année, ne ſuivit ni la méthode des Chaldéens, ni celle des Egyptiens, ni celle des Grecs, mais une quatrième, comme Pline le témoigne, qui ne laiſſoit pas néanmoins d'avoir du rapport avec les précédentes. C'eſt ce qu'on pourra reconnoître, ſi l'on peint de couleurs différentes les octoades ou huitaines de lettres qui ſuivent immédiatement les ſolſtices & les équinoxes. On peut ſe ſervir en cette occaſion des couleurs du cirque.

La première huitaine, qui commence au 1er de Janvier, & qui va juſqu'au huit, peut être peinte de couleur blanche; la ſeconde huitaine, depuis le 9 juſqu'au 16 du même mois, de couleur verte; la troiſième, depuis le 17 juſqu'au 24, de couleur rouge; la quatrième, depuis le 25 juſqu'au premier de Février, de bleu. Ces jours pourront être mis dans une colonne qui repréſentera l'hiver. Il faudra faire la même choſe depuis le 30 de Mars, jour auquel ſe trouve la lettre A, la première fois après l'équinoxe du printemps; c'eſt-à-dire, le peindre en blanc, & les ſept ſuivans, juſqu'au 6 d'Avril, & garder le même ordre de couleurs qu'auparavant dans les trois autres huitaines. On appellera cette colonne *la colonne du printemps*. On procédera de même dans la colonne d'été, qui commence après le ſolſtice du Cancer, au 26 de Juin, où ſe trouve dans le calendrier la lettre A, pour la première fois après le ſolſtice. On en fera autant à la colonne d'automne, qui commence le 22 Septembre, où ſe trouve la première lettre A après l'équinoxe.

Cela étant établi, Bianchini explique la manière de ce *cycle* lunaire recueilli de ces lettres, & comparé avec l'ennéadécaétéride de Méton & celle d'Alexandrie; & il fait voir l'uſage de ce *cycle* pour bien marquer l'âge de la lune, conformément à l'uſage civil. Il montre enſuite l'uſage de ce même *cycle* chez les Romains & chez la plupart des peuples qui étoient ſoumis à leur empire. La plupart des fêtes païennes étant fixées à certaines ſaiſons, ſelon les mouvemens luniſolaires, le *cycle de Céſar* étoit très-propre à les marquer. Il montre enfin la même choſe, par le moyen des médailles frappées pour célébrer les jours & les fêtes en l'honneur des Dieux (*Supplément de l'Encyclopédie.*).

CYCLE paſchal de S. *Hippolite*, *cycle* de ſeize ans, qui, étant redoublé ſept fois, régloit la fête de Pâques pour le terme de cent douze années. Ce *cycle* a pris ſon nom de ſon inventeur.

Comme nous n'avons rien de mieux ſur le canon paſchal de S. Hippolite que la diſſertation latine de Bianchini, imprimée à Rome en 1703, *in-fol.*, je vais donner l'analyſe de cette pièce, & faire d'abord connoître au Lecteur de quoi il s'agit.

S. Hippolite a fleuri au commencement du troiſième ſiècle, vers l'an 228, ſous l'empire d'Alexandre Sévère. On ne ſait d'où il étoit, ni même de quelle ville il étoit Evêque, Euſèbe n'en ayant rien dit, & S. Jérôme ayant fait des recherches inutiles ſur ce ſujet, comme il nous l'apprend lui-même. Tillemont, ſans cependant rien décider, croit qu'il eſt plus probable de dire qu'il a été Evêque en Orient: c'eſt ce qu'on pourroit conclure de ce qu'il a écrit en grec, & de ce qu'Euſèbe le met immédiatement après Berylle, Evêque de Boſtres en Arabie.

Quoi qu'il en ſoit, Hippolite avoit compoſé un grand nombre d'ouvrages, entre leſquels Euſèbe & S. Jérôme parlent de deux ſur la Pâque. Ils ne diſent rien de particulier ſur le ſecond; mais pour le premier, Euſèbe témoigne qu'Hippolite y faiſoit une chronologie qu'il conduiſoit juſqu'à la première année d'Alex. Sév. de J. C. 222, & qu'il y propoſoit un canon ou *cycle* de ſeize ans, pour régler la fête de Pâque. Il ne nous reſtoit que le nom de ce *cycle*, lorſqu'en 1551, en fouillant près de Rome dans les maſures d'une ancienne Egliſe de S. Hippolite, bâtie dans les champs du côté de S. Laurent, & ſur le chemin de Tivoli, on trouva une ſtatue de marbre dans une chaiſe, aux deux côtés de laquelle il y avoit en lettres grecques des *cycles* de ſeize ans, qui commençoient à la première année d'Alex. Sév. 222 de J. C., & qui, étant redoublés ſept fois, régloient la fête de Pâque pour cent-douze ans, c'eſt-à-dire, juſqu'à l'an 333.

Perſonne ne douta que ce ne fût celui de S. Hippolite, quoique ſon nom n'y fût pas. Gruter le publia en grec. Scaliger y fit des notes imprimées à Leyde en 1595, & il en parle beaucoup dans ſon ſecond livre de la correction des temps.

Digitized by Google

Le Père Boucher, Jéſuite, l'a mis en latin, & l'a auſſi expliqué dans ſon ouvrage des *cycles* de Pâque. Le Cardinal Marcel Cetvini, qui depuis fut Pape, fit tranſporter la ſtatue dans la Bibliothèque du Vatican, où elle eſt encore. C'eſt ce *cycle* de cent-douze ans qui fait le ſujet de la Diſſertation de Bianchini.

Ce ſavant Véronois, pour l'expliquer, prouve d'abord qu'il ne faut pas ſuppoſer qu'après cent-douze ans révolus, les mouvemens moyens du ſoleil & de la lune recommencent le même jour de l'an civil; mais que le jour du renouvellement de la lune doit être renvoyé à la ſemaine ſuivante, & diffère de huit jours; que les lettres du calendrier de Céſar le marquent très-commodément; que le *cycle de S. Hippolite* fut d'autant plus volontiers reçu par les Latins, qu'il s'accommode fort bien avec le *cycle* Julien, les olympiades & les octaétérides que l'on employoit en ce temps-là; que la moindre période du même *cycle* de cent-douze ans, s'accorde avec les mouvemens moyens de la lune; que ſept de ces périodes en font une plus grande de 784 ans, dans laquelle les phaſes de la lune retardent de deux jours; mais que cette grande période écoulée quatre fois, & jointe à une ſeule petite, en fait une très-grande de 3248 ans, qui rétablit les mouvemens conſtans de la lune en leurs temps; que le *cycle* diviſé par octaétérides, conformément aux années civiles des Grecs & des Romains, peut être illuſtré par les années que l'on nomme *grandes & ſéculaires*; que S. Hippolite, en adaptant le *cycle* de Céſar à l'uſage des Chrétiens, a eu égard au temps paſſé & à venir. Il paroît, d'après toutes ces conſidérations, que Joſeph Scaliger a parlé avec trop de mépris de ce *cycle*.

Bianchini explique enſuite ce qu'il y a dans l'inſcription d'un des côtés de la chaiſe de S. Hippolite touchant la chronologie de l'ancien & du nouveau Teſtament, depuis la première Pâque de Moyſe, juſqu'à celle de la mort de J. C.; par où l'on peut voir l'uſage des trois périodes de ce canon. Il convient néanmoins qu'il y a quelque choſe de fautif dans ce côté de l'inſcription. Il explique enfin l'autre côté de l'inſcription, montre la liaiſon du *cycle* de S. Hippolite avec celui de Céſar, & enſeigne la méthode de s'en ſervir pour perfectionner les tables paſchales (*Supplément de l'Encyclopédie*).

CYCLE SOLAIRE, ou du ſoleil. C'eſt une révolution de 28 années, en commençant par 1 & finiſſant par 28, après quoi on recommence & on finit toujours de même par une eſpèce de cercle; d'où vient le nom de *cycle*. Pour bien comprendre ceci, il faut connoître la diſtinction de deux ſortes d'années, l'année commune & l'année biſſextile. L'année commune eſt compoſée de 365 jours, qui font 52 ſemaines & un jour; la biſſextile eſt compoſée de 366 jours, qui font 52 ſemaines & 2 jours. Elle eſt ainſi appelée de deux mots latins, *bis ſexto*, parce que les Romains, dans leur manière de ſupputer les jours de cette année-là, comptoient deux fois *ſexto calendas Martias*; une fois pour le 24 Février, ainſi qu'ils le faiſoient dans les années communes, & une ſeconde fois pour le 25 du même mois, afin de marquer que le mois de Février avoit 29 jours dans les années biſſextiles, & qu'il n'en avoit que 28 dans les années communes.

L'année biſſextile a été inventée par Jules Céſar, pour accorder l'année civile avec l'année ſolaire. Le ſoleil, pour achever ſon cours annuel, ou pour revenir préciſément au même point d'où il eſt parti, met 365 jours & 6 heures ou environ. Ces 6 heures, répétées quatre fois, font un jour. Ainſi, pour accorder l'année civile avec le cours du ſoleil, Jules-Céſar ordonna que tous les quatre ans il y auroit une année de 366 jours, & que cette année ſeroit appelée *biſſextile*, pour la raiſon que nous avons dite. Les années communes finiſſent par le même jour qu'elles commencent, parce qu'elles ſont compoſées de 52 ſemaines & un jour de plus; les années biſſextiles finiſſent par le lendemain du jour par où elles commencent, parce qu'elles ſont compoſées de 52 ſemaines & deux jours de plus. Si donc une année commune a commencé le Lundi, elle finira de même, & le Mardi ſera le premier de l'année ſuivante. De-là il ſuit que s'il n'y avoit que des années communes, leurs commencemens (il en faut dire autant de chaque quantième de tous leurs mois) parcourroient ſucceſſivement tous les jours de la ſemaine ſans interruption; ce qui produiroit un *cycle* de ſept ans. Mais comme il y a des années biſſextiles qui dérangent cet ordre de quatre ans en quatre ans, il faut que les commencemens de celles-ci, de même que chaque quantième de leurs mois, ayent auſſi paſſé ſur les ſept jours de la ſemaine (non pas, à la vérité, de ſuite), pour revenir à un ordre d'années parfaitement ſemblables, par le rapport des jours du mois aux jours de la ſemaine, à celles qui ont précédé. Tel eſt le fondement du *cycle* ſolaire, qui eſt compoſé de 28 ans, parce que ſept fois quatre, ou quatre fois ſept, donnent ce produit: c'eſt ce qu'on peut remarquer dans notre Table CHRONOLOGIQUE. L'an 20 de J. C., qui eſt biſſextile, eſt le premier du *cycle* ſolaire, & ſe rapporte aux Lettres Dominicales G F, qui ſont dans la colonne ſuivante. Ces deux lettres, qui marquent les Dimanches de cette année, ne ſe retrouvent qu'après 28 ans écoulés, ainſi qu'on peut le vérifier en parcourant de ſuite ces 28 années du *cycle* que nous indiquons, & les Lettres Dominicales qui leur répondent; mais ceci ne regarde que l'ancien calendrier: paſſons au nouveau.

Depuis la réformation du Calendrier, faite en 1582, le *cycle* ſolaire devroit être de 400 ans, parce qu'il faut que ce nombre d'années s'écoule

avant que la Lettre Dominicale, qui marque le Dimanche, revienne préciſément au même point où elle étoit la première année de ce *cycle*, pour procéder de nouveau, pendant 400 ans, dans le même ordre que les Lettres Dominicales ont procédé pendant les 400 ans qu'on ſuppoſe écoulés. Ce *cycle* de 400 ans commence en 1601, & finit l'an 2000. Entre ces deux termes, les années 1700, 1800, 1900, n'étant point biſſextiles, comme l'ont été toutes les années précédentes, elles dérangent l'ordre ancien des Lettres Dominicales; & par conſéquent l'ordre du *cycle* ſolaire, auquel ces lettres répondent, doit être dérangé. C'eſt ce qu'on peut remarquer dans notre Table CHRONOLOGIQUE, en jetant les yeux ſur les années 1700, 1800 & 1900, où il n'y a qu'une Lettre Dominicale (1). Il y en auroit deux, comme on peut le voir à l'article des CONCURRENS & des Lettres Dominicales, ſi ces années étoient biſſextiles, & ſi le *cycle* de 28 ans n'étoit point dérangé (2). (*L'Art de Vérifier les Dates.*)

CYCLE LUNAIRE, OU NOMBRE D'OR.

Nous diſtinguons, avec les anciens Computiſtes & avec un certain nombre de chartes, le *cycle* de la lune du *cycle* de 19 ans, quoique pluſieurs Auteurs & des chartes, en plus grand nombre que les premières, les confondent entièrement. Il eſt aſſez commun en effet de trouver dans les anciens monumens *cyclus luna*, ou *lunaris*, & *cyclus decemnovennalis*, pris indifféremment l'un pour l'autre: c'eſt une mépriſe occaſionnée par la reſſemblance des deux *cycles*. Le *cycle* de la lune, ou lunaire, ainſi que le *cycle* de 19 ans, eſt une révolution de 19 années, après leſquelles on recommence par un, en continuant juſqu'à dix-neuf, par un cercle perpétuel, ainſi qu'on le voit dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, où ces deux *cycles* ſont marqués. Toute la différence qu'on remarquera entre l'un & l'autre, eſt que le *cycle* de la lune commence trois ans plus tard que celui de 19 ans. Cette différence vient des Romains & des Hébreux. Les premiers ſe ſervoient du *cycle* que nous appelons de la lune, & ils le commençoient avec le mois de Janvier: les ſeconds faiſoient uſage du *cycle* de 19 ans, qu'ils commençoient avec le mois de Mars. Les Chrétiens ſe ſont ſervis de l'un & de l'autre *cycle* dans les premiers temps; mais enfin celui de 19 ans a prévalu; & nos Auteurs modernes ont tellement oublié cet ancien *cycle* des Romains, que nous n'en connoiſſons aucun qui l'ait employé pour expliquer les chartes qui en ſont datées.

Voici une de ces chartes, d'autant plus remarquable que les deux *cycles* y ſont également exprimés. Elle eſt de Henri, Comte d'Eu, en faveur de l'Abbaye de S. Lucien de Beauvais, & porte les dates ſuivantes: *Acta ſunt hæc anno ab Incarnatione Domini* MCIX, *indictione* II, *epactâ* XVII, *concurrente* III, *cyclus lunaris* V, *cyclus decemnovennalis* VIII, *regularis Paſcha* IIII, *terminus Paſchalis* XIII *kal. Maii*, *dies Paſchalis* VII *kal. Maii*, *Luna ipſius* (*diei Paſchæ*) XXI (Mabill. *Diplom. pag.* 594.). Toutes ces dates ſont très-exactes, & on peut les vérifier ſur notre Table chronologique; à l'année 1109. Il eſt rare de trouver des chartes où le *cycle* de la lune & le *cycle* de 19 ans ſoient auſſi clairement diſtingués que dans celle que nous venons de rapporter; mais il n'eſt pas rare d'en trouver qui ſoient datées du *cycle* de la lune, ſelon les Romains, au lieu de l'être du *cycle* de 19 ans, ſelon les Hébreux. De ce nombre ſont la fondation du Monaſtère de Quimperlé, en 1029, qui eſt datée, *cyclus luna* I, au lieu de IV; une donation de l'an 1069, faite à la même Abbaye, datée *cyclus luna* III, au lieu de VI; une lettre de Baldric, Evêque de Dole, pour l'Abbaye de S. Florent de Saumur, datée, *cyclo lunari* V, au lieu de VIII (V. D. Morice, *Preuv. de l'Hiſtoire de Bretagne*, *t. I*, *col.* 366, 432 & 517.).

Parmi les chartes qui ſont datées du *cycle* lunaire ſelon les Romains, nous n'en avons trouvé aucune où ce *cycle* ne commence au premier Janvier; mais, parmi celles qui ſont datées du *cycle* de 19 ans ou du *cycle* de la lune, confondu avec le *cycle* de 19 ans, nous en avons rencontré quelques-unes où ce *cycle* commence avec le mois de Janvier, quoique naturellement il ne doive commencer qu'avec le mois de Mars; puiſque les Hébreux, de qui les Chrétiens l'ont pris, ne l'ont jamais commencé qu'avec leur mois Niſan, qui répond à nos mois de Mars & d'Avril. Ces deux commencemens du *cycle* de 19 ans doivent être remarqués, pour accorder certaines dates où il paroît qu'il y a de l'erreur, quoiqu'il n'y en ait point. Ils ſervent auſſi pour fixer le temps de certaines chartes, données en Janvier ou en Février. Telle eſt celle de la fondation du Prieuré de Quiberon, rapportée dans les Preuves de la nouvelle Hiſtoire de Bretagne (*t. I. col.* 363.), dont nous croyons devoir ici examiner les dates, parce qu'elles prouvent ce que nous avançons. Les voici: *Anno ab Incarnatione Domini* MXXVII, *circulus luna* II, *indictio* XI, *Epacta* XXII, *concurrens B* 1. Nous voyons, par toutes ces dates, que cette charte a été donnée en Janvier ou en

(1) Il paroît qu'au lieu de retrancher trois années biſſextiles ſur quatre années ſéculaires, il eût été plus exact d'en ſupprimer une tous les 128 ans. Par ce moyen, non-ſeulement les années auroient répondu plus exactement au mouvement du ſoleil, mais encore le calcul auroit été plus précis, que par notre manière de compter, en ce que l'année commune ſeroit alors de 365 jours, 5 heures, 48 minutes & 45 ſecondes; telle à peu près que la donnent les obſervations les plus préciſes: tandis que par notre Calendrier, elle eſt de 365 jours, 5 heures, 49 minutes & 12 ſecondes; plus longue par conſéquent qu'elle ne devroit être, d'environ 27 ſecondes. Cette remarque eſt de M. Bonne.

(2) En 1761, tous les Almanachs & Calendriers ont donné 7 pour le nombre du cycle ſolaire, au lieu de 6; ce qui eſt une faute conſidérable.

Février de l'an 1028, ſelon notre manière préſente de compter. Elle marque l'an MXXVII, parce qu'alors on ne commençoit ordinairement l'année qu'à Pâques. Le *circulus lunæ* II eſt ici le même que le *cycle* de 19 ans. L'Auteur de la charte ne compte que *deux*, comme ſi l'an 1028 de J. C. n'étoit que la ſeconde année du *cycle* de 19 ans, quoique ce ſoit la troiſième, parce qu'il ne commence à compter cette troiſième année qu'avec le mois de Mars, & que la charte a été donnée auparavant. L'indiction XI & l'épacte XXII marquent l'année 1028, de même que le concurrent B I, c'eſt-à-dire, *biſſextili* I. Ce concurrent I, au-lieu de VII, que l'Auteur auroit pu mettre, la charte ayant été donnée avant le 25 Février, prouve ce que nous diſons à l'article des *Concurrens* (*Voyez ce mot*), ſavoir, qu'il y a des chartes données en des années biſſextiles, où le concurrent, qui ne devroit avoir lieu que depuis ce jour-là, eſt néanmoins marqué dès le mois de Janvier. Pour le *luna VII* de notre charte, il montre qu'elle a été donnée le 7 Janvier ou le 6 Février, comme on peut s'en convaincre en conſultant notre Calendrier lunaire. L'accord de toutes ces dates eſt donc parfait; mais on ne le voit tel, qu'en faiſant commencer avec le mois de Mars le *cycle* lunaire, pris pour celui de 19 ans.

Mais il y a d'autres chartes où le mois de Janvier eſt regardé comme le premier du cycle de 19 ans. Donnons-en au moins un exemple. Parmi les preuves du premier tome du nouveau *Gallia Chriſtiana*, p 165, on voit un diplôme de Gaſton VI, Vicomte de Béarn, qui eſt ainſi daté : *Factum eſt hoc anno Incarnationis Verbi MCLXXXI, indictione XIV, epacta III, concurrente III, cyclo decemnovennali IV, feria II idus Februarii.* Ce *feria II idus*, ou *ante idus Februarii*, étoit le neuvième Février en 1181. Toutes les autres dates marquent la même année. Mais, pour accorder le *cyclo decemnovennali IV* avec ces autres dates, on doit faire commencer ce *cycle* avec le mois de Janvier. En ne le faiſant commencer qu'avec le mois de Mars, il faudroit III au-lieu de IV; preuve évidente qu'il y avoit des anciens qui faiſoient concourir le commencement du *cycle* de 19 ans avec le premier de Janvier, pendant que d'autres le prenoient du premier Mars; d'où il réſulte que cette règle, *muta cyclum lunarem in kalendis Januarii, cyclum decemnovennalem in kalendis Martis*, que nous liſons dans un manuſcrit de S. Serge d'Amiens, du XIe ſiècle, eſt une règle ſemblable à la plupart des règles des comptes & des calculs de ce temps-là, & qu'elle n'eſt pas moins ſujette à de fréquentes exceptions, du moins pour ce qui regarde le commencement du *cycle* de 19 ans avec le mois de Mars.

Ces deux *cycles*, de la lune ſelon les Romains, & de 19 ans ſelon les Hébreux, ſont également appelés *Nombre d'or*. On croit qu'on les a ainſi nommés, parce qu'on les écrivoit en caractères d'or dans les anciens calendriers, où ils ſervoient à faire connoître quel jour des douze mois ſolaires tomboit la nouvelle lune de chaque année de l'un ou l'autre de ces *cycles*. Pour cela, on les écrivoit vis-à-vis du jour de chaque mois ſolaire où la nouvelle lune tomboit, comme on voit les épactes imprimées dans les Bréviaires depuis la réformation du Calendrier, faite en 1582. On les voit auſſi de même dans notre CALENDRIER LUNAIRE perpétuel, où nous les avons réunies avec les nouvelles épactes. Ces épactes indiquent les nouvelles lunes de chaque mois ſelon le nouveau ſtyle. Les nombres d'or les indiquoient de même dans le Calendrier des Romains, dreſſé par Jules-Céſar, & dans le vieux Calendrier de l'Egliſe, fait au temps du Concile de Nicée, en l'an 325. En dreſſant ce vieux Calendrier, on changea les nombres d'or qui étoient vis-à-vis des jours de chaque mois dans le Calendrier de Jules-Céſar, & on en mit d'autres à leur place. Ces nouveaux nombres d'or furent placés ſelon le *cycle* de 19 ans, que nous avons dit nous venir des Hébreux. Or, c'eſt ſur ce dernier *cycle* que nous indiquons les nouvelles lunes dans notre CALENDRIER LUNAIRE, telles qu'elles étoient indiquées dans le vieux Calendrier : c'eſt pourquoi, ſans nous arrêter davantage au *cycle* que nous avons dit nous venir des Romains, & dont nous avons aſſez parlé pour faire voir l'uſage qu'on en a fait dans les dates, nous nous croyons obligés de pouſſer plus loin nos recherches touchant le *cycle* de 19 ans, ſi célèbre parmi nos anciens, & même encore aujourd'hui.

Ce *cycle* eſt compoſé de 19 années lunaires. Entre ces années, il y en a douze qu'on appelle *communes*; les ſept autres ſont appelées *embolimiques*, du grec ἐμβολιμαῖος ou ἐμβολίμος, qui veut dire intercalaire, inſéré, ou ajouté. Les années communes ſont compoſées de douze mois lunaires, qui font 354 jours : les embolimiques ſont compoſées de treize mois lunaires, qui font 384 jours, excepté la dernière année du *cycle* de 19 ans, dont les treize mois lunaires ne font que 383 jours, ſelon les anciens & les nouveaux Computiſtes. Ces dix-neuf années, tant communes qu'embolimiques, font en tout 6939 jours, & ces 6939 jours font préciſément 19 années ſolaires, ſelon le calcul des anciens. Ainſi, ſuivant eux, les 19 années du *cycle* lunaire ou de 19 ans, répondent parfaitement à 19 années Juliennes ou ſolaires; au moins ils le ſuppoſoient ainſi dans leur manière de comparer ou d'accorder les années, ſelon le cours de la lune, avec les années ſelon le cours du ſoleil. Notre Table CHRONOLOGIQUE & notre CALENDRIER LUNAIRE ſont dreſſés ſur cette ſuppoſition, ſuivant laquelle, les 19 années du *cycle* de 19 ans étant écoulées, les nouvelles lunes retomboient aux mêmes jours & aux mêmes heures qu'elles étoient tombées 19 années auparavant; en ſorte que, pour toutes les nouvelles

lunes, le *cycle* qui ſuccédoit étoit entièrement ſemblable au *cycle* précédent. Telle étoit la ſuppoſition des Anciens.

Mais il y avoit de l'erreur dans leur calcul, parce que les dix-neuf années de la lune ne ſont point parfaitement les 19 années du ſoleil; celles-ci ſurpaſſent les premières d'environ une heure & demie. Cette heure & demie, négligée pendant pluſieurs ſiècles, avoit dérangé conſidérablement & les nouvelles lunes, & tout l'ancien Calendrier. Ce dérangement, qu'il eſt inutile d'expliquer ici en détail, fut réformé par le Pape Grégoire XIII en 1582, au moyen du retranchement de 10 jours que l'on fit dans le mois d'Octobre, pour remettre l'équinoxe du Printemps au 21 Mars, comme il étoit en 325, au temps du premier concile de Nicée, qui avoit fait dreſſer l'ancien calendrier. Les nouvelles lunes furent auſſi avancées, pour être remiſes aux jours qu'elles tombent (1). On fit de plus un changement dans l'ordre des ſept années embolimiques du *cycle* de 19 ans. Avant la réformation, ces ſept années étoient la ſeconde, la cinquième, la huitième, la onzième, la treizième, la ſeizième & la dix-neuvième; les douze autres étoient communes. Depuis la réformation, les années embolimiques ſont, la troiſième, la ſixième, la neuvième, la onzième, la quatorzième, la dix-ſeptième, la dix-neuvième; les douze autres ſont communes. Voyons maintenant l'ordre des nouvelles lunes de ces deux ſortes d'années, tant dans l'ancien que dans le nouveau Calendrier. Comme chaque lune, ſelon ſon cours aſtronomique, eſt à peu-près de 29 jours & demi, tous les Computiſtes anciens & nouveaux, en comptent une de trente jours, qu'ils appellent *pleine*, & l'autre de 29 jours, qu'ils appellent *cave*; & cela, toujours à l'alternative, autant qu'il eſt en eux. Sur ce plan, ils donnent 30 jours à la lune de Janvier, 29 à celle de Février, 30 à celle de Mars, 29 à celle d'Avril, 30 à celle de Mai, 29 à celle de Juin, 30 à celle de Juillet, 29 à celle d'Août, 30 à celle de Septembre, 29 à celle d'Octobre, 30 à celle de Novembre, & enfin 29 à celle de Décembre. Ils gardent exactement cet ordre alternatif, en donnant toujours 30 jours à chaque lune des mois impairs, & 29 à chaque lune des mois pairs de toutes les années communes, tant avant qu'après la réformation du Calendrier. C'eſt ce dont on peut ſe convaincre par notre CALENDRIER LUNAIRE, ſi l'on veut prendre la peine de compter les jours de chaque lunaiſon de ces années communes.

Il n'en eſt pas de même des années embolimiques: dans celles-ci, les Computiſtes ſont obligés de déranger cette ſuite de lune de 30 & de 29 jours, à cauſe de la treizième lunaiſon qu'ils intercalent dans ces années. Donnons un exemple de ces dérangemens, & examinons quelles ſont les lunaiſons de la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans, que nous avons dit être embolimique, ſelon tous les Computiſtes anciens & nouveaux, avant & après la réformation. D'abord, pour trouver treize lunaiſons, ou treize mois lunaires, dans cette dix neuvième année comme dans toutes les années embolimiques, il faut ſavoir que la lune eſt cenſée appartenir au mois où elle finit, & non pas au mois où elle commence, ſelon cette maxime des anciens Computiſtes: *In quo completur, menſi lunatio detur.* Il faut donc que nous remontions au mois de Décembre de la dix-huitième année du *cycle* de 19 ans, pour trouver combien de jours on doit donner à la lunaiſon du mois de Janvier de la dix-neuvième année de ce *cycle*. Cela ſuppoſé, nous trouvons par notre CALENDRIER LUNAIRE, qu'avant la réformation, la lune de Janvier de la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans, commençoit le 6 du mois de Décembre précédent; que la lune de Février commençoit le 5 Janvier; que celle de Mars commençoit le 3 Février; que celle d'Avril commençoit le 5 Mars, celle de Mai, le 4 Avril, celle de Juin, le 3 Mai; que celle de Juin encore (parce que c'eſt au mois de Juin que ſe trouve l'emboliſme, ou la lune intercalaire de la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans), commençoit le 2 du même mois, que celle de Juillet commençoit le premier, & celle d'Août, le 30 du même mois de Juillet; celle de Septembre, le 28 Août; celle d'Octobre, le 27 Septembre; celle de Novembre, le 26 Octobre; & enfin celle de Décembre, le 25 Novembre. Voilà les commencemens des treize lunes de la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans avant la reformation. Pour s'en aſſurer, qu'on jette les yeux ſur le nombre d'or XIX, marqué dans notre Calendrier lunaire: on y verra qu'il répond à tous les jours que nous venons d'énoncer, à l'exception du premier, c'eſt-à-dire, du 6 Décembre, auquel répond le nombre d'or XVIII, parce que ce mois eſt de la dix-huitième année du *cycle*. Ces commencemens des treize lunes de la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans étant connus, il eſt aiſé de trouver combien les anciens Computiſtes donnoient de jours à chaque lunaiſon en cette année-là, & quel ordre ils gardoient dans ces lunaiſons. Voici l'un & l'autre. Ils donnoient trente jours à la lune de Janvier, 29 à celle de Février, 30 à celle de Mars, 30 à celle d'Avril, 29 à celle de Mai, 30 à la première de Juin, & 29 à la ſeconde, 29 à celle de Juillet, 29 à celle d'Août, 30 à celle de Septembre, 29 à celle d'Octobre, 30 à celle de Novembre, & enfin 29 à celle de Décembre. On voit combien cet ordre eſt différent de celui des années communes, où tous les Computiſtes anciens & modernes, donnent conſtamment 30

(1) On peut voir dans notre CALENDRIER LUNAIRE quelle eſt la différence des nouvelles Lunes du Calendrier Grégorien, & de celles de l'ancien Calendrier depuis 1582.

Digitized by Google

jours de lune à nos mois impairs, Janvier, Mars, &c., & 29 à tous les mois pairs, Février, Avril, &c. Cet ordre alternatif de 30 & 29 jours, donné aux lunaiſons, eſt plus ou moins dérangé dans les années embolimiques, par le mois intercalaire qu'on y ajoute; mais il ne l'eſt conſidérablement que dans la huitième, la onzième & la dix-neuvieme année du *cycle* de 19 ans avant la réformation. Quant aux autres années embolimiques, ſur-tout depuis la réformation, l'ordre des lunaiſons y eſt très-peu troublé par l'emboliſme ou la treizième lune ajoutée. Par exemple, tout le dérangement qui ſe trouve dans la dix-neuvième année du *cycle* de 19 ans, conſiſte en ce qu'on y donne deux lunes de 29 jours au mois de Décembre; dans les autres mois de cette année, l'ordre des lunaiſons de 30 & 29 jours eſt parfaitement gardé.

Nous n'entrerons point dans un plus grand détail de ces dérangemens cauſés par l'emboliſme; il ſuffit d'en avoir averti en général, & d'avoir marqué les années où ces dérangemens ſont plus conſidérables, afin que ſi le lecteur les remarque, il ne juge point que ce ſont des fautes gliſſées dans notre Calendrier lunaire, ſoit pour les années communes, ſoit pour les embolimiques. Ce Calendrier indique les nouvelles lunes aux jours qu'elles tombent, tant dans l'ancien que dans le nouveau ſtyle. Ce comput, même depuis la réformation, n'eſt pas entièrement conforme au calcul aſtronomique; & les Computiſtes n'ont pu parvenir encore à établir une règle générale qui convint dans tous les temps, ou qui marquât pour toujours les nouvelles lunes avec la même préciſion que les Aſtronômes les marquent. Les épactes, par leſquelles on les règle dans le nouveau Calendrier, les marquent ordinairement un jour ou deux, & quelquefois trois plus tard qu'elles n'arrivent, quoique ce Calendrier ſoit dreſſé avec tout le ſoin poſſible. De-là vient que nous célébrons quelquefois Pâques le deuxième Dimanche après le 14 de la lune, quoique la règle générale ſoit de la célébrer le premier. Les Savans qui ont travaillé à la réformation du Calendrier, ont prévu cette irrégularité; mais ils n'ont pu y remédier ſans s'expoſer à tomber dans une autre qui leur a paru beaucoup plus conſidérable. C'eſt qu'en établiſſant une règle différente de celle qu'ils ont établie, nous aurions quelquefois célébré Pâques le 14 de la lune, comme les Juifs; uſage qu'on vouloit abſolument éviter. Ceci ne regarde notre Table CHRONOLOGIQUE qu'autant que nous y marquons les Pâques, ſoit dit en paſſant pour ceux qui ignorent pourquoi nous célébrons quelquefois cette grande fête ſept jours plus tard que nous ne devrions la célébrer (*L'art de vérifier les Dates.*).

CYCLE PASCHAL OU LUNISOLAIRE. Le *cycle* du ſoleil eſt compoſé de 28 ans, & celui de la lune, de 19 ans. De ces deux *cycles*, de 28 ans & de 19 ans, multipliés l'un par l'autre, on en a compoſé un troiſième, qui eſt appelé le *cycle paſchal*, parce qu'il ſert à trouver la Pâque. C'eſt une révolution de 532 années, à la fin deſquelles les deux *cycles* de la lune, les réguliers, les clefs des fêtes mobiles, le *cycle* du ſoleil, les concurrens, les lettres dominicales, le terme paſchal, la Pâque, les épactes avec les nouvelles lunes, recommencent comme toutes ces choſes étoient 532 années auparavant, & continuent le même eſpace d'années; en ſorte que la ſeconde révolution eſt en tout ſemblable à la première, & la troiſième aux deux autres. C'eſt ce qu'on peut voir dans notre Table CHRONOLOGIQUE, en comparant les années de la première révolution, qui commence un an avant notre ère chrétienne, avec celles de la ſeconde, qui commence en 532, & avec celles de la troiſième, qui commence en 1064. Que le Lecteur prenne la peine de jetter les yeux ſur la première année de Jeſus-Chriſt, ſur l'an 533 & ſur l'an 1065: il verra que ces trois années ſont la ſeconde du *cycle* paſchal, & que toutes les trois ſont marquées aux caractères ſuivans: Cycle paſchal 2, cycle de 19 ans 2, cycle lunaire 18, régulier 1, clefs des fêtes mobiles 15, cycle ſolaire 10, concurrent 5, lettre dominicale B, terme paſchal 25 Mars, Pâques 27 du même mois, épactes 11; que de-là il paſſe à notre CALENDRIER *lunaire*, il trouvera au même temps, en prenant le nombre d'or 2, nouvelles lunes, Janvier 12, Février 10, Mars 12, Avril 10, Mai 10, Juin 8, Juillet 8, Août 6, Septembre 5, Octobre 4, Novembre 3, Décembre 2. Ce rapport eſt parfait, & les mêmes années de chaque révolution du *cycle* paſchal ſont marquées des mêmes caractères juſqu'à la réformation du Calendrier, faite en 1582. Depuis cette époque, le *cycle* paſchal eſt devenu inutile pour tous ceux qui ont embraſſé la réformation du Calendrier, & il ne peut plus ſervir qu'à ceux qui n'ont point voulu s'y ſoumettre.

Si, depuis 1582, nous avons continué de mettre le *cycle* paſchal dans notre Table CHRONOLOGIQUE, c'eſt 1°. parce que tous ceux qui ſuivent le Calendrier réformé, ne l'ont pas admis auſſi-tôt après ſa publication, & que la plupart des Egliſes Proteſtantes ont été, juſques vers ces derniers temps, attachées au Calendrier Julien; 2°. afin que ceux à qui il importe de connoître le jour, que ceux qui ſuivent encore cet ancien Calendrier, célèbrent la Pâque chaque année, puiſſent le ſavoir par le moyen du *cycle* paſchal continué. Pour cela, il ne faut que jeter les yeux ſur l'année de ce *cycle*, depuis la réformation du Calendrier, & la comparer avec la même année du *cycle* qui précède la réformation. La Pâque, ces deux années-là, tombe le même jour, ſuivant l'ancien Calendrier. Par

Digitized by Google

exemple, je veux ſavoir quel jour les Proteſtans ont célébré la Pâque en 1600 : je jette les yeux ſur la Table CHRONOLOGIQUE, & j'y vois qu'en 1600, c'étoit la cinquième année du *cycle* paſchal : je remonte enſuite au *cycle* paſchal précédent, & je vois que la cinquième année de ce *cycle* répond à l'an de J. C. 1068. L'an 1068, la Pâque tomboit le 23 Mars ; d'où je conclus, ſans crainte de me tromper, qu'en 1600 les Proteſtans ont célébré la Pâque le 23 Mars. Par la même opération, je trouve toutes les Pâques des Proteſtans, juſqu'à ce qu'ils ayent abandonné l'ancien Calendrier, & celle de tous ceux qui le ſuivent encore de nos jours, quelqu'année qu'on puiſſe me propoſer. Ces Pâques des ſectateurs de l'ancien Calendrier avancent ou reculent ſur les nôtres quelquefois d'un mois entier ; tantôt elles s'en rapprochent plus ou moins : leurs mois ne s'accordent point auſſi entièrement avec les nôtres, ainſi : pour bien s'entendre avec eux, il faut que dans leurs actes publics, comme dans leurs lettres miſſives, ils ajoutent, *vieux ſtyle* ou *nouveau ſtyle*. La différence de l'un & de l'autre eſt aujourd'hui de onze jours, dont le nouveau ſtyle anticipe ſur le vieux, à cauſe du retranchement fait en 1582. Ainſi, le premier du mois ſuivant les Sectateurs du vieux ſtyle, eſt le 11 ſelon nous ; & le 19 pour eux eſt le 30 pour nous. Cette différente manière de compter demande quelque attention, pour nous bien entendre avec ceux qui ne ſuivent pas le calendrier réformé. Mais revenons au *cycle* paſchal.

Il eſt appelé, par quelques Anciens, *Annus magnus*, & par d'autres, *circulus* ou *cyclus magnus*. Nous l'appelons aujourd'hui la *Période Victorienne*, parce qu'elle a été compoſée par Victorius, natif d'Aquitaine, à la perſuaſion d'Hilaire, Archidiacre de l'Egliſe de Rome, ſous le Pontificat de S. Léon-le-Grand. Le P. Pagi, dans ſa critique de Baronius, à l'an 469, n. 3, prouve que Victorius la compoſa l'an 457, à l'occaſion de la diſpute qui s'étoit élevée entre les Grecs & les Latins, au ſujet de la Pâque de l'an 455. Il fixe le commencement de cette période à l'année de la Paſſion du Sauveur, qui, ſelon la manière de compter de cet ancien Auteur, répond à l'an 28 de notre ère chrétienne ou de l'Incarnation, comme nous comptons aujourd'hui. La mort de S. Jean de Réome, rapportée au premier ſiècle des Saints de l'Ordre de S. Benoît, eſt ainſi datée : *Anno Domini quingenteſimo duodecimo, juxta quod in cyclo B. Victurii.... numeratur* ; date que le P. Mabillon rapporte à l'an 539 de l'Incarnation, en faiſant commencer la période de Victorius avec la vingt-huitième année de J. C.

Mais cette manière de la commencer n'a pas duré long-temps. Denis-le-Petit, qui a travaillé depuis ſur la même période, lui a donné un autre commencement, & il la fait remonter un an au-deſſus de notre ère vulgaire ; en ſorte que la première année de J. C. répond à la ſeconde année de la période Victorienne, ainſi corrigée par Denis-le-Petit. Marianus Scotus, dans ſa Chronique, à l'an 531, dit : *explicit magnus cyclus paſchalis* DXXXII *annorum, in cujus ſecundo anno, juxta Dyoniſium natus eſt Dominus.* C'eſt ainſi que nous avons arrangé le *cycle* paſchal dans notre Table CHRONOLOGIQUE ; mais nous ne prétendons pas que cet ordre ait été unique, même depuis Denis-le-Petit, & qu'il ait été ſuivi par tous ceux qui ont fait uſage de ce cycle (1). Voici une date qui ne s'accorde point avec cet arrangement. Elle eſt tirée d'une charte imprimée parmi les preuves du nouveau *Gallia Chriſtiana* (t. 2. p. 385) : *Acta eſt hujuſmodi Eccleſiæ cartula.... anno Dominicæ Incarnationis* MLXXVI, *indictione* XIV, *cyclo paſchalis* X, *epacta* XII. *concurrentibus* V. Ce *cyclo paſchalis* X ne quadre point avec notre arrangement ; il faudroit *cyclo paſchali* XIII, comme on peut le voir dans notre Table CHRONOLOGIQUE.

Mais peut-être que *cyclus paſchalis* ne ſe prend point ici pour le cycle paſchal que nous expliquons, & qu'il ſe prend pour *cyclus lunaris*, que l'Auteur de la charte autoit appelé *paſchalis*, parce que ce *cycle* lunaire pouvoit auſſi ſervir à faire connoître la Pâque. Deux raiſons appuient cette conjecture : 1°. le *cycle* lunaire X répond à l'an 1076, & le *cycle* paſchal X, proprement dit, n'y répond point : 2°. juſqu'ici nous n'avons trouvé aucune charte qui ſoit datée par les années du *cycle* paſchal, & nous en trouvons pluſieurs qui le ſont par le *cycle* lunaire. Au reſte, que cette conjecture ſoit vraie ou fauſſe, il eſt conſtant d'ailleurs qu'il faut donner pluſieurs commencemens au *cycle* paſchal, comme il en faut donner pluſieurs à la plupart de ces ſortes d'époques (2).

Blondel, dans ſon Calendrier Romain, donneroit volontiers au *cycle* paſchal ou à la période Victorienne, un commencement bien différent de celui que nous lui donnons en ſuivant Denis-le-Petit. « Si l'on vouloit, dit cet Auteur, en

(1) En dreſſant ſur ce cycle, de la manière que nous l'expliquons ici, toutes les Pâques de l'ancien Calendrier dans notre Table CHRONOLOGIQUE, nous avons moins repréſenté ce qui s'eſt univerſellement pratiqué dans l'Egliſe juſques vers la fin du VIIIe ſiècle, que ce qui auroit dû s'y pratiquer, comme on le peut voir dans les notes qui ſont au bas des pages de cette Table.

(2) Dans un manuſcrit du Collége de Clermont, ſuivant le témoignage du P. Labbe (*Eloges hiſtor. t. II. p. 70.*), on marque ainſi la date de la mort du Roi Thierri IV, dit de *Chelles*, Roi de France : *A Nativitate Domini uſque in præſentem annum, in quo Theudericus, Rex Francorum, defunctus eſt,* DCC. XXXVII, *in quo indictione quintâ, Epacta* XV, *Concurr.* I, *Luna circuli* XIII. XIV. XII. *Kalend. Aprilis, Paſcha* IX. *Kal. Aprilis, Luna* XVII, XXIV *de annorum* DXXXII, *ſecundum Græcos, Cycle.* Ce *cycle* de 532 ans ſelon les Grecs, avoit commencé 151 ans avant J. C., puiſqu'en 532 il étoit à la vingt-quatrième année de ſa troiſième révolution. C'eſt un exemple, entre pluſieurs, des divers commencemens qu'on a donnés au *Cycle* Paſcal.

« rétrogradant,

» rétrogradant, chercher le commencement de » cette période, il faudroit prendre 456 années » avant la naiſſance de Notre-Seigneur, dans » laquelle on pourroit ſuppoſer que l'un & l'autre » des deux *cycles* a commencé, ſi nous voulons, » ſuivant notre uſage, que la première année » des Chrétiens ait *deux* pour *cycle* lunaire, & *dix* » pour ſolaire. Par ce moyen, nous trouverions » que la première période auta fini dans l'année » 75 depuis la Nativité, qui avoit *dix-neuf* pour » *cycle* lunaire, & *vingt-huit* pour ſolaire; & » partant, que l'année 76, ayant le nombre 1 » pour chacun de ces *cycles*, eſt le commencement » de la ſeconde période; l'année 608, celui de » la troiſième; l'année 1140, de la quatrième; » & l'année 1672 auroit été celui de la cin- » quième, s'il n'y avoit point eu d'altération » dans ces cycles, par la correction du Calen- » drier » Ainſi raiſonne Blondel, qui marque plutôt ce qui auroit pu ſe faire, que ce qui s'eſt fait. On peut remarquer, dans l'extrait que nous donnons de cet Auteur, qu'avec tous les modernes, il confond le *cycle* lunaire avec celui de 19 ans. Il faut néanmoins les diſtinguer, comme nous le faiſons voir au mot CYCLE *lunaire*. (*L'Art de vérifier les Dates.*)

CYCLE DE L'INDICTION. *Voyez* INDICTION.

CYCLE ÉPIQUE. *Voyez* CERCLE mythique.

CYCLÉE, habitant de Platée dans la Béotie, qui fut honoré dans ſa patrie comme un Dieu pendant la guerre contre les Mèdes, par l'ordre de la Pythie de Delphes (*Voſſ. de Idolat. l. 1. c. 13.*).

CYCLOPÉE, danſe pantomime des anciens, dont le ſujet étoit un Cyclope, ou plutôt un Polyphème aveugle & enivré. Il paroit que dans cette pantomime le *cyclope* étoit le jouet d'autres danſeurs; d'où l'on fit en grec le proverbe, *danſer la cyclopée*, c'eſt-à-dire, *être baloté*.

CYCLOPES, premiers habitans de la Sicile. Selon la fable, ils étoient enfans du Ciel & de la Terre, dit Héſiode; mais Homère les fait enfans de Neptune & d'Amphytrite. Ils travailloient ſous les ordres de Vulcain, dans les antres du Mont-Etna, à forger les foudres de Jupiter. Lorſque cette montagne jetoit des flammes, c'étoient celles qui ſortoient de la cheminée des forges des *Cyclopes*; & le bruit qu'occaſionnoient les éruptions de cette montagne, n'étoit autre choſe que les coups donnés par les *Cyclopes* ſur leurs enclumes. Ils avoient auſſi des ateliers à Lemnos. *Voyez* LEMNOS.

« Les *Cyclopes*, dit Homère, ſont des gens » ſuperbes, qui ne reconnoiſſent point de loix, » & qui, ſe confiant à la providence des Dieux, » ne plantent ni ne sèment, mais ſe nourriſſent » des fruits que la terre produit ſans être cul- » tivée. Le froment, l'orge & le vin croiſſent » chez eux en abondance; les pluies de Jupiter » groſſiſſent les fruits qui mûriſſent en leur ſai- » ſon. Ils ne tiennent point d'aſſemblée pour dé- » libérer ſur les affaires publiques, & ne ſe gou- » vernent point par des loix générales qui règlent » leurs mœurs & leur police; mais ils habitent » les ſommets des montagnes, & ſe tiennent dans » des antres. Chacun gouverne ſa famille & règne » ſur ſa femme & ſes enfans; mais ils n'ont point » de pouvoir les uns ſur les autres. » Ils ont été nommés *Cyclopes*, parce qu'ils n'avoient qu'un œil rond au milieu du front. Eſculape ayant été frappé de la foudre, ſon père Apollon n'oſant venger ſa mort ſur Jupiter, fit tomber ſa colère ſur les fabricateurs de la foudre, & les tua tous à coups de flèches. On les repréſente ordinairement comme des antropophages, dévorant tous les étrangers qui avoient le malheur de tomber entre leurs mains. Cependant, malgré leur méchanceté, ils furent mis au rang des Dieux; &, dans un temple de Corinthe, ils avoient un autel (*Pauſan. I.*) qui leur étoit dédié, & ſur lequel on leur offroit des ſacrifices. Les principaux d'entre les *Cyclopes* étoient *Polyphème*, *Brontès*, *Stéropes* & *Pyracmon*. Euripide a donné une eſpèce de farce en cinq actes, ſous le nom de *Cyclope*. C'eſt la fable de Polyphème, qui veut dévorer Ulyſſe & ſes compagnons.

« Les *Cyclopes* étoient des géans énormes: c'eſt une alluſion à la hauteur des montagnes volcaniques; ils n'avoient qu'un œil étincelant au milieu du front: c'eſt une allégorie de leur cratère, & une traduction de leur nom même, qui ſignifie exactement *œil rond* (κύκλος, *circulus*; ὤψ, *oculus*); ils habitoient les cavernes de la Sicile: ce ſont les cavités volcaniques; ils ont habité l'iſle de Lipari, qui eſt auſſi un volcan; ils fotgeoient les foudres de Jupiter, formées de trois rayons d'eau, trois de brouillard & trois de feu; alluſion aux phénomènes qui accompagnent les éruptions: ils s'appeloient (proprement) *tonnerre, foudre & éclair*, parce que les volcans produiſent ces phénomènes; dans les cavités de la Sicile, on entendoit retentir les bruits ſourds de leurs marteaux. Ils étoient fils du Ciel & de la Terre, à cauſe de leur hauteur & de leurs racines profondes; ou ils étoient fils de Neptune, parce que ces volcans étoient entourés de la mer »

« *Polyphème*, leur chef, n'eſt autre choſe que l'*Etna*; ſon nom ſignifie en grec *celui qui crie beaucoup*, ou le mugiſſant. Ainſi, le géant *Polybotès*, dans la mer Egée, fut également un volcan. Polyphème étoit fils de Neptune & d'Europe, à cauſe de ſa poſition phyſique; ou bien d'*elatas*, en grec celui qui ſecoue (*agito*, *vexator*, *agitator*), & de *ſtilbe*, en grec l'éclair; ou de Neptune & de la Nymphe *Thoosa*, en grec la rapide. Un autre des *Cyclopes* ſe nommoit *harpès*, en grec *celui qui reçoit*; un autre *Pyracmon*, en grec *enclume enflammée*. Enfin (car de trop longues explications

deviennent superflues) je vais citer un passage de Nonnus, qui décide évidemment la question. « Les phalanges des *Cyclopes* accoururent : leurs » mains désarmées lançoient des montagnes ; les » pierres & les rocs leur servoient d'armes & de » lances ; un roc étoit leur hache, & les flam- » mes de la Sicile étoient leurs flèches. Les sol- » dats portoient du feu dans leurs mains, Bronté, » Stérope, Euryale, Elatreus, Ægès, Trachius, » & le superbe Alymèdes. Mais Polyphême, fils » de Neptune, dont la tête s'élevoit jusqu'aux » nues, les surpassoit tous. » (*Nonni Dionys. l. XIII.*). Peut-on mieux désigner des volcans ? & ne voit-on pas ici le plus grand rapport entre les combats des Titans, d'Aloüs, Typhée & Mimas, & ceux des *Cyclopes* dont les armes sont des rochers ? Que sera donc l'aventure d'Ulysse avec Polyphême, qui, pour se venger, ameute les *Cyclopes*, & jette des pierres à Ulysse, afin de submerger son vaisseau ? J'observe en passant que ces preuves diverses vérifient ce qu'a découvert la physique moderne, que la Sicile eut autrefois un grand nombre de volcans, dont l'Etna seule seul. Les *Cyclopes* sont en effet en grand nombre, & l'on disoit qu'ils dévoroient les étrangers, dans ces temps reculés où la Sicile étoit inhabitable. La mémoire de cette époque avoit donc passé par tradition allégorique jusqu'à Homère, & par conséquent on avoit celle du temps où la Sicile fut habitée, & commença à devenir le grenier de l'Italie. Ce temps est évidemment désigné dans cette tradition par les victoires d'Ulysse sur Polyphême, par la punition qu'Apollon avoit infligée aux *Cyclopes*, pour avoir fourni les foudres dont fut tué son fils Esculape, & par les foudres dont Jupiter les écrâsa quand il les précipita dans le Tartare. »

« Le même sort avoit été réservé à ces géans audacieux, qui avoient formé l'insensé projet d'escalader le ciel, qui lançoient des rochers enflammés contre les Dieux, & qui portèrent jadis l'épouvante dans l'Olympe. Phaëton, le Serpentaire, l'intrépide Orion en furent épouvantés, & chassés de leurs places éternelles ; l'ourse elle-même frémit sous le pôle glacé. Le règne fut long de ces hommes féroces, & leurs attaques furent souvent renouvelées ; mais tous les Dieux réunirent leurs forces, & ils furent écrâsés sous les foudres de Jupiter ; les montagnes mêmes qu'ils avoient lancées leur servirent de tombeau ; quelquefois encore ils s'agitent sous ce lourd fardeau, & ils font trembler la Sicile ; mais Jupiter les tient en respect, & les campagnes qu'ils avoient dévastées sont couvertes de riches moissons. Voici donc encore cette grande époque historique visiblement désignée ; ce qui dans des recherches ultérieures pourra servir à trouver le temps où la Sicile fut réellement habitable. Qu'on lise dans cet esprit Homère, Nonnus, Virgile, Ovide, la Gigantomachie de Claudien ; & l'on se confirmera dans cette vérité, que ces géans, ces Tirans, ces fiers enfans de la Terre, ennemis des Dieux & des Agriculteurs, ne sont autre chose que des volcans. »

« Mais la Sicile n'avoit pas été le seul théâtre de leur fureur. Il paroît qu'à la même époque, tous les pays que baigne la Méditerranée, depuis la Sicile jusqu'au détroit de Marmora, avoient été ravagés par des volcans. A la vérité, tout cela est conté en langage allégorique ; mais nous le connoissons, & désormais il sera impossible de s'y méprendre. Seroit-ce, comme l'ont dit les anciens, que l'Océan, brisant les barrières du détroit de Gibraltar, eût inondé un pays habité, & formé un déluge partiel ? Toujours est-il évident que toutes les isles qui seroient les sommités échappées à cette inondation, ont été volcaniques ; Rhodes, Mycone, Délos, Anaphé, Ténédos, Calydna, Icaria, & une multitude d'autre. (*Voyez la belle Histoire des Voyages de M. le Comte de Choiseuil-Gouffier*, dont je ne puis citer tous les passages). Lemnos, l'isle de Vulcain, fut un des plus célèbres volcans de cette mer ; car par-tout où Vulcain étoit solemnellement adoré, on doit être assuré qu'il y avoit eu des volcans.

Lemnos cara Deo, nec fama notior Ætna,
Aut Lipares domus. . . . . .
(*Val. Fl. l. II. v. 95.*)

Ventum erat ad rupem, cujus pendentia nigris
Fumant saxa jugis, coquiturque vaporibus aër.
(*Id. v 331.*)

La Reine parlant aux Argaunautes, leur dit :

. . . . . Hæc antra videtis,
Vulcanique, ait, ecce domos ; date vina precesque :
Forsitan hoc factum taceat jam fulmen in antro,
Non dabis ipsa fidem, clausa cùm murmura flammas
Hospes, & incussa sonitum mirabere massa.
(*Id v. 335.*)

C'est à Jason qu'Hypsipyle faisoit ainsi voir les volcans de Lemnos, que le Poëte appelle le palais de Vulcain. »

« La Thrace éprouva les mêmes ravages ; il paroît que le golfe de Thessalonique, appelé autrefois le golfe de Thermes, ou des eaux chaudes, produisit cet effet en entrant dans les terres, & sépara l'isle d'Eubée du continent. Les champs voisins furent embrâsés précisément comme les campagnes d'Italie, & portèrent également le nom de champs Phlégréens. Cette terre fut appelée *Hysteïe*, ou la brûlée, & il y avoit en Eubée une ville de ce nom. Il y eut plusieurs villes d'*Hephestium* ou de Vulcain ; une à Lemnos, dont la colline voisine fournissoit la fameuse terre de Lemnos ;

Digitized by Google

une autre dans la tribu Acamantide en Attique, avec un temple dédié à Vulcain. Les monts volcaniques de Lycie s'appeloient les monts Héphestiens, & l'on y voyoit aussi une ville d'Héphestie : tout cela tient à des temps très-reculés, & semble appartenir à la même époque. »

« Cependant les côtes de l'Asie ont long-temps fumé de ce même incendie. La Troade fut submergée, & il resta plusieurs volcans sur ses bords, comme l'isle de Typhon & celle de Ténédos. La Mysie fut long-temps exposée à ces ravages ; & il faut les lire dans le langage figuré qui en a conservé la mémoire. Nonnus nous a transmis cette peinture allégorique sous le nom de *Typhée*, qui fut aussi un des noms de l'Etna ; tant il est vrai que ces personnages ont désigné des volcans :

Alta jacet vasti super ora Typhœos Ætna,
Cujus anhelatis ignibus ardet humus.
(*Ovid. Fast. l. IV.*)

Dans les Métamorphoses, c'est la Sicile entière qui couvre Typhée :

Vasta gigantæis injecta est insula membris
Trinacris, & magnis subjectum molibus urget
Æthereas ausum sperare Typhoëïda sedes.

Voici un passage de Pindare qui confond le *Typhée* ou les volcans d'Asie avec ceux d'Italie ; ce qui prouve que c'étoit un nom générique.

« L'ennemi des Dieux, Typhée aux cent têtes, » qui fut jadis élevé dans un antre fameux de Cilicie, Typhée est couché dans le fond du Tartare. Maintenant les rivages escarpés de Cumes » & ceux de la Sicile, pressent sa poitrine velue. » L'Etna, dont le front est couvert de neige durant toute l'année, cette colonne qui soutient » le ciel, l'accable de son poids. Du fond de cette » montagne sortent des sources d'un feu pur & » inabordable..... Ce reptile vomit des fleuves » de feu, &c. ». (*Pindar. Pyth. Od.* 1.).

» Maintenant je vais citer un passage qui prouve que ce nom de Typhée fut donné à un autre volcan, à celui d'*Ischia*, près de Naples, autrefois *Inarme*, *Ænaria*, *Arima* :

Tum sonitu Prochyta alta tremit, durumque cubile
Inarime, Jovis imperiis, imposta Typhœo.
(*Æneid. X.*)

Et Claudien (*de raptu Proserp. l. III.*) :

. . . . . *Rapitne Typhœïa cervix*
Inarime ?

Et Lucain (*Pharsale, l. V.*) :

. . . . *Ceu Siculus flammis urgentibus Ætnam*
Undat apex : campana fremens ceu saxa vaporat,
Conditus Inarimes æternâ mole Typhœus.

» La Cilicie fut appelée aussi *Inarime*, *Arime*, comme on le verra dans le récit de Nonnus. « Les » guerriers alloient & venoient dans le camp, avec » un bruit pareil à celui d'un grand incendie qui » embrâseroit le monde. La terre retentissoit, » comme lorsque Jupiter irrité la foudroie dans » les champs Ariméens, où l'on dit qu'est la vaste » couche de Typhée. » Homère, d'où ce passage est tiré (*Iliad. II*, 628.), fait allusion à la Cilicie. Les Arimes, dit Strabon, habitent la Syrie ; c'est le pays d'Aram. L'Oronte, fleuve de Syrie, s'appeloit autrefois Typhon. Eschyle & Pindare font Typhée natif de la Cilicie. Toutes ces différences viennent de ce que Typhée étoit un nom de volcan. »

« Cadmus allant chercher Europe, que le taureau avoit enlevée, parcourut la terre ; « il alla dans » la grotte meurtrière des Arimes, où les monstres insensés brisèrent jadis les portes de l'Olympe ». Jupiter, qui vouloit donner le jour à *Tantale*, (Tantale étoit un mont de Mysie, auprès duquel étoit la ville *Tantalis*, la fille de Tantale. Dans une éruption volcanique, il fut entouré d'eaux & de marais, en sorte que ce Roi ne pouvoit ni boire ni manger. *Voyez* NIOBÉ. *Plota* étoit une isle volcanique de ces parages, & fille d'Eole, comme les volcans ou les isles Eoliennes d'Italie), rechercha les faveurs de *Plota*, fille d'Eole. Le Dieu cacha ses foudres sous une roche. « La roche en fut noircie ; les » fontaines bouillonnoient par le feu caché, semblable à une flèche acérée. Le gouffre écumant » de Mygdonie retentissoit du bruit de la vapeur ; » & le Cilicien Typhée étendant ses mains, au » signal que lui en donna la Terre, déroba les armes couvertes de neige, mais brûlantes, de Jupiter. » La Mygdonie étoit une contrée de Mysie, qui devint très-fertile depuis, comme tous les pays volcaniques ; (*Aut pinguis Phrygia Mygdonias opes*. Horat.). Ce fut la patrie de Niobé, roche volcanique : là régna le Roi imaginaire *Mygdonus*, frère d'Hécube, & père de ce jeune Chorèbe, amoureux de Cassandre, dont Virgile a célébré la valeur & la fin déplorable. »

« Nonnus, qui fait quelques écarts poétiques, trace ensuite une peinture de Typhée, dont la voix horrible ressemble au rugissement des bêtes féroces, & qui réunit les fureurs des tigres, des lions & des taureaux. Il attaque les cieux, il épouvante les constellations, il ose combattre la lune elle-même. « Cependant les saisons intrépides ar- » ment les phalanges célestes ; les révolutions des » cieux font entendre leurs cris, la flamme brille, » l'air frémit du bruit de cette armée variée, » composée de ceux qui habitent le Nord, le » Sud, le Levant, le Couchant..... Orion dé- » gaine son glaive pour combattre le géant » ; le

chien le pourſuit, Ophiuchus s'arme, le dragon du pôle, le chartier, le bouvier, tous ſe réuniſſent contre l'ennemi commun. « Cependant Typhée ébranle les ſommets du Corycus, & paſſant ſur les flots du Cilix, il confond de ſa main Tarſe & Cydnus ». (Le Corycus eſt une montagne de Lycie, Tarſe en eſt une ville, & le Cydnus eſt le fleuve qui la baigne; ce qui déſigne une ſubmerſion de cette ville.) ».

« Le Poëte peint enſuite le combat allégorique du géant avec Neptune, & enfin avec Jupiter, qui le foudroie: le géant ne produit plus qu'un mugiſſement ſourd; l'air deſſéché permet à peine qu'il tombe une foible roſée; il ne lance plus que quelques étincelles; ſes foudres ceſſent à la préſence de Jupiter ». (*Cet article eſt de M. Rabaud de Saint-Eſtienne*).

Sur un bas-relief du Capitole on voit les *Cyclopes* qui forgent des armes. Ils ſont preſque nuds, & ont les deux yeux bien exprimés. Près d'eux ſont placés trois guerriers armés à l'héroïque, avec Pallas & deux autres femmes. Ces guerriers ſont peut-être ceux pour leſquels Vulcain avoit forgé des armes, Achille, Memnon & Enée.

Sur un bas-relief de la villa Albani (*Monum. inediti*, n°. 36.), on voit à Polyphême, outre les deux yeux ordinaires, ſon œil de *Cyclope*, très-bien exprimé au milieu du front.

CYCLOPES (on voit ſur les médailles de *Corinthe* des). Pauſanias (*lib. 2. p. 83.*) dit que les Corinthiens leur avoient élevé un autel.

CYCNUS. *Voyez* CYGNUS.

CYDATIANO (*deo*). Muratori (41. 1. *Theſ. inſcripti.*) rapporte une inſcription, dans laquelle on lit *Deo Cydatiano*. Ce ſavant dit que *Cydatianus* étoit probablement un ſurnom de Bacchus.

CYDIPPE, Nymphe de l'iſle de Délos. *Voyez* ACONCE.

CYDIPPE, Prêtreſſe de Junon, mère de Cléobis & de Biton. *Voyez* BITON.

CYDIPPE, une des Nymphes, compagne de Cyrène, mère d'Ariſtée.

CYDNA, en Lycie.

M. Combe ſeul attribue à cette ville une médaille autonome d'argent, avec les lettres K Y, & une lyre (*Num. Vet. Hunter.*).

CYDON. *Voyez* ACACALLIS.

CYDONIA, en Crète. ΚΥΔΩΝΙΑΤΑΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

R. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont une louve allaitant un enfant, un aigle volant, un croiſſant, un raiſin.

Cette ville a fait frapper des medailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Tibère, de Claude, de Néron, de Vitellius, de Veſpaſien, de Domitien, d'Hadrien, d'Antonin, de Julia Domna.

CYGNE. Le Mémoire que je lus à l'Académie des Sciences le 19 Juillet 1783, & le 29 du même mois à l'Académie des Inſcriptions ſur des *cygnes* qui chantent, n'étant pas imprimé à l'époque où parut l'article *cygne* du Dictionnaire des Oiſeaux, faiſant partie de l'Encyclopédie méthodique, M. Mauduit ſe vit forcé de renvoyer au Dictionnaire d'Antiquités l'article des *cygnes* ſauvages ou chantans; c'eſt pourquoi je l'insère ici preſqu'en entier.

Le chant mélodieux des cygnes, célébré par tant de Poëtes, d'Hiſtoriens, & même de Naturaliſtes, depuis Homère & Héſiode juſqu'à ce jour, n'eſt-il que le fruit de leur imagination? . . Si au contraire il exiſte, pourquoi ne l'entendons-nous plus? . . . . Ce ſont deux queſtions dont on s'eſt occupé ſouvent ſans fruit, & qu'un heureux haſard, ſecondé par des recherches, m'a donné lieu d'approfondir.

Elien, qui écrivoit ſur l'Hiſtoire des Animaux, ſous le règne d'Alexandre Sévère, vers le milieu du troiſième ſiècle, a refuſé le chant aux *cygnes* dans ſon premier livre (*cap. 30*): mais dans le vingtième, il aſſure, d'après le témoignage d'Ariſtote, qu'on en avoit ſouvent entendu chanter dans la mer d'Afrique, & il ajoute qu'il n'en faut parler que ſur le rapport d'obſervateurs étrangers, n'ayant jamais pu les entendre lui-même. Pline n'avoit pas été plus heureux, malgré les peines qu'il s'étoit données pour aſſiſter à leurs concerts (*lib. 10. cap. 23.*): auſſi en nie-t-il l'exiſtence, d'après ſes propres expériences (. . . *Falſò, ut arbitror aliquot experimentis.*). Hécatée de Milet, cité par Elien dans ſon onzième livre (*cap. 1.*), diſoit que les *cygnes* des régions hyperboréennes s'approchoient tous les ans des Prêtres & des Muſiciens, qui célébroient, par des chants & des concerts d'inſtrumens, la fête d'Apollon, & qu'ils joignoient leurs voix mélodieuſes aux Hymnes ſacrés. Lucien cependant, qui ſavoit diſtinguer les obſervations des Naturaliſtes des récits ſuperſtitieux, aſſure, dans ſon Voyage d'Italie, réel ou ſuppoſé (*Lucianus de electro ſeu cygnis.*), que les *cygnes* du Pô ne chantoient pas. Bien loin de célébrer, par de doux accords, la mémoire de Phaeton leur ancien ami, comme le croyoient les Grecs, ils ne pouſſoient que des cris déſagréables. Les Habitans des rives du Pô aſſurèrent aux Voyageurs que les corbeaux & les geais pouvoient paſſer pour des ſyrènes auprès d'eux; il ne leur étoit jamais arrivé de leur entendre chanter rien d'agréable, pas plus que de trouver ſur les peupliers de l'ambre formé par les larmes des ſœurs de Phaëton.

Tant de variations ſur un oiſeau ſi connu en apparence des Grecs & des Romains, ont jeté les Modernes dans une grande perplexité. Morin,

Digitized by Google

de l'Académie des Inſcriptions, a réſolu la queſtion, en diſant que les Anciens ont fait chanter les *cygnes*, comme ils ont fait parler les bêtes (*Mém., tom. V, pag.* 207.). Cette manière de raiſonner meſſiéroit très-fort à un Naturaliſte : auſſi Aldrovande a-t-il ſuivi une marche bien différente. J'en vais donner un apperçu, après avoir fait obſerver que je paſſe exprès ſous ſilence la circonſtance de leur mort, que l'on croyoit être annoncée par des accens mélodieux. On ſait que la plupart des animaux, ſentant leur fin approcher, ſe retirent dans des endroits écartés; & que la nature défaillante ne ſauroit produire des efforts, tels que le chant ſemble les exiger.

Aldrovande obſerva le premier, que la trachée-artère du *cygne* ſauvage ne s'inſéroit pas au ſortir du col immédiatement dans la cavité du thorax, mais ſeulement après avoir ſerpenté dans une cavité du ſternum, particulière à ſon eſpèce, à la grue & à quelques autres oiſeaux en petit nombre.

Il attribue à cette conformation de la trachée, qui en double preſque la longueur, deux uſages différens (*Ornitholog. lib*, 19, *cap.* 1.) : l'un de conſerver un plus grand volume d'air, pour fournir à la reſpiration du *cygne*, qui plonge & barbote ſouvent pendant un quart-d'heure entier; l'autre de donner une grande étendue & un grand volume à la voix. Nous ne dirons rien du premier uſage que le *cygne* domeſtique devroit partager avec le ſauvage, puiſque l'un & l'autre ſe comportent de même ſur l'eau. Quant au ſecond, il devroit être commun à la grue & à tous les oiſeaux qui ont la trachée ainſi conformée, ſans que leur cri en ſoit cependant moins déſagréable. Tel ſera toujours le ſort des Naturaliſtes qui voudront deviner les cauſes finales; l'erreur deviendra le plus ſouvent leur partage.

La ſtructure de la trachée du *cygne* a fait prendre à Aldrovande l'affirmative dans le partage des opinions ſur le chant de cet oiſeau; il a ſeulement reſtreint le chant au *cygne* ſauvage, d'après le témoignage de Frédéric Pendaſi & de Georges Braun.

Le premier lui avoit aſſuré qu'en ſe promenant dans une barque ſur le lac de Mantoue, il avoit ſouvent entendu le chant mélodieux de certains *cygnes*. Braun diſoit qu'on voyoit ſur la Manche, près de Londres, des troupes de *cygnes* qui voloient au-devant des vaiſſeaux, & ſembloient féliciter les Paſſagers de leur retour, par des chants doux & gracieux. On n'entend plus ce chant des *cygnes* dans l'Italie; ils ſont auſſi muets ſur le lac de Mantoue, que ſur les bords du Caiſtre & du Méandre. Des Voyageurs modernes les ont cherchés en vain ſur ces fleuves de l'Aſie, d'après les traditions Grecques.

Pour ce qui eſt des *cygnes* Anglois chantans de Braun, Willoughby & Ray ſon Commentateur, en ont nié l'exiſtence. Cependant, Ray ajoute ces paroles expreſſives : « Le nom Anglois *Hooper*, relatif au cri perçant que l'on » a donné au cygne ſauvage, annonce qu'il a une » voix forte, & qui peut être entendue de fort » loin (*Cygnum enim ferum vocem vehementem edere, & quæ à longinquo audiatur, vel ipſum nomen Anglicum à clamore & vociferatione inditum, arguit. Hooper Willughbii Ornithol., lib.* 3, *cap.* 2.) ». Tranſcrivons à leur ſuite un paſſage d'Olaüs Wormius ſur le chant du *cygne*; & nous aurons ſous les yeux tout ce que les Naturaliſtes des ſiècles précédens en ont écrit. Ceux de notre ſiècle n'ont, pour la plupart, rien laiſſé ſur ce chant, entr'autres M. Briſſon, la première Encyclopédie (*Tome VII.*) & Edwards lui-même, à qui nous devons d'ailleurs un très-bon deſſin du *cygne* ſauvage. « Il y avoit, dit Wormius, dans » ma maiſon, un jeune homme très-véridique, » appelé Jean Roſtorf. . . . né en Norwège : » il m'aſſura, ſous la foi du ſerment, qu'il avoit » entendu un jour dans le canton de Nidros, ſur » le rivage de la mer & de grand matin, un » bruit extraordinaire & très-agréable, mêlé de » ſifflemens & de ſons gracieux. Ignorant ce » qui pouvoit produire ces ſons, dont il ne » voyoit point la cauſe, il monta ſur un promontoire élevé, & aperçut dans un petit golfe » voiſin une multitude innombrable de *cygnes*, » qui rendoient ces ſons mélodieux & les plus » flatteurs qu'il ait jamais entendus. J'ai appris, » continue Wormius, de pluſieurs Irlandois mes » Diſciples, que l'on entendoit ſouvent cette » harmonie dans les endroits fréquentés par les » *cygnes*. J'ai rapporté, ajoute-t-il encore, ces » différens témoignages, afin de montrer, par » des expériences modernes, que tant d'Auteurs » illuſtres ne s'étoient pas trompés en parlant du » chant des *cygnes* » (*Muſeum Wormian. III. c.* 19)

Les Ornithologiſtes en ont diſtingué deux eſpèces; *cygnus manſuetus*, le *cygne* domeſtique, *ſwan* des Anglois; & le *cygne* ſauvage, *cygnus ferus*, en Angleterre, widd ſwan ou hooper. Le principal caractère qui les diſtingue l'un de l'autre eſt l'inſertion, & la plicature de la trachée-artère dans une cavité particulière du ſternum, avant ſon introduction dans celle du thorax. Aldrovande qui les avoit découvertes, les crut communes aux deux eſpèces. Ray ayant diſſéqué des individus de l'une & de l'autre, n'a trouvé la trachée ainſi repliée que dans le *cygne* ſauvage. M. Daubenton a confirmé cette obſervation ſur le *cygne* ſauvage; mais n'ayant jamais diſſéqué de *cygne* domeſtique, ce ſavant Naturaliſte n'aſſure pas que ce caractère lui appartienne ainſi qu'au *cygne* ſauvage. Ray, comme nous l'avons vu, le lui refuſe conſtamment, d'après des diſſections multipliées des uns & des autres. On peut l'en croire, & établir pour caractère diſtinctif intérieur du *cygne* ſauvage, l'inſertion & la plicature de la trachée-artère dans le ſternum.

Le bec offre un caractère extérieur qui a été

parfaitement ſaiſi, quoiqu'il ſe détruiſe après la mort par le deſſèchement, comme on s'en apperçoit ſur le *cygne* ſauvage du cabinet du Roi. Dans le *cygne* domeſtique, la baſe du bec eſt recouverte juſqu'à l'œil d'une peau noire, tandis que le reſte du bec eſt rougeâtre. Dans le *cygne* ſauvage au contraire, la pointe du bec eſt noire, & la baſe juſqu'à l'œil eſt très-jaune. Willoughby, Ray & pluſieurs autres diſent que le plumage du *cygne* ſauvage eſt mêlé de gris, ſur-tout vers les aîles & le manteau. M. Briſſon, dans ſa deſcription du *cygne* ſauvage, faite ſur un individu du Cabinet de Madame de Bandeville, dit que ce *cygne* eſt entièrement blanc, comme le *cygne* domeſtique. Edwards eſt du même avis, ſeul conforme à la vérité; mais tous s'accordent à repréſenter le *cygne* ſauvage comme plus petit & plus léger que les *cygnes* de nos canaux; ce qui n'eſt pas vrai. . . . . Voilà dans la plus grande exactitude tout ce qu'on a écrit ſur les *cygnes* juſqu'à ce jour. Je vais à préſent rapporter mes obſervations particulières.

Ayant appris que l'on conſervoit à la Ménagerie de Chantilly une eſpèce de *cygne* chantant, je m'y rendis le 13 Juillet 1783; & les ayant long-temps examinés avec un des Inſpecteurs (M. l'Ecailler), je recueillis les remarques & les obſervations qu'il me communiqua avec la plus grande complaiſance.

En 1740, un *cygne*, de l'eſpèce du *cygne* ſauvage, s'abattit ſur le grand canal de Chantilly, y fut pris & conſervé pendant trois ans, après leſquels il mourut. La grande jeuneſſe de l'Inſpecteur à l'inſtant de cette mort, l'a empêché d'en conſerver un ſouvenir diſtinct. En 1757, un pareil, âgé de trois ans, ſe fixa ſur le canal avec les *cygnes* domeſtiques, y vécut pendant ſix ans. Après ce temps, il les abandonna de lui-même, & ſe tranſporta dans un baſſin qui eſt placé au milieu de la Ménagerie, & qui eſt appelé le baſſin de la colonne, à cauſe d'une colonne de porphyre, élevée jadis dans le milieu de cette pièce d'eau. Un coup de tonnerre le tua en 1774; de ſorte que ces deux premiers n'ont point été obſervés, ou l'ont été ſi mal, que nous ne les rappellerons plus dans ce Mémoire. Le chant de celui que la foudre écraſa, attira, pendant le rigoureux hiver de 1769, les deux *cygnes* chantans actuellement vivans, mâle & femelle. Ils ſe poſèrent ſur le canal, où on les reconnut auſſitôt pour des *cygnes* étrangers, à la couleur jaune de la baſe de leurs becs. On chercha à les prendre, en leur jetant du grain, comme aux autres *cygnes*: ils s'accoutumèrent à le manger; & après quelques jours, ils s'approchèrent des perſonnes qui nourriſſent ces oiſeaux. Alors on jeta du grain ſur l'eau du canal; ſa peſanteur le précipita au fond, & les deux *cygnes* étrangers plongèrent la tête & le corps pour le ramaſſer. Cet inſtant fut ſaiſi avec diligence, & on prit leurs pieds dans des nœuds coulans. Ils étoient âgés de trois ans à-peu près; c'eſt-à-dire, qu'ils n'avoient plus de duvet gris, & n'offroient qu'un plumage entièrement blanc.

Les ayant mis ſeuls dans le baſſin de la colonne, on leur coupa, juſqu'à la peau, neuf plumes des aîles. Malgré cette opération, ils profitèrent d'un coup de vent pour s'élever au-deſſus de la haie qui ſéparoit leur baſſin du grand canal, où ils ſe mêlèrent avec les autres. Il fallut recourir aux amorces & aux nœuds coulans pour les reprendre. Voulant les fixer ſeuls dans le baſſin de la colonne, l'Inſpecteur de la Ménagerie les fit *éjointer*, c'eſt-à-dire qu'avec des tenailles rougies au feu, on leur abattit le touet des aîles. Depuis ce moment, ils n'ont plus quitté la colonne: ſans être familiers, ils ſe laiſſent approcher par l'Inſpecteur, & prennent de ſa main des laitues & d'autres herbages. On leur a donné à Chantilly le nom de *cygnes pâles*, à cauſe de la peau jaune qui recouvre la baſe de leur bec, & on les y appelle ſimplement *les pâles*.

Ces deux *cygnes* firent, en 1779, une première couvée de ſix œufs, dont il naquit un ſeul petit, mâle, actuellement vivant. Ce jeune individu, parvenu à l'adoleſcence, rechercha la compagnie des oies & des canards femelles; mais il en fut rebuté. Il a conſervé depuis cette époque une ſi forte antipathie pour les canards, qu'il court ſur eux, & veut les tuer. Il a l'air fort triſte: cette mélancolie étoit peut-être produite par un accident qui le faiſoit boiter depuis quelques jours. En 1780, ſes père & mère firent leur ſeconde couvée de ſept œufs. Quatre petits vinrent à terme, mais ils vécurent peu de jours. La troiſième ponte de 1781 fut auſſi nombreuſe & auſſi malheureuſe; les cinq petits qui vinrent ſeuls à éclore, moururent bientôt. Celle de 1782 a bien réuſſi; il en eſt ſorti quatre jeunes *cygnes*, qui ſont bien pottans, & couverts d'un duvet gris cendré, plus clair que le gris des jeunes *cygnes* domeſtiques; ils ſont auſſi plus forts & plus gros que les jeunes du canal, leurs contemporains. L'Inſpecteur croit les reconnoître pour deux mâles & deux femelles, & il penſe qu'ils ſeront plus gros & plus forts que leur père & mère.

Ceux-ci ont, comme le *cygne* ſauvage, la baſe du bec jaune & la partie cornée noire. La pointe du bec eſt beaucoup plus effilée que dans le *cygne* domeſtique. Le tubercule qui eſt placé à la baſe du bec de ce dernier, eſt entièrement oblitéré dans les *cygnes* qui chantent, comme le repréſentent auſſi les deſſins de Willoughby & d'Edwards; leur col eſt plus délié, & paroît n'avoir que la moitié de la groſſeur du col des *cygnes* domeſtiques; ce qui leur donne une grace ſingulière. L'envergure des *cygnes* chantans eſt plus grande, les plumes plus groſſes, la taille plus haute, le col plus long de quarre doigts, & les genoux plus élevés de ſix lignes au moins que

Digitized by Google

dans le *cygne* domeſtique. Quand ils nagent, ils ne balancent point leur tête & leur col comme les autres, dont le mouvement reſſemble à celui des barques; mais ils paroiſſent immobiles, & fendent l'eau comme un vaiſſeau. L'Inſpecteur qui avoit examiné, ſans diſſection anatomique, les ſquelettes des deux premiers morts, leur a conſtamment trouvé les os plus gros; il en conclut que les *cygnes* chantans doivent voler beaucoup mieux & plus long-temps que les autres.

L'expérience a confirmé ce ſoupçon; car nous les avons déjà vu s'élever par-deſſus des haies, pour rejoindre les *cygnes* du canal, quoiqu'on leur eût coupé neuf plumes des ailes: d'ailleurs ils volent bien au-delà de la portée du fuſil, & s'élèvent à la plus grande hauteur. Leur chant, dont je parlerai tout-à-l'heure, les fait diſtinguer dans les airs à cette élévation. Tout le monde ſait en effet que le *cygne* domeſtique, poſé ou volant, ne fait entendre aucun cri; il rend ſeulement un ſon étouffé & auſſi foible que le roucoulement des pigeons, lorſqu'il eſt moleſté, ou qu'il appelle ſa femelle. Le chant en fit reconnoître cinq qui paſſèrent au deſſus de Chantilly, & s'y arrêtèrent quelques heures pendant l'hiver de 1768. Cette famille étoit compoſée du mâle, de trois petits & de la femelle; ils voloient dans l'ordre où je viens de les énoncer. Le mâle alloit le premier, à la diſtance de 80 à 100 toiſes; il ſembloit indiquer la route aux autres; il étoit ſuivi par les petits, qui paroiſſoient n'avoir que deux ans; n'étant pas encore tout blancs; la femelle fermoit la marche. Toutes les eaux de Chantilly étoient gelées, à l'exception d'une petite portion du canal, où elles ſont vives & très-coulantes; ce fut-là que s'abattit la caravane, preſſée par la ſoif. Le mâle s'approcha de l'eau coutante avec précaution, en but, & par un petit cri étouffé, répété pluſieurs fois, *couq*, *couq*, *couq*, il invita ſa famille à ſe déſaltérer ſans crainte: elle lui obéit, & le mâle fit le guet pendant ce temps-là. Dès qu'un objet nouveau ou effrayant frappoit ſa vue ou ſon ouie, il avertiſſoit la troupe par ſon chant ordinaire & perçant, & ils s'enfuyoient de concert; de ſorte qu'on ne put jamais les joindre, & qu'ils diſparurent après quelques courtes ſtations

Cette vigilance & cette tendreſſe pour leurs petits, les rendent d'un accès difficile. Dans les premiers jours où les petits actuellement vivans furent éclos, les père & mère chaſſoient loin d'eux & battoient même leur premier enfant, âgé de trois ans, qui vit ſeul & triſte. Ils ont cependant ſouffert depuis quelques canards dans leur baſſin. Le jeune *cygne* n'a pas la même complaiſance pour ces oiſeaux, & il les pourſuit ſouvent avec colère. On plaça, il y a quelques années, une oie du Canada dans le baſſin de la colonne avec les *cygnes* chantans; ce fut une ſource perpétuelle de diſputes & de combats. L'oie du Canada, dont les ailes n'avoient point été rognées, attaquoit le *cygne* mâle avec avantage; il voloit & fondoit ſur lui: celui-ci ſe défendoit vigoureuſement; mais ne pouvant s'élancer hors de l'eau, il combattoit toujours avec un déſavantage marqué. Il eut enfin l'adreſſe de ſaiſir, avec le bec, le col de ſon ennemi: il l'attira vigoureuſement à lui; & le plongeant dans l'eau à pluſieurs reprifes, il cherchoit à l'étouffer. On s'aperçut de cette manœuvre meurtrière, & on dégagea l'oie de Canada. Celui-ci fut ſi honteux de ſa défaite, qu'il s'enfonça ſous des pierres qui ſont placées en ſaillie autour de la colonne. Il fallut l'en arracher de force, pour le tranſporter ailleurs. Ce combat fait connoître la force extraordinaire du *cygne* chantant, qui contenoit l'oie malgré ſa défenſe, quoiqu'un homme ait de la peine à tenir ce palmipède. Un *cygne* domeſtique n'en ſeroit jamais venu à bout; j'ai même vu celui-ci battu & bleſſé par le *cygne* chantant, dans les expériences faites par les ordres & ſous les yeux de S. A. S. Monſeigneur le Prince de Condé & de MM. les Députés de l'Académie des Inſcriptions.

Voilà aſſez de caractères particuliers pour faire diſtinguer le *cygne* chantant du *cygne* domeſtique. Il en eſt cependant encore un mieux prononcé: c'eſt le chant. On employa, pour me le faire entendre, un ſtratagême bien imaginé. On apporta une oie domeſtique, & on la poſa ſur le gazon qui entoure le baſſin de la colonne. A peine cet oiſeau eut-il touché la terre, que les *cygnes* s'avancèrent fièrement à la file l'un de l'autre, le mâle le premier, pour combattre ce nouvel hôte. Ils approchèrent de lui lentement, en enflant leur col, lui donnant un mouvement d'ondulation ſemblable à celui des reptiles, & tendant des ſons étouffés. La ſcène alloit être enſanglantée, lorſqu'on reprit l'oie par les ailes, & on l'emporta hors de l'enceinte: alors les deux *cygnes* ſe placèrent vis-à-vis l'un de l'autre, & ſe dreſſèrent ſur leurs jambes, étendirent leurs ailes, élevèrent la tête, & ſe mirent à chanter leur prétendue victoire à pluſieurs reprifes. Pendant ce temps, ils avoient l'air de ſe pavaner, de ſe donner des graces, à-peu-près comme le pigeon mâle fait auprès de ſa femelle. Ils marquent chaque ton par une inflexion de tête. Leur chant eſt compoſé de deux parties alternatives très-diſtinctes. Ils commencent par répéter à mi-voix un ſon pareil à celui qui eſt exprimé par ce monoſyllabe, *couq*, *couq*, *couq*, toujours ſur le même ton: on l'entendoit à peine à cinquante toiſes. Ils élèvent enſuite la voix, en ſuivant, ſelon l'obſervation de l'Abbé Arnaud, les quatre notes MI, FA; RE, MI, dont les deux

le mâle; la fem.

premières ſont du mâle, & les deux autres de la femelle.

Quoique leur chant ait quelque analogie, pour

la qualité du ſon, avec le cri déchirant du paon, il ne laiſſe pas de plaire à l'oreille. Je ne me laſſois point de l'entendre, & je le leur ai fait recommencer trois ou quatre fois par le même ſtratagême. Il eſt étonnant que ce chant ſoit agréable; car il eſt ſi perçant, qu'on l'entend le ſoir de la butte d'Apremont, monticule éloignée d'une lieue de la Ménagerie. Le fait m'a été atteſté non-ſeulement par l'Inſpecteur & autres prépoſés à la ménagerie, mais encore par des habitans de Chantilly. Les *cygnes* font entendre leur voix le matin, le ſoir, & lorſqu'ils ſont affectés de quelques ſenſations fortes ou extraordinaires: auſſi eſt-elle plus mélodieuſe dans le printemps, ſaiſon de leurs amours. Je ne les ai entendus que dans le mois de Juillet au commencement de la mue, criſe qui rend les oiſeaux plus ou moins malades; & j'ai trouvé encore agréable ce chant, que je leur ai fait ſouvent répéter.

Pluſieurs Curieux & Etrangers, à qui les Inſpecteurs de la Ménagerie les ont fait entendre depuis que je leur ai appris l'intérêt que l'on pouvoit y prendre, ont été ſurpris de la force & de la douceur de ce chant. Il eſt moelleux, & remplit flatteuſement l'oreille. Obſervons encore que la femelle ne commence à chanter que quelques ſecondes après le male: tel eſt un muſicien, qui, voulant accompagner une première voix, obſerve des ſilences; celle-ci d'ailleurs n'a pas la voix auſſi forte que le mâle; elle ne m'a pas paru chanter à l'uniſſon, mais un ou pluſieurs tons plus bas. Le mâle chante d'abord *mi*, *fa*; & pendant qu'il pourſuit *re*, *mi*, elle commence *mi*, *fa*, & toujours de même; ce qui produit un accord qui doit être agréable, quand une troupe nombreuſe de *cygnes* eſt réunie & chante en même-temps. Au reſte, ce chant n'eſt pas auſſi varié que celui des oiſeaux chantans; mais il l'eſt un peu, principalement dans la dernière note, ſur laquelle ils font une longue tenue. La nuit pendant laquelle les petits, actuellement vivans, ſortirent des œufs, fut célébrée par des chants très-variés & très-fréquens; de ſorte que l'Inſpecteur les entendant, dit à ſa femme qu'il étoit ſûrement arrivé aux *cygnes* quelque événement extraordinaire. Il les trouva effectivement à la pointe du jour, accompagnés de pluſieurs petits.

Après ce récit fidèle de mes obſervations, j'examinerai à quelle eſpèce de *cygne* on doit rapporter le *cygne* chantant, & quelle eſt ſa patrie. Quant à la nomenclature, je crois, après un mûr examen, qu'on peut l'aſſocier au *cygne* ſauvage, & n'en faire qu'une ſeule & même eſpèce. J'avoue que ma première idée étoit de le placer ſeul en troiſième ligne, parce qu'ayant la baſe du bec jaune comme le *cygne* ſauvage, il n'eſt cependant pas gris comme lui, mais tout blanc comme le *cygne* domeſtique. Le *cygne* chantant eſt d'ailleurs plus haut & plus gros que ce dernier, & tous les Ornithologiſtes s'accordent à repréſenter le *cygne* ſauvage comme plus mince & plus petit que le *cygne* domeſtique. Mais on explique facilement ces apparentes variétés, en obſervant que les *cygnes* ſauvages décrits par ces auteurs, & qui étoient des individus iſolés ou égarés par des coups de vent, marquoient encore; c'eſt-à-dire, qu'ils étoient jeunes, & avoient encore des plumes griſes. Tel eſt celui du cabinet du Roi. L'individu du cabinet de Mme de Bandeville, décrit par M. Briſſon, & celui d'Edwards, ſont tout blancs, ainſi que les *cygnes* chantans de la ménagerie de Chantilly.

Nous avons vu que Ray accordoit au *cygne* ſauvage une voix forte & un cri perçant; ce qui prouve qu'il en avoit entendu parler vaguement: du moins ce paſſage nous autoriſe-t'il à ne faire qu'une ſeule eſpèce du *cygne* ſauvage & du *cygne* chantant. Lorſqu'on pourra diſſéquer quelqu'un de ces derniers, on verra ſi ſa trachée artère eſt conformée comme celle du *cygne* ſauvage; ce ſera la vraie caractériſtique, & le temps la fera connoître. En attendant, ſi l'analogie peut être de quelque utilité dans l'Hiſtoire Naturelle, elle nous porte à croire que le *cygne* chantant doit avoir la trachée-artère replice dans une cavité particulière du ſternum; car on a obſervé qu'il porte, en nageant, la tête beaucoup plus en arrière que les *cygnes* domeſtiques. D'après toutes ces conſidérations, on ne peut encore établir que deux eſpèces de *cygnes*, le *cygne* domeſtique & le *cygne* ſauvage, auquel ſe joint & avec lequel ſe confond le *cygne* chantant. (La diſſection qu'a faite M. Vic d'Azir d'un de ces *cygnes* morts depuis peu a confirmé ma conjecture).

On eſt plus embarraſſé ſur la patrie qu'on doit aſſigner à ce dernier. Les anciens Naturaliſtes n'ayant jamais diſtingué deux eſpèces de *cygnes*, ne peuvent nous donner aucune lumière ſur cet objet, à moins qu'on ne les entende par-tout du *cygne* ſauvage, parce qu'ils parlent toujours du chant des *cygnes*. Nous trouverions alors que cet oiſeau auroit autrefois habité les pays chauds; car le Caïſtre & le Méandre ſont des fleuves d'Aſie, & le Pô eſt en Italie. L'Inſpecteur de la ménagerie, qui m'a donné tant de renſeignemens ſur les *cygnes* chantans, pencheroit pour cette opinion; il croit en effet que la Corſe, ou d'autres contrées méridionales ſont leur patrie. Pour moi, je ne ſaurois être de cet avis, parce que le *cygne* ſauvage eſt sûrement un oiſeau de paſſage, & qu'il eſt inouï de voir des oiſeaux quitter les pays chauds pour aller dans les climats froids pendant l'hiver. Habite-t'il les régions ſeptentrionales?..... Le paſſage d'Olaüs Wormius le feroit croire; cependant Pontoppidan, dans ſon Hiſtoire de la Norwège, dit que les *cygnes* qu'on y aperçoit ſont étrangers à cette contrée.

M. de Troil, dans ſes Lettres ſur l'Iſlande, (*pag.* 130. *trad. Franç.*), aſſure poſitivement que les *cygnes* habitent cette iſle; qu'ils y pondent, & qu'ils

qu'ils l'abandonnent pendant l'hiver, à l'exception de quelques paresseux ou traîneurs, & des petits, qui ne quittent point dans l'année le lieu de leur naissance. « Le chant des *cygnes*, ajoute-t-il, est, » à ce que l'on prétend, des plus agréables dans » les nuits froides & noires de l'hiver; mais il ne nous a point paru tel au mois de Septembre ». Cette observation est conforme à ce que j'ai dit plus haut du temps de la mue, où la voix de la plupart des oiseaux s'affoiblit & se perd même dans certaines espèces.

Le résultat de ce Mémoire est donc que le *cygne* sauvage habite les pays septentrionaux; que ceux de cette espèce, conservés à la ménagerie de Chantilly, ont un chant; & que les anciens ne se sont pas trompés en parlant du chant du *cygne*. Ils ont erré seulement, en attribuant à tous les *cygnes* indistinctement la faculté de chanter, qui est particulière aux *cygnes* sauvages. Enfin, on appréciera aisément, d'après nos observations, les hyperboles des Poëtes, qui ont eu dans la Nature une base réelle.

M. Thorkelin, Professeur de Copenhague, natif d'Islande, a assuré depuis peu à M. Byres de Tonlay à Londres, qu'il avoit entendu des *cygnes* sauvages en Islande, où ils sont en grand nombre, chanter *avec une certaine Cadence* en volant.

Ayant retrouvé le *cygne* chantant, & ayant étudié ses mœurs, je dois, pour rendre aux anciens la justice qui leur est due, appliquer ces notions à leurs écrits, & en rétablir le véritable sens.

Cherchons d'abord pourquoi le plus grand nombre des Auteurs qui ont fait chanter les *cygnes*, entre lesquels on compte Hésiode, Homère, Eschyle, Euripide, Théocrite, Platon, Callimaque, Aristote, Antipater, Cicéron, Virgile, Lucrèce, Ovide, &c. &c., ont fixé au moment du trépas cette faculté des *cygnes*. Nous avons déjà observé en général que les anciens n'en distinguoient pas de deux espèces. Aristote (*De Animal. lib.* 1, *cap.* 4, *& lib.* 8, *cap.* 12.) seul parle, en deux endroits de son Histoire des Animaux, de *cygnes* qui vivoient en société, à l'exclusion sans doute d'une espèce solitaire. On ne connoît point encore cette farouche espèce, qui a été appelée par quelques Grecs ἀκοινώνητοι, ἀλληλόσιτοι, ἀλληλοφάγοι, sans tendresse pour leurs petits, s'entre-tuant & se mangeant les uns les autres; car on ne sauroit donner ces qualités odieuses au *cygne* sauvage. Bien-loin de tuer ses petits, il les défend vigoureusement, comme je l'ai dit plus haut. Ce même *cygne* d'ailleurs a vécu long-temps avec les *cygnes* domestiques. On ne peut donc pas entendre le passage d'Aristote du *cygne* sauvage, mais d'une autre espèce qui nous reste encore à découvrir. Pindare l'avoit appelée, avant Aristote, oiseau féroce; mais Ovide l'a vengée par l'épithète *innocuus*. Euripide avoit plus fait encore pour ce volatile, calomnié si injustement; il a comparé, dans son Électre, les cris de cette infortunée fille d'Agamemnon, au chant plaintif du jeune *cygne*, qui pleure son père arrêté dans des piéges meurtriers.

Il paroît, par la variété des opinions que les Anciens ont eues sur les mœurs du *cygne*, qu'ils l'avoient mal observé, ou plutôt que le *cygne* sauvage ou chantant étoit très-rare dans leurs contrées. Ils ne l'avoient pas apperçu souvent. Voulant donc concilier l'ancienne tradition du chant des *cygnes* avec le silence des *cygnes* qui vivoient dans leurs canaux, & des individus sauvages reconnus par hasard & très-mal étudiés; ils assurèrent qu'ils ne chantoient qu'à l'heure de leur mort, & dans des endroits retirés où ils n'avoient pas même d'autres oiseaux pour témoins de leur trépas. Ce sont les propres termes d'Oppien (*De venatione*). Il étoit difficile de combattre cette manière d'expliquer l'ancienne tradition: on se seroit efforcé en vain de suivre le *cygne* mourant dans le creux des rochers, ou au travers de déserts impraticables; quoique dans Athenée (*Lib.* 9.), Alexandre Myndien assure le contraire, d'après sa prétendue expérience. Le *cygne* d'ailleurs vit si long-temps, qu'on lui attribue jusqu'à trois siècles de vie, & qu'il est très-rare d'en voir mourir.

Le phénomène qui l'excitoit à chanter dans ce moment fatal, étoit encore plus surprenant. On disoit que les plumes de sa tête prenoient un accroissement subit en dedans du crâne, & qu'en déchirant son cerveau, elles lui arrachoient par la force de la douleur ces sons mélodieux. Ovide a chanté cette merveille:

. . . . . *Veluti canentia dura*
Trajectus penna tempora, cantat olor.

Au reste,

. . . . *Nec soli celebrant sua funera cygni.*
(Stace, lib. 2, Sylv.)

Le perroquet, selon lui, & l'éléphant selon Oppien, pleuroient leur mort prochaine. Les Anciens attribuèrent aussi cette propriété à l'oiseau de Vénus, & cherchèrent à justifier, par cet innocent subterfuge, la tradition constante du chant des *cygnes*. Les Auteurs modernes ont été moins reservés; ils en ont nié formellement l'existence. Nous voyons aujourd'hui combien a été nuisible cette facilité à nier tout ce que nous n'avons pas encore retrouvé; l'indulgence & la réserve dont les Anciens ont usé envers leurs prédécesseurs, devroient nous servir de modèle: mais que nous sommes éloignés de les imiter! *Heroum filii, noxa.*

Les Anciens avoient mieux connu la nature de ce chant célèbre, que les époques auxquelles on pouvoit l'entendre. Le *cygne* sauvage seul entre

les oiſeaux aquatiques, a un chant remarquable par ſa force. Héſiode avoit connu cette force, qui le faiſoit reſſembler au ſon des inſtrumens à vent. Il dit, dans le bouclier d'Hercule, que les *cygnes* s'élevant très-haut dans les airs, faiſoient entendre une forte voix : Κύκνοι ἀιειτρεφέες μεγὰ ἄκουον ; *Cygni altivolantes magnum clangebant.*

Lucrèce & pluſieurs autres Poëtes l'ont comparée expreſſément au ſon des clairons & de la trompette ; & c'eſt ainſi que je l'ai entendue moi-même. Ariſtophane, en qualité de Poëte comique, s'eſt cru permis de parodier ridiculement la Nature, comme il avoit fait de la vertu. Il exprime le chant de tous les *cygnes* indiſtinctement par les monoſyllabes ſifflans, *tio, tio, tio, tio, tiax.* Virgile a auſſi appelé les cygnes *rauci :*

Dant ſonitum rauci per ſtagna loquacia cygni.

Mais ce ſage Poëte a voulu parler du *cygne* domeſtique ; car il fait en cent endroits divers l'éloge du chant des *cygnes* en général. Il n'y a donc rien à réformer dans les Ecrits des Anciens ſur ſa nature ; ils en avoient des notions ſûres & préciſes.

Les Grecs, qui avoient tant puiſé chez les Egyptiens, les avoient peut-être reçues d'eux. Orus-Apollo nous apprend que le *cygne* étoit ſur les bords du Nil l'emblême de la muſique & des Muſiciens. D'après cette allégorie hiéroglyphique, Pauſanias a pu dire que la muſique faiſoit la gloire du *cygne :* Κύκνῳ τῷ ὄρνιθι μουσικὴν εἶναι δόξαν ; & Callimaque a pu l'appeler l'oiſeau des Muſes, Μουσάων ὄρνιθες.

C'eſt à ce titre ſans doute qu'il fut conſacré à Apollon, le Dieu de la Muſique, & qu'il eſt placé aux pieds d'une de ſes ſtatues conſervées au capitole. Selon Homère, dans ſon Hymne à l'honneur de ce Dieu, le *cygne* qui joue ſur les ondes du Pénée, chante Phébus, & fait retentir les échos des louanges du fils de Latone. Quelques Poëtes ont même attaché les *cygnes* au char de ce Dieu, comme à celui de Vénus. Les Artiſtes devroient employer cette ingénieuſe allégorie, lorſqu'ils veulent repréſenter le conducteur des Muſes, ou le génie qui inſpire les Pythies, les Devins, les Hyérophantes & les Muſiciens ; car on a dit auſſi que le *cygne* ne chantant qu'au moment de ſon trépas, avoit la faculté de prévoir l'avenir, & qu'en cette qualité il étoit conſacré à Apollon. Que les Sculpteurs & les Peintres réſervent donc au ſoleil le char brillant de rubis & de topazes, les nuages dorés, les rayons de lumière, & les courſiers aux naſeaux embraſés ; mais que le paiſible Apollon Muſagète, que la douce & bienfaiſante Divinité de Délos, ſoient portés ſur un char ſimple & modeſte, & traînés par les chantres mélodieux du Caïſtre & du Méandre.

Leur conſécration à Vénus, & l'agréable fonction de conduire en tout lieu la mère des Amours, ont été célébrées par les Poëtes anciens & modernes. Bocace (*Geneal. Deor.*) en a cherché la cauſe dans les jouiſſances phyſiques. Sans revenir ſur des tableaux que la décence éloigne, ne trouveroit-on pas plus naturellement cette cauſe dans les graces que les *cygnes* deploient en chantant ? Celle qui poſſède la ceinture des Graces, la Déeſſe qui a confié le ſoin de ſes atours à ces trois Divinités, doit attacher à ſon char des oiſeaux qui joignent la beauté des attitudes à la douceur du chant. Veſpaſien Strozza, Poëte Italien, les a peints avec autant de fidélité que d'élégance dans les vers ſuivans :

« *Cantantes pariter, pariter plaudentibus alis,*
» *Aërias cygni corripuêre vias* ».

Vénus d'ailleurs eſt née du ſein de l'onde, & les *cygnes* habitent cet élément de préférence aux autres ; c'eſt pourquoi on les lui a conſacrés. De-là ces volatiles ſont devenus d'un bon augure. La Déeſſe de Chypre les montre à Enée, après la tempête qui avoit diſperſé ſes vaiſſeaux, pour le raſſurer ſur leur ſort :

« *Aſpice bis ſenos lætantes agmine cycnos ;*
» *Ut reduces illi ludunt ſtridentibus alis,*
» *Et cœtu cinxêre polum, tantuſque dedêre :*
» *Haud aliter puppeſque tuæ, pubeſque tuorum,*
» *Aut portum tenet, aut pleno ſubit oſtia velo* ».

(Lib. 1, ÆNEID.)

Virgile eſt, dans ce bel endroit, conforme à la tradition, ainſi que nous l'apprennent deux vers cités par Servius :

« *Cygnus in auguriis Naulis gratiſſimus ales ;*
» *Hunc optant ſemper, quia nunquam mergitur*
» *undis* ».

La hauteur du vol du *cygne* ſauvage a été parfaitement connue des Anciens. Nous avons vu plus haut Héſiode l'appeller ἀιειτρεφὴς ; Virgile dit de Varus que doivent chanter les Poëtes :

« *Cantantes ſublime ferent ad ſydera cygni* ».

Quand on découvrira quelque troupe nombreuſe de *cygnes* ſauvages, on vérifiera ce que Pline a écrit de leur manière de voler. Il aſſure que la troupe ſe forme toujours en angle, comme le bataillon des Romains, appelé *cuneus.* Les grues, les oies ſauvages & autres eſpèces voiſines du *cygne*, cherchent, par cette forme aiguë, à fendre l'air avec plus de facilité. Sans doute que celui-ci aura été également guidé par ſon inſtinct & à voler en bataillon aigu : mais ce ſeroit trop

Digitized by Google

accorder à cet inſtinct, que de dire du *cygne*, avec Ovide (*Métam. II.*):

« . . . . . *Nec ſe exoloque, Jovique*
» *Credit, & injuſtè miſſi memor ignis ab illo,*
» *Stagna petit, paluloſque lacus, ignemque peroſus,*
» *Qua colit, elegit conraria flumina flammis* ».

Au reſte, la mort du *cygne* ſauvage de Chantilly, écraſé par la foudre en 1774 ſur les bords du baſſin de la Ménagerie, auroit démenti ce Poëte, ſi l'on pouvoit croire qu'il eût dit ſérieuſement que le *cygne* habitoit les endroits marécageux, pour être sûr d'éviter le tonnerre.

Dans quelle contrée étoient ſitués ces endroits marécageux, recherchés du *cygne* chantant? Les Anciens en nommoient pluſieurs. Ils parlent des bords du Caiſtre, du Méandre, du Strymon, du Pô, de la Charente dans les Gaules, de l'Océan, de la mer d'Afrique, de l'Iſle de Paphos, &c. &c. Appliquons à tous ces lieux divers ce que Pline a dit du paſſage des *cygnes* en général. Après avoir parlé des cicognes, il avoue qu'on ignore l'endroit précis de leur retraite, & il ajoute (*Lib. 10, cap. 22.*) *Simili anſeres & olores ratione commeant.*

C'eſt ainſi qu'à l'aide de recherches auſſi agréables qu'utiles, j'ai retrouvé dans les Ecrits des Anciens preſque tout ce que l'obſervation m'a appris du *cygne* chantant. Ce chant des *cygnes*, ce fameux κύκνειος ὄρνις, qui étoit paſſé en proverbe, ne ſera plus révoqué en doute: les anciens ſont vengés. Puiſſe ce ſuccès encourager les Naturaliſtes modernes à éclairer du flambeau de l'obſervation les récits des Grecs & des Romains! Ils verront avec étonnement que leurs connoiſſances étoient ſolides & étendues. Pour moi, j'embraſſe ce travail avec zèle, & je m'y dévoue.

Dans la collection des pierres gravées du Baron de Stoſch, on voit une cornaline de gravure étruſque. Mercure y eſt repréſenté formant une figure dont le corps & le cou reſſemblent à un *cygne*, & dont la tête eſt celle d'une jeune fille voilée par derrière. Ce ſujet eſt difficile à expliquer; & Winckelmann en convient.

« Je vais pourtant, dit il, haſarder mes idées, quoiqu'elles ne me ſatisfaſſent pas moi-même. La fable rapporte que (*Hygin. Aſtron. c. VIII. p. 441. inter auctores Mytographos. Ed. Vemſtaveren.*) Jupiter n'ayant pu fléchir Néméſis, qui l'accabloit de refus, perſuada à Vénus de ſe transformer en aigle. Jupiter prit enſuite la figure d'un *cygne*; alors Vénus, ſous la forme de l'aigle, ſe jeta ſur lui. Mais le *cygne* tâcha d'échapper à l'aigle, & ſe réfugia, comme dans un aſyle, dans le ſein de Néméſis, où le faux *cygne*, c'eſt-à-dire, Jupiter, ſatisfit ſes deſirs. Néméſis accoucha enſuite d'un œuf, que Mercure jeta dans le ſein de Léda, & d'où naquit Hélène. Dans cette fable, les amours de Jupiter & de Léda ſont bien différentes de celles que l'on raconte ordinairement dans l'hiſtoire de *Jupiter*; mais il ſe peut faire que les Graveurs étruſques ayent ſuivi la tradition que je viens d'expoſer: du moins cette figure bizarement compoſée y a quelque rapport. Hélène eſt née de Jupiter transformé en *cygne*; ce que ſignifioit ici le corps du *cygne*: Mercure la fit éclore de l'œuf, & fut notre pierre il paroît la modeler & lui donner la forme humaine. »

CYGNE (on voir un) ſur les médailles de Camarina & de Clazomène.

CYGNUS, ou CYCNUS, fils de Mars, combattit contre Hercule, qui étoit monté ſur le cheval Arion, & fut vaincu. Mars fut ſi courroucé contre le vainqueur de ſon fils, qu'il voulut ſe battre avec lui; mais Jupiter les ſépara d'un coup de foudre (*Hygin. c. 31.*).

CYGNUS, ou CYCNUS, fils de Neptune & d'une Néréide, régnoit à Colones, dans la Troade, & étoit allié des Troyens. Il eut deux enfans de Procléa, fille de Cytius, & ſœur de Calétor, qui fut tué au ſiége de Troye par Ajax; un fils nommé Ténés, & une fille nommé Hémithéa. Après la mort de leur mère, *Cygnus* ſe remaria avec Philonome, fille de Craucaſus. Cette Philonome devint amoureuſe de Ténés, ſon beau-fils; mais n'en ayant reçu que des refus, elle l'accuſa auprès de ſon mari d'avoir voulu lui faire violence, & appuya ſa calomnie du faux témoignage d'un joueur de flûte. *Cygnus* crut ſon fils coupable, & le fit expoſer ſur les flots de la mer, enfermé dans un coffre avec Hémithea, qui ne voulut point ſe ſéparer de ſon frère; ils abordèrent à Ténédos. *Cygnus* ayant reconnu la calomnie, alla dans cette iſle pour faire ſatisfaction à ſon fils. Il attacha ſon vaiſſeau à un arbre ou à un rocher; &, avant d'oſer prendre terre, il prioit ſon fils d'oublier le paſſé; mais Ténés, pour l'empêcher de ſortir de ſa barque, coupa les cordes avec ſa hache, & *Cygnus* s'en retourna chez lui.

Neptune, père de *Cygnus*, l'avoit rendu invulnérable. Achille, qui combattit contre lui au ſiége de Troie, voyant que les armes ne faiſoient rien ſur ſon ennemi, lui ſerra la gorge & l'étouffa; mais dans le temps où il ſe préparoit à le dépouiller, Neptune l'avoit déjà métamorphoſé en *cygne*. *Voyez* TÉNÉS.

CYGNUS, ou CYCNUS, Roi de Ligurie, fils de Sthenélée. Il étoit uni par le ſang à Phaëton, du côté de ſa mère; mais plus uni encore par les liens de l'amitié. Et ayant appris la mort de ſon ami, il abandonna ſes Etats pour venir le pleurer ſur les bords de l'Eridan. Là, il ſoulageoit ſa douleur par ſes chants, juſqu'à ce qu'étant devenu vieux, les Dieux changèrent en plumes ſes cheveux blancs, & le métamorphoſèrent en cygne. Sous cette forme, il ſe ſouvient encore de la foudre de Jupiter qui a fait périr ſon ami; il n'oſe

prendre ſon eſſor ; il ſe contente de voler près de la terre, & habite l'élément qui eſt le plus contraire au feu.

CYGNUS, ou CYCNUS, fils d'Hyriès. *Voyez l'article ſuivant.*

CYGNUS. « Il y a eu, dit M. Rabaud de Saint-Eſtienne, ſix Princes *Cygnus ;* quatre d'entre-eux ont été métamorphoſés en *cygnes*. Je m'arrête un moment ici, parce que j'y trouve une preuve de ce que j'ai avancé, qu'une conſtellation a fourni ſouvent à pluſieurs hiſtoires. La raiſon en eſt que chaque peuple fir la ſienne ; que pour chaque peuple, une ou pluſieurs conſtellations furent leurs premiers Rois, leurs héros, leurs demi-dieux, leurs protecteurs, auxquels on dreſſa des autels. Cet uſage venoit des Egyptiens qui, dans chaque ville & dans chaque tribu, adoroient l'animal céleſte ou le perſonnage allégorique, le *Décan* qui préſidoit à cette ville & à cette tribu. La mythologie grecque n'eſt au fond que la mythologie Égyptienne tranſplantée. Les Dieux ſont Egyptiens, & ſont pris dans le zodiaque où courent les planètes. Les premiers Rois d'Egypte & les premiers Rois de la Grèce ſont dans le ciel ; les Grecs adoptèrent ſes fables, en traduiſant les noms Egyptiens en leur langue ; & la collection de toutes ces hiſtoires a formé la mythologie On ne doit pas être ſurpris ſi tant de perſonnages pris ſur la même tapiſſerie, ſont parens les uns des autres, & ſi chaque peuple ayant ſes figures allégoriques dans ces temples, nous avons un ſi grand nombre d'hiſtoires toutes ſemblables »

« Quant au *Cygnus*, parent de *Phaëton*, qui mourut de chagrin en voyant la chûte déplorable du *cocher ;* comme le *cocher* tombe dans l'*Eridan*, & que le *Pô* avoit ce nom, on dit que *Cygnus* avoit régné en *Lombardie*, pays arroſé par l'*Eridan*. Un autre *Cygnus*, fils de Mars, eut le malheur d'avoir à combattre contre Hercule. Le héros, monté ſur le *cheval Arion*, fils de Neptune, en devint aiſément vainqueur. Cette fable eſt tirée du voiſinage de ces trois conſtellations boréales, le *cygne*, le *petit cheval*, & *Hercule agenouillé*, armé de ſa maſſue, & couvert de ſa peau de lion. »

« Il y eut un autre *Cygnus* qui combattit avec beaucoup de valeur contre *Achille*, lors de la guerre de Troye. Il étoit invulnérable : en vain Achille l'accable de ſes dards ; ils ne font que l'effleurer. Enfin le héros le jette par terre ; il lui preſſe le cou *de ſes genoux* robuſtes, & l'étouffe. Achille alloit le dépouiller, mais il ne trouva que des armes vuides, & *Cygnus* s'envola métamorphoſé en *cygne*. Celui-ci étoit fils d'Apollon. »

« Que dirai-je de celui qui régnoit en Theſſalie, dans le beau vallon de Tempé, ſur les bords du lac Hyries ? *Hyrics* étoit ſon père. *Cygnus*, jeune homme valeureux, avoit dompté des *oiſeaux*, un *lion* furieux, un *taureau* farouche ; il demande une récompenſe : on la lui refuſe ; il ſe précipite dans la mer, & il eſt changé en *cygne*. Eſt ce par haſard que cette fable s'accorde avec l'hiſtoire du ciel, où le *cygne*, en ſe levant, fait diſparoître ſucceſſivement le *taureau*, le *lion*, le *vautour* & l'*aigle*, & finit par ſe précipiter lui-même dans la mer ? »

CYLINDRE. Pline, décrivant une pierre précieuſe que l'on avoit coutume de priſer pour ſa longueur, dit que pour cette raiſon les Artiſtes aimoient mieux la tailler en *cylindre*, que ſous la forme ordinaire des pierres gravées (37. 5.). On trouve encore pluſieurs de ces *cylindres* dans les collections de pierres antiques ; mais la plupart ont été gravés par les anciens Perſes. Pourquoi affectoient-ils cette forme particulière ?

CYLINDUS, fils de Phrixus & de Calciope. *Voyez* CALCIOPE.

CYLLABARUS, amant de la femme de Diomède. La fable dit que Vénus, pour ſe venger de ce que Diomède avoit oſé l'attaquer & la bleſſer à la main, inſpira à ſa femme de l'amour pour *Cyllabarus*, jeune Argien ; enſorte que, pendant que Diomède combattoit au ſiége de Troye, ſa femme lui étoit infidelle à Argos. On dit que *Cyllabarus* étoit ſi puiſſant, que Diomède n'oſa pas revenir chez lui, & s'alla établir ailleurs. *Voyez* DIOMÈDE. (*Servius in Virgil.*).

CYLLARE, étoit le plus beau des Centaures, & mari d'Hylonome, la plus belle des femelles de cette eſpèce. *Cyllare* fut tué dans le combat des Lapithes contre les Centaures ; & Hylonome ſe tua de déſeſpoir du même trait qui avoit percé ſon mari. Ovide (*Metam. liv.* 12.) fait une deſcription très-agréable de leur beauté & de leurs amours.

CYLLARUS fut auſſi un cheval de Pollux, célèbre dans l'antiquité.

CYLLENE, mont d'Arcadie, qui prit ſon nom de *Cyllene*, fille d'Élatus, Roi d'Arcadie. D'autres, au contraire, veulent que ce fut de la montagne *Cyllène* que cette Princeſſe, prodige d'eſprit & de beauté, prit ſon nom. Quoi qu'il en ſoit, cette montagne eſt fameuſe chez les Poëtes, parce que ce fut là que Mercure fut conçu de Jupiter & de Maia. C'eſt pour cela qu'ils l'appellent ſi ſouvent Cyllénien, *Cyllenius. Hornius* (*Hiſt. Philol. l.* 1. *c.* 7.) ne croit pas cependant que cette épithète de Mercure vienne de-là. Il la dérive du mot hébreu *chelil*, qui ſignifie *parfait*.

CYMBALA
CYMBALES. } Cet inſtrument de muſique
CYMBALUM } eſt déſigné plus ſouvent par
ΚΥΜΒΑΛΟΣ.

le pluriel *cymbala*, que par le ſingulier *cymbalum ;* ce qui le fait diſtinguer du *tympanum*, notre tambour de baſque. D'ailleurs, la matière des pre-

mières étoit l'airain ; & des peaux d'animaux formoient le ſecond, comme on le voit dans ce vers de Stace (*Thebaid.* 8. 221.) :

. . . . . *Gemina æra ſonant, Ideaque terga.*

Il eſt plus aiſé de confondre les *cymbala* avec les crotales ou caſtagnettes. C'eſt pourquoi j'ai décrit avec ſoin les différentes eſpèces de *caſtagnettes* à leur article général, auquel je renvoie le Lecteur. J'inſiſterai ſeulement ici ſur la différence qui étoit entre leurs formes & celle des *cymbales* que je vais déterminer.

Les *cymbales* étoient rondes, concaves, & reſſembloient à des eſpèces de coupes ; de-là vint qu'on appela *cymbale* un baſſin, un vaſe-à-boire, un caſque même, &c. (*Catull.* LXIII. 29.) :

Leve tympanum remugit, cava cymbala recrepant.

Et Properce (IV. 7. 6.) :

Quæ numeroſa fides, quæque æra rotunda Cybeles.

La forme ronde & demi-ſphérique des deux *cymbales* eſt encore mieux annoncée par leur comparaiſon avec la feuille de la plante appelée *cotylédon*, ou nombril de Vénus (*Scribon. larg. comp.* 55.). Toutes ces autorités prouvent que les *cymbales* des anciens étoient de la même forme que les *cymbales* des muſiques militaires modernes.

Les différentes manières de tenir les *cymbales*, les partagent en trois eſpèces. 1°. On voit ſur les monumens antiques des *cymbales*, à la convexité deſquelles eſt fixée une pointe ou un manche droit, que le joueur empoignoit, afin de pouvoir frapper une *cymbale* contre l'autre. Cette première eſpèce a pu facilement être confondue dans l'explication des monumens, avec le bonnet des Flamines, appelé *apex* (*Voyez* ce mot) à cauſe de la reſſemblance de leurs formes. 2°. Une petite anſe ou un petit anneau fixé ſur la convexité des *cymbales*, ſervoit à les tenir, en y paſſant le pouce de chaque main. 3°. Quelques *cymbales* avoient un manche fixé à leur convexité, par le moyen duquel on les faiſoit retentir en les frappant l'une ſur l'autre. L'addition du manche faiſoit reſſembler ces *cymbales* à des bouteilles plattes, *phiala parviſſima*, comme les appelle Raban Maure (*Comment. in Judith.*), & à des cuiſſes, *coxendicibus*, comme les appelle Pline (*lib.* 25. *c. ult.*).

L'uſage des *cymbales* dont il eſt parlé le plus ſouvent dans les anciens Écrivains, étoit celui qu'on en faiſoit dans les myſtères de Cybèle & dans les Bacchanales. Tite-Live (*lib.* 39. 8.) dit même expreſſément que les Romains ne connurent les *cymbales* qu'avec les myſtères ſacrés dont les Étruſques apportèrent à Rome la connoiſſance. Ce ſage Hiſtorien ajoute que le motif pour lequel on faiſoit dans les orgies religieuſes un ſi grand bruit avec les *cymbales* & les tambours de baſque, étoit d'empêcher qu'on n'entendit les cris & les plaintes de ceux que l'on aſſaſſinoit, ou à qui l'on faiſoit violence : *Occulebat vim, quòd pra ululatibus tympanorum, & cymbalorum ſtrepitu nulla vox quiritantium inter ſtupra & cades exaudiri poterat.* Properce, qui n'eſt pas auſſi véridique que Tite-Live, dit que Bacchus apporta les *cymbales* en Italie (*ibi.* 16. 1.) :

Hic ubi mortales dextra cùm quæreret urbes,
Cymbala Thebano concrepuere deo.

Nous avons vu plus haut Propetce appelet les *cymbales*, *æra rotunda Cybeles*, parce qu'on faiſoit honneur de leur invention à cette Déeſſe. De-là vint qu'on la repréſenta ſouvent ſur les monumens avec des *cymbales* auprès d'elle, comme ſon attribut diſtinctif. Au reſte, ſans chercher quel en fut l'inventeur, nous dirons que les peuples chez qui on célébroit de toute antiquité les myſtères ſacrés, furent les plus habiles joueurs de *cymbales* : tels furent les habitans du Mont-Ida en Crète, les Corybantes & les Curètes, habitans de la même iſle, les Telchiniens, peuple de Rhodes, & les Samothraces en particulier.

L'horreur qu'inſpiroit à Rome aux gens ſages la licence des Bacchanales, s'étendit juſqu'aux inſtrumens qui retentiſſoient dans ces orgies. Cicéron reproche à Piſon (n°. 20 & 22.) l'uſage des *cymbales*, qu'on ne voyoit hors des fêtes religieuſes que dans les mains des hommes mous & efféminés.

CYMBIUM, coupe qui reſſembloit à un navire, *cymba*, dit Feſtus.

CYME, en Æolie. ΚΥΜΑΙΩΝ & ΚΥΜΑΙΟΙC.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RR. en argent.
C. en bronze.
O. en or.
Leurs types ordinaires ſont :
Un cheval entier ou à mi-corps.
Un vaſe à anſe
Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes Préteurs, des médailles grecques en l'honneur d'Antonin, de Commode, de Maxime, de Gordien Pie, de Tranquilline, de Valérien, de Galliien, de Salonine, de Sabine, de Néron, de Sévère, d'Alex.-Sévère.

CYMODOCE, une des Nymphes que Virgile donne pour compagnes à Cyrène, mère d'Ariſtée.

Le nom de cette Nymphe de la mer, ainſi que ceux des trois ſuivantes, a pour racine le mot κυμα, qui, en grec, déſigne l'*onde*.

CYMODOCÉE, une des Nymphes qui dûrent leur naiſſance à Cybèle, lorſqu'elle transforma les vaiſſeaux d'Énée en Nymphes de la mer : c'eſt elle

Digitized by Google

qui, comme la plus éloquente, alla apprendre à Enée le ſort de ſes vaiſſeaux, & leur métamorphoſe (*Æneid. lib.* 10.).

CYMOPOLIE, fille de Neptune, épouſa Briarée, le fameux géant à cent bras.

CYMOTHOÉ, une des Néréïdes qui ſe montra favorable aux Troyens, & les aida à ſe ſauver de la tempête que Junon avoit excitée contr'eux (*Æneid. lib.* 1.).

CYNIQUES. Pour leur origine, *voyez* CYNOSARGE.

Winkelmann (*Hiſt. de l'Art. l.* IV. *ch.* 5. *c.* 1.) dit du manteau double: « Quand il eſt queſtion d'un manteau plié en double, il faut entendre ſans doute le double drap des *cyniques* (*Horat. l.* 1. *ep.* 17. *v.* 25.). Il eſt vrai pourtant que la ſtatue d'un Philoſophe de cette ſecte, de grandeur naturelle, qui eſt à la villa Albani, n'a pas le manteau plié de cette manière. Cette figure eſt remarquable par une grande beſace, faite comme une gibecière de chaſſeur, qui deſcend de l'épaule droite ſur le côté gauche, par un bâton noueux & par des rouleaux d'écrits à ſes pieds. Cependant, comme les *cyniques* ne portoient point de tuniques, ils avoient plus beſoin que d'autres de doubler leur manteau: ce qui me paroit auſſi plus concevable que tout ce qu'ont écrit là-deſſus les Saumaiſes & les autres Commentateurs. Le mot double ne peut pas non plus s'entendre de la manière de jeter le manteau, comme le prétendent les ſavans; car à la ſtatue de notre *cynique*, le jet du manteau ne diffère pas de celui de la plupart des figures ajuſtées de ce vêtement. » *Voyez* DIOGENE.

CYNISÈA, fille d'Archiſane, ayant remporté le prix aux jeux olympiques, fut miſe au nombre des Héroïnes de la Grèce; &, après ſa mort, on lui éleva des monumens héroïques à Olympie (*Pauſan. v.*).

CYNNONESUS, dans la Lybie.

Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

CYNNOR. *Voyez* MYRRHA.

CYNOCÉPHALE, eſpèce de ſinge à longue queue, que les Egyptiens nourriſſoient dans les temples, pour connoître le temps de la conjonction du ſoleil & de la lune; car on prétendoit que dans cette circonſtance, le *cynocéphale*, privé de la faculté de voir, refuſoit toute ſorte de nourriture, & ſembloit s'affliger de l'enlèvement de la lune. C'eſt Horus Apollo qui (*lib.* 1. *c.* 14.) rapporte ce fait. Lorſque les Egyptiens, dit-il ailleurs (*c.* 15.), veulent exprimer l'idée de la nouvelle lune, ils repréſentent un *cynocéphale* debout, la tête ornée d'un diadême, levant les mains au ciel, adreſſant ſes prières à la Déeſſe, dans l'eſpérance de recouvrer l'uſage de la vue dès-qu'elle pourra ſe dégager des rayons du ſoleil.

Un témoignage auſſi précis s'applique au ſujet repréſenté ſur une pierre gravée, publiée par le Comte de Caylus (*Rec.* 1. 33.). Le *cynocéphale* y paroit dans la poſture de ſuppliant devant une tête de Divinité; & pour le mieux caractériſer, on a mis le diſque de la lune au-deſſus du diadême dont la tête eſt ornée. L'Artiſte a donc voulu déſigner ici l'inſtant où cette planète ſe débarraſſe de la lumière du ſoleil.

On donnoit le ſurnom de *cynocéphale* à Anubis & à Mercure.

On ne ſait ſi dans les anciens monumens le *cynocéphale* eſt Anubis ou Mercure, ou ſimplement le ſymbole de l'un ou de l'autre. Ceux qui prétendent que c'eſt Anubis lui-même, diſent qu'on le repréſentoit avec une tête de chien, & que c'eſt pour cela que Virgile (*Æneid. l. VIII. v.* 698.) l'appelle *latrator*, aboyeur. Ceux qui veulent que ce ſoit Mercure, diſent que le chien lui étoit conſacré; & Strabon aſſure que le Dieu *Cynocéphale* étoit adoré chez les Hermopolitains. Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'Anubis des Egyptiens étoit le Mercure des Grecs & des Romains. *Voyez* ANUBIS ci-deſſus, & Voſſius (*De Idolol. l.* 1. *c.* 27.).

Le *cynocéphale* étoit une eſpèce de ſinge, plus grande, plus farouche que les ſinges ordinaires, & qui avoit la tête plus approchante du chien, comme Ariſtote le dit au *l.* II. *de l'Hiſt. des Anim. c.* 8. Les Italiens l'appellent *babuino*; les François *babouin*, & les Flamands *baviaen*. Un *cynocéphale* aſſis étoit chez les Egyptiens l'hiéroglyphe des deux équinoxes, parce qu'on croyoit qu'il rendoit ſon urine douze fois la nuit par intervalles égaux; ce qui avoit donné lieu, diſoit-on, à la diviſion des heures.

Dans le cabinet de Ste Geneviève on voit un *cynocéphale* Egyptien de porcelaine bleue, de quatre pouces de hauteur. Il eſt aſſis & appuyé ſur les cuiſſes de derrière, ſur ſes mains & ſes bras qui ſont couverts en partie par un vaſte chaperon dont il eſt affublé. Une figure de femme Egyptienne aſſiſe, de granit noirâtre, & conſervée dans le cabinet de Roland à Rome (*Hiſt. de l'Art, liv.* II. *chap.* 1. *F. aa.*), tient devant ſa poitrine un *cynocéphale* aſſis dans une caſſette entourée de quatre rangs d'hiéroglyphes, diſpoſés en colonne.

CYNOCÉPHALE a auſſi été un nom de peuples fabuleux de l'Inde. Pline (*l. VII. c.* 2.), Aulu-Gelle (*l. IX. c.* 4.) & Solin (*c.* 52.), diſent, d'après Mégaſthène, que dans pluſieurs montagnes de l'Inde & de l'Ethiopie, il y a des nations qui ont la tête d'un chien; S. Auguſtin le dit auſſi. Ils ajoutent qu'ils aboyoient comme des chiens, qu'ils étoient farouches, & que leur morſure étoit dangereuſe; mais les relations de tous les modernes n'en font aucune mention: c'étoient

peut-être des peuples qui ne vivoient que de la chaſſe. Voilà ce qui donna occaſion a cette fable. Peut-être auſſi ſe nourriſſoient-ils de chiens, comme les habitans des iſles de la mer du Sud : ce qui leur en fit attribuer les inclinations.

CYNOPHONTES, nom moderne donné par Rhodiginus à une fête qu'on célébroit à Argos aux jours caniculaires, durant laquelle on tuoit tous les chiens que l'on rencontroit (*Athen. Deipnoſoph. lib.* 3.). Son nom exprime en grec la *mort des chiens*. Les Romains empruntèrent ce rit des Grecs. *Voyez* CANICULE.

CYNOPOLIS, en Égypte. KYNOΠ.
Cette ville a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur d'Hadrien.

CYNOSARGE, *chien blanc*. Il y avoit au Midi d'Athènes, hors des murs de cette ville, non loin du Lycée, un lieu un peu élevé dans le voiſinage d'un petit bois. Ce lieu s'appeloit *cynoſarge*. La ſuperſtition d'un citoyen alarmé de ce qu'un chien blanc s'étoit emparé des viandes qu'il offroit à ſes Dieux domeſtiques, & les avoit portées dans cet endroit, y avoit élevé un temple à Hercule, par le conſeil d'un Oracle interrogé ſur ce prodige. On ſacrifioit auſſi dans ce temple à Hébé, à Alcmène & à Iolas.

Il y avoit aux environs un gymnaſe particulier pour les étrangers & pour les *enfans illégitimes*. On donnoit ce nom dans Athènes à ceux qui étoient nés d'un père Athénien & d'une mère étrangère. C'étoit-là qu'on accordoit aux eſclaves la liberté, & que des juges examinoient & décidoient les conteſtations occaſionnées entre les citoyens par des naiſſances ſuſpectes ; & ce fut auſſi dans ce lieu qu'Antiſthène, fondateur de la ſecte *cynique*, s'établit & donna ſes premières leçons. On prétend que ſes diſciples en furent appelés *cyniques*, nom qui leur fut confirmé dans la ſuite par la ſingularité de leurs mœurs, de leurs ſentimens, & par la hardieſſe de leurs actions & de leurs diſcours.

CYNOSARGÉS, ſurnom donné à Hercule. Un citoyen d'Athènes, nommé Diomus, voulant offrir un ſacrifice à ce demi-Dieu, un chien blanc ſaiſit la victime & l'emporta. Diomus, ſurpris, entend une voix qui lui ordonnoit d'élever un autel dans l'endroit où le chien s'étoit arrêté ; ce qu'il exécuta, & il donna à Hercule le nom de *Cynoſargés*, en grec *chien blanc*.

CYNOSURE, Nymphe du Mont-Ida, fut une des nourrices de Jupiter, qui, pour la récompenſer, la tranſporta dans le ciel, dit Hygin, & la plaça vers le Pôle. *Cynoſure* ſignifie en grec la *queue du chien* ; c'étoit en Grèce le nom de la petite ourſe.

CYNTHIUS, *CYNTHIA*, CYNTHIEN, } ſurnom d'Apollon & de Diane, pris de la montagne de Cynthus, ſituée au milieu de l'iſle de Délos, où ces Divinités étoient nées.

CYON, en Carie. KYITΩN.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.
Cette ville a fait frapper une médaille Impériale grecque en l'honneur de Julia Domna. . . . *Pellerin.*

CYPARISSA, dans le Péloponnèſe. KYΠAPIC-CIEΩN.
Cette ville a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur de Domna, de Caracalla, de Geta, de Sept-Sévère.

CYPARISSE, jeune homme de l'iſle de Cos, favori d'Apollon : il avoit un cerf apprivoiſé qu'il aimoit beaucoup, & qu'il prenoit ſoin de nourrir lui-même ; mais l'ayant tué par mégarde, il en fut inconſolable, & pria les Dieux de lui ôter la vie. Les larmes qu'il répandoit en abondance, épuiſèrent à la fin tout ſon ſang, & Apollon le changea en *cyprès*, afin qu'il fût toujours le compagnon des perſonnes affligées.

CYPARISSUS, en Phocide. KYΠ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en bronze. . . . . *Pellerin.*
O. en or.
O. en argent.

CYPHI, mot arabe, qui ſignifie une eſpèce de parfum fortifiant.
Mithridate donna ce nom à des trochiſques dont les Prêtres d'Égypte parfumoient anciennement leurs dieux pour en obtenir ce qu'ils leur demandoient. Il les fit auſſi entrer dans la compoſition du Mithridat, parce qu'ils ſont excellens contre les venins, contre la peſte, contre les maladies froides du cerveau, & contre les fluxions ſur la poitrine. Ils ſont compoſés de raiſins ſecs, de térébenthine, de myrrhe, de ſcœnanthe, de canelle, de canne odorante, de *bdellium*, de ſpic-nard, de *caſſia lignea*, de ſouchet, de grains de genièvre, d'aſpalath & de ſafran ; à quoi on ajoute du miel & un peu de vin pour en former une maſſe.

CYPHONISME. Le *cyphoniſme* eſt un ſupplice des Anciens, auquel les premiers Martyrs ont été fréquemment expoſés. Il conſiſtoit à être frotté de miel & expoſé au ſoleil à la piqûre des mouches & des guêpes. Cela ſe faiſoit de trois manières ; ou l'on attachoit ſimplement le patient à un poteau, ou on le ſuſpendoit en

Digitized by Google

l'air dans un pannier, ou on l'étendoit à terre, les mains liées derrière le dos.

Ce mot vient du grec; on le fait dériver de κύφων, qui signifie le *poteau* ou *pieu* auquel on attachoit le patient, ou le *carreau* qu'on lui mettoit au cou, ou un instrument dont on se servoit pour le tourmenter. Le Scholiaste d'Aristophane dit que c'étoit une espèce de cage de bois ainsi appelée de κύπτω, *courber*, parce qu'elle tenoit le patient qu'on y renfermoit incliné ou courbé. D'autres entendent par κύφων un morceau de bois, qu'on plaçoit, disent-ils, sur la tête du patient, pour l'empêcher de se tenir droit. Hésichius décrit le κύφων comme une pièce de bois sur laquelle on tenoit les criminels étendus pour les tourmenter. Il est assez vraisemblable que toutes ces acceptions différentes convenoient à ce mot, & qu'il désignoit un genre dont nous avons détaillé les espèces.

Nous trouvons dans Suidas un fragment d'une ancienne loi qui condamnoit au *cyphonisme* pendant vingt jours, & à être ensuite précipités du haut d'un rocher, en habit de femmes, ceux qui traitoient les loix avec mépris (*Article de l'anc. Encyclop.*).

CYPRA, nom de Junon chez les Etrusques, le même que *Cupra*. Voyez ce mot.

CYPRÈS, arbre qui étoit le symbole de la tristesse, parce qu'une fois coupé, il ne renaît plus, ou parce que ses branches, dépouillées de feuilles, n'ont rien que de lugubre: aussi le plantoit-on ordinairement auprès des tombeaux, & le consacroit-on à Pluton, Dieu des Morts. Varron croit qu'il passe pour un arbre funeste ou funèbre (ce qui est la même chose), à cause de son odeur, que l'on jugeoit propre à corriger celle des cadavres. *Voyez* CYPARISSE, pour connoître son origine mythologique.

CYPRÈS d'Orient, à feuilles aiguës, disposées en écailles, & à rameaux horizontaux.

L'excellente qualité du bois de ce *cyprès* a engagé les Candiots à en faire de grandes plantations, qu'on appelle *dos filia*, tant elles sont de bon rapport. En effet, cet arbre, qui croît aussi vîte pour le moins que le chêne, devient presqu'aussi gros & plus haut. Son bois est très-dur, très-odorant, inaccessible aux insectes. Il prend un beau poli & une couleur agréable. Selon Thucidide, on l'employoit pour les sarcophages des héros, & pour les caisses où l'on enfermoit les momies d'Egypte. Les portes de S. Pierre à Rome étoient aussi faites de ce bois: elles ont duré depuis Constantin-le-Grand jusqu'au Pape Eugène IV, c'est-à-dire onze cens ans, & toutefois elles étoient encore parfaitement saines, lorsque ce Pape y substitua des portes d'airain. Cet arbre abonnit l'air par son insensible transpiration. Les Médecins Orientaux envoyoient les poitrinaires respirer dans l'isle de Crète, aujourd'hui Candie, où ces arbres ont toujours prospéré.

Hyppocrate fit faire, autour d'Athènes, des feux de *cyprès* & d'autres bois résineux, pour arrêter les progrès de la peste, si bien décrite par Lucrèce; & le succès répondit à son attente.

CYPRINE, CYPRIS, } surnom de Vénus. Il lui fut donné à cause de l'isle de Cypre, près de laquelle cette Déesse prit naissance dans l'écume de la mer, ou parce que cette isle lui étoit consacrée.

CYPROS, mesure de l'Asie & de l'Egypte. *Voyez* METRETÈS.

CYPRUS, plante. *Voyez* ALCANNA.

CYPSELUS, Tyran de Corinthe, fils de Labda. Pour connoître son histoire mythologique, *voyez* LABDA.

Le coffre dans lequel sa mère le cacha pour le soustraire à la fureur des assassins, étant un des plus anciens monumens de sculpture grecque dont les Écrivains anciens nous ayent laissé la description, doit trouver place dans un Dictionnaire d'Antiquités (*Pausanias traduit par l'Abbé Gédoyn, liv. v.*).

« Une des raretés les plus considérables du temple, c'est un grand coffre de bois de cèdre, dont le dessus est orné de figures d'animaux, les unes d'or, les autres d'ivoire, & les autres gravées sur le cèdre même. On dit que la mère de Cypsélus étant accouchée de lui, & sachant que les Bachiades cherchoient cet enfant pour le faire périr, s'avisa de le cacher dans ce coffre. C'est le même Cypsélus, qui, depuis, fut le Tyran de Corinthe. Les Cypsélides, ses descendans, consacrèrent ce coffre à Junon Olympienne, en action de graces de ce que l'Auteur de leur nom avoit été si heureusement sauvé. Le nom même de Cypsélus vient du mot grec κύψελη, *arca*, dont les Corinthiens se servoient pour signifier un coffre ».

« Quoi qu'il en soit, il y a sur ce coffre plusieurs inscriptions en caractères fort anciens; les unes sont composées de lignes qui vont toujours de gauche à droite, selon l'ordre naturel & communément suivi; les autres, de lignes qui vont en rétrogradant, comme par sillons, à la manière dont les bœufs labourent la terre: c'est ce que les Grecs appellent βουστροφηδόν; ou dont nous voyons que le stade se double à la course; quelques-unes même sont écrites en lettres dont les traits sont si brouillés & si confus, qu'il n'est pas possible de les déchiffrer. Si vous considérez ce coffre depuis le bas jusqu'en haut, vous serez surpris de la quantité de figures que l'on a gravées dessus. »

« Premièrement, en bas, sur le devant, vous voyez Œnomaüs qui poursuit Pélops fuyant avec Hippodamie. Ils ont chacun un char attelé de deux

deux chevaux ; mais les chevaux de Pélops ont des ailes. Enſuite vous voyez le palais d'Amphiaraüs, & une vieille qui porte dans ſes bras le jeune Amphiloque. Devant la porte du palais, vous diſtinguez Eryphile avec ſon collier : elle eſt debout, ayant à côté d'elle ſes filles Eurydice & Démonaſſe, avec le petit Alcméon, qui eſt repréſenté nud. On a oublié Alcmène, s'il eſt vrai, comme le Poëte Aſius le dit, qu'elle fût fille d'Amphiaraüs & d'Eryphile. Baton, Ecuyer d'Amphiaraüs, tient les rênes de ſes chevaux d'une main, & une lance de l'autre. Amphiaraüs a déjà un pied ſur ſon char : il tient ſon épée nue ; & tourné vers ſa femme, on voit qu'il s'emporte contr'elle, & que peu s'en faut qu'il ne la perce. Au deſſus du palais d'Amphiaraüs, on célèbre des jeux funèbres en l'honneur de Pélias. Il y a une foule de ſpectateurs, au milieu deſquels eſt Hercule aſſis ſur un trône : derrière lui eſt une femme qui joue de la flûte phrygienne, & l'inſcription la fait connoître. Piſus, fils de Périérès, & Aſtérion, fils de Cométas, montés chacun ſur un char, pouſſent leurs chevaux dans la carrière. On dit qu'Aſtérion fut du nombre des Argonautes. Pollux, Admete & Euphémus diſputent le même prix. Si l'on en croit les Poëtes, cet Euphémus étoit fils de Neptune, & il accompagna Jaſon à l'expédition de la Colchide. Quoi qu'il en ſoit, on voit que c'eſt lui qui remporte la victoire. D'un autre côté, Admete & Mopſus, fils d'Ampyx, ſont aux priſes, & ſoutiennent le combat du ceſte. Au milieu d'eux eſt un homme qui joue de la flûte, comme il ſe pratique encore de notre temps, pour animer les Pentathles au combat du ſaut. Le combat de la lutte ſe paſſe entre Jaſon & Pelée ; ils paroiſſent de force égale. Eurybote eſt dans la poſture d'un homme qui jette ſon palet. Cet Eurybote, quel qu'il ſoit, s'eſt rendu célèbre dans cette eſpèce de combat. Mélanion, Niothée, Phalarée, Argius & Iphiclus ſont les cinq qui paroiſſent avoir diſputé le prix de la courſe à pied ; Iphiclus remporte le prix, & Acaſte lui met une couronne ſur la tête. Cet Iphiclus étoit le père de Protéſilas qui alla au ſiége de Troye. On voit, dans le même tableau, pluſieurs trépieds pour les vainqueurs. Les filles de Pélias aſſiſtent à ces jeux ; l'une d'elles eſt nommée dans l'inſcription : c'eſt Alceſte. Iolas, le compagnon volontaire des travaux d'Hercule, remporte le prix de la courſe du char à quatre chevaux ; & c'eſt par-là que finiſſent les jeux funèbres de Pélias. On voit encore Hercule qui tue, à coup de flèches, l'hydre de la fontaine d'Amymone, & Minerve auprès de lui. Aucune inſcription n'indique ni le héros ni l'entrepriſe, parce que l'on ne peut s'y méprendre. La dernière peinture de ce tableau repréſente Phinée, roi de Thrace, & les fils de Borée, qui chaſſent les harpies ».

« La face du côté gauche n'eſt pas moins remplie ni moins diverſifiée. Vous y voyez une femme qui tient deux enfans dans ſes deux bras, l'un d'un côté, l'autre de l'autre ; l'un blanc, l'autre noir ; l'un qui dort, l'autre qui ſemble dormir ; tous les deux ont les pieds contrefaits. Une inſcription les fait connoître ; mais, indépendamment de toute inſcription, qui peut douter que l'un de ces enfans ne ſoit le Sommeil, l'autre la Mort, & que la femme qui les tient ne ſoit la Nuit, qui eſt comme la nourrice de l'un & de l'autre ? Une autre femme, de figure gracieuſe, en tient une laide par le cou, &, de la main droite, lève le bâton ſur elle : c'eſt la Juſtice, qui réprime & châtie l'Injuſtice. Deux autres femmes pilent quelque choſe dans les mortiers ; apparemment qu'elles étoient verſées dans la Pharmacie : c'eſt tout ce que l'on en peut dire, faute d'inſcription. Mais on ne ſauroit être trompé à la figure qui ſuit. Le Graveur a eu ſoin de marquer que c'eſt la belle Marpeſſe, qu'Apollon avoit ravie à Idas, & qui, d'elle-même, vient retrouver ſon mari. Vous voyez enſuite un homme vêtu d'une tunique, qui tient une coupe d'une main, & un collier de l'autre : il les préſente à Alemène qui les reçoit ; ce qui a peut-être du rapport à ce que diſent certains Poëtes Grecs, que Jupiter prit la reſſemblance d'Amphitrion pour tromper Alcmène. Plus loin, c'eſt Ménélas en cuiraſſe, qui, l'épée à la main, pourſuit Hélène, comme on dit qu'il le fit après la priſe de Troye. Médée eſt aſſiſe ſur un trône, ayant Jaſon à ſa droite, & Vénus à ſa gauche. Un vers hexamètre, écrit au-deſſus, fait connoître les perſonnages :

Médée eſt à Jaſon ; Vénus ainſi l'ordonne.

On voit auſſi les Muſes qui ſe diſpoſent à chanter, & Apollon qui leur donne le ton : l'inſcription le marque par ce vers :

Au concert des neuf Sœurs Apollon préludant.

Dans le tableau ſuivant, c'eſt Atlas qui porte le ciel & la terre ſur ſes épaules, comme le dit la Fable. Il tient en ſes mains les pommes d'or des Heſpérides. L'inſcription ne dit point qui eſt celui qui s'approche d'Atlas avec une épée à la main ; mais on conjecture aiſément que c'eſt Hercule. On lit au-deſſus :

Atlas ſoutient le ciel, & néglige les pommes.

Après Atlas, vous voyez Mars armé qui emmène Vénus : l'inſcription marque ſeulement le nom du Dieu. Enſuite c'eſt la jeune Thétis. Pélée veut l'embraſſer ; mais Thétis, un ſerpent à la main, menace Pélée. Ce tableau finit par les ſœurs de Méduſe, qui pourſuivent Perſée dans les airs ; car elles ont des ailes auſſi bien que lui : il n'eſt parlé que de Perſée dans l'inſcription ».

« Le derrière du coffre vous préſente une image

de guerre. Vous voyez deux gros d'infanterie avec quelques chefs qui ſont ſur deux chars. Une partie de ces troupes ſemble vouloir en venir aux mains, & vous diriez que les autres les reconnoiſſent, & ſont prêts à les embraſſer. Les Interprètes ne ſont pas d'accord ſur le ſujet de ce tableau. Les uns diſent qu'il repréſente les Etoliens ſous la conduite d'Oxylus, & rangés en bataille contre les anciens Eléens : ces peuples ſe ſouvenant qu'ils étoient tous ſortis de la même origine, mettent bas les armes, &, d'ennemis qu'ils étoient, deviennent amis. Les autres veulent que ce ſoient les Pyliens & les Arcadiens qui vont ſe livrer bataille auprès de Phigalée, ſur le Jardan. Mais je n'approuve pas le ſentiment de quelques autres qui prétendent que l'aieul maternel de Cypſélus, qui étoit Corinthien, & qui poſſédoit ce riche coffre, eut ſes raiſons pour ne pas choiſir un ſujet tiré de l'hiſtoire de Corinthe, & qu'il aima mieux faire graver quelque événement étranger qui d'ailleurs n'eût rien de fort mémorable. Pour moi, je haſarderai auſſi ma conjecture. Cypſélus, en remontant juſqu'à la ſixième génération, ſe trouvoit originaire de Gonuſe, petite ville au-deſſus de Sicyone. Dans mes Mémoires ſur Corinthe, j'ai dit que Mélas, fils d'Antaſſus, étoit venu, avec quelques troupes, pour s'établir à Corinthe, mais qu'Aletès, à cauſe de je ne ſais quel oracle, ne l'avoit pas voulu recevoir : dans la ſuite, Mélas fit ſi bien ſa cour à Aletès, qu'après beaucoup d'importunités, il fut enfin reçu dans la ville, lui & ſes troupes. C'eſt, je crois, cet événement que l'on a voulu repréſenter ».

« Il me reſte à décrire l'autre côté du coffre, c'eſt-à-dire, le quatrième, en prenant par la gauche. Vous voyez premièrement Borée qui enlève Orithye : il a des queues de ſerpens en guiſe de pieds. Hercule combat contre Géryon, & l'on voit comme trois Géryons dans un même corps. Théſée, qui ſuit, ſemble jouer de la lyre ; Ariadne eſt à côté de lui, & tient une couronne. Vous avez enſuite le combat d'Achille & de Memnon : ces deux héros ont leurs propres noms pour témoins de leur valeur. Celui qui ſuit, c'eſt Mélanion : près de lui eſt Atalante, qui tient un faon. Hector & Ajax, après s'être défiés, en viennent aux mains ; la diſcorde ſe fait voir au milieu d'eux, & la figure en eſt hideuſe. C'eſt cette Diſcorde que Calyphon de Samos a copiée, lorſque, dans le temple de Diane à Ephèſe, il a voulu peindre le combat des Grecs auprès de leurs vaiſſeaux. Enſuite ſont repréſentés les Dioſcures : l'un de ces frères n'a point encore de barbe ; Hélène eſt au milieu d'eux, & à ſes pieds Ethra, fille de Pittheüs, en habit de deuil. L'inſcription eſt telle :

Hélène avec Ethra d'Athènes ramenée par les Tyndarides.

Iphidamas, fils d'Antenor, eſt couché par terre ; & Coon, pour le venger, ſe bat contre Agamemnon. La terreur eſt figurée par une tête de lion ſur le bouclier de ce Prince. On lit deux inſcriptions, dont l'une, au-deſſus d'Iphidamas, eſt ainſi conçue :

Coon venge la mort du brave Iphidamas.

& l'autre, ſur le bouclier d'Agamemnon, eſt en ces termes :

Le ferme appui des Grecs & l'effroi des mortels.

A droite, on voit Mercure qui préſente les trois Déeſſes à Pâris, fils de Priam, pour être jugées ſur leur beauté ; c'eſt ce que dit l'inſcription. Diane vient après, tenant un léopard d'une main, & un lion de l'autre ; elle a des ailes aux épaules ; & je n'en devine pas la raiſon. La peinture ſuivante repréſente Caſſandre embraſſant la ſtatue de Minerve, & Ajax qui l'en arrache. Voici l'inſcription :

Caſſandre implore en vain le ſecours de Minerve.

Vous diſtinguez enſuite les malheureux fils d'Œdipe : on voit Polynice tombé ſur ſes genoux, & ſon frère Etéocle qui lui met le pied ſur la gorge. Derrière Polynice, eſt une femme ; à ſes dents aiguiſées, & à ſes ongles crochus, on reconnoît un monſtre cruel. L'inſcription dit que c'eſt la Mort, une des Parques, pour faire entendre que Polynice cède à la force de ſon deſtin, & qu'Etéocle eſt juſtement puni. Enfin, vous voyez Bacchus couché tout de ſon long dans une grotte : il a de la barbe au menton ; il tient une coupe d'or à la main, & porte une longue tunique qui deſcend juſqu'aux talons : des ceps de vigne, des pommiers & des grenadiers tapiſſent l'entrée de la grotte ».

« Le deſſus du coffre eſt ſans aucune inſcription ; il faut deviner le deſſein de l'ouvrier par la nature des ſujets qu'il a traités. Le premier qui ſe préſente, c'eſt un homme & une femme couchés enſemble ſur un lit dans un antre : on comprend aiſément que c'eſt Ulyſſe & Circé ; le nombre des femmes qui attendent leur maîtreſſe à la porte, & l'ouvrage qu'elles font, n'en laiſſent pas douter ; car elles ſont quatre, & leur occupation eſt telle qu'Homère l'a décrite. On voit enſuite un Centaure, avec des pieds d'homme par-devant, & des pieds de cheval par-derrière. Près de lui ſont des chars attelés, & des femmes dedans. Les chevaux ſont ailés, & leurs ailes ſont dorées. Une de ces femmes reçoit une armure de la main d'un homme. Il y a toute apparence que cela regarde la mort de Patrocle, car je croirois que ces femmes ſont des Néréides, dont l'une, qui eſt Thétis, reçoit de Vulcain les armes qu'il avoit fabriquées pour Achille. En effet, celui qui préſente ces armes paroît n'être pas bien ferme ſur ſes pieds, & celui qui le ſuit a tout l'air d'un forgeron ; il tient même des tenailles.

Digitized by Google

On pourroit auſſi croire que le Centaure n'eſt autre que Chiron, qui, déjà paſſé d'une vie à l'autre & mis au nombre des Dieux, vient donner quelque conſolation à Achille. Pour les deux filles qui ſuivent, portées ſur une eſpèce de char traîné par des mulets, & dont l'une tient les rênes, l'autre a un voile ſur la tête; on croit que c'eſt Nauſicaa, fille d'Alcinoüs, qui va au lavoir avec une de ſes femmes. Quant à celui qui décoche des flèches contre des Centaures, & qui en tue un grand nombre, on ne peut douter que ce ne ſoit Hercule, & l'un de ſes travaux que l'on a voulu repréſenter. Au reſte, je n'ai jamais pu ſavoir ni même deviner qui a fait ce coffre. Pour les inſcritions, je puis me tromper; mais je les crois d'Eumélus de Corinthe: j'en juge par pluſieurs de ſes ouvrages, & ſur-tout par une Pièce de Poéſie qu'il a faite ſur Délos ».

CYRBASIE, même coeffure des Perſes que la CIDARIS. *Voyez* ce mot.

CYRBES ET AXONES. C'eſt le nom que l'on donna aux loix de Solon, comme les Lacédémoniens donnèrent celui de *Rhétra* à celles que leur donna Lycurgue. Les *Cyrbes* contenoient ce qui regardoit le culte des Dieux, & les *Axones* renfermoient toutes les autres loix civiles & politiques. Ces loix étoient dépoſées en original dans l'Acropole, la citadelle d'Athènes, & l'on en avoit ſeulement des copies au Prytanée. Elles étoient écrites ſur des tables de bois, & en *bouſtrophédon*, c'eſt-à-dire, *que leur première ligne ſe recourboit & revenoit de la droite à la gauche, puis ſe recourboit de même pour retourner de la gauche à la droite, & ainſi de ſuite juſqu'à la fin, par une ſeule ligne continuée, comme les ſillons du labourage; au-lieu que chacune de nos lignes commence à la main gauche & finit à la main droite.* Plutarque dit que de ſon temps on voyoit encore des reſtes de ces tables.

CYRÉNAIQUE. Les Rois de la *Cyrénaïque* dont on a des médailles, ſont:

Battus.
Magas.
Ptolémée Apion, *à ce qu'on croit.*
Médailles incertaines.

Le *Silphium* eſt le ſymbole ordinaire de la *Cyrénaïque.*

On a des médailles latines de cette contrée, frappées en l'honneur d'Auguſte & d'Agrippa.

La tête & le nom KYPANA de Cyrène, Nymphe aimée d'Apollon, ſont gravés ſur des médailles de la *Cyrénaïque*, qui en portoit le nom.

CYRÈNE, Nymphe de Thrace, fut aimée du Dieu Mars, qui la rendit mère du fameux Diomède, Roi de Thrace. *Voyez* DIOMÈDE.

CYRÈNE étoit fille d'Hypſéus, Roi des Lapithes, fils de Pénée & de Créuſe. Celle-ci étoit fille de la Terre, & Pénée étoit fils de l'Océan. Virgile dit qu'elle étoit fille du fleuve Pénée, & qu'elle habitoit dans les grottes au fond des eaux de ſon père. Elle ne s'occupoit que de la chaſſe, & faiſoit un grand carnage de bêtes féroces. Apollon la vit un jour qu'elle combattoit ſeule contre un lion; il s'ouvrit au centaure Chiron du deſſein qu'il avoit conçu de lui faire violence. Chiron lui conſeilla de prendre la voie de la douceur & de la perſuaſion; mais Apollon impatient l'enleva, la tranſporta en Lybie, où il la rendit mère d'Ariſtée.

CYRÈNE. KYPANAIΩN.

Son ſymbole étoit le Sylphium.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

C. en or.
C. en argent.
C. en bronze.

Leurs types ordinaires ſont:

Le Sylphium.
Jupiter Ammon.
Un Palmier.
Une lyre.

Pline dit que cette ville étoit célèbre pour les pierres gravées que l'on y travailloit.

CYRÉNÉENS. KOINΩN KYPANAIΩN.

Leurs médailles autonomes ſont:

RRRR. en bronze.
RR. en argent.
O. en or.

CYRIADE, tyran ſous Gallien. *CYRIADES PIUS FELIX AUGUSTUS.* Quoique Goltzius & Urſinus rapportent une médaille d'or de *Cyriade*; on n'en connoît point dans les cabinets.

CYRNEARIUS Gruter (643. 2.) rapporte l'inſcription ſuivante:

T. FLAVIO. AUG. LIBERTO
EPAPHRODITO
CYRNEARIO. A. VIC. PUB.
FLAVIA. AUG. LIBERTA
TYCHE. MAR. OLL. D.

Les *Cyrnearii* fabriquoient les vaſes appelés *cirnea.*

CYROGRAPHE. *Voyez* CIROGRAPHE.

CYRRHUS, dans la Syrie. KYPPHCTΩN.

On a quelques médailles Impériales grecques de cette ville frappées en l'honneur de Trajan, de M. Aurèle, de Vérus, de Commode, de Caracalla, d'Antonin des deux Philippes, d'Elagabale.

CYRUS. Sur une carcédoine du Baron de Stoſch, on voit un vieux Berger à qui un enfant aſſis par terre ſous un arbre, tend les mains. L'expoſition & l'éducation de *Cyrus* (*Herodot. l.* 1. *c.* 11.) pourroient bien être le ſujet de cette gravure, ſelon Winkelmann.

CYSICUS, Roi de Cyſique ou Cyzique, dans la petite Myſie, reçut chez lui les Argonautes très-favorablement; & après leur avoir fourni toute ſorte de rafraîchiſſemens, & les avoir comblés de préſens, les laiſſa partir. Mais un vent contraire les ayant obligés de relâcher pendant la nuit dans le même port, *Cyſique* croyant que c'étoit ſes ennemis qui venoient le ſurprendre, alla attaquer les Argonautes, & dans le combat fut tué par Jaſon même, qui eut beaucoup de regret de ſa mort, & lui fit de magnifiques funérailles. Apollonius & Valerius Flaccus racontent cette fable dans leurs poëmes ſur les Argonautes.

CYTHÈRE, iſle de l'Archipel, aujourd'hui Cérigo, vis-à-vis de Crète. Héſiode dit que Vénus ayant été produite de l'écume de la mer, fut portée d'abord à cette iſle ſur une conque marine: c'eſt pourquoi *Cythère* lui étoit particulièrement conſacrée; & le temple qu'elle y avoit paſſoit pour le plus ancien de tous ceux que la Grèce lui avoit conſacrés.

CYTHÉRÉA, ſurnom donné à Vénus, de l'iſle de *Cythère*.

CYTHÉRÉUS, ſurnom donné à Cupidon, comme au fils de Vénus, Déeſſe de *Cythère*.

CYTHÉRIADES, ſurnom des Grâces qui accompagnoient Vénus; elles étoient honorées à *Cythère*.

CYTHÉRON. *Voyez* CITHÉRON.

CYTHÉRONIUS, ſurnom de Jupiter. *Voyez* JUNON.

CYTHÈRUS, rivière de Péloponèſe en Élide. Pauſanias met à ſa ſource un temple conſacré aux Nymphes Ionides; & ajoute que les malades qui ſe lavoient dans la fontaine du temple, en ſortoient parfaitement guéris. *Voyez* IONIDES

CYTHNUS, iſle. KYONI.
Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRRR. en argent. . . . . *Pellerin.*
RRR. en bronze.
O. en or.
Leur type ordinaire eſt une lyre.

CYZICÈNES, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie. *Voyez* DARIQUE.

CYZICÈNES, ſalons à manger très-riches, appelés ainſi chez les Grecs, de Cyzique, ville célèbre par la magnificence des bâtimens.

CYZIQUE, dans la Myſie. KYZIKHNΩN.
Le ſymbole de cette ville eſt une tête de lion de profil.
Ses médailles autonomes ſont:
RRR. en or. . . . . *Pellerin.*
RRR. en argent.
C. en bronze.
Leurs types ordinaires ſont:
Une tête de lion.
Un trépied.
Le capricorne.
Deux poiſſons.
On a des médailles Impériales grecques de cette ville frappées ſous l'autorité de ſes Préteurs, en l'honneur de la plupart des Auguſtes, depuis le premier juſqu'à Claude Gothique.

D

D

Pour expliquer les abréviations & les ſigles qui commencent par un ou pluſieurs D, il faut conſulter les articles Abreviations, Consulaires (médailles), Legendes & Villes (médailles de peuples & de).

D. Le Dictionnaire de Grammaire & de Littérature fait connoître ſuffiſamment les obſervations grammaticales relatives à l'uſage & à la prononciation du D chez les Romains. Je n'en rappelle ici qu'une ſeule à cauſe de ſon utilité journalière pour la lecture des médailles & des inſcriptions.

Le D qui eſt à la fin de la légende d'une très-ancienne monnoie frappée ſous le nom du peuple latin (*latinod*), quoiqu'il fût alors ſoumis aux Romains, étoit ordinairement ajouté par les anciens à la fin des mots terminés par des voyelles, comme il paroît dans ce qui nous reſte de la colonne roſtrale de Duillius. On y lit *maxumod* pour *maximo*, *pugnandod*, pour *pugnando*, *pondod* pour *pondo*, &c. C'eſt ainſi qu'Horace a dit (*ſat. od.* 14. 11.)

. . . . . *Maled ominatis*
Parcite verbis.

Au lieu de *male ominatis.*

La lettre D étoit-elle numérale chez les Romains; & ſi elle ne l'étoit pas chez eux, à quelle époque l'eſt-elle devenue chez les modernes? C'eſt vers l'année 1500, c'eſt-à-dire, depuis l'uſage général de l'imprimerie. Les Imprimeurs voyant que les Romains formoient la lettre numérale M à peu-près comme dans l'écriture onciale, ainſi CIↃ, imaginèrent de former *cinq cens*, moitié de *mille*, par un caractère qui fût la moitié du ſien, c'eſt-à-dire, par IↃ. Pour aller plus vîte, ils rapprochoient de l'I le C retourné, & ils en firent un D. Cette lettre étant devenue numérale, fit naître le vers ſuivant, dans laquelle A eſt ſuppoſé être auſſi numéral, contre l'uſage des Romains anciens:

Littera D vetat A quingentos ſignificabit.

En mettant une barre ſur le D de cette manière, $\overline{D}$, on lui donne une valeur décuple, & il vaut *cinq mille.*

Les deux obſervations ſuivantes prouvent invinciblement que le D n'étoit pas numéral avant 1500.

On lit ſur une vître de l'égliſe de S. Pierre à Aire ce vers chronographique, qui marque l'année 1064: *bis ſeptem prebendas tv baldvine dediſti.* Il y a dans ce vers quatre D qui n'entrent point dans le calcul. Cette lettre n'étoit point encore numérale au temps de la bataille de Montlhéri, donnée en 1465, comme on le voit par cet autre chronographe François, qui déſigne cette année-là: *à Cheval, à Cheval, gendarmes à Cheval.* Le D n'étoit pas encore numéral en 1485, comme l'Auteur d'une diſſertation analytique ſur les chronographes le prouve par une pièce de ce genre faite ſous Charles VIII.

D, *diplomatique.* Les ſavans Bénédictins auteurs de la *Nouvelle Diplomatique*, diviſent les D des médailles, des marbres & des manuſcrits en neuf grandes ſéries.

Les angles du D diſtinguent communément ſa première ſérie. Ses lettres ont régulièrement au moins deux côtés droits.

Cette première ſérie a neuf diviſions. Le plus long vers la droite; 2e, vers la gauche; 3e, en Δ; 4e, trapézoïde; 5e, quarré, ou polygone irrégulier; 6e, triangle, dont quelques côtés peuvent déborder; 7e, terminés par une courbe. Les deux premières diviſions remontent à la plus haute antiquité. La 2e deſcend juſqu'au XIe ſiècle. Les autres ne deſcendent pas au-delà du IXe ſiècle.

Le IIe grande ſérie nous offre des D aigus, pour la plupart d'une haute antiquité. Les D en forme de B nous viennent d'Eſpagne, & s'élèvent au VIIIe ſiècle. Ie ſous-ſérie peu aigus; 2e reſſemblans aux B, ou ſeulement aigus par le haut; 3e par le bas, ſouvent avec extenſion d'un bout de la panſe; 4e en pointe par le bas, & un peu recourbés par le haut de la haſte vers la gauche; 5e, en pointe inférieure, avec prolongation du bout de la panſe, pour l'ordinaire un peu courbé dans ſon excédent.

La IIIe ſérie contient des D. majuſcules ordinaires. Quand les deux lignes ſupérieure & inférieure qui doivent commencer le demi-cercle, ſont plutôt droites que rondes, c'eſt un indice du ſiècle d'Auguſte ou des temps voiſins. A ces traits la Ire diviſion de la IIIe ſérie ſe fait reconnoître. Les ſuivantes deſcendent à peine au moyen âge. 2e, D perſés, à haſte terminée en croiſſant, &c. 3e, contournés, renverſés; 4e, prolongés par les extenſions du montant ou de la panſe.

Les D de la IVe ſérie s'ouvrent en deſſous; tels ſont ceux de la Ire diviſion: ou en-deſſus; & tels ſont ceux de la 2e, ou leur haſte eſt prolongée vers le haut, comme dans la 3e. Ces D

ont la figure de *b* minuscules. Rarement s'abaissent-ils au-dessous du IXe siècle.

Les D en forme de P, Q, O, &c. donnent la Ve série. Ses deux premières sous-séries sont marquées au coin de la plus haute antiquité. L'une a sa hasle à-peu-près droite, & l'autre courbée. Elles engendrent au moyen âge la 3e petite suite, dont les montans excèdent haut & bas; c'est le *th* Anglo-Saxon, souvent (1) employé sous les Rois Mérovingiens & Wisigoths, durant les VIe & VIIe siècles; 4e en Q; 5e en O, avec un point central; 6e, presque en cœur des bas temps; 7e, du moyen âge, à panse détachée de la hasle.

La VIe série en entier doit être reléguée au bas temps. 1re division, D semblables à deux C tournés à contre-sens; 2e, courbés en-dessus, aux moins par le bout supérieur de la panse; 3e, gradués ou coupés par une traverse horizontale.

La VIIe série présente des D majuscules à queue, notablement prolongée en-dessus. 1°. Détachée du montant, & souvent abaissée; 2°. courbée au-dessus; 3°. s'élevant obliquement. Il est peu de ces D. qui ne soient antérieurs au Xe siècle.

De la VIIIe sont dérivés, ou plutôt c'est en elle que sont renfermés les D onciaux ou ronds, & les cursifs des derniers temps. 1°. S'élevant par une queue plus droite que courbe, ils ne s'abaissent pas au dessous du VIIIe siècle; 2°. en C tournés à rebours, renfermés entre le Ve & le XIe; 3°. encore anciens, tiennent toujours du C contourné; 4°. peu différens de nos *d* cursifs; 5°. à queue courbée en dessus; 6°. à panse fermée, relativement à ceux de la 1re & 3e division; 7°. modernes, à panse circulaire, surmontés de leur queue; 8°. gothiques, anguleux ou polygones.

La IXe comprend le *d* petit romain; 1°. en forme d'*a*; 2°. semblable à nos d d'imprimerie. Il s'en trouve dans des inscriptions du IVe siècle.

DACE, ΔΑΚΙΑ & *Dacia*.

Cette contrée, réduite en Province Romaine, a fait frapper des médailles Impériales grecques en l'honneur de Trajan.

Cette province a fait frapper des médailles latines en l'honneur de Philippe père, d'Otacile, de Philippe fils, de Trajan-Dèce, d'Herennius, d'Hostilien, de Treb. Gallus, d'Emilien, de Gallien, de Valérien père.

La *Dace* est représentée sur les médailles en habit de femme, portant un javelot avec une tête d'âne, marque de sa valeur. Les anciens avoient fait l'honneur à cet animal de l'appeler ζῶον ἀκτίητον, indomptable, & on l'avoit choisi dans l'Orient pour la monture des Princes. Quelquefois la *Dace* tient une tête de bœuf ou de cheval, à cause des trompettes paphlagoniennes, dont le son approchoit fort du cri de ces animaux. Elle est d'autres fois assise sur une cotte d'armes, avec une palme & une enseigne, pour désigner la valeur de son peuple.

(1) Le Blanc, monnoies d'Esp. & de Dagobert.

DACIUS, DACIQUE, } Les *Daces* furent gouvernés par leurs Rois particuliers jusqu'à la fin du premier siècle de notre ère. Le dernier fut Décébale, que Trajan vainquit. Cette victoire lui acquit le nom de *Dacique*, que nous lui voyons prendre sur ses médailles à la septième année de sa puissance Tribunitienne, l'année d'avant son Ve Consulat. IMP. CÆS. NERVA TRAJANUS AUG. GERM. DACICUS P. M. TR. P. VII. IMP. IIII. COS. IIII. DES. V. P. P dans Mezzabarba, *p.* 152.

DACTYLE, *travers de doigt*; mesure linéaire du Péloponèse, de l'Attique, de la Sicile, de la grande Grèce.

Elle valoit, en mesure de France, $\frac{7411}{10000}$ de pouce, selon la Métrologie de M. Paucton.

DACTYLE, *travers de doigt*; mesure linéaire de la Phocide, de l'Illyrie, de la Thessalie, de la Macédoine, de la Thrace, des Phocéens en Asie, & de Marseille en Gaule.

Elle valoit $\frac{171}{1000}$ de pouce de France, selon la Métrologie de M. Paucton.

DACTYLE, *travers de doigt*; mesure linéaire & itinéraire de l'Asie & de l'Égypte. *Voyez* ESBAA.

DACTYLE, espèce de danse grecque fort en usage chez les Athlètes, dit Hésychius.

DACTYLE. Il composoit avec l'iambe la quatrième partie du Nôme Pythien, suivant Strabon.

DACTYLES. La conformité des cérémonies religieuses, & le voisinage, ont concouru à faire confondre les Cabires avec les *Dactyles*. On a même cru que ces derniers n'étoient qu'une portion des premiers (*Strab. l. x. p.* 321.), quoiqu'on les ait regardés comme originaires de Crète. La source de cette erreur est le surnom d'Idéens, qui leur venoit du mont Ida en Phrygie, & non de la montagne du même nom, qui se trouvoit dans l'isle de Crète, où les *Dactyles* ne furent jamais établis. L'autorité de Sophocle *Schol. Apoll. Rhod. l.* 1. *v.* 1126), d'Éphore (*Diod. l. v.* §. 64.), de Strabon (*l. x. p.* 326.), de Diodore de Sicile (*liv. v.* §. 64.), & de Saint Clément d'Alexandrie (*Strom. l.* 1, *p.* 360.), ne permet pas de révoquer en doute ce que j'avance. Assez semblables aux Jongleurs de l'Amérique, ces *Dactyles* de l'Asie cherchèrent d'abord à se rendre nécessaires en exerçant, chez un peuple sauvage, la Médecine. Ils y étoient devenus si habiles, que leur nom désigna long-temps en Grèce ceux qui professoient cet art (*Hesych. in voc.* Δακτύλιοι.). L'incendie des forêts du mont Ida leur ayant découvert des mines de fer (*Clement Alex. Strom. l.* 1. *p.* 420.), ils enseignèrent à le travailler (*Marm. Oxon. epoch* 11.) du moins une tradition

Digitized by Google

générale leur attribuoit cette invention, dont l'époque étoit fixée ſous le règne de Pandion, Roi d'Athènes, 1432 ans avant J. C. (*Ibid.*). On ajoutoit que l'invention de l'airain leur étoit encore due (*Diod. l. v. x.* 64.). De pareils ſervices ne pouvoient manquer de leur attirer une conſidération qu'ils augmentoient par le moyen des preſtiges & des enchantemens. Auſſi paſſoient-ils pour d'inſignes enchanteurs, ſuivant Phérécide & l'Auteur du Poëme de la Phoronide (*Schol. Apoll. Rhod. l. i. v.* 1126.).

Ce fut par ce dernier moyen que les *Dactyles* ſe rendirent recommandables, non-ſeulement aux peuples de Phrygie, mais encore aux habitans de Samothrace. Diodore de Sicile raconte qu'ils causèrent à ceux-ci la plus grande ſurpriſe en leur montrant l'effet de leurs enchantemens, & la manière dont ils s'en ſervoient dans les initiations & les myſtères. Cet Hiſtorien ajoute qu'Orphée lui-même devint leur diſciple, & apprit d'eux ces cérémonies (*Diod. l. v. i.* 64.). Elles devoient être peu différentes de celles des Jongleurs ou Devins ſauvages, dont l'initiation conſiſte en des pratiques ſimples, ſur-tout en des épreuves plus ou moins fortes, exigées des aſpirans. Les conquêtes de Séſoſtris dans l'Aſie & dans la Thrace, y répandirent le culte égyptien. Les Cabires & les *Dactyles* ne purent éviter de s'y conformer, & d'adopter même une nouvelle doctrine.

Juſqu'alors les *Dactyles*, comme le reſte des Pélaſges, avoient adoré le ciel & la terre. Couronnés de branches de chênes, ils ſacrifioient à cette dernière ſous le nom de Rhée; c'eſt pourquoi ils paſsèrent pour les *Parèdres* ou aſſiſtans de la Mère des Dieux (*Apoll. Argon. l. i. v.* 1123-25. *Demetr. Sceps*, & *Menard ap. Schol. in H. L.*). Leurs Autels n'étoient que des pierres amoncelées ſans art, auprès deſquelles ils ſe raſſembloient pour honorer *Kelmis*, le grand *Damnameneus* & le puiſſant *Acmon* (*Schol. Apoll. Rhod. l. i, v.* 112.), qui, dans la ſuite, furent pris pour des *Dactyles*, comme les Divinités de Samothrace l'avoient été pour des Cabires. L'explication de ces trois noms ſert à le prouver. Dans l'ancien langage des Grecs, *Acmon* ſignifioit le Ciel (*Heſych.* & *Etym. Magn. in h. v.*). Le mot *Damnameneus* ſubſiſte en partie dans ceux de *Damna*, nom que portoit Cérès à Epidaure (*Herod. l. v. c. xxxii.*), & de *Domna*, qu'avoit Proſerpine à Cyzique (*Pellerin*, Recueil des Médailles, t. *iii.* pl. 132.). Cette ville étoit peu éloignée du mont Ida, ſéjour des *Dactyles*, où ils honoroient la Terre, en lui donnant vraiſemblablement l'épithète de *Damna* ou de *Damnameneu*, puiſſante, laquelle ſe trouve dans le fragment de la Phoronide. On ſait que les Poëtes anciens mettoient quelquefois un genre pour l'autre (*Vid. Theon. ad Arat. v.* 19, *&c.*). Peut-être encore que l'Auteur de ce dernier Ouvrage s'eſt ſervi du genre maſculin, parce que le Ciel & la Terre étoient repréſentés l'un & l'autre dans les myſtères cabiriques, avec la marque des deux ſexes, comme on le voit dans Varron.

On lit dans le Lexique d'Heſychius, que *Kelmis* étoit également le nom d'un *Dactyle* Idéen, & celui d'un enfant. *Kelmas* ſignifioit la peau d'un faon. Ces mots étoient donc relatifs à la tendre jeuneſſe de *Cadmille* de Samothrace, & de l'*Iacchus* d'Eleuſis, repréſentant tous deux l'*Horus* d'Egypte. Comme eux, *Kelmis* en aura été l'image. Cette conjecture a d'autant plus de fondement, que dans les autres noms que Pauſanias donne aux *Dactyles* (*Eliac. l. c. viii.*), on trouve ceux de Jaſion, c'eſt l'Iacchus des Crétois; de Priape (*Lucian. de Saltat.* §. 21.), à cauſe du Phallus qui lui étoit conſacré; enfin de Pœonius, ce même Iacchus, c'eſt-à-dire, Dionyſius (*Heſych. in h. v.*), ſuivant les profanes. Hercule & Epimède ne ſont entrés dans cette nomenclature, que pour déſigner la force & la prudence, qualités d'Acmon, *le Ciel*. Idas & Acéſidas ſont de ſimples épithètes ou ſurnoms relatifs aux lieux qu'habitoient les *Dactyles*. Ce ne fut qu'à l'époque de l'introduction du culte étranger, que Kelmis prit place parmi les Divinités *Dactyliques*, comme Cadmille parmi celles de Samothrace.

A cette époque en ſuccéda une troiſième, celle de l'apothéoſe. *Acmon*, *Damnameneus* & *Kelmis* furent alors regardés, ſuivant Stéſimbrote dans ſon livre ſur les Myſtères (*Etymol. Magn. in v.* Ἰδαῖοι), comme fils de Jupiter & de la Nymphe Ida, parce que ce Dieu ayant ordonné à ſes nourriciers de jeter derrière eux de la pouſſière du mont Ida, il en naquit les *Dactyles* Idéens. Cette fable allégorique, qu'on expliquoit aux initiés, n'étoit pas la ſeule. Une ſeconde faiſoit naître ces mêmes *Dactyles* de l'impoſition des mains d'Ops ou de la Terre ſur le mont Ida, lorſque cette Déeſſe alla ſe réfugier dans l'iſle de Crète (*Diomed. de Orat. & part. Orat. p.* 474.). L'allégorie eſt ſenſible: en reconnoiſſance de leur invention, les premiers habitans de l'Ida parvinrent dans la ſuite aux honneurs divins (*Diod. l. v. i* 64.), & finirent par être regardés comme des Lares ou Divinités particulières; mais leur culte ne fut jamais auſſi étendu que celui des Cabires métamorphoſés en Dioſcorides, à cauſe, ſans doute, du crédit qu'avoient déjà ces derniers. Le ſort des *Dactyles* reſſembla davantage à celui des Curètes (*Heſiod. ap. Strab. l. x. p.* 325.). *Voyez* CURÈTES, CORYBANTES & IDEENS.

(Cet article eſt tiré des *Recherches ſur les Myſtères du Paganiſme*, de M. le Baron de Ste. Croix).

DACTYLIOMANCIE, ſorte de divination qui ſe faiſoit par le moyen de quelques anneaux fondus ſous l'aſpect de certaines conſtellations,

& auxquels étoient attachés quelques charmes ou caracteres magiques. C'eſt par ce genre de divination que Gygès, dit-on, ſavoit ſe rendre inviſible, en tournant le châton de ſon anneau. *Voyez* GYGÈS. Ammien Marcellin, parlant du ſucceſſeur de Valens, que les peuples cherchoient à deviner, dit qu'on pratiqua, pour le connoître, la *Dactyliomancie*, mais d'une maniere différente de la pratique ordinaire. Cet Hiſtorien l'a decrite fort au long. Elle conſiſtoit à tenir un anneau ſuſpendu par un fil au-deſſus d'une table ronde, ſur laquelle étoient différens caracteres avec les vingt-quatre lettres de l'alphabet. L'anneau, en ſautant, ſe tranſportoit ſur quelques-unes des lettres, & s'y arrêtoit : ces lettres jointes enſemble, compoſoient la réponſe qu'on demandoit. Le ſort fit ſortir ces quatre lettres, Θ, Ε, Ο, Δ, qui commencent le nom de Théodore, ſucceſſeur de Valens.

DACTYLIQUE ſe dit de ce qui a rapport aux dactyles.

C'étoit, dans l'ancienne Muſique, l'eſpèce de rithme dont la meſure ſe partageoit en deux temps inégaux. Il y avoit auſſi des flûtes *dactyliques*, auſſi bien que des flûtes ſpondaïques. Les flûtes *dactyliques* avoient des intervalles inégaux, comme le pié appelé *dactyle* étoit compoſé de parties inégales.

On appeloit auſſi *dactylique* une ſorte de nôme : ce rithme étoit fréquemment employé, de même que le nôme harmathias & le nôme orthien.

Julius Pollux révoque en doute ſi le *Dactylique* étoit une ſorte d'inſtrument ou une forme de chant ; doute qui ſe confirme par ce qu'en dit Ariſtide Quintilien dans ſon ſecond livre, & qu'on ne peut réſoudre qu'en ſuppoſant que le mot *dactylique* ſignifioit à-la-fois un inſtrument & un air, comme parmi nous *muſette* & *tambourin*.

Pollux rapporte que la flûte *dactylique* étoit propre à la danſe.

DACTYLIOTHECA (A) Muratori (907. 1. *Theſ. Inſcr.*) rapporte une inſcription dans laquelle ces mots déſignent le gardien d'une collection de pierres gravées. *Voyez* l'article de ces pierres, & BAGUIER.

DADÉS, ΔΑΙΔΙΣ, } Fête qu'on célébroit à Athènes, & qui prenoit ſon nom des torches, δᾶδες, qu'on y allumoit durant trois jours ; le premier, en mémoire des douleurs de Latone, lorſqu'elle accoucha d'Apollon ; le ſecond, pour honorer la naiſſance de Glycon & des Dieux ; & le dernier, pour rappeler les noces de Podalirius & d'Olympias, mère d'Alexandre. *Voyez* PODALIRIUS.

DADIX, meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* HIN.

DADOUQUE, DADUCHE, DADUQUE, } Prêtre de Cérès, qui étoit chargé de porter un flambeau ou une torche dans la célébration des Myſtères de cette Déeſſe, en en mémoire de ce que Cérès, cherchant ſa fille dans les ténèbres de la nuit, parcourut l'univers avec une torche à la main. On choiſiſſoit pour *Daduque* une perſonne honorable & diſtinguée. Hercule, chez les Athéniens, avoit un Grand-Prêtre qui s'appeloit auſſi *Daduque*. Ce mot grec ſignifie Porte-Torche, Porte-Flambeau.

DAEMON, ΔΑΙΜΩΝ, } *Voyez* DÉMON.

DAGON, Dieu des Philiſtins, qui avoit un temple à Azot, & un autre à Gaza. Les Docteurs Juifs repréſentent ce Dieu comme un Triton, c'eſt-à-dire, ſous la forme d'homme depuis la tête juſqu'à la ceinture, & le reſte en forme de poiſſon. Sanchoniaton dit que *Dagon* étoit fils du Ciel, qu'il fut l'inventeur de la charrue, & qu'il apprit aux hommes à ſe ſervir du bled pour faire du pain. *Dagon*, en Phénicien, ſignifie *froment*. Il y a donc lieu de croire que c'eſt l'inventeur du labourage, & qu'il mérita, après ſa mort, les honneurs divins.

Selden croit que l'Oannis des Babyloniens, dont Béroſe, Apollodore & Polyhiſtor ont fait mention, eſt la même choſe que *Dagon*. Il prétend encore que *Dagon* eſt la même choſe que Atergatis, *Adardaga* & *Derceta* ; noms que les Europeens ont fait, ſelon lui, par corruption de *Adir-Dagan*, c'eſt-à-dire, le grand, le magnifique *Dagon* ; qu'il n'étoit point extraordinaire que la même Divinité fût Dieu en un endroit & Déeſſe en un autre, ou Dieu en un temps, & Déeſſe en un autre. Mais Bochard & d'autres Auteurs croient que *Dagon* & *Atergatis* ſont deux Divinités fort différentes ; que dans Philon de Biblos, *Dagon* eſt frère de Saturne, Atergate eſt ſa femme. Au ſentiment de Voſſius, ce Dieu contenoit le Dieu Lune, comme principe actif, & la Mer, comme principe paſſif. A raiſon de l'un, il étoit mâle, & c'étoit un Dieu ; à raiſon de l'autre, il étoit femelle, & Déeſſe. Saumaiſe croit que *Dagon* eſt la même choſe que Κητὼ, qui étoit une eſpèce de poiſſon, *cete*, & que le *Dagon* d'Azot, le Céto de Joppé, & le Derceto des Aſcalonites, n'étoient qu'une même Divinité (*Bochart, Chan. l. II. c. 2. Selden, de Diis Syr. Synt. II c. 3. Voſſius, de Idol. l. I. c. 22. L. III. c. 76. L. IX. c. 10. Saumaiſe ſur Solin, p. 574.*).

DALDIS, en Lydie. ΔΑΛΔΙΑΝΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRRR. en bronze. . . . . *Hunter.*
O. en or.
O. en argent.
Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes Archontes,

Archontes, des médailles impériales grecques en l'honneur de Domna, de Gordien Pie, d'Hadrien.

DALMATICA. Voyez DALMATIQUE.

DALMATIE. Le ſeul Roi de *Dalmatie* dont on ait des médailles, eſt Moſtis.

Une Cuiraſſe eſt le ſymbole ordinaire de la *Dalmatie*.

Les médailles de cette Province ſont :

RRR. en bronze, avec la légende METAL. DEL. . . . . *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

Metallum y eſt mis quelquefois pour exprimer les *mines* d'où le métal eſt extrait.

DALMATIQUE, vêtement dont l'uſage étoit venu originairement de Dalmatie. Capitolin, dans la vie de Pertinax (*c.* 8.), dit qu'on voyoit parmi les meubles de l'Empereur Commode, *tunicas penulaſque, lacernas & chiridatas Dalmatarum.* Lampride, dans la vie de Commode (*c.* 8.), dit de ce Prince, qu'il parut en public, vêtu d'une *dalmatique : Dalmaticus in publico proceſſit ;* ce qui paſſoit alors pour une choſe infâme ; & le même Hiſtorien aſſure (*c.* 24 *de ſa vie*) d'Elagabale, que cet Empereur avoit ſouvent paru ſur la place en *dalmatique* après le repas. *Dalmaticatus in foro poſt cœnam.*

Commode & Elagabale en portant des *Dalmatiques*, ſe déshonoroient aux yeux des Romains, parce que ce peuple, à l'exemple des Grecs, regardoit comme des efféminés les hommes qui cachoient leurs bras dans les longues manches de leurs tuniques. Cet uſage caractériſoit les BARBARES (*Voyez ce mot*), c'eſt-à-dire, tous les peuples, hors les Romains & les Grecs, & en particulier ceux du Nord. On peut conclure de-là que les *dalmatiques* étoient des tuniques garnies de longues manches, qui deſcendoient juſqu'au poignet. C'eſt ce que nous apprennent encore mieux le nom grec χειρίδωτος (deſcendant juſqu'aux mains, latiniſé en celui de *chiridatus*, & l'oppoſition qu'établit Alcuin (*Offic. divin.*), outre le *colobium* ou tunique ordinaire à manches courtes, & la *dalmatique*. Alcuin dit que le Pape S. Sylveſtre fit quitter aux Diacres les *colobium*, & leur fit porter des *dalmatiques*, parce qu'il blâmoit l'uſage d'avoir les bras nuds : *colobium eſt veſtis ſine manicis. Cùm ergò nuditas brachiorum culparetur à B. Silveſtro, dalmaticarum repertus eſt uſus.*

L'on donna depuis, par extenſion, le nom de *colobium* à la *dalmatique*, lorſque celle-ci devint d'un uſage auſſi général que la première l'avoit été autrefois. On orna auſſi la *dalmatique* de bandes de pourpre, ou de *claves*, comme on avoit orné auparavant la tunique des Sénateurs & des Chevaliers. Les *claves* ſont aujourd'hui ſur les *dalmatiques* des Diacres & Sou-Diacres, ce que l'on appelle les *Orfrois*.

DAMAS, dans la Cœléſyrie. ΔΑΜΑΣΚΗΝΩΝ & ΔΑΜΑCΚΟΥ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Tibère, de Néron, de Trajan, d'Hadrien, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Sévère, de Géta, de Caracalla, d'Elagabale, de Macrin, d'Alex. Sévère, de Domna, d'Annia-Fauſtina.

COL. ΔΑΜΑ. METR. *Colonia Damaſcus Metropolis.*

Cette colonie Romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur des deux Philippe, d'Otacilie, de Gallus, de Voluſien, d'Emilien, de Gallien, d'Herennius, de Salonine.

DAMASQUINER, l'art d'enjoliver le fer ou l'acier, &c. en lui donnant une façon qui conſiſte à le tailler ou graver, puis à remplir les raies qu'on y fait avec un fil d'or ou d'argent. C'eſt une eſpèce de moſaique : auſſi les Italiens lui donnent-ils le même nom *tauſia*, qu'à la marqueterie. Cette ſorte de travail a pris ſon nom de la ville de *Damas*, où il s'eſt fait autrefois quantité de beaux ouvrages dans ce genre ; on en faiſoit auſſi dans pluſieurs autres endroits du Levant. Les Anciens s'y ſont beaucoup appliqués. De cet aſſemblage de filets d'or ou d'argent, on forme ſur le fer des ouvrages plats ou des basreliefs. Il ſe trouve encore des anneaux antiques d'acier, avec des figures & des feuillages travaillés de cette manière, & qui ſont parfaitement beaux. Dans le Cabinet de Ste. Geneviève, on voit pluſieurs débris d'armures Romaines ou Gauloiſes, dont les parties qui ſont de fer, ont été *damaſquinées* en argent.

DAMASTÈS, Géant fameux par ſa cruauté, ſurnommé *Procruſte*, c'eſt-à-dire, qui étend par force, parce qu'il obligeoit ſes hôtes de s'égaler à la meſure de ſes lits, les faiſant tirer pour les alonger, s'ils étoient petits, ou leur faiſant couper ce qui excédoit, s'ils étoient trop grands. Théſée lui fit ſouffrir le même ſupplice.

DAMASTIUM, en Épire. ΔΑΜΑΣΤΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRR. en argent. . . . . *Pellerin.*

O. en or.

O. en bronze.

DAMATER, nom de la Prêtreſſe de Cybèle. *Damatris. Voyez* DAMIAS & DAMIE. Quelques-uns veulent qu'on diſe *Damiatrix* au-lieu de *Damatris*. *Voyez* ſur ce nom Scaliger, dans ſes notes

ſur Feſtus, *Alexander ab Alex. Genial. dier. vi.* 8. Panvin, *de Civ. Rom. c.* 37. Guter, *de Vet. Jur. Pont. iv.* 8.

DAMATRIUS, dixième mois de l'année chez les Thébains & les Béotiens. Junius, dans ſon livre *de Anno & Menſi* •, le confond mal-à-propos avec le mois d'Octobre : il répondoit au mois de Juin & partie de Juillet, & tiroit ſon nom de Δαμάτηρ, en béotien Δαμάτηρ, qui eſt celui de Cérès en grec, parce que c'eſt dans ces mois qu'elle donne ſes biens, & que l'on fait la récolte des blés, dont ils rendoient graces à cette Déeſſe.

DAMES Grecques & Romaines. *Voy.* FEMMES, HABITS, CHEVEUX, VOILE, CHAUSSURE, &c.

DAMES (jeu de). Il paroît que les Anciens n'ont pas connu le jeu auquel nous donnons ce nom, & que notre jeu d'échecs ou une eſpèce de jeu plus analogue à celui-ci qu'au jeu de Dames, étoit déſigné par les mots *Calculi* & *Latrunculi*. *Voyez* ÉCHECS.

DAMIA, DAMIE; } ſurnom de la bonne Déeſſe, c'eſt-à-dire, de Cybèle ou de Maia, ſelon Dacier. Ce nom eſt grec, & vient de δῆμος, &, ſelon le dialecte dorique, δᾶμος, *peuple*. De-là δήμιος ou δάμιος, *public*.

Ce ſurnom fut donné à Cybèle par antiphraſe, ſi l'on en croit Feſtus, qui dit poſitivement que le ſacrifice offert à cette Déeſſe, ſe nommoit *Damium*, & que ces noms étoient pris du mot grec δαμόσιον pour δημόσιον, qui ſignifie *public*, pour exprimer, par contre-vérité, celui de tous ces ſacrifices qui étoit le moins public & le plus ſecret. En effet, on ne ſacrifioit à la bonne Déeſſe que dans des maiſons particulières, portes & fenêtres fermées, ſans qu'il fût permis à aucun homme d'être préſent au ſacrifice, & il étoit défendu aux femmes, qui ſeules pouvoient y aſſiſter, de révéler ce qui s'y paſſoit; c'eſt peut-être pour cela qu'on a ſi peu de connoiſſance de ce qui regarde la bonne Déeſſe.

Mais Dacier, dans ſes Notes ſur Feſtus, prétend qu'il ſe trompe; que ce n'eſt point par contre-vérité que ce ſacrifice ſe nommoit ainſi, mais parce qu'il ſe faiſoit pour le peuple; & il cite ſur cela Cicéron qui écrit à Atticus (*l.* 1. *Ep.* 10.) : « Je crois que vous avez appris que, pendant que l'on faiſoit le ſacrifice pour le peuple chez Céſar, il y entra un homme en habit de femme. » Dacier allègue auſſi le Gloſſaire latin & grec, qui définit ce ſacrifice, un ſacrifice qui ſe faiſoit à l'air, en lieu découvert, expoſé à l'air.

Quelques-uns diſent que cette *Damie* étoit une Dryade, femme de Faune, qui fut ſi chaſte & ſi retirée, qu'elle ne vit jamais ni n'entendit aucun homme que ſon mari : de-là venoit ce grand ſoin d'exclure les hommes de ces fêtes, & de voiler même, dans la chambre où l'on les célébroit, tout ce qui pouvoit avoir la forme de mâle, peinture, gravure, ſculpture, &c. Les femmes ſeules, magnifiquement parées, ſe donnoient toute ſorte de licences pendant neuf jours & neuf nuits, danſant, chantant & ſe livrant à tous leurs goûts.

DAMIAS, *DAMIATRIX*, } Prêtreſſe de la bonne Déeſſe Cybèle, qui étoit ſurnommée *Damie*. Feſtus l'appelle ainſi; mais les meilleurs Philologues liſent *Damiatrix*, au-lieu de *Damias*.

DAMIUM. Voyez *Damia*.

DAMNAMENEUS. Voyez DACTYLES.

DAMNATI. Voyez CONDAMNÉS.

DAN. *Voyez* DEN.

DANACON, ΔΑΝΑΚΗΣ, } Monnoie de l'Égypte & de l'Aſie. *Voyez* MEHAH. Les Grecs donnoient ſon nom à la pièce de monnoie que l'on mettoit dans la bouche des morts, pour payer à Charon le paſſage de ſa barque. *Voyez* CHARON.

DANAÉ, fille d'Acriſius, Roi d'Argos, fut enfermée fort jeune dans une tour d'airain, par ſon père épouvanté d'un oracle ſuivant lequel ſon petit-fils devoit lui ravir un jour la couronne & la vie. Jupiter, devenu amoureux de cette Princeſſe, ſe changea en pluie d'or, &, s'étant introduit dans la tour, rendit *Danaé* mère de Perſée. Acriſius ayant appris la groſſeſſe de ſa fille, la fit expoſer ſur la mer dans une méchante barque; mais elle arriva heureuſement dans l'iſle de Sériphe, où elle fut bien reçue de Polidacte qui en étoit Roi, & mit au monde Perſée.

DANAIDES. Ce ſont les cinquante filles de Danaüs, neuvième Roi d'Argos. Ce Prince régna d'abord en Égypte avec ſon frère Egyptus; mais celui-ci, après neuf ans d'union & de concorde, ſe rendit ſeul maître du royaume, & ſoumit ſon frère à ſes loix. Egyptus avoit cinquante fils, & *Danaüs* cinquante filles. Le premier voulut donner pour épouſes à ſes fils leurs couſines-germaines. La propoſition effraya les *Danaïdes*, de manière qu'elles s'enfuirent à Argos, afin d'éviter un mariage qui leur paroiſſoit impie. Argos étoit en quelque ſorte leur terre natale, puiſque la maiſon de *Danaüs* étoit iſſue d'Io, qui étoit Argienne. Pelaſgus, Roi d'Argos, les reçut favorablement, & leur accorda ſa protection contre les pourſuites d'Egyptus. Cette arrivée des *Danaïdes* à Argos fait le ſujet d'une Tragédie d'Eſchile, intitulée *les Suppliantes*. Le Poëte repréſente les *Danaïdes* avec leur père, venant demander un aſyle à Argos, en qualité de ſuppliantes. Pelaſgus juge qu'il

Digitized by Google

ſeroit inhumain de rejeter les prières de ces illuſtres filles; mais il lui paroît auſſi dangereux en même temps de les recevoir, par la crainte des armes d'Egyptus. Cette délibération fait tout le fond de la Tragédie grecque.

L'hiſtoire de *Danaüs* & d'Egyptus paroît bien différente dans le Poëte tragique, de celle que racontent les autres Poëtes. Selon eux, *Danaüs* ne voulant point que ſes filles épouſaſſent les fils de ſon frère, ſoit qu'il en fût détourné par un oracle qui lui avoit prédit qu'il ſeroit tué par un de ſes gendres, ou plus vraiſemblablement, qu'il ſe flattât de faire des alliances plus utiles pour ſes intérêts, s'enfuit d'Egypte avec ſa famille, & ſe retira à Rhodes, puis à Argos. Il y diſputa le ſceptre à Gélanor, en qualité de deſcendant d'Epaphus, fils d'Io. Tandis qu'il faiſoit valoir ſes prétentions devant le peuple, un bœuf qui paſſoit aux pieds des murs de la ville, fut dévoré par un loup: on interpréta cet événement en ſa faveur; on crut voir, dans cet étranget, une image du loup & un ſigne de la volonté des Dieux; & la couronne lui fut adjugée. *Voyez* GÉLANOR.

Egyptus, jaloux des accroiſſemens que la puiſſance de ſon frère devoit recevoir des alliances qu'il alloit contracter, en choiſiſſant cinquante gendres parmi les Princes de la Grèce, envoya ſes fils à Argos, à la tête d'une armée, pour réitérer la demande de leurs couſines. *Danaüs*, trop foible pour leur réſiſter, conſentit au mariage de ſes cinquante filles avec ſes cinquante neveux; mais il fit jurer ſecrettement aux *Danaïdes*, qu'armées d'un poignard caché ſous leurs robes, elles maſſacreroient leurs maris la première nuit de leurs noces. Ce projet s'exécuta, & la ſeule Hypermneſtre épargna ſon mari Lyncée. Jupiter, pour punir ces filles cruelles de leur inhumanité, les condamna à travailler éternellement dans le tartare à remplir un tonneau percé. *Voyez* EGYPTUS, HYPERMNESTRE, LYNCÉE, BÉBRYCE.

Winkelmann a cru en reconnoître deux ſur un bas-relief de la ville Panfili, qui repréſente Orphée. L'une des deux porte un petit ſeau, & l'autre une petite coquille. Ce bas-relief peut être auſſi relatif aux Theſmophories; car on croyoit que les *Danaïdes* avoient rapporté de l'Egypte en Grèce le culte de Cérès & ſes Theſmophories.

DANAIS, Nymphe mère de Chriſippe. *Voyez* CHRISIPPE.

DANAUS, Roi d'Argos. *Voy.* DANAÏDES.

Bianchini (*Iſtor. univ. p.* 316.) a cru reconnoître, ſur un médaillon du Cabinet Odeſcalchi, *Danaüs* aſſiſté de Minerve, travaillant au vaiſſeau qui devoit le tranſporter d'Egypte en Grèce. On pourroit expliquer de même deux agathes onix de la collection de Stoſch, le monument d'un *Faber Navalis* (*Muratori* t. *p.* DXXV.), ſur lequel un homme travaille à un vaiſſeau, & le type d'une médaille de la ville de Nicomédie (*Froelich Tentam. Num. p.* 215.); mais Winckelmann croit avec plus de raiſon y reconnoître Argus ou Glaucus; car Athénée (*l.* 7.) attribue à ce dernier la conſtruction du navire des Argonautes. *Voyez* ARGUS.

DANIC, Thermos, pitebi, *lupin*, ancien poids de l'Aſie & de l'Egypte.

Il valoit, en poids de France, 7 grains & $\frac{11}{16}$, ſelon la Métrologie de M. Paucton.

Il valoit, en poids des mêmes pays, 1 $\frac{1}{2}$ kikkabos, ou 2 kération, ou 4 chalcous, ou 8 Sitarion.

DANSE. Les Grecs dûrent aux Égyptiens preſque toutes leurs premières notions, dans le temps qu'ils étoient encore plongés dans la plus ſtupide ignorance.

Orphée (être réel, ſelon la Mythologie), qui avoit parcouru l'Egypte, & qui s'étoit fait initier aux myſtères des Prêtres d'Iſis, porta, à ſon retour dans ſa patrie, leurs erreurs. Auſſi le ſyſtême des Grecs ſur la Religion n'étoit-il qu'une copie de toutes les chimères des Prêtres d'Égypte.

La *danſe* fut donc établie dans la Grèce pour honorer les Dieux, dont Orphée inſtituoit le culte; & comme elle faiſoit une des parties principales des cérémonies & des ſacrifices, à meſure qu'on élevoit des autels à quelque Divinité, on inventoit auſſi pour l'honorer, des *danſes* nouvelles; & toutes ces *danſes* différentes étoient nommées *ſacrées*.

Il en fut ainſi chez les Romains, qui adoptèrent les Dieux des Grecs. Numa, Roi pacifique, crut pouvoir adoucir la rudeſſe de ſes ſujets, en jetant dans Rome les fondemens d'une religion; & c'eſt à lui que les Romains dûrent leurs ſuperſtitions, & peut-être leur gloire. Il forma d'abord un collége de Prêtres de Mars; il régla leurs fonctions, leur aſſigna des revenus, fixa leurs cérémonies, & il imagina la danſe qu'ils exécutoient dans leurs marches pendant les ſacrifices, & dans les fêtes ſolemnelles. *Voyez* DANSE DES SALIENS.

Toutes les autres *danſes ſacrées* qui furent en uſage à Rome & dans l'Italie, dérivèrent de cette première.

Chacun des Dieux que Rome adopta dans la ſuite, eut des temples, des autels & des *danſes*. Telles étoient celles de la *bonne Déeſſe*, les *Saturnales*, celles du *premier jour de Mai*, &c. *Voyez-les à leurs Articles.*

Les Gaulois, les Eſpagnols, les Allemands, les Anglois eurent auſſi leurs *danſes ſacrées*.

Tous les Anciens ne reconnoiſſent pas également Cybèle ou Rhée pour l'inſtitutrice de la *danſe*. Théophraſte, cité par Athénée (*l. i. p.* 22.), diſoit qu'un Joueur de Flûte de Catane en Sicile, nommé Andron, fut le premier qui s'aviſa d'accompagner les ſons de la flûte de divers mouvemens de ſon corps, qui marquoient une eſpèce

de cadence. C'eſt pour cela que les anciens Grecs exprimoient le mot *danſer* par celui de Σικελίζειν, voulant faire connoître par-là que la *danſe* leur venoit de la Sicile. Après Andron, Cléophante de Thèbes cultiva cet art avec ſuccès, & Eſchile, qui le porta ſur le théatre, contribua beaucoup à ſa perfection.

Erato & Therpſicore préſidoient à la *danſe*.

Les Grecs & les Romains eurent ſur la *danſe* une manière de penſer très différente. Les premiers, voiſins & imitateurs des Orientaux, en faiſoient beaucoup de cas. Nous voyons, dans une hymne d'Homère, Apollon jouer de la lyre, & marcher en cadence, καλὰ καὶ ἐμβατεύων. Jupiter lui-même, le Père des Dieux & des hommes, *danſe* au milieu de l'Olympe dans les vers d'un ancien Poëte cité par Athénée (*lib. 1. c. 19.*). Cornélius Népos raconte d'Epaminondas, qu'il avoit appris l'art de la *danſe* & la muſique, & il ajoute que ces deux arts, mépriſés de ſon temps par les Romains, avoient joui chez les Grecs d'une grande conſideration : *Atque hæc ad noſtram conſuetudinem ſunt levia, & potiùs contemnenda; at in Græcia utique olim magnæ laudi erant.*

Ce mépris des Romains pour la *danſe* eſt encore exprimé plus fortement dans le plaidoyer de Cicéron pour Murena : *Nemo*, dit ce célèbre Orateur, *ferè ſaltat ſobrius, niſi fortè inſanit; neque in ſolitudine, neque in convivio honeſto. Intempeſtivi convivii, amœni loci, multarum deliciarum comes eſt extrema ſaltatio.*

Diſons cependant, à la louange des Grecs, que s'ils attachoient du prix à la *danſe*, c'étoit ſeulement à la *danſe* noble & grave. Le trait ſuivant en fournit la preuve. Clyſtène, tyran de Sicyone, ayant promis ſa fille en mariage à celui d'entre les Grecs diſtingués par la naiſſance, qui remporteroit les prix dans des combats & des défis relatifs à tous les exercices du corps, la refuſa à l'Athénien Hippoclide, à cauſe de la molleſſe & de la laſciveté des mouvemens qu'il avoit exécutés en *danſant* (*Herodot. lib. vi. cap. 128.*). On ſait de plus combien étoient mépriſées les *danſes* laſcives des Ioniens.

Danse armée : c'étoit la plus ancienne de toutes les *danſes* profanes : elle s'exécutoit avec l'épée, le javelot & le bouclier. Les Grecs l'appeloient *memphitique*, & ils en attribuoient l'invention à Minerve.

Pyrrhus, qui en renouvela l'uſage, en a été cependant reconnu pour l'inventeur, par quelques anciens Ecrivains.

La jeuneſſe Grecque s'exerçoit à cette *danſe*, pour ſe diſtraire des ennuis du ſiége de Troie. Elle étoit très propre à former les attitudes du corps; & pour la bien danſer, il falloit des diſpoſitions très-heureuſes, & une très-grande habitude.

Toutes les différentes évolutions militaires entroient dans la compoſition de cette *danſe*.

Danse astronomique. Les Égyptiens en furent les inventeurs. Par des mouvemens variés, des pas aſſortis, & des figures bien deſſinées, ils repréſentoient, ſur des airs de caractère, l'ordre, le cours des aſtres & l'harmonie de leurs mouvemens. Cette *danſe* ſublime paſſa aux Grecs, qui l'adoptèrent pour le théâtre. *Voyez* Strophe, Épode, &c. Platon & Lucien parlent de cette *danſe* comme d'une invention divine.

Danses Bacchiques; c'eſt le nom qu'on donnoit aux *danſes* inſtituées par Bacchus, & qui étoient exécutées par les Satyres & les Bacchantes de ſa ſuite. Le plaiſir & la joie furent les ſeules armes qu'il employa pour conquérir les Indes, pour ſoumettre la Lydie, & pour dompter les Tyrrhiens. Ces *danſes* étoient au reſte de trois eſpèces : la grave, qui répondoit à nos *danſes* terre à terre; la gaie, qui avoit un grand rapport avec nos gavotes légères, avec nos paſſe-pieds & nos tambourins; enfin, la grave & la gaie, mêlées l'une à l'autre, telles que ſont nos chacones & nos autres airs de deux ou trois caractères. On donnoit à ces *danſes* les noms d'*emmelie*, de *cordace* & de *cinuſis*.

Danses champêtres ou rustiques. Pan, qui les inventa, voulut qu'elles fuſſent exécutées dans la belle ſaiſon, au milieu des bois. Les Grecs & les Romains avoient grand ſoin de les rendre très-ſolemnelles dans la célébration des fêtes du Dieu qu'ils en croyoient l'inventeur. Elles étoient d'un caractère vif & gai. Les jeunes filles & les jeunes garçons les exécutoient avec une couronne de chêne ſur la tête & des guirlandes de fleurs qui deſcendoient de l'épaule gauche, & étoient attachées au côté droit.

Danses des Curètes et des Coribantes. Selon l'ancienne Mythologie, les Curètes & les Corybantes, qui étoient les Miniſtres de la religion ſous les premiers Titans, inventèrent cette *danſe*. Ils l'exécutoient au ſon des tambours, des fifres, des chalumeaux, & au bruit tumultueux des ſonnettes, du cliquetis des lances, des épées & des boucliers. La fureur divine dont ils paroiſſoient ſaiſis, leur fit donner le nom de *Corybantes*. On prétend que c'eſt par le ſecours de cette *danſe* qu'ils ſauvèrent de la barbarie du vieux Saturne le jeune Jupiter, dont l'éducation leur avoit été confiée.

Danses des Feſtins. Bacchus les inſtitua à ſon retour en Egypte. Après le feſtin, le ſon de pluſieurs inſtrumens réunis invitoit les convives à de nouveaux plaiſirs; ils danſoient des *danſes* de divers genres; c'étoient des eſpèces de bals où éclatoient la joie, la magnificence & l'adreſſe. Philoſtrate attribue à Comus l'invention de ces *danſes*, & Diodore prétend que nous la devons à Therpſicore.

Digitized by Google

DANSE DES FUNÉRAILLES. « Comme la nature a donné à l'homme des geſtes relatifs à » toutes ſes différentes ſenſations, il n'eſt point » de ſituation de l'ame que la *danſe* ne puiſſe » peindre : auſſi les Anciens, qui ſuivoient dans les » arts les idées primitives, ne ſe contentèrent pas » de la faire ſervir dans les occaſions d'alégreſſe ; » ils l'employoient encore dans les circonſtances » ſolemnelles de triſteſſe & de deuil.

» Dans les funérailles des Rois d'Athènes, une » troupe d'élite, vêtue de longues robes blanches, commençoit la marche ; deux rangs de » jeunes garçons précédoient le cercueil, qui » étoit entouré par deux rangs de jeunes vierges. » Ils portoient tous des couronnes de branches » de cyprès, & formoient des *danſes* graves & » majeſtueuſes ſur des ſymphonies lugubres.

» Elles étoient jouées par pluſieurs Muſiciens » diſtribués entre les deux premières troupes.

» Les Prêtres des différentes Divinités adorées » dans l'Attique, revêtus des marques diſtinctives de leur caractère, venoient enſuite. Ils » marchoient lentement & en meſure, en chantant des vers à la louange du Roi mort.

» Cette pompe étoit ſuivie d'un grand nombre » de vieilles femmes couvertes de longs manteaux » noirs. Elles pleuroient & faiſoient les contorſions les plus outrées, en pouſſant des ſanglots » & des cris. On les nommoit *les Pleureuſes*, & » on régloit leur ſalaire ſur les extravagances plus » ou moins grandes qu'on leur avoit vu faire.

» Les funérailles des particuliers, formées ſur » ce modèle, étoient proportionnées à la dignité » des morts & à la vanité des ſurvivans : l'orgueil » eſt à-peu-près le même chez tous les hommes ; » les nuances qu'on croit y appercevoir ſont peut-» être moins en eux-mêmes, que dans les moyens » divers de le développer, que la fortune leur » prodigue ou leur refuſe ». (*Traité hiſtorique de la Danſe, tome I. l. II. c. VI.*).

DANSE DES LACÉDÉMONIENS Lycurgue, par une loi expreſſe, ordonna que les jeunes Spartiates, dès l'âge de ſept ans, commenceroient à s'exercer à des *danſes* ſur le mode phrygien. Elles s'exécutoient avec des javelots, des épées & des boucliers. On voit que la *danſe* armée a été l'idée primitive de cette inſtitution, & le Roi Numa forma la *danſe* des Saliens de l'une & de l'autre.

La gymnopédie fut de l'inſtitution expreſſe de Lycurgue. Cette *danſe* étoit compoſée de deux chœurs, l'un d'hommes faits, l'autre d'enfans : ils danſoient nuds, en chantant des hymnes en l'honneur d'Apollon. Ceux qui menoient les deux chœurs étoient couronnés de palmes.

La *danſe* de l'innocence étoit très-ancienne à Lacédémone : les jeunes filles l'exécutoient nues devant l'autel de Diane, avec des attitudes douces & modeſtes, & des pas lents & graves. Hélène s'exerçoit à cette *danſe* lorſque Théſée la vit, en devint amoureux, & l'enleva. Il y a des Auteurs qui prétendent que Pâris conçut auſſi pour elle cette violente paſſion qui coûta tant de ſang à la Grèce & à l'Aſie, en lui voyant exécuter cette même *danſe*. Lycurgue, en portant la réforme dans les loix & les mœurs des Lacédémoniens, conſerva cette *danſe*, qui ceſſa dès-lors d'être dangereuſe.

Dans cette République extraordinaire, les vieillards avoient des *danſes* particulières qu'ils exécutoient en l'honneur de Saturne, & en chantant les louanges des premiers âges.

Dans une eſpèce de branle qu'on appeloit *hormus*, un jeune homme leſte & vigoureux, & d'une contenance fière, menoit la *danſe* ; une troupe de jeunes garçons doubloit les pas ; une troupe de jeunes filles venoit immédiatement après eux avec des pas lents, & d'un air modeſte. Les premiers ſe retournoient vivement, ſe mêloient avec la troupe de jeunes filles, & repréſentoient ainſi l'union & l'harmonie de la tempérance & de la force. Les jeunes garçons doubloient les pas qu'ils faiſoient dans cette *danſe*, tandis que les jeunes filles ne les faiſoient que ſimples ; & voilà toute la magie des deux mouvemens différens des uns des autres en exécutant le même air.

DANSE DES LAPITHES. Elle s'exécutoit au ſon de la flûte, à la fin des feſtins, pour célébrer quelque grande victoire. On croit qu'elle fut inventée par Pirrithous. Elle étoit difficile & pénible, parce qu'elle étoit une imitation du combat des Centaures & des Lapithes : les différens mouvemens de ces monſtres moitié hommes & moitié chevaux, qu'il étoit néceſſaire de rendre, exigeoient beaucoup de force ; c'eſt par cette raiſon qu'elle fut abandonnée aux payſans. Lucien nous apprend qu'eux ſeuls l'exécutoient de ſon temps.

DANSE DE L'ARCHIMINE, *dans les funérailles des Romains*. On adopta ſucceſſivement à Rome toutes les cérémonies des funérailles des Athéniens, mais on y ajouta un uſage digne de la ſageſſe des anciens Egyptiens

« Un homme inſtruit dans l'art de contrefaire » l'air, la marche, les manières des autres hommes, étoit choiſi pour précéder le cercueil : il » prenoit les habits du défunt, & ſe couvroit le » viſage d'un maſque qui retraçoit tous ſes traits : » ſur les ſymphonies lugubres qu'on exécutoit » pendant la marche, il peignoit dans ſa *danſe* » les actions les plus marquées du perſonnage » qu'il repréſentoit.

» C'étoit une oraiſon funèbre muette, qui » retraçoit aux yeux du public toute la vie du » citoyen qui n'étoit plus.

» L'*Archimine*, c'étoit ainſi qu'on nommoit cet » Orateur funèbre, étoit ſans partialité ; il ne faiſoit grace, ni en faveur des grandes places du » mort, ni par la crainte du pouvoir de ſes » ſucceſſeurs.

Digitized by Google

» Un citoyen que ſon courage, ſa généroſité, l'élévation de ſon ame avoient rendu » l'objet du reſpect & de l'amour de la patrie, » ſembloit reparoître aux yeux de ſes concitoyens : ils jouiſſoient du ſouvenir de ſes vertus ; il vivoit, il agiſſoit encore ; ſa gloire ſe » gravoit dans tous les eſprits ; la jeuneſſe Romaine, frappée de l'exemple, admiroit ſon » modèle ; les vieillards vertueux goûtoient déjà » le fruit de leurs travaux, dans l'eſpoir de reparoître à leur tour ſous ces traits honorables, » quand ils auroient ceſſé de vivre.

» Les hommes indignes de ce nom, & nés » pour le malheur de l'eſpèce humaine, pouvoient être retenus par la crainte d'être un jour » expoſés ſans ménagement à la haine publique, » à la vengeance de leurs contemporains, au mépris de la poſtérité.

» Ces perſonnages futiles, dont pluſieurs vices, » l'ébauche de quelques vertus, l'orgueil extrême, » & beaucoup de ridicule, compoſent le caractère, connoiſſoient d'avance le ſort qui les attendoit un jour, par la riſée publique à laquelle » ils voyoient expoſer leurs ſemblables.

» La ſatyre ou l'éloge des morts devenoit ainſi » une leçon utile pour les vivans. *La danſe des* » *Archimimes* étoit alors dans la Morale ce que » l'Anatomie eſt devenue dans la Phyſique (*Traité* » *hiſtorique de la Danſe, tome* 1. *l.* II. *c.* VII.) ».

DANSES LASCIVES. On diſtinguoit ainſi les différentes *danſes* qui peignoient la volupté.

C'eſt aux Bacchanales que les *danſes laſcives* dûrent leur origine. Les fêtes inſtituées par les Bacchantes pour honorer Bacchus dont on venoit de faire un Dieu, étoient célébrées dans l'ivreſſe & pendant les nuits : de-là toutes les libertés qui s'y introduiſirent : les Grecs en firent leurs délices, & les Romains les adoptèrent avec une eſpece de fureur, lorſqu'ils eurent pris leurs mœurs, leurs arts & leurs vices.

DANSE DE L'HYMEN. Une troupe légère de jeunes garçons & de jeunes filles couronnés de fleurs exécutoient cette *danſe* dans les mariages, & ils exprimoient, par leurs figures, leurs pas & leurs geſtes, la joie vive d'une noce : c'eſt une des *danſes* qui étoient gravées, au rapport d'Homère, ſur le bouclier d'Achille. Il ne faut pas la confondre avec les *danſes* nuptiales dont on parlera plus bas ; car elle n'avoit que des expreſſions douces & modeſtes.

DANSE MEMPHITIQUE. Elle fut, dit on, inventée par Minerve, pour célébrer la victoire des Dieux & la défaite des Titans. C'étoit une *danſe* grave & guerrière, qu'on exécutoit au ſon de tous les inſtrumens militaires.

DANSES MILITAIRES. On donnoit ce nom à toutes les *danſes* anciennes qu'on exécutoit avec des armes, & dont les figures peignoient quelques évolutions militaires. Pluſieurs Auteurs en attribuent l'invention à Caſtor & à Pollux ; mais c'eſt une erreur qui eſt ſuffiſamment prouvée par ce que nous avons déjà dit de la *danſe* armée. Ces deux jeunes héros s'y exerçoient ſans doute avec un ſuccès plus grand que les autres héros leurs contemporains ; & c'eſt la cauſe de la mépriſe.

Ces *danſes* furent en uſage dans toute la Grèce, mais à Lacédémone en particulier : elles faiſoient partie de l'éducation de la jeuneſſe. Les Spartiates alloient toujours à l'ennemi en danſant. Quelle valeur ne devoit-on pas attendre de cette foule de jeunes guerriers accoutumés dès l'enfance à regarder comme un jeu les combats les plus terribles!

DANSE NUPTIALE. Elle étoit en uſage à Rome dans toutes les noces : c'étoit la peinture la plus diſſolue de toutes les actions ſecrètes du mariage. Les *danſes laſcives* des Grecs donnèrent aux Romains l'idée de celle-ci, & ils ſurpaſsèrent de beaucoup leurs modèles. La licence de cet exercice fut pouſſée ſi loin pendant le règne de Tibère, que le Sénat fut forcé de chaſſer de Rome, par un arrêt ſolemnel, tous les *danſeurs* & tous les maîtres de *danſe*.

Le mal étoit trop grand ſans doute lorſqu'on y appliqua le remède extrême ; il ne ſervit qu'à rendre cet exercice plus piquant : la jeuneſſe Romaine prit la place des danſeurs à gage qu'on avoit chaſſés : le peuple imita la nobleſſe ; & les Sénateurs eux-mêmes n'eurent pas honte de ſe livrer à cet indigne exercice. Il n'y eut plus de diſtinction ſur ce point entre les plus grands noms & la plus vile canaille de Rome. L'Empereur Domitien enfin, qui n'étoit rien moins que délicat ſur les mœurs, fut forcé d'exclure du Sénat des pères conſcrits qui s'étoient avilis juſqu'au point d'exécuter en public ces ſortes de *danſes*.

DANSE PYRRIQUE. C'eſt la même que la *danſe armée* que Pyrrhus renouvela, & dont quelques Auteurs le prétendent l'inventeur.

DANSE DU PREMIER JOUR DE MAI. A Rome & dans toute l'Italie, pluſieurs troupes de citoyens des deux ſexes ſortoient de la ville au point du jour ; elles alloient, en danſant au ſon des inſtrumens champêtres, cueillir dans la campagne des rameaux verds ; elles les rapportoient de la même manière dans la ville, & elles en ornoient les portes des maiſons de leurs parens, de leurs amis, & dans la ſuite, de quelques perſonnes conſtituées en dignité. Ceux-ci les attendoient dans les rues, où on avoit eu ſoin de tenir des tables ſervies de toute ſorte de mets. Pendant ce jour tous les travaux ceſſoient, on ne ſongeoit qu'au plaiſir ; le Peuple, la nobleſſe, les magiſtrats, confondus & réunis par la joie générale,

Digitized by Google

ſembloient ne compoſer qu'une ſeule famille ; ils étoient tous parés de rameaux naiſſans : être ſans cette marque diſtinctive de la fête, auroit été une eſpèce d'infamie. Il y avoit une ſorte d'émulation à en avoir des premiers ; & de-là cette manière de parler proverbiale, en uſage encore de nos jours : *on ne me prend point ſans verd.*

Cette fête, commencée dès l'aurore, & continuée pendant tout le jour, fut, par la ſucceſſion des temps, pouſſée bien avant dans la nuit. Les *danſes*, qui n'étoient d'abord qu'une expreſſion naïve de la joie que cauſoit le retour du printemps, dégénérèrent dans la ſuite en *danſes* galantes ; & après ce premier pas fait vers la corruption, elles ſe précipitèrent avec rapidité dans une licence effrénée ; Rome, toute l'Italie étoient plongées alors dans une débauche ſi honteuſe, que Tibère lui-même en rougit ; & cette fête fut ſolemnellement abolie. Mais elle avoit fait des impreſſions trop profondes ; on eut beau la défendre : après le premier moment de la promulgation de la loi, on la renouvela, & elle ſe répandit dans preſque toute l'Europe. C'eſt-là l'origine de ces grands arbres ornés de fleurs, qu'on plante, dès l'aurore du premier jour de Mai, dans tant de villes, au-devant des maiſons de gens en place. Il y a pluſieurs endroits où c'eſt un droit de charge.

DANSE DES SALIENS. Numa Pompilius l'inſtitua en l'honneur du Dieu Mars. Ce Roi choiſit, parmi la plus illuſtre nobleſſe, douze Prêtres qu'il nomma *Saliens*, à cauſe du *ſautillage* & pétillement du ſel qu'on jetoit dans le feu lorſqu'on brûloit les victimes. Ils exécutoient leur *danſe* dans le temple pendant le ſacrifice, & dans les marches ſolemnelles qu'ils faiſoient dans les rues de Rome, en chantant des hymnes à la gloire de Mars. Couverts d'une eſpèce de cuiraſſe d'airain, ils portoient le javelot d'une main, & le bouclier de l'autre.

De cette *danſe* dérivèrent toutes celles qui furent inſtituées dans la ſuite pour célébrer les fêtes des Dieux.

DANSE THÉATRALE. On croit devoir donner cette dénomination aux *danſes* différentes que les Anciens & les Modernes ont portées ſur leurs théâtres. Les Grecs unirent la *danſe* à la Tragédie & à la Comédie, mais ſans lui donner une relation intime avec l'action principale : elle ne fut chez eux qu'un agrément preſque étranger.

Les Romains ſuivirent d'abord l'exemple des Grecs juſqu'au règne d'Auguſte ; mais il parut alors deux hommes extraordinaires, qui créèrent un nouveau genre, & qui le portèrent au plus haut degré de perfection. Il ne fut plus queſtion à Rome que des ſpectacles de Pilade & de Batyle. Le premier, qui étoit né en Cilicie, imagina de repréſenter, par le ſeul ſecours de la *danſe*, des actions fortes & pathétiques. Le ſecond, né à Alexandrie, ſe chargea de la repréſentation des actions gaies, vives & badines. La nature avoit donné à ces deux hommes du génie & de belles qualités extérieures : l'application, l'étude, l'amour de la gloire, leur firent développer toutes les reſſources de l'art. Malgré ces avantages, nous ignorerions peut-être qu'ils euſſent exiſté, & leurs contemporains auroient été privés d'un genre qui fit leurs délices, ſans la protection ſignalée qu'Auguſte accorda à leurs Théâtres & à leurs compoſitions.

Ces deux hommes rares ne furent point remplacés ; leur art ne fut plus encouragé par le gouvernement, & il tomba dans une dégradation ſenſible depuis le règne d'Auguſte juſqu'à celui de Trajan, où il ſe perdit tout-à-fait.

Ces Articles des différentes DANSES, *ſont de l'ancienne Encyclopédie.*

DANSEUR. Lucien a introduit dans le banquet des Lapithes un *danſeur* avec la tête raſée ; mais ſes commentateurs ne croyant apparemment pas la choſe décente, ont dit que ce paſſage étoit altéré. Une cornaline de Sroſch nous montre cependant un jeune homme qui *danſe* avec des caſtagnettes, & dont la tête eſt raſée.

Dans les jeux publics de Rome les *danſeurs* portoient des plumes à leur bonnet.

DANSEUSES. Les danſeuſes qu'on introduiſit dans un feſtin où étoit Socrate, ſautoient par-deſſus des épées nues (*Xen. conviv. p.* 876.).

« Les Anciens artiſtes ont obſervé, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'art. liv. IV. ch.* 3.) de donner un air poſé & tranquille, qui caractériſoit la nobleſſe, juſqu'aux figures *danſantes*, à l'exception des Bacchantes. Il y en a qui ſont d'opinion que dans les premiers temps de l'art, des artiſtes meſuroient & régloient l'action de leurs figures ſur les anciennes *danſes*, & que dans les temps ſubſéquens de la Grèce, les *danſeuſes* à leur tour, pour ne pas franchir les bornes de la bienſéance, prenoient pour modèle les figures des ſtatuaires (*Athen. Deipn. l.* 14. *p.* 629. *b.*) Cette aſſertion ſe trouve atteſtée par pluſieurs ſtatues de femmes légèrement drapées ; la plupart ſans ceinture & ſans aucun attribut, ſont repréſentées exécutant une *danſe* très-décente (*Molli diducunt candida geſtu brachia. Propert. l.* 2. *El.* 18 *v.* 5.) ; de ſorte que celles mêmes qui manquent de bras, indiquent par leurs attitudes, que d'une main elles ſoulevoient doucement la draperie par-deſſus leurs épaules, & que de l'autre elles la ſoutenoient du côté des hanches. Dans ces ſortes de compoſitions il faut que l'action rende les figures expreſſives & ſignificatives ; & comme pluſieurs de ces ſtatues ont une tête idéale, elles peuvent repréſenter une des deux muſes qui préſidoient particulièrement à la danſe, Erato & Terpſichore (*Schol. Apollon. Argon. l.* 3. *v. v.* 1. *in Héſiod. Eig. a. p.* 7. *A.*). Il ſe trouve de ces ſortes de

ſtatues dans les Villas Médicis, Albani & ailleurs. Deux figures ſemblables de grandeur naturelle dans la Villa Ludoviſi, & pluſieurs ſtatues d'Herculanum, n'ont pas des têtes idéales; mais une autre placée au-deſſus de l'entrée du palais Caraffa-Colobrano à Naples, a une tête couronnée de fleurs d'une beauté ſublime. Ces ſtatues ont pu en effet être érigées à de belles *danſeuſes*, puiſque nous ſavons par pluſieurs épigrammes de l'anthologie (*Anthol. l. 4. c. 35. p. 362. ſeq.*) que les Grecs accordoient de pareils honneurs à ces ſortes de perſonnes. Une marque certaine que ces figures ne ſauroient repréſenter les deux muſes en queſtion, c'eſt qu'elles ont une mamelle nue, & qu'une pareille nudité ſeroit contre la décence de ces chaſtes déeſſes ».

DANSEURS DE CORDE. Un profeſſeur de Dantzic écrivit, en 1702, une diſſertation ſur les *danſeurs de corde*, *de Funambulis*, pleine d'érudition & d'une grande connoiſſance de l'antiquité. Il définit un *danſeur de corde*, un homme qui marche ſur une groſſe corde attachée à deux poteaux oppoſés; c'eſt la préciſément ce que ſignifie le mot latin *funambulus*, compoſé de *funis*, une corde, & d'*ambulo*, je marche: mais nos *danſeurs de corde* font plus: non-ſeulement ils marchent; ils danſent encore & voltigent ſur la corde.

Les anciens ont eu leurs *danſeurs de corde* auſſi bien que nous; les mots grecs *Neurobates*, *Schœnobates*, & le latin *funambulus*, qui les repréſente tous deux, ſe trouvent dans tous les écrivains anciens. Ils avoient encore des *Cremnobates* & des *Oribates*, c'eſt-à dire, des gens qui marchoient ſur le bord des précipices, ou ſur des murs très-étroits. Bien plus, Suétone (Dans Galba, *c. 6.*), Sénèque (dans ſon *Ep. 85*), & Pline (*Liv. VIII. c. 2.*), parlent d'Eléphans auxquels on apprenoit à marcher ſur la corde. Acron, ancien grammairien & commentateur d'Horace, dit (Sur la ſatyre X du premier livre) que Meſſala Corvinus s'eſt le premier ſervi du mot *funambulus*, que l'on retrouve dans Térence. Mais Grodeck, ce profeſſeur Dantzikois, dont nous avons parlé, prétend qu'il ſe trompe, & que Meſſala ne vivoit qu'après Térence. Il a raiſon; & Acron confond Valerius Meſſala, à qui l'on donna le nom de Corvinus dans la guerre contre les Gaulois, l'an de Rome 405, deux cens ans environ avant Terence: il le confond, dis-je, avec un de ſes deſcendans, qui fut un orateur fameux du temps d'Horace.

Les *danſeurs de corde* des anciens exerçoient leur art de quatre différentes manières. Les premiers voltigeoient autour d'une corde, comme une roue autour de ſon eſſieu, & s'y ſuſpendoient par les pieds ou par le cou; les ſeconds y voloient de haut en bas, appuyés ſur l'eſtomac, ayant les bras & les jambes étendues; les troiſièmes couroient ſur la corde tendue en droite ligne, ou du haut en bas. Les derniers enfin, non-ſeulement marchoient ſur une corde, mais ils y faiſoient auſſi des ſauts périlleux, & pluſieurs tours extraordinaires.

DANUBE, Fleuve d'Europe. Les anciens Scythes l'honorèrent comme une Divinité, à cauſe de l'étendue & de la fertilité de ſes eaux. Il eſt repréſenté ſur pluſieurs médailles de Trajan.

DAORSI, dans l'Illyrie . . . ΑΟΡΣΩΝ. Eckhel a attribué à cette ville une médaille de bronze avec la légende ci-deſſus. Neumann lui en attribue une ſeconde de même métal, avec les ſeules lettres ΔΑ.

DAPALIS, nom ſous lequel Jupiter fut honoré à Rome, parce qu'il préſidoit aux mets, *dapes*, qu'on ſervoit dans les feſtins.

DAPHIDAS. Ce grammairien fut puni, dit Valère Maxime, pour avoir voulu ſe moquer de la Pythie, en lui demandant s'il retrouveroit bientôt ſon cheval, quoiqu'il n'en eût pas perdu. Apollon lui fit répondre qu'il le retrouveroit bientôt, mais qu'il en ſeroit la victime. Peu après, Attalus fit précipiter Daphidas dans la mer du haut d'un rocher appelé le cheval, à cauſe des ſatyres qu'il avoit publiées contre lui.

DAPHNÉ, fille du fleuve Pénée, fut aimée d'Apollon. Ce Dieu n'ayant pu la rendre ſenſible, ſe mit à la pourſuivre; & il étoit près de l'atteindre, lorſque la nymphe ayant invoqué la divinité du fleuve, ſon père, ſe ſentit tout-d'un-coup métamorphoſée en laurier. Le nouvel arbre devint les délices d'Apollon, & lui fut ſpécialement conſacré. C'eſt ce que diſent de *Daphné* preſque tous les Mythologues. Mais S. Jean Chryſoſtôme parlant ſelon l'opinion des habitans d'Antioche, dit que *Daphné* fuyant devant Apollon, la terre s'ouvrit, l'engloutit, & produiſit ſur le champ un arbriſſeau de ſon nom, qui eſt le lautier. Les habitans d'Antioche croyoient en effet que cela s'étoit paſſé dans le fauxbourg de leur ville, appelé *Daphné*, & qu'il avoit pris ſon nom de cette aventure.

DAPHNÉ, autre Nymphe de la montagne de Delphes, qui fut choiſie, ſelon Pauſanias, par la Déeſſe *Tellus*, pour préſider à l'oracle qu'elle rendoit en ce lieu avant qu'Apollon en fût en poſſeſſion. *Voyez* LEUCIPPE.

DAPHNÉ, fille de Tirésias, dont parle Diodore, prophétiſa à Delphes, & y acquit le nom de Sibylle. *Voyez* MANTO.

DAPHNÉ (Médailles des habitans de). *Voyez* ANTIOCHIENS *de Daphné*.

DAPHNÉEN. *Voyez* DAPHNEUS.

DAPHNEPHORE.

DAPHNEPHORE } On appeloit *Daphnéphorie*, la fête qu'on célébroit tous les neuf ans en Béotie, en l'honneur d'Apollon Iſménien. Son nom grec étoit Δαφνηφορια. En voici l'origine: Les Eoliens qui habitoient Arnus & les lieux circonvoiſins, en étant ſortis pour obéir à un oracle, vinrent ravager le territoire de Thèbes qu'aſſiégeoient alors les Pélaſges. Les deux armées ſe trouvant en même temps dans l'obligation de chommer une fête d'Apollon, il y eut ſuſpenſion d'armes, pendant laquelle les uns coupèrent des lauriers ſur l'Hélicon, les autres ſur les bords du fleuve Mélas, & tous en firent au Dieu une offrande. D'un autre côté Polémathas, chef des Béotiens, vit en ſonge un jeune garçon qui lui faiſoit préſent d'une armure complette, avec ordre de conſacrer tous les neuf ans des lauriers au même Dieu; & trois jours après ce ſonge, ce général défit les ennemis. Il eut ſoin de célébrer la fête ordonnée; & la coutume s'en étoit depuis conſervée religieuſement dans la Grèce.

On prenoit le bois d'un olivier, on le couronnoit de laurier & de diverſes fleurs, & on en décoroit le ſommet d'une ſphère de cuivre, à laquelle on en ſuſpendoit d'autres plus petites. Le milieu de ce bois étoit environné de couronnes pourpres, moindres que celle qui en ornoit le ſommet, & le bois étoit enveloppé d'une étoffe à frange de couleur jaune. La ſphère ſupérieure déſignoit le ſoleil, qui étoit Apollon; la ſeconde repréſentoit la lune; & les plus petites figuroient les autres planètes & les étoiles. Les couronnes, qui étoient au nombre de 365, offroient une image de la révolution annuelle. Un jeune garçon, ayant père & mère, ouvroit la marche, & ſon plus proche parent portoit devant lui l'olivier couronné, qu'on appeloit κωνεῖον. Le jeune garçon, appelé *Daphnéphore*, le ſuivoit le laurier à la main, les cheveux épars, & une couronne d'or ſur la tête. Il étoit vêtu d'une robe brillante qui lui deſcendoit juſqu'aux pieds, & portoit pour chauſſure celle qui devoit ſon nom à Iphicrate. Suivoit un chœur de jeunes filles, portant des branches de laurier, chantant des hymnes, en attitude de ſuppliantes; & la proceſſion ſe terminoit au temple d'Apollon Iſménien.

DAPHNÉPHORIQUE, hymne des Grecs, chantée par des vierges dans les *daphnéphories*, pendant que l'on portoit des lauriers au temple d'Apollon. La *Daphnéphorique* étoit du nombre des chanſons appelées *Parthénies*.

DAPHNÉUS. } Surnom d'Apollon, relatif
DAPHNÉEN. } à ſes amours avec Daphné.

DAPHNIS, Sicilien, fils de Mercure, fut changé en rocher, pour avoir été infidèle à une Nymphe qui l'aimoit & qu'il avoit aimée. Diodore dit qu'il avoit promis fidélité à cette Nymphe, & ſouhaité, par une eſpèce d'imprécation, d'être privé de la vue, s'il manquoit de conſtance. En effet, il devint aveugle en punition de ſon changement. On lui attribuoit l'invention des vers bucoliques (*Diod. hiſt. l. 4. c. 86.*).

DAPHNOMANCIE, ſorte de divination qui ſe faiſoit par le moyen du laurier, & qu'on nommoit ainſi, parce que les poëtes feignoient que la Nymphe Daphné, en ſe dérobant aux pourſuites d'Apollon, avoit été changée en laurier.

On pratiquoit la *daphnomancie* de deux manières: 1°. en jetant dans le feu une branche de laurier; ſi en brûlant elle pétilloit & faiſoit un certain bruit, on en tiroit un heureux préſage; c'étoit au contraire un mauvais ſigne quand elle brûloit ſans produire aucun ſon, comme dit Properce,

Si tacet extincto laurus adusta foco.

2°. L'autre manière étoit de mâcher des feuilles de laurier, qui inſpiroient, diſoit-on, le don de prophétie: auſſi les Pythies, les ſibylles, les prêtres d'Apollon n'omettoient-ils jamais cette cérémonie; ce qui faiſoit regarder le laurier comme le ſymbole caractériſtique de la divination.

DAPHNUS, dans la Phocide. Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales Grecques à cette ville.

DAPIFER, nom de dignité & d'office, grand-maître de la maiſon de l'empereur. Ce mot latin eſt compoſé de *dapis*, qui ſignifie un *mets*, une viande qui doit être ſervie ſur la table; & de *fero*, je porte: ainſi il ſignifie proprement *porte-mets*, *porte-viande*, un officier qui porte les mets, qui ſert les viandes ſur la table.

Ce titre de *Dapifer* étoit un nom de dignité & d'office dans la maiſon impériale. Cet office fut autrefois inſtitué en France par Charlemagne, ſous le titre de *Dapiferat* & *Sénéchauſſée*, qui comprenoit l'intendance ſur tous les offices domeſtiques de la maiſon royale: ce que nous nommons *Grand-Maître de la maiſon du Roi*.

On lit dans une inſcription antique rapportée par Muratori (*Theſ. inſcr.* 915. 3.), ces mots: DAPIFER CÆSARIS.

On a trouvé en 1783, près de St. Jean de Latran, des peintures antiques qui repréſentoient pluſieurs *Dapiferes*, ou ſerviteurs portant des plats chargés de fruits: ils ſont vêtus de longues tuniques & chauſſés de ſandales ouvertes. Le ſixième a ſur ſa tunique, à la hauteur du milieu des jambes, des roſettes de broderie. Le ſeptième a ſur les bords de ſa tunique, ſur les bras & dans pluſieurs autres endroits, des boſſettes, ou roſettes de broderie.

DARDANÆ Artes, la magie. Columelle

déſigne par ces mots relatifs à ceux de *Dardanarius* & de *Dardanus*, pris dans l'acception de *ſorcier*, les opérations magiques (*x.* 357.):

Aut, ſi nulla valet medicina repellere peſtem,
Dardanie veniant artes.

DARDANARIUS. } Uſurier, *monopoleur.*
DARDANUS. }

Ce nom ſe donnoit autrefois à ceux qui cauſoient la diſette & la cherté des denrées, ſur-tout du blé, en les achetant en grande quantité, & les ſerrant enſuite pour en faire hauſſer la valeur, & les vendre à un prix exorbitant. Ces gens ont toujours été en horreur dans toutes les nations, & on les a ſévèrement punis, quand ils ont été reconnus.

Le mot *Dardanarius* venoit de *Dardanus*, qui, diſoit-on, détruiſoit les fruits de la terre par une eſpèce de ſorcellerie.

On comparoit les accaparemens des monopoleurs aux prétendus ravages opérés par ce ſorcier. Tertullien & Apulée parlent de ce *Dardanus* comme d'un grand magicien (*Tertull. de anim. c.* 57.) *Ut iſtis jam vocabulis utar, quibus auctrix opinionum iſtarum magica ſonat: oſtentantes & Typhon & Dardanus . . . .* *Apulée* (*Apolog. p.* 544.): *Ego ille ſim Phrynondas . . . . vel ipſe Dardanus, vel quicunque alius poſt Zoroaſtrem & Hoſtanem inter magos celebratus eſt.*

DARDANIENS, (*Médailles des*) *Voyez* DARDANUS, ville.

DARDANUS, fils de Jupiter & d'Electre une des filles d'Atlas, naquit à Corithe, ville de Tyrrhénie, ou Toſcane, quoiqu'il fût originairement d'Arcadie, ſelon Diodore. Un déluge arrivé de ſon temps en ce pays-là, l'ayant obligé d'en ſortir, il ſe tranſporta dans une iſle de Thrace, appelée depuis Samothrace, d'où il ſortit encore pour aller en Phrygie, où il épouſa la fille du roi Teucer, à qui il ſuccéda dans ſon royaume. Il bâtit au pied du mont Ida une ville qu'il appela de ſon nom, Dardanie, & qui fut la célèbre Troye. Son règne fut long & heureux; & après ſa mort, ſes ſujets reconnoiſſans le mirent au nombre des immortels. *Voyez* CORITUS, ELECTRE, GANYMÈDE.

DARDANUS, dans la Troade. ΔΑΡΔΑΝΙΩΝ.
Les médailles autonomes de cette ville ſont:
RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Le coq, qui eſt leur type ordinaire, annonce les combats de coq. On y en voit quelquefois deux qui combattent.

Cette ville a fait frapper ſous l'autorité de ſes Archontes, des médailles impériales Grecques en l'honneur d'Antonin, de Sévère, de Domna, de Géta, d'Auguſte, de Trajan, de Fauſtine jeune.

DARDANUS, magicien. *Voyez* DARDANARIUS.

DARIQUE, Cyzicène, chryſos, monnoie ancienne de l'Egypte & de l'Aſie.

Elle valoit 25 liv. monnoie de France actuelle, ſelon M. Paucton (*Métrologie.*). Elle valoit en monnoie des mêmes pays, 3 tétraſtatères, ou, 6 diſtatères, ou, 8 hexadrachmes, ou, 12 tétradrachmes.

On en conſerve d'or, dans les collections des médailles Perſannes; & on les reconnoît à *l'archer*, ou ſoldat tirant une flèche, & agenouillé ſuivant l'uſage des *archers* anciens. Agéſilas (*Plutarch. in Ageſil.*) faiſoit alluſion à ce type, lorſqu'il diſoit qu'il avoit été chaſſé d'Aſie par trente mille *archers*; il entendoit par-là des *dariques* que le Roi de Perſe avoit diſtribués aux Grecs pour les ſoulever contre Lacédémone. On croit que Darius le Mède fit frapper les premiers *dariques*.

DARIUS. Dans la collection de Stoſch (quatrième claſſe, n°. 2 & 4.), on reconnoît ſur une Cornaline, *Darius* (*Hérod. l.* III. *c.* 85.) élu Roi de Perſe, au moyen du ſtratagême dont il ſe ſervit pour faire hennir ſon cheval. On voit dans ce ſujet trois figures à cheval, chacune avec le caſque, parmi leſquelles on obſerve que le cheval de l'une des trois lève la tête & hennit. La gravure eſt de la plus belle manière. Cet événement étoit gravé (*Schol. Thucid. l.* I. *c.* 129. *n.* 57.) ſur le cachet des Rois de Perſe. Une pâte antique offre le même ſujet: il y a ici cinq figures à cheval; mais au-lieu de caſque, comme dans la précédente pierre, celles-ci ont un chapeau plat, ſemblable à celui des Macédoniens, appellé Καυσία. Le même ſujet ſe voit ſur pluſieurs empreintes de la même collection de Stoſch.

DASCYLIUM, dans la Bithynie. Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales Grecques à cette ville.

DASYLLIUS. Voyez LASIUS.

DATATIM ludere, jouer à la paume, la lancer aux joueurs alternativement.

DATES. Indication du temps précis dans lequel un événement s'eſt paſſé, ou dans lequel une charte a été écrite. Pour déterminer la première eſpèce de *dates*, il faudra conſulter l'article CHRONOLOGIE & ſes dépendances.

Pour déterminer les *dates* des chartes, ce qui eſt un des principaux objets de la *diplomatique*, on conſultera les articles ANNÉE, CHIFFRES, CYCLE, EPACTE, ERES, INDICTION, & ſur-tout la *Table* CHRONOLOGIQUE de ce dictionnaire, ſes CALENDRIERS & le *Gloſſaire des* DATES qui ſuit. Tous ces articles forment une

Digitized by Google

baſe ſur laquelle les ſavans Bénédictins ont élevé l'ouvrage précieux qui a pour titre *l'Art de vérifier les dates*.

DATES (*Gloſſaire des*), ou LISTE ALPHABÉTIQUE DES NOMS PEU CONNUS DE CERTAINS JOURS DE LA SEMAINE ET DU MOIS.

Dans les Chartes & autres anciens monumens, on trouve les jours de la ſemaine & du mois ſouvent marqués par des noms particuliers, & depuis long-temps bannis de l'uſage. La ſignification de ces noms embarraſſe la plupart des Lecteurs. Il nous paroît donc indiſpenſable d'en donner l'explication. Nous les rangerons dans l'ordre alphabétique, en forme de gloſſaire, ſans diſtinction de grec, de latin & de françois, & ſans en excepter les Dimanches, déſignés par les premiers mots de l'Introit de la meſſe, ou de quelques Répons. Si ces mots commencent par la lettre *A*, nous les placerons ſous l'*A*, & de même des autres, perſuadés qu'il eſt plus aiſé de les trouver ainſi placés, que ſi nous les avions mis ſous le nom générique de *Dominica*, ou de Dimanche. Quand un Dimanche, une Fête ou un autre jour ſont marqués par deux mots qui commencent par deux différentes lettres, & dont l'un ſe met avant ou après l'autre indifféremment, nous les mettrons ſous chacune de ces deux lettres, aimant mieux nous répéter, que d'expoſer le Lecteur à chercher un mot où il ne ſe rencontre point.

A.

Abſolutionis dies, le Jeudi abſolu, ou le Jeudi-Saint.

Adorate Dominum, Introït & nom du troiſième Dimanche après l'Epiphanie.

Adoration des Mages, le 6 Janvier. *Voyez Epiphania.*

Ad te levavi, Introït & nom du premier Dimanche de l'Avent.

Anaſtaſimus, le jour de Pâques chez les Grecs.

Animarum dies, le jour des Ames ou des Morts, le 2 Novembre.

Antipaſcha, le ſecond Dimanche après Paques chez les Grecs, que nous comptons pour le premier. La ſemaine qui commence par ce Dimanche ſe nomme *Antipaſcale.*

Apocreos, c'eſt le Carême-prenant des Grecs, qui commence au Lundi de la Septuagéſime, & finit au Dimanche ſuivant, jour de notre Sexagéſime, paſſé lequel ils ne mangent plus de chair.

Apparitio Domini, ou *Apparitio*, ſeul, le 6 Janvier. *Voyez Epiphania.*

Architrielini dies, le ſecond Dimanche après l'Epiphanie. *Voyez Feſtum Architrielini.*

Aſpiciens à longè, premier Dimanche d'Avent, ainſi nommé du 1 Répons du 1 Nocturne.

Aſcenſa Domini, aujourd'hui *Aſcenſio*, l'Aſcenſion.

Aſcenſio B. M. V. la fête de l'Aſſomption, ainſi nommée au IXe ſiècle.

Aveugle-né, le Mercredi de la IVe ſemaine de Carême.

B.

Baiopiegos, ideſt, Ramifera, vel Palmifera, le Dimanche des Rameaux chez les Grecs.

Benedicta, Introit & nom du Dimanche de la Trinité.

Bohoraïcum, Bouhourdis, ou Behourdi & Behourdich, eſpèce de joûte qui ſe faiſoit avec des bâtons, les I & II Dimanches de Carême. *Le Dimence premier Behourdi*, dans un cartulaire de Cambrai. *Le Samedi après le Behourdich.* (*Hiſt. généal. de la M. de Guines pr. p.* 556.)

Borda, *Brandones*, *Bura*, les Bordes, les Brandons, les Bures ou les Bules, Ier Dimanche de Carême, & toute la ſemaine qui ſuit. *Voyez le Gloſſaire de Ducange & ſon Supplément ſur ces mots.*

Broncheria, le Dimanche des Rameaux. (*Ducange, Suppl.*)

C.

Calènes, le 25 Décembre en Provence.

Cananée (la), le Jeudi de la première ſemaine de Carême.

Candelatio, *Candelaria*, *Candeliere*, *Calamai*, le ſecond de Février. *Voyez Hypapanti.*

Cantate Domino, Introit & nom du IVe Dimanche d'après Pâques.

Capitilavium, le Dimanche des Rameaux, parce qu'en ce jour on lavoit la tête de ceux qui devoient être baptiſés, pour leur ôter la craſſe qu'ils pouvoient avoir contractée pendant le Carême, les bains étant alors défendus.

Caput Jejunii, le jour des Cendres.

Caput Kalendarum, *caput Nonarum*, *caput Iduum.* Voyez *Kalenda.*

Cara cognatio, le 22 Février. *Voyez Feſtum S. Petri Epularum.*

Carnementrant, le Mardi-gras.

Carementranum, ou *Carementranus*, Carême-entrant, le Mardi-gras.

Caremprenium, Carême-prenant, le Mardi-gras.

Cariſtia, le 22 Février. *Voyez Feſtum S. Petri Epularum.*

Carnicapium, le Mardi-gras.

Carniplarium, le Mardi-gras. C'eſt peut-être une faute, pour *Carnicapium.*

Carniprivium, *Carniſprivium*, ſignifie quelquefois les premiers jours de Carême, & quelquefois le Dimanche de la Septuagéſime, parce qu'on commençoit dès le Dimanche à ſe priver ou à s'abſtenir de manger de la *chair*, ſur-tout les Eccléſiaſtiques & les Religieux: c'eſt ce qui fait que ce Dimanche eſt auſſi appelé *Carniprivium*, *Carniſprivium*, ou *Privicarnium Sacerdotum*, &c.

Carniſprivium novum, le Dimanche de la Quinquagéſime. *Voyez Dominica ad carnes levandas.*

Carniſprivium vetus, le premier Dimanche de Carême. Avant le neuvième ſiècle, dans l'Egliſe Latine, on ne commençoit l'abſtinence que le premier Dimanche de Carême, & l'on ne jeûnoit point les quatre derniers jours de la ſemaine de la Quinquagéſime, comme nous jeûnons aujourd'hui.

Carniſprivia (*Inter duo*), les jours de la ſemaine de la Quinquagéſime.

Carnivora, le Mardi-gras.

Chandeleuſe (la), le 2 Février. *Voyez Hypapanti.*

Cheretiſmus, du grec χαιρετισμὸς, Salutation, Annonciation, le 25 Mars.

Circumdederunt, Introït & nom du Dimanche de la Septuagéſime.

Clauſum Paſcha, Pâques cloſe, autrefois la *cloſe de Pâques*, le Dimanche d'après Pâques, ou la *Quaſimodo*. Le Dimanche ſuivant s'appeloit *Dominica prima poſt clauſum Paſcha*, (c'eſt notre ſecond Dimanche après Pâques) & ainſi des ſuivans.

Cœna Domini, le Jeudi-Saint.

Commemoratio omnium fidelium, le 2 Novembre chez les Latins; le Jeudi avant la Pentecôte chez les Grecs; dans l'Egliſe de Milan au XVIe ſiècle juſqu'en 1582, le Lundi après le IIIe Dimanche d'Octobre.

Compaſſion de la Vierge, ou Notre-Dame de Pitié, le Vendredi de la ſemaine de la Paſſion.

Conceptio B. Mariæ, Conception de la Ste Vierge, le 8 Décembre.

Conſeil des Juifs, le Vendredi avant le Dimanche des Rameaux.

Correction Fraternelle, le Mardi de la troiſième ſemaine de Carême.

D.

Da pacem, Introït & nom du XVIIIe Dimanche après la Pentecôte.

Damon mutus, le Démon muet, le IIIe Dimanche de Carême.

Dedicatio Baſilicæ Salvatoris, la fête de la Dédicace de la Baſilique Conſtantinienne de l'Egliſe du Sauveur, ou de S. Jean-de-Latran, le 9 Novembre.

Dedicatio Baſilicarum Sanctorum Apoſtolorum Petri & Pauli, le 20 Novembre.

Depoſitio, le jour de la mort d'un Saint qui n'eſt point martyr, ordinairement.

Deus in adjutorium, Introït & nom du XIIe Dimanche après la Pentecôte.

Deus in loco Sancto, Introït & nom du XIe Dimanche après la Pentecôte.

Dicit Dominus, Introït & nom du XXIIIe & du XXIVe Dimanche après la Pentecôte.

Dies Abſolutionis, le Jeudi abſolu, le Jeudi-Saint.

Dies Adoratus, le Vendredi-Saint, dit auſſi Vendredi-Aouré.

Dies Animarum, le jour des Ames ou des Morts, le 2 Novembre.

Dies Burarum, jour des Bures, premier Dimanche de Carême *Voyez Borda.*

Dies Burdillini, la quinzaine des Bchourdiches. *Voyez Bohordicum.*

Dies Calendarum. Voyez *Kalenda.*

Dies carnem relinquens, en Hongrie le Mardi-gras. (Perterſy, *Conc. Hung. t. 1. pag.* 31.).

Dies Dominicus, le jour du Seigneur par excellence, le jour de Pâques.

Dies Felicisſimus, le jour de Pâques.

Dies Florum atque Ramarum, le Dimanche des Rameaux.

Dies Focorum, premier Dimanche de Carême. *Voyez Dies Burarum.*

Dies Lamentationis, les trois jours de la ſemaine Sainte, où l'on chante les lamentations de Jérémie.

Dies Magnus, le jour de Pâques.

Dies Mercurinus, le Mercredi, ainſi nommé dans les ſtatuts du Cardinal de Foix, en 1446

Dies Myſteriorum, c'eſt le Jeudi-Saint, chez les Syriens & autres peuples du Levant.

Dies Natalis, le jour du martyre ou de la mort d'un Saint, l'anniverſaire de l'élévation d'un Prince, d'un Pape, d'un Evêque, &c.

Dies Neophytorum, les ſix jours entre le Dimanche de Pâques & celui de *Quaſimodo.*

Dies Oſanna, le Dimanche des Rameaux.

Dies Palmarum, Ramorum, le Dimanche des Rameaux.

Dies Pingues, les jours gras qui précèdent le jour des Cendres.

Dies Sanctus, le Dimanche.

Dies Sancti, le Carême.

Dies ſcrutinii, les jours des ſcrutins, où l'on examinoit les Catéchumènes deſtinés au baptême. Il y avoit ordinairement ſept ſcrutins. Le premier ſe faiſoit le Lundi ou le Mercredi de la troiſième ſemaine de Carême; le ſecond, le Samedi de la même ſemaine; les cinq autres, le Mercredi de la quatrième ſemaine, & les quatre jours ſuivans dans pluſieurs Egliſes; mais en d'autres Egliſes, ce n'étoit point les mêmes jours. Il n'y a que le Mercredi de la quatrième ſemaine de Carême qui ait été par-tout le jour du grand ſcrutin: *Dies*, ou *feria magni ſcrutinii.*

Dies ſolis, le Dimanche appelé par les Aſtronomes *le jour du ſoleil.*

Dies viginti, les vingt jours depuis Noël juſqu'à l'Octave des Rois. Lettres de grâce de l'an 1423, *la veille des vingt jours nommés les* PETITS-ROIS.

Dies Viridium, le Jeudi-Saint dans un vieux calendrier Allemand.

Dimanche *Behourdich*, ou Dimanche des bran-

Digitized by Google

dons, le premier Dimanche de Carême.

Dimanche des Bures, premier Dimanche de Carême. *Voyez Borda.*

Dimanche du mois de Pâques, c'eſt le Dimanche de *Quaſimodo.*

Dimanche Repus, *ou* Reprus, le Dimanche de la Paſſion, ainſi nommé de *Repoſitus*, parce que, ſuivant le Rit Romain, la veille de ce Dimanche on couvre les images des Saints. Repus, dans notre ancien langage, répond à *Repoſitus.*

Diviſio Apoſtolorum, le 15 Juillet. On voit une charte de Jacques de Condé, *de Condato, pro Eccleſiâ Condatenſi*, datée *in vigiliâ diviſionis Apoſtolorum, ann.* 1243, c'eſt-à-dire, le 14 Juillet (*Miræus op. Diplom. t. 1, p. 759.*).

Dodecameron, c'eſt le nom que les Grecs donnent aux douze jours qui ſont entre Noël & l'Épiphanie.

Domine, in tua miſericordia, Introït, & nom du premier Dimanche après la Pentecôte.

Domine, ne longè, Introït & nom du Dimanche des Rameaux.

Dominica ad carnes levandas, le Dimanche de la Quinquagéſime.

Dominica ad carnes tollendas, le Dimanche de la Quinquagéſime. *Voyez Carniſprivium novum.*

Dominica ad Palmas, le Dimanche des Rameaux.

Dominica ante Brandones, le Dimanche de la Quinquagéſime.

Dominica ante Candelas, le Dimanche avant la Chandeleur.

Dominica ante Litanias, le cinquième Dimanche après Pâques.

Dominica ante Sancta Lumina, chez les Grecs le Dimanche dans l'Octave de la Circonciſion, ou avant l'Épiphanie.

Dominica aperta, tout Dimanche qui n'eſt point prévenu par l'Office de quelque Saint, ou d'une Octave.

Dominica Aſoti, ou *Filii prodigi*, chez les Grecs le Dimanche de la Septuagéſime, jour auquel on lit l'Evangile de l'Enfant Prodigue; c'eſt chez les Latins le Samedi de la deuxième ſemaine de Carême.

Dominica Benedicta, le Dimanche de la Trinité, le premier après la Pentecôte.

Dominica Brandonum, Burarum, Focorum, le premier Dimanche de Carême. *Voyez Borda.*

Dominica Ceci-nati, chez les Grecs le ſixième Dimanche Paſcal, qui répond à notre cinquième Dimanche après Pâques: à Milan, le Dimanche de l'Aveugle-né eſt le quatrième de Carême: dans le reſte de l'Égliſe Latine, où l'on ſuit le Rit Romain, l'Évangile de l'Aveugle-né ſe lit le Mercredi de la quatrième ſemaine de Carême, qui s'appelle pour cette raiſon le Mercredi de l'Aveugle-né.

Dominica Chananea, le deuxième Dimanche de Carême.

Dominica de Fontanis, Dimanche des Fontaines, le quatrième Dimanche de Carême dans le Perche & ailleurs.

Dominica de Lignis orditis. Voyez *Bokordicum.*

Dominica Duplex, le Dimanche de la Trinité, parce qu'il eſt en même-temps le premier Dimanche après la Pentecôte.

Dominica, Jeruſalem, quatrième Dimanche de Carême.

Dominica in Albis, in Albis depoſitis, poſt Albas. le premier Dimanche après Pâques, la *Quaſimodo.*

Dominica in Capite Quadrageſimæ, en Béarn, *Dimenge Cabée*, le Dimanche de la Quinquagéſime.

Dominica Indulgentiæ, le Dimanche des Rameaux.

Dominica in Palmis, in Ramis, le Dimanche des Rameaux.

Dominica in Paſſione Domini, le Dimanche de la Paſſion, le cinquième de Carême.

Dominica Lucæ prima, ſecunda, &c. chez les Grecs le Dimanche après l'Exaltation de la Sainte-Croix, parce qu'on lit ces jours-là l'Évangile de S. Luc. On en compte treize, dont le dixième répond à notre premier Dimanche de l'Avent.

Dominica Lucæ decima quinta, ſive Zachæi; c'eſt le ſecond Dimanche après l'Épiphanie chez les Grecs; jour auquel on reprend la lecture de l'Évangile de S. Luc.

Dominica Lucæ decima ſexta, ſive Publicani & Phariſæi, le troiſième Dimanche après l'Épiphanie chez les Grecs.

Dominica Mapparum albarum, le ſecond Dimanche après Pâques.

Dominica Matthæi prima, ſecunda, tertia, &c. C'eſt ainſi que les Grecs appellent les Dimanches après la Pentecôte, parce qu'on lit ces jours-là l'Évangile de S. Matthieu, diviſé par ſections; & remarquez que le premier de ces Dimanches répond à notre premier Dimanche après la Pentecôte, à la différence des Dimanches des Grecs après Pâques, qui anticipoient d'une unité ſur les nôtres.

Dominica Mediana, le Dimanche de la Paſſion. Folcuin, dans ſa Chronique de Laube, l'appelle *Mediana Octava*, peut-être parce que c'eſt le huitième Dimanche en commençant par celui de la Septuagéſime; mais la ſemaine qui précède immédiatement ce Dimanche, s'appeloit auſſi *Hebdomada Mediana.*

Dominica menſis Paſchæ. Voyez *Menſis Paſchalis.*

Dominica nova, κυριακὴ νέα, chez les Grecs le premier Dimanche après Pâques. *Voyez Antipaſcha.*

Dominica Olivarum, le Dimanche des Rameaux.

Dominica Orthodoxiæ, c'eſt le premier Dimanche de Carême chez les Grecs.

Dominica, Oſanna, ou *Oſanne*, le Dimanche des Rameaux.

Dominica Paralytici, chez les Grecs notre troi-

fième Dimanche après Pâques, qu'ils appellent le quatrième.

Dominica poſt Albas. Voyez *Dominica in Albis.*

Dominica poſt Aſcenſum Domini, le Dimanche dans l'Octave de l'Aſcenſion.

Dominica σαυρωσιμοσταυρου, ou *Adoranda Crucis*, le troiſième Dimanche de Carême chez les Grecs, qui adorent ſolemnellement la Croix ce jour-là, & toute la ſemaine ſuivante, qui eſt leur quatrième ſemaine de Carême.

Dominica poſt focos, poſt ignes, le Dimanche après les Brandons, ou le ſecond Dimanche de Carême.

Dominica poſt ſancta lumina, chez les Grecs, le premier Dimanche après l'Epiphanie.

Dominica poſt Strenas, le premier Dimanche après le premier Janvier.

Dominica prima, ſecunda, tertia ante Natale Domini, le ſecond, le troiſième & le quatrième Dimanche de l'Avent, dans un vieux calendrier Romain, cité par Ducange au mot *Dominica.*

Dominica Publicani & Phariſæi, chez les Grecs le ſixième Dimanche après l'Epiphanie.

Dominica Quintana, Quintane, de Quintana, ou *Quintana* ſeul, le premier de Carême, qui eſt le cinquième avant la quinzaine de Pâques.

Dominica Ramiſpalmarum, le Dimanche des Rameaux.

Dominica Reſurrectio, ne marque point toujours le Dimanche de la Réſurrection du Sauveur; il ſe prend quelquefois pour chaque Dimanche de l'année.

Dominica Rogationum, le cinquième Dimanche après Pâques.

Dominica Roſa, ou *de Roſa*, ou *Roſata*, le quatrième Dimanche de Carême, ainſi appelé, à cauſe de la bénédiction d'une roſe d'or, que le Pape fait ce jour-là. Il donne ordinairement cette roſe à la perſonne la plus qualifiée qui ſe trouve alors à Rome, & l'envoie même quelquefois comme un rare préſent à une perſonne éloignée, d'une haute dignité & d'un grand nom. On appelle encore à Rome,

Dominica de Roſa, ou *de Roſis*, le Dimanche dans l'Octave de l'Aſcenſion, ſoit parce que c'eſt le temps où les roſes fleuriſſent, ſoit parce qu'on en jetoit autrefois dans l'Egliſe où étoit la ſtation, lorſque le Pape y officioit.

Dominica Samaritani, chez les Grecs notre quatrième Dimanche après Pâques, qu'ils appellent le cinquième.

Dominica Sancta, ou *Sancta in Paſcha*, le jour de Pâques.

Dominica Sanctæ Trinitatis, le Dimanche de la Trinité, le premier après la Pentecôte. Il eſt quelquefois appelé *le Roi des Dimanches.*

Dominica de Transfiguratione, le ſecond Dimanche de Carême, dont l'Evangile contient l'hiſtoire de la Transfiguration du Sauveur.

Dominica trium Septimanarum Paſchalis (dans des Lettres de Philippe-Auguſte au Tréſor des Chartes) vraiſemblablement le ſecond Dimanche après Pâques. Ce qui eſt certain, c'eſt que les trois ſemaines de Pâques commençoient au jour de la Réſurrection. On le voit par les Lettres d'ajournement du Roi Philippe-le-Long, adreſſées aux Pairs de France: *Ad diem Sabbati poſt tres ſeptimanas inſtantis Paſchalis', videlicet ad vigeſimam diem menſis Maii.* Ces Lettres, datées du 9 Avril 1317, appartiennent à l'an 1318, ſuivant notre manière de compter. En effet, elles ſont antérieures, comme il eſt viſible, au jour de Pâques de l'année où elles ont été données. Or, Pâques en 1317 tomboit le 3 Avril. De plus, le 20 Mai étoit un Vendredi cette année, & non pas un Samedi; mais en 1318 Pâques tomboit le 23 Avril; & le 20 Mai étoit un Samedi, qui étoit celui de la quatrième ſemaine après Pâques. *Voyez ces Lettres rapportées tout au long pages* 820, 821 *au II tom. du P. Anſelme.*

On trouve auſſi *Dominica trium ſeptimanarum Pentecoſtes*, même explication.

Dominica Tyrophagi, le Dimanche de la Quinquagéſime, chez les Grecs, qui donnent ce même nom à la ſemaine qui le précède. Après ce Dimanche, il n'eſt plus permis dans l'Egliſe Grecque d'uſer de laitage juſqu'à Pâques.

Dominica vacans, ou *vacat*, c'eſt le nom qu'on donne dans l'Egliſe Latine aux deux Dimanches d'entre Noël & l'Epiphanie, parce qu'ils ſont toujours remplis par une fête ou une Octave. On a encore appelé,

Dominica vacantes, les Dimanches qui ſuivent les Samedis des Quatre-Temps & de l'Ordination, parce que l'Office de ces Samedis ſe faiſant autrefois la nuit, il ne laiſſoit point aſſez de temps pour faire un Office propre le Dimanche matin. Ainſi, ces Dimanches étoient alors appelés *vacantes*, parce qu'ils n'avoient point d'Office propre.

Dominica, unam Domini, le deuxième Dimanche après Pâques, ainſi déſigné dans le Journal des Viſites que Simon de Beaulieu, Archevêque de Bourges, & Primat d'Aquitaine, fit dans la Province de Bordeaux en 1291. (*Editio Veneta Concil. t. XIV, p.* 986.).

Dominicum, pour *Dominica*, dans quelques Auteurs du moyen âge, comme *Dominicum ſanctum*, le jour de Pâques, *Dominicum ſecundum poſt clauſum Paſcha*, le troiſième Dimanche après Pâques.

Dominus fortitudo, Introït & nom du ſixième Dimanche après la Pentecôte.

Dominus illuminatio mea, Introït & nom du quatrième Dimanche après la Pentecôte.

Dormitio S. Mariæ, l'Aſſomption de la Ste Vierge, le 15 Août.

Dum clamarem, Introït & nom du dixième Dimanche après la Pentecôte.

Digitized by Google

Dum medium ſilentium, le Dimanche dans l'Octave de Noël, & celui d'après la Circonciſion, lorſqu'il tombe la veille des Rois.

E.

Eau changée en vin aux noces de Cana, le 6 Janvier. Voyez *Epiphania*.

Eece Deus adjuvat, Introït & nom du neuvième Dimanche après la Pentecôte.

L'Enfant prodigue, le Samedi de la ſeconde ſemaine de Carême.

Epipanti, le 2 Février. Voyez *Hypipanti*.

Epiphania, *Theophania*, Epiphanie, le jour des Rois; en Gaulois, *Tiphaine*, *Tiphagne*, *Tiéphaine*, *Tiéphanie*, &c. Noms qui ont auſſi été donnés au jour de Noël, mais très rarement, dans ces derniers ſiècles, à moins que le nom de Noël ne ſoit ajouté, *Tiphaine* de Noël. On a encore appelé l'Epiphanie, *Apparitio*, apparition de Notre-Seigneur, lorſqu'il s'eſt fait connoître aux hommes. *Feſtum Stellæ*, la fête de l'Etoile, la fête des Rois, de l'Adoration des Mages, de l'Eau changée en vin aux noces de Cana, du Baptême de Jéſus-chriſt. Toutes ces fêtes ſe célèbrent en un même jour le 6 Janvier, excepté celle de Noël, qui s'eſt toujours célébrée le 25 Décembre en Occident. Mais en Egypte & en Grèce, on l'a auſſi célébrée avec l'Epiphanie, le 6 Janvier, dans les premiers ſiècles.

Eſto mihi, Introït du Dimanche de la Quinquagéſime.

Exaltatio ſanctæ Crucis, fête attachée au 14 Septembre dans l'Egliſe Grecque comme dans l'Egliſe Latine. On prétend, ſur la foi des Actes de Ste. Marie Egyptienne, qu'elle ſe célébroit avant que l'Empereur Héraclius eût rapporté à Jéruſalem la vraie Croix qu'il avoit recouvrée l'an 628. Ce qui eſt vrai, c'eſt qu'à Jéruſalem on célébroit le 14 Septembre l'Anniverſaire de la Dédicace de l'Egliſe de la Réſurrection, bâtie par Ste. Hélène, & qu'en ce jour on adoroit la vraie Croix.

Exaudi, *Domine*, Introït du Dimanche dans l'Octave de l'Aſcenſion, ou du ſixième Dimanche après Pâques.

Expectatio B. Mariæ, la fête de l'Expectation de la Sainte Vierge, ou de l'Attente de ſes Couches, le jour qu'on chante la première des Antiennes appelées les *OO* de l'Avent. C'eſt le 18 Décembre, & en quelques Egliſes, le 16 du même mois, comme à Paris, où il y a neuf Antiennes, au-lieu qu'il n'y en a que ſept dans les Egliſes où cette fête de l'Expectation ſe fait le 18 du mois.

Exurge, *Domine*, Introït du Dimanche de la Sexagéſime.

F.

Factus eſt Dominus, Introït & nom du ſecond Dimanche après la Pentecôte.

La Femme adultère, le Samedi de la troiſième ſemaine de Carême.

Feria ad Angelum, le Mercredi des Quatre-Temps d'Avent, parce qu'on chante ce jour-là l'Evangile *Miſſus eſt*.

Feria calida, la Férie chaude, c'eſt la foire de S. Jean-Baptiſte à Troye.

Feria frigida, la Foire du premier Octobre au même lieu.

Feria prima, le Dimanche.

Feria quarta major ou *magna*, le Mercredi Saint.

Feria quinta major ou *magna*, le Jeudi-Saint.

Feria ſecunda major ou *magna*, le Lundi Saint.

Feria ſeptima, *major* ou *magna*, le Samedi-Saint.

Feria ſexta major ou *magna*, le Vendredi-Saint.

Feria tertia major ou *magna*, le Mardi-Saint.

Feria magni Scrutinii, le Mercredi de la quatrième ſemaine de Carême, où l'on commençoit l'examen des Cathécumènes qu'on devoit admettre au Baptême 18 jours après.

Feſtum Animarum, la fête des Ames, le jour des Morts, le 2 Novembre.

Feſtum Apoſtolorum, la fête de tous les Apôtres, célébrée autrefois le premier Mai chez les Latins, le 30 Juin chez les Grecs.

Feſtum Architriclini, le ſecond Dimanche après l'Epiphanie, à cauſe de l'Evangile qui rapporte le miracle des Noces de Cana.

Feſtum armorum Chriſti. Voyez *Feſtum Coronæ Chriſti*.

Feſtum Aſinorum, fête ou cérémonie autrefois célébrée à Rouen le 25 Décembre, & à Beauvais le 14 Janvier.

Feſtum Aſymorum, le jour de Pâques.

Feſtum B. M. Cleophæ, le 25 Mai anciennement à Paris.

Feſtum B. M. Salomes, le 22 Octobre anciennement à Paris.

Feſtum Broncheria. Voyez *Broncheria*.

Feſtum Calendarum, dans une charte de Marſeille, ſemble être le jour de Noël, que les Marſeillois appellent encore aujourd'hui *Calenes*. Voy. *Feſtum Calendarum*, au mot *Kalendæ*.

Feſtum Campanarum, en quelques-unes de nos Provinces, le 25 de Mars, parce que peut-être on ſonnoit beaucoup les cloches à cauſe de la fête de l'Annonciation.

Feſtum Candelarum ou *Candeloſæ*, la Chandeleur, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*.

Feſtum de Clavis Domini. Voyez *Feſtum Coronæ Chriſti*.

Feſtum Conceptionis S. Joannis Baptiſtæ, le 20 Septembre à Limoges.

Feſtum Coronæ Chriſti, fête célébrée en Allemagne le Vendredi d'après l'Octave de Pâques, ou le Vendredi ſuivant, ſi le premier eſt occupé. Cette fête eſt encore appelée *Feſtum Armorum Chriſti*, *Inſtrumentorum Dominicæ Paſſionis*, *Haſtæ*, *Clavorum*, &c. *Feſtum de Corona & Clavis Domini*, *de Lancea & Clavis*, &c.

Digitized by Google

Feſtum Corona Domini, la fête de la Suſceprion de la ſainte Couronne par S. Louis, ſe célèbre à Paris le onzième d'Août.

Feſtum Diviſionis ou *de Diſperſione Apoſtolorum*, lorſqu'ils ſe ſéparèrent pour aller prêcher l'Evangile par tout le monde. Cette fête eſt marquée dans pluſieurs Martyrologes au 15 Juillet, & au 14 du même mois dans un Manuſcrit de S. victor de Paris.

Feſtum Evangeliſmi, cinquième Dimanche après Pâques. Cette fête, où l'on honore le commencement de la Prédicarion de Jéſus-Chriſt, étoit autrefois attachée en pluſieurs lieux au premier Mai.

Feſtum Herbarum, l'Aſſomption de la Ste Vierge.

Feſtum Hypapantes, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*.

Feſtum Hypodiaconorum ou *Subdiaconorum*, fête des Sous-Diacres, le premier de l'an dans quelques Egliſes, ou un autre jour; dans d'autres, à la fin de l'année.

Feſtum Inſtrumentorum Dominica Paſſionis, *de Lanceâ Domini*, &c. Voyez *Feſtum Corona Chriſti*.

Feſtum Lumiaum, la Chandeleur, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*. Chez les Grecs, c'eſt l'Epiphanie, Ἐορτὴ τῶν Φώτων.

Feſtum B. Mariæ de Nive, Sainte Marie-aux-Neiges, que l'Egliſe célèbre le 5 Août.

Feſtum S. Martini Bullionis, S. Martin le Bouillant, le 4 Juillet.

Feſtum Occurſûs, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*.

Feſtum Olivarum, le Dimanche des Rameaux.

Feſtum omnium Sanctorum, Fête de tous les Saints, la Touſſaints, premier Novembre, le premier Dimanche après la Pentecôte chez les Grecs.

Feſtum Palmarum, le Dimanche des Rameaux.

Feſtum S. Petri Epularum, la Chaire de S. Pierre à Antioche, le 22 Février, jour auquel les Païens faiſoient de grands repas aux tombeaux de leurs parens; d'où cette fete a été auſſi appelée *Cara cognatio*, *Cariſtia*.

Feſtum ſancti Regis, en Hongrie, la fête du Roi S. Etienne, qui tombe le 2 Seprembre.

Feſtum ſeptem Fratrum, le 7 de Juillet, dans un Calendrier de Metz.

Feſtum ſeptuaginta duorum Chriſti Diſcipulorum, le 15 Juillet, qui eſt auſſi le jour conſacré à la *fête de la Diviſion des Apôtres*; ce qui a peut-être donné lieu à l'Auteur du Martyrologe François de rapporter la fête des ſoixante-douze Diſciples au 4 Janvier, comme les Grecs, qui la font ce jour-là.

Feſtum S. Simeonis, le 2 Février. Voyez *Hypapanti*.

Feſtum Stellæ, le 6 Janvier. Voyez *Epiphania*.

Feſtum Stultorum, la fête des Foux, le premier jour de l'an en pluſieurs villes.

Feſtum Tranſlationis Jeſu, dans le Teſtament de Roterhaus, Evêque d'Yorck en 1498, eſt la même que la Transfiguration, que nous célébrons le 6 Août. C'eſt peut-être une faute, pour *Feſtum Transfigurationis*.

Feſtum SS. Trinitatis; il y en avoit deux: l'une, le premier Dimanche après la Pentecôte; l'autre, le dernier.

Feſtum Valletorum, la fête aux Varlés, le Dimanche après la S. Denis.

Forenſis pour *Feria*. On trouve dans Ludewig des chartes datées *Forenſi* III, *Forenſi* V. (*Reliq. Manuſcr. tom. VI. p.* 147. 154.). C'eſt le Mardi & le Jeudi.

G.

Gaudete in Domino, Introït & nom du troiſième Dimanche de l'Avent.

Genethliacus dies Conſtantinopolitanæ urbis, la Dédicace de la ville de Conſtantinople, le 10 Mai.

H.

Hebdomada authentica, la Semaine-Sainte.

Hebdomada Crucis, la Semaine-Sainte

Hebdomas diacaneſima, la Semaine du renouvellement: c'eſt la première de Pâques chez les Grecs.

Hebdomada duplex. Voyez *Hebdomada Trinitatis*.

Hebdomada Expectationis, la Semaine d'après l'Aſcenſion, qui nous rappelle l'Attente de la deſcente du Saint Eſprit ſur les Apôtres.

Hebdomada Indulgentiæ, la Semaine-Sainte.

Hebdomada magna, la Semaine-Sainte. On donnoit auſſi ce nom à la ſemaine avant la Pentecôte.

Hebdomada mediana Quadrageſimæ, la quatrième Semaine de Carême, celle avant la Paſſion.

Hebdomada muta, la Semaine-Sainte, parce qu'on ne ſonne point les cloches les trois derniers jours.

Hebdomada pœnalis, *pœnoſa*, la Semaine-Sainte, vulgairement la Semaine péneuſe.

Hebdomada ſacra, la Semaine avant Pâques, & auſſi celle qui précède la Pentecôte.

Hebdomada Trinitatis, la ſemaine après le Dimanche de la Trinité, appelée auſſi *Hebdomada duplex*, parce qu'elle eſt en même-temps la Semaine du premier Dimanche après la Pentecôte.

Hebdomada Græca: les ſemaines des Grecs ſont compoſées, comme les nôtres, de ſept jours; mais avec cette différence, que le Dimanche eſt ſouvent le dernier jour de la ſemaine, au lieu qu'il eſt toujours le premier de la nôtre. Ceci mérite attention par rapport aux dates. Le nom d'une ſemaine ne ſe tire pas toujours, chez les Grecs, du Dimanche qui la précède. Dans certains temps de l'année, il ſe tire de celui qui la ſuit, & qui en eſt comme le terme. Ainſi, la première ſemaine de Carême dans le Calendrier

Digitized by Google

Calendrier grec, eſt celle qui précède le premier Dimanche de Carême, & dans laquelle ſe rencontre le jour des Cendres. La ſemaine de la Paſſion eſt celle qui eſt ſuivie immédiatement du Dimanche de ce nom : celle des Rameaux, la ſemaine qui eſt avant ce Dimanche. Voici un exemple intéreſſant, qu'il eſt à propos de rapporter ſur celle-ci. On lit dans Ville-Hardouin, que Conſtantinople fut priſe par les François le 12 Avril 1204, *le Lundi de Pâques Flories*. Cette expreſſion a trompé quelques Auteurs, qui, faute de faire attention que Ville-Hardouin comptoit les ſemaines à la grecque, ont cru qu'il marquoit par-là le lendemain des Rameaux, au-lieu qu'il déſignoit le Lundi de la ſemaine précédente, qui effectivement tomboit le 12 Avril en 1204. La ſemaine qui ſuit les Rameaux ne s'appelle pas cependant la ſemaine de Pâques chez les Grecs, mais la Semaine-Sainte, comme parmi nous. On voit par-là que les ſemaines quadragéſimales des Grecs ne répondent point à celles des Latins, quoiqu'elles ſoient en même nombre préciſément que les nôtres. Il n'en eſt pas de même des ſemaines qui ſont entre Pâque & la Pentecôte : elles ne prennent point leur nom du Dimanche qui les termine. La ſemaine, par exemple qui vient après l'Octave de Pâques, s'appelle, chez les Grecs comme parmi nous, la ſeconde ſemaine après Pâques ; mais le Dimanche ſuivant, qui eſt notre ſecond Dimanche après Pâques, ſe nomme, parmi les Grecs, le troiſième, & ainſi des autres ; en ſorte qu'ils comptent ſept Dimanches entre Pâques & la Pentecôte, celui de Pâques compris, & autant de ſemaines Après la Pentecôte, ils recommencent à compter le Dimanche pour le dernier jour de la ſemaine. Cependant, par une contradiction ſingulière, les Grecs ne laiſſent pas d'appeler en tout temps, comme nous, le Lundi le ſecond jour de la ſemaine, le Mardi le troiſième, & de même les ſuivans.

Huitième de S. Jean, Huitième de S. Martin, Octave de S. Jean, Octave de S. Martin, & ainſi des autres

Hypapanti, Hypante, Hypanta, du grec Υπαντή, en latin *Occurſus*, Rencontre en françois : fête de la Préſentation de N. S. J. C. au Temple, où ſe rencontrèrent le vieillard Siméon & Anne la Prophéteſſe : *Feſtum S. Simeonis, Candelaria, S. Maria Candelaria, Candeloſa, Candelarum, Luminum*, la Chandeleur ; en quelques provinces la Chandeleuſe, communément la Purification de la Sainte Vierge, que nous célébrons le 2 Février.

I.

Jean (S.) de Collaces, la Décollation de S. Jean. Baluze, *Hiſt. de la Maiſon d'Auv. tome II. p. 295.*

Jeudi, le grand-Jeudi, le Jeudi-Saint, appelé encore *le Jeudi-blanc*, à cauſe qu'on diſtribuoit en ce ſaint jour des pains blancs aux Pauvres ; ce qui ſe pratique encore en pluſieurs Egliſes après le lavement des pieds.

Jeudi, *Magnificat*, ou le Jeudi de la mi Carême, ainſi nommé en Picardie, du premier mot de la Collecte.

In excelſo throno, Introït & nom du premier Dimanche après l'Epiphanie.

In voluntate tua, Introït & nom du vingt-unième Dimanche après la Pentecôte.

Inclina aurem tuam, Introït & nom du quinzième Dimanche après la Pentecôte.

Inventio ſanctæ Crucis, le 3 Mai chez les Latins, le 6 Mars chez les Grecs du moyen âge. Les Grecs d'aujourd'hui la joignent à la fête de l'Exaltation.

Invocavit me, Introït & nom du premier Dimanche de Carême.

Joannes (S.) Albus, fête de S. Jean-Baptiſte, au 24 Juin.

Jours natalx, les plus grandes fêtes de l'année. Voyez *Natales*.

Iſti ſunt dies, Dimanche de la Paſſion, ainſi nommé du Répons de la Proceſſion.

Jubilate, omnis terra, Introït & nom du troiſième Dimanche après Pâques.

Judica me, Introït & nom du Dimanche de la Paſſion.

Jugement dernier, le Lundi de la première ſemaine de Carême.

Juſtus es, Domine, Introït & nom du dix-ſeptième Dimanche après la Pentecôte.

K.

Kalendæ, dies Calendarum ou *Kalendarum*, le jour des Calendes. C'eſt ordinairement le premier jour du mois précédent, auquel on commençoit à compter par les Calendes du mois ſuivant. Nous trouvons, par exemple, dans les Annales publiées par Lambecius, au tome II de la Bibliothèque Céſarienne, que Charlemagne, revenant de Rome en 774, ſe trouva à Laureſham *die Kalendarum Septembris*, qui étoit le jour de la Tranſlation de S. Nazaire dans cette Abbaye. Les tranſlations des Reliques ſe faiſoient alors le Dimanche ; & en 774, le premier de Septembre étoit un Jeudi : ainſi le *die Kalendarum Septembris* ne ſignifie point le premier de ce mois : il ſignifie ce que la Chronique du même Monaſtère nous exprime par *In capite Kalendarum Septembrium*, c'eſt-à-dire, le *XIX Kalendas Septembris*, ou le 14 du mois d'Août, qui eſt le premier jour de ce mois, auquel on commençoit à compter par les Calendes de Septembre, & qui étoit en effet un Dimanche en 774.

Sur quoi il y a deux remarques à faire : 1°. qu'au-lieu de compter dans un ordre rétro-

grade, à la manière des Romains, les jours avant les nones, les ides & les calendes, les Rédacteurs des chartes du moyen & du bas âge, les comptoient quelquefois dans un ordre direct. Ainſi, au-lieu de marquer, par exemple, le 14 Janvier par *XIX Calendas Februarii*, ils mettent *prima die Calendarum Februarii*; & pour le jour ſuivant, *ſecundâ die Calendarum Februarii*, à la place de *XVII Kalendas Februarii*, &c. : 2°. Que, dans la date de pluſieurs chartes, les jours des nones, des ides, des calendes n'entrent point en ligne de compte : autre différence entre les Romains, qui, dans leur ſupputation, comprenoient, & le jour même des nones, des ides & des calendes, & celui où elles arrivent; par conſéquent où nous marquerions *XIX Kalendas*, ſur le modèle des Romains, nos anciens ne mettoient que *XVIII Kalendas*.

Nous remarquerons encore que, même parmi les Romains, ces mots calendes, nones, ides, n'avoient pas toujours la même ſignification. Quelquefois ils ſe prenoient dans un ſens abſolu, pour marquer tout l'eſpace de temps qui avoit rapport aux calendes, aux nones & aux ides. D'autres fois, & pour l'ordinaire, ces noms s'employoient dans une ſignification plus reſtreinte pour déſigner un jour particulier. Cette diſtinction eſt importante pour concilier des dates qui paroiſſent ſe contredire. Par exemple, lorſque Suétone dit que Tibère (l'an 784 de Rome, 31 de J. C.) garda le Conſulat juſqu'aux ides de Mai; il n'eſt pas contraire, quoi qu'en diſe le Cardinal de Noris, à une inſcription de Nole, rapportée par ce Prélat, monument où il eſt marqué que Tibère abdiqua le Conſulat le VII des ides de Mai. Ici le nom des ides eſt employé dans un ſens limité : là il embraſſe tout l'intervalle qui a rapport aux ides.

Kalendæ ou *Feſtum Kalendarum*, fête ridicule, profane & toute païenne, long-temps célébrée à Rome & ailleurs le premier de Janvier. L'Egliſe a eu beaucoup de peine à l'abolir.

L.

Lætare, Introït & nom du quatrième Dimanche de Carême.

Le Lazare, le Vendredi de la quatrième ſemaine de Carême.

Litaniæ, *Litaniæ*, ſouvent confondues avec les Rogations par nos Auteurs, parce qu'on chante des Litanies aux Proceſſions des Rogations, & que le mot en grec eſt la même choſe que *Rogatio* ou *Supplicatio*, en latin. Pour diſtinguer les Litanies du jour de S. Marc, le 25 Avril, des Litanies des Rogations, on a ſouvent appelé les premières *Litaniæ majores* ou *Litaniæ Romanæ*, parce qu'elles ont été ordonnées à Rome par Saint Grégoire-le-Grand; & les ſecondes, *Litaniæ minores* ou *Litaniæ Gallicanæ*, parce qu'elles ont été d'abord établies à Vienne en Dauphiné par S. Mamert, Evêque de cette ville, d'où elles ont paſſé dans les Egliſes de France avant que d'être en uſage dans les Egliſes de Rome & dans les autres Egliſes étrangères.

Lundi, le grand-Lundi, le Lundi-Saint.

M.

Malade de 38 ans, le Vendredi de la première ſemaine ou des Quatre-Temps de Carême.

Mardi, le grand-Mardi, le Mardi-Saint.

S. Maria ad Nives, le 5 Août. Voyez *Feſtum Mariæ de Nive*.

S. Martinus calidus. S. Martin Bouillant, le 4 Juillet, jour de ſa Tranſlation.

Marzache, la fête de l'Annonciation, ainſi appelée par quelques-uns de nos Auteurs François, parce qu'elle tombe en *Mars* le 25 du mois.

Le Mauvais Riche, le Jeudi de la ſeconde ſemaine de Carême.

Memento meî, Introït du quatrième Dimanche Dimanche de l'Avent autrefois; aujourd'hui, c'eſt *Rorate Cœli*.

Menſis intrans, introïens, les ſeize premiers jours des mois de 31 jours, & les quinze premiers des mois de 30 jours. Ces jours ſe comptoient par un, deux, trois, comme nous les comptons aujourd'hui; on ne faiſoit qu'y ajouter le mot *intrans* ou *introïens* : par exemple, *Die XIV intrante Maio*, pour le 14 Mai. Il n'en eſt point de même des jours marqués par

Menſis exiens, aſtans, ſtans, reſtans, les quinze derniers jours du mois. On comptoit ceux-ci en rétrogradant. Ainſi, par exemple : *Actum tertiâ die exeunte, aſtante, ſtante, reſtante menſe Septembri*, ou bien *Actum tertiâ die exitûs menſis Septembris*, marque le 28 Septembre, en commençant à compter par la fin de ce mois, & en rétrogradant un le 30, deux le 29, trois le 28, quatre le 27, &c. On voit un grand nombre d'exemples de cette manière de compter, dès le dixième ſiècle, dans le Gloſſaire de M. du Cange; elle doit être remarquée pour ne point s'y tromper.

Les Grecs avoient une manière de partager le mois fort approchante de celle ci Ils diviſoient leurs mois en trois décades ou dixaines, & comptoient les deux premières directement ou dans l'ordre naturel; *Μηνὸς τετράδι πρώτῃ*, c'eſt-à-dire, *menſis incuntis primâ*, *μηνὸς μεσοῦντος πρώτῃ menſis mediantis primâ*, ou bien *πρώτῃ ἐπὶ δεκάδι undecimâ*. La dernière dixaine étoit ordinairement comptée à rebours : *φθίνοντος μηνὸς ἑνδεκάτῃ deficientis menſis undecimâ* pour les mois de 31 jours, *δεκάτῃ decimâ* pour ceux de 30 jours. Dans l'un & l'autre cas, c'étoit le 21 du mois. Le compte étoit donc rétrograde. Mais il ſemble que, dès le cin-

Digitized by Google

quième ſiècle, les Grecs ne partageoient plus leurs mois qu'en deux parties à-peu-près égales, & que φθινοντος μηνος renfermoit toute la ſeconde qui pouvoit s'étendre juſqu'à 15 jours. En effet, Syneſius ſe ſert de la date τρις και δεκατη φθινοντος μηνος *decimâ tertiâ deſinentis menſis.*

Menſis fenalis, le mois fénal, Juillet.

Menſis magnus, le grand mois, Juin, ainſi nommé, à cauſe qu'il renferme les plus longs jours.

Menſis Meſſionum, le mois des Meſſons (des moiſſons) le mois d'Août.

Menſis novarum, le mois d'Avril.

Menſis paſcha, le mois de pâques, la quinzaine de pâques.

Menſis purgatorius, Février, à cauſe de la purification de la ſainte Vierge qui ſe célèbre le 2 de ce mois; ou plutôt, parce que les Romains avoient coutume d'offrir pour des morts des ſacrifices d'expiation en ce mois de Fevrier.

Menſis undecimus, menſis duodecimus. C'étoit chez les Romains & chez les François, ſous la première racé, les mois de Janvier & de Février On voit même des chartes du dixième ſiècle où ils ſont ainſi appelés.

Mercredi des tradirions, celui de la rroiſième ſemaine de Carême.

Mercredi, le grand-Mercredi, le Mercredi-Saint.

Meſoneſtime, chez les Grecs la ſemaine de la Mi-Carême, qui eſt leur quatrième ſemaine quadragéſimale.

Meſopentecoſte chez les Grecs, c'eſt le nom qu'on donne aux huit jours qui commencent le mercredi de la quatrième ſemaine après pâques, & finiſſent le Mercredi ſuivant.

Miſereri meî, Domine, introït & nom du ſeizième Dimanche après la Pentecôte.

Miſericordia Domini, introït & nom du ſecond Dimanche après pâques.

Miſſa, le jour de la fête d'un Saint comme *Miſſa ſancti Joannis*, pour la Saint-Jean.

Miſſa Domini, alleluia, alleluia, alleluia, le Dimanche de quaſimodo. Les ſtatuts ſynodaux de Gui de Hainaut, Evêque d'Utrecht, ſont de l'an 1310, *feriâ tertiâ poſt miſſas Domini, alleluia, alleluia, alleluia.*

N.

Natale, ou Nativitas Domini, la naiſſance de Notre-Seigneur, le 25 Décembre. *Feſtorum omnium metropolis*, dit S. Jean Chryſoſtôme.

Natale S. Mariæ, fête célébrée autrefois dans l'égliſe le premier Janvier C'eſt la plus ancienne de toutes les fêtes de la Sainte-Vierge.

Natale S. Petri de cathedra, la chaire de S. Pierre à Rome le 18 Janvier, ou à Antioche, le 22 Février.

Natale, *Natalis*, ou, *Natalis Dies*, le jour du martyre, ou de la mort d'un ſaint; mais particulièrement d'un Martyr. Le jour de la mort d'un Saint non-Martyr eſt ordinairement appelé *Depoſitio.*

Natales, les principales fêtes de l'année, Noël, Pâques, la Pentecôte & la Touſſaint, dans une charte de Pons, Evêque d'Arras. Ces fêtes ſont quelquefois appelées *Jours nataux.*

Natalis, l'anniverſaire du jour qu'une perſonne diſtinguée eſt montée en dignité, comme le Pape ſur le ſaint-ſiége, &c.

Natalis calicis, le Jeudi-Saint.

Natalis S. Joannis Baptiſtæ, c'eſt la fête de la décollation de S. Jean (le 29 Août) dans les anciens martyrologes & dans les chroniques, à la différence de *nativitas*, qui eſt le jour de ſa naiſſance.

Natalis S. Mariæ ad Martyres, ou *Dedicatio Eccleſiæ B. Mariæ ad Martyres.* Le martyrologe Romain marque cette fête le 13 Mai. C'eſt Boniface IV qui l'a inſtituée, lorſqu'il changea en égliſe le Panthéon de Rome.

Natalis Reliquiarum, le jour de la tranſlation des reliques d'un Saint.

Notre-Dame l'Angevine, ou Septembrêche, la nativité de la Ste Vierge, ainſi appelée en Anjou.

Notre-Dame chaſſe-Mars, la fête de l'Annonciation.

Notre Dame de Pitié, le vendredi avant le Dimanche des Rameaux en pluſieurs égliſes. *Voyez* compaſſion de la ſainte Vierge.

Notre Dame aux marteaux, la fête de l'annonciation. *Voyez* Daniel, Mil. Franc. tom. 1. p. 133.

Nox, l'eſpace de 24 heures pris d'un ſoir à un autre ſoir. C'étoit l'uſage des Gaulois & des Germains, ſelon Jules Céſar & Tacite, de diviſer le temps par le nombre de nuits. Les Francs, les Anglo-Saxons, & les peuples du nord adoptèrent cet uſage qui avoit encore lieu dans la France au douzième ſiècle. *Quot noctes habet infans iſte?* eſt il dit dans la vie de S. Goar. *Non noctes*, dit Geofroy de Vendôme, *ſecundùm conſuetudinem Laïcorum, ſed ſecundùm inſtituta canonum inducias poſtulamus.*

Nox ſacrata, la veille de pâques.

O.

Octava infantium, le Dimanche dans l'octave de Pâques, ainſi appelé par Saint Auguſtin.

Oculi, introït & nom du troiſième Dimanche de Carême.

Olympias, ſur la ſignification qu'on a donnée à ce terme dans les bas temps, *Voyez* ce qui eſt dit à la fin de l'article des Olympiades.

Omnes gentes, introït & nom du ſeptième Dimanche après la Pentecôte.

Omnis terra, introït & nom du ſecond Dimanche après l'Epiphanie.

P.

Pains, le Dimanche des cinq pains, le quatrième de carême.

Palma ſeul, ou *Palmarum Dies*, le Dimanche des Rameaux.

Paſques Communiant, ou pâques Eſcommuniant, & Pâques Communiaux, le jour de Pâques dans une charte de Charles VI en 1387. Une quittance rapportée par Duchêne eſt datée du *deux Avril, nuit de Pâques Communiant avant le cierge béni*. Monſtrelet, pour marquer le temps où commence ſon hiſtoire, s'exprime ainſi dans le prologue : *Si commencera cette préſente chronique au jour de paſques Communiant, l'an de grace* 1400. Il ſe prend auſſi pour la quinzaine de Pâques. Des lettres de grace de l'an 1389, dans le tréſor des Chartes, ſont datées du *Mardi après la quinzaine de Paſques Communiant*; d'autres lettres de 1390 portent en date le *Lundi de Pâques Communiant*.

Pâques charneux, le jour de Pâques, à cauſe qu'on y commence à manger de la chair.

Pâques-Neves, le jour où commençoit alors la nouvelle année qu'on comptoit d'après la bénédiction du Cierge Paſcal.

Paraſceve, du grec Παρασκευὴ, préparation, le Vendredi Saint, & quelquefois le Vendredi de chaque ſemaine.

Paſcha ſeul, le ſaint jour de Pâque ordinairement, & quelquefois la ſemaine de Pâques, comme *Paſchalis dies*. Il ſe prend encore quelquefois, ſur-tout en Italie & en Eſpagne, pour d'autres fêtes que pour celle de Pâques; mais ordinairement on y ajoute le nom de la fête, comme *Paſcha Pentecoſtes* pour la Pentecôte, *Paſcha Epiphania*, ou *Epiphaniorum*, pour l'Epiphanie, &c.

Paſcha cluſum, Pâque cloſe, le Dimanche de l'Octave, ou la *Quaſimodo*.

Paſcha Competentium, le Dimanche des Rameaux, à cauſe du ſymbole qu'on donnoit ce jour-là à ceux qui demandoient le Baptême.

Paſcha florum, floridum, Pâques fleurie, le Dimanche des Rameaux.

Paſcha medium, le Mercredi dans l'Octave de Pâques.

Paſcha Petitum, le même que *Paſcha Competentium*.

Paſcha Primum, le 22 Mars, ainſi appelé par pluſieurs anciens, parce que Pâques peut tomber ce jour-là, & qu'il ne peut tomber plus tôt.

Paſcha Roſarum, la Pentecôte, lorſque les Roſes fleuriſſent ou ſont en fleur.

Paſtor bonus, le bon Paſteur, le ſecond Dimanche après Pâques, dont l'Evangile commence: *Ego ſum paſtor bonus*.

Pauſatio S. Mariæ, le jour de l'Aſſomption, le 15 Août.

La Péchereſſe pénitente, le Jeudi de la ſemaine de la Paſſion.

Pentecoſte, la Pentecôte. Ce mot marque quelquefois, & principalement chez les Grecs, tout le temps Paſcal depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte.

Pentecoſtes media, le Mercredi de la ſemaine de la Pentecôte chez les Latins.

Penthecſis, c'eſt un des noms que les Grecs donnoient à la fête de la Purification.

S. Petrus in gula Auguſti, S. Pierre aux liens, auſſi dit *S. Pierre Augoul-Août & Angel-Août*.

Populus Sion, introït & nom du ſecond Dimanche de l'Avent.

Præſentatio D. N. J. C., la préſentation de N. S. au temple, le 2 Février. *Voyez Hypapanti*.

Privicarnium Sacerdotum, le Dimanche de la Septuagéſime. *Voyez Carniprivium*.

Proſphonéſime, c'eſt le nom que les Grecs donnent à la ſemaine de la Septuagéſime. Ce nom veut dire invitation, parce que dans cette ſemaine on y annonce au peuple le Carême qui approche.

Protector noſter, introït & nom du quatorzième Dimanche après la Pentecôte.

Puerperium, la fête de l'Enfantement, ou des Couches ſacrées de la Vierge, le 26 Décembre chez les Grecs & les Moſcovites.

Purificatio B. Mariæ, la fête de la Purification de la Ste Vierge, le 2 Février. *Voyez Hypapanti*.

Q.

Quadrageſima intrans, Quareſimentranum, Carême entrant. *Voyez Careſmentranus*.

Quaſimodo, introït & nom du premier Dimanche après Pâques, qui eſt celui de l'Octave.

Quindana, quindena, quinquenna, la quinzaine. *Quindena Paſcha*, la quinzaine de Pâques. Ce ſont les huit jours qui précèdent la fête, & les huit jours qui la ſuivent.

Quindena Pentecoſtes, la quinzaine de la Pentecôte, commençant à la Pentecôte même. Ainſi *Dominica in Quindena Penteeoſtes* eſt le ſecond Dimanche après la Pentecôte. On trouve auſſi *Quindena Nativitatis, Quindena Purificationis, Quindena Sancti Joannis Baptiſtæ, Quindena Sancti Michaelis*, &c. même explication, c'eſt à dire, que ces quinzaines commencent à la fête même. Nous en avons la preuve pour la quinzaine de Noël dans le Concile de Montpellier, tenu en 1215. Pierre de Vaucernai le date de la quinzaine de Noël, & les actes le datent du VI des Ides, ou 8 de Janvier.

Quinquageſima, le Dimanche de la Quinquagéſime ordinairement, & quelquefois le temps Paſcal, qui eſt de cinquante jours, depuis Pâques juſqu'à la Pentecôte même, qui eſt le cinquantième.

Digitized by Google

Quintans, le premier Dimanche de Carême.

R.

Ramiſpalma, le Dimanche des Rameaux.

Reddite quæ ſunt Cæſaris Cæſari, le vingt-deuxième Dimanche après la Pentecôte, ainſi appelé par les hiſtoriens contemporains de la bataille de Weiſſenberg près de Prague, donnée le 8 Novembre 1620; *Dominica*, diſent-ils, *in qua cantatur Evangelium, Reddite*, &c.

Reminiſcere, introit & nom du ſecond Dimanche de Carême.

Reſaille-Mois, les mois de Juin & de Juillet. du Cange, *ſuppl.*

Reſpice, Domine, introit & nom du treizième Dimanche après la Pentecôte.

Reſpice in me, introit & nom du troiſième Dimanche après la Pentecôte.

Révélation de S. Michel (Le jour de la), 8 de Mai. *Voyez* Monſtrelet, t. 1, *fol.* 87 *recto.*

Le Roi des Dimanches, le Dimanche de la Trinité. *Voyez Dominica ſancta Trinitatis.*

Rorate cæli, introit & nom du quatrième Dimanche de l'Avent; autrefois c'étoit *Memento mei.*

Roſa dominica, le quatrième Dimanche de Carême, & celui dans l'Octave de l'Aſcenſion. *Voyez Dominica Roſa.*

S.

Sabbatum, le Samedi ordinairement, ou quelquefois la ſemaine entière. De là viennent, *una*, ou *prima Sabbati*, pour le premier jour de la ſemaine, c'eſt-à-dire, le Dimanche; *ſecunda Sabbati*, pour le Lundi, &c.

Sabbatum Acathiſti, c'eſt le nom que les Grecs donnoient au Samedi de la cinquième ſemaine de Carême: ce jour étoit fête à Conſtantinople, en mémoire de la délivrance miraculeuſe de cette ville aſſiégée par les Abares; événement arrivé l'an 626, & dont ils ſe croyoient redevables à la protection de la Sainte Vierge. Ce jour-là on chantoit à l'honneur de la Mère de Dieu une hymne nommée *Acathiſtos*, parce qu'elle ſe chantoit debout. *Voyez Gretzer, l. III. Obſerv. in Coddinum, c. 7.*

Sabbatum duodecim lectionum, Samedi aux douze leçons, les quatre Samedis des Quatre-temps.

Sabbatum Luminum, le Samedi-Saint.

Sabbatum Magnum, le grand-Samedi, le Samedi-Saint.

Sabbatum vacans, le Samedi avant le Dimanche des Rameaux, ainſi appelé à Rome, parce qu'il n'avoit point d'office, le Pape étant occupé à diſtribuer des aumônes ce jour-là.

Salus Populi, introit & nom du dix-neuvième Dimanche après la Pentecôte.

La Samaritaine, le Vendredi de la Mi-Carême, ou de la troiſième ſemaine de Carême.

Scrutinii Dies, *Voyez* au mot *Dies.*

Septimana, la ſemaine. *Voyez Hebdomada.*

Septimana communis, la ſemaine qui commençoit au Dimanche après la Saint Michel de Septembre (Haltaus *Calend. Medii ævi*, p. 1:4.) Dans Ludewig (*Rel. mſſ. t. VII. p.* 493.) on trouve un diplôme daté A. 1306 *Feria quarta in communibus.* C'eſt le 5. Octobre.

Septimana media jejuniorum Paſchalium, la troiſième ſemaine de Carême. Il ne faut point confondre cette ſemaine avec *Hebdomada mediana Quadrageſimæ.* Celle-ci eſt la quatrième ſemaine de Carême.

Septimana panoſa, la Semaine péneuſe, la ſemaine Sainte.

Seval, le mois de Juillet. Charte de Godefroi II, Sire de Perucis: *Ce fut fait l'an del Incarnation Jeſu* MCCLXIV, *el mois de Seval le jour S. Jakemé & S. Chriſtoffle* (Burkens, t. 1, pr. p. 229).

Si iniquitates, Introit & nom du vingt-deuxième Dimanche après la Pentecôte.

Solemnitas ſolemnitatum, le ſaint jour de Pâques.

Suſcepimus, Deus, Introit & nom du VIIIe Dimanche après la Pentecôte.

Suſceptio ſanctæ Crucis, la ſuſception de la Ste Croix, à Paris le premier Dimanche d'Août.

T.

Teſſaracoſte, c'eſt le nom que les Grecs donnent au Carême

Tetrada, le quatrième jour de la ſemaine, ou le Mercredi.

Theophania, la fête de Noël & celle de l'Épiphanie, confondues dans les premiers ſiècles en Orient, & célébrées l'une & l'autre le 6 Janvier. De-là viennent ces mots Gaulois *Tiphagne, Tiphaine, Tiéphaine, Tiéphanie, Tiéphaigne, Tiphaigne*, qui ſignifient ordinairement le jour des Rois. *Voyez Epiphania.*

Des Traditions, le Mercredi de la troiſième ſemaine de Carême, parce que l'Evangile parle des fauſſes traditions des Juifs, que les Diſciples du Sauveur n'obſervoient point dans leur repas.

Transfigurationis Dominica, le ſecond Dimanche de Carême, parce qu'on y chante l'Evangile de la Transfiguration de notre Seigneur Jeſus-Chriſt.

Transfigurationis feſtum, la Transfiguration de Notre Seigneur, le 6 Août.

Tyéphaine, Tiphaine. *Voyez Theophania.*

V.

Verdi-aoré, pour *Vendredi-adoré*, le Vendredi-Saint, ainſi appelé autrefois parmi le peuple, à cauſe de l'adoration de la Croix.

Veuve de Naïm (la), le Jeudi de la quatrième ſemaine de Carême.

Vigilia Horemii, la veille de S. Laurent, ou le 9 Août, dans un Traité de Gebbehard, Evêque

d'Halberſtat, paſſé l'an 1477 avec l'Abbaye de Quedelinbourg (*Ludewig. t. 10, p. 93.*).

Les Vignetons, le Vendredi de la ſeconde ſemaine de Carême.

Vocem jucunditatis, Introït & nom du cinquième Dimanche après Paques.

(L'Art de Vérifier les Dates.)

DATORUM ludus. Voyez ÉCHECS.

DATTES, fruit du palmier. Les Orientaux en ont mangé dans tous les temps; ils en ſavoient extraire du temps de Strabon une liqueur fermentée. Les Romains ſe donnoient les uns aux autres pour étrennes, au calendes de Janvier, des *dattes* couvertes de légères feuilles d'or (*Martial. in Xeniis, 24.*):

Aurea porrigitur Jani caryota Kalendis.

Les ſpectateurs à Rome mangeoient des *dattes* pendant la repréſentation des pièces de théâtre. (*Martial. xi. 32.*):

Et notas caryotidas theatris.

DAULIAS, ſurnom qu'Ovide (*ad Livi. 206.*) donne à Philomèle, parce que ſon aventure malheureuſe s'étoit paſſée à *Daulis*, ville de la Phocide. *Voyez* PHILOMÈLE.

DAULIES, fêtes que célébroient les Argiens, pour renouveler le ſouvenir du combat de Proëtus, Roi d'Argos, qui ſe faiſoit nommer Jupiter, contre Acriſius, ſon frère.

DAUPHIN, conſtellation qui a pris ſon nom du *dauphin* d'Arion, ou du *dauphin* qui négocia le mariage de Neptune avec Amphitrite, ou d'un de ces mariniers que Bacchus changea en *dauphins*, ou enfin du *dauphin* qu'Apollon donna pour conducteur à des Crétois qui alloient dans la Phocide. On dit que le *dauphin* eſt ami de l'homme, qu'il n'en eſt point épouvanté, & que pour en voir, il va au-devant des vaiſſeaux, & joue tout au tour en ſautant; mais il ſuit les vaiſſeaux plutôt pour profiter de ce qu'on jette hors du bord, que pour aucun amour qu'il ait pour les hommes.

Les faveurs qu'obtint Neptune d'Amphitrite, à l'aide du *dauphin*, méritèrent à ce poiſſon la gloire d'être l'attribut ſymbolique du Dieu des mers. C'eſt pourquoi on trouve ordinairement Neptune tenant un *dauphin*.

Le *dauphin* étoit peint ſur le bouclier d'Ulyſſe, & il peut ſervir à caractériſer ce héros Grec, ainſi que ſon bonnet.

Sur une cornaline du Baron de Stoſch, on voit une barque ſous la forme d'un *dauphin*, dont l'extrémité de la gueule forme l'éperon; le devant de la tête, la proue; le corps, la carène & les hordages; & la queue, la poupe & le gouvernail. Sur l'éperon eſt un lièvre dans l'action de s'élancer en courant; ſur la barque, par-deſſus les rameurs, un grand levrier courant de toutes ſes forces. & enfin ſur la queue du *dauphin*, qui s'éleve en forme d'*apluſtre*, & au-deſſus des deux timons, un autre quadrupède dreſſé ſur ſes jambes de derrière, qui, avec celles de devant, paroit jouer des deux flûtes. Cette pierre ſingulière doit être le ſymbole de l'invention & de la pratique de l'art de naviguer.

Tous ces animaux, conſidérés en général, ſemblent vouloir nous rappeler que les hommes, avant que de naviguer, commencèrent à paſſer les eaux ſur les quadrupèdes. Après ces premiers eſſais, ils ſe ſervirent des bois flottans, & ils cherchèrent à imiter les poiſſons qui vivoient dans l'eau, leur élément naturel, où ils les voyoient nager avec tant de facilité: c'eſt alors que pour naviguer, ils prirent leur modèle ſur les poiſſons. Le *dauphin* ſervant ici de vaiſſeau, nous apprend que parmi les poiſſons, le *dauphin* fut ce modèle: ſa forme l'y rendoit plus propre que tous les autres poiſſons (*voie cluſſe, n°. 3.*).

Une pâte antique de la même collection offre un vaiſſeau couvert à rames, ſous la forme d'un *dauphin*, avec le grand mât, ſa voile pliée, tous les cordages néceſſaires, & deux figures qui travaillent à la manœuvre. Cette gravure ſe rapporte à la précédente. Elle confirme ce que nous y avons dit, que le *dauphin* a été pris pour modèle de la fabrication des vaiſſeaux. On voit dans le *Muſeum Florentinum* une gravure ſemblable ſur un jaſpe rouge (*t. II. tab. I. 3.*); mais ſans explication.

DAUPHIN, ornements des cirques anciens, qui étoient élevés ſur de petites colonnes à l'endroit appelé *Spina circi*. *Voyez* CIRQUE. On prétend qu'on élevoit un *dauphin* à chaque courſe, & qu'on pouvoit compter le nombre des courſes par celui des *dauphins*. D'autres Antiquaires ont ajouté qu'ils étoient placés ſur des globes, comme on voit quelquefois les coqs au haut des clochers.

DAUPHIN des anciens. C'étoit une maſſe de fer fondu, ou de plomb, ſuſpendue au haut des antennes des vaiſſeaux. On la laiſſoit tomber ſur les navires ennemis, qu'elle perçoit depuis le pont juſqu'au fond de cale. Cette machine, appelée *dauphin*, parce qu'elle en avoit la figure, étoit en uſage chez les Grecs. Dans le fameux combat donné dans l'un des ports de Syracuſe, les Athéniens ayant été battus, les Syracuſains les pourſuivirent juſques vers la terre, & furent empêchés de paſſer outre, dit Thucydide, par les antennes des navires qu'on abaiſſa ſur le paſſage. A ces antennes pendoient des *dauphins* de plomb, capables de les ſubmerger; & deux galères qui s'emporterent au delà, furent briſées.

Sur les médailles le *dauphin* entortillé à un trident ou à une ancre, marque la liberté du com-

Digitized by Google

merce & l'empire de la mer. Quand il eſt joint à un trépied d'Apollon, il marque ſur les médailles Romaines le ſacerdoce des Quindécemvirs, qui, pour annoncer leurs ſacrifices ſolemnels, portoient la veille un *dauphin* au bout d'une perche dans les rues, parce qu'on regardoit ce poiſſon comme conſacré à Apollon.

Le *dauphin* ſeul, ou avec un trident, eſt le type ordinaire d'Ægium en Achaie. On le voit auſſi ſur les médailles de Byzantium, de Carteia, de Corinthe, d'Eubée, de Larinum, de Lipari, de Niſyros, de Paeſtum, de Raucus, de Syracuſe, de Tarente, de Thera, de Velia.

On voit un enfant nud, quelquefois ailé, monté ſur un *dauphin*, ſur les médailles de Brundiſium, de Paeſtum & de Tarente.

Δ. Ε. Ces deux lettres, qui ſe trouvent ſouvent ſur les médailles Grecques frappées ſous la domination des Romains, ont été expliquées différemment par pluſieurs Antiquaires. Avant de rapporter ces explications, je dirai que ces ſigles Δ. Ε. ſont ordinairement expliquées aujourd'hui par ces deux mots ΔΗΜΑΡΧΙΚΗΣ ΕΞΟΥΣΙΑΣ, *tribunitiâ poteſtate*, qui ſont écrits tout-entiers ſur quelques médailles.

Le Père Jobert diſoit, d'après Oudinet, que les lettres Δ. Ε. étoient initiales de Δογματι Επαρχίας, *par l'ordre du conſeil de ville*, ou plus exactement, *par ordre des états de la province*, comme le fait obſerver le Baron de la Baſtie, qui, d'ailleurs rejetoit cette explication, croyant, avec raiſon, qu'aucune province n'avoit pu accorder à une ville la permiſſion de battre monnoie; droit réſervé à l'Empereur ſeul ou au Sénat.

Hardouin, cet écrivain ſi fécond en conjectures dépourvues de fondement, a pris les lettres Δ. Ε. pour les initiales des mots Δημόσια Ευχαι, *vota publica*; mais il n'a jamais pu citer une ſeule médaille qui vînt à l'appui de ſon explication.

Le Père Jobert a dit encore ſur les deux lettres Δ. Ε. que *les villes grecques jouiſſant du droit de battre monnoie, en faiſoient frapper de deux ſortes. Selon lui, celle qui n'étoit que pour le pays étoit en grec. Celle qu'on vouloit qui eût cours dans tout l'Empire, étoit en latin. La première portoit les deux caractères* S. C. *Senatus Conſulto. La ſeconde avoit le* Δ. Ε. Δογματι Επαρχίας. Le Père Jobert ſemble parler en général de la monnoie qui ſe frappoit dans les villes grecques; & cependant il eſt certain, dit le Baron de la Baſtie, que tout ce qu'il écrit en cet endroit, doit ſe reſtreindre aux ſeules médailles d'Antioche ſur l'Oronte. Il fait entendre que les lettres S. C. ſont affectées aux ſeules médailles grecques, & Δ. Ε. aux médailles latines: rien n'eſt moins exact que cette aſſertion. Il y a pluſieurs médailles grecques frappées à Antioche ſous Auguſte, ſous Tibère, ſous Claude, ſous Néron, ſous Galba, ſous Hadrien, &c. qui n'ont ni l'un ni l'autre de ces caractères; & de plus on peut aſſurer que le Δ. Ε. ne ſe voit ſur aucune médaille latine de cette ville. Au contraire, le S. C. ſe rencontre, non-ſeulement ſur toutes les médailles latines, mais encore au revers d'un très-grand nombre de médailles grecques; & jamais on n'a trouvé ſur aucune le Δ. Ε. ſans le S. C., quoique le S. C. ſe voie ſans le Δ. Ε., tant dans les médailles grecques que dans les médailles latines. Ajoutez à cela que les lettres Δ. Ε. ne ſe trouvent ſur les monnoies d'Antioche que depuis Caracalla; c'eſt-à-dire, depuis que cette ville fut devenue colonie Romaine. Cette dernière obſervation ſuffit pour montrer que Δ. Ε. ne ſautoit ſignifier Δογματι Επαρχίας, *decreto Provinciæ*, puiſqu'Antioche, devenue colonie, avoit moins beſoin que jamais du conſentement de la province pour être autoriſée à faire battre monnoie.

DÉ à jouer, *teſſera luſoria*, différent des oſſelets.

DÉ (jeu de): jeu de haſard fort en vogue chez les Grecs & chez les Romains. L'origine en eſt très ancienne, ſi l'on en croit Sophocle, Pauſanias & Suidas, qui en attribuent l'invention à Palamède. Hérodote la rapporte aux Lydiens, qu'il fait auteurs de tous les jeux de haſard.

Les *dés* antiques étoient des cubes de même que les nôtres; c'eſt pourquoi les Grecs les appeloient κύβοι: ils avoient par conſéquent ſix faces, comme l'*Épigramme* XVII. *du liv.* XIV de Martial le prouve:

Hîc mihi bis ſeno numeratur teſſera puncto.

Ce qui s'entend des deux *dés* avec leſquels on jouoit quelquefois. Le jeu le plus ordinaire étoit à trois *dés*, ſuivant le proverbe, ἢ τρεῖς ἓξ, ἢ τρεῖς κύβοι, *trois ſix ou trois as, tout ou rien.*

Je ne parcourrai point les diverſes manières de jouer aux *dés*, qui étoient en uſage parmi les anciens; il me ſuffira d'indiquer les deux principales: je renvoie pour les autres aux ouvrages des Erudits, qui les ont raſſemblées dans des livres compoſés exprès.

La première manière de jouer aux *dés*, & qui fut toujours à la mode, étoit la raſle, que nous avons adoptée. Celui qui amenoit le plus de points emportoit ce qu'il y avoit ſur le jeu. Le plus beau coup étoit, comme parmi nous, raſle de ſix, mot dérivé de ῥῖψις ἀφροδίτης. On le nommoit *Vénus*: ce mot déſignoit dans tous les jeux de haſard le coup le plus favorable. Les Grecs avoient donné les premiers les noms des Dieux, des Héros, des hommes illuſtres, & même des courtiſanes fameuſes, à tous les coups différens des *dés*. Le plus mauvais coup étoit trois as. C'eſt ſur cela qu'Épicharme a dit, que dans le mariage, comme dans le jeu des *dés*, on amène quelquefois trois, ſix & quelquefois trois as. Outre ce qu'il y avoit ſur le jeu, les perdans payoient encore pour chaque

Digitized by Google

coup malheureux : ce n'étoit pas un moyen qu'ils euſſent imaginé pour doubler le jeu ; c'étoit une ſuite de leurs principes ſur les gens malheureux : *qu'ils méritoient des peines, par cela même qu'ils étoient malheureux.* Au reſte, comme les *dés* ont ſix faces, cela faiſoit cinquante-ſix combinaiſons de coups ; ſavoir, ſix raſes, trente coups où il y a deux *dés* ſemblables, & vingt où les trois *dés* ſont différens.

La ſeconde manière de jouer aux *dés*, généralement pratiquée chez les Grecs & chez les Romains, étoit celle-ci : celui qui tenoit les *dés* nommoit avant que de jouer, le coup qu'il ſouhaitoit ; quand il l'amenoit, il gagnoit le jeu, ou quelquefois il laiſſoit le choix à ſon adverſaire de nommer le coup ; & ſi pour lors il arrivoit, il ſubiſſoit la loi à laquelle il s'étoit ſoumis. C'eſt de cette ſeconde manière de jouer aux *dés* que parle Ovide dans ſon *Art d'Aimer*, quand il dit :

Et modò tres jactet numeros, modò cogitet aptè,
Quam ſubeat partem callida, quamque vocet.

(*Mém. des Inſcript. & Belles-Lettr. t.* 1.).

Comme la fureur du jeu s'accrut à Rome à la décadence de la République, celui de *dés* prit d'autant plus faveur, que les Empereurs en donnèrent l'exemple. Quand les Romains virent Néron riſquer juſqu'à quatre mille ſeſterces dans un coup de *dés*, ils mirent bientôt une partie de leurs biens à la merci des *dés*. (*Chevalier de Jaucourt.*).

On a trouvé dans Herculanum quantité de *dés* en ivoire, en terre cuite, &c. ils ſont parfaitement ſemblables à ceux d'aujourd'hui : l'on y a même trouvé des cornets en ivoire que les Grecs nommoient πύργοι, petites tours, d'où l'on avoit formé le mot latin *pyrgus*, cornet à jouer aux *dés*.

Dans les tableaux que l'on a découverts à Herculanum, on voit une caricature qui repréſente Enée portant Anchiſe, & ſuivi d'Iule : ils fuient la ville de Troye ; ils ſont peints nuds en Priapes, avec des têtes de chien, & ils portent des cornets pour jouer aux *dés*. On préſume que le peintre a voulu faire alluſion à Auguſte & à l'Empereur Claude, qui ſe diſoient iſſus d'Énée, & qui étoient grands joueurs de *dés*.

Scheuchzer & Altman ont fait des recherches ſur l'origine des *dés* de bois ou de terre cuite, que l'on trouve en grande quantité en labourant la terre près de Zurzach & de Bade en Suiſſe. Ces Auteurs croient que les anciennes légions Romaines avoient ſéjourné pendant long-temps auprès de ces deux villes, & que ces *dés* ſervoient à leur amuſement.

Dé-à-coudre. On voit dans le cabinet de Ste Geneviève deux *dés-à-coudre* antiques de bronze, qui reſſemblent parfaitement à ceux dont on ſe ſert aujourd'hui. L'on en a auſſi trouvé à Herculanum de ſemblables, excepté qu'ils ſont ouverts par le bout.

DEBOUT (ſe tenir). *Voyez* ASSURGERE.

DÉCADARQUE, ou DÉCADUQUE, Magiſtrat que Lyſandre établit dans les villes de la dépendance d'Athènes, après ſa victoire ſur les Athéniens. Lyſandre créa dix Magiſtrats dans chacune des villes Athéniennes, après en avoir chaſſé tous les partiſans d'Athènes ; & il n'admit perſonne parmi ces Magiſtrats qui ne fût ſon hôte & ſon ami, ou qui ne lui jurat fidélité. Ainſi, il ſe rendit maître de tout le gouvernement : ce ſont ces dix Magiſtrats qu'on appela *Décadarques & Decaduques*, de δέκα, dix & de ἀρχή, *commandement, magiſtrature* ; ou de δέκας, δεκάδος, *Décade & de* ἔχω, *j'ai, je poſſède, je contiens.*

Dans Athènes il mit trente *Décadarques.*

DÉCALITRE, } DECALITRON, } monnoies d'Égine, de Corinthe & de Syracuſe, toutes du même poids & de la valeur de dix litres. *Voyez* LITRE.

DÉCAN. Les Aſtronomes anciens & les Aſtrologues partageoient chaque ſigne du zodiaque en trois parties égales, qu'ils appeloient *décans.* Ces *décans* étoient ſous la préſidence de quelque Divinité particulière. Le premier *décan* du bélier, par exemple, étoit aſſigné à Mars, le ſecond au Soleil, le troiſième & dernier à Vénus. On trouve d'anciennes ſphères ou d'anciens zodiaques ſur leſquels les *décans* ſont perſonifiés & repréſentés ſous des figures particulières. Le ſyſtême Mytho-Aſtronomique de M. Dupuis eſt fondé en partie ſur les rapports des *décans* entre-eux, ou avec les diverſes conſtellations.

DÉCANS, bas-officiers des troupes Romaines qui commandoient à dix ſoldats (*Veget. il.* 8.) : *Erant decani denis militibus præpoſiti, qui nunc caput contubernii vocantur.* Ce paſſage nous apprend que du temps de Végèce, au quatrième ſiècle, les *décans* étoient appelés *chefs-de-chambre.*

DÉCAPITER. Ce ſupplice paſſoit chez les Grecs & les Romains pour le moins odieux de tous ceux qui donnoient la mort. Xénophon (*Cyri exped. il. p.* 293.) parlant de Cléarque, qui avoit été décapité, appelle ce ſupplice *le plus beau genre de mort* ; & Lactance (*de mort. perſec. c.* 22.) l'appelle une bonne mort, *bonam mortem* Cicéron (*Verr. v.* 45.) dit que les parens du ſupplicié donnoient une ſomme au bourreau pour qu'il lui tranchât la tête d'un ſeul coup. Un monument de l'Hiſtoire Eccléſiaſtique (*Hiſt. paſſ. Cæcilii, &c. p.* 26.) nous apprend que le bourreau maladroit étoit obligé d'abandonner ſa victime après le troiſième coup.

DÉCAPODE, acène, meſure linéaire de la Phocide, de l'Illyrie, de la Theſſalie, de la Macédoine,

Digitized by Google

doine, de la Thrace, des Phocéens en Aſie, & de Marſeille dans les Gaules. Elle valoit, en meſure de France, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*) 1 toiſe & $\frac{468}{1000}$. Elle valoit, en meſures des mêmes pays, 6 $\frac{2}{7}$ coudées médiocres, ou 10 pieds pythiques, ou de meſure naturelle, ou 40 paleſtes, ou 160 dactyles.

DECAPODE, acène, meſure linéaire de l'Attique, du Péloponèſe, de la Sicile & de la grande Grèce. Elle valoit, en meſure de France, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*) 1 toiſe & $\frac{611}{1000}$. Elle valoit, en meſures des mêmes pays, 6 $\frac{2}{7}$ coudées de meſure naturelle, ou 10 pieds olympiques ou pieds grecs, ou 40 paleſtes, ou 160 dactyles.

DÉCAPODE, acène, meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Égypte. Elle valoit 1 toiſe & $\frac{427}{1000}$ de France, ſelon M. Pauſton. Elle valoit, en meſures anciennes des mêmes pays, 1 $\frac{1}{2}$ orgyes, ou 2 bême diploun, ou 4 bême aploun.

DECAPODE quarrée, meſure géodéſique ou gromatique de l'Aſie & de l'Égypte. Elle valoit, en meſures anciennes, 25 coudées ſacrées quarrées, ou 100 pieds géométriques.

DECAPROTE, Officier qui levoit les tributs, ou recueilloit les taxes. *Decaprotus*, *Decemprimus*. Les *Décaprotes* étoient obligés de payer pour les morts, ou de répondre à l'Empereur ſur leurs biens de la quote-part de ceux qui mouroient (*Digeſt. l. 3. & lib. ult. de Muner. & Honor. & l. 10. de Pollicitat.*). Cicéron les appelle *Decemprimi* dans ſon Oraiſon *pro Roſcio*.

Ce mot vient de δέκα, *dix*, & πρῶτος, *premier*, apparemment parce qu'on choiſiſſoit les dix premiers ou les dix principaux des communautés pour faire ces levées.

DÉCARGYRE, pièce de monnoie en uſage dans l'empire Grec. Le *décargyre* s'appeloit autrement *majorine*, & valoit dix argyres; c'eſt delà que lui venoit ſon nom. Il étoit la ſixième partie d'une livre; car il y avoit ſoixante *argyres* dans une livre, comme il paroit par la loi 1 du code Théodoſien, *de expenſ. lud.*, & la livre étant de douze onces, le *décargyre* en peſoit deux.

DÈCE, Empereur. *Voyez* TRAJAN-DÈCE.

DÉCEMBRE, dernier mois de l'année actuelle. C'étoit le dixième mois de l'année de Romulus. De-là vint qu'il fut appelé *Décembre*, de *decem* dix; car les Romains commençoient dans les premiers temps leur année par le mois de Mars. Le mois de *Décembre* étoit ſous la protection de Veſta: Romulus lui donna d'abord trente jours, Numa le réduiſit à 29, & Jules-Céſar lui en aſſigna 31. Les Romains célébroient dans ce mois différentes fêtes: le jour des Kalendes, la fête de la Fortune, qui fut enſuite tranſportée au mois de Juillet; le jour des Nones, 5e. la fête de Faune; le 3 avant les Ides, ou le onzième du mois, les Agonales; le 18 avant les kalendes de Janvier, c'eſt-à-dire, le 15e avant les mêmes kalendes, ou le 18 du mois, les Opales, ou fêtes d'Ops; le lendemain commençoit la fête des Sigillaires; le lendemain les Divales, ou Angéronales, & outre cela un ſacrifice à Hercule & à Cérès. Le 21e étoit conſacré aux Lares; le 22e, c'étoient les Larentinales; le 23e, les jeux de la jeuneſſe, *Juvenales*. On célébroit encore en ce mois une fête appelée *Septimonium*, dont Varron fait mention (*l. v. de ling. lat.*). Le 17e de *Décembre* on célébroit la fête des Saturnales.

Saturne étoit auſſi particulièrement honoré dans ce mois (*Quaſt. Rom. 34. Plutarc.*). Commode tenta en vain de le faire appeler *Décembre-l'Amazonien*, à cauſe de ſa maîtreſſe Murcia, qu'il aimoit à faire repréſenter ſous les traits d'une Amazone; déguiſement ſous lequel cet inſenſé oſa paroître lui-même dans les ſpectacles publics.

DECEMJUGIS, char attelé de dix chevaux. Suétone dit que Néron (*c. 24. n. 4.*) parut dans le ſtade d'Olympie, monté ſur un *decemjugis* qu'il conduiſoit lui-même: *Aurigavit quoque plurifariam: Olympis verò etiam decemjugem.* C'étoit une choſe inouie avant cet Empereur; & elle ne reparut plus depuis lui; car Iſidore dit que le plus fort attelage, celui que l'on employoit à cauſe de cela pour honorer Jupiter, le plus grand des Dieux, étoit de ſix chevaux (*xviii. 36.*): *Sejuga, maximus currus, currit Jovi, propter quòd maximum deorum ſuorum eum eſſe credunt.*

DÉCEMPÈDE, inſtrument dont les anciens ſe ſervoient pour meſurer, règle de dix pieds, *decempeda*. La *décempède* étoit un inſtrument deſtiné à arpenter les terres, une perche longue de dix pieds, d'où elle a pris ſon nom; en grec δεκάπους. Les Architectes s'en ſervoient auſſi pour donner aux bâtimens & à leurs parties les grandeurs & les proportions convenables. Horace (*l. II. Ode 15. v. 14.*) ſe plaignant de la magnificence des bâtimens de ſon ſiècle, dit qu'il n'en étoit pas ainſi au temps de Romulus & de Caton; qu'on ne voyoit point alors dans les maiſons des particuliers, des portiques meſurés avec la *décempède*, & tournés au Nord pour prendre le frais. Saumaiſe (*ſur Salin, p. 383.*) a parlé de la *décempède*. Ce nom vient de *decem*, dix, & de *pes, pedis* pied.

La *décempède*, meſure itinéraire des anciens Romains, valoit 1 toiſe & $\frac{181}{1000}$ de France, ſelon M. Pauſton. Elle valoit, en meſures du même peuple, 2 *paſſus*, ou 4 *gradus*, ou 10 pieds Romains.

DECEMPÈDE quarrée, meſure gromatique des anciens Romains. *Voyez* SCRUPULE *de terre*.

DECEMPEDATOR, arpenteur qui ſe ſert de la décempède. Cicéron emploie ce mot en parlant

de L. Antonius (*Philip.* XIII. 18.)... *Æquissimus agri publici & privati decempedator.*

DECEMPRIMI. Voyez DÉCAPROTE.

DECEMVIRS, DECEMVIRAT, } Magiſtrats des Romains, créés avec autorité ſouveraine pour faire des loix dans l'Etat. On les nomma *Décemvirs*, parce que ce grand pouvoir ne fut attribué qu'à dix perſonnes enſemble, & ſeulement pendant le cours d'une année. Mais à peine eurent ils joui de cet état de ſouveraineté, qu'ils convinrent par ſerment de ne rien négliger pour le retenir toute leur vie. Rappelons au Lecteur les principaux faits de cette époque de l'Hiſtoire Romaine, & diſons d'abord à quelle occaſion les *Décemvirs* furent inſtitués.

Dans le feu des diſputes entre les Patriciens & les Plébéiens, ceux-ci demandèrent qu'on établît des loix fixes & écrites, afin que les jugemens ne fuſſent plus l'effet d'une volonté capricieuſe ou d'un pouvoir arbitraire. Après beaucoup de réſiſtance, le Sénat y acquieſça. Alors, pour compoſer ces loix, on nomma les *Decemvirs*, l'an 301 de Rome. On crut qu'on devoit leur accorder un grand pouvoir, parce qu'ils avoient à donner des loix à des factions qui étoient preſque irréconciliables. On ſuſpendit la fonction de tous les autres Magiſtrats, &, dans les Comices, ils furent élus ſeuls adminiſtrateurs de la République. Ils ſe trouvèrent revêtus par-là de la puiſſance conſulaire & de la puiſſance tribunitienne : l'une donnoit le droit d'aſſembler le Sénat ; l'autre, celui d'aſſembler le peuple ; mais ils ne convoquèrent ni le Sénat ni le Peuple, & s'attribuèrent à eux ſeuls toute la puiſſance des jugemens : Rome ſe vit ainſi ſoumiſe à leur empire abſolu. Quand Tarquin exerçoit ſes vexations, Rome étoit indignée du pouvoir qu'il avoit uſurpé ; quand les *Décemvirs* exerçoient les leurs, Rome fut étonnée du pouvoir qu'elle avoit donné, dit l'Auteur de *la Grandeur des Romains*.

Ces nouveaux Magiſtrats entrèrent en exercice de leur dignité aux ides de Mai ; &, pour inſpirer d'abord de la crainte & du reſpect au peuple, ils parurent en public, chacun avec douze Licteurs auxquels ils avoient fait prendre des haches avec des faiſceaux, comme en portoient ceux qui marchoient devant les anciens Rois de Rome. La place publique fut remplie par cent vingt Licteurs qui écartoient la multitude avec un faſte & un orgueil inſupportables, dans une ville où régnoit auparavant la modeſtie & l'égalité. Outre leurs Licteurs, ils étoient en tout temps environnés d'une multitude de gens ſans nom & ſans aveu, la plupart chargés de crimes & accablés de dettes, & qui ne pouvoient trouver de ſûreté que dans les troubles de l'Etat : mais ce qui étoit encore plus déplorable, c'eſt qu'on vit bientôt à la ſuite de ces nouveaux Magiſtrats une foule de jeunes Patriciens, qui préférant la licence à la liberté, s'attachèrent ſervilement aux diſpenſateurs des graces, & qui, pour ſatisfaire leurs paſſions & fournir à leurs plaiſirs, n'eurent point de honte d'être les miniſtres & les complices de ceux des *Décemvirs*.

Cette jeuneſſe effrénée, à l'ombre du pouvoir ſouverain, enlevoit impunément les filles du ſein de leurs mères ; d'autres, ſous de foibles prétextes, s'emparoient du bien de leurs voiſins, qui ſe trouvoit à leur bienſéance : en vain on en portoit des plaintes au tribunal des *Décemvirs* ; les malheureux étoient rejetés avec mépris, & la faveur ſeule ou des vues d'intérêt tenoient lieu de droit & de juſtice.

On ne ſauroit imaginer à quel point s'affaiſſa la République pendant une ſemblable adminiſtration : il ſembloit que le peuple Romain eût perdu ce courage qui auparavant le faiſoit craindre & reſpecter par ſes voiſins. La plupart des Sénateurs ſe retirèrent ; pluſieurs autres citoyens ſuivirent leur exemple, & ſe bannirent eux-mêmes de leur patrie ; quelques-uns même cherchèrent des aſyles chez les étrangers. Les Latins & ceux qui ſe trouvoient aſſujettis à l'autorité de la République, mépriſèrent les ordres qu'on leur envoyoit, comme s'ils n'euſſent pu ſouffrir que l'Empire demeurât dans une ville où il n'y avoit plus de liberté ; & les Grecs & les Sabins vinrent faire impunément des courſes juſqu'aux portes de Rome.

Quand tous ces faits ne ſeroient pas connus, on jugeroit aiſément à quel excès les *Decemvirs* portèrent le ſyſtême de la tyrannie, par le caractère de celui qu'ils nommèrent conſtamment pour leur Chef, par cet Appius Claudius, dont les crimes furent plus grands que ceux du fils de Tarquin. On ſait, par exemple, qu'il fit aſſaſſiner Lucius Siccius Dentatus, ce brave homme qui s'étoit trouvé à ſix-vingt batailles, & qui avoit rendu, pendant quarante ans, les plus grands ſervices à l'Etat. Mais on ſait encore mieux le jugement infâme qu'Appius porta contre la vertueuſe Virginie. Denis d'Halycarnaſſe, Tite-Live, Florus, Cicéron, ont célébré à l'envi cet événement ; il arriva l'an de Rome 304 ; & pour lors le ſpectacle de la mort de cette fille immolée par ſon père à la pudeur & à la liberté, fit tomber d'un ſeul coup la puiſſance exorbitante de cet Appius & celle de ſes collègues.

Cet événement excita la juſte indignation de tous les ordres de l'Etat : hommes & femmes, à la ville & à l'armée, tout ſe ſouleva : toutes les troupes marchèrent à Rome pour délivrer leurs citoyens de l'oppreſſion, & elles ſe rendirent au mont Aventin, ſans vouloir ſe ſéparer qu'elles n'euſſent obtenu la deſtitution & la punition des *Décemvirs*.

Tite-Live rapporte qu'Appius, pour éviter l'infamie d'un ſupplice public, ſe donna la mort en priſon. Sp. Appius, ſon collègue, eut le même

Digitized by Google

ſort ; les huit autres *Décemvirs* cherchèrent leur ſalut dans la fuite, ou ſe bannirent eux-mêmes. Leurs biens furent confiſqués ; on les vendit publiquement, & le prix en fut porté, par les Queſteurs, au Tréſor public. Marcus Claudius, l'inſtrument dont Appius s'étoit ſervi pour ſe rendre maître de la perſonne de Virginie, fut condamné à mort ; & il auroit été exécuté ſans ſes amis, qui obtinrent de Virginius qu'il ſe contentât de ſon exil. C'eſt ainſi que fut vengé le ſang innocent de l'infortunée Virginie, dont la mort, comme celle de Lucrèce, tira, pour la ſeconde fois, les Romains de l'eſclavage. Alors chacun ſe trouva libre, parce que chacun avoit été offenſé ; tout le monde devint citoyen, parce que tout le monde ſe trouva père : le Sénat & le Peuple rentrèrent dans tous leurs droits.

Le ſeul avantage qui revint à la République de l'adminiſtration des *Décemvirs*, fut le corps de Droit Romain, connu ſous le nom de *Loix Décemvirales*, & plus encore ſous celui de *Loix des douze Tables*. Les *Décemvirs* travaillèrent avec beaucoup de zèle pendant la première année de leur Magiſtrature à cette compilation de Loix, qu'ils tirèrent en partie de celles de Grèce, & en partie des anciennes ordonnances des Rois de Rome. *Voyez* TABLES.

Je ne doute point du mérite de pluſieurs de ces Loix, dont il ne nous reſte cependant que des fragmens ; mais, malgré les éloges qu'on en fait, il me ſemble que la vue de quelques-unes ſuffit pour dévoiler le but principal qui anima les *Décemvirs* lors de leur rédaction ; & cette remarque n'a pas échappé à l'illuſtre Auteur de l'*Eſprit des Loix*.

Le génie de la République, dit-il, ne demandoit pas que les *Décemvirs* miſſent dans leurs douze Tables les Loix *Royales*, ſi ſévères, & faites pour un peuple compoſé de fugitifs, d'eſclaves & de brigands ; mais des gens qui aſpiroient à la tyrannie, n'avoient garde de ſuivre l'eſprit de la République ; la peine capitale qu'ils prononcèrent contre les auteurs des libelles & contre les Poëtes, n'étoit certainement pas de l'eſprit d'une République, où le Peuple aime à voir les Grands humiliés, mais de gens qui vouloient renverſer la liberté ; & Cicéron, qui ne déſapprouve pas cette loi, en a bien peu prévu les dangereuſes conſéquences. Enfin, la loi qui découvre le mieux les projets qu'avoient les *Décemvirs* de mettre la diviſion entre les Nobles & le Peuple, & de tendre, par cet artifice, leur Magiſtrature perpétuelle, eſt celle qui défendoit les mariages entre les Nobles & le Peuple. Heureuſement, après l'expulſion des *Décemvirs*, cette dernière Loi fut caſſée, l'an 308 de Rome ; & preſque toutes celles qui avoient fixé les peines, s'évanouirent. A la vérité on ne les abrogea pas expreſſément ; mais la Loi Porcia ayant défendu de mettre à mort un Citoyen Romain, elles n'eurent plus d'application (*Article du Chevalier de Jaucourt.*).

Decemviri Stlitibus, pour *Litibus judicandis*, Magiſtrats Romains, tirés du Corps des *Centumvirs*, qui rendoient la juſtice avec le Préteur. Les *Décemvirs* prononçoient ſur les affranchiſſemens (*Cicer. Cæc. c.* 33. & *Dom. c.* 29.), ſur l'état des Citoyens, ſur leurs mariages, & ſur quelques autres matières civiles.

Decemviri Sacrorum, dix Citoyens préposés à la garde & à l'inſpection des livres ſybillins, à la célébration des jeux apollinaires, aux ſupplications publiques. Leur nombre varia pluſieurs fois, & il fut porté même à quinze.

Il y avoit auſſi des *Décemvirs* militaires ; & en différentes occaſions on créoit des *Décemvirs*, pour régler & conduire certaines affaires, de même qu'à préſent on forme des Bureaux, on nomme des Commiſſaires pour certaines affaires. Ainſi il y avoit des *Décemvirs* pour conduire une Colonie, des *Décemvirs* pour préparer les feſtins que l'on faiſoit de temps en temps en l'honneur de Jupiter & des autres Dieux ; des *Décemvirs* pour avoir ſoin des ſacrifices, &c. ; & quelquefois ce n'étoient que des Septemvirs ou des Triumvirs, c'eſt-à-dire, que c'étoient des Commiſſaires que l'on créoit pour ces choſes, & que l'on nommoit *Décemvirs*, Septemvirs, Triumvirs ou Duumvirs, ſelon qu'ils étoient dix, ſept, trois, ou ſeulement deux. *Voyez* QUINDECEMVIR.

DECENNALES, Fêtes que les Empereurs Romains célébroient tous les dix ans de leur règne par des ſacrifices & par des largeſſes au Peuple. *Decennalia feſta.*

Auguſte fut l'auteur de cette coutume, & ſes ſucceſſeurs l'imitèrent. On faiſoit auſſi dans le même temps des vœux pour l'Empereur, en lui confirmant l'Empire ; & ces vœux s'appeloient auſſi des vœux *decennales* ou *décennaux*. Depuis Antonin Pie, on trouve ces jeux & ces vœux marqués ſur les médailles. PRIMI DECENNALES. SECUNDI DECENNALES. VOTA SOL. DECEN. II. VOTA SUSCEP. DECEN. III. Ces vœux ſe faiſoient au commencement de chaque dixaine d'années ; car, ſur les médailles de Pertinax, qui eut à peine quatre mois de règne, on trouve VOTA DECEN. & VOTIS DECENNALIBUS ; ſur celles de Pupien, dont l'empire ne dura pas deux ans, VOTIS DECENNALIBUS.

Struvius (*Antiq. Rom. Syntagma. c.* 4. *p.* 247.) croit que ces vœux avoient pris la place de ceux que les Cenſeurs avoient coutume de faire au temps de la République pour ſa félicité. En effet, on ne les faiſoit pas ſeulement pour le Prince, mais encore pour l'Etat, comme Dion (*l.* VIII.) & Pline le jeune (*l.* X. *ep.* 101.) le marquent expreſſément.

Auguſte établit cette fête pour conſerver l'em-

pire & l'autorité abſolue, ſans choquer le peuple. Pendant qu'on la célébroit, ce Prince avoit coutume de remettre au Peuple toute l'autorité, que le Peuple, rempli de joie, & charmé par cette offre, lui rendoit auſſi-tôt.

DÉCENCE, frère de Magnence.

MAGNUS DECENTIUS CÆSAR, *poſtea* AUGUSTUS.

Ses médailles ſont :

RR. en or.

RRR. en argent.

RRRR. en petit médaillon d'argent : au revers, *Principi Juventutis.*

RR. en médaillons de B.

C. en M. B., excepté celles ſur leſquelles il a le nom d'*Auguſtus.*

C. en P. B.

Il porte, ſur la plupart de ſes médailles, le titre de *très-vaillant Céſar.*

DECERIS, ΔΕΚΗΡΙΣ, } navire qui avoit dix rameurs ſur chaque rame, ou dix rangs de rames de chaque côté.

DECIMA, DÉCIME, } c'eſt le nom d'une des trois Parques ; car les Déeſſes que l'on appeloit communément *Clotho*, *Lacheſis* & *Atropos*, ſelon Varron & Cæſellius Vindex (cité par Aulu-Gelle, *l. III. c. 16*), ſe nommoient None, *Décime* & Morte : Parque, *à partu*, c'eſt-à-dire de l'enfantement, où commençoit leur empire ſur la vie de chaque homme ; None & *Décime*, à cauſe des neuf & dix mois que l'enfant eſt dans le ſein de ſa mère, comme Varron l'explique.

Décime étoit encore le nom que les Grecs donnoient au dixième jour après la naiſſance, auquel on impoſoit un nom à l'enfant ; ils appeloient auſſi *Décime* Δεκάτη, le ſacrifice qu'ils faiſoient en même temps.

DÉCIME, meſure de capacité, employée dans l'Egypte & dans l'Aſie. *Voyez* GOMOR.

DÉCIMER. Les Romains uſoient de cette peine envers les ſoldats qui avoient abandonné leur poſte, ou excité quelque émeute dans le camp, ou qui s'étoient comportés lâchement dans le combat. Le Général aſſembloit toutes les troupes : le Tribun lui amenoit les coupables, & leur reprochoit leur lâcheté & leur perfidie en préſence de toute l'armée ; enſuite, mettant leurs noms dans une urne ou dans un caſque, il en tiroit cinq, dix ou vingt, ſuivant leur nombre ; & le cinquième, le dixième ou le vingtième paſſoit par le fil de l'épée ; le reſte étoit ſauvé.

DECIUS MUS. Ce généreux Romain étoit monté ſur un courſier, lorſqu'il ſe dévoua pour ſa patrie, en ſe précipitant au milieu des eſcadrons. Que l'on évalue, d'après cette réflexion, l'explication qui a été donnée d'une pierre gravée du Cabinet de Stefanoni. On y voit un guerrier nud, n'ayant que le caſque & le bouclier, appuyant le genou droit ſur un autel, & près de s'enfoncer une épée dans les flancs. On a pris cet Ajax, fils de Télamon, pour *Decius Mus.*

DÉCLAMATION. Cet article appartient excluſivement au Dictionnaire de Littérature & de Grammaire.

DÉCLARATION *de guerre*. Voyez *le Dictionnaire de l'Art militaire*, & FÉCIALES.

DÉCOLLER. *Voyez* DÉCAPITER.

DÉCORATION. *Voyez* CLAVUS, ANNEAU, BRASSELET, COLLIER, CHEVAL, &c.

DÉCORATION intérieure des édifices romains. Nous avons donné, à l'article CHAMBRE, leur ſtructure, d'après Winkelmann. Ce Savant nous peindra auſſi leur *décoration* intérieure.

« Avant la découverte d'Herculanum, on avoit pu déjà ſe former une idée des *décorations* des chambres, parce qu'on en avoit vu dans les tombeaux, dont l'intérieur s'eſt trouvé reſſembler à l'intérieur des maiſons d'Herculanum, de Reſina, de Stabia, de Pompeji. L'ornement ordinaire des chambres y conſiſte dans l'enduit des murs & dans les petits tableaux qui y ſont peints, repréſentant des payſages, des figures d'homme, des animaux, des fruits & des bambochades ; car anciennement ces peintures tenoient lieu de tapiſſeries (*Plutarch. Alcib. p. 363. l. 21. ed. H. Steph.*). »

« Les Peintres de cette eſpèce s'appeloient, chez les Anciens, ῥυπογράφοι, c'eſt-à-dire, *Peintres de petites choſes* (*Salmaſ. in Spartian. p. 23. A.*). »

« Sous la voûte des chambres (d'autres avoient des plafonds de bois) régnoit une petite corniche en ſtuc, laquelle s'avançoit en ſaillie de deux ou trois doigts, & elle étoit ou unie, ou bien ornée de feuillages. Cette corniche coupoit la partie ſupérieure de la porte, laquelle, ſuivant les règles de l'Architecture, devoit avoir trois cinquièmes de la hauteur de la chambre ; & de cette manière, la chambre ſe trouvoit coupée tout autour en deux parties. La partie ſupérieure, laquelle ſervoit comme de friſe à la partie d'en-bas, étoit à celle-ci comme deux ſont à trois. L'eſpace au-deſſus & au-deſſous de la corniche étoit partagé en compartimens ou panneaux, leſquels étoient plus hauts que larges, & avoient ordinairement la largeur de la porte, laquelle formoit elle-même un de ces compartimens : il y en avoit d'autres plus petits, ronds ou quarrés, dans leſquels on peignoit une figure ou un payſage. Au-deſſus de la corniche il y avoit la même diviſion, mais de manière cependant que les compartimens en étoient plus larges que longs ; on y peignoit d'ail-

Digitized by Google

leurs auſſi des payſages, des marines ou ſujets ſemblables. »

« On voit une muraille diviſée & *décorée* de cette manière dans la galerie des tableaux à Portici. C'eſt un morceau de plus de vingt palmes de long (13 pieds 4 pouces) ſur quatorze (9 pieds 4 pouces) de large. Cette muraille a, comme nous l'avons dit, des panneaux au-deſſous & au-deſſus de la corniche, laquelle eſt enrichie de feuillages. Des trois compartimens d'en-bas, celui du milieu eſt plus large que celui des côtés: le premier eſt encadré en jaune, & les autres en rouge. Entre ces panneaux, il y a des raies noires avec des groteſques peints avec élégance. Au milieu des panneaux, on voit des payſages ſur des fonds rouges ou jaunes. Au-deſſus de la corniche, il y a quatre autres panneaux, dont deux tombent ſur le panneau du milieu d'en-bas: ſur l'un eſt repréſenté un amas de médailles ſur une table, avec du papier, des tablettes, une écritoire & une plume; ſur l'autre, on voit des poiſſons & d'autres comeſtibles. »

« En 1724, on découvrit, ſur le mont Palatin, une grande ſalle, de quarante pieds de long, laquelle étoit entièrement peinte. Les colonnes de ces peintures étoient auſſi grêles & auſſi extraordinairement longues que celles des tableaux de Portici. Les figures & les autres objets repréſentés ſur les murs de cette ſalle, furent enlevés & envoyés à Parme, & ces tableaux paſſèrent enſuite à Naples avec les autres raretés du cabinet Farnèſe. Mais, comme tous ces objets reſtèrent encaiſſés & renfermés pendant vingt-quatre ans, toutes les peintures ont été gâtées par la pouſſière; & l'on ne voit plus aujourd'hui, à *Capo di Monte*, à Naples, où ſe trouve ce cabinet, que les morceaux nuds des murs ſur leſquels ces objets étoient peints. Il ne s'eſt conſervé qu'une ſeule *herma* ou caryatide, de moitié grandeur naturelle. »

Décorations de Théatre.

Décorations, ornemens d'un théatre, qui ſervent à repréſenter le lieu où l'on ſuppoſe que ſe paſſe l'action dramatique.

Les Anciens avoient trois ſortes de pièces; comiques, tragiques & ſatyriques: ils avoient auſſi trois ſortes de ſcènes, c'eſt-à-dire, des *décorations* pour ces trois différens genres. Les tragiques repréſentoient toujours de grands bâtimens, avec des colonnes des ſtatues & autres ornemens convenables. Les comiques repréſentoient des édifices particuliers, avec des toits & de ſimples croiſées, comme on en voit communément dans les villes; & les ſatyriques, quelques maiſons ruſtiques, avec des arbres, des rochers, & les autres objets que l'on trouve ordinairement à la campagne.

Ces trois ſcènes pouvoient être variées de pluſieurs manières; mais la diſpoſition générale en devoit être toujours la même, & il falloit qu'elles euſſent chacune cinq différentes entrées, trois en face, deux ſur les ailes. L'entrée du milieu étoit toujours celle du principal Acteur: ainſi, dans la ſcène tragique, c'étoit ordinairement la porte d'un palais; celles qui étoient à droite & à gauche, étoient deſtinées aux Acteurs qui jouoient les ſeconds rôles; & les deux autres, qui étoient ſur les côtés, ſervoient, l'une à ceux qui arrivoient de la campagne, & l'autre, à ceux qui venoient du port ou de la place publique. C'étoit à-peu-près la même choſe dans la ſcène comique. Le bâtiment le plus conſidérable étoit au milieu; celui du côté droit étoit un peu moins élevé; & celui qui étoit à gauche repréſentoit ordinairement une hôtellerie. Mais, dans la pièce ſatyrique, il y avoit toujours un antre au milieu, quelque méchante cabane à droite, & à gauche un vieux temple ruiné, ou quelque payſage.

On ne ſait pas préciſément ſur quoi ces *décorations* étoient peintes; mais il eſt certain que la perſpective y étoit obſervée: car Vitruve (*liv. VII.*) remarque que les règles en furent inventées & miſes en pratique dès le temps d'Eſchyle, par un Peintre nommé Agatarchus, qui en laiſſa même un Traité.

Quant aux changemens de théatre, Servius nous apprend qu'ils ſe faiſoient, ou par des feuilles tournantes, *verſatiles*, qui changeoient en un inſtant la face de la ſcène, ou par des châſſis, *conuctiles*, qui ſe tiroient de part & d'autre, comme ceux de nos théatres. Mais il ajoute qu'on levoit la toile à chacun de ces changemens; il y a apparence qu'ils ne ſe faiſoient pas encore ſi promptement que les nôtres (les Anciens levoient la toile pour fermer le théatre, & la laiſſoient tomber pour le découvrir.). D'ailleurs, comme les ailes de la ſcène, ſur leſquelles la toile portoit, n'avançoient que de la huitième partie de ſa longueur, ces *décorations*, qui tournoient derrière la toile, ne pouvoient avoir au plus que cette largeur pour leur circonférence: ainſi il falloit qu'il y en eût au moins dix feuilles ſur la ſcène; huit de face, & deux en ailes; & comme chacune de ces feuilles devoit fournir trois changemens, il falloit néceſſairement qu'elles fuſſent doubles, & diſpoſées de manière qu'en demeurant pliées ſur elles-mêmes, elles formaſſent une des trois ſcènes; & qu'en ſe tournant enſuite les unes ſur les autres, de droite à gauche, ou de gauche à droite, elles formaſſent les deux autres; ce qui ne ſe pouvoit faire qu'en portant, de deux en deux, ſur un point fixe commun, c'eſt-à-dire, en tournant toutes les dix ſur cinq pivots placés ſous les trois portes de la ſcène & dans les deux angles de ces retours (*Boindin, ſur les Théatres des Anciens. Mém. de l'Académie des Belles-Lettres, t. I.*).

Les *décorations* tournantes formoient chacune un priſme triangulaire qui tournoit ſur des pivots,

Digitized by Google

& préſentoit, à volonté, une des trois faces ornées de peintures.

Après la deſtruction de l'Empire Romain, on oublia les *décorations*, juſqu'à ce que le Siennois Peruzzi (mort en 1536), Peintre & Architecte célèbre, en retablit l'uſage.

DECRETORIA ARMA, armes tranchantes, par oppoſition aux armes des exercices, telles que des fleurets. Sénèque dit (*epiſt.* 117.) : *Remove ista luſoria arma; decretoriis opus eſt.*

DECUIS, *decuſſis*, *decuſſis*, monnoie des anciens Romains. Elle valut, depuis la fondation de Rome juſqu'a l'an 485, 10 liv. monnoie actuelle de France, ſelon M. Pauëton (*Métrologie.*).

Decvis ſeptunx ſemuncia, monnoie de compte des Romains.

Elle étoit repréſenté par ce ſigne Ж S — S.

Elle valoit

Sept $\frac{1}{2}$ onces de compte,
ou 10 as effectifs,
ou 15 ſemi-onces de compte,
ou 30 ſiciliques de compte,
ou 60 ſemi-ſiciliques de compte,

DECULA, ſurnom de la famille *Tullia*.

DECUMÆ. Voyez DIXIÈME.

DECUMANI, Fermiers du dixième impoſé ſur les terres labourables. Cicéron parle ſouvent, dans ſes Diſcours contre Verrès, de ces Traitans.

DECURIALES Pullarii. Muratori (239. 6. *Theſ. Inſcription.*) rapporte une inſcription dans laquelle on lit ces mots; & il penſe qu'ils déſignent les *Pullarii* de chaque *Décurie*.

DÉCURIE, *DECURIA*, } Compagnie de dix perſonnes rangées ſous un Chef nommé *Décurion*. La cavalerie Romaine étoit partagée en *Décuriæ*. Romulus ayant diviſé les tribus du peuple en centuries, ſous-diviſa les centuries en *décuries*. Tous les Officiers de la maiſon des Auguſtes, furent rangés par *décuriæ*, ainſi que les Officiers Municipaux des villes de l'Empire.

DECURIA CURIATIA, Collége chargé du ſoin des ſacrifices, compoſé de Licteurs, d'Appariteurs, de *Curiales* & d'autres ſerviteurs des Officiers Municipaux ou des Curies. On a trouvé une inſcription qui en fait foi.

L. ANTONIO
EPITYNCANO
LICTORI DEC. CURIA
TIAE. QUAE. SACRIS
PUBLICIS APPARET.

(*Guther. de vet. Jure Pont. il.* 14.

DÉCURION; Chef d'une Décurie, tant dans la milice Romaine que dans le Collége ou Aſſemblée du Peuple. *Decurio.*

C'étoit auſſi le nom qu'on donnoit aux Sénateurs des Colonies Romaines, qui formoient une Cour de Juges ou de Conſeillers, repréſentant le Sénat Romain dans les villes municipales. *Civitatum Patres Curiales: honorati municipiorum Senatores.* Leur compagnie ſe nommoit *Curia Decurionum*, & *Minor Senatus*. On les appela *Décurions*, parce que leur corps n'étoit ſouvent compoſé que de dix perſonnes. Les villes d'Italie, au moins celles qui étoient colonies, avoient part, ſous Auguſte, aux élections des Magiſtrats Romains: les *Décurions* ou Sénateurs de ces villes donnoient pour cela leurs ſuffrages, que l'on envoyoit ſcellés à Rome, un peu avant l'élection (*Suet. l. il. c.* 46.).

Les Triumvirs chargés de la fondation ou de l'établiſſement de chaque colonie, fixoient le nombre de *Décurions* qu'elle pouvoit exiger: ils en établirent cent à Capoue (*Cic. de Agrar. il.*). On les remplaçoit enſuite par des citoyens poſſeſſeurs de 100,000 *nummi* de fonds: *Eſſe autem tibi*, dit Pline, *centum millium cenſum ſatis indicat, quòd apud nos Decurio es* (*epiſt.* 1. 19.). Vingt-cinq arpens de terre procurèrent depuis le même avantage (*Leg.* 33. *de Decur.*). Ce fonds de richeſſes étoit néceſſaire pour ſubvenir aux dépenſes auxquelles les *Décurions* étoient obligés; car on choiſiſſoit entr'eux les Collecteurs de certains impôts (V. *Decemprimi.*), & ils devoient faire recette pleine. C'étoit encore à eux à donner des ſpectacles au public; de ſorte que la dignité de *Décurion* devint très-onéreuſe, & on employa tous les moyens pour l'éviter (*Syneſ. epiſt.* 93.).

Toutes les affaires publiques, & en particulier l'aliénation des terreins du fiſc, étoient réglées par les décrets des *Décurions* dans les villes de l'Empire, comme elles l'étoient à Rome par les Sénatus-conſultes. De-là vient qu'on lit ſur la plupart des épitaphes: DEC. DEC. *decreto Decurionum*, ou des formules équivalentes.

DÉCURION *des Pontifes*. C'étoit (*Guther. de vet. Jur. Pontif. il.* 14.) le Chef de la Décurie *Curiatia*. Il en eſt fait mention dans une inſcription trouvée à Milan:

D. M.
C. VALERI
PETRONIANI
DECUR. PONTIF. SACERD.
JUVEN. MED. CAUSIDIC.

DÉCURION. C'étoit encore le nom de quelques Prêtres qui ſemblent n'avoir été créés que pour quelques ſacrifices & quelques cérémonies particulières, telles que les ſacrifices des familles & des maiſons privées. Ils étoient choiſis par Dé-

curies, comme Struvius le conjecture ; & c'eſt pour cela qu'on les nommoit *Décurions*.

Quoi qu'il en ſoit de l'origine de ce nom, une inſcription qui ſe trouve dans Gruter (*p. cccxlii. n.* 3.), prouve ce que nous avons dit de leur fonction ; la voici : ANCHIALUS. CUB. AED. Q. TER. IN AEDE. DECURIO. ADLECTUS. EX. CONSENSU DECURIONUM. FAMILIAE VOLUNTATE. Voilà un *Décurion* qui l'étoit dans la maiſon d'un particulier, Q. Terentius.

DECURSIO, Cavalcade faite dans les jeux publics, ou aux funérailles, & dans les armées, pour tenir les cavaliers & les chevaux en haleine.

DECUS,
DECUSIS,
DECUSSIS, } Voyez *Decuss.*

DÉDALE, arrière-petit fils d'Erectée, Roi d'Athènes, a été le plus habile ouvrier que la Grèce ait jamais produit dans l'Architecture, & dans la Sculpture principalement. On dit qu'il faiſoit des ſtatues animées, qui voyoient & qui marchoient. Une baſſe jalouſie le porta à commettre un crime qui fut la ſource de tous ſes malheurs. Il avoit pris tant de ſoin de former dans ſon art les talens du fils de ſa ſœur, nommé Talus ou Perdrix (*Voyez* TALUS), que ce jeune homme, devenu habile en peu de temps, donna lieu à ſon oncle de craindre qu'il ne l'effaçât un jour. *Dédale* ne put réſiſter aux mouvemens de ſa jalouſie, & précipita ſon neveu du haut de la tour de Minerve à Athènes. Ce crime obligea *Dédale* de ſe retirer dans l'iſle de Crète, où il trouva, à la Cour de Minos, qui étoit en guerre avec les Athéniens, un aſyle favorable. Il y exerça ſes talens, & s'y fit un ami & un protecteur de Minos : il y bâtit ſon fameux labyrinthe, dont la première deſtination étoit de ſervir de priſon aux criminels : mais il ſe brouilla avec le Roi, pour avoir conſtruit la vache qui ſervit à Paſiphaé pour ſatisfaire ſon abominable paſſion (*Voyez* PASIPHAE.). Minos fit enfermer ce coupable Ouvrier avec Icare ſon fils, dans le labyrinthe. Cet édifice étoit conſtruit avec tant d'art, que, quoique *Dédale* en fût l'Architecte, il ne put en trouver les iſſues pour ſe ſauver. Il eut recours à ſon art, fit des ailes pour lui & pour ſon fils (*Voyez* ICARE.), & s'éleva dans l'air, vola par-deſſus les mers, & s'abattit dans la Calabre, vers les rochers de Cumes, où il éleva un temple à Apollon, en action de graces de l'heureux ſuccès de ſa fuite. Pluſieurs Princes, dans la crainte de déplaire à Minos, qui étoit très-puiſſant ſur mer, lui refuſèrent un aſyle ; mais il le trouva enfin chez Cocalus, Roi de Sicile. Minos, qui chercha long-temps ſon priſonnier, apprit enfin le lieu de ſa retraite : il équipa une flotte formidable, ſe mit à la tête, & alla réclamer *Dédale*, menaçant de déclarer la guerre en cas de refus. Cocalus, qui ne vouloit ni violer les droits de l'hoſpitalité, ni perdre un hôte qui lui étoit ſi utile par ſon induſtrie, fit prier Minos de ſe rendre à Cumique pour traiter de cette affaire. Minos s'y rendit ſur la parole de Cocalus, & fut étouffé dans une étuve où il prenoit le bain. Il y a des Auteurs qui ont dit que ce furent les filles de Cocalus elles-mêmes, qui, charmées des petits automates que *Dédale* leur donnoit pour les amuſer, firent mourir Minos dans le bain. *Dédale*, pour reconnoître les obligations qu'il avoit à Cocalus, ſignala ſon ſéjour par pluſieurs beaux ouvrages. Il fit creuſer ce grand canal où ſe jetoit le fleuve Alabas, qu'on nomme aujourd'hui Cantera : il conſtruiſit, ſur un rocher, près du lieu où fut bâtie la ville d'Agrigente, une citadelle imprenable ; trois ou quatre hommes ſuffiſoient pour la défendre. Il fit pluſieurs autres ouvrages auſſi utiles que magnifiques, dont Diodore nous a donné la deſcription : cet Hiſtorien les avoit ſous les yeux. On trouvoit encore, au rapport de Pauſanias, dans pluſieurs autres endroits, des monumens de l'adreſſe de ce fameux Ouvrier : les Egyptiens ſe vantoient d'en avoir un grand nombre dans leur pays ; & Virgile fait la deſcription d'un beau monument, où *Dédale* avoit gravé ſon hiſtoire & ſes malheurs. *Voyez* COCALUS, ERYCINE.

La fable de *Dédale* eſt expliquée, ſelon Winckelmann (*claſſe vi. n.* 10.), par une pâte antique du Baron de Stoſch, ſur laquelle on voit un vaiſſeau qui, au lieu de voiles, eſt garni de deux longues ailes attachées ſur chacun de ſes flancs. Cette gravure eſt répétée dans la Galerie de Florence, & nous apprend que *Dédale* apprit aux Grecs à attacher des voiles à leurs bâtimens qui alloient toujours à rames avant lui. Les poëtes embellirent cette invention, & compoſèrent la Fable de *Dédale* & d'Icare, ſi connue, & répétée ſi ſouvent ſur les anciens monumens.

» Avant *Dédale* les ſtatues étoient ſans mouvement & ſans vie : à la manière des premiers Egyptiens de qui les Pélaſges avoient reçu les arts, elles avoient les bras pendans & collés au corps, les pieds joints & les yeux fermés ; c'étoient même pour la plupart des figures informes, qui ſe terminoient en gaine. *Dédale* donna aux ſiennes des yeux, & mettant en mouvement les pieds & les mains, il varia leurs attitudes ; auſſi-tôt la renommée publia que ſes ouvrages vivoient, reſpiroient, marchoient ; les productions du plus beau temps de l'art n'inſpirèrent jamais un pareil enthouſiaſme : c'eſt ainſi que pour avoir mis le premier quelque expreſſion dans les viſages, quelque mouvement dans les draperies & quelque variété dans les teintes, *Cimabué* obtint des honneurs qui ne furent accordés ni aux Raphaël, ni aux Correge. »

« Les ſiècles ſuivans prirent à la lettre les expreſſions exagérées qu'avoient enfantées l'igno-

rance & l'étonnement : on crut que les ſtatues de *Dédale* étoient en effet animées, & qu'elles ſe mouvoient d'elles-mêmes. . . . . On lui attribue l'invention de la hache, du villebrequin, du niveau, de la colle-forte, de la colle de poiſſon & de la ſcie ; ainſi *Dédale* perfectionna tout-à-la-fois la ſculpture, les méchaniques, l'architecture, l'aſtrologie & la navigation. . . . . Il eſt étonnant qu'aucun des écrivains anciens & modernes qui ont fait mention de *Dédale*, ne ſe ſoit aviſé de former le moindre doute ſur ſon exiſtence ; il nous ſemble cependant que, ſi l'on veut bien faire attention à toutes les découvertes dont on le dit auteur, à la variété des talens & des connoiſſances qu'on lui attribue, & au temps où il vécut, on ſera tenté de le regarder comme un perſonage purement fictif, & qu'on ne verra dans ſa vie qu'une fable relative à l'origine des arts dans la Grèce. » *Pierres gravées du Palais Royal.* 1. *pag.* 289.).

On voit à la villa Albani deux bas-reliefs ſur leſquels ſont repréſentés *Dédale* & Icare. *Dédale* fabrique ſur l'un, des ailes pour lui, & ſon fils eſt auprès, ayant les ſiennes liées a ſon dos avec des bandelettes. Il fabrique ſur l'autre marbre la ſeconde aile d'Icare. Sur les deux il ſe ſert d'une petite hache (Σκέπαρνον) ; ce qui annonce que ces ailes étoient de bois, & non de plumes attachées avec de la cire, comme l'ont dit les poètes (*Monum. inediti Winkelmann.*).

Les aventures de *Dédale* & d'Icare ont ſouvent été traitées par les graveurs de pierres. Volei celles que nous fournit la ſeule collection de Stoſch. Sur une Agathe-Onyx *Dédale* aſſis faiſant une aile pour ſon fils Icare. Quatres autres pierres repréſentent le même ſujet, & une (*T. II. Tab. XXXIX. n°.* 2.) pierre gravée dans le *Muſeum Florentinum*, offre la même idée.

Sur une pâte de verre, *Dédale* travaille à la ſeconde aile pour Icare, qui eſt debout devant lui, avec la première aile que ſon père lui a déja attachée. On voit le même ſujet parmi les (*T. II. Pl. LIV.*) pierres de *Gravelle*.

Sur une autre pâte de verre, Icare eſt debout ; & ſon père, un genou en terre, lui attache les ailes avec des bandelettes qu'il tient en main. On voit auſſi ſur un jaſpe noir Icare debout, avec les deux ailes attachées à ſon dos. Sur une Sardoine, *Dédale* eſt en attitude de ſuppliant à genoux devant ſon fils Icare, qu'il conjure de ne pas élever ſon vol trop haut. La même idée ſe voit exprimée ſur une (*Mus. Flor. tom. II. tab. xxxix.*) Pierre gravée du cabinet Vettori à Rome. On trouve ſur une *pâte de verre*, Icare volant au-deſſus de la mer, tel qu'il eſt gravé ſur une (*Maffei Gemm. tom. IV. tav. XXII.*) Agathe dans le Recueil de Maffei. Enfin une pâte antique offre Icare tombant dans la mer, ſur le bord de laquelle on voit ſon père éploté, levant les mains vers le ciel.

DEDALES, fêtes que les Platéens, peuple de Béotie, célébroient depuis leur retour dans leur patrie : c'étoit pour remercier les Dieux de ce qu'ils y étoient rentrés, après en avoir été chaſſés par les Thébains, & après avoir demeuré ſoixante ans chez les Athéniens, qui donnèrent généreuſement aſyle dans leur ville à ces infortunés citoyens. D'autres diſent que ces fêtes furent inſtituées au ſujet d'une ſtatue de bois, qui repréſentoit Platéa fille d'Aſopus, & dont Jupiter ſe ſervit pour confondre la jalouſie de Junon. Les Platéens, ajoutent-ils, en mémoire de cet événement, donnètent à ces fêtes le nom de *Dédales*, parce qu'anciennement toutes les ſtatues de bois étoient appelés *Dédales*. Pauſanias (*L. IX. c.* 3.) rapporte les cérémonies de cette fête, & il diſtingue deux ſortes de ces ſolemnités, les grands & les petits *dédales*. Les premiers auxquels tous les Béotiens aſſiſtoient, ne ſe célébroient que de ſoixante à ſoixante ans : ce qui revient à la première origine que nous avons rapportée. Les petits *dédales* étoient moins ſolemnels ; ils ſe célébroient tous les ans ſelon quelques écrivains, & ſelon d'autres, tous les ſept ans. On téſervoit pout porter en proceſſion, le jour de cette fête, toutes les ſtatues que l'on avoit faites pendant l'année, & huit villes tiroient au ſort à qui auroit l'honneur de porter ces ſtatues : Platée, Coronée, Theſpie, Tanagre, Chéronée, Orchomene, Lebadée & Thèbes. Cette diſtinction concilie la ſeconde opinion ſur l'origine des *Dédales*, avec la premiète.

DÉDALION, fils de Lucifer, & père de Chione, fut ſi fâché de la mort de ſa fille Chione, que de déſeſpoir il ſe précipita du ſommet du mont Parnaſſe. Apollon touché de compaſſion pour lui, le ſoutint dans ſa chûte, & le changea en épervier. Ovide décrit fort au long cette fable. *Voyez* CHIONE.

DÉDICACE. Les anciens *dédioient* aux divinités des boucliers, des ſtatues, des trépieds, des places, des autels, des portiques, des temples, des théâttes, des amphithéâtres, & d'autres lieux publics ou privés. Les Romains qui déifiètent leurs Empereurs, leur prodiguèrent ces honneurs religieux. La *dédicace* des trépieds & des autres moindres offrandes étoit exprimée chez les Grecs par les mots ΑΝΕΘΗΚΕ, ou ΙΔΡΥΣΑΤΟ ; & chez les Romains, par leurs équivalens, *poſuit* & *dedicavit*. On ignore s'il falloit chez les Grecs une permiſſion pour dédier un monument public à quelque divinité, & de qui on devoit l'obtenir. Quant aux cérémonies de la *dédicace*, elles étoient les mêmes que celles des Romains dont on verra plus bas la deſcription.

Les deſcendans de Romulus adoptèrent l'uſage religieux de *dédier* les monumens publics & privés de toute eſpèce aux divinités. Tite fit une *dédicace* ſolemnelle du célèbte amphithéâtre appelé

pelé aujourd'hui *Coliſée* (*Suét. c. 7. n. 11.*) : *Amphitheatro dedicato . . . . Munus edidit apparatiſſimum largiſſimumque.* Néron célébra la *dédicace* de ſa maiſon dorée par des feſtins, des jeux publics, & par d'immenſes largeſſes qu'il fit au peuple.

On gravoit ſur les frontiſpices des monumens Romains le nom de celui qui les avoit dédiés. C'eſt ainſi qu'on lit encore celui d'Agrippa ſur la friſe exterieure du Panthéon. Sylla rebatit le Capitole ; mais le ſeul bonheur qui manqua à la félicité conſtante de ce Dictateur, dit Tacite (*Hiſt. III. 72. 6.*) fut d'en faire la dédicace, afin d'y voir ſon nom gravé & tranſmis à la poſtérité : *Curam victor Sylla ſuſcepit, neque tamen dedicavit : hoc ſolùm ejus felicitati negatum.* Cet honneur étoit réſervé à Lutarius Catulus dont le nom brilla long-temps ſur le Capitole au milieu de ceux des Empereurs. *Lutatii Catulli nomen*, ajoute le même hiſtorien, *inter tot Cæſarum opera uſque ad Vitellium manſit.*

Au temps de la République, le peuple aſſemblé par tribus déféroit à celui qu'il lui plaiſoit de choiſir, l'honneur des *dédicaces* ; & l'on regardoit ces cérémonies comme vaines & inutiles, lorſqu'elles n'avoient pas été autoriſées par un plébiſcite, ou par un Senatus-Conſulte (*Cicer. Attic. IV. 2. & pro domo c. 53.*). Les Empereurs ſe réſervèrent pour eux, ou pour leurs repréſentans, l'honneur des *dédicaces*.

Voici les principales cérémonies que les anciens obſervoient dans la *dédicace* de leurs temples. D'abord on ornoit le nouveau temple de guirlandes & de feſtons de fleurs. Les Veſtales l'entouroient, portant à la main des branches d'olivier, & elles arroſoient d'eau luſtrale les dehors du temple : celui qui le dédioit s'approchoit, accompagné du Pontife qui l'appeloit pour tenir le poteau de la porte. Il répetoit enſuite mot pour mot, d'après le pontife, les paroles de la *dédicace* : c'eût été d'un très-mauvais augure, que d'en omettre ou d'en changer une ſeule ſyllabe. Le pontife après cela offroit une victime dans le parvis ; en entrant dans le temple, il oignoit d'huile la ſtatue du Dieu auquel le temple étoit *dédié*, & la mettoit ſur un oreiller (*pulvinar*) auſſi frotté d'huile. La cérémonie étoit conſacrée à la poſtérité par une inſcription qui portoit l'année de la *dédicace*, & le nom de celui qui l'avoit faite. On en renouveloit tous les ans la mémoire à pareil jour, par un ſacrifice ou par quelque autre ſolemnité particulière.

On voit ſur une cornaline du Baron de Stoſch (II claſſe 1899.), une femme qui, de la main droite, verſe quelque liqueur ſur un autel, & de la main gauche élevée tient un plat de fruits, tandis que de l'autre côté de l'autel il y a un homme qui joue des deux flûtes. Il ſemble qu'on a repréſenté dans cette gravure la *dédicace* d'un autel, que les pauvres gens faiſoient en offrant ſimplement un vaſe plein de légumes cuits (*Ariſtoph. Plut. v.* 1198. *Conf. ſchol. & Spanhem. Not. ad h. l.*) potté par une femme autour de l'image, ou de l'autel qu'on *dédioit*.

DEDITITIUS libertus. Cajus (§. 3. *Inſtitut. de jur. perſon.*) & Ulpien (§. 11. *tit. 1. fragment*) appellent ainſi des affranchis ſur le viſage deſquels on voyoit encore les marques des ſupplices qu'ils avoient ſoufferts pendant leur eſclavage, ou les ſtigmates, témoins de leur fuite. C'étoit la plus vile claſſe des affranchis ; & ils ne pouvoient jamais jouir des droits & priviléges des citoyens Romains. Juſtinien les délivra de cette flétriſſure, & il abolit la claſſe des affranchis *dedititii*.

DEDUCTORES, cliens d'un citoyen diſtingué & puiſſant dans Rome. On les appeloit ainſi, parce qu'ils l'accompagnoient au *Forum* & au Sénat.

DÉESSES, Divinités du ſexe féminin qu'adoroient les anciens. Entre les douze Divinités de la première claſſe, il y avoit ſix *Déeſſes* ; ſavoir, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Diane & Vénus. On diſtinguoit auſſi les *Déeſſes* du Ciel, les *Déeſſes* de la Terre & les *Deeſſes* des Enfers. Il y eut des *Déeſſes* qui s'allièrent avec des mortels, comme Thétis avec Pélée, Vénus avec Anchiſe, &c. Mais c'étoit une croyance généralement reçue, que les mortels favoriſés ainſi par les *Déeſſes* ne vivoient pas long-temps ; c'eſt pourquoi Anchiſe ayant reconnu Vénus pour une Divinité, la ſupplia d'avoir compaſſion de lui ; mais la *Déeſſe* le raſſura ſur ſon ſort, pourvu qu'il fût diſcret. *Voyez* ANCHISE, DEMI-DEESSE.

Les anciens ne s'étoient pas contentés de ſe créer des Dieux-femmes ou d'admettre les deux ſexes parmi les Dieux ; ils en avoient auſſi d'hermaphrodites. Ainſi Diane, ſelon quelques ſavans, étoit homme & femme, & s'appeloit *Lunus* ou *Luna*. Mithra chez les Perſes étoit Dieu & *Déeſſe*, & le ſexe de Vénus & de Vulcain étoit auſſi douteux. De-là vient que dans leurs invocations les Romains diſoient, ſi vous êtes Dieu, ou ſi vous êtes *Déeſſe*, comme Aulu-Gelle nous l'apprend (*l. II. c. 28.*). Arnobe (*Adv. Gent. l. III.*) ſe moque de ces différences de ſexe parmi les Dieux, & dit que Cicéron & les plus ſages d'entre les Grecs & les Romains s'en ſont moqués ouvertement.

DÉESSES-MÈRES, *DEÆ MATRES*, *DEÆ MAIRÆ*, } Divinités qui préſidoient à la campagne & aux fruits de la terre, puiſqu'on les voit repréſentées avec des fleurs & des fruits à la main, ayant quelquefois la corne d'abondance : on leur faiſoit des offrandes de lait & de miel, & on leur ſacrifioit le cochon, qui fait beaucoup de mal aux champs. Ces *Déeſſes-mères* étoient, ſelon certains Mythologues cités

par Diodore, les nourrices de Jupiter qui avoient pris ſoin de lui à l'inſçu de Saturne, & qui, en récompenſe de ce bienfait, avoient été placées dans le ciel, où elles forment la conſtellation de la grande Ourſe. Selon d'autres Mythologues, c'étoient les filles de Cadmus, Sémèle, Ino, Agavé, Autonoé, qui furent chargées de l'éducation de Bacchus. Le culte de ces Divinités eſt des premiers temps du paganiſme, & a été le plus univerſellement répandu. Elles avoient en Sicile un temple très-ancien dans la ville d'Enguie, où l'on prétendoit qu'elles avoient apparu. Tous les peuples des environs venoient leur offrir des ſacrifices magnifiques, & leur rendre des honneurs extraordinaires; les Oracles d'Apollon avoient même ordonné à pluſieurs villes de les honorer, promettant en récompenſe toute ſorte de proſpérités, & une longue vie à leurs habitans; enſorte que le temple d'Enguie devint extrêmement opulent, & l'on comptoit entre ſes richeſſes trois mille bœufs, & une grande étendue de pays. Ce qui précède eſt extrait de Diodore de Sicile. Le culte des *Déeſſes-mères* paſſa d'Egypte en Grèce, enſuite à Rome, & de-là chez les Gaulois, chez les Germains, chez les Eſpagnols; car on trouve par-tout des traces de leur culte: d'où on peut conclure que chaque nation honoroit ſous le nom de *Déeſſes-mères*, les femmes qui s'étoient diſtinguées chez elle par quelques vertus remarquables.

On lit dans le Recueil de Gruter (92. 1. 2.) cette inſcription: DEABUS MAIRABUS.

L'Abbé Banier a écrit une diſſertation ſur les *Déeſſes-mères*, dans le VIe vol. des Mém. de l'Ac. des Belles-Lettres.

DÉFENSEURS, *DEFENSORES*, } Nous n'avons point de charges qui répondent à celles des *défenſeurs*. Cependant on peut, ſoit pour la nature & la qualité des charges, ſoit pour la manière dont les Officiers traitoient les affaires, ſoit pour leurs autres fonctions, les comparer aux Procureurs-Généraux & à leurs Subſtituts, ou aux Lieutenans-Généraux de police & aux Commiſſaires. Il y avoit un *défenſeur* de l'Empire ou du Royaume, *defenſor regni*. Il étoit chargé de ſoutenir les droits de l'empire, l'autorité du Prince, la vigueur des loix. Le *défenſeur* de la ville, *defenſor civitatis*, *defenſor plebis*, maintenoit les droits, les uſages, les coutumes de chaque ville: on pourroit peut-être le comparer au Conſeiller-penſionnaire de chaque ville de Hollande. Cet Officier connoiſſoit de toutes les cauſes pécuniaires au deſſous d'une ſomme aſſez forte, & des crimes légers. On faiſoit pardevant lui les inſinuations des teſtamens & des donations, & les dépoſitions de témoins. C'eſt pour cela qu'il avoit ſon archive ou ſon greffe. (*Voir la Novelle* 15. & *ſenator Caſſiod. l.* VII. *Epiſt.* 11.). Ces *défenſeurs* des villes ou cités, qui étoient chargés des premiers ſoins de la police dans les principales villes chez les Romains, ne pouvoient ſortir de ces villes, non plus que les Préſidens des provinces ne pouvoient ſortir de la province qui leur étoit confiée, ſi ce n'étoit pour accomplir un vœu, & ſous la condition d'y revenir coucher le même jour.

Il y avoit auſſi dans les Gaules des *défenſeurs* des villes. L'élection de ces Magiſtrats dépendoit du Préſident de la province. La loi portoit qu'il les choiſiroit entre les plus nobles, les plus riches & les plus eſtimés des citoyens. Les Magiſtrats Romains, jaloux de l'autorité de ces Officiers, firent tout leur poſſible pour les détruire; de ſorte que l'on ne prit plus pour ces places importantes que des gens inconnus, ſans réputation, obſcurs, comme porte la Novelle 15 de Juſtinien, *de defenſ. civit.* Mais cela parut d'une trop dangereuſe conſéquence pour le ſervice du Prince & pour le bien public. On les rétablit. (*Voyez la Novelle citée, & Godefroy ſur cette Novelle, & de la Mare, Tr. de la Pol. t.* 1. *p.* 25.). Le *défenſeur* des pauvres, des pupilles & des veuves prenoit ſoin de leurs affaires. Les Diacres, au commencement de l'égliſe, étoient les *défenſeurs* des pauvres, des pupilles & des veuves; mais dans la ſuite cet emploi devint une charge qui fut exercée par des laïques. Juſtinien en parle dans ſa quinzième Novelle. Les *défenſeurs* de l'égliſe étoient comme les Commiſſaires & les Subdélégués du Patriarche. Le premier ou le chef de ces *défenſeurs* jugeoit avec d'autres *défenſeurs*, ſes aſſeſſeurs, les affaires de moindre conſéquence qui étoient du reſſort du Patriarchat, & il en rendoit compte enſuite au Patriarche.

Il eſt parlé dans le droit Romain des *défenſeurs*: c'étoient, dans les villes qui n'étoient ni libres ni privilégiées, des Officiers prépoſés pour la répartition des impôts ou tributs; ils tégloient ce que chacun des habitans devoit payer. La fonction des *défenſeurs* étoit ſemblable à celle des Cenſeurs de Rome & à celle de nos élus: on ajouta dans la ſuite à leur pouvoir celui de juger les cauſes ſommaires. (*La quinzième Nov. de l'Empereur Juſtinien, & liv.* 4. *de Defenſ. Civit.*).

DÉFENSEUR, ſurnom d'Hercule, qui avoit à Rome un temple ſous ce titre, *defenſor*. Les Soldats & les Gladiateurs à qui l'on donnoit un congé honorable, venoient y ſuſpendre leurs armes.

On lit dans une inſcription rapportée par Muratori, ces mots (*page* 638) DEFENSORES SENATUS. Etoient-ce des Officiers chargés du ſoin de veiller aux intérêts ou aux revenus particuliers du Sénat?

DÉGRADATION. On infligeoit trois ſortes de peines aux ſoldats qui avoient démérité; ſavoir, *militiæ mutatio*, *de gradu dejectio*, *ſeu regradatio*, ET *ignominioſa miſſio*.

La première de ces peines étoit lorſqu'on paſ-

Digitized by Google

ſoit d'un corps dans un autre, quand de chevalier on devenoit fantaſſin, ou quand un fantaſſin étoit transféré dans les troupes auxiliaires de frondeurs. Ammien Marcellin (*l. xxix.*) dit que Théodoſe voulant punir des Chevaliers qui s'étoient révoltés, & voulant témoigner en même-temps qu'il ſe contentoit d'une légère peine, les remit tous au dernier grade de la milice. Il y en a beaucoup d'autres exemples dans le code Théodoſien & dans celui de Juſtinien.

Ce qui vient d'être dit des Soldats & Officiers militaires, avoit auſſi lieu pour les autres Officiers qui étoient dans le même cas; on les transféroit pareillement d'un corps dans un corps inférieur.

La *dégradation* que les Romains appeloient *de gradu dejectio, seu regradatio, quasi retrogradatio*, & non *degradatio*, qui n'eſt pas latin, avoit lieu lorſque quelqu'un perdoit le grade ou rang qu'il avoit dans ſa compagnie, quand, par exemple, de Tribun il étoit fait ſimple Soldat, *ex Tribuno tyro fiebat*; ou comme on voit dans Lampride (*in Alexand. Sever.*) un Sénateur ayant donné un mauvais avis, être reculé à la dernière place du Sénat, *in ultimum rejiciebatur locum.*

La dernière peine, qu'ils appeloient *ignominiosa missio*, ou *exauctoratio*, étoit une expulſion entière de la perſonne à laquelle on ôtoit toutes les marques d'honneur qu'elle pouvoit avoir méritées précédemment.

C'eſt ainſi que l'on traitoit les Soldats & Officiers militaires qui s'étoient révoltés, ou qui avoient manqué à leur devoir dans quelque point eſſentiel: on leur ôtoit les marques d'honneur militaires, *insignia militaria.*

On en uſoit de même pour les offices civils; les Officiers qui s'en étoient rendus indignes, étoient dégradés publiquement.

Plutarque (*Vie de Cicéron*) rapporte que le Préteur Lentulus, complice de la conjuration de Catilina, fut dégradé de ſon office, & qu'on le contraignit d'ôter en plein Sénat ſa tunique ornée de pourpre, pour en revêtir une noire.

Sidoine Apollinaire (*liv. VII. de ſes Epîtres*), rapporte auſſi qu'un certain Arnaudus, qui avoit été Préfet de Rome pendant cinq ans, fut dégradé, *exauguratus*, qu'il fut déclaré Plébéien, & de famille Plébéienne; enfin condamné à une priſon perpétuelle.

Les loix Romaines, & notamment la loi *judices*, (*au Code de Dignit.*) veulent que les juges qui ſeront convaincus de quelque crime, ſoient dépouillés de leurs marques d'honneur, & mis au nombre des Plébéiens.

DEGRÉ de la terre, meſure itinéraire des anciens Romains. Elle valoit, ſelon M. Pauſton (*Métrologie*) en meſure du même peuple, 72 *milliarium*,

Ou 36000 décempèdes,

Ou 72000 *paſſus*,

Ou 144000 *gradus*,

Ou 360000 pieds Romains.

Ptolomée fait le *degré* de 68 milles $\frac{1}{2}$ arabiques, & ce mille arabique de 7 ſtades & demi.

DÉJANIRE, fille d'Oënée, Roi de Calydon, fut recherchée par les plus puiſſans Princes de la Grèce; mais Hercule l'emporta ſur tous, après avoir vaincu Achéloüs. Le héros s'en retournoit victorieux avec *Déjanire*, lorſqu'il ſe trouva arrêté ſur le bord du fleuve Évenus, qui pour lors étoit débordé. Il ne fut inquiet que pour ſon épouſe; car pour lui, rien n'étoit capable de l'arrêter. Neſſus, Centaure fort robuſte, qui connoiſſoit le gué, & à qui d'ailleurs Vénus avoit appris comment il pourroit tromper Hercule (*Voyez* ADONIS), s'offrit de paſſer la Princeſſe ſur ſon dos: ce qui fut accepté. Mais dès qu'il ſe vit à l'autre bord de la rivière, il prit ſa courſe pour enlever *Déjanire*. Hercule, qui s'apperçut à l'inſtant du mauvais deſſein du Centaure, lui décocha une de ſes flèches, qui portoient infailliblement la mort. Neſſus, bleſſé mortellement, ſut bien ſe venger, avant d'expirer, de l'un & de l'autre; il prit ſa tunique enſanglantée, & la donna à *Déjanire*, comme un remède aſſuré pour ſe faire toujours aimer de ſon mari, & pour empêcher qu'il n'aimât d'autres femmes. *Déjanire*, après avoir donné un fils à Hercule, apprit l'enlèvement d'Iole par ſon mari, & craignit de ſe voir répudiée: elle eut alors recours au fatal remède du Centaure. Elle envoya à Hercule cette tunique, qui lui fit d'abord ſouffrir d'horribles douleurs, & enfin chercher la mort. L'Amour jaloux de *Déjanire*, qui cauſe la mort d'Hercule, fait le ſujet d'une tragédie grecque, les *Trachiniennes* de Sophocle, & d'une tragédie latine de Sénèque, intitulée: *Hercule au Mont-Œta. Voyez* HERCULE, HILLUS, IOLE, NESSUS.

Déjanire ayant appris le funeſte effet de ſon préſent, ſe tua de douleur avec la maſſue du héros, & de ſon ſang naquit la plante appelée depuis *Nymphæa* & *Heraclion.* (*Ovid. Met.* 8. & *Diodor. l.* 5.).

DÉJEUNER. *Voyez* JENTACULUM.

DÉICOON, fils d'Hetcule & de Mégare. *Voyez* MÉGARE.

DÉIDAMIE, ou HIPPODAMIE, fille d'Adraſte, Roi d'Argos, épouſa Pirithoüs. Leur noce devint célèbre à cauſe du combat terrible des Centaures & des Lapithes. Les premiers ayant voulu inſulter les Princeſſes qui aſſiſtoient à cette noce, les Lapithes défendirent leur honneur. *Voy.* ATRAX, CENTAURES, LAPITHES, PIRITHOUS.

DÉIDAMIE, fille de Lycomède, Roi de Scyros, fut aimée d'Achille, dans le temps que ce Prince étoit caché à la Cour de Scyros, ſous l'habit de

fille, & ſous le nom de Pyrrha. Elle en eut un fils qu'elle nomma Pyrrhus, en mémoire du faux nom de ſon père. *Voyez* ACHILLE, LYCOMÈDE, PYRRHUS.

Sur un bas-relief (*Monum. inedit. tom. 1. p. 16.*) de la villa de Belvédère à Fraſcati, on voit *Déidamie* embraſſant les genoux d'Achille, & s'efforçant en vain de retenir ce héros qui, ayant ſaiſi les armes préſentées par Ulyſſe, brûle de ſignaler ſon ardeur guerrière. Le même trait de fable eſt repréſenté ſur un bas-relief de la villa Panfili.

DÉIFICATION. *Voyez* APOTHEOSE.

DÉILÉON, compagnon d'Hercule dans ſon expédition contre les Amazones. Il joignit les Argonautes près de Synope (*Valer. Flac. Argon. l. 5. v. 114.*).

DÉION, frère de Céix; c'eſt le même que DÉDALION. *Voyez* ce mot.

DÉIONE, mère de Milet. *Voyez* MILET.

DÉJONÉE, fils d'Eurytus, Roi de Theſſalie, épouſa Périgone, dont il eut Joxus. *Voyez* JOXUS, PERIGONE. Il fut auſſi père de Dia, femme d'Ixion.

DÉJOPÉE, une des quatorze Nymphes de la ſuite de Junon, & la plus belle de toutes: la Déeſſe l'offrit en mariage au Dieu des Vents, en récompenſe du ſervice qu'elle le prioit de lui rendre, en excitant une tempête contre les Troyens. (*Æneid. l. 1. v. 71.*).

DÉJOPÉE, fille d'Aſius, une des Nymphes, compagne de Cyrène, mère d'Ariſtée.

DÉIOS, air, ou nôme de flûte en uſage chez les Grecs.

DÉIPHILE, fille d'Adraſte, Roi d'Argos, devoit épouſer un ſanglier, ſelon l'oracle d'Apollon, qui ſe vérifia en ce ſens, qu'elle épouſa Tydée, qui portoit pour manteau une peau de ſanglier. *Voyez* ADRASTE, TYDÉE.

DÉIPHOBE, fils de Priam, épouſa, après la mort de ſon frère Pâris, la belle Hélène; mais cette femme le trahit. D'intelligence avec Ménélas ſon premier mari, dont elle vouloit regagner le cœur, elle lui donna un ſignal la nuit de la priſe de Troye, & l'introduiſit avec Ulyſſe dans l'appartement de *Déiphobe*, à qui ils ôtèrent la vie, après lui avoir fait ſouffrir les plus indignes traitemens. Enée le vit dans les enfers; tout ſon corps étoit mutilé, ſon viſage paroiſſoit déchiré cruellement, il étoit ſans nez, ſans oreilles, ſans mains; ſes ennemis avoient laiſſé ſon corps ſans ſépulture, expoſé ſur le rivage aux injures de l'air, & à la voracité des oiſeaux; Enée, à ſon retour des enfers, lui éleva un monument.

Enée de Gaze (*in Theophraſto*) dit que les Thétapniens de la Laconie rendoient un culte particulier à Ménélas, à Pâris & à *Déiphobe*.

DÉIPHOBE, Sibylle de Cumes, fille de Glaucus & Prêtreſſe d'Apollon. Ovide raconte la manière dont elle devint Sibylle. Apollon étant devenu amoureux de *Déiphobe*, offrit, pour la rendre ſenſible, de lui accorder tout ce qu'elle ſouhaiteroit: elle demanda de vivre autant d'années qu'elle tenoit dans la main de grains de ſable qu'elle venoit de ramaſſer. Elle oublia malheureuſement de demander en même temps de pouvoir conſerver, durant tout ce temps-là, la fraîcheur de la jeuneſſe. Apollon la lui offrit cependant, ſi elle vouloit répondre à ſa tendreſſe; mais *Déiphobe* préféra l'honneur d'une chaſteté inviolable au plaiſir de jouir d'une éternelle jeuneſſe; enſorte qu'une triſte & languiſſante vieilleſſe ſuccéda à ſes belles années. Au temps d'Enée, elle avoit déjà vécu ſept cents ans, diſoit-elle; & pour remplir le nombre de ſes grains de ſable, qui devoit être la meſure de ſa vie, il lui reſtoit encore trois cents ans, après leſquels ſon corps conſumé & dévoré par les années, devoit être preſque réduit à rien. On ne pouvoit même la connoître qu'à la voix que le deſtin devoit lui laiſſer éternellement. Cette fable étoit fondée ſur ce qu'on croyoit que les Sibylles vivoient fort long-temps, & ſur ce qu'Apollon paſſoit pour le Dieu qui connoiſſoit le mieux l'avenir. Cette Sibylle, inſpirée d'Apollon, rendoit ſes oracles au fond d'un antre placé dans le temple de ce Dieu. Cet antre avoit cent portes, d'où ſortoient autant de voix terribles qui faiſoient entendre les réponſes de la Prophéteſſe. *Déiphobe* étoit auſſi Prêtreſſe d'Hécate, qui lui avoit confié la garde des bois ſacrés de l'Averne. C'eſt pour cela qu'Enée s'adreſſe à elle pour deſcendre aux enfers. Les Romains élevèrent un temple à cette Sibylle, dans le lieu même où elle avoit rendu ſes oracles, & l'honorèrent comme une Divinité. *Voyez* SIBYLLES.

DÉIPHON étoit fils de Triptolème & de Méganire; il fut ſi tendrement aimé de Cérès, que cette Déeſſe voulut l'immortaliſer. La fable dit qu'elle le jeta dans les flammes pour le purifier & pour lui ôter tout ce qu'il avoit de mortel. Mais Méganire, mère du jeune Prince, alarmée d'un ſi étrange ſpectacle, voulut retirer l'enfant du feu, & troubla, par ſes cris, les myſtères de la Déeſſe Celle-ci, offenſée, remonta auſſi-tôt ſur ſon char tiré par des dragons, & laiſſa *Déiphon* au milieu des flammes, qui le conſumèrent.

DEIS, Mutatori (107. 6. *Theſ. Inſcr.*) rapporte les deux inſcriptions ſuivantes, qu'il croit fauſſes, parce qu'on ne lit jamais ſur les marbres *deis* pour *dis* ou *diis*:

DEIS ADHÆRENTIBUS SACRUM.

DEIS PARENTUM.

DÉITÉS (ſuite des). Quelques Antiquaires font avec leurs médailles une ſuite particulière de *Déités*, à cauſe de l'inſtruction qu'elle fournit en leur offrant les noms différens des *Déités*, les ſymboles, les temples & les autels, & les pays où elles étoient honorées. On en peut faire une belle ſuite de bronze, par le moyen des villes Grecques, où l'on en trouve une très-grande quantité; mais la plus agréable eſt celle d'argent, que fourniſſent les médailles des familles. On peut porter cette ſuite très-loin dans l'un & dans l'autre métal, ſi l'on veut emprunter les revers des impériales, où les *Déités* ſont repréſentées plus agréablement encore que ſur les médailles des familles, tant parce qu'elles y ont tous leurs tittes différens, que parce qu'elles y ſont ordinairement repréſentées de toute leur grandeur; de ſorte que l'on y diſtingue l'habillement, les armes, les ſymboles & les villes où elles ont été plus particulièrement honorées.

DEL (METALL.). *Voyez* DALMATIE.

DELATEURS, hommes qui s'avilirent ſous les Empereurs juſqu'à devenir les accuſateurs, ou déclarés ou ſecrets, de leurs concitoyens. Les tyrans, avertis par leur conſcience qu'il ne pouvoit y avoir de ſûreté pour eux au milieu des peuples qu'ils opprimoient, crurent que le ſeul moyen qu'ils avoient de connoître les périls dont ils étoient environnés, & de s'en garantir, étoit de s'attacher par l'intérêt & l'ambition des âmes viles qui ſe répandiſſent dans les familles, en ſurpriſſent les ſecrets, & les leur déféraſſent; ce qui fut exécuté. Les *délateurs* commencèrent par ſacrifier leurs ennemis. Leur haine étant ſatisfaite, ils ſongèrent à contenter leur avarice; ils accusèrent les particuliers les plus riches, dont ils partagèrent la dépouille avec l'homme ſanguinaire & cruel qui les employoit. Ils conſultèrent enſuite les frayeurs incertaines & vagues du tyran; & les têtes malheureuſes ſur leſquelles ſes alarmes s'arrêtèrent un moment, furent des têtes proſcrites. Lorſque les *délateurs* eurent dévaſté la capitale, exterminé tout ce qu'il y avoit d'honnêtes gens, & ſatisfait les paſſions des Empereurs & les leurs, ils ſe vendirent aux paſſions des autres; & celui qui étoit embarraſſé de la vie d'un homme, n'avoit qu'à acheter le crédit d'un *délateur*. On leur avoit accordé la huitième, & même la quatrième partie des biens de l'accuſé; de-là vint qu'ils furent appelés *quadruplatores*. Néron les paya moins, ſans doute pour en gager un plus grand nombre. Antonin-le-pieux en fit mourir pluſieurs; d'autres furent battus de verges, envoyés en exil, ou mis au rang des eſclaves: ceux qui échappèrent à ces châtimens, échappèrent rarement à l'infamie. Les bons Princes n'ont point eu de *délateurs*. (*Ancienne Encyclopédie.*)

DÉLÉPHAT, nom que les Chaldéens & les Aſſyriens donnoient à Vénus.

DELIACUS. Voyez DÉLIAQUE.

DÉLIADE, c'eſt le nom du vaiſſeau qui portoit les Déliaſtes à Délos. *Voyez* DÉLIES.

DÉLIAQUE, coquetier chez les anciens, marchand qui vendoit la volaille & les œufs, *deliacus*, *deliacus gallinarius*. Les *déliaques* chaponnoient les coqs, engraiſſoient la volaille, & on les appeloit *déliaques*, parce que c'étoit les habitans de l'iſle de Délos qui avoient les premiers pratiqué cette opération. Ils vendoient auſſi les œufs, comme il paroît par Cicéron dans ſes *Queſtions Académiques* (*liv. IV. n.* 85.). Pline (*l. X. c.* 50.) & Columelle (*l. VIII. c.* 8.) parlent auſſi des *déliaques*.

DÉLIASTES. On appeloit ainſi les Députés d'Athènes à Délos. *Voyez* DÉLIES.

Ils portoient auſſi le nom de *Théores*, Θεωροι, ceux qui vont voir.

DELIBAMENTA. } Dans l'idiôme obſcur
DELIBARE. } & affecté des Pontifes Romains, les libations faites aux Dieux infernaux n'étoient point appelées *libamina* ou *libamenta*, comme les libations faites en l'honneur des Divinités terreſtres & céleſtes, mais *delibamenta*. L'action de les faire étoit exprimée par le mot *defundere*. Offrir aux Dieux une partie des mets que l'on devoit ſervir dans un repas, s'exprimoit par celui de *delibare*.

DELICATI. }
DELICIÆ. } Les Romains déſignoient par
DELICIUM. }
ces mots, des enfans & de jeunes garçons que les grands & les riches élevoient auprès d'eux, pour s'amuſer de leurs jeux innocens & de leur gaieté enfantine. A l'article d'ALEXANDRIE nous avons dit que cette ville étoit en poſſeſſion de fournir aux Romains cet amuſement.

On abuſa par la ſuite de ces mots, & ils déſignèrent alors des maîtreſſes & des mignons. Une inſcription antique en fait foi: TRIAE EPHROSYNAE RUFINAE V. V. DELICATAE. Suétone dit de Veſpaſien qu'il épouſa Domitilla, ſon ancienne maîtreſſe (*Veſp. c.* 3. *n.* 1.): *Flaviam Domitillam duxit uxorem, delicatam olim.* Spartien, parlant d'Hadrien, dit auſſi (*Adrian. c.* 4.): *Corrupiſſe eum Trajani libertos, curaſſe delicatos, &c. . . . . opinio multa firmavit:* Corydon eſt appelé dans Virgile (*Eclog. II.*) *delicias domini.*

DÉLIENNES, } fête inſtituée par Théſée,
DELIES, } lorſqu'après avoir vaincu le Minotaure, il ramena de Crète les jeunes Athéniennes qui devoient être ſacrifiées à ce monſtre, & plaça dans un temple à Athènes la ſtatue de Vénus qu'Ariadne lui avoit donnée. Cette fête ſe célébra toujours depuis à Athènes en l'honneur d'Apollon. La principale cérémonie étoit d'envoyer une ambaſſade à l'Apol-

Digitized by Google

lon de Délos. Tous les cinq ans on choiſiſſoit pour cela un certain nombre de citoyens qu'on appeloit *Déliaſtes*. Cette députation partoit ſur un vaiſſeau dont la poupe étoit couronnée de laurier par la main d'un Prêtre d'Apollon, & ſur lequel on portoit tout ce qui étoit néceſſaire pour la fête & pour les ſacrifices. Le navire étoit nommé *Délïade*, & étoit regardé comme ſacré. Les Déliaſtes portoient des couronnes de laurier. Quand ils étoient arrivés, ils offroient d'abord un ſacrifice à Apollon; après le ſacrifice, de jeunes filles exécutoient autour de l'autel une danſe appelée Γέρανος, dans laquelle, par leurs mouvemens embarraſſés, & par la manière dont elles figuroient enſemble, elles repréſentoient les tours & les détours du labyrinthe. Quand les Déliaſtes revenoient à Athènes, le peuple alloit au-devant d'eux, & les recevoit avec des acclamations répétées & de grands cris de joie. Ils ne quittoient point leur couronne que leur commiſſion ne fût entièrement remplie, & alors ils la conſacroient à quelque Dieu dans ſon temple. Tout le temps que duroit le voyage de Délos, le retour à Athènes, & la cérémonie elle-même, s'appeloient les *Délies*. Pendant ces jours ſacrés, les loix défendoient d'exécuter aucun criminel; privilége ſingulier de cette fête d'Apollon, & que n'avoient pas même celles de Jupiter; car Plutarque remarque que ce fut dans un jour conſacré à Jupiter qu'on fit prendre à Phocion le poiſon auquel il avoit été condamné, & qu'on attendit, au contraire, trente jours pour le donner à Socrate, parce que c'étoit le temps des *Délies*.

Thucydide (*l. III. p.* 243. *de la ſeconde édition d'Henri Etienne*) dit que ce fut pendant l'hiver de la ſixième année de la guerre du Péloponèſe, que les Athéniens célébrèrent les *Délies* après avoir expié l'iſle de Delos & en avoir ôté tous les tombeaux. Ils ordonnèrent auſſi que perſonne n'y naîtroit & n'y mourroit dans la ſuite; mais que l'on tranſporteroit tous les moribonds dans une petite iſle appelée *Rhénie*, qui touche preſque à Délos. Long-temps avant cette époque les Ioniens & les Inſulaires voiſins de l'Ionie célébroient des eſpèces de *Délies*, c'eſt-à-dire, des fêtes & des jeux ſemblables aux Éphéſies, qu'ils célébrèrent dans la ſuite. Il y avoit des combats gymnaſtiques & de poéſie ou de muſique. Thucydide, à l'endroit cité ci-deſſus, en parle d'après Homère.

DELMATICUS, ſurnom de la famille *Cæcilia*.

DELMATIUS, neveu de Conſtantin. *Flavius Julius Delmatius Cæsar*.

Ses médailles ſont:

RRRR. en or. Cette pièce eſt au cabinet du Roi.

O. en argent. Du moins on ne croit pas qu'il en ait, quoique le P. Banduri en ait cité.

R. en P. B.

DÉLOS, iſle de la mer Égée, fameuſe dans l'antiquité. Junon, furieuſe de voir Latone prête à mettre au monde le fruit de ſes amours avec Jupiter, obtint de la Terre qu'elle ne lui donnât aucun aſyle pour faire ſes couches. Neptune, à la prière de Jupiter, fit ſortir d'un coup de trident l'iſle de *Délos*, qui, pour n'appartenir en rien à la Terre, demeura flottante ſur la mer. Latone s'y retira, & mit au monde Apollon & Diane, qu'elle avoit eus de Jupiter Apollon, en reconnoiſſance de ce qu'il y avoit reçu le jour, la rendit immobile, de flottante qu'elle étoit auparavant, & la fixa au milieu des Cyclades. La croyance où l'on étoit qu'Apollon & Diane étoient nés dans cette iſle, la rendit ſi reſpectable, qu'il fut défendu d'y inhumer perſonne, comme étant une terre ſacrée; & les Perſes, qui ravagèrent toutes les iſles de la Grèce, ayant touché à *Délos* avec leur flotte de mille vaiſſeaux, n'osèrent y faire le moindre dégât. Le nom de *Délos* peut avoir été donné à cette iſle, ou parce qu'on ne la connoiſſoit pas, ſuppoſé qu'elle exiſtât, ou parce qu'en effet elle ſortit de la mer, par l'effet de quelque tremblement de terre; comme on a vu de nos jours ſe former dans la même mer la nouvelle iſle de Santorin. C'eſt peut-être d'ailleurs ſur ſon nom qu'eſt fondé tout ce qu'en racontent les Poëtes; Δῆλος veut dire *apparent*.

Apollon, diſoit-on, paſſoit les ſix mois d'été à *Délos*, où il avoit un Oracle célèbre; pendant les autres mois de l'année il habitoit Patare en Lycie.

Il y avoit à *Délos* un autel fait avec des cornes, qui paſſoit dans l'antiquité pour une des ſept merveilles. *Voyez* AUTEL.

Les Perſes témoignèrent eux-mêmes, quoiqu'étrangers, le reſpect que cette tradition leur inſpiroit pour l'iſle de *Délos*. Le chef de la flotte de Darius, ſuivant Hérodote (*lib. VI. c.* 97.), rappela les habitans de cette iſle, qui fuyoient devant lui; il leur fit ſavoir qu'il n'avoit aucun deſſein de leur nuire, & que le Roi avoit défendu que l'on fît aucun dommage dans un pays qui avoit donné naiſſance à deux grandes Divinités. Des médailles frappées dans l'iſle de *Délos* confirment l'opinion de ſes habitans; il y en a qui repréſentent le ſoleil & la lune avec la légende ΔΗΛΙΟΥ d'un côté, & ΔΗΛΙΑΣ de l'autre; & on en voit avec les têtes d'Apollon & de Diane accolées, & la légende ΘΕΩΝ ΑΔΕΛΦΩΝ. C'eſt pour cela que les Poëtes donnent à Diane l'épithète de *Délia*, & celle de *Cynthia* priſe d'une montagne de l'iſle de *Delos*, & que l'on avoit élevé dans cette iſle un temple fameux, nommé *Artemiſion*.

DELOS, iſle ΔΗ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en argent..... *Pellerin.*

RRR. en bronze..... *Hunter.*

O. en or.

Leur type ordinaire eſt une lyre.

DELPHES (*Temple de*). Il n'y a perſonne, dit le Chevalier de Jaucourt, qui n'ait oui parler du *Temple de Delphes*, de ſes richeſſes, des révolutions qu'il a eſſuyées, des oracles qui ſe rendoient dans ſon ſanctuaire, enfin du nombre prodigieux de gens deſtinés au ſervice de ce temple. Empruntons ici les lumières des ſavans, pour raſſembler avec ordre ſous un point-de-vue tous ces faits célébrés par les poëtes, & trop diſperſés dans l'hiſtoire.

Le premier temple d'Apollon à *Delphes*, ſi l'on en croit les anciens, fut conſtruit de branches de laurier entrelacées, qu'on apporta de la vallée de Tempé. Ce temple avoit préciſément la forme d'une cabane, & le laurier étoit particulièrement conſacré à Apollon; il ſe l'appropria lorſque Daphné, ſes premières amours, fut métamorphoſée en cet arbre.

Ce temple ruſtique ayant été détruit, des abeilles, ſelon la tradition populaire, en formèrent un autre avec leur cire & des plumes d'oiſeaux. Quelques ſavans aiment mieux ſuppoſer que ce ſecond temple avoit été conſtruit d'une plante appelée *πτέρις*, eſpèce de fougère; & je préférerois à cette opinion celle des auteurs qui ont écrit que ce temple avoit été l'ouvrage d'un habitant de *Delphes*, nommé *Ptéras*, qu'il avoit porté le nom de ſon fondateur; & je crois que ſur l'équivoque du mot *ptéra*, qui ſignifie des *ailes*, on avoit feint que les abeilles l'avoient conſtruit avec des ailes d'oiſeaux.

Le troiſième temple ſe reſſent bien encore du récit fabuleux. Il étoit, dit-on, l'ouvrage de Vulcain, qui, pour le rendre plus durable, l'avoit fait d'airain, & avoit placé ſur ſon frontiſpice un groupe de figures d'or qui charmoient les oreilles par d'agréables concerts. Pauſanias ſe déclare contre cette tradition, & obſerve que ce ne ſeroit pas grande merveille qu'Apollon eût eu un temple d'airain, puiſqu'Acriſius, Roi d'Argos, fit faire une tour de ce métal pour enfermer ſa fille. On ne ſait pas trop de quelle manière ce temple d'airain fut détruit: les uns prétendent qu'il fut abîmé dans un tremblement de terre; d'autres qu'il fut conſumé par le feu. Diſons plutôt, avec Hardion, qu'il diſparut à peu-près comme les palais enchantés de nos Nécromanciens.

Le quatrième temple exiſta réellement, & fut bâti tout de pierres la première année de la cinquième olympiade, par Trophonius & Agamèdes, excellens architectes. Apollon, au rapport d'Homère qui embellit tous les ſujets qu'il traite, en jeta lui-même les fondemens. Ce beau temple fut brûlé dans la cinquante-huitième olympiade, 548 ans avant l'ère vulgaire.

Le cinquième fut conſtruit 513 ans avant J. C., environ 44 ans après que celui de Trophonius & d'Agamedès eut été brûlé. Les Amphyctions, ces juges ſi célèbres de la Grèce, qui s'étoient rendus les protecteurs de l'oracle de *Delphes*, ſe chargèrent du ſoin de rebâtir ce cinquième temple. Ils firent marché avec l'architecte (c'étoit un corinthien nommé *Spinthare*,) à 300 talens. Toutes les villes de Grèce furent taxées; & Amaſis, alors Roi d'Egypte, donna pour ſa part mille talens peſant d'aromates précieux. Les Aleméonides, famille puiſſante d'Athènes, chaſſés de leur patrie par les Piſiſtratides, vinrent à *Delphes* en ce temps-là, & s'offrirent de conduire l'édifice: ils le rendirent beaucoup plus magnifique qu'on ne ſe l'étoit propoſé dans le modèle. Entre les autres embelliſſemens qu'ils ajoutèrent, ils firent à leurs dépens un frontiſpice de marbre de Paros. Le reſte du temple étoit d'une pierre qu'Hérodote appele *πέρινος λίθος*, qui eſt peut-être la même que le *porus* de Pline, eſpèce de pierre blanche, dure comme le marbre de Paros, mais moins peſante.

Il n'eſt pas poſſible de détailler les offrandes dont les divers temples de *Delphes* furent ſucceſſivement enrichis. Ces tréſors ont été ſi vantés, que les Grecs les déſignoient par l'adjectif *παλαιολόφος*, *riche de toute antiquité*. Ces richeſſes ne conſiſtoient néanmoins dans le commencement, qu'en un grand nombre de vaſes & de trépieds d'airain, ſi l'on en croit Théopompe, qui nous aſſure qu'il n'y avoit alors aucune ſtatue, pas même de bronze. Mais cette ſimplicité ne dura guère: les métaux les plus précieux y prirent bientôt la place de l'airain. Gygès, Roi de Lydie, fut le premier qui fit au temple de *Delphes* des offrandes d'une très-grande quantité de vaſes d'or & d'argent; en quoi ce prince fut imité par Créſus ſon ſucceſſeur, par pluſieurs rois & princes, par pluſieurs villes, & même par pluſieurs riches particuliers, qui tous comme à l'envi les uns des autres, y accumulèrent par monceaux trépieds, vaſes, boucliers, couronnes, & ſtatues d'or & d'argent de toute grandeur. Nous dirons, pour les évaluer en bloc, que dès le temps de Xerxès on faiſoit monter les tréſors de *Delphes* auſſi haut que ceux de ce ſouverain des Perſes, qui couvrit l'Helleſpont de vaiſſeaux, & qui envahir la Grèce avec une armée de 600 mille hommes.

Ne ſoyons pas ſurpris que des tréſors ſi conſidérables ayent excité ſucceſſivement la convoitiſe & la cupidité des rois & des nations. Le premier qui tenta de s'en rendre maître, fut un fils de Crius, roi des Eubéens: cet événement eſt ſi ancien qu'il n'eſt pas poſſible d'en fixer l'époque. Le ſecond pillage ſe fit par Danaüs, roi d'Argos, qui étant entré à main armée dans la Grèce, vola & brûla le temple de Delphes, l'an 1509 avant J. C. Enſuite les Dryopes s'emparèrent des richeſſes du temple d'Apollon, ſous la conduite de Phylas, leur Roi. Hercule défit ce Roi, & le tua l'an 1295 avant J. C. Phlégias, frère d'Ixion

toi des Phlégiens, fut le quatrième qui pilla le temple de *Delphes*, environ 1295 ans avant J. C. Soixante & dix-huit ans après, Pyrrhus, fils d'Achille, tenta la même entrepriſe. Les Criſſéens portèrent leurs mains impies ſur les richeſſes de ce temple, 605 ans avant J. C. Le fameux Xerxès, l'an 480 avant J. C., envoya à *Delphes* un détachement de ſon armée formidable, avec ordre de piller le temple d'Apollon, & de le détruire; mais ſon entrepriſe ne réuſſit pas.

Les Phocéens, peuple voiſin de *Delphes*, pillèrent le temple à trois différentes repriſes, dont la première s'exécuta 365 ans avant l'ère chrétienne. Les Gaulois qui n'avoient pas moins d'avidité que les Phocéens, tentèrent deux fois le même pillage; la première fois l'an 279 avant J. C. ſous Brennus qui y fut tué, & la ſeconde fois 114 ans avant J. C., avec un ſuccès plus heureux, mais non pas ſans avoir perdu beaucoup de monde à cette expédition. Trente ans après, c'eſt-à-dire, 84 ans avant l'ère vulgaire, les Thraces portèrent leurs mains ſacriléges ſur le temple de *Delphes*, & le brûlèrent l'an 670 de Rome.

Enfin l'an 819 de la fondation de cette capitale du monde, Néron voyageant en Grèce, n'oublia pas de viſiter le temple d'Apollon, & y ayant trouvé à ſon gré 500 belles ſtatues de bronze, tant d'hommes illuſtres que de Dieux, il les enleva, les chargea ſur ſes vaiſſeaux, & les emporta avec lui à Rome. Ce ſont là les principaux pillages qu'eſſuya le fameux temple de *Delphes*, avant & même depuis la ceſſation de ſes oracles.

On conçoit bien qu'un temple de cet ordre demandoit un grand nombre de miniſtres pour le deſſervir; & jamais ſon autel n'en manqua. Il y avoit d'abord pluſieurs colléges de devins; cinq ſacrificateurs perpétuels, ou chefs, immoloient les victimes, faiſoient paſſer la ſacrificature à leurs enfans, & avoient ſous eux quantité de ſacrificateurs ſubalternes; un nombreux cortége de prêtres étoient chargés, les uns du dehors, & les autres de l'intérieur du temple: ceux qui paſſoient pour être les mieux inſtruits de ſes antiquités, les expliquoient aux étrangers, & leur montroient ſoigneuſement toutes les offrandes que la piété des peuples avoit conſacrées; ils leur apprenoient par qui telle ſtatue, ou tel tableau avoit été envoyé, quel en étoit le ſtatuaire ou le peintre, dans quel temps & à quelle occaſion on l'avoit envoyé.

A l'entrée du ſanctuaire habitoit le gardien de l'or d'Apollon; emploi de confiance, mais des plus étendus & des plus pénibles. Les prophètes déſignés pour accompagner la Pythie dans le ſanctuaire, & pour être aſſis autour du trépied ſacré, tenoient un des premiers rangs entre les miniſtres d'Apollon, parce que c'étoit à eux que l'on adreſſoit les demandes, & que l'on recevoit d'eux les réponſes de l'oracle.

En ſortant du ſanctuaire on trouvoit les femmes conſacrées au ſervice du Dieu, qui ſe rangeoient en haie ſur le perron, pour empêcher que les profanes n'approchaſſent du trépied. D'autres prêtreſſes étoient occupées à la garde & à l'entretien du feu ſacré qui brûloit jour & nuit. Il y avoit encore des hommes & des femmes prépoſés uniquement pour les bains & les purifications du temple.

Si nous ajoutons à toutes ces perſonnes conſacrées, les joueurs d'inſtrumens, les hérauts qui annonçoient les feſtins publics les chœurs de jeunes garçons & de jeunes filles, choiſis pour chanter les louanges & pour danſer les danſes en uſage dans le temple d'Apollon; nous conclurons ſans peine, que la plus grande partie des habitans de *Delphes* étoit employée à le ſervir (*Article au Chevalier du Jaucourt*).

DELPHES (*Oracle de*). C'étoit le plus fameux oracle du paganiſme, qui devint, pour ainſi dire, l'oracle de toute la terre; il précéda le règne de Cadmus, & ſubſiſtoit même avant le deluge de Deucalion.

Diodore de Sicile, Strabon, Pauſanias, Plutarque, racontent que des chèvres qui paiſſoient dans les vallées du mont Parnaſſe, s'étant avancées vers une eſpece d'antre peu connu, firent des bonds étonnans, & pouſſèrent des cris extraordinaires. Bientôt les pâtres, les villageois, & tous les habitans du lieu, éprouvèrent à leur tour les mêmes affections, & ſe perſuadèrent que quelque dieu étoit venu ſe cacher dans le fond de l'abîme, afin d'y rendre ſes oracles. On attribua d'abord l'oracle à Neptune & à la Terre; de la Terre, l'oracle paſſa à Thémis ſa fille: enſuite elle s'en démit en faveur d'Apollon, qu'elle chériſſoit particulièrement. Enfin celui-ci demeura par ſon habileté dans la ſcience de deviner, à laquelle il s'étoit appliqué dès ſa plus tendre jeuneſſe, demeura, dis-je, maître de l'oracle, & l'éleva au plus haut point de célébrité. Ce détail fabuleux ſe trouve chez les hiſtoriens comme chez les poëtes.

Apollon fut donc le dernier poſſeſſeur de *l'Oracle de Delphes*, & s'y maintint avec plus ou moins de gloire, ſuivant les conjonctures, le degré de ſuperſtition des peuples, ou l'induſtrie des prêtres, juſqu'au temps que les Thraces pillèrent ſon dernier temple, & le brûlèrent vers l'an 670 de la fondation de Rome. Pendant ce long eſpace de ſiècles, le temple d'Apollon regorgea de préſens qu'on y envoyoit de toutes les parties du monde. Les Rois, les Potentats, les Républiques, & les particuliers n'entreprenoient rien ſans l'avoir conſulté. Tout ce qu'il y avoit d'habitans à Delphes travailloit à l'envi à lui procurer des conſultations, & à lui attirer les étrangers, afin de leur vendre les oracles au prix des plus ſomptueux ſacrifices & des plus magnifiques offrandes. Tous

ces

ces habitans étoient occupés à l'entretien du temple, aux ſacrifices, ou aux cérémonies qui concernoient les oracles ; tous briguoient avec zèle l'honneur d'être les miniſtres d'un Dieu qui les combloit chaque jour de nouveaux bienfaits (*Voyez l'article précédent.*).

Parmi ces miniſtres ſe diſtinguoient ceux qu'on nommoit les *Prophètes*, προφῆται. Ils avoient ſous eux des poëtes qui mettoient les oracles en vers ; car il n'y a eu que de courts intervalles de temps pendant leſquels on les rendit en proſe. L'antre d'où ſortoient les oracles, étoit ſitué vers le milieu du mont Parnaſſe, du côté qui regardoit le midi. C'étoient les prophètes qui recevoient les paroles de la Pythie : elle montoit ſur le trépied ſacré pour rendre les oracles du Dieu, quand il vouloit bien ſe communiquer aux hommes ; mais les oracles qu'elle prononçoit n'étoient point faits pour le plaiſir des oreilles, ni pour porter dans l'ame ce tendre intérêt qu'excitoient les poëſies de Sapho. La voix de la Pythie, dit Plutarque, atteignoit juſqu'au de-là de dix ſiècles, à cauſe du Dieu qui la faiſoit parler.

C'eſt à l'oracle d'Apollon que la ville de *Delphes* dut ſa naiſſance & ſon agrandiſſement ; elle lui dut ſa réputation, & ce grand éclat qui la fit regarder comme le centre de la religion, comme le ſéjour favori des Dieux. Quoique cette ville n'eût autour d'elle que des précipices & des rochers pour pourvoir à ſes beſoins, l'oracle d'Apollon lui tenoit lieu des plus riches côteaux & des plaines les plus fertiles ; mais ce Dieu ne ſe prêtoit pas toujours à la curioſité des conſultans ; d'ailleurs il étoit très avide de ſacrifices, & très-difficile à leur égard. Si on entroit dans le ſanctuaire du temple ſans avoir ſacrifié, le Dieu étoit ſourd, la Pythie étoit muette (*Voyez ſur cette matière* Plutarque ; *les mém. de l'Acad. des Inſcript.* Van Dale, *de oraculis Ethnicorum*, & *l'hiſtoire des oracles de Fontenelle*). J'ai parcouru tous ces ouvrages la plume à la main ; & le faiſant dans les mêmes vues que Montagne, je pratique ſa méthode : « Ce que je lis, je m'en dégorge, » non ſans deſſein de publique inſtruction ; je » prête attentivement l'oreille aux livres de ce » genre, en guettant ſi j'en puis fripponner beau- » coup de choſes pour émailler ou étayer celui-ci (*Article du Chev. de Jaucourt.*). »

DELPHES. *Voyez* PYTHIE, TRÉPIED.

DELPHES, dans la Phocide. ΔΕΛΦΟΝ.

M. Pellerin doute ſi l'on doit attribuer à cette ville une médaille d'argent autonome, ſur laquelle on ne lit que le mot ΑΜΦΙΚΤΙΟ ; & il croit que c'eſt vraiſemblablement le nom d'un Magiſtrat.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, d'Antinoüs, de Fauſtine-mère, de Caracalla.

DELPHINIES, fêtes que les habitans d'Égine célébroient en l'honneur d'Apollon *Delphius*. Ce Dieu avoit été ainſi appelé depuis qu'il avoit pris la forme d'un dauphin pour conduire Caſtalius & ſa colonie de l'iſle de Crète, au *Sinus Criſſæus*, aux environs duquel on bâtit dans la ſuite la ville de Delphes, ſi fameuſe par l'Oracle d'Apollon.

DELPHINIUM, une des Cours de Judicature des Athéniens ; on y écoutoit ceux qui ne déſavouoient point un meurtre, mais qui prétendoient l'avoir commis innocemment. On en attribue l'inſtitution à Égée ; & ſon fils, accuſé de la mort de Pallante, fut, à ce qu'on dit, le premier coupable qu'on y jugea. On l'appela *Delphinium*, à cauſe de la proximité du lieu où elle tenoit ſes ſéances, & du temple d'Apollon *Delphinius*.

DELPHINIUS, nom d'un des mois de l'année chez les Eginètes. Il étoit ainſi nommé d'Apollon de Delphes, parce qu'en ce mois-là, Égine célébroit les Hydrophories en l'honneur de cet Apollon (*Scholiaſte de Pindare ſur le 82e vers de la 9e Ode des Néméennes, & M. Ménage, notes ſur Laërce, p. 18.*). Dodwel (*de Cyclis, p. 114.*) dit que le mois *Delphinius* répondoit au Panemus des Macédoniens, c'eſt-à-dire, à notre mois de Juin.

DELPHUS, fils d'Apollon & de Thyias, Prêtreſſe de Bacchus, donna ſon nom à la ville de Delphes. *Voyez* THYIAS.

DELUBRUM. Quoique ce mot ſoit ſouvent ſynonyme de *templum*, il en différoit cependant dans la langue des Augures & des Pontifes. Aſconius, commentateur de Cicéron (*p. 17.*) rapporte à ce ſujet deux opinions anciennes : la première donnoit excluſivement le nom *delubrum* à pluſieurs petites *ædes* réunies ſous un même toit ; la ſeconde réſervoit ce nom pour les temples dans leſquels on conſervoit de grands vaſes d'airain (*labra*) employés pour laver les corps des morts : tels étoient les temples de Jupiter à Dodone, ou d'Apollon à Delphes, tous deux célèbres par le grand nombre de baſſins & de trépieds qui y étoient dépoſés, *in quorum delubris lebetes, tripodeſque viſuntur.*

Servius rapporte ces deux opinions, & en ajoute une troiſième : celle-ci dérive le mot *delubrum* d'une ſtatue de Divinité conſacrée ſur le lieu même, parce que les premiers Romains appelèrent *liber* une ſtatue groſſièrement ébauchée, un tronc à peine écorcé & dégroſſi, *à libro, hoc eſt, à raſo ligno factum, quòd græcè ξόανον dicitur.* Macrobe a cité Varron (*Sat. III. c. 4.*), qui appelle *delubrum* un temple ſimplement conſacré (*ædes*), auquel étoit joint un eſpace de terrein vuide de bâtimens, une place. Mais à cette première étymologie, Varron en ajoute une ſeconde qui paroît lui plaire davantage, & qui nous paroît auſſi la plus naturelle : *delubrum* déſigne alors l'endroit le plus retiré, le plus ſaint, des temples, celui où étoit placée la ſtatue de la Divinité ; *delubrum, in quo*

loco ſimulacrum dei dedicatum eſt. Sieut locum in quo figerent candelam, candelabrum appellatur, ita in quo ponerent Deum, nominatum delubrum.

Les anciens étoient dans l'uſage de conſacrer aux Dieux leurs vieilles armes ou celles qu'ils avoient enlevées aux ennemis, & de les ſuſpendre aux piédeſtaux des ſtatues ou aux murs qui entouroient ces ſtatues, c'eſt-à-dire, aux murs de l'intérieur des temples. Or, nous voyons Horace, Suétone & d'autres Ecrivains Romains appeler *delubra* les murs auxquels on avoit ſuſpendu des armes & des dépouilles. Il eſt donc évident que le mot *delubrum* déſignoit l'endroit le plus ſecret, le plus myſtérieux des temples anciens. Horace dit des temples de Carthage (*III. Od.* 5. 18.):

. . . . . *Signa ego Punicis*
Affixa delubris, & arma
Militibus ſine cæde, dixit,
Derepta vidi.

Et Suétone dit auſſi du temple de Mars (*Vitel. c.* 8. *n.* 2): *Strictum divi Julii gladium tenens, detractum delubro Martis.*

Ces diſtinctions ſe perdirent dans la ſuite, & l'on employa indifféremment les mots *templum*, *delubrum*, l'un pour l'autre.

Le *delubrum* d'Apollon étoit vers le portique d'Octavie, près du cirque Flaminius (*Plin. xxxvi.* 5.): *Ad Octavia porticum Apollo Philiſci Rhodii in delubro ſuo.* La ſtatue étoit l'ouvrage de Philiſcus de Rhodes.

Le *delubrum* de Cn. Domitius, placé dans la neuvième région, renfermoit pluſieurs ouvrages du célèbre Scopas, tels que les ſtatues de Neptune, de Thétis, d'Achille, des Néréides, des Tritons (*Plin. xxxvi.* 5.): *In maxima dignatione Cn. Domitii delubro in circo Flaminio Neptunus ipſe, & Thetis & Achilles.....*

Le *delubrum* de Jupiter Stator, placé dans la région du cirque de Flaminius, par Macrobe (*Sat. III.* 4.), étoit peut-être le même que celui de l'article précédent.

Le *delubrum* de Junon-Soſpita, placé dans la dixième région, près du temple de la mère des Dieux, avoit été dédié aux Calendes de Février. Il n'exiſtoit plus à l'époque où Ovide écrivoit ſes Faſtes (*II.* 55.):

Principio menſis Phrygiæ contermina matri
Soſpita delubris dicitur aucta novis.
Nunc ubi ſunt, illis, quaris, ſacrata Kalendis,
Templa Deæ? Longo procubuere die.

Rufus place le *delubrum* des Lares dans la huitième région.

Le *delubrum* de Mars *Gradivus*. *Voyez* TEMPLE.

Le *delubrum* de Minerve-*Capita* étoit au bas du Mont-Cœlius, non loin de l'emplacement qu'occupe aujourd'hui l'égliſe de S. Gregoire. *Voyez* MINERVE.

Il y avoit un *delubrum* dans le palais des Céſars (*Plin. xxxvi.* 5.).

Le *delubrum* de Vénus, placé dans la voie ſacrée, eſt compté par Marcellin entre les endroits de Rome les plus dignes d'admiration.

Le *delubrum* de Veſta étoit dans le Capitole. Tacite parle de ſon incendie (*Annal. xv.* 41. 1.).

DÉLUGES de Deucalion & d'Ogygès. *Voyez* leurs articles, & de plus celui de *Xixuthrus*.

DEMARCHEXASIUS, c'eſt-à-dire, *Tribunitien*, nom du cinquième mois des Cypriots & des Paphiens (*Janius L. de anno & Menſibus.*).

Dans les notes ſur Bède, il eſt pris pour le ſixième mois, & on l'appelle *Diamarpiexios* C'eſt une erreur, de même que le *Diamarcheſagius* du *Darium hiſtoricum Henrici Pantaleonis*. Le Père Hardouin prétend qu'il faut dire Δημαρχεξουσιος. (*Fabr. Manol. p.* 63.).

DÉMARCHIE. On appeloit ainſi différentes intendances partagées ſelon les quartiers de la ville d'Athènes & des bourgs de l'Attique, à la tête deſquels étoient des Magiſtrats appelés *Démarques*, de δημος, peuples, & αρχη, Principauté.

DÉMARQUE, Magiſtrat, chef d'un peuple, c'eſt-à-dire, d'une contrée de la campagne. Les Athéniens diviſoient la campagne en certaines contrées, qu'ils appeloient Δημοι, *demi*, c'eſt-à-dire, peuples. Ils établiſſoient dans chacune de ces contrées un Magiſtrat appelé Δημαρχος, *démarque*, de δημος, peuple, & de αρχη, gouvernement. Le nom du Magiſtrat eſt formé de ces deux mots.

DÉMÉNAGER. *Voyez* CHANGER de maiſon.

DEMENSUM. *Voyez* NOURRITURE & RATION.

DÉMETER, ΔΗΜΗΤΗΡ, nom que les Grecs donnoient à Cérès, & que l'on croit avoir été mis pour *Gémèter*, mère de la Terre. C'eſt auſſi le même que *Damater*.

DEMETRIAS, en Theſſalie. ΔΗΜΗΤΡΙΕΩΝ. Les médailles autonomes de cette ville ſont :
RRR. en argent.
RR. en bronze.
O. en or.
Leur type ordinaire eſt une proue de vaiſſeau.

Demetrias, en Aſſyrie. ΔΗΜΗΤΡΙΕΩΝ. M. Combe attribue à cette ville deux médailles autonomes de bronze, avec la légende ci-deſſus.

DÉMÉTRIES, fêtes de Cérès, nommées en grec Δημητρια, ſelon le témoignage d'Héſychius & de Pollux (*Onomaſt. l.* 1. *c.* 1.). Ceux qui les célé-

Digitized by Google

broient ſe frappoient avec des fouets compoſés d'écorces d'arbres, & qu'on appeloit *μάστιγες*. Faſoldus (*Decad.* 12. *feſt.* 2.), citant le 20e livre de Diodore de Sicile, dit que les *démétries* ſe célébroient le 30 du mois Munichion. Il y avoit à Athènes des fêtes de même nom, inſtituées en l'honneur de Démétrius Poliorcètes (*Athénée*, *l.* 12.). C'étoient les mêmes que celles qu'on nommoit auparavant Dionyſiennes, auxquelles elles avoient ſuccédé. Cette ſolemnité arrivoit le treizième jour du mois Munychion, qui fut dans la ſuite appelé Démétrion (*Plut. in Demetrio. Diod. Sicul. l.* 18. *Euſtath. Iliad.*).

DÉMÉTRIUS I, Polioreètes, Roi de Macédoine. ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ.
Ses médailles ſont :
R. en argent.
O. en bronze.
Unique en or. . . . . *Eckhel.*

DÉMÉTRIUS II, Gonatas, fils d'Antigone, Roi de Macédoine.
Ses médailles ſont :
C. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DÉMÉTRIUS I, Dieu, Philopator, *Soter :* Roi de Syrie. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΔΗΜΗΤΡΙΟΥ.
Ses médailles ſont :
C. en argent.
C. en Bronze.
O. en or.

DÉMÉTRIUS II, Dieu, Philadelphe, *Nicator :* Roi de Syrie.
Ses médailles ſont :
C. en argent.
C. en bronze.
O. en or.

DÉMÉTRIUS III, Philopator, Evergetes, Callinicus ; Dieu, Philometor, Soter : Roi de Syrie.
Ses médailles avec les titres de *Philopator*, *Evergetes*, *Callinicus*, ſont :
RRR. en bronze.
Ses médailles avec les titres de *Dieu*, *Philometor*, *Soter*, ſont :
RRRR. en argent.
RRR. en bronze.
O. en or.

DEMI-DENIER, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie. *Voyez* RÉBITE.

DEMI-DÉESSES. Toute la Grèce étoit remplie de demi-Dieux & de temples érigés en leur honneur ; mais dans toute l'hiſtoire Grecque il n'eſt fait mention que d'une ſeule *demi-Déeſſe*. *Voyez* ÉMITHÉE.

DEMI-DIEUX. On appeloit ainſi les Dieux du ſecond ordre, qui tiroient leur origine des Dieux ; tels étoient les hommes illuſtres de la Grèce, Hercule, Caſtor & Pollux, Eſculape, Énée, &c.

DEMI-MÉDIMNE, *Trimodios*, meſure Pythique pour l'arpentage. Elle valoit, en meſure de France, $\frac{1}{1000}$ d'arpens, ſelon M. Paucton (*Métrologie*). Elle valoit, en meſures anciennes, 3 hectes,
Ou 6 hémihectes,
Ou 10000 coudées médiocres quarrées.

DÉMODOCUS. C'eſt le nom de ce Chantre qui, dans Homère, chante en préſence d'Ulyſſe & d'Alcinoüs les amours de Mars & de Vénus. Les Muſes, dit Homère, l'avoient privé de la vue, en lui donnant l'art de chanter.

On voit ſur une pâte antique du cabinet de Stoſch un vieillard courbé ſous le poids des années, avec une longue barbe, jouant de la lyre. Winckelmann croit, avec raiſon, y reconnoître *Démodoque*, le chantre du Roi Alcinoüs, dans (*Odyſſ.* Θ. *v.* 63. 64.) le portrait de qui Homère s'eſt peint lui-même. *Démodoque* étant devenu par-là ſi célèbre, il aura été ſans doute un des ſujets favoris des anciens Artiſtes. La même collection renferme une cornaline ſur laquelle un vieillard eſt aſſis, jouant de la lyre ; derrière lui une femme eſt appuyée ſur le dos de ſon ſiege pour l'entendre. D'après la conjecture, expoſée tout-à-l'heure, on ne peut trouver de difficulté à reconnoître ſur cette pierre le même ſujet ; car tout s'accorde avec Homère. La Muſe, dit il, aimoit *Démodoque* :

Τὸν κάρ Μοῦσ' ἐφίλησε διὸς δ' ἀγαθόν τε κακόν τε.

Quem ſupra modum Muſa dilexit, dedit vero bonum malumque.

DÉMŒNÈTE, étoit un habitant de l'Arcadie, qui, ayant eu un jour la témérité de goûter de la chair d'un enfant qu'on venoit d'immoler à Jupiter, dans le temple de ce Dieu, bâti ſur le Mont-Lycée, fut changé en loup. Il reprit ſa figure au bout de dix ans, & remporta un prix aux jeux Olympiques.

DÉMOGORGON, Divinité ou Génie de la Terre, comme ſon nom grec le ſignifie. C'étoit, diſoit-on, un vieillard crafſeux, couvert de moiſi, pâle & défiguré, qui habitoit dans les entrailles de la terre. Il avoit pour compagnon l'Éternité & le Chaos. S'ennuyant dans cette ſolitude, il fabriqua une petite boule ſur laquelle il s'aſſit ; & s'étant élevé en l'air, il environna toute la terre, & forma auſſi le ciel. Il tira enſuite de la terre de la boue enflammée, qu'il envoya dans le ciel pour éclairer le monde ; ce qui forma le Soleil qu'il donna à la Terre en mariage : de cette union ſortirent le Tartare, la Nuit, &c. On donnoit encore pluſieurs autres enfans à *Démogorgon* ; ſavoir, la Diſcorde, Pan, les trois Parques, l'Érèbe. C'eſt Boccace qui rapporte cette Théogonie, comme l'ayant

tirée de Théodontius, ancien Auteur Grec. *Démogorgon* vient de Δαίμων, Génie, & de Γοργών, qui préside la Terre.

DEMOISELLE de Numidie. *Voyez* PINTADE.

DÉMON, ce mot chez les anciens philosophes signifioit quelque chose qui tient du divin, un Génie, Δαίμων. Les Platoniciens donnoient ce nom à certains êtres moyens, remplissant le vuide immense qui se trouve entre Dieu & les hommes, disposés par étage, plus puissans, plus éclairés les uns que les autres. Ils sont, disoit-on dans ce système, pour ainsi dire, passer de main en main les vœux & les prières que les hommes adressent à Dieu, & rapportent aux hommes les graces dont Dieu les comble en échange. Ce sont donc eux qui reçoivent les prières & les sacrifices; ce sont eux qui rendent les oracles. A chaque homme, dit Ménandre, est donné en naissant un *Démon* ou bon génie, qui lui sert pendant toute la vie de maître & de guide. Plutarque dit de même que ces *Démons* prennent quelquefois des hommes en amitié, qu'ils les avertissent de leurs devoirs, les guident dans le chemin de la vertu, veillent à leur sûreté, & les tirent des périls redoublés où ces hommes se livrent par précipitation ou par ignorance. Ces êtres intermédiaires, selon les anciens philosophes, ne sont pas de simples intelligences; ils sont revêtus d'un corps subtil & imperceptible à nos sens. L'Univers en est rempli; il y en a dans l'air, dans la mer, sur les montagnes, dans les forêts. Les Poëtes donnent aussi le nom de *Démons* aux mânes, aux ombres des morts. *Voyez* GENIE.

DEMON (*bon*). Pie IV ayant fait recommencer des fouilles à Tivoli, a vu son zèle récompensé par de belles découvertes; mais entre-autres par celle d'un autel dédié au bon-génie, sur lequel on lit:

ΑΓΑΘΩ. ΔΑΙΜΟΝΙ
AGATHO. DAEMONI
SACRUM
E. V. S.

L'Éditeur du Muséum Pio-Clémentin, dit agréablement que cette découverte semble être un remercîment fait au Pape au nom de l'antiquité, qu'il prend tant de soin d'illustrer.

DÉMON de Socrate. Ce philosophe avoit, disoit-on, un *Démon* ou esprit familier, dont les avertissemens ne le portoient jamais à aucune entreprise, mais le détournoient seulement d'agir lorsqu'il lui auroit été préjudiciable de le faire. Après la défaite de l'armée commandée par Lachès, dit Cicéron (*liv. 1. de Divinat.*), Socrate fuyoit avec ce Général Athénien; & étant arrivé dans un lieu où aboutissoient plusieurs chemins différens, il ne voulut pas suivre la même route que les autres. Lorsqu'on lui en demanda la raison, il répondit que son *Démon* l'en détournoit. L'événement justifia bientôt l'avis du prétendu génie. Tous ceux qui prirent un autre chemin que Socrate, furent tués ou faits prisonniers par la cavalerie des ennemis. A la vérité, lorsqu'il alla se présenter aux juges qui devoient le condamner, son *Démon* ne l'arrêta point, comme il faisoit dans les occasions dangereuses: c'est, dit Platon, parce qu'il n'estima pas que ce fût pour lui un mal de mourir, sur-tout à l'âge & dans les circonstances où il étoit. Ce n'étoit pas seulement pour lui qu'il recevoit ces avertissemens intérieurs; ses amis y avoient aussi part, lorsqu'ils alloient s'engager dans quelque mauvaise affaire qu'ils lui communiquoient; & on citoit plusieurs occasions où ils se trouvèrent fort mal de ne l'avoir pas cru. Il est vraisemblable que ce *Démon* de Socrate, dont on a parlé si diversement, jusqu'à mettre en question si c'étoit un bon ou un mauvais ange, n'étoit autre chose que la justesse & la force de son jugement, qui, par les règles de la prudence, & par le secours d'une longue expérience, soutenue de sérieuses réflexions sur le passé & sur le présent, lui faisoient prévoir l'avenir, le succès des affaires sur lesquelles il délibéroit pour lui-même, ou sur lesquelles il étoit consulté. En effet, que risquoit-il d'insinuer au jeune Charmide, fils de Glaucus, de ne point aller combattre aux jeux Néméens? Sans inspiration divine il voyoit, & son incapacité, & un certain air de ne point réussir qui trompe très-rarement. Que risquoit-il encore de dire au généreux Timarque, qu'il périroit dans la conspiration où il s'étoit engagé? A combien peu de conspirateurs la fortune est-elle propice! Quant au fond, Socrate n'étoit peut-être pas fâché de laisser croire au peuple que c'étoit une Divinité qui l'inspiroit: cette flatteuse opinion l'accréditoit infiniment dans l'esprit de ses concitoyens, & le tiroit du niveau des autres hommes: avantage dont les plus grands politiques du paganisme ont toujours été fort jaloux.

DÉMOPHILE, c'est le nom de la septième des dix Sibylles que compte Varron; elle étoit de Cumes, comme la Sibylle Déiphobe: c'est d'elle qu'on a fait le conte des livres Sibyllins. *Démophile* apporta à Tarquin l'ancien neuf volumes, pour lesquels elle demanda trois cens pièces d'or. Le Roi la rejeta avec mépris, & la regarda comme une folle. Voyant cela, elle en jeta trois dans le feu en présence du Roi, & lui demanda le même prix pour ceux qui restoient: ce qui confirma Tarquin dans la pensée qu'elle étoit folle; mais elle en brûla encore trois autres, & persévéra à demander le même prix pour ceux qui restoient, avec menace de les brûler. Le Roi, frappé de cette persévérance, envoya chercher les Augures, dont l'avis fut qu'il devoit donner pour les trois livres qui restoient, tout le prix que la Sibylle en deman-

Digitized by Google

doit. Ces livres furent commis à la garde des Patriciens, & réputés ſacrés, comme renfermant les deſtinées de Rome. *Voyez* SIBYLLES, SIBYLLINS.

DÉMOPHON, ou DÉMOPHOON, fils de Théſée & de Phèdre, accompagna, comme un ſimple particulier, Elphénor à la guerre de Troye. Après la priſe de cette ville, il retrouva auprès d'Hélène ſa grand-mère, Ethra, mère de Théſée, & la ramena avec lui. A ſon retour, il paſſa à Daulis, chez Lycurgue, qui en étoit Roi, & ſe fit aimer de ſa fille Phyllis. (On peut voir les ſuites de cet amour à l'article PHILLIS.) En arrivant à Athènes, il trouva le trône vacant par la mort de Mneſthée, qui l'avoit uſurpé à ſon préjudice, & s'en mit en poſſeſſion ſans aucune difficulté, comme étant le légitime héritier. Il accorda généreuſement ſa protection aux Héraclides qu'Euriſthée perſécutoit, & fit même périr leur ennemi. Lorſqu'Oreſte, coupable de parricide, vint à Athènes, *Démophon* ne voulut, ni le renvoyer, ni l'admettre à ſa table: il s'aviſa de le faire ſervir ſéparément; & pour juſtifier cette eſpèce d'affront, il voulut qu'on ſervit à chaque convive une coupe particulière, contre l'uſage. *Voyez* COUPE, ÉTHRA, HERACLIDES, MACARIE.

DÉMOS, nom d'un des chevaux ou des cochers de Mars.

DÉMOSTHÈNE. Quoique *Démoſthène* ait été le plus grand Orateur de ſon ſiècle & de tous les âges, quoiqu'il eût une ſtatue élevée dans Athènes (*Pauſanias*, *l.* 1. *p.* 19.); quoique ſes portraits de bronze & de marbre fuſſent expoſés dans une infinité d'endroits, nous n'aurions cependant qu'une idée très-imparfaite de ſa phyſionomie, ſi les découvertes d'Herculanum ne nous avoient pas fourni deux petits buſtes de bronze de ce grand homme. Ces morceaux ſont d'une proportion plus foible que le naturel; le plus petit porte le nom du célèbre Orateur gravé en grec ſur le ſocle. Ces deux têtes, qui ont de la barbe, n'ont d'ailleurs aucune reſſemblance avec un buſte ſans barbe, travaillé de grand relief, & déſigné par le même nom; il faut par conſéquent que ce dernier morceau, découvert en Eſpagne, & publié par Fulvius Urſinus, comme portrait de cet Orateur, repréſente quelqu'autre perſonnage.

On pouvoit croire, d'après cela, que le portrait de *Démoſthène* ne s'étoit conſervé que dans les deux buſtes d'Herculanum, & que les monumens de Rome n'en offroient pas le moindre veſtige. Cependant l'on vit paroître au commencement de 1768 une empreinte de plâtre, moulée ſur un petit bas-relief de terre cuite, d'environ deux palmes de hauteur (près de ſeize pouces). Ce morceau, dont l'original paroît perdu, offre la figure de *Démoſthène* dans un âge avancé, avec une reſſemblance parfaite aux deux buſtes de bronze d'Herculanum. L'Orateur eſt aſſis ſur une pierre cubique, le corps à moitié nud & la tête penchée. Enſeveli dans une réflexion profonde, il tient dans ſa main gauche, qui eſt appuyée ſur la pierre, un écrit ou rouleau, & il paſſe la main droite autour de ſon genou. Son nom eſt gravé ſur la pierre de la manière ſuivante:

ΔΗΜΟΣΘΕΝΗΣ.

Et au-deſſous du nom on lit le mot

ΕΠΙΒΩΜΙΟΣ.

Mot qui ſe trouve rarement chez les anciens Écrivains, n'étant employé que pour déſigner les choſes placées ſur un autel. Dans Pollux, ΕΠΙΒΩΜΙΟΝ ΜΕΛΟΣ eſt le nom d'un air chanté devant l'autel (*Poll. Onom. l.* 4. *Segm.* 79.). Cette pierre repréſente par conſéquent un autel, ΒΩΜΟΣ, dans le temple ſacré & inviolable de Neptune, de l'iſle de Calaurée, non loin des rivages de Trézènes, où *Démoſthène* avoit été chercher un aſyle, lorſqu'il ſe retira d'Athènes pour ſe ſouſtraire aux perſécutions d'Antipater, gouverneur de Macédoine. Il mourut dans cette iſle à l'âge de ſoixante-deux ans, du poiſon qu'il portoit ordinairement enfermé dans le châton de ſa bague, pour ne pas tomber vivant entre les mains de ſes ennemis. Le *Démoſthène* de cette empreinte, aſſis ſur un autel, eſt donc repréſenté dans le dernier période de ſa vie, & réduit à la cruelle néceſſité de terminer ſa carrière. De la forme des lettres de l'inſcription, comparées avec celles du nom qui ſe lit ſur l'un des deux buſtes d'Herculanum, il réſulteroit que la figure de plâtre ſeroit plus ancienne que les têtes de bronze. Winckelmann, qui nous fournit cet article, ſe propoſoit de publier (*Hiſt. de l'Art. liv. 6. ch.* 3. *D.*) un jour ce bas-relief; mais la mort l'en a empêché. Au ſiècle de Pauſanias on voyoit encore à Calaurée, dans le Περίβολος, ou le parvis du temple de Neptune, le tombeau de *Démoſthène* (*Pauſan. l.* 2. *p.* 189. *l.* 3.).

DAN, ou DEN, ancien Dieu des Germains. Cluvier aſſure (*Germ. Ant. l.* 1. *p.* 224.) que c'eſt le même que Theut, & Ζεὺς, par conſéquent; car comme, ſelon lui, de Theut s'eſt fait Ζεὺς, Jupiter; de même de Ζεὺς s'eſt fait Δὰν, *Dan*; car on a dit Ζῆος, Ζέος, & en dorique, Ζέος: de ces obliques Ζηνός, Ζηνὶ, &c. s'eſt formé le nominatif Ζην, & en dorique Ζάν, puis le Ζ ſe changeant, comme il arrive ſouvent en Δ, Δάν, *Dan*, qui étoit le grand Theut ou le grand Mercure *Dan* & *Den*, en Sclavon, &, ſelon une autre prononciation, *dzen* & *dsin*, ſignifie jour, comme *dies*, qui vient de Δῖος, ſynif. de Ζεὺς.

DENARIAIRE (*Numéraire*). *Voyez* ARITHMETIQUE des Romains.

DENARIUS. Voyez DENIER & SEDECIA.

DENATES, Pénates, Dieux domeſtiques. Denys-d'Halycarnaſſe (*l.* 1) parlant des Dieux Pénates, dit que l'Hiſtorien Timée a écrit que la figure ou ſtatue, l'effigie des Dieux *Dénates* ou Pénates, n'étoit autre choſe que des bâtons de cuivre ou de fer courbés, & un vaſe Troyen de terre cuite; & que c'eſt-là tout ce qu'Enée apporta de Troye; mais il ajoute que pour lui il a vu un temple à Rome, près de la grande place, où ces Dieux étoient repréſentés aſſis, ſous la forme de deux jeunes hommes, ayant chacun un dard en main; que ce ſont des ſymboles des Dieux tutélaires; que la poſture d'un homme aſſis marque la ſûreté; que les javelots ſignifient qu'ils repouſſent les violences & les outrages, & que la jeuneſſe déſigne l'accroiſſement d'un état; qu'au reſte l'inſcription étoit DENATES, parce que les anciens, avant l'invention de la lettre P, ſe ſervoient de la lettre D. Tel eſt le récit de l'Hiſtorien des Antiquités Romaines, qui pourroit bien s'être trompé. Souvent la queue du P eſt ſi petite ſur les médailles, qu'il n'y a nulle différence entre cette lettre P & un D. Il en pourroit bien être de même pour l'inſcription qu'avoit vue Denis-d'Halycarnaſſe, où la queue du P. pouvoit être rongée par le temps. Croire que les anciens habitans de l'Italie n'euſſent pas la lettre P, c'eſt une erreur que pluſieurs noms propres de ce pays & de cette époque ſi reculée, réfutent ſuffiſamment; par exemple, *Capys*, *Capecus*, *Picus*, *Pilumnus*, *Pallas*. Les Troyens avoient auſſi la même lettre: témoin les noms *Paris*, *Pergama*, *Phryges*, *Priamus*, &c.

DENDRITIS, ſurnom que les Rhodiens donnèrent à la belle Hélène, après lui avoir élevé un temple dans le lieu où les femmes de la Reine Polixo l'avoient pendue. *Voyez* HELÈNE, POLYXO.

DENDROPHORE, ſignifie proprement *porte-arbre*, celui qui porte un arbre. On appeloit ainſi chez les anciens ceux qui, dans certains ſacrifices, portoient des arbres par la ville. *Voyez* DENDROPHORIE Le code Théodoſien (*de Pagan. ſacr. & temp. liv.* 20.) parle de certains lieux donnés aux Frédiens & aux *Dendrophores*, pour y faire des repas ſacrés, & il les confiſque. Ce mot ſe trouve ſouvent dans les anciennes inſcriptions.

Le Dieu Sylvain étoit appelé quelquefois *Dendrophore*, parce qu'on le repréſentoit avec des branches d'arbres à la main: c'eſt ainſi qu'il paroiſſoit ſur les théâtres dans les chœurs des ſuivans de Bacchus.

DENDROPHORE. C'étoit auſſi un artiſan. Il y avoit un corps, ou, comme l'on diſoit chez les Romains, un collège de *Dendrophores*, qui ſuivoit les armées: on ne ſait pas trop quel étoit leur art ou leur fonction. Quelques-uns diſent qu'ils fourniſſoient du bois pour les tentes. D'autres penſent que c'étoient eux qui fourniſſoient le bois d'ouvrage néceſſaire pour la conſtruction des édifices & des machines de guerre. Saumaiſe (vers la fin de ſes notes ſur la *Vie de Caracalla*, par Spartien) avoue que c'étoit-là le ſentiment général de tous les ſavans de ſon temps; mais il n'eſt pas de leur avis, & il dit que les *Dendrophores* des armées n'étoient point différens de ceux des ſacrifices dont nous avons parlé dans l'article précédent.

DENDROPHORIE. Cérémonie religieuſe qui conſiſtoit à porter un ou pluſieurs arbres dans les rues des villes à la ſuite de certains ſacrifices, & en l'honneur de quelques Dieux.

La *Dendrophorie* étoit d'uſage dans les ſacrifices de Bacchus, de Cybèle, & du Dieu Sylvain. Arnobe (*l. v.*) parle de celle qui ſe faiſoit aux ſacrifices de la mère des Dieux. Elle conſiſtoit à porter un pin au travers des villes. On plantoit enſuite ce pin en mémoire de celui ſous lequel Atys, favori de la Déeſſe, s'étoit mutilé. On couronnoit les branches de cet arbre, parce que Cybèle avoit ainſi couronné ſon favori; on entouroit ſon tronc de laine, parce que la Déeſſe avoit couvert de laine la poitrine d'Atys, pour la réchauffer (*Artémidori*, *l. II. c.* 42. *Commodian. Strabo, l. x.*).

Ces mots *Dendrophore* & *Dendrophorie* ſont grecs, & compoſés de δένδρον, *arbre*, & de φέρω, *je porte*.

DENICALES feriæ, cérémonie qui ſe faiſoit après les obſèques, pour purifier la famille des morts (*A. Gell.* 222.).

DENIER, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie. *Voyez* DRACHME.

DENIER des Romains. Les Romains ſe ſervirent pendant long-temps de monnoie d'airain, qu'ils appeloient *as* au-lieu d'*as*, ou *libra*, ou *pondo*, parce que cette monnoie peſoit une livre; & des monnoies grecques d'or & d'argent. Ce fut l'an de Rome 485 que l'on commença à battre dans Rome de la monnoie d'argent. La première qui parut fut le *denier*, *denarius*, qui étoit marqué de la lettre X, parce qu'il valoit dix as; il étoit diviſé en deux *quinaires* marqués d'un V, & ces deux quinaires ſe diviſoient en deux *ſeſterces*, marqués de ces trois lettres L L S. (deux *libra* & demie) que les copiſtes ont changée en celles-ci, H S. *Voyez* SESTERCE.

Ce *denier* fut nommé *conſulaire*, à la différence de celui qu'on frappa ſous les Empereurs, & qui fut ſurnommé *impérial*. Le *denier* conſulaire peſoit une drachme juſte, ou la ſeptième partie d'une once. Le *denier* impérial n'étoit que la huitième partie d'une once.

Le *denier* conſulaire portoit pour empreinte d'un côté une tête ailée de Rome, & de l'autre un chariot à deux ou à quatre chevaux; ce qui faiſoit que les *deniers* étoient appelés *bigati* & *quadrigati*. Dans la ſuite on mit ſur le revers Caſtor & Pol-

Digitized by Google

lux, & quelquefois une Victoire ſur un char à deux ou quatre chevaux.

Toutes les évaluations qui ſuivent ſont tirées de la *Métrologie* de M. Paucton.

DENIER, once d'argent, monnoie des anciens Romains, qui valut, depuis l'an de Rome 485 juſqu'à l'an 537, 10 liv., monnoie actuelle de France. Elle valoit alors en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 10 livres,
Ou 20 ſembel'es,
Ou 40 téronces.

DENIER, ſextule d'argent. Il valut, depuis l'an de Rome 537, juſqu'à l'an 544, 1 liv. 10 ſols, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 10 as,
Ou 20 onces peſant de cuivre,
Ou 120 onces de l'as.

DENIER, ſextule d'argent. Il valut, depuis l'an de Rome 544 juſqu'à l'an 547, 1 liv. 10 ſols, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 16 as peſans de cuivre,
Ou 192 onces de l'as.

DENIER, ſextule d'argent. Il valut, depuis l'an de Rome 547, juſqu'à l'an 560, 1 liv. 10 ſols, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie ancienne du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 16 as.
Ou 192 onces de l'as.

DENIER, ſextule d'argent. Il valut, depuis l'an de Rome 560 juſqu'à 586, 1 liv. 10 ſols, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 16 as:
Ou 192 onces de l'as.

DENIER. Il valut, depuis l'an 586 juſqu'au règne de Claude ou de Néron, 18 ſols, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 8 onces peſant de cuivre,
Ou 16 as,
Ou 192 onces de l'as.

Pline, qui écrivoit ſous Veſpaſien, dit que de ſon temps le *denier* Romain étoit égal à la drachme Attique (*xxi*, 34.). *Drachma Attica accepti argenti nunc pondus.* On trouve en effet parmi les médailles d'argent, ou *deniers* de Néron, une pièce de même fabrique, de même grandeur & de même poids que les autres, ſur laquelle eſt écrit [illegible]. Ces pièces peuvent tenir d'argent fin pour la valeur de près de 18 ſols actuels. L'évaluation de M. Paucton eſt donc juſte.

DENIER trigramme. Il valut, depuis le règne de Claude ou de Néron, juſqu'à Conſtantin, 15 ſols & $\frac{7}{8}$, monnoie actuelle de France. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 2 quinaires,
Ou 4 ſeſterces,
Ou 16 as,
Ou 192 onces de l'as.

DENIER *de Néron*. Il valut, ſous Conſtantin & ſes ſucceſſeurs, $\frac{75}{1000}$ de livre tournois, près de 15 ſols. Il valoit alors, en monnoie du même peuple, 1 $\frac{1}{2}$ livre de cuivre.
Ou 15 Nummus,
Ou 60 Aſſarions.

DENIER *d'argent*, ſaiga, ſcripule d'argent, monnoie de la loi ſalique. Il valoit $\frac{1}{20}$ de la livre tournois actuelle, ou 5 ſols & près d'un liard.

DENIER, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* DRACHME.

DENIER *de Papyrius*, ancien poids des Romains. Il valoit, en poids de France, 75 grains & $\frac{1}{2}$. Il valoit, en poids des Romains, 1 $\frac{1}{2}$ denier de Néron,
Ou 3 $\frac{1}{2}$ ſcripules,
Ou 6 ſextans de Celſe,
Ou 6 $\frac{2}{3}$ ſimplium,
Ou 20 $\frac{2}{3}$ ſiliques.

DENIER *de Néron*, ancien poids des Romains. Il valoit, en poids de France, 63 $\frac{1}{2}$ grains. Il valoit, en poids Romains, 3 ſcripules,
Ou 5 $\frac{1}{2}$ ſextans de Celſe,
Ou 6 ſimplium,
Ou 18 ſiliques.

DENIER d'or. Pour évaluer cette monnoie réelle, ou de compte, on multipliera la valeur du *denier* d'argent ou de la *drachme* (monnoie égale au *denier*) par le nombre qui exprimoit la proportion de l'or à l'argent chez les anciens.

Le nombre 12 exprimoit cette proportion chez les Aſiatiques & les Égyptiens, 10 chez les Grecs, & 16 chez les Romains.

DÉNOMBREMENT. *Voyez* CENS.

DÉNONCIATEUR, *DENUNCIATOR*, } Une inſcription conſervée au Capitole dans le palais des Conſervateurs, & publiée par Gruter (*p.* 250) fait mention des *dénonciateurs* des différentes régions de Rome.

On croit que ces Officiers ſubalternes devoient dénoncer aux juges les crimes qui ſe commettoient dans leurs régions, lorſqu'il ne ſe préſentoit point d'accuſateur. Muratori (604. 1. *Theſ. inſcript.*) a publié auſſi deux inſcriptions ſur leſquelles on lit:

Digitized by Google

DENUNTIATOR REGIONIS ROMAE, & DENUNTIATORES VICORUM ROMÆ.

DENTATA (*Charta*). Le papier poli avec une dent de loup, de ſanglier ou de cheval, étoit appelé *charta dentata*. Eraſme l'a pris pour un écrit mordant. Mais Manuce, dans ſes Notes ſur la 14e *Lettre du ſecond Livre de Cicéron à ſon frère Quintus*, a relevé cette erreur.

DENTATUS, né avec des dents. Ce fut la raiſon pour laquelle on donna le ſurnom *Dentatus* à M. Curius. Pline (*VII.* 16.) le dit expreſſément: *Quoſdam & cum dentibus natos accepimus, ſicut M. Curium, qui co id Dentatus cognominatus eſt.*

DENTELÉES (médailles), *nummi ſerrati*. On déſigne par le mot *dentelées* des médailles Grecques & Romaines, dont la tranche eſt *dentelée* ou garnie de dents. Les premiers Ecrivains qui donnèrent des traités ſur la Numiſmatique, aſſurèrent que l'opération par laquelle on formoit avec la lime des dents ſur les bords des médailles, avoit pour objet de prévenir les entrepriſes des faux-monnoyeurs. Ceux-ci ne couvrant le bronze qu'avec une légère feuille d'or ou d'argent, voyoient leur fraude découverte par la *dentelure*. Les médailles conſulaires d'argent ſont ſouvent *dentelées*; mais on n'en connoît point dans les impériales.

Cette opinion ſeroit aſſez vraiſemblable, ſi l'on ne trouvoit pas des médailles *dentelées* qui appartiennent aux Rois de Syrie, & qui ſont de bronze. Les faux-monnoyeurs ne contrefaiſoient ſûrement pas les monnoies de bronze, parce qu'ils n'auroient fait aucun profit; dès-lors on ne *dentelloit* pas les médailles de bronze pour prévenir leurs fraudes.

Comme les médailles des Rois de Syrie ſont du même temps que les conſulaires, on peut en conclure que la *dentelure* des monnoies fut une eſpèce de mode, c'eſt-à-dire, un goût particulier qui dura plus d'un ſiècle.

Au reſte, on doit dire ici que les médailles Romaines *dentelées* étoient regardées du temps des premiers Empereurs comme d'un meilleur aloi que les nouvelles monnoies impériales. Les Germains, dit Tacite (*Germ. c. 5. n. 7.*), recherchoient les vieilles monnoies des Romains, en particulier les deniers conſulaires, appelés *bigati*, & les deniers conſulaires *dentelés*: *Pecuniam probant veterem, & diù notam, ſerratos, bigatoſque.*

DENTS. Les anciens remplaçoient les *dents* qu'ils avoient perdues; ils en faiſoient d'ivoire, & les attachoient avec des fils d'or. La onzième loi des XII tables, rapportée par Cicéron (*de leg. II. 24.*), fait mention de cet uſage. . . . . *Cui auro dentes vincti erant.* . . . . . Et Martial dit (*I. 73. 3.*):

Sic dentata tibi videtur Ægle
Emptis oſſibus, Indicoque cornu.

Les habitans des iſles Britanniques employoient, du temps de Solin (*c. 22.*) les *dents* des vaches marines & des autres cétacées à fabriquer des poignées d'épée: *Dens bus mari natantium belluarum inſigniunt enſium capulos: eandicant ad eburneam claritatem.*

Sur un tombeau de la villa Albani, publié autrefois par Fabretti, on voit un cocher conduiſant un char à quatre chevaux, dont le poitrail eſt orné de fonnettes & de *dents* de loup.

Les *dents* du même animal ſervoient aux anciens à polir les métaux & les *charta*, ou feuillets formés par la réunion de pluſieurs écorces de *papyrus*.

DENUNTIATORES. *Voyez* DÉNONCIATEUR.

DENYS I, tyran de Sicile.
Ses médailles ſont:
Unique. . . . en or. . . . . *Torremuſa.*
RR. . . . . en argent.
RRR. . . . . en bronze.

DENYS II, tyran de Sicile.
Ses médailles ſont:
O. . . . . en or.
O. . . . . en argent.
Unique. . . . . en bronze. . . *Torremuſa.*

DÉOIS fut aimée de Jupiter, qui, pour la tromper, ſe métamorphoſa en ſerpent.

DÉPILER. L'uſage de ſe *dépiler* a toujours eu lieu dans l'Orient & dans tous les pays chauds. Il régna auſſi chez les Grecs, comme on peut le conjecturer d'après leurs ſtatues, auxquelles on ne voit ordinairement point de poils ſous les aiſſelles, ni au-deſſous du nombril. Pluſieurs paſſages des écrivains latins nous apprennent que les premiers Romains ſe faiſoient *dépiler* ſous les aiſſelles par des eſclaves appelés *Alipilarii*, ou *Alipili*, & que les débauchés pratiquoient la dépilation ſur toutes les parties du corps. On ſe ſervoit pour cela d'un emplâtre fait avec de la poix, ou de la réſine, & de l'huile ou de la cire; compoſition appelée *Dropax*. Juvénal parle dans ſa huitième ſatyre (*vers.* 13.) de la poix du pays des Bruttiens, que l'on employoit pour ſe *dépiler*:

. . . . *Nullus totâ nitor in cute, qualem*
Bruttia præſtabat calidi tibi paſcua viſci.

DEPONTANI. Ce mot déſignoit les ſexagénaires que leur âge exemptoit des emplois publics. Le peuple Romain donnoit ſon ſuffrage pour les élections, en paſſant ſur un pont, ou échafaud élevé pour cet effet devant les Comices. *Depontani* étoient donc ceux qui, pouvant refuſer d'être élus pour des emplois onéreux, devoient, ſelon quelques-uns, être privés du droit de donner leur ſuffrage, c'eſt-à-dire, être repouſſés

repouſſés du pont-aux-ſuffrages, *de ponte dejiciendi* (*Nonius XII. 22.*).

DEPORTATION. C'étoit chez les Romains la peine de celui qui étoit condamné à paſſer dans les iſles : cette peine ſuccéda à celle de l'interdiction de l'eau & du feu, & les ſuites en étoient les mêmes que celles de la condamnation à perpétuité aux ouvrages publics. Les *deportati* étoient morts civilement ; ils perdoient l'honneur & les droits de cité, ils ne pouvoient plus teſter, & n'avoient point d'autre héritier que le fiſc ; ils conſervoient cependant ce qui eſt du droit des gens, & demeuroient obligés pour la partie de leurs biens qui n'étoit pas confiſquée. Lorſqu'ils étoient rétablis chez eux, ils ne recouvroient pas pour cela l'ordre qu'ils tenoient dans la milice, ni l'honneur, ni les *actions* antérieures, excepté (à l'égard de ces actions) dans le cas où on les réintégroit dans tous leurs biens. Cette condamnation prononcée contre le mari, ne faiſoit pas révoquer de plein droit la donation faite à la femme, mais il dépendoit du mari de la révoquer.

La *déportation* étoit différente de la relégation ; elle avoit quelque rapport au banniſſement perpétuel. Ulpien dit que la *déportation* obligeoit à une demeure fixe pour toujours, mais que la rélégation pouvoit être révoquée, & qu'elle laiſſoit plus de liberté. On peut en conclure que la *déportation* n'étoit plus révoquée au ſiècle de ce juriſconſulte, c'eſt-à-dire, vers le temps d'Alexandre Sévère.

DEPOUILLES. *Voyez* BUTIN dans le diction. de *l'Art militaire*.

DEPOUILLES-Opimes. *Voyez* OPIMES.

DEPSTICIUS panis (*Cato de re ruſticâ*). Le pain *depſticius*, c'eſt-à-dire, pétri ſimplement & ſans levain, ſe faiſoit avec de la farine & de l'eau mêlées enſemble. On répandoit de l'eau ſur la farine peu-à-peu, on pétriſſoit bien cette pâte, & on la faiſoit cuire ſous un couvercle de tourtière.

DEPUTATI. Ce mot déſignoit : 1°. des armuriers, ou de certains ouvriers qui travailloient à la fabrique des armes dans les forges. 2°. des gens actifs qui ſuivoient les armées, & qui, dans les actions, étoient chargés de retirer les bleſſés, & d'en avoir ſoin.

DEPUTATUS, nom d'un bas-officier de l'Égliſe de Conſtantinople, *διμοιρατος*. Le nom de *député*, en ce ſens, ſignifie un emploi, & non pas une charge ou une dignité. Le *Député* étoit chargé d'appeler les perſonnes de condition à qui le Patriarche vouloit parler, & d'écarter le peuple quand ce prélat marchoit. Le *Député* étoit donc, comme il paroît, une eſpèce d'huiſſier, ou de bedeau. Il étoit auſſi chargé du ſoin des habits ſacrés, de les plier, de les ferrer, de les conſerver.

DERAC, ancienne coudée des Égyptiens. *Voyez* COUDEE.

DERBÉ, dans la Lycaonie. On a quelques médailles impériales Grecques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

DERCÉTO, grande divinité des Syriens, qui la repréſentoient en femme de la ceinture en haut, & terminée dans la partie inférieure de ſon corps par une queue de poiſſon. Voici comment Diodote de Sicile & Lucien racontent ſon hiſtoire : *Dercéto* ayant offenſé Vénus, en fut punie par un violent amour que la Déeſſe lui inſpira pour un jeune ſacrificateur très-beau. *Dercéto*, après avoir eu de lui une fille, conçut une ſi grande honte de ſa foibleſſe, qu'elle fit mourir le jeune homme ; & ayant tranſporté l'enfant dans un lieu déſert, elle ſe jeta dans un lac, où ſon corps fut métamorphoſé en poiſſon. L'enfant qu'elle avoit mis au monde fut la fameuſe Sémiramis, qui, dans la ſuite, plaça ſa mère au rang des divinités, & qui lui conſacra un temple. Les Syriens, à cauſe de ſa prétendue métamorphoſe, s'abſtenoient de manger du poiſſon, & avoient pour ces animaux une grande vénération. Ils conſacroient dans le temple de *Dercéto* des poiſſons d'or & d'argent, & lui en préſentoient tous les jours de véritables en ſacrifice. *Voyez* ATARGATIS, SEMIRAMIS.

Si l'on en croit Pline, (*L. v. c. 13 & c. 23.*), *Dercéto* étoit adorée à Joppé, aujourd'hui Jafa. Diodore de Sicile (*l. 1.*) dit que c'étoit aux environs d'Aſcalon. Selden juge d'après ſes ſtatues (*De Diis Syris Synt. II. c. 3.*), que c'étoit le Dagon des Philiſtins. C'eſt auſſi la même divinité que Atergatis, dont on avoit fait *Dercéto*. Les Syriens la faiſoient mère de Sémiramis, & racontoient d'étranges fables ſur cette femme que l'on avoit diviniſée. On peut les voir dans les auteurs cités ci-deſſus au mot ATERGATIS, où l'on trouvera auſſi l'étymologie de ce mot ; & au mot DAGON.

Selon Voſſius (*De idolol. l. VII. c. 10. p. 176.*), *Dercéto* étoit la Lune ; *Dercéto* a été appelée *Céto*, comme il paroît dans Pline (*Hiſt. nat. l. v. c. 13.*). De ce nom quelques-uns pourroient inférer, dit Voſſius, que *Dercéto* étoit Andromède, parce que le navire qui tranſporta Andromède, portoit la figure du poiſſon appelé *Cetus*, ou parce que le prince auquel elle fut promiſe d'abord, étoit ſeigneur d'une iſle habitée par des pirates, que l'on a pu comparer aux monſtres marins, nommés *Cete*, & appeler de leur nom. Mais Voſſius aſſure avec plus de vraiſemblance que *Céto* a été formé de *Dercéto*, en retranchant la première ſyllabe.

DERCILE & ALIBION, fils de Neptune, enlevèrent à Hercule les bœufs de Géryon, lorſ-

qu'il paſſa par la Lybie, & les conduiſirent en Etrurie. *Voyez* GÉRYON.

DERTOSA, en Eſpagne. C. I. A. D. *Colonia Julia Auguſta Dertoſa.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguſte, de Tibère.

DÉS de Bade, *Voyez* BADE & DÉS.

DÈS, monnoie des anciens Romains. *Voyez* BESSIS.

DÉS, meſure linéaire des anciens Romains, *Voyez* BES.

DÉS, diviſion de l'ancienne livre Romaine de poids. *Voyez* BÉS.

DÉS, meſure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains. *Voyez* BESSIS.

DÈS, meſure gromatique des anciens Romains. *Voyez* BESSIS.

DÉSANAUS. St. Jérome dit dans la chronique d'Euſèbe, que *Déſanaus* eſt un ſurnom d'Hercule, très-reſpecté dans la Phénicie, & que de ſon temps encore les Cappadociens & les Eliens l'appeloient *Déſanaus.* Dans le texte grec d'Euſèbe il y a *Diodan*, Διώδαν, au-lieu de *Déſanaus*, que S. Jérome y a mis. Ce *Déſanaus* étoit contemporain de Moyſe; quelques-uns l'appe'ent *Dorſanaus*, & non pas *Déſanaus.* Louis Vivès, dans ſes notes ſur le 12. chapitre du XVIII. l. de la cité de Dieu, note *n*, ſemble avoir lu *Delphina* dans Euſèbe pour *Diodan.* Quoi qu'il en ſoit, on ne ſait pas trop ce que c'eſt que ce *Déſanaus* de S. Jérome, ni ce *Diodan* d'Euſèbe, parce que c'eſt le ſeul endroit de l'antiquité où il en ſoit parlé. *Voyez* encore DORSANES, & Selden, *de Diis Syr. ſynt.* 1. *c.* 6.

DESCENSOR-Jupiter. *Voyez* CATAÏBATES.

DÉSERTION. *Voyez* le Diction de l'*Art Militaire.*

DESESPÉRÉS des médecins, *deſperati.* Les anciens plaçoient ces malades devant les portes de leurs maiſons; afin que les paſſans leur indiquaſſent quelque remède efficace, mais peu connu *Servius, Æneid. XII. & Iſidor. X.*).

DESHABILLÉ. Les Romains avoient, comme les peuples modernes, un habillement commode ou ſimple pour le matin. Nous l'apprenons de l'épitaphe ſuivante citée par Pignorius (*de ſervis*):

ARION. CÆSARIS. N. A. VESTE MATUTINA.

DESIDERATUS (*Acie*), tué ſur le champ de bataille. On lit dans Muratori l'inſcription ſuivante (*Theſ. inſcr.* 789.)

D. M
AUR. CRESCEN
TIANI. V. E
ACIE DESID
QUI VIXIT. AN
XXV
AUR. PISTUS
EXAR
FRATRI CAR
POSUIT

DESIDERIUS, *Céſar*, frère de Magnence. Les médailles de *Deſiderius* ne ſont connues que dans Strada, qui en rapporte une de M. B., & dans Goltzius, qui en rapporte une ſeconde.

DESIG. X. P. P. Deſignator decima per provincias.

DESIGNATOR, nom de pluſieurs officiers chez les Romains. Les premiers indiqués ſur les marbres par les abréviations de l'article précédent, fixoient la ſomme que chaque citoyen, ou poſſeſſeur de terre, devoit payer au fiſc pour le dixième de ſes biens.

DESIGNATOR funeris, celui qui ordonnoit les convois, qui aſſignoit à chacun ſa place. Il rempliſſoit les mêmes fonctions que nos jurés-crieurs. Il marchoit à la tête du convoi, précedé de licteurs vêtus de noir, deſtinés à écarter la foule & à exécuter ſes ordres (*Horat. Epiſt.* 1. 7. 6.)

. . . . *Cùm ficus prima calorque*
Deſignatorem decorat lictoribus atris.

La marque de diſtinction du *Deſignator funeris* étoit une branche ou une baguette de figuier, *ficus*, dont il eſt fait mention dans les vers précédens d'Horace, & dans les vers ſuivans du même poëte (*Epod. XVI.* 46.):

Suamque pulla ficus ornat arborem.

DESIGNATOR ludorum, officier public qui, dans les jeux & les ſpectacles, faiſoit placer chacun à ſon rang, y conduiſoit même les perſones diſtinguées, & faiſoit obſerver le ſilence. Les Grecs appeloient cet officier Ἀναδιατής. Plaute en parle dans le prologue du *Pœnulus* (*v.* 19.):

Neu deſignator prater os obambulet,
Neu ſeſſum ducat, dùm hiſtrio in ſcena ſiet.

DESIGNÉ (Conſul). Le peuple aſſemblé en comirés éliſoit dans le mois de juillet les conſuls, qui n'entroient en fonction, au moins depuis l'an 600, qu'au premier de janvier. Les conſuls élus s'appeloient juſqu'à cette époque, *Conſuls déſignés.*

DÉSIGNÉ (Pontife); Pontife élu dans les comices-par-tribus, & non encore confirmé par les Comices-par-curies, ou non encore adopté par certains colléges de pontifes. On en voit un cité sur un marbre antique (*Gather. de vet. jur. Pont.* 1. 9.).

SACRATA. DOMUS AUGUSTO.
M. CLODIUS PONTIFEX DESIG.

DESIR. *Voyez* IMEROS.

DESPOTE. ΔΕCΠΟΤΗC. } Nom de dignité qu'ont porté les derniers empereurs de Conſtantinople. C'eſt un mot grec qui, dans ſa première origine, pouvoit être traduit en latin par le mot *Herus*, & en François par celui de *Maître*, par rapport aux ſerviteurs. On fit de ce mot le même emploi que les Latins avoient fait du nom de *Céſar* comparé à celui d'*Auguſte*; ΒΑCΙΛΕΥC, répondant à *Auguſtus*, & ΔΕCΠΟΤΗC à Céſar. Ainſi Nicéphore ayant fait couronner ſon fils Stauracius, celui-ci ne voulut prendre que le nom de ΔΕCΠΟΤΗC, laiſſant par reſpect à ſon père celui de ΒΑCΙΛΕΥC. A la même époque les Empereurs Grecs ceſſerent de mettre des inſcriptions latines ſur les médailles. Cette délicateſſe néanmoins ne dura pas long-temps, les Empereurs ſuivans ayant préféré la qualité de ΔΕCΠΟΤΗC à celle de ΒΑCΙΛΕΥC, comme Conſtantin & Michel Ducas, Nicéphore Boroniate, Romain, Diogènes, les Comnènes, & quelques autres. A l'imitation des princes, les princeſſes prirent auſſi le nom ΔΕCΠΟΙΝΑ, comme Théodore, femme de Theodophile.

Il faut voir ce que dit le P. Hardouin (*Médailles du ſiècle de Conſtantin*, *p.* 255.), ſur le mot de *Deſpote*, & ſur celui de *Baſileus*; ſes idées ſont ingénieuſes, mais ſingulières.

L'Empereur Alexis, ſurnommé l'Ange, créa une dignité de *Deſpote*, & lui donna le premier rang après l'Empereur, au-deſſus de l'Auguſte, ou Sébaſtocrator, & du Céſar. Phranzès nous l'apprend (*l. 1. c.* 1.). Les *Deſpotes* étoient ordinairement les fils ou les gendres des Empereurs. Le *Deſpote* étoit Collègue de l'Empereur, ou ſon héritier préſomptif. Le *Deſpote* fils de l'Empereur, avoit le pas ſur le *Deſpote* gendre de l'Empereur. Codin (*p.* 38.) décrit les habits & les ornemens du *Deſpote*. Sous les ſucceſſeurs du grand Conſtantin, on appela *Deſpotes de Sparte*, les Princes fils ou frères de l'Empereur, à qui l'on avoit aſſigné la ville de Sparte, ou Lacédémone pour appanage.

Ce mot vient du Grec δέσποτης, & ſignifie *Maître* ou *Seigneur*.

DESSERT. Varron, Cicéron, Horace, Ovide, & tous les écrivains ſuivans, ont appelé le *deſſert*, *menſa ſecunda*, par la raiſon que les Romains changeoient de table, & que la ſeconde table étoit pour le fruit, pour les chanſons, les cantiques, les libations; car le temps du ſouper, qui étoit leur principal repas, ne s'employoit pas uniquement à manger & à boire.

Les *deſſerts* des anciens n'offroient ni moins de diverſité, ni moins de magnificence que leurs autres ſervices, & ils étoient bien plus brillans, comme le dit Athénée (*xiv. p.* 641. *c.*).

Vers le déclin de la République romaine, les femmes ſortoient de table quand ce ſervice arrivoit, parce qu'il ſe terminoit quelquefois par des ſpectacles auxquels la pudeur ne permettoit pas encore au beau ſexe de prendre part. Mais quand les mœurs furent entièrement corrompues, les femmes ne connurent plus de devoirs, ni de règles de décence; tout devint égal.

DESTIN. DESTINÉE. } Divinité aveugle qui régloit toutes choſes par une puiſſance dont on ne pouvoit ni prévoir, ni empêcher les effets. Toutes les autres Divinités étoient ſoumiſes à celle-ci: les cieux, la terre, la mer & les enfers étoient ſous ſon empire, & rien ne pouvoit changer ce qu'elle avoit réſolu; ou, pour parler avec les Stoïciens, le *Deſtin* étoit lui-même cette fatale néceſſité, ſuivant laquelle tout arrivoit dans le monde. Jupiter a beau vouloir ſauver Patrocle: il faut qu'il examine ſa deſtinée, qu'il ne connoit pas. Il prend des balances, pèſe; & le côté qui décidoit de la mort de ce héros étant le plus peſant, il eſt obligé de l'abandonner à ſon *Deſtin*. Ce Dieu ſe plaint, dans le même poëte, de ne pouvoir fléchir le *Deſtin* pour ſon fils Sarpédon, ni le garantir de la mort. Ovid. (*Métam. lib.* 9.) fait dire à Jupiter qu'il eſt ſoumis à la loi du *Deſtin*; & que s'il pouvoit la changer, Eaque, Radamante & Minos ne ſeroient pas accablés ſous le poids de leur vieilleſſe. Diane, dans Euripide, voulant conſoler Hyppolite mourant, lui dit qu'elle ne ſauroit à la vérité changer l'ordre du *Deſtin*, mais que pour le venger, elle tuera de ſa propre main un des amans de Vénus. Quelque inévitables que fuſſent les arrêts de cette aveugle Divinité, Homère dit cependant qu'ils penſèrent une fois être ſans exécution; tant les idées qu'on avoit à ce ſujet étoient peu nettes. Ces *Deſtinées* étoient écrites de toute éternité dans un lieu où les Dieux alloient les conſulter. Jupiter y alla, dit Ovide, avec Vénus, pour y voir celle de Jules-Céſar. Ce poëte ajoute que celles des Rois étoient gravées ſur le diamant. Les miniſtres du *Deſtin* étoient les trois Parques, que l'on chargeoit du ſoin de faire exécuter les ordres de l'aveugle Divinité. Un mythologue moderne dit qu'elles étoient les ſecrétaires de ſon cabinet, & les gardes de ſes archives: l'une dictoit les ordres de ſon maître; l'autre les écrivoit avec exactitude; & la dernière les exécutoit en filant nos deſtinées. Les ordres du *Deſtin* n'étoient cependant pas tellement fixes, qu'ils ne puſſent être

Digitized by Google

changés par un ſeul mot. *Voyez* CALENUS. Selon Héſiode, la Nuit ſeule engendra l'affreux *Deſtin*.

Winckelmann a publié dans ſes *monumenti inediti* (*n°.* 133) une patère Etruſque que poſſédoit à Rome le Sieur Jenkins, ſur laquelle ſont gravées les *deſtinées* d'Achille & d'Hector, que Mercure pèſe dans une balance. Elles ſont repréſentées par deux petites figures poſées debout dans les plats de la balance. Apollon examine attentivement l'action de Mercure, & afin de mieux juger, il fait pendre un bout de ſa chlamyde, pour lui ſervir d'aplomb & d'objet de comparaiſon avec la languette du fléau de la balance. Les noms des Dieux & des héros ſont écrits en caractères étruſques.

DESTITUTION. A Rome, du temps de la République, les officiers étoient de leur nature annuels; mais ils ne laiſſoient pas d'être irrévocables avant l'expiration de l'année. En effet, on voit que Tarquin Collatin le premier des conſuls fut *deſtitué* de ſon office, & Valerius Publicola mis à ſa place; que Scipion Naſica & Caïus Martius, auſſi conſuls, furent rappelés des provinces où ils commandoient, ſous prétexte qu'il manquoit quelque cérémonie à leur élection.

La *deſtitution* avoit auſſi lieu dans les emplois du ſacerdoce; témoins ces deux prêtres de Rome, Cornélius & Céthégus, qui furent *deſtitués* de leur prêtriſe pour n'avoir pas diſtribué par ordre les entrailles d'une victime. On *deſtitua* de même Quintus Sulpicius, parce que ſon bonnet étoit tombé de ſa tête en ſacrifiant.

Caius Flaminius fut *deſtitué* de l'office de maître de la cavalerie, parce que lors de ſa nomination on avoit ouï le bruit d'une ſouris.

Les cenſeurs ôtoient auſſi, & dégradoient du ſénat & de l'ordre des chevaliers, à leur volonté, pour des cauſes fort légères.

Enfin le ſénat révoquoit, quand il jugeoit à propos, les proconſuls.

Les empereurs révoquoient auſſi les préſidens & autres gouverneurs des provinces, en leur envoyant un ſucceſſeur; de ſorte que *ſucceſſorem mittere* ſignifioit, révoquer l'ancien officier, le *deſtituer*.

Mais ſous les empereurs, les officiers, au-lieu d'annuels qu'ils étoient du temps de la République, devinrent preſque tous à vie. Ce changement ſe fit inſenſiblement & ſans aucune loi; l'officier étoit obligé de continuer ſes fonctions juſqu'à l'avénement de ſon ſucceſſeur, & il continuoit toujours ſes fonctions.

Si les empereurs révoquoient quelquefois certains officiers, ils ne le faiſoient jamais ſans cauſe. Auſſi Capitolin dans la vie d'Antonin, lui donne cette louange, que *ſucceſſorem viventi bono judicii nulli dedit*, qu'il ne voulut même *deſtituer* aucun des officiers pourvus par Hadrien ſon prédéceſſeur; & Lampride remarque dans la vie d'Alexandre Sévère, que cet empereur s'exprimoit toujours ainſi, *gratias tibi agit reſpublica*, lorſqu'il donnoit un ſucceſſeur à quelqu'officier; de manière que l'officier étoit remercié honnêtement.

Il y avoit auſſi chez les Romains des commiſſions qui étoient différentes des offices, en ce que la fonction des offices étoit ordinaire, & l'autre ſeulement extraordinaire. Ceux qui étoient chargés de commiſſion, pouvoient auſſi être *deſtitués* ſans attendre la fin de leur commiſſion.

DÉSULTEUR.
DESULTOR. } Sauteur qui paſſe d'un cheval ſur un autre. Chez les Scythes, les Indiens & les Numides, les cavaliers qui ſervoient en guerre étoient très-habiles *déſulteurs*, c'eſt-à-dire, qu'ils menoient avec eux au combat au moins deux chevaux; & quand celui qu'ils montoient étoit las, ils ſautoient avec beaucoup d'agilité & beaucoup d'adreſſe ſur le cheval de main qu'ils conduiſoient. Les Grecs & les Romains prirent cet uſage de ces nations barbares, mais ils ne s'en ſervirent que dans les jeux, dans les courſes de chevaux, & jamais (au moins à ce qui paroît) à la guerre, ni dans les combats. Ils faiſoient auſſi paroître des *déſulteurs* dans les pompes funèbres. Ainſi c'étoit une milice chez les peuples d'Aſie & d'Afrique dont nous avons parlé; mais chez les Romains ce n'étoient que des ſauteurs & des baladins. Quelquefois ils avoient, non pas deux, mais quatre ou ſix chevaux de front, & ſautoient du premier ſur le quatrième, ou ſur le ſixième; c'étoit-là ce qu'il y avoit de plus difficile, dit Euſtathe. Homère (*Iliad. l. IV.*) Hérodote. (*l. VII.*), Tite-Live (*l. XXIII. c.* 29), Ammien Marcellin (*l. XXII.*), Varron (*De re ruſt. II. c.* 7.), Manilius (*Aſtron. l. V.*) Properce (*l. V & l. IV. El. II. v.* 35.), Hygin (*l. de fab. c.* 80.), Suétone dans Jules Céſar (*chap.* 29.) juſtifient ce que nous venons de dire.

DESULTORII Equi. Un cavalier conduiſoit ordinairement deux de ces chevaux dans les combats, & ſautoit alternativement de l'un ſur l'autre; mais dans les jeux un ſeul homme conduiſoit quelquefois quatre, ſix, douze même, & juſqu'à vingt de ces chevaux, comme on le voit ſur un grand nombre de pierres gravées, & en particulier ſur celle qu'a publiée le comte de Caylus; où l'homme paroît, non ſur un char (*Rec. d'Antiq.* I. *pl.* 60. *n.* 4.), mais monté ſur un des vingt chevaux. Gori (*Muſ Florent. II. t. b.* 81) parlant des chevaux *deſultorii*, cite l'époque d'un prince Macédonien, comme un des plus anciens exemples de cette courſe; mais Homère nous en donne une époque plus réculée. Pour mieux peindre le courage & l'activité avec laquelle Ajax ſautant d'un vaiſſeau à l'autre, les défend tous à-la fois, il le compare à un homme qui, courant au galop avec quatre chevaux, ſaute de l'un ſur l'autre (*Iliad. O. v.* 679. 684.).

Digitized by Google

DEUCALION, fils de Prométhée, avoit épouſé Pyrrha, fille de ſon oncle Epiméthée. Jupiter voyant croître la malice des hommes, dit Ovide, réſolut (*Met.* 1.) d'exterminer le genre humain, & de l'enſevelir dans les eaux, en faiſant tomber des torrens de pluie de toutes les parties du ciel. Toute la ſurface de la terre en fut inondée, hors une ſeule montagne de la Phocide (C'eſt le mont Parnaſſe) que les eaux épargnèrent, parce que les deux ſommets étoient au-deſſus des nuages. C'eſt-là que s'arrêta la petite barque qui portoit *Deucalion* & ſa femme: Jupiter les avoit ſauvés, parce qu'il n'y eut jamais d'homme plus juſte & plus équitable que *Deucalion*, ni de femme plus vertueuſe, & qui eût plus de reſpect pour les dieux, que Pyrrha. Dès que les eaux ſe furent retirées, ils allèrent conſulter la Déeſſe Thémis, qui rendoit ſes oracles au pied de la montagne, au même lieu qui devint par la ſuite ſi célèbre par l'oracle de Delphes. La Déeſſe leur rendit cette réponſe: *Sortez du temple, voilez-vous le viſage, détachez vos ceintures, & jetez derrière vous les os de votre grand-mère.* Ils ne comprirent pas d'abord le ſens de l'oracle, & leur piété fut alarmée d'un ordre qui leur paroiſſoit cruel. Mais *Deucalion*, après avoir bien réfléchi, trouva que la terre étant leur mère commune, ſes os pouvoient bien être les pierres qu'elle renfermoit dans ſon ſein. Ils en prirent donc quelques-unes, & les jetèrent derrière eux, en fermant les yeux; auſſitôt ces pierres s'amollirent, devinrent flexibles, & prirent une forme humaine. Celles que *Deucalion* avoit jetées, formèrent des hommes, & celles de Pyrrha, des femmes.

Le fond de ce récit eſt véritable. Sous le règne de *Deucalion*, Roi de Theſſalie, le cours du fleuve Pénée fut arrêté par un tremblement de terre, entre le mont Oſſa & l'Olympe, où eſt l'embouchure par où ce fleuve, groſſi des eaux de quatre autres rivières, ſe décharge dans la mer; & il tomba cette année-là une ſi grande abondance de pluie, que toute la Theſſalie, qui eſt un pays plat, fut inondée. *Deucalion*, & ceux de ſes ſujets qui purent ſe garantir de l'inondation, ſe retirèrent ſur le mont Parnaſſe, & les eaux s'étant enfin écoulées, ils deſcendirent dans la plaine. Les enfans de ceux qui s'étoient ſauvés, ſont les pierres myſtérieuſes du poète, qui repeuplèrent dans la ſuite le pays.

DEUCALION, fils de Minos, ſecond Roi de Crète, régna après ſon père, & donna Phèdre, ſa ſœur, en mariage à Théſée. *Voyez* PHÈDRE. Il fut grand père d'Idoménée.

DEVERRA, Déeſſe des Romains. On ne ſait de cette Divinité que ce qu'en dit S. Auguſtin au VI liv. da la cité de Dieu (*c.* 9.) ou plutôt ce qu'il rapporte de Varron à ſon ſujet. Les anciens croyoient que le Dieu Sylvain entroit la nuit dans les maiſons, ſe plaçoit ſur les corps de ceux qui dormoient, & les accabloit de ſon poids. Auſſi, quand une femme étoit groſſe, de crainte que Sylvain ne la vint ainſi incommoder, on la mettoit ſous la garde des trois divinités, Intercidon, ou (ſelon Vivez) Intercidona, Pilumne & *Deverra*. La cérémonie ſe faiſoit en cette manière. Pour déſigner ces trois divinités gardiennes, trois hommes faiſoient la ronde autour de la porte de la maiſon pendant la nuit; ils frappoient le ſeuil de la porte d'abord avec une coignée, enſuite avec un pilon, & enfin ils la nettoyoient avec un balai, afin que le Dieu Sylvain, voyant ces trois marques, n'approchât point de la maiſon qu'il reconnoiſſoit avoir été miſe ſous la protection de ces trois divinités; car, ajoute S. Auguſtin, Intercidon eſt ainſi nommé, de l'inciſion d'une coignée, *à ſecuris interfectione*; Pilumnus, du mot *pilum*, pilon; & *Deverra*, *à ſcopis*, d'un balai avec lequel on balaie la maiſon: d'où l'on peut conclure que *Deverra* préſidoit à la propreté des maiſons, & que ſon nom avoit été formé de *deverrere*, balayer.

DEVERRONA, Déeſſe des Romains. Voſſius (*De idololatr. l.* II. *c.* 61) appelle ainſi une Déeſſe que l'on invoquoit quand on entaſſoit le bled, parce qu'alors il falloit balayer; mais il eſt douteux qu'il faille la diſtinguer de *Deverra*, dont nous avons parlé; & peut-être Voſſius s'eſt-il trompé. La différence des fonctions que l'on attribue à ces deux Divinités, dont l'une préſidoit à la naiſſance des enfans, & l'autre à la récolte des bleds, ſi elle étoit réelle, ne permettroit pas de les confondre. Cependant leurs noms ont une origine commune. Ces mots *Deverra* & *Deverrona*, viennent de *deverrere*, balayer.

DEVERRINUS. Voyez PILUMNUS.

DEVIANA, ſurnom que l'on donnoit à Diane, parce que ceux qui aiment la chaſſe comme cette Déeſſe, ſont ſujets à s'égarer, *de via recedere.*

DEUIL. L'article CONVOI & celui des FUNÉRAILLES, apprendront les détails du *deuil* que les anciens portoient en ſuivant les morts aux bûchers. Je ne parlerai ici que des *deuils* après cette époque.

Les femmes, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv.* 4. *ch.* 5.), portoient le *deuil* en habits noirs chez les Romains comme chez les Grecs (*Dionyſ. Halic. A. R. L.* 8. *c.* 39. *p.* 492. *Ovid. Met. l.* 6. *v.* 289.). Cette mode exiſtoit déjà du temps d'Homère, qui nous apprend que Thétis, plongée dans la triſteſſe par la mort de Patrocle, prit le plus noir de ſes vêtemens (*Hom. Il.* 10. *v.* 94.). Mais ſous les empereurs Romains cet uſage éprouva un changement total, & les femmes portèrent le deuil en habits blancs (*Noris Cenot. Piſan. p.* 357.). Ainſi, quand Plutarque nous parle en général des habits blancs pour le *deuil*

Digitized by Google

ſans fixer l'epoque, il n'eſt alors queſtion que de l'uſage de ſon temps (Κατ. κατοπτρ. Τυρ. p. 482. l. 20.). Hérodien fait mention du *deuil* en habits blancs, dans ſa relation des funérailles de l'Empereur Septime-Sévère. Il nous raconte que l'image de cet Empereur faite de cire, étoit environnée d'un côté d'une troupe de femmes vêtues de blanc, & de l'autre du corps de tous les Sénateurs habillés de noir (*Hérod. hiſt. i. 4. c. 3. p. 128.*). On peut dire cependant en général que, chez les Romains, les hommes s'habilloient conſtamment de noir dans le *deuil*, comme nous l'apprenons entre autres par un trait de Trajan qui, ayant perdu ſon épouſe Plotine, porta ſes habits noirs pendant neuf jours (*Xiphil. Hadr. p. 247. l. 27.*) ».

Caton cité par Servius (*In Æneid. iii.*), dit que les femmes quittoient pendant le *deuil* les habits de pourpre, & en portoient de couleur bleue, *caruleas veſtes.*

Les femmes quittoient pendant le *deuil* tous leurs ornemens, & négligeoient le ſoin de leur parure. Les hommes laiſſoient croître leurs cheveux & leur barbe; ils quittoient les anneaux d'or. Les Sénateurs & les magiſtrats ne portoient point de latielave ni les autres marques de leurs dignités, *ſine inſignibus magiſtratûs* (*Tacit. annal. iii. 4. 1.*). Tous étoient vêtus comme les Plébéiens; les conſuls eux-mêmes ne rendoient plus la juſtice aſſis ſur leur tribunal & dans les chaiſes curules, mais aſſis ſur les ſiéges des préteurs, ou dans les bancs des tribuns du peuple (*Dio lib. 56.*). Lucain peint dans les mêmes termes un *deuil* public (*ibi. 17.*):

. . . . . *Feralc per urbem*
Juſtitium : latuit plebeio tectus amictu
Omnis honos : nullos comitata eſt purpura faſces.

On fermoit pendant les *deuils* publics le *forum*, les cabarets, *taberna*, les lieux publics; c'eſt pourquoi on abrégeoit quelquefois le temps des *deuils*. Feſtus donne pour cauſes de l'accourciſſement d'un *deuil* publie, la dédieace d'une *ædes*, la clôture du luſtre, l'accompliſſement d'un vœu public; & pour celles de l'accroiſſement d'un *deuil* particulier, la naiſſance d'un enfant, quelques honneurs accordés à la famille, le retour de captivité d'un père, d'un enfant, d'un époux ou d'un frère, un mariage, la naiſſance d'un parent plus proche que celui dont on porte le *deuil*, la célébration des myſtères de Cérès & des complimens de félicitation à faire.

On peut ajouter aux cauſes rapportées par Feſtus, la célébration des jeux ſolemnels & celle des ſaturnales. Tacite parlant de la mort de Germanicus, dit que le *deuil* ne prit fin qu'à cauſe des jeux Mégaléſiens (*Annal. iii. 6. 5.*). *Et quia ludorum Megalenſium ſpectaculum ſuberat, etiam voluptates reſumerent.* Capitolin en fournit une ſeconde preuve, lorſqu'il parle de la mort du fils d'Antonia (*c. 21.*). Quant aux ſaturnales, nous en voyons la preuve dans la réflexion de Suétone, ſur le prolongement du *deuil* de Germanicus pendant le temps de ces fêtes; ce qui étoit donc inſolite (*Calig. c. 6. d. 3.*): *non ullis ſolatiis, non editis inhiberi luctus publicus potuit: duravitque etiam per feſtos Decembris menſis dies.*

Ceux qui étoient dans le *deuil* ne ſortoient point de leur maiſon. Pline dit (*Epiſt. ix. 13.*). *Mitto ad Adriam, rogo ut veniat, quia me recens adhuc luctus limine contineret.* Lorſqu'ils commençoient à ſortir, ils fuyoient les feſtins, *qui luget abſtinere debet à conviviis* (*Paull. ſentent. tit. 21.*), les aſſemblées & les fêtes publiques.

Gratien, Valentinien & Théodoſe, fixèrent à un an le temps des grands *deuils* (*l. ſiqua 2. c. de ſec. nupt.*) par exemple celui des époux porté par leurs femmes: ils déclarèrent infâmes & privées de la ſucceſſion de l'époux défunt, celles qui en prendroient un autre avant l'année révolue. Avant ces empereurs, les plus grands *deuils* ne duroient que dix mois, ou une année de Numa, prince qui avoit le premier fixé cet temps à une année.

Il étoit d'uſage dans le *deuil* de ſe faire couper les cheveux. On voyoit ſans cheveux Ethra, mère de Théſée (*Pauſan. l. 10. p. 861. l. 11.*) & une femme âgée dans un tableau de Polygnote conſervé à Delphe (*Ibid. p. 864. l. 27. & Eurip. Phœniſſ. v. 375.*). Cet uſage déſignoit ſans doute le *deuil* conſtant des veuves, comme celui de Clytemneſtre & d'Hécube (*Eurip. Iphig. Aul. v. 1438. Troad. v. 279. 480. Helen. v. 1093. 1134. 1248.*). Les enfans coupoient auſſi leurs cheveux à la mort de leur père (*Eurip. Elect. v. 108. 148. 241. 335. Epigr. gr. ap. Orvil. anim. in charit. p. 361*); ce que nous ſavons par l'exemple d'Electre & d'Oreſte, & ce que nous voyons par leurs ſtatues de la Villa Ludoviſi à Rome, dont on parlera plus en détail aux articles de ce héros & de ſa ſœur. *Voyez* CHEVEUX, CEINTURE, BANDELETTE.

Les anciens coupoient les crins à leurs chevaux dans le *deuil* univerſel d'une ville ou d'un pays, comme fit (*Eurip. Alceſt. v. 428.*) Admète, pour marquer ſa douleur à la mort de ſa femme, & comme firent les (*Plutarch. Pelop. p. 296. c.*) Theſſaliens à la mort de Pélopidas.

DEVINCTIO. } Termes de magie; ſe concilier
DEVINCIRE. } l'amour de quelqu'un par des charmes. On en voit une exemple dans la 8e. éclogue de Virgile (*v. 77.*):

Nectc tribus nodis ternos, Amarylli, colores.
Nectc, Amarylli, modò, & Veneris, die, vincula nectо.

DEVINS; c'étoient chez les Grecs des miniſtres de la religion fort reſpectés : ils aſſiſtoient aux ſacrifices pour conſulter les entrailles de la victime, & en tirer les préſages ; ils régloient le temps, la forme & la matière des ſacrifices, ſur-tout dans les occaſions importantes : on ne manquoit pas alors de les conſulter, & de ſuivre leur déciſion. Au reſte, il y avoit deux ſortes de *Devins* ; les uns étoient inſpirés par Apollon, répondoient par oracles & de vive voix à ceux qui les conſultoient ; les autres ne s'appliquoient qu'à expliquer les préſages tirés des oiſeaux, des victimes, ou les ſonges. *Voyez* AUGURES, ARUSPICES.

DEULTON, dans la Thrace, *Colonia Flavia Pacenſis Deulton.* C. F. P. D. & COL. FL. PAC, DEULT.

Cette colonie Romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur de Trajan, de Caracalla, de Macrin, de Diaduménien, d'Alexandre Sévère, de Mamée, de Maximin, de Maxime, de Gordien, de Tranquilline, des deux Philippes, d'Otacile.

DEUNX. Une livre de douze onces moins une once ; onze onces de la livre Romaine, qui en contenoit douze ; onze douzièmes de quelque choſe que ce ſoit. Quoique ce terme ſoit purement latin, les antiquaires qui écrivent en françois, ſont obligés de s'en ſervir, parce que nous n'en avons point dans notre langue qui y réponde.

DEUNX, monnoie de compte des Romains. Elle étoit repréſentée par ce ſigne S⚌. Elle valoit 11 onces,
Ou 22 ſemi-onces,
Ou 33 duelles,
Ou 44 ſiciliques,
Ou 66 ſextules,
Ou 264 ſcripules.

DEUNX, monnoie des anciens Romains. Elle valut, depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485, 18 ſols, monnoie actuelle de France, ſelon M. Paucton. Elle valoit alors, en monnoie du même peuple, 1 $\frac{1}{10}$ dextans,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{3}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{4}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ ſemis,
Ou 11 onces.

DEUNX, meſure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains. Elle valoit 18 roquilles & $\frac{23}{100}$ de France. Elle valoit, en meſures des Romains, $\frac{1}{10}$ dextans,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ dodorans,
Ou 1 $\frac{1}{3}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{4}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx,
Ou 2 $\frac{1}{3}$ quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 $\frac{1}{2}$ ſextans,
Ou 11 onces.

DEUNX, meſure de capacité pour les grains des anciens Romains. C'étoient les onze douzièmes, c'eſt-à-dire, les $\frac{11}{12}$ du ſetier ou de l'as *Voyez* As.

DEUNX, diviſion de l'ancienne livre Romaine, valoit, en poids de France, 5786 grains ; valoit, en poids Romains, 1 $\frac{1}{10}$ dextans,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{3}$ bes,
Ou 1 $\frac{4}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{6}$ ſexuns,
Ou 2 $\frac{1}{3}$ quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 $\frac{1}{2}$ ſextans,
Ou 11 onces.

DEUNX, meſure linéaire des anciens Romains: Elle valoit 10 pouces $\frac{464}{1000}$ de France. Elle valoit, en meſures du même peuple, 1 $\frac{1}{10}$ dextans,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{3}$ bes,
Ou 1 $\frac{4}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx,
Ou 2 $\frac{1}{3}$ quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 $\frac{1}{2}$ ſextans.
Ou 11 onces.

DEUNX, meſure gromatique des anciens Romains. Elle valoit 663 toiſes quarrées & $\frac{4}{10}$ de France. Elle valoit, en meſure du même peuple, 1 $\frac{1}{10}$ dextans,
Ou 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{3}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{4}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx,
Ou 2 $\frac{1}{3}$ quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 $\frac{1}{2}$ ſextans,
Ou 11 onces.

DEVOTUS numini majeſtatique ejus. Cette expreſſion, qui ſe lit dans pluſieurs inſcriptions gravées en l'honneur des Empereurs, eſt exprimée quelquefois par les ſigles ſuivantes D. N. M. Q. E. Cette baſſe adulation rappelle la folie de ce Romain, qui offrit à Caligula de ſe *dévouer* à la mort pour ſa proſpérité. L'approche du moment où il devoit exécuter ſon fatal *dévouement*, le fit trembler ; mais le farouche Empereur le livra à la cruauté de ſes valets, qui après avoir promené dans toutes les rues cette victime involontaire, parée de bandelettes & de couronnes de verveine,

Digitized by Google

la précipitèrent du haut de l'*agger*. *Voyez* CALAHORRA.

DEVOTUS étoit auſſi le nom de celui qui ſe conſacroit au ſervice de quelque Divinité particulière ou de quelque temple. On lit ces mots dans une inſcription qui eſt a Rome (*Guther. de Vet. Jur. Pont. IV.* 15.) :

DECRETUM

. . . . . .

ITEM. DEDICATIONE. STATUARUM
CÆSARUM. ET. AUGUSTARUM
MULSUM. ET. CRUSTULA. PECUNIA
NOSTRA. DEVOTIS. OMNIBUS. ET
POPULO. DEDIMUS.

DÉVOUEMENT, action par laquelle on faiſoit le ſacrifice de ſa vie pour le ſalut de la patrie, avec des cérémonies particulières, & dans certaines conjonctures.

L'amour de la patrie, qui étoit la baſe du caractère des anciens Romains, n'a jamais triomphé avec plus d'éclat que dans le ſacrifice volontaire de ceux qui ſe ſont *dévoués*, pour cette patrie, à une mort certaine. Traçons-en l'origine, les motifs, les effets & les cérémonies, d'après les meilleurs auteurs qui ont traité cette matière. Je mets à leur tête Struvius dans ſes antiquités romaines, & Simon dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres.

Les annales du monde fourniſſent pluſieurs exemples de cet enthouſiaſme pour le bien public. Je vois d'abord parmi les Grecs, pluſieurs ſiècles avant la fondation de Rome, deux Rois qui répandent leur ſang pour l'avantage de leurs ſujets. Le premier eſt Ménécée, fils de Créon, Roi de Thèbes, de la race de Cadmus; qui vient s'immoler aux mânes de Dracon tué par ce Prince. Le ſecond eſt Codrus, dernier Roi d'Athènes, lequel ayant ſu que l'Oracle promettoit la victoire au peuple dont le chef périroit dans la guerre que les Athéniens ſoutenoient contre les Doriens, ſe déguiſe en payſan & va ſe faire tuer dans le camp des ennemis.

Mais les exemples de *Dévouemens* que nous fournit l'Hiſtoire Romaine, méritent tout autrement notre attention; car le noble mépris que les Romains faiſoient de la mort, paroît avoir été tout enſemble un zèle de l'ancienne religion de leur pays, & l'effet d'un zèle ardent pour leur patrie.

Quand les Gaulois gagnèrent la bataille d'Allia, l'an 363 de Rome, les plus conſidérables du ſénat par leur âge, leurs dignités, & leurs ſervices, ſe *dévouèrent* ſolemnellement pour la république réduite à la dernière extrémité. Pluſieurs prêtres ſe joignirent à eux, & imitèrent ces illuſtres vieillards. Les uns ayant pris leurs habits ſaints, & les autres les robes conſulaires avec les marques de leur dignité, ſe placèrent à la porte de leurs maiſons dans des chaiſes d'ivoire, où ils attendirent avec fermeté & l'ennemi & la mort. Voilà le premier exemple de *Dévouement* général dont l'Hiſtoire faſſe mention; & cet exemple eſt unique. (*Tite-Live, l. v. c. XXXII.*).

L'amour de la gloire & de la profeſſion des armes, porta le jeune Curtius à imiter le généreux déſeſpoir de ces vénérables vieillards, en ſe précipitant dans un gouffre qui s'étoit ouvert au milieu de la place de Rome, parce que les devins diſoient qu'il falloit y jeter ce que la ville avoit de plus précieux, pour aſſurer la durée éternelle de ſon empire (*Tite-Live, liv. VII. c. VI.*).

Les deux Décius père & fils, ne ſe ſont pas rendus moins célèbres en ſe *dévouant* dans une occaſion bien plus importante pour le ſalut des armées qu'ils commandoient, l'un dans la guerre contre les Latins, l'autre dans celle des Gaulois & des Samnites, tous deux de la même manière, & avec un pareil ſuccès (*Tite-Live, liv. VIII & X, c. IX.*). Cicéron qui convient de ces deux faits, quoiqu'il les place dans des guerres différentes, attribue la même gloire au Conſul Décius qui étoit fils du ſecond Décius, & qui commandoit l'armée Romaine contre Pyrrhus à la bataille d'Aſcoli.

L'amour de la patrie où le zèle de la religion s'étant ralenti dans la ſuite, les Décius n'eurent que peu ou point d'imitateurs, & la mémoire de ces ſortes de monumens ne fut conſervée dans l'Hiſtoire, que comme une cérémonie abſolument hors d'uſage. Il eſt vrai que ſous les Empereurs il s'eſt trouvé des particuliers, qui, pour leur faire baiſemain la cour, ſe ſont *dévoués* pour eux. C'étoit autrefois la coutume en Eſpagne, que ceux qui s'étoient attachés particulièrement au Prince ou au Général, mouruſſent avec lui, ou ſe tuaſſent après ſa défaite. *Voyez* CALAHORRA. La même coutume ſubſiſtoit auſſi dans les Gaules du temps de Céſar. Dion rapporte à ce ſujet que le lendemain qu'on eut donné à Octave le ſurnom d'Auguſte, Sextus Pacuvius, Tribun du peuple, déclara en plein ſénat, qu'à l'exemple des barbares, il ſe *dévouoit* pour l'Empereur, & promettoit de lui obéir en toutes choſes aux dépens de ſa vie juſqu'au jour de ſon *dévouement*. Auguſte fit ſemblant de s'oppoſer à cette infâme flatterie, & ne laiſſa pas d'en récompenſer l'auteur.

L'exemple de Pacuvius fut imité. On vit ſous les Empereurs ſuivans des hommes mercenaires qui ſe *dévouèrent* pour eux pendant leurs maladies; quelques-uns même allèrent plus loin, & s'engagèrent par un vœu ſolemnel à ſe donner la mort, ou à combattre dans l'arène entre les Gladiateurs, s'ils en réchappoient. Suétone nous apprend que Caligula reconnut mal le zèle extravagant de deux flatteurs de cet ordre, qu'il

obligea

obligea impitoyablement, ſoit par une crainte ſuperſtitieuſe, ſoit par une malice affectée, d'accomplir leur promeſſe. Adrien fut plus reconnoiſſant: il rendit des honneurs divins à Antinoüs qui s'étoit, dit-on, *dévoué* pour lui ſauver la vie.

On pratiquoit à Marſeille, au commencement de cette république, une coutume bien ſinguliére. Celui qui, en temps de peſte, s'étoit *dévoué* pour le ſalut commun, étoit traité fort délicatement aux dépens du public pendant un an, au bout duquel on le conduiſoit à la mort, après l'avoir fait promener dans les rues, orné de feſtons & de bandelettes comme une victime.

Le principal motif du *Dévouement* des Payens, étoit d'appaiſer la colère des Dieux malfaiſans & ſanguinaires, dont les malheurs & les diſgraces que l'on éprouvoit, donnoient des preuves convaincantes: mais c'étoit proprement les puiſſances infernales qu'on avoit deſſein de ſatisfaire. Comme elles paſſoient pour impitoyables lorſque leur fureur étoit une fois allumée, les prières, les vœux, les victimes ordinaires paroiſſoient trop foibles pour la fléchir; il falloit du ſang humain pour l'éteindre.

Ainſi dans les calamités publiques, dans l'horreur d'une ſanglante déroute, s'imaginant voir les furies le flambeau à la main, ſuivies de l'épouvante, du déſeſpoir & de la mort, portant la déſolation par tout, troublant le jugement de leurs chefs, abattant le courage des ſoldats, renverſant les bataillons, & conſpirant à la ruine de la république, ils ne trouvoient point d'autre remède pour arrêter ce torrent, que de s'expoſer à la rage de ces cruelles divinités, & d'attirer ſur eux mêmes, par une eſpèce de diverſion, les malheurs de leurs citoyens.

Ainſi ils ſe chargeoient d'horribles imprécations contre eux mêmes, de tout le venin de la malédiction publique, qu'ils croyoient pouvoir communiquer comme par contagion aux ennemis, en ſe jetant au milieu d'eux, s'imaginant que les ennemis accompliſſoient le ſacrifice & les vœux faits contre eux, en trempant leurs mains dans le ſang de la victime.

Mais comme tous les actes de religion ont leurs cérémonies propres à exciter la vénération des peuples, & à repréſenter ſes myſtères; il y en avoit de ſinguliers dans les *Dévouemens* des Romains, qui faiſoient une ſi vive impreſſion ſur les eſprits des deux partis, qu'elles ne contribuoient pas peu à la révolution ſubite qu'on s'en promettoit.

Il étoit permis, non-ſeulement aux magiſtrats, mais même aux particuliers, de ſe *dévouer* pour le ſalut de l'état; mais il n'y avoit que le général qui pût *dévouer* un ſoldat pour toute l'armée; encore falloit-il qu'il fût ſous ſes auſpices, & enrôlé ſous ſes drapeaux par ſon ſerment militaire, (*Tite-Live, l. viii, c. x.*).

Lorſqu'il ſe *dévouoit* lui-même, il étoit obligé en qualité de magiſtrat du peuple Romain, de prendre les marques de ſa dignité, c'eſt-à-dire, la toge bordée de pourpre, dont une partie rejetée par derrière, formoit autour du corps une manière de ceinture ou de baudrier appelée *cinctus Gabinus*, parce que la mode en étoit venue des Gabiens. L'autre partie de la toge lui couvroit la tête. Il étoit debout, le menton appuyé ſur ſa main droite par deſſous ſa robe, & un javelot ſous ſes pieds. Cette attitude marquoit l'offrande qu'il faiſoit de ſa tête; & le javelot ſur lequel il marchoit, déſignoit les armes des ennemis qu'il conſacroit aux Dieux infernaux, & qui ſeroient bientôt renverſés par terre. Dans cette ſituation, armé de toutes pièces, il ſe jetoit dans le fort de la mêlée, & s'y faiſoit tuer. On appeloit cette action ſe *dévouer* à la Terre & aux Dieux infernaux. C'eſt pourquoi Juvénal, en faiſant l'éloge des Décius, a dit:

Pro legionibus, auxiliis & plebe Latinâ
Sufficiunt dîs infernis, terræque parenti.

Le grand prêtre faiſoit la cérémonie du *dévouement*. La peine qu'il prononçoit alors, étoit répétée mot pour mot par celui qui ſe *dévouoit*. Tite-Live, (*liv. viii, c. ix.*) nous l'a conſervée, & elle eſt trop curieuſe pour ne pas l'inſérer ici.

« Janus, Jupiter, Mars, Quirinus, Bellone, » Dieux domeſtiques, Dieux nouvellement reçus, » Dieux du pays; Dieux qui diſpoſez de nous » & de nos ennemis, Dieux Mânes, je vous » adore, je vous demande grace avec confiance, » & vous conjure de favoriſer les efforts des » Romains, & de leur accorder la victoire; de » répandre la terreur, l'épouvante, la mort ſur » les ennemis. C'eſt le vœu que je fais en *dévouant* » avec moi aux Dieux Mânes & à la terre, leurs » légions & celles de leurs alliés, pour la ré» publique Romaine. Macrobe l'exprime (*Sat.* » *iii*, 9.) en d'autres termes, que voici ». « Dis le père, (c'étoit Pluton), Jupiter, Mânes, » ou de quelque nom qu'on vous puiſſe appeler, » je vous prie de remplir cette ville ennemie, » & l'armée que nous allons combattre, de » crainte & de terreur: faites que ceux qui por» teront les armes contre nos légions & notre » armée, ſoient mis en déroute avec ceux qui » habitent leurs villes & leurs campagnes: qu'ils » ſoient privés de la lumière céleſte; que les » villes & les campagnes avec les habitans de » tout âge, vous ſoient *dévoués*, ſelon les loix » par leſquelles les plus grands ennemis ſont » *dévoués*. Je les *dévoue*, ſuivant l'autorité de » ma charge, pour le peuple Romain, pour » notre armée, pour nos légions, afin que » vous conſerviez nos commandans & ceux qui » combattent ſous leur ordre.

L'opinion que les Payens avoient de la nature de ces Dieux incapables de faire du bien, les engageoit d'offrir à leur vengeance de perfides ennemis, qu'ils ſuppoſoient être les auteurs de la guerre, & mériter auſſi toutes les imprécations. Elles paſſoient toujours pour efficaces lorſqu'elles étoient prononcées avec toutes les ſolemnités requiſes par les miniſtres de la religion, & par les hommes qu'on croyoit favoriſés des Dieux.

On ne doit donc pas être ſurpris des révolutions ſoudaines qui ſuivoient les *Dévouemens* pour la patrie. L'appareil extraordinaire de la cérémonie, l'autorité du grand Prêtre, qui promettoit une victoire certaine, le courage héroïque du général qui couroit avec tant d'ardeur à une mort aſſurée, étoient aſſez capables de faire impreſſion ſur l'eſprit des ſoldats, de ranimer leur valeur, & de relever leurs eſpérances. Leur imagination remplie de tous les préjugés de la religion payenne, & de toutes les fables que la ſuperſtition avoit inventées, leur faiſoit voir ces mêmes Dieux, auparavant ſi animés à leur perte, changer tout d'un coup l'objet de leur haine, & combattre pour eux.

Leur général, en s'éloignant, leur paroiſſoit d'une forme plus qu'humaine; ils le regardoient comme un génie envoyé du ciel pour appaiſer la colère divine, & pour renvoyer ſur leurs ennemis les traits qui leur étoient lancés. Sa mort, au-lieu de conſterner les ſiens, raſſuroit leurs eſprits: c'étoit la conſommation de ſon ſacrifice, & le gage aſſuré de leur réconciliation avec les Dieux.

Les ennemis eux-mêmes, prévenus des mêmes erreurs, voyant ce qui venoit de ſe paſſer, croyoient s'être attiré tous les enfers ſur les bras, en immolant la victime qui leur étoit conſacrée. Ainſi Pyrrhus ayant été informé du projet du *Dévouement* de Décius, employa tous ſes talens & tout ſon art pour effacer les mauvaiſes impreſſions que pouvoit produire cet événement. Il écrivit même à Décius de ne point s'amuſer à des puérilités indignes d'un homme de guerre, & dont la nouvelle faiſoit l'objet de la raillerie de ſes ſoldats. Cicéron voyant les *Dévouemens* avec plus de ſang-froid, & étant encore moins crédule que le Roi d'Épire, ne croyoit nullement que les Dieux fuſſent aſſez injuſtes pour pouvoir être appaiſés par la mort des grands hommes, ni que des gens ſi ſages prodiguaſſent leur vie ſur un ſi faux principe; mais il conſidéroit avec Pyrrhus leur action comme un ſtratagême d'un général qui n'épargne point ſon ſang lorſqu'il s'agit du ſalut de ſa patrie, étant bien perſuadé qu'en ſe jetant au milieu des ennemis, il ſeroit ſuivi de ſes ſoldats, & que ce dernier effort regagneroit la victoire; ce qui ne manquoit gueres d'arriver. Quand le général qui s'étoit *dévoué* pour l'armée périſſoit dans le combat, & que ſon vœu étoit accompli, il ne reſtoit qu'à en recueillir le fruit, & à lui rendre les derniers devoirs avec toute la pompe due à ſon mérite, & au ſervice qu'il venoit de rendre. Mais s'il arrivoit qu'il ſurvécût à ſa gloire, les exécrations qu'il avoit prononcées contre lui-même & qu'il n'avoit pas expiées, le faiſoient conſidérer comme une perſonne abominable & haïe des Dieux; ce qui le rendoit incapable de leur offrir aucun ſacrifice public ou particulier. Il étoit obligé pour effacer cette tache, & pour ſe purifier de cette abomination, de conſacrer ſes armes à Vulcain, ou à tel Dieu qu'il lui plaiſoit, en immolant une victime, ou en lui faiſant quelqu'autre offrande.

Si le ſoldat qui avoit été *dévoué* par ſon général perdoit la vie, tout paroiſſoit conſommé heureuſement; ſi au contraire il en réchappoit, on enterroit une ſtatue haute de ſept pieds & plus, & l'on offroit un ſacrifice expiatoire. Cette figure étoit apparamment la repréſentation de celui qui avoit été conſacré à la Terre; & la cérémonie de l'enfouir étoit l'accompliſſement myſtique du vœu qui n'avoit point été acquitté.

Il n'étoit point permis aux Magiſtrats Romains qui y aſſiſtoient, de deſcendre dans la foſſe où cette ſtatue étoit enterrée, pour ne pas ſouiller la pureté de leur miniſtère par l'air infecté de ce lieu profane & maudit, ſemblable à celui qu'on appeloit *Bidental*.

Le javelot que le conſul avoit ſous ſes pieds en faiſant ſon *dévouement*, devoit être gardé ſoigneuſement, de peur qu'il ne tombât entre les mains des ennemis: ç'eût été un triſte préſage de leur ſupériorité ſur les armes romaines. Si cependant la choſe arrivoit malgré toutes les précautions qu'on avoit priſes, il n'y avoit point d'autre remède que de faire un ſacrifice ſolemnel d'un porc, d'un taureau, & d'une brebis (appelé *Suovetaurilia*), en l'honneur de Mars.

Les Romains ne ſe contentoient pas de ſe *dévouer* à la mort pour la république, & de livrer en même-temps leurs ennemis à la rigueur des divinités malfaiſantes, toujours prêtes à punir & à détruire: ils tâchoient encore d'enlever à ces mêmes ennemis la protection des Dieux maîtres de leur ſort; ils évoquoient ces Dieux, ils les invitoient à abandonner leurs anciens ſujets, indignes par leur foibleſſe de la protection qui leur avoit été accordée, & à venir s'établir à Rome, où ils trouveroient des ſerviteurs plus zélés & plus en état de leur rendre les honneurs qui leur étoient dus. C'eſt ainſi qu'ils en uſoient avant la priſe des villes lorſqu'ils les voyoient réduites à l'extrémité. Après ces évocations, dont Macrobe nous a conſervé la formule rapportée plus haut, ils ne doutoient point de leurs victoires & de leurs ſuccès.

Chaque citoyen aimant ſa patrie, rien ne ſembloit pouvoir l'empêcher de ſacrifier ſa vie au bien de l'état, & au ſalut de ſes concitoyens. La république ayant auſſi un pouvoir abſolu ſur tous les particuliers qui la compoſoient, il ne faut pas

Digitized by Google

s'étonnet que les Romains *dévouaſſent* quelquefois aux Dieux des enfers des ſujets pernicieux dont ils ne pouvoient pas ſe défaire d'une autre manière, & qui pouvoient, par ce *dévouement*, être tués impunément.

Ajoutons à cette pratique les enchantemens & les conjurations appelés *dévotiones*, que les magiciens employoient contre ceux qu'ils avoient deſſein de perdre. Ils évoquoient pour cet effet, par des ſacrifices abominables, les ombres malheureuſes de ceux qui venoient de faire une fin tragique, & prétendoient les obliger par des promeſſes encore plus affreuſes, à exécuter leur vengeance. On croyoit que les gens ainſi *dévoués* ou enſorcelés périſſoient malheureuſement, les uns par des maladies de langueur, les autres par une mort ſubite ou violente. Mais il y a bien de l'apparence que les différentes qualités des poiſons qu'ils employoient pour appuyer leurs charmes, étoient la véritable cauſe de ces événemens. (*Article du Chevalier de Jaucourt*).

DEUX. Le nombre de *deux* étoit regardé, chez les Romains, comme de mauvais augure & comme le plus malheureux de tous les nombres. Comme tous les mauvais augures étoient conſacrés à Pluton, les Romains lui avoient dédié le *ſecond* mois de l'année & le *ſecond* jour de chaque mois. Par la même raiſon les nombres pairs étoient funeſtes, & les Dieux n'aimoient que les nombres impairs, comme le dit Virgile :

. . . . . *Numero Deus impare gaudet.*

DEUX-CENTIÈME. } *DUCENTESIMA.* } Tibère (*Tacit. Annal. II.* 42. 7.) établit dans tout l'empire Romain l'impôt du *deux-centième* denier; mais Caligula l'abolit, comme on l'apprend de ſes médailles, ſur leſquelles on lit : remiſe du *deux-centième*, *remiſſio ducenteſima*, *R. CC.*

DEXAMÈNE, Roi d'Olène, beau-père des Molionides. *Voyez* MOLIONIDES.

DEXICRÉONTIQUE, ſurnom de Vénus. Elle fut ainſi appelée, ſelon les uns, d'un charlatan nommé *Dexicréonte*, qui guérit par des enchantemens & des ſacrifices les femmes de Samos de leur fanatiſme pour le culte de Vénus, & de la fureur avec laquelle elles s'abandonnoient aux actions par leſquelles cette Déeſſe peu chaſte vouloit être honorée. En mémoire de ce prodige, on éleva une ſtatue qu'on appela la *Vénus de Dexicréonte*.

D'autres penſent que le *Dexicréonte*, dont cette Vénus porta le nom, fut un commerçant qui, ne ſachant de quoi charger ſon vaiſſeau jeté par les vents dans l'iſle de Chypre, conſulta la Déeſſe. Elle lui conſeilla de ne prendre que de l'eau. Le pieux *Dexicréonte* obéit; il partit du port avec les autres marchands, qui ne manquèrent pas de le plaiſanter ſur ſa cargaiſon. Mais le ciel parut les en punir ſévèrement; car à peine les vaiſſeaux furent-ils en pleine mer, qu'il ſurvint un calme aſſez long pour donner à *Dexicréonte* le temps néceſſaire pour échanger ſon eau contre les précieuſes marchandiſes de ſes railleurs. *Dexicréonte* retourna plus riche & plus dévôt que jamais à Samos, où il remercia la Déeſſe de ſa bonne inſpiration, en lui élevant une ſtatue (*Cal. Rhodig. l.* 29. *c.* 18.).

DEXTANS, mot qui exprimoit chez les Romains les $\frac{10}{12}$ d'un tout quelconque, diviſible en 12 parties appelées *uncia*, onces.

DEXTANS, monnoie de compte des Romains. Elle étoit repréſentée par ce ſigne S= =. Elle valoit 10 onces,
Ou 20 ſemi-onces,
Ou 30 duelles,
Ou 40 ſiciliques,
Ou 60 ſextules,
Ou 240 ſcripules.

DEXTANS, monnoie des anciens Romains. Elle valut, depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485, 16 ſols 8 deniers monnoie actuelle de France, ſelon M. Paucton (*Métrologie*). Elle valoit alors, en monnoie du même peuple, 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{4}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{8}$ ſemis,
Ou 10 onces.

DEXTANS, diviſion de l'ancienne livre Romaine, valoit, en poids de France, 5260 grains, ſelon M. Paucton (*Métrologie*). Il valoit en poids Romains, 1 $\frac{1}{2}$ dodtans,
Ou 1 $\frac{1}{4}$ bes,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{8}$ ſexunx,
Ou 2 quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 ſextans,
Ou 10 onces.

DEXTANS, meſure de capacité pour les liqueurs des anciens Romains. Elle valoit 17 roquilles & $\frac{51}{100}$ de France. Elle valoit, en meſure du même peuple, 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{1}{4}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{1}{8}$ ſexunx,
Ou 2 quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{4}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{7}$ quadrans,
Ou 5 ſextans,
Ou 10 onces.

DEXTANS, meſure de capacité pour les ſolides en uſage chez les Romains; c'étoient les $\frac{10}{12}$ du ſetier. *Voyez* SETIER.

Digitized by Google

DEXTANS, meſure linéaire des anciens Romains; elle valoit 9 pouces $\frac{111}{1000}$ de France. Elle valoit, en meſure du même peuple, 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{3}{4}$ bes,
Ou 1 $\frac{5}{6}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{2}{3}$ ſexunx,
Ou 2 quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{2}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{4}$ quadrans,
Ou 5 ſextans,
Ou 10 onces.

DEXTANS, meſure gromatique des anciens Romains. Elle valoit 603 toiſes quarrées & $\frac{1}{10}$ de France, ſelon M. Pauſton. Elle valoit, en meſures du même peuple, 1 $\frac{1}{2}$ dodrans,
Ou 1 $\frac{3}{4}$ beſſis,
Ou 1 $\frac{5}{6}$ ſeptunx,
Ou 1 $\frac{2}{3}$ ſexunx,
Ou 2 quincunx,
Ou 2 $\frac{1}{2}$ triens,
Ou 3 $\frac{1}{4}$ quadrans,
Ou 5 ſextans,
Ou 10 onces.

DEXTRALE (*Iſid. xix. 31.*), bracelet qu'on portoit au bras droit.

DEXTRATIO, tour que l'on faiſoit à droite. C'étoit une eſpèce de culte particulier que les Romains rendoient à leurs Divinités. *Voyez* ADORATION.

DEXTROCHERIUM. Voyez BRACELET. C'eſt ainſi que Capitolin (*Maxim. c. 6.*) appelle le bracelet de la femme de Maximin, qui ne pouvoit lui ſervir que d'anneau pour ſon pouce : *Pollice ita vaſto, ut uxoris dextrocherio uteretur pro annulo.*

D. I. Muratori (71. 5. *Theſ. Inſcr.*) rapporte l'inſcription ſuivante, dans laquelle il croit que ces deux ſigles ſignifient *Deo Iſidi*, ou *Diane invictæ*, ou *Deo invicto*, c'eſt-à-dire, *Soli mithræ* :

D. I.
AELIDIUS
HERMES
V. S. L. M.

DIA ou DIE, ou DEA DIA, nom d'une Divinité des anciens. La Déeſſe *Dia* étoit honorée chez les Sicyoniens & chez les Philiaſiens. Elle étoit auſſi connue & honnrée des Romains, comme il paroît par le fragmens des inſcriptions des frères Arvales, qui ſe voit dans Gruter (*p. cxvii & ſuiv.*) où elle eſt nommée *Dea Dia*, cinq fois (*p. cxx & cxxi.*). On y lit que les frères Arvales lui offroient des ſacrifices ſolennels, qu'elle avoit un bois ſacré ſur le chemin ou dans la campagne d'Italie, *Viâ Campanâ*, à cinq ſtades de Rome, *apud lap. v*; que les arbres de ce bois ayant été frappés de la foudre, on y fit des luſtrations & des ſacrifices pour purger le lieu; & qu'on en planta d'autres. Dans une autre inſcription rapportée par Gruter (*pag. cxxiv*), on voit auſſi qu'il y avoit près de ce bois un temple, ou une ſalle, ou un portique, ſoutenu de quatre colonnes, *Tetraſtylon*, dans lequel les Prêtres s'aſſembloient, & où ils tenoient leurs aſſemblées.

Quelques Auteurs modernes aſſurent que la Déeſſe *Dia* fut auſſi honorée en Gaule; qu'elle le fut ſur-tout des Vocontiens, qui l'adoroient particulièrement dans leur ville principale, appelée pour cette raiſon *Dia Vocontiorum*, aujourd'hui *Die* en Dauphiné, dont le nom s'eſt formé de *Dia*. Ils fondent cette opinion ſur ce que l'on trouva, il y a quelques années, à *Die*, l'inſcription d'un taurobole offert à la mère des Dieux: MATRI DEUM MAGNÆ IDEÆ. Ils ajoutent que l'on voit à *Die*, ſur l'une des portes qui reſtent de l'ancienne ville, une tête de bœuf ſculptée ſur la clef de la voûte au-dedans de la ville; & qu'il y a encore pluſieurs bas reliefs dans la même ville où ſont repréſentées des têtes de bœufs & de moutons avec des inſtrumens pour la culture de la terre. Tout cela rend la conjecture aſſez plauſible.

Du reſte, on ne ſait qu'elle étoit la Déeſſe *Dia*. Quelques-uns diſent que c'étoit Hébé, Déeſſe de la Jeuneſſe, ſans en donner de raiſons. Un Docteur en Droit de Bâle, nommé Sébaſtien Feſch, habile antiquaire, croyoit que *Dia* étoit la même qu'Ops, ou Cybèle. Sa conjecture étoit fondée ſur ce que Cybèle & Saturne ſon mari paſſoient pour les inventeurs de la culture de la terre & des fruits; & que les frères Arvales étoient, comme il paroît par le monument cité plus haut, Prêtres de la Déeſſe *Dia*, & que ces Prêtres, ainſi que leur nom ſemble l'indiquer, étoient les ſacrificateurs & les miniſtres des Dieux qui préſidoient aux biens de la terre ou aux fruits de la terre. Mais par la même raiſon, on pourroit dire que *Dia* ſeroit Cérès à qui l'antiquité fabuleuſe croyoit devoir l'invention des blés. Il y a même plus: car les frères Arvales, comme nous l'avons dit en ſon lieu, étoient Prêtres de Cérès & de Bacchus; ils furent inſtitués pour offrir leurs ſacrifices, & non pour le culte de Cybèle.

DIA, femme d'Ixion, & mère de Pirithoüs. *Voyez* IXION, PIRITHOUS.

DIABATHRA, eſpèce de chauſſure des femmes Grecques Pollux, Feſtus, Nevius, cité par Varron, nomment cette chauſſure ſans la décrire. Plaute fait auſſi mention des cordonniers appelés *diabathrarii* (*Autul. act. 5. 39*), ſans en dire davantage. Nous ſommes forcés de les imiter.

DIABLINTES, dans les Gaules. *Diablos*.
Les médailles autonomes de ce peuple ſont :
BRRR. en argent. . . . . *Pellerin.*

O. en bronze.
O. en or.

DIACRIENS, une des factions d'Athènes. Il y avoit quelquefois trois factions dans cette ville, & quelquefois elles étoient réduites à deux. Lorſqu'il s'en trouva trois, c'étoient les *diacrii*, *les pedii & les paralii*: le nombre augmentoit ſuivant qu'il ſe trouvoit des chefs. Les *diacrii* demandoient le gouvernement ariſtocratique, c'eſt-à-dire, le gouvernement des nobles ou des perſonnes diſtinguées dans la république. Telles ſont aujourd'hui les républiques de Veniſe & de Gènes. Les *pedii* inclinoient pour la démocratie, c'eſt-à-dire, pour le gouvernement du peuple, ainſi qu'il ſe pratique dans quelques cantons de la Suiſſe, & comme il étoit d'uſage à Strasbourg, lorſqu'elle avoit le titre de *ville impériale*; car alors il falloit pour entrer dans la Magiſtrature de la ville, être né dans la roture; un noble qui auroit voulu y entrer, étoit obligé de renoncer à la nobleſſe: c'eſt ce qui s'y pratique encore aujourd'hui pour la Magiſtrature de la municipalité.

DIACTORUS, ſurnom de Mercure, qui exprime la fonction principale de ce Dieu, d'être le meſſager ordinaire de Jupiter. Διάκτορος, envoyé.

DIADÊME des Rois. On a donné fauſſement ce nom à l'ornement de tête propre aux Déeſſes, à Junon en particulier, & aux Reines, qui s'élève en pointe ſur le devant. Winckelmann ne connoiſſoit à Rome qu'une ſeule tête avec de la barbe, à la villa Albani, priſe pour celle de Maſſiniſſa, qui portât un *diadême* ſemblable. Il ſeroit impoſſible qu'entre un ſi grand nombre de têtes de Rois ou d'Empereurs qui nous ſont parvenues, on n'en trouvât qu'une avec l'ornement appelé improprement *diadême*, s'il eût été l'attribut diſtinctif de la royauté. Ce véritable attribut étoit le BANDEAU royal. *Voyez* ce mot.

DIADUMÈNE, celui qui ſe ceint le front avec un bandeau. Un des plus beaux ouvrages du ſculpteur Polyclète, étoit ſon *diadumène*. « Il eſt probable, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. 6. ch. 2.*), que cette ſtatue a été ſouvent copiée, & qu'une figure de la Villa Farnèſe a été faite au moins d'après une copie du *diadumène*. C'eſt une figure nue, un peu au-deſſous de la grandeur naturelle; elle ſe ceint le front d'une bande qui s'eſt conſervée (choſe remarquable) ainſi que la main qui attache cette bande. Une petite figure toute ſemblable, exécutée de bas-relief ſur une petite urne funéraire qu'on voyoit il y a quelques années à la villa Sinibaldi, portoit cette inſcription: DIADUMENI. Sur des baſes de marbre ſervant à porter des candélabres antiques, conſervés dans l'égliſe de Ste Agnès, hors des murs de Rome, ainſi que dans la villa Borghèſe, on voit ſortir d'un fond de feuillage artiſtement fait, des amours qui s'attachent des rubans autour du front.

DIADUMÉNIEN, fils de Macrin. *Marcus Opellius Antoninus Diadumenianus Cæsar.*

Ses médailles ſont:
RRRR. en or.
Il y en a une au cabinet du Roi, & une autre au cabinet de Ste Geneviève, que Madame, mère de M. le Régent, avoit achetée.
RR. en argent; RRR. au revers *Fides militum.*
RRR. en grand module, avec la tête radiée.
RR. en G. B. de coin Romain.
R. en M. B.
RRR. en G. B. de la colonie de *Berithe.*
RR. en M. & P. B.
RRR. en G. B. grec.
R en M. & P. B.

Il paroit que Patin a connu une médaille grecque de M. B., avec la tête du *Diaduménien* d'un côté, & celle de Macrin de l'autre. Vaillant a donné un médaillon grec de bronze de ce Prince. La médaille de G. B., de la colonie de Laodicée, a pour légende: M. OP. ANTONINUS. NOB. CÆS.; & au revers ROMÆ. FEL. Elle fait voir que le jeune Philippe n'eſt pas, comme on le croyoit, le premier des fils d'Empereurs à qui le titre de *Nobiliſſimus* ait été donné. On a pluſieurs médailles de ce Prince frappée dans le même module à Sidon. . . . . RR.

Le ſurnom de *Diaduménien* lui fut donné, ſelon Lampride (*c. 4.*), parce que la membrane, appelée vulgairement *coiffe*, qui enveloppe ſouvent la tête des enfans à leur naiſſance, ſerra tellement la tête du fils de Macrin, qu'on ne put la rompre. *Voyez* pour l'explication du mot *Diaduménien*, celui de *Diadumène*, qui a la même ſignification générale.

DIÆTA, ſalle à manger des Romains. Alexandre-Sévère en conſtruiſit (*Lamprid. c. 26.*) pluſieurs dans le palais de Rome, & leur donna le nom de ſa mère Mammée, *Diæta Mammeæ.*

DIÆTARII (*Ulpian. l. 2. ff. nautæ*); ceux qui étoient prépoſés dans les navires aux ſalles-à-manger, ou plus exactement, à la diſtribution des vivres.

DIÆTARCHUS Domus Aug., Officier prépoſé à la garde de la ſalle à manger des Auguſtes.

DIALIES, ſacrifice que faiſoit chez les anciens le *Dialis*. *Voyez* DIALIS.

Ce n'étoit pas tellement une néceſſité que les *Dialies* fuſſent offerts par le *flamen Dialis*, que d'autres ne puſſent les offrir. On voit même dans Tacite (*ann. lib. III. cap. LVIII.*) que s'il étoit malade ou retenu par quelque fonction publique, les Pontifes prenoient ſa place.

DIALIS FLAMEN, Prêtre de Jupiter à Rome.

Il tenoit le premier rang parmi les Prêtres, & ne le cédoit dans les feſtins qu'au grand Pontife & au Roi des ſacrifices. Il avoit la chaiſe d'ivoire, la robe royale, l'anneau d'or: il pouvoit faire grâce aux criminels; il béniſſoit les armées, & faiſoit les conjurations & les dévouemens contre les ennemis. Son bonnet étoit ſurmonté d'une petite branche d'olivier, pour marquer qu'il portoit la paix par-tout où il alloit. Mais d'ailleurs il étoit ſoumis à des pratiques fort gênantes; il ne lui étoit pas permis de monter à cheval, de voir une armée rangée en bataille, de faire divorce avec ſa femme, d'entrer dans une maiſon où ſe trouvoit un mort, de ſortir ſans ſon bonnet ſacerdotal, & de jurer en aucune manière, ni pour quelque ſujet que ce fût *Voyez* FLAMEN.

Le nom du *Flamen Dialis* étoit formé de Διὸς, génitif de Ζεὺς, Jupiter. Pour ne pas le confondre avec les autres Prêtres de Jupiter, on doit ſe ſervir de ſon nom latin, *dialis*.

DIAMANT; les anciens ont-ils connu l'art de tailler le *Diamant*, & de graver ſur cette ſubſtance, la plus peſante & la plus compacte de toutes? M. d'Hancarville l'aſſure poſitivement dans le quatrième volume des Vaſes Etruſques du Comte Hamilton. André Cornaro, Vénitien, annonça en 1723, (Mercure de France, Mai) une tête de Néron gravée en creux ſur un *Diamant*, qu'il aſſuroit être antique & qu'il priſoit douze mille ſequins, 264,000 livres. Quelques paſſages de Pline mal interprétés ont pu favoriſer l'aſſertion du premier; mais l'erreur du ſecond eſt des plus évidentes, puiſqu'on a ſu depuis, que ce *Diamant* étoit celui du Prieur Vaini, annoncé par le Baron de Stoch (*pag.* 17, *præf. libr. gem. ant. cel.*), & reconnu pour l'ouvrage de l'habile Coſtanzi qui gravoit encore à Rome vers le milieu du ſiècle. Les Romains ſavoient (*Pline*, 7, 4.) que la poudre de *Diamant* entamoit toutes les autres pierres précieuſes, & ils s'en ſervoient avantageuſement pour les travailler. Mais ils ignoroient l'art de faire agir le *Diamant* ſur lui-même, & de tourner contre lui ſa dureté. Parmi la quantité étonnante de pierres gravées antiques que les entrailles de la terre nous ont reſtituées, on n'a jamais apperçu aucun *Diamant* poli ou gravé. Comment les anciens n'ont ils pas franchi le court eſpace qui ſéparoit les deux procédés; & comment n'ont-ils pas eſſayé de pratiquer ſur le *Diamant* ce qu'ils pratiquoient ſur les pierres précieuſes? On ne peut l'expliquer que par le ſort ordinaire des découvertes: plus on paroît près de les faire, plus on s'en trouve éloigné; le haſard ſeul en amène l'inſtant, & c'eſt à lui qu'on dut, en 1476, la taille des *Diamans*.

Sortant de la mine, le *Diamant* eſt ordinairement brut, terne, & reſſemble à un ſimple caillou. On n'en rencontre point qui ait reçu de la nature un poliment entier; mais ayant roulé quelquefois dans les lits de rivières rapides parmi les ſables & d'autres *Diamans*, il ſe trouve légèrement poli & irrégulièrement facetté. Il ſe nomme alors *Brut-Ingénu & Pointe-Naïve* lorſque ſa figure eſt pyramidale. Tels ont été les ſeuls *Diamans* connus des anciens, qui les regardoient dans cet état comme deſtinés uniquement aux Rois & même (*Pline* 37, 4,) aux plus puiſſants. Ils en avoient conçu une ſi haute idée malgré leur imperfection, que les ſoupçons ſur le commerce inceſtueux d'Agrippa avec Bérénice ſa ſœur, ſemblèrent ſe réaliſer à la vue d'un *Diamant* dont il lui fit préſent (*Juv. ſat.* 6, 155.). Les quatre pierres qui ornent l'agraffe du manteau Royal de S. Louis, conſervé à S. Denis, ne ſont que des *Pointes-Naïves*, ou pyramides à quatre faces.

En 1476, Louis de Berquen, d'une famille noble de Bruges, à peine ſorti des claſſes, & ignorant entièrement les procédés du lapidaire, s'apperçut que deux *Diamans* s'entamoient, s'ils étoient frottés un peu fortement l'un contre l'autre. Ce léger apperçu fit naître dans ce jeune homme induſtrieux & teſtéchi, des idées plus étendues. Il monte auſſi-tôt ſur le ciment deux *Diamans* bruts, les égriſe par un frottement ſoutenu, & parvient à y former des facettes régulières. Bientôt il imagine des roues de fer, ſur leſquelles il répand la poudre de *Diamant* qu'il avoit obtenue en les égriſant, & par ce moyen ingénieux il leur donne le dernier poliment, ſous la forme de *Pointe-Naïve*. Tels furent les premiers efforts de l'art pour tailler & polir le *Diamant*: tel fut le premier *Diamant* taillé pour Charles le Téméraire, dernier duc de Bourgogne. Ce Prince le fit monter au milieu de trois Rubis-Balais & de quatre groſſes Perles, & le porta toujours au col ſuſpendu à une chaîne d'or. Il le perdit à la bataille de Granſon; les Bernois qui s'en emparèrent le vendirent aux Fuggers, riches négocians d'Augsbourg, & ceux-ci à Henri VIII, Roi d'Angleterre. La Reine Marie, fille d'Henri, le porta en dot au Roi d'Eſpagne, Philippe II; & ſi l'on ne le trouve pas à l'Eſcurial avec les pierreries de la couronne, il aura ſans doute été retravaillé depuis, & taillé en brillant.

On vit un ſiècle s'écouler juſqu'au Milannis Clément Birague, qui oſa graver le premier ſur cette pierre, ſymbole de la dureté. Les graveurs en pierres fines avoient peut-être redouté les peines infinies que demandoit cette gravure, ou plutôt le déchet ſi fatal à une ſubſtance dont tout le prix gît dans le poids & le volume. Mais Birague appelé à Madrid en 1564, par Philippe II, voulut juſtifier le choix du Monarque. Il grava ſur un *Diamant* le portrait de l'Infant Don Carlos, que cet infortuné Prince vouloit envoyer comme un gage de ſon amour à ſon épouſe future, l'Archiducheſſe Anne, fille de l'Empereur Maximilien II. Dom Carlos lui fit encore graver les armes d'Eſpagne ſur le *Diamant* qui formoit ſon

Digitized by Google

cachet. Quelques auteurs ont fait honneur de cette invention à Jacques de Trezo, qui cultivoit le même talent à la Cour de Philippe II. Mais le témoignage du ſavant Botaniſte Cluſius, qui connut Birague dans ſon voyage d'Eſpagne en 1564, & celui de Paul Lomazzo ſon contemporain & ſon compatriote, dépoſent en faveur de Birague. On ſait au reſte que ce travail a été très-peu répété, & que la plupart des *Diamans* gravés dont on a fait mention, n'étoient que des ſaphirs blancs, comme les appellent les joailliers, c'eſt-à-dire, des pierres orientales ſans couleur.

DIAMANT. *Voyez* CELME.

DIAMASTIGOSE, fête de la flagellation, qui ſe faiſoit à Lacédémone en l'honneur de Diane. Les jeunes enfans de la première nobleſſe ſe préſentoient devant l'autel de la Déeſſe, pour y être fouettés vigoureuſement, & quelquefois avec tant de cruauté, qu'ils mouroient ſous les coups. Leurs mères, pendant ces rudes épreuves, les embraſſoient, & les exhortoient à ſouffrir avec conſtance; auſſi ne leur a-t-on jamais vu, dit Cicéron, (*Tuſcul. queſt. II.*) verſer une larme, ni donner même le moindre ſigne d'impatience. Ceux qui étoient les victimes de cette cruelle cérémonie, étoient couronnés avant la ſépulture. Dans la ſuite, on ſe contenta de fuſtiger ces jeunes gens juſqu'au premier ſang. Cela ſe faiſoit apparemment pour endurcir de bonne heure la jeuneſſe aux coups, & pour l'accoutumer aux bleſſures & aux plaies, afin qu'elle les mépriſât à la guerre. Philoſtrate parle dans la vie d'Apollonius de Thyane de la *Diamaſtigoſe*, fête dont le nom étoit formé du mot grec, διαμαστιγοω, fouetter.

DIANE : « on compte pluſieurs *Dianes*, dit » Cicéron; la première fille de Jupiter & de » Proſerpine, qu'on dit être mère de Cupidon » ailé; la ſeconde, qui eſt la plus connue, eſt » fille de Jupiter & de Latone; le père de la » troiſième *Diane* étoit Upis; & ſa mère, Glaucé. » C'eſt cette *Diane* que les Grecs nomment ſou- » vent Upis, du nom de ſon père. » Mais les Poëtes & la plupart des anciens Auteurs l'ont regardée comme fille de Jupiter & de Latone, & ſœur d'Apollon : c'eſt à celle là qu'on a rendu les honneurs divins, bâti des temples & érigé des autels. On dit que, lorſque ſa mère accoucha, *Diane* ſortit la première, & qu'elle ſervit à ſa mère de ſage-femme pour accoucher d'Apollon ſon frère. Un talent ſi précoce lui valut une place au nombre des divinités qui préſident au mariage. Elle fut témoin des grandes douleurs que ſa mère ſouffrit en accouchant d'Apollon; elles lui donnèrent une ſi grande averſion pour le mariage, qu'elle obtint de Jupiter, ſon père, la grace de garder une virginité perpétuelle, de même que Minerve ſa ſœur; c'eſt pourquoi l'Oracle d'Apollon appela ces deux Déeſſes les Vierges blanches. L'amour qu'elle eut pour la chaſteté, lui fit choiſir pour compagnes, des Vierges à qui elle faiſoit obſerver la chaſteté avec beaucoup de régularité; témoin l'hiſtoire de Caliſto & celle d'Actéon. Cependant on a dit qu'elle avoit aimé Endymion, & qu'elle avoit eu pour lui beaucoup de complaiſance. Virgile raconte auſſi qu'elle ſe laiſſa ſurprendre par le Dieu d'Arcadie, qui, transformé en bélier blanc, entraîna la Déeſſe dans le fond d'un bois, où elle ne dédaigna pas de répondre à ſes vœux. Son cœur ne fut pas inſenſible aux charmes d'Orion, qu'elle tua par jalouſie. (*Voyez* ORION.). Et ſa chaſteté ne l'empêchoit pas d'agréer le ſacrifice que les filles lui faiſoient de leur virginité. (*Voyez* ANOTIS.

Son occupation la plus ordinaire étoit la chaſſe; c'eſt pour cela qu'on la regardoit comme la Déeſſe de la chaſſe, des forêts & des montagnes, & qu'on la repréſentoit ordinairement avec l'arc & le carquois, en habit court pour la chaſſe, ayant un chien à ſes côtés ou à ſes pieds; quelquefois traînée dans un char par des cerfs blancs, ou montée elle-même ſur un cerf, & d'autres fois courant à pied avec ſon chien.

Comme on la prenoit auſſi pour la lune, on la voit aſſez ſouvent avec un croiſſant ſur la tête; ou bien ſans croiſſant, couverte d'un grand voile tout parſemé d'étoiles.

Le reſte de cet article eſt extrait de la diſſertation de M. l'abbé le Blond, qui a remporté le prix à l'Académie des Inſcripiions & Belles-Lettres, en 1772, & qu'il a bien voulu communiquer.

Cicéron, qui a compoſé un ouvrage ſur la nature des Dieux, bien loin d'apprendre quelque choſe de certain ſur leur origine, ne fait tout au plus que nous expoſer ſes doutes. Que pouvoit-il dire en effet ſur ces êtres chimériques? Il a diſtingué trois Apollons (*De natura Deor. lib. III.*), & il diſtingue de même trois *Dianes*. *La première, fille de Jupiter & de Proſerpine, qu'on dit être mère de Cupidon ailé; la ſeconde, qui eſt la plus connue, eſt, dit-on, fille du troiſième Jupiter & de Latone. Le père de la troiſième Diane étoit Upis; & ſa mère, Glaucé: c'eſt cette Diane que les Grecs nomment ſouvent Upis, du nom de ſon père.* Pluſieurs auteurs donnent encore à *Diane* d'autres origines (*Varro, &c.*). Mais preſque tous les Poëtes s'accordent à n'en reconnoître qu'une; elle étoit, ſelon eux, fille de Jupiter & de Latone, & ſœur d'Apollon. Cette Déeſſe ordonnant aux Cyclopes de lui fabriquer des armes, leur dit qu'elle eſt fille de Latone comme Apollon (*Callim. hym. in Dian. v.* 83.). C'eſt ce qui a donné lieu aux poëtes latins de la déſigner quelquefois ſous le nom de *Latonia* (*Æn. XI. v.* 534 & 557 & *alibi.*). Non-ſeulement *Diane* étoit ſœur d'Apollon; elle étoit encore née en même temps que lui; circonſtance d'où il devoit réſulter une liaiſon intime entre ces deux divinités.

Les auteurs ont eu ſoin de la faire tematquer, & il eſt néceſſaire d'y avoir égard pour l'intelligence des monumens & de quelques épithètes, communes à l'une & à l'autre.

Ovide, pour exprimer le culte que l'on tendoit à *Diane* en Scythie (*Ex. Pont. lib. III. epiſt.* 2. *v.* 43.) ſe ſert d'une périphraſe qui marque l'union de cette Déeſſe avec ſon frère :

Conſortem Phœbo gens colit illa Deam.

Et Sénèque (*Hercul. fur. v.* 305.) appelle *Diane* & Apollon une double Divinité :

Geminumque numen, Phœbus & Phœbi ſoror.

De-là le culte qui a été rendu au frère & à la ſœur dans le même pays; de-là auſſi les monumens (*Médailles de Nacolia, de Smyrne &c.*) qui leur ont été élevés en commun, & les médailles qui repréſentent Apollon d'un côté & *Diane* de l'autre.

Les Grecs nommèrent *Diane*, Ἄρτεμις. On donne différentes étymologies de ce nom; les uns diſent qu'il vient du pronom conſtant que *Diane* avoit formé de gardet toujours la virginité., διὰ τὸ ἀρτεμὲς καὶ τὸ κεκμὸν, καὶ τὴν παρθενίαν ἐπιθυμῆσαι. Macrobe prenant *Diane* pour la lune (*lib. XIV. p.* 635.), dit qu'elle a été nommée Ἄρτεμις, comme ſi l'on avoit dit ἀπροτόμη; mais il auroit été auſſi facile de lui donner ce dernier nom que l'autre; il n'auroit pas été plus difficile à prononcer. Strabon, ayant égard aux effets de la lune qu'il dit être la même divinité que *Diane*, dérive le mot Ἄρτεμις, ἀπὸ τῆς ἀρτεμίας ποιεῖν. Les latins l'appelèrent *Diana*. Macrobe dit que ce mot eſt formé du nom *Jana*, en ajoutant la lettre *D*, & que *Jana* eſt la même choſe que *Luna*. Au reſte, il n'y a rien d'auſſi conjectural que ces étymologies.

Diane étoit du nombre des grands Dieux, ainſi qu'Apollon. Il ſemble qu'elle étoit jalouſe de la pluralité des ſurnoms & des attributs, puiſqu'elle ne vouloit point céder à cet égard à ſon frère, & que s'adreſſant à Jupiter (*Callim. hym. in Dian. v.* 6. 7.), elle lui demande cette grace. On peut dire que ſes demandes furent exaucées, & que ſes vœux furent accomplis. C'eſt pour cela qu'Orphée (*Orph. hymn.* 1.) qualifie *Diane* de Διὸς πολυώνυμος κούρη; & qu'Ariſtophane (*Ariſtoph. Thesmoph.*) l'appelle πολυώνυμον θεσμοφόρον παῖ. En effet, ſes différens emplois, les qualités qu'on lui attribuoit, & les pays où on lui rendoit un culte, furent autant de cauſes qui multiplièrent ſes ſurnoms. (Nous ne parlerons point ici des ſurnoms topiques ou de pays, parce qu'ils appartiennent à la géographie, & qu'ils ne demandent aucune explication.)

Tout le monde ſait que la lune emprunte ſa lumiere du ſoleil; elle éclaire pendant la nuit, comme le ſoleil pendant le jour; d'ailleurs, étant en apparence l'aſtre le plus conſidérable après le ſoleil, il eſt bien aiſé de concevoir comment les anciens, confondant *Diane* avec la Lune, en ont fait la ſœur d'Apollon, qu'ils diſoient être la même Divinité que le Soleil. Par une progreſſion d'idées, on pourroit peut-être même expliquer la raiſon de ce qu'ils ont avancé, en diſant que ces Dieux étoient gémeaux. Mais il nous ſuffit de ſavoir qu'ils ont quelquefois pris *Diane* pour la Lune. Horace, dans ſon poème compoſé à l'occaſion des jeux ſéculaires, fait adreſſer ſes vœux à Apollon par les jeunes garçons, tandis que les jeunes filles invoquent *Diane* en faiſant chœur avec eux. Or par les prières que les dernières adreſſent à la Déeſſe, il eſt évident qu'elles la regardent comme la Lune :

Siderum Regina bicornis, audi,
Luna, puellas.

Il n'eſt donc pas douteux que quand les auteurs donnent à Diane le ſurnom de Σελασφόρος, de Φωσφόρος, de διαυγὴς en grec, ou de *lucifera* en latin, ils regardent *Diane* & la Lune comme la même Divinité. *Diane*, honorée ſous le titre de Σελασφόρος, avoit un autel en Attique, ſelon Pauſanias.

Elle eſt qualifiée de *Lucifera* ſur pluſieurs monumens, & entre-autres dans une inſcription publiée par Muratori (*p. XXXVI. 6.*) :

DIANAE
LUCIFERAE
L. LICINIUS
VITULI LIB
GRATUS
V. S.

Elle eſt auſſi ſurnommée ἀμφίπυρος dans Sophocle (*Trachin. v.* 218). En effet, on la voit repréſentée ſur pluſieurs médailles avec le croiſſant ſur la tête, & une torche allumée dans chaque main. Le Comte de Caylus (*Rec. d'Antiq. tom. II. p. XLV. n.* 2.) a donné le deſſin d'une petite figure d'argent qui repréſente *Diane* portant le croiſſant d'une main, & relevant ſon habillement de la gauche; & l'on pourroit citer un nombre infini de monumens où *Diane* eſt ainſi figurée avec des attributs qui marquent ſon rapport avec la Lune. Quelquefois même ces attributs ſont compliqués; & quoiqu'avec une torche ou un croiſſant, elle eſt ſouvent armée d'un arc ou de flèches, & elle porte le carquois ſur l'épaule; ce qui, à la vérité, déſigne encore plus clairement que la *Diane*, Déeſſe de la chaſſe, eſt la même que la Lune; & telle étoit la *Diane* de Ségeſte, qui ornoit la galerie de Verrès.

Le ſurnom de *Cœleſtis*, qui a été donné à tant d'autres Divinités, convenoit très-bien à *Diane*, conſidérée comme la Lune, & qui parmi ſes trois demeures, avoit entre-autres le ciel.

Pa

De ce que *Diane* & la Lune éroient la même Divinité, on peut en inférer que cette Déeſſe fut nommée Ἑκάτη, *Hécate*, pour la même raiſon que le Soleil avoit reçu le nom Ἑκατος, & parce qu'elle réfléchiſſoit ſa lumière; mais je n'entends pas les Mythologues, quand ils diſent que la ſœur d'Apollon étoit appelée la *Lune* dans le ciel, *Diane* ſur la terre, & *Hécate* ou *Proſerpine* dans les enfers. Ces mêmes Mythologues ont ajouté que c'étoit de-là que *Diane* tiroit les ſurnoms de τριπρόσωπος, de τρίμορφος, de *Tergemina* & de *Triformis*. Les commentateurs en ont donné des interprétations tout-à-fait forcées.

J'adopterois plus volontiers le ſentiment de Varron, qui dit que ces épithètes faiſoient alluſion aux phaſes de la Lune: *Quia eadem eſt ac Luna quæ tres vias ſequitur currendo in altitudinem, latitudinem & longitudinem.* Ces trois formes de *Diane* ſont ſouvent indiquées dans les auteurs. Parmi les reproches que Médée fait à Jaſon (*Ovid. Heroid. ep. XII. v. 79.*), elle dit qu'il lui avoit cependant juré une fidélité inviolable, par différens Dieux, & par la triple Divinité de *Diane*.

Per triplicis vultus, arcanaque ſacra Diana.

Horace (*lib. III. od. XXII.*), en invoquant la Déeſſe, lui adreſſe ainſi la parole:

Montium cuſtos nemorumque, Virgo
Quæ laborantes utero puellas
Ter vocata audis, adimiſque letho,
Diva triformis.

Ce ſont vraiſemblablement les trois formes que l'on donnoit à *Diane*, qui ont fait naître l'idée de placer ſes ſtatues dans les lieux où trois chemins aboutiſſoient, & de lui donner les ſurnoms de τριοδῖτις, de τρίγλωσσος, d'ἐνοδία, & pluſieurs autres ſemblables chez les Grecs, & celui de *Trivia* chez les Latins.

On connoît des monumens ſur leſquels *Diane Tergemina*, ou Triformis, eſt repréſentée. Le Comte de Caylus (*tom. V. pl. LXV.*) en a publié deux. Le premier, deſtiné pour un Laraire, & haut de trois pouces, préſente trois figures ſéparées, mais tenues en une même perſonne. Le croiſſant, placé ſur les épaules d'une des figures, ne permet pas de méconnoître la Déeſſe ſous l'emblême de la Lune. Les autres figures ſont ſans attributs. Le ſecond monument eſt une cornaline ſingulière, dont l'auteur a donné l'explication (*tom. VI. pl. XLV.*). Il faut bien ſe garder de confondre ces repréſentations de *Diane* avec celles des parques & des furies, qui ſont également compoſées de trois figures, mais avec des attributs tout différens.

Comme l'on a cru long-temps que la Lune agiſſoit ſur les corps ſublunaires, on a attribué à *Diane* pluſieurs influences ſur le ſexe féminin, parce qu'en effet les femmes paroiſſent avoir certains rapports marqués avec le cours de la Lune. En conſéquence *Diane* étoit regardée comme une Déeſſe qui préſidoit aux accouchemens. On lui adreſſoit des vœux, ainſi qu'à Junon *Lucina*, ſelon Tertullien: *In partu Lucina & Diana ejulatur;* & Macrobe (*lib. VII. Strab. c. 16.*) en donne cette raiſon: *Quia proprium ejus munus eſt diſtendere rimas corporis, & meatibus viam dare; quod accelerando partui ſalutare eſt.* C'eſt pour cela qu'elle eſt ſurnommée μογοστόκος dans Homère (*Homer. Iliad. π.*) & Théocrite, & qu'Horace dit qu'elle donne du ſecours aux femmes enceintes:

Quæ laborantes utero puellas,
Ter vocata audis, adimiſque letho.

En cette qualité de Déeſſe qui préſide aux accouchemens, *Diane* a reçu les mêmes épithètes que Junon, celle εἰλείθυια & celle de *Lucina*:

Ricè maturos aperire partus
Lenis Ilithyia tuere matres,
Sive tu Lucina probas vocari,
Seu Genitalis.

Les auteurs Grecs lui donnent quelquefois le ſurnom de Λοχία, qu'on lit ſur une inſcription latine publiée par Gruter (*p. MXI. 3.*):

DIANAI LOCH. S. P. C. C. D. S.
CINECRIA. P. F. RUFA POM
PONIA.

On lui avoit conſacré dans la ville d'Athènes un temple où elle étoit honorée ſous le titre de Ἀνηριζόη, ſelon le Scholiaſte d'Apollonius (*in lib. I. v. 287.*). Les femmes qui accouchoient pour la première fois, faiſoient à la Déeſſe une offrande de leur ceinture.

L'influence que l'on attribuoit à *Diane* ſur les accouchemens & les accidens naturels des femmes, l'ont fait invoquer, ainſi que Junon, ſous les différens noms de πολιοῦχος, de Σώτειρα, de *Soſpita* & d'*Opifera*. D'ailleurs *Diane* pouvoit mériter ces épithètes pour des grâces particulières que l'on croyoit tenir d'elle, ou parce qu'elle étoit conſidérée comme la Lune & une Divinité bienfaiſante qui contribuoit avec le Soleil à donner la vie aux hommes, aux animaux & aux plantes. C'eſt ſans doute cette conſidération qui a multiplié les mamelles & tous les ſymboles dont *Diane d'Ephèſe* étoit chargée. Pauſanias parle de pluſieurs pays de la Grèce où la Déeſſe étoit honorée ſous le titre de Σώτειρα, & entre-autres en Laconie, en Attique & en Argolide. L'épithète de πολιοῦχος eſt employée par Apollonius (*lib. I. v.*

312.), & celle d'*Opifera* ſe lit ſur une inſcription publiée par Gruter (*p.* XLI. 8.):

DIANAI OPIFER.
NEMORENSI
LAPULEIUS L. L.
ANTIO.

Quoique cette inſcription ſoit au nom d'un homme, c'étoit ſur-tout par les femmes que *Diane* étoit invoquée comme une Déeſſe ſalutaire.

Ainſi *Diane* qui étoit ſi recommandable par ſes bienfaits, pouvoit auſſi faire beaucoup de mal: elle pouvoit envoyer la peſte ſur la terre; mais on croyoit que ſa vertu meurtrière ne s'étendoit que ſur les femmes; ce qui faiſoit mettre leurs morts ſubites ſur le compte de cette Déeſſe, comme l'on attribuoit celle des hommes à Apollon.

Les titres ſi différens de mère & de vierge ſont donnés à *Diane* ſur deux inſcriptions. La première, trouvée en Eſpagne, eſt conçue en ces termes:

TEMPLUM DIANAE
MATRI. D. D. APU
LEIUS ARCHITEC
TUS SUBTRUXIT.

La ſeconde ſe trouve dans le recueil de Gruter (*Grut. p.* XL. 12. *Vid. quoq. ſpon. Miſcell. Erud. Antiq. ſect.* 3.):

VIR. DIANAE SACR.
PRO SALUTE
IMP. CAESARIS L. SEPTIMI
SEVERI PERTINACIS.

Ces ſurnoms, ſi incompatibles en apparence, peuvent cependant ſe concilier en diſant que *Diane* avoit reçu le titre de *mère*, comme Déeſſe qui préſidoit aux accouchemens, & qui en cette qualité étoit invoquée par les mères; ce n'eſt qu'un ſurnom paſſager, & employé ſeulement dans quelques circonſtances. Mais celui de *vierge* marquoit ſa qualité eſſentielle, & parce qu'elle s'étoit vouée à cet état, & parce qu'elle accordoit une protection particulière aux jeunes filles qui n'étoient pas encore mariées. La première demande que *Diane* fait à Jupiter, c'eſt d'avoir la liberté de conſerver toujours ſa virginité (*Callim. Hymn. in Dian.* v. 6.).

On dit que ce ne fut pas tant la vertu de la continence qui la détermina à ce choix, que la crainte des douleurs de l'enfantement dont elle ſoupçonnoit les violences. Quoi qu'il en ſoit, *Diane* paſſoit dans le ſéjour des Dieux & chez les mortels pour la vierge par excellence. Callimaque (*ibid.* v. 110.) l'appelle Ἀρτεμις παρθενη; &, ſelon Euripide, elle eſt la plus belle des vierges de l'Olympe (*Hippolit.* 2. v. 71.).

L'abeille lui étoit conſacrée, parce qu'elle étoit le ſymbole de la virginité. Il n'étoit permis qu'aux filles vierges d'entrer dans ſon temple & ſon bois ſacré d'*Ephèſe*, & Strabon nous apprend que l'on prenoit des précautions pour que les Prêtres de ce temple, nommés Μεγαλοβύζοι, puſſent garder leur virginité.

Quand de jeunes filles vouloient ſe marier, elles rempliſſoient des corbeilles de préſens & des plus beaux ouvrages qu'elles euſſent faits à l'aiguille, pour les conſacrer à *Diane*. Elles croyoient appaiſer par ce don la gardienne de leur virginité, lorſqu'elles étoient ſur le point d'y renoncer. C'eſt pour cela que dans Théocrite, une femme qui venoit d'être mariée s'adreſſe à *Diane*, en la priant de lui pardonner cette action.

Cette cérémonie des corbeilles ſe faiſoit avec une certaine pompe; c'étoit une eſpèce de fête que l'on appeloit ΚΑΝΗΦΟΡΙΑ, & qui fut inſtituée en l'honneur de *Diane*.

Enfin, ſi cette Déeſſe étoit ſi jalouſe de la chaſteté dans les perſonnes qui lui étoient attachées, juſqu'à chaſſer honteuſement Caliſto pour avoir violé ſon ſerment de garder la virginité; combien ne devoit elle pas être ſévère envers les téméraires qui auroient oſé attenter à la ſienne? Auſſi tua-t'elle Buphagus (*Pauſan. Arcad. c.* XVII.) à coups de flèches ſur le Mont Pholoé, pour le punir de ſes entrepriſes hardies.

Le crime involontaire d'Actéon (*Ovid. Metam. lib.* III.) qui la ſurprit dans le bain, coûta la vie à ce malheureux chaſſeur: la Déeſſe le changea en cerf, & il fut déchiré par ſes propres chiens. Ce trait de la fable eſt repréſenté ſur quelques monumens. Une médaille de Daldia, en Lydie, préſente trois figures de femmes nues; ſavoir, *Diane* & deux Nymphes qui ſe baignent dans un baſſin où tombe l'eau d'une fontaine voiſine, & qui eſt près d'un arbre. Plus haut à droite, on voit un temple à quatre colonnes, dans lequel une femme aſſiſe paroît tenir de la main droite une couronne. Au bas eſt un cerf courant qui regarde derrière lui, & de l'autre Actéon nud, qui tient la main droite étendue vers *Diane* dans le bain, & un arc de la gauche, ſelon les apparences.

Malgré cette réputation de chaſteté ſi bien établie, *Diane* ne fut point exempte de tout ſoupçon. Quelques auteurs lui reprochent des liaiſons intimes avec Endymion:

Latmius Endymion non eſt tibi, Luna, pudori.

Et ſi l'on en croit Virgile (*Georgic.* III. v. 392.) elle eut quelque complaiſance pour le Dieu Pan:

Pan Deus Arcadiæ captam te, Luna, fefellit,
In nemora alta vocans; nec tu aſpernata vocantem.

On trouve dans le précieux recueil du Comte

Digitized by Google

de Caylus le deſſin d'un bas relief de marbre, repréſentant *Diane* en repos, & qui paroit fixée par un Dieu, par un amant, qui, pour lui plaire, eſt auprès d'elle ſous la forme de l'objet dont elle étoit le plus occupée. Ce monument où la Déeſſe paroit nue & careſſant un cerf, rend au moins ſa vertu très-ſuſpecte, quelle que ſoit l'allégorie.

Il ſeroit cependant poſſible de la juſtifier en regardant le cerf qui eſt à ſon côté comme le ſymbole de la chaſſe pour laquelle la Déeſſe étoit en effet paſſionnée. C'étoit ſon exercice favori, & il faiſoit preſque toute ſon occupation. Callimaque commence ſon hymne en l'honneur de *Diane*, en la repréſentant comme une Déeſſe qui fait des traits & des filets ſes plus chères délices.

Elle ſe contente d'un habit léger qu'elle relève juſqu'au genou, afin de pourſuivre avec plus de facilité les bêtes ſauvages.

Son amour pour la chaſſe eſt ſuffiſamment déſigné par les ſurnoms (*Orph. Euripid. Sophocl. Anacr. &c.*), Ἀγροτέρα, Θηροτόνος, πολεύπους, Ἐλαφηβόλος, Ἀκταιβόλος, ἔντυγος, ſur leſquels il eſt inutile d'inſiſter. Les Poëtes Latins lui donnent auſſi l'épithète de *Venatrix*, de *Jaculatrix* & de *Pharetrata*. Cette dernière ſe lit ſur une inſcription recueillie par Reineſius (*p.* 105.), qui étoit gravée ſur le collier d'un chien :

DIANAE PHARETRATAE
SUM. SINE. REDIBO.

Les flèches de *Diane* portoient toujours un coup ſûr; elles étoient la terreur & la perte des animaux. Ovide, en décrivant ſon retour de la chaſſe, exprime ainſi le dégât qu'elle avoit fait dans les forêts : (*Faſt. lib.* II. *v.* 163.).

Mille feras Phœbe ſilvis venata redibat.

Cette eſpèce de victoire qu'elle remportoit ſouvent ſur les animaux les plus formidables, lui mérita les ſurnoms de *Victrix* & d'*Invicta*.

L'épithète ἰοπλόκαυνος que Phurnutus donne à *Diane*, confirme le témoignage des auteurs, ſur le choix qu'elle avoit fait des montagnes pour ſa demeure; & celle de Νεμοδία qu'on lit dans Strabon, marque combien elle aimoit les forêts. Le ſurnom de *Nemorenſis*, qui eſt le même, eſt donné à la Déeſſe ſur une inſcription trouvée à Rome : (*Spon. Miſcell. erud. antiq.*).

DEANAE
NEMORENSI
SACRVM
M. ACILIVS
PLARIANVS.

Après ces témoignages & pluſieurs autres que l'on pourroit produire, il n'eſt pas étonnant que *Diane* paroiſſe en habit de chaſſe ſur preſque tous les monumens qui la repréſentent. On la voit ſur des médailles de Mytilène, d'Ephèſe, de Crete, d'Hiérocéſarée en Lydie, ſur d'autres d'Amyntas, Roi de Galatie, (*Rec. de Rois pl.* XIX.), & d'Anthiocus VIII, Roi de Syrie (*ibid. pl.* XII) ſur des bas-reliefs & ſur des pierres gravées. Elle eſt ordinairement debout dans l'attitude de quelqu'un qui court, tenant de la main gauche un arc, & portant la droite au carquois qu'elle a ſur l'épaule, comme pour en tirer une flèche; ſes cheveux ſont noués & relevés par derrière; on remarque quelquefois le croiſſant ſur ſa tête ou ſur ſes épaules. Son habit eſt relevé de manière que l'extrémité n'en tombe pas juſqu'au genou, & lui découvre même une partie des cuiſſes; ce qui a fait qu'Ovide, en comparant l'habillement de chaſſe de Vénus à celui de *Diane*, s'exprime ainſi : (*Metam. lib.* X. *v.* 536).

Nuda genu, veſtem ritu ſuccinctа Dianæ.

Une ceinture qui arrête ſon vêtement au-deſſous du ſein, le laiſſe à découvert ainſi que l'épaule droite.

On voit ſouvent au côté de *Diane* un chien ou un cerf; ſur un ancien monument, elle eſt même accompagnée (*Murator. incript. p.* XXXVII. *n.* 1.) de l'un & de l'autre; & ce qu'il y a de remarquable, c'eſt que le cerf qui eſt un animal, objet de la chaſſe, ſemble ici faire la même fonction que le chien, & pourſuivre avec lui d'autres animaux. Peut-être en donnant à la Déeſſe un cerf pour attribut, a-t-on voulu exprimer ſon agilité, & faire entendre qu'elle l'égaloit à la courſe. Callimaque dit que ſon char d'or eſt attelé de cerfs auxquels elle a donné auſſi des freins d'or.

Les épithètes de *Delia* & de *Cynthia* ayant été données à *Diane*, ainſi que celle de *Delius* & de *Cynthius* à ſon frère, prouvent le culte commun qui leur étoit rendu. Celle de *Delia* eſt employée par Virgile (*Eclog.* 3.) :

Notior ut non ſit canibus jam Delia noſtris.

La Déeſſe avoit dans l'Iſle de Délos un temple de marbre nommé *Artémiſion*; elle y étoit repréſentée debout, le croiſſant ſur la tête, portant de la main droite une torche, & de la gauche un arc. Virgile compare élégamment Didon, entrant dans le temple de Carthage avec tout ſon cortége, à *Diane* (*Æn.* I. *v.* 498.) préſidant aux chœur des Nymphes ſur le Mont Cyuthien :

Qualis in Eurota ripis, aut per juga Cynthi
Exercet Diana choros, quam mille ſecuta
Hinc atque hinc glomerantur Oreades.

Il paroit que ce fut à Délos que le culte de *Diane* commença à s'établir; mais il ne tarda pas

à ſe répandre dans différens pays de la Grèce. Elle avoit des temples & des autels à Sycione & dans les pays voiſins de cette ville, ſelon Pauſanias (*Corinthiac*). En Achaïe, elle étoit honorée d'un culte particulier, ſuivant le même auteur (*Achaïc*). Dans la citadelle de Patra, dit-il, on voit un temple de *Diane Laphria*. *Voyez* ce mot.

La ville de Patra s'appeloit auparavant *Aroë*. Les Ioniens en furent maîtres quelque temps ainſi que de deux autres villes, Anrhée & Meſſatis. Ces trois villes poſſédoient en commun un certain lieu avec un temple conſacré à *Diane* qui, pour cette raiſon, fut ſurnommée *Triclaria*. On célébroit tous les ans des fêtes en ſon honneur.

Pauſanias dans ſon voyage d'Elide, fait mention de quelques ſurnoms ſous leſquels la Déeſſe étoit honorée dans cette province (*Eliac.* II. *c.* XXII). Le plus connu eſt celui Ἀλφεια, dont voici l'origine. Alphée étant devenu amoureux de *Diane*, & voyant qu'il ne pouvoit réuſſir à l'épouſer, réſolut de l'enlever. On dit que *Diane* en le fuyant toujours, l'attira ſur ſes pas à Letrins où il avoit coutume d'aſſiſter aux jeux que les Nymphes donnoient; que pour le tromper elle ſe rendit méconnoiſſable en ſe frottant le viſage de boue, ainſi que celui de ſes compagnes; & qu'Alphée ne pouvant la diſtinguer des Nymphes, s'en retourna ſans rien entreprendre. C'eſt de l'amour d'Alphée pour *Diane*, dit Pauſanias, que les habitans de Letrins donnèrent à *Diane* ce ſurnom. Triſtan (*tom.* 2. *p.* 168) a publié une médaille de Caracalla ſur laquelle il prétend que le type du revers repréſente *Diane Alphœa*. Quelle que ſoit l'allégorie de cette fable, elle nous prouve au moins que le culte de *Diane* étoit établi en Elide. Elle avoit un autel dans l'Altis; & Pauſanias (*Pauſ. eliac.* 1, *c.* 15, *ibid. eliac.* 2, *c.* 22 & 23,) nous apprend qu'elle étoit honorée dans cette contrée ſous les noms de Κοκκάια, Κέρδεια, Φιλομειρὰξ. L'hiſtorien ignore l'origine du premier nom. Le ſecond vient de ce que les compagnons de Pélops célébrant des jeux à l'honneur de *Diane* pour la remercier de la victoire remportée par Pélops, employèrent une danſe de ce nom & qui étoit en uſage parmi les habitans du Mont Sipyle. Le troiſième lui a été donné d'un temple qui lui étoit conſacré près du Gymnaſe d'Elis.

Auſſi-tôt après que les Cyclopes eurent forgé les armes de *Diane* pour la chaſſe, dit Callimaque (*Hymn in Dian v.* 87.) la Déeſſe vint en Arcadie, ſéjour ordinaire du Dieu Pan; & ſelon Virgile (*Georgic. III*, *v.* 395) elle ſe rendit à l'invitation de ce Dieu de l'Arcadie, qui l'avoit appelée dans ſes ſombres forêts; mais ſoit que les deux poëtes ayent voulu faire alluſion aux montagnes & aux forêts d'Arcadie qui rendent ce pays très-propre pour la chaſſe; ſoit que cette première allégorie en contienne auſſi une ſeconde qui ait rapport à la lune ou à *Diane*, il eſt conſtant néanmoins que le culte de cette Déeſſe étoit établi dans beaucoup de cantons de la province. Elle y reçut pluſieurs ſurnoms pris des lieux où on lui avoit élevé des temples, érigé des autels & conſacré des ſtatues. C'eſt ainſi qu'elle étoit appelée *Lycoatis*, de la ville de Lycoa ſituée au pied du Mont Ménale (*Pauſan. Arcad. c.* XXXVI.) où elle avoit un temple & une ſtatue de bronze. Les Caphyates la nommoient *Cnacaleſia*, parce qu'ils célébroient tous les ans ſa fête ſur le Mont *Cnacalus* (*ibid. c.* XXIII.) Elle avoit un bois ſacré & un temple à Cadylée qui n'étoit qu'à un ſtade de Caphyes: elle en reçut l'épithète de Condyleatis. *Voyez* ce mot.

Il n'eſt pas étonnant que le culte de *Diane* fût ſi multiplié en Arcadie; c'étoit un pays de montagnes & de forêts; ce qui a fait dire que le Dieu Pan l'avoit choiſi pour ſa demeure. Il y a une quantité de lieux tels que *Lycoa*, *Lycæa*, *Lycoſura*, *Lycæus*, formé du mot grec qui ſignifie *loup*, & qui déſignent que cette contrée abondoit en loups, & étoit par conſéquent un pays où la Déeſſe de la chaſſe devoit être honorée d'une manière particulière.

Le nombre des lieux conſacrés à *Diane* dans l'Attique, prouve que la ſœur n'y étoit pas moins en honneur que le frère. Il paroît même que ce fut un des premiers pays où ſon culte s'établit; car Pauſanias (*Pauſan. Attic.*) nous apprend que la Déeſſe venant de Délos, aborda en Attique, qu'elle y chaſſa pour la première fois dans un canton nommé *Agra* près de l'*Iliſſus*, & que ce fut de-là qu'elle reçut le nom de Chaſſereſſe, *Agrotera*. Elle étoit repréſentée dans ce lieu avec un arc. En entrant dans l'Académie on voyoit pluſieurs ſtatues de *Diane* dans une enceinte aſſez conſidérable conſacrée à la Déeſſe. Elle y étoit ſurnommée très-bonne & très-belle. Pauſanias (*Pauſan. Attic. c.* XXIX) croit que ces ſtatues repréſentoient ſes différens attributs.

Son culte étoit établi en Béotie: c'eſt en Aulide que s'eſt paſſée la ſcène ſanglante du ſacrifice d'Iphigénie, ſi célèbre dans les poëtes. (*Lucret. lib.* I.).

Aulide quo paſto Triviaï Virginis aram
Iphianiſſaï turparunt ſanguine fœdè
Ductores Danaum.

Quand ce ne ſeroit pas la fille d'Agamemnon qui auroit été immolée à *Diane*, mais une autre princeſſe de ſon nom, il n'en ſeroit pas moins vrai que la coutume barbare de lui offrir des victimes humaines étoit en uſage dans ce pays. Le grand Racine qui connoiſſoit ſi bien les anciens & qui ſavoit apprécier leur mérite, s'appuie de l'autorité de Pauſanias (*Corinth.*) pour juſtifier le dénouement de ſa belle tragédie d'Iphigénie; il rejette la fable de la biche ſubſtituée par *Diane*,

Digitized by Google

& met à la place de la fille d'Agamemnon une Princeſſe fille d'Hélène: cependant Pauſanias raconte le fait différemment (*Pauſan. Beot. c. xix.*). « On voit en Aulide, dit cet auteur, un temple » de *Diane* & deux ſtatues de marbre blanc dont » l'une repréſente la Déeſſe portant deux torches, » & l'autre la repréſente avec un arc & des » flèches. On dit que les Grecs, ſuivant l'oracle » de Chalcas, étant ſur le point de ſacrifier » Iphigénie à l'autel de *Diane*, la Déeſſe elle-» même lui ſubſtitua une biche. Les gens du lieu » conſervent encore dans le temple une partie » du tronc de ce platane dont Homère fait » mention dans l'Iliade. Ils ont auſſi pour tra-» dition que les Grecs furent long-temps arrêtés » en Aulide, & que tout-à-coup les vents étant » devenus favorables, chacun ſacrifia auſſi-tôt » en action de graces la première victime qu'il » put rencontrer, ſoit mâle ſoit femelle, & que » de-là eſt venue la coutume qui s'obſerve en-» core dans le pays, d'immoler à *Diane* toute » ſorte de victimes ſans diſtinction de ſexe ». Au teſte cette hiſtoire eſt racontée avec bien des variations par les hiſtoriens & les poëtes; & de quelque manière que l'auteur françois l'ait préſentée, ſon perſonnage d'Eriphile n'en eſt pas moins heureux, & il répand beaucoup plus d'intérêt dans toute la pièce.

Une médaille d'Apollonie en Étolie, qui repréſente d'un côté le buſte de *Diane* (*Rec. de médail. de peupl. & de villes. tom. I. pl. xiv.*) avec le carquois ſur l'épaule, & de l'autre une mâchoire de ſanglier avec le fer d'un épieu ou d'une lance, marque aſſez le culte que l'on rendoit à la Déeſſe dans cette contrée de la Grèce. La mâchoire du ſanglier furieux qui fit un ſi grand dégat à Calydon, & qu'elle avoit envoyé pour ſe venger de ce qu'Œnée avoit oublié de la comprendre dans les honneurs divins qu'il avoit rendus aux autres divinités; ce fut peut-être la punition exercée par *Diane* contre ces habitans de l'Etolie, qui les engagea depuis à lui déférer un culte en lui donnant le ſurnom d'Αἰτωλὴ. Elle étoit honorée ſous ce titre à Naupacte (*Pauſan. Phoc. c. xxxviii.*), où l'on voyoit un temple élevé en ſon honneur, ainſi que ſa ſtatue de marbre blanc qui la repréſentoit dans l'attitude d'une femme tirant de l'arc. On lit auſſi cette épithète dans Strabon (*Strab. lib. x. p. 215*) qui parle d'un bois ſacré que la Déeſſe avoit en Italie.

Diane avoit reçu le ſurnom de *Pheræ*, ville de Theſſalie. Callimaque (*hymn. in Dian v. 259*) l'invoque ſous ce nom. On le lit auſſi dans Lycophron (*Lycophr. p. 176*); & il ſe trouve ſur une inſcription publiée par Muratori (*tom. I p. xxxviii. n. 2.*).

ΑΡΤΕΜΙΔΙ
ΦΕΡΑΙΑΙ ΚΙΝ
ΤΟΣ ΑΡΩΝΟΝ.

Les Argiens ſelon Pauſanias (*Pauſan. Corinth. c. 23*), avoient une *Diane* Phéréenne ainſi que les Sicyoniens & les Athéniens; ils prétendoient que la ſtatue de cette Déeſſe leur avoit été apportée de *Pheræ*.

La Macédoine & la Thrace étant des pays de chaſſe, *Diane* y étoit en grande vénération. Ce fut vers le Mont *Hæmus* (*Callim. hymn. in Dian. v. 114.*) qu'elle s'achemina auſſi-tôt après qu'elle eut commencé de monter ſon char attelé de cerfs; & les Thraces la nommoient Βοηδὸς, ſelon Heſychius qui parle des fêtes que l'on célébroit en ſon honneur, & que l'on appeloit Βοηδόλια.

Mais aucune ville du monde ne ſe ſignala autant à cet égard que celle d'Ephèſe. (*Voyez* plus bas DIANE D'EPHÈSE).

Le ſurnom ΠΕΡΣΙΚΗ qui ſe lit ſur une médaille de Hiérocéſarée publiée par Seguin (*Seguin. ſelect. numiſm.*) & par Pellerin (*Rec. des peupl. & de villes, tom. II, pl. xxi*, paroit d'autant plus extraordinaire qu'il ſemble venir & qu'il vient en effet des Perſes. Ces peuples avoient pour *Diane* une grande vénération comme nous l'apprenons de Diodore & de Plutarque (*Plutarc. in Lucullo*); ils l'appeloient *Nanæa* ou *Anaïtis*.

C'étoit pour piller le riche temple qu'elle avoit dans l'Elymaïde (*Macc. vi, 2. Joſeph. Ant. lib. xii. c. 13.*) qu'Antiochus ſe préparoit à faire un voyage en Perſe, & qu'il mourut dans cette expédition. Or, les Perſes ſe tendirent maîtres de la Lydie; & ce fut du long ſéjour qu'ils y firent, que les habitans d'une partie de cette province furent appelés *Perſiques*. (*Pauſan. Eliac. 1. c. xxvii.*). Les villes d'Hypæpa & de Hiérocéſarée étoient préciſément dans cette contrée. Lorſque le ſénat voulut abolir ſous Tibère le droit d'aſyle dont jouiſſoient pluſieurs temples de la Grèce, chaque peuple fit des repréſentations qui tendoient à le conſerver; quelques-uns firent valoir l'ancienneté de ce droit; ceux de Hiérocéſarée remontèrent plus haut que les autres, & ils ſoutinrent (*Tacit. annal. iii*) qu'ils adoroient *Diane Perſique* dans un temple dédié ſous le règne de Cyrus; ce qui confirme l'emploi que la ville de Hiérocéſarée à fait de ce ſurnom de *Diane* ſur ſes médailles.

Les Romains ſe conformèrent à l'égard de *Diane* au même plan qu'ils avoient ſuivi pour Apollon & les autres Dieux dont les Grecs leur avoient tranſmis le culte. L'époque de celui de *Diane* chez eux eſt fort ancien; il précède même les temps de la république. Ce fut un trait de politique, pour unir à jamais les Latins avec les Romains, qui porta Servius à leur faire bâtir en commun ſur le Mont Aventin un temple de *Diane* où les deux peuples devoient s'aſſembler tous les ans pour y renouveler les ſermens de leur première confédération. Ce Roi, dit Tite-Live, (*Lib. I.*), ayant conſidérablement augmenté la ville de Rome, & ne voulant pas devoir toujours l'accroiſ-

Digitized by Google

ſement de ſa puiſſance aux ſuccès de ſes armes, entreprit de donner à ſon état une nouvelle force & en même-temps un nouveau luſtre par des voies de prudence. Le temple de *Diane à Epheſe* étoit pour lors célèbre par tout l'univers; on croyoit que les villes d'Aſie s'étoient réunies pour le conſtruire à frais communs. Servius, à force de faire valoir aux chefs des Latins, avec leſquels il s'étoit uni à deſſein, les avantages qui réſultoient de l'unanimité de tous les peuples de la Grèce dans le culte des mêmes Dieux, les engagea enfin à ſe joindre aux Romains pour bâtir à Rome un temple de *Diane* qui fût commun aux deux nations. C'étoit donner évidemment à cette ville le titre de capitale de l'Italie, qu'ils lui avoient tant de fois conteſté par les armes. Mais quoique les Latins ſemblaſſent avoir renoncé à cette prérogative, après avoir fait tant d'efforts pour en jouir, un Sabin crut avoir trouvé l'occaſion de la revendiquer, & de rendre à ſa patrie l'empire qu'elle avoit perdu. Il étoit né, dit-on, chez un particulier de cette nation, un bœuf d'une taille & d'une beauté extraordinaire. Ses cornes conſervées pendant pluſieurs ſiècles dans le veſtibule du temple de *Diane* où elles avoient été attachées, atteſtoient ce prodige. Les devins conſultés ſur cet événement, qui paroiſſoit miraculeux, répondirent que celui qui immoleroit à *Diane* cette victime, procureroit à ſa nation l'empire de l'Italie. Le prêtre de la Déeſſe fut inſtruit de cette réponſe. Dès que le Sabin eut trouvé le temps qu'il croyoit convenable pour faire ce ſacrifice, il conduiſit le bœuf à Rome & le mena devant le temple de *Diane*. Le prêtre Romain jugeant par la taille de la victime, que c'étoit l'animal dont l'Oracle avoit parlé, & cherchant à tromper le Sabin : *Qu'allez-vous faire*, lui dit-il? *gardez vous d'offrir à Diane un ſacrifice impie. Que n'allez-vous auparavant vous purifier dans les eaux du Tibre qui coulent au bas de ce vallon.*

L'étranger touché de cette remontrance & craignant d'ailleurs que ſa négligence ne fût un obſtacle à l'événement qu'il attendoit, deſcendit ſur le bord du Tibre. Le prêtre profita de ce temps pour immoler lui-même le bœuf, & il s'acquit par ce ſervice important les bonnes graces du Roi & de tout le peuple. Le temple de *Diane* devint ſi célèbre, que le Mont Aventin ſur lequel il étoit bâti fut nommé le Mont de *Diane*. (*Martial. Epigr. lib.* 7, *Epigr.* 72).

Eſquiliis domus eſt, domus eſt tibi colle Diana.

Junon s'oppoſant à la marche d'Annibal vers Rome, lui repréſente tous les Dieux de cette ville ſe préparant à le punir, s'il oſoit s'avancer; elle lui peint *Diane* entr'autres dans ces termes. (*Sil. lib.* 12, *v.* 712) :

At quà vicinis tollit ſe collibus altæ
Molis Aventinus, viden' ut Latonia virgo
Accenſas quatiat Phlegethontis gurgite tædas.

Les Grecs, ſuivant Appien (*Appian. de bell. civ. lib.* 1.) s'en ſervirent comme d'une forteresſe, & s'y retranchèrent comme dans un lieu de defenſe pendant la guerre civile.

Il y avoit ſur la même montagne un autre temple de la lune dont parle Ovide :

Luna regit menſes; hujus quoque tempora menſis
Finit Aventino Luna colenda jugo.

Il n'eſt pas douteux que les Romains ne ſe formaſſent de cette Déeſſe les mêmes idées que les Grecs, & qu'ils ne lui ayent donné les mêmes attributs, quoiqu'elle ait reçu de ces peuples d'autres ſurnoms pour des raiſons particulières. C'eſt ainſi qu'elle fut ſurnommée *Reſiana*, d'une famille Romaine dans les terres de laquelle on lui avoit vraiſemblablement élevé un temple ou quelqu'autre monument. Cette épithète ſe lit ſur une inſcription trouvée à Rome (*Spon. Miſcell. erud. antiq.*) vers la voie Appienne :

DIANAE RAESIANAE
Q. RAESIVS Q. FIL. SVRDINVS
CVM RAESIA HERCVLANIOLA
SACRVM.

A quelque diſtance de Rome, en ſuivant la voie Appienne, on trouve une ville nommée *Aricia*, & près de cette ville un bois fameux & un lac conſacrés à *Diane*. Strabon (*Strabon. lib. v. p.* 239) entre dans un détail circonſtancié ſur la poſition d'*Aricia*, ſur le bois ſacré de la Déeſſe, & ſur les cérémonies religieuſes qui y étoient en uſage. Il dit que ces ſacrifices avoient quelque choſe de barbare, & qu'ils étoient ſemblables à ceux que l'on offroit à *Diane* Taurique.

Le culte de *Diane* étoit établi en Campanie: elle avoit un temple célèbre ſur le Mont Tifate où Sylla vint (*Velleius, lib.* 2,) après ſa victoire rendre grace à la Déeſſe. *Poſt victoriam, quà deſcendens Montem Tifata cum C. Norbano concurrerat, Sulla grates Dianæ, cujus numini regio illa ſacrata eſt, ſolvit.* Il n'étoit qu'à trente ſtades de Capoue, ſelon Pauſanias (*Eliac.* 1.), qui dit avoir vu dedans une tête d'éléphant. Une inſcription trouvée ſur le Mont Tifate, fait connoître que le ſurnom de *Tifatenis* fut donné à *Diane*. (*Spon. Miſcell. Erud. antiq.*)

C. VELLEIO C. F. PAL. VRBANO
MAG. FAN. DIAN. TIFAT. HONORATO
EQVO PVBLICO AB IMP. ANTONIO
CVM AGERET AETATIS AN. V.
C. VELLEIVS VRBANVS ET TULLIA
NICE PARENTES D. D. D.

Diane étoit honotée dans pluſieurs autres lieux d'Italie. (*Apollon. Argon. lib.* IV.). Les Iſles *Abſyrtides* ou Brigéides furent nommées auſſi les Iſles de *Diane*. Horace (*lib.* I. *od.* 21) nous apprend que le Mont *Algide* lui étoit conſacré. Sur une médaille d'argent des Brutiens elle eſt repréſentée de bout tenant de la main droite un javelot, & de la gauche une torche allumée, avec une étoile dans le champ & un chien à ſes pieds. Selon Thucydide, elle avoit un temple aux environs de Rhège. Enfin, ſon culte étoit auſſi établi en Sicile. L'on connoît aſſez la belle ſtatue de *Diane* de Ségeſte, qui faiſoit un des ornemens de la galerie de Verrès.

» *Diane*, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art.*) a plus que toutes les autres Déeſſes ſupérieures les formes & l'air d'une Vierge. Douée de tous les attraits de ſon ſexe, elle paroît ignorer qu'elle eſt belle. Mais ſes regards ne ſont point baiſſés comme ceux de Pallas. Ses yeux pleins d'alégreſſe ſont dirigés ſur l'objet de ſes plaiſirs, la chaſſe. Cette Déeſſe, étant le plus ſouvent repréſentée en pleine courſe, porte ſes regards droit en avant, &, ſans les arrêter ſur les objets contigus, les promène de loin devant elle. Ses cheveux ſont relevés de tous côtés ſur la tête, & forment par derrière, ſur le cou, un nœud, à la manière des Vierges; mais ſon front n'eſt pas ceint du diadême; & ſa tête ne porte aucun de ces ornemens qu'on lui a donnés dans les temps modernes : ſa taille eſt plus légère & plus ſvelte que celle de Junon & de Pallas. Une *Diane* mutilée ſeroit auſſi aiſée à reconnoître parmi les autres Déeſſes, qu'il eſt facile, dans Homère, de la diſtinguer des belles Oréades ſes compagnes. La plupart du temps *Diane* ne porte qu'un vêtement relevé, qui ne lui va que juſqu'aux genoux; mais elle eſt auſſi repréſentée quelquefois avec une longue draperie : ſeule entre toutes les Déeſſes, on la trouve ſur quelques monumens avec le ſein droit découvert ».

» En 1750, on trouva dans les fouilles d'Herculanum une *Diane* de marbre de 4 palmes de hauteur (environ 2 pieds 8 pouces) dont l'ouvrage annonce les premiers temps de l'art. Cette ſtatue eſt dans l'action de marcher, comme la plupart des figures de *Diane*. Les angles de la bouche ſont tirés en haut, & le menton eſt d'une forme étroite; on voit aiſément que cette figure n'eſt pas un portrait, mais qu'elle eſt exécutée d'après une idée imparfaite de la beauté. Quoi qu'il en ſoit, elle a de belles parties, & ſes pieds ſont d'une telle fineſſe, qu'on n'en trouve pas de plus élégans aux figures véritablement grecques. Quant aux détails, les cheveux ſont blonds, ceux du ſommet de la tête deſcendent ſur le front en petites boucles, & ceux des faces tombent en longs flocons ſur les épaules; mais par derrière ils ſont noués aſſez loin de la tête. Du reſte elle a la tête ceinte d'un bandeau ſur lequel ſont travaillées de relief huit roſes rouges. Ses draperies ſont blanches; la tunique a des manches larges, diſpoſées en plis *boudinés*, & ſa chlamyde eſt pliſſée parallélement ainſi que la robe. La bordure de la tunique eſt formée par trois petites bandes; l'inférieure eſt d'un jaune d'or; celle qui la ſuit immédiatement eſt large & de couleur de laque, avec des fleurons blancs pour indiquer de la broderie : la troiſième eſt de la même couleur. La courroie du carquois, qui paſſe de l'épaule droite ſur le ſein, eſt rouge, ainſi que celle des ſandales. Cette couleur rouge dominante rappelle la ſtatue que Corydon promet, dans Virgile, d'ériger à *Diane*, & qui devoit être de marbre avec des brodequins *rouges*. La ſtatue d'Herculanum étoit placée dans un petit temple dépendant d'une maiſon de campagne ſituée entre Pompeii & Herculanum ».

On voit dans la galerie de Verſailles une *Diane* antique trouvée à Arles, dont la tête eſt moderne.

» Dans le petit nombre de figures entières exécutées en albâtre, conſervées à Rome, on trouve deux *Dianes* au-deſſous du naturel : la plus grande eſt à la maiſon Veroſpi, & la plus petite à la Villa Borghèſe. Mais ces deux figures n'ont d'antique & d'albâtre que la drapetie; la tête, les mains, ſont modernes & de bronze; toutes deux ſont de l'eſpèce d'albâtre nommé *Agatino*, parce qu'il reſſemble à l'agathe, & qu'il en a preſque la dureté : d'ailleurs toutes deux ſont drapées de la plus grande manière. A la Villa Albani on voit auſſi en albâtre la partie ſupérieure d'une *Diane* dont la partie inférieure eſt teſtautée ».

Dans les hymnes d'Orphée *Diane* eſt appelée ποδηνεμιπλη, *à longue robe*. Cette épithète trouve ſon explication dans quelques monumens antiques ſur leſquels *Diane* eſt repréſentée avec une tunique qui deſcend juſqu'à ſes pieds.

Sur une ſardoine de la collection de Stoſch, on voit *Diane* transformée en cerf qui combat le Géant Typhon (IIe. *claſſe* n°. 126).

Diane paroît ailée ſur des monumens étruſques. Tantôt elle porte des flambeaux. Sur la baſe de Pouzzole, elle a dans la main gauche des épis & des pavots.

Diane Taurique tient une épée ſur les ſarcophages du palais Acaramboni.

Diane Patroa étoit repréſentée à Sicione ſous la forme d'une colonne.

A Ephèſe les prêtres de *Diane* étoient eunuques.

Les femmes faiſoient à *Diane* une offrande de leur ceinture après leur accouchement. On attachoit des têtes de cerf aux murs de ſes temples.

Diana regina undarum, Gruter, (*Theſ. inſcript.*) rapporte une inſcription dans laquelle on donne ce ſurnom à *Diane*. Seroit-il relatif à la métamorphoſe d'Actéon ?

Digitized by Google

Diane d'Athènes : c'eſt la ſeule ſtatue de *Diane* à laquelle on ait mis une couronne ſur la tête, dit Elien, qui en raconte une hiſtoire ſingulière. Un jeune enfant ayant ramaſſé & emporté une lame d'or tombée de la couronne de *Diane*, fut amené aux juges, qui, le voyant dans un ſi bas âge, voulurent l'éprouver : ils lui préſentèrent des oſſelets & autres choſes ſemblables, propres à amuſer des enfans, avec la lame d'or. L'enfant prenoit toujours cette lame préférablement à tout : ce que voyant les juges, ils le firent mourir ſans aucun égard à ſon bas âge, perſuadés que c'étoit la cupidité qui lui avoit fait emporter cette lame d'or. Les Athéniens étoient d'une extrême rigueur en tout ce qui regardoit les choſes divines : ſi quelqu'un étoit convaincu d'avoir coupé une branche du bois qu'on appeloit *le bois ſacré des Héros*, il lui en coûtoit la vie ſans miſéricorde. Un nommé Atarbe, ayant tué un moineau conſacré à Eſculape, fut condamné au dernier ſupplice, quoiqu'il l'eût tué par mégarde, ou, ſelon d'autres, qu'il l'eût fait n'étant pas dans ſon bon ſens.

Diane de Lacédémone. *Voyez* Diamastigose.

Diane d'*Ephèſe*, quoique toutes les villes de l'antiquité aient bâti des temples en l'honneur de *Diane*, cependant aucune ville du monde ne ſe ſignala autant à cet égard que celle d'*Ephèſe* (*Tacit. Annal. III. c. LXI.*) parce que ſes habitans s'enorgueilliſſoient de la naiſſance que *Diane* avoit priſe dans leur pays : quoique les habitans de Délos leur ayent conteſté cette prérogative, il eſt certain néanmoins que le culte de la Déeſſe à *Ephèſe* eſt de la plus haute antiquité. On croit que ſon temple fut d'abord bâti dans le goût Egyptien. L'origine du culte de la *Diane d'Ephèſe*, la fondation de ſon temple, les différentes révolutions qu'il a éprouvées, la deſcription de la ſtatue & de ſes ſymboles, fourniroient la matière de pluſieurs volumes. Les bornes d'un article de ce dictionaire ne permettant pas de diſcuter en détail tous ces objets, on pourra conſulter Claude Ménétrier (*Claud. Menetr. ſymbol. Dian. Eph. Ital.*), Poleni (*de Dian. Epheſ. templ. differt. Joan. Polen. Rom.* 1742, & le Comte de Caylus (*Mém. Acad. tom. XXX*) qui ont épuiſé en quelque ſorte la matière. Le premier a donné l'explication des différens ſymboles de la ſtatue, mais il s'eſt écarté ſouvent du vrai. Le Marquis Poleni, dans une diſſertation ſur le temple d'*Ephèſe*, a parlé auſſi du culte & de la ſtatue de la Déeſſe ; ſon ouvrage eſt rempli de recherches, & recommandable par la critique. Le Comte de Caylus, que ſon goût pour les arts, & la connoiſſance qu'il avoit des monumens antiques, ont rendu juge plus compétent qu'aucun autre, a traité ce ſujet dans toutes ſes parties & de la manière la plus ſatisfaiſante. C'eſt d'après ces trois auteurs que nous allons faire une mention abrégée du temple le plus fameux qu'ait eu la ſœur d'Apollon, & de la ſtatue la plus ſingulière qui ait exiſté.

L'incertitude & la variété des ſentimens dans les auteurs ſur le temps de la fondation, & ſur le nom des fondateurs du temple de *Diane à Ephèſe* ; leur ſilence ſur la divinité qu'on y révéroit d'abord, & ſur le culte qu'on lui rendoit, concourent à prouver l'ancienneté de cet établiſſement. C'eſt ſans doute cette incertitude qui a fait naître l'opinion ſelon laquelle la ſtatue de *Diane* & le temple même étoient tombés du ciel. La plupart des anciens auteurs attribuent néanmoins la fondation de ce temple aux Amazones. *Ibi Epheſus*, dit Pomponius Mela, *& Dianæ clariſſimum templum, quod Amazones Aſiâ potentes ſacraſſe traduntur.* Solin & Hygin ſont à-peu-près du même ſentiment ; le dernier attribue cette fondation à l'Amazone Otrira, femme de Mars. Callimaque & Denis Periégete font auſſi mention des Amazones en parlant d'Ephèſe & de ſon temple fameux ; mais ces deux auteurs ne s'expriment pas aſſez clairement à ce ſujet. Pauſanias eſt d'un autre avis : il reprend Pindare d'avoir écrit que les Amazones bâtirent le temple de *Diane à Ephèſe*, lorſqu'elles allèrent faire la guerre aux Athéniens & à Théſée. Cet auteur croit qu'elles dreſſèrent ſeulement une ſtatue à la Déeſſe, dont le temple fut bâti dans la ſuite par Créſus & par Ephéſus. Euſtathe raconte que les Amazones ayant été vaincues par Hercule, & fuyant ce héros, elles vinrent ſe réfugier dans le temple de *Diane*, où elles trouvèrent leur ſûreté, & que cette circonſtance fit donner le nom d'*Ephèſe* à la ville que l'on bâtit depuis près de là. Si l'on en croit Pline (*Liv. II. c. 85.*) le temple fut conſtruit ſur le bord de la mer qui s'en éloigna, & l'on reconnoiſſoit à l'humidité du lieu que la mer l'avoit baigné autrefois. Ce terrein néanmoins étant ſitué entre le Caiſtre & des montagnes d'où ſortent un grand nombre de fontaines, il ne ſeroit pas étonnant qu'il eût été de lui même marécageux. Le même auteur aſſure qu'on avoit choiſi cette ſituation pour mettre le temple à l'abri des tremblemens de terre ; mais les lieux marécageux ne ſont pas moins ſujets que les autres à ces accidens, comme l'ont très-bien remarqué le Marquis Poleni & le comte de Caylus.

Vitruve n'entre dans aucun détail ſur la conſtruction du temple d'*Ephèſe* ; il dit ſeulement qu'il étoit d'ordre ionique, & il rapporte les noms des architectes qui y ont travaillé. Pline eſt le ſeul auteur qui nous ait laiſſé une deſcription de ſa forme & de ſes dimenſions. « La magnificence du temple d'*Ephèſe*, dit-il, mérite l'admiration : l'Aſie entière a employé deux cent-vingt ans à le bâtir. On choiſit un marais pour ſa ſituation, afin d'éviter le danger des tremblemens de terre ; & pour ne point établir dans un terrein peu ſolide des fondemens d'un ſi grand poids, » on

» on les posa sur des charbons pilés, & sut des » peaux chargées de leur laine. La longueur du » temple est de quatre cent vingt pieds, la largeur » de deux cent-vingt : il est orné de cent vingt-» sept colonnes élevées aux frais d'autant de » Rois : leur hauteur est de soixante pieds ; il y » en a trente-six de travaillées.

Le comte de Caylus fait quelques réflexions sur ce passage de Pline, & il couvre de ridicule un Evêque d'Avranche, nommé *Robertus Canalis*, qui après la comparaison de l'église gothique de Notre-Dame de Paris, avec le plus superbe temple de la Grèce, ne craint point de donner la préférence à la première.

Les richesses immenses que le temple de *Diane* contenoit, furent sans doute la cause des différentes révolutions qu'il éprouva. Il n'est parlé dans les anciens que de deux incendies de ce temple ; le premier par les Amazones, & le second par Philostrate : cependant il passe pour avoir été rétabli sept fois ; peut-être que par ces restitutions on ne doit entendre que des agrandissemens ou des embellissemens considérables. Son entière destruction arriva l'an 263 sous l'empereur Gallien. On ne voit point qu'il ait été ensuite réparé ; il n'en est pas même parlé depuis, si ce n'est dans les voyageurs qui disent en avoir vu des restes.

Quant à la statue de *Diane d'Ephèse*, elle est assez connue par les copies multipliées qui en existent.

Le corps de la statue est ordinairement divisé par bandes, enforte que la Déesse y paroît comme emmaillotée. Elle porte sur la tête une grande tour à plusieurs étages ; sur chaque bras, des lions ; sur la poitrine & sur l'estomac, un grand nombre de mammelles. Tout le bas du corps est parsemé de différens animaux, de bœufs ou taureaux, de cerfs, de sphinx, de cancres, d'abeilles, d'insectes, &c. On y voit même des arbres & d'autres plantes ; tous symboles qui ne signifient peut-être autre chose que la nature elle-même, ou le monde avec ses productions.

Le Comte de Caylus a fait graver une statue de *Diane d'Ephèse*, qui le porte à croire que le premier culte rendu à cette Déesse en Asie, doit avoir été Egyptien. Il observe que la vanité des Grecs qui les conduisoit à vouloir passer pour inventeurs, & à s'approprier tout ce qu'ils avoient emprunté des autres nations, leur avoit fait déguiser en mille manières & ce culte & la figure de la Déesse. La succession de plusieurs siècles favorisa ces altérations. Ce sont les Grecs qui ont ajouté à la figure primitive les cerfs, les abeilles, les roses, & sur-tout les représentations des divinités de la mer que les Egyptiens paroissent n'avoir ni connues ni révérées, & qu'ils n'ont jamais placées sur leurs monumens. Le Comte de Caylus rejette avec raison le passage de Pline, d'après lequel il paroîtroit que la statue de *Diane* n'avoit jamais éprouvé de changemens, malgré les révolutions arrivées au temple : *Vitigineum & numquam mutatum.*

Plus les monumens de *Diane* sont chargés d'attributs, moins ils paroissent anciens au Comte de Caylus. La figure simple est selon lui la première idée ; les attributs sont enfantés par des allegories qui ne naissent qu'après coup. On peut croire avec ce savant antiquaire, que la figure originale de la Déesse étoit à-peu-près telle qu'il l'a fait dessiner (*Rec. d. Mem. de l'Acad.* xxx.). Elle a plus conservé le caractère Egyptien que tous les autres monumens de cette divinité publiés jusqu'ici ; elle est d'une extrême simplicité, les jambes réunies, les bras entièrement enveloppés, vêtue & disposée comme le principal Orus de la table Isiaque. La seule addition remarquable que l'on pourroit y appercevoir, sont les mammelles multipliées dont elle est environnée à une certaine hauteur, & qu'on prendroit aisément pour des fruits. Les Grecs chargèrent la statue de *Diane* de quantité d'attributs, & entr'autres de beaucoup de mammelles qui désignent son abondance & la faculté qu'elle avoit de donner la vie aux hommes & aux animaux. C'est ainsi qu'elle est représentée sur les médailles de Domitien, de Trajan, de Sabine, de Marc-Aurèle, de Commode, de Mamée, d'Otacile, d'Etruscille & de Gallien. Ces médailles ont pour légende : ΑΡΤΕΜΙC ΕΦΕCIA, ou ΑΡΤΕΜΙC ΕΦΕCΙΩΝ.

La *Diane d'Ephèse* n'étoit certainement pas différente de la *Diane* honorée dans la plus petite bourgade ou sur la montagne la plus isolée : c'étoit toujours la Lune, la Déesse de la chasse, la fille de Latone & la sœur d'Apollon. Cependant *Diane*, avec tout autre surnom, ne fut jamais aussi célèbre que *Diane d'Ephèse*. La singularité de sa statue, la magnificence & les richesses de son temple, les fêtes que l'on célébroit en son honneur, le concours de monde qui se rendoit dans cette ville, une des plus considérables de l'Asie, lui méritèrent la vénération des peuples ; & la superstition peut-être contribua encore plus que tous les autres motifs à l'établissement du culte de cette Divinité dans différens pays. La ville de Colophon étoit trop voisine de celle d'*Ephèse* pour ne point admettre le culte que l'on y rendoit à *Diane*. Aussi voyons-nous que sur une médaille de Domitien où la Déesse est nommée (*Vaill. Urb. numisf. p.* 298.) ΑΡΤΕΜΙC ΚΟΛΟΦΩΝΙΑ, elle est représentée dans la même attitude & avec les mêmes attributs que celle d'*Ephèse*, c'est-à-dire, entre deux cerfs, avec les mammelles, & les mains appuyées sur des broches. Mais Apollon ayant un oracle fameux à Claros, dans le voisinage de Colophon, les habitans qui avoient donné le surnom de Καλλιος à Apollon, voulurent par conformité donner à *Diane* l'épithète de Καλλια ; elle se lit sur une médaille de Trajan (*Vaill. ibid.*) ΑΡΤΕΜΙC ΚΑΛΛΙΑ ΚΟΛΟΦΩΝΙΩΝ. La Déesse y est représentée comme sur la précédente.

La ville de Magnéſie, ſur le Méandre, avoit une grande vénération pour *Diane*; les habitans prirent le titre de ſes Néocores ſur une médaille de Maxime (*Vaill. ibid.*) ΜΑΓΝΗΤΩΝ ΝΕΩΚΟΡΩΝ ΑΡΤΕΜΙΔΟΣ. Sur une autre de l'Empereur Hadrien, ils lui donnent le titre de Λευκόφρυς, aux blancs-ſourcils. ΛΕΥΚΟΦΡΥΣ ΜΑΓΝΗΤΩΝ; elle eſt repréſentée comme la *Diane d'Ephèſe*, à quelque différence près. Xénophon, qui fait mention du culte que lui rendoient les Magnéſiens, n'explique point pour quelle raiſon ils lui donnèrent cette épithète. Strabon (*lib. XIV. p.* 647.) dit que ſon temple étoit, à la vérité, inférieur à celui d'*Ephèſe* quant à l'étendue & aux richeſſes, mais qu'il le ſurpaſſoit pour l'élégance & la délicateſſe de l'architecture, & qu'à l'exception du temple d'*Ephèſe* & de celui de Didymes, il étoit le plus grand de tous ceux d'Aſie.

Le culte de *Diane d'Ephèſe* avoit été auſſi admis par les habitans de Métropolis en Phrygie, ſoit à cauſe d'une alliance entre ces deux villes, ſoit pour quelqu'autre raiſon particulière. On lit ſur une médaille d'Otacile ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΙΤΩΝ ΑΡΤΕΜΙΣ (*Vaill. Urb. Neumiſ. p.* 298.) & la Déeſſe eſt repréſentée avec pluſieurs mammelles, ayant d'un côté & de l'autre le ſigne de la lune.

Diane & Cérès étoient regardées par les Grecs d'Aſie comme une ſeule & même Divinité repréſentée ſous différens ſymboles; c'eſt pourquoi l'une & l'autre étoient appelées Εὐλαιὰ, Εὐλία, Εὐπλοία, Πέμπτη.

Sur une pierre gravée du Muſéum de Florence, *Diane d'Ephèſe* eſt repréſentée avec de grandes ailes; *Diane* en portoit auſſi ſur le coffre de Cypſelus; & Pauſanias (*lib. V.*) avoue ingénuement qu'il ne comprenoit pas la raiſon de cet attribut extraordinaire.

DIANE d'Ephèſe (On voit la ſtatue de) ſur les médailles d'Apamée de Phrygie, de Magneſia en Ionie, de Philadelphie en Lydie; d'Ephèſe.

DIANIS manſuetis. Muratori (38. 5. *Theſ. Inſcript.*) rapporte une inſcription grecque, dans laquelle on lit: ΑΡΤΕΜΙΣΙΝ ΠΡΑΙΑΙΣ, *Dianis manſuetis.* C'eſt le ſeul exemple de *Diane* priſe au pluriel, comme les *Fortunæ* & les *Junones.*

DIANIUM, lieu, bois ou temple conſacré à Diane, *locus Dianæ ſacratus*, dit Feſtus. On liſoit à Rome l'inſcription ſuivante (*Guther. de Jur. Vet. Pont. III.* 4.):

C. IULIANUS
CAELIUS ANT
F.
. . . . . .
DIANIUM. D. D.

DIANIUS. Le temple de Diane, ſitué ſur le Mont-Aventin, lui fit donner ce ſurnom.

DIAPANTON. } Muratori (*Theſaur. Inſcr.*)
IVA ΠΑΝΤΩΝ. } rapporte deux inſcriptions grecques relatives à des jeux, dans leſquelles on lit le ſecond mot (*pag.* 632. 651.) & deux inſcriptions latines relatives au même objet, dans leſquelles on lit le premier. Cet écrivain croit qu'ils ſignifient que l'athlète ou l'acteur dont il eſt fait mention dans ces inſcriptions, avoit été couronné dans tous les jeux, parce que διαπάντων veut dire toujours, ou ſimplement qu'il avoit été couronné avec l'applaudiſſement de tous, διὰ πάντων, *cum omnium plauſu.*

DIAPASMATA, poudres odorantes que les anciens répandoient ſur leurs membres après s'être baignés. Pline le dit (*XIII.* 2.): *Siccis odoribus conſtant, quæ diapaſmata vocantur.* C'étoient auſſi des paſtilles que l'on mâchoit pour ſe parfumer l'haleine; & Martial a employé dans ce ſens le mot *diapaſma* (I 88. 1.).

DIAS, dans la Lycie. Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

DIALCHISMA, eſt dans la muſique ancienne un intervalle faiſant la moitié du ſemi-ton mineur. Le rapport en eſt irrationel, & ne peut s'exprimer en nombre.

DIASIES, fête qui ſe célébroit à Athènes en l'honneur de Jupiter. Ariſtophane parle des *Diaſies* dans ſa comédie des nuées (*Act.* I. *p.* 116. *de l'édition d'Amſterdam in*-12. 1770.); ſur quoi ſon Scholiaſte remarque que c'étoit une fête de Jupiter Milichien, laquelle tomboit à la fin du mois Anreſtérion, qui répondoit à peu-près à notre mois de Janvier. Il ajoute que néanmoins Apollonius d'Acarnanie diſtingue les *Diaſies* de la fête de Jupiter Milichien; & qu'à ce que quelques-uns diſoient, cette fête étoit ainſi appelée, par ce que les Athéniens y faiſoient des prières pour être exempts des dommages qui leur pourroient arriver. Enfin il rapporte encore un autre ſentiment, ſelon lequel les *Diaſies* étoient une fête où les Athéniens faiſoient des aſſemblées publiques hors des murailles de la ville, & l'y célébroient. Dans la même comédie d'Ariſtophane (*p.* 136.) un père dit à ſon fils qu'il lui avoit acheté un petit char pour la fête des *Diaſies.* Le Scholiaſte de ce Poète fait obſerver (*ſur la comédie des Cavaliers, p.* 134 *de l'édition de Genève, in-fol.* 1607.) que les *Diaſies* étoient la grande fête d'Athènes. Lucien, dans ſon Charidème, & Suidas en parlent auſſi. Héſychius ajoute que les *Diaſies* étoient une fête qui ſe célébroit avec une triſteſſe ſingulière.

DIASPHENDONÈSE, ſupplice très-cruel. On plioit à grande force deux arbres, à chacun deſquels on attachoit un des pieds du criminel; enſuite on lâchoit les deux arbres, qui emportoient chacun une partie du corps. On croit que ce ſupplice étoit venu de Perſe. Beſſus, l'aſſaſſin de Da-

Digitized by Google

rius, périt ainſi par l'ordre d'Alexandre. Aurélien fit punir de cette manière un ſoldat qui avoit commis un adultère avec la femme de ſon hôte.

DIATONIQUE, *ſons* ou *cordes diatoniques*. Euclide diſtingue ſous ce nom, parmi les ſons mobiles, ceux qui ne participent point du genre épais, même dans le chromatique & l'enharmonique. Ces ſons, dans chaque genre, ſont au nombre de cinq; ſavoir le troiſième de chaque tétracorde; & ce ſont les mêmes que d'autres appellent *apycni*. *Voyez* APYCNI, GENRE, TETRACORDE.

DIATRETARII. } Les ciſeleurs des vaſes,
DIATRETUM. } ou *calices diatreti*, étoient appelés *diatretarii*. *Voyez* CALIX.

DIATRIBA, mot latin formé du grec διατριβὴ, qui ſignifie aſſemblage ou aſſemblée, ſecte, académie, &c.

DIAULE. Kirchet, dans ſa *Muſurgie*, donne une figure du *diaule* des anciens. *Voyez* FLUTE. On appeloit cette eſpèce de flûte *diaule*, à cauſe qu'elle étoit double, & par oppoſition au *monaule*, qui étoit une flûte ſimple.

DIAULIE. Dans quelques Auteurs on trouve que dans l'ancien théâtre tous les acteurs venant à ſe taire, on entendoit un joueur de flûte qui exécutoit un air dans l'intérieur du théâtre. Cet air s'appeloit *diaulie*, & probablement on l'exécutoit ſur le *diaule*; au moins le nom de *diaulie* le fait ſoupçonner; & le grand uſage que les anciens faiſoient de la flûte double, ou *diaule*, ſur leur théâtre, ſemble le confirmer.

DIAULODROMES, coureurs qui ſe diſputoient le prix de la viteſſe dans les jeux publics. Ils parcouroient un ſtade en allant & un ſtade en revenant, ſans s'arrêter: ce fut de-là qu'ils prirent le nom de *diaulodrome*. Ils parurent pour la première fois dans les jeux olympiques, à la quatorzième olympiade. On les couronnoit d'une branche d'olivier ſauvage; & Hypenus de Piſe eut le premier cet honneur.

DIAZEUXIS. Les cordes homologues des deux tétracordes, entre leſquels il y avoit *diazeuxis*, ſonnoient la quinte, au-lieu qu'elles ſonnoient la quarte quand ils étoient conjoints.

DIBAPHUS, } étoffe de pourpre d'une cou-
ΔΙΒΑΦΟΣ, } leur très-foncée, parce qu'elle avoit été teinte
ΔΙΒΑΦΑ, } deux fois. Ces mots ſont formés de δὶς, *deux*, & de βάπτω, *je teins*. On vendoit la livre de cette pourpre, du temps de Pline, juſqu'à mille deniers, environ 900 liv. de notre monnoie actuelle. Elle ſervoit à former les *clavus* des laticlaves, les bordures de la prétexte, de la chlamyde des généraux, & le *paludamentum* des Empereurs. Horace dit qu'un riche eſt vêtu d'étoffe de pourpre teinte deux fois (*l. od.* 16. 35.): *Te bis Afro murice tincta veſtiunt lana.*

DICASTÈRE, tribunal de juſtice, & en particulier tribunal d'Athènes, où le peuple jugeoit lui-même ſans Magiſtrats.

DICATISSIMUS a dans les inſcriptions le même ſens que DEVOTISSIMUS. *Voyez* ce mot.

DICÉ, Divinité des Grecs; elle étoit fille de Jupiter & de Thémis (*Heſiod. Opera*, *v.* 254. *Theog. v.* 902.), & reſpectable à tous les Dieux (*Heſiodi Opera*, *v.* 255.). Son office étoit d'accuſer les coupables au tribunal de Jupiter, (*Heſiod. Op. v.* 257.) & de donner de bons ſuccès aux entrepriſes des hommes (*Heſ. Theog. v.* 904). *Dicé* étoit vierge (*Heſ. Op. v.* 254.), pour marquer que les juges doivent être d'une parfaite intégrité. On la faiſoit fille de Jupiter, parce qu'il eſt le roi de l'Univers, le ſouverain légiſlateur; & de Thémis, parce qu'elle eſt la Déeſſe de la juſtice.

DICÉLIES. } Athenée (*l.* 14.) & Suidas ap-
ΔΙΚΗΛΙΣΑΙ. } pellent de ce nom des farces ou des ſcènes libres
ΔΙΚΗΛΙΤΑΙ. } conſervées de l'ancienne comédie.

DICERATIUM, } double KERATION (*Voy.*
ΔΙΚΕΡΑΤΙΟΝ, } ce mot), impôt mis par l'Empereur Nicéphore ſur chaque bourgeois de Conſtantinople, pour la réconſtruction des murs de cette ville.

DICHALCON, double Chalcon. ΔΙΧΑΛΚΟΝ. On trouve cette monnoie parmi les médailles de *Chio*. *Voyez* CHALCOUS.

DICROTA. Cicéron (*ad Attic. v.* 2. & *xvi.* 4.) déſigne par ce mot un navire. Les interprètes ſont partagés ſur ſon caractère diſtinctif. Les premiers veulent qu'il eût deux gouvernails, l'un à la pouppe & l'autre à la proue; ce qui paroît impraticable. Selon les autres, la *dicrota* avoit de chaque côté deux rangs de rames: δικρότος voulant dire qui bat deux coups à la fois, cette explication eſt très-vraiſemblable.

DICTAMNE DE CRÈTE, plante à tête écailleuſe, du milieu de laquelle s'élève une fleur en gueule, & des fleurons avec pluſieurs anneaux, qui forment un long épi pendant.

Il eſt vraiſemblable que notre *dictamne*, ou, comme pluſieurs l'écrivent, *dictame* de Crète, eſt le même que celui des anciens. En effet, d'habiles critiques ont heureuſement rétabli un paſſage de Dioſcoride, défiguré par quelques copiſtes, au moyen de quoi cet Auteur ne dit pas que le *dictamne* ne porte point de fleurs ni de graine; mais il dit que ni ſa fleur ni ſon fruit ne ſont bons à rien. Pline qui compare le *dictamne* au pouliot,

Digitized by Google

ajoute qu'on ne ſe ſert que de ſes feuilles. Théophraſte eſt du même avis. Damocrate, dans Galien, parle auſſi des fleurs du *dictamne*. Enfin c'étoit un fait ſi commun, & ſi peu révoqué en doute, que Virgile lui-même a décrit la tige & la fleur du *dictamne de Crète*.

Hic Venus indigno nati conſcia dolore,
Dictamnum genitrix Cretâ carpit ab Idâ,
Puberibus caulem foliis, & flore comantem
Purpureo. (Æneid. lib. XII. v. 412.)

« Vénus, touchée de voir qu'une indigne trahiſon avoit réduit ſon fils dans un état déplorable, va cueillir ſur le Mont-Ida, dans l'iſle de Crète, du *dictamne*, dont la tige eſt garnie de feuilles velues, & porte à ſon ſommet de longs bouquets de fleurs purpurines. »

Prouvons, par la deſcription botanique de cette plante, que celle du Poète eſt très-exacte.

Le *dictamne de Crète*, qui vient naturellement en Grèce, & particuliérement en Candie, dans les fentes des rochers, pouſſe des racines brunes & fibreuſes, des tiges dures & couvertes d'un duvet blanc, hautes de neuf pouces, & branchues. Les feuilles naiſſent deux à deux aux nœuds des tiges; elles ſont arrondies, longues d'un pouce, couvertes d'un duvet épais, blanchâtre: leur odeur eſt agréable, leur ſaveur eſt très-acre & brûlante. Les fleurs naiſſent au ſommet des branches, dans de petites têtes feuillées en forme d'épi, & comme écailleuſes, de couleur purpurine en-dehors. Ces fleurs ſont d'une ſeule pièce en gueule, d'une belle couleur de pourpre, portées ſur un calice en cornet cannelé, dans lequel ſont renfermées quatre graines arrondies très-menues.

Le *dictamne*, quoiqu'originaire des pays chauds, peut néanmoins endurer le froid de nos hivers, pourvu qu'on le plante dans un terrain ſec & ſablonneux. On le multiplie de boutures, qu'on met à l'abri du froid, & qu'on arroſe juſqu'à ce que les rejetons ayent pris racine, après quoi on les plante dans des pots. Il fleurit au milieu de l'été; mais ſes graines n'acquièrent guère leur maturité que dans un climat chaud, en Provence, en Languedoc & en Italie.

Nous connoiſſons encore une ſeconde eſpèce de *dictamne*, appelée par les Botaniſtes, *dictamnus montis Sipyli, origani foliis*. Flor. Bat. *Origanum montis Sipyli*, H. L. 463. Cette ſeconde eſpèce a été trouvée ſur le Mont-Sipyle, dans l'Aſie mineure, près du Méandre, par le Chevalier Whel'er, dans ſes voyages, & par lui envoyée à Oxford. C'eſt une très-jolie plante qui porte de grands épis de fleurs d'une beauté durable; ce qui fait qu'elle mérite une place dans les jardins des curieux; elle ſe multiplie & ſe cultive, à tous égards, comme la précédente.

Quelques étymologiſtes ont dérivé aſſez naturellement le nom de *dictamne*, de *Dictea*, montagne de Crète, dont Virgile parle ſi ſouvent; ou, ſi l'on aime mieux, *de Dictamo*, ancienne ville de l'iſle de Crète, territoire qui n'eſt plus aujourd'hui qu'une petite bourgade de la Canée, dans l'iſle de Candie. Le Lecteur curieux d'érudition ſur cette matière, en trouvera dans l'ouvrage d'un Allemand nommé Geyer, dont voici le titre: *Geyeri (Joh. Daniel) Thargelus Apollini ſacer. Francof.* 1687. in-4°. (*Article de M. le Chevalier de Jaucourt.*)

DICTATEUR. On trouvera dans le Dictionnaire d'*Économie Politique & Diplomatique*, l'hiſtoire de la *Dictature*, & les prérogatives de ce maître abſolu des Romains, dont le pouvoir expiroit néceſſairement au bout de ſix mois. Les FASTES CONSULAIRES renferment la ſuite des *Dictateurs*. Nous ne parlerons donc ici que des marques diſtinctives de leur dignité.

Les Grecs appeloient un *Dictateur* δικτάτωρ, double-Conſul, parce que ce Magiſtrat extraordinaire avoit ſeul l'autorité des deux Conſuls, & vingt-quatre Licteurs pour le précéder, même dans la ville, avec les haches & les faiſceaux, tandis que chaque Conſul n'en avoit que douze.

Le *Dictateur* ne pouvoit ſortir de l'Italie, ni monter à cheval. Plutarque (*in Fab.*) donne deux raiſons de la ſeconde défenſe; d'abord, parce qu'on plaçoit la principale force de Rome dans l'infanterie, & qu'on vouloit y fixer la préſence du *Dictateur*; peut-être auſſi parce que le peuple ayant accordé un pouvoir illimité à ce Magiſtrat, vouloit lui rappeler par cette défenſe que ce même peuple lui étoit ſupérieur. Cependant le Sénat permit de monter à cheval au *Dictateur* Fabius Maximus Verrucoſſus, qui le lui avoit demandé; les motifs de cette conceſſion furent le mérite extraordinaire de Fabius, & le danger que couroit la république à cette époque, qui ſuivoit la bataille de Cannes.

DICTATOR convivii; c'étoit le même que le Roi du feſtin. On le conſtituoit *Dictateur* en plaçant une couronne ſur ſa tête. Plaute décrit cette élection (*Perſ. v.*):

Do hanc tibi florentem florenti: tu eris ſic Dictatrix nobis.

DICTÉEN. *Voyez* DICTEUS.

DICTERIUM, bouffonneries, par le moyen deſquelles les fatceurs cherchoient à fixer l'attention des ſpectateurs (*Varron apud. Non. II.* 249.):

Et orthophallica attulit pſalteria,
Quibus ſonant in Gracia dicteria,
Qui fabularum collocant exordia.

DICTEUS, ſurnom de Jupiter, pris de l'antre

de Dictée, où Rhéa, ſa mère, l'avoit mis au monde, & où il avoit été élevé. Cette antre étoit dans l'iſle de Crète. *Voyez* ABEILLES.

DICTYNNE, Nymphe de l'iſle de Crète. L'antiquité a attribué à la Nymphe *Dictynne* l'invention des rets ou filets propres à la chaſſe; & c'eſt de-là que ſon nom lui fut donné; car δίκτυον en grec ſignifie un rets, *rete*. La Nymphe *Dictynne* fut ſi amie de Diane, que les Poëtes les confondent en quelque ſorte, ou du moins qu'ils donnent quelquefois à Diane le nom de *Dictynne*. D'autres diſent que *Dictynne*, ayant excité la paſſion de Minos, & ne pouvant éviter autrement ſes pourſuites, ſe jeta du haut d'un rocher dans la mer. Elle tomba dans un filet de pêcheur; d'où lui vint ſon nom (*Antonius Liberalis*, *l.* XI.). Quoi qu'il en ſoit, avant que de s'appeler *Dictynne*, elle ſe nommoit Britomartis. (*Voyez* ce mot dans HESYCHIUS.). Les Eginètes l'appeloient *Aphæa*, Ἀφαία. Callimaque, dans l'hymne qu'il a fait à l'honneur de Diane, dit que le rocher, ou la montagne d'où Britomartis ſe précipita, étoit le Mont Dicté, d'où il s'enſuit que c'eſt de-là que lui vient le nom de *Dictynne*. Strabon (*l.* X.) dit que pluſieurs rejetoient ce ſentiment de Callimaque, parce que Britomartis étoit appelée *Dictynne* par les Cydoniares, qui étoient fort éloignés du Mont Dicté. Mais Voſſius répond que ce n'étoient pas les Cydoniates ſeuls, mais tous les Crétois, qui donnoient ce nom à Britomartis; & quand on dit que c'étoient les Cydoniates, c'eſt une Synecdoche, c'eſt à-dire, qu'on prend la partie pour le tout. Voſſius réfute encore Diodore de Sicile ſur ce que nous avons rapporté après lui de Minos. (*Voyez Voſſ. de Idol. l.* I. *c.* 17. *à la fin.*).

DICTYNNE, en Crète. Theupolo avoit, dans ſa riche collection, une médaille de cette ville frappée en l'honneur de Trajan.

DICTYNNIES, fêtes que l'on célébroit à Sparte en l'honneur de *Dictynne* (*Pauſanias in Lacon.*).

DIDIA, famille Romaine, dont on a des médailles:

RR. en argent.
O. en bronze.
O. en or.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

DIDIUS JULIANUS. *Voyez* JULIEN I.

DIDON, fille de Bélus roi de Tyr, ſe nommoit auſſi Eliſe. Elle faiſoit remonter ſon origine juſqu'à Jupiter, en cette manière: Jupter, Épaphus, Lybie, Agénor, Phénix, Méthrédon, Bélus, Pygmalion & Didon. Elle épouſa en premières noces ſon oncle Sicharbas, prêtre d'Hercule (C'eſt le Sichée de Virgile.). Sicharbas, outre cette dignité qui lui donnoit le premier rang après le Roi, poſſédoit de grandes richeſſes; mais ſe défiant de l'avarice du Roi, il les avoit enfouies dans la terre. Pygmalion qui ſoupçonna ſon beau frère d'avoir un tréſor, ſans être retenu par la double alliance qui étoit entre lui & Sicharbas, le fit aſſaſſiner au pied de l'autel, dans le temps qu'il faiſoit un ſacrifice en ſecret. Il cacha longtemps ce meurtre, flattant ſa ſœur d'une vaine eſpérance, & lui faiſant accroire qu'elle reverroit bientôt ſon époux. Mais Sicharbas privé des honneurs de la ſépulture, apparut en ſonge à *Didon*, avec un viſage pale & défiguré; il lui montra l'autel au pied duquel il avoit été immolé; lui découvrit ſa poitrine percée d'un coup mortel, & lui conſeilla de s'éloigner de ſa patrie, & d'emporter avec elle des tréſors cachés depuis long-temps dans un endroit qu'il lui indiqua. *Didon*, à ſon réveil, ſurpriſe & effrayée, prépara ſa fuite, s'aſſura des vaiſſeaux qui étoient au port, & y embarqua tous ceux qui haiſſoient ou craignoient le tyran, avec les richeſſes de Sicharbas. Il paroît que ce n'étoit pas à Tyr même qu'elle faiſoit ſa réſidence, mais dans une ville maritime du voiſinage. Sous prétexte de quitter un lieu que la perte de ſon mari lui avoit rendu odieux, elle demanda au Roi la permiſſion d'aller le joindre à Tyr. Elle avoit pris auparavant la précaution de mettre dans ſa confidence ceux des Tyriens qui avoient, comme elle, des raiſons de ſe plaindre de la cruauté & de l'avarice du Roi. Pygmalion, qui ne douta pas qu'elle n'apportât avec elle ſes tréſors & tout ce qu'elle avoit de plus précieux, lui accorda ſa demande. La nuit ſuivante, elle embarqua en effet toutes ſes richeſſes; mais elle mêla quelques ſacs pleins de ſable avec ceux qui contenoient ſon or. Quand elle fut en pleine mer, elle fit jeter ſes ſacs pleins de ſable dans la mer, ſous prétexte d'appaiſer les mânes de ſon époux, à qui ces tréſors avoient coûté la vie. Elle fit entendre enſuite aux officiers que le Roi lui avoit donnés pour l'acompagner, & qui crurent que tout ſon or étoit jeté, que l'avare Pygmalion ne leur pardonneroit jamais d'avoir laiſſé jeter ces richeſſes, & qu'ils n'avoient d'autre reſſource que d'aller chercher une retraite qui les mît à couvert de ſon reſſentiment. Ils la crurent & s'abandonnèrent à ſa fortune. Elle ſe fit joindre enſuite par ceux des Tyriens qui ſavoient ſon ſecret; elle offrit un ſacrifice à Hercule, & mit à la voile. Didon aborda d'abord dans l'iſle de Chypre, où elle trouva ſur le bord de la mer quatre-vingt filles, qui y étoient allées par ordre de leurs parens, ſuivant la coutume de cette iſle, pour offrir leur virginité à Vénus. Elle les fit enlever, & les fit épouſer à ceux qui l'avoient ſuivie. Pygmalion informé de l'évaſion de ſa ſœur, ſe mit en devoir de la pourſuivre; mais les larmes de ſa mère, encore plus les remontrances des prêtres, qui le menaçoient de la

Digitized by Google

colère des Dieux, l'empêchèrent de poursuivre son dessein.

Didon continua sa route sans accident, & arriva en Afrique, où elle fut bien reçue. Elle proposa aux habitans de la côte de lui vendre autant de terre qu'en pourroit contenir la peau d'un bœuf. Quand elle l'eut obtenu, elle fit couper en plusieurs lanières un cuir, qui, par ce moyen, renferma assez d'espace pour bâtir un fort, nommé pour cette raison *Byrsa*. En creusant les fondemens, on trouva la tête d'un bœuf; ce qui marquoit que la ville seroit un jour réduite en servitude. On alla les poser dans un autre endroit, où l'on rencontra la tête d'un cheval; ce qui fut pris pour un bon augure. Cette nouvelle habitation ayant attiré beaucoup de monde, la ville s'agrandit peu-à-peu, & forma dans la suite cette redoutable Carthage, qui devint l'émule de Rome. Quand cet établissement commença à prendre une forme, Iarbas, Roi de Mauritanie, voulut épouser *Didon;* mais l'amour qu'elle conservoit pour la mémoire de son premier mari, lui fit rejeter cette alliance; & dans la crainte d'y être forcée par les armes de son amant & par les vœux de ses sujets, elle demanda trois mois pour se déterminer. Quand ce temps fut expiré, elle donna ordre qu'on préparât un sacrifice, pour expier les mânes de son époux. Elle fit élever dans un lieu secret du palais, un bûcher, pour y faire consumer tout ce qui avoit appartenu à Sicharbas: elle y monta elle-même sous prétexte de hâter le sacrifice. Telle fut la fin de cette courageuse princesse.

Virgile, par la fiction la plus heureuse, & qui a fait la matière d'un chef-d'œuvre de l'esprit humain, le 4e. livre de l'Enéide, a terni toute la gloire que la chaste & courageuse *Didon* avoit méritée par sa mort. Ce poëte pour rapporter au temps d'Enée même, le fondement de la haine des Carthaginois pour les Romains, a imaginé de faire rencontrer Enée & *Didon*, quoiqu'il soit certain que la ruine de Troye a précédé la fondation de Carthage de plus d'un siècle: il y a même des auteurs qui établissent entre ces deux événemens une distance de près de 300 ans; d'autres la réduisent à 143 ans. Le savant Bochart a même voulu prouver que la fameuse Jézabel, qui épousa Achab, & qui causa tant de troubles dans le royaume d'Israël, étoit nièce de *Didon*.

Quoi qu'il en soit, voici comment Virgile a déguisé l'histoire de cette princesse. La tempête ayant jeté Enée sur les côtes de Carthage, Vénus, qui craignoit le caractère fourbe des Tyriens, & les piéges de l'implacable Junon, prit le parti de rendre *Didon* amoureuse d'Enée, afin que la passion de la reine fit de ses Etats un asyle assuré pour son fils, tandis qu'il seroit obligé d'y rester pour rétablir sa flotte. A cet effet, au moment qu'Ascagne, fils d'Enée, alloit partir pour offrir à la Reine les présens que son père destinoit à cette princesse pour se la rendre favorable, Vénus plongea cet enfant dans un profond sommeil, le transporta sans qu'il s'en apperçût sur le mont Ida, dans l'isle de Chypre, & lui substitua l'Amour. Ce petit Dieu joua le rôle d'Ascagne si naturellement, qu'Enée même, qui n'étoit pas instruit de la ruse de sa mère, y fut trompé. Il présenta les riches dons qu'il étoit chargé d'offrir. *Didon*, charmée de ses graces & de sa beauté, le prit sur ses genoux, & ne se lassa point de le caresser: le Dieu perfide saisit cet instant pour insinuer son poison dans le cœur de la princesse; il en effaça peu-à-peu le souvenir d'un mari mort, & le remplit de l'amour d'Enée. Elle devint si passionnée, qu'elle ne garda plus de mesures; & sa gloire qui jusqu'alors lui avoit été si précieuse, ne fut plus un motif assez puissant pour la retenir. Junon ne fut pas plus tôt informée de cet incident, qu'elle en voulut profiter, pour empêcher la gloire que les Destins promettoient à Enée, en le rendant auteur de la nation Romaine. Elle prend les moyens les plus propres pour fixer Enée à Carthage, en l'unissant à *Didon* par les liens de l'hyménée: elle s'en explique avec Vénus, qui, bien instruite que toutes les ruses de Junon ne pouvoient rien contre les arrêts des Destins, s'inquiétoit peu que *Didon* fût la dupe de son amour, pourvu qu'Enée sortit de Carthage en sûreté: elle consentit donc à tout.

Quant à Junon, voici le stratagême qu'elle employa: un jour que *Didon* & Enée étoient à la chasse avec leur suite, Junon excita une furieuse tempête, qui força tout le monde à quitter la plaine; toute la troupe se dispersa, & chacun chercha à la hâte un abri: *Didon* & Enée se réfugièrent ensemble & seuls dans une même grotte qui se trouva à leur portée. *Didon* étoit trop amoureuse pour ne pas succomber; & elle prit les preuves qu'elle en donna à Enée pour un véritable mariage. Ces deux amans, ennivrés de plaisir, ne gardèrent plus de mesures. Iarbas en fut instruit par la renommée; il se plaignit à Jupiter, son père, de l'ingratitude de *Didon*, qui n'étoit qu'une fugitive, à laquelle il avoit donné asyle dans ses terres, & qui lui préféroit néanmoins un aventurier, tel qu'Enée. Jupiter, sensible aux plaintes de son fils, & se rappelant d'ailleurs que c'étoit Enée que les Destins avoient choisi pour être la tige de la nation Romaine, députa Mercure vers le prince Troyen, pour lui ordonner de quitter un lieu si funeste à la gloire qui lui étoit reservée à lui & à sa postérité. L'ordre des Dieux arracha sur le champ le pieux Enée à l'enchantement qui l'aveugloit; il prit aussi-tôt le parti de la retraite. Toutes ses précautions ne purent empêcher que *Didon* ne pénétrât son dessein; mais tandis qu'elle exhaloit sa douleur en plaintes, Enée partit avec sa flotte. Ce fut dans le feu des imprécations, que cette malheureuse princesse prédit que les descendans de ses Tyriens, & ceux d'Enée, seroient toujours en guerre: elle monta enfin sur un bûcher qu'elle avoit fait pré-

Digitized by Google

parer, & ſe perça le ſein de la propre épée d'Enée. Comme elle mouroit, dit Virgile, avant le temps marqué par les Parques, & qu'elle périſſoit, ſans l'avoir mérité, par un accident imprévu, Proſerpine ne lui avoit pas encore coupé le cheveu auquel ſa vie étoit attachée, & n'avoit pas encore dévoué ſa tête à Pluton. Junon, pour faire ceſſer les douleurs de cette malheureuſe princeſſe, envoya Iris lui couper le cheveu fatal. C'eſt ainſi que Virgile, & preſque tous les poëtes qui l'ont ſuivi, ont métamorphoſé cette victime de la foi conjugale, en une amante furieuſe & ſans pudeur. Cette princeſſe fut honorée à Carthage comme une Déeſſe, ſous le nom d'Eliſe, ainſi qu'on le voit dans Juſtin & dans Velleius Paterculus.

DIDORON, meſure grecque de deux coudées. *Voyez* COUDÉE.

DIDRACHME, de l'Égypte & de l'Aſie.

Cette monnoie valoit une livre & $\frac{1}{12}$ de la monnoie de France actuelle, ſelon M. Paucton (*Métrologie*). Elle valoit, en monnoie du même pays, 2 drachmes,

Ou 4 rébiites,
Ou 10 gérah,
Ou 12 mehah,
Ou 24 pondion,
Ou 48 phollis,
Ou 192 kodrantes,
Ou 384 pérutah.

DIDRACHME, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. Il valoit, en poids de France, 87 grains $\frac{3}{7}$, ſelon M. Paucton (*Métrologie*). Il valoit en poids des mêmes pays, 2 drachmes,

Ou 4 grammes,
Ou 8 oboles ſeminites,
Ou 12 danic,
Ou 16 kikkabos,
Ou 24 kération,
Ou 48 chalcous,
Ou 96 ſitarion.

DIDRACHME, poids & monnoie des Grecs. Il valoit, en poids de France, 168 grains & $\frac{3}{17}$, & en monnoie, 2 livres, ſelon M. Paucton. Il valoit, en poids & monnoie des Grecs, 2 drachmes,

Ou 12 oboles,
Ou 72 chalcous.

On trouve parmi les médailles de Rhodes des médailles de bronze frappées en l'honneur de Nerva & de Trajan avec leur nom & ΔΙΔΡΑΧΜΟΝ.

Veſpaſien ayant réduit la Judée en province Romaine, ordonna que tous les Juifs de l'empire payeroient au capitole le *didrachme* qu'ils payoient auparavant au temple de Jéruſalem. Ils le payoient encore au temps d'Origène.

DIDYME, jumeau, ſurnom que Pindare donne à Diane pour marquer qu'elle étoit ſœur jumelle d'Apollon. *Didyme* eſt auſſi le nom d'une des iſles Cyclades, où Apollon avoit un Oracle.

ΔΙΕΔΥΣΤΙΝΔΑ (*Pollux. lib. 9.*), jeu d'enfans que nous appelons en France le *jeu des barres*.

DIESPITER, nom de Jupiter. Ce nom, ſelon quelques-uns, eſt la même choſe que *Dios pater*, Jupiter père; car Jupiter étoit appelé en grec Ζεὺς ou Διὲς, d'où viennent les cas obliques Δίος, Δῖι, &c. D'autres diſent que *Dieſpiter* eſt la même choſe que *Dici pater*, père du jour. S. Auguſtin tire ce nom de *dies*, jour, & de *partus*, production, enfantement, parce que c'eſt Jupiter qui produit le jour. Servius & Macrobe ſont du même ſentiment. Le premier dit que dans la langue des Oſques on diſoit *Luceeius*, & *Dieſpiter* en latin. Du reſte, *voyez* JUPITER, c'eſt la même Divinité. Struvius (*Antiq. Rom. Synt. c. 1. p. 117.*) paroît croire que *Dieſpiter* eſt Pluton. Mais ſi c'eſt-là ſon opinion, il ſe trompe; car dans Cicéron, & dans l'inſcription qu'il cite d'après Gruter (*xxi. 8.*) il y a *Dis pater*, & non *Dieſpiter*.

DIEUX. On trouvera au mot MYTHOLOGIE les différens ſyſtêmes ſur l'origine commune des *Dieux*, & à l'article de chaque Divinité ſon origine, ſon hiſtoire, ſes attributs, ſes ſurnoms, ſon culte & ſes monumens particuliers. Je ne parlerai ici que des claſſes dans leſquelles on rangeoit les *Dieux*, & de la beauté générale que les Artiſtes doivent donner à leurs repréſentations.

Voici les titres les plus généraux ſous leſquels on comprend les *Dieux*. On les diviſe ordinairement en *Dieux* naturels & *Dieux* animés; en grands *Dieux* & *Dieux* ſubalternes; en *Dieux* publics & *Dieux* particuliers; en *Dieux* connus & *Dieux* inconnus; ou enfin, ſuivant la diviſion uſitée chez les Mythologues modernes, en *Dieux* du ciel, *Dieux* de la terre, *Dieux* de la mer & *Dieux* des enfers.

DIEUX naturels: on entend ſous ce nom les aſtres & les autres êtres phyſiques.

DIEUX animés: ce ſont les hommes, qui, par leurs grandes & belles actions, ont mérité d'être déifiés.

LES GRANDS DIEUX: les Grecs & les Romains reconnoiſſoient douze grands *Dieux*, dont les noms étoient venus d'Egypte, dit Hérodote: c'étoient les *Dieux* de la première claſſe, ou, comme s'expriment les Mythologues, les *Dieux des grandes nations*, ou les *Dieux du conſeil*; ces douze grands *Dieux* étoient, ſelon Ennius, Junon, Veſta, Minerve, Cérès, Diane, Vénus, Mars, Mercure, Jupiter, Neptune, Vulcain & Apollon. Une des folies d'Alexandre fut de ſe placer le troiſième parmi ces grands *Dieux*, dédaignant d'être aſſocié à la foule des Divinités ſubalternes.

DIEUX ſubalternes, ou les *Dieux des moindres nations*: ce ſont tous les autres *Dieux* après les douze grands que nous venons de nommer. Leur

Digitized by Google

foule étoit innombrable dans la Grèce & dans l'empire Romain: il n'y avoit point de lieu dans Rome, dit Tite-Live, qui ne fût plein de *Dieux*: de-là vient que Quartilla dit: *Notre pays eſt ſi plein de Divinités, qui l'honorent de leur préſence, que vous y trouveriez plus facilement un Dieu qu'un homme.* Non contens de cette foule de Divinités que la ſuperſtition de leurs pères avoit introduite, les Romains embraſſoient le culte de toutes les nations ſubjuguées, & ſe faiſoient encore tous les jours de nouveaux *Dieux*.

Dieux publics: c'étoient ceux dont le culte étoit établi & autoriſé par les loix, comme les douze grands *Dieux*.

Dieux particuliers: ceux que chacun choiſiſſoit pour être l'objet de ſon culte particulier. Tels étoient les *Dieux* Lares, les Pénates, les âmes des ancêtres, qu'il étoit permis à chaque particulier d'honorer comme il vouloit.

Dieux connus: dans cette claſſe, Varron rangeoit tous les *Dieux* dont on ſavoit les noms, les fonctions, les hiſtoires, comme Jupiter, Apollon, le Soleil, la Lune, &c.

Dieux inconnus: dans cette ſeconde claſſe étoient placés les *Dieux* dont on ne ſavoit rien d'aſſuré, & auxquels on ne laiſſoit pas d'élever des autels & d'offrir des ſacrifices. Pluſieurs Auteurs parlent d'autels élevés aux *Dieux inconnus* en pluſieurs endroits, mais en particulier chez les Athéniens, le plus religieux peuple de la terre, qui avoient conſacré un autel au *Dieu inconnu*, de peur qu'il n'y en eût quelqu'un auquel ils n'euſſent point rendu de culte. Cet autel ſubſiſtoit encore du temps de S. Paul: *Ayant vu en paſſant*, leur dit cet Apôtre, *un autel conſacré au* Dieu inconnu, ἀγνώστῳ Θεῷ, *je viens vous prêcher celui que vous adorez ſans le connoître.*

Dieux communs: Mars, la Victoire & Bellone.

Dieux agréables, *geniales*: la Terre, l'Eau, le Feu, l'Air, le Soleil & la Lune.

Dieux du Ciel: c'étoient Célus, Saturne, Jupiter, Junon, Minerve, Mars, Vulcain, Mercure, Apollon, Diane, Bacchus, &c.

Dieux de la Terre, Cybèle, ou la mère des *Dieux*; Veſta, les *Dieux* Lares, les *Dieux* Pénates, les *Dieux* des Jardins, Pan, les Faunes, les Satyres, Palès, les Divinités champêtres, les Nymphes, les Muſes, &c.

Dieux de la Mer: l'Océan & Thétys, Neptune & Amphitrite, Nérée & les Néréides, Doris & les Tritons, les Napées, les Syrènes, Eole & les Vents, &c.

Dieux des Enfers: Pluton, Cérès, Proſerpine, les trois juges d'enfer, Eaque, Minos & Radamanthe. Les Parques, le Deſtin, les Furies, les Dieux Mânes, Charon, &c. On verra l'hiſtoire de tous ces *Dieux* dans leur article particulier.

Il y a pluſieurs autres dénominations générales des *Dieux*, comme les *Cabires*, les *Pulices*, les *Compitales*, les *Semones*, les *Dieux* choiſis, *Selecti*; les *Indigetes*, les *Patuiques*, les *Pénates*, les *Lares*, les *Empirés*, les *Ethérés*, les *Mondains* & *Supramondains*, les *Materiels* & *Immatériels*, & enfin les *Dieux* des ſphères céleſtes, & ceux qui étoient hors des ſphères. *Voyez tous ces mots.*

Dieux *des Gaulois*. Le Comte de Caylus (Rec. d'Antiq. tit. n. 7. pl. 88. n°. 1. & p. 325.) a publié les deſſins d'un Hercule & d'un Jupiter, monumens Gaulois. Il dit à leur ſujet: « Quelques peuples anciens ont eu la délicateſſe de ne point donner de ſexe à leurs divinités; ils aſſuroient qu'elles étoient à la fois mâles & femelles. Les Gaulois étoient dans ce principe avant d'avoir été domptés par les Romains. D. Martin (*Religion des Gaulois, prem. vol. pag.* 25 & 335, 338.) rapporte pluſieurs repréſentations de Mercure, qui ſont traitées dans cet eſprit; ce qui mérite le plus d'attention dans ces monumens de D. Martin, c'eſt le détail de la découverte qu'on fit, il y a quelques années, ſur la montagne de Framont; c'eſt la plus haute de celles qui ſéparent l'Alſace de la Lorraine: les figures qu'on y a trouvées, repréſentent Mercure, ayant deux anneaux au lieu de ſexe: mais quand on a refuſé cette prérogative à Hercule, comme on le voit ici, on peut la refuſer au reſte de l'Olympe ».

« Ce Jupiter qui paroit avoir tenu quelque corps dans la main qu'on voit élevée, eſt encore d'un travail très groſſier; cependant les proportions générales ne ſont pas auſſi mauvaiſes que celles de l'Hercule du numéro précédent. Il eſt nud, & n'a conſtamment jamais eu de ſexe. Ces deux monumens, conformes en ce point, & conſtamment Gaulois, donnent des preuves réciproques du ſyſtême de cette nation ſur la divinité ».

Ce que j'ai dit juſqu'à préſent, dans cet article, ſur les *Dieux*, ne regarde que les Mythologues; mon plan exige que je m'adreſſe actuellement aux artiſtes. Ce ſera Winckelmann qui leur parlera ici.

« Les grands Artiſtes de la Grèce qui pouvoient, dit-il, (*Hiſt. de l'Art. IV. chapitre* 2.) ſe regarder comme des créateurs, quoiqu'ils travailliaſſent moins pour l'entendement que pour le ſentiment, tâchèrent de ſurmonter la dureté de la matière, &, s'il eût été poſſible, de lui imprimer la vie. Dès la naiſſance de l'art, cet effort généreux des Artiſtes donna lieu à la fable de Pygmalion & de ſa ſtatue. Leurs mains induſtrieuſes donnèrent l'exiſtence aux objets du culte religieux qui, pour exciter la vénération, devoient être conſidérés comme les types des natures ſupérieures. Les premiers fondateurs de la religion, qui étoient Poëtes, fournirent les hautes idées pour

pour les ſimulacres de ces divines intelligences : ces idées donnèrent des ailes à l'imagination pour élever ſon ouvrage au-deſſus d'elle même & de la ſphère des ſens. La conception humaine, en créant des divinités ſenſibles, pouvoit-elle ſe figurer rien de plus digne, rien de plus attrayant pour l'imagination, que l'état d'une jeuneſſe éternelle, que le printems d'une vie inaltérable, dont le ſouvenir ſeul nous enchante encore dans un âge plus avancé ? Ce tableau étoit analogue à l'idée de l'immutabilité d'un être divin : la belle ſtature d'une divinité jeune & brillante faiſoit naître l'amour & la tendreſſe, les ſeules affections qui puiſſent ravir l'ame en une douce extaſe. Et n'eſt-ce pas dans ce raviſſement des ſens que conſiſte la félicité humaine qui a été recherchée dans toutes les religions, bien ou mal entendues » ?

« Parmi les divinités du ſexe féminin, on attribuoit à Diane & à Pallas une virginité perpétuelle ; les autres Déeſſes qui l'avoient perdue pouvoient la recouvrer, & Junon redevenoit vierge toutes les fois qu'elle ſe baignoit dans la fontaine Canathus. C'eſt par cette raiſon que le ſein des Déeſſes & des Amazones eſt toujours repréſenté comme celui des jeunes filles à qui Lucine n'a pas encore delié la ceinture, c'eſt-à-dire que le mamellon n'eſt pas encore développé. Cette règle eſt aſſez conſtante, à moins que les Déeſſes n'allaitent un enfant, comme Iſis donnant le ſein à Apis (*Deſcr. des pier. gr. du cab. de Stoſch. p.* 17. *n°.* 70.). Mais la fable dit que cette Déeſſe avoit mis le doigt dans la bouche d'Horus, au lieu du mamelon (*Plutarch. de Iſ. & Oſi.*) : c'eſt ainſi qu'elle étoit repréſentée ſur une pierre gravée du cabinet de Stoſch (*p.* 16. *n°.* 63), conformément ſans doute à l'idée reçue. Suivant toutes les apparences, une ſtatue du jardin du Pape, repréſentant Junon aſſiſe qui allaite Hercule, nous offriroit les mamelons viſibles, ſi cette partie du ſein n'étoit pas couverte par la tête de l'enfant & par la main de la Déeſſe. J'ai publié cette ſtatue dans mes monumens de l'antiquité (*Monum. ant. n.* 14). Dans une peinture antique du palais de Barberini, on voit une prétendue Vénus qui a les mamelons très-apparens ; circonſtance qui me ſuffit pour avancer que ce ne peut pas être une Vénus ».

« Les Grecs ont figuré la nature intellectuelle par la marche légère ; & Homère compare la viteſſe de Junon en marchant, à la penſée d'un homme qui parcourt en eſprit une infinité de pays lointains qu'il a vus, & qui dit dans un ſeul & même inſtant : « j'ai été ici & je fus là ». Une image de cette vélocité eſt la courſe d'Atalante : elle vole ſi rapidement ſur le ſable, qu'elle n'y laiſſe aucun veſtige de ſes pieds. C'eſt ainſi qu'on la voit repréſentée ſur une améthyſte du cabinet de Stoſch (*pag.* 337) L'Apollon du Belvedère ſemble planer, ſans toucher la terre de la plante de ſes pieds. C'eſt cette manière inſenſible de marcher & de gliſſer, conſacrée pour les *Dieux* par les Artiſtes, que Phérécide, un des plus anciens Poëtes Grecs, ſemble avoir voulu exprimer par la forme de ſerpent qu'il donnoit aux Divinités, pour décrire figurément une marche dont on n'apperçoit pas facilement la trace (*monum. ant. page* 2.) ».

« La jeuneſſe des Divinités de l'un & de l'autre ſexe avoit ſes degrés & ſes âges différens dans la repréſentation deſquels l'art s'attacha à rendre toutes les beautés. Cette jeuneſſe eſt une beauté idéale, empruntée en partie des beaux corps de jeunes hommes, en partie de la nature des beaux Eunuques, & relevée par une taille au-deſſus de la ſtature humaine. C'eſt ce qui fait dire à Platon qu'on n'avoit pas donné aux images des *Dieux* leurs véritables proportions, mais celles que l'imagination avoit jugées les plus belles ».

« De même que l'on aperçoit dans les figures des Divinités mâles les gradations des âges & les formes de leur jeuneſſe ; on voit auſſi cette jeuneſſe empreinte dans un degré convenable ſur le viſage des Divinités de l'âge fait : ce degré eſt compoſé de la force virile & de l'enjouement de la belle jeuneſſe. Cette jeuneſſe ſe manifeſte par la ſuppreſſion des nerfs & des muſcles qui ſont peu apparens dans le printems de l'âge. Mais ceci renferme en même-temps l'expreſſion de ce contentement divin qui n'a pas beſoin des parties matérielles, deſtinées à la nourriture de notre corps. Cette aſſertion explique les ſentimens d'Epicure ſur la figure des *Dieux* : ce philoſophe leur donne un corps à la vérité, mais une eſpèce particulière de corps ; du ſang, mais une eſpèce particulière de ſang ; expreſſion que Cicéron trouvoit obſcure & inintelligible (*De Nat. Deor L.* 1. *c.* 18. & 25) ».

« L'exiſtence ou la ſuppreſſion des nerfs & des muſcles, diſtingue Hercule obligé de déployer la force de ſon bras contre des monſtres, des brigands, & éloigné encore du terme de ſes travaux ; d'Hercule, dépouillé par le feu, des parties groſſières du corps, & parvenu à la jouiſſance de la félicité des immortels. L'homme eſt exprimé dans l'Hercule Farnèſe, & le *Dieu* dans l'Hercule du Belvedère, ou au fameux Torſe. Ces traits caractériſtiques nous autoriſent à juger ſi des ſtatues, rendues méconnoiſſables par la perte de la tête & des attributs, figurent un *Dieu* ou un homme. Plein de ces ſublimes conceptions, l'artiſte élevoit la nature du matériel à l'immatériel, & ſa main créatrice produiſoit des êtres exempts des beſoins de l'humanité, formoit des figures qui repréſentoient l'homme dans une plus haute dignité, & qui ſembloient n'être que les types ou les enveloppes des eſprits penſans & des intelligences céleſtes ».

« Par ce moyen, dit Quintilien, la ſtatue de Jupiter, de la main de Phidias, n'avoit pas peu contribué à faire redoubler de zèle, & à augmenter la vénération pour le Dieu même (*Cujus pul-*

chritudo adjeciſſe aliquid etiam receptæ religioni videtur. (*Quint. Inſt. L.* 12. *c.* 10.). Cependant la plus haute beauté, comme Cicéron le fait dire à Cotta (*De nat. Deor. T.* 1. *c.* 29.), ne peut pas être donnée à tous les *Dieux* dans le même degré, de même que le plus grand peintre ne peut pas donner la plus haute expreſſion à toutes les figures de ſon tableau. Cette demande ſeroit auſſi peu raiſonnable que ſeroit celle d'exiger d'un poëte tragique qu'il ne mît ſur la ſcène que des Héros ».

Pour rendre complette l'idée toute céleſte que doivent prendre des *Dieux* les Artiſtes, je joindrai à ces paſſages de Winckelmann deux autres obſervations de ce ſavant antiquaire, dont les artiſtes trouveront ſouvent l'occaſion de faire l'application.

« On voit ſur une pierre gravée du cabinet du Duc de *Devonshire*, qui porte le nom du (*Stoſch. pier. gr. pl.* [illegible]) graveur, ΔΙΟΜΗΔΟΥ, Diomède aſſis ſur un autel, le *Palladium* dans la main, & la gardienne tuée à ſes pieds. Devant lui eſt Minerve ſur une colonne; cette Divinité lui tourne le dos, comme elle avoit fait, (*Strab. l.* VI *p.* 264.), dit-on, pour n'être pas témoin du ſacrilége. C'eſt ainſi que la ſtatue de (*Athen. Deipn. L.* XII. *p.* 525.) Junon à Sybaris avoit détourné la vue, lorſque les Sybarites, ſecouant le joug de la tyrannie de Thélis, maſſacrèrent, juſqu'aux pieds des autels, tous ceux qui avoient eu quelque part à ſon gouvernement. Le *Pouſſin*, par une licence hardie, a employé une fiction ſemblable dans un deſſein qui étoit dans le cabinet du Cardinal *Alexandre Albani*, où Médée tue ſes deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une ſtatue de Minerve qui ſe couvre le viſage avec ſon bouclier pour ne pas voir cette exécrable ſcène ».

« Sur une pâte de verre, priſe d'une pierre gravée antique, on voit Diomède tenant avec la main droite le *Palladium* qui paroît encore poſé ſur ſon piédeſtal, quoique le Héros ſoit dans l'attitude de marcher. La ſtatue paroît incliner ſa tête comme pour conſentir à ſon enlèvement. Une ſemblable inclination de tête étoit réputée, par les anciens, un ſigne d'approbation des Dieux. Jupiter ayant accordé à Thétis ſa demande, lui dit: (*Il. A. v.* 14., & *Il.* O *v.* 75) *Je te ferai un ſigne de tête pour t'en aſſurer* ».

Les anciens aimoient à multiplier les *Dieux*; & comme c'étoit une prérogative des Divinités d'avoir chacune pluſieurs noms, de même ils faiſoient deux ou pluſieurs *Dieux* d'une même divinité. On voit deux Jupiters ſur un médaillon de Marc-Aurèle, du cabinet du Roi: ce ſont peut-être les deux Jupiters nés en Arcadie de l'éther & du ciel. Il y avoit auſſi deux Neptunes (*Ariſtoph. Plut.* 397); & on comptoit, ſuivant Arnobe (*lib. IV.*), juſqu'à cinq Mercures, autant de Bacchus, de Jupiter, &c.

DIEUX *Frères*: Ptolémée Philadelphe, & ſon frère. ΘΕΩΝ. ΑΔΕΛΦΩΝ.

Leurs médailles avec cette légende ſont:
RR. en or.
R. en argent.
O. en bronze.

DIFFARÉATION, eſpèce de ſacrifice qui opéroit le divorce entre le mari & la femme, dit Feſtus. . . . . *Erat genus ſacrificii, quo inter virum & mulierem fiebat diſſolutio.* La gloſe d'Iſidore définit encore plus brièvement la *diffaréation*: c'étoit, dit-il, le divorce entre le mari & la femme, *diſſolutio inter virum & feminam.* Ces expreſſions ne laiſſent aucun doute ſur la nature de la *diffaréation*, qui rompoit tous les mariages; quoique certains écrivains ayent voulu les reſtreindre à ceux des Prêtres ou Pontifes.

DIFFUSORES, Officiers qui, dans les diſtributions gratuites d'huile ou d'autres liqueurs faites au peuple, préſidoient à ces diſtributions, ou les exécutoient. On liſoit ſur une ancienne inſcription: EQ. R. DIFFUS. OLEARIO. EX. BÆTICA.

DIGAMMA, double gamma ſubſtitué à l'V conſonne ſous le règne de Claude. Cet Empereur employa la perſuaſion (*Sueton. l.* 5. *cap.* 41.) & l'autorité, pour faire recevoir trois nouvelles lettres de ſon invention, ſous autant de nouvelles (*Tacit. Annal. l.* 11. *c.* 4.) formes. La première étoit un caractère uniquement deſtiné à faire diſcerner les V conſonnes, des V voyelles qui retinrent leur ancienne figure. Quintilien (*Inſt. l. c.* 8.) ne jugeoit pas déſavantageuſement de l'utilité du *digamma* de Claude. Mais quelle en fut la figure? Tous conviennent qu'il avoit la forme d'une F; tous ne conviennent pas de la manière dont elle étoit tournée.

Sans parler des ſituations obliques, notre F eſt ſuſceptible de huit poſitions principales, horizontales & perpendiculaires. Il ne s'agit ici que des dernières. Il n'eſt aucune des quatre ſituations perpendiculaires que peut prendre l'F, qui n'ait été attribuée au *digamma* de Claude. Un des premiers continuateurs du Journal des Savans (*tom.* 5. *p.* 56. *edit. de Holl*) en 1677, fait ce Prince inventeur de l'F. L'Auteur de la *Bulle d'or* (ouvrage cité plus bas) des enfans Romains de qualité, Ficoroni, rapporte une fameuſe inſcription de Claude, déja publiée par Angelo Rocca, Gruter & Fabretti, depuis négligée & perdue, enfin retrouvée & conſervée par les ſoins de cet Auteur célèbre. L'F de Claude y paroît deux fois dans les mots AMPLIAꟻIT, TERMINAꟻIQ. Elle n'eſt, comme on voit, que tournée vers la gauche. Gori (*Muſ. Etruſc. t.* 2 *p.* 415.) juge pourtant cette figure préférable à celles qu'on a données juſqu'à préſent du *digamma* de Claude. Mais peut-être ce ſavant homme n'aura-t-il pas fait attention à une remarque du même Ficoroni, portant que

Digitized by Google

ces deux F étoient doublement renverſées (*la Bollo Doro de Fanciuli nobili Romani in Roma* 1732. 4°. *p.* 69.). Au reſte, comme dans un ouvrage poſtérieur, Gori (*Diſeſa dell' alfabeto. p.* 82.) repreſente les deux mêmes mots avec des ⅎ, on a lieu de croire qu'il ſera revenu à l'opinion commune. D. Lancelot (*Nouv. Méth. p.* 724.) nous donne cette figure E pour celle du *digamma*, inventé par Claude.

Les anciens marbres du temps de cet Empereur, & ceux qui les ont (*Gruter. p.* 236. *Cenotaph. Piſ. col.* 738.) conſultés, dépoſent en faveur de la figure ⅎ. Chrétien Frédéric Ruhe, dans ſon *Specimen Philologiæ Numiſmatico-Latinæ* (imprimé en 1708), rapporte une partie des monumens où le *digamma* s'eſt conſervé. L'on n'en a peut-être pas de plus célèbre & de plus avéré, touchant la forme du *digamma* de l'Empereur Claude, qu'une de ſes médailles, publiée par (*Selecta numiſmata Lutet. Paris.* 1684. 4°. *p.* 195.) Séguin, citée auſſi par le (*de præſt. numiſmatum. Diſſert.* 2. *n.* 9. *p.* 109.) Baron de Spanheim. Du pied d'une ⅎ ainſi diſpoſée, ſort une palme. C'eſt un trophée érigé au *digamma*, ou plutôt à ſon auteur, à cauſe de la victoire remportée ſur les Bretons. On reconnoit au *digamma* les monumens du temps du même Empereur. (*Nouvelle Diplomatique des PP. Bénédictins. II. p.* 47.).

DIGITALIA. Voyez GANT.

DIIPOLIES, ancienne ſolemnité d'Athènes, qu'on célébroit le quatorze du mois Scirraphorion, en l'honneur de Jupiter Polien, ou tutélaire de la ville. Elle n'étoit plus en uſage du temps d'Ariſtophane; voilà pourquoi il ſe ſert du mot *Diipoliode*, pour marquer une choſe du vieux temps.

Ces fêtes étoient auſſi appelées *Buphonies*, ou la mort du bœuf, à cauſe d'une cérémonie particulière des *Diipolies*. On plaçoit des gâteaux ſur un trépied de bronze, autour duquel on faiſoit marcher des bœufs choiſis. Le premier de ces animaux qui touchoit aux gâteaux, étoit immolé ſur le champ. Il y avoit dans Athènes trois familles dont les membres pouvoient ſeuls accomplir ce ſacrifice, ſelon Porphyre (*de Abſtinent. ab animalibus.*) La famille qui amenoit les bœufs étoit appelée Κεντρίδαι, de κέντρον, aiguillon: celle qui les chaſſoit autour du trépied s'appeloit Βουτύποι, frappe-bœuf, & elle deſcendoit de Thaulon. Les Σκάφοι, cuiſiniers, étoient les troiſièmes qui maſſacroient les bœufs.

Voici la tradition qui ſervoit de baſe à cette ridicule cérémonie. Un Prêtre de Jupiter nommé Thaulon, ou, ſelon quelques-uns, Diomus & Sopater, ayant préparé un gâteau pour offrir en ſacrifice au père des Dieux, le vit manger par un bœuf. Saiſi d'indignation, il le tua, (ce qui étoit alors un crime capital, à cauſe de l'utilité que retiroit l'agriculture de cet animal). Après cette vengeance, il ſe ſauva pour éviter les pourſuites des Athéniens. Mais ceux-ci appelèrent en jugement la hache du Prêtre, & la déclarèrent innocente, ſelon Pauſanias. Elien dit au contraire qu'on condamna la hache ſeulement, & qu'on renvoya abſous le Prêtre & les aſſiſtans. Quoi qu'il en ſoit, on terminoit les *Diipolies* en mémoire de cet événement bizarre, par la fuite d'un Prêtre & par un jugement rendu légalement ſur la mort du bœuf.

DIJOVIS, nom de Jupiter, qui ſe trouve dans Varron (*l. IV. de Ling. Lat.*) & dans Aulu-Gelle (*l. V. c.* 12.). Comme on appela ce Dieu *Jupiter* & *Dieſpiter*, on l'appela auſſi *Jovis* & *Dijovis*. *Voyez les Diſſertations du P. S. Jéſ., imprimées à Paris en* 1715. *p.* 284.

ΔΙΚΑΙΟΣ, juſte. On trouve cette glorieuſe épithète ſur quelques monumens de Pertinax, qui la méritoit à ſi juſte titre. Septime-Sévère affectant d'imiter les vertus de cet Empereur, crut devoir prendre le nom de Pertinax; de même auſſi Peſcennius Niger prit le ſurnom ΔΙΚΑΙΟΣ, qu'on lit ſur ſes médailles. Arſace, Phrahate II, Roi des Parthes, & quelques autres Souverains du même peuple ſont appelés ΔΙΚΑΙΟΣ ſur leurs monnoies (*Patin Theſ. Num. pag.* 209.).

DILORIS veſtis, tunique ornée de deux bandes de pourpe, ou de deux rinceaux brodés en or.

DILUDIA, entre-actes dans les jeux & les ſpectacles des Romains.

D. I. M. Muratori (71. 8. *Theſ. Inſcr.*) rapporte une inſcription qui commence par ces ſigles. Il les explique ainſi: *Domina Iſidi Magnæ*, ou *Deo Invicto Mithræ.*

DIMACHÆ, } troupes qui combattoient à
ΔΙΜΑΧΑΙ, } pied & à cheval comme nos Dragons. Pollux (*l.* 10. *c.*) en attribue l'établiſſement à Alexandre-le-Grand.

DIMACHERUS, gladiateur qui combattoit armé d'une épée ou d'un poignard dans chaque main. Ce mot eſt compoſé de *δὶς*, *deux fois*, & de *μάχαιρα*, *épée*, deux épées. Juſte Lipſe, en traitant des différentes claſſes de gladiateurs, dit qu'il y en avoit qu'on nommoit *dimacheri*, parce qu'ils ſe ſervoient de deux poignards. Il cite pour le prouver l'autorité d'Artémidore, qui, dans ſon ſecond Livre des *Songes*, promet une femme laide, méchante, & de mauvaiſe humeur, à quiconque aura vu en ſonge un gladiateur combattant à deux poignards; ce qu'il exprime par le ſeul mot *διμαχαιρος*.

DIMANCHES (dites des) ſur les Chartes. *Voyez* Gluſſaire des DATES.

DIMIXI, lampe à deux mêches, dont on se servoit pour éclairer les thermes.

DIMUS, ΔΕΙΜΟΣ, } fils de Mars & de Vénus, selon Héſiode (*Theogon.* v. 934.) qui en fait un portrait ſemblable à celui de Mars. Δεῖμος en grec ſignifie *terreur*.

DINDYME, femme de Méon, Roi de Lydie, fut mère de Cybèle, ſelon Diodore.

DINDYMÈNE, ſurnom de Cybèle, pris, ou de *Dyndime*, ſa mère, ou d'une montagne de Phrygie, appelé *Dindymus*, où elle étoit honorée. Elle avoit auſſi ſous ce nom un temple à Magnéſie, dont la fille de Thémiſtocle avoit été Prêtreſſe. *Voyez* CYBÈLE.

DINÉ. ΔΕΙΠΝΟΝ } A la renaiſſance des Lettres, les Philologues qui s'appliquèrent à l'étude des langues greeque & latine, & à la traduction des Auteurs anciens, furent partagés ſur la queſtion ſuivante: les anciens ont-ils eu vers le milieu du jour un repas ſemblable au *diné* des modernes, & diſtinct de la *Cœna*, ou repas du ſoir? Entre les paſſages que chacun d'eux rapporte pour étayer ſon opinion, il en eſt un qui, bien entendu, les eût conciliés tous, & que je vais employer dans cette vue.

Cicéron dit dans ſes Tuſculanes (*Quæſt.* v.) que Platon étant venu en Italie, fut étonné d'en voir les habitans faire deux repas chaque jour. Cette ſurpriſe du philoſophe Grec nous feroit croire que ſes compatriotes n'en faiſoient qu'un; & en cela, ils ſe conduiſoient comme les habitans des contrées orientales voiſines de la Grèce. Ce repas du ſoir étoit regardé comme unique, parce que c'étoit le ſeul qui fût compoſé de mets ſolides & ſuculens, tandis que le déjeûner, c'eſt-à-dire, la nourriture que l'on prenoit le matin ou à midi, étoit, chez les gens ſobres, très-léger & peu ſubſtantiel. Alexandre-le Grand parloit dans ce ſens, lorſqu'il diſoit que le meilleur apprêt pour le repas du ſoir, étoit un déjeûné très-leger. Le ſouper, *δεῖπνον*, ou repas unique des gens ſobres, n'avoit lieu en Grèce que le ſoir, comme on peut le conclure de pluſieurs paſſages des écrivains anciens, & du 8ᵉ chapitre du dix-ſeptième Livre d'Aulu-Gelle: *Philoſophus Taurus accipiebat nos Athenis plerumque ad id diei, ubi jam veſperaverat; id enim eſt tempus iſtic cænandi frequens.* Il n'y étoit donc pas queſtion du dîner, *δεῖπνον*, c'eſt-à-dire, d'un repas ſubſtantiel fait dans le jour & avant le ſouper, lorſqu'il s'agiſſoit de gens ſobres, de philoſophes tels que Platon, ou de perſonnes opulentes qui ne faiſoient aucun travail fatiguant. L'*acratiſme*, qui étoit alors appelé *ἄριστον* (*Voyez* ces mots) ou le déjeûner, leur ſuffiſoit pour ſe ſoutenir juſqu'au ſouper.

Il n'en étoit pas de même en Grèce des ſoldats, des ouvriers, des hommes de peine, &c. Les fatigues qu'ils éprouvoient dans l'exercice des arts mécaniques, les obligeoient à prendre de la nourriture trois fois par jour. Athénée (*lib.* 1. *c.* 9 & 10.) le dit expreſſément. Pour le prouver, il cite des vers d'Homère & d'Eſchyle, qui font mention pour les ſoldats du déjeûné, du diné & du ſoupé, *Ἄριστα, δεῖπνα, δόρπα δ' αἰχμηταὶ τρίτα*: j'ai réglé pour les ſoldats & les chefs que j'ai établis, dit Palamède (dans ce vers d'Eſchyle cité par Athénée) trois repas par jour. Athénée ajoute que le *diné* ſe faiſoit vers le milieu du jour: *δεῖπνον δὲ μεσημβρίαν, ὁ ἡμῖν ἄριστον*; & que lui & ſes convives l'appeloient du même nom que les déjeûners: c'étoit ſans doute parce qu'il en tenoit lieu aux gens ſobres ou opulens.

La ſurpriſe de Platon, rapportée au commencement de cet article, annonce que les Romains faiſoient à ſon arrivée en Italie deux forts repas. Celui du ſoir s'appeloit *cœna*, le ſoupé, & l'autre *prandium* ou le *diné*. Le *diné* tenoit lieu de déjeûné aux gens ſobres ou opulens. Sénèque dit préciſément que le ſien conſiſtoit en pain & en figues de l'eſpèce appelée *carica* (*Epiſt.* 84 & 87.). Auſſi ajoute-t il qu'il le prenoit ſans table, *ſine menſa prandium*, & qu'il ne quittoit même pas alors ſes tablettes, *nuſquam ſine pugillaribus*. Horace dit d'un ſemblable *diné* (*Sat.* 16.):

Pranſus non avidè, quantum interpellet inani
Ventre diem durare. . . . . .

Ceux des Romains qui étoient adonnés aux plaiſirs de la table, & qui vivoient dans la molleſſe, faiſoient autant de dépenſes & d'apprêts pour le *diné* que pour le ſoupé. Tels étoient ces Saliens dont Claude, rendant la juſtice dans le *forum* d'Auguſte, ſentit le *diné* (*Suet. c.* 32. *Acidus ni. ore prandii*, qu'il alla ſur le champ partager ſans achever l'audience. Tel étoit l'odieux Verrès, dont Cicéron peint ſi vivement les excès en tout genre (*Verr.* 1. 19) *Quid ego ejus prandia, & cœnas commemorem?*

Alexandre-Sévère (*Lamprid. c.* 30.) n'obſervoit rien de fixe pour ſes repas. Souvent au ſortir du bain il buvoit du lait, du vin doux, mangeoit du pain & des œufs; ce déjeûné ne l'empêchoit pas de *dîner*: *Atque his refectus aliquandò prandium inibat, aliquandò cibum uſque ad cœnam differebat*: ſouvent auſſi il ne prenoit aucune nourriture de toute la journée juſqu'au ſoupé.

Midi, ou le commencement de la VIIe heure, étoit l'heure du *diné* au temps des Empereurs. Suétone le dit, en parlant de Caligula (*c.* 58. *n.* 1.) *Nono Kal. Februarii horâ quaſi ſeptimâ, cunctatus an ad prandium ſurgeret, marceſcente adhuc ſtomacho prædiani cibi onere.* L'Empereur Claude avoit un goût ſi effréné pour les combats du cirque, qu'il y accouroit dès la pointe du jour, & qu'il y prenoit même ſon repas à midi, lorſqu'on ren-

voyoit les ſpectateurs pour leur donner le temps de *dîner* (*c. 34. n. 6.*). *Beſtiariis meridianiſque adeò delectabatur, ut à prima luce ad ſpectaculum deſcenderet, & meridie dimiſſo ad prandium populo perſeveret.*

DIO, nom que portoit Cérès lorſqu'elle régnoit en Sicile.

DIOBOLE, monnoie grecque, valant deux oboles. *Voyez* OBOLE.

DIOCÉSARÉE, de Galilée, jadis Sepphotis. ΔΙΟΚΑΙ.

Pellerin a reſtitué à cette ville une médaille impériale grecque d'Antonin, que Vaillant avoit attribuée à la *Diocéſarée* de Cappadoce. Celle de Galilée en avoit fait frapper auſſi en l'honneur d'Antonin, de Caracalla.

DIOCÉSARÉE, dans la Cappadoce. ΔΙΟΚΑΙ-ΚΑΡΕΙΑC.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Antonin, ſelon Vaillant; mais Pellerin l'a reſtituée à la *Diocéſarée* de Galilée.

DIOCÉSARÉE, en Cilicie. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville frappée en l'honneur de Philippe fils.

DIOCÉSARÉE, en Phrygie. ΔΙΟΚΑΙCΑΡΕΙΩΝ.

Vaillant lui attribue des médailles impériales grecques frappées en l'honneur de Commode, de Sévère.

DIOCÈSE. Le mot *diocèſe* eſt grec, & il ſignifioit autrefois un gouvernement, ou préfecture compoſée de pluſieurs provinces.

C'eſt Conſtantin qui diviſa l'empire en *Diocèſes*. Il ne le partagea qu'en quatre, qui furent le *Diocèſe* d'Italie, le *Diocèſe* d'Illyrie, celui d'Orient, & celui d'Afrique. Cependant long-temps avant Conſtantin, Strabon, qui écrivoit ſous Tibère, dit (*l. XIII. p. 432.*) que les Romains avoient diviſé l'Aſie en *Diocèſes*; & il ſe plaint de la confuſion que cela mettoit dans la géographie, parce qu'ils ne diviſoient point l'Aſie par peuples, mais par *Diocèſes*, dans chacun deſquels il y avoit un tribunal particulier où l'on rendoit la juſtice. Conſtantin fut donc ſeulement l'inſtituteur de ces grands *Diocèſes* qui comprenoient pluſieurs métropoles & pluſieurs gouvernemens; au lieu que les *Diocèſes* ne comprenoient auparavant qu'une juriſdiction, un diſtrict, ou le pays qui reſſortiſſoit à un même tribunal, comme on l'apprend de cet endroit de Strabon, de Cicéron (*l. III. ep. ad famil. ep. 9 & l. XII. ep. 67.*). Ainſi, une province comprit d'abord pluſieurs *Diocèſes*, & dans la ſuite un *Diocèſe* comprit pluſieurs provinces. Le Préfet du Prétoire commandoit à pluſieurs *Diocèſes*. L'empire Romain étoit diviſé en XIII *Diocèſes* ou Préfectures. Il y en avoit même XIV, ſi l'on compte le *Diocèſe* de Rome & les villes ſuburbicaires. Ces XIV *Diocèſes* contenoient 120 provinces. Chaque province avoit un Proconſul qui demeuroit dans la capitale ou métropole, & chaque *Diocèſe* un Vicaire de l'Empire, qui réſidoit dans la principale ville de ſon diſtrict.

DIOCLÉES. « Fêtes établies à Mégare par Alcathoüs, fils de Pelops, en l'honneur de *Diocles*, Roi de Mégare, ſelon le Scholiaſte de Pindare (*Olymp. od. 13. ſub fin.*). Il en eſt fait mention dans Théocrite (*Idyl. 12. v. 27.*). Ce poëte, après avoir loué les Mégariens de ce qu'ils ont reçu *Diocles* avec plus d'honneur que les autres étrangers, ajoute qu'au commencement du printemps, de jeunes garçons ſe diſputoient la victoire dans le combat du baiſer, auprès de ſon tombeau. Un ancien Scholiaſte de Théocrite nous apprend l'origine de cet uſage, en diſant que ce *Diocles*, qui aimoit beaucoup les jeunes garçons, s'étant enfui d'Athènes pour ſe retirer à Mégare, fit des merveilles dans un certain combat; & qu'en couvrant de ſon bouclier un de ſes favoris, il le ſauva, en perdant lui-même la vie; que les Mégariens lui firent des funérailles magnifiques, l'honorèrent comme un héros, & inſtituèrent en ſon honneur un combat où étoient admis les plus beaux garçons pour diſputer le prix du baiſer. Le prix conſiſtoit en une couronne que l'on donnoit à celui qui ſavoit donner de meilleure grâce le plus doux baiſer. ». (*Extrait du Dict. de Trévoux, édit. de 1771.*).

DIOCLÉTIEN. *Caius Valerius Diocletianus Auguſtus.*

Ses médailles ſont:

RR. en or.

Celles qui ont ſes Conſulats ſont plus rares; on les trouve juſqu'au ſeptième: il y a en outre nombre de revers très-rares.

RRR. en médaillon d'or. Il eſt au cabinet du Roi.

R. en argent. Il y a des revers RR.

RR. en médaillons de bronze.

C. en M. B. à quelques revers près qui ſont un peu rares.

RR. en M. B. ou petits médaillons d'Égypte.

C. en P. B. Latin & d'Égypte.

ERE DE DIOCLÉTIEN ou DES MARTYRS. « L'élévation de *Dioclétien* à l'empire ne fut pas ſeulement l'époque de la réforme que les Alexandrins firent (comme nous le diſons à l'article de l'*Ere* eccléſiaſtique d'*Alexandrie*. *Voyez ce mot*) à l'*Ere* du monde, qu'ils avoient adoptée; elle le fut encore d'une *Ere* nouvelle qu'ils imaginèrent, & à laquelle ils donnèrent le nom de ce Prince. Celle-ci changea dans la ſuite de dénomination, & fut appelée l'*Ere des Martyrs*, afin de perpétuer le ſouvenir de la cruelle perſécution que *Dioclétien* excita contre les chrétiens.

Pour bien entendre cette période & la faire cadrer parfaitement avec notre *Ere* de l'Incarnation, il faut savoir quelle étoit la différence du calendrier égyptien & du nôtre ».

« Avant la réformation du calendrier romain, faite par Jules-César, l'année des Egyptiens étoit composée de douze mois, chacun de trente jours, à la fin desquels on ajoutoit cinq jours, nommés, par cette raison, *Epagomènes*, pour faire le nombre de trois cent soixante-cinq. Mais comme il restoit au bout de chaque année environ six heures qu'on négligeoit, il arrivoit de-là que tous les quatre ans chaque mois rétrogradoit d'un jour, de manière que dans l'espace de quatorze cent-soixante ans, après avoir parcouru l'un après l'autre toutes les saisons, ils se retrouvoient au même point où ils étoient au commencement, avec la différence d'une année entière sur le total. Le remède que les Astronomes d'Alexandrie imaginèrent à cet inconvénient, fut d'ajouter tous les quatre ans un sixième Epagomène, comme Jules-César avoit ajouté dans le même intervalle un vingt-neuvième jour au mois de Février. Par ce moyen, il rendirent leur année fixe, de vague qu'elle étoit, & lui donnèrent toute la consistance & la régularité de l'année Julienne. Le 29 du mois d'Août de celle-ci, fut le terme auquel ils firent répondre le premier jour de leur année commune, & le jour suivant commença leur année intercalaire. Sur quoi il est à remarquer, d'après le P. Pétau, que cette année intercalaire ne concourt pas avec l'année bissextile des Romains, mais la précède immédiatement. »

(Cette réforme ne fut point parfaite du premier coup; mais elle suivit les irrégularités du calendrier Julien, jusqu'à l'an 749 de Rome, cinq ans après la réforme qu'Auguste fit de ce calendrier, & cinq ans avant l'*Ere* de J. C.) ».

« C'est sur ce calendrier ainsi réformé, que pose l'*Ere* de *Dioclétien*, dont le commencement répond au 29 Août de notre année chrétienne 284, première du règne de *Diocletien*. Mais la dénomination de l'*Ere des Martyrs* qu'elle porte aussi, semble devoir la faire reculer jusqu'en 303, époque de l'édit sanglant que cet Empereur donna contre les chrétiens. Cependant l'usage contraire a prévalu jusqu'à nos jours, où l'on voit encore cette période usitée parmi les Cophtes & les Ethiopiens. En la substituant dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE à l'*Ere* d'Alexandrie, nous avons eu soin d'en marquer les années intercalaires d'un astérisque, pour empêcher de les confondre avec celles du calendrier Romain ».

Table qui représente la correspondance du Calendrier Égyptien & du nôtre, avec les noms que les Egyptiens & les Éthiopiens donnent respectivement à leurs mois.

Mois Romains.		*Mois Egyptiens.*	*Mois Ethiopiens.*	*Somme résultante à la fin de chaque mois.*
Août	29e jour	Thoth.	Maſcaram.	30 jours.
Septembre	28 jour	Paophi.	Tikmith.	60 jours.
Octobre	28 jour	Athyr.	Hadar.	90 jours.
Novembre	27 jour	Choeac ou Cohiac.	Tacſam.	120 jours.
Décembre	27 jour	Tybi.	Tir.	150 jours.
Janvier	26 jour	Méchir, ou Machir.	Jacatith.	180 jours.
Février	25 jour	Phaménoth.	Magabith.	210 jours.
Mars	27 jour	Pharmouti.	Miazia.	240 jours.
Avril	26 jour	Pachon.	Gimboth.	270 jours.
Mai	26 jour	Payni.	Sene.	300 jours.
Juin	25 jour	Epiphi.	Hamlt.	330 jours.
Juillet	25 jour	Méſori.	Nahaſe.	360 jours.
Août	24 jour			
———	25 jour	Epagomènes.		1
———	26 jour			2
———	27 jour			3
———	28 jour			4
———	29 jour			5
		Intercalaire.		6

L'année qui suit l'intercalaire commence au 30 Août. Mais comme elle concourt avec une année bissextile Romaine, elle finit le 28 Août suivant, & celle d'après recommence le 29.

Dans notre Table CHRONOLOGIQUE, nous faisons correspondre la première année de l'Ere des Martyrs à l'an 285 de J. C., mais en la commençant au 29 Août de l'année précédente. Les Ethiopiens nomment les années de l'Ere des Martyrs, les *années de grâce*. Ils ne comptent pas néanmoins, par une suite continue, depuis l'an 284 de J. C.; mais ils se servent d'une période de 532 ans, à la fin de laquelle ils recommencent par l'unité. Ils suivent aussi, pour l'Ere Mondaine, le calcul de Jules Africain, & anticipent sur nous l'Ere Chrétienne de 8 ans. (*Ludolphe, l. 3, ch. 6, §. 97.*)

(L'Art de Vérifier les Dates.)

Digitized by Google

DIODAN. *Voyez* DESANUS.

DIODOTUS, Roi de la Bactriane. ΔΙΟ. ΔΙΟΥ. Ses médailles ſont :
RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DIOGÈNES. Le Comte de Caylus a publié dans ſon VIe. Recueil d'antiquités (*Pl.* 43. *n.* 2.), un monument repréſentant *Diogènes* dans ſon tonneau. Voici les obſervations dont il l'a accompagné. « Le Père Pauciaudi fait deux réflexions ſur cette gravure Il y a quelques années qu'il s'eſt élevé une diſpute aſſez vive entre deux hommes de lettres d'Allemagne (*Act. Philoſo. vol. II*), au ſujet de l'habitation de *Diogène*. Chrétien Auguſte Heumannus a prétendu, d'après Bayle, que *Diogène* habitoit une petite maiſon, conſtruite de terre, & des plus pauvres, & que tout ce que l'on diſoit de ſon tonneau étoit une fable, ou une alluſion inventée par les écrivains poſtérieurs à ce philoſophe. Jacques Hareus a réfuté cette opinion dans un petit ouvrage (*De doliari habitatione Diogenis Cynici*, inſéré dans ſon POECILE, *tom. I. liv. IV.*), & a demontré qu'Heumannus, niant le tonneau de *Diogène*, attaquoit les paſſages les plus clairs & les plus formels de tous les auteurs, & détruiſoit toute la tradition de l'antiquité. Le Père Pacciaudi, ſuivant l'opinion la plus commune & la plus ſenſée, examine de quelle matière pouvoit être ce tonneau. »

« Tous les monumens, comme les bas-reliefs rapportés par Spon (*Miſcell. erudit. antiquit. ſect. IV.*), les pierres gravées publiées par le marquis Maffei; celle de Leonardo Agoſtini (*Imag. illuſt. viror. part. II.*), expliquées par le Bellori, repréſentent *Diogène* dans un tonneau, mais liſſe & ſans aucune apparence de cercles; on peut croire par exemple, qu'il habitoit dans un vaſe de terre. Il ſeroit ſingulier qu aucun auteur n'eût indiqué la différence de ſa fabrique, s'il y en avoit eu. De Boze a rapporté une médaille frappée par les Corinthiens (Mémoires de l'Academie des Belles-Lettres, tom. XIX. pag. 476.), en l'honneur de Lucius Verus, au revers de laquelle on voit *Diogène* aſſis ſur le tonneau; mais il eſt repréſenté d'une manière qui ne met à portée, ni de décider, ni de prononcer ſur la matière dont ce tonneau étoit compoſé. Le ſentiment le plus général eſt donc qu'il étoit de terre cuite. Une difficulté que l'on peut oppoſer à cette opinion, & qui paroit capitale, conſiſte à concevoir comment *Diogène* pouvoit habiter & ſe retourner dans ce vaſe ſans le rompre, principalement en le conduiſant juſqu'au temple, comme il le faiſoit, pour mendier (*Voyez* Saint-Jérôme, *contra Jovinianum, lib. II.*); d'ailleurs comment concilier la fragilité de cette urne avec le récit de Lucien (Comment il faut écrire l'hiſtoire), qui dit que *Diogène*, pour ſe moquer des préparatifs que l'on faiſoit à Corinthe pour la guerre contre Philippe, roula ſon tonneau juſqu au haut d'une colline, pour le laiſſer tomber dans le fond. Le Père Pacciaudi lève ces difficultés par les raiſons ſuivantes: les Grecs dans le temps de *Diogène*, ne pavoient point encore leurs rues; ce ſont les Romains qui ont porté cet uſage dans la Grèce. Voyez à ce ſujet Iſidore (*Lib. XV. Originum. cap. ult.*): par conſéquent le vaſe étoit moins en danger de ſe rompre; en ſecond lieu, la difficulté eſt abſolument levée par un paſſage de Juvénal (*Satyre XIV. vers* 308.).

. . . . . *Dolia nudi*
Non ardent Cynici; ſi fregeris, altera fiet
Cras domus, aut eadem plumbo commiſſa manebit.
Senſit Alexander teſta cùm vidit in illa
Magnum habitatorem.

» Voilà donc deux moyens donnés par le poëte, pour réparer les malheurs qui pouvoient arriver à l'habitation du philoſophe, celui d'en avoir une nouvelle; ce qui n'étoit pas difficile; ou celui de rejoindre les caſſures de l'ancienne avec du plomb. En effet, Diogène Laërce rapporte dans la vie du *Cynique*, qu'un jeune homme vif & emporté ayant rompu le tonneau du philoſophe, les Athéniens le firent raccommoder. Ce fait eſt d'autant plus facile à croire, que la manière de rejoindre les morceaux de terre cuite étoit connue de tous les Grecs & de tous les anciens. Pour achever de convaincre de la poſſibilité de ces faits, je renvoie le lecteur à l'examen du vaſe de terre rapporté dans ces recueils (*Tom. IV. Planche XVIII. n°. III.*): il verra par le volume, la poſſibilité de contenir un homme, ainſi que celle de la réſiſtance, dans un vaſe trouvé dans la grande Grèce; d'ailleurs il n'eſt pas difficile de lui ſuppoſer une forme différente. »

« On peut donc conclure que *Diogène* habitoit un vaſe de terre, auquel il a été plus commode de donner le nom de *tonneau*, dont l'uſage eſt plus général en Europe, & le nom plus familier. ».

Cette conjecture du ſavant Pacciaudi a été réaliſée par la découverte d'un bas-relief de la villa Albani, publié & expliqué dans les *monumenti inediti* de Winckelmann (n°. 174.). On y voit *Diogène* dans ſon *tonneau*, ſur lequel eſt un chien, parlant à Alexandre. Ce *tonneau* eſt évidemment un grand vaſe de terre rond & rompu. La fracture eſt raccommodée avec deux morceaux de plomb taillé en *queue d'aronde*. Un jeune Athénien ayant fêlé le *tonneau* de *Diogène*, fut reprimandé publiquement. Ce bas-relief eſt donc parfaitement conforme à l'hiſtoire. Ce plomb qui rétablit les grands vaſes de terre, eſt

auſſi conforme aux uſages des anciens. On trouve parmi les antiquités, que le cardinal Albani avoit fait tirer de l'ancienne *Antium*, pluſieurs grands *tonneaux* de terre cuite qui ſont raccommodés avec du plomb. En 1762 on en détetra un ſemblable à *Sezze*, canton près duquel ſe recueilloit le fameux vin de Cécube. Le plomb qui en raccommodoit les fractures étoit en ſi grande quantité, qu'il y en avoit au moins quinze livres Romaines.

On donne ſans beaucoup de raiſon le nom de Diogènes à pluſieurs buſtes antiques, dit Winckelmann (*Pierres de Stoſch*, *p.* 421.); le ſeul caractère qui les diſtingue, eſt la poitrine nue, avec une légère drapperie jetée ſur l'épaule gauche. On n'en connoit cependant aucun avec le nom de *Diogènes*. En général on lui attribue les pierres gravées ſur leſquelles on voit un homme preſque nud, ayant une beſace, un bâton, ou un chien près de lui. Elles ſont en aſſez grand nombre.

DIOMÈDE, Roi des Thraces Biſtons, fils de Mars & de Cyrène, avoit des chevaux furieux, qui vomiſſoient le feu par la bouche : *Diomède* les nourriſſoit, dit-on, de chair humaine, & leur donnoit à dévorer tous les étrangers qui avoient le malheur de tomber entre ſes mains. Hercule, par ordre d'Euriſthée, prit *Diomède*, qu'il fit dévorer par ſes propres chevaux; il les amena enſuite à Euriſthée, & les lâcha ſur le mont Olympe, où ils furent dévorés par les bêtes ſauvages. *Voyez* ABDÈRE.

On voit la punition de *Diomède* ſur une pierre gravée de Stoſch, publiée par Winckelmann (*n°.* 68.), dans ſes *monumenti inediti*.

DIOMÉDE, fils de Tydée, & petit-fils d'Oénée, Roi de Calydon, fut élevé à l'école du célèbre Chiron, avec tous les héros de la Grèce, Hercule, Théſée, Caſtor & Pollux, Achille, Hector, &c. Il eut pour femme Egialée, fille d'Adraſte; & comme *Diomède* avoit pour mère Deiphyle, fille d'Adraſte, ſa femme étoit ſa tante, & il devint gendre de ſon aieul. Il commanda les Argiens au ſiége de Troye, & s'y diſtingua par mille belles actions. Il combattit contre Enée avec tant d'avantage, que Vénus fut obligée, dit Homère, de couvrir ſon fils d'un nuage, pour le dérober à ſes coups; *Diomède* s'en étant apperçu, oſa attaquer la Déeſſe elle même, qu'il bleſſa à la main. Dans une autre rencontre, il ne craignit pas même de ſe meſurer avec Mars; il bleſſa dangereuſement avec ſa lance le Dieu, à qui la douleur fit jeter un cri épouvantable. *Voyez* MARS.

Ce fut *Diomède* qui entra de nuit avec Ulyſſe dans la citadelle de Troye, & enleva le Palladium qui faiſoit toute la ſûreté des Troyens. Il avoit enlevé auparavant les flèches d'Hercule, de l'iſle de Lemnos, n'ayant pu emmener Philoctète qui en étoit le poſſeſſeur. Au retour de la guerre de Troye, ayant appris que Vénus s'étoit vengée par l'infidélité d'Egialée, ſa femme, de l'injure qu'elle avoit reçue de lui devant Troye, il ne voulut pas revoir ſa patrie, & alla chercher un établiſſement en Italie, où il fonda, dit on, les villes d'Arpi & de Bénévent. Strabon dit qu'après ſa mort, il fut regardé comme un Dieu dans ce pays, & qu'il eut un temple & un bois ſacré ſur les bords du Timave. Quant à la fable de ſes compagnons, *Voyez* EGIALÉE, OISEAUX de *Diomède*.

On voit ſes quatre principales actions ſculptées ſur un tombeau étrusque de Cori (*Inſcr. Etrur. t. 3. pl. 39.*). D'abord il retourne du combat, bleſſé & porté ſur un char : enſuite il reçoit les flèches de Philoctète : ſur un côté il eſt aſſis tenant le Palladium, & ſur l'autre enfin, un eſclave lave la plaie de ſa jambe.

Diomède eſt toujours reconnoiſſable ſur les monumens, à ſa beauté & à ſa jeuneſſe; il étoit, après Achille, le plus jeune des chefs de l'armée Grecque (*Iliad.* Z. 112.). Les artiſtes ſe ſont plus à le repréſenter à l'époque où il enleva le Palladium. Il y a plus de cent pierres gravées qui offrent ce ſujet.

On le reconnoit auſſi à ſon bouclier, qui eſt toujours rond comme ceux des Argiens ſes ſujets. D'ailleurs ce héros portoit ordinairement un caſque conique & garni quelque fois de joues, appelé *τετράφαλος, oblonga*. Homère le dit (*Iliad.* Δ. *v.* 253.).

DIOMÈDE, fut auſſi le premier nom de Jaſon. *Voyez* JASON.

DIOMÉES. } Le grand étymologiſte & Euſta-
DIOMEIA. } the (*in Iliad.* Δ.) appellent de ce nom, des fêtes inſtituées en l'honneur de Jupiter-*Diomeus*, ou de *Diomus*, héros Athénien, fils de Colyttus, de qui les Dioméens, habitans d'un bourg de l'Attique, avoient pris leur nom.

DIOMUS. *Voyez* CYNOSARGÈS.

DION. } Nom Macédonien du mois dans
DIOS. } lequel arrivoit l'équinoxe d'Automne.

DIONÉ, Fille de l'Océan, ſelon Héſiode (*Théog. v.* 337.), & de Thétis; ſelon Homère (dans ſon hymne de Vénus) de Saturne & de Cybèle, étoit tante de Jupiter. Son neveu la rendit mère de la belle Vénus, ſurnommée *Dionée*, à cauſe de ſa mère : c'eſt Homère qui rapporte ce fait. La fable qui fait naître Vénus de l'écume de la mer, n'eſt donc pas auſſi ancienne que ce poëte, & elle n'a été imaginée que par ceux qui ſont venus après lui.

DIONÉE eſt la Vénus, femme de Vulcain, & l'objet des amours de Mars; elle étoit fille de *Dioné*.

DIONYSIAQUES,

DIONYSIAQUES, ou DIONYSIES, fêtes célébrées dans toute la Grèce, & sur-tout à Athènes, en l'honneur de Bacchus, surnommé *Dionysus*. Elles se divisoient en grandes & petites *Dionysiaques* : il y avoit les anciennes & les nouvelles, les Nyctélies, & plusieurs autres. On y voyoit des hommes travestis en silènes, en pans & en satyres : on y portoit des phallus attachés à des perches. Chacune des *Dionysiaques* avoit des singularités qui la distinguoient; mais dans toutes regnoient la licence & la débauche. *Voyez* BACCHANALES, LIBÉRALES, NYCTÉLIES.

DIONYSIUS.
ΔΙΟΝΥΣΟΣ.
DIONYSUS.
} C'est un des noms que les Grecs donnoient à Bacchus, pour faire allusion au Dieu qui étoit son père, & au mont Nysa, où il avoit été nourri. Diodore parle d'un Bacchus à deux têtes, ou à deux formes, comme on représente Janus & Cécrops; il se trouve aussi plusieurs monumens où deux têtes adossées représentent, l'une Bacchus barbu, & l'autre Bacchus sans barbe.

DIONYSIUS, est aussi le nom d'un des trois Anaces, fils de Jupiter. *Voyez* ANACES.

DIONYSIUS, tyran de Tripolis, en Syrie. M. l'abbé le Blond a publié une médaille de bronze de cet usurpateur.

DIONYSOPOLIS, dans la Thrace. ΔΙΟΝΥΣΟΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Sevère, de Domna, d'Alex. Sevère, de Gordien.

DIONYSOPOLIS, dans la Phrygie. ΔΙΟΝΥΣ.

M. Neumann a publié une médaille de bronze autonome frappée en cette ville.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, selon le P. Hardouin.

DIOPI; flûte dont il est fait mention dans Athénée. Dalechamp prétend avec assez de vraisemblance, dans ses remarques sur cet auteur, que la flûte appellée *diopi* étoit ainsi nommée parce qu'elle n'avoit que deux trous; ce qui devoit fournir une mélodie très-bornée.

DIORPHUS. *Voyez* MITHRAS.

ΔΙΟΣ ΒΟΥΣ, fêtes des Miléſiens, ainsi nommées du bœuf que l'on immoloit à Jupiter pendant leur célébration (*Hesychius*).

DIOSCURES. Castor & Pollux étoient surnommés *Dioscures*, Διὸς κοῦροι, qui signifie fils de Jupiter; & *Tyndarides*, parce que Léda, leur mère, étoit femme de Tyndare, roi de Sparte. Jupiter étant devenu amoureux de Léda, se changea en cygne, se fit poursuivre par Vénus, déguisée en aigle, & se refugia dans le sein de la reine. Effrayée d'abord, elle se laissa charmer ensuite par les accens mélodieux de cet oiseau; elle en conçut deux œufs; de l'un sortirent Pollux & Hélène; & de l'autre, Castor & Clytemnestre. Les deux premiers furent regardés comme fils de Jupiter; & les deux autres reconnurent Tyndare pour leur père; de là vint que Castor eut le don de l'immortalité, dont Pollux fut privé. (Sur cette naissance singulière, *voyez* HELÈNE). Ils furent cependant tous nommés *Tyndarides*, du nom du mari de leur mère. On les appelle aussi quelquefois les Castors, *Castores*, du nom du premier. Dès qu'ils furent nés, Mercure les apporta à Pallène, pour y être nourris & élevés. Ils allèrent tous deux à la conquête de la Toison d'or; & ce fut dans cette expédition qu'ils se distinguèrent principalement. Au retour de ce voyage, ils s'attachèrent à donner la chasse aux corsaires qui infestoient l'Archipel : ce qui les fit passer après leur mort pour des divinités favorables aux Nautoniers. On dit que, dans une tempête, on vit deux feux voltiger autour de la tête des *Tyndarides*, & un moment après l'orage cessa. On regarda depuis ces feux, qui paroissent souvent sur la mer dans des temps d'orage, comme les feux de Castor & Pollux; lorsqu'on en voyoit deux, c'étoit une marque de beau temps; s'il n'en paroissoit qu'un, c'étoit un signe certain d'une prochaine tempête, & alors on invoquoit ces deux héros. On est encore aujourd'hui dans la même opinion sur le présage de ces feux. Les *Dioscures* allèrent porter la guerre chez les Athéniens, pour ravoir Hélène leur sœur, que Thésée avoit enlevée. *Voyez* ÉTHRA, HELÈNE.

Les deux frères ayant été invités aux nôces de Phœbé & d'Hilaire, filles d'Arsinoë & de Leucippe, frère de Tyndare, les enlevèrent à leurs futurs maris, & les épousèrent eux-mêmes. Pollux s'attacha à Phœbé, & Castor à Hilaire, que l'on nomme autrement Élaire, ou Talaïre. Cette violence fut cause de la mort de Castor, qui fut tué quelque temps après par un des deux époux. *Voyez* IDAS.

Comme Pollux étoit immortel, étant fils de Jupiter, il pria son père de le faire mourir lui-même, ou de partager son immortalité avec son frère. Jupiter, qui ne pouvoit changer l'ordre du destin, accorda la demande de Pollux; de manière qu'ils passoient alternativement six mois aux enfers, & six mois sur la terre. Ils vécurent ainsi jusqu'à ce que Jupiter les eût transportés au ciel, où sous le titre de jumeaux, ils sont l'un des signes du Zodiaque. Les Romains renouvelloient tous les ans, à la fête des *Tyndarides*, le souvenir de cette fiction, en envoyant, près du temple des *Dioscures*, un homme avec un bonnet pointu semblable au leur, monté sur un

cheval, & qui en conduiſoit un autre à la main, ſur lequel il n'y avoit perſonne; voulant marquer par-là que de deux frères, il n'en paroiſſoit jamais qu'un à la fois.

Leur apothéoſe ſuivit de près leur mort; & ils furent comptés au nombre des grands dieux de la Grèce: on leur éleva un temple à Sparte, lieu de leur naiſſance, & à Athènes, qu'ils avoient ſauvée du pillage. Les Romains les eurent auſſi en grande vénération, & leur élevèrent un temple, par lequel on avoit coutume de jurer: le ſerment ordinaire des hommes étoit *Ædepol*, c'eſt-à-dire, temple de Pollux; celui des femmes *Ædaſtor*, ou temple de Caſtor. Juſtin dit que, dans une bataille des Locriens contre les Crotoniates, on vit deux jeunes hommes montés ſur des chevaux blancs, qu'on prit pour Caſtor & Pollux: l'hiſtoire fait mention de pluſieurs de ces apparitions: c'étoient, dit Pauſanias, des jeunes gens qui ſe revêtoient de tuniques blanches, mettoient ſur leur tête des bonnets ſemblables à ceux que portoient les Tyndarides, & qui en impoſoient ainſi aux hommes crédules.

On repréſente ces deux héros ſous la figure de deux jeunes hommes, avec un bonnet pointu, ou légérement conique, comparé par Lucien à la moitié d'un œuf, ſur le haut duquel paroît ſouvent une étoile; ils ſont à cheval pour l'ordinaire, ou ils ont des chevaux près d'eux. Caſtor eſt ſurnommé le Dompteur de chevaux, parce qu'il ſe diſtingua dans cet art & à la courſe. Pollux étoit regardé comme le patron des Athlètes, parce qu'il avoit remporté le prix aux jeux olympiques. *Voyez* ANACEE, CABIRES, FEUX, LEDA, POLLUX, TYNDARE.

Glaucus fut le premier, dit Philoſtrate, qui les appella *Dioſcures*, lorſqu'il apparut aux Argonautes dans la Propontide. En l'an de Rome, 257, le Dictateur Poſthumius fit bâtir un temple aux deux frères, ſous le titre de *Dioſcures*, parce que l'on crut leur être redevable d'une victoire que les Romains avoient remportée contre les Latins, & dont la nouvelle fut apportée à Rome le jour même de l'action.

On a auſſi donné le nom de *Dioſcures* aux Cabites, & à trois frères que Cicéron nomme *Alcon*, *Melampus* & *Eumolus*, dont le père étoit Atrée, fils de Pélops (*de Natur. Deor.* III.).

Un ſarcophage de la villa Médicis, à Rome, offre les *Dioſcures* enlevant les deux filles de Leucippe, roi de Sicyone. On ne peut les méconnoître, à cauſe de leurs bonnets ronds & coniques, ſur un vaſe de terre cuite du Vatican, publié par Montfaucon & par Winckelman (n°. 22, des *Monumenti antichi*). Les *Dioſcures* attachent à leurs jambes l'armure uſitée chez les anciens, c'eſt-à-dire, les bottines ouvertes.

« Je ne déciderai pas, dit Winckelman, ſi les ſtatues de Caſtor & de Pollux, faites par Hégéſias, & placées jadis devant le temple de Jupiter tonnant (*Plin. lib.* 34, *cap.* 19, §. 16.), ſont les mêmes figures, de grandeur coloſſale, qui ſe trouvent aujourd'hui au Capitole: ce qu'il y a de vrai, c'eſt qu'elles ont été trouvées ſous cette colline. Une certaine dureté qu'on remarque aux parties antiques de ces figures, & qui caractériſoit les ouvrages d'Hégéſias, pourroit donner du poids à notre conjecture (*Quint. inſt. orat. lib.* 12, *cap.* 10). De là il faudroit ranger ces ſtatues parmi celles qui ſont travaillées dans l'ancien ſtyle, parce que cet artiſte paroît avoir vécu avant Phidias ».

Winckelmann s'eſt trompé ici ſur deux objets (ſelon un écrivain Italien): 1°. il dit qu'on les a trouvé à l'endroit où ils ſont; tandis que Flaminio Vacca aſſure qu'ils ſont été *nel Ghetto degli Ebrei* (*Memorie* n° 52.). 2°. Il dit auſſi que ceux d'Hégéſias étoient de marbre; & Pline (34. 19.) les compte parmi les ouvrages de bronze.

DIOSCURES (les) ſur les médailles ſont le ſymbole ordinaire de Tripolis, en Phœnicie.

On voit leurs bonnets avec les étoiles ſur les médailles de Lacédémone, de Taba, de Catane. Ils ſont eux-mêmes à cheval ſur les médailles de Rhegium.

DIOSCURIAS, en Colchide. ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑΔΟΣ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

DIOSCURIES, ΔΙΟΣΚΟΥΡΙΑ, } fêtes en l'honneur de Caſtor & de Pollux, célébrées à Cyrène, ſelon le Scholiaſte de Pindare (*in Pyth. Od. v.*) & ſur-tout à Lacédémone, où ces deux héros avoient pris naiſſance. (*Pauſan. Meſſen.*) On faiſoit ce jour-là de grandes réjouiſſances; on buvoit largement, & l'on donnoit des jeux, dont l'exercice de la lutte faiſoit la meilleure partie.

DIOSHIERITÆ, en Lydie. ΔΙΟΣΙΕΡΕΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze.
O. en or.
O. en argent.

Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes préteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Domna, de Caracalla, de Geta, d'Elagabale, de Fauſtine jeune, de Mamée.

Digitized by Google

DIOSPOLIS, ou ville de Jupiter, en Éthiopie; il y avoit là un grand temple, où les Éthiopiens alloient tous les ans, en certains temps, prendre la ſtatue de Jupiter & celles des autres Dieux, & les portoient en proceſſion dans les campagnes, autour des villages de la Lybie, faiſant de grands feſtins pendant douze jours. Thétis, dans Homére, dit que Jupiter étoit abſent du ciel pour douze jours, parce qu'il étoit allé aux extrémités de l'Océan, chez les Éthiopiens, qui l'avoient prié à un feſtin, où tous les Dieux l'avoient ſuivi.

Diospolis magna, dans l'Égypte. ΔΙΟΠΟΛΙΤΩΝ ΜΕΓ.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Hadrien.

Diospolis parva, en Égypte. ΔΙΟΠΟΛΕΙΤΗC.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale greeque en l'honneur d'Antonin.

Diospolis, dans la Paleſtine. ΔΙΟCΠΟΛΙC.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domna, de Caracalla, avec des années de règnes.

DIOTA. Il faut obſerver que ſouvent les anciens ont appellé *amphora* & *diota*, c'eſt-à-dire vaſe à deux anſes ou à deux oreilles, le bath aſiatique, le métrétès attique, l'amphore romaine, &c.

Diota, meſure grecque de capacité. *Voyez* AMPHOREUS.

Diota, meſure de capacité pour les liqueurs des Romains. *Voyez* AMPHORE.

DIOTE, ou vaſe à deux anſes ſur les médailles. *Voyez* VASE.

DIOXIE, ou DIAPENTE. *Voyez ce mot.*

DIOXIPE, l'une des ſœurs de Phaëton. *Voyez* HESPERIDES.

ΔΙΠΑΛΤΟΣ. On donnoit ce nom à un javelot que l'on lançoit avec les deux mains.

DIPHILE. *Voyez* ILIONE, POLYDORE.

DIPHTERA, ΔΙΦΤΕΡΑ, } vêtement de peau, ou de cuir que les eſclaves grecs mettoient ſur leur tunique, ξύρις. On donna par la ſuite ſon nom à leur tunique même, lorſqu'elle fut garnie d'un capuchon. (*Pollux. VII. 15.*) ἐπίδρομον ἔχων.

C'étoit en particulier le nom de la peau de la chèvre amalthée, ſur laquelle on diſoit que Jupiter écrivoit les actions des mortels.

DIPHYE, compoſé de deux natures. Ce nom fut donné à Cécrops par alluſion à la fable qui le faiſoit moitié homme & moitié ſerpent.

DIPLE, ΔΙΠΛΗ, } marque que les lecteurs anciens tracoient à la marge des manuſcrits, pour faire diſtinguer certains endroits particuliers. Cicéron dit à Atticus (VIII. 2.) : *Animadvertito illum locum, ubi erit διπλῆ, videbis de Cneo noſtro ipſe Vibullus quid exiſtimet.*

DIPLETHRUM, double Plethre. *Voyez* PLETHRE.

DIPLOIS, ΔΙΠΛΟΙΣ, } manteau double, c'eſt-à-dire, doublé. Neſtor à cauſe de ſon grand âge en portoit un pareil, ſelon Homère (*Il. K.* 134.) C'eſt d'un manteau doublé dont parle Horace, lorſqu'il dit de celui de Diogène (*I. Ep.* 17.)

..... *Quem duplici panno patientia velat.*

Antipater appelloit Diogène, *διπλοίματος*, à cauſe de ce manteau doublé.

Les commentateurs ont expliqué la *Diploïs* par un manteau jetté de manière qu'il faiſoit deux fois le tour du corps; mais c'eſt une erreur. Aucun monument antique n'offre de manteau ainſi agencé, c'eſt donc d'un manteau de grandeur ordinaire, mais doublé, qu'il faut entendre la *Diploïs* des vieillards, & celle de Diogène & de ſa ſecte.

«Il eſt vrai pourtant, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. 4. c. 5.*) que la ſtatue d'un philoſophe de cette ſecte, de grandeur naturelle, & de la Villa Albani, n'a pas le manteau plié de cette manière. Cette ſtatue ſe diſtingue par une grande beface, faite comme une gibecière de chaſſeur, qui deſcend de l'épaule droite ſur le côté gauche; par un bâton noueux & par des rouleaux d'écrits à ſes pieds. Cependant comme les Cyniques ne portoient point de tuniques, ils avoient plus beſoin que d'autres de *doubler* leur manteau : ce qui me paroit auſſi plus concevable que tout ce qu'ont écrit les Saumaiſes & les autres commentateurs. Le mot *double* ne peut pas non plus s'entendre de la manière de jetter le manteau, comme le prétendent les ſavans : à la ſtatue de notre Cynique, le jet du manteau ne diffère pas de celui de la plupart des figures ajuſtées de ce vêtement».

DIPLOMA, DIPLOME. } Le mot latin *diploma* eſt formé du grec Δίπλωμα, vaſe double, & depuis lettre double. Il déſignoit en général une tablette compoſée de deux feuillets : telles étoient les lettres

de cité romaine ſelon Suétone (*Ner. c.* 12. *n°.* 4.) *Poſt editam operam diplomata civitatis romanæ ſingulis obtulit.*

Diplomata déſignoient plus expreſſément des lettres du prince délivrées à un envoyé ou courier, & adreſſées aux magiſtrats des villes qui ſe trouvoient ſur ſon paſſage, pour lui faire donner des relais prompts & vîtes (*Plin. epiſt. x.* 14.). *Rex Sauromates ſcripſit mihi, eſſe quædam, quæ deberes quàm maturiſſimè ſcire : quæ ex cauſa feſtinationem tabellarii, quem ad te cum epiſtolis miſit, diplomate adjuvi.* Plutarque (*in Galb. p.* 1056. *c.*).

DIPLOMATIQUE.

N.B. *Cet article eſt extrait de la* nouvelle Diplomatique *des ſavans Bénédictins.*

La *Diplomatique* eſt la ſcience ou l'art de juger ſainement des anciens titres. Elle a pour objet les chartes dont elle fixe l'âge par une connoiſſance exacte de la nature des actes, écritures, & des divers uſages propres à chaque ſiècle & à chaque nation. Sa fin eſt de faire ſervir toutes ces formalités au jugement favorable ou déſavantageux qu'il faut porter des *diplômes*. Elle ne ſe borne pas à fournir des moyens sûrs pour reconnoître la vérité ou la fauſſeté des pièces, leur authenticité, ou la privation de cette condition toujours importante, mais ſouvent eſſentielle; elle étend encore ſes droits juſqu'à régler les différens degrés de certitude ou de ſuſpicion dont elles ſont ſuſceptibles. Son utilité généralement reconnue par les eſprits ſages & judicieux peut encore être juſtifiée par les témoignages des ſavans, & les travaux infiniment variés qu'ils ont entrepris pour cultiver un genre de littérature dont le fond eſt inépuiſable, & dont les fruits intéreſſent également l'Égliſe, l'État & la République des Lettres. Le ſeul détail de ſes richeſſes & de ſes prétogatives en fait ſentir tout le prix.

Les archives en effet ſur leſquelles s'étend ſon empire, renferment & les monumens les plus authentiques, & les actes les plus ſolemnels de la puiſſance exercée par les ſouverains. Elles conſervent leurs traités d'alliance & de paix, les inveſtitures des grands fiefs, les privilèges accordés aux communautés ſéculières & régulières, à la nobleſſe, aux corps de ville, les loix portées dans les aſſemblées générales de chaque peuple. Elles ſont les dépoſitaires des titres qui font connoître les prérogatives attachées à la Couronne, qui fixent les limites des états, qui conſtatent l'équité de leurs prétentions, qui tranſmettent à la poſtérité la plus réculée les marques éclatantes de la libéralité de nos monarques envers les égliſes. Elles publient l'origine des grandes maiſons, leurs généalogies, leurs ſucceſſions, leurs illuſtrations, leurs alliances. Elles fourniſſent ſur l'antiquité ſacrée & profane les connoiſſances les plus sûres & les plus lumineuſes. Par quels enſeignemens peut-on décider avec plus de certitude de la juriſdiction des prélats, de l'étendue & des bornes qu'elle eut en certains ſiècles, de l'uſage qu'ils en firent, que par les pièces dépoſées dans les archives? Les princes y découvrent tout à la fois & les premières traces de la grandeur de leurs ancêtres, & les degrés par leſquels ils ſont montés au trône, & les moyens par leſquels ils ſont parvenus à ce comble de gloire & d'élévation, dont ils leur ont tranſmis l'héritage. Les eccléſiaſtiques y trouvent des preuves auſſi utiles que magnifiques de la piété de nos pères, les magiſtrats les motifs de la plupart de leurs jugemens, les nobles les titres de leur diſtinction & de leurs ſeigneuries, les perſonnes privées ceux de leurs poſſeſſions & de leurs droits. (*Mém. de Trévoux*, 1716, *p.* 285.) « Tous les auteurs » qui traitent des archives, conviennent entr'eux » de leur ancienneté, de leur utilité, de la foi » due aux pièces qui y ſont gardées, aux copies » & tranſumpts des mêmes pièces ».

Toutes les nations ſavantes ont conçu une ſi haute eſtime pour cette eſpèce de monumens, qu'elles ont, comme à l'envi, publié un nombre infini de recueils de *diplômes*, plus propres les uns que les autres à illuſtrer leur patrie, à éclairer les droits des ſouverains, à maintenir les intérêts du public, & à mettre des bornes aux prétentions des particuliers. Qui ne connoît les amples collections de chartes des Leibnitz, des Kettner, des Ludewig, des Schannat, des Bernard Paz, des Muratori, des Rangone, des Anderſon, des Rymers, des Ducheſne, des Pérard, des Dachery, des Mabillon, des Martenne & Durand, des Aubert le Myre, & de tant d'autres? Avec quel ſoin & quelles recherches les auteurs les plus exacts n'ont-ils pas appuyé par des pièces juſtificatives l'hiſtoire des égliſes, des ordres, des monaſtères, des provinces, des anciennes maiſons de France, d'Italie, d'Allemagne, d'Angleterre, &c. Et que ſont ces pièces juſtificatives, pour la plupart, ſinon des chartes? On connoît un grand nombre d'hiſtoriens qui ont ſuivi cette méthode, & qui la ſuivent encore tous les jours.

La *Diplomatique* a rendu & rend ſans ceſſe à l'hiſtoire les ſervices les plus ſignalés. Quel éclat ne répand-elle point ſur ces ſiècles obſcurs où l'on n'apperçoit que de ſombres lueurs, ſouvent moins propres à nous conduire qu'à nous égarer? Depuis plus de mille ans, combien de ſiècles où les annales des nations, des villes & des monaſtères ne conſiſtent tout au plus que dans des chroniques sèches, & communément très-ſuperficielles? A peine y découvre-t-on quelques traits des mœurs & des uſages particuliers aux

temps & aux lieux qu'elles concernent. Et ce ſecours, tout inſuffiſant qu'il eſt, combien de fois ne vient-il pas à nous manquer? Les médailles, les inſcriptions & autres monumens de ce genre ſont d'une trop foible reſſource pour diſſiper les ténèbres du moyen âge.

Les archives ſuppléent à tout. Sans elles les généalogies des plus grandes maiſons ne ſont ordinairement que des tiſſus de fables, des labyrinthes où l'on ſe perd à chaque pas, où l'on ne trouve guère d'iſſue qu'il n'en coûte à la vérité; ſans elles la ſuite des grands officiers de la couronne, & preſque tous les commencemens des cours ſupérieures, des juriſdictions, des ſeigneuries titrées demeureroient enſévelis dans l'oubli: les privilèges accordés à la nobleſſe, aux villes, aux communautés ſéculières & régulières y trouvent leur origine, leurs accroiſſemens ou leur diminution. L'hiſtoire tant eccléſiaſtique que civile des provinces, n'a point de fondemens plus ſolides: les coutumes n'ont point d'interprêtes plus fidèles; la Géographie ancienne tient d'elle les plus heureux dénouemens: la Chronologie moderne ne peut que s'égarer en mille rencontres, ſi les chartes ne la guident: les ſujets ſur leſquels la critique s'exerce, ſont tellement du reſſort de la *Diplomatique*, qu'a peine peut-on fixer les limites de ces deux ſciences, & qu'il eſt même quelquefois aſſez difficile de ne pas les confondre: le Droit canonique & la Juriſprudence civile lui fourniſſent une infinité de reſſources, dont elle ſait les récompenſer avec uſure.

Les anciennes écritures, leur origine, leurs eſpèces, leurs tranſmutations, leurs changemens de ſiècle en ſiècle, leurs variations d'un pays à un autre, leurs altérations, leurs renouvellemens ſont une partie eſſentielle de la *Diplomatique* & inſéparable de la connoiſſance des manuſcrits. La *diplomatique* étend ſes recherches ſur les bronzes, les marbres, les médailles & les monumens antiques. Auſſi dans quelle eſtime n'eſt-elle pas chez toutes les nations ſavantes? Que n'a-t-on pas fait depuis le renouvellement des Lettres pour mettre le public à portée d'en recueillir les fruits? Combien de collections d'actes publics & privés, de regiſtres & de cartulaires, n'a-t-on pas vu former avec des peines & des dépenſes incroyables par les plus grands hommes d'état & par les ſavans du premier ordre? Ces morceaux de littérature ſont aujourd'hui comptés parmi les principales richeſſes des bibliothèques. C'eſt entr'autres par cet endroit que celle du roi l'emporte ſur les plus renommées. Quand la réforme s'établit en Suède ſur les ruines des égliſes catholiques & des monaſtères, on n'eut rien de plus à cœur que d'en raſſembler les chartes, & d'en former la chancellerie du royaume. Ces archives royales ſont devenues le dépôt public de l'état.

Il y a eu des critiques qui ſe ſont tourmentés de cent façons pour anéantir les archives & la *Diplomatique* même; ils ont cependant été forcés d'avouer que les fabricateurs des faux actes manquent très-ſouvent dans des choſes eſſentielles & de nature à les trahir; qu'il n'eſt pas rare de découvrir du premier coup d'œil, dans ces pièces, des ſignes très-certains de fauſſeté. Mais auſſi, ſi on les en croit, la vérité, tout autrement voilée, n'a pas coutume de ſe manifeſter par des indices ſi clairs.

La vérité n'a pas coutume de ſe montrer avec des marques évidemment diſtinctives! Elle ſe montre donc ainſi du moins quelquefois. La *Diplomatique* a donc des moyens sûrs pour diſtinguer les titres véritables des ſuppoſés, quoique ces moyens ne ſoient pas applicables à tous les cas.

C'eſt, dit-on, un charlataniſme, que d'avancer, comme l'a fait D. Mabillon, qu'il n'eſt point de titre fabriqué avec tant d'artifice, qu'il ne puiſſe être découvert par un habile antiquaire; que la vérité ſe fait toujours ſentir par ſon propre éclat; qu'elle eſt accompagnée de tant de circonſtances, que le menſonge, quelque déguiſé qu'il ſoit, ne ſauroit les réunir toutes à la fois.

Attaquer des principes ſi lumineux, ce n'eſt pas montrer qu'on ait des notions fort juſtes de la vérité & de l'erreur. Comme le menſonge a ſes caractères, la vérité a les ſiens. Eſſentiellement une, elle ſe ſoutient d'une manière conſtante & uniforme, dans toutes ſes parties, dans toutes ſes circonſtances. Toujours ſemblable à elle-même, elle ne porte nul caractère qui ne ſoit marqué au coin de la ſincérité. Au contraire la fauſſeté ſe trouve à chaque pas en contradiction avec elle-même. Ses voies ſont tortueuſes. Affirmer & nier les mêmes objets; voilà ſon langage, ſon caractère.

L'homme eſt né pour la vérité; ſans ceſſe un ſecret penchant l'y rappelle. S'il veut s'en écarter conſtamment, il faut qu'il donne la torture à ſon eſprit, qu'il ſe roidiſſe perpétuellement contre la nature. Or, quelque corrompue qu'elle puiſſe être, la corruption n'ira pas juſqu'à détruire en elle tout amour du vrai. Il y vit, cet amour, & la vanité même l'y voit avec complaiſance. Il eſt donc impoſſible que l'homme perſévère dans une volonté efficace de prendre en toutes choſes le contre-pié de la vérité. Un état ſi violent n'eſt pas naturel, & tout ce qui ne l'eſt point ne ſauroit ſe ſoutenir. Le fauſſaire reviendra donc toujours à la vérité, malgré lui, & ſans qu'il s'en apperçoive. Elle percera par cent endroits, dans le temps même où il ne cherchera qu'à l'étouffer, parce que ſon cœur & ſon eſprit ne ſeront pas d'accord, parce que l'un & l'autre ne ſont pas faits pour le menſonge. D'un autre côté, comment aſſortira-t-il des choſes auſſi contraires

Digitized by Google

que la vérité & le menſonge, ſans que leur contrariété le trahiſſe ? A force d'accumuler faux ſur faux, l'impoſteur ſe décèle immanquablement. Les choſes peuvent être conſidérées ſous tant de faces, qu'il eſt moralement impoſſible qu'un eſprit borné pare à tout, prévienne tous les inconvéniens, réuniſſe tous les caractères de vérité en faveur du menſonge. Cependant un ſeul caractère eſſentiel manqué, voilà l'impoſture découverte.

Epuiſé par des efforts de tête employés pour ſubſtituer le faux au vrai, ébloui par les apparences de vérité qu'il a données à l'impoſture, l'auteur d'une pièce fabriquée eſt moins capable qu'un autre d'appercevoir les endroits foibles, par leſquels elle peut être entamée. L'impoſteur le plus artificieux ne ſauroit porter les précautions que juſqu'à un certain point. Les choſes enviſagées ſous d'autres rapports dévoileront le myſtère. En effet, de tous ces rapports combinés, réſulte une foule de caractères de vérité ou de fauſſeté qu'un ſeul homme ne peut ſaiſir. Ce ſera préciſément ceux auxquels n'a pas penſé le fauſſaire, qui frappetont d'autres perſonnes, quoiqu'on les ſuppoſe moins habiles que lui en fait d'anciens uſages. Quelle force n'a pas cette réunion de caractères pour décider du ſort des *diplômes !* Quelles lumières n'offre-t-elle pas pour en faire le diſcernement ! L'impoſture peut approcher du vrai, mais jamais elle n'y parvient tout à fait. La difficulté du diſcernement eſt quelquefois grande, mais jamais elle n'eſt inſurmontable. Si elle l'étoit, on ne pourroit pas plus prononcer contre, que pour la vérité d'une pièce. Celle-ci auroit même un grand avantage ; c'eſt qu'il eſt très-permis de préſumer la vérité d'un titre, & qu'il ne l'eſt jamais d'en préſumer la fauſſeté.

Au reſte, ſi du premier coup d'œil on découvre très-ſouvent la fauſſeté des pièces ſuppoſées, combien en reſtera-t-il qui ne ſeront pas convaincues de faux, lorſqu'elles auront ſubi un rigoureux examen, & que cet examen aura été fait par des antiquaires ſages & conſommés dans leur art ? Leur jugement guidé par une longue expérience, fixe les bornes de chaque uſage. Voilà, diront ils, l'écriture de ce ſiècle. Telles lettres n'étoient point ainſi figurées en tel temps. Cette formalité étoit alors ſurannée. Ce ſtyle avoit ceſſé d'avoir cours. Cette manière de ſceller n'a commencé à ſe faire connoître que pluſieurs ſiècles après. Au contraire, ſi toutes les circonſtances ſe réuniſſent pour quelques *diplômes*, après un ſérieux examen ; pourquoi ne prononceroit-on pas en faveur de la ſincérité ? A la bonne heure qu'on déclare une pièce fauſſe, parce qu'elle péche dans un ſeul caractère déciſif, tandis qu'on exigera le concours de toutes les circonſtances eſſentielles pour reconnoître la vérité d'un acte. Mais du moins ce concours étant bien conſtaté, nul prétexte de ſoupçon ne ſauroit ſubſiſter.

Enfin, puiſqu'il n'eſt point de titre fabriqué avec tant d'art, qui ne puiſſe être démaſqué, il s'enſuit qu'il n'en eſt point non plus de véritable, qui ne puiſſe être reconnu pour tel. Ainſi, de ce qu'un acte ne ſauroit être convaincu de faux, ni même rendu ſuſpect, il en réſulte néceſſairement qu'il eſt ſincère. Nous diſons *rendu ſuſpect*, parce que telle pièce qui n'eſt pas convaincue de faux, portera certaines apparences de fauſſeté qui ne ſeront pas péremtoires, mais qui n'étant pas détruites par des réponſes ſolides, laiſſeront contre elles de fâcheuſes impreſſions. Alors on ne doit pas prendre de parti fixe, qu'on n'ait acquis de plus grandes lumières. La ſolution de ces difficultés peut dépendre de faits & d'uſages locaux, que le temps ſeul éclaircira. Souvent les lumières ne manquent pas, mais on manque de perſonnes aſſez éclairées pour en faire l'application.

Il eſt abſolument néceſſaire dans la vétification des chartes, d'être éclairé par des règles sûres. Mais comment pourra-t-on y recourir au beſoin, ſi l'on ignore les ſources où elles doivent être puiſées ? C'eſt donc à les découvrir ces ſources, ou plutôt à les mettre, autant qu'il eſt poſſible, à portée de tout le monde, que nous devons donner notre principale attention.

Elles ſe réduiſent à ſept, la matière ſur laquelle, les inſtrumens & l'encre avec leſquels les *diplômes* ſont écrits ; la figure des lettres qui y ſont employées ; les ſceaux, le ſtyle, & les formules qu'on y met en uſage. Nous nous arrêterons moins ſur les trois premiers caractères, parce qu'ils ſont incomparablement moins féconds que les autres. Les écritures nous offrent des richeſſes de toutes les eſpèces, & ſemblent même nous promettre des découvertes intéreſſantes. Les critiques qui ne ſont point antiquaires ſe renferment exactement dans l'examen des ſceaux, du ſtyle & des formules ; quoique les quatre premiers caractères, & celui des écritures ne puiſſent être diſcutés avec trop de ſoin. C'eſt particuliérement ſur ce dernier caractère *diplomatique*, & ſur les trois ſuivans, que nous tâcherons de répandre toutes les lumières dont ils ſont ſuſceptibles. Contens de traiter ce qui concerne la *matière*, les *inſtrumens* & l'*encre* dans un petit nombre de chapitres, nous conſacrerons des ſections entières à la diſcuſſion des *écritures*, des *ſceaux* & des *formules*.

Les ſept caractères généraux, dont on vient de faire l'énumération, peuvent être enviſagés ſous deux faces différentes. Les cinq premiers ſont extrinsèques, & les deux autres intrinsèques. Nous entendons par caractères intrinsèques ceux qui ſont inhérens à chaque acte, qui en ſont

Digitized by Google

inſéparables, qui s'y retrouvent toujours ſous quelque forme qu'il ſe reproduiſe, & qui par conſéquent ne ſont pas moins propres aux copies, qu'aux originaux. Au contraire, les caractères extrinsèques ſont tellement attachés à ces derniers, qu'ils ne paſſent jamais aux copies. Si quelques-uns d'entr'eux ſemblent s'y montrer, c'eſt toujours d'une manière imparfaite, & qui les met beaucoup au-deſſous des autographes.

Quelque efficaces que puiſſent être les caractères intrinsèques pour le diſcernement du vrai & du faux, les extrinsèques ont ordinairement quelque choſe qui frappe les antiquaires d'une manière plus sûre & plus prompte, ſoit en faveur, ſoit au déſavantage des pièces qu'on expoſe à leur examen.

M. Heuman, profeſſeur en Droit dans l'Univerſité d'Altorf, moins par prévention contre les caractères extrinsèques des chartes, qu'il n'a pu (*Joh. Heumanni commentarii de re diplom. præfat. pag.* 5.) approfondir, à ſon grand regret, que par une certaine prédilection pour les caractères intrinsèques ſur leſquels il a eu toute la liberté poſſible d'exercer ſon génie, demande en grace que perſonne ne ſe fâche contre lui, s'il penſe que les caractères extérieurs des chartes (les intérieurs mis à part) peuvent en impoſer plus fréquemment. Nous n'avons garde de nous mettre en colère contre un homme qui mérite des égards par le bon uſage qu'il fait d'une vaſte érudition, & par la modeſtie dont il l'aſſaiſonne. Mais nous le prierons de nous dire ſi par caractères internes *mis à quartier*, il entend une ſimple abſtraction faite de ces caractères, ou s'il ſuppoſe des circonſtances où ils ſeroient peu favorables à quelque titre. Dans le premier cas, nous ne ſaurions ſouſcrire à ſa propoſition. Car il s'enſuivroit que les caractères extrinsèques ſeroient des moyens très-peu sûrs entre les mains des antiquaires, pour juger de la vérité ou de la fauſſeté des *diplômes*. Dans le ſecond cas, la réunion de tous les caractères intrinsèques contre une charte, s'ils conſtatoient des défauts eſſentiels, lui porteroient ſans doute un coup qui ne ſauroit être paré par les caractères extrinsèques, dont il paroîtroit revêtu, ſans l'être véritablement.

Ce qui fait plus de peine, c'eſt que notre auteur ſemble ſuppoſer, pour ne pas dire qu'il ſuppoſe en effet qu'une pièce pourroit être fauſſe, quoique le parchemin, l'écriture, le monograme, le ſceau fuſſent exempts de toute ſuſpicion, & quoiqu'ils euſſent la vérité en partage. Si le parchemin eſt bon & véritable, *membrana proba* : c'eſt-à-dire, ancien, par exemple de cinq ou ſix ſiècles, & peut-être davantage; comment après tant d'années aura-t-on trouvé du parchemin vierge de cet âge, pour forger le faux titre? Si l'écriture eſt ſincère, ſi elle eſt irréprochable, *ſcriptura recta*, c'eſt à-dire, non-ſeulement du caractère, & avec les traits convenables à l'antiquité de ſa date, mais encore de cette antiquité même; comment a-t-elle été contrefaite longtemps après? Si le monograme eſt véritable, *monogramma verum* : c'eſt-à-dire, s'il eſt de la main du prince, de ſon chancelier, ou de quelque officier à ſes ordres, comment ſe peut-il faire qu'il ne ſoit pas de leur façon? Comment peut-il être vrai & faux tout à la fois? enfin, ſi le ſceau n'a rien de ſuſpect, *ſigillum haud ſuſpectum*, pas même dans la manière dont il eſt attaché au *diplôme* comment ne laiſſe-t-il pas d'être faux, ſuppoſé ſur-tout que ſa fabrication ſoit poſtérieure de pluſieurs ſiècles? Eût-on actuellement le type d'un ſceau du XIIe ſiècle, par quel artifice donneroit-on à une cire récente la qualité d'une cire ancienne juſqu'a faire illuſion à la ſagacité des plus ſages & des plus habiles antiquaires?

Répondre que tous les âges ont produit des hommes fort exercés dans l'art d'imiter; ce n'eſt point ſatisfaire. On peut contrefaire les antiques & juſqu'à un certain point en atteindre la vérité, mais le peut-on juſqu'à ne laiſſer ſubſiſter entre la copie & l'original nulle différence qui puiſſe être ſaiſie par les connoiſſeurs les plus experts? Quand on y parviendroit, il n'en ſeroit pas encore ainſi des anciennes écritures. Il ne ſuffit pas de rendre une lettre de tel alphabet qu'on voudra, il eſt ici queſtion de la totalité des caractères d'une pièce d'écriture; & cette pièce dans ſon tout n'eſt point un modèle placé ſous les yeux du fauſſaire, comme le tableau l'eſt ſous ceux du peintre; car ſi l'impoſteur avoit en ſa diſpoſition un chartre vraie qui remplit ſon objet dans toute ſon étendue, à quoi bon en forgeroit-il une fauſſe? Il eſt donc alors néceſſaire qu'il travaille d'imagination. Or c'eſt ici qu'il eſt forcé de ſe déceler, malgré tous ſes efforts; l'air antique qu'il faut de plus ajouter à la naïveté des traits & des caractères, met un obſtacle invincible à toutes les reſſources de la main la plus hardie & la mieux exercée, pourvu que ſes productions ſoient jugées au tribunal de quelque antiquaire bien expérimenté, & qui ſoit ſur ſes gardes.

Si les Mabillon, les Baluze, les Martène, & les Muratori n'avoient pas été en état de porter ordinairement un jugement certain des originaux qu'ils ont eu ſous les yeux, ſur leurs caractères extrinsèques; mal à propos M. Heuman exhorteroit-il ſes lecteurs à s'en rapporter à leur autorité, puiſque chacun peut juger par ſoi-même des caractères intrinsèques des chartes.

Digitized by Google

NOTIONS & PRINCIPES universels relatifs à la *Diplomatique* : règles générales de vérité, de fauſſeté & de ſuſpicion : règles fauſſes ou inſuffiſantes : règles ſur l'autorité des diplômes, ſur les archives, les originaux, les copies, ſur la matière des diplômes, ſur leur ſtyle & leurs formules, ſur les dates, les ſignatures & les ſceaux : règles générales du P. Mabillon : règles particulières ſur les diplomes & les autres actes des laïques & des eccléſiaſtiques.

N. B. *Tout ce grand & précieux article eſt copié mot pour mot de la* NOUVELLE DIPLOMATIQUE, *afin qu'il puiſſe faire autorité dans les différends qui s'éleveront ſur l'authenticité des chartes.*

CHAPITRE PREMIER.

Définitions, axiômes, principes & ſuppoſitions qui ſervent de fondement aux règles de Diplomatique.

§. I. IL en eſt de la *Diplomatique* comme des autres ſciences, qui ne ſont pas ſuſceptibles de la certitude identique des démonſtrations de Géométrie. La certitude qui lui eſt propre, eſt ſuſceptible de degrés qui l'augmentent ou la diminuent, à proportion des motifs de ſuſpicion ou de créance & de probabilité.

1. La certitude phyſique eſt un ferme acquieſcement de l'eſprit à une vérité conſtante, par l'expérience ou par le rapport des ſens.

2. La certitude morale eſt une forte adhéſion de l'eſprit à une vérité fondée ſur la réunion des témoignages ou des caractères intrinsèques, ou même ſur un ſeul, qui équivaut à leur réunion par l'impoſſibilité manifeſte que la choſe ſoit autrement. Ainſi la certitude Phyſico-morale eſt fondée, partie ſur l'expérience & les ſens, partie ſur l'impoſſibilité morale qu'une choſe ſoit vraie ou fauſſe en telles circonſtances.

3. La conjecture eſt un jugement probable, ou une opinion fondée ſur des apparences, touchant une choſe incertaine. Un raiſonnement appuyé ſur des indices, & qui laiſſe toujours quelque lieu au doute.

4. En général, le ſoupçon en matière de *Diplomatique*, eſt un jugement déſavantageux, accompagné de quelque doute au ſujet de la vérité d'un fait ou d'une pièce.

5. Le ſimple ſoupçon eſt une opinion déſavantageuſe, fondée ſur de pures poſſibilités métaphyſiques.

6. Par ſoupçon légitime, nous entendons celui, qui, ſans mettre tout-à fait l'eſprit en ſuſpens, & ſans le porter à pencher davantage pour la fauſſeté que pour la vérité d'un fait ou d'un titre, ne laiſſe pas de faire naître quelque ſcrupule raiſonnable, plus ou moins fort l'un & l'autre. Il eſt ordinairement fondé ſur l'inobſervation d'uſages conſtans au ſiècle dont il s'agit ; mais uſages, qui ayant varié dans les ſiècles voiſins, ſont préſumés n'avoir pas été ſans exception dans celui ci, quoique de fait les preuves en ſoient inconnues ; ou bien il s'enſuit de ce que la poſſibilité morale de la vérité d'un original n'eſt pas démonſtrativement prouvée.

7. Le violent ſoupçon eſt celui qui fait pencher l'eſprit, autant ou plus pour la fauſſeté d'un fait ou d'un titre, que pour ſa vérité. Il réſulte, 1°. de l'inobſervation d'un ou de pluſieurs uſages préſumés invariables dans tel temps ; parce que les ſiècles voiſins ne fourniſſent à cet égard nulle exception, quoiqu'elle ne ſoit pas moralement impoſſible : 2°. de la contrariété, du moins apparente, avec des hiſtoires contemporaines, dont l'autorité ſeroit ſi grande, qu'elle ne pourroit être balancée par un titre de même âge : 3°. de la réunion d'un grand nombre de ſoupçons légitimes, qu'on ne détruiroit point : 4°. vis-à-vis des pièces revêtues de marques ordinaires d'authenticité, ce ſoupçon naît de ce qu'étant attaquées par des moyens de faux, qui paroiſſent convaincans, ceux-ci ne ſont repouſſés que par des réponſes, qui les infirment plutôt qu'elles ne le détruiſent. Ainſi le ſoupçon violent,

&

& à plus forte raiſon le ſoupçon légitime contre les originaux authentiques en apparence, & les faits ſuffiſammenr prouvés, demeurent ſans effet, à moins que les réponſes aux accuſations de faux, appuyées ſur des faits, aient peu ou point de vraiſemblance.

8. Le motif de ſuſpicion eſt la preuve ſur laquelle le ſoupçon eſt appuyé. Le ſoupçon demeurant unique, ſes motifs peuvent ſe multiplier. Au contraire, les ſoupçons peuvent augmenter, quoique chaque ſoupçon ne ſoit fondé que ſur un ſeul motif.

9. Le moyen ſuffiſant de faux eſt une preuve de faux convaincante, fondée ſur l'impoſſibilité morale, qu'une pièce fût ce qu'elle eſt, ſi elle étoit vraie. Ce moyen eſt applicable aux originaux comme aux copies.

10. La ſimple préſomption n'eſt appuyée que ſur des principes incertains, ou déduite par des conſéquences peu sûres de principes inconteſtables.

11. La forte préſomption ſe tire par une conſéquence néceſſaire d'un principe sûr.

12. « On appelle preuves en juſtice les ma-» nières réglées par les loix, pour découvrir » & pour établir avec certitude la vérité d'un » fait conteſté ».

13. La pièce fauſſe eſt celle qu'on a ſuppoſée ou contrefaite, ou bien dans laquelle on a inſéré, altéré, ou ſupprimé frauduleuſement quelque choſe d'eſſentiel.

14. L'acte ſuſpect ou ſuſpecté légitimement, eſt celui contre lequel s'élève quelque ſoupçon légitime qu'on ne ſauroit détruire.

15. La pièce très-ſuſpecte eſt celle qui eſt attaquée par un ou par pluſieurs violens ſoupçons non détruits, mais qui n'eſt pas toutefois convaincue de faux; quoique ſa vérité ſoit au moins incertaine & douteuſe.

16. Les caractères extrinsèques des anciens actes conſiſtent dans la matière, l'encre, l'écriture, les ſceaux & autres qualités, dont quelques-unes ne peuvent ſe communiquer aux copies.

17. Les caractères intrinsèques ſe réduiſent au ſtyle, aux formules, aux dates & aux faits hiſtoriques, qui conviennent également aux originaux comme aux copies.

18. Les caractères de vérité d'un titre ne ſont autres que les rapports hypothétiquement néceſſaires qu'il a avec le ſiècle auquel ſa date ou ſes circonſtances hiſtoriques le fixent. Ces principaux rapports ſe tirent de la qualité du parchemin, de l'encre, de l'écriture, des ſceaux, des ſouſcriptions, des dates, du ſtyle & généralement de toutes les formules, des uſages, des traits hiſtoriques.

19. Les caractères de fauſſeté ſont ceux qui contrediſent les rapports hypothétiquement néceſſaires, que doit avoir un diplôme avec le ſiècle auquel il a été fait, & les perſonnes qui en ſont les auteurs & le ſujet.

20. Le titre authentique doit être muni de l'autorité publique, & renfermer toute la ſolemnité convenable à ſa nature, conformément aux uſages du temps auquel il a été dreſſé.

21. Nous entendons par les formules hiſtoriques, celles qui renferment les dates du pontificat, du règne, de l'incarnation, ou quelque événement ou point d'hiſtoire.

22. Nous appellons moralement poſſible ou impoſſible, ce qui eſt tel dans telles circonſtances, quoique le contraire ſoit non-ſeulement poſſible, mais réel dans d'autres conjonctures. Par exemple, il eſt moralement impoſſible qu'on ait daté les bulles des papes du poſt-conſulat des empereurs au XIII. ſiècle; mais c'étoit un uſage ordinaire au IX.

23. Par dates générales, nous entendons celles qui n'annoncent que la vie de quelque perſonne connue, comme le règne de tel prince, le pontificat de tel pape, l'épiſcopat de tel évêque, ſans en ſpécifier l'année.

24. Par dates ſpécifiques, nous avons en vue celles qui marquent préciſément le lieu, le jour, le mois, l'indiction, l'année de J. C. du pontificat, du règne; ſoit que ces dates ſoient unies enſemble en tout ou en partie, ſoit qu'elles ſoient ſéparées les unes des autres.

25. Les dates uniques ne ſont accompagnées d'aucune autre dans la même charte.

26. La ſouſcription, le ſeing ou la ſignature, ſont des formalités qui certifient, confirment ou valident un acte, par l'appoſition du nom ou de la marque de la main de celui qui conſent à l'exécution de l'acte, ou de la perſonne prépoſée pour le dreſſer, ou pour y rendre témoignage.

27. Une bulle eſt une *lettre du pape expédiée en parchemin, & ſcellée en plomb.* Cette définition tirée du dictionnaire de l'académie, comprend généralement toutes les bulles; celles qui ſont conſiſtoriales, ſignées, revêtues de monogrammes, datées de l'incarnation, de l'indiction, du pontificat, & celles qui ſont dépourvues de tous, ou de la plupart de ces caractères, telles que ſont les petites bulles d'Alexandre III.

28. Les diplômes généralement pris, ſont les lettres-patentes des empereurs, des rois, des princes, des républiques, des grands ſeigneurs & des prélats. Le titre ſe prend pour l'acte ou

pièce authentique, qui ſert à établir un droit ou une qualité.

§. II. Après ces définitions, il faut faire ſuivre les axiômes qui ſont la baſe des principes généraux de la ſcience des diplômes.

1. Une choſe ne peut être & n'être pas tout à la fois.

2. L'eſſence des choſes eſt immuable.

3. Du ſeul vrai l'on ne conclut pas au faux, ni du faux au vrai.

4. Du fait on conclut au poſſible; mais du poſſible on ne conclut pas au fait, ou bien, on prouve qu'une choſe à pu ſe faire, parce qu'elle s'eſt faite. On ne prouve pas qu'elle s'eſt faite, parce qu'elle a pu ſe faire, c'eſt-à-dire, que *la poſſibilité d'une choſe ne ſuffit pas pour en établir l'exiſtence.*

5. De l'impoſſible, on conclut à la non-exiſtence du fait : de la non-exiſtence du fait, on ne conclut pas à l'impoſſible, ou bien, on prouve qu'une choſe ne s'eſt pas faite, parce qu'elle n'a pu ſe faire; on ne prouve pas qu'elle n'a pu ſe faire, parce qu'elle n'eſt pas faite.

6. De l'impoſſibilité de la non-exiſtence du fait, on conclut à ſon exiſtence; mais de la poſſibilité de la non-exiſtence du fait on ne conclut pas à ſon exiſtence; ou bien, parce qu'une choſe n'a pu ne ſe pas faire, on prouve qu'elle s'eſt faite; mais on ne prouve pas qu'elle ne s'eſt pas faite, parce qu'elle a pu ne ſe pas faire : de même de ce qu'une choſe ne peut n'être pas, on conclut qu'elle eſt; mais on ne conclut pas qu'elle eſt de ce qu'elle peut n'être pas.

7. Du non-impoſſible, on conclut au poſſible, & du poſſible au non-impoſſible.

8. De l'incertain, on ne conclut pas au certain, ni qui plus eſt, au néceſſaire.

9. Du particulier, on ne doit pas conclure au général.

10. On ne preſcrit jamais contre la vérité; ou bien, ſi l'on s'eſt écarté du vrai, il eſt toujours temps d'y revenir.

Corollaire. On peut découvrir avec le temps des fautes, des erreurs, des fauſſetés qu'on n'avoit pas d'abord apperçues.

11. On ne démontre point la vérité des principes.

12. Le probable eſt ſuſceptible de plus & de moins.

13. Le plus probable doit l'emporter ſur le moins probable.

14. On ne préſume point la fauſſeté.

§. III. Voici maintenant les principes généraux pour le diſcernement des titres.

1. Une charte doit paſſer pour vraie, lorſqu'il eſt moralement impoſſible qu'elle ſoit fauſſe.

2. Une pièce doit paſſer pour fauſſe, lorſqu'il eſt moralement impoſſible qu'elle ſoit vraie.

3. Un ſeul défaut eſſentiel, ou qui moralement parlant n'a pu ſe gliſſer dans un acte vrai, prouve la fauſſeté de la pièce dans laquelle il ſe trouve.

Corollaire I. Un ou pluſieurs caractères évidemment incompatibles avec les temps, les lieux, les perſonnes auxquels une charte originale ſe rapporte, la convainquent de faux.

Corollaire II. Toute faute groſſière qui n'a pu venir dans l'eſprit, ni échapper par inattention à celui qui a dreſſé un original, quelque ignorant, ou quelque abſtrait qu'on le ſuppoſe, démontre la fauſſeté de la pièce.

Corollaire III. Des erreurs capitales contre l'Hiſtoire & la Chronologie conſtante & indubitable, ſi elles ne peuvent être rejettées, ni ſur quelque événement, ou ſur quelque uſage particulier, ni ſur une manière de compter plus ou moins ſuivie, ni ſur l'inadvertance, la flatterie, ou l'ignorance, elles opèrent une conviction manifeſte de faux.

Corollaire IV. Une ſeule formule, un ſeul fait qui ne peut certainement s'allier avec un tel ſiècle, telles circonſtances, telles perſonnes auxquelles ſe rapporte un acte, ſuffit pour le convaincre de faux.

4. Une charte ne ſauroit être démontrée fauſſe, quand il eſt moralement poſſible qu'elle ſoit vraie.

Corollaire. On ne doit point réprouver, ni même ſuſpecter un titre, parce qu'il a des caractères communs à des pièces vraies & fauſſes.

5. Une pièce ne ſauroit être démontrée vraie, quand il eſt moralement poſſible qu'elle ſoit fauſſe.

Corollaire. On ne doit point ſuppoſer vraies des chartes qui portent certainement quelque caractère qui n'appartient qu'à une pièce fauſſe.

6. Conſéquemment au troiſième axiôme, on ne doit point ſuſpecter, ou ſuppoſer fauſſe une charte, parce qu'elle renferme des caractères propres d'une pièce véritable. C'eſt ce qui eſt arrivé à certains écrivains au ſujet d'une charte de Guillaume le Conquérant, & d'une bulle du pape Alexandre III.

7. Les titres & les actes ſont faits pour prouver, & non pas pour être prouvés, c'eſt-à-dire, qu'ils prouvent par eux mêmes & de leur propre fond.

Digitized by Google

Corollaire I. On doit préſumer en faveur de la vérité d'un diplôme, même non-authentique & original, tant que ſa fauſſeté n'eſt point manifeſtée par des moyens convaincans, ou du moins fort probables, & ſans réplique. *Præſumitur pro inſtrumento, niſi contrarium probetur.*

Corollaire II. On ne doit pas ſimplement préſumer de la vérité d'un titre authentique & original, il doit paſſer pour conſtant, juſqu'à ce que ſa fauſſeté ſoit démontrée, ou qu'on prouve au moins qu'il doit paſſer pour ſuſpect.

8. On ne commet point de crime qui expoſe à des peines rigoureuſes, ou à une grande infamie, ſans prétendre en tirer quelque utilité.

9. On doit regarder un fait comme moralement poſſible, lorſque l'uſage, dont il eſt une ſuite, ſubſiſte actuellement, quoique dans des circonſtances différentes, ou lorſqu'on en voit des exemples dans des temps & des pays voiſins.

10. Il ne faut jamais établir des faits ſur de ſimples conjectures.

11. Des caractères, qui du premier coup-d'œil préſentent quelque choſe de choquant, non par un excès d'ignorance craſſe, mais par un excès de ſingularité, ne ſont point des ſignes de faux, mais de vérité.

12. « Les actes ſuppoſés ſont preſque toujours accompagnés de quelque caractère viſible de fauſſeté ».

13. Toutes choſes d'ailleurs égales, il eſt abſurde d'admettre pour vrais & authentiques les diplômes moins ſolemnels, au préjudice de ceux qui le ſont davantage.

14. On ne doit prononcer contre la ſincérité des actes, qu'après y avoir reconnu des vices intolérables, qu'on ne peut mettre ſur le compte des copiſtes.

15. Un critique qui a la ſageſſe & la politeſſe en partage, ne doit pas imputer aux chartes, ni à ceux qui les poſsèdent, le crime de faux, lorſqu'il peut les en garantir par quelque interprétation favorable.

16. Une charte fabriquée ne doit être déclarée telle, que ſur des preuves d'une évidence à laquelle il ſoit impoſſible de ſe refuſer.

17. Une pièce conteſtée en juſtice, doit paſſer pour vraie, juſqu'à ce qu'elle ait été inſcrite, & juridiquement convaincue de faux.

§. IV. Ajoutons à ces principes les ſix ſuppoſitions ou demandes ſuivantes.

1. Quand on parle de poſſibilité, d'impoſſibilité, de néceſſité en fait de titres, on entend toujours néceſſité, poſſibilité, impoſſibilité morale ou hypothétique, c'eſt-à-dire, qui ſuppoſe les rapports & les circonſtances dans leſquels ſe trouve le diplôme dont il s'agit.

2. On ſuppoſe qu'on puiſſe juger de la vérité ou de la fauſſeté des titres.

3. Que ce jugement ſoit appuyé ſur leurs caractères, tant intrinsèques qu'extrinsèques.

4. Que les ſens puiſſent faire connoître, & l'expérience diſtinguer l'écriture, l'encre, la matière, les ſceaux qui conviennent à chaque ſiècle.

5. Qu'on puiſſe fixer l'âge des diplômes, & ſur-tout des véritables, par leurs caractères non-ſeulement intrinsèques, mais encore extrinsèques.

6. Qu'eu égard à la totalité des actes dreſſés par les latins, on puiſſe ſuppoſer que chaque ſiècle en a produit un nombre à peu près égal, en admettant néanmoins toutes les déductions raiſonnables qu'on jugera néceſſaires.

CHAPITRE II.

Règles générales ſur la vérité & la fauſſeté des Diplômes & des autres actes.

ARTICLE PREMIER.

Règles générales de vérité.

1. Il n'eſt point de chartes dont on puiſſe démontrer la vérité avec une certitude métaphyſique.

2. Il eſt moralement impoſſible qu'une charte ſoit fauſſe, lorſqu'elle eſt revêtue de tous les caractères de vérité qui lui ſont propres.

3. Pour qu'une charte ſoit revêtue de tous les caractères de vérité, il faut qu'elle n'en renferme aucun qui ne puiſſe ſe rapporter au ſiècle auquel elle doit appartenir, & aux perſonnes qui doivent l'avoir dreſſée.

Corollaire I. Une pièce à laquelle il ne manque aucun des caractères du ſiècle auquel elle eſt attribuée, doit paſſer pour véritable.

Corollaire II. Les titres revêtus de tous les caractères les plus uſités au ſiècle dont ils s'annoncent, tirent de là de nouveaux moyens pour écarter les ſoupçons qu'on pourroit former contre leur vérité.

Corollaire III. Les chartes qui ne renferment que les caractères les moins uſités du ſiècle auquel elles ſe rapportent, offrent par cet endroit la preuve la plus évidente de leur vérité.

4. Des caractères compatibles enſemble & avec la charte où ils ſe rencontrent, prouvent ſa vérité.

Digitized by Google

Corollaire. Contre une charte qui ne pèche ; ni du côté de l'hiſtoire, ni du côté des caractères extrinsèques, on ne tire jamais de moyens ſuffiſans de faux du ſtyle & des formules, à moins que ces caractères intrinsèques n'impliquent contradiction, ou qu'ils ne ſoient incompatibles entr'eux ou avec ce titre.

5. Une pièce antique, qui moralement parlant, a pu recevoir tous les caractères dont elle eſt revêtue, de la part de ceux à qui elle eſt attribuée, ne ſauroit être convaincue d'impoſture.

6. Tout moyen de pure poſſibilité, pourvu qu'elle ſoit morale, & qu'elle s'étende à tous les caractères d'une pièce, la juſtifie de toute accuſation de faux.

Corollaire I. Une pièce revêtue de tous les caractères eſſentiels de vérité qui lui conviennent, ſi elle eſt combattue par des inconvéniens, par des contrariétés apparentes avec d'autres chartes, avec des hiſtoriens contemporains, eſt ſuffiſamment juſtifiée, quant à l'accuſation de faux, par des ſolutions moralement poſſibles ou vraiſemblables.

Corollaire II. Pour qu'un diplôme ſoit cenſé véritable, il ſuffit que tous ſes caractères appartiennent au temps dont il s'annonce, ſoit qu'ils y ſoient ordinaires, ſoit qu'ils y ſoient plus ou moins rares. Qu'ils ſoient donc uſités, ou du moins qu'ils ne ſoient pas contraires à l'uſage du temps, on n'en doit pas demander davantage.

7. Étant prouvé qu'il eſt moralement poſſible que tel caractère convienne à une charte, on la lave de toute accuſation de faux intentée au ſujet de ce caractère ; mais on ne la met pas à couvert des autres objections qu'on pourroit former contre elle.

8. D'un uſage non certainement connu pour invariable, on ne peut tirer aucun moyen de faux.

Corollaire I. Un titre qui contient des diſpoſitions inconnues ou rares dans le ſiècle auquel on l'attribue, n'eſt pas faux dans le premier cas, ni ſuſpect dans le ſecond.

Corollaire II. Un diplôme différent de quelques autres pièces vraies, peut n'être pas faux.

9. Toute pièce qu'on ne ſauroit attaquer que par des poſſibilités, des préſomptions, des conjectures, des vraiſemblances, doit être déchargée de l'accuſation de faux.

Corollaire I. Quand un fait, dit l'auteur de *l'art de penſer*, cité par un habile critique, « quand » un fait, qui eſt d'ailleurs ſuffiſamment atteſté, » eſt combattu par des inconvéniens & des con» trariétés apparentes avec d'autres hiſtoires ; » alors il ſuffit que les ſolutions qu'on apporte » des contrariétés, ſoient poſſibles & vraiſemblables ; & c'eſt agir contre la raiſon, que de » demander des preuves poſitives, parce que le » fait en ſoi étant ſuffiſamment prouvé, il n'eſt » pas juſte de demander qu'on en prouve de la » même ſorte toutes les circonſtances ».

Corollaire II. On ne peut raiſonnablement attaquer par de ſimples conjectures des faits bien prouvés.

Corollaire III. Le défaut de vraiſemblance eſt un moyen trop foible pour détruire des faits accrédités.

Après avoir employé des preuves très-fortes pour montrer combien peu vraiſemblable eſt la prétention de Tite-Live, qui dit que le ſac de Rome par les gaulois fut ſuivi d'une défaite ſi complette de leur armée, qu'il n'en réchappa pas un ſeul homme ; M. Melot, dans ſa diſſertation ſur la priſe de Rome par les gaulois, prévient l'abus qu'on pourroit faire de ſes principes.

« Je n'ignore pas, dit-il, que le défaut » de vraiſemblance eſt un moyen trop foible » pour détruire des faits accrédités ; mais outre » le défaut que je viens de relever dans le récit » de Tite-Live, on y trouve encore une fauſſeté » hiſtorique ».

Corollaire IV. On ne doit point s'embarraſſer d'une objection qui n'eſt appuyée que ſur un peut être.

Corollaire V. Des préſomptions, quelque violentes qu'elles ſoient, ne peuvent jamais former une pleine conviction, telle qu'il la faut pour prononcer ſans retour *ſur quelque affaire que ce ſoit*, principalement quand la condamnation des choſes doit, comme ici, retomber ſur les perſonnes. Il auroit été à ſouhaiter que M. Simon eut raiſonné plus conſéquemment à cette maxime, lorſqu'il écrivoit ſur les chartes.

Corollaire VI. On ne doit point oppoſer des raiſons de pure critique à des actes anciens & reçus de tout le monde.

Corollaire VII. Pour détruire un fait fondé ſur des titres, il faut d'autres titres, d'autres autorités ſi preſſantes & ſi précites, qu'elles puiſſent anéantir ou balancer les titres & les autorités contraires.

Corollaire VIII. Un fait conſtaté par des titres ne ſauroit être détruit que par des titres contraires, ou par une démonſtration de l'impoſſibilité, que ce fait, ou ces titres ſoient véritables.

Corollaire IX. Une charte n'eſt pas convaincue de faux par l'argument négatif, ou par le ſilence d'un ou de pluſieurs auteurs, à moins qu'il ne

fût impoſſible qu'ils n'en euſſent pas parlé, ſi elle étoit véritable.

10. Une pièce ne doit point être accuſée de faux, ou d'interpolation, ſans que l'un ou l'autre ſait ne ſoit conſtaté par une preuve très-certaine, ou par le témoignage ſuffiſant d'un ancien auteur.

11. Un endroit non-ſuſpect raclé ne rend pas une pièce fauſſe, ni vicieuſe.

12. Les chartes raturées ne ſont point ſuſpectes, lorſque les ratures ſont approuvées. Les *effaçures* involontaires n'empêchent point que les endroits où elles ſe trouvent, ne faſſent foi en juſtice, ſi elles ſont liſibles; mais ils doivent être comptés pour rien, ſi les *effaçures* ſont approuvées, ou ſi elles ſont volontaires.

13. C'eſt une illuſion d'accuſer des chartes de faux, ſous prétexte qu'elles ſoient dreſſées par des notaires avant leur établiſſement.

14. Quand on connoît le ſtyle & les formules propres de chaque ſiècle & de chaque pays, on a certitude morale que les chartes où ces caractères ſe rencontrent, appartiennent à tel ſiècle, à tel pays.

Corollaire. On peut juger par le ſtyle & les formules du ſiècle auxquels ſe rapportent les copies, & les anciennes pièces fauſſes originales qui ſe ſeroient conſervées. Mais on juge encore mieux des dernières par leurs caractères extrinsèques.

15. Quand on connoît l'écriture, l'encre, la matière, les ſceaux qui conviennent aux diplômes de chaque ſiècle & de chaque pays, on a une certitude phyſique que telle pièce originale appartient à tel ſiècle, à tel pays.

Corollaire. Une charte qui ſe dit d'un autre ſiècle, ou d'un autre pays, que celui auquel ſes caractères extrinsèques la fixent, eſt ſuppoſée, & l'antiquaire en a une certitude phyſique.

16. On peut ſouvent prononcer avec une certitude morale ſur la vérité des diplômes.

17. Peu d'anciens diplômes qu'on puiſſe convaincre de faux; moins encore, lorſqu'aux caractères d'originaux ils joignent ceux des titres authentiques.

18. Il eſt des chartes vraies qui contiennent de faux expoſés, & de fauſſes qui en contiennent de véritables.

19. Des caractères rares dans un ſiècle, mais néanmoins conſtans, loin d'être contre la charte, qui les renferme, des moyens de faux, ou de ſuſpicion, ſont des preuves preſqu'infaillibles de ſa vérité.

20. Ni les caractères propres des chartes, ni en général les chartes elles-mêmes, originales ou copies, ne peuvent être des ouvrages d'impoſteurs.

21. Il n'eſt pas croyable qu'on ait autrefois fabriqué des titres, ſans prétendre en tirer nul avantage.

22. Si l'on a prétendu tirer avantage des pièces nouvellement fabriquées, on a compté s'en ſervir, ou peu après leur fabrication, ou du vivant de ceux qui les avoient ſuppoſées, ou qui étoient complices de ces impoſteurs. Sans cela, les auteurs de la fourberie ne ſe ſeroient pas propoſés d'en tirer eux-mêmes quelque utilité contre le huitième principe & la règle précédente.

23. Quand les caractères, tant intrinsèques qu'extrinsèques des diplômes, ne fourniroient à la critique nulle reſſource contre de faux titres dreſſés par d'habiles mains, dans le temps & le lieu de leur date, parce que de tels actes pourroient réunir toutes les circonſtances, dont le défaut découvriroit l'impoſture, on ne manqueroit pas de moyens pour prouver que la conſervation de ces actes, depuis bien des ſiècles, ſeroit ſinon impoſſible, du moins improbable.

24. Selon toutes les apparences, il ne reſte plus dans les archives des chanoines & des moines de fauſſes chartes, dont l'antiquité de l'écriture égale celle de la date.

25. S'il eſt poſſible, il n'eſt pas du moins probable que quelque titre faux, compoſé par ſimple amuſement, ou par pure plaiſanterie, & reçu ſans malice & ſans précaution dans des archives publiques, ou particulières, fût parvenu juſqu'à nous depuis une longue ſuite de ſiècles.

ARTICLE II.

Règles générales de fauſſeté.

1. Il eſt moralement impoſſible qu'un acte, qui porte tous les caractères de fauſſeté, ſoit vrai.

2. Une charte porte tous les caractères de fauſſeté, quand elle n'en offre aucun qui puiſſe convenir au ſiècle & aux perſonnes dont elle s'annonce.

3. Une pièce eſt fauſſe, quand en la ſuppoſant vraie, il n'eſt pas poſſible qu'elle ſoit revêtue d'un ou de pluſieurs des caractères qu'elle porte.

Corollaire I. Des caractères incompatibles entr'eux, ou avec la pièce dans laquelle ils concourent, en prouvent la fauſſeté.

Digitized by Google

Corollaire II. La ſuppoſition d'une pièce eſt prouvée par l'argument négatif, lorſqu'il n'eſt pas poſſible qu'on en eût parlé, ſi elle eût exiſté.

4. Il eſt des caractères de vétité dans un ſiècle, leſquels dans un autre ſont des preuves évidentes de fauſſeté.

5. On peut quelquefois prononcer avec une certitude morale ſur la fauſſeté des diplômes ſuppoſés.

6. Les pièces fauſſes ſont ordinairement aiſées à reconnoître.

7. Il eſt impoſſible même qu'une charte originale ſoit vraie; 1°. lorſque ſon ſtyle & ſes formules ſont incompatibles avec ceux des pièces du même ou de tout autre genre, de la même ou de toute autre nation limitrophe, du même ou de tout autre ſiècle voiſin : 2°. lorſqu'elle contredit des faits d'une certitude inébranlable, fondée non-ſeulement ſur l'autorité des hiſtoriens contemporains, mais des monumens du temps les plus authentiques : 3° lorſque ſon écriture, ſon encre & ſes autres caractères extrinsèques ne peuvent s'accorder avec ſes dates indubitables.

8. On eſt moralement certain de la fauſſeté d'un diplôme, qui contredit ſes caractères intrinsèques par une date, ſur la certitude de laquelle on ne ſauroit former aucun doute raiſonnable.

9. Un diplôme différent de quelques pièces fauſſes, peut n'être pas vrai, comme un diplôme différent de quelques pièces vraies, peut n'être pas faux.

10. Le moyen de faux eſt ſimplement détruit, lorſqu'on prouve que les caractères ne ſont pas incompatibles avec la pièce accuſée, quand même elle en auroit un ou pluſieurs, dont on ne trouveroit aucun exemple.

11. Un moyen de faux légitime & ſuffiſant, du moins en apparence, ne ſauroit être totalement détruit, juſqu'à lever tout ſoupçon légitime, que par des faits contraires, auſſi formels que conſtans, lorſqu'il ne s'agit pas d'une pièce authentique.

12. Une pièce ne doit pas toujours paſſer pour fauſſe, parce qu'elle eſt ainſi traitée dans les monumens anciens.

13. Une charte ne doit pas être miſe au rang des pièces ſuppoſées, parce qu'elle contient des choſes fauſſes & fabuleuſes.

14. On ne doit pas rejetter des diplômes, pour cela ſeul qu'ils énoncent des faits uniques, ou extraordinaires.

15. Il ne s'enſuit pas qu'un ancien acte ſoit faux, de ce qu'on ne ſauroit rendre raiſon d'un ou de pluſieurs faits qu'il contient.

16. On ne doit pas rejetter comme faux des diplômes, parce qu'ils accordent de grands privilèges, ou quelques droits attachés à la ſouveraineté.

17. Toute règle qui enveloppe les vraies chartes dans la condamnation des fauſſes, doit être réprouvée; & toute règle qui fait grace aux faux tittes, eſt fauſſe elle-même.

18. Pour déclarer juridiquement des pièces fauſſes, il faut des preuves authentiques de trois ſortes, preuves littérales, preuves teſtimoniales, preuves fondées ſur des indices indubitables, & plus claires que le jour.

CHAPITRE III.

Règles générales de ſuſpicion, & règles générales fauſſes ou inſuffiſantes

ARTICLE PREMIER.

Règles de ſuſpicion.

1. La conjecture eſt ſuſceptible de plus ou de moins de vraiſemblance & de probabilité, ſuivant que ſes motifs ſont plus ou moins nombreux, plus ou moins ſolides.

2. Le ſoupçon eſt ſuſceptible d'une infinité de degrés, comme la conjecture dont il eſt une eſpèce.

3. La conjecture doit balancer l'autorité, lorſque celle-là eſt très-forte & très-probable, & celle-ci peu vraiſemblable & chancelante, ſoit parce que l'auteur n'eſt pas digne de foi, ſoit parce qu'il n'eſt ni contemporain, ni preſque contemporain, & que d'ailleurs il n'a pas eu des mémoires sûrs.

4. Mais quand il arrive qu'un fait eſt ſuffiſamment atteſté par le témoignage d'un auteur qui a quelque autorité, qui s'explique clairement..... qui n'eſt point contredit par d'autres écrivains, & qu'on ne peut convaincre de s'être trompé, pour lors l'autorité doit l'emporter ſur la conjecture.

5. Un fait devient douteux, quand il eſt combattu par des conjectures extrêmement fortes, qui ne peuvent être, ni détruites, ni affoiblies.

6. Un fait établi par un auteur preſque contemporain, ne ſauroit être détruit par le ſilence des autres. Il faudroit, continue M. le baron de la Baſtie, en trouver quelqu'un, ou antérieur, ou du même temps qui dit préciſément le contraire.

7. C'eſt un excès de la critique de traiter de faux un fait qui n'eſt que douteux, ou de donner pour ſuppoſé un diplôme dont la foi eſt ſimplement ſuſpecte.

Corollaire I. Un fait vrai eſt quelquefois regardé comme faux par ceux qui devroient en être les mieux inſtruits.

Corollaire II. Les conjectures même plauſibles ne doivent point l'emporter ſur des faits atteſtés.

8. En matière de faits, toutes choſes égales, l'auteur connu doit être préféré à l'anonyme, l'eccléſiaſtique ou le religieux au laïque, l'homme en place au ſimple particulier, le contemporain à celui qui n'a vécu qu'après les événemens qu'il rapporte.

Règles. 1. Il ne faut ſuſpecter aucun livre ou manuſcrit de ſuppoſition ou d'impoſture, ſi l'on n'eſt appuyé ſur un témoignage irréprehenſible, ou ſur une raiſon légitime.

Corollaire I. On ne doit pas non plus ſuſpecter un fait contenu dans les chartes, ni les chartes elles-mêmes, ſans une autorité, ou une raiſon légitime.

Corollaire II. Les ſimples ſoupçons n'ont aucune force contre les chartes, ni contre les faits qu'elles renferment.

2. Le témoignage d'un homme digne de foi, déſintéreſſé, & d'ailleurs contemporain, qui aſſureroit qu'un livre, ou qu'un titre auroit été corrompu ou ſuppoſé, rendroit ce livre ou ce titre ſuſpect; mais il ne le convaincroit pas toujours de faux.

3. On a beau multiplier les ſimples ſoupçons contre un titre ou un fait bien atteſté, ils ne doivent répandre aucun doute contre la certitude de ce titre, ou de ce fait.

Corollaire. Tout argument de pure poſſibilité contre la vérité des titres, doit être rejetté comme abſurde, & tendant au renverſement de la ſociété.

4. Le moyen de faux prouvé, fait condamner la pièce & ſon auteur. Le ſoupçon violent invalide la première, & rend nulle la preuve qu'on en tire. Le ſoupçon légitime donne atteinte à celle-là, & rend incomplette celle-ci, ſuppoſé néanmoins que ces moyens ne ſoient pas détruits.

Corollaire I. Une pièce légitimement, mais non violemment ſuſpectée, ne perd point toute ſon autorité.

Corollaire II. On peut tirer des argumens probables d'un diplôme, contre lequel il y auroit pluſieurs ſoupçons qui n'iroient pas juſqu'à le rendre douteux.

Corollaire III. Une pièce qui ſouffriroit des difficultés, ajoutée à des pièces, ou à des raiſons inconteſtables, dans l'égalité des preuves, pourroit faire pencher la balance.

Corollaire IV. Comme dans les affaires purement civiles, au défaut des preuves évidentes, on s'en tient ſouvent à la plus grande probabilité; on pourroit juger quelquefois, conformément à une pièce à laquelle on oppoſeroit un ou pluſieurs ſoupçons légitimes, inſuffiſans pour la rendre nulle & douteuſe, mais qui cependant ne pourroient pas être détruits.

5. De nouvelles preuves peuvent élever le ſimple ſoupçon à l'état de ſoupçon légitime, le légitime à celui de violent, & ce dernier juſqu'au moyen de faux.

6. Le moyen de faux peut, par de bonnes réponſes, être réduit au ſoupçon violent, le violent au légitime, le légitime au ſimple ſoupçon, c'eſt-à-dire, à rien.

7. Pluſieurs ſoupçons légitimes ſe réuniſſant contre une pièce, forment quelquefois un ſoupçon extrêmement fort, qui lui fait perdre toute autorité.

Corollaire. Pour que le ſoupçon légitime ſoit transformé en ſoupçon violent, il faut ou que ſes motifs ſe fortifient & deviennent plus preſſans, ou que de nouveaux ſoupçons légitimes, accumulés les uns ſur les autres, produiſent le même effet.

8. Le ſoupçon légitime ne ſauroit être détruit, ſi l'on ne peut montrer d'exception formelle, & dans l'eſpace d'environ un ſiècle, à l'uſage ſur lequel ce ſoupçon eſt fondé, ou ſi l'on ne prouve pas démonſtrativement vis-à-vis d'une pièce originale & authentique la poſſibilité morale de cette exception.

9. Le ſoupçon violent ſubſiſte, ſi par des faits ou des uſages ſemblables, au moins des ſiècles voiſins, on ne ſauroit prouver que tel fait, tel uſage n'étoit point invariable au temps auquel il ſe rapporte; ou s'il regarde un original, quand on ne juſtifie que foiblement ſa vraiſemblance ou ſa poſſibilité morale.

10. Le ſoupçon légitime eſt détruit dès qu'on prouve, par des faits contemporains, que l'uſage ſur lequel on le fondoit, n'étoit pas ſi conſtant, qu'il ne fût réellement ſujet à des exceptions.

11. Un ſoupçon légitime contre une pièce, même originale, ne peut ſe détruire que par des faits, non ſimplement poſſibles en eux-mêmes, mais moralement poſſibles, c'eſt-à-dire, dans les circonſtances dont il eſt queſtion.

12. Le ſoupçon légitime non détruit, ne devient pas pour cela violent, ni le violent, moyen de faux.

Digitized by Google

13. Les motifs ſur leſquels ſont appuyés les ſoupçons violens, où pluſieurs ſoupçons violens réunis, forment quelquefois un moyen de faux, ou une preuve complette de ſuppoſition.

14. Un original exempt de tout défaut du côté des caractères extrinsèques, ne doit pas perdre ſon autorité, quoiqu'il pût fournir matière à des ſoupçons très-forts en apparence du côté des caractères intrinsèques, mais non moralement incompatibles avec la vérité de la pièce.

15. Le ſoupçon violent eſt ſimplement détruit, quand on montre quelque exception dans les ſiècles voiſins à l'uſage qu'on préſumetoit invariable.

Corollaire. Dès qu'un uſage eſt préſumé véritable, le ſoupçon violent fait place au ſoupçon légitime.

16. Le ſoupçon violent ne ſauroit être totalement détruit que par des exceptions poſitives, ſoit à tel uſage en particulier, ſoit à des uſages parallèles du même temps.

17. Le moyen de faux ceſſant, le ſoupçon violent ſubſiſtera; ſi, ſelon la définition 7, une formule de charte n'eſt appuyée de nul exemple, ni du temps auquel la pièce ſe rapporte, ni des ſiècles les plus voiſins, le ſoupçon violent détruit, le ſoupçon légitime peut ſe maintenir.

18. Le ſoupçon légitime détruit, le ſoupçon violent tombe : le ſoupçon violent détruit, le moyen de faux n'eſt plus.

Corollaire. Le moyen de faux, de ſuſpicion véhémente & légitime détruit, la pièce ceſſe d'être ſuſpecte.

19. Une pièce a toutes les apparences de faux, ſans en avoir la réalité; quand elle eſt ſuſceptible des plus violens ſoupçons, quoiqu'il ne ſoit pas moralement impoſſible qu'elle ſoit vraie.

20. Une pièce qui porte toutes les apparences de faux, ne doit point faire foi juſqu'à qu'elle ſoit juſtifiée.

21. Quelque fauſſe que paroiſſe une pièce du côté de l'impoſſibilité morale; quelque ſuſpecte qu'elle ſoit par un ou pluſieurs caractères déſavantageux; ſi l'on vient à prouver par des faits conſtans que l'impoſſibilité n'eſt pas réelle, qu'il y a lieu à l'exception, eu égard aux temps, aux perſonnes, aux circonſtances, la pièce eſt pleinement juſtifiée. Il faudroit même regarder comme défectueuſe en cela, & par ſa trop grande généralité, toute règle qui la flétriroit, & qui ſuffiroit d'ailleurs pour prouver l'invalidité d'une pièce, ou même ſa fauſſeté dans d'autres conjonctures.

ARTICLE II.

Règles générales fauſſes, ou inſuffiſantes.

1. Prétendre que toutes les anciennes chartes ſont incertaines, & ne méritent guère la confiance du public.

2. Suſpecter d'autant plus les originaux qu'ils ſont plus anciens.

3. Faire dépendre la vérité des diplômes anciens d'une conformité rigoureuſe, avec les modèles propoſés par D. Mabillon dans ſa *Diplomatique*.

4. Prétendre que les diplômes poſtérieurs & contradictoires prouvent la fauſſeté des pièces plus anciennes.

5. Conclure de l'uſage d'un temps à l'uſage d'un autre temps fort éloigné.

6. Suppoſer que des archives peuvent devenir très-ſuſpectes par les prétentions de ceux à qui elles appartiennent.

7. Toute charte qui porte des caractères viſibles de ſuppoſition, ſoit par le défaut des dates & des ſignatures, ſoit parce que les temps, les circonſtances & les perſonnages qui paroiſſent comme témoins, ne quadrent pas enſemble; ſoit parce que le contenu ſe trouve démenti par des faits certains & inconteſtables, doit être rejettée comme une pièce fauſſe, en quelques archives qu'elle ſe trouve.

8. Toute règle qui réprouveroit ou ſuſpecteroit un très-grand nombre d'originaux tirés de différentes archives, doit être regardée comme fauſſe.

Corollaire. Telle ſeroit la règle qui établiroit que les anathêmes & les malédictions rendent ſuſpectes les chartes qui les contiennent.

9. Rejetter comme faux, ou ſuſpecter les actes ou diplômes, ſous prétexte qu'ils renfermetoient des abus, s'ils étoient véritables, c'eſt un excès manifeſte.

10. Taxer une pièce de faux, parce qu'elle en cite, ou qu'elle s'autoriſe d'une autre évidemment fauſſe.

11. *Une règle eſſentielle, eſt d'examiner la date, ou la chronologie, des actes ou des lettres.*

12. « Quant aux années de J. C. elles n'ont été en uſage pour les chartes & les diplômes que dans l'onzième ſiècle ».

13. Reptouver une charte à cauſe d'une date fautive, ou d'un trait hiſtorique faux ou peu exact.

14. « Quand on trouve dans une ſeule pièce, » qui n'eſt ſoutenue que par des gens qui ont intérêt

» intérêt de la défendre, pluſieurs traits réunis » qui la rendent ſuſpecte, elle doit paſſer ou » pour fauſſe, ou au moins pour très-ſuſpecte ». Cette règle ſe trouve dans la première encyclopédie, où l'on reconnoît de vrais actes, *dès que l'intérêt n'y eſt pas mêlé.*

CHAPITRE IV.

Règles générales ſur les archives, ſur leur conſervation, ſur l'uſage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Règles ſur les archives & leur conſervation.

1. On a dû conſerver les anciens diplômes.

2. On a pu les conſerver du moins auſſi aiſément que les manuſcrits.

3. Les archives eccléſiaſtiques l'emportent par leur antiquité ſur toutes les autres.

4. Elles ont, pour ne rien dire de plus, égalé en autorité les dépôts publics.

5. A peine y a-t-il deux cents ans, que des juriſconſultes calviniſtes commencèrent à conteſter aux pièces tirées des archives eccléſiaſtiques le droit de faire foi.

6. Quoique non-revêtues des formes juridiques, elles ne laiſſoient pas alors d'être admiſes en juſtice.

7. On peut ſuppoſer des chartriers ſuſpects: on n'en connoît point dont on ait prouvé qu'ils le devoient être.

8. Les eccléſiaſtiques léculiers & réguliers n'ont pu, ſans être munis de titres inconteſtables, entrer en poſſeſſion des domaines dont ils jouiſſent.

9. Ils n'avoient pas beſoin de faux titres pour ſe maintenir dans leur poſſeſſion.

10. L'ancienne nobleſſe ne ſe prouve que par les chartes tirées du tréſor des anciennes abbayes.

RÈGLES. 1. Toute pièce tirée des dépôts publics, ne doit point être déclarée vraie & authentique, indépendamment de tous ſes caractères de vérité & d'authenticité, ſoit extrinsèques, ſoit intrinsèques.

2. Il eſt juſte que des pièces tirées des dépôts publics, quoique non-revêtues des formes juridiques, faſſent foi en juſtice, pourvu qu'elles ſoient exemptes de vices eſſentiels.

3. Il n'eſt pas moins juſte qu'aux mêmes conditions & dans les mêmes circonſtances les archives eccléſiaſtiques conſervent le même privilège, ſur-tout par rapport aux chartes anciennes.

4. Il eſt abſurde de ſuppoſer toutes les chartes antiques, fauſſes ou ſuſpectes.

5. On ne doit point non plus ſuppoſer fauſſes, ou très-ſuſpectes, toutes les chartes d'un ou de pluſieurs ſiècles en particulier.

6. On diſtingue les titres authentiques de ceux qui ne le ſont pas par leurs caractères.

7. Les archives des eccléſiaſtiques & des religieux, ne renferment préſentement que peu ou point de fauſſes chartes originales.

8. S'il ſe trouve quelques pièces fauſſes dans les anciennes archives, il eſt certain qu'il s'en trouve une infinité qui portent les caractères d'une authenticité certaine, & qu'on ne pourroit attaquer, ſans renoncer à toutes les lumières du bon ſens & de la raiſon.

9. Les archives monaſtiques, dont la ſincérité a été attaquée avec plus d'acharnement, ont été reconnues, ou pour les tréſors de chartes les plus authentiques & les plus ſacrées, ou du moins pour des dépôts publics.

10. On ne doit pas ſuſpecter la foi des chartes, uniquement parce qu'elles ne ſe trouvent plus dans aucunes archives.

ARTICLE II.

Règles générales ſur l'uſage de la DIPLOMATIQUE *& l'autorité des* DIPLÔMES.

1. On peut juger de l'âge & de la vérité, ou de la fauſſeté des titres par leurs caractères.

2. Il n'eſt pas impoſſible de trouver de bons antiquaires, capables de juger de l'antiquité, de la vérité & de la fauſſeté des diplômes.

3. Il n'appartient qu'aux antiquaires de prononcer en experts ſur les caractères extrinsèques des diplômes.

4. Il eſt moralement impoſſible de fabriquer après coup, avec tant d'art, un prétendu original ancien, qu'il ne puiſſe être découvert, pour ce qu'il eſt, par de bons antiquaires.

5. Pour peu de faits hiſtoriques ſinguliers que renferme une charte prétendue ancienne, il eſt preſque impoſſible qu'un fauſſaire ait pu la conſtruire avec aſſez d'habileté, pour ne laiſſer aucune priſe aux meilleurs antiquaires, quand même la pièce ne leur ſeroit pas préſentée en original.

6. La *Diplomatique* trouve en elle même une certitude ſupérieure à celle de tous les monumens hiſtoriques.

7. L'antiquaire peut quelquefois avoir une certitude phyſico-morale de la vérité des diplômes ; mais à l'égard de leur âge & de leur fauſſeté, elle peut devenir phyſique.

8. Il peut communiquer aux autres une certitude morale ſur tous ces points.

9. L'art de la *Diplomatique* eſt quelquefois réduit à de ſimples conjectures.

10. Les diplômes ſolemnels ont une autorité ſupérieure à celle de toutes les autres preuves judiciaires.

11. L'autorité des diplômes eſt ſupérieure à celle des monumens profanes. *De re diplom. p.* 241. 242. *n. VI.*

Corollaire. Les inſcriptions, médailles & autres monumens contemporains ne prouvent pas roujours la fauſſeté des diplômes qui les contrediſent.

12. L'autorité d'une charte, toutes choſes égales, doit l'emporter ſur celle d'un hiſtorien du temps.

13. L'autorité de l'hiſtoire eſt quelquefois préférable à celle d'une charte.

14. Ce n'eſt point un moyen ſuffiſant de faux, ou de ſuſpicion, d'oppoſer à une charte d'ailleurs exempte de tout vice, de n'être pas d'accord avec un ou pluſieurs hiſtoriens, fuſſent-ils contemporains.

15. Un diplôme, où quelqu'un prend des qualités qui ne lui appartiennent pas, ne doit point pour cela être regardé comme ſuſpect de ſuppoſition.

16. Des fautes évidentes contre l'hiſtoire ne prouvent point la fauſſeté de la pièce où elles ſe rencontrent, ſi elles ſe rapportent à un temps antérieur ; ſi elles énoncent un fait arrivé depuis peu dans un pays éloigné ; ſi elles ſont ſuſpectes de flatterie ; ſi elles peuvent être excuſées par quelque événement ſingulier ; ſi elles doivent être imputées à l'ignorance ou à l'inattention du notaire.

17. Un diplôme contraire à tous les hiſtoriens, & aux uſages des temps & des lieux, ſeroit juſtement accuſé de faux.

18. Les papiers terriers, les livres de cens, &c., prouvent roujours de ſeigneur à vaſſal, & de ſeigneur à ſeigneur, ſuivant l'uſage des lieux, quoiqu'ils ne ſoient point revêtus des formes juridiques, ni tirés des dépôts publics ; mais ils doivent être plus anciens que le débat ſur lequel ils ſont produits.

CHAPITRE V.

Règles générales ſur les originaux & leur autorité, pour les diſcerner des copies anciennes, & pour juger des autographes par les copies.

ARTICLE PREMIER.

Règles ſur les originaux & leur autorité.

1. Tout titre revêtu du ſceau & de ſignature, & dont l'écriture eſt d'accord avec ſa date primitive, a les caractères d'original & d'authentique, & doit paſſer pour tel, juſqu'à ce que ſa fauſſeté ſoit évidemment ou très-probablement démontrée : *ſtatur ſcripturæ, & inſtrumento, niſi contrarium probetur.*

Corollaire. Les chartes où ces conditions ſe trouvent obſervées, ne ſont pas moins authentiques en elles-mêmes, que les actes des notaires de nos jours.

2. Une pièce dreſſée par un particulier, en préſence de trois témoins, eſt authentique au jugement de l'auteur de la gloſe ſur les décrétales.

3. Dans le pays de droit écrit, une pièce eſt authentique lorſqu'elle eſt dreſſée par un homme revêtu de l'autorité publique, ou par un juge, avec la ſouſcription ou le témoignage au moins de deux témoins.

4. Les chartes originales & authentiques juſtifient elles-mêmes leur propre vérité.

5. On ne doit pas plus exiger qu'on prouve la vérité des titres authentiques, reconnus pour tels, que celle des principes.

6. On prouve ſuffiſamment la vérité de tout diplôme authentique, quand on répond ſolidement aux objections formées contre elle.

7. On répond ſolidement aux objections formées contre la vérité de tout diplôme authentique, lorſqu'on fait voir qu'elle eſt moralement poſſible dans les circonſtances où il ſe trouve, malgré les inconvéniens & les contrariétés hiſtoriques qui ſervent de baſe à ces objections.

8. La vérité d'un diplôme authentique eſt prouvée, quand on juſtifie que, malgré les objections, elle eſt moralement poſſible dans telles circonſtances.

9. Quoique les ſoupçons fondés ſur des uſages ſuppoſés invariables, parce que les exceptions en ſont inconnues, ne puiſſent être détruits par une ſimple poſſibilité morale, deſtituée de tout autre appui, ils le peuvent & le doivent, lorſqu'elle eſt appuyée ſur un diplôme authentique & original.

Digitized by Google

Corollaire I. Un original irréprehenſible du côté de l'hiſtoire, des caractères extrinsèques, & des formules incomparibles, n'a beſoin que d'être préſenté pour détruire tout ſoupçon, ſoit violent, ſoit légitime, fondé ſur des uſages ordinaires, ou même ſuppoſés invariables, pourvu qu'on montre que l'exception n'eſt pas moralement impoſſible.

Corollaire II. La poſſibilité morale ſuffit pour détruire tout ſoupçon contre un original préſent, lorſqu'il eſt authentiqué.

Corollaire III. La même ſolution, qui détruit pleinement le moyen de faux, diſſipe tous les ſoupçons, dès qu'on exhibe un original authentique.

Corollaire IV. Lorſqu'après des réponſes inſuffiſantes, pour détruire entiérement des moyens de faux, il reſte des doutes plus ou moins forts; ſavoir, ſi certaines formules ont pu ſe rencontrer dans telles ou telles circonſtances, les ſoupçons légitimes ou violens peuvent ſe maintenir contre des chartes originales préſentes.

Corollaire V. Les ſoupçons violens ou légitimes contre des originaux, dont on fait l'exhibition, ſe tirent moins des formules que de l'hiſtoire & des caractères extrinsèques.

10. On peut prouver la vérité des titres authentiques.

11. On prouve la vérité des titres authentiques, en les diſtinguant de ceux qui ne le ſont pas.

12. Ces diplômes authentiques & originaux ont des caractères qui conviennent à chaque ſiècle.

13. La multiplicité des originaux d'une même pièce ne doit point la rendre ſuſpecte, ni leur porter préjudice.

14. Toute différence entre pluſieurs originaux d'une même pièce, ne ſuffit pas pour en faire rejetter quelqu'une.

15. Les originaux peuvent renfermer des fautes, même dans les dates, ſans mériter d'être tenus pour ſuſpects.

16. Dans les autographes, les apoſtilles, les interlignes, la rature ou cancellation, ne ſont ſuſpectes de faux que dans les endroits importans.

17. Une charte originale, à demi effacée, pourrie de vétuſté, ou rongée par les rats, ne laiſſe pas de faire foi, pourvu qu'elle ſoit liſible dans les endroits eſſentiels.

18. Les notices publiques, ou paſſées devant les juges, ou ſeulement devant un nombre compétent de témoins, doivent être reçues comme authentiques.

ARTICLE II.

Règles générales pour diſcerner les originaux des copies.

1. Les originaux ſe diſtinguent principalement des anciennes copies par les ſignatures réelles, & par les ſceaux, ſoit qu'ils ſubſiſtent en nature, ou qu'il en reſte ſeulement quelque trace.

2. Toute pièce ſcellée eſt originale. Tout titre ſcellé ne peut donc jamais être regardé comme une ſimple copie.

3. Une pièce qui ſe dit ſcellée, & qui ne montre nul veſtige de ſceau, n'eſt ordinairement qu'une copie.

4. Un diplôme original peut faire mention du monogramme du prince, ou du ſceau, quoiqu'il n'y ait point été appoſé.

5. Quoique la date & les ſignatures manquent à des diplômes ſcellés, ils n'en ſont pas moins autographes.

6. Toute pièce ſignée par de vraies ſouſcriptions, ne doit point être regardée comme copie.

7. Les copies peuvent être diſtinguées des originaux, pour peu qu'elles ſoient plus récentes: 1°. par l'écriture, 2°. par la date, 3°. par les faits hiſtoriques, 4°. en comparant les copies avec les originaux, quand on peut les recouvrer.

8. Une copie peut être figurée, même dans les ſignatures, ſans nulle ſuſpicion de faux.

9. Une copie figurée, touchant au temps de l'original qui ne ſubſiſte plus, ſi elle eſt d'un ſiècle où l'on ne ſcelloit pas régulièrement toutes les chartes, & où on ne les ſignoit pas exactement, même avec des croix, ſi le ſceau & les ſignatures ne ſont point annoncés, il eſt très-difficile de diſcerner une pareille copie de l'original.

10. Les fautes d'une copie, même authentique, la rendroient ſuſpecte, s'il y paroiſſoit du deſſein.

Corollaires relatifs aux copies.

I. Il n'y a guère d'auteurs dans leſquels l'on ne trouve quelques altérations.

II. Quand elles ne conſiſtent que dans des mots peu eſſentiels, ce n'eſt pas une preuve de falſification.

III. Certaines particularités, que l'auteur de l'original ne ſauroit avoir écrites, ne ſont pas des marques de la ſuppoſition d'une copie.

IV. Quelques circonſtances ajoutées ne démontrent pas qu'un acte ſoit ſuppoſé.

Digitized by Google

V. Quelques circonſtances retranchées n'en prouvent pas non plus la ſuppoſition.

VI. L'addition de quelque point capital dans une pièce, eſt un moyen de faux; s'il n'eſt pas capital, le moyen eſt nul.

VII. Le nom du lieu changé n'eſt point une preuve de faux.

VIII. Le nom d'un lieu rectifié ne l'eſt pas non plus.

IX. Une date qu'on a prétendu marquer plus exactement, ne prouve pas qu'une pièce ſoit ſuppoſée.

X. On ne doit pas rejettet une pièce, parce qu'on y aura inſéré quelque circonſtance hiſtorique, qui rend la narration plus complette.

XI. Des notes anciennes inſérées dans le texte, ne prouvent pas qu'il ſoit falſifié.

XII. Des additions & des corrections très-légères, qui ne tombent que ſur peu d'endroits d'une copie, ne ſont pas un moyen de faux ſuffiſant.

Article III.

Règles pour juger des originaux par les copies.

1. On peut communément juger du contenu de l'original par les copies, du moins quant au fond & à la ſubſtance.

2. La conformité des copies avec l'original, eſt prouvée par leur reſſemblance entr'elles; ſi elles n'ont pas été priſes les unes ſur les autres, mais tirées, ou ſur l'original même, ou ſur des copies authentiques, ou certainement exactes.

3. Quand les prétendus défauts, qu'on impute aux copies, & conſéquemment aux chartes originales, ſe trouvent dans une infinité de pièces du même genre & du même temps, les unes & les autres doivent être déchargées de tout ſoupçon, & reconnues à cet égard pour très-ſinceres.

Corollaire. On n'a pas beſoin de recourir aux titres originaux, pour s'aſſurer qu'en tel & tel ſiècle, tels & tels diplômes étoient revêtus de certaines formalités, lorſqu'elles ſe trouvent d'un uſage commun dans toutes ou la plupart de leurs copies.

4. On ne doit point faire réjaillir ſur l'original les fautes des copies.

5. Un original non-repréſenté, peut être convaincu de faux ſur le ſeul vu des copies authentiques, ou certainement tranſcrites avec exactitude ſur cet original, pourvu néanmoins que les mêmes copies renferment des caractères hiſtoriques qui ne puiſſent s'ajuſter avec cet original, & qu'on ne puiſſe raiſonnablement mettre ſur le compte des copiſtes.

6. Une copie authentique, pleine de fautes importantes contre l'hiſtoire & les uſages du temps, rendroit ſuſpect un original, qu'on ne ſauroit, ni repréſenter, ni juſtifier par d'autres copies authentiques ou plus exactes.

7. Sur des copies récentes non-authentiques, ou même anciennes, dont l'exactitude n'eſt pas certaine, on ne peut décider de la vérité des originaux.

8. On ne peut quelquefois juridiquement convaincre une pièce originale de faux ſur la ſeule inſpection d'une copie authentique.

9. Une copie ne prouve rien contre un original, s'il n'eſt sûr qu'elle lui ſoit conforme.

10. Une copie ne prouve ni pour, ni contre un original, mais ſeulement contr. elle-même, s'il paroit qu'elle n'ait pas été tirée de bonne foi.

11. De quelques défauts que les copies ſoient atteintes, ces défauts ne prouvent rien contre un original qui en eſt exempt.

12. Quelque authentique que ſoit une copie contre laquelle on allègue des ſoupçons légitimes, elle ne doit pas ôter la liberté d'avoir recours à l'original, s'il eſt ſubſiſtant.

13. Il ne ſuffit pas d'affecter des doutes contre des copies authentiques; on ne peut exiger la repréſentation des originaux que dans le cas de droit, ou qu'on ait fourni contr'eux, ou contre elles, des moyens valides de ſuſpicion.

14. Si l'on n'eſt point aſſuré que les copies ont été tirées immédiatement & ſans mauvaiſe foi ſur l'original, on ne peut rien conclure de leurs fautes à ſon déſavantage.

15. On peut, au moyen de pluſieurs copies, inconteſtablement priſes de bonne foi ſur l'original, porter un jugement certain au ſujet de cet original, lorſqu'elles ſont toutes d'accord.

16. On ne peut juger avec certitude de l'original par les copies, quand il n'eſt pas sûr qu'elles aient été ſéparément priſes ſur l'original.

17. Une copie, même authentique, pourroit renfermer pluſieurs fautes, ſans qu'elle, ou ſon original fuſſent ſuppoſés.

18. On ne doit point tenir pour ſuſpect l'original, dont la copie a été vidimée peu de temps après qu'il a été dreſſé.

19. On peut plutôt juger à l'avantage qu'au déſavantage des originaux ſur le vu des copies.

20. Les vidimus, & autres copies juridiques, peuvent ſervir à démontrer la vérité des originaux.

Digitized by Google

21. Dans toute copie qui ne préſente que des fautes légères, ſi d'ailleurs ſes formules & ſes faits hiſtoriques conviennent à l'original, ils prouvent en ſa faveur, & doivent faire préſumer de ſa vérité.

22. Si à ces avantages ſe joint l'authenticité de la copie, elle doit bannir tout ſoupçon contre ſon original.

23. Lorſque l'autographe ne ſubſiſte plus, on peut juger de ſa vérité ſur des copies, même non-authentiques, pourvu qu'elles ſoient remplies de faits hiſtoriques, & qu'elles ſoient du moins anciennes de deux ſiècles.

24. Pour vérifier la plupart des caractères qui conviennent à chaque ſiècle, on n'a beſoin que des ſeules copies imprimées.

ARTICLE IV.

Règles ſur les cartulaires, les copies & leur autorité.

1. Les cartulaires, qui ne ſont autre choſe que des recueils de pièces originales, méritent la même créance que les titres originaux.

2. Les cartulaires collationnés par l'autorité publique ſur les originaux, doivent faire foi comme eux.

3. Les copies authentiques, ou juridiques, égalent en autorité les originaux.

Corollaire. Les titres & les privilèges renouvellés par les puiſſances, tiennent lieu d'originaux.

4. Les copies & les cartulaires anciens ont une autorité indépendante de leur authenticité.

5. Une copie non-authentique, mais ancienne, ne doit point être rejettée comme falſifiée ou fauſſe, ſans des preuves formelles de falſification ou de ſuppoſition.

6. Des cartulaires anciens, dont on connoît l'auteur pour incapable d'impoſture, ne doivent pas être ſuſpects, quoiqu'ils ne ſoient point revêtus de l'autorité publique.

7. Les cartulaires en forme de chronique, méritent au moins la même créance que les meilleurs hiſtoriens.

8. Indépendamment des formes juridiques, les cartulaires doivent faire preuve, pourvu qu'ils ſoient antérieurs, ſoit aux loix ou coutumes qui ordonnent de les collationner aux originaux, ſoit aux différends qui obligent de les produire.

Corollaire. Les cartulaires, ni originaux, ni authentiques, ni fort anciens, ne doivent pas être rejettés comme inutiles, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent poſtérieurs au litige, au ſujet duquel ils ſeroient conſultés.

9. Quelque diſſemblance entre pluſieurs cartulaires de la même communauté, ne prouve ordinairement, ni leur fauſſeté, ni leur falſification.

10. Les cartulaires ne doivent pas être réprouvés en gros & ſans aucune diſtinction, quand ils renfermeroient quelques pièces fauſſes.

11. L'expérience démontre que les cartulaires ſont ordinairement fort exacts.

12. La plupart des originaux ont été tranſcrits en entier dans les cartulaires.

13. Les mêmes pièces, dans les cartulaires récens, ne ſont point plus étendues que dans les anciens, pourvu que ceux-ci ne ſoient point des cartulaires chroniques, ou des abrégés de cartulaires.

14. Les copies authentiques peuvent n'avoir pas une reſſemblance parfaite & rigoureuſe avec les originaux.

15. Toute copie dreſſée par l'autorité publique, eſt cenſée conforme à l'original dans tous les points eſſentiels.

16. Il n'eſt pas rare que des copies authentiques diffèrent des originaux dans les choſes moins eſſentielles.

17. Les fautes des écrivains, ou des copiſtes, ne ſont pas des motifs ſuffiſans pour faire rejetter les originaux ou les copies.

18. Il n'eſt pas fort extraordinaire que des copies ſoient fautives.

Corollaire I. On ne doit pas rejetter les chartes publiées par divers compilateurs, à cauſe des ſeules fautes de dates.

Corollaire II. Une copie peut avoir des dates fautives ſans être fauſſe. Les copies manuſcrites & imprimées pèchent ſouvent en faiſant du nombre romain XI le chiffre arabe 11, & du chiffre arabe 11 le nombre romain XI. La raiſon en eſt, que dans l'écriture le chiffre 11 reſſemble au nombre II.

19. Les cartulaires hiſtoriques ſubſtituent quelquefois innocemment des dates plus connues à celles qui le ſont moins.

20. Quelque nombreuſes que ſoient les fautes des copiſtes, elles ne ſont preſque jamais des preuves de ſuppoſition, ni de falſification.

21. Elles ne doivent pas même rendre ſuſpectes les copies qui en ſeroient remplies.

22. La corruption des copies ne doit ordinairement être attribuée qu'à l'ignorance, à la négligence, ou à l'inadvertance des copiſtes.

Digitized by Google

23. Des copies vicieuſes dans les endroits importans ſont ſuſpectes de falſification.

24. On peut vérifier les défauts de ces pièces ſur les meilleures copies, lorſqu'on n'a point l'original.

Corollaire. La falſification des copies peut ſe prouver par l'original ou par des copies, ſoit authentiques, ſoit plus exactes.

25. Pluſieurs fautes groſſières ne rendent pas ſuſpectes de faux des copies non-authentiques, ni fort anciennes.

26. Telle faute qui ſuffiroit pour faire condamner un original, ne ſuffit pas pour faire réprouver une copie.

27. Les fautes des copies ne prouvent ordinairement, ni leur ſuppoſition, ni celle des originaux.

28. Ce ſont des maximes conſtamment reçues par tous ceux qui ſont inſtruits de la *Science diplomatique* : 1°. qu'on ne ſauroit conclure de ce qu'un titre n'exiſte plus en original, que les copies que l'on en a, ſoient l'ouvrage des fauſſaires, tant que l'on n'eſt pas en état de démontrer, par le fonds même des choſes, que le titre eſt ſuppoſé : 2°. que les erreurs de faits, qui ſe trouvent dans les copies d'actes, dont les originaux n'exiſtent plus, ne ſont pas des raiſons ſuffiſantes pour faire perdre tout crédit à ces copies ; quand ces erreurs de faits ne vont pas à détruire ce que ces actes doivent établir, comme leur objet principal, & qui ne peut être détruit que par des actes contraires, dont l'authenticité ſoit bien reconnue, ces erreurs de faits n'étant le plus ſouvent que des fautes de copiſtes, ainſi qu'on l'a fait voir en pluſieurs occaſions.

CHAPITRE VI.

Règles générales ſur la matière, l'encre & l'écriture des DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Règles ſur la matière des chartes antiques.

1. Les diplômes, dont la matière paſſe parmi les ſavans, pour avoir totalement ceſſé d'être en uſage environ un ſiècle avant celui auquel ils appartiennent, doivent être regardés comme ſuſpects.

2. Les diplômes écrits ſur une matière qui n'étoit pas encore en uſage au temps qu'ils furent expédiés, doivent paſſer pour très-ſuſpects, & même pour faux, ſi cette matière n'étoit pas inventée.

3. Les titres, dont la matière n'auroit été en uſage qu'antérieurement à leur date, ſi cette antériorité eſt uniquement fondée ſur ce qu'on ne connoît point de diplômes de telle matière, par exemple de papier d'écorce, auſſi récens, ils ne doivent être réputés faux qu'un ſiècle, ou moins, depuis qu'on ne trouve plus de pièces de cette matière, & ſuſpects qu'à proportion qu'ils ſuivent de près ou de loin le terme connu de leur non-uſage.

4. Les diplômes, dont la matière, par exemple de papier de coton, n'auroit été employée que poſtérieurement à leur date, ſi cette poſtériorité n'eſt appuyée que ſur ce qu'on n'a jamais vu de pareils titres auſſi anciens, ils ne doivent paſſer pour faux, que quand ils ſe diſent de plus d'un ſiècle avant qu'on commence à trouver des pièces de cette matière, & ſuſpects qu'autant qu'ils précèdent de plus ou moins loin le terme connu du commencement de leur uſage.

5. Si l'on conſerve le ſceau ou les ſouſcriptions d'une charte, dont on auroit effacé l'ancienne écriture, ſans parler des qualités ou caractères intrinſèques de la pièce, l'altération du parchemin auſſi bien que la nouveauté de l'encre & de l'écriture manifeſteront la fraude.

6. Les chartes rongées par les rats, gâtées par la pourriture, la vétuſté, ou par quelque accident, ne laiſſent pas de faire foi.

7. Les effaçures d'un acte ne donnent point atteinte à ſa vérité, ni à l'autorité des choſes qui ne ſont point effacées.

8. On peut reconnoître la fauſſeté des pièces modernes à la marque du roi, ou même à celle du papetier ; quand il eſt certain que ces marques n'étoient point encore en uſage au temps dont ces actes ſont datés. Tel fut le jugement du parlement de Paris. *Voyez* CUJAS, *in expoſit. nov.* 44.

ARTICLE II.

Règles générales ſur l'encre & l'écriture des DIPLÔMES.

1. La principale preuve de l'antiquité, ou de la nouveauté d'un diplôme, & conſéquemment de ſa vérité ou de ſa fauſſeté, doit ſe tirer de la qualité de l'encre & de l'écriture.

2. Des diplômes écrits en tout ou en partie, ou ſeulement ſignés d'une ou pluſieurs perſonnes avec de l'encre différente de la nôtre, en lettre d'or, en vermillon, &c., ne doivent point communément paſſer pour faux ou ſuſpects. Mais s'ils ſont poſtérieurs au XII. ſiècle, ſans être très-ſolemnels, ni donnés par de grands ſeigneurs, ni en leur nom ; ils ne ſont pas exempts de tout ſoupçon légitime.

3. Des diplômes ſignés en cinabre, s'ils n'étoient émanés, ni des empereurs, ſur-tout de ceux de C. P., ni de leurs parens, ſeroient très-ſuſpects dans l'étendue de l'empire des Grecs.

4. Tout diplôme des empereurs de C. P., qui ne ſeroit pas ſigné en cinabre par l'empereur, ſoit en y appoſant ſon nom, ſoit en y marquant le mois & l'indiction, devroit être réputé faux, ou du moins très-ſuſpect.

5. Plus l'écriture des titres eſt ancienne, plus on doit préſumer en faveur de leur vérité.

6. On ne doit pas juger fauſſe une pièce originale, parce que l'écriture n'en reſſemble pas aſſez à l'écriture repréſentée dans les modèles imprimés & dans ceux de Dom Mabillon, ou à celle de quelque pièce authentique du même temps.

7. Le recours aux antiquaires eſt d'une néceſſité indiſpenſable, pour prononcer ſur la matière, ſur l'encre, ſur l'écriture & l'antiquité des diplômes.

8. Les écritures du même temps, quoique de divers peuples unis par une langue ſavante, ont entr'elles, malgré leurs différences, de grands rapports de conformité.

9. Les écritures de différentes nations, quoique du même temps & du même caractère, ſont aiſées à diſtinguer.

10. D'une écriture quelconque reconnue pour ſincère, les connoiſſeurs peuvent remonter aux écritures des temps les plus reculés, & deſcendre à celles des derniers ſiècles.

11. On peut communément diſcerner l'écriture de ſiècle en ſiècle.

12. L'écriture curſive eſt tellement propre des diplômes, qu'on ne ſauroit aſſigner aucun temps, auquel on puiſſe prouver qu'elle ne fût point en uſage.

13. De l'écriture romaine curſive ſont nées les écritures gothiques, mérovingiennes, lombardiques & ſaxones.

14. Il eſt impoſſible de contrefaire d'anciennes écritures, avec toutes les circonſtances dont elles ſont accompagnées, pluſieurs ſiècles après qu'elles ont ceſſé d'être en uſage.

15. A la ſeule inſpection d'un diplôme, les antiquaires peuvent toujours prononcer avec certitude ſur ſon antiquité, quand on la renferme dans l'eſpace de deux ſiècles.

Corollaire. Il n'eſt point de chartes fabriquées un temps conſidérable depuis leur date, qui ne puiſſent être convaincues de faux, ou légitimement ſuſpectées.

16. Une charte, même authentique en apparence, dont l'écriture, auſſi-bien que celle de ſes dates, leur eſt poſtérieure de pluſieurs ſiècles, doit être réputée fauſſe.

17. Si la date d'un prétendu diplôme authentique étoit antérieure de pluſieurs ſiècles à ſon écriture, excepté celle de la date qui ſeroit ou paroîtroit du temps qu'elle annonceroit, cette pièce n'en devroit pas moins paſſer pour fauſſe.

18. Toute charte, dont l'écriture ſeroit éloignée d'un ou de pluſieurs ſiècles de ſa date, ſi l'écriture de la date ne différoit point de celle de la pièce: & que celle-ci n'eût point d'autres défauts, elle devroit être regardée comme vraie, & la faute de la date rejettée ſur l'inadvertance du notaire ou de l'écrivain.

19. Si l'écriture & la date d'une charte étoient antérieures d'un ou de pluſieurs ſiècles à l'écriture de la date, on n'en pourroit pas conclure que la charte fût fauſſe; mais que la date auroit été ajoutée après coup, ſoit par trop de précaution, ſoit par ſimplicité.

20. Les dates de diplômes plus anciennes que leur écriture, rendroient ces diplômes légitimement ou violemment ſuſpects, à proportion que les dates & les écritures ſeroient plus ou moins éloignées les unes des autres.

21. On peut ſouvent juger de la vérité, ou de la fauſſeté des chartes, par les petites notices de divers âges qu'elles portent ſur le dos.

22. La diverſité d'écriture dans un acte n'eſt pas un indice certain de ſa fauſſeté. En effet, il n'eſt pas impoſſible qu'un acte véritable ſoit écrit de deux mains.

CHAPITRE VII.

Propoſitions & règles générales ſur les formules & le ſtyle des DIPLÔMES *& des autres actes.*

PROPOSITIONS.

1. On ne doit s'attendre à trouver d'uniformité dans les formules des actes publics, qu'autant que leur ſtyle eſt fixé par les loix ou par l'uſage.

2. Très-rarement une formule devient-elle tout d'un coup générale, lorſqu'elle n'eſt preſcrite par aucune loi, ou que la néceſſité, ou quelque utilité manifeſte tirée des conjonctures du temps, n'oblige pas de l'adopter.

3. Il faut quelquefois pluſieurs ſiècles, pour qu'un uſage, déjà fort ordinaire, devienne uniforme.

Digitized by Google

4. Plus les ſiècles ont été ignorans, moins on doit exiger de pureté de ſtyle & de régularité de formules dans les actes publics.

5. Il ne faut point chercher d'uniformité de ſtyle dans les anciens diplômes, par rapport à l'uſage ou à l'omiſſion de certains termes dans le corps des actes.

Règles générales.

1. Il ne faut pas rejetter des chartes, parce qu'elles ſont en meilleur ſtyle que ne le comporte le ſiècle auquel elles appartiennent.

2. Quand un ſiècle ne fournit qu'un ſeul exemple d'un uſage devenu peu après aſſez ordinaire, il ne faudroit pas le regarder comme faux, ni même comme ſuſpect, s'il étoit juſtifié par une charte originale, ou quelqu'autre preuve équivalente.

3. Une formule unique, même dans des pièces non-authentiques & originales, n'eſt pas toujours ſuſpecte; mais elle ne le doit jamais être, quand la ſingularité vient de la nature de la pièce, ou de certaines formalités qu'on ne doit pas s'attendre à voir renouveller pluſieurs fois.

4. Le petit nombre ou la rareté des chartes, caractériſées par certaines formules ou expreſſions, ne peut convaincre ces pièces de faux, ni les rendre ſuſpectes.

5. Un ſeul mot ſuffit quelquefois pour rendre très-ſuſpecte la charte où il ſe trouve, quand il eſt certain qu'il n'étoit pas encore en uſage; mais quelques mots qu'on conjecture ſeulement s'éloigner du génie du ſiècle auquel la pièce ſe rapporte, ne ſuffiſent pas pour la ſoupçonner de ſuppoſition.

6. On ne doit pas rejetter comme faux ou ſuſpects les titres d'un ſiècle fort éloigné, quand ils portent des clauſes, ou qu'ils uſent de formules ou de termes uniques dans ces ſortes de diplômes, s'ils étoient alors employés, ſoit dans d'autres ouvrages, ſoit dans des chartes différentes, ſoit dans des pièces du même genre chez des nations voiſines.

Corollaire. On auroit tort de ſuſpecter des diplômes, dont quelques formules ne ſe trouvent point dans des chartes du même temps, lorſqu'elles ſont très-communes dans d'autres pièces du même ſiècle.

7. Quand les formules ſont abandonnées au caprice des particuliers, on ne peut rien conclure à cet égard au déſavantage d'un titre, de ſa diſſemblance avec un ou pluſieurs autres actes du même temps & de la même perſonne.

8. Une formule ſingulière, & même unique pour le temps où elle paroit, ne doit point du tout être ſuſpecte, fût-ce dans des pièces non-authentiques, quand on la voit ſoutenue par pluſieurs exemples dans l'intervalle d'environ un ſiécle.

9. Des formules ſingulières, deſtituées de tout exemple, dans l'eſpace d'un ſiècle, dont il exiſteroit un nombre de titres fort conſidérable, paroîtroient ſuſpectes, ſi trois ou quatre ſiècles plus tard elles étoient devenues d'un uſage ordinaire.

10. La réunion de toutes, ou d'un grand nombre de formules inuſitées, chacune en particulier, dans l'eſpace de deux ſiècles, mais devenues trois ou quatre ſiècles plus tard d'un uſage univerſel, lorſque la nature de la pièce ne ſemble pas les exiger, répandroit au moins ſur ſa vérité des ſoupçons très-violens.

11. Pluſieurs défauts conſidérables dans les formalités intrinsèques, ne prouvent pas toujours ſeuls invinciblement la ſuppoſition d'un original qui ne pécheroit par aucuns de ſes caractères extrinsèques.

12. Les moyens de faux ou de ſuſpicion, tirés du ſtyle d'un diplôme, comparé avec d'autres chartes de la même perſonne ou du même ſiècle, ſont ſujets à bien des mépriſes.

13. On ne peut juger des copies non-authentiques & récentes, que par les formules, le ſtyle & les faits hiſtoriques.

14. Si les formules d'une charte étoient ſi monſtrueuſes, qu'elles n'euſſent pas même de rapport avec celles du ſiècle auquel la pièce ſe rapporteroit, elle devroit paſſer pour ſuppoſée.

15. S'il ſe trouvoit qu'en certain temps, en certain pays, les formules d'une eſpèce de diplôme euſſent été uniformes, ceux qui appartiendroient à cette claſſe, & qui néanmoins s'écarteroient de ces formules, ſeroient ſuſpects.

16. Les formules où l'on remarqueroit des termes qui n'auroient pas encore été inventés, ou qui ne ſeroient plus d'uſage, mériteroient d'être réprouvées auſſi-bien que les chartes dans leſquelles elles ſe trouveroient.

17. C'eſt une règle peu ſûre, d'oppoſer à une charte qu'elle renferme des ſingularités dont la coutume n'étoit pas encore établie, lorſqu'on ne peut le prouver que par des argumens négatifs.

18. Parce que des prélats, des princes & des ſeigneurs ſe louent eux-mêmes, ou ſe laiſſent donner de grands éloges dans leurs diplômes, on n'en doit rien conclure au déſavantage de ces monumens.

19.

19. Il ne faut pas ſuſpecter des chartes, quoique les noms des rois & des reines, dont elles parlent, n'y ſoient pas exprimés.

20. On ne ſauroit fondet un moyen de faux, ni même de ſuſpicion contre des diplômes, où les noms propres des mêmes perſonnes ſetoient différemment écrits.

21. Ce n'eſt pas une raiſon pour former des ſoupçons contre la vérité d'une lettre ou d'une charte, parce que les noms propres de ceux qui les adreſſeroient, ou à qui elles ſeroient adreſſées, ne ſe trouveroient déſignés que par leur première lettre.

22. Enoncer le rang que tient un pape, un évêque, ou un prince parmi ſes prédéceſſeurs de même nom, ſoit dans le corps du diplôme, ſoit dans ſes dates, ou ſes ſignatures, rien de tout cela ne fournit contre cette pièce un motif légitime de ſuſpicion.

23. Il n'eſt pas rare qu'on croie avoir convaincu des titres de faux, parce qu'on les attribue à qui ils n'appartiennent pas.

24. Des chartes ne doivent pas être rejettées comme fauſſes, parce qu'on a bien ou mal rempli des noms ou des mots qui n'y étoient originairement marqués que par leur première lettre.

25. Ni la confuſion des chartes de donarion & de tradition, ni leur diſtinction, ni la diverſité de la teneur de ces pièces, quoiqu'elles aient le même objet, ne doivent les faire regarder comme fauſſes.

26. Quoiqu'il ne ſoit point fait mention de l'abbé dans les chartes de donation en faveur des monaſtères, ces pièces n'en ſont pas moins exemptes de ſuſpicion.

27. L'expreſſion *tunc*, ou *tunc temporis*, employée en parlant d'une perſonne préſente & concourante aux chartes, ne doit pas les faire rejetter.

28. On ne doit pas prendre les diplômes & les actes les plus ſolemnels, pour ſervir de règle & de modèle à tous les autres, & prétendre les réduire tous à la même forme, ſous peine d'être déclarés faux.

CHAPITRE VIII.

Règles générales ſur les dates des DIPLÔMES.

1. Le défaut total, ou l'omiſſion entière des dates dans les diplômes, n'eſt pas ordinairement un moyen de faux, ni même de ſuſpicion.

2. Quoique les loix romaines n'approuvaſſent pas les actes publics, où le jour & le nom du conſul ne paroiſſoient point, il y auroit de grands inconvéniens d'exiger cette formalité des ſiècles où l'on ne ſe croyoit pas dans l'obligation de les obſerver.

3. Les dates générales & uniques ne fourniſſent nul moyen de ſuſpicion, ni par leur généralité, ni par leur unité.

4. L'omiſſion d'une ou pluſieurs des dates, comme du lieu, du jour, du mois, de l'année, ne doit pas faire ſuſpecter tous les diplômes où l'on trouve ce défaut.

5. Quoique pluſieurs notices ſoient munies de dates, il n'eſt point de chartes de qui on en doive moins exiger.

6. Les notes chronologiques toutes ſeules, priſes ſéparément les unes des autres, ne produiſent guère de moyen de faux, ni même de ſuſpicion, ſur la ſolidité duquel on puiſſe compter.

7. Une charte ſeroit convaincue de faux par une date ſingulière, s'il étoit moralement impoſſible que l'écrivain l'eût employée, ou ſi les dates étoient alors d'une uniformité inviolable.

8. Les dates, dont les formules n'ont nul rapport avec celles qu'on obſervoit dans le ſiècle auquel le privilège qui les renferme fut accordé, le rendent très-ſuſpect, ſur-tout lorſque ces dates conviennent parfaitement à un ſiècle poſtérieur. Mais ſi l'écriture de l'original quadre avec ce dernier ſiècle, & non pas avec celui dont la charte porte le nom, il ne faut pas douter de la ſuppoſition de la pièce.

9. On ne peut rien conclure des dates fautives des copies contre la vérité des chartes.

10. Une erreur dans la date des originaux n'eſt pas une raiſon ſuffiſante pour les regarder comme ſuſpects. (Voyez Mabillon, *de re diplom.* p. 221, le 6 tome des œuvres de M. Cochin, p. 262, 263. Défenſe des droits de l'abbaye de S. Ouen, p. 173.)

11. Il ne s'enſuit rien contre la vérité d'une charte de la date *regnante Chriſto*.

12. Les variations dans les dates du règne des mêmes princes, ne prouvent point la fauſſeté des diplômes où elles ſe trouvent.

Corollaire. Le ſyſtême des variations dans les époques des règnes eſt le ſeul véritable.

13. Les dates du règne de nos rois varient ſouvent entr'elles.

14. C'eſt une règle très-ſujette à illuſion que de tenir une charte pour fauſſe, ſous prétexte que ſa date ne quadre pas avec la vraie époque du règne d'un roi de France.

15. On tirera un moyen légitime de ſuſpicion de la variation du règne des empereurs & des rois, quand il paſſera pour conſtant que leurs années ne furent comptées que d'une ſeule époque.

16. Souvent on ne ſauroit concilier les années des empereurs & des rois, qu'en comptant, pour la premiète année de leur règne, celle où ils ont commencé à tégner; en ſorte que l'entrée de l'année civile faſſe le commencement de leur ſeconde année de règne.

17. Pour concilier les dates des tègnes, il faut examinet ſi les anciens parlent d'une année commencée & incomplette, ou d'une année complette & achevée.

18. Les argumens les plus forts contre la vérité d'une charte, tirés de ce qu'il faudroit admettre des variations dans les dates des princes, ne forment ordinairement qu'une probabilité très-légère, & ſouvent même nulle.

19. Il ne faut pas faire grand fonds ſur les fautes des dates, ſoit de l'incarnation, ſoit de l'indiction, ſoit du règne, lorſque ces erreurs ne ſont que d'un ou deux ans, ſelon notte manière de compter.

20. On ne doit pas poſer pour principe qu'il y ait beaucoup de chattes fauſſes, dont les notes chronologiques ſoient vraies : il ſuffit de dire qu'il ſe trouve quelques chartes de cette eſpèce.

21. S'il s'agit de copies, & ſur-tout d'imprimés, il y a beaucoup de diplômes vrais, dont les notes chronologiques ſont fauſſes; s'il s'agit d'originaux, on ne doit pas avancer qu'il y en ait beaucoup, mais quelques-uns ſeulement.

22. Les additions des dates vraies ou fauſſes, ſur-tout lorſqu'elles ſont d'un uſage poſtérieur, non ſeulement faites dans les copies, mais même dans les originaux, ne doivent pas réduire ces pièces au rang des chartes fauſſes ou ſuppoſées.

23. Une charte ne doit pas être regardée comme ſuſpecte, parce que la date eſt citée différemment par deux auteurs.

24. Une date marquée en chifre arabe dans les imprimés, quoiqu'on ne ſe ſervît que des chifres romains, lorſque la pièce, où elle ſe trouve, fut dreſſée, ne peut lui porter préjudice, à moins que la conformité de la copie avec l'original ne ſoit indubitable.

25. Il ne faut pas rejetter des chattes pour des dates inconnues de temps éloignés.

26. On auroit tort de s'inſcrire en faux contre des titres du même lieu, ou du même temps, qui varieroient dans leurs dates.

27. « Il eſt ordinaire de voir de légères alté-» rations dans les monumens les plus authenti-» ques ». Nous ne balançons pas à faire une règle de ce principe. Le P. Germon conclut au contraire de ces légères erreurs de dates, qu'elles ne peuvent venir que de fauſſaires trop habiles, pour tomber dans des fautes énormes, & trop peu pour ne pas ſe tromper dans leurs ſupputations.

28. Quand on trouve une certaine date dans un ſiècle, un royaume, on en doit conclure qu'elle y étoit admiſe; mais il n'en faut pas inférer qu'elle fût alors ſeule en vogue.

29. Si des témoignages précis d'auteurs prouvent qu'en certains lieux & en certains temps on commençoit l'année de l'incarnation de telle ou de telle manière, on n'en peut pas toujours conclure, qu'en ces lieux & dans ces temps tous les actes eccléſiaſtiques & civils, de quelque eſpèce qu'ils fuſſent, portaſſent cette date.

30. Les dates annonçant des époques de règne évidemment contraires à l'hiſtoire conſtante du temps, doivent être rejettées, & entraîner les pièces même dans leurs diſgraces.

31. Si les dates ne contrediſent pas formellement l'hiſtoire & les monumens indubitables de l'antiquité, elles doivent être admiſes quoique inconnues.

32. La différence des dates du tègne des princes dans différens diplômes, n'eſt pas un motif ſuffiſant pour les tendre ſuſpectes.

33. *Règle fauſſe.* L'erteur des dates dans une charte originale paroît & paroîtra toujours une preuve certaine de fauſſeté.

34. Il ne faut pas toujours regarder des chattes comme ſuppoſées, parce que leurs dates ſemblent ſe contredire, & être contraires à celles de quelque auteur contempotain.

CHAPITRE IX.

Règles générales ſur les ſouſcriptions ou ſignatures, & ſur les ſceaux.

ARTICLE PREMIER.

Règles ſur les ſignatures.

1. L'omiſſion des ſignatures ne peut nuire, ni à la vérité, ni à l'authenticité des chattes, même originales, principalement quand elles ſont atteſtées par un nombre de témoins, ou ſcellées.

2. Les actes publics n'en ſont ni moins vrais, ni moins authentiques, pour n'être ſignés qu'avec des croix par un ou pluſieurs des témoins.

Digitized by Google

3. Des chartes ſignées par des abſens, ne ſont pas pour cela ſuſpectes.

4. On ne doit pas rejetter les titres anciens, pour avoir été ſouſcrits par des perſonnes qui n'étoient point encore au monde lorſqu'ils furent expédiés.

5. Les diplômes originaux, qui portent les ſignatures de perſonnes certainement décédées au temps de leur confection, doivent être regardés comme faux, ou falſifiés, ou interpolés.

6. Il eſt très-peu de ſignatures précédées de *ſignum*, dont l'écriture ſoit de la main de celui dont eſt la ſignature.

7. Des chartes vraies peuvent énoncer qu'elles ſont ratifiées, approuvées ou confirmées de la main des intéreſſés ou des témoins, ſans qu'elles renferment aucunes ſignatures de leur façon; ou de qui que ce ſoit.

8. Les noms des perſonnes préſentes à la confection des chartes, tiennent ſouvent lieu de ſignatures depuis le VII. ſiècle.

9. Pendant pluſieurs ſiècles, la plupart des grands, pour ne rien dire des eccléſiaſtiques & des prélats, ne ſavoient point écrire; ou s'ils le ſavoient, ils ne vouloient pas ſe donner la peine de ſigner.

10. Une ſignature n'eſt pas toujours fauſſe, pour n'être point de la main de celui dont elle porte le nom.

11. Les chanceliers n'ont pas ſigné tous les diplômes des rois de France de la ſeconde & troiſième race.

12. On ne peut légitimement oppoſer les ſeings ou monogrammes du même prince les uns aux autres, à cauſe de la diverſité dans leurs figures, ou dans leurs traits.

13. Les monogrammes des rois & des empereurs ne ſont pas faux, pour n'être point faits en forme de croix.

14. Des originaux ne ſont pas ſuppoſés, parce qu'on n'y trouve pas les monogrammes qu'ils annoncent, ou ſemblent annoncer.

15. La comparaiſon des ſignatures véritables avec celles qu'on révoque en doute, ne peut, par rapport aux anciens diplômes, opérer un moyen de faux, ni même de violente ſuſpicion.

16. Les mêmes perſonnes écrivent quelquefois différemment leurs noms dans leurs ſignatures. Voyez Mabillon, *de re diplom.* p. 154.

17. Souvent les mêmes perſonnages uſent de diverſes formules en ſouſcrivant. *De re diplom.* Ibid.

18. Les ſignatures des enfans ne rendent nullement ſuſpectes les anciennes chartes où elles ſe trouvent.

19. La diverſité des mains, qui ont fait les ſignatures d'une charte antique dans les pays où le droit romain étoit en vigueur, ne prouve pas qu'elle ſoit des mains de ceux dont elle porte le nom.

20. La différence des écritures dans les ſouſcriptions prouve ordinairement depuis le IX ſiècle, ſur-tout dans les pays où l'on ne ſuivoit pas le droit romain, qu'elles ſont véritablement de la main des ſouſſignés.

21. Des ſouſcriptions vicieuſes par des additions, ou explications inſérées même dans les originaux, ne doivent pas les faire rejetter.

ARTICLE II.

Règles générales ſur les ſceaux.

1. Tout ſceau d'une forme beaucoup plus récente que la date du diplôme ne le comporte, doit être mis au nombre des ſceaux ſuppoſés.

2. Un diplôme donné par un de nos rois de la première ou ſeconde race, & ſcellé avec un anneau, repréſentant la tête de Bacchus, de Jupiter ou de quelque autre divinité payenne, ne doit pas pour cela devenir ſuſpect.

3. Les images des ſceaux, lorſqu'elles s'éloignent trop de la forme de celles du même ordre & du même temps, & lorſqu'elles ont trop de reſſemblance avec de plus récentes, doivent paſſer pour ſuſpectes.

4. On ne doit pas traiter un diplôme de faux, parce que ſon ſceau repréſente un prince, un évêque, un grand ſeigneur, d'une autre manière qu'on ne le trouve dans d'autres ſceaux, ou médailles, ou monumens; ou parce qu'il ne paroît pas reſſemblant au portrait qu'en aura laiſſé quelque auteur contemporain.

5. On doit tenir pour ſuſpect un ſceau, dont la cire eſt d'une couleur qui n'étoit pas en uſage au temps du diplôme ſcellé.

6. Si l'on apperçoit une cire onctueuſe, & tant ſoit peu ductile, miſe au dos d'un ancien ſceau, ce ſeroit une preuve qu'on l'auroit détachée d'un diplôme pour la faire ſervir à un autre.

7. La tranſpoſition d'un ſceau d'une charte à une autre, eſt un moyen de faux légitime, mais dont on peut s'aſſurer avec un peu d'attention.

8. Si l'on trouve un ſceau de cire pendant à une charte, dans le temps que l'uſage de ſuſpendre cette ſorte de ſceaux n'étoit pas encore reçu; ou ſi le ſceau eſt appliqué ſur la chatte,

lorſque l'uſage d'appliquer ainſi la cire étoit aboli, on peut aſſurer que le ſceau n'eſt point du temps dont la charte eſt datée.

9. Un ſceau qui ſe trouveroit chargé d'armoiries avant le XI. ſiècle, porteroit un caractère évident de fauſſeté.

10. Si la légende d'un ſceau antique eſt auſſi longue & dans le même goût de celles des bas ſiècles; ſi l'on y trouve un nom propre qui n'ait pas encore été en uſage, on peut avec raiſon douter de la vérité du ſceau.

11. On doit tenir pour faux, ou du moins pour très-ſuſpect un ancien ſceau, dans l'inſcription duquel ſe trouveroit une formule récente. Par exemple, ſi un évêque du XI. ſiècle s'y diſoit *évêque par la grace de Dieu & du ſiège apoſtolique*, le ſceau ſeroit viſiblement ſuppoſé.

12. Pour juger de l'âge des ſceaux, il faut avoir égard aux lettres employées dans leurs légendes. Si donc l'on remarquoit dans un ſceau du X. ou XI. ſiècle le caractère gothique moderne, on ne balanceroit pas à juger ce ſceau des bas temps.

13. Nulle copie non-authentique ne porte de ſceau, ſans ſe rendre ſuſpecte de quelque mauvaiſe foi.

14. Beaucoup de chartes véritables & authentiques ne font nulle mention des anneaux & des ſceaux dont elles ſont ſcellées.

15. Les ſceaux perdus, briſés & détruits, en tout ou en partie, ſoit par vétuſté, ſoit par quelque accident, ne font point pour cela perdre aux chartes leur autorité. *Voyez Digeſt. lib. 37. tit. 11. leg. 1. §. 11.*

16. Des ſceaux contrefaits convainquent les pièces de faux.

17. Le défaut de ſceau dans les anciens titres, même non-ſouſcrits, ne ſuffit pas pour infirmer leur autorité.

18. Avant & depuis que les ſceaux furent devenus communs & néceſſaires, ils ne ſuppléèrent pas ſeulement au défaut de ſignatures, mais ils tinrent encore aſſez ſouvent lieu de témoins.

19. Des chartes antiques munies de ſceaux, mais ſans dates & ſans ſignatures, n'en doivent pas moins être tenues pour authentiques.

CHAPITRE X.

Règles générales de Dom Mabillon.

1. « On doit être perſuadé, dit le P. Mabillon, » que je n'ai lu, ni remarqué tout ce qui étoit » néceſſaire pour la perfection de mon ouvrage » de la *Diplomatique*, & qu'au contraire bien des » choſes m'ont échappé. C'eſt pourquoi je deſire » & prie très-inſtamment qu'on n'interprète » point à la rigueur les règles que je donne ici » comme plus communes ».

2. « Pour faire un juſte diſcernement des anciens diplômes, il faut beaucoup de prudence, » d'érudition & de modération; & quiconque » n'eſt pas verſé dans l'étude de ces monumens, » n'en doit pas entreprendre l'examen ».

3. « On doit toujours juger favorablement des » choſes, lorſqu'elles ſont ſoutenues d'une longue » poſſeſſion, comme l'ordonnent les loix civiles » & canoniques ».

4. « Pour bien juger des chartes antiques, il » ne faut pas ſeulement avoir égard à l'écriture, » ou à une ſeule marque d'authenticité ou de » non authenticité, mais à la réunion de tous les » caractères de ces pièces ».

5. « Un ou deux défauts, pourvu qu'ils ne » ſoient pas eſſentiels, ne doivent pas porter » préjudice aux chartes originales ».

6. « Les témoignages des hiſtoriens & des » inſcriptions ne doivent pas être préférés à » l'autorité des chartes véritables ».

7. « Les addirions de l'incarnation, de l'indiction, de gloſes & d'autres choſes ſemblables qui ſe rencontrent, ſur-tout dans les copies, » n'empêchent pas que les chartes ne ſoient » véritables ».

CHAPITRE XI.

Règles particulières ſur les originaux, les copies, les diverſes eſpèces de CHARTES; *ſur la matière, l'encre & l'écriture des manuſcrits & des* DIPLÔMES.

ARTICLE PREMIER.

Règles particulières ſur les originaux, les copies & les diverſes eſpèces de CHARTES.

1. Aux X. & XI. ſiècles les originaux peuvent quelquefois être diſcernés des copies par des courroies nouées.

2. Il eſt des originaux, ſur-tout depuis le milieu du XI. ſiècle juſqu'au milieu du XII., deſtitués de courroies & de ſceaux, mais munis de ſignatures réelles ou apparentes.

3. Une charte de grande importance antérieure au X. ſiècle, ou poſtérieure au milieu du XI. ſiècle, ſi elle eſt dépourvue de ſceau, de nœuds & de toute ſignature, doit paſſer pour une copie ou pour un ſimple projet d'acte.

Digitized by Google

4. Avant le XIII. ſiècle, dans les affaires de moindre conſéquence, des chartes originales peuvent être privées de ſceaux, de nœuds & de ſignatures; mais alors la nomination des témoins tient lieu de toutes ces marques.

5. Des copies renouvellées en France, par l'autorité royale, ſeroient ſuſpectes avant le VIII. ſiècle.

6. Les renouvellemens des titres ne peuvent être ſuſpects ſous prétexte de trop d'antiquité, s'ils ne remontent au-delà du ſiècle de Charlemagne.

7. Ce ſeroit un moyen de ſuſpicion contre les chartes renouvellées par les rois de France & d'Angleterre, ſi depuis le XIII. ſiècle les premiers ne commençoient le corps de l'acte par *vidimus*, & les ſeconds par *inſpeximus*.

8. On ne doit pas ordinairement ſuſpecter les *vidimus*, où les lettres ne ſont pas copiées telles qu'elles ſont dans l'original, & dont on a changé le ſtyle.

9. Les *vidimus* même émanés de l'autorité ſouveraine, ne peuvent pas faire qu'une charte ſuppoſée ſoit véritable.

10. Depuis le X. ſiècle des lettres ou actes, ſous le nom de *ſuggeſtiones & ſuggerenda*, ne ſeront pas à couvert de légitimes ſoupçons.

11. Des indicules en forme de lettres poſtérieurs au X. ſiècle ſeroient ſuſpects.

12. Les pancartes royales qui énonceroient en détail tous les noms des lieux, dont elles confirment la poſſeſſion, ſeroient ſuſpectes avant le commencement du IX ſiècle.

13. On ne diſtingue point sûrement les notices des autres chartes, parce que les premières commencent ainſi : *notum*, *noveritis*, *noverint*, *noſſe debetis*, &c.

14. Les notices des X. XI. & XII. ſiècles ſe diſtinguent ordinairement des autres actes, parce que l'on y parle à la troiſième perſonne.

15. Une marque sûre pour diſtinguer les notices des VI. VII. VIII. & IX. ſiècles, c'eſt lorſqu'elles commencent par *notitia qualiter*, &c.

16. Les caractères des notices & des chartes ſe confondent ſur la fin du XI. ſiècle.

17. Des lettres qui depuis le XIII. ſiècle porteroient le titre de formées *formata*, ſeroient ſuſpectes. Il en faut dire autant des lettres appellées *tractoria* ou *tractatoria*.

18. Depuis le XIII. ſiècle les pièces intitulées *commonitoria* ſeroient ſuſpectes.

19. Des actes qui réuniroient l'anathême avec l'excommunication, non-ſeulement comminatoire, mais déjà lancée contre des perſonnes déſignées, devroient être rejettés comme ſuppoſés, s'ils n'étoient poſtérieurs au VIII. ſiècle.

20. Avant ces temps il ne faudroit pas regarder comme ſuſpectes des lettres où l'on prononceroit en général des anathêmes, des excommunications, des malédictions contre les uſurpateurs des biens eccléſiaſtiques, & les violateurs des privilèges.

21. Les ſtatuts portant excommunication *ipſo facto*, ne ſont guère plus anciens que le XIII. ſiècle.

22. Des lettres d'interdit ſur tout un royaume avant le X. ſiècle, ſeroient ſuſpectes; mais des interdits ſur des égliſes particulières & leurs dépendances ne le ſeroient pas.

23. En matière d'appel, des lettres antérieures au X. ſiècle, ſous le nom d'*apoſtolos*, ou qui en demanderoient, ne ſeroient pas exemptes de ſuſpicion.

24. Des lettres qualifiées *patentes* au XII ſiècle, ne mériteroient pas d'être ſuſpectées.

25. L'uſage des chartes-parties, ou diviſées par *cyrographum* ou par quelques autres mots, remonte juſqu'au IX ſiècle.

26. Les chartes diviſées par l'alphabet & par des figures, étoient en uſage dès le XI ſiècle.

27. Une endenture ou charte dentelée, portant la date du X. ſiècle, ne devroit pas être ſuſpectée.

28. L'uſage des chartes diviſées a duré juſqu'à notre ſiècle.

29. Les *chartes-parties* privées de ſceaux, & les endentures ſans cyrographes, ne doivent pas être ſuſpectes.

30. Les chartes de manumiſſion ont eu cours juſqu'au XVI. ſiècle inclusivement.

ARTICLE II.

Règles particulières ſur la matière & l'entre des DIPLÔMES.

1. Les plus anciens actes conſervés juſqu'à préſent, ſont ſur le marbre, le bronze & en papier d'Egypte.

2. On ne connoît point de diplôme en parchemin antérieur au VI. ſiècle.

3. Une charte latine, en papier d'Egypte ou d'écorce, poſtérieure au XIII. ſiècle, pourroit être déclarée fauſſe, au commencement du XIII.

Digitized by Google

très-ſuſpecte, pendant le cours du XII. le ſoupçon ſeroit légitime; avant ce ſiècle il perdroit toute ſa force.

4. Une charte de papier de coton, antérieure au IX. ſiècle, ſeroit ſuſpecte à juſte titre; plus récente, le ſoupçon n'auroit pas de fondement par rapport à une pièce grecque.

5. Tout diplôme de papier de coton, expédié en France, ſur-tout dans les provinces ſeptentrionales, auſſi-bien que dans les royaumes du Nord, excepté la Ruſſie, ſeroit ſuſpect; mais à peine le ſeroit-il dans les pays qui étoient en commerce avec les grecs, & point du tout en Grèce, & même en Italie, depuis le X ſiècle.

6. Les ſoupçons qu'on pourroit former contre un acte de quelque importance ſur du papier de chiffes, depuis le commencement du XIII. ſiècle, ſeroient nuls, durant le XII. très-forts; auparavant ils iroient juſqu'à conviction de faux.

7. Le papier & parchemin timbrés furent établis en Eſpagne & en Hollande, l'an 1555; à Bruxelles, en 1668 au plus tard, & en France l'an 1673.

8. D'anciens titres en parchemin, après cinq & ſix cents ans, & même davantage, peuvent ſe trouver, & ſe trouvent en effet preſque auſſi blancs & auſſi propres que s'ils étoient récens.

9. La couleur enfumée du parchemin eſt un argument fort incertain pour ou contre l'antiquité des chartes.

10. Le velin des manuſcrits & des diplômes, juſqu'au déclin du XI ſiècle, eſt blanc & très-fin; en ſorte que le plus fin dénote la plus grande antiquité.

11. Depuis l'an 1000 juſqu'à l'an 1400, le parchemin eſt plus épais & d'un blanc ſale. Depuis cette dernière époque, ſes feuilles ſont d'une épaiſſeur exceſſive.

12. L'encre avec toutes ſes teintes & ſes couleurs, n'eſt pas d'une grande reſſource pour la vérification des manuſcrits & des chartes.

13. Juger de l'âge de ces monumens ſelon que l'encre eſt plus noire, plus vive & plus luſtrée, c'eſt s'expoſer à de grandes mépriſes.

14. L'encre d'or, le rouge & le cinabre dans les diplômes, ne les rendent point ſuſpects.

ARTICLE III.

Règles particulières ſur l'écriture des manuſcrits & des diplômes.

1. Il eſt très-peu de manuſcrits poſtérieurs au VI. ſiècle, qui ſoient totalement écrits en lettres capitales.

2. Au XI. on trouve quelques chartes entières en ce caractère.

3. Le VII. ſiècle fournit pluſieurs diplômes écrits en lettres majuſcules onciales.

4. Cette écriture paroît dans un grand nombre de manuſcrits, depuis le IV. ſiècle juſqu'au IX. incluſivement.

5. La demi-onciale employée dans les manuſcrits deſcend à peine juſqu'au IX. ſiècle.

6. Les lignes entières écrites ſans diſtinction de mots, caractériſent les manuſcrits antérieurs à Charlemagne, & les diplômes plus anciens que Pepin-le-Bref.

7. L'écriture minuſcule, en uſage chez les Romains, & depuis chez les peuples barbares, qui démembrèrent l'empire, fut renouvellée ſous Charlemagne.

8. Des diplômes écrits en ce caractère aux VIII. & IX. ſiècles & les ſuivans, ne doivent point être ſuſpects.

9. Des diplômes, dont toute ou ſeulement une partie de l'écriture eſt en lettres majuſcules ou en petit romain non lié, ne doivent pas être ſuſpectés du côté du caractère.

10. Dès les premiers tems l'écriture curſive romaine fut en uſage, & donna naiſſance aux écritures nationales du même genre.

11. La curſive franeogallique ou mérovingienne, plus compliquée & plus obſcure que la romaine, fut celle des diplômes de tous nos rois de la première race.

12. Elle va toujours en ſe rapprochant de la minuſcule romaine non liée, depuis la fin du VIII. ſiècle juſqu'au commencement du XII.

13. Des notes de Tiron dans les diplômes de la première & ſeconde race de nos rois, & dans ceux des premiers empereurs d'Allemagne, ſeroient des caractères favorables.

14. La ſuſcription ou première ligne d'un diplôme des rois de France de la première ou ſeconde race, ou des premiers empereurs d'Allemagne, ne le rendroit pas ſuſpect, pour n'être pas écrite en lettres hautes & alongées.

15. Quelques reſtes du caractère mérovingien ou carolin rendroient fort ſuſpects des diplômes poſtérieurs au commencement du XII. ſiècle.

16. Les manuſcrits & les chartes du IX. & X. ſiècles offrent beaucoup de veſtiges de la curſive mérovingienne.

17. Au XII. ſiècle, l'écriture viſigothique ou gothique ancienne, ceſſa d'être d'un uſage commun chez les eſpagnols.

Digitized by Google

18. Au même ſiècle, le caractère lombardique dans les diplômes d'Italie, ne ſeroit pas un moyen de ſuſpicion.

19. L'Angleterre abandonna l'écriture ſaxone, & employa la françoiſe dans les chartres & les livres ſous le règne de Guillaume-le-Conquérant.

20. Depuis le XII. ſiècle, plus l'écriture approche du XVI., plus elle dépérit & devient difficile à lire.

21. Le nouveau caractère gothique paroît dans les manuſcrits & les chartes, dès l'entrée du XIII. ſiècle.

22. Dans ce même ſiècle, plus qu'en aucun autre, l'écriture de la chancellerie varie ſelon la diverſité des notaires ou ſecrétaires.

23. Dans les chartes du XIII. ſiècle, cinquante ans peuvent opérer, par rapport aux écritures, le même effet qu'un ou deux cents ans dans celles des autres ſiècles.

24. Les abréviations devenant plus fréquentes dans les manuſcrits & les chartes, marquent une moindre antiquité, à raiſon de leur augmentation.

25. La multitude exceſſive des abréviations caractériſe les actes & les manuſcrits des XIII. XIV. & XV. ſiècles.

26. Dans les manuſcrits de ſix à ſept cents ans, la conjonction & ſe trouve ſouvent marquée par une ligne courbe, ou horizontale entre deux points ÷

27. Les diplômes où les noms propres ſont marqués par les ſeules lettres initiales, ne doivent point pour cela devenir ſuſpects, ſur-tout depuis le IX. ſiècle.

28. Dès le X. ſiècle, dans les diplômes, on commença à mettre des accens aigus ſur les deux *ii* de ſuite, pour les diſtinguer de l'*u*, *canceliarii*.

29. Les manuſcrits & les diplômes originaux, où les points ſont régulièrement placés ſur les *i* avant le XIV. ſiècle, doivent paſſer pour ſuſpects.

30. Les accens furent en uſage dans l'écriture dès le tems d'Auguſte, & dans l'âge d'or de la latinité.

31. La mode de faire entrer la conjonction & dans les mots comme dans *p & tite*, ceſſa dans le XII. ſiècle.

32. On ne trouve point la diphtongue *æ*, mais un ſimple *e* dans les manuſcrits & les chartes du XIII. ſiècle & les deux ſuivans, quoiqu'elle paroiſſe ſouvent ſur les ſceaux.

33. Plus on remonte au VII ſiècle, & plus on trouve de barbarie dans les figures, dont les manuſcrits ſont ornés. Mais leurs lettres hiſtoriées & leurs miniatures commencèrent au XV. ſiècle à ſe réconcilier avec la belle nature.

34. Les lettres *t* & *c* des chartes & des manuſcrits ſe confondent depuis le XIII. ſiècle, par une trop grande reſſemblance de leurs figures; c'eſt un des moyens que David Caſley propoſe pour juger de l'âge des écritures.

35. Après le commencement du même ſiècle, les figures de l'*n* & de l'*u* ne furent plus ordinairement diſtinguées l'une de l'autre; mais on mit ſouvent deux accens ſur l'*u*.

36. L'*e* ſimple eſt fréquemment mis pour la diphrongue *æ* dans les inſcriptions & les manuſcrits les plus anciens. Il ne faut donc pas donner pour règle que les ſimples *e* caractériſent les monumens du XII. ou XIII. ſiècle.

CHAPITRE XII.

Règles particulières ſur le ſtyle & les formules des diplômes & des autres actes, ſur les clauſes pénales & les annonces des précautions priſes pour authentiquer les pièces.

ARTICLE PREMIER.

Règles ſur le ſtyle des actes eccléſiaſtiques.

1. Dès le IV. ſiècle, les évêques mirent à la tête de leurs lettres & de leurs actes, diverſes invocations, enveloppées ſous des ſymboles, tels que le labarum, la croix, l'alpha & l'oméga, ou exprimées par différentes formules.

2. L'invocation s'eſt toujours maintenue en pluſieurs actes eccléſiaſtiques & dans les teſtamens, les actes de foi & d'hommage, &c.

3. On ne doit pas accuſer de ſuppoſition les diplômes & les actes les plus antiques, parce que les prélats s'y diſent évêques ou abbés par la grace de Dieu.

4. Quoique dès le XII. ſiècle quelques prélats aient employé l'expreſſion d'évêques *par la miſéricorde* ou *par la grace du ſaint ſiège*, elle n'a paſſé en formule qu'au ſiècle ſuivant, & ſur-tout depuis la bulle par laquelle Clément IV. prétendit que la diſpoſition de tous les bénéfices appartenoit au pontife romain.

5. Dans les quatre premiers ſiècles, le titre d'évêque & celui de prêtre ſont ſouvent confondus.

Digitized by Google

6. Les actes & les lettres, où les évêques prennent le titre de prêtres, pendant les siècles XI. XII. & XIII., ne doivent point paroître suspects.

7. Jusqu'au milieu du VIII. siècle, le titre de pape fut donné aux évêques; mais dans la suite il ne leur fut attribué que rarement.

8. On auroit tort de tenir pour suspects les actes & les diplômes des VI. VII. & VIII. siècles, par la raison que le titre d'archevêque y est donné à des primats ou à des métropolitains, & même à certains évêques.

9. Depuis le IV. siècle jusqu'au XIII. les lettres de serviteur de J. C., de pécheur, de serviteur d'un saint titulaire, de serviteur des serviteurs, d'évêque humble & indigne, de serviteur du troupeau de J. C., &c., sont des titres favorables à la sincérité des lettres & des chartes épiscopales.

10. Pendant le X. siècle & les deux suivans, plusieurs prelats se donnèrent à eux-mêmes, & reçurent des titres & des éloges magnifiques, tans que la plupart abandonnassent les expressions inspirées par l'humilité chrétienne.

11. Les rois carlovingiens traitoient les abbés, & à plus forte raison les évêques, d'*illustres* & de *révérendissimes*.

12. Pendant le X. siècle & les deux suivans, les titres d'illustres & d'illustrissimes, de révérends, de révérendissimes, de très-renommés, de glorieux, de magnifiques, de nobles, de grandeur, d'altesse, de majesté, &c. étoient déférés aux prélats non-seulement par les notaires, mais encore par des personnes en place.

13. Les titres de prince, de duc, de comte, de consul, pris par des prélats avant le XI. siècle, faisoient suspecter un diplôme.

14. Dès le XI. siècle plusieurs évêques marquèrent dans leurs chartes le rang qu'ils tenoient parmi leurs prédécesseurs de même nom.

15. Depuis le IV. siècle jusqu'au XII. la qualité de frère donnée à des évêques par les abbés & les moines, ne rendroit pas un acte suspect.

16. Anciennement les abbés, honorés du sacerdoce, ne recevoient & ne prenoient souvent que le titre de prêtres.

17. Au IV. siècle, & dans le suivant, quelques évêques mirent leurs noms & leurs qualités non à la tête, mais au bas de leurs lettres, contre l'ancien usage.

18. Les chartes vidimées commencèrent, au plus tard au XIII. siècle, à porter cette formule, *litteras non cancellatas, non abolitas, nec in aliqua sui parte vitiatas.*

ARTICLE II.

Règles particulières sur les suscriptions & le style des DIPLÔMES *donnés par les princes.*

1. Les invocations exprimées par des symboles & des traits monogrammatiques, ou exprimées tout au long, furent employées dans les diplômes originaux des rois de France de la première race.

2. Les empereurs romains & les rois wisigots, & anglo-saxons des VI. VII. & VIII. siècles, commençoient leurs édits & leurs diplômes par des invocations formelles.

3. On pourroit tenir pour suspectes les chartes de Pépin-le-Bref, qui renfermeroient des invocations écrites tout au long au commencement de la suscription; cependant D. Mabillon ne veut pas qu'on les rejette sans examen.

4. Tous les diplômes des empereurs d'Occident, jusqu'environ le commencement du XIII. siècle, renferment des invocations.

5. Depuis Charlemagne, jusqu'à Philippe-le-Bel inclusivement, tous nos rois ont commencé leurs diplômes, au moins les plus importans, par diverses invocations formelles.

6. L'invocation de la sainte Trinité, employée par Charles-le-Chauve, distingue ses diplômes de ceux de Charlemagne, & se maintient jusqu'au règne de Philippe-le-Bel inclusivement.

7. Les rois de France, avant le X. siècle, & les rois ou empereurs d'Allemagne, n'ont jamais usé de *nos* dans la suscription de leurs chartes.

Corollaire. De là l'abbé Godfroi conclut qu'à juste titre, en conséquence de cette expression, le diplôme d'Otton, conservé à Magdebourg, a été accusé de faux par Leubérus.

8. Quelques-uns de nos rois, au IX. siècle, firent précéder leur nom du pronom *ego* dans leurs suscriptions, mais cet usage ne devint fort à la mode qu'aux XI. & XII. siècles.

9. Le titre d'homme illustre *vir inluster* ou *illustris*, a été pris par tous les rois de France, jusqu'à Charlemagne inclusivement.

10. Quoiqu'on pût regarder comme suspect un diplôme où quelqu'un des rois mérovingiens ne prendroit pas dans la formule initiale le titre de *vir inluster*, on ne devroit pas le rejetter comme faux, s'il n'avoit point d'autre vice.

11. On doit regarder comme indubitable les diplômes de Pépin-le-Bref, qui, exempts d'ailleurs de tout autre défaut, porteroient dans la suscription *vir inluster & gratiâ Dei.*

12.

Digitized by Google

12. On ne peut ordinairement décider du ſort des diplômes par leurs formules initiales.

13. On ne doit pas exiger que toute charte, donnée ſous la première race de nos rois, ſoit abſolument conforme aux formules de Marculfe.

14. La barbarie du ſtyle & l'orthographe vicieuſe, loin de nuire à la vérité des plus anciennes chartes, en deviennent la preuve depuis le VI. ſiècle juſqu'au XI.

15. Toute charte en original, ſoit qu'elle fût donnée au nom du roi, ſoit qu'elle eût pour auteurs des particuliers laïques, ſeroit au moins ſuſpecte, ſi ſon orthographe étoit régulière, depuis le VI. ſiècle juſqu'à Charlemagne.

16. L'énumération des diverſes eſpèces de biens, renfermés dans la donation d'un fonds ou d'un domaine, loin d'être un titre de fauſſeté dans les chartes mérovingiennes & carlovingiennes, eſt un caractère propre à prouver leur vérité.

17. Avant le VII. ſiècle, des diplômes où nos rois parloient au pluriel, ne doivent point paſſer, ni pour ſuppoſés, ni pour ſuſpects.

18. On ne doit pas rejetter les diplômes, où Charlemagne n'étant encore que roi, eſt qualifié empereur, ni ceux où le titre de roi lui eſt donné, après qu'il fut parvenu à l'empire.

19. Jamais les rois de France n'ont marqué à la tête de leurs diplômes, le rang qu'ils tenoient parmi ceux de leur nom; au lieu que les autres ſouverains, depuis le commencement du X. ſiècle, ont ſouvent pris le titre de premier, ſecond, troiſième, &c.

20. Le titre de roi donné à Eudes, avant ou après ſa mort, par Charles-le-Simple, n'eſt point un motif légitime de ſuſpicion contre un diplôme.

21. Le titre d'illuſtre, donné aux comtes par les rois carlovingiens, ceſſa de l'être par les premiers rois d'Allemagne.

22. On ne connoît point de plus ancien monument, qui faſſe mention du droit de juſtice, accordé à des ſeigneurs laïques, qu'un diplôme donné l'an 815 par Louis-le-Débonnaire.

23. La première fois qu'on trouve le nom de fief *feodum*, c'eſt dans une conſtitution de Charles-le-Gras, reconnu roi de France l'an 885.

24. Au ſiècle ſuivant, on confondit les fiefs avec les véritables allens, & l'on employa dans les chartes le terme d'alleu pris en général, pour ſignifier toute ſorte de poſſeſſion.

25. Il ne faut pas regarder comme ſuppoſés tous les diplômes d'empereurs, dans leſquels on trouveroit ces termes, *curia noſtra*, ou *camera noſtra*, avant Otton I.

26. Les chartes qui, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, ſuppoſeroient qu'on auroit poſſédé des duchés ou comtés en propre, & par forme d'héritage, doivent paſſer pour fauſſes.

27. Avant Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, & Robert, roi de France, les diplômes où ces mots *principes noſtri* & autres ſemblables ſeroient employés, ne devroient pas être regardés comme faux.

28. Le titre de principauté attribué à des ſeigneurs avant Conrad I, en Allemagne, pourroit rendre une charte ſuſpecte.

29. Celles où des gentilshommes & des ſeigneurs particuliers ſont appellés princes, ſur-tout dans le XI. ſiècle, ne doivent pas être rejettées à cauſe de cette qualification.

30. Sous la première race, & quelquefois ſous la ſeconde & la troiſième, les fils & les filles des rois portèrent le titre de rois & de reines.

31. Les chartes où les rois de France des XI. & XII. ſiècles prennent les titres d'empereur & d'auguſte, ne doivent pas être ſuſpectées.

32. Le titre de roi, tout court, eſt tellement propre à Conrad, premier roi d'Allemagne, qu'un diplôme ſous ſon nom, qui ajouteroit à *rex* les mots *Alamania*, *Germania*, *Francia orientalis*, &c., paroîtroit ſuſpect.

33. Dans un diplôme de Conrad I, de Henri I & d'Otton I, avant la défaite de Berenger, roi d'Italie, ce ſeroit un moyen de faux des plus forts, qu'on leur donnât le titre d'empereur.

34. Il ne faudroit pas réprouver des diplômes d'Otton I, où, depuis l'an 951, il ſe qualifieroit empereur ou auguſte.

35. Quoique les titres de roi des françois, ou des romains, ſoient extraordinaires dans les diplômes de Conrad I, & celui de roi des romains dans ceux des rois françois ou allemands, antérieurs au XI. ſiècle, ce ne ſeroit pas un motif légitime pour ſuſpecter un diplome, qui n'auroit point de plus grand défaut que cette ſingularité.

36. Les chartes des particuliers où Conrad I, Otton I, avant ſon premier voyage en Italie, & Henri I ſeroient qualifiés empereurs, ne ſeroient point ſuſpectes.

37. Il ne faudroit pas ſuſpecter des diplômes où l'empereur Henri I ne prendroit que le titre d'avocat, ou avoué des romains, ou d'Auguſte.

38. On ne doit pas rejetter les chartes des

empereurs d'Allemagne, où, avant Frédéric I, ils ſe qualifieroient *ſemper auguſtus*.

39. Des diplômes qui, avant le X. ſiècle, accordent à des égliſes, ou à des particuliers des terres en ſouveraineté, doivent paſſer pour faux ou très ſuſpects.

40. Les diplômes des rois de France de la première & de la ſeconde race, qui accordent à des égliſes & à des monaſtères l'exemption de toute juriſdiction des juges publics ou royaux, ne peuvent être conteſtés.

41. Le droit de battre monnoie accordé aux égliſes & aux monaſtères, avant Charles-le-Simple, en France, & Henri-l'Oiſeleur, en Allemagne, ne prouve point la fauſſeté des diplômes où il eſt porté.

ARTICLE III.

Règles particulières ſur les imprécations, les clauſes pénales, dérogatoires, & les annonces de précaution pour authentiquer les DIPLÔMES.

1. Les formules d'imprécation dans les actes eccléſiaſtiques, miſes en uſage dès le IV. V. & VI. ſiècles, n'ont fini qu'après le milieu du XIV.

2. Les peines pécuniaires portées dans les chartes eccléſiaſtiques, ne les rendent pas ſuſpectes depuis l'an 656 juſqu'au XIV. ſiècle.

3. Depuis le commencement du XII. ſiècle, la clauſe *ſalvo jure*, dans les pièces émanées de la puiſſance eccléſiaſtique, eſt un caractère favorable.

4. L'excommunication *ipſo facto*, réellement encourue ſans autre jugement, pourroit rendre ſuſpects les actes antérieurs au XIII. ſiècle, où elle ſe trouveroit.

5. Les actes où les évêques n'épargnent pas les anathêmes contre leurs ſucceſſeurs, qui aliéneroient ou s'empareroient des biens donnés aux égliſes & aux monaſtères, ne doivent pas être rejetés.

6. Depuis l'établiſſement de la monarchie françoiſe, on ne doit pas ſuſpecter les anciennes chartes de donation ou de ceſſion, ſous prétexte qu'elles impoſeroient des peines corporelles, pécuniaires & ſpirituelles à ceux qui oſeroient les attaquer.

7. Nulle charte ne doit être rejettée comme ſuſpecte, parce qu'on ne trouve plus dans les égliſes, dans les tréſors, dans les archives, les ſymboles d'inveſtitures qu'elle annonce.

8. Des chartes conſervées dans toute leur intégrité, annonçant des ſymboles d'inveſtiture comme y étant attachés, ne doivent point paſſer pour originales, ſi ces ſymboles n'y paroiſſent plus; & s'il n'en reſte pas du moins quelque trace.

9. Si une charte, annonçant une certaine eſpèce de bâton comme attaché au bas de cette pièce, en avoit un d'un autre bois, ce ne ſeroit pas une preuve certaine de fauſſeté, mais qu'on l'auroit détaché du bas de la charte, & que ſe trouvant confondu avec pluſieurs autres, on auroit attaché de nouveau un bâton pour un autre.

10. Un ſceau de cire d'une autre couleur bien marquée que celle qui ſeroit annoncée dans la charte même, ſeroit un indice de faux.

11. Une charte royale, annonçant un monogramme qui n'y auroit pas été tracé, n'en ſeroit pas moins vraie, ni moins authentique, ſi elle étoit ſcellée ou ſignée.

12. Les actes où il n'eſt rien dit de l'appoſition du ſceau, quoiqu'ils aient été ſcellés, ne doivent point paſſer pour ſuſpects.

13. La ſeule annonce du ſceau dans une charte, prouve qu'elle n'eſt point originale, lorſqu'on n'y découvre pas le moindre veſtige de ſceau.

CHAPITRE XIII.

Règles particulières ſur les dates, les ſceaux, les ſignatures des DIPLÔMES *& des actes, tant des eccléſiaſtiques que des laïques.*

ARTICLE PREMIER.

Règles particulières ſur les dates.

1. Les dates du jour, du conſul & de l'indiction ſe montrent dans les actes eccléſiaſtiques des IV. V. & VI. ſiècles.

2. Les évêques d'Eſpagne & de France commencèrent, dès le VI. ſiècle, à dater leurs actes du règne de leurs rois.

3. La date de l'incarnation, ou des années de J. C., dans quelques actes publics, avant le VIII. ſiècle, n'eſt pas un moyen ſuffiſant de faux, ſi ce n'eſt qu'ils fuſſent antérieurs au commencement du VI. ſiècle.

4. Depuis l'an 740, la date de l'incarnation ne doit pas faire naître le moindre ſoupçon contre les actes des conciles, même de France.

5. La multiplication affectée des dates dans les chartes, n'eſt point une preuve d'impoſture; & l'on ne doit pas former des ſoupçons déſavantageux aux pièces où elles ſe rencontrent, particulièrement depuis le IX. ſiècle juſqu'au XIV.

6. Depuis le VIII. ſiècle juſqu'au XV. les dates de l'épiſcopat, de l'ordination & du pontificat

Digitized by Google

ne doivent pas rendre ſuſpects les actes où elles ſe trouvent.

7. Un diplôme des rois mérovingiens ſeroit faux, s'il portoit la date du conſulat ou des années des empereurs.

8. Nos rois de la première race n'ont daté que très-rarement leurs diplômes de l'indiction, quoiqu'elle fût employée alors dans les conciles.

9. Nul diplôme ſincère des rois mérovingiens, qui ſoit daté des années de J. C. ou de l'incarnation : ſi cette date y paroît, c'eſt qu'elle y a été ajoutée par une main poſtérieure.

10. La formule *féliciter* eſt fréquente à la fin des dates & dans les ſouſcriptions des diplômes royaux, antérieurs au XI. ſiècle.

11. Les dates de l'indiction & des années de l'incarnation, dans les diplômes des rois d'Angleterre du VII. ſiècle, ne ſont nullement ſuſpectes.

12. Les diplômes de Charlemagne, datés de l'indiction & des années de l'incarnation, avant & depuis qu'il fut empereur, ne doivent point être rejettés, ſi d'ailleurs ils ne ſont pas répréhenſibles.

13. Charlemagne & Otton I, auſſi-tôt après leur élévation à l'empire, ont compté les années de leur règne, comme ſi elles avoient été terminées à cette dernière époque, en ſorte qu'ils en ont omis les mois qui reſtoient à compter de leur règne, pour en rendre les années complettes.

14. Dans les chancelleries impériales & royales de France & d'Allemagne, ſur tout pendant le IX. ſiècle, les années des règnes ſe comptoient quelquefois en marquant une nouvelle année au commencement de chaque année civile, en ſorte qu'un prince qui n'avoit regné que pendant quelques mois d'une année, comptoit la ſeconde année du règne après le premier de Janvier de l'année ſuivante, & ainſi des autres années du règne.

15. L'indiction romaine fut ſuivie au moins depuis le IX. ſiècle juſqu'au XIV., quoique cet uſage ait éprouvé bien des variations. L'indiction conſtantinienne, employée dans le même ſiècle, devint la plus commune en France & en Angleterre au XIV. & XV. ſiècles.

16. L'indiction très-rare dans les diplômes de nos rois, avant l'empire de Charlemagne, fut ordinairement employée par les carlovingiens & les capétiens, juſques vers le milieu du XII. ſiècle.

17. Avant Charles-le-Gras, qui commença à régner en 876, la date des années de l'incarnation étoit rare dans les diplômes de nos rois; mais depuis elle y fut fréquente, ſans être néanmoins d'un uſage ordinaire avant Hugues Capet.

18. La formule *regnante Chriſto* fut commune dans les chartes, au plus tard depuis le VI. ſiècle juſqu'au XII., mais ordinairement elle étoit accompagnée d'autres notes chronologiques.

19. Les ſeules fautes de Chronologie ne ſont pas une raiſon ſuffiſante pour rejetter les diplômes & les autres actes où elles ſe trouvent, à moins qu'elles ne ſoient intolérables.

20. Les chartes dont les dates s'écartent d'une ou deux années de notre ère vulgaire, ſur-tout au XI. ſiècle, ne doivent pas pour cela paroître ſuſpectes.

21. Un acte qui ſeroit daté de l'an de grace, *anno gratiæ*, avant le XII. ſiècle, ſeroit ſuſpect.

22. Une charte du IX. ſiècle ou des ſuivans, qui ſeroit ſeulement datée de l'année courante, ſans ajouter les centièmes ou le millième, ne devroit pas être rejettée.

23. Dès le XI. ſiècle, au plus tard, l'uſage de commencer l'année à pâques eut cours, ſans donner l'excluſion aux autres calculs; mais il ne fut le plus commun que dans le XIII. & XIV. ſiècle.

24. Les dates en chiffres arabes rendroient ſuſpectes les chartes où elles ſe trouveroient, avant le XVI. ſiècle.

25. Depuis le VII. juſqu'au XIII. ſiècle, on a une multitude de titres dépourvus de toutes dates, leſquels n'en ſont ni moins vrais, ni moins valides.

26. Des lettres royaux des XIV., XV. & XVI. ſiècles, ne doivent pas être ſuſpectes, parce qu'elles ſont datées d'un lieu où les rois ne pouvoient être.

27. Les ſentences des baillis & de leurs lieutenans, datées de Paris, hors leur territoire, ſont exemptes de ſuſpicion.

ARTICLE II.

Règles particulières ſur les ſouſcriptions & les ſignatures.

1. Depuis le IV. ſiècle juſqu'au XIII., des actes ſignés après coup par des évêques abſens, ou ſouſcrits par des évêques ou des prêtres préſens pour des abſens, ne doivent point être rejettés.

2. Les ſignatures d'évêques & d'abbés, qui n'exptiment pas leurs ſièges & leurs égliſes, ne rendent pas ſuſpects les lettres & les actes où elles ſont

Digitized by Google

contenues, depuis le IV. ſiècle juſqu'au XII. inclusivement.

3. Depuis le IX. ſiècle juſqu'au XIV., les chartes où les croix tenant lieu de ſignatures, ſont formées, non de la main des ſouſcripteurs, mais de celles des notaires, doivent être admiſes ſans difficulté, ſi elles n'ont point d'autres défauts : la même règle à l'égard des S barrées qui précèdent les noms ſouſcrits.

4. L'uſage d'écrire d'une ſeule & même main les noms des témoins au bas des actes, ſans autre ſignature que celle de l'écrivain, commença au plus tard dans le VIII. ſiècle, & ſuffit pour la validité des chartes juſques vers le milieu du XII. ſiècle.

5. Les chartes épiſcopales, ſignées par des monogrammes, ne doivent point être ſuſpectes, ſur-tout depuis le IX. ſiècle, juſqu'au XII. inclusivement.

6. Les actes des prélats contreſignés par leurs ſecrétaires, avant le XV. ſiècle, ſeroient ſuſpects.

7. Les rois de France de la première race mettoient ordinairement, de leur propre main, leur nom, & quelquefois leur monogramme aux diplômes qu'ils faiſoient expédier.

8. Jamais roi mérovingien ne ſigna les plaids, les arrêts & les jugemens rendus en ſa préſence par ſes principaux miniſtres ; ſeulement il les faiſoit vérifier par un de ſes référendaires, ſous la clauſe *recognovit*.

9. On peut légitimement ſuſpecter un diplôme des rois mérovingiens, poſtérieur au VI. ſiècle, où les référendaires, chanceliers ou notaires, prendroient ces qualités.

10. Pluſieurs diplômes des rois de France de la première race, & un plus grand nombre de la ſeconde, ſont ſouſcrits par des évêques, des abbés & des ſeigneurs. Ces diplômes, revêtus d'un nombre conſidérable de ſignatures, ſont les plus importans.

11. Sous les quatre premiers rois de la troiſième race, la plupart des diplômes royaux étoient ſignés d'un grand nombre de prélats & de ſeigneurs.

12. Dans les diplômes les plus importans du roi Henri I. & de ſes ſucceſſeurs, juſqu'à Philippe-le-Bel inclusivement, les noms ou titres des principaux officiers de la couronne ſont marqués au bas de ces actes.

13. Les premiers rois de la troiſième race ſouſcrivent ſouvent aux chartes des particuliers. Les ducs de Normandie en uſent de même ; la raiſon en eſt que ces actes n'avoient ordinairement de force, qu'autant qu'ils étoient autoriſés de ces princes, ce qui ſubſiſtoit encore au XIV. ſiècle.

14. Une charte qui, ſous Charlemagne & ſes ſucceſſeurs, ſeroit contreſignée, avec la clauſe *obtulit*, ſeroit ſuſpecte.

15. Les chartes même royales, qui depuis la fin du XII. ſiècle porteroient la clauſe *recognovit*, ne devroient pas faire foi.

16. Sous la première race de nos rois, leurs référendaires ou notaires avoient coutume de ſigner les lettres royales ; ils les ſouſcrivoient tantôt ſeuls, & tantôt après les rois.

17. Sous les rois mérovingiens, les chartes des ſeigneurs ou particuliers étoient communément ſignées & atteſtées par un grand nombre de témoins.

18. A compter depuis Charlemagne, les rois de la ſeconde race ne ſignèrent que par des monogrammes.

19. En Allemagne, tous les monogrammes de Conrad I., de Henri I. & d'Otton I., avant l'an 960, qui renfermeroient les lettres d'*Auguſtus* ou *d'Imperator*, ſeroient faux.

20. Avant Otton II., tout monogramme qui préſenteroit les mêmes lettres, le rendroit ſuſpect, quoiqu'on en ait des rois de France plus anciens, qui ajoutent *rex* à leur nom propre.

21. Les lettres-parentes des rois de France ne furent ordinairement ſignées, ſous les carlovingiens, que par les chanceliers ou par les notaires du palais, qui ſouvent faiſoient les fonctions de la chancellerie.

22. Les rois de la troiſième race ont employé les monogrammes, les croix, les ſignatures, tout au long de leur propre main ou de celle de leurs miniſtres.

23. Les monogrammes ne paroiſſent plus dans les diplômes, même les plus importans de nos rois, après le règne de Philippe-le-Bel.

24. Depuis Louis-le-Gros, perſonne ne ſouſcrit à la place du chancelier. S'il eſt abſent, on remplace ſa ſouſcription par cette formule : *datâ vacante cancellariâ*.

25. On ne doit pas tenir pour ſuſpects les diplômes royaux des VIII., IX. ſiècles & des ſuivans, qui non-ſeulement ſont deſtitués de toute ſouſcription ou monogramme, mais qui ne ſont pas même contreſignés par un chancelier ou par un ſubalterne.

26. La ſignature écrite de la propre main de nos rois capétiens, dans leurs diplômes, a commencé ſous Philippe-le-Long ; mais depuis Jean II.

ils ſignèrent plus ſouvent de leur propre main qu'auparavant.

27. En Allemagne, Maximilien I. abolit l'uſage des monogrammes, & donna l'exemple des ſignatures manuelles à ſes ſucceſſeurs, dans un diplôme de l'an 1486.

28. Les chartes privées, ſouſcrites par des notaires publics au XII & XIII. ſiècles, ne doivent point paſſer pour ſuſpectes.

29. Au XI. & ſur-tout au XII. ſiècle, le très-grand nombre de chartes n'étoit point certifié par des ſignatures réelles, écrites tout au long de la propre main des témoins; mais il étoit autoriſé par leur ſeule préſence.

30. Alors pluſieurs chartes de donation étoient doublement ſouſcrites ou ſeulement atteſtées, c'eſt-à-dire, en deux tems différens, lorſque l'acte étoit dreſſé, & lorſqu'on étoit mis en poſſeſſion.

31. La nomination des témoins, ſubſtituée à leurs ſignatures, remonte juſqu'au VII. ſiècle, & deſcend en France juſques vers le déclin du XIII., & en Angleterre juſqu'au XIV. incluſivement.

Article III.

Règles particulières ſur les ſceaux.

1. Les évêques ſe ſervirent d'anneaux pour ſceller leurs actes & leurs lettres juſqu'au IX. ſiècle; alors ils commencèrent à employer des ſceaux propres, ou ceux de leurs égliſes.

2. Depuis le IX. ſiècle juſqu'au XII., le mot *bulla* fut employé de tems en tems pour marquer les ſceaux de nos rois, de quelques grands ſeigneurs, & ſur-tout des prélats & des chapitres. Par rapport à ces derniers & aux princes d'Allemagne, cet uſage n'étoit point encore paſſé au XIII. & XIV. ſiècle.

3. L'uſage des ſceaux de plomb remonte aux premiers ſiècles de l'ère chrétienne, & deſcend juſqu'aux derniers.

4. Un diplôme de la première, de la ſeconde & des commencemens de la troiſième race de nos rois, ſcellé en cire verte, porteroit une marque évidente de fauſſeté.

5. Les ſceaux de cire jaune ou rouge, antérieurs au XII. ſiècle, rendroient ſuſpectes les chartes qui les porteroient.

6. Tous les rois de France de la première race, à l'exception de Childéric, pere de Clovis I, & de Childétie III, ſe ſont ſervis de ſceaux ronds.

7. Tous les ſceaux de la ſeconde race de nos rois, excepté ceux de Zuentebolde & de Lothaire, fils de Louis d'Outremer, ſont de figure ovale.

8. Zuentebolde, roi d'Auſtraſie, Lothaire, pénultième roi de France de la ſeconde race, & Hugues Capet, chef de la troiſième, & tous ſes ſucceſſeurs, à l'exception du roi Robert, ont ſcellé leurs diplômes avec des ſceaux de forme ronde.

9. Le premier de tous les ſceaux où paroît la formule *Dei gratia*, eſt celui de Charles-le-Chauve, appoſé à un diplôme de l'an 839.

10. Au XI. ſiècle, St. Edouard, roi d'Angleterre, Henri II., empereur d'Allemagne, & Henri I., roi de France, furent les premiers qui ſe firent repréſenter ſur leurs ſceaux aſſis dans des trônes, à la manière des empereurs de C. P.

11. Louis-le-Jeune eſt le premier des rois de France qui s'eſt ſervi de fleurs de lys au contre-ſeel de ſes chartes. C'eſt donc une règle certaine que toutes les chartes antérieures à ce prince, leſquelles ſeroient ſcellées de ſceaux parſemés de fleurs de lys, doivent être réprouvées.

12. Louis-le-Jeune eſt inconteſtablement le premier de nos rois qui ait fait uſage d'un contre-ſeel, quoique D. Mabillon en faſſe honneur à Philippe Auguſte.

13. Des ſceaux ſur leſquels l'écu de France eſt réduit à trois fleurs de lys, long-tems avant le roi Charles VI, ne doivent point pour cela être ſuſpects.

14. Les ducs, les comtes & les vicomtes commencèrent à avoir des ſceaux différens des anneaux, lorſqu'ils rendirent leurs dignités héréditaires, au commencement de la troiſième race de nos rois.

15. On ne voit des armoiries ſur ces ſceaux qu'après le milieu du XI. ſiècle, & les chevaux bardés n'y paroiſſent qu'au XIII.

16. Les ſceaux de la nobleſſe du ſecond rang, encore rares après les commencemens du XII. ſiècle, ne devinrent communs & néceſſaires en France que vers l'an 1150, & en Allemagne qu'au XIII. ſiècle.

17. En France, les plus anciens ſceaux publics des villes ne ſont que du XII. ſiècle.

18. Les chartes parties, les endentures & les cirographes, ſuppléèrent aux ſceaux dans les XI., XII. & XIII. ſiècles.

19. Depuis le X. ſiècle juſqu'au XIV. incluſivement, nos rois n'ont pas fait de difficulté d'appoſer leurs ſceaux aux chartes de leurs ſujets.

Digitized by Google

20. Au X. ſiècle, les évêques commencèrent à faire mettre leurs propres images ſur leurs ſceaux, à l'exemple des rois.

21. Une charte, ſcellée au X. ſiècle avec le ſceau d'un abbé, ne doit pas être ſuſpecte : elle le ſeroit à juſte titre, ſi elle étoit ſcellée du ſceau d'un curé avant l'an 1200.

22. Les ſceaux des communautés monaſtiques, rares dans le XI. ſiècle, devinrent communs au XII., quoiqu'alors pluſieurs monaſtères n'en euſſent pas.

23. L'uſage des contre-ſcels remonte au X. ſiècle, & au XI. en France & en Angleterre.

24. Nul roi de France, avant Louis VII, n'a uſé de contre ſcel : nul prélat connu n'en a fait uſage avant Hugues d'Amiens, archevêque de Rouen, en 1138.

25. On ne connoit point de ſceaux véritables, portant des armoiries, avant le XI. ſiècle.

26. Depuis le commencement du XI. ſiècle, des ſceaux de prélats avec des armoiries, ne rendroient point ſuſpectes les chartes qui en auroient été ſcellées.

27. Dès le X. ſiècle, les prélats ſe ſervirent quelquefois de ſceaux pendans. L'uſage en devint fréquent au XI. parmi eux.

28. Dès les commencemens de ce même ſiècle, Robert, roi de France, & Richard II., duc de Normandie, usèrent de ſceaux pendans. L'uſage en eſt donc plus ancien que Philippe I. & Louis-le-Gros.

29. Depuis le règne de ce prince, des diplômes de nos rois, dont le ſceau ſeroit appliqué & non pendant, ne devroient pas être admis.

30. Après le XII. ſiècle, les chartes des évêques & des abbés ſeroient fauſſes, ſi elles étoient ſcellées avec des ſceaux en placard.

31. Quand le ſceau n'eſt point annoncé dans une charte qui en eſt munie, ce n'eſt pas un indice de faux.

32. Depuis le VIII. ſiècle juſqu'après le milieu du XII., le défaut de ſceau ne nuit ni à l'authenticité ni à la validité des chartes.

33. La variation du ſceau de la même perſonne ne porte aucun préjudice à la vérité des diplômes royaux & des chartes des ſeigneurs.

34. L'ancienneté des chartes & les indices qu'elles ont été ſcellées, ſuppléent tellement à la perte des ſceaux, que depuis le XI. ſiècle, nos rois & les tribunaux de la juſtice n'ont pas fait difficulté d'admettre ces pièces comme faiſant foi.

35. L'annonce du ſceau & du *cirographe* dans les chartes parties, eſt une formalité indifférente qu'on pouvoit également exprimer & omettre.

DIPONDION, monnoie de l'Egypte, & de l'Aſie, double du PONDION. *Voyez* ce mot.

DIPTYQUES, tablettes compoſées de deux feuilles, ou morceaux. Διπτυχα ſignifie plié en deux. On étendit par la ſuite ce nom à toute eſpèce de tablettes, quel que fût le nombre de leurs feuilles, & il ſervit à les diſtinguer des rouleaux appellés *volumina*.

Nous ne ferons mention dans cet article que des *Diptyques* conſulaires.

Claudien (*de laudib. ſtilicon. l.* 3. *v.* 345.) & la loi du code Théodoſien (*lib.* 15. *t.* 9. *ſeq.* 1.) *exceptis conſulibus ordinariis nulli prorsùs alteri..... Diptycha ex ebore dandi facultas ſit*, nous apprennent que l'ivoire étoit la matière dont les conſuls *ordinaires* les faiſoient fabriquer. On voit dans Sidoine qu'on les appelloit auſſi *faſtes*, parce qu'on y gravoit le nom du conſul qui donnoit ſon nom à l'année, & qu'ils étoient diſtribués au premier jour de cette année. (*L.* 8. *epiſt.* 6.) *Conſul Aſterius anni ſui fores..... aperuerat..... datique faſti*

On voit encore pluſieurs de ces *Diptyques* conſulaires, un entr'autres dans l'égliſe de S. Lambert de Liège, qui a été publié & expliqué dans le ſiècle dernier; & c'eſt dans les anciennes égliſes que la plupart ſe ſont conſervés, parce que l'on écrivoit au dos de ces tablettes les noms des ſaints locaux & des évêques particuliers dont on faiſoit mention pendant la célébration des ſaints Myſtères. Il y en a un ſemblable dans la cathédrale de Bourges, en France, royaume qui renferme autant de *Diptyques* à lui ſeul que le reſte de l'Europe. On en voit en effet à Limoges, à Saint-Junien près de Limoges, à Compiegne, à Dijon, à Moutiers & à la bibliothèque du roi. Le ſavant Gori avoit compoſé un recueil de tous les *Diptyques* connus, qui a été publié après ſa mort, par Paſſeri, en 3 vol. in-fol., où l'on remarque entr'autres ceux de la bibliothèque du Vatican.

DIRÆ. *Voyez* IMPRÉCATIONS.

DIRCÉ, femme de Lycus, roi de Thèbes, ayant traité avec beaucoup d'inhumanité, pendant pluſieurs années, Antiope, mère de Zéthus & d'Amphion, tomba enſuite entre les mains de ces deux princes, qui l'attachèrent à la queue d'un taureau indompté, où elle pétit miſérablement. Comme cette princeſſe avoit été fort attachée au culte de Bacchus, ce dieu la vengea, dit Pauſanias, en faiſant perdre l'eſprit à Antiope, & en métamorphoſant le corps de *Dircé* en fontaine. *Voyez* ANTIOPE.

Digitized by Google

On voit cette malheureuſe, princeſſe, attachée aux cornes d'un taureau furieux par Amphion & Zéthus, dans le beau grouppe appellé *Taureau farnèſe*. *Voyez* ce mot.

DIRIBITORES, officiers publics chargés de diſtribuer des bulletins, ou tablettes, pour les ſuffrages dans les comices & autres aſſemblées publiques.

Diribitores. Apulée (II. p. 53.) appelle de ce nom des écuyers-tranchans, *diribitores pluſculi, ſplendidè amicti, fercula copioſa.*

DIRIBITORIUM, édifice ſomptueux commencé & laiſſé imparfait par M. Agrippa. Il étoit ſitué dans la région du cirque de Flaminius, & dans l'enceinte appellée *ſepta*. On en ignore l'uſage précis, mais on ſait que les jeux ſcéniques y furent joués, comme dans un théatre ordinaire, & pendant les grandes chaleurs de l'été, à cauſe de ſa vaſte étendue. (*Dio. LV. & LIX.*).

DIRPHIA, ſurnom de Junon, tiré d'une montagne de l'Argolide, nommée Dirphys, où cette déeſſe avoit un temple.

DIS; c'eſt un des noms de Pluton, il ſignifie riche : comme on croyoit que les richeſſes ſe tiroient des entrailles de la terre, le dieu des enfers étoit regardé comme le dieu des richeſſes : on dit ordinairement *Dis pater*. Voyez *dévauement*. Les anciens gaulois ſe diſoient deſcendus de *Dis*; & ſous ce nom on croit qu'ils entendoient la terre, à laquelle ils rendoient les honneurs divins. (*Caſ. de bell. gal. l. 6. c. 4.*).

DIS ANGITIBUS Muratori (114. 2.) rapporte une inſcription ſur laquelle on lit *Dis Ancitibus*, ſans doute pour *Angitibus*, ſynonime de *Angitiis*. *Voyez* ce mot.

DISCERNICULUM, aiguille de toilette qui ſervoit aux femmes à ſéparer (*diſcernere*) en treſſes leurs cheveux.

DISCESSIO, manière de connoître les opinions des ſénateurs. Ils quittoient leurs places & ſe réuniſſoient auprès de celui dont ils embraſſoient l'opinion; *diſcedebant in partes.*

DISCINCTI, ſans ceinture. C'étoit chez les romains la marque de la molleſſe & de la débauche dans les villes. Dans les camps c'étoit un crime très-grave de paroître ſans ceinturon, & on le punit quelquefois de mort. (*Tacit. Ann. XI. 18. 5.*)

DISCOBOLE, athlète qui faiſoit profeſſion de l'exercice du diſque, & qui en diſputoit le prix dans les jeux de la Grèce. Indiquons, à l'exemple de Burette, & d'après ſes mémoires, l'origine de cet exercice, ſes progrès, ſes règles, ſon utilité, l'équipage des *Diſcoboles* pour diſputer le prix, leur manière de jetter le diſque, en un mot les généralités les plus curieuſes ſur ce ſujet.

Les commencemens de l'exercice du diſque remontent au temps fabuleux. On y trouve Apollon ſe dérobant du ciel, & abandonnant le ſoin de ſon oracle de Delphes, pour venir à Sparte jouer au diſque avec le bel Hyacinthe. On y voit ce jeune homme bleſſé mortellement au viſage par le diſque lancé de la main du dieu, & les autres circonſtances de cette aventure qu'Ovide raconte avec tant d'agrément dans le *X livre* de ſes métamorphoſes. Mais ſans recourir à une origine auſſi douteuſe, contentons-nous d'attribuer avec Pauſanias, l'invention du diſque à Perſée, fils de Danaé. Nous apprendrons de cet hiſtorien grec, le malheur qu'eut ce jeune héros de tuer involontairement d'un coup fatal de ſon palet ſon ayeul Acriſe, & les ſuites de cet événement.

Malgré les deux accidens dont on vient de parler, l'exercice du diſque ne laiſſa pas de faire fortune dans les ſiècles ſuivans; & il étoit déjà fort en vogue du temps de la guerre de Troye, s'il en faut croire Homère. C'étoit un des jeux auquel ſe divertiſſoient les troupes d'Achille ſur le rivage de la mer, pendant l'inaction où les tenoit le reſſentiment de ce héros contre le roi d'Argos & de Mycènes. Dans les funérailles de Patrocle, décrites (au XIII. *liv. de l'Iliade*,) on voit un prix propoſé pour cet exercice, & ce prix eſt le palet même que lancent, l'un après l'autre, quatre concurrens, & qui devient la récompenſe du vainqueur. Ulyſſe, dans l'Odyſſée, (*liv. VIII.*) trouve cette eſpèce de jeu, établi à la cour d'Alcinoüs, roi des Phéaciens. C'eſt un des combats gymniques, dont ce prince donna le ſpectacle à ſon nouvel hôte pour l'amuſer, & auquel le roi d'Itaque voulut bien lui-même prendre part, en montrant à ſes antagoniſtes combien il leur étoit ſupérieur en ce genre. Pindare (dans la I. *ode* des *Iſthmioniques*) célébrant les victoires remportées aux jeux publics par Caſtor & par Jalaüs, n'oublie pas leur dextérité à lancer un diſque : ce qui fait voir que dès les temps héroïques, cet exercice étoit du nombre de ceux pour leſquels on diſtribuoit des prix dans les ſolemnités de la Grèce.

Les *Diſcoboles* jettoient le diſque en l'air de deux manières; quelquefois perpendiculairement, pour eſſayer leurs forces, & c'étoit comme le prélude du combat; d'ordinaire en avant, & dans le deſſein d'atteindre le but qu'ils ſe propoſoient : mais, de quelque façon qu'ils lançaſſent

Digitized by Google

cet inſtrument, ils le tenoient en ſorte que ſon bord inférieur étoit engagé dans la main, & ſoutenu par les quatre doigts recourbés en devant, pendant que ſa ſurface poſtérieure étoit appuyée contre le pouce, la paume de la main & une partie de l'avant-bras. Lorſqu'ils vouloient pouſſer le diſque, ils prenoient la poſture la plus propre à favoriſer cette impulſion, c'eſt-à-dire, qu'ils avançoient un de leurs pieds ſur lequel ils courboient tout le corps; enſuite balançant le bras chargé du diſque, ils lui faiſoient faire pluſieurs tours preſque horizontalement, pour le chaſſer avec plus de force; après quoi ils le pouſſoient de la main, du bras, & pour ainſi dire de tout le corps, qui ſuivoit en quelque ſorte la même impreſſion; & le diſque échappé s'approchoit de l'extrémité de la carrière, en décrivant une ligne plus ou moins courbe, ſuivant la détermination qu'il avoit reçue en partant de la main du *Diſcobole*. Properce peint ce mouvement du diſque en l'air, quand il dit (*Eleg.* 12. *lib. III.*)

Miſſile nunc diſci pondus in orbe rotat.

J'oubliois d'avertir que les athlètes avoient ſoin de frotter de ſable ou de pouſſière le palet & la main qui le ſoutenoit, & cela en vue de le rendre moins gliſſant & de le tenir plus ferme.

Les peintres & les ſculpteurs les plus fameux de l'antiquité, s'étudièrent à repréſenter au naturel l'attitude des *Diſcoboles*, pour laiſſer à la poſtérité divers chef-d'œuvres de l'art. Le peintre Tauriſque, au rapport de Pline, & les ſculpteurs Naucydes & Myron ſe ſignalèrent par ces ſortes d'ouvrages. Quintilien (*liv. II. ch. XIII.*) vante extrêmement l'habileté de ce dernier dans l'exécution d'une ſtatue de ce genre. On connoît la belle ſtatue du lanceur de diſque, qui appartient au Grand-Duc de Toſcane; mais on ignore le nom du ſtatuaire. Au reſte, on ne peut douter qu'il n'entrât beaucoup de dextérité dans la manière de lancer le diſque, puiſqu'on tournoit en ridicule ceux qui s'en acquittoient mal, & qu'il leur arrivoit fréquemment de bleſſer les ſpectateurs par leur mal-adreſſe.

Pindare nous a conſervé le nom de l'athlète qui le premier mérita le prix du diſque dans les jeux olympiques: ce fut Lincée. Mais dans la ſuite, quand les exercices athlétiques furent établis en Grèce dans la XVIII. olympiade, on n'y couronna plus que les athlètes qui réuniſſoient les talens néceſſaires, pour ſe diſtinguer dans les cinq ſortes d'exercices qui compoſoient ce que les grecs appelloient le *pentathle*; ſavoir la lutte, la courſe, le ſaut, l'exercice du diſque, & celui du javelot.

On preſcrivoit aux *Diſcoboles*, dans les jeux publics, certaines règles auxquelles ils devoient s'aſſujettir pour gagner le prix; enſuite celui-là le remportoit, qui jettoit ſon diſque par-delà ceux de ſes concurrens: c'eſt de quoi les deſcriptions de ce jeu qui ſe liſent dans Homère, dans Stace, dans Lucien & ailleurs, ne nous permettent pas de douter. On regardoit la portée d'un diſque, pouſſé par une main robuſte, comme une meſure ſuffiſamment connue; & l'on déſignoit par-là une certaine diſtance, de même qu'en françois nous en exprimons une autre par une *portée de mouſquet*.

Nous apprennons encore d'Homère & de Stace, qu'on avoit ſoin de marquer exactement chaque coup de diſque, en y plantant un piquet, une fleche, ou quelque choſe d'équivalent; ce qui prouve qu'il n'y avoit qu'un ſeul palet pour tous les antagoniſtes, & c'eſt Minerve elle même, ſous la figure d'un homme, qui chez les Phéaciens rend ce ſervice à Ulyſſe, dont la marque ſe trouve fort au-delà de toutes celles des autres *Diſcoboles*. Enfin, Stace nous fournit une autre circonſtance ſingulière touchant cet exercice, & qui ne ſe rencontre point ailleurs: c'eſt qu'un athlète à qui le diſque gliſſoit de la main, dans le moment qu'il ſe mettoit en devoir de le lancer, étoit hors de combat par cet accident, & n'avoit plus de droit au prix.

On demande ſi les *Diſcoboles*, pour diſputer ce prix, étoient nuds, ainſi que les autres athlètes, & l'affirmative paroît très-vraiſemblable. En effet, il ſemble d'abord que l'on peut inférer la nudité des *Diſcoboles* de la manière dont Homère, dans l'Odyſſée, s'explique à ce ſujet; car en diſant qu'Ulyſſe, ſans quitter ſes habits, ſauta dans le ſtade, prit un diſque des plus peſans & le pouſſa plus loin que n'avoient fait ſes antagoniſtes; ce poëte fait aſſez entendre que les autres étoient nuds, en relevant par cette circonſtance la force & l'adreſſe de ſon héros. De plus, l'exercice du diſque n'ayant lieu dans les jeux publics que comme faiſant partie du pentathle, où les athlètes combattoient abſolument nuds, il eſt à préſumer que pour lancer le palet ils demeuroient dans le même état, qui leur étoit d'ailleurs plus commode que tout autre. Enfin, ils faiſoient uſage des onctions ordinaires aux autres athlètes, pour augmenter la force & la ſoupleſſe de leurs muſcles, d'où dépendoit leur victoire; or ces onctions euſſent été incompatibles avec toute eſpèce de vêtemens.

Ovide, qui ſans doute n'ignoroit pas les circonſtances eſſentielles des combats gymniques, décrivant la manière dont Apollon & Hyacinthe ſe préparent à l'exercice du diſque, les fait dépouiller

dépouiller l'un & l'autre de leurs habits, & ſe frotter d'huile avant le combat.

Corpora veſte levant, & ſucco pinguis olivi
Splendeſcunt, latique ineunt certamina diſci.

Faber, qui n'eſt pas de l'avis que nous embraſſons, & qui penſe que les *Diſcoboles* étoient toujouts vêtus de tuniques, ou portoient du moins par bienſéance une eſpèce de caleçon, de tablier ou d'écharpe, allègue pour preuve de ſon opinion, les *Diſcoboles* repréſentés ſur une médaille de l'empereut Marc-Aurèle, frappée dans la ville d'Apollonie, & produite par Mercurial, dans ſon *traité de l'art gymnaſtique*; mais 1°. cette médaille eſt très-ſuſpecte, parce qu'on ne la trouve dans aucun des cabinets & des recueils que nous connoiſſons : 2°. quelque vraie qu'on la ſuppoſe, elle ne peut détruire ni la vraiſemblance, ni les autorités formelles que nous avons rapportées en faveur des *Diſcoboles* nuds, & elle prouveroit tout au plus que dans quelques occaſions particulières, dans certains lieux, & dans certains temps, on a pu déroger à la coutume générale.

On ſe propoſoit différens avantages de l'exercice du diſque; il ſervoit à rendre le ſoldat laborieux & robuſte. Auſſi liſons nous qu'Achille irrité contre Agamemnon, & ſéparé de l'armée des Grecs avec ſes myrmidons, les exerçoit, ſur le bord de la mer, à lancer le diſque & le dard, pour les empêcher de tomber dans l'oiſiveté, qui ne manque jamais de ſaiſir pendant la paix les perſonnes accoutumées aux travaux de la guerre. Animés par la gloire, par l'honneur ou par la récompenſe, ils fortifioient leurs corps en s'amuſant, & ſe tendoient redoutables aux ennemis. Un bras accoutumé inſenſiblement & par degrés à manier & à lancer un fardeau auſſi peſant que l'étoit le *diſque*, ne rencontroit, dans les combats, rien qui pût réſiſter à ſes coups, d'où il paroît que l'art militaire tiroit un ſecours très-important & très-ſérieux, de ce qui, dans ſon origine, n'étoit qu'un ſimple divertiſſement; c'eſt ce dont tous les auteurs conviennent. Enfin Galien, Aëtius & Paul Eginete, comptoient auſſi le diſque entre les exercices utiles pour la conſervation de la ſanté. (*Article du chevalier de Jaucourt*). *Voyez* DISQUE.

La ſtatue de bronze de Miron, qui portoit la dénomination du *Diſcobole*, a été célébrée par les anciens écrivains. On voit au palais Maſſimi, à Rome, une ſtatue de marbre trouvée dans la villa Palombata ſur le mont Eſquilin, que l'on a priſe d'abord pour une copie du *Diſcobole* de Miron. Cette opinion a été clairement prouvée par le deſſin d'une cornaline antique de M. Byres, écoſſois, publiée par M. Viſconti à la fin du tome I. du *Muſeum Pio-Clementin*. On y voit une figure d'un travail étruſque, qui reſſemble parfaitement à la ſtatue du palais Maſſimi, & qui tient un grand diſque de la main droite. Mais elle ne reſſemble en rien au prétendu *Diſcobole*, ou Gladiateur Borghèſe. *Voyez* GLADIATEUR *Borghèſe*.

On voit pluſieurs *Diſcoboles* dans la collection des pierres gravées du baron de Stoſch (claſſe V. n° 21 & ſuivans). Ce qui ne doit pas paroître étonnant, puiſqu'on leur érigeoit des ſtatues en Grèce; les Athéniens (*Athen. Deipn. l. p. 19. A.*) en élevèrent une à l'honneur d'Ariſtonique de Caryſte.

DISCORDE, divinité malfaiſante, à laquelle on attribuoit non-ſeulement les guerres, mais auſſi les querelles entre les particuliers, les brouilleries dans les ménages, les diſſenſions dans les familles. La *diſcorde*, ſœur & compagne de Mars, dit Homère, dès qu'elle commence à paroître, s'élève inſenſiblement, & bientôt, quoiqu'elle marche ſur la terre, elle porte ſa tête orgueilleuſe juſque dans les cieux. Pétrone la dépeint les cheveux épars & en déſordre, la bouche enſanglantée, les yeux battus & fondant en larmes, grinçant des dents qu'elle avoit toutes noires, diſtillant de ſa langue une liqueur infectée & puante, la tête hériſſée de ſerpens, portant un habit tout déchiré, & agitant une torche de ſa main ſanglante. Virgile dit auſſi que ſa chevelure étoit compoſée de ſerpens. C'eſt elle qui, aux noces de Pélée & de Thétis, jetta dans l'aſſemblée des dieux la fatale pomme, qui occaſionna entre les déeſſes la fameuſe conteſtation dont Pâris fut le juge : les dieux ayant refuſé de l'être, de crainte d'entrer eux-mêmes, par des ſentimens de partialité, dans les débats & les altercations qui ſont toujours les ſuites de la *diſcorde*. *Voyez* ATÉ, PARIS.

On ne trouve ſur aucun monument cette divinité que les grecs appelloient Ἔρις, & elle n'eſt connue que par les deſcriptions poétiques.

DISCUSSEURS, officiers des empereurs, qui recevoient les comptes des collecteurs des tributs. Ils jugeoient toutes les petites conteſtations relatives à cet objet : dans les grandes, on en appelloit au gouverneur de la province.

DISDIAPASON. Le *diſdiapaſon* eſt preſque la plus grande étendue que puiſſent parcourir les voix humaines ſans ſe forcer; il y en a même aſſez peu qui l'entonnent bien pleinement. C'eſt pourquoi les grecs avoient borné chacun de leurs modes à cette étendue, & lui donnoient le nom de *ſyſtême parfait*. *Voyez* MODE, GENRE, SYSTÊME.

DISJOINT. Les grecs donnoient le nom relatif de *disjoints* à deux tétracordes qui ſe ſuivoient immédiatement, lorſque la corde la plus grave de l'aigu, étoit au-deſſus de la plus aigue du grave, au-lieu d'être la même. Ainſi, les deux tétracordes, Hypathon & Diezeugmon, étoient *disjoints*, & les deux tétracordes, Synnéménon & Hyperboléon, l'étoient auſſi. *Voyez* TETRACORDE.

On donne, parmi nous, le nom de *disjoints* aux intervalles qui ne ſe ſuivent pas immédiatement, mais qui ſont ſéparés par un autre intervalle. Ainſi ces deux intervalles, *ut mi* & *ſol ſi*, ſont disjoints. Les degrés qui ne ſont pas conjoints, mais qui ſont compoſés de deux ou pluſieurs degrés conjoints, s'appellent auſſi *degrés disjoints*. Ainſi chacun des deux intervalles, dont on vient de parler, forme un degré *disjoint*.

DISJONCTION, c'étoit dans l'ancienne muſique l'eſpace qui ſéparoit la mèſe de la paramèſe, ou, en général, un tétracorde du tétracorde voiſin, lorſqu'ils n'étoient pas conjoints. Cet eſpace étoit d'un ton, & s'appelloit en grec *diazeuxis*.

DISOMUM, διώματος, qui peut renfermer deux corps, ou deux perſonnes, ſynonime de BISOMUM. *Voyez* ce mot.

DISPENSATOR, officier de la cour des empereurs chargé de toutes leurs dépenſes. On donnoit auſſi dans chaque famille ce nom à l'eſclave qui faiſoit les achats & les paiemens : les grecs l'appelloient Οικονόμος.

DISQUE, palet très-épais que lançoient les diſcoboles, & qui leur ſervoit à diſputer des prix dans les jeux publics.

C'étoit un cylindre plat à faces parallèles. Gédoyn, qui lui a donné la forme d'une lentille, s'eſt trompé; il eſt contredit par tous les monumens.

On diſtinguoit par rapport à la matière deux eſpèces de *diſques*, celui de bronze appellé Σόλος par Homère, & celui de pierre appellé par le même poète δίσκος.

Les *diſques* étoient le plus ſouvent de bronze, & travaillés au tour. Celui qu'on voit ſur un bas-relief de la Villa Albani (*Monum. inediti*, n°. 194.) a trois cannelures circulaires autour de ſon centre, & ſon diamètre eſt du tiers de la hauteur d'une des figures du bas-relief, c'eſt-à-dire, d'environ deux pieds huit pouces. Il y avoit auſſi une eſpèce de *diſque* non-percé, qu'on jettoit par le moyen d'une courroie qui y étoit attachée d'un côté au milieu, comme les courroies des boucliers dans leſquelles on paſſoit le bras pour s'en ſervir.

On a trouvé à Herculanum un *diſque* de bronze, dont le diamètre eſt de huit pouces, & l'épaiſſeur de deux. Il eſt percé dans le centre; & cette ouverture, oblongue de deux pouces de longueur, ſe rétrécit d'un côté; elle ſervoit à placer le doigt avec plus de fermeté, quand on lançoit le *diſque*.

On en voyoit un ſemblable, & percé au centre, ſur un vaſe peint, conſervé à Naples. (*Gori Muſ. Etruſc. t. 2 tab. 159.*).

On connoît encore quelques *diſques* qui n'étoient point percés dans le milieu, tels que celui qu'on voit ſerré contre la cuiſſe d'une ſtatue qui étoit dans la maiſon de Véroſpi, à Rome, & dont le deſſin étoit conſervé dans le recueil du cardinal Albani; tel encore celui du bas-relief de ſa Villa, cité plus haut.

A Rome on l'appelle aujourd'hui *caſciotto*, ou gros fromage; en Toſcane, *forma*. On voit dans la grande collection de ſoufres du baron de Stoſch, l'empreinte d'un camée, qui doit avoir été l'un des plus excellens ouvrages de gravure, ſur lequel il y a un diſcobole, qui tient d'une main une corde, ſans doute pour jetter le *diſque*; ordinairement on le jettoit ſans corde. Lorſqu'on faiſoit de grands efforts pour le jetter, on appuyoit la main gauche ſur le genou du même côté, en retirant la main droite avec le *diſque* en arrière, pour lui donner plus de force en le lançant; c'eſt par cette raiſon qu'il eſt appellé (*Hom. Il.* ϒ. v. 431.) πεπταμένος δίσκος, *diſcus ab humero jactatus*.

On voit quelques diſcoboles gravés dans cette attitude, dans les collections de pierres antiques.

DISSÉQUER. *Voyez* ANATOMIE.

DISTATÈRE, once d'argent pur, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie.

Elle valoit 4 liv. $\frac{1}{2}$ monnoie actuelle de France, ſelon M. Pauſton dans ſa *Métrologie*.

Elle valoit en monnoie des mêmes pays,

1 $\frac{1}{2}$ hexadrachme.
ou, 2 tétradrachmes.

DISTEGUM, *DISTIGUM*, } mots latins formés du grec διστέγιος, & qui ont la même ſignification. Ils déſignent dans les épitaphes deux chambres placées l'une au-deſſus de l'autre. On liſoit à Rome cette épitaphe (*Spon. Miſc. Erudit. antiq. ſect. IX. p. 291.*):

L. SEMPRONIUS. L L PERIPHEMUS.
L. SEMPRONIUS. L L AMPHIONEUS....
DISTIGUM FECERUNT C. F.

Digitized by Google

DITHYRAMBUS, nom donné à Bacchus, & fondé ſur une fable qui dit que les géans ayant mis Bacchus en pièces, Cérès ſa mère raſſembla ſes membres épars, & lui redonna la vie; ou bien de ce qu'il étoit né deux fois au monde, & qu'il avoit franchi deux fois la porte du monde. On donnoit auſſi ce nom à des hymnes compoſés en l'honneur de Bacchus, dont les vers étoient pleins d'emportemens & de fureur poétique.

DIVALES, fêtes célébrées à Rome, le 21 décembre, en l'honneur de la déeſſe Angéronia. Elles furent établies à l'occaſion d'une eſpèce d'eſquinancie dangereuſe, dont les hommes & les animaux furent attaqués pendant un aſſez long-temps. *Voyez* ANGERONIA.

C'étoient les mêmes fêtes que les *angéronales*; les pontifes ſacrifioient ce jour-là dans le petit temple de la déeſſe Volupia.

DIVERTICULUM, endroit où un chemin plus étroit & moins fréquenté rejoint le grand chemin.

DIVINATION. L'homme toujours inquiet ſur l'avenir, a cherché dans tous les temps à en pénétrer les ſecrets. La *divination* au commencement ne fut peut-être qu'un art ingénieux & ſubtil, qui, à force de réflexions ſur le paſſé, tâchoit de découvrir ce qui pouvoit arriver dans les conjonctures à peu près ſemblables. Mais cet art s'accrut bientôt d'une infinité de manières, ſur-tout en paſſant par les mains des égyptiens & des grecs: ces deux peuples osèrent en faire une ſcience dans les formes, accompagnée d'un long détail de règles & de préceptes; & pour la mettre à l'abri de l'examen, ils ſurent la lier à la religion par différentes chaînes. La *divination* s'exerçoit par les aſtrologues, par les augures, par ceux qui jettoient les ſorts, qui interprétoient les prodiges & les tonnerres, qui conſultoient les entrailles encore fumantes des victimes; & tous ces gens-là s'appelloient en général *devins*.

Nous ne parlons ici que de la *divination* artificielle, renvoyant au mot *théurgie* ce qui regarde la *divination* naturelle. La premiere ſe pratiquoit donc de cent manières différentes; les quatre eſpèces de *divination* les plus générales étoient celles dans leſquelles on employoit quelqu'un des quatre élémens, l'eau, la terre, l'air & le feu, dont on a fait les noms de *Aéromantie*, *Géomantie*, *Hydromantie & Pyromantie*. Il y en a une infinité d'autres, dont voici quelques noms: *Alphithomantie*, *Arithnomantie*, *Aſtrologie*, *Axinomantie*, *Bolomantie*, *Catoptromantie*, *Chiromantie*, *Clédoniſmantie*, *Coſcinomantie*, *Daëtylomantie*, *Hépatoſcopie*, *Lithomantie*, *Lychnomantie*, *Nécromantie*, *Ornitomantie*, *Pégomantie*, *Pſycomantie*, *Rabdomantie*, &c., dont on trouve les noms dans les anciens auteurs. On peut en voir ici l'explication dans leurs articles particuliers.

DIVISIONES, diſtributions d'argent, d'huile, de vin & d'autres choſes pareilles, que les romains chargeoient leurs exécuteurs teſtamentaires de faire tous les ans pour l'anniverſaire de leur mort, ſoit au peuple, ſoit aux décurions, ſoit à des corps d'artiſans, &c.

DIVISORES. On appelloit ainſi chez les romains des citoyens qui étoient chargés par les amis des candidats, ou par les candidats eux-mêmes, d'acheter les ſuffrages des tribus. Quoique les *diviſores* ne fuſſent pas flétris par les loix, ils l'étoient dans l'opinion publique. On voit dans Suétone (*c. 3. n°. 1.*) que l'on reprochoit à Octavien, appellé depuis Auguſte, d'avoir pour père un *diviſor*.

DIVORCE. *Voyez le dictionnaire de Juriſprudence.*

DIUM, dans la Macédoine.

COL. JUL. AUG. DIENSIS. *Colonia Julia Auguſta Dienſis.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Antonin, de Sept. Sévère, d'Élagabale, d'Alex. Sévère, de Salonine, de Trajan, de Gallien, de Domitien, de Trajan, de Caracalla, de Macrin, de Maximin, de Gordien, d'Aémilien.

DIUM, dans la Coéleſyrie. ΔΕΙΗΝΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville, frappée en l'honneur de Géta.

DIUS. Voyez FIDIUS.

DIUS, nom d'un mois de l'année chez les grecs, *δῖος*. C'étoit le premier de l'année chez les macédoniens & les grecs de l'Aſie-Mineure, à Éphèſe, à Pergame, à Tyr, à Sidon, en Lycie; le ſecond chez les macédoniens de Syrie, à Antioche, à Gaze, à Smyrne, chez les arabes & autres peuples d'Aſie. Chez les premiers, il répondoit au mois d'octobre, & chez les ſeconds, à novembre, chez les tyriens, à décembre, chez les lyciens & les ſidoniens, à janvier; chez les birhyniens au contraire, c'étoit le ſixième de l'année, & il répondoit au mois de mars. (*Fabricii Menol. p. 42, 44, 46, 47, 61.*)

DIXIÈME. Les babyloniens & les égyptiens donnoient à leurs rois le *dixième* de leurs revenus. (Ariſtote, au livre ſecond de l'économie, &

Diodore de Sicile, au livre cinquième de sa bibliothèque ; Strabon, au livre quinzième de sa Géographie.) Les romains exigèrent des siciliens le *dixième* des bleds qu'ils recueilloient ; & Appien dit que ceux qui défrichoient des terres, portoient au trésor public le *dixième* denier des revenus de ces terres.—. Les romains offroient à leurs dieux la *dixième* partie des prises qu'ils faisoient sur leurs ennemis, d'où vint le nom de *Jupiter prædator*.—. Les gaulois donnoient le même *dixième* à leur dieu Mars, comme on voit dans les commentaires de César.

Caracalla imposa le *dixième* sur toutes les hérédités, au-lieu du vingtième que les empereurs percevoient sur ces biens ; & il accorda, par forme de dédommagement, le droit de cités à tous les sujets de l'empire romain. Cet impôt fut abrogé par son successeur Mactin.

D. M. } *Diis Manibus.* De ces quatre sigles
Θ. K. } les deux latines sont synonimes des deux grecques Θεοῖς Καταχθονίοις (aux dieux souterrains). On les trouve fréquemment sur les tombeaux, & leur explication ne peut être équivoque, lorsqu'il s'agit des romains ou des grecs payens. Mais depuis que le christianisme eut acquis des partisans dans ces deux nations, on grava encore sur quelques tombeaux chrétiens même ces sigles, qui semblent cependant avoir été en horreur aux disciples de J. C. de même que les dieux mânes dont elles perpétuent le culte & le souvenir.

Mabillon, Fabretti, Lupi, dans sa dissertation sur l'épitaphe de Ste. Sévère, martyre, & plusieurs autres ont écrit sur ces sigles payennes, gravées quelquefois sur des tombeaux de chrétiens. Voici l'extrait de leurs explications.

Les uns ont admis pour règle générale de reconnoître pour payens tous les tombeaux chargés des sigles *D. M.* ou Θ. K. Mais cette opinion est démentie par un si grand nombre de monumens véritablement chrétiens, & chargés des sigles, qu'il faut absolument la rejetter. En voici deux des moins équivoques, tirés l'un de la bibliothèque Barberine par Fabretti (*Thes. inscr. p.* 564.):

D ☧ M

TVLLIE CASTE VERE

CASTE QVE VIXIT

ANNOS XXXVII MESES....

L'autre de la *Roma sotterranea* de Bosio, par le même Fabretti.....

D. M.

☧ D M S

CAESONIVS. SALVIVS VONE

MEMORIAE INNOX QVI

VIXIT. ANNIS. XX. M. VI. ET

HOR. III. CVI. FECERVNT SVCCISSA

MATER II MARINVS FRAIIK.

Le troisième enfin tiré par Lupi (*épitaph. Severæ p.* 103.) du cimetière de S. Hermès, à Rome, que cet écrivain assure être un monument chrétien, & qu'il dit avoir vu & examiné.

Θ K

CELESTINA.

A la vue de ces monumens on n'osa plus nier qu'ils ne fussent chrétiens, mais on chercha une explication chrétienne aux sigles Θ. K. & *D. M.* Les grecques Θ. K. signifioient, disoit-on, Θεῷ Κτίστῃ, au Dieu Créateur ; ce qu'on assuroit cependant sans aucune preuve. Quant aux sigles latines *D. M.* on étoit plus heureux, & en les expliquant par DEO MAGNO (au grand Dieu) on s'érayoit d'une inscription sur laquelle on lisoit (*Fabret. inscr. p.* 564.)

DEO MAG

NO ET ETERN

O STATIVS DI

ODORVS QVOT

SE PRECIBVS

COMPOTEM

FECISSET

V. S. L. M.

Il faut avouer cependant que ces pieuses interprétations supposent de la part des premiers chrétiens une horreur puérile pour toutes les expressions relatives à la Mythologie, qui est démentie par les suivantes tirées d'épitaphes reconnues par Fabretti pour chrétiennes, soit aux mots IN PACE, soit au monogramme ☧, &c: DEBITA SACRATIS. OFFICIA..... SANCTIQUE. TUI. MANES. NOBIS. PETENTIBUS. ADSINT..... LACHESIN..... AQVAS. TAENARIAS..... DOMVM. AETERNAM..... DIEI VENERIS (*Epit. Severæ.*), &c.

Digitized by Google

On peut donc assurer que l'usage des quatre sigles payennes subsista pendant les premiers siècles du christianisme, & que les chrétiens n'y virent pendant long-temps que des expressions familières, passées en usage, & dont l'emploi ne pouvoit nuire à la foi des néophytes. Pour achever de porter à l'évidence cette assertion, je vais rapporter une épitaphe chrétienne dans laquelle on lit les mots entiers DIS MANIBUS. Elle est tirée de la dissertation de Lupi, citée plusieurs fois dans cet article, & on la voit dans le musæum de Kircher au collège romain : DIS MANIBUS PRINCIPIO FILIO DULCISSIMO SUO POSUIT QUI VIXIT ANNIS VI DIES XXVII IN PACAE.

D. M. I. Deæ matri Isidi, ou *Deûm matrem Idæam.*

D. N. Dominus noster.

Les premiers Césars avoient refusé le titre de *Dominus*, Seigneur. On commença à le donner aux empereurs sous Aurélien, à qui l'on frappa une médaille, DEO ET DOMINO NATO AURELIANO. Sous le bas-empire il y eut peu de médailles ou de monnoies où ces deux lettres *D. N.* ne se montrassent au-devant du nom des empereurs d'Occident & de Constantinople. C'est peut-être de là qu'est venu le titre de *seigneur roi*, donné depuis long temps aux monarques françois.

DOCIMEUM, en Phrygie. ΔΟΚΙΜΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Néron, de M. Aurèle, de Domna.

DOCTOR, celui qui enseigne, *qui docet.*

Doctor librarius, dans l'épitaphe suivante, désigne celui qui enseignoit l'art de préparer le *papyrus* ou le parchemin pour l'écriture. (*Reinef. inscr. classi. XI. n°. 123.*)

CN. POMPEIUS
PHRIXUS
DOCTOR
LIBRARIUS DE
SACRA VIA
FECIT SIBI.

Doctor sagittarius étoit celui qui formoit les soldats à l'exercice de l'arc. (*Spon. Misc. erud. Ant. sect. VII. p. 256.*)

D. M.
T. FLAVIO EXPEDITO
DOCTORI SAGITTAR
FLAVIA EUPHROSINE
ET ATTICA FILIAE
PATRI B. M.

Voyez CAMPIDOCTOR.

DODONE, ville de l'Épire, célèbre dans le paganisme par son oracle, sa forêt & sa fontaine. Voici l'origine de l'oracle, suivant la fable : Jupiter avoit fait présent à sa fille Thébé, de deux colombes qui avoient le don de la parole. Ces deux colombes s'envolèrent un jour de Thèbes en Egypte, pour aller, l'une en Lybie, fonder l'oracle de Jupiter *Ammon*, & l'autre en Epire, dans la forêt de *Dodone*, où elle s'arrêta, & apprit aux habitans du pays, que l'intention de Jupiter étoit qu'il y eût un oracle en ce lieu-là. L'oracle s'y établit aussi-tôt, & il ne tarda pas d'avoir un grand nombre de consultans.

Dans cette forêt de *Dodone*, il y avoit une fontaine qui couloit avec un doux murmure aux pieds d'un chêne; la prêtresse interprétoit ce bruit, & annonçoit l'avenir sur ce murmure : c'est ainsi que l'oracle se rendit dans les commencemens; mais dans la suite on pratiqua plus de cérémonies. On s'avisa de suspendre en l'air des vases d'airain, des espèces de chaudrons, auprès d'une statue du même métal, aussi suspendue, & qui tenoit à la main un fouet d'airain à plusieurs cordes & mobiles : lorsque le vent ébranloit cette figure, elle frappoit les chaudrons, qui s'entrechoquoient les uns les autres, & rendoient un son qui duroit assez long-temps : & sur les variétés de ce son on annonçoit l'avenir; de là vint le proverbe, l'*airain de Dodone*, dont on usoit quand quelqu'un parloit trop. Enfin ce furent les chênes mêmes de la forêt de *Dodone*, qui rendirent les oracles, selon la fable.

On disoit encore que les colombes de cette forêt rendoient des oracles. Mais Hérodote nous a appris l'origine de cette fable, en faisant observer, que le mot grec Πελεια signifioit, en Thessalie, une prophétesse & une colombe.

DODONEUS, surnom de Jupiter. *V.* DODONE.

DODONIDES, femmes qui rendoient les oracles de *Dodone*, tantôt en vers, & tantôt par les sorts. C'étoient encore les nourrices de Bacchus, appelées aussi *Atlantides*.

Digitized by Google

DODRANS, les $\frac{3}{4}$ d'un tout, ou de l'as. Ce mot eſt formé de *de* & de *quadrans*, c'eſt l'abrégé de *deeſt quadrans*, il manque un quart. Le *dodrans* valoit neuf onces, c'eſt pourquoi il s'appelloit auſſi *nonuncium*.

Dodrans, *nonuncium*, monnoie des anciens romains.

Elle valut depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485 :

15 ſols, monnoie actuelle de France, ſelon M. Paucton. (Métrologie.)

Elle valoit alors, en monnoie du même peuple,

1 $\frac{1}{8}$ beſſis.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 1 $\frac{1}{6}$ ſemis.
ou, 9 onces.

Dodrans, monnoie de compte des romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne, S $\overline{=}$

Elle valoit 9 onces.
ou, 18 ſemi-onces.
ou, 27 duelles.
ou, 36 ſiciliques.
ou, 54 ſextules.
ou, 216 ſcripules.

Dodrans, *nonuncium*, meſure de capacité pour les liqueurs des anciens romains.

Elle valoit 15 roquilles & $\frac{42}{100}$ de France.

Elle valoit en meſure du même peuple,

1 $\frac{1}{8}$ beſſis.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ ſextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*, diviſion de l'ancienne livre romaine, valoit en poids de France, 4734 grains; valoit en poids romains,

1 $\frac{1}{8}$ bés.
ou, 1 $\frac{1}{7}$ ſeptunx.
ou, 1 $\frac{1}{6}$ ſexunx.
ou, 1 $\frac{4}{5}$ quincunx.
ou, 2 $\frac{1}{4}$ triens.
ou, 3 quadrans.
ou, 4 $\frac{1}{2}$ ſextans.
ou, 9 onces.

Dodrans, *nonuncium*, meſure linéaire des anciens romains.

Elle valoit 8 pouces $\frac{160}{1000}$ de France.

Dodrans, *nonuncium*, meſure gromatique des anciens romains.

Elle valoit 542 toiſes quarrées, & $\frac{4}{10}$ de France.

DOEAS. *Voyez* Acmon.

DOIGT, meſure linéaire des anciens romains.

Elle valoit $\frac{2111}{10000}$ de pouce de France.

Elle valoit en meſures du même peuple,

1 ſemi-once & $\frac{5}{6}$.
ou, 2 duelles & $\frac{5}{6}$.
ou, 3 ſiciliques.
ou, 18 ſcripules.

Doigt. Les doigts chez les romains étoient ſous la protection de Minerve. (*Serv. in Æneid. III.*).

Les hiſtoriens romains parlent de pluſieurs citoyens qui ſe coupoient des *doigts*, afin d'être exempts du ſervice militaire, comme devenus incapables de tenir fermement le bouclier ou la lance. (*Suet. Aug. c.* 24. *n°.* 3. & *Val. Max. VI.* 3. 3.)

Quand un romain mouroit ſur le champ de bataille, ou dans un pays étranger, on coupoit un doigt à ſon cadavre avant que de le brûler. On apportoit enſuite ce doigt à Rome, ou dans la patrie du mort, & on faiſoit à cette relique des funérailles auſſi ſolemnelles qu'on auroit pu les faire au cadavre entier : *membrum abſcindi mortuo dicebatur, cum digitus ejus decidebatur, ad quod ſervatum juſta fierent, reliquo corpore combuſto.* (Feſtus.)

Lorſque les anciens brûloient des parfums devant les divinités, ils en formoient de petites boules, ou des paſtilles qu'ils prenoient du bout des *doigts* dans l'*acerra*, pour les jetter ſur le feu. Cette manière de ſaiſir légérement les parfums étoit une pratique religieuſe, à laquelle Lactance fait alluſion (1, 20.) lorſqu'il dit qu'il ne voyoit

Digitized by Google

dans toute la religion payenne qu'un rit borné au bout des doigts, *quàm ritum ad ſummos digitos pertinentem.*

Les enchères des impôts ſe faiſoient au *doigt* levé chez les anciens romains, c'eſt-à-dire, que le dernier enchériſſeur élevoit la main fermée avec un ſeul *doigt* étendu, pour annoncer ſon enchère. Un ancien commentateur d'Horace (*Sat. II.* 8. 26.) le dit expreſſément..... *Publicani autem ſublato digito licitationem vectigalium faciebant.*

Pour appeller les eſclaves & en exiger quelque ſervice, les romains faiſoient un certain bruit avec les *doigts*, ce qu'ils exprimoient par ces mots *crepitare digitis.* Les gens perdus de molleſſe & de luxe ne quittoient ni la table, ni le jeu, pour ſatisfaire aux beſoins les plus preſſans de la nature. Pétrone (*c.* 27.) & Martial (*III.* 82. 15 & *XIV.* 119.) nous apprennent qu'ils faiſoient un certain bruit avec leurs *doigts*, & qu'à ce bruit les eſclaves apportoient le vaſe ignoble dont ils avoient beſoin. Cette obéiſſance, au ſignal des *doigts*, étoit devenue l'expreſſion de la ſervitude; & Tibulle le cite pour annoncer ſon dévouement parfait à ſa maîtreſſe. (1. 2. 32.):

Et vocet ad digiti me taciturna ſonum.

Dans les combats de gladiateurs, celui qui étoit vaincu avouoit ſa défaite en élevant un *doigt*; & par ce geſte qui pouvoit être apperçu de tous les ſpectateurs, il leur demandoit la vie. Ceux-ci l'accordoient en élevant tous un pouce, *erecto digito*, ou ils la refuſoient en montrant tous au vainqueur le pouce renverſé, *obverſo pollice.* Celui qui donnoit les jeux, faiſoit annoncer au peuple le nombre & l'eſpèce des combats de gladiateurs qui ſeroient livrés, & en particulier les combats *à outrance*, c'eſt-à-dire, ceux où le vaincu devoit être mis à mort, *ad digitum.* Les ſpectateurs dans le dernier cas demandoient quelquefois la grace du vaincu, mais l'éditeur des jeux étoit maître de la refuſer. Martial raconte que Priſcus & Vérax ayant combattu pendant très-long-temps avec un égal ſuccès, le peuple demanda à Domitien la grace, *miſſio*, des deux combattans; mais cet empereur, qui avoit promis des combats *à outrance*, n'y voulut pas conſentir.

Cum traheret Priſcus, traheret certamina Verus,
Eſſet & æqualis Mars utriuſque diu,
Miſſio ſæpe viris magno clamore petita eſt:
Sed Cæſar legi paruit ipſe ſuæ.

Alors les deux gladiateurs ſe ſervirent d'un artifice ingénieux, qui leur ſauva la vie: ils firent ſemblant tous les deux enſemble d'être vaincus, & ils élevèrent leurs *doigts* tous les deux en même-temps:

Pugnavêre pares, ſuccubuêre pares..

On leur donna à chacun une palme, & l'un & l'autre furent proclamés vainqueurs.

DOIGT élevé. *Voyez* PRÉTORIENS.

DOLABELLA, ſurnom de la famille CORNELIA.

Sur une ſardoine de la collection du baron de Stoſch, on voit Diomède debout, ayant ſon bouclier à ſes pieds & ſon épée auprès de lui, tenant de la main droite la tête de Dolon qu'il vient de couper, un javelot de la gauche & regardant tranquillement cette tête. La gravure de cette pierre eſt de la première manière, & elle eſt achevée avec la dernière fineſſe. Dans l'explication de cette pierre & de deux ſemblables, Winckelmann balança d'abord entre Tydée & Diomède, croyant que ce pourroit être le premier qui s'acharna tellement ſur ſon ennemi mort, qu'il en mangea le cerveau; mais l'air tranquille & contemplatif des figures, le détermina à y reconnoître Diomède avec la tête de Dolon. Le même ſujet a été expliqué (*Scarfo lett. ſopra varj Mon. Pl. LX.*) par *Dolabella*, qui fit couper la tête a Trébonius, un des conjurés contre Céſar, parce que cet auteur vouloit à tort & à travers trouver par-tout des faits d'hiſtoire romaine. On ſait d'ailleurs que *Dolabella* n'avoit point de barbe.

DOLICHE, dans la Syrie. ΔΟΛΙΧΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Maximin.

DOLICHENIUS, } ſurnom ſous lequel on
DOLICHENUS, } trouve Jupiter repréſenté debout ſur un taureau, au bas duquel eſt un aigle éployé: il eſt armé de pied en cap, le caſque en tête. On adoroit Jupiter ſous ce nom dans la Comagène à Dolychené, & chez les anciens habitans de Marſeille.

DOLICHODROMUS. }
DOLICHOS. } On donnoit le premier nom à un coureur qui parcouroit un *dolichos*, ou 12 ſtades, c'eſt-à-dire, 6 en allant & 6 en revenant. Quelques Philologues font la lieue gauloiſe égale à un *dolichos.*

DOLIOLA. Il y avoit à Rome deux endroits appellés de ce nom, qui étoient conſacrés par la religion, & ſur leſquels il étoit défendu de

cracher, *ubi non licet deſpuere*. Le premier (*Varr. de ling. lat. IV.* 32.) étoit auprès de la grande cloaque, & le reſpect qu'on lui portoit venoit de deux traditions, l'une de ce qu'on y avoit enterré des cadavres dans des vaſes de terre cuite, *in doliolis*, & l'autre de ce que certains objets religieux, qui avoient appartenu à Numa, y étoient cachés.

Le ſecond endroit, appellé *doliola*, étoit près de la maiſon du Flamine Quirinal; c'étoit là que les veſtales, obligées de quitter Rome à l'arrivée des gaulois, avoient enfoui des choſes ſacrées.

DOLIUM. Au lieu de nos tonneaux, les anciens ſe ſervoient de vaſes de terre cuite, appellés *dolia*, ayant à peu près la forme d'une citrouille; & ces *dolia* contenoient communément dix-huit *amphoræ*; cette meſure eſt écrite ſur un vaiſſeau de cette eſpèce, conſervé dans la villa Albani. C'eſt de cette forme qu'étoit le tonneau qu'habitoit Diogène, & qu'il rouloit de côté & d'autre pendant le ſiège de Corinthe. L'orifice de ces vaiſſeaux eſt d'environ un palme de diamètre, ſept pouces de France.

Voyez AMPHORE, DIOGÈNE & TONNEAU.

Dolium, *Culeus*, *Culleus*, meſure de capacité des anciens romains.

Elle valoit 619 pintes, & $\frac{1}{10}$ de France.

Elle valoit en meſures du même peuple,

20 amphores.
ou, 40 urnes.
ou, 160 conges.
ou, 960 ſextarius.
ou, 1920 hémines.
ou, 3840 quartarius.
ou, 7680 acétabules.

DOLO. } Héſychius déſigne par ce mot des
ΔΟΛΩΝ. } lames de poignard cachées dans des bâtons. Suétone s'en ſert dans le même ſens: (*Claud. c.* 13. *n°.* 3.) *reperti & equeſtris ordinis duo in publico cum dolone.*

Tite-Live emploie deux fois le mot *dolo* (XXXVI. 44. & XXXVII. 30.) pour déſigner une eſpèce de voile, que Suidas (Δολων) appelle la plus petite voile d'un navire. C'étoit peut-être une de celles que l'on ajoutoit quelquefois aux autres, pour mieux pincer le vent.

DOLON, fils du héraut Eumédes, offre à Hector d'aller de nuit au camp des grecs examiner leur ſituation & ſonder leurs deſſeins, à condition qu'on lui donnera le magnifique char & les chevaux immortels d'Achille; avantage qu'il préfère à l'alliance royale qu'Hector lui avoit offerte. *Dolon*, pour ſe déguiſer, ſe couvre tout le corps d'une peau de loup; & quand il eſt près des retranchemens des grecs, il imite la manière de marcher des quadrupèdes, pour n'être point ſuſpect; mais ce déguiſement ne lui ſert de rien, il eſt découvert par Diomède, qui le met à mort.

DOMAINE, terres de la république romaine priſes ſur les ennemis, & dont le produit formoit un fonds pour les beſoins de l'état. Il en eſt parlé trop ſouvent dans l'hiſtoire romaine pour n'en pas faire ici un article.

Lorſque les romains avoient vaincus leurs ennemis, ils avoient coutume de leur ôter une partie de leur territoire; on affermoit quelquefois ces terres au profit de l'état, & ſouvent auſſi on les partageoit entre les pauvres citoyens, qui n'en payoient à la république qu'un léger tribut. Ce *domaine* public s'accrut avec la fortune de la république, des dépouilles de tant d'états que les romains conquirent dans les trois parties du monde. Rome poſſédoit des terres dans les différens cantons de l'Italie, en Sicile, & dans les îles voiſines, en Eſpagne, en Afrique, dans la Grèce, dans la Macédoine & dans toute l'Aſie. En un mot, on incorpora dans le *domaine* public le *domaine* particulier de tant de villes libres & de royaumes, dont les romains avoient fait leurs conquêtes. On en portoit le revenu & le produit dans l'épargne: c'étoit-là le fond dont on tiroit la ſolde des troupes, & avec lequel on ſubvenoit à toutes les dépenſes & à toutes les néceſſités publiques.

Céſar fut le premier qui oſa s'en emparer pendant la guerre civile contre Pompée; il en tira pour ſon uſage quatre mille cent trente livres d'or, & quatre-vingt mille livres d'argent. Dans la ſuite les empereurs inſitèrent ſon exemple, & ne regardèrent plus le *domaine* public que comme le leur.

DOME.

On ne peut pas aſſurer que le temple bâti à Eleuſis, par Périclès, ait eu une forme circulaire; mais il eſt certain (*Plutarch. Périclès*) qu'il étoit couronné par une *coupale* & par une eſpèce de lanterne, quelque fût ſa forme générale. On voit cette lanterne & cette *coupole* ſur le tambour d'un temple quarré, repréſenté ſur le plus grand ſarcophage qu'on ait conſervé de l'antiquité, & qui ſe trouve dans la villa Moirani, près la porte de Saint-Sébaſtien à Rome. Le tambour, ou *dôme*, n'eſt donc point une invention moderne.

DOMESTICUS,

Digitized by Google

DOMESTICUS, DOMESTIQUE, ΔΟΜΕΣΤΙΚΟΣ, } nom d'un officier de la cour des empereurs de Conſtantinople. Fabrot, dans ſon gloſſaire ſur Theophilacte Simocceata, définit *domeſtique* en général, celui qu'on charge d'affaires importantes, au ſoin & à la fidelité duquel on les commet: un conſeiller: *cujus fidei graviores alicujus rei curæ & ſollicitudines committuntur: à conſiliis.* D'autres diſent que les grecs appelloient *domeſtiques* ceux que l'on appelloit *comtes* à Rome, & qu'ils ſe ſervirent du nom de *domeſtique*, ſut tout depuis que le nom de *comte* fut devenu un nom de dignité, & qu'il ceſſa d'être un nom d'officier ſervant auprès du prince. Ainſi l'on appella *domeſtiques* tous ceux qui ſervoient le Prince, qui l'aidoient dans l'adminiſtration des affaires, tant de ſon palais & de juſtice, que dans les affaires eccléſiaſtiques.

Dans le palais, il y avoit le grand *domeſtique*, ou le mégadomeſtique, *magnus domeſticus*, *megadomeſticus*, que l'on appelloit auſſi par excellence le *domeſtique*, ſimplement & tout court, *domeſticus*: il ſervoit l'empereur à table, & faiſoit la charge de celui qu'on appelloit, en Occident, *dapifer*, & auquel a ſuccédé le grand-maître de la maiſon du roi, ou bien il étoit dans l'empire d'Orient, ce qu'on appelloit, en Occident, *grand ſénéchal*, *major-dome*. Il commandoit auſſi l'armée de terre; de même que le grand duc, *magnus dux*, commandoit celle de mer.

Le *domeſtique* de la table, *domeſticus menſæ*, étoit un officier créé depuis, qui étoit au-deſſous du grand *domeſtique*, & faiſoit l'office de ſénéchal.

Le *domeſtique* du revenu ou de la maiſon de l'empereur, *domeſticus rei domeſticæ*, fut auſſi créé dans la ſuite, & faiſoit la fonction de *dapifer*, ou grand-maître de la maiſon du prince.

Le *domeſtique* des troupes de réſerve, *domeſticus ſcholarum*, autrement *domeſtique* des légions, *domeſticus legionum*, étoit l'officier qui commandoit les troupes de réſerve, appellées écoles palatines, *ſchola palatina*. C'étoient en Orient huit, & en Occident ſix légions, qui étoient toujours de réſerve pour recevoir & exécuter les ordres de l'empereur. Elles obéïtent d'abord à l'un ou à l'autre des maîtres des offices, & enſuite au grand *domeſtique*, & puis au *domeſtique* des écoles, qu'on appelle auſſi *domeſtique* des nombres, *domeſticus numerorum*. Il eſt nommé quelquefois *domeſtique* & patrice des troupes de réſerve. (*Joan. Scylitzer*, *p.* 817. *Nicephore Calliſte*, *l. VII. c.* 18. *l. VIII. c.* 2. *Nicetas de Paphlagonie*, *vie d'Ignace*).

Le *domeſtique* des murs, *domeſticus murorum*, étoit celui qui avoit l'intendance de toutes les fortifications.

Le *domeſtique* des légions, c'eſt-à-dire, de l'Orient & de l'Occident, *domeſticus regionum*; c'étoit celui qui avoit la charge de toutes les affaires qui concernoient le public, dans leſquelles le public avoit intérêt, à-peu-près comme ici un avocat & un procureur-général, excepté qu'il ſervoit auprès du Prince, & non pas dans un tribunal de juſtice; c'étoit le miniſtre pour les affaires du dedans de l'état. Anne Comnène dit *domeſtique* d'Orient, *domeſtique* d'Occident.

Le *domeſtique* des icanates ou des cohortes militaires, *domeſticus icanatorum*; cette charge fut érigée par l'empereur Nicephore, en faveur de ſon petit-fils Niceras, fils de Michel Rhangabé, & de ſa fille, qui fut depuis patriarche de Conſtantinople.

Pluſieurs autres Officiers de guerre portoient le nom de *domeſtique*, qui ne ſignifioit rien autre choſe que commandant-colonel. Le *domeſtique* de la légion que l'on nommoit *optimates*, c'étoit leur commandant, *domeſticus optimatum*. Le *domeſtique* des ſtateurs, *ſtatorum*, *ſtator* eſt proprement celui qui eſt de ſervice auprès d'un prince, qui eſt à ſes côtés. Dans Anaſtaſe le bibliothécaire, il y a *domeſticus ſtratorum*.

Le *domeſtique* des légions d'Orient ou d'Occident, *domeſticus legionum Orientalium*, *Occidentalium*; c'étoit le colonel-général de ces légions.

DOMESTIQUE, nom d'un corps de troupes dans l'empire romain. Pancirole croit que les *domeſtiques* ſont les mêmes que l'on appelloit *protectores*, qui étoient principalement chargés de garder la perſonne du prince, dans un degré élevé au-deſſus des prétoriens, & qui, ſous les empereurs chrétiens, avoient le privilège de porter le grand étendard de la croix. On prétend qu'ils étoient au nombre de 3500 avant Juſtinien, qui y en ajouta encore 2000. Ils étoient partagés en diverſes bandes ou compagnies, que les latins appelloient *ſchola*, & dont quelques unes ont été, dit-on, établies par Gordien. Les uns étoient cavaliers & les autres fantaſſins.

Il y avoit un comte des *domeſtiques*, dignité que l'on trouve marquée ſous Émilien, peut-être pour la première fois. Elle ſervit de dernier degré à Dioclétien pour s'élever à l'empire, & elle eſt devenue enſuite fort célèbre dans le quatrième ſiècle. Les comtes ou commandans des *domeſtiques*, étoient ſouvent des princes étrangers, habiles dans la guerre, que l'on envoyoit conduire des armées contre les barbares.

Dans les tribunaux de juſtice, les *domeſtiques* étoient les miniſtres & les aſſeſſeurs des juges, tels que ceux qu'on appelloit alors *chanceliers*, *les greffiers*, &c.

DOMICIUS. On invoquoit ce dieu dans le temps des noces, pour que la femme demeurât aſſiduement dans la maiſon de ſon mari, & qu'elle y vécut en paix avec lui.

DOMIDUCA. } Junon étoit appellée *Domiduca*, parce qu'elle préſidoit aux noces, & à l'entrée de la femme dans la maiſon du mari. Saint Auguſtin (*de civit. l. VI. c. 9.*) parle d'un dieu *Domiducus* à qui il attribue les mêmes prérogatives.

DOMINA. Voyez DOMINUS.

DOMINICA, femme de Valens.

ALBIA DOMINICA AUGUSTA.

Ses médailles ne ſe voient que dans l'ouvrage de Goltzius.

DOMINICALES (lettres) *Voyez* CONCURRENS.

DOMINUS. }
DOMNUS. }
DOMINA. }
DOMNA. } Je ne ſache perſonne, dit le père Jobert, qui ait oſé prendre le titre de *Dominus* avant Æmilien, dont Goltzius cite une médaille D. N. C. *Domino noſtro Cæſari Æmiliano fortiſſimo principi.* Mais comme il eſt vrai, ainſi que le prétendoit Morel, que cette médaille eſt fauſſe, & que c'eſt un Maximien déguiſé en Æmilien, il faut rapporter le premier uſage de ce titre à Aurélien, à qui l'on a frappé une médaille, *Deo & Domino nato Aureliano.*

Caligula avoit tenté de prendre cette qualité: Domitien fit un nouvel effort pour ſe la faire donner: les provinces l'accordèrent à Septime Sévère & à ſes enfans, comme il paroît ſur une médaille d'Antioche de Piſidie: *victoria* D D. N N.

Les Philippes eurent auſſi ce même titre: mais jamais les romains ne le ſouffrirent avant le temps d'Aurélien.

Depuis le temps d'Aurélien, on ne trouve plus le titre de *Dominus* juſqu'à la médaille de Carus, *Deo & Domino Caro.* Dans la ſuite, cette qualité eſt devenue commune à tous les empereurs, juſqu'à la fin de l'empire; alors les empereurs d'Orient prirent le nom de roi des romains, ΒΑCΙΛΕΥC ΡΩΜΑΙΩΝ.

Spon, dans ſes recherches curieuſes d'antiquité, (diſſertation douzième) s'exprime ainſi ſur l'origine du mot *domna*: « La penſée d'Oppien, » qui a cru que ce mot de *Domna* étoit une ſyncope » de celui de *Domina*, n'eſt pas fort juſte; un » auteur moderne a pourtant fait la même faute, » & a cru que toutes les mères d'empereurs étoient » appellées *domna* ou *domina*, ce qui eſt oppoſé » aux monumens anciens que nous en avons.... » Le nom de *Domna* eſt particulier à Julia, femme » de Sévère; & quand celui de *Pia* eſt ajouté, » celui de *Domna* n'y eſt pas.... Cette impé- » ratrice étoit ſyrienne, & le ſurnom de *Domna* » étoit commun dans la Syrie ». Le titre de *Domna*, qu'on donne à Julie, femme de Septime Sévère, « étoit, dit M. Bayle, un ſurnom de fa- » mille; Triſtan le prouve très-doctement, &c. » (Dictionnaire de Bayle, article *Julie, femme de Septime Sévère.*

DOMINUS factionum, chef d'une des quatre factions du cirque. Suétone dans la vie de Néron (*c. 5 n. 6.*) *Quarentibus dominis factionum.* Une inſcription citée par Panvini (*de lud. circ. t. II.*) M. AURELIO. LIBERO. PATRI. ET MAGISTRO. ET SOCIO. DOMINO. ET AGITATORI FACTIONIS PRAXINÆ.....

DOMITIA, famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont *AHENOBARBUS, CALVINUS.*

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

DOMITIA, épouſe de Domitien.

DOMITIA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

RRR. en or; quelques revers ſont plus rares.

RR. en argent.

RRR. en médaillons d'argent.

RRRR. en G. B. de coin romain.

RRR. en M. B.

On n'en connoît point de colonies.

RR. en M. B. grec, avec ſa tête au revers de celle de Domitien, ou avec les mêmes têtes en regards.

RR. en médailles de M. & P. B. frappées dans la Grèce avec ſa tête ſeule.

Digitized by Google

DOMITIEN, fils de Veſpaſien.

Domitianus Augustus Germanicus.

Ses médailles ſont :

RRRR. en médaillons d'or ; il y en a une dans le cabinet du roi.

C. en or.

RRR. au revers de Domitia.

RRRR. en or, grec, avec la tête de Rheſcupotide.

C. en argent, & RRR. avec la tête de Domitia.

Il y a d'autres revers rares.

R. en médailles grecques d'argent.

RR. en médaillons latins & grecs d'argent.

C. en G. B. de coin romain ; il y a quelques revers R.

C. en M. B. & RR. au revers de Veſpaſien.

C. en P. B.

RRR en G. B. de Colonies.

C. en M. & P. B. exceptés des revers diſtingués.

RR. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

RR. en P. B. grec, avec ſa tête & celle de Julie.

R. en G. B. } d'Égypte.
C. en M. & P. B. }

« Des ouvrages de l'art, du temps de cet empereur, les plus beaux ſeroient ſans doute les fameux trophées de marbre, appellés communément les trophées de Marius, ſi l'on ne vouloit pas rejetter la validité d'une inſcription qui ſe trouvoit au deſſous, avant qu'ils euſſent été enlevés de l'endroit où ils étoient, pour être tranſportés dans le capitole. (*Gruter. inſcr. p.* 1022. *n°.* 1. *Fabret. column. traj. p.* 108.) Cette inſcription, dit Winckelmann (*hiſt. de l'art. liv. 6. ch. 6.*), indiquoit qu'un affranchi, dont le nom preſque effacé étoit difficile à déchiffrer, avoit fait élever ce monument à Domitien, qui ſe tira cependant aſſez mal de cette guerre, dans laquelle ces mêmes Daces, ſous la conduite de Décéballe leur roi, remportèrent pluſieurs victoires ſur ſes généraux ; malgré cela, Domitien ne laiſſa pas de s'en glorifier, & de vouloir qu'on lui décernât le triomphe. Xiphilin nous apprend, d'après Dion Caſſius, qu'on lui érigea tant de monumens, que le monde ſe trouva rempli de ſes ſtatues & de ſes buſtes, en or & en argent. (*Domit. p.* 217.) Il eſt vrai que certains auteurs ont cru que ces trophées avoient été élevés à l'honneur d'Auguſte : ils ont prétendu en tirer la preuve du lieu même où ils étoient placés. C'étoit un château-d'eau des aqueducs juliens, conſtruit par Agrippa, c'eſt-à-dire, un réſervoir, d'où l'eau étoit diſtribuée dans les différens endroits de la ville. On ſait d'ailleurs qu'Agrippa aimoit à décorer d'ouvrages de l'art les édifices de cette nature, qu'il élevoit à Rome (*Plin. l.* 36. *c.* 24. §. 9.). Mais en ſuppoſant que ces aqueducs aient été réparés par *Domitien*, conjecture qui n'eſt pas détruite par le ſilence de Frontin, la vraiſemblance, en faveur de mon opinion, devient plus grande, lorſque je donne ces trophées pour des ouvrages de cet empereur : je m'y trouve confirmé par la comparaiſon que j'ai faite de ces trophées avec d'autres morceaux du même genre, découverts à la villa Barberini de Caſtel-Gandolfo, & incruſtés dans le mur, c'eſt-à-dire, dans l'endroit où ſe trouvoit la fameuſe maiſon de campagne de *Domitien*, & par la reſſemblance parfaite du travail & du ſtyle de ces différens ouvrages ».

« Les ſtatues & les buſtes de *Domitien* ſont très-rares, parce que le ſénat, qui voulut flétrir la mémoire de ce méchant prince, fit détruire ces images. Auſſi ne connoiſſoit-on juſqu'ici à Rome, comme portrait de cet empereur, qu'une belle tête, qui ſe voit au cabinet du capitole, & une ſtatue du palais Giuſtiniani. Mais ceux-là ſe trompent, qui citent cette ſtatue comme étant celle que Domitia ſon épouſe (au rapport de Procope) lui fit ériger après ſa mort par la permiſſion du ſénat, qui avoit fait renverſer toutes ſes autres images : car cette ſtatue étoit de bronze, & ſe voyoit encore du temps de cet hiſtorien, tandis que celle qui nous eſt parvenue eſt de marbre. D'ailleurs il eſt faux, ainſi que l'ont avancé pluſieurs auteurs, que cette ſtatue n'ait rien ſouffert. Elle a été briſée au-deſſous de la poitrine, & les bras ſont modernes ; il eſt même douteux que la tête appartienne à la ſtatue. J'ai dit qu'on ne connoiſſoit, comme portrait de *Domitien*, que cette ſeule ſtatue, qui eſt cuiraſſée, parce qu'on n'a pas remarqué une ſtatue ſans draperie & héroïque de ce prince dans la villa Aldobrandini ».

« Au printemps de 1758, on trouva une ſtatue héroïque, qui repréſentoit inconteſtablement Domitien, dans un endroit nommé *alle colonne*, entre Freſcati & Paleſtrine. Ce fut là qu'au ſiècle paſſé on découvrit des inſcriptions, qui apprenoient qu'un affranchi de cet empereur y avoit une maiſon de campagne. Le tronc, juſqu'aux genoux, ſans extrémités, à l'exception d'une main qui s'eſt conſervée ſur les hanches, fut trouvé ſous terre, à peu de profondeur & fort endommagé. On voyoit des marques évidentes de violences exercées contre ce monument, des coups portés en tout ſens, d'où il réſulte que

dans la fureur contre *Domitien* on avoit auſſi renverſé & briſé cette ſtatue. La tête détachée fut trouvée beaucoup plus avant ſous terre, & par cela même beaucoup mieux conſervée. Cette ſtatue, que le cardinal Alexandre Albani a fait reſtaurer, ſe voit aujourd'hui avec pluſieurs autres ſtatues impériales, ſous le grand portique de ſa maiſon de campagne ».

DOMITILLE (*Flavie*) femme de Veſpaſien.

Diva Domitilla Augusta.

Les médailles ſont :

RRRR. en or.

RRR. en argent.

Unique en médaillon d'argent fourré & latin, dans un cabinet de Paris.

R. en G. B. ſa tête n'y eſt pas.

RRR. en P. B. grec d'Égypte.

DOMITIUS DOMITIANUS, tyran en Égypte ſous Dioclétien.

L. Domitius Domitianus Augustus.

Ses médailles ſont :

O. en or ; on n'eſt pas aſſuré d'en avoir en argent.

RR. en M. B. latin.

RRRR. en petits médaillons, ou M. B. d'Égypte.

Le P. Banduri en rapporte une médaille d'argent ; mais elle n'eſt pas certaine.

DOMNA (*Julia*). *Voyez* Julia.

DOMUS. Voyez Maison.

DONATA, épouſe de Poſtume.

Julia Donata Augusta.

Ses médailles, telles qu'on les rapporte, ſont :

RRRR. en or ; elles repréſentent d'un côté la tête de Julia Donata, & au revers les têtes des deux Poſtumes en regards, avec la légende : SALUS PROVINCIARUM.

On ne connoît point de véritables médailles de cette princeſſe, quoique Banduri en ait parlé.

DONATIVUM. } Le *donatif* étoit le don
DONATIF. } qu'on faiſoit aux troupes à l'armée, comme le *congiaire* étoit celui qu'on faiſoit au peuple. Saumaiſe, dans ſes notes ſur l'endroit où Lampridius (vie d'Elagabale) dit qu'Elagabale fit un *donatif* de trois pièces d'or par tête, c'eſt à dire, à chaque ſoldat, remarque que c'étoit la ſomme ordinaire & légitime du *donatif*. Caſaubon (dans ſes notes ſur la vie de Pertinax par Capitolin) raconte que Pertinax promit juſqu'à trois mille deniers en *donatif* à chaque ſoldat ; c'eſt à peu près deux mille cinq cents livres de notre monnoie. Le même auteur écrit que le *donatif* légitime montoit juſqu'à vingt mille deniers ; qu'on n'avoit guère coutume d'en donner moins, ſur tout aux ſoldats prétoriens ; que les centurions avoient le double, & que les tribuns & les commandans avoient deux fois autant. Capitolin (dans la vie d'Antonin Pie,) parle en effet d'un *donatif* de vingt mille deniers, promis à chaque ſoldat du camp prétorien. (Notes de Caſaubon ſur cet auteur & ſur Suétone dans *Jules*).

DONS militaires (*dona militaria.*)

Voici une épitaphe conſervée à Rome, dans la maiſon de Carlo Giorgi, & trouvé près de Nettuno.

. . . . R. EQVIT. ROM. . . . . XVIR
. . . . LITIB. IVDIC. QVAES . . . R. PROVINCIAE
. . . . RETAE. ET. CYRENAR. . . . . MP. VESPASIANI
. . . . AECARIS. AVG. LEG. X. PRETENS . . . . DONIS. MILITARIBVS.
. . . . B. IMP. VESPASIANO. CAESAR. . . . . T. CAESARE. AVG. F.
. . . . ELLO. IVDAICO. CORONA. MVRALI VALLARI. AVREA. HASTIS. PVRIS.
. . . . EXILLIS. DVOBVS. TR. PL. PR. LEG. PROVINC. PONTI. ET. BITHYNIAE.
. . . AECINIA. A. F. LARGA VXOR. ET
. . . . RCIA. A. F. PRISCILLA. FILIA. FECERVNT.

Digitized by Google

Elle fait l'énumération de preſque tous les *dons militaires* que les généraux donnoient pour récompenſe aux ſoldats qui s'étoient diſtingués par quelqu'endroit. Pour les connoître tous, il faut joindre à ceux-ci des colliers, *torques*, les anneaux que l'on portoit au bras, *armilla*, les *phalera*, & enfin la double ou triple paie.

Lorſqu'un général triomphoit, il les diſtribuoit à ſes troupes dans le cirque de Flaminius.

On les portoit attachées à des piques devant le cadavre du mort dans les funérailles.

DORA, ville de Phœnicie. ΔΩΡΙΕΩΝ & ΔΩΡΑ & ΔΩΡΕΙΤΟΝ & ΔΩΡΙΤΕΙΤΩΝ.

Ses médailles autonomes ſont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec ſon époque, en l'honneur de Veſpaſien, de Trajan, d'Hadrien.

DORCADE. La chèvre ſauvage, ou la gazelle, appellée *Dorcade*, étoit révérée à Coptos.

On montroit des *dorcades* dans les jeux à Rome, & les ſpectateurs ſecouant tous à la fois leurs toges, s'amuſoient à les effrayer & à les faire courir de tout côté. Martial fait mention de cet amuſement puéril en parlant d'une *Dorcade*, dont on devoit faire préſent à un enfant pour l'amuſer. (*l.* 13. 98).

Delicium parvo donabis dorcada nato:
Jactatis ſolet hanc mittere turba togis.

DORER. *Voyez* DORURE.

DORIEN. On attribue l'invention du mode *dorien* à Thamiris de Thrace, qui ayant eu le malheur de défier les muſes & d'être vaincu, fut privé par elles de la lyre & des yeux. Pollux (*Onomaſt. l. IV. ch.* 10) dit que l'harmonie *dorienne* eſt au nombre de celles dont ſe ſervent les joueurs de flûtes. Probablement *harmonie* ſignifie ici autant que mode. *Voyez* MODE. Peut-être encore que Pollux entend ici par *harmonie* autant que *genre*; ce qui peut donner du poids à cette conjecture, c'eſt que dans la même phraſe il parle d'une *harmonie ſinthonique*; qu'Ariſtide Quintilien parle de ſix genres anciens, parmi leſquels ſe trouvent le *dorien*, le phrygien, le ionien, & le lydien, qui ſont auſſi dans Pollux, & qu'il n'y a pas eût de *mode ſinthonique*, au lieu qu'il y avoit un *genre ſinthonique*.

Le mode *dorien* étoit un des plus anciens modes de la Muſique des grecs, & c'étoit le plus grave ou le plus bas de ceux qu'on a depuis appellés *authentiques*: on pourroit repréſenter ſa fondamentale par notre *C — ſol — ut*.

Le caractère de ce mode étoit ſérieux & grave, mais d'une gravité tempérée, ce qui le rendoit propre pour la guerre & pour les ſujets de religion.

Platon regarde la majeſté du mode *dorien* comme très-propre à conſerver les bonnes mœurs, & c'eſt pour cela qu'il en permet l'uſage dans ſa république. Il s'appelloit *dorien*, parce que c'eſt chez les peuples de ce nom qu'il avoit d'abord été en uſage.

DORIPE, femme d'Anius. *Voyez* ANIUS.

DORIS, fille de l'Océan & de Thétis, épouſa ſon frère Nérée, & fut mère de cinquante Néréides. C'eſt une des divinités de la mer. *Voyez* NEREE.

DORIS eſt auſſi une des cinquante Néréides.

DORMIT.
DORMITIO. } Ces mots déſignent des épitaphes de chrétiens, qui les employoient à la place de *mortuus* & de *mors*. En voici quelques exemples tirés du recueil de Fabretti (*p.* 552.)

IANVARIVS DORMIT
IN PACE PR KAL NOVEMB

DOMITIANUS
ANIMA SIN
PLEX DORMIT
IN PACE

VICTORA
QUAE VI
XIT ANNOS
XVIII. ET M.
VIII. DEP. DIE
IDVS. OCT. DOR
MIT. IN PACE.

DORON. } *Voyez* PALESTE.
ΔΩΡΟΝ. }

Ce mot ΔΩΡΟΝ, gravé ſur une médaille de Chio, déſigne la monnoie d'argent qui avoit cours dans l'iſle de Chio, de même que les mots ſuivans, ΑΓΚΑΡΙΑ ΔΥΟ, ΑΓΚΑΡΙΑ ΤΡΙΑ, ΟΒΟΛΟΣ, &c. qu'on trouve ſur des médailles de cette même iſle, déſignent ſes autres monnoies.

DORSANES. C'eſt le nom que les indiens donnoient autrefois à Hercule. (*Heſychius.*) Scaliger, & après lui Selden, (*de diis ſyr. ſynt. c. 6. p.* 187.) doutent ſi le nom *Deſanaus*, ou ſelon d'autres, *Doſanaus*, que S. Jérôme, dans la chronique d'Euſèbe, donne à l'Hercule des Phéniciens, ne ſeroit point *Dorſanes*, parce que *Doſanaus* & *Dorſanes* approchent aſſez. Quoi qu'il en ſoit de ce point, Selden ne paroît pas douter que le *Dorſanes* des Indes ne ſoit le même que le *Sandes* des Perſes, qui, ſelon Bérose & d'autres, (dans Agathias) étoit l'Hercule de ces peuples, qui ſouvent ſont compris ſous le nom d'indiens.

Quoiqu'il ſoit difficile de donnet l'étymologie d'un ancien mot indien, Voſſius (*de idolol. l. I. c.* 22.) croit néanmoins que celui-ci peut venir du chaldéen, *dares*, qui veut dire *fouler aux pieds*. Une des principales louanges d'Hercule étoit d'abattre les tyrans & de les fouler aux pieds.

DORSO, ſurnom de Fabius.

DORSUALIA, couvertutes de peaux d'animaux, ou de draps que l'on mettoit ſur le dos des chevaux & des bœufs, ſoit pour tenir lieu de ſelles, ſoit pour les parer. (*Treb. Poll. Gallien. c.* 8.) *Proceſſerunt etiam altrinſecus centeni albi boves, cornibus auro jugatis, & corſualibus ſericis diſcoloribus prafulgentes.*

DORURE. Les anciens ont pratiqué toutes les eſpèces de *dorure*, d'*étamage*, de *doublage* en or, argent, plomb & cuivre (*voyez* ces différens articles), que nous connoiſſons aujourd'hui; je le prouverai en détail dans ce dictionnaire, qui eſt le plus vaſte monument élevé à leur gloire.

N. B. Il faut appliquer à l'*argenture* ce qui va être dit ici de la *dorure*, & ne pas confondre le *doublage* avec la *dorure*.

DORURE *égyptienne.*

Le comte de Caylus, (*rec. I. p.* 13.) décrivant un Oſiris de bronze, de treize pouces de hauteur, fait remarquer une des plus grandes ſingularités de cette figure, & à laquelle elle doit ſa conſervation parfaite. Pour l'empêcher d'être altérée par le temps, l'ouvrier avoit pris la précaution d'enduire le bronze de tous côtés d'une couche de plâtre, épaiſſe d'environ une ligne, qu'il avoit enſuite *dorée*, comme on a coutume de *dorer* aujourd'hui ſur cette matière. La précaution de garantir ainſi le bronze eſt une nouvelle preuve des ſoins que les égyptiens ſe donnoient pour faire paſſer à la poſtérité les plus petits ouvrages qui ſortoient de leurs mains. On comprend aiſément qu'il a été néceſſaire d'introduire quelques corps, pour rendre la liaiſon de cet enduit plus ferme & plus ſolide, ſur une matière liſſe comme le bronze, & ſans tenue en beaucoup d'endroits; on s'eſt ſervi pour cet effet, de paille de tiz, & elle eſt très-facile à reconnoître.

On voit dans la collection d'antiques de Sainte Genevieve, un ſphinx égyptien, de bois de cyprès, qui conſerve pluſieurs traces de ſon ancienne *dorure*.

La *dorure* eſt encore viſible dans pluſieurs endroits des ruines de Perſépolis. (*Greave, deſc. des antiq. de Perſép. p.* 23.)

« Pline, dit M. de Paw, (*recherches ſur les égypt; tom. I. p.* 219.) attribue aux égyptiens une manière particulière de peindre ſur l'argent; & ſi l'on prenoit ſes expreſſions à la rigueur, il ſeroit fort difficile de les bien developper. Auſſi a-t-on cru qu'il s'agiſſoit d'une eſpèce d'émail, ou bien d'une eſpèce de vernis qu'on répandoit ſur les vaſes de ce métal, à peu près comme cette pâte noirâtre, dont eſt enduite la table iſiaque, où on a enſuite incruſté des lames d'argent ſur un fond de cuivre. Mais la table iſiaque eſt un ouvrage exécuté en Italie, & qui n'eſt égyptien que par le ſujet qu'il renferme ».

« On peut être certain, que la prétendue peinture, dont Pline a voulu parler, (*liv. 33. c. 9.*) n'a jamais été qu'une *dorure* faite au feu. C'eſt ainſi qu'on repréſentoit ſur de grands plats d'argent la figure d'Anubis, dont la face devoit toujours être de couleur d'or ou en vermeil. Et c'eſt là un fait dont il n'eſt plus poſſible de douter ».

« Comme les loix, qui concernoient le ſyſtème diététique, dont j'ai tant parlé dans cet ouvrage, obligeoient les égyptiens de purifier très-ſouvent & très-ſcrupuleuſement les vaſes qui ſervoient au boire & au manger, ils avoient raiſon de n'y pas employer la ciſelure, comme les grecs & les romains; mais ſeulement cette ſorte de *dorure* dont il s'agit ici, & qui eſt infiniment plus propre en ce qu'elle ne ſauroit receler aucune ſouillure ainſi que les ouvrages ciſelés. Et voilà pourquoi Pline ajoute ces termes poſitifs: *pingitque Ægyptus, non cælat argentum* ».

« Le comte de Caylus (*rec. d'antiqu. tom. I. p.* 191.) décrivant un fragment d'émail, qui eſt un échantillon de la magnificence des romains dans l'in-

Digitized by Google

térieur de leurs maiſons, l'accompagne des réflexions ſuivantes, qui appartiennent directement aux *dorures* égyptiennes. La couleur en eſt d'un bleu clair, extrêmement beau, & ſon épaiſſeur eſt d'environ ſept lignes; ſa plus grande hauteur eſt de quatre pouces deux lignes, & ſa plus grande largeur de trois pouces quatre lignes; il faiſoit partie d'une incruſtation dont les murailles étoient revêtues. Ces ſortes d'incruſtations étoient ſouvent enrichies d'ornemens *dorés*, pareils à ceux que nous voyons ſur ce morceau. La figure eſt drapée, & le goût du deſſein fait juger que l'ouvrage eſt romain. Elle repréſente une victoire, les ailes déployées, & tenant avec les mains une eſpèce de bandelette. C'eſt ainſi qu'elle paroît ſur pluſieurs médailles du temps de Septime Sévère: elle a trois pouces trois lignes de hauteur, & la tête en eſt preſqu'effacée. Cet ouvrage devoit produire un effet magnifique. Le bleu turquin de l'émail & les ornemens *dorés*, ont encore aujourd'hui de l'éclat; mais ce n'eſt qu'une foible image de celui dont ils ont dû briller dans le temps qu'ils n'avoient eſſuyé aucun accident. Ce qui mérite encore notre attention, c'eſt que l'or a été mis en feuille, & a tenu ſur la ſurface polie de l'émail, par le moyen d'un mordant, qui m'a déjà étonné pluſieurs fois. Il n'eſt pas douteux que la pratique de *dorer* ainſi à froid ne ſoit très-ancienne: on la trouve exécutée en Egypte. Outre les auteurs qui en parlent, & que j'ai cités dans un mémoire lu à l'académie des belles-lettres, on peut voir ce que le P. Sicard dit de l'éclat & de la conſervation de ces *dorures*, mêlées avec des couleurs rouges & bleues. (*Miſſ. du Lev. tom. II. & VII.*) ».

« On verra ici ſans doute avec plaiſir l'explication de cette pratique des anciens. J'en ſuis redevable aux expériences & à l'amitié de M. Rouelle l'aîné, de l'académie des ſciences. La ſimplicité de cette opération, que l'on a tant admirée ſans la connoître, nous avertit de ſuſpendre notre jugement ſur les choſes que nous n'avons pas examinées avec aſſez d'attention. Les mordans ſont des eſpèces de vernis, de gomme, de réſines, qui n'étant pas encore ſecs, ont la propriété de happer les corps légers qu'on leur préſente. Les huiles graſſes qui ſe deſſèchent à l'air, les réſines liquides, & celles qui ont beſoin d'être diſſoutes pour obéir au pinceau, ſont les matières qui peuvent compoſer les mordans. On couvre légérement & également l'eſpace de quelques corps ſolides que ce ſoit, quand on le veut *dorer* ou colorier. Les anciens connoiſſoient pluſieurs eſpèces de térébentine, de maſtic, enfin la gomme de varni, ou le ſandarak, & grand nombre de réſines. Tout cela pouvoit leur ſervir de mordant, & les mettoit en état d'en varier les combinaiſons; mais les matières les plus communes ſe trouvoient ſuffiſantes pour cette opération. Ce n'eſt point au mordant que l'on doit la durée des couleurs, c'eſt aux matières de ces mêmes couleurs, qui étant une fois appliquées & établies, n'ont pu ſe détruire, puiſqu'elles ſont d'une nature à n'être pénétrées ni par l'air, ni par l'humidité ».

« L'or, le bleu & le rouge ſont, comme je l'ai déjà dit, les corps qui ſe ſont conſervés en Egypte durant tant de ſiècles: voyons par quelle raiſon. Rien n'eſt capable de détruire l'or, ſurtout quand la feuille a été employée avec une certaine épaiſſeur; on a pu d'ailleurs répandre ces feuilles d'or pulvériſées ſur le mordant liquide, ou bien avec un pinceau imbibé de ce même mordant; & l'or aura tenu, ſi toute la ſurface a été exactement couverte: mais l'or employé de cette dernière façon, eſt beaucoup moins brillant. Le bleu a la même ſolidité que l'or; c'eſt une matière vitreſcible naturelle, c'eſt l'outremer ».

« Le rouge eſt fait avec le cinnabre ou le *minium* des anciens. Cette matière, ſoit minérale, ſoit factice, eſt une combinaiſon du ſouffre & du mercure: elle eſt des plus durables ».

« La nature de ces couleurs les a donc miſes en état de réſiſter aux injures du temps, ſur-tout dans des pays auſſi chauds que la haute Egypte, & dans l'intérieur de quelques maiſons de la ville de Rome. L'une & l'autre ſituation avoit les mêmes degrés de ſéchereſſe, ce que nous apprenons des voyageurs, & en examinant des monumens tels que celui-ci, reſte du luxe & de la ſomptuoſité des romains ».

DORURE *grecque & romaine*.

On *doroit* anciennement, comme on le fait encore de nos jours, les figures & les panneaux des plafonds & des voûtes; & l'or d'une voûte écroulée du palais des empereurs à Rome, s'eſt conſervé, malgré l'humidité du lieu, auſſi frais que s'il ne venoit que d'être employé. Il faut en chercher la cauſe dans l'épaiſſeur de *l'or battu* des anciens; car, pour la *dorure* au feu, leur or étoit en épaiſſeur aux feuilles qu'on emploie aujourd'hui pour cet uſage, comme ſix ſont à un, & pour les autres *dorures*, comme vingt-deux à un, ainſi que Buonatotti nous l'a prouvé. (*Oſſer. ſopra. all. medagl. p.* 370 — 373.) *Voy.* ci-deſſus DORURE *égyptienne*.

Le comte de Caylus (*rec. III. pag.* 305.) cite un morceau de criſtal de roche des romains, gravé au touret, & *doré* dans la gravure qui repréſente un poiſſon.

Pluſieurs ſtatues de bronze furent *dorées*, ainſi que nous le voyons encore, par l'or qui s'eſt conſervé ſur la ſtatue équeſtre de Marc-Aurèle, ſur les débris des quatre chevaux & du char, placés au fronton du théâtre d'herculanum, ſur-

Digitized by Google

tout à l'Hercule du capitole & ſur les quatre chevaux de Veniſe. (*Maffei. ſtat. n°.* 20.) La conſervation de la *dorure* des ſtatues, qui ont été enſévelies ſous terre pendant tant de ſiècles, ne peut être attribuée qu'à l'épaiſſeur des feuilles d'or, dont on peut encore déterminer le nombre & l'épaiſſeur ſur le cheval de Marc-Aurèle.

On ne peut voir encore, ſans admiration, les bandes de bleu céleſte, chargées de petites figures en or, qui exiſtent dans les deux chambres ſouterraines du palais des empereurs, ſur le mont Palatin, dans la villa Borgheſe, citées plus haut.

DORURE *du marbre.*

On voit des traces de ce luxe ridicule, mis à la mode par Néron, ſur l'urne d'une nymphe, qui forme, avec un ſatyre, un des beaux grouppes du Muſeum Pio-Clementin.

Les cheveux & les draperies de quelques ſtatues de *marbre*, offrent encore des traces d'une *dorure* qui étoit très apparente, ſur-tout à la Pallas de Portici, lors de ſa découverte. On trouve des têtes qui ont été entiérement *dorées*, telle eſt entr'autres celle de l'Apollon du capitole. Quelquefois cette *dorure* n'eſt pas couchée ſur le plâtre, mais elle l'eſt immédiatement ſur le marbre. Pour l'ordinaire, les anciens ne ſe ſervoient que de blancs d'œufs pour faire tenir l'or ſur le *marbre*; les modernes employent l'ail pour le même objet. Ils en frottent le *marbre*, enſuite ils l'enduiſent d'un ſtuc très-fin, ſur lequel ils couchent la *dorure*. Quelques-uns ſe ſervent auſſi du ſuc laiteux de figues; ce ſuc, un des plus âcres & des plus mordicans, paroît ſur la figue lorſqu'elle commence à mûrir & à ſe détacher de ſa tige.

La ville d'Aix en Provence a fourni un ſinguſier monument de la *dorure* antique ſur le *marbre*: on y a découvert une inſcription de marbre, qui ſans doute a ſervi à un tombeau, elle finit par ces mots:

IN FRONTE ☍P☍VII IN AGRO☍P☍XII.

C'eſt-à-dire *en face* du chemin VII. pas ou pieds, dans le champ XII. pas; les caractères biſarres ſont des points tels qu'on les marquoit dans les deux, trois & quatrième ſiècles de notre ère.

Cette ligne prouve par l'indication des meſures, que le tombeau eſt antique & romain; de plus les lettres de cette dernière ligne ſont *dorées*. (*Caylus 6. p.* 360.)

DORURE *fauſſe.*

Les anciens ont connu la *dorure* fauſſe, comme on le voit ſur une caiſſe de momie. (*Caylus. rec. I. pag.* 40.) Les peintures dont cette caiſſe a été ornée ſont preſque toutes effacées, principalement ſur le devant, où il ne reſte qu'un peu de *dorure* & du bleu ſur une épaule; & cette *dorure* n'a été faite qu'avec du cuivre.

DORYLÆUM, dans la Phrygie. ΔΟΡΥΛΑΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, en l'honneur de Marc-Aurèle, de Trajan, de Maximin, d'Hadrien.

DORYPHORES. C'étoit chez les Perſes un corps de troupes qui eſcortoient le char royal, lorſque le Roi alloit à la guerre. Les *Doryphores* ne recevoient point de paie comme les autres ſoldats; mais ils étoient nourris des viandes que l'on ſervoit ſur la table du prince. Ils étoient vêtus de pourpre: leurs caſaques étoient brodées en or, uniforme, & ils les recevoient des mains du roi.

Δορυφορός, porte-lances. On donnoit auſſi ce nom aux perſonnages muets qui formoient la ſuite des héros & des rois ſur la ſcène grecque ou romaine.

DOS. Sur une pierre gravée du duc de Devonshire, qui repréſente l'enlèvement du *Palladium*, la ſtatue de Minerve, placée ſur une colonne, tourne le *dos* à Diomède, comme elle fit réellement, dit Strabon, pour n'être pas témoin du ſacrilège. C'eſt ainſi que la ſtatue de Junon à Sybaris avoit détourné la vue, ſelon Athénée, lorſque les ſybarites, ſecouant le joug de la tyrannie de Thélis, maſſacrèrent aux pieds des autels ceux qui avoient eu part à ſon gouvernement. Le Pouſſin a employé une fiction ſemblable dans un deſſin qui étoit chez le cardinal Albani, où Médée tue ſes deux fils. Ce peintre ingénieux y a mis une ſtatue de Minerve, qui ſe couvre le viſage avec ſon bouclier, pour ne pas voir cette affreuſe cruauté.

DOSA, en Aſſyrie. ΔΩΣΕΩΝ.

M. Combe lui attribue une médaille autonome de bronze, avec la légende ci-deſſus & avec l'harpé.

DOSSENUS, ſurnom de la famille RUBRIA.

DOTO, une des Néréides dont parle Virgile au IX. livre de l'énéide. Valerius Flaccus (*argon. l. I. v.* 134.) en a fait auſſi mention.

DOUBLAGE des vaiſſeaux.

Léon-Baptiſte Alberti, dans ſon traité d'architecture, (*liv. 5. chap.* 12.) s'exprime ainſi d'après une ancienne traduction françoiſe.

« Dans

« Dans le tems que je faiſois travailler près du lac de Riccia, on découvrit le navire qu'on appelle le *Trajon*. Il avoit demeuré au fond de ce lac plus de 1300 ans. En le conſidérant avec attention, je remarquai que ſes planches de pin & de cyprès étoient encore dans leur entier. Ce vaiſſeau avoit le dehors tout bâti d'ais doubles, enduits de poix réſine de Grèce, calfatés de morceaux de toile, & couverts de grandes plaques de plomb, qui étoient attachées avec des clous de cuivre ». M. de Fougeroux, de l'académie des ſciences, m'a communiqué cette citation.

DOUBLAGE d'or & d'argent. *Voy.* DOUBLÉ.

DOUBLÉ d'or, ou d'argent. Dans quelques pays on appelle *plaquer* ce procédé. Il eſt très-différent de l'*étamage* (*voyez* ce mot), & de la *dorure* ou *argenture* faites à chaud avec l'*or* ou l'*argent* réduits en poudre, & mêlés avec des ſels, appellées par les ouvriers *argent fondu* Pline qui attribue l'invention de l'*étamage* aux gaulois, leur attribue auſſi celle de l'*argenture*, dont le procédé eſt analogue à celui de l'*étamage*. « C'eſt, » dit-il, (*l.* 34. *c.* 12.) une invention des gaules » que de couvrir, à l'aide du feu (*incoquitur*) » les ouvrages de cuivre avec le plomb blanc » (*l'étain*) fondu, juſqu'à le rendre difficile à » diſtinguer de l'argent même; ils les appellent » *incoctilia*. Les gaulois ont auſſi réuſſi à couvrir » d'argent de la même manière les harnois de » chevaux & les mors des bêtes de ſomme.... » C'eſt dans la ville d'Alexia (Aliſe-en-Auxois) » qu'il ont commencé. Les habitans du Berri » ont eu la gloire de perfectionner ce procédé; » car ils l'ont appliqué aux chars & aux chariots: » ce vain luxe a été pouſſé juſqu'à dorer même » & argenter de cette manière de petites ſtatues ».

Les mots *ſimili modo* répétés deux fois dans ce paſſage, après le procédé de l'*étamage*, déterminent l'*argenture* & la *dorure*, dont il eſt queſtion, à l'*argent fondu*, & excluent le *doublé* dont je vais traiter dans cet article.

Les antiquaires ont connu de tous temps les médailles fourrées, c'eſt-à-dire, des médailles faites d'un métal commun, & recouvertes de deux feuilles de métal riche; mais ils ſe ſont plus occupés à découvrir leur uſage, que le procédé de leur fabrication.

On trouva dans les fouilles d'Herculanum pluſieurs vaſes *doublés* d'argent, & M. Fougeroux les décrivit le premier (*antiquit. d'Hercul. p.* 81. 1770.) en ces termes:

« Tous les vaſes, comme caſſeroles & chauderons, qui ſervoient pour la cuiſine, étoient garnis en dedans d'une couche d'argent. Nous étamons le cuivre; les anciens l'argentoient. Cette remarque n'a point échappé à M. de la Condamine. C'eſt une précaution ſage que des exemples funeſtes & trop communs de nos jours devroient rappeller, il eſt décidé que l'étain n'eſt pas un métal ſain, & il ne dure que peu de temps, lorſqu'on l'emploie à étamer les uſtenciles de cuiſine. Ceux que l'on a trouvé argentés, qui ſe ſont bien conſervés, & que le vert-de-gris ſemble n'avoir pas attaqué, pourroient donner des connoiſſances ſur les moyens plus sûrs & plus durables que les anciens employoient pour couvrir le cuivre & l'argenter. Il ſemble que nous les ayons perdu, ou au moins que nous ne les poſſédions pas auſſi parfaitement que les romains ».

Si cet académicien eût pu obſerver ces uſtenſiles & les examiner de près, il y auroit ſans doute reconnu le *doublé* ou *plaqué*. J'ai été plus heureux, comme on va le voir dans l'extrait d'un rapport fait en cette année 1788, à l'académie des inſcriptions, le 17 juin, & à l'académie des ſciences, le 5 juillet.

« MM. l'abbé Hauï & Baumé, de l'académie des ſciences, s'étant adreſſé à l'académie des inſcriptions & belles-lettres pour avoir des éclairciſſemens ſur le goût du travail & le tems de la fabrique d'un plateau trouvé en Bourbonnois, près l'ancien château de Chantelle, l'académie a nommé commiſſaires M. l'abbé le Blond & moi: voici le réſultat de nos recherches ».

« Il y a tout lieu de croire que ce monument eſt antique. On ſait que les romains employoient, même dans les plus beaux jours de leur gloire, des grecs, pour l'exercice des arts qui dépendent du deſſin, tels que l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Gravure & la Ciſelure. C'eſt pourquoi il y auroit de la témérité à donner à un artiſte romain, plutôt qu'à un grec, ce monument. Les romains régnèrent long-temps dans les Gaules; mais les phocéens y avoient fondé Marſeille & quelques autres villes méridionales, avant les conquêtes de Jules Céſar ».

« Les médailles de Marſeille prouvent, par leur travail, que les Phocéens tranſportèrent les arts dans cette partie des Gaules. Ce précieux germe y produiſit des rejettons, qui s'étendirent le long des deux rives du Rhône & dans l'Auvergne même. On trouve en effet dans Pline qu'un ſculpteur éleva à Clermont une ſtatue coloſſale de Mercure, du prix de 400,000 ſeſterces. Obſervons que les romains prirent des grecs & des rhodiens en particulier ce goût pour les coloſſes; & que le nom du ſculpteur de Clermont eſt un nom grec, il s'appelloit Zénodore. La prudence nous défend donc d'attribuer ce plateau à des romains plutôt qu'à des artiſtes grecs, ou aux derniers plutôt qu'aux premiers; mais l'élégance des ornemens en atteſte l'antiquité ».

« Ces ornemens consistent dans une bordure chargée d'animaux, de masques, & d'attributs des fêtes de Bacchus, traités de relief. Quatre masques partagent cette bordure en quatre divisions, qui comprennent chacune trois animaux & quelques symboles ».

« La nature des ornemens de ce plateau indique son usage; il étoit destiné à servir des fruits ou des raisins. C'étoit aussi la destination d'un plateau d'argent trouvé il y a peu d'années auprès de Toulouse, & envoyé à M. Portal, de l'académie des sciences. Ce plateau, ainsi qu'une petite coupe trouvée dans le même endroit, étoit orné d'une bordure, formée de même par des masques & des attributs bachiques. Le travail de ces deux morceaux étoit véritablement antique & d'un bon style ».

« Après ces observations sur le goût des ornemens du plateau, il est inutile de réfuter sérieusement l'opinion de ceux qui ont fixé sa fabrique au siècle du connétable de Bourbon, seigneur de Chantelle; c'est à-dire, au XVI. siècle de notre ère, quatorze ou quinze cents ans plus tard que sa véritable époque ».

La partie méchanique de ce monument mérite une attention particulière, parce qu'elle annonce chez les anciens la pratique familière d'un art, ou procédé que les anglois n'ont exercé que depuis un demi-siècle, & les françois seulement depuis douze ou quinze années. C'est du *plaqué* ou *doublé* que nous voulons parler. Le plateau antique dont nous sommes occupés n'est point étamé, pratique dont Pline (*l. xxxiv.*) attribue l'invention aux gaulois: il n'est pas non plus simplement argenté avec un amalgame d'argent & de mercure, mais il est de cuivre rouge, doublé d'argent. La feuille du métal riche qui recouvre le cuivre est aussi mince que le chinquant, & cependant elle s'étendoit sur toutes les parties du cuivre, soit plates, soit traitées de relief. Les ornemens ne sont point repoussés, c'est-à-dire, convexes en dessus, & concaves en dessous; ils ne s'annoncent par aucune dépression sous le plateau; il est donc évident que ce plateau, moulé d'abord en cuivre pur, recouvert ensuite de deux feuilles d'argent, a été frappé dans une matrice, & par des procédés analogues à ceux qu'employent aujourd'hui les sieurs Tugot & Daumy, ces ingénieux artistes, que l'académie des sciences a encouragés par son approbation, & le gouvernement par une protection signalée.

L'adhérence de la mince feuille d'argent au cuivre est si forte, qu'elle a résisté en plusieurs endroits, & au coup de feu que les payſans qui croyoient le plateau d'argent massif lui ont donné dans l'espoir de le fondre, & à l'acidité du vinaigre, dans lequel son dernier possesseur l'a laissé plongé pendant quelque temps.

Nous avons parlé du *doublage* de ce plateau, parce qu'il nous a mis à même de juger par analogie les ustensiles antiques de cuivre doublés d'argent, trouvés à Herculanum, décrits en 1770 par M. Fougeroux, de l'académie des sciences, & dans les environs de Lyon, &c. que nous ne connoissons que par les récits des voyageurs. Il est d'ailleurs bien agréable pour ceux qui font de l'antiquité une étude constante, de donner une nouvelle preuve de la multiplicité des connoissances que les anciens possédoient dans les arts méchaniques ainsi que dans les arts libéraux.

DOUBLE TÊTE.

Quoique Ovide ait dit à Janus:

Jane biceps anni tacite labentis origo;
Solus de superis, qui tua terga vides.

On trouve cependant que Junon Patulcia & plusieurs hermès, ont été représentés à deux visages.

Les anciens avoient des portes dont les battans s'ouvroient à volonté en dedans ou en dehors; ils en avoient aussi qui n'étoient fermées que par un rideau; dans ces deux cas, des gaines chargées de bustes à *double tête*, & placées dans l'épaisseur des pied-droits, faisoient un ornement commun au dedans & au dehors. C'est de là sans doute qu'est venue la multiplicité des bustes à *double tête*.

DOUBLE MANTEAU. *Voyez* DEPLOIS.

DOUBLES (lettres). *Voyez* GÉMINÉES (lettres).

DOULEUR, fille de l'érèbe & de la nuit, selon Cicéron; ou de l'air & de la terre suivant Hygin.

ΔΟΥΣΑΡΙΑ, fêtes ou jeux institués en l'honneur de Bacchus. Il en est fait mention sur une médaille de Philippe & de Trajan-Dece, frappée à Bostra, publiée par Pellerin.

DRACHME, deniet, ancien poids de l'Asie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, 43 grains $\frac{1}{2}$, selon M. Paucton.

Elle valoit en poids des mêmes pays,

2 grammes.
ou, 4 oboles féminites.
ou, 6 danics.

Digitized by Google

ou, 8 kikkabos.

ou, 12 kétations.

ou, 24 chalcous.

ou, 48 fitations.

DRACHME, denier, monnoie ancienne de l'Égypte & de l'Aſie.

Elle valoit, ſelon M. Paucton, en monnoie actuelle de France, $\frac{11}{10000}$ de liv.

Elle valoit en monnoie des mêmes pays,

2 tébiites.

ou, 5 gétah.

ou, 6 méhah.

ou, 12 pondion.

ou, 24 phollis.

ou, 96 kodrantes.

ou, 192 pérutah.

DRACHME, denier, zuz, mith-calos, fève d'Égypte, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en poids de France, $\frac{47}{10000}$ de livre, ſelon M. Paucton (*Métrologie*).

DRACHME, poids & monnoie des grecs.

Elle valoit en poids de France, ſelon M. Paucton, (*Métrologie*) 84 grains $\frac{4}{15}$, & en monnoie 1 livre.

Elle valoit en poids & monnoie des grecs,

6 oboles.

ou, 36 chalcous.

On trouve une médaille d'argent de Néron, avec le mot ΔΡΑΧΜΗ, qui prouve que le denier romain étoit de la même valeur que la *drachme*.

Pluſieurs anciens écrivains ont employé indifféremment le denier pour la *drachme*.

»DRAGON. Au nom de *dragon*, dit M. le comte de la Cépède (*quadrup. ovipares de l'hiſtoire naturelle de M. le comte de Buffon*) l'on conçoit toujours une idée extraordinaire. La mémoire rappelle avec promptitude tout ce qu'on a lu, tout ce qu'on a ouï dire ſur ce monſtre fameux; l'imagination s'enflamme par le ſouvenir des grandes images qu'il a préſentées au génie poétique: une ſorte de frayeur ſaiſit les cœurs timides, & la curioſité s'empare de tous les eſprits. Les anciens, les modernes ont toujours parlé du *dragon*. Conſacré par la religion des premiers peuples, devenu l'objet de leur Mythologie, miniſtre des volontés des dieux, gardien de leurs tréſors, ſervant leur amour & leur haine, ſoumis au pouvoir des enchanteurs, vaincu par les demi-dieux des temps antiques, entrant même dans les allégories ſacrées du plus ſaint des recueils, il a été chanté par les premiers poètes, & repréſenté avec toutes les couleurs qui pouvoient en embellir l'image: principal ornement des fables pieuſes, imaginées dans des temps plus récens, dompté par les héros, & même par les jeunes héroïnes, qui combattoient pour une loi divine; adopté par une ſeconde Mythologie, qui plaça les fées ſur le trône des anciennes enchantereſſes, devenu l'emblême des actions éclatantes des vaillans chevaliers, il a vivifié la Poéſie moderne, ainſi qu'il avoit animé l'ancienne; proclamé par la voix ſévère de l'hiſtoire; par-tout décrit, par-tout célébré, par tout redouté, montré ſous toutes les formes, toujours revêtu de la plus grande puiſſance, immolant ſes victimes par ſon regard, ſe tranſportant au milieu des nuées avec la rapidité de l'éclair, frappant comme la foudre, diſſipant l'obſcurité des nuits par l'éclat de ſes yeux étincelans, réuniſſant l'agilité de l'aigle, la force du lion, la grandeur du ſerpent (il y a des ſerpens qui ont plus de quarante pieds de long. *Ovipares*, *tom. I.*) préſentant même quelquefois une figure humaine, doué d'une intelligence preſque divine, & adoré de nos jours dans de grands empires de l'Orient. Le *dragon* a été tout, & s'eſt trouvé par-tout, hors dans la nature. Il vivra cependant toujours, cet être fabuleux, dans les heureux produits d'une imagination féconde. Il embellira long-temps les images hardies d'une Poéſie enchantereſſe: le récit de ſa puiſſance merveilleuſe charmera les loiſirs de ceux qui ont beſoin d'être quelquefois tranſportés au milieu des chimères, & qui deſirent de voir la vérité parée des ornemens d'une fiction agréable: mais à la place de cet être fantaſtique, que trouvons-nous dans la réalité? Un animal auſſi petit que foible, un lézard innocent & tranquille, un des moins armés de tous les quadrupèdes ovipares, & qui, par une conformation particulière, a la facilité de ſe tranſporter avec agilité, & de voltiger de branche en branche dans les forêts qu'il habite. Les eſpèces d'ailes dont il a été pourvu, ſon corps de lézard, & tous ſes rapports avec les ſerpens, ont fait trouver quelque ſorte de reſſemblance éloignée entre ce petit animal & le monſtre imaginaire dont nous avons parlé, & lui ont fait donner le nom de *dragon* par les naturaliſtes».

Cet animal fabuleux tenoit beaucoup du ſerpent quant à la forme; au reſte, chaque poète a décrit ceux dont il parloit, ainſi qu'il a plu à ſon imagination. Cet animal ne dormoit jamais; c'eſt pourquoi on lui confioit la garde des choſes précieuſes. Il étoit conſacré à Minerve, pour marquer, dit-on, que la véritable ſageſſe ne s'endort jamais: il étoit auſſi conſacré à Bacchus,

pout exprimer les fureurs de l'ivreſſe ; & à Mars, pout exprimer celles de la guerre. Plutarque le donne encore pour attribut aux hétos.

DRAGON d'Aulide. Tandis que la flote des grecs s'aſſembloit dans le port d'Aulide, dit Homère, & qu'on offroit aux dieux des ſacrifices à l'ombre d'un platane, un horrible *dragan*, marqueté de taches de ſang, envoyé par Jupiter, ſe gliſſant de deſſous l'autel, monta rapidement ſur le platane au haut d'une branche, où étoient huit petits paſſeraux, cachés ſous des feuilles avec leur mère : il les dévora tous ; & après ce cruel repas, il fut tout d'un coup changé en pierre. Ce prodige épouvanta tous les grecs ; mais Calchas en tira une augure favorable : comme ce *dragon*, dit-il, a dévoré les huit paſſeraux & leur mère, nous ſerons autant d'années à combattre contre les troyens, & la dixième année nous nous rendrons maîtres de leur ville. Pourquoi, dit Cicéron (au liv. 2. de la divination), conjecturer plutôt le nombre d'années, que celui des mois & des jours ? Quel rapport y a-t-il entre des oiſeaux & le cours des années ?

DRAGON d'Anchiſe. Pendant qu'Énée faiſoit des libations aux manes de ſon père Anchiſe, il ſortit du tombeau un *dragon* énorme, dont le corps formoit mille replis tortueux, & dont le dos étoit couvert d'écailles jaunes & azurées. Ce ſerpent fit le tour du tombeau & des autels, ſe gliſſa entre les vaſes & les coupes, goûta de toutes les viandes offertes, & rentra enſuite dans le fond du ſépulcre, ſans faire aucun mal aux aſſiſtans. Virgile dit qu'Énée prit ce *dragan* pour un génie attaché au ſervice d'Anchiſe.

DRAGON de Cadmus. *Voyez* CADMUS.

DRAGON de Delphes. Un *dragan* gardoit l'antre d'où Thémis prédiſoit les choſes futures ; & ſelon quelques mythologues, c'étoit le *dragan* lui-même qui y prononçoit les oracles.

Apollon venant à cet antre, tua à coup de flèches le *dragon* qui lui en fermoit l'entrée, & s'empara de l'oracle. *Voyez* DELPHES.

DRAGONS de Cérès. Le char de cette déeſſe étoit tiré par deux *dragons* ailés, qui la tranſportèrent en peu de temps par toute la terre, lorſqu'elle chercha ſa fille Proſerpine.

DRAGONS de Médée. Cette princeſſe étoit portée par les airs, dans un char tiré par des *dragans* ailés. *Voyez* MÉDÉE.

Draconitus. Murotori (106. 4. *Theſ. inſcript.*) rapporte l'inſcription ſuivante, qui pourroit être relative aux ſerpens que l'on adoroit à Lanuvium. (*Aelian. XI.* 16.)

CARPUS. AUG. L.
PALANTIANUS
SANCTIS
DRACONIBUS.
D. D.

DRAGONS.
DRAGONAIRES. } Les barbares, c'eſt-à-
DRACONARII. } dire, tous les peuples, excepté les romains, portoient dans leurs armées des enſeignes d'une forme ſingulière & effrayante. Ce furent pour l'ordinaire des *dragons* ou ſerpens ailés. Curopalate (*de offic. Conſtantini*) dit que Cyrus, ayant vaincu les aſſyriens, adopta leur tunique ou vêtement militaire, & leurs étendards figurés en *dragons*. Suidas en attribue de ſemblables aux indiens & aux ſcythes. Les daces, voiſins des ſcythes, n'en avoient pas d'autres, comme on le voit ſur le monument éternel de leur défaite, la colonne trajane. Ce fut vers le temps de cette victoire de Trajan, ou peu après, que les romains prirent auſſi des *dragans* pour enſeignes ; & Végèce (II. 13.) qui écrivoit ſous l'empereur Valentinien le jeune, dit que chaque cohorte avoit ſon *dragonaire* qui marchoit au combat chargé d'un *dragan* : *dracones per ſingulas cohortes à draconariis feruntur ad prælium.* Les principaux, ou les chefs des *dragonaires*, marchoient auprès du prince ; on les reconnoiſſoit à leurs *dragons* faits d'étoffe de pourpre, liés au haut des piques dorées & ornées de poil, ouvrant démeſurément la gueule, pour recevoir le vent (*Ammian. XVI.* 10. & 12.) qui faiſoit jouer & flotter leurs longues queues peintes de différentes couleurs.

Les *dragons* étoient brodés ſur des étoffes de coton, *in linteo depicti* (*Tertullian. Apologet. c.* 16.) ou de ſoie & de pourpre. Leur tête étoit de métal, & le vent s'engouffrant dans leur vaſte gueule, agitoit leur langue, enfloit leur col, & les faiſoit paroître ſifflant comme de véritables ſerpens, afin d'effrayer les ennemis. C'eſt ainſi que Sidoine peint les *dragons* (*Carm. V. n.* 409.) :

. . . . . *Textilis anguis*
Diſcurrit per utrumque aciem, cui guttur adſtilis
Turgeſcit zephyris.

On reconnoiſſoit les *draganaires* à leur collier d'or. Prudence (περὶ στεφ. τ. 64.) décrivant le ſupplice des martyrs Démétrius & Chelidonius,

qui étoient *dragonaires*, dit qu'on leur arracha le colliet, marque de leur emploi :

Ite signorum magistri : & vos tribuni abjiciite.
Aureos auferte torques. . . . . .

DRAP.
DRAPERIE.
DRAPÉE. } *Voyez* ESPERANCE, NEMESIS & VICTOIRE.

Græca res est nihil velare ; at contra Romana acmilitaris thoraces addere. (*Plin.*)

Mariette observe (*tom. I. 66.*) que la plupart des statues que les grecs nous ont laissées sont ordinairement nues. « S'ils employoient, dit-il, quelque *draperie*, elle ne cachoit qu'une très-petite partie de la figure. Ils regardoient les vêtemens comme une suite de besoins attachés à la condition humaine ; & sur ce fondement, ni les dieux, ni les hommes célèbres, qui participoient, selon eux, de la divinité, ne devoient paroître que nuds. De là vient que sur leurs pierres gravées, ainsi que sur leurs autres monumens, on trouve si peu de figures entièrement vêtues ; mais lorsqu'il s'y en rencontre, ne faut-il pas convenir qu'elles sont *drapées* de la plus grande manière, & que ces *draperies* offrent quelque chose d'aussi parfait que le nud des plus belles statues grecques ?..... Dans toutes ces gravures, les étoffes dont l'artiste a couvert les figures sont simples & légères ; elles sont jettées avec grace & ne reçoivent d'ornement que de la façon dont elles sont agencées. Il n'y paroît rien de trop recherché dans le choix, non plus que dans l'ordre des plis ; ceux ci sont en petit nombre ; sans trop de symétrie, ils marquent le nud, & loin de faire perdre à la figure quelque chose de l'élégance de ses proportions, ils contribuent à en indiquer tous les mouvemens. On croit voir la nature telle qu'elle s'est offerte à l'artiste, sans pouvoir imaginer qu'il y ait rien ajouté du sien ».

Le drap, sur les figures antiques, se distingue facilement de la toile & des autres étoffes légères.

Un artiste françois, qui n'a remarqué sur le marbre que des étoffes fines & transparentes, (*Falconet, réflex. sur la Sculp. p.* 52. 58.) ne s'est rappellé que la Flote Farnèse & quelques autres figures habillées de drap.

Mais on peut assurer hardiment, dit Winkelmann, (*hist. de l'art. liv. IV. ch.* 5. §. *I. d.*) qu'il s'est conservé autant de statues de femmes vêtues d'étoffes de laine, que de statues ajustées de *draperies* légères. Le *drap* est très-reconnoissable à l'ampleur de ses plis, ainsi qu'aux ruptures qu'il contractoit lorsqu'on le plioit dans des presses après l'avoir lavé & foulé.

« Quant, ajoute le même savant antiquaire, (*ibid.* §. *III.*) au dessin des figures *drapées*, la finesse du tact & la délicatesse du sentiment, y ont moins de part que la justesse du discernement & l'étendue du savoir, tant pour l'observer & l'enseigner, que pour l'imiter & le pratiquer. Cela n'empêche pas que cette partie de l'art n'offre encore des objets de recherches non moins intéressans pour le connoisseur que pour l'artiste. La *draperie* est au nud, ce que l'expression est à la pensée ; & nous avons souvent moins de peine a trouver la pensée que l'expression, ou la vraie tournure de la pensée. Comme dans les premiers temps de l'art on faisoit plus de figures *drapées* que de figures nues, & que cette maxime étoit si générale dans les plus beaux siècles de la Grèce par rapport aux figures de femmes, qu'on peut compter cinquante figures *drapées* contre une nue ; il étoit naturel que les artistes de tous les tems ne s'attachassent pas moins à bien rendre l'élégance de la *draperie* que la beauté du nud. On chercha le gracieux, non-seulement dans les attitudes & les actions, mais aussi dans les habits & dans les ajustemens. En effet, les graces les plus anciennes étoient représentées vêtues. S'il suffit aujourd'hui à l'artiste de bien étudier quatre ou cinq des plus belles statues sans *draperie* pour bien saisir la beauté du nud, il a besoin de chercher l'élégance de la *draperie* dans cent figures habillées. Il est même très rare de trouver une statue *drapée* qui ressemble à une autre pour l'ajustement, tandis qu'il n'y a rien de plus ordinaire que de trouver des statues nues d'une ressemblance parfaite : telles sont en grande partie les statues de Vénus. Il en est de même des statues d'Apollon : la plupart semblent avoir été exécutées d'après un seul modèle, comme l'attestent trois statues semblables de ce Dieu, à la villa Médicis, & une autre au capitole. La même remarque est aussi applicable à la plupart des jeunes satyres. Je dirai donc que le dessin des figures drapées peut être nommé à juste titre une partie essentielle de l'art. Peu d'artistes modernes sont exempts de critique par rapport à l'habillement de leurs figures ; ceux du siècle passé ont tous péché contre cette partie, le seul Poussin excepté ».

« Les modernes, dit le comte de Caylus, sont dans l'habitude de regarder comme des toges toutes les *draperies* un peu amples, dont les figures romaines sont vêtues. Quand les monumens représentent des hommes d'un certain âge, on leur accorde promptement les honneurs consulaires ; & si les *draperies* sont moins étendues, & qu'elles laissent un plus grand nombre de parties du corps découvertes, les figures prennent aussi-tôt le nom de philosophes ; telle est l'opinion ordinaire : on a tort de donner légérement ces sortes de dénominations ; mais il faut convenir aussi que

très-ſouvent il eſt preſque impoſſible de déterminer l'objet de ces figures ».

DRAPEAU. Les anciens n'avoient pas de *drapeaux* faits comme les nôtres. Les leurs étoient faits comme des bannières des égliſes, c'eſt-à-dire, que le drap ou l'étoffe n'étoit point clouée par un des côtés du quarré à la lance, mais ſuſpendue par deux de ſes coins : tel eſt le *labarum* ſur les médailles.

DREPANUM, en Sicile. ΔΡΕ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

DRIMAQUE, eſclave fugitif, s'étant retiré ſur une montagne, ramaſſa d'autres gens de ſa ſorte, avec leſquels il ravageoit l'iſle de Chio, & faiſoit de grands maux aux inſulaires : pour ſe délivrer d'un ſi fâcheux voiſin, ils mirent ſa tête à prix. *Drimaque*, qui étoit déjà avancé en âge, aimoit un jeune homme de ſa compagnie; & voulant lui procurer cette grande récompenſe, que ceux de la ville vouloient donner à celui qui apporteroit ſa tête, lui diſoit ſérieuſement : je ſuis avancé en âge, j'ai déjà aſſez vécu, coupe moi la tête, porte-la à ceux de la ville, tu auras de quoi vivre aſſez heureuſement le reſte de tes jours : je me prive volontiers du peu de vie qui me reſte, pour rendre la tienne heureuſe. Le jeune homme s'en défendit d'abord, mais il fut ſi preſſé par *Drimaque*, qu'il lui coupa la tête, la porta à la ville, & en eut la récompenſe promiſe. Les inſulaires, charmés de la générosité de *Drimaque*, lui bâtirent un temple, & le déifièrent ſous le nom de *héros pacifique*. Les voleurs le regardoient comme leur Dieu, & lui apportoient les dîmes de leurs vols & brigandages. C'eſt Athénée qui raconte cette hiſtoire. *Drimaque* fut auſſi nommé *Euménés*.

DRIOPE. *Voyez* DRIOPE.

DROIT italique. *Voyez* ITALIQUE.

DROIT latin. *Voyez* LATIN.

DROITE (main). *Voyez* MAIN.

DROMÉE. C'eſt le nom d'un mois des anciens crétois, duquel il eſt parlé dans les marbres d'Arondel, *p.* 117, & dans les inſcriptions de Reineſius, *p.* 491. Prienus en parle auſſi ſur l'apologie d'Apulée. (59. *Febr. Menol. p.* 49.); mais on ne ſait quel mois c'étoit.

DROMEUS.
DROMONARII.
DROMONES.
ΔΡΟΜΟΝΕΣ.

On appelloit *dromones*, δρόμωνες, des batimens de tranſport, & en particulier ceux qui approviſionnoient l'Italie de bled, du temps de Caſſiodore (*variar. lect. V.* 16) : *decrevimus mille dromones fabricandos aſſumere : qui & frumenta publica poſſint convehere, & adverſis navibus, ſi neceſſe fuerit, obviare.* On voit dans ce texte que les *dromones* pouvoient être mis en état de défenſe contre les pirates. Les matelots qui les montoient étoient appellés *dromonarii.* (*ibid. IV.* 15.)

DRUANTILLA Auguſta, peut-être femme du tyran Regalien. Khell, dans ſon ſupplément aux empereurs de Vaillant, a publié des médailles de cette princeſſe inconnue. La fabrique des quarre médailles d'argent de cette femme, qu'a vues M. Neumann, reſſemble à celle des médailles de Gallien.

DRUIDES. C'étoient chez les anciens gaulois les principaux miniſtres de la religion, qui avoient ſous eux un grand nombre de miniſtres ſubalternes, tels que les *bardes*, les *eubages*, les *vates*, les *farronides*. Ils menoient une vie fort retirée & fort auſtère, du moins en apparence. Cachés dans le fond des forêts, ils n'en ſortoient que rarement; & c'étoit-là que toute la nation alloit les conſulter. Ils avoient pluſieurs collèges répandus dans toutes les provinces des gaules, où ils étoient chargés de l'éducation de la jeuneſſe. Le premier & le plus conſidérable de ces collèges étoit celui du pays Chartrain : c'étoit-là que réſidoit le chef ſuprême des *druides* : c'étoit dans les bois de cette contrée que s'offroient les grands ſacrifices, & où ſe faiſoient toutes les grandes cérémonies que preſcrivoit la religion. Après ce collège, celui de Marſeille étoit le plus renommé, ſur-tout le bois où s'aſſembloient les *druides*. La deſcription qu'en fait Lucain, (*lib.* 3, *v.* 399.) lorſqu'il raconte comment Céſar le fit abattre, inſpire je ne ſais quelle frayeur religieuſe, qui frappe & qui ſaiſit. Leur autorité étoit ſi grande, même dans le civil, qu'on n'entreprenoit aucune affaire ſans les conſulter auparavant. Ils préſidoient aux états, réſolvoient la guerre ou la paix à leur gré, dépoſoient les magiſtrats & mêmes les rois, quand ils n'obſervoient pas les loix du pays : la juſtice ne ſe rendoit que par leur miniſtère; & ceux qui refuſoient de ſe rendre à leurs déciſions, étoient frappés d'anathême; tout ſacrifice leur étoit interdit, & le reſte de la nation les regardoit comme des impies, qu'on n'oſoit même fréquenter. Afin que leur doctrine ne fût connue de perſonne, & qu'elle parût plus myſtérieuſe, non-ſeulement aux étrangers,

Digitized by Google

mais aux gaulois mêmes, les *druides* n'écrivoient rien, mais ils chargeoient leur mémoire & celle de leurs diſciples, d'un nombre prodigieux de vers obſcurs, qui contenoient leur théologie, & dont ils ne donnoient l'explication qu'avec les plus grandes téſerves. Ils s'adonnoient à l'aſtrologie, à la divination, à la magie, & à tous les preſtiges qui l'accompagnent; ils faiſoient croire aux peuples qu'ils avoient le pouvoir de ſe tranſformer en différentes figures, d'aller à leur gré au milieu des airs, & de faire toutes les autres folies des magiciens les plus experts. Mais de toutes leurs ſuperſtitions, la plus cruelle étoit celle qui les portoit à immoler à leurs dieux des victimes humaines, ou de s'en ſervir pour pratiquer la divination. Diodore (*liv.* 5.) dit qu'ils immoloient un homme, en lui perçant le corps au deſſus du diaphragme: l'homme tombé, ils établiſſoient leur divination ſur ſa chûte, ſur ſa palpitation, ſur le ſang qui couloit, & ſur les mouvemens qu'il faiſoit, ayant, diſoient-ils, des expériences sûres pour cela. *Voy.* GUI *de Chêne.* SAMOLUS, FELAGES, SERPENT, VERVAINE.

Tibère (*Plin.* 31. 1.) & Claude (*Sueton. c.* 26. n°. 14) firent tous leurs efforts pour détruire les *druides* & leurs ſacrifices ſanglans; le premier les détruiſit dans Rome, où ils s'étoient introduits depuis les conquêtes de Céſar, & le ſecond dans toutes les Gaules. Il eſt cependant encore fait mention des *druides* dans Lampridius, ſous le règne de Sévère-Alexandre (*c.* 60.), & dans Vopiſcus ſous celui d'Aurélien (*c.* 44.).

Strabon (IV.) nous apprend que l'attribut diſtinctif des *druides* étoit un collier d'or.

DRUIDESSES. Les femmes des druides partageoient la conſidération qu'on avoit pour leurs maris, & s'ingéroient comme eux, non-ſeulement dans les affaires politiques, mais encore dans celles de la religion. Il y avoit des temples dans les Gaules dont l'entrée étoit interdite aux hommes: c'étoient les *druideſſes* qui y ordonnoient & y régloient tout ce qui concernoient les ſacrifices & les autres cérémonies de la religion. Mais elles avoient ſur-tout la réputation de grandes devineresſes; & quoique les druides s'en mêlaſſent quelqu fois, ils en avoient preſqu'entiérement abandonné la fonction à leurs femmes, ſoit qu'elles y fuſſent plus habiles, ou qu'elles ſuſſent mieux tromper. On venoit de toutes parts les conſulter avec une grande confiance: des empereurs mêmes, quand ils furent maîtres des Gaules, y eurent quelquefois recours, au rapport des hiſtoriens. Alexandre Sévère, avant de partir pour une expédition, de laquelle il ne revint point, alla conſulter une *druideſſe*, qui lui dit, en langue gauloiſe, ſelon Lampride: *allez, n'eſpérez point la victoire, & ne vous fiez pas à vos ſoldats.* En effet, il fut aſſaſſiné dans cette campagne. Dioclétien n'étant que ſimple officier dans les Gaules, s'amuſoit à compter ſa dépenſe, lorſque ſon hôteſſe lui dit: *Seigneur, vous êtes trop avare.* Hé bien, répondit Dioclétien, *je ſerai libéral quand je ſerai empereur. Vous le ſerez*, dit bruſquement la *druideſſe*, *après que vous aurez tué un ſanglier, cum aprum occideris.* Dioclétien entendit le mot *aprum* d'un ſanglier, & pour cela chaſſa ſouvent au ſanglier: mais l'oracle regardoit *Aper*, beau-père de Numérien. Dioclétien le fit mourir & devint empereur. Outre les *druideſſes*, femmes des druides, il y en avoit qui vivoient dans le célibat, c'étoient les veſtales des Gaules, & d'autres qui, quoique mariées, demeuroient régulièrement dans les temples, qu'elles deſſervoient, hors un ſeul jour de l'année, qu'il leur étoit permis d'avoir commerce avec leurs époux.

DRUNCAIRE, ou DRUNGAIRE, nom d'office & de dignité dans l'empire de Conſtantinople, *drungarius*. Ce nom ſignifie commandant, chef. Le grand *drungaire* étoit une charge conſidérable. Il y en avoit deux; celui qu'on appelloit *drungarius bigla*, & le *drungaire* de la flotte. Le premier étoit le commandant des veilles ou gardes de la nuit. Il ſervoit dans les armées de terre ſous le grand *domeſtique* (*l.* 1. *tit. de aſſ. præf. vigil.*). Il eſt marqué dans la vie de Sainte Théodoſe, impératrice, que le *drungaire* des veilles étoit ſon frère. (*Bolland. acta ſanct. feb. tom. II. p.* 555). Le *drungaire* de la flotte étoit ſous le grand duc qui commandoit l'amiral, le protocomte, les *drungaires* & les comtes. Meurſius remarque que cette charge paſſa de la flotte aux armées de terre. Sous le grand *drungaire* de la flotte, il y en avoit un autre qu'on appelloit ſecond *drungaire*, & dont Anne Comnène parle. (*Alexia. l. XIII. p.* 369). *Voyez* Codinus, de officiis Conſt. c. 16. n°. 4, 5, 6 & 7. Le P. Goar dans ſes notes ſur cet auteur. Meurſius, *gloſſar.* du Cange, Fabret, gloſſ. de Cedrenus, & de Conſtantin Manaſſes.

DRUNGE. Corps de troupes ainſi appellé dans l'empire romain; partie d'une armée. *Drungus.* Ce nom, comme il paroît par Végèce, (*l. III. c.* 16.) ne ſe dit d'abord que des troupes étrangères & ennemies: enſuite, dans l'empire d'Orient ou de Conſtantinople, on le dit des troupes mêmes de l'empire, & l'on fit le mot Δρούγγος. Il revenoit à peu près à ce que nous appellons régiment ou brigade, ou quelque corps ſemblable. Leunclavius dit que le *drunge* n'étoit pas de moins de 1000 hommes, ni de plus de 4000. Il dit auſſi que Δρούγγος chez les grecs modernes, ſignifie le bâton, qui eſt la marque d'un office ou d'une dignité, comme *agla* chez les turcs, & que ce nom vient peut-être du latin *truncus*, tronc, parce que ce bâton, ce ſceptre, étoit un tronc, & s'appelloit

Digitized by Google

truncus : mais il paroît par Végèce que *drungus* eſt un mot barbare & non latin. Spelmann croit qu'il eſt ſaxon, parce qu'encore à préſent *throng* en anglois, ſignifie une grande multitude, une grande troupe d'hommes aſſemblés. Saumaiſe croit que ce mot s'eſt fait de δρυγχος, qui ſignifie bec, d'où le vulgaire en grec a fait δρουγγος, pour ſignifier un bataillon, un grand nombre de ſoldats diſpoſés en bec, ou de ſorte qu'ils ſe terminoient en pointe, & que pour cette raiſon on appelloit δρουγγος, bec, ainſi qu'on les a appellés *tête de porc*, comme le témoigne Végèce & Ammien Marcellin. *Voyez* cet auteur ſur Vopiſcus, vie de Probus, p. 435, & ſur Solin, p. 311 & 364. Lambecius eſt de même ſentiment dans ſon gloſſaire ſur Codin. Mais S. Nicephore P. C. dans ſon hiſtoire abrégée, ιστορια συντομος, p. 26, diſoit que ce nom venoit des romains.

DRUSES. Winkelmann (*hiſt. de l'art. l. II. c. 3. III.*) indique comme une ſingularité, de petites figures faites dans le goût égyptien, & chargées de caractères arabes. Il en connoiſſoit trois de ce genre; l'une appartenoit à Aſſemani, garde de la bibliothèque du Vatican; l'autre eſt dans la galerie du collège romain: toutes deux, repréſentées aſſiſes, ſont de la hauteur d'un palme, (environ huit pouces de France.) & la ſeconde porte des caractères arabes ſur les deux cuiſſes, ſur le dos & ſur le haut de ſon bonnet applati; la troiſième, qui ſe trouvoit dans le cabinet du comte de Caylus, (*Caylus, recueil d'antiq. tom. IV, p. 51.*) eſt en pied, & porte une inſcription arabe ſur le dos. Les deux premières figures ont été trouvées chez les *druſes*, nation qui habite le Mont Liban, & il eſt vraiſemblable que la troiſième figure vient du même endroit. Ces *druſes*, que l'on croit deſcendans des francs, & qui ſe ſont refugiés dans cette contrée du temps des croiſades, ſe diſent chrétiens; mais gênés dans leur culte par les turcs, ils adorent en ſecret de certaines idoles, du nombre deſquelles ſont les figures en queſtion. Comme ils les tiennent très-cachées, il n'eſt pas étonnant que ce ſoit une ſi grande rareté d'en voir en Europe.

DRUSILLE, ſeconde fille de Germanicus.

Julia Druſilla Auguſta.

Ses médailles ſont:

O. en or & en argent.

RRR. en M. B. grec, au revers de Caligula, frappées en mémoire de ſa conſécration.

RRR. en P. B. au revers du même.

On n'en connoît point de latines.

DRUSUS, ſurnom des familles Claudia & Livia.

DRUSUS (*Nero Claudius*) frère de Tibère.

Nero Claudius Druſus Germanicus Imperator.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

RR. en argent.

R. plutôt que C. en G. B.

Elles ont été frappées ſous le règne de Claude.

RRR. reſtituées par Titus.

RR. reſtituées par Domitien.

O. en M. & P. B.

Il y en a une de G. B. dans le cabinet de Pellerin, ſur laquelle ceux qui l'ont fait frapper, lui ont donné la qualité de Céſar. Elle n'eſt pas à la vérité de coin romain.

DRUSUS, fils de Tibère.

Druſus Cæſar.

Tiberii Auguſti filius *divi Auguſti nepos.*

Ses médailles ſont:

O. en or.

RRR. en argent, où il eſt au revers de Tibère.

C. en G. B. avec ſa tête; on y voit les têtes de ſes enfans portées ſur des cornes d'abondance.

C. en M. B. de coin romain.

RRR. du même module au revers de Tibère.

R. reſtituées par Titus & Domitien.

RR. en M. & P. B. de colonies.

RR. en M. B. grec, au revers de Germanicus.

RR. en P. B. grec.

Il y en a une frappée à Sardis, du module du M. B. ſur laquelle on voit Druſus & Germanicus aſſis ſur des chaiſes curules, avec la qualité de frères.

DRYADES, nymphes des bois: c'étoient les divinités qui préſidoient aux bois, & aux arbres en général. On n'entroit jamais dans une forêt qu'on ne rendit quelque hommage à ces divinités prétendues. Leur condition étoit beaucoup plus heureuſe que celle des hamadryades, qui étoient jointes ſi intimement chacunes à leur arbre, qu'elles naiſſoient & mouroient avec lui; mais les *dryades* avoient la liberté de ſe promener & de ſe divertir; & pouvoient ſurvivre à la deſtruction des bois dont elles avoient l'intendance. Si nous en croyons Ovide, elles danſoient aſſez ſouvent autour du chêne que l'impie Ériſichthon abattit.

Digitized by Google

abattit. Elles avoient la liberté de ſe marier. Pauſanias dit que la femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Calyſto, étoit *dryade*. Virgile ſemble dire qu'Eurydice, femme d'Orphée, étoit *dryade*. Au reſte, il faut faire attention que les poëtes confondent aſſez ſouvent les *dryades* avec les nayades, les hamadryades, &c. Avant de couper les arbres, il falloit que les miniſtres de la religion déclaraſſent que les nymphes qui y préſidoient, s'en étoient retirées, & les avoient abandonnés. *Voyez* HAMADRYADES.

Le mot *dryade* eſt formé de δρὺς, chêne.

DRYAS, nymphe, fille de Faune: elle étoit ſi chaſte que, pour éviter juſqu'à la vue des hommes, elle ne parut jamais en public. De là vint que, dans les ſacrifices qu'on lui offroit, il n'étoit permis à aucun homme d'y aſſiſter. (*Plutarch.*)

DRYMO, une des nymphes que Virgile donne pour compagne à Cyrène, mère d'Ariſtée.

DRYOPE, fille d'Euryte, & ſœur d'Iole, femme d'Hercule, fut dans ſon temps la première beauté de l'Oéchalie. Apollon en devint amoureux, & la rendit ſenſible. Après cette intrigue, elle épouſa Andrémon, dont elle eut un fils nommé *Amphire*. *Dryope* ſe promenant un jour près d'un lac, dont les bords étoient plantés de myrthes & de lotos, eut envie d'offrir des couronnes de fleurs aux nymphes de ce lieu. Elle tenoit entre ſes bras ſon fils à qui elle donnoit à teter; lorſqu'elle cueillit une fleur de lotos, qu'elle lui donna pour l'amuſer; mais dans le moment elle s'apperçut qu'il ſortoit de cette fleur quelques gouttes de ſang, & que les brauches de l'arbre marquoient, en tremblant, je ne ſais quelle ſecrette horreur. Effrayée de ce prodige, elle voulut faire quelque pas en arrière, mais elle ſentit que ſes pieds étoient attachés à la terre, & qu'elle faiſoit de vains efforts pour les dégager. L'écorce montant peu à peu, enveloppa rout le corps, & *Dryope* devint elle-même un arbre de lotos. (*Ovid. meta.* IX. *v.* 430.)

DSOM. *Voyez* CHON.

DUC. } *DUX.* } Le duché ou la dignité de *duc* étoit une dignité romaine ſous le bas empire; car auparavant le commandement des armées étoit amovible, & le gouvernement des provinces n'étoit conféré que pour un an. Ce nom vient *à ducendo*, qui conduit ou qui commande. Suivant cette idée, les premiers ducs, *duces*, étoient les *ductores exercituum*, commandans des armées; ſous les derniers empereurs les gouverneurs des provinces eurent pendant la guerre le titre de *duces*. Dans la ſuite on donna la même qualité aux gouverneurs, même en temps de paix.

Le premier gouverneur, déſigné ſous le nom de *duc*, eſt celui de la Marche Rhétique, ou du pays des Griſons, dont il eſt fait mention dans Caſſiodore. (*Var. VII.* 4.) On établit treize *ducs* dans l'empire d'Orient, & douze dans l'empire d'Occident.

En Orient.	*En Occident.*
Lybie.	Mauritanie.
Arabie.	Séquanique.
Thébaïde.	Tripolitaine.
Arménie.	Armorique.
Phénicie.	Pannonique ſeconde.
Moéſie ſeconde.	Aquitanique.
Euphrate & Syrie.	Valérie.
Scythie.	Belgique ſeconde.
Paleſtine.	Pannonie première.
Dace.	Belgique première.
Oſrhoène.	Rhétie.
Moéſie première.	Grande-Bretagne.
Méſopotamie.	

La plupart de ces *ducs* étoient ou des généraux romains, ou des deſcendans des rois du pays, auxquels en ôtant le nom de *rois*, on avoit laiſſé une partie de l'ancienne autorité, mais ſous la dépendance de l'empire.

Quand les goths & les vandales ſe répandirent dans les provinces de l'empire d'Occident, ils abolirent les dignités romaines par-tout où ils s'établirent; mais les francs, pour plaire aux gaulois qui avoient été long-tems accoutumés à cette forme de gouvernement, ſe firent un point de politique de n'y rien changer; ainſi ils diviſèrent toutes les gaules en duchés & comtés, & ils donnèrent quelquefois le nom de *ducs*, & quelquefois celui de comtes, *comites*, à ceux qu'ils en firent gouverneurs. *Voyez* COMTE.

DUCAT. L'origine des *ducats* vient de Longinus, gouverneur d'Italie, qui ſe révolta contre Juſtin le jeune, empereur, ſe fit duc de Ravenne, & ſe nomma *Exarque*, c'eſt-à-dire, *ſans ſeigneur*. Pour marquer ſon indépendance, il fit frapper en ſon nom & à ſon empreinte des monnoies d'or très-pur, & à 24 karats, qui furent nommés *ducats*, comme dit Procope.

DUCENAIRE, } *DUCENARIUS*, } officier d'armée qui avoit ſous lui deux cents hommes. Les empereurs avoient

auſſi des *ducénaires* parmi les procureurs ou intendans, qu'ils appelloient procureurs-*ducénaires*, & en latin, *procuratores ducenarii*. Les juges-*ducénaires* étoient ceux qui avoient deux cents ſeſterces de patrimoine, la moitié du patrimoine d'un chevalier.

Dans les jeux du cirque, on appelloit auſſi *ducénaires* les chevaux qu'on louoit deux cents ſeſterces. *Voyez* SAUMAISE ſur la vie de Pertinax, par Julius Capitolinus.

Les inſcriptions de Palmire portent ſouvent le nom de *ducénaire*, en grec δουκηνάριος.

Les *ducénaires* étoient encore ceux qui étoient prépoſés à la levée du tribut appellé *ducenteſima*, le deux-centième denier.

DUCTOR vexilli leg. Muratori (345. 3.) rapporte une inſcription dans laquelle un porte-enſeigne eſt déſigné par ces mots.

DUELLA. } Le tiers d'une once romaine,
DUELLE. } ou la trente-ſixième partie d'un tout.

DUELLE, monnoie des romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne ∪ ∪ dans le numéraire étariaire.

Elle valoit alors,

t $\frac{1}{3}$ ſiciliques.
ou, 2 ſextules.
ou, 8 ſcripules.

DUELLE, ancien poids des romains.

Elle valoit en poids de France 175 grains & $\frac{1}{2}$.

Elle valoit en poids des romains,

1 $\frac{1}{2}$ ſiciliques.
ou, 2 ſextules.
ou, 2 $\frac{1}{2}$ deniers de Papirius.
ou, 2 $\frac{1}{2}$ deniers de Néton.
ou, 8 ſcripules.
ou, 14 ſextans de Celſe.
ou, 16 ſimplium.
ou, 48 ſiciliques.

DUELLE, meſure linéaire des anciens romains.

Elle valoit $\frac{3121}{10000}$ de pouce de France, ſelon M. Pauſton.

Elle valoit en meſures du même peuple,

1 ſicilique & $\frac{1}{2}$.
ou, 8 ſcripules.

DUILIA, famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Goltzius.

DUILLIUS (colonne de). *Voyez* COLONNES roſtrées.

DUIS ou plutôt DUS, nom d'un dieu adoré autrefois dans la Grande-Bretagne, dans le pays d'Yorck, & dans les autres pays circonvoiſins, dont les habitans étoient appellés autrefois *brigantes*.

On ne connoît le dieu *Duis* ou *Dus*, que par l'inſcription d'un autel antique trouvé à Gietland.

Cambden la rapporte, p. 563.

DUI CI BRIG.
ET NUM GG.
T. AVR. AVRELIAN
VS * DD PRO SE
ET SUIS S. M. A. G. S.

Ce qui ſignifie, ſelon cet auteur, *Dui civitatis Brigantum & numinibus auguſtorum Titus Aurelius Aurelianus dedicavit pro ſe & ſuis.*

Sur une autre face de l'autel, on lit :

ANTONINO
III. ET GET. COSS.

Ce qui montre que cet autel fut érigé ſous le conſulat d'Antonin Caracalla pour la troiſième fois, & de Géta, c'eſt-à-dire environ l'an 208 de J. C. Cambden doute ſi ce dieu n'eſt point le dieu que les anglois appellent aujourd'hui *Diw*, ou ſi c'eſt un dieu topique, génie des *brigantes*; & il s'arrête à ce dernier ſentiment, parce que les peuples de la Grande Bretagne avoient alors chacun leur dieu : Andates étoit celui de la province d'Eſſex, Bélotucadre du Cumberland, Vitérinus & Moguntus du Northumberland, & de même *Dui* des *brigantes*.

Il paroît cependant qu'il faut dire *Dus* ou *Duis*, & non pas *Dui*; *Dui*, dans l'inſcription eſt un datif, dont le nominatif doit être l'un de ces deux mots. Cela ſuppoſé, le *Dus* des *brigantes* pourroit bien être le *Dis* des celtes ou gaulois; car le nom eſt le même, & il ne ſeroit pas fort étonnant que les inſulaires de la Bretagne l'euſſent prononcé un peu différemment de ce que Céſar fait en parlant des gaulois. D'ailleurs ces inſulaires étoient originairement des celtes qui

Digitized by Google

avoient paſſé dans cette iſle : ils avoient mêmes mœurs, même religion, même dieu, &c. Après tout, l'inſcription ne laiſſe pas d'avoir ſa difficulté, car c'eſt le ſecond conſulat de Géta qui concourt avec le troiſième de Caracalla. Il faudroit donc examiner s'il n'y a point II. entre GET. & COSS. ou même, ſi, étant effacé par le temps, on ne trouve pas encore la place qu'il occupoit.

DULCIARIUS. } Les confiſeurs, *dulciarii*, vendoient des gâteaux & d'autres confitures faites au miel, appellées *dulcia*.

DULOVIUS. Muratori (1986. 4. 5. *Theſ. inſcr.*) rapporte les deux inſcriptions ſuivantes, trouvées à Vaiſons, dans leſquelles il eſt fait mention, pour la première fois, d'un dieu *Dulovius*, adoré par les gaulois.

DULOVIO.

&

JNO DULOVI VIVOS.

DUODECIES, *dodrans*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne X S ☰

Elle valoit

9 onces de compte.
ou, 12 as effectifs.
ou, 18 ſemi-onces de compte.
ou, 36 ſiciliques de compte.
ou, 72 ſemi-ſiciliques de compte.

DUPLARIS, } ſoldat romain, qui recevoit double paie à cauſe de ſes ſervices glorieux : *duplicarii dicti, quibus ob virtutem duplicia cibaria ut darentur, inſtitutum.* (*Varr. de ling. latin. IV.* 16.)

DUPONDIUS, } poids de deux livres, monnoie valant deux as, double as. Ce mot latin eſt compoſé de *duo*, deux, & de *pondo*, livre; mais, tout latin qu'il eſt, nous avons beſoin de nous en ſervir quelquefois dans notre langue, quand nous parlons des monnoies & des antiquités romaines. Comme l'*as* dans les commencemens peſoit une livre, le *dupondius* alors en peſoit deux, & c'eſt de là que ſon nom lui fut donné; mais, quoique dans la ſuite l'on diminuât le poids de l'*as*, & que par conſéquent l'on affoiblit auſſi le poids du *dupondius*, il retint cependant toujours ſon nom.

DUPONDIUS, *ſeſcuncia*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne X ⊢ S dans le numéraire dénariaire.

Elle valoit alors

1 ½ once de compte.
ou, 2 as effectifs.
ou, 3 ſemi-onces de compte.
ou, 6 ſiciliques de compte.
ou, 12 ſemi-ſiciliques.

DUPONDIUS, *quinque libella*, monnoie de compte des romains.

Elle étoit repréſentée par ce ſigne H S S dans le numéraire ſeſtertiaire.

Elle valoit alors 2 as.
ou, 4 ſemis æris.
ou, 5 libella.
ou, 10 ſembella.
ou, 20 téruncius.

DUPONDIUS, monnoie des anciens romains.

Elle valut depuis la fondation de Rome juſqu'à l'an 485, deux liv. monnoie actuelle de France, ſelon M. Pauſton. (*Métrologie.*)

DURATUM, dans les Gaules. DURAT.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRR. en argent. *Pellerin.*
O. en or.
O en bronze.

DURMIA, famille romaine, dont on a des médailles.

R. en or. Impériales d'Auguſte.
RR. en argent.
O. en bronze.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

Digitized by Google

DURNACUS, dans les Gaules. DORNACOS & DURNACUS.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en argent.

O. en or.

O. en bronze.

Le type ordinaire eſt un cavalier.

DUS. *Voyez* DUIS.

DUSIENS, nom que les gaulois donnoient à certains démons, que les latins nommoient *incubi* ou *fauni*, & que les démonographes appellent communément *incubes*. *Voyez* INCUBES.

Saint Auguſtin, dans ſon ouvrage de la *cité de Dieu*, *liv. XV. chap. XXIII.* aſſure qu'il y avoit de ces ſortes d'eſprits, qui prenant la figure d'homme, ſe rendoient fort importuns aux femmes, dont ils abuſoient quelquefois. Nous examinerons ſous le mot INCUBE, ce qu'il faut penſer de leur exiſtence.

DUUMVIR, nom générique qui ſe donnoit chez les anciens romains à pluſieurs magiſtrats, commiſſaires, officiers, lorſqu'il y en avoit deux pour la même fonction. Ainſi il y a eu preſque autant de ſortes de *duumvirs* qu'il y a eu d'officiers chargés deux enſemble de la même adminiſtration. Il y eut des *duumvirs* prépoſés à la conſtruction, à la réparation, à la conſervation des temples & des autels. C'étoit le peuple qui les nommoit. Tarquin en créa pour faire des ſacrifices, & pour la garde des livres des ſybilles, *duumviri ſacrorum*, & il les tira du corps de la nobleſſe, ou des patriciens. Ceux-ci étoient perpétuels, & la charge de *duumvir* leur étoit donnée à vie. Ils étoient exempts de ſervice à la guerre, & des charges impoſées aux citoyens; & l'on ne pouvoit ſans eux conſulter les oracles des ſybilles. Cette charge dura juſqu'à l'an de Rome 388. Alors, à la requête de C. Licinius & de L. Sextius, tribuns du peuple, le peuple les changea en décemvirs, c'eſt-à-dire, qu'au lieu de deux perſonnes on en commit dix pour avoir ce ſoin, & l'on ordonna que cette compagnie ſeroit mi-partie des patriciens & des plébéiens. Sylla augmenta leur nombre de cinq, & ils furent appellés *quindecimvirs*. Ce nombre s'accrut encore beaucoup dans la ſuite, & alla juſqu'a ſoixante, qui retinrent néanmoins le nom de *quindecimvirs*. Enfin ils furent abolis ſous l'empire de Théodoſe, avec d'autres reſtes des ſuperſtitions payennes. C'étoient donc des officiers qui conſultoient les livres ſybillins dans le beſoin. Vopiſcus, dans la vie d'Aurélien, décrit les cérémonies qui s'obſervoient alors. On prioit les *duumvirs* de vouloir ouvrir ces livres, & d'y chercher les deſtins de l'empire. On alloit au temple, on feuilletoit ces livres, on en tiroit les vers que l'on croyoit avoir rapport aux affaires dont il étoit queſtion; on faiſoit des luſtrations ſur Rome, & des ſacrifices : de jeunes enfans chantoient des vers : on faiſoit auſſi un amburbie & un ambarvalle, c'eſt-à-dire, une proceſſion autour de la ville, & une autre autour des campagnes. (Tite-Live, liv. V. liv. VI. liv. XLI. Vopiſcus) Caligula ne jugea pas indigne de lui d'être nommé *duumvir* ſur une monnoie de Carthage la neuve. Le jeune Juba, accoutumé aux manières des romains, prit le même titre.

Les *duumvirs* capitaux, *capitales*, furent auſſi appellés *duumvirs perduellionis*. C'étoit une magiſtrature extraordinaire, que l'on ne créoit qu'en certaines circonſtances pour juger les crimes de léze majeſté. Les premiers *duumvirs* de cette eſpèce furent ceux que l'on nomma pour juger Horace, qui avoit tué ſa ſœur, après avoir vaincu les curiaces.

A Rome & dans les villes municipales, les *duumvirs*, ſurnommés capitaux, étoient les juges criminels, juges des affaires où il alloit de la vie & d'autres peines afflictives. On appelloit de leur ſentence au peuple, qui ſeul avoit droit de confirmer le jugement de mort contre un citoyen. Ils étoient tirés des décurions. Deux licteurs marchoient devant eux avec les faiſceaux.

DUUMVIRS municipaux. *Duumviri municipales*. Les *duumvirs* tenoient dans les colonies le même rang, & avoient la même autorité que les conſuls à Rome. Ils étoient pris du corps des décurions, & portoient la prétexte, ou toge bordée de pourpre. Cette magiſtrature duroit cinq ans.

Vigenère compare les *duumvirs* municipaux à nos échevins. Ils étoient plutôt ce que ſont nos baillifs & nos ſénéchaux.

Il y avoit auſſi à Rome des *duumvirs* qui étoient les commiſſaires de la Marine. Ils avoient le ſoin des vaiſſeaux & des équipages, &c. Ils furent créés l'an 542 de Rome.

DUX. *Voyez* DUC.

DYCTÉUS, nom d'un des quatre chevaux de Pluton. *Voyez* ALASTOR.

DYDIME, en Ionie, lieu célèbre par un oracle d'Apollon. Licinius ayant deſſein de recommencer la guerre contre Conſtantin, alla conſulter cet oracle, & en reçut pour réponſe deux vers d'Homère, dont le ſens eſt : *malheureux vieillard, ce n'eſt point à toi à combattre contre les jeunes gens, tu n'as point de force, & ton âge t'accable.* Julien voulant remettre en honneur cet oracle, qui étoit tout-à fait tombé, prit le titre de prophète de l'oracle de *Dydime*.

Digitized by Google

DYMACHERUS. Muratori (613. 13. *Theſ. inſcr.*) *Voyez* DIMACHÆRUS.

DYNA, fille d'Evandre. *Voyez* PALLAS.

DYNASTÆ, eſpèce de ſouverains ſubalternes, dont les hiſtoriens latins font quelquefois mention après les rois.

DYRACHIUM, en Laconie. ΔΥΡ. ΛΑΚΩ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

DYRRACHIUM, en Illyrie. ΔΥΡ.

Le ſymbole de cette ville eſt le double quarré, ou les prétendus jardins d'Alcinoüs.

Ses médailles autonomes ſont:

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

On y trouve quelquefois, outre ſon ſymbole, une vache qui allaite ſon veau, ou un trépied.

Les rois de *Dyrrachium*, dont on a des médailles, ſont Monunius & Gentius.

On voit ſur leurs médailles le quarré double, ſymbole ordinaire de *Dyrrachium*.

DYSARES ou DISARES, dieu des arabes, dit Tertullien (*apol. c.* 24. *Diſares.*) Dans l'édition de cet écrivain, faite par Alde, on lit *Diuſares*; mais c'eſt une faute. Etienne de Byzance l'appelle Δουσάρης, *Douſares*; & dit qu'il y avoit en Arabie un rocher très-haut de ſon nom, Δουσάρη, *Duſara*. Il ajoute qu'il étoit honoré des arabes & des dacharéniens, qui ſont les mêmes que les nabathéniens. Car il y a une faute dans Héſychius, lorſqu'il dit que les nabathéniens honorent le dieu *Douſares*. Il faut lire Νεβαταῖοι, au lieu de Μεβαταῖοι. C'eſt une remarque de Thomas de Pénédo, dans ſes obſervations ſur Etienne de Byzance (*p.* 245. *not.* 92.) Héſychius aſſure que *Duſares* étoit le même que Denys, ou Bacchus, que l'on prétend n'être autre choſe que le ſoleil.

Nicolaüs Loenſis, dans ſes *Miſcellanea*, croit, après Marin le philoſophe, que dans Tertullien il faut lire *Thyandrites*, ou comme Suidas, Θυάδης Ἄρης, au lieu de *Dyſares*. Denis Godefroy, & après lui Voſſius, trouvent encore *Dyſares* ou *Duſſares* dans un autre endroit de Tertullien. (*l. II. adv. nation. c.* 8.) *Varſutimam maurorum, obodane-duſſirem arabum*; ils prétendent, avec raiſon, qu'il faut lire, *obodan & duſſarem arabum*. La correction eſt très-heureuſe. (*Voſſius, de idol. l. II. c.* 8. *p.* 178. *Selden, de diis ſyr. ſynt. II. c.* 4. *p.* 293. 294.)

DYSTRE. *Dyſtrus*, cinquième mois ſyro-macédonien, qui répond à mars en commençant quatre jours plutôt. (*Chaſtelain, Euſèbe, hiſt. eccleſ. l. VIII. c.* 3. *& hiérolexicon de Macry.*) Le *Dyſtre* répondoit au mois de février chez les macédoniens, les grecs d'Aſie, à Ephèſe, à Pergame, &c., & au mois de mars chez les macédoniens de Syrie, à Gaze, chez les arabes orientaux. A Tyr il étoit auſſi le cinquième mois; mais il répondoit au mois d'avril, & de même dans la Lycie auſſi-bien qu'à Sidon. Chez les achéens c'étoit le troiſième mois, & il répondoit à mars. (*Fabricii menolog. p.* 42. 44. 46. 47. 48.)

Digitized by Google

E.

ɛ & E. Il eſt difficile d'établir une règle dans la ſcience Numiſmatique, ſur le temps où l'un de ces deux E a été employé de préférence à l'autre. Voici ce que les auteurs de la nouvelle Diplomatique ont dit à ce ſujet.

« ɛ..., Ce caractère oncial commence au plus tard à ſe montrer ſur les médailles vers le milieu du III. ſiècle. Quoiqu'il ne fût pas encore ordinaire ſur la fin de ce ſiècle & au commencement du ſuivant, il ſe laiſſe voir aſſez ſouvent. On le trouve ſur pluſieurs médailles de Gallien, d'Aurélien, de Ptobus, & dans quelques autres. Mais comme il ne s'y montre qu'en qualité de lettre détachée, ſoit ſigle, ſoit nombre, & que bien d'autres lettres grecques s'y rencontrent également, on peut douter ſi cet ɛ n'eſt pas une lettre grecque. Ce qui pourroit prouver le contraire, c'eſt 1°. que parmi ces lettres, pluſieurs latines, qui ne ſautoient ſe confondre avec les grecques, ſe produiſent auſſi ſur les rangs également iſolées. 2°. Ce qui paroit plus concluant, ou du moins plus probable, c'eſt que bientôt après, ces ɛ entrèrent dans le corps même des mots latins ſur les médailles. On en compte plus de trente avant Dioclétien, dans la ſeule collection numiſmatique de Banduri. C'eſt donc faute d'examen, que le P. Lupi, jéſuite, dit que ce caractère a été tatement employé avant le V. ſiècle ».

L'obſervation ſuivante démentira leur opinion, & montrera le danger que l'on court en généraliſant trop les faits paléographiques.

Un beau médaillon d'or, porte d'un côté les têtes de Ptolémée Lagus & de ſa femme, au revers celle de Ptolémée Philadelphe avec ſon épouſe. On voit à la tête l'ɛ employé, & au revers l'E. Les deux ſe voient auſſi dans le *pſéphiſme* de Géla, une des plus anciennes inſcriptions grecques, faite long-temps avant Agathocle.

E grec & H.

Les noms grecs terminés en η, que nous faiſons paſſer dans notre langue, changent ſeulement l'η en *é* fermé ou maſculin. Cette règle n'eſt cependant pas générale; car les noms qui ſont d'un uſage commun, prennent l'*e* muet ou féminin, comme Hélène, Melpomène, Terpſichore. Ceux au contraire qui ſont moins uſités, ont l'*é* fermé, tels ſont Agavé, Zété, Arſinoé, Arété, Daphné, Até, &c.

E pour AE. *Voyez* AE. On le trouve fréquemment dans les inſcriptions.

E numéral.

On trouve dans pluſieurs dictionnaires, que la lettre E étoit chez les anciens une lettre numérale, qui ſignifioit 250, ſuivant ce vers.

E quoque ducentos & quinquaginta tenebit.

Mais il faut remarquer que ce n'eſt pas chez les anciens que cet uſage des lettres latines numérales a eu lieu. Iſidore de Séville, auteur du ſeptième ſiècle, le dit en termes exprès au premier livre de ſes origines, chap. 3. *Latini autem numeros ad litteras non computant.* Cet uſage fut introduit dans un temps de barbarie & d'ignorance. Du Cange a pris ſoin d'expliquer cet uſage au commencement de chaque lettre de ſon ſavant gloſſaire latin-barbare. Mais les faiſeurs de dictionnaire qui l'ont ſuivi & qui ne l'ont point entendu, ont dit qu'on trouvoit cette explication des lettres *numérales* dans Valérius Ptobus. Du Cange ne le dit point, mais il aſſure ſeulement qu'on trouvoit cette explication à la page 1683 du recueil des anciens grammairiens, entre leſquels ſont Valerius Probus, & Pietre Diacre. *Habetur vero illud cum Valerio Probo, Paulo Diacono*; (il falloit dire, *Petro Diacono*) *& aliis qui de numeris ſcripſerunt, editum inter grammaticos anticos.* Cette édition eſt de Wékel, in-4°. de l'an 1605.

E. (*Diplom. des chartes.*) On peut diviſer les différens è employés dans les inſcriptions & dans les chartes, en ſept grandes ſéries.

« L'antiquité latine n'a rien de plus ancien que les E de la I. grande ſérie; ils ſont inclinés, 1°. vers la gauche; 2°. vers la droite; 3°. à traverſes, ſurtout inférieures, horizontales; 4°. obliques; 5°. courbées, particuliérement vers le haut; 6°. vers le bas; 7°. ſuivant l'un & l'autre ſens. La cinquième ſous-ſérie eſt caractériſée par les prolongations de la haſte, ſoit en deſſus, ſoit en deſſous, ſoit en l'une ou l'autre manière à la fois. Quelques E de cette ſérie ſont moins anciens que les autres, & ils étoient fort en uſage chez les eſpagnols, aux VII. & VIII. ſiècles.

Les E de la II. ſérie ſont réguliers, ou du moins tranchent quelques-unes de leurs traverſes. Ceux qui ſont à la tête des deux premières ſous-ſéries paſſent le ſecond ſiècle; les ſuivans ſont plus modernes, preſque en raiſon de leur rang. Pre-

Digitized by Google

mière ſous ſérie, terminés par des rondeurs ou tranchées en talus; deuxième, par des ſommets & des baſes; troiſième, irréguliers, ſans être moins anciens.

La III. diviſion donne dans les anomalies les plus extraordinaires. Il n'y en a de récentes que dans la première ſous-ſérie, ainſi que dans la quatrième: les autres doivent être au moins reculées juſqu'au moyen âge. Première ſous-ſérie: E en F; deuxième, ſans traverſes intérieures & ſupérieures, & quelquefois renverſés; troiſième, en I; quatrième, en H ou E long des grecs; troiſième, en C quarré.

L'e oncial & l'*e* minuſcule, contenus dans la IV. grande ſérie, peuvent être ſuppoſés deſcendus de l'E en forme d *f*, plus ou moins courbée; 1°. en *f* courbée; 2°. E onciaux ou ronds des anciens tems; 3°. continués juſqu'au XII. ſiècle, avec des courbures particulières dans la traverſe & autres parties; 4°. *e* minuſcules & curſifs avant le gothique.

La V. ſérie n'admet que des E ſemblables à deux *c*, poſés l'un ſur l'autre.

La VI. eſt toute entière livrée au gothique: 1°. E en forme de B ordinaire; 2°. à contre ſens; 3°. E plus ou moins en O, ouverts ou non, joints à des C, & traverſés horiſontalement; 4°. en *a* curſifs, coupés par une traverſe. Pluſieurs de ces caractères appartiennent au XI. ſiècle, nouvelle preuve contre le P. Hardouin de l'antiquité de l'*é* grec fermé quarrément; 5°. fermés par une ligne droite, ou un peu concave en dehors; 6°. en D tranchés par le milieu; 7°. ſemblables à des D contournés, ou à des *a* curſifs, avec traverſe menée de droite à gauche, & terminée dans la panſe; ces deux ſous-ſeries ſont propres à l'Eſpagne; 8°. coupés par une perpendiculaire unie, du moins à la traverſe ou en ovale; 9°. obliquement traverſés; 10°. terminés par une ligne doublement courbe.

Nous ajoutons pour VII. ſérie, les *e* minuſcules gothiques des XIV. & XVI. ſiècles. (*Nouv. diplomat.* t. *II. p.* 318.)»

EACÉES, fêtes & jeux ſolemnels qui ſe célébroient à Egine, en l'honneur d'Eaque, ancien roi de cette iſle. Les vainqueurs dépoſoient dans ſon temple les couronnes de fleurs qu'ils avoient obtenues. (*Pindar. ſcholiaſt. nem. od. VI*).

EACIDE, nom qu'on donne ſouvent à Achille & à Pyrrhus ſon fils, parce qu'ils deſcendoient d'Eacus. Pauſanias remarque que preſque tous les *Eacides* furent tués. On donnoit auſſi ce nom à un des fils de Pyrrhus & d'Andromaque. *Voyez* ANDROMAQUE.

EANOS. *Voyez* VOILE.

EANUS, Janus étoit ainſi appellé, dit Macrobe, *ab eundo*, parce qu'il va toujours, étant pris pour le monde, ou le ciel qui tourne perpétuellement. De-là vient, ajoute le même auteur, que les phéniciens expriment cette divinité par un dragon, qui ſe tourne en cercle, & qui mord & dévore ſa queue, pour marquer que le monde ſe nourrit, ſe ſoutient, & ſe tourne en lui-même. C'eſt auſſi pour la même raiſon que les romains le repréſentoient regardant de quatre côtés. Il y avoit à Rome des ſaliens, miniſtres de Janus, & qu'on appelloit auſſi *Eanis*, du ſurnom de Janus.

EAQUE, fils de Jupiter & d'Egine, naquit dans l'iſle d'Egine, dont il fut roi. La réputation qu'il acquit d'être le prince le plus équitable de ſon temps, lui mérita chez les poëtes une place parmi les juges d'enfer, entre Minos & Radamanthe. Il fut chargé, dit-on, de juger les morts de l'Europe. Etant le fruit d'une des infidélités que Jupiter faiſoit ſouvent à Junon, cette déeſſe le perſécuta, comme les autres enfans de ſon mari. Furieuſe de voir le nom d'Egine ſa rivale, conſacré par la dénomination de l'iſle, à laquelle on l'avoit donnée, s'en vengea, en faiſant périr tous les peuples qui l'habitoient, par la peſte la plus cruelle. Mais Jupiter répara ce mal par le prodige dont on parlera au mot *Myrmidons*. Ce qui augmenta la réputation de ce prince, c'eſt que l'Attique étant affligée d'une grande ſéchereſſe, on recourut à l'oracle, qui répondit que ce fléau ceſſeroit dès que *Eaque* deviendroit l'interceſſeur de la Grèce. Ce prince offrit des ſacrifices à Jupiter, & il ſurvint une grande abondance de pluie. Les éginètes, pour conſerver la mémoire de cet évènement, qui faiſoit tant d'honneur à leur prince, élevèrent un monument nommé l'*éacée*, où étoient les ſtatues de tous les députés de la Grèce, qui vinrent pour ce ſujet dans leur iſle. Les athéniens ſe préparant à une expédition contre Egine, dont les habitans ravageoient les côtes de l'Attique, envoyèrent à Delphes conſulter l'oracle ſur le ſuccès de leur entrepriſe. Apollon les menaça d'une ruine entière, dit Hérodote, s'ils faiſoient la guerre aux éginètes plutôt que dans trente ans; mais ces trente ans paſſés, ils n'avoient qu'à bâtir un temple à *Eaque*, & entreprendre la guerre, & alors tout leur devoit réuſſir. Les athéniens qui brûloient d'envie de ſe venger, coupèrent l'oracle par la moitié: ils n'y déférèrent qu'en ce qui regardoit le temple d'*Eaque*, & ils le bâtirent ſans retardement; mais pour les trente ans, ils s'en moquèrent; ils allèrent auſſi-tôt attaquer Egine, & eurent tout l'avantage. *Eaque* eut deux femmes, premiérement Endéide ou Endéis, dont il eut Pélée & Télamon. Il la répudia pour épouſer Pſammathé, l'une des Néréides, dont il eut *Phocus*. *Voyez* ASOPE,

Egine, Endéïs, Juges des enfers, Myrmidons, Pelée, Phocus, Psammothe, Télamon.

Le ſeul monument qui nous reſte du culte rendu à *Eaque*, eſt l'inſcription ſuivante. (*Muratori.* 897).

Cilius
Caenonis
F. Apulus
Aeaco
V. S. L. M.

Stace, dans deux endroits de ſes poéſies, a donné à *Eaque* l'urne, qu'ailleurs il avoit déjà placée dans les mains de Minos. (*Stat. Sylv. lib.* 2 & 3.)

„ . . . . . *Immenſis urnam quatit*
„ *Aeacus umbris.* . . . . . .
„ . . . . *Si quis pulſata conſcius unquam*
„ *Matris, & inferna rigidam timet Aeacun urna.*

Propetce l'a imité, & ne parle que d'*Eaque*. (*Eleg.* 20. *lib.* 2.)

„ *Inferno damnes, Aeace, judicio.*

Juvenal de même.

„ . . . . . *Quas torqueat umbras*
„ *Aeacus* . . . . . .

Il eſt facile d'expliquer cette contradiction apparente, en faiſant attention à la patrie des morts dont parlent ces trois poëtes, qui étoient latins & qui écrivoient pour des européens. Platon donne en effet pour juge aux peuples de cette partie du monde *Eaque* ſeul, & Rhadamante eſt prépoſé au jugement des aſiatiques & des africains : dès lors il étoit naturel que des romains redoutaſſent l'intégrité d'*Eaque*, ſans faire mention de Rhadamante.

EASTER, déeſſe des anciens ſaxons. *Eaſter.* Bochart, qui avoit entrepris de rapporter les anciennes origines à la langue & à la doctrine des phéniciens, prétendoit que cette *Eaſter* étoit la même qu'Aſtarté. Ses fêtes ſe célébroient au commencement du printemps, & de là vient que les ſaxons appelloient *Eaſter* le mois auquel on célébroit la pâque. Skinnerus ne s'éloigne pas beaucoup de ce ſentiment, dans ſon étymologie de la langue angloiſe. (Huet). Bochart, pour rapprocher ce mot de celui d'Aſtarté, dit *Æſtar*, ou *Eaſter*; mais Bede, (*L. de temporibus*) d'où Bochart a tiré ceci, dit *Eaſter*, & ne dit qu'*Eaſter*. Il eſt vrai que la prononciation d'*Eaſter* & celle d'*Æſter*, diffèrent peu aujourd'hui en anglois. C'étoit le mois d'avril, que les ſaxons appeloient *Eaſter monta*; & les anglois appellent encore aujourd'hui les fêtes de pâques, *Eaſter-time*, le temps d'*Eaſter*. (*Chanaan. Bochart*, *c.* 42.)

Ce mot, dit-on, vient de réſurrection, & c'eſt pour cela que les détracteurs de la religion chrétienne lui reprochent de tenir la célébration de la pâque des *éaſtrées* gauloiſes, ou fêtes de la déeſſe *Eaſter* ou *Eaſtre*.

EAU. Cet élément a été une des premières divinités du paganiſme. Thalès de Milet, après les anciens philoſophes, enſeignoit que l'*eau* étoit le principe de toutes choſes, qu'elle avoit la meilleure part à la production des corps, qu'elle rendoit la nature féconde, qu'elle nourriſſoit les plantes & les arbres, & que ſans elle, la terre sèche, brûlée, & ſans aucun ſuc, demeureroit ſtérile, & ne préſenteroit qu'un déſert affreux. Les grecs avoient pris cette opinion des égyptiens. En effet, comme les égyptiens voyant le Nil cauſer la fertilité de leurs terres, pouvoient s'imaginer très-naturellement que l'*eau* eſt le principe de toutes choſes. Auſſi avoient-ils l'*eau* en grande vénération, & ils ſe diſtinguoient même dans le culte qu'ils rendoient à cet élément, dit S. Athanaſe, qui étoit égyptien. *Voyez* Hydria, Nil.

Les anciens perſes avoient un très-grand reſpect pour l'*eau*, lui offroient des ſacrifices, & pouſſoient même la ſuperſtition, ſelon Hérodote, juſqu'à n'oſer cracher dans l'*eau*, s'y baigner, s'y laver les mains, y jetter la moindre ordure, non pas même s'en ſervir pour éteindre le feu. Les grecs & les romains étoient trop ſuperſtitieux pour n'avoir pas adopté le culte rendu aux *eaux*. L'antiquité nous fournit mille exemples de ce culte rendu chez eux; leurs temples renfermoient les ſtatues des fleuves & des fontaines comme celles des autres dieux; on leur avoit conſacré des autels, & on leur y faiſoit des libations & des ſacrifices. En général, les anciens croioient que les *eaux* de la mer & des fleuves avoient la vertu d'effacer les péchés. *Non, je ne penſe pas*, dit Sophocle, *que toutes les eaux du Danube & du Phaſe puiſſent laver toutes les horreurs de la déplorable maiſon de Labdacus.* Du culte rendu à l'*eau* en général, on deſcendit aux *eaux* de la mer, des fleuves & des fontaines, qu'on voulut ſpécialement diviniſer. Enfin, on créa un dieu ſouverain des *eaux*, & le maître des autres divinités aquatiques. *Voyez* Neptune, Nymphes.

EAU LUSTRALE. Ce n'étoit autre choſe que de l'*eau* commune, dans laquelle on éteignoit un tiſon ardent, tiré du foyer des ſacrifices. Cette *eau* ſe tenoit dans un vaſe que l'on plaçoit à la porte, ou dans le veſtibule des temples, & ceux qui y entroient, s'en lavoient eux-mêmes, ou s'en faiſoient laver par les prêtres, croyant avoir par là le cœur purifié pour paroître devant les dieux. Quand il y avoit un mort dans une maiſon, on mettoit à la porte un grand vaſe d'*eau* luſtrale, apporté de quelqu'autre maiſon, où il n'y avoit point de morts : tous ceux qui venoient à la maiſon de deuil, s'aſpergeoient de cette *eau* en ſortant : on s'en ſervoit encore pour laver les corps des morts. *Voyez* NÉOCORES.

Dans la ſeptième chambre de Portici, on voit parmi les monumens de marbre trois vaſes quarrés, creuſés en rond, dont les bords ſont travaillés avec délicateſſe, & qui ſervoient dans les temples à mettre l'*eau luſtrale*.

EAU chaude. *Voyez* CHAUD (boire).

EAU enivrante. Les anciens en font ſouvent mention comme d'un phénomène miraculeux & relatif au culte de Bacchus. Nous ſavons aujourd'hui que les *eaux* gazeuſes ont un goût piquant, & renferment une vapeur enivrante comme le vin ; telle eſt l'explication des miracles de Bacchus.

EAUX & *forêts*.

Les romains qui avoient emprunté des grecs une partie de leurs loix, avoient établi pluſieurs règles par rapport au droit de propriété ou d'uſage, que chacun pouvoit prétendre ſur l'*eau* des fleuves & des rivières, ſur leurs rivages, ſur la pêche & ſur d'autres objets qui avoient rapport aux *eaux*.

La conſervation & la police des *forêts & des bois* paroiſſent ſur-tout avoir toujours mérité une attention particulière, tant à cauſe des grands avantages que l'on en retire par les différens uſages auxquels les bois ſont propres, & ſur-tout pour la chaſſe, qu'à cauſe du long eſpace de temps qu'il faut pour produire les bois.

Auſſi voit-on que dans les temps les plus reculés il y avoit déjà des perſonnes prépoſées pour veiller à la conſervation des bois.

Ariſtote deſire, dans toute république bien ordonnée, des gardiens des *forêts*, qu'il appelle ὑλώροι, *ſylvarum cuſtodes*.

Ancus Martius, quatrième roi des romains, réunit les forêts au domaine public, ainſi que le remarque Suétone.

Entre les loix que les décemvirs apportèrent de Grèce, il y en avoit qui traitoient de *glande, arboribus & pecorum paſtu*.

Ils établirent même des magiſtrats pour la garde & la conſervation des *forêts*, & cette commiſſion fut quelquefois donnée aux conſuls nouvellement créés, comme il ſe pratiqua à l'égard de Bibulus & de Jule-Céſar, leſquels étant conſuls, eurent le gouvernement général des *forêts*, ce que l'on déſignoit par les termes de *provinciam ad ſylvam & colles* ; mais Céſar en fut très-choqué, parce que cet emploi n'étoit pas compté entre les plus relevés. Suétone, qui raconte ce fait dans la vie de Céſar, appelle cet emploi *provinciæ minimi negotii*.

Les romains établirent dans la ſuite des gouverneurs particuliers dans chaque province pour la conſervation des bois, & firent pluſieurs loix à ce ſujet. Ils avoient des foreſtiers ou receveurs établis pour le revenu & profit que la république percevoit ſur les bois & *forêts*, & des prépoſés à la conſervation des bois & *forêts* néceſſaires au public à divers uſages. Alexandre Sévère les conſervoit pour les thermes.

ÉBAGES. Les gaulois, de certains cantons nommoient ainſi leurs druides.

ΕΒΔΟΜΑΓΕΝΗΣ. ΕΒΔΟΜΗ. } Les athéniens célébroient le ſeptième jour des mois lunaires une fête en l'honneur d'Apollon, appellée Εβδόμη. Ils chantoient des hymnes en ſon honneur, en portant des gâteaux & des branches de lautier. De là vint à Apollon (*Plutarc. ſymp. lib.* 8.) le ſurnom Εβδομαγένης. Héſiode (*oper. & dies* 768.) dit que le ſeptième jour du mois étoit conſacré à Apollon, parce qu'il naquit ce jour-là.

ÉBÈNE. Pompée fut le premier qui apporta en Italie l'*ébène*. Ce fut à ſon retour d'Aſie, après la défaite de Mithridate. Pauſanias (*Arcad.*) dit qu'il y avoit en Grèce pluſieurs ſtatues des dieux faites d'*ébène*. Pline l'aſſure d'après Mucien de la Diane d'Éphèſe.

ÉBON.

» Neptune, & principalement Bacchus, ſont connus par le ſymbole des têtes de taureau à face humaine, & portent alors le nom d'ÉBON.

Macrobe (*Saturn. lib. I. c. XVIII.*) en parlant de ce dieu, dit : *liberi patris ſimulacra partim puerili ætate, partim juvenili fingunt : præterea barbatâ ſpecie, ſenili quoque uti græci ejus quam Bacchopaan* [*], *itemque Briſea appellant, & ut*

(*) Dans d'autres éditions *Baccapea*, Meurſius croit qu'il faut *Baſſara* au lieu de *Baccapea*.

in campaniâ neapolitani celebrant EBONA *cognominantes.* Capuccio (*lib. I. c. XIV.*) dans ſon hiſtoire de Naples, rapporte cette inſcription grecque.

ΗΒΟΝΙ ΕΠΙΦΑΝΕΣΤΑΤΩ
ΘΕΩ.

A Ebon, Dieu très-illuſtre.

Le ſavant Mazocchi (*lib. I. c. III. §. IV. n°. 15.*) dans ſes *Origines Puſtanæ*, prétend que cette figure de taureau, que l'on trouve ſi communément ſur les monnoies de Naples & de la grande Grèce, ſous les noms d'*Ebona* & de *Bacchus Parthenopée*, repréſente Neptune, qui dans Héſiode eſt appellé Ταυρος, *Taurinus*» (*Caylus IV. p. 165.*) *Voyez* BŒUF A TÊTE HUMAINE.

EBORA, dans le Portugal. EBOR.

Cette ville a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguſte.

EBURARIUS. On trouve ce mot employé pour *eborarius* dans une inſcription. (*Spon. miſc. erud. Ant. ſect. VI. p. 322.*)

Q. CONSIDIUS EUMOLPUS
FABER EBURAR.

EBURNUS, ſurnom de la famille FABIA.

EBURONES, dans les Gaules. EBURO.

Les médailles autonomes de ce peuple ſont :

RR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

EBUROVICES, dans les gaules. IBRVIX.

Les médailles autonomes de ce peuple ſont :

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ECAILLE. Pline (*lib. 16.*) parle d'*écaille* de tortue, dont on ornoit les tables, les lits, &c. Il ajoute que ſous le règne de Néron, les romains teignirent cette écaille, & crurent ajouter un grand prix à ſa valeur primitive, en lui donnant la couleur & les accidens nuancés de l'érable (*acer*); du Cèdre, & de l'arbre qu'ils appelloient *citrea.*

ÉCARLATE. *Voyez* COCCUS.

ECASTOR, jurement que les anciens, & leurs femmes en particulier, employoient ſouvent. C'étoit l'abrégé de *per ædem Caſtoris*, par le temple de Caſtor. Quelques philologues ont voulu établir une différence entre ce jurement qu'ils attribuoient excluſivement aux femmes, & *Ædepol*, par le temple de Pollux. Mais on peut aſſurer que cette différence eſt chimérique; car il eſt certain que les hommes & les femmes jutoient par le temple de Pollux. *Ædepol, quod jusjurandum eſt per Pollucem, viro & fœminæ commune eſt*, dit Aulugelle (*liv. XI. chap. 6.*) Il eſt bien vrai que ce même Aulugelle dit ailleurs, que le jurement par le terme *Ecaſtor*, étoit particulier aux femmes. Mais il s'eſt alors trompé; car un homme jure *Ecaſtor* dans Plaute; (*Aſinar. act. 5. ſc. 2. v 80.*). Voyez *mémoires de l'académie des inſcriptions, tome I.* Ce qu'il y a de plus certain, c'eſt que les femmes ne juroient point par Hercule : elles ne diſoient point *mehercle*; le ſcholiaſte d'Aulugelle croit que c'étoit parce qu'une femme avoit trompé Hercule, & par là avoit été cauſe de ſa mort. Giraldi en donne une meilleure raiſon; c'eſt parce qu'Hercule avoit défendu qu'aucune femme aſſiſtât aux ſacrifices qu'on lui offriroit, depuis qu'une ſicilienne lui avoit refuſé à boire lorſqu'il avoit grande ſoif.

ΕΚΚΛΗΣΙΑ.
ΕΚΚΑΤΗΣΙΑ. } *Voyez* HECA.....

ECCERE, *per Cererem*, jurement des latins, analogue aux autres, tels que *Ædepol*, *Ecaſtor.*

Les anciennes gloſes l'appliquent à Cérès : *eccere*, κατὰ τῆς Δημητρος. Térence s'en eſt ſervi dans le *Phormion*, *act. 2. ſc. 2. v. 5.*

G. obſecroet. PK. ſi rogabit. G. in te ſpes. P. eccere.

ECCRITUS, roi d'Œchalie, père de la belle Omphale, maîtreſſe d'Hercule. *Voyez* OMPHALE.

ECDIQUE.
ΕΚΔΙΚΟΣ. } Cet officier étoit chargé de défendre les intérêts des villes, comme nos procureurs ou ſyndics modernes. Pline le jeune en fait mention. (*lib 10 epiſt. 3.*)

ECDUSIES, fêtes inſtituées en l'honneur de Latone, qui ſe célébroient à Pheſtus, ville de Crète. Un citoyen de cette ville, nommé *Lampus*, voyant que ſa fortune ne ſuffiſoit pas pour ſoutenir ſa nobleſſe, ordonna à ſa femme, qui étoit enceinte, de faire mourir l'enfant, ſi c'étoit une fille. Après cela, il retourna viſiter ſon troupeau. Pendant ſon abſence ſa femme accoucha d'une fille; mais la tendreſſe maternelle l'emportant ſur l'obéiſſance qu'elle devoit à ſon mari, elle donna à cette fille le nom de Leucippe, &

Digitized by Google

jura à ſon mari que c'étoit un garçon. Cependant la verité ne pouvant être long-temps cachée, elle alla au temple de Latone avec ſa fille, & conjura la déeſſe de vouloir bien la changer en garçon. Sa prière fut exaucée. Les phefiens conſacrèrent la mémoire de ce miracle par une fête qu'ils nommèrent tantôt Φόρια, du verbe φύειν, *naître*, parce que Leucippe avoit acquis la virilité; & tantôt Ἔκδυσια, du verbe ἐκδύειν, *quitter*, parce qu'elle avoit quitté les habits de ſon premier ſexe, pour prendre ceux de l'autre. (*Anton. liberalis, metamorph.* 17.)

ÉCÉCHIRIE, ΕΚΕΧΕΙΡΙΑ. } déeſſe qui préſidoit aux trêves, à la ceſſation d'armes. Plutarque (*in Æliac.*) dit qu'en entrant dans le temple de Jupiter Olympien, on voyoit à droite une colonne contre laquelle Iphitus étoit adoſſé avec ſa femme *Écéchirie*, qui lui poſoit une couronne ſur la tête.

Le nom de cette divinité étoit le même que celui des armiſtices auxquels elle préſidoit.

ÉCHANSON. *Voyez* CYATHO [a], & POCILLATOR.

ÉCHECS. Fréret (*mém. de l'acad. des inſcriptions*) a démontré que les anciens n'ont pas connu de jeu d'*échecs* tel qu'on le joue aujourd'hui, & que les grecs modernes le reçurent vers le ſixième ſiècle, pendant le règne du grand Choſroës, des perſans qui le tenoient des indiens. Ils l'appellèrent Ζατρίκιον, *zatricion*.

Nous allons donc chercher uniquement dans cet article quel rapport il y avoit entre le jeu des anciens, appellé *calculi* ou *latrunculi*, & le jeu moderne des *échecs*. On ſe ſervoit d'un échiquier, & de pièces blanches & noires, ou blanches & rouges. (*Epigramma vetus.*)

Diſcolor ancipiti ſub jaſſu calculus adſtat:
Decertantque ſimul candidus atque rubens.

Ces pièces étoient de terre cuite (*Petron. c.* 33.) *interim dum ille omnium agmen teſtarum inter luſum conſumit*, ou de verre coloré & de criſtal (*Lucan. ad Piſon. n.* 180.):

Calliodore modò tabula variatur aperta
Calculus, & vitreo peragunturmilite bella:

(*Martial. XIV.* 20.):

Inſidioſorum ſi ludis bella latronum,
Gemmeus iſte tibi miles & hoſtis erit.

Leur forme paroit avoir été la même pour toutes, & ronde d'après un paſſage de Pétrone, dans lequel il eſt fait mention de deniers d'or ou d'argent ſubſtitués aux pièces ordinaires, & d'un échiquier de bois de térébinthe (*cap.* 33.).... *Pro calculis albis aut nigris aureos argenteoſque habebat denarios.* Voilà tout ce que nous pouvons aſſurer de leur forme, qui étoit certainement la même pour toutes les pièces, comme dans les *dames*; car nous ne connoiſſons aucun paſſage d'ancien écrivain qui parle de *roi* ou de *reine*. On n'en peut citer qu'un de Vopiſcus, mais qui a été mal interprété. Cet hiſtorien latin (*Procul. c.* 13.) dit que le tyran Proculus ſe fit déclarer *Auguſte*, en donnant pour prétexte de cette élection dix parties de *latrunculi* qu'il avoit gagnées de ſuite, où il avoit été dix fois vainqueur, c'eſt-à-dire *imperator*, ſuivant l'expreſſion uſitée de ſon temps: *nam cùm in quodam convivio ad latrunculos luderetur, atque ipſe decies imperator exiſſet.* On a conclu mal-à-propos de ce paſſage qu'il y avoit dans les *latrunculi* une pièce appellée *empereur* ou *roi*.

Trente pièces, dont quinze d'une couleur, & quinze d'une autre, compoſoient tous les *calculi* ou *latrunculi* (*Cento de alea*):

Triginta magnos, adverſoſque orbibus orbes.

Quant à la manière de jouer aux *calculi* ou *latrunculi*, c'eſt-à dire, de les faire marcher, prendre, de les laiſſer prendre, de gagner & de perdre, les écrivains latins ne nous ont rien laiſſé de précis; & nous n'en pouvons juger que d'après quelques paſſages iſolés.

Il falloit deux pièces de même couleur, pour en prendre une ſeule de couleur différente (*Ovid. Triſt. II.* 478.):

Diſcolor ut reſto graſſetur limite miles,
Cum medius gemino calculus hoſte perit.

(*Art. amandi III.* 358.)

Unus cum gemino calculus hoſte perit,
Bellatorque ſuo prenſus cum compare belles
Æmulus, & captum ſæpe recurrat opus.

(*Martial. XIV.* 17. 2.):

Calculus hic gemino diſcolor hoſte perit.

Pollux enfin dit (*Onomaſt. IX.* 7.) qu'après avoir ſéparé les *calculi* ſelon leur couleur, l'art du jeu conſiſtoit à entourer avec deux pièces de même couleur une pièce de couleur différente, pour pouvoir l'enlever.

Les joueurs mettoient une grande différence entre l'action de prendre une pièce, *capere*, & celle de l'embarraſſer ou de lui fermer le paſſage, *ligare*. Cette dernière action, *ligatio*, ne demandoit

qu'une pièce de la part de l'agreſſeut, & cette pièce agiſſoit ſeule ſur deux pièces ennemies; de ſorte que *captio* étoit l'inverſe de *ligatio*, & réciproquement. (*Lucan. ad Piſon. n.* 182. & 190.)

Ut niveas nigros, nunc & niger alligat albos.

. . . . . .

Aucipites ſubit ille moras, ſimiliſque ligato
Obligat ipſe duos. . . . . .

Avancer une pièce pour commencer le jeu, étoit exprimé par les mots *dare*, *ſubire*; & la retirer, ou faire une marche rétrograde par celui de *revocare* (*Auſon. Prof. Burdigal.* 1. 29.):

Narranicm fido per ſingula pancta recurſu
Quæ data, per longas quæ revocata moras.

Ces obſervations donneront l'intelligence des vers ſuivans d'un ancien poète, qui décrit les combats des *calculi* (*Lucanus ad Piſon.*):

Te ſi forte juvat ſtadiorum pondere feſſum
Non languere tamen, laſuſque movere per artem.
Callidiore modò tabula variatur aperta
Calculus, & vitreo peragunatur milite bella,
Ut niveus nigros, ſic & niger alligat albos.
Sed tibi quis non terga dedit? Quis te duce ceſſit
Calculus, aut non perituras perdidit hoſtem?
Mille modis acies tua dimicat, ille petentem
Dum fugit, ipſe rapit, longo venit ille receſſu,
Qui ſtetit in ſpecalit, hic ſe committere rixæ
Audet, & in prædam venientem decipit hoſtem.
Aucipites ſubit ille moras, ſimiliſque ligato
Obligat ipſe duos, hic ad majora movetur;
Ut citus, & fraſta prorumpit in agmina mandra,
Clauſaque dejecto populetur mœnia vallo.
Interea ſcelis, quamvis acerrima ſurgant
Prælia, militibus: plena tamen ipſe phalange,
Aut etiam pauco ſpoliata milite victis
Et tibi captiva reſonat manus utraque turba.

Nous ne ſavons rien de plus précis, ni de plus certain ſur l'inventeur des *calculi*, que ſur la nature de ce jeu. Pauſanias dit (*Corinth.*) qu'auprès du temple de Jupiter Néméen on voyoit un temple de la fortune très-ancien, dans lequel Palamède avoit dépoſé les πεσσοὶ (eſpèce d'*échecs* appellés *calculi* & *latrunculi* par les latins) qu'il avoit inventés. D'après ce paſſage on fait ordinairement honneur de leur invention à Palamède, qui les fabriqua, dit-on, pour occuper, pendant les loiſirs du long ſiège de Troyes, les ſoldats grecs par cette image de la guerre & des combats. Mais le mot πεσσοὶ déſignant & les dés & les *calculi*, il eſt difficile d'accorder au fils de Nauplius l'invention des uns plutôt que celle des autres. Quoi qu'il en ſoit de l'inventeur, Pyrrhus, roi de Macédoine, acquit la réputation d'un habile joueur de *calculi*; & l'on aſſuroit même qu'il eſſayoit à ce jeu les ſtratagêmes de guerre, dont l'exécution le rendit ſi ſouvent victorieux.

ÉCHELIDES, bourg de l'Attique, ainſi nommé à cauſe d'un certain *Échelas*, qui tiroit lui-même ſon nom d'un lieu nommé ἐλος, marais. On faiſoit dans ce bourg des jeux ſolemnels & des combats pendant la célébration des Panathénées.

ÉCHELLES. Les grecs jaloux d'attribuer à leur nation l'invention de tous les arts, lui attribuèrent même celle des *échelles*, inſtrument qui ſe retrouve chez les peuples les moins civiliſés. Ils faiſoient honneur de cette invention à Capanée, un des ſept héros qui aſſiégèrent Thèbes. Peut-être fit-il uſage à ce ſiège d'une *échelle* double, ou ſuſceptible d'extenſion; ce qui lui valut l'honneur de paſſer pour l'inventeur de l'*échelle* même ſimple.

ÉCHÉMON, fils de Priam & d'Hécube, fut tué par Diomède avant la priſe de Troie. (*Iliad. lib.* 5.)

ECHETLUS. Sur deux ſarcophages étruſques, publiés par Buonarotti, ſur un ſemblable de la bibliothèque du Vatican, & ſur un autre d'albâtre, conſervé à la villa Albani, on voit un homme armé d'une charrue ſimple, c'eſt-à-dire, d'un long bâton recourbé, combattant avec cette arme groſſière. Winckelmann croit que c'eſt le héros inconnu qui apparut aux athéniens à la bataille de Marathon (*Pauſan. lib.* 1.), & qui s'étant mis à leur tête, tua un grand nombre de perſes avec le manche d'une charrue. Du nom de la charrue, ἐχέτλη, ce héros fut appellé *Echetlus*, & fut honoré d'un culte dans l'Attique.

ÉCHIDNA, monſtre femelle produit par Chryſaor & Callyrhoë. Ce monſtre ne reſſembloit ni aux dieux, ni aux hommes, dit Héſiode, ayant la moitié du corps d'une belle nymphe, l'autre moitié d'un ſerpent affreux & terrible. Quoique les dieux la tinſſent enfermée dans un antre de la Syrie, cependant elle trouva moyen d'avoir commerce avec Typhon, dont elle eut Orthus, le cerbère, l'hydre de Lerne, la chimère de Bellérophon, le ſphinx de Thèbes, le lion de Némée, & tous les monſtres de la fable. Hérodote parle d'une ſeconde *Echidna*. Hercule, dit-il, étant allé chez les hyperboréens, y trouva

Digitized by Google

cette femme monſtrueuſe, avec laquelle il demeura quelque temps, & il en eut trois enfans. En la quittant, il lui donna un arc, avec ordre de ne laiſſer dans la contrée que celui de ſes fils qui pourroit tendre cet arc. Ces trois enfans s'appellèrent Agatyrſe, Gélon & Scythe. Quand ils furent devenus grands, *Echidna* exécuta l'ordre d'Hercule, fit ſortir du pays les deux premiers, qui n'avoient pu bander l'arc, & retint avec elle le troiſième, qui donna ſon nom à la Scythie. C'eſt ainſi que les grecs racontoient l'origine des ſcythes.

Il eſt encore fait mention dans Pauſanias (*Arcad.*) d'une *Echidna*, fille de Styx, & femme de Piras.

ECHINADES, iſles formées à l'embouchure du fleuve Achéloüs, dans la mer d'Ionie. Il y avoit autrefois dans l'Étolie, dit Ovide (*met.* 8. 593.) cinq Naïades, qui, ayant fait un ſacrifice de dix taureaux, invitèrent à la fête toutes les divinités champêtres, ſans en prier le fleuve Achéloüs. Ce dieu, piqué de cette marque de mépris, enfla les eaux de ſon fleuve de telle ſorte, qu'il ravagea toute la campagne, & entraîna dans la mer les nymphes avec le lieu où elles célébroient la fête. Neptune, touché de leur ſort, les métamorphoſa en iſles. Ce ſont les cinq *Echinades*. *Voyez* ALCMEON, PERIMÈTE.

On les appelle aujourd'hui *Curzolari* ou *iſles curſolaires*.

ECHINUS, bracelet qui ſe plaçoit au-deſſous du poignet.

ÉCHION, mari d'Agavé, & père du malheureux Penthée, fut un des héros formés des dents du dragon, ſemées par Cadmus. *Voyez* AGAVE, CADMUS, PENTHEE.

ÉCHION, fils de Mercure & d'Antianire, un des argonautes auxquels il ſervit d'eſpion pendant le voyage de la Colchide, parce qu'il étoit fin & ruſé. C'eſt peut-être à cauſe de ces deux qualités que Valerius Flaccus, dans ſes argonautiques (*lib.* 1 *v.* 441.) lui donne Mercure pour père.

ÉCHIQUIER, *alveus*. Pline dit (XXXVII. 2.) que Pompée apporta à Rome un échiquier large de trois pieds romains, & long de 4, formé de deux pierres précieuſes, *è gemmis duabus*. On doit ſe rappeller que le mot *gemma* comprenoit, outre les veritables pierres precieuſes, l'albâtre, le jaſpe, le jade, l'agathe, &c.

ÉCHO, fille de l'air & de la langue, dit Auſone, étoit une nymphe de la ſuite de Junon, voiſine du fleuve Céphiſe, qui ſervoit quelquefois Jupiter dans ſes amours. Lorſque ce dieu étoit avec quelqu'une de ſes maîtreſſes, *écho*, pour empêcher Junon de s'en appercevoir, l'amuſoit par de longs diſcours. La déeſſe ayant découvert ſon artifice, réſolut de punir cette démangeaiſon de parler, & condamna la nymphe à ne plus parler qu'on ne l'interrogeât, & à ne répendre qu'en peu de mots aux queſtions qu'on lui feroit. Cette nymphe babillarde fut aimée du dieu Pan, & le mépriſa.

Enſuite ayant rencontré un jour le beau Narciſſe à la chaſſe, elle en devint éperduement amoureuſe, & le ſuivit ſans cependant ſe laiſſer voir. Après avoir éprouvé long-temps les mépris de ſon amant, elle ſe retira dans le fond des bois, & alla ſe cacher dans les lieux les plus épais. Depuis ce temps elle n'habita plus que les antres & les rochers. Là conſumée par le feu de ſon amour, & dévorée par le chagrin, elle tomba dans une langueur mortelle, & devint ſi maigre & ſi défaite, qu'il ne lui reſta que les os & la voix : ſes os mêmes furent changés en rochers, & elle n'eut plus que la voix. Fable phyſique inventée pour expliquer d'une manière ingénieuſe le phénomène de l'*écho*.

ÉCLAIR. Les anciens avoient coutume de rendre une eſpèce de culte aux *éclairs*, en faiſant avec la bouche un bruit particulier, appellé *poppyſma*. Pline le dit expreſſément (XXVIII. 2.) *Fulgetras adorare poppyſmis conſenſus gentium eſt*. Ariſtophane fait mention de cet uſage dans les *guêpes*. Ce culte étoit adreſſé ſans doute chez les latins à la déeſſe des *éclairs*, appellée *Fulgora*.

ÉCLIPSES. Les payens attribuoient la cauſe des éclipſes aux viſites que Diane ou la lune rendoit à ſon amant Endymion dans les montagnes de la Carie. Mais, comme ſes amours ne durèrent pas toujours, il fallut chercher une autre cauſe des *éclipſes*. On feignit que les ſorcières, ſur-tout celles de Theſſalie, où les herbes vénimeuſes étoient plus communes, avoient le pouvoir par leurs enchantemens, d'attirer la lune ſur la terre, & qu'il falloit faire un grand bruit de chaudrons & d'autres inſtrumens, pour l'empêcher d'entendre les cris de ces magiciennes. Juvenal fait alluſion à cet uſage, lorſqu'il dit d'une femme babillarde, qu'elle fait aſſez de bruit pour ſecourir la lune, lorſqu'elle eſt attaquée par les ſorcières. Cet uſage a été emprunté des égyptiens, qui honoroient Iſis, ſymbole de la lune, avec un bruit pareil de chaudrons, de tymbales & de tambours.

Plutarque dit que de ſon temps on n'oſoit encore à Rome expliquer qu'en ſecret la cauſe naturelle des *éclipſes*, parce que cette connoiſſance auroit privé les devins de leur emploi.

Digitized by Google

Anaxagore, contemporain de Périclès, & qui mourut la première année de la soixante-huitième olympiade, fut le premier qui écrivit très-clairement & très hardiment sur les diverses phases de la lune, & sur ses *éclipses*; selon Plutarque, *très-hardiment*, parce que le peuple ne souffroit pas encore volontiers les physiciens. Aussi les ennemis de Socrate réussirent-ils à le perdre, en l'accusant de chercher, par une curiosité criminelle, à pénétrer ce qui se passe dans les cieux.

Les généraux romains se sont servis quelquefois des *éclipses* pour contenir leurs soldats, ou pour les encourager dans des occasions importantes. Tacite, dans ses annales, *liv. I. ch. XXVIII.* parle d'une *éclipse*, dont Drusus se servit pour appaiser une sédition très violente, qui s'étoit élevée dans son armée. Tite-Live rapporte que Sulpicius Gallus, lieutenant de Paul Emile dans la guerre contre Persée, prédit aux soldats une *éclipse* qui arriva le lendemain, & prévint par ce moyen la frayeur qu'elle auroit causée.

Plutarque dit que Paul Emile sacrifia à cette occasion onze veaux à la lune, & qu'il immola le lendemain à Hercule vingt un bœufs, dont il n'y eut que le dernier qui lui promit la victoire, & encore sous la condition qu'il n'attaqueroit point, mais qu'il se défendroit seulement.

Nicias, général des athéniens, avoit résolu de quitter la Sicile avec son armée; mais une *éclipse* de lune, dont son imagination fut frappée, lui fit perdre le moment favorable, & causa la mort de ce général, & la ruine de son armée; perte si funeste aux athéniens, qu'elle fut l'époque de la décadence de leur patrie. Alexandre même, avant la bataille d'Arbelle, fut effrayé d'une *éclipse* de lune; il ordonna des sacrifices au soleil, à la lune & à la terre, comme aux divinités qui causoient ces *éclipses*.

C'est ainsi que l'ignorance de la cause des *éclipses* en a fait long-temps un objet de terreur pour la crédulité populaire. On vit cependant quelquefois des généraux à qui leurs connoissances en Astronomie ne furent pas inutiles. Périclès conduisant la flotte des athéniens, il arriva une *éclipse* de soleil, qui causa une épouvante générale; le pilote même trembloit: Périclès le rassura par une comparaison familière: il prit le bout de son manteau, & lui en couvrant les yeux, il lui dit, « crois-tu que ce » que je fais là soit un signe de malheur? Non, » sans doute, dit ce pilote: cependant c'est » aussi une *éclipse* pour toi, & elle ne diffère de » celle que tu as vue, qu'en ce que la lune étant » plus grande que mon manteau, elle cache le » soleil à un plus grand nombre de personnes ».

Agathocle, roi de Syracuse, dans une guerre d'Afrique, vit aussi dans un jour décisif la terreur se répandre dans son armée au moment d'une *éclipse*; il se présenta à ses soldats, leur en expliqua les causes, & dissipa ainsi leurs craintes. On raconte encore des traits de cette espèce à l'occasion de Sulpitius & de Dion, roi de Sicile.

ECLOGA. *ECLOGARII.* On appelloit *ecloga*, du mot grec ἐκλογαὶ, les endroits choisis dans les ouvrages des écrivains, & recueillis par des abréviateurs nommés *eclogarii*.

ECLOGIUM. Le mot *eclogia* désignoit chez les latins des poëmes composés à la louange des morts, & que l'on attachoit à leurs portes pendant les funérailles & le deuil. Cicéron en fait mention (*de Fin. II. 35.*) *non eclogia monumentorum significant hoc velut ad portam? Uno ore cui plurima consentiunt gentes, populi primarium fuisse virum.* L'on donna par extension le nom d'*eclogium* à une épitaphe & aux vers gravés sur les tombeaux à la louange des morts, tels que ceux d'Auguste, composés pour Drusus.

ECLUSES. Diodore de Sicile dit (liv. I. 2e. partie.): « on a fait un canal de communication, » qui va du golfe Pélusiaque dans la mer rouge. » Nécos, fils de Psammeticus, l'a commencé; » Darius, roi de Perse, en continua le travail, » mais il l'interrompit ensuite sur l'avis de quel- » ques ingénieurs qui lui dirent, qu'en ouvrant » les terres il inonderoit l'Egypte, qu'ils avoient » trouvé plus basse que la mer rouge. Ptolémée » second ne laissa pas d'achever l'entreprise; » mais il fit mettre dans l'endroit le plus favo- » rable du canal, des barrières ou des *écluses* très- » ingénieusement construites, qu'on ouvre quand » on veut passer, & qu'on referme ensuite très- » promptement; c'est pour cela que le fleuve » prend le nom de Ptolémée dans ce canal, qui » le décharge dans la mer, à l'endroit où est » bâtie la ville d'Arsinoé ». Il est démontré par ce passage, que les écluses servoient encore du tems de Diodore. On retrouve aujourd'hui le radier sur lequel elles étoient établies, & ce monument a été découvert près de Suez, à l'entrée du canal, qui existe encore, & qu'un léger travail rendroit navigable sans y employer d'*écluses*, & sans menacer l'Egypte d'inondations. (*M. de Tott a fait par ordre du sultan Mustapha un travail particulier sur cet objet important.*) Rien ne peut en effet justifier la crainte des ingénieurs de Darius, lors même que leur nivellement auroit été pris au moment des plus hautes marées. Il n'est pas moins important d'observer que toute cette partie de l'Isthme offre le terrein le plus favorable aux excavations, dans le plus petit espace de douze lieues, qui sépare le golfe arabique des bras du Nil qui s'en rapproche, & se jette ensuite dans la méditerranée à Tineck. (*Mém. de M. Tott.*)

Digitized by Google

ECMAGORAS, fils d'Hercule & de Phillo. *Voyez* PHILLO.

ECOLE de philoſophes. On voit à la villa Albani, une moſaïque repréſentant une *école* de philoſophes qui diſſertent ſur le globe terreſtre. Elle a été trouvée dans la Romagne, autrefois l'Umbrie, près de l'ancienne Sarſina, la patrie de Plaute. Winckelmann en a publié le deſſin & une explication dans ſes *monumenti inediti*, n°. 185.

ECORCE d'arbres, d'arbriſſeaux & de joncs.

Les anciens, & ſur-tout les indiens, faiſoient des étoffes pour s'habiller avec les *écorces* du *morus papyrifera*, comme les orhaïtiens le pratiquent encore; c'étoit la laine des arbres, dont il eſt ſouvent queſtion dans Strabon & dans Denys Périégète. Hérodote (*lib.* 3. *c.* 98.) parle de l'*écorce* d'un roſeau employée au même uſage, τὸ τοῦ πάπυρου φλοιὸν. Les prêtres égyptiens portoient des chauſſures faites avec l'*écorce* du papyrus, ſelon Hérodote. (*lib.* 2. *c.* 37, Pline (*lib.* 19. *c.* 1) appelle ces *écorces* de joncs filées, *linum orchomenium*. Ils mettoient auſſi en uſage pour leurs habits le duvet de l'*acanthus*, la ſubſtance laineuſe de l'*apocinum*, les filamens du *muſa*.

ECORCE D'ARBRE.

(*Article extrait de la nouvelle diplomatique des ſavans bénédictins*).

« Nul ancien monument, nul texte formel des auteurs ne fixent au juſte l'invention des papiers d'*écorce d'*arbre, mais pluſieurs en confondent l'uſage. On a ſouvent confondu le papier d'Egypte avec le papier d'*écorce* d'arbre. Pour trancher court à tant de mépriſes, un ſavant de ce ſiècle a trouvé un ſecret, dont le ſuccès ne ſeroit pas douteux, ſi le remède n'étoit pire que le mal. C'eſt de nier qu'il ait exiſté ou qu'on ait jamais fabriqué de papier d'*écorce* d'arbre. Mais avant que de nous engager dans la réfutation d'une opinion ſi particulière, il nous paroît important d'écarter tout ce qui nous détourneroit du but que nous nous propoſons ».

« L'*écorce*, en tant que matière propre à recevoir l'écriture, peut être enviſagée ſous trois rapports; dans ſa totalité, dans ſa partie la plus interne ou la plus voiſine du bois, & dans ſa ſuperficie. 1°. Dans ſa totalité; les anciens employoient pour écrire l'*écorce* de certains arbres. Ils ne faiſoient que la polir; ils en retranchoient les parties extérieures les plus groſſières, & la façonnoient en forme de table. 2°. Ils détachoient les lames ou les pellicules les plus minces de l'intérieur de l'*écorce*, *liber*, pour en compoſer une eſpèce de papier. 3°. Ils ne dépouillèrent pas toujours les arbres de leur *écorce* interne pour s'en ſervir en guiſe de papier. Ils ſe contentèrent quelquefois de l'*écorce* extérieure de certains arbres, tels que le cériſier, le prunier & le bouleau. On en fait encore au beſoin le même uſage en Amérique: témoin la lettre du P. Poncet, Jéſuite, écrite du Canada en 1647, & conſervée dans la bibliothèque de St.-Germain-des-Prés. Ces ſortes de pellicules extérieures n'ont ſans doute rien de commun avec le papier d'*écorce*. Maffei n'en parle point, & c'eſt une matière abſolument étrangère à la queſtion que nous allons traiter ».

« D. Mabillon, dans ſa diplomatique, D. Bernard de Montfaucon, dans ſa paléographie & ſon ſupplément de l'antiquité expliquée, reprennent ceux qui ne mettent nulle diſtinction entre le papier d'Egypte & le papier d'*écorce*. Maffei leur reproche à ſon tour d'avoir donné dans l'écueil dont ils ont averti les autres: & pour les combattre d'une manière qui ne leur laiſſe aucun moyen d'éviter ſes coups, il leur oppoſe trois propoſitions. La première, qu'on n'a peut-être jamais écrit d'acte ſur l'*écorce*: la ſeconde, que ſi l'on en a écrit, nul ne s'eſt conſervé juſqu'à nous: la troiſième, que le papier d'*écorce* d'arbre eſt une chimère, & que jamais on n'en a fait ».

« Nous pourrions aiſément ſoutenir la contradictoire ſur tous ces points. Mais comme il eſt d'une conſéquence aſſez médiocre de ſavoir ſi l'on a écrit des actes ſur l'*écorce* ſans apprêt, vu la difficulté où ils ont été de réſiſter juſqu'aujourd'hui aux injures du temps, & que d'ailleurs perſonne ne réclame en faveur de leur exiſtence actuelle, nous inſiſterons peu ſur cet article. L'eſſentiel eſt de prouver qu'on a fait du papier d'*écorce*, & c'eſt à quoi nous devons particuliérement nous attacher. La liaiſon des autres queſtions avec celle-ci, leur procurera les éclairciſſemens dont elles ont beſoin ».

« Au reſte, il n'eſt pas naturel de penſer que Maffei ait avancé des opinions ſi ſingulières, ſans être fondé ſur de bonnes preuves. Il convient donc d'examiner d'abord ſi elles ſont ſuffiſantes pour faire revenir les ſavans de leurs anciens préjugés. Il a eu ſous les yeux une vingtaine d'anciens monumens de la nature de ceux qu'on a coutume de confondre avec le papier d'*écorce*. Leur matière, leur liſſure, leur compoſition parfaitement uniformes le perſuadent, que tous ſont de papier d'Egypte. Nous en avons vu davantage, revêtus des mêmes caractères, & nous nous croyons également en droit d'en inférer qu'ils ſont tous de papier d'Egypte: mais nous n'en concluons pas qu'il n'exiſte nulle part de papier d'*écorce* d'arbre ».

« Les auteurs nous apprennent qu'on faiſoit de l'*écorce*, ainſi que du bois, des tables ou tablettes pour écrire. Il n'y veut pas voir que ces écorces

ſervoient à dreſſer des actes & à la fabrique d'un papier, dont on formoit des feuilles d'une étendue conſidérable, même aſſez épaiſſes pour être pliées & miſes en rouleaux. Mais ſi les actes n'étoient jamais écrits ſur l'*écorce*, d'où vient que les légiſlateurs permettoient d'employer, dans les teſtamens mêmes, toutes ſortes de matières? Après cela, ne faudroit-il pas au moins que l'*écorce* n'eût pas été une matière ſur laquelle on eût eu coutume d'écrire, pour ſuppoſer qu'elle n'auroit pas été de miſe dans quelque eſpèce d'acte que ce fût? Pourquoi encore les gens de loi faiſoient-ils un ſi grand uſage des tables, ſoit de bois, ſoit d'*écorce*, enduites de cire, & par cette raiſon appellées *cera*; ſi nul acte ne fût jamais dreſſé ſur les dernières? Les premiers peuples qui habitèrent l'Italie n'écrivoient que ſur l'*écorce* & les tables de bois. Croira-t-on qu'ils ne contractoient entr'eux nulle alliance, nul engagement, nul traité par écrit »?

« Eſt-ce que Caſſiodore, Fortunat, Xiphilin, Hérodien, n'avoient pas en vue le papier d'*écorce*, lorſque le premier oppoſoit la rudeſſe de l'*écorce* au poli du papier, que le ſecond exhortoit ſon ami Flavus, au défaut de papier, de lui écrire ſur des tablettes de frêne, ou ſur l'*écorce* du hêtre, & lorſque les deux derniers nous parlent de tablettes de tilleul à l'uſage des empereurs Domitien & Commode? Que réſulte-t-il de ces textes & de quelques autres allégués par Maffei? Qu'on faiſoit de bois & d'*écorce* pluſieurs tables ou tablettes à écrire, ſans autre apprêt que de leſpolir, ou tout au plus de les enduire de cire; mais il ne s'enſuit nullement que la fabrique de papier d'*écorce* ſoit un être de raiſon ».

« Le ſilence de Pline, ſur le même ſujet, n'eſt pas plus déciſif. S'il ne réſervoit pas à traiter ailleurs du papier d'*écorce* d'arbre, c'eſt (pourroit-on répliquer) que la manière de le faire, priſe ſur le modèle du papier d'Egypte, n'étoit pas encore inventée de ſon temps. D'ailleurs, le ſilence d'un ſeul écrivain ne prouvera pas contre des textes d'auteurs contemporains, & moins encore contre des faits.

« Marcianus Capella réduit la matière de tous les livres au papier, à la toile, au parchemin, à l'*écorce* du tilleul. Mais outre que l'énumération n'eſt pas exacte, & qu'il pouvoit également entendre par *papier*, celui d'*écorce* & celui d'Egypte; conclure du mot *écorce* que ce n'étoit point une *écorce* transformée en papier, c'eſt un peu trop ſubtiliſer, ce ſemble. N'eſt-ce pas un des griefs de Maffei contre les modernes, de ce que ſouvent ils tranſportent au papier d'Egypte, les noms de tilleul & d'*écorce*? Ne pouvoit-on pas autrefois uſer du même langage, en parlant du papier d'*écorce* d'arbre ».

« L'illuſtre italien croit trouver un argument ſans réplique, dans ces paroles de Symmaque: *In caudices aut tilia pugillares transferenda, ne facilis fenectus papyri ſcripta corrumpat.* De-là il infère qu'autre choſe eſt d'écrire ſur du tilleul, autre choſe d'écrire ſur du papier: que comme le tilleul de Symmaque annonce des rables de bois, ſon papier ſignifie du papier d'Egypte. Mais ne pouvoit-on pas tirer du tilleul, & des tablettes de bois, & du papier d'*écorce*? Seroit-il d'ailleurs impoſſible de prouver par Maffei lui-même, que le papier dont parle Symmaque, étoit d'*écorce* d'arbre, & non pas de *papyrus*? Jugeons-en par les qualités qu'il attribue au papier d'Egypte. Il n'eſt pas, dit-il, ſujet à ſe corrompre par l'humidité, ſi funeſte au parchemin & aux papiers de coton & de chife. Mis en rouleau, & garanti des accidens extérieurs, il conſerve ſon encre ſans altération, & ſe maintient dans ſa conſiſtance naturelle: tandis que notre papier, même étant préſervé de l'eau, ſe pourrit par la ſeule humidité, ſe coupe & ſe déchire par les plis qu'il contracte, ſe conſume & par l'air & par la pouſſière. Peu à peu ſa couleur s'altère, les mots s'effacent & diſparoiſſent, & l'écriture ſe confond. Puiſque Symmaque avoit tout à craindre pour la vieilleſſe de ſon papier, il devoit donc avoir des défauts aſſez ſemblables au nôtre; défauts qui le rendoient très-différent du papier d'Egypte ».

« A-t-on des tablettes de tilleul, *tilliæ pugillares* des V., VI. & VII. ſiècles? Nous avons cependant divers monumens de ces ſiècles en papier d'Egypte. Ainſi les écrits de Symmaque n'auroient pas été ſi en ſûreté ſur des tablettes de tilleul que ſur ce papier. Pourquoi donc leur donner la préférence ſur une matière que les ſeuls livres de Numa devoient preſque faire regarder comme incorruptible? Par conſéquent, le papier pour la corruption duquel il craignoit ſi fort de la ſuite des années, devoit être d'une autre matière. Or de l'aveu de tout le monde, s'il y avoit alors un papier diſtingué de celui d'Egypte, il ne pouvoit être que d'*écorce* d'arbre. Comment après cela Maffei peut-il en nier l'exiſtence »?

« Selon Suidas, le tilleul porte une *écorce* ſemblable à celle du *papyrus*; rien n'empêchoit donc d'en faire le même uſage. En vain le docte Marquis répond-il, qu'il y a des tilleuls en Italie, & que leur *écorce* ne ſe diviſe pas en pellicules minces, comme celles du *papyrus*. Qu'en faut-il conclure, ſinon que notre tilleul n'eſt pas celui de Suidas, ou que ſi c'eſt le même, on le faiſoit paſſer par des préparations qui ne nous ſont plus connues? De quelque eſpèce que fût ce tilleul, la reſſemblance des couches intérieures de ſon *écorce* avec les tuniques du *papyrus*, ne pouvoit réſulter que de quelque

quelque apprêt, ou de la manière de détacher les lames corticales, qui étoient les plus voiſines du bois ».

« Théophraſte parle des bandelettes d'*écorce* de bois, ſur leſquelles on écrivoit des noms. Pline, après avoir diſtingué le tilleul mâle & le tilleul femelle, dit nettement : qu'entre le bois & l'*écorce* de ce dernier, on trouve de minces enveloppes, compoſées de pluſieurs membranes. Quoi de plus propre pour faire du papier d'*écorce* ? Cent fois le même auteur ſe ſert des mots *tilia*, *philyrea* & *philura*, pour exprimer les enveloppes ou lames les plus déliées de l'*écorce* des plantes. Un tel langage n'eſt-il pas viſiblement emprunté de la nature des pellicules, tirées de l'*écorce* du tilleul, dont, ſuivant Théophraſte & Pline, on faiſoit des rubans & des bandelettes ? Or en augmentant leur largeur, on ne pouvoit trouver une matière plus analogue aux tuniques du papyrus, & plus propre à former du papier à-peu-près ſemblable à celui d'Egypte, dont on manquoit preſque toujours dans les contrées éloignées de la mer Méditerranée, & quelquefois même dans celles qui en étoient les plus proches. Continuons de tourner en preuves, contre le ſyſtême de Maffei, les paſſages ſur leſquels il s'efforce de l'étayer ».

« En voici un, dont il conclut qu'on ne fit jamais de papier d'*écorce* d'arbre, & par lequel nous croyons pouvoir démontrer tout le contraire. Sous le nom de livres, Ulpien comprend toutes ſortes de volumes, ſoit en papier, ſoit en parchemin, ſoit en quelque autre matière que ce puiſſe être. Enſuite il met en queſtion s'ils doivent être remis aux légataires, à qui le teſtateur a donné ſes livres, lorſqu'ils ſont compoſés de pluſieurs feuilles de papier, de parchemin, d'ivoire & de toute autre matière, ou qu'ils conſiſtent en des tables cirées. Ici l'oppoſition entre *volumina* & *codices* ou *codicilli* eſt frappante. Les premiers ſignifient certainement des rouleaux, & les ſeconds des livres, compoſés de pluſieurs feuilles, comme le ſont aujourd'hui les nôtres. Ceux-ci pouvoient être de la même matière que ceux-là ; mais celle qui formoit des livres ſemblables aux nôtres, ne pouvoit pas toujours être employée dans les rouleaux. L'ivoire, par exemple, le cuivre, le marbre, le bois & l'*écorce* même du tilleul ſans apprêt, ne pourroient en former. Il n'eſt pas plus poſſible de rouler des tables de cette *écorce* autour d'un cylindre, que d'y rouler des tables de bois & d'ivoire. Maffei ſe trouve néanmoins réduit à ſoutenir cette poſſibilité, s'il a bien compris le texte de l'ancien juriſconſulte, dont il s'autoriſe. A ſon avis, le tilleul dont parle Ulpien, ne doit pas être mis au rang des papiers, mais au rang des ſimples *écorces*. Au contraire, le juriſconſulte compte les livres faits de tilleul parmi les papiers, cuirs ou parchemins, dont on formoit des rouleaux. Le texte d'Ulpien n'a donc pas été bien entendu par le ſavant Marquis : ou bien il n'a pas ſenti l'inconvénient de rouler autour d'un cylindre des tables d'*écorce*, comme ſi c'eût été du papier ou du parchemin ».

« Il eſt des arbres à la vérité dont les *écorces* extérieures, telles que celles du cérifier, pourroient former des rouleaux ; mais cette propriété ne ſauroit convenir à tout ce qui s'appelle *phylira* ou *tilia*. Car par ces termes, ou l'on entend le tilleul, dont l'*écorce* totale, ainſi que celle que fourniroit ſa ſuperficie, n'eſt point pliable à la manière de la peau extérieure du cérifier ; ou l'on entend l'*écorce* la plus intime, ſoit du tilleul, ſoit de toute autre plante. Mais l'*écorce* interne du tilleul & de tout autre arbre, enviſagée ſeule, n'a par elle-même nulle conſiſtance, ſi elle n'eſt travaillée & fortifiée par l'application de pluſieurs couches les unes ſur les autres. Il eſt donc également néceſſaire, & pour la rendre propre à *recevoir* l'écriture, & pour pouvoir la mettre en rouleau, d'en faire du papier. Le tilleul d'Ulpien n'eſt certainement que du papier d'*écorce* ; & l'on ne peut lui prêter une notion différente ſans tomber dans quelque abſurdité. On faiſoit donc autrefois du papier d'*écorce* ».

« On peut tirer un nouvel argument, en faveur de l'exiſtence de ce papier, des paroles ſuivantes de S. Iſidore. *Liber eſt corticis pars interior..... Eſt autem medium quoddam inter lignum & corticem.* Et encore : *liber eſt interior tunica corticis, qua ligno cohæret, in qua antiqui ſcribebant..... Quia ante uſum chartæ vel membranarum, de libris arborum volumina fiebant.* Il réſulte de ces textes, que les livres & les volumes d'*écorce* des anciens n'étoient ni la totalité de l'*écorce*, ni ſa peau extérieure. Leur *écorce*, appellée livre, ne fut ni l'une, ni l'autre, comme ces textes le prouvent évidemment : puiſqu'elle étoit *mitoyenne* entre l'*écorce* & le bois, & que d'ailleurs on ne peut faire des volumes ou rouleaux d'une matière auſſi peu flexible que l'*écorce* des arbres, priſe dans ſa totalité ».

« L'auteur de la vie de Dictys de Créte, dit, qu'il compoſa ſix *volumes* d'*écorce* de tilleul, en lettres phéniciennes, ſur la guerre de Troye. Nouvelle preuve de l'exiſtence du tilleul. Comme le nom de papier a été donné dans la ſuite à des ſubſtances qui n'ont rien de commun avec le papyrus ; *philura* fut appliqué de même à des papiers très-différens de ceux de l'*écorce* du tilleul. On tiroit cette dénomination de φιλύρα, tilleul, parce que c'étoit de ſes pellicules, placées entre l'*écorce* & le bois, qu'on fabriquoit l'ancien papier d'*écorce* ».

« Chez les peuples ſeptentrionaux, le hêtre

tenoit lieu de tilleul. Auſſi dans leur langage, le nom de livre, *book*, ſe confond-il avec celui du hêtre ».

« Un écrivain du Nord a pris un ſentiment entièrement oppoſé à celui de l'illuſtre italien que nous réfutons. Il prétend nous mettre ſous les yeux la manière de fabriquer le papier d'*écorce* d'arbre. Elle ſe réduit à celle dont on faiſoit le papier d'Egypte. Selon lui, les anciens tiroient du tilleul pluſieurs pellicules avec le fer, ils les arrangeoient à contre ſens les unes ſur les autres, & les uniſſoient enſemble avec de la colle ».

« Nous n'inſiſterons pas ſur la preuve que le P. de Montfaucon a cru pouvoir tirer, en faveur du papier d'*écorce* d'arbre, de l'étymologie des termes ξυλαδια χάρται, ξυλοχάρτια, employés par le ſcholiaſte des Baſiliques. En effet, Euſtathe applique ξυλοχάρτιον au papier d'Egypte, & du Cange prouve par plus d'une autorité, qu'on a pris ce terme pour du papier de coton ».

« Montrer du papier d'*écorce* d'arbre actuellement exiſtant, ce ſeroit ſans doute la preuve la plus déciſive qu'on en auroit fait. Mais nous ne pouvons en diſconvenir; la plupart des anciens papiers, qu'on donne pour être d'*écorce* d'arbre, ſont réellement de papier d'Egypte. Sans nous arrêter aux auteurs qui ont confondu ces papiers, ceux même qui ſont attentifs à en faire la diſtinction, n'ont pas laiſſé de prendre l'un pour l'autre. Si D. Mabillon a bien ſaiſi le ſens de Lambécius, le ſavant abbé de Godwic non plus que D. Légipont ne ſont pas exempts de cette mépriſe. Ils attribuent la qualité & la nature de papier d'*écorce* d'arbre à une charte de pleine ſecurité, gardée à Vienne en Autriche, repréſentée au naturel ſur l'original par Lambécius dans ſa bibliothèque impériale, & d'après lui, par D. Mabillon, dans ſa Diplomatique. Le dernier auteur interprête ces mots de Lambécius, *ex cortice arboris*, du papier d'Egypte, ajoutant que c'eſt une eſpèce d'*écorce*. Il ne devoit donc pas entendre autre choſe; quand Briſſon, publiant une autre charte de pleine ſécurité, d'après l'autographe, conſervée dans la bibliothèque du roi, uſe de ces termes : *ex corticeo regiæ bibliothecæ archetypo*. En effet, cette dernière pièce, longue de ſept pieds, dont l'écriture eſt figurée, & le texte publié dans le ſupplément de la Diplomatique, n'eſt certainement pas de papier d'*écorce*, mais de papier d'Egypte ».

« Cette confuſion de langage laiſſe un ſujet légitime de douter, ſi l'on ne doit pas tenir pour papier d'Egypte, tout ancien monument, annoncé ſous le nom de papier d'*écorce*, à moins qu'il ne ſoit marqué par des caractères propres & diſtinctifs. « Tel eſt, au jugement de D. Bernard » de Montfaucon, un grand rouleau du ſénateur » Antonio Capello, à Veniſe, qui contient un » acte juridique, fait, il y a environ 800 ans, » dans la ville de Riéti, autrefois Réate ». Mais Maffei, qui depuis a fait l'acquiſition de ce précieux diplôme, n'a rien remarqué qui le diſtingue du papier d'Egypte ».

« Ange Roccha dit avoir vu dans la bibliothèque du Vatican pluſieurs monumens en papier d'Egypte. Et tout de ſuite il continue de la ſorte : j'ai vu auſſi une autre pièce en *écorce*, mais plus groſſière, de façon qu'on y reconnoît parfaitement l'*écorce* d'arbre : *ſed rudiorem, atque ita ut arboris* CORTEX *eſſe omnino dignoſcatur*. Elle étoit conſervée avec beaucoup de ſoin chez Alde Manuce. Le même auteur déclare avoir vu un livre d'*écorce*, dont les pages étoient ſi minces, qu'on en auroit pris deux pour une. Elles n'étoient imprimées que d'un côté en caractères indiens. Ce livre apporté des Indes, fut offert au pape Sixte V. par le général des Auguſtins déchauſſés. Mais ce n'eſt pas ſur ces ſortes de livres d'*écorce* que les ſavans ſont partagés ».

« S'il reſte au monde quelque monument de l'ancien papier d'*écorce*, c'eſt aſſurément un manuſcrit de l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés. Nous y avons obſervé des différences ſenſibles avec les manuſcrits & les diplômes de la bibliothèque du roi & des archives de S. Denis. Mal-à-propos rejetteroit-on ces différences ſur la diverſité des papiers d'Egypte, dont les uns étoient plus épais que les autres, ou ſur quelque accident qui auroit collé enſemble pluſieurs feuilles du papier de ce manuſcrit. 1°. Le plus ou moins d'épaiſſeur du papier d'Egypte ne venoit pas de la multiplicité de ſes feuilles, collées les unes ſur les autres; mais de la proportion avec laquelle les deux qu'on uniſſoit enſemble, s'éloignoient du centre de la plante appellée *papyrus*, ou de la quantité plus ou moins grande de colle qu'on y employoit. 2°. Si l'obſervation de Maffei eſt vraie, le papier d'Egypte n'a rien à craindre de l'humidité. Ainſi les feuilles ne peuvent d'elles-mêmes ſe coller enſemble. 3°. Celles du manuſcrit de Saint-Germain ſont trop égales & ſemblables entr'elles, pour qu'on puiſſe ſoupçonner qu'elles auroient été collées les unes contre les autres par pur accident. On ne peut pas même le dire du dernier feuillet, qui paroît être double des autres. 4°. Le papier d'Egypte, quoique très-mince, a de la ſolidité & de la conſiſtance. Le papier d'*écorce*, quoique plus épais, ſe rompt aiſément, & s'en va par pièces ou pellicules, qui, détachées de la ſuperficie du papier, font évanouir l'écriture. Voilà en quel état ſe trouvent les cinq feuillets du manuſcrit que nous décrivons. 5°. Ils ſont non ſeulement plus épais, & compoſés

Digitized by Google

de plus de tuniques que ceux du papier d'Egypte, ils paroiſſent encore plus groſſiers. Or c'eſt-là, ſelon les ſavans, un caractère particulier au papier d'*écorce*. Du reſte, à l'égard de ce manuſcrit ſingulier, nous ne faiſons que ſouſcrire au jugement des auciquaires. Tous l'ont cru de papier d'*écorce*. Nous en exceptons néanmoins D. Mabillon. Quand il compoſa ſa Diplomatique, il ne le rangea qu'au nombre des manuſcrits en papier d'Egypte. Peut-être en penſa-t il autrement dans la ſuite. Mais D. de Montfaucon, qui avoit approfondi la matière, ſoutient, ſans héſiter, que c'eſt du papier d'*écorce* d'arbre ».

» C'eſt, ſans doute, au ſujet de ce manuſcrit que Thomas Dempſter s'explique avec les ſentimens de la plus vive admiration, & qu'il rend témoignage aux livres d'*écorce* d'arbre actuellement exiſtans dans les bibliothèques ».

« Dempſter ajoute, qu'il a vu des fragmens d'Hérodote & de Polybe ſur du papier d'*écorce*; mais ce n'eſt pas à Saint-Germain-des-Prés. Le ſeul manuſcrit en *écorce* qu'on y poſsède, au moins depuis plus d'un demi-ſiècle, ne renferme pas un ſeul mot grec. On pouvoit, à la vérité, lui faire dire tout ce qu'on vouloit, après que les Mabillon & les Montfaucon n'avoient oſé entreprendre d'en rien déchifrer, bien loin d'en dreſſer une notice exacte. Sans nous croire ni auſſi habiles, ni plus heureux, nous allons en donner une connoiſſance ſuffiſante, pour ne laiſſer déſormais à perſonne la liberté d'y ſuppoſer des écritures qui n'y ſeroient point en effet. Les preuves morales que nous avons données de l'exiſtence réelle du papier d'*écorce*, fondé ſur ce manuſcrit, ſeront, au moins par rapport à nous, appuyées de preuves phyſiques, réſultantes de l'Anatomie exacte que nous en avons faite ».

« Des cinq feuillets, dont il eſt compoſé, deux étoient juſqu'ici adhérens à la couverture de parchemin, & les trois autres encadrés dans des bandes de la même matière. Ainſi huit pages ſeulement paroiſſoient à découvert. La reliure, & peut-être même la réunion de ces feuillets, eſt aſſez moderne. Il ne ſe trouve jamais moins de quatre couches dans chaque feuillet, ſi ce n'eſt qu'elles aient été enlevées exprès ou par accident. On en compte dans quelques-uns un plus grand nombre ».

« A peine peut-on remarquer de légers veſtiges d'écriture ſur certains feuillets; & l'on ne ſauroit preſque en diſtinguer les lettres, ſans les mouiller. Pluſieurs membranes, dont ces feuillets ſont compoſés, cachent des lettres, qu'on ne peut appercevoir qu'en détachant quelqu'une de ces pellicules. Alors diverſes ſortes d'écritures ſe manifeſtent, même d'une ligne à l'autre. L'une eſt ſur une couche, l'autre ſur une autre. Celle ci appartient à l'écriture romaine courante, celle-là eſt en écriture romaine, demi-onciale pour la grandeur, minuſcule pour la forme, & pour le contour tirant ſur l'écriture courante. Il y a des pages où l'on trouve des lignes diſpoſées en des ſens contraires. L'âge de diverſes ſortes d'écritures paroit quelquefois éloigné de plus d'un ſiècle. On diroit que ſur des feuilles anciennement écrites, mais dont les lettres s'étoient confondues, ou avoient été effacées, on auroit appliqué des couches blanches, pour les faire ſervir à de nouvelles écritures. Or, ſi les plus récentes ſont du VI. ou VII. ſiècle au plus tard, (ce qu'on peut démontter par le caractère même) de quelle antiquité ne doivent pas être les autres? »

« Tout le manuſcrit eſt en lettres & en langue latines. Nous ne doutons pas qu'il ne renferme des actes publics. C'eſt peut-être même une portion des regiſtres *municipaux* de quelque cité. Nous croyons y avoir obſervé des dates de calendes, de nones, d'ides & de conſuls. Nous y avous lu fort diſtinctement, au bas de la cinquième page, XIIII *kalendas maias*. Il eſt vrai que *kalendas* eſt abrégé, ainſi que le mot *conſulibus* en d'autres endroits; mais ce ſont des abbréviations ordinaires à ces termes. Nous n'avons pu lire nulle part le nom même des conſuls, ſi ce n'eſt celui de Théodoſe, encore paroît-il d'une main poſtérieure à la plupart des écritures, quoique vraiſemblablement du temps de cet empereur, & du V. ſiècle. Ce qui confirme que notre manuſcrit a fait partie des regiſtres publics, ou, pour le moins, qu'il renferme des actes qu'on y avoit inſérés, c'eſt qu'il y eſt fait une mention fréquente de teſtamens, d'actes, de chartes, d'enrégiſtremens, de procureurs chargés de les demander, de ſignatures, de peine du quadruple, de priſe de poſſeſſion, &c. Tels ſont les principaux traits des pages 6, 7, 8, &c. Peu s'en faut que nous n'y ajoutions la page 5. On y parle en ſeconde perſonne; & ſi ce n'eſt pas un acte en forme d'épître, il eſt difficile de n'y pas reconnoître une lettre. Quoi qu'il en ſoit, ces pages, & les 1. & 9. ſont celles où l'on déchifre plus de mots. Nous y en liſons quelquefois deux ou trois de ſuite. Mais, à l'exception de la 9 page, & à pluſieurs égards de la 8, les lacunes qui ſurviennent ſans ceſſe, ôtent la connoiſſance du ſujet précis qu'on y traite ».

« A juger de ce manuſcrit par ſon écriture extérieure la plus ordinaire, il ne ſauroit être plus récent que le VI. ſiècle. Le peu de latin qu'on y déchifre, ſemble devoir le faire remonter encore plus haut. Rien ne s'y écarte de la pureté du ſtyle, ni d'une bonne orthographe, excepté certaines lettres ſur leſquelles on varia

de tout temps. En creuſant dans ce manuſcrit, nous avons découvert des lignes entières, cachées ſous une ou deux membranes, quoique ordinairement aucune apparence de lettre n'indiquât cette découverte, pas même après avoir levé la première couche. A-t-on donc collé, ſur ce papier déjà écrit, de nouvelles lames d'*écorce* ? C'eſt ce qu'on pourroit conclure de la différence des caractères qui reſtent à la ſuperficie, & de ceux qu'on ne ſauroit appercevoir qu'en portant le fer dans le ſein de ce manuſcrit. Mais communément ces lignes, pour ainſi dire ſouterraines, du dehors du papier ont pénétré aſſez avant dans ſon intérieur, & s'y ſont conſervées, tandis que l'air & le tems ont totalement fait diſparoître l'encre & les lettres de la ſurface ».

« Ces découvertes nous ont enhardi à détacher les deux pages adhérentes à la couverture ; mais la première ne l'a pu être qu'en partie, parce qu'en quelques endroits elle eſt percée à jour, & qu'en d'autres elle étoit réduite à une ſeule membrane, bien qu'il y eût des portions de ce feuillet compoſées, à l'ordinaire, de pluſieurs. Le dernier, preſque double des autres par l'épaiſſeur, après avoir été détaché de la couverture, nous a laiſſé voir environ vingt-deux lignes d'écriture mérovingienne, & par conſéquent différente de celle du reſte du manuſcrit. L'antiquité en eſt au moins du VII. ſiècle ; mais elle pourroit être plus grande, puiſque nos lettres mérovingiennes ne ſont autres que l'écriture courante des romains. Nous avons commencé d'abord par diſtinguer quelques mots dans cette dernière page. Bientôt nous y avons lu quelques verſets des chapitres 22 & 23 de l'exode, & 6 & 18 du lévitique ».

« Depuis que nous avons pénétré dans les entrailles de ce manuſcrit, & qu'une eſpèce de diſſection nous a fait connoître plus parfaitement la nature de la matière dont il eſt compoſé, nous y avons reconnu ſouvent des couches d'*écorce* tout à-fait ſemblables à celles des *écorces* d'arbres. On en peut même diſtinguer de différentes eſpèces. Il eſt vrai qu'on y remarque auſſi quelques membranes, en petit nombre, aſſez reſſemblantes aux lames du *papyrus*. Si elles n'en ſont pas véritablement, il falloit que certaines pellicules d'*écorce* d'arbres euſſent une grande affinité avec elles. Mais ſi elles ſont de papier d'Egypte, il s'enſuivra qu'on faiſoit quelquefois une ſorte de papier du mêlange des membranes de *papyrus* & d'*écorce* d'arbres ».

ÉCRAIN. *Voyez* DACTYLIOTHECA.

ÉCREVISSE de mer.

Ce cruſtacée étoit le ſymbole de pluſieurs villes grecques & ſiciliennes. Il forme la coëffure d'Amphitrite ſur les médailles des brutiens dans la grande Grèce. Peut-être étoit-il auſſi le ſymbole de Mars : au moins voit-on dans la Chauſſe ce dieu ſur une pierre gravée, ayant le pied droit ſur une *écreviſſe* de mer. L'Océan porte ſur les monumens, ainſi qu'Amphitrite, des ſerres d'*écreviſſe* dans ſa coëffure. *Voyez* AMPHITRITE, OCEAN, LERNE.

L'ÉCREVISSE de mer, ou le *Crabe*, ſert de type aux médailles d'Acragas en Sicile, de Cos, d'Hymère, de Cume, de Télos & des Brutiens.

ÉCRITURE.

Des marques ayant d'abord été tracées ſans deſſein, & comme par une eſpèce de badinage ; l'homme s'en ſera ſervi dans la ſuite, pour ſe rappeller le ſouvenir de certains faits qu'il craignoit d'oublier, ou de certaines obligations qu'il ſe propoſoit de remplir. Ces marques ne ſignifioient ni des ſons, ni des mots, mais une totalité de choſes, une action, un événement avec toutes ſes circonſtances. La multiplication de ces ſignes donna naiſſance à la première *écriture*. On en ſentit l'utilité ; on ſe la communiqua ; on la perfectionna ; on en fit un art. Et bientôt chaque caractère, qui n'exprimoit que des choſes vagues, fut deſtiné à rendre des penſées ſpécifiques, & les modifications même de ces penſées.

La plus ancienne *écriture* ne tranſmit donc ni aux abſens, ni à la poſtérité, les ſons de la voix par des lettres ſemblables aux nôtres. Elle exprima par des images ou des ſignes, ſoit naturels, ſoit arbitraires, les idées, les ſentimens, les jugemens : bien qu'à parler à la rigueur, ces derniers fuſſent d'abord plutôt ſous-entendus que figurés.

Parmi les caractères ſymboliques, dont nous parlons, les uns étoient les portraits groſſiers des aſtres, des plantes, des animaux & de différentes parties de la nature ; les autres ne pouvoient paſſer que pour des figures de pur caprice. Tels furent les hiéroglyphes de l'Egypte, tels les caractères de la Chine. « Le moyen d'exprimer les » penſées par des peintures, ou repréſentations » des choſes dont on parle, eſt celui qu'em» ploient encore aujourd'hui les ſauvages du Ca» nada, & celui dont ſe ſervoient les mexicains » avant que les eſpagnols euſſent détruit leur » empire ».

Si tous les peuples de la terre étoient demeurés attachés à leur *écriture* primitive, ils auroient continué de s'entendre par écrit, malgré la diverſité de leurs langues. Les mêmes chifres arabes, les ſignes du Zodiaque, des Planètes & de l'Algèbre ſont également entendus, quoique

Digitized by Google

différemment prononcés par les divers peuples de l'Europe. Il ne ſeroit donc pas impoſſible, d'inventer une *écriture* qui pût être entendue de toutes les nations du monde, & que chacune prononceroit en ſa propre langue.

Le projet d'une *écriture* univerſelle n'eſt pas demeuré dans la pure poſſibilité. Pluſieurs ſavans hommes ont tenté de le réduire en pratique. Wilkins, évêque de Cheſter, & le fameux Leibnitz ont entrepris des travaux conſidérables pour l'exécution de ce deſſein. On peut même avancer qu'il eſt exécuté en partie, quoiqu'il pût l'être d'une manière beaucoup plus parfaite.

Les ſavans de la Chine, du Tonquin, de la Cochinchine, de la Corée & du Japon, ont des caractères communs, qu'ils liſent chacun dans leurs langues, quoique très-diſſemblables entr'elles.

L'*écriture* fut toujours ou perpendiculaire comme celle des chinois, ou ſinueuſe comme les runes, ou horizontale comme la nôtre, & celle-ci va fixer principalement notre attention. On peut diſtinguer quatre ſortes d'*écritures* horizontales, celle qui marche de gauche à droite, celle qui va de droite à gauche, & une troiſième, qui les réunit en allant & revenant par des lignes parallèles vis-à-vis du point d'où elle eſt partie. Celle-ci ſe ſubdiviſe en deux eſpèces, ſuivant qu'elle commence par la droite, ou par la gauche.

Les orientaux ont toujours écrit de droite à gauche. Les occidentaux depuis long-temps écrivent de gauche à droite. Les premiers en communiquant leurs lettres aux ſeconds, leur apprirent ſans doute à régler, comme eux, la marche de leur *écriture*.

Les étruſques retinrent ſi bien cette marche, qu'ils ne l'abandonnèrent que très-rarement, pour ſuivre celle des occidentaux, ou pour réunir l'une & l'autre à la fois. Preſque tous leurs monumens, dont on a formé des recueils de pluſieurs volumes, renferment des caractères tournés conſtamment de droite à gauche, & des lignes gardant la même direction.

Les grecs (au moins le préſume-t-on) embraſsèrent auſſi d'abord cette manière d'écrire, ſoit que, comme Pélaſges venant de l'Orient, ils l'euſſent apportée avec eux, ſoit que, comme déjà établis dans ces contrées, que nous appellons Turquie en Europe, ils l'euſſent reçue de Cécrops ou de Cadmus. On n'y a pourtant point encore déterré d'inſcription, qui conſtate qu'ils aient obſervé de former toutes leurs lignes à l'orientale.

Ce n'eſt pas qu'on n'ait découvert des *écritures* commençant de droite à gauche; mais auſſi-tôt elles reviennent de gauche à droite, lorſqu'elles ſont compoſées de pluſieurs lignes.

Les huns qui déſolèrent l'empire romain, ſous la conduite d'Attila, écrivoient de droite à gauche. Leur alphabet conſiſtant en trente-quatre caractères, a été publié par Hickes, à la page 8 de ſa préface. On prétend que les reſtes de ces huns portent aujourd'hui le nom de zikules. Ils occupent une partie de la Tranſilvanie. Molnar, dans la préface de ſa grammaire hongroiſe, parle de leur *écriture* comme d'une choſe actuellement exiſtante.

ÉCRITURE des égyptiens. Nous entendons parler ici ſeulement d'une *écriture* courante, & non hiéroglyphique, dont nous traiterons à leur article. Les reſtes de cette *écriture* courante ſont ſi rares, que nous avons de grandes obligations au comte de Caylus, qui les a recueillis avec ſoin. C'eſt lui qui va parler dans cet article.

Les cinq planches publiées par le comte de Caylus, dans ſon recueil (*tom. I. p. 65.*), repréſentent un morceau de toile, qui lui a appartenu autrefois, & qui ſe trouve aujourd'hui au cabinet de Ste.-Geneviève. Sa longueur eſt de deux pieds quatre pouces ſix lignes, & ſa hauteur de ſix pouces ſept lignes ou environ; car les bords ſont effilés, & par conſéquent inégaux. Il eſt diviſé en pluſieurs colonnes parallèles, formées par des caractères égyptiens. Il n'eſt écrit que d'un côté; l'*écriture* en eſt noire, à la réſerve des premiers mots de chaque colonne, qui ſur l'original ſont tracés en lettres rouges, (& qui dans la copie ſe trouvent ſoulignés); le caractère en eſt ferme, & n'a pas été fait au pinceau: les lignes de diviſion & de ſéparation ont été tirées à vue & ſans règle. Les figures ſimplement deſſinées au trait ne ſont réhauſſées par aucune couleur; mais on peut aſſurer qu'elles ſont touchées avec un eſprit & une légéreté que ne déſavoueroient pas des nations plus vives que les égyptiens.

Cette bande de toile eſt terminée par une eſpèce de compartiment, qui, outre pluſieurs mots, contient des vaſes & des quarrés peints en rouge, couleur qui a été placée ſans aucun ſoin, & qui déſignoit peut-être que ces corps étoient de terre cuite.

Les figures deſſinées au deſſus des colonnes vont de gauche à droite, tandis que l'*écriture* va en un ſens contraire. Ceux qui deſireront de plus grands détails ſur ce monument, pourront conſulter le II. tome (*planche LIV.*) du ſupplément de l'*antiquité expliquée*, où il eſt gravé; mais on ne doit pas ſe fier entiérement à la copie que

l'auteur en a donnée. En l'examinant avec attention, on s'apperçoit qu'il s'y eſt gliſſé bien des fautes : & cette raiſon a engagé le comte de Caylus à le publier de nouveau, & le plus exactement qu'il a été poſſible. Il a fallu pour cela l'étudier avec ſoin, détacher toutes les lettres bien marquées, les arranger dans un certain ordre, & s'en ſervir pour diſcerner celles qui ne ſont pas liſibles. Quand des efforts réitérés n'ont pu reſtituer des mots dont il ne reſtoit plus que de foibles traces, il a mieux aimé les négliger & les remplacer par des points, que de les préſenter ſous une forme étrangère; c'eſt ce qui a augmenté dans la copie le nombre des lacunes que l'on voit dans l'original; mais il a tâché de rapporter les différentes ſortes de lettres que l'on y voit, & c'eſt ce qui doit ſuffire.

Suivant le P. de Montfaucon, ce morceau de toile ſervoit à couvrir une momie. L'on voit en effet qu'il avoit été enduit de bitume. La couleur brune que cette préparation lui avoit donnée, paroît moins aujourd'hui qu'elle ne paroiſſoit quand il appartenoit au ſavant comte, parce que dans la vue de le conſerver on l'a collé depuis ſur une toile; mais ſans la première préparation il ne ſeroit pas vraiſemblablement venu juſqu'à nous.

Les égyptiens traçoient quelquefois ſur les bandelettes des momies, des hiéroglyphes ou des lettres proprement dites. Kirckher a fait graver pluſieurs morceaux de toile, chargés de ſymboles, qu'il a expliqués avec le même ſuccès que ceux des obéliſques; & au commencement de ce ſiècle, Maillet, conſul de France au Caire, dit avoir vu une momie, autour de laquelle on trouva une bande de toile ornée de figures & de caractères. Cette bande ayant été miſe en lambeaux, Maillet en ramaſſa ſix ou ſept aunes en huit pièces, qu'il envoya en France au chancelier de Pontchartrain: elles ont enſuite été diſperſées; mais il y a apparence que le morceau gravé dans ces planches en faiſoit partie. (*Caylus. I. p. p. 65*).

Le même comte a publié (*5. pl. 26.*) un autre morceau d'*écriture égyptienne*. Les caractères dont cette toile eſt chargée, ſont écrits de droite à gauche : ils occupent par une ſeule ligne le tiers de ſa largeur, qui peut être *de deux pouces*. L'*écriture* eſt formée par une très-belle main, qui doit avoir fait uſage du pinceau. La canne & toutes les eſpèces de roſeau ne pourroient former des contours déliés & renflés avec autant de fineſſe & de préciſion que ces caractères en préſentent; ce qu'il y a d'aſſuré, & ce qui eſt fondé ſur l'expérience que ce ſavant en a faite, c'eſt qu'on ne peut les bien imiter que par le moyen du pinceau. Il eſt bon d'obſerver que cette pratique eſt celle que les chinois emploient encore aujourd'hui pour leur *écriture*, dont on ne peut s'empêcher d'admirer la netteté.

Voici les raiſonnemens du ſavant comte ſur ces reſtes précieux & preſque uniques de l'*écriture égyptienne* non hiéroglyphique (*rec. I. pag.* 70.).

« Tous ces monumens donnent une première ſorte d'*écriture* aſſez uniforme. En les rapprochant les uns des autres, on formera une liſte de caractères en uſage parmi les égyptiens; mais afin de ne pas trop groſſir cette liſte, il faut obſerver que dans l'*écriture* dont nous parlons, on plaçoit quelquefois pluſieurs lettres au deſſus l'une de l'autre, & que d'autres fois certaines lettres ne paroiſſent diſtinguées entr'elles que par des eſpèces d'accens & de points. Il faut avoir égard à ces ſingularités, & l'on trouvera qu'après les réductions qu'elles donnent occaſion de faire, la liſte des caractères égyptiens eſt encore très nombreuſe; ce qui vient peut-être de ce que la même lettre ſe configuroit diverſement, ſuivant la place qu'elle occupoit dans un mot. Mais comme il s'agit bien moins ici de découvrir l'alphabet de la langue égyptienne que de s'aſſurer qu'il émanoit des hiéroglyphes, il ſuffira d'avoir une aſſez grande quantité de lettres iſolées, & de les comparer avec les figures repréſentées ſur les monumens égyptiens. Or je puis aſſurer que l'on appercevra entr'elles la liaiſon la plus intime, & les rapports les plus ſenſibles; & pour s'en convaincre, on n'a qu'à jetter les yeux ſur le n°. 1. de la XXVIe. planche. J'y ai fait graver ſur une première colonne une ſuite d'hiéroglyphes, tirés la plupart des obéliſques, & dans une colonne correſpondante, les lettres égyptiennes qui viennent de ces hiéroglyphes. On trouvera, par exemple, que le premier hiéroglyphe, repréſentant une barque, a produit un élément d'*écriture*, dont la valeur a pu varier, ſuivant les points ou les traits dont il étoit affecté; que le troiſième hiéroglyphe, qu'on croit être l'image d'une porte, en perdant ſon arrondiſſement, a formé la lettre qui lui eſt parallèle; que la figure d'homme ou d'animal accroupie, au n°. IV., eſt devenue une lettre qui ne conſerve que les linéamens du ſymbole original; enfin que le ſerpent, figuré ſi ſouvent ſur les monumens égyptiens, n°. XIX., s'eſt changé en un caractère qui retrace encore aux yeux les ſinuoſités de ce reptile. On trouvera auſſi que d'autres hiéroglyphes, tels que le 2, le 5, le 6, le 11, le 13, &c. ont paſſé dans l'*écriture* courante, ſans éprouver le moindre changement. Au reſte, ce n'eſt ici que le léger eſſai d'une opération qui pourroit être pouſſée plus loin, & dans laquelle on appercevroit peut-être des rapports différens de ceux que j'ai établis entre certaines lettres & certains hiéroglyphes; mais en général, l'examen des lettres égyptiennes prouve viſible-

ment leur origine ; & plus il eſt approfondi, plus il ſert à confirmer le ſentiment de Warburton ».

« Ce n'eſt pas ſeulement à cette eſpèce de lettre que le principe de cet auteur s'applique. On doit l'étendre encore à une ſorte d'*écriture* égyptienne que les monumens nous préſentent, & dont on trouvera un modèle au n°. II. de la planche XXVI. C'eſt une inſcription publiée aſſez peu correctement par M. Rigord, (*mém. de Trévoux, juin*, 1704) & par le P. de Montfaucon, *l'antiq. expl. t. II. pl. LIV.*) & dont je donne une copie plus exacte, d'après l'original que j'avois vu dans le cabinet du préſident de Mazaugues. Il s'en trouve de ſemblables & en grande quantité ſur les rochers du mont Sinaï, & Pocock en a rapporté plus de quatre-vingt dans la relation de ſon voyage; mais il auroit dû nous avertir que quelques-unes de ces inſcriptions ſont en arabe, & que d'autres fois on voit des mots de cette langue mêlés confuſément avec des mots égyptiens. Cependant, quoique Pocock ait tout copié ſans choix & ſans diſtinction, ſa copie même prouve le ſentiment que j'avance. L'*écriture* y eſt diſpoſée dans un ordre naturel ; on n'y voit pas ces eſpèces de points, d'accens & de traits qui ſont ſur notre bande de toile ; en un mot, elle eſt aſſez reſſemblante à celle de l'inſcription que je produis ».

« En admettant cette double eſpèce de lettre, on eſt d'accord avec les anciens qui reconnoiſſent deux ſortes d'*écritures égyptiennes*, celle qu'ils appelloient ſacerdotale, & celle qui étoit connue ſous le nom de vulgaire. La première, conſacrée à des uſages religieux, & propre à voiler les myſtères de la théologie, étoit ſans doute très-difficile à lire, & c'eſt peut-être celle des bandelettes des momies ; la ſeconde devoit être plus ſimple & plus familière. C'eſt, à mon avis, celle de la plupart des inſcriptions du mont Sinaï, & de l'inſcription gravée dans la planche XXVI. J'ignore ſi ces deux ſortes d'*écritures* ont été formées l'une de l'autre ; mais il me paroît qu'elles avoient quelques lettres qui leur étoient communes ; & ce qui eſt plus eſſentiel à mon objet, qu'elles tiroient également leur origine des hiéroglyphes. Cette dernière propoſition a été prouvée plus haut par rapport à la première eſpèce de lettres égyptiennes, & elle le ſera, je crois, quant à la ſeconde, ſi l'on veut faire attention au n°. III. de la planche XXVI., où l'on a repréſenté dans une colonne quelques lettres égyptiennes, tirées de l'inſcription gravée au n°. II., & dans une colonne relative les hiéroglyphes qui ont produit ces lettres. Ainſi, ſous quelque aſpect qu'on enviſage les caractères égyptiens, tout concourt à prouver qu'ils viennent des hiéroglyphes, & à donner une ſorte d'évidence au principe de Warburton ».

ÉCRITURE des phéniciens.

(*Cet article ſe lie immédiatement avec le précédent, & nous eſt fourni par le même ſavant comte*).

« Ce point une fois établi, il faudroit examiner ſi les lettres égyptiennes ont formé les phéniciennes. Cette queſtion eſt d'autant plus difficile à réſoudre, que les monumens phéniciens ſont encore plus rares que ceux des égyptiens. Nous ne connoiſſons qu'une de leurs inſcriptions, qui n'a pas même été trouvée en Phénicie. Nous avons quelques médailles frappées à Tyr, à Sidon, en Sicile, à Carthage, à Malthe, &c. avec des caractères qui, relativement à ces divers pays, ſemblent avoir éprouvé quelqu'altération. Cependant il paroît en général qu'ils ont une très-grande affinité avec les égyptiens ; & j'en donnerai pour preuve les monumens dont j'ai parlé, & ſur-tout l'inſcription de la planche XXVI. L'*écriture* reſſemble ſi fort à la phénicienne, que Rigord (*mém. de Trévoux, juin* 1704.) n'a pas craint de lui donner ce nom. Mais le P. de Montfaucon & le P. Calmet en ont mieux jugé, en la déclarant égyptienne. En effet, elle eſt gravée au deſſous d'un bas-relief égyptien ; & de plus, elle ne préſente point de lettre qui ne ſoit dans notre bande de toile, & dans les inſcriptions du mont Sinaï. Qu'il me ſoit donc permis d'avancer comme un principe preſque démontré, que les lettres égyptiennes doivent leur origine aux hiéroglyphes, & comme une très-forte conjecture qu'elles ont, à leur tour, donné naiſſance aux phéniciennes : les grecques viennent des unes ou des autres. Les lettres ſemblent donc avoir paſſé des égyptiens aux phéniciens, aux grecs, aux latins, &c. »

« Il ſuit de là, que rien ne faciliteroit plus l'intelligence de l'*écriture* égyptienne que celle des caractères phéniciens, dont on nous a donné quelques alphabets, avec leſquels on ne peut rien expliquer. On ſera peut-être plus heureux dans la ſuite, & j'oſe le préſager ſur deux raiſons également fortes ; 1°. parce que le phénicien reſſembloit extrêmement au ſamaritain, tant par rapport au fond de la langue, que par rapport à la forme des lettres ; 2°. parce que ſur des médailles frappées en Phénicie on croit voir le nom de quelques villes exprimé dans la langue du pays. Si ces monumens ſe multiplient, s'il s'en découvre de pluſieurs villes différentes qui donnent lieu à des interprétations également ſuivies, également certaines, on pourra ſe flatter d'avoir un véritable alphabet phénicien ; & c'eſt alors qu'on devra s'exercer ſur l'*écriture* égyptienne, dont on voit un fragment au n°. II. de la planche. Je doute cependant que le ſuccès réponde pleinement aux efforts qu'on fera. Pour retrouver l'alphabet d'une langue qu'on ne parle plus, il faut

Digitized by Google

ſavoir au moins que cette langue a bien des rapports avec quelqu'une de celles que l'on connoît; comment pourroit-on autrement faire des analyſes & des combinaiſons ? Comment fixer la quantité de lettres qu'on doit réunir pour en compoſer un mot ? Or il paroit que la langue égyptienne dont il s'eſt conſervé bien des mots dans les anciens auteurs & dans la langue cophte, différoit eſſentiellement de la phénicienne ; & par une conſéquence néceſſaire, que nous manquons de points d'appui pour nous élever juſqu'à elle, & parvenir à l'intelligence des caractères qu'elle employoit ».

« Mais ſi cela paroît vrai quant à l'*écriture* rapportée au n°. II. de la planche XXVI., la choſe eſt encore plus certaine à l'égard des lettres tracées ſur notre bande de toile. Comme elles ont encore moins de conformité que les phéniciennes, & que les abbréviations y ſont très-fréquentes, elles ſeront mille fois plus difficiles à pénétrer, & je ne ſais ſi l'on ne pourroit pas dire qu'elles ſeront à jamais inacceſſibles aux efforts des ſavans. Mais je ne prétends pas fixer le terme de leurs recherches & de leurs eſpérances ; & quels que ſoient les progrès que l'on fera dans ce point de critique, je ſerai content ſi les obſtacles que je viens de détailler ſommairement ſervent d'excuſe à ceux dont les efforts ſeront inutiles, & relèvent la gloire & le mérite de ceux qui auront réuſſi. (*Caylus. I.* 70) ».

ÉCRITURE en clous, ou de Perſépolis. *Voyez* PERSEPOLIS.

ÉCRITURE des manuſcrits trouvés à Herculanum, & des manuſcrits grecs en particulier.

« Tous les mots, ſans aucune exception, ſont écrits en lettres unciales, & ne ſont ſéparés ni par des points, ni par des virgules ; rien n'indique la diviſion des mots, lorſqu'il s'en trouve quelques-uns de diviſés à la fin d'une ligne ; on ne rencontre aucun ſigne d'interrogation, ni autres qui puiſſent aider à la prononciation, ou marquer les endroits qui demandent qu'on élève la voix. Les ſignes de ponctuation ne devinrent plus fréquens qu'à l'époque où la connoiſſance de la langue grecque ſe perdit. Mais il y a ſur quelques mots d'autres ſignes inconnus, & dont on parlera plus bas. Quant à la grandeur & à la beauté des lettres, on peut hardiment les comparer à celles des éditions rares de quelques auteurs grecs de Laſcaris, & à celles du Pindare d'Oxford. Ceux qui ſont à portée de voir le fameux & ancien manuſcrit des ſeptante dans la bibliothèque du Vatican, peuvent prendre une idée encore plus claire de la forme & de la grandeur de ces lettres, qui dans le manuſcrit *ſur les vertus & les vices* ſont un peu plus grandes. Il faut cependant remarquer que dès le temps où la ville d'Herculanum ſubſiſtoit, le caractère italique étoit en uſage, comme le fait voir un vers d'Euripide, écrit ſur un mur ».

« La forme des lettres eſt différente de l'idée que l'on ſe fait ordinairement de l'*écriture* de ces temps anciens; car les caractères avec des jambages qui s'avancent, tels que dans le ϕ, ont été placés dans les ſiècles poſtérieurs par ceux qui croient avoir examiné avec le plus de ſoin l'*écriture* des anciens grecs. Baudelot (1) dit ſur cela très-hardiment & ſans exception, que les lettres grecques, formées de cette manière, ſont des temps poſtérieurs ; c'eſt-à-dire, ſuivant l'idée qu'on a attachée à cette expreſſion, des derniers temps des empereurs romains. Toutes les tables où ſont figurés les anciens caractères grecs, ſuivant les différens âges, & qui ont été miſes au jour juſqu'à préſent, ſont fautives : on peut le prouver, ſur-tout par les médailles. Par exemple, l'oméga écrit ω mêlé parmi des lettres unciales, le P. Montfaucon le donne au temps de Domitien, tandis qu'on le trouve employé deux ſiècles auparavant, ſur des médailles des rois de Syrie ; & on le voit dans la même forme italique dans l'inſcription gravée ſur le bord du grand vaſe de bronze, conſervé dans le capitole, dont Mithridate Eupator, le dernier prince fameux de ſa branche parmi les rois de Pont, avoit fait préſent à un gymnaſe qu'il avoit fondé. Cette eſpèce de chronologie eſt, comme l'on voit, ſujette à l'erreur, & peut nous faire prendre des idées très-fauſſes des choſes. Si quelqu'un, par exemple, vouloit déterminer l'antiquité de ce fameux fragment de ſtatue d'un Hercule qui eſt placé au belvédère, & qu'on nomme le torſe de Michel Ange, & que pour en fixer l'époque il eût recours à l'inſcription qui s'y trouve, & qui donne le nom de l'artiſte ainſi écrit ΑΓ°ΑΛωΝΙ°Σ : faudroit-il, parce que des antiquaires ont avancé que l'oméga ainſi formé avoit pris naiſſance fort tard, qu'il plaçât l'auteur de cette admirable ſtatue dans des ſiècles où l'on ne trouvera point de ſculpteur capable de produire un ſi beau travail ? Et que deviendroient alors les idées qu'il eſt juſte d'avoir ſur les progrès & l'état de l'art (2)?

Les caractères qui ſe diſtinguent par une forme particulière ſont ceux que voici, ϐ, Λ, Θ, ι, λ, Μ, Ρ, ω ; le ſigma eſt toujours rond. Ces lettres

(1) (*Utilité des voyages*, *tom. II*, *p.* 127.)

(2) On ne peut pas conteſter que les plus beaux jours de la Sculpture n'aient été les mêmes qui ont éclairé dans la Grèce le règne du grand Alexandre, & qu'à meſure que l'empire romain a perdu de ſa ſplendeur, les arts ſe ſont éclipſés. Mais il eſt pourtant vrai que ſous Adrien ils reprirent une nouvelle vigueur, & que rien n'eſt comparable pour la fineſſe du trait, à la ſtatue du bel Antinoüs, qui fut faite alors.

ſont

ſont employées plus fréquemment ſur des inſcriptions grecques du ſecond ſiècle des empereurs & des ſiècles ſuivans, que dans les précédens; & quelquefois un jambage s'avance vers la direction oppoſée, comme on le voit ſur une lampe de terre, rapportée par Paſſeri (1) Δ IOK ΛHT ». (*Winkelman, lettres ſur Herculanum*).

ÉCRITURE des gaulois.

Le ſeul monument de ce genre qui ſubſiſte, eſt la *pierre écrite* de Saulieu en Bourgogne. Le petit nombre de caractères gaulois que l'on y apperçoit, a exercé la ſagacité de pluſieurs écrivains, ſans qu'on puiſſe avoir aucune certitude de la réuſſite. On trouve cette *pierre* & ſes caractères gravés dans le VI. volume de l'hiſtoire de Bourgogne, par l'abbé Courtépée.

ÉCRITURE des runes. *Voyez* RUNES.

ÉCRITURE des latins.

L'*écriture* latine de la plus haute antiquité, comparée à celle d'Auguſte, en étoit non-ſeulement diſtinguée par des qualités accidentelles, mais auſſi par la forme eſſentielle des caractères, des proportions & de la ſymmétrie. Sur l'an 368 avant J.C. Tite Live rappelle une vieille loi, écrite en lettres antiques, qui, ſelon Quintilien, ne reſſembloient pas à celles de ſon temps. Voilà donc dès le commencement de Rome au moins deux ſortes d'*écritures* latines bien caractériſées. Des témoignages certains en conſtatent l'exiſtence, & ne laiſſent aucune reſſource au doute. On n'en doit pourtant pas conclure que l'uſage de l'*écriture* antique fût alors totalement aboli, mais qu'il n'étoit plus à la mode.

Pourroit-on ſe flatter de voir reproduire ſous nos yeux cette ancienne *écriture*, d'après des originaux inconteſtables? C'eſt ſur quoi nous ne croyons pas qu'on puiſſe héſiter un moment; reſte à ſavoir juſqu'à quel degré d'antiquité il faudra les reculer. Peut-être ne ſauroit-on produire aucun monument dont la date préciſe dévance de plus de 300 ans la naiſſance du Sauveur: il eſt cependant très probable qu'il en exiſte encore de plus anciens au moins de deux ſiècles.

Si deux des tables de Gubio égaloient par leur antiquité celle des pélaſges, à qui l'on en attribue la compoſition, il ne ſeroit pas poſſible de montrer un plus ancien modèle des lettres latines: mais leur conformité avec les caractères d'environ 200 ans avant J. C., les a fait regarder par pluſieurs ſavans plutôt comme des copies ou pièces renouvellées, que comme de véritables prototypes. Elles ne ſeront donc miſes qu'au niveau des loix romaines agraires, du ſenatus-conſulte contre les bacchanales, de quelques médailles conſulaires, ou tout au plus de l'inſcription dreſſée en l'honneur de Lucius-Barbatus. Au défaut d'une antiquité prodigieuſe que ſembloient aſſurer à notre *écriture* ces tables eugubines, eſtimées de plus de 3000 ans, les inſcriptions de la ſeconde & troiſième eſpèce du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, publiées dans la *nouvelle diplomatique* des ſavans bénédictins, quoique de beaucoup poſtérieures à cette époque, répondront ſuffiſamment aux caractères qu'avoient en vue Quintilien, Tite-Live & les autres anciens. C'eſt tout dire, qu'elles ſont tirées d'après ce que l'Italie a déterré de plus antique depuis trois ſiècles. Avant leur découverte, les tables eugubines miſes à part, le monument érigé à Lucius-Barbatus ne cédoit le premier rang à nul autre, ſi ce n'eſt peut-être à quelques médailles. La colonne roſtrale de Duilius eſt, à la vérité, d'une date plus ancienne: les antiquaires toutefois paroiſſent moins diſpoſés à la croire originale que rétablie. Ne pouſſons pas ici plus loin le dénombrement des inſcriptions antiques; il ſuffit de jetter les yeux ſur les quatre premières eſpèces du premier genre des *écritures* lapidaires & métalliques, pour y voir raſſemblé tout ce qu'à cet égard l'antiquité nous a tranſmis de plus précieux. Ces morceaux peuvent ſe partager en trois âges. Les plus récens précèdent l'ère chrétienne de près de deux cents ans: pluſieurs des genres ſuivans renferment encore quelques pièces, qui ne remontent pas moins haut.

Déjà l'inſcription de Lucius-Barbatus, les épitaphes des Furius, les loix agraires & romaines, & autres monumens encore plus antiques, avoient perdu quelque choſe de l'ancienne rudeſſe des *écritures* latines; lorſqu'on vit paroître, ſi même on ne doit pas la faire remonter plus haut, une ſeconde branche de vieille *écriture*, mais plus polie & particulièrement affectée aux médailles. Touche-t-elle à l'origine des caractères latins? Eſt-elle émanée de cette *écriture* rude & groſſière, eſtimée la plus antique? Seroit-elle née du commerce des romains avec les grecs, long-temps avant que les derniers euſſent ſubi le joug de l'empire? C'eſt ſur quoi nous ne voyons pas qu'on puiſſe aiſément ſe décider. Pour l'ordinaire on ſe contente de la reculer juſqu'à la première guerre punique; mais on a des As d'une *écriture* à-peu-près ſemblable, de beaucoup antérieurs à cette époque. Il ſembleroit donc que dès la plus haute antiquité les romains auroient eu deux ſortes d'*écritures* capitales, l'une impolie & qu'on peut traiter de ruſtique, l'autre plus régulière & dont on uſoit ſur-tout dans les fabriques des monnoies. (*Nouvelle diplomatique*).

(1) *Paſſeri Luc. t. I. tab. 14.*

ÉCRITURE romaine. Quoique la figure des lettres ſe ſoutienne aſſez bien pendant les trois premiers ſiècles de notre ère, elle ne laiſſe pas de perdre inſenſiblement quelque choſe de ſes belles proportions, & ſur-tout de cette élégance qui caractériſe ſi bien l'empire d'Auguſte & de ſes ſucceſſeurs immédiats. Les déclins de l'*écriture* furent d'abord preſque imperceptibles. Mais, dès le III. ſiècle, elle ſe dégrada trop ſenſiblement, pour qu'il ſoit poſſible de ſe diſſimuler ſa décadence. La forme des lettres ne fut pas moins altérée ſur la monnoie que leurs proportions. On quarra les lettres anguleuſes; on arrondit les carrées. Les ornemens ſuperflus, déjà trop fréquens, le devinrent encore davantage ſur les marbres & les tables de bronze. On vit éclore de nouveaux genres d'*écriture*, qui ſouvent expoſés à des variations promptes & ſuivies, ſe multiplièrent en tant d'eſpèces, qu'il eſt difficile d'en fixer le nombre. Les monumens métalliques & lapidaires, ſans donner l'excluſion aux caractères irréguliers & ruſtiques, & ſans ſe réduire aux plus parfaits, continuèrent, il eſt vrai, juſqu'au V. ſiècle, de repréſenter l'*écriture* téforméé, telle à peu près qu'elle ſe montra, lorſqu'on la vit toucher à l'apogée de ſon élegance. Elle n'eut pas un ſort auſſi favorable ſur les médailles. Ses pertes & ſes déchets n'y furent pourtant pas d'abord bien marqués. Les premières atteintes portées à ſa beauté s'y ſont ſentir, mais bien foiblement dès la fin du premier ſiècle. Durant toute l'étendue du II. ſa décadence n'avance, pour ainſi dire, que pas à pas. Au contraire, depuis le milieu du III. elle ſe manifeſte ſur les médailles & les monnoies aux yeux les moins attentifs, & ſemble menacer l'*écriture* d'une ruine totale & précipitée. L'excès du mal en fut le remède. Dès le commencement du IV. ſiècle, on corrigea cette *écriture* métallique; & ſi ſon ancienne élégance ne fut pas tout à fait rappellée, on s'en rapprocha beaucoup. La réforme ne s'étendit pourtant qu'aux fabriques de monnoies, & même ne s'y ſoutint pas plus d'un ſiècle. Le mal gagnoit cependant ſur les marbres & autres matières dures de toutes parts.

Mais pourquoi, comment & par quels degrés l'*écriture* romaine ſe corrompit-elle? Le plus ou le moins d'uſage qu'on fit de la manière d'écrire la plus élégante & la mieux proportionnée, peut également fixer & ſon état le plus floriſſant, & le premier degré de ſa décadence. Le caractère écraſé, avec les applatiſſemens des angles en furent le ſecond. L'introduction de quelques lettres de différentes eſpèces, avec celles du même genre, doit être regardée comme le troiſième. Tant qu'on ſe renferma dans ces altérations légères, ſi l'élégance de l'*écriture* ſouffrit un peu, ſa forme eſſentielle ne fut pas corrompue. Mais tout fut perdu, quand on eut commencé d'ajoutet la confuſion des divers genres d'*écriture* aux premières atteintes données à la beauté de ſes traits. Ce fut donc là le quatrième degré de ſa décadence. Une autre ſorte de corruption ne tarda pas à ſuivre. Elle conſiſtoit à mêler ou réunir dans la même inſcription des caractères de divers ordres, par exemple, le minuſcule ou le curſif avec le capital. Nous en voyons les préludes dès le commencement du IV. ſiècle, & même dès la fin du III. Le mal ne fit qu'augmentet dans la ſuite.

Au V. le dépériſſement de l'*écriture* devint ſi commun, & quelquefois ſi énorme, qu'on a cru, depuis le renouvellement des belles-lettres, devoir en faire un crime aux goths & aux wiſigots. On les a même voulu charger de l'hotrible invention de l'*écriture* curſive, trop difficile à lire aujourd'hui, pour être l'ouvrage des romains, & néanmoins trop ordinaire dans leurs tribunaux avant l'établiſſement des goths en Italie, pour être celui de ces barbares. Après cela, comment n'auroit-on pas mis ſur le compte des francs, des lombards & des anglo-ſaxons les *écritures* franco gallique ou mérovingiennes, lombardiques & ſaxones? Sur qui rejettera-t-on la dépravation de toutes les ſortes d'*écritures* aux VI & VII ſiècles, s'ils n'en étoient pas coupables? Voilà donc les caractères latins changés & corrompus par les wiſigots, les francs, les lombards, les ſaxons, en Eſpagne, dans les Gaules, en Italie, dans la Grande-Bretagne. Ces vaines accuſations ſeront diſſipées ailleurs; mais les diſcuſſions, où elles nous jetteroient, détourneroient trop longtemps nos regards, qui ne doivent être ici fixés que ſur les continuelles révolutions des *écritures*.

Arrive le glorieux règne de Charlemagne: l'*écriture* ſe renouvelle, les belles capitales romaines ſont remiſes en honneur, ou cultivées avec plus de ſoin. Tous les caractères acquièrent quelques degrés de politeſſe ou de ſimplicité. L'on fixe la minuſcule, on la perfectionne, on l'accrédite, & ſi on ne lui fait pas encore tenir lieu de toutes les autres *écritures*, du moins l'emploie-t-on dans preſque toutes les ſortes de pièces, où l'on ſe ſervoit auparavant de la capitale, de l'onciale & de la curſive. Elle ſouffre peu de déchet juſqu'au XII. ſiècle, auquel elle ſe transforme en gothique par le changement de ſes rondeurs, ſoit en angles, ſoit en carrés. Le gothique l'avoit déja ſoumiſe à ſa tyrannie, qu'il n'avoit alors livré que de légères attaques à la majuſcule.

Juſqu'au IX. ſiècle, l'uſage le plus autoriſé par la pratique, ne permettoit guère de confondre les divers ordres d'*écriture*. Il étoit rare de tranſporter les lettres d'une claſſe à une autre; & ſi quelquefois on franchiſſoit cette ligne de ſéparation,

Digitized by Google

les lettres empruntées ſe trouvoient preſque toujours en petit nombre ; mais depuis le X commencé, la licence n'eut plus de bornes. Toujours elle alla croiſſant, juſqu'à ce qu'elle eût enfanté cet affreux gothique, dont le renouvellement des lettres, après trois ſiécles de combats, n'a pas encore totalement délivré l'Europe. La tendance des *écritures* à ce gothique moderne ſe fait ſentir aux perſonnes attentives, dès que le mélange de differentes ſortes d'*écriture* commence à ſe montrer. Quoique du IV au IX ſiècle il ſe fût gliſſé dans l'*écriture* bien des bizarteries, que des traits & des lettres, qui plus eſt, tout à fait barbares, en euſſent ſouvent défiguré la beauté ; néanmoins il eſt vrai de dire qu'elle s'avançoit d'un pas très-lent vers ce nouveau gothique.

Le goût du beau, & ſur-tout d'une *écriture* aſſez propre, qui s'étoit paſſablement maintenu dutant le IX ſiècle, dégénéra par degrés en affectation puérile. Aux ornemens recherchés hors du ſein de la belle nature, ſuccéda la manie, d'abord pour l'extraordinaire, enſuite pour le ridicule & le groteſque. Le mal ne fit qu'empirer juſqu'au XIII ſiècle, vraie époque du gothique régnant. Au XIV ſiècle ſes excès, pour ne pas dire ſes extravagances, furent portés à leur comble en *écriture*, comme en architecture. L'une & l'autre parurent alors plus ſurchargées de colifichets, plus hériſſées de pointes, & conſéquemment plus affreuſes. Le gothique majuſcule fondé ſur le mélange de la capitale, de la minuſcule & de l'onciale, eut pour eſſence & marque caractériſtique les coupes, les baſes & les ſommets transformés en parties intégrantes de ſes lettres. Il faut pourtant avouer qu'au milieu de ſes plus épaiſſes ténèbres, on ne laiſſe pas de rencontrer quelques inſcriptions fort courtes, telles que celles des monnoies & des ſceaux, qui ne ſe ſentent que peu du point de ſa corruption.

La curſive, en tant que bien différenciée de la minuſcule, ſe tint plus long-temps qu'elle, & que la majuſcule même, à couvert de la dépravation du gothique. Mais au XIII. ſiècle, il pénétra par tout ; & ſi quelque pièce en particulier en fut privée, en général nulle ſorte d'*écriture* n'en fut exempte. Ses ſuccès ſe multiplioient de jour en jour ; à vue d'œil il ſembloit gagner du terrein. Rarement toutefois parvint-il dans la majuſcule à ſurpaſſer en nombre toutes les autres lettres avant le XIV. ſiècle. Quelque étendue que fût au XV. ſa domination, il ceſſa dès-lors de jour tranquillement de ſes conquêtes. Si quelque monnoie, ſi quelque ſceau fut auparavant ſouſtrait à ſes atteintes, ce fut comme par hazard & ſans conſequence. Le gothique alloit toujours ſon train, & ne pouvoit manquer, ſelon le cours ordinaire des choſes, de tout envahir, ſans que rien pût mettre des bornes à ſes entrepriſes.

Cependant il ſe répandit en Italie un goût pour les belles-lettres & pour les antiquités romaines, qui ne tarda pas à rappeller celui des anciens caractères. Ses commencemens furent foibles, & ſuivirent au moins de près ceux du XV. ſiècle. Ses progrès étoient déjà conſidérables avant ſon milieu ; mais depuis ils devinrent rapides, & causèrent une grande révolution dans tous les genres d'*écriture*. Auſſi, dès que l'art de l'imprimerie parut en Italie, y reçut-il un nouveau degré de perfection, par l'uſage que pluſieurs y firent du caractère romain, au préjudice du gothique, employé par-tout ailleurs. Sur le déclin du même ſiècle, l'*écriture* romaine reſſuſcitée paſſa les Alpes ; mais quoique reçue pour toujours ſur le ſceau de l'empereur, elle n'eut cours que dans la haute Allemagne. Le reſte fut pour elle un pays impénétrable, où l'empire du gothique ne pouvant plus s'étendre, ſe changea dans la plus horrible tyrannie. Les ſiècles ſuivans eurent beaucoup de peine à ſecouer en partie le joug d'une coutume trop invétérée. Depuis que le gothique s'eſt vu chaſſé des imprimeries latines d'Allemagne, il a conſervé aſſez de crédit, pour maintenir ſes droits ſur tout ce qui s'écrit en allemand, & même ſur toutes les *écritures* curſives. Un de nos meilleurs écrivains le voyant ſi enraciné dans ce pays, a cru qu'on auroit dû l'appeller plutôt *allemand* que *gothique*. Mais ſi les allemands y ſont demeurés plus long-temps attachés que preſque toutes les nations de l'Europe, il ne ſeroit pas difficile de prouver, que loin d'en être les auteurs, ils s'en préſervoient encore, ou que du moins ils n'en étoient pas totalement infectés, tandis qu'il dominoit paiſiblement chez leurs voiſins. Il ne ſeroit donc pas juſte de leur imputer en particulier une *écriture* odieuſe, qui leur fut long-temps commune avec tant d'autres peuples.

Dès, avant la moitié du XVI. ſiècle, la France l'avoit preſque totalement exclue de ſes inſcriptions lapidaires & métalliques, auſſi-bien que de ſes imprimeries, elle ceſſa entiérement ſur les monnoies ſous Henri II. Notre curſive ne fit pas le même accueil à la romaine, elle lui donna néanmoins entrée avant la fin du XVI. ſiècle. Celle-ci put bien y produire inſenſiblement quelque réforme ; mais elle ne prit le deſſus que depuis le milieu du XVII. ſiècle. Il faut même l'avouer, le gothique s'y eſt ménagé bien des réſerves. Nous ne pouvons pas encore nous glorifier d'avoir épuré toutes nos *écritures* courantes de cette lèpre. Heureux même ſi nous ne voyons pas un jour les teſtes du gothique, qui la déshonorent, reprendre le deſſus & cauſer une révolution,

Digitized by Google

dont nous croyons appercevoir les ptéludes. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ÉCRITURE palmyrénienne. *Voyez* PALMYRE.

ÉCRITURE. (*Diplomatique des chartes.*) *Voyez* les différens articles, LOMBARDE, MEROVINGIENNE, ONCIALE, &c.

L'*écriture* examinée avec soin fournit des caractères exclusifs de certains siècles, & convenables à d'autres. Ces caractères seront à quelques égards décisifs. Sous une face différente, ils n'offriront séparément que des degrés de probabilité, qu'il faudra réunir & calculer; c'est-à-dire, qu'ils appartiendront au même ordre de preuves que celles qui naissent des indices tirés du parchemin, du sceau, de l'encre, &c. Le résultat des uns & des autres opère souvent la certitude; quelquefois on ne sauroit les tirer du cercle de la vraisemblance; mais le plus souvent cela n'arrive que parce qu'on n'a pas su saisir ou faire valoir tout ce qui pouvoit concourir à fixer l'âge d'un ancien monument, ou parce qu'on a prétendu se renfermer dans un espace de temps trop étroit. En étendant cette durée on parvient à la certitude.

Quoique le même siècle & la même province ne fussent pas bornés à un seul genre, il ne s'ensuit pas qu'on ne puisse discerner celle qui convient à chaque âge, & même quelquefois à chaque pays. Les goûts, les manières & les modes changent pour l'ordinaire insensiblement; mais quand on les réunit sous un coup d'œil & qu'on les compare, au bout d'un ou deux siècles, on y découvre bien de la différence.

A ne considérer les diverses sortes d'*écritures* que par leurs classes ou leurs genres, elles ne laisseront pas de concourir à manifester leur âge. Des manuscrits totalement écrits en capitales, en tant que distinguées des onciales, ne seront pas postérieurs au VIII. siècle. Ceux mêmes qui sont en onciale, s'ils ne sont point partie de l'*écriture* sainte, s'ils ne sont point à l'usage des offices divins, s'ils n'ont point été faits pour quelque prince, seront au moins du VIII. siècle. Mais quelque livre que ce soit, entièrement en onciale, sera jugé antérieur à la fin du X. siècle. Cette règle est applicable même aux grecs.

Un manuscrit en onciale, dont les titres des livres répétés au haut de chaque page, & ceux des livres placés tant à la fin qu'au commencement de chaque traité, & les lettres initiales des alinéa paroissent sans ornemens, appartient à la plus haute antiquité. Les manuscrits néanmoins dont les titres des traités seroient en capitale, rustique ou négligée, pourroient être du même âge.

Lorsque la capitale commence à se mêler avec l'onciale dans les titres, & que les initiales des alinéa sont souvent en capitales, quoique Maffei nous donne ce caractère pour un signe de la plus grande antiquité, nous le regardons au contraire comme un indice d'un âge plus récent. Il est ordinaire au IX. siècle, dans les manuscrits même en minuscule, & fréquent dès le VIII. Nous ne pourrions néanmoins regarder cet indice comme absolument incompatible avec quelques-uns des plus anciens manuscrits, sans les rabaisser considérablement au dessous de l'âge que leur ont assigné les plus savans hommes; mais nous jugeons beaucoup plus favorablement du mélange de ces quatre minuscules e, ℓ, ɯ, ℭ, avec l'onciale. Nous ne les avons jamais rencontrées à la fois dans des manuscrits en onciale, qu'ils ne fussent antérieurs au VII. siècle.

L'onciale à jambages tortus, à traits brisés ou détachés, & d'ailleurs soutenue du concert des autres indices, également avantageux, se feta pour l'ordinaire déclarer du V. siècle. Seule, elle n'excluroit pas le VI. ni peut être même totalement le VII., mais sa fin & les suivans.

La petite onciale, d'une élégante simplicité, sans base ni sommets, anguleuse dans ses contours, à queues plutôt terminées par les demi-pleins que par des déliés, s'annonce, au coup d'œil, pour tout ce qu'on peut imaginer de plus ancien en fait de manuscrits.

L'onciale demi-tranchée sent le VII. siècle, ou le commencement du VIII. sans exclusion des précédens. Elle est déjà quelquefois plenement tranchée au V. & VI. Alors ses traits sont souvent si massifs, qu'ils semblent doubles ou triples. C'est apparemment sur leur modèle qu'on réforme l'onciale aux VIII. & IX. siècles. L'air de celle-ci est pourtant plus vif, le tour plus techerché & la coupe plus nette. Faute d'avoir bien saisi cette disparité sur les rapports généraux de ressemblance, peut être seroit-on quelquefois tenté de rabaisser quelquefois au IX. siècle ces *écritures* du VI.; mais le plus léger examen des autres caractères remettra sur les voies.

La minuscule des V. & VI. siècles est communément plus large & que la nôtre, & que celle des temps postérieurs. Elle conserve ordinairement plusieurs lettres majuscules, comme l'N & l'R. Quand la dernière est minuscule, elle prend quelquefois la forme de l'*n*, ou du moins le jambage gauche descend-il beaucoup plus qu'il ne fait dans nos petites *r* romaines. La grosse minuscule n'a pas l'air de la nôtre avant le VIII. siècle. La conformité ne fut jamais plus grande que sur le déclin du IX. & le commencement du X. siècle. Au VII. elle présente quel-

Digitized by Google

que choſe de mitoyen entre la dernière & celle du VI. Au XI. les rondeurs de la minuſcule commencent à ſe perdre. Les angles y ſuccèdent & bientôt les pointes, qui conſomment enfin le gothique.

Une autre ſorte de minuſcule romaine, ſouvent très petite, approchoit de notre plus belle curſive. Quoique d'un aſſez grand uſage aux V. & VI. ſiècles, elle ne ſervoit dans les manuſcrits que pour appoſer des notes ou des ſommaires, ou pour repréſenter d'anciennes ſouſcriptions. Peut-être étoit-elle propre à pluſieurs de ceux qui n'avoient pas exercé leur main à l'écriture des actes publics.

La curſive romaine, telle qu'elle étoit employée dans les tribunaux, change ſenſiblement de forme de ſiècle en ſiècle : ce changement devient plus remarquable depuis le VI. Alors elle ſemble dégénérer en mérovingienne & lombardique. Celle-ci depuis le X. ſiècle, contracte une tournure qui mène droit au gothique.

La Franco-Gallique, curſive bien caractériſée, s'annonce au moins du VIII. ſiècle. Si elle eſt très-liée & compliquée, elle remonte au VII. La ſaxonne, à ce ſeul titre, quoique rare au XI. ſiècle, ſurtout dans les manuſcrits, ſi l'on en excepte ceux d'Irlande, pourroit abſolument n'être pas plus moderne ; mais les diverſes formes qu'elle prend décideront plus préciſément de ſon âge. (*Nouvelle diplomatique*).

ÉCRITURE repaſſée.

Les grecs du bas-empire adoptèrent un moyen ſingulier pour faire revivre les anciennes *écritures*, qui commençoient à s'effacer, & peut-être auſſi pour apprendre à écrire. Ce fut de repaſſer la plume ſur tous les caractères de certains manuſcrits. Ils s'approprioient en effet par cette méthode tous les traits du caractère antique. La différence de l'encre découvre ces nouvelles *écritures* aux perſonnes attentives : les lettrines non renouvellées le font encore plus infailliblement ; mais rien n'eſt plus déciſif que les lettres ou les lignes non retouchées. On voit pluſieurs pages de cette ſorte dans le manuſcrit grec 220. de la bibliothèque coiſline, maintenant de St.-Germain-des-Prés.

Cette obſervation a échappé à pluſieurs diplomatiſtes.

ECTION, père d'Andromaque.

ECTONIUS, l'un de ces hommes qui naquirent des dents du dragon, ſemées par Cadmus. *Voyez* CADMUS.

ÉCUEILS.

Comme l'on dépeignoit les êtres malfaiſans ſous une forme redoutable ou effrayante, on repréſente les *écueils* dangereux ſous des figures de géans ou de monſtres. C'eſt ainſi que l'*écueil alcyonius*, ſitué dans l'iſthme de Corinthe, avoit été autrefois un géant. Il voulut enlever les bœufs d'Hercule ; car on trouve Hercule par-tout : mais le héros le tua.

Voici un autre roc perſonnifié ; & ſon hiſtoire donne une idée de la manière de conter les faits phyſiques dans le génie allégorique des anciens temps.

Il y avoit un chemin qui conduiſoit de l'iſthme de Corinthe, à Mégare ; comme tout ce pays eſt hériſſé de rochers, la route étoit fort mauvaiſe & remplie de précipices. Il y avoit en particulier un paſſage étroit ſur *les rochers de Sciron*, (c'eſt-à-dire, les *rocs taillés* de χείρω, *ſcindo*). Le voyageur, menacé d'un côté par des rocs qui pendoient ſur ſa tête, & de l'autre par la mer qui mugiſſoit à ſes pieds, n'y paſſoit qu'en tremblant ; il n'y avoit aucun hoſpice ſur la route pour s'y rafraîchir : on la changea depuis. Voilà l'hiſtoire phyſique telle que la rapporte Strabon (*Strab. geogr. lib. 9.*) : la voici contée dans le langage primitif.

Il y avoit un géant nommé *Sciron*, qui ſe tenoit à ce paſſage : ce brigand faiſoit jeûner les paſſans, puis il leur mettoit du pain à terre, ou il les engageoit à lui laver les pieds, & comme ceux ci ſe baiſſoient, il les prenoit par le pied & les jettoit dans la mer. *Théſée*, qui purgea cette route de brigands de la même eſpèce, le jetta dans le précipice. *La terre & la mer*, dit Ovide (métamorph. lib. 7.), *refuſoient également de recevoir ſes os ; long temps le jouet des ondes, ils durcirent enfin*, & ils devinrent ces rochers qui portent encore le nom de Sciron. Un des plus fameux *travaux de Théſée* eſt un fait purement phyſique ; & on lui attribua un grand nombre d'actions pareilles, qui ne peuvent être faites par un ſeul homme, & qui ſont l'effet de la civiliſation & de l'induſtrie.

Citons encore quelques *écueils* perſonnifiés : tout le monde connoît les *écueils* de *Charybde* & de *Scylla*, beaucoup plus dangereux autrefois qu'ils ne le ſont aujourd'hui. *Charybde* eſt à droite, & *Scylla* à gauche ; *Charybde* ſur la côte de Sicile, & *Scylla* ſur celle d'Italie. Dans le langage figuré des premiers temps, Charybde (nom feminin) étoit une belle femme, voleuſe inſigne, & qui comme *Alcyoneus*, comme Cacus & d'autres montagnes, voulut enlever les bœufs d'Hercule ; mais Jupiter la foudroya ; & comme cet *écueil* avoit

Digitized by Google

le pied dans l'eau, on peignoit cette femme avec une énorme queue de poisson.

L'*écueil* de *Scylla* fut personnifié de même : son nom est feminin ; l'on en fit une femme. Les flots venoient s'y briser avec bruit contre les rochers ; on dit qu'elle étoit entourée à la ceinture de chiens & de loups, qui hurloient & aboyoient sans cesse.

Ceci est regardé sans doute comme une fable toute pure ; mais il est utile d'observer comment elle entre dans l'histoire. Scylla n'avoit pas toujours été difforme : jeune & belle, elle avoit été aimée de *Glaucus* ; *Circé* en fut jalouse, elle empoisonna la fontaine où *Scylla* alloit se baigner ; celle-ci devint hideuse, & de désespoir elle se jetta dans la mer, où elle devint *skyll*, *skull*, *escueil*, *écueil*. Mais si la cruelle *Circé* (qui n'est pas la *Circé* du Pont) n'est autre chose que la montagne volcanique, voisine de *Scylla*, & connue aujourd'hui sous le nom de *monte Circello*, comment fera-t-on entrer cette magicienne dans l'histoire ? Comment a-t-elle donné un ou deux fils à Ulysse ? Et comment recevoir sans allégorie cette fameuse aventure du héros grec ? *Voyez* CIRCE. (*Article de M. Rabaud de Saint-Étienne*).

ÉCUREUIL.

Le comte de Caylus a publié (*rec. V. pl. XXIII.*) le dessin d'un *écureuil*. Ce petit *écureuil*, mangeant & dressé sur ses pattes de derrière, ou plutôt assis selon le mouvement naturel de cet animal, prouve que les romains ne cherchoient que la seule représentation des animaux ; car on ne voit pas que l'*écureuil* ait été consacré à aucune divinité, ni qu'il ait servi d'image ou de corps à aucun symbole. Il ne présente à l'esprit que l'adresse & l'agilité dont la nature a pourvu ce petit animal. Celui-ci est d'un assez bon travail.

ECUYERS, qui aidoient à monter à cheval avant l'usage des étriers. *Voyez* ANABOAEIΣ.

ECUYERS, *armigeri*, *scutigeri*, serviteurs des guerriers. Homère, en parlant des héros de la guerre de Troye, fait souvent mention de ces *écuyers* dont la naissance & la condition étoient souvent relevées. C'étoient alors des jeunes gens qui se formoient au métier des armes, sous la conduite des guerriers célèbres. Les *écuyers* ne furent souvent que des serviteurs à gages.

ECUYERS, *armigeri equites*.

Les *écuyers* romains étoient des compagnies de gens de guerre armés d'un écu & d'un javelot. Ils étoient fort estimés, mais néanmoins inférieurs pour le rang à d'autres gens de guerre, qu'on appelloit gentils, *gentiles*. Ceux-ci formoient des cohortes ou compagnies de soldats prétoriens, c'est-à-dire, destinés à la garde & à la défense du prétoire ou palais de l'empereur. Le maître des offices avoit sous lui deux *écoles*, *schola* différentes, l'une pour les gentils, l'autre pour les *écuyers*.

Il est parlé des uns & des autres avec distinction dans Ammien Marcellin, (*lib.* XIV. XVI. XVII. XX. & XXVIII. & *in notitia imperii romani*).

Pasquier, dans ses recherches (*rom. I. liv. II. chap. XVI.*), remarque que sur le déclin de l'empire romain il y eut deux sortes de gens de guerre, qui furent sur tous les autres en réputation de bravoure ; savoir, les gentils & les *écuyers*, dont Julien l'apostat faisoit grand cas, lorsqu'il séjournoit dans les Gaules ; c'est pourquoi Ammien Marcellin (liv. XVII.) rapporte que ce prince fut assiégé dans la ville de Sens par les sicambres, parce qu'ils savoient *scutarios non adesse nec gentiles*, ces troupes ayant été répandues en divers lieux pour les faire subsister plus commodément.

Scintule, *comes stabuli*, comte de l'étable de Julien, eut ordre de choisir les plus alertes d'entre les *écuyers* & les *gentils*, ce qui fait voir que c'étoit l'élite des troupes ; & Pasquier observe que les *écuyers* n'étoient point soumis ordinairement au comte de l'étable, qu'ils avoient leur capitaine particulier, appellé *scutariorum rector*, & que ce fut alors une commission extraordinaire donnée à Scintule.

Procope rapporte que vingt-deux de ces *écuyers* défirent trois cents vandales.

Les empereurs faisant consister la meilleure partie de leurs forces dans les gentils & les *écuyers*, & voulant les récompenser avec distinction, leur donnèrent la meilleure part de la distribution qui se faisoit aux soldats des terres à titre de bénéfice.

Les princes qui vinrent de Germanie établir dans les Gaules la monarchie françoise, imitèrent les romains pour la distribution des terres conquises à leurs principaux capitaines ; & les gaulois ayant vu sous l'empire des romains les *gentils* & les *écuyers* tenir le premier rang entre les militaires & posséder les meilleurs bénéfices, appellèrent du même nom ceux qui succédèrent aux mêmes emplois & bénéfices sous les rois françois.

ECUYERS-*tranchans*. Les romains créèrent, sous les empereurs, une espèce de luxe, que

Digitized by Google

l'on a peine à croire. Ils faiſoient apprendre à leurs *écuyers tranchans* à couper, à ſervir les viandes en cadence & au ſon des inſtrumens, & avec des geſtes étudiés comme ceux des pantomimes. Pétrone le dit expreſſément (*c.* 36.) *procéſſit ſciſſor, & ad ſymphoniam ita geſticulatus laceravit obſonium, ut putares Darium hydraule cantante pugnare.*

EDEMUS, habitant de Cythnus, auquel ſes compatriotes rendirent un culte. (*Clemens Alexandrin. Protrept.*)

ÉDESSA, dans la Macédoine. ΕΔΕCCΕΩΝ & ΕΔΕCCΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de M. Aurèle, de Caracalla, de Macrin, de Diaduménien, de Philippe-père, de Maxime, de Gordien-Pie; de Livie, de Tranquilline, de Mamée.

EDESSE & OSRHOENE. Les rois d'*Edeſſe* & d'Oſrhoene, dont on a des médailles ſont ABGARE & MANNUS ſon fils. *Voyez* leurs articles.

EDESSE, en Syrie, ſelon d'autres en Méſopotamie. ΕΔΕCCΑ & ΕΔΕCCΑΙΩΝ, & quelquefois ΜΑΡ. ΑΥΡ. ΑΝΤΩ. ΕΔΕCCΑ. *Marcia Aurelia Antoniana Edeſſa.* Devenue colonie romaine, cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Tibère, d'Hadrien, de Sévère, de Caracalla, de Macrin, de Mamée, de Gordien-Pie, de Domna, de Maeſa, d'Élagabale, de Maximin, de Tranquilline, de Dèce, &c.

ÉDÉUS, ou Udéus, frère d'Eſtonius. Le devin Tirésias rapportoit ſon origine à ce compagnon de Cadmus.

ÉDIFICES.

Ce ſeroit mal juger les romains, que d'attribuer ce grand nombre d'*édifices*, dont ils ont rempli toutes les provinces conquiſes, à une frivole oſtentation, ou à une ſimple envie de bâtir. La plaiſanterie que fit le muſicien Stratonicus (Athénée, *lib. VIII. c.* 9.) aux habitans de Myleſſa, ville de Carie, ne peut convenir à un peuple, dont le gouvernement étoit auſſi ſage que celui des romains. Il entroit beaucoup de politique dans le projet de leurs bâtimens; c'étoit pour entretenir leurs troupes dans l'habitude du travail, pour occuper leurs eſclaves, pour captiver leurs nouveaux ſujets, que les romains ornoient les villes & les pays ſoumis, en y faiſant élever des temples, des théatres & des portiques. S'ils formoient des ports, des chemins, des aqueducs, c'étoit pour encourager & faciliter le commerce. Voilà le motif principal de ces monumens, toujours grands par leur objet, & dont les ruines témoignent encore une ſi grande magnificence.

L'admiration qu'elle nous cauſe, eſt d'autant mieux fondée, que ces bâtimens étoient placés à des diſtances très-voiſines, & qu'ils ſont répétés, toujours ſelon la même intention, dans les trois parties du monde. (*Caylus 2. p.* 364.)

EDILE.
EDILITÉ. } On conſultera les dictionnaires de Juriſprudence, d'Hiſtoire & d'Économie-Diplomatique, pour connoître l'hiſtorique de l'*édilité* & les fonctions des *édiles*. Nous ne parlerons ici que de leur habillement. Seuls entre les *édiles* de toutes les claſſes, les *édiles*-curules rendoient la juſtice comme les conſuls & les préteurs, c'eſt-à-dire, aſſis ſur des chaiſes curules, & vêtus de la prétexte. Les autres ne portoient aucun habillement diſtinctif, & l'on ne pouvoit les reconnoître qu'aux ſerviteurs ou huiſſiers qui les accompagnoient. Ils rendoient la juſtice aſſis ſur des bancs, comme les tribuns & les queſteurs.

EDICTUM.
EDITIONES.
EDITOR. } *Édition* chez les latins ſe diſoit de ces ſpectacles que le peuple exigeoit de certains magiſtrats, & qu'ils donnoient à leurs frais; on les déſignoit par *munus editum*; *edere munus*, d'où ils étoient appellés les éditeurs, *editores*. Ces ſpectacles en ruinèrent un grand nombre. Les queſteurs, les préteurs, &c., étoient particuliérement obligés à cette dépenſe. S'il arrivoit à un magiſtrat de s'abſenter, le fiſc la faiſoit pour lui, & en pourſuivoit le rembourſement à ſon retour. Ceux qui s'y ſoumettoient de bonne grace, indiquoient par des affiches, *edictum ludorum*, le jour, le nombre & l'eſpèce des gladiateurs, le détail des autres jeux, & cela s'appelloit *munus oſtendere, pranuntiare*. Cette largeſſe donnoit ce jour-là le droit de porter la prétexte, de ſe faire précéder de licteurs, de traverſer le cirque ſur un char à deux chevaux, & quelquefois l'honneur de manger à la table de l'empereur. Si les ſpectacles étoient pouſſés fort avant dans la nuit, on étoit obligé de faire éclairer le peuple avec des flambeaux.

Feſtus eſt témoin que l'*éditeur* des jeux pour les funérailles portoit une prétexte noire: *prætexta pulla nulli alii licebat, quàm ei qui funus faciebat.* Symmaque fait ſouvent mention des *diptyques*, ou doubles tablettes d'ivoire peintes, que l'*éditeur* envoyoit avec d'autres préſens à ſes amis après la célébration des jeux: (*epiſt. II.* 80.) *filius noſter Symmachus, peracto munere candidato, offert*

Digitized by Google

tibi dona..... Quaſo ut ejus nomine diptycha & apophoreta ſuſcipere dignemini, qui apparatui ejus plura & præclara tribuiſtis. Domino, & principi noſtro auro circumdatum diptychum miſi. Cæteros amicos eburneis pugillaribus & caniſtellis argenteis honoravi..... (*V.* 54.) *Ad te diptychum candidati, & apophoreticum librarum argenti duarum miſimus, approbare cupientes editioni noſtræ te non animo defuiſſe.*

ÉDONE. *Voyez* Ædo.

Cette princeſſe fut changée, ſelon Bocace, en chardonneret, qui déplore encore ſon infortune par un chant, qui, tout agréable qu'il eſt, a pourtant toujours quelque choſe de lugubre. On a raconté ſa méramorphoſe autrement au mot *Ædo*, & elle diffère encore au mot *Pandarée*. Les variations des poëtes & des auteurs mythologues permettent rarement de rapporter, d'une façon uniforme, deux fois l'hiſtoire du même perſonnage.

ÉDONIDES. On appelloit ainſi les bacchantes qui célébroient les myſtères de Bacchus ſur le mont Édon, aux confins de la Thrace & de la Macédoine. *Voyez* Bacchantes.

ÉDUCA, divinité qui préſidoit à l'éducation de la jeuneſſe.

ÉDUCATION de deux enfans. Winckelmann a publié dans ſes *monumenti inediti* (n°. 184) le deſſin d'un ancien bas-relief, ſur lequel eſt repréſentée l'*éducation* de deux enfans d'une naiſſance diſtinguée. L'un âgé de dix à douze ans, tient un diptyque, *codicilli*, ou une tablette double, longue & aſſemblée par une charnière. Un pédagogue, demi-nud comme les anciens philoſophes, tient un rouleau, *volumen*, & parle à cet enfant. Un homme portant un maſque tragique à longue chevelure, le montre au même diſciple.

Plus loin une femme couverte d'amples draperies & aſſiſe, regarde un enfant nud de quatre ou cinq ans, qu'une vieille femme, la nourrice ſans doute, lui amène. A côté de cette dame eſt placé ſur un cippe hexagone un globe que deux femmes touchent, & dont elles ſemblent expliquer le méchaniſme au petit enfant.

EDUCATOR. Ce mot déſignoit chez les romains un précepteur ou pédagogue. On le trouve gravé ſur un marbre, qui eſt conſervé à la villa Albani. (*Muratori Theſ. inſcript.* 1021. 1.)

D. M.

M. TERENTI PATER

NI EX H. R. CITERIORE

AESONENSI AN. XVIII

LICINIUS POLYTIMUS

LIBERT. ET EDUCATOR.

ÉDULA, *Édulia* ou *Édeſia*, déeſſe qui préſidoit aux viandes. C'étoit auſſi une des déeſſes protectrices de l'enfance : lorſqu'on ſévroit les enfans, & qu'on commençoit à leur faire prendre de la nourriture ſolide, on faiſoit de leurs nouveaux mets un ſacrifice à Édule. (*Terent. Phorm. Donat. in* 1. *ſcen.* 1. *act.* & *Nonnius Marcellus* & *S. Auguſt. de civitate Dei. IV. II.*)

EFFARI, *EFFATA*, } Termes particuliers dont les augures ſe ſervoient pour déſigner l'action de renfermer le *templum*, ou lieu d'obſervation, dans certaines limites. (*Varr. de ling. lat. V.* 7.)

EFFERRI & *ferri*, expreſſion des augures pour déſigner la conſécration d'un arbre, faite par la chûte du tonnerre ſur ſon feuillage.

ÉGÉE, roi d'Athènes, fut père de Théſée. Lorſqu'il envoya ce jeune prince combattre le minotaure, il lui commanda expreſſément d'arborer, à ſon retour, le pavillon blanc : *Égée* ayant vu de deſſus un rocher, où ſon impatience l'avoit conduit, revenir le vaiſſeau de ſon fils ſans ce pavillon blanc (car Théſée avoit oublié l'ordre de ſon père) crut que ſon fils étoit mort ; &, ſans attendre d'autres éclairciſſemens, n'écoutant que ſon déſeſpoir, il ſe jetta dans la mer. Les Athéniens, pour conſoler leur libérateur de la perte de ſon père, élevèrent celui-ci au rang des dieux de la mer, le déclarèrent fils de Neptune, & donnèrent ſon nom à toute la mer, qui s'appelle aujourd'hui l'Archipel. *Voyez* Androgée, Medée, Théſée.

Égée de Cilicie. *Voyez* Ægæ.

ÉGÉON, c'eſt le nom que les hommes donnent au géant que les dieux appellent Briarée, dit Homère : il étoit fils du ciel & de la terre, & fut un de ceux qui firent la guerre aux dieux. Il avoit, ſelon Virgile, cent bras & cent mains, cinquante bouches & cinquante poitrines ; il vomiſſoit des torrens de flammes, & oppoſoit aux foudres de Jupiter autant d'épées & de boucliers.

Neptune,

Digitized by Google

Neptune, après l'avoir vaincu, le précipita dans la mer; mais s'étant enſuite reconcilié avec lui, il l'admit au rang des divinités marines. C'eſt du ſein de la mer qu'il ſecourut les titans contre Jupiter.

ÉGÉRIE, nymphe de la forêt d'Aricie, qui, ſelon Ovide, épouſa Numa Pompilius, & qui l'aidoit de ſes conſeils dans le gouvernement. Après la mort du roi, elle quitta le ſéjour de Rome, retourna dans ſa première retraite, où, aſſiſe au pied d'une montagne, elle verſoit ſans ceſſe des pleurs: lorſqu'enfin Diane, touchée de l'affliction d'une épouſe ſi tendre, la changea en une fontaine, dont les eaux ne tariſſent jamais. Ovide ſeul a fait (*met.* 15. 547.) d'*Égérie* la femme de Numa: les autres poëtes, & même les hiſtoriens de Rome, racontent que Numa, pour faire croire que les loix qu'il donnoit aux romains avoient quelque choſe de divin, feignoit d'aller conſulter la nymphe *Égérie* dans la forêt d'Aricie, & ſe vantoit d'avoir de fréquens entretiens avec cette divinité ſur le gouvernement. Denys d'Halicarnaſſe (*lib.* 1.) ajoute «que Numa » prévoyant qu'on ne l'en croiroit pas ſur ſa parole, » voulut en donner des preuves ſi évidentes, » que les plus incrédules ne puſſent révoquer en » doute ſes converſations réglées avec *Égérie*. Il » fit un jour appeller au palais pluſieurs romains, » leur montra la ſimplicité de ſes appartemens, » où l'on ne remarquoit rien, ni de riche dans » les meubles, ni d'affecté dans les ornemens, » où l'on manquoit même des choſes les plus né- » ceſſaires pour donner ſur le champ un grand » repas. Enſuite il les congédia, & les invita à » revenir le ſoir ſouper chez lui. Les conviés » rendus au palais à l'heure aſſignée, il les re- » çoit ſur de ſuperbes lits; les buffets ſe trouvent » garnis de vaſes précieux, la table couverte » de toutes ſortes de mets les plus délicats & » les plus exquis, que nul homme, dans ce temps- » là, n'eût pu préparer dans un intervalle ſi » court. La compagnie, ſurpriſe de l'abondance » & de la richeſſe de tout l'appareil, ne douta » plus qu'il n'y eût en effet une déeſſe qui l'aidat » de ſes avis, & dont il ſuivit les conſeils dans » la manière de gouverner». L'hiſtorien qui raconte ce prodige, n'en garantit pas la vérité; car il ajoute tout de ſuite, «que ceux qui ne » mêlent rien de fabuleux dans l'hiſtoire, diſent » que ce fut un trait de la ſageſſe de Numa, » de feindre qu'il avoit des entretiens avec la » nymphe, pour faire reſpecter ſes loix, comme » ſi elles fuſſent émanées de la part des dieux». Quoi qu'il en ſoit, les romains étoient ſi perſuadés que Numa converſoit avec *Égérie*, qu'ils allèrent, après ſa mort, dans la forêt d'Aricie, hors la porte Capène, pour la chercher; mais n'ayant trouvé qu'une fontaine dans le lieu où ſe tenoit ce prince, ils publièrent la métamorphoſe de la nymphe en fontaine. Cette forêt ayant été depuis appellée *lucus camœnarum*, bois des muſes, quelques romains diſent qu'*Égérie* étoit une des muſes & non une nymphe.

ÉGÉRIE, une des nymphes qui préſidoient aux accouchemens, ſelon Feſtus, & que les femmes enceintes invoquoient dans leur groſſeſſe, afin qu'elle leur procurât une heureuſe délivrance. On croit que ce n'eſt qu'un ſurnom de Junon, qui exprimoit ſa fonction.

ÉGERSIS, chanſon des grecs pour le lever des nouvelles mariées. Ἔγερσις ſignifie *réveil*.

ÉGESTA, en Sicile, ou *Segeſta*. ΕΓΕΣΤΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin*.

O. en or.

O. en argent.

Quelques auteurs lui attribuent les médailles d'Aſpendus, avec ſa légende extraordinaire.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Auguſte.

ÉGESTE, fille de Hippotas, noble Troyen, fut envoyée en Sicile par ſon père, de peur qu'elle ne fût expoſée au monſtre que Neptune avoit ſuſcité pour punir Laomédon. Criniſus, fleuve de Sicile, en devint amoureux, & ſe changea en ours, pour la ſéduire. *Égeſte* devint mère du fameux Aceſte, qui régnoit en Sicile lorſqu'Énée y paſſa, après la ruine de Troye. *Voyez* ACESTE, CRINISUS.

ÉGIALE, une des trois grâces, ſelon quelques anciens écrivains. *Voyez* GRACES.

ÉGIALÉE, fille d'Adraſte, roi d'Argos, étoit femme de Diomède, qui, étant fils de Tydée & de Déipile, fille d'Adraſte, devint auſſi gendre d'Adraſte. *Égialée* fut ſi déréglée dans ſes mœurs, que l'une des imprécations d'Ovide contre Ibis, fut de lui ſouhaiter une femme ſemblable à *Égialée*, bru de Tydée. On dit que ce goût pour la proſtitution lui fut inſpiré par Vénus, en punition de la bleſſure que Diomède avoit faite au bras de cette déeſſe. Elle s'attacha entre autres à Cyllabarus, que d'autres nomment Comète, fils de Sthénélus, auquel ce roi avoit laiſſé l'intendance de ſa maiſon, & le gouvernement de ſon royaume, pendant qu'il ſeroit au ſiège de Troye. Non contente de déshonorer ſon mari, elle attenta à ſa vie, dès qu'il

fut de retour à Argos. Il ne put ſauver ſa vie qu'en ſe refugiant dans le temple de Junon, d'où il ſe retira en Italie. Il y en a qui diſent, qu'ayant appris la mauvaiſe conduite de ſa femme, il ne voulut pas rentrer chez lui, & alla droit en Italie. *Voyez* DIOMÈDE.

ÉGIALÉE. *Voyez* APOLLONIES, PITHO.

ÉGIALÉS. (médailles d') *Voyez* ÆGIALUS.

ÉGIBOLE, ou *égobole*, ſacrifice qu'on faiſoit à la grand'mère Cybèle, en immolant une chèvre. C'eſt auſſi un ſurnom de Bacchus. *V.* ÆGOBOLE.

ÉGIDE. Les poètes donnent le nom d'*égide* à tous les boucliers des dieux. Agamemnon, dans Homère, menace les troyens de la colère de Jupiter : *ce dieu ébranlera contr'eux*, dit-il, *ſa redoutable égide*. Cette *égide* de Jupiter étoit couverte de la peau de la chèvre Amalthée. Le même poète dit qu'Apollon couvrit le corps d'Hector de ſon *égide* d'or, pour le garantir de la corruption. Mais depuis la victoire de Minerve ſur le monſtre *égide*, le nom en fut donné particuliérement au bouclier de cette déeſſe. Dans l'Iliade, Minerve couvre ſes épaules de la redoutable, de l'invincible & de l'immortelle *égide*, de laquelle pendent cent rangs de franges d'or, merveilleuſement travaillées & d'un prix infini. Autour de cette *égide* étoient la terreur, la querelle, la force, la guerre ; & au milieu paroiſſoit la tête de Gorgone, environnée de ſerpens. L'*égide* ſe prend auſſi quelquefois pour la cuiraſſe de Minerve. *Égide*, ſuivant l'étymologie grecque, eſt une peau de chèvre, dont on couvroit les boucliers du temps d'Homère.

Apollonius (*Argon. l.* 4. *v.* 1349.) introduit une des trois héroïnes de la Lybie, qui apparurent à Jaſon, vêtue d'*ægis* ou de peau de brebis. Une épigramme ſur ces trois héroïnes parle des courroies qui pendoient de l'*ægis*, lorſque les peaux n'étoient pas attachées. Ces courroies ont par la ſuite été transformées en ſerpens par les poètes.

Une preuve certaine que l'*égide* n'étoit point un bouclier, c'eſt que ſur une pierre gravée du cabinet du duc d'Orléans, cité plus bas, la même figure, dont le bras gauche eſt enveloppé dans l'*égide*, a ſon bouclier poſé à terre auprès de ſes pieds.

Dans la collection des pierres du baron de Stoſch, on voit (*claſſe* II. *n°.* 48.) une pâte avec le mot NEICOY, nom du graveur. Jupiter y paroît debout, ſans barbe, tenant la foudre de la main droite ; & il a ſon bras gauche enveloppé dans l'*égide*, c'eſt-à-dire, dans une peau de chèvre, comme il le feroit dans un cercle fort long. Cette pâte peut autoriſer ceux qui dérivent de l'*égide* le ſurnom, Αἰγίοχος, de Jupiter, quoique Spanheim (*obſ. in cal'im. hymn. in Jov. v.* 49.) trouve cette opinion deſtituée de fondement.

Pellerin a publié une médaille de Domitien, au revers (*Mel. de Med. tom. I. pl.* 9.) de laquelle on voit une femme, la tête caſquée, tenant de la main gauche un bouclier, & lançant de la main droite un trait. Sur ſes épaules flotte un petit manteau, aux bords duquel ſont attachés des ornemens pour indiquer la Minerve *Tritonia*, ainſi nommée du fleuve Triton, près duquel on l'honoroit. Hérodote qui en fait mention, rapporte la ſingularité de ſon vêtement ; mais en liſant avec attention le texte de l'hiſtorien, (*lib. IV. edit. Weſſeling, p.* 364.) on verra que l'habillement des femmes de Lybie, auquel il compare celui de Minerve *Tritonia*, étoit fait de peaux, & que les extrémités de ces peaux de chèvre, ou *égides*, étoient terminées en aiguillettes ; il ajoute que les lybiennes mettoient par-deſſus leurs robes ces peaux de chèvres, ſans poil, après les avoir préparées & paſſées à une teinture rouge ; & que les grecs, qui avoient emprunté des lybiens cet habillement de Minerve, l'avoient nommé *égide* du mot grec αἴξ, qui ſignifie *chèvre*. Il paroît donc que l'*égide* de Minerve n'étoit originairement que ſon corſet fait de peau de chèvre, que l'on orna par la ſuite de la tête de Méduſe. Cela s'accorde aſſez bien avec l'expreſſion dont ſe ſert Homère (*Iliad. v. v.* 738.) lorſqu'il peint la déeſſe endoſſant la redoutable *égide*, & ſe préparant au combat contre Mars. Or, l'*égide* pouvant être regardée comme une eſpèce d'arme défenſive, on tranſporta depuis, par extenſion, cette dénomination au bouclier de la déeſſe, ſur lequel on repréſenta la tête de Méduſe, d'après la fable par laquelle on ſuppoſoit que Minerve avoit offert ſon bouclier à Perſée, pour qu'il y pût voir, comme dans un miroir, la tête de Méduſe, & la toucher, ſans s'expoſer à être pétrifié. (*Pierres du duc d'ORLÉANS, tom. I. p.* 53.)

On voit à Portici une Pallas de grandeur naturelle, & qui ſurpaſſe en beauté toutes les autres ſtatues de marbre : ſelon toutes les apparences elle n'a pas été faite en Italie. Winckelmann la croyoit plus ancienne, & preſque du temps des premiers grecs ; il donnoit pour preuve que le viſage de cette figure a un certain caractère de rudeſſe, & que les plis de ſon habillement ſont roides, & forment comme des tuyaux parallèles. L'attribut le plus remarquable eſt ſon *égide* attachée au cou, & enſuite jettée ſur le bras pour tenir lieu de bouclier, peut-être dans le combat contre les titans, d'autant que Pallas eſt ici repréſentée en action de courir, & levant le bras droit comme pour lancer un javelot.

Digitized by Google

Les empereurs paroiſſent quelquefois avec l'*égide* ſur les médailles & les ſtatues.

ÉGIDE. On voit cet attribut de Minerve ſur les médailles de Comana, de Cabira, de Syracuſe.

ÉGIDE, monſtre qui vomiſſoit du feu par la bouche, & qui fit de grands ravages dans la Phrygie, dans la Phénicie, l'Egypte & la Lybie. Minerve combattit ce monſtre par ordre de ſon père; &, après l'avoir vaincu, en porta la peau ſur ſon bouclier. Et de là le bouclier de la déeſſe fut lui-même nommé *égide*.

ÉGILIE. *Voyez* ÉGIALÉE, femme de Diomède.

ÉGINE, fille du fleuve Aſope, fut aimée de Jupiter, qui, pour la tromper, ſe changea en feu, & elle devint mère d'Eaque. Le dieu, pour dérober ſa maîtreſſe à la vengeance du père, qui la cherchoit de tous côtés pour la faire mourir, la métamorphoſa en iſle, qui fut depuis l'iſle d'*égine*. D'autres diſent qu'après avoir mis Eaque au monde, elle ſe retira en Theſſalie, où elle épouſa Actor, dont elle eut pluſieurs enfans. *Voyez* ACTOR, ASOPE, ÉAQUE.

ÉGINE (talent d'). *Voyez* TALENT.

Élien dit que les *éginètes* avoient inventé la monnoie. (*Var. hiſt. lib.* 12. *c.* 10.) Le même peuple célébroit tous les ans, pendant ſeize jours, en l'honneur de Neptune, des fêtes dont Plutarque parle fort au long dans ſes *queſtions grecques*. Les hommes libres étoient admis ſeuls à ces fêtes & à ces repas: les eſclaves mangeoient alors ſeuls & retirés, d'où leur vint le ſurnom μονοφάγοι. Elles étoient terminées par un ſacrifice offert à Vénus.

ÉGINE (médailles d'). *V.* ÆGINA.

ÉGIPANS. *V.* ÆGIPANS.

ÉGIRE, l'une des huit Hamadryades, filles d'Oxilus. *V.* HAMADRYADES.

ÉGISTHE naquit de l'inceſte de Thyeſte avec ſa fille Pélopée. *V.* ATRÉE. Il tua Atrée ſon oncle. Agamemnon, fils d'Atrée, en partant pour la guerre de Troye, ſe réconcilia de bonne foi avec *Égiſthe*, lui pardonna publiquement la mort de ſon père, & lui confia ſa femme & ſes enfans, avec le ſoin de ſon royaume. Sa confiance fut auſſi mal récompenſée, qu'elle avoit été imprudente. *Égiſthe* devint amoureux de Clytemneſtre; mais il ne put triompher de ſa pudeur, qu'après avoir écarté un muſicien-poëte, qu'Agamemnon avoit laiſſé auprès d'elle, & qui la ſoutenoit dans la vertu par ſes chants. Ce ſurveillant incommode étant écarté, *Égiſthe* ſe fait aimer de Clytemneſtre; &, malgré l'avis que les dieux lui donnèrent par le miniſtère de Mercure, de s'abſtenir de l'adultère qu'il méditoit, il y entraîna la reine, perſécuta & éloigna les enfans, fit périr le père, s'empara du trône, dont il jouit ſept ans. Mais le jeune Oreſte vint venger la mort de ſon père & de ſon ayeul, & tua le tyran dans ſon propre palais, ſelon Sophocle & Eſchyle; ou dans le temple d'Apollon, ſelon Euripide, qui raconte ainſi ſa mort: *Égiſthe*, accompagné d'Oreſte, qu'il ne connoît pas, veut offrir un ſacrifice aux dieux. Après avoir immolé une geniſſe, il en examine les entrailles, & paroît tout d'un coup effrayé, comme s'il y eût lu ſa deſtinée. Oreſte, le voyant occupé à conſidérer le cœur palpitant du taureau immolé, le frappe à mort ſur l'autel même. *V.* CLYTEMNESTRE, ORESTE, THYESTE.

ÉGLÉ, la plus belle des Nayades, dit Virgile. *V.* NAYADES.

Elle fut aimée du ſoleil ou Apollon, qui la rendit mère des trois Grâces. *V.* GRACES.

Ce nom eſt grec, ἀγλαΐ, & ſignifie lumière, ſplendeur.

ÉGLÉ, fille d'Eſculape & d'Épione, & ſœur du fameux Machaon.

ÉGLÉ, une des Grâces. *V.* GRACES.

ÉGLÉ, la plus jeune des trois ſœurs de Phaëton. *V.* HÉLIADES.

ÉGLÉ, l'une des trois Heſpérides.

EGNATIA, famille romaine, dont on a des médailles.

R. en argent.

RRR. en bronze, d'Auguſte.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille, ſont *MAXIMVS*, *RVFVS*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

EGNATIA, ville. *V.* GNATIA.

EGNATULEIA, famille romaine, dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O en bronze.

O. en or.

ΕΓΧΥΤΡΙΣΤΡΙΑΙ, ΕΓΧΥΤΡΙΑΙ, } filles & femmes grecques, qui portoient l'eau luſtrale aux funérailles, & qui alloient faire des libations de cette eau, ou de vin, ſur les tombeaux.

Leur nom étoit formé du mot χέρνα, *vaſe*: & l'eau verſée ſur le tombeau s'appelloit ἀκοσμία, ou χοαὶ, ou χύτλα. Sur les ſarcophages des garçons, ce ſont de jeunes hommes qui ſont repréſentés répandant l'eau des libations; ce ſont des filles qui rendent les mêmes honneurs aux mânes des jeunes perſonnes de leur ſexe. Mais ceux qui avoient perdu la vie avant d'être ſortis de l'enfance, n'avoient point de part aux libations religieuſes.

ÉGOPHAGE, ſurnom de Junon. Hercule, après s'être vengé de ſes ennemis, bâtit un temple à Junon, dans Lacédémone, parce qu'il ne l'avoit pas trouvée contraire à ſa vengeance, & lui immola une chèvre, d'où elle prit le ſurnom d'*Égophage*, c'eſt-à-dire, mange-chèvre. *V.* HIPOCOON.

ÉGOPHORE. Quelques auteurs donnent ce nom à la Junon *Égophage*.

ÉGOS POTAMOS (médailles de). *V.* ÆGOS.

ÉGOUT. *V.* CLOAQUE.

EGREGIATUS. *EGREGII.* } Sous le bas-empire on appelloit *egregii* des officiers du prince, que ce nom, ou plutôt la dignité appellée *egregiatus*, plaçoit au-deſſous des *perfectiſſimi*. Il en eſt fait mention pluſieurs fois dans le code Théodoſien, dans Caſſiodore (*Var.* 1. 4.) &c. Les privilèges des *egregii* étoient (*l.* 11. *C. de queſtion.*) de ne pouvoir être appliqués à la queſtion, ni punis des mêmes ſupplices que les plébéiens. L'*egregiatus* étoit ordinairement accordé à ceux qui avoient eu l'adminiſtration des grandes provinces, qui avoient exercé les charges & les emplois du palais impérial, & aux *caſariani*.

EGYPTE.

« Le *Delta*, qui eſt preſque toujours ce que les anciens ont entendu par le mot *Egypte*, peut être conſidéré comme un ſecteur de cercle de quinze cents ſtades nautiques de rayon, & ſoutendu par un arc de ſeize cents ſtades, en ſorte que ſa ſuperficie s'évalue à 1,199,450 ſtades quarrés, faiſant 6,537,000 arpens de France, à raiſon de 5 $\frac{45}{100}$ arpens pour un ſtade; mais parce que les deux branches du fleuve, appellées l'une *agathos dæmon*, & l'autre *atribiticos*, qui ſont les côtés du ſecteur, & interceptent le Delta, ſont conſidérablement arquées & rentrantes, que le Delta renferme pluſieurs grands lacs, & eſt entrecoupé d'une infinité de canaux, on peut déduire de l'étendue précédente un bon tiers, & ne compter que 4,239,000 arpens, égaux à 28,000,000 de *nichebi*, *ſnaaaos* ou aroures, que Hancélidi, géographe ancien, aſſigne à la baſſe *Egypte*. L'Heptanome & la Thébaïde forment une longue liſière de terrein reſſerré entre des montagnes & des plaines de ſable ſur les deux rivages du Nil. Sa largeur la plus étroite eſt, ſelon Hérodote, entre les montagnes d'Arabie & de Lybie, où elle n'a pas plus de 200 ſtades: ailleurs cette largeur paſſe rarement 300 ſtades, ſelon Strabon. Prenant une largeur moyenne de 250 ſtades, & admettant avec Hérodote que la longueur de cette liſière, depuis le ſommet du Delta juſqu'à Syène ſoit de 4200 ſtades, nous aurons ſa ſuperficie de 1,050,000 ſtades quarrés, qui valent 5,722,500 arpens, en ſorte que la baſſe *Egypte*, l'Heptanome & la Thébaïde contiendront enſemble 9,961,500 arpens ».

« Séſoſtris diviſa autrefois tout ce pays entre les habitans; il donna à chacun une égale portion de terre, ne s'en réſervant rien pour lui: il chargea chaque poſſeſſeur de lui payer tous les ans un certain tribut qu'il régla. Et ſi l'héritage de quelqu'un étoit endommagé ou diminué par le débordement du fleuve, on alloit trouver le roi, on lui expoſoit ce qui étoit arrivé, & auſſitôt il envoyoit ſur les lieux des experts qui arpentoient le terrein, afin de reconnoître de combien il étoit diminué, & de ne faire payer le tribut qu'à proportion de ce qui en étoit reſté ».

« Il n'y a point de peuple ſur la terre à qui les bleds & les fruits coûtent moins de travail qu'aux *égyptiens*. Ils n'ont point la peine de mener une charrue, de ſillonner la terre, ni de lui donner aucune des façons qu'exige ailleurs la culture. Mais quand le fleuve s'eſt de lui-même répandu ſur les campagnes, & qu'il s'en eſt retiré après les avoir engraiſſées de ſon limon, alors chacun enſemence ſon champ; & pour recouvrir le grain, on lâche des pourceaux, qui foulent la terre en y marchant. Ainſi ils attendent en repos le temps de la moiſſon; & quand ce temps eſt venu, il ſe ſervent de même de ces animaux pour fouler le grain & le faire ſortir des épis, de ſorte qu'ils n'ont d'autre peine que de le nettoyer & de le ſerrer. Les *égyptiens* cultivent l'olyra, qui eſt la zea (le riz), & ils en font du pain ou des gâteaux. Ils uſent d'une boiſſon qui eſt faite avec de l'orge, car il n'y a point de vignes en *Egypte*. Voilà ce que nous apprend Hérodote de la culture en *Egypte*, dont quelques-uns des procédés ne paroiſſent ni raiſonnables, ni croyables ».

Digitized by Google

« Le Nil, qui tient lieu de laboureur en *Egypte* (*Plin. lib. XVIII., cap. XVIII.*), commence à ſe déborder vers le ſolſtice d'été, ou vers la pleine lune, qui en eſt le plus proche. La crue des eaux ſe fait d'abord avec lenteur; elle eſt véhémente & impétueuſe durant le temps que le ſoleil eſt dans le ſigne du lion; elle ſe ralentit au paſſage du ſoleil dans la vierge; elle ceſſe entiérement lorſque le ſoleil eſt dans la balance. Si l'aſcenſion des eaux n'excède pas douze coudées (vingt pieds de roi & demi), la famine eſt certaine; il en eſt de même ſi elle excède ſeize coudées (27 pieds ½). Les eaux mettent d'autant plus de temps à ſe retirer que l'inondation a été plus conſidérable, ce qui oblige à différer le temps des ſemailles. On croyoit communément que l'uſage du pays étoit de répandre la ſemence auſſitôt après la retraite des eaux, & de lâcher enſuite des porcs qui l'enfouiſſoient en la foulant avec les pieds: & Pline ne répugne pas à croire que dans les temps les plus reculés cette méthode ait été pratiquée dans les terres très-humides & boueuſes. Il n'en coûte encore guère plus de travail aujourd'hui pour enſemencer ces terres; mais au moins eſt il certain qu'on les laboure légérement après avoir répandu la ſemence dans le limon que le fleuve a dépoſé. Cette opération ſe fait vers le commencement de novembre (décembre). Si enſuite quelques laboureurs ſe donnent la peine d'extirper les mauvaiſes herbes du bled en le ſarclant, la plupart au moins négligeant cette pratique, ne vont revoir leurs champs que la faucille à la main, ce qui ſe fait vers la fin de mars (d'avril). La moiſſon eſt entiérement faite avant le mois de mai (de juin). Comme le fond du terrein n'eſt que du gravier, & que le grain n'eſt enterré que dans le limon, le chaume ne s'élève jamais à la hauteur d'une coudée (20 pouces & demi). La récolte eſt par-tout abondante; le bled qui croît dans les marais d'*Egypte*, c'eſt-à-dire, dans le Delta & les lieux voiſins, eſt d'une qualité inférieure à celui qui vient dans la Thébaïde ».

« Le récit de Strabon diffère par quelques circonſtances de celui de Pline. L'*Egypte* eſt, dit-il, très fertile de ſa nature; les eaux du Nil y dépoſent un limon qui la fertiliſent merveilleuſement, & lui fait produire une prodigieuſe quantité de bleds & de toutes ſortes de fruits. Plus le débordement des eaux de ce fleuve eſt conſidérable, plus il y a de terres arroſées; mais au défaut de crues naturelles, les habitans ont trouvé le moyen de faire arroſer autant de terres dans les moindres débordemens que dans les plus grands, ce qu'ils obtiennent par le moyen des réſervoirs & des digues. Avant le temps où Pétronius fût gouverneur d'*Egypte* pour les romains, la plus grande fertilité avoit lieu ſi les crues étoient de quatorze coudées; ſi elles n'étoient que de huit coudées, la diſette & la famine ſe faiſoient ſentir; mais par les ſoins de Pétronius, lorſque les eaux s'élevoient à douze coudées ſeulement, il y avoit une grande abondance de bleds & de fruits; & lorſqu'elles ne s'élevoient qu'à huit coudées, perſonne n'étoit incommodé de la famine. Lorſque le Nil ſe déborde, toutes les campagnes ſont inondées; il ne reſte que les habitations qui ſont placées ſur des collines, ou ſur des terraſſes conſtruites pour cela. Les grandes villes, les villages & les hameaux ſemblent alors comme des iſles éparſes ſur la ſuperficie des eaux. L'inondation arrive l'été & dure quarante jours. Après ce temps les eaux baiſſant peu à peu, les terres ſe découvrent & ſe ſèchent dans l'intervalle de ſoixante jours; & plus l'émerſion ſe fait avec célérité, plutôt on laboure & l'on enſemence les terres, principalement dans les cantons les plus hauts & les plus expoſés aux ardeurs du ſoleil. Les rives du Nil, au midi du Delta, ſont ſubmergées de la même manière; cependant, il y a un eſpace de quatre mille ſtades où le Nil ne ſort point de ſon baſſin. Au reſte, il n'y a de terres inondées que celles qui ſont ſituées ſur les deux bords du fleuve, & dont l'étendue eſt rarement de trois cents ſtades de part & d'autre de ſon lit. Cette longue liſière, qui borde le Nil des deux côtés, avec le Delta, ſont proprement la partie habitable de l'*Egypte* ».

« Les terres en *Egypte* rendent cent pour un, ſelon Pline (*lib. XVIII. cap. X.*). Ammien Marcellin (*lib. XXII.*) dit que dans les années où le Nil monte à ſeize coudées, les terres rapportent près de ſoixante-dix pour un: *jacta ſementes in loco pinguis cæſpitis cum augmento ferè ſeptuageſimo renaſcuntur.* Ces deux obſervations peuvent être également exactes. Dans certains lieux, les terres produiſent cent, & dans d'autres ſoixante-dix pour un. Le même canton peut auſſi produire une année cent pour un, tandis que l'année ſuivante il ne produira que ſoixante-dix. Prenons le moindre produit pour le courant, & ſuppoſons que la terre rende ſoixante-dix pour un, un arpent de France rendra ſur ce pied plus de trente-ſix ſeptiers de bled, ſemence prélevée, & pourra nourrir au moins quinze perſonnes dans ces climats chauds, où l'on conſomme moins de pain que dans les pays froids. Les terres ſont renouvellées & en quelque ſorte rajeunies tous les ans par le limon gras qu'y dépoſent les eaux; ces terres ſont donc reſtibles. Je ſuppoſe qu'on en mette la moitié en bled, & le reſte en autres productions & paturages, l'*Egypte* à ce compte pourroit avoir une population de près de trente-deux millions d'habitans, & je n'entends par l'*Egypte* que le Delta ».

« On peut ſuppoſer ces terres, ſoit qu'on les emploie à produire du bled, ſoit qu'on les em-

ploie à d'autres uſages, de même valeur & de même produit que ſi elles étoient toutes enſemencées en bled. Nous pourrions ainſi évaluer toutes les richeſſes annuelles de la baſſe *Egypte* à 152,604,000 ſeptiers de bled, qui, à raiſon de 20 livres le ſeptier, feroient 3,052,080,000 liv. de notre monnoie. Nous liſons dans le quarante-ſeptième chapitre de la genèſe, que les *égyptiens*, pour obtenir du patriarche Joſeph, devenu premier miniſtre de Pharaon, du bled pour leur ſubſiſtance durant un long temps de famine, avoient été obligés, non ſeulement de donner tout ce qu'ils poſſédoient d'argent & d'or, mais encore qu'ils avoient été forcés de vendre leurs troupeaux, leurs terres & leurs perſonnes, & que pour être rachetés de cette ſervitude, on les avoit aſſujettis, en leur rendant leurs terres, à payer tous les ans au roi la cinquième partie de tous les fruits qu'elles produiroient : tribut accablant qui paſſa en loi, & ſe percevoit encore au temps de Moïſe. De ceci & du calcul précédent, on pourroit inférer que les rois de la baſſe *Egypte* avoient un revenu annuel de la valeur de plus de ſix cents millions de notre monnoie. Mais on rabattra beaucoup de cette prodigieuſe ſomme, ſi l'on conſidère, 1°. qu'il y a ſans doute des terres en *Egypte* de qualité bien inférieure à celle dont nous venons de parler; 2°. que les terres des Prêtres, qui devoient être d'une grande étendue, étoient exemptes de toute impoſition; 3°. que les ſoldats jouiſſoient dans ce pays de la prérogative ſingulière de poſſéder chacun douze aroures de terres, que le prince leur donnoit, en les exemptant de toute charge publique autre que le ſervice militaire. Or douze aroures valent 1. 817, c'eſt-à-dire, un peu plus d'un arpent & quatre cinquièmes. L'*Egypte* entretenoit annuellement quatre cents mille hommes de troupes, comme Hérodote le témoigne (*lib. II.*); cet objet ſeul faiſoit donc un produit de 762,700 arpens francs de toute taxe; mais les armées *égyptiennes* ont été beaucoup plus nombreuſes à d'autres époques. Strabon (*pag.* 561.) dit qu'au deſſous de Memnonion on voyoit encore de ſon temps les tombeaux des anciens rois de Thèbes, près deſquels étoient des obéliſques & des inſcriptions, qui faiſoient connoître les richeſſes de ces rois, leur puiſſance, l'étendue de leur empire, leurs revenus, & le nombre de leurs troupes, qui ſe montoient à un million d'hommes. Au reſte, le tribut onéreux du cinquième des fruits de la terre fut réduit & diminué de beaucoup dans la ſuite; car, au rapport de Strabon (*lib. XVII. p.* 549.), Cicéron, dans quelqu'une de ſes harangues, ne faiſoit monter le revenu d'Aulete, père de Cléopâtre, qu'à douze mille cinq cents talens, qui ne ſont guère plus de ſoixante-dix-huit millions de notre monnoie. L'*Egypte*, & par ce mot il faut toujours entendre le Delta, payoit encore moins ſous la domination des arabes, puiſque, ſuivant le rapport du géographe Hancelida, elle ne payoit que douze millions de deniers d'or, qui valent douze mille talens, ou ſoixante-quinze millions de la monnoie de France; & tout cet impôt étoit réparti ſur une etendue de vingt-huit millions d'aroures, qui ſont tout le terrein de la baſſe *Egypte*. Cette impoſition revient à dix-ſept livres quatorze ſous par arpent de France ».

« La pêche du lac Méris, dans l'Heptanome, étoit encore d'un produit conſidérable pour les rois d'*Egypte*. Ce lac étoit ſitué près du labyrinthe, dans les plaines ſablonneuſes du côté de la Lybie. Il avoit de tour trois mille ſix cents ſtades, ou ſoixante ſchènes, & s'etendoit en longueur du nord au midi. Cette courte deſcription ne donnant pas preciſément la forme du lac Méris, ne peut ſervir a en déterminer l'érendue; il paroît que c'étoit un long canal, où le travail des hommes avoit ſecondé la nature du local. Le Nil lui communiquoit ſes eaux, qui deſcendoient durant ſix mois, & qui durant ſix autres mois s'en retiroient. Pendant les ſix mois que l'eau s'écouloit, la pêche rendoit au roi chaque jour un talent d'argent; & pendant les ſix mois qu'elle y rentroit, la pêche ne valoit plus que vingt mines ». (*Article extrait de la* MÉTROLOGIE *de M. Paucton*).

ÉGYPTE.

Les médailles autonomes de ce pays ſont

RRRR. en or. *Pellerin.*

RRR. en bronze.

O. en argent.

Les rois d'Égypte, dont on a des médailles, ſont :

Ptolémée I. *Soter.*

Bérénice, *femme de Ptolémée.*

Ptolémée II. *Philadelphe.*

Dieux frères, ΘΕΩΝ. ΑΔΕΛΦΩΝ.

Arſinoé.

Ptolémée III. *Évergètes.*

Ptolémée IV. *Philopator.*

Ptolémée V. *Épiphanes.*

Ptolémée VI. *Philometor.*

Ptolémée VII. *Évergètes II.*

Ptolémée VIII. *Soter II.*

Cléopâtre, *mère de* Ptolémée VIII & IX.

Ptolémée IX. *Alexandre.*

Digitized by Google

Sélène, *femme de* Ptolémée VIII.

Bérénice, *femme de* Ptolémée X.

Ptolémée X. *Alexandre II.*

Ptolémée XII. *Dyoniſius.*

Ptolémée XIII.

Cléopâtre, dernière.

Médailles incertaines.

Le ſymbole ordinaire de l'*Égypte*, ſous ces rois, eſt un aigle poſé ſur un foudre : il y en a deux, lorſque la ſouveraineté eſt partagée.

En général, les ſymboles de l'*Égypte* ſur les monumens, ſont l'hippopotame, la figure du Nil, aſſiſe ou couchée, le buſte de Sérapis, la fleur de lotus, le buſte d'Iſis, le Siſtre, &c.

Les villes, ou les nomes de l'*Égypte*, Alexandrie exceptée, ont fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, quelques-unes pour Antonin, & une ou deux pour M. Aurèle, trois pour Étruſcille, une pour Commode, une pour Veſpaſien, une pour Vérus.

Ces médailles égyptiennes annoncent ordinairement l'année où elles ont été frappées.

On a un nombre prodigieux de médailles impériales grecques, frappées dans la ſeule ville d'Alexandrie. Quelques curieux, & Theupolo entr'autres, les ont raſſemblées pour en former une ſuite particulière.

ÉGYPTIEN..... ENNE (calendrier..... année.....) *V.* ère de DIOCLÉTIEN.

ÉGYPTIENS. Coſtumes des égyptiens.

Les anciens naturels de l'*Egypte*, ſuivant Diodore de Sicile, (*tom. I. fol* 97.), ſe couvroient de peaux d'animaux. Celles-ci furent remplacées dans la ſuite par la tunique, c'étoit l'habillement qui ſe portoit immédiatement ſur le corps ; la plupart des nations anciennes s'en ſont ſervi ; mais les uns portoient la tunique ſans manches, d'autres avec des manches, d'autres la portoient plus ample ou plus étroite, comme on le dira à ſon article..... La tunique étoit ordinairement compoſée de deux pièces, à peu près de la forme d'un quarré long, couvrant la poitrine & le dos, ſe réuniſſant par les angles ſupérieurs ſur les épaules, laiſſant une ouverture au milieu pour paſſer la tête. Les pièces ſe rapprochoient enſuite ſous les aiſſelles, toujours en s'élargiſſant vers le bas, avec une différence marquée dans la longueur pour les femmes. La tunique étoit aſſujettie par une ceinture, afin de laiſſer au corps la liberté du mouvement.

Habillement des femmes. Hérodote (*liv. II. fol.* 122.) obſerve que les femmes *égyptiennes* ne portoient qu'un habit. On trouve effectivement des ſtatues, qui ſont vêtues d'une ſeule tunique, ſi bien appliquée au corps, que ſans les bords prononcés légérement aux pieds ou à la moitié des jambes, qui décèlent la tunique, on croiroit ces figures nues. On en trouve cependant avec de petits plis fins, qui indiquent une étoffe très-légère ; d'autres, placées au muſeum du capitole, ſont drapées comme les femmes grecques, mais ſans ceinture. On dira ſans doute que ces dernières ont été travaillées dans le ſtyle imité des anciennes figures *égyptiennes* : l'empereur Hadrien avoit fait ſculpter par des artiſtes grecs différentes figures dans le ſtyle & le coſtume *égyptien* ; mais il ſuffit que l'imitation ait été fidelle. Au reſte, cette accord d'Hérodote avec quelques monumens, ſe trouve balancé par d'autres ſtatues & bas-reliefs en grand nombre, où l'on diſtingue clairement au deſſus de la tunique un ſecond vêtement & le manteau.

Winckelman, dans ſon hiſtoire de l'art chez les anciens (*tom. I. fol.* 88.), croit qu'Hérodote, par ces mots *un ſeul habit*, n'a voulu déſigner que l'habit de deſſus, ſans parler du manteau ni de la tunique. Ne ſeroit-il pas plus probable que l'hiſtorien grec eût déſigné ſeulement les femmes du commun ? Car la belle ſtatue d'Iſis, (ou d'une de ſes prêtreſſes), de la galerie du capitole, outre la tunique longue à manches prolongées juſqu'aux poignets, porte encore l'habit de deſſus & le manteau. Cet ouvrage n'eſt pas *égyptien*, mais fait par un artiſte grec ſur le coſtume *égyptien*. Une figure de femme, d'un petit bas-relief, du palais Mattei, repréſentant une proceſſion *égyptienne* (*apuleus metamorphoſeon*, *lib. II.*) a la tunique ſans manches, avec les bords ſupérieurs joints ſur les épaules : elle porte deux ceintures, une ſous le ſein, à l'ordinaire, & l'autre ſur les hanches : ſa tunique paroit ouverte des deux côtés, depuis le bas juſqu'à une certaine hauteur. La tunique que l'on voit ſur les monumens *égyptiens* ne diffère de celle des grecs que par la roideur du ſtyle. En général on obſerve dans les ouvrages des artiſtes *égyptiens* que pour montrer le nud, ou pour exprimer la fineſſe de l'étoffe, ou enfin pour ſuivre certaines règles preſcrites aux artiſtes ; ils colloient au corps, non-ſeulement la tunique, mais encore l'habit de deſſus. (*Muſ. capitol. tom.* 3. *fig.* 78, 79, 84). La ſtatue d'Iſis a cet habit de deſſus lié avec le manteau par un gros nœud ſur la poitrine ; il eſt d'une étoffe moins fine que la tunique, & ne deſcend pas juſqu'aux pieds. On voit le même agencement

Digitized by Google

à une figure du même bas-relief du palais Matteï. L'habit de deſſus entoure le corps, mais il y a quelque légère différence dans la manière dont il eſt attaché ſur la poitrine, de même que celui d'une figure d homme du meme monument, dont le reſte du corps eſt nud.

Le manteau ſe plaçoit au deſſus de l'habit, & couvroit le dos & les épaules. Il eſt bordé de franges à la ſtatue d'Iſis du capitole, & paroît beaucoup plus étroit du haut que du bas. Bottari (*Muſ. capitol. tom.* 3. *fol.* 140.) appelle ce manteau *palla*, pour ſe rapprocher de la deſcription d'Iſidore, laquelle cependant convient mieux au *pallium*. Il croit auſſi que ce que nous avons déſigné comme habit de deſſus & comme manteau, ne forme qu'une ſeule pièce; cependant la diſtinction des pièces eſt très-viſible, tant à la belle ſtatue d'Iſis, qu'à une autre ſtatue de la même déeſſe, conſervée auſſi dans le muſeum du capitole; celle-ci a le pan du manteau, qui, à la belle Iſis, deſcend du bras droit, ramené devant le corps ſur le bras gauche. Quant à la forme du manteau, on peut croire qu'il reſſembloit, ainſi que l'habit de deſſus, à la *chlamyde* des grecs, mais avec une plus grande ampleur. Sur un autel de granit, conſervé dans la *villa Medicis*, un des plus anciens monumens en relief, conſervé juſqu'à nous, & repréſentant une proceſſion *égyptienne* dans le genre de celles dont Apulée a parlé (*metamorph. lib. II.*), on voit une femme qui porte une petite ſtatue d'Harpocrate; elle eſt enveloppée dans un manteau ſemblable au *pallium* des grecs: ce qui prouve de nouveau que les femmes *égyptiennes*, excepté peut-être celles du commun, ne ſe bornoient pas à la ſimple tunique. Leur habillement, & ſurtout la tunique, étoient en général d'une étoffe très-fine & très-légère; les ſculpteurs l'ont quelquefois exprimée par des plis étroits & parallèles; auſſi de la Chauſſe (grand cabinet rom. fol. 65, fig. 36.) les a-t-il pris pour des étoffes rayées, très-communes en *Égypte*, ſelon Caylus (recueil d'antiq. tom. 5. fol. 52.); & Bottari (*Muſ. capitol. tom.* 3. *fol.* 145.) pour des feuilles de palmier. On peut croire cependant que c'eſt l'effet du ſtyle *égyptien*. Pietro della Valle (*reyſe in vele voornaeme gewesten des werelts I. deel. fol.* 110) aſſure que les figures, peintes ſur les caiſſes qui renferment les momies, ſont vêtues de fin lin, matière dont les *égyptiens* fabriquoient principalement leurs étoffes.

Les femmes *égyptiennes* ſe coëffoient avec les cheveux ſeuls, comme on le voit à pluſieurs figures, ou les enveloppoient dans des bonnets de différentes formes. Cette coëffure eſt celle de la plupart des têtes *égyptiennes*, qui ſubſiſtent aujourd'hui. L'étoffe entoure le front, puis deſcend de deux côtés ſur la poitrine, formant deux bandelettes, avec des plis égaux & parallèles. C'eſt ainſi que ſont ſculptées les caiſſes des momies; & les antiquaires donnent en général à cette couverture de tête le nom de *mitre*. Quelques ſtatues conſervées au capitole, & ſculptées par ordre de l'empereur Hadrien, (*Muſ. cap. tom.* 3. *fig.* 78, 80, 84), ont des mitres, dont les bandes qui pendent ſur la poitrine ſont plates, & de la largeur de deux doigts; ce ne ſont proprement que les extrémités de la bande qui bordent le bonnet ſur le front, & qui ſe détachant de la tête derrière les oreilles, deſcendent de chaque côté ſur la poitrine. Une figure d'homme porte (*Muſ. capit. tom.* 3. *fig.* 89.) un bonnet de la même forme. Il paroît de là que ce bonnet étoit commun aux deux ſexes, quoique plus commun parmi les femmes. *V.* CHEVEUX.

Plutarque rapporte (*opuſc. moral.*) que les femmes *égyptiennes* ne portoient point de chauſſure, afin, dit-il, qu'elles s'éloignaſſent moins ſouvent de leurs demeures. Winckelmann (*hiſt.* de l'art. liv. II. c. 1.) a obſervé auſſi qu'aucune figure *égyptienne*, excepté une ſeule, ne portoit ni ſouliers, ni ſandales; ſi par *figure* il déſignoit une *ſtatue*, la réflexion ſuivante devient inutile à ſon égard, mais il n'a pas fait attention à l'autel de granit de la villa Medicis, ouvrage inconteſtablement *égyptien*, où une des figures a les pieds enveloppés dans des bandelettes. On ne ſauroit douter que ce ne ſoit une chauſſure, quoique la nature du granit & la groſſièreté du bas-relief empêchent de bien diſtinguer les formes. Pietro della Valle (*reyſe in vele voornaeme geweſten, deel, fol.* 113.) aſſure d'ailleurs avoir vu une momie chauſſée de ſandales liées avec des bandelettes, comme en porte la belle ſtatue d'Iſis. Il ne faut donc pas prendre à la lettre le texte de Plutarque; ou peut-être ſon obſervation ne tombe-t-elle que ſur les femmes du commun.

Habillement des hommes. Les *égyptiens* coupoient les cheveux à leurs enfans, & les laiſſoient, tête nue, expoſés à toute la chaleur du climat. (*Hérodot. lib.* 3.) De là cette dureté ſingulière du crâne, dont parle Hérodote, qui remarque auſſi que les égyptiens devenoient rarement chauves. Cependant à l'age de puberté (*idem, lib.* 2, *cap.* 9.), on leur couvroit la tête d'une eſpèce de bonnet, décrit plus haut, que l'on appelle *mitre*. Elle diffère de cette coëffure des femmes ſur une belle ſtatue de la galerie du capitole, en ce que les deux bouts qui pendent ſur la poitrine, ſont plats, forment pluſieurs plis exprimés par des lignes horiſontales & parallèles.

Entre toutes les variétés qu'on remarque dans les coëffures *égyptiennes*, les plus ſimples ſe rapprochent

prochent de la forme des bonnets ſculptés ſur les caiſſes de momies. On en trouve d'autres qui, par leur bizarrerie, ſemblent appartenir aux ſymboles. Dans le deuil, ils ſe coupoient la barbe, & laiſſoient croître leurs cheveux.

Suivant Hérodote, les hommes portoient deux habits; ſuivant Apulée (*métamorph. lib.* 2.) ce pouvoient être deux tuniques; car ce dernier nous rapporte qu'étant redevenu homme, un de ceux qui compoſoient la troupe ſacrée d'Iſis, le couvrit de ſa tunique ſupérieure; Hérodote aura donc voulu parler de tuniques au lieu d'habits de deſſus, comme l'entend Winckelmann. Il eſt effectivement plus naturel de porter deux tuniques que deux habits de deſſus, d'après la forme de cet habit & d'après ſon nom. Hérodote appelle *calaſiris* l'habit des *égyptiens*, qui deſcendoit juſqu'à la moitié des jambes, avec une bordure au bas. Ferrarius (*de re veſtiariâ, pars ſecunda, lib. IV, cap.* 12.) prend cet habillement pour une tunique, avec des galons ou des franges. Une ſtatue d'Anubis (*muſ. cap. tom.* 3. *fig.* 85.) du muſeum capitolin, porte une tunique courte, avec des manches prolongées juſqu'au coude: elle eſt ceinte ſur les reins, à la manière des romains.

Sur la *calaſiris*, les *égyptiens* portoient, ſuivant Hérodote (*Herodot. lib. II, cap.* 6.), un habit de laine blanche; ou ſuivant la traduction de Ferrarius (*de re veſtiaria, pars* 2. *lib. IV, cap.* 12.), un *pallium* de laine blanche; ou enfin celle de Beger (*theſaur. Brandenb. part.* 1, *fol.* 221.), l'*amiculum*; cette variété prouveroit que la dénomination d'Hérodote eſt générique. Il eſt probable qu'outre le *pallium*, les *égyptiens* ſe ſervoient auſſi de la *chlamyde* ou du *ſagum*, manteau de guerre & de voyage.

Des rois. Les rois *égyptiens*, ſuivant Hérodote (*Hérod. lib. II. cap.* 12.), portoient un caſque d'airain au lieu de diadême. Bianchini (*iſtoria univerſ. fol.* 409.) prend pour des rois les figures coëffées de bonnets, qui ſont ſculptés ſur les obéliſques; ce bonnet eſt peut-être un caſque royal. Diodore dit que pour exprimer la force & la puiſſance, ces rois portoient ſur la tête la dépouille d'un lion, d'un taureau, d'un dragon, des branches d'arbres, du feu, & quelquefois même des parfums exquis.

L'habit royal étoit, autant qu'on peut le conjecturer, une tunique longue & à longues manches, ou *ſtola*, tunique ſemblable à celle d'Iſis. C'étoit là ſans doute l'habit de cérémonie; car la ſtatue d'Anubis du capitole ne porte qu'une tunique courte, ainſi que les figures des obéliſques, que Bianchini prend pour des rois; d'où nous pouvons inférer que l'habit des monarques *égyptiens* ne différoit pas de celui des rois de la Grèce, au moins quant à la *ſtola* & au *pallium*, en temps de paix, à la tunique courte & à la chlamyde en temps de guerre ou en voyage.

L'anneau qu'ils portoient étoit une marque d'autorité; il ſervoit probablement de ſceau ou de cachet. Cependant Pline remarque (*lib. XXXIII. cap.* 1.) qu'en *Egypte* & dans tout l'orient on ſe contentoit des ſeules lettres. Baudelot (l'utilité des voyages qui concerne la connoiſſance des médailles, &c. tom. I. fol. 316.) interprète ce paſſage de Pline, des lettres qu'on gravoit ſur les cachets au lieu de figures ou d'autres objets, employés par les grecs.

Nous ne connoiſſons pas exactement la forme qu'avoient les colliers d'or des rois d'*Egypte*; ils pouvoient reſſembler à celui qui prend ſur la poitrine d'un chat, dieu *égyptien*. Il eſt compoſé de petits grains longs & fendus; ils reſſemblent beaucoup à de petites coquilles blanches, appellées *cauris*: ce colliet ſoutient une amulette à tête de coq (Caylus, recueil d'antiquités, tom. V, pl. 15.). Pietro della Valle (Reyſe.... I. deel, fol. 113) dit avoir vu une chaîne d'or pendue au cou de la momie d'un jeune homme, avec une médaille qui deſcendoit ſur la poitrine, ſur laquelle étoit empteinte une figure d'oiſeau & pluſieurs caractères inconnus. Peut-être que les juges portoient ainſi la petite ſtatue de la juſtice ou de la vérité, laquelle, ſelon Elien (hiſtoires diverſes, liv. IV, ch. 34), étoit gravée ſur un ſaphir.

Le ſceptre des rois d'*Egypte* & d'Ethiopie eſt décrit par Diodore (Diodore, liv. 3.) ſous la forme d'une charrue. *V.* le mot CHARRUE. C'eſt-là tout ce que les anciens nous ont laiſſé ſur les habillemens des monarques égyptiens; il faut y ajouter que leurs habits étoient de couleur pourpre (Joſeph, antiquités judaïques, tom. I, fol. 96).

Les prêtres. Ils avoient la tête & même tout le corps raſé, ſelon Hérodote. Ils étoient auſſi de la plus grande propreté. Ils portoient, ſuivant Diodore, (Diod. de Sicile, l. III.) des ſceptres comme les rois. Le manteau qu'ils portoient ſur la tunique, & la tunique, étoient de lin blanc, ou de coton, ſeule étoffe dont les prêtres, ſelon Hérodote, pouvoient uſer. L. Pignorius croit reconnoître ſur la table iſiaque (*menſa iſiaca, fig. S.*) des prêtres avec des bonnets, qui leur environnent les oreilles, & couvrent un peu le cou, ayant la forme de la partie inférieure du caſque royal des obéliſques. Ces prêtres portent des tuniques longues, avec des manches prolongées juſqu'au coude, & une chauſſure ſemblable à celle qu'a déſignée Hérodote. Ce ſont des ſandales ou ſouliers faits de bandes de *papyrus*. Ces bandes étoient, ſelon Appien, (*liv. V.*), de couleur blanche à Alexandrie. Apulée (*métamorphoſ. lib. II.*) leur donne des ceintures

de lin blanc, placées ſur la poitrine. Ils la portoient, ſuivant Diodore, dans le deuil pour les rois; mais ni l'un ni l'autre n'ont dit s'ils avoient d'autres habillemens.

Les femmes, ſelon Hérodote, ne pouvoient faire les fonctions des prêtres; ainſi celles que nous voyons ſur les bas reliefs devroient être exclues du ſacerdoce. Cependant Strabon (*liv.* 17, *fol.* 295.) parle de prêtreſſes; & Bannier (Mythologie, tom. II. fol. 399.) leur donne la chevelure des prêtres. Ce dernier place ſur la tête des uns & des autres des couronnes de fleurs, comme on en voit aux figures du bas-relief du palais Mattei, qui portent les inſtrumens des ſacrifices & les emblêmes des divinités. Il ſe pourroit, au reſte, que l'inſtitution des prêtreſſes fût poſtérieure à Hérodote, ou que cet hiſtorien parlat ſeulement des femmes mariées, comme le penſe le comte de Caylus. (Recueil d'antiquités, tom. 7, fol. 58.)

Des armes. Il ſeroit difficile d'indiquer quelles ont été les armes défenſives des *égyptiens*. Hérodote (liv. 7. c. 7.) dit, à la vérité, qu'ils portoient des caſques; mais cela n'apprend pas la forme qu'avoient ces caſques, qui différoient ſans doute du caſque royal. Une figure du bas-relief égyptien du palais Mattei, eſt la ſeule qui pourroit nous donner une idée de cette armure; elle porte un bonnet lié autour de la tête, & orné de deux plumes, forme aſſez ſemblable à quelques caſques grecs, quoique, ſuivant Hérodote, la forme *égyptienne* étoit plus coupée & moins ſimple. La cuiraſſe étoit ordinairement de lin (*Herodote lib.* 12, *c.* 12), comme celle qu'Amaſis envoya à Lacédémone, & qui étoit tiſſue de fils, dont chacun, malgré ſa fineſſe, étoit compoſé de trois cents ſoixante autres fils. Elle étoit enrichie de broderies en or, en laine & en coton, ſemblables à celles que l'on remarque ſur les cuiraſſes grecques. *Voyez* CUIRASSE.

Les boucliers *égyptiens* étoient grands & très-convexes. Les armes offenſives étoient (Hérodote) une épée dont on ignore la forme, la pique, le poignard & la hache.

L'uſage des enſeignes, ou étendards, a commencé de bonne heure chez les *égyptiens*. C'étoient des figures d'animaux, portés par les chefs au bout d'une pique, qui faiſoient reconnoître à chaque ſoldat ſa compagnie, & empêchoient le déſordre. (Diodore de Sicile.) Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple crut les devoir à ces animaux; & c'eſt, ſelon Diodore, ce qui en a occaſionné le culte.

La cavalerie & les chariots de guerre étoient connus en Égypte du temps de Séſoſtris. (De l'origine des loix, arts & ſciences, tom. 2, fol. 618.) Séſoſtris (Diodore) ſe faiſoit traîner dans un char à quatre chevaux attelés de front. Il n'eſt pas poſſible de décrire la forme de ces chars, parce qu'on n'en retrouve ſur aucun monument égyptien. Cependant un auteur moderne aſſure ſeul, que l'on voit des chars ſur quelques monumens de la Thébaïde. (*Recherches philoſophiques ſur les égyptiens & chinois, tom.* 2, *fol.* 330.)

Des ſacrifices & de quelques uſages particuliers des égyptiens.

Les *égyptiens* adoroient pluſieurs animaux; mais ils étoient bornés par leur culte, même dans le choix des victimes. C'étoient des bœufs ou des veaux qu'ils immoloient le plus ſouvent. Hérodote (*libro ſecundo*) détaille quelques particularités de ces ſacrifices. Un des prêtres examinoit la victime; elle ne pouvoit avoir aucuns poils noirs, ni ceux de la queue hériſſés ou inégaux. Il falloit trouver ſur la langue de l'animal les marques qui, ſelon les principes des prêtres, prouvoient ſa pureté. Après ce rigoureux examen, on lui appliquoit par le moyen d'une terre argilleuſe, une marque imprimée ſur du *papyrus*. Enſuite il étoit conduit près de l'autel, on allumoit le bois, puis on conſacroit l'animal en faiſant ſur ſa tête des libations de vin, enfin on l'immoloit. La tête étoit jettée au loin, avec des imprécations, comme étant chargée des maux ou des malheurs, dont pouvoient ſe voir menacés ceux qui offroient le ſacrifice, & même l'Égypte entière. « Lorſqu'ils ſacrifient un bœuf à Iſis, (c'eſt encore Hérodote qui parle) ils en vuident le ventre, y laiſſant ſeulement la graiſſe; abattent enſuite toutes les extrémités de la bête, puis rempliſſent le corps de farine, de miel, de figues, de myrrhe, d'encens & d'autres aromates. Ainſi préparé, on place ce corps ſur le feu, & on l'arroſe d'huile & de vin ». Ces cérémonies devoient pratiquer à jeun; & pendant tout le temps que la victime étoit ſur le feu, on ſe frappoit la poitrine: mais après le ſacrifice, on mangeoit les reſtes des victimes.

Quant à la forme des autels des *égyptiens*, elle eſt décrite à l'article AUTEL. Ce peuple avoit, comme les grecs, l'uſage des marche-pieds pour les perſonnes diſtinguées.

Des repas. Suivant Diodore, les *égyptiens* ont connu de bonne heure l'uſage de manger couchés ſur des lits. Il dit, en parlant du tombeau d'Oſimandias, & des édifices qui l'accompagnoient, *un des plus beaux palais, contenant vingt tables entourées de leurs lits, ſur leſquelles étoient les images de Jupiter, de Junon & du roi même.*

Digitized by Google

En *Égypte* il étoit d'uſage à la fin des repas de voir entrer dans la ſalle un ſerviteur portant la repréſentation d'une momie, ou corps mort embaumé, de la grandeur d'une ou de deux coudées, qu'il montroit à tout le monde, en diſant : *buvez & divertiſſez-vous, vous deviendrez ſemblables à ceci.* Quelques auteurs diſent que c'étoit un *ſquelette;* mais on ſait que la religion *égyptienne* défendoit la diſſection d'un corps humain. On ne doit pas s'étonner de trouver cette *biſarrerie* chez un peuple, qui différoit preſqu'en toutes choſes des autres nations. En effet, les *égyptiens* écrivoient de la droite à la gauche; les femmes en *Égypte* portoient les fardeaux ſur les épaules, & les hommes les portoient ſur la tête, &c. On peut voir d'autres ſingularités de cette eſpèce dans Hérodote (*lib.* 2.).

Il ne faut pas, dit M. André Lens, peintre de Bruxelles, auteur du *coſtume des peuples anciens*, que la roideur du ſtyle *égyptien* empêche les artiſtes de retracer leurs habits, ou leurs ornemens. On peut leur conſerver la forme caractériſtique, en évitant cette roideur; il ne faut jamais s'éloigner du bon goût, mais imiter les grecs, qui ont toujours écarté de leurs compoſitions ce qui pouvoit ternir la nobleſſe dans les figures principales. Ils ont fait renaître dans leurs ouvrages les diverſes nations, en prononçant leur caractériſtique ſur quelques figures de moindre conſéquence : tel eſt, par exemple, le beau bas-relief de la villa Borgèſe, ſur lequel Priam eſt repréſenté au pied d'Achille ſans le bonnet phrygien. Il eſt fâcheux que les anciens écrivains ne nous aient pas tranſmis des détails plus diſtincts ſur les habillemens des *égyptiens*, parce les monumens qui nous reſtent de ce peuple, paroiſſent pour la plupart être exagérés. Il paroît vraiſemblable que ce ſtyle ſinguliet, ayant été une fois admis par le gouvernement, étoit devenu une loi pour l'artiſte, à qui il étoit défendu très-expreſſément de s'en écarter, ſelon Platon.

Les arts & les ſciences ayant été tranſportés de l'*Égypte* dans la Grèce, dont les ſages d'ailleurs voyageoient continuellement en *Égypte*; il eſt aſſez probable, que la différence dans l'habillement n'étoit pas auſſi grande que les monumens paroiſſent l'indiquer. La plupart de ceux-ci, qui étoient ſymboliques, ou des copies ſerviles & maniérées des plus anciennes ſculptures, ne reſſembloient peut-être en rien à l'uſage ordinaire. Cette conjecture a engagé M. Lens à ne faire uſage (dans ſon *coſtume* que nous citons ſouvent avec plaiſir) que des monumens les moins biſarres & les moins éloignés du goût des grecs. On peut ſe conformer à ce goût, quand on n'a pas des preuves poſitives d'uſages contraires; & on peut le faire avec d'autant moins de ſcrupule, que la Grèce fut, à diverſes repriſes, peuplée par des *égyptiens* & des Phéniciens, tels que Danaüs & Cadmus.

Monumens & ſtyle des égyptiens.

Winckelmann va parler ici. Les *égyptiens*, dit-il (*hiſt. de l'art, liv.* 2.), ſe ſont peu écartés de leur premier ſtyle; auſſi n'ont-ils jamais atteint dans l'art ce degré de perfection auquel ſont parvenus les grecs. Pluſieurs cauſes les en ont empêché : la forme de leurs corps, leurs opinions, leurs coutumes, leurs loix civiles & religieuſes, le peu d'eſtime qu'ils avoient pour les artiſtes, & ſans doute un défaut de talent & d'élévation de la part de ceux-ci.

La première cauſe du caractère particulier de l'art des *égyptiens*, ſe trouve dans leur configuration, qui n'avoit pas l'avantage d'exalter l'ame de leurs artiſtes, & d'élever leur imagination à la beauté idéale. La nature qui avoit tant favoriſé les femmes *égyptiennes* du côté de la fécondité (*Plin. l.* 7. *c* 30. *Seneca, nat. qu. l.* 3. *c.* 25.), les avoit ſingulièrement négligées à l'égard de la figure. Avare de ſes dons pour les femmes de l'*Égypte*, elle les prodiguoit à celles de l'*Etrurie* & de la Grèce. Cette obſervation porte ſur une forme chinoiſe qui caractériſe les *égyptiens*, & que l'on remarque conſtamment à leurs ſtatues, aux figures de leurs obéliſques & de leurs pierres gravées (on ne ſauroit ſe former une idée plus nette de la forme des têtes *égyptiennes*, qu'en conſultant le deſſin d'une momie dans Béger. *Theſ. Brand. t.* 3. *p.* 402. & celui de la momie décrite par Gordon : *Eſſay toward explaning the hieroglyphica figures on the coffin of an antient mummy, London*, 1737. *fol.*) Elle n'auroit pas dû échappet à ceux qui de nos jours ont tant écrit ſur la reſſemblance des chinois avec les anciens *égyptiens*. Eſchyle dit poſitivement que ce peuple différoit des grecs par la configuration. (*Æſch. ſuppl. v.* 506.) Ses artiſtes ne pouvoient donc pas chercher la variété, puiſqu'elle ne ſe trouvoit pas dans la nature qu'ils avoient ſous les yeux. La température conſtamment égale du pays, faiſoit que la nature toujours une dans ſes opérations, & toujours plus uniforme aux extrémités qu'au centre, ne s'écartoit guère de ſes formes exagérées. La conformation particulière aux têtes des ſtatues *égyptiennes*, ſe retrouve auſſi dans les têtes des perſonnes peintes ſur les momies.

On ſait de plus que les *égyptiens* avoient le teint baſané (*Herodot. liv.* 2. Propert. *liv.* 2. *El.* 24. *v.* 15. *fuſcis Ægypti alumnis*), couleur qu'on donne aux têtes repréſentées ſur les momies peintes (*problem. ſect.* 14. *p.* 114. *l.* 1. *ed. Sylbourg*) de là vient que le mot Αἰγυπτιάζω ſignifioit hâlé, brûlé par le ſoleil (*Euſtath. ad*

Odyſſ. Δ *p.* 1484. *l.* 26.) Il eſt de fait que les viſages peints ſur les caiſſes des momies ont tous la même couleur; c'eſt donc à tort qu'Alexandre Gordon avanee qu'ils ont été différens, ſelon les provinces.

Quand Martial parle d'un beau garçon d'*Égypte* (*Martial. l.* 4. *ep.* 42.), il entend par-là un jeune homme né en *Égypte* de parens grecs: les écrivains latins ont ſouvent parlé de l'extrême licence de la jeuneſſe de ce pays, ſur-tout de celle d'Alexandrie (*Juvenal. ſat.* 15 *v.* 45. *Quint. Juſt. lib.* 1. *c.* 2. *p.* 19.). C'étoit un grec, cet Apolauſtus de Memphis en *Égypte*, ce célèbre pantomime que Lucius Vérus amena à Rome, & dont la mémoire s'eſt conſervée ſur pluſieurs inſcriptions.

On s'autoriſe d'une remarque d'Ariſtote (*problem. ſect.* 14. *p.* 113. *ed. Sylbourgii.*) pour dire que les *égyptiens* avoient l'os de la jambe tourné en dehors. (*Pignor. tab. Iſ. p.* 53.) Elle ne regarde peut-être que ceux qui étoient voiſins des éthiopiens, & qui avoient, comme ces derniers, (*conf. Bochart. hieroz. P.* 1. *p.* 969.) le nez écraſé, les figures de femmes *égyptiennes*, avec une taille aſſez déliée, ont le ſein d'une extrême groſſeur. Comme les artiſtes *égyptiens*, ſelon le témoignage d'un père de l'égliſe, imitoient la nature telle qu'ils la trouvoient (*Theodoret. ſermones* 3.) nous pouvons juger de la conformation du ſexe, par leur manière de traiter les ſtatues. Cette forme particulière n'avoit rien qui empêchât les *égyptiens* de jouir d'une parfaite ſanté, ſur-tout ceux de la Haute-*Égypte*, à qui Hérodote (*l.* 3. *p.* 74. *l.* 27.) attribue cet avantage par-deſſus tous les autres peuples. Cette aſſertion eſt encore appuyée ſur l'obſervation ſuivante: c'eſt que parmi la grande quantité de têtes de momies *égyptiennes*, examinées par le prince de Radzivil, il ne s'en n'eſt pas trouvée une ſeule à laquelle il manquât une dent, ou même qui en eût de gâtées. (*Radzivil peregrin. p.* 190.) La momie, conſervée à l'inſtitut de Bologne, ſert encore de preuve à une remarque de Pauſanias, qui dit qu'on voyoit en *Égypte* des hommes d'une taille extraordinaire (*Pauſ. l.* 1.): car le corps de cette momie a onze palmes de longueur (ſept pieds quatre pouces, s'il s'agit ici de palmes romains).

Les *égyptiens* furent de tous temps de rigides obſervateurs des anciens réglemens qui concernoient leurs coutumes & leur culte. Ils y furent encore très-attachés ſous les empereurs romains (*Walton ad Polyglot. Proleg.* 2. §. 18., & non-ſeulement dans la Haute-*Égypte*, mais auſſi à Alexandrie: car, ſous le regne d'Hadrien, il s'éleva une émeute dans cette ville, parce qu'on n'y trouva pas de bœuf qui eût les qualités requiſes pour repréſenter le dieu Apis. (*Spartian. Hadri. p.* 6.) L'inimitié d'une ville contre une autre, relative au culte d'un de leurs dieux, ſubſiſtoit encore alors. (*Plutarch de Iſ. & Oſir.*) Quelques écrivains modernes ont aſſuré, ſur les témoignages prétendus d'Hérodote & de Diodore, que Cambyſe avoit totalement aboli le culte des *égyptiens*, & leur uſage d'embaumer les morts. Rien de plus faux que cette aſſertion, puiſqu'après cette époque, les grecs eux-mêmes firent embaumer leurs morts à la manière des *égyptiens*, comme Winckelmann l'a prouvé dans ſes *penſées ſur l'imitation des ouvrages grecs* (*gedanken über die naehahmung der griechiſchen werke, p.* 90.), en parlant d'une momie qui portoit ſur ſa poitrine cette inſcription grecque, ϵVΛVXI. (Par rapport aux lettres de cette inſcription, il faut ſavoir que le *tau* avoit chez les grecs d'*Égypte* la figure d'une croix, comme on peut le voir dans un ancien & précieux manuſcrit du nouveau teſtament ſyriaque, écrit ſur du vélin, & conſervé dans la bibliothèque des Auguſtins de Rome. Ce manuſcrit in-folio eſt de l'an 616, & a des apoſtilles grecques: on y lit entre autres mots, celui-ci ΙΔΙϘ pour ΗΤΑΙΡΕ. A l'égard de la momie qui a donné lieu à cette digreſſion, on la voyoit autrefois, à Rome, dans la maiſon della Valle, & elle ſe trouve maintenant parmi les antiquires électorales de Dreſde.) Les *égyptiens* ſe revoltèrent plus d'une fois ſous les ſucceſſeurs de Cambyſe, & ils eurent depuis lui des rois de leur nation, qui ſe ſoutinrent pendant quelque temps avec le ſecours des grecs; il y a grande apparence qu'ils reprirent alors leurs anciens uſages. (*Herodot. l.* 6.)

Les *égyptiens* conſervoient certainement encore leur culte antique ſous les empereurs, comme on le voit par les ſtatues d'Antinoüs, les deux de Tivoli & celle du Capitole. (*Muſ. Capitol. t. III.* t. 75.) Ces ſtatues ſont exécutées ſur le modèle de celles des *égyptiens*, & conformes à la figure de l'Antinoüs d'*Égypte*, tel qu'il étoit révéré dans ce pays, particulièrement dans la ville qui conſervoit ſon tombeau, (*Euſeb. prap. ev. l.* 2.) & qui prit de lui le nom d'Antinoée. (*Pauſan. l.* 8. *Pocock's deſcr. of the eaſt. t.* 1. *p.* 73.) Dans les jardins du palais Barberini, on voit encore une ſtatue de marbre, ſemblable à celle du Capitole, & même un peu plus grande que le naturel, mais ſans la tête originale. Dans la villa Borghèſe, on en trouve une troiſième de la grandeur d'environ trois palmes (deux pieds.) Toutes ces ſtatues ont une poſition roide, les bras pendans perpendiculairement, dans le goût des anciennes *égyptiennes*. On voit donc que l'empereur Hadrien, pour engager les *égyptiens* à rendre un culte à la ſtatue de ſon favori, fut obligé de lui donner une forme adoptée encore par ce peuple excluſivement à tout autre.

Digitized by Google

Ce fait nous prouve encore que les *égyptiens* ne laiſsèrent pas d'innovet dans leurs anciennes coutumes religieuſes, & de prendre quelque choſe des grecs relativement à la forme des ſtatues, objets de leur vénération. (*Herodot. l. 2. c. 78. 91.*) Rien n'égaloit au reſte l'averſion de ce peuple pour tous les uſages étrangers, & principalement pour ceux des grecs, avant qu'ils en euſſent ſubi le joug. Cette averſion a dû inſpirer à leurs artiſtes une grande indifférence pour les ſuccès des autres nations dans l'art, & par conſéquent arrêter chez les *égyptiens* les progrès des ſciences & des arts. Comme il étoit preſcrit à leurs médecins de ne pas employer d'autres recettes que celles qui ſe trouvoient conſignées dans les livres ſacrés; de même il n'étoit pas permis à leurs artiſtes de s'écarter de l'ancien ſtyle. C'eſt ainſi que les loix bornoient l'eſprit de chaque génération à imiter ſervilement la manière des générations précédentes, & proſcrivoient toute innovation. Platon nous dit (*leg. l. 2.*) que les ſtatues exécutées de ſon temps en *Egypte*, ne différoient ni par la forme, ni par aucun autre point de celles qui y avoient été faites mille ans auparavant: ce qu'il faut entendre ſeulement des ouvrages exécutés par des artiſtes originaires de l'*Égypte*, avant que ce pays paſsât ſous la domination des grecs. L'obſervation de cette loi fut inviolable, parce qu'elle avoit ſon principe dans la religion, ainſi que toute la conſtitution du gouvernement de l'*Égypte*.

A l'exception des ſculptures exécutées ſur les édifices, il paroît que les *égyptiens* ne firent de ſtatues, avec des formes humaines, que pour leurs dieux, leurs rois, leurs princes, leurs prêtres. De là vint qu'ils ne connurent point de variété de formes. Car les dieux de l'*Égypte* étoient des rois qui avoient jadis gouverné ce royaume, ou du moins ces dieux étoient regardés comme les anciens monarques (*Diod. Sic. l. 1. l. 46. l. 5. & l. 21.*) & les anciens rois étoient prêtres. (*Plat. Polit.*) C'eſt du moins ce qu'on peut croire de plus raiſonnable, puiſqu'aucun écrivain ne nous apprend ſi l'on a érigé en *Égypte* des ſtatues à d'autres perſonnes.

Winkelmann a prouvé que les anciens ouvrages *égyptiens* décèlent deux manières ou ſtyles, auxquels il faut aſſignet deux différentes époques. La première aura duré vraiſemblablement juſqu'à la conquête de l'*Egypte* par Cambyſe; la ſeconde aura continué tout le temps que les naturels du pays cultivèrent l'art de la Sculpture, ſous la dénomination des perſes, & enſuite ſous celle des grecs. Il a prouvé auſſi que les imitations des ouvrages *égyptiens* ont été faites en grande partie ſous l'empereur Hadrien. Ses preuves ont deux objets principaux pour baſe; le deſſin du nud & le deſſin des figures drapées.

Dans l'ancien ſtyle des *égyptiens*, le deſſin du nud a des qualités ſenſibles & caractériſtiques qui le diſtinguent, non-ſeulement de celui des autres nations, mais encore du ſtyle poſtétieur du même peuple. Les caractères de leur deſſin ſont pris de l'enſemble de la figure, & de chaque partie conſidérée ſéparément.

Le caractère général & principal de ce ſtyle dans le deſſin du nud, eſt le contour de la figure formé par des lignes droites & peu ſaillantes: caractère qui eſt auſſi propre à l'Architecture & aux ornemens de ce peuple. De là vient que Strabon (*geog. l. 17.*), en portant ſon jugement ſur un temple de Memphis, reproche deux défauts conſidérables aux figures *égyptiennes*: en premier lieu, de manquer de graces, (divinités auxquelles les égyptiens ne ſacrifièreot jamais (*Hérodot. l. 2*). En ſecond lieu, d'être dénuées de ces formes pittoreſques qui charment: la poſition des figures eſt roide & gênée. Quelques auteurs anciens ont de plus aſſuré qu'un des caractères généraux des figures *égyptiennes* étoit d'avoir les pieds ſerrés parallèlement, comme on les voit aux anciennes ſtatues de bronze étruſques; mais c'eſt à tort, & cette poſition des pieds ne ſe trouve qu'aux figures aſſiſes. Dans les figures debout, les pieds ne ſont pas placés ſur une ligne parallèle, & l'un avance toujours plus que l'autre. On voit à la villa Albani une figure d'homme de quatorze palmes de hauteur (environ huit pieds & demi), dont un pied eſt à trois palmes (environ vingt-un pouces) de diſtance de l'autre. Aux figures d'hommes en général les bras ſont pendans le long des côtés, auxquels ils ſont adhérens; par conſéquent, ces ſortes de figures ne dénotent aucune action qui doive être exprimée par le mouvement des bras & des mains. Cette immobilité conſtante prouve non l'ignorance des artiſtes, mais une règle invariable, adoptée pour ſervir de modèle à l'exécution de toutes les ſtatues. D'ailleurs, l'action que les *égyptiens* donnoient à leurs figures ſe montrent ſur les obéliſques & ſur d'autres ouvrages; & peut-être même ont-ils fait des ſtatues avec les mains libres, comme le feroit croire celle qui repréſentoit un roi, tenant une ſouris dans une de ſes mains (*Hérodot. l. 2.*), ſi cette ſtatue, au lieu d'être une figure aſſiſe, avoit été debout. Aux figures de femmes, il n'y a que le bras droit d'adhérent au côté; le bras gauche eſt plié ſous le ſein. Pour les figures placées debout ſur le devant du ſiège de la ſtatue de Memnon, elles ont les deux bras pendans. On en voit auſſi pluſieurs qui ſont accroupies ou aſſiſes ſur leurs jambes pliées; d'autres ſont agenouillées. Telle étoit l'attitude des trois divinités, appellées DII NIXI, (feſt. *dii nixi*), & placées à Rome devant le temple de Jupiter olympien. Outre cette unité de deſſin, les os & les muſcles ne ſont que foiblement indiqués: les nerfs & les veines ne le

Digitized by Google

ſont point du tout. Les genoux, les chevilles des pieds & le tour du coude paroiſſent avec les ſaillies du naturel. Le dos n'eſt pas viſible, la ſtatue étant ordinairement appuyée contre une colonne, faite du même bloc. Cependant l'Antinoüs dont nous avons parlé plus haut a le dos libre. Les contours peu ondoyans de ces figures ſont cauſes que la forme en eſt étroite & ramaſſée : forme par laquelle Pétrone cherche à caractériſer le ſtyle de cette nation. (*Satyr. c. 2. p. 13. édit. Burmann.*). Les figures *égyptiennes* ſe diſtinguent auſſi par le reſſerrement du tronc au-deſſus des hanches.

Ces caractères diſtinctifs du ſtyle *égyptien*, ſoit les contours & la forme en lignes preſque droites, ſoit la foible indication des os & des muſcles, ſouffrent une exception par rapport à la manière dont les animaux ſont traités. Entre les ouvrages d'une exécution remarquable en ce genre, Winckelmann cite un grand ſphinx de baſalte, conſervé dans la villa Borghèſe (*Kircheri Œdip. Æg. tom. 3. p. 469.*), un autre de granit, qu'on voyoit jadis au palais de Chiſi à Rome, & qu'on trouve aujourd'hui parmi les antiquités de Dreſde, deux lions de la montée du capitole, & deux autres de la fontaine, dite *fontane felice* (*Kircher. l. cit. p. 463*). Ces animaux ſont traités avec beaucoup d'intelligence, avec des travaux très-variés & des contours coulans & amenés de loin. Les grands attachemens des épaules & des flancs, qui ne ſont point indiqués dans les figures humaines, ſont très-apparens dans celles des animaux : ces parties, conjointement avec les veines des cuiſſes & des autres membres, ſont d'une exécution vigoureuſe & élégante. On ne peut douter que ce ne ſoient des ouvrages *égyptiens*, puiſque les lions de la fontaine ſont caractériſés par des hiéroglyphes qui ne ſe trouvent pas aux animaux *égyptiens* de fabrique poſtérieure. Il en eſt de même du ſphinx de Dreſde, dont la baſe porte auſſi des caractères hiéroglyphiques. Les ſphinx de l'obéliſque du ſoleil au champ de Mars ſont du même ſtyle, & les têtes ſont d'une ſavante exécution. Cette diverſité de ſtyle, qui ſe trouve entre les figures humaines & celles des animaux, ſert de preuve à ce qui a été dit plus haut. Les premières devant repréſenter des divinités ou des perſonnages conſacrés aux dieux, parmi leſquels on range auſſi les rois, avoient leur poſition & leurs attitudes déterminées. L'artiſte, aſſervi à des règles générales, fixées par la religion même, n'oſoit jamais s'en écarter dans la repréſentation des figures humaines ; mais en ſculptant des animaux il avoit plus de liberté de montrer ſon adreſſe. Repréſentons-nous le ſyſtême de l'ancienne manière des *égyptiens*, par rapport aux figures humaines ſeules, comme le ſyſtême du gouvernement de Crète & de Sparte, où il n'étoit pas permis de s'écarter le moins du monde des anciennes maximes de leurs légiſlateurs. Les animaux ſeuls n'étoient pas compris dans ce cercle religieux.

Nous ajouterons que pour bien ſaiſir le caractère du ſtyle dans le deſſin du nud, il faut ſurtout examiner les extrémités, la tête, les mains & les pieds. Les têtes *égyptiennes* ont les yeux plats & tirés obliquement : ils ne ſont point enfoncés comme on les voit aux ſtatues grecques, mais preſqu'à fleur de tête, de ſorte que l'os de l'œil, ſur lequel les ſourcils ſont indiqués par une ſaillie tranchante, paroît tout aplati. Dans les figures *égyptiennes*, dont les formes ont quelque choſe d'idéal, ſans avoir cependant une beauté idéale entiérement déterminée, on ne voit pas que les artiſtes ſoient parvenus à donner de la grandeur à cette partie du viſage, tandis que les grecs ont ſu imprimer cette qualité à leurs airs de tête, en cherchant & en parvenant à donner au globe de l'œil une ſituation plus enfoncée ; artifice par lequel ils cherchoient à produire des effets de lumière & de couleur.

Les ſourcils, les paupières & le bord des lèvres ſont ordinairement indiqués par des lignes gravées en creux. Une tête de femme très-ancienne, plus grande que le naturel, de baſalte verdâtre, & conſervée à la villa Albani, a les yeux creux, & les ſourcils marqués par une raie convexe, aplatie, de la largeur du petit doigt : cette raie monte juſqu'aux tempes, où elle finit par un angle ſaillant ; de l'os inférieur de l'œil part une raie ſemblable, qui va ſe terminer aux tempes par une ſemblable ſection. Les *égyptiens* n'avoient pas même l'idée de ces doux profils des têtes grecques : le contour du nez de leurs figures eſt tracé comme dans la nature commune. L'os de la joue eſt ſaillant & fortement indiqué ; le menton toujours tapériſſé & tiré : tout cela donne à l'ovale du viſage un air d'imperfection & de mauvaiſe grace. La ſection de la bouche, ou la clôture des lèvres, qui, dans la nature (du moins celle des grecs & des européens,) deſcend un peu vers les angles de la bouche, ſe trouve tirée en haut chez les *égyptiens*. La bouche de leurs figures eſt toujours fermée, de manière que les lèvres ne ſont ſéparées que par une ſimple inciſion, tandis que la plupart des divinités ſur les marbres grecs ont les lèvres ouvertes. Ce qu'il y auroit de plus extraordinaire dans la configuration des *égyptiens*, ſeroient les oreilles, ſi elles avoient été placées effectivement auſſi haut dans le naturel qu'on les voit à la plupart de leurs figures. Les oreilles y ſont placées ſinguliérement haut, & de manière que le bout de l'oreille ſe trouve être preſque parallèle aux yeux : on peut s'en aſſurer par l'examen des caiſſes de momie, d'une tête avec des yeux rapportés, conſervée dans la vigne Altieri, d'un

Digitized by Google

figure aſſiſe, placée à la pointe de l'obéliſque Barberini.

La forme des mains chez les *égyptiens* eſt celle que l'on obſerveroit dans les mains d'un homme qui ne les a pas mal faites naturellement, mais qui n'en a pas pris ſoin, ou qui les a négligées. Les pieds de leurs ſtatues ſe diſtinguent de ceux des figures grecques, en ce qu'ils ſont plus plats & plus larges; de plus, les orteils, qui ſont tout aplatis & qui n'offrent pas plus d'articulation que les autres doigts, ont une foible diminution dans leur longueur, le petit doigt du pied n'eſt pas non plus courbé ni tamaſſé en dedans, comme aux pieds grecs. Il eſt vrai que les enfans en *Egypte* avoient les pieds nuds (*Diod. Sic. l. I.*), & que leurs doigts n'étoient pas gênés par des chauſſures; mais ce n'eſt pas à cette cauſe ſeule qu'il faut rapporter la forme particulière de leurs pieds, c'eſt auſſi à la forme reçue dès l'âge des premières figures. Les ongles ne ſont indiqués que par des inciſions angulaires, ſans aucun arrondiſſement.

Les ſtatues *égyptiennes* du capitole, dont les extrémités ſe ſont conſervées, ont les pieds d'une longueur inégale, & ont cela de commun avec la plupart des ſtatues grecques, même celles de l'Apollon du belvédère, & du Laocoon. L'une de ces figures a le pied droit, qui porte le corps, de trois pouces d'un palme romain (deux pouces françois), plus long que l'autre. Cette inégalité eſt fondée ſur la perſpective. On a voulu donner au pied, placé en arrière, ce que la vue pourroit lui faire perdre par les fuyans. Le nombril des figures *égyptiennes* d'hommes & de femmes eſt ſinguliérement creux & profond.

Winckelmann recommande ſoigneuſement à ſes lecteurs de ne pas juger les ouvrages *égyptiens* d'après les planches gravées qu'on a données avant lui, & de prendre garde aux parties reſtaurées. Parmi les figures qui ſe trouvent dans Boiſſard, Kircher & Montfaucon, il n'y en a pas une qui ait les caractères du ſtyle *égyptien* tels qu'on vient de les décrire. La partie inférieure du viſage de la prétendue Iſis du capitole (*Montfaucon, ant. expl. ſuppl. t. pl. 36. muſ. Cap. t. 3. tav. 76.*), la ſeule des quatre grandes ſtatues de cette collection qui ſoit de granit noir, n'eſt pas antique, elle eſt reſtaurée. Les bras & les jambes de cette même ſtatue, ainſi que des deux autres de granit rouge, ſont auſſi réparés, mais ces réparations ne frappent pas aiſément les yeux. Nous paſſons ſous ſilence tant d'autres reſtaurations de figures *égyptiennes*, très-faciles à remarquer: de ce nombre eſt la tête moderne d'une figure de femme du palais Barberini, portant devant elle, dans une caſſette, un petit anubis, ainſi que celle d'une figure d'homme ſemblable, que l'on voit dans Kircher. Il en eſt de même des jambes d'une petite figure debout de la villa Borghèſe.

Après avoir diſcuté le deſſin du nud du premier ſtyle, il ſeroit à propos de parler de la configuration particulière des divinités *égyptiennes* & de leurs caractères: on les trouvera aux articles particuliers de ces divinités répandus dans ce dictionnaire. Quant au deſſin des draperies de ce même ſtyle, il a été expoſé plus haut dans les *habillemens des égyptiens*. Nous allons donc paſſer au ſtyle poſtérieur, ou au ſecond ſtyle des artiſtes *égyptiens*. Nous examinerons comme dans l'article précédent le deſſin du nud ſeulement, parce que nous avons aſſez décrit l'ajuſtement des figures.

Le cabinet du capitole nous offre deux ſtatues de baſalte, & la villa Albani une figure faite de la même pierre, qui peuvent nous ſervir de point de comparaiſon, & nous donnent une idée des deux manières. Il faut obſerver que la tête de cette dernière figure eſt reſtaurée.

Le viſage de l'une des deux premières ſtatues (*muſ. Capit. l. c. tav. 79.*) ſemble s'écarter un peu de la forme *égyptienne* ordinaire, quoique la bouche ſoit encore tirée en haut, & que le menton ſoit trop court, deux caractères qui diſtinguent les anciennes têtes *égyptiennes*. Les yeux ſont creux, & il y a apparence que dans l'origine ils ont été remplis d'une autre manière. Le viſage de la ſeconde ſtatue (*muſ. Cap. l. c. tav. 80.*) approche encore plus de la forme grecque, mais l'enſemble de la figure eſt mal deſſiné, & elle eſt trop courte de proportion: les mains ſont d'un deſſin plus élégant que dans les figures de l'ancien ſtyle, & les pieds ſont ſculptés de la manière ordinaire, excepté que l'artiſte les a tenus un peu plus écartés. La poſition & l'attitude de la première & de la troiſième figures reſſemblent parfaitement à celles des anciennes figures *égyptiennes*: elles ont les bras pendans perpendiculairement, & à l'exception d'une ouverture faite avec l'outil à la première figure, elles les ont entièrement adhérens aux côtés. D'ailleurs, elles ſont toutes deux adoſſées contre une colonne quadrangulaire, ſelon la manière *égyptienne*. La ſeconde figure a les bras plus libres ſans être ſéparés du corps: elle tient d'une main une corne d'abondance, remplie de fruits. Contre l'uſage ordinaire, le dos de cette ſtatue eſt dégagé & n'a point de colonne pour appui.

Ces figures ont été faites, ſelon la conjecture de Winckelmann, par des maîtres *égyptiens*, mais ſous la domination des grecs, qui introduiſirent en *Egypte* leurs dieux, ainſi que leur manière de travailler, & qui de leur côté adoptèrent une

Digitized by Google

partie des uſages de ce pays. Comme les *égyptiens* du temps de Platon, c'eſt à-dire du temps où ils s'efforçoient de ſecouer le joug des perſes, faiſoient encore des ſtatues, ainſi que nous avons vu ci-deſſus par le récit du diſciple de Socrate; il eſt très-probable que ſous les Ptolomées la Sculpture a été encore pratiquée par des maîtres de leur nation: ce qui donne un nouveau degré de probabilité à cette conjecture, c'eſt l'obſervation conſtante de l'ancien culte. Une choſe diſtingue encore ſouvent les figures du dernier ſtyle, c'eſt qu'elles n'ont point d'hiéroglyphes, tandis que la plupart des anciennes ſtatues ſont chargées de ſes caractères, tant ſur leur baſe que ſur la colonne à laquelle elles ſont adoſſées; mais en général la marque caractériſtique c'eſt le ſtyle, & non les hiéroglyphes; car quoiqu'il ne s'en trouve point dans les imitations des figures *égyptiennes*, dont il ſera queſtion dans l'article ſuivant, il ne s'en ſuit pas que les ſtatues des temps reculés en portent toujours: on en voit même beaucoup qui n'ont pas la moindre trace de ces figures ſymboliques. Tels ſont deux obéliſques de Rome, celui qui eſt devant S. Pierre & celui qui eſt près de ſainte Marie-Majeure. Pline a fait la même remarque ſur deux autres obéliſques (*l.* 36.); de plus, le lion de la montée du capitole n'a point d'hiéroglyphes, & l'Oſiris du palais Barberini n'en a pas.

Nous allons enfin, à l'aide de Winckelman, parler des figures *égyptiennes* qui ont plus de reſſemblance avec les anciennes que n'en ont celles du ſtyle poſtérieur, & qui cependant n'ont point été faites en *Egypte*, ni par des maîtres *égyptiens*. Ce ſont des imitations des ouvrages antiques, adoptés par les romains, lorſqu'ils introduiſirent chez eux le culte de cette nation. Les plus anciennes productions faites dans cette manière ſont (ſelon Winckelman), deux figures d'Iſis, ſur deux bas-reliefs de plâtre, légérement ſaillans, qui étoient placés dans une petite *ædes*, au parvis du temple d'Iſis, découvert dans les fouilles de Pompéia. Le déſaſtre de cette ville étant arrivé ſous le règne de Titus, il eſt évident que ces figures ſont plus anciennes que celles qu'on a déterrées dans la *villa Adriana*, près de Tivoli. Sous ce dernier empereur, qui étoit ſingulièrement ſuperſtitieux, malgré toutes ſes connoiſſances, la vénération pour les divinités *égyptiennes* paroît s'être plus répandue que jamais. Séduit par l'exemple, le peuple aura ſans doute ſuivi les pratiques ſuperſtitieuſes de ſon maître. Ce prince fit bâtir à ſa maiſon de campagne de *Tibur* un temple qu'il nomma *Canopus*, & qu'il décora des ſtatues de divinités *égyptiennes*. La plupart des ouvrages imités ont été trouvés dans les fouilles des palais d'Hadrien. Dans les unes, il fit copier exactement les figures anciennes; dans les autres, il combina l'art des *égyptiens* avec celui des grecs; de ſorte que l'on voit de ces monumens qui, par leur poſe & par leur contours, reſſemblent parfaitement aux anciennes figures *égyptiennes*; c'eſt-à-dire, que ces ſtatues ſont poſées droites, ſans action, les bras pendans perpendiculairement & attachés aux côtés; les pieds poſés parallèlement, & le dos appuyé contre une colonne angulaire. D'autres placées à la vérité dans la même poſition, ont cependant les bras libres, avec leſquels elles portent ou montrent quelque choſe. Il eſt fâcheux que ces figures n'aient pas toutes leurs têtes antiques; car la tête fournit toujours les principaux indices du ſtyle. C'eſt ce qu'il eſt bien eſſentiel de remarquer, parce qu'il paroît que ceux qui ont écrit ſur les ſtatues *égyptiennes* n'en ont pas toujours été inſtruits, & Bortari lui-même s'eſt arrêté long-temps à décrire la tête de la belle Iſis du capitole, ſans remarquer la partie reſtaurée (*muſ. Capit. tom.* 3. *fig.* 81. *pag.* 152).

Parmi les ſtatues du ſtyle *égyptien* imité, on en remarque particuliérement deux de granit rougeâtre (*Maffei raccolta di ſtatue fol.* 148.), placées contre le palais épiſcopal de Tivoli, & l'Antinoüs *égyptien*, conſervé au cabinet du capitole. Cette dernière figure eſt un peu plus grande que le naturel: les deux premières ſont preſque une fois plus grandes, ont la poſe des plus anciennes figures *égyptiennes*, ſont comme elles adoſſées contre une colonne angulaire, & de plus elles portent des hiéroglyphes. Elles ont les hanches & la partie inférieure du corps couvertes d'un tablier, la tête coëffée d'un bonnet avec deux bandes unies qui deſcendent en avant. De plus, ces figures portent ſur la tête une corbeille, à la manière des caryatides; & la corbeille & la figure ſont faites du même morceau. Or comme ces ſtatues en général reſſemblent parfaitement aux ouvrages *égyptiens* du premier ſtyle, ſoit *pour l'attitude*, *ſoit pour la forme*, il ne faut pas s'étonner ſi preſque tous ceux qui ont traité de l'art leur ont aſſigné la plus haute antiquité. On s'en eſt tenu à la forme apparente, ſans examiner avec attention les différentes parties, ſeules capables de démontrer le contraire. La poitrine, qu'on voit aplatie aux anciennes figures d'hommes, ſe trouve haute & impoſante à celle-ci. Les côtes au deſſous de la poitrine, qui ne ſont point du tout apparentes aux premières, ſont indiquées fortement aux dernières. Là, le corps au-deſſus des hanches, eſt extrêmement reſſerré, ici il paroît dans toute ſa plénitude. Dans celles-ci, les articulations des genoux ſont plus diſtinctes que dans celles-là; les muſcles des bras & des autres parties y frappent d'abord les yeux. Les omoplates, qui ſont à peine indiquées dans les premières figures s'élèvent aux dernières avec un fort arrondiſſement, & les

pieds approchent de bien près de la forme grecque. Mais la plus grande différence ſe trouve dans le viſage, dont le *faire* n'eſt nullement dans le goût *égyptien*, & dont les airs de tête ne reſſemblent point à ceux de cette nation. Les yeux ne ſont pas à fleur de tête comme dans la nature & les plus anciennes têtes *égyptiennes*; on les a très-enfoncés, d'après le ſyſtême grec, pour relever l'os de l'œil, & pour ménager un effet de lumière & d'ombre. Outre ces formes grecques, on y voit une configuration entiérement reſſemblante à la phyſionomie de l'Antinoüs du ſtyle grec: ce qui a fait croire à Winckelmann que ces ſtatues offroient véritablement une repréſentation *égyptienne* de ce beau jeune homme. L'Antinoüs *égyptien*, du cabinet du capitole, décèle encore mieux le ſtyle mixte de l'*Égypte* & de la Grèce, la ſtatue étant libre de tous côtés ſans être adoſſée contre une colonne. A ces ſtatues, on peut joindre différens ſphinx. A la villa Albani, on en voit quatre de granit noir, dont les têtes ont une forme qui n'a pu être conçue ni exécutée par des maîtres *égyptiens*. Les ſtatues d'Iſis en marbre ne doivent pas être rangées dans cette claſſe: faites entiérement dans le ſtyle grec, elles n'ont été exécutées que ſous les empereurs; car du temps de Cicéron, le culte de cette divinité n'étoit pas encore reçu à Rome (*de nat. deor. l.* 3. *c.* 19).

Entre les bas-reliefs reconnus pour des imitations, il faut ſur-tout diſtinguer un morceau de baſalte vert, expoſé dans la cour du palais Mattei, & repréſentant la proceſſion d'un ſacrifice (*P. S. Bartholi admir.*).

Winckelmann a relevé une mépriſe de Warburton (*eſſais ſur les hiéroglyph. p.* 294.), qui croyoit que la fameuſe table iſiaque étoit un ouvrage fait à Rome. Cette opinion eſt tout à fait deſtituée de fondement, & il paroiſſoit ne l'avoir adoptée que parce qu'elle cadroit avec ſon ſyſtême. Quoi qu'il en ſoit, ce monument a tous les caractères de l'ancien ſtyle. Les hiéroglyphes qui s'y trouvent & qui ne ſe rencontrent ſur aucuns des ouvrages imités par les romains, fourniſſent des raiſons pour ſoutenir ſon antiquité & pour réfuter l'opinion de Warburton.

Outre les ſtatues & les bas-reliefs conſidérés comme des imitations, il faut encore mettre dans cette claſſe les canopes, exécutés ordinairement en baſalte, & les pierres gravées, travaillées du temps des empereurs, mais chargées de figures & de ſymboles dans le goût *égyptien*.

Parmi les pierres gravées, tous les ſcarabées, c'eſt-à-dire, toutes les pierres dont la partie convexe repréſente un eſcarbot gravé en relief, & dont le côté uni offre une divinité *égyptienne*, travaillée en creux, ſont des temps poſtérieurs.

Les écrivains qui tiennent ces pierres pour très-antiques (*Natter, pier. gr. f.* 3.) n'alléguent point d'autre preuve qui conſtitue cette haute antiquité, que la médiocrité du travail: mais ils ne connoiſſent point de caractères qui indiquent la manière des anciens *égyptiens*. Toutes les pierres gravées ordinaires, repréſentant des figures ou des têtes de Sérapis ou d'Anubis, ſont du temps des romains.

Sur ces monumens, en effet, Sérapis n'a rien d'*égyptien*, c'eſt le Pluton des grecs; & Macrobe aſſure que le culte de cette divinité vient de la Thrace, & qu'il ne fut introduit en *Égypte* que ſous le premier des Ptolémée. (*Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 7. *p.* 179. *Huet. Dem. evang. prop.* 4. *c.* 7. *p.* 100.) Le cabinet de Stoſch renfermoit quinze pierres gravées avec l'image d'Anubis, & elles étoient toutes des temps poſtérieurs. Les pierres nommées *abraxas* ſont généralement reconnues aujourd'hui pour des ſymboles myſtiques des gnoſtiques & des baſilidiens, hérétiques des premiers ſiècles du chriſtianiſme, & leur travail eſt ſi mauvais, qu'il ne mérite aucune conſidération.

Voici encore une obſervation qui ſervira à caractériſer les monumens *égyptiens*. Les artiſtes de cette nation creuſoient quelquefois les yeux, pour y inſérer des prunelles d'une matière différente, ainſi qu'on le voit à une tête de la villa Albani, & à l'Iſis du ſecond ſtyle *égyptien* du Capitole. A une autre tête de la villa Albani, faite du plus beau granit à petits grains, on remarque que les prunelles ſont terminées avec un outil pointu, & non pas polies comme la tête.

Les autres productions de la Sculpture *égyptienne*, conſiſtent en figures taillées dans la pierre & travaillées de relief, c'eſt-à-dire, que les figures y ſont de reliefs quant à elles-mêmes, & qu'elles ne le ſont pas, quant à l'ouvrage dans lequel on les a travaillées, étant *araſées* avec la ſurface de la table. Les artiſtes de cette nation, ſelon Winckelmann, ne faiſoient des ouvrages, appellés aujourd'hui *de relief*, qu'en bronze: la forme & la fonte donnoient les ſaillies requiſes aux objets.

Quand il a écrit que les bas-reliefs proprement dits n'étoient exécutés qu'en bronze, il ſavoit très-bien qu'il y a des pierres d'*Égypte* qui offrent des ouvrages de relief, tels que les canopes de baſalte vert. Mais on doit ſe rappeller qu'il a placé les canopes au rang des imitations poſtérieures, faites du temps des romains. Une tête de femme en marbre blanc, faite dans l'ancien ſtyle *égyptien*, & enclavée dans les murs du capitole, près de la demeure du ſénateur, ſembleroit dépoſer ici contre ce ſavant, parce qu'elle n'eſt

pas exécutée dans le goût *égyptien*, mais dans le goût grec, & parce qu'elle a beaucoup de saillie. Toutefois si l'on examine cette tête avec une lunette, on apperçoit qu'elle est le reste d'un ouvrage plus considérable, & qu'elle a été rapportée dans les temps modernes sur une table de marbre. On voit très-bien que cette tête a été travaillée de relief en-dedans du premier marbre d'où on l'avoit tirée.

ÉGYPTUS, frère de Danaüs, donna son nom à l'Égypte, où il régna. Il fut père de cinquante fils, qui épousèrent les cinquante filles de Danaüs. *Voyez* DANAÏDES, DANAÜS.

EI a été souvent employé par les grecs pour l'I simple.

Dans les titres des tragédies d'Euripide, qui accompagnent sa statue à la ville Albani, on lit souvent EI pour I, par exemple EICOKPATHC pour ICOKPATHC. Réciproquement on lit sur la table iliaque TIXOΣ pour TEIXOΣ. Les romains adoptèrent cette locution dans les premiers temps de leur république: on lit dans les anciens plébiscites & dans les anciennes formules de loix, *leibertas*, *eidus*, *preimus*, *ferveilius*, *opeimius*, *plebei*, au lieu de *libertas*, *idus*, *primus*, *servilius*, *opimius*, *plebi*.

ETAZIUS Gruter (11. 2. *Thes.*) rapporte deux inscriptions, sur lesquelles on lit JOVI EIAZIO pour JOVI JAZIO. *Voyez* JAZIUS.

EIKΩN. Ce mot désigne, dans les inscriptions grecques, le portrait ou la statue de quelque citoyen qu'une ville ou une confédération faisoit placer dans un endroit public, pour récompenser ses services, ou reconnoître ses largesses.

EICTON. *Voyez* CNEPH.

EIDOMÈNE, mère de Mélampas. *Voyez* MÉLAMPAS.

EIDOTHÉE, fille de Protée, dieu marin. Ménélas, au retour de Troye, ayant été jetté par la tempête dans une isle déserte, près de l'Égypte, & y étant retenu long-temps par les vents contraires, *Eidothée*, touchée du malheureux état où elle le voyoit, sortit de la mer pour le secourir, & lui apprendre de quelle façon il pourroit se rendre Protée favorable. Elle plaça en embuscade Ménélas avec trois de ses compagnons sur le bord de la mer, dans des peaux de monstres marins, afin qu'ils parussent faire partie du troupeau du dieu; mais comme ces peaux rendoient une odeur insupportable, qui les suffoquoit, *Eidothée* leur mit à chacun dans les narines une goutte d'ambroisie, qui répandant une odeur céleste, surmonta bientôt celle des veaux marins. On verra la suite de cette fable aux articles de MENÉLAS & *de* PROTÉE.

EIDOTHÉE, fille d'Eurythus, roi de Carie, mère de Biblis & de Caunus. *Voyez* MILET.

EIONE, une des cinquante Néréides.

ÉJONÉE, beau-père d'Ixion, perdit la vie par la malice de son gendre. *Voyez* IXION.

EIRÈNE, déesse de la paix. *Voyez* IRÈNE.

EISÉTÉRIES, fêtes d'Athenes, dans lesquelles on sacrifioit à Jupiter & à Minerve, pour le salut de la république. Leur jour étoit le premier de l'an, & celui où les magistrats entroient en charge. (*Suidas.*)

Jupiter & Minerve étoient honorés ce jour-là d'un culte particulier sous les noms de βυλαῖος & de βυλαία, de bon conseil.

ELÆA, en Æolie. ΕΛΑΙΤΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville sont:

RRRR. en argent. *Pellerin.*

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper, sous l'autorité de ses prêteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Hadrien, de Sabine, d'Antonin, de Commode, de Sévère, de Domna, de Plautille, d'Hérennius, de Lucius Cæsar, de Faustine jeune, de Caracalla, d'Hérennius.

ELÆUSA, isle sur la côte de Cilicie, appellée postérieurement *Sébaste*.....ΕΛΑΙΟΥΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette isle sont:

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ELÆOTHESIUM, partie des Gymnases & des Palestes, où l'on frottoit d'huile ceux qui devoient lutter & combattre. Vitruve en fait mention. C'étoit sans doute la même pièce que l'on appelloit encore *Alypterium* & *Unctuarium*.

ÉLAGABALE, mal nommé *Héliogabale*, dieu qu'on adoroit à Émèse, ville de la Haute-Syrie, & qu'on croit être le soleil. Ce dieu étoit représenté sous la figure d'une grande pierre taillée

Digitized by Google

en forme de cône. L'empereur Antonin, ſurnommé *Elagabale*, ou *Héliogabale*, ayant été prêtre de ce dieu dans ſa jeuneſſe, réſolut d'établir ſon culte dans tout l'empire, au préjudice de tous les autres dieux. Il fit apporter d'Émèſe à Rome, la ſtatue d'*Elagabalus*, lui bâtit un temple magnifique; tranſporta dans ce temple tout ce que la religion des romains avoit de plus ſacré; le feu de Veſta, la ſtatue de Cybèle, les boucliers de Mars, &c., & enfin il voulut qu'on ne reconnût point d'autre divinité dans tout l'empire que ſon dieu. Il fit apporter de Carthage la ſtatue de Céleſte, & la maria avec *Elagabalus*: les noces, par ſon ordre, en furent célébrées à Rome & dans toute l'Italie; & tous les ſujets de l'empire furent obligés de lui faire les préſens de noces. Le règne de ce dieu ne dura pas plus long temps que celui de ſon protecteur. L'empereur Alexandre, ſucceſſeur d'*Elagabale*, renvoya *Elagabalus* à Émèſe, & ſupprima ſon culte à Rome. *Voyez* CÉLESTE.

Le dieu *Elagabalus* eſt appellé dans quelques inſcriptions SOL ELAGABALUS. Le dernier des Antonin eſt appellé ſur ſes médailles SACERDOS DEI ELAGABALI. On lit ſur une autre médaille de cet empereur SANCT. DEO SOLI ELAGABALO. Peut-on douter après cela qu'*Elagabalus* ne fût le ſoleil des phéniciens, & qu'il ne faille appeller ſon prêtre, le dernier des Antonin, *Elagabale*, ſelon la langue phénicienne, plutôt qu'*Héliogabale*, traduction grecque du mot phénicien.

ÉLAGABALE, ſurnom du dernier des Antonin, ſous lequel il eſt connu, quoiqu'on ne le liſe pas ſur ſes médailles.

MARCUS AURELIUS ANTONINUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont:

R. en or; il y a pluſieurs revers RR.

C. en argent; il y a quelques revers R.

Il y a dans le cabinet du roi d'Eſpagne une médaille d'argent d'*Elagabale*, ſur laquelle on lit, dans la légende du côté de la tête, ANTONINUS V.

R. en G. B. de coin romain; quelques revers ſont RR.

C. en M. B.

RR. en G. B. de colonies, excepté d'Antioche.

R. en M. & P. B.

R. en G. B. grec.

C. en M. & P. B.

C. en médailles, de M. B. frappées en Égypte.

Les médaillons latins de bronze de ce prince, ſont très-rares; ils le ſont moins en grec: on en a un fameux latin, formé de deux cuivres, ſur lequel on voit au revers de la tête de ce prince le triomphe de ſon dieu *Elagabalus*, repréſenté en forme de cône, ſur un char traîné par quatre chevaux; il a été publié par le marquis Caponi, & eſt à préſent au cabinet du roi.

Il eſt très-aiſé de confondre les médailles des Antonin, parce qu'ils ont été pluſieurs qui ont porté le même nom; les deux plus difficiles à diſtinguer, ſont Caracalla & *Elagabale*, tous deux ſe nomment *M. Aurel. Antoninus*. Les ſavans experts dans la connoiſſance des médailles, reconnoiſſent aiſément la différence des deux viſages, & la groſſe lèvre d'*Elagabale*, & la mine farouche de Caracalla; mais il faut que les moins habiles aient recours à l'étoile qui diſtingue *Elagabale*, & au titre de *Germanicus*, que l'on ne trouve qu'à Caracalla; quoique ces deux caractères ne ſe trouvent pas ſur toutes les médailles latines de ces deux princes. Quant aux grecques, dont la tête eſt moins diſtincte, les ſavans y ſont toujours embarraſſés, parce qu'elles n'ont préciſément que la même légende. M. AVP. ANTΩNEINOC.

Elagabale, qui monta ſur le trône à l'âge de quatorze ans, & qui mérita par ſes déſordres le ſurnom de Sardanapale romain, ne pouvoit faire ſervir les arts qu'à ſatisfaire ſes goûts extravagans & biſarres. On regarde cependant comme un ouvrage de ſon temps une ſtatue de femme de grandeur naturelle, conſervée à la villa Albani. Elle repréſente une femme déjà ſur le retour, avec un viſage ſi mâle, que la draperie ſeule en indique le ſexe: ſes cheveux ſont tout ſimplement peignés par-deſſus la tête, relevés & attachés par-derrière. Elle tient dans ſa main gauche un rouleau écrit; ce qui eſt extraordinaire dans les figures de femmes. De là on croit que c'eſt Maeſa, ſa grande-mère, qu'il menoit toujours au ſénat, ou Soëmias, ſa mère, qui avoit accès au conſeil privé de l'empereur, & qui préſidoit à un ſénat de femmes, dans lequel on rendoit des arrêts ſur les habits, ſur les modes & ſur les galanteries des femmes. (*Lamprid. Héliogab.*)

ÉLAÏRE, ou Talaïre, eſt la même que Hilaire. *Voyez* HILAIRE.

ÉLAÏS, fille d'Anius. *Voyez* ANIUS.

ÉLANA. *Voyez* ÆLA.

ELAPHEBOLIA. On donnoit ce nom à Diane, parce qu'elle tuoit des cerfs. De ἔλαφος, *cerf*, & de βάλλω, *je lance*.

ÉLAPHÉBOLIES, fêtes d'Athènes, où l'on immoloit des cerfs à Diane, parce qu'elle avoit beaucoup aimé la chaſſe du cerf. Et comme cette fête ſe célébroit dans le mois de mats, on donna à ce mois le nom d'*Elaphébolion*.

Les *éphabolies* des phocéens étoient auſſi célèbres. Réduits aux dernières extrémités par les theſſaliens, les phocéens réſolurent de ſuivre le conſeil de Daiphantus. Pour cela ils dreſsèrent un grand bucher, ſur lequel ils placèrent leurs femmes, leurs enfans & leurs richeſſes, avec des citoyens chargés d'y mettre le feu s'ils étoient vaincus dans le combat. Mais ils furent vainqueurs, & ils inſtituèrent en mémoire de cette terrible teſſource la fête des *éphabolies*, où ils offroient à Diane un cerf de pâte. (*Athen. Deiph. lib. XIV.*)

ÉLAPHÉBOLION, mois chez les grecs qui répond à nos mois de février & de mars. Il étoit conſacré aux chaſſeurs, & tiroit ſon nom de ce qu'on y immoloit des cerfs à Diane. C'eſt pendant ce mois que ſe célébroient les troiſièmes Dionyſiaques. (*Libanius 32. orat.* & Euſtath. *in XVI. lib. Iliad.*)

ÉLARE, nymphe, fille d'Orchomène, fut aimée de Jupiter, dont elle eut le géant Tityus. *Voyez* TITYUS.

ELATEA, dans la Phocide. ΕΛΑΤΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ΕΛΚΕΣΙΠΕΠΛΟΣ. Homère donne aux troyennes cette épirhète, pour déſigner les longues tuniques traînantes dont elles étoient vêtues.

ÉLECTRE. Ce nom a été donné chez les grecs à pluſieurs filles & femmes des temps héroïques, & même à des nymphes. Quelques interprètes ont dérivé ce nom de *ſans-mari*, ἀλεκτρος, à cauſe de la fille d'Agamemnon. Mais cette étymologie ne peut convenir aux autres femmes, ni filles du même nom. Il eſt donc plus vraiſemblable de le dériver de la couleur blonde que les poètes grecs ſe plaiſoient à donner aux cheveux des femmes, qu'ils chantoient. Dans ce cas, *électre* vient de ἤλεκτρον, *electrum*, or pâli par ſon mêlange avec l'argent. Voici les plus célèbtes *électres* des grecs.

ÉLECTRE, fille de l'Océan, épouſa Thaumas, dont elle eut Iris & les Harpyes, ſelon Héſiode. *Voyez* THAUMAS.

ÉLECTRE, fille d'Atlas, une des Pléïades, fut aimée de Jupiter, qui la tendit mère de Jaſion & de Dardanus, tn des auteurs de la nation troyenne. On dit que, depuis la ruine de Troye, de chagrin elle ne voulur plus paroître, parce qu'en effet cette étoile des Pléïades eſt fort obſcure. *Voyez* PLÉIADES.

ÉLECTRE, fille d'Œdipe, & ſœur d'Antigone.

ÉLECTRE, fille d'Agamemnon & de Clytemneſtre. Homère, en parlant des filles de ce prince, ne fait aucune mention d'*Electre*. Madame Dacier prétend qu'*Electre* n'eſt pas un nom propre, mais un ſurnom, qui fut donné à Laodice, pour marquer qu'elle n'avoit été mariée que fort tard, & qu'elle étoit demeurée long-temps fille. Au reſte, ce ſurnom d'*Electre* ne lui a été donné que par les poëtes tragiques. *Electre* ſauva le jeune Oreſte ſon frère de la fureur d'Égiſthe, qui vouloit le faire périr: elle fut long-temps elle-même la victime de la cruauté de ſes tytans, toute occupée à ſe garantir de leurs embuches; car on n'oſoit l'attaquer ouvertement, dans la crainte du peuple. Pendant qu'Oreſte étoit dans la Tauride, *Electre* ayant reçu la fauſſe nouvelle de la mort de ſon frère & de Pylade, ſe tendit auſſi-tôt dans ce pays, pour éclaircir davantage un fait qui l'intéreſſoit ſi fort; & la première choſe qu'elle y apprit, ſur que c'étoit Iphigénie elle-même qui avoit immolé ſon frère. Tranſportée de rage & de déſeſpoir, *Electre* prit ſur l'autel un tiſon enflammé, & elle alloit crever les yeux à ſa ſœur, lorſque heureuſement Oreſte parut. Après que la reconnoiſſance fut faite, ils s'en revinrent tous trois à Mycènes; là, pour tromper leurs perſécuteurs, ils confirmèrent le faux bruit de la mort d'Oreſte, qui ſe tint caché juſqu'au moment qu'il trouva propre à ſatisfaire ſa vengeance. Egiſthe & Clytemneſtre périrent de ſa main; mais *Electre* fut complice du crime, & Sophocle lui fait dire un mot affreux, tandis qu'on égorge ſa mère: *frappez, redoublez, s'il eſt poſſible.* Cette mort a fait le ſujet de pluſieurs tragédies de Sophocle & d'Euripide. Eſchyle a traité le même ſujet, ſous le titre des *Coëphores*, &c.

Egiſthe avoit forcé *Electre* d'épouſer un homme noble à la vérité, dit Euripide, mais dont la nobleſſe étoit éclipſée par l'indigence. Afin de n'avoir rien à craindre de ſon reſſentiment, ce mycénien, homme de bien, devint ſon protec-

Digitized by Google

teur plutôt que ſon mari, & ne la regarda que comme un dépôt ſacré que les dieux lui avoient confié, & dont il ſe démit dès qu'Oreſte fut remonté ſur le trône. *Electre* épouſa alors Pylade, dont elle eut deux enfans, Sttophius & Médon.

On voit à la villa Pamfili une ſtatue d'*Electre*, qui a toujours été appellée ſtatue de Clodius (*Voyez* CLODIUS), mais à tort, ſelon Winckelmann.

On voit (*Winckelmann, hiſt. de l'art. l. 5. c. 6.*) un autre grouppe dans la même villa, qui mérite également d'être rangé dans la claſſe des ouvrages ſupérieurs. Ce grouppe eſt de Menelaüs, diſciple de Stéphanus, comme nous l'apprend l'inſcription grecque; & ce Stéphanus eſt, ſuivant toutes les apparences, le même que celui qui s'étoit rendu célèbre par ſes hippiades, ou ſes amazones à cheval; il eſt connu ſous la dénomination du jeune Papyrius & de ſa mère, dont Aulugelle a raconté l'aventure (*gell. noct. att. l. 1. c. 23*). Cette dénomination a été généralement reçue, parce qu'on étoit accoutumé juſqu'ici à chercher preſque toujours des hiſtoires romaines dans l'antique, tandis qu'on auroit dû recourir à Homère ou au temps héroïques, pour expliquer les ſujets traités par les artiſtes anciens ».

« Cela ſuppoſé, & en faiſant réflexion que c'eſt ici un ouvrage d'un artiſte grec, qui n'aura pas choiſi un trait peu important de l'hiſtoire romaine, lorſqu'il pouvoit ſe ſignaler par des figures héroïques du haut ſtyle, nous parvenons à démontrer la fauſſeté de la dénomination reçue. Je penſe auſſi qu'on pourroit fort bien révoquer en doute l'hiſtoire du jeune Papyrius, qu'Aulugelle avoit extraite d'un diſcours de Caton l'ancien, & qu'il avoit écrite de mémoire, comme il le marque lui-même, ſans avoir l'original ſous les yeux. *Ea Catonis verba huic prorſus commentario indidiſſem, ſi libri copia fuiſſet id temporis cùm hæc dictavi.* On pourroit, dis-je, révoquer en doute cette hiſtoire, d'après ce que le grammairien latin y ajouta, ſavoir, que les ſénateurs avoient coutume d'amener au ſénat leurs fils, lorſqu'ils avoient pris la prétexte, c'eſt-à-dire, lorſqu'ils avoient atteint l'âge de dix-ſept ans. Pour appuyer ce doute, on pourroit s'autoriſer du témoignage de Polybe. Cet hiſtorien judicieux réfute deux écrivains grecs, qui avoient avancé que les romains menoient leurs fils dans le ſénat dès l'âge de douze ans, ce qui n'eſt, dit-il, ni croyable, ni vrai, à moins, ajoute-t-il ironiquement, que la fortune n'eût auſſi donné en partage aux romains d'être ſages dès leur naiſſance. Cependant quoique Polybe, comme beaucoup plus ancien, mérite qu'on ajoute plus foi à ſon témoignage; je ne veux pas inſiſter ſur la réfutation d'Aulugelle, parce qu'enfin ce qui n'étoit pas convenable pour un enfant de douze ans pouvoit l'être pour un jeune homme de dix-ſept ans. Quoi qu'il en ſoit, Aulugelle eſt le ſeul écrivain qui faſſe mention de cet uſage ».

« La figure du prétendu Papyrius me fournit la principale raiſon pour faire rejetter tout ſujet de l'hiſtoire romaine. D'abord elle eſt nue, & par conſéquent héroïque, c'eſt-à-dire, elle eſt telle que les grecs figurent leurs héros, au lieu que les romains avoient coutume, non-ſeulement de vêtir leurs hommes illuſtres, mais encore de les couvrir de la cuiraſſe. Qu'on me permette de citer encore une fois le paſſage de Pline: *Græca quidem res eſt, nihil velare; at contra romana, ac militaris thoraces addere* ».

« Après m'être convaincu que ce ſujet ne pouvoit pas repréſenter l'aventure de Papirius, j'ai cru y trouver Phèdre déclarant ſa paſſion à Hippolyte, parce que l'expreſſion dans la phyſionomie du jeune homme, dénoteroit l'horreur que lui inſpire une pareille déclaration: tel étoit mon ſentiment dans la première édition de mon hiſtoire.

« Ce qu'il y a de certain, c'eſt que l'expreſſion du jeune homme n'indique pas la moindre trace d'un ſourire malin, ni d'un air fournois, que quelques écrivains modernes ont prétendu y trouver, & cela parce qu'ils s'en ſont repoſés ſur la dénomination établie. Mon eſprit étoit tombé ſur ce ſujet, ſachant que les anciens l'avoient, non-ſeulement repréſenté très-ſouvent, mais qu'il ſe trouvoit encore aujourd'hui répété ſur divers basreliefs, dont il ſe trouve deux à la villa Albani, & un à celle de Pamfili. Ce qui me fit naître quelques doutes contre ma découverte, c'eſt que de cette manière Phèdre découvriroit elle-même ſa paſſion à Hippolyte, ce qui ſeroit contraire à la fable de la tragédie d'Euripide. Je ne pouvois pas non plus lever les difficultés que m'oppoſoient les cheveux courts, tant de Phèdre que d'Hippolyte, qui les porte ici auſſi courts que Mercure. Les adoleſcens de cet âge portoient des cheveux plus longs, par conſéquent ceux de cette figure dénotent quelque choſe d'extraordinaire ».

« Plein de ce doute, je conſidérois de nouveau cet ouvrage, lorſque je fus tout à coup frappé d'un trait de lumière qui m'éclaira, & cela par la circonſtance qui m'avoit paru inexplicable juſqu'alors; ſavoir les cheveux coupés. Je crois donc voir dans ce grouppe le premier entretien qu'*Electre* eut avec ſon frère Oreſte, qui étoit plus jeune qu'elle: tous deux ne pouvoient être repréſentés qu'avec des cheveux renaiſſans. Sophocle nous apprend qu'*Electre* voulut ſe faire couper la chevelure par ſa ſœur Chryſothémis (ce qu'il faut regarder comme fait), pour la dépoſer avec celle de cette ſœur ſur la tombe de leur père Agamem-

non, en ſigne de la dutée de leur affliction (*Sophocl. Elect. v.* 51. 450.). Et c'étoit ce qu'Oreſte avoit déjà fait, & même avant qu'il ſe fût découvert à *Electre*. Ces cheveux, que Chryſothémis trouva ſur la tombe de ſon père, lui firent conjecturer l'arrivée de ce frère chéri à Argos (*ibid. v.* 905). Oreſte s'étant entiérement fait connoître, *Electre* le prit par la main & lui dit: *Je te tiens par la main* (*ibid. v.* 1258)! Action qui ſe trouve figurée dans ce grouppe; car *Electre* tient ſa main droite ſur le bras du jeune homme, & poſe la main gauche ſur ſon épaule. En général, on peut ſe repréſenter ici la ſcène touchante de l'*Electre* du tragique grec, où on lit leur entretien. Il paroît d'ailleurs que le ſtatuaire s'eſt plus attaché à ſuivre la tragédie de Sophocle que les coëphores d'Eſchyle. Le caractère du premier entretien d'Oreſte avec *Electre* eſt diſtinctement tendu dans les airs de tête des deux figures. Vous voyez les yeux d'Oreſte mondés, pour ainſi dire, de larmes, & ſes paupières gonflées à force d'avoir pleuré; il en eſt de même d'*Electre*, vous liſez ſur ſa phyſionomie la joie & la triſteſſe, l'attendriſſement & l'abattement ».

« Comme je crois qu'Oreſte & *Electre* ſont les vrais perſonnages de ce grouppe, je dirai que je les ai reconnus au même ſigne qu'Eſchyle fait connoître Oreſte & *Electre*; c'eſt-à-dire, aux cheveux (*Æſchyl. coëph. v.* 166. 178.): car il les montra à ſa ſœur pour lever tous ſes doutes (*ibid. v.* 224). Quoique cette voie d'amener la reconnoiſſance de deux perſonnes dans le plan d'une tragédie ſoit, ſuivant Ariſtote, la moins heureuſe des quatre ſortes de reconnoiſſances dramariques, on peut dire néanmoins que ce ſigne concourt ici plus qu'aucun autre au dénouement d'une repréſentation vraiſemblable (*Poet. c.* 13).

ÉLECTRIDES, iſle que les anciens ſuppoſoient être à l'embouchure du Pô. Phaëton, ayant été frappé de la foudre, tomba dans une de ces iſles, où il ſe forma un lac dont les eaux devinrent brûlantes, & d'une odeur ſi forte, que les oiſeaux qui paſſoient par-deſſus, tomboient morts. On dit que depuis ce temps là on y trouva beaucoup d'ambre, appellé en grec ἤλεκτρον, d'où eſt venu le nom d'*électrides*.

ÉLECTRION, fils de Perſée & d'Andromède, régna à Mycènes; il épouſa ſa nièce Anaxo, & de leur mariage naquit Alcmène. Dans la guerre qu'il eut contre les téléboëns, ayant été obligé de ſortir de ſes états, il en confia le gouvernement à Amphitrion ſon neveu. Après avoir heureuſement terminé cette guerre, il revenoit victorieux chez lui, ramenant de grands troupeaux de vaches qu'il avoit enlevés aux ennemis. Amphitrion alla au-devant de lui, & voulant arrêter une vache qui s'étoit échappée, il jetta après elle ſa maſſue, qui tomba ſur *Electrion*, & l'étendit mort. *Voyez* AMPHITRION.

ÉLECTRIONE, fille du ſoleil & de la nymphe Rhodé, eut pour ſœurs les Héliades: étant morte vierge, elle reçut chez les rhodiens les honneurs héroïques.

ELECTRUM, ambre jaune, ou ſuccin. *Voyez* AMBRE.

Electrum. HAEKTPON. } Les grecs & les romains déſignèrent par le même mot l'ambre jaune & un alliage d'or & d'argent, dont la couleur approchoit de celle de l'ambre. C'eſt de ce dernier *electrum* dont nous allons parler dans cet article. Pline le décrit en ces termes (*liv.* 33. *ch.* 4.). « Il y a toujours de l'argent mêlé à l'or; lorſque l'argent forme la cinquième partie de l'alliage, on l'appelle *electrum*: cet alliage eſt le produit de l'art, & ſe fait en mêlant l'argent à l'or; s'il eſt plus fort que d'un cinquième d'argent, l'alliage devient aigre & ne s'étend plus ſur l'enclume ». L'*electrum* étoit donc de l'or au titre de 19 karats $\frac{3}{4}$, & un peu plus. Servius (*ad Æneid. lib.* 8. *v.* 402.) porte l'argent juſqu'à un quart dans l'alliage appellé *electrum*. On ne peut douter après ces témoignages de la nature de l'*electrum*: c'eſt pourquoi les anciens en faiſoient un troiſième métal, ou alliage précieux, qu'ils plaçoient immédiatement après l'or & l'argent. Ils attribuoient aux coupes faites de l'*electrum*, la prétendue vertu de décéler les poiſons qui y étoient verſés; & Pline indique à l'endroit cité plus haut, les deux ſignes auxquels on reconnoiſſoit cette vertu, premiérement aux iris qui ſe formoient alors ſur les parois des coupes d'*electrum*, ſecondement à un pétillement, pareil à celui des ſubſtances enflammées, qui ſortoit de ces coupes.

Ce que dit le même écrivain de l'éclat dont brilloit aux lumières l'*electrum*, & qui étoit plus agréable à l'œil que celui de l'or pur, nous paroît plus vraiſemblable.

ÉLÉEN, ſurnom donné à Jupiter, à cauſe d'un riche temple qu'il avoit dans la ville d'*Elis* ſur le Pénée, dans lequel on lui avoit conſacré une ſtatue d'or, & une ſtatue d'ivoire d'une grandeur énorme, faite par le célèbre Phidias.

ÉLÉGIAQUE, nôme pour les flûtes triſte & plaintif, inventé par Sacadas, argien.

ÉLÉLÉEN, *ELELEUS*, } c'eſt-à-dire, qui crie beaucoup, qui fait beaucoup de bruit: on donna le ſurnom d'*Elélée*n à Bacchus, pour marquer que

Digitized by Google

le culte de ce dieu étoit fort bruyant. Les Bacchantes ſont auſſi quelquefois appellées *Eléléïdes*, pour la même raiſon.

ELENCHI, boucles d'oreilles, d'où pendoient des perles oblongues & terminées en poires renverſées. Les dames romaines attachoient un grand prix aux bijoux de cette eſpèce, comme on le voit dans ce paſſage de Pline. (*IX.* 35.) *Elenchos ..... binos & ternos auribus* (*ſuſpendere*) *feminarum gloria eſt* : & dans ces vers de Juvenal (*ſat. VI.* 456.) :

Nil non permittit mulier ſibi, turpe putat nil,
Cum virides gemmas collo circumdedit, & cum
Auribus extentis magnos commiſit elenchos.

ÉLÉNOPHORIES. *Voyez* HÉLÉNOPHORIES.

ÉLÉPHANT.

Sur une pâte antique du cabinet de Stoſch, on voit Cérès aſſiſe ſur un char traîné par deux *éléphans*. Les *éléphans* rendent cette pâte très-remarquable. On trouve en effet des empereurs ſur des chars attelés de deux & de quatre *éléphans* ; Fauſtine eſt trainée de même par des *éléphans* ; Bacchus entra triomphant à Thèbes, ſur un char traîné par les mêmes animaux, & ils étoient conſacrés à Pluton, ſelon Artémidore. (*Cuper. de éléph. ex.* 1. *c.* 2.) Mais on n'avoit jamais obſervé de divinité autre que Bacchus, traînée par des *éléphans*. Peut-être faut-il reconnoître ſur la pâte de Stoſch quelque impératrice déifiée ſous l'emblême de Cérès : telles furent Statilia, femme de Néron, Sabine, épouſe d'Hadrien, & quelques autres.

Les têtes d'*éléphans*, qui ſont gravées ſur la cuiraſſe du prétendu Pyrrhus, qui eſt au capitole, ont fait, ſans autre fondement, donner à cette ſtatue le nom du roi d'Épire, parce qu'il fut le premier qui conduiſit des *éléphans* en Italie, & parce qu'on avoit repréſenté des *éléphans* ſur ſon tombeau, à Argos. Mais cette dénomination eſt mal fondée, comme on le verra à l'article de PYRRHUS.

Il n'eſt point fait mention chez les hiſtoriens grecs d'*éléphans* employés dans les armées avant le ſiècle d'Alexandre. Ses généraux en prirent l'uſage des indiens, & ils en ramenèrent en Europe. On les plaçoit à la tête de l'armée, afin que leur cri effrayât les ſoldats ennemis. Ils portoient des tours de bois, dans leſquelles dix, quinze, & même, ſelon quelques écrivains, trente ſoldats accabloient l'armée ennemie de traits & de flèches. Lorſque les armées ſe mêloient, les *éléphans* fouloient aux pieds & écraſoient tout ce qui ſe trouvoit ſur leur paſſage. Mais il arrivoit quelquefois que les bleſſures les faiſoient entrer en fureur, & qu'ils écraſoient indiſtinctement amis & ennemis. Ce danger contribua cependant moins à l'abandon de cette eſpèce de machines de guerre, que la cherté de leur entretien. Un *éléphant* mange juſqu'à cent livres de riz par jour.

Agatarchides dit (*Photius Cod.* 250. *c.* 25.) que les nomades d'Aſie, les égyptiens & les numides s'étoient nourris de chair d'*éléphant*.

Les romains virent des *éléphans* pour la première fois l'an 472 de Rome, dans les armées de Pyrrhus, roi d'Épire, qui étoit venu en Italie au ſecours des tarentins. Ce fut dans la Lucanie que les *éléphans* parurent à la ſuite de ſon armée ; de là vint que les romains les appelloient des bœufs de Lucanie, *boves lucas*. Sept ans après, les conſuls, M. Curius Dentatus & L. Corneius Lentulus, conduiſirent les *éléphans* de Pyrrhus dans le triomphe qui ſuivit la défaite de ce prince & de ſes alliés, les ſamnites & les lucaniens. On en vit pluſieurs fois depuis orner les pompes triomphales.

L'an 502 de Rome, on fit entrer dans les jeux publics des *éléphans* ; ils y combattirent entr'eux, ou contre d'autres animaux, & contre des gladiateurs qui les immoloient au plaiſir des romains. Sous le règne de Néron, un *éléphant*, monté par un chevalier, deſcendit de l'étage le plus élevé d'un amphithéatre dans l'arène, en marchant ſur une corde. (*Suet. Ner. c.* 11. *n.* 5. & *Xiphil. LXI.*) On dreſſoit les *éléphans* à porter des lumières pour éclairer les empereurs dans des fêtes nocturnes. (*Suet. J. C. c.* 37. *n.* 3. & *Dio. XLIII.*)

Apollonius (*Philoſtrat. de vit.* 11. 6.) parle d'un *éléphant* qu'Alexandre avoit conſacré au ſoleil. Ses dents étoient ornées de colliers d'or ſur leſquels on liſoit : Alexandre, fils de Jupiter, offre au ſoleil Ajax (c'étoit le nom de l'animal.)

Le ſénat fit élever en l'honneur de Balbin, de Maxime & de Gordien des ſtatues placées dans des chars attelés de quatre *éléphans*. Caſſiodore parle d'*éléphans* de bronze, qui étoient dans la voie ſacrée. (*Var. X.* 30.)

Victor place dans la huitième région l'*éléphant-aux-herbes*. C'étoit peut-être celui qu'Auguſte avoit fait fondre, & que l'on appelloit ainſi, à cauſe du marché aux herbes qui n'en étoit pas éloigné.

L'éternité eſt déſignée dans une médaille de l'empereur Philippe, par un *éléphant*, ſur lequel eſt monté un enfant qui tient des flèches,

Digitized by Google

Plus ſouvent néanmoins, cet animal placé ſur les médailles, déſigne des jeux publics.

En effet, on y faiſoit ſouvent paroître des *éléphans*, & les médailles ont ſouvent marqué cette magnificence, comme l'obſerve Spanheim (*pag.* 163. 164.); on y voyoit même quelquefois des *éléphans* dreſſés à danſer, ou du moins à marcher ſur la corde, ou à jouer à la paume. (*Id. pag.* 169.) Sur les médailles de Jules Cæſar, frappées au temps de la république, où il n'étoit pas permis de mettre la tête des triumvirs ſur les monnoies, on grava pour type un *éléphant*, parce qu'en langue punique, *Céſar* ſignifie *éléphant*. On mit enſuite un *éléphant* ſous les pieds de ce héros, pour marquer la victoire qu'il remporta en Afrique ſur Juba. (*Jobert.*) Triſtan explique autrement cette médaille, & dit que l'*éléphant* y paroît, parce que cet animal étoit en Italie le ſymbole de la puiſſance royale, ou ſouveraine, ainſi qu'Artémidore nous l'apprend. (*L. II. c.* 12. *Triſtan. I. p.* 30.) Beger (dans le *Theſaurus Brandeburgicus*, *tom. I. pag.* 241.) dit que l'*éléphant* étoit auſſi le ſymbole de la piété envers les dieux, parce qu'on croyoit qu'il adoroit le ſoleil. Il étoit particuliérement conſacré à Bacchus (*ib. pag.* 260.), & il accompagne quelquefois les myſtères de ce dieu, pour déſigner ſon voyage & ſes conquêtes dans les Indes.

ÉLÉPHANT. Cet animal ſert de type aux médailles d'Apamée de Syrie.

ÉLÉPHANTINE, eſpèce de flûte inventée par les phéniciens, au rapport d'Athénée. On peut conjecturer avec raiſon que les flûtes étoient d'ivoire, & leur nom vint de cette matière.

ÉLÉVATION (l') de la main ou du pied, en battant la meſure, appellée *levé*, marquoit chez les anciens le temps fort. C'eſt le contraire aujourd'hui.

ÉLÈVES, *alumni* & *diſcentes*.

Les *élèves* des ouvriers s'appelloient *alumni* ou *diſcentes*. On trouve ſur les inſcriptions: *alumni argentarii*, &c.

On appelloit *élèves* des princes, ceux qu'ils avoient élevés & nourris dès l'enfance: *alumnus Druſi Cæſaris. Fauſtina*, &c.

ÉLEUSINE, mère de Triptolême, ſelon les argiens.

ELEUSINIES, myſtères de la déeſſe Cérès, cérémonies qui ſe pratiquoient en ſon honneur. On fait ces ſortes de noms féminins, parce qu'on ſous-entend fêtes, ou cérémonies. Les *éleuſinies* étoient, chez les grecs, les cérémonies les plus ſacrées, d'où vient qu'on leur donna, par excellence, le nom de *myſtères*. On prétendoit que Cérès elle-même les avoient inſtituées à *Eleuſis*, en mémoire de l'affection avec laquelle les athéniens la reçurent. C'eſt ainſi qu'Iſocrate en parle dans ſon panégyrique; mais Diodore de Sicile dit au contraire (l. VI.) que ce furent les athéniens qui inſtituèrent les *éleuſinies*, par reconnoiſſance de ce que Cérès leur avoit appris à mener une vie moins ruſtique & moins barbare. Le même auteur, au premier livre de ſa bibliothèque, avoit raconté cette inſtitution d'une autre manière. Il y raconte, qu'une grande ſéchereſſe ayant cauſé une diſette affreuſe dans la Grèce, l'Égypte, qui avoit eu cette année là même une récolte très-abondante, fit part de ſes richeſſes aux athéniens. Erechthée leur apporta du bled; en reconnoiſſance de ce bien, il fut créé roi d'Athènes, & il apprit aux athéniens les myſtères & la manière dont l'Egypte les célébroit. Ce récit s'accorde avec ceux d'Hérodote (l. I.) & de Pauſanias, qui aſſurent que les grecs avoient pris leurs dieux des égyptiens. Théodoret (l. I. *græcanicar. affection.*) écrit que ce fut Orphée, & non pas Erechthée qui fit cet établiſſement, & qui inſtitua pour Cérès ce que les égyptiens pratiquoient pour Iſis. Le ſcholiaſte d'Euripide (ſur l'alceſte) fait auſſi honneur de cette invention à Orphée.

Ces myſtères ſe célébroient à *Eleuſis*, & cette ville étoit ſi jalouſe de cette gloire, que réduite aux dernières extrémités par les athéniens, elle ſe rendit à eux à cette ſeule condition, qu'on ne lui ôteroit pas les *éleuſinies*, car elles étoient regardées non comme des fêtes particulières à cette ville, mais communes à tous les grecs. On ſait en général que ces myſtères conſiſtoient à imiter ce que les fables enſeignoient de Cérès, ainſi qu'Arnobe, Lactance & pluſieurs autres écrivains l'ont aſſuré. Il y avoit de grandes & de petites *éleuſinies*. Celles dont nous venons de rapporter l'établiſſement ſont les grandes. Les petites furent inſtituées en faveur d'Hercule; car ce héros ayant ſouhaité d'être initié aux premières *éleuſinies*, & les athéniens ne pouvant lui accorder ſa demande, parce que la loi défendoit d'y admettre les étrangers, ne voulant cependant pas lui faire eſſuyer un refus, ils inſtituèrent de nouvelles *éleuſinies*, auxquelles ils lui donnèrent part: & celles-ci furent appellées petites *éleuſinies*. Les grandes ſe célébroient dans le mois boédromion, qui répondoit à-peu près à notre mois d'août; & les petites au mois antheſtérion, qui répondoit au mois de janvier.

On ne participoit à ces myſtères que par degré; d'abord on ſe purifioit, enſuite on étoit reçu aux petites *éleuſinies*, & enfin l'on étoit admis & initié aux grandes. Ceux qui n'étoient encore

que

que des petites, s'appelloient *myſtes*, & ceux qui avoient part aux grandes, *époptes*, ou *éphores*, c'eſt à-dire, *inſpecteurs*. Il y avoit ordinairement cinq ans d'épreuve pour paſſer des petits myſtères aux grands; quelquefois on ſe contentoit d'un an. Après cela, on étoit admis à voir ce qu'il y avoit de plus ſecret, tous les rits & les cérémonies les plus cachées. C'étoit le roi, quand il y en eut à Athènes, qui avoit ſoin de faire célébrer les *éleuſinies*, avec quatre adjoints qu'on lui donnoit. La fête duroit pluſieurs jours; on y couroit avec des torches ardentes en main; on y ſacrifioit pluſieurs victimes, non-ſeulement à Cérès, mais auſſi à Jupiter. On faiſoit des libations, & on répandoit deux vaſes, l'un placé à l'Orient, & l'autre du côté de l'Occident: on alloit en pompe, &, s'il eſt permis de parler ainſi, en proceſſion à Eleuſis, en faiſant de temps en temps des pauſes, où l'on chantoit des hymnes, & l'on immoloit des victimes: ce qui ſe pratiquoit tant en allant d'Athènes à Eleuſis, qu'en revenant d'Eleuſis à Athènes. Tertullien décrit dans ſon livre contre les valentiniens, la figure ou ſymbole que l'on voyoit, & qu'il étoit ſi expreſſément défendu de divulguer. Théodoret, Arnobe & Clément Alexandrin en parlent auſſi. Ceux-ci diſent que c'étoit la repréſentation des parties ſexuelles de la femme; & Tertullien celle des parties ſexuelles de l'homme. Le lendemain de la fête, le ſénat s'aſſembloit à Eleuſis, apparemment pour examiner ſi tout s'étoit paſſé dans l'ordre. Meurſius a fait un traité ſur les *éleuſinies*, où l'on trouve de plus grands détails ſur ces fêtes. Le ſcholiaſte de Pindare (*olymp. od.* 9) dit que les *éleuſinies* ſe célébroient à l'honneur de Cérès & de Proſerpine, & que le prix étoient de l'orge. L'empereur Hadrien fit célébrer à Rome les *éleuſinies*, & leur célébration ne ceſſa que ſous l'empire de Théodoſe l'ancien.

Comme les initiés étoient obligés de garder un ſecret inviolable, & que la loi condamnoit à mort quiconque auroit oſé publier les myſtères, on eſt peu inſtruit ſur leur véritable objet. Les premiers chrétiens aſſuroient qu'il y régnoit une grande licence; mais ce préjugé eſt contraire à la loi de ces fêtes, qui exigeoit beaucoup de retenue & même une chaſteté aſſez ſévère de la part de ceux qui ſe diſpoſoient à y être admis, des femmes mêmes qui y préſidoient; & de plus aux purifications & aux ablutions qu'on y pratiquoit. Peut-être que les déſordres qu'on leur a reprochés n'étoient pas de la première inſtitution, & ne s'y gliſſèrent que dans la ſuite. Quelques auteurs modernes croient, avec fondement, que le ſecret des myſtères n'étoit ſi fort recommandé que parce qu'on y découvroit aux initiés la véritable hiſtoire de Cérès & de ſa fille, qu'il étoit important de cacher au public; on craignoit que le peuple venant à ſavoir que ces deux prétendues déeſſes n'avoient été que deux femmes mortelles, ne mépriſât leur culte. Cicéron inſinue cette opinion dans ſon premier livre des Tuſculanes. *Voy.* MYSTÈRE.

ÉLEUSIS, dans l'Attique. ΕΛΕΥΣΙ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leurs types ordinaires ſont:

Cérès dans un char tiré par des ſerpens ailés.

Un ſanglier.

ÉLEUSIUS. *Voyez* HYONNE.

ÉLEUTHÈRE, ville que Bacchus fit bâtir, dit-on, en mémoire de la liberté qu'il rendit à toutes les villes de Béotie, avant de partir pour les Indes.

ÉLEUTHÉRIE, déeſſe de la liberté, que les grecs honoroient ſous ce nom. Quelquefois ils diſoient au pluriel, *θεοὶ ἐλευθέριοι*, dieux libres, ou dieux de la liberté. *Voyez* LIBERTE.

ÉLEUTHÉRIES, fête en l'honneur de Jupiter, ſurnommé *Eleutherius*, ou le libérateur, qui avoit un temple, ſous ce nom, proche de Platée, ville de Béotie. Elle fut inſtituée en mémoire d'une célèbre victoire que les grecs gagnèrent ſur les perſes, qui y perdirent trois cents mille hommes, commandés par Mardonius. Cette fête ſe célébroit tous les cinq ans, par des courſes de chariots, & des combats gymniques.

Le ſcholiaſte de Pindare (*Olymp. od.* 7.) dit que les *éleuthéries* étoient célébrées à Platée. Les députés de toutes les villes de la Grèce s'y raſſembloient. Et là, après avoir fait des libations ſur les monumens des grecs morts dans le combat, le magiſtrat invitoit à haute voix leurs manes au repas ſacré. On célébroit encore ces *éleuthéries* au temps de Plutarque.

Les ſamiens célébroient auſſi des *éleuthéries* en l'honneur de l'Amour. (*Ath. deipn. III.*)

On appelloit encore *éleuthéries* les fêtes que célébroient les nouveaux affranchis, le jour où ils recevoient la liberté, *ἐλευθέρια*.

ÉLEUTHÉRIUS, ſurnom de Bacchus chez les grecs; c'eſt le même que le *liber pater* des

latins. C'étoit auſſi un ſurnom de Jupiter. *Voyez* ÉLEUTHÉRIES.

ÉLEUTHERNA, en Crète. ΕΛΕΥΘΕΡΝΑΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Tibère.

ÉLEUTHÉROPOLIS, dans la Paleſtine. ΕΛΕΥΘΕΡΟΠΟΛΙΤΩΝ.

On a une médaille impériale grecque de cette ville, frappée en l'honneur de Julia Domna.

ÉLEUTHO, nom de Lucine, déeſſe qui préſidoit aux accouchemens *Eleutho*, *Ilithyia*, *Lucina*. Ce nom ne ſe trouve que dans Pindare, (*Olymp. od. VI.*) où le ſcholiaſte de ce poète lui donne pour ſynonime ειλειθυια, *Ilithyia*; ce qui montre qu'*Eleutho* eſt la même choſe que la déeſſe Illithyie ou Lucine. Auſſi Pindare n'en parle-t-il que pour marquer qu'elle préſidoit aux couches. C'eſt Apollon, ſelon lui, qui l'envoie à celle d'Évane, avec les parques. Le ſcholiaſte remarque que ce ne fut pas ſeulement pour procurer à la mère un heureux enfantement, mais encore pour donner à l'enfant de nobles inclinations, de belles qualités.

Ce mot vient d'ἐρχομαι ou d'ειλεω, verbe inuſité, qui ſignifie *je viens*, parce que cette déeſſe étoit cenſée *venir* à propos pour ſecourir les femmes en couche. C'eſt peut-être la meſure du vers qui a forcé le poète à créer ce mot, & à l'employer au lieu d'*Illithyia*; car on ne voit point qu'il fût en uſage, & qu'il ſe trouvât ailleurs. (*Diction. Trévoux.*)

ELICATORES. } Les latins appelloient *élices*
ELICES. } les grandes conduites d'eau, & *élicatores* les inſpections de ces conduires.

ELICIUS, ſurnom latin de Jupiter. *Voyez* JUPITER.

ÉLINE, nom que les grecs donnoient à la chanſon ou à l'air particulier aux riſſerands.

ÉLIS, dans le Péloponnèſe. ΗΛΕΙΩΝ.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur d'Hadrien, de M. Aurèle, de Sévère, de Caracalla.

Pellerin en a publié une médaille de bronze autonome, avec la légende ΕΛΕΙΔΙΩΝ.

ÉLISE. *Voyez* DIDON.

ÉLISÉE. } *Voyez* ÉLYSIEN.
ÉLISIEN. }

ÉLISSA, divinité des carthaginois, qui honoroient ſous ce nom leur fondatrice Didon. *Voyez* DIDON.

ELLOTIDE. } *Voyez* { HELLOTIDE.
ELLOTIES } { HELLOTIES.

ÉLOÉIM, Sanchoniaton, cité par Euſèbe, met cette divinité au rang des grandes & des principales. (*Prepar. evangel.*)

ELOGIUM. }
ΕΛΛΟΓΙΟΝ. } Les latins donnoient au mot *elogium* une ſignification beaucoup plus étendue, & ſouvent très-différente de celle que nous y avons attachée : ce mot ſignifie quelquefois cauſe, motif d'un arrêt, chef d'accuſation, mention injurieuſe. C'eſt ainſi que, dans le droit écrit, la raiſon que le père apporte dans ſon teſtament, pour exhéréder ſon fils, eſt appellée *elogium*. Si un fils fait dans ſon teſtament un *éloge* infamant & injurieux de ſon père, pour l'exhéréder, le teſtament eſt nul & invalide.

De plus, *elogium* étoit preſque ſynonime à *titulus*, quand on parloit des monumens; & alors il répondoit à notre mot générique, *inſcription*. Suetone (*Calig. c.* 24.) l'emploie dans ce ſens : *tres gladios, in necem ſuam præparatos Marti ultori, addito elogio, conſecravit.* Sous les ſtatues des cochers du cirque, devenus célèbres, on gravoit un *elogium*, qui apprenoit le nombre & l'eſpèce de leurs victoires. *Elogium* eſt quelquefois une épitaphe. (*Virgil Cul. n.* 410.)

His tumulus ſuper inſeritur : tum fronte locatus
Elogium.....

Lorſqu'un écrivain parle des femmes publiques, *elogium* eſt l'affiche qui contenoit leurs noms & le prix de leur proſtitution. (*Tertull. de ſpect. c.* 17.) S'il parle de l'appel des juges aux empereurs, *elogium* étoit l'accuſation renfermée dans l'écrit qu'on leur préſentoit.

ÉLPE, fille du Cyclope Polyphème, fut enlevée, ſelon Diodore, par Ulyſſe. Les leſtrigons, alliés de Polyphème, l'arrachèrent à Ulyſſe, & la rendirent à ſon père. *Voyez* POLYPHÈME.

ELPHÉNOR, fils de Chalcodon, de la race

de Mars, (*Homer. Odyſſ.* 10.) commandoit au ſiège de Troye les belliqueux Abantes d'Eubée, qu'il avoit amenés ſur quarante vaiſſeaux. Les fils de Théſée l'y accompagnèrent comme de ſimples particuliers.

ELPIS, ſamien, bâtit dans Samos un temple à Bacchus, qu'on appella *Bacchus à gueule béante*, par alluſion à un événement ſingulier que Pline raconte en ces termes : « *Elpis* ayant abordé » en Afrique, & étant deſcendu à terre, trouva » un lion qui, la gueule béante, ſembloit le » menacer : il grimpa ſur un arbre en invoquant » Bacchus : (cat on a ordinairement recours aux » vœux quand l'eſpérance s'évanouit.) Le lion qui » auroit pu facilement atteindre *Elpis*, ne courut » pas après lui ; mais il vint à pas lents ſe cou- » cher au pied de l'arbre, ouvrant toujours ſa » grande gueule, non pour l'effrayer, mais plutôt » pour l'exciter à compaſſion. En voici la cauſe : » mangeant avec trop d'avidité, un os s'étoit » fiché entre ſes dents, l'empêchoit de manger, » & il étoit fort tourmenté de la faim. Cet ani- » mal regardoit *Elpis*, qui demeuroit expoſé à » ſa fureur, s'il avoit voulu lui nuire, & il » ſembloit le ſupplier de lui tendre une main » officieuſe. *Elpis*, retenu par la peur, & plus » encore par l'étonnement, fut quelque tems » ſans ſe mouvoir ; mais il deſcendit enfin ; alors » le lion s'approchant de lui, lui préſentant ſa » gueule ouverte, il arracha l'os. On raconte, » ajoute Pline, que, pendant tout le temps que » le vaiſſeau d'*Elpis* demeura ſur la côte, le lion » reconnoiſſant ne manqua pas de lui apporter » ſouvent quelque pièce de gibier ».

ELPIS, nom grec de l'eſpérance. *Voyez* ESPÉRANCE.

ÉLUL, ſixième mois des hébreux. Il répondoit en partie au mois d'août, & en partie au mois de ſeptembre.

ÉLYME. Athénée penſe que la flûte appellée de ce nom, n'étoit pas différente de la flûte phrygienne. Il rapporte encore que l'*élyme* inventée par les phrygiens, ſuivant Juba, avoit été ſurnommée *Saïtalienne*, à cauſe de ſa groſſeur qui égaloit celle des *ſcytales* des laconiens. *Voyez* SCYTALE.

Héſychius appelle *élyme* la partie de la flûte à laquelle tenoit la glotte.

Pollux dit que l'*élyme* étoit de buis.

ÉLYRUS, en Crète. EAYPION.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en argent.

RRR. en bronze. *Hunter.*

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont :

Une abeille.

Une tête de bélier.

Une chèvre.

ÉLISÉE, ou champs *élyſées* ; c'étoit, dans la Théologie des anciens, la demeure des ames juſtes après la mort. Là, dit Homère (*Odyſſ.* 4.) les hommes mènent une vie douce & tranquille : les neiges, les pluyes, les frimats n'y déſolent jamais les campagnes : en tout temps on y reſpire un air tempéré ; d'aimables zéphirs qui s'élèvent de l'Océan, rafraîchiſſent continuellement cette délicieuſe contrée. Là, dit Virgile, (*Æn.* 6.) règne un air pur, & une douce lumière eſt répandue ſur les campagnes : les habitans de ces lieux ont leur ſoleil & leurs aſtres. Héſiode & Pindare ajoutent que Saturne eſt le ſouverain des champs *élyſées*, qu'il y regne avec ſa femme Rhéa, & qu'il y fait régner le ſiècle d'or, qui a été ſi court ſur la terre. Homère & Virgile n'y admettent que des jeux innocens, & des occupations dignes des héros qui les habitent. Dans le poète grec, l'ombre d'Achille fait la guerre aux bêtes fétoces ; & dans le poète latin, les héros troyens s'y exercent à manier des chevaux, à faire des armes, au combat de la lutte : les uns danſent, les autres récitent des vers. Mais les poètes voluptueux y font trouver des occupations & des plaiſirs plus conformes à leurs inclinations. En quel endroit du monde étoit cette demeure fortunée ? Sur cet objet les anciens n'étoient point du tout d'accord. Les uns placent les champs *élyſées* au milieu des airs ; d'autres dans la lune ou dans le ſoleil ; d'autres dans le centre de la terre ; Platon dit qu'ils ſont ſous la terre, c'eſt-à-dire, dans l'hémiſphère de la terre diamétralement oppoſé au nôtre, ou aux antipodes. Homère les établit à l'extrémité de la terre ; d'autres veulent que ce ſoit dans les iſles de l'Océan, qu'ils appelloient fortunées, & que nous croyons être les Canaries, peu connues alors ; enfin chez quelques-uns c'étoit le charmant pays de la Bétique (aujourd'hui la Grenade) où les phéniciens avoient ſouvent voyagé, & qu'ils trouvoient un pays admirable, arroſé de fleuves, de ruiſſeaux & de fontaines, entrecoupé de plaines charmantes, de bois & de bocages enchantés ; les montagnes enfermant des mines d'or & d'argent, & la terre fourniſſant abondamment tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. Comme ils ne connoiſſoient rien de plus beau, ils ſouhaitèrent d'y faire un éternel ſéjour, & fournirent peut-être aux grecs la première idée de leurs champs *élyſées* ; on dit *peut-être* ; car des ſavans prétendent

que cette idée a été prise d'une coutume des egyptiens, qui enterroient les corps de ceux qu'ils vouloient honorer, dans un bocage délicieux au-delà du lac Querron.

Si le récit contenu dans le paſſage ſuivant de Diodore eſt vrai, il a pu ſervir de baſe à la fiction des champs *élyſées*. Diodore de Sicile dit que la ſépulture commune des égyptiens, étoit au-delà d'un lac nommé *Achérusie* : que le mort étoit apporté ſur le bord de ce lac, au pied d'un tribunal compoſé de pluſieurs juges qui informoient de ſes vie & mœurs. S'il n'avoit pas été fidèle aux loix, on jettoit le corps dans une foſſe ou eſpèce de voirie qu'on nommoit *tartare*. S'il avoit été vertueux, un batelier conduiſoit le corps au-delà du lac dans une plaine embellie de prairies, de ruiſſeaux, de boſquets & de tous les agrémens champêtres. Ce lieu ſe nommoit *élyſont* ou les *champs élyſées*, c'eſt-à dire, *pleine ſatisfaction, ſéjour de repos ou de joie.*

Au reſte, ſi les poètes ont varié ſur la ſituation des champs *élyſées*, ils ne ſont pas plus d'accord ſur le temps que les ames y doivent demeurer. Anchiſe ſemble inſinuer à Énée ſon fils, qu'après une révolution de mille ans, les ames buvoient de l'eau du fleuve Léthé, & venoient dans d'autres corps ; en quoi Virgile adopte en quelque manière la fameuſe opinion de la Métempſycoſe, qui a eu tant de partiſans, & qui devoit encore ſon origine aux égyptiens.

ÉMACURIES. *Voyez* AIMAKOYPIA.

ÉMAIL. L'émail n'étant qu'un verre opaque, on renvoie au mot VERRE.

EMANSIO. } Les romains appelloient *eman-*
EMANSOR. } *ſor*, le ſoldat qui s'étoit éloigné de ſa cohorte pendant un temps aſſez court nommé *emanſio*. Le nom de déſerteur, *deſertor*, ne lui étoit donné qu'après un temps d'abſence beaucoup plus long & réglé par les loix militaires. (*Cujac. obſ. VI.* 16.)

ÉMATHION, fils de Tithone, étoit un tyran de l'Arabie, dont Hercule purgea la terre. (*Diodore de Sicile.*)

ÉMATURIES, c'étoit une fête du Péloponnèſe, où les jeunes garçons ſe fouettoient au tombeau de Pélops, juſqu'à ce que le ſang découlât ſur ce même tombeau. Le nom de ces fêtes étoit formé du mot *Αἱματόω*, *j'enſanglante*. Elles s'appelloient auſſi *émacuries*, *Αἱμακυρία*. *Voyez* ces mots.

EMBATERIE, nom d'une marche des lacédémoniens, qui s'exécutoit ſur des flûtes propres à cet effet, & qui probablement étoient des flûtes *embatériennes*. *Voyez* EMBATERIENNE.

L'*embaterie* ſervoit à régler les pas des ſoldats, quand ils marchoient à l'ennemi. Tel avoit été peut-être l'air ſur lequel Tyrtée avoit chanté ſes vers.

Cette marche étoit certainement à deux temps, & ne changeoit point de meſure, comme tous les autres airs des grecs, qui changeoient de meſure ſuivant que le rythme des paroles l'exigeoit. Car ce n'eſt qu'avec beaucoup de peine qu'on peut parvenir à marcher régulièrement, en réglant ſes pas ſur un air d'un mouvement à trois temps ; & il eſt impoſſible que pluſieurs hommes puiſſent marcher uniformément en changeant de pas, comme il le faut quand la meſure change.

Cette marche étoit encore d'un mouvement grave & poſé ; car l'on ſait que les lacédémoniens étoient de tous les peuples ceux qui marchoient avec le plus de gravité à l'ennemi.

EMBATÉRIENNE, eſpèce de flûte des grecs, dont, au rapport de Pollux, ils ſe ſervoient en voyageant, apparemment pour rendre le chemin moins pénible & moins ennuyeux.

Cette flûte, ſurnommée *embatérienne*, propre à la marche, pourroit bien être celle ſur laquelle les lacédémoniens exécutoient leur marche appellée *embaterie*.

EMBAUMEMENS. De tous les peuples anciens, il n'y en a aucun chez lequel l'uſage d'*embaumer* les corps ait été plus commun que chez les égyptiens ; ils le tenoient ſans doute des éthiopiens, chez qui les réſines & les gommes ſont très-abondantes. Les éthiopiens en employoient pour les *embaumemens*, qui étoient tranſparentes ; telles que celles de Copal, & que des grecs après les avoir examinées très rapidement, prirent pour du verre. Les égyptiens employoient les bitumes au même uſage.

Nous allons rapporter ce qu'Hérodote nous en a tranſmis, & nous y joindrons les obſervations du ſavant chymiſte Roüelle (*mém. de l'acad. des ſcienc.*).

Dans l'Egypte, dit Hérodote, il y a des hommes qui font métier d'*embaumer* les corps. Quand on leur apporte un mort, ils montrent aux porteurs des modèles de morts peints ſur du bois. On prétend que la peinture ou figure la plus recherchée, repréſente le phallus ſacré ; ils en montrent enſuite une ſeconde, qui étant inférieure à la première, ne coûte pas ſi cher, & une troiſième qui eſt au plus bas prix : ils demandent

Digitized by Google

enſuite ſuivant laquelle de ces trois peintures on veut que le mort ſoit accommodé. Après qu'on eſt convenu du modèle & du prix, les porteurs ſe retirent, les *embaumeurs* travaillent; & voici comment ils exécutent l'*embaumement* le plus recherché.

Premiérement ils tirent avec un fer oblique la cervelle par les narines; ils la font ſortir en partie de cette manière, & en partie par le moyen des drogues qu'ils introduiſent dans la tête: enſuite ils font une inciſion dans le flanc avec une pierre d'Ethiopie aiguiſée; ils tirent par cette ouverture les viſcères, ils les nettoient, les paſſent au vin de palmier, & dans des aromates broyés: enſuite ils rempliſſent le ventre de myrrhe pure broyée, de canelle & d'autres parfums (excepté l'encens), & ils le recouſent. Cela fait, ils ſalent le corps, en le couvrant de natrum pendant ſoixante-dix jours. Ce terme expiré, ils lavent le mort, l'enveloppent avec des bandes de toile de lin coupées, & enduites d'une gomme dont on ſe ſert en Egypte en guiſe de colle. Les parens le reprennent en cet état, font faire un étui de bois de forme humaine, y placent le mort, le tranſportent dans un appartement deſtiné à ces ſortes de caiſſes, le dreſſent contre le mur & l'y laiſſent. Voilà la manière la plus chère & la plus magnifique dont ils embaument les morts.

Ceux qui ne veulent point de ces *embaumemens* ſomptueux choiſiſſent la ſeconde manière, & voici comment leurs morts ſont *embaumés*.

On remplit des ſeringues d'une liqueur onctueuſe, qu'on a tirée du cèdre, appellée *cédria*, on injecte le ventre du mort de cette liqueur, ſans lui faire aucune inciſion, & ſans en tirer les entrailles. Quand on a introduit l'extrait du cèdre par le fondement, on le bouche, pour empêcher l'injection de ſortir. On ſale enſuite le corps pendant le temps preſcrit; au dernier jour on tire du ventre la liqueur du cèdre. Cette liqueur a tant de force, qu'elle entraîne avec elle le ventricule & les entrailles conſumés; car le nitre diſſout les chairs, & il ne reſte du corps mort que la peau & les os. Quand cela eſt achevé, les *embaumeurs* rendent le corps ſans y faire autre choſe.

La troiſième manière d'*embaumer* n'eſt employée que pour les moins riches. Après les injections par le fondement, on met le corps dans le nitre pendant ſoixante-dix jours, & on le rend à ceux qui l'ont apporté.

A la lecture de ce paſſage, qui eſt peut être plus exact & plus étendu qu'on n'étoit en droit de l'attendre d'un ſimple hiſtorien, on obſerve cependant qu'il n'eſt ni aſſez précis, ni aſſez circonſtancié, pour l'employer à faire l'expoſition d'un art. Il falloit qu'on pratiquât des inciſions à la poitrine, au bas ventre, &c. ſans quoi toute la capacité intérieure du corps n'auroit point été injectée, & les viſcères n'auroient point été conſumés. Il eſt à préſumer qu'on lavoit avec ſoin le corps avant que de le ſaler: c'étoit encore ainſi qu'on le débarraſſoit des reſtes du *natrum* & des liqueurs quand il avoit été ſalé. On ne peut douter qu'on ne finit par le faire ſécher à l'air ou dans une étuve.

On appliquoit enſuite ſur tous les corps & ſur les membres ſéparément, des bandes de toile, enduites de gomme; mais on l'emmaillotoit de plus avec un nouveau bandage également gommé, les bras croiſés ſur la poitrine, & les jambes réunies.

Dans l'*embaumement* véritable, la tête, le ventre & la poitrine étoient pleins de matières réſineuſes & bitumineuſes, & le reſte du corps en étoit couvert. On reconnoit ces matières par un grand nombre de tours de toile. Après une couche de bande, on appliquoit apparemment une couche d'*embaumement* fondu & chaud, avec une eſpèce de broſſe, puis on couchoit de nouveaux tours de bandes, & ſur ces nouveaux tours une nouvelle couche de matière fondue, & ainſi de ſuite, juſqu'à ce que le tout eût une épaiſſeur convenable.

Il eſt difficile de décider ſi l'*embaumement* de la dernière eſpèce étoit un mélange de bitume de Judée ſeul. La momie de ſainte Geneviève, ſur laquelle Rouelle fit ces obſervations, eſt *embaumée* avec le piſſaſphalte; mais elle a des bandes de toile fine de coton, & elles ſont en plus grand nombre qu'aux autres momies. Cependant, le plus grand nombre des momies étant apprêtées avec le mélange du bitume de Judée & de *cédria*, qu'on peut appeller le piſſaſphalte, on peut croire que cet *embaumement* eſt de la ſeconde eſpèce.

La dépenſe de la caiſſe qu'on donnoit à la momie étoit conſidérable; elle étoit de ſycomore, ou de cyprès d'Orient, d'une ſeule pièce, creuſée à l'outil, & ce ne pouvoit être que le tronc d'un arbre fort gros.

Il y avoit, ſelon toute vraiſemblance, des ſortes d'*embaumemens* relatifs à la différence des bandes qu'on trouve ſur les momies, groſſes ou fines. Le dernier bandage étoit chargé de caractères hiéroglyphiques, peints ou écrits. On y entremêloit auſſi de petites ſtatues de divinités, des amulettes, &c. &c.

La matière de l'*embaumement* le plus précieux étoit une compoſition balſamique, ſemblable à celle qu'on a trouvée dans les chambres des mo-

mies, conſervée dans un vaſe, & il eſt évident que cet *embaumement* avoit auſſi ſes variétés. On a trouvé des momies dont les ongles étoient dorés, d'autres avoient des caiſſes de granit ou de porphyre: quelques-unes étoient renfermées dans des tombeaux magnifiques.

Il ſemble que le travail des *embaumeurs* pouvoit ſe diſtribuer en deux parties; la première, qui conſiſtoit à enlever aux corps les liqueurs, les graiſſes & autres cauſes de corruption, & à les deſſécher; la ſeconde, à défendre ces corps deſſéchés de l'humidité & du contact de l'air.

Les fondemens de ce travail ſont renfermés en partie dans la deſcription d'Hérodote; mais il falloit les y découvrir, corriger ce qui y eſt mal préſenté, juſtifier ce qui eſt bien décrit, tenter quelques expériences ſur les matières balſamiques & bitumineuſes des momies, imiter les *embaumemens* égyptiens, & voir s'il n'y auroit pas quelques moyens d'imitation fondés ſur les principes chimiques qui dirigent aujourd'hui les anatomiſtes dans la préparation de leurs pièces.

On peut réduire à deux ſentimens tout ce qu'on a écrit ſur cet objet. Quelques écrivains ont prétendu que le corps entier ſalé étoit *embaumé* d'une manière telle que les matières balſamiques, réſineuſes & bitumineuſes s'étoient unies avec les chairs, les graiſſes, les liqueurs, & qu'elles avoient formé enſemble une maſſe égale; les autres ont aſſuré qu'on ſaloit le corps, qu'on le deſſéchoit, & qu'on lui appliquoit enſuite les matières balſamiques. Quant au deſſèchement, comme l'humidité eſt une puiſſante cauſe de corruption, ils ont ajouté qu'on ſéchoit le corps à la fumée, ou qu'on le faiſoit bouillir dans le piſſaſphalte, pour en conſumer les chairs, graiſſes, &c.

On peut objecter contre le ſentiment des premiers, l'expérience connue de certains corps qui tombent en pourriture dans des maladies particulières, où il eſt abſolument impoſſible d'abſorber les fluides par des matières réſineuſes & balſamiques; matières qui ne s'uniſſent point avec l'eau. D'ailleurs, les momies ſont parfaitement ſèches, & l'on n'y remarque pas la moindre trace d'humidité.

Le ſentiment des ſeconds eſt plus conforme à la raiſon. Il eſt certain qu'on trouve des momies dont les os ſont entièrement décharnés; c'eſt l'état où ſe trouvoit la momie décrite par Sryph; mais il y en a d'autres où les chairs ſont confondues avec le bitume, ſans être enlevées: on en a vu même dont le viſage étoit conſervé & reconnoiſſable; telle eſt la momie de ſainte Geneviève.

Le *natrum* des anciens étoit un alkali fixe, puiſqu'ils s'en ſervoient pour nettoyer, dégraiſſer, blanchir les étoffes, les toiles, & pour faire le verre. Notre nitre ou ſalpêtre eſt au contraire un ſel moyen qui ne dégraiſſe point les étoffes, qui conſerve les chairs, qui les ſale comme le ſel marin, & qui conſerve leurs ſucs. Le *natrum* des anciens agiſſoit ſur les chairs d'une manière tout oppoſée à notre nitre; il s'uniſſoit aux liqueurs lymphatiques, huileuſes, graſſes, les ſéparoit du reſte, faiſoit l'effet de la chaux des tanneurs & autres ouvriers en cuir, & épargnoit les muſcles, les tendons, les os.

Hérodote dit dans la première façon d'*embaumer*, qu'on lavoit le corps avant que de l'envelopper de bandes. C'eſt ainſi qu'on enlevoit les reſtes des matières limphatiques & du *natrum*, ſources d'humidité. Les *embaumeurs* ne ſaloient donc le corps que pour le deſſécher; mais le *natrum*, en reſtant, eût retenu & même attiré l'humidité, comme c'eſt la propriété des ſels alkalis.

Le *natrum* agiſſant ſur les corps comme la chaux, il n'étoit point permis de ſaler pendant plus de ſoixante-dix jours. En effet, comme il arrive aux cuirs *enchauſſenés*, le *natrum* auroit attaqué les ſolides. Un ſel neutre n'opère pas en ſi peu de temps, comme il paroît à nos viandes ſéchées.

Mais, dira-t-on, ſi le *natrum* étoit un alkali, pourquoi ne détruiſoit-il pas? C'eſt qu'il eſt foible, qu'il ne reſſemble point à la pierre à cautere, mais au ſel de la ſoude & au ſel marin.

Il eſt à préſumer que de nos jours Bils préparoit ſes pièces anatomiques en ſalant le corps avec un ſel alkali, à la manière des égyptiens; méthode qu'une odeur aromatique ne ſervoit qu'à déguiſer. Clauderus en étoit perſuadé, mais il ſe trompoit ſur les effets du ſel alkali; il croyoit que l'alkali volatil s'uniſſoit aux parties putrides, & qu'il étoit retenu dans les chairs du cadavre.

On pourroit demander ſur le premier *embaumement* dont parle Hérodore, à quoi bon remplir le corps de myrrhe & d'aromates avant que de le ſaler? En le ſalant on emporte en partie ces aromates; car le *natrum* agit puiſſamment ſur les balſamiques, en formant avec leurs huiles une matière ſavoneuſe, ſoluble, & facile à emporter par les lotions. Il ſemble qu'il faudroit placer la ſalaiſon & les lotions avant l'emploi des aromates.

Il y a très-peu de momies enveloppées de toiles gommées, appliquées ſans réſine immédiatement ſur le corps deſſéché; elles ont communément deux bandages. Le corps & les membres ſont

chacun ſéparément entortillés de bandes de toile réſineuſe ou bitumineuſe : telle eſt la première enveloppe. La ſeconde eſt formée d'autres bandes de toile, ſans réſine ou birume, qui prennent le tout & l'emmaillotent comme les enfans. Celles-ci ont pu être enduites de gomme.

Les momies nous parviennent rarement avec le ſecond bandage ; les arabes le détachent pour enlever les petites ſtatues. Les momies ne ſont pas toutes renfermées dans des caiſſes ; c'eſt pour les garantir du contact de l'air qu'on y a employé la réſine.

Une ſeconde critique qu'on peut faire d'Hérodote eſt relative à ſon ſecond *embaumement*. Sans inciſion, l'injection par le fondement ne rempliſa point le ventre, elle ne parcourra qu'une petite étendue d'inteſtins. D'ailleurs, la liqueur de cèdre eſt un baume ou une réſine ſans force, ſans action corroſive. Si donc l'on employoit le cédria, c'étoit comme aromate, mais l'injection étoit de *natrum*. Le cédria n'a pu avoir lieu dans l'*embaumement* qu'après la ſalaiſon & les lotions.

La cervelle ſe tiroit par un trou fait artificiellement aux narines, dit Hérodote ; mais ce fait eſt nié par M. Lech, qui a trouvé dans une momie d'Egypte l'os cribreux ſain & entier.

Il n'eſt pas concevable qu'on *embaumât* tous les égyptiens. Le peuple ſe contentoit d'étendre ſur des lits de charbons ſes morts, emmaillotés de linges, & couverts d'une natte ſur laquelle on amaſſoit ſept à huit pieds de ſable.

Quelle durée l'*embaumement* ne donnoit il pas aux corps ? Il y en a qui ſe conſervent depuis plus de deux mille ans. On a trouvé dans la poitrine d'un de ces cadavres une branche de romarin à peine deſſéchée.

La matière de la tête d'une momie, encore aſſez molle pour que l'ongle y pût entrer dans un temps chaud, & peu altérée, étant miſe dans une cornue ſur un feu modéré, a donné d'abord un peu d'eau inſipide, qui, dans la progreſſion de la diſtillation, eſt devenue acide. Il a paſſé en même temps une huile limpide, peu colorée, ayant l'odeur de ſuccin. Cette huile s'eſt enſuite épaiſſie & colorée ; elle s'eſt figée en ſe refroidiſſant, ſans perdre l'odeur de ſuccin. Sa liqueur acide n'a pu cryſtalliſer, à cauſe de ſa trop petite quantité.

On peut voir dans le mémoire de Rouelle les expériences qu'il a faites ſur les matières dont il préſumoit qu'étoient compoſés les *embaumemens*. Une réflexion générale qui réſulte de ces expériences, c'eſt qu'en y employant la poudre de cannelle & d'autres ingrédiens qui attirent l'humidité, on conſulte plutôt le nez que l'art. Enfin elles démontrent trois ſortes d'*embaumemens*, un avec le bitume de Judée ſeul, un ſecond avec le mélange de bitume & de la liqueur de cèdre ou *cedria*, & un troiſième avec le même mélange & une addition de matières réſineuſes & aromatiques.

Le D. Grew, auteur du *Muſæum Regalis-ſocietatis*, dit que les égyptiens, pour *embaumer* les corps, les faiſoient bouillir dans une chaudière avec une certaine eſpèce de baume liquide, parce que dans les momies qu'on conſerve dans la collection de la ſociété royale, le baume à pénétré non-ſeulement les chairs & les parties molles, mais même les os, au point qu'ils ſont tout noirs, comme s'ils avoient été brûlés. *Voyez* ÉGYPTIENS & MOMIES.

EMBLA. *Voyez* ASKUS.

EMBLEMA. Ce mot eſt purement grec, ἔμβλημα, formé du verbe ἐμβάλλειν, jetter dedans, inſérer. Suétone rapporte que Tibère le fit rayer d'un décret du ſénat, parce qu'il étoit tiré d'une autre langue. Les grecs donnoient le nom ἐμβλήματα aux ouvrages de marqueterie, & à tous les ornemens des vaſes, des meubles, des habits. Les latins ſe ſont ſervis d'*emblema* dans le même ſens. Quand Cicéron reproche à Verrès les larcins des ſtatues, & des autres pièces bien travaillées qu'il avoit volées aux ſiciliens, il appelle *emblemata* les ornemens qui y étoient attachés, & qu'on en pouvoit ſéparer. Les latins ont ſouvent comparé les figures, les ornemens d'un diſcours à ces *emblemata*. Lucillius, ancien poète latin, voulant louer (*Cicer. orat. c. 44. & alibi*) un orateur, dit que tous ſes mots étoient arrangés comme des pièces de marquererie :

Quam lepidè λέξις compoſita, ut teſſerula omnes,
Arte pavimenti, atque emblemate *vermiculata.*

Nous ne nous ſervons point du mot d'*emblême* en ce ſens ; mais les juriſconſultes ſe ſont toujours ſervis du mot latin *emblemata*, pour exprimer ces ſortes d'ornemens, parce que le grec, ἔμβλημα, ſignifie tout ce qui eſt inſéré, appliqué, ajouté à une autre choſe, pour lui ſervir d'ornement.

EMBOLIARIA *mulier* Muratori (*Theſ.* 660. 4.) rapporte une inſcription ſur laquelle on lit ces mots : Pollux (*lib. V. cap.* 4.) appelle ἐμβόλια, de petits filets, qui ſervoient à la chaſſe des petits animaux. Seroit-ce un ſens détourné de ce mot, qui auroit fait donner le ſurnom

d'*emboliaria* aux femmes de théâtre, qui tendoient des pièges aux hommes comme les courtisanes ?

EMBOLISME, intercallation.

Emboliſmus. Les grecs ſe ſervoient de l'année lunaire, qui eſt de 354 jours ; mais pour l'approcher de l'année ſolaire, qui eſt de 365, ſans compter quelques heures de part & d'autre, ils ajoutoient, tous les deux ou tous les trois ans, un treizième mois lunaire, qui s'appelloit *embolimæus*, parce qu'il étoit inſéré & intercalé. *Embolisme* vient du grec ἐμβολισμὸς, formé de ἐμβαλλω, inſérer.

EMBOLUM, } éperon de la proue des navires anciens, ou plutôt toute la partie baſſe de la proue, où l'on plaçoit l'éperon, *roſtrum*, au devant de laquelle on attachoit l'animal qui ſervoit d'enſeigne particulière au navire, & aux côtés de laquelle on peignoit deux yeux, pour lui donner une reſſemblance avec une tête d'homme, ou d'animal. Winckelmann a publié, dans ſes *monumenti inediti*, un vaſe étruſque du vatican, ſur lequel un navire eſt repréſenté ſous la forme d'un poiſſon, dont la proue eſt figurée par la tête de l'animal. Ce ſavant l'a cependant priſe pour la poupe, peut-être à cauſe de ſon élévation.

EMBRASSEMENT. Les romains mettoient ordinairement une différence entre ces trois mots, *oſculum*, *baſium*, & *ſuavium*. Le premier appartenoit à l'étiquette ou à l'uſage, le ſecond à l'amitié, & le troiſième à l'amour : *oſcula officiorum ſunt, baſia pudicorum affectuum, ſuavia libidinum, vel amorum*, dit Donatus, interprète de Térence (*in Eun. III.* 2. 3.). Quoique cette diſtinction n'ait pas été ſuivie conſtamment par les écrivains de Rome, elle eſt cependant eſſentielle à rapporter ici, pour l'intelligence de pluſieurs paſſages latins.

Les romains baiſoient leur main, & l'étendoient enſuite vers les ſtatues des dieux ou des empereurs, & vers les perſonnes qu'ils vouloient honorer. Cette action étoit exprimée par ces mots, *à facie jactare manus*, & par ceux ci, *jactare baſia*, ou *oſcula*. Les joueurs de flûte, les chanteurs, les pantomimes, &c. qui paroiſſoient ſur les théâtres de Rome, ſaluoient le peuple de cette manière, & en pliant le genou gauche pour s'incliner. Tacite raconte de Néron, que paroiſſant ſur le théâtre, il ſe ſoumit à cette humiliation (*annal. XVI.* 4. 3.) : *poſtremo genu flexus, & cætum illum manu veneratus eſt.* Dans le cirque, les cochers qui entroient dans la carrière, ſaluoient auſſi le peuple en baiſant la main dont ils tenoient leur fouet, ou le fouet même : Xiphilin l'aſſure de Caracalla. (LXXIX.)

Lorſque deux romains, qui ſe connoiſſoient, ſe rencontroient, ils s'*embraſſoient* au front & même ſur la bouche. Martial ſe plaint ſouvent, dans ſes épigrammes, de cet uſage fatiguant & incommode. Les parens, même ceux de différent ſexe, s'embraſſoient auſſi lorſqu'ils ſe rencontroient ; & Properce reproche à ſon amie les *embraſſemens* qu'elle recevoit de pluſieurs hommes ſes prétendus parens (II. 5. 7.) :

Quinetiam falſos fingis tibi ſæpè propinquos,
Oſcula nec deſunt qui tibi jure ferant.

On blâmoit Tibère de ce qu'il *embraſſoit* rarement ceux qui ſortoient de ſes audiences (*Suetom. c.* 10.) ; Néron de ce qu'il ne les embraſſoit ni en les abordant, ni en les congédiant (*Suet. c.* 37.) ; Caligula de ce qu'il étoit avare d'*embraſſemens* (*Dion. LIX.*). Trajan au contraire fut loué de ce qu'il *embraſſoit* les ſénateurs, en les abordant & en les congédiant (*Plin. paneg. c.* 24.), tandis que ſes prédéceſſeurs leur donnoient leurs pieds à baiſer, ou leur tendoient leur ſalut de la main ſeulement : *non tu civium amplexus ad pedes tuos deprimis, nec oſculum manu reddis.*

Nous ne parlerons point des autres *embraſſemens* ; nous ajouterons ſeulement que les anciens *embraſſoient* quelquefois leurs amis ou les enfans en tenant les deux oreilles. Cette manière d'*embraſſer* s'appelloit χύτρον, ou *oſculum χύτρα*, le baiſer de la cruche, parce que l'on prenoit la tête de celui qu'on vouloit *embraſſer* par les deux oreilles, comme on ſoulevoit une cruche à deux anſes, appellée χύτρα. Théocrite (*Idyll. v.* 131.) en fait mention. Plaute en parle ſouvent. (*Aſin. III.* 3. 78.)

Prehendè auriculis, comprà labella cum labellis.

Et dans le *Pœnus* (1. 2. 163.) :

Sine te exorem, ſine te prendam auriculis, ſine dem ſavium,

Les motifs de cette manière d'*embraſſer* les enfans en particulier, ont été ſi biſarement imaginés & expoſés par Clément d'Alexandrie, (*ſtromat. V.*) & par Plutarque, (*de auditu.*) que nous nous abſtiendrons de les rapporter. Au reſte, on ſait que l'oreille étoit chez les anciens le ſymbole de la mémoire ; on ſait de plus que les romains touchoient l'oreille de ceux qu'ils appelloient en témoignage : c'eſt ſur ces deux faits que les interprètes ont fondé une manière particulière d'*embraſſer* les enfans, qui n'avoit probablement d'autres motifs qu'un uſage vague & inſignifiant, comme on en voit tant d'autres chez toutes les nations.

ÉMÉRAUDES,

ÉMERAUDE, *ſmaragdus*.

« Les anciens, dit Buffon (page 507, tom. III. *in*-4°. de ſa Minéralogie, d'où cet article eſt extrait), au rapport de Théophraſte (*lapid. & gemm.* n°. 44), ſe plaiſoient à porter l'*émeraude* en bague, afin de s'égayer la vue par ſon éclat & ſa couleur ſuave; ils la tailloient, ſoit en cabochon, pour faire flotter la lumière, ſoit en table pour la réfléchir, comme un miroir, ſoit en creux régulier, dans lequel, ſur un fond ami de l'œil, venoit ſe peindre les objets en racourci. C'eſt ainſi que l'on peut entendre ce que dit Pline (*Nero princeps gladiatorum pugnas ſpectabat ſmaragdo. lib. XXXVII.* n°. 16.) d'un empereur qui voyoit dans une *émeraude* les combats des gladiateurs: téſervant l'*émeraude* à ces uſages, ajoute le naturaliſte romain, & reſpectant ſes beautés naturelles, on ſembloit être convenu de ne point l'entamer par le burin, cependant il reconnoit lui-même ailleurs que les grecs avoient quelquefois gravé ſur cette pierre, dont la dureté n'eſt qu'à-peu-près égale à celle du criſtal de roche & des belles agathes (*liv. XXXVII*, n°. 3). Il parle de deux *émeraudes*, ſur chacune deſquelles étoit gravée Amymone, l'une des Danaïdes; & dans le même livre de ſon hiſtoire naturelle, n°. 4, il rapporte la gravure des *émeraudes* à une époque qui répond en Grèce au règne du dernier des Tarquins. Selon Clément-Alexandrin, le fameux cachet de Polycrate étoit une *émeraude* gravée par Théodore de Samos (*B. Clem. Alex. pedag. lib. III.*). Lorſque Lucullus, ce romain ſi célèbre par ſes richeſſes & par ſon luxe, aborda à Alexandrie, Ptolémée, occupé du ſoin de lui plaire, ne trouve rien de plus précieux à lui offrir qu'une *émeraude*, ſur laquelle étoit gravé le portrait du monarque égyptien (*Plut. in Lucul.*) ».

« Je ne conçois pas, continue le comte de Buffon, comment on a pu de nos jours révoquer en doute l'exiſtence de cette pierre dans l'ancien continent, & nier que l'antiquité en eût jamais eu connoiſſance; c'eſt cependant l'aſſertion d'un auteur récent (M. Dutens), qui prétend que les anciens n'avoient pas connu l'*émeraude*, ſous prétexte que dans le nombre des pierres auxquelles ils ont donné le nom de *ſmaragdus*, pluſieurs ne ſont pas des *émeraudes*; mais il n'a pas penſé que ce mot *ſmaragdus* étoit une dénomination générique pour toutes les pierres vertes, puiſque Pline comprend ſous ce nom des pierres opaques, qui ſemblent n'être que des praſes ou même des jaſpes verts; mais cela n'empêche pas que la véritable *émeraude* ne ſoit du nombre de ces *ſmaragdes* des anciens: il eſt même aſſez étonnant que cet auteur, d'ailleurs très-eſtimable & fort inſtruit, n'ait pas reconnu la véritable *émeraude* aux traits vifs & brillans, & aux caractères très-diſtinctifs ſous leſquels Pline a ſu la dépeindre. Et pourquoi chercher à atténuer la force des témoignages, en ne les rapportant pas exactement? Par exemple, l'auteur cite Théophraſte comme ayant parlé d'une *émeraude* de quatre coudées de longueur, & d'un obéliſque d'*émeraude* de quarante coudées; mais il n'ajoute pas que le naturaliſte grec témoigne ſur ces faits un doute très-marqué, ce qui prouve qu'il connoiſſoit aſſez la véritable *émeraude* pour être bien perſuadé qu'on n'en avoit jamais vu de cette grandeur. En effet, Théophraſte dit en propres termes: *que l'émeraude eſt rare & ne ſe trouve jamais en grand volume*. Εἰσὶ δὲ σπάνια, καὶ τὸ μεγέθος ὀ μεγάλη (*de lapid.*) » à moins, ajoute-t-il, qu'on ne croie aux mémoires égyptiens, qui parlent d'*émeraude* de quatre & de quarante coudées ». *Mais ce ſont choſes*, continue-t-il, *qu'il faut laiſſer ſur leur bonne foi*; & à l'égard de la colonne tronquée ou du cippe d'*émeraude* du temple d'Hercule à Tyt, dont Hérodote fait auſſi mention, il dit que c'eſt ſans doute une fauſſe *émeraude*. Nous conviendrons avec M. Dutens, que des dix ou douze ſortes de ſmaragdes, dont Pline fait l'énumération, la plupart ne ſont en effet que de fauſſes *émeraudes*; mais il a dû voir comme nous, que Pline en diſtingue trois comme ſupérieures à toutes les autres. La première eſt l'*émeraude* nommée par les anciens, *pierre de ſcythie*, & qu'ils ont dit être la plus belle de toutes. La ſeconde, qui nous paroît être auſſi une *émeraude* véritable, eſt la *bactriane*, à laquelle Pline attribue la même dureté & le même éclat qu'à l'*émeraude* ſcythique, mais qui, ajoute-t-il, eſt toujours fort petite. La troiſième, qu'il nomme *émeraude* de *Coptos*, & qu'il dit être en morceaux aſſez gros, mais qui eſt moins parfaite, moins tranſparente, & n'ayant pas le vif éclat des deux premières. Les neufs autres ſortes étoient celles de *Chypre*, d'*Ethiopie*, d'*Herminie*, de *Perſe*, de *Médie*, de l'*Attique*, de *Lacédemone*, de *Carthage*, & celle d'Arabie, nommée *Cholus*..... La plupart de celles-ci, diſent les anciens eux-mêmes, ne méritoient pas le nom d'*émeraudes*, & n'étoient, ſuivant l'expreſſion de Théophraſte, que de fauſſes *émeraudes*, *pſeudoſmaragdi*. On les trouvoit communément dans *les environs des mines de cuivre*, circonſtance qui peut nous les faire regarder comme des *fluors verts*, (ou peut-être même des malachites). Il eſt donc évident que dans ce grand nombre de pierres auxquelles les anciens donnoient le nom générique de *ſmaragdes*, ils avoient néanmoins très-bien ſu diſtinguer & connoître l'*émeraude* véritable qu'ils caractériſent, à ne pas s'y méprendre, par ſa couleur, ſa tranſparence & ſon éclat (*Voy.* Théophraſte, n°. 44; & Pline, liv. XXXVII., n°. 16). L'on doit en effet la ſéparer & la placer à une grande diſtance de toutes les autres pierres vertes, telles que les praſes, les fluors verts, les malachites, & les autres pierres vertes opaques de la claſſe du jaſpe, auxquelles les anciens appliquoient improprement & générique-

ment le nom de *ſmaragdes*. Ce n'étoit donc pas d'*émeraude*, mais de quelques-uns de ces faux & grands *ſmaragdes*, qu'étoient faites les colonnes & les ſtatues prétendues d'*émeraude* dont parle l'antiquité (telle étoit encore la ſtatue de Minerve, faite d'*émeraude*, ouvrage fameux de Dipœnus & Scyllis. *Jun. de Pict. vet.*), de même que les très grands vaſes ou morceaux d'*émeraudes* que l'on montre encore aujourd'hui dans quelques endroits, tels que la grande jatte du treſor de Gênes, appellée le *ſaint-gréal*. La Condamine, qui s'eſt trouvé à Gênes avec les princes Corſini, petits neveux du pape Clement XII, a eu, par leur moyen, occaſion d'examiner attentivement ce vaſe à la lueur d'un flambeau. La couleur lui parut d'un vert très-foncé; il n'y apperçut pas la moindre trace de ces glaces, pailles, nuages & autres défauts de tranſparence ſi communs dans les *émeraudes* & dans toutes les pierres précieuſes un peu groſſes, même dans le criſtal de roche; mais il y diſtingua très-bien pluſieurs petits vides ſemblables à des bulles d'air, de forme ronde ou oblongue, telles qu'il s'en trouve communément dans les criſtaux ou verres fondus, ſoit blancs, ſoit colorés. Le doute de la Condamine ſur ce vaſe ſoit diſant d'*émeraude*, n'eſt pas nouveau. Il eſt, dit-il, clairement indiqué par les expreſſions qu'employoit *Guillaume*, archevêque de *Tyr*, il y a quatre ſiècles, en diſant, *qu'à la priſe de Céſarée, ce vaſe échut pour une grande ſomme d'argent aux génois, qui le crurent d'émeraude, & qui le montrent encore comme tel & comme miraculeux aux voyageurs*. Au reſte, continue l'auteur, il ne tient qu'à ceux à qui ces ſoupçons peuvent déplaire, de les détruire s'ils ne ſont pas fondés (*mém. de l'acad. des ſciences, année* 1757, *p.* 340 *& ſuiv.*) tels que la pierre verte, peſant vingt-neuf livres, donnée par Charlemagne au couvent de Reichenau près Conſtance, que M. Coxe (lettres ſur la Suiſſe, page 21.) ſoupçonne être un ſpath fluor vert, tranſparent, ne ſont que des primes ou des praſes, ou même des verres factices. On voit dans le cabinet de ſainte Geneviève deux gros fragmens de verre teint en couleur d'*émeraude*, trouvés dans un ancien tombeau égyptien. Or comme ces *émeraudes* ſuppoſées ne prouvent rien aujourd'hui contre l'exiſtence de la véritable *émeraude*, ces mêmes erreurs dans l'antiquité ne prouvent pas davantage ».

« D'après tous ces faits, comment peut-on douter de l'exiſtence de l'*émeraude* en Italie, en Grèce & dans les autres parties de l'ancien continent, avant la découverte du nouveau? Comment d'ailleurs ſe prêter à la ſuppoſition forcée que la nature ait réſervé excluſivement à l'Amérique cette production qui peut ſe trouver dans tous les lieux où elle a formé des criſtaux? Et ne devons nous pas être circonſpects, lorſqu'il s'agit d'admettre des faits extraordinaires & iſolés, comme le ſeroit celui-ci? Mais indépendamment de la multitude des témoignages anciens, qui prouvent que les *émeraudes* étoient connues & communes dans l'ancien Continent avant la découverte du nouveau, on ſait, par des obſervations récentes, qu'il ſe trouve aujourd'hui des *émeraudes* en Allemagne, en Angleterre, en Italie; & il ſeroit bien étrange, quoi qu'en diſent quelques voyageurs, qu'il n'y en eût point en Aſie. Tavernier & Chardin ont écrit que les terres de l'Orient ne produiſoient point d'*émeraudes*, & néanmoins Chardin, relateur véridique, convient qu'avant la découverte du nouveau monde les perſans tiroient des *émeraudes* de l'Egypte, & que leurs anciens poetes en ont fait mention; que de ſon temps on connoiſſoit en Perſe trois ſortes de ces pierres; ſavoir, l'*émeraude* d'Egypte, qui eſt la plus belle, enſuite les *émeraudes vieilles* & les *émeraudes nouvelles*: il dit même avoir vu pluſieurs de ces pierres, mais il n'en indique pas la différence, & il ſe contente d'ajouter, que quoiqu'elles ſoient d'une très-belle couleur, & d'un poli vif, il croit en avoir vu d'auſſi belles, qui venoient des Indes occidentales; ceci prouveroit ce que l'on doit préſumer avec raiſon, c'eſt que l'*émeraude* ſe trouve dans l'ancien Continent auſſi bien que dans le nouveau, & qu'elle eſt de même nature en tous lieux: mais comme l'on n'en connoît plus les mines en Egypte ni dans l'Inde, & que néanmoins il y avoit beaucoup d'*émeraudes* en Orient, avant la découverte du Nouveau-Monde, ces voyageurs ont imaginé que ces anciennes *émeraudes* avoient été apportées du Pérou aux Philippines, & de là aux Indes orientales & en Egypte. Selon Tavernier, les anciens péruviens en faiſoient commerce avec les habitans des îles orientales de l'Aſie; & Chardin, en adoptant cette opinion, dit que les *émeraudes* qui, de ſon temps ſe trouvoient aux Indes orientales, en Perſe & en Egypte, venoient probablement de ce commerce des péruviens, qui avoient traverſé la mer du Sud long-temps avant que les eſpagnols euſſent fait la conquête de leur pays; mais étoit-il néceſſaire de recourir à une ſuppoſition auſſi peu fondée pour expliquer pourquoi l'on a cru ne voir aux Indes orientales, en Egypte & en Perſe, que des *émeraudes* des Indes occidentales. La raiſon en eſt bien ſimple, c'eſt que les *émeraudes* ſont les mêmes par-tout, & que comme les anciens péruviens en avoient ramaſſé une très-grande quantité, les eſpagnols en ont tant apporté aux Indes orientales, qu'elles ont fait diſparoître le nom & l'origine de celles qui s'y trouvoient auparavant, & que par leur entière & parfaite reſſemblance, ces *émeraudes* de l'Aſie ont été & ſont encore aujourd'hui confondues avec les *émeraudes* de l'Amérique ».

« Cette opinion que nous réfutons paroît n'être que le produit d'une erreur de nomenclature;

les naturaliſtes récens ont donné, avec les joailliers, la dénomination de *pierres orientales* à celles qui ont une belle tranſpatence, & qui en même temps ſont aſſez dures pour recevoir un poli vif; & ils appellent *pierres occidentales* celles qu'ils croient être du même genre, & qui ont moins d'éclat & de dureté. Et comme l'*émeraude* n'eſt pas plus dure en Orient qu'en Occident, ils en ont conclu qu'il n'y avoit point d'*émeraudes* orientales, tandis qu'ils auroient dû penſer que cette pierre étant par-tout la même, comme le cryſtal, l'améthyſte, &c. elle ne pouvoit pas être reconnue ni dénommée par la différence de ſon éclat & de ſa dureté ».

Ce ſont, dit M. Paw, les arabes qui ont probablement imaginé la *table ſmaragdine*, ou cette prodigieuſe lame d'*émeraude*, ſur laquelle Hermès (perſonnage qui n'a jamais exiſté) grava à la pointe du diamant le ſecret du grand-œuvre. Il y a aujourd'hui des Bedouins aſſez enfans ou aſſez imbécilles, pour croire que cette table eſt cachée dans le *harem*, ou la plus grande des pyramides de *Giſeh*; mais il a ſi peu été queſtion d'y enſévelir quelque ſecret, qu'on n'y a pas trouvé une ſeule inſcription, ni dans la ſalle d'en haut, ni dans celle d'en bas; & s'il y a eu des caractères hiéroglyphiques gravés ſur les faces extérieures de ce monument, il faut que le tems les ait effacés, car il n'en reſte plus de trace. Je ſais bien ce qui a donné lieu à cette tradition des arabes: ils ont manifeſtement confondu la *table ſmaragdine* avec ce coloſſe d'*émeraude*, qu'Apion, cité par Pline, diſoit encore être de ſon temps, renfermé dans le labyrinthe, quoique ce ne puiſſe avoir été qu'un ouvrage de verre coloré, comme les égyptiens en faiſoient déjà du temps de Séſoſtris; car il faut rejetter l'opinion de ceux qui diſent qu'ils y employoient le prême d'*émeraude*, mot barbare, corrompu de celui de praſe. Cette ſubſtance n'enveloppe pas la vraie *émeraude*, au moins dans les mines de l'Egypte, où l'on en connoît deux: l'une à l'Occident du Nil, au pied de la côte Lybique, entre *Ipſon* & *Thata*; & l'autre vers le bord du Golfe Arabique, un peu au-delà du vingt-cinquième degré. Cette dernière ne paroît pas dans l'antiquité avoir appartenu aux rois d'Egypte, comme on ſeroit tenté de le penſer, mais aux rois de l'Ethiopie, qui ſoutinrent à cette occaſion une guerre, où l'on voit qu'ils réclamèrent, comme une partie de leur domaine, & la ville de Phylé, & la mine d'*émeraude* (1). L'arabe Abdertahman, qui l'avoit viſité, dit qu'on y trouve ces pierres enveloppées dans une matière blanchâtre; qu'il y en a de trois eſpèces, dont aucune n'eſt ni prême, ni praſe, & qu'on les rend toutes plus tranſparentes en les plongeant dans l'huile chaude.

Le comte de Caylus parlant d'une moſaïque qui avoit appartenu à Ficoroni, & qui avoit été trouvée à Rome, dit (*Rec. d'Ant. III. pl. 59. n°. 1.*) qu'on voyoit des *émeraudes* communes, mêlées aux morceaux de marbre de différentes couleurs, dont ſes cubes étoient formés.

EMERITA, dans le Portugal.

COL. EMERITA AUGUSTA. *Colonia Emerita Auguſta.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguſte, de Livie, de Tibère.

EMERITUM. } On appelloit *emeritum* chez
EMERITUS. } les romains, la récompenſe accordée à un ſoldat qui avoit bien ſervi pendant un certain nombre d'années.

Les ſavans ne peuvent pas aſſurer avec certitude ſi elle conſiſtoit ou en argent, ou en terre, ou dans l'une & l'autre à la fois, & s'il n'y avoit aucune différence entre l'*emeritum* & le *præmium*. L'hiſtoire nous apprend qu'Auguſte accorda (*Dion. LV.*) aux prétoriens 5000 drachmes, & aux autres ſoldats 300; qu'il avoit réglé le terme de l'*émérite*, & les récompenſes des différentes ſortes d'*émérites*; que parmi ces *émérites* les uns devoient avoir ſervi ſeize ans, d'autres vingt. Caligula réduiſit à la moitié la récompenſe de l'*émeritat* prétorien. L'*émérite* ou vétéran, de quelque rang qu'il fût, étoit très-eſtimé, & il ne lui étoit point permis de s'abaiſſer au vil emploi de délateur. (*Martian. l. deferri ff. de jure fiſci.*)

ÉMILIEN.

C. ou M. JULIUS ÆMILIUS ÆMILIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont:

RRRR. en or; on en connoît pluſieurs revers.

R. en argent.

Le revers qui a pour légende CONCORDIA AUG., eſt fort rare; mais il n'appartient point à Émilien.

RRR. en G. B. de coin romain.

(1) *Héliodor. Æthiopic. lib. IX.* On voit par la narration de cet auteur que les perſans, en conquérant l'Égypte, s'étoient auſſi emparés de la mine d'*émeraude*, & qu'ils furent obligés de reſtituer aux éthiopiens, d'où je conclus que cette mine leur avoit appartenu long temps avant l'époque de la conquête.

RRR. en M. B.

RRR. en P. B.

RRRR. en G. B. de colonies.

RRR. en M. B.

RRRR. en G. B. grec.

Peut-être n'en exiſte-t-il point en M. & P. B.

ÉMILIEN (Alexandre) tyran en Égypte, ſous Gallien.

TIBERIUS CESTIUS ALEXANDER ÆMILIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont :

O. en or & argent ; celles d'argent & de bronze, avec des légendes latines, rapportées dans le catalogue de Mézabarba, ſont ſuſpectes.

RRRR, en M. B. grec, ou approchant de cette forme. *Emilien* eſt repréſenté en buſte, ayant la tête ornée d'un diadême, & tournée de la droite à la gauche. Il tient un bouclier, ſur lequel paroit un animal qui s'élance ; il y a au revers un aigle qui a les ailes déployées. Il étoit de cette manière dans le cabinet de Beauvais.

EMISA, dans la Syrie.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

EMISA, dans la Phœnicie.

EMICΩN. KOΛΩNIAC. *Emiſena colonia.*

Cette colonie romaine a fait frapper des médailles en l'honneur d'Antonin, de Caracalla, d'Elagabale, d'Alex. Séyère, de Domna.

EMISSIONES equorum in circo, courſes de chevaux dans le cirque.

ÉMITHÉE. *Voyez* ÉMITHÉE.

EMMAILLOTER. *Voyez* BERCEAU.

ΈΜΟΝΕΙΟΙ.

Maſques ayant la barbe taillée en pointe, ou en forme de coin, comme celle des pantalons du théâtre italien.

EMMÈLES. Les ſons *emmèles* étoient chez les grecs ceux de la voix diſtincte, chantante & appréciable qui peuvent donner une mélodie.

EMMÉLIE, danſe inventée, diſoit-on, par un des ſuivans de Bacchus, dans la conquête des Indes. Elle reçut le nom de ſon inventeur.

« L'*emmélie* étoit une danſe tragique, & c'étoit » la ſeule, parmi les danſes pacifiques, à laquelle » Platon accordât ſon ſuffrage ». (*Mémoires de l'académie des inſcript. tom. I.*)

EMMÈLIE.

Meurſius dit poſitivement, dans ſon traité de *la danſe*, que ce mot étoit non-ſeulement le nom d'une danſe, mais encore celui de l'air ; & il prouve cette aſſertion par un paſſage d'Euſtathius. Pollux (*Onomaſt. cap. 7. §. 1. de poëtis*) met l'*emmélie* au nombre des chants ou airs.

EMPEREUR (Agathe de l'). *Voyez* APOTHEOSE *d'Auguſte.*

EMPEREURS romains. *On cherchera dans le diction. d'économie politique, ce qui conſtituoit leur dignité ?*

Les *empereurs* romains paroiſſent toujours ſur les monumens publics ſans aucun attribut de monarque, mais comme les premiers de leurs concitoyens, & comme jouiſſant de privilèges également diſtribués, *ισονομια*. Les figures qui les accompagnent, paroiſſent être égales à leur maître ; & celui-ci n'eſt diſtingué des autres que par l'action principale que l'artiſte lui a donnée. Jamais une figure qui préſente quelque choſe à un *empereur* (*Winckel. hiſt. de l'art. IV. c. 3.*) ne plie le genou, ſi l'on excepte les captifs ; & aucun perſonnage ne leur parle la tête inclinée. Quoique la flatterie allât très-loin à Rome, ſous les *empereurs* tyrans, puiſque nous ſavons que le ſénat ſe proſterna aux pieds de Tibère (*Sueton. Tiber. c. 24.*), nous dirons cependant à la gloire des artiſtes, qu'ils ont conſervé long-temps ſur leurs ouvrages la dignité de l'homme dans la capitale du monde, comme ils avoient fait à Athènes, dans le temps de ſa ſplendeur. Obſervez que l'on a excepté les captifs, en parlant des monumens parvenus juſqu'à nous : nous ſavons de plus, que des rois ont donné volontairement cette marque de ſoumiſſion aux généraux romains. Plutarque nous apprend (*Pompei.*) que Tygrane, roi d'Arménie, venoit de ſon plein gré voir Pompée. Étant arrivé à la porte du camp des romains, deſcendit de cheval, détacha ſon épée de deſſus ſon épaule, & la remit aux deux licteurs qui étoient allés à ſa rencontre : lorſqu'il parut devant Pompée, il dépoſa la tiare à ſes pieds, & s'y proſterna lui-même.

Pluſieurs ouvrages modernes nous font voir combien peu on a été attentif à l'obſervation du coſtume ſur cet objet. Entre pluſieurs exemples,

Digitized by Google

il ſuffira d'en rapporter un ſeul : c'eſt un bas-relief qui a été exécuté dans ce ſiècle, à Rome, pour la fontaine de Trévi, & qui repréſente l'architecte offrant le plan de cet aqueduc à Marcus Agrippa. Le ſculpteur moderne, non content d'avoir donné une longue barbe à cet illuſtre romain, contre la vérité des médailles & des marbres, a placé l'architecte ancien avec un genou en terre.

Les *empereurs*, ſous ce nom impoſant, qui, dans ſon origine, ne ſignifioit qu'un général, s'étant rendus maîtres de la république, réunirent dans leurs perſonnes toutes les charges les plus conſidérables de l'état, & toutes les prééminences affectées aux différentes dignités : ils portèrent la chlamyde couleur de pourpre, qui, ſuivant Eutrope, (*lib.* 9.) déſignoit l'empire ; d'autres veulent cependant qu'elle ait été donnée auſſi aux généraux. L'*empereur* ſeul avoit les faiſceaux, qu'on portoit devant lui entourés de lauriers (*Hérodien*, *liv.* 7.) ; & lui ſeul avoit (*Tillemont*, *hiſt. des emp. tom. III. part. I. fol* 180.) dans ſa chambre une petite ſtatue de la victoire, en or. Muratori (*annali d'Italia*, *tom. I. fol* 394.) dit que c'étoit une ſtatue de la fortune. Hérodien nous apprend encore, qu'on portoit du feu devant les *empereurs* & les impératrices (*Hérod. liv.* 1. *liv.* 2. *liv.* 7.) ; diſtinction que l'on ne trouve point ſur les monumens.

Comme les autres citoyens, les *empereurs* n'employèrent pour leurs habits que la laine, le coton, le lin, & plus tard cette eſpèce de ſoie dont Pline fait mention. La véritable ſoie étoit ſi rare & ſi chère du temps même des *empereurs*, que Marc-Aurèle ne voulut pas garder, & fit vendre publiquement un habillement fabriqué de cette matière. Aurélien ne voulut point que ſa femme achetât, au poids de l'or, un habit de ſoie. Élagabale fut le premier des *empereurs* qu'on vit paroître en public, revêtu d'un habillement tiſſu de ſoie, ſans mélange. Ce ne fut que ſous le règne de Juſtinien qu'on commença à cultiver les vers à ſoie en Italie, ou, pour mieux dire, en Europe.

Dès la fin de la république, les habillemens des citoyens romains & de leurs chefs avoient déjà beaucoup perdu de leur ſimplicité. Un ſiècle après, Caligula affecta de ne porter aucun habillement de ſes ancêtres, ni civil, ni militaire. On le voyoit ſouvent vêtu d'une *pænula* de pourpre, ornée de pierres précieuſes ; il portoit auſſi des habits à manches, des habits de ſoie, ou la cyclas, habit de femme, & des bracelets. On étoit choqué de voir Néron (*Suetonius*) couvert d'une chlamyde à étoiles d'or, qu'il portoit ſur une tunique de pourpre. Qu'auroit-on dit alors du faſte de Dioclétien, qui porta des perles juſques ſur la chauſſure (*Eutropii*, *lib.* 9.) ; qui exigea, comme les rois de Perſe, qu'on ſe proſternât devant lui ? On blâma ouvertement Conſtantin, d'avoir ajouté des perles à l'habit impérial : auſſi ces ornemens étrangers ne manquèrent pas d'altérer les formes. On vit ces habillemens, ſi nobles & ſi élégans dans leur première ſimplicité, prendre un air biſarre & une roideur, qui les rendirent bientôt méconnoiſſables. Voyez les médailles des *empereurs* de Conſtantinople. Pluſieurs auteurs ont prétendu que Conſtantin, le premier, a toujours porté le diadême ; il eſt au moins certain qu'il en changea la forme, en y ajoutant des bandes qui croiſent ſur la tête.

En un mot, les bons *empereurs*, avant Dioclétien, n'eurent dans leurs habillemens civils ou militaires, d'autre diſtinction que la couleur de pourpre ; & le nombre & la forme en étoient les mêmes que pour ceux des citoyens aiſés. Ils ne portoient dans Rome que la tunique avec la toge ; & ils ne prenoient l'habit militaire, c'eſt-à-dire, la cuiraſſe ſur la tunique, les bottines ouvertes, le *paludamentum*, le caſque, le bouclier, la lance, &c., que hors des murs de Rome. Céſar étoit revêtu de la toge, lorſqu'il fut aſſaſſiné dans le ſénat. Auguſte portoit une épée cachée ſous ſa toge le jour qu'il régla la réforme des ſénateurs. Sévère s'étant préſenté aux portes de Rome, en habit militaire, ſuivi de toutes ſes troupes, deſcendit de cheval, & s'étant revêtu de la toge, il entra dans la ville en habit civil.

Les généraux & les *empereurs* ſont communément repréſentés armés comme les grecs, ayant le *paludamentum* pour manteau.

EMPEREURS. Les noms de roi & d'*empereur* ont été employés, l'un pour l'autre, dans le moyen âge. On a des monumens ſur leſquels Dioclétien, Conſtantin & Charlemagne étant *empereurs*, ne portent que le titre de rois. On a donné ſouvent le titre d'auguſte ou d'*empereur* à Clovis, à Pépin, à pluſieurs autres rois de la ſeconde race, & même de la troiſième. Dans une charte de Betion, évêque de Langres, datée de la 23e. année du règne de Charlemagne, c'eſt-à-dire, de l'an 791, ce monarque eſt appellé *empereur*. Or, on ſait qu'il ne parvint à la dignité impériale que huit ou neuf ans après.

EMPEREURS (médailles des). *Voyez* IMPÉRIALES.

EMPIRES. On connoît dans l'hiſtoire ancienne quatre grandes monarchies, ou quatre grands *empires* ; celui des babyloniens, chaldéens & aſſyriens ; celui des mèdes ou des perſes ; l'*empire*

des grecs, qui commence & finit à Alexandre, puiſqu'à ſa mort ſes conquêtes furent diviſées entre ſes capitaines, & celui des romains. Les deux premiers n'ont ſubſiſté que dans l'Orient; le troiſième en Orient & partie en Occident; & l'*empire* romain dans preſque tout l'Occident, connu pour lors, une partie de l'Orient, & dans quelques cantons de l'Afrique.

L'*empire* des aſſyriens, depuis Ninus, fils de Bélus, qui le fonda l'an du monde 2737, ſelon le calcul d'Uſſérius, a ſubſiſté juſqu'à Sardanapale, leur dernier roi, en 3257, & a par conſéquent duré plus de cinq cents vingt ans.

L'*empire* des mèdes, commencé par Arbace l'an du monde 3257, eſt réuni, ſous Cyrus, avec celui des babyloniens & des perſes, l'an 3468. C'eſt à cette époque que commence proprement l'*empire* des perſes, qui finit deux cents ſoixante ans après, à la mort de Darius Codoman, l'an du monde 3674.

L'*empire* des grecs, à ne le prendre que pour la durée du règne d'Alexandre, commença l'an du monde 3674, & finit à la mort de ce conquérant, arrivée en 3681. Si par *empire* des grecs on entend non-ſeulement la monarchie d'Alexandre, mais encore celle des grands états que ſes ſucceſſeurs formèrent des débris de ſon *empire*, tels que les royaumes d'Égypte, de Syrie, de Macédoine, de Thrace & de Bithynie, il faut dire que l'*empire* des grecs s'eſt éteint ſucceſſivement & par parties; le royaume de Syrie ayant fini l'an du monde 3939; celui de Bithynie onze ans plutôt, en 3928; celui de Macédoine, en 3836; & celui d'Égypte, qui ſe ſoutint le plus long-temps de tous, ayant fini ſous Cléopâtre, l'an du monde 3974: ce qui donneroit préciſément trois cents ans de durée à l'*empire* des grecs, à commencer depuis Alexandre juſqu'à la deſtruction du royaume d'Égypte, fondé par ſes ſucceſſeurs.

L'*empire* romain commence à Jules-Céſar, lorſque victorieux de tous ſes ennemis, il eſt reconnu dans Rome dictateur perpétuel l'an 708 de la fondation de cette ville, quarante-huit ans avant Jéſus-Chriſt, & du monde l'an 3956. Le ſiège de l'*empire* eſt tranſporté à Byſance par Conſtantin, l'an 334 de Jéſus-Chriſt, onze cents quatre-vingt-dix ans après la fondation de Rome. L'Occident & l'Orient ſe trouvent toujours réunis ſous le titre d'*empire romain*, & ſous un ſeul ou deux princes, juſqu'à ce que, ſous le règne de Conſtantin & d'Irène, les romains proclament Charlemagne *empereur*, vers l'an 800 de Jéſus-Chriſt. Depuis cette époque l'Orient & l'Occident ont formé deux *empires* ſéparés; celui d'Orient, gouverné par les empereurs grecs, a commencé en 802 de Jéſus-Chriſt; & après s'être affoibli par degrés, il a fini dans la perſonne de Conſtantin-Paléologue, l'an 1453.

EMPLOCIES, fêtes d'Athènes, pendant leſquelles les femmes paroiſſoient avec leurs cheveux treſſés: ce que ſignifie *emplocies*, ἐμπλόκια, treſſe de cheveux.

EMPORIÆ, en Eſpagne. ΕΜΠΟΡΙΤΩΝ. ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

C. en argent.

C. en bronze.

O. en or.

Leur type ordinaire eſt Pégaſe volant.

Emporiæ, en Sicile. ΕΜΠΟΡ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

EMPORIUM, c'étoit à Rome un lieu où s'aſſembloient des marchands de miel, de fruits & d'autres pareilles denrées. Il y en avoit un dans la troiſième région près de la *Métaſudante*: il tenoit tous les neuf jours. Il y en avoit un autre hors de la porte *Trigemina*, près du *campus navalis*; les bateaux y abordoient: il étoit ſitué dans la treizième région, pavé & entouré de paliſſades. Ce fut Aurélien qui l'enferma dans Rome, lorſqu'il en étendit l'enceinte.

A Athènes, les *emporii curatores*, ou *épiméletes* du marché, étoient chargés de veiller à ce qu'on ne diſtribuât aucune mauvaiſe denrée dans les marchés; à ce qu'on y vendit à bon poids & à bonne meſure, & à ce qu'aucun particulier n'enlevât plus de vin & de blé qu'il ne lui en falloit pour ſa conſommation domeſtique: ce qui reſtoit étoit acheté par l'état, porté dans des magaſins, & donné aux pauvres à un prix modéré.

EMPOUSE. *Voyez* EMPUSE.

EMPREINTE. On tire des *empreintes* des médailles, des monnoies, de cachets, des pierres gravées, c'eſt-à-dire, on en prend artiſtement la repréſentation ſemblable à l'original, par le moyen d'un corps mou. Comme d'un côté on n'y ſauroit réuſſir ſans en ſavoir la manœuvre, & que de l'autre il eſt auſſi utile que ſatisfaiſant

pour un vrai curieux d'avoir en ſa poſſeſſion le plus grand nombre qu'il eſt poſſible d'*empreintes* tirées ſur les plus belles pierres gravées & les autres ouvrages de l'art, on ſera bien aiſe de ſavoir la manière de les faire. Nous allons l'apprendre aux lecteurs d'après Mariette.

Cette pratique n'a rien de difficile dans les gravures en creux ; toute perſonne, pour peu qu'elle ait d'adreſſe, en eſt capable ; les matières qu'on emploie le plus ordinairement pour cette opération ſont la cire d'Eſpagne, le ſoufre & le plâtre.

La première a cet avantage, que les *empreintes* ſe font ſur le champ ſans beaucoup de préparation, & que la matière encore liquide s'inſinuant exactement dans toutes les cavités de la gravure, le relief qui ſort eſt preſque toujours très-complet & très-net ; il s'agit ſeulement d'avoir de la meilleure cire de graveur.

Au lieu de cartes à jouer, il faut ſe ſervir d'une ſimple feuille de papier bien uni, pour y appliquer la cire ; mais pour le faire avec ſoin & avec propreté, on aura une aſſiette d'argent, qu'on mettra ſur un réchaud rempli de feu ; & lorſqu'elle ſera ſuffiſamment échauffée, l'on y poſera dans le fond un morceau de papier bien ſec, ſur lequel on répandra la cire qu'on aura fait fondre en l'expoſant au feu, & non en la préſentant à la flamme d'une bougie ; on évite par ce moyen que la fumée ne s'attache, comme il eſt ordinaire, au bâton de cire & n'en altère la couleur. On tiendra pendant quelque temps la cire en fuſion, on la remuera ; & quand on verra qu'elle eſt bien unie & bien liée, on y imprimera le cachet, & il eſt comme indubitable qu'il en ſortira une bonne *empreinte*.

Mais comme toutes les précautions n'empêchent point la cire d'être une matière caſſante, qui ſe fend aiſément, Mariette étoit d'avis qu'on renonçât aux *empreintes* de cette eſpèce, à moins qu'une néceſſité n'y obligeât ; c'eſt-à-dire, qu'il n'y eût aucune eſpérance de retrouver l'occaſion de tirer autrement l'empreinte d'une belle pierre gravée qui ſe préſente, & qu'il fallût abſolument le faire ſur le champ.

On trouve encore un autre défaut aux *empreintes* en cire d'Eſpagne ; elles ont un luiſant qui ne permet pas de jouir de la gravure, & ôte le repos qui doit y régner ; c'eſt pourquoi les connoiſſeurs préfèrent les *empreintes* qui ſe font avec le plâtre : la difficulté eſt de trouver du plâtre aſſez fin, & peut-être vaudroit-il mieux prendre des morceaux de *talc* (gypſe fin, ainſi nommé par les ouvriers), les faire calciner ſoi-même dans un feu ardent, & quand ils ſeroient refroidis, les broyer dans un mortier en poudre le plus fin qu'il ſeroit poſſible. Enſuite on paſſera pluſieurs fois cette pouſſière au tamis, & on l'emploiera comme on fait le plâtre, en la coulant un peu claire ſur la ſurface de la pierre gravée, qu'on a eu la précaution d'entourer d'une carte ou d'une petite lame de plomb, pour contenir le plâtre & empêcher qu'il ne ſe répande au dehors.

Mais les *empreintes* qui ſe font au ſoufre méritent encore la préférence, parce qu'il eſt plus aiſé d'y réuſſir, & que la diverſité des couleurs qu'on leur peut donner, en rend l'aſpect plus agréable. Voici comme il faut y procéder.

On fera fondre dans une cuillère de fer, ſur un feu modéré, autant de ſoufre qu'on aura deſſein d'en employer, & lorſque ce ſoufre ſera liquéfié, on le jettera dans la couleur dont on le voudra colorier. Sur une once de ſoufre, on ne peut mettre moins d'une demi-once de couleur, autrement les ſoufres ſeroient trop pâles. Le cinnabre ou le vermillon, la terre verte, l'ochre jaune, le maſſicot, ainſi que le noir de fumée, ſont de toutes les couleurs celles qui s'incorporent le mieux avec le ſoufre ; mais ſi la jonction de ce dernier minéral ſe faiſoit moins difficilement avec la mine de plomb pulvériſée très fin, ce ſeroit une des teintes les plus flateuſes à la vue. Celle que donne le vermillon eſt auſſi fort bonne ; & quand on veut qu'il ait plus de brillant, on frotte à ſec avec un pinceau & un peu de carmin la ſurface de l'*empreinte*.

La couleur jettée dans le ſoufre, on aura attention de tenir la cuillère dans une agitation continuelle, tant afin que le ſoufre ne s'attache point à la cuillère & ne ſe brûle point, que pour faciliter l'incorporation de la couleur. Pendant ce temps-là, il ſe forme ſur la ſurface du ſoufre une eſpèce de craſſe ou d'écume, qu'il en faut ſéparer & enlever avec une ſpatule ou le tranchant d'un couteau. Au bout d'un demi-quart-d'heure, la cuillère étant toujours reſtée ſur le feu, pour empêcher le ſoufre de figer, on verſe le ſoufre par inclinaiſon, ou ſur une feuille de papier huilée, ou ſur une feuille de fer-blanc bien placée, & on l'y laiſſe refroidir : le ſoufre en ſort ayant la forme d'un gâteau. Cette première préparation eſt pour le colorier & le purifier de ſes ordures les plus groſſières.

Veut-on faire des *empreintes*, on coupe un morceau de ce gâteau de ſoufre, on le fait fondre une ſeconde fois dans la cuillère de fer, toujours ſur un feu modéré ; on la remue pour l'empêcher de brûler ; on en enlève encore la craſſe, en cas qu'il en paroiſſe, & l'on en verſe doucement ſur la pierre gravée, qu'on a préparée pour recevoir ce ſoufre liquéfié. On l'a enveloppée,

Digitized by Google

ou plutôt on l'a environnée d'un morceau de carte fine ou d'un papier fort, qui étant aſſujetti avec un fil de laiton, & replié ſous la pierre, de façon que le ſoufre ne puiſſe échapper par aucune ouverture, prend la figure d'un petit godet : ou bien l'on y met autour une petite lame de plomb mince, qui embraſſe exactement la pierre. Ces différens moyens réuſſiſſent également ; on choiſira celui qui conviendra le mieux.

A peine le ſoufre aura-t-il été verſé dans cette eſpèce de petit moule, qu'il commencera à ſe figer ; mais ſans lui en donner le temps, & lorſqu'on jugera qu'il ſe ſera déjà formé ſur la ſurface de la pierre une légère couche de ſoufre figé, qui, comme une peau, s'y ſera étendu & la couvrira toute entière, on ſurvidera promptement dans la cuillère le ſoufre encore liquide, pour le verſer tout de ſuite & en remplir le même moule, juſqu'à ce qu'il y en ait aſſez pour donner du corps à l'*empreinte*. C'eſt ainſi qu'on évite les ſoufflures.

Quelque temps après le ſoufre étant figé, on l'ôtera de deſſus la pierre gravée, qui s'en détachera aiſément & ſans le moindre effort ; & il ne faut point douter, ſi l'on a uſé de toutes les précautions qu'on vient d'indiquer, que l'*empreinte* ne ſoit exacte & parfaite : mais pour peu qu'elle manque en quelqu'endroit, on ne doit pas balancer d'en recommencer une ſeconde ; le même ſoufre ſervira, & l'opération n'eſt ni aſſez coûteuſe, ni aſſez fatiguante pour craindre de la répérer.

Telles ſont les différentes pratiques qu'il faut obſerver toutes les fois qu'on fera des *empreintes* avec les pierres gravées en creux ; & rien comme l'on voit n'eſt plus ſimple. Il n'en eſt pas de même des gravures en relief, dont on voudra pareillement avoir des *empreintes* ; celles-ci exigent une double opération, car la première *empreinte* qu'on en feroit ne donneroit qu'un creux, & il s'agit d'avoir un relief ſemblable à l'original.

Il faut donc commencer par mouler le relief, & en tirer un creux qui ſervira à faire l'*empreinte* de relief ; & c'eſt ce qui eſt preſque toujours accompagné de grandes difficultés, & qui devient même impraticable dans certains cas. Si le relief eſt plat ou de très-baſſe taille, le moule ſe fera aiſément avec du plâtre fin ; mais pour peu que les objets aient de la ſaillie, & qu'il y ait des parties éminentes, travaillées & fouillées en-deſſous, ce qui ne peut guère manquer de ſe rencontrer dans un relief, le plâtre dont on ſe ſert pour faire le moule ſe loge dans les cavités ; & quant on veut le ſéparer de la pierre gravée, non-ſeulement il en reſte dans ces petits creux où il s'étoit inſinué, mais ces arrachemens en entraînent ſouvent d'autres plus conſidérables encore : le moule demeure imparfait & ne peut point ſervir.

Après avoir fait pluſieurs tentatives, l'on n'a rien trouvé de mieux pour faire ces moules que la mie de pain & la colle forte. Voici la manière de procéder.

Il faut avoir de la mie de pain très-tendre, d'un pain qui ſoit peu cuit, ce qu'on appelle *du pain cuit gras*. On la prend entre ſes doigts, on la manie & remanie à pluſieurs repriſes, juſqu'à ce qu'elle commence à devenir pâteuſe : on y mêle alors tant ſoit peu de vermillon ou de carmin : on la repétrit encore ; & quand on eſt parvenu à la rendre bien molle & bien ſouple, on y imprime le relief, qu'on retire ſur le champ, & le moule ſe trouve fait & aſſez bien formé ; car cette pâte a une eſpèce de reſſort naturel, qui fait qu'elle ſe prête ſans ſe déchirer ; & comme elle embraſſe aſſez exactement un relief dans toutes ſes parties, elle s'en ſépare auſſi ſans former aucune réſiſtance.

Si en ſe détachant de la gravure quelques portions de la pâte qui étoient entrées dans des cavités ont été obligées de céder à des parties ſaillantes qu'elles ont rencontrées dans leur chemin & de s'écarter, elles ont bientôt repris leur place. En peu de temps cette pâte ſe durcit, & elle acquiert aſſez de conſiſtance pour devenir un moule capable de recevoir le plâtre ou le ſoufre liquide qu'on y veut couler ; mais elle a un défaut eſſentiel, quelque bien pétrie qu'elle ſoit, elle ne s'inſinue jamais aſſez parfaitement dans tous les petits traits de la gravure, elle demeure toujours graſſe & pâteuſe ; de ſorte que les reliefs qui ſortent de ces ſortes de moules, n'ont aucune fineſſe, & ſont privés de tous ces détails qui donnent l'ame & l'eſprit à un ouvrage.

C'eſt ce qui a fait imaginer à un curieux, homme adroit, d'employer plutôt la colle forte. Il eſt un inſtant ou ſortant d'être miſe en fuſion, elle a la même ſoupleſſe, le même reſſort que la mie de pain réduite en pâte ; & rendue à ſon premier état, elle a la même dureté que celle-ci étant ſéchée. Ce curieux ayant fait fondre de la colle forte dont ſe ſervent les ménuiſiers, la verſe encore toute chaude ſur le relief qu'il veut mouler, en uſant des mêmes précautions qu'on prend pour les *empreintes* de ſoufre ; & quand la colle entiérement priſe, eſt encore molle, il retire légérement ſa gravure, qui reſte imprimée dans la maſſe de la colle. Celle-ci ſe durcit promptement, & produit un moule auſſi net & auſſi exact qu'il eſt poſſible, dans lequel on peut couler du plâtre ou du ſoufre, & l'on en tire un relief aſſez juſte.

Mais

Mais ſi le trop de ſaillie d'une gravure a rendu l'opération du moule difficile, les *empreintes* qu'on doit faire dans ce même moule, rencontreront encore plus d'obſtacles, & il ne faut pas même eſpérer qu'elles réuſſiſſent jamais. Quelques moyens qu'on emploie, il y aura toujours quelque partie du relief qui ne pouvant ſe dépouiller, reſtera dans le creux du moule. Il faut renoncer à faire des *empreintes* de ces ſortes de gravures trop ſaillantes & trop évidées.

Les *empreintes* faites, on en abat les balèvres; on les rogne; on les lime; on leur donne une forme régulière. Pour dernière façon, on les environne de petits morceaux de carton doré ſur la tranche, où elles ſe trouvent renfermées comme dans une bordure, & qui, outre cette propreté qu'ils y mettent, leur ſervent encore de rempart contre le choc, & les rendent plus durables. Si l'on a beaucoup de ces *empreintes*, on leur donne un ordre; & pour les pouvoir conſidérer commodément, on les colle ſur des cartons ou ſur des planches, qui, comme autant de layettes, ſe rangent dans une petite armoire, ainſi qu'il eſt d'uſage pour les médailles.

Il eſt encore une autre façon de faire des *empreintes* des pierres gravées; mais qui ne pouvant pas être de longue durée, n'eſt que pour le moment où l'on eſt bien aiſe de juger du travail d'une gravure en creux. Ce ſont les *empreintes* qui ſe font avec la cire molle. L'on ne voit guère de curieux qui ne veuille avoir à la main de quoi faire de ces *empreintes*, & qui ne porte pour cela de la cire ſur lui. On en fait remplir de petites boëtes qui ſe ferment à vis, & auxquelles on donne aſſez volontiers la figure d'un petit œuf. La compoſition de cette cire eſt particulière, & l'on nous ſaura même gré d'en donner ici la recette de Mariette.

Sur une once de cire vierge qu'on a fait fondre doucement dans un vaiſſeau de terre verniſſé, ſans la trop échauffer, & dans laquelle on a mis un gros de ſucre candi broyé très-fin, qui en accélère la fuſion, on jette (la cire étant tout à fait liquide) une demi-once de noir de fumée qu'on aura fait recuire pour achever de le dégraiſſer, & une goutte de térébentine: on remue le tout, ſe ſervant d'une ſpatule, juſqu'à ce que toutes les drogues ſoient parfaitement incorporées; & après l'avoir tenue un peu ſur le feu, on retire la cire, on la laiſſe refroidir, & on en fait un pain.

Pour ce qui eſt des pâtes ou *empreintes* de verre, qui imitent parfaitement les pierres fines, & qui moulées deſſus, en ſont des copies fidelles; *voyez* PATE.

EMPUSE. C'étoit un ſpectre horrible que la terrible Hécate faiſoit voir aux infortunés. Ce phantôme changeoit à tout moment de forme. L'un de ſes pieds étoit d'airain, & l'autre étoit celui d'un âne, d'où lui vinrent les ſurnoms ὀνοκῶλη & ὀνοσκελὶς, c'eſt-à-dire, qui à la jambe d'un âne. Le portrait qu'en fait Ariſtophane, dans les *grenouilles* (*act. I. ſc.* 4.) eſt fort plaiſant. La manière de conjurer ce ſpectre, étoit de lui dire des injures.

Suidas, Heſychius, Euſtathe (*Odyſſ.* A.), Denys Périégète (*v.* 724.) en parlent auſſi. Ce monſtre prétendu, dont on ne croyoit ordinairement voir que la partie ſupérieure, & rarement les pieds, ou le pied unique, fit naître le proverbe, *changeant comme Empuſe.*

EN eſt ſouvent mis pour *IN* dans les inſcriptions latines les plus anciennes. On lit ſur la colonne roſtrale au capitole: EN SICELIAD. & ENQUE EODEM MACESTRATOD pour *in Sicilia*, &c. Dans le calendrier de la bibliothèque Farnèſe, qui eſt gravé ſur du marbre, on lit à côté de certains jours *EN* pour *IN*, abrégé de *intercisos dies.*

ENCADDIRES, prêtres des carthaginois, conſacrés au culte des dieux Abaddires. *Voyez* ABADDIR.

ENCAUSTIQUE (peinture). *Voyez* le diction. de Peinture, & l'article CIRE PUNIQUE dans celui-ci.

ENCAUSTUM, encre pourpre dont ſe ſervoient les empereurs grecs pour leurs ſignatures, & dont l'empereur Léon (*l. 6. C.*) défendit l'uſage à toute autre perſonne. *Voyez* ENCRE.

ENCÉLADE, un des plus rédoutables géans qui firent la guerre à Jupiter, fils de Titan & de la terre, voyant les dieux victorieux, il prenoit la fuite lorſque Minerve l'arrêta en lui oppoſant l'iſle de Sicile, & Jupiter le couvrit du mont Etna. C'eſt-là qu'accablé ſous le poids énorme de cette montagne, & à demi-brûlé de la foudre, il s'eſt ouvert un ſoupirail: c'eſt lui dont l'haleine embraſée exhale les feux du volcan; lorſqu'il eſſaie de ſe retourner, il fait trembler la Sicile, & une épaiſſe fumée obſcurcit l'air d'alentour. *Voyez* GÉANS.

ENCÉNIES, fête qu'on célébroit à la dédicace de chaque temple, à la reconſtruction d'une maiſon, enfin *quand on commençoit quelque entrepriſe*, comme le dit Suidas.

ENCENS. Pline (XIII. 1.) aſſure que l'*encens* n'a été admis par les grecs, dans les ſacrifices,

que depuis la guerre de Troye ; & que l'on employoit encore, à cette époque, les arbres & arbriſſeaux odorans, pour donner un goût agréable à la fumée des victimes que l'on brûloit, ou aux fumigations religieuſes. Les grecs, toujours avides de merveilles, diſoient que cet uſage datoit du moment où un jeune homme très-pieux, appellé *Libanus*, avoit été métamorphoſé dans l'arbre d'où diſtille l'*encens*. Cette fable avoit pour fondement le nom grec de l'*encens*, Λίβανος.

ENCENS (coffret à). *Voyez* ACERRA.

Le grain d'*encens* que l'on jettoit dans le feu ſacré, étoit rond : Pline le dit en terme exprès (*hiſt. nat. lib. XII. c.* 14.) en parlant de l'arbre qui porte l'*encens* : *quod ex eo rotunditate gutta pependit malleolum vocamus* ; & il ajoute que cette eſpèce d'*encens* étoit conſacrée à la religion, *religioni tributum, ne ſexus alter uſurparetur* ; on le tenoit avec deux ou trois doigts. Lactance (V. 19.) dit : *thura tribus digitis comprehenſa in focum jactare* ; & S. Jérôme écrit dans ſon épître à Héliodore : *non eſt in eo tantùm ſervitus idoli, ſi quis duobus digitulis thura compreſſa in baſtum ara jaciat*. Telle eſt préciſément l'attitude exprimée dans le monument que préſente le n°. 1. de la pl. 66. du IV. vol. des recueils d'antiquit. du C. de Caylus. Le *volume* ou le rouleau que cette figure tient dans ſa main, n'eſt peut-être que l'enveloppe qui renfermoit l'*encens* avant le ſacrifice. Juvenal parle de l'*encens*, & de ſon enveloppe, dans ce vers, où il dit : (*ſat. XIII. v.* 115.)

..... *Aut cur*
In carbone tuo charta pia thure ſoluta
Ponimus ?.....

Ce que Rutgers (*Var. Crit. l. V. c.* 5.) prend, ſans vraiſemblance, pour un rouleau, ſur lequel étoient écrits les vœux que l'on adreſſoit au dieu dans le ſacrifice.

ENCHANTEMENS. *Voyez* CHARMES, HECATE, & toutes les eſpèces de DIVINATION.

ENCLYSEUS. Muratori (*Theſ.* 1048. 5.) rapporte une inſcription ſur laquelle *Enclyſeus* eſt appellé le dieu particulier de Gaza en Paleſtine. C'eſt la ſeule fois qu'il en eſt fait mention dans l'antiquité.

ENCOMBOMA, ΕΓΚΟΜΒΩΜΑ, } petit manteau blanc que portoient les eſclaves grecs par-deſſus leur tunique (*Pollux*) comme habit de deſſus ; il étoit commun aux eſclaves des deux ſexes : de là vient la ſynonimie des mots ἐγκομβώσασθαι & στολισάσθαι.

ΕΓΚΩΜΙΟΓΡΑΦΟΣ ΕΙΣ ΤΟΝ ΑΥΤΟΚΡΑΤΟΡΑ.

ENCOMIOGRAPHUS imperatoris. Muratori (*Theſ.* 650. 1.) rapporte une inſcription grecque, trouvée à Thèbes en Béotie, ſur laquelle on lit ce ſurnom donné à un thébain, appellé *Zoſime*.

ENCRE. L'*encre* des anciens n'étoit pas ſi fluide que la nôtre ; il n'y entroit pas de vitriol. C'eſt ce que que l'on peut juger à Portici, par la couleur des lettres qui ſont encore plus noires que les manuſcrits, quoique ceux-ci ſoient preſque convertis en charbon. Cette couleur en facilite beaucoup la lecture ; car, ſi on eût employé de l'*encre* faite avec du vitriol, elle auroit changé de couleur, ſur-tout ayant été expoſée à la chaleur du feu, & elle ſeroit devenue jaune comme l'*encre* de tous les vieux manuſcrits écrits ſur du parchemin. De plus, une *encre* de cette qualité auroit corrodé les pellicules délicates du *Papyrus*, comme il eſt arrivé dans les manuſcrits écrits ſur des peaux : car, dans le plus ancien Virgile & le Térence, manuſcrits de la bibliotheque du vatican, les lettres ſont enfoncées dans le parchemin ; quelques-unes même y ont fait des trous, cauſés par l'acide corroſif du vitriol.

Ce qui prouve que l'*encre* des manuſcrits d'Herculanum n'a pas été fluide, c'eſt la ſaillie des lettres ; ce qui s'apperçoit lorſqu'on regarde à la lumière une feuille, & qu'on la tient horizontalement, toutes les lettres paroiſſent en relief ſur le papier, par conſéquent cette *encre* reſſemble plutôt à celle de la Chine qu'à la nôtre, & n'eſt qu'une eſpèce de couleur épaiſſe. A cela ſe rapporte un paſſage de Démoſthène (1), où cet orateur reproche à Eſchine, que la pauvreté l'avoit réduit dans ſa jeuneſſe à balayer les écoles, à eſſuyer des bancs avec une éponge, & à broyer l'*encre*, (τὸ μέλαν τρίβων) ; ce qui montre que l'*encre* demandoit les mêmes préparations que les couleurs des peintres, & qu'elle n'étoit point fluide. C'eſt auſſi ce que fait voir celle qu'on a trouvée dans un encrier découvert à Herculanum ; elle paroît comme une huile graſſe avec laquelle on pourroit encore écrire aujourd'hui.

Un ſavant de Naples a dit que l'*encre* des anciens pouvoit être le ſuc noir du poiſſon, connu ſous le nom de *sèche*, qui pour cela, en Italie, s'appelle aujourd'hui *calamaro*. Cette liqueur étoit nommée chez les grecs ὖλος, qui, ſuivant le commentaire d'Héſychius, n'étoit autre choſe que le *μέλαν τῆς σηπίας, le noir de la ſepia*. Perſonne n'ignore que cette liqueur ſert de défenſe à ce

(1) *Orat. περὶ παρ. fol.* 42. *a. lin.* 4. *edit. Ald.* 1554.

poiſſon contre d'autres grands poiſſons qui le pourſuivent; il lâche alors ce ſuc de ſa veſſie, ce qui rend l'eau trouble & noire, & le dérobe à la vue de ſes ennemis. C'eſt ainſi que le renard, pourſuivi par les chiens, lâche ſon urine, qui, par la force de ſon odeur, détourne les chiens de la voie, & facilite au renard le moyen de s'échappet. Mais il ne paroît par aucun paſſage, dit Winckelmann, que les anciens aient fait uſage de ce ſuc de la *sèche*. Nous ſavons cependant que les peuples ſeptentrionaux préparent aujourd'hui leur *encre* avec le ſuc de la sèche & l'alun. Dans les ſiècles de l'antiquité, les africains compoſoient leur *encre* avec la sèche & le jus des pavots.

Allatius dit avoir vu de l'*encre* compoſée de poils de chèvre brulés; cette *encre* étoit un peu rougeâtre, luiſante, & elle s'uniſſoit ſi bien au parchemin qu'on ne pouvoit l'en détacher, & qu'elle ne changeoit jamais de couleur.

L'*enere* des anciens, dit la nouvelle Diplomatique, n'avoit de commun avec la nôtre que la gomme & la couleur. On l'appelloit *atramentum ſcriptorium* ou *librarium*, pour la diſtinguer de l'*atramentum ſutorium* ou *calchantum*. Au lieu que l'*encre* d'aujourd'hui eſt compoſée de vitriol, de noix de galle & de gomme; le noir de fumée, ou la ſuie de la réſine, de la poix, des torches & des fourneaux, étoit la baſe de celle des anciens. A la ſuie on ſubſtituoit quelquefois le tartre ou la lie de vin, l'ivoire brûlée, les charbons pilés. L'*enere*, dont on ſe ſervoit pour écrire, quelles que fuſſent les drogues dont elle étoit compoſée, ſe faiſoit toujours au ſoleil, & ne paſſoit peut-être jamais au feu. Telle étoit l'*enere* du temps de Dioſcoride & de Pline le naturaliſte. Elle n'étoit pas encore différente au VII. ſiècle, comme le prouvent les origines de S. Iſidore de Séville.

Le noir eſt tellement la couleur de l'*encre*, qu'on ne conçoit pas communément que ces deux idées puiſſent être ſéparées. Cependant, il y a eu & il y a encore des *encres* rouges, bleues, vertes & même jaunes. Les unes & les autres, à la dernière près, furent employées plus fréquemment par les écrivains des manuſcrits que celles d'or & d'argent. Ils en formoient les titres & les premières lettres des livres, des chapitres, des paragraphes. Malgré la diverſité des drogues & le plus ou le moins de vivacité des differens rouges, rien de plus ordinaire aux auteurs du moyen âge que de confondre leurs noms, & ſur-tout ceux de *cinabre* & de *pourpre*. Le vermillon *minium*, avec lequel on écrivoit les titres des livres, étoit d'un rouge incomparablement plus éclatant que celui dont on teignoit les feuilles de certains manuſcrits. C'eſt de toutes les couleurs celle qui s'y reproduit le plus conſtamment. L'uſage en étoit ſi général dès le ſiècle d'Auguſte, qu'on regardoit comme un ſigne d'une grande affliction, que les titres d'un livre n'en fuſſent pas formés.

Nec titulus minio nec cedro charta notetur.

Il ne s'en trouve pourtant plus où elle règne d'un bout à l'autre. Mais dans un aſſez grand nombre, elle ſemble partager avec l'*encre* noire toute l'étendue des volumes. Telles étoient ces anciennes rubriques, qui occupoient quelquefois des pages entières: elles reviennent ſans ceſſe dans les euchologes & les pontificaux. Cette couleur n'étoit pas ſeulement deſtinée à l'écriture des titres & des lettres initiales, elle étoit encore placée à la marge, pour faire obſerver au lecteur, ſoit par des notes diverſement figurées, ſoit par de courtes remarques, les traits du texte, dont l'excellence, la ſingularité ou l'excès devoient attirer ſon attention. A la fin d'un livre, l'écrivain vouloit-il énoncer ſon nom, en quel lieu, en quel temps il l'avoit écrit, pour qui & par quel ordre il l'avoit fait, tout ce détail étoit ſouvent exprimé en caractères d'une couleur différente du corps de l'ouvrage, ordinairement en vermillon.

L'*encre* pourpre eſt beaucoup plus rare dans les diplômes que dans les manuſcrits. Jamais on n'a vu des chartes totalement écrites d'une autre encre que la noire. Cependant Heumann dit, d'après Baldus, que ce Juriſconſulte avoit vu un certain privilège entièrement écrit avec de l'*encre* pourpre, mais peint avec tant d'art, qu'il paroiſſoit tantôt rouge, tantôt noir, tantôt de couleur d'or, ſuivant que ſes différentes poſitions faiſoient réfléchir la lumière. Cette merveille eſt commune à tous les manuſcrits & diplômes de vélin pourpré.

L'*encre rouge* parut élevée au deſſus de toutes les autres par le choix qu'en firent les empereurs d'Orient, pour ſouſcrire les lettres, actes, diplômes, dreſſés en leur nom, ou émanés de leur autorité. Elle étoit d'abord compoſée du ſang de la pourpre, coquillage dont on peut voir une deſcription fort étendue dans Pline le naturaliſte. C'eſt avec la pourpre cuite au feu & avec ſes écailles réduites en poudre qu'on faiſoit cette *encre* ſacrée, *ſacrum encauſtum*, qu'il étoit défendu, ſous peine de la vie, d'avoir, de rechercher ou de tâcher d'obtenir des officiers qui en avoient la garde. Agir autrement, c'étoit ſe rendre ſuſpect d'aſpirer à la tyrannie, s'expoſer à la perte de tous ſes biens & même au dernier ſupplice. D'un autre côté, la loi qui impoſoit des peines ſi rigoureuſes ne permettoit pas de reconnoître pour reſcrits impériaux ceux où la ſignature du

Digitized by Google

prince, en forme d'allocution, ne ſeroit pas faite ou enluminée avec l'*encre* pourpre. Les ſouſcriptions des empereurs, depuis ce reſcrit de l'an 470, changèrent pluſieurs fois de formules, juſqu'à ne pas avoir entr'elles le plus léger rapport de reſſemblance : mais la couleur rouge s'y ſoutint auſſi long-temps que dura l'empire des grecs.

On ne ſait point au juſte quand les empereurs commencèrent à ſigner de la ſorte. Si l'on pouvoit s'en rapporter à Conſtantin Manaſsès, on croiroit que Théodore le jeune étoit dans l'uſage de ſouſcrire en lettres rouges ; ce qui pourroit ſuppoſer une coutume encore plus ancienne. Au moins, la loi de Léon I. ne renferme-t-elle aucune expreſſion, d'où l'on puiſſe inférer l'introduction de quelque pratique nouvelle dans les ſignatures impériales. Juſtinien, au VIIe. ſiècle, ſouſcrivit en cinabre les actes du concile, ſurnommé *in trullo*. Les lettres de Léon l'Iſaurien, adreſſées à Grégoire II. au ſiècle ſuivant, étoient munies, à l'ordinaire, de ſa ſignature en cinabre. Les conciles généraux des VIII. & IXe. ſiècles furent ſouſcrits de la même façon par les empereurs. Léon-le-Grammairien rapporte que Léon-le-Philoſophe autoriſa, par ſa ſignature en cinabre, *δια κινναβαρεως*, une perſonne qu'il avoit fait partir pour la Syrie. On pourroit raſſembler pluſieurs autres témoignages ſemblables du même temps. Les loix & les auteurs qui ont parlé des ſouſcriptions impériales, durant les X. XI. XII. XIII. XIV. & XVe. ſiècles, conviennent qu'elles étoient peintes en rouge, en lettres rouges, en cinabre. Les diplômes exiſtans des empereurs de Conſtantinople, ſoit grecs, ſoit françois, conſtatent preſque uniformément le même uſage. Le décret d'union, conclue entre les grecs & les latins au concile de Florence, fut ſouſcrit par l'empereur Jean Paléologue, en lettres rouges, ſur pluſieurs exemplaires.

Nous ne ſavons ce que veut dire le P. Alphonſe Coſtadau, lorſqu'il s'exprime ainſi dans ſon *traité des ſignes de nos penſées*. « Les mêmes » empereurs s'approprièrent une certaine liqueur » d'or & d'argent, avec laquelle ils écrivoient » ſur un fond de couleur de pourpre, afin que » cette liqueur eût plus d'éclat & de beauté ». N'auroit-il point confondu avec cette liqueur la taxe que l'empereur faiſoit lever ſur l'induſtrie tous les cinq ans, & qui s'appelloit *chryſargyre*, c'eſt-à dire, *or* & *argent*, parce qu'apparemment cette impoſition pouvoit être payée en argent comme en or, au lieu que les autres ne pouvoient l'être qu'en ce dernier métal ? S'il avoit prétendu que les empereurs grecs donnoient des diplômes en caractères d'or & d'argent ſur un fond de pourpre, c'eſt un fait dont nous conviendrions ſans peine. Mais dans ce cas, il n'auroit pas dû dire que les empereurs écrivoient avec *cette liqueur*, puiſqu'ils le faiſoient avec la pourpre, le vermillon ou le cinabre, & qu'on ne trouve nulle part de ſignatures faites avec une liqueur qui ſoit tout à la fois d'or & d'argent.

Ce droit de ſigner en cinabre, dont les empereurs avoient été long-temps ſi jaloux, ils commencèrent au XIIe. ſiècle à le communiquer à leurs proches parens, & même, ſelon du Cange, dans ſes notes ſur Anne Comnène (*pag.* 455.) à leurs grands officiers. Iſaac Lange l'accorda à ſon oncle Théodore Caſtramonite ; Michel l'ancien permit à ſon fils Andronic de jouir du même privilège. Celui-ci ſignoit donc de ſa main, comme le rapporte Pachymère (*lib. 6. ch. 29.*) *Andronic par la grace de Dieu, roi des romains.* Mais Michel s'étoit réſervé de ſouſcrire, avec les mêmes caractères, le mois & l'indiction, uſage particulier aux empereurs grecs des XII. & XIIIe. ſiècles. C'eſt ce qui mettoit alors une diſtinction ſuffiſante entr'eux & leurs parens, à qui ils donnoient la permiſſion de ſigner en lettres rouges.

Montfaucon demande ſi le cinabre ou la couleur pourpre, employée dans les ſignatures des empereurs, différoit du vermillon, dont les titres des livres manuſcrits, même chez les grecs, étoient communément décorés. Il conclut qu'il faut une grande expérience pour diſtinguer des matières ſi reſſemblantes. Il ne paroît pas même trop convaincu qu'elles fuſſent réellement différentes. C'eſt ce qui lui fait croire, ou qu'on ne tenoit plus ſi rigoureuſement la main à l'obſervation de la loi, ou qu'elle ne s'étendoit qu'aux ſignatures des lettres & des chartes. Mais comme avant & depuis la défenſe de l'empereur Léon-le-Grand, les grecs n'ont jamais ceſſé d'orner leurs livres de lettres rouges, & que la loi ne permettoit pas même de faire, ou de garder chez ſoi, l'*encre* pourpre, il nous ſemble que, dans les premiers temps, la diſtinction ne devoit pas être difficile. Les empereurs n'ayant pas conſervé ſcrupuleuſement l'uſage de la pourpre ; mais s'étant contentés de ſouſcrire en lettres rouges, il ne fut plus depuis interdit aux particuliers d'en uſer, ſi ce n'eſt dans les épitres, les actes ou les diplômes. Auſſi Pachymère dit-il, en termes formels, que les empereurs firent ſuccéder dans leurs ſignatures le cinabre à la pourpre.

Si la liberté de ſouſcrire avec cette *encre* ſacrée fut reſtreinte aux empereurs, ou aux princes de leur ſang, dans toute l'étendue de la domination des grecs, les ſouverains & les ſeigneurs qui ne leur étoient pas ſoumis, affectèrent quelquefois de s'arroger la même prérogative. On voit des diplômes de Charles-le-Chauve, avant & après qu'il fut parvenu à la dignité impériale, où ſon

Digitized by Google

monogramme & la ſignature de ſon chancelier ſont en rouge. Les princes & les archevêques de Capoue, ſouſcrivoient auſſi leurs chartes avec le vermillon.

A l'égard des chartes des particuliers, il y en eut dont les lettres initiales étoient rouges, vertes ou bleues. D. Mabillon n'en avoit rencontré qu'une de la première eſpèce. Celles où les autres couleurs paroiſſent, ne ſont pas moins rares. Hickes, dans ſa diſſertation épiſtolaire, fait mention d'une charte, intitulée *placitum*, du temps de Guillaume-le-Conquérant, & dont l'inſcription eſt en lettres rouges. Il y parle encore d'un titre, dont deux croix ſont en vermillon. L'*encre* rouge & l'*encre* bleue ſervoient preſque indifféremment aux grecs pour les titres & les lettres initiales de leurs livres. Mais la bleue n'y paroît guère qu'entremêlée avec la rouge, & quelquefois même alternativement. La couleur verte eſt bien plus fréquente dans les manuſcrits des latins que dans ceux des grecs. Encore y paroit-elle plus particuliérement reléguée aux derniers temps. Lorſque les empereurs de Conſtantinople ſe réſervoient à eux ſeuls la puiſſance de ſouſcrire en cinabre, avant leur majorité, leurs tuteurs ne ſignoient les diplômes & autres expéditions qu'en *encre* verte. La jaune a été peu employée dans les manuſcrits depuis 600 ans; & par-tout où elle l'a été, elle ſe trouve ſouvent preſque effacée. « On ſe ſert » auſſi à la Chine d'*encre* rouge; mais ce n'eſt » guère qu'aux titres & aux inſcriptions des » livres ».

Obſervons ici, que la diverſité de couleur, dans l'écriture des manuſcrits & des chartes anciennes, vient non-ſeulement de la diverſité des *encres*, mais encore de la diſpoſition du vélin, ou de ce que la plume aura été plus ou moins chargée de liqueur, ou de ce que l'écrivain aura plus ou moins appuyé ſa main en écrivant, ou enfin de ce que l'*encre* aura été plus ou moins fluide.

Les bretons & les anglo-ſaxons n'employoient pas ſeulement l'*encre* d'or dans leurs manuſcrits, ils faiſoient éclater la même magnificence dans leurs diplômes. Ceci regarde particuliérement les rois anglo-ſaxons. Albéric, en ſa chronique, fait mention d'un privilège en lettres d'or, accordé à l'abbaye de Glaſton par S. Edmond, roi d'Angleterre. Peu de temps après, le roi Edgar en donna un où l'or ne fut pas plus épargné. Ces rois ſe contentoient néanmoins pour l'ordinaire, d'écrire ou de faire marquer à la tête de leurs diplômes, ou de leurs ſignatures, des croix d'or: en quoi ils étoient ſouvent imités par les prélats & les grands de leur royaume, qui ſouſcrivoient auſſi avec des croix en or diverſement figurées.

Quant à la compoſition de notre *encre*, elle étoit inconnue aux anciens, ou du moins n'en uſoient-ils que pour teindre en noir leurs cuirs. Avec quelques-unes de nos *encres*, on n'écrit pas commodément ſur l'ivoire, ce qui ſe faiſoit ſans peine avec celle des anciens. Ils avoient des tablettes & des livres, non-ſeulement couverts d'ivoire, mais dont tous les feuilleis étoient de cette matière. Scaliger a été repris par Voſſius, pour avoir nié qu'on pût écrire ſur l'ivoire, comme s'il étoit permis d'argumenter de notre *encre* à celle des anciens. On peut donc ſaiſir des différences bien caractériſées entre ces deux *encres*, quoiqu'après tout on ne laiſſe pas d'écrire ſur l'ivoire avec de l'*encre* commune, pourvu qu'elle ſoit un peu forte.

Des chartes, dont on feroit remonter l'âge fort haut, ſi elles ſe trouvoient écrites d'une *encre* entiérement ſemblable à celle dont on fait maintenant uſage, pourroient par-là devenir ſuſpectes. Mais il n'appartient qu'à des antiquaires très-habiles & très-exercés, de porter des jugemens ſi délicats. Car, quoique bien des *encres* antiques ſe terniſſent & s'effacent, que quelques-unes deviennent rougeâtres, jaunâtres ou pâles, ces défauts ſont rares dans les diplômes antérieurs au Xe. ſiècle. On en trouve des exemples plus fréquens dans les manuſcrits. Cependant Caſley, qui, en 1734, a publié le catalogue de ceux du roi d'Angleterre, atteſte que les couleurs des *encres* ſont auſſi vives ſur des manuſcrits de mille ans, que ſi elles avoient été appliquées depuis un ſiècle. Il inſiſte, à la vérité, particuliérement ſur les lettres en or. Mais on peut porter le même jugement ſur l'*encre* d'un nombre conſidérable d'anciens manuſcrits latins. Ceux des grecs, en écriture courante, tirent ſouvent un peu ſur le rouge, quand ils appartiennent au IXe. ou X^e. ſiècle.

Quand les livres étoient décorés de lettres initiales, formées de figures de poiſſons, d'oiſeaux, de quadrupèdes, de fleurs & autres ornemens, l'enlumineur étoit diſtingué pour l'ordinaire de l'écrivain. De là tant de manuſcrits, ſur-tout depuis le XIIIe. ſiècle, ſont dépourvus de ces lettres qui ont été laiſſées en blanc.

La qualité de l'*encre* encore plus que le temps, & divers accidens auxquels les chartes & les manuſcrits ſont expoſés, les rendent quelquefois indéchiffrables. Il ne reſte alors point d'autre reſſource, que de faire revivre les écritures dont les traits échappent aux yeux les plus perçans. Quand on prend cette reſolution, il ne faut jamais employer des ſecrets de nature à fournir prétexte à la mauvaiſe foi. Et ſi l'on en veut faire uſage, ſur-tout par rapport à des choſes qui

Digitized by Google

peuvent être de quelque conſéquence, on doit toujours obſerver les précautions preſcrites par les loix. Par-là, non-ſeulement on ſatisfait à la probité, mais on ne court pas les riſques de voir les actes qu'on produit, rejettés par la juſtice, pour avoir été *ablués* ſans le concours de l'autorité publique. Au reſte, les perſonnes, ſans honneur & ſans religion, ne doivent pas ſe flatter d'en impoſer aux tribunaux. Si l'on n'y ſait pas toujours les ſecrets qu'on aura employés, pour faire revivre l'*encre*, on s'appercevra du moins aiſément qu'on en a employé quelqu'un. D'un autre côté, l'on auroit tort d'interdire des ſecrets utiles, pourvu qu'on en faſſe un uſage légitime, & avec ſubordination dans tout ce qui eſt de la compétence de la juſtice.

ENCYTUM, (*Cato. de re ruſtica.*) pâtiſſerie des romains.

« L'*encytum* ſe fait de la même manière que les *globi*. (*Voyez* ce mot.) La ſeule différence conſiſte à faire paſſer la pâte, dont il eſt compoſé, dans un moule creux & troué, qui lui donne une forme élégante. On le met dans de l'huile chaude, & on le retourne lorſqu'il eſt tiède. On le frotte d'huile, pour lui donner de la couleur; & on le ſert avec du miel, ou avec du vin mêlé de miel ».

ENDÉIDE, ou ENDÈIS, fille du centaure Chiron & de la nymphe Chariclo, épouſa Éaque, dont elle eut Pélée & Télamon; ayant été enſuite répudiée pour Pſammathe, une des Néréides, elle engagea ſes enfans à tuer le fils de ſa rivale.

Éaque ayant découvert ſes mauvais deſſeins, chaſſa de l'iſle d'Égine la mère & les enfans, & les condamna à un exil perpétuel. *Voyez* PELEE, TELAMON.

ENDAMATIE, ait d'une ſorte de danſe particulière aux argiens. On n'en ſait pas davantage.

ENDENTURES. Les ſavans Bénédictins, auteurs de la *nouvelle Diplomatique*, ont conſacré le mot *Cirographe* (*Voyez* ce mot dans ce Dictionnaire) pour exprimer les figures, les ſymboles & les mots tracés ſur des chartes-parties, ou particles, & deſtinés à être coupés en deux ou pluſieurs parties. Ils ont donné auſſi au mot *endentures* l'acception particulière, qui déſigne des chartes-parties dont les ſections ne ſont point faites en ligne droite, mais en zig-zag, pour former des dents de ſcie. Nous ſuivrons leur exemple dans cet article, qui eſt le complément du mot CIROGRAPHE, & que nous avons extrait en entier de leur grand ouvrage.

Les *endentures* conſervèrent les *cirographes* juſques vers le déclin du XIV. ſiècle. Ce fut pendant le même ſiècle que les *cirographes* alphabétiques eurent le plus de cours dans les chartes *dentelées* d'Angleterre. Bientôt on y partagea par la moitié ceux-ci : *charta cyrographata*, *charta indentata*. Enfin *indentura* prit faveur, & ſervit fréquemment d'inſcription diviſée. On y employa même *hac indentura*, ou ſeulement une partie du dernier mot. Comme alors les *endentures* en langage normand & même anglois devinrent à la mode, elles portèrent ſouvent pour cirographe *endenture* ou *indenture*, mot quelquefois précédé du pronom démonſtratif *ceſt* ou *this*; mais il eſt ſingulier qu'on rencontre *ceſt endent.* ſervant de cirographe à une charte toute latine. Peut-être avoit-on voulu d'abord la faire françoiſe, peut-être eſt-ce une mépriſe de l'écrivain. Mais il n'étoit pas rare de ne diviſer que le commencement du mot *endenture* ou *indenture* dans les chartes écrites en normand ou en anglois.

Quand on eut une fois inventé les *endentures*, il ſemble qu'il y avoit un excès de précaution à les diviſer encore par des lettres coupées en différens ſens & en portions inégales. Cependant ce ne fut qu'environ au bout de deux ſiècles qu'on commença à négliger ces *cirographes* en Angleterre, & ſurtout dans les chartes françoiſes. Mais en quelque langue qu'elles fuſſent écrites, le partage des lettres ou des mots étoit réellement inutile. En effet, quelle néceſſité de les diviſer par le mot *cyrographum*; ou quelque choſe d'équivalent? Rapprochées les unes des autres, elles ne permettoient pas de douter qu'elles n'euſſent fait partie de la même feuille de parchemin. Cependant on ne laiſſa pas d'y marquer aſſez longtems des lettres majuſcules, pour être partagées à l'ordinaire. Hickes cite une *endenture* où le mot *cyrographum* ſe trouve coupé par la moitié; mais il avoue qu'enfin l'Angleterre ſe diſpenſa d'uſer d'une précaution dont l'inutilité étoit reconnue. C'eſt ce qu'il prouve par un diplôme d'Edouard III., de l'an 1373. Auſſi n'eſt ce que fut le déclin du XIV. ſiècle qu'on commença à donner cours aux *endentures* ſans interſection de lettres. Mais l'ancien uſage ne laiſſa pas de ſe ſoutenir long-temps après. Quoique de jour en jour il tombât en déſuétude, il n'avoit pas totalement ceſſé en 1462, même dans les chartes en langage anglois, où quelquefois *inden* paroiſſoit. On ne voit plus à préſent de lettres coupées ſur les *endentures* d'Angleterre.

Quoique la dénomination de *cyrographa* fut particuliérement affectée aux chartes parties, & même aux *endentures* dans les premiers temps, elles en admettoient encore d'autres. Mais avec le ſecours des périphraſes, ce mot prenoit cent

formes différentes. Si les chattes étoient diviſées par des lettres de l'alphabet, on les appelloit *inſtrumenta per alphabetum diviſa*, *charta per alphabetum diviſa* ou *partita*, *charta de pacto per alphabetum ſcripta & partita*. Si elles étoient partagées par le mot *cyrographum*, elles ſe qualifioient: *charta per cyrographum interſecta*, *ſcripta per cyrographum diviſa*, *petitiones per cyrographum diviſum roborata*, *chartula chirographo diviſa*, *charta in modum cyrographi*, *charta chirographata*, *ſcripta chirographizata*, *pagina ſub cyrographo diviſa*, &c. mais bien plus fréquemment *chirographa*, *chyrographa*, ou plutôt *cirographa*, *cyrographa*, & même *cyrographi*.

Les *endentures* donnèrent naiſſance à de nouveaux noms. Chez les Anglois, elles étoient appellées *chartes communes*, parce que chacun des contractans en emportoit une part, qui renfermoit, comme on ſait, la totalité du contenu de la pièce. Cette dénomination pouvoit également convenir aux chartes-parties. Les *endentures* repréſentant les dents d'une ſcie, tirèrent de leur figure des noms incommunicables à toute autre eſpèce de chartes: tels étoient ceux de *charta indentata* & d'*indentura*. Ils ne leur ont point été appliqués après coup. Souvent, depuis le XIII. ſiècle révolu, les *endentures* ſe qualifient ainſi. Rien alors de plus commun en Angleterre, où elles étoient & ſont encore ordinaires, que de voir des chartes commencer par ces mots: *hac indentura: ceſt indenture: this endenture: this indenture*.

Le nom de *pſallia* n'eſt pas auſſi eſſentiellement propre aux *endentures*; il peut convenir aux chartes-parties, & même aux diplômes en général; cependant, il ſemble plus ſpécialement attribué à ces deux eſpèces de titres. On le trouve uſité à Naples en ce ſens. Les normands pouvoient avoir apporté de leur pays l'uſage de partager les chartes d'une même teneur; mais pour le nom, il le trouvèrent ſur les lieux. Le gloſſaire de Ducange a été enrichi de ce terme comme de beaucoup d'autres, par ſes derniers éditeurs. Mais ils n'ont pas cru devoir indiquer l'origine d'un mot qui paroit fort extraordinaire. Il faut, ce ſemble, le chercher dans ψαλις, ou dans ψαλιον. Le premier ſignifie des ciſeaux, dont on ſe ſervoit pour couper le parchemin, & partager les originaux doubles avec les inſcriptions intermédiaires, ſoit en lignes droites, ſoit en forme de dents de ſcie. Le ſecond veut dire un frein: on regardoit les *endentures* comme le frein le plus puiſſant pour arrêter les ſupercheries. On ſait que le grec a été fort en uſage au royaume de Naples, & qu'un grand nombre de locutions de cette langue ont paſſé dans celle qu'on y parle encore aujourd'hui.

Spelman n'a point connu de chartes *dentelées* chez les anglois avant l'an 1216, ni George Hickes avant 1208, ni Rymer avant 1197, ni Madox enfin avant l'an 1185. L'uſage des *endentures* ne devint général que ſous Henri III.; mais on ne peut nier qu'il ne fût bien établi ſous Henri II. Et ſi l'on examinoit avec ſoin les archives des égliſes d'Angleterre, on en découvriroit ſans doute encore de plus anciennes.

En France, le P. Mabillon n'en avoit point vu d'antérieures à l'an 1106. Malgré cette date, qui ſemble donner à nos *endentures* près d'un ſiècle d'antiquité ſur celles des anglois, loin de leur envier l'invention d'un uſage qui leur a paru ſi beau & ſi utile, qu'ils l'ont régulièrement obſervé dans la plupart de leurs contrats, pendant cinq à ſix ſiècles: il leur en fait honneur & ſoutient qu'ils le pratiquoient dès le X. ſiècle. Il avance ce fait ſur un texte d'Ingulfe, lequel eſt ſuſceptible de deux ſens; mais il ſuffit pour prouver que les *endentures* avoient cours en Angleterre dès le XI. ſiècle.

Spelman parle d'une chatte diviſée en ſept *endentures*: elle avoit été donnée par Henri VII. roi d'Angleterre, au ſujet de ſa chapelle. Cette pièce appartenoit conſéquemment au XV. ou XVI. ſiècle. Madox en rapporte pluſieurs de la fin du règne de Henri VIII; au lieu que la dernière, qui avoit paſſé par les mains de D. Mabillon, n'étoit que de l'an 1344. D. Lobineau a publié une charte de l'an 1393, laquelle ſe qualifie elle-même *endenture*. Le premier de ces deux ſavans bénédictins ſemble confondre les chattes *dentelées* avec les chartes *parties*; & celle-ci avec les diplômes d'une même teneur, lorſqu'il dit que l'uſage des chartes *paricles* fut en vigueur juſqu'à ce que celui des *dentelées* eût pris le deſſus.

Ces dernières, & celles qui étoient partagées en ligne droite, ſe maintinrent long-temps enſemble. Pendant le XI. & XII. ſiècle, en Angleterre même, les chartes *dentelées* n'étoient pas ſi communes que celles qu'on diviſoit en ligne droite.

Les *endentures* écrites en deux langues ſont fort rares.

L'uſage des chattes diviſées s'eſt mieux conſervé en Angleterre que chez les nations voiſines. Thomas Madox & Rymer nous apprennent qu'il a duré juſqu'à notre ſiècle; la figure en a pourtant un peu changé. Autrefois on les façonnoit en forme de dents de ſcie, & quelquefois même on les décompoit en d'autres dents plus petites; aujourd'hui la pratique la plus commune eſt de les partager en lignes ondées & ſans interſection de lettres.

Les chartes-parties ſe diviſoient par le haut,

Digitized by Google

par le bas & par les côtés. On choiſiſſoit l'une de ces manières, ou l'on en pratiquoit pluſieurs à la fois, ſelon le nombre des exemplaires qu'on prétendoit tirer.

Les diviſions par le haut & par les côtés ſont les plus communes; celles par le bas paroiſſent un peu plus rares. La difficulté de les ajuſter avec les ſceaux a ſans doute beaucoup contribué à leur rareté. Le peu d'uſage que les anglo-ſaxons faiſoient des ſceaux ne mettoit point le même obſtacle aux ſéparations par le bas de leurs cirographes. Auſſi y étoient-elles aſſez communes. Quand en France la diviſion ſe faiſoit par le bas, on n'y repliоit pas le parchemin: alors on attachoit quelquefois les ſceaux au haut de la pièce. Il y a une charte dans les archives de Jumièges, qui porte deux ſceaux dans ſa partie ſupérieure. Elle eſt du XIIe. ſiècle. On trouve au même endroit une *endenture* de l'an 1280, dont les lettres ſont partagées par le bas.

Les lettres & les inſcriptions, placées à l'interſection des exemplaires de la même charte, ſont en lignes horizontales ou perpendiculaires, dans l'ordre naturel ou renverſé. Elles ſont perpendiculaires aux chartes qui les ont à leurs côtés; horizontales à celles qui les portent à leur marge ſupérieure ou inférieure. Lorſqu'elles ſont perpendiculaires, elles vont en montant ou en deſcendant, & leurs moitiés de caractères ſe montrent au côté gauche, ou bien au côté droit, ou à tous les deux à la fois. Si elles ſont horizontales, l'ordre des lettres eſt naturel, pourvu que la moitié ſupérieure du *cirographe* ſoit au pié d'un exemplaire, & que l'inférieure ſe trouve à la tête de l'autre. Mais ſi le *cirographe* ou l'inſcription étoit en même-temps au haut de toutes les deux, l'une des moitiés d'inſcription avoit ſes lettres dans un ordre renverſé, & de plus elles marchoient de droite à gauche.

Le même renverſement étoit immanquable toutes les fois que le bas des deux chartes ſe touchoit, au moyen du *cirographe* qu'elles partageoient entr'elles. Il pouvoit encore avoir lieu par rapport aux chartes, dont le haut ou le bas étoit appliqué au côté de celles dont elles devoient être ſéparées.

Si les chartes, diviſées par le haut, ne peuvent manquer de renverſer l'ordre des lettres d'une des moitiés de leur *cirographe*, lorſque les deux exemplaires le partagent dans leur partie ſupérieure, celles qui ſont toutes les deux également coupées par le bas, ne ſauroient non plus éviter le même accident; mais néanmoins dans un ſens contraire. La pièce qui porte l'*interſection* du haut des lettres, les montre dans leur ſens naturel; & celle qui n'a que le bas de ces lettres, les préſente dans un ordre renverſé.

Mais, ſi de deux chartes-parties, ou *dentelées*, l'une avoit ſa moitié de *cirographe* en haut, & l'autre en bas, les lettres, dont il ſeroit compoſé, n'éprouveroient nul dérangement, ni dans l'une, ni dans l'autre. Ainſi, la partie ſupérieure du *cirographe* ſeroit toujours au bas de l'une, & la partie inférieure au haut de l'autre de ces pièces. Il eſt au ſurplus aſſez inutile de ſavoir, ſi la charte-partie, parallèle à celle qu'on a entre les mains, porte ſon *cirographe* en haut, en bas, de côté & à quel côté. On peut aſſurer néanmoins qu'on trouvera rarement des chartes diviſées par le bas de l'une & l'autre manière que nous venons d'expoſer. En voici la raiſon. Les *cirographes* ne donnèrent pas long-temps excluſion aux ſceaux; & ceux qui en précédèrent l'uſage, ne ſe trouvent pas en fort grand nombre. Il étoit aſſez difficile d'unir l'appoſition du ſceau, avec celle du *cirographe*, au bas d'une charte.

Dans un temps où l'on n'appliquoit plus les ſceaux ſur le parchemin, il étoit ordinaire de le replier par le bas, pour y ſuſpendre plus commodément le ſceau de cire, ou de toute autre matière. Une charte, munie de ſceau & de *cirographe* par le bas, ne pouvoit admettre ce pli. Et ſans ce pli, le ſceau couroit riſque d'être emporté avec ſon attache, ſi le parchemin n'étoit très-fort.

Les lettres majuſcules qui compoſoient les *cirographes*, étoient quelquefois d'une encre rouge, ou d'une autre couleur également frappante. Mais ordinairement elles ne ſe diſtinguoient de l'écriture des pièces mêmes, que par la grandeur & la force de leurs traits, ou par les ornemens gothiques, dont elles étoient plutôt ſurchargées qu'embellies.

D. Mabillon avoit lu dans le gloſſaire de Spelman, qu'on ne partageoit pas ſeulement les *endentures* en deux & en trois exemplaires originaux, mais en ſept, & quelquefois même juſqu'en onze. Il falloit donc que le texte de ces pièces annonçât un ſi grand nombre de diviſions. En effet, du ſeul *cirographe* qu'on trouve marqué ſur quelqu'un des exemplaires d'un titre diviſé, jamais on ne pourra conclure que le partage en ait été fait entre plus de cinq. Encore n'y a-t-il que les exemplaires du milieu qui puiſſent préſenter autant de *cirographes* que de bords. Ainſi, lorſqu'une charte-partie, ou *dentelée*, n'étoit ſéparée qu'entre quatre ou cinq contractans, une ſeule des pièces pourroit réunir trois ou quatre des inſcriptions diviſées.

Souvent

Digitized by Google

Souvent elles n'étoient autres que le mot *cyrographum* plusieurs fois répété. On ne laissoit pourtant pas de varier les *cirographes*. Mais très-fréquemment en Angleterre, quand les *endentures* n'étoient coupées qu'en trois ou quatre; 1°. le terme *cyrographum* se trouvoit au haut des exemplaires; 2°. au lieu d'être encore marqué tout au long sur leurs côtés, ou d'y faire place à un autre mot, on paroissoit seulement en répéter le commencement ou la fin, comme *graphum*, ou *cyro*, ou *graphum*, &c. Cette pratique qui paroit d'abord un peu bisarre, étoit fondée sur le nombre des contractans qui devoient emporter chacun leur part de la charte.

Supposons, pour mieux nous faire entendre, qu'une pièce dût être partagée en quatre, on écrivoit au milieu du parchemin deux fois *cyrographum* tout de suite, de sorte que ce mot répondoit précisément à la largeur de chaque paire de ces chartes. Après quoi le même mot étoit écrit, toujours avant leur séparation, une troisième fois au milieu des quatre côtés de ces quatre pièces, c'est-à-dire, suivant leur longueur, de manière que la dernière inscription coupoit les deux autres à angles droits. On conçoit que la pièce de parchemin, divisée en quatre par le milieu de chaque *cirographe*, donnoit à chacun des contractans une moitié de ce mot en ligne horizontale, plus un quart de la troisième inscription en ligne perpendiculaire. Il n'est donc pas étonnant, quand on n'a sous les yeux qu'un des quatre exemplaires, qu'outre le *cyrographum* placé au haut, on lise sur l'un des côtés, tantôt *cyrogr.* tantôt *aphum*, &c. suivant que le dernier *cirographe* occupe plus ou moins de place sur les *endentures* supérieures ou inférieures. Par ce moyen on rendoit une seule inscription commune aux quatre parties contractantes. On pouvoit même la partager entre un plus grand nombre.

Les anglo-saxons ne faisant presqu'aucun usage des sceaux, il semble que pour y suppléer, ils inventèrent la manière de dresser des chartes, dont la vérité pût être constatée par le rapport juste qu'auroient ensemble les traits des lettres d'un ou plusieurs mots coupés par la moitié sur différentes chartes, & qu'on rapprochoit au besoin. C'étoit, sans doute, le principal caractère d'authenticité dont les chartes anglo-saxones pussent être revêtues. La plupart de leurs signatures étoient de la main de l'écrivain de l'acte. Dépourvues de sceaux & de souscriptions, par quelle autre formalité pouvoient-elles devenir authentiques, que par des *cirographes?*

Les françois les empruntèrent des anglois, selon les apparences, & les mirent en usage longtemps avant qu'ils eussent des règles fixes de la manière dont ils devoient dresser leurs chartes. Aussi cette unique formalité tenoit-elle lieu chez eux, comme chez les anglois, de sceaux, de souscriptions & de témoins. Ils les dressoient même simplement en forme de notices, & comptoient tellement sur la force & l'autorité de leurs *cirographes*, qu'ils faisoient quelquefois dépendre la conservation des terres cédées, de celle de la pièce où étoient marqués ces *cirographes*.

Le premier degré d'authenticité ajouté au *cirographe*, ce fut de dresser la *charte-partie* en présence des témoins. Le second fut d'y apposer un ou plusieurs sceaux.

Jusqu'au XIIe. siècle les sceaux furent assez rares, même en France. Il n'y avoit en effet auparavant guère que des princes, ou des seigneurs titrés qui en fissent usage. Les prélats & les communautés s'en servoient aussi; mais cela n'étoit ni général, ni invariable. Les *cirographes* étoient déjà fort à la mode en France; & cependant une abbaye, aussi célèbre que celle de Corbie, n'avoit pas encore de sceau, s'il en faut croire du Cange. Il l'avance sur l'autorité d'un ancien manuscrit, qui parle d'un temps où, faute de sceau, cette église ne pouvoit traiter que par la voie des *chartes-parties*. Au reste, ce défaut de sceau a pu ne durer qu'un temps limité, & n'être arrivé que parce qu'on auroit perdu ou renouvellé le sceau de ce monastère. En un mot, le texte cité en preuve, ne dit point que l'abbaye de Corbie n'eût encore jamais eu de sceau.

Quoi qu'il en soit, on ne doit pas être plus surpris de rencontrer des *chartes-parties* privées de sceaux, que des *endentures* sans *cirographes*. Les plus anciennes chartes divisées, non-seulement d'Angleterre, mais encore de France, n'en avoient point; & leur première institution étoit de s'en passer. Cependant ils ne tardèrent pas à s'y introduire. Du Cange & D. Mabillon observent, que les *chartes-parties*, ou *dentelées*, étoient scellées du sceau, non de la personne qui les devoit garder dans ses archives, mais de celle avec qui elle avoit contracté. Assurément on ne peut révoquer le fait en doute, pourvu qu'on ne suppose pas que ce fût un usage constant. Car il n'étoit point du tout rare, que l'une & l'autre pièce fussent scellées tout à la fois des deux sceaux des parties contractantes. Nous n'en citerons (*hist. de Paris*, *v. p.* 600.) qu'un seul exemple; mais il est péremptoire pour la France. C'étoit aussi une pratique ordinaire en Angleterre, jusque vers la fin du XIIIe. siècle, de suspendre les sceaux de tous les intéressés, & des juges ou arbitres, même aux *endentures*.

A la vérité, une nouvelle mode s'établit, &

devint dominante, parmi les anglois, au ſiècle ſuivant, par rapport aux *endentures*. C'eſt d'elles dont ont voulu parler, ſans doute, les ſavans hommes que nous venons de citer. Dans les temps antérieurs, l'uſage de ne pas réunir tous les ſceaux des contractans & des juges, ſur les mêmes *chartes-parties* ou *endentures*, ne fut point univerſel. Mais quand on fut convenu de ſuivre la pratique annoncée par ces auteurs, les juges ou arbitres mirent encore, du moins pendant un temps, leurs ſceaux ſur toutes les *endentures* qu'ils faiſoient dreſſer.

ENDOSIMON; (*muſique des anc.*) ainſi s'appelloit chez les grecs ce que le maître-chantre, ou le conducteur des chœurs, donnoit à ceux qui les chantoient, pour leur ſervir de règle, comme le rapporte Bullenger dans ſon traité *de theatro*.

ENDOVELLICUS.

Endovelicus, *Endovellicus*. Nous ne connoiſſons ce dieu que par douze inſcriptions, que Gruter a miſes dans ſon recueil, pages LXXXVII. & LXXXVIII. Ces inſcriptions ont toutes été trouvées à Villa-Viciosà, bourg de l'Alentejos, où les rois de Portugal ont un château : ce qui montre que c'étoit un dieu particulier de ce pays. Elles renferment des vœux faits à ce dieu, lequel, outre les trois noms qui ſont écrits plus haut, porte dans la dixième inſcription celui de ENOBOLICUS; mais apparemment qu'il manque un D, ou dans Gruter, ou dans l'inſcription. Les épithètes qu'on lui donne, ſont : DEO ENDOVELLICO, DEO SANTO ENDOVELLICO. La première le qualifie de dieu d'une puiſſance, ou d'une divinité très-excellente, très-efficace, DEO ENDOVELICO PRÆSTANTISSIMI ET PRÆSENTISSIMI NUMINIS. C'eſt tout ce qu'elles nous apprennent.

Les eſpagnols joignoient à Hercule ce dieu, ſous le titre de dieux tutélaires. On croit que c'eſt le même que Mars.

ENDROMIS, nom que les grecs donnoient, ſelon Pollux le grammairien, à la chauſſure de Diane, qui, en qualité de *chaſſereſſe*, devoit en porter une fort légère; auſſi donnoit-on le même nom à celle que portoient les coureurs dans les jeux publics. On croit que c'étoit une eſpèce de bottine, ou de cothurne, qui couvroit le pied & une partie de la jambe, & qui laiſſoit à l'un & à l'autre toute la liberté de leurs mouvemens.

Les latins avoient attaché à ce mot une ſignification toute différente, puiſqu'ils déſignoient par-là une ſorte de manteau épais & groſſier, dont les athlètes ſe couvroient après la lutte; le pugilat, la courſe, la paume & les autres exercices violens, pour ſe garantir du froid; au moins Martial, dans un épigramme, attribue-t-il toutes ces propriétés au vêtement qu'il nomme *endromis*.

Le poète latin appelle l'*endromis* un habillement groſſier, fabriqué par les gaulois-ſéquanois, deſtiné à garantir du froid comme de la pluie, & il l'oppoſe aux toiles fines de lin ou de coton, fabriquées dans l'Orient, comme l'extrême de la peſanteur & de l'épaiſſeur (*Martial. IV.* 19. 1.):

Hanc tibi ſequanicæ pinguem textricis alumnam,
Quæ Lacedæmonium barbara nomen habet :
Sordida : ſed gelido non aſpernanda decembri
Dona, peregrinam mittimus endromida.
. . . . . .
Ridebis ventos hoc munere tectus & imbres.
Non ſic in tyria ſindone tectus eris.

L'*endromis* étoit ſans doute un manteau de même nature que le *gauſape*, excepté que ce dernier étoit garni de longs poils.

ENDYMATIES. Les *endymaties* étoient des danſes vêtues, qu'on exécutoit dans l'Argolide au ſon de certains airs compoſés pour la flûte. Plutarque en parle dans ſon traité de la Muſique, mais ſi laconiquement, que l'on ignore ſi ces danſes entroient dans le culte religieux, ſi elles étoient militaires, ou ſi elles n'avoient lieu que dans les divertiſſemens, ſoit publics, ſoit particuliers. Quelle qu'en ait pu être ſa deſtination, il eſt toujours certain, que les danſeurs y étoient vêtus; au lieu que les lacédémoniens, voiſins des argiens, & leurs maîtres dans l'art militaire, danſoient tout nuds dans leurs gymnopédies. Leur nom étoit formé du grec ἔνδυμα, *vêtement*.

ENDYMION, fils d'Æthlius & de Chalice, ſelon Apollodore, règna dans l'Elide. Il étoit d'une ſi grande beauté, que la Lune en devint amoureuſe. Jupiter lui ayant permis de demander ce qu'il aimeroit le mieux, il choiſit de dormir toujours & d'être immortel, ſans vieillir jamais en cet état. C'étoit ſur une montagne de Carie, appellée *Lathmos*, qu'il dormoit, & la Lune l'honoroit de fréquentes viſites. Lucien s'eſt moqué de cette fable dans un dialogue entier. Pauſanias parle plus ſérieuſement de ce prince. « La fable, dit-il, raconte qu'Endymion fut » aimé de la Lune, & qu'il en eut cinquante » filles : mais une opinion plus probable, c'eſt » qu'il épouſa Aſtérodia; d'autres diſent Chro- » mie, fille d'Ithomus, & petite-fille d'Amphic- » tyon; d'autres Hypéripné, fille d'Arcas, &

Digitized by Google

» qu'il eut trois fils, Iéon, Épéus & Étolus, » avec une fille nommée *Eurysice*..... Les » éléens & les héracléotes ne s'accordent pas » ſur la mort d'*Endymion*; car les éléens mon- » trent ſon tombeau dans la ville d'Olympie, & » les héracléotes, qui ſont voiſins de Milet, » diſent qu'*Endymion* ſe retira ſur le mont Lath- » mos. En effet, il y a un endroit de cette » montagne, que l'on nomme encore aujourd'hui » la *grotte d'Endymion* ».

Les dernières paroles de Pauſanias, font croire qu'il y a eu deux *Endymions*, l'un roi d'Élide, & l'autre ce beau berger de Carie.

Pline (*l.* 2. *c.* 9.) en nous apprennant qu'*Endymion* paſſoit pour avoir obſervé le premier les mouvemens de la lune, indique le fondement ſur lequel on a élevé la fable de ſes amours avec cette planète. Cette origine confirme l'opinion très-vraiſemblable des ſavans, qui placent dans le ciel étoilé le berceau de la Mythologie.

Pluſieurs monumens antiques repréſentent les amours de Diane & d'*Endymion*; mais aucun n'offre, dans un jour auſſi favorable, la rare beauté de ce jeune chaſſeur, que le bas-relief du capitole, ſur lequel il paroît avec ſon chien, ſeul, aſſis ſur un rocher, & plongé dans un profond ſommeil.

Sur un ſarcophage du capitole, on voit *Endymion* endormi dans les bras du dieu du ſommeil; & Diane, qui a quitté ſon char, vient le voir, précédée d'un amour portant une torche. La même fable eſt repréſentée ſur un autre ſarcophage du même muſeum. Morphée y paroît endormi avec des ailes de papillon au dos, & de petites ailes d'oiſeaux à la tête.

ÉNÉE, fils de Vénus & d'Anchiſe, étoit du ſang royal de Troye par Aſſaracus, fils cadet de Tros, fondateur de Troye. Vénus avoit eu ce fils d'Anchiſe, lorſqu'il paiſſoit les troupeaux de ſon père ſur le mont Ida. Pendant le ſiège de Troye, *Enée* ſe battit contre Diomède, & alloit ſuccombet, lorſque Vénus le déroba à la vue de ſon ennemi, & le mit entre les mains d'Apollon. Ce dieu l'emporta au haut de la citadelle, où il avoit un temple, panſa lui-même ſes plaies: & après lui avoir rendu toutes ſes forces, & inſpiré une valeur extraordinaire, il le fit reparoître a la tête des troyens. *Enée* ſe battit encore contre Achille. Le combat, dit Homère, fut long & douteux: à la fin le prince troyen alloit ſuccomber, lorſque Neptune, ſollicité par Vénus, l'enleva du combat. La nuit de la priſe de Troye, *Enée* entra dans la citadelle d'Ilium, & la défendit juſqu'à l'extrémité; enfin ne pouvant la ſauver, il ſortit par une fauſſe porte, avec tout ce qu'il y avoit de troyens renfermés dans cette citadelle, & ſe battit en retraite juſqu'au mont Ida. Là, s'étant joint à ceux des troyens qui avoient échappé à l'embraſement, il raſſembla une flotte de vingt vaiſſeaux, ſur laquelle il s'embarqua pour ſe tranſporter avec ſa colonie en Italie.

Le poëme de Virgile a rétabli la réputation d'*Enée*, que pluſieurs des anciens étoient fort éloignés auparavant d'honorer comme un héros; on le regardoit, au contraire, ainſi qu'Anténor, comme un malheureux qui, avoit livré ſa patrie aux grecs. En effet, étoit il poſſible que ſans quelque intelligence avec les grecs, maîtres du pays, ces deux hommes euſſent pu equiper ſans obſtacle des vaiſſeaux ſous leurs yeux, pour ſe retirer en Italie. D'ailleurs, on reconnoît que l'on avoit poſé des gardes dans les maiſons de ces deux traîtres, qui ne furent point pillées; de plus, qu'en partageant les dépouilles, on leur avoit rendu tout ce qui leur appartenoit, & que ce fut alors ſeulement qu'*Enée* ſe vit poſſeſſeur du palladium, qu'il apporta en Italie. *Enée* d'ailleurs étoit mépriſé de Priam, quoiqu'il fût ſon gendre, & ce fut un des motif de ſa trahiſon; il voulut ſe venger de ce mépris. Quoi qu'il en ſoit, il arriva en Italie, après ſept ans de navigation, & fut bien reçu de Latinus, roi des aborigènes, qui s'allia avec lui & en fit ſon gendre & ſon ſucceſſeur.

Après la mort de Latinus, *Enée* régna ſur les troyens & ſur les aborigènes, qui ne firent plus qu'un même peuple, ſous le nom de latins. Il eut des guerres à ſoutenir contre ſes voiſins; & dans un combat contre les étruriens, il perdit la vie, âgé ſeulement de trente-huit ans. Comme on ne trouva point ſon corps, on dit que Vénus, après l'avoir purifié dans les eaux du fleuve Numicus, où il s'étoit noyé, l'avoit mis au rang des dieux. On lui éleva un tombeau ſur les bords du fleuve, & on lui rendit dans la ſuite les honneurs divins, ſous le nom de Jupiter Indigète. Virgile raconte qu'*Enée*, en arrivant en Italie, alla conſulter la Sibylle de Cumes, qui le conduiſit dans les enfers & dans les champs élyſées, où il vit tous les héros troyens, & ſon père, qui lui apprit ce qui devoit arriver à toute ſa poſtérité: épiſode de l'invention du poëte. Mais les hiſtoriens rapportent un autre fait auſſi merveilleux: *Enée* avoit eu ordre de l'oracle de s'arrêter en Italie, à l'endroit où une truie blanche mettroit bas ſes petits. Lorſqu'il y fut arrivé, comme il ſe préparoit à offrir une truie en ſacrifice, la bête s'échappa des mains des ſacrificateurs, & s'enfuit du côté de la mer. *Enée* ſe ſouvenant de l'oracle la ſuivit, juſqu'à ce qu'elle s'arrêta dans un lieu fort élevé, où il entendit une voix ſortant d'un bois voiſin, qui lui dit que c'étoit

là qu'il devoit bâtir une ville, & qu'après y avoir demeuré autant d'années que la truie auroit fait de petits, les deſtins lui donneroient un établiſſement plus conſidérable. *Enée* obéit, & bâtit la ville de Lavinium. Quant aux vaiſſeaux d'*Enée* changés en nymphes, *voy.* VAISSEAUX.

Il y a ſur *Enée* une autre tradition, appuyée ſur d'aſſez fortes conjectures, & ſur le témoignage de pluſieurs hiſtoriens; c'eſt que la ville de Troye ne fut point détruite; qu'*Enée* la garantit du pillage & du feu, qu'il ne la livra pas lui-même aux grecs, & qu'il y régna fort long-tems. C'eſt ce que Homère, ionien d'origine, & voiſin des troyens, fait prédire à Neptune dans l'iliade, parce que, du temps de ce poète, la poſtérité d'*Enée* régnoit peut-être encore ſur cette ville, & qu'il vouloit lui être agréable, en faiſant prédire au dieu de la mer ce qu'il voyoit de ſes propres yeux. *Voy.* ANCHISE, ANIUS, ASCAGNE, CHEVAUX, CREUSE, DIDON, LAVINIE, TROYE.

Pluſieurs médailles & pierres gravées repréſentent *Enée*, portant ſon père Anchiſe, & conduiſant ſon fils Aſcagne par la main. Sur une cornaline de la collection de Stoſch, qui offre le même ſujet, Anchiſe tient un panier dans lequel ſont renfermés les dieux Pénates. Cet acte de piété filiale a été tourné en ridicule dans une caricature trouvée à Herculanum. *Voyez* CARICATURE.

ENFANS des dieux: on donnoit ſouvent le nom d'*enfans* des dieux, 1°. à pluſieurs perſonnages poétiques; c'eſt ainſi que l'Acheron étoit fils de Cérès; les nymphes filles d'Acheloüs; l'Amour fils de la Pauvreté; Écho fille de l'Air, & une infinité d'autres; 2°. à ceux qui étant les imitateurs des belles actions des dieux, & qui excellant dans les mêmes arts, paſſèrent pour leurs fils, comme Eſculape, Orphée, Linus; 3°. à ceux qui s'étant rendus fameux ſur la mer, étoient regardés comme les *enfans* de Neptune; 4°. à ceux qui ſe diſtinguant dans la guerre, étoient fils de Mars; 5°. à ceux dont le caractère reſſemblant à celui de quelques dieux, les faiſoit paſſer pour leurs fils. Etoit-on éloquent, on avoit Apollon pour père; fin & ruſé, on étoit fils de Mercure; 6°. à ceux dont l'origine étoit obſcure; ils étoient réputés *enfans* de la terre, comme les géans qui firent la guerre aux dieux, comme Tagès, inventeur de la divination étruſque; 7°. à ceux qu'on trouvoit expoſés dans les temples ou dans les bois ſacrés; ils étoient *enfans* des dieux à qui ces lieux étoient conſacrés; tel fut Erichtonius. 8°. Quelque prince avoit eu intérêt de cacher un commerce ſcandaleux, on ne manquoit pas de sdonner un dieu pour père à l'*enfant* qui en naiſſoit: ainſi Perſée paſſa pour fils de Jupiter & de Danaé; ainſi Romulus pour fils de Mars & de Rhéa; Hercule fils de Jupiter & d'Alemène. 9°. Ceux qui étoient nés du commerce des prêtres avec les femmes, qu'ils ſubornoient dans les temples, étoient cenſés *enfans* des dieux, dont ces ſcélérats étoient miniſtres. 10°. Enfin la plupart des princes & des héros qui ont été déifiés, avoient des dieux pour ancêtres, & paſſoient toujours pour en être les fils ou les petits-fils.

Chez les grecs, un *enfant* étoit légitime & mis au nombre des citoyens, lorſqu'il étoit né d'une citoyenne, excepté chez les Athéniens, où le père & la mère devoient être citoyens & légitimes. On pouvoit céler la naiſſance des filles, mais non celle des garçons. A Lacédémone, on préſentoit les *enfans* aux anciens & aux magiſtrats, qui faiſoient jetter dans l'Apothète ceux en qui ils remarquoient quelque défaut de conformation. Il étoit défendu, ſous peine de mort, chez les rhébains, de céler un *enfant*. S'il arrivoit qu'un père fût trop pauvre pour nourrir ſon *enfant*, il le portoit au magiſtrat, qui le faiſoit élever, & dont il devenoit l'eſclave ou le domeſtique. Cependant la loi enjoignoit à tous indiſtinctement de ſe marier: elle puniſſoit à Sparte, & ceux qui gardoient trop long-temps le célibat, & ceux qui le gardoient toujours. On honoroit ceux qui avoient beaucoup d'enfans. Les mères nourriſſoient, à moins qu'elles ne devinſſent enceintes avant le temps de ſévrer; alors on prenoit deux nourrices.

Lorſqu'un *enfant* mâle étoit né dans une maiſon, on mettoit ſur la porte une couronne d'olivier, on y attachoit de la laine ſi c'étoit une fille. A Athènes, auſſi-tôt que l'enfant étoit né, on l'alloit déclarer au magiſtrat, & il étoit inſcrit ſur des regiſtres deſtinés à cet uſage. Le huitième jour, on le promenoit autour des foyers; le dixième, on le nommoit, & l'on régaloit les amis, conviés à cette cérémonie. Lorſqu'il avançoit en âge, on l'appliquoit à quelque choſe d'utile. On reſſerroit les filles, on les aſſujettiſſoit à une diette auſtère; on leur donnoit des corps très-étroits, pour leur faire une taille mince & légère; on leur apprenoit à filer & à chanter. Les garçons avoient des pédagogues qui leur montroient les beaux arts, la Morale, la Muſique, les exercices des armes, la Danſe, le Deſſin, la Peinture, &c. Il y avoit un âge avant lequel ils ne pouvoient ſe marier; il leur falloit alors le conſentement de leurs parens; ils en étoient les héritiers *ab inteſtat*.

Les romains accordoient au père trente jours pour déclarer la naiſſance de ſon *enfant*; on l'annonçoit de la province par des meſſagers. Dans les commencemens, on n'inſcrivoit ſur les re-

Digitized by Google

giſtres publics, que les *enfans* des familles diſtinguées. L'uſage de faire un préſent au temple de Junon-Lucine étoit très-ancien ; on le trouve inſtitué ſous Servius Tullius. Les bonnes mères élevoient elles-mêmes leurs filles : on confioit les garçons à des pédagogues, qui les conduiſoient aux écoles & les ramenoient à la maiſon ; ils paſſoient des écoles dans les gymnaſes, où ils ſe trouvoient dès le lever du ſoleil, pour s'exercer à la courſe, à la lutte, &c. Ils mangeoient à la table de leurs parens ; ils étoient ſeulement aſſis & non couchés ; ils ſe baignoient ſéparément. Il étoit honorable à un père d'avoir beaucoup d'*enfans* : celui qui en avoit trois vivans dans Rome, ou quatre vivans dans l'enceinte de l'Italie, ou cinq dans les provinces, étoit diſpenſé de tutelle. Il falloit le conſentement des parens pour ſe marier ; & les *enfans* n'en étoient diſpenſés que dans certains cas. Ils pouvoient être deshérités. Les centum-virs furent chargés d'examiner les cauſes d'exhérédation ; & ces affaires étoient portées devant les préteurs, qui les décidoient. L'exhérédation ne diſpenſoit point l'*enfant* de porter le deuil. Si la conduite de l'*enfant* étoit mauvaiſe, le père étoit en droit de le chaſſer de ſa maiſon, ou de l'enfermer dans une de ſes terres, ou de le vendre, ou de le tuer ; ce qui toutefois ne pouvoit pas avoir lieu d'une manière deſpotique.

Chez les germains, à peine l'*enfant* étoit-il né, qu'on le portoit à la rivière la plus voiſine ; on le lavoit dans l'eau froide ; la mère le nourriſſoit ; quand on le ſévroit, ce qui ſe faiſoit aſſez tard, on l'accoutumoit à une diette dure & ſimple ; on le laiſſoit en toute ſaiſon nud ſuivre les beſtiaux ; il n'étoit aucunement diſtingué des domeſtiques, ni par conſéquent eux de lui : on ne l'en ſéparoit que quand il commençoit à avancer en âge ; l'éducation continuoit toujours d'être auſtère ; on le nourriſſoit de fruits crus, de fromage mou, d'animaux fraîchement tués, &c. On l'exerçoit à ſauter nud parmi des épées & des javelots. Pendant tout le temps qu'il avoit paſſé à garder les troupeaux, une chemiſe de lin étoit tout ſon vêtement, & du pain groſſier toute ſa nourriture.

Les grecs & les romains emmaillotoient les *enfans* avec des bandelettes, comme on le pratique aujourd'hui. On le voit ſur une médaille d'Antonin, publiée par Seguin, au revers de laquelle eſt placé l'accouchement de Rhea. Philoſtrate (*lib.* 1. *n°.* 26.) dit que Mercure fut enveloppé de bandelettes par les Heures. Antoine Liberalis fait un récit bien étrange ſur les langes de Jupiter. Il dit qu'ils étoient conſervés par les crétois ; mais de manière que perſonne ne pouvoit les voir. Quatre téméraires en étant venus à bout, furent, ajoute-t-il, changés en oiſeaux.

Les *enfans* des grecs étoient habillés comme leurs pères & mères, & leurs vêtemens avoient la même forme. Leur chevelure ſeule en différoit. Celle des garçons étoit ſouvent longue & flottante, parce qu'ils ne la coupoient que dans l'adoleſcence. Quelquefois ils la portoient longue & friſée, comme celle des jeunes filles : c'eſt ainſi qu'on voit ſur des médailles de Tarente, tous les cheveux du petit Taras, liés derrière & vers le haut de ſa tête, c'eſt-à-dire, qu'ils les portoient treſſés en forme de natte ronde, appellée *corilla*.

Les *enfans* des romains portoient ordinairement la tunique, & par deſſus la toge, juſqu'à l'âge de douze ans. On en voit un habillé de cette manière ſur un bas-relief de la villa Médicis (*adm. rom. ant. fol.* 41.) ; ſur d'autres monumens, les *enfans* ſont vêtus de la chlamyde. Tarquin l'ancien (*Plin. l.* 33. *c.* 1.) donna à ſon fils la toge prétexte & la bulle, à l'occaſion d'un triomphe. Plutarque (vie des hommes, illuſt. tom. I., fol. 161.) veut cependant que cet uſage ſoit plus ancien, & qu'il étoit établi en conſidération des Sabines, à la paix des romains avec cette nation. Les garçons portoient la toge prétexte depuis l'âge de douze ans (*velleius paterculus*) juſqu'à dix-ſept, ou ſuivant d'autres (*Ferrarius, de re veſt. lib.* 2. *cap.* 1), juſqu'à quinze ſeulement. Les filles la portoient juſqu'au moment de leur mariage.

La *bulla* étoit une petite boule d'or (grand cabinet rom. fol. 102.), ou même de cuir pour le peuple (Pline, lib. 33, ch. 1.), que les *enfans* portoient attachée à un ruban, ou à un filet autour du cou, & qui leur pendoit ſur la poitrine. Quant à la runique, appellée *alicula*, qu'on leur attribue, elle ne différoit de la tunique ordinaire que par ſa petiteſſe.

Il y avoit chez les romains un grand nombre de divinités chargées de veiller à la naiſſance & à la conſervation des *enfans*. Voici les noms de la plupart : quant à leurs fonctions, on les verra dans leurs articles particuliers. Carnea, Cunina, Deverra, Edula, les dieux Epidotes, Fabulinus, Intercidona, Juventa, Levana, Naſcio, ou Natio, Nondina, Orbona, Oſſilago, Paventia, Picumnus, Pilumnus, Plumia, Statilinus, Vagitanus.

Les grecs mettoient, à la vérité, leurs *enfans* ſous la protection de quelque dieu, mais ils n'en avoient pas créé de particulier pour remplir ces fonctions. La mère de Platon (*olympiodor vita Platon.*) porta ſon fils ſur le mont Hymette, & l'y recommanda

à Pan, aux Nymphes, & à Apollon-Berger. Winckelmann conclut de ce paſſage & du grand nombre de monumens, ſur leſquels on trouve des Faunes jouant avec des *enfans* ou portant des *enfans*, que ceux-ci étoient ſous la protection particulière des Faunes & des autres divinités champêtres.

Lors même, dit Winckelmann (hiſt. de l'art. l. IV. ch. 6.), que le haut ſtyle ne ſeroit pas deſcendu juſqu'à la conformation des *enfans*, ces êtres d'une conformation imparfaite, lors même que les maîtres de ce ſtyle, dont les principales penſées tendoient à rendre des corps d'un développement parfait, n'auroient jamais eſſayé de repréſenter des formes chargées de chairs ſuperflues, ſur quoi cependant nous n'avons aucune certitude; toujours eſt-il sûr que les artiſtes du beau ſtyle, en cherchant le tendre & le gracieux, ſe ſont auſſi propoſés pour but d'exprimer la nature naive des *enfans*. Ariſtide, qui peignit une mère expirante avec ſon nourriſſon attaché à la mammelle (Pline, l. 35. c. 36. n°. 19.), aura ſans doute repréſenté un *enfant* nourri de lait. Sur les pierres gravées les plus anciennes, l'Amour n'eſt pas figuré comme un petit *enfant*, mais comme un adoleſcent, ayant de grandes ailes d'aigle, telles que la plus haute antiquité en donnoit à preſque tous les dieux.

Les artiſtes du ſecond âge, tels que Solon & Tryphon, donnèrent à l'Amour une nature plus *enfantine* & des ailes plus courtes: c'eſt dans cette forme & dans la manière des *enfans* de Flamand qu'on voit ce dieu ſur une infinité de pierres gravées. C'eſt ainſi encore que ſont figurés les *enfans* des peintures d'Herculanum, particuliérement ceux qui ſont peints ſur un fond noir dans des tableaux de la même grandeur que ceux qui repréſentent les belles danſeuſes. Nous citerons, comme les plus beaux *enfans* qui ſoient à Rome, à la villa Albani un cupidon endormi, au capitole un enfant qui joue avec un cigne (*muſ. capit. t. 3. tav. 64.*); à la villa Negroni un autre *enfant* monté ſur un tigre, avec deux Amours, dont l'un cherche à effrayer l'autre par un maſque: ces morceaux ſuffiſent pour prouver combien les anciens artiſtes réuſſiſſoient dans l'imitation de la nature *enfantine*. Mais le plus bel *enfant* que l'antiquité nous ait tranſmis, quoiqu'un peu mutilé, eſt un petit ſatyre d'environ un an, de grandeur naturelle, & conſervé à la villa Albani: c'eſt un bas-relief, mais d'un ſaillant ſi marqué, que preſque toute la figure eſt de ronde-boſſe. Cet *enfant*, couronné de lierre, boit probablement à un outre qui manque, avec tant d'avidité & de volupté, que les prunelles des yeux ſont tout-à-fait tournées en haut, & qu'on ne voit qu'une trace du point de l'œil. Ces monumens peuvent ſervir à détruire un vieux préjugé, devenu, on ne ſait pourquoi, une vérité qu'on ne conteſtoit plus, ſavoir que les anciens artiſtes ſont fort inférieurs aux modernes dans la configuration des *enfans*.

ENFANS (Athlètes.)

Les athlètes, ſuivant Platon (1), étoient diviſés en trois claſſes, des enfans, ΠΑΙΔΙΚΩΝ, des jeunes gens, ΑΓΕΝΕΙΩΝ, & des hommes, ΑΝΔΡΩΝ.

Les athlètes *enfans* étoient admis aux jeux publics, depuis douze ans juſqu'à dix-ſept; les jeunes gens, depuis dix-ſept ans juſqu'à vingt; les hommes, depuis vingt & au-deſſus. Deux marbres de Cyzique, conſervés dans le cabinet de l'académie des inſcriptions, nous préſentent des athlètes de toutes ces trois claſſes. (*Caylus Rec. 2. p. 221.*) Cet ordre n'étoit pas le même dans toutes les villes. A Athènes, les *enfans* ne paſſoient dans la claſſe des *Éphèbes* qu'à l'âge de dix huit ans accomplis; les Éphèbes, à vingt ans accomplis, étoient inſcrits ſur le rôle des *hommes*.

ENFANS ſur les médailles.

Les dieux marins, Mélicerte, Palemon & Portumne, ſoit qu'ils ne faſſent que la même déité ſous trois noms différens, ſoit qu'on les ait regardés comme trois dieux, n'ont que le même ſymbole; car ils ſont repréſentés par un *enfant* aſſis ſur un dauphin, & ils déſignent les yeux de l'Iſthme, qui furent inſtitués par Siſyphe, en l'honneur du premier de ces dieux.

Sur les médailles de Tarente, cet *enfant* eſt Taras.

ENFANS nés de père & de mère libres & vivans. On exigeoit ces qualités dans les *enfans* qui aidoient les ſacrificateurs dans leurs fonctions. Sur les monumens qui repréſentent des ſacrifices, on les voit portant le coffret à l'encens, ou les patères, pour les libations, quelquefois jouant de la flûte double. Dans une inſcription rapportée par Muratori (*pag. 312. n. 1. Theſ. inſcript.*) ils ſont déſignés par ces mots: *pueri ingenui patremi & matremi ſenatorum filii referentes ad aram in pateris ad ſacrificia.*

ENFERS, nom général pris pour ſignifier les lieux deſtinés à la demeure des ames après la mort. Selon les philoſophes, l'*enfer* étoit également éloigné de tous les endroits de la terre; & Cicéron, pour marquer qu'il importe peu de mourir en un lieu plutôt qu'en un autre, dit: en quelque lieu que l'on ſoit, on a autant de chemin à faire pour aller en *enfer*. Les poëtes

(1) *Plato de legibus, l. VII.*

Digitized by Google

ont fixé certains lieux comme l'entrée des *enfers* ; tel que le fleuve Léthé, du côté des Seythes ; en Épire, la caverne Achérusia, la bouche de Pluton, près de Laodicée ; & la caverne du Ténare, auprès de Lacédémone. Ulysse, pour descendre aux *enfers*, alla, dit Homère, par l'Océan au pays des cimmériens : Énée y entra par l'antre du lac Averne. Xénophon dit qu'Hercule entra aux *enfers* par la péninsule, nommée *Achérusiade*, près d'Héraclée du Pont. A Hermione, il y avoit, selon Strabon, un chemin fort court, pour aller aux *enfers* ; c'est pour cela que ceux du pays ne mettoient pas dans la bouche du mort le prix du passage pour Charon..... La demeure des *enfers* est décrite diversement par les anciens. Apulée fait passer Psyché par la caverne du Ténare, pour aller jusqu'au trône de Pluton : au bout de la caverne elle trouve le fleuve Achéron, où elle passe la barque de Charon, & va de là droit au trône, gardé par le cerbère. Voici en abrégé la description que Virgile fait des *enfers* : au milieu d'une ténébreuse forêt, & sous d'affreux rochers, est un antre profond, environné des noires eaux du lac..... A l'entrée de ce gouffre infernal, sont couchés le chagrin & les remords vengeurs. Là résident les pâles maladies, la triste vieillesse, la peur, la faim, l'indigence, le travail, la mort, le sommeil son frère, & les joies funestes. Ensuite on voit la guerre meurtrière, les euménides & la discorde insensée. La sont encore plusieurs autres monstres, tels que les centaures, les deux scylla, le géant Briarée, l'hydre de Lerne, la chimère, les gorgones, les harpyes & le géant Géryon. Après cela commence le chemin qui conduit à l'Achéron, sur lequel règne le redoutable Charon, nocher des *enfers*. Le fleuve passé, on entre dans le séjour des ombres, que le poète divise en sept demeures : la première est celle des enfans morts en naissant, qui gémissent de n'avoir fait qu'entrevoir la lumière du jour ; la seconde étoit occupée par les victimes d'un faux jugement, qui les a condamnés à une mort injuste ; dans la troisième étoient ceux qui, sans être coupables, mais vaincus par le chagrin & les misères de la vie, ont attenté à leurs jours ; la quatrième, appellée *le champ des larmes*, étoit le séjour de ceux qui avoient éprouvé les rigueurs de l'amour, Phèdre, Procris, Didon, &c. ; la cinquième, le quartier des fameux guerriers qui avoient péri dans les combats : l'affreux tartare, prison des scélérats, faisoit la sixième demeure, environnée du bourbeux Cocyte, & du brûlant Phlégéton ; là régnoient les parques & les furies. Enfin, la septième demeure étoit le séjour des bien-heureux, les champs élysées..... On plaçoit dans l'enfer cinq fleuves, le Cocyte, l'Achéron, le Styx, le Pyriphlégéton, ou Phlégéton, & le Léthé ; leurs propriétés sont détaillées dans leurs articles..... Les divinités qui présidoient aux *enfers*, étoient Pluton, qui avoit la suprême puissance, & Proserpine, son épouse ; les trois juges, Éaque, Minos & Radamante ; les parques, les furies, & les dieux mânes. *Voyez tous ces articles.*

ENGASTRIMYTE. *Voyez* VENTRILOQUE.

ENGUIE, ville de la Sicile, célèbre par son temple des déesses-mères. *Voyez* DÉESSES-MÈRES.

ENHODIA, Muratori (99. 2. *Thes.*) rapporte une inscription gravée sur un cippe, où il est fait mention de la déesse *Enhodia*, comme de la déesse des chemins, *viarum præses*, dit Festus. De là on peut conclure qu'elle étoit la même divinité que Diane-*Enhodia*.

ÉNIPÉE, ou Éniphée, fleuve du Péloponèse, qui tombe dans l'Alphée. *Voyez* TYRO.

ENMONIAEIA, jeux qui étoient particuliers aux villes qui les donnoient en leur nom & à leurs frais. Il en est fait mention sur des médailles de Sévère-Alexandre & de Gallien, frappées à Magnésie en Lydie.

ENNA, lieu où Cérès faisoit sa demeure ordinaire, en Sicile ; il y avoit de belles prairies, arrosées de fontaines d'eau vive ; C'est-là que Proserpine se promenoit lorsqu'elle fut enlevée.

ENNA & HENNA, en Sicile. ENNAIΩN.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

R. en bronze.

O. en argent.

O. en or.

Leurs types ordinaires sont une charrue traînée par deux serpens, un sanglier.

Devenue municipe, elle a fait frapper des médailles de familles.

ENNÉADÉCATÉRIDE est un cycle ou une période de dix-neuf ans, années solaires. *Voyez* CYCLE. Ce mot est grec, formé d'ἐννέα, *neuf*, de δέκα, *dix*, & d'ἔτος, *année*.

Tel est le cycle lunaire inventé par Méthon, à la fin duquel la lune revient à peu près au même point d'où elle est partie ; c'est pour cette raison que les athéniens, les juifs, & d'autres peuples qui ont voulu accommoder les mois lunaires avec l'année solaire, se sont servis de l'*ennéadécatéride*, en faisant, pendant dix-neuf ans, sept ans de treize mois lunaires, & les autres de douze.

Digitized by Google

L'*ennéadécatéride* des juifs eſt proprement un cycle de dix-neuf années lunaires, qui commencent à *molad tohu*, c'eſt-à-dire, à la nouvelle lune, que les juifs ſuppoſent être arrivée un an avant la création. Chacune des 3e, 6e, 8e, 11e, 14e, 17e, 19e, &c. années de ce cycle, ſont emboliſmiques, ou de 383 jours 21 heures, & les autres communes, ou de 354 jours 8 heures.

L'*ennéadécatéride* des juifs eſt donc de 6939 jours 16 heures. D'où il s'enſuit que l'*ennéadécatéride* des juifs diffère de l'*ennéadécatéride* julienne, ou de dix-neuf années juliennes, d'environ deux heures; car dix-neuf années juliennes ſont 6939 jours 18 heures.

ENNOMUS, le plus ſavant des augures de l'Aſie, commandoit les myſiens, auxiliaires de Troye; mais, avec tout ſon art, il ne put éviter la mort ſur les bords du Xanthe, où Achille le tua.

ÉNOBOLICO (Gruter 88. 6.). C'eſt ENDOVELICUS.

ENOPTROMANTIE, ſorte de divination, qui ſe pratiquoit par le moyen d'un miroir. Les enchantemens, par un miroir, ſe faiſoient, ſelon Spartien, de telle ſorte, qu'un jeune garçon qui avoit les yeux bandés, ne laiſſoit pas d'y voir dedans. Les magicienes de Theſſalie ſe ſervoient, pour deviner, d'un miroir, où elles écrivoient avec du ſang ce qu'elles vouloient répondre. Ceux qui les avoient conſultées, liſoient leurs réponſes, non pas dans le miroir, mais dans la lune, à ce qu'elles prétendoient; car leurs enchantemens avoient la force de faire deſcendre la lune. Ce mot eſt formé de ἔνοπτρον, miroir, & de μαντία, divination.

ENRAYER. *Voyez* SUFFLAMEN.

ENROLLEMENT. *Voyez* le dict. de l'*art militaire*.

ENSEIGNES militaires.

L'uſage des *enſeignes* ou étendards a commencé de bonne heure chez les égyptiens. Des figures d'animaux, portées par les chefs, au bout d'une pique, faiſoient connoître à chacun ſa compagnie, & empêchoient le déſordre (Diodore de Sicile). Cette invention ayant procuré des victoires, le peuple s'en crut redevable à ces animaux. Diodore penſoit que de là dérivoit leur culte.

Chez les grecs, dans les temps héroïques, c'étoit un bouclier, un caſque ou une cuirraſſe, fixée au haut d'une lance, qui ſervoit d'*enſeignes* militaires. Cependant Homère nous apprend qu'au ſiège de Troye, Agamemnon prit un voile de pourpre, & l'éleva en haut avec la main, pour le faire remarquer aux ſoldats, & les rallier à ce ſignal. Ce ne fut que peu à peu que s'introduiſit l'uſage des *enſeignes* avec les deviſes. Celles des athéniens étoient Minerve, l'olivier & la chouette: les autres peuples de la Grèce avoient auſſi pour *enſeignes* ou les figures de leurs dieux tutélaires, ou des ſymboles particuliers, élevés au bout d'une pique. Les corinthiens portoient un pégaſe ou cheval ailé; les Meſſeniens la lettre grecque M, & les lacédémoniens le Λ, qui étoit la lettre initiale de leur nom.

Les perſes avoient pour *enſeigne* principale un aigle d'or, au bout d'une pique, placé ſur un chariot, & la garde en étoit confiée à deux officiers de la première diſtinction, comme on le voit à la bataille de Thymbrée, ſous Cyrus. Xénophon, dans la cyropédie, dit que cette *enſeigne* fut en uſage ſous tous les rois de Perſe. Les anciens gaulois avoient auſſi leurs *enſeignes*, & juroient par elles dans les ligues & les expéditions militaires; on croit qu'elles repréſentoient des figures d'animaux, & principalement le taureau, le lion & l'ours.

Les romains n'eurent d'abord pour *enſeigne* qu'une poignée de foin (*Plut. Hom. ill. Ovidii. faſt. lib.* 3.), élevée au bout d'une pique: mais cette ſimplicité ne dura guère, l'aigle devint bientôt l'enſeigne diſtinctive des légions: chacune (*Lipſius, de militia romana, lib.* 4. *dial.* 5.) avoit la ſienne, qui étoit portée au haut d'une pique, & poſée ſur une baſe ſculptée (*cabinet rom. part.* 5. *fig.* 15.): cette aigle étoit le plus ſouvent d'or, quelquefois d'argent. Pline obſerve qu'avant le ſecond conſulat de Marius, (*lib.* 10, *cap.* 4.) on portoit pour *enſeigne* différens animaux, comme ſangliers, chevaux, minotaures, louves, mais que ce général conſerva l'aigle ſeul. Du temps des empereurs, c'étoit ſouvent une main (*colonna traj. fol.* 5.) par alluſion au nom des manipules, ou comme l'emblême de la concorde. On voit auſſi ſur la même colonne une aigle (*ibid. fol* 36.), avec le portrait de l'empereur au deſſous.

Les *enſeignes* ſont communément ornées de couronnes ſur les monumens, & chargées de petits boucliers, *clupei*, ſur leſquels il y avoit probablement des portraits, ou d'autres emblêmes relatifs aux événemens particuliers de chaque légion. On y remarque auſſi des créneaux, comme trophées des villes priſes, ou des becs de galères. Ces trophées, que les ſoldats avoient continuellement devant les yeux, & qui leur rappelloient leurs anciens exploits, étoient bien propres, ſans doute, à ranimer leur courage dans les combats.

Il paroît par Tacite (*annal. lib.* 3.), qu'après la mort de Germanicus, les légions, en ſigne de triſteſſe, ſupprimèrent pour un temps, tous les ornemens des *enſeignes*. Ils en agiſſoient probablement ainſi dans les autres démonſtrations de deuil ou dans les calamités publiques. Sur une *enſeigne* de la colonne trajane, on voit au deſſus de l'aigle un petit étendard, *vexillum*, au milieu duquel étoit écrit le nom des cohortes & des centuries, afin que chaque ſoldat pût reconnoître la ſienne. C'eſt Vegèce (*de re milit. lib.* 2. *cap.* 13.) qui nous inſtruit de cette circonſtance; mais cet auteur écrivoit du temps du Bas-Empire. Dans les ſiècles antérieurs, les *manipuli* ſeuls avoient leurs ſignes (*Lipſius de militia romana, lib.* 4, *dial.* 5), & ils compoſoient les cohortes qui n'en avoit pas en propre. Quelquefois on attachoit ſimplement le *vexillum* au haut d'une pique, ſans autre ornement. Ceux de l'infanterie étoient rouges (Servius ſur le V. 1. lib. 8. Enéid. Polybe, liv. 6, ch. 7), excepté celui du conſul, qui étoit blanc: la couleur bleue diſtinguoit ceux de la cavalerie (*Servius ibidem*); ils étoient fixés au haut d'une pique, à cette eſpèce de ſoutien (*cap. rom. part.* 5. *fig.* 17.), qu'on voit quelquefois ſurmonté d'un aigle, & ils avoient des franges & des rubans (*admir. rom. antiq. fol.* 16.).

Le *labarum*, cet étendard au milieu duquel Conſtantin fit placer le monogramme de Jeſus-Chriſt (*Anton. Agoſtin. d'al. ſopra le medaglie, dial.* 7, *med.* 14.), différoit du *vexillum* en ce qu'il étoit tendu & conſervoit ſa forme quarrée, comme on le voit ſur une médaille de Théodoſe; en quoi il différoit auſſi du *vexillum*, qui ſe rencontre fréquemment ſur la colonne trajane, & qui n'étoit attaché qu'au bord ſupérieur. Peut-être ces étendards n'étoient-ils point alors appelés *labarum*. Pluſieurs prétendent, en effet, que ce mot eſt du bas empire. Vegèce (*de re milit. lib.* 2, *cap.* 13.) attribue aux romains de ſon temps, ces étendards en forme de dragon, qui ſervoient d'*enſeigne* aux nations barbares; celles-ci étant devenues dans la ſuite auxiliaires des romains, elles conſervèrent probablement leurs ſignes, & les mêlèrent parmi les aigles des légions. C'eſt ſans doute dans ce ſens que Vegèce parle, de même que quelques modernes après lui, puiſqu'on ne trouve rien de ſemblable dans les ſiècles qui précédèrent la décadence de l'empire. *Voy.* AIGLE, DRAGON, DRACONNAIRE, LABARUM, &c.

On trouve dans les collections d'antiques pluſieurs repréſentations d'animaux poſés ſur des plinthes. Les trous qui traverſent ordinairement ces plinthes, paroiſſent avoir ſervi à les fixer au haut des piques, & les font reconnoître pour des *enſeignes*. Le comte de Caylus en a publié pluſieurs, & entr'autres deux léopards mâle & femelle. (*Rec. III. pl.* 64.)

ENSEIGNES militaires ſur les médailles de colonies. *Voyez* COLONIES.

ENSEIGNES, ou *porte-enſeignes*. On voit pluſieurs de ces officiers ſur les médailles d'allocution, rangés autour de l'empereur qui harangue les troupes. Ils paroiſſent d'une manière plus diſtincte ſur la colonne trajane, où l'on voit que leur caractère diſtinctif eſt conſtamment une dépouille d'ours ou de lion, attachée ſur leur caſque & flottant ſur les épaules.

ENSEIGNES. Dans les fouilles de Pompeia, on a trouvé un *phallus* de grandeur déméſurée, peint ſur le mur d'une maiſon, où il ſervoit d'*enſeigne*. On en voit le deſſin dans le recueil des antiquités d'Herculanum.

ENTELLA, en Sicile. ΕΝΤΕΛΛΑΙΝΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

O. en or.

RRR. en bronze.

RRR. en argent.

Leur type ordinaire eſt Pégaſe volant.

ENTERRER. Les différens peuples de l'antiquité ont pratiqué différens uſages pour la deſtruction des corps. Les uns les ont brûlés, d'autres les ont *enterrés*, quelques-uns les ont brûlés ou *enterrés* à différentes époques, & pluſieurs enfin ont pratiqué aux mêmes époques ces deux uſages.

Les Égyptiens *enterroient* les morts, ou ils les embaumoient. Le cercueil qui exiſte encore dans la chambre qui occupe le centre de la grande pyramide, atteſte le premier uſage. Ils avoient même une loi, conſervée par le divin Platon, qui défendoit d'*enterrer* un homme dans un endroit où un arbre auroit pu croître. Les rois & les grands de Memphis, obſervèrent ſcrupuleuſement cette loi; car le terrein ſur lequel ſont bâties les pyramides, & placées les ſépultures royales de la Thébaïde, n'eſt qu'un rocher ſtérile. Plutarque dit qu'il y avoit en Egypte, deux endroits où l'on vouloit être *enterré* de préférence à tous autres, c'étoient les environs de Memphis, où ſe trouvent encore aujourd'hui les momies, & les environs d'Abydus.

On voit, dans Xénophon, Cyrus ordonner que ſon corps ſoit *enterré*. Les mages, ſes ſujets, ne brûloient pas les corps; mais ils les laiſſoient dévorer aux oiſeaux de proie. Les autres perſes

les *enterroient*. (*Xenoph. Cyrop. Herodot. lib.* 7. *cap.* 9.)

Quelques auteurs ont dit que les grecs n'enſévelirent jamais aucun mort dans leurs temples & dans leurs villes; mais c'eſt une erreur. On voyoit en Laconie, dans le temple d'Amyclée, le tombeau d'Hyacinthe, fils d'Amyclès, ſous une ſtatue d'Apollon. (*Pauſanias* 3. 1.) Cet exemple étoit fréquemment répété, comme on peut le voir par les livres de Pauſanias, & des écrivains grecs.

Ces témoignages nous apprennent que l'uſage de brûler les corps, n'étoit pas général chez les grecs. D'ailleurs les lacédémoniens *enterroient* leurs morts. Lycurgue avoit ordonné que ceux qui auroient perdu la vie dans les combats, ſeroient enterrés avec des branches d'olivier, & que ceux dont la valeur avoit été la plus diſtinguée, ſeroient enveloppés dans un drap rouge, défendant de placer autre choſe près de leur cadavre. A Athènes, Solon n'avoit permis d'*enterrer* avec les corps que trois habits.

Les étruſques n'étoient pas dans l'uſage de brûler les corps. Les tombeaux de marbre, rapportés par Demſter, Gori, &c. ne permettent pas de douter qu'ils ne les *enterraſſent*.

Un philologue célèbre (*Al. ab Alexandro dier. genial. lib.* 3. *cap.* 2.) a écrit que les romains ne brûloient pas les corps dans les premiers ſiècles de leur ville, & qu'ils les *enterroient*; mais qu'ils avoient réglé depuis par un décret, *decreto ſanxerunt*, qu'on les brûleroit, parce que les ennemis déterroient leurs cadavres & les inſultoient. Cette opinion eſt dénuée de fondement, car on ne peut trouver aucune trace de ce prétendu décret. De plus il eſt démenti par le grand nombre de tombeaux qui exiſtent encore, dans leſquels on voit que des cadavres ont été dépoſés, & du temps de la république, & ſous le règne des empereurs. Gruter rapporte auſſi pluſieurs inſcriptions qui parlent de corps entiers renfermés dans le ſein de la terre.

D. M.

L. IVLI. EPIGONI

VIXIT. ANNIS. XXVI. M. V. D. XII.

CORPVS. INTEGRVM. CONDITVM

L. IVLIVS GAMVS

PATER. FILIO. PIISSIMO.

Pag. DCLXXXVIII. 10. *edition. prima.*

L. IVLIVS. GAMVS

DIS. MANIBVS

L. IVLI. MARCELLI

NEPOTIS SVI

VIXIT. ANN. V

DIEBVS. XXXXI

CORPVS. INTEGRVM

CONDITVM

SARCOPHAGO.

Pag. DCXXXIX. 8.

Fabretti (*inſcript. pag.* 17.) cite encore à ce ſujet l'inſcription ſuivante :

OSSA. FAB

SUB. FVND.

TRIBVNALIS

TERRA. TECTA

Et celle-ci qui eſt accompagnée de deux ſquelettes gravés à ſes deux côtés :

CRITONIA. Q. L. PHILENIA

POPA. DE. INSVLA.

Q. CRITONI. Q. L. DASSI

SCALPTORIS. VILARI

SIBI. SVISQVE. POSTER

EOR.

Il eſt donc certain que dès les commencemens de Rome, on brûla & on *enterra* les corps, que le ſecond uſage fut d'abord plus fréquent que le premier; mais que par la ſuite le premier devint le plus ordinaire par la force de la mode ſeule, & ſans aucune loi. Pline, (*hiſt. lib. III. cap.* 2.) le dit, & il obſerve que pluſieurs familles, & entr'autres la famille Cornelia, juſqu'au dictateur Sylla, conſervèrent l'uſage d'*enterrer* les corps. Ce paſſage de Pline a paru obſcur à quelques philologues; mais il devient clair & expreſſif, lorſqu'il eſt rapproché de celui (*lib. VII. cap. XVI.*) où il dit que l'on ne brûloit les corps humains qu'après qu'ils avoient acquis des dents, *non hominem priùs quàm genito dente cremari*. De là vient que Juvenal déſigne un enfant par ces mots (*ſat. XV.*) *minor igne rogi*, trop jeune pour être brûlé. De là eſt venue auſſi la diſtinction établie par les anciens juriſconſultes, entre les mots *corpus* & *oſſa*, qui eſt exprimée dans

l'inſcription ſuivante, rapportée par Fabretti (*ibidem.*)

IN. LAT. P. II. L. P. IIII.

HVIC. LOCO. ITVS. AMBITVS. DEBETVR ET. SI. CORPVS. INFERRE. VOLIT. SIVE OSSA LICEAT.

L'uſage d'*enterrer* les corps, qui avoit été moins pratiqué depuis Sylla, que celui de les brûler, commença, ſous les empereurs chrétiens, à régner ſeul. Macrobe qui floriſſoit ſous le règne de Théodoſe le jeune (*Saturnal. lib. VII. c. ult.*) dit expreſſément que de ſon temps on ne brûloit plus les corps : *licet urendi corpora defunctorum uſus noſtro ſæculo nullus ſit.*

Les gaulois brûloient les corps du temps de Jules Céſar, (*de bello gallico, lib. 6.*) de ſorte que l'on ne peut attribuer qu'aux francs, leurs vainqueurs dans les IIIe. IVe. & V.^e ſiècles, la quantité prodigieuſe d'anciens cercueils que l'on déterre tous les jours en France.

ENTHEA. Cybèle eſt appellée, dans Martial, la mère *Enthéa*, qui veut dire la divine, ou la fanatique, ou la déeſſe aux enthouſiaſmes. Ἔνθεος, *divin.*

ENTRAILLES des victimes. C'étoit la fonction des aruſpices d'examiner les *entrailles*, pour en tirer des préſages. Cicéron, dans ſes livres de la divination, après avoir fait voir aſſez vivement quelle extrême folie c'étoit de conſulter des *entrailles* d'animaux, réduit les partiſans des Aruſpices, à répondre que les dieux changent les *entrailles* dans le moment du ſacrifice, afin de marquer par elles leur volonté & l'avenir; ſur quoi il ſe récrie ainſi : « ah! que dites-vous? Il » n'y a point de vieilles ſi crédules que vous. » Croyez-vous que le même veau ait le foie bien » diſpoſé, s'il eſt choiſi pour le ſacrifice par » une certaine perſonne, & mal diſpoſé, s'il eſt » choiſi par un autre? Cette diſpoſition de foie » peut-elle changer en un inſtant, pour s'accommoder à la fortune de ceux qui ſacrifient : » ne voyez-vous pas que c'eſt le hazard qui fait » le choix des victimes; l'expérience même ne » vous l'apprend-elle pas? Car ſouvent les *entrailles* d'une victime ſont tout-à-fait funeſtes; » & celles de la victime qu'on immole immédiatement après, ſont les plus heureuſes du » monde. Que deviennent les menaces de ces » premières *entrailles*? Ou comment les dieux » ſe ſont-ils appaiſés ſi promptement? mais vous » dites qu'un jour il ne ſe trouva point de cœur » à un bœuf que Céſar ſacrifioit; & que, comme » cet animal ne pouvoit cependant pas vivre ſans » en avoir un, il a fallu néceſſairement qu'il ſe » ſoit retiré dans le moment du ſacrifice. Eſt-il » poſſible que vous ayez aſſez d'eſprit pour voir » qu'un bœuf n'a pu vivre ſans cœur, & que » vous n'en ayez pas aſſez, pour voir que ce » cœur n'a pu en un moment s'envoler je » ne ſais où? Cicéron ajoute un peu plus bas. » C'eſt un ancien mot de Caton, & qui eſt » connu de tout le monde, qu'il s'étonnoit qu'un » aruſpice qui rencontroit un autre aruſpice, ne » ſe mît pas à rire; car de toutes les choſes » qu'ils ont prédites, combien peu ſont arrivées? » Et lorſqu'il en eſt arrivé quelqu'une, que peut-» on alléguer pour faire voir qu'elle ne ſoit pas » arrivée par hazard? Lorſqu'Annibal, réfugié » auprès du roi Priuſias, lui conſeilloit de combattre, & que ce roi lui eut répondu qu'il ne » l'oſoit, parce que les *entrailles* des victimes » n'étoient pas favorables. Quoi, lui répliqua » Annibal, vous aimez mieux vous en rapporter » aux *entrailles* d'un bœuf, qu'à l'avis d'un vieux » général »?

ENTRÉES (grandes & petites). *Voyez* ADMISSIONIS.

ENTRE-ROI. *Voyez* INTERREX.

ENVIE. Les poètes, tant grecs que latins, ont déifié l'*envie*, avec cette différence, que comme chez les grecs le mot φθόνος eſt maſculin, ils en ont fait un dieu; &, au contraire, les latins en ont fait une déeſſe, parce qu'*invidia* eſt féminin. Il ne paroît pas qu'on ait jamais érigé des autels, ni des ſtatues à l'*envie*. Lucien & Ovide en ont fait des deſcriptions poétiques, priſes ſur les envieux même. Voici comme parle Ovide : « Une triſte pâleur eſt peinte ſur ſon » viſage, elle a le corps entiérement décharné, » le regard ſombre & égaré, les dents noires » & mal-propres, le cœur abreuvé de fiel, & » la langue couverte de venin. Toujours livrée » à des ſouhaits inquiets & chagrins, jamais elle » n'a ri qu'à la vue de quelques maux; jamais » le ſommeil ne ferma ſes paupières. Tout ce » qui arrive d'heureux dans le monde, l'afflige » & redouble ſa fureur; elle met toute ſa joie » à ſe tourmenter, à tourmenter les autres, & » elle eſt elle-même ſon triſte bourreau ».

ENYALIUS. Hiſtiæus de Milet, ancien auteur grec, qui avoit écrit l'hiſtoire de la Phénicie, diſoit, au rapport de Joſèphe, que certains prêtres avoient porté les ſacrifices de Jupiter *Enyalius* dans la campagne de Sennaar, c'eſt-à-dire, dans la partie de la Méſopotamie, qui eſt la plus proche du confluent de l'Euphrate & du Tigre. Voſſius (*de idol. orig. & prog. l. I. c. 16.*) croit que Jupiter *Enyalius* eſt Mars, & que ce Mars des aſſyriens, ou babyloniens, n'eſt autre que Nemrod. On convient

Digitized by Google

ſeulement qu'*Enyalius* eſt un ſurnom de Mars. Macrobe le dit poſitivement, & les poëtes, à l'exemple d'Homère, lui donnent cette épithète. D'autres diſent qu'*Enyalius* eſt le fils d'Enyo ou de Bellone, Ἐνυοῦς υἱος. Cependant Denis d'Halicarnaſſe, qui dans ſon ſecond livre dit qu'*Enyalius* chez les ſabins étoit le même que *Quirinus*, ajoute qu'on ne ſait pas bien au vrai ſi *Enyalius* eſt Mars, ou quelqu'autre divinité égale à Mars en puiſſance & en honneur; qu'à la vérité, il en eſt qui diſent qu'*Enyalius* eſt le dieu qui préſide à la guerre & aux armes; mais que d'autres les diſtinguent. *Voyez* ENYO, d'où ce mot vient.

ENYO. Quelques auteurs diſent que le dieu Mars portoit le nom d'*Enyalius*, parce qu'il étoit fils de Jupiter & d'*Enyo*, déeſſe de la guerre. Stace dit qu'*Enyo* préparoit les armes, les chevaux & le char de ſon fils, lorſqu'il alloit au combat. Phurnutus, dans ſon traité *de natura deorum*, rapporte que les auteurs varient ſur l'origine & les fonctions d'*Enyo*: les uns diſent qu'elle étoit mère, les autres ſoutiennent qu'elle étoit fille, d'autres enfin atteſtent qu'elle étoit ſimple nourrice du dieu Mars; mais il ajoute que tous les mythologiſtes s'accordent à dire qu'*Enyo*, en grec, ſignifie qui donne, qui excite le courage, la valeur & la fureur dans le cœur des combattans. L'interprète de Lycophron dit qu'*Enyo*, ſœur des Gorgones, étoit une épithète que l'on donnoit à Junon. Héſiode, dans ſa *Théogonie*, atteſte qu'*Enyo* étoit fille de Phorcynos & de Ceto, & par conſéquent qu'elle étoit ſœur des Phorcinides. On lit dans Pauſanias, qu'*Enyo*, ainſi que Pallas, préſidoit à la guerre, & la dirigeoit.

ÉOLE, fils d'Hipothès, deſcendant de Deucalion; ou fils d'Hellen, fils de Jupiter; ou fils de Jupiter même, fut le dieu ou le roi des vents. « Dans un ſ antre vaſte & profond *Eole* » tient tous les vents enchaînés, dit Virgile, » tandis que les montagnes qui les renferment, » retentiſſent au loin de leurs mugiſſemens. Ce » dieu qui les gouverne, aſſis ſur la plus élevée » de ces montagnes, appaiſe leur furie & s'op- » poſe à leurs efforts; s'il ceſſoit un moment de » veiller ſur eux, le ciel, la terre, la mer, » tous les élémens ſeroient confondus. La ſageſſe » de Jupiter, qui a prévu ce danger, les a em- » priſonnés dans des cavernes obſcures, & les a » chargés du poids des plus hautes montagnes. » Il leur a en même-temps donné un roi, qui » ſût à propos, ſuivant les loix qui lui ſeroient » preſcrites, les retenir dans leurs priſons, ou » les mettre en liberté ». Junon voulant éloigner Énée de l'Italie, pria *Eole* d'exciter une tempête. Auſſi-tôt il enfonça ſa lance dans le flanc de la montagne, & l'entr'ouvrit. Tous les vents, à l'inſtant, ſortirent impétueuſement de leurs cavernes, ſe répandirent ſur la terre, ſur la mer, & excitèrent la plus affreuſe tempête. Ulyſſe étant venu conſulter *Eole* ſur ſon voyage, & lui demander les moyens de faire une heureuſe navigation, *Eole* lui donna les vents enfermés dans une peau de bouc, & lia lui-même cet outre dans ſon vaiſſeau avec un cordon d'argent, afin qu'il n'en échappât pas la moindre haleine: il laiſſa ſeulement en liberté le zéphir, auquel il donna ordre de conduire les vaiſſeaux. Mais les compagnons d'Ulyſſe s'imaginant que cet outre renfermoit des tréſors, dont Ulyſſe ne vouloit pas leur faire part, prirent le temps qu'il étoit endormi pour ouvrir l'outre. Dans le moment les vents ſortirent avec fureur, & excitèrent une horrible tempête, qui les fit preſque tous périr. Homère ajoute qu'*Eole* voyant revenir Ulyſſe après la tempête, le renvoya avec indignation, comme un homme chargé de la colère des dieux. On donne à *Eole* douze enfans, ſix filles & ſix garçons, qui s'étoient mariés enſemble, les frères avec les ſœurs. On dit qu'une de ces filles fut ſéduite par Neptune changé en taureau. Ce ſont apparemment les douze vents principaux, qui ſe mêlent ſouvent dans les orages. Il eut pour fils Créthéus, Salmonée & Siſyphe. *Voyez* PELIAS.

Le ſeul monument ſur lequel on voie le nom de ce dieu, eſt une inſcription rapportée par Muratori. *Theſ. inſcr.* 1979. 4.

AEOL. CONTINUATORI
CAL. FAUSTINIANUS
..... MIL
LEG. II. .....
V. S. L. M.

Sur un tombeau antique (*Antiq. horta. lib.* 3. *p.* 8.) Fontanini a reconnu Bacchus appuyé ſur *Éole*. Ce dernier eſt repréſenté avec de la barbe & des aîles. Bacchus eſt conduit à Ariadne par *Eole*, dont elle avoit imploré le ſecours.

ÉOLIENNES; ce ſont ſept petites iſles, placées entre l'Italie & la Sicile, appellées aujourd'hui *les iſles de Lipari*, dont la principale eſt remplie de volcans: ce qui fit placer dans cette iſle les forges de Vulcain, d'où elle prit le nom de *Vulcanie*; enſuite étant gouvernées par *Éole*, elles en portèrent auſſi le nom. Homère ne parle que d'une iſle *éolienne*, qu'il dit être flottante, ceinte tout autour d'une forte muraille d'airain, & bordée en dehors de rochers eſcarpés.

ÉORIES. *Voyez* ALÉTIDES.

ÉOUS, un des chevaux du ſoleil, qui déſigne l'Orient. Ἠώς, *Orient*.

Digitized by Google

ÉPACHTÉES, fêtes que les athéniens célébroient en l'honneur de Cérès, & en mémoire de la douleur qu'elle reſſentit en apprennant l'enlévement de ſa fille. Ce mot eſt compoſé de *ἐπὶ* *ſûr*, & de *ἄχθος*, *douleur*.

ÉPACRIUS (Jupiter), Ἐπάκριος, ou *des montagnes*, eſt placé ſur pluſieurs médailles, & ſur des pierres gravées. On le voit auſſi ſur un médaillon très-rare, avec Neptune & Pluton, & l'inſcription Θεοὶ ΑΚΡΑΟΙ, *dii montani*.

ÉPACTES. L'année ſolaire commune contient 365 jours, & l'année lunaire commune 354. Il y a donc dans la première onze jours de plus que dans la ſeconde. Ainſi pour égaler l'année lunaire à la ſolaire, il faut ajouter onze jours à la première, & ces onze jours ſont ce qu'on appelle *épactes*. Elles augmentent d'un pareil nombre chaque année commune, parce que le cours de la lune avance d'autant ſur celui du ſoleil. Les années biſſextiles étant de 366 jours, la lune avance de 12 jours ſur le ſoleil ces années-là. Mais les calendriers, tant l'ancien que le nouveau, ſont arrangés de manière qu'on n'y fait aucune attention aux années biſſextiles, & qu'on ſe contente d'augmenter les *épactes* du nombre onze comme dans les années communes. Il n'y a que l'année du cycle de dix-neuf ans, précédée de l'*épacte* 29, juſqu'à la réformation du calendrier, & celle qui a 1 pour nombre d'or, depuis 1596 juſqu'en 1900 excluſivement, que les computiſtes augmentent les *épactes* de 12 au lieu de 11, & cela afin qu'au bout de 19 ans les *épactes*, comme les nouvelles lunes, recommencent à marcher dans le même ordre que le cycle précédent. On peut remarquer cet ordre dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, en comparant un cycle avec l'autre. On y verra auſſi que les *épactes* augmentent de 12 au lieu de 11 dans les années que nous venons de nommer.

Pour y découvrir cet uſage plus aiſément, il faut ſavoir comment les computiſtes font leur addition d'*épactes* chaque année. S'ils en comptent 11 cette année, ils en compteront 22 l'année prochaine, en y ajoutant 11; l'année ſuivante, en ajoutant encore 11, ils en compteront 33, ou plutôt ils en compteront 3, parce qu'étant arrivés, par leur addition, à un nombre audeſſus de 30, ils retranchent le nombre de 30, & ce qui reſte eſt l'*épacte* qu'ils cherchent. Cela ſuppoſé, il eſt aiſé de comprendre qu'au lieu de 11, ils ajoutent 12 pour l'année qui ſuit l'*épacte* 29, depuis J. C. juſqu'en 1582; pour l'année qui ſuit l'*épacte* 19, depuis 1596 juſqu'en 1700, & encore pour l'année qui ſuit l'*épacte* 18, depuis l'an 1700 juſqu'à l'an 1900 excluſivement. Si l'année qui ſuit l'*épacte* 29, on n'ajoutoit que 11, on ne compteroit cette année que 10 d'*épacte*: 29 & 11 ſont 40; retranchez 30, reſte 10, & par conſéquent en n'ajoutant que 11, il ne faudroit compter que 10 d'*épactes*. Cependant on en compte 11 après 29, comme on le voit dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, depuis J. C. juſqu'en 1582. Il faut donc que les computiſtes ajoutent 12 à 29, pour l'année qui ſuit celle qui eſt marquée de l'*épacte* 29. Il en eſt de même depuis 1700, pour l'année qui ſuit l'*épacte* 18. Cette année eſt ainſi marquée * dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, où cet aſtériſque tient lieu de 30. Or, 18 & 11 ne ſont que 29; il faut donc ajouter 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour les années qui ſont marquées de cette petite étoile, que nous nommons aſtériſque. On voit que les anciens & les nouveaux computiſtes s'accordent parfaitement, en ajoutant 12 d'*épactes* au lieu de 11, pour une certaine année du cycle de 19 ans. Mais il s'en faut bien que les uns & les autres conviennent ſur la manière de compter les *épactes*.

Les nouveaux computiſtes comptent autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le dernier décembre qui a précédé. Par exemple, on comptoit en l'année 1760, 12 d'*épactes*, parce que, ſelon le comput eccléſiaſtique, le 31 décembre 1759, étoit le 12 de la lune. Cependant il y a une exception, qui eſt que depuis 1596, la première année du cycle de 19 ans, on ajoute une unité au nombre des jours que la lune avoit le dernier décembre précédent. Exemple; en 1785, la lune a eu 29 jours le 31 décembre, & néanmoins le premier janvier ſuivant, on a compté 30, ou * d'*épacte*, parce que l'an 1786 concourroit avec la première année du cycle de 19 ans, ou avoit 1 pour nombre d'or. C'eſt au fond la même raiſon pourquoi l'on ajoute 12 aux *épactes* 18, 19 & 29. Il n'en eſt point ainſi des anciens computiſtes. Ils comptoient autant d'*épactes*, chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars: *omni anno*, dit le vénérable Bede, *quota luna in undecimo calendarum aprilis evenerit, tota eodem anno epacta erit*. Ce ſont ces *épactes* anciennes, dont les chartes ſont datées, que nous marquons dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE, depuis la première année de notre ère chrétienne juſqu'à la réformation du calendrier, faite en 1582; ſur quoi nous remarquerons que les anciens computiſtes ne donnoient pas tous le même commencement à leurs *épactes*. Quelques-uns en effet commençoient à les compter dès le mois de ſeptembre, avec les égyptiens, quatre mois pleins avant ceux qui, ſuivant l'uſage des romains, ne commençoient à les compter qu'avec le mois de janvier. *Epactæ*, dit encore le vénérable Bede, *incipiunt ſecundùm ægyptios à calendis ſeptembris, ſecundùm romanos à calendis januarii*. Nous trouvons dans les chartes des notaires, qui ont ſuivi l'uſage des égyptiens, &

Digitized by Google

d'autres qui ont ſuivi celui des romains. Commençons par les premiers. Dans le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, col. 264, on voit une charte ainſi datée : *acta ſunt hæc..... anno ab incarnatione Domini MXCIII, indictione I, epacta I*, parce que cette charte n'a point été donnée avant le mois de ſeptembre, *epacta I* eſt bon, ſuivant l'uſage des égyptiens. Si elle avoit été donnée avant le mois de ſeptembre, ou ſi celui qui l'a écrite, avoit ſuivi l'uſage des romains, il l'auroit datée *epacta XX*, comme on la voit marquée, en 1093, dans notre *Table CHRONOLOGIQUE*, où nous ſuivons les romains dans notre manière de compter les *épactes*, ſans aucun egard à celle des égyptiens, parce qu'il n'eſt pas poſſible de tout marquer dans une table, qui doit être claire & ſans confuſion. Le même tome des Anecdotes qui vient d'être cité, préſente, col. 346, une charte de Louis-le-Gros, ainſi datée : *anno Domini MCXVII.... epacta XXVI, concurrentibus VII.* Cette date *epacta XXVI* eſt bonne, en ſuivant la manière de compter des égyptiens ; mais en ſuivant celle des romains, il faudroit *epacta XV*, comme elle eſt indiquée dans notre *Table CHRONOLOGIQUE* pour l'an 1117. Il en eſt encore de même d'une autre charte, rapportée par D. Vaiſſette, tom. II, fol. 511, de ſes preuves de l'hiſtoire de Languedoc. Telles ſont les dates de cet acte : *facta charta iſta menſe novembris, feria VII, epacta VI, luna VI, anno videlicet ab incarnatione Domini MCXLIIII.* Il faut lire *MCXLV*, ſelon D. Vaiſſette. En effet, toutes les dates de cette charte conviennent à l'an 1145 ; & le *feria VII, menſe novembris* réuni avec *luna VI*, prouve qu'elle a été donnée cette année 1145, le 24 novembre, qui étoit un ſamedi, comme on peut le voir dans nos deux *CALENDRIERS lunaire* & *ſolaire*. Pour l'*épacte VI*, au lieu de XXV, elle ne peut plus faire de difficulté, après que nous avons prouvé qu'il y avoit des notaires qui changeoient les *épactes*, dès le mois de ſeptembre, avec les égyptiens. En voici une preuve bien claire, tirée de celles de la dernière hiſtoire de Bretagne, tom. I, col. 612 : *hæc..... confirmatio facta eſt..... anno ab incarnatione Domini MCLII, menſe ſeptembris, in exaltatione ſanctæ Crucis, luna II, feria I, cyclus ſolaris XIII, epacta XXIII, concurrentes II, claves terminorum XIV, indictione XV.* Selon les romains, il faudroit *epacta XII* ; mais *epacta XXIII* eſt bon, ſuivant les égyptiens, dans une charte, donnée comme eſt celle-ci, au mois de ſeptembre. Donc toutes les dates ſont exactes, à l'exception de *luna II*, qui paroit être une faute de copiſte, pour *luna XI*.

Il peut ſe faire que cet uſage des égyptiens ait été très-ſuivi par nos anciens ; mais pour le prouver, il faudroit un grand nombre de chartes qui euſſent été faites dans les quatre derniers mois de l'année ; & c'eſt ce qui nous manque. A l'égard de celles qui ont été données dans le mois de janvier, & les ſept mois ſuivans, quoique les *épactes* y ſoient ſouvent marquées, elles ne peuvent être rapportées en preuve, ni de l'uſage des romains, ni de celui des égyptiens. La raiſon en eſt bien ſenſible ; ce ſont les mêmes *épactes* dans les huit premiers mois de l'année, ſelon l'un & l'autre uſage. Ainſi, en rapportant, comme nous allons faire, un certain nombre de ces chartes, données depuis le mois de janvier juſqu'au mois d'août incluſivement, notre but eſt moins de démontrer l'uſage particulier des romains, que de prouver l'uſage général de nos anciens. En effet, la manière dont ceux-ci comptoient les *épactes*, eſt ſi différente de la nôtre, qu'elle mérite d'être atteſtée par des autorités aſſez nombreuſes, pour ne laiſſer aucun doute ſur ce que nous avons dit.

Le premier exemple que nous trouvons des *épactes* ajoutées aux dates des lettres, ou des chartes, eſt tiré d'une lettre inſérée dans la vie de S. Benoît d'Aniane, où les moines de l'abbaye d'Inde, rapportent la mort de ce ſaint Abbé en ces termes : *obiit autem ſeptuagenarius, tertio idus februarii, anno ab incarnatione Domini octingenteſimo vigeſimo primo, indictione XIV, concurrente I, epacta decima quarta.*

Un autre exemple du même ſiècle, eſt de Rodrade, prêtre de la ville d'Amiens, qui date ainſi ſon ordination : *ego Rodradus..... IIII nonas martii, ſacerdotalis miniſterii trepidus ſuſcepi officium anno incarnationis dominicæ DCCCLIII, indictione I, epacta VII, concurrente VI, L. VII*, (il faut *luna XIX*,) *termino paſchali IV, kal. aprilis.*

Le Ier. tome des Anecdotes de D. Martenne, va nous fournir d'autres exemples pour les ſiècles ſuivans. Une charte d'Hubert, évêque de Térouenne, pour l'abbaye de Fécamp, (col. 214,) eſt ainſi datée : *actum Fiſcanni in capitulo, anno ab incarnatione Domini MLXXX, epacta XXVI, indictione III.* Et col. 260, charte de l'empereur Henri III, *data II idus auguſti..... anno dominicæ incarnationis MXCII, indictione XV, epacta IX.* Col. 584, charte de Berthe, ducheſſe de Lorraine, ainſi datée : *acta ſunt hoc anno ab incarn. Dom. MCLXXVI, indict. IX, epacta VII, concurr. IV.*

Dans ces chartes de différens pays, les *épactes* ſont toujours marquées ſuivant le calcul de nos anciens computiſtes, qui comptoient, ainſi qu'on l'a dit, autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars. Il n'y a qu'à jetter les yeux ſur notre *Table CHRONOLOGIQUE* & notre *CALENDRIER lunaire*, pour ſe convaincre de la vérité de ce que nous diſons. Il n'y a point

Digitized by Google

ici de variété dans nos chartes : elles s'accordent toutes ſur cet article, & toutes les *épactes* y ſont marquées de la même manière, excepté celle qui répond à la première année du cycle de 19 ans, qui eſt tantôt *epacta* XXIX, tantôt *epacta nulla*. Il eſt bon de ſe ſouvenir de ces deux manières de marquer une même *épacte*, pour n'y être point embarraſſé, quand on rencontrera *epacta nulla*, que nous n'avons point marquée dans notre *Table* CHRONOLOGIQUE.

Mais pourquoi les anciens computiſtes comptoient-ils autant d'*épactes* chaque année, que la lune avoit de jours le 22 mars ? Et quel uſage pouvoient-ils faire de ces *épactes ?* Le voici. La pâque ne pouvant arriver plutôt que le 22 mars, il importoit de ſavoir quel étoit le quantième de la lune de ce 22e. jour, parce qu'en étant inſtruit, on ſavoit en même-temps ſi cette lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune paſcale, ou ne l'étoit point ; & voici comment on le ſavoit. Si le nombre des *épactes* étoit audeſſus de 16, ce nombre audeſſus marquoit que la lune qui couroit le 22 mars, n'étoit point la lune paſcale, mais que c'étoit la lune ſuivante. Au contraire, ſi le nombre des *épactes* étoit au-deſſous de 16, il marquoit que la lune qui, cette année-là, couroit le 22 mars, étoit la lune paſcale, & qu'il n'en falloit point chercher d'autre.

Ceci deviendra clair par l'application de cette règle aux deux premières années du nombre d'or, ou cycle de 19 ans. La première année de ce cycle, nos anciens comptoient 29 d'*épactes*. Ce nombre eſt audeſſus de 16, par conſéquent la lune, qui couroit le 22 mars cette année-là, n'étoit point la lune paſcale, c'étoit la ſuivante, dont le premier jour tomboit le 23 du même mois. Voyons maintenant la ſeconde année du même cycle. Nos anciens, cette année, comptoient onze *épactes*. Onze eſt audeſſous de 16, donc la 2e. année du cycle de 19 ans, la lune qui couroit le 22 mars, étoit la lune paſcale. Tout cela peut ſe vérifier ſur notre *Table* CHRONOLOGIQUE & notre CALENDRIER *lunaire*. Tel eſt l'uſage que les anciens faiſoient de leurs *épactes*, outre celui dont nous avons parlé plus haut. Obſervons encore qu'il n'étoit pas rare dans le onzième ſiècle, de dater les chartes de deux *épactes* différentes, la majeure & la mineure. La première eſt la ſolaire, qui ſe confond avec les concurrens ; la ſeconde eſt la lunaire, dont on vient de traiter.

Nous nous ſervons aujourd'hui de nos *épactes*, pour connoître les nouvelles lunes de chaque mois pendant tout le cours de l'année, comme nous l'expliquons d'une manière plus étendue dans l'avertiſſement qui eſt à la tête de notre CALENDRIER *lunaire*, où nos nouvelles *épactes* ſont marquées comme dans tous les calendriers. Nous remarquerons ſeulement ici, que ces nouvelles *épactes*, comme il a été déjà dit plus haut, quoique plus exactes que les anciennes, n'indiquent pas néanmoins, avec toute la préciſion aſtronomique, le commencement de la nouvelle lune, que ſouvent elles l'anticipent d'un jour, de deux & même de trois, & que rarement elles l'indiquent au jour qui lui eſt propre. Ainſi l'on diſtingue le commencement de la lune, ſuivant l'uſage ordinaire, de ce même commencement, ſuivant l'exactitude aſtronomique. (*Article extrait de l'*ART DE VÉRIFIER LES DATES.)

EπAKTIOC. (*Mercure.*).

Mercure étoit adoré par les ſamiens, ſous le nom d'ἐπάκτιος, *ſur le bord de la mer*, parce qu'il préſidoit à la navigation. On le repréſentoit alors aſſis ſur un promontoire, comme on le voit ſur des médailles de Tibère.

ÉPAGOMÈNES, ſubſt. & adj. pl. terme de Chronologie. *Épagomènes.* Les égyptiens, les chaldéens, qui ſe régloient par l'année de Nabonaſſar, la partageoient en douze mois égaux, de 30 jours chacun ; mais parce que 12 fois 30 ne ſont que 360, & que le ſoleil emploie 365 jours à parcourir ſon orbite, après leur douzième mois, ils ajoutoient 5 jours, qu'ils appelloient *épagomènes*.

Ce mot nous eſt venu des aſtronomes grecs, qui ont appellé ces 5 jours *épagomènes*, c'eſt-à-dire, *ajoutés, ſur-ajoutés*, de ἐπί, *ſuper*, & ἄγω, *duco*.

ÉPALIUS. *Voyez* HYLLUS.

ÉPAPHUS, fils de Jupiter & d'Io, fut enlevé, après ſa naiſſance, par la jalouſe Junon, & donné à garder aux Curètes ; ce qui étant venu à la connoiſſance de Jupiter, il les fit tous mourir. *Épaphus* devenu grand, eut un différend avec Phaëton, & lui reprocha qu'il n'étoit point fils du Soleil, comme il s'en vantoit ; il ajouta que Clymène, ſa mère, n'en avoit fait courir le bruit, que pour couvrir ſes galanteries. Ce reproche engagea Phaëton à aller trouver le Soleil dans ſon palais. *Voyez* PHAÉTON.

Épaphus fut père de Lybie, ou de Lyſiniaſſe, mère de *Buſiris*. *Voyez* BUSIRIS, IO.

Hérodote (*l. I.* & *l. II.*) dit qu'*Épaphus* eſt l'Apis des égyptiens ; que c'eſt le nom que les grecs donnoient à Apis. Élien dit la même choſe (l. XI. des animaux, c. 10.). Mais il ajoute que les égyptiens s'inſcrivoient en faux contre cette opinion, & qu'ils aſſuroient qu'*Épaphus* n'avoit exiſté que pluſieurs ſiècles après Apis. Voſſius (*de idol. l. I. c. 29.*) croit que les égyptiens avoient raiſon : car *Épaphus* étoit aïeul d'Agenor,

Digitized by Google

& biſaïeul de Cadmus ; mais les grecs avoient l'ambition de paſſer pour avoir donné les dieux à l'Égypte. *Épaphus* étoit fils de Jupiter & d'Io, & par conſéquent petit-fils d'Inachus, qui avoit jetté les fondemens du royaume d'Argos. *Voyez* les métamorphoſes d'Ovide, l. I. v. 749. Euſèbe dans ſa chronique, Servius ſur le 3e. l. de l'Énéide, Macrobe, l. III. des ſaturnales, c. 6.

ÉPAULES. Les anciens tiroient divers préſages des treſſaillemens fortuits que l'on reſſentoit dans les *épaules*. Si c'étoit dans la droite, l'artiſan devoit en conclure qu'il lui ſurviendroit quelque profit, l'eſclave devoit auguret un profit, & la mort de ſon maître, la fille un bon mariage, la veuve quelque gain, le marchand des profits, le pilote un heureux voyage, l'épouſe de la joie. Le treſſaillement de l'*épaule* gauche préſageoit des pièges tendus par quelque femme ; mais des pièges qui ne devoient pas être nuiſibles. (*Nymphus de augur.* l. 9.)

ÉPAULIÈRES, } ÉPAULETTES, } partie de la cuiraſſe, ou armure particulière, qui défend les épaules du ſoldat, & le haut de ſon bras. On en trouve ſur pluſieurs monumens antiques. Elles ſont très-apparentes à une petite ſtatue de bronze, conſervée dans la galerie du collège de S. Ignace, à Rome, & qui repréſente un ſoldat ſarde. Ce ſoldat tient de la main gauche un bouclier rond devant ſon corps ; mais à une certaine diſtance, & ſous ce bouclier trois flèches, dont on apperçoit les bouts empennés qui excèdent le bouclier ; de la main droite il porte l'arc. Il a la poitrine couverte d'un corcelet court, & les épaules garnies d'*épaulières*. Cette armure ſe voit auſſi ſur un vaſe de la collection du comte de Maſtrilli, formée à Nole ; & ſur un autre morceau de ce genre de la bibliothèque du vatican (*Dempſt. etrur. tab.* 48.). Dans un monument, publié par Winckelmann, dans ſes *monumenti inediti* n°. 197, on voit un gladiateur avec une pareille armure ſur les épaules. L'*épaulière* de cette figure, ainſi que celles des figures citées plus haut, eſt de forme quarrée ; mais ſur la figure ſarde, elle a la forme des *épaulettes* qu'on voit ſur les uniformes de nos tambours. Au reſte, cet uſage de défendre les épaules, avoit été en uſage chez les grecs des temps les plus reculés. Héſiode entr'autres armures, donne l'*épaulière* à Hercule (*Scut. Herc.* v. 128.), & le ſcholiaſte de ce poète la nomme Σωτὴρ, mot formé de Σώζειν, *préſerver*.

ÉPAULIES ; c'eſt ainſi que les grecs appelloient le lendemain des noces. Ce jour les parens & les conviés faiſoient des préſens aux nouveaux mariés. On l'appelloit *épaulie*, parce que l'épouſe n'habitoit pas la maiſon, ἐπαυλὶς, de ſon époux que de ce jour. On donnoit le même nom aux préſens, ſur-tout aux meubles que le mari recevoit de ſon beau-père. Ces préſens ſe tranſportoient publiquement & en cérémonie ; un jeune homme vêtu de blanc, & tenant à la main un flambeau allumé, précédoit la marche.

ÉPÉE. Les anciens attribuoient l'invention des *épées* aux curètes ; & Claudien leur donne cette arme comme un caractère diſtinctif (*Rapt. Proſerpin. II.* 269.) :

Seu tu ſanguineis ululantia Dindyma gallis
Incolis, & ſtrictos Curetum reſpicis enſes.

ÉPÉE *des grecs.*

Les grecs portoient l'*épée* ſous l'aiſſelle gauche (d'où lui venoit le nom d' Τηωλίνος), de manière que le pommeau touchoit à la mammelle gauche. L'*épée* étoit preſque horizontale, & faiſoit à peine un angle de trente degrés avec l'horizon. Le ceinturon, ou baudrier, qui conſiſtoit en une ſimple courroie, étoit lié autour du fourreau vers le haut, paſſoit ſur la poitrine, de là ſur l'épaule droite, & deſcendant enſuite ſur les reins, alloit s'attacher vers la pointe du fourreau. On voit diſtinctement ce détail à une belle ſtatue héroïque de la villa Albani, où l'on diſtingue même les franges qui terminent les deux bouts du ceinturon. Il faut obſerver que cette manière de porter l'*épée*, eſt propre non-ſeulement aux ſtatues héroïques & aux guetriers nuds, mais encore aux empereurs romains, lorſqu'ils ſont repréſentés à l'*héroïque*. Lors même qu'ils n'ont pas l'*épée*, on en voit le ceinturon dans cette poſition, comme à la ſtatue de Domitien de la villa Albani. La pointe du fourreau, qui alloit en s'élargiſſant depuis la garde, portoit le nom du *champignon*, Μύκης, dont elle avoit la forme.

Le fourreau étoit orné de clous d'argent. (*Iliad. B.* 45.) La garde étoit ordinairement très-riche. Sur celle du roi Paſanias (*Valer. Maxim.*) on voyoit un quadrige artiſtement ſculpté. Les héros du ſiège de Troye, avoient ſouvent, comme Agamemnon (*Iliad.* T. v. 272.), un poignard ou couteau lié au fourreau de l'*épée*. Quant à la matière de l'*épée* des anciens grecs, Héſiode parle d'*épées* d'airain. (*Scut. Herc.* v. 221.) Sa forme paroît dans ces premiers temps avoir été droite, s'élargiſſant depuis la garde juſqu'au dernier quart de la longueur, où la pointe ſe formoit aſſez bruſquement.

Les lacédémoniens ſe ſervoient d'une *épée* ſi courte, qu'un plaiſant diſoit que les charlatans pouvoient l'avaler. (*Plutarc. in Lycurgo & Ageſilao.*) Elle étoit courbée comme une faux, c'eſt-à-dire, comme les cimetères, ou ſabres, & s'appelloit ξυρὸν.

ÉPÉES *des perſes & des barbares.*

On peut aſſurer en général, que les barbares portent ſur les monumens antiques des *épées* courbées, ou des ſabres. Les perſes en faiſoient auſſi uſage. (*Quint. Curt.*) Sur la colonne trajane cette obſervation eſt confirmée relativement aux barbares, daces, ſarmates & autres; il y a quelques exceptions peu nombreuſes.

ÉPÉE *de Perſée. Voyez* HARPÉ.

ÉPÉES *des étruſques.*

Elles étoient ſemblables à celles des grecs, & s'élargiſſoient depuis la garde preſque juſqu'à la pointe.

ÉPÉES *des romains.*

Les romains ſe ſervirent probablement des mêmes *épées* que les grecs & les étruſques, juſqu'aux guerres d'Annibal, temps où ils adoptèrent l'*épée* des celtibériens. *Voyez* plus bas l'article des *épées des celtibériens.*

Les romains ne portoient jamais l'*épée* qu'avec l'habit militaire; & perſonne n'auroit oſé ſe parer de ces deux attributs de la milice, ſi ſon nom n'y eût pas été inſcrit. Il paroît par le paſſage ſuivant de Pétrone, que les véritables militaires avoient, ou s'arrogeoient le droit de déſarmer les uſurpateurs de leurs attributs, & même de les maltraiter de paroles & d'actions (*cap.* 12.): *hæc locutus gladio cingor latus, mox in publicum proſilio, furentiſque more omnes circumeo porticus. ..... Notavit me miles: &, quid tu, inquit, commilito, ex qua legione es, aut cujus centuria? Cum conſtantiſſimè, & centurionem, & legionem eſſem mentitus; age ergo, inquit ille, in exercitu veſtro phacaſiati milites ambulant? Cum deinde vultu, atque ipſa trepidatione mendacium prodidiſſem, ponere juſſit arma, & malo cavere.*

Chez les romains on quittoit l'*épée* lorſqu'on ſe rendoit priſonnier, ou même lorſqu'on ſe reconnoiſſoit vaſſal d'un perſonnage illuſtre. C'eſt ainſi que Tigrane, roi d'Arménie (*Plutarch. in Pompeio*), fut averti par les ſoldats de Pompée, de leur remettre ſon *épée* avant d'aborder leur général. Les licteurs étoient chargés de prendre les *épées* de ceux qui abordoient les conſuls. Sous les empereurs ce fut un crime capital de s'approcher d'eux avec une *épée* nue, même par oubli.

L'*épée* & la haſte étoient les attributs des préteurs, & on les plantoit devant leur ſiège: (*Cyprian. epiſt. II.*) *haſta illic, & gladius, & carnifex, preſto eſt.* Mais l'*épée* étoit encore plus particulièrement la marque de la dignité des préfets du prétoire: *enſem geſtabat*, dit Hérodien, (*lib. III. c.* 3.) *cæteraque omnia ſuprema dignitatis inſignia.*

De quel côté les romains portoient-ils l'*épée*? Cette queſtion a fort occupé les philologues des deux derniers ſiècles. Le réſultat de leurs recherches eſt qu'ils l'ont portée des deux côtés alternativement, à différentes époques, & quelquefois à la même époque, ſuivant les grades militaires. Polybe, qui vivoit du temps de Scipion & de Lælius, place l'*épée* du côté droit (VI. 21.). Joſèphe (III.) dit que les ſoldats piétons de Titus, portoient une *épée* du côté gauche, & du côté droit un poignard d'environ un pied françois de longueur. Selon Jean d'Antioche (*περὶ Ἀρχαιολογ.* & *epiſt. Dionyſ.*) cité par Saumaiſe (*not. in Spartian. p.* 135. 136.), les ſoldats prétoriens portoient toujours l'*épée* du côté droit; ce qui les diſtinguoit des autres ſoldats.

Sur la colonne trajane, les *épées* des ſoldats, des enſeignes & des ſimples prétoriens, ſont toujours du côté droit. Celles de l'empereur, des officiers prétoriens, des tribuns & des centurions, ſont toujours du côté gauche. Toutes ſont larges & très-larges par le bout, avec de grandes & fortes poignées.

On y voit un poignard court & large à un ſoldat qui travaille aux retranchemens.

ÉPÉES *des germains.*

Les *épées* des germains étoient communément recourbées, comme on le voit dans les trophées de la colonne trajane. Elles y paroiſſent quelquefois droites. Les germains les portoient attachées à un baudrier. Ces peuples ſe ſervoient auſſi de la maſſue, de l'arc & de la hache: celle-ci eſt repréſentée ſemblable à la hache des amazones.

ÉPÉES *des gaulois, des celtibériens* ou *eſpagnols.*

Les *épées* des gaulois, du temps de Brennus, étoient longues (Tite-Live, décad. 4, l. 8. *Strabon.* l. 4.), ſans pointe, & retomboient (Polybe, l. 2. c. 6.) ſur la cuiſſe droite, ſuſpendues à des chaînes de fer, ou d'airain; quelques-uns, en petit nombre, avoient des baudriers d'or ou d'argent. Athénée (*Deipn. l. XIV.*) cite Poſſidonius, qui diſoit que les anciens gaulois joignoient un poignard à leurs *épées*, comme les héros du ſiège de Troye, cités plus haut.

Les eſpagnols avoient des *épées* fort courtes (Tite-Live, décad. 3. l. 2.), pointues & tranchantes de deux côtés; ils ſe ſervoient auſſi d'un poignard d'un pied de long. La médaille d'Auguſte, avec la légende, *Hiſpania recepta*, publiée par Goltzius, repréſente une pique dont le fer eſt très-alongé, & ſelon Morel, un baudrier replié, que Vaillant a pris pour une *épée* d'une forme très-ſingulière, qui étoit en uſage chez ces peuples. Ils ſe ſervoient auſſi de dards

entiérement de fer, & à pluſieurs crochets. (*Appian. Alexand. l. 5.*)

A Velu, terre de M. le comte de Cotonel, près de Bapaume en Artois, on a trouvé depuis peu d'années, ſous un monticule, plus de cent ſquelettes de gaulois, ayant à leur droite des fers de lance, & des *épées* à leur gauche.

Les *épées* trouvées à Velu, ſont de fer & droites. Elles ont deux pouces de largeur ſur quatorze à quinze de longueur, non compris la ſoie. Ces lames ſont terminées par une pointe de trois à quatre pouces de largeur. Elles n'ont, comme nos ſabres, qu'un taillant, qui eſt d'acier; leur dos plat & quarré, fabriqué en fer doux, eſt épais de trois lignes.

L'épaiſſeur de ces *épées* & leur pointe les rendent bien différentes de celles que portoient les gaulois qui ſuivirent Brennus. Polybe (*lib. II. cap. 33.*) dit qu'elles n'avoient pas de pointe, & qu'on ne pouvoit s'en ſervir que pour tailler; il ajoute qu'au premier coup elles ſe fauſſoient, & ſe replioient comme les inſtrumens appellés *ſtrigiles*. Les ſoldats gaulois étoient obligés, pour s'en ſervir encore, de les redreſſer en les preſſant contre terre avec leurs pieds; pratique incompatible avec l'épaiſſeur des *épées* de Velu.

Suidas, au mot Μάχαιρα, rapporte le paſſage ſuivant, que Caſaubon, Juſte Lipſe & Valois attribuent de concert à Polybe. « Les celtibériens » (peuple qui habitoit la province, appellée aujourd'hui *Biſcaye*) excellent dans la fabrique » des *épées*: car celles qui ſortent de leurs ateliers, ſont très-avantageuſes pour frapper d'eſtoc » & de taille. C'eſt pour cela que vers le temps » des guerres d'Annibal, les romains renoncèrent » à leurs anciennes *épées*, & adoptèrent celles » des eſpagnols. Ils les imitèrent pour la forme » & pour la fabrication; mais jamais ils ne purent » amener le fer au même degré de pureté & de » perfection ».

En effet, il paroît impoſſible de fabriquer des *épées* meilleures que celles des tombeaux de Velu.

L'acier qui en forme le taillant eſt ſi bon, que malgré douze ſiècles de vétuſté, & une rouille épaiſſe d'une ligne en quelques endroits, qui auroit dû en affoiblir la force, il coupe encore même le fer trempé. La ſoie qui ſervoit à fixer la grande *épée* dans ſa poignée, eſt d'un fer ſi bon & ſi pur, qu'elle a ſouffert d'être pliée & repliée ſix fois avant que de rompre. Sa rupture a fait voir un grain argentin & clair, tandis que nos fers doux du commerce ont toujours un grain plus cendreux & plus grisâtre. L'habile artiſte (M. Daumy, fabricant de doublé) avec qui j'en ai fait l'examen, le compare, pour la douceur & pour l'aptitude à recevoir le poli, au meilleur fer d'Eſpagne, à celui que les biſcayens obtiennent par le procédé appellé *forges catalanes*. On peut croire que c'eſt à ce procédé, employé de tous temps dans les Pyrénées & dans les provinces adjacentes, que les celtibériens devoient la bonté de leurs *épées*. Les romains ne ſe ſervoient probablement, pour fondre le fer, que de hauts fourneaux de différente forme; car Pline les déſigne par le mot *fornaces* (*lib. 34. c. 14.*) qui ne peut indiquer les forges catalanes, où l'on travaille dans un grand creuſet de maçonnerie, & ſans fourneaux proprement dits. De là vint peut-être la difficulté inſurmontable qu'ils trouvèrent toujours à imiter la bonté des *épées* celtibériennes, lorſqu'ils en eurent adopté les dimenſions & la forme.

Il ne reſte pas aſſez d'*épées* antiques de fer, pour les comparer avec les *épées* trouvées à Velu. Je n'en connois que cinq, celle d'Herculanum, deux qui étoient à Lyon, dans la collection d'antiques du collège occupé par les Jéſuites, & deux autres trouvées dans les fouilles du Châtelet, faites par M. Grignon. Le cabinet du roi ne renferme qu'un poignard de fer, dont la lame ayant à peine neuf pouces de longueur, ne peut être cirée, de même qu'un poignard de fer d'un pied de longueur, trouvé dans les fouilles du Châtelet. Quant à l'*épée* d'Herculanum, voici les ſeuls renſeignemens qui nous ſoient parvenus à ſon ſujet. Winckelmann nous les fournit. (Découverte d'Herculanum, pag. 215. Paris, 1784.) « Il y a, dit-il, à Portici, une *épée* avec une » lame de fer d'un peu plus de trois palmes » romains de long (24 pouces de France) dont » le fourreau eſt garni de gros clous plats; elle » reſſemble à l'*épée* d'Agamemnon, & à celle » qu'Ajax reçut d'Hector (Il. A. v. 29, & » H. v. 303.) ». Cette deſcription eſt trop conciſe pour ſervir de baſe à une comparaiſon.

Le comte de Caylus (*rec. I. pag* 241.) qui a parlé des *épées* du collège de Lyon, dit ſimplement que l'une des deux étoit entière, ſans faire mention de leur forme; c'eſt pourquoi j'ai demandé des éclairciſſemens au bibliothécaire actuel de ce collège. En voici le réſultat. L'*épée* entière a diſparu; celle qui reſte n'eſt pas entière, & cependant ſa longueur eſt de vingt-cinq pouces ſix lignes, preſque doubles des *épées* de Velu. Quant à la largeur elle eſt de 29 lignes au commencement du tronçon, & de vingt-un à la pointe. La rouille l'a tellement défigurée, qu'elle paroît d'une épaiſſeur égale dans le milieu & dans les bouts; de ſorte qu'il ſeroit téméraire d'aſſurer qu'elle ait eu deux tranchans, ou un ſeul. Cette longueur de vingt-cinq pouces & demi, moindre encore que celle de l'*épée* entière, fait conjecturer que c'eſt une arme du moyen âge, & non une *épée* antique. Elle ne peut donc être comparée à celles de Velu.

Digitized by Google

L'abbé de Terſan poſsède les deux *épées*, le poignard & un tronçon d'*épée*, tous de fer, trouvés dans les fouilles de la ville gauloiſe, ſituée ſur la montagne du Châteler. Le tronçon d'*épée*, ou plutôt de ſabre, qui a encore huit à neuf pouces de longueur, reſſemble parfaitement aux deux *épées* de Velu, tant par l'épaiſſeur du dos, que par la largeur de la lame; mais les reſtes de ſon tranchant n'ont pas conſervé autant de force. Quant aux deux *épées*, elles ont chacune deux tranchans, la plus grande a environ vingt-trois pouces de longueur, non compris la ſoie qui en a près de quatre. La plus petite n'eſt large que d'environ vingt pouces, & ſa ſoie en a près de cinq.

Les défauts de la fabrication ſeroient-ils la cauſe pour laquelle les *épées* romaines de fer ont toutes été détruites par le temps & par la rouille, tandis que nous voyons ici deux *épées* gauloiſes preſqu'entières? L'aveu que fait Polybe de la ſupériorité des fabriques celtibériennes ſur les romaines, autoriſe cette conjecture. Quoi qu'il en ſoit, nous ne pourrions aujourd'hui fabriquer de meilleures armes que les *épées* de Velu, qui ſont dépoſées dans le cabinet de Ste. Geneviève.

ÉPÉE. Les ſcythes, dit Hérodote, adoroient une *épée* de fer, qui repréſentoit le dieu Mars, ou le dieu de la guerre. On a dit de Mercure, qu'il avoit volé l'*épée* de Mars, pour dire qu'il fut un grand guerrier.

ÉPÉE. (*Nouvelle Diplomatique.*)

L'*épée* qu'on voit ſi ſouvent ſur les ſceaux, eſt le plus ancien ſymbole de l'autorité. L'*épée* nue paroît aux contre-ſcels & ſur ſceaux équeſtres des rois, des ducs, des comtes anciens. Elle étoit particuliérement la marque de la ſouveraineté de ces derniers, comme le ſceptre l'eſt de celle des rois. Les ducs de Normandie étoient extrêmement jaloux du droit de l'*épée*. A peine dans toute la province trouveroit-on une douzaine de hautes-juſtices ſeigneuriales, qu'on appelloit alors *placita ſpatæ*, établies de leur temps. Arnoul de Liſieux, dans l'épitaphe de Henri I, dit qu'il porta l'*épée* en Normandie, & le ſceptre en Angleterre. *Hic gladium, ſceptra gerebat ibi.* Les *épées* furent plus courtes & plus aiguës dans les commencemens; mais dans la ſuite elles devinrent ſi peſantes, qu'on les attacha par une chaîne au bouclier, ou à la cuiraſſe. A l'exemple des grands ſeigneurs du royaume, Bernard d'Anduſe avoit, en 1175, un ſceau particulier, qui marquoit tout le luſtre de ſa maiſon. Il repréſentoit des deux côtés le ſeigneur d'Anduſe à cheval, le caſque en tête, & l'*épée* à la main, « ſymbole de la ſouveraineté, ou d'une domination ſupérieure ».

ÉPÉMÉNIDÉS. *Voyez* ÉPIMÉNIDES.

ÉPÉRASTE, fameux devin, qui deſcendoit de Clytius, fils d'Alcméon. Il gagna le prix aux jeux olympiques: & l'on voyoit ſa ſtatue à Olympie. (*Pauſan. Æliac.*)

ÉPERON. Il n'eſt pas douteux que les anciens n'euſſent des *éperons*, & qu'ils n'en fiſſent uſage. Les grecs les appelloient κέντρον, *pointe*. Virgile, ainſi que Silius Italicus, nous les déſignent par cette expreſſion, *ferratâ calce* (Æneid. XI. 714.):

Quadrupedemque citum ferratâ calce fatigat,

dit le premier;

& le ſecond (VII. 696.):

Ferratâ calce, atque effuſâ largus habenâ
Cunctantem impellebat equum.

Térence en fait auſſi mention, *contra ſtymulum ut calces.* Cicéron caractériſe cet inſtrument par le mot *calcar*; il l'emploie même dans un ſens métaphorique, tel que celui dans lequel Ariſtote parloit de Calliſthène & de Théophraſte, lorſqu'il diſoit que le premier avoit beſoin d'aiguillon pour être excité, & l'autre d'un frein pour le retenir. Il paroît donc que l'uſage des *éperons*, pris dans le ſens naturel, étoit anciennement très-fréquent. Nous n'en voyons cependant aucune trace dans les monumens qui nous reſtent, & ſur leſquels le temps n'a point eu de priſe; mais on doit croire, après les autorités que nous venons de rapporter, que cette armure ne conſiſtant alors que dans une petite pointe de fer, ſortant en arrière du talon, on a négligé de la marquer & de la repréſenter ſur les marbres & ſur les bronzes.

Le père de Montfaucon eſt de ce ſentiment. Nous trouvons dans ſon ouvrage une gravure qui nous offre l'image d'un ancien *éperon*. Ce n'eſt autre choſe qu'une pointe attachée à un demi-cercle, qui s'ajuſtoit dans la *caliga*, ou dans le *campagus*, ou dans l'*ocrea*, chauſſures en uſage dans ces temps, & qui tantôt étoient fermées, & tantôt ouvertes. A une des extrémités du demi-cercle, étoit une ſorte de crochet qui s'inſéroit d'un côté. Le moyen de cette inſertion ne nous eſt pas néanmoins connu. L'autre bout étoit terminé par une tête d'homme.

Les antiquaires, dit le comte de Caylus (*rec. III. pl. 9. n°. 5.*) qui doutoit peut-être de l'antiquité de l'*éperon* cité par Montfaucon, n'ont point encore, que je ſache, rapporté d'*éperon* à l'uſage des anciens. Cet inſtrument de ſervice n'eſt même marqué ſur aucun monument qui repréſente des hommes à cheval. Celui-ci eſt de

cuivre ; c'eſt un témoignage de plus, pour l'uſage conſtant de ce métal, chez les anciens : du reſte, cet *éperon* n'a point de molette roulante & mobile comme les nôtres ; il n'eſt compoſé que d'une pointe fixe & ſolide, car elle eſt fondue avec la pièce, & cette pointe étoit certainement dangereuſe pour les chevaux ; c'eſt la ſeule remarque qu'on puiſſe faire ſur ce petit monument, dont la conſervation eſt complette, & la *patine* aſſez belle.

ÉPERON de navire. *Voyez* ROSTRUM.

ÉPERVIER, oiſeau qui étoit en grande vénération chez les anciens égyptiens, parce qu'il repréſentoit le Soleil, ou leur grand dieu Oſiris. (*Plutarch. de Iſ. & Oſir.*) Si quelqu'un avoit tué un de ces animaux, ſoit volontairement, ou par mégarde, il étoit irrémiſſiblement puni de mort, comme pour l'*Ibis*. Il y avoit dans la Haute-Égypte un temple conſacré à ces oiſeaux, ſitué dans une ville appellée la ville des *Eperviers*, Ἱερακόπολις. Les prêtres de ce temple étoient chargés de nourrir un grand nombre d'*éperviers*, d'où ils furent appellés Ἱερακοβόσκοι, nourriciers d'*éperviers*. Chez les grecs, l'*épervier* étoit conſacré au Soleil, ou à Apollon, dont il étoit le prompt & fidèle meſſager. (*Odyſſ. XV.* 525.) Il ſervoit pour les préſages. Il étoit auſſi un des ſymboles de Junon, parce qu'il avoit la vue fixe & perçante, comme cette déeſſe, quand la jalouſie la faiſoit agir. Strabon parle en particulier d'un *épervier* d'Éthiopie, auquel on avoit dédié un temple dans l'iſle de Phylé ; il étoit fort grand & différent des nôtres, & même de ceux d'Égypte. Auſſi-tôt que cet animal mouroit, on lui en ſubſtituoit un autre de même eſpèce, & venu d'Éthiopie : de là il étoit appellé *le roi du Midi*. Strabon en vit un qui étoit près de mourir. (*lib. VII.*)

Le comte de Caylus, parlant d'un *épervier* qui tient dans ſon bec un ſerpent, dit que les égyptiens, tourmentés par les ſerpens, furent conduits par la reconnoiſſance à révéret les animaux qui les délivroient de ce fléau. Cependant il lui paroît qu'ils ne regardoient point l'*épervier* comme une divinité, & que ſa figure n'étoit ordinairement employée que comme un ſymbole. (*Caylus IV. p.* 121.)

On voit à Rome, au palais Barberini, une ſtatue humaine ayant une tête d'*épervier*, qui déſigne Oſiris, ou l'Apollon des grecs. Il y a dans le cabinet Rolandin de la même ville, un grand *épervier* de Baſalte, haut de 21 pouces de France, & coëffé d'un bonnet rond applati par le haut, & attaché ſous la tête avec deux liens.

Gori, dans ſes *inſcriptiones Etruriæ* (tom. III. pl. 6.) a publié le deſſin d'un *épervier* de marbre, tenant une ſouris dans ſes ſerres, couvert d'une eſpèce de chaperon fait avec des plumes, & laiſſant les yeux découverts. On lit ſur la baſe qui le porte, le nom d'*Archatès*, prêtre de cet oiſeau de proie, à Aſſorus en Sicile.

ÉPÉUS fut fils d'Endymion & d'Hypéripné, & frère de Péon & d'Étolus. Endymion propoſa dans Olympie, dit Pauſanias, un prix de la courſe aux trois princes ſes enfans ; ce prix étoit la ſucceſſion à ſon royaume. *Épéus* remporta la victoire, & règna, après ſon père, ſur les éléens, qui furent appellés, de ſon nom, *épéens*. Étolus ſe retira chez les curètes, qui ſe nommèrent *Étoliens*, de ſon nom ; & Péon, inconſolable d'avoir été vaincu dans une occaſion de cette importance, alla chercher fortune hors de ſa patrie. S'étant arrêté ſur les bords du fleuve Axius, il donna ſon nom à cette contrée, qui fut depuis appellée *la Péonie*.

Pline (*lib. V. c. 6.*) attribue à *Épéus* l'invention du bélier & d'autres machines de guerre. Cette opinion a autoriſé Virgile à nommer *Épéus* pour le conſtructeur du cheval de Troye (*Æneid. II.* 264.) :

..... *Et ipſe doli fabricator Epeus.*

ÉPHAD, *Bath*, *Artaba*, meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en meſures de France 33 pintes & $\frac{87}{100}$.

Elle valoit en meſures anciennes des mêmes pays, 1 $\frac{1}{2}$ métrètes.

ou, 2 ſéphel.

ou, 3 modios.

ou, 72 log.

(*Métrologie de M. Paucton.*)

ÉPHAP, *Oiphi*, *Hyphi*, meſures de capacité de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit en meſures de France 2 boiſſeaux & $\frac{540}{1000}$.

Elle valoit en meſures anciennes du même pays ;

1 $\frac{1}{2}$ métrètes.

ou, 2 ſéphel.

ou, 3 modios.

(*Métrologie de M. Paucton.*)

ΕΦΑΠΤΙΣ, écharpe rouge. Les ſoldats & les chaſſeurs l'entortilloient autour de leurs bras, que la brièveté des manches de la tunique laiſſoit à découvert. (*Pollux IV.* 18.)

ÉPHÉBARQUE.

ΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.

ΥΠΕΦΗΒΑΡΧΟΥΝΤΟΣ.

EPHEBEUM.

Éphébarque, ſous-éphébarque, &c. On conſtruiſoit dans les grandes villes des gymnaſes, pour inſtruire & perfectionner les athlètes dans les exercices. Parmi les différentes pièces qui compoſoient ces grands édifices, celle où les jeunes gens, les *éphèbes*, apprennoient leurs exercices en particulier, s'appelloit Ἐφηβεῖον. Vitruve (*Theophraſt. in charact. Vitruv. l. V. c. 11.*) qui a décrit la ſtructure de ces gymnaſes, a placé l'*ephebeum* au milieu des deux portiques extérieurs. Un officier particulier préſidoit aux exercices & à l'inſtruction des *éphèbes* (*Arrian. in epict. l. III. c. 7.*) & s'appelloit *éphébarque*, Ἐφήβαρχος. Suivant un marbre de Cyzique, cet officier avoit à Cyzique un aide, ou *ſous-éphébarque*, Ὑπεφήβαρχος. (*Caylus 2. pag. 216.*)

ÉPHÈDRE, nom que l'on donne à un athlète. Les athlètes tiroient au ſort, pour connoître ceux qui combattroient enſemble. On appairoit ceux qui avoient des lettres ſemblables. Mais ſi le nombre des athlètes étoit impair, celui qui reſtoit ſans antagoniſte, étoit mis en réſerve pour ſe battre contre le vainqueur; & cet athlète impair s'appelloit ἔφεδρος, *Éphèdre*.

Plutarque fait une application heureuſe de ce mot à Craſſus; il dit qu'il étoit l'*Éphèdre* du combat, & comme un athlète de réſerve, qui tenoit en reſpect Céſar & Pompée.

EPHEMERIDE (AB). *AB ephemeride.*

ÉPHÈSE, ville d'Ionie dans l'Aſie mineure, célèbre par ſon temple de Diane, une des ſept merveilles du monde. *Voyez* DIANE.

Lorſqu'*Éphèſe* fut aſſiégée par Créſus, les habitans, dit Hérodote, lièrent, avec une corde, les murs de la ville à la ſtatue de Diane, pour conſacrer leur ville à la déeſſe, lui en faire un préſent, & l'engager à la défendre. On diſoit que cette ville avoit pris ſon nom d'une femme nommée *Éphèſe*, mère d'Amazo, dont les amazones ont tiré leur nom & leur origine. En effet, ce ſont les amazones qui, ſelon Pline, ont bâti cette ville. (XXV. c. 29.) Mais Euſèbe rapporte qu'Androcus, un des fils de Codrus, roi d'Athènes, la bâtit autrefois du temps de David, & y établit le ſiège de ſon empire. Syncelle appelle Androne le fondateur d'*Éphèſe*.

Éphèſe fut réduite en province romaine l'an de Rome 624, & 130 avant l'ère vulgaire. Les proconſuls d'Aſie, ne devoient aborder dans leur province que par *Éphèſe*. C'eſt pourquoi cette ville prenoit le titre de la *première* d'Aſie.

ÉPHÈSE, en Ionie. ΕΦΕΣΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

C. en argent. Ce ſont des Ciſtophores.

R. en bronze.

Unique.... en or..... *Pellerin.*

Leurs types ordinaires ſont:

Une abeille.

Un cerf à mi-corps, ou entier.

Diane avec des cerfs, ou avec ſes ſoutiens.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de la plupart des Auguſtes, depuis le ſucceſſeur de Céſar, juſqu'à Velerien le jeune. M. l'abbé le Blond, de l'académie des Inſcriptions & Belles-Lettres, a prouvé que les époques gravées ſur ces médailles, ont pour ère l'an 130 avant J. C. 624 de Rome.

ÉPHÉSIENNES (lettres), *littera epheſia.* Lettres magiques auxquelles on attribuoit cette propriété, que quiconque les prononçoit avoit auſſi-tôt tout ce qu'il deſiroit. Elles étoient écrites ſur la couronne, la ceinture & les pieds de la ſtatue de Diane d'*Éphèſe*; & c'eſt pour cela qu'on les appelloit *lettres d'Éphèſe*, ou *lettres éphéſiennes*. Elles avoient auſſi la vertu de chaſſer les mauvais eſprits des corps des poſſédés à qui on les faiſoit prononcer. (*Plut. ſympoſ. l. 7. queſt. 5.*)

ÉPHÉSIES, fêtes qu'on célébroit à *Éphèſe* en l'honneur de Diane. De toutes les circonſtances de cette ſolemnité, nous ne connoiſſons que celle-ci; c'eſt que les hommes s'enivroient pieuſement, & paſſoient la nuit à mettre la ville, & ſur-tout les marchés, en tumulte.

ÉPHESTIA ou ÉPHESTIE, ville de l'iſle de Lemnos. *Epheſtia.* Elle étoit ſituée au pied d'une montagne, célèbre par la chûte de Vulcain. Les habitans l'appellent aujourd'hui *Cochyno*. C'eſt de la montagne, dont on vient de parler, que l'on tiroit autrefois, comme on fait encore aujourd'hui, la terre ſigillée avec beaucoup de cérémonie.

ÉPHESTIES, fêtes en l'honneur de Vulcain, dans leſquelles trois jeunes garçons, portant des torches allumées, couroient de toutes leurs forces; celui qui avoit atteint le but le premier, ſans avoir éteint ſa torche, gagnoit le prix deſtiné à cette courſe. Ce mot eſt formé de Ἥφαιστος, *Vulcain*.

Digitized by Google

ÉPHESTION, favori d'Alexandre, fut mis, après ſa mort, au rang des dieux par ordre de ce prince, qui prétendit ſe conſoler par là de la perte d'un ami. On lui bâtit auſſi-tôt des temples; on inſtitua des fêtes en ſon honneur; on lui fit des ſacrifices; on lui attribua des guériſons miraculeuſes; afin qu'il n'y manquât rien, on lui fit rendre des oracles. Lucien dit qu'Alexandre, étonné d'abord de voir la divinité d'*Epheſtion* s'établir ſi facilement, la crut enfin vraie lui-même, & ſe ſut bon gré de n'être pas ſeulement dieu, mais d'avoir encore le pouvoir de faire des dieux.

ÉPHESTRIES, fêtes établies à Thèbes, dans leſquelles on habilloit en femme la ſtatue du devin Tirésias, & on la promenoit ainſi par la ville. Au retour de la promenade, on la déshabilloit pour lui remettre un habit d'homme: on prétendoit déſigner par là le changement de ſexe que la fable lui attribue. Le mot *épheſtrie* ſignifie une ſorte d'habit grec. *V.* TIRÉSIAS.

ÉPHESTRIE, ÉPHESTRIDE, } manteau qu'Héſychius & Artémidore diſent expreſſément être le même habillement que la chlamyde.

ÉPHÈTE, magiſtrat chez les athéniens. *Epheta*, *éphetes*. Les *éphètes* furent inſtitués par le roi Démophon, pour connoître des meurtres commis par accident. Ils étoient cent; cinquante athéniens, & cinquante argiens. Dracon étendit enſuite leur juriſdiction. Ils n'étoient mis dans ce poſte qu'à cinquante ans, & devoient être d'une réputation bien ſaine. *voyez* Suidas, Pollux, Samuël, Petit, *comment. in leg. L. VIII. tit. I.* Franc. Roſſæus, *Archocal. act. E. III. c.* 3. Ubo Eminius, *de rep. athen.* où il dit, pag. 20, que Dracon tranſporta aux *éphètes* une partie de l'autorité de l'aréopage.

ÉPHIALTE, un des deux Aloïdes. *Voyez* ALOIDES.

ÉPHIALTES, ou Hyphialtes, ce que les latins appelloient *incubes* & *ſuccubes*. C'étoient des eſpèces de ſonges, dont on a fait des divinités ruſtiques. *Voyez* INCUBES.

EPHIPPIA. Voyez SELLE.

ÉPHOD. *Voyez* HÉBREUX.

ÉPHORES, magiſtrats qui étoient établis à Sparte, pour balancer & réprimer l'autorité des rois, & pour en être les inſpecteurs; ainſi les romains établirent à Rome les tribuns du peuple, pour arrêter & modérer la puiſſance des conſuls. Les *éphores* ont quelquefois chaſſé & fait mourir les rois. Ils aboliſſoient la puiſſance des autres magiſtrats, & faiſoient rendre compte de ſa conduite à qui bon leur ſembloit. Lycurgue avoit bien compris que l'intelligence parfaite entre le peuple & le ſouverain, eſt la baſe & le fondement de leur félicité reciproque. Pour maintenir cette intelligence, il avoit établi les *éphores*, ou inſpecteurs, qui n'obſervoient pas moins la conduite du roi, que celle du peuple, & tenoient ſi bien dans l'équilibre l'un & l'autre, que l'autorité royale ne penchoit jamais vers la dureté, ou la tyrannie, ni la liberté populaire vers la licence & la révolte. Les *éphores*, dans les conjonctures importantes, faiſoient agréer au peuple tout ce qu'on avoit réſolu. Agéſilas, au milieu de ſes conquêtes, qui faiſoient déjà trembler le grand roi, s'arrêta & retourna ſur ſes pas, par déférence pour les *éphores*, qui le rappelloient; tant la modération avoit pour lui de charmes, elle lui paroiſſoit plus glorieuſe que les conquêtes. Tous les auteurs ne conviennent pas que les *éphores* aient été établis par Lycurgue.

Ce mot vient du grec ἐφορᾶν, *examiner*.

ÉPHYDRIADES, nymphes qui préſidoient aux eaux; quelquefois on les nomme ſimplement HYDRIADES. Le mot eſt formé de ὕδωρ, *eau*, & de ἐπὶ, *ſur*. Parthenius, dans ſes *Erotiques* (c. 14.) parle des *Ephydriades*.

ÉPHYRÉ, nom d'une nymphe. Hérodote en parle ſur le témoignage d'Eumélus, fils d'Emphylite, qui, dans ſon hiſtoire de Corinthe, diſoit qu'*Éphyré* avoit la première habité le territoire de Corinthe.

La nymphe *Éphyré* n'eſt connue que pour avoir donné ſon nom à Corinthe. Elle étoit fille de l'Océan & de Thétys. Car *Éphyre* eſt auſſi un nom de cette ville du Péloponèſe, comme on le voit dans Ovide, Mét. liv. II. v. 239. dans la Pharſale de Lucain, l. VI. v. 57. De là vient que le même Lucain appelle les murs de Durazzo, *les murs éphyriens*, au même L. v, 17. *Ephyreaque mœnia ſervat*, parce que Durazzo avoit été fondé par un Corinthien, nommé *Phalius*. Virgile (*Georg. II. v.* 464.) dit de l'airain *éphyréen*, pour de l'airain de Corinthe: & Claudien, (*de bello Get. v.* 629.) les filles *éphyréennes*, pour corinthiennes.

ÉPIS de bled. Les égyptiens (*Diodor. lib. I. p.* 9.) ayant fini les moiſſons, offroient à Iſis des *épis* de bled. Les grecs & les romains couronnoient d'*épis* Cérès & ſes temples. Les *épis* dans la main des ſtatues & ſur les médailles, annoncent les ſoins qu'un prince s'étoit donné pour approviſionner ſa ville, ou ſimplement la fertilité d'un pays. C'eſt pour la dernière raiſon que les médailles d'Alexandrie, de Carmo, en Eſpagne, de l'iſle de Chio, des *Azetini*, peuple

de l'Attique, d'Éréſus, dans l'iſle de Lesbos, des Léontins, peuple de Sicile, &c. offrent des *épis*.

L'*épi* de bled étoit auſſi un attribut d'Apollon. (*Macrob. Saturn. l. I. c.* 23.) Sur les pierres gravées un ou pluſieurs *épis* de bled, ſont le ſymbole du mariage, célébré par CONFARREATION (*voyez* ce mot) chez les romains.

ÉPIBATÉRIUS, ſurnom d'Apollon. Diomède, à ſon retour de Troye, fit bâtir, à Trézène, un temple à Apollon, ſous le nom d'*Epibatérius*, ou de bon retour, parce que ce dieu l'avoit ſauvé de la tempête, qui fit périr une partie des grecs dans leur retour. En grec, *je reviens*, eſt exprimé par le mot ἐπίβαινω.

ÉPICASTE, eſt la même que Jocaſte, mère d'Œdipe. Ulyſſe dit, dans Homère, qu'il a vu aux enfers la belle *Epicaſte*, qui auſſi-tôt qu'elle avoit eu connoiſſance de ſon inceſte avec Œdipe, s'étoit pendue de déſeſpoir. *Voyez* JOCASTE.

ÉPICASTE, fille d'Égée, fut une des femmes d'Hercule, qui la rendit mère de Theſſala.

ÉPICÈDE. Servius (*Ecl. V.* 20.) nous apprend que l'*epicedium* différoit de l'*epitaphium*. L'*epicedium* étoit une pièce de vers, ou un diſcours, que l'on récitoit en l'honneur d'un mort, au moment qui précédoit la ſépulture de ſon corps, comme dans ce vers de Virgile:

Extinctum nympha crudeli funere Daphnim.

L'*epitaphium* ne ſe récitoit qu'après la ſépulture, & ſe gravoit ſur le tombeau.

ÉPICLIDIES, fêtes que les athéniens avoient inſtituées en l'honneur de Cérès. Héſychius, qui nous a tranſmis leur nom, ne nous en dit pas davantage.

ÉPICNÉMIDIENS. *Voyez* LOCRIENS-ÉPICNEMIDIENS.

ÉPICOMBES, bouquets enrichis de monnoies, ou pièces d'or, d'argent & de cuivre, qu'un ſénateur jettoit au peuple, lorſque l'empereur de Conſtantinople ſortoit de l'égliſe. Il y avoit ordinairement dix mille de ces bouquets, & chaque bouquet renfermoit au moins trois pièces d'or & trois pièces d'argent.

ÉPICRÈNE, fêtes que les lacédémoniens célébroient, & qu'ils appelloient *la fête des fontaines*: c'eſt tout ce que nous en ſavons.

ÉPICTECTUS, contrée de la Phrygie. ΕΠΙΚΤΗΤ.

Les médailles autonomes de cette contrée ſont:

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire eſt un cheval debout.

ÉPIDAURE, ville du Péloponnèſe, célèbre par le temple d'Eſculape, qui étoit, dit Strabon, toujours plein de malades, & de tablettes, où étoient décrites les guériſons obtenues dans ce temple. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDAURE, dans l'Argolide. ΕΠ. en monogramme, & ΕΠΙΔΑΥΡΟΥ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

R. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper une médaille impériale grecque en l'honneur d'Antonin.

ÉPIDAURIES, fêtes en l'honneur d'Eſculape; elles avoient commencé à *Epidaure*, & elles furent établies enſuite à Athènes. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIDÉLIUS, ſurnom d'Apollon. Ménophanès, qui commandoit la flotte de Mithridate, ayant ſaccagé l'iſle de Délos, pilla le temple d'Apollon, & un barbare jetta dans la mer la ſtatue du dieu; mais elle fut rapportée par les flots de la mer, qui la pouſsèrent ſur la côte de la Laconie, près du promontoire de Malée. Les lacédémoniens la reçurent avec reſpect, & bâtirent, au même endroit, un temple, qu'ils conſacrèrent à Apollon *Epidélius*, comme pour marquer qu'il étoit venu de Délos.

ÉPIDÉMIES, fêtes que les argiens célébroient en l'honneur de Junon, & les habitans de Délos & de Milet, en l'honneur d'Apollon, lorſqu'ils avoient évoqué les dieux tutélaires de ces lieux, & qu'ils les croyoient préſens dans leur ville. *Voyez* ÉVOCATION.

ÉPIDOTES; c'étoient les dieux qui préſidoient à la croiſſance des enfans, comme l'annonce le mot ἐπιδίδωμι, *j'augmente*.

ÉPIDROMUS, voile de la ſeconde grandeur, placée à la pouppe. (*Héſychius* & *Iſidorus*.)

ÉPIEU. *Voyez* CONTUS.

ÉPIGAMIE, faculté de contracter des mariages entre les citoyens de deux villes grecques, exprimée dans leur traité d'alliance. Xénophon en parle dans la Cyropédie.

Digitized by Google

ÉPIGÉE, fils d'Hypſiſtus, fut dans la ſuite appellé *Uranus*, & ſa ſœur *Gé*; c'eſt le nom des deux enfans, dit Sanchoniaton, que les grecs ont donné au ciel & à la terre. Le mot *Épigée* ſignifie en grec, *au deſſus de la terre.*

ÉPIGIES, nymphes de la terre, par oppoſition aux nymphes uranies, ou nymphes du ciel. *Épigies*, ou *terreſtres*, ont la même ſignification.

ÉPIGONES. La guerre des *épigones*; c'eſt la guerre que firent les fils ou les deſcendans de ceux qui avoient péri dans la première guerre de Thèbes, dix ans auparavant. Cette ſeconde guerre fut plus heureuſe pour les argiens, ils ne perdirent perſonne de marque qu'Égialée, fils d'Adraſte; au lieu que dans la première, tous les chefs, excepté Adraſte, y étoient morts. Laodamas, fils d'Étéocles, fut chaſſé du trône; & Therſandre, fils de Polynice, y monta. *Voyez* ADRASTE. Ἐπίγονοι, *né après.*

ÉPILÉNÉES, } *EPILENÆA*, } ſacrifices que l'on faiſoit à Bacchus. Ils étoient accompagnés de danſes pantomimes, où l'on imitoit les vendangeurs qui foulent les raiſins.

ÉPILEPSIE. Les romains rompoient les aſſemblées des comices, lorſqu'un des aſſiſtans étoit attaqué ſur le champ d'*épilepſie*. De là vint le nom latin de cette maladie, *morbus comitialis*. Caton, cité par Feſtus, nous apprend ce fait, qui eſt auſſi conſigné dans les vers ſuivans de Serenus Sammonicus :

Eſt ſubiti ſpecies morbi, cui nomen ab illo eſt,
Quod fieri nobis ſuffragia juſta recuſat.
Sæpe etenim membris acri languore caducis
Concilium populi labes horrenda diremit.

ÉPILER. *Voyez* DÉPILER.

ÉPILOGUE, dans la Poéſie dramatique des anciens, étoit les paroles qu'un des principaux acteurs adreſſoit aux ſpectateurs, lorſque la pièce étoit finie, qui contenoient ordinairement quelques réflexions relatives à cette même pièce, & au rôle qu'y avoit joué cet acteur.

L'*épilogue* n'a pas toujours été d'uſage ſur le théâtre des anciens, & ne date pas du même temps que le prologue. Il eſt vrai que pluſieurs auteurs ont confondu dans le drame grec, l'*épilogue* avec ce qu'on nommoit *exode*, trompés parce qu'Ariſtote a défini celui-ci : *une partie qu'on récite, lorſque le chœur a chanté pour la dernière fois.* Mais ces deux choſes étoient en effet auſſi différentes que le ſont nos grandes & nos petites pièces, l'exode étant une des parties de la tragédie, c'eſt à-dire, la quatrième & dernière, qui renfermoit la cataſtrophe ou le dénouement de l'intrigue, & répondoit à notre cinquième acte; au lieu que *l'épilogue* étoit un hors-d'œuvre, qui n'avoit tout au plus que des rapports arbitraires & fort éloignés avec la tragédie. *Voyez* EXODE.

ÉPIMÉLÈTES (les) étoient chargés d'entretenir & de réparer les temples. (*Ariſtot. Politic. VI. c.* 8.) Ces officiers ſont nommés ſur les médailles d'Antioche en Carie, & ſur une médaille de Stratonicée, publiée par M. Neumann.

A Athènes, les *épiméletes* étoient les dix inſpecteurs des ports, chargés de veillet à l'emploi du bled apporté ſur les vaiſſeaux.

ÉPIMÉLETTES; c'étoient les miniſtres du culte de Cérès, qui ſervoient principalement le roi des ſacrifices dans ſes fonctions.

ÉPIMÉNIDE, grand prophète des Crétois, vivoit du temps de Solon. Dans ſa jeuneſſe, ayant été envoyé par ſon père pour garder les troupeaux dans la campagne, il s'égara au milieu du jour, & entra dans une caverne, où il fut ſurpris d'un ſommeil qui dura cinquante-ſept ans. Ayant été éveillé par du bruit, il chercha encore ſon troupeau, croyant n'avoir dormi que peu de temps, & ne l'ayant pas trouvé, il s'en retourna à ſon village, où il vit que tout avoit changé de face : il voulut entrer dans ſa maiſon, où on lui demanda qui il étoit : enfin, ſon cadet, qui étoit déjà vieux, l'ayant à peine reconnu, il lui conta ſon hiſtoire. Le bruit s'en étant répandu par toute la Grèce, on le regarda depuis comme un homme favoriſé des dieux, & on l'alloit conſulter comme un oracle. Diogène Laërce, qui a pris la peine de nous conſerver cette tradition populaire, ajoute qu'il y a des gens qui ne peuvent croire qu'il ait tant dormi; mais ſeulement qu'il fut quelque temps errant, pour acquérir la connoiſſance des ſimples. Il dit encore qu'il devint vieux en autant de jours qu'il avoit dormi d'années. Ce ſommeil d'*Épiménide* donna lieu à un proverbe que cite Lucien dans ſon Timon : *un ſommeil plus long que celui d'Epiménide. Épiménide* ayant été conſulté par les athéniens, pour ſavoir comment ils pourroient appaiſer les dieux, & faire ceſſer la peſte qui ravageoit leur pays, répondit qu'il falloit laiſſer aller dans les champs des brebis noires, & les faire ſuivre par des prêtres, pour les immoler dans les lieux où elles s'arrêteroient, en l'honneur des dieux inconnus; & par ce moyen la peſte ceſſa entiérement. Depuis ce temps, dit Diogène Laërce, on trouve dans les champs de l'Attique, pluſieurs autels élevés aux *dieux inconnus*. On rapporte pluſieurs prédictions qu'il fit aux athéniens

athéniens & aux lacédémoniens, & on lui attribuoit un grand nombre d'ouvrages qui ne ſubſiſtoient plus. Enfin, il mourut âgé de deux cens quatre-vingt-neuf ans, ſelon la tradition des crétois, qui lui offrirent des ſacrifices après ſa mort, comme à un dieu. Les lacédémoniens, qui ſe vantoient auſſi d'avoir ſon corps, lui élevèrent, dans leur ville, des monumens héroïques.

ΕΠΙΜΗΝΙΟΝ, *EPIMENIUM*, } ſalaire & nourriture des eſclaves pendant un mois (*Juvenal. Sat. VII.* 120.) :

..... *Aut veteres maurorum epimenia, bulbi.*

ÉPIMÉTHÉE, fils de Japet & de la belle Clymène, épouſa la célèbre Pandore, dont il eut Pyrrha, femme de Deucalion. Héſiode lui donne l'épithète d'inſenſé, ſans doute à cauſe de ſa curioſité. *Voyez* PANDORE.

La fable ajoute qu'il fut métamorphoſé en ſinge. *Voyez* PITHÉCUSE.

Dans la collection des pierres gravées de Sroſch, on voit une cornaline, (*IIIe. claſſe n°.* 14.) ſur laquelle paroît *Épiméthée* ouvrant la caſſette fatale de Pandore, d'où ſortirent les maux qui inondèrent la terre. Il eſt nud juſqu'à la ceinture, ayant un caſque en tête, & devant lui un bâton avec un fer crochu, ou un croc ſemblable à la faulx de Saturne, & à la fourche de Pluton. Le croc marque apparemment la généalogie d'*Épiméthée* : car s'il étoit fils de Japet, qui étoit fils d'Uranus & frère de Saturne, le graveur a pu lui donner un attribut diſtinctif de Saturne.

ÉPIMÉTRUM, partie de la cargaiſon totale d'un vaiſſeau, qu'on accordoit aux pilotes, & dont ils pouvoient diſpoſer à leur profit. C'étoit une ſorte d'indemnité ou de récompenſe par laquelle on ſe propoſoit de les encourager à leurs devoirs. Quand on regardoit l'*épimétrum* comme une indemnité, il déſignoit le *déchet* d'une marchandiſe pendant le voyage : alors ce droit étoit d'autant plus conſidérable que le voyage avoit été plus grand. L'*épimétrum* ou *déchet* accordé aux pilotes pour les vaiſſeaux de la flotte d'Alexandrie, étoit de quatre livres peſant ſur cent livres de froment, ou d'un boiſſeau ſur vingt-cinq.

L'*épimétrum* étoit auſſi la ſomme que les empereurs permettoient aux receveurs publics de lever au-delà de l'impôt, pour les indemniſer de leur travail, ou des frais de tranſport, ou du *déchet* ſur les impôts levés en nature.

ÉPINE-BLANCHE, ou *aubépine*. Les romains portoient dans les mariages des torches de branches d'*aubépine*, parce que cet arbriſſeau avoit, diſoit on, la propriété d'écarter les maléfices. On en attachoit auſſi des branches aux fenêtres des chambres où étoient les enfans nouveaux-nés, pour les mêmes raiſons. Ovide les a chantées dans les faſtes (VI. 29.) :

Sic ſuus ſpinam, quâ triſtes pellere poſſet
A foribus noxas, hæc erat alba, dedit.

(*v.* 175.)

Virgaque Janalis de ſpina ponitur albâ,
Qua lumen thalamo parva feneſtra dabat;
Poſt illud neque aves cunas violaſſe feruntur;
Et rediit puero, qui fuit ante, color.

ΕΠΙΝΙΚΙΑ, *EPINICIA*, } chants de victoire, & fêtes que l'on célébroit après la victoire : *ſequenti die* (Suet. Ner. c. 43. n°. 4.) *latum inter latos eantaturum epinicia, qua jam nunc ſibi componi oporteret.* On en attribuoit l'origine à Apollon, qui voyant Jupiter vainqueur de Saturne, ſe couronna de laurier, prit un manteau de pourpre, & fit rendre à ſa lyre des ſons harmonieux, pour amuſer les divinités pendant le feſtin. (*Tibull. II.* 5. 7.)

ÉPIONE, femme d'Eſculape, fut mère de Machaon, de Podalirius, & de quatre filles, *Hygiéa*, *Égle*, *Panacée* & *Jaſo*. *Voyez* ESCULAPE.

ÉPIPHANÉA, en Syrie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Les médailles auronomes de cette ville ſont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur d'Élagabale, de Tibère.

ÉPIPHANÉA, dans la Cilicie. ΕΠΙΦΑΝΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec ſon époque, en l'honneur de Gordien-Pie, de Sévère, de Caracalla.

ÉPIPHANÉS, ſurnom donné à Jupiter : il ſignifie, qui eſt préſent, qui apparoît, pour marquer que ce dieu faiſoit ſouvent ſentir ſa préſence ſur la terre, ou par le bruit du tonnerre & des éclairs, ou par de véritables apparitions, pour y voir ſes maîtreſſes. *Voyez* CATAIBATÈS.

ÉPIPHANÈS & CALLINICUS, rois de Commagène. ΒΑΣΙΛΕΩΣ ΥΙΟΙ.

Leurs médailles, qui ſont communes à tous deux, ſont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ÉPIPHANÈS. Preſque tous les rois de Syrie, appellés *Antiochus*, excepté les trois premiers, ont porté ce ſurnom. *Voyez* SYRIE.

EPIPONTIA, ſurnom de Vénus, qui exprime ſon origine tirée de la mer. *Voyez* VÉNUS.

ÉPIPYRGIDE, ſtatue que les athéniens avoient conſacrée à Hécate ; ou plutôt c'étoit une ſtatue à trois corps, d'une hauteur extraordinaire, ſemblable à une tour ; ce que ſignifie le mot compoſé de ἐπὶ, *ſur*, & de πύργος, *tour*. (*Pauſan. Corinth.*)

ÉPIPHI, onzième mois Copte, qui répond à juillet, mais qui commence cinq jours plutôt. (*Anthолog. grac. l. 1. ep. 71.*)

ÉPIRE. ΑΠΕΙΡΩΤΑΝ.

Les médailles autonomes des habitans de cette contrée ſont :

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont :

L'aigle poſé ſur un foudre.

Le foudre dans une couronne.

ÉPIRE.

Rois d'Épire, dont on a des médailles :

Arisbas.

Alexandre, *fils* de Néoptolème.

Pyrrhus.

Alexandre II, *fils* de Pyrrhus.

EPIRHEDIUM, chariot lourd & peſant. Juvenal en fait mention (*Sat. 8. v. 66.*) :

..... *Trito ducunt epirhedia collo*

Segnipedes, dignique molam verſare nepotes.

ÉPISCAPHIES. Les rhodiens célébroient des fêtes, qu'ils appelloient *les fêtes des barques*, ou *les épiſcaphies*.

Épiſcaphie vient de ἐπὶ, *ſur*, & de σκάφη, *barque*.

ÉPISCÈNES. Les lacédémoniens célébroient des fêtes qu'il appelloient *les fêtes des tentes*, ou *les épiſcènes*.

Épiſcènes eſt formé de ἐπὶ, *ſur*, & de σκηνὴ, *tente*.

EPISCENIUM, galerie, ou colonnade placée au-deſſus de la ſcène, du théâtre proprement dit. (*Vitruv. 2. 7. 5.*)

EPISCOPUS. (*626. 1. Theſ.*) Muratori rapporte une inſcription, ſur laquelle on lit le nom d'un *epiſcopus* de Nice. Ces *epiſcopi* étoient des *inſpecteurs*, ou magiſtrats ſubalternes des colonies. (*Cicer. ad Attic. lib. 7. epiſt. 10.*)

ÉPISCIRE, ſorte de jeu des grecs, où on employoit une balle. Les joueurs traçoient au milieu du jeu une ligne, appellée *ſcyrus*, ſe ſéparoient en deux bandes, & traçoient encore chacun une ligne derrière eux ; enſuite on poſoit la balle ſur la ligne du milieu. Les joueurs faiſoient tous leurs efforts pour l'attraper en courant, & pour la jetter au-delà de la ligne tracée au bout du jeu de leurs adverſaires. Ce jeu étoit auſſi appellé ἐπίκοινος, *promiſcua*, & ἐφηβικὴ, *juvenilis*. (Pollux, l. 9. c. 7.) Le jéſuite Bulengerus (*de lud. vet. c. 14.*) dit que ce jeu étoit de ſon temps fort à la mode à Florence.

ÉPISÈMES, κόππα & ϛαῦ.

Le préſident Bouhier, dans ſa diſſertation ſur les anciennes lettres des grecs, reproche à Scaliger, à Saumaiſe, à Beveregius, (il auroit pu leur joindre D. de Montfaucon & bien d'autres) d'avoir repréſenté par la lettre F l'*épiſème* ϛαῦ, & l'*épiſème* κόππα par un Q ainſi figuré ; au lieu qu'il falloit, à ſon avis, rendre par cette dernière lettre l'*épiſème* ϛαῦ, & par un *q* l'*épiſème* κόππα. Pour autoriſer ſa critique, il cite Marius Victorinus, qui dit que le Q a été en uſage chez les grecs, & qu'il a ceſſé de l'être, quoiqu'il ait été conſervé dans leur alphabet auprès du Π. Au contraire, ſuivant le même auteur, le Ϙ des grecs (Bouhier avertit de lire Q) eſt la marque de leur nombre VI. Victorinus ajoute qu'autrefois le C tenoit lieu du G. On diſoit *lece* pour *lege*. Cet ancien s'énonce ailleurs encore plus préciſément : F *verò*, G & Q, *in gracis etiam litteris fuiſſe & nunc eſſe. Sed* G *numerum VI.* (Sic lege pro *numero VI.*) Q *nonaginta ſignificare*, F *autem*, &c. De là Bouhier conclut que mal à propos on a exprimé par la lettre F le nombre VI, qui devoit l'être par un G, & que cette dernière figure n'a pu être commune aux *épiſèmes* ϛαῦ & κόππα. Mais il n'a pas prouvé cette incompatibilité. A la vérité, les ἐπίσημα ϛαῦ & κόππα ont été différens dans leur origine : s'enſuit-il que

leur figure n'ait pas pu dégénérer, & même devenir ſemblable?

Les ſavans repris par le magiſtrat, n'ont pas tout à fait tort. En effet, la première figure de l'*επίσημος βαῦ* fut l'F, & celle du *κόππα* le Q. Mais ces deux lettres prirent inſenſiblement la même forme, à la faveur de l'addition & du retranchement de quelques traits. Du reſte, chez les latins, dans les manuſcrits & les chartes du premier âge, le G vaut ordinairement VI, & répond par conſéquent à l'*épisème βαῦ*, au lieu que dans les anciens manuſcrits grecs, ϛ ſignifie LXXXX. Le manuſcrit grec 63 de la bibliothèque du roi, en lettres oncïales, pour marquer 90, emploie ordinairement cette figure ϛ, tandis qu'il ne ſe ſert que d'une eſpèce d'S pour l'*épisème βαῦ*. Ce manuſcrit eſt du IXe. ſiècle, comme il eſt aiſé de le prouver par les ſaints dont on y célèbre la mémoire, quoique D. Bernard de Montfaucon lui accorde un ſiècle de plus. Le beau manuſcrit grec de l'ancien teſtament de S. Germain-des-Prés, écrit au Ve. ſiècle, en uſe continuellement de même. C'eſt ſur quoi l'on trouve un accord parfait entre les manuſcrits grecs; du moins par rapport aux plus anciens.

L'unique avantage que les grecs tirèrent conſtamment des *épiſémon*, fut de marquer les nombres. Par ſucceſſion de temps, ils déplacèrent l'*épiſémon* ϛ ↀ ϟ, pour le mettre à la ſuite de l'Ω; & lui firent ſignifier 900. Il a dans les manuſcrits latins la (Ꞇ) figure d'un T, dont on auroit rabattu les deux côtés. C'eſt auſſi la figure du T runique, & de l'ancien T eſpagnol.

De tous les chifres grecs le plus uſité chez les latins fut l'*épisème βαῦ*, qui a pris inſenſiblement la figure du ϛ à queue. Il paroît ſous cette forme dans une inſcription latine de l'an 296, dans les manuſcrits & les diplômes du premier âge. Il eſt certain que chez les grecs il ſignifie 90, parce que la figure eſt devenue avec le temps toute ſemblable à celle de l'*épisème κόππα*. Montrons maintenant qu'il vaut ordinairement VI dans les manuſcrits, & les chartes latines les plus antiques.

La célèbre collection des canons, renfermée dans le manuſcrit 936 de la bibliothèque de Saint-Germain-des-Prés, écrite au VIe. ſiècle, exprime perpétuellement le nombre ſix par un ϛ. C'eſt ce que nous avons remarqué après D. Mabillon, en parcourant les chifres qui diſtinguent les canons ou chapitres. Chaque ſixième canon, & tous ceux où le nombre ſix eſt renfermé, comme 7, 8, 16, 26, 28 ſont écrits par ϛ. Ce caractère, pour ſignifier ſix, eſt ordinaire dans le texte, & les capitules de Grégoire de Tours, ci-devant de la cathédrale de Paris, & préſentement de la bibliothèque du roi; & dans le beau manuſcrit d'Origène de Saint-Germain-des-Prés, fol. 72. Rittet, dans ſes prolégomènes ſur le code théodoſien, qu'il a revu ſur un très-ancien manuſcrit de Wirsbourg, prouve que la note ϛ y ſignifie VI. Le manuſcrit mérovingien 1278 de Saint-Germain-des-Prés, écrit à la fin du VIIe. ſiècle, offre le même chifre dans les nombres 16, 17, 18, 19. Perſonne n'ignore que la fête de Noël ſe célèbre le VIII des calendes de janvier. Or, dans le calendrier de Corbie, du VIIIe. ſiècle, elle eſt ainſi annoncée : ϛ II KL *jan.* Le premier chifre a donc ici la valeur de VI, & non pas de V, comme D. Mabillon & Longuemare l'ont dit, ſans doute par pure inadvertance, & ſans le vouloir. Dans le martyrologe qu'on trouve à la fin du ſacramentaire de Gellone, écrit au VIIIe. ſiècle, le ſeptième jour des calendes eſt marqué par ϛ I KL, & l'*épisème* grec eſt fréquemment employé pour ſignifier VI. Le manuſcrit du roi 256, qui renferme les quatre évangiles en latin, exprime le plus ſouvent *ſix* par VI; mais de temps en temps le même nombre y eſt marqué par ϛ. Ce chifre eſt fréquent dans le commentaire de S. Jérôme ſur les pſeaumes, écrits au VIe. ou VIIe. ſiècle, & renfermé dans le manuſcrit 2235 de la même bibliothèque.

Que l'*épisème* des grecs ait conſtamment la valeur de ſix dans les anciens actes publics, c'eſt un fait démontré par la charte ou *papier* de Ravenne, l'an 444, publié par le marquis Maffei. Ce ſavant reprend Gruter & Reineſius, d'avoir mal expliqué le ϛ, qui vaut VI dans les inſcriptions latines, & non pas V comme ils l'ont prétendu. La conſtitution d'un tuteur ſpécial, écrite en papier d'Égypte, long de ſix pieds, eſt datée P. C. *Baſili* V. C. *anno* X ϛ, c'eſt-à-dire, *poſt conſulatum Baſili viri clariſſimi, anno* XVI. La même date, écrite par l'*épisème* grec, paroît dans un autre papier du VIe. ſiècle, gardé dans les archives métropolitaines de Ravenne.

D. Mabillon a fait graver un plaid original de Childebert III, où la huitième année de ſon règne eſt écrite avec les chifres ϛ II, qui valent VIII.

Ce ſavant Bénédictin étoit perſuadé que cet *épisème* des grecs ceſſa d'être en uſage chez les latins après le VIIIe. ſiècle. Néanmoins la table des chifres, dreſſée par Walter, ſecrétaire des archives électorales de ſa majeſté britannique, offre quatre G, de différentes figures gothiques du XIVe ſiècle, dont chacun a la valeur de ſix. Mais ces chifres avoient déjà perdu leur ancienne forme. Si elle reparoît dans les autres monumens de France & d'Allemagne des XIVe. & XVe. ſiècles, ce n'eſt que pour ſignifier cinq. On trouve ſouvent ſur les médailles de l'empereur Juſtinien des ϛ, qui déſignent le même nombre V; mais c'eſt que les monétaires les ont confondus avec les U à queues.

(*Cet article eſt extrait de la* nouvelle Diplomatique *des ſavans Bénédictins.*)

ÉPISÈME ϙ, ou *κόπτα*, ſur les médailles. On le trouve à la place de l'Ω ſur quelques médailles de Lipari; ſur une médaille d'Acmonia, en Phrygie, frappée en l'honneur de Néton. (*Neumann.*)

ÉPISODE. *Voyez* le dictionnaire de littérature.

ÉPISTATE, commandant, celui qui commande, qui a le gouvernement.

Épiſtate. Ce mot eſt en uſage, quand on parle de l'ancien gouvernement d'Athènes.

L'*épiſtate* étoit un ſénateur d'Athènes en jour de préſider. Les dix tribus d'Athènes, éliſoient chacune au ſort, par an, cinquante ſénateurs, qui compoſoient le ſénat des cinq cents. Chaque tribu, tour à tour, avoit la préſéance, & la cédoit ſucceſſivement aux autres. Les cinquante ſénateurs, en fonctions, ſe nommoient *prytanes*; le lieu particulier où ils s'aſſembloient, *prytanée*; & le temps de leur exercice, ou de la prytanie, duroit trente-cinq jours. Pendant les trente-cinq jours, dix des cinquante prytanes preſidoient, par ſemaine, ſous le nom de proëdres; & celui des proëdres, qui dans le cours de la ſemaine étoit en jour de préſider, s'appelloit *épiſtate*. On ne pouvoit l'être qu'une fois en ſa vie, de peur qu'on ne prît trop de goût à commander. Les ſénateurs des autres tribus ne laiſſoient pas d'opiner, ſelon le rang que le ſort leur avoit donné, mais les prytanes convoquoient l'aſſemblée, les proëdres en expoſoient le ſujet, l'*épiſtate* demandoit les avis. Il faut remarquer que de dix proëdres de chaque ſemaine, il n'y en avoit que ſept qui préſidoient chacun ſon jour, & trois qui ne le faiſoient point, & n'étoient point *épiſtates*. Les dix poëdres éliſoient les ſept *épiſtates*. *Voyez* PRYTANE.

Ce nom, qui eſt grec, vient d'*ἐπὶ*, *ſuper*, & de *ἵστημι*, *ſto*. Un *épiſtate* étoit celui qui *étoit* ſur les autres, le chef des autres.

Ἐπιστατης τοῦ Μουσείου. Muratori (2023. 2. *Theſ.*) rapporte une inſcription dreſſée en l'honneur d'un bibliothécaire d'Hadrien, qui prend le titre de préſident du *muſeum* d'Alexandrie.

ΕΠΙΣΤΙΟΣ, domeſtique. Surnom de Jupiter.

EPISTOMIUM. Voyez ROBINET.

EPISTULIS (*ab*). On trouve dans Muratori *ab epiſtulis aug.*, *latinis aug.*, *Cæſaris aug.*, *latinis auguſtorum*, *græcis*, *græcis & latinis*, &c.

ΕΠΙΤΑΦΙΟΝ. EPITAPHIUM. } Lycurgue (*Plutarch. in Lyc.*) n'avoit permis de graver des *épitaphes*, que ſur les tombeaux des citoyens morts à la guerre, & des femmes mortes en couche.

Les recueils d'inſcriptions antiques ſont remplis d'*épitaphes* dont les unes étoient gravées ſur les tombeaux, d'autres ſur des cippes ou petites colonnes, rondes ou carrées, placées ſur les ſépultures, d'autres enfin étoient ſimplement écrites en lettres rouges ſur les tombeaux, ou ſur les murs du *columbarium* au-deſſus des urnes. Cette écriture rouge paroît ſouvent dans les catacombes & ſur les urnes de terre cuite qui renferment les cendres de quelques étruſques.

On donnoit auſſi le nom d'*épitaphe* aux vers que l'on chantoit en l'honneur des morts le jour de leurs obſèques, & que l'on répétoit tous les ans à pareil jour. On l'a pris depuis généralement pour l'inſcription qu'on met ſur les tombeaux, tantôt en vers, tantôt en proſe, pour conſerver la mémoire des défunts.

Les grecs mettoient ſimplement le nom de celui qui étoit mort, avec l'épithète *bon homme*, *bonne femme*; d'où vient l'expreſſion *καλὸν ποιεῖν*, faire bon, pour dire, faire mourir. Les athéniens mettoient ſeulement le nom du mort, celui de ſon père, & celui de ſa tribu. Les romains ajoutoient au haut de leurs *épitaphes* : *diis manibus*. Quelquefois les *épitaphes* étoient remplies de moralités, accompagnées de pièces de Sculpture & d'Architecture, qui ne ſervoient pas ſeulement d'ornement aux tombeaux, mais encore d'inſtruction à la poſtérité, par les actions illuſtres qu'elles repréſenroient, & par les penſées morales qu'elles exprimoient.

ÉPITHALAME, poëme compoſé à l'occaſion d'un mariage; chant de noce, pour féliciter des époux.

Le mot *épithalame* vient du grec *ἐπιθάλαμιον*, & ce dernier, en ajoutant *ᾆσμα*, ſignifie *chant nuptial*: *θάλαμος* en eſt la véritable étymologie.

Or les grecs nommèrent ainſi leur chant nuptial, parce qu'ils appelloient *θάλαμος*, l'appartement de l'époux; & qu'après la ſolemnité du feſtin; & lorſque les nouveaux mariés s'étoient retirés, ils chantoient l'*épithalame* à la porte de cet appartement.

ÉPITHRICADIES. Héſychius ne nous a conſervé de ces fêtes d'Apollon, que leur nom ſeul.

ÉPITRAGIE, ſurnom donné à Vénus, parce qu'elle ſe changea en chèvre.

Théſée étant près d'aller en Crète, pour tuer le minotaure, fit des ſacrifices à Apollon & à Vénus; & l'oracle de Delphes lui ordonna de prendre Vénus pour guide, & de lui immoler

Digitized by Google

une chèvre ſur le bord de la mer, laquelle fut changée en bouc, d'où vient le ſurnom *Epitragia*, de τράγος, *hircus* : auſſi-tôt la déeſſe lui apparut ſous la figure d'une chèvre.

ÉPITROPE, ſorte de juge, ou plutôt d'arbitre que les chrétiens grecs, qui vivent ſous la domination des turcs, choiſiſſent dans pluſieurs villes, pour terminer les différends qui s'élèvent entr'eux, & pour éviter de porter ces différends devant les magiſtrats turcs.

Il y a dans chaque ville divers *épitropes*. Spon remarque dans ſes voyages, qu'à Arhènes il y en a huit, qui ſont pris des différentes patoiſſes & appellés *vecchiardi*, c'eſt-à-dire, *vieillards*. Mais Athènes n'eſt pas le ſeul endroit où il y ait des *épitropes* : on en trouve dans toutes les iſles de l'Archipel. Quelques auteurs latins du Ve. ſiècle appellent *epitropi*, ceux qu'on appelloit plus anciennement *villici*, & qu'on a dans la ſuite appellés *vidames*.

Dans des temps encore plus réculés, les grecs employoient le terme ἐπίτροπος dans le même ſens que les latins employoient celui de *procurator*, c'eſt-à-dire que ce mot déſignoit chez eux un commiſſionnaire, ou l'intendant. *Voyez* PROCURATOR.

Ainſi les commiſſionnaires des proviſions, dans les armées des perſes, ſont appellés *epitropi* dans Hérodote & Xénophon.

ΕΠΟΕΙ, *faciebat*, faiſoit. Ce mot accompagne ſouvent le nom d'un ſculpteur, gravé ſur des monumens antiques. Il nous apprend ordinairement que le ſculpteur nommé a imaginé & exécuté ce morceau de Sculpture. Cependant il s'eſt trouvé gravé ſur des copies.

Deux ſtatues de *ſatyres*, trouvées près de *Genſano*, ſous le monticule appellé *Monte Cagnolo*, étant de même grandeur, de même forme, enfin ſemblables en tout; toutes deux ſont donc copiées d'un même original, ou l'une, au moins, eſt la copie de l'autre ? Dans ces deux cas, leurs inſcriptions nous montrent qu'on employoit l'expreſſion ΕΠΟΙΕΙ, FACIEBAT, pour marquer que l'on avoit copié des ſtatues : ainſi cette expreſſion n'indique pas toujours dans le ſculpteur qui l'a employée, l'auteur *original* de la ſtatue qu'il dit avoir faite.

EPONA, déeſſe qui étoit chargée du ſoin des chevaux. Il y en a qui la nomment *Hippona*. Elle préſidoit aux haras & aux écuries. Gruter (87. 6.) rapporte une inſcription gravée à l'honneur d'*Epona*.

ÉPONGES. Les grecs & les romains, qui ne couvroient pas de linge leurs tables à manger, les lavoient & les eſſuyoient avec des *éponges*.

Il y avoit dans les amphithéâtres un endroit retiré, deſtiné aux beſoins ſecrets des gladiateurs. Sénèque (*epiſt.* 70.) raconte qu'un germain, condamné à combattre juſqu'à la mort contre les bêtes, ſe retira dans cet endroit, & enfonça dans ſon goſier un bâton garni d'une *éponge*, deſtiné aux beſoins des gladiateurs. Il ne trouva que ce moyen d'échapper par une mort prompte aux longs ſupplices qui l'attendoient ſur l'arène.

ÉPONYMES, ſurnom des archontes d'Athènes.

On trouve ſur les médailles des femmes qui ont exercé cette charge. (*Neumann.*)

L'Archonte-*Éponyme* donnoit ſon nom à l'année; ce que ſignifie le ſurnom *Éponyme*.

ÉPOPÉE, mère de Marathon.

ÉPOPÉE, père de Nyctimène.

ÉPOPTES. *Voyez* MYSTÈRES.

ÉPOPTÉS, ſurnom de Neptune. Ce dieu avoit près de Megalopolis, en Arcadie, un temple, avec une ſtatue ſous la dénomination d'*obſervateur*, ἐπόπτης.

Du temps de Pauſanias, il ne reſtoit de cette ſtatue que la tête ſeule. (*Arcadic.*)

ÉPOQUE des médailles.

Les *époques* ſont les dates des années du règne des princes; ou de la durée des villes, ſoit depuis leur fondation, ſoit depuis quelque événement remarquable, d'où elles ont commencé de compter leurs années. Ces *époques* donnent un grand mérite aux médailles, à cauſe qu'elles règlent ſûrement la chronologie; ce qui ſert beaucoup à éclaircir les faits hiſtoriques. C'eſt avec leur ſecours que Vaillant a ſi bien débrouillé toute l'hiſtoire des rois de Syrie, où les noms ſemblables des princes font une grande confuſion; & c'eſt par-là que le cardinal Noris, célèbre antiquaire du grand-duc, a fait tant de découvertes utiles dans ſon livre *de epochis Syro-Macedonum*.

Il eſt vrai que ſur ce point les grecs ont été plus ſoigneux que les romains, & les derniers ſiècles plus exacts que les premiers; en effet, les médailles romaines ont rarement marqué d'autre *époque* que celle du conſulat de l'empereur dont elles repréſentent la tête, & de la puiſſance de Tribun. Or, ni l'une, ni l'autre ne ſont aſſurées, parce qu'elles ne ſuivent pas toujours l'année du règne de ce même prince, & que

Digitized by Google

difficilement l'année de la puiſſance de Tribun répond à celle du conſulat. La raiſon en eſt, que la puiſſance de Tribun ſe prenoit régulièrement d'année en année; au lieu que l'empereur n'étant pas toujours Conſul, l'intervalle de l'un à l'autre conſulat, qui ſouvent étoit de pluſieurs années, gardoit toujours l'*époque* du dernier. Par exemple, Hadrien eſt dit, durant pluſieurs années, Cos. III, de ſorte que l'on ne ſauroit par-là faire aucun ordre aſſuré pour les différentes médailles qui ont été frappées depuis l'an de Rome 872, que ce prince entra dans ſon troiſième conſulat, juſqu'à ſa mort, qui n'arriva que vingt ans après.

Les grecs au contraire ont eu ſoin de marquer exactement les années du règne de chaque prince, & cela juſques dans le plus bas empire, où les revers ne ſont preſque chargés que de ces ſortes d'*époques*, ſur-tout après Juſtinien.

On ne parle ici que des médailles impériales; car à l'exception de certaines villes, toutes les autres que Goltzius nous a données, n'ont point d'*époques*; & c'eſt ce qui embarraſſe extrêmement la chronologie. Pour les rois, l'on y trouve plus ſouvent les *époques* de leur règne; le père Hardouin, dans ſon Antirrhétique, a publié des médailles du roi Juba, dont l'une marque l'an 32, d'autres l'an 36, 40, 42 & 45.

Quelques colonies marquoient auſſi leur *époque*, comme nous voyons dans les médailles de *Viminacium*, en Mœſie, qui, ſous Gordien qu'elle commença, marque *an. I. II.* &c. ſous Philippe, *an. VII.* &c. ſous Décius, *an. XI.*

Or le commencement de ces *époques* doit ſe prendre, tantôt du temps que la colonie a été envoyée, tantôt du règne du prince à qui elle étoit ſoumiſe alors; tantôt du règne de quelque autre prince qui lui avoit fait quelque nouvelle grace; d'où il eſt arrivé quelquefois que la même ville, telle, par exemple, qu'Antioche, s'eſt ſervi de différentes *époques*, à quoi il faut faire une attention ſérieuſe, pour ne pas confondre les faits dont les médailles nous ont conſervé le ſouvenir.

Les villes grecques, ſoumiſes à l'empire, étoient jalouſes d'une *époque* particulière, c'étoit de l'honneur qu'elles avoient eu d'être *Néocores*, c'eſt-à-dire, d'avoir eu des temples, où s'étoient faits les ſacrifices ſolemnels de toute une province en l'honneur des princes; & d'avoir fait repréſenter des jeux publics, avec la permiſſion du prince, ou du ſénat.

Les villes demandoient cette permiſſion avec inſtances, & elles croyoient être fort honorées quand elles pouvoient l'obtenir plus d'une fois; auſſi voyons nous qu'elles étoient attentives à en conſerver la mémoire ſur les médailles.

Elles marquoient auſſi quelquefois le nombre des années du règne de leurs archontes, ſoit le premier archontat, ſoit le ſecond, &c. On trouve ſur une médaille de Philippe, frappée à Hadrianoteros, APX. A, premier archontat d'un magiſtrat appellé *Socrate*.

Les *époques* des empereurs, c'eſt-à-dire, les années de leur règne, ſont marquées preſque toujours ſur le revers, en une de ces deux manières. Quelquefois en exprimant les mots entiers, ETOYC ΔEKATOY, &c. Plus ſouvent par les ſimples chifres, & le mot abrégé E. ou ET. A. B. preſque toujours par le lambda antique L, qui ſignifie, ſelon la tradition des antiquaires, Δυκάβητος, mot poëtique, & inuſité dans le langage ordinaire, mais qui veut dire *anno*, & qui probablement étoit plus commun en Égypte que dans la Grèce, puiſque c'eſt ſur les médailles de ce pays qu'il ſe trouve toujours. Nous avons cependant un Canope au revers d'Antonin, avec ETOYC. B., comme nous avons du même empereur, ſur un revers, L. ENATOY, & pluſieurs autres (*Patin.*) avec les ſimples chifres L. Z. L. H. L. IT, chargés de la figure de l'équité, de la tête de Sérapis, & d'un dauphin entortillé autour d'un trident.

Les *époques* des villes ſont communément exprimées par le ſimple chifre, ſans E. ni L., & le nombre le plus foible eſt ordinairement poſé le premier; ainſi dans les médailles d'Antioche, 44 eſt marqué ΔM, & non MΔ. Dans une médaille de Pompeio-polis, qui a d'un côté la tête d'Aratus, & de l'autre celle de Chryſippe, Θ. K. C. au lieu de C. K. Θ. 229, &c.

Dans le bas-empire grec, les *époques* ſont marquées en latin, *anno III. V. & VII.* &c. Depuis Juſtin juſqu'à Théophile, elles occupoient le champ de la médaille, ſur deux lignes du haut en bas, comme dans Juſtin:

ANNO K ×.

Dans Juſtinien, ANNO + I × × III. Ainſi dans les autres. Il y en a cependant où l'*anno* eſt écrit ſur le haut du champ de la médaille, comme dans Focas & dans Héraclius. Depuis Théophile l'on ne trouve plus d'*époques*, ni grecques, ni latines.

La plupart des années de rois, marquées ſur les médailles, ne commencent pas à courir du

jour où les princes ſont montés ſur le trône ; l'année dans laquelle cet événement eſt arrivé, eſt ordinairement comptée pour la première du règne, quand même le prince n'avoit régné que pendant un ou deux mois de cette année. On compte une ſeconde année au premier mois de l'année qui la ſuit, &c.

Le cardinal de Noris, dans ſa lettre ſur une médaille d'Hérode Antipas, fait remarquer, d'après Kepler & Pétau, que les juifs comptoient les années de leurs ſouverains du mois de Niſan, qui précédoit l'avénement de ces princes au trône ; de ſorte qu'ils comptoient une ſeconde année au 1. de Niſan ſuivant, quelque peu de temps qu'ils euſſent régné auparavant. Il le prouve par un paſſage de Joſephe, qui ne ſouffre point de difficulté. Le Talmud eſt formel ſur cet uſage : *prima dies Niſan*, y eſt-il dit, *eſt novus annus regum. Annus ille eſt à quo numerare & ſupputare incipiebant annos regum ſuorum in contractibus, chirographis & publicis omnibus inſtrumentis & diplomatibus qui ad annos & menſes regis regnantis componebantur.* On voit auſſi par le même livre & par d'autres monumens, comme le prouve Samuël Petit, que les juifs comptoient les années des empereurs & des autres princes étrangers, du mois Tiſri, qui avoit précédé leur avénement, quand même il ne ſe ſeroit écoulé que quelques mois & même un ſeul jour. C'eſt à l'aide de ces principes qu'on peut expliquer les dates d'années des princes juifs, qui ſe trouvent ſur les médailles de Philippe le Tétrarque, d'Hérode, roi de Calcide, d'Hérode Antipas, d'Agrippa I. & d'Agrippa le jeune.

Les égyptiens, dit l'abbé Bellei, qui nous ſert ici de guide, ſuivoient auſſi l'uſage particulier de compter une nouvelle année de règne au Thoth, ou premier jour de leur année civile (29 août) ; en ſorte qu'ils comptoient une ſeconde année au Thoth, qui ouvroit une année nouvelle, quand le prince n'avoit régné que peu de tems auparavant. Le P. Pagi (*ad an.* 63. *n.* 3.) a obſervé que, ſans cette méthode, on ne peut expliquer la date d'une ſeconde année de Galba, ni la cinquième année d'Elagabale, gravées ſur des médailles égyptiennes. C'eſt par la même méthode que le baron de la Baſtie explique la huitième année, L H, de l'empereur Probus, ſur des médailles frappées en Egypte.

Le cardinal de Noris a prouvé que les habitans d'Antioche & de Laodicée, en Syrie, comptoient de même une nouvelle année de règne au commencement de leur année civile. *A menſe, à quo annum ordiebantur, numerârunt, quod & de annis Imperii Julii Cæſaris Antiochenſes ac Laodicenſes feciſſe in volumine de annis Syro-Macedonum demonſtravi.*

Tel étoit auſſi l'uſage de la ville de Tyr. Trajan fut adopté par Nerva, créé Céſar, & revêtu de la puiſſance tribunitienne le 18 de ſeptembre de l'an 97 de J. C. Le 19 octobre du mois ſuivant, premier jour de l'année civile de Tyr, les habitans comptèrent la deuxième année, B, du règne de ce prince ; & le 19 octobre de l'an 116, ils comptèrent la 21e. année, KA. Sans cette connoiſſance, un ne pourroit concilier les monumens avec la durée du règne de Trajan, qui ne fut pas de 20 ans complets.

Ajoutons l'uſage particulier de la ville de Séleucie, près des bouches de l'Oronte. Nous avons vu, dit l'abbé Bellei, dans le cabinet de l'abbé de Rothelin, un beau médaillon, frappé par les habitans de cette ville, en l'honneur de Galba, la 2e. année de ſon règne, ETOYΣ. NEOY IEPOY B. Galba n'avoit régné que neuf mois & treize jours, à compter même du 3 avril de l'an 68, jour auquel il fut proclamé Auguſte, en Eſpagne, du vivant de Néron, ou ſept mois ſept jours, ſi l'on compte de la mort de Néron, vers le 12 juin de la même année 68. Galba fut tué à Rome le 15 janvier 69. Les habitans de Séleucie comptèrent donc une 2e. année du règne de ce prince, au commencement de leur année civile, c'eſt-à-dire, à l'automne qui ſuivit ſon avénement au trône. *Voyez* ANNEE, ÈRE.

ÉPOTIDES. C'étoient deux poutres fixées à la proue des vaiſſeaux aux deux côtés de l'éperon, pour défendre le bâtiment du choc des vaiſſeaux ennemis.

ÉPOUSES grecques.

On voit ſur un bas-relief de la villa Borghèſe, encaſtré dans la façade au-deſſous de la corniche, les noces de Lycus & de Dircé. L'*épouſe* a la tête voilée d'un pan de ſon manteau (*pallium*), ou d'un voile que les romains appelloient *flammeum*. Apulée (*Métamorph.*) & Plaute (*Caſina. act.* 4, *ſcena* 2.) donnent aux *époux* & *aux épouſes* des couronnes de fleurs. L'*épouſe*, en Béotie (*Plutarch.*) mettoit une couronne de feuilles d'aſperges au-deſſus de ſon voile : on ne diſtingue pas clairement de quelle forme eſt l'eſpèce d'habit ou de manteau que porte l'*époux*, à cauſe de l'éloignement du petit bas-relief. La vieille femme placée à côté, eſt probablement la nourrice, puiſqu'anciennement les filles en étoient toujours accompagnées. Au reſte, les habillemens & les cérémonies ont dû varier chez les différens peuples de la Grèce. Par exemple, chez les béotiens & les locriens, les fiancées (*Plutarch.*) offroient des ſacrifices ſur un autel d'Enclée ou Diane, placé ſur la grande place ; & à Delphes on préſentoit une coupe remplie de vin, dans

laquelle l'*époux* & l'*épouſe* buvoient après avoir fait des libations. Il peut y avoir eu ailleurs d'autres formalités, ſoit avant, ſoit après le mariage. On accompagnoit l'*épouſe* avec des torches; elles étoient au nombre de cinq chez les romains. La torche nuptiale étoit portée par la mère de l'*épouſe*, ou par une de ſes proches à ſon défaut. Les parens & les amis la conduiſoient, au ſon des inſtrumens, à la maiſon de ſon *époux*. La maiſon étoit ornée de branches de lauriers & de feſtons.

ÉPOUSES romaines.

L'*épouſe* (*Petronius & Taciti annales lib.* 15) avoit la tête couverte d'un voile appellé *flammeum*. (*Voyez* un bas-relief du palais Juſtiniani.) La forme de ce voile eſt douteuſe, le mot *velamen* étant générique. Pline (*lib.* 12. *cap.* 8.) dit qu'anciennement le *flammeum* étoit de couleur jaune; par le mot *anciennement*, il faut entendre que cet uſage d'employer la couleur jaune n'exiſtoit plus du temps de Pline.

Selon Solérius, cette couleur fut remplacée par le blanc & par le pourpre. (*Solerius de pileo, cateriſque capitis tegminibus, &c. fol.* 105.)

Les cheveux de la nouvelle mariée étoient partagés (*Plutarchus*) ce jour-là avec la pointe d'un javelot, en mémoire des combats livrés lors de l'enlévement des ſabines. L'*épouſe* portoit une couronne (Valère-Maxime) de verveine, & étoit conduite chez l'*époux*, précédée de cinq torches de bois, ſelon Pline (*lib.* 16. *cap.* 18.), une deſquelles étoit diſtinguée comme la principale. La maiſon étoit ornée en dehors de guirlandes & de feſtons.

EPPIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

EPRIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EPTAPHONE, nom d'un portique de la ville d'Olympie, dans lequel on avoit ménagé un écho, qui répétoit la voix ſept fois de ſuite. Il y a grande apparence que l'écho ſe trouva là par haſard, & qu'enſuite les grecs, grands charlatans, en firent honneur à l'art de l'architecte.

EPTONIE, mère de Tmolus. *V.* TMOLUS.

EPULARES. Les romains donnoient ce nom aux citoyens que l'on invitoit au repas ſacré.

ÉPULONS, miniſtres ſacrés, établis chez les romains, pour préparer les feſtins ſacrés dans les jours ſolemnels: ces feſtins n'étoient que pour les dieux. Les *épulons* avoient le privilège de porter la robe bordée de pourpre, comme les pontifes, & d'être exempts de donner leurs filles pour être veſtales. Ils furent établis l'an de Rome 558. (*Liv. lib.* 33. 42.) Leur nombre varia. Ils furent d'abord trois, puis ſept, enſuite dix.

EPULUM, repas ſacré des romains. *Voyez* REPAS.

ÉPYTUS, fils d'Hippothoüs. *Voyez* OGOA.

ÉPYTUS, fille de Mérope, ſuivant Pauſanias.

ÉPYTUS, père de Lyncée. *Voyez* HIPPIUS.

ÉQUESTRE (l'ordre) étoit l'ordre des chevaliers. *Voyez* CHEVALIERS.

ÉQUESTRE. Il y avoit à Rome une ſtatue *équeſtre* de la Fortune; ce qui la fit appeller la Fortune *équeſtre*. Sur les bords de l'Altis, à Olympie, on voyoit les autels de Junon *équeſtre*, de Neptune *équeſtre*, de Mars *équeſtre*, & de Minerve *équeſtre*. (*Pauſan. lib.* 5.) Muratori (*Theſ. inſcr.* 626. 2) rapporte une inſcription dans laquelle il eſt fait mention d'un jeu, *agon*, célebré en l'honneur de Jupiter *équeſtre*.

EQUESTRIA. On déſignoit par ce mot les quatorze gradins de l'amphithéâtre, affectés à l'ordre *équeſtre* par Roſcius Otho. Les écrivains latins ont déſigné quelquefois par le ſeul mot *quatuordecim*, ces gradins qui diſtinguoient les chevaliers du ſénat & du peuple. (*Senec. benefic. l.* 3. *c.* 9.)

ÉQUIRIES, nom d'une fête de l'ancienne Rome.

Equiria. Les *équiries* étoient la fête des chevaliers. Elle ſe célébroit par des courſes de chevaux. Varron & Ovide en parlent, celui-ci dans ſes faſtes, L. II. v. 857; & celui-là dans ſon V^e. L. *de lingu.* L. Varron dit qu'on la célébroit dans le champ de Mars, & Ovide marque que c'étoit le 27e. jour de février. Feſtus ajoute qu'elle fut inſtituée par Romulus à l'honneur de Mars. Les *équiries* s'appelloient autrement jeux curules, *ludi curules*. Ovide, dans ſes faſtes, L. III. v. 517, parle encore d'autres *équiries*, qui ſe célébroient

broient quinze jours plus tard, la veille des ides de mars, c'eſt-à-dire, le 14 de ce mois, ſur le bord du Tibre, à l'endroit où eſt aujourd'hui la place Navone, & non dans un cirque particulier, comme quelques auteurs l'ont imaginé.

Lorſque le Tibre inondoit le champ de Mars, on célébroit les *équiries* ſur le mont Cœlius. Ovide (*Faſt. III.* 521.) :

Qui tamen ejecta ſi forte tenebitur unda,
Cœlius excipiet pulverulentus equos.

ÉQUITATION. L'hiſtorique de cet article ſe trouve dans le dictionnaire hiſtorique.

Sur une pierre gravée du baron de Stoſch, on voit un cheval qui porte en avant les deux jambes du même côté. C'eſt ainſi que marchent les chevaux de Caſtor & de Pollux au capitole; les quatre chevaux antiques de bronze, qui ſont ſur le portail de l'égliſe de S. Marc à Veniſe, & le cheval de la ſtatue équeſtre de Nonius Balbus à Portici. On a donné la même allure aux chevaux dans quelques ouvrages faits vers le temps de la renaiſſance des arts : tels ſont entr'autres les figures équeſtres de deux capitaines de la république de Florence, qui ſont peintes au dôme de cette ville.

Ce n'étoit pourtant pas la manière conſtante de faire marcher les chevaux des anciens. Le cheval de bronze de Marc-Aurèle, le cheval du même empereur, en bas-relief, à l'arc de triomphe qui porte ſon nom, tous ces chevaux portent en avant une jambe de devant & une jambe de derrière des côtés oppoſés, comme les loix de la Mechanique y obligent tous les animaux, afin qu'ils marchent avec fermeté & ſûreté.

On trouve ſur pluſieurs pierres gravées des cavaliers qui montent à cheval du côté droit : ainſi ce ne ſeroit point une faute que feroit un artiſte, ſi dans un ſujet des temps héroïques il plaçoit des cavaliers vers le côté bas du montoir.

Les cavaliers, dans les jeux publics, ſe ſerroient le corps avec des bandelettes, pour ſoutenir la viteſſe de la courſe. On voit diſtinctement ces bandelettes ſur une calcédoine de Stoſch.

On ſavoit que les anciens ne ſe ſervoient pas d'étrier; mais on ignoroit comment ils y ſuppléoient. Winckelmann nous l'a montré d'après une pierre gravée du baron de Stoſch, ſur laquelle on voit un cavalier qui monte à cheval, mettant ſon pied droit ſur un crampon, placé à une certaine hauteur de terre vers le bas de ſa pique. Cette pierre éclaircit en même-temps un paſſage de Xénophon (*de equitatu c. 7. §. 1.*) qui avoit toujours été mal interprété. Il dit que le cavalier voulant monter à cheval, doit empoigner de la main gauche les branches du mors; » mais qu'il doit obſerver de ne pas les ſaiſir » avec trop de roideur, de peur qu'étant obligé, » ou de ſe prendre aux crins pour s'élever, ou » de s'élancer de la pique pour monter, il ne » faſſe remuer le cheval ».

Monter à cheval à l'aide de la pique, ſe dit en grec ἀνὰ δόρατος ἀναβαίνειν, qu'il ne faut pas confondre avec ἐπὶ δόρυ. Cette phraſe étoit une expreſſion militaire; κλίνειν ἐπὶ δόρυ ſignifioit un mouvement à la droite, que l'on appelloit ainſi à cauſe de la pique tenue de cette main. Κλίνειν ἐπ' ἀσπίδα ſignifioit la manœuvre à la gauche; car on portoit le bouclier de cette main.

ÉQUITÉ, nom d'une divinité.

Æquitas. Martianus Capella, L. II. n'en fait qu'une de Thémis & de l'*Equité*. Conſeillère & miniſtre de Jupiter, elle porte une balance en main, & des épis de blé en l'autre. Pindare, ode 13, des olympioniques, dit qu'Eunomie, Dicé & la Paix ſont filles de l'*Equité*. Et Germanicus Céſar, dans ſa traduction du poëme d'Aratus, dit qu'Héſiode la fait fille de Jupiter & de Thémis; qu'elle s'appelloit premièrement *Juſta*, puis *Juſtitia*, & que Nigidius l'appelle *virginem juſtam, ſive æquitatem*, qui n'eſt autre, dit-il, que cette Érigone, qui eſt placée dans le zodiaque entre le lion & la balance.

EQUULEUS. Voyez CHEVALET.

ERADÆ, dans l'Attique. ΕΡΑΔ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

ΗΡΑΙΑ, fêtes qui étoient inſtituées en l'honneur de Junon. Il en eſt fait mention ſur une médaille de Philippe, père, frappée à Tyr, publiée par Pellerin.

ÉRANARQUE, nom d'office chez les grecs : celui qui préſidoit aux aumônes des pauvres. *Eranarcha.* Quand quelqu'un chez les grecs étoit réduit à l'indigence, qu'il étoit captif, ou qu'il avoit une fille nubile, à laquelle il ne pouvoit trouver d'établiſſement, faute de bien, il y avoit un magiſtrat, ou officier public, qui faiſoit une aſſemblée d'amis, & les taxoit chacun ſes facultés, pour ſubvenir à la néceſſité de celui qu'on en vouloit tirer. Cet officier s'appelloit *Eranarque*, du mot grec ἔρανος, *aumône, contribution*; & ἄρχω, *commandement, intendance.* C'eſt ce que nous apprend Cornelius Nepos, dans la vie d'Épaminondas, c. 5.

ÉRARIAIRE (numéraire.) *Voyez* ARITHMÉTIQUE des romains.

ÉRATO. La muſe *Érato* préſidoit aux plaiſirs des noces. (*Scholiaſt. Apollon. Argonaut. lib.* 3. *v.* 1.) Elle eſt figurée ſur les médailles de la famille *Pomponia*, par une tête couronnée de laurier, derrière laquelle eſt placé le *plectrum*, archet de la lyre. On voit au revers la lyre poſée ſur une colonne.

Dans les peintures d'Herculanum, elle tient une lyre; ſur le marbre de l'apothéoſe d'Homère, elle danſe. Elle ſeule porte une lyre ſur le ſarcophage du Capitole, où ſont repréſentées les muſes.

Érato préſidoit à la Philoſophie, & Phurnutus rapporte les étymologies les plus frivoles de ſon nom, pour faire alluſion à cette ſcience. Peut-être qu'une alluſion auſſi légère l'a fait préſider à la Poéſie érotique, en dérivant ſon nom ἀπὸ τοῦ ἔρωτος, de l'amour.

ÉRATO eſt auſſi une des cinquante Néréïdes.

ÉRATO, dryade, femme d'Arcas, fils de Jupiter & de Calliſto. Elle en eut trois fils.

ERCEUS (Jupiter). *Voyez* HERCEUS.

ÈRE. *Voyez* à leurs articles particuliers, l'*ère* eccléſiaſtique d'Alexandrie, l'*ère* eccléſiaſtique d'Antioche, l'*ère* de Conſtantinople, l'*ère* des ſéleucides ou des grecs, l'*ère* céſarienne d'Antioche, l'*ère* d'Eſpagne, l'*ère* de Dioclétien ou des martyrs, l'*ère* de l'Hégire, l'*ère* d'Abraham, l'*ère* de Nabonaſſar, l'*ère* de Tyr, l'*ère* de Jules-Céſar ou julienne, l'*ère* actiaque, l'*ère* de l'aſcenſion, l'*ère* des arméniens, l'*ère* gélaléenne, ou l'*ère* d'Iſdégerde, & l'*ère* de Malek-Schah-Dgélaleddin, l'*ère* mondaine des juifs modernes.

ÈRES gravées ſur les médailles :

Ère d'Abila, en Syrie, date de l'ère de Pompée, commençant l'an 690 de Rome. (*Belley.*)

Adada..... *Voyez*..... PAMPHYLIE, &c.

Ère d'Adana, en Cilicie, appellée auſſi *Antioche ſur le Sarus*, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ère d'Æges, en Cilicie, commence l'an 707 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère d'Alexandre-le-Grand, date de la défaite de Darius, l'an 421 de Rome.

Ère d'Alexandrie, près d'Iſſus en Cilicie, procède de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère d'Amaſie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ère d'Amiſus du Pont, commence à l'an 721 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère d'Anazarbe, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

..... *Année ſacrée* des peuples d'Orient, étoit leur *année* civile, à cauſe de la ſolemnité des ſacrifices qui en conſacroient le commencement.... (*Belley.*)

..... *Année nouvelle ſacrée* des peuples d'Orient, étoit la ſolemnité anniverſaire de l'avénement des princes à l'empire. (*Ibid.*)

..... *Année nouvelle première* des romains, étoit le jour de l'avénement des princes, en quelque mois de l'année qu'il arrivât. (*Ibid.*)

Ère Ire. d'Antioche ſur l'Oronte, en Syrie, eſt l'ère de Céſar; & la IIe. eſt l'ère d'Auguſte. (*Pellerin.*)

Ère d'Antioche près de l'Hippus, procède de l'an 690 de Rome.

Ère d'Apamée, en Syrie, eſt celle des ſéleucides.

Ère d'Aradus, en Phœnicie, procède, ſuivant Noris & Vaillant, de l'an de Rome 495.

Ère d'Aréthuſe, en Syrie, procède de l'an 685 de Rome. (*Noris.*)

Argos, frontière de Pamphylie & de Cilicie.... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère double d'Aſcalon, commence la Ire. à l'an 650 de Rome, & la IIe. à l'an 696 de Rome. (*Pellerin.*)

Aſpendus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Attalia..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère d'Auguſta, en Cilicie, commence à l'an de Rome 773.

Ère d'Auguſte, date de la victoire d'*Actium*, l'an de Rome 723.

Dates ſur des médailles de Marc-Aurèle, partent du règne d'Antonin-Pie, ſon père adoptif.

Ère de Balanée, Sytie, date de l'an de Rome 630. (*Belley.*)

Ère de Béryte, procède de l'an 115 des ſéleucides, 197 avant J. C. (*Liebe.*)

Ère de Bithynie, commence à l'année 472 de Rome (*Belley*); à l'an 474 de Rome, ſelon Haym, qui paroît moins bien fondé.

Ère des rois du Boſphore, date de l'an 457 de Rome.

Ère de Boſtra, en Arabie, date de l'an 859; de J. C. 105. (*Belley.*)

Digitized by Google

Ère de Botrys, procède de l'an de Rome 705. (*Noris.*)

Ère de Byblus, procède de l'an 754 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Canatha, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690.

Ère de Capitolias, en Céléſyrie, procède de l'an de Rome 838. (*Noris.*)

Dates ſur des médailles de Caracalla, partent du temps où il fut déclaré Auguſte, ou du commencement du règne de Sept. Sévère, ſon père. (*Pellerin.*)

Ère de Carthage, finit 146 ans avant J. C.

Ère de Céſar, date de 706 de Rome.

Ère de Céſarée du Liban, eſt celle des ſéleucides. (*Pellerin.*)

Ère de Céſarée de Philippe, en Phœnicie, eſt celle d'Alexandre-le-Grand, & procède de l'an 421 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère de Chalcis, en Céléſyrie, procède de l'an 845 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Cibyre de Phrygie, date de l'an de Rome 776.

Colybraſſus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Commagène, en Syrie, procède de l'an 824 de Rome. (*Noris.*)

Dates ſur des médailles de Commode, partent du règne de Marc-Aurèle, ſon père. (*Pellerin.*)

Coraceſium..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Corinthe, devenue colonie romaine, procède de l'an 710 de Rome. (*Vaillant.*)

Dates ſur des médailles de Criſpine, partent du commencement du règne de Sept. Sévère. (*Pellerin.*)

Ère de Cyrrhus, eſt celle des ſéleucides.

Dates ſur les médailles de la Dace, ſont les années de Philippe.

Ère de Damas, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Ère de Dioſpolis, en Paleſtine, procède de l'an de Rome 846. (*Vaillant.*)

Ère de Dium, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère de Dora, en Phœnicie, procède de l'an de Rome 690, ère de Pompée.

Ère d'Édeſſe, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Dates ſur les médailles des rois d'Égypte, ſont des années de règne. (*Pellerin.*)

Ère d'Émèſe, eſt celle des ſéleucides. (*Noris.*)

Ère d'Éphèſe, procède de l'an 130 avant l'ère vulgaire, 624 de Rome, où elle fut réduite en province romaine. (*Le Blond.*)

Ère d'Épiphanée de Syrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère d'Épiphanée, en Cilicie, date de l'an de Rome 790. (*Belley.*)

Ère de Flaviopolis, en Cilicie, procède de l'an de Rome 827. (*Pellerin.*)

Ère de Gaba, en Phœnicie, procède de l'an de Rome 693.

Ère de Gabala, en Syrie, eſt celle de Jules-Céſar. (*Noris.*)

Ère de Gadara de Paleſtine, eſt celle de Pompée.

Ère de Gadata de Pérée, eſt celle de Pompée.

Ère de Gaza, procède de l'an 693 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Germanicopolis, en Paphlagonie, date de l'an 747 de Rome. (*Belley.*)

Ère des grecs, qui diffère d'une année de celle des ſéleucides, date de l'an 311 avant J.C. 441 de Rome.

Ère d'Hadrianopolis, en Thrace, procède de l'an 885 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère d'Hiérocéſarée, en Lydie, procède de l'an de Rome 779. (*Vaillant.*)

Ère d'Hyrgalée, en Phrygie, date de l'an de Rome 565. (*Belley.*)

J. C. eſt né en 754 de Rome; & c'eſt de là que procède l'ère vulgaire.

Ère d'Ilium procède de l'an de Rome 673. (*Vaillant.*)

Ère d'Irénopolis, en Cilicie, procède de l'an de Rome 805. (*Vaillant.*)

Ère de Juba I, eſt celle de ſon règne, & date de l'an de Rome 668.

Ère de Juba II, eſt celle de ſon règne, & date de l'année de Rome 724.

Laërtes..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Laodicée de Carie, procède de l'an 565 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Laodicée du Liban, eſt celle des ſéleucides. (*Vaillant.*)

Ère de Laodicée-Julia de Syrie, procède de l'an 706 de Rome.

Ère Ire. de Leucade, en Céléſyrie, date de

l'an de Rome 717 ; & la IIe. de l'an 801 de Rome. (*Belley.*)

Lyrbé..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Magnéſie, eſt celle d'Alexandre. (*Pellerin.*)

Ère de la Mauritanie, date de 795 de Rome, époque de ſa réduction en province romaine.

Ère de Mopſueſte de Cilicie, procède de l'an 696 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Néapolis de Samarie, procède de l'an de Rome 823. (*Noris.*)

Ère de Néocéſarée de Cappadoce, procède de l'an 815 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Néoclaudiopolis, en Paphlagonie, date de l'an de Rome 747. (*Belley.*)

Ère de Nicopolis, en Paleſtine, date de l'an 71 de J. C. (*Belley.*)

Ère d'Orthoſiade, en Phœnicie, eſt celle des ſéleucides.

Ère de Palmyre, eſt celle des ſéleucides.

Pamphylie & de Piſidie (époques de pluſieurs villes de) ſous Valérien le père, ſous Gallien, ſous Salonine, ſous Salonin & ſous Valérien le jeune, marquent le nombre de ſolemnités & de ſacrifices particuliers, célébrés par chacune de ces villes, pour le même objet. (*Belley.*)

Ère de Panéas. *Voyez* Ère de Céſarée de Philippe.

Ère des rois Parthes, ou Arſacides, eſt la même que l'ère des grecs. (*Barthelemi* & *Pellerin.*)

Ère de Pella, dans la Céléſyrie, date de l'an de Rome 690. (*Belley.*)

Ère de Philadelphie de Paleſtine, eſt celle de Pompée. (*Pellerin.*)

Ère de Philadelphie, ou Rabath, eſt celle de Pompée. (*Noris.*)

Ère de Pompée, ſuivie pendant quelque temps à Séleucie de Syrie, date de l'an de Rome 690.

Ère de Pompéiopolis, en Cilicie, procède de l'an 687 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère des rois de Pont, date de l'an 707 de Rome. (*Belley.*)

Ère de Ptolemaïs, procède de l'an de Rome 706. (*Noris.*)

Ère de la reine de Pont Pythodoris, date de l'an 47 avant J. C. (*Belley.*)

Ère de Rabathmoma, dans l'Arabie Pétrée, procède de l'an 811 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Ramatha, en Paleſtine, procède de l'an 640 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Raphia, procède de l'an de Rome 693. (*Noris.*)

Ère de Rhéſæna, en Méſopotamie, procède de l'an de Rome 885. (*Noris.*)

Ère Ire. de Rhoſos, en Syrie, date de l'an 706 de Rome ; & la IIe. de l'an de Rome 723. (*Belley.*)

Sagalaſſus..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Samoſate de Comagène, procède de l'an de Rome 824. (*Noris.*)

Ère de Scythopolis de Paleſtine, date de l'an 706 de Rome. (*Belley.*)

Ère de Sébaſte, en Syrie, procède de l'an 729 de Rome. (*Noris.*)

Ère de Sébaſte, en Cilicie, date de l'an 735 de Rome. (*Belley.*)

Ère des ſéleucides, qui diffère d'un an de l'ère des grecs, date de l'an 312 avant J. C. ; 442 de Rome.

Ère de Séleucie, en Syrie, date pendant quelque temps de l'an 690 de Rome, ère de Pompée ; enſuite de l'ère d'Auguſte.

Side..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Sidon, procède de l'an 643 de Rome ; & quelquefois elle eſt la même que celle des ſéleucides.

Ère de Sinope, devenue colonie romaine, procède de l'an 706 de Rome. (*Vaillant.*)

Syedra..... *Voyez* PAMPHYLIE, &c.

Ère de Syrie, eſt la même que l'ère des ſéleucides.

Ère de Taba, en Paleſtine, procède de l'an 690 de Rome. (*Pellerin.*)

Ère de Tibériade, en Galilée, procède de l'an 770 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Tralles, en Carie, procède de l'an 698 de Rome. (*Vaillant.*)

Ère de Trapézus, procède de l'an 816 de Rome. (*Frœlich.*)

Ère Ire. de Tripolis, en Phœnicie, eſt celle des ſéleucides ; & la IIe. celle de Pompée.

Ère Ire. de Tyr, eſt celle des ſéleucides. ; IIe. procède de l'an 628 de Rome ; IIIe. l'ère de Septime Sévère, l'an 201 de J. C.

Dates ſur les médailles de Viminacium, ſont les années de Philippe & de Gordien.

Digitized by Google

Ere de Zéla ſut le Pont-Euxin, procède de l'an de Rome 707. (*Vaillant.*)

ÉRÈBE étoit fils de Chaos (*Theog. v.* 123.) ſelon Heſiode ; de ſon union avec la Nuit, naquit le jour. *Erèbe* eſt un mot phénicien, qui ſignifie les ténèbres de la nuit : on fait naître le jour de l'*Erèbe* & de la nuit, c'eſt-à-dire, des ténèbres, parce qu'elles précédèrent la lumière qui fait le jour. *Voyez* AMOUR.

Érèbe ſe prend auſſi dans un autre ſens chez les anciens, pour une partie de l'enfer ; c'eſt proprement, dit Servius, cette partie de l'enfer où demeurent ceux qui ont bien vécu ; car pour les champs élyſées, dit-il, il n'y a que ceux qui ſont purifiés qui y aillent ; ſuivant le paſſage de Virgile, il y a peu d'habitans de cet heureux ſéjour. Il y avoit un ſacerdoce particulier pour les ames qui étoient dans l'*Erèbe* ; comme il paroît par l'inſcription ſuivante trouvée à Metz :

M. ANTONIUS. MARTIAL.

PONTIF. CUR. IIII VIR.

SACROR. EREBI.

ÉREBEA, dans la Bithynie. ΕΡΕΒΟΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Commode.

ÉRECTHÉE, ſixième roi d'Athènes : la terre, dit Homère, ayant enfanté le généreux *Erecthée*, Minerve prit ſoin de l'allaiter elle-même, & le plaça dans ſon magnifique temple d'Athènes. Étant en guerre avec les éleuſiens, il apprit de l'oracle qu'il ſeroit victorieux, s'il vouloit immoler à Proſerpine une de ſes filles. Il en avoit quatre qui s'aimoient ſi étroitement, qu'elles promirent avec ſerment de ne pas ſurvivre les unes aux autres ; de s'ôter la vie quand l'une d'elles la perdroit. *Erecthée* ayant fait immoler Othonée, ſa fille aînée, les autres furent fidelles à leur ſerment. Les athéniens, en reconnoiſſance du ſacrifice que le roi avoit fait pour leurs intérêts, le mirent au nombre des dieux, après ſa mort, & lui bâtirent un temple dans la citadelle d'Athènes. Euripide, dans ſa tragédie d'Ion, dit que Neptune précipita *Erecthée* tout vivant dans le ſein de la terre, qu'il entr'ouvrit d'un coup de ſon trident ; & que, dans le même lieu où il fut englouti, ſa fille Creüſe fut ſéduite quelque temps après par Apollon. *Voyez* CREÜSE, OTHONEE.

ÉRECTHÉE, fils de Pandion, fils du précédent *Erecthée*, ſuccéda à ſes pères au trône d'Athènes. Il eut quatre fils & quatre filles. Deux de ces filles ſont célèbres chez les poëtes ; ſavoir, Proetis & Orithye. *Voyez* ORITHYE, PROCRIS. *Voyez auſſi* EUMOLPE.

ERECTORES ovorum & delphinorum. C'étoient des gens prépoſés dans les cirques, pour marquer les courſes, en plaçant ſous les yeux des ſpectateurs un certain nombre de *dauphins* ſculptés, & de corps arrondis en forme d'œufs.

ÉRÉOLE, ancien poids de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* CHALCOUS.

ÈRES des Médailles. *Voyez* ÈRE.

ÉRÈSE, } ville dans l'iſle de Lesbos. L'orge
ERESUS, } qui croiſſoit dans ſon territoire, donnoit une farine ſi blanche, que Mercure y alloit, diſoit-on, en acheter, pour faire du pain aux dieux.

On lit ſur les médailles d'*Ereſus*, les mots abrégés ΕΡΕΣΙ & ΕΙΡ, & ΕΡ en monogramme.

Ses médailles autonomes ſont :

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont des épis, des raiſins, des couronnes d'épis.

ERETRIA, dans l'Eubœe. ΕΡΕΤΡΙΕΩΝ.

Les médailles de cette ville ſont :

R. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont :

Un taureau couché.

Deux raiſins.

ERGANE, ſurnom de Minerve, *déeſſe des arts*, ἔργα, *les arts*. On lui attribuoit en effet l'invention de pluſieurs arts, tels que l'art de la guerre, l'art de l'architecture, l'art de filer, de faire de la toile, de la tapiſſerie, & des étoffes de ſoie & de laine. On la fait encore l'inventrice des chariots, & de l'uſage des trompettes & de la flûte. Enfin, on croyoit qu'elle avoit la première enſeigné à planter & à cultiver l'olivier. Elle avoit un autel à Athènes, ſous le nom d'*Ergane* ; & les deſcendans de Phidias y ſacrifioient, dit Pauſanias. Le coq étoit conſacré à Minerve. (*Pauſan. 6.*)

ERGASTULE, lieu ſouterrein, ou cachot qui ne recevoit le jour que par des ſoupiraux étroits, où les romains renfermoient à leurs

campagnes les eſclaves condamnés pour quelques forfaits aux travaux les plus pénibles. Un *ergaſtule* pouvoit contenir juſqu'à quinze hommes : ceux qui y étoient confinés, s'appelloient *ergaſtules*, & leur geolier, *ergaſtulaire*. On y précipita dans la ſuite d'honnêtes gens, qu'on enlevoit & qui diſparoiſſoient de la ſociété, ſans qu'on sût ce qu'ils étoient devenus. Ce déſordre détermina Hadrien à faire détruire ces lieux. Théodoſe ordonna la même choſe par une autre conſidération ; à cauſe du déſordre cauſé dans la ſociété par les *ergaſtules*, lorſqu'ils étoient mis en liberté par des factieux qui briſoient leurs fers, & qui ſe les aſſocioient.

On imprimoit ſur le viſage des *ergaſtules* des notes ou des lettres ; ou on leur raſoit la moitié de la tête, afin de les rendre reconnoiſſables, s'ils cherchoient à fuir.

ERGATIES, fêtes d'Hercule à Sparte. Elles étoient relatives à ſes travaux, appellés ἔργα.

ERGAVICA, en Eſpagne.

MON. ERGAVICA. *Municipium Ergavica.*

Ce municipe a fait frapper des médailles latines en l'honneur d'Auguſte, de Tibère, de Caligula.

ERGINUS, roi des minyens, étant arrivé à un âge fort avancé, voulut ſe marier. Il demanda à l'oracle s'il auroit des enfans : l'oracle lui répondit qu'il en auroit d'une jeune femme. Il ſe conforma à cette réponſe, & ſa femme donna le jour à Trophonius & à Agamède. *Voyez* ces deux mots. Il fit la guerre aux thébains ; Créon, leur roi, implora le ſecours d'Hercule, qui tua *Erginus* dans un combat, défit toutes ſes troupes, prit Orchomène, ſaccagea la ville des minyens, & brûla le palais du roi. *Voyez* MÉGARE.

ERGINUS, un des argonautes, fils de Neptune, étoit fort habile dans la navigation, il partageoit la fonction de pilote avec Tiphis.

ÉRIBÉE, belle-mère des Aloïdes. Ces redoutables géans eurent la témérité, dit Homère, de charger de chaînes le terrible Mars, & de le garder, en cet état, treize mois dans une priſon d'airain. Le dieu, qui ne reſpire que les allarmes, y ſeroit peut-être reſté, ſi la charmante *Eribée*, belle-mère des Aloïdes, ne l'eût fait ſavoir à Mercure. Celui-ci vint, ſans qu'ils s'en apperçuſſent, délivrer Mars, que la triſteſſe & la peſanteur de ſes fers avoient déjà preſqu'entièrement abattu.

Euſtathe explique allégoriquement cette fable ; *Otus*, l'un des deux Aloïdes, c'eſt l'inſtruction qui vient par l'ouie : *Ephialte*, l'autre Aloïde, c'eſt le bon naturel, qui ſe meut par lui-même, tous deux ils chargent de chaînes Mars, c'eſt-à-dire, la paſſion brutale & inſenſée. *Eribée*, leur belle-mère, c'eſt la diſcorde, la ſédition, vraie marâtre de l'inſtruction & du bon naturel : elle ſe ſert de Mercure, c'eſt-à-dire, de la perſuaſion & de la fraude, pour délivrer ce furieux. Quelle allégorie forcée !

ÉRIBÉE. *Voyez* PÉRIBÉE.

ÉRICHTONIUS, quatrième roi d'Athènes, étoit fils de Vulcain. Jupiter, pour dédommager ce dieu du malheur qu'il avoit d'être boiteux, lui permit d'épouſer Minerve. La déeſſe refuſa cette alliance ; & Vulcain ayant voulu lui faire violence, elle défendit la virginité, à laquelle elle s'étoit vouée, avec une vigueur qui rendit inutiles tous les efforts du dieu, dont l'amour s'exhala dans les airs. Minerve en ramaſſa les traces dans du coton, qu'elle jetta du ciel en terre. De là naquit *Érichtonius* ; mais au lieu de jambes, il ſe trouva avoir deux ſerpens qui lui en tenoient lieu. Minerve l'enferma dans une corbeille, dont elle confia la garde aux filles de Cecrops. *Voyez* le reſte de la fable, au mot AGLAURA.

Érichtonius, pour cacher la difformité de ſes jambes, imagina l'uſage des chariots, dont il fut, dit-on, l'inventeur. Il régna cinquante ans, & mérita, après ſa mort, d'être placé dans le ciel, où il forme la conſtellation d'*Auriga*, ou du charretier. Virgile (*Georgic. III.* 113.) parle de ſon invention :

Primus Erichtonius currus & quatuor auſus
Jungere equos, rapidiſque rotis inſiſtere victor.

ÉRICHTONIUS, père de Tros, ſuccéda à Dardanus dans le royaume des phrygiens, & régna quarante-ſix ans. *Voyez* GANYMÈDE.

ÉRICINE. *Voyez* ÉRYCINE.

ERICIUS. Voyez CHEVAL *de Friſe.*

ÉRIDAN, aujourd'hui le Pô, fleuve d'Italie. Il y a une conſtellation de ce nom.

L'*Éridan*, le *Rheidan* de la Pruſſe, le *Rhodan* des Gaules, eſt un nom générique des fleuves, du primitif R, thé, rouler, couler, courir ; & voilà pourquoi il y a pluſieurs *Éridans* chez les anciens. Le *Nil* ſur-tout, des bords duquel ſont venues les hiſtoires aſtronomiques, portoit le nom d'*Éridan*. Dionyſius dit que l'*Éridan* prend ſa ſource dans les Pyrénées : ce fleuve céleſte eſt encore appellé *Keltès*, *Gyon*, *Océan*. Le fleuve du ciel ſur, pour chaque pays qui reçut cette fable, le principal fleuve de ce pays ; & voilà encore la raiſon pourquoi la fable aſtronomique

Digitized by Google

ſe trouve ſurchargée d'une fable géographique. Ici c'eſt l'*Eridan* de Pruſſe, qui a fait la fable de l'ambre, des cygnes & des peupliers, parce qu'il y avoit beaucoup de cygnes ſur ſes eaux, que ſes rivages étoient bordés de peupliers, & que la gomme qui en découloit, ſe figeoit en larmes. On trouve encore aujourd'hui l'*ambre*, l'*électron* des grecs, les larmes d'*électra* ſur les bords de la mer baltique. (*M. Rabaud de St. Eſtienne.*)

ÉRIGONE, fille d'Égyſthe & de Clytemneſtre, épouſa Oreſte, quoiqu'il fût ſon frère de mère, & en eut un fils, nommé *Penthile*, qui ſuccéda au trône de ſon père : Érigone, après la mort d'Oreſte, ſe conſacra au ſervice de Diane.

ÉRIGONE, fille d'Icarius, fut aimée de Bacchus, qui, pour la ſéduire, ſe changea en grappe de raiſin. *Voyez* EORIES.

C'eſt elle qui forme dans le ciel le ſigne de la vierge. *Voyez* ICARE.

ÉRINNIES; c'eſt le nom que les grecs donnoient aux furies. Elles avoient un temple à Athènes, proche de l'Aréopage, ſous ce nom. *Voyez* FURIES.

ÉRINNIS étoit une des trois furies, qui voloit ſans ceſſe dans les airs, pour répandre ſur la terre le mal à pleines mains. Les poètes donnent ce nom en général à une méchante femme qui a cauſé beaucoup de maux. Ainſi Virgile dit qu'Hélène fut l'*Erinnys* de ſa patrie; & Lucain, que Cléopâtre fut l'*Erinnys* de l'Italie. *Voyez* FURIES.

ÉRINNIS. Les arcadiens contoient que, pendant que Cérès cherchoit ſa fille, Neptune qui la rencontra, en devint amoureux, & la ſéduiſit, qu'elle en conçut un ſi grand déplaiſir, qu'après s'être lavée dans le fleuve Ladon, elle alla ſe cacher dans une caverne. Cependant la ſtérilité & la peſte commençant à ravager toute la terre, pendant l'abſence de la déeſſe, les dieux la firent chercher de tous côtés, ſans qu'on en pût apprendre aucunes nouvelles, juſqu'à ce que Pan, en gardant ſes troupeaux, la découvrit & en avertit Jupiter. Ce dieu envoya les parques, qui, par leurs prières, lui firent quitter ſa retraite. La caverne étoit en Arcadie, & on y voyoit une ſtatue de *Cérès*, vêtue de noir, avec une tête de cheval, tenant une colombe d'une main, & un dauphin de l'autre. Les arcadiens l'appellèrent *Cérès la noire* ou ÉRYNNYS, parce que l'outrage que lui avoit fait Neptune, l'avoit rendue furieuſe. Dans leur idiôme, *ἐρινύειν* exprimoit la *fureur*. (*Pauſan. Aread.*)

ÉRIPHILE étoit ſœur d'Adraſte, femme d'Amphiaraüs, & mère d'Alcméon, qui la fit mourir. Quand il fallut marcher contre les thébains, Amphiaraüs, à qui ſon eſprit prophétique avoit appris qu'il y périroit, ſe cacha pour n'y point aller. Polynice, plus intéreſſé que qui que ce fût à groſſir l'armée qui devoit aller attaquer Thèbes, gagna *Eriphile*, en lui faiſant préſent du fameux collier dont on parlera à la fin de cet article. A ce prix elle découvrit le lieu où ſon mari s'étoit caché, & on l'en fit ſortir. Il refuſoit cependant toujours de marcher, & détournoit même les autres chefs de s'engager dans cette expédition, leur aſſurant qu'ils y périroient tous. Mais, en épouſant *Eriphile*, il étoit convenu de s'en rapporter à ſa déciſion, dans tous les différends qu'il auroit avec Adraſte. *Eriphile* décida en faveur de ſon frère. Amphiaraüs fut donc obligé de partir; alors il donna ordre à ſes fils de le venger, en faiſant mourir leur mère, dès qu'ils ſeroient en âge de le pouvoir faire. Amphiaraus périt, comme il l'avoit prédit, avec les autres chefs de l'armée, à l'exception d'Adraſte. Therſandre, fils de Polynice, ſongea à une ſeconde expédition contre Thèbes. Il gagna encore *Eriphile*, en lui donnant le *peplum* dont on va bientôt parler. Elle fut engager Alcméon à ſe mettre à la tête de l'entrepriſe, qui fut heureuſe; Thèbes fut pillée & ruinée. Alcméon, à qui il avoit répugné juſqu'alors de tremper ſes mains dans le ſang de ſa mère, s'y détermina, en apprenant qu'elle s'étoit encore laiſſé gagner, pour l'expoſer lui-même à une expédition dangereuſe. Quelques auteurs ſoutiennent que ſon frère Amphilocus l'aida dans ce parricide; mais le plus grand nombre atteſtent le contraire. *Voyez* ADRASTE, ALCMEON, AMPHIARAÜS & CALLYRHOË.

Voici l'hiſtoire de ce fameux collier & du *peplum*, qui tentèrent ſi fort *Eriphile*. Les poètes ne ſont pas d'accord ſur l'origine du collier. Il étoit d'or; &, ſelon quelques-uns, Vénus en avoit fait préſent à Hermione ſa fille, quand elle ſe maria à Cadmus. D'autres ont dit qu'il venoit originairement de Jupiter, qui l'avoit donné à Europe; que celle-ci le donna à Cadmus, qui en fit préſent à Hermione. D'autres enfin diſent que Vulcain en fut l'ouvrier : il en fit une eſpèce de raliſman, qui devoit être funeſte à toutes celles qui le porteroient. Il choiſit des matières & des figures malfaiſantes; il y mêla entr'autres choſes les cendres qui étoient reſtées ſur ſon enclume, après avoir fabriqué les foudres. Pour ſe venger de l'affront que lui avoit fait Vénus, ſon épouſe, Vulcain donna ce fatal collier à Hermione, ſortie de l'adultère de cette déeſſe avec Mars. Hermione en fit don à Semèle ſa fille, d'où il parvint à Jocaſte, mère de Polyrice, qui le donna à *Eriphile*. Toutes ces femmes ont effectivement péri malheureuſement. Ce n'eſt pas tout; il fut conſacré, comme on l'a dit à l'article de Callyrhoë, dans le temple de Delphes.

Digitized by Google

Quand ce temple fut pillé par les phocéens, une femme osa s'en faire une pature : son fils aîné fut sur le champ saisi par les furies, & brûla sa mère avec sa maison. Quand il fut porté à Delphes, il fut jetté dans une fontaine, où il resta jusqu'au sac du temple. On ne pouvoit le toucher sans offenser le Soleil, qui, sur le champ, élevoit des tempêtes.

Quant au *peplum*, c'étoit une espèce de robe magique, qui fut donnée à Hermione par Vulcain; il avoit la même vertu que le collier, & il passa successivement dans les mêmes mains. *Voyez* HERMIONE.

ÉRISICHTHON étoit fils de Triopas, fils de Neptune & de Canace, & un des aïeux maternels d'Ulysse, il passoit pour un de ces impies qui méprisent les dieux, & ne leur offrent jamais de sacrifices. Il eut un jour la témérité de profaner, à coups de hache, une de ces antiques forêts que la religion rendoit respectables; celle-ci étoit spécialement consacrée à Cérès. Au milieu de ce bois étoit un vieux chêne extrêmement haut, dont les branches étoient ornées de guirlandes, de rubans & de tableaux, qui représentoient l'histoire des prodiges qu'avoit opérés la divinité de ce lieu. Les dryades alloient souvent danser sous ce chêne, dont le tronc avoit quinze coudées de circonférence. *Erisichthon* ordonna à ses gens de le couper; comme il s'apperçut qu'ils hésitoient, il prit la coignée, & le frappa lui-même. On vit aussi-tôt l'arbre trembler, les feuilles, les branches & les glands changer de couleur; on entendit même l'arbre pousser des gémissemens, & l'on vit le sang couler en abondance. On entendit une voix sortir du creux du chêne, qui dit qu'elle étoit une nymphe chérie de Cérès, qui vengeroit bientôt sa mort. Rien ne put arrêter l'impie *Erisichthon*, l'arbre fut abattu. Les dryades de la forêt, craignant pour elles & pour les bois qu'elles habitoient, allèrent prier la déesse qui les protégeoit, de les venger de cet impie. Cérès le punit d'une manière bien cruelle; elle lui envoya la faim, qui pénétra jusqu'au fond des entrailles de ce malheureux; pendant qu'il dormoit, elle répandit son venin dans sa bouche, dans son gosier, dans sa poitrine, & le fit couler dans ses veines. *Erisichthon*, à son réveil, se sentit dévoré de la faim la plus violente : plus il mangea, moins il se rassasia; &, après avoir épuisé toutes les ressources que lui put procurer l'industrie de sa fille, il se dévora lui-même pour se nourrir. *Voyez* MÉTRA.

Ovide a chanté cette métamorphose. (*Lib.* 8. *v.* 705.)

Sur une cornaline gravée du baron de Stoseh, on voit un homme, avec de la barbe, ayant une couronne sur la tête, tenant des deux mains une hache avec laquelle il coupe un arbre. La figure est nue & à l'héroïque; ce qui a fait croire à Winckelmann, que ce sujet se rapportoit à quelque trait de la fable, d'autant plus qu'il est souvent répété. Il lui semble qu'on peut y voir *Erisichthon*, qui coupe une forêt consacrée à Diane.

..... Labefactaque tandem
Ictibus innumeris, adductaque funibus arbor.
Corruit, & multam prostravit pondere sylvam.
Attonitæ dryades damno nemorisque sucque
Omnes germanæ, Cererem cum vestibus atris
Mœrentes adeunt, panamque Eryſichthonis orant.

(*Ovid. Metam. VIII. fab. XI.*)

On peut consulter les observations de Gronovius (*Gorlæi dactil. p.* 11. *n.* 174.) sur un sujet semblable. Selon (*Mus. Florent. t. XCIII n.* 9.) Gori, c'est Lycurgue, ruinant les vignes en Thrace, où il régnoit. Ce pourroit aussi être Halyrrhotius, fils de Neptune, (*Schol. Aristoph. Nub. V.* 1001.) qui, voulant couper les oliviers produits par Minerve, se blessa grièvement, & mourut de sa blessure.

ERIZA, en Carie. EPI.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

ERMENSUL. *Voyez* IRMINSUL.

ERMINETTE, hache recourbée. *V.* ASCIA.

ERNEUM. (*Cato de re rustica.*)

« Vous ferez l'*erneum* de la même manière que le *placenta*, (*voyez* ce mot) en y mettant les mêmes ingrédiens. Après les avoir bien mêlés dans une auge de bois, on les met dans une *hirnea* de terre, que l'on plonge dans une marmite de cuivre pleine d'eau chaude, dans laquelle on les laisse cuire auprès du feu. Quand l'*erneum* est cuit, on casse l'*hirnea* pour le servir.

EROGATOR étoit dans les armées romaines un officier chargé de distribuer aux soldats les vivres & le prêt. On l'appelloit *Erogator annonæ militaris*, pour le distinguer de l'*erogator obsoniorum*, officier chargé par les empereurs de distribuer des vivres au peuple.

ÉROMANTIE. *Voyez* AÉROMANTIE.

ÉROPE, fille d'Euristhée, roi d'Argos, ayant épousé

épouſé Atrée, ſe laiſſa ſéduire par Thyeſte ſon beau-frère, dont elle eut deux fils, qui furent la ſource d'une infinité de crimes & de malheurs. Atrée ayant découvert l'infidélité de ſa femme, la chaſſa de ſa cour, & ſe vengea horriblement ſur les enfans nés de l'adultère. *Erope* avoit trahi ſon mari de plus d'une façon : Atrée, ſon mari, avoit, dit-on, un bélier à toiſon d'or, dont la conſervation devoit faire tout le bonheur de ſa famille. *Erope* facilita à Thyeſte les moyens de le dérober ; premier ſujet de la diviſion qui régna depuis entre les deux frères. *Voyez* ATREE, THYESTE.

ÉROS ; c'eſt le nom grec de l'*Amour*, ou de Cupidon. *Voyez* IMEROS & AMOUR.

ÉROSTRATE, ou Éraſtoſtrate, éphéſien ; c'eſt lui qui s'aviſa de brûler le fameux temple de Diane à Éphèſe, pour faire parler de lui. *Voyez* DIANE *d'Ephèſe*.

ÉROTIDES, ou Érotidies, fêtes en l'honneur d'*Eros*, ou Cupidon. Les theſpiens les célébroient de cinq en cinq ans avec grande ſolemnité & beaucoup de magnificence. Il y avoit auſſi des jeux de même nom, & des combats de muſiciens. (*Plutar. Erotic. Pauſan. Béotic.*)

ÉRYCE, ville de Sicile. *Voyez* PALYCES.

ÉRYCINE, ſurnom de Vénus. Les poëtes appellent quelquefois cette déeſſe, *Erycine* tout court. Elle a pris ce nom du mont *Eryx*, en Sicile, au ſommet duquel Énée lui bâtit un temple, lorſqu'il aborda dans cette iſle. Ce temple étoit rempli de riches ornemens, de coupes, de vaſes, de caſſolettes d'argent, que la dévotion des égeſtans y avoit accumulés, dit Thucydide. Dédale avoit conſacré à Vénus *Erycine* une vache d'or, qui imitoit parfaitement la nature. Il fit pluſieurs autres ouvrages pour la décoration de ce temple. Élien en fait une bien plus magnifique deſcription. « Il eſt riche, dit-» il, en or ; l'argent s'y trouve en une quantité » prodigieuſe ; tout y brille en joyaux & bagues » de grand prix. Ce temple, pourſuit-il, avoit » toujours été en grande vénération : on avoit » eu dans tous les temps tant de reſpect pour » la déeſſe, que perſonne n'avoit jamais oſé toucher à ſes tréſors. Amilcar, carthaginois, le » pilla enfin, & en tira une groſſe ſomme d'or » & d'argent, qu'il diſtribua aux ſoldats ; en pu» nition de ce ſacrilège, la peſte ſe mit dans » ſon armée ; il fut lui-même arrêté par ſes con» citoyens ; & après avoir ſouffert tous les tour» mens imaginables, il fut pendu. Sa patrie » même, qui juſqu'alors avoit été floriſſante, » tomba dans la ſervitude ». Après cela Élien, à ſon ordinaire, rapporte pluſieurs merveilles qui s'opéroient à ce temple. « Le grand autel, dit-il, » eſt en plein air ; on y fait pluſieurs ſacrifices ; » on y voit perpétuellement, nuit & jour, le » feu & la flamme, ſans qu'il y paroiſſe, ni » charbons, ni cendres, ni tiſons à demi brûlés. » Le lieu eſt toujours plein de roſée & d'herbes » vertes, qui pouſſent toutes les nuits. Les vic» times ſe détachent elles-mêmes des troupeaux, » & s'approchent de l'autel, pour être offertes en » ſacrifice : c'eſt un mouvement que leur inſpire, » tant la déeſſe, que la volonté de ceux qui ont » la dévotion de ſacrifier. Si vous voulez ſacri» fier, le mouton s'approche d'abord de l'autel ; » le vaſe pour le ſacrifice s'y trouve auſſi ; la » chèvre & le cabri ſont de même. Si vos fa» cultés vous permettent de faire un ſacrifice plus » conſidérable, & ſi vous voulez acheter une » ou pluſieurs vaches pour victimes, le bouvier ne » vous ſurfera jamais ; vous conclurez amiable» ment votre marché ; & la déeſſe qui aime l'équité, » vous ſera propice. Si, au contraire, vous de» mandez un trop bon marché, en vain depo» ſerez-vous votre argent, car la bête s'enfuira, & » vous n'aurez rien pour ſacrifier ». Le même auteur trop crédule, nous rapporte une autre merveille non moindre que la précédente. « Ceux d'Éryx font » une fête, qu'ils appellent l'*anagogie*, ou le départ, » parce que, diſent-ils, Vénus part en ce temps» là pour aller en Lybie ; & la raiſon qu'ils ont » de le croire eſt telle : les pigeons, qui ſont ici » en grand nombre, diſparoiſſent alors, pour » eſcorter la déeſſe à laquelle ils ſont conſacrés. » Après neuf jours d'abſence, une colombe, » plus belle que toutes les autres, paroît la pre» mière ſur la mer, venant de l'Afrique ; elle ne » reſſemble pas aux autres, mais elle eſt de cou» leur pourpre, & telle qu'Anacréon décrit Vé» nus, ſemblable à la pourpre & à l'or, telle » auſſi que la chante Homère. Une nuée de pigeons » la ſuit ; & après leur arrivée, ceux d'Éryx célè» brent les catagogies, ou la fête du retour ». Il y avoit auſſi à Rome un temple de Vénus *Erycine* au capitole, & un autre hors la porte Collatine. Le premier fut dédié par Fabius Maximus, l'an de Rome 537 ; & le ſecond par L. Portius, l'an de Rome 571.

ÉRYMANTHE, montagne d'Arcadie, célèbre par le ſanglier énorme qui ſe tenoit dans ſes environs, d'où il ravageoit tout le pays d'alentour. Hercule le prit vivant, & l'apporta à Euriſthée, qui, en le voyant, penſa mourir de frayeur. C'eſt un des douze travaux de ce héros.

M. Rabaud de Saint-Etienne a donné de ce travail d'Hercule une explication mytho-aſtronomique ſatisfaiſante ; la voici :

« Vers le pôle antarctique, & ſous le ſigne du ſcorpion, eſt une conſtellation qui repréſente une bête féroce ; nous l'appellons le *loup* ; mais.

on voit dans les anciens qu'elle eut divers noms ſucceſſifs. (Bayer, qui a recueilli les divers noms des conſtellations, appelle celle-ci, *beſtia*, *therion*, *hoſtiola*, *fera*, *quadrupes*, *panthera*, *equus maſculus*, *leæna*. (*Bayeri Uranometria*) ». Près de l'autel, dit Aratus, on voit une bête féroce (Thérion) ; c'eſt le nom que lui donnèrent les anciens. Cette *bête* eſt voiſine du *centaure*, & dans les peintures, d'après Hygin, le centaure la ſaiſit ; c'eſt, diſoit-on, une victime qu'il immole ſur l'autel. Germanicus-Céſar dit à peu près la même choſe. C'eſt cette bête farouche qui va être l'objet du travail d'Hercule. La réunion des circonſtances prouvera qu'elle eſt le *ſanglier.* ».

« Les deux *centaures* tiennent au milieu d'eux la bête féroce & l'autel : l'un eſt le *ſagittaire*, l'autre le centaure *Chiron* ».

« Le ſagittaire porte avec lui des circonſtances remarquables : *lorſque l'épaule du centaure*, dit Aratus, *ſera également éloignée de l'Orient & de l'Occident* (dans le Méridien), *elle ſera couverte d'une petite nuée*, d'une *Néphélé*. Il dit encore : *ſous les pieds de devant du ſagittaire, on voit tourner deux couronnes circulaires.* Nos planiſphères n'en mettent qu'une. J'obſerverai, en paſſant, que cette couronne eſt nommée par quelques-uns *Ixion* ; en ſorte que le centaure a ſur ſa tête *Néphélé*, & à ſes pieds *Ixion*, qui tourne ; ce qui rappelle ſur le champ, que la fable raconte que les centaures étoient nés d'*Ixion* & de *Néphélé* ».

« Nos globes ne dépeignent point une *flèche*, qui étoit deſſinée par les anciens *au pied du centaure*. Germanicus-Céſar dit qu'elle eſt compoſée de quatre étoiles, & qu'elle fut miſe dans les aſtres à la place que je viens de dire. Enfin, ce centaure eſt nommé *Chiron*, *Crotus*, ou *Croton*, *Euménès*, *Semivir*, *Hippotès* ».

« L'autre centaure eſt nommé auſſi *Chiron* ; ſes autres noms principaux ſont *Pholus*, *Fer*, *Semifer*, *Minotaurus*. Il eſt peint armé d'une lance entourée de pampres, dont il ſe ſert pour immoler l'animal qui ravage les vignes : il a un *baril* pendu au bras, & il porte du *gibier* ſur ſon épaule ».

Seu prædam à ſylvis portat, ſeu dona propinqua
Placatura deos, cultor Jovis admovet aræ.
Hic erit ille pius Chiro, tutiſſimus omnes
Inter pubigenas, & magni doctor Achillis.

(*Aratus Germ.*)

« Dans ce tableau aſtronomique ſont peints une bête féroce, le centaure Pholus avec ſa lance, ſon baril & ſon gibier ; le ſagittaire, ou Chiron, avec ſon arc tendu, ſa nuée ſur l'épaule, & la flèche poſée près de ſon pied. Il n'y a pas une de ces circonſtances qui ne ſoit eſſentielle ».

« Hercule reçoit ordre d'Euryſthée d'aller combattre le ſanglier. (Ce combat allégorique d'Hercule lui eſt preſcrit en automne, dans la ſaiſon des vendanges : & voilà pourquoi le ſanglier, qui ravage les vignes, étoit auſſi la victime ſacrifiée ſur l'autel par le centaure, qui la perce de ſa lance. *Hercule*, pour obéir à Euryſthée, alla deſcendre chez *Pholus* le centaure : celui-ci le reçut fort bien, & voulut d'abord lui préparer du *gibier* ; mais Hercule preſſé mangea les viandes toutes crues. Ayant enſuite demandé à boire, le centaure ouvrit un *baril*, dont l'odeur exquiſe attira les autres centaures. Il s'éleva un grand combat, durant lequel *Nuée*, mère de *Pholus*, fit tomber une groſſe pluie pour ſecourir ſon fils. Hercule battit les centaures, & les pourſuivit juſqu'au cap *Malée* (juſqu'à la mer où les aſtres ſe couchent.) Mais une *flèche* du héros ayant atteint *Chiron* au genou, celui-ci grièvement bleſſé, fut ſe cacher dans la grotte. Hercule vainqueur, étonné que ſa flèche ait bleſſé Chiron, veut la manier, elle tombe *ſur le pied* de *Pholus* ; & cette avanture a fait placer la *flèche* parmi les aſtres ».

ÉRYMANTHE, fils d'Apollon. Vénus le rendit aveugle, pour l'avoir vue entre nue au bain, ſortant des bras d'Adonis. *Voyez* ADONIS.

ÉRYNNIS. *Voyez* ÉRINNYS.

ÉRYTHIE, une des quatre Heſpérides.

ERYTHRÆ, Ionie. ΕΡΥΘΡΑΙΩΝ & ΕΡΥ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en bronze.

R. en argent.

O. en or.

On y voit ordinairement la tête d'Hercule & une chouette.

Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſes préteurs, des médailles impériales grecques en l'honneur d'Auguſte, de Trajan, d'Élagabale, d'Alex.-Sévère, de Mamée, d'Octacile, de Valérien, de Tranquilline ſans nom, de Claude.

ERYTHRÆ, en Crète. ΕΡ.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze, du cabinet d'*Hunter*, avec les deux lettres ci-deſſus, & un raiſin, à *Erythræ* de Crète.

ERYTHRÆ, en Béotie.

On avoit attribué mal à propos à cette ville des

médailles autonomes, que Pellerin a reſtituées à *Erythræ* d'Ionie. Il s'eſt appuyé ſur les types de la tête d'Hercule, & des chouettes que l'on y voit conſtamment.

ÉRYTHRÉE, ou Érythréenne; c'eſt la prémière des quatre ſibylles d'Élien, & la cinquième des dix citées par Varron. Apollodore d'*Erythrée* rapporte qu'elle étoit ſa comparriote (c'eſt-à-dire, d'une ville d'Ionie) qu'elle prédit aux grecs, lorſqu'ils alloient aſſiéger Troye, que cette ville périroit, & qu'Homère écriroit des fauſſetés. *Voyez* HÉROPHILE, SIBYLLES.

ÉRYTHRÉEN, ſurnom donné à Hercule, d'un temple qu'il avoit à *Érythrée*, en Achaïe. La ſtatue du dieu étoit placée ſur une eſpèce de radeau, à cauſe d'une tradition des érythéens, qui diſoient qu'elle fut ainſi apportée de Tyr par mer. Ils ajoutent, dit Pauſanias, (*Achaic.*) que le radeau entré dans la mer Ionienne, s'arrêta au promontoire de Junon, à moitié chemin d'*Érythrée*, à Chio. D'auſſi loin que ceux d'*Érythrée* & de Chio apperçurent la ſtatue de ce dieu, tous voulurent avoir l'honneur de la tirer à bord, & s'y employèrent de toutes leurs forces. Un pêcheur d'*Erythrée*, nommé *Phormion*, qui avoit perdu la vue, fut averti en ſonge que, ſi les femmes *érythréennes* vouloient couper leurs cheveux & en faire une corde, elles ameneroient le radeau ſans peine. Aucune des femmes d'*Érythrée*, ne voulut déférer au ſonge; mais des femmes thraciennes, qui ſervoient à *Érythrée*, quoique nées libres, ſacrifièrent leur chevelure: par ce moyen, les *érythréens* eurent la ſtatue du dieu en leur poſſeſſion; & pour récompenſer le zèle de ces thraciennes, ils ordonnèrent qu'elles ſeroient les ſeules femmes qui auroient la liberté d'entrer dans le temple d'Hercule. Ceux de cette ville, continue Pauſanias, montrent encore aujourd'hui cette corde faite de cheveux, & la conſervent ſoigneuſement. A l'égard du pêcheur, ils aſſurent qu'il recouvra la vue, & en jouit le reſte de ſes jours.

ÉRYTHRÉUS; c'eſt le nom d'un des chevaux du ſoleil, ſelon Fulgence le mythologue. *Érythréus*, ou le Rouge, dit-il, ſon nom vient du lever du ſoleil, où les rayons ſont rougeâtres. *Voyez* ACTÉON, LAMPOS & PHILOGÉUS.

ÉRYX, en Sicile. ΕΡΥΚΕΙΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze.

O. en or.

RR. en argent.

ÉRYX, fils de Butès & de Vénus, fut roi d'un canton de la Sicile, appellé de ſon nom *Érycie*, où étoit la ville de Drépane. Se croyant invincible au pugilat, ou combat du ceſte, il défioit tout le monde à cet exercice, & tuoit toujours le vaincu. Il oſa s'attaquer à Hercule, qui venoit d'arriver en Sicile avec les bœufs de Gérion. Les conditions du combat furent que, ſi Hercule étoit terraſſé, ſes bœufs appartiendroient à *Éryx*; & ſi celui-ci étoit vaincu, Hercule devoit reſter maître du pays. *Éryx* fut tué dans le combat. On ne ſait à quel titre Virgile lui donne le nom de dieu, & lui fait offrir des ſacrifices. (*Æneid. lib.* 5.)

ÉSAQUE étoit fils de Priam & d'Alexirhoé, une des nymphes du mont Ida, fille du fleuve Cédrène, ſelon Ovide; ou, ſuivant quelques manuſcrits de ce poète, du fleuve Granique. Ce jeune prince, ſans ambition, haïſſoit le ſéjour des villes & de la cour, & ne ſe plaiſoit qu'à la campagne & dans les forêts. Touché des charmes de la belle Heſpérie, il ſoupiroit pour elle & la cherchoit par-tout: l'ayant un jour rencontrée ſur les bords du fleuve Cédrène, il voulut l'approcher, mais la nymphe prit auſſi-tôt la fuite; & ſe ſentant pourſuivie, elle hâta ſa courſe: malheureuſement un ſerpent l'ayant piquée au pied, elle ceſſa en même-temps de courir & de vivre. *Éſaque* déſeſpéré de cet accident, ſe précipita du haut d'un rocher dans la mer. Thétis, touchée de ſon malheur, le ſoutint dans ſa chûte, & le changea en plongeon.

Apollodore raconte autrement l'hiſtoire d'*Éſaque*: il lui donne pour mère Arisba, fille du devin Mérope, & première femme de Priam, & lui fait épouſer Stérope, qu'il eut le malheur de perdre fort jeune; il fut ſi affligé de cette perte, que, de déſeſpoir, il ſe précipita dans la mer. Priam ayant répudié Arisba, pour épouſer Hécube, *Éſaque* voyant ſa belle-mère groſſe de ſon ſecond fils, prédit à ſon père, que cet enfant cauſeroit un jour la ruine de ſa famille & de ſa patrie; ce fut ſur cette prédiction que Pâris fut expoſé au mont Ida. On ajoute qu'*Éſaque* avoit dit à ſon père, qu'il falloit faire mourir la mère & l'enfant qui venoit de naître ce jour-là; & que Priam, informé que Cilla, femme de Thimætos, étoit ce jour-là accouchée d'un fils, la fit mourir avec ſon enfant, croyant par-là pouvoir éviter l'effet de la prédiction. *Éſaque* avoit appris de ſon grand-père Mérope, à connoître l'avenir, dit le même auteur, & laiſſa dans ſa famille les principes de ſon art, dont Hélènus & Caſſandre, ſes frère & ſœur, profitèrent dans la ſuite.

ESBAA, dactyle, *travers de doigt*.

Meſure linéaire & itinéraire de l'Aſie & de l'Égypte.

Elle valoit $\frac{6480}{10000}$ de pouces, mesure de France.

ESBUS, dans l'Arabie. ECBOYC & ECBOY.

Cette ville a fait frapper des médailles grecques en l'honneur de Caracalla.

ESCAMOTEURS. *Voyez* ACETABULARII.

ESCARBOT. *Voyez* SCARABÉE.

ESCHYLE.

Une pâte antique de Stosch, rapportée au n°. 167. des *monumenti* de Winckelmann, le représente buvant, pendant qu'un aigle laisse tomber sur sa tête chauve, qu'elle prend pour un rocher, une tortue qu'elle veut briser.

ESCLAVES. On consultera sur leur sort *le Diction. de Jurisprudence.*

ESCLAVES *grecs.*

Les auteurs sont partagés sur la coëffure des *esclaves* grecs; l'abbé Gédoyn (notes sur Pausanias, tom. II. fol. 373.), & Dacier (notes sur Plutarque, vie de Thésée) prétendent qu'on leur coupoit les cheveux; selon Winckelmann (histoire de l'art, tom. I. fol. 353), & d'autres auteurs, la tête rasée étoit simplement un signe de deuil; or, ces deux sentimens ne sont pas absolument contradictoires: on peut supposer que dans des circonstances malheureuses, dans des calamités publiques, ou même dans des afflictions particulières, les grecs, comme beaucoup d'autres nations, auront pu prendre les signes extérieurs de l'*esclavage*. Au reste, quoiqu'on lise dans différens passages d'Homère, qu'on ne rasoit pas indistinctement tous les *esclaves*, il paroît cependant que cela se pratiquoit d'ordinaire. Cette manière grossière de couper leurs cheveux, s'appelloit ἐπὶ ἀσὶ ἀποκείρεσθαι, puisque Polignote (*Pausanias*) peignant *Etra*, mère de Thésée, l'avoit représentée avec les cheveux coupés, pour désigner l'état d'*esclave*, que Diodore lui attribue positivement. D'autres veulent cependant qu'il y ait eu deux *Etra*, & que l'*esclave* ne fut point la mère de Thésée.

Les *esclaves* grecs avoient pour tout vêtement une tunique courte, & dépourvue de manches, appellée ἐξωμὶς, qu'ils serroient avec une ceinture. Ils s'enveloppoient ensuite dans un manteau très-court, fait de peaux d'animaux, garnies de laine ou de poil, ayant une espèce de capuchon; ce manteau étoit appellé διφθέρα. Le nom διφθέρα fut donné par la suite à la tunique même, quand elle fut garnie du capuchon, pour tenir lieu de manteau. (*Pollux VII.* 15.)

Le même Pollux & Suidas donnent aussi aux *esclaves* une tunique garnie d'une seule manche, appellée Ετερομάσχαλος. *Voyez* ce mot.

ESCLAVES *romains.*

Les *esclaves* des romains, selon Juvenal (*Satyre* 3. *v.* 230.), avoient la tête rasée, & portoient une tunique pour tout habillement. La formalité de l'affranchissement se faisoit devant le préteur, qui touchoit l'*esclave* d'une baguette, & qui lui donnoit un bonnet de laine blanche, appellé *pileus*, & de la forme de celui qu'on apperçoit sur les médailles de Brutus. Il n'étoit pas défendu aux maîtres de donner aux *esclaves* d'autres habillemens, ou de leur laisser les cheveux. *Voyez* BONNET, CHEVEUX.

Les femmes ou filles *esclaves* étoient habillées à peu de chose près comme les autres citoyennes, c'est-à-dire, qu'elles portoient une ou deux tuniques courtes, mais sans manteau. On observa long temps de ne pas donner aux *esclaves* les habillemens auxquels étoit attachée la distinction de citoyen romain; savoir, la *toga* pour les hommes, & la *stola* pour les femmes. Muratori (*Annali d'Italia, tom. II. fol.* 22.) observe qu'en l'année 229 de l'ère chrétienne, les habillemens étoient tellement confondus, qu'on ne distinguoit plus les personnes libres des *esclaves*; & comme ces derniers étoient en plus grand nombre, Ulpien, célèbre jurisconsulte, conseilla à l'empereur Alexandre, de ne point rétablir la distinction dans les habillemens, de crainte qu'elle n'eût servi à faire connoître aux *esclaves* leur supériorité en nombre.

Les *esclaves* romains portoient au IVe. siècle de cette ère, des tuniques rayées & d'étoffes à fleurs. Asterius (*homil. ult.*), parlant d'une femme qui se déguisa en *esclave*, pour suivre son mari proscrit & fugitif, dit qu'elle coupa ses cheveux à cet effet, & qu'elle prit une tunique d'homme, tarte d'une étoffe à fleurs. Ils mettoient sur la tunique des manteaux aussi courts que cet habillement, faits d'étoffes grossières, velues, de couleurs sombres; ils étoient appellés *laccrna*, *pœnula*, *birrus*, & garnis ordinairement de capuchons.

Lorsqu'on exposoit en vente les *esclaves*, on suspendoit à leur col un écriteau, sur lequel étoit énoncé l'art ou la profession qu'exerçoient ces *esclaves*. Propetce (IV. 5. 51.):

Aut quorum titulus per barbara colla pependit.

On frottoit avec de la craie les pieds des *esclaves* amenés d'Asie à Rome; c'étoit dans les marchés leur caractère distinctif. Pline en fait mention (XXXV. 17.) *creta..... pedes venalium trans mare advectorum denotare instituerunt majores.*

Digitized by Google

Quand le marchand d'*eſclaves* ne vouloit pas en garantir quelques-uns, il ne les expoſoit pas en vente, la tête nue comme les autres; mais il les coëffoit d'un bonnet pour avertir les acheteurs.

Nous allons donner quelques aperçus des ſommes que coûtoient les *eſclaves* aux romains. On obſervera que les monnoies, ſoit d'or, ſoit d'argent, n'ayant qu'une valeur précaire, qui dépend abſolument du prix des denrées de première néceſſité, l'on ſe croit obligé de faire les calculs & les appréciations en bled, parce que cette denrée eſt la plus précieuſe & la plus néceſſaire.

« Au rapport de Pline (*lib. XVIII. cap. III.*), vers l'an 502 de Rome, c'eſt-à-dire, environ 90 ans avant Caton, un modius de bled, un conge de vin, trente livres de figues sèches, dix livres ou dix hémines d'huile d'olives, douze livres de viande; toutes ces choſes étoient de même valeur, & coûtoient un as chacune ».

« Si les prix de ces choſes gardoient encore la même proportion au temps de Caton, ils s'enſuivra qu'il donnoit à chacun de ſes *eſclaves* 51 modius de bled en nature, 2 ½ modius en nature d'huile, & 80 modius en nature de vin: ces trois objets ſeuls ſe montent à la valeur repréſentative de 133 ⅓ modius de bled, qui font 103 ⅓ boiſſeaux, ou 8 ½ ſetiers meſure de Paris, pour la conſommation annuelle d'un *eſclave* chez les romains, ſans y comprendre les olives, dont la quantité n'eſt pas déterminée, le vinaigre, le poiſſon, le ſel, le petit vin qu'il buvoit durant un quart de l'année l'intérêt de l'argent qu'il avoit coûté à ſon maître, ſes vêtemens, ſon logement, ſes outils, &c., à 20 livres le ſetier de bled, les 8 ½ ſetiers feroient déjà 172 liv. ».

« Nous avons dit que l'on devoit ajouter à la ſomme précédente ce à quoi revenoit, par an, un *eſclave* aux romains, à raiſon de l'intérêt de la ſomme qu'il leur coûtoit d'achat. Un *eſclave* vigneron s'achetoit huit mille ſeſterces, ſelon Columelle (*de re ruſt. lib. III. cap. III.*); il ſuffiſoit pour cultiver ſept jugères de vigne: chaque jugère pouvoit rendre au moins un culléus de vin, qui ſe vendoit alors, année commune, trois cents ſeſterces. Les romains, dans le temps dont nous parlons, plaçoient leur argent à intérêt, à raiſon de ſix pour cent de bénéfice par an, ſuivant le même écrivain; d'où il ſuit que les huit mille ſeſterces devoient produire quatre cents quatre-vingts ſeſterces par année, ſomme répondant au prix de 1 ½ culléus, 991 ou 3 ½ muids de vin, meſure de Paris. Nous avons parlé d'une époque où un conge de vin valoit un modius de bled; aujourd'hui le conge de vin vaudroit plus que le modius de bled: mais ſuppoſons l'égalité parfaite, le culléus contenoit 160 conges, en ſorte qu'un culleus & ½ font 256 conges de vin, correſpondans à 256 modius de bled. Cette quantité de bled revient à 198 boiſſeaux, ou 16 ½ ſetiers meſure de Paris. Ajoutons à cette quantité les 8 ½ ſetiers de l'autre part, & nous trouverons qu'un *eſclave* vigneron coûtoit aux romains 25 ⅓ ſetiers de bled par an, pour ſa nourriture ſeulement, & l'intérêt de la ſomme qu'il avoit coûté à ſon maître. En n'eſtimant le ſetier de bled qu'à 20 liv. tournois, cet homme coûtoit 502 liv., & cependant il ne cultivoit que ſept jugères, c'eſt-à-dire, trois arpens & ⅔: on peut remarquer que dans ce temps-là, qui étoit le ſiècle d'Auguſte, un *eſclave* qu'on achetoit 8000 ſeſterces, coûtoit 1803 liv. de notre monnoie; que le muid de Paris de vin valoit 31 liv. 8 ſ., à raiſon de 300 ſeſterces le culléus; & qu'à raiſon de 1000 ſeſterces, le jugère de vigne, l'arpent de France, auroit valu 418 liv. 14 ſ. ». (*Métrologie de M. Pauſton.*)

L'entretien d'un *eſclave* étoit ſous le règne de Néron, de 60 modius de bled, & de 60 deniers d'argent. Évaluant le modius à environ ⅔ du boiſſeau de Paris, & le denier à 18 ſols, nous aurons en argent 54 liv., & en bled 48 boiſſeaux, ou quatre ſetiers valant 80 liv., lorſque le ſetier n'eſt qu'à 20 liv. L'entretien annuel d'un *eſclave* n'étoit donc en tout que de 134 liv.

Sénèque voulant peindre les airs affectés d'un *eſclave*, à qui ſon maître faiſoit jouer dans une tragédie le rôle d'Atrée, (*epiſt. 80.*) dit: *ille qui in ſcenâ laxius incedit, & hæc reſpirans dicit:*

Superbus Argi regna mi liquit Pelops;
Quâ ponto ab Helle atque, ab Ionio mari
Urgetur iſthmos.....

Servus eſt, quinque modios occipit, & quinque denarios.

Pour compléter ces rapprochemens, on obſervera qu'un journalier doit aujourd'hui gagner chaque jour la valeur d'un boiſſeau de bled, plus ou moins, ſelon la nature de ſes travaux, pour pouvoir élever ſa famille.

ESCLAVES. Hercule étoit le dieu tutélaire des *eſclaves*, dit Hérodote au livre ſecond, où il raconte, qu'on éleva en Égypte un temple à Hercule, pour être l'aſyle des *eſclaves*.

ESCULAPE, appellé ASCLEPIUS par les grecs, étoit, (*Homer. hymn. 15.*) ſuivant l'opinion commune, fils d'Apollon & de Coronis: il fut tiré du ſein de ſa mère, que le dieu avoit tuée à cauſe de ſon infidélité, & allaité par une chèvre. Comme le nom de Coronis ſignifie Corneille, quelques mythologues ont cru, au rapport de Lucien, qu'*Eſculape* étoit ſorti d'un œuf de Corneille, ſous la figure d'un ſerpent. Il fut élevé

par le centaure Chiton, de qui il apprit la Médecine & la connoiſſance des plantes ; il y devint ſi habile, que non ſeulement il guériſſoit les malades, mais encore reſſuſcitoit les morts, (*Euripid. Alc.* 125. *Pindar. Pith.* 3.) Hippolyte, fils de Théſée, & Glaucus, fils d'Hippolyte. *Voyez* GLAUCUS, HIPPOLYTE.

Pluton ſe plaignit à Jupiter, que l'empire des morts diminuoit conſidérablement par l'art d'*Eſculape*, & couroit même riſque de ſe voir entiérement deſert. Jupiter, par complaiſance pour ſon frère, tua *Eſculape* d'un coup de foudre. Apollon pleura beaucoup la mort de ſon fils, ſe vengea ſur les Cyclopes, qui avoient fabriqué la foudre, & ne ſe conſola qu'après que Jupiter lui eut accordé pour *Eſculape* une place dans le ciel, où il forme la conſtellation du ſerpentaire. *Voyez* CYCLOPES.

Son culte fut d'abord établi à ÉPIDAURE, lieu de ſa naiſſance, & de là il ſe répandit dans toute la Grèce. On le repréſentoit quelquefois ſous la figure d'un ſerpent ; quelquefois auſſi avec une figure humaine, tenant un bâton, autour duquel un ſerpent eſt entortillé. Le ſerpent eſt le ſymbole de la ſanté, parce que, dit Pline, cet animal ſert à pluſieurs remèdes, ou parce que le ſerpent eſt le ſymbole de la prudence, vertu ſi néceſſaire aux médecins ; ou peut-être enfin, parce que, comme le ſerpent ſe renouvelle en changeant de peau, l'homme auſſi eſt renouvellé par la médecine, qui lui donne comme un corps nouveau par la force des remèdes. Le coq eſt auſſi un des ſymboles d'*Eſculape*, à cauſe de ſa vigilance. Ce coq fait ſouvenir des dernières paroles de Socrate, lorſqu'il alloit rendre l'ame : *nous devons un coq à Eſculape, donnez-le ſans délai.* Tous les habiles médecins de l'antiquité ont paſſé pour ſes fils. Il eut pour femme Épione ou Lampétie, dont il eut entr'autres enfans deux fils, Machaon & Podalirius ; & quatre filles, Égle, Panacée, Jaſo & Higiée. Cette dernière, ſuivant Orphée, étoit ſa femme. Tous les temples d'*Eſculape* étoient hors des villes, parce qu'on croyoit la demeure des champs plus ſaine que celle des villes. Il y en avoit pluſieurs où il rendoit des oracles, comme à *Epidaure* & à Pergame. Lucien dit qu'on plaçoit des ſtatues d'*Eſculape* dans les bains ; apparemment parce qu'ils ſervent à conſerver & à rétablir la ſanté, & qu'ils ſont du reſſort du dieu de la Médecine. On a trouvé une table de cuivre, gravée en caractère grecs, qui rapporte quatre guériſons miraculeuſes opérées par *Eſculape*, & qui ne ſont que l'effet de la fourberie des prêtres de ce faux dieu, qui apoſtoient, ſans doute des gens pour feindre des maladies & des guériſons miraculeuſes. *Voyez* GAIUS.

On donnoit auſſi pour fils à *Eſculape* le petit Téleſphore, qui l'accompagne quelquefois ſur les monumens. *Voyez* TELESPHORE.

Le plus fameux des temples de cette divinité, étoit à Épidaure, lieu de ſa naiſſance : ſa ſtatue étoit d'or & d'yvoire, & portoit une grande barbe d'or. Denis-le-tyran enleva cette barbe d'or (*Cicero natur. deor.* 3. 35.) diſant pour ſon excuſe, qu'il n'étoit pas ſéant de voir le fils barbu, tandis qu'Apollon, ſon père, étoit ſans barbe. Il étoit repréſenté aſſis ſur un trône, ayant un bâton à une main, & tenant l'autre main ſur la tête d'un ſerpent, avec un chien couché à ſes pieds. Valère Maxime raconte la manière dont l'*Eſculape* d'Épidaure fut tranſporté à Rome, ſous la figure d'un ſerpent, l'an 462 de la fondation. « Rome ayant été trois ans de ſuite affligée de la peſte, de telle ſorte qu'il n'y avoit » plus aucun ſecours, ni divin, ni humain, les » prêtres allèrent conſulter les livres ſibyllins, & » ils y trouvèrent qu'il ne falloit pas eſpérer de » remèdes, à moins qu'on ne fît venir le dieu d'Épi- » daure. On y envoya des ambaſſadeurs, qui furent » introduits dans le temple, & trouvèrent le dieu » propice à leurs prières. Le ſerpent que les épi- » dauriens honoroient comme *Eſculape*, & qui » ne paroiſſoit que rarement, ſortit de lui-même, » & alla pendant trois jours dans les lieux les plus » fréquentés de la ville, témoignant par ſes doux » regards qu'il quittoit volontiers ſa demeure. » Il ſe rendit enfin au vaiſſeau des romains, & » monta à la chambre même de l'ambaſſadeur, » où il roula ſon corps en plis & replis, comme » un peloton, témoignant qu'il vouloit y demeurer » & s'y repoſer. Les envoyés partirent avec le » ſerpent, pour retourner à Rome, & abordè- » rent à Antium. Le ſerpent ſortit alors du vaiſ- » ſeau, & s'en alla droit au temple d'*Eſculape*, » où il s'entortilla à une palme ; ce qui fit craindre » aux romains qu'il ne voulût établir-là ſa de- » meure. Mais il diſſipa bientôt leur crainte, & » leur fit voir qu'il n'y étoit allé que pour prendre » un gîte convenable. Il retourna donc au vaiſ- » ſeau : les ambaſſadeurs arrivèrent enfin à Rome, » & abordèrent à l'une des rives du Tibre, » vis-à-vis de l'iſle. Alors le ſerpent ſe jetta » dans la rivière, aborda à l'iſle, & s'arrêta à l'en- » droit où l'on bâtit depuis le temple d'*Eſculape*. » Il fit ceſſer la peſte, pour laquelle on l'avoit » fait venir ». Depuis ce temps-là on eut recours à *Eſculape*, toutes les fois que la peſte parut dans Rome.

Les mythologues trouvent des motifs à toutes les fables qu'on a débitées ſur ce dieu. Pauſanias (*in Achaïcis*) croit qu'*Eſculape* n'eſt autre choſe que l'air, parce que la bonté de cet élément contribue beaucoup à la ſanté. On le dit fils d'Apollon, parce que c'eſt le ſoleil qui purifie l'air, & le rend ſalutaire. On a dit auſſi qu'il reſſuſcitoit

Digitized by Google

les morts, parce qu'il avoit guéri des malades déſeſpérés, &c.

Les grecs donnèrent le nom d'*Eſculape* à des divinités égyptiennes, dont les fonctions étoient les mêmes que celles du dieu de la Médecine. S. Clément d'Alexandrie (*Stromat. I.*) parle de l'*Eſculape* de Memphis. Ammien Marcellin (*lib. XXII.*) dit que Memphis étoit célèbre par la préſence d'*Eſculape*. C'eſt ce dieu que l'on doit reconnoître avec Jablonski (*Panth. Ægypti liv. V. cap. 6.*) ſur une médaille de Memphis, publiée par Vaillant (*Ægypt. Numiſ. p. 209.*), où l'on voit un homme debout, ayant de la barbe, & ſur la tête un coq, oiſeau conſacré à *Eſculape*. Il tient une haſte & un fiſtre.

Eſmunus (*voyez* ce mot) étoit auſſi un *Eſculape*. Les livres hermétiques des égyptiens font *Eſculape* tantôt fils de Pan, tantôt le même que Pan. Mais la divinité égyptienne, qui reſſembloit le plus à l'*Eſculape* des grecs, étoit le Sérapis moderne qui opéroit des guériſons. *Deum ipſum Serapim*, dit Tacite (*hiſt. lib. IV. cap. 84.*) *multi Æſculapium, quod medeatur ægris corporibus, conjectant.* Cette identité eſt annoncée par un grand nombre de monumens, ſur leſquels on voit la tête d'*Eſculape*, chargée du boiſſeau, comme l'étoit celle de Sérapis. D'ailleurs on révéroit un grand ſerpent dans le temple d'*Eſculape*, à Alexandrie, ſous le règne de Ptolémée Evergète; or, c'étoit le même temple que les lagides avoient élevé à Sérapis. (*Ælian. de animal. lib. XVI. cap. 39.*) D'ailleurs les malades paſſoient les nuits dans les temples de Sérapis (*hiſt. Taciti lib. IV. cap. 81.*), pour y apprendre en ſonge les recettes qui pouvoient ſoulager leurs maux; ce qui ſe pratiquoit auſſi dans les temples d'*Eſculape*. Macrobe aſſure que les égyptiens plaçoient toujours hors des villes les temples de Sérapis (*Saturnal. I. c. 7.*); ce que nous avons vu plus haut être obſervé par les grecs pour le temple d'*Eſculape*.

Eſculape eſt ordinairement repréſenté vieux, avec une barbe forte, la poitrine nue, & avec une chauſſure grecque, appellée par Tertullian *crepida cretata*.

On trouve à la vérité quelquefois, mais rarement, ce dieu repréſenté ſans barbe. C'eſt ainſi que le montrent une médaille de Pergame, frappée en l'honneur de Caracalla & de Géta, une pierre gravée du muſeum florentin; & c'eſt ainſi que Pauſanias l'avoit vu repréſenté à Phlius & à Sicyone.

Ses cheveux s'élèvent au-deſſus du front d'une manière aſſez approchante de celle de Jupiter. De ſorte que, pour la chevelure, il n'y a pas une grande différence entre le père des dieux & ſes petits-fils; ce qui nous eſt prouvé par la plus belle tête d'*Eſculape*, d'une des ſtatues, plus grande que nature, de la villa Albani, & par une infinité d'autres figures de cette divinité, entre autres par celle qui eſt en terre cuite au cabinet d'Herculanum. Cette grande reſſemblance du petit-fils avec le grand-père, pourroit bien avoir pour principe la remarque faite jadis par les anciens, que le fils reſſemble ſouvent moins au père qu'au grand-père.

Eſculape n'eſt pas toujours couronné de lauriet. Il porte un diadème ſur quelques ſtatues, & ſur un bas-relief de l'inſtitut de Bologne.

Sur une cornaline de la collection de Stoſch (*IIe. claſſe. 240.*), on voit Minerve debout, appuyée contre une colonne, donnant à *Eſculape*, qui eſt aſſis devant elle, le bâton autour duquel le ſerpent eſt entortillé. Cette gravure rappelle l'identité de Hygie, fille d'*Eſculape*, déeſſe de la ſanté, & de Minerve-*medica*.

Mgr. Borgia poſsède, à Rome, une lame de bronze votive, ſur laquelle on lit:

ESCULAPIO
DICTA ET FACTA
ISOCHRISUS.

Dicta & facta eſt mis là pour *dictum & factum ſur le champ.*

Le P. Lupi a publié l'amulette ſuivant de bronze, reconnoiſſable par la bélière pratiquée à l'angle ſupérieur.

ESCULAPE, ou quelqu'un de ſes attributs, ſert de type aux médailles d'Hiérapolis en Phrygie, de Menæ, de Pergame, de Philadelphie en Lydie, de Sala.

ESCULAPE, fils d'Alcippe & d'Arſinoë.

Cicéron compte trois *Eſculapes*: le premier, fils d'Apollon, dont nous venons de parler. « Le » ſecond, fils de Mercure, c'eſt celui qui fut » frappé de la foudre; il fut enterré à Cynoſure. » Le troiſième eſt le fils d'Alcippe & d'Arſinoë: » c'eſt lui qui avoit trouvé le ſecret de purger » le ventre & d'arracher les dents. On montre » en Arcadie, aſſez près du fleuve Luſius, ſon » ſépulcre & ſon bois ſacré».

ESMUNUS, Ichmin, Ischemus, Sxin, Saun, Chemmis. Jablonski (*Pantheon ægyptiac. lib. II. cap.* 7.) a fait voir que ces différens noms désignoient la même divinité phénicienne, appellée le plus souvent *Esmunus*. Damascius, dans la vie d'Isidore, (*Photii biblioth. cod.* 242.) dit que l'Esculape, adoré à Béryte, en Phénicie, n'étoit ni grec, ni égyptien; mais que c'étoit un phénicien. Sanucus fut d'abord père des Dioscures & des Cabires; ensuite il engendra un *huitième* enfant, *Esmunus*, nom que l'on traduit par celui d'Esculape. D'autres le traduisent par *huitième*. Le jeune *Esmunus* fut aimé ardemment, & recherché par Astronoë (*Astarte*); mais voulant, à l'aide d'une faulx, se mettre dans l'impossibilité de satisfaire des drsirs qu'il ne partageoit pas, il s'ôta la vie. Astronoë appella Pan à son aide, rechauffa le jeune *Esmunus*, & le mit ensuite au nombre des dieux. Son nom phénicien, *Esmunus*, étoit relatif à la chaleur vitale.

Malgré ce récit de Damascius, on ne peut douter qu'*Esmunus* ne fût d'origine égyptienne. Il y avoit même en Égypte deux villes qui portoient son nom, & que les grecs appellèrent *Panopolis* & *Hermopolis*. Son nom dans la langue phénicienne signifioit *huitième*, d'où on peut conclure que ce fût une huitième divinité, ajourée aux sept primitives, les sept planètes.

Les grecs voyant rendre à *Esmunus*, dans Chemmis, ville de la Thébaide, un culte semblable à celui qu'ils rendoient à Pan, confondirent ces deux divinités, & appellèrent la ville *Panopolis*. Ayant aussi vu rendre au même *Esmunus*, dans l'Égypte moyenne, un culte semblable à celui qu'ils rendoient à Mercure, ou Hermès, confondirent de nouveau *Esmunus* avec Mercure, & appellèrent la ville *Hermopolis*.

ÉSON, fils de Créthéus, roi d'Iolchos, en Thessalie, & de Tyro, fille de Salmonée. *Voyez* Amphiaraüs, Pelias.

Éson fut détrôné par son frère Pélias, & obligé de vivre en simple particulier dans sa capitale. Il fut père de Jason, & eut bien de la peine à sauver ce jeune prince des mains du tyran. La fable dit que Jason, au retour de l'expédition des Argonautes; touché de voir son père *Éson* accablé de vieillesse, & déjà sur le bord du tombeau, pria Médée, sa nouvelle épouse, d'employer quelques-uns des secrets qu'elle possédoit, pour rajeunir son père, ou pour prolonger sa vie. Médée aussi-tôt fait descendre du ciel un char, traîné par des dragons ailés, dit Ovide, & y étant montée, elle parcourt diverses régions, y recueille des herbes de toutes sortes d'espèces, en compose un breuvage, puis fait sortir des veines d'*Éson*, le sang qui y couloit, & y fait entrer en sa place la liqueur qu'elle venoit de préparer. A peine le breuvage s'est-il insinué dans le corps du vieillard, que sa barbe & ses cheveux commencent à noircir, les rides disparoissent de son visage, & il reprend son embonpoint & sa force.

Il y a des mythologues qui expliquent cette fable par la transfusion du sang, remède qui a été tenté quelquefois, mais qui a toujours très-mal réussi. D'autres disent que Médée, ayant appris de sa mère la connoissance des simples, en avoit composé un remède qui avoit donné des forces à son beau père. Mais ces explications ne sont pas d'accord avec les traditions historiques; car il est certain qu'*Éson* avoit été obligé par Pélias, de boire du sang de taureau, & étoit mort avant l'arrivée de Jason, ainsi que sa femme, qui s'étoit pendue de desespoir; & que Jason, à son retour, ayant appris la mort de son père, fit célébrer des jeux funèbres en son honneur par les Argonautes.

ESPAGNE (Ère d').

Auguste ayant achevé, l'an 725 de Rome, 39e. avant l'ère vulgaire, la conquête de l'*Espagne*, cet événement donna naissance à une ère nouvelle, fondée sur le calendrier Julien, laquelle commença au 1er. janvier de l'année suivante. Elle eut lieu non-seulement dans l'*Espagne*, mais aussi dans l'Afrique (1), & dans nos provinces méridionales de France, qui furent soumises aux visigoths(2): mais depuis le IX. siècle, elle n'étoit pas seule dans la date de l'année, & on lui joignoit assez communément celle de l'incarnation. L'usage de l'ère d'*Espagne* fut aboli dans la Catalogne, l'an 1180, en vertu d'un canon du concile de Tarragone, tenu cette année, par lequel il étoit ordonné de se servir de l'ère de l'incarnation. On fit un semblable règlement dans le royaume de Valence, en 1358, dans celui d'Arragon, en 1359, dans celui de Castille, en 1383, & enfin en Portugal, l'an 1422, ou, selon d'autres, en 1415. Dans notre *Table Chronologique*, nous faisons concourir l'an 39 de cette période avec l'an premier de J. C. Tous deux commencent au premier janvier, parce que l'ère d'*Espagne* devance de 38 ans pleins l'ère chrétienne. (*Art de vérifier les dates.*)

Espagne. (*Métrologie de M. Paulton.*)

« L'ancienne *Espagne* pouvoit être comparée aux pays les plus délicieux de la terre, & aucun ne lui étoit préférable pour l'abondance des

(1) La plupart des conciles de Carthage sont datés de l'ère d'Espagne.

(2) Le concile d'Arles, célébré l'an 813 de J. C, porte la date de l'ère d'Espagne, 851.

récoltes

récoltes en bleds, en vins & en fruits de toute ſorte. On y trouvoit toutes les choſes néceſſaires à la vie, comme celles qui ne ſont recherchées que pour le luxe. Il y avoit des mines d'or & d'argent, de grands vignobles, de vaſtes plants d'oliviers. L'on n'y voyoit point de terres incultes, point de ſtériles; car les cantons où le bled ne réuſſiſſoit pas, fourniſſoient d'excellens pâturages; & s'il y en avoit quelques-uns qui ne fuſſent propres à aucune de ces productions, on y recueilloit des joncs marins, qui ſervoient à faire des cordages pour les vaiſſeaux, des nattes & d'autres ouvrages utiles. Tel eſt le témoignage que Soſin rend de la bonté des terres d'*Eſpagne*. Pomponius Méla dit que l'*Eſpagne* abonde tellement en hommes, en chevaux, en fer, en plomb, en argent & en or, que ſi dans quelques endroits la diſette d'eau la rend diſſemblable d'elle-même, il y croît cependant du lin & du jonc avec quoi on fait des cordes & des nattes. Juſtin (*lib. XLIV.*) dit que l'*Eſpagne* eſt plus fertile que la Gaule, & même que l'Afrique; car, dit-il, cette région n'eſt point brûlée par les ardeurs du ſoleil, comme l'Afrique, ni fatiguée par des vents violens & continuels, comme la Gaule; mais placée entre ces deux pays, elle eſt vivifiée & fécondée par des chaleurs bienfaiſantes, & des pluies modérées, au point qu'elle procure abondamment tous les fruits & toutes les choſes néceſſaires à la ſubſiſtance, non-ſeulement de ſes habitans, mais encore des citoyens de la ville de Rome & de toute l'Italie, auxquels elle payoit en tribut le vingtième de tout ſon bled. Elle ne produit pas ſeulement une prodigieuſe quantité de froment, elle eſt également fertile en vins délicieux, en miel & en huile. Elle abonde en chevaux, en lins, en joncs. Les entrailles de la terre y ſont remplies de mines d'or, d'argent, de fer & de vermillon».

« Le mont Oroſpeda abonde en mines d'argent, ainſi que les environs de la ville d'Ilipa ſur le Bétis, & de Siſapo, à préſent Sirnéla, plus au nord, près des bords du Tage & du Guadalquivir. Dans la Galice, ſouvent les laboureurs enlèvent des blocs d'or avec leur charrue. Il y en a également des mines dans les Aſturies. Mais la mine d'argent la plus abondante étoit ſituée à deux tiers de lieue de Carthagène. Quarante mille hommes étoient employés à l'exploiter, & ils fourniſſoient au peuple romain la valeur de vingt-cinq mille deniers, ce qui revient à 18,612 livres par jour, & par an à 6,793,562 livres. L'Aſturie, la Galice & la Luſitanie rendoient aux romains 12,500,000 livres par an. Dans un endroit, appellé *Bebelo*, qu'on croit avoir été ſitué près de la ville d'Oſca, dans le pays des Ilergètes, il y avoit un puits, commencé par Annibal, qui rendoit au propriétaire trois cents poids d'argent par jour, ce qui revient à 8,212,500 par an. Enfin l'argent étoit ſi commun en *Eſpagne*, qu'on en faiſoit des ancres pour les navires, des tonneaux pour mettre y les liqueurs, & des lambris dans les appartemens. Enſorte que cette contrée autrefois fut pour les carthaginois, & enſuite pour les romains, ce qu'eſt aujourd'hui l'Amérique pour les eſpagnols».

« Il y a en *Eſpagne* des mines de ſel, des pierres d'une bonne qualité & d'une grande beauté pour la conſtruction des maiſons; il y a auſſi des pierres à chaux, & d'autres dont on tire un ciment qui ſert à donner une grande ſolidité aux murs des édifices».

« Là, les troupeaux de bœufs, de chevaux, de moutons ſont innombrables; les bois, les forêts, les prairies & les plaines retentiſſent partout des mugiſſemens & des bêlemens de ces animaux. Les chevaux de ce pays ſont très-eſtimés. Varron rapporte qu'on a vu en Luſitanie des porcs ſi gras qu'ils avoient un pied de lard. Les forêts & les montagnes ſont remplies de daims, de cerfs, de ſangliers, de lièvres & de lapins; d'aigles, de hérons, d'éperviers, de faiſans & de francolins».

« Les mers procurent de grands poiſſons, des baleines, des congres, des murènes, des thons, des lamproies & d'autres; des huîtres, & toutes ſortes de poiſſons à coquille. Les fleuves n'y ſont pas moins poiſſonneux».

« En faiſant l'énumération des productions de l'Eſpagne, on ſe perſuaderoit volontiers qu'on fait la deſcription de ces champs fortunés où les anciens avoient imaginé que les ames de leurs héros alloient pour jouir de la félicité, qui étoit le prix & la récompenſe de leurs vertus. En effet, c'étoit dans la Bétique, partie méridionale d'*Eſpagne*, & dont l'Andalouſie fait à préſent la meilleure partie, que les mythologues & les poëtes plaçoient leurs champs élyſées, parce que ce pays avoit la réputation autrefois, comme il l'a encore aujourd'hui, d'être le plus délicieux & le plus heureux du monde; prééminence qu'il tient autant de la fertilité de ſon ſol, que de la bonté & de la délicateſſe de ſes fruits *Regio eſt*, dit Mérula, parlant de l'Andalouſie, *quæ inſigni rerum omnium fertilitate luxuriat, cunctas univerſi terrarum orbis provincias eo nomine facilè ſuperans*. Ce géographe moderne n'eſt que l'écho des éloges que les géographes de l'antiquité ont faits de la Bétique. On lit dans Pline (*lib. III. cap. I.*): *Batica à flumine eam mediam ſecante cognominata; cunctas provincias diviti cultu, & quodam fertili ac peculiari nitore præcedit.* Le même auteur aſſure (*lib. XVIII. cap. X.*) que les terres dans toute la Bétique rendoient cent pour un: *cùm centeſimo quidem & Leontini Siciliæ campi fundunt, aliique, & tota Batica & imprimis Ægyptus.* Sur ce pied, il ne faudroit que 452381 arpens

par an en culture de bled, pour nourrir toute la population, qui eſt actuellement en *Eſpagne* & en Portugal, & qui ſe monte à 9,500,000 ames: car un arpent qui produit cent pour un, peut fournir à la ſubſiſtance de vingt-une perſonnes, en ſuppoſant la ſemence de ſix boiſſeaux & demi par arpent. Auſſi, dit-on, que l'Andalouſie eſt le grenier, la cave & l'écurie de l'*Eſpagne*».

« Dans le Lexicon-hiſtorique-géographique & poëtique de Charles Étienne, la Bétique forme le tiers de l'*Eſpagne*; mais ſur l'*orbis romanus* de d'Anville, la Betique contiendroit ſeulement dix-neuf millions d'arpens: or, l'*Eſpagne* entière, conjointement avec le Portugal, comprendroit plus de cent treize millions d'arpens ſur la même carte; par conſéquent la Bétique ne ſeroit guère plus que la ſixième partie de l'*Eſpagne* antique, c'eſt-à-dire, l'*Eſpagne* actuelle & du Portugal enſemble. Un pays d'une ſi petite étendue (s'il étoit encore auſſi fertile qu'il étoit autrefois, ſelon Pline) pourroit nourrir cent millions d'habitans, en ne mettant en culture de bled chaque année que 4,750,000 arpens, qui ſont le quart de la Bétique. Et ſi les terres avoient été de cette qualité dans toute l'étendue de l'*Eſpagne* ancienne, la cinquième partie de ſes terres auroit procuré la ſubſiſtance à une population de 474,600,000 ames. Mais l'*Eſpagne* n'a jamais été par-tout également fertile: en général, ce pays eſt rempli de montagnes, & très-aride en beaucoup d'endroits. Strabon (*lib. III. cap. I.*) dit que la Turdétanie & les bords du Bétis, ou Guadalquivir, ſont très-fertiles pour le froment, les vins, les huiles de la meilleure qualité, les laines, les mines d'or & d'argent. Ce canton fait partie de la Bétique, & nous l'y avons compris. La Luſitanie, aujourd'hui le Portugal & l'Eſtrémadure, étoit également très-fertile; mais elle étoit mal cultivée. Les iſles Baléares produiſoient une prodigieuſe quantité de bleds. Mais ce géographe obſerve que la partie ſeptentrionale de l'*Eſpagne* eſt sèche, montueuſe & maigre. La Biſcaye, par exemple, la Galice, la Navarre, l'Arragon, la Caſtille vieille, la province de Murcie, celle de Valence, celle d'entre le Douero & le Minho, celle de Tralos-Montes, le Béira & l'Algarve, ne jouiſſent pas de la répuration de produire beaucoup de bled; mais les Aſturies en produiſent: l'Eſtrémadure, tant eſpagnole que portugaiſe, eſt très-fertile. On en peut dire autant de la Caſtille nouvelle, ſur-tout du royaume de Léon, de celui de Grenade, de la Catalogne, de Mayorque & d'Ivice, & de l'Alentéjo, qu'on appelle le grenier du Portugal».

ESPAGNOLES (médailles) avec des caractères inconnus.

On en a un grand nombre. Laſtanoſa a cherché à les expliquer; mais ſans un ſuccès évident. Le P. Florez a été moins malheureux. Pellerin en a publié pluſieurs dans le premier volume de ſon recueil de peuples & de villes.

Le ſymbole de l'*Eſpagne* ſur les médailles eſt un lapin, ſoit parce que cette contrée, appellée *Cuniculoſa* par Catulle, en nourrit beaucoup, ſoit parce que les romains appelloient du même mot *cuniculus* & un *lapin*, & les ſouterreins des mines dont l'*Eſpagne* étoit remplie.

L'*Eſpagne* eſt quelquefois repréſentée ſur les médailles en habit militaire, avec un petit bouclier & deux javelots. Quelquefois elle tient des épics, ſymboles de la fertilité.

ESPAGNOLS. Les celtes s'établirent dans la partie d'Eſpagne, voiſine de Ebre; de là vint aux *eſpagnols* le nom de *celtibériens*. Les habitans des iſles *Baléares* étoient ſouvent confondus avec les *eſpagnols*.

Les *eſpagnols* (*Tit. Liv. decad. III. lib. II.*) portoient des tuniques blanches, bordées ou rayées de pourpre, diſtinction remarquable ſi on pouvoit l'appliquer à toute la nation; mais le pays, qui comprend l'Eſpagne, appellée *Iberia* à cauſe de l'Ebre, *Iberus* (*Plin. lib. III. cap. III.*), étoit habité par différens peuples, dont on trouve les noms dans Strabon (*lib. III.*), & qui probablement différoient entre eux dans la manière de s'habiller. Diodore de Sicile dit que les celtibériens portoient un *ſagum* noir & velu, d'une eſpèce de laine qui reſſembloit fort au poil de chèvre. Valère-Maxime (*lib. V. cap. I.*), en l'appellant *ſagulum eſpagnol*, paroît le diſtinguer du *ſagulum romain*, la différence conſiſtoit ſans doute dans la matière ou dans la couleur. A l'occaſion de quelques ſoldats de la colonne trajane, qui portent le *ſagum* avec une eſpèce de capuchon, *cucullus*, pour s'en couvrir la tête, Ciaconius (not. 243, ſur la colonne trajane.) a remarqué que les manteaux avec des capuchons étoient *eſpagnols* ou luſitaniens. Quelques figures de l'arc de Septime Sévère (*veteres arcus auguſtorum, tab. C.*) en portent de pareils. Bellori (*Colon. Anton. fol. 56.*) l'appelle *lacerna cucullata*; cependant des monumens égyptiens, étruſques, & autres rapportés par le comte de Caylus (Recueil d'Antiq. tom. V. pl. 16. 49.) prouvent que l'uſage des capuchons étoit trop ancien & trop général pour l'attribuer aux ſeuls *eſpagnols*; d'ailleurs, ſelon Juvenal (*ſatyra*, 8.), les gaulois-aquitaniens en faiſoient auſſi uſage. Il eſt vrai que le capuchon ſe trouve communément attaché à la tunique, & que les figures, dont parle Ciaconius, le portent attaché non pas au *pallium*, ou à la *palla*, comme il s'explique, mais au *ſagum* ou à la *lacerna* (nous prouverons à l'article des romains, que la *lacerna* avoit la même forme que

Digitized by Google

le *ſagum* & la chlamyde.) Attaché de cette façon, le capuchon pourroit diſtinguer les *eſpagnols*.

Juvenal (*ſatyra* 3, ℣. 146.) attribue le *cucullus* aux marſes & aux ſabins, peuples auſtères, & vivant continuellement expoſés aux injures de l'air; mais ici la penſée du poëte n'eſt point que le *ſagum cucullatum* ait été tellement particulier aux marſes & aux ſabins, que dans d'autres parties de l'Italie les matelots, les laboureurs, & autres gens du peuple vivant durement, ne s'en ſoient auſſi ſervi. Il cite ſeulement les marſes & les ſabins, parce qu'ils étoient les peuples les moins efféminés de l'Italie. Pour cette raiſon il leur ſuppoſe un habillement auſſi éloigné du luxe général, que le *ſagum cucullatum* pouvoit différer des habillemens uſités, non-ſeulement à Rome, mais encore dans les autres villes les plus opulentes de l'Italie. L'utilité de ce capuchon en a perpétué l'uſage dans les pays orientaux de l'Europe. Les ordres religieux l'ont pris comme ſymbole de la vie humble & laborieuſe à laquelle ils ſe conſacroient. Cet habillement, qui paroît ſingulier de nos jours, ne l'étoit point alors; tous les manœuvres ou artiſans le portoient habituellement.

Sur une médaille qui a pour exergue le mot *Hiſpania*, on trouve la repréſentation d'une femme dont la tête eſt couverte d'un bonnet; elle eſt vêtue d'une tunique ſerrée par des ceintures ſous le ſein & ſur les hanches; elle eſt chauſſée de brodequins; elle tient d'une main deux épis, & de l'autre un bouclier rond avec deux javelots.

Les *eſpagnols* ſe ſervoient de barques faites d'un ſeul tronc d'arbre.

Les habitans des iſles Baléares (*Strabo, lib. III. fol.* 69.), célèbres dans l'antiquité pour leur adreſſe à ſe ſervir de la fronde, ſont les premiers qui ſe ſoient vêtus du *latielave*. (*Voyez* cet article.) Ils combattoient ſans ceinture, ayant trois frondes à l'entour de la tête, & le bouclier attaché au bras. Ils tenoient auſſi à la main un dard, dont la pointe étoit durcie au feu.

Les *eſpagnols*, ſelon Diodore, ſe ſervoient de caſques de fer, ornés de panaches de couleur pourpre. Les boucliers de ces peuples étoient auſſi longs & auſſi légers que ceux des gaulois, au moins quant aux provinces limitrophes des Gaules. Dans les autres c'étoient des boucliers creux & arrondis, comme ceux des romains ou des africains. (*Lipſius de militia romana, lib. III. dial. I. analecta.*) On ignore la forme particulière qu'avoient les caſques *celtibériens*; mais une médaille d'Auguſte, avec l'inſcription *Hiſpania recepta*, offre une lance & des boucliers *eſpagnols*, qui étoient des *ſcuta*. Ces peuples portoient auſſi des bottines tiſſues de poil, chauſſure qui les diſtinguoit des autres nations barbares.

Les *eſpagnols* avoient des épées fort courtes (Tite-Live, décad. III. liv. II.), pointues & tranchantes des deux côtés; ils ſe ſervoient auſſi d'un poignard d'un pied de long. Ils ſe ſervoient de dards faits entiérement de fer, & à pluſieurs crochets (*Appian. Alexand. lib. V.*): ce ſont autant de détails qu'il ne faut pas rejetter comme minutieux, puiſqu'ils appartiennent à une nation plutôt qu'à une autre, & ſervent à caractériſer celles qui n'ont pas laiſſé d'autres monumens. Les luſitaniens (*Strab. lib. III. fol.* 64.) avoient des boucliers de deux pieds de largeur, concaves en dehors, quelquefois revêtus de nerfs, qu'ils attachoient par une courroie, probablement à l'entour du col, puiſque cette arme n'avoit ni anſe, ni poignée. Leurs cuiraſſes étoient de lin; ils portoient des caſques ſurmontés de hauts panaches; ils s'armoient tantôt d'un poignard, tantôt d'une pique garnie d'une pointe de cuivre; en général ils portoient pluſieurs dards. Les montagnards de la partie ſeptentrionale de l'*Eſpagne*, tels que les aſturiens, les cantabres, &c. ſe couvroient d'un *ſagum* noir. Les tuniques des femmes, ſuivant Artémidore, cité par Strabon (*lib. III. fol.* 68.), étoient faites d'étoffes à fleurs; d'autres portoient des ornemens barbares, ſavoir, des colliers de fer, avec des branches qui s'élevoient des deux côtés en avant du front au deſſus de la tête, & qui ſervoient ſouvent à ſupporter une eſpèce de voile, avec lequel on faiſoit ombre au viſage; d'autres s'attachoient à l'entour du cou un collier ou une bande, qui, remontant juſqu'à la hauteur des oreilles, s'élevoit enſuite en s'élargiſſant, & ſe recourboit en dehors. Il y en avoit qui ſe déracinoient les cheveux ſur le front; d'autres les faiſoient monter autour d'une épingle d'un pied de long, qu'elles attachoient ſur la tête, & les recouvroient enſuite d'un voile noir. On croit reconnoître dans tous ces ajuſtemens biſarres l'origine de pluſieurs modes qui ont eu lieu dans des temps poſtérieurs.

On ne ſait rien de particulier ſur la religion des *eſpagnols*, & l'on croit qu'ils adoroient les mêmes divinités que les gaulois, & de plus quelques divinités topiques.

ESPÉRANCE, divinité que les grecs appelloient la déeſſe *Elpis*, & les romains *Spes*. Elle avoit un temple à Rome, au marché aux herbes; elle en avoit un autre dans la ſeptième région de la ville. Le premier fut frappé de la foudre, dit Tite-Live (*lib. XXI.*), & fut encore ruiné depuis par un incendie. Il y a des poëtes qui font l'*Eſpérance* ſœur du ſommeil & de la mort, parce que l'un & l'autre ſont l'eſpoir des malheureux. Pindare l'appelle Γηροτρόφος, *nourrice des vieillards*.

Elle eſt ordinairement repréſentée ſur les médailles romaines ſous la forme d'une jeune fille

debout, relevant d'une main ſa robe, & de l'autre tenant une fleur. Il exiſte un bas-relief où cette divinité, debout & couronnée de fleurs, a dans la main gauche des pavots & des épis, & s'appuie de la droite ſur une colonne (*Boiſſard. Antiq. rom.*); devant elle on voit une ruche d'où ſortent des épis & des fleurs. Tous ces emblêmes nous ſemblent très-ingénieux; car l'homme eſpère ou des biens, ou des plaiſirs, & l'*eſpérance* lui fait oublier ſes maux; or les biens pouvoient-ils mieux être déſignés que par un épi? les plaiſirs que par une fleur? & l'oubli des peines que par un pavot?..... La ruche, cachant les tréſors qu'elle renferme, tréſors qui ne ſont point le produit du travail de l'homme, ne nous paroît pas moins heureuſement imaginée.

Nous apprenons de Lampride (*in Anton. Heliogabal.*) qu'on diſtinguoit à Rome la *Spes* ancienne d'avec la moderne. Celle que l'on voit, pl. 88 des pier. grav. du palais royal, réunit des ailes à ſes attributs ordinaires; & il faut avouer que les ailes conviennent parfaitement à l'*Eſpérance*; cependant, comme cet attribut ſe rencontre très rarement, & ſur les pierres & ſur les médailles, on pourroit, à l'exemple de Boze, prendre cette figure pour une *victoire*, conſtamment repréſentée avec des ailes, & dans les mains de laquelle on voit auſſi des épis & des pavots; mais le *Calatus* ou le *Modius*, dont la tête de ce camée eſt ornée, & qu'on retrouve ſur une figure de l'*Eſpérance*, qui eſt au revers d'une médaille de *Peſcennius Niger*, détruit le ſentiment de Boze, & ne laiſſe aucun doute ſur l'explication de M. l'abbé le Blond.

On voit ſur une *prime d'émeraude* de la collection de Stoſch, l'*Eſpérance* debout, tenant de la main droite une fleur, ſon ſymbole ordinaire. Sur d'autres (*Gruter. inſcr. p. CII.*) monumens elle porte auſſi des épis de bled & des têtes de pavot.

Cette figure, de même que les trois autres *Eſpérances* de cette collection, ſont habillées à la manière des figures étruſques, quoique les trois gravures en total ne ſoient point de la manière de cette nation. Il ſe pourroit bien que le genre de *draperie* qu'on leur voit, & qui eſt caractériſé par des plis parallèles, eût été particulier à l'*Eſpérance*. En effet, on obſerve le même goût dans les vêtemens de cette déeſſe ſur une médaille de Claudius & de Philippe l'Arabe, auſſi bien que dans ſa ſtatue à la *villa Ludoviſi* à Rome. Cette ſtatue, haute de deux pieds, méconnue autrefois pour une ſtatue de l'*Eſpérance*, parce que l'inſcription, gravée ſur ſa baſe, étoit couverte par une croute épaiſſe de terre endurcie & de mouſſe; la voici:

Q. AQVILIVS. DIONYSIVS. ET.
NONIA. FAVSTINA. SPEM. RES
TITVERVNT.

ESPRIT. Les platoniciens diſoient qu'il y avoit un *eſprit* répandu dans l'univers, qui animoit tout, qui étoit le principe de toute génération, qui donnoit la fécondité à tous les êtres; que c'étoit une flamme pure, vive & toujours active, à laquelle ils donnoient le nom de dieu. *Voyez* GENIES.

ESPRITS. On trouve ſur quelques médailles grecques ces caractères ⊣, ⊢; le premier eſt l'*eſprit* doux, le ſecond l'*eſprit* fort.

ESQUILIN (le mont), } une des ſept collines
ESQUILIES, } de la ville de Rome; c'eſt ce qu'on appelle aujourd'hui la montagne Ste. Marie Majeure. On écrit auſſi en latin *exquilia*; & l'on croit que ce nom s'eſt formé, par corruption, d'*excubia*, & qu'il fut donné à cette hauteur, à cauſe des ſentinelles que Romulus y mit, de crainte d'être ſurpris par Tatius, duquel il ſe mefioit. D'autres veulent qu'il ait été formé de *quiſquilia*, parce que c'étoit là que ceux qui prenoient des oiſeaux, tendoient leurs filets, & qu'ils jettoient des ordures, *quiſquilias*, pour les attirer & leur ſervir d'appas. D'autres enfin prétendent qu'il vient d'*excolo*; qu'on le donna à cet endroit lorſqu'il fut cultivé, de même que nous avons appelé *cultures*, *coutures*, des endroits nouvellement cultivés, & que ce nom leur eſt enſuite reſté. Quoi qu'il en ſoit, Servius Tullus l'enferma dans Rome, & s'y fit un palais & des jardins. Le mont *Eſquilin* avoit à l'Orient les murailles de la ville, au Midi, la voie lavicane, à l'Occident, la valée qui étoit entre le mont Cœlius & le mont Palatin, & au Septentrion, le mont Viminal. Il formoit la cinquième région (quartier) de Rome, à laquelle il donnoit ſon nom, & qu'on nommoit région, *Eſquiline*.

La porte *Eſquiline* étoit une porte de Rome, qui étoit du côté du mont *Eſquilin*. La tribu *eſquiline* étoit la ſeconde des quatre tribus de la cité de Rome.

On exécutoit les criminels hors de la porte *Eſquiline*. (*Tacit. annal. II.* 32. 5.) C'étoit là auſſi que l'on brûloit ou enſéveliſſoit les corps des eſclaves. Mécène planta des jardins ſur le mont *Eſquilin*. L'empereur Gallien en aimoit le ſéjour, & il y fit bâtir un arc de triomphe, qui porte ſon nom.

Digitized by Google

ESSAYEUR. Il y avoit dans chaque ville pluſieurs, ou au moins un *eſſayeur* des monnoies, appellé chez les grecs ζυγοσάντης, & chez les romains *libripeus*.

ESSEDARII. } L'*eſſedum* étoit une eſpèce
ESSEDUM. } de chariot en uſage chez les belges & chez d'autres peuples des Gaules; il étoit à deux roues, & tiré par deux chevaux ou deux mulets, marchant l'un à la queue de l'autre. On s'en ſervoit à la guerre. Les combattans, appellés *eſſedarii*, étoient debout dans leur *eſſedum*. Les gens du peuple & les perſonnes diſtinguées voyageoient dans cette voiture; on y mettoit indiſtinctement & des hommes & des bagages; on en conduiſoit dans les triomphes; on en fit courir dans les cirques; on en fit même monter par des gladiateurs, qui combattoient ſur l'*eſſedum*, & qui furent appellés *eſſedarii*.

ESTIAIA. Héſychius donne ce nom à des ſacrifices ſolemnels offerts à Veſta, appellée par les grecs Εστία. Il n'étoit permis à perſonne autre que les ſacrificateurs, d'emporter quelque partie des victimes.

ÉSUS ou HÉSUS, grande divinité des gaulois, que l'on croit être leur dieu de la guerre. Lorſqu'ils étoient ſur le point de donner bataille, ils faiſoient vœu de lui conſacrer toutes les dépouilles, & de lui immoler non-ſeulement les chevaux qu'ils prendroient ſur l'ennemi, mais encore tous les captifs: ce qu'ils n'exécutoient que trop fidellement. C'eſt par l'effuſion du ſang humain, dit Lucain, qu'ils appaiſent leur dieu *Eſus*. Ils portoient même quelquefois leur inhumaine ſuperſtition, juſqu'à lui immoler leurs propres enfans, & leurs femmes, pour ſe le rendre favorable.

On lit *Héſus* dans Lucain (*l. I. v.* 445.), *Éſus* dans Lactance, & même dans les manuſcrits de Lucain, à ce que dit Grotius. Bochart, dans ſon *Chanaan l. I. c.* 41, croit que *Héſus* ſignifie proprement fort, qu'il vient de l'hebreu, ou phénicien, *Hiɔɔuɣ*; que les phéniciens donnèrent ce nom à Mars, & l'appellèrent Ἄζιζος, comme Julien l'apoſtat l'aſſure, d'après Jamblique, dans ſon oraiſon ſur le ſoleil, & ailleurs encore; il dit que *Héſus*, ou *Aziɣus*, étoit honoré par ceux d'Edeſſe, en Syrie; qu'il ſe joignoit au ſoleil; qu'il étoit le précurſeur du ſoleil.

Il ajoute que *Héſus*, ou le Mars des gaulois (*Caſ. bell. gallic. lib. VI.*) & des germains, n'étoit point comme chez les romains l'aſtre de Mars, mais Jupiter ou Apollon. De l'étymologie rapportée ci-deſſus, il s'enſuit que l'*Éſus* des manuſcrits eſt mieux que *Héſus*. Sur l'un des monumens qui ont été trouvés dans les fondemens du nouvel autel de Notre-Dame de Paris, il y a une figure d'*Éſus*. Il eſt ſans barbe, couronné de laurier, vêtu d'une ſimple tunique qui n'a point de manches, & qui depuis le cou juſqu'à la ceinture, ne lui couvre que l'épaule & le côté gauche; la partie qui devroit couvrir le côté droit, paroît ramaſſée autour de la ceinture. Il a le bras droit nu, pour pouvoir agir plus librement. La tunique ne deſcend que juſqu'aux genoux. Il appuie la main gauche ſur un arbre tronqué; de la droite il tient une hache élevée, & dans la poſture d'un homme qui en décharge un coup ſur quelque choſe. Au reſte, ſon nom ſur ce monument eſt écrit Esus. On trouve dans les mémoires de l'Académie des Inſcriptions les deſſins de ces monumens gaulois.

ÉSYMNETE, Αἰσυμνήτης.

Le verbe Αἰσυμνάω ſignifioit dans les anciens temps *régner, gouverner*. (*Héſychius.*) Lorſqu'on éliſoit un prince, pour gouverner une ville, on l'appelloit *éſymnète*, ou tyran, ἱκάλουν Αἰσυμνήτην ἢ τύραννον, parce que le prince rendoit la juſtice, & la faiſoit obſerver, τὰ δίκαια, ὁ ἐστι, τὰ δικαια τιμᾶ ou τηρεῖ, d'où il étoit appellé Αἰσυμνήτης, ou Αἰσυμνητὴρ. (*Iliad. l. XXIV. v.* 347.) Homère fait mention de l'*éſymnète*. Ce ſouverain, magiſtrat créé par élection, étoit à vie, ou ſeulement pour un temps. *Ariſtot. polit. l. III. c. XIV.*) Un marbre de Téos, en Ionie, d'une grande antiquité, prouve que cette ville étoit gouvernée par un *éſymnète*, (*Chishull. ant. aſiatic. p.* 98.) & qu'il commandoit dans la ville & dans ſon territoire: ΑΙΣΥΜΝΩΙ ΕΝ ΤΕΩΙ Η ΓΗΙ ΤΗΙ ΤΗΙΗΙ.

Dans la ſuite des temps on donna le nom d'*éſymnètes* aux préſidens des jeux publics, ou à leurs miniſtres, Αἰσυμνῆται οἱ τοῦ Ἀγῶνος προεδρεῖται ἢ ὑπηρέται. La ville de Chalcédoine, ſuivant un marbre, publié par le comte de Caylus (*Rec. 2. p.* 175.) étoit gouvernée par un ſénat; mais elle avoit ſix magiſtrats ſouverains, appellés *éſymnètes*, qui changeoient tous les mois.

Denys d'Halicarnaſſe appelle en grec *éſymnètes*, les dictateurs romains.

ÉSYMNETE, ſurnom donné à Bacchus, à cauſe d'une de ſes ſtatues, faite de la main de Vulcain, & donnée à Dardanus par Jupiter même. *Voyez* EURYPILE.

Ce ſurnom Αἰσυμνήτης pouvoit venir du mot αἰσυμητήριος, de bon augure.

ET. La particule &, ainſi formée, ne ſe trouve ordinairement que dans les écritures curſives & minuſcules anciennes. Elle y eſt non-ſeulement ſéparée, mais elle entre encore dans la compoſition des mots, comme dans R&IN&,

Digitized by Google

&IAM, P&ITE, pour *retinet*, *etiam*, *petite*. Les manuſcrits & les diplômes fourniſſent beaucoup d'exemples de cette manière d'écrire, qui ceſſa au XIIe. ſiècle. Ainſi, lorſqu'on rencontre la conjonction &, faiſant partie d'un mot, c'eſt une marque que le manuſcrit a plus de cinq cens cinquante ans d'antiquité. On ne dira pas avec Caſley, plus de ſix cens ans, parce qu'on a des preuves que cet uſage n'étoit point encore aboli, du moins dans les chartes en 1197. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ETA, ou ITA, nom d'une voyelle de la langue grecque, qui a cette forme Η, η. La prononciation de cette lettre a varié; on l'a prononcée comme un *e* & comme un *i*. Térencien marque la première prononciation; mais les grecs, depuis pluſieurs ſiècles, ne lui donnent plus que la ſeconde. Cette lettre, auſſi bien que l'ω, fut ajoutée à l'alphabet, & n'y étoit point dans le commencement. On en voit encore des preuves ſur d'anciens monumens, tels que ſont les colonnes des farnèſes, apportées à Rome de la voie appienne, où l'on voit l'Ε pour l'Η, ΔΕΜΕΤΡΟΣ, ΚΟΡΕΣ, pour ΔΗΜΗΤΡΟΣ & ΚΟΡΗΣ. On dit que c'eſt Simonide qui l'ajoura. (*Bibliand. de ratione communi linguarum*, *p.* 40.) Les latins rendent cette lettre par un *e*. Car pour Δημήτριος, Βητα, Ημέρα, Θησεύς, Θησαυρος, &c., &c., ils ont dit *Demetrius*, *Beta*, *Hemera*, *Theſeus*, *Theſaurus*, *&c.*

ÉTALIDES. *Voyez* Ætalides.

ÉTAGES. Les maiſons de Rome avoient pluſieurs *étages*. *Voyez* Cœnaculum.

Joſèphe (*Bell. judaic. VII.* 24.) dit qu'au triomphe de Veſpaſien, on portoit des machines qui s'élevoient juſqu'au troiſième *étage*. Auguſte voulant arrêter cette hauteur extraordinaire des maiſons, que l'avidité des propriétaires portoit hors de toute proportion, le fixa à 70 pieds romains, environ 66 ½ pieds de France. Néron rappella ce réglement après l'incendie de Rome; mais Trajan réduiſit encore la hauteur des maiſons à 60 pieds romains, environ 57 pieds.

Le ſeul bâtiment à deux *étages* qu'on ait trouvé, depuis qu'on travaille aux fouilles près de Naples, eſt à Pompeii, & on peut le voir à découvert. En général, les bâtimens de la maiſon de campagne d'Herculanum, ainſi que ceux de pluſieurs habitations de particuliers du même canton & des environs, n'ont jamais eu qu'un *étage*.

Le marquis Galiani de Naples, dit dans ſa traduction de Vitruve (*pag.* 76. *n°.* 1.) que les maiſons des perſonnes riches, de même que les palais, (*à la campagne*, ainſi qu'il a ſans doute voulu dire, car on ſait que le contraire avoit lieu dans les villes) n'étoient, en général, que d'un ſeul *étage*, ſans avoir aucune chambre au-deſſus du rez-de-chauſſée. Il a raiſon pour ce qui regarde la deſcription des maiſons de campagne de Pline; mais quant à la villa Hadrienne, il paroit viſiblement qu'il y a eu des appartemens, les uns au-deſſus des autres; on le voyoit auſſi aux bains d'Antonin & de Dioclétien, tels qu'ils étoient encore il y a deux cens ans. Quelques parties de ces édifices ſurprenans avoient juſqu'à trois galeries ou corridors d'appartemens l'un au-deſſus de l'autre. Dans les ruines d'une très-grande *villa*, ſous l'ancien Tuſculum, où eſt aujourd'hui la *villa* des Jéſuites, appellée la *Ruffinella*, il y avoit des chambres au-deſſus des appartemens ordinaires: ces chambres néanmoins étoient baſſes & vilaines, & ſemblent n'avoir été deſtinées que pour les domeſtiques.

ÉTALON. Les grecs nommoient l'*étalon* des meſures μητρον τυπος, c'eſt-à-dire, *le prototype des meſures*.

Les romains le nommoient ſimplement *menſura*, par excellence, comme étant la meſure à laquelle toutes les autres doivent être conformes.

Les *étalons* des poids & meſures ont toujours été gardés avec grande attention. Les hébreux les dépoſoient dans le temple, d'où viennent ces termes ſi fréquens dans les livres ſaints: *le poids du ſanctuaire*, *la meſure du ſanctuaire*.

Les athéniens établirent une compagnie de quinze officiers, appellée μετρονομοι, *menſurarum curatores*, qui avoit la garde des *étalons*: c'étoient eux auſſi qui régloient les poids & les meſures.

Les romains les gardoient dans le temple de Jupiter au capitole, comme une choſe ſacrée & inviolable; c'eſt pourquoi la meſure originale étoit ſurnommée *capitolina*.

Il eſt fait mention au mot Conge, d'un de ces *étalons*.

Les empereurs chrétiens ordonnèrent que les *étalons* des poids & meſures ſeroient gardés par le gouverneur ou premier magiſtrat des provinces. Honorius chargea le préfet du prétoire de l'*étalon* des meſures, & confia celui des poids au magiſtrat, appellé *comes ſacrarum largitionum*, qui étoit alors ce qu'eſt aujourd'hui chez nous le contrôleur général des finances.

Juſtinien rétablit l'uſage de conſerver les *étalons* dans les lieux ſaints; il ordonna que l'on vérifieroit tous les poids & toutes les meſures, & que les *étalons* en ſeroient gardés dans la principale égliſe de Conſtantinople; il en envoya de

Digitized by Google

ſemblables à Rome, & les adreſſa au ſénat comme un dépôt digne de ſon attention.

La novelle 118e. dit auſſi que l'on en gardoit dans chaque égliſe; on y conſervoit à cet effet des boiſſeaux d'airain ou de pierre, & d'autres meſures.

ÉTAMAGE. ÉTAMER. } *Voyez* DOUBLE

ÉTAPIER. Les romains appelloient *Copiarius* celui qui étoit chargé de fournir la nourriture, du ſel & du bois à ceux qui voyageoient pour le ſervice public.

ETC. *& catera. Voyez* ABRÉVIATIONS.

ÉTÉ, perſonnifié chez les poëtes & dans les anciens. C'eſt un génie à demi-nud, couronné d'épis, & qui en touche d'autres entaſſés dans ſa corne d'abondance : il tient de plus une faucille à la main, pour marquer la ſaiſon des moiſſons.

ÉTENDARD.

L'*Étendard* à la main des princes, eſt le ſymbole du ſouverain domaine. On le voit ſur les ſceaux de Charles-le-Gros, de Conrard I, de Henri I, d'Otton III, empereur, & ſur celui dont Louis-le-Gros ſe ſervit, lorſqu'il eut été déſigné roi de France, du vivant de ſon père. Aux XIIe. & XIIIe. ſiècles pluſieurs ſeigneurs s'attribuèrent l'*étendard*, dont on peut voir les figures dans Heineccius. (*Nouvelle Diplomatique.*)

ÉTENDARDS des anciens. *Voyez* ENSEIGNES.

ÉTENNA, dans la Pamphylie. ETENNEΩN.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

On a des médailles impériales grecques de cette ville, frappées en l'honneur de Géta, de Sévère Alexandre.

ÉTÉOBUTADES, famille ſacerdotale parmi les athéniens, conſacrée à Minerve. Le droit de porter le dais, ou *umbella*, dans la proceſſion qu'on faiſoit au Scirrophories, appartenoit aux *Eteobutades*. Ces prêtres tiroient leur nom de *Butès*, fameux ſacrificateur.

ÉTÉOCLE, fils aîné d'Œdipe & de Jocaſte, après la mort ou la retraite de ſon père, convint avec ſon frère Polynice, qu'ils régneroient alternativement chacun leur année; & que pour éviter toutes conteſtations, celui qui ne ſeroit point ſur le trône, s'abſenteroit de Thèbes. Cette convention fut la ſource de leur haine, & d'une des plus fâcheuſes guerres qu'il y ait eues parmi les grecs dans les temps héroïques. *Étéocle* régna le premier, comme l'aîné; mais ébloui par l'éclat d'une couronne, il ne voulut plus la quitter. « Le trône eſt un bien ſi cher à mes yeux, dit-» il, dans Euripide, que je ne puis le céder à » autrui. Quelle lâcheté ſeroit-ce de devenir » ſujet, quand on s'eſt vu roi..... ? Équité tant » qu'on voudra, je la reſpecte en toutes choſes; » mais, ſi l'on peut jamais être injuſte, il eſt » beau de l'être pour régner ». Polynice, fruſtré de ſes eſpérances, eut recours aux argiens, dont Adraſte, ſon beau-frère, étoit roi : il revint avec lui à Thèbes, à la tête d'une armée, pour redemander le ſceptre. Les deux frères ennemis, voulant épargner le ſang des peuples, demandèrent à ſe battre en combat ſingulier, en préſence des deux armées; & s'entretuèrent l'un l'autre. On ajoute que leur diviſion avoit été ſi grande pendant leur vie, & leur haine ſi irréconciliable, qu'elle dura après leur mort; & l'on crut avoir remarqué que les flammes du bûcher, ſur lequel on faiſoit brûler leurs corps, ſe ſéparèrent, & que la même choſe arrivoit dans les ſacrifices qu'on leur offroit en commun. Car, tout méchans qu'avoient été ces deux frères, on ne laiſſa pas de leur décerner les honneurs héroïques dans la Grèce. Mais Virgile leur rend plus de juſtice en les plaçant dans le tartare avec Atrée, Égiſte, Syſiphe, Tantale, Thyeſte, & tous les fameux ſcélérats de l'antiquité. Créon, qui leur ſuccéda, fit rendre les honneurs de la ſépulture aux cendres d'*Étéocle*, comme ayant combattu contre les ennemis de la patrie; & ordonna que celles de Polynice ſeroient jettées au vent, pour avoir attiré ſur ſa patrie une armée étrangère. *Voyez* CRÉON, POLYNICE, THÉBAÏDE.

ÉTÉOCLE, roi d'Orchomène, dans l'Andréïde, en Béotie, fut appellé le père des Graces, parce qu'il fut le premier, dit Pauſanias, qui éleva un temple & des autels aux Graces, & qui régla les cérémonies de leur culte. *V.* ANDRÉUS.

ÉTÉOCLÉES, ſurnom des Graces, parce qu'on diſoit qu'elles étoient filles d'*Étéocle*, roi d'Orchomène.

ÉTÉOCLUS, fils d'Iphis, & frère d'Évadne, fut un des ſept chefs de l'armée des argiens contre Thèbes. Ce jeune héros, dit Euripide, peu favoriſé des biens de la fortune, mais comblé d'honneur dans l'Argolide, tellement déſintéreſſé dans les ſervices qu'il rendoit à ſa patrie, que jamais il ne put ſe réſoudre à recevoir rien de ſes amis même, dans la crainte de corrompre tant ſoit peu ſon intègre équité, & de ſe voir

lié par les préſens. Il haiſſoit les méchans, non l'état, & il diſtinguoit la république de ceux qui la rendoient odieuſe, en la gouvernant mal. *Etéoclus* périt devant Thèbes. *Voyez* Iphis.

ÉTERNITÉ, nom d'une déeſſe chez les anciens.

Æternitas. Mart. Capella, l. I, dit que l'*Éternité* étoit fille de Jupiter. Triſmégiſte & Platon diſent que le temps eſt l'image de l'*Éternité*. Claudien, dans ſon ſecond livre *de laudibus Stiliconis* (ſur la fin, vers 424.) nous a donné une deſcription de l'*Éternité*, ou plutôt de l'antre de l'*Éternité*. Il dit qu'il eſt dans un lieu inconnu, où notre eſprit ne peut pénétrer, & où à peine les dieux ont accès. Il appelle cette caverne la mère des années, toute hideuſe de vieilleſſe; une caverne d'une durée infinie, qui fait partir de ſon vaſte ſein tous les temps, & qui les y rappelle: il dit que cet antre comprend tout ce que ſignifie un ſerpent recourbé en rond, qui mord ſa queue, ſans jamais la ronger, ni la conſumer, & qui eſt toujours auſſi vif & auſſi vert. La nature, cette vieille dont le viſage eſt toujours plein de graces, fait la garde à l'entrée du veſtibule. De tous ſes membres il pend des ames, qui voltigent autour d'elle. Un vieillard vénérable préſide dans l'antre, & y donne des loix qui durent *éternellement*: c'eſt lui qui règle le nombre, le cours & le repos des aſtres, par qui tout vit & tout périt ſelon des loix immuables. C'eſt lui qui détermine ce que la révolution incertaine de l'aſtre de Mars, & la révolution certaine de celui de Jupiter doit cauſer dans le monde; & les effets de la lune, qui achève ſi vîte ſa carrière; ou du pareſſeux Saturne, ſi lent à fournir la ſienne, ceux que produit Vénus, toujours ſereine, & Mercure, compagnon du ſoleil. Dans l'antre ſont tous les ſiècles diſtingués chacun par ſon métal, & tous en différentes places. On y voit les ſiècles d'airain ramaſſés enſemble. Les ſiècles de fer y paroiſſent durs & roides. La blancheur de ceux d'argent y jette un éclat merveilleux: mais ce qui y brille le plus, c'eſt le troupeau des ſiècles d'or, placés dans le plus bel endroit & le plus diſtingué de ce palais, & qui portent un caractère qui les rend d'un commerce difficile avec la terre. Telle eſt à peu près la deſcription que Claudien fait de la demeure de l'*Éternité*. Elle a dans le latin des beautés, auxquelles, ſelon le ſavant Barthius (dans ſes notes ſur Claudien), Rome, toute féconde qu'elle eſt en génies éloquens, n'a pu rien produire d'égal depuis ce poète.

Les égyptiens déſignoient l'*Éternité* par le ſoleil, dit Horus-Apollon dans les hiéroglyphes, & par la lune. Les grecs & les romains en uſoient de même, aux ſentimens de quelques auteurs. Il y a une médaille d'Antiochus Epiphanès, au revers de laquelle, pour marquer l'*Éternité* & l'apothéoſe du prince, on a mis une figure d'homme, qui tient le ſoleil dans ſa main droite, & qui a la lune ſur la tête. De même on voit ſur les médailles de Veſpaſien, de Domitien, de Trajan, d'Hadrien, &c., la déeſſe *Éternité*, vêtue d'une robe longue, qui tient dans ſes mains les têtes rayonnantes du ſoleil & de la lune. C'eſt le type, ou l'effigie ordinaire de cette divinité, ſur les médailles latines. Une inſcription rapportée dans Gruter, page 32, réunit de même le ſoleil & la lune avec l'*Éternité*. La voici:

ÆTERNITATI
SACRVM
SOLI ET LVNÆ
P. NOVELLIVS P. F.
PAL. VERVS DD.
XVIII. KAL. IVL.
SER SCIPIONE ORFITO ET
Q. NONIO PRISCO COSS.

Sur une médaille d'Hadrien, rapportée par Occo (*pag.* 237.), & expliquée par Triſtan (*tom. I. pag.* 475.), l'*Éternité* eſt renfermée dans un cercle, & tient un globe, ſur lequel il y a un aigle arrêté: la légende eſt, PM. TR. P. COS. III. SÆC. AVR. On la repréſentoit auſſi élevant la main vers le ciel. On déſignoit encore l'*Éternité* par un ſerpent qui mord ſa queue, & fait un cercle. Martianus Capella, l. I, dit que l'*Éternité* eſt fille de Jupiter, parce que dieu n'a ni commencement, ni fin. Quelquefois elle eſt repréſentée comme une déeſſe, debout, tenant un globe ſur lequel il y a un oiſeau arrêté; & de l'autre main elle ſoulève le pan de ſa robe. Au reſte, cette déeſſe, placée ſur les médailles des empereurs, ne déſigne ſouvent que la perpétuité de l'empire, & non l'*Éternité*, laquelle, à proprement parler, & auſſi ſelon le ſens auquel les empereurs l'uſurpèrent en leurs titres & qualités, n'étoit qu'une longue & heureuſe ſuite d'années.

L'oiſeau, poſé ſur un globe, & porté par l'*Éternité*, eſt le phénix, animal fabuleux qui renaît de ſa cendre. L'éléphant, dont la longue vie faiſoit un proverbe, étoit encore un ſymbole de l'*Éternité*.

On doit obſervet que l'on n'a point élevé dans l'antiquité de temples ni d'autels à l'*Éternité*.

Les allégoriſtes modernes ont regardé les emblêmes de l'*Éternité*, rapportés ci-deſſus, comme trop ſimples. Ils leur ont ſubſtitué une image auſſi effrayante que la penſée de l'*Éternité* l'eſt elle-même pour la plupart des mortels. C'eſt un monſtre

monſtre (*Ripa iconologia part. I. n°.* 53), ayant un buſte de femme, qui tient un globe dans chaque main ; le reſte du corps eſt une queue de ſerpent, parſemée d'étoiles, & ſe repliant en cercle.

ÉTERNITÉ, titre de grandeur que l'on donnoit à l'empereur Conſtantius, qui ſe faiſoit auſſi appeller *Eternel*.

Æternitas. Un des officiers de l'empereur Conſtantius, demandant à Lucifer de Cagliari, ſi le livre qu'on avoit envoyé à l'empereur étoit de lui, ajouta, vous devez donc écrire ce qui en eſt, & nous renvoyer le livre, afin qu'on le puiſſe préſenter à ſon *Éternité*, c'eſt-à-dire, à Conſtantius. Les catholiques tournoient en ridicule les ariens, qui refuſoient de donner au verbe la qualité d'*Éternel*, & qui la donnoient à Conſtantius. C'eſt peut-être le ſens qu'a le mot *æternitas*, au revers de quelques médailles, comme IMP. CÆS. VESPASIANVS AVG. & au revers ÆTERNITAS DIVA FAVSTINA, au revers ÆTERNITAS.

ÉTERNUEMENS. Les anciens adreſſoient une prière à Jupiter, lorſqu'ils *éternuoient*. On la trouve dans l'Anthologie (*lib. II. cap. II. epig. II.*); & c'étoit Ζεῦ σῶζε, Jupiter, ſauvez-moi. Ceux qui entendoient *éternuer* quelqu'un, lui diſoient chez les grecs, ζῆθι, vivez ; & chez les romains, *ſalve*, je vous ſalue.

Les romains faiſoient de ce compliment, du temps de Pline le naturaliſte, un des devoirs de la vie civile ; c'eſt lui qui nous l'apprend. Chacun, dit-il, ſalue (28. 2.), quand quelqu'un *éternue*, *ſternutamentis ſalutamur* ; & il ajoute comme une choſe ſingulière, que l'empereur Tibère exigeoit cette marque d'attention & de reſpect de tous ceux de ſa ſuite, même en voyage & dans ſa litière : ce qui ſemble ſuppoſer que la vie libre de la campagne, ou les embarras du voyage, les diſpenſoient ordinairement de certaines formalités attachées à la vie *citadine*.

Dans Pétrone, Giton qui s'étoit caché ſous un lit, s'étant découvert par un *éternuement*, Eumolpus lui adreſſe auſſi-tôt ſon compliment (*cap.* 58.) : *ſalvere Gitona jubet*. De même dans Apulée (*Met. IX.*), ſemblable contre-temps étant arrivé pluſieurs fois au galant d'une femme, qui avoit été obligé de ſe cacher ſous un mannequin plein de vapeurs ſulphureuſes, le mari, dans ſa ſimplicité, ſuppoſant que c'étoit ſa femme, *ſolito ſermone ſalutem ei precatus eſt*, fit des vœux pour ſa ſanté ſuivant l'uſage.

La ſuperſtition qui ſe gliſſe par-tout, ne manqua pas de s'emparer de ce phénomène naturel, & d'y faire trouver de grands myſtères. C'étoit chez les égyptiens, chez les grecs, chez les romains une eſpèce de divinité familière, un oracle ambulant, qui, dans leur prévention, les avertiſſoit en pluſieurs rencontres du parti qu'ils devoient prendre, du bien ou du mal qui devoit leur arriver. Télémaque, dans l'Odyſſée, ayant dit à la reine ſa mère, qu'un étranger lui apportoit des nouvelles d'Ulyſſe, « *éternua* auſſi-tôt » après d'une ſi grande force, que tout le palais en » retentit ; la reine en marqua ſa joie : allez donc, » Eumée, dit-elle, faites-moi venir cet étranger, » n'entendez-vous pas que mon fils a *éternué* » ſur ce que j'ai dit ? Ce ſigne ne ſera pas vain ; » la mort menace ſans doute la tête des pour- » ſuivans ». Sur cela, madame Dacier fait cette remarque : « nous voyons par ce paſſage que la » ſuperſtition venoit de ce que la tête étant la » partie la plus ſacrée du corps, comme le ſiège » de la raiſon & du ſentiment, l'*éternuement* » venant de la tête, on le prenoit pour un » ſigne d'approbation ; & non-ſeulement on reſ- » pectoit ce ſigne, mais on le regardoit comme » envoyé par Jupiter même, & on l'adoroit. En » voici une preuve bien remarquable, dans le » IIIe. liv. de Xénophon, de l'expédition de » Cyrus. Xénophon ayant fini un petit diſcours » par ces paroles : *nous avons pluſieurs ſujets* » *d'eſpérances pour notre ſalut* : il ajoute : *ſur cela* » *quelqu'un* éternua, *& tous les ſoldats l'ayant* » *entendu, ſe mirent à adorer le dieu par un mou-* » *vement auſſi général que ſubit ; & alors Xéno-* » *phon, reprenant la parole, leur dit : compagnons,* » *puiſqu'en parlant d'eſpérance de ſalut, cet augure* » *de Jupiter-ſauveur nous eſt apparu, &c.* Cela » explique fort bien l'idée que l'on avoit des » *éternuemens* ».

L'*éternuement* paſſoit pour être particuliérement déciſif dans le commerce des amans. Nous liſons dans Ariſténète (*epiſt. V. lib. II.*), que Parthénis, jeune folle enterrée de l'objet de ſa paſſion, ſe détermine enfin à expliquer ſes ſentimens, par écrit, à ſon cher Sarpédon : elle *éternue* dans l'endroit de ſa lettre le plus vif & le plus tendre ; c'en eſt aſſez pour elle ; cet incident lui tient lieu de réponſe, & lui fait juger qu'au même inſtant ſon cher amant répondoit à ſes vœux : comme ſi cette opération de la nature, en concours avec l'idée des deſirs, étoit une marque certaine de l'union que la ſympathie établit entre les cœurs. Par la même raiſon les poëtes grecs & latins diſoient des jolies perſonnes, que *les amours avoient éternué* à leur naiſſance. D'après cela on avoit fait des obſervations qui diſtinguoient les bons *éternuemens* d'avec les mauvais ; quand la lune étoit dans les ſignes du taureau, du lion, de la balance, du capricorne ou des poiſſons, l'*éternuement* paſſoit pour être de bon augure ; dans les autres conſtellations, pour un mauvais préſage. Le matin, depuis minuit juſqu'à midi, fâcheux pronoſtic ; favorable au contraire, depuis midi juſqu'à minuit : pernicieux

en ſortant du lit ou de ſa table ; il falloit s'y remettre, & tâcher ou de dormir, ou de boire, ou de manger quelque choſe, pour rompre les loix du mauvais quart d'heure.

On tiroit auſſi de ſemblables inductions des *éternuemens* ſimples ou redoublés, de ceux qui ſe faiſoient à droite ou à gauche, au commencement ou au milieu de l'ouvrage, & de pluſieurs autres circonſtances qui exerçoient la crédulité populaire, & dont les gens ſenſés ſe moquoient, comme on le peut voir dans Cicéron (*de divin. II.* 40.), dans Sénèque, & dans les pièces des auteurs comiques.

ETEPOMAΣXAΛOΣ. } L'auteur du grand éti-
ETEROMASCALA. } mologique, Pollux & Suidas diſent que les eſclaves portoient une tunique avec une ſeule manche, appellée, à cauſe de cela, *ἑτερομάσχαλος*. Khunius, dans ſes notes ſur Pollux, aſſure que cette manche couvroit le bras gauche juſqu'au coude, & laiſſoit nud le bras droit. Mais Uranie, ſur le ſarcophage des muſes au muſéum-capitolin, ſemble porter une pareille tunique, qui ne couvre au contraire que le bras droit. On obſerve cette manche unique à l'Uranie de l'apothéoſe d'Homère, & à une figure dont Cuper donne le deſſin dans ſon explication de ce marbre précieux.

ÉTÉSIENS (VENTS).

Les anciens donnoient le nom d'*étéſiens*, du terme grec *ἔτησιος*, qui ſignifie *anniverſaire*, à des vents, dont le ſouffle ſe faiſoit ſentir régulièrement chaque année, & rafraîchiſſoit l'air pendant ſix ſemaines, depuis le ſolſtice d'été juſque dans la canicule. Le règne des vents *étéſiens*, étoit annoncé par ceux que l'on nommoit *prodômes*, ou *précurſeurs*, durant quelques jours.

Ces vents portant de la fraîcheur dans l'athmoſphère pendant la ſaiſon des chaleurs, la plus commune opinion veut qu'ils ſouffient de la bande du Nord ; & c'eſt ainſi que le vent du Nord étant le traverſier des bouches du Nil, dont le cours en général eſt du Midi au Septentrion, les anciens attribuoient aux vents *étéſiens*, pendant juin & juillet, le refoulement des eaux du fleuve, qui pouvoit contribuer à ſon débordement régulier dans la même ſaiſon. Le rhumb de ce vent n'eſt pas néanmoins tellement fixé à cette région du monde, qu'il ne participe de pluſieurs autres ; & le nom d'*étéſiens*, eſt appliqué à des vents venant du Couchant comme du Septentrion. C'eſt par cette raiſon que dans pluſieurs auteurs anciens, les *étéſiens* ſont déclarés favorables ſur la Méditerranée, à ceux qui font route d'Occident en Orient ; & accuſés d'être contraires pour la route oppoſée. C'eſt ainſi qu'on peut entendre les vents *étéſiens* dans quelques endroits de Cicéron & de Tacite. Ariſtote, ou l'auteur grec, quel qu'il ſoit, du traité intitulé, *le monde*, dit formellement que les *étéſiens* tiennent également du vent *ζέφυρος* comme de l'*ἀρκτος*. Et Diodore de Sicile (liv. I. cap. XXXIX.) étend la bande des vents *étéſiens* juſqu'au couchant d'été. On trouve même dans Pline & dans Strabon, d'après Poſſidonius, que des vents ſoufflants de l'Eſt, ſont appellés *étéſiens* ; mais il eſt conſtant qu'en cela ils s'écartent de l'idée la plus générale qu'on doit avoir des vents *étéſiens*. Cette communication du nom d'*étéſiens* à des vents étrangers à la région ordinaire des *étéſiens*, ne peut être admiſe, ou autoriſée, qu'autant que la dénomination en elle-même deviendra propre à tout vent qui ſoufflera régulièrement. Il en ſeroit de même du nom de vent *aliſé*, quoiqu'il ſoit ſpécialement employé à déſigner le vent qui règne ſur les mers renfermées entre les tropiques, & qui, dans la mer du Sud particulièrement, conduit les navigateurs d'Orient en Occident. (*Cet article eſt de d'Anville, de l'Académie royale des Inſcriptions, &c.*)

ÉTÉSIPE, fils d'Hercule & d'Aſtydamie *Voyez* ASTYDAMIE.

ETESIUS lapis.

Pline dit que l'on préféroit (36. c. 22.) à toutes les pierres la pierre *étéſienne*, pour faire des mortiers à piler les ſubſtances médicinales : *eteſiumque lapidem in his pratulere cateri, mox & Thebaicum.* Saumaiſe croit d'après cela, que c'étoit une eſpèce de porphyre. (*In ſolinum.*)

ÉTHÉRIE, l'une des HÉLIADES.

ÉTHILIE, fille de Jupiter & de Protoſélie.

ÉTHIOPIENS.

Les anciens connoiſſoient deux ſortes d'*éthiopiens*, ceux d'Aſie & ceux d'Afrique. Hérodote les diſtingue en termes formels ; & voilà pourquoi, dans les écrits de l'antiquité, le nom d'*Éthiopie* eſt commun à divers pays d'Aſie & d'Afrique ; voilà pourquoi ils ont donné ſi ſouvent le nom d'*indiens* aux *éthiopiens*, & le nom d'*éthiopiens* aux véritables *indiens*. Dans Procope, par exemple, l'*Éthiopie* eſt appellée l'*Inde*. *Voyez-en les raiſons* dans les obſervations de M. Freret.

Les grecs appelloient *éthiopiens* tous les peuples qui avoient la peau noire ou baſanée : c'eſt pour cela qu'ils appelloient les Colches *éthiopiens*, & la Colchide *Éthiopie*.

Quelles qu'aient été les prétentions des *éthiopiens* ſur leur origine, on ne peut les regarder que comme une colonie d'égyptiens ; ils ont eu, comme ceux-ci, l'uſage de la circonciſion & des

Digitized by Google

embaumemens; les mêmes vêtemens, les mêmes coutumes civiles & religieuſes; les mêmes dieux, Hammon, Pan, Hercule, Iſis; les mêmes formes d'idoles, les mêmes hiéroglyphes, les mêmes principes, la diſtinction du bien & du mal moral, l'immortalité de l'ame, & les métempſycoſes, le même ſacerdoce, le ſceptre en forme de ſoc, &c.

M. Paw fait obſerver que tous les monumens anciens qu'on découvre vers le Sud, en allant à plus de deux cens lieues au-delà des cataractes du Nil, ſont ſculptés dans le goût égyptien, & chargés de ſymboles égyptiens, comme les ruines de la ville royale d'Axume, qui giſſent un peu au-delà du quinzième degré dans la latitude ſeptentrionale. Quand un jour on parviendra à avoir une connoiſſance préciſe des excavations qu'on trouve en différens endroits de l'*Ethiopie*, on verra que leurs caractères hiéroglyphiques reſſemblent à ceux des grottes de la Thébaïde; car les thébains & les *éthiopiens*, quoique gouvernés par des ſouverains différens, n'étoient dans le fond qu'un même peuple, adonné à la même religion.

Il faut excepter ici le monument qu'on dit avoir exiſté à Adulis; mais dont l'exiſtence paroît fort douteuſe.

Diodore de Sicile a ſu que les ſtatues *éthiopiennes* reſſembloient exactement aux ſtatues de l'Égypte; car il s'explique à cet égard en termes fort clairs, comme Bochart l'avoit déjà obſervé. (*In Phaleg. lib. IV. cap. XXVI.*)

Dès le temps d'Homère, ces peuples étoient connus & reſpectés des grecs, pour l'innocence & la ſimplicité de leurs mœurs. Les dieux même, ſelon leur poète, ſe plaiſoient à demeurer au milieu d'eux.

Jupiter s'en étoit allé chez les peuples innocens de l'Ethiopie, & avec lui tous les dieux. (Iliade.)

Les *éthiopiens*, ſelon Strabon, revêtus de peaux de lion & de léopard, portoient des arcs de côtes de palmiers fort longs, & qui n'avoient pas moins de quatre coudées. Les flèches de cannes fort longues à proportion, avoient au lieu de fer des pierres pointues, dont ils ſe ſervoient pour graver leurs ſceaux à ſceller: ils portoient auſſi des lances, au bout deſquelles étoit une pointe de corne de chevreuil, faite comme un fer de lance, & de maſſues ferrées. Lorſqu'ils alloient au combat, ils ſe frottoient la moitié du corps avec du plâtre mou, & l'autre moitié avec du vermillon. Les *éthiopiens*, quoique diviſés en orientaux & en occidentaux, ne différoient entr'eux que par la chevelure & la langue. Les orientaux avoient les cheveux plats; & les occidentaux de la Lybie, les avoient naturellement plus friſés que tout le reſte des hommes; (ce ſont des nègres.) Les *éthiopiens* orientaux, ou de l'Aſie, étoient vêtus & armés preſque comme les indiens; ils portoient pour caſque des peaux de tête de cheval, avec les oreilles & la crinière; en ſorte que la crinière ſervoit d'aigrette, & que les oreilles étoient toutes dreſſées. Au lieu de boucliers ils ſe ſervoient de peaux de grue.

La Néméſis de Phidias tenoit d'une main, au-deſſus d'une patère, quelques figures d'*éthiopiens*. Pauſanias avouoit qu'il en ignoroit la cauſe. Winckelmann croit qu'elles faiſoient alluſion au ſurnom Ἀμώμων, *irréprochables*, que donne Homère aux *éthiopiens*, & qui les devoit rendre chers à la tédoutable Néméſis.

Leur caractère diſtinctif étoit un nez épâté.

ETHNARQUE, le gouverneur d'une nation.

Ce mot eſt formé du grec ἔθνος, *nation*, ἀρχή, *commandement*. Il y a pluſieurs médailles d'Hérode, appellé *le Grand*, ſur un côté deſquelles on trouve ΗΡΩΔΟΥ, & de l'autre côté ΕΘΝΑΡΧΟΥ, c'eſt-à-dire, *Hérode l'éthnarque*. Après la bataille de Philippe, Antoine paſſant par la Syrie, établit Hérode & Phaſaël ſon frère, tétrarques, & en cette qualité leur confia l'adminiſtration des affaires de la Judée. (*Joſeph. Ant. liv. XIV. chap. XXIII.*) Hérode eut donc le gouvernement de cette province avant que les parthes entraſſent en Syrie, ou avant l'invaſion d'Antigone, qui arriva environ cinq ou ſix ans après qu'Hérode fut fait commandant en Galilée. (*Joſ. liv. XIV. chap. XXIV. XXV.*) Conſéquemment Hérode étoit alors vraiment *ethnarque*, car on ne pouvoit pas le nommer autrement; de façon qu'il faut que ce ſoit dans cet eſpace de temps que les médailles, qui lui donnent ce titre, aient été frappées. Ces médailles ſont une confirmation de ce que nous liſons dans l'hiſtoire, que ce prince fut chargé de ce gouvernement avant d'être élevé à la dignité de roi.

C'eſt Hérode Antipas, & non pas Hérode-le-Grand, que Joſéphe a appellé *Tétrarque*, parce qu'Antipas ne poſſédoit que la quatrième partie du royaume de ſon père. Les termes d'*éthnarque* & de *tétrarque* ne ſont point ſynonimes pour ceux qui connoiſſent le partage du royaume d'Hérode, fait par Auguſte. Il déclara Archélaüs, non héritier de tout le royaume de ſon père, mais ſeulement *ethnarque*, ou prince de la nation des juifs; & il lui donna ſous ce titre la Judée, l'Idumée & la Samarie, ce qui compoſoit la moitié du royaume d'Hérode-le-Grand. Auguſte partagea en deux l'autre moitié; il donna à Antipas la Galilée & la Pérée, ou les pays au-delà du Jourdain; & à Philippe l'Iturée, la Traconite & la Batanée. Ces deux princes n'ayant chacun que la quatrième partie du royaume de leur père, furent nommés *tétrarques*, & leur portion *tétrarchie*. Ceux qui ont entendu autrement

ces termes, ſe ſont éloignés de leur vraie ſignification.

ÉTHOSÉA, une des ſept filles de Niobé, qui périrent par les flêches de Diane. *Voyez* NIOBE.

ÉTHRA, fille du ſage Pithéus, roi de Trézène, fut mariée ſecrettement par ſon père à Égée, dont elle eut Théſée. Pendant ſa groſſeſſe, Pithéus, qui avoit des raiſons pour cacher l'alliance qu'il avoit faite avec Égée, publia que Nèptune, la grande divinité de Trézène, étoit devenu âmoureux de ſa fille; ce qui fit paſſer, dans la ſuite, Théſée pour fils de ce dieu. La fameuſe Helène ayant été enlevée dans ſon enfance par Théſée, fut laiſſée ſous la garde d'Éthra, dans la ville d'Aphidnès. Caſtor & Pollux, irrités de l'enlévement de leur ſœur, coururent aux armes, ſe rendirent maîtres d'Aphidnès, en l'abſence de Théſée, & en ramenèrent Hélène, & avec elle *Éthra*, qu'ils lui donnèrent pour eſclave. *Éthra* ſuivit ſa maîtreſſe dans ſes diverſes aventures, juſqu'à la priſe de Troyes, où elle fut reconnue par ſon petit fils Démophoon, & délivrée de l'eſclavage. *Voyez* DÉMOPHOON, THÉSÉE.

ÉTHRA, femme d'Atlas, mère des Hyades, étoit fille de Téthys & de l'Océan.

ÉTIENNE, fils de Romain I.

STEPHANUS AUGUSTUS.

Les médailles d'*Étienne* manquent.

ETNA, montagne de Sicile, fameuſe par les forges que Vulcain y avoit établies, & d'où l'on appelloit ce dieu *Éthnéus*. *Voyez* PALICES.

ÉTNA (médailles d'). *Voyez* ÆTNA.

ÉTOFFES de poil. *Voyez* FEUTRE.

ÉTOFFES de ſoie. *Voyez* SOIE.

ÉTOFFES de laine. *Voyez* DRAPERIES, FEUTRE.

ÉTOFFES { de coton. / de Byſſus. } *Voyez* BYSSUS.

ÉTOFFES de lin. *Voyez* TOILE.

ÉTOFFES à fleurs, de différentes couleurs.

Les mots grecs ἀνθινοι, ποικιλοι, peuvent être traduits de ces deux manières. Les *étoffes* à fleurs, ou de différentes couleurs, n'étoient employées chez les grecs & les romains que par les femmes & les efféminés. C'étoient le plus ſouvent des toiles de coton. Mais les orientaux en faiſoient un uſage général, & en particulier les perſes & les indiens. *Voyez* ÉTOFFES *changeantes*.

ÉTOFFES rayées. Les barbares portoient ſeuls des tuniques ou des manteaux d'*étoffes* rayées. Les eunuques & les eſclaves étant pour la plupart barbares d'origine, conſervoient les *étoffes* rayées comme leur caractère diſtinctif. C'eſt ainſi que paroît vêtu, dans les peintures de Térence, conſervées au Vatican, un grec déguiſé en eunuque.

ÉTOFFES changeantes.

Au ſujet des *étoffes* changeantes, M. Lens (*Coſtumes*) remarque que les anciens n'en ont pas généralement atteint l'effet, comme on l'apperçoit ſur différentes peintures encore exiſtantes, où la partie éclairée d'une *étoffe* eſt exprimée par une couleur, & la partie ombrée entiérement par une autre; ce qui eſt contre la vérité; car une *étoffe* changeante ne prend cette couleur que ſur les tournans des plis, ſelon l'incidence & la réflexion de la lumière; ou ſur des parties les plus éclairées & les mieux diſpoſées à réfléchir les rayons. Cependant il eſt viſible qu'on a voulu repréſenter des *étoffes de couleur changeante*, tiſſues de fils de diverſes couleurs. Comme les monumens atteſtent l'exiſtence des *étoffes changeantes* avant la connoiſſance de la ſoie, on peut donner ce nom aux tuniques grecques, déſignées par le mot ποικιλοι, ſans prétendre qu'elles aient été de ſoie, ou mêlées de ſoie, comme Winckelman (hiſtoire de l'Art, tom. I. fol. 32.) l'aſſure, en diſant qu'il n'y a point de *couleur changeante* ſans un mêlange de ſoie. Car il eſt certain que le poil de chèvre, le coton même, & le fin lin ayant du ſuiſant, produiront des *couleurs changeantes*, fuſſent-elles d'ailleurs moins vives que le *changeant* de la ſoie.

ÉTOILES (les) ſur les anciens monumens ſont des ſymboles de la felicité, quelquefois auſſi de l'eternité. L'*étoile* qu'on voit ſur les médailles de Jules-Céſar, eſt l'*étoile* de Vénus, dont il ſe diſoit iſſu; ou bien c'eſt le ſymbole de la déification. *Voyez* ASTRES, NUIT.

Sur deux ciſtes de bronze, trouvées à Paleſtrine; Bacchus (*pierres de Stoſch, IIe. claſſe, n°.* 1599.) porte une longue tunique parſemée d'*étoiles*, ſymbole des orgies, ſes fêtes nocturnes, *nocturni trieteria Bacchi*. Les tuniques des femmes, gravées ſur les monumens antiques, ſont quelquefois chargées d'*étoiles* en forme d'ornemens.

Junon porte une draperie flottante, ſemée d'*étoiles*, ſur une médaille de Samos. (*Spanheim.*

obſ. in callimach. hymn. Dian. v. 204.) Sur une améthyſte de la collection de Stoſch, Eſculape a une *étoile* placée à ſes côtés, pour déſigner qu'il étoit fils d'Apollon ou du Soleil. Cette planète eſt ordinairement repréſentée ſur les médailles ſous la forme d'une *étoile* rayonnante.

L'*étoile* ſert de type aux médailles de Cotcyre, des Opuntiens, de Pitané.

Elle y déſigne communément l'horoſcope de la ville qui les a fait frapper, exprimé par la planète, le ſigne du zodiaque, ou par la conſtellation à laquelle elle eſt jointe.

Elle repréſente ſur les médailles d'Élagabale, le ſoleil dont cet empereur étoit prêtre.

ÉTOLIENS. *Voyez* Ætoliens.

ÉTOLUS, troiſième fils d'Endymion, ſe retira chez les curètes, & donna à leur pays le nom d'*Etolie*. *Voyez* Épeus.

ÉTRANGLER. Ce ſupplice étoit chez les anciens le plus honteux de tous. Les grecs le mirent rarement en uſage. Cependant Ulyſſe, dans l'Odyſſée, fit *étrangler* les femmes de Pénélope, qui avoient mené une vie impudique pendant ſon abſence. On n'*étrangloit* jamais en public les criminels à Rome; c'étoit toujours dans la priſon, & dans l'endroit de cette priſon, appellé *tullianum*. (*Salluſt. bell. Catil. de morte Lentuli.*)

ÉTRENNES.

On rapporte l'origine des *étrennes* au temps de Romulus, & de Tatius, roi des ſabins, qui régnèrent enſemble dans la ville de Rome. On dit que Tatius, ayant reçu comme un bon augure, des branches coupées dans un bois conſacré à la déeſſe *Strenua*, déeſſe de la force, & qu'on lui préſenta le premier jour de l'an, autoriſa cette coutume dans la ſuite, & donna le nom de *ſtrenæ* à ces préſens, à cauſe de cette déeſſe, qui préſida depuis à la cérémonie des *étrennes*. Les romains firent de ce jour un jour de fête, qu'ils dédièrent au dieu Janus, qu'on repréſentoit avec deux viſages, comme regardant l'année paſſée & celle où l'on entroit. Ce jour-là on ſe ſouhaitoit une heureuſe année les uns aux autres. Les préſens ordinaires étoient des figues, des dattes de palmier, & du miel; & chacun envoyoit ces douceurs à ſes amis, pour leur témoigner qu'on leur ſouhaitoit une vie douce & agréable. Les figues & les dattes étoient ordinairement couvertes de feuilles d'or; ce qui n'étoit pourtant que le préſent des perſonnes moins riches. Les cliens, c'eſt-à-dire, ceux qui étoient ſous la protection des grands, portoient ces ſortes d'*étrennes* à leurs patrons, & y joignoient quelque pièce d'argent. Sous Auguſte, le peuple, les chevaliers & les ſénateurs lui préſentoient des *étrennes*; & lorſqu'il étoit abſent, ils les portoient dans le capitole. L'argent des *étrennes* étoit employé à acheter des ſtatues de quelques divinités. Tibère défendit par un édit les *étrennes*, paſſé le premier jour de l'an, parce que le peuple s'occupoit de cette cérémonie pendant huit jours. Caligula déclara au peuple qu'il accepteroit celles qu'on lui préſenteroit. Claude, ſon ſucceſſeur, défendit qu'on l'importunât de ces préſens; mais cette coutume ſe conſerva toujours parmi le peuple. Les grecs empruntèrent des romains l'uſage de donner des *étrennes*.

FABRILES MARCELLÆ ÆTERNAM FELICITATE.

Cette inſcription, peinte en rouge ſur une amphore, deſtinée à mettre des liqueurs, renferme une acclamation & un ſouhait, que font les ouvriers en poterie à Marcella, leur patrone ou leur protectrice, en lui offrant ce vaſe de terre cuite. Dans le dernier mot l'M eſt ſupprimée. On a une infinité d'exemples du retranchement de cette lettre à la fin des mots.

Ces ſortes de préſens, ou d'*étrennes*, auxquels on joignoit des vœux, ſe faiſoient auſſi aux fêtes ſaturnales & dans les fêtes publiques. Le mot *fabriles* ſignifie ici *vaſcularii, fictiliarii, ornamentarii*. On ne trouve point *fabriles* dans les bons auteurs: il ſent le ſtyle peu élégant du bas âge. Le ſouhait d'un bonheur éternel nous porteroit à croire, que les vœux de ces artiſans en vaſes de terre cuite, s'adreſſent à une dame chrétienne. Ainſi il faut les rapporter au IVe. ou V^e. ſiècle.

« Ce petit monument de terre cuite, dit le comte de Caylus (*IV. pl.* 87. *n°.* 3.), prouve l'uſage de ce compliment, & certifie que la manière de s'en acquitter, étoit accompagnée d'un préſent, ſans que perſonne en fût exempt; puiſqu'en effet les pauvres rempliſſoient ce devoir, & s'en acquittoient d'une manière proportionnée à leur fortune: on lit ſur cette terre cuite, dont la forme & la grandeur ſont exactement rapportées ſur la planche:

ANNVM NOVVM FAVSTVM FELICEM TIBI.

Je crois pouvoir avancer qu'on n'a point encore rapporté de monument de cette eſpèce: celui ci doit cependant avoir été très-multiplié par l'uſage du peuple, & par l'opération facile de la terre cuite & du moule.

Depuis que cette planche eſt gravée, j'ai reçu de Rome un monument du même genre, & de la

même matière : il eſt un peu plus grand, & diffère non-ſeulement dans la diſtribution des lignes, mais dans le travail des lettres, car elles ſont de relief ; dans celui de ce n°., on lit en lettres majuſcules :

ANNVM NOVVM FAVSTVM
FELICEM MIHI ET FILIO.

Cet uſage étoit donc ſi étendu, que l'on ſe donnoit à ſoi-même des *étrennes*, & que l'on faiſoit des ſouhaits communs à ſoi-même, mais encore à ſon fils ».

ÉTRIERS.

L'empereur Maurice, mort l'an 602, eſt auteur d'un traité de tactique, dans lequel il eſt fait mention des *étriers* pour la première fois. On n'en trouve aucune trace avant le VIe. ſiècle chez les grecs, ni chez les romains. C'eſt mal-à-propos que pluſieurs commentateurs ont cru les reconnoître dans quelques paſſages de Xénophon, de Lucien & de St. Jérôme, ſuppoſés ou mal interprétés. Le dernier, fauſſement cité par Magius, a induit en erreur Saumaiſe, Voſſius, Cuper, Ménage & pluſieurs autres, qui placent l'invention des *étriers* au Ve. ſiècle. Les anciens en ignoroient abſolument l'uſage ; car Hippocrate, dans ſon traité de l'air, de l'eau & des lieux, attribue pluſieurs incommodités dont les ſcythes étoient affectés, à l'uſage fréquent qu'ils faiſoient du cheval. Galien fait remarquer auſſi dans pluſieurs endroits de ſes ouvrages, que les cavaliers romains étoient également ſujets à pluſieurs maladies des hanches & des jambes, parce qu'ils n'avoient pas les pieds ſoutenus à cheval.

On ſuppléoit aux *étriers*, en ſautant ſur le cheval, même l'épée nue ou la pique à la main. C'étoit un exercice des plus ordinaires de la jeuneſſe romaine. Un jaſpe, expliqué par le ſavant Winckelmann, nous montre cependant un ſoldat qui monte à cheval, mettant le pied droit ſur un crampon placé à une certaine hauteur au bas de ſa pique. Les chevaux d'ailleurs étoient quelquefois dreſſés à plier les jarrets, & à ſe baiſſer, pour la commodité des cavaliers. Les perſonnes diſtinguées & les vieillards avoient des ſerviteurs, ἀναβολεῖς, qui les mettoient à cheval. On vit des rois vaincus être contraints de prêter leur dos aux victorieux, lorſqu'ils montoient ſur leurs chevaux ou dans leur char ; & Athénée parle de certaines femmes qui faiſoient ſervilement leur cour aux femmes des ſatrapes, en leur rendant volontairement le même ſervice. C'eſt pourquoi Plutarque, dans la vie des gracques, n'oublie pas de dire, que C. Gracchus fit, à l'exemple des grecs, placer de diſtance en diſtance des pierres, ἀναβολαί, le long des grands chemins, pour aider les cavaliers à monter à cheval, ſans avoir beſoin de perſonne. Ce tribun cherchoit par un empreſſement marqué de ſoulager tous ſes concitoyens, à mériter leur bienveillance, & à gagner leurs ſuffrages.

Les modernes ſont étonnés de voir l'uſage des *étriers* ſi long-temps ignoré ; mais ils doivent penſer que cette privation venoit de la manière dont les chevaux étoient autrefois enharnachés. Une houſſe de drap ſimple, ou double, les couvroit juſqu'entiérement, & étoit attachée avec trois ſangles, au poitrail, à la queue & au ventre du cheval.

Les colonnes Trajane & Antonine, l'arc de Conſtantin, & les autres monumens antérieurs aux empereurs Honorius & Arcade, nous offrent un grand nombre de chevaux ainſi caparaçonnés.

Quelques interprêtes ont rendu par le mot *étriers*, les mots ἀφάη & *aſtraba*. Mais Suidas décrit l'*aſtraba*, de manière à le faire prendre pour un arçon de la ſelle ; c'eſt, dit-il, un morceau de bois qui tient à la ſelle, & qui eſt ſaiſi par le cavalier. Les gloſſes d'Iſidore appellent *aſtraba*, une planche ſur laquelle repoſoient les pieds des cavaliers : *aſtraba tabella, in qua pedes requieſcunt*. Il veut parler d'un marche-pied qui ſervoit à monter à cheval. *Voyez* Ἀναβολεῖς, Ἀναβολαί.

La ſelle formée par des arçons ſolides, telle que nous l'employons, fut inconnue juſqu'au règne de Théodoſe, qui en parle le premier dans une loi ; & le premier monument où elle paroiſſe, eſt la colonne d'Arcadius à Conſtantinople. Devenu plus ſolide, le harnois put ſupporter les *étriers*, qui n'auroient pas trouvé un point de ſuſpenſion fixe dans une pièce de drap, ou une peau de bête.

ÉTRIERS. (*Diplomatique.*)

Dans un acte de 1577, paſſé entre le comte de Beaumont-ſur-Oyſe & l'abbé de St. Martin de Pontoiſe, on voit le ſceau du comte, qui le repréſente ſur un cheval courant à bride abattue. Il a des *étriers* en forme de courroie, qui deſcendent du deſſus de la ſelle. Inconnus aux anciens, diſent les auteurs de la nouvelle Diplomatique, ils commencent vers le XIe. ſiècle. Au XIIe. leur uſage, quoique ordinaire, n'étoit pas encore général.

ÉTRILLE. *Voyez* STRIGIL.

ÉTRUSCILLE, épouſe de Trajan-Déce.

HERENNIA CUPIENNIA ETRUSCILLA AUGUSTA.

Le nom de *Cupiennia* n'eſt que ſur les médailles grecques.

Ses médailles ſont :

RRR. en or.

C. en argent : le revers *ſæculum novum* eſt R.

RR. en médaillons d'argent bas frappés en Syrie.

C. en G. B. de coin romain.

C. en M. B. & RR. au revers *Pudicitia Aug.* avec trois figures.

RR. en G. B. de colonies.

R. en M. & P. B.

RR. en G. B. grec, excepté celles de Samos.

Les autres RRR. & principalement celles où elle eſt appellée ANNIA.

R. en M. B.

RR. en P. B.

RR. en médailles de B. d'Égypte, particuliérement celles qui lui donnent le nom de CUPIENNIA.

Les médaillons latins de bronze de cette princeſſe, ſont très-rares, excepté celui au revers duquel eſt la figure de la pudicité aſſiſe.

ÉTRUSQUES. (*Hiſtoire des Arts.*) Nous allons donner un extrait des ſavantes obſervations que le comte de Caylus a inſérées dans les deux premiers volumes, in-4°., de ſes *Recueils des Antiquités égyptiennes, étruſques, grecques & romaines.* Il convient d'abord qu'il eſt très-difficile de trouver des ſecours, pour connoître l'origine des *étruſques* ou toſcans, parce qu'aucun de leurs hiſtoriens n'eſt parvenu juſqu'à nous. Quoique ce peuple fameux ſe fût rendu maître de preſque toute l'Italie, avant la fondation de Rome, la jalouſie des romains a laiſſé à peine ſubſiſter quelques inſcriptions, que nous ne pouvons pas toujours expliquer, parce que nous ignorons non-ſeulement le fond de leur langue, mais encore la plupart des lettres de leur alphabet : il paroît même que les hiſtoriens romains ont affecté de ne point parler des *étruſques* ; & nous ne pouvons découvrir leur goût & quelques-uns des uſages de cet ancien peuple, que par le moyen des peintures & des gravures qui ont échappé aux romains.

Nous ſavons en général par les hiſtoriens étrangers, que pendant pluſieurs ſiècles les *étruſques* furent très-puiſſans ſur terre & ſur mer : le commerce les enrichit ; dans la ſuite le luxe les énerva, ou les rendit aſſez foibles pour ſe voir ſubjugués par les gaulois & par les romains, après avoir cependant ſoutenu, pendant deux ſiècles, des guerres continuelles.

Les *étruſques* inſpirèrent à leurs vainqueurs leur ſuperſtition extrême & leur goût pour les ſpectacles. Les petites notions que les *étruſques* avoient ſur la Phyſique, les engagèrent à croire qu'ils étoient aſſez ſavans pour pénétrer dans les myſtères des cauſes premières ; en conſéquence ils s'occupèrent ſans ceſſe à tâcher de lire dans l'avenir & dans le livre des deſtinées, en obſervant le vol & le chant des oiſeaux ; & à conſulter la volonté des dieux, en obſervant les aſtres ou les entrailles des victimes. Comme ce peuple aimoit exceſſivement les jeux, la muſique & les ſpectacles, il introduiſit ces amuſemens dans les cérémonies de la religion ; & le préjugé populaire les fit enſuite conſidérer comme des parties eſſentielles du culte extérieur. Ce même préjugé ſubſiſte encore dans une partie de l'Italie.

Les *étruſques* aimèrent les arts, ils les cultivèrent avec ſuccès : on préſume qu'ils empruntèrent des égyptiens la théorie & la pratique de leurs uſages : par exemple, les figures allégoriques ou hiéroglyphiques, telles que ſont les griffons, les ſphynx, les lions ailés, les pyramides, les inſcriptions ſur les ſtatues, & la forme roide des figures, qui paroiſſent emmaillottées. Cependant, comme l'on ne trouve chez les *étruſques* aucune momie ou animal embaumé, les auteurs préſument que ce peuple n'eſt pas une colonie égyptienne. Il paroît par les monumens que, dans les ſiècles ſuivans, les *étruſques* prirent des uſages particuliers, qui ne conſervèrent preſqu'aucun trait de la manière ou du ſtyle des anciens égyptiens : on voit dans les ouvrages de leurs ſculpteurs, ciſeleurs & peintres, le développement & la gradation ſenſibles du génie des *étruſques*.

Les auteurs obſervent que les femmes furent admiſes dans les colléges des prêtres *étruſques*, à peu près comme les femmes ſont aujourd'hui aſſociées ou dépoſitaires des myſtères les plus ſecrets de la religion ſingulière du peuple druſe, qui habite les plaines enveloppées par la chaîne des montagnes du Liban.

L'on ſait que les *étruſques* inventèrent l'ordre toſcan, dans le même temps que les grecs imaginèrent l'ordre dorique & l'ordre corinthien : ce fait démontre le goût particulier que ce peuple avoit pour l'Architecture.

On voit 1°. dans l'ouvrage qui a pour titre, *Thomæ Dempſteri de etruria regali libri VII. primùm editi à* Thomas Coke, 2 *vol. in-fol. Florentiæ* 1723 ; 2°. dans les *Recueils* de Buonarotti ; 3°. dans ceux de Gori ; 4°. dans les *Mémoires de l'Académie de Cortone*, quantité de monumens qui démontrent le goût que les *étruſques* avoient

Digitized by Google

pour la Sculpture, l'Architecture, la Peinture, & pour la Gravure. Pline le naturaliſte convient qu'il y avoit deux mille ſtatues dans la ville *étruſque*, nommée *Bolſena*, & que l'on y voyoit une ſtatue coloſſale, qui avoit cinquante pieds de haut. Pauſanias rapporte qu'Arimnus, roi de Toſcane, fut le premier des ſouverains étrangers qui envoya ſon magnifique trône, pour le dépoſer dans le merveilleux temple élevé à Olympie en l'honneur de Jupiter.

Le comte de Caylus obſerve que les auteurs, dont nous venons de parler, auroient dû nous donner des détails ſur les belles formes & ſur les ornemens agréables des vaſes *étruſques*; mais il y ſupplée en mettant ſous les yeux du lecteur ſes obſervations, & les plans exacts de pluſieurs monumens qu'il a deſſinés & gravés en partie de ſa main, avec toute l'exactitude que l'on peut raiſonnablement eſpérer. Ce philoſophe artiſte fait admirer, dans les vaſes *étruſques*, la préciſion dans la forme, la juſteſſe dans le contour, & dans la poſition des anſes; l'art de grouper les figures, & de leur donner de l'expreſſion, &c. Il prouve que les anciens toſcans abondoient en ſculpteurs; il dit qu'il eſt à préſumer qu'ils avoient grand nombre de bons peintres; il obſerve que malgré leur fragilité, il eſt étonnant qu'il nous reſte une ſi grande quantité de vaſes *étruſques*, qui conſtate la multiplicité des manufactures de l'*Etrurie*. Ce ſavant convient que nous confondons, à la vérité, ſouvent les vaſes *étruſques* avec ceux de fabrique égyptienne, ou plutôt avec ceux de la fameuſe fabrique grecque, établie dans l'iſle de Samos: mais il ajoute que l'on peut cependant diſtinguer les vaſes *étruſques* par leur légéreté, par la délicateſſe de leurs ornemens, & par pluſieurs autres circonſtances que nous indiquerons plus bas.

Nous ajoutons que, pour ne point s'y méprendre, il faut mettre en parallèle les vaſes, ou du moins conſulter les fidelles gravures de Caylus & d'Hamilton.

L'hiſtoire nous apprend que, pendant pluſieurs ſiècles, les manufactures de poterie *étruſque* ont joui dans l'univers d'une réputation égale à celle que nous accordons à la porcelaine de la Chine. L'on a trouvé à Vollaterra, à Rome, &c., pluſieurs petites montagnes, formées par les débris de rebuts des manufactures de poterie *étruſque*. Le comte de Caylus obſerve que ſouvent l'on y voit les mêmes formes & les mêmes ornemens répétés dans les compoſitions; mais cependant, en les conſidérant, l'on voit en même-temps que les *étruſques* ſavoient bien varier leurs inventions, lorſqu'ils vouloient. L'on y reconnoît même les époques des progrès de la perfection dans chaque ſiècle. Il paroît que les *étruſques*, dans leurs deſſins, ont été quelquefois imitateurs; mais jamais ils n'ont été de ſerviles copiſtes des égyptiens & des grecs: ils ont profité de leurs lumières, ſans jamais s'aſſujettir à leur goût.

Le comte de Caylus préſume, qu'à force de recherches & d'obſervations ſur les monumens *étruſques*, on pourra peut-être un jour parvenir à éclaircir la plupart des uſages civils, militaires & religieux des toſcans, ſur-tout ſi l'on compare les monumens avec les anecdotes hiſtoriques de ce peuple ſingulier.

Les toſcans, je veux dire les *étruſques*, cherchoient dans leurs tableaux, ainſi que les ſauvages de l'Amérique, à ſe procurer un aſpect & une attitude terrible; ils ajoutoient à leurs caſques de grandes oreilles, ils en hériſſoient le ſommet par de longues pointes de fer, ou par le moyen de grandes crêtes ou panaches: ils réuſſiſſoient à ſe procurer un air féroce en criſpant leurs mouſtaches.

Le goût & le caractère particulier des *étruſques*, eſt plus frappant, plus varié dans les pierres gravées qui leur ſervoient de cachet, que dans leurs autres ouvrages. Comme ils aimoient à la folie l'*Iliade* d'Homère, ils gravoient preſque toujours des ſujets tirés de ce poëme; & ils repréſentoient très-ſouvent Achille, Hector, Hercule, les ſatyres, les centaures, des aſtrologues & des génies ailés. Il paroît par leurs monumens qu'ils aimoient exceſſivement les combats & la chaſſe à la courſe & au faucon. Les hiſtoriens nous apprennent qu'ils regardoient la muſique comme un préſent divin; c'eſt pourquoi dans leurs compoſitions on voit ordinairement des chaſſeurs, des combattans, des muſiciens & des guerriers couverts de caſques, de cuiraſſes & de bottes de fer. L'on aſſure que les *étruſques* inventèrent; 1°. les combats ſanglans des gladiateurs; 2°. la danſe; 3°. les têtes à double face, telle que celle de Janus, pour déſigner allégoriquement le paſſé & le préſent, ou les différens âges & les différentes connoiſſances de l'homme; l'on croit auſſi qu'ils inventèrent les cérémonies d'expiation & de purification, ſur-tout celle qui étoit en uſage pour ſe laver des crimes horribles de beſtialité, &c., qui étoient aſſez communs parmi eux. Ce même peuple repréſentoit preſque toutes les divinités avec des ailes, pour marquer leur activité. Les toſcans ornoient leurs cruches, leurs ſoucoupes, & les cornes qui leur ſervoient, ainſi qu'à tous les peuples, de taſſes pour boire, en y gravant l'image des dieux, des héros, &c. Le comte de Caylus obſerve que l'on voit très-rarement des joueurs de flutes peints ſur les monumens des *étruſques*. Dans les commençemens ils repréſentoient leurs figures à peu près comme celles des égyptiens, c'eſt-à-dire, roides, avec les bras & les jambes accollées, preſque ſans mouvement. Leurs draperies étoient ſans plis, ou du moins elles en avoient peu. Leurs figures avoient

Digitized by Google

avoient les cheveux treſſés ; mais dans la ſuite ils détachèrent les bras & les jambes de leurs figures fondues en bronze, peintes ou ſculptées ; en un mot, ils donnèrent du mouvement, de la force & de la grace à leurs compoſitions.

Les vaſes des *étruſques* ont pour l'ordinaire le fond de leur couleur uniforme, noire ou rouſſe ; ils ſont modelés à peu près avec autant de ſoin que nos porcelaines des Indes. Les *étruſques* n'employoient, pour peindre leurs vaſes, que trois ou quatre couleurs terreuſes, miſes à plat comme celles des chinois, ſans dégradation de coloris : ils ſavoient compoſer des émaux de différentes couleurs, pour embellir leurs vaſes de terre cuite. Souvent ils emportoient certaines parties du vernis, ou de l'email, avec des inſtrumens particuliers, & ils ajoutoient enſuite le blanc, le rouge ou le noir, pour tracer le contour, ou pour diſtinguer leurs figures & pour former des ornemens. Ordinairement le vaſe eſt d'une couleur noire, & toutes les figures & tous les ornemens ſont ou totalement rouges, ou de quelqu'autre couleur, rehauſſé avec de la craie blanche. Quelquefois la tête, les mains, les pieds ſont incarnats ; & les vaſtes manteaux des figures de leurs aſtrologues ſont ou blancs, ou de quelqu'autre couleur. Au centre du vaſe, ils imprimoient une roſe, ou une marque de la fabrique. L'on a trouvé dans Herculanum quantité de grands & de petits tableaux de cette eſpèce, peints en monochromes, c'eſt-à-dire, en camayeux, d'une ſeule couleur, ou peints avec deux ou trois couleurs : mais ces camayeux d'Herculanum ont été peints par des grecs. L'on y a encore trouvé pluſieurs beaux vaſes *étruſques*, & une grande table de marbre, pour les libations que devoient faire les juges avant que d'examiner les procès. Cette table porte une inſcription *étruſque*, dont on trouvera le détail & l'explication dans les *lettres* que M. Seigneux de Correvon a fait imprimer à Yverdon, ſur les découvertes d'Herculanum.

Nous croyons que les perſonnes qui aiment les beaux arts, liront encore avec plaiſir, au ſujet des *étruſques*, les obſervations ſuivantes, que nous avons extraites du très-ſavant ouvrage, qui a pour titre, *Hiſtoire de l'Art chez les anciens*, par Winckelmann. Cet auteur a conſacré le livre IIIe. de ſon ouvrage, à nous démontrer par des faits ce qu'étoit l'*art* chez les *étruſques* & chez leurs voiſins. Il diviſe ce livre en trois ſections : dans la première, il détaille les connoiſſances néceſſaires pour bien apprécier l'art des *étruſques*. Dans la ſeconde ſection, il traite de l'*art* chez ce peuple : il détaille ſes caractères, leurs ſignes, & les différentes époques de cet art. La troiſième ſection ne rappelle que les faits qui intéreſſent l'art des peuples voiſins des *étruſques*.

Dans la première ſection, qui concerne les connoiſſances néceſſaires pour bien apprécier l'art des *étruſques*, Winckelmann examine d'abord les circonſtances extérieures, & les cauſes des caractères particuliers de l'art *étruſque* ; il traite enſuite des images des dieux & des héros *étruſques* ; enfin, cet auteur indique les ouvrages les plus remarquables de ce peuple ſinguliet.

Dans l'article premier, qui concerne les cauſes extérieures qui ont contribué ou nui aux progrès de l'art *étruſque*, Winckelmann admet, pour la première cauſe qui ait favoriſé l'art de ce peuple, 1°. la liberté : il obſerve très-judicieuſement, que la forme du gouvernement influe eſſentiellement ſur les arts & ſur les ſciences de tous les peuples : par exemple, la liberté dont jouiſſoient les *étruſques*, en vivant même ſous leurs rois, permit à l'art & aux artiſtes de s'élever à la perfection, parce que les rois toſcans n'étoient pas des deſpotes ; le titre de roi ne déſignoit chez eux qu'un ſimple général d'armée, ou bien un gouverneur particulier qui étoit élu annuellement par les états généraux. Toute l'*Etrurie* étoit diviſée en douze provinces : c'étoit par conſéquent un état ariſtocratique, régi par douze chefs, ayant au-deſſus d'eux un ſurveillant, ou un cenſeur amovible, qui étoit auſſi élu par le corps toral de la nation. Les *étruſques* étoient ſi jaloux de leur liberté, & ſi ennemis de la puiſſance royale deſpotique & inamovible, qu'ils méprisèrent & devinrent les ennemis des véiens, lorſqu'au lieu d'un chef annuel ceux-ci eurent élu un roi. Dans le IVe. ſiècle de la fondation de Rome, ils étoient par la même raiſon naturellement ennemis des premiers habitans de Rome ; & le peuple romain ne put empêcher les *étruſques* de s'allier avec ſes voiſins, dans la guerre marſique, qu'en accordant aux toſcans le droit de citoyen romain.

Le ſeconde cauſe des progrès des arts chez les *étruſques* fut le commerce ſur terre & ſur mer, Pauſanias dit que ce peuple s'allia d'abord avec les phéniciens, qui étoient pour lors le peuple le plus ingénieux. Les *étruſques* leur fournirent une flotte pour combattre les phocéens. Hérodote dit que les *étruſques* eurent plus d'intimité avec les carthaginois qu'avec les grecs ; ils fournirent aux carthaginois une armée navale, qui fut battue par Hiéron, devant la ville de Syracuſe.

Les *étruſques* eurent peu d'affinité avec les égyptiens, peuple exceſſivement ſombre & mélancolique, ennemi de la muſique & de la poéſie, que les *étruſques* aimoient avec fureur, parce qu'elles les guériſſoient en partie de la petite portion de triſteſſe ou d'atrophie qui leur étoit naturelle. L'étendue du commerce des *étruſques* réforma les mœurs, & par la comparaiſon des objets, il perfectionna leurs talens naturels pour les arts. La troiſième cauſe extérieure des progrès des arts, chez les *étruſques*, fut la gloire & les récompenſes

qui ſont néceſſairement affectées dans les républiques aux perſonnes qui ſe diſtinguent dans leur état par leurs talens ou par leur vertu.

La cauſe intérieure des progrès des *étruſques* dans les arts, ſe trouve dans leur genie, ou dans leur tempérament; il fut la ſource du caractère diſtinctif de leurs ouvrages. Winckelmann obſerve que les *étruſques* n'atteignirent cependant jamais dans les arts le point de perfection où parvinrent les grecs, parce que les grecs étoient naturellement moins bilieux que les *étruſques*. Ariſtote obſerve que les perſonnes mélancoliques ſont ordinairement rêveuſes, propres aux fortes méditations & aux recherches profondes; mais de tels hommes ont toujours eu & auront éternellement des ſentimens outrés & exceſſifs. Le beau, c'eſt-à-dire, les douces émotions que cauſent les formes les plus naturelles ſur des ames délicates & ſenſibles, eſt pour eux fadeur, inſipidité, balinage d'enfant; leur cœur ne peut être agité que par exploſion générale; ils mépriſent le beau, ils ne recherchent que le ſublime. L'*Etrurie* ignorante fut bientôt auſſi éclairée que les peuples qu'elle fréquentoit; mais comme la maſſe des lumières étoit alors très-peu conſidérable, l'Etrurie donna dans la ſuperſtition, ou plutôt dans le moment où elle devint pieuſe, elle mérita d'être appellée *la mère de la ſuperſtition*. Les *étruſques* ſe livrèrent enſuite avec fureur à l'Aſtrologie judiciaire, aux évocations des eſprits, &c. L'on ne doit donc point être ſurpris, lorſqu'on voit dans Denis d'Halicarnaſſe, que l'an de la fondation de Rome, 399, les prêtres *étruſques*, qui protégeoient les farquins dérrônés, allèrent attaquer Rome, armés de ſerpens vivans & de torches ardentes. Les *étruſques* inventèrent les combats ſanglans des gladiateurs; ils les admirent, non-ſeulement dans les amphithéâtres, mais encore à la ſuite des enterremens.

Le caractère des *étruſques* eſt peu altéré. Dans les ſiècles derniers, la ſecte des flagellans européens a pris naiſſance dans la Toſcane: le vulgaire ne s'y plaît encore qu'à lire les poëmes pleins de magie, de poſſeſſions du diable, de giganromachie, de métamorphoſes & de preſtiges de charlatans de places; il n'écoute avec tranſport que la muſique qui peint les tempêtes, l'éclair, le tonnerre, la foudre & le ſabat. Enfin l'on ne doit point être ſurpris de ce que les anciennes urnes ſépulcrales de la Toſcane, ne ſont chargées que de bas-reliefs, qui repréſentent avec énergie des combats ſanglans, ou des devins en méditation; & de ce qu'au contraire, les urnes ſépulcrales romaines, travaillées par les grecs, ne repréſentent que des objets agréables, qui ſont alluſion à la vie humaine; tels ſont les papillons, les colombes, les lièvres, les guirlandes de fleurs & de fruits, les nayades qui enlèvent le charmant Hylas, &c. Les romains, plus gais que les *étruſques*, eurent, au ſujet de la mort, des idées ſingulières. Scipion l'africain exigea que ſes amis allaſſent boire ſur ſon tombeau. A Rome, l'on danſoit ordinairement devant le corps du mort que l'on portoit au bûcher; par ce moyen, on diſtrayoit les ſpectateurs du bruit déſagreable des pleureuſes que l'on gageoit pour hurler harmoniquement au ſon de la flûte. Winckelmann obſerve enfin que les guerres perpetuelles & malheureuſes des *étruſques* contre les romains, & ſur-tout la decadence de leur conſtitution politique, arrêtèrent les progrès de l'art, & le détruiſirent dans la ſuite. Après la mort d'Alexandre-le-Grand, toute l'Etrurie fut ſubjuguée par la république romaine, & la langue *étruſque* fut transformée en langue latine; en un mot, la langue *étruſque* ſe perdit entièrement. Cet évènement arriva quelque temps après la mort d'Ælius Vulturinus, dernier roi des *étruſques*, qui fut tué dans la bataille donnée près du lac Lucumo. L'Etrurie fut alors changée en province romaine. L'an 489 de la fondation de Rome, Marcus Elavius, général romain, ſe rendit maître de la ville de Volſinium, que l'on nomme aujourd'hui *Bolſena*; il fit tranſporter de cette ſeule ville dans celle de Rome, deux mille ſtatues, à ce que rapporte Pline (dans le XXXIVe. livre). L'on croit que peu-à-peu toutes les autres villes de la Toſcane ſubirent le même ſort. Dans l'inſtant de ces révolutions, les arts commencèrent à tomber & à s'avilir, par le joug que les romains impoſoient aux artiſtes. Nous ne connoiſſons le nom d'aucun des fameux anciens artiſtes *étruſques*, ſi ce n'eſt celui de *Mneſarchus*, ſculpteur en pierre, que l'on dit père du grand philoſophe, nommé *Pythagore*.

Dans le ſecond paragraphe, qui traite des images des dieux & des héros *étruſques*, Winckelmann ſe borne à publier quelques obſervations utiles, & qui n'ont point encore été faites. 1°. Il dit que les *étruſques* adoroient la plupart des divinités qui étoient honorées d'un culte dans la Grèce, parce que les grecs & les *étruſques* étoient une colonie des pélaſges, à ce que croient quelques auteurs: il y eut par conſequent une certaine affinité entre ces deux peuples. 2°. Les *étruſques*, ainſi que les grecs, adoroient des figures bifarres, & qui étoient particulières à chacun de ces peuples. Pauſanias décrit les figures divines extraordinaires, qui furent repréſentées par les grecs, ſur le coffre de Cypſelus. Avant Homère, le poëte Pampho imagina un Jupiter, couvert de fiente de cheval. Les grecs inventèrent encore un Jupiter *Apomyos*, c'eſt-à-dire, Jupiter ſous la forme d'une mouche; la tête de la mouche formoit le crâne & les cheveux de Jupiter: le corps de la mouche étoit le viſage, & les ailes formoient la barbe.

3°. A l'égard des divinités particulières des *étruſques*, Winckelmann, dans ce ſecond para-

graphe, obſerve encore que les *étruſques* s'étoient fait des idées ſublimes & majeſtueuſes des dieux ſupérieurs : ils donnoient des ailes à Jupiter, à Diane, à ſes compagnes & à Vénus ; mais ils repréſentoient Minerve avec des ailes aux épaules & aux pieds. Ils peignoient l'Amour, Proſerpine & les autres furies, avec des ailes à la tête : ils repréſentoient auſſi des chariots avec des ailes. Les grecs ſuivoient le même uſage allégorique ſur les médailles : Cérès étoit repréſentée traînée par deux ſerpens attelés à un char ailé.

4°. Pline nous dit que les *étruſques* armoient de la foudre la main de neuf divinités, qui ſont Apollon, Mars, Bacchus, Vulcain, Hercule, Pan, Cybèle, Pallas & l'Amour.

Les payſans *étruſques* portoient des chapeaux blancs, abattus ſur les épaules ; & lorſqu'ils vouloient déſigner Apollon gardant les troupeaux du roi Admette, ils le repréſentoient avec ce grand chapeau. Les grecs repréſentoient de la même manière Ariſtée, fils d'Apollon.

Les premiers *étruſques* portoient une longue barbe, large, pointue & recourbée en avant. Ce peuple repréſenta Mercure avec une barbe de cette eſpèce : dans la ſuite, les *étruſques* ſe raſèrent la barbe ; ſouvent ils armèrent Mercure d'une épée recourbée en faucille, ou ſabre, ſemblable à celui que tient Saturne ou Pluton, reſſemblant à celui que portoient les lyciens & les cariens, dans l'armée de Xercès. On voit ſur un camée *étruſque* un Mercure qui a la tête couverte d'une tortue entière, qui lui ſert de chapeau. Dans les premiers temps, les *étruſques* marquoient les cheveux de leurs ſtatues en écailles de poiſſon, ou tournés en coquilles de limaçon. Ils rangeoient les plis des habillemens en ligne droite, parallèles, comme cannelés l'un ſur l'autre. Les *étruſques* & les grecs repréſentoient quelquefois Junon Martiale, tenant entre ſes mains une tenaille, qui faiſoit alluſion à l'ordre de bataille en tenaille. Cet ordre conſiſtoit à ouvrir le centre de la ligne pour engager l'ennemi à y entrer ; enſuite les deux corps ſéparés ſerroient l'ennemi des deux côtés. Les *étruſques* & les grecs repréſentoient Vénus drapée, tenant une colombe ou une fleur à la main. Ils repréſentoient auſſi les trois Graces drapées ; elles paroiſſent danſer dans le même goût que les ſtatues des premiers grecs.

Les artiſtes *étruſques* repréſentoient peu de héros, mais tous de nation grecque, tels ſont les cinq chefs qui marchèrent contre Thèbes, je veux dire Adraſte, Tydée, Polynice, Parthénope & Amphiaraüs. Les dieux de ce peuple ont conſervé leur nom *étruſque* ; mais les héros conſervèrent chez ce peuple leur nom grec, tiré de l'*iliade*, qui leur ſervoit de guide.

Dans le troiſième paragraphe qui traite des principaux monumens de l'art *étruſque*, notre auteur indique ſimplement les objets, & décrit hiſtoriquement leur exécution, leur matière & le temps de leur production. Dans la ſection ſuivante, il les examine en critique ſcrupuleux ; il fait voir combien il eſt difficile de diſtinguer les anciens ouvrages grecs des anciens ouvrages *étruſques*, & les monumens faits en Toſcane dans le bon temps, de ceux du ſiècle éclairé, où vivoient les plus fameux artiſtes grecs. L'auteur indique, 1°. les petites figures *étruſques* de marbre, de bronze, qui repréſentent des animaux, des chimères ; 2°. Les ſtatues de bronze, de grandeur naturelle, ou un peu moins grande, &c. Il fait à ce ſujet pluſieurs obſervations utiles : par exemple, il dit que les *étruſques*, dans une ſtatue qui repréſente un ponrife, ont rangé les cheveux ſur le front, en petites boucles, en forme de limaçon, tels qu'ils ſont ordinairement ſur les ſtatues égyptiennes d'Hermès ; quatre longues treſſes de cheveux tombent en ſerpentant ſur le devant de chaque épaule ; les cheveux ſont noués par derrière à une diſtance médiocre de la tête, au deſſous du ruban qui les attache ; cinq boucles jointes enſemble prennent en quelque ſorte la forme d'une bourſe à cheveux ; ces cheveux paroiſſent coupés à leur extrémité. La ſtatue, qui eſt antique, eſt droite & roide comme celle des ſtatues égyptiennes. Sur la tête d'une Diane *étruſque* antique, on voit que l'ouverture de la bouche a ſes angles relevés, le menton eſt retréci, les cheveux ſont comme à la précédente ſtatue, bouclés, treſſés & attachés par derrière, aſſez loin de la tête : elle porte un diadême, en forme de cercle, il eſt ſurmonté de huit roſes rouges & rehauſſées, qui couronnent les cheveux ; la drapetie eſt peinte en blanc ; la tunique ou le vêtement de deſſous, a de larges manches arrangées en plis friſés ; le manteau court a des plis applatis & parallèles, il en eſt de même de la longue tunique : le bord du manteau eſt orné d'une petite bande, rouge-doré, qui eſt ſurmontée immédiatement d'une autre bande de couleur de laeque ; au-deſſus de celle ci eſt une troiſième bande, de même couleur & largeur, chargée d'un lacis blanc qui repréſente de la broderie. Le bord de l'habit eſt travaillé de la même façon : la courroie qui tient ſur l'épaule le carquois de la déeſſe, eſt rouge, de même que ſa chauſſure.

Winckelmann donne enſuite des détails ſur un bas-relief de forme ronde, qui a pu ſervir à orner le bord d'un puits : l'on y voit, ainſi qu'à Athènes, les figures des douze grands dieux : Vulcain, Jupiter & Eſculape ſont repréſentés ſans barbe ſur ce monument *étruſque* de l'ancien temps. Winckelmann dit, que dans la ſuite on boucla la barbe en anneaux courts, on recourba l'extrémité en pointe, & qu'enfin les artiſtes *étruſques*

Digitized by Google

ne firent plus de barbe pointue ; mais ils la frisèrent d'une manière plus large.

A l'égard des pierres gravées des *étrusques*, Winckelmann obſerve que la plupart ſont en relief, taillées en eſcarbot, ou ſcarabée, perforées par le milieu, pour les porter en amulettes. Sur les anciennes gravures, les figures humaines n'ont quelquefois que ſix têtes de longueur ; & dans les plus anciennes pierres gravées, les pieds, les mains ſont très-finis, & les inſcriptions qui ſont autour des figures, paroiſſent être pelaſgiennes, c'eſt-à-dire, approcher plus de l'ancienne écriture grecque que de l'*étruſque*. Dans la ſuite les *étruſques* marquèrent exactement les os & les muſcles de leurs figures gravées ; mais l'on y vit toujours la dureté du ſtyle *étruſque*.

Notre ſavant dit qu'il n'a pu découvrir que deux médailles *étruſques* : elles paroiſſent être les premiers eſſais de ces peuples dans l'art numiſmatique. D'un côté l'on voit un animal, qui paroît être un cerf ; de l'autre côté on voit deux figures qui tiennent un bâton ; les jambes y ſont indiquées par deux lignes terminées par un point arrondi, qui marque chaque pied ; le bras qui ne tient rien, eſt une ligne à plomb un peu courbée depuis l'épaule, il deſcend preſque juſqu'aux pieds : les parties naturelles ſont un peu plus courtes qu'elles ne le ſont ordinairement ſur les pierres, & ſur les médailles *étruſques*, où elles ſont monſtrueuſement allongées, tant aux hommes qu'aux animaux ; le viſage de ces deux figures eſt gravé comme la tête d'une mouche. La ſeconde médaille a d'un côté une tête, & de l'autre un cheval. En comparant par ordre les gravures, & ſur-tout les modèles des monumens *étruſques* qu'indique Winckelmann, on pourra ſe former une idée claire des époques de la perfection de l'art chez les *étruſques*.

Dans la ſeconde ſection, qui traite du ſtyle, c'eſt-à-dire, de la manière de deſſiner, graver, &c., des artiſtes *étruſques*, Winckelmann examine en particulier les caractères de l'art *étruſque*, le degré de perfection de ſes productions, & ce qui conſtitue le ſtyle *étruſque*.

Winckelmann obſerve d'abord en général ſur le ſtyle *étruſque*, qu'il ne faut pas croire qu'un monument ſoit *étruſque*, parce que l'on y a repréſenté certaines coutumes, ou parce que les figures ont tel habillement, ou un caſque de telle eſpèce : le caſque grec, l'arc grec, & les petites choſes de cette eſpèce, ne décident pas que le monument ſoit grec ou *étruſque*. Souvent les *étruſques* ont mis ſur leurs figures des caſques grecs, ou des armes grecques ; c'eſt la forme des figures principales, jointe aux acceſſoires de la figure, qui diſtingue le ſtyle grec du ſtyle *étruſque*.

Dans le ſecond paragraphe, Winckelmann fait ſouvenir que le ſtyle a beaucoup varié chez les *étruſques*, en paſſant du ſtyle groſſier au parfait : il dit que plus les caractères des inſcriptions reſſemblent à l'écriture & à la langue romaine, plus les figures ſont mal deſſinées, & travaillées ſans goût. Il obſerve enfin que la décadence de l'art ne forme point alors un ſtyle particulier. Notre illuſtre auteur ajoute que l'on ne doit reconnoître que trois eſpèces de ſtyle parmi les *étruſques*, ainſi que parmi les égyptiens, &c. ; ſavoir le ſtyle ancien, le ſtyle moyen, le ſtyle d'imitation, formé ſur celui des grecs, &c. Dans chaque ſtyle on doit remarquer, 1°. le nud ; 2°. la draperie des figures ; mais comme la draperie des artiſtes *étruſques* ne diffère pas beaucoup de celle des artiſtes grecs, il ſe borne à terminer chaque article par de courtes obſervations ſur la draperie & ſur les monumens de chaque eſpèce de ſtyle.

Dans l'article premier, qui concerne le ſtyle ancien ou antique des *étruſques*, Winckelmann dit que l'on reconnoît le premier caractère du ſtyle antique, en ce que le deſſin eſt tracé en lignes droites ; l'attitude des figures eſt roide, leur action eſt gênée. Le contour des figures ne s'élève & ne s'abaiſſe point dans la proportion & avec l'ondulation requiſes, de ſorte qu'il ne donne aucune idée de chair, ni de muſcles ; ce qui eſt cauſe que les figures ſont minces, parallèles, ſemblables à une quenouille. Ce ſtyle manque donc de variété & de ſoupleſſe. Les anciens *étruſques* étoient groſſiers : ils ignoroient la forme, la poſition, & le jeu des muſcles & des membres ; ils ne purent acquérir la libeté du deſſin que par une longue expérience.

L'on reconnoît le ſecond caractère du ſtyle antique, c'eſt-à-dire, du premier ſtyle, en ce que la touche imparfaite des traits & de la beauté du viſage diſtinguent les premiers ouvrages ſortis des mains des *étruſques*, comme elle diſtingue les premiers ouvrages qui ont été travaillés par les mains des grecs. La forme des premières têtes des *étruſques* eſt un ovale oblong, qui paroît retréci, parce que le menton eſt terminé à l'égyptienne, c'eſt-à-dire, en pointe : les yeux ſont tout plats, ou tirés en haut, c'eſt-à-dire, toujours obliquement à l'os des yeux. Toutes les parties du corps étoient des lignes droites qui portoient à plomb ſur la baſe. Tous ces caractères paroiſſent imités des figures faites par les égyptiens de la haute antiquité. Le premier qui deſſina une figure de divinité en Égypte, la fit comme on vient de dire ; ſes ſucceſſeurs le copièrent : les *étruſques* l'imitèrent aveuglement & ſcrupuleuſement, de crainte de paſſer pour novateurs.

On trouve pluſieurs petites ſtatues du premier ſtyle *étruſque*, où l'on voit les bras pendans ſur

Digitized by Google

les côtés, les jambes liées, ſerrées; une longue draperie, dont les plis paroiſſent faits avec un peigne de fer; les pieds ſont droits; les yeux creux, platement ouverts & rirés en haut : le deſſin y eſt plat, ſans diſtinction de parties.

On diſtingue le commencement du changement du premier ſtyle, en ce que la draperie couvre moins le corps des figures : les *étruſques* s'appliquent à deſſiner le nud, à l'exception des parties naturelles, qui furent renfermées dans une bourſe, attachée avec des rubans ſur les hanches de la figure.

Les premiers graveurs *étruſques* ne ſachant pas travailler avec le fer pointu en crochet, ne ſe ſervant que du rouet, pour creuſer leurs pierres, ils les drapèrent amplement; ils arrondiſſoient au contraire tous les traits de leurs figures, ils les formoient en boules, ne ſachant pas les faire en ligne droite, comme leurs ſculpteurs.

Winckelmann croit que les ſtatuaires & les peintres grecs corrigèrent leur mauvais ſtyle du temps de Phidias; que la révolution de l'art fut auſſi ſubite dans la Grèce & dans l'*Etrurie*, que celle qui arriva ſous Auguſte, ſous Léon X, & ſous Louis XIV. On peut à ce ſujet conſulter les ſages *réflexions critiques ſur la Poéſie & ſur la Peinture*, par M. l'abbé du Bos.

Le ſecond ſtyle de l'art chez les *étruſques*, a pour marque caractériſtique, 1°. une expreſſion forte dans les traits des figures & dans les différentes parties du corps : 2°. cette expreſſion forte doit être jointe à une attitude & à une action gênées, & même quelquefois ſinguliérement contournées, forcées & outrées. A l'égard de la première qualité, nous obſervons que les muſcles ſont tellement gonflés ſur quelques figures *étruſques*, qu'ils s'élèvent comme des monticules; les os percent les chairs avec tant de force, que ce ſtyle en devient d'une dureté inſoutenable; les figures paroiſſent écorchées. Cependant cette expreſſion trop forte des muſcles, des os, ne ſe trouve pas dans tous les ouvrages de ce ſtyle; au moins, quant à la première partie, qui concerne les muſcles, ils ne ſont preſque pas indiqués ſur les figures divines des *étruſques*, qui ſont les ſeules ſtatues de marbre qui ſoient parvenues juſqu'à nous : il faut néanmoins en excepter la coupe dure des muſcles au gras de la jambe, qui eſt très-ſubtile ſur toute ſorte d'ouvrages. On peut poſer pour règle générale, que les grecs s'attachèrent plus à l'expreſſion des muſcles, & les *étruſques* à celle des os; par conſéquent, ſi une pierre fine & bien gravée repréſente une figure ſur laquelle quelques os paroiſſent trop marqués, on doit être tenté de la conſidérer comme une pierre *étruſque*, quoiqu'au reſte elle pût faire honneur à un artiſte grec.

Nous avons dit que le ſecond caractère du ſtyle *étruſque*, eſt de joindre à une expreſſion forte de traits, une attitude & une action genées, forcées & outrées. Nous obſervons que la force ne regarde pas ſeulement l'attitude, l'action, l'expreſſion, mais encore le mouvement & le jeu de toutes les parties. Le terme gêné ſe dit de l'attitude & de l'action les plus contraintes : le gêné eſt le contraire du naturel; le forcé eſt l'oppoſé de l'aiſé, du gracieux & du moëlleux. Le gêné caractériſe le plus ancien ſtyle; & le forcé caractériſe plus particuliérement le ſecond ſtyle *étruſque*. Pour évirer l'un de ces deux défauts, l'on tomba dans l'autre; & pour donner une forte expreſſion aux parties, on donna aux figures des attitudes & des actions qui favoriſent ce goût outré. Auſſi l'on préféra une poſition forcée au repos doux & tranquille des parties; l'on exalta la ſenſation à l'extrême, & l'on pouſſa le gonflement des muſcles juſqu'où il pouvoit être porté. Le ſecond ſtyle *étruſque* peut donc être comparé à un jeune homme mal éduqué, livré à la fougue de ſes deſirs, au libertinage de ſon eſprit, & à ces emportemens de jeuneſſe, qui le déterminent à des actions forcées. Le ſtyle grec du meilleur temps au contraire, peut être comparé à un adoleſcent bien fait, dont les paſſions ont été domptées par les ſoins d'une heureuſe éducation, & dans qui l'inſtruction & la culture ont donné une plus belle forme aux qualités naturelles.

Le ſecond ſtyle des *étruſques* a un grand défaut : les ſujets différens n'y ſont point caractériſés en particulier; il n'a qu'un ton & une manière univerſelle pour toutes les figures; il eſt maniété : Apollon, Mars, Vénus, Hercule, Vulcain, ſe reſſemblent tous ſur les ouvrages *étruſques*, ils n'ont aucune différence dans les deſſins, qui peut ſervir à les diſtinguer. Les toſcans d'aujourd'hui ont conſervé même dans la littérature le ton maniéré; leur ſtyle eſt recherché, aprêté, il paroît maigre & ſec, lorſqu'on le met en parallèle avec la grande pureté & la clarté de la diction. Le ton maniéré eſt encore plus ſenſible dans les peintres toſcans les plus fameux : que l'on jette les yeux ſur les contorſions des anges qui plantent dans le ciel les inſtrumens de la paſſion, & dans les autres figures du jugement univerſel de Michel Ange Buonarotti, & l'on conviendra que l'on a eu raiſon de dire de ce peintre, que celui qui a vu une de ces figures les a toutes vues. Que l'on examine les mouvemens violens de toutes les figures employées dans la deſcente de croix de Daniel Volterre : en un mot, que l'on réuniſſe tous les ouvrages des peintres de l'école toſcane, & qu'on les mette en parallèle avec les meilleurs artiſtes de l'école romaine, Raphaël, &c., qui ont puiſé leurs connoiſſances dans les mêmes ſources, & l'on

Digitized by Google

ſe convaincra que l'école romaine approche beaucoup du beau ſtyle des grecs, par l'aiſance & par le ton gracieux qu'elle a donnés à ſes figures.

Winckelmann rapporte enſuite les preuves par des monumens, qui démontrent que le ſecond ſtyle *étruſque* eſt forcé & maniéré : 1°. il dit que le Mercure barbu de la villa Borghèſe, eſt muſelé comme un Hercule : 2°. que dans les figures qui repréſentent Tydée & Pelée, les clavicules du col, les côtés, les cartilages du coude & des genoux, les articulations des mains & les chevilles des pieds, ſont indiqués avec autant de ſaillant & de force que les gros os des bras & des jambes : toutes les figures ſouffrent une contraction également violente dans les muſcles, malgré l'âge, le ſexe, &c. L'attitude forcée ſe montre ſur l'autel rond du capitole; les pieds des dieux, placés en face, ſont ſerrés parallélement ; les pieds de ceux qui ſont deſſinés de profil, ſont en ligne droite, l'un derrière l'autre ; les mains ſont mal deſſinées & contraintes ; quand une figure tient quelque choſe avec les deux premiers doigts, les autres doigts ſe dreſſent durement en avant : les têtes ſont deſſinées d'après la nature la plus commune.

Troiſième ſtyle des étruſques, ou ſtyle d'imitation. Pour diſtinguer avec le plus grand détail, dans les figures des *étruſques*, le troiſième ſtyle, c'eſt-à-dire, ce qui a été copié ou imité des belles figures du troiſième ſtyle des grecs, il faudroit faire un traité en particulier. Winckelmann ſe borne à dire qu'il ſuffit de citer pour troiſième ſtyle des *étruſques*, c'eſt-à-dire, pour ſtyle d'imitation des grecs, les trois ſtatues de bronze *étruſques*, qui ſont dans la galerie de Florence, & les quatre urnes d'albâtre de Volaterra, qui ſont dans la villa Albani, &c.

Notre auteur termine cette ſeconde ſection, en faiſant quelques obſervations particulières ſur la draperie *étruſque* : il dit que le manteau des figures en marbre n'eſt point jetté librement; mais il eſt ſerré & toujours rangé en plis parallèles, qui tombent à plomb, ou qui s'étendent à travers la figure qui le porte.

Les manches des vêtemens de femmes, c'eſt-à-dire, les tuniques ou les vêtemens de deſſous, ſont quelquefois très-finement pliſſées, comme celles des rochets des prêtres italiens, ou comme le papier de nos lanternes qui ſont rondes & pliantes.

Les cheveux de la plupart des figures, tant d'hommes que de femmes, ſont, comme nous l'avons dit, parragés, de manière que ceux qui deſcendent du ſommet de la tête, ſont noués par derrière : les autres tombent par treſſes en devant ſur les épaules, ſuivant la coutume antique de pluſieurs nations; telles que les égyptiens, les grecs, &c.

Comme la troiſième ſection de Winckelmann traite uniquement de l'art parmi les nations limitrophes des *étruſques*, tels que les ſamnites, les volſques & les campaniens, nous renvoyons le lecteur aux articles particuliers de cet ouvrage qui concernent ces mêmes peuples.

Nous devons ſeulement obſerver que notre auteur nous apprend dans cette ſection, 1°. que les *étruſques* ſubjuguèrent dans un temps toute l'Italie, & ſur-tout la Campanie ; 2°. que les beaux vaſes antiques *étruſques* étoient ceux d'Arezzo ; 3°. que le royaume de Naples, la Campanie, & ſur-tout Nole, ont fourni abondamment des vaſes *étruſques* à la plupart des cabinets : il ajoute cependant qu'en bonne règle on devroit tâcher, s'il étoit poſſible, de diſtinguer les vaſes vraiment *étruſques*, des vaſes travaillés par les campaniens. 4°. Il ajoute que ces vaſes ont depuis un pouce juſqu'à la hauteur de trois ou quatre palmes; la plupart des vaſes de Nole ont été trouvés dans des ſépulcres ; quelques-uns ont ſervi dans les ſacrifices, dans les bains ; quelques autres ont pu être la récompenſe ou le prix dans les jeux publics ; les autres enfin ne ſervoient que d'ornement : ce fait ſe démontre en ce qu'ils n'ont jamais eu de fonds.

Winckelmann ajoute qu'un connoiſſeur qui ſait juger de l'élégance du deſſin, & apprécier les compoſitions des maîtres, & qui de plus ſait comment on couche les couleurs ſur les ouvrages de terre cuite, trouvera dans les délicateſſes & dans le fini de ces vaſes, une excellente preuve de la grande habileté des artiſtes *étruſques*, qui les ont produits. Il n'eſt point de deſſin plus difficile à exécuter, parce qu'il faut une promptitude extrême & une juſteſſe étonnante, car l'on ne peut pas corriger les défauts. Les vaſes de terre peints ſont la merveille de l'art des anciens. Des têtes, & quelquefois des figures entières eſquiſſées d'un trait de plume dans les premières études de Raphaël, décèlent aux yeux des connoiſſeurs la main d'un grand maître, autant ou plus que ſes tableaux achevés. Les anciens *étruſques* connoiſſoient, à ce que dit Caylus, l'uſage des ponſifs, ou deſſins piqués, & les deſſins découpés ſur une feuille de cuivre.

Winckelmann ajoute que nous avons grand nombre de pierres gravées, aſſez de petites figures *étruſques* ; mais que nous n'avons pas aſſez de grandes ſtatues de cette nation pour ſervir de fondement à un ſyſtême raiſonné de leur art. Les *étruſques* avoient leur carrière de marbre près de Luna, que nous nommons à préſent *Carrara* : elle étoit une de leurs douze villes capitales. Les ſamnites, les volſques & les campaniens n'ayant point de marbre bleu dans leur pays, furent obligés

de faire leurs vaſes en terre cuite ou en bronze; les premiers ſe ſont caſſés, l'on a fondu les ſecouds; c'eſt la cauſe de la rareté des vaſes de cette nation. Comme le ſtyle *étruſque* reſſemble à l'ancien ſtyle grec, le lecteur fera bien de relire cet article avant que d'examiner l'art chez les grecs. Notre auteur prouve dans le livre V, où il traite de l'art chez les romains, qu'il y a apparence que dans les temps les plus reculés, les grecs imitèrent l'art des *étruſques*, qu'ils en adoptèrent beaucoup de choſes, & en particulier les rites ſacrés; mais dans les temps poſtérieurs, lorſque l'art fleuriſſoit chez les grecs, on peut croire que les artiſtes *étruſques*, peu nombreux, furent diſciples & imitateurs des grecs.

Les *étruſques* peignoient toujours les faunes avec une queue de cheval, quelquefois avec les pieds de cheval, d'autres fois avec les pieds humains.

La Toſcane, c'eſt-à-dire, le pays particulier habité par les anciens *étruſques*, a produit abondamment dans tous les temps de vrais grands hommes dans tous les genres. On peut, à ce ſujet, conſulter les vies des grands hommes toſcans, & les *mémoires* des différentes académies qui ſont établies dans la Toſcane. Nous ne devons pas oublier dans ce petit recueil d'anecdotes, concernant les *étruſques*, que Plutarque nous apprend que les toſcans envoyèrent des colonies, qui formèrent des établiſſemens dans les iſles de Lemnos, d'Imbros, & ſur le promontoire de Thenarus, où ils rendirent de ſi grands ſervices aux ſpartiates, dans la guerre qu'ils ſoutenoient contre les ilotes, que les lacédémoniens leur accordèrent le droit de bourgeoiſie dans leur ville: mais enſuite, ſur un ſoupçon d'infidélité, les ſpartiates les firent tous empriſonner. Les femmes de ces malheureux allèrent les voir dans leurs cachots, changèrent d'habits avec eux, & s'expoſèrent toutes à la mort pour ſauver leurs maris: Les toſcans, en ſortant de priſon, allèrent ſe mettre à la tête des troupes des ilotes; mais les ſpartiates craignant leur reſſentiment, leur rendirent leurs femmes & leurs biens.

M. Eckel craint avec raiſon que l'on n'ait voulu trop ſe tourmenter pour établir des caractères diſtinctifs entre les premiers ouvrages des grecs & ceux des étruſques; tels ont été Gori, Caylus, Winckelmann & tant d'autres, qui ſe ſont efforcé de diſtinguer le ſtyle de chaque nation ancienne. Pour ne parler que des pierres gravées, le véritable caractère d'un ouvrage *étruſque*, ſelon eux, ſe fait connoître aux mouvemens forcés des figures, aux muſcles trop prononcés, aux ailes ajoutées à preſque toutes les divinités: dans les draperies, ce ſont des plis droits & paralléles; enfin c'eſt le grénetis qui ſert de bordure, & des lettres réputées *étruſques* auſſi bien que des inflexions des mots grecs. Malgré ce caractère, M. Eckel eſt perſuadé qu'on ne fait paſſer que trop ſouvent des ouvrages tout-à-fait grecs, mais d'un âge fort reculé, pour des ouvrages *étruſques*. Si les ſavans, nommés plus haut, avoient conſulté les médailles les plus anciennes des villes de la grande Grèce & de Sicile, celles de Tarente, de Crotone, de Sybaris, de Caulon, de Syracuſe, d'Himera, de Camarine & d'autres; ils auroient reconnu ſans doute que ces pièces, tout grecques qu'elles ſont, portent cependant les mêmes caractères que nous venons d'expoſer, & qu'ils ont eu la prévention d'attribuer excluſivement aux productions *étruſques*. Mais ce n'eſt pas le ſeul tort qu'ils aient fait aux grecs; ils ont encore méconnu leur langue. Séduits par ces marques diſtinctives, ils ont hardiment qualifié d'*étruſques* les inſcriptions qu'on trouve quelquefois à côté, quoique les mots en ſoient évidemment grecs, ainſi que les lettres, telles qu'on les voit ſur les médailles déjà citées, ſur les tables amycléennes, ſur celle de Sigée & ſur tant d'autres monumens de la plus haute antiquité. Tout récemment encore, avec quel fondement a-t-on pu appeller *étruſque* une pierre qui repréſente Pâris dans un ſtyle grec très-ancien, quand ſon nom n'y eſt altéré en rien, & qu'il s'y trouve écrit en lettres qu'on rencontre ſi ſouvent ſur les médailles les plus anciennes de la grande Grèce? (*Notizie ſulle antichità di Roma per l'anno* 1755, *p.* 89).

On pourroit encore alléguer d'autres exemples; mais il ſuffira d'obſerver qu'en attribuant aux *étruſques* ce qui appartient effectivement aux grecs, on tire très-ſouvent de fauſſes concluſions pour l'hiſtoire de l'art: c'eſt ainſi que Winckelmann, ſe fondant ſur de ſemblables monumens, prétend que ceux des *étruſques* l'emportent ſur les monumens des grecs. Quant à l'antiquité, (*hiſt. de l'art.*) M. Eckel penſe que ſans recourir aux *étruſques*, il eſt bien plus naturel d'attribuer aux grecs les monumens dont le ſtyle, la langue & les lettres leur étoient propres, ainſi que le prouvent leurs médailles. Quant à la pierre du cabinet impérial, décrite par ce ſavant, ſur laquelle on lit le mot ΕΑΙΝΑ, quoiqu'il s'éloigne un peu du grec ΕΑΕΝΗ, quoique les formes de toutes les lettres ſe rencontrent dans le plus ancien alphabet grec, il ſe peut bien qu'elle ait été gravée chez une des nations indigènes de l'intérieur de l'Italie, leſquelles, en imitant les grecs, leurs voiſins, dans les productions de l'art, ſe ſervoient de leurs lettres, & ne laiſſoient pas de faire quelquefois de petites violences aux mots grecs, pour les plier à la prononciation de leur langue vulgaire. Toutefois il ne faudroit pas en conclure que tous les monumens de ce genre doivent être rapportés excluſivement aux *étruſques*; tant d'autres nations de l'Italie pouvant également les réclamer. *Voyez* CIVITA-*Turchino*, PATERES, PIERRES *gravées*.

Digitized by Google

ETRUSQUES (coſtume des).

Habits des femmes. Les femmes *étruſques*, repréſentées ſur les monumens, ſont ordinairement vêtues de tuniques & d'un pallium; telles ſont les figures d'un autel triangulaire de la villa Borghèſe, de celui de forme ronde de la galerie du capitole; de même que pluſieurs autres figures ſculptées ſur différens ſépulchres (*Voy.* le recueil de M. de Caylus, le *monumenti antichi inediti* de l'abbé Winckelmann, & le *ſepolcri antichi di* P. S. Batroli), habillées toutes à la manière des femmes grecques; ces figures ſont le plus ſouvent exécutées d'une manière monotone, avec une répétition continuelle des mêmes plis. La coëffure eſt diſtinguée par des treſſes qui pendent de côté & d'autre, même pour les hommes. Les ſandales ſe font auſſi remarquer par des rubans en plus grand nombre, & qui ordinairement ſont moins croiſés les uns ſur les autres.

Habillemens des hommes. Aux figures d'hommes, on remarque une variété infinie par rapport aux cheveux, qui ſont tantôt longs, tantôt courts, même treſſés, ſuivant le caractère des perſonnes; l'habillement eſt compoſé en général du pallium ou de la chlamyde ſeule, comme on le voit ſur un autel de la villa Albani (*monumenti antichi inediti, tom.* 1, *fig.* 6); cependant la toge étoit en uſage chez les *étruſques* (Diodore). On la reconnoit ſur une belle ſtatue *étruſque*, conſervée dans la galerie du grand duc, à Florence. L'abbé Winckelmann (hiſt. de l'art. chez les anc. t. 1. fol. 58.) a pris cette ſtatue pour un aruſpice; mais ſon port, ſon geſte, l'anneau qu'il porte au doigt, tout annonce un ſénateur. Il a les cheveux courts, la barbe raſée; du reſte, ſa tunique, ſa toge, ſa chlamyde même, tout eſt ſemblable au coſtume romain, la toge ſeulement eſt plus courte.

Des armes. Les figures qui repréſentent des dieux portent des armes ſemblables à celles des grecs; telle eſt une figure de Mars ſur l'autel *étruſque* (*monumenti antichi inediti, tom.* 1, *fig.* 5.), de forme ronde, de la galerie du capitole. D'autres monumens des *étruſques* nous montrent des variétés infinies, dont il ſeroit inutile de rapporter les détails. Il eſt certain que les romains ont adopté la plupart de leurs uſages: pluſieurs figures *étruſques* (*recueil d'ant. par M. Coylus, tom.* 1, *pl.* 31, *tom.* 6. *pl.* 34, 26.), prouvent l'origine de l'armure romaine, à quelque légère différence près. Une urne ſépulchrale (*antichi ſepolcri romani & etruſchi, fol.* 92.), portant une inſcription *étruſque*, eſt ornée d'un bas-relief, ſur lequel il y a deux combatans, dont l'un eſt armé d'un caſque aſſez ſemblable à celui des grecs; mais la cuiraſſe paroît d'une forme différente, ſes cuiſſards ſont à double rangs, ce qu'on trouve même aux figures de leurs divinités. Sur ſon armure, il porte la *chlamyde* ou le *paludamentum*; la chauſſure couvre le pied entiérement. L'autre figure eſt armée exactement à la manière des grecs; les boucliers *étruſques* ſont généralement de forme ronde (*Caylus, rec. d'ant. tom* 4, *pl.* 28, 30.), & très-ſouvent la crête de leurs caſques eſt d'une grandeur démeſurée.

Les tyrhéniens, que les latins appelloient *étruſques*, avoient, ſuivant Diodore, inventé une eſpèce de trompette excellente. Leurs lits étoient ornés d'étoffes à fleurs. Ils ont inventé les portiques au devant des maiſons; & ce ſont eux, ſelon toute probabilité, qui ont porté les ordres grecs en Italie. Ce fut Démarate qui, du temps des Tarquins, amena avec lui beaucoup de corinthiens en Toſcane, & leur procura des artiſtes de cette école célèbre; c'eſt pourquoi on remarque ſur leurs bas-reliefs, l'ordre corinthien: ils auront auſſi ſans doute caractériſé l'Architecture par cet eſprit ſingulier qui diſtingue encore les beaux édifices de Florence.

ÉTRUSQUES (médailles).

On a pluſieurs médailles inconnues avec des légendes *étruſques*.

ÉTUVE. *Voyez* CHÉMINÉE.

ÉTYMOLOGIE. *V. le Dictionnaire de Grammaire, &.*

ÉVA, en Arcadie. EYA.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

Pelletin les croit de la Cyténaïque, en les jugeant par leur fabrique.

ÉVADNÉ, fille d'Iphis, argien, & femme de Capanée, ayant appris la mort de ſon mari, s'enfuit d'Argos à Éleuſine, où on devoit rendre à ſon époux les honneurs funèbres. Après s'être parée de ſes plus beaux habits, comme ſi elle alloit célébrer un nouvel hyménée, elle monta ſur un rocher, au pied duquel on alloit brûler le corps de Capanée, d'où elle ſe précipita elle-même au milieu du bucher, à la vue de ſon père & des argiens, pour mêler, diſoit-elle, ſes cendres avec celles d'un époux qui lui avoit toujours été cher.

ÉVAGES. *Voyez* EUBAGES.

ÉVAGORE, une des cinquante Néréïdes.

EVAN, ſurnom de Bacchus, pris du cri que faiſoient les bacchantes, en célébrant les orgies: elles

Digitized by Google

elles crioient *Évan*, *Évan*, d'où elles furent auſſi nommées *évantes*.

ÉVANDRE fut le chef de la colonie des arcadiens, qui vint s'établir dans l'Italie, aux environs du mont Aventin. Ce prince y apporta avec l'Agriculture l'uſage des lettres, qui y avoient été juſques-là inconnues; & s'attira par-là, & plus encore par ſa ſageſſe, l'eſtime & le reſpect des aborigènes, qui, ſans l'avoir pris pour leur roi, lui obéirent comme à un homme ami des dieux. *Évandre* reçut chez lui Hercule; & quand il fut informé que c'étoit un fils de Jupiter, & que ſes grandes actions répondoient à cette haute naiſſance, il voulut être le premier à l'honorer comme une divinité, même de ſon vivant; on éleva à la hâte un autel devant Hercule, & *Évandre* immola en ſon honneur un jeune taureau. Dans la ſuite ce ſacrifice fut renouvellé tous les ans ſur le mont Aventin. On prétend que c'eſt *Évandre* qui apporta en Italie le culte de la plupart des divinités des grecs, qui inſtitua les premiers ſaliens, les Luperques & les Lupercales. Il bâtit le premier temple de Cérès ſur le mont Palatin. Virgile ſuppoſe qu'il vivoit encore du temps d'Enée, avec qui il fit alliance, & qu'il aida de ſes troupes. Après ſa mort, ces peuples reconnoiſſans le placèrent au rang des immortels, & lui rendirent tous les honneurs divins. Quelques mythologues ſont perſuadés que c'étoit *Évandre* qu'on honoroit dans Saturne, en Italie; & que ſon règne fut l'âge d'or pour cette contrée.

ÉVANGÉLIDE. L'oracle des *évangélides*. *Evangelidarum oraculum*. Il y avoit à Milet, aujourd'hui Mileto, un oracle qui paſſoit pour le meilleur de toute la Grèce après celui de Delphes. Le chef & le préſident du lieu où étoit cet oracle, ayant d'abord été un certain Branchus, on appella alors cet oracle l'*oracle des branchides*. Évangéle, ou Évangelus, ayant ſuccédé à Branchus, il prit ſon nom, & fut nommé l'*oracle des évangélides*. *Voyez* PHOTIUS, *biblioth. cod.* 186.

ÉVANGILES. } Les éphéſiens célébroient
ÉVANGÉLIES. } ces fêtes en l'honneur d'un berger, qui leur avoit indiqué les carrières d'où l'on tira les marbres qui furent employés à la conſtruction du temple de Diane; ce berger s'appelloit *Pixodore*. On changea ſon nom en celui de l'*évangéliſte*, porteur de bonnes nouvelles; on lui faiſoit tous les mois des ſacrifices; on alloit en proceſſion à la carrière. On dit que ce fut le combat de deux béliers qui donna lieu à la découverte de Pixodore: l'un de ces deux béliers ayant évité la rencontre de ſon adverſaire, celui-ci alla ſi rudement donner de la tête contre une pointe de rocher qui ſortoit de terre, que cette pointe en fut briſée; le berger ayant conſidéré l'éclat du rocher, trouva que c'étoit un marbre. Au reſte, on appelloit ailleurs *évangilies* ou *évangélies*, toutes les fêtes qu'on célébroit à l'occaſion de quelque bonne nouvelle: dans ces fêtes, on faiſoit des ſacrifices aux dieux; on donnoit des repas à ſes amis, & l'on réuniſſoit toutes les ſortes de divertiſſemens.

ÉVANTES. *Voyez* ÉVAN.

EVARNE, une des cinquante Néréides, ſelon Héſiode.

EUBAGES, prêtres, docteurs des anciens celtes, ou gaulois.

Eubages. Chorier (dans ſon *Hiſt. du Dauphiné*, l. II. n°. 3.) ſuppoſe que les *eubages* ſont les mêmes que les druides & que les ſaronides de Diodore. Quelques-uns croient que les *eubages* ſont ceux que Strabon (l. IV. p. 197. de l'Édit de Paris, 1620.) appelle *ouarès*, *vates*. Peut-être même s'eſt-on perſuadé qu'il falloit lire *ouſis*; étant aiſé de prendre Γ pour un Τ. Quoi qu'il en ſoit, il paroît que les *eubages* étoient différens des druides. Ammien Marcellin parle des *eubages* dans ſon XVe. l. c. IX, & parce qu'il ne s'agit là que de l'iſle britannique, quelques auteurs ont cru que les *eubages* n'exiſtoient que dans cette iſle, & qu'ils y rempliſſoient les mêmes fonctions que les druides dans la Gaule. Mais les anciens, & ſur-tout Strabon & Ammien lui-même, dans ce paſſage, ne laiſſent aucun lieu de douter que les *eubages* ne fuſſent différens des druides, ou au moins une eſpèce particulière de druides, & qu'il n'y en eût dans les Gaules. Ammien fait entendre que c'étoient les philoſophes de ces contrées, & que leur occupation principale étoit l'étude de la nature. Bouche, dans ſon *Hiſt. de Provence* (l. II. c. II. Tom. I. p. 68.) diſtingue les *vates* de Strabon des *eubages* d'Ammien Marcellin.

« Les *vates*, dit il, étoient ceux qui avoient ſoin de faire des ſacrifices; *eubages*, ceux qui s'occupoient des raiſons des plus hauts ſecrets de la nature ».

EUBÉA, fille du fleuve Aſtérion, fut une des nourrices de Junon, avec ſes ſœurs Potſymna & Acréa. *Voyez* JUNON.

EUBÉE, iſle. EYBOIEΩN & EY.

Les médailles autonomes de cette iſle ſont:

R. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont: un bœuf ou ſa tête.— Un raiſin.— Un oiſeau volant.— Un dauphin.— Un trident.

EUBÉE, une des maîtresses de Mercure, dont elle eut un fils, nommé *Polybe*, père de Glaucus, dieu marin. D'autres la font femme de Polybe, dont elle eut Glaucus. *Voyez* GLAUCUS.

EUBOULIE, ou la déesse du bon conseil, avoit un temple à Rome, selon Plutarque. Son nom est grec, & composé de εὖ, *bien*, de βουλὴ, *conseil*.

EUBULEUS, un des trois Dioscures, dit Cicéron, de ceux qu'on surnommoit *Anaces*, fils de Jupiter & de Proserpine : ils étoient nés à Athènes. *Voyez* DIOSCURES.

EUCARPIA, en Phrygie. ΕΥΚΑΡΠΕΩΝ & ΕΥΚΑΡΠΕΙΑ.

Les médailles autonomes de cette ville sont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Domna, de Macrin, de Maximin, de Gallus, d'Antinoüs.

EUCHÉCRATES, jeune thessalien, étant venu à Delphes, pour consulter la Pythie, la trouva si belle, qu'il en devint amoureux, & l'enleva. Depuis ce temps, pour prévenir de pareils accidens, on fit une loi, qu'à l'avenir la Pythie seroit toujours choisie d'un âge au-dessus de cinquante ans. *Voyez* PYTHIE.

EUCLABRIS, nom que les prêtres des romains donnoient à la table sur laquelle on plaçoit la victime égorgée, pour examiner ses entrailles.

EUCRATE, une des cinquante Néréides, selon Hésiode.

EUCRATIDES le fils, roi de Bactriane. ΕΥΚΡΑΤΙΔΟΥ.

Ses médailles sont :

RRRR. en argent.

O. en or.

O. en argent.

EUDÉMONIE, en grec Εὐδαιμονία, déesse de la félicité. *Voyez* FÉLICITÉ.

EUDOCIE, épouse d'Arcadius.

Ælia Eudocia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

EUDORE, une des Océanides, fille de l'Océan & de Téthis

EUDORE, une des sept Hyades, fille d'Atlas.

EUDOXIE, épouse de Théodose II.

Ælia Eudoxia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en P. B.

EUDOXIE II. femme de Valentinien III.

Licinia Eudoxia Augusta.

Ses médailles sont :

RRR. en or.

O. en argent & en B.

ÉVECTIONS, *evectiones* ; c'étoit une permission écrite de l'empereur, ou des gouverneurs, ou des premiers officiers, sur laquelle on pouvoit courir la poste, sans bourse delier. On présentoit cette permission à toutes les stations. Si le chemin conduisoit au lieu de la résidence d'un gouverneur, il falloit avoir l'attention d'aller chez cet officier faire ratifier sa permission, qui marquoit & la durée du voyage, & le nombre des chevaux accordés au voyageur. Il y eut un temps où les gouverneurs même avoient besoin d'un billet de franchise, signé de l'empereur, ou du préfet du prétoire, ou de l'officier appellé dans le palais *magister officiorum*.

ÉVÉMÉRION, un des dieux de la Médecine chez les sicyoniens, qui l'invoquoient tous les jours après le soleil couché. Son nom signifie celui qui vit heureusement ; mais il est pris ici dans une signification active, & marque l'auteur même du bonheur, celui qui porte bonheur, celui qui fait vivre heureusement. *Voyez* TÉLESPHORE. Son nom est formé de εὖ & de ἡμέρα, *jour heureux*.

ÉVÉNEMENT (bon). *Voyez* BONUS-EVENTUS.

ÉVENTAIL, *flabellum*.

C'eſt le nom qu'on donne ordinairement à des eſpèces de feuilles qu'on voit dans la main de pluſieurs figures ſur les monumens antiques. Les chinois ſe ſervent encore d'*éventails* qui ont la forme d'une feuille (*Lambec. comment. bibl. Vind.*).

Il eſt conſtant que les anciens connoiſſoient l'uſage de l'*éventail* : Athénée (*lib.* 6 , *cap.* 16.) & le poëte *Nonnus* (*Dionyſiac. lib.* 12 , *pag.* 345.) en font mention. Dans une comédie de Térence , *Charea* raconte à *Antiphon* comment, après s'être déguiſé en eunuque , pour pouvoir entrer dans l'appartement de Thaïs , les femmes de cette courtiſanne lui ordonnèrent de prendre un *éventail* pour agiter l'air , lorſqu'elle ſe mit au bain (*Eunuch. act.* 3 *ſc.* 5.). Ovide , en parlant des ſoins & des attentions néceſſaires pour plaire aux femmes , dit qu'on a ſouvent obtenu leurs bonnes graces pour les avoir rafraîchies avec un *éventail*. Il eſt encore parlé de l'*éventail* dans Plaute , dans Martial , dans Properce & dans Claudien. L'*éventail* des anciens étoit fait de feuilles d'arbres ou de plumes de paon. On voit dans les peintures d'*Herculanum* (*tom.* 3. *tav.* 29.) un jeune homme qui en porte un de cette dernière eſpèce ; & dans le calendrier de *Lambeccius* le mois d'Août , repréſenté ſous la forme d'un jeune homme qui boit , tient auſſi un *éventail* de plumes de paon. L'*éventail* ſervoit à ſe donner de l'air , à chaſſer les mouches , & peut-être à ſe garantir du ſoleil. Il ne faut pas cependant le confondre avec l'inſtrument nommé Σκιάδιον par les grecs , & *Umbella* par les latins. Ce dernier avoit la forme de nos parafols. L'*éventail* étoit regardé en général comme un inſtrument de molleſſe; il devenoit néanmoins utile pour écarter les inſectes, quand on dormoit l'après-midi dans les pays chauds ſur des lits expoſés à l'air.

Il y a beaucoup d'apparence que c'eſt un *éventail* qu'on voit dans la main de celui des Amours , qui eſt le plus voiſin de l'hermaphrodite , ſur un beau camée du palais royal ; la forme en eſt aſſez ſemblable à une feuille de lierre : cependant , il ne faut pas toujours prendre pour des *éventails* ces ſortes de feuilles qu'on voit dans la main de pluſieurs figures ſur les monumens. (*pierres gravées du duc d'Orléans. I. p.* 112).

ÉVÉNUS. *Voyez* IDAS & MARPESSE.

ÉVÈRE, père de Tirésias.

ÉVERGÈTE , ſurnom qui ſignifie *bienfaiteur* ou *bienfaiſant* , & qui a été donné à pluſieurs princes. Les anciens donnèrent d'abord cette épithète à leurs rois , pour quelques bienfaits inſignes par leſquels ces princes avoient marqué ou leur bienveillance pour leurs ſujets , ou leur reſpect envers les dieux. Dans la ſuite quelques princes prirent ce ſurnom pour ſe diſtinguer des autres princes qui portoient le même nom qu'eux. Les rois d'Egypte , par exemple , ſucceſſeurs d'Alexandre , ont preſque tous porté le nom de *Ptolémée* , ce fut le troiſième d'entr'eux qui prit le ſurnom d'*évergète*, pour ſe diſtinguer de ſon père & de ſon ayeul, & cela , dit S. Jérôme , parce qu'ayant fait une expédition militaire dans la Babylonie , il reprit les vaſes que Cambyſe avoit autrefois enlevés des temples d'Egypte , & les leur rendit. Son petit-fils Ptolémée Phiſcon , prince cruel & méchant , affecta auſſi le ſurnom d'*évergète* ; mais ſes ſujets lui donnèrent le nom de *cakergète*, c'eſt-à-dire, malfaiſant. Quelques rois de Syrie , quelques empereurs romains , après la conquête l'Egypte , & quelques ſouverains, ont été auſſi ſurnommés *évergètes* , comme il paroît par des médailles & d'autres monumens.

ÉVERRIATEUR ; c'eſt ainſi qu'on appelloit l'héritier d'un homme mort ; ce nom lui venoit d'une cérémonie qu'il étoit obligé de faire après les funérailles, & qui conſiſtoit à balayer la maiſon, s'il ne vouloit pas y être tourmenté par des lémures. Ce balaiement religieux s'appelloit *everra*, mot compoſé de la prépoſition *ex* & du verbe *verro*, je balaie.

EUFÉMIE , épouſe de Juſtin I.

Ælia Marciana Eufemia Augusta.

Ses médailles ſont :

RRRR. en or.

O. en argent & en B.

Quoique les antiquaires aient attribué à *Eufémie*, femme de Juſtin , les médailles d'or qui nous ſont parvennes avec les noms d'*Ælia Marciana Eufemia* , il n'eſt pas abſolument certain qu'elles ſoient de la femme de ce prince. On peut les donner avec quelque fondement à *Eufémie* ou *Euphémie* , fille de l'empereur Marcien , & femme d'Anthémius , empereur d'Occident, laquelle a porté la qualité d'Auguſte, & à qui on a ſans doute frappé des médailles. Le nom de *Marciana* peut même faire fixer l'opinion en ſa faveur.

EYTAMIA , fêtes ou jeux conſacrés à Pluton ; en mémoire de ſon mariage avec Proſerpine. Il en eſt fait mention ſur une médaille de Veſpaſien , frappée en Égypte.

EUGÈNE , tyran ſous Théodoſe I.

Eugenius Augustus.

Ses médailles ſont :

RR. en or.

R. en argent.

RRR. en P. B.

EUGÉNIE ; c'eſt le nom que les grecs donnent à la nobleſſe. On ne trouve pas qu'ils aient jamais déifié la *nobleſſe*, non plus que les romains ; mais il eſt certain, par les médailles, qu'ils lui ont donné une forme humaine : car on la trouve déſignée d'une manière uniforme ſur pluſieurs de ces anciens monumens C'eſt une femme debout, qui tient de la main gauche une pique, & qui a ſur la droite une petite ſtatue de Minerve. Il n'y a point de ſymbole plus propre à déſigner la nobleſſe, que Minerve, puiſqu'elle eſt née du cerveau de Jupiter.

Eugénie en grec veut dire *bien née* ; ce mot eſt formé de *ευ*, *bien*, & de *γίνομαι*, *naître*. (*Diction. de Trévoux.*)

ÉVID, meſure de capacité de l'Aſie & de l'Égypte. *Voyez* LOG.

ÉVITERNE. Ce n'eſt point le nom d'une divinité, mais une épithète qui ſe donnoit aux grands dieux, & qui ſignifie éternel, dont la durée n'a point de fin. *Eviternus*. Ennius avoit donné cette épithète à Jupiter. Servius ſemble dire néanmoins qu'Ennius ſe ſervoit non pas du mot d'*éviterne*, mais du mot d'*évintègre* ; ou plutôt qu'il avoit employé l'un & l'autre. Les dieux *éviternes* étoient, au ſentiment d'Apulée, & ſelon les platoniciens, ceux qui n'avoient rien de matériel, ni d'humain, qui étoient placés au plus haut du ciel, qui avoient toujours été, & devoient toujours être dieux. Pline dit que l'on ſacrifioit des bœufs roux aux dieux *éviternes*, c'eſt-à-dire, aux dieux conſidérés & honorés comme *éviternes*, & ſous cette qualité. Gyraldi cite, dans ſon *hiſtor. deorum* (*ſynt. I.*), une ancienne inſcription, qui n'eſt point dans Gruter, & qui porte D. POT. ET GEN. ÆVIT. D. : que Crinitus & Cœlius liſent ainſi, *deis potentibus & Genio æviterno dicatum* ; mais *deo potenti* ſeroit peut-être mieux.

Cet auteur dit au même endroit, que les dieux furent appellés *éviternes*, *quod ævo ſempiterno permaneant* ; par où il ſemble vouloir inſinuer que ce mot *éviterne* vient d'*evum* & d'*æternum*, durée éternelle ; mais s'il eſt vrai, comme d'autres le diſent, qu'*æternus* s'eſt fait d'*æviternus*, on ne peut le tirer d'*evum æternum*, qui paroîtroit cependant fournir une origine très-vraiſemblable.

ΕΥΜΑΡΙΣ. On appelloit ainſi un manteau fait d'une peau de cerf. Pauſanias dit qu'on en voyoit un pareil ſur une ſtatue d'Apollon à Delphes. Ulyſſe en eſt couvert ſur un vaſe de terre cuite du célèbre Mengs, publié par Winckelmann au n°. 159 de ſes *monumenti*.

EUMÉDON, fils de Bacchus & d'Ariane, fut un des Argonautes.

EUMÉE, ce fidèle ſerviteur d'Ulyſſe, dont il eſt tant parlé dans l'odyſſée, étoit fils du roi de l'iſle de Syros, dans la mer Égée, à quelques journées de Délos. Ayant été enlevé dans ſon enfance par des pirates de Phénicie, il fut porté à Ithaque, & vendu comme eſclave à Laerte, père d'Ulyſſe, qui, après l'avoir fait élever dans ſon palais, le deſtina à la garde de ſes troupeaux. Ce fut chez *Eumée* qu'Ulyſſe alla deſcendre, lorſqu'il revint à Ithaque, après vingt ans d'abſence, & ce fut avec le ſecours de ce ſerviteur fidèle, qu'il vint à bout d'exterminer tous les amans de Pénélope. *Voyez* ULYSSE.

Eumée paroît ſur un bas-relief, publié par Winckelmann (n°. 161 des *monumenti*), où Ulyſſe eſt reconnu par ſa nourrice.

EUMÉLUS, fils d'Admète & d'Alceſte, qui commandoit les troupes de Phéres au ſiège de Troye, avoit, dit Homère, les deux plus belles cavales de toute l'armée ; elles étoient vîtes comme des oiſeaux. Apollon lui-même avoit pris ſoin de les nourrir ſur les montagnes de Piérie.

EUMÉNÉS, ou le héros pacifique, étoit honoré comme un dieu par les habitans de Chio. C'eſt le même que Drimaque, dont nous avons raconté l'hiſtoire. *Voy.* DRIMAQUE

EUMENIA, en Phrygie. ΕΥΜΕΝΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

EUMENIA, dans la Lydie. ΕΥΜΕΝΕΩΝ ΑΧΑΙΩΝ.

Cette ville a fait frapper, ſous l'autorité de ſon pontife, des médailles impériales grecques en l'honneur de Marc-Aurèle, de Philippe père, d'Otacile, d'Hadrien.

EUMÉNIDÉES, fêtes qu'on célébroit à Athènes, en l'honneur des furies ſurnommées *Euménidées*. On y immoloit des brebis pleines ; on y offroit des gâteaux pétris par des jeunes gens de la première naiſſance, du miel & du vin. Les citoyens ſeuls, & ceux-là ſeuls qui jouiſſoient d'une bonne réputation, pouvoient aſſiſter aux ſacrifices des *Euménidées*.

EUMENUTHIS. *Voyez* MENUTHIS.

EUMOLPE, fils d'Orphée, ſelon les uns, ou du poète Muſée, ſelon d'autres, étoit égyptien d'origine. Il fut une des quatre perſonnes que Cérès établit pour préſider à ſes myſtères.

Digitized by Google

Voulant enlever le royaume d'Athènes à Érecthée, il lui fit la guerre. Les deux chefs furent tués dans le combat. Les Athéniens adjugèrent la royauté à la famille d'Érecthée, & à celle d'*Eumolpe*, la dignité d'hiérophante, ou de grand-prêtre des myſtères d'Eleuſis. On dit qu'il apprit la muſique à Hercule. *Voyez* BOÉDROMIES.

Il y eut un autre *Eumolpe*, roi de Thrace, qui combattit contre les athéniens en faveur des éleuſiens. Son fils perdit la vie dans ce combat.

EUMOLPIDES, premiers miniſtres des myſtères de Cérès : ce ſacerdoce dura douze cens ans dans leur famille. Ils tiroient leur nom d'*Eumolpe*, roi de Thrace ; ou de l'*Eumolpe*, dont il eſt parlé dans l'article précédent.

EUMOLUS, fils d'Atrée, & ſes deux frères, Aléon & Mélampus, ſont appellés par Cicéron, *Dioſcures*. *Voyez* DIOSCURES.

EUNÉE, fils de Jaſon & d'Hypſiphile, dut ſa naiſſance au voyage que Jaſon fit à Lemnos, où il devint amoureux de la fille de Thoas, roi de Thrace. *Eunée* régna ſur l'iſle de Lemnos, après ſon grand-père, & envoya des chevaux chargés de vins en préſent aux atrides (*Iliad. VII.*) pendant le ſiége de Troye. *Voyez* HYPSIPHILE.

ÉONICE, nymphe de la mer. *Eunice*. Héſiode, dans ſa théogonie, vers 247, dit qu'*Eunice* aux bras vermeils (c'eſt l'épithète qu'il lui donne), ῥοδοδάκτυλος, étoit fille de Nérée & de Doride, ou Doris.

ÉONICE eſt encore une nymphe du fleuve Aſcanius, qui eſt aujourd'hui l'Acſu dans l'Aſie mineure. *Eunice*, *Euniea*. Celle-ci, au rapport de Théocrite, idylle treizième, aidée de deux autres nymphes, ravit Hylas, favori d'Hercule, qui l'avoit envoyé puiſer de l'eau au fleuve Aſcanius. Ce qui a donné occaſion à cette fable, c'eſt qu'Hercule, en allant à l'expédition de la toiſon d'or, ayant rompu ſa rame, mit pied à terre ſur les côtes d'Aſie, aux environs du fleuve Aſcanius, pour en couper une autre dans les bois. Preſſé de la ſoif & de la chaleur, il envoya Hylas puiſer de l'eau à la rivière voiſine, dans laquelle le jeune homme tomba & ſe noya ; ou, comme le raconte Théocrite, les argonautes s'étant arrêtés dans la Propontide, ſur la côte d'Aſie, au port de Cyane, & s'étant aſſis dans des prairies fort agréables, pour y faire un repas, Hylas prit un vaſe d'airain, & alla puiſer de l'eau pour Hercule & pour Télamon ; mais le poids du vaſe l'emporta & il ſe noya.

Au reſte, il ne faut point confondre ces nymphes ; car ſans parler du reſte, leurs noms tous ſemblables en notre langue, ſont fort différens en grec ; la première s'appelle Εὔνικη qui eſt compoſé de εὖ, bien, & de νῖκος, querelle, diſpute, différend, débat, de ſorte que ce nom ſignifie querelleuſe, opiniâtre ; & en ſe ſervant d'un mot populaire qui l'exprime fort bien, *hargneuſe*. La ſeconde ſe nomme Εὐνίκη, ou, comme parle Théocrite dans ſon dialecte dorique Εὐνίκα, mot compoſé de εὖ, bien, & de νίκη, ou νίκα, *victoire*.

EUNOMIE, fille de Jupiter & de l'Équité, ou Thémis. C'étoit une des ſaiſons. *V.* HEURES.

EUNOMIE, fille de l'Océan, fut aimée de Jupiter, & devint mère des Graces. C'eſt la même qu'Eurynome. *Voyez* ce mot.

EUNOMUS, muſicien de Locris, étant allé à Delphes avec Ariſton, muſicien de Régium, pour diſputer le prix de leur art, il arriva en chemin qu'une corde de la lyre d'*Eunomus* s'étant caſſée, on vit dans l'inſtant voler une cigale, qui ſe poſa ſur ſa lyre. Elle ſuppléa ſi bien au défaut de la corde par ſon chant, qu'*Eunomus* remporta la victoire. On ajoute que, quoique les deux villes de Locris & de Régium ne fuſſent ſéparées que par le fleuve Alex, les cigales chantoient du côté de Locris, & reſtoient muettes du côté de Régium. Strabon, qui raconte cette fable, en rend une raiſon plauſible ; c'eſt, dit-il, parce que Régium eſt un pays couvert & humide, ce qui rend l'inſecte engourdi, pendant que du côté de Locris le terrein eſt ſec & à découvert. Les habitans de Locris, pour faire croire l'aventure, élevèrent une ſtatue à *Eunomus*, avec une cigale ſur ſa lyre.

EUNOSTUS, divinité des habitans de Tanagra, dans l'Achaie, ſur le fleuve Aſopus. L'entrée de ſon temple étoit ſi expreſſément défendue aux femmes, que quand il arrivoit quelque malheur à la ville, on en attribuoit toujours la cauſe à la violation de cette loi. On faiſoit alors des recherches très-exactes, pour découvrir s'il ne ſeroit point entré dans le temple quelque femme, ou exprès, ou même par mégarde & par diſtraction ; & en ce cas, elle étoit punie de mort irrémiſſiblement.

Ce dieu ſe nommoit auſſi *Noſtus*. Héſychius donne ce nom à une ſtatue que l'on plaçoit dans les moulins, & que l'on croyoit veiller ſur la meſure de farine appellée Νόστος, *noſtus*, d'où venoit le nom de la divinité.

EUNUQUES. Pour entendre les paſſages des anciens écrivains, relatifs aux *eunuques*, il en faut diſtinguer deux eſpèces ; les uns que la jalouſie exceſſive des époux privoit de toutes les parties

Digitized by Google

extérieures de la génération ; les autres, que la lubricité des femmes rendoit, par l'amputation des teſticules ſeuls, incapables d'être pères, mais non de ſervir à leurs plaiſirs déréglés.

Sémiramis, ſi l'on en croit le poète Claudien & Ammien-Marcellin (t4. 6.), fit, la première de l'univers, exécuter cette cruelle opération. (*Claudian. in Eutrop.* t. 339.)

.....'.. Seu prima Semiramis aſtu
Aſſyrïs mentita virum, ne vocis acutæ
Mollities, leveſve genæ ſe prodere poſſent,
Hos ſibi conjunxit ſimiles : ſeu perſica ferro
Luxuries vetuit naſci lanuginis umbram,
Servatoque diu puerili flore coegit
Arte retardatam veneri ſervare juventam.

Les orientaux, exceſſivement jaloux, firent toujours un grand cas des *eunuques*. Les princes non contens de leur confier la garde de leurs épouſes, les chargerent de celle de leurs perſonnes, ils en firent leurs chambellans. Tels furent les rois perſes, détrônés par Alexandre ; tels furent depuis les ſucceſſeurs de Conſtantin. On vit alors les *eunuques* jouir de la plus grande faveur, commander les armées, ainſi que Narſés, devenir même conſuls, ainſi qu'eutrope, ſous l'empereur Arcade.

Les grecs eurent long-temps en horreur les *eunuques*. Le poète Phocylide (*Πονημ υστερ*, vers 175.) défend de pratiquer cette barbare opération. Philoſtrate (*Apoll. Thyan. I. cap.* 21.) atteſte la haine des grecs, & la paſſion des orientaux pour les *eunuques*. Cependant ils s'introduiſirent dans la Grèce & dans l'Italie ſous les empereurs, & ils y firent partie du luxe & de l'attirail voluptueux des femmes riches.

Ils veilloient auprès de leurs lits, les peignoient, leur préſentoient l'eau pour ſe laver, les accompagnoient dans les promenades, chargés d'éventails & de paraſols. Claudien voulant humilier l'*eunuque* eutrope, parvenu au conſulat, lui reproche les fonctions avilissantes auxquelles il avoit été condamné autrefois à cauſe de ſon infirmité (XVIII. 412.) :

Militia eunuchi nunquam prægreſſa cubile.
& *v* 104. *..... Conſulque futurus*
Pectebat dominæ crines, & ſæpe lavanti
Nudus in argento lympham geſtabat alumnæ.

Les dames romaines, ſi l'on en croit Juvenal, leur faiſoient ſouvent partager leur couche. (*Sat. VI.*)

Sunt quos eunuchi imbelles, ac mollia ſemper
Oſcula deſciſcunt, & deſperatio barbæ :
Et quod abortivo non eſt opus.....
Ergò ſpectatos, ac juſſos creſcere primum
Teſticulos, poſtquam cœperunt eſſe bilibres,
Tonſoris damno tantùm rapit Hieliodorus.

Andramitus, roi de Lydie, dégrada encore plus l'eſpèce humaine ; il rendit des femmes *eunuques* pour garder ſes concubines ; & leur fit arracher à ce deſſein le viſcère qui peut ſeul nourrir & conſerver l'enfant juſqu'à la naiſſance.

Ce ne fut pas toujours avec l'acier que les romains outragerent la nature. Ils cherchèrent auſſi à ſuſpendre dans leurs jeunes favoris les marques de la virilité, en leur faiſant boire des décoctions de certaines plantes, & en leur frottant le menton & les parties ſexuelles avec le ſuc des racines de jacinthe, infuſées dans le vin doux. (*Plin. lib. XXI. cap. XCVII.*)

C'étoit un mauvais augure que de rencontrer un *eunuque* en ſortant de ſa maiſon ; & dès qu'on l'avoit appercu, on retournoit ſur ſes pas.

Claudien le dit dans ſes vers :

..... Cùm pallida nudis
Oſſibus horrorem dominis præberet imago,
Decolor & macies occurſu læderet omnes,
Aut pueris latura metus, aut tædia menſis,
Aut crimen famulis, aut procedentibus omen.

Des *eunuques* jouoient ordinairement ſur les théâtres des romains les rôles de femmes.

Les grecs de l'Aſie mineure conſacroient les jeunes *eunuques* au ſervice de Cybèle & de Diane d'Éphèſe. (*Strab. lib. XIV.*)

Quelques figures de prêtres de Cybèle, peu remarquées juſqu'à préſent, atteſtent que les anciens artiſtes indiquoient la taille des eunuques par des hanches de femme. Dans une ſtatue de grandeur naturelle, qui a paſſé en Angleterre, cette ampleur des hanches eſt ſenſible, même ſous la draperie Elle repréſente un jeune garçon d'environ douze ans : la tunique courte & le bonnet phrygien ont fait croire que cette figure repréſentoit un jeune Pâris, & pour la mieux caractériſer, on lui a mis une pomme dans la main droite. Un flambeau renverſé & appuyé contre un arbre au pied de la figure, flambeau du nombre de ceux qui étoient en uſage dans les ſacrifices & dans les cérémonies religieuſes, paroît en indiquer la vraie ſignification. A un autre prêtre de Cybèle ſur un bas-relief, on voit des hanches ſi nourries de chair, que pour cela ce prêtre a été jugé une figure de femme par le plus habile ſtatuaire de Rome. Mais le fouet dans ſa main, & ſa poſition devant un trépied,

Digitized by Google

dévoilent un prêtre de Cybèle : on ſait que ces *eunuques* étoient dans l'uſage de ſe flageller.

ÉVOCATION, opération religieuſe pour appeller les dieux ou les mânes des morts. Il y avoit trois ſortes d'*évocations* ; la première étoit celle qui étoit employée pour *évoquer* les dieux, quand on croyoit avoir beſoin de leur préſence ſpéciale dans un lieu, parce que c'étoit l'opinion des anciens, que les dieux ne pouvoient pas exiſter par-tout en même-temps. On avoit compoſé des hymnes propres à cette opération ; tels ſont la plupart de ceux qu'on attribue à Orphée, ceux du poete Proclus : ces hymnes contenoient la priere par laquelle on s'efforçoit d'attirer les dieux, & de les faire venir dans les lieux où leur préſence étoit néceſſaire ; lorſque le danger pour lequel on les avoit *évoqués* étoit paſſé, on leur permettoit de s'en aller ailleurs. Il y avoit auſſi des hymnes pour célébrer leur départ. Les étruſques évoquoient la foudre, dit Pline, quand ils croyoient pouvoir ſe défaire de quelque monſtre ou de quelqu'ennemi. A leur imitation, le roi Numa l'*évoqua* ſouvent : mais Tullus Hoſtilius, continue-t-il, l'ayant *évoqué* ſans ſe ſervir des rits néceſſaires, fut lui-même frappé de la foudre & en mourut.

ÉVOCATION *des dieux tutélaires* Les romains, entr'autres peuples, ne manquèrent pas de pratiquer cette opération religieuſe & politique, avant la priſe des villes, & lorſqu'ils les voyoient réduites à l'extrémité, ne croyant pas qu'il fût poſſible de s'en rendre les maîtres, tant que leurs dieux tutélaires leur ſeroient favorables, & regardant comme une impiété dangereuſe de les prendre, pour ainſi dire, priſonniers, en s'emparant de leurs temples, & de leurs ſtatues, & des lieux qui leur étoient conſacrés. Ils *évoquoient* les dieux de leurs ennemis, c'eſt-à-dire, qu'ils les invitoient, par une formule religieuſe, à venir s'établir à Rome, où ils trouveroient des ſerviteurs plus empreſſés à leur rendre les honneurs qui leur étoient dûs.

Tite-Live, livre V. décad. j. rapporte l'*évocation* que fit Camille des dieux véines, en ces mots : « C'eſt ſous votre conduite, ô Apollon Pythien, » & par l'inſtigation de votre divinité, que je » vais détruire la ville de Veies ; je vous offre » la dixième partie du butin que j'y ferai ; je » vous offre auſſi, Junon, qui demeurez préſentement à Veies, de nous ſuivre dans notre » ville, où l'on vous bâtira un temple digne de » vous ».

Mais le nom ſacré des divinités tutélaires de chaque ville, étoit preſque toujours inconnu au peuple, & révélé ſeulement aux prêtres, qui, pour éviter ces *évocations*, en faiſoient un grand myſtère, & ne les proféroient qu'en ſecret dans les prières ſolemnelles, auſſi ne les *évoquoit*-on qu'en termes généraux, & avec l'alternative de l'un ou l'autre ſexe, de peur de les offenſer par un titre peu convenable.

Macrobe nous a conſervé (*Saturn. lib. III. c. jx.* la grande formule de ces *évocations*, tirée du livre *des choſes ſecrètes* de Sammonicus-Serenus, qui prétendoit l'avoir priſe dans un auteur plus ancien. Elle avoit été faite pour Carthage ; mais en changeant le nom, elle peut avoir ſervi dans la ſuite à pluſieurs autres villes, tant de l'Italie que de la Grèce & des Gaules, de l'Eſpagne & de l'Afrique, dont les romains ont *évoqué* les dieux avant de faire la conquête de ces pays-là. Voici cette formule curieuſe.

« Dieu ou déeſſe tutélaire du peuple & de la » ville de Carthage, divinités qui les avez pris » ſous votre protection, je vous ſupplie, avec une » vénération profonde, & vous demande la faveur » de vouloir bien abandonner ce peuple & cette » cité, de quitter leurs lieux ſaints, leurs temples, » leurs cérémonies ſacrées, leurs villes ; de » vous éloigner d'eux ; de répandre l'épouvante, » la confuſion, la négligence parmi ce peuple & » dans cette ville ; & puiſqu'ils vous trahiſſent, » de vous rendre à Rome auprès de nous ; d'aimer & d'avoir pour agréables nos lieux ſaints, » nos temples, nos ſacrés myſtères, & de me » donner à moi, au peuple romain, & à mes » ſoldats, des marques évidentes & ſenſibles de » votre protection. Si vous m'accordez cette » grace, je fais vœu de vous bâtir des temples, » & de célébrer des jeux en votre honneur ».

Après cette *évocation*, ils ne doutoient point de la perte de leurs ennemis, perſuadés que les dieux qui les avoient ſoutenus juſqu'alors, alloient les abandonner, & transférer leur empire ailleurs. C'eſt ainſi que Virgile parle de la déſertion des dieux tutélaires de Troye, lors de ſon embraſement.

Exceſſère omnes, adytis, arisque relictis,
Di quibus imperium hoc ſteterat.....

(*Æneïd. lib. II.*)

Cette opinion des grecs, des romains, & de quelques autres peuples, paroît encore conforme à ce que rapporte Joſeph, *liv. VI*, de *la guerre des juifs*, *ch. XXX.*, que l'on entendit dans le temple de Jéruſalem, avant ſa deſtruction, un grand bruit, & une voix qui diſoit, *ſortons d'ici*, ce que l'on prit pour la retraite des anges qui gardoient ce ſaint lieu, & comme un préſage de ſa ruine prochaine ; car les juifs reconnoiſſoient des anges protecteurs de leurs temples & de leurs villes.

Voici un trait biſarre rapporté par Quinte-Curce, liv. IV, & relatif aux *évocations*. Les tyriens, dit-il, vivement preſſés par Alexandre, qui

Digitized by Google

les aſſiégeoit, s'avisèrent d'un moyen aſſez biſarre pour empêcher Apollon, auquel ils avoient une dévotion particulière, de les abandonner. Un de leurs citoyens ayant déclaré en pleine aſſemblée qu'il avoit vu en ſonge ce dieu qui ſe retiroit de leur ville, ils lièrent ſa ſtatue avec une chaine d'or, qu'ils attachèrent à l'autel d'Hercule, leur dieu tutélaire, afin qu'il retînt Apollon. *Voyez les mémoires de l'acad. des inſcrip. tom. V.* (*article du chevalier de Jaucourt*).

ÉVOCATION *des mânes*. C'étoit la plus ancienne, la plus ſolemnelle des *évocations*, & en même-temps celle qui fut le plus ſouvent pratiquée.

Cette pratique paſſa de l'Orient dans la Grèce, où on la voit établie du temps d'Homère. Loin que les payens aient regardé l'*évocation* des ombres comme odieuſe & criminelle, elle étoit exercée par les miniſtres des choſes ſaintes. Il y avoit des temples conſacrés aux mânes, où on alloit conſulter les morts: il y en avoit qui étoient deſtinés pour la cérémonie de l'*évocation*. Pauſanias alla lui-même à Héraclée, enſuite à l'hygalia, pour *évoquer* dans un de ces temples une ombre, dont il étoit perſécuté. Périandre, tyran de Corinthe, ſe rendit dans un pareil temple, qui étoit chez les theſprotes, pour conſulter les mânes de Méliſſe.

Les voyages que les poëtes font faire à leurs héros dans les enfers, n'ont peut-être d'autre fondement que les *évocations*, auxquelles eurent autrefois recours de grands hommes, pour s'éclaircir de leur deſtinée. Par exemple, le fameux voyage d'Ulyſſe au pays des cymmériens, où il alla pour conſulter l'ombre de Tyréſias; ce fameux voyage, dis-je, qu'Homère a décrit dans l'odyſſée, a tout l'air d'une ſemblable *évocation*. Enfin Orphée, qui avoit été dans la Theſprotie pour évoquer le phantôme de ſa femme Euridice, nous en parle comme d'un voyage d'enfer, & prend de-là occaſion de nous débiter tous les dogmes de la théologie payenne ſur cet article; exemple que les autres poëtes ont ſuivi.

Mais il faut remarquer ici que cette manière de parler, *évoquer une ame*, n'eſt pas exacte; car ce que les prêtres des temples des mânes, & enſuite les magiciens *évoquoient*, n'étoit ni le corps, ni l'ame, mais quelque choſe qui tenoit le milieu entre le corps & l'ame, que les grecs appelloient εἴδωλον, les latins *ſimulacrum*, *imago*, *umbra tenuis*. Quand Patrocle prie Achille de le faire enterrer, c'eſt afin que les images légères des morts, ne l'empêchent pas de paſſer le fleuve fatal.

Ce n'étoit ni l'ame, ni le corps qui deſcendoit dans les champs élyſées, mais ces idoles. Ulyſſe voit l'ombre d'Hercule dans ces demeures fortunées, pendant que ce héros eſt lui-même avec les dieux immortels dans les cieux, où il a Hebé pour épouſe. C'étoient donc ces ombres, ces ſpectres ou ces mânes, comme on voudra les appeller, qui étoient *évoqués*.

Savoir maintenant ſi ces ombres, ces ſpectres, ou ces mânes ainſi *évoqués* apparoiſſoient, ou ſi les gens trop crédules ſe laiſſoient tromper par l'artifice des prêtres, qui avoient en main des fourbes, pour les ſervir dans l'occaſion; c'eſt ce qu'il n'eſt pas difficile de décider.

Ces *évocations*, ſi communes dans le paganiſme, ſe pratiquoient à deux fins principales, ou pour conſoler les parens & les amis, en leur faiſant apparoître les ombres de ceux qu'ils regrettoient, ou pour leur faire connoître l'avenir. Enſuite parurent ſur la ſcène les magiciens, qui ſe vantèrent auſſi de tirer, par leurs enchantemens, ces ames, ces ſpectres, ou ces phantômes, de leurs demeures ſombres.

Ces derniers, miniſtres d'un art frivole & funeſte, vinrent bientôt à employer dans leurs *évocations* les pratiques les plus folles & les plus abominables; ils alloient ordinairement ſur le tombeau de ceux dont ils vouloient *évoquer* les mânes, ou plutôt, ſelon Suidas, ils s'y laiſſoient conduire par un bélier, qu'ils tenoient par les cornes, & qui ne manquoit pas, dit cet auteur, de ſe proſterner dès qu'il y étoit arrivé. On faiſoit là pluſieurs cérémonies, que Lucain nous a décrites en parlant de la fameuſe magicienne, nommée *Hermonide*; on ſait ce qu'il en dit:

Pour des charmes pareils elle garde en tous lieux
Tout ce que la nature enfante d'odieux.
Elle mêle à du ſang qu'elle puiſe en ſes veines,
Les entrailles d'un lynx, &c.

Dans les *évocations* de cette eſpèce, on ornoit les autels de bandelettes noires & de branches de cyprès; on y ſacrifioit des brebis noires; & comme cet art fatal s'exerçoit la nuit, on immoloit un coq, dont le chant annonce la lumière du jour, ſi contraire aux enchantemens. On finiſſoit ce lugubre appareil par des vers magiques & par des prières, qu'on récitoit avec beaucoup de contorſions. C'eſt ainſi qu'on vint à bout de perſuader au vulgaire ignorant & ſtupide, que cette magie avoit un pouvoir abſolu, non-ſeulement ſur les hommes, mais ſur les dieux même, ſur les aſtres, ſur le ſoleil, ſur la lune, en un mot, ſur toute la nature. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

ÉVOCATS. *EVOCATI.* Le nom d'*evocatus* étoit nouveau ſous les empereurs; la choſe ne l'étoit point. Ceux qu'on nomma ainſi, étoient les mêmes qu'on

qu'on appelloit auparavant *volones* ou *voluntarii*, volontaires, rom. LIV. l. V. c. VII. exempts de ſervir, à raiſon de leur âge, ou parce que leur temps étoit fini, ils continuoient cependant de ſervir. Auguſte les invita à reprendre le ſervice, en leur promettant une plus ample récompenſe. Saumaiſe croit que c'étoient les mêmes que l'on appelloit *princes*, & qu'on nomma enſuite *ordinaires*, parce qu'ils faiſoient l'avant-garde, ou la première ligne de l'armée, & qu'ils conduiſoient les autres corps, *alios ordines*.

Il y eut plus d'une ſorte de ces *evocati* ou *exempts*, comme il a plu à Tillemont de les appeller. Galba donna ce nom à de jeunes chevaliers romains, qu'il choiſit pour faire, à la place des ſoldats, la garde autour de ſa chambre; il leur conſerva le droit de porter l'anneau d'or, c'eſt-à-dire, qu'il voulut que cette fonction ne les dégradât point. On trouve ſouvent dans les inſcriptions anciennes EVOC. AUG. *evocati auguſti*, que Caſaubon croit être les mêmes que ceux qui furent inſtitués par Galba.

ÉVOHÉ, cri d'acclamation que faiſoient les bacchantes aux fêtes de Bacchus. *Évohé*, *Bacche*.

EUPATOR, roi de Boſphore. ΒΑΣΙΛ. ΕΥΠΑΤΟΡΟC.

Ses médailles ſont :

R. en or.

RRR. en bronze.

O. en argent.

EUPATRIA, dans la Lydie.

Goltzius ſeul a attribué des médailles impériales grecques à cette ville.

EUPHÈME, nourrice des muſes, & mère de Crocus, qui, ſelon quelques-uns, devint dans la ſuite le ſigne du Sagittaire.

EUPHÉMUS, fils de Neptune & de Macioniſſe, fut un des argonaures. C'eſt lui qui prit le gouvernail du navire après la mort du pilote Tiphis.

EUPHOLME. Héſychius donne ce nom à la partie des flûtes, qui étoit au-deſſous de la glotte, & à la glotte même.

EUPHORBE, fils de Penthée, ou Panthis, étoit un des principaux chefs des troyens. C'eſt lui qui bleſſa Patrocle par derrière : il fut tué enſuite par Ménélas. Pythagore, ſuivant ſon ſyſtême de la Métempſycoſe, prétendoit que l'ame d'*Euphorbe* étoit paſſée dans ſon propre corps; ou, ce qui eſt la même choſe, il ſe ſouvenoit d'avoir été *Euphorbe*. Voici la preuve qu'il en apportoit; c'eſt que voyant à Argos le bouclier de cet *Euphorbe*, que Ménélas y avoit ſuſpendu dans le temple de Junon, il s'étoit, diſoit il, ſouvenu de l'avoir déjà vu, quoique ce fût la première fois qu'il fut venu à Argos, & que ce bouclier n'en fût pas ſorti. L'ame d'*Euphorbe* n'étoit pas venue immédiatement dans le corps du philoſophe; elle avoit eu bien d'autres tranſmigrations, ſelon ſon opinion. (*Ovid. Met.* 15. 160.)

EUPHORION, fils d'Achille & d'Hélène. *Voyez* ACHILLE.

EUPHRADE, génie ou divinité qui préſidoit aux feſtins; on mettoit ſa ſtatue ſur les tables, lorſqu'on vouloit ſe livrer à la joie & aux plaiſirs de la table. (*Héſychius.*) Son nom exprimoit ſes fonctions; *εὐφραίνομαι*, *je me réjouis*.

EUPHRONE, déeſſe de la nuit.

Comme ce nom ſignifie *bon conſeil*, on l'a donné à la nuit, parce que la nuit rend ſage, fait penſer murement aux choſes, ſuivant le proverbe, que la nuit porte conſeil. (*Epicharm.*)

EUPHROSINE, l'une des trois Graces, celle qui déſigne la *joie*, comme ſon nom grec l'exprime. *Voyez* GRACES.

EUPHYRUS, un des ſept fils de Niobé, ſelon Tzetzès, qui périt par les flèches d'Apollon. *Voyez* NIOBÉ.

EUPLOÉA, ſurnom de Vénus, formé de deux mots grecs, qui ſignifient d'*heureuſe navigation*, & ſous lequel on l'invoquoit en s'embarquant. Les Gnidiens lui avoient élevé un temple ſous ce nom; elle en avoit un autre dans une iſle auſſi nommée *Euploéa*, aujourd'hui *Gaiola*, dans le golfe de Pouzol, près de Naples.

EUPOMPE, une des cinquante Néréides.

EURIGONÉE, ſeconde femme d'Œdipe.

EURIPE, nom qu'on donnoit aux canaux pleins d'eau, qui ceignoient les anciens cirques. Tous ceux de la Grèce avoient leurs *euripes*; mais celui du cirque de Sparte, formé par un bras de l'Eurotas, acquit ce nom par excellence. C'étoit-là que tous les ans les éphèbes, c'eſt-à-dire, les jeunes ſpartiates qui ſortoient de leur ſeizième année, ſe partageoient en deux troupes, l'une ſous le nom d'*Hercule*, l'autre ſous le nom de *Lycurgue*; & que chacune entrant dans le cirque par deux ponts oppoſés, elles venoient ſe livrer ſans armes un combat, où l'amour de la-

gloire excitoit dans ce moment entre les deux partis, une animosité qui ne différoit guère de la fureur. L'acharnement y étoit si grand, qu'à la force des mains ils ajoutoient celle des ongles & des dents, jusqu'à se mordre, pour décider la victoire; jamais ce combat ne se terminoit qu'un des deux partis n'eût jetté l'autre dans l'*euripe*.

Les cirques anciens avoient leurs *euripes*, qui étoient des fossés creusés sur les deux côtés de l'arène, dans lesquels il étoit dangereux de tomber en conduisant les chars. Les romains donnoient en particulier ce nom à trois canaux ou fossés, qui ceignoient le cirque de trois côtés, & que l'on rempliſſoit d'eau, quand on vouloit y représenter un combat naval. Ils appelloient aussi *euripes* les aqueducs qui servent à conduire l'eau d'un lieu dans un autre. Spartien dit qu'Élagabale remplit par magnificence des *euripes* de vin, pour donner au peuple le spectacle d'un combat naval.

On appelloit *Nils* ces canaux, lorsqu'ils étoient fort larges.

EURIPIDE. On lit le nom de ce poète sur la base d'une petite statue de la ville Albani, publiée par Winckelmann, dans ses *monumenti*, n°. 168.

EURIPIDE, coup de dés qui valoit quarante. Cette dénomination vient ou d'*Euripide*, qui fut un des quarante magistrats qui succédèrent aux trente tyrans, & qui le fit connoître; ou de ses collègues, qui, par affection pour lui, donnèrent son nom à ce coup de dés victorieux.

EURISÈS, divinité gauloise.

EUROME, dans la Carie. ΕΥΡΩΜΕΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques en l'honneur de Caracalla.

EUROPE, fille d'Agénor, roi de Phénicie, relevoit sa beauté par une si grande blancheur, que l'on dit qu'elle avoit dérobé le fard de Junon. *Voyez* ANGELO.

Jupiter, épris d'amour pour elle, & la voyant un jour jouer sur le bord de la mer avec ses compagnes, se changea en taureau, s'approcha de la nymphe d'un air qui n'avoit rien de farouche, mangea dans sa main, & l'enhardit de telle sorte, qu'elle osa monter sur son dos. Mais à peine y fut-elle assise, que le taureau prit sa course vers la mer, se jetta dans les flots, & se mit à nager. *Europe* étonnée, saisit de la main gauche la corne du taureau, & de la droite elle retint son voile que le vent emportoit. « La mer » devint tranquille, dit Lucien, les Cupidons » qui voloient tout autour avec des flambeaux, » chantoient l'hyménée; les Nércides, montées » sur des dauphins comme sur des coursiers, » caracoloient & donnoient des marques de ré- » jouissance; les Tritons dansoient autour de » cette nymphe ». *Europe* fut ainsi transportée, en peu de temps, de la côte de Phénicie dans l'isle de Crète. Elle arriva dans l'isle par l'embouchure du fleuve Léthé, qui passoit à Gortyne. Les grecs voyant sur cette rivière des platanes toujours verds, publièrent qu'un de ces arbres fut témoin des premières amours de Jupiter avec *Europe*. Aussi a-t-on représenté *Europe* triste, assise sous un platane, au pied duquel est un aigle, à qui elle tourne le dos. L'eau dans laquelle elle se lava, quand Jupiter l'eut quittée, acquit une vertu extraordinaire; ceux qui y entroient pendant la pluie, n'étoient mouillés, ni de l'eau qui les recevoit, ni de celle qui tomboit. *Europe* eut de Jupiter quatre fils, Minos, Rhadamanthe, Sarpédon & Carnus. La compagnie d'un dieu ne déshonoroit pas une mortelle. Astérius, roi de Crète, épousa *Europe*. N'en ayant point d'enfans, il adopta les quatre fils de Jupiter, & laissa son royaume à Minos. *Europe*, devenue mère de ces quatre princes, s'attira l'estime & l'amitié de tous les crétois, qui l'honorèrent, après sa mort, comme une divinité; ils instituèrent même une fête en son honneur, nommée *hellotia*, d'où on appella *Europe*, *Hellotès*. Plusieurs ont cru que cette princesse, dont le nom exprime la blancheur, avoit donné son nom à l'*Europe*, dont les habitans sont blancs.

Au bruit de l'enlévement d'*Europe*, Agénor, son père, la fit chercher de tous côtés, & ordonna à ses enfans de s'embarquer, & de ne point revenir sans elle. Les amours d'*Europe* & de Jupiter excitèrent dans le cœur de la jalouse Junon un courroux si implacable, qu'elle poursuivit avec acharnement toute la famille de Cadmus, frère de cette princesse. *Voyez* CADMUS, HELLOTÈS.

La fable de l'enlévement d'*Europe*, est racontée de plusieurs manières par les écrivains.

Licophron appelle son ravisseur Astérus, Diodore (*lib. V.*) Astérius, St. Augustin (*Civit. Dei, lib XVIII. cap. XII.*) Xanthus, & d'autres Xuthus. Pour consoler Agénor de la perte d'*Europe*, on mit sa fille au nombre des divinités. Le ravissement d'*Europe* a beaucoup exercé les mythologues. Les uns disent qu'un Jupiter, roi de Crète, ayant fait une descente en Phénicie, enleva plusieurs personnes, & entr'autres la fille du roi du pays, nommée *Europe*, qu'il la transporta en Crète sur un vaisseau nommé *le taureau*. Paléphate de Paros a écrit qu'elle fut enlevée par un gnossien, nommé *Taurus*, dans une guerre qu'il eut avec les phéniciens.

Digitized by Google

Europe fut honorée par les phéniciens, avec Aſtarte ou Aſtharoth, c'eſt-à-dire, avec la lune & ſous ſon nom. Lucien, dans ſon Traité de la déeſſe ſyrienne, dit qu'Aſtarte étoit la lune, & il ajoute que les prêtres phéniciens croyoient qu'Aſtarte étoit *Europe*, & que lui même il le leur avoit ouï aſſurer, c'eſt-à-dire, répond Voſſius (*de idolat. lib. VII. cap. X.*), qu'Aſtarte, phyſiquement parlant, & de fait, étoit la lune, que c'étoit à elle que ce culte ſe rendoit dans ſon origine, & que depuis d'Aſtarte, on en avoit fait *Europe*.

Les ſydoniens mirent *Europe* au revers des médailles qu'ils frappèrent pour Élagabale, pour Annia Fauſtina, & pour Alexandre Sévère. Les os d'*Europe* étoient chez les theſpiens, & ils les portoient en cérémonie aux helloties. *Voyez* HELLOTIES.

On trouve ſur les médailles une *Europe* ſur un taureau, & pour inſcription, ΘΕΑ ΣΙΔΩΝΟΣ. (Triſtan, tom. III. p. 226. 227.)

Une autre *Europe* eſt une nymphe, fille de l'Océan & de Téthys, comme on peut le voir dans la Théogonie d'Héſiode, v. 357. Lambert Barlée, qui prétend que les noms des filles de l'Océan, rapportés par Héſiode en cet endroit, ne ſont que des qualités ou des propriétés de l'eau, ou de la mer, dit que Εὐρώπη, *Europe*, eſt dit pour Εὐρυώπη, *qui voit fort loin*, parce que la vue s'étend fort loin ſur les eaux.

Enfin, *Europe* eſt le nom de la XIe. ſybille.

EUROPS, fils d'Égialée, régna à Sycione, & donna ſon nom à l'*Europe*, ſelon Apollodore & Pauſanias. (*Corinth.*)

EUROTAS, fleuve du Péloponnèſe, quitta le nom d'Himère à cette occaſion. Les lacédémoniens étant en guerre contre les athéniens, attendoient pour combattre la pleine lune. *Eurotus*, leur général, traitant cela de ſuperſtition, dit Plutarque le géographe, n'y voulut avoir aucun égard, rangea ſon armée en bataille malgré la foudre & les éclairs; mais il perdit ſon armée, &, de chagrin, il ſe jetta dans le fleuve Himère, qui depuis ce tems-là fut nommé *Eurotas*. Les lacédémoniens honoroient ce fleuve, dit Maxime de Tyr, par une loi expreſſe qui le leur ordonnoit. C'étoit peut-être à cauſe de l'utilité qu'ils en retiroient, ce fleuve arroſant le territoire de Sparte. *Voyez* HIMÈRE.

Les lacédémoniennes diſoient que Vénus, après avoir paſſé l'*Eurotas*, y avoit jetté ſes bracelets & tous les ornemens des femmes; qu'elle avoit pris enſuite la lance, le bouclier, pour ſe montrer à Lycurgue, & pour imiter le courage des lacédémoniens. L'allégorie contenue dans ce récit eſt frappante.

EUROTAS, fleuve de Theſſalie, entre dans le Pénée, qui ſemble refuſer de le recevoir. L'eau de l'*Eurotas* ſurnage d'abord comme de l'huile ſur celle du Pénée, qui la rejette enſuite comme une eau maudite, & engendrée par les furies infernales. (*Plin. lib. IV. cap. VIII.*)

EURUS, nom d'un vent qui ſouffle entre l'Orient & le Midi, & que nous appellons vent du ſud-eſt. Pline dit (*lib. II. cap. XLVII.*) que ce nom eſt celui que les grecs lui donnoient, que les latins l'appelloient vulturne, *vulturnus*. Les latins confondent ſouvent ces deux vents, parce qu'ils ſouffloient tous deux du côté d'Orient, l'un à droite & l'autre à gauche de l'Orient équinoxial. Andronique de Cyrre avoit bâti à Athènes une tour octogone, où les huit vents que l'on diſtinguoit alors, étoient marqués. Elle ſubſiſte encore, & l'*Eurus* paroît ſous la forme d'un jeune homme. Sur l'Océan, nos pilotes appellent ce vent ſud-eſt; & ſiroco ſur la Méditerranée.

EURYALÉ, une des trois Gorgones, fille de Phorcys, & ſœur de Méduſe. Elle n'étoit ſujette, ni à la vieilleſſe, ni à la mort, dit Héſiode. *Voyez* GORGONES. (*Théogon. v. 276.*)

EURYALE, reine des Amazones, ſecourut Aetès, roi de Colchide, contre Jaſon. (*Valer. Flacc. Argon. lib. V.*)

EURYALE, fille de Minos, ſe laiſſa ſéduire par Neptune, & mit au monde Orion. *V.* ORION.

EURYALE, ſemblable aux dieux, dit Homère, commandoit les argiens au ſiège de Troye, avec Diomède & Sténélus. Il étoit fils de Méciſtée, & petit-fils du roi Talaüs.

EURYALE, le plus beau des troyens qui portoient les armes, dit Virgile (*Æneid. IX.*), aimoit tendrement Niſus, autre jeune troyen: ils ne ſe quittoient jamais dans les combats. S'étant expoſés tous deux à un grand péril, pour la gloire de leur nation, Niſus s'en tira heureuſement; mais *Euryale* eut le malheur de ſe laiſſer ſurprendre par les ennemis. Dès que Niſus vit ſon ami entre leurs mains, ſans eſpérance de l'en pouvoir tirer, il ſe livra lui-même à eux, en offrant ſa vie, pour ſauver celle de ſon ami; ils y périrent tous deux.

EURYBATE, un des argonautes, ſe rendit célèbre au jeu du palet, auſſi-bien que dans l'art de guérir les plaies: c'eſt lui qui guérit celle qu'Oïlée avoit reçue, en donnant la chaſſe avec Hercule aux oiſeaux du lac Stymphale.

EURYDIE, fille de Pontus & de la Terre, épouſa Créius, & fut mère d'Aſtréus, de Perſé & de Pallas, ſelon Héſiode.

EURYCLÉE, nourrice d'Ulyſſe, fut la première qui reconnut ce prince à ſon retour, à une bleſſure qu'il avoit reçue autrefois d'un ſanglier, & qu'elle remarqua en lui lavant les pieds. Laërte, père d'Uliſſe, avoit acheté cette femme fort jeune, dit Homère, pour le prix de vingt bœufs. *Voyez* ULYSSE.

EURYCLÈS, ſurnommé l'Engaſtrimythe, parce que l'on croyoit qu'il avoit un démon dans les entrailles, qui lui révéleit l'avenir. Il fut fameux à Athènes; & les devins furent appellés de ce nom *Euryclides*.

EURYDICE étoit une nymphe qu'Orphée épouſa. Fuyant les pourſuites d'Ariſtée le long d'un fleuve, elle n'appetçut point un ſerpent redoutable caché ſous l'herbe; elle en fut piquée au talon, & perdit la vie peu de jours après ſon mariage. Orphée fuyant le commerce des hommes, tâchoit, par le ſon de ſa lyre, de ſoulager ſa douleur. Nuit & jour, ſur un rivage déſert, il déploroit ſa perte. Enfin, ne pouvant plus ſupporter ſon abſence, il oſa, dit Virgile, pénétrer dans le ſombre royaume de Pluton, traverſer ſes forêts ténébreuſes, où règne un éternel effroi, s'approcher du terrible monarque des morts, & aborder les lugubres divinités, que les prières des mortels n'ont jamais fléchies.

Les ſons de ſa lyre pénétrèrent dans les plus profondes demeures du Tartare, & en ſurprirent tous les pâles habitans. Les oreilles même des Furies, dont les têtes ſont armées de ſerpens, en furent charmées. Le Cerbère fermant ſes trois gueules, ceſſa d'aboyer, & le mouvement de la roue d'Ixion fut ſuſpendu. Proſerpine & Pluton lui-même en furent attendris: ils ordonnèrent qu'*Euryaice* lui ſeroit rendue, à condition toutefois qu'il ne tourneroit la tête pour la voir, qu'après qu'il ſeroit ſorti des enfers, & que, s'il contrevenoit à cet ordre, elle lui ſeroit ravie pour toujours. Orphée revenoit donc ſur la terre, ſuivi de ſa chère *Eurydice*, qui marchoit après lui vers le ſéjour des morts, lorſque l'impatience de revoir ſon épouſe, ou un mouvement ſubit, dont il ne fut point le maître, lui fit oublier la loi: il tourna la tête pour voir ſa chère épouſe, & à l'inſtant elle diſparut. Il lui tendit les bras, mais il n'embraſſa qu'une vapeur légère. *Eurydice* ſoumiſe encore une fois à l'empire de la mort, ne fit aucune plainte contre ſon époux; elle n'auroit eu à ſe plaindre que d'avoir été trop aimée. Orphée courut après elle pour la joindre, mais il ne la revit plus. Le malheureux époux, de retour ſur la terre, paſſa ſept mois entiers au pied d'un rocher, ſur les rives déſertes du Strymon, à pleurer ſans ceſſe, & à faire retentir les antres de ſes gémiſſemens.

Les hiſtoriens diſent qu'Orphée ayant perdu ſa femme, alla dans un lieu de la Theſprotie, nommé *Aornos*, où un ancien oracle rendoit ſes réponſes en évoquant les morts. Il revit ſa chère *Eurydice*; & croyant l'avoir véritablement retrouvée, il ſe flatta qu'elle le ſuivroit; mais ayant regardé derrière lui, & ne la voyant plus, il en fut ſi affligé, qu'il ſe tua de déſeſpoir. D'autres diſent qu'il guérit ſa femme de la morſure du ſerpent; mais comme elle mourut peu de temps après, de quelqu'autre accident, & peut-être par la faute d'Orphée, on publia qu'il l'avoit retirée des enfers, & qu'elle y étoit retombée. *Voyez* ARISTÉE, ORPHÉE.

EURYDICE, fille d'Endymion & d'Aétodie. *Voyez* ENDYMION.

EURYDICIUM, dans l'Élide. ΕΥΡΥΔΙΚΕΩΝ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont:

RRRR. en bronze. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

EURYMÉDON, géant dont Junon étoit devenue amoureuſe avant d'avoir épouſé Jupiter, fut le père de Prométhée: il eut part à la guerre des géans contre les dieux, & fut précipité dans les enfers. Jupiter perſécuta ſon fils Prométhée, pour avoir volé le feu céleſte; mais c'étoit peut-être un prétexte, & ſa naiſſance fut la véritable cauſe de la haine du dieu contre le père & le fils. *Voyez* JUNON.

EURYNOME, un des dieux infernaux, ſelon Pauſanias, ſe nourriſſoit, diſoit-on, de la chair des morts, ne laiſſant que les os. Le célèbre Polignote avoit peint un tableau des enfers, qui étoit dans le temple de Delphes. Pauſanias, qui avoit vu ce tableau, dit qu'*Eurynome* y étoit repréſenté avec un viſage de couleur entre noire & bleue, comme celle des groſſes mouches, qui ſont attirées par l'odeur de la viande; il grinçoit des dents, & étoit aſſis ſur une peau de vautour.

Pauſanias (*Phocic.*) ajoute qu'aucun ancien écrivain, tel qu'Homère, ou l'auteur du mynias, poëme, n'avoit parlé d'*Eurynome*, & qu'on ne le voyoit ſur aucun autre monument.

EURYNOMÉ, fille de l'Océan, étoit d'une ſi grande beauté, que Jupiter en devint amoureux, l'épouſa & la rendit mère des trois Graces. *Voyez* JUPITER, GRACES.

Elle eut un temple dans l'Arcadie, près de Phygalie, dans lequel ſa ſtatue étoit liée avec des chaînes d'or; elle avoit la figure d'une femme juſqu'à la ceinture, & tout le bas reſſembloit à un poiſſon. Son temple ne s'ouvroit qu'une fois l'an; & à un certain jour on y faiſoit des ſacrifices pu-

Digitized by Google

blies & particuliers ; c'eſt la même qu'Eunomie. (*Heſiod. theogon.* 907. *Pauſan. Arcadic.*)

EURYPILE, roi de cette partie de la Lybie, qu'on appelle Cyrénaique, ayant reçu chez lui les argonautes, qu'une tempête avoit jettés ſur ſes côtes, leur donna de bons avis pour éviter les bancs de ſable qui ſe rencontrent dans les Syrtes & dans les environs, & leur prêta même un vaiſſeau léger qui leur ſervit de guide : ce fait a été ainſi habillé en fable. Un vent de nord ayant jetté les argonautes ſur les côtes de la Lybie, ils ſe trouvèrent engagés dans le lac Tritonide, avant de pouvoir prendre terre. Alors un Triton leur apparut ſous une forme humaine (c'étoit *Euripyle*), & leur dit que moyennant une récompenſe, il leur montreroit un chemin pour ſe dégager ſans danger du lieu où ils étoient. Jaſon lui fit préſent d'un beau trépied de cuivre, que le Triton plaça dans ſon temple, en leur prédiſant que quand quelqu'un de leurs deſcendans auroit enlevé le trepied, il étoit réglé par les deſtins qu'il y auroit cent villes grecques bâties ſur le lac Tritonide. Les argonautes étant près de partir, *Eurypile* dételа un des chevaux ailés du char de Neptune, qu'il envoya devant eux, en leur ordonnant de ſuivre exactement ſes traces pour ne point s'égarer.

EURYPILE, fils d'Évémon, un des capitaines grecs qui étoient au ſiège de Troye. Dans le partage des dépouilles de cette ville, il eut dans ſon lot un coffre, qui renfermoit une ſtatue de Bacchus, faite, diſoit-on, par Vulcain, & dont Jupiter avoit fait préſent à Dardanus. *Eurypile* ouvrit le coffre, regarda la ſtatue, & en dépit de ſa curioſité devint furieux. Le mal continua, les longs accès de folie ne lui laiſſoient que de petits intervalles, où le bon ſens revenoit. Il prit un de ces bons momens pour aller à Delphes, conſulter l'oracle d'Apollon, qui lui répondit qu'il devoit continuer ſa route, & s'arrêter au lieu où il trouveroit des gens qui alloient faire un ſacrifice barbare ; que c'étoit-là qu'il devoit dépoſer le coffre & établir ſon domicile. *Eurypile* ſe rembarqua, & alla, avec ſa petite flotte, au gré des vents, qui le portèrent à la côte de Patras. Il y deſcendit à terre dans le temps qu'on alloit immoler un jeune garçon & une jeune fille vierge à Diane Triclaria ; il ſe ſouvint alors de l'oracle. Ceux de Patras voyant arriver chez eux un roi inconnu avec ce coffre, crurent d'abord qu'il y avoit quelque dieu dedans. Cette aventure guérit *Eurypile* de ſa folie, & ſauva la vie aux deux innocentes victimes. Depuis ce temps, ceux de Patras, après la fête de Bacchus, célébroient tous les ans les funérailles d'*Eurypile* : ils rendoient auſſi de grands honneurs au dieu renfermé dans le coffre, qu'ils appelèrent *Eſymnète*. Neuf des principaux de la ville, élus par le peuple, & autant de femmes, préſidoient à la cérémonie. Au premier jour de la fête, un prêtre portoit ce coffre en grande pompe. Cette hiſtoire eſt tirée de Pauſanias.

EURYPILE, petit-fils d'Hercule, du côté de ſon père Téléphe, & de Priam, par ſa mère Aſtioché, fut un des plus illuſtres alliés des troyens, autant par ſa valeur que par ſa naiſſance. Il n'arriva au ſiège de Troye qu'à la fin de la dixième année ; c'eſt lui qui tua, après un rude combat, Machaon, fils d'Eſculape. Homère nous apprend qu'il étoit un des plus beaux princes de ſon temps : il n'y avoit, dit il, que Memnon qui fût plus beau que lui. Il avoit conduit à Troye les céthéens, peuple de Myſie : Pyrrhus, fils d'Achille, ayant tué *Eurypile*, ſes ſujets, de déſeſpoir, ſe firent tuer autour de ſon corps.

EURYPILE, roi de Cos, père de Calciopé, l'une des maîtreſſes d'Hercule, de qui elle eut Theſſalus. *Voyez* COS, HERCULE.

EURYSACE, fils d'Ajax télamonien, & de Tecmeſſe, fille de Theuthrantès, prince phrygien. *Voy.* TECMESSE. *Euryſace* régna dans Salamine après la mort de Télamon, père d'Ajax. Les athéniens l'honorèrent, ainſi qu'Ajax ſon père, d'un culte particulier ; Pauſanias témoigne que les honneurs qu'on leur avoit décernés, ſubſiſtoient encore de ſon temps, & qu'on voyoit à Athènes un autel d'*Euryſace*. Il eut un fils nommé Philœus, qui échangea le royaume de Salamine contre la bourgeoiſie d'Athènes. Miltiade deſcendoit de ce Philœus.

EURYSTERNE, ſurnom de la terre, ou de la déeſſe *Tellus*, ainſi appellée à cauſe de ſa large poitrine. Elle avoit un temple ſous ce nom auprès d'Ægé, dans l'Achaie, un des plus anciens de la Grèce. La prêtreſſe qu'on éliſoit pour le deſſervir, devoit n'avoir eu qu'un mari, & garder le célibat tout le reſte de ſa vie. *Voy.* TELLUS.

Ce ſurnom eſt formé d'εὐρὺς, *large*, & de στέρνον, *poitrine*.

EURYSTHÉE, roi de Mycènes. *Voyez* l'hiſtoire de ſa naiſſance au mot ALCMENE. Ce prince politique, jaloux de la réputation d'Hercule, & craignant d'être un jour détrôné par ce héros, le perſécuta ſans relâche ; il eut ſoin de lui donner aſſez d'occupation hors de ſes états, pour lui ôter le moyen de troubler ſon gouvernement. Il exerça ſon grand courage dans des entrepriſes également délicates & dangereuſes : c'eſt ce que nous appellons *les travaux d'Hercule*. On dit même qu'Hercule devint ſi redoutable à *Euryſthée*, que malgré l'empire qu'il avoit ſur ce héros, il n'o-

ſoit paroître devant lui, & qu'il avoit préparé un tonneau d'airain pour s'y aller cacher en cas de beſoin. Il ne laiſſoit point entrer Hercule dans ſa ville : les monſtres qu'il apportoit étoient laiſſés hors des murs, & *Euryſthée* lui envoyoit ſes ordres par un héraut. Non content de voir Hercule mort, il voulut exterminer les reſtes d'un nom odieux pour lui : il pourſuivit les enfans de ce héros de climats en climats, & juſques dans le ſein de la Grèce. Ceux-ci s'étoient réfugiés à Athènes, auprès d'un autel de Jupiter, dit Eurypide, pour contrebalancer Junon, qui animoit *Euryſthée*. Théſée, dont ils avoient imploré la protection, prit leur défenſe, refuſa de les livrer à leur ennemi, qui étoit venu les redemander les armes à la main, & qui périt avec toute ſa famille dans le combat. Il fut tué par Hillus, fils d'Hercule, qui lui coupa la tête, & l'envoya à Alcmène ; elle lui arracha les yeux. *Voy.* HERCULE, IPHICLUS.

EURYSTHÉE, roi d'Argos, beau-père d'Atrée. *Voyez* ATRÉE.

EURYTE, roi d'Oéchalie, en Theſſalie, ſe vantoit d'une ſi grande adreſſe à tirer de l'arc, qu'il défioit tout le monde. Voulant marier ſa fille Jole, il fit propoſer un combat, promettant de la donner à celui qui le vaincroit dans cet exercice. Il oſa même entrer en lice contre les dieux : voilà pourquoi, dit Homère, il ne parvint pas à une ſi grande vieilleſſe ; car Apollon, irrité de ce qu'il avoit oſé le défier, lui ôta la vie. Hercule, qui avoit appris d'*Euryte* à tirer de l'arc, le tua & enleva ſa fille. Cet enlévement fut cauſe de la mort d'Hercule. *Voyez* DÉJANIRE, HERCULE, JOLE.

Euryte fut auſſi père de Dryope. On lui rendoit un culte dans l'Oéchalie ; & la fête que l'on célébroit en ſon honneur, fut inſtituée par Sybotas.

ÉURYTE, un des géans qui firent la guerre à Jupiter. Hercule étant venu au ſecours de ſon père, s'attacha à combattre *Euryte*, & l'aſſomma avec une branche de chêne.

EURYTHE, ou EURYTHION, centaure, occaſionne la guerre des centaures contre les lapythes. Il étoit aux noces de Pyrithoüs. Suivant Homère, le vin lui ayant troublé le cerveau, il devint furieux, & commit des inſolences contre les lapithes. Ceux-ci ſe jettèrent ſur lui, le traînèrent hors de la ſalle du feſtin, & lui coupèrent le nez & les oreilles : ainſi il porta le premier la peine de ſon ivrognerie. Ovide dit que ce centaure donna occaſion à la guerre, par l'outrage qu'il voulut faire à Hippodamie. Il fut tué par Théſée. *Euryte* avoit été un des Argonautes. *Voyez* CENTAURES.

EURYTHE, mère d'Oënée, roi de Calydon. *Voyez* OENÉE.

EURYTHION, miniſtre des cruautés de Géryon, fut mis à mort, avec ſon maître, par Hercule.

EURYTION. *Voyez* HELLOTÈS.

EURYTUS. *Voyez* MOLIONIDES.

EUSÉBIA, en Cappadoce ; depuis Cæſarée. ΕΥΣΕΒΕΙΑΣ.

Les médailles autonomes de cette ville ſont :

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

Leur type ordinaire eſt un aigle éployé.

EUSÉBIE, épouſe de Conſtance II.

Flavia Eusebia Augusta.

Ses médailles ne ſont connues que dans le recueil de Goltzius.

EUSÉBIE ; c'eſt le nom que les grecs donnoient à la Piété, qu'ils avoient déifiée. *Voyez* PIÉTÉ. Εὐσέβεια, *Piété.*

EUTERPE. Auſone la fait inventrice de la flûte. Elle tient des flûtes ſur le ſarcophage du capitole, où les neuf Muſes ſont repréſentées ; ainſi que ſur le marbre de l'apothéoſe d'Homère ; de même que ſur un beau ſarcophage de la villa Mattéi.— Cette muſe porte ordinairement l'habit des acteurs tragiques, parce qu'ils étoient toujours accompagnés par des flûtes.—

EUTHÉNIE. Les grecs appelloient ainſi l'Abondance, qu'ils avoient perſonnifiée, mais ſans aucun temple, ni autel. *Voyez* ABONDANCE.

EUTHYME, fameux athlète. *Voyez* LYBAS.

ÉVYUS eſt un nom fort ordinaire de Bacchus ; il eſt pris de ce qu'ayant une fois tué un géant, Jupiter, ſon père, s'écria : en grec, ὺε υἱέ, *ô mon fils !*

EUZARTES *ſcutum.* Muratori (*Theſ.* 648. 1.) rapporte une inſcription grecque, trouvée à Mégare par Wheler, dans laquelle il eſt fait mention de ce *jeu* ou *combat* (ΕΥΖΑΡΤΗΣ ΑΣΠΙΣ), inconnu d'ailleurs.

EX conſule, ex prætore, &c., ancien conſul, ancien préteur.

Digitized by Google

EXACTEUR ; c'étoit, 1°. un domeſtique chargé de pourſuivre le rembourſement des dettes de ſon maître. 2°. Un autre domeſtique qui avoit l'œil ſur les ouvriers. 3°. Un officier de l'empereur, qui hâtoit le recouvrement des droits appellés *pecuniarium fiſcalium*. On le nommoit auſſi *compulſor*. 4°. Un autre officier qui ſuivoit les patiens au ſupplice, & qui veilloit à ce que l'exécution ſe fît, ainſi qu'elle avoit été ordonnée par les juges. Celui-ci s'appelloit *exactor ſupplicii*.

EXAGIUM, poids romain. Le mot grec répond au mot latin *ſextula*, ſixième partie de l'once romaine. Il eſt dit dans une inſcription, rapportée à l'article BOUCHERIES : *ſub exagio potius vendere, quàm digitis concludentibus tradere*.

On voit dans le cabinet de Ste. Geneviève un petit flan carré de bronze, du poids d'un gros & ſix grains & demi, qui porte pour légende au revers d'Honorius, EXAGIUM SOLIDI. C'étoit une pièce de trébuchet, faite pour donner le poids juſte du ſou d'or. M. de Romé de l'Iſle penſe qu'elle a perdu par l'action du temps, cinq grains & demi du poids qu'elle avoit, lorſqu'elle peſoit autant que le ſou d'or.

EXAMILION, ſ. m. Muraille célèbre que l'empereur Emmanuel fit élever ſur l'Iſthme de Corinthe, l'an 1413, & qui fut ainſi nommée de ἓξ, *ſix*, & de μίλιον, qui, en grec vulgaire, ſignifie un mille, du latin *mille*. Cette muraille avoit ſix milles, c'eſt-à-dire, deux lieues de long. L'*examilion* fut bâti pour garantir le Péloponèſe de l'incurſion des barbares ; il commençoit au port Lechée, à ſeize ſtades de Corinthe, & finiſſoit au port Cenchrée, vers le golfe Saronique. Amurat II. ayant levé le ſiège de Conſtantinople en 1424, fit démolir l'*examilion*, quoiqu'il eût conclu la paix avec l'empereur grec. Les vénitiens le firent rétablir l'an 1463. En quinze jours l'ouvrage fut achevé par trente mille ouvriers, couverts par l'armée commandée par Bertoldo d'Eſt, général des troupes de terre, & par Louis Loredo, général de la mer. Les infidèles firent de vains efforts pour détruire ce rempart ; ils furent repouſſés & contraints de ſe retrancher aux environs ; mais Bertholdo ayant été tué au ſiège de Corinthe, qu'on fit enſuite, Bertino de Caltinato ayant pris le commandement de l'armée, abandonna, à l'approche du Beglerbey, le ſiège & la défenſe de la muraille pour laquelle on avoit fait tant de dépenſe.

EXARQUE, vicaire de l'empereur d'Orient, ou préfet qu'il envoyoit en Italie, pour la défendre contre les lombards, qui avoient conquis toute cette contrée, à la réſerve de Rome & de Ravenne. L'*exarque* faiſoit ſa réſidence ordinaire dans cette dernière ville. Le premier *exarque* fut le Patrice Longin, envoyé par Juſtin le jeune, en 568.

Les *exarques* ſubſiſtèrent environ 185 ans, juſqu'à ce qu'Aſtolphe, roi des lombards, prit Ravenne par force, l'an 752. Eutychius étoit pour lors *exarque* de Ravenne, & ce fut le dernier.

EXAUCTORATIO, licenciement des troupes romaines, ſoit qu'il fût fait avec honneur, ſoit qu'il fût accompagné d'infamie. Lampride (*in Alex. c. XII.*) nous en a conſervé la formule : *quirites, diſcedite, atque arma deponite*.

EXAUGURARE, terme du langage des prêtres romains. Il vouloit dire, rendre profane un endroit conſacré ci-devant à quelque divinité.

EXCEDERE, éviter l'attaque d'un adverſaire, terme de gladiateur.

EXCEPTORES, greffiers-abréviateurs, qui écrivoient en notes les actes des tribunaux.

EXCITARI, être renvoyé d'une place que l'on ne devoit pas occuper, terme d'amphithéâtre.

EXCOMMUNICATION (*hiſt. anc.*), ſéparation de communication ou de commerce. En ce ſens, tout homme exclus d'une ſociété ou d'un corps, & avec lequel les membres de ce corps n'ont plus de communication, peut être appellé *excommunié* ; c'étoit une peine uſitée en certains cas chez les anciens, & qui étoit infligée par les prêtres. On défendoit à ceux qu'on *excommunioit*, d'aſſiſter aux ſacrifices, d'entrer dans les temples ; on les livroit aux démons & aux euménides avec des imprécations terribles ; c'eſt ce qu'on appelloit *ſacris interdicere, diris devovere, execrari*. La prêtreſſe Théano, fille de Menon, fut louée de n'avoir pas voulu dévouer Alcibiade aux Furies, quoique les athéniens l'euſſent ordonné ; & les eumolpides, qui en ce point obéirent au peuple, furent très-blâmés, parce qu'on n'en devoit venir à cette peine qu'aux dernières extrémités.

L'*excommunication* paſſa chez les romains, mais avec la même réſerve ; & nous n'en voyons guère d'exemples que celui du tribun Aſcius, qui n'ayant pu empêcher Craſſus de porter la guerre chez les parthes, courut vers la porte de la ville par laquelle ce général devoit ſortir pour ſe mettre à la tête des troupes ; & là jettant certaines herbes ſur un brâſier, il prononça des imprécations contre Craſſus. La plus rigoureuſe punition qu'infligeaſſent les druides chez les gaulois, c'étoit, dit Céſar, *liv. VI*, d'interdire la *communion* de leurs myſtères à ceux qui ne vouloient point acquieſcer

Digitized by Google

à leur jugement. Ceux, dit-il, qui ſont frappés de cette foudre, paſſent pour ſcélérats & pour impies; chacun fuit leur rencontre & leur entretien. S'ils ont quelqu'affaire, on ne leur fait point juſtice; ils ſont exclus des charges & des dignités, ils meurent ſans honneur & ſans crédit. On pouvoit pourtant, par le repentir & après quelques épreuves, être rétabli dans ſon premier état; cependant, ſi l'on mouroit ſans avoir été réhabilité, les druides ne laiſſoient pas d'offrir un ſacrifice pour l'ame du défunt. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

EXCUBIÆ. Voyez GARDES.

EXCUBITORES, cohortes qui formoient la garde extérieure du palais des empereurs.

EXCULCATORES, troupes légères de fantaſſins, armées d'arcs & de flèches.

EXCUNEATI. Voyez CUNEUS.

EXÉCESTUS, tyran des phociens, avoit deux bagues enchantées, dit Clément Alexandrin, dont il ſe ſervoit pour connoître l'avenir, en les frappant l'une contre l'autre: il prétendoit deviner par le ſon ce qu'il avoit à faire, & ce qui lui devoit arriver. Il fut pourtant tué en trahiſon; les bagues admirables qui lui avoient marqué, diſoit-on, le temps de ſa mort, ne lui fournirent point le moyen de l'éviter (*Strom.* 1.).

EXÉCUTEUR, bourreau.

Chez les grecs, cet office n'étoit point mépriſé, puiſqu'Ariſtote (*liv. VI. de ſes politiques, chap. dernier.*) le met au nombre des offices des magiſtrats. Il dit même que par rapport à ſa néceſſité, on doit le tenir pour un des principaux offices.

Les magiſtrats romains avoient des miniſtres ou ſatellites, appellés *lictores*, licteurs, qui furent inſtitués par Romulus, ou même, ſelon d'autres, par Janus; ils marchoient devant les magiſtrats, portant des haches enveloppées dans des faiſceaux de verges ou de baguettes. Les conſuls en avoient douze; les proconſuls, préteurs & autres magiſtrats, en avoient ſeulement ſix; ils faiſoient tout à la fois l'office de ſergent & de bourreau. Ils furent nommés *lictеurs*, parce qu'ils lioient les pieds & les mains des criminels avant l'exécution; ils délioient leurs faiſceaux de verges, ſoit pour fouetter les criminels, ſoit pour trancher la tête.

On ſe ſervoit auſſi quelquefois d'autres perſonnes pour les *exécutions*; car Cicéron, dans la ſeptième de ſes *verrines*, parle du portier de la priſon, qui faiſoit l'office de bourreau, pour exécuter les jugemens du préteur; *aderat*, dit-il, *janitor carceris, carnifex prætoris, mors terrorque ſociorum, & civium lictor.* On ſe ſervoit même quelquefois du miniſtère des ſoldats pour l'*exécution* des criminels, non-ſeulement à l'armée, mais dans la ville même, ſans que cela les deshonorât en aucune manière.

Pluſieurs paſſages de Cicéron prouvent que l'*exécuteur* qui mettoit en croix, c'eſt-à-dire, qui exécutoit les criminels les plus vils, non-ſeulement n'étoit pas citoyen, mais qu'il ne pouvoit pas même habiter dans l'enceinte de Rome, de peur qu'il ne ſouillât par ſa préſence la dignité & les aſſemblées du peuple romain. (*Cicer. pro Rabir. c. 5. c. 4.*)

EXÈDRES. C'étoient chez les anciens des lieux où diſputoient les philoſophes, les rhétoriciens, &c. comme aujourd'hui les claſſes & les collèges. Perrault dit que c'étoient de petites académies, où les gens de lettres conférоient enſemble.

Ce mot eſt tout grec, ἐξέδρα. Budée croit que ce que les anciens appelloient *exèdres*, convient aſſez avec ce que nous appellons chapitres dans les cloîtres des moines ou des chanoines. *Voy.* Vitruve, liv. V., ch. 11 & ailleurs.

EXÉGÈTE, ſ. m. *Exégète*, ce mot ſignifie proprement, qui explique, du grec ἐξηγέομαι, *j'explique*. On appelloit *exégètes* à Athènes des gens habiles dans les loix, des juriſconſultes, que les juges avoient coutume de conſulter dans les cauſes capitales.

Les *exégètes* étoient encore chez les athéniens des prêtres inférieurs à l'hiérophante, auſſi bien que ceux qu'ils appelloient prophètes.

EXERCICES militaires des anciens. *V. le Diction. de l'Art militaire.*

EXERCITATOR. Muratori (*Theſ.* 83. 5.) rapporte l'inſcription ſuivante, où il croit qu'il eſt fait mention d'un *exercitator factionis*, le même que l'*exercitor factionis*:

PRO SALUTE
C. OPIMII EXERC. FAC
FORTUNÆ PUGNATOR
OPIMIA NEME
VOT. V.

EXERCITOR, maître d'exercices.

EXERGUE, ſ. m. ſignifie un mot, une deviſe, une date, &c. qu'on trouve quelquefois dans les médailles au-deſſous des figures qui y ſont repréſentées.

représentées. Ce mot eſt dérivé des mots grecs ἐξ, *de*, & ἔργον, *œuvre*; c'eſt un hors d'œuvre relativement au type & à la légende.

Lettres placées à l'exergue des médailles, pour indiquer dans quelles villes elles ont été frappées, expliquées par quelques antiquaires.

ALE. *Alexandria*, ou ALE Ξ. idem.

A. M. B. *Antiochia moneta* B. *ſecunda officina.* Second hôtel des monnoies, ou marque du monétaire.

ANT. ou ANT. B. *Antiochia ſecunda officina.*

ANT. P. *Antiochia percuſſa.*

ANT. S. *Antiochia ſignata.*

AQ. *Aquileia.* Aquilée.

AQ. OB. *Aquileia obſignata.*

AQ. P. *Aquileia percuſſa.*

AQ. P. S. *Aquileia pecunia ſignata.*

AQ. S. *Aquileia ſignata.*

A. SC. A. marque du monétaire. *Sciſcia. Sciſcia*, ville de Croatie, à préſent, Sisseg.

A. TR. marque du monétaire. *Treviris*, Trèves.

AR. *Arelate.* Arles.

ARL. Idem.

B. TR. marque du monétaire. *Treviris.*

C. L. C. *Cuſa Lugduni.* C. marque du monétaire.

C. L. A. Idem. A. marque du monétaire.

C. Θ. *Conſtantinopoli* Θ. marque du monétaire.

CO. M. *Conſtantinopolitana moneta.*

CO. M. OB. *Conſtantinopoli moneta obſignata.*

CON. *Conſtantinopoli.*

CON. OB. *Conſtantin. obſignata*

CON. M. *Conſtantinopoli moneta.*

CON. S. *Conſtantinopoli ſignata.*

CON. S. P. T. *Conſtantin. ſignata pecunia.* T. marque du monétaire.

CON. S. P. *Conſtantin. ſignata pecunia.*

CO. R. N. OB. *Conſtantinopoli Roma nova obſignata.*

K. ou KART. *Kartagine.*

K. ou KONST. *Conſtantinopolis.*

L. ou LUC. ou LUG. *Lucduni* ou *Lugduni.*

L. P. S. *Lugduni pecunia ſignata.*

LUG. P. S. Idem.

MET. DAL. *Metallum Dalmaticum.*

METALL. ULPIAN. PAN. *Metallum Ulpianum Pannonicum.* De la Pannonie.

MET. NOR. *Metallum Noricum.*

M. K. U. T. *Moneta Carthaginis urbis.* T. marque du monétaire.

M. L. *Moneta Lugdunenſis.*

M. LL. *Moneta Lugdunenſium.*

MON. *Moneta.*

MO. S. T. *Moneta ſignata Treviris.*

MD. P. S. *Mediolani pecunia ſignata.*

N. C. A. P. R. *Nummus cujus auctoritate populi romani.*

OFF. III. CONST. *Officina tertia Conſtantinopoli.*

PAR. ou PARL. *Percuſſa arelate.*

P. AQ. *percuſſa Aquileia.*

P. CON. *Percuſſa Conſtantinopoli.*

PE. R. P. *Pecunia Roma percuſſa.*

P. K. *Percuſſa Karthagine.*

P. L. *Percuſſa Lugduni.*

P. L. O. N. *Percuſſa Lugduni officina nova*, ou *nona.*

P. R. ou P. ROM. *Percuſſa Roma.*

P. S. *Percuſſa Sciſcia.*

P. T. ou P. TR. *Percuſſa Treviris.*

R. ou RO. ou ROM. *Roma.*

RA. *Ravenna.*

RO. P. S. *Roma pecania ſignata.*

R. P. *Roma percuſſa.*

R. S. *Roma ſignata.*

RV. P. S. *Ravenna pecunia ſignata.*

S. *Sciſcia.*

S. A. *Signata Antiochia.*

S. M. A. ou S. M. ANT. *Signata moneta Antiochia.*

S. CONST. *Signata Conſtantinopoli.*

S. M. K. B. *Sacra* ou *ſignata moneta Karthagine, officina ſecunda.*

S. M. A. Q. P. *Sacra moneta Aquileia percuſſa.*

SIR. ou SIRM. *Sirmii.*

SISC. ou SISC. P. *Scifcia percuſſa.*

S. M. R. ou S. M. R. P. *Sacra moneta Romæ percuſſa.*

S. M. SISC. *Signata moneta Sciſcia.*

S. M. N. *Signata moneta Nicomediæ*, ou *Narbonæ.*

S. M. TR. *Signata moneta Treviris.*

S. M. T. S. B. *Sacra moneta Treviris ſignata.* B. marque du monétaire.

S. T. *Signata Treviris.*

THEV. ou THEV. P. *Thenpoli percuſſa.* C'eſt Antioche de Syrie.

TR. ou TR. OBS. *Treviris obſignata.*

TR. P. *Treviris percuſſa.*

TT. *Treverorum.*

EXIL. Chez les romains, le mot *exil*, *exilium*, ſignifioit proprement une *interdiction*, ou *excluſion de l'eau & du feu*, dont la conſéquence naturelle étoit que la perſonne ainſi condamnée étoit obligée d'aller vivre dans un autre pays, ne pouvant ſe paſſer de ces deux élemens. Auſſi Cicéron, *ad Heren.* (ſuppoſé qu'il ſoit l'auteur de cet ouvrage) obſerve que la ſentence ne portoit point préciſément le mot d'*exil*, mais ſeulement d'*interdiction de l'eau & du feu.*

Le même auteur remarque que l'*exil* n'étoit pas, à proprement parler, un châtiment, mais une eſpèce de refuge & d'abri contre des châtimens plus rigoureux : *exilium non eſſe ſupplicium, ſed perfugium portuſque ſupplicii* (*pro Cæcin.*). Il ajoute qu'il n'y avoit point chez les romains de crimes qu'on punît par l'*exil*, comme chez les autres nations; mais que l'*exil* étoit une eſpèce d'abri ſous lequel on ſe mettoit volontairement pour éviter les chaînes, l'ignominie, la faim, &c.

Les athéniens envoyoient ſouvent en *exil* leurs généraux & leurs grands hommes, ſoit par jalouſie de leur mérite, ſoit par la crainte qu'ils ne priſſent trop d'autorité. *Voyez* OSTRACISME.

Exil ſe dit auſſi quelquefois de la relégation d'une perſonne dans un lieu, d'où il ne peut ſortir ſans congé. *Voy.* RELEGATION.

Ce mot eſt dérivé du mot latin *exilium*, ou de *exſul*, qui ſignifie *exilé*; & les mots *exilium* ou *exul*, ſont formés probablement d'*extra ſolum*, hors de ſon pays natal.

Dans le ſtyle figuré, on appelle *honorable exil* une charge ou emploi qui oblige quelqu'un de demeurer dans un pays éloigné & peu agréable. Sous le règne de Tibère, les emplois dans les pays éloignés étoient des eſpèces d'*exils* myſtérieux.

EXIRE, éviter les coups d'un adverſaire; terme de gladiateur.

EXITÉRIES, fêtes où l'on offroit aux dieux des prétens avant le départ, ou avant quelqu'expédition, afin de ſe les rendre favorables.

EXODE. } Dans l'ancienne tragédie, ſ. m.
EXODIAIRE. }
C'eſt l'une des quatre parties de l'ancienne tragédie, *exodium*. Ariſtote appelle *exode* ce qu'on diſoit après que le chœur avoit ceſſé de chanter pour ne plus reprendre. Ainſi, l'*exode* dans la tragédie grecque, & ſelon le ſentiment d'Ariſtote, ne peut être pris pour l'*épilogue*, comme bien des gens l'ont cru. L'*exode* eſt tout ce qui renferme le dénouement & la cataſtrophe de la pièce: ce dénouement, dans les pièces bien compoſées, commence toujours après le dernier chant du chœur, & cela répond exactement à notre dernier & cinquième acte. *Voy.* M. Dacier, p. 166 de ſon commentaire ſur la poétique d'Ariſtote. Chez les latins, l'*exode* a été pris dans un autre ſens; c'étoit parmi eux à-peu près ce que la farce eſt parmi nous. Après qu'on avoit joué la tragédie, on faiſoit venir le farceur, qu'on appelloit *exodiaire*, qui par ſes grimaces, ſes plaiſanteries, ſes bons mots, divertiſſoit le peuple, ſéchoit les larmes que le ſpectacle tragique avoit fait verſer. C'eſt ce que dit le ſcholiaſte de Juvénal, *ut quidquid lacrymarum ac triſtitiæ cepiſſent ex tragicis affectibus, hujus ſpectaculi riſus detergeret.*

L'*exode* étoit auſſi compoſé de vers bouffons, que la jeuneſſe récitoit à la fin des comédies atellanes, & qui répondoient à nos farces.

EXODIARIUS. Gruter (637. 1. *Theſ.*) rapporte la célèbre épitaphe d'Urſus Togatus, le premier qui ait joué à Rome avec une balle de verre. On y trouve le mot *Exodiarius*, relatif ſans doute à celui d'*exodium*, exode.

EXOMIDE, tunique, vêtement des grecs, qui ſerroit étroitement le corps, & laiſſoit les épaules découvertes. Les eſclaves, les domeſtiques, & le peuple portèrent l'*exomide* chez les romains; ils y ajoutèrent ſeulement un manteau: elle fut auſſi à l'uſage du théâtre. A Lacédémone, les hommes, les femmes ailleurs, portoient l'*exomide.*

Pollux (IV. 18.) définit l'*exomide*, « un habit d'acteur comique, une tunique blanche, ſans ornemens, ſans couture ſur le côté gauche ». Ce dernier caractère a fait croire que l'*exomide* n'avoit qu'une manche, ou plutôt qu'une aile fort large,

Digitized by Google

dont on s'enveloppoit comme d'un manteau. Pollux dit en effet ailleurs (VII. 13.) que l'*exomide* étoit une tunique garnie d'une ſeule manche. Mais ces deux paſſages pourroient s'expliquer d'une manière fort ſimple, en diſant que l'*exomide* étoit une tunique, ou ſac carré, ayant deux ouvertures pour laiſſer ſortir les bras; que l'une de ces ouvertures étoit pratiquée dans le côté gauche, où l'étoffe étoit entière & ſans couture; que celle du côté droit étoit pratiquée dans la couture unique qui réuniſſoit les deux bouts de l'étoffe repliée, pour ſerrer une tunique, ou ſac, ſans manches.

EXONERATOR Calcariarius. Gruter (1117. 5. *Theſ. inſcr.*) rapporte une inſcription, dans laquelle il eſt fait mention de cet officier préposé au ſervice des fours à chaux.

EXOPRASIA, impôt mis ſur les marchandiſes vendues à l'étranger.

EXOSTRA, machine de théâtre chargée d'un ſiège, ſur lequel ſe plaçoit un acteur, pour apprendre aux ſpectateurs les choſes qui ſe paſſoient dans l'intérieur des maiſons.

L'*exoſtra* étoit le nom du pont volant que l'on abattoit du haut d'une tour ſur les murs des aſſiégés. (*Veget. IV.* 21.)

EXPEDITI, troupes légères, telles que les vélites.

EXPIATOR; on donnoit ce nom aux dieux en général; mais particulièrement à Jupiter, parce qu'il étoit cenſé *expier* les hommes des crimes qu'ils avoient commis.

EXPIATION, acte de religion, établi pour purifier les coupables & les lieux qu'on croyoit ſouillés. Quoique cette cérémonie ne dût être employée que pour les crimes, cependant on en faiſoit uſage dans pluſieurs autres occaſions. La crainte de calamités publiques, l'eſpérance d'appaiſer les dieux irrités, firent établir pluſieurs ſortes d'*expiations*: ainſi ces mots, ſi ſouvent employés chez les anciens; *expiare*, *luſtrare*, *purgare*, *februare*, ſignifioient faire des actions de religion, à deſſein d'effacer quelque faute, ou d'éloigner les malheurs dont on étoit menacé. Il y avoit donc pluſieurs ſortes d'*expiations*, dont les principales étoient celles qui ſe faiſoient pour les prodiges, pour l'homicide, pour les villes, pour les armées, pour les temples.

EXPIATION *pour les prodiges*: c'étoit une des plus ſolemnelles chez les romains. A l'apparition de quelque prodige, le ſénat, après avoir fait conſulter les livres ſibyllins, ordonnoit des jours de jeûne, des fêtes, des lectiſternes, des jeux, des prières publiques, des ſacrifices. Toute la ville étoit alors dans le deuil & dans la conſternation; les temples ornés, les lectiſternes préparés dans les places publiques, des ſacrifices *expiatoires* réitérés, pour détourner les malheurs dont on ſe croyoit menacé. *Voyez* LECTISTERNES.

EXPIATION *pour l'homicide*. Cette ſorte d'*expiation* étoit accompagnée dès les ſiècles héroïques, de cérémonies ſolemnelles & fatigantes; & lorſque le coupable étoit d'un haut rang, les rois eux-mêmes ne dédaignoient pas d'en faire la cérémonie. Ainſi Copréus, qui avoit tué Iphiſe, fut expié par Euryſthée, roi de Mycène; Adraſte par Créſus, roi de Lydie; Hercule par Céix, roi de Trachine; Oreſte par Démophoon, roi d'Athènes; Jaſon par Circé. On pourra juger de la cérémonie de cette ſorte d'*expiation*, par celle qui ſe fit à l'occaſion du meurtre d'Abſyrte, frère de Médée, tué par Jaſon. Apollonius de Rhodes la décrit dans le plus grand détail. « Ce » prince, dit-il, étant arrivé avec Médée dans » l'iſle d'Aéa, fit prier Circé, de vouloir faire » pour eux la cérémonie de l'*expiation*; & ayant » reçu la permiſſion d'aller au palais de cette » princeſſe, ils s'avancèrent l'un & l'autre, les » yeux baiſſés, ſelon la coutume des ſuppliants, » juſqu'au foyer, où Jaſon ficha en terre l'épée » avec laquelle il avoit tué ſon beau-frère. Leur » ſilence & leur ſituation firent aiſément connoître à Circé qu'ils étoient fugitifs, & coupables de quelque homicide, & elle ſe prépara » à les *expier*. Elle fit d'abord apporter un cochon » qui tettoit encore; & l'ayant égorgé, elle frotta » de ſon ſang les mains de Jaſon & de Médée. » Elle fit enſuite des libations en l'honneur de » Jupiter *expiateur*. Après quoi, ayant fait jetter » hors de la ſalle les reſtes du ſacrifice, elle » brûla ſur l'autel des gâteaux pêtris de farine, » de ſel & d'eau, & accompagna ces cérémonies » de prières propres à fléchir la colère des eu» ménides, qui pourſuivent ordinairement les » coupables. La cérémonie finie, elle régala » magnifiquement ſes hôtes ».

Toutes les *expiations* pour meurtre ne ſe faiſoient pas avec tant de cérémonie. Il y en avoit qui, pour ſe purifier d'un meurtre, ſe contentoient de ſe laver dans de l'eau courante: c'eſt ainſi qu'Achille fut purifié après avoir tué le roi des Lélèges. Énée, dans Virgile, n'oſe toucher les dieux Pénates qu'il veut emporter, juſqu'à ce qu'il ſe ſoit purifié dans quelque fleuve. Ovide parle de pluſieurs héros qui avoient été purifiés de cette manière: mais il ajoute (*Faſt.* 2. 45.) enſuite, qu'il faut être bien crédule pour ſe perſuader qu'on puiſſe, à ſi peu de frais, être purgé d'un homicide. Les romains avoient pour l'*expiation* du meurtre des cérémonies différentes de

celles des grecs. Denys d'Halicarnaſſe raconte comment Horace fut *expié*, pour avoir tué ſa ſœur. « Après qu'Horace fut abſous du crime de » parricide, le roi, qui ne crut pas que, dans » une ville qui faiſoit profeſſion de craindre les » dieux, le jugement des hommes ſuffît pour » abſoudre un criminel, fit venir les pontifes, » & voulut qu'ils appaiſaſſent les dieux & les » génies, & que le coupable paſsât par toutes » les épreuves qui étoient en uſage pour *expier* » les crimes où la volonté n'avoit point eu de » part. Les pontifes élevèrent donc deux autels; » l'un à Junon, protectrice des ſœurs; l'autre » au génie du pays: on offrit ſur ces autels plu- » ſieurs ſacrifices d'*expiation*, après leſquels on » fit paſſer le coupable ſous le joug ».

EXPIATION *pour les villes & pour les lieux particuliers.* Il y avoit, dans le calendrier romain, des jours marqués pour l'*expiation* de la ville de Rome: c'étoit le cinq de février, où l'on immoloit pour cela les victimes *amburbiales*. Outre cette fête annuelle, il y en avoit une qui revenoit tous les cinq ans; & c'eſt du mot *luſtrare*, expier, qu'on donnoit le nom de *luſtre* à un eſpace de cinq ans. *Voyez* AMBARVALES, COMPITALES.

EXPIATION *des armées. Voyez* ARMILUSTRES.

EXPIATION *pour les temples & pour les lieux ſacrés.* Si quelque criminel entroit dans un lieu ſacré, le lieu étoit profané; il falloit l'*expier*. Œdipe, exilé de ſon pays, alla par haſard vers Athènes, & s'arrêta à Colone, près du temple des euménides, dans un bois ſacré: les habitans ſachant qu'il étoit criminel, l'obligèrent de faire les *expiations* néceſſaires. Ces *expiations* conſiſtoient à faire des libations d'eau tirée de trois ſources, à couronner des coupes ſacrées de bandelettes de laine récemment enlevée de la toiſon d'une jeune brebis, à répandre de l'eau pure, & non du vin, à verſer entiérement & d'un ſeul jet la dernière libation, le tout en tournant le viſage vers le ſoleil; enfin, il falloit offrir trois fois neuf branches d'olivier (nombre myſtérieux), en prononçant une prière aux euménides. Œdipe, que ſon état rendoit incapable de faire une pareille cérémonie, en chargea Iſmène ſa fille.

Outre ces *expiations*, il y en avoit encore pour être initiés aux grands & petits myſtères d'Eleuſis, à ceux de Mythra, aux Orgies, &c. il y en avoit pour toutes les actions de la vie un peu importantes: les noces, les funérailles, les voyages étoient précédés ou ſuivis d'*expiation*. Tout ce qui étoit réputé de mauvais augure, la rencontre d'une belette, d'un corbeau ou d'un lièvre, un orage imprévu, un ſonge, & mille autres accidens obligeoient de recourir aux *expiations*.

EXPLICATION des monumens. Il exiſte beaucoup de morceaux antiques, en marbre même, qu'on ne peut expliquer d'une manière ſatisfaiſante, ou parce qu'ils ſont le fruit de l'imagination biſarre de quelque artiſte, ou parce que les faits & les traditions auxquels ils étoient relatifs, ſont entiérement oubliés. Chez les anciens grecs, la ſignification de pluſieurs figures ſymboliques étoit déjà perdue. Pauſanias avoue qu'il ignore ce que vouloient dire les éthiopiens placés ſur la coupe de Néméſis, ciſelée par Phidias; & pour quelle raiſon Théognète portoit en main une grenade & une pomme de pin. Ces exemples doivent rendre très-réſervés dans l'explication des anciens monumens, les modernes qui manquent plus certainement de lumière ſur cet objet que Pauſanias.

EXPLICIT de Pſalmo LXXX. INCIPIT de Pſalmo LXXXI. Ces formules en pleine capitale, & qui annoncent la fin d'une pièce ou d'un livre, & le commencement d'un autre, ſont fréquentes dans les anciens manuſcrits. Le mot *explicit*, placé à la fin d'un ouvrage, eſt peu latin: ce n'eſt que l'abrégé d'*explicitus*, pour dire *ſermo*, ou *liber abſolutus*. Martial a dit en ce ſens: *verſibus explicitum eſt omne duobus opus*. Le même poète dit encore: *explicitum nobis uſque ad ſua cornua librum, & quaſi perlectum, ſepticiane, refers*. C'étoit un uſage ordinaire au temps de St. Jérôme, d'employer les mots *explicit* ou *feliciter*, ou quelqu'autre mot ſemblable, pour marquer la fin d'un ouvrage, & pour le diſtinguer du ſuivant. On trouve dans les juriſconſultes: *explicitus eſt articulus*. Cette formule qui convenoit aux livres en forme de rouleaux, a paſſé en uſage pour les livres compoſés de cahiers reliés enſemble.

EXPLODERE, frapper le théâtre avec les pieds, pour marquer la meſure du rythme.

EXPOSITION des enfans. Cette coutume barbare étoit répandue dans toute la Grèce, excepté à Thèbes, où une loi très-expreſſe l'avoit abolie. Les grecs *expoſoient* les enfans qu'ils ne vouloient pas nourrir, avec des marques, habits, joyaux, &c., qui ſervoient à les faire connoître dans la ſuite. C'eſt ordinairement le nœud de leurs comédies.

Les grecs *expoſoient* leurs enfans dans les carrefours. Les romains ſur le rivage des fleuves, à l'entrée des cloaques, ou près de la colonne *lactaria*, ou du baſſin creuſé dans le Vélabre. Les empereurs chrétiens défendirent ſous des peines très-graves, d'*expoſer* les enfans.

EXSERTUS, expreſſion qui déſignoit chez les romains un homme ſans tunique, vêtu de la toge ſeule, & ayant l'épaule droite & le bras droit dégagés de la toge.

Digitized by Google

EXSUPERANTISSIMUS (Jupiter).

On connoit une inſcription dans laquelle Jupiter porte ce nom.

I. O. M.
S V M M O
E X S V P E R A N
T I S S I M O.

Cette épithète a été imaginée pour rendre toute la force du grec ὑπερπρατος. Ce Jupiter eſt repréſenté ſur une pierre gravée du duc d'Orléans, avec de la barbe, une robe longue, le *modius* ſur la tête, une corne d'abondance à la main gauche, & tenant de la droite une patère, ſur laquelle eſt poſé un papillon. La Chauſſe a pris cet emblême pour un ſacrifice offert à l'ame d'un mort. Mais il faut y reconnoître Jupiter *exſuperantiſſimus*. Il étoit repréſenté ſur un bas-relief du commandeur *del Pozzo*, avec les mêmes attributs; mais ſans *modius*, & avec un diadême qui s'élevoit en pointe. Spanheim, dans les Céſars de Julien, a fait d'utiles remarques ſur l'épithète d'*exſuperantiſſimus*. Il eſt très-rare au reſte, de voir Jupiter avec la corne d'abondance.

EXTISPICES; on donnoit aux aruſpices ce nom, qui eſt compoſé de deux mots latins, *exta*, entrailles, & *inſpicere*, conſidérer. Il y avoit en Grèce deux familles célèbres dans l'art des *Extiſpices*, les Iamidès & les Clytydes. Les étruſques reçurent cet art des pélaſges ou anciens grecs, & ils le tranſmirent aux romains.

On en voit un repréſenté ſur un bas-relief de la ville Borghèſe, publié par Winckelmann, dans ſes *monumenti*, n°. 83.

EXTRAORDINAIRE, ſ. m. Les romains avoient un corps de troupes, compoſé de cavalerie & d'infanterie, qu'on appelloit les *extraordinaires*. Ils campoient communément près de la tente du général, pour être plus à portée d'exécuter ſes ordres. On les nommoit ainſi, parce qu'ils campoient *extrà ordinem* du reſte des troupes. C'eſt de là que vinrent les prétoriens. Il y avoit auſſi dans le camp des romains une porte appellée la porte *extraordinaire*. On croit qu'elle ſe nommoit ainſi, parce qu'elle étoit près de l'endroit où campoient les *extraordinaires*, & qu'elle étoit la même que la prétorienne, voiſine du prétoire, ou de la tente du général.

EXVERRÆ. *Voyez* ÉVERRIATEUR.

EX-VOTO; on appelle les offrandes promiſes par un vœu, des *ex-voto*, expreſſion latine que l'uſage a fait paſſer dans notre langue. Les anciens nous ont en ce point ſervi d'exemple : ils ornoient leurs temples de tableaux, qu'ils appelloient *tabellæ votivæ*..... Ces tableaux étoient auſſi nommés *ex-voto*, parce que la plupart étoient accompagnés d'une inſcription qui finiſſoit par ces mots, *ex-voto*, pour marquer ou que le donateur s'acquittoit de la promeſſe qu'il avoit faite à quelque divinité dans un extrême danger, ou pour rendre public un bienfait reçu de la bonté des dieux, en général ou en particulier. Jacques Philippe Thomaſſin a fait un traité DE *TABULIS VOTIVIS*.

Digitized by Google

F.

F. Les auteurs de la *nouvelle Diplomatique* diviſent toutes les F, recueillies des monumens & des chartes, en huit grandes ſéries (* *tom. II. p.* 319.).

Les Γ Γ [ꟻ forment la première grande ſérie de l'F. La première des ſous-ſéries qu'elle renferme, remonte au-deſſus de l'ère chrétienne, & ſe diſtingue par un trait droit, ordinairement déraché de la haſte; 2e. même trait deſcendant ſans déſunion; 3e. même trait, ſimplement ou doublement courbe. En ſuppoſant celle-ci ſubdiviſée en deux, la ſeconde partie ſeroit renvoyée au moyen âge, ou même au bas temps; 4e. F en Γ; 5e. en C. ([ ) carrés; 6e. F renverſées, contournées depuis la haute antiquité juſqu'au moyen âge. On entend ici par la haute antiquité celle qui précède l'établiſſement de la domination françoiſe, par moyen âge, les ſiècles ſuivans juſqu'au XIe., par bas temps, la durée ſubſéquente antérieure à la renaiſſance des lettres.

La IIe. ſérie réunit diverſes formes & poſitions de l'élément primitif incliné, 1°. vers la droite; 2°. vers la gauche; 3°. à haſte prolongée par le haut; 4°. à traverſe ſupérieure en T; 5°. dépourvue de cette traverſe. Les trois premières appartiennent à la haute antiquité; les deux autres au moyen âge.

Dans la IIIe. grande ſérie de l'F ſont compriſes ſes figures les plus communes: 1°. terminées par des rondeurs, ou en talus, &c. 2°. Par des baſes & ſommets quelquefois avancés vers le côté gauche.

La IVe. eſt compoſée d'F un peu irrégulières, mais preſque toutes à lignes droites. Quelques-unes deſcendent à peine aux derniers temps du moyen âge. Les trois grandes ſéries ſuivantes ſont à peu près du même temps. 1re. ſous-ſérie: une traverſe abaiſſée; 2°. toutes horizontales non tranchées; 3e. en parties obliques; 4e. à trois traverſes, avec une extenſion inférieure de la haſte.

La Ve. ne renferme pas des F moins irrégulières; elles ſont toujours courbées par leur queue ou par l'une de leurs traverſes. 1°. Traverſe ſupérieure, conſiſtant dans la continuation de la haſte; 2°. débordant vers la gauche; 3°. courbée en s'élevant; 4°. en S couchée; 5°. F courbées ſeulement dans la queue en dehors; 6°. en dedans; 7°. traverſe détachée, &c. 8°. F à baſe en griffe étendue, du moyen âge; 9°. *f* minuſcules & curſives; 10°. preſqu'en ϵ ronds.

Celles de la VIe. ſérie reſſemblent à certains E majuſcules ou curſifs; 1°. à pluſieurs traverſes en S couchées; 2°. traverſe ſupérieure droite, briſée; 3°. traverſes, preſque toujours s'élèvent; 4°. deſcendent; 5°. ſe courbent intérieurement, au moins en partie.

Si l'antiquité des F de la VIe. ſérie eſt inconteſtable, ſur-tout dans ſes trois premières ſous-ſéries, elle l'eſt encore plus conſtamment dans la VIIe. ſérie, qui contient des F preſqu'en forme de K; 1°. angle ouvert du côté droit; 2°. traverſes courbées; 3°. baſe obliquement élevée; 4°. abaiſſée en forme de troiſième traverſe, &c.

La VIIIe. ſérie eſt réſervée aux F gothiques, 1°. preſqu'en R; 2°. en P; 3°. en H. La IVe. ſous-ſérie eſt caractériſée par ſon irrégularité, & par la multitude de ſes angles & de ſes éperons.

L'F pour le Φ ſe montre ſur les médailles des Faliſques, peuple de la grande Grèce, voiſin du Latium.

Spanheim reconnoît dans cette F le digamma éolique, ayant la force de l'H, & peut-être de l'V. *Voyez* DIGAMMA.

Les romains, à l'exemple des grecs, ſubſtituèrent ſouvent l'F au PH; comme les médailles le prouvent. On lit TRIUMFUS QUAD. ſur celles de Numérien, TRIVMFATOR. GENT. BARBAR. ſur celles d'Honorius, ISIS FARIA. ſur celles d'Hélène, femme du Céſar Julien. DN. FOCAS ſur la plupart des médailles de l'empereur Phocas, &c. &c.

L'F chez les romains & le Φ chez les grecs, étoient les caractères que les maîtres imprimoient ſur le front de leurs eſclaves, lorſqu'ils avoient pris la fuite. C'étoient les lettres initiales des mots *fuga* & φυγή, fuite.

FABARIES, *FABARIA*, } ſacrifice qui ſe faiſoit à Rome ſur le mont Cælius, avec de la farine de fèves & du lard, le premier jour de juin, en l'honneur de la déeſſe *Carna*; d'où vient que les calendes de juin s'appelloient *fabaria*. (*Macrob. Saturn. lib.* 1. *cap.* 12.) *Voyez* CARNA.

FABARIUS. Les anciens, au rapport de Boullenger, appelloient *fabarius* un chanteur, pro-

Digitized by Google

bablement parce que leurs chanteurs mangeoient beaucoup de fèves, qui, à ce qu'on prétend, fortifient la voix.

FABATARIUM, vaſe dans lequel on offroit aux dieux Lares la bouillie de farine de fèves.

FABATUS, ſurnom de la famille Roscia.

FABIA, famille romaine, dont on a des médailles.

C. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont:

Ambvstvs, Byteo, Ebvrnvs, Hispaniensis, Labeo, Licinvs, Maximvs, Pictor, Servilianvs, Verrvcosvs.

Goltzius en a publié quelques médailles inconnues depuis lui.

FABIENS. Les luperces, ou prêtres de Pan, étoient diviſés à Rome en trois collèges, celui des *Fabiens*, celui des *Quintilliens*, & celui des *Juliens*. *Voyez* Luperces.

FABIUS, fils d'Hercule & d'une fille d'Évandre, étoit regardé comme la tige de l'illuſtre famille des *Fabius* à Rome.

FABLE, ce mot, qui ſignifie en général une narration, s'applique en particulier aux narrations feintes ou ornées de fictions. Ce dictionnaire offre un recueil de toutes les *fables* qui ont rapport à la religion des anciens, à ſes myſtères, à ſes fêtes, à ſes cérémonies, au culte dont elle honoroit ſes dieux & ſes héros. Les *fables* ſont de pluſieurs ſortes; il y en a d'hiſtoriques, de phyſiques, d'allégoriques, de morales, de mixtes; il y en a enfin, qui ont été inventées pour amuſer, & qui n'ont pas d'autre but.

Fables hiſtoriques; ce ſont d'anciennes hiſtoires mêlées avec pluſieurs fictions; & ces *fables* ſont en aſſez grand nombre.

Fables philoſophiques; ce ſont celles que les poëtes ont inventées, comme des paraboles propres à envelopper les myſtères de la Philoſophie: par exemple, lorſqu'on dit que l'Océan eſt le père des fleuves; que la Lune épouſa l'Air, & devint mère de la Roſée.

Fables allégoriques; c'étoit une eſpèce de parabole qui cachoit un ſens myſtique, comme celle qu'on lit dans Platon, ſur Porus & Génie, ou ſur les Richeſſes & la Pauvreté, qui engendrèrent l'Amour.

Fables morales; ce ſont celles qu'on a inventées pour envelopper quelques préceptes propres à régler les mœurs, tels ſont tous les apologues, telle eſt celle où Jupiter envoie pendant le jour les étoiles ſur la terre, pour s'informer des actions des hommes.

Fables mixtes, c'eſt-à-dire, mêlées d'allégorie & de morale, & qui n'ont rien d'hiſtorique, ou qui, avec un fond hiſtorique, font cependant des alluſions manifeſtes, ou à la Morale, ou à la Phyſique.

Fables aſtronomiques, c'eſt-à-dire, qui ſont fondées ſur les levers, les couchers, ou les divers aſpects des aſtres. M. Dupuis, de l'académie des Inſcriptions, s'occupe, avec le plus brillant ſuccès, de leur recherche; & ce dictionnaire renferme pluſieurs de ſes travaux.

Fables inventées à plaiſir; ce ſont celles qui n'ont d'autre but que d'amuſer, comme celle de Pſiché, & celles qu'on nommoit *miléſiennes* & *ſybaritides*.

FABRICÆ.
FABRICENCES. } *Voyez* Fabriques.

FABRICIA, famille romaine, dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

RRRR. en bronze.

Le ſurnom de cette famille eſt *Paternus*.

FABRINIA, famille romaine, dont on a des médailles.

O. en or.

O. en argent.

RRR. en bronze.

FABRIQUES d'armes, *fabricæ*. (*Cæſar de bell. civil.* I. 34.) La *notice* de l'empire nous apprend que les empereurs en avoient établi cinq dans l'Orient, trois dans le Pont, une dans l'Aſie, deux en Thrace, ſix dans l'Italie, quatre dans la partie de l'Illyrie, qui appartenoit à l'empire d'Orient, cinq dans le reſte de l'Illyrie, compris dans l'empire d'Occident, & huit dans les Gaules. Ces *fabriques* étoient établies dans des villes ſituées près des chemins militaires, & des frontières de l'empire. Les ouvriers, *fabriceſes*, qui y travailloient, étoient enrôlés & attachés à chacune d'elles ſous l'inſpection des comtes.

FABULINUS, dieu de la parole, qui étoit honoré chez les romains, dit Varron. On l'invoquoit ſur les enfans, & on lui faiſoit des ſacrifices pour eux, lorſqu'ils commençoient à parler & à bégayer quelques mots. C'étoit un des dieux qui préſidoient à l'éducation des enfans. (*Nonnius Marcellus c. XII. n°. 56.*) Le nom de *Fabulinus* étoit dérivé de *fabulari*, converſer.

FACTIONS; } *FACTIONES*; } c'eſt le nom que les romains donnoient aux différentes troupes, ou quadrilles de combattans qui couroient ſur des chars dans les jeux du cirque. Il y en avoit quatre principales diſtinguées par autant de couleurs différentes, le verd, le bleu, le rouge & le blanc, d'où on les appelloit *la faction bleue*, *la faction rouge*, &c. L'empereur Domitien y en ajouta deux autres, la pourpre & la dorée; dénomination priſe de l'étoffe ou de l'ornement des tuniques qu'elles portoient: mais elles ne ſubſiſtèrent pas plus d'un ſiècle. Le nombre des *factions* fut réduit enſuite aux quatre anciennes. Dans les ſpectacles la faveur des empereurs & celle du peuple ſe partageoit entre les *factions*, chacune avoit ſes partiſans. Caligula fut pour la *faction* verte, & Vitellius pour la bleue. Il réſulta quelquefois de grands déſordres de l'intérêt trop vif que les ſpectateurs prirent à leurs *factions*. Sous Juſtinien, une guerre ſanglante n'eut pas plus fait de ravage; il y eut quarante mille hommes de tués pour les *factions* vertes & bleues. Ce terrible événement fit ſupprimer le nom de *faction* dans les jeux du cirque.

Il eſt fait ſouvent mention dans les inſcriptions romaines de ces *factions*, de leurs chefs, *domini factionum*, des cochers qui les compoſoient, *agitatores*, des chevaux qui les avoient fait triompher, &c. &c. On trouve dans Gruter un éloge emphatique de ces cochers, FACTIONARIUS PRIMUS SUI TEMPORIS ET SOLUS. (*Theſ. inſcr.* 338. 3.)

FACTION, roi de Lyrneſſe. *Voyez* BRISÉIS.

FACTORES, au jeu de balle, étoient les joueurs qui la renvoyoient; & les *datores*, ceux qui la lançoient, qui *ſervoient*. Plaute (*Curcul. II.* 3. 18.):

Et datores, & factores omnes ſubdam ſub ſolum.

FADIA, famille romaine, dont on a des médailles.

RRR. en bronze.

O. en or.

O. en argent.

FAGUTAL, un temple de Jupiter, qui fut ainſi nommé de l'arbre que les anciens appelloient *fagus*, hêtre; cet arbre étoit conſacré à Jupiter, & le haſard voulut qu'il s'en produiſit un dans ſon temple, qui en prit le ſurnom de *fagutal*. D'autres prétendent que le *fagutal* fut un temple de Jupiter, élevé dans le voiſinage d'une forêt de hêtres. Ils en apportoient pour preuve, que la partie du mont Eſquilin, qu'on appelloit auparavant *mons Appius*, s'appella dans la ſuite *fagutalis*. Par la même raiſon, il y en a qui conjecturent que Jupiter *Fagutal* eſt le même que Jupiter de Dodone, dont la forêt, diſent-ils, étoit plantée de hêtres, *fagi*.

FAIM, nom d'une déeſſe chez les anciens. Ils la plaçoient aux portes de l'enfer, avec la vieilleſſe, les ſoins, les chagrins, les pleurs, les maladies, la crainte, la pauvreté & les autres divinités malfaiſantes. (*Voſſius de idol. lib. VIII. cap. V. à la fin.*) Les lacédémoniens avoient un tableau de la *Faim* dans le temple de Minerve Chalcioèque. Elle étoit repréſentée ſous la figure d'une femme hâve & pâle, d'une maigreur affreuſe, & qui avoit les mains liées derrière le dos. (Polyænus, l. II., dans Hippodamas.) Si les anciens n'en faiſoient pas une déeſſe, les poëtes au moins la perſonnifioient. Ovide (Métam. liv. V.) la repréſente ſous la figure d'une femme sèche, qui a le viſage pâle & hâve, les yeux enfoncés, le corps maigre & décharné. Virgile l'appelle une mauvaiſe conſeillère, *malefuada fames*, & la place à l'entrée de l'enfer, comme on l'a dit plus haut.

FAISAN. Iſidore ſeul (*XII.* 7.) a dit que cet oiſeau étoit originaire d'une iſle de la Grèce, appellée *Phaſis*. Toute l'antiquité l'a fait venir des bords du *Phaſe*, de la Colchide, & a répété qu'il en avoit été apporté par les Argonautes. Martial & Manilius ont chanté cette tradition. *Martial.* (*XIII.* 72.):

Argiva primum fum tranſportata carina,
Ante mihi notum nil niſi Phaſis erat.

Manil. v. 370: ..... *Numidarum paſcimur oris,*
Phaſidos & damnis; arceſſitur indè macellum,
Undè aurata novo convecta eſt æquore pellis.

Ce que Manilius dit ici de l'Afrique, rappelle le ſoin avec lequel Ptolémée Phyſcon conſervoit les *faiſans* en Égypte. Il aſſuroit, dir Athénée (XIV.), qu'il n'en avoit jamais fait ſervir ſur ſa table, mais qu'il les conſervoit comme un *tréſor*. Capitolin dit que l'empereur Pertinax ne fit jamais ſervir de *faiſan* dans ſes repas ordinaires, & qu'il n'en fit jamais de préſent. Alexandre Sévère les réſervoit auſſi pour les jours ſolemnels, tels que les calendes de janvier, les hilaires, les fêtes de Cybèle, les jeux d'Apollon, le repas de Jupiter, & les ſaturnales. (*Lamprid. cap. XXXVII.*) Mais l'inſenſé Caligula, qui s'étoit fait adorer du peuple

Digitized by Google

peuple romain, voulut qu'on immola tous les jours à ſa ſtatue, entr'autres victimes rares & chères, des faiſans. (*Sueton. Calig.*).

FAISCEAUX, ſ. m. pl. Les *faiſceaux* étoient compoſés de branches d'ormes, au milieu deſquelles il y avoit une hache; le tout attaché & lié enſemble par des courroies. Plutarque, dans ſes problêmes, donne des raiſons de cet arrangement, qu'il n'eſt pas néceſſaire de tranſcrire ici.

Florus, Silius Italicus, & la plupart des hiſtoriens nous apprennent que le vieux Tarquin apporta le premier de Toſcane à Rome, l'uſage des *faiſceaux*, avec celui des anneaux, des chaiſes d'ivoire, des habits de pourpre, & des autres ſymboles de la grandeur de l'empire.

Quelques autres écrivains prétendent néanmoins que Romulus fut l'auteur de cette inſtitution; qu'il l'emprunta des étruriens; & que le nombre de douze *faiſceaux* qu'il faiſoit porter devant lui, répondoit au nombre des oiſeaux qui lui pronoſtiquèrent ſon règne; ou des douze peuples d'Étrurie, qui, en le créant roi, lui donnèrent chacun un officier pour lui ſervir de porte-*faiſceaux*.

Quoi qu'il en ſoit, cet uſage ſubſiſta non-ſeulement ſous les rois, mais auſſi ſous les conſuls & ſous les premiers empereurs. Horace appelle les *faiſceaux*, *ſuperbos*, parce qu'ils étoient les marques de la ſouveraine dignité. Les conſuls ſe les arrogèrent après l'expulſion des rois; de là vient que *ſumere faſces*, prendre les *faiſceaux*, & *ponere faſces*, quitter les *faiſceaux*, ſont les termes dont on ſe ſervoit quand on étoit reçu dans la charge de conſul, ou quand on en ſortoit. Vingt-quatre *faiſceaux*, portés par autant d'huiſſiers, précédoient le dictateur, & douze ſeulement précédoient les conſuls: les préteurs des provinces & les proconſuls en avoient ſix, & les préteurs de villes deux; mais les décemvirs, peu de temps après être entrés en exercices, prirent chacun douze *faiſceaux* & douze licteurs. *Voyez* DÉCEMVIR.

Des deux conſuls un ſeul faiſoit porter les *faiſceaux* devant lui pendant un mois; l'autre marchoit pendant ce temps précédé d'un ſeul *accenſus*, & ſuivi de licteurs armés de ſimples bâtons. (*Dionyſ. lib. V.*) Le plus âgé des conſuls étoit précédé des *faiſceaux* pendant le premier mois du conſulat, le plus jeune pendant le ſecond; & ainſi alternativement de mois en mois. (*Cæſarem*, dit Suétone de Jules Céſar, *antiquum recuſſiſſe morem, ut quo menſe faſces non haberet, accenſus ante eum iret, littores pone ſequerentur.*

Dans Rome, les *faiſceaux* étoient dégarnis de haches; on ne les y replaçoit qu'après être ſorti des portes de cette ville. Valerius Poplicola établit cette diſtinction par reſpect pour le peuple romain. (*Dionyſ. V.*) Lorſque le magiſtrat, qui avoit le droit de ſe faire précéder par des licteurs chargés de *faiſceaux*, étoit dans ſa maiſon, les licteurs attachoient les *faiſceaux* à ſa porte. Péttone (*cap. XXX.*) *in poſtibus triclinii faſces erant eum ſecuribus fixi.*

Les *faiſceaux* étoient appellés *laureati*, à cauſe des feuilles de laurier que l'on plaçoit à leur extrémité ſupérieure, comme on les voit ſur l'arc de Titus, & ſur d'autres monumens.

On a cru mal-à-propos que l'on y attachoit toujours une couronne de laurier. Cette couronne paroît quelquefois ſur les médailles. (*Spanheim. de præſt. num. tom. 2. pag.* 88.)

Sur les monumens, la colonne trajane en particulier, les haches des *faiſceaux* ſont ordinairement à un ſeul tranchant, placé vers le milieu de leur hauteur, & non au ſommet. Les haches ſont enveloppées dans un fourreau, qui eſt très-ſenſible; car les grecs & les romains renfermoient toutes leurs armes dans des fourreaux, & ne les en tiroient qu'au moment du combat. Winckelmann a cru reconnoître le fourreau des haches ſur un bas-relief, publié dans ſes *monumenti antichi* n°. 178. Sous les empereurs ces haches étoient d'argent. (*Anthol. lib. IV. cap. XLII. pag.* 378.)

FAISULA, en Italie. FAI. en lettres étruſques.

M. Combe attribue une médaille autonome de bronze du cabinet de *Hunter*, avec les lettres ci-deſſus, à la ville de *Faiſula*.

* *FALACER*, dieu des romains.

On ne ſait pas trop quelle étoit la fonction de ce dieu. Il y en a qui croient qu'il préſidoit aux colonnes du cirque, nommées *fala*, & dont il eſt parlé dans la ſixième ſatyre de Juvenal. D'autres ont dit, d'après Varron (*ling. lat. l. VI.*), que *Falacer* étoit le dieu des pommiers; mais il y a des critiques qui prétendent que cet endroit de Varron a été mal entendu. Ce qu'il y a de certain, c'eſt qu'entre les Flamines, il y en avoit un nommé *Flamine Falacer*.

FALACRIÆ dea Pomona.

Muratori (100. 6. *Theſ.*) rapporte une inſcription, dans laquelle on lit: FALACR. DEÆ POM. Si *Pom* n'eſt pas mal lu pour *Pone*, on peut croire que ce ſurnom de Pomone eſt relatif à la divinité appellée *Falacer* par Varron. (*de ling. latin. lib. VI.*)

FALÆ. Voyez PHALÆ.

FALARIQUE, ſ. f., nom d'une ancienne arme, *falarica*. Grégoire de Tours en parle (*Hiſtor. francor. lib. IX. cap. XXXV.*), & il ſemble que ce ſoit une eſpèce de lance & d'hallebarde, ou de pertuiſane. Au moins, Grégoire de Tours, en cet endroit, fait *falarica*, ſynonyme de *lancea*, lance. Il paroît encore par cet auteur que c'étoit une arme aſſez longue pour percer un homme d'outre en outre. Nonius & Iſidore diſent en effet, que c'étoit une arme très-grande; & Iſidore, qu'elle ſe faiſoit au tour; que le fer dont elle étoit armée, étoit d'une coudée de long; qu'elle avoit à l'autre bout une boule de plomb. Sulpitius, dans ſes notes ſur Lucain, dit qu'elle reſſembloit à une lance ou pique, *haſta*, armée d'un puiſſant fer; que l'on enduiſoit ſon bois de ſoufre, de réſine, de bitume; & qu'on l'entouroit d'étoupes, ſur leſquelles on verſoit de l'huile, qu'on appelloit incendiaire, *infuſo oleo, quod incendiarium vocant*, & qu'on la décochoit avec une baliſte. D'un autre côté, il ſemble que c'étoit plutôt une flèche que l'on lançoit contre les tours de bois, qu'une arme avec laquelle on les défendoit; car Tite-Live, liv. XXXIV, chap. XIV, dit que le trait, appellé *falarique*, étoit terrible, quand même il ne ſeroit entré que dans le bouclier, ſans toucher l'homme. La raiſon qu'il en apporte, eſt qu'on le lançoit demi-enflammé, & que le feu s'augmentant en l'air par le mouvement, on étoit obligé de jetter ſes armes pour n'être pas brûlé, & de demeurer ainſi déſarmé & à découvert, expoſé aux coups que l'ennemi voudroit porter. On lit dans Végèce (liv. IV, chap. XVIII.) que ſouvent on mettoit le feu aux machines faites en forme de tours, par le moyen des *falariques*. Tite-Live, à l'endroit cité plus haut, parle des *falariques* des ſaguntins: ainſi on peut conclure des paroles de cet auteur & de Grégoire de Tours, que c'étoit une arme propre aux celtes ou gaulois, & aux eſpagnols; peut-être ceux-ci l'avoient-ils reçue des celtes qui s'établirent le long de l'Ebre.

On écrit auſſi *phalarique*, *phalarica*, & quelques-uns diſent que c'étoit une arme luiſante, & que ce nom venoit de φαλος, ou φαλον, qui vient de φαω, *luceo*, *ſplendeo*. Dans ce cas, il ſeroit plus raiſonnable de dire qu'on lui donna ce nom, parce que c'étoit une arme enflammée. Feſtus va encore plus loin: il écrit que les tours s'appelloient *fale* à raiſon de leur hauteur, & à cauſe du mot *ſplendum*, qui en langue étruſque ſignifioit le ciel. Ruinart, dans ſa note ſur Grégoire de Tours, dit que la *falarique* étoit proprement une flèche qui ſe lançoit, & dont ſe ſervoient ceux qui défendoient des tours; que ce mot vient de *phala*, qui ſignifie une tour. Il a pris cette note de Dadin de Hauteſerre, dans ſes obſervations ſur Grégoire de Tours. Selon Servius, ſur le IXe. livre de l'Énéide, v. 705, c'étoit une arme avec laquelle on combattoit de deſſus les tours. Feſtus ajoute même que c'étoit une arme de jet, *telum miſſile*.

Le vers de Virgile, expliqué par Servius, & un d'Ennius, rapporté par Nonius, montrent qu'on lançoit en effet la *falarique*; & Iſidore conclut auſſi du même vers de Virgile, qu'on la lançoit avec la main. Mais un vers de Lucain, lib VI. v. 198, montre que c'étoit auſſi une arme fort grande & fort groſſe, qu'on lançoit par le moyen des baliſtes, & il l'oppoſe aux flèches qui ſe lançoient avec la main. De tout ceci il réſulte que le mot *falarique* étoit un mot générique qui convenoit à pluſieurs ſortes d'armes, ou qu'il y avoit des *falariques* de pluſieurs eſpèces.

FALCAIRE, FALCARIUS. Les anciens appelloient *falcaires* ceux qui avoient des épées courbées comme les cimetères ou ſabres. Ce mot vient de *falx*, *falcis*, une faux, parce que ces épées avoient la forme d'une faux.

FALERIA, dans l'Étrurie. FA.

Eckel attribue à cette ville une médaille d'argent autonome, avec un aigle déchirant un lièvre, & les lettres ci-deſſus.

FALERNE.

Falerne étoit entre Sinueſſe & Calène. Il y avoit de trois ſortes de vins de *Falerne*, de dur, de doux & de délicat. Quelques-uns n'appelloient vin de *Falerne*, que celui qui croiſſoit dans la partie la plus baſſe de ces collines. Ils appelloient vin de Gaure, celui qui venoit au haut de ces mêmes collines; & vin de Fauſtianum, celui des vignes du milieu. Le vin de *Falerne* étoit le ſecond des bons vins d'Italie; & parmi ceux de *Falerne*, le plus eſtimé étoit celui de Fauſtianum. *Voyez* PLINE, liv. XIV, chap. VI.

FALISCI, eſpèce d'andouilles, ou d'inteſtins farcis (*Stat. Sylv. IV. 9. 35.*):

Non lucanica, non graves faliſci.

FALISCI, en Italie. FAAEIΩN.

Les médailles autonomes de ce peuple ſont:

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Leurs types ordinaires ſont:

Un aigle qui déchire un lièvre.— Un trépied.— Un foudre ailé.—

FALLUS. *Voyez* PHALLUS.

Digitized by Google

FALTO, ſurnom de la famille VALERIA.

FAMILIARES (*dii*). *Voyez* LARES.

FAMILLE (médailles de) *Voyez* CONSULAIRES (*médailles*).

FAMILLE. (*Hiſt. anc.*) Le mot latin *familia* ne répondoit pas toujours à notre mot *famille*. *Familia* étoit dérivé de *famula*, & il embraſſoit dans ſon acception tous les domeſtiques d'une maiſon, lorſqu'il y en avoit au moins quinze. On entendoit encore par *familia*, un corps d'ouvriers conduits & commandés par le préfet des eaux. Il y avoit deux de ces corps; l'un public, qu'Agrippa avoit inſtitué; & l'autre privé, qui fut formé ſous Claude. La troupe des gladiateurs, qui faiſoient leurs exercices ſous un chef commun, s'appelloit auſſi *familia*: leur chef portoit le nom de *Laniſta*.

Les familles romaines, *familiæ*, étoient des diviſions de ce qu'on appelloit *gens*, elles avoient un ayeul commun; c'étoient les différentes branches de ce que nous appellons en françois une *famille*. Ainſi Cæculus fut le chef qui donna le nom à la *gens Cæcilia*; & la *gens Cæcilia* comprit les *familles* des *Balearici*, *Calvi*, *Caprarii*, *Celeres*, *Cretici*, *Dalmatici*, *Dentrites*, *Macedonici*, *Metelli*, *Nepotes*, *Numidici*, *Pii*, *Scipiones*, *Silani* & *Vittati*. Il y avoit des *familles* patriciennes & des plébéiennes, de même qu'il y avoit des *gentes patriciæ*, & des *gentes plebeïæ*: il y en avoit même qui étoient en partie patriciennes, & en partie plébéiennes, *partim nobiles*, *partim novæ*, ſelon qu'elles avoient eu de tout temps le *jus imaginum*, ou qu'elles l'avoient nouvellement acquis. On pouvoit ſortir d'une *famille* patricienne, tomber dans une plébéienne par dégénération, & monter d'une *famille* plébéienne dans une patricienne, ſur-tout par adoption. De là cette confuſion qui règne dans les généalogies romaines; confuſion qui eſt encore augmentée par l'identité des noms dans les patriciennes & dans les plébéiennes; ainſi quand le patricien Q. Cœpio adopta le plébéien M. Brutus, ce M. Brutus & ſes deſcendans devinrent patriciens, & le reſte de la *famille* des Brutus demeura plébéien. Au contraire, lorſque le plébéien Q. Metellus adopta le patricien P. Scipio, celui ci & tous ſes deſcendans devinrent plébéiens; mais le reſte des Scipions demeura patricien. Les affranchis prirent les noms de leurs maîtres, & reſtèrent plébéiens; autre ſource d'obſcurité. Ajoutez à cela, que les auteurs ont ſouvent employé indiſtinctement les mots *gens* & *familia*; les uns déſignant par *gens* ce que d'autres déſignent par *familia*, & réciproquement. Mais ce que nous venons d'obſerver, ſuffit pour prévenir le lecteur contre des erreurs dans leſquelles il ſeroit facile de tomber.

FAMULA Bacchi Cymbaliſtria. Grutet (318. 12. *Theſ. inſcr.*) rapporte l'épitaphe d'une femme qui prend les titres de *ſervante* de Bacchus, & de joueuſe de cymbales dans ſes fêtes.

FANATIQUES; *FANATICI*; } c'étoient des gens qui ſe tenoient dans les temples, & qui, entrant dans une eſpèce d'enthouſiaſme, comme animés & inſpirés par la divinité qu'ils ſervoient, faiſoient des geſtes extraordinaires, & prononçoient des oracles. Les *fanatiques* ſe tenoient plus ordinairement au temple de Bellone. Juvenal dit que le *fanatique* eſt piqué de l'aiguillon de Bellone: ces malheureux ſe tailladoient les bras avec des poignards, & faiſoient ainſi à la déeſſe un ſacrifice de leur ſang. Lampride, dans la vie d'Élagabale, dit que cet empereur, qui avoit renoncé à toute ſorte de pudeur & de honte, pouſſa ſa folie juſqu'à ſe joindre à ces *fanatiques* tailladés, & à ſecouer la tête comme eux. Cette cérémonie de ſecouer la tête leur étoit ordinaire: elle leur étoit auſſi commune avec les galles & les agyrtes, gens de même eſpèce. Les *fanatiques* de Bellone étoient ſurnommés Bellonaires. Mais il y avoit encore des *fanatiques* d'Iſis, de Sérapis, de Bacchus & de Sylvain: peut-être y en avoit-il encore dans les temples d'autres dieux. Le nom de *fanatique* ſe trouve puis en mauvaiſe part dans les meilleurs auteurs, & dans le même ſens que nous le prenons aujourd'hui. Cicéron l'entend ainſi, quand il dit, au liv. II de la divination, parlant de certains philoſophes, qu'ils ſont ſuperſtitieux & preſque *fanatiques*.

Le nom de *fanatiques* étoit formé de *fanum*, temple.

FANNIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FANON de la mitre ou de la tiare, *offendix* chez les latins. On voit ces liens ou couvertures des joues, exprimées ſur les médailles des rois perſes de la dynaſtie des ſaſſanides, ſur les monumens où eſt gravé le bonnet du Flamine de Jupiter à Rome, &c. &c.

FANUM étoit un terrein conſacré à quelque divinité par les augures, & ſur lequel on bâtiſſoit un temple à cette même divinité. Conſacrer ce terrein, *effari templo locum*, le fit appeller *fanum*, *à fando*. Tite-Live explique (*lib.* X.) avec préciſion, la

différence des mots *fanum* & *templum*, quand il dit du temple de Jupiter - *ſtator : in ea pugna Jovis ſtatoris ædem votam, ut Romulus voverat. Fanum tantum, id eſt, locus templo effatus, jam ſacratus fuerat.*

Siſtere fana ; cette expreſſion, relative à la fondation des villes, exprimoit la déſignation des lieux réſervés pour les temples.

Les hiſtoriens latins n'ont pas toujours employé le mot *fanum* dans ſon acception rigoureuſe ; ils l'ont ſouvent mis indiſtinctement pour celui d'*ædes* ou de *templum*.

Cicéron, inconſolable de la mort de ſa fille Tullia, réſolut de lui bâtir un temple ; un temple, & non pas un *tombeau*, parce qu'il vouloit que le monument qu'il lui érigeoit, s'appellât *fanum*, dénomination conſacrée aux temples & depuis aux *ſeuls* monumens qu'on élevoit aux empereurs après leur apothéoſe. Ses lettres que nous allons extraire nous apprennent ce fait ſingulier.

Quelque magnifique qu'un tombeau pût être, il ne paroiſſoit point à Cicéron digne d'une perſonne telle que Tullia, & qu'il croyoit mériter des honneurs divins. C'eſt pourquoi, après avoir fait marché pour des colonnes de marbre de Chio, un des plus beaux marbres de la Grèce, il inſinue que l'emploi qu'il en vouloit faire pour ſa fille, étoit quelque choſe d'extraordinaire. Il parle en même temps de ſon deſſein comme d'une foibleſſe qu'il faut que ſes amis lui pardonnent ; mais il conclut que les grecs, de qui les romains tenoient leurs loix, ayant mis des hommes au nombre des dieux, il pouvoit bien ſuivre leur exemple, & que ſon admirable fille ne méritoit pas moins cet honneur, que les enfans de Cadmus, d'Amphion & de Tyndare. En un mot, il compte que les dieux la recevront avec plaiſir au milieu d'eux, & qu'ils approuveront d'autant plus volontiers ſon apothéoſe, qu'elle n'étoit point une nouveauté.

Il eſt vrai qu'on trouve pluſieurs exemples de ces apothéoſes ou conſécrations domeſtiques, dans les inſcriptions ſépulcrales grecques, où les parens du mort déclarent que c'eſt de leur propre autorité qu'il a été mis au nombre des dieux. Spon *inſcrip. exjv p.* 368. Reineſius, *inſcrip. cxl. claſſiq.* 17.

On a lieu de croire cependant que Cicéron n'exécuta pas le deſſein dont il avoit paru ſi fort occupé, parce qu'il n'en parle plus dans ſes ouvrages, & que les auteurs qui l'ont ſuivi, n'en ont fait aucune mention. La mort de Céſar, qui arriva dans cette conjoncture, jetta Cicéron dans d'autres affaires, qui vraiſemblablement ne lui laiſsèrent pas le loiſir de ſonger à ce *fanum*. Peut-être auſſi que lorſque le temps eut diminué ſa douleur, il ouvrit les yeux, & reconnut que ſi on l'avoit blâmé de s'y être trop abandonné, on ſe condamneroit encore davantage d'en laiſſer un monument auſſi extraordinaire. *Voyez* ſur le *fanum* de Tullia, l'abbé Montgault dans les *mém. des belles lettres*, & Middleton, dans *la vie de Cicéron*. (*Article du chevalier de Jaucourt*).

FANUS. Voyez EANUS.

Ce dernier mot, mal lu, a produit le premier.

FARREUM. } Le *farreum* étoit un gâteau,
FARRATA. } ſelon Feſtus, fait avec du bled. Le bled, *far*, rôti, entroit dans les cérémonies religieuſes des romains. C'étoit un acte de religion de rôtir le *far* au fêtes des *Fornacalia*, où l'on offroit des ſacrifices à la déeſſe Fornax ; on le faiſoit rôtir dans l'épi même.

Les nouvelles mariées offroient à leurs époux ce gâteau *farreum*, & c'eſt de là que vint le mot de *confarreatio*, pour exprimer un mariage fait ſelon la religion & les loix.

FARCE (*dramatiq.*). *Voyez* ATELLANES.

FARD.

Le nom de fard, *fucus*, étoit plus étendu autrefois qu'il ne l'eſt aujourd'hui, & faiſoit un art particulier. On l'appella *Commotique*, Κομμωτική, c'eſt-à-dire, l'*art de farder*, qui comprenoit non-ſeulement toutes les eſpèces de *fard*, mais encore tous les médicamens qui ſervoient à ôter, à cacher, à rectifier les difformités corporelles ; & c'eſt cette dernière partie de l'ancienne *Commotique* que nous nommons *Orthopédie Voy.* ORTHOPEDIE.

Comme dans l'Orient les yeux noirs, grands & fendus paſſoient, ainſi qu'ils paſſent dans l'Europe aujourd'hui, pour les plus beaux, les femmes qui avoient envie de plaire ſe frottoient le tour de l'œil avec une aiguille trempée dans du *fard* d'antimoine, pour étendre la paupière, ou plutôt pour la replier, afin que l'œil en parût plus grand. Auſſi Iſaïe (*ch. III. v.* 22.) faiſant le dénombrement des parures des filles de Sion, n'oublie pas les aiguilles dont elles ſe ſervoient pour peindre leurs yeux & leurs paupières. La mode en étoit ſi généralement établie (*liv. des rois, IV. ch. XI. v.* 30.) ; que Jéſabel ayant appris l'arrivée de Jehu à Samarie, *ſe mit les yeux dans l'antimoine*, ou *les plongea dans le fard*, comme s'exprime l'écriture, pour parler à cet uſurpateur, & pour ſe montrer à lui.

On a trouvé à Herculanum des pots de rouge en criſtal de roche, ſemblables à ceux des toilettes modernes, avec le vermillon, *fucus*, qui y eſt encore en ſon entier.

Digitized by Google

Nous voyons que Tertulien & S. Cyprien déclamèrent à leur tour très-vivement contre cette coutume uſitée de leurs temps en Afrique, de ſe peindre les yeux & les ſourcils avec du *fard* d'antimoine : *inunge oculos tuos, non ſtibio diaboli, ſed collyrio Chriſti*, s'écrioit S. Cyprien.

Les femmes ſyriennes, babyloniennes & arabes, ſe noirciſſent encore du même *fard* le tour de l'œil, & les hommes en font autant dans le déſert de l'Arabie, pour ſe conſerver les yeux contre l'ardeur du ſoleil. (*Voyez* Tavernier, voyage de Perſe, *liv. II. c. VII*, & Gabriel Sionita, *de moribus orient. ch. XI.*). D'Arvieux (*dans ſes voyages imprimés à Paris en* 1717, *liv. XII. p.* 27.) dit, en parlant des femmes arabes, qu'elles bordent leurs yeux d'une couleur noire, compoſée avec de la tuthie, & qu'elles tirent une ligne de ce noir en dehors du coin de l'œil, pour le faire paroître plus fendu.

Depuis le voyage de d'Arvieux, le ſavant M. Shaw a rapporté dans ceux qu'il a faits en Barbarie, à l'occaſion des femmes de ces contrées, qu'il manqueroit, à leur avis, quelque choſe d'eſſentiel à leur parure, ſi elles n'avoient pas teint le poil de leurs paupières & leurs yeux de ce qu'on nomme *al-co-hol*, qui eſt la poudre de mine de plomb. Cette opération ſe fait en trempant dans cette poudre, un petit poinçon de bois de la groſſeur d'une plume, & en le paſſant enſuite entre les paupières : elles ſe perſuadent que la couleur ſombre, que l'on parvient de cette façon à donner aux yeux, ajoute un grand agrément au viſage de toutes ſortes de perſonnes.

Entr'autres colifichets des femmes d'Égypte, ajoute le voyageur anglois, j'ai vu tirer des catacombes de Sakara, un bout de roſeau ordinaire, renfermant un poinçon de la même eſpèce de ceux des barbareſques, & une once de la même poudre dont on ſe ſert encore actuellement (1740) dans ce pays-là pour le même uſage.

Les femmes grecques & romaines, empruntèrent des aſiatiques, la coutume de ſe peindre les yeux avec de l'antimoine; mais pour étendre encore plus loin l'empire de la beauté, & réparer les couleurs flétries, elles imaginèrent deux nouveaux *fards*, inconnus auparavant dans le monde, & qui ont paſſé juſqu'à nous, le blanc & le rouge. De-là vient que les poëtes feignirent que la blancheur d'Europe ne lui venoit que parce qu'une des filles de Junon avoit dérobé le petit pot de *fard* blanc de cette déeſſe, & en avoit fait préſent à la fille d'Agénor. Quand les richeſſes affluèrent dans Rome, elles y portèrent un luxe affreux; la galanterie introduiſit les recherches les plus rafinées dans ce genre, & la corruption générale y mit le ſceau.

Ce que Juvénal dit des baptes d'Athènes, de ces prêtres efféminés, qu'il admet aux myſtères de la toilette, ſe doit entendre des dames romaines, à l'exemple deſquelles, ceux dont le poëte veut parler, mettoient du blanc & du rouge, plioient leurs longs cheveux avec une ligne d'or, & ſe noirciſſoient le ſourcil, en le tournant en demi-rang avec une aiguille de tête.

Ille ſupercilium madidâ fuligine factum,
Obliquâ producit acu, pingitque tremantes,
Attollens oculos. . . . . (Juven. ſat. 2.)

Nos dames, dit Pline le naturaliſte, ſe *fardent* par air juſqu'aux yeux, *tanta eſt decoris affectatio, ut tingantur oculi quoque*; mais ce n'étoit là qu'un léger crayon de leur molleſſe.

Elles paſſoient de leurs lits dans des bains magnifiques; là, elles ſe ſervoient de pierres ponces pour polir & adoucir leur peau, & elles avoient vingt ſortes d'eſclaves en titre pour cet uſage. A cette propreté de luxe, ſuccédèrent les parfums d'Aſſyrie : enfin le viſage ne reçut pas moins de façons & d'ornemens que le reſte du corps.

Nous avons dans Ovide des recettes détaillées de *fards*, qu'il conſeilloit de ſon temps *aux dames romaines*; car le *fard* du blanc & du rouge étoit réſervé aux femmes de qualité, ſous le règne d'Auguſte; & les courtiſanes, ainſi que les affranchies, n'oſoient point encore en mettre. Prenez-donc, leur diſoit-il, de l'orge qu'envoient ici les laboureurs de Lybie; ôtez en la paille & la robe; prenez une quantité d'ers ou d'orobe, & détrempez l'un & l'autre dans des œufs avec proportion; faites ſécher & broyez le tout; jettez-y de la poudre de corne de cerf, ajoutez y quelques oignons de Narciſſe, pilez le tout dans le mortier; vous y joindrez enfin la gomme & la farine de froment de Toſcane; que le tout ſoit lié par une quantité de miel convenable : celle qui ſe ſervira de ce *fard*, ajoute-t-il, aura le teint plus net que la glace de ſon miroir.

Quæcumque efficiet tali medicamine vultum,
Fulgebit ſpeculo lævior ipſa ſuo.

Mais on inventa bientôt une recette plus ſimple que celle d'Ovide & qui eut la plus grande vogue : c'étoit un *fard* compoſé de la terre de Cho, ou de Samos, que l'on faiſoit diſſoudre dans du vinaigre. Horace l'appelle *humida creta*. Pline nous apprend que les dames s'en ſervoient pour blanchir leur peau, de même que de la terre de Sélinuſe, qui eſt, dit-il, d'un blanc de lait, & qui ſe diſſout promptement dans l'eau. Fabula, ſelon Martial, craignoit la pluie, à cauſe de la *craie* qui étoit ſur ſon viſage; c'étoit une des terres dont nous venons de parler. Et Pétrone, en peignant un efféminé, s'exprime ainſi : *perfluebant per frontem ſudantis acacia rivi, & inter rugas malarum*,

tantum erat creta, ut putares detractum parietem nimbo laborare. « Des ruiſſeaux de gomme couloient » ſur ſon front avec la ſueur, & la craie étoit » ſi épaiſſe dans les rides de ſes joues, qu'on l'au- » roit pris pour un mur que la pluie auroit dé- » pouillé de ſon enduit ».

Poppée, cette célèbre courtiſane, douée de tous les avantages de ſon ſexe, hors de la chaſteté, uſoit pour ſon viſage d'une eſpèce de *fard* onctueux, qui formoit une croûte durable, & qui ne tomboit qu'après avoir été lavée avec une grande quantité de lait, lequel en détachoit les parties & découvroit une extrême blancheur. Elle mit ce nouveau *fard* à la mode, lui donna ſon nom, *poppæana pinguia*; elle s'en ſervoit même dans un exil, dit Juvénal, où elle auroit fait mener avec elle un troupeau d'ânesſes, & elle ſe ſeroit montrée avec ce cortège juſqu'au pôle hyperborée.

Cette pâte, de l'invention de Poppée, qui couvroit tout le viſage, formoit un maſque, que les femmes portoient toujours dans l'intérieur de leur maiſon; c'étoit-là, pour ainſi dire, le viſage domeſtique, & le ſeul qui étoit connu du mari. Ses lèvres, ſi nous écoutons Juvénal, s'y attachoient comme les oiſeaux à la glu.

..... *Hinc miſeri vidcantur labra mariti.*

Le teint tout neuf, la fleur de peau n'étoit faite que pour les amans; & ſur ce pied-là, ajoute l'abbé Nadal, la nature ne donnoit rien ni aux uns, ni aux autres.

Les dames romaines ſe ſervoient pour rouge, au rapport de Pline, d'une eſpèce de *fucus*, qui étoit une racine de Syrie, avec laquelle on teignoit les laines. Mais Théophraſte eſt ici plus exact que le naturaliſte romain: les grecs, ſelon lui, appelloient *fucus*, φυκος, tout ce qui pouvoit peindre la chair; tandis que la ſubſtance particulière, dont les femmes ſe ſervoient pour peindre leurs joues en rouge, étoit diſtinguée par le nom de *rizion*, racine qu'on apportoit de Syrie en Grèce, pour cet uſage. Les latins appellèrent cette plante *radicula*; & Pline l'a confondue avec la racine employée pour la teinture des laines.

Il eſt ſi vrai que le mot *fucus* étoit un terme général pour déſigner le *fard*, que les grecs & les romains avoient un *fucus* métallique qu'ils employoient pour le blanc, & qui n'étoit autre choſe que la céruſe ou le blanc de plomb de nos parfumeurs. Leur *fucus* rouge ſe tiroit de la racine *rizion*, & étoit uniquement deſtiné pour rougir les joues: ils ſe ſervirent auſſi dans la ſuite pour le blanc d'un *fucus*, compoſé d'une eſpèce de craie argentine, appellée *craie de Veniſe*; & pour le rouge du *purpuriſſum*, préparation qu'ils faiſoient avec l'écume de la pourpre, lorſqu'elle étoit encore toute chaude.

FARIA, iſle. ΦΑΡΙΑΙΩ.

Les médailles autonomes de cette iſle ſont:

RRRR. en argent. *Pellerin.*

O. en or.

O. en argent.

FARRÉATION. *Voyez* CONFERRÉATION.

FARSULEIA, famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FARTEURS, *FARTORES*, ou ENGRAISSEURS, } valets chargés d'engraiſſer de la volaille. Il y en avoit auſſi d'employés dans la cuiſine ſous le même nom: c'étoient ceux qui faiſoient les boudins, les ſauſſices & autres mets de la même ſorte. On appelloit encore *farteurs*, *fartores*, ceux qui mieux connus ſous le nom de nomenclateurs, *nomenclatores*, diſoient à l'oreille de leurs maîtres, les noms des citoyens qu'ils rencontroient dans les rues, lorſque leurs maîtres briguoient quelque place importante, à la nomination du peuple. Ces orgueilleux patriciens étoient alors obligés de lui faire leur cour, & ils s'en acquittoient aſſez communément de la manière la plus honteuſe & la plus vile. On peut en donner pour preuve l'inſtitution de ces *farteurs*, qui indiquoient à l'aſpirant à quelque dignité, le nom & la qualité d'un inconnu qui ſe trouvoit ſur ſa route, & qu'il alloit familièrement appeller par ſon nom, & cajoler baſſement, comme s'il eût été ſon protecteur de tout temps. On donnoit à ces domeſtiques le nom de *fartores*, farteurs, parce que *velut infercirent nomina in aurem candidati*: on les comparoit par cette dénomination aux *farteurs* de cuiſine; ceux-ci rempliſſoient des boudins, & ceux-là ſembloient être gagés pour remplir & farcir de noms l'oreille de leur maître. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FAS, nom d'une déeſſe des anciens romains. C'étoit un nom qu'ils donnoient à la juſtice, ou à Thémis, parce qu'elle apprenoit aux hommes à demander ce qui eſt licite & permis. *Eas* en latin, comme en grec Θεμις, ſignifie ce qui eſt permis. *Voyez* FESTUS au mot *Themis*. Auſone, *Technopagn. Idyll. XII. de diis.* Le vieux Gloſſaire, grec & latin, traduit Θεμις, *fas*, *juſtitia*.

Digitized by Google

FASCIÆ. Voyez BANDELETTES & BORDURE.

FASCINATION.

Les romains crurent qu'il falloit oppoſer des dieux à ces puiſſances malfaiſantes qui *faſcinent* les hommes : ils créèrent le dieu *Faſcinus*, & la deeſſe *Cunina*. Nous apprenons de Varron, que les ſymboles du dieu *Faſcinus* étoient infâmes, & qu'on les ſuſpendoit au cou des enfans, ce qui eſt confirmé par Pline. (*Hiſt. nat. l. XXVIII. c. IV.*) Le P. Hardouïn (*tom. II. pag.* 451. *col.* 1.) a oſé ſoutenir ſeul, que les amulettes des enfans, dont parle Pline, n'avoient rien d'obſcène, il a même reproché aux commentateurs de s'être trompés ſur cet objet. *Voyez* FASCINUS.

Le culte que les grecs rendoient à Priape, étoit ſans doute honteux; mais ce culte naquit peut-être de réflexions profondes. Ils l'avoient reçu des égyptiens, dont on ſait que les hiéroglyphes préſentent ſouvent les attributs de ce dieu. Ils étoient une image ſenſible de la fécondité, & apprenoient au peuple groſſier, que la nature n'eſt qu'une ſuite de générations. Unis ſur les monumens égyptiens, avec l'œil, ſymbole de la prudence (voyez *Pignorius, menſ. iſiac. pag.* 32.), ils inſinuoient aux hommes, qu'une intelligence ſuprême reproduit ſans ceſſe l'univers.

Ces allégories furent perdues pour les grecs, les étruſques & les romains; ils continuèrent néanmoins à regarder l'image de Priape comme un puiſſant préſervatif. Ils n'y virent plus qu'un objet ridicule qui déſarmeroit les envieux, & qui en partageant leur attention, affoibliroit leurs regards funeſtes. Gori, dans ſon *Muſeum. etruſc. p.* 143, nous aſſure que les cabinets des curieux, en Toſcane, renferment pluſieurs de ces amulettes, que les femmes étruſques portoient & attachoient au cou de leurs enfans. Thomas Bartholin (*de puerperio vet. p.* 161.) a publié un de ces infâmes amulettes, après ceux que Pignorius avoit déjà donnés. Ceux-ci repréſentent ſeulement une main fermée, dont le pouce eſt inſéré entre le doigt index & le doigt du milieu. Delrio, Valleſius & Gutiertius, cités par Fromann (l. c. p. 66.), aſſurent que l'uſage de cette main fermée s'eſt conſervé en Eſpagne : on en fait de jayet, d'argent, d'ivoire, qu'on ſuſpend au cou des enfans, & les femmes eſpagnoles obligent à toucher cette main, ceux dont elles craignent les yeux malins. *Voyez* les mémoires du chevalier d'Arvieux, tom. III. pag. 249.

Dom Ramirez de Prado, dans ſon *Pentecontarche, c. XXXI. p.* 247. 8. ajoute que l'on appelle cette main *higa*, & il en tire l'origine du grec ἴυγξ, qui fait à l'accuſatif ἴυγγα. Il doit cette étymologie au docteur françois Penna Caſtellon; mais ce médecin dit dans ſes vers, que l'iynx eſt un oiſeau qui garantit de la *faſcination*, que c'eſt le *motacella* ou *hoche-queue*. Son opinion ſur le mot *higa*, n'a point de fondement; mais elle a quelque rapport avec ce qu'on lit dans Suidas, que l'ἴυγξ eſt une petite machine, ἐγγανὲς τι, dont les magiciennes ſe ſervent pour rappeller leurs amans. Biſet a tranſcrit ce paſſage de Suidas, dans ſes notes grecques ſur le vers ττττ2 de la *Lyſiſtrate* d'Ariſtophane. Pſellus, dans ſes *ſcholies ſur les oracles chaldaïques, p.* 74, donne la deſcription de ces machines : elle eſt aſſez vague, & l'on pourroit fort bien ſoupçonner qu'il y avoit dans ces machines des névropaſtes, ou *pantins*, dont ont parlé Hérodote, Lucien, &c. (*Chevalier de Jaucourt.*)

FASCINUS, divinité adorée chez les romains. Ils en ſuſpendoient l'image au cou de leurs enfans, pour les garantir du maléfice qu'ils appelloient *faſcinum*. Ce dieu, ſuſpendu au cou des petits enfans, étoit repréſenté ſous la forme du membre viril. Le don de l'amulette préſervative, étoit accompagné de quelques cérémonies, dont une des plus bizarres conſiſtoit à cracher trois fois ſur la poitrine de l'enfant. Quoique le ſymbole du dieu *Faſcinus* ne fut pas fort honnête, c'étoit cependant les veſtales qui lui ſacrifioient.

FASTES, ſ. m. pl., calendrier des romains, dans lequel étoient marqués, jour par jour, leurs fêtes, leurs jeux, leurs cérémonies, &c. ſous la diviſion générale des jours *faſtes* & *néfaſtes*, permis & défendus, c'eſt-à-dire, de jours deſtinés aux affaires, & de jours deſtinés au repos.

Varron, dans un endroit, dérive le nom de *faſtes*, de *fari*, parler, *quia jus fari licebat*; & dans un autre endroit il le fait venir de *fas*, terme qui ſignifie proprement *la loi divine*, & eſt différent de *jus*, qui ſignifie ſeulement *loi humaine*.

Mais les *faſtes*, quelle qu'en ſoit l'étymologie, & dans quelque ſignification qu'on les prenne, n'étoient point connus des romains ſous Romulus. Les jours leur étoient tous indifférens, & leur année compoſée de dix mois, ſelon quelques-uns, ou de douze, ſelon d'autres, bien loin d'avoir aucune diſtinction certaine pour les jours, n'en avoit pas même pour les ſaiſons, puiſqu'il devoit arriver néceſſairement, plus tôt ou plus tard, que les grandes chaleurs ſe fiſſent ſentir au milieu de mars, & qu'il gêlât à glace au milieu de juin : en un mot, Romulus étoit mieux inſtruit dans le métier de la guerre, que dans la ſcience des aſtres.

Tout changea ſous Numa : ce prince établit un ordre conſtant dans les choſes. Après s'être concilié l'autorité, que la grandeur de ſon mérite, & la fiction de ſon commerce avec les dieux pouvoient lui attirer, il fit pluſieurs réglemens,

tant pour la religion, que pour la politique; mais avant tout, il ajuſta ſon année de douze mois au cours & aux phaſes de la lune; & des jours qui compoſoient chaque mois, il deſtina les uns aux affaires, & les autres aux repos. Les premiers furent appellés *dies faſti*, les derniers *dies nefaſti*, comme qui diroit *jours permis*, & *jours défendus*. Voilà la première origine des *faſtes*.

Il paroît que le deſſein de Numa fut ſeulement d'empêcher qu'on ne pût, quand on voudroit, convoquer les tribus & les curies, pour établir de nouvelles loix, ou pour faire de nouveaux magiſtrats: mais par une pratique conſtamment obſervée depuis ce prince juſqu'à l'empereur Auguſte, c'eſt-à-dire, pendant l'eſpace d'environ 660 ans, ces *jours permis* & *défendus*, *faſti* & *nefaſti*, furent entendus des romains, auſſi-bien pour l'adminiſtration de la juſtice entre les particuliers, que pour le maniement des affaires entre les magiſtrats. Quoi qu'il en ſoit, Numa voulut faire ſentir à ſes peuples, que l'obſervation régulière de ces *jours permis* & *non permis*, étoit pour eux un point de religion, qu'ils ne pouvoient négliger ſans crime: de là vient que *fas* & *nefas*, dans les bons auteurs, ſignifie ce qui eſt conforme ou contraire à la volonté des dieux.

On fit donc un livre où tous les mois de l'année, à commencer par janvier, furent placés dans leur ordre, ainſi que les jours, avec la qualité que Numa leur avoit aſſignée. Ce livre fut appellé *faſti*, du nom des principaux jours qu'il contenoit. Dans le même livre ſe trouvoit une autre diviſion des jours nommés *feſti*, *perfeſti*, *interciſi*, auxquels furent ajoutés dans la ſuite *dies ſenatorii*, *dies comitiales*, *dies præliares*, *dies fauſti*, *dies atri*, c'eſt-à-dire, des jours deſtinés au culte religieux des divinités, au travail manuel des hommes, des jours partagés entre les uns & les autres, des jours indiqués pour les aſſemblées du ſénat, des jours pour l'élection des magiſtrats, des jours propres à livrer bataille, des jours marqués par quelque heureux événement, ou par quelque calamité publique. Mais toutes ces différentes eſpèces ſe trouvoient dans la première ſubdiviſion de *dies faſti* & *nefaſti*.

Cette diviſion des jours étant un point de religion, Numa en dépoſa le livre entre les mains des pontifes, leſquels jouiſſant d'une autorité ſouveraine dans les choſes qui n'avoient point été réglées par le monarque, pouvoient ajouter aux fêtes ce qu'ils jugeoient à propos; mais quand ils vouloient apporter quelque changement à ce qui avoit été une fois établi & confirmé par un long uſage, il falloit que leur projet fût autoriſé par un décret du ſénat: par exemple, le 15 devant les calendes du mois *ſextilis*, c'eſt-à-dire, le 18 de juillet, étoit un jour de fête & de réjouiſſance dans Rome; mais la perte déplorable des trois cens Fabius auprès du fleuve de Crémera, l'an de Rome 276, & la défaite honteuſe de l'armée romaine auprès du fleuve Allia, par les gaulois, l'an 363, firent convertir ce jour de fête en jour de triſteſſe.

Les pontifes furent déclarés les dépoſitaires uniques & perpétuels des *faſtes*; & ce privilège de poſſéder le livre des *faſtes*, à l'excluſion de toutes autres perſonnes, leur donna une autorité ſingulière. Ils pouvoient, ſous prétexte de *faſtes* ou *nefaſtes*, avancer ou reculer le jugement des affaires les plus importantes, & traverſer les deſſeins les mieux concertés des magiſtrats & des particuliers. Enfin, comme il y avoit parmi les romains des fêtes & des féries fixées à certains jours, il y en avoit auſſi dont le jour dépendoit uniquement de la volonté des pontifes.

S'il eſt vrai que le contenu du livre des *faſtes* étoit fort reſſerré, lorſqu'il fut dépoſé entre les mains des prêtres de la religion, il n'eſt pas moins vrai que de jour en jour les *faſtes* devinrent plus étendus. Ce ne fut plus dans la ſuite des temps un ſimple calendrier, ce fut un journal immenſe de divers événemens que le haſard ou le cours ordinaire des choſes produiſoit. S'il s'élevoit une nouvelle guerre, ſi le peuple romain gagnoit ou perdoit une bataille; ſi quelque magiſtrat recevoit un honneur extraordinaire, comme le triomphe ou le privilège de faire la dédicace d'un temple; ſi l'on inſtituoit quelque fête; en un mot, quelque nouveauté, quelque ſingularité qu'il pût arriver dans l'état en matière de politique & de religion, tout s'écrivit dans les *faſtes*, qui par-là devinrent les mémoires les plus fidèles, ſur leſquels on compoſa l'hiſtoire de Rome. *Voyez dans les Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres*, le Mémoire de M. l'abbé Sallier, ſur les *Monumens hiſtoriques des romains*.

Mais les pontifes qui diſpoſoient des *faſtes*, ne les communiquoient pas à tout le monde; ce qui affligeoit ceux qui n'étoient pas de leurs amis, ou pontifes eux-mêmes, & qui travailloient à l'hiſtoire du peuple romain. Cette autorité des pontifes dura environ 400 ans, pendant leſquels ils triomphèrent de la patience des particuliers, des magiſtrats, & ſur-tout des préteurs, qui ne pouvoient que ſous leur bon plaiſir, marquer aux parties les jours qu'ils pourroient leur faire droit.

Enfin, l'an de Rome 450, ſous le conſulat de Publius Sulpitius Averrion, & de Publius Sempronius Sophus, les pontifes eurent le déplaiſir de ſe voir enlever ce précieux tréſor, qui juſqu'alors les avoit rendu ſi fiers. Un certain Cnéius Flavius trouva le moyen de tranſcrire de leurs livres la partie des *faſtes* qui concernoit la juriſprudence romaine, & de s'en faire un mérite auprès du peuple, qui le récompenſa par l'emploi d'Edile Curule: alors, pour donner un nouveau

luſtre à ſon premier bienfait, il fit graver, pendant ſon édilité, ces mêmes *faſtes* ſur une colonne d'airain, dans la place même où la juſtice ſe rendoit.

Dès que les *faſtes* de Numa furent rendus publics, on y joignit de nouveaux détails ſur les dieux, la religion & les magiſtrats; enſuite on y mit les empereurs, le jour de leur naiſſance, leurs dignités, les jours qui leur étoient conſacrés, les fêtes & les ſacrifices établis en leur honneur, ou pour leur proſpérité: c'eſt ainſi que la flatterie changea & corrompit les *faſtes* de l'état. On alla même juſqu'à nommer ces derniers *grands faſtes*, pour les diſtinguer des *faſtes* purement calendaires, qu'on appella *petits faſtes*.

Pour ce qui regarde les *faſtes ruſtiques*, on ſait qu'ils ne marquoient que les fêtes des gens de la campagne, qui étoient en moindre nombre que celles des habitans des villes; les cérémonies des calendes, des nones & des ides; les ſignes du zodiaque, les dieux tutélaires de chaque mois, l'accroiſſement ou le décroiſſement des jours, &c. ainſi c'étoient proprement des eſpèces d'almanachs ruſtiques, aſſez ſemblables à ceux que nous appellons *almanachs du berger, du laboureur*, &c. Enfin, il arriva qu'on donna le nom de *faſtes* à des regiſtres de moindre importance.

1°. A de ſimples éphémérides, où l'année étoit diſtribuée en diverſes parties, ſuivant le cours du ſoleil & des planètes: ainſi, ce que les grecs appelloient ἐφημερὶς, fut appellé par les latins *calendarium* & *faſti*. C'eſt pour cette raiſon qu'Ovide nomme *faſtes*, ſon ouvrage qui contient les cauſes hiſtoriques, ou fabuleuſes, de toutes les fêtes qu'il attribue à chaque mois, le lever & le coucher de chaque conſtellation, &c. Il a trouvé le moyen de répandre ſur ce ſujet aride des fleurs ſi belles, qu'il fait regretter aux ſavans la perte des ſix derniers livres qu'il avoit compoſés pour compléter ſon année.

2°. Toutes les hiſtoires ſuccinctes, où les faits étoient rangés ſuivant l'ordre des temps, s'appellèrent auſſi *faſtes*, *faſti*; c'eſt pourquoi Servius & Porphyrion diſent que *faſti ſunt annales dierum, & rerum indices*

3°. On nomma *faſtes* des regiſtres publics, où chaque année l'on marquoit tout ce qui concernoit la police particulière de Rome; & ces années étoient diſtinguées par les noms des conſuls. C'eſt pour cela qu'Horace dit à Lycé: « vous vieilliſſez, » Lycé; la richeſſe des habits & des pierreries » ne ſauroit ramener pour vous ces rapides années » qui ſe ſont écoulées depuis le jour de votre » naiſſance, dont la date n'eſt pas inconnue. (*Od. XIII. lib. IV.*)

..... *Tempora*
Noſtris condita faſtis,

En effet, dès qu'on ſavoit ſous quel conſul Lycé étoit née, il étoit facile de connoître ſon âge, parce que l'on avoit coutume d'inſcrire, dans les regiſtres publics, ceux qui naiſſoient & ceux qui mourroient: coutume fort ancienne, puiſque nous voyons Platon ordonner qu'elle ſoit exécutée dans les petits temples de chaque tribu. (Liv. VI. de la république.)

Mais au lieu de pourſuivre les abus d'un mot, je dois conſeiller au lecteur de s'inſtruire des faits, c'eſt-à-dire, d'étudier les meilleurs ouvrages qu'on a donnés ſur les *faſtes* des romains; car de tant de choſes curieuſes qu'ils contiennent, je n'ai pu jetter ici que quelques parcelles, écrivant dans une langue étrangère à l'érudition. On trouvera de grands détails dans les *Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres*; le *corpus ant.* de Roſinus, *Ultraj.* 1701, *in*-4°.; celui de Pitiſcus, in-folio. & dans quelques auteurs hollandois, tels que Junius, Siccama, & ſur-tout Pighius, qui métitent d'être nommés préférablement à d'autres.

Junius (Adrianus), né à Hoorn en 1511, & mort en 1575, de la douleur du pillage de ſa bibliothèque par les eſpagnols, a publié un livre ſur les *faſtes*, ſous le titre de *Faſtorum calendarium*, *Baſilea*, 1553, *in*-8°.

Siccama (Sibrand Tétard), friſon d'origine, a traité le même ſujet en deux livres, imprimés à Bolſwert en 1599, *in*-4°.

Mais Pighius (Étienne Vinant), né à Campen en 1519, & mort en 1604, eſt un auteur tout autrement diſtingué dans ces matières. Après s'être inſtruit complettement des antiquités romaines, par un long ſéjour ſur les lieux, il ſe fit la plus haute réputation en publiant ſes annales de la ville de Rome, & accrut ſa célébrité par ſes commentaires ſur les *faſtes*. (*Article de M. le chevalier de Jaucourt.*)

FASTES CONSULAIRES. *Voyez* CONSULAIRES.

FATALITÉ du deſtin; c'étoit la néceſſité d'un événement dont on ignoroit la cauſe, & qu'on attribuoit à la deſtinée. Les anciens donnoient tout à la *fatalité*; & les ſtoïciens ſoumettoient même la providence à la *fatalité* du deſtin. *Voyez* DESTIN.

FATALITÉS de Troye; c'étoit une opinion répandue parmi les grecs & les troyens, que la ruine de Troye étoit attachée à certaines *fatalités* qui devoient être accomplies. D'abord la ville ne pouvoit être priſe ſans les deſcendans d'Éaque. C'étoit fondé ſur ce qu'Apollon & Neptune, employés à bâtir les murs de Troye, avoient prié ce prince de les aider, afin que l'ouvrage d'un homme mortel venant à être mêlé avec celui des dieux, la ville, qui, ſans cela, auroit été imprenable, pût un jour être priſe, ſi c'étoit la

volonté du deſtin. De là vint que les grecs firent tous leurs efforts pour arracher Achille, petit-fils d'Éaque, d'entre les bras de Déidamie, où ſa mère l'avoit caché; & qu'après ſa mort on envoya chercher ſon fils Pyrrhus, quoiqu'il fût fort jeune. Il falloit en ſecond lieu avoir les flèches d'Hercule, qui étoient entre les mains de Philoctète, abandonné par les grecs dans l'iſle de Lemnos. Le beſoin qu'on crut avoir de ces flèches, obligea les grecs à députer Ulyſſe, pour aller chercher Philoctète; & le ruſé prince d'Ithaque réuſſit dans ſon entrepriſe. La troiſième & la plus importante *fatalité*, étoit d'enlever le palladium que les troyens gardoient ſoigneuſement dans le temple de Minerve. Diomède & Ulyſſe trouvèrent le moyen d'entrer de nuit dans la citadelle, & d'enlever ce précieux gage de la ſûreté des troyens. Il falloit, en quatrième lieu, empêcher que les chevaux de Rhéſus, roi de Thrace, ne buſſent de l'eau du Xanthe, & ne mangeaſſent de l'herbe des champs de Troye: mais Ulyſſe & Diomède vinrent ſurprendre ce prince dans ſon camp près de la ville, le tuèrent, & emmenèrent ſes chevaux. En cinquième lieu, il étoit néceſſaire avant que de prendre la ville, de faire mourir Troile, fils de Priam, & de détruire le tombeau de Laomédon, qui étoit ſur la porte Scéa. Achille tua ce jeune prince; & les troyens eux-mêmes abattirent le tombeau de Laomédon, lorſque, pour faire entrer le cheval de bois dans la ville, ils ouvrirent une brèche dans leurs murailles. Enfin, Troye ne pouvoit être priſe, ſans que les grecs n'euſſent dans leur armée Télépine, fils d'Hercule & d'Augé: mais ce Téléphe étoit allié des troyens, & avoit épouſé Aſtioché, fille de Priam. Cependant, après un combat contre les grecs, dans lequel il avoit été bleſſé, il quitta les troyens, & ſe jetta dans le parti des grecs. Ainſi furent exécutées toutes les *fatalités* de Troye; & cette ville ſe ſoutint juſqu'à ce que ſes deſtinées furent entiérement accomplies. Ces *fatalités* étoient fondées, dit-on, ſur quelques oracles obſcurs qu'on avoit ainſi interprétés: auſſi les grecs ne s'attachèrent ſérieuſement au ſiège de la ville, que lorſqu'ils eurent vu l'exécution de tous ces points. *Voyez* ACHILLE, LAOMÉDON, PALLADIUM, PHILOCTÈTE, RHÉSUS, TÉLÉPHE, TROILE.

FATIDIQUE, celle qui annonce les arrêts du deſtin, une devineresſe. Fauna fut appellée *Fatidique*, parce qu'elle préſidoit l'avenir par le vol des oiſeaux. *Voyez* FAUNA.

FATUA ſignifie la même choſe que fatidique, & a la même origine. On donnoit ce ſurnom principalement aux femmes des faunes & des ſylvains; d'où quelques-uns ont prétendu que les fées de nos romans avoient pris leur origine.

Fatua eſt auſſi un ſurnom de la bonne déeſſe, on l'appelloit *Fatua* de *fatum*, parce qu'elle parloit & rendoit des oracles.

FATUEL. *FATUELLUS.* } Faune fut ainſi nommé, dit Servius, parce qu'il préſidoit l'avenir, ou parce qu'il parloit par ſes oracles beaucoup plus ſouvent que les autres divinités. (*Inv.* 47. *lib. VII. Æneidos.*)

FAUCILLE. *Voyez* FAUX.

FAVERE. Cette expreſſion avoit pluſieurs ſens dans le langage des pontifes. 1°. Elle exprimoit le ſilence abſolu requis pour les ſacrifices, & commandé aux aſſiſtans par ces mots: *favete linguis.* 2°. Le mot ſeul *favere* exprimoit le choix des paroles ſaintes ou de bonne augure; *favere enim*, dit Feſtus, *eſt bona fari.*

FAVEUR, divinité dont il n'eſt fait aucune mention directe dans les anciens auteurs; mais que l'on croiroit un dieu chez les latins, à cauſe du genre grammatical de ſon nom, *favor.* Apelle l'avoit peint, & l'écrivain qui a parlé de ce tableau, dit que les uns le font fils de la Beauté, & d'autres de la Fortune; qu'il naît par haſard, ſelon les uns, & qu'il eſt, ſelon d'autres, une production de l'eſprit: on place à ſes côtés la flatterie; il eſt ſuivi de l'envie, & entouré de l'opulence, du faſte, des honneurs, des loix & de la volupté, mère des crimes. Il a des aîles, parce qu'il ſe tient toujours fort haut élevé en l'air, & qu'il ne ſauroit s'abaiſſer. Il eſt aveugle, & méconnoît ſes amis, quand il s'élève. De même que la Fortune, ce dieu eſt appuyé ſur une roue, & il ſuit cette déeſſe par-tout où elle vole. Enfin, il craint toujours, quoiqu'à l'extérieur il affecte une contenance aſſurée, & de grands airs: l'allégorie de cette fable ſe découvre d'elle-même.

FAVIENS; c'étoient des jeunes gens de Rome, qui dans les fêtes & les ſacrifices offerts au dieu Faune, couroient par les rues d'une manière indécente, preſque nuds, & n'ayant qu'une ceinture de peau. Ils étoient d'une inſtitution très-ancienne, puiſqu'on nomme Rémus & Romulus pour les auteurs de cette inſtitution.

FAVISSÆ, foſſe, ou plutôt chambre, voûte ſouterraine, dans laquelle on garde quelque choſe de précieux. C'étoit à peu près ce que nous appellons aujourd'hui le tréſor de nos égliſes, & ce que les grecs & les romains appelloient auſſi Θησαυρος, *theſaurus*, tréſor. Les *faviſſes* du capitole étoient des lieux ſouterrains, murés & voûtés, qui n'avoient d'entrée & de jour que par un trou percé dans le haut, & que l'on bouchoit

Digitized by Google

avec une grande pierre. Elles étoient ainſi pratiquées, pour y conſerver les vieilles ſtatues uſées qui tomboient en ruine, & les autres vieux meubles & uſtenſiles ſacrés, qui avoient ſervi à l'uſage de ce temple, tant les romains reſpectoient & conſervoient religieuſement ce qu'ils croyoient ſacré.

Catulus voulut abaiſſer le rez-de-chauſſée du capitole; mais les *faviſſes* l'en empêchèrent. Feſtus donne des *faviſſes* une autre idée; il dit que c'étoit un lieu voiſin des temples, dans lequel il y avoit de l'eau. Il rapporte auſſi ce que nous en allons dire avec Varron & Aulu-Gelle. On voyoit quelque choſe de ſemblable à un des côtés du temple de Delphes. (*Varron de ling. lat. l. VI.*) Les grecs l'appelloient ὀμφαλος, nombril, parce que c'étoit un trou rond; & Varron dit que ce lieu reſſembloit à un tréſor. Aulu-Gelle (*l. II. c. X.*) décrit ces *faviſſes*. Il les appelle citernes, comme Feſtus, apparemment parce qu'elles en avoient la figure. Le tréſor dans les temples des grecs étoit auſſi une eſpèce de citerne, de réſervoir d'eau, de bain, de ſalle voiſine du temple, dans laquelle il y avoit un réſervoir d'eau, où ceux qui entroient alloient ſe purifier.

Quelques ſavans croient que *faviſſa* s'eſt dit pour *flaviſſa*, parce qu'on ſerroit dans les *faviſſes* l'argent monnoyé, *flata ſignataque pecunia*. Mais *flatus* à *flaviſſa* eſt un mauvais rapport, une mauvaiſe convenance; & l'uſage des *faviſſes* n'étoit point tel, comme il paroît par Aulu-Gelle. Ainſi, il y a plus d'apparence que *faviſſa* s'eſt dit pour *foviſſa*, petite foſſe.

FAULA, une des maîtreſſes d'Hercule, que Lactance compte parmi les divinités de Rome.

FAULX. *Voyez* FAUX.

FAUNA, femme de Faunus, pouſſa, dit-on, la pudeur & la retenue à tel point, qu'elle ne voulut jamais regarder d'autre homme que ſon mari. Elle prédiſoit l'avenir aux femmes ſeulement. Ses vertus, & principalement ſa modeſtie, la firent mettre, après ſa mort, au rang des divinités, ſous le nom de bonne déeſſe. Les femmes lui offroient des ſacrifices dans des lieux où il n'étoit pas permis aux hommes d'entrer, & ſes oracles étoient muets, non-ſeulement lorſque quelqu'homme alloit les conſulter, mais encore lorſque des femmes même les conſultoient pour des hommes. *Voyez* BONNE DEESSE.

FAUNALES, fêtes qui ſe célébroient dans l'Italie en l'honneur de Faune deux fois l'année, en décembre, en février. Dans l'une on ſacrifioit au dieu un chevreuil, & dans l'autre une eune brebis ou un bouc. On y faiſoit des libations de vin, & on y brûloit de l'encens; c'étoient des fêtes de campagne qui ſe paſſoient dans les prairies, & tous les villages étoient dans la joie.

FAUNE étoit un de ces dieux qui paſſoient l'hiver en un lieu, & l'été dans autre. Les romains croyoient qu'il venoit d'Arcadie en Italie au commencement de février, & en conſéquence on le fêtoit le 11, le 13 & le 15 de ce mois dans l'île du Tibre. Comme on tiroit alors les troupeaux des étables où ils avoient été enfermés pendant l'hiver, on faiſoit des ſacrifices à ce dieu nouvellement débarqué, pour l'intéreſſer à leur conſervation. On croyoit qu'il s'en retournoit au 5 de décembre, où ſuivant Struvius, le 9 de novembre, on lui répétoit alors les mêmes ſacrifices, pour obtenir la continuation de ſa bienveillance. Les troupeaux avoient dans cette ſaiſon plus beſoin que jamais de la faveur du dieu, à cauſe de l'approche de l'hiver, qui eſt toujours fort à craindre pour le bétail né dans l'automne. Dailleurs, toutes les fois qu'un dieu quittoit une terre, une ville, une maiſon, c'étoit une coutume de le prier de ne point laiſſer de marques de ſa colère ou de ſa haine dans les lieux qu'il abandonnoit. Horace, s'eſt prêté à toutes ces ſotiſes populaires

Faune nympharum fugientûm amator,
Per meos fines, & aprica rura
Lenis incedas, abeaſque parvis
Æquus alumnis.

» *Faune*, dont la tendreſſe cauſe les alarmes des » timides nymphes, je vous demande en grace » de traverſer mes terres avec un eſprit de dou» ceur, & de ne pas les quitter ſans répandre » vos bienfaits ſur mes troupeaux ». C'eſt le commencement de l'hymne ſi connu au dieu *Faune*, qui contient les prières du poëte, les bienfaits du dieu, & les rejouiſſances du village.

FAUNE étoit fils de Mars, ſelon Ovide; ou, ſelon les hiſtoriens, de Picus, roi des Latins, & il ſuccéda à ſon père: c'eſt lui qui introduiſit dans l'Italie la religion & le culte des dieux de la Grèce; c'eſt pourquoi il eſt appellé quelquefois le père des dieux, & confondu avec Saturne. Comme il s'appliqua, pendant ſon règne, à faire fleurir l'agriculture, on le mit, après ſa mort, au rang des divinités champêtres, & on le repréſenta avec tous les attributs des ſatyres. On lui attribua auſſi des oracles qu'il rendoit dans une vaſte forêt, près de la fontaine Albunée. C'eſt à cet oracle, dit Virgile, que les peuples d'Italie, & tout le pays d'Oénotrie avoient recours dans leurs doutes. Lorſque le prêtre avoit immmolé ces victimes auprès de la fontaine, il en étendoit les peaux par terre, ſe cou-

Digitized by Google

choir deſſus pendant la nuit, & s'y endormoit. Alors, il voyoit mille phantômes voltiger autour de lui, il entendoit différentes voix, & s'entretenoit avec les dieux. A ſon réveil il débitoit, avec enthouſiaſme & ſans aucune ſuite, tout ce qu'il lui venoit dans l'eſprit, comme autant d'inſpiration de *Faune*, & chacun des aſſiſtans s'appliquoit à ſoi-même, ce qu'il croyoit lui convenir. Dès les premiers temps de Rome, *Faune* eut, ſur le mont Cælius, un temple qui étoit rond & entouré de colonnades. Les romains rendoient à *Faune* le même culte que les grecs à Pan. *Voyez* BONNE DÉESSE & MARICA.

FAUNES, dieux ruſtiques qui habitoient dans les campagnes, dans les forêts : leur père & l'auteur de leur race étoit *Faunes*, fils de Picus. Quoique ſelon les poëtes les *Faunes*, comme les ſatyres, euſſent les cornes & les pieds de chèvre ou de bouc (car Ovide les nomme *Fauni bicornes*) la coutume s'eſt introduite parmi les modernes, de prendre pour *Faunes* ceux que les anciens monumens repréſentent ſans cornes & ſans pieds de chèvres, & avec toute la forme humaine, hors la queue & les oreilles pointues. Quoique les *faunes* paſſaſſent pour des demi-dieux, on croyoit cependant qu'ils mourroient après une longue vie. Le pin & l'olivier ſauvage leur étoient conſacrés, & ces arbres les accompagnent quelquefois ſur les monumens. Le ſtoïcien Balbus, dans Cicéron, (*de natur. deor. lib.* 3), voulant prouver l'exiſtence des dieux, diſoit qu'on avoit ſouvent entendu la voix des *Faunes*; mais Cotta l'épicurien lui répond qu'il ne ſait ce que c'eſt que *Faunes*, & il nie qu'on ait jamais entendu leur voix. *Voyez* ÆGYPANS, INCUBES, SATYRES.

» D'où vient que les poëtes ont dépeint les *Faunes* ainſi que les ſatyres, avec des cornes & des pieds de chèvre, & que tous les artiſtes ont preſque toujours repréſentés les premiers avec des formes entièrement humaines? Quelques antiquaires ont voulu nous perſuader que les ſculpteurs étoient partis de l'opinion où l'on étoit, que les *Faunes* deſcendoient d'un roi des aborigènes, appellé *Faunes*; mais étoit-ce là une raiſon pour leur donner des oreilles pointues & une queue? Ne ſeroit-ce pas plus raiſonnable d'avancer que les artiſtes ne claſsèrent & ne caractériſèrent plus particulièrement les branches de cette monſtrueuſe & groteſque famille, que pour varier les repréſentations des perſonnages, qui dans les drames ſatyriques occupoient preſque toujours la ſcène.

Quoi qu'il en ſoit, les *Faunes*, dans les monumens qui nous reſtent, loin d'avoir les parties inférieures de la chèvre, comme Pan, le front chauve & le nez applati comme *Silène*; des traits hideux & bizarres comme les *ſatyres*; ils ſont doués d'une ſorte de beauté qui leur eſt particulière; leurs plus belles ſtatues nous les offrent dans l'âge de la jeuneſſe, mais d'une jeuneſſe mûre, dans cet âge où le corps humain eſt enfin parvenu au dernier terme de ſon développement ».

« Le profil de leur tête n'eſt pas d'un grand caractère; & la bouche eſt le plus ſouvent un peu relevée aux extrémités, ce qui leur donne ce ſourire doux, cet air gracieux & enfantin qui nous enchante dans les têtes du Corrège ».

« L'artiſte grec qui avoit à ſculpter un *Faune*, s'occupoit ſur-tout de l'agilité des formes & de la *ſveltesſe* de la figure; ces demi-dieux étoient toujours en mouvement. On aimoit auſſi à les repréſenter ivres : il en eſt un aujourd'hui à Portici, dont toutes les parties, le viſage, le dos, le ventre, les jambes, portent le caractère de l'ivreſſe; plus on examine ce monument, plus on admire le profond ſavoir des anciens dans la partie de l'expreſſion. Le *Faune* dormant du palais Barberini eſt beau, mais non d'une beauté ideale; c'eſt la repréſentation fidelle de la ſimple nature abandonnée à elle-même ».

« On trouve dans le *muſeum capitolinum*, dans la galerie juſtinienne, dans le *muſeum florentinum*, dans le recueil d'antiquités d'*Herculanum*, un grand nombre de très-belles ſtatues de *Faunes* gravées. Ils ont ordinairement des oreilles pointues, une queue au bas des reins, quelquefois des cornes naiſſantes, mais toujours des pieds d'hommes. Les étruſques cependant leur donnoient tantôt des pieds humains, tantôt des pieds de cheval, & toujours une queue de cheval. On les voit ainſi repréſentés ſur des vaſes étruſques dans l'*Etruria regalis* de Dempſter (*tab.* 11. 12. 13. 14. 15. 17.); & parmi les bronzes du collège de S. Ignace à Rome ». (*Pier. grav. du Palais royal. I. page* 255.)

On voit ſouvent des *Faunes* qui jouent avec des enfans, ou qui en portent ſur les épaules, ſur les genoux, &c. Ces repréſentations ſont relatives à la protection des divinités champêtres, ſous laquelle les mères plaçoient leurs enfans. La mère de Platon (*Olympiod. vita Plat.*) recommanda ſon fils ſur le mont Hymète, au dieu Pan, aux nymphes & à Apollon-paſteur.

C'eſt en qualité de divinités ruſtiques, ou champêtres, que les *Faunes* ont ſouvent les jambes croiſées; attitude regardée par les anciens comme la marque de la ruſticité ou de la molleſſe.

Les *Faunes* ſont ordinairement repréſentés jeunes; & on les appelle *Silènes* quand ils ſont vieux.

Souvent les artiſtes anciens ont mis au viſage & au col des *Faunes*, des verrues, qui s'appellent en latin *verucæ*, ou *fici*, d'où eſt venue l'épithète

fcarii, qu'on donnoit aux *Faunes*. La plus belle tête d'un jeune *Faune*, en marbre, qui nous ſoit reſtée de toute l'antiquité, & qui eſt dans le cabinet du cardinal *Alexandre Albani*, a de ces verrues; & des deux côtés du cou, ſous la machoire, on y en voit une plus longue, comme celles qui ſont propres aux vieux *Faunes*. Telles en voit-on ſouvent aux boucs; entre ces animaux, ceux qui en étoient chargés, étoient eſtimés de la meilleure race (*de re ruſt. l. c. VI.*) ſelon Columelle.

On voit ſur un bas-relief du capitole deux jeunes *Faunes* femelles, reconnoiſſables uniquement à leurs queues. Elles ſont conduites par un jeune *Faune* mâle.

L'an 537, Vitigès, roi des gorhs, étant venu aſſiéger Rome, fit donner un aſſaut au château St. Ange, nommé alors *Moles Hadriani*; les romains s'y défendirent vigoureuſement, & écartèrent les barbares en leur lançant des ſtatues du haut des murailles. (*Hiſt. goth. l. I. p.* 202. *edit. Grotii.*)

Le *Faune* endormi, figure célèbre de l'antiquité, & conſervée au palais Barberini, eſt, ſelon toutes les apparences, une de ces ſtatues: car elle fut trouvée ſans cuiſſe, ſans jambe & ſans bras gauche, lorſqu'on fit l'excavation du foſſé de ce château ſous le pontificat d'Urbain VIII. Ainſi, Bréval ſe trompe, lorſqu'il dit que cette antique fut trouvée dans les foſſés de *caſtel Gandolfo*. (*Remarks.*)

FAVONIUS, vent qui ſouffle de l'Occident équinoxial, c'eſt-à-dire, de l'endroit où le ſoleil ſe couche dans le temps des équinoxes. Ce vent a été nommé *favonius*, ou de *favere*, favoriſer, ou de *fovere*, nourrir, parce qu'il favoriſe la naiſſance de toutes les plantes, qu'il les anime & leur donne de la vigueur. Pour la même raiſon, les grecs l'appellent zéphyre, c'eſt-à-dire, *porte-vie*, parce qu'il vivifie & renouvelle toute la nature au printemps. C'eſt auſſi pour cela que les latins le confondent avec le vent zéphyre, qui lui eſt voiſin, & qui produit les mêmes effets.

FAUSTE, première femme de Conſtantin.

Flavia Maxima Fausta Augusta.

Ses médailles ſont:

RRRR. en or.

On a de cette princeſſe un fameux médaillon d'or, trouvé dans l'Eſcaut; il eſt décrit dans le P. Banduri. Il a paſſé chez le roi d'Eſpagne, avec le cabinet de M. l'abbé Rothelin.

RRR. en argent.

RRR. en médaillons de bronze.

O. en M. B.

C. en P. B.

FAUSTE, II. du nom.

Fausta nobilissima fœmina.

Ses médailles ſont:

O. en or & en argent.

RR. en P. B. qui ſont les ſeules que l'on trouve.

FAUSTINE, la mère, femme d'Antonin.

Galeria Faustina Augusta.

Ses médailles ſont:

C. en or; quelques revers ſont R. & RR.

C. en argent; quelques revers ſont R. & RR. Celui où l'on lit *Puellæ Fauſtinianæ*, eſt RRR.

R. en quinaires d'argent.

RR. en médaillons de Potin; au revers d'Antonin.

On trouve la figure de *Fauſtine* debout au revers du même prince.

C. en G. B. de coin romain. Celle où l'on voit au revers la tête d'Antonin, eſt R.; d'autres revers ſont auſſi R.

C. en M. B. à quelques revers près.

RRR. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. B. où l'on voit ſa tête & celle d'Antonin.

Les deux têtes d'Antonin & de *Fauſtine* ſe trouvent également en G. B. de Colonies.

RRR. en G. B. grec.

RR. en M. & P. B.

R. en médailles de bronze d'Égypte.

Il y a des médaillons latins de bronze de cette princeſſe.

On diſtingue ordinairement les médailles de *Fauſtine*-mère de celles de ſa fille, au bourrelet de cheveux qui eſt fixé ſur le ſommet de ſa tête; tandis qu'il eſt fixé derrière la tête ſur les médailles de *Fauſtine*-jeune.

On connoît une médaille très-rare de *Fauſtine*-mère, avec cette inſcription:

PVELLÆ FAVSTINIANÆ.

On y voit cette impératrice, qui, conformément à une de ſes fondations, diſtribue des ſecours à de jeunes filles. (*Spanh. de præſt. num. t. II. p.* 289.)

Digitized by Google

Cette médaille, lorſqu'elle ſe trouve d'une belle conſervation, ſe paie à Rome juſqu'à cinquante écus, 250 liv. de France. Winckelmann l'a citée dans ſon hiſt. de l'art (*liv. VI. chap. VII.*), pour décrire à ſon occaſion un bas-relief de la villa Albani, où il a cru voir repréſentée cette même libéralité de *Fauſtine*: on y remarque une femme qu'une ſeconde accompagne, placée ſur une eſtrade élevée, diſtribuant d'une main étendue quelque choſe à de jeunes filles, rangées au-deſſous à la ſuite l'une de l'autre. C'eſt à ce ſoin, pour l'entretien des jeunes garçons & des jeunes filles pauvres, que ſe rapporte l'inſcription ſuivante, dans laquelle les habitans de Ficulneum, bourg non loin de Rome, témoignèrent leur reconnoiſſance à l'empereur Marc-Aurèle. Il rapporte cette inſcription, parce qu'elle n'avoit pas encore été publiée. On la découvrit au mois de juillet 1767, dans l'endroit où elle avoit été dreſſée, & elle ſe trouve maintenant à la villa Albani:

IMP. CÆSARI
DIVI ANTONINI. PII
FILIO. DIVI. HADRIANI
NEPOTI. DIVI. TRAIANI
PARTHICI. PRONEPOTI.
DIVI. NERVÆ. ABNEPOTI.
M. AVRELIO. AVGVSTO. P. M.
TR. POT. XVI. COS. III. OPTIMO. ET
INDULGENTISSIMO. PRINCIPI
PVERI. ET. PVELLÆ. ALIMENTARI.
FICOLNENSIVM.

FAUSTINE, la jeune, femme d'Antonin.

ANNIA FAUSTINA AUGUSTA.

C. en or.

RRR. en médailles grecques d'or.

C. en argent. Il y a quelques revers rares, tels que ſa conſécration & *matri Caſtrorum.*

RR. en médailles grecques d'argent.

C. en G. B. de coin romain. Il y a pluſieurs revers rares, entr'autres parmi ceux qui repréſentent ſa conſécration.

C. en M. B.

RRR. en P. B. de Colonies.

R. en G. B. grec.

R. en M. & P. B.

Les médailles grecques en bronze, avec le prénom d'ANNIA, ne ſont pas moins rares que celles fabriquées en Égypte.

On trouve des médaillons latins de bronze de *Fauſtine*; on en connoit auſſi de grecs.

Voyez FAUSTINE-mère, pour la diſtinction des médailles qui appartiennent aux deux *Fauſtines.*

Voyez COLLYRÆ.

FAUSTINE (*Annia*), troiſième femme d'Élagabale.

ANNIA FAUSTINA AUGUSTA.

Ses médailles ſont:

O. en or.

Unique en argent juſqu'à préſent dans le cabinet du roi d'Eſpagne.

RRRR. en G. B. Vaillant en a fait graver une; mais on ne la connoît pas.

O. en M. B. Il y a un coin faux, où on voit deux figures au revers.

O. en G. B. de Colonies.

RRR. en M. & P. B.

RRR. en M. B. grec.

RR. en M. & P. B. d'Égypte.

La médaille de G. B. des *Rhaphaniens*, ſur laquelle le P. Chamillart a fait une diſſertation, eſt fauſſe, & eſt de la fabrique de Cogornier.

FAUSTULUS, intendant des troupeaux de Numitor, roi d'Albe, ayant vu, dit-on, un pivert portant à ſon bec de quoi manger, & volant continuellement vers une caverne, eut la curioſité de le ſuivre. Il vit cet oiſeau donner la becquée à deux enfans, qu'une louve allaitoit; frappé d'un prodige ſi étonnant, il ne douta point qu'il n'y eût quelque choſe de divin dans ces deux enfans, les emporta dans ſa bergerie, & les remit à ſa femme Acca Larentia, pour les nourrir; c'étoient Rémus & Romulus. *Fauſtulus*, comme nourricier de Romulus, avoit une ſtatue dans le temple de ce dieu; il y étoit repréſenté tenant ſon bâton courbé par le bout, en forme de bâton augural, & obſervant le vol des oiſeaux, pour en tirer des préſages. *Voyez* ACCA LARENTIA.

FAUX. Les anciens en avoient de toute eſpèce; les unes s'appelloient *arboraria*, & ſervoient à émonder les arbres; les autres *lumaria*, & c'étoit avec celle-ci qu'on ſarcloit les chardons & les buiſſons dans les champs; *ruſtaria*, avec leſquelles on déſherboit; *ſirpicula*, ſerpette du vigneron; *ſtramentaria*, qu'on employoit après la moiſſon pour couper le chaume; *vinitoria*, avec leſquelles on tailloit la vigne, ou l'on ébranchoit le ſaule & l'oſier; *murales*, inſtrument de guerre,

Digitized by Google

compoſé d'une longue poutre, armée à ſon extrémité d'un crochet de fer, qu'on fixoit ſur le haut des murailles pour les renverſer. On ſe défendoit de cette machine avec des cordes dans leſquelles on cherchoit à embarraſſer le crochet, pour l'enlever enſuite. Il y avoit auſſi les *falces navales*; c'étoient de longues *faux* emmanchées avec des perches, & dont on ſe ſervoit ſur les vaiſſeaux pour couper les cordages des bâtimens ennemis.

La *faux* étoit l'attribut de Priape, de Sylvain & de Saturne. Mais celle du dernier reſſemble ſouvent à une faucille, & taillée à dents, comme l'inſtrument qui ſert encore à ſcier les bleds dans certains pays. C'eſt ainſi qu'on la voit ſur des médailles conſulaires, & ſur une lampe antique de Paſſéri.

La *faux* eſt l'attribut de Saturne, parce qu'il avoit enſeigné aux hommes de ſon temps à couper, avec une *faux*, les bleds & l'herbe des prairies; ou peut-être déſigne-t-elle le crime qu'il commit envers Célus ſon père. *Voyez* CELUS.

La *faux* eſt quelquefois placée dans la main d'Atys & des prêtres de Cybèle; & alors elle eſt relative à l'opération qui les avoit dépouillés des marques de la virilité. Quoique ces prêtres employaſſent pour cette cruelle opération une pierre de Samos; cependant la *faux* eſt ſur les monumens le ſymbole de leur infirmité.

FAUX (chars armés de). *Voyez* CHAR.

FÉBRUA, ou FEBRUATA, ſurnom qu'on donnoit à Junon, comme à la déeſſe des purifications, ou qui avoit le ſoin particulier de délivrer les mères de l'arrière-faix après l'enfantement. On honoroit Junon *Februa* d'un culte particulier au mois de février, d'où ce mois a pris ſon nom. (*Cedrenus lib. I.*)

FÉBRUALES, ou FEBRUES, fête que les romains célébroient au mois de février, pour les manes des morts. On y faiſoit des ſacrifices, & on rendoit les derniers devoirs aux manes des défunts, dit Macrobe (*ſaturn. I. c. XIII.*); & c'eſt de cette fête que le mois de février a pris ſon nom. On peut croire que ces ſacrifices ſe faiſoient pour rendre les dieux infernaux propices aux morts, comme Pline l'écrit, plutôt que pour appaiſer les mânes. Ces fêtes & ſacrifices duroient douze jours; & l'on prenoit ordinairement ce temps-là pour faire les expiations, tant publiques que particulières. *Voyez* EXPIATION.

Tout ce qui ſervoit dans les ſacrifices d'expiation, étoit compris ſous le nom générique, *Februa* (*Ovid. faſt. II. 19.*):

Februa romani dixere piamina patres:
Nunc quoque dant verbo plurima ſigna fidem.

Varron (*de ling. lat. l. V.*) nous apprend qu'il venoit des ſabins. Ovide dit qu'il étoit formé de l'ancien nom de la laine, *Februa*; & que ce nom fut donné aux ſacrifices d'expiation, parce qu'on y employoit des bandelettes de laine.

FÉBRUUS, dieu qui préſidoit aux purifications, dit Macrobe. Servius (*in Georgic. I. v. 93.*) croit que c'eſt le même que Dis, ou Pluton, parce que les ſacrifices *februales* s'offroient à Pluton. Cedrenus aſſure que *Februus*, en langue étrurienne, ſignifie, qui eſt dans les enfers: ce qui convient à Pluton. (*Cedren. lib. I.*)

Februus étoit peut-être la même divinité que *Februa*, mais d'un ſexe différent, ainſi qu'il étoit ordinaire chez les anciens.

FÉCIALES, } FÉCIAUX, } miniſtres de la religion, qui tenoient lieu de nos héraults d'armes, pour aller déclarer la guerre ou la paix: leurs perſonnes étoient ſacrées, & leurs charges étoient regardées comme un ſacerdoce. C'eſt Numa qui les inſtitua au nombre de vingt. (*Plut. in Numa vit.* & *Dioniſius.*) On les choiſiſſoit dans les meilleurs familles; & ils compoſoient un collège fort conſidérable à Rome. Leur principale fonction étoit d'empêcher que la république n'entreprit aucune guerre injuſte; c'étoit à eux que s'adreſſoient les plaintes des peuples qui prétendoient avoir été léſés par les romains; & ſi les plaintes étoient juſtes, les *féciales* étoient en droit de punir les auteurs de l'injuſtice. Quand il falloit déclarer la guerre, un d'entr'eux, qu'ils éliſoient à la pluralité des voix, s'en alloit en habit de laine, & couronné de verveine (*Æneid. XII.* 120.) à la ville, ou vers le peuple qui avoit violé la paix: là il prenoit à témoin Jupiter & les autres dieux, comme il demandoit réparation de l'injure faite au peuple romain; il faiſoit des imprécations ſur lui-même & ſur la ville de Rome, s'il diſoit rien contre la vérité. Après trente jours, ſi l'on ne faiſoit pas raiſon aux romains, il ſe retiroit, après avoir invoqué les dieux du ciel & les mânes contre les ennemis, & après avoir lancé un javelot dans leurs champs.

Dans un traité de paix, conclu ſelon l'ancienne coutume, le *fécial* (Polybe, liv. III. ch. V.), après avoir juré ſur la foi publique, prenoit une pierre entre ſes mains, prononçant des imprécations contre lui-même, au cas que ſa penſée ne tût pas conforme à ſon ſerment: il les finiſſoit par ces mots: *que moi ſeul je périſſe, & tombe comme maintenant cette pierre;* & en même-temps il la laiſſoit tomber de ſes mains.

Pline (*lib. XXII. cap. XXII.*) fait mention d'une perſonne qu'on appelloit *Verbenarius*, à cauſe qu'il portoit de l'herbe ou de la verveine

Digitized by Google

à la main. Sa fonction étoit d'accompagner ceux qui alloient réclamer les choſes qui avoient été enlevées ou ſouſtraites aux romains & à leurs alliés, réelamant auſſi les perſonnes qui avoient commis l'injuſtice.

On voit par la formule conſacrée, conſervée dans les écrits de Tite-Live, que le roi n'y eſt point nommé, & que tout ſe faiſoit au nom & par l'autorité du peuple, c'eſt-à-dire, de tout le corps de la nation.

Les hiſtoriens ne s'accordent point ſur l'inſtitution des *féciaux*; mais ſoit qu'on la donne à Numa, comme le prétendent Denys d'Halicarnaſſe & Plutarque, ſoit qu'on aime mieux l'attribuer à Ancus Martius, conformément à l'opinion de Tite-Live & d'Aulugelle, il eſt toujours très-vraiſemblable que l'un ou l'autre de ces deux princes ont tiré l'idée de cet établiſſement des anciens peuples du Latium, ou de ceux d'Ardée; & l'on ne peut guère douter qu'il n'ait été porté en Italie par les pélaſges, dont les armées étoient précédées par des hommes ſacrés, qui n'avoient pour arme qu'un caducée avec des bandelettes.

Au reſte, Varron remarque que de ſon temps les fonctions des *féciaux* étoient entiérement abolies, comme celles des hérauts d'armes le ſont parmi nous.

Feſtus tire ce nom de *ferio*, parce que *ferire fœdus* ſignifie faire un traité; de ſorte qu'il faut, ſelon lui, qu'on ait dit *fétiales* pour *fériales*. D'autres le dérivent de *fœdus*, qui s'écrivoit anciennement *fedus*, ou *fides*, foi, d'où l'on aura fait *fetialis*, en changeant le *d* en *t*. C'eſt l'opinion de Varron. D'autres veulent qu'il vienne de *facio*, *feci*, faire, d'où s'eſt formé *fecialis*, parce qu'ils faiſoient la guerre & la paix. Voſſius aime mieux le faire deſcendre de *fatu*, du verbe *fari*, parler, en ſorte que *faciales* ſoit la même choſe qu'*oratores*. Il appuie ſon opinion ſur l'autorité de Varron, qui dit qu'on les appelloit également *faciales* & *oratores*. (*De vita populi, Rom. lib. II.*)

On voit ſur des médailles de la famille *Veturia*, & ſur une pâte antique de la collection de Stoſch (claſſe IV. n°. 160.) un *fécial* agenouillé, tenant une truie, que touchent avec leurs bâtons un romain, & un homme qui, à ſon coſtume, paroît étranger. Ainſi ſe faiſoient les allianees du peuple romain: lorſque les deux députés touchoient la truie, le *fécial* prioit Jupiter de traiter avec autant de rigueur les infracteurs du traité que lui, *féeial*, alloit traiter cet animal. Alors il l'aſſommoit avec un caillou.

FÉCONDITÉ, divinité romaine, qui n'étoit autre que Junon; les femmes l'invoquoient pour avoir des enfans, & ſe ſoumettoient, pour en obtenir, à une pratique également ridicule & obſcène. Lorſqu'elles alloient pour cela dans le temple de cette déeſſe, les prêtres les faiſoient déshabiller, & les frappoient d'un fouet qui étoit fait de lanières de peau de bouc. Les romains pouſsèrent la flatterie, à l'égard de Néron, juſqu'à ériger un temple à la fécondité de Poppée. Quelquefois on confond cette divinité avec la déeſſe *Tellus*, ou la Terre; & alors elle eſt repréſentée nue juſqu'à la ceinture, & à demi-couchée par terre, s'appuyant du bras gauche ſur un panier plein d'épis & d'autres fruits, auprès d'un arbte, ou ſep de vigne, qui l'ombrage; & de ſon bras droit, elle embraſſe un globe: ſur les médailles; c'eſt une femme aſſiſe, qui tient de la main gauche une corne d'abondance, & tend la droite à un enfant qui eſt à ſes genoux. Sur les médailles de Julia Domna, la *fécondité* eſt une femme qui a quatre enfans, deux entre ſes bras, & deux debout à ſes côtés. Voilà le véritable ſymbole de la fécondité.

FÉES, divinités modernes de nos romans, qui ont ſuccédé aux nymphes des aneiens: ce ſont des femmes à qui l'on attribue le ſecret de faire des choſes ſurprenantes, & de prédire l'avenir: ce ſont d'honnêtes magiciennes, dont le nom moderne a été formé de celui des anciennes divinités appellées *Fatuæ*.

FELICE (*aqua*). *Voyez* FELIX (*aqua*).

FÉLICITÉ; c'étoit une déeſſe chez les romains auſſi-bien que chez les grecs, qui la nommoient *Eudémonie*. Pline (85. 12.) dit que Lueullus, au retour de la guerre contre Mithridate, voulut faire ſculpter une ſtatue de la *Félicité* par Arehéſilas; mais que tous deux moururent avant qu'elle fût achevée. Jules Céſar voulut élever un temple à cette déeſſe dans la place du palais, devant la curie Hoſtilia, comme à une divinité à laquelle il étoit beaucoup redevable; mais ſa mort prématurée empêcha ſon deſſein, qui fut exécuté par Lépidus, ſon général de la cavaletie. Sous l'empire de Claude, il y eut un temple de la *Félicité* qui fut brûlé. La *Félicité* eſt ſouvent repréſentée ſur les médailles, quelquefois avec une figure humaine, & d'autrefois par des ſymboles. C'eſt une femme qui tient la corne d'abondance de la main gauche, & le caducée de la droite. Ses ſymboles ordinaires ſont deux cornes d'abondance qui ſe croiſent, & un épi qui s'élève entre deux. Un ſacrificateur de Cérès, promettant une *félicité* ſans pareille après la mort, à ceux qui ſe faiſoient initier dans les myſtères de la déeſſe *Félicité*, on lui répondit: que ne te laiſſe-tu donc mourir, pour aller jouir de la *félicité* que tu promets aux autres.

Voſſius ſeul (*de idol. lib. VIII. cap. XVIII.*) croit que la déeſſe *Félicité* étoit la même divinité que *Salus*, le ſalut public. Le culte rendu à la *Félicité*,

Félicité, eſt prouvé par les deux temples qu'on lui avoit élevés à Rome, & par un marbre conſervé à la villa Albani, ſur lequel on lit : FELICITATI IN CAPITOLIO ; à la *Félicité* dont le temple eſt placé ſur le capitole. (*Muratori* 305. *tab.* 100.)

FELICITER. Les romains exprimoient la joie, les heureux ſouhaits, par ce mot ; c'eſt pourquoi il retentiſſoit dans les amphithéâtres (*Florus* 3. 3.) & dans les cérémonies des mariages. (*Appian. bell. civil. V.* & *Suet. Domit. c.* 13. *n°.* 2.)

La formule *feliciter* eſt très-ancienne dans les manuſcrits, d'où elle a paſſé dans les diplômes & autres actes publics. On la trouve à la fin de la première conſtitution des célèbres Pandectes de Florence. Le copiſte ignorant ſa ſignification, a ſubſtitué *lege felicitèr*. Selon quelques ſavans, elle ſignifie que le prince, ou même l'écrivain, a écrit le livre, la pièce, le diplôme dans un temps *favorable*, jouiſſant de la ſanté, & dans une heureuſe & floriſſante ſituation. Peut-être ſeroit-il plus naturel de penſer, que c'eſt une eſpèce d'acclamation, qui marque la joie qu'on a de terminer ou de commencer un ouvrage, un diplôme, un traité, comme une entrepriſe deſirée. Dans le manuſcrit du roi 7530, en écriture lombardique de l'an 816, nous avons remarqué, fol. 5, qu'on met *feliciter* pour *explicit*. (*Nouvelle Diplomatique.*)

FELIX, *FELICISSIMUS*, *FELICITAS*, } en françois, heureux, très-heureux, &c. titres fréquens dans les monumens publics des romains, adoptés d'abord par Sylla, prodigués enſuite aux empereurs ; titres enfin que les villes, les provinces & les colonies les plus malheureuſes, dépendantes de l'empire, eurent la baſſeſſe de s'appliquer, dans la crainte de déplaire au ſouverain de Rome.

Ajoutons-même, qu'entre les différens titres qui ſe liſent ſur les monumens antiques, celui de *felix*, ou *felicitas*, eſt un de ceux qui s'y trouvent le plus ſouvent. Sylla, le barbare Sylla, que la fortune combla de bienfaits juſqu'à la mort, quoique ſa cruauté l'en eût rendu très-indigne, fut le premier des romains qui prit le nom de *felix*, heureux.

Mais à qui, ou à quoi ne prodigua-t-on pas depuis ce glorieux titre de *felix* ou de *felicitas* ? Il fut attribué au triſte temps préſent, *felicitas temporis*, *felix temporum reparatio* ; au ſiècle infortuné, *ſæculi felicitas* : au ſenat abattu, au peuple romain aſſervi, *felicitas populi romani* ; à Rome malheureuſe, *Roma felici* ; à l'empire conſterné ſous Macrin, ce vil gladiateur, ce chaſſeur des bêtes ſauvages, *felicitas imperii* ; à toute la terre gémiſſante, *felicitas orbis* ; mais ſur-tout aux plus infâmes empereurs, depuis que Commode, prince deteſtable, & déteſté de tout l'univers, ſe le fut approprié.

On donna même à ſes ſucceſſeurs le titre de *felicissimus*, dans le bas empire ; la mode s'étoit alors introduite de porter au ſuperlatif la plupart des titres, à proportion qu'ils étoient le moins mérités, *beatissimus*, *nobilissimus*, *piissimus*.

A l'exemple de l'empire romain & des empereurs, les colonies furent aſſez viles pour ſe dire *heureuſes* ſur leurs monnoies, par adulation pour les princes régnans, dont elles vouloient tâcher de gagner les bonnes graces, en ſe vantant de jouir d'une félicité qu'elles étoient bien éloignées de poſſéder. Il ſuffit, pour s'en convaincre, de ſe rappeller qu'entre les colonies qui prirent le titre de *felix*, les médailles nomment Carthage & Jéruſalem.

Les provinces, à l'imitation des villes, affectèrent auſſi ſur leurs monumens publics, de ſe proclamer *heureuſes*. La Dace publie qu'elle eſt *heureuſe* ſous Marc-Jules-Philippe : *Dacia felix* ſe trouve ſur les médailles frappées ſous le règne de cet arabe, qui parvint au trône par le brigandage & le poiſon.

Enfin, pour abréger, l'on pouſſa la baſſeſſe, ſous Commode, juſqu'à faire graver ſur les médailles de ce monſtre, dont j'ai déjà parlé, que le monde étoit *heureux* d'être ſous ſon empire.

C'en eſt aſſez pour qu'on puiſſe apprécier dans l'occaſion les monumens de ce genre à leur juſte valeur ; car les excès de la flatterie ſont & ſeront toujours en raiſon de la ſervitude. Cicéron a bien connu cette vérité, quand il nous a peint les aſiatiques par ces mots : *diuturnâ ſervitute ad nimiam aſſentationem eruditi*. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

FELIX (*aqua*), fontaine conſtruite ſur le mont Quirinal par le pape Sixte V. Elle eſt appellée *felix* ou *feliee* du nom que portoit ce pape avant ſon exaltation au pontificat. Baccius (*de Thermis c. V.*) aſſure que cette eau eſt une portion de l'ancienne eau *Appia*, qui depuis le village de Colonne, eſt amenée par un trajet de cinq lieues à la porte St. Laurent ſur le mont Eſquilin, d'où elle coule ſur le mont Quirinal.

FEMMES. *Voyez* ÉPOUSES, CHEVEUX, CHAUSSURE, HABITS *des femmes*.

FEMMES *d'Égypte*. Voici les réflexions de M. Paw ſur les *femmes*. Elles ſont tirées de ſes *Recherches philoſop. ſur les égyptiens & les chinois*, *tom. I. pag.* 44. 45, &c.

« C'eſt pour n'avoir pas diſtingué des choſes

qu'il ne faut jamais confondre, je veux dire les mœurs du petit peuple avec les mœurs des personnes élevées au-dessus du peuple par leur fortune ou leur naissance, qu'on a tiré des conséquences si ridicules d'un passage d'Hérodote, répété presque mot pour mot dans la Géographie de Méla (*lib. I. cap. IX.*). En Égypte, dit-il, les hommes restent dans l'intérieur du logis, & travaillent à faire des toiles, tandis que les *femmes* sortent, vendent, achetent & font les affaires de dehors. Comment est-il possible qu'on ne se soit pas aperçu qu'il n'est question ici que des tisserands & des bas ouvriers, qui, attachés comme eux à des métiers sédentaires, ne pouvoient se charger des affaires de dehors; & qui ne renferment leurs *femmes* ni en Turquie, ni en Perse, ni à la Chine, où la clôture est néanmoins plus sévère qu'en aucun pays du monde? Ces gens-là sont trop pauvres pour avoir des esclaves, & ils ne sont pas assez riches pour être polygames. En Égypte, ils envoyoient leurs *femmes* échanger des toiles contre de la coloquinte: car tout ce négoce se bornoit aux fruits & aux étoffes, comme les auteurs arabes, qui ont parlé de cet ancien usage, en conviennent généralement. A mesure que le mauvais gouvernement des mameluks, & le gouvernement encore plus mauvais des turcs, y ont ruiné les fabriques, on a vu ce trafic cesser par degrés & enfin finir».

« Quant aux *femmes* d'un rang plus relevé, Plutarque dit que les égyptiens (*Præcept. Connub.*) ne permettoient pas à leurs *femmes* de porter des souliers: ensuite ils avoient imaginé que c'étoit une indécence pour elles de paroître en public à pieds nuds; de sorte qu'elles n'avoient garde d'y paroître. Le kalife Hakim, troisième des Fathimites, & fondateur de la religion des druses, remit cette ancienne coutume en vigueur, & défendit, sous peine de mort, aux cordonniers de l'Égypte, de faire des souliers ou d'autres chaussures pour les *femmes*; & c'étoit bien connoître le génie des orientaux, que de soutenir un usage par une loi. Si je n'avois pas trouvé cette même loi dans le *Kitab-al-Machaid*, bible des druses, j'aurois pu douter de ce que Plutarque rapporte; mais ces deux faits se confirment tellement l'un l'autre, qu'il n'est point possible d'en douter».

« Ce sont les *femmes* de la lie de la nation, qui ont commis anciennement en Égypte tous ces excès, dont il est tant parlé dans l'histoire: elles dansoient dans les orgies, portoient le *phallus* d'une manière presque incroyable; se travestissoient en *Chérubs*, en s'appliquant aux épaules deux grandes paires d'ailes, comme on les voit dépeintes sur les langes des momies (*Gordon Mumiathec.*); se lamentoient aux portes des temples d'Isis, ou pleuroient dans le deuil des particuliers pour de l'argent, tout comme cela se pratique encore de nos jours: elles se signaloient à la fête de Bubaste, à la procession de Canope, inondoient les passans sur le Nil, se rendoient furieuses en prenant de fortes doses d'*opium*, & c'est vraisemblablement pendant ces accès de fureur qu'elles se prostituoient en public à des boucs au canton de Mendès; & c'est-là un fait qu'on peut croire; mais quand l'un & l'autre a attesté de la manière la plus positive, qu'on en avoit vu qui couchoient avec des crocodiles apprivoisés dans la ville d'Antée, on n'a pu le croire. La dessus il faut observer que le savant Jablonski s'est imaginé que le bouc de Mendès représentoit le même dieu, qu'on nommoit *Antes* ou *Antes* dans la ville d'Antée; & si cela étoit vrai, on pourroit soupçonner qu'un de ces excès avoit été copié sur l'autre à cause de la conformité du culte: mais on ne me persuadera pas qu'il soit si facile d'avoir commerce avec des crocodiles. On a cru que tout le secret des égyptiens, pour se préserver de ces lézards, consistoit à se frotter d'une infusion de safran, comme l'on se frotte de couperose & de musc contre les ours & de certains serpens; mais, suivant Strabon, il y avoit en Égypte des crocodiles véritablement apprivoisés, dont il n'est plus parlé dans l'histoire après le quatrième siècle de notre ère, & encore la dernière mention ne s'en trouve-t-elle que dans les légendes des anachorètes de la Thébaïde».

« Quoi qu'il en soit, ce sont des *femmes* perdues de mœurs, qui, après s'être dépouillées, alloient, pendant les premiers jours de l'installation, se présenter au bœuf *Apis*, auquel elles découvroient les parties de leur corps, que la pudeur devoit sur-tout leur faire voiler».

« On a tiré des ruines d'Herculanum, de petits tableaux qui représentent des cérémonies égyptiennes, où l'on voit des personnages nuds danser autour d'un autel. La superstition est une chose étrange: on vouloit être pur dans la présence des dieux, & comme les vêtemens pouvoient être souillés, on s'en dépouilloit & on se rasoit tout le corps, comme le faisoient aussi les sacrificateurs, qui conservoient néanmoins leurs habits dans les temples; car les monumens qui prouvent un de ces faits, les prouvent tous deux. Il a suffi à des grecs qui, suivant la véritable expression des prêtres de l'Égypte, étoient toujours enfans, de voir ces excès, pour s'imaginer que la liberté du sexe n'y avoit point de bornes: c'est comme si l'on jugeoit des mœurs des chinoises & des indiennes par la licence des Bonzesses, & des filles publiques qui parcourent les fauxbourgs de toutes les villes de la Chine, ou par les danseuses de Surate, dont les relations des indes orientales ne cessent de parler».

« Accorder, comme avoient fait les égyptiens, dit Montesquieu, le gouvernement de la maison aux *femmes*, c'étoit choquer à la fois la nature

Digitized by Google

& la raiſon : mais, en diſant cela, il ne réfléchiſſoit point au pouvoir des eunuques qui en jouirent ſouvent : s'il y avoit jamais eu dans ce pays-là une telle forme de gouvernement, les eunuques n'y euſſent pas même été tolérés. Or, dans de ſemblables cas, les faits prouvent infiniment plus que les obſervations vicieuſes de quelques voyageurs grecs, qui nous ont dépeint les mœurs de la plus vile populace, comme cela eſt indubitable. Les *femmes* d'Égypte n'ont jamais pu diſputer le prix de la beauté à perſonne : car du côté des facultés corporelles, les égyptiens étoient un peuple mal conſtitué : auſſi les coptes, qui en deſcendent, en ont-ils hérité cette laideur, qui perce, comme dit M. Pococke, au travers des plus riches vêtemens dont ils ſe couvrent : de ſorte qu'il ne faut pas être étonné ſi quelques auteurs de l'antiquité, comme Élien (*de nat. animal. lib. IV. cap. LIV.*), ont mis en fait qu'il n'étoit pas poſſible de leur temps de trouver de belles perſonnes en Égypte parmi les indigènes : car il n'eſt pas queſtion ici des familles européennes, établies à Alexandrie & à Naucratie : outre que les *femmes* indigènes y étoient baſanées, & ſujettes à la même excreſcence que les caffreſſes ; un défaut dans les yeux, produit vraiſemblablement par cette ophtalmie, ſi commune en Égypte, les défiguroit beaucoup, & on ſoupçonne qu'elles avoient alors, comme aujourd'hui, le même penchant à uſer de pâtes & de drogues pour ſe faire engraiſſer d'une manière preſque monſtrueuſe ; ce qu'elles regardent comme le plus haut degré de la beauté : je crois bien que les racines du faux hermodactyle, nommé en Arabe *ghamir*, & dont elles uſent continuellement, y contribuent beaucoup, comme Proſper Alpin l'aſſure (*lib. III. cap. XIV.*) ; mais le climat & ſur-tout les eaux y contribuent auſſi : car les anciens ont obſervé la même choſe dans cette partie de l'Éthiopie, qui eſt immédiatement au-deſſus de l'Égypte. Qui a jamais été ſurpris, dit Juvenal, de voir dans le Méroë, le ſein de la mère plus grand que le corps de l'enfant ?

In Meroë craſſo majorem infante mamillam.

FEMMES *des grecs*. Chez les grecs les *femmes* vivoient dans la retraite la plus auſtère. Les maiſons en Grèce étoient diviſées en deux parties, les hommes habitoient le devant, la portion du bâtiment qui étoit près de la porte, & que l'on appelloit pour cela ἀνδρών, ou ἀνδρωνῖτις. La partie des bâtimens qui étoit la plus éloignée de l'entrée, ſervoit de logement aux *femmes*, & s'appelloit le *gynécée*. On voit dans Homère (*Iliad.* Ξ 242.), les fils de Priam habiter une partie de ſon palais, & ſes filles loger dans une partie oppoſée & dans les étages ſupérieurs.

Les filles ſortoient rarement, & ne paroiſſoient preſque jamais en public avant leur mariage. Lorſqu'elles étoient mères, elles jouiſſoient d'une plus grande liberté, ſi leurs maris n'étoient pas d'un caractère jaloux ; car ils avoient ſur leurs *femmes* un empire abſolu. Elles portoient hors de leur maiſon des voiles légers, qui ne les empêchoient pas de voir (*Euripid. Iphig. in Taurie.* 372.) ; mais d'être vues.

Les *femmes* grecques s'occupoient dans leur maiſon à filer, à coudre, à broder, à faire de la toile, &c.

FEMMES *des romains*. Les romains donnoient à leurs femmes plus de liberté que les grecs. Elles aſſiſtoient aux repas, aux ſacrifices, aux théâtres, &c. ; mais elles ne pouvoient ſe trouver dans les aſſemblées judiciaires (*Aulu-Gelli. V.* 19.), dans les comices, ni prendre part aux délibérations publiques, ni voir combattre les athlètes (*Sueton. Auguſt. cap. XLIV. n°.* 8.), ni ſe baigner dans les bains que fréquentoient les hommes.

Dans les premiers temps de la république, les romaines mangeoient aſſiſes. Elles imitèrent depuis les hommes, & prirent leurs repas à demi-couchées à côté de leurs maris. Dans les premiers jours de Rome, les *femmes* ne buvoient point de vin fermenté, *vinum* ; on ne leur permettoit que le vin doux, *temetum*. De là vint que tous leurs parens les embraſſoient ſur la bouche en les abordant, pour ſavoir ſi elles obſervoient cette défenſe (*Athen. X.*).

Les *femmes* des romains, loin d'être exclues du ſacerdoce, occupoient ſeules, à l'excluſion des hommes, le ſacerdoce de la bonne déeſſe, de Veſta, &c. Dans les calamités publiques elles faiſoient des ſupplications ſolemnelles à la porte des temples, & en balayoient les ſeuils avec leurs cheveux (*Lucan. n°.* 30) :

..... *Hæ pectora duro*
Affixere ſolo : lacerâſque in limine ſacro
Attonitæ ſudere comas.

Auguſte défendit aux *femmes* d'aſſiſter aux ſpectacles dans les mêmes gradins que les hommes. Il leur aſſigna le lieu le plus élevé ſous les portiques (*Suet. in Aug. cap. XLIV. n°.* 6.). Mais, ſous Domitien, elles s'oublièrent juſqu'à deſcendre dans l'arène, pour amuſer la multitude par des combats. Tacite le dit expreſſément des *femmes* de ſénateurs & du rang le plus élevé (*Ann. XV.* 32.). Alexandre-Sévère défendit ce déſordre.

C. Sulpirius Gallus fit divorce avec ſon épouſe, parce qu'il apprit qu'elle avoit paru en public

sans voile (*Val. Maxim. VI.* 3.); d'où l'on peut conclure, que les *femmes* des patriciens étoient toujours voilées hors de leur maison. Ce n'étoit pas sans doute avec un voile, partie détachée de l'habillement, comme en portent nos religieuses, & tel qu'on n'en voit jamais sur les anciens monumens; mais avec une partie du manteau même ramené sur la tête, couvrant le visage, & tel qu'on en trouve cent exemples sur les marbres & les médailles.

Femmes (*Winckelmann*). On les voit rarement sur les monumens antiques exerçant des cruautés, ou placées dans des attitudes révoltantes. Les artistes se conformoient sur leur sujet au précepte d'Aristote, qui ne veut pas que le poëte dramatique leur fasse commettre des crimes sous les yeux des spectateurs.

Dans le deuil & l'affliction on les représentoit sans ceinture, avec des tuniques flottantes.

On en trouve trois sur les monumens antiques avec un chapeau, tel qu'on voit (dans l'Œdipe à Colonne de Sophocle), que le portoit Ismène, fille d'Œdipe, dans le trajet de Thèbes à Athènes.

Femme, ayant la tête toutelée, assise sur des roches, tenant une branche de palmier, est un type ordinaire d'Antioche en Syrie.

— Assise sur la proue d'un vaisseau, d'Istiæa.

— Trois *femmes* se tenant par la main, & dansant, sur les méd. d'Apollonie en Thrace.

— *Femme* debout, tenant une patère & un rameau, sur les méd. de Myrina.

FENESTRALIS porta. Voyez Porte.

FENÊTRES. (*Winckelmann Architect.*)

« Les temples quarrés n'avoient en général point de *fenêtres*, & ne recevoient de jour que par la porte, & cela pour leur donner un air plus auguste en les éclairant par des lampes. Lucien (*de domo*) dit, d'une manière expresse, que les temples n'étoient éclairés que par la porte. Les plus anciennes églises chrétiennes sont de même très-foiblement éclairées; &, dans celle de Saint-Miniato, à Florence, il y a, au lieu de vitrages, des tables d'albâtre de différentes couleurs, à travers duquel passe une foible lumière. Quelques temples ronds, tels que le Panthéon, à Rome, recevoient le jour d'en haut par une ouverture circulaire, laquelle n'y a pas été percée par les chrétiens, comme le prétendent quelques écrivains ignorans; car le contraire est prouvé par le rebord, ou l'enchassure curieuse de métal qu'on y voit encore actuellement, & qui n'est point un ouvrage des temps barbares. Lorsque, sous le pape Urbain VIII, on pratiqua une grande cloaque pour l'écoulement des immondices jusqu'au Tibre, on trouva, à quinze palmes (dix pieds de France) au-dessous du pavé intérieur de la rotonde, une grande ouverture circulaire pour l'écoulement des eaux qui pouvoient se rassembler dans le temple par l'ouverture du comble; il y avoit cependant des temples ronds qui n'avoient pas cette ouverture ».

» Si l'on peut en juger par les anciens édifices qui nous restent, & particuliérement par ceux de la villa Hadrienne, à Tivoli, il est à croire que les anciens préféroient les ténèbres à la lumière; car on n'y trouve aucune voûte, ni aucune chambre qui ait des ouvertures pour servir de *fenêtres*; & il paroit que le jour y entroit de même par une ouverture pratiquée en haut de la voûte : mais comme les voûtes se sont écroulées vers l'endroit de la clef, ou du point central, il n'est pas possible de s'en convaincre clairement. Quoi qu'il en soit, il est certain du moins que de très-longs corridors, ou de longues galeries, à moitié sous terre, & qu'on appelloit *cryptoporticus*, de plus de cent pas de long, ne tiroient le jour qu'aux deux bouts, par des espèces d'embrâsures ou de creneaux, par lesquels la lumière tomboit d'en haut. On a placé, à l'extérieur, devant ces ouvertures, un morceau de marbre avec plusieurs fentes, par lesquelles le jour passe maintenant. C'est dans une pareille galerie (*Appian. bell. civ. I.*), très peu éclairée, que se tenoit, dans sa maison, M. Livius Drusus, & qu'il écoutoit, comme tribun, le peuple de Rome, & décidoit ses différends. Les galeries de cette espèce du *Laurentum* de Pline (*lib. II. epist.* 17.), avoient des *fenêtres* des deux côtés. La mollesse des romains, du temps des empereurs, étoit devenue si grande, que, pendant la guerre, on formoit de semblables galeries souterraines dans les camps; ce que l'empereur Hadrien fit défendre (*Spart. Hadr.*)».

« Dans les bains, ainsi que dans les appartemens, les *fenêtres* étoient toutes placées fort haut, comme elles le sont dans les ateliers de nos peintres & de nos sculpteurs, ainsi qu'on l'a sur-tout remarqué aux maisons des villes ensevelies par le Vésuve. On peut s'en convaincre aussi par quelques bas-reliefs, & quelques tableaux d'Herculanum (*tom. I. pag.* 171. *Virg. Vatic. n°.* 29.). Les maisons n'avoient aucune *fenêtre* qui donnât sur la rue. Cette manière de bâtir n'étoit sans doute pas propre à contenter la curiosité & l'oisiveté; mais elle procuroit un bien meilleur jour aux appartemens, c'est-à dire, le jour d'en haut. Qu'on se figure combien cette lumière est favorable à la beauté, puisque les jeunes filles de Rome, qui ont été promises en

Digitized by Google

matiage, ne ſe font voir, dit-on, pour la première fois en public, à leurs époux, que dans la rotonde. Les hautes *fenêtres* de cette eſpèce mettoient auſſi les appartemens à l'abri du vent & de l'air; voilà pourquoi les anciens ne fermoient les ouvertures de leurs *fenêtres* qu'avec un rideau. Ces *fenêtres* n'étoient pas, comme les nôtres, garnies de barreaux de fer, mais ſeulement d'un treillis appellé *clathrum*; fait de barreaux de fonte, diſpoſés en croix, & ſuſpendus à des gonds, afin de pouvoir l'ouvrir & le fermer à volonté. On voit de pareils treillis à pluſieurs anciens ouvrages (*Pitt. d'Erc. pag.* 229. 261.); & il s'en eſt trouvé un entiérement conſervé à Herculanum. A l'un des temples des bas-reliefs de la villa Negroni, dont nous avons parlé, il y a des barreaux au lieu de *fenêtres* aux deux côtés de la porte, depuis la corniche juſqu'à terre, de la même manière que cela ſe trouve vers le haut, à un autre temple de bas-relief dans Montfaucon ».

Il y avoit auſſi chez les anciens quelques bâtimens, en petit nombre, dont les *fenêtres*, grandes & hautes, deſcendoient du plafond juſqu'à terre (*Vitruv. lib. VI. cap. VI.*).

« Les maiſons d'Herculanum n'avoient point de *fenêtres* du côté de la rue; mais elles regardoient toutes vers la mer; de manière qu'on pouvoit parcourir la ville entière ſans voir perſonne aux *fenêtres*. C'eſt dans ce même goût que ſont bâties les maiſons d'Alep, ainſi que l'a dit un miſſionnaire. Ce qu'il y avoit encore de plus déſagréable, c'eſt que ces *fenêtres* étoient faites dans le goût de celles des atteliers de nos peintres & de nos ſculpteurs, dont le travail demande que la lumière y tombe d'en haut ».

« Des *fenêtres* placées à une ſi grande hauteur, ne permettoient guère de ſatisfaire la curioſité; (mais d'où vient que je parle ici des *fenêtres* au nombre pluriel, puiſqu'il n'y en avoit qu'une dans chaque chambre?) & lorſqu'on vouloit voir ce qui ſe paſſoit au dehors, il falloit grimper comme les chats contre le mur. D'ailleurs ces *fenêtres* avoient plutôt une forme carrée que longue, comme on peut s'en convaincre par d'anciens tableaux, principalement aux temples & aux palais. Les anciens avoient, en général, plus en vue l'utile & le néceſſaire, que le commode & l'agréable. Le peu de lumière qui par ces *fenêtres* tomboit dans les chambres, n'y donnoit encore qu'un bien foible reflet, les murs des appartemens étant peints d'un gris roux ou rembruni. Il n'eſt cependant pas vraiſemblable que les maiſons des grandes villes n'aient pas eu de *fenêtres* ſur la rue. Pluſieurs paſſages des poëtes indiquent même le contraire, tel, par exemple, celui-ci:

Et flenti dominæ pateſiunt nocte feneſtræ.

Si toutes les *fenêtres* avoient été anciennement à Rome de cette forme carrée, & placées à une pareille hauteur, la jeune fille dont parle Tibulle (*lib. II. eleg.* 7.), ne ſeroit pas tombée dans la rue, en regardant par la *fenêtre*:

Qualis ab excelsâ præceps delapſa feneſtrâ,
Venit ad infernos ſanguinolenta lacus.

Cet ancien architecte, qui propoſa à un romain de marque, de lui bâtir une maiſon de manière que perſonne ne pourroit regarder de dehors, vouloit ſans doute la conſtruire dans le goût de celles d'Alep & d'Herculanum».

« Les chambres de Pompeii à la ville & à la campagne n'avoient point de fenêtres. Je ne parle ici que des maiſons de Pompéi; car nous avons de preuves certaines que les autres maiſons des anciens étoient éclairées par des *fenêtres*. Nous voyons par une lettre de Cicéron (*Attieus II.* 2.) que ce romain n'étoit pas du même ſentiment qu'Atticus ſur la largeur des *fenêtres*, qu'un architecte, appelé Cyrus, avoit faite à une maiſon de campagne, qui appartenoit probablement a Cicéron même. Mais il paroît que les anciens n'ont pas connu les volets ou contre-vents pour exclure le jour des chambres, qui ſont aujourd'hui généralement en uſage en Italie; puiſque, ſuivant Suétone, (*Aug. LXXVIII.*) Auguſte avoit coutume de ſe tenir la main devant les yeux, lorſqu'il vouloit prendre du repos dans l'après midi; ce qui auroit été inutile ſi les *fenêtres* avoient été garnies à l'intérieur de volets. Une plus forte preuve encore en faveur de ce ſentiment, c'eſt, je penſe, l'uſage des chaſſe-mouches dont ſe ſervoient ceux qui en avoient le moyen, pour écarter les mouches quand ils vouloient dormir pendant le jour: car on ſait que ces inſectes ſe tiennent tranquilles dans l'obſcurité. Cette conjecture ſemble néanmoins être détruite par une deſcription que fait Ovide de la lumière de ſa chambre, lorſque Corine vint pour le voir:

Pars adaperta fuit, pars altera clauſa feneſtræ.

& c'eſt ſans doute d'un rideau à moitié tiré qu'il a voulu parler. Ce paſſage d'Ovide ne détruit pas les preuves que nous avons citées; Juvénal parle expreſſément des rideaux de fenêtres.

..... Claude feneſtras,
Vela tegant rimas, junge oſtia, tollite lumen.

(*Satyr. IX. v.* 105.)

« Tout cela peut ſervir à éclaircir un paſſage d'Apollonius de Rhode, ſur lequel perſonne n'a encore ſongé à former le moindre doute. Dans la deſcription que ce poëte fait du trouble & de l'agitation de Médée, épriſe d'amour pour Jaſon, il dit, que la nuit avant le jour fixé pour leur premier entretien, elle ſe lève pluſieurs fois de

ſon lit pour voir ſi l'aurore ne commençoit pas à poindre (*Argonaut. l. III. v.* 821.).

« C'eſt-à-dire qu'elle étoit obligée d'ouvrir la porte de ſa chambre pour appercevoir le jour, parce qu'il n'y avoit point de *fenêtres*, non plus qu'aux maiſons de Pompéi. L'endroit où couchoient ſes femmes, ne pouvoit par conſéquent pas être une anti-chambre, ainſi qu'on pourroit le croire; mais devoit être placé à côté de celle qu'occupoit Médée même. »

« Il n'eſt pas poſſible de déterminer exactement d'après aucun écrivain, ſi les anciens ont fait uſage de carreaux de verre pour leurs *fenêtres*. Il y a des écrivains qui prétendent qu'il eſt queſtion de carreaux de verre dans le paſſage ſuivant de Pline (*Nat. Hiſt. lib. XXXVI. cap. XXVI.*), où, après avoir parlé de la ville de Sidon, célèbre par ſes fabriques de verre, il ajoute: *ſi quidem etiam ſpecula excogitaverat.* Saumaiſe lui-même (*Exerc. Plin. in ſolinum. tom. II. p.* 1095.), eſt dans la perſuaſion que le mot *ſpecularis* eſt générique, & que par conſéquent il peut ſignifier toutes ſortes de *fenêtres*, & entr'autres celles de *phengite*, ou de toute autre matière diaphane, propre à laiſſer un libre paſſage à la lumière. Pluſieurs paſſages d'anciens auteurs prouvent que le *phengite*, *lapis ſpecularis*, a été anciennement en uſage. Suétone (*cap. XIV.*), dit, en parlant de Domitien: *porticum, in quibus ſpatiari conſuevtrat, parietes phengite lapide diſtinxit, è cujus ſplendore per imagines quicquid à tergo fieret provideret.* Pline dit auſſi (*lib. XXI. cap. XIV.*), que pour mieux pouvoir obſerver le travail des abeilles, on faiſoit des ruches de pareille pierre ſpéculaire».

« Tous ceux qui ont quelque connoiſſance de l'antiquité, ſont pour la négative. J'ai vu cependant, entr'autres à Portici, de grands morceaux de verre en feuilles, ou lames, qui, peut-être, ſe ſont vitrifiées ».

« Il y a une lettre latine imprimée *D. A. Nixioni Angli, ad Rodulphinum Venuti*, &c., laquelle eſt un extrait de ſa diſſertation, *de laminis quibuſdam candidi vitri è ruderibus Herculaneis effoſſis*, qui ſe trouve dans les mémoires de la ſociété des antiquaires de Londres. Cette lettre fut écrite le 31 juillet 1759, & celle de M. Winckelmann étoit déjà écrite le 16 août 1758. En 1772, on découvrit, dans une muraille expoſée au Midi, une *fenêtre* avec un beau vitrage de trois palmes en carré, laquelle contenoit un pareil nombre de carreaux de verre, en tous ſens, dont chaque carreau étoit d'environ un palme en carré. Il y a tout lieu de croire que le verre de ces carreaux avoit été fait à la manière angloiſe, c'eſt-à-dire, ſans plomb; car il étoit aſſez épais & auſſi tranſparent que du criſtal. Tous ces carreaux étoient entiers à l'exception de deux; ce qu'il faut ſans doute attribuer à la direction perpendiculaire dans laquelle étoit tombée la pluie des pierres, qui étoient fort petites, & qui par conſéquent n'avoient pas pu cauſer un grand dommage. C'eſt au célèbre abbé dom Mattia Zarillo, membre de l'académie d'Herculanum, que nous devons le récit de tous ces faits (*Note de M. Daſdorf.*) ».

Il paroît par un grand nombre de bouteilles, propres à différens uſages, que l'art de la verrerie a été fort commun chez les romains, & que le verre étoit chez eux à un prix modique. Leurs flacons d'huile étoient faits de la même manière que ceux dont on ſe ſert pour le tranſport des huiles de Provence.

« Un ſavant de Rome me montra un jour un paſſage de Philon, qui prouvoit, diſoit-il, que le verre a été en uſage chez les anciens; & j'en ai lu un autre, qui paroiſſoit mieux le conſtater encore, dans le livre, *de legatione ad Caium* (*Philon. oper. tom. III. pag.* 599. *lib. VI. edit. Mangey*), où je trouvai exactement le contraire de ce que j'attendois. Philon y parle d'une des chambres dans leſquelles on introduiſit le député juif d'Alexandrie chez Caligula, & dit: Καὶ περιλαβὼν περσέρχεται τοῖς ἐν κύκλῳ ὑαλίδας ἀναλαφθείσας τοῖς καλῷ λίνεᾳ διαφανεῖ παραπλησίοις λίθοις. *Obambulanſque juſſit circumquaque feneſtras obduci* (ou, ce qui vaut mieux, lever & tirer de bas en haut) *lapidibus haud minus pellucidis quàm vitro candido*».

Suivant le témoignage de Lactance, les carreaux de vitre pour *fenêtre*, étoient connus à la fin du troiſième ſiècle; voici ce qu'il dit à ce ſujet: (*Opif. dei, cap. V.*), *Manifeſtus eſt, mentem eſſe, quæ per oculos ea, quæ ſunt appoſita, tranſpicit, quaſi per feneſtras lucente vitro, aut ſpeculari lapide obductas.* (*Note de M. Daſdorf.*)

FENRIS. *Voyez* ODIN.

FER, l'âge de *fer*, le dernier des quatre âges que les poëtes ont marqués: « ce fut dans cet » âge, dit Ovide, qu'on vit un débordement » général de tous les vices. La pudeur, la bonne » foi & la vérité bannies de la terre, firent place » à la fraude, à la trahiſon, à la violence & à » une avarice inſatiable ..... on ne vécut que » de rapines: l'hoſpitalité ne fut plus un aſyle » aſſuré; le beau-père commença à redouter ſon » gendre, & la paix ne régna que rarement entre » les frères. Le mari attenta ſur la vie de ſa femme, » la femme ſur celle de ſon mari. La cruelle ma- » râtre employa le poiſon; les enfans abrégèrent » les jours de leurs pères. La piété fut mépriſée » & abandonée de tout le monde; & de toutes » les divinités, Aſtrée quitta la dernière le ſéjour » de la terre, qu'elle vit couverte de ſang ».

La fuſion du *fer* eſt attribuée aux habitans de l'iſle de Crète, qui les premiers parvinrent à forger le *fer* dans les cavernes du mont Ida, qua-

Digitized by Google

torze cents ans environ avant l'ère chrétienne. (Héſiode cité par Pline, *lib. VII, cap. LVI.* — Strabon, *lib. X.* — Diodore de Sicile, *lib. XV. cap. V.* — Clément d'Alexandrie, lib. I. pag. 307. Euſèbe, préparation évangélique). Enfin, dans les marbres d'Oxford, l'invention du fer eſt rapportée à l'année 1432 avant l'ère chrétienne.

Le comte de Caylus fait les réflexions ſuivantes ſur le *fer*, à l'occaſion d'une hache & d'une ſtatue de ce métal. « Cette eſpèce de hache, ou cet inſtrument, qui peut avoir ſervi dans les ſacrifices, eſt ſingulier, parce qu'il eſt de *fer* : la rareté de ce métal empêchoit les anciens de l'employer ; mais comme on a trouvé ce petit couperet dans une fouille, faite au palais Borghèſe, avec un autel conſacré au dieu Mars ; peut-être en faveur de cette divinité, a-t-on cherché une diſtinction, qui devoit être alors une magnificence. »

« Le travail de cet inſtrument ne peut être plus groſſier, & cette groſſièreté me confirmeroit d'autant plus dans l'idée de rareté, & de ſingularité, qu'elle prouve une médiocre pratique, & que les inſtrumens de bronze, fabriqués par les Romains, ſont ordinairement travaillés, & terminés avec tout le ſoin & toute la propreté poſſible. D'un autre côté, cette négligence, occaſionnée par le peu d'habitude d'employer ce métal, eſt devenue dans cette circonſtance, un avantage, puiſqu'en effet on n'a point épargné la matière, pour la fabrique de cet inſtrument ; elle a même été employée avec une épaiſſeur ſi conſidérable, que la rouille n'a pu achever ſa deſtruction. La forme & la diſpoſition de cet inſtrument, perſuadent qu'il n'a jamais eu d'autre deſtination, que celle de dépecer les victimes. » (*Rec. d'Antiq.* 3 *pages* 218.) »

« Hercule (*Rec.* 3 *pag.* 96.) eſt ſouvent repréſenté ſur les monumens étruſques, & la différence de ces repréſentations eſt ſi légère que je n'aurois point fait graver ce morceau, où toutes les parties de l'art & de la convenance ſont très-négligées, ſi la ſingularité de ſa matière ne méritoit pas une exception. Cet Hercule eſt de *fer* fondu, & par conſéquent très-mal conſervé. Nous ſommes encore heureux, que la rouille, dont il eſt rongé depuis tant de ſiècles, permette de diſtinguer ſa forme & ſes attributs ; car les antiquités de ce métal ſont d'autant plus rares, que le tems les a plus facilement détruites. D'ailleurs, je n'avois point encore poſſédé de monument de ce genre ; mais quand les figures de *fer* ſeroient plus communes, je verrois celui-ci avec étonnement : en effet, il eſt ſingulier de rencontrer une figure de *fer*, & d'une fabrique auſſi ancienne chez les étruſques, c'eſt-à-dire, dans un tems où ce métal étoit ſi peu connu dans la Grece & dans l'Aſie. Il eſt vraiſemblable que les gaulois ont connu le *fer*, & la manière de le préparer, plutôt que les autres nations ; du moins on peut l'inférer de l'abondance que la nature en a répandue dans les Gaules ; & qu'ils ont dû faire part de cette découverte aux étruſques leurs voiſins. Il ſe peut même que cet ouvrage, ridicule aujourd'hui, conſidéré ſous toute autre face que celle de ſa matière, ait été admiré anciennement par la raiſon de ſa rareté : on le croira ſans peine, ſi l'on ſe rappelle les impreſſions que les hommes reçoivent de ce qu'ils n'ont point encore vu, » *V.* Epée des gaulois, &c. Bronze

Fer (médailles de). Je ne compte point le fer, dit le père Jobert, parmi les métaux dont on trouve des médailles. Ce n'eſt pas que j'ignore qu'on lit dans Céſar, que certains peuples de la Grande-Bretagne ſe ſervoient de monnoie de *fer*. Je ſais auſſi que le même choſe eſt arrivée dans quelques villes de la Grece. De plus, Savot rapporte qu'il s'eſt trouvé des monnoies romaines que l'aimant attiroit ; mais il eſt aiſé de voir que ce n'étoit que des médailles fourrées, telles qu'il nous en reſtent encore pluſieurs, & du temps de la république, & du temps des empereurs, c'eſt-à-dire, du *fer* ou du cuivre couvert d'une feuille d'argent, à qui l'adreſſe des faux-monnoyeurs de ce ſiècle, donnoit cours comme à la bonne monnoie.

Fer de lance (On voit un) ſur les médailles de Polyrrhenium, de Tuder, des Etoliens, de Cume, des Oetæi,

Fer de cheval. *Voyez* Ferrer.

Fer à friſer, καλαμις, *calamiſtrum*. Les grecs & les romains faiſoient uſage de cet inſtrument de toilette. Varron, qui en parle, le diſtingue ſoigneuſement de l'aiguille, ou poinçon, avec laquelle les femmes partageoient leurs cheveux en treſſes, & qui s'appelloit *diſcerniculum*. (*Varr. de ling. latin. IV.* 29.)

FÉRALES, fêtes que les anciens Romains célébroient le 21 février en l'honneur des morts. Macrobe (*Satur. liv.* 1. *ch.* 13.) en rapporte l'origine à Numa Pompilius, & Ovide (*Faſt.* 2. *v.* 233.) la fait remonter juſqu'à Enée, qui faiſoit, dit-il, tous les ans des offrandes au génie de ſon père : c'eſt de-là que les peuples d'Italie ont pris la pieuſe coutume d'appaiſer les mânes de leurs pères par des offrandes qu'on apportoit ſur leurs tombeaux. Pendant ces fêtes, qui duroient onze jours, les temples n'étoient point fréquentés, on n'offroit point de ſacrifices aux dieux, il étoit défendu de célébrer des noces, & les gens mariés devoient vivre dans la continence. Le poëte ajoute que cette fête ayant été diſ-

Digitized by Google

continuée dans le désordre des guerres civiles, les morts sortirent de leurs tombeaux, & pendant le silence de la nuit, firent entendre leurs plaintes, & des hurlemens dans les rues de Rome & les campagnes; ce qui effraya si fort les Romains, qu'ils rétablirent promptement les *férales*, & toutes les cérémonies funèbres; &, après cela, on n'entendit plus parler de prodiges. On dérive le mot *férales* de *fero*, porter, parce qu'on portoit un repas au sépulcre des morts; d'autres le dérivent de *fera*, cruelle, surnom que les latins donnoient à la mort.

FERCULUM. Voyez SERVICES.

FÉRENTAIRE, ou FERENDAIRE. FERENTARIUS: les *férentaires* étoient chez les romains des troupes auxiliaires armées à la légère. Leurs armes étoient l'épée, les flèches, la fronde; armes plus légères & moins embarrassantes que le bouclier, la hache, la pique, &c. Ils n'avoient ni casques ni cuirasses.

Le nom de *férendaires* vient de ce que ces soldats étoient troupes auxiliaires, *à ferendo auxilio*. Varron dit que ce nom leur fut donné, parce que la fronde & les pierres ne s'empoignent pas; *feruntur, non tenentur*. Il y avoit une autre espèce de *férentaires*, dont l'emploi étoit de porter des armes à la suite des armées, afin d'en fournir aux soldats dans les combats. Jean Lydius appelle *férentaires* des cavaliers armés de pied-en-cap, armés pesamment; *cataphracti equites*.

FERETRIUS, surnom donné à Jupiter chez les romains, ou parce qu'il les avoit secourus dans un combat, du latin *ferre opem;* ou parce qu'on portoit dans son temple les dépouilles des vaincus, de *ferendo;* ou enfin, parce qu'il avoit vaincu leurs ennemis en les frappant de terreur du mot *ferire*, frapper.

FERETRUM, nom commun qui renfermoit, sous son acception, la *lectica* & la *fandapila*, deux espèces différentes de brancards ou de lits, dont on se servoit pour porter les corps morts au lieu de leurs sépultures. *Feretrum* désigne aussi les brancards sur lesquels des hommes qui accompagnoient les triomphateurs, portoient par ostentation, & pour ajouter à l'éclat de la pompe, des vases d'or & d'argent, des étoffes ardens, des ornemens somptueux, les images des rois, &c. *Feretra dicebantur ea quibus fercula & spolia in triumphis & pompis ferebantur.* On a quelquefois étendu l'acception de ce mot à toute pompe en général; & l'on a dit φερετριεσθαι, pour *être conduit en pompe*.

FERI, frappe. Les romains, dans les combats, s'exhortoient l'un & l'autre par ce mot répété souvent. On le trouve aussi gravé sur les balles de plomb que les frondeurs lançoient aux ennemis. *Voyez* BALLES de plomb.

FÉRIES; c'étoient chez les romains des jours pendant lesquels on s'abstenoit de travailler.

Le mot *feria* est ordinairement dérivé *à ferendis victimis*, parce que l'on tuoit des victimes ce jour-là. Martinius dit que les *féries*, *feriæ*, sont ainsi appellées, *veluti ipsæ ipsæmet*, *dies faeri*, jours de fêtes. D'autres observent que les jours en général, & quoiqu'ils ne fussent point jours de fêtes, ont été autrefois appellés *festa;* ou, comme Vossius veut qu'on lise, *fesia*, d'où s'est formé, suivant cet auteur, le mot *feria*.

Ces jours-là étoient principalement marqués par le repos; au lieu que les jours de fêtes étoient célébrés par des sacrifices ou des jeux, aussi bien que par la cessation du travail. Il y a cependant des auteurs qui confondent les jours de fêtes avec les *féries*, *feriæ*. D'autres confondent les *fêtes*, *feriæ*, avec les jours de vacation, *dies nefasti*. *Voyez* FASTES.

Les romains avoient plusieurs espèces de *féries*. Voici leurs noms, au moins ceux des principales: *æstivales*, ou *féries* d'été; *anniversaria*, les *féries* anniversaires; *compitalitia*, les compitalices, ou fêtes & *féries* des rues, ou des carrefours; *conceptiva*, les *féries* votives que les magistrats promettoient chaque année; *denicales*, pour l'expiation des familles polluées par un mort; *imperativa* ou *indictiva*, celles que le magistrat ordonnoit; *latina*, les *féries* latines, instituées par Tarquin-le-Superbe, pour tous les peuples. *Voyez* FERIES LATINES. *Messis feriæ*, les *féries* de la moisson; les paganales, *paganales feriæ*, ou *paganalia*. *Voyez* PAGANALES. *Præcidaneæ*, qui étoit proprement ce que nous appellons *la vigile d'une fête;* les *féries* particulières ou propres, *privatæ* ou *propriæ*, celles qui étoient propres à diverses familles, comme à la famille Claudienne, Æmilienne, Julienne, &c.; les publiques, *publicæ*, celles que tout le monde gardoit, ou que l'on observoit pour le bien & le salut public; *sementinæ*, celles que l'on célébroit pour les semailles; *stativæ*, les *féries* fixes, & qui se célébroient toujours au même jour; *saturnales*, les saturnales. *Voyez* ce mot. *Stultorum feriæ*, ou *quirinalia*, les *féries* des fous & des sots, qui se célébroient le 17 de février, & qu'on nommoit aussi *quirinales; victoriæ feriæ*, celles de la victoire, au mois d'août; *vindemiales*, celles des vendanges, qui duroient depuis le 20 août jusqu'au 15 d'octobre; les *féries* de Vulcain, *feriæ Vulcani*, qui tomboient le 22 de mai; les *féries* mobiles, *feriæ conceptivæ;* les *féries* de commandemens, *imperativæ*.

Feriæ se disoit aussi chez les romains pour un jour

jout de foire, parce qu'on tenoit les foires les jours de *féries*, ou jours de fêtes.

FERIES LATINES, ſelon Horace, *indicta latina*, fête publique & ſolemnelle des peuples du Latium, inſtituée politiquement par Tarquin, & que les conſuls de Rome qui y préſidoient de droit, ne devoient pas manquer de fêter ſur le mont d'Albe un jour de chaque année à leur choix. Développons, d'après l'abbé Couture (*mémoire des belles lettres, tom. VIII*), l'art de l'inſtitution de cette fête, & la ſcrupuleuſe exactitude que les romains portèrent à la célébrer religieuſement, & quelquefois même extraordinairement.

Tarquin-le-Superbe, que Denis d'Halicarnaſſe repréſente comme un adroit politique, après avoir, par la plus inſigne de toutes les impoſtures, opprimé Turnus, chef des latins, projetta d'aſſujettir inſenſiblement tous les peuples du voiſinage, en les accoutumant peu-à-peu à reconnoître la ſupériorité des romains. Il commença par leur envoyer des ambaſſadeurs, pour demander leur alliance & leur amitié. Il n'y eut que quelques villes des voiſques qui s'y refuſèrent; la propoſition fut agréablement reçue de toutes les autres; afin que cette confédération fût durable, Tarquin la ſcella, pour ainſi dire, du ſceau de la religion. Il imagina une fête commune à tous ceux qui ſeroient entrés dans l'alliance. Ils devoient tous les ans ſe trouver au même lieu, aſſiſter aux mêmes ſacrifices, & manger enſemble, en témoignage d'une union parfaite. La choſe ayant été approuvée, il aſſigna pour cette aſſemblée, la haute montagne, aujourd'hui Monte-Calvo, qui étoit au milieu du pays, & qui commandoit la ville d'Albe.

La première condition de ce traité fut, que quelque guerre qui pût malheureuſement arriver à ces peuples aſſociés, il y auroit une ſuſpenſion d'armes tant que dureroit la cérémonie de la fête. La deuxième condition, que chaque ville contribueroit à la dépenſe, que les unes fourniroient des agneaux, les autres du lait, du fromage, & de ſemblables eſpèces de libation, indépendamment de la liberté qu'auroit chacun des aſſiſtans d'y porter ſon offrande particulière; mais la principale victime devoit être un bœuf dont chaque ville auroit ſa part. La troiſième condition, que le dieu, en l'honneur duquel on célébroit la fête, ſeroit principalement *Jupiter Latiaris*, c'eſt-à-dire Jupiter du Latium; & c'eſt en partie pour cela que les *féries* furent appellées *latines*; on demanderoit à ce dieu la conſervation & la proſpérité de tous les peuples confédérés en général, & celle de chacun en particulier; toutes ces clauſes parurent juſtes, & il fut pour cet effet dreſſé une eſpèce de rituel qui devoit être ſcrupuleuſement obſervé.

Quarante-ſept peuples, dit Denis d'Halicarnaſſe, ſe trouvèrent par leurs députés à la célébration des premières *féries latines*, & tour fut égal entre eux, excepté que le préſident étoit romain, & le fut toujours depuis.

Les *férits latines* étoient ordinaires ou extraordinaires; les *féries* ordinaires étoient annuelles, ſans néanmoins être fixées à certains jours. Le conſul romain pouvoit les publier pour tel jour qu'il jugeroit à propos; mais en même temps il ne pouvoit y manquer ſans qu'on attribuât à ſa négligence tous les malheurs qui arrivoient dans ſon armée; c'eſt ainſi qu'après la défaite des romains au lac de Traſimène, l'an de Rome 536, le prodictateur remontra que ce n'étoit point par l'incapacité de Flaminius que la république avoit reçu cette grande plaie, mais ſeulement par le mépris qu'il avoit eu de la religion, n'ayant fait ni les *féries latines* ſur le mont Albain, ni les vœux accoutumés ſur le capitole: le prodictateur ajouta qu'il falloit conſulter les dieux mêmes par l'inſpection des livres ſybillins, pour ſavoir quelle réparation ils exigeoient. En conſéquence il fut arrêté qu'on doubleroit la dépenſe pour remplir avec plus de ſolemnité ce qui avoit été omis par Flaminius; ſavoir, des ſacrifices, des temples, des lectiſternes, & par-deſſus tout cela un printemps ſacré, c'eſt-à-dire qu'on immoleroit tout ce qui naîtroit dans les troupeaux, depuis le premier mars juſqu'au dernier jour d'avril. Il eſt aiſé de juger par ce ſeul trait, juſqu'à quel point alloit le ſcrupule des romains ſur l'omiſſion des *féries latines*.

Je dis plus, le moindre défaut dans les circonſtances étoit capable de troubler la fête. Tite-Live nous apprend que, parce qu'on avoit reconnu que pendant le ſacrifice d'une des victimes le magiſtrat de Lanuvium n'avoit point prié Jupiter pour le peuple romain, on en fut ſi ſcandaliſé, que la choſe ayant été miſe en délibération dans le ſénat, & par le ſénat renvoyée au jugement des pontifes, ceux-ci ordonnèrent que les *féries* ſeroient recommencées tout de nouveau, & que les lanuviens ſeuls en feroient les frais. On ſait qu'on immoloit pluſieurs victimes dans les *féries* & qu'il y avoit pluſieurs autels ſur leſquels on immoloit ſucceſſivement.

Au reſte, ſi l'exactitude devoit être infinie pour l'exécution, le ſcrupule n'alla pas ſi loin pour le nombre des jours, ou pour mieux dire, on les augmenta par de nouveaux ſcrupules; on crut qu'au lieu d'offenſer les dieux en redoublant les offrandes qu'on leur faiſoit, on ſe les rendroit par ce moyen encore plus favorables. Les *féries latines* dans leurs inſtitutions n'étoient que d'un ſeul jour; on y en ajouta un ſecond après l'expulſion de Tarquin, & un troiſième après la réconciliation des plébéiens avec les patriciens: deux

événemens trop intéreſſans pour ne pas mériter les actions de graces les plus ſolemnelles.

Enfin, long-temps après on les prolongea juſqu'à quatre jours ; mais à parler juſte, ce quatrième jour n'étoit qu'une addition étrangere, puiſque la cérémonie de ce jour ne ſe faſoit point dans le lieu marqué par la loi, & que c'étoit au capitole & non ſur le mont Albain ; cette fête du quatrieme jour conſiſtoit en courſes de quadtiges, à la fin deſquels le vainqueur recevoit un prix aſſez ſingulier ; on lui donnoit du jus d'abſinthe à boire ; les anciens étant perſuadés, dit Pline, que la ſanté eſt une des plus honotables récompenſes du mérite.

Les *féries latines*, extraordinaires impératives, étoient ſi tates, que dans toute l'hiſtoire romaine on n'en trouve que deux exemples ; le premier ſous la dictature de Valérius Publicola, & le ſecond ſous Q. Ogulnius Gallus, l'an de Rome 696 : encore ce ſecond exemple nous ſeroit-il abſolument inconnu, ſi la mémoire ne s'en étoit conſervée dans les tables capitolnies : ce n'eſt pas qu'il n'arrivât de temps en temps dans l'air & dans les autres élémens, cent prodiges qui réveilloient la ſuperſtition, & pour leſquels prodiges on faiſoit des ſupplications extraordinaires qui étoient de véritables *féries* ; mais comme elles ſe paſſoient dans Rome, nous ne les comptons point parmi les *latines*, où les peuples voiſins s'étoient obligés de ſe trouver, & où ils avoient droit de participer aux ſacrifices. Le temps que duroient les expiations des autres prodiges étoit aſſez borné ; un jour ſuffiſoit, & on y employa rarement un deuxième ou un troiſième : cependant, dans des cas extraordinaires où les aruſpices jugeoient qu'il étoit beſoin de grandes ſupplications pour détourner le fléau dont on étoit menacé ; alors, ſoit que les ſacrifices & les ſupplications ſe fiſſent ſeulement dans la ville & entre les citoyens, ſoit qu'il fallût aller ſur le mont d'Albe & y appeller les peuples qui étoient compris dans l'ancien traité, les *féries* étoient immuablement de neuf jours.

On voit préſentement que les *féries latines* ordinaires étoient du nombre de celles qu'on nommoit *indicta* ou *conceptiva*, c'eſt-à-dire mobiles, parce qu'on ne les célébroit qu'au jour marqué par le conſul. On voit auſſi qu'on pouſſa au plus haut point le ſcrupule ſur leur omiſſion & leur rituel, & que ce fut même par principe de religion qu'on étendit leur durée. Nous ajouterons ſeulement que lorſque ces fêtes vinrent à ſe célébrer pendant trois ou quatre jours, Rome étoit preſque déſerte : c'eſt pourquoi, de peur que les voiſins n'entreprifſent alors quelque choſe contre elle, on créoit un gouverneur dans cette ville, ſeulement pour le temps de la célébration des *féries* ; nous en avons la preuve dans les paroles d'une lettre qu'Auguſte écrivoit à Livie, au ſujet de ſon fils le jeune Tibere, qui fut enſuite empereur. *In albanum montem ire eum non placet nobis, aut eſſe Romæ latinarum diebus : cur enim non præficitur urbi, ſi poteſt fratrem ſuum ſequi in montem ?* » Nous ne trouvons pas à propos » qu'il aille au mont d'Albe, ni qu'il ſoit à Rome » pendant les fêtes latines : car pourquoi ne le » fait-on pas gouverneur de Rome, s'il eſt ca» pable de ſuivre ſon frère au mont d'Albe pour » cette ſolemnité » ?

On trouvera tous ces faits dans Tite-Live, *liv.* X, *dec.* V. Denis d'Halicarnaſſe *liv* IV. Aulugelle, *liv.* IX & X. Macrobe, *ſatur. liv. I, ch. XVI.* (*Article du chevalier de Jaucourt*).

FERMIER des revenus publics. *V.* PUBLICAIN.

FÉRONIE, Servius (*in Æneid VIII*, 564) & d'après lui grand nombre de mythologiſtes aſſurent que *féronie* étoit un ſurnom de Junon, & ce ſentiment paroît autoriſé par une inſcription que Fabretti nous a conſervée, conçue en ces termes : JUNONI FERONIÆ, &c. &c. d'autres ont penſé que *Féronie* eſt la même que Flore ; d'autres enfin diſent que ce n'étoit ni Junon ni Flore, mais une divinité des latins & des ſabins, qui préſidoit aux fleurs, aux parterres, aux bois, aux vergers, & qui étoit la patrone des affranchis.

Si l'on n'eſt pas d'accord ſur la perſonne de cette divinité, on ne l'eſt pas davantage ſur ſon culte, & les anciens même ne font qu'embrouiller les idées ſur un fait qui, de leur temps, devoit être de notoriété publique. Au pied du mont Soracte, dans l'Etrurie, étoit un temple fameux qui, ſelon Virgile (Æn. lib. 11, v. 785, & Sil. ital. lib. 5), étoit conſacré à Apollon dans le bois ſacré de ce temple, on faiſoit tous les ans, diſent ces poëtes, un ſacrifice ſolemnel à ce dieu pendant lequel certaines perſonnes marchoient pieds nuds ſur des charbons impunément. *Voyez* HIRPES. Mais Strabon nous aſſure que ce temple étoit conſacré à la déeſſe *Féronie* ; & que ceux qu'elle inſpiroit de ſon eſprit, pouvoient marcher pieds nuds, ſur des charbons ardens, ſans ſe brûler & ſans reſſentir aucune incommodité. Horace dit qu'il a rendu ſes hommages. (*Sat. lib. I. V.*) à *Feronia*, près d'Anxur, aujourd'hui Terracine, en ſe lavant le viſage & les mains dans la fontaine ſacrée qui couloit à côté de ſon temple. Ovide raconte qu'un bois ſacré de cette déeſſe ayant été conſumé par le feu, on voulut tranſporter ailleurs la ſtatue de la déeſſe ; mais le bois ayant paru auſſi-tôt couvert de feuilles, on changea de deſſein, & on laiſſa la ſtatue où elle étoit. Virgile dit que *Féronie* prend plaiſir à demeurer dans des bois agréables, & qu'elle eut un fils appellé *Hérilus*. (*Voyez* ce mot).

Digitized by Google

Denys d'Halicarnaſſe, parlant du roi Tullus Hoſtilius, & de ſes guerres contre les ſabins, dit que les grecs appelloient *Féronie* anthépore, ou porte fleurs, & philoſtéphane, ou qui aime les couronnes.

FERRER les bêtes de ſomme.

Un paſſage qui ſe trouve dans le traité de Xénophon, *de re equeſtri*, & qui enſeigne les moyens de donner à l'ongle du cheval une conſiſtance dure & compacte a fait conclure que la *ferrure* des bêtes de ſomme n'étoit point en uſage chez les grecs. Appien parle cependant d'un fer à cheval dans ſon livre *de bello mithridatico*. La conſequence que l'on a tirée du texte de Xénophon, paroit donc très-haſardée. On pourroit dire en effet que Zénophon ne preſcrit une recette pour durcir & reſſerrer le ſabot; que dans le cas où les chevaux auroient les pieds extrêmement mous & foibles. Dès-lors cette opinion que les chevaux n'éroient pas *ferrés* de ſon temps, s'évanouit avec d'autant plus de raiſon, que, quoique nous nous ſervions nous-mêmes de topiques aſtringens dans de ſemblables circonſtances, il n'en eſt pas moins certain que la *ferrure* eſt en uſage parmi nous. On ne ſait ſi l'uſage de *ferrer* les bêtes de ſomme étoit général chez les romains. Fabretti, qui prétend avoir examiné tous les chevaux repréſentés ſur les anciens monumens, ſur les colonnes & ſur les marbres, déclare n'en avoir jamais vu qu'un qui ſoit *ferré*. Quant aux mules & aux mulets, nous ne pouvons avoir aucun doute à cet égard. Suétone. (*in Nerone, cap. XXX*), aſſure que le luxe de Néron étoit tel, qu'il ne voyageoit jamais ſans avoir à ſa ſuite mille voitures au moins, dont les mules etoient *ferrées* d'argent. Pline dit que les *fers* de celles de Poppée, femme de cet empereur, étoient d'or; & Catulle compare un homme indolent & pareſſeux, à une mule dont les *fers* ſont retenus dans une boue épaiſſe & profonde, en ſorte qu'elle ne peut en ſortir. Or, ſi l'uſage de *ferrer* étoit ordinaire pour les mules, pourquoi ne l'auroit-il pas été relativement aux chevaux, & pourquoi s'éléveroit-on contre ceux qui feroient remonter cette opération juſqu'à des ſiecles très-reculés?

Fabretti a cru antique le pied *ferré* d'un cheval que l'on voit au palais Mattei à Rome, ſur un bas-relief qui repréſente une chaſſe de l'empereur Gallien. Mais Winckelmann ſoutient que cette jambe de cheval eſt une reſtauration moderne. Scaliger ſe fondant ſur le mot *ſolea*, qui exprime dans Catulle les *fers* des mulets, & ſur celui d'ὑποδήματα qui exprime les *fers* des chevaux dans Appien, croit qu'on lioit ces *fers* aux pieds, & qu'on ne les clouoit pas comme le pratiquent les modernes.

FERTILITÉ *des terres connues des anciens*. Cet article eſt tiré de la *Métrologie* de M. Pauſton.

» Si la Béotie ne produiſoit pas de bled en grande quantité, au moins avoit-elle l'avantage (Pline XVIII, c. VII.) de produire le plus beau, le plus peſant qui fût connu des anciens ».

» La Thrace étoit un pays très-renommé pour l'abondance du bled. La Cherſonneſe en produiſoit beaucoup. Démoſthene nous apprend (*in orat. cont. lept. p.* 546, *id. in Phorm. p.* 946), que la ville d'Athènes tiroit tous les ans de Byzance ſeule, quatre cents mille médimnes de bled qui valent 116700 ſetiers, meſure de Paris; c'étoit la ſubſiſtance annuelle pour 46680 hommes, à trente boiſſeaux par tête. Mais les Athéniens n'étoient pas les ſeuls ſans doute qui tiraſſent des bleds de ce pays. Varron (*de re ruſt. lib.* 1, *c. XLVII*) écrit, ſur le témoignage d'autrui, que les terres de la ville d'Olynthe ſont teſtibles, & qu'on les enſemence tous les ans, en obſervant cependant qu'on ne les mettoit en bled que de trois ans en trois ans; les deux années ſuivantes on ne leur faiſoit produire que de menus grains. Je ne ſerois pas même éloigné de croire que le mot de *Sithonie*, qui étoit le nom du territoire d'Olynthe, ne dût s'écrire *Sitonie*, comme venant du mot grec *ſitos*, qui ſignifie du froment, quoique des étymologiſtes le dérivent du nom du mont Sithon, qui peut avoir auſſi la même origine. Philippe Cluvier, dans ſon introduction à la géographie, prétend que les grecs & les romains ont appellés *grenier de Cérès*, la Mœſie, aujourd'hui la Servie, ſituée entre la Thrace & le Danube, mais il ſe trompe: ces anciens ont prétendu appliquer cet éloge à la Myſie, province de l'Aſie mineure, qui comprenoit auſſi la Troade & l'Eolide. Les vallées de la Myſie, au pied du mont Ida, dont la face qui regardoit les plaines vers le midi, s'appelloit *Gargara*, étoient très-fertiles, comme ces deux vers de Virgile (*Géorg. I.*) en font foi:

..... Nullo tantùm ſe Myſia cultu
Jactat, & ipſa ſuas mirantur Gargara meſſes.

Tout ce pays produiſoit d'abondantes récoltes, auſſi bien que les plaines de Sardes, des bords de l'Hermus & du Caiſtre en Lydie, comme on le voit dans Strabon (*lib. XIII, p.* 430). Les moiſſons étoient ſi prodigieuſes, que lorſqu'on vouloit déſigner un nombre infiniment grand, les poëtes tiroient leur comparaiſon des grains de bled qui naiſſoient dans la Myſie, & des grains de raiſin qui croiſſoient dans l'iſle de Leſbos, qui en eſt voiſine, & où eſt la ville de Méthymne; c'eſt ce qu'on voit dans Ovide. (*lib. I, de Arte amandi*).

Gargara quot ſegetes, quot habet Methymna racemos,
Æquore quot piſces, fronde tegantur aves.

» Le vin de Lesbos étoit fort célebre parmi les anciens, ce qui fait dire à Silius Italicus, (*lib. VII*).

Ac Methymna ferax latis ceſſere falernis.

» L'iſle de Cypre eſt *fertile* en raiſins & en olives; » elle ne tire point de froment d'ailleurs ».

» Les grecs ont beaucoup vanté les bleds de la province du Pont; mais, dit Pline (*lib. VIII*, *c. VII*), ils ne furent pas connus en Italie; c'eſt de la ville de Cérafonte que nous ſont venues les cerſes; c'eſt Lucullus qui les apporta en Italie. La Méſopotamie eſt ſinguliérement *fertiliſée* par l'Euphrate, qui, ſe débordant, y charrie tous les ans un limon gras, qui en couvre les plaines & en fait comme des terres neuves ».

» L'Arménie produit des aromates, & principalement de l'amome; c'eſt de ce pays que les abricotiers, appellés en latin *armeniacæ*, ont été tranſplantés en Europe ».

L'Hyrcanie, ſuivant le témoignage de Strabon, étoit très-peuplée. Sa *fertilité* paſſoit pour un prodige. Un ſeul pied de vigne y rendoit un métrétès de vin, c'eſt-à-dire, trente-cinq pintes, meſure de Paris; un figuier produiſoit ſoixante médimnes de figues, ou deux cents dix boiſſeaux de Paris. Les terres s'y trouvoient enſemencées des grains qui tomboient des épis lors de la récolte. Les abeilles y établiſſent leurs magaſins ſur les arbres, & y dépoſent leurs rayons & leur miel qui y découle ſur les feuilles. La même choſe arrive dans la Matiane de Médie, dans la Sacaſene & l'Araxene en Arménie ».

» L'Aſie produit d'excellent vin, qui ſe garde durant trois générations, quoiqu'on le ſerre dans des vaſes non enduits de poix ».

» Antiochus Soter ayant vu les terres de la Margiane, fut ſi étonné de leur *fertilité*, qu'il les fit circonſcrire d'un mur circulaire de quinze cens ſtades, au milieu duquel il fit bâtir une ville qu'il appella Antioche de ſon nom. Ce pays abonde également en vins. On y rencontre ſouvent des pieds de vignes dont le tronc eſt ſi gros, que deux hommes ont de la peine à l'embraſſer. Pline parle auſſi avec éloge (*lib. VI cap. XVI*) de la beauté & de la bonté des terres de la Margiane, & des autres cantons voiſins des portes Caſpiennes. La Bactriane eſt également *fertile* en tout, excepté en olives ».

» Dans l'Albanie, aujourd'hui le Chirvan & Dageſtan, près & à l'occident de la mer Caſpienne, les arbres ſont toujours verds; la terre y produit ſans culture tout ce qui eſt néceſſaire à la vie. La ſemence du bled rend cinquante pour un, & l'on fait la récolte juſqu'à deux ou trois fois. Le terrein eſt tendre & meuble, & on le laboure avec une charrue de bois ſans fer. Il y a d'excellens pâturages. On n'y béche jamais la vigne, & on ne la taille que tous les cinq ans: les nouvelles vignes portent du fruit dès la ſeconde année ».

» Le Boſphore cimmérien eſt environné à l'orient & à l'occident de terreins *fertiles*; mais quoiqu'il ne ſoit ſitué que par quarante-cinq degrés de latitude; l'hiver y eſt rigoureux; & Strabon nous apprend que les habitans couvrent de terre les vignes, durant cette ſaiſon, pour les garantir de la gelée. On lit dans Quinte-Curce (*lib. VII. cap. III.*) que les paropamiſſadiens, peuples ſitués entre la Bactriane & l'Arachoſie, par environ trente-cinq degrés de latitude, pratiquoient la même méthode ».

« Les terres de la Cherſonnèſe Taurique, aujourd'hui la Crimée, produiſoient (*Strab. lib. VII. pag.* 215.) trente pour un de ſemence; elles ſont également *fertiles* & faciles à cultiver par-tout; il n'en faut excepter que la chaîne des montagnes, qui s'étend depuis le promontoire de Crim-Métopon, juſqu'à la ville de Théodoſie. Cette preſqu'iſle peut contenir cinq millions d'arpens. Ayant égard à la latitude du pays, on trouve huit boiſſeaux de ſemence par arpent; ainſi un arpent de bled fournira la ſubſiſtance à 8 hommes: enſorte que ſuppoſant un million d'arpens ſeulement de l'étendue totale en culture de froment, la population de la Taurique pourra être de huit millions d'hommes. Les habitans de ce pays ayant été obligés de ſecouer le joug des barbares, qui vouloient leur impoſer un tribut exorbitant, ſe mirent ſous la protection de Mithridate Eupator, à qui ils payoient, chaque année, deux cents talens d'argent (1,200,000 liv.) & cent mille ſept cents médimnes de bled (29,380 ſetiers). Les grecs en tiroient beaucoup de ſalaiſons de poiſſon & de bled. Leucon envoya une fois de Théodoſie aux athéniens juſqu'à cent cinquante mille médimnes de froment (43,760 ſetiers) ».

« L'Illyrie eſt *fertile* en grains; les vignes & les oliviers y réuſſiſſent parfaitement bien, ſi on excepte quelques cantons tout-à-fait impropres à la culture ».

« Héron d'Alexandrie nous apprend qu'en Égypte on enſemençoit un modios, ou une aroure de terre, avec un modios de bled. Dans ce pays & dans l'Aſie, les meſures de ſuperficies, autrement les meſures géodétiques, ou gromatiques, étoient appropriées à des meſures ſolides, ou de capacité, qui régloient la quantité de ſemence, ſoit de bled, ſoit d'orge, qu'il étoit convenable de leur confier. Chez les juifs, l'étendue de terrein, appellé *bethcor*, conſommoit un cor ou coros de bled ou d'orge; le bethlethec, un lethec de bled; le modios de terre ou l'aroure, un modios ou ſaton de bled, &c. Les peuples de la Grèce

Digitized by Google

mettoient un médimne de ſemence par médimne de terre ».

« On sème quatre modius de fèves par jugère, dit Varron (*de re ruſtic. lib. I. cap. XLIV.*), cinq de froment, ſix d'orge, dix de riz; mais dans quelques lieux, on en met tantôt plus, tantôt moins: ſi le terroir eſt gras, on en met plus; s'il eſt maigre, on en met moins (je penſe que c'eſt le contraire); c'eſt pourquoi vous obſerverez quelle eſt la quantité de ſemence qu'on a coutume d'employer dans le pays que vous habitez, afin de vous y conformer. Dans quelques endroits la terre rend dix pour un, en d'autres quinze, comme en Étrurie (en Toſcane), & en quelques cantons de l'Italie. On dit que dans le territoire de Sybaris (partie de la Calabre, ſituée au fond du golfe de Tarente), la terre rend ordinairement cent pour un; que dans la Syrie aux environs de Garada (ou peut-être Gadara, dans l'ancienne Batanée, au midi du lac de Généſaret), & dans les campagnes de Byzacium en Afrique (au fond de la petite Syrte, ou golfe des Cabes, dans le royaume de Tunis), la terre produit également cent pour un de ſemence. Les différences dans la nature des terres en apportent auſſi dans la quantité de la ſemence. Il y a des terres neuves, ou qui n'ont pas encore été en culture; il y en a de reſtibles, ou qu'on enſemence tous les ans; il y en a d'autres qu'on laiſſe en jachères, pour les faire repoſer une ou deux années. Les terres ſont reſtibles dans le territoire d'Olynthe (aujourd'hui Agiomama, au fond du golfe de Caſſandre, & près de celui de Salonique, dans le Romélie); mais de manière que la première année on leur fait produire du froment, & des menus grains les deux autres ſuivantes. Il faut, ajoute Varron, laiſſer repoſer les terres de deux années une, ou les enſemencer la ſeconde année de quelques menus grains, qui les épuiſent moins que le froment ».

« Un jugère de terre graſſe, dit Columelle (*lib. II. cap. IX.*), doit être enſemencé pour l'ordinaire de quatre modius de bled; dans une terre médiocre, il en faut cinq. Dans une bonne terre, il faut neuf modius de riz, & dix dans une terre médiocre: car, quoique les auteurs ne ſoient point d'accord ſur la quantité de la ſemence, cependant l'uſage & l'expérience nous ont appris que celle-ci étoit la plus convenable. S'il ſe rencontroit quelqu'un qui balançât à s'y conformer, il pourroit ſuivre la coutume de ceux qui sèment cinq modius de bled & huit de riz dans un jugère de bonne terre, & qui penſent qu'il en faut la même quantité dans les fonds de médiocre qualité. D'ailleurs, nous ne nous ſommes pas propoſé d'obſerver ſtrictement la règle que nous venons d'établir, d'autant que la quantité de la ſemence doit varier comme la conſtitution des lieux, la température des ſaiſons, & la diſpoſition du ciel. La conſtitution des lieux, comme lorſqu'il s'agit d'enſemencer une plaine ou une colline, dans ces deux cas les terres peuvent être graſſes, ou médiocres, ou maigres. La température des ſaiſons, comme lorſqu'il s'agit de ſemer dans l'automne ou au commencement du printemps: dans l'automne il faut moins de ſemence, il en faut davantage au printemps. La diſpoſition du ciel, comme lorſqu'il fait de la pluie, ou qu'il fait ſec; car, quand le temps eſt pluvieux, il faut ſemer plus clair; & quand il eſt ſec, il faut ſemer plus dru. Tout bled barbu ſe plaît ſur-tout dans une terre en plaine découverte, expoſée aux rayons du ſoleil, & bien ameublie: car, quoique les collines produiſent ſouvent un grain vigoureux, elles rendent cependant moins de bled. Une terre forte, crayeuſe & humide de ſa nature, eſt propre à recevoir le bled non-barbu & le riz; il faut pour ces grains une terre très-fertile, bien labourée, & repoſée de deux années une: ces grains ne craignent ni les pluies continues, ni les lieux humides & marécageux. L'orge, au contraire, ne vient que dans un terroir meuble, ſec & de médiocre qualité: ſi la terre eſt très-graſſe, ou ſi elle eſt très maigre, il y périt également; il ne réuſſit pas mieux dans un endroit humide & marécageux. Or, par rapport aux deux ſortes de bleds, le barbu & le non-barbu, ſi la terre eſt un peu crayeuſe & naturellement humide, il faut plus de cinq modius de ſemence; mais ſi elle eſt sèche & meuble, ſoit qu'elle ſoit graſſe, ſoit qu'elle ſoit maigre, il ne faut que quatre modius; car dans ce cas la terre maigre veut autant de ſemence que la terre graſſe; ſans cela, l'épi ſeroit mince & infécond; mais lorſque le grain s'eſt multiplié en pouſſant pluſieurs tiges, alors le bled ſe trouve aſſez garni. Nous ne devons pas ignorer encore, qu'un champ planté d'arbriſſeaux, doit conſommer une cinquième partie de ſemence de plus qu'un champ découvert & en plein air, & nous entendons toujours parler de la ſemence d'automne, car c'eſt celle que nous eſtimons la meilleure. Mais il y en a une autre occaſionnée par la néceſſité; c'eſt celle que les laboureurs appellent des *trimeſtres*: elle eſt de reſſource dans les pays froids & ſujets à la neige, où l'été eſt humide & ſans chaleurs. Il eſt très-rare que la récolte de ces grains ſoit abondante. Cette ſemaille doit être achevée de bonne heure, & toujours avant l'équinoxe du printemps; & autant que la conſtitution des lieux & la température de l'air peuvent le permettre, il faudra l'avancer: de cette manière elle réuſſira mieux; car il ne faut pas s'imaginer qu'il y ait aucune ſemence qui ſoit trimeſtre de ſa nature, comme pluſieurs l'ont cru. Tout grain ſemé en automne vient toujours mieux; cependant il y a certaines ſortes de grains qui réſiſtent mieux aux chaleurs du printemps, comme le bled ſans barbe, l'orge Galatique, le riz ordinaire, & la fève

Marſique : car, pour les autres fromens d'une complexion plus forte, ils doivent toujours être ſemés avant l'hiver dans les régions tempérées».

« Il ſuffit, dit Pline (*lib. XVIII. cap. XXIV.*), de ſemer par jugère, dans un climat tempéré, cinq modios de bled barbu, ou ſans barbe, dix modios de riz d'hiver, ou de riz trimeſtre, ſix modios d'orge ou d'orobe, ſix modios de fèves, douze de veſce, trois de pois chiches, de geſſe, de pois communs ou de lentilles, dix de lupins, ſix de fénu grec, quatre de haricots ou féveroles, vingt de foin, quatre ſétiers de millet ou de panis. Il faut plus de ſemence dans une terre graſſe; il en faut moins dans une terre maigre. On fait encore une autre diſtinction : dans une terre forte, crayeuſe & d'une nature humide, il faut ſix modios de bled, ſoit barbu, ſoit ſans barbe; il n'en faut que quatre dans une terre meuble & légère, découverte, sèche & *fertile*. Lorſque le bled n'eſt pas ſemé clair dans une terre maigre, l'épi eſt mince & ſans grain; mais dans une terre graſſe, le bled taille, & d'un ſeul grain, il pouſſe pluſieurs tiges, d'où il arrive, que d'une petite quantité de ſemence on récolte une abondante moiſſon; c'eſt pour cela qu'il y a des perſonnes qui veulent que pour enſemencer un jugère, on emploie entre quatre & ſix modios de bled, ſuivant la qualité du terroir; d'autres, en plus grand nombre, preſcrivent qu'on n'en sème pas moins de cinq modios, ſoit que la terre ſoit graſſe ou maigre, ſoit qu'elle ſoit en plaine, ou ſur le penchant d'un côteau».

« Dans le pays des léontins en Sicile, on sème ordinairement, dit Cicéron (*in frumentaria*), environ un médimne de bled par jugère. Lorſque la terre rend huit pour un, on ſe trouve bien partagé : ſi elle rend dix quelquefois, c'eſt par une faveur ſpéciale des dieux ». *Voyez* AFRIQUE, ATHÈNES, BABYLONIE, ÉGYPTE, GAULES, GRÈCE, ITALIE, JUDÉE, LACONIE, SICILE.

FERTORIUM, ou *fertoria ſella*, chaiſe portative, fauteuil garni de brancards.

FERTUM ou *FERETUM*, eſpèce de gâteau que l'on offroit à Jupiter dans les ſacrifices. (*Cato de re ruſtic. c. 135.*)

FÉRULE. Prométhée vola le feu du ciel, l'emporta dans une *férule*, & apprit aux hommes à le conſerver dans les tiges de cette plante. La tige de la *férule*, que les grecs nommoient *Nartex*, eſt haute de cinq à ſix pieds, ſon écorce eſt aſſez dure, & le dedans eſt rempli d'une eſpèce de moëlle, que le feu ne conſume que très-lentement. Diodore dit que Bacchus, l'un des plus grands légiſlateurs de l'antiquité, ordonna aux premiers hommes qui burent du vin, de ſe ſervir de cannes de *férule*, parce que ſouvent, dans la chaleur du vin, ils ſe caſſoient la tête avec des bâtons ordinaires, au-lieu que les tiges de *férule* ſont aſſez fortes pour ſervir d'appui, mais trop légères pour bleſſer ceux que l'on en frapperoit.

Pline dit que les ânes aiment fort les *férules*; mais qu'elles ſont un poiſon pour toute autre bête de charge; & que pour cette raiſon les ânes furent conſacrés à Bacchus, à qui les *férules* ſont dédiées. Comme le bois de la *férule* eſt très-leger, & néanmoins ferme, Pline dit (*lib. XIII cap. XXII.*), que les vieillards s'en ſervoient ordinairement pour bâton. On en faiſoit un attribut de Pluton, apparemment dit Triſtan, parce qu'il conduit les morts, ou parce qu'il étoit toujours repréſenté ſous la figure d'un vieillard.

Ce mot *ferula* vient, à ce que l'on prétend, de *ferire*, frapper : car anciennement on châtioit les enfans avec les tiges de ces ſortes de plantes.

La *férule*, dans le bas-empire, étoit le ſceptre des empereurs; comme on peut le remarquer ſur les médailles. C'eſt une tige aſſez haute, dont le haut eſt plat & carré. L'uſage en eſt fort ancien parmi les grecs, qui appelloient leurs princes Ναρθηκοφόρος, c'eſt-à-dire, *porte-férules*.

FESCENNINS (*vers*) *feſcennini verſus*, vers libres & groſſiers qu'on chantoit à Rome dans les fêtes, dans les divertiſſemens ordinaires, & principalement dans les noces.

Les vers *feſcenins* ou *ſaturnins* (car on leur a donné cette ſeconde épithète), étoient rudes, ſans aucune meſure juſte, & tenoient plus de la proſe cadencée que des vers, comme étant nés ſur le champ & faits pour un peuple encore ſauvage, qui ne connoiſſoit d'autres maîtres que la joie & les vapeurs du vin. Ces vers étoient ſouvent remplis de railleries groſſières, & accompagnés de poſtures libres & de danſes deshonnêtes. On n'a qu'à ſe repréſenter des payſans qui danſent lourdement, qui ſe raillent par des impromptus ruſtiques; & dans ces momens, où avec une malignité naturelle à l'homme & de plus aiguiſée par le vin, on les voit ſe reprocher tour-à-tour tout ce qu'ils ſavent les uns des autres : c'eſt ce qu'Horace nous apprend dans une épître qu'il adreſſe à Auguſte :

Feſcennina per hunc inventa licentia morem
Verſibus alternis, opprobria ruſtica fudit.

(*Epiſt. I. lib. II. v. 145.*)

Les vers libres & obſcènes prirent le nom de *feſcennins*, parce qu'ils furent inventés par les habitans de Feſcennie, ville de Toſcane, dont les ruines ſe voyoient encore à un bon quart de lieue de Galèſe.

Digitized by Google

Les peuples de Feſcennie accompagnoient leurs fêtes & leurs réjouiſſances publiques, de repréſentations champêtres où des baladins déclamoient des eſpèces de vers fort groſſiers, & faiſoient mille bouffonneries dans le même goût. Ils gardoient encore moins de meſures dans la célébration des noces, où ils ne rougiſſoient point de ſalir leurs poéſies par la licence des expreſſions : c'eſt de là que les latins ont dit, *feſcennina licentia*, & *feſcennina locutio*, pour marquer principalement les vers ſales & deshonnêtes que l'on chantoit aux noces.

Ces ſortes de vers parurent ſur le théâtre, & tinrent lieu aux Romains de drame régulier pendant près de ſix vingt ans. La ſatyre mordante à laquelle on les employa, les décrédita encore plus que leur groſſiéreté primitive ; & pour lors ils devinrent vraiment redoutables. On rapporte qu'Auguſte, pendant le triumvirat, fit des vers *feſcennins* contre Pollion, mais que celui ci, avec tout l'eſprit propre pour y bien répondre, eut la prudence de n'en rien faire ; parce que diſoit-il, il y avoit trop à riſquer d'écrire contre un homme qui pouvoit proſcrire. »

Enfin Catulle voyant que les vers *feſcennins* employés pour la ſatyre étoient proſcrits par l'autorité publique, & que leur groſſiéreté dans les épithalames n'étoit plus du goût de ſon ſiècle, les perfectionna, & les chatia en apparence du côté de l'expreſſion : mais s'il les rendit plus chaſtes par le ſtyle, en proſcrivant les termes groſſiers, ils ne furent pas moins obſcènes pour le ſens, & bien plus dangereux pour les mœurs. *(Chevalier de Jeaucourt.)*

FESSONIA, ou FESSORTA, Déeſſe qui préſidoit au repos que procuroit l'éloignement des ennemis, après les fatigues qu'ils avoient données. Les gens de guerre l'invoquoient ſouvent dans les travaux de leur métier. Son nom vient du mot latin *feſſus*, las. St. Auguſtin en parle dans la cité de Dieu. *(liv. IV. ch. 21.)*

FESTINS ſacrés, ou feſtins de religion. C'étoient des *feſtins* qui n'étoient que pour les dieux, & ſur tout pour Jupiter, Apollon, Latone, Diane, Hercule, Mercure & Neptune. On ſervoit à ces dieux un repas magnifique dans leurs temples en certaines occaſions, aux dépens du public, & leurs prêtres en profitoient. *Voyez* LECTISTERNES. Il y avoit un Dieu pour préſider aux feſtins. *Voyez* COMUS.

FESTUCA, baguette du préteur, avec laquelle il faiſoit toucher, par ſon lictеur, l'eſclave qu'il vouloit affranchir. Les grecs l'appeloient ραβδος. (*Plaut. Mil. IV.* 1 15.)

Eun' ingenua, an feſtuca fuſa è ſerva libera eſt ?

FÊTES : les Grecs, les Romains, les Egyptiens & les autres peuples, avoient un très-grand nombre de *fêtes* qui faiſoient partie de leur religion.

Nous ne ferons ici que les nommer ; on en trouvera l'explication dans leurs articles particuliers.

Numa partagea les jours de l'année en *feſti profeſti*, *& interciſi :* les premiers étoient conſacrés aux dieux ; les ſeconds étoient accordés aux hommes pour vaquer à leurs affaires, & les derniers étoient partagés entre les dieux & les hommes.

Les jours de fêtes, *dies feſti*, étoient encore diviſés, ſuivant Macrobe, (*Saturn. c.* XVI.) en ſacrifices, *epula* ou banquets, *ludi* ou jeux, & *feria*, féries. *Voyez* FERIES. Les *dies profeſti* étoient partagés en *faſti*, *comitiales*, *compercdini*, *faſti*, & *praliares*. *Voyez* ANNALES, FASTES, &c.

Les jours de *fêtes* on ne rendoit point la juſtice, c'eſt à-dire que les tribunaux étoient fermés ; le négoce & le travail des mains ceſſoit, & le peuple les paſſoit en réjouiſſance. On offroit des ſacrifices ; on faiſoit des feſtins, & l'on célébroit des jeux. Il y avoit des fêtes fixes, appellées *annales* ou *ſtativi*, & de mobiles. Les premières *fêtes* chez les grecs avoient été ces aſſemblées ſolemnelles de toute la nation où l'on célébroit des jeux, comme les olympiques, les pythiens, les iſthmiens, & les néméens. A l'imitation des grecs les romains donnoient les jours de *fêtes* des jeux, ou dans le cirque, *ludi circenſes*, ou des ſpectacles ſur le théâtre, *ludi ſcenini ;* c'étoit aux dépens de l'état pour l'ordinaire, & le ſoin en roulloit ſur les principaux magiſtrats, qui dans certaines occaſions en faiſoient eux-mêmes les frais. Parmi les *fêtes*, il y en avoit de fixes qui revenoient tous les mois comme les néoménies chez les grecs, c'eſt-à dire, les jours de la nouvelle lune ; c'étoient chez les latins les calendes, ou le premier jour du mois. Les nones ſe célébroient le 5 ou le 7 du mois, & les ides le 13 ou le 15. Ces fêtes étoient conſacrées à Jupiter & à Junon.

Sans entrer ici dans un détail inutile du nom & des cérémonies propres à chacune des *fêtes* qu'on trouvera dans ce dictionnaire chacunes à leur article, qu'il nous ſuffiſe de remarquer que ces fêtes paroiſſant à la vérité occuper la plus conſiderable partie de l'année, il ne faut cependant pas s'imaginer que tous les jours fuſſent employés en ſolemnités qui empêchaſſent perſonne de travailler, ou de vaquer à ſes affaires. De ces *fêtes* un très-petit nombre obligeoit généralement tout le monde ; la plupart des autres n'étoient, s'il eſt permis de s'exprimer ainſi, que des dévo-

Digitized by Google

tions particulières affectées à certaines communautés ou sociétés, tantôt aux prêtres de Jupiter, tantôt à ceux de Mars, un jour aux sacrificateurs de Minerve, un autre aux vestales : ainsi le public n'y étoit pas régulièrement obligé ; dans la plupart, on ne s'abstenoit ni de travailler ni de rendre la justice dans les tribunaux ; & Jules Capitolin remarque que l'empereur Antonin régla qu'il y auroit trois cents trente jours dans l'année où l'on pourroit vaquer librement à ses affaires : en sorte qu'il n'en restoit plus que trente-cinq qui fussent universellement fêtés.

Il y avoit outre cela des *fêtes* qui ne revenoient qu'après un certain nombre d'années révolues, comme les jeux capitolins qui ne se célébroient que tous les cinq ans, les jeux séculaires qu'on ne renouvelloit qu'au bout de cent ans, & d'autres *fêtes* qui recommençoient tous les dix, vingt, ou trente ans, & qui étoient généralement observées. *(Chevalier de Jaucourt.)*

FÊTES *des Egyptiens* : ils avoient plusieurs grandes *fêtes* qui les assembloient. Les historiens en ont remarqué six principales : la première célébrée à Bubaste, en l'honneur de Diane ; la seconde à Busiris, en l'honneur d'Isis ; la troisième à Sais, en l'honneur de Minerve ; la quatrième à Héliopolis, c'étoit la fête du soleil ; la cinquième à Butis, étoit pour Latone ; & la sixième à Paprémis, en l'honneur de Mars.

Ces *fêtes* étoient fixées au renouvellement de chaque saison pour honorer le soleil, aux pleines & aux nouvelles lunes pour honorer Isis.

FÊTES *des Grecs* ; les noms des principales sont, Achilées, Actiaques, Adonies, Agranies, Agraulies, Agraunies, Agrianies, Agrotères, Ajaxties, Alchathées, Alées, Alies, Aloës, Ambrosies, Amphiarées, Anacalyptéries, Anacées, Anaclétéries, Anagogies, Androgénies, Anthephories, Antinoïes, Apaturies, Aphrodisies, Apobomies, Apollonies, Aratées, Adtianées, Arréphories, Arthémisies, Asclépies, Ascoliès, Bendidies, Boédromies, Botéasmes, Brasidées, Buphonies, Cabities, Calaoidies, Callyntéries, Callystes, Carnées, Caria, Céramicia, Chalcies, Chaleiæcies, Chaonies, Chatiles, Charisies, Charmosines, Chiroponies, Chitonies, Chloïes, Chtonies, Cissotomies, Choës, ou Choüs, Chytras, Cladeutéries, Connidies, Corées, Corybantiques, Cotyties, Cronies, Cybernésies, Cynophontis, Daidies, Dédales, Daulis, Daphnéphories, Delphinies, Délies, Demétries, Diamastigose, Diasies, Dictynnies, Diipolies, Dioclies, Dionysies, ou Dionysiaques, Dryopies, Eisétéries, Ecdusies, Elaphébolies, Elénophories, Eleusinies, Eleuthéries, Emateries, Emplocies, Encénies, Eoties, Ephestries, Epidauries, Epithricadies, Epiclidies, Epicténes, Epiſeaphies, Epiſcènes, Ergaties, Erotidies, Eumenidies, Exithéries, Galaxies, Galinthiadies, Gamelies, Géresties, Gérontries, Hécalésies, Hécatésies, Hécatombées, Hécatomphonies, Héraclées, Hercés, Hermées, Hertices, Héphesties, Horées, Hyacinthées, Hybristiques, Hydrophories, Hystéries, Ithomées, Inachies, Iolées, Ilchénies, Isées, Lagénophories, fêtes des lampes, Lamptéries, Laphries, Lénées, Léonidées, Léontiques, Lernées, Limnatidies, Linées, Lithobolies, Lycées, Lycurgies, Mémactéries, Ménalippies, Ménélaies, Métagitnies, Myniées, Mynichiées, Musées, Mysies, Neleïdies, Nécisies, Némésées, Néoptolémées, Nephalies, Nestées, Néoménies, ou Numénies, Oéniastérie, Olympies, Omopagies, Oncesties, Oschophories, Panathénées, Pambéotiques, Pambies, Panhellénies, Panionies, Pausanies, Pélopies, Pélories, Phagésies, ou Phagésiposies, Phamastries, Phérephalties, Phosphories, Plynthéries, Poliées, Posidonies, Proarosies, Prométhées, Protésilolées, Protigées, Pyanepsies, Pythies, Sabasies, Saronies, Seiéties, Scires, Sisachtinies, Sporties, Sténies, Stophies, Stymphalies, Syrmées, Systéries, Tauries, Tauropolies, Thalysies, Thargélies, Théxnies, Théogamies, Théophanies, Théoxénies, Térapnatidies, Therteries, Tesmophories, Thésées, Thyes, Thylles, Tynnées, Titanies, Tithénidies, Tlépolémies, Tonies, Toxaridies, Triclaries, Triétériques, Trietyes, Triopies, Tritopatéries, Trophanies, Tyrbe.

FÊTES *des Romains*. Les noms des principales sont Agonales, Angéronales, Apollinaires, Armilustre, Bacchanales, Caristhies, Carmentales, Céréales, Compitales, Consuales, Crapotines, Equitries, Faunales, Férales, Fontinales, Fordicales, ou Fordicidies, Fornacales, Furinales, Hilaries, Latines, ou Latiar, Lauréntales, ou Larentales, Lémurales, ou Lémuries, Libérales, Lucaries, Lupercales, Majumes, Matrales, Matronales, Méridiarinales, Mégalésies, Opalies, Polities, Populifugies, Quinquatries, ou Quinquatres, Quirinales, Régifuges, Robigales, Romanenses, Saturnales, Septimontium, Terminales, Tubilustres, Vinales, Vortumnales, ou Vertumnales, & Vulcanales.

FEU, le culte du *feu* suivit de près celui qu'on rendit au soleil, par qui l'idolatrie a commencé dans le monde : comme le *feu* paroît pour le plus noble des élémens, & une vive image du soleil, toutes les nations se sont accordées à l'adorer. Chez les chaldéens la ville d'Ur fut ainsi appellée à cause qu'on y adoroit le *feu*. Mais le lieu du monde où l'on révéroit davantage cet élément, étoit la Perse. Il y avoit des enclos fermés

més des murailles & ſans toit, où l'on faiſoit aſſidûment du *feu*, & où le peuple dévot venoit en foule à certaines heures pour prier. Les perſonnes qualifiées ſe ruinoient, en y jettant avec profuſion des eſſences précieuſes, & des fleurs odoriferantes, ce qu'elles regardoient comme un des plus beaux droits de la nobleſſe. Ces enclos, ou ces temples découverts, ont été connus des Grecs, ſous le nom de *Pyréïa*, ou *Pyratëia*; les voyageurs modernes en parlent auſſi comme des plus anciens monumens de l'idolâtrie du *feu*. Quand les Perſes ſavoient un de leurs rois près de mourir, ils éteignoient le *feu* dans toutes les villes principales; & pour le rallumer, il falloit que ſon ſucceſſeur fût couronné. On s'imaginoit que le *feu* avoit été apporté du ciel, & mis ſur l'autel du premier temple que Zoroaſtre avoit bâti dans la ville de Xis, en Médie. On n'y jettoit rien de gras ni d'impur, on n'oſoit pas pas même le regarder fixement. Pour en impoſer davantage, les prêtres toujours fourbes & impoſteurs, entretenoient ce *feu* ſecrettement, & faiſoient accroire au peuple qu'il étoit inaltérable, & ſe nourriſſoit de lui-même.

Cette erreur avoit auſſi lieu à Athènes, dans le temple de Minerve, à Delphes dans celui d'Apollon, & à Rome dans celui de Veſta. Car les Romains, qui adoptèrent les idolâtries les plus groſſières, n'oublièrent pas celles du feu. *V.* VESTA. Pourquoi ne voyoit-on autrefois aucun ſacrifice, ni aucune cérémonie religieuſe dans leſquels il n'entrât du *feu*, & pourquoi celui qui ſervoit à parer les autels & à conſumer les victimes, étoit-il traité avec reſpect; ſi ce n'étoit pas une ſuite du premier culte qu'on a rendu à cet élément? Pluſieurs temples & pluſieurs villes ont été célèbres par le feu miraculeux qui s'y formoit, quand on en avoit beſoin pour les ſacrifices. Outre celui dont on a parlé à l'article *Gnatia*; il y avoit, dans la Sicile, proche Agrigente, une colline; ſur cette colline étoit un autel, ſur lequel il étoit inutile d'apporter du *feu*: quand le ſacrifice étoit agréable au Dieu à qui on vouloit l'offrir, il ſuffiſoit d'y allumer des ſarmens; quelque verds qu'ils fuſſent, la flamme y prenoit d'elle même. Elle s'écartoit de part & d'autre, comme pour ſe jetter ſur ceux qui faiſoient le repas du ſacrifice, & n'incommodoit nullement ceux qu'elle touchoit. Pauſanias raconte, comme témoin oculaire, une choſe aſſez ſurprenante. Deux villes de Lydie avoient chacune un temple; (*Pauſan. Aelia, c. I. in fine.*) Sur l'autel de ce temple, étoient des cendres d'une odeur toute particulière. Un magicien la tiare ſur la tête, mettoit du bois ſec ſur le foyer, récitoit quelques prières qu'il liſoit dans un livre; & du foyer, l'on voyoit ſur le champ ſortir une flamme très-brillante, ſans qu'on eût mis le *feu* au bois.

Le *feu* allumé ſubitement ſur un autel, étoit quelquefois unheureux préſage. Suétone rapporte que ce fut un de ceux qui annoncèrent la grandeur de Tibère; Séléucus connut à un pareil ſigne ſa future élévation. Le conſulat de Cicéron fut précédé d'un ſemblable préſage.

Ce fut Prométhée, dit-on, qui déroba le *feu* du ciel, & en fit préſent aux hommes: ce n'eſt pas à dire qu'il leur en ait appris l'uſage; car y a-t-il apparence que cet uſage ait été ignoré, juſqu'au temps de Prométhée. L'uſage du feu eſt ſans doute auſſi ancien que le monde, ſoit que la foudre l'ait porté ſur la terre, ſoit qu'on ait fait du feu par haſard, en frappant des cailloux. Mais ce que Prométhée a pu apprendre aux hommes; c'eſt à combien d'uſages devoit s'appliquer le *feu*, pour les opérations des arts; c'eſt peut-être l'art de rendre les métaux ductiles & malléables, par le moyen du *feu*. Diodore attribue l'invention & les progrès de cet art, non à Prométhée, mais à Vulcain, Roi d'Egypte, qui, pour ces heureuſes inventions, fut appelé le dieu du feu, & le dieu des arts. Voyez *Vulcain*.

FEU. Le comte de Caylus annonce dans pluſieurs endroits de ſes recueils d'antiquités, l'étonnement dont il étoit ſaiſi en voyant les petites ſtatues de porcelaine groſſière bleue, ou verte, qui ont été fabriquées par les égyptiens. Ce ſavant n'ignoroit pas que l'Egypte & l'Arabie n'étant pas des pays *boiſés*, on n'y employoit d'autres combuſtibles que la fiente deſſéchée des bœufs, des chevaux, des chameaux & des bruyères. Dans l'Europe, au contraire, les fours à cuire la porcelaine, ſont chauffés avec du gros bois; & ils en conſomment une quantité énorme.

L'étonnement du comte de Caylus auroit ceſſé; s'il eût pu connoître les expériences qu'a faites M. le baron de la Tour d'Aigues, préſident au parlement d'Aix, pour cuire des briques & des tuiles avec de la paille, des bruyères & des fagotins. Une fournée de ces poteries, cuites dans un four chauffé avec du gros bois, a coûté au village de la Tour d'Aigues, près d'Aix en Provence, la ſomme de 25 liv. 16 ſols; & le *feu* a duré vingt-quatre heures. Cette même fournée, échauffée avec de la paille, des fagotins, ou des arbriſſeaux, n'a coûté que 11 liv. 5 ſols; & le *feu* n'a duré que douze heures. Que l'on juge par cette comparaiſon des connoiſſances étendues que poſſédoient les anciens ſur l'art de conduire le *feu* & de le graduer!

FEU DE JOIE, illumination nocturne donnée au peuple pour ſpectacle public dans des occaſions de réjouiſſances réelles ou ſuppoſées.

C'eſt une queſtion encore indéciſe, de ſavoir ſi les anciens, dans les fêtes publiques, allumoient des feux par un autre motif que par eſprit de religion. Un membre de l'académie des belles

lettres de Paris, Mahudel a ſoutenu la négative: ce n'eſt pas qu'il nie que les anciens ne fiſſent comme nous des réjouiſſances de publication de paix, aux nouvelles des victoires remportées ſur les ennemis, aux jours de naiſſance, de proclamation de mariage de leurs princes, & dans leur convaleſcence après des maladies dangereuſes; mais, ſelon Mahudel, le feu dans toutes ces occaſions ne ſervoit qu'à brûler les victimes ou l'encens; & comme la plupart de ces ſacrifices ſe faiſoient la nuit, les illuminations n'étoient employées que pour éclairer la cérémonie & non pour divertir le peuple.

Quant aux bûchers qu'on élevoit après la mort des empereurs, quelque magnifiques qu'ils fuſſent, on conçoit bien que ce ſpectacle lugubre n'avoit aucun rapport avec des *feux de joie*; d'un autre côté, quelque la pompe de la marche des triomphes ſe terminât toujours par un ſacrifice au capitole, où un *feu* allumé pour la conſécration de la victime l'attendoit; ce *feu* ne peut point paſſer pour un *feu de joie*: enfin par rapport aux feux d'artifices qui étoient en uſage parmi les anciens, & qu'on pourroit préſumer avoir fait partie des réjouiſſances publiques, Mahudel prétend qu'on n'en voit d'autre emploi que dans les ſeules machines de guerre, propres à porter l'incendie dans les villes & dans les bâtimens ennemis.

Mais toutes ces raiſons ne prouvent point que les anciens n'allumaſſent auſſi des *feux de joie* en ſigne de réjouiſſances publiques. En effet, il eſt difficile de ſe perſuader que dans toutes les fêtes des grecs & des romains, & dans toutes les célébrations de leurs jeux; les *feux* & les illuminations publiques ſe rapportaſſent toujours uniquement à la religion, ſans que le peuple n'y prît part à-peu-près comme parmi nous.

Dans les lampadophories des grecs, où l'on ſe ſervoit des lampes pour les ſacrifices, on y célébroit pour le peuple différens jeux à la lueur des lampes; & comme ces jeux étoient accompagnés de danſes & de divertiſſemens; on voit que ces ſortes d'illuminations étoient en même temps prophanes & ſacrées. L'appareil d'une autre fête nommée *lamperies*, qui ſe faiſoit à Pallene, & qui étoit dédiée à Bacchus, conſiſtoit en une grande illumination nocturne & dans une profuſion de vin qu'on verſoit aux paſſans.

Il faut dire la même choſe des illuminations qui entroient dans la ſolemnité de pluſieurs fêtes des romains, & entr'autres dans celle des jeux ſéculaires qui duroient trois nuits, pendant leſquelles il ſembloit que les empereurs & les édiles qui en faiſoient la dépenſe, vouluſſent par un excès de ſomptuoſité, dédommager le peuple de la rareté de leur célébration. Capitolin obſerve que l'illumination donnée par Philippe, dans les jeux qu'il célébra à ce ſujet, fut ſi magnifique, que ces trois nuits n'eurent point d'obſcurité.

On n'a pas d'exemple de *feu de joie* plus remarquable que celui que Paul Emile, après la conquête de la Macédoine, alluma lui-même à Amphipolis, en préſence de tous les princes de la Grèce qu'il y avoit invités. La décoration lui coûta une année entière de préparatifs; & quoique l'appareil en eût été compoſé pour rendre hommage aux dieux qui préſidoient à la victoire, cette fête fut accompagnée de tous les ſpectacles auxquels le peuple eſt ſenſible (*chevalier de Jaucourt.*)

FÉVES. Les Egyptiens s'abſtenoient de manger des *féves*; ils n'en ſemoient point, & s'ils en trouvoient qui fuſſent crues ſans avoir été ſemées, ils n'y touchoient pas. Leurs prêtres pouſſoient plus loin la ſuperſtition: ils n'oſoient pas même jetter les yeux ſur ce légume; ils le tenoient pour immonde, & ils euſſent plutôt mangé la chair de leurs pères. Pythagore, qui avoit été inſtruit par les Egyptiens, défendoit auſſi à ſes diſciples de manger des *féves*; & l'on dit qu'il aima mieux ſe laiſſer tuer par ceux qui le pourſuivoient, que de ſe ſauver à travers un champ de *féves*. Cicéron inſinue au premier livre de la divination, (*chap. XXX.*) que l'interdiction des *féves* étoit fondée ſur ce qu'elles empêchoient de faire des ſonges divinatoires, car elles échauffent trop; & par cette irritation des eſprits, elles ne permettent pas à l'ame de poſſéder la quiétude qui eſt néceſſaire pour la recherche de la vérité. Ariſtote donne pluſieurs belles raiſons de cette défenſe, dont la moins mauvaiſe eſt que c'étoit un précepte moral, par lequel le philoſophe défendoit à ſes diſciples de ſe mêler du gouvernement; ce qui eſt fondé ſur ce qu'en certaines villes on donnoit ſon ſuffrage avec de *féves* pour l'élection des magiſtrats. Un autre auteur a prétendu qu'elles furent interdites par un principe de chaſteté, comme ſi ce légume y étoit contraire. D'autres diſent enfin, que ce fut pour des raiſons ſaintes & myſtérieuſes, que les Pythagoriciens ne diſoient à perſonne. Quelques-uns d'eux aimèrent mieux mourir, dit Jamblique, que de réveler un ſi grand ſecret. Une Pythagoricienne ſe coupa la langue pour n'avoir aucun ſujet de craindre que la rigueur des tourmens ne la fit parler. L'école de Salerne a défendu dans les temps modernes de manger des *féves*; mais elle en donne une raiſon diététique; c'eſt qu'elles cauſent la goutte: *manducare fabam causas facit, illa podagram*: ce qui porte à croire que la défenſe de manger des *féves*, n'étoit autre choſe chez les anciens qu'un précepte de ſanté, dans l'idée, où l'on étoit alors, que ce légume étoit malſain.

Le chevalier de Jaucourt (*Encyclop. in-fol.* FEVES) a cherché un autre motif à la défenſe de Pythagore. Le voici:

Digitized by Google

Pythagore enſeignoit que la *féve* étoit née en même-temps que l'homme ; & formée de la même corruption : or comme il trouvoit dans la *féve*, je ne ſais quelle reſſemblance avec les corps animés, il ne doutoit pas qu'elle n'eût auſſi une ame ſujette comme les autres aux viciſſitudes de la tranſmigration, par conſéquent que quelques-uns de ſes parens ne fuſſent devenus *féves* ; delà le reſpect qu'il avoit pour ce légume, & l'indiction de ſon uſage à tous ſes diſciples.

Cette opinion de Pythagore que nous venons d'expoſer, n'eſt point un ſentiment qu'on lui prête ; elle ſe trouve détaillée dans la vie de ce philoſophe, que Porphyre a écrite. Auſſi Horace, qui long-temps avant Porphyre ne doutoit point que cette idée de tranſmigration ne fût celle de Pythagore, s'en eſt moqué plaiſamment dans une de ſes ſatyres :

O quando faba Pythagoræ cognata, ſimulque
Uncta ſatis pingui ponentur oluſcula lardo?

(*Sat. VI. lib. II. v.* 63.)

» Quand pourrai-je, dit-il, dans mes repas ruſtiques, en dépit de Pythagore, me régaler d'un » plat de *féves*, & manger à diſcrétion de mes » légumes, nourris de petit lard. »

Dans ſes *recherches philoſophiques ſur les égyptiens & les Chinois*, M. de Paw aſſure que l'odeur des *féves* étoit la véritable cauſe de l'averſion des pythagoriciens pour ce légume. (*Tome I. pag.*)

« Il eſt bien étonnant qu'après tant d'opinions propoſées avec un ſi grand appareil de ſavoir, & par des ſavans ſi célèbres, fût le véritable motif de l'averſion qu'avoient les Egyptiens & ſur tout les prêtres pour les *feves*, on ſoit encore ſi peu inſtruit. Mais il n'y a qu'à bien réfléchir à une aventure qu'on prête à Pythagore, ce ſervile imitateur des philoſophes orientaux, pour ſe convaincre que c'eſt la forte exhalaiſon, que répand la *faba vulgaris*, lorſqu'elle eſt en fleur, qui a paru pernicieuſe aux Egyptiens. Et voilà pourquoi ils ne la cultivoient dans aucun canton de leur pays : quoique rejettée de la table des hommes, elle eût pu ſervir à nourrir les bêtes ; il eſt ridicule de dire qu'ils ne pouvoient en ſoutenir la vue, au lieu de dire qu'ils ne pouvoient en ſoutenir l'odeur, qui eſt extrême pendant la floraiſon de ce légume, qu'on ſeme aujourd'hui en Egypte ſans ſe ſoucier des effets qui peuvent en reſulter, & qui tendent à produire une eſpèce d'ivreſſe, ſuivant l'opinion populaire, répandue même en Europe parmi les gens de la campagne, qui n'ont jamais ouï parler de la diverſité des climats. »

« Théophraſte, auquel on doit reprocher d'avoir embrouillé d'une manière inconcevable l'hiſtoire des plantes de l'Egypte, rapporte entre autres choſes, que, dans ce pays là, toutes les fleurs ſont ſans odeur, ſi l'on en excepte celles du myrthe. (*hiſt. Plantarum lib. VI. cap.* 7. *De cauſ. plantarum lib. VI. cap.* 27.) Mais il n'y a point, & il n'y a jamais eu la moindre vérité dans cette aſſertion ſi frivole ; puiſque les *nefs* des Arabes ou les violettes du Caire, & les roſes pâles du Féium ſont les plus odorantes qu'il y ait au monde, & toute l'eau de roſe, qu'on conſume dans les ſerrails de l'Orient & dans une grande partie de l'Italie, vient de l'Egypte : auſſi Maillet parle-t-il comme d'une choſe extraordinaire, de l'exhalaiſon qui s'élève le long du Nil, des champs enſemencés de cette eſpèce de *féve*, *dont la fleur eſt mille fois plus odoriférante*, dit il, *qu'en Europe*. (*Deſcription de l'Egypte.* partie II. pag. 13. de l'édition in-4°.) Ce ſont ces champs-là que Pythagore n'eût jamais traverſés, dès qu'il fut circoncis. C'étoit faute d'avoir acquis des connoiſſances aſſez exactes ſur l'Egypte & l'Indouſtan, que les auteurs anciens ont tant varié en parlant de la diete des Pythagoriciens, & on voit par ce qu'en diſent Aulugelle (*IV.* 11.) & Athénée, qu'ils ne ſavoient pas eux-mêmes ce qu'il falloit en penſer. Au reſte, pour qu'on ne forme point de doute ſur l'eſpèce de légume dont il peut être ici queſtion, je dirai qu'elle eſt déterminée par un paſſage de Varron, qui aſſure que les Flamines de Rome ne pouvoient manger des *féves* ; parce que leurs fleurs contiennent des lettres infernales. Or ces lettres infernales ſont les deux taches noires, peintes ſur les aîles qui enveloppent immédiatement la carene dans la *féve* de marais, dont le caractère ſe trouve par-là auſſi-bien fixé, que ſi le botaniſte l'eût défini. Et il en réſulte toujours que c'étoit dans la fleur qu'exiſtoit la première cauſe de l'averſion que les Prêtres avoient pour cette plante, dont ils connoiſſoient d'ailleurs très-bien le fruit, qui de tous les farineux eſt le plus contraire aux tempéramens mélancoliques, & il n'y eut jamais au monde une nation plus portée vers la triſteſſe que les Egyptiens ; on les égayoit bien de temps en temps par des fêtes ; mais ils revenoient toujours à leur caractère ſombre, qui les rendoit encore opiniâtres & emportés, *ad ſingulos motus excandeſcentes*, dit Ammien Marcellin, qui me paroît avoir aſſez exactement connu leur complexion. (*Homines Ægyptii*, dit-il, *periique ſubfuſculi ſunt & atrati, magiſque maſtigiæ, gracilenti & aridi, ad ſingulos motus excandeſcentes.* Lib. XXII. vers la fin) ».

M. Pauſton s'eſt fort étendu ſur l'eſpèce & la culture des *féves* chez les anciens. Voici ce que nous avons extrait ſur ce ſujet de ſon ouvrage précieux, intitulé *Métrologie*.

« Après la culture des bleds, celle des légumes eſt la plus néceſſaire à l'homme ; & entre

les légumes, les anciens donnoient le premier rang à la *féve*, *faba*, Κυαμος. Cette prééminence étoit fondée ſur ce qu'on avoit trouvé le moyen de faire avec ſa pulpe une farine qu'on appeloit *lomentum*, & qu'on pouvoit employer pour faire du pain. Cette farine, il eſt vrai, lorſqu'elle étoit employée ſeule, produiſoit un pain peſant, comme celui qu'on faiſoit de la farine de tout autre légume; mais on corrigeoit ce défaut en y mêlant de la farine de froment, ſur-tout du panis, & pluſieurs peuples ſe nourriſſoient de cette ſorte de pain. Il paroît cependant que la plus grande conſommation de ce légume ne ſe faiſoit pas de cette manière; on le prépatoit à la cuiſine; & en l'aſſaiſonnant diverſement, on en faiſoit pour l'homme un mets agréable & ſain. L'avantage que l'on trouvoit à cultiver des *féves* ne ſe bornoit pas-là encore; on en nourriſſoit les beſtiaux, qui en mangeoient également, & les coſſes & les fabales ou pailles. »

» La *féve* eſt celui des légumes que l'on met le premier en terre. On la ſeme (en Italie) avant le coucher des Pléiades & avant l'hiver. Cependant l'opinion de Virgile eſt qu'on la ſeme au printemps, comme cela ſe pratique aux environs du Pô. Mais les *féves* ſemées de bonne-heure, c'eſt-à-dire, en automne, réuſſiſſent toujours mieux que celles qu'on ne ſéme qu'au printemps; le bétail en mange plus volontiers les coſſes & les tiges. Il eſt néceſſaire d'arroſer cette plante lorſqu'elle eſt en fleur; elle a moins beſoin d'eau après la floraiſon. On eſt dans la perſuaſion qu'elle améliore la terre où on l'a ſemée, & qu'elle lui tient lieu d'engrais. C'eſt par cette raiſon qu'en Macédoine & en Theſſalie, lorſque la *féve* étoit en fleur, on retournoit la terre, & on l'enfouiſſoit ſous les mottes pour ſervir de fumier. »

« La *féve* demeure quinze ou vingt jours en terre ſans lever. Elle commence par pouſſer des feuilles, d'où il s'élève enſuite une rige ou un tuyau ſans nœuds; cette tige eſt ſeule & unique dans la féve, comme dans le lupin. Tous les autres légumes produiſent pluſieurs riges, & quelques uns, comme le *cicer*, l'*ervum* & la lentille, ont leur tige rameuſe & branchue: la *féve* ſeule jette un bouquet de racines. Les autres légumes, ſans en excepter le lupin qui a le plus de rapport avec la *féve*, ne produiſent qu'une racine ſurculeuſe en forme d'un long pivot, & c'eſt dans le *cicer* que cette racine eſt la plus profonde. La *féve* eſt en fleur durant quarante jours, & beaucoup plus long-temps qu'aucun autre légume. La gouſſe de la *féve* eſt groſſe & charnue, & de plus les lobes de la ſemence ſont enfermées dans une membrane forte & épaiſſe, ce qui eſt cauſe qu'elles s'échauffent facilement. »

« Lorſque la *feve* & les autres légumes ſe ſont élevés de terre à la hauteur de quatre doigts, il eſt temps d'en extirper les mauvaiſes herbes avec le ſarclor. On excepte le lupin auquel cette manière de ſarcler eſt nuiſible, parce que n'ayant qu'une ſeule racine, la plante meurt auſſi-tôt qu'on l'a coupée, ou qu'on l'a ſeulement offenſée; & quand même cet accident n'arriveroit pas, le ſarclage ne ſeroit pas moins inutile au lupin, parce qu'il eſt le ſeul d'entre les légumes qui, loin d'être incommodé des mauvaiſes herbes, les fait périr. Beaucoup de perſonnes penſent qu'il ne ne faut pas ſarcler les *féves*, parce que quand elles ſont parvenues à leur mâturité, on les arrache avec la main, & que de cette manière on les ſépare facilement des mavaiſes herbes que l'on coupe enſuite pour faire du foin. Pour moi, dit Columelle, je penſe qu'un laboureur eſt très-blâmable de ſouffrir que les herbes nuiſibles croiſſent dans ſes grains; je ſuis donc d'avis qu'il ſarcle les *féves*, & même juſqu'à trois fois; car l'experience nous a appris que traitées de cette manière, elles produiſent beaucoup plus de graines, que les coſſes ſont plus maigres & plus minces, & le fruit plus nourri, & qu'enfin un modius de *féves* ecoſſées rempliſſent encore preſque le modius, après qu'on les a dérobées & débarraſſées de leurs peaux. »

« Virgile veut qu'avant que de ſemer les *féves*, on les faſſe tremper dans de la lie d'huile impregnée de nitre. Il prétend que cette préparation fait grandir la plante & groſſir le fruit; d'autres, pour le même effet, preſcrivent de les faire tremper durant trois jours dans de l'urine. C'eſt vers le ſolſtice d'été qu'on fait la recolte des *féves*. Ce légume eſt très-ſécond; on en a vu une tige chargée de cent grames. Le modius de *féves* peſe 20 livres (19) livres le boiſſeau), & rend trois modius de farine. On dit que les *féves* & les autres légumes enfermés avec de la cendre dans des vaſes de l'eſpèce de ceux qui ſervent à mettre de l'huile, ſe conſervent très-long-temps. On a gardé des *féves* de cette manière durant cent vingt ans, qui étoient très bonnes. On prétend auſſi que ſi l'on introduit dans la pulpe des *féves* des graines de poireau, de roquette, de laitue, de perſil, de chicorée ou de naſitor, & qu'on les ſème en cet état dans le fumier de chèvre, ces plantes, en ſe nourriſſant de la ſubſtance de la *féve*, viennent d'une grandeur prodigieuſe. Nous abandonnons à l'expérience la vérification de toutes ces merveilles vantées par les anciens au ſujet de la *féve*, & nous ne parlerons point des uſages myſtiques & ſuperſtitieux qu'on en faiſoit dans quelques cérémonies de la religion payenne. Nous ne nous ſommes propoſés ici que de faire voir que la *fava* des Romains, eſt la *féve* commune que l'on connoit ſous cette dénomination ſimple dans la plupart des provinces, & qu'on appelle à Paris,

Digitized by Google

Fève de marais. Ce n'eſt pas l'opinion du père Hardouin, ni de la plupart des critiques ; les raiſons qu'ils en apportent ſont, 1°. que, ſuivant le témoignage de quelques anciens écrivains, la *fève* des Romains étoit ronde & très-petite, au lieu que la nôtre eſt un peu longue & groſſe ; 2°. que les anciens procédoient aux ſuffrages avec la *fève* grecque ; que cette *fève* étoit naturellement blanche ou noire ; que la blanche ſervoit pour approuver ou pour abſoudre, & la noire pour exclure ou pour condamner. »

« Quant à la forme de la *fève* des anciens, je n'en dirai rien, n'ayant pas vu les autorités ſur leſquelles on ſe fonde. A l'égard de la couleur, il ne faut que voir faire une récolte de *fèves*-de-marais pour s'aſſurer qu'il y en a de blanches & de purpurines ou violettes, & que ce ſont ces dernières que les anciens ont pu appeller noires. La groſſeur de ces *fèves* antiques eſt une queſtion un peu plus embarraſſante. J'ai eu occaſion, en traitant des poids, d'obſerver que la *fève* grecque peſoit un ſcrupule ou vingt-quatre grains de bled, & par conſequent environ 22 grains du poids de Paris. Mais qu'eſt-ce que la fève grecque ? Pline (*lib. XVI*, *cap.* 30 ; *& lib. XXIV*, *cap.* 2.) appelle *faba græca* le lotos, dont le fruit à noyau, ſemblable à la ceriſe, & délicieux à manger, eſt aſtringent. Nous avons également obſervé que la *fève* d'Egypte & de Syrie étoit égale en poids à la drachme Aſiatique, c'eſt-à-dire, à environ 44 grains du poids de Paris, & que notre *fève* de marais ſans être choiſie, étoit de 41 grains. Ces deux poids diffèrent peu l'un de l'autre. Mais par *fève* d'Egypte & de Syrie on entend une autre production : voyons ce que c'eſt. Pline (*lib. XIII*, *cap.* 17. ; *& lib. XVIII*, *cap.* 12.) dit que l'Egypte produit une eſpèce de *fève* qui a la tige molle ; groſſe & épineuſe, ſans nœuds, haute de quatre coudées ; elle eſt ſurmontée d'un fruit de couleur de roſe, ſemblable à celui du pavot, mais découpé différemment, dans lequel il y a au plus trente grains ſemblables à des grains de millet. L'auteur dit d'abord qu'on fait pourrir ces *fèves* par monceaux, & qu'enſuite on en ſépare, par des lotions, les graines dont on fait du pain, puis il dit ailleurs que ce fruit eſt amer, même à l'odeur, & ſemble inſinuer que ſes graines ne ſont point bonnes à manger ; mais que ſa racine, qui reſſemble à celle du roſeau, eſt fort bonne, crue, & encore meilleure, cuite. Peut-on croire que les Médecins anciens ayent choiſi cette eſpèce de *putamen* pour régler leurs poids ? N'auroient-ils pas dû préférer les graines qu'ils contenoit, & qui devoient être plus égales ? Au reſte, je parle d'une choſe que je ne connois que ſur le rapport d'autrui, & je puis me tromper ; mais la deſcription de la *fève* commune des anciens, telle que je l'ai expoſée d'après leurs témoignages, me paroît ſuffiſante pour prouver que c'étoit notre *fève de marais*. »

Fève d'Egypte, ancien poids de l'Aſie & de l'Egypte. Voyez ci-deſſus & l'article DRACHME, & l'article LOTUS.

FEUILLE à la main de quelques figures. *Voyez* ÉVENTAIL.

FEUILLE (donner la) aux pierres précieuſes.

Winckelmann parle dans ſa deſcription des pierres gravées de Stoſch, d'une belle tête de Pompée, gravée ſur une cornaline. La tranſparence & le feu de cette pierre la faiſoient prendre pour un rubis. Elle étoit montée dans un anneau d'or ; & pour nobliſſant ſa beauté on y avoit mis *la feuille* qui étoit d'or pur. Les anciens mettoient la *feuille* à pluſieurs pierres, comme le dit Pline : *Funda includuntur perſpicuæ ; cæteris ſubjicitur aurichalcum.* (*lib. XXXVII*, *cap.* 12.)

FEUILLE (Numiſm.). On voit pour type une *feuille* ſur les médailles de Maronée du Péloponnèſe.

FEUILLES (diplomatiques).

Qu'on ait autrefois écrit ſur les *feuilles* de palmier, & même de certaines mauves ; nous en avons pour garans Pline l'hiſtorien & ſaint Iſidore de Séville, qui donne à ſon tour pour le ſien, Cinna, dont il rapporte ces deux vers :

Levis in aridulo malvæ deſcripta libello
Prufiacâ vexi munera naviculâ.

Tout le monde ſait en quels termes Virgile parle des *feuilles*, ſur leſquelles la Sybille arrangeoit ſes vers. Les Syracuſains & les Athéniens remarquoient-ils parmi leurs concitoyens quelqu'un, dont la puiſſance pouvoit alarmer leur liberté, ils ne balançoient pas à la ſacrifier à leur jalouſie : ils condamnoient à l'exil, en mettant ſon nom par écrit, les premiers ſur des *feuilles* d'olivier, & les ſeconds ſur des écailles d'huître. De là l'Oſtraciſme ſi fameux dans l'hiſtoire. Les *feuilles* d'arbres, dont les anciens ſe ſervoient pour écrire, n'ont rien de comparable avec celles du Macatequeau, dont on uſe en guiſe de papier, dans quelques contrées des Indes Orientales. Celles ci ont plus d'une toiſe de long, ſur un pied de large.

« L'examen attentif des recueils de Reineſius » & de Fabretti a convaincu l'abbé Lebeuf, que » les *feuilles* (qui ſe voient à côté deſlignes dans » les anciennes épitaphes), doivent être priſes, » pour des ornemens employés par les graveurs. » c'étoient les *feuilles* de quelque arbriſſeau, qui

» avoit rapport à la ſépulture. Fabretti a donné » des copies d'inſcriptions, où l'on voit ſculpté » ment un branche de palmier ou d'olivier avec » le fruit & les *feuilles*, ſymbole de l'immortalité, que les chrétiens attendent. Grégoire de » Tours obſerve que quelquefois on couvroit » de *feuilles* de lauriers le fond des cercueils. » Celles des autres arbriſſeaux, qui conſervent » auſſi leur verdure, comme les palmiers, l'olivier, le cyprès, le lierre ont pu ſervir au même uſage, & dès-lors être repréſentées à l'extérieur du tombeau. » L'inſcription ſépulcrale de Gordien, mort pour la foi, eſt terminée par une branche de palmier, ſymbole de la victoire & de la ſainteté. On commençoit & l'on terminoit aſſez ſouvent les épitaphes par des croix, en mémoire de J. C. crucifié pour notre ſalut. Si toutes ces marques ſont des ornemens ce ſont auſſi de véritables points employés par les artiſtes pour terminer le diſcours. Dans la tapiſſerie de Bayeux, où la conquête d'Angleterre par le Duc de Normandie eſt repréſentée, » une partie eſt ſéparée de la ſuivante par de » grandes branches, qui s'élèvent du bas juſ- » qu'en haut, & qui marquent qu'une action va » commencer. Cela s'obſerve auſſi dans les co- » lonnes Trajane & Antonine, & dans d'autres » grands bas-reliefs; ou quand une action a fini, » & qu'on en va recommencer une autre, un » arbre qui s'élève au milieu fait la ſéparation » des deux. » (*Nouvelle Diplomatique.*)

FÉVRIER. Les anciens, qui perſonnifioient tout, ont auſſi perſonnifié les mois. *Février* eſt repréſenté dans l'ancien calendrier, publié par Lambecius, par une femme vêtue d'une ſeule tunique, relevée par une ceinture. Elle tient entre ſes mains une canne: cet oiſeau aquatique marque que c'eſt un mois pluvieux; ce qui eſt auſſi déſigné par une urne repréſentée en l'air auprès d'elle, qui verſe de l'eau en abondance. Aux pieds de la femme eſt d'un côté un héron, oiſeau qui aime les eaux & les marais; & de l'autre un poiſſon. Tout cela revient au même. C'eſt le mois des pluies, ſur-tout à Rome, où l'hiver eſt plus court qu'en nos climats. Auſonne a fait ſur cette image quatre vers, dont le ſens eſt tel: c'eſt ce mois vêtu de bleu, dont l'habit eſt relevé par une ceinture, où l'on prend ces oiſeaux qui aiment les lacs & les lieux marécageux, où la pluie tombe en abondance, & où l'on fait les expiations qu'on appelle *februa*. L'abondance des eaux qui tombent pendant ce mois, l'avoit fait conſacrer à Neptune.

En ce mois, on célébroit les jeux génialiques, le 11; les lupercales, le 15; les quirinales, le 17; les fornacales & les céréales, le 18 & le 21; les carillies, le 22; les terminales, le 23; les fugales, le 24; & les équiries, le 27. Mais on n'oſoit célébrer les noces pendant le mois de *février*, de peur de les rendre malheureuſes; car ce mois étoit remarquable par le ſacrifice d'expiation, *februata* que l'on offroit aux mânes. Ovide a chanté cette opinion dans ſes faſtes. (II. 555.) & il ajoute:

Conde tuas hymenæe faces, & ab ignibus atris
Auſpex, unde petas maſta ſepulcra, face.

FEUTRE. Pline le naturaliſte nous apprend (dans le livre VIII, chap. 48.) que les anciens savoient préparer le *feutre*, pour en faire divers meubles, & y employoient la laine courte: il ajoute que dans la fabrication l'ouvrier imbibe les *feutres* de vinaigre, pour lors ils deviennent très-durs & impénétrables aux coups d'épée. Dans les peintures d'Herculanum, on voit des hommes qui portent ſur la tête des chapeaux qui paroiſſent être de *feutre*, & ſemblables aux bonnets.

Céſar (*Bell. civil. III.* 44.) parle de manteaux de *feutre*, *ex ſuccoactis*, que portoient les ſoldats pour ſe garantir des traits; & il les joint aux manteaux de cuir & d'autre ſubſtance plus dure que les étoffes ordinaires. Les tartares portent encore des manteaux de *feutre* impénétrables à l'eau; ils enveloppent leurs tentes ou cabanes avec des couvertures de ſemblable matière.

Les romains appelloient les manteaux de *feutre*, *coactilia*. Il eſt fait mention dans Capitolin (*Pertin. c.* 3.), d'une manufacture de *feutre*, *taberna coactiliaria*. Les ouvriers de ces manufactures étoient appellés *coactiliarii*, & les anciennes inſcriptions nous ont conſervé le nom d'un d'entr'eux; M. L. LARISCUS LANARIUS COACTILIARIUS.

Ferrari (*de re veſt. anal. cap. XIII.*) penſe que la tunique ſans couture, dont il eſt parlé dans les évangéliſtes, étoit de *feutre*. — Caſaubon (*exerc. ad annal. Baron. XVI.* 84.) croit que le πίλος des grecs doit être toujours traduit par bonnet ou chapeau de *feutre*; les ouvriers qui les fabriquoient en avoient pris leur nom, πιλοποιοί.

FEUX de Caſtor & Pollux. On appelloit ainſi autrefois ces *feux* électriques qui paroiſſent ſouvent ſur la mer dans les temps d'orage. On dit que les Argonautes, dans leur voyage en Colchide, eſſuyèrent une tempête, pendant laquelle on vit deux *feux* voltiger autour de la tête des deux dioſcures; & un moment après l'orage ceſſa. On regarda depuis ces *feux*, comme les *feux* de Caſtor & Pollux. Lorſqu'on en voyoit deux à la fois, c'étoit une marque de beau temps. Lorſqu'il n'en paroiſſoit qu'un, c'étoit un ſigne certain d'une prochaine tempête; & alors on invoquoit le ſecours de ces deux héros. Les mate-

Digitized by Google

lots ont encore la même opinion ſur le préſage de ces deux *feux* ; & tout ce qu'on a fait en faveur de la religion chrétienne, c'eſt qu'on a changé leurs noms, & qu'on les appelle aujourd'hui les *feux de ſaint Elme & de ſaint Nicolas*.

FEUX de joie. *Voyez* FEU.

FIANÇAILLES, promeſſe réciproque de mariage futur.

Les latins ont employé ces mots, *ſpondeo*, *ſponſalia*. Plaute s'en eſt ſervi pluſieurs fois. On lit dans l'aululaire :

M. *Quid nunc etiam* deſpondes *mihi filiam ?*

E. *Illis legibus, cum illa dote quam tibi dixi.*

M. *Spondere ergo.*

E. *Spondeo.*

De même, Térence, dans ſa première ſcène de l'Andrienne :

Hâc fumâ impulſus chremes
Ultrò ad me venit, unicam gnatam ſuam
Cum dote ſummâ filio uxorem ut daret :
Placuit, deſpondi, hic nuptiis dictus eſt dies.

FIBULE. Les antiquaires ont fait paſſer ce mot dans notre langue, pour déſigner un bouton, une boucle, ou une agraffe. On en trouve dans les collections des milliers qui ſont preſque toutes travaillées ſur un deſſin différent. Ces deſſins, comme ceux de tous les meubles ou uſtenſiles des anciens, repréſentent toujours quelques animaux, ou quelques parties du corps des animaux, ou des lyres, ou enfin quelque objet étranger à la deſtination des *fibules*.

La plupart des *fibules* ont ſervi à agraffer les chlamydes, les paludamentum, les ceintures & les baudriers des hommes, ou les tuniques des femmes, les *palla* des femmes, des comédiens & des muſiciens. Ce ſont les propres paroles (*XXIX.* 31.) d'Iſidore..... *Quod pectus feminarum ornat, vel pallium virorum in humeris, cingulum in lumbis firmat.* Il y avoit des *fibules* d'un uſage plus ordinaire que les autres ; c'étoient celles avec leſquelles les femmes l'oient l'un à l'autre, ſur les épaules auprès du col, le devant & le derrière de leur tunique. Lorſque les deux *fibules* ou bouttons aſſujettiſſoient les deux parties de la tunique, le ſein étoit entiérement couvert ; & l'on n'en pouvoit laiſſer appercevoir une partie qu'en n'attachant qu'une ſeule *fibule*. On peut s'en convaincre en jettant un coup d'œil ſur les ſtatues de femmes habillées, & en part culier ſur la Flore Farnèſe, ſur les amazones du capitole, ſur la prétendue Cléopâtre de la villa Mattéi, &c. Lorſque les côtés de la tunique, ou de l'habit de deſſus, deſcendent ſur les bras, ſans former des manches proprement dites, ces côtés ſont (*Ælian. Var.* 1 18.) aſſemblés ſur le bras par pluſieurs boutons, ou *fibules*, comme on peut le voir à la Flore du capitole.

Il n'eſt plus étonnant après cela, de voir un ſi grand nombre de *fibules* de toute ſorte de matières. Les plus ordinaires ſont de bronze. Il eſt rare d'en voir d'argent. Le cabinet des médailles du roi, renferme la *fibule* trouvée dans le tombeau de Chilpéric à Tournai ; elle eſt d'or, & ſa grandeur (de ſix à ſept pouces) prouve qu'elle ſervoit à agraffer le manteau du prince. Cette *fibule* d'or rappelle celles du même métal que portoient des chevaliers, des tribuns, & qui étoient des récompenſes militaires accordées par les généraux (*Liv.* 17. 19. & 39. 31. & *Plin.* 33. 3.)

La Chlamyde d'un Mercure, que l'on voit à Rome chez Jenkins, eſt attachée avec une *fibule*, ſur laquelle paroît une tête de bélier gravée. Cet uſage de porter des *fibules*, ornées de pierres gravées, peut ſervir à expliquer le grand nombre de ces pierres que l'on trouve dans les collections d'antiques.

Le comte de Caylus a publié les deſſins de pluſieurs *fibules* dans ſes recueils d'antiquités. On en voit qui ſont ornées de médaillons, ou de portraits en relief d'empereur & d'impératrices. C'étoient ſans doute des préſens faits par ces perſonnages auguſtes, & dont on tiroit vanité. — Dans ſon IVe. Recueil (*pl.* 110. *n°.* 4.), il en a publié une gauloiſe extraordinaire, à l'occaſion de laquelle il dit, « malgré la quantité de *fibules* que l'on trouve dans les Gaules, & dans les pays habités par les romains, j'en ai peu rencontré qui fuſſent deſtinées, comme celle de ce numéro, à un double uſage ; elle ſervoit à la fois de *fibule* & de clef. Les deux aſpects de ce petit monument rendent ces vérités ſenſibles : ce meuble n'en étoit pas plus lourd ; & la petiteſſe de ſon volume augmente le mérite de ſa conſervation ».

FIBULES des chanteurs. *Voyez* INFIBULER.

FIC.
FICUS. } Quelques écrivains ne faiſant pas réflexion que le mot *fic* ne caractériſe aucun genre, ni aucune eſpèce particulière de tumeur, & que c'eſt ſimplement un nom de ſimilitude, ont cru trouver dans une épigramme de Martial, une preuve que la maladie vénérienne exiſtoit dans l'ancienne Rome :

Cùm dixi ficus, rides quaſi barbara verba ;
Et dici ficos, Cæciliane, jubes.
Dicemus ficus quas ſcimus in arbore naſci ;
Dicemus ficos, Cæciliane, tuos.

Il y a apparence que ce *Cæcilianus* avoit le visage défiguré par de groſſes verrues ; car il n'y auroit eu aucun lieu à la plaiſanterie, ſi ces tubercules euſſent été dans une partie cachée.

FICARII. Voyez FAUNES.

FICTOR, ouvrier qui fabrique des ſtatues & des bas-reliefs en terre cuite, en grec πλαστης. On donna par extenſion le même nom à des boulangers & à des pâtiſſiers qui faiſoient avec des pâtes ou des gâteaux des repréſentations d'animaux, bœufs, moutons, &c. Varron (*de ling. latin. VI.* 3.) dit expreſſément, que les faiſeurs de gâteaux étoient auſſi appellés *fictores*, *dicti à fingendis libis*. Cette explication a ſervi au docte Gouthières, ou Gutherius, à expliquer (*de vet. jur. Pontif.* II. 14.) pluſieurs inſcriptions, dans leſquelles il eſt fait mention des FICTORES PONTIFICUM. Il y reconnoît ces pâtiſſiers qui fourniſſoient des victimes fictives aux pauvres. Ne pouvant offrir aux dieux un taureau, les citoyens de la dernière claſſe leur offroient un gâteau repréſentant cet animal. Servius, expliquant ce vers du IVe. liv. de l'Énéide,

Sparſerat & latices ſimulatos fontis Averni.

dit que dans les ſacrifices & dans le jargon (bizarre) des pontifes, on donnoit à des repréſentations les noms des objets réels. C'eſt ainſi qu'on lit dans Feſtus, *tauri verbenæque in commentario ſacrorum ſignificant ficta farinacea*. Mais Juſte Lipſe (*II. lect. cap. X.*) & Grævius penſent, que ces *fictores* étoient ceux qui ornoient les ſtatues des dieux, les mêmes peut-être que les *exornatores*.

FIDE, femme d'Orion. *Voyez* ORION.

FIDELIA, vaſe de la fabrique de Samos (*Plaut. Aulul. IV.* 2. 15.) :

Mulſi congialem plenam tibi faciam fideliam.

FIDÉLITÉ, FIDES, déeſſe des romains, qui préſidoit à la bonne foi dans le commerce de la vie, & à la ſûreté dans les promeſſes. Le ſerment qu'on faiſoit par elle, en la prenant à témoin des engagemens qu'on contractoit, étoit le plus inviolable de tous les ſermens. C'eſt Numa qui le premier bâtit un temple & des autels à la *Fidélité*. On ne répandoit point du ſang ; on ne tuoit point d'animaux dans ſes ſacrifices. Les prêtres qui les célébroient, étoient en habits blancs, & on les conduiſoit avec beaucoup de pompe au lieu du ſacrifice, dans un char rond, ayant tout le corps & les mains enveloppés dans leurs vaſtes manteaux. On repréſentoit la *Fidélité* par deux mains qui ſe joignoient, telles qu'on les voit ſur pluſieurs médailles, par exemple, dans Antoine, dans Vitellius, dans Veſpaſien, &c. avec FIDES EXERCITUUM, dans Antoine avec FIDES PRÆTORIANORUM, & dans Hoſtilien, avec FIDES SENATUS. On la repréſentoit encore par une figure debout, tenant de la main une patère, & quelquefois de l'autre une corne d'abondance ; comme dans Veſpaſien, avec FIDES PUBLICA ; quelquefois un caducée, ſouvent une ou pluſieurs aigles romaines, & pluſieurs autres ſymboles ou attributs, comme on peut voir ſur un nombre infini de médailles, qui ont pour inſcription FIDES, ou *fidei Aug. mutua, publica*, ou *equit. exercitûs, exercitus, exercitum, militum, prætorianorum, cohortium, legionum*. Quelquefois avec ces inſcriptions, on trouve deux figures qui joignent la main enſemble.

La *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*. La *Fidélité* avoit un temple ſur le capitole, près de celui de Jupiter. Silius Italicus dit qu'elle étoit au monde avant Jupiter. Denys d'Halicarnaſſe (*lib. II.*), Tite Live & Plutarque diſent que ce fut Numa qui lui érigea le temple dont nous avons parlé : mais, Cicéron, au IIe. liv. *de nat. deor.* aſſure qu'il lui fut dédié par Attilius Calatinus, c'eſt-à-dire qu'il le rétablit. Mais l'hiſtorien de Cyſique, Agathocle, remontoit plus haut, & prétendoit au rapport de Feſtus Pompéius, que c'étoit *Roma*, fille d'Énée, qui la première bâtit un temple à la *Fidélité*, après l'établiſſement de ſon père en Italie.

FIDES, dea. Voyez FIDÉLITÉ.

FIDES, & au génitif FIDIS, étoit, ſuivant Feſtus, une eſpèce de cithare, ainſi nommée, parce que *tantùm inter ſe chordæ ejus, quantùm inter fides homines, concordabant*. S'il faut juger de ces temps reculés par les nôtres, cet inſtrument devoit être bien diſcordant.

FIDICULÆ, nom générique de l'inſtrument de ſupplice appellé autrement *equuleus*, & nom particulier des cordes qui ſervoient à y tourmenter le criminel, en lui étendant les membres avec violence, comme ſont tendues les cordes, *fides* & *fidicula*, d'un inſtrument.

FIDIUS, dieu de la bonne-foi, ou de la fidélité, par lequel on juroit chez les romains, en diſant *me deus Fidius*, & en ſous-entendant *adjuvet* : que le dieu *Fidius* me ſoit favorable.

L'abbé Maſſieu (*Mém. de l'Acad. des Belles-Lettres, tom. I.*) a recueilli des détails inſtructifs ſur le dieu *Fidius*, que nous allons extraire ici. Tout ce qu'on ſait de plus certain ſur *Fidius*, c'eſt qu'il préſidoit à la religion des contrats & des ſermens : du reſte on ignore ſa véritable généalogie, la force de ces différens noms, & même la manière dont ils doivent être lus. Denys d'Halicarnaſſe

d'Halycarnaſſe ſemble confondre le dieu *Fidius* avec Jupiter; car en pluſieurs endroits où il eſt obligé de traduire le dieu *Fidius* des romains, il le rend par le ζεὺς πίστιος des grecs. Mais il eſt abandonné ſur ce point par tout ce qu'il y a de meilleurs critiques.

La plupart croient que ce dieu étoit le même qu'Hercule, & que ces deux mots, *dius Fidius*, ne ſignifient autre choſe que *Jovis filius*. Nos anciens, dit Feſtus, ſe ſervoient ſouvent de la lettre *d* au lieu de la lettre *l*, & diſoient *Fidius* au lieu de *filius*: c'étoit auſſi le ſentiment d'Élius, au rapport de Varron.

Quelques-uns prennent ce dieu pour Janus, d'autres pour Sylvain, dieu des forêts: ceux qui prétendent avoir le plus approfondi cette matière, ſoutiennent après Lactance, que c'étoit un dieu étranger, & que les romains l'avoient emprunté des ſabins. Ils lui donnent une naiſſance miraculeuſe, qui, dès ce temps même de ſuperſtition, parut fort équivoque & fort ſuſpecte.

Les ſentimens ne ſont pas moins partagés ſur les noms de ce dieu que ſur ſon origine. Les trois noms qu'on lui donnoit le plus communément, étoient ceux de *Saneus*, de *Fillus*, & de *Fidius*, & de *ſemi-pater*.

C'eſt encore un nouveau ſujet de diſpute entre les ſavans, que de déterminer la manière dont on doit lire ces trois noms; car ils ne s'accordent que touchant *Fidius*, & ſont très-diviſés au ſujet de *Sancus* & *de ſemi-pater*. En effet, à l'égard du premier nom, les uns tiennent pour *Sancus*, les autres pour *Sangus*, & d'autres pour *Sanctus*, & ceux-ci concluent que ce dieu étoit le même qu'Hercule. Quant au dernier nom, les uns liſent *ſemi-pater*, & par ce mot n'entendent autre choſe que *demi-dieu*; les autres *ſemi-caper*, dans la perſuaſion où ils ſont que *dius Fidius* étoit le même que Sylvain, qui, comme toutes les divinités champêtres, avoit des pieds de chèvre: enfin, la plupart liſent *ſemo-pater*, c'eſt-à-dire, dieu mitoyen, dieu qui faiſoit ſon ſéjour dans l'air, n'étant pas aſſez éminent pour être dieu du ciel, & l'étant trop pour être ſimple dieu de la terre.

Mais ce qui rend le choix difficile entre tant d'opinions, c'eſt que chacun des auteurs qui les ſoutiennent a ſes autorités, & que dans ce grand nombre de diverſes leçons, il n'y en a point qui ne ſoit fondée ſur de vieux manuſcrits, ſur d'anciennes inſcriptions.

Au reſte, ſi nous en croyons des critiques dignes de foi, la reſſemblance qui ſe trouve entre les mots *ſemo* & *ſimo*, fit tomber S. Juſtin le martyr dans une grande erreur; ce père grec, mal inſtruit de ce qui regardoit la langue & les uſages des romains, s'imagina ſur quelques inſcriptions de *ſemo-ſancus*, qu'il s'agiſſoit dans ces ſortes de monumens de Simon le magicien: de ſorte que, dans cette idée, il accuſa les romains de n'avoir point de honte d'admettre parmi leurs dieux un impoſteur avéré; & cette mépriſe de Juſtin, martyr, paſſa dans les écrits de pluſieurs autres pères de l'égliſe, dit l'abbé Maſſieu.

Si jamais un dieu mérita des temples, c'eſt le dieu *Fidius*; auſſi en avoit-il pluſieurs à Rome: l'un dans la treizième région de la ville; un autre qui étoit appellé *ædes dii Fidii ſponſoris*, temple du dieu *Fidius ſponſor*, c'eſt-à-dire, *garant des promeſſes*; & un troiſième ſitué ſur le mont Quirinal, où l'on célébroit la fête de ce dieu, le 5 Juin de chaque année. Ovide dit au ſujet de ce dernier temple, qu'il étoit l'ouvrage des ſabins. (*Faſt. lib. IV. v.* 217.) Denys d'Halycarnaſſe aſſure au contraire poſitivement, que Tarquin-le-Superbe l'avoit bâti; & qu'environ quarante ans après la mort de ce roi, Spurius Poſthumius étant conſul, en fit la dédicace.

Mais, ſans examiner qui a raiſon du poète ou de l'hiſtorien, & ſans chercher à les concilier, il eſt toujours certain que quel que fût le dieu *Fidius*, ou Jupiter, vengeur des faux ſermens, ou Hercule ſon fils, ou tout autre, & de quelque manière qu'on l'appellât, ce dieu préſidoit à la ſainteté des engagemens. On lui donnoit par cette raiſon, pour compagnie, l'honneur & la vérité. Un ancien marbre, qui exiſte encore à Rome, en fait foi; il repréſente d'un côté, ſous une eſpèce de pavillon, un homme vêtu à la romaine, auprès duquel eſt écrit *honor*, & de l'autre côté une femme couronnée de laurier, avec cette inſcription, *veritas*; ces deux figures ſe touchent dans la main; au milieu d'elles eſt repréſenté un jeune garçon d'une belle figure, & au-deſſous on lit, *dius Fidius*. Voilà une idée bien noble & bien juſte! ne ſeroit-elle gravée que ſur le marbre?

Au reſte, la *Fidélité* étoit une divinité différente du dieu *Fidius*, ou, pour mieux dire, les romains avoient un dieu & une déeſſe qui préſidoient à la bonne foi, à la ſûreté des engagemens & des promeſſes. *Voyez* FIDÉLITÉ. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

FIEL. Plutarque (*de precept. conjug.*) nous apprend que dans les ſacrifices offerts par les nouveaux époux à Junon-*Pronuba*, on arrachoit le *fiel* des victimes, & qu'on le jettoit loin du temple, pour apprendre aux jeunes époux, qu'il ne devoit y avoir jamais de colère, ni d'aigreur entr'eux.

FIÈVRE, FEBRIS. Les romains firent de la *fièvre* une déeſſe, & l'honorèrent pour l'engager à leur nuire moins, comme dit Valère-Maxime.

(*l. II. c. V. n°. 6.*) Il y avoit à Rome pluſieurs temples dédiés à la *fièvre;* & au temps de cet auteur, c'eſt-à-dire, ſous Auguſte & Tibère, trois ſubſiſtoient encore, l'un ſur le mont Palatin, l'autre dans la place des monumens de Marius, & le troiſième au haut de la rue longue On y portoit les remèdes qui devoient être appliqués ſur les corps des malades. Au reſte, cela ſervoit plus, ſelon la remarque de Valère lui-même, à guérir l'eſprit & l'inquiétude, qu'à guérir le corps; & ces anciens romains, qui mirent la *fièvre* entre les dieux, dûrent leur ſanté bien plus à leur frugalité, qu'à la protection de la déeſſe *Fièvre*. Cicéron (*de natura deor. l. III. p. 63.*) parle du premier de ces temples, & trouve une erreur intolérable à mettre des choſes pernicieuſes au nombre des dieux. *Voyez* encore ſur ce ſujet Pline, l. III. c. VII. Élien, l. XII. c. XI. St. Auguſtin de la cité de Dieu, l. IV. c. XXIII. On lit dans Gruter une inſcription trouvée en Tranſylvanie, qui donne à la *fièvre* les noms de déeſſe, de ſainte & de grande:

FEBRI DIVÆ, FEBRI
SANCTÆ, FEBRI MAGNÆ
CAMILLA AMATA PRO
FILIO MALE AFFECTO P.

Les anciens diſoient que la *Fièvre quarte* étoit fille de Saturne, parce que la planète de Saturne paſſoit pour être froide & ſèche; parce qu'ils croyoient qu'elle dominoit ſur la bile & la mélancolie, qu'ils regardoient comme les cauſes de cette *fièvre*.

FIGUES, *carica*. *Voyez* ÉTRENNES.

FIGUIER. Pauſanias rapporte que Cérès voulant récompenſer Phytalus, athénien, de ce qu'il avoit exercé envers elle l'hoſpitalité, lui fit préſent d'un *figuier*, dont on ſe ſervit pour faire toutes les plantations de l'Attique. Les anciens grecs diſoient par piété: « la *figue* eſt chez nous un préſent des dieux, l'on ne doit pas être étonné qu'elle y ſoit excellente, & qu'elle y puiſſe tenir lieu de toute autre eſpèce d'aliment ». Les anciens nourriſſoient leurs athlètes avec des *figues* sèches. Le *figuier* étoit conſacré à Mercure. Les cyrénéens, pendant les jours de fête, couronnoient de *figues* fraîches les ſtatues des dieux, ſur-tout celle de Saturne, parce qu'il leur avoit enſeigné l'Agriculture, l'art de greffer, en un mot, tous les arts qui faiſoient la richeſſe de leur pays. Les lacédémoniens ſoutenoient que Bacchus avoit planté le premier *figuier* de leur territoire. Dans l'iſle de Naxos, on faiſoit les ſtatues de Bacchus d'un ſep de vigne, ou d'un tronc de *figuier*: il paroît cependant par deux vers d'Horace, que le bois de *figuier* étoit mépriſé de ſon temps, & que l'on ne s'en ſervoit que pour faire des bancs ou des ſtatues de Priape. Il eſt peu de perſonnes qui ignorent l'allégorie ſatyrique des vers ſuivans:

Olim truncus eram ficulnus inutile lignum,
Cum faber incertus ſcamnum faceretne Priapum.....

Horus Apollo, prêtre égyptien, & Piérius Valérian, dans ſes *hiéroglyphes*, nous donnent de longs détails ſur l'uſage allégorique du *figuier* parmi les anciens: par exemple, lorſque l'on ſe préparoit à un voyage, on mettoit au devant de ſa porte des branches de *figuier;* on les regardoit même comme un préſage de l'heureux retour. Dans les myſtères d'Iſis & d'Oſiris, les perſonnes qui devoient porter ſur leur tête les vaſes pleins d'eau, ou les corbeilles ſacrées, étoient obligées de ſe faire une couronne de feuilles de *figuier*, entortillées pour ſupporter les vaſes. Les feuilles du *figuier* étoient l'emblême des termes de la loi, qui cachent & couvrent le fruit, c'eſt-à-dire, l'eſprit: elles étoient également l'hiéroglyphe, ou l'emblême de la génération prompte & abondante: elles déſignoient un roi, ou le climat méridional, ou le pôle arctique, ou la volupté, & la vie douce & oiſive. Les étruſques diſoient que voir en ſonge un *figuier*, c'étoit un préſage des biens qui devoient arriver.

On en portoit dans des corbeilles aux fêtes de Bacchus.

Elle étoient offertes en ſacrifice d'expiation par les villes affligées de la peſte, ou d'autres maladies épidémiques.

FIGUIER DE NAVIUS; *figuier* que Tarquin-le-Vieux fit planter à Rome dans le comice, où l'augure Accius Navius avoit coupé en deux une pierre à aiguiſer avec un raſoir. Il y avoit un préjugé populaire, que le deſtin de Rome étoit attaché à cet arbre, & que la ville dureroit autant que le *figuier*. Quelques-uns confondent le *ficus Navii*, ou *figuier* d'Accius Navius, avec le *ficus ruminalis*, ou *figuier* ruminal; mais celui-ci étoit l'arbre ſous lequel on découvrit la louve qui allaitoit Rémus & Romulus. Cet arbre fut ſacré; il dura très-long-temps, & l'on prit ſa chûte pour un mauvais augure.

FIGULINA. *Voyez* POTIER (l'art du).

FIGULUS, ſurnom de la famille MARCIA.

FILÉPIQUE *Bardanes*.

FILEPICUS AUGUSTUS BARDANES.

Ses médailles ſont:

RR. en or.

O. en argent, & en B.

Digitized by Google

On lit ſur ſes médailles le nom de *Filepicus*, & non pas *Philippicus*, comme les auteurs modernes l'appellent.

FILER. Tertullien (*de pallio, cap. III.*) ſemble attribuer à Mercure l'invention de l'art de *filer* la laine.

FILET, coëffure.

Cette coëffure, la *rète* en italien, & le *réſil* en eſpagnol, eſt encore en uſage en Italie, en Eſpagne, en Provence. On la trouve ſur des médailles de Syracuſe, ou de Corinthe, ſur celles de Lesbos, &c. Les grecs l'appelloient κεκρύφαλος. Ce mot veut dire proprement le ſac, ou le fond du *filet*, qui étoit une partie de la coëffure, & qui renfermoit les cheveux de derrière, comme dans une bourſe.

Le *filet* dans lequel eſt enveloppé, ou plutôt emmailloté l'Harpocrate d'une pierre gravée de Stoſch (*claſſ. I. n°. 81.*), déſigne la délicateſſe de ſon âge, de l'enfance, ſelon Plutarque. Après ce monument, la table Iſiaque eſt le ſeul ſur lequel on voie ce dieu égyptien ainſi repréſenté; & Kircher l'y a pris pour le dieu Orus.

Winckelmann fait obſerver comme une ſingularité remarquable, le torſe d'une ſtatue de la villa du comte de Fede, où étoit la fameuſe villa Adriana de Tibur, qui a par-deſſus ſon manteau, attaché ſur la poitrine, de même qu'à l'Iſis du capitole, une eſpèce de voile tiſſu comme un réſeau. Ce réſeau eſt apparemment la ſorte de voile qui s'appelloit Ἀγρεύων. C'étoit une mode que ſuivoient les perſonnes qui célébroient les orgies de Bacchus (*Héſychius*), & c'étoit auſſi un ajuſtement des figures de Tirésias & des autres devins. (*Poll. Onom. l. IV. ſeg. 116.*)

FILET. *Voyez* BRIDE.

FILLES. *Voyez* CHEVEUX, FEMMES.

Un paſſage de Callimaque (*hymn. in Dian. n°. 13.*) a fait conjecturer que les *filles* greeques ne portoient point de ceinture avant que d'être nubiles; il les appelle ἀζώνους. Elles s'engageoient à les dépoſer après leur mariage dans le temple de Diane, en la priant de leur faire trouver des époux. (*Agath. ſcholiaſt. VIII.*) A Trézénes, c'étoit Pallas qui recevoit cette offrande. (*Pauſan.*) Les *filles* adoleſcentes conſacroient à Vénus les jouets de leur enfance (*Varr. ſeſquial.*):

..... *Veneri*
Marinas pilas, reticula, ac ſtrophiola.

Ovide nous apprend dans ſes faſtes (*IV. 147.*) que les *filles* de Rome alloient ſe préſenter nues à la fortune-virile, pour obtenir d'elle, que leurs maris futurs ignoraſſent toujours les défectuoſités qui pouvoient ſe trouver dans leurs perſonnes:

Accipis ille locus poſito velamine cunctas,
Et vitium nudi corporis omne videt.
Ut tegat hoc, celetque viros fortuna virilis,
Præſtat hoc, & parvo thure rogata facit.

FILS des dieux. *Voyez* ENFANS des dieux.

FIMBRIA, ſurnom de la famille FLAVIA.

FIMBRIÆ. *Voyez* BORDURES & FRANGES.

FIRMIUS (*Marcus*).

MARCUS FIRMIUS AUGUSTUS.

Il ne paroît pas qu'il y ait des médailles de ce tyran.

FISC, tréſor public, en latin *fiſcus*, *ararium*. Le premier mot ſe dit proprement du tréſor du prince, parce qu'on le mettoit autrefois dans des paniers d'oſier ou de jonc, *fiſcus*; & le ſecond du tréſor de l'état.

A Rome, ſous les premiers empereurs, on appelloit *ararium*, les revenus publics, ceux de l'épargne deſtinés aux beſoins & aux charges de l'état; & on nommoit *fiſcus*, ceux qui ne regardoient que l'entretien du prince en particulier; mais bientôt après, ces deux mots furent confondus chez les romains, & nous avons ſuivi leur exemple.

Du mot *fiſc*, on a fait confiſquer, *bona fiſco addicere*, par la raiſon que tous les biens que les empereurs confiſquoient, appartenoient à leur *fiſc*, & non point au public. Les biens de Séjan, dit Tacite (*annal. l. V.*) furent tranſportés du tréſor public dans le *fiſc* de l'empereur. L'uſage des confiſcations devint ſi fréquent, qu'on eſt fatigué de lire dans l'hiſtoire de ce temps-là, la liſte du nombre infini de gens dont les ſucceſſeurs de Tibère confiſquèrent les biens.

Le *fiſc* des pontifes s'appelloit *area*; & celui qui en avoit la garde, étoit honoré du titre d'*arcarius*, comme il paroît par pluſieurs inſcriptions du *Theſaurus* de Grutet.

FISCUS *judaicus*, tribut que payoient les juifs aux romains dans toute l'étendue de leur empire. Suétone (*Domit. c. XII. n°. 5.*), Appien (*Syr.*) & pluſieurs autres écrivains en ont fait mention; mais Dion ſeul nous en a appris la quotité: elle étoit d'une double drachme, ou d'un didrachme par tête. (*Lib. XVI.*)

FISSICULATIO, terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il déſignoit l'éparpillement des entrailles des victimes.

FISSUM, terme de l'idiôme particulier des pontifes romains. Il déſignoit deux lobes du foie réunis en un ſeul; réunion que l'on diſoit offrir deux moyens contraires d'augurer, mais à laquelle Cicéron ne croyoit pas. (*de nat. deor. III.* 6.) *Quis invenit fiſſum jecoris?*

FISTUCA. Voyez MOUTON.

FISTULA, flûte. *Voyez* FLUTE.

FISTULE *lacrymale*.

La manière de traiter la *fiſtule* lacrymale, dont la cure eſt délicate & difficile, employée de nos jours, eſt préciſément celle des anciens; à l'exception de la canule que *Fabricius* y a ajouté, pour favoriſer le cautère.

FLACCUS, ſurnom des familles *FULVIA*, *NORBANA*, *POMPONIA*, *VALERIA*.

FLACILLE, femme de Théodoſe I.

ÆLIA FLACILLA AUGUSTA.

Ses médailles ſont :

RRR. en or.

RRR. en argent.

R. en M. & P. B.

FLAGELLATION. La *flagellation* fut commune aux grecs & aux romains. C'étoit un ſupplice plus cruel que la fuſtigation. On *flagelloit* d'abord ceux qui devoient être crucifiés; mais on ne crucifioit pas tous ceux qui étoient *flagellés*. On attachoit à une colonne dans les palais de la juſtice, ou l'on promenoit dans les cirques, les patiens qui étoient condamnés à la *flagellation*. Il étoit plus honteux d'être *flagellé* que battu de verges. Les fouets étoient quelquefois armés d'os de pieds de mouton : alors le patient expiroit communément ſous les coups. On appelloit ces fouets *flagella talaria*.

FLAMBEAU. Dans les anciens monumens, un *flambeau* qu'on élève, eſt la marque du ſoleil levant; & un *flambeau* qu'on éteint, eſt la marque du ſoleil couchant. Sur les tombeaux, un *flambeau* renverſé, eſt l'emblême de la mort. *Voyez* MORT.

Le *flambeau* eſt le ſymbole de Diane, d'Hécate, de l'Amour, &c.

Les *flambeaux* des anciens étoient différens des nôtres; ils étoient de bois ſechés au feu ou au ſoleil : ils y en employoient de différentes ſortes; celui dont on ſe ſervoit ordinairement, étoit le pin. Pline rapporte que de ſon temps on employoit auſſi à cet uſage le chêne, l'orme & le coudrier. Dans le ſeptième livre de l'Enéide, il eſt parlé d'un *flambeau* de pin; & Servius remarque ſur ce paſſage, que l'on en faiſoit auſſi de cornouiller. *Voyez* CIERGE, CANDELABRE.

D'autres *flambeaux* étoient formés par de longs tubes cylindriques, ou coniques, remplis de matières combuſtibles. Les coniques paroiſſent le plus ſouvent ſur les monumens, où leur hauteur excède ſouvent celle des hommes & des femmes qui les portent.

Les romains conduiſoient les nouvelles mariées à leurs époux, en portant cinq *flambeaux* faits du bois d'aubépine. *Voyez* ÉPINE-BLANCHE.

On portoit aux funérailles une grande quantité de *flambeaux*, comme on le voit ſur pluſieurs marbres.

FLAMEN auguſtalis. On trouve dans les marbres un *flamen* en l'honneur de l'empereur Auguſte; & il lui fut donné, de ſon vivant même, lorſqu'on lui éleva des temples & des autels.

FLAMEN Falacer. Il prenoit le nom de l'ancien dieu *Falacer*, dont on ne connoiſſoit déjà plus que le nom au temps de Varron.

FLAMEN dialis : ce prêtre de Jupiter jouiſſoit d'une grande conſidération à Rome, étoit révéré de tout le monde, & ſujet à certaines loix qui le diſtinguoient des autres prêtres, & qu'Aulugelle (*lib. X. c.* 15.) nous a conſervées. 1°. « Il lui étoit défendu d'aller à cheval; » 2°. de voir une armée hors de la ville, ou » une armée rangée en bataille. C'eſt pour cette » raiſon qu'il n'étoit jamais élu conſul, au temps » où les conſuls commandoient les armées; 3°. il » ne lui étoit jamais permis de faire un ſerment; » 4°. il ne pouvoit ſe ſervir que d'une ſorte d'an» neau, percé d'une certaine manière; 5°. il » n'étoit permis à perſonne d'emporter du feu de » la maiſon de ce *Flamine*, hors le feu ſacré; » 6°. ſi quelque homme lié ou garroté entroit » dans ſa maiſon, il falloit d'abord lui ôter les » liens, les faire porter par la cour intérieure de » la maiſon juſques ſur les tuiles, les jetter du » toît dans les rues, & renvoyer libre le priſon» nier; 7°. il ne pouvoit avoir aucun nœud, ni à » ſon bonnet ſacerdotal, ni à ſa ceinture, ni au» tre part; 8°. ſi l'on conduiſoit un criminel pour » le fouetter, & qui ſe jetât à ſes pieds pour de» mander grace, c'eût été un crime de le foüet» ter ce jour là; 9°. il n'étoit permis qu'à un » homme libre de couper les cheveux de ce » *Flamine*; 10°. il ne lui étoit pas permis de » toucher ni chèvre, ni chair crue, ni lièvre, » ni féve, ni même de proférer le nom d'au» cune de ces choſes; 11°. il lui étoit défendu » de couper les branches de vigne qui s'élevoient

Digitized by Google

» trop haut ; 12°. les pieds du lit où il couchoit, » devoient être enduits d'une boue liquide ; il » ne pouvoit coucher dans une autre lit trois nuits » de ſuite, & il n'étoit permis à aucun autre de » coucher dans ce lit, au pied duquel il ne falloit » mettre ni coffre, ni hardes, ni fer ; 13°. ce » qu'on coupoit de ſes ongles ou de ſes cheveux, » devoit être enterré ſous un chêne verd ; 14°. » tous les jours étoient des jours de fête pour » le *Flamen dialis* : il ne lui étoit pas permis de » ſortir à l'air, ſans ſon bonnet ſacerdotal ; mais » il pouvoit le quitter dans ſa maiſon, pour ſa » commodité ; cela lui avoit été accordé depuis » peu, dit Sabinus, par les pontifes, qui lui » avoient encore fait grace ſur d'autres points, » & l'avoient diſpenſé de quelqu'autre cérémonie ; » 15°. il ne lui étoit pas permis de toucher de » la farine levée ; 16°. il ne pouvoit ôter ſa tuni- » que intérieure qu'en un lieu couvert, de peur » qu'il ne parût nud ſous le ciel, & comme ſous » les yeux de Jupiter ; 17°. dans les feſtins, » perſonne n'avoit ſéance devant le *Flamine* » *Diale*, excepté le roi ſacrificateur ; 18°. ſi ſa » femme venoit à mourir, il perdoit ſa dignité » de *flamine* ; 19°. il ne pouvoit faire divorce » avec ſa femme ; il n'y avoit que la mort qui » les ſéparât ; 20°. Il lui étoit défendu d'en » trer dans un lieu où il y eut un bucher- » à-brûler les morts ; 21°. il ne lui étoit pas » permis de toucher un mort : il pouvoit cepen- » dant aſſiſter à un convoi.... Voici les paroles » du préteur, qui contiennent un édit perpé- » tuel : *Je n'obligerai jamais à jurer, dans ma* » *juriſdiction le flamine Diale.* Varron, dans ſon » deuxième livre des choſes divines, parle du « *flamine Diale*, en ces termes. Lui ſeul doit » porter l'albogalérus, ou le bonnet blanc, ſoit » parce qu'il eſt le plus grand de tous, ſoit parce » qu'il faut immoler à Jupiter une victime blan- » che. »

Le *flamine Diale* portoit la robe prétexte, & avoit droit de s'aſſeoir dans la chaiſe curule. (*liv. XVII.*)

FLAMINE, en latin *flamen*, c'étoit le nom d'une certaine claſſe de prêtres chez les Romains, qui avoit été inſtituée par Romulus, ſelon Plutarque, & par Numa Pompilius, ſelon Tite-Live. Les flamines n'étoient que trois au commencement : celui de Jupiter *flamen Dialis* : celui de Mars, *flamen Martialis* : & celui de Quirinus, *flamen Quirinalis*. Dans la ſuite, ils furent multipliés juſqu'à quinze ; dont les trois premiers, qui étoient tirés du ſénat, étoient auſſi d'un rang & d'une conſidération diſtinguée des autres ; c'eſt pour cela qu'on les appeloit *flamines majeurs* ; & les douze autres nommés *flamines mineurs*, étoient choiſis d'entre le peuple. Chaque *flamine* n'étoit que pour un dieu : il ne leur étoit pas permis, comme à d'autres prêtres, de tenir pluſieurs ſacerdoces à la fois. Leurs filles étoient exemptes d'être choiſies pour veſtales. L'élection des uns & des autres ſe faiſoit par le peuple aſſemblé par curies, & l'inauguration par le ſouverain pontife ; l'inauguration veut dire la cérémonie de certains augures, qu'on prenoit lorſqu'on les mettoit en poſſeſſion de cette dignité. Quoiqu'ils fuſſent perpetuels, ils pouvoient être dépoſés pour des cauſes particulières ; & cela s'appelloit *flaminio abire*, dépoſer le miniſtère de *flamine*.

Les *flamines* ſont nommés, avec la dénomination du dieu qu'ils ſervoient. Les voici : *Flamen Dialis*, Martialis, Quirinalis, Auguſtalis, Carmentalis, Falacer, Floralis, Furinalis, Hadrianalis, Flamen Juli Cæſaris, Laurentalis, Lucinalis, Palatualis, Pomonalis, Virbialis, Volcanalis, & Voltutnalis. L'empereur Commode avoit créé un flamine, ſous le titre de *flamen Herculaneus Commodianus* ; mais ce prince étoit trop haï pour que ce ſacerdoce ſubſiſtât après ſa mort. Nous ne parlerons ici que du flamen Auguſtale, du flamen Dialis, & du flamen falacer : les autres ſont placés à leur rang.

Les municipes qui imitoient tous les établiſſemens de la ville de Rome, ſe créèrent auſſi des *flamines*. Il en eſt fait ſouvent mention dans les inſcriptions trouvées dans les municipes. Ciceron (*Milon. ch. X.*) parle d'un *flamine* de Lanuvium.

Les *flamines* portoient des bonnets, que les Grecs appelloient *Pilos* (Plutarque, vie de Numa, hommes illuſtres) ; comme ſuivant l'uſage, ces prêtres ne paroiſſoient jamais tête nue, Feſtus & Varron ſubſtituent au bonnet un filet de laine. Denis d'Halicarnaſſe ſuppoſe que les *flamines* ont pris leurs noms du bonnet ou voile nommé *Flammeum* ; Tite-Live (*décad. III. lib. 7.*) l'appelle *flaminium*, nom qui, ſelon Dacier (ſur Plutarque, tom. I, fol. 321), déſigne le bonnet dont la pointe étoit environnée d'une houppe de laine.

Mais ce bonnet eſt nommé *Apex* par Servius (*in verſ.* 270, *lib. X. Æneidos*). Michel-Ange de la Chauſſe (grand cabinet romain, art. II. part. fig. 1.) appelle *Albogalerus* le bonnet du *flamen Dialis*, qu'on trouve ſur un morceau de friſe du temple de *Jupiter cuſtos*. Ce bonnet ne différoit probablement que par ſes ornemens de celui des autres *flamines*. Il étoit de couleur blanche (*Appien d'Alexandrie*, guerres civiles), & le *Dialis* avoit ſeul le droit de le porter en tout temps ; les autres étant reſtreints à ne pouvoir s'en couvrir que dans les momens où ils rempliſſoient les fonctions de leur miniſtère (Tite-Live, décad. I. liv. 1.). Le *Dialis* jouiſſoit ſeul du droit de porter la prétexte & d'uſer de la chaire curule. Les autres *flamines* ſont généralement

Digitized by Google

représentés habillés de la toge, comme sur une médaille de Lentulus, avec la légende *flamen Martialis*. Au lieu du bonnet, ce prêtre a simplement la tête couverte de la toge; il tient devant lui un bouclier, & derrière lui paroît un augure. On trouve sur un beau bas-relief de la villa Médicis (*Admir. Rom. antiq. f.* 42.) des figures habillées de la toge; elles portent des bonnets faits en forme de casque plat, garni de liens, & d'une longue pointe. Bellori les a pris pour des prêtres Saliens; mais il est plus probable que ce sont des *flamines*. On les voit sur ce bas-relief, suivis d'une troupe d'hommes, de femmes & d'enfans, qui paroissent marcher vers le lieu de quelque sacrifice. Pietro Sancto-Bartoli qui a vu ce monument moins endommagé, sans doute, qu'il ne l'est à présent représente les hommes qui portent les bonnets tenant à la main, l'un une baguette, & l'autre une hache. Il ne reste rien de tout cela; mais on n'en a pas besoin pour caractériser ces figures, ou pour réfuter Bellori, qui n'a pas fait attention que les prêtres Saliens sont toujours caractérisés par la cuirasse & le bouclier. Les prêtres du bas-reliefs sont donc des *flamines*, que les monumens offrent constamment vêtus de la toge, sans que nous puissions cependant rendre raison de l'omission presque générale de leur bonnet.

FLAMINIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

Le surnom de cette famille est CILO.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAMININUS, surnom de la famille QUINCTIA.

FLAMINIQUE, *FLAMINICA*; c'est ainsi qu'on appelloit la femme d'un *flamine*. Celle du flamine Diale s'habilloit de couleur de flamme, & portoit sur ses habits l'image de la foudre, de même couleur. Il étoit défendu à la *flaminique* d'avoir des souliers faits du cuir d'une bête qui n'eût pas été tuée. Il ne lui étoit pas permis de monter des échelles plus haut que trois échellons. Lorsqu'elle alloit aux argées, elle ne devoit ni orner sa tête ni peigner ses cheveux. *Voyez* ARGÉES. Elle portoit dans sa coëffure un rameau de chêne verd. Le divorce lui étoit interdit, & son sacerdoce cessoit par la mort de son mari: enfin, elle étoit astreinte, dit Aulugelle, aux mêmes observances que son mari (*Festus. Aulugelle X.* 15. *Macrob. Saturn. I.* 16.)

On trouve dans les Recueils de Gruter & de Muratori, *flaminica designata . . . . sacerdos municipii. . . . . Diva Plotina.*

FLAMMANT, oiseau remarquable par les plumes rouges de ses ailes, qui l'ont fait appeller en latin *phœnicopterus*, aux ailes pourpres. Cette couleur flambante l'avoit déjà fait consacrer au soleil par les romains. Ils en mangeoient la chair. Mais ce qui le rendit plus précieux pour les riches gourmands, ce fut sa langue à laquelle ils trouvoient un merveilleux goût. Martial nous apprend ces détails sur le *flammant*. (XIII. 66.):

Dat mihi penna rubens nomen: sed lingua gulosis
Nostra sapit.....

Pline dit que ce rafinement de luxe & de gourmandise avoit pour auteor l'infâme Apicius. (X. 48.) *Phœnicopteri linguam præcipui saporis esse Apicius docuit, nepotum omnium altissimus gurges.* On trouve dans le traité de la cuisine (*de re coquin. VI.* 7.) d'un Apicius l'assaisonnement des langues de *flammants*.

Ce ragoût étoit fort cher, parce que l'oiseau l'étoit lui-même en Italie. Sa cherté le fit choisir par Caligula, pour une des victimes qu'il vouloit être offertes à ses images. (*Suéton. in Caii vita.*)

FLAMME. Dans la milice grecque, du temps du bas-empire, c'étoit un ornement & une marque qui servoit à distinguer les compagnies, les bataillons, &c. *flamula*, en grec φλαμύλον. La *flamme* se mettoit quelquefois sur le casque, quelquefois sur la cuirasse, quelquefois au bout d'une pique. Quand la *flamme* n'étoit qu'un ornement, les soldats la quittoient avant le combat, de peur qu'elle ne les embarrassât. L'empereur Maurice avoit ordonné que les *flammes* de chaque division fussent d'une couleur particulière qui les distinguât d'un autre bataillon ou des autres brigades.

Les cavaliers mettoient aussi sur leurs chevaux des *flammes* qui servoient à distinguer de quel corps de troupes étoient ces cavaliers.

FLAMMEARIUS, teinturier en pourpre-orangée, ou en couleur de flammes. *Flammearii*, dit Festus, *infectores flammei coloris.*

FLAMMEUM, voilà de couleur de pourpre-oranger que portoit ordinairement la flaminique diale, & que portoient le jour du mariage seulement les nouvelles épousées. Cette prêtresse ne pouvoit pas se séparer de son mari par le divorce; c'est pourquoi on couvroit de son voile les épouses, comme pour prendre un bon augure. Il paroît d'après un passage de Pline (*XXI.* 8.) que le *flammeum* teint autrefois en pourpre-orangé, ne l'é-

toit plus qu'en pourpre de ſon temps : *Lutei coloris honorem antiquiſſimum in nuptialibus flammeis totum feminis conceſſum.*

Lucain dit qu'on couvroit du *flammeum* la tête des jeunes filles le jour de leur noce, pour dérober aux ſpectateurs les mouvemens de joie qu'un procham changement d'état pouvoit occaſionner dans leurs yeux & ſur leur viſage. (*Pharſal. II.* 361.) :

Non timendum nuptæ leviter tectura pudorem
Lutea demiſſos velarunt flammea vultus.

Le ſcholiaſte de Juvenal, qui vivoit au plutôt vers le temps de Pline, cité plus haut, dit (*Schol. Juven. VI.* 225.), que le *flammeum* étoit de couleur rouge, ou de ſang, par analogie au coloris de la pudeur : *eſt enim ſanguineum, propter ruborem cuſtodiendum.*

Nonnius (XIV. 31) nous donne à entendre, que le *flammeum* étoit, non un voile proprement dit, mais un habit que l'on ramenoit ſur la tête, & que la couleur ſeule caractériſoit : c'étoit le *pallium* des femmes, leur manteau : *flammeum veſtis, vel tegmen, quo capita matronæ tegunt.* On voit en effet ſur le bas-relief du palais Juſtiniani, que l'on croit repréſenter un mariage, l'épouſe ayant la tête couverte du manteau ordinaire, qui eſt ramené ſur ſa tête, comme il étoit d'uſage dans les cérémonies de religion.

FLAMMEIS (*à*). Muratori (951. 8. *Theſ.*) rapporte l'inſcription ſuivante, où l'eſclave, dont la profeſſion eſt déſignée par ces mots, eſt ſans doute le même que le *flammearius*, l'artiſan, faiſeur de *flammeum*, dont il eſt parlé plus haut :

EULYCHUS VILIC
A PLUMBO
EVAGOGUS A FLAM
FECERUNT SIBI ET SUIS.

FLATOR, *FLATURARIUS*, } fondeur des métaux, & en particulier fondeur des monnoies. On lit ſur les anciens marbres : *flaturarius auri & argenti monetar..... flaturarius ſigilliarius* (fondeur de ſtatues)..... &c.

FLAVIA LIDA. Voyez MATRALES.

FLAVIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont *FIMBRIA*, *HEMICYCLUS*, *SÆVINUS*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FLAVIOPOLIS, dans la Cilicie. ΦΛΑΟΥΙΟ-ΠΟΛΕΙΤΩΝ.

Cette ville a fait frapper des médailles impériales grecques, avec ſon époque, en l'honneur de Trajan, d'Antonin, de Marc-Aurèle, de Commode, de Diaduménien, d'Elagabale, d'Alex. Sévère, de Valérien l'ancien, de Domitien, de Domna.

FLAVIOPOLIS, dans la Bithynie.

On a quelques médailles impériales grecques de cette ville, ſelon le P. Hardouin.

FLÊCHES d'Hercule. Ce héros trempa ſes *flêches* dans le ſang de l'hydre de Lerne, & les empoiſonna ; en ſorte que toutes les bleſſures qu'elles faiſoient, étoient incurables. C'eſt avec ces *flêches* qu'il tua le centaure Neſſus. En mourant, il les laiſſa à ſon ami Philoctète, comme ce qu'il avoit de plus précieux ſur la terre. Elles furent fatales à Philoctète ; car ayant voulu en faire uſage dans l'iſle de Lemnos, il laiſſa tomber par mégarde une *flêche* ſur ſon pied, & ſe fit une horrible bleſſure, dont il fut dix ans à guérir. Une des fatalités de Troye, étoit que les grecs ne pouvoient prendre la ville ſans avoir les *flêches* d'Hercule : après bien des difficultés, Philoctète vint au ſiège, & y apporta ces redoutables *flêches*. *Voyez* PHILOCTÈTE.

FLÊCHE ſur les médailles.

Elle ſert de type aux médailles de Cæſarée en Bithynie.

FLEUR. Sur pluſieurs monumens Vénus tient une *fleur* à la main, & n'a pas d'autre attribut. *Voyez* VÉNUS.

L'Eſpérance tient auſſi une *fleur* ſur pluſieurs monumens.

FLEURS. Les Grecs aimoient beaucoup les *fleurs* ; ſouvent c'étoient des guirlandes de roſes qu'on mettoit autour de la poitrine ou de la tête ; à défaut de fleurs, on prenoit des feuilles : des couronnes de lierre autour des tempes, étoient regardées comme un ſpécifique contre les fumées du vin. L'uſage de ſe couronner de *fleurs* étoit ſi général, que dans les fêtes ou réjouiſſances publiques, au défaut de *fleurs* ou de feuilles vertes (Xénophon, retraite des dix mille, on ſe couronnoit d'herbes ſèches ; celui qui portoit quelque bonne nouvelle étoit couronné de *fleurs* (Sophocle dans les Trachiniennes, acte I.) Cela s'ap-

Digitized by Google

pelloit porter des chapeaux de *fleurs*. (Plutarque, hommes illuſt.) On jettoit des *fleurs* ſur le paſſage des perſonnes qu'on vouloit honorer. Ariſtomène, général des Meſſéniens, de retour à Audamie, fut reçu avec des acclamations répétées : les femmes jettoient des guirlandes de *fleurs* ſur ſon paſſage. Les amans ornoient de feſtons & de couronnes les maiſons de leurs maîtreſſes. Si les *fleurs* ſe détachoient de la couronne qu'on portoit, les Grecs en tiroient un indice d'amour.

L'uſage général étoit de couvrir de *fleurs* les corps que l'on portoit au bucher, d'en orner les tombeaux. On pratiquoit cet uſage tous les ans au jour anniverſaire des funérailles du mort, qui ſouvent léguoit une ſomme deſtinée à l'achat de ces *fleurs*, & exprimée dans ſon épitaphe. On lit à Ravenne ces mots ſur un marbre ſépulchral :

UT. QUOTANNIS. ROSAS. AD. MONIMENTUM.
EJUS. DEFERANT. ET. IBI. EPULENTUR.
DUNTAXAT. IN. V. ID. JULIAS.

FLEURS (étoffes à). *Voyez* ÉTOFFES.

FLEUVES. Ils eurent part aux honneurs de la divinité : les temples des Grecs & des Romains renfermoient les ſtatues de leurs *fleuves* : il y avoit peu de rivières, ſur-tout dans la Grèce & dans l'Italie, auprès deſquelles on ne trouvât des ſtatues & des autels conſacrés au dieu du *fleuve*, on n'allât faire des libations, & offrir même des ſacrifices. « Les égyptiens, dit Maxime » de Tyr, honorent le Nil, à cauſe de ſa beauté ; » les ſcythes, le Danube, pour la vaſte étendue » de ſes eaux ; les étoliens, l'Achéloüs, à cauſe » de ſon combat avec Hercule ; les lacédémo- » niens, l'Eurotas, par une loi expreſſe qui le » leur ordonnoit ; les athéniens, l'Iliſſus, par » un ſcrupule de religion ». A ce détail nous pouvons ajouter le Gange, pour lequel les indiens avoient une vénération toute particulière ; le Rhin, qu'on trouve repréſenté ſur les médailles, avec ces mots, *deus Rhenus* ; le Tybre, qui étoit la divinité protectrice de Rome ; le Panuſe, à qui les meſſéniens offrirent tous les ans des ſacrifices ; & enfin, le Clitomne, fleuve d'Ombrie, qui non-ſeulement paſſoit pour dieu, mais même rendoit des oracles. C'eſt le ſeul des fleuves qui ait eu ce privilège (ſi ce n'eſt pas plutôt Jupiter-Clitomne) ; car la Mythologie, ni l'hiſtoire ancienne ne parlent d'aucun autre oracle de fleuve ou de rivière. Voici comme Pline le jeune parle de ce dieu Clitomne. « A la ſource de ce *fleuve* eſt un » temple ancien & fort reſpecté. Clitomne eſt » là habillé à la romaine. Les ſorts marquent » la préſence & le pouvoir de la divinité. Il y » a à l'entour pluſieurs petites chapelles, dont » quelques-unes ont des fontaines & des ſources : » car Clitomne eſt comme le père de pluſieurs » petits fleuves, qui viennent ſe joindre à lui. » Il y a un pont qui fait la ſéparation de la » partie ſacrée de ſes eaux d'avec la profane. » Au-deſſus de ce pont, on ne peut aller qu'en » bateau ; au-deſſous il eſt permis de ſe baigner ». Héſiode dit que les *fleuves* ſont enfans de l'Océan & de Thétis, pour nous marquer qu'ils viennent de la mer, comme ils y rentrent. Il ajoute qu'il y en a trois mille ſur la terre.

On conſacroit chez les grecs aux *fleuves* la première chevelure des adoleſcens : Oreſte conſacra la ſienne au *fleuve* Inachus, Leucippe, fils d'Eumaüs, à Alphée, Pélée celle de ſon fils Achille au même Alphée, &c.

« Les *fleuves*, dit M. Rabaud de S. Étienne, pères & ſouverains des pays ſur leſquels ils étendoient leur empire, & qu'ils fécondoient de leurs eaux, ayant été peints ſous des emblêmes relatifs à leur puiſſance, furent regardés depuis comme des rois réels. Il y a pluſieurs de ces rois dans les annales grecques, je vais en citer quelques-uns. En Béotie, deux des plus anciens rois du pays ſont le mont *Cythéron*, & *Aſope*, principal *fleuve* de la contrée. On donne à *Aſope* deux nymphes pour filles, *Thébé* & *Chalcis*, qui fondèrent *Chalcis* & *Thèbes*. Un des premiers rois de Laconie fut *Eurotas*, qui étoit auſſi un *fleuve* du pays. *Augias* en Élide, *Inachus* & *Phoronée* en Argolide, *Achéloüs* en Étolie, *Alſon* en Theſſalie ; tous ces rois, fils de Jupiter ou de Neptune, étoient des *fleuves* dans chacune de ces contrées. Pour donner à ces fables un air de vérité, on raconta que ces *fleuves* avoient pris leurs noms des rois qui s'y étoient noyés, qui y avoient été aſſaſſinés, ou qui avoient ſubi cette métamorphoſe merveilleuſe ».

On ſait qu'à toute rigueur, un roi peut donner ſon nom à un *fleuve* ; & ſi je n'avois que cette preuve des métamorphoſes de ſtyle, qui ſont la clef des métamorphoſes mythologiques, je ne perdrois pas mon temps à m'occuper de ces objets. Je ne me borne pas à cette obſervation, qui ſeroit inutile ſi elle étoit iſolée ; mais je fais remarquer qu'il y eut des princes qui paſsèrent pour avoir donné leur nom à des plantes, comme un certain *Ajax*, comme *Narciſſe*, *Hyacinthe*, *Amaranthe*, *Acanthe*, *Cypariſſe* ; à des oiſeaux, comme *Térée*, roi de Thrace ; *Philomèle* & *Progné*, filles d'un roi d'Athènes ; *Aëdon*, qui épouſa *Zétus*, frère d'*Amphion*, fameux muſicien, & qui fut changée en chardonneret ; comme *Alector*, *Aſcalaphe*, *Nyctimène*, qui furent changés en coq, en hibou, & chouette. Je remarque que ces changemens de figures en perſonnages rempliſſent toute la Mythologie, qu'on ne peut en ſéparer quelques-uns ſans ébranler l'exiſtence de leurs pères, de leurs mères, de leurs femmes,

de

de leurs maris, & que toutes ces hiſtoires ſont écrites du même ſtyle. Je conviens qu'un roi peut avoir donné ſon nom à un *fleuve*, quoique ce ne ſoit plus l'uſage; mais que preſque tous les rois en aient fait autant, que leurs fils aient donné leurs noms aux montagnes voiſines, d'autres aux plantes de leurs jardins, ou aux arbres de leurs forêts, d'autres aux oiſeaux du pays; que leurs filles aient donné les leurs à des *fleuves*, à des oiſeaux, à des inſectes, à des fontaines, à des rivières, à des prairies, à des villes, à des iſles; franchement, c'eſt ce qu'il m'eſt impoſſible de croire. Mais j'ai indiqué la cauſe de l'erreur, & je vais en accumuler les preuves, afin de n'être plus obligé d'y revenir ».

« Pour ſe bien convaincre que ces rois-*fleuves* n'ont point exiſté, il ne faut que détailler l'hiſtoire de quelques-uns d'eux, & l'on verra que ce n'eſt que de la Géographie & de la Phyſique. L'Argolide eſt un pays aſſez aride, & la plupart de ces *fleuves* fameux, & dont le nom ſonore remplit ſi bien la Poéſie harmonieuſe des grecs, ne ſont que des ruiſſeaux qui reſtent preſque à ſec dans l'été. Les quatre plus conſidérables ſont l'*Inachus*, le *Phoronée*, le *Céphiſſe* & l'*Aſtérion*. Voici cette circonſtance phyſique racontée dans le ſtyle du temps. *Héra*, ou *Junon*, la principale divinité des argiens, diſputoit à *Neptune* la poſſeſſion du pays. Ils prirent pour arbitre de leur différend le roi *Phoronée*, qui, dans cette grande affaire, s'aſſocia *Inachus*, *Aſtérion* & *Céphiſſe*. Ils jugèrent en faveur de *Héra*, ce qui étoit naturel; car ils ne devoient pas ſouffrir que *Neptune* s'emparât du pays. Le dieu en fut ſi irrité, qu'il priva ſes juges du tribut de ſes eaux. J'obſerverai en paſſant, que cet *Aſtérion*, dont il eſt ici queſtion, eut trois filles très-conſidérées dans la contrée, nommées *Eubœa*, *Porſymna* & *Heræa*; & que ces trois filles ſont trois montagnes voiſines. Qui pourra croire à ces généalogies »?

» C'étoit ſi bien l'uſage de ces temps de transformer les *fleuves* en rois, que nous trouvons les mêmes origines dans les pays ſitués hors de la Grèce. *Scamander* fut le premier roi de Troye: *Æſopus* & *Pedaſus*, deux des *fleuves* de la Troade, étoient deux des cinquante fils de Priam; le dernier eut le malheur d'être changé en plongeon. Le *fleuve Abſyrthe* en Colchide, étoit un jeune prince, fils d'*Œetas*, fils du Soleil. *Æſis*, *fleuve* d'Ombrie, prit ſon nom du roi *Æſis*. L'*Anio*, rivière d'Italie, prit le ſien du roi *Anius*, qui, pourſuivant le raviſſeur de ſa fille, le jetta dans cette rivière, & s'y noya. Le *Tibre* lui-même dut ſon nom au roi *Tiberinus*; qui s'y noya, ou bien au tyran *Tibris*, qui fut tué ſur ſes bords. Le *Phaſe*, qui couloit en Colchide, dans le pays d'*Æa*, étoit un roi, fils du Soleil & de la nymphe Ocyrrhoé (courant rapide); il devint amoureux d'*Æa*, ſa propre fille, & la pourſuivant à travers les champs, il l'enveloppa de ſes ondes. Les indiens ſont encore plus emphatiques dans leurs origines: ils diſoient, ſelon Bérose, que le *Gange* étoit un géant qui avoit dix coudées de haut, & qui, par ſes vertus, avoit mérité d'être roi de l'Inde. (*M. Rabaud de St. Etienne.*) »

Comment les anciens repréſentoient-ils les *fleuves*? Nous connoiſſons la nature & le cours des *fleuves*, dit Elien, & cependant parmi ceux qui leur rendent un culte, & qui leur conſacrent des ſtatues, les uns les repréſentent ſous la figure d'un homme, les autres ſous celle d'un bœuf. C'eſt de cette dernière manière, ajoute l'auteur, que les ſtymphaliens figurent l'*Eroſme* & la *Métope*; les lacédémoniens l'*Eurotas*; les ſicyoniens & les phliaſiens l'*Aſope*, & les argiens le *Céphiſe*. L'*Erimanthe* chez les pſophidiens, a la figure d'un homme, ainſi que l'*Alphée* chez les héréens & les cherronéſiens de Cnide. Les athéniens repréſentent auſſi le *Céphiſe* ſous la forme d'un homme, mais avec des cornes.

D'après le paſſage d'Élien, il y avoit donc au moins deux manières de repréſenter les *fleuves*. Les auteurs & les monumens ſont d'accord ſur la première, dont voici quelques détails. On les voit ordinairement à moitié couchés, le coude appuyé ſur une urne, avec des cheveux ondés, & la tête couronnée de roſeaux, quelquefois ils en tiennent un à la main; c'eſt ainſi que ſe préſentent le *Danube* & le *Rhin* au revers de deux médailles de Trajan; c'eſt ainſi que Virgile dépeint le *Tibre*, & Ovide *Achéloüs*. A ce coſtume général & qui convenoit à tous les *fleuves*, on joignoit ſouvent certains attributs qui ſervoient à les déſigner. Ainſi, par exemple, l'Hippopotame, ou l'Ibis, indique le *Nil*; on ne peut méconnoître le *Tibre* au ſymbole de la louve allaitant deux enfans. D'autres *fleuves* étoient encore déſignés par les plantes qui croiſſoient ſur leurs bords; à la plante d'Ache, on reconnoiſſoit l'*Himère* en Sicile, ou le *Sélinus* en Troade. Enfin, ſous quelques-uns leur nom eſt écrit.

Quant à l'autre manière de repréſenter les *fleuves*, les auteurs n'en parlent pas auſſi clairement que de la première. Lorſqu'Élien nous dit que certains peuples les figuroient comme des bœufs; lorſque nous liſons dans Strabon, qu'on leur donnoit quelquefois une tête de taureau; enfin, quand les auteurs donnent aux *fleuves* des épithètes relatives aux cornes qu'on leur ſuppoſoit, cela veut-il dire, ou qu'ils étoient tout-à-fait repréſentés ſous la forme de bœufs, ou qu'ils conſervoient une tête humaine ſous le corps entier de cet animal, ou qu'ils avoient une tête d'homme & des cornes de taureau? Mais ſi on les eût repréſentés ſous la forme de bœufs, à quoi auroit-

on reconnu que c'étoit là des *fleuves* ? *Voyez* Bœuf à face humaine.

Les cornes ſont un attribut des *fleuves*, & c'eſt pour cela que pluſieurs d'entr'eux ont reçu l'épithète de *cornigeri* & de *tauriformes*, tels que le *Nil*, le *Rhin*, le *Tibre*, l'*Éridan*, le *Numicius*, l'*Aufidus* & la *Moſelle* elle-même ; mais pourquoi leur a-t-on donné cet attribut ſingulier ? Preſque tous ceux qui ont approfondi cette queſtion, ont prétendu que c'étoit parce que le bruit de leurs eaux imite le mugiſſement des taureaux, & ſurtout à cauſe des ſinuoſités de leur cours, ou plutôt des différentes branches de leur embouchure. Homère dit, en parlant du *Xanthe*, qu'il mugit comme un taureau ; & cela ſeul, dit Euſthate, engagea les anciens à immoler des taureaux à la mer & aux *fleuves*. Ailleurs le même commentateur donne le nom de cornes aux lits des *fleuves*. Ils portent quelquefois des ſerres d'écreviſſe ſur les tempes, comme les deux bouts d'une couronne : l'Océan & Amphitrite portent cet attribut ſingulier. On en trouvera l'explication à l'article Amphitrite.

Lorſque les *fleuves* ſont couverts de draperies, elles ſont ordinairement de couleur vette. (*Ovid. de arte Am. lib. I.* 224.)

Quelques écrivains avoient avancé que les anciens artiſtes établiſſoient une diſtinction entre les *fleuves* proprement dits, c'eſt-à-dire, ceux qui portent leurs eaux à la mer, & les rivières. Ils plaçoient l'attribut diſtinctif dans la barbe, qu'ils refuſoient aux *fleuves* qui ne portent pas immédiatement leurs eaux à l'Océan. Mais cette remarque eſt fauſſe ; car on voit le Pô ſans barbe ſur le bas-relief de Phaëton à la villa Borghèſe. Le *fleuve* d'Agrigente étoit repréſenté de même ; ainſi qu'un grand nombre d'autres *fleuves* proprement dits.

Lorſqu'on les repréſentoit ſous des formes humaines, ils regardoient ordinairement du côté vers lequel couloient leurs eaux. C'eſt ainſi que ſur la colonne Trajane le Danube tourne le viſage du côté droit, & étend le bras droit dans les ondes, pour marquer qu'il prenoit ſon cours vers l'Orient. Car ce point de l'horizon étoit exprimé par le côté droit, de même que le gauche déſignoit l'Occident.

Vaillant aſſuroit que les *fleuves* ne ſont repréſentés couchés, que quand ils en reçoivent d'autres qui les groſſiſſent, & qu'alors le *fleuve* qui porte ſes eaux dans un autre, eſt repréſenté debout. Cette remarque de Vaillant eſt détruite par pluſieurs médailles ; nous nous contenterons d'en citer deux. La première, qui eſt de Gordien Pie, a été frappée par les Sardéniens dans la Lydie : on y voit au revers deux figures couchées, avec des joncs & des urnes. Ce ſont deux rivières, dont l'une qui eſt le Pactole, ou l'Hyllus, ſe jette dans l'Hermus. Sur la ſeconde médaille, qui eſt d'Apamée, on voit le Méandre & le Marſyas, tous deux couchés, quoique le Marſyas ſe jette dans le Méandre. Ces deux médailles ſont citées par Spanheim dans une de ſes lettres à Morel. (*Spanheim. epiſt. IV. ad Morel. p.* 257. 258.) Le P. Jobert en donne d'autres exemples dans ſa onzième inſtruction.

Fleuves d'enfer. Toutes les eaux qui avoient quelque mauvaiſe qualité, étoient regardées comme des *fleuves* d'enfer : tels étoient l'Achéron, le Cocyte, le Phlégeton, le Pyriphlegeton, le Styx, le Léthé, le lac d'Averne. *Voyez* leurs articles.

FLINTZ étoit une idole des anciens vandales obodrites. Elle repréſentoit Viſilaüs, ancien roi des obodrites, appellés par ſucceſſion de temps, Vlitzaüs & Vlintz, que les écrivains ont changé en *Flintz*. Ce Viſilaüs étoit repréſenté ſous la forme de la mort, en long manteau, avec un bâton & une veſſie de cochon à la main, & le côté gauche appuyé ſur un lion. La ſtatue étoit poſée ſur un caillou.

FLOCON de cheveux d'Harpocrate. *Voyez* Harpocrate.

FLORALES, fêtes qui ſe célébroient à Rome, en l'honneur de la déeſſe *Flore* ; on les appelloit autrement *Anthiſtèſes* : elles duroient ſix jours, & ſe terminoient aux calendes de mai, ſelon Ovide. C'eſt durant cette fête que les jeux floraux avoient lieu. *Voyez* Flore, Floraux.

FLORAUX. Les jeux *floraux* furent inſtitués en l'honneur de la déeſſe des fleurs. Ils commencèrent du temps de Romulus, ſelon Varron, (*ling. lat.* 4. 10.) & furent ſouvent interrompus : on ne les renouvelloit que lorſque l'intempérie de l'air annonçoit, ou faiſoit craindre la ſtérilité, ou que les livres des ſibylles les ordonnoient. Ce ne fut que l'an de Rome 580, que ces jeux devinrent annuels, à l'occaſion d'une ſtérilité qui dura pluſieurs années, & qui avoit été annoncée par des printemps froids & pluvieux. Le ſénat, pour fléchir la déeſſe Flore, & pour obtenir de meilleures récoltes, ordonna que les jeux *floraux* ſeroient célébrés tous les ans régulièrement à la fin d'avril ; ce qui s'exécuta juſqu'au temps où ils furent entièrement proſcrits. On les célébroit la nuit aux flambeaux, dans la rue Patricienne, où étoit un cirque aſſez vaſte. Il s'y commettoit des débauches effroyables : on ne ſe contentoit pas des diſcours les plus diſſolus ; on aſſembloit au ſon d'une trompette, dit Juvenal (*VII. v.* 249.) les courtiſanes qui donnoient au peuple des ſpectacles abominables, & qui y paroiſſoient dépouillées de tout vêtement. Cette fête étoit

Digitized by Google

proprement celle des courtiſanes. Caton s'étant trouvé un jour à la célébration des jeux *floraux*, le peuple plein de conſidération & de reſpect pour un homme (*Valer. Max. II.* 10. 8.) ſi grave & ſi ſévère, eut honte de demander, en ſa préſence, que les femmes, ſelon la coutume, ſe proſtituaſſent publiquement. Favonius, ſon ami, l'ayant averti des égards qu'on avoit pour lui, il prit le parti de ſe retirer, pour ne point troubler la fête, & ne point ſouiller ſes regards par la vue des déſordres qui ſe commettoient à ce ſpectacle : le peuple, qui s'apperçut de cette complaiſance, donna mille louanges à Caton. Sur quoi Martial dit, en s'adreſſant au ſage Romain, « pourquoi paroiſſiez-vous aux jeux, puiſque vous » en connoiſſiez la licence? ou n'étiez-vous venu » au théâtre que pour en ſortir »? Il ne voulut pas priver le peuple d'un plaiſir ordinaire.

FLORE étoit une nymphe des iſles fortunées, dit Ovide (*faſt. V.* 105.), dont le nom grec étoit *Chloris*, que les latins changèrent en celui de *Flore*. Sa beauté lui ayant attiré les regards de Zéphyre, elle en fut auſſi-tôt aimée; elle voulut éviter ſes pourſuites; mais Zéphyre, plus léger qu'elle, l'atteignit, & l'enleva pour en faire ſon épouſe. Il lui donna pour douaire l'empire ſur toutes les fleurs, & la fit jouir d'un éternel printemps. Le culte de cette déeſſe étoit établi chez les ſabins, & on lui conſacra un temple à Rome. Juſtin nous apprend que les phocéens, qui bâtirent Marſeille, honoroient la même déeſſe; & Pline parle d'une ſtatue de cette déeſſe de la main de Praxitèle : ce qui prouve que ſon culte avoit été auſſi célèbre dans la Grèce, d'où il avoit paſſé dans l'Italie. Dans la ſuite, une courtiſane du nom de *Flore*, ou, ſelon quelques auteurs, appellée *Larentia*, qui avoit gagné beaucoup de bien, ayant inſtitué le peuple romain ſon héritier, fut miſe, par reconnoiſſance, au rang des divinités de Rome, & ſon culte fut confondu avec celui de l'ancienne *Flore*. On célébra en ſon honneur des jeux floraux, & l'on joignit aux jeux innocens de l'ancienne fête, des infamies dignes de la nouvelle *Flore*. La dépenſe de ces jeux fut priſe, dans les commencemens, ſur le bien qu'avoit laiſſé la courtiſane; & dans la ſuite on y employa les amendes & les confiſcations auxquelles on condamnoit ceux qui étoient convaincus de péculat. *Flore* eut un temple à Rome, vis-à-vis le capitole, ou du moins ſur le mont Aventin. Cicéron & Ovide l'appellent la Mère-*Flore*. On la repréſente couronnée de fleurs, tenant de la main gauche une corne d'abondance pleine de fleurs de toute eſpèce. *Voyez* ACCA, LARENTIA.

Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. IV. chap. II. B.*) dit « que le caractère & l'attitude ordinaire d'Érato & de Terpſichore auroient dû donner d'autres idées à ceux qui ont fait une déeſſe des fleurs de la fameuſe ſtatue qui eſt dans la cour du palais Farnèſe, & qui relève de la main droite ſon vêtement de deſſous à la manière des jeunes danſeuſes : induits en erreur par l'addition moderne d'une guirlande de fleurs qu'elle tient dans ſa main gauche, ils en ont fait une *Flore*, & elle n'eſt connue que ſous ce nom. Sans autre examen, cette dénomination a ſervi enſuite à faire donner le nom de *Flore* à toute figure de femme dont la tête eſt couronnée de fleurs. Je ſais bien que les romains avoient une déeſſe *Flore*; mais cette divinité étoit inconnue aux grecs, de qui nous admirons l'art dans ces ſortes de ſtatues. Or, comme il ſe trouve pluſieurs Muſes beaucoup plus grandes que le naturel, parmi leſquelles une qui a été métamorphoſée en Uranie, ſe voit auſſi au Palais Farnèſe, je ſuis aſſuré que cette prétendue *Flore* repréſente ou Érato, ou Terpſichore. Pour ce qui regarde la *Flore* du Capitole, dont la tête eſt couronnée de fleurs, je n'y trouve pas le caractère d'une beauté idéale; je penſe donc que cette figure déſigne l'image d'une belle perſonne, qui nous offre par cette couronne une des déeſſes des ſaiſons, ſans doute celle du printemps. Dans la deſcription des ſtatues du cabinet du Capitole, on n'auroit pas dû dire, au ſujet de cette figure, qu'elle tient un bouquet à la main, attendu que la main & le bouquet ſont des additions modernes ».

FLORIDUS color. Pline (*XXXV.* 6.) déſigne par cette épithète une couleur éclatante, par oppoſition aux couleurs ſombres & foncées : *colores ſunt auſteri, aut floridi.*

FLORIEN, frère de Tacite.

MARCUS ANNIUS FLORIANUS AUGUSTUS.

Ses médailles ſont :

RRR. en or.

O. en argent.

R. en médaillons de bronze.

R. en M. B.

C. en P. B.

O. de la fabrique d'Égypte.

FLORUS, ſurnom de la famille AQUILIA.

FLOTES des Romains. Il y en avoit qui étoient conſtamment deſtinées aux mêmes uſages, aux mêmes tranſports, ou à défendre les mêmes parages.— La *flote* d'Afrique tranſportoit à Rome les bleds de l'Afrique. Plutarque (*in Cæſare*) eſtime ce tranſport à 800 médimnes de bled, & à 30,000,000 liv. d'huile.— La *flote* d'Alexandrie tranſportoit à Rome les bleds & les légumes d'Égypte. Aurelius Victor (*epiſt.* 1. 6.)

eſtimoit ce convoi au temps d'Auguſte à 20,000,000 boiſſeaux de bled. Conſtantin ayant tranſporté le ſiège de l'empire à Conſtantinople, affecta à cette ville la *flote* & les bleds d'Alexandrie; ne laiſſant plus à Rome que la *flote* d'Afrique.— La *flote* des Gaules, établie par Auguſte, protégeoit les côtes des Gaules, de l'Eſpagne, & ſe tenoit à Fréjus.—La *flote* de Miſène, dans la Campanie, gardoit la mer Thyrrénienne, & avoit été établie par Auguſte.— Le même empereur établit la *flote* de Ravenne, pour protéger la mer Hadriatique.— L'entrée de la Méditerranée par Byzance, étoit gardée par la *flote* du Pont. (*Tacit. hiſt.* 11. 83.)

Il y avoit enfin dans les grands fleuves des *flotes*, pour en aſſurer l'entrée aux romains. La 1re. étoit dans le Rhin, la 2e. dans le Danube, & la 3e. dans l'Euphrate. (*Lips. de Magn. Rom.* 1. 5.)

FLUONIA, ſurnom que l'on donnoit à Junon, par rapport au ſervice que les femmes attendoient d'elle dans leurs accouchemens; comme auſſi pour arrêter le ſang, ſoit dans la conception, ſoit dans les écoulemens ordinaires. (*Arnob. lib. II.*)

FLUTE. L'invention de la *flûte*, que les poëtes attribuent à Apollon, à Pallas, à Mercure, à Pan, à Minerve, fait aſſez voir que ſon uſage eſt de la plus haute antiquité. Alexandre Polihyſtor aſſure que Hyagnis fut le plus ancien joueur de *flûte*, & qu'il fut remplacé dans cet art par Marſyas, & par Olympe, lequel apprit auſſi aux grecs l'art de toucher les inſtrumens à cordes. Selon Athénée, un certain Seiritès, numide, inventa la *flûte* à une ſeule tige, Silène celle qui en a pluſieurs, & Marſyas la *flûte* de roſeau, qui s'unit avec la lyre.

Quoi qu'il en ſoit, la paſſion pour la muſique, innée chez tous les peuples, fut cauſe qu'on goûta beaucoup le jeu de la *flûte*, & de plus qu'on en multiplia ſinguliérement la forme. Il y en avoit de courbes, de longues, de petites, de moyennes, de ſimples, de doubles, de gauches, de droites, d'égales, d'inégales, &c. On en fit de toute ſorte de bois & de toute matière. Enfin, les mêmes *flûtes* eurent différens noms chez divers peuples. Par exemple, la *flûte* courbe de Phrygie étoit la même que le *tityrion* des grecs d'Italie, ou que le *pheution* des égyptiens, qu'on appelloit auſſi *monaule*.

Les *flûtes* courbes ſont au rang des plus anciennes; telles ſont celles de la table d'Iſis: la gyngrine lugubre, ou la phénicienne, longue d'une palme meſurée dans toute ſon étendue, étoit encore de ce genre. Parmi les *flûtes* moyennes, Ariſtide le muſicien met la pythique & les *flûtes* de chœur. Pauſanias parle des *flûtes* argienne & béotienne. Il eſt encore fait mention dans quelques auteurs de la *flûte* hermiope, qu'Anacréon appelle *tendre*; de la lyſiade, de la cythatiſtrie; des *flûtes* précentoriennes, corynthiennes, égyptiennes, virginales, milvines, & de tant d'autres dont nous ne pouvons nous former d'idée juſte, & qu'il faudroit avoir vues pour en parler pertinemment. On ſait que le ſavant Lefevre deſeſpérant de pouvoir débrouiller ce cahos, couronna ſes veilles pénibles ſur cette matière, en faiſant des vers latins, pour louer Minerve de ce qu'elle avoit jetté la *flûte* dans l'eau, & pour maudire ceux qui l'en avoient retirée.

Mais, loin d'imiter Lefevre, on doit au moins tâcher d'expliquer ce que les anciens entendoient par les *flûtes* égales & inégales, les *flûtes* droites & gauches, les *flûtes* farranes, phrygiennes, lydiennes, *tibiæ pares & impares*, *tibiæ dextræ & ſiniſtræ*, *tibiæ ſarranæ*, *phrygiæ*, *lydiæ*, &c. dont il eſt ſouvent fait mention dans les auteurs comiques, parce que la connoiſſance de ce point de littérature eſt néceſſaire pour entendre les titres des pièces dramatiques qui ſe jouoient à Rome. Voici donc ce qu'on a dit peut être de plus vraiſemblable & de plus ingénieux pour éclaircir ce point d'antiquité.

Dans les comédies romaines qu'on repréſentoit ſur le théâtre public, les joueurs de *flûte* jouoient toujours de deux *flûtes* à la fois. Celle qu'ils touchoient de la main droite, étoit appellée *droite* par cette raiſon; & celle qu'ils touchoient de la gauche, étoit appellée *gauche* par la même raiſon. La première n'avoit que peu de trous, & rendoit un ſon grave; la gauche en avoit pluſieurs, & rendoit un ſon plus clair & plus aigu. Quand les muſiciens jouoient de ces deux *flûtes* de différent ſon, on diſoit que la pièce avoit été jouée *tibiis imparibus*, avec les *flûtes* inégales, ou *tibiis dextris & ſiniſtris*, avec les *flûtes* droites & gauches: & quand ils jouoient de deux *flûtes* de même ſon, de deux droites ou de deux gauches, comme cela arrivoit ſouvent, on diſoit que la pièce avoit été jouée *tibiis paribus dextris* avec des *flûtes* égales droites, ſi c'étoit avec celles du ſon grave; ou *tibiis paribus ſiniſtris*, avec des *flûtes* égales gauches, ſi c'étoit avec des *flûtes* de ſon aigu.

Une même pièce n'étoit pas toujours jouée avec les mêmes *flûtes*, ni avec les mêmes modes; cela changeoit fort ſouvent. Il arrivoit peut-être auſſi que ce changement ſe faiſoit quelquefois dans la même repréſentation, & qu'à chaque intermède on changeoit de *flûte*; qu'à l'un on prenoit les *flûtes* droites, & à l'autre les gauches ſucceſſivement. Donat prétend que quand le ſujet de la pièce étoit grave & ſérieux, on ne ſe ſervoit que des *flûtes* égales droites, que l'on appelloit auſſi *lydiennes*, & qui avoient le ſon grave; que

Digitized by Google

quand le ſujet étoit fort enjoué, on ne ſe ſervoit que des *flûtes* égales gauches, qui étoient appellées *tyriennes* ou *ſarranes*, qui avoient le ſon aigu, & par conſéquent plus propre à la joie; enfin, quand le ſujet étoit mêlé de l'enjoué & du ſérieux, qu'on prenoit les *flûtes* inégales, c'eſt-à-dire, la droite & la gauche, appellées *phrygiennes*.

Madame Dacier eſt au contraire perſuadée que ce n'étoit point du tout le ſujet des pièces qui régloit la muſique, mais l'occaſion où elles étoient repréſentées. En effet, il auroit été impertinent qu'une pièce faite pour honorer des funérailles, eût eu une muſique enjouée; c'eſt pourquoi, quand les adelphes de Térence furent joués la première fois, ils le furent *tibiis lidiis*, avec les *flûtes* lydiennes, c'eſt-à-dire, avec deux *flûtes* droites; & quand ils furent joués pour des occaſions de joie & de divertiſſement, ce fut *tibiis ſarranis*, avec les deux *flûtes* gauches. Ainſi, quand une pièce étoit jouée pendant les grandes fêtes, comme la joie & la religion s'y trouvoient mêlées, c'étoit ordinairement avec les *flûtes* inégales, ou une fois avec deux droites, & enſuite avec deux gauches, ou bien en les prenant alternativement à chaque intermède.

Au reſte, ceux qui jouoient de la *flûte* pour le théâtre, ſe mettoient autour de la bouche une eſpèce de ligature ou bandage compoſé de pluſieurs courroies qu'ils lioient derrière la tete, afin que leurs joues ne paruſſent pas enflées, & qu'ils puſſent mieux gouverner leur haleine & la rendre plus douce. C'eſt cette ligature que les grecs appelloient φορβειὰ & στόμιον. Sophocle en parle, quand il dit:

« Il ne ſouffle plus dans de petites *flûtes*, mais » dans des ſouflets épouvantables, & ſans ban» dage». Ce que Cicéron appliquoit heureuſement à Pompée, pour marquer qu'il ne gardoit plus de meſures, & qu'il ne ſongeoit plus à modérer ſon ambition. Il eſt parlé du bandage dans Plutarque, dans le ſcholiaſte d'Ariſtophane & ailleurs; & l'on en voit la figure ſur quelques anciens monumens.

L'uſage de la *flûte* n'étoit pas borné au théâtre ſeul: elle faiſoit partie de la plupart des ſpectacles & des cérémonies publiques grecques & romaines; des noces, des expiations, des ſacrifices, & ſur-tout des funérailles. Accompagnée des ſanglots de ces femmes gagées, qui poſſédoient l'art de pleurer ſans affliction, la *flûte* ne pouvoit manquer de former la principale muſique des pompes funèbres. A celle du jeune Archémore, fils de Lycurgue, c'étoit la *flûte* qui donnoit le ſignal, & le ton des lamentations. Dans les fêtes d'Adonis, on ſe ſervoit auſſi de la *flûte*, & l'on y ajoutoit ces mots lugubres: hélas, hélas, Adonis! mots qui convenoient parfaitement à la triſteſſe de ces fêtes.

Les romains, en vertu d'une loi très-ancienne, & que Cicéron nous a conſervée, employèrent la *flûte* au même uſage. Elle ſe faiſoit entendre dans les pompes funèbres des empereurs, des grands, & des particuliers de quelque âge & de quelque qualité qu'ils fuſſent; car dans toutes leurs funérailles on chantoit des poëmes lugubres, appellés *nænia*, qui demandoient néceſſairement l'accompagnement des *flûtes*; c'eſt encore par la même raiſon qu'on diſoit en proverbe, *jam licet ad tibicines mittas*, envoyez chercher les joueurs de *flûte*, pour marquer qu'un malade étoit déſeſpéré, & qu'il n'avoit plus qu'un moment à vivre; expreſſion proverbiale que Circé emploie dans Pétrone, aſſez plaiſamment dans les reproches qu'elle fait à Polyénos ſur ſon impuiſſance.

La *flûte* ſervant à des cérémonies de différentes ſortes, il falloit bien qu'on eût trouvé l'art d'en ajuſter les ſons à ces diverſes cérémonies, & cet art fut imaginé de très-bonne heure. Nous liſons dans Plutarque, que Clonas étoit le premier auteur des nomes ou des airs de *flûte*. Les principaux qu'il inventa, & qui furent extrêmement perfectionnés après lui, étoient l'apothétos, le ſchoénion, le trimélès, l'élégiaque, le comarchios, le cépionien & le déios. Expliquons briévement ces mots, qu'on trouve ſi ſouvent dans les anciens auteurs.

L'air *apothétos* étoit un air majeſtueux, reſervé pour les grandes fêtes & les cérémonies d'éclat.

L'air *ſchoénion*, dont Pollux & Héſychius parlent beaucoup, devoit ce nom au caractère de muſique & de poéſie, dans lequel il étoit compoſé; caractère qui, ſelon Caſaubon, avoit quelque choſe de mou, de flexible, &, pour ainſi dire, d'efféminé.

L'air *trimélès* étoit partagé en trois ſtrophes ou couplets: la première ſtrophe ſe jouoit ſur le mode dorien; la ſeconde, ſur le phrygien; la troiſième, ſur le lydien, & c'eſt de ces trois changemens de modes que cet air tiroit ſon nom, comme qui diroit *air à trois modes*: c'eſt à quoi répondroit préciſément dans notre muſique un air à trois couplets, dont le premier ſeroit compoſé en *c ſol ut*, le ſecond en *d la re*, le troiſième en *e ſi mi*.

L'air *élégiaque* ou plaintif ſe comprend aſſez.

L'air *comarchios* ou *bacchique* avoit le premier rang parmi ceux que l'on jouoit dans les feſtins, & dans les aſſemblées de débauches auxquelles préſidoit le dieu Comus.

L'air *cépion* empruntoit ſon nom de ſon auteur, élève de Terpandre, qui s'étoit ſignalé dans les airs pour la *flûte* & pour la cithare;

mais on ignore quel étoit le caractère distinctif de l'air épionien.

L'air *délos* semble signifier un *air craintif & timide*.

Outre les airs de *flûte* que nous venons de citer, Olympe, phrygien d'origine, composa sur cet instrument, à l'honneur d'Apollon, l'air appellé *polycéphale* ou à *plusieurs têtes*. Pindare en fait Pallas l'inventrice pour imiter les gémissemens des sœurs de Méduse, qui étoient censées siffler sur différens tons; la *flûte* imitoit cette variété de sifflemens.

Les auteurs parlent aussi de l'air *harmatios*, c'est-à-dire *du char*. Hésychius prétend que cet air prit son nom de son jeu, qui lui faisoit imiter la rapidité, ou le son aigu du mouvement des roues d'un char.

L'air *orthien* est célèbre dans Homère, dans Aristophane, dans Hérodote, dans Plutarque & autres. La modulation en étoit élevée, & le rythme plein de vivacité, ce qui le rendoit d'un grand usage dans la guerre pour encourager les troupes. C'est sur ce haut ton que crie la Discorde dans Homère, pour exciter les grecs au combat. C'étoit, comme nous le dirons bientôt, en jouant ce même air sur la *flûte*, que Timothée le thébain faisoit courir Alexandre aux armes. C'étoit, au rapport d'Hérodote, le nome *orthien* que chantoit Arion sur la poupe du vaisseau, d'où il se précipita dans la mer.

Enfin, l'on met au nombre des principaux airs de *flûte* le *cradias*, c'est-à-dire, *l'air du figuier*, qu'on jouoit pendant la marche des victimes expiatoires dans les thargélies d'Athènes; il y avoit dans ces fêtes deux victimes expiatoires qu'on frappoit pendant la marche avec des branches de figuier sauvage. Ainsi, le nom de *cradias* est tiré du mot grec qui signifie *branche de figuier*.

Comme il n'étoit plus permis de rien changer au jeu des airs de *flûte*, soit pour l'harmonie, soit pour la cadence, & que les musiciens avoient grand soin de conserver à chacun de ces airs le ton qui lui étoit propre; de là vint qu'on appella leurs chants *nomes*, c'est-à-dire, en grec, *loi*, *modèle*, parce qu'ils avoient tous différens tons, qui leur étoient affectés, & qui servoient de règles invariables, dont on ne devoit point s'écarter.

On eut d'autant plus de soin de s'y conformer, qu'on ne manqua pas d'attribuer à l'excellence de quelques-uns de ces airs des effets surprenans, pour animer ou calmer les passions des hommes. L'histoire nous en fournit quelques exemples, dont nous discuterons la valeur.

Pythagore, selon le témoignage de Boëce, voyant un jeune étranger, échauffé des vapeurs du vin, transporté de colère, & sur le point de mettre le feu à la maison de sa maîtresse, à cause d'un rival préféré, animé de plus par le ton d'une *flûte*, dont on jouoit sur le mode phrygien; Pythagore, dis-je, rendit à ce jeune homme la tranquillité & son bon sens, en ordonnant seulement au musicien de changer de mode, & de jouer gravement, suivant la cadence marquée par le pied, appellé *spondée*, comme qui diroit aujourd'hui sur la mesure dont on compose dans nos opéra les symphonies connues sous le nom de *sommeils*, si propres à tranquilliser & à endormir.

Galien raconte une histoire presque toute pareille, à l'honneur d'un musicien de Milet, nommé *Damon*. Ce sont de jeunes gens ivres, qu'une joueuse de *flûte* a rendus furieux en jouant sur le mode phrygien, & qu'elle radoucit par l'avis de ce Damon, en passant du mode phrygien au mode dorien.

Nous apprenons de St. Chrysostôme, que Timothée jouant un jour de la *flûte* devant Alexandre-le-Grand, sur le mode orthien, ce prince courut aux armes aussi-tôt. Plutarque dit presque la même chose du joueur de *flûte* Antigénide, qui, dans un repas, agita de telle manière ce même prince, que s'étant levé de table comme un forcené, il se jetta sur ses armes, & mêlant leur cliquetis au son de la *flûte*, peu s'en fallut qu'il ne chargeât les convives.

Voilà ce que l'histoire nous a conservé de plus mémorable en faveur de la *flûte* des anciens: mais, sans vouloir ternir sa gloire, comme ce n'est que sur des gens agités par les fumées de vin que roulent presque tous les exemples qu'on allègue de ses effets, ils semblent par-là déroger beaucoup au merveilleux qu'on voudroit y trouver. Il ne faut aujourd'hui que le son aigu & la cadence animée d'un mauvais hautbois, soutenu d'un tambour de basque, pour achever de rendre furieux des gens ivres, & qui commencent à se harceler. Cependant, lorsque leur premier feu est passé, pour peu que les hautbois jouent sur un ton plus grave, & ralentissent la mesure, on les verra tomber insensiblement dans le sommeil, auquel les vapeurs du vin ne les ont que trop disposés. Quelqu'un s'aviseroit-il, pour un semblable effet, de se récrier sur le charme & sur la perfection d'une telle musique? On nous permettra de ne concevoir pas une idée beaucoup plus avantageuse de la *flûte*, ou, si l'on veut, du hautbois, dont Pythagore & Damon se serviroient en pareils cas.

Les effets de la *flûte* de Timothée, ou de celle d'Antigénide, sur Alexandre, qu'ont-ils de si surprenant? N'est-il pas naturel qu'un

Digitized by Google

prince jeune & belliqueux, extrêmement ſenſible à l'harmonie, & que le vin commence à échauffer, ſe lève bruſquement de table, entendant ſonner un bruit de guette, prenne ſes armes & ſe mette à danſer la pyrrhique, qui étoit une danſe impétueuſe, où l'on faiſoit tous les mouvemens militaires, ſoit pour l'attaque, ſoit pour la défenſe? Eſt-il néceſſaire pour cela de ſuppoſer dans ces muſiciens un art extraordinaire, ou dans leur *flûte* un ſi haut degré de perfection? On voit dans le feſtin de Seuthe, prince de Thrace, décrit par Xénophon, des céraſontins ſonner la charge avec des *flûtes* & des trompettes de cuir de bœuf crud; & Seuthe lui-même ſortit de table en pouſſant un cri de guerre, & danſer avec autant de viteſſe & de légéreté, que s'il eût été queſtion d'éviter un dard. Jugera t on de là que les céſarontins étoient d'excellens maîtres en muſique?

L'hiſtoire parle d'un joueur de harpe, qui vivoit ſous Eric II, roi de Danemarck, & qui, au rapport de Saxon le Grammairien, conduiſoit ſes auditeurs par degré juſqu'à la fureur. Il s'agit dans ce trait d'un ſiècle d'ignorance & de barbarie, où la muſique extrêmement dégénérée, ne laiſſoit pas néanmoins, tout imparfaite qu'elle étoit, d'exciter les paſſions avec la même vivacité que dans le ſiècle d'Alexandre. Concluons que les effets attribués à la *flûte* des anciens, ne prouvent point ſeuls l'extrême ſupériorité de ſon jeu, parce que la muſique la plus ſimple, la plus informe & la plus barbare, comme la plus compoſée, la plus régulière & la mieux concertée, peut opérer dans certaines conjectures les prétendues merveilles dont il s'agit ici. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Joignons ici les ſavantes obſervations que nous fournit le ſupplément de l'encyclopédie.

Pour qu'une *flûte* produiſe un ſon, il faut qu'elle ait une embouchure comme nos *flûtes* traverſières, un bocal comme nos cornets, un biſeau comme nos *flûtes* douces, ou enfin une anche comme nos hautbois. De tous ceux qui ſe ſont occupés des *flûtes* des anciens, aucun, que je ſache, n'a recherché s'il avoient toutes ces différentes eſpèces de *flûtes*, ou s'ils n'en connoiſſoient que quelques unes, & leſquelles? Il eſt vrai que d'habiles antiquaires modernes rapportent que quelques unes des *flûtes* trouvées à Herculanum, ont des anches, & que les anciens élevèrent une ſtatue à Pronome le thébain, parce qu'il avoit inventé cette partie de la *flûte*; mais ils ne nous apprennent rien de plus. Il eſt vrai encore, que l'anche eſt manifeſte dans les deſſins de quelques *flûtes* anciennes; mais il y en a d'autres qui ſe terminent en haut par une eſpèce de bocal; on en trouve même une à biſeau. Enfin, le P. Hardouin, dans les notes & les corrections qu'il a jointes à ſa belle édition de Pline, parle bien des anches des anciens; mais il n'explique pas poſitivement ſi les anciens avoient uniquement des *flûtes* à anches, ou s'ils en avoient auſſi d'autres; il me ſemble cependant que cette matière mérite d'être éclaircie. Je vais tâcher de le faire, & je me flatte de pouvoir montrer que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches, mais qu'elles étoient de deux ſortes; l'une ayant l'anche à découvert comme nos hautbois; l'autre ayant l'anche cachée à peu près comme les trompettes d'enfans.

Avant d'entrer en matière, il ne ſera pas hors de propos de remarquer que, ſuivant le témoignage de tous les auteurs grecs & latins, les anciens appelloient *flûte* un tuyau percé de pluſieurs trous latéraux, qu'on bouchoit avec les doigts, ou autrement, & qui ſervoient à produire les différens tons; les autres inſtrumens à vent s'appelloient *cor*, *trompette*, *buccine*, *lituus*; je ne connois qu'une ſeule exception à cette règle, c'eſt la ſyringe, ou le ſifflet de Pan, inſtrument compoſé de pluſieurs tuyaux inégaux, & dont chacun donne un ton différent; encore peut-on dire avec raiſon, que les tuyaux inégaux de la ſyringe tenoient lieu des trous latéraux des autres *flûtes*.

La *flûte* traverſière ne paroît pas avoir été connue des anciens; au moins aucun auteur n'en parle. Ils avoient, à la vérité, une *flûte* ſurnommée *plagiaule*, c'eſt à-dire, *oblique*; mais Servius, dans ſes remarques ſur Virgile, dit à l'occaſion de ce vers:

Aut tibi curva chorus indixit tibia Bacchi,
Hanc tibiam græci vocant πλαγιαυλον.

Les grecs appellent cette *flûte* (*curva tibia*) plagiaule: or, les anciens ajoutoient au bout de leurs *flûtes* une corne de veau pour en augmenter le ſon; cette corne étoit naturellement recourbée, & rendoit par conſéquent la *flûte* même *courbe*, & voilà la *curva tibia* de Virgile, & la *plagiaule* des grecs. On voit de ces *flûtes* courbes ſur pluſieurs monumens anciens.

La vérité m'oblige d'ajouter, que j'ai trouvé des eſpèces de *flûtes* traverſières, ou plutôt de vrais fifres, ſur deux bas-reliefs qui ſe trouvent l'un & l'autre dans l'*antiquité expliquée* de Montfaucon; le premier de ces bas-reliefs repréſente, ſuivant le ſavant Bénédictin, l'Amour & Pſyché; tous deux ſont portés par des centaures. L'Amour tient à ſa bouche un bâton qui ſemble être un fifre, & il eſt dans l'attitude de quelqu'un qui joue de cet inſtrument: entre les deux centaures eſt un Cupidon, ou génie ailé debout, jouant auſſi du fifre. Je ſoupçonne ce bas-relief d'être mal copié.

1°. Parce que Montfaucon dit positivement, que le Cupidon debout, entre les centaures, tient un vase : or, l'instrument que tient l'Amour à cheval, ressemble exactement au premier, & si l'un est un vase, l'autre aussi en est un.

2°. Parce que je n'ai vu sur aucun monument l'Amour jouant d'aucune espèce de *flûte* ; l'on trouve bien des génies ailés jouant de cet instrument, mais non l'Amour.

Le second de ces bas reliefs, que Montfaucon a tirés de Boissard, ressemble beaucoup au premier, & je le soupçonne de n'être que le premier altéré par les dessinateurs ; au moins si ce soupçon n'est pas fondé, il est très-probable que ces centaures & ces Cupidons sont une allégorie, & que l'un de ces bas-reliefs est imité de l'autre.

Au reste qu'on ne soit pas étonné si j'accuse si facilement, ici & ailleurs, ceux qui ont copié les bas-reliefs antiques, de les avoir altérés : j'ai des preuves indubitables qu'ils se sont trompés en plusieurs occasions, & j'en rapporterai deux des plus fortes.

L'on trouve dans le *tome I, de l'antiquité expliquée* de Montfaucon, une syringe composée de huit tuyaux à biseau. Chaque tuyau est percé de trous latéraux ; les deux premiers en ont chacun quatre ; les quatre suivans en ont chacun trois ; l'avant-dernier deux, & le dernier un. Je ne ferai point remarquer que jamais on ne trouve de syringe dont les tuyaux soient à biseau, & percé de trous latéraux ; je demanderai seulement comment avec huit doigts on jouera d'un instrument à vingt-trois trous ? Me répondra-t-on qu'on ne joue que d'un tuyau à la fois, & qu'alors il ne faut au plus que quatre doigts. Je demande alors comment un musicien transportera dans le même instant son instrument d'un côté à l'autre, & ses doigts d'un tuyau à l'autre sans se tromper ?

On trouve dans le traité *de cibiis veterum* de Bartholin, *pl. II, fig.* 1, un joueur de *flûte*, tenant deux *flûtes*, dont chacune a deux trous latéraux, & à côté deux petites éminences cubiques, ou chevilles ; cette même figure se trouve dans Boissard, mais les *flûtes* n'ont ni trous latéraux, ni chevilles ; bien loin de là, elles sont entourées d'anneaux. Que ce soit Bartholin, ou que ce soit Boissard qui ait représenté l'antique, l'un des deux s'est trompé dans cette occasion : on peut avoir de même mal copié le bas-relief où sont les fifres, & je suis fondé à dire que les anciens n'avoient point de *flûtes* traversières, jusqu'à ce que j'aie de bonnes preuves du contraire.

Les *flûtes* à bocal, où les cornets sont difficiles à emboucher, & il est presqu'impossible de jouer de deux de ces *flûtes* à la fois ; c'est cependant ce que faisoient les anciens habituellement. D'ailleurs, une *flûte* à bocal n'a rien qui ressemble à une glotte, ou languette (c'est-à-dire à une anche, comme nous le verrons) ; cependant il paroît par quantité de passages des auteurs anciens, que la glotte ou languette étoit indispensable à la *flûte*. Voici quelques-uns de ces passages.

Porphyre, dans ses *Commentaires sur le chap. VIII du livre premier des Harmoniques* de Ptolomée, édition de Walis, dit, « si l'on prend deux » *flûtes*, soit de roseau, soit d'airain..... » & qu'on souffle dans ces *flûtes* par les lan» guettes qui s'y trouvent (*per eas quæ sunt in* » *illis lingulas*) ».

St. Chrysostome dit, *Homélie* 43, « si vous » ôtez la languette (*lingula*) à une *flûte*, l'ins» trument devient inutile ». Il est clair que ni Porphyre, ni St. Chrysostôme ne parlent d'une seule espèce de *flûte* ; ils parlent des *flûtes* en général.

Suivant Pollux, *chap. IX. liv. IV.* de son *Onomasticon*, une mauvaise *flûte*, & sans languette (*glotta*), enfin, sans son, n'est bonne à rien (*inepta*). Le même auteur met un peu plus haut l'anche (*glotta*) au nombre des parties de la *flûte*. Au reste, tout ce que l'on vient de dire par rapport aux *flûtes* à bocal, ou cornets, peut aussi très-bien s'appliquer aux *flûtes* traversières.

Les *flûtes* à biseau, ou douces, parlent aisément, & plus elles sont longues, plus il faut y souffler doucement ; à quoi bon alors le phorbéion, ou bandage, dont les anciens musiciens s'entouroient la tête, pour mieux gouverner leur haleine ? Quand on n'est pas obligé de souffler avec véhémence, on en est toujours le maître. Si les *flûtes* des anciens étoient des *flûtes* douces, pourquoi les statues, qui représentent des musiciens en action, ont-elles toutes les joues enflées ? Comment Ovide auroit-il pu faire dire à Minerve, à qui il attribue l'invention de la *flûte*,

Vidi virgineas intumuisse genas.

Fast. lib. IV.

Je vis mes joues vierges enflées ? Comment Plutarque auroit il pu rapporter dans la vie d'Alcibiade, que ce jeune grec ne voulut pas apprendre à jouer de la *flûte*, alléguant entr'autres raisons, qu'à peine ceux qui étoient intimément liés avec un homme « pouvoient-ils le reconnoître » quand il jouoit de la *flûte* » ? De plus, Aristote, dans le *chap. VI. du liv. VIII. de sa Politique*, nous apprend que « la *flûte* est plus propre » à animer les esprits, & à les porter à la colère qu'à

» qu'à les concilier »; ce qui certainement ne convient pas plus que tout ce que nous venons de dire, ni aux *flûtes* douces, ni aux *flûtes* traverſières.

Puiſque donc les *flûtes* des anciens n'étoient point des cornets, ni des *flûtes* traverſières, ni des *flûtes* douces, il faut néceſſairement qu'elles aient été des hautbois, ou que leurs glottes en languettes fuſſent de véritables anches. Confirmons cette idée par quelques paſſages de pluſieurs auteurs. Heſychius dit que la glotte des *flûtes* n'eſt autre choſe, qu'une languette agitée par le ſouffle du joueur, ce qui convient parfaitement à l'anche d'un hautbois; d'ailleurs le mot *glotte* même confirme cette opinion, la partie du corps humain, appellée *glotte*, ayant de l'affinité avec une anche. Ptolomée, dans le *chap. III. du liv. I. des Harmoniques*, dit: « la trachée artère eſt une » *flûte* naturelle »; mais la trachée-artère, comme l'on ſait, ſe termine par l'épiglotte, eſpèce de ſoupape qui s'ouvre & ſe ferme à peu près comme la languette d'un chalumeau. Pollux, dans le chapitre déjà cité de ſon *Onomaſticon*, rapporte qu'on peut dire en parlant d'un joueur de *flûte*, « qu'il a les joues pleines, gonflées, bouffies, élevées, étendues, adhérentes, pleines » de vent, les yeux irrités..... ſanguinolens »; il dit encore plus bas: « les anciens diſent des » glottes uſées par le chant ». Il nous eſt reſté un traité, preſque entier d'Ariſtote, ſur les objets qui ſont du reſſort de l'ouie (*de audibilibus*); on trouve ce traité dans les *Commentaires* de Porphyre, ſur le *chap. III. du liv. I. des Harmoniques* de Ptolomée, & entr'autres paſſages, il renferme les trois ſuivans. « Si quelqu'un ſerre les lèvres » & comprime la glotte d'une *flûte*, le ſon devient » plus dur, plus déſagréable & plus éclatant ». » Si l'on mouille le ſommet de la glotte, ou » qu'on l'imbibe de ſalive, l'inſtrument taiſonne » mieux; & au contraire, quand la glotte eſt » sèche ». Si l'on comprime la glotte, le ſon devient plus aigu & plus clair ». Tout cela convient parfaitement aux *flûtes* à anches, auſſi-bien que ce que dit Apollonius de Thyane (*ch. XXI. liv. V.* de ſa vie, par Philoſtrate), « qu'une » des qualités néceſſaires à un muſicien, eſt celle » de bien embraſſer la glotte de ſa *flûte* avec les » lèvres, ſans cependant y employer aſſez de » force pour en devenir rouge ».

Pline, dans le *chap. XXV. du liv. XVI. de ſon Hiſtoire naturelle*, rapporte « qu'avant le muſicien Antigénide, on coupoit dans le mois de » ſeptembre les roſeaux dont on vouloit faire des » *flûtes*, & qu'on ne commençoit à s'en ſervir » qu'après quelques années: qu'alors même le » muſicien étoit obligé, pour ainſi dire, de dompter ſon inſtrument, & d'apprendre à ſa *flûte* » même à chanter, les languettes étant trop peu » ouvertes »; c'eſt-à-dire, probablement, que comme on avoit cueilli le roſeau quand il étoit déjà trop mûr, les languettes étoient dures, ſe comprimoient réciproquement; car il dit, *comprimentibus ſe lingulis*, & ne ſe laiſſoient pas gouverner à la volonté du joueur. « Mais après, » continue Pline, on les coupa avant le ſolſtice » (au mois de juin), & on s'en ſervit au bout » de trois ans, les languettes étant plus ouvertes » pour fléchir les ſons, c'eſt-à-dire, qu'on coupoit les roſeaux avant leur pleine maturité, » qu'alors ils étoient plus ſouples, que les languettes ne ſe comprimoient plus ſi fort réciproquement, & que par conſéquent les ſons » étoient plus faciles à varier ». On trouve dans les notes d'Hardouin, ſur les endroits de Pline que nous venons de citer, un paſſage de Théophraſte, où il eſt dit, « que les anciens faiſoient » d'abord leurs *flûtes* toutes de roſeaux, & qu'ils » croyoient que les anches (*glottes*) devoient » être priſes dans l'entre-deux des nœuds de la » même plante dont on avoit fait la *flûte*, parce » que ſans cela l'inſtrument ne raiſonnoit pas » bien ». Ce paſſage ſeul prouve que les *flûtes* des anciens étoient à anches; encore aujourd'hui on préfère celles de roſeau à toutes les autres.

Je crois avoir ſuffiſamment prouvé que les anciens n'avoient que des *flûtes* à anches. De ces *flûtes* les unes avoient l'anche à découvert comme nos hautbois; les trois paſſages d'Ariſtote, cités ci-deſſus, le prouvent ſans réplique. Les autres avoient l'anche cachée comme les trompettes d'enfans. Voici ce qui me ſemble l'indiquer. D'abord on voit ſur des bas-reliefs des *flûtes* ſans l'apparence de biſeau, ni d'anche; ces *flûtes* ſont ordinairement terminées en haut par un bocal; donc leur anche eſt cachée dans le corps de l'inſtrument; car nous avons déjà vu que l'anche eſt indiſpenſable aux *flûtes* des anciens. Les *flûtes* terminées par un bocal en haut, ſont ordinairement les plus grandes, & quelques joueurs de *flûte*, qui tiennent des inſtrumens de cette eſpèce, n'ont point de phorbéion, ou de bandage, *v.* PHORBEION; parce qu'on ne pouvoit paſſer qu'un petit corps mince, tel qu'une anche au travers de la fente du phorbéion; parce qu'encore le phorbéion étoit très-utile au muſicien; un des plus grands défauts qu'ont même aujourd'hui nos joueurs d'inſtrumens à anches, c'eſt de laiſſer échapper le vent, ce qui provient de la tenſion continuelle des joues, & qui cauſe un ſifflement très-déſagréable, au lieu que celui qui ſouffle dans un bocal, ne peut guère laiſſer échapper le vent.

Pollux, dans le *chap. IX. du liv. IV. de ſon Onomaſticon*, dit que la *flûte*, appellée *bombyx*, a deux parties outre la glotte, & les trous latéraux, l'une appellée ὀλμος (*olmos*), l'autre, ὑφόλμιον (*eupholmion*); l'olmos peut, je crois, très-bien indiquer ici un pavillon ſemblable à

celui des cors-de-chaſſe & des trompettes, & euphonion une embouchure faite comme un bocal; & à quoi bon cette eſpèce d'embouchure, ſi la *flûte* avoit une anche placée comme celle de nos hautbois? Ariſtote, dans ſon traité *de audibilibus*, que nous avons déjà cité, dit « qu'il » eſt difficile de jouer de la *flûte*, appellée *bombyx*, à cauſe de ſa longueur, ce qui joint à » ce nous venons de dire, ſemble prouver effectivement, que les *flûtes* les plus grandes » des anciens avoient un bocal, une anche tenfermée dans le corps de l'inſtrument, & qu'on » en jouoit ſans phorbéion ». Cette dernière choſe eſt confirmée par un paſſage de Sophocle, qu'il explique en même-temps; le voici. « Il » ne ſouffle plus dans de petites *flûtes*, mais » dans des ſoufflets épouvantables & ſans bandage (*phorbéion*) ». Enfin, je rapporterai encore ce que dit Feſtus, en donnant une étymologie du mot *lingula* (*languette*), *lingula per diminutionem linguæ dicta, aliàs à ſimilitudine linguæ exertæ ut in calceis inſertæ, id eſt infrà dentes coercitæ, ut in tibiis.* « Languette, diminutif de » langue, tantôt à cauſe de ſa reſſemblance avec » une langue expoſée (*ou tirée*), comme dans » les chauſſures, tantôt à cauſe de ſa reſſemblance avec une langue cachée, ou retenue » deſſous les dents »; ce qui ne ſemble convenir qu'à une anche cachée dans l'inſtrument.

Comme je n'ai nulle envie d'imiter les gens à ſyſtême, qui écartent de la meilleure foi du monde tout ce qui peut endommager leurs édifices, je vais rapporter ce que je crois qu'on peut m'oppoſer raiſonnablement, au moins je rapporterai ce que j'ai trouvé de ſuſpect dans le cours de mon travail. Bartholin, dans le *chap. V. du liv. I.* de ſon traité *de tib. veter.* raconte comme un miracle, d'après le ſcholiaſte de Pindare, que les languettes, glottes, ou anches, étant tombées dans un combat ou concours de muſique, le joueur de *flûte* continua ſa pièce avec les roſeaux ſeuls. Cette hiſtoire peut fournir trois objections 1°. Si la *flûte* n'avoit d'autre principe de ſon que l'anche, comment le muſicien a-t-il pu continuer à jouer après que celle-ci étoit tombée? Il eſt probable que ſa *flûte* étoit en même-temps à biſeau & à anche, c'eſt-à-dire, que c'étoit une *flûte* douce, à laquelle on avoit adapté une anche. 2°. Eſt il probable que l'anche d'un hautbois puiſſe tomber ſans la volonté de celui qui tient l'inſtrument? Et n'eſt-il pas plus naturel de ſuppoſer que c'étoit une charlatanerie du muſicien, qui, s'étant apperçu qu'on pouvoit jouer de ſa *flûte* ſans anche, vouloit s'en faire honneur? 3°. Enfin, quoi qu'il en ſoit, puiſque le muſicien a pu jouer une fois ſans anche, ne peut-il pas l'avoir fait pluſieurs fois, & même s'en être fait une coutume, & l'avoir enſeigné à d'autres? Quant à la première objection, je réponds que ſi la *flûte* avoit un autre principe de ſon que l'anche, le ſcholiaſte de Pindare n'auroit pas rapporté ce fait comme un prodige; de plus, eſt-il vraiſemblable que les anciens aient combiné enſemble le biſeau & l'anche, & qu'aucun de leurs auteurs ne parle du biſeau, tandis que tous parlent de l'anche non équivoque? Quant à la ſeconde objection, je réponds qu'elle ne prouve rien autre, ſinon que la *flûte* en queſtion étoit à bocal, & avoit ſon anche cachée; alors celle-ci pouvoit très-bien tomber par accident, & le muſicien pouvoit continuer ſa pièce, en embouchant ſa *flûte* comme un cornet. La troiſième objection eſt certainement la plus forte, & je n'y peux répondre autre choſe, ſinon qu'il me ſemble très-peu probable que, ſi cette aventure avoit donné lieu d'inventer une nouvelle ſorte de *flûte*, le ſcholiaſte de Pindare, ni aucun autre auteur n'en euſſent dit mot; ma réponſe deviendra plus forte, ſi l'on fait attention que l'aventure étoit réellement ſingulière, & devoit naturellement intéreſſer tous les ſpectateurs. J'ajoutetai de plus que Pollux diſtingue fort bien la *flûte* de la ſyringe, dont le ſon a un principe différent, & qu'ainſi il auroit bien parlé d'une autre ſorte de *flûte*, ſi elle avoit exiſté. *Voyez Poll. Onom. lib. I. chap. IX.*

Ordinairement l'on dérive le nom latin de la *flûte* (*tibia*) de *tibia*, l'os de la jambe, parce que, dit-on, les premières *flûtes* étoient faites d'os, matière peu propre à faire des anches, d'où l'on conclut qu'elles n'en avoient point. A cela je réponds: 1°. qu'on peut très-bien faire une anche d'os, en le choiſiſſant & l'aminciſſant convenablement; Pollux parlant de la trompette, dit qu'on la faiſoit d'airain ou de fer, & ſon anche (*glotta*) d'os, *chap. II. liv. IV. Onomaſticon.* 2°. Bartholin, *chap. II. liv. I. de tib. veter.* aſſure qu'un auteur, nommé *Coldingus*, donne d'après d'anciens gloſſaires une autre étymologie au mot *tibia*, & le fait venir de *tybin*, c'eſt-à-dire, *jonc* ou *roſeau*, matière dont on a fait les premières *flûtes*, ſuivant la plus grande partie des auteurs; loin donc que *tibia* (*flûte*) vienne de *tibia* (*os de la jambe*), c'eſt peut-être ce dernier qui vient de l'autre à cauſe de ſa reſſemblance.

Remarquons encore, qu'aucune des *flûtes* qui ſe trouvent dans les *Antiquités romaines* de Boiſſard, & dans les deſſins des *peintures antiques d'Herculanum*, n'ont de biſeau. On voit dans le *Muſeum romanum* de la Chauſſe, *tome II.* une *flûte* faite d'os, à ce que prétend l'auteur, & comme elle le paroît effectivement; cette *flûte*, qui eſt auſſi dans le *liv. VIII. du tom. III. du ſupplément à l'antiquité expliquée* de Montfaucon, a le biſeau bien marqué. Ce dernier auteur dit qu'elle a été copiée d'un bas-relief qui eſt à

Digitized by Google

Naples, dans le palais du prince Diomède Caraffa. Ce bas-relief, s'il exiſte tel qu'on le rapporte, ſemble renverſer de fonds en comble mon édifice; mais je demande à tout lecteur impartial, ſi une ſeule figure peut détruire le témoignage unanime de tant d'écrivains, ſur-tout lorſqu'on n'indique pas de quelle antiquité eſt le bas-relief dont on l'a tiré, & lorſqu'on a des preuves convaincantes que ſouvent les deſſinateurs copient mal les antiques. Ne ſe peut-il pas même qu'un auteur voyant un inſtrument peu différent des nôtres, mais manquant d'une partie eſſentielle, à ſon avis, y ait ajouté cette partie de ſon chef? Cette conjecture paroîtra plus que probable à ceux qui connoiſſant la facture des inſtrumens de muſique, auront lu quelque traité des modernes à ce ſujet, ils y auront ſans doute trouvé, comme moi, une quantité de bévues, provenant uniquement du peu de connoiſſance pratique de la muſique. Je terminerai cet article en tâchant d'éclaircir quelques difficultés qui regardent les *flûtes* des anciens.

On voit ſur la plus grande partie de ces inſtrumens de petites éminences ſolides, les unes de figure cubique, les autres de figure cylindrique, & même terminées par un bouton. Bartholin (*chap. V. liv. I. de tib. veter.*) rapporte que, ſuivant l'avis de pluſieurs auteurs, ces eſpèces de chevilles tiennent lieu de clef, & ſervent à fermer les trous latéraux. Je crois la même choſe; j'ajouterai ſeulement que, comme les airs ou nomes de *flûte* étoient réglés, on bouchoit avec des chevilles les trous latéraux qui n'entroient pour rien dans le nome qu'on alloit exécuter, parce qu'il auroit été fort incommode de tenir un ou deux trous bouchés pendant tout un air; cette idée ſe fonde, 1°. ſur ce que les anciens avoient d'abord une *flûte* particulière pour chaque nome, & que Pronome le thébain fut le premier à faire des *flûtes* ſur leſquelles on pouvoit exécuter pluſieurs nomes, comme le rapporte Pauſanias au *liv. IX de ſa deſcription de la Grèce.* 2°. Sur ce que les *flûtes* qui ont pluſieurs de ces chevilles en ont ordinairement deux ou trois petites, & trois ou quatre plus grandes, différence qui me paroît faite exprès pour que le muſicien ne ſe trompât pas, & pour qu'il débouchât ſulement les trous qui appartenoient au même nome; trous qui ſont indiqués par les chevilles de même figure.

Un tableau qui ſe trouve dans le *tome III. des peintures antiques d'Herculanum, pag.* 101, ſemble nous indiquer en même tems, & que les chevilles ſervoient effectivement à boucher les trous latéraux, & que les anciens commençoient par enſeigner à leurs élèves à donner d'abord le ton ſur une *flûte*, tous les trous étant bouchés; puis ſur deux; puis enfin à poſer les doigts ſur les trous après avoir enlevé les chevilles. Ce même tableau ſemble encore confirmer que les *flûtes* étoient à anches; car on n'a guère plus de peine à faire raiſonner deux *flûtes* douces, qu'une; mais il en eſt tout autrement de deux hautbois. Le tableau dont je parle, repréſente Marſyas donnant leçon à Olympe encore enfant. Le diſciple tient deux *flûtes* qui paroiſſent égales; celle de la main gauche il la porte à la bouche, & Marſyas l'aide en lui tenant le bras; quant à la *flûte* de la main droite, l'enfant paroît vouloir la porter auſſi à la bouche; mais ſon maître l'en empêche. Ces deux *flûtes* ont chacune deux chevilles, & point d'autres trous latéraux.

On trouve encore des *flûtes* entourées d'anneaux ſur les anciens monumens, & alors on n'y apperçoit point de trous latéraux: comme ces *flûtes* ſont toutes coniques, il m'étoit venu dans l'eſprit que ces anneaux couvroient chacun ſon trou, & tenoient par conſéquent lieu des chevilles; la figure de l'inſtrument les obligeant à ſe poſer toujours au même endroit; mais en comparant la diſtance des anneaux à la longueur de la *flute*, & celle ci à la hauteur du muſicien, il m'a paru que ces anneaux étoient trop écartés les uns des autres, pour que les doigts d'un homme puſſent couvrir les trous que je ſuppoſois deſſous, en ſorte que mon idée ne me paroît vraiſemblable qu'en ſuppoſant qu'on ait mal obſervé les proportions en copiant les *flûtes*.

Dans le *Muſæum romanum* de la Chauſſe, on rapporte qu'on déterra, il y a pluſieurs années, à Rome, des morceaux de *flûte* d'ivoire, revêtus d'une plaque d'argent; cela explique clairement ce morceau de l'art poétique d'Horace, que les commentateurs ont tant tourné & retourné.

Tibia non ut nunc orichalco vincta, tubæque
Æmula, &c.

Car effectivement un hautbois qu'on garniroit de cuivre, approcheroit beaucoup du ſon de la trompette: il en approcheroit davantage encore ſi on le doubloit de ce métal.

On eſt auſſi très-embaraſſé du grand nombre de *flûtes* des anciens, je crois que cela vient uniquement de ce qu'on a pris pour des noms, ce qui n'étoit que des épithètes données par les auteurs: ainſi, par exemple, on parle d'une *flûte*, appellée *plagiaule*, d'une ſeconde, nommée *photinge*, & d'une troiſième, déſignée par le mot *lotine*; toutes trois ne ſont qu'une ſeule & même *flûte*, appellée *photinge*, ſurnommée *plagiaule* (*oblique*), parce qu'elle ſe terminoit par une corne de veau recourbée, comme nous l'avons déjà dit; & *lotine*, parce qu'on la faiſoit de bois de lotos; de même encore on a fait de l'éléphantine une *flûte* particulière, & ce n'eſt probablement qu'un épithète donné aux *flûtes* d'ivoire.

Enfin l'on regarde la monaule comme une ſorte de *flûte*, & c'eſt le nom général des *flûtes* ſimples, ou d'une ſeule tige, comme *diaule* eſt celui des *flûtes* doubles.

Au reſte, je ne crois pas impoſſible qu'un bon littérateur, verſé dans la facture des inſtrumens à vent, ne pût retrouver entiérement les *flûtes* des anciens, en comparant continuellement les différens auteurs entr'eux, avec les monumens & avec la nature des inſtrumens à vent. Mais, vu le peu de fond qu'on peut faire ſur les copies, il faudroit qu'il pût lui-même examiner les antiquités. (*Article du ſupplément de l'Encyclopédie, ſigné F. D. C.*

Les *flûtes* des anciens, comme nous l'avons déjà dit, étoient faites d'os, d'ivoire, & même de métal, & elles étoient compoſées, ainſi que les nôtres, de pluſieurs pièces; mais avec cette différence, que ces pièces ſéparées qui ne s'aſſembloient point à rainures ou à entailles, recouvroient un tuyau intérieur, qui étoit ordinairement de bois, & délicatement creuſé autour, comme on le voit à Portici, par deux pièces de *flûte* de métal, dans leſquelles le bois eſt demeuré en dedans, mais pétrifié. On voit auſſi dans le cabinet de l'académie de Cortone, une *flûte* d'ivoire, établie ſur un tuyau d'argent.

On voyoit dans une peinture des Thermes de Titus, publiée par Winckelmann (*Monum. ined. n°.* 15.), Minerve jettant les *flûtes* qu'elle venoit d'inventer, parce qu'elle ſe trouvoit défigurée par l'enflure des joues qu'occaſionne leur jeu. On y voyoit auſſi le ſatyre Marſyas qui les ramaſſoit pour ſon uſage.

FLÛTE *traverſière*.

Le comte de Caylus (*Rec. III. pl.* 88. *n°.* 5.) dit: « ce petit bronze paroît repréſenter un joueur de *flûte*; mais cet inſtrument eſt ici très-différent de celui dont les romains faiſoient un ſi grand uſage. La parure & la coëffure de plumes que l'on voit ſur cette figure, ne ſont pas ordinaires aux monumens romains. Il eſt vrai que les égyptiens en ont fait un grand uſage: le genre du travail eſt très-médiocre; & je dois convenir que la diſpoſition de la draperie a beaucoup de rapport avec celle de quelques-uns des baladins de l'ancienne Rome. Je crois ce monument gaulois & fort poſtérieur aux monumens précédens; cependant je ſuis bien éloigné de le garantir pour tel ».

FLÛTE *tyrrhénienne*.

Pol'ux (*Onomaſt. liv. IV. chap. IX.*) décrit ainſi la *flûte tyrrhénienne*: « elle eſt ſemblable à » une ſyringe (*ſifflet de Pan*) renverſée; mais ſon » tuyau eſt de métal; on ſouffle par en bas dans » cette *flûte*, & on y emploie moins de vent » (que pour la ſyringe); mais le ſon en eſt plus » fort à cauſe de l'eau qu'il fait bouillonner. » Cette *flûte* donne pluſieurs ſons, & le métal » en augmente la force ». Les mots en parenthèſe ont été ajoutés pour éclaircir cette deſcription, qui paroît convenir très-bien à l'eſpèce de *flûte* d'enfant qu'on nomme *roſſignol*. Merſenne ſemble auſſi être de cet avis.

FOCALE, eſpèce de mouchoir de cou, dont ſe ſervoient chez les romains les malades & les efféminés. Quintilien nous l'apprend (*lib. XI. c. III.*): *Palliolum ſicut faſcias quibus crura veſtiuntur & focalia & aurium ligamenta ſola excuſare poteſt valetudo.*

FOCARIA, *FOCARIUS*, } cuiſinière, cuiſinier.

FOCULUS. *Voyez* RÉCHAUD.

FOCUS. *Voyez* CHEMINÉE.

FŒNERATORES, *argentarii*.

C'étoient à Rome des eſpèces d'uſuriers qui prêtoient ſur gages & à un gros intérêt. Ils s'aſſembloient autour de la ſtatue de Janus, aux environs de l'arc *Fabien* & du putéal de Libon. Ce commerce odieux fut défendu; mais on ne tarda pas à ſentir la néceſſité des emprunts & l'impoſſibilité de trouver des gens qui prêtaſſent ſans avoir des ſûretés. On réduiſit donc l'intérêt de l'argent à une ſomme modique, & on en permit le trafic ſous la forme ordinaire. *V.* INTÉRÊT & USURE.

FOI, divinité romaine. *Voyez* FIDÉLITÉ.

FOIE. Les anciens plaçoient le ſiège des paſſions dans ce viſcère. C'eſt pourquoi Anacréon dit: l'Amour tendit ſon arc, & me frappa au milieu du *foie*.

L'inſpection du *foie* des victimes faiſoit une grande partie de la ſcience des auſpices. *Voyez* HEPATOSCOPIE.

Pline (*VIII.* 51.) dit qu'Apicius inventa l'art d'engraiſſer les volailles, & ſur-tout les oies, avec des figues, pour faire acquérir à leur *foie* une groſſeur monſtrueuſe, qui flattoit les riches gourmands de Rome. Cette groſſeur égaloit preſque celle du reſte du corps de l'animal, ſelon l'expreſſion de Martial. (*XIII.* 58.):

Aſpice, quam tumeat, magno jecur anſere majus
Mirabis dices, hoc, rogo, crevit ubi?

FOÏN. Les romains avoient coutume d'attacher du *foin* aux cornes des bœufs méchans, afin

qu'on pût les reconnoître de loin. Horace fait alluſion à cette pratique. (*Sat.* 1. 4. 34.) :

Fanum habet in cornu : longum fuge.

FOLLIS, monnoie des empereurs grecs. *Voyez* PHOLLIS.

FONDATEUR, ΚΤΙΣΤΗΣ.

On trouve aſſez ſouvent des médailles grecques, ſur leſquelles le titre de ΚΤΙΣΤΗΣ, ou de *fondateur*, eſt donné à des empereurs & à d'autres princes par des villes qu'ils ne *fondèrent* pas : car on a des preuves très-certaines qu'elles exiſtoient avant eux. Pellerin a publié, par exemple, une médaille frappée à Clazomènes, en l'honneur de Livie & d'Auguſte, ſur laquelle cet empereur eſt appellé ΚΤΙΣΤΗΣ, quoique Clazomène exiſtât pluſieurs ſiècles avant Auguſte.

Cette coutume irrégulière ne fut pas un effet de la flatterie des grecs ; mais on doit la regarder comme la ſuite de l'uſage ancien, qui faiſoit donner le nom de *fondateurs* à ceux qui conduiſoient de nouvelles colonies dans des villes anciennement habitées, où les nouveaux colons ſe mêloient quelquefois avec les habitans primitifs, ſoit que les auteurs de ces colonies augmentaſſent les villes anciennes, pour les placer plus commodément ; ſoit que par quelqu'autre bienfait on pût les conſidérer comme les *reſtituteurs*, ou les *bienfaiteurs* de ces villes, celles-ci leur donnèrent le titre de *fondateurs*, pour témoigner la reconnoiſſance qu'elles conſervoient de leurs bienfaits.

FONDATEURS. « Dans le ſtyle allégorique, dit M. Rabaud de Saint-Étienne, les villes elles-mêmes étoient perſonnifiées, & nous avons conſervé cet uſage dans nos médailles & dans nos tableaux allégoriques. On aſſocioit une figure de héros ou d'héroïne, aux armoiries de cette ville ; dès-lors, nommer la ville, ou nommer le héros, étoit la même choſe. De cette habitude de lier la ville au héros, & du génie allégorique qui donnoit de l'ame & de la vie à celui-ci ; naquit l'erreur, qui porta les peuples poſtérieurs à lui ſuppoſer une exiſtence réelle. Ils ne firent pas attention que les villes ne ſe *fondent* point ainſi ; qu'elles ne doivent pas leur exiſtence à des princes & à des princeſſes ; que toutes les villes, dans les premiers tems, ont commencé par n'être que des cabanes ou des hameaux ; que comme ils faiſoient remonter la naiſſance des villes & de leurs *fondateurs* aux tems voiſins de *Deucalion* & d'*Ogygès* ; c'eſt à dire, du déluge, il étoit impoſſible qu'il y eût, à cette époque, un ſi grand nombre d'habitans pour les peupler, & tant de princes pour les bâtir. Les premiers hiſtoriens de l'âge alphabétique trouvèrent ces noms ; ils les gardèrent & les enregiſtrèrent dans leurs annales ».

« Mais ils furent ſi fidèles à retenir tout ce qu'on leur avoit tranſmis, qu'ils aſſocièrent à ces perſonnages ceux dont ils étoient entourés, leurs pères, leurs mères, leurs parens ; & ils nous ont ainſi laiſſé les moyens de reconnoître la non-exiſtence de ces princes divers. Tous ces *fondateurs* prétendus des villes, deſquelles l'origine eſt néceſſairement inconnue, ſont fils, ou d'un fleuve, ou d'une fontaine, ou d'une conſtellation, ou d'un dieu, ou d'une amazone, ou pour le moins d'un roi. Quelques-uns ont pluſieurs pères, parce que réellement ils n'en avoient aucun. Ainſi, *Thèbes* fut *fondée* par Thébé ; Argos, par *Argus* ; Sicyone, par *Sicyon* ; & ſous le nom d'*Ægialée* par *Ægialus* ; Corinthe par *Corinthus* ; *Coronée*, par Coronus, &c. &c.

Je ne finirois pas, ſi je citois toutes les villes qui ſe diſoient *fondées* par ces princes imaginaires. J'ajoute qu'en général, celles qui ſont du genre maſculin ont été *fondées* par un prince, comme celles du genre feminin l'ont été par des princeſſes ; erreur fondée ſur le ſexe du perſonnage allégorique, qui avoit ſervi à figurer la ville ».

« Il ſeroit auſſi aiſé de prouver que la plupart des villes de la Grèce dûrent leur nom à des circonſtances purement phyſiques, plutôt qu'à des *fondateurs* chimériques ; mais il faudroit entrer dans un détail d'étymologies qui ſeroient ou faſtidieuſes ou ſuſpectes ; & la vérité, que j'expoſe ici, n'a pas beſoin de ces preuves auxiliaires. Il y auroit cependant des étymologies qu'il ſeroit impoſſible de nier : ſi je diſois, par exemple, qu'*Aſtypalæa*, ſignifie *vieux fort* ; *Ægyalée*, *rivage* ; *Actiké*, *rivage* encore, on penſeroit que ces villes ont pris leur nom de leur poſition, plutôt que de croire au héros *Aſtypalæus*, au roi *Ægyalus*, à la princeſſe Actiké, ou bien à *Aetæus*, premier roi de l'Actique. Ainſi, quand je lis dans Strabon, que la ville de *Calène* en Aſie mineure a pris ſon nom de la pierre noire & brûlée, dont elle eſt bâtie ; étymologie que je trouve dans le mot *cal*, qui ſignifie feu, chaleur, & qui m'eſt confirmée par les volcans qu'il y avoit dans le voiſinage de cette ville ; & quand je lis dans les mythologues, qu'elle dut ſon nom à *Kalénus*, fils de Neptune & de Kéléno, je préfère l'étymologie phyſique, & je raie le héros Calénus de mon catalogue. De même, perſonne n'ignore que la ville d'*Agde*, en Languedoc, eſt bâtie avec une pierre pareille, & qu'il y a des volcans éteints dans ſon voiſinage ».

« Mais, ſi en examinant de plus près ces *fondateurs* prétendus de villes, je trouve qu'ils ſont fils d'un père ou d'une mère chimérique ; s'ils ſont nés d'une fontaine voiſine, ou d'une mon-

tagne, ou d'un port de mer, j'en conclurai que c'eſt encore ici ce que je diſois, & que cette parenté imaginaire n'eſt autre choſe que la relation phyſique de cette ville avec la montagne, avec la fontaine, avec la mer, & je me rappellerai tout ce que j'ai vu du génie allégorique, qui perſonnifioit ces objets ».

« Les exemples de ces rapports phyſiques, convertis en hiſtoire, ne ſeroient pas difficiles à trouver : obligé d'en citer quelques-uns, pour appuyer mon aſſertion, je le ferai avec briéveté ».

« Le royaume de Corinthe avoit pour villes principales, *Corinthe*, capitale ; *Épopée*, ſa citadelle ; *Cromion* & *Léchés*, près de la mer, & le port de *Cenchrées* : on y voyoit auſſi la fontaine *Pirène* ».

« On raconta que Corinthe avoit été bâtie par *Corinthus* ; *Épopée* par *Épopus* ; *Cromion* par *Cromus* ; *Léchés* par *Léchés* & *Cenchrées*, par *Cenchréus* : avec cette méthode on avoit bientôt fait des annales. *Cromion* étoit près de la mer : on dit que *Cromus*, ſon *fondateur*, étoit fils de Neptune & de la belle Pirène ; elle eut encore de Neptune un autre fils, ce même *Cenchréus* qui avoit bâti *Cenchrées*. Diane ayant tué ce jeune homme à la chaſſe, Pirène, ſa mère, en verſa tant de pleurs, qu'elle devint fontaine. On voit aiſément que la Géographie de ces lieux en fait toute l'hiſtoire, & dévoile l'origine des *fondateurs* chimériques ».

FONDATION des villes. *Voyez* VILLES.

FONDS (vaſe à deux). *Voyez* AMPHICUPELLUM.

FONIONI. Muratori (tom. 2. *Theſ.*) rapporte l'inſcription ſuivante, où Mars peut être déſigné ſous le nom FONIO, dérivé de φονος, carnage. Peut-être auſſi FONIO eſt la Renommée, ainſi appellée de φοη, bruit :

FONIONI
SACR
SEIA. IONIS
MAG
D. D.

FONTAINES. Chez les anciens les *fontaines*, les ſources des rivières étoient ſacrées, & des eſpèces de divinités que l'on honoroit d'un culte particulier. (Sénèque, dans ſa lettre 41.) Cicéron dit (*lib. III. de natura deor. cap. XX.*) que les augures, dans leur prière, invoquoient les noms du Tibre & des autres rivières voiſines de Rome. La ſeptième Inſcription de la p. XCIV. de Gruter porte :

FONTI DIVINO ET GENIO
NUMINIS FONTIS.

On ſe faiſoit un ſcrupule de troubler leurs eaux, en s'y baignant ou en s'y lavant. Tacite en rapporte pour exemple un trait de Néron. (*Annal. lib. IV. cap. XXII.*)

On voit ſur les monumens les *fontaines* repréſentées par des gueules de lion, par des coquilles, & par des vaſes renverſés poſés ſur des cippes. — On croyoit que chaque *fontaine* avoit ſa divinité ou ſa nymphe particulière, que l'on repréſentoit appuyée ſur une urne d'eau courante.

FONTAINE d'ÉGÉRIE. *Voyez* ÉGÉRIE.

FONTAINE de Mercure à Rome. *V.* AQUEDUCS.

FONTE (art de la). *Voyez* BRONZE, COLOSSE.

Pour rendre complettes les connoiſſances que nous avons de la *fonte* des anciens, j'ajouterai ici le paſſage ſuivant de Winckelmann.

« Les ſtatues & les buſtes de bronze d'Herculanum, ſont pour la plupart médiocres, ou mauvais ; de cette dernière eſpèce ſont entr'autres les ſtatues des empereurs, de grandeur plus que naturelle, qui nous prouvent que les anciens artiſtes n'étoient pas auſſi habiles à travailler le bronze que le marbre. Les deux plus grands ouvrages de bronze qu'il y ait à Rome, ſont la ſtatue équeſtre de Marc-Aurèle, ſur la place du Capitole, & la ſtatue pédeſtre de Septime-Sévère, dans la galerie du palais Barberini. La première a pluſieurs défauts, qu'on doit peut-être attribuer aux injures du temps, & à ce qu'elle a ſouffert ſous les ruines. Il ſe peut auſſi qu'au ſiècle où elle a été faite, l'art n'eût pas encore atteint un certain degré de perfection. La ſeconde ſtatue nous prouve la décadence de l'art du temps de Sévère, quoique cependant le travail en ſoit beaucoup meilleur que celui des portes triomphales de ce même empereur, au pied du Capitole. Pline dit que l'art de jetter des ſtatues en bronze, s'étoit tout-à-fait perdu du temps de Néron. Il doit donc avoir repris naiſſance ſous le règne d'Hadrien. Pauſanias (liv. II. chap. XVII. où il eſt parlé de l'artiſte Léarque), en parlant d'une ſtatue de bronze de Jupiter, exécutée par un diſciple de Dipænus & de Scyllis, les plus anciens & les plus célèbres ſtatuaires dont il ſoit fait mention, dit qu'elle étoit faite de pluſieurs pièces ſi bien enchaſſées, ſi bien jointes enſemble avec des clous, qu'elles formoient un tout ſolide. Toutes les ſtatues de

bronze d'Herculanum, ſont, au reſte, faites ainſi de pièces rapportées, quoiqu'on ne puiſſe plus en appercevoir les ſoudures depuis qu'elles ont été reſtaurées. Les pièces ne ſont pas ſoudées enſemble; mais à certaines marques on pourroit ſoupçonner qu'elles ont été réunies par le moyen d'un métal fondu. Le grand nombre de pièces enchâſſées après coup, qu'il eſt facile de remarquer à ces ſtatues, & qui n'ont pas encore été polies, ſervoient à remplir les vuides qui reſtoient après que les différentes parties de la ſtatue avoient été jointes enſemble. Il eſt néanmoins néceſſaire de faire de nouvelles recherches & de nouvelles obſervations, avant de pouvoir prononcer avec quelque certitude, ſi les ſtatuaires grecs ont toujours ſuivi le même procédé dans leur travail, ou ſi cette réunion des parties des ſtatues de bronze n'a été que la pratique des premiers artiſtes avant la célèbre époque de l'art, ou la méthode des artiſtes ſuivans, c'eſt-à-dire, lorſque l'art fut déjà déchu. Les uſtenſiles de ménage & les vaſes de bronze ſont d'un travail très-fini; les vaſes ſacrés ſont ſur-tout précieuſement exécutés au tour. ».

Un artiſte a renouvellé à Dreſde, vers le milieu de notre ſiècle, les procédés des anciens, & a fait de pluſieurs pièces de fonte une ſtatue équeſtre auſſi grande que nature.

FONTEIA, famille romaine dont on a des médailles.

C. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Le ſurnom de cette famille eſt *Capito*.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FONTINALES, fêtes que les romains célébroient à l'honneur des nymphes qui préſidoient aux *fontaines* & aux ſources. *Fontinalia*, *fontanalia*. *Voyez* Festus & Varron (*de ling. lat. lib. V.*). Ce dernier dit qu'on avoit coutume de couronner les puits ce jour-là, & de jetter des couronnes dans les fontaines. Scaliger, dans ſes conjectures ſur Varron, croit que ce n'eſt point la fête des *fontaines*, comme dit feſtus, mais de la fontaine qui avoit un temple à Rome, proche de la porte Capène, appellée à cauſe de cela *porte fontinale*; & que c'eſt de cette fontaine dont parle Cicéron au liv. II. des loix. Les *fontinales* ſe célébroient le 13 octobre, qui étoit le troiſième jour de devant les ides.

FORARIA, femme de campagne, qui venoit vendre à la ville les productions de la terre.

FORCE, divinité qu'on diſoit être fille de Thémis, ſœur de la Tempérance & de la Juſtice; mais en ce ſens elle ſe prend pour courage, vertu.

FORCEPS & *forfex*, dans Aulugelle (X. 9.), bataillon diſpoſé en tenaille, pour embraſſer un bataillon ennemi diſpoſé en coin.

FORCIPES de Vitruve. *Voyez* Louve.

FORCULUS; c'eſt un des dieux qui préſidoient à la garde des portes, avec *Cardea* & *Limentinus*: le départrement particulier de *Forculus* étoit les battans des portes qui s'appelloient proprement *Fores*. (*Auguſt. de civit. Dei, lib. IV. cap. VIII.* & *Tertull. de idol. c. XV.*

FORDICIDIES, nom d'une fête des romains. *Fordicidia*. Elle ſe célébroit le 17 des calendes de mai, c'eſt-à dire, le 15 d'avril. Elle s'appelloit *fordicidies*, du mot latin *forda*, vache pleine, & de *cædo*, j'immole, parce qu'on immoloit ce jour-là des vaches pleines à la Terre. *Forda*, vache pleine, vient de *fero* je porte, ſelon Ovide (*faſt. lib. IV. v. 629.*), ou, comme ont penſé Scaliger & Saumaiſe, du grec, φόρος, φόρδος, qui ſignifie la même choſe. Varron dit qu'on immoloit pluſieurs vaches pleines dans les curies. Tite-Live & Denis d'Halicarnaſſe écrivent qu'on en immoloit une dans chaque curie, & par conſéquent trente, comme le dit en effet Ovide. (*Faſtor lib. IV. v. 635.*) C'eſt Numa qui, dans le temps d'une ſtérilité commune aux campagnes & aux beſtiaux, inſtitua les *fordicidies*. Ovide les décrit à l'endroit que l'on a cité. Il dit qu'on immoloit auſſi ce jour-là une partie de ces vaches pleines dans le temple de Jupiter, c'eſt-à-dire, au Capitole.

FORENSIA veſtimenta, habits que les romains prenoient lorſqu'ils ſortoient de leurs maiſons, & qu'ils alloient à la place publique, *ad forum*; telle étoit la toge dont Nonnius Marcellus dit (1. 3.): *toga, ſicut in conſuetudine habetur, veſtimentum eſt quo in foro utimur*. Les habits *forenſia* étoient oppoſés aux *domeſtica*, vêtemens que l'on portoit dans les maiſons.

FORÊTS. *Voyez* Eaux & *forêts*.

FORI, gradins ou bancs ſur leſquels ſe plaçoient les ſpectateurs dans le cirque. *V.* Cirque.

FORICA. } Il y avoit dans le *forum* & dans
FORICARII. } les autres endroits publics de Rome, des lieux d'aiſance, *forica*, où l'on pouvoit entrer en payant une petite ſomme, appellée elle-même

forica. Les empereurs ſe rendirent propriétaires de cette modique rétribution, & ils chargèrent les *foricarii* du ſoin de l'exiger. Juvenal peint ces fermiers publics avec toute l'énergie de ſon mâle pinceau (*ſat. III.* 38.):

Conducunt foricas, & cur non omnia? cùm ſint
Quales ex humili magna ad faſtigia rerum
Extollit, quoties voluit fortuna jocari.

FORICULUS, la même divinité que FERCULUS. *Voyez* ce mot.

FORINA. On lit dans une inſcription recueillie par Gruter (*pag.* 333. *n°.* 1.):

AD. AR. FORIN. *ad aram Forinæ.*

C'eſt la même divinité que FURINA. *V.* ce mot.

FORMA TRAJANA, aqueduc de Trajan. *Forma* étoit le nom d'un canal en briques, deſtiné à conduire des eaux.

FORMIDO, inſtrument de chaſſeur. C'étoit une corde teinte en rouge, ou chargée de plumes de différentes couleurs, deſtinée à effrayer les ſangliers, les loups, &c. Virgile en parle dans ſes Georgiques (III. 372.):

Puniceæve agitant timidos formidine pennæ.

Cet inſtrument eſt appellé *linea* dans Némeſius. (*Cineg.* 303.)

Linea quin etiam magnos circumdare ſaltus
Quæ poſſet, volucreſque metu concludere prædas
Digerat innexas non uno ex alite pinnas.....

FORNACALES, ou FORNICALES, fête romaine en l'honneur de la déeſſe *Fornax*; on faiſoit alors des ſacrifices devant le four, où on avoit coutume de rôtir le bled & de cuire le pain.

Numa avoit inſtitué les *fornacales*, & le grand Cution indiquoit tous les ans le 17 de février pour leur célébration. Les *Quirinales* (*voyez* ce mot) étoient inſtituées en faveur de ceux qui n'avoient pas célébré les *fornacales*. (*Varron. ling. lat. V. Ovid. Faſt. 6. v.* 314. *Feſtus*, &c.)

FORNAX, mot latin qui ſignifie *four* ou *fournaiſe*. On perſonnifia ce four, on en fit une déeſſe, à laquelle on avoit conſacré un jour de fête, le 12 avant les calendes de mars. Cette déeſſe préſidoit à la cuiſſon du pain; & le jour de ſa fête, on jettoit dans le four de la farine, qu'on laiſſoit conſumer en l'honneur de *Fornax*. Numa eſt l'inſtituteur de la fête, & peut-être auſſi l'auteur de cette divinité. Ovide raconte cette origine (*Faſt. II.* 5. 25):

Faſta dea eſt fornax: læti Fornace coloni
Orant, ut fruges temperet illa ſuas.

FORNICARIA. } Les courtiſanes de Rome
FORNIX. } habitoient des chambres baſſes, voûtées & obſcures, appellées *fornices*; d'où leur vint le ſurnom de *fornicaria*.

FORSETE. *Voyez* ODIN.

FORS FORTUNA, dénomination particulière de la Fortune, ſous laquelle Servius Tullius lui bâtit un temple au bord du Tibre hors de Rome. *Fors* étoit alors ſynonime de *ſortis*. Ceux qui n'exerçoient aucune profeſſion dans Rome, honoroient la Fortune ſous cette dénomination particulière, *qui ſine arte aliqua vivunt*, dit Donat ſur le Phormion de Térence (V. 6. 1.) Ovide en parle dans ſes Faſtes (VI. 773.):

Quàm citò venerunt Fortunæ, ſortis honores!
Poſt ſeptem luces Junius actus erit.
Ite, deam lætè Fortem celebrate, quirites:
In Tiberis ripa munera regis habet.

FORTUNE; cette divinité, fille de Jupiter, ou, ſelon Homère, dans ſon hymne à Cérès, cité par Pauſanias (*in Meſſen.*) fille de l'Océan, accompagnée de ſes ſœurs, jouoit avec Proſerpine dans de belles prairies. Il n'y avoit point de divinité plus célèbre que la *Fortune*, ni qui eut tant de temples, ou qui fut honorée ſous tant de différentes formes. Les grecs eurent des idées particulières ſur la *Fortune*. Pindare diſoit qu'elle étoit une des Parques, plus puiſſante que ſes ſœurs. Pauſanias dit qu'il y avoit à Égine une ſtatue de la *Fortune*, qui portoit la corne d'Amalthée; & qu'auprès d'elle étoit un Cupidon ailé, pour ſignifier, ajoute-t-il, qu'en amour la *Fortune* réuſſit mieux que la bonne mine. Les Phréates, dit le même auteur, avoient un temple & une ſtatue antique de la *Fortune*, qui ſoutenoit le pôle ſur ſa tête. A Thèbes, la *Fortune* étoit repréſentée portant Plutus enfant, pour ſignifier qu'elle étoit comme la mère & la nourrice du dieu des richeſſes. On trouve encore la *Fortune* repréſentée avec un ſoleil & un croiſſant ſur la tête, pour exprimer qu'elle préſide, comme ces deux aſtres, à tout ce qui ſe paſſe ſur la terre. Elle porte du bras gauche deux cornes d'abondance, pour marquer qu'elle eſt la diſpenſatrice des biens de ce monde: le gouvernail qu'elle tient de l'autre main, veut dire que c'eſt elle qui gouverne tout l'univers. Quelquefois, au lieu de gouvernail, elle a un pied ſur une proue de navire,

navire, parce qu'elle préſide également ſur la mer & ſur la terre; elle tient quelquefois une roue à ſa main, comme Néméſis, avec qui on l'a confondue ſouvent.

Les romains reçurent des grecs le culte de la *Fortune*, ſous le règne de Servius Tullius, qui lui bâtit le premier temple au marché romain, dont la ſtatue de bois reſta entière, dit-on, après un incendie qui conſuma tout l'édifice. Dans la ſuite, la *Fortune* devint la divinité la plus fêtée à Rome: elle eut à elle ſeule, ſous différens noms, plus de temples que toutes les autres divinités enſemble; tels étoient ceux de la *Fortune* favorable, de la *Fortune* féminine, de la *Fortune* virile, &c. Tous les ans, le premier jour d'avril, les filles romaines prêtes à marier, offroient un ſacrifice à la *Fortune* virile, avec un peu de parfums & d'encens. Elles ſe déshabilloient, & offroient aux regards de la déeſſe tous les défauts de leur corps, la priant d'en dérober la connoiſſance aux maris qu'elles devoient avoir. Relativement à ces vœux, elle étoit nommée *Viriplaca*. On lui donnoit encore les noms de *Fortune* publique, & *Fortune* privée, *Fortune* de retour, *redux*, *Fortune* libre, *Fortune* affermie, *Fortune* équeſtre, *Fortune* aux mamelles, *mammoſa*, bonne *Fortune*, *Fortune* appellée *primigenia*, *ſeia*, *viſcoſa*, *obſequens*, *reſpiciens*, *manens*, *Fortune* nouvelle, grande & petite *Fortune*, *Fortune* douteuſe, & juſqu'à la mauvaiſe *Fortune*. Il ne faut pas s'étonner de ce grand nombre de temples dédiés à la *Fortune*, ſous différens attributs, chez un peuple qui la regardoit comme la diſpenſatrice des biens & des graces. Chacun deſiroit ſe la rendre propice; on lui érigeoit des autels, & on lui élevoit des temples ſous différens noms, ſelon les différens beſoins de ceux qui l'invoquoient. Néron lui fit bâtir un temple magnifique. Mais un des temples de la *Fortune* le plus renommé de l'antiquité, fut celui de Préneſte, qui n'avoit rien de commun avec les autres temples; car ce bâtiment avoit plutôt l'air d'un théâtre que d'un édifice ſacré. Ce n'étoit peut-être pas ſans deſſein; la *Fortune*, en effet, n'eſt-elle pas un théâtre ou un ſpectacle perpétuel? Et n'eſt-ce pas ſur les divers événemens de la *Fortune* que ſont fondées toutes les ſcènes qu'on repréſente ſur les théâtres. Il y avoit encore un célèbre temple de la *Fortune* à Antium, ſur le bord de la mer: on l'appelloit même le temple des *Fortunes*, ou des *Sœurs Antiatines*.

L'abbé Belley a prouvé que la *Fortune* étoit regardée comme la divinité tutélaire de pluſieurs villes; & il s'eſt borné à deux exemples, l'un lui a été fourni par une médaille de la ville d'*Attaa* en Phrygie: au revers paroît une tête de femme, couronnée de tours, avec l'inſcription, ΤΥΧΗ ΠΟΛΕΩΣ. Le ſecond eſt une médaille de Tarſe, au revers de laquelle une femme, la tête ornée de tours, eſt aſſiſe ſur des rochers, tenant de la main droite des épis, & ayant à ſes pieds l'image d'un fleuve, avec l'inſcription, ΤΥΧΗ ΜΗΤΡΟΠΟΛΕΩΣ.

Dion (*ſerm.* 34.) a fait voir que la *Fortune* & Néméſis n'étoient qu'une ſeule & même divinité. C'eſt pourquoi elle paroît ſur un jaſpe de Stoſch (*IIe. claſſe*, *n°.* 1819.) avec les ailes & la roue, attributs ordinaires de Néméſis.

Les étruſques donnoient auſſi des ailes à la *Fortune*, mais des ailes de papillon; comme il paroît par une pâte antique de Stoſch (*ibid. n°.* 1820.), qui eſt de travail étruſque. Cette divinité y porte un caducée; de la main droite elle ſoulève, comme Néméſis, la draperie qui lui couvre le ſein. Le caſque en tête, elle eſt debout ſur un globe, qu'elle touche à peine de la pointe des pieds, *ſuſpenſis pedibus*.

Sur une cornaline de la même collection, on voit deux Victoires préſenter chacune une couronne à la *Fortune*.

La *Fortune ſeie*. *Voyez* SEIA.

Les *Fortunes antiates*. *Voyez* ANTIUM.

La *Fortune barbue*. *Voyez* BARBATA.

La *Fortune équeſtre*. *Voyez* ÉQUESTRE.

La *Fortune de Preneſte*. *Voyez* PALESTRINE.

La *Fortune viriplaca*. *Voyez* VIRIPLACA.

La *Fortune* d'or, ou royale, étoit une ſtatue d'or de cette divinité, que les empereurs plaçoient dans leur chambre, & que l'on remettoit à leur ſucceſſeur, lorſque la maladie du prince étoit déclarée mortelle. C'eſt ainſi qu'Antonin (*Capitolin. c. XII.*), ſe voyant près de mourir, remit à ſon ſucceſſeur Marc-Aurèle la *Fortune* d'or, ou royale, comme l'appelle Spartien. (*Sever. c. XXIII.*)

La bonne *Fortune*, en grec Ἀγαθὴ τύχη ou ἀγαθὴ τύχη, avoit dans le Capitole ſa ſtatue, ouvrage de Praxitèle. (*Plin. XXXVI. 5.*)

La *Fortune* chauve étoit ſans doute repréſentée de la ſorte par analogie avec l'Occaſion.

La *Fortune* qui tourne, ou qui renverſe, en grec τύχη ἐπιστρεφὴς.

La *Fortune* douteuſe avoit donné ſon nom à une rue de Rome, placée ſur le mont Aventin, dans la 13e. région. (*P. Victor.*)

La *Fortune* de ce jour avoit un petit temple dans la 10e. région. (*P. Victor.*) Pline en fait mention (34. 8.) Plutarque (*in Mario*) dit que Q. Catulus ſacrifia le premier à la *Fortune*, ſous cette dénomination, dans la guerre contre les cimbrons.

Digitized by Google

La mauvaiſe *Fortune* étoit honorée d'un culte particulier ſur les Eſquilies. (*Plin. II.* 7.)

La *Fortune* aux groſſes mammelles, *mammoſa*, avoit donné ſon nom à une rue de la 12e. région de Rome ; où étoit placée ſa ſtatue (*P. Victor*), qui reſſembloit probablement à celles de Diane d'Éphèſe.

La *Fortune* des femmes avoit un temple placé dans l'endroit où Coriolan s'étoit laiſſé fléchir par ſa mère & ſa femme. (*Tit. liv. II.* 40.) On y offroit tous les ans des ſacrifices à pareil jour ; & une dame romaine, choiſie par les autres dames, préſidoit à la cérémonie.

La *Fortune* ſtable, *manens*, paroît ſur une médaille de Commode, où elle tient un cheval par la bride.

La *Fortune* obéiſſante, *obſequens*, eſt honorée ſur pluſieurs monumens.

La *Fortune primigenia*, c'eſt-à-dire, première divinité honorée d'un culte public dans Rome. Il en eſt fait mention ſur pluſieurs monumens.

La *Fortune* des particuliers, *privata*, étoit honorée dans le palais des empereurs. (*Plutarch.* 73. *quaſt. rom.*)

La *Fortune* publique étoit honorée d'un culte particulier dans la vallée de Quirinus, entre les Eſquilies & le mont Quirinal. (*Ovid. faſt. IV.* 375.)

Qui dicet, quondam ſacrata eſt colle quirini
Hac Fortuna die publica, verus erit.

La *Fortune redux*, qui préſide au retour des voyageurs, *Fortuna redux viatorum conſervatrix*, paroît ſouvent ſur les monumens.

La *Fortune* propice, *reſpiciens*, avoit une ſtatue dans une rue de la 10e. région, à laquelle elle donnoit ſon nom. (*P. Victor.*)

La *Fortune* virile ; ſes fêtes ſe célébroient aux calendes d'avril. (*Faſt. IV.* 145.) *Voyez* VIRILE.

La *Fortune* fixée avec de la glu, *viſcata*, ἐπίτευξις. *Plutarch. quaſt. rom. c.* 73.)

FORTUNE (la) ſert de type aux médailles de Smyrne.

FORULI, armoires ou tablettes à placer des livres. (*Suet. Eug. c. XXXI. n°.* 1.) *Hos condidit duobus forulis auratis.*

FORULUS, le même dieu que FORCULUS. *Voyez* ce mot.

FORUS & *FORI*, baſtingues en uſage dans les vaiſſeaux non pontés.

FORUM. Ce mot, très-commun dans les auteurs, déſigne pluſieurs choſes qu'il eſt bon de diſtinguer ; il ſignifie, 1°. les *places publiques*, dans leſquelles ſe tenoient les divers marchés à Rome pour la ſubſiſtance de cette ville ; 2°. les *places* où le peuple s'aſſembloit pour les affaires, pour les élections, &c. 3°. les places où l'on plaidoit, & qui étoient au nombre de trois principales ; 4°. enfin, une ville de la dépendance de l'empire romain, & dans laquelle l'on tenoit des foires : tels étoient, *forum Livii*, *forum Julii*, *&c.* Comme il ſe trouvoit un grand concours de négocians qui venoient perpétuellement à ces foires, on fut obligé d'y conſtruire pluſieurs maiſons & bâtimens, pour la commodité du public ; & dans la ſuite des tems, ces lieux s'agrandirent, ſe peuplèrent & devinrent des villes aſſez conſidérables.

FOSSÆ, canaux navigables, ou d'irrigation. *Voyez* CANAUX.

FOSSETTE.

« Les artiſtes Grecs, dit Winckelmann, (*hiſt. de l'Art. liv. IV, ch.* 4, *H.*) dans leurs figures du beau ſtyle, n'intetrompoient pas le menton par ce creux qu'on nomme *foſſette*. La beauté du menton conſiſte dans la plénitude de ſa forme arrondie. La *foſſette*, étant individuelle & acceſſoire dans la nature, ne fut jamais regardée comme une qualité de la beauté univerſelle par les artiſtes anciens, ainſi qu'elle l'a été par les écrivains modernes. (*Franco, dial. della Bellez. p.* 1. *p.* 24. *Rolli Rime. p.* 13.) C'eſt pourquoi on ne voit point la *foſſette*, ni à Niobé, ni à ſes filles, ni à la Pallas de la villa Albani, ni à Cérès ſur les médailles de Métaponte, ni à Proſerpine ſur celles de Syracuſe, qui ſont les figures de femmes de la plus haute beauté. Il en eſt de même des plus belles ſtatues d'hommes : la *foſſette* n'eſt viſible ni à l'Apollon du Vatican, ni au Méléagre (Antinoüs) du Belvedère, ni au Bacchus de la viene Médicis, ni aux autres belles têtes idéales, parvenues juſqu'à nous. La ſeule tête d'un Apollon de bronze de grandeur naturelle, conſervée au cabinet du collège romain, & la Vénus de Florence ont cette *foſſette*, plutôt comme un agrément particulier, que comme un charme appartenant à la beauté de la conformation ; & Varron ne dit rien de contraire à mon opinion, lorſqu'il appelle cette *foſſette* un agrément imprimé avec le doigt de l'amour. Comme la grandeur complette du menton eſt un caractère de ſa beauté, reconnu généralement & imprimé à toutes les figures antiques du premier rang, on peut conclure avec aſſurance, lorſque le deſſin d'une figure nous offre le menton creuſé en *foſſette* ; que ce creux eſt une preuve de l'ignorance du deſſinateur. Ainſi,

Digitized by Google

toutes les fois que nous trouvons des têtes idéales, antiques, avec un menton ainſi interrompu, nous pouvons conjecturer, avec raiſon, que c'eſt un raffinement d'une main ignorante, moderne. D'après cela, je doute que le beau Mercure de bronze, du cabinet d'Herculanum, ait eu originairement une pareille *foſſette* au menton; d'autant plus que l'on aſſure que la tête de cette figure a été trouvée briſée en pluſieurs morceaux ».

FOSSOR, eſclave condamné aux travaux de la campagne, qu'il exécutoit chargé de chaînes (*Juven. ſatir. XI.* 79.):

Ipſe ſocis brevibus ponebat oluſcula, quæ nunc
Squalidus in magna faſtidit compede foſſor.

FOU. Nous voyons dans un paſſage de Sénèque (*epiſt.* 50), que les romains ſe plaiſoient à avoir auprès d'eux des *fous*, pour les amuſer, comme des bouffons. Cet écrivain dit qu'Hanpaſté, *folle* de ſa femme, étoit demeurée dans ſa maiſon comme une charge d'héritier, *Harpaſten uxoris meæ fatuam ſcio hereditarium onus in domo mea remanſiſſe.*

FOUDRE, ſubſt. fém. en phyſique, & maſc. dans les arts & les antiquités. Célus, père de Saturne, ayant été délivré par Jupiter, ſon petit-fils, de la priſon où le tenoit Saturne, & voulant récompenſer ſon libérateur, lui fit préſent de la *foudre*, qui le rendit maître des dieux & des hommes. Ce ſont les cyclopes qui forgent les *foudres* que le père des dieux lance ſouvent ſur la terre, dit Virgile: (*Æneid. VIII.* 431.) Chaque *foudre* renferme trois rayons de grêle, trois de pluie, trois de feu & trois de vent. Dans la trempe des *foudres*, ils mêlent les terribles éclairs, le bruit affreux, les traînées de flammes, la colère de Jupiter, & la frayeur des mortels. La *foudre* étoit la marque de la ſouveraine puiſſance: c'eſt pourquoi Apelles peignit autrefois Alexandre dans le temple de Diane d'Ephèſe, tenant la *foudre* à la main, pour déſigner une puiſſance à laquelle on ne pouvoit réſiſter.

Le *foudre* de Jupiter eſt figuré en deux manières; l'un eſt une eſpèce de tiſon flamboyant par les deux bouts, qui, en certaines images, ne montre qu'une flamme; l'autre une machine pointue des deux bouts, armée de deux flèches. Lucien, qui dit que le *foudre* de Jupiter avoit dix pieds de long, ſemble auſſi lui donner cette forme, lorſqu'il nous repréſente fort plaiſamment Jupiter ſe plaignant de ce qu'ayant depuis peu lancé ſon *foudre* contre Anaxagore, qui nioit l'exiſtence des dieux, Périclès avoit détourné le coup, qui avoit porté ſur le temple de Caſtor & Pollux, lequel en avoit été réduit en cendres; le *foudre* s'étoit preſque briſé contre la pierre, & ſes deux principales pointes émouſſées, en ſorte qu'il ne pouvoit plus s'en ſervir ſans le raccommoder.

La principale divinité de Séléucie en Syrie, étoit la *foudre* qu'on honoroit avec des hymnes & des cérémonies toutes particulières; on la voit ſur ſes médailles: peut-être étoit-ce Jupiter même qu'on vouloit honorer ſous le ſymbole de la *foudre*. Servius aſſure, ſur l'autorité des livres étruſques, où tout le cérémonial des dieux étoit réglé, qu'il n'y avoit que Jupiter, Vulcain & Minerve, qui puſſent la lancer: mais Servius s'eſt trompé; car, Pline dit (*lib. II. cap.* 52.) que, ſuivant les livres des Etruſques, il y avoit neuf dieux qui étoient en poſſeſſion de lancer la *foudre*, & qu'il y avoit onze ſortes de *foudres*, dont trois étoient propres à Jupiter. Il y a plus, Pontanus, & les auteurs qu'il cite, ſur le vers 46 du livre premier de l'Enéide, atteſtent que chaque dieu & chaque déeſſe avoit ſon *foudre*, mais différent de celui de Jupiter, en couleur, en poids, en forme, &c. Auſſi Stace, en parlant de Junon, d'Argos, dit qu'elle lançoit le tonnerre; & ſi Pallas emprunta le *foudre* de Jupiter pour foudroyer Ajax-Oilée, c'eſt que le ſien n'étoit pas aſſez fort pour exécuter ſon projet.

Les Etruſques armoient du *foudre* neuf divinités, ainſi que Pline nous l'apprend; (*hiſt. nat. l.* 2. *c.* 53) mais ni Pline, ni aucun auteur, ne nous dit quelles étoient ces divinités. Cependant, lorſque nous faiſons des recherches ſur les dieux de la Grèce ainſi figurés, nous y trouvons le même nombre. Parmi les dieux, ſans y comprendre Jupiter, on donna cet attribut à Apollon, révéré à Héliopolis en Aſſyrie; (*Macrob. Saturn. l.* 1. *c.* 24.) & ce dieu eſt repréſenté de la même manière ſur une médaille de la ville de Thyrria en Arcadie. (*Golz. Grec. tab.* 61.) Mars, combattant les Titans, eſt armé de même ſur une pâte de verre, (*Deſcript. des pierr. gr. du cabinet de Stoch. p.* 51, *n°.* 116) ainſi que Bacchus ſur une pierre gravée (*ibid. p.* 234. *n°.* 1459.), toutes les deux antiques & du cabinet de Stoſch. On voit auſſi Bacchus armé du *foudre* ſur un patère étruſque. (*Demſt. etrur. tab.* 3.) Vulcain (*Serv. ad Æn. I. p.* 177. *H.*) & Pan, deux petites figures de bronze, conſervées au cabinet du collège romain, & Hercule ſur une médaille de la ville de Naxos, ſont repréſentés avec le même attribut. Parmi les déeſſes armées du *foudre*, on connoit Cybèle (*Bellori imag. & du Choul-della relig. de Rom. p.* 92.) & Pallas (*Apollon. Argon. l. IV. v.* 671. *Servius l. c.*), comme on les voit ſur les médailles de Pyrrhus & ſur d'autres. (*Golz. grec. tab.* 36. *n°.* 5. *Conf. Span. de Præſ.*

Num. t. I. 432.) On pourroit encore citer l'Amour tenant le *foudre*, repréſenté ſur le bouclier d'Alcibiade. (*Athen. Deip. l. XII.*)

On voit auſſi ſur une calcédoine du baron de Stoſch, Anubis debout tenant de la main droite un *foudre*, & un ſceptre de la gauche. Le *foudre* eſt gravé à la manière des grecs, & cet attribut aura été donné à Anubis par les romains; car les égyptiens ayant un ciel toujours ſerein, n'étant par conſéquent pas expoſés au tonnerre & aux éclairs, n'en avoient peut-être aucune idée; & l'on ſait que leurs attributs étoient toujours tracés d'après des objets réels & ſenſibles. (*I^e. cloſſe, n°.* 112.)

Le *foudre* dans la main d'une figure, ou à côté, ou au-deſſous d'un buſte, lorſque ce n'eſt pas la tête d'un empereur, marque la tête du *Ve-Jove*, c'eſt-à-dire, de Jupiter-*foudroyant* & irrité; car il y a quelques empereurs que l'on a flattés juſqu'à leur mettre le *foudre* dans la main, comme à Jupiter.

Le comte de Caylus a publié (*Rec. d'ant.* 3. *p.* 157.) un *foudre* de bronze, très-bien conſervé, & tel que les modernes ſont dans l'habitude de le repréſenter. Il ne douroit pas qu'il n'eût été l'attribut de quelqu'ancienne ſtatue.

Sur les monumens, pluſieurs boucliers portent pour ornement un *foudre* ailé; c'étoit de-là qu'étoit venu à la XIIe. légion le ſurnom de *fulminante*. (*Dio LV.*) Valerius Flaccus décrit une phalange grecque, armée de ſemblables boucliers. (VI. 53.)

Cunctis phalanx, inſigne Jovis, cœlataque geſtat
Tegmina, diſperſos trifidis ardoribus ignes:
Nec primus radios, miles romane, coruſci
Fulminis, & rutilas ſcutis diffuderis alas.

FOUDRE. Les ſurprenans effets que produit la *foudre*, ont fourni de tout temps une ample matière à la ſuperſtition des peuples. Les romains diſtinguoient deux ſortes de *foudre*, celles du jour & celles de la nuit; ils donnoient les premières à Jupiter, & les ſecondes au dieu Summanus ou Pluton; & ſi la *foudre* grondoit entre le jour & la nuit, ils l'appelloient *fulgur provorſum*, & l'attribuoient conjointement à Jupiter & à Summanus.

Non contens de cette diſtinction générale, ils tiroient toutes ſortes de préſage de la *foudre*. Quand, par exemple, elle étoit partie de l'Orient, & que n'ayant fait qu'effleurer quelqu'un, elle retournoit du même côté, c'étoit le ſigne d'un bonheur parfait, *ſumma felicitatis præſagium*, comme Pline le raconte à l'occaſion de Scylla. Les *foudres* qui faiſoient plus de bruit que de mal, ou celles qui ne ſignifioient rien, étoient nommées *vana & bruta fulmina*; & la plupart des *foudres* de cette eſpèce, étoient priſes pour une marque de la colère des dieux; telle fut la *foudre* qui tomba dans le camp de Craſſus, elle fut regardée comme un avant-coureur de ſa défaite; & telle encore, ſelon Ammien Marcellin, fut celle qui précéda la mort de l'empereur Valentinien. De ces *foudres* de mauvaiſe augure, il y en avoit dont on ne pouvoit éviter le préſage par aucune expiation, *inexpiabile fulmen*; & d'autres dont le malheur pouvoit être détourné par des cérémonies religieuſes, *piabile fulmen*.

La langue latine s'enrichit de la ſotte confiance qu'on donnoit aux augures tirés des *foudres*. On appella *concilioria fulmina* celles qui arrivoient, lorſqu'on délibéroit pour quelque affaire publique; *autorativa fulmina*, celles qui tomboient après les délibérations priſes, comme pour les autoriſer; *monitoria fulmina*, celles qui avertiſſoient de ce qu'il falloit éviter; *deprecanea fulmina*, celles qui avoient apparence de danger, ſans qu'il y en eût pourtant effectivement; *poſtulatoria fulmina*, celles qui demandoient le rétabliſſement des ſacrifices interrompus; *familiaria fulmina*, celles qui préſageoient le mal qui devoit arriver à quelque famille; *publico fulmina*, celles dont on tiroit des prédictions générales pour trois cents ans; & *privato fulmina*, celles dont les prédictions particulières ne s'étendoient qu'au terme de dix années.

Ainſi les romains portèrent au plus haut comble d'extravagance ces folies; ils vinrent juſqu'à croire que le tonnerre étoit un bon augure, quand on l'entendoit du côté droit, & qu'il étoit au contraire un ſigne fatal, quand on l'entendoit du côté gauche; il n'étoit pas même permis, ſuivant le rapport de Cicéron, de tenir des aſſemblées publiques lorſqu'il tonnoit, *Jove tonante, fulgurante, comitia populi habere nefas.*

Les endroits frappés de la *foudre*, étoient réputés ſacrés; & comme ſi Jupiter eût voulu ſe les approprier, il n'étoit plus permis d'en faire des uſages profanes. On y élevoit des autels au dieu tonnant, avec cette inſcription:

DEO FULMINATORI.

Les aruſpices purifioient tout lieu ſans exception, ſur lequel la *foudre* étoit tombée, & le conſacroient par le ſacrifice d'une brebis appellée *bidens*, c'eſt-à-dire, à qui les dents avoient pouſſé en haut & en bas; ce lieu, ſéparé de tout autre, s'appelloit *bidental*, du nom de la brebis qu'on avoit immolée; & on tenoit pour impies & pour ſacrilèges ceux qui le profanoient ou en remuoient les bornes; c'eſt-là ce qu'Horace appelle *movere bidentol*. Tout ce qui avoit été brûlé ou noirci par la *foudre*, étoit placé ſous un autel couvert,

Digitized by Google

& les augures étoient chargés de ce ſoin. On employoit en particulier certains prêtres, nommés par Feſtus *ſuſertarii*, pour purifier les arbres foudroyés. Ils faiſoient à ce ſujet un ſacrifice avec de la pâte cuite ſous la cendre, comme nous l'apprend l'inſcription tirée d'une table de bronze antique, trouvée à Rome, & citée par Gruter & d'autres antiquaires.

Avant cette purification, les arbres frappés de la *foudre* paſſoient pour être funeſtes, & perſonne n'oſoit en approcher. Auſſi dans le *Trinummus* de Plaute (*act. II. ſc. IV.*), un eſclave voulant détourner un vieillard d'aller à une maiſon de campagne, lui dit : gardez-vous en bien ; car les arbres y ont été frappés de la *foudre* ; les pourceaux y meurent ; les brebis y deviennent galeuſes, &c.

Pline rapporte qu'il n'étoit pas permis de brûler le corps de ceux que la *foudre* avoit tués, & qu'il falloit ſimplement les inhumer, ſuivant l'ordonnance de Numa. En effet, Feſtus, au mot *occiſum*, cite deux loix à ce ſujet : *homo ſi fulmine occiſus eſt, ei juſta nulla fieri oportet* ; l'autre eſt conçue en ces termes : *ſi hominem fulminibus occiſit, ne ſuprà genua tollito* ; au lieu que l'uſage contraire ſe pratiquoit dans les funérailles ordinaires, où l'on mettoit les corps ſur les genoux, pour les baiſer & les laver, comme il paroît par ces vers d'Albinovanus :

At miſeranda parens ſuprema neque oſcula fixit,
Frigida nec movit membra, tremente ſinu.

Il faut que ce point de religion n'en fut pas un chez les grecs, puiſque Capanée, après avoir été frappé du feu de Jupiter, reçut les honneurs du bûcher, & qu'Évadné, ſa femme, s'élança dans les flammes, pour confondre ſes cendres avec celles de ſon cher époux. Mais les romains s'éloignèrent de cette idée, & en prirent une autre, dans la perſuaſion que les perſonnes mortes d'un coup de foudre, avoient été ſuffiſamment purifiées par le feu, qui les avoit privées de la vie.

Enfin, on regardoit généralement tous ceux qui avoient eu le malheur de périr par la *foudre* comme des ſcélérats & des impies, qui avoient reçu leur châtiment du ciel ; & c'eſt par cette raiſon que l'empereur Carus, qui fut plein de courage & de vertus, eſt mis au rang des mauvais princes par quelques auteurs.

Ce détail ſuffit, ſans doute, pour faire connoître les égaremens de la ſuperſtition des anciens, ſur laquelle Sénèque obſerve judicieuſement, que c'eſt une marque d'un eſprit foible que d'ajouter foi à de pareilles ſottiſes, & de s'imaginer que Jupiter lance les *foudres* ; qu'il renverſe les colonnes, les arbres, les ſtatues, & même les images ; ou que laiſſant les ſacrilèges impunis, il s'amuſe à brûler ſes propres autels, & à foudroyer des animaux innocens. (*Art. du chevalier de Jaucourt.*)

FOUDRE ſur les médailles de la Cyrénaïque ; de Carane, de Centuripæ, des Faliſques, de Lacédémone, des locriens d'Italie, des macédoniens, de Myndus, d'Orra, de Panormus, de Paros, de Philadelphie en Lydie, de Praeſus, de Séleucie en Syrie, de Séleucie dans la Pamphilie, ΑΔΕΛΦΩΝ ΔΗΜΩΝ ; de Syracuſe, des Locriens-ozoles.

FOUDRE dans une couronne de chêne, ſur les médailles d'*Abbatum* en Myſie ; d'Épire. — Dans une couronne de laurier, ſur les médailles d'*Amantes* en Illyrie.

FOUET. Homère donne un *fouet* à Jupiter en deux endroits de l'Iliade. Mars porte deux *fouets*, ſelon Eſchyle (*Agamem. v. 651*). Virgile & Lucain peignent Bellone armée d'un *fouet*.

Les Furies, le *Soleil* portent ſouvent un *fouet*. Ce dernier paroît ſouvent ſur les médailles avec le *fouet*, qui rappelle ſon char & ſes courſiers.

Sur une pâte antique du baron de Stoſch (*IIe. claſſe n°. 310.*), on voit à côté de Cérès aſſiſe, Diane debout entre deux bœufs, tenant de la main gauche deux épis de bled, & un *fouet* de la main droite. On y reconnoît Diane Taurique. Le *fouet* eſt relatif aux coups que l'on donnoit aux jeunes lacédémoniens devant les autels de Diane ; car ſon culte demandoit du ſang.

Oſiris porte un prétendu *fouet*, dont on trouvera l'explication au mot CITARRUE.

Les prêtres de Cibèle ſe frappoient, en invoquant leur divinité, avec un *fouet* de courroie, auxquelles étoient enfilés des *aſtragales*, c'eſt-à-dire, des oſſelets de chevreau. Apulée fait mention de ce cruel inſtrument (*Metamorph. lib. VIII. pag. 261.*) ; & on le voit ſculpté aux côtés de l'Archi-Galle ſur un bas-relief, publié par Winckelmann. (*Monum. incdit. n°. 7.*)

Le comte de Caylus (*Rec. 2. pl. 94. n°. 4.*) a publié le deſſin d'un morceau de bronze, qui formoit un *fouet* terrible, lorſqu'il étoit placé à l'extrémité d'une corde ; il ſervoit à la punition des eſclaves.

Il y en a un pareil dans le cabinet de Ste. Geneviève.

FOULER aux pieds. Chez les anciens, comme aujourd'hui chez les orientaux, les rois vain-

Digitized by Google

queurs *fouloient* aux pieds les rois vaincus. Cet uſage eſt chanté dans l'Énéide (X. 489.) :

Et terram hoſtilem moriens petit ore cruento.
Quem Turnus ſuper aſſiſtens.....

& v. 736.....
Tum ſuper abjectum poſito pede : nixus & haſtæ.

Claudien l'a chanté auſſi (*Honor. Conſulat. VI.* 549.) :

Colla triumphati proculcat Honorius Iſtri.

Ils les *fouloient* en appuyant le pied droit ſur le col du vaincu proſterné.

FOULON. Les anciens n'employant pas le linge, & s'habillant ordinairement d'étoffes de laine, occupoient un grand nombre de *foulons*. Les travaux de ces artiſans fixèrent les yeux des légiſlateurs romains, comme on le voit par la loi Metella *de fullonibus*. Nous trouvons dans Nonius (IV. 34.) trois vers qui renferment toutes les pratiques des *foulons* :

Terra hæc eſt, non aqua,
Ubi tu ſolitus argutarier pedibus,
Cretam dum compeſcis, veſtimentaque lavas.

On y trouve le lavage dans une eau courante, le *foulage* avec les pieds pour dégraiſſer, & le mélange d'argile blanche ou de terre boliaire, appellée ici improprement *creta*, pour donner de l'éclat & un plus haut degré de blancheur. Les *foulons* employoient auſſi le ſouſre pour obtenir ce dernier effet.

Pline (VII. 56. & XXXV. 17.) attribue l'invention de l'art des *foulons* à Nicias, fils d'Hermias.

FOUR à cuire le pain.

Dans les premiers âges du monde, on faiſoit riſſoler les épis du froment, & l'on en mangeoit enſuite le grain pur : quelque temps après on pila le grain, démêlé avec de l'eau, on le fit cuire ; on le mangea en bouillie. Quelques perſonnes imaginèrent de piler le grain avec très-peu d'eau, & d'en faire cuire la pâte ſur la cendre chaude : on rafina ſur cette découverte ; on eſſaya de faire cuire la pâte ſur des pierres échauffées : on creuſa les pierres, & l'on y fit cuire des gâteaux.

Suidas dit qu'un égyptien, nommé *Annos*, imagina de faire de petits *fours* : on préſume qu'ils étoient quarrés, apparemment parce que les égyptiens ont ignoré pendant pluſieurs ſiècles l'art de faire des voûtes. Il y a grande apparence que peu après l'on creuſa des bancs d'argille, & l'on y fit des *fours* d'une ſeule pièce. Cet uſage ſubſiſte encore dans quelques provinces de la France. L'on imagina dans la ſuite les *fours* totalement conſtruits en briques cuites ; on tenta d'y ſubſtituer des pierres meulières ou ſableuſes, telles que le grès, le granit, & l'on en fit la voûte & l'entablement. Dans des temps poſtérieurs l'on a imaginé de conſtruire la voûte des *fours* en briques crues, durcies au ſoleil, & liées avec de la terre glaiſe qui ſert de mortier.

Les anciens connoiſſoient au temps de St. Jérôme les *fours* de campagne (*in Orat. Hierem.*), comme on l'apprend de ces paroles : *Clibanus eſt coquendis panibus ænei vaſculi ductilis rotunditas, quæ ſub ardentibus flammis ardet intrinſecus.*

Four à chaux. On condamnoit ſous les empereurs certains criminels au ſervice dangereux des *fours* à chaux : *in calcariam quoque vel ſulphuriam damnari ſolent.* (*Ulpian. leg.* 8. §. 10 *ff. de pœnis.*)

FOURCHE. Pluton tient quelquefois une *fourche* au lieu de ſceptre.

Les mirmillons combattant contre les rétiaires, portoient une *fourche* à deux pointes pour ſe défendre.

Les *fourches caudines* ſont célèbres dans l'hiſtoire romaine ; c'étoit une lance miſe en travers ſur deux lances droites, formant une eſpèce d'arc de triomphe, ou de joug, ſous lequel on faiſoit paſſer les vaincus.

On voit auſſi dans pluſieurs écrivains latins, qu'il étoit d'uſage à Rome d'attacher aux bras d'une *fourche* les eſclaves que l'on battoit de verges, & que l'on traînoit dans les rues & les marchés.

FOURCHETTE. Dans les ruines d'Herculanum on a trouvé quantité de cuilliers ; mais l'on n'a point encore pu découvrir de *fourchettes*. On préſume que les anciens romains ne s'en ſervoient pas : l'uſage des *fourchettes* paroît moderne, même en Europe. Les chinois, au lieu de *fourchettes*, emploient dans leurs repas deux petits bâtons ronds, dont les bouts ſont recouverts d'une lame d'argent. Les européens ſont preſque encore les ſeuls qui ſe ſervent de *fourchettes* dans leurs repas.

Le comte de Caylus (*Rec. d'Ant.* 3. *pl.* 84. *n°.* 5. a cru être plus heureux, & il a publié le deſſin d'une *fourchette* antique, accompagné de ces réflexions.

« Cette *fourchette* d'argent eſt recommandable par ſa belle conſervation ; mais plus encore par la beauté de ſon travail. Le pied de biche qui

la termine, & les filets dont elle eſt ornée, ſont agréablement diſpoſés & de la plus belle exécution. Je voudrois avoir le ſervice complet de la même main, non certainement pour la matière, mais pour le bon goût de l'orfèvre qui a travaillé cette vaiſſelle, & pour ſatisfaire non-ſeulement ma curioſité ſur les différentes parties du ſervice romain; mais pour jouir de la variété & de la beauté des formes que préſentoit la multiplicité des plats & des vaſes. Cette *fourchette*, qui n'a que deux pointes, a été trouvée, avec pluſieurs autres petits meubles, dans une ruine ſur la *Via Appia*. Elle a de longueur cinq pouces ſix lignes».

FOURMIS. Les theſſaliens honoroient ces inſectes, dont ils croyoient tirer leur origine; & tous les grecs en général ne faiſoient pas difficulté de rapporter leur origine aux *fourmis* de la forêt d'Etine, plutôt que de ſe reconnoître pour des colonies des peuples étrangers. *Voyez* MYRMIDONS.

FOURMIS. Ces inſectes fourniſſoient matière d'obſervation à ceux qui prenoient des augures. Un ſacrificateur prédit à Cimon l'athénien ſa mort prochaine, parce qu'une troupe de *fourmis* étoient venues boire le ſang des victimes. Elles donnèrent un meilleur augure en faveur de Midas, roi de Phrygie. On rapporte que des *fourmis* s'étant raſſemblées en grand nombre autour de lui, remplirent ſa bouche de bled; ce qui fit prédire au devin, que ce prince auroit un jour des richeſſes immenſes. (*Cic. de divin. I.* 36.)

La *fourmi* eſt ſur les monumens un attribut de Cérès. On la voit placée auprès de cette déeſſe ſur deux pierres gravées de Stoſch. (*IIe. claſſe, nos.* 227. 228.)

FOURREAU des armes.

Les grecs & les romains en mettoient à toutes leurs armes. Le caſque lui-même en avoit un appellé Αφὴν. Celui de l'épée étoit nommé Σαγμα.

Les haches des licteurs, qui étoient placées à la moitié de la hauteur des faiſceaux, avoient auſſi un *fourreau*, dans lequel elles étoient ordinairement renfermées. Car les anciens ne portoient des armes nues, qu'au moment de la charge.

FOURRÉES (médailles).

Les médailles d'or & d'argent qu'on appelle *fourrées*, paroiſſent devoir être hors de tout ſoupçon de contrefaction moderne; ce ſont des pièces de fauſſes monnoies que l'on contrefaiſoit chez les anciens, & qu'on faiſoit paſſer pour de la monnoie légitime. On n'aura pas de peine à croire qu'il y ait eu de faux monnoyeurs, auſſi-tôt qu'on a établi chez les peuples policés l'uſage de la monnoie d'or & d'argent. Cette fourberie s'eſt multipliée juſqu'à notre temps, & ne finira vraiſemblablement qu'avec le monde; mais il faut convenir que chez les romains les faux monnoyeurs étoient d'habiles fourbes, & ſur-tout d'excellens graveurs. Comme les monnoies de l'empire, ſoit d'or, ſoit d'argent, étoient d'une fabrique parfaite; il falloit de néceſſité les imiter, pour faire paſſer dans le public les pièces contrefaites; auſſi le ſont-elles à un point, que nous ſommes obligés de les piquer, quand elles ne ſont point entamées, pour reconnoître ſi elles ſont *fourrées*, c'eſt-à-dire, ſi elles ſont de cuivre en dedans.

La fabrique des médailles contrefaites, étoit extrêmement difficile à pratiquer; il ne s'agiſſoit pas, comme aujourd'hui, d'allier un peu d'or avec du cuivre, ou de blanchir ſimplement une pièce de billon. Les faux monnoyeurs romains couvroient leurs pièces d'une feuille d'or ou d'argent, aſſez épaiſſe pour ne ſe découvrir qu'après un grand uſage dans le commerce, & qui ſe comprimoit tellement avec le cuivre du dedans, quand on les fabriquoit, qu'il étoit impoſſible de les appercevoir, à moins de les entamer avec le burin ou un autre inſtrument. *Voyez* DOUBLÉ.

Cette circonſtance nous fait bien connoître que l'argent étoit rare dans l'empire romain, puiſqu'un ouvrier riſquoit d'être puni pour contrefaire une médaille d'argent, qui vaut à peine quinze ſols, & qui étoit alors d'un prix bien plus bas.

On doit donc être aſſuré qu'une médaille eſt indubitablement antique & frappée, dès qu'elle eſt *fourrée*. Comme ces pièces ſe fabriquoient à la hâte, & toujours dans des lieux ſouterrains, elles ſont ſujettes à avoir des défauts dans les légendes, qui les rendent pour la plupart ſingulières, ſoit par la tranſpoſition des lettres, ou par d'autres défauts. Il faut les examiner avec attention, & l'on en trouvera peu, ſur-tout en argent, qui n'entrent dans une ſuite.

L'épaiſſeur & le relief des médailles d'or & d'argent, ayant donné lieu aux faux monnoyeurs de les *fourrer* plus aiſément, il s'en trouva à la fin un ſi grand nombre, que lorſqu'on rétablit, ſous le règne des enfans de Conſtantin, une fabrique de monnoies d'argent pur (qui n'avoit été preſque que de billon depuis le règne de Caracalla). On prit pour la ſûreté publique, le parti de la diminuer de la moitié du poids, ou environ, & de la faire ſi mince, qu'il ne fut pas poſſible de la falſifier; c'eſt ce qu'on jugea de plus efficace pour empêcher la fourbe. On a cependant vu un Valentinien d'or *fourré* dans le cabinet de Mahudel. (Le duc Caraffa Noia de Naples poſsède une médaille d'or *fourrée*, avec la tête & le nom d'Alexandre-le-Grand.)

Les médailles d'argent *fourrées* ſont donc ſûrement antiques ; on ne peut en refaire les lettres comme ſur celles qui ſont de bon aloi, parce que la médaille n'étant couverte que d'une feuille d'argent, elle ne peut ſoutenir d'être travaillée ; on s'eſt cependant aviſé, pour pouſſer le déguiſement juſqu'où il pouvoit aller, de percer des médailles d'argent fauſſes, mais bien contrefaites, avec une aiguille de fer rougie, & dont le feu noircit & rougit la médaille en-dedans, pour la faire croire *fourrée* à ceux qui n'examinent pas la choſe de près. Il faut, quand on voit ces ſortes de médailles ainſi percées, & qu'on croit *fourrées*, ſi on n'eſt pas aſſez habile pour reconnoître la fauſſeté de la médaille, la piquer, ou dans le champ, ou aux rebords, & s'aſſurer par-là ſi elle eſt effectivement *fourrée*, & par conſéquent antique. (*Art. de Beauvais.*)

FRAMEA, eſpèce de javelot ou d'épieu, dont ſe ſervoient autrefois les germains. Il étoit ſi court & ſi aiguiſé, qu'ils s'en ſervoient de loin comme d'une arme de jet, & de près comme d'une arme de haſt. Tacite nous apprend ces détails (*de morib. German. cap. VI.*) : *rari gladiis, aut majoribus lanceis utuntur. Haſtas, vel ipſorum vocabulo, frameas gerunt, anguſto & brevi ferro ; ſed ita acri & ad uſum habili, ut eodem telo, prout ratio poſcit, vel cominus, vel eminus pugnent.* C'étoit le même javelot, armé d'une pointe de fer courte & aigue, que les romains appelloient *contus* ; car Dion (XXXVIII.), décrivant le combat de Céſar contre Arioviſte, déſigne les *framea* des marcomans par le mot κοντοι.

FRANCION, ou FRANCUS, eſt un nom qu'un impoſteur donne à Aſtyanax, fils d'Hector, dans un morceau qu'il a ajouté à Manéthon. Il dit que *Francus* s'étant retiré dans les Gaules, après la ruine de Troye, s'y fit tellement aimer du roi, qu'il en épouſa la fille, & ſuccéda à ſa couronne ; & que de-là ſont deſcendus les rois de France. D'autres ont dit qu'Hector eut deux fils, Aſtyanax, qui périt à Troye, & Lardamas, ou *Francion*, qui s'enfuit, avec nombre de troyens, en la Pannonie. Il s'arrêta ſur les frontières de Scythie, & y bâtit la ville de Sicambrie, & lui & ſa poſtérité régnèrent juſqu'au temps du roi Anténor, qui fut tué par les goths, 420 ans avant Jeſus-Chriſt. Les goths forcèrent les troyens, ou ſicambriens, à ſe retirer en Allemagne ; ils ſe diviſèrent en deux branches, dont l'une fonda enfin la monarchie françoiſe ; & l'autre reſta en Allemagne, & y fonda la Franconie, ou la France orientale.

FRANGES. Les habits des femmes grecques, dit Winckelmann (*Hiſt. de l'Art. liv. IV. chap. V.*) ne ſont jamais garnis de *franges*, ni à la bordure d'en bas, ni ailleurs ; ce que j'obſerve ici, pour ſervir d'explication à ce que Callimaque, en parlant de la robe de Diane, appelle λαγυνος. Les interprètes anciens & modernes ſe ſont également trompés en rendant ce terme par celui de *franges* ; le ſeul Spanheim a rencontré plus juſte, en l'expliquant par le mot de bandes brochées dans leur longueur. Callimaque introduit cette déeſſe, qui ſupplie Jupiter de lui accorder entr'autres choſes la permiſſion de porter ſa robe retrouſſée juſqu'aux genoux. (*Hymn. Dian. v.* 11. καὶ ἐς γόνυ μέχρι χίτωνα ξυνοδῶσαι λαγυνος.)

Les peintures & les ſculptures antiques ne nous offrent nulle part la robe de Diane, garnie de bandes ou de *franges* dirigées de haut en bas : tout ce qu'on y voit, c'eſt que la bordure eſt indiquée par une large garniture brochée, qui ne ſe remarque nulle part plus diſtinctement qu'à la ſtatue de cette déeſſe, conſervée au cabinet d'Herculanum, & décrite au ſecond chapitre de l'art des étruſques. Je ſuis donc d'opinion que le mot λαγυνος déſigne la bordure garnie, ou l'ornement de la robe, & non des *franges*.

On peut aſſurer que ſur les monumens les *franges*, bien différentes des bordures ſolides, caractériſent les nations barbares. C'eſt pourquoi on en voit aux deux rois captifs du Capitole, au *gauſapum* (ou manteau noué ſur la poitrine) des Iſis grecques du Capitole, divinités étrangères aux grecs & aux romains, &c. *Voyez* ARIE & CIRRATÆ.

FRAUDE ; elle eſt miſe par Bocace au rang des divinités romaines, quoiqu'aucun auteur ancien n'en faſſe mention. Héſiode ſeul la compte parmi les nombreux enfans de la nuit & des ténèbres. Voici le portrait allégorique que fait Bocace de cette divinité malfaiſante. Elle a la phyſionomie d'un homme de bien, le corps d'un ſerpent, dont la peau laiſſe voir différentes couleurs agréables, pendant que la partie inférieure ſe termine en queue de poiſſon : elle nage dans les eaux du Cocyte, dont elle tire tout ſon venin, & ne laiſſe appercevoir que ſa tête.

FRÉE, ou FREY, ou FRÉA, nom d'une déeſſe des ſaxons. C'eſt de Paulin Warnefridus, ou Paul Diacre, chancelier du roi Didier (*de geſtis Longobard. lib. I.*) de Mathieu de Weſtminſter, de Guillaume de Malmesbiry, du grammairien ſaxon (*lib. I. & V.*), & d'Odericus Vitalis (*lib. IV.*) que nous apprenons le peu que nous ſavons de cette divinité. *Frée*, ou *Frey*, étoit femme de Wodan, c'eſt-à-dire, du ſouverain des dieux chez les ſaxons. Quelques auteurs veulent cependant que Wodan fut le Mercure des romains & des grecs ; mais ce ſentiment n'a rien de vraiſemblable. D'autres diſent que c'étoit Mars ; & en ce cas, *Frée* ſeroit Vénus.

En

En effet, *frau*, encore aujourd'hui en allemand, ſignifie femme. Quoi qu'il en ſoit, on avoit donné ſon nom au ſixième jour de la ſemaine, que les allemands nomment encore *freytag*, le jour de *Frey*, comme les romains le nommoient jour de Vénus; ce qui pourroit confirmer le ſentiment que l'on a embraſſé. Brynolf & Stéphanus, qui croient que *Frée* étoit la Vénus du Septentrion, rapportent qu'il en penſa coûter la vie à un poëte, pour l'avoir comparée à une chienne, ou à un renard, tant ces peuples avoient de vénération pour cette divinité. Ils prétendent auſſi, que c'eſt de ſon nom que les dames, ou les femmes de condition, s'appellent *fruer* en danois, & que *fryd*, *voluptas*, & *fro*, *ſemen*, viennent encore du nom de cette déeſſe. *Voyez* WORMIUS *Faſti Danici*, *lib. I. cap. XV.*

FREIN. *Voyez* BRIDE, *Lupata*.

FRÈRE; ce nom étoit donné à des empereurs collègues. C'eſt ainſi que Marc-Aurèle & Lucius Aurelius Verus ſont appellés *frères*, *divi fratres*, & qu'ils ſont repréſentés dans leurs médailles, ſe donnant la main pour marque de leur union fraternelle dans l'adminiſtration de l'empire. C'eſt ainſi que Diocletien, Maximien & Hercule qui ont régné enſemble, ſont nommés *frères* par Lactance. Cette coutume ſe pratiquoit de tous temps entre des rois de divers royaumes, comme on peut le confirmer par les auteurs ſacrés & profanes; elle avoit lieu en particulier entre les empereurs romains & les rois de Perſe, témoins les lettres de Conſtance à Sapor dans Euſèbe, & du même Sapor à Conſtance.

Les empereurs deſcendus de Conſtantin, appelloient frère, *frater*, les comtes & gouverneurs de province, dans les loix & les reſcrits.

FRÈRES (les dieux); c'étoient les dioſcures que l'on déſignoit par ces mots (*Ovid. Faſt.* 1. 707.):

Fratribus illa deis fratres de gente deorum
Circa juturnæ compoſuere latus.

FRÈRES (les deux) emportant leur père & leur mère ſur les médailles de Catane. *Voyez* CATANE.

FRÈRES Arvales. *Voyez* ARVALES.

FRIGGA. *Voyez* FRÉE.

FRIGIDARIUM, ſalle des bains où l'on ſe baignoit dans de l'eau froide, après s'être baigné dans une eau tiède.

FRO, nom d'un dieu des anciens peuples du Nord. Le Grammairien Saxon (*Hiſt. Danica*, *lib. I. pag.* 16., de l'édition de Stephanius à Coppenhague, 1644.) dit que Hadingue, huitième roi des danois, ayant été battu d'une fâcheuſe tempête, & ayant fait des pertes conſidérables, ne trouva point de remède à de ſi grands maux, qu'après qu'il eut offert un ſacrifice au dieu *Fro*, dans lequel il lui immola des victimes noires; que dans la ſuite cela paſſa en coutume, & que tous les ans on offroit un ſacrifice ſemblable, appellé par les ſuéons ou ſuédois *Frobloth*. Ce *Fro*, dit Stéphanius dans ſes notes, étoit le dieu des tempêtes & de l'air. Il en tire la preuve de ſon nom; car *fro*, en allemand, ſignifie le matin, & *freiren*, avoir froid, d'où s'eſt formé en danois *friſſe* & *froſt*, qui ſignifie froid. C'eſt pour cela que Hadingue lui offroit un ſacrifice après une tempête, pour l'appaiſer. *Frobloth* ſignifie ſacrifice à l'honneur de *Fro*; car, dit Stéphanius, en ancien danois, *blothen* ſignifie ſacrifice, oblation, & *blota*, ſacrifier. Le Grammairien Saxon (*l. III. p.* 42.) l'appelle le Satrape des dieux, *Fro deorum Satrapa*, ſur quoi Stephanius obſerve qu'il étoit encore dieu lui-même, & le dieu des tempêtes. L'hiſtorien danois raconte que *Fro* avoit un temple près d'Upſal; où on lui offrit longtemps le ſacrifice dont nous avons parlé; mais que ſous le règne de Hothérus, Baldérus le changea en un ſacrifice abominable, & lui ſacrifia des hommes. Il ne fut pas cependant l'auteur de cette cruauté. Othin l'avoit inſtituée avant lui dans le Septentrion, comme le penſe Stephanius. *Voyez* les notes de cet auteur, pag. 92.

FROMAGE des anciens.

Ceux de l'iſle de Cythnus étoient très-célèbres chez les grecs: auſſi les habitans en ont-ils fait graver ſur leurs médailles.

Le *fromage* étoit la nourriture ordinaire des bergers: *hoc pulmentarium*, dit Varron (*de ling. lat. IV.* 22.), *primum debuit paſtoribus eaſeus.* La nourriture des ſoldats romains n'étoit compoſée que de lard, de *fromage*, & d'un mélange d'eau & de vinaigre. Spartien dit qu'Hadrien s'en contentoit: *cibis caſtrenſibus in propatulo libenter utens, hoc eſt larido, eaſeo & poſca.*

FROMENT des égyptiens.

On pourroit ſoupçonner que les anciens égyptiens ne faiſoient pas beaucoup d'uſage de leur *froment* indigène, parce qu'il n'étoit pas de la meilleure eſpèce; ils n'en ont eu d'une bonne eſpèce que ſous le règne de Ptolémée, fils de Lagus, qui en fit venir de l'iſle de Calymus, qu'on ſait être une des Sporades. C'eſt ce bled-là, indiqué dans Théophraſte ſous le nom de *bled alexandrin*, que les grecs ont cultivé ſous la dynaſtie des Lagides, & dont ils ont fait différentes préparations qui ont joui de beaucoup de

célébrité dans le commerce des anciens. Le *froment* qu'on sème de nos jours en Égypte, provient encore de celui qui fut donné à cette contrée par le premier des Ptolémées, roi (dit M. Paw) qui aima ceux que les autres rois n'aiment ordinairement pas, je veux dire ses sujets. Des hommes dignes du dernier supplice, lui avoient conseillé de mettre beaucoup d'impôts sur le peuple; & ce qu'il y eut d'admirable, il ne suivit pas leur avis.

FROMENT des grecs, des romains, des Gaulois, des espagnols, &c. *Voyez* BLED.

FRONDE. FRONDEURS. Pline attribue l'invention de la *fronde* aux phéniciens (*lib. VII. cap. LVI.*). Végèce (*ae re milit. lib. I. cap. XVI.*) l'attribue aux habitans des isles Baléares.

Florus & Strabon disent qu'ils avoient trois sortes de *frondes*, les unes grandes, & les autres courtes, dont ils se servoient suivant qu'ils étoient proches ou éloignés de leurs ennemis. Diodore ajoute que la première leur servoit de bandeau; la seconde de ceinture, & qu'ils portoient à la main la troisième. Les mères ne donnoient à manger à leurs enfans que du gibier qu'ils avoient abattu avec leur *fronde*.

Ovide (*Met. II 727.*) parle de leur habileté à lancer des balles de plomb avec la *fronde*.

Non secùs exarsit, quàm cum Balearica plombum
Funda jacit: volat illud, & incandescit eundo.

Winckelmann (*Hist. de l'Art. liv. IV. chap. I. B.*) fait mention d'une belle statue nue, mais mutilée, représentant un *frondeur*, comme l'indique la *fronde*, avec une pierre qui descend le long de la cuisse droite. Il n'est pas aisé de dire pour quelle raison on a érigé une statue à un pareil personnage: les poètes n'ont jamais donné de *fronde* à aucun héros, & les *frondeurs* étoient très-rares dans les armées grecques. Les écrivains en font rarement mention (*Thucyd. lib. IV. pag. 133. lib. VI. pag. 153. lib. XLII. Eurip. Phœniss. v. 1149.*); c'étoient les moindres soldats, & ils ne portoient point d'armes défensives de même que les archers. Il en étoit de même chez les romains; quand on vouloit punir & dégrader un soldat qui servoit dans la cavalerie ou dans les légions, on le mettoit parmi les *frondeurs*. (*Val. Max. lib. II. cap. II. n°s. 8 & 13.*) Mais comme la statue en question semble figurer un personnage de l'antiquité, & non un simple *frondeur*, on pourroit conjecturer qu'elle représente l'Eolien Pyrechmès, qui, au retour des héraclides dans le Péloponèse, se chargea d'un combat singulier, pour décider la possession de l'Élide. Toute l'adresse de ce guerrier consistoit dans la *fronde*, σφενδόνη διδυμαγκίνος. (*Pausan. lib. V.*)

La *fronde* étoit un des attributs de Némésis, pour exprimer que la justice des dieux atteint les coupables de loin comme de près. Sur un jaspe rouge de Stosch (*IIe. classe n°. 1814.*) on voit deux Némésis, dont l'une tient un bâton de la main droite, un poignard de la gauche, une roue est à ses pieds; l'autre tient une *fronde* déployée.

Winckelmann observe qu'une pierre montée en bague, est nommée par Euripide & par Platon, σφενδόνη, une *fronde*. (*Eurip. Hippol. p. 862 Plat. Republ. l. II. p. 382. XLIII. edit. Basil.*) Il ne connoissoit personne qui eût encore remarqué le principe de cette dénomination, ni la ressemblance qui se trouve entre une bague & une *fronde*. C'est que le cercle de la bague ressemble au cuir qui renferme la pierre de la *fronde*, & aux deux cordes qui l'assujettissent, & qui servent à lancer la pierre. De là vient que les romains nommèrent à leur tour, une bague montée, *fronda*, une *fronde*. (*Pline. lib. 37. cap. 37. 42.*) *Voyez* ΣΦΕΝΔΟΝΗ.

FRONDOSIÆ (Deo). Muratori (107. 5. *Thes.*) rapporte l'inscription suivante, gravée en l'honneur de Pan ou de Silvain:

DEO FRONDOSIÆ
EX VOTO FELICITER.

FRONT. Il réside, dit Winckelmann (*Hist. de l'Art. lib. IV. chap. IV. B.*) dans le *front* un des principaux caractères d'une belle conformation. Les recherches que nous avons faites sur cet objet & celles qui nous viennent des anciens écrivains, nous apprennent que le *front*, pour être beau, doit être court (*Lucian. Amor.*): de sorte qu'un *front* très-découvert passoit chez les anciens pour une difformité. (*Id. Dial. meretr. I.*) Comme dans la fleur de la jeunesse le *front* est ordinairement court, & qu'il reste tel jusqu'à ce qu'il soit dégarni par la chûte des cheveux, il semble que la nature ait imprimé elle-même à l'âge de la beauté ce caractère, dont la privation ne peut être que préjudiciable à la beauté.

Pour se convaincre de la justesse de cette observation, on n'a qu'à faire l'expérience suivante sur une personne qui ait le *front* petit. En lui couvrant les cheveux du toupet avec les doigts, on se figurera le *front* d'autant plus découvert; dès lors on sera frappé d'une certaine disconvenance de proportion, & on sentira combien un *front* trop découvert peut être préjudiciable à la beauté. C'est d'après cette maxime que les circassiennes, pour faire paroître leur *front* plus petit, ramènent les cheveux du touper en avant; de manière que leurs cheveux descendent presque jusqu'aux sourcils.

Digitized by Google

FRONTAIL. *Voyez* CASQUES.

FRONTAIL, partie du harnois d'un cheval. Pline (37. 42.) dit en parlant d'une pierre précieuſe appellée *coclys*, que les rois de l'Orient en faiſoient quelquefois des *frontails* pour leurs chevaux : *quandoque tanta magnitudinis fecere, ut equis regum in Oriente frontalia, atque pro phaleris penſilia facerent.*

FRONTE (*in*) *pedes decem*, &c. Ces mots gravés ſur les pierres ſépulcrales des romains, exprimoient la largeur qu'avoit, le long d'un chemin, le terrein conſacré à la ſépulture du défunt, & qui ne devoit jamais être remué, de même que les mots *in agrum* en déſignoient la longueur.

FRONTON égyptien.

Sur les *frontons* des temples égyptiens on voit ſouvent un globe avec des ailes & deux ſerpens qui en ſortent. Ce ſymbole, qu'on ne peut expliquer aujourd'hui, eſt placé auſſi ſur des monumens de ſculpture égyptienne, qui repréſentent des temples. C'eſt peut-être de ces ailes qu'Élien a voulu parler, lorſqu'il a dit que les égyptiens ornoient de plumes les façades de leurs portiques. On voit auſſi cet ancien ſymbole ſur les monumens de Perſépolis, & ce n'eſt pas une des moindres preuves du goût égyptien qui les a fait élever.

« Dès les plus anciens temps, dit Winckelmann, on plaçoit, & dans Rome même, des ſtatues ſur le *fronton* des temples ; & Tarquin l'ancien (*Plin. lib. XXXIII. cap. XLV.*) fit couronner le *fronton* du temple de Jupiter Olympien, à Rome, par un quadrige de terre cuite, à la place duquel on en mit enſuite un d'or (*id. lib. XXIX. cap. XXXVIII.*), ou peut-être doré ſeulement. Sur le haut du *fronton* du temple de Jupiter Olympien, à Élis (*Pauſan. lib. V. p. 398. l. 5.*), il y avoit une Victoire dorée ; & de chaque côté, c'eſt-à-dire, ſur les acrotères ou amortiſſemens du *fronton*, étoit placé un vaſe pareillement doré. Macrobe (*Saturn. lib. I. cap. VIII. pag. 184. edit. Lugd. 1597.*) parle d'un temple de Saturne, ſur le comble duquel il y avoit des Tritons qui ſonnoient d'une conque marine. Sur les acrotères du *fronton* du temple de Jupiter Capitolin, on avoit placé des Victoires volantes (*Rick de Capit. cap. V. p 60.*) ».

« Les corniches des toits qui s'amortiſſent en pointe, étoient décorées de petits ornemens qui reſſemblent aux boucliers des amazones, comme on le voit à un temple dans le Virgile (*n°. 44.*) du Vatican ; & ſouvent d'une eſpèce de feuillage avec des fruits, ainſi que nous en préſentent des bas-reliefs. Ces ornemens étoient communément de terre cuite ; on en a conſervé quelques morceaux ; quelquefois le comble étoit doré. (*Lipſ. Inſcript. fol. 6. n°. 7.*) ».

« Les combles même étoient déjà, dès les premiers temps de Rome, ornés d'ouvrages en basrelief (*Plin. lib. cit. cap. XLVI. & lib. XXXV. cap. XII.*), pareillement de terre cuite. Aux temples grecs & aux édifices publics, il y avoit des ouvrages riches en figures. Au temple de Jupiter, à Élis, dont nous venons de parler, on voyoit la courſe des chevaux de Pélops & d'Énomaus (*Lucian. de domo, pag. 195.* — *Pauſan. lib. cit. pag. 399. l. 10.*). Le *fronton* de la façade du temple de Pallas (*Pauſan. lib. I. pag. 57. l. 28.*), à Athènes, étoit orné de la naiſſance de cette déeſſe ; & ſur celui de derrière étoit repréſentée la diſpute de cette même déeſſe avec Neptune. Sur le *fronton* du tréſor de la ville de Mégare, en Élide, on voyoit le combat des dieux contre les géans (*id. lib. VI. pag. 500. l. 22.*), & ſa pointe étoit couronnée par un bouclier. Les plus grands artiſtes ont cherché à ſe diſtinguer par cette eſpèce d'ouvrage, & Praxitèle (*id. liv. IX. pag. 732. l. 31.*) repréſenta les douze travaux d'Hercule ſur le *fronton* d'un temple de ce dieu, à Thèbes. C'eſt ce que n'ont compris, ni le traducteur latin, ni le traducteur françois de Pauſanias ; car ils ont penſé que cet ouvrage en basrelief, ornoit une coupole qu'ils ont imaginé de placer ſur ce temple. Cependant, Pauſanias dit expreſſément ἐν τοῖς ἀετοῖς, *ſur le fronton*. Sur un temple d'Athènes, probablement conſacré à Caſtor & Pollux, il y avoit des vaſes (*Callim. Fragm. CXXII. edit. Spanhem. pag. 366.*), leſquels avoient ſans doute pour objet les athlètes ; car, dans les premiers temps, le prix qu'on accordoit à Athènes aux athlètes, vainqueurs au pugilat (*deſcript. des pierres gravées du cabinet de Stoſch, pag. 460.*), conſiſtoit en des vaſes remplis de l'huile ſacrée qu'on recueilloit des oliviers plantés dans l'Acropole d'Athènes ; de même qu'on voit ces vaſes, comme un emblême de la lutte (*Spanhem. de præſt. num. t. I. p. 134.*), ſur les médailles & les pierres gravées, où ſont repréſentés des lutteurs ». *Voyez* COMBLE.

FRUCTÉSÉE, ou FRUCTUSÈE, déeſſe qui préſidoit aux fruits ; on l'invoquoit pour avoir d'abondantes récoltes. (*S. Auguſt. de civit. Dei. lib. IV. cap. XXI.*)

FRUGI, ſurnom de la famille CALPURNIA. Il avoit été donné pour la première fois à L. Calpurnius Piſo, à cauſe de la pureté de ſes mœurs.

FRUGINAL, ou FRUTINAL, étoit un temple dédié à Vénus *fruta*, ou *frugi*, c'eſt-à-dire, Vénus la pudique. Les opinions ſont partagées ſur cet objet. *Voyez* en l'expoſition au mot FRUTIS.

FRUITS. Dans le temps que les hommes ne ſe nourriſſoient que des *fruits* de la terre, ils n'offroient aux dieux que des *fruits* en ſacrifice, & le ſacrifice ſanglant leur étoit inconnu. Numa Pompilius (*Plin.* 18. 2.), pour rappeller les hommes à cet ancien uſage, ordonna que les *fruits* de la terre ſeroient la ſeule matière des ſacrifices, mais les romains n'eurent pas long temps égard à cette loi.

FRUITS artificiels.

Le comte de Caylus..... (III. 262.) « Je me contente de dire que la grenade de terre cuite, que je n'ai point fait deſſiner (la forme de ce fruit étant ſi connue) eſt de grandeur naturelle, qu'elle peut avoir été moulée ſur le *fruit* même, dont elle eſt une parfaite imitation, & qu'enfin elle me rappelle les *fruits* artificiels dont Pline fait mention. Voici ſes paroles (*lib. XXXV. cap. XII.*) : *Varro tradit ſibi cognitum Romæ Poſim nomine, à quo facta poma & uvas, ut non poſſes aſpectu diſcernere à veris*.....Varro dit qu'il a connu à Rome un nommé Poſis, qui faiſoit des *fruits* & des raiſins dans une ſi grande perfection, qu'on ne pouvoit les diſtinguer des véritables..... En effet, il ne manque à cette grenade que la couleur, pour être confondue avec la nature ».

FRUMENTANTES. } Les romains appelloient
FRUMENTATIO. } *frumentationes*, les diſtributions de bled que les édiles faiſoient aux pauvres citoyens, appellés par cette raiſon *frumentantes*. *Voyez* BLED.

FRUMENTAIRES, } eſpèce de milice détruite par Dioclétien, & remplacée par les
FRUMENTARII, } CURIOSI. *Voyez* ce mot.

Il y avoit des *frumentaires* dès le temps d'Hadrien. Spartien dit, dans la vie de cet empereur, qu'il s'en ſervoit pour s'inſtruire curieuſement de tout. C'eſt la première fois qu'il eſt fait mention de ces officiers; car, avant ce temps, *frumentaires* ne ſe diſoit que des marchands de bled, ou des meſureurs de bled. Les *frumentaires*, dont nous parlons, ne faiſoient point un corps diſtingué des autres troupes; mais il y en avoit un certain nombre dans chaque légion, comme nous avons une compagnie de grenadiers dans chaque régiment. Ainſi, dans les anciennes inſcriptions on trouve les *frumentaires* d'une telle ou d'une telle légion. On croit que ce furent d'abord des jeunes hommes, diſpoſés par Auguſte dans les provinces ſur tous les grands chemins, pour avertir l'empereur très-vîte de tout ce qui ſe paſſoit. Pour cela, ils avoient une eſpèce d'intendance ſur toutes les voitures; c'eſt pourquoi ils étoient chargés de faire porter le bled, *frumentum*, aux armées, & c'eſt de là que leur vint le nom de *frumentaires*. Enſuite on les incorpora dans les troupes, où ils retinrent toujours leur nom de *frumentaires*, & leur fonction de donner aux princes avis de tout; comme ceux qu'on nommoit *curieux*, *curioſi*, & auxquels on les joint quelquefois.

FRUSTE; c'eſt un terme des antiquaires. Ils appellent une médaille *fruſte*, celle qui eſt tellement effacée qu'on n'en peut lire la légende.

On appelle auſſi *fruſte* une pierre antique uſée, ou gâtée par le temps; de ſorte qu'on n'en peut connoître les figures, ni lire les inſcriptions.

FRUTIS, ſurnom que les anciens donnoient à Vénus *Frutis*. Solin (*cap. II.*) dit qu'Enée arrivant de Sicile, conſacra, dans le territoire de Laurentium, à Vénus, ſurnommée *Frutis*, une ſtatue qu'il avoit apportée. Quelques-uns la confondent avec la déeſſe *fruteſie*, dont St. Auguſtin parle dans ſon IVe livre de la Cité de Dieu, chap. XXI. Dans l'abréviateur de Feſtus, le temple de la déeſſe *Frutis* eſt nommée *frutinal*.

Scaliger croit que *Frutis* a été fait par corruption du grec Ἀφροδίτη, nom de Vénus. Mais Saumaiſe renverſe toutes ces conjectures. Il prétend qu'on n'a jamais donné le nom de *Frutis* à Vénus; que c'eſt celui d'*Erutis* qu'on lit ſur les médailles : ERUC; qu'au lieu d'*Erutis*, on a lu mal-à-propos *Frutis* dans Solin, & *Frutinal* dans Feſtus, au lieu de *Erucinal*; & que dans St. Auguſtin, au lieu de *Fruteſeæ*, il faut lire *Frugiſeæ*. *Voyez* cet auteur ſur Solin, pag. 69 & 70.

FUCINO. Muratori (88. 5. *Theſ.*) rapporte l'inſcription ſuivante, gravée en l'honneur de la divinité du lac *Fucin* :

C. GAVIUS M. F.
C. VEREDUS. C. F.
MESSALA
FUCINO. V. S. L. M.

FUCUS. *Voyez* VARECH.

FUFIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRRR. en or.

RRR. en argent.

RRR. en bronze.

Le ſurnom de cette famille eſt *CALENUS*.

Digitized by Google

Golzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUGALES, nom d'une fête qui ſe célébroit chez les romains. *Fugalia*. Hoffman croit que les *fugales* ſont la même choſe que le *regifugium*, fêtes qui ſe célébroient au mois de février, après les terminales, en mémoire de ce que les rois avoient été chaſſés, & le gouvernement monarchique aboli. Celles-ci ſe célébroient le 6 des kalendes de mars, c'eſt-à-dire, le 24 de février. C'eſt Feſtus qui nous l'apprend. Mais cet auteur diſtingue les *fugales* du *regifugium*, & doute même ſi le *regifugium* ſe célébroit à cauſe des rois chaſſés, ou parce que le roi des choſes ſacrées, *rex ſacrorum*, après avoir fait le ſacrifice, s'enfuyoit de la place publique & des comices. Quoi qu'il en ſoit, il n'y a que St. Auguſtin qui parle des *fugales* au liv. II de la Cité de Dieu, chap. VI. ſelon la remarque de Vivès ſur cet endroit. Cet auteur pencheroit même fort à corriger *fugalia*, ſi St. Auguſtin n'ajoutoit que ces fêtes étoient de vraies *fugales*, qui chaſſoient la pudeur & l'honnêteté, pour marquer les infamies qui s'y faiſoient.

Ce ſavant homme conjecture que les *fugales* ſont la même choſe que les populifuges, *populifugia*, c'eſt-à-dire, la fête de la déeſſe *Fugia*, qui étoit la déeſſe de la joie cauſée par une déroute d'ennemis; & que c'eſt pour cela que le peuple s'y abandonnoit à toutes ſortes de plaiſirs, même les plus honteux; que cette fête fut inſtituée à l'occaſion de la victoire remportée ſur les ficuléates, les fidenates & les peuples voiſins, lorſqu'ils voulurent s'emparer de Rome, le lendemain que le peuple s'en fut retiré, ainſi que Varron le rapporte. (*lib. V. ling. lat.*) Mais Varron dit que les *populifugia*, qui tomboient au mois de juin, ſe célébroient en mémoire de la fuite ou retraite du peuple dans la ſédition qu'il excita : il eſt vrai qu'il ajoute, que ce jour ſuivit de près la retraite des gaulois, & l'époque où les peuples voiſins conjurèrent contre Rome; cela ne paroît point avoir, ſelon lui, de rapport aux *populifugia*, mais marquer ſeulement le temps où arriva cette ſédition & cette fuite du peuple romain. Il ajoute qu'il y a dans les cérémonies des *populifugia* des veſtiges de cette fuite du peuple. Au reſte, quoique les *popul fugia* fuſſent établis pour la fuite du peuple & non pour celle des ennemis, cela n'empêche point que les *fugales* de St. Auguſtin ne puiſſent être les *populifugia* de Varron, ſuivant la conjecture de Vivès.

FUGITIFS. *FUGITIVARIUS.* En termes de droit, on appelloit un eſclave *fugitif*, celui qui étoit ſujet à s'enfuir de la maiſon de ſon maître. Quand on vendoit un eſclave, il falloit déclarer s'il étoit *fugitif*, c'eſt-à-dire, s'il étoit ſujet à s'enfuir, & s'il avoit été repris par les *fugitivarii*.

Lorſqu'un eſclave avoit fui une première fois, on lui mettoit un collier ſur lequel on gravoit la demeure, ou le nom de ſon maître, afin qu'on pût le ramener, s'il fuyoit encore. On trouve dans les recueils d'Antiquités pluſieurs inſcriptions de colliers deſtinés aux eſclaves *fugitifs*. En voici quelques-unes :

Fabretti inſcript. pag. 522.

Mabillon. itin. Ital. 119.

TENE ME QUIA FUGIO
ET REVOCA ME IN VIAM LATAM
AD FLAVIVM D. M. *Dominum meum.*

Pignorius de ſervis.

TENE ME QUIA FVGI
ET REBOCA ME IN BASILICA
PAVLI AD LEONE.

Barberinis ex ſchedis.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA ME IN FORO TRAIANI
IN PVRPVRETICA AD PASCA
SIVM DOMINVM MEVM.

Digitized by Google

• *Penès Claudium Menetrium.*

TENE ME QVIA FVGI ET
REVOCA ME DOMINO ME
O BONIFATIO LINARIO
SERVVS. SVM
LEONTIS. SCRINI
TENE. ME. NE FVGIA
ET REVOCA. INCLIV
O TRIARIO

Penès Achillem Maffeum.

IANVARIVS DIC
OR. SERVVS. SVM. DEX
TRI. EXCEPTORIS. SENA
TVS. QVI. MANET. IN. RE
GIONE. QVINTA IN. A
REA. MACARI.
TENE ME
VIA FVG. ET REB
OCA ME VICTOR
I ACOLIT
O A DOMIN
ICV CLEM
ENTIS P
M

Au revers.

FVGI EVPD
OGIO EX
PRF. VRB

In Muſeo Bellori.

PTRONIA TENE ME QVIA FVGI
BIS ET REVOCA ME AD DOMV
ATHEODOTENIS
AD DOMINVM MEVM VITALIONE

Ex Sponio.

TENE ME NE FVGIAM
ET REVOCA ME AD DOMINVM
EVVIVENTIVM IN ARA CALISTI.
T. M. Q. F. E. REV. ME. P. RVBRIO
LAT. DOM. MEO.

FUITE; cette déeſſe étoit compagne de la Terreur. On n'en connoît ni deſcription, ni monument.

FUITES. *Voyez* FUGALES.

FULCRA. Voyez PIEDS.

FULGORA, divinité qui préſidoit aux éclairs, aux foudres & aux tonnerres. Sénèque en fait une déeſſe veuve, ſans nous en apprendre davantage. On croit pourtant qu'il ne faut pas diſtinguer cette divinité de Jupiter, qu'on invoquoit ſous le nom de *Fulgur*, pour préſerver du tonnerre. (*St. Aug. de civit. Dei. VI.* 10.)

FULGURAL, nom d'un temple dédié à Jupiter; ce mot vient de *fulgur*, éclair: le foudre du maître des dieux produit les éclairs.

FULGURATEUR. Parmi les devins étruſques, les plus eſtimés étoient ceux qui expliquoient pourquoi la foudre étoit tombée en tel endroit, & qui preſcrivoient ce qu'il falloit faire pour prévenir les ſuites. Selon une ancienne inſcription, ces devins s'appelloient *fulgurateurs*, & le dieu qui préſidoit à la foudre, eſt appellé dans une autre inſcription, dieu *fulgurateur*. (*Diſſert. de l'Acad. de Cortone.*)

FULGURITUM. On appelloit ainſi chez les romains un lieu, ou un objet frappé de la foudre: *quaſi fulgure ictum.* Ces lieux & ces objets devenoient ſacrés; il n'étoit plus permis d'en faire des uſages profanes. On y élevoit un autel, & on y offroit en ſacrifice une brebis de deux ans; ce qui faiſoit appeller ces lieux *bidentales*, *bidentalia.* Les grecs plaçoient ſous cet autel une urne couverte, dans laquelle ils mettoient les reſtes des choſes qui avoient été brûlées, ou noircies par le tonnerre: ce que les romains imitèrent. Les Augures étoient chargés de cette fonction.

FVLVIA, famille romaine dont on a des médailles.

RRR. en argent.

R. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont CENTVMALVS, FLACCVS, NOBILIOR, PÆTINVS, PÆTVS.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FUMÉE; il y avoit une ſorte de divination qui conſidéroit l'épaiſſeur, les évolutions & tous les accidens de la *fumée.* Homère fait mention

Digitized by Google

des devins qui prédiſoient l'avenir par la *fumée* de l'encens. *Voyez* CAPNOMANTIE.

Ovide décrit cette divination dans les Triſtes. (v. 6.)

FUNAMBULES. *Voyez* DANSEURS *de corde*.

FUNDA, déſigne dans Macrobe (*Saturnal. II.* 4.) une bourſe qui renferme des pièces de monnoie, ſans doute à cauſe de ſa reſſemblance avec la fronde *funda*, fortifiée d'une poche de cuir, pour mieux aſſujettir la pierre à lancer.

FUNDANIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

O. en bronze.

O. en or.

FUNÈBRES. La coutume de faire des oraiſons *funèbres* eſt très-ancienne; les romains l'avoient adoptée, & c'étoit un des plus proches parens du mort qui la prononçoit. Auguſte fit l'oraiſon *funèbre* de ſon aïeule Julia à l'âge de douze ans. (*Suet. Aug. c. VIII.*) Cette coutume commença preſque avec la république; au moins la première harangue *funèbre* qu'on ſache avoir été faite à Rome, fut celle de Brutus, celui qui chaſſa les rois, qui fut le premier conſul, & qui ayant été tué dans un combat contre les étruſques, fut loué dans la place publique par Valerius Publicola ſon collègue; ainſi que le racontent Polybe & Plutarque dans la vie de Publicola. Quelques auteurs prétendent que cet uſage étoit plus ancien chez les grecs; que Solon, légiſlateur (ſelon Aulu-Gelle, liv. XVIII. chap. XXI.) des athéniens au temps que Tarquin l'ancien régnoit à Rome, en fut l'auteur, ce que l'orateur Anaximénès a aſſuré dans ſes écrits. (Polydote Virgile, *de Invent. rer. lib. III. chap. X.*)

Les jeux *funèbres* étoient une cérémonie des funérailles chez les anciens. C'étoient des combats de gladiateurs; & cette coutume étoit très-ancienne, quoiqu'elle n'eût pas toujours été la même; car d'abord on égorgeoit des captifs devant le bûcher, comme des victimes, pour appaiſer les mânes. Achille le pratique dans Homère (Iliad. liv. XXI) pour les funérailles de Patrocle; Énée (Énéide, liv. XI.), pour celles de Pallas, fils d'Évandre. Céſar rapporte dans ſes commentaires (liv. VIIe. de la guerre des Gaules) que les gaulois avoient le même uſage. Dans la ſuite il parut barbare d'égorger des hommes; & pour s'épargner l'horreur de ce ſpectacle, ſans que les morts y perdiſſent rien, on fit combattre entre elles les miſérables victimes, qui pouvoient ainſi défendre & conſerver leur vie, ſi elles étoient vainqueurs. Cette coutume paſſa des grecs aux romains, chez qui ce cruel jeu ſe nomma un préſent, *munus*. Le premier qui introduiſit à Rome ce barbare exercice, fut Junius Brutus aux obſèques de ſon père, ou, ſelon d'autres, Appius Claudius & M. Fulvius pendant leur conſulat. Les magiſtrats & les particuliers donnoient des jeux *funèbres*, & ils étoient quelquefois joints à des pièces de théâtre. L'empereur Claude ordonna que l'on célébreroit ces triſtes jeux à des jours fixes tous les ans aux frais de l'état, & que les édiles en prendroient ſoin. Mais il en eut horreur lui-même; & peu de temps après il les abolit. Il fut néanmoins toujours permis aux particuliers d'en faire repréſenter, pourvu qu'ils euſſent quarante mille ſeſterces de rente. Ce ne fut que Théodoric, roi des goths, qui les abolit à la fin du Ve. ſiècle.

FUNERA. *Voyez* FUNÈRE.

FUNÉRAILLES *des égyptiens*. Les égyptiens ſont les premiers de tous les peuples qui aient montré un grand reſpect pour les morts, en leur érigeant des monumens ſacrés, propres à porter aux ſiècles futurs la mémoire des vertus qu'ils avoient cultivées pendant leur vie. Voici le détail des *funérailles* pour les particuliers.

Quand quelqu'un étoit mort dans une famille, les parens & les amis commençoient par prendre des habits lugubres, s'abſtenoient du bain, & ſe privoient de tous les plaiſirs de la bonne chère. Ce deuil duroit juſqu'à quarante & ſoixante-dix jours. Pendant ce temps-là on embaumoit le corps avec plus ou moins de dépenſe. Dès que le corps étoit embaumé, on le rendoit aux parens qui l'enfermoient dans une eſpèce d'armoire ouverte, où ils le plaçoient debout & droit contre la muraille, ſoit dans leurs maiſons, ſoit dans les tombeaux de la famille. C'eſt par ce moyen que la reconnoiſſance des égyptiens envers leurs parens ſe perpétuoit d'âge en âge. Les enfans, en voyant le corps de leurs ancêtres, ſe ſouvenoient de leurs vertus que le public avoit reconnues, & s'excitoient à aimer les préceptes qu'ils leur avoient laiſſés. On dit *des vertus que le public avoit reconnues*, parce que les morts avant d'être admis dans l'aſyle ſacré des tombeaux, devoient ſubir un jugement ſolemnel; & cette circonſtance des *funérailles* chez les égyptiens, offre un fait des plus remarquables de l'hiſtoire de ce peuple.

C'eſt une conſolation en mourant de laiſſer un nom qui ſoit en eſtime; & de tous les biens humains, c'eſt le ſeul que le trépas ne peut ravir; mais il falloit en Égypte mériter cet honneur par la déciſion des juges: car auſſi-tôt qu'un homme étoit privé du jour, on l'amenoit en jugement, & tout accuſateur public étoit écouté. S'il prouvoit que la conduite du mort avoit été mauvaiſe,

Digitized by Google

on en condamnoit la mémoire, & il étoit privé de la ſépulture; ſi le mort n'étoit convaincu d'aucune faute capitale, on l'enſeveliſſoit honorablement.

Les rois n'étoient pas exempts du jugement qu'il falloit ſubir après la mort; & en conſéquence d'un jugement défavorable, quelques-uns ont été privés de la ſépulture.

Lorſque le jugement qui avoit été prononcé ſe trouvoit à l'avantage du mort, on procédoit aux cérémonies de l'inhumation; enſuite on faiſoit ſon panégyrique, & l'on ne comptoit pour objets de vraies louanges, que ceux qui émanoient du mérite perſonnel du mort. Les titres, la grandeur, la naiſſance, les biens, les dignités n'y entroient pour rien, parce que ce ſont des préſens du haſard & de la fortune: mais on louoit le mort de ce qu'il avoit cultivé la piété à l'égard des dieux, la juſtice envers ſes égaux, & toutes les vertus qui font l'homme de bien; alors l'aſſemblée prioit les dieux de recevoir le mort dans la compagnie des juſtes, & de l'aſſocier à leur bonheur.

On gardoit quelquefois les corps dans les maiſons; il étoit cependant ordinaire de les dépoſer dans des ſépulcres ſouterrains, faits en forme de petites chambres (*voyez* Pietro della Valle), dans leſquelles on deſcendoit par des ouvertures quarrées, fermées par une pierre taillée en forme de colonne. Muret (cérémonies funèbres de toutes les nations) dit que ces chambres étoient voûtées. Il eſt vrai que quelques voyageurs en ont vu qui l'étoient; mais cet uſage n'étoit pas général. Il ſeroit ſuperflu de rappeller ce que Diodore & d'autres auteurs ont écrit ſur la magnificence des ſépultures égyptiennes. On ſait que les pyramides ont été conſtruites pour ſervir de tombeaux & de monumens éternels de la ſomptuoſité des rois de l'Égypte. *Voyez* PYRAMIDES.

FUNÉRAILLES *des grecs.*

On trouve dans Homère une deſcription magnifique de la cérémonie des *funérailles*: « le bois déchargé à l'endroit qu'Achille avoit indiqué, Achille fait ſigne à ſes troupes de prendre les armes, & de monter ſur leurs chars. Dans le moment les chars marchent à la tête du convoi, ils ſont ſuivis d'une nombreuſe infanterie, & au milieu le corps de Patrocle eſt porté par ſes compagnons, tout couvert de cheveux, qu'ils ſe ſont coupés pour marque de leur deuil. Achille marche immédiatement après, il eſt triſtement penché ſur le corps de ſon ami, dont il ſoutient la tête, & pouſſe de longs ſoupirs; car il conduit au tombeau le plus cher de ſes compagnons. En arrivant auprès du bûcher, ils dépoſent le corps ſur le rivage, & Achille s'éloignant un peu, coupe ſes beaux cheveux blonds, qu'il avoit laiſſé croître pour les offrir un jour au fleuve Sperchius; & les yeux attachés ſur la mer, il prononce à haute voix ſes paroles: divin Sperchius, c'eſt en vain que mon père vous a promis, par un vœu ſolemnel, que lorſque je ſerois de retour dans ma patrie, je vous conſacrerois mes cheveux, & que cette offrande ſeroit accompagnée d'un hécatombe ſacré. C'étoit là le vœu de mon père, il eſt vrai; mais vous n'avez pas accompli ſes deſirs, puiſque je ne dois jamais revoir ma patrie: j'offrirai donc mes cheveux à Patrocle, afin qu'il les emporte au bûcher. En finiſſant ces paroles, il met ſes cheveux entre les bras de ſon cher ami, & fond de nouveau en larmes ».

« On entaſſe le bois, & on élève un prodigieux bûcher de cent pieds en quarré; on place le corps au plus haut étage; on égorge un nombre infini de moutons & de taureaux; & Achille frotte de leur graiſſe tout le corps de Patrocle, depuis les pieds juſqu'à la tête; il place enſuite aux deux côtés des urnes pleines d'huile & de miel, & en pouſſant de grands ſoupirs, il jette ſur les bords quatre de ſes plus beaux chevaux: il avoit neuf chiens domeſtiques qu'il nourriſſoit pour la garde de ſon camp; il choiſit les deux meilleurs, les égorge & les jette avec ſes chevaux: enfin, pour appaiſer l'ombre de ſon ami, il immole douze jeunes troyens des plus vaillans & des meilleurs familles; car l'excès de ſa douleur, & un deſir outré de vengeance, ne lui permettoient pas de garder aucune modération. Les ſacrifices finis, il met le feu au bûcher, & en pouſſant de grands cris, il appelle pluſieurs fois ſon ami..... Pendant que le bûcher brûloit, Achille puiſant du vin dans une urne d'or, avec une double coupe, le verſe continuellement, & en arroſe la terre, appellant à haute voix l'ame du malheureux Patrocle..... Cependant tous les chefs s'aſſemblent autour d'Agamemnon, & le bruit qu'ils font en marchant, réveille Achille, accablé de ſommeil & de laſſitude, qui ſe leva auſſi-tôt; & leur dit: fils d'Atrée, & vous, généreux chefs des troupes grecques, éteignez le bûcher avec du vin, dans tous les endroits où vous remarquerez des veſtiges de flammes; nous recueillerons enſuite les os de Patrocle ſans les confondre; ils ſeront très-reconnoiſſables, car il étoit au milieu du bûcher..... Quand nous aurons recueilli ſes os, nous les mettrons dans une urne d'or avec une double enveloppe de graiſſe..... Ils dépoſent cette urne dans la tente d'Achille, & la couvrent d'un voile précieux; ils marquent enſuite l'enceinte du tombeau, ils en jettent les fondemens autour du bûcher, & y élèvent un monceau de terre ».

Aux *funérailles* de Miſène, que Virgile a tracées conformément aux uſages des grecs, Corinéus, pour purifier ſes compagnons, aſpergea d'eau pure avec une branche d'olivier (Enéide, liv.

Digitized by Google

liv. VI.), uſage qui s'étoit peut-être introduit depuis le ſiècle d'Homère. Pour honorer les *funérailles* de Patrocle, Achille propoſe des prix. Les rois & les capitaines grecs ne dédaignèrent pas de ſe mettre ſur les rangs pour les diſputer. « Le premier prix de la courſe des chars, fut une belle captive bien élevée, qui travailloit admirablement à toutes ſortes de beaux ouvrages, & un trépied d'or à deux anſes; pour le ſecond prix, une cavale de ſix ans; pour le troiſième, une belle cuvette qui tenoit quatre meſures, & qui n'étoit point faite pour être miſe ſur le feu, mais pour orner un palais magnifique; le quatrième étoit deux talens d'or; le cinquième, une coupe à deux fonds admirablement travaillée. Pour le combat du ceſte il propoſe une mule, & pour le vaincu une coupe à deux fonds. Le vaillant Diomède arme lui-même Euriale; d'abord, pour couvrir ſa nudité, il lui met un voile autour des reins, & arme ſes bras de deux gantelets de cuir de bœuf ſauvage, plus dur que le fer. Pour le troiſième combat, qui étoit la lutte, un trépied propre à mettre ſur le feu, & que les grecs eſtimoient la valeur de douze bœufs; pour le vaincu une belle captive, habile en beaux ouvrages. Pour la courſe, Achille donna une urne d'argent admirablement bien travaillée, elle tenoit ſix meſures, elle étoit d'une beauté ſi parfaite, qu'il n'y en avoit point ſur la terre qui pût l'égaler. Le ſecond prix étoit un taureau ſauvage qui avoit été engraiſſé, & qui étoit d'une beauté ſurprenante. Le troiſième prix étoit un talent d'or. Alors Achille propoſe, pour un combat ſingulier, à celui qui auroit le premier teint les armes de ſon adverſaire de ſon ſang, une belle épée de Thrace, & à partager les armes de Sarpédon, que Patrocle avoit enlevées. Ce combat fini, Achille fit porter au milieu de l'aſſemblée une prodigieuſe maſſe de fer, tonde, rude & groſſière, dont le roi Eétion avoit accoutumé de ſe ſervir dans ſes exercices, & qu'il lançoit comme un diſque; elle étoit deſtinée à celui qui la lanceroit le plus loin. Achille invite auſſi à tirer de l'arc, & met pour prix dix haches & dix demi haches; il fait dreſſer un mât, il attache une colombe par les pieds au bout d'un long cordon, la pend au haut du mât, & l'aſſigne pour but à ceux qui ſe préſentoient pour donner des preuves de leur adreſſe. Achille propoſe auſſi de lancer le javelot, pour prix d'une belle lance & d'un trépied ».

On a cru devoir rapporter le texte même, d'après la traduction de madame Dacier. Ces funérailles de Patrocle offrent aux peintres des détails précieux, & un champ vaſte d'images & de tableaux. Rien, à la vérité, n'eſt plus inhumain que d'immoler des captifs aux mânes d'un héros; mais Homère nous prévient que ce fut un cas extraordinaire, un abus de vengeance immodérée d'Achille: auſſi l'hiſtoire des grecs ne renferme-t-elle aucun trait de cette eſpèce.

Vers la 46e. olympiade, dans laquelle Solon donna des loix à Athènes, le luxe des tombeaux & des *funérailles* y étoit porté à un ſi haut degré, qu'il crut néceſſaire de l'arrêter. Il reſtreignit à trois habits ceux qu'on pouvoit enterrer avec les morts: cette reſtriction fait voir qu'avant ce temps les grecs comme les peuples du Nord, avoient coutume d'enterrer avec eux la plupart des effets que de leur vivant ils avoient poſſédés. Avant les loix de Solon, on faiſoit de grandes dépenſes pour les tombeaux; c'étoient des eſpèces de maiſons, qu'il défendit expreſſément, en ſtatuant qu'on n'y conſtruiroit plus de voûtes, & qu'on n'y employeroit que le travail dont dix hommes étoient capables en trois jours. Dès lors les ſculptures des pierres ſépulcrales, auxquelles un ſeul homme pouvoit travailler pendant trois jours ſeulement, ne peuvent être que des ouvrages faits à la hâte par des artiſtes très-communs. Par les vœux en marbre qui nous reſtent, & qui ſont à peu près du même travail que la plupart de ces tombeaux, on juge qu'ils furent exécutés par des artiſtes du même genre. Ceci nous donne la raiſon pour laquelle les ouvrages des uns & des autres ſemblent montrer infiniment moins de connoiſſance & de pratique de l'art, que ne le font ces bas reliefs qui ſe voient dans les friſes & le tronton des temples du Parthénon & de Théſée, faits à Athènes à peu près vers la même époque. Cette obſervation très-importante à l'hiſtoire de l'art, détruit ce que des auteurs modernes ont avancé ſur l'état de la Sculpture des temps où furent faits ces tombeaux & ces vœux; ils ont jugé de l'art de Phidias & de Polyclète ſur des morceaux exécutés par des artiſtes très-communs. Ces derniers, même avec beaucoup plus de ſavoir qu'ils n'en avoient, n'euſſent jamais rien pu faire de bon, dans le court eſpace de temps où la loi les contraignoit à terminer leurs ouvrages. (*M. d'Hancarville.*) *Voyez* CHARON, & FUNÉRAILLES *des Romains.*

Nous paſſons aux *funérailles* des grecs, c'eſt-à-dire de ceux qui ſuivirent l'uſage de la république d'Athènes. Ce fut la première année de la guerre du Péloponèſe, que les athéniens firent des *funérailles* publiques à ceux qui avoient été tués dans cette campagne, & ils pratiquèrent depuis cette cérémonie, tant que la guerre ſubſiſta. Pour cela on dreſſoit, trois jours auparavant, une tente où l'on expoſoit les oſſemens des morts, & chacun jettoit ſur les oſſemens des fleurs, de l'encens, des parfums & autres choſes ſemblables; puis on les mettoit ſur des chariots dans des cercueils de cyprès, chaque tribu ayant ſon cercueil & ſon chariot ſéparé; mais il y avoit un chariot qui portoit un grand cercueil vuide, pour ceux dont on n'avoit pu trouver les corps:

c'eſt ce qu'on appelloit *cénotaphe*. La marche ſe faiſoit avec une pompe grave & religieuſe ; un grand nombre d'habitans, citoyens & étrangers aſſiſtoient avec les parens à cette lugubre cérémonie. On portoit ces oſſemens dans un monument public, au plus beau fauxbourg de la ville, appellé le *céramique*, où l'on tenfermoit de tout temps ceux qui étoient morts à la guerre, excepté ceux de Marathon, qui, pour leur rare valeur, furent enterrés ſur le champ de bataille. Enſuite on les couvroit de terre, & l'un des citoyens des plus conſidérables de la ville faiſoit l'oraiſon funèbre.

Après qu'on avoit ainſi payé ſolemnellement ce double tribut de pleurs & de louanges, à la mémoire des braves gens qui avoient ſacrifié leur vie pour la défenſe de la liberté commune, le public qui ne bornoit pas ſa reconnoiſſance à des cérémonies, ni à des larmes ſtériles, prenoit ſoin de la ſubſiſtance de leurs veuves & des orphelins qui étoient reſtés en bas âge : puiſſant aiguillon, dit Thucydide, pour exciter la vertu parmi les hommes ; car elle ſe trouve toujours où le mérite eſt le mieux récompenſé.

Les grecs ne connurent la magnificence des *funérailles* que par celles d'Alexandre-le-Grand, dont Diodore de Sicile nous a laiſſé la deſcription ; & comme de toutes les pompes funèbres mentionnées dans l'hiſtoire, aucune n'eſt comparable à celles de ce prince, nous en joindrons ici le précis, on verra juſqu'où la vanité porta le luxe de cet appareil lugubre.

Aridée, frère naturel d'Alexandre, ayant été chargé du ſoin de ce convoi, employa deux ans pour diſpoſer tout ce qui pouvoit le rendre le plus riche & le plus éclatant qu'on eût encore vu. La marche fut précédée par un grand nombre de pionniers, afin de rendre praticables les chemins par où l'on devoit paſſer. Après qu'ils eurent été applanis, on vit partir de Babylone le magnifique chariot ſur lequel étoit le corps d'Alexandre. L'invention & le deſſin de ce chariot ſe faiſoient autant admirer, que les richeſſes immenſes dont il étoit décoré. Le corps de la machine portoit ſur deux eſſieux qui entroient dans quatre roues, dont les moyeux & les rayons étoient dorés, & les jantes revêtues de fer. Les extrémités des eſſieux étoient d'or, repréſentant des muſles de lions qui mordoient un dard. Le chariot avoit quatre timons, à chaque timon étoient attelés ſeize mulets, qui formoient quatre rangs : c'étoit en tout ſeize rangs & ſoixante-quatre mulets. On avoit choiſi les plus forts & de la plus haute taille ; ils avoient des couronnes d'or, & des colliers enrichis de pierres précieuſes, avec des ſonnettes d'or. Sur ce chariot s'élevoit un pavillon d'or maſſif, qui avoit douze pieds de large ſur dix-huit de long, ſoutenu par des colonnes d'or ionique, embellies de feuilles d'acanthe. Il étoit orné au dedans de pierres précieuſes, diſpoſées en forme d'écailles. Tout autour règnoit une frange d'or à reſeau, dont les filets avoient un doigt d'épaiſſeur, où étoient attachées de groſſes ſonnettes, qui ſe faiſoient entendre de fort loin.

Dans la décoration du dehors on voyoit quatre bas-reliefs. Le premier repréſentoit Alexandre aſſis dans un char, tenant un ſceptre, environné d'un côté d'une troupe de macédoniens, & de l'autre d'une pareille troupe de perſans, tous armés à leur manière. Devant eux marchoient les écuyers du roi. Dans le ſecond bas-relief on voyoit des éléphans enharnachés de toutes pièces, portant ſur le devant des indiens, & ſur le derrière des macédoniens armés comme dans un jour d'action. Dans le troiſième étoient repréſentés des eſcadrons de cavalerie en ordre de bataille. Le quatrième montroit des vaiſſeaux tout prêts à combattre. A l'entrée du pavillon étoient des lions d'or, qui ſembloient le garder. Aux quatre coins étoient poſées des ſtatues d'or maſſif, repréſentant des victoires portant des trophées d'armes. Sous ce dernier pavillon on avoit placé un trône d'or d'une figure quarrée, orné de têtes d'animaux, qui avoient ſous leur cou des cercles d'or d'un pied & demi de largeur, d'où pendoient des couronnes brillantes des plus vives couleurs, telles qu'on en portoit dans les pompes ſacrées.

Au pied de ce trône étoit poſé le cercueil d'Alexandre, tout d'or & travaillé au marteau. On l'avoit rempli à demi d'aromates & de parfums, tant afin qu'il exhalât une bonne odeur, que pour la conſervation du cadavre. Il y avoit ſur ce cercueil une étoffe de pourpre brochée d'or : entre le trône & le cercueil étoient les armes du prince, telles qu'il les portoit pendant ſa vie. Le pavillon en dehors étoit auſſi couvert d'une étoffe de pourpre à fleurs d'or ; le haut étoit terminé par une très-grande couronne d'or, formée de branches d'oliviers.

On conçoit aiſément que dans une longue marche le mouvement d'un chariot auſſi lourd que celui-ci, devoit être ſujet à de grands inconvéniens. Afin donc que le pavillon & tous ſes accompagnemens, ſoit que le chariot deſcendît ou montât, demeuraſſent toujours dans la même ſituation, malgré l'inégalité des lieux & les violentes ſecouſſes qui en étoient inſéparables, du milieu de chacun des deux eſſieux s'élevoit un axe qui ſoutenoit le milieu du pavillon, & tenoit toute la machine en état.

Le corps d'Alexandre, ſuivant les dernières diſpoſitions de ce prince, devoit être porté au temple de Jupiter-Ammon ; mais Ptolémée, gouverneur d'Égypte, le fit conduire à Alexandrie, où il fut inhumé. Ce prince lui érigea un temple

magnifique, & lui rendit tous les honneurs que l'on avoit coutume de rendre aux demi-dieux. On ne voit plus aujourd'hui que les ruines de ce temple.

FUNÉRAILLES *des germains*. Les germains brûloient les corps (*Tacit. German.*) des perſonnes d'un rang élevé; il y avoit une eſpèce de bois conſacré ſpécialement à cet uſage. On n'offroit dans ces *funérailles* ni parfums, ni victimes; mais on jettoit dans le bûcher les armes du mort, & quelquefois ſon cheval.

FUNÉRAILLES *des gaulois*. Les gaulois brûloient du temps de Céſar (*de bello gallico lib. VI.*) les morts avec leurs effets les plus précieux. Ils célébroient les *funérailles* de leurs chefs avec une grande pompe.

FUNÉRAILLES *des hébreux*. *Voyez* HÉBREUX.

FUNÉRAILLES *des romains*. Les romains ont été, ſans contredit, un des peuples les plus religieux & les plus exacts à rendre les derniers devoirs à leurs parens & à leurs amis. On ſait qu'ils n'oublioient rien de ce qui pouvoit marquer combien la mémoire leur en étoit chère, & de ce qui pouvoit en même-temps contribuer à la rendre précieuſe. C'étoit auſſi un hommage qu'on accordoit à la vertu, pour exciter dans les citoyens la noble paſſion de mériter un jour de pareils honneurs. En un mot, Pline dit que les *funérailles* chez les romains étoient une cérémonie ſacrée: les détails en ſont fort étendus.

Elle commençoit cette cérémonie ſacrée dès le moment que la mort approchoit. Il falloit dans cet inſtant que le plus proche parent, & pour des gens mariés, que le ſurvivant du mari ou de la femme donnât au mourant le dernier baiſer, comme pour en recevoir l'ame, & qu'il lui fermât les yeux. On les lui ouvroit lorſqu'il étoit ſur le bûcher, afin qu'il parût regarder le ciel. On obſervoit en lui fermant les yeux de fermer ſa bouche, pour le rendre moins effrayant, & le faire paroître comme une perſonne dormante. On ôtoit l'anneau du doigt du défunt, qu'on lui remettoit lorſqu'on portoit le corps ſur le bûcher. On l'appelloit pluſieurs fois par ſon nom à haute voix, pour connoître s'il étoit véritablement mort, ou ſeulement tombé en léthargie. On nommoit cet uſage *conclamatio*, conclamation; & ſuivant l'explication qu'un célèbre antiquaire a donnée d'un bas relief (il croit y reconnoître un mourant; mais d'autres y reconnoiſſent un mort & les joueurs de flûte des convois) qui eſt au Louvre dans la ſalle des antiques; on ne ſe contentoit pas de la ſimple voix pour les perſonnes de qualité, on y employoit le ſon des buccines & des trompettes, ainſi qu'on peut juger par ce bas-relief. L'on y voit des gens qui ſonnent de la trompette près du corps d'une perſonne qui paroît venir de rendre les derniers ſoupirs, & que ſelon qu'on peut conjecturer par les apprêts qui y ſont repréſentés, on va mettre entre les mains des libitinaires; les ſons bruyans de ces inſtrumens frappant les organes d'une manière beaucoup plus éclatante que la voix, donnoient des preuves plus certaines que la perſonne étoit véritablement morte.

Enſuite on s'adreſſoit aux libitinaires pour procéder aux *funérailles* ſuivant la volonté du défunt, s'il en avoit ordonné, ou celle des parens & des héritiers, avec le plus ou le moins de dépenſe qu'on y vouloit faire. Ces libitinaires étoient des gens qui vendoient & fourniſſoient tout ce qui étoit néceſſaire pour la cérémonie des convois; on les appelloit ainſi, parce qu'ils avoient leur magaſin au temple de Vénus-Libitine. On gardoit dans ce temple les regiſtres qu'on tenoit à Rome de ceux qui mouroient; & c'eſt de ces regiſtres qu'on avoit tiré le nombre des perſonnes que la peſte y enleva pendant un automne du temps de Néron.

Les libitinaires avoient ſous eux des gens qu'on nommoit *pollinctores*, pollinctеurs: c'étoit entre leurs mains qu'on mettoit d'abord le cadavre; ils le lavoient dans l'eau chaude, & l'embaumoient avec des parfums. Il paroit qu'ils poſſédoient la manière d'embaumer les corps à un plus haut degré de perfection que ne faiſoient les égyptiens, ſi l'on en croit les relations de quelques découvertes (faites à Rome depuis deux cens ans) de tombeaux, où l'on a trouvé des corps ſi bien conſervés, qu'on les auroit pris pour des perſonnes plutôt dormantes que mortes; l'odeur qui ſortoit de ces tombeaux, étoit encore ſi forte qu'elle étourdiſſoit.

Après que le corps étoit ainſi embaumé, on le revêtoit d'un habit blanc ordinaire, c'eſt-à-dire, de la toge. Si c'étoit une perſonne qui eût paſſé par les charges de la république, on lui mettoit l'habit diſtinctif de la plus haute dignité qu'il eût poſſédée, & on le gardoit ainſi ſept jours, pendant leſquels on préparoit tout ce qui étoit néceſſaire pour la pompe des *funérailles*. On l'expoſoit ſous le veſtibule, ou à l'entrée de ſa maiſon, couché ſur un lit de parade, les pieds tournés vers la porte, où l'on mettoit un rameau de cyprès pour les riches, & pour les autres ſeulement des branches de pin, qui marquoient également qu'il y avoit là un mort dans la maiſon. Il reſtoit toujours un homme auprès du corps, pour empêcher qu'on ne vo'ât quelque choſe de ce qui étoit autour de lui: mais lorſque c'étoit une perſonne du premier rang, il y avoit à l'entour de jeunes garçons occupés à chaſſer les mouches.

Les ſept jours étant expirés, un héraut public annonçoit le convoi, en criant: *exequias L.* (tel)

L. filii, quibus eſt commodum ire, tempus eſt; ollus (c'eſt à dire *ille*) *ex ædibus effertur;* ceux qui *voudront aſſiſter aux obsèques d'un tel, fils d'un tel, ſont avertis qu'il eſt temps d'y aller préſentement, on emporte le corps de la maiſon.* Il n'y avoit néanmoins que les parens ou les amis qui y aſſiſtaſſent, à moins que le défunt n'eût rendu des ſervices conſidérables à la république; alors le peuple s'y trouvoit; & s'il avoit commandé les armées, les ſoldats s'y rendoient auſſi, portant leurs armes renverſées. Les licteurs renverſoient pareillement leurs faiſceaux.

Le corps étoit porté ſur un petit lit, qu'on nommoit *exaphore*, quand il n'y avoit que ſix porteurs; & *octophore*, s'il s'en trouvoit huit. C'étoient ordinairement les parens, qui, par honneur, en faiſoient l'office, ou les fils du défunt. Pour un empereur, le lit étoit porté par des ſénateurs: pour un général d'armée, par des officiers & des ſoldats. A l'égard des gens de condition commune, c'étoit dans une eſpèce de bierre découverte, qu'ils étoient portés par quatre hommes, de ceux qui gagnoient leur vie à ce métier. On les appelloit *veſpilones*, parce que, pendant un très-long temps, on obſerva de ne faire les convois que vers le ſoir; mais dans la ſuite on les fit autant de jour que de nuit. Le défunt paroiſſoit ayant ſur la tête une couronne de fleurs, & le viſage découvert, à moins que la maladie ne l'eût entiérement défiguré; dans ce cas, on avoit ſoin de le couvrir.

Après que les maîtres de cérémonies du convoi avoient marqué à chacun ſon rang, la marche commençoit par un trompette & par les joueurs de flûte, qui jouoient d'une manière lugubre. Ils étoient ſuivis de plus ou de moins de gens, qui portoient des torches allumées. Proche du lit étoit un archimime qui contrefaiſoit toutes les manières du défunt; & l'on portoit devant le lit couvert de pourpre, toutes les marques des dignités dont il avoit été revêtu: s'il s'étoit ſignalé à la guerre, on y faiſoit paroître les préſens & les couronnes qu'il avoit reçus pour ſes belles actions, les étendards & les dépouilles qu'il avoit enlevés aux ennemis. On y portoit en particulier ſon buſte en cire, avec ceux de ſes ayeux & de ſes parens, montés ſur des bois de javelines, ou placés dans des chariots; mais on n'accordoit point cette diſtinction à ceux qu'on nommoit *novi homines*, c'eſt-à-dire, gens qui commençoient leur nobleſſe, & dont les ayeux n'auroient pu leur faire honneur. On obſervoit auſſi de ne point porter les buſtes de ceux qui avoient été condamnés pour crime, quoiqu'ils euſſent poſſédé des dignités; la loi le défendoit. Toutes ces figures ſe replaçoient enſuite dans le lieu où elles étoient gardées. Au convoi des empereurs, on faiſoit encore porter ſur des chariots les images & les ſymboles des provinces & des villes ſubjuguées.

Les affranchis du défunt ſuivoient cette pompe, portant le *pileus*, bonnet, qui étoit la marque de leur liberté: enſuite marchoient les enfans, les parens & les amis *atrati*, c'eſt-à-dire, en deuil, vêtus de noir; les fils du défunt avoient un voile ſur la tête: les filles vêtues de blanc, avoient les cheveux épars ſans coëffure, & marchant nuds pieds. Après ce cortège venoient les pleureuſes, *præfica*: c'étoient des femmes dont le métier étoit de faire des lamentations ſur la mort du défunt; & en pleurant elles chantoient ſes louanges ſur des airs lugubres, & donnoient le ton à tous les autres.

Lorſque le défunt étoit une perſonne illuſtre, on portoit ſon corps au *roſtra* dans le *forum*, ou la place romaine, où la pompe s'arrêtoit, pendant que quelqu'un de ſes enfans, ou des plus proches parens, faiſoit ſon oraiſon funèbre; & c'étoit ce qu'on appelloit *laudare pro roſtris*: cela ne ſe pratiquoit pas ſeulement pour les hommes qui s'étoient diſtingués dans les emplois, mais encore pour les femmes d'une condition relevée; la république avoit permis de les louer publiquement, depuis que l'or ayant manqué dans le tréſor public, pour acquitter le vœu que Camille avoit fait de donner une coupe d'or à Apollon-Delphien, après la priſe de la ville de Veies, les dames romaines y avoient volontairement contribué par le ſacrifice de leurs bagues & de leurs bijoux.

Du *forum* on alloit au lieu où l'on devoit enterrer le corps, ou le brûler; on ſe rendoit donc au champ de Mars, qui étoit le lieu où ſe faiſoit ordinairement cette cérémonie: car on ne brûloit point les corps dans la ville. On avoit eu ſoin d'avance de dreſſer un bûcher d'if, de pin, de meleze, ou d'autres pièces de bois aiſé à s'enflammer, arrangées les unes ſur les autres en forme d'autel, ſur lequel on poſoit le corps vêtu de ſa robe; on l'arroſoit de liqueurs propres à répandre une bonne odeur; on lui coupoit un doigt pour l'enterrer; on lui tournoit le viſage vers le ciel; on lui mettoit dans la bouche une pièce d'argent, qui étoit ordinairement une obole, pour payer le droit de paſſage à Charon.

Tout le bûcher étoit environné de cyprès: alors le plus proche parent tournant le dos pendant que le feu s'allumoit, jettoit dans le bûcher les habits, les armes, & quelques autres effets du défunt, quelquefois même de l'or & de l'argent; mais cela fut défendu par la loi des douze tables. Aux *funérailles* de Jules Céſar, les ſoldats vétérans jettèrent leurs armes ſur ſon bûcher, pour lui faire honneur. On immoloit auſſi des bœufs, des taureaux & des moutons, qu'on jettoit ſur le bûcher.

Digitized by Google

On donnoit tout auprès des combats de gladiateurs pour appaiſer les mânes du defunt ; cet uſage s'étoit introduit pour ſuppléer à la barbare coutume anciennement pratiquée à la guerre, d'immoler les priſonniers auprès du bûcher de ceux qui étoient morts en combattant, comme pour les venger. Le combat des gladiateurs n'étoit pas le ſeul ſpectacle qu'on y donnoit ; on faiſoit auſſi quelquefois des courſes de chariots autour du bûcher ; on y repréſentoit même des pièces de théâtre, & par un excès de ſomptuoſité, on y a vu donner des feſtins aux aſſiſtans & au peuple.

Dès que le corps étoit brûlé, on en ramaſſoit les cendres avec les os que le feu n'avoit pas entiérement conſumés. C'étoient les plus proches parens ou les héritiers qui en prenoient ſoin. Afin que les cendres du mort ne fuſſent pas confondues avec celles du bûcher, on avoit quelquefois la précaution, en mettant ſur le bûcher le corps du défunt, de l'envelopper d'une toile d'amianthe, ſubſtance incombuſtible ; on lavoit enſuite ces cendres & ces os avec du lait & du vin ; & pour les placer dans le tombeau de la famille, on les enfermoit dans une urne d'une matière plus ou moins précieuſe, ſelon l'opulence ou la qualité du défunt ; les plus communes étoient de terre cuite.

Enſuite le ſacrificateur qui avoit aſſiſté à la cérémonie, jettoit par trois fois ſur les aſſiſtans, pour les purifier, de l'eau avec un aſperſoir fait avec une branche d'olivier. Enſuite une pleureuſe congédioit la compagnie par ces mots : *I, licet*, c'eſt-à-dire, *vous pouvez vous en aller* ; alors les parens & amis du défunt lui diſoient par trois fois, en l'appellant par ſon nom, & à haute voix : *vale, vale, vale : nos te ordine quo naturo voluerit ſequemur ; adieu, adieu, adieu, nous te ſuivrons quand notre rang marqué par la nature arrivera.* On portoit l'urne où étoient les cendres dans le ſépulcre, devant lequel il y avoit un petit autel où l'on brûloit de l'encens & d'autres parfums : cérémonie qui étoit renouvellée de temps en temps, de même que celle de jetter des fleurs ſur la tombe.

A l'égard de ceux dont on ne brûloit point les corps, on les mettoit ordinairement dans les bières de terre cuite ; ou ſi c'étoient des perſonnes de diſtinction, dans un tombeau de marbre ; on plaçoit dans ce tombeau une lampe, mal à-propos nommée *perpétuelle*, & quelquefois de petites figures de divinités, avec des fioles appellées depuis *lacrimatoires*. On a trouvé dans quelques tombeaux des bijoux qu'on y avoit mis avec le corps, parce qu'apparemment le défunt les avoit chéris d'une manière affectée.

La cérémonie des *funéroilles* ſe terminoit par un feſtin, qui étoit ordinairement un ſouper que l'on donnoit aux parens & aux amis ; quelquefois même on diſtribuoit de la viande au peuple ; & neuf jours après on faiſoit un autre feſtin, qu'on appelloit *le grand ſouper*, *la novendiale*, c'eſt-à-dire, la neuvaine ; on obſervoit dans ce dernier repas, de quitter les habits noirs, & d'en prendre de blancs.

C'en eſt aſſez ſur ce ſujet, où l'on n'a employé que les traits hiſtoriques qui pouvoient convenir ici, en élaguant toutes les citations ſans nombre qui auroient mené trop loin ; mais le lecteur curieux de plus grands détails, & d'une érudition recherchée, peut conſulter l'ouvrage latin *de funeribus romanorum*, publié par Jean Kirchman, dont la première édition parut à Lubec en 1604. Cet ouvrage acquit de la célébrité à ſon auteur, & contribua à lui procurer un bon mariage. (*Article du chevalier de Jaucourt.*)

Dans les *funéroilles* des magiſtrats, ou des gens de guerre, les romains avoient coutume de porter les faiſceaux & les armes renverſées.

Servius expliquant ces vers de l'Énéide (XI. 92.) :

> ..... *Verſis ducunt infignibus ipſi*
> *Grajugenæ reges.....*

où Virgile parle de l'uſage qu'avoient les grecs de porter aux *funéroilles* les enſeignes renverſées, dit : *Lugentium more mucronem, non cuſpidem haſtæ contro terrom tenentes : ſcuto etiom invertentes, propter numina illic depicta, ne eorum ſimulacra cadaveris polluerentur odſpectu.* Servius atteſte ici, que les romains avoient auſſi l'uſage de porter aux *funéroilles*, non-ſeulement les lances avec la pointe inférieure en l'air ; mais encore de préſenter le côté intérieur de leurs boucliers, de crainte de ſouiller, par la vue d'un cadavre, les images des divinités qui y étoient tracées. Stace fait mention du même uſage dans la Thébaïde (VI. 214.) :

> ..... *Tum mœſta pholanx, Teucrique ſequuntur*
> *Thyrreni duces, & verſis arcades armis.*

Non-ſeulement on portoit dans les *funérailles* militaires les enſeignes renverſées, mais on les dépouilloit encore de tous les ornemens qui pouvoient en être détachés, tels que flammes, banderoles, couronnes, &c., & alors on les appelloit *ſigno incompto*. Tacite dit des *funérailles* de Germanicus (*Annal. III.* 2. 2.)... ... *Tribunorum centurionumque humeris cineres Germanici portobantur, precedebant incompto ſigna.*

Les romains ſe diſpenſoient quelquefois d'employer le miniſtère des prêtres, pour accomplir les cérémonies des *funéroilles* ; & alors ils en ſollicitoient la permiſſion des empereurs qui étoient

ſouverains pontifes. Nous apprenons ce fait de l'épitaphe ſuivante :

Diis manibus. Tito Ælio Auguſti liberto, Titiano Proximo, à libris ſacerdotalibus, defuncto Carnunti annos XLII. menſes III. dies XIX. marito virgini dulciſſimo & incomparabili beneque merito : quem funeravit Flavia Ampelis conjux cariſſima, & reliquias ejus permiſſu imperatoris ipſa pertulit conſecravitque. Cum quo vixit annos XII. menſes III. dies XXI. ſine ullâ querellâ. Dans cette belle épitaphe du premier ſiècle, publiée par Papenbroc, les extrémités de quelques lettres ſont terminées en croiſſant, & les E & les L un peu courbées. Nous l'expliquons ainſi en notre langue « aux » dieux Mânes. A Titus Ælius, affranchi d'Auguſte, & ſurnommé Titianus Proximus. Il eut » la garde des livres ſacerdotaux, & mourut à » Camonte, après quarante-deux ans, trois mois, » dix-neuf jours de vie. Ce fut un mari incompa- » rable & d'une extrême douceur envers ſa jeune » & très-chère épouſe Flavia Ampelis. Après » l'avoir enſeveli, elle a conduit ſa pompe funè- » bre : elle a porté elle-même ſes os & ſes cendres, » avec la permiſſion de l'empereur, & les a con- » ſacrés aux mânes. Elle a vécu avec ſon digne » époux douze ans, trois mois & vingt & un » jours, ſans aucun ſujet de plainte ». Depuis que les empereurs romains eurent emporté par brigues le ſouverain pontificat ; ils eurent à leur diſpoſition les livres ſacerdotaux, où étoient renfermés les myſtères du paganiſme. Auguſte, en qualité de ſouverain pontife, permet à Ampelis de faire elle-même, & ſans le miniſtère des prêtres, la conſécration des os de ſon mari ; quoique ce fût une cérémonie religieuſe. On peut voir ſur cette inſcription Papenbroc, les mélanges de d'Orville (T. III. p. 120.) & la 4e. diſſert. d'Adrien Reland. *de numm. ſamarit.* (pag. 131.) *Voyez* FUNUS, APOTHEOSE, SARCOPHAGES, &c., &c.

FUNÉRAIRE (*ſacrifice*). Les romains avoient coutume d'offrir aux dieux des ſacrifices à la mort de leurs parens & de leurs amis ; l'hiſtoire en fait mention, & les monumens de Sculpture ou de Gravure, qui repréſentent ces marques de la piété & de la tendreſſe des vivans envers les morts, ne ſont pas rares dans les cabinets des curieux. Le roi de France poſsède une agathe Onyx, dont la Gravure peut en augmenter le nombre : on y voit ſous le toit d'un bâtiment ruſtique, & tel qu'on les conſtruiſoit dans l'enfance de l'Architecture, une femme nue vis-à-vis d'un autel, ſur lequel eſt allumé le feu ſacré. Elle paroît occupée d'un ſacrifice qu'elle offre aux dieux infernaux, avant que de placer dans la tombe l'urne qu'elle porte, & qui, ſans doute, eſt remplie des cendres de quelqu'un qu'elle a aimé. Derrière elle, eſt poſé ſur une colonne un vaſe rempli de fleurs ; car c'étoit une pratique uſitée, & même une pratique religieuſe, d'en répandre ſur les tombeaux : *purpureos ſpargam flores*, dit Virgile au ſujet de la mort de Marcellus ; *& ſaltem ſupremo munere fungar inani.*

FUNERE ; } *FUNERA* ; } ſelon quelques critiques, c'étoit le nom que les romains donnoient dans les cérémonies funèbres à la plus proche parente du mort. Celle-ci renfermée dans la maiſon avec les autres parentes, faiſoit les lamentations & les autres regrets uſités en pareille occaſion ; une autre, appellée *Præfica*, qui n'étoit pas parente, mais pleureuſe à gage, s'acquittoit du même devoir dans la rue.

L'explication qu'on donne ici du mot *funera*, d'après quelques dictionnaires latins, eſt très-douteuſe ; elle n'eſt fondée que ſur ces mots de Virgile, au IXe. livre de l'Énéide :

> ..... *Nec te tua funera mater*
> *Produxi*..... .

Servius aſſure que *funera* eſt au nominatif ſingulier ; mais d'autres philologues croient avec plus de raiſon que c'eſt l'accuſatif. plurier de *funus*.

FUNUS. *Voyez* FUNÉRAILLES.

Funus acerbum ſe diſoit des *funérailles* de ceux qui mouroient avant d'avoir pris la robe virile. (*Juvenal. ſat. XI.* 44.) :

> *Non præmaturi cineres, non funus acerbum*
> *Luxuriæ ; ſed morte magis metuenda ſenectus.*

Funus cenſorium, funérailles ordonnées par les cenſeurs pour ceux qui avoient bien mérité du peuple romain.

Funus collativum, ou *funus publicum*, funérailles faites aux frais de chaque particulier, telles que celles de Valerius Poplicola, de Menenius Agrippa, ou aux frais du public, par l'ordre du ſénat.

Funus commune, ou *tranſlatitium*, ou *tacitum*, ou *plebeium*, ou *vulgare*, funérailles ſimples & dépourvues de toute ſplendeur.

Funus familiare, convoi funèbre compoſé de la ſeule famille du mort.

Funus imaginarium, convoi orné des images de tous les ancêtres du mort.

Funus inditivum, convoi auquel on étoit appellé par un crieur, & qui étoit ordinairement accompagné de jeux funèbres, & des cavaliers-défulteurs.

Digitized by Google

Funus lacerum, ou *tumultuarium*, funérailles faites à la hâte & ſans pompes.

Funus larvatum, funérailles de perſonnes écraſées par la chûte de quelque bâtiment, & dont on couvroit les viſages meurtris avec des maſques. Il en eſt fait mention dans l'épitaphe de deux nouveaux mariés qui éprouvèrent ce cruel ſort la première nuit de leurs nôces : *cari parentes*, y eſt-il dit, *luctu nec lacrimis miſera ac larvata noſtra defleatis funera, ne reddatis infeliciora.* On voit ce monument à Rome (*Camerar. oper. ſubcis.* t. 96.)

Funus militare. *V.* FUNÉRAILLES *des romains.*

Funus plebeium. *V.* FUNUS *commune.*

Funus publicum. *V.* FUNUS *indictivum.*

Funus ſimpludiareum étoit diſtingué du *funus indictivum*, en ce qu'il n'y avoit que des jeux dans le *ſimpludiareum*, d'où venoit ſon nom, comme ſi l'on eût dit *ſimpliludiarium.*

Funus tacitum.
Funus tranſlatitium. } *V.* FUNUS *commune.*

FUREUR, divinité allégorique, que Virgile (*Æneid. I.* 398.) repréſente la tête teinte de ſang, le viſage déchiré de mille plaies, & couverte d'un caſque tout ſanglant ; elle eſt enchaînée pendant la paix, les mains liées derrière le dos, aſſiſe ſur un amas d'armes, frémiſſant de rage : & pendant la guerre, elle ravage tout après avoir rompu ſes chaînes. Pétrone (*c.* 84.) a décrit auſſi cette divinité, à laquelle les latins donnoient le genre maſculin, à cauſe du mot *furor.*

FURIA, famille romaine dont on a des médailles.

R. en argent.

RR. en bronze.

O. en or.

Les ſurnoms de cette famille ſont CAMILLUS, CRASSIPES, PHILUS, PURPUREO, BROCCHUS.

Goltzius en a publié quelques médailles, inconnues depuis lui.

FURIES. Il n'y a eu dans la Mythologie aucune divinité auſſi redoutée que les déeſſes appellées (*Iphig. in Tauris.*) par Oreſte *αἰνόπους θεὰς*, divinités ſans nom. Telle étoit l'idée affreuſe que les grecs s'en étoient formée. On n'oſoit même prononcer leur nom d'*Euménides*, malgré ſon origine douce & conſolante. Nous devons cependant reſtreindre cette puſillanimité au vulgaire ſeul & aux criminels perſécutés par les remords. Car Homère, Sophocle, Euripide, Eſchyle & les autres poètes en ont parlé ouvertement & dans le plus grand détail. L'auteur des hymnes d'Orphée n'a pas été plus craintif, comme on va l'apprendre des deux poëmes qu'il a conſacrés aux louanges des *furies.*

Hymne I. « Prêtez une oreille attentive à mes » chants : Tiſiphone, Alecton divine Mégère, déeſ- » ſes honorées dans tous les climats, occupées de » travaux perpétuels, & redoutables par vos » rugiſſemens terribles. Vous habitez une retraite » ſombre ſur les bords ſacrés du Styx. Tantôt » vous n'exaucez qu'avec lenteur les vœux des » humains ; tantôt vous faites éclater ſubitement » votre pouvoir dans les entrepriſes les plus » dangereuſes : ſouvent couvertes de peaux » de bêtes, animées par la fureur, vous » faites ſubir aux coupables les plus affreux tour- » mens. Vierges terribles, inviſibles comme l'air, » plus légères que le vent, & auſſi promptes que » la penſée, vous portez la terreur ſur la terre » & dans les enfers. En vain les mortels place- » roient-ils leur félicité dans la jouiſſance des » jours purs & des nuits paiſibles, dans la pratique » de quelques vertus, dans les exploits belli- » queux, ou même dans les graces de la jeuneſſe » & de la beauté : ces plaiſirs ne ſeront parfaits » que de votre aveu. Car vous êtes établies de » tous les temps pour juger les humains, & rien » n'échappe à vos regards perçants. Arbitres du » ſort, divinités redoutables par les ſerpens qui » flottent dans votre chevelure, & par les formes » terribles ſous leſquelles vous pourſuivez les » criminels, écoutez les prières de votre poète, » & ne permettez pas que les envieux de ſa gloire » puiſſent troubler ſa vie tranquille ».

Hymne II. « Écoutez-moi favorablement, ô » vous Euménides ! célèbres dans tout l'univers, » chaſtes filles de Jupiter-terreſtre & de l'aima- » ble Perſéphone aux beaux cheveux ; cette » déeſſe qui examine ſans ceſſe les actions des » mortels coupables. Douées de l'immortalité, » dépoſitaire du pouvoir de Perſéphone, bril- » lantes de l'éclat qu'elle répand ſur tout ce qui » l'environne, vous exécutez ſous ſes yeux, » toujours ouverts, les arrêts du ſort, & vous pu- » niſſez les impies. Le feu que lancent vos re- » gards, embraſe & dévore les ombres ſacrilèges, » dans la nuit épaiſſe où vous exercez de tant » de manières différentes vos fureurs vengereſſes. » Je vous adreſſe des vœux ardens, divinités » redoutables par les ténèbres qui vous envi- » ronnent, & les ſerpens qui ſiffient dans vos » cheveux, je vous en conjure, exaucez votre » poète ».

La multitude d'épithètes & d'idées acceſſoires dont chaque phraſe de ces poëmes eſt ſurchargée, y fait reconnoître le génie oriental. Cette fécondité n'a été reſtreinte que par le goût & le diſcernement des bons auteurs de la Grèce. Haſarderoit-

Digitized by Google

on beaucoup d'avancer que ces hymnes étoient chantés dans les myſtères & les initiations ? L'uſage des cérémonies ſecrettes avoit été apporté d'Égypte en Occident ; ſans doute qu'une partie des chants ſacrés avoit la même origine. Ces conjectures nous font regarder les hymnes du prétendu Orphée comme une production des premiers grecs, & une imitation des chants égyptiens. Cette idée avoit déjà été préſentée par le ſavant & le laborieux Jablonski.

Les deux hymnes que nous avons traduits ci-deſſus, énoncent clairement l'origine des Euménides. Ils leur donnent pour père Pluton (*hymn. in Perſephon.*), & Proſerpine pour mère. Ils appellent encore dans un autre endroit cette déeſſe mère des Euménides. Cependant aucun poète n'a ſuivi cette ancienne tradition. Héſiode qui paroît ſi verſé dans la Théologie ancienne, a varié (*Theogon.* v. 185. *dies*, v. 42.) ſur ce point. Il raconte dans ſa Théogonie, que les *furies* nâquirent des gouttes de ſang répandues par Cœlus, lors de ſa mutilation ; & dans ſes *jours*, il leur donne pour mère la Diſpute, Ἔρις, pour former ſans doute l'étymologie d'*Erynnis*. Lycophron (dans *Caſſandre*) les dit filles de la Nuit, tradition qu'il avoit puiſée dans Euripide (*Hercules furens*, v. 834.), & dans Eſchyle (*Æſchyl. Eumenides.*) D'autres auteurs donnent à la Nuit un coopérateur (*Servius in Virgil.*) ; & c'eſt l'Achéron : Saturne & Evonyme les engendrèrent, ſelon Epiménides, poète crétois. Dans Œdipe à Colone enfin, Sophocle aſſure que les *furies* étoient filles de la Terre & des Ténèbres ; & Hygin a ſubſtitué l'Air aux Ténèbres. Il eſt difficile de prendre un parti dans une ſi grande variété d'opinions.

Le jour de leur naiſſance a été fixé plus unanimement chez les grecs & les romains. Héſiode (*dies* v. 39.) défend à l'agriculteur d'entreprendre quelque ouvrage le cinquième jour des lunes, parce qu'il étoit conſacré aux Euménides. Virgile (*Georgic. I.* v. 278.) qui a imité le vieillard d'Aſcra, explique ainſi ſa penſée :

„ *Ipſa dies alios alio dedit ordine luna*
„ *Felices operum. Quintam fuge : pallidus Orcus,*
„ *Eumenideſque ſatæ : tum partu terra nefando*
„ *Cœumque, Japetumque creat, ſævumque Typhœa,*
„ *Et conjuratos cœlum diſcindere fratres* „.

Le nombre cinq, ſelon Servius, étant conſacré à Minerve qui n'avoit point engendré, on avoit placé au cinquième jour des lunes la naiſſance des êtres ſtériles, tels que les géants, les *furies*, &c.

On conçoit en effet qu'elles étoient toujours vierges, ἀειπάρθενοι, comme elles ſont appellées dans Suidas. De-là naît la difficulté que trouve Servius à expliquer ce vers de Virgile :

.... *Ferreique Eumenidum thalami.... furiæ*, dit-il, *numquam nupſerunt.* Apollon, dans Eſchyle (*Eumenides* v. 82.), leur reproche cette ſtérilité comme un vice ; il les appelle vierges abominables, vieilles filles. Il aſſure qu'aucun dieu, aucun mortel même, aucun être animé n'avoit recherché les faveurs des Euménides, parce qu'elles avoient toujours été un objet d'horreur pour les immortels & pour les hommes. Ovide (*Metam. X.*), & Stace (*Thebaïd.* 8.) cependant les ont traitées avec moins de rigueur. Ils avouent tous les deux que les ſons de la lyre leur avoient arraché des larmes, lorſque le malheureux Orphée pénétra dans les enfers pour demander ſon épouſe à Pluton.

„ *Talia dicentem, nervoſque ad verba moventem,*
„ *Exangues flebant animæ.....*
„ ..... *Vidi egomet lanata inter carmina turpes*
„ *Eumenidum lacrymas, iteratoque penſa ſororum* „.

Photius a conſervé un fragment de Ménandre, qui ne s'accorde pas mieux avec l'inflexibilité qu'on leur ſuppoſe. Il nous apprend que le cœur de Tiſiphone ne fut pas à l'abri des traits de l'amour. Ayant vu dans ſes courſes le jeune Cythéron endormi auprès du mont Aſtère, cette *Furie* en devint amoureuſe. Elle lui déclara ſa paſſion, mais ſans ſuccès. Irritée d'un refus auſſi humiliant, Tiſiphone détacha un ſerpent de ſa chevelure, & le jetta à la tête de l'infortuné Cythéron. Ce reptile s'entortilla au cou de la victime, & l'étrangla. Les dieux n'approuvèrent pas la vengeance de la *Furie* ; mais ils ne reſſuſcitèrent pas Cythéron. Ils ſe contentèrent de donner ſon nom à la montagne voiſine.

« Ménandre, ajoute froidement l'abbé Banier » (*Mém. acad. inſcript. IV. Fioué.*) auroit pu » épargner aux dieux les frais de cette méta» morphoſe, puiſque la vue ſeule de Tiſiphone » auroit ſuffi pour pétrifier l'homme le plus paſ» ſionné ».

Tiſiphone reſſentit ſeule le pouvoir de l'amour, quoiqu'elle eût pluſieurs ſœurs. On en compte ordinairement trois, Tiſiphone, Alecton, Mégère. Les hymnes d'Orphée n'en reconnoiſſent pas un plus grand nombre, & ils ont été ſuivis en cela par tous les écrivains. Sophocle ſeul (*Hercules furens*) en nomme une quatrième. C'eſt Λύσσα, qui ſignifie *rage*, ou colère. Cette licence poétique ne peut être juſtifiée que par les privilèges des allégoriſtes. Platon (*De ſerâ numinis vindictâ*) a beſoin d'une ſemblable juſtification, lorſqu'il réduit les trois *furies* à une ſeule, Adraſtia, fille de Jupiter & de la Néceſſité. Il donne à elle ſeule le pouvoir de pourſuivre & de raſſembler les

les ames errantes & vagabondes, & de les entraîner dans les ſombres priſons du Tartare. *Adraſtia* n'étoit cependant qu'un ſurnom donné à Némeſis, après la conſtruction du temple élevé par Adraſte à cette redoutable divinité. Quelques auteurs enfin en petit nombre n'en ont compté que deux, à cauſe des deux ſtatues d'Euménides, qu'avoit fait à Athènes le célèbre Scopas. Elles étoient d'une pierre tranſparente, appellée λυχνίτης, qui eſt le gypſe demi-tranſparent, ou l'*alabaſtrites* des romains.

La première place eſt toujours accordée à Tiſiphone, peut-être à cauſe de l'étymologie du nom qu'elle porte : Τίσις & φόνος, *ultio cædis*. On la croyoit prépoſée en particulier à la punition des meurtriers, dont le crime a toujours été regardé comme le plus grand de ceux que les hommes commettent. Lorſqu'Euripide (*Iphig. in Taur. v.* 963.) parle de l'aînée des *furies*, un commentateur l'entend de Tiſiphone. Servius (*Æneid.* 6. 605.) a expliqué de même le vers de Virgile, où elle eſt appellée *furiarum maxima*. Fulgence le mythologue (*Mythol. lib. I. furia.*) a rapporté une autre étymologie du nom de Tiſiphone, *quaſi* τίτων φονή, *id eſt iſtarum vox*. Des explications auſſi malheureuſes ſont très-propres à éteindre le goût pour les recherches étymologiques.

Cet écrivain a fait plus ſagement, de rapporter l'ancienne étymologie d'Alecton : *a* privatif & λήγω, *quieſco ; ennemie du repos*, c'eſt en effet un nom bien expreſſif pour une *furie*. Mais nous doutons qu'il ait été auſſi heureux pour celui de Mégère, *quaſi* μεγάλη ἔρις, *id eſt, magna contentio* : voici la liaiſon extraordinaire qu'il donne à ces trois racines : *primum eſt ergò non pauſando furiam concipere ; ſecundum eſt, in vocem erumpere ; tertio, jurgium protelare*.

Avec plus de retenue que Fulgence, nous aurons de la peine à découvrir pourquoi Orphée & l'auteur des Argonautes ont appellé Mégère, Δῖα, déeſſe, ou divine ; quoique ſes ſœurs puſſent revendiquer ce titre avec le même droit. Ce n'eſt ſans doute qu'une ſimple épithète, & l'on perdroit à y chercher un ſens propre, un temps que des recherches plus importantes doivent remplir.

Le nom d'Ἐρινύς, *furioſa*, eſt le plus ancien qu'aient porté les *furies* ; il fut changé en celui d'Εὐμενίδες par les athéniens, lorſque ces divinités eurent pardonné au malheureux Oreſte. Εὐμενὴς, bienveillant, propice, exprima la reconnoiſſance des athéniens. (*Suidas.*) Mais les grammairiens ont trouvé cette origine trop ſimple, & ont eu recours à l'antiphraſe, figure qui ne peut être d'uſage que dans le ſarcaſme, ou dans l'ironie. L'euphémiſme qu'ils ont encore appliqué au mot d'*Euménides*, n'eſt pas mieux employé. On cherchoit, diſoient-ils, à ſe les rendre propices en les appellant divinités douces, & bienfaiſantes. Le changement de nom fait par les athéniens, après l'expiation du meurtre de Clytemneſtre, n'offroit-il pas une étymologie ſimple & naturelle ? Ces deux qualités ne devroient-elles pas fixer les étymologiſtes, ſi leur ſcience vaine & futile méritoit d'avoir des principes ! Au reſte, quelque redoutable que fût le nom d'Euménides, il a fourni un jeu de mots au poète Auſone ſur la mort d'Hylas. (*Epigram.* 93.)

„ *Aſpice quam blandæ necis ambitione fruatur,*
„ *Lethifera experiens gaudia pulcher Hylas.*
„ *Oſcula & infeſtas inter moriturus amores,*
„ *Ancipites patitur Naïadas Eumenidas.*

Plus reſpectueux, les athéniens (*Suidas.*) n'oſoient encore prononcer ce nom, malgré l'euphémiſme prétendu qui l'avoit fait naître ; ils donnèrent aux *furies* le nom de déeſſes ſévères ou vénérables, Σεμναὶ. Philémon, auteur comique, a cru que ce nom convenoit à d'autres divinités, mais ſans aucun fondement, & il n'a été ſuivi de perſonne. Ariſtophane (*Ranæ*, v. 471.) les appelle *les chiens du Cocyte*, Sophocle, *les chiens inévitables* (*Electra*, v. 1405.), & Apollonius, *les chiens de Jupiter*. (*Argonaut.*) Ce mot de *chiens* étoit générique chez les grecs, & ſervoit à exprimer tout ce qui étoit redoutable. Lucain, à leur exemple, l'a employé dans le même ſens, en parlant des Euménides : *Stygiaſque canes in luce ſuperna deſtituam*. Servius (*Æneid. lib. III. de harpiis.*) dit à ce ſujet, que ces divinités vengereſſes portoient des noms différens, ſelon les diverſes contrées qui étoient ſoumiſes à leur puiſſance. On les appelloit dans l'air *diræ* & *aves* ; *harpiæ* ſur la terre, & dans les enfers *canes* & *furiæ*. Quelques grammairiens font venir ce dernier nom du mot *furva*, qui déſigne les couleurs ſombres avec leſquelles on les peignoit ordinairement.

N'oſant pas articuler le nom des *furies*, les grecs y ſuppléoient, comme nous l'avons vu, par des épithètes honorables, ou relatives à leur culte & à leur forme. Tantôt on les appelloit ἄοινοι, abſtèmes, parce que le vin étoit proſcrit de leurs ſacrifices : (*Sophocl. Electr. Euripid. Oreſt.*) πολύπους, πολύχειρ, *multipedes, multimanus*, πτεροφόροι, κυανόπτερις, *alas geſtantes, cæruleo aſpectu*, à cauſe des traits ſous leſquels on les repréſentoit : tantôt enfin κακόμηνις, χλαινοπόδιοι, θυμόδηκτοι, *maleſuada, ſantes punientes, animum vorantes*, & χαλκίποδες, *æreis pedibus*, parce que telles étoient leurs redoutables fonctions, & que la lenteur avec laquelle la juſtice divine punit les coupables, lui a fait ſuppoſer des pieds d'airain.

Les anciens grecs ne donnoient pas aux *furies* une forme auſſi hideuſe. Pauſanias (*Attica*) en eſt témoin. Il nous aſſure que les ſtatues des

divinités infernales, & des Euménides en particulier, élevées dans l'aréopage, n'offroient rien de repouſſant, & que le poëte Eſchyle imagina le premier d'entrelaſſer des ſerpens dans leurs cheveux. Une ancienne tradition nous a conſervé le ſouvenir de l'effet étonnant que produiſit ſur le peuple, & même ſur les magiſtrats d'Athènes, l'apparition ſubite des *furies* introduites dans les tragédies de ce poëte. Quelques femmes moururent de frayeur, & d'autres accouchèrent avant terme.

Quoi de plus affreux en effet, que les portraits des *furies* tirés des poëtes. Tous (*Virgilius, Tibul. Eleg. III. lib. I. Stat Theb. lib. I. Rapt. Prof. lib. I.*) s'accordent à leur donner des ſerpens pour coëffure, ou au moins à les mêler à leurs cheveux.

„ *Cæruleoſque amplexæ crinibus angues.*
„ *Tiſiphoneque impexa feros pro crinibus angues.*
„ *Centum illi flantes obumbrant ora ceraſtæ.*
„ ..... *Crinitaque fontibus hydris.*

Le viſage que ces animaux ombrageoient étoit noir avec des yeux enflammés.

„ ..... *Sedet intus abactis*
„ *Ferrea lux oculis; qualis per nubila Phœbes*
„ *A Thracia rubet arte labor. Suffuſa veneno*
„ *Tenditur, ac ſanie gliſcit cutis; igneus atro*
„ *Ore vapor quo longa ſitis, morbique, fameſque,*
„ *Et populis mors una venit* .....

Un collier formé par des couleuvres ſerroit leurs cous, & pendoit ſur leur ſein livide & décharné. *Torquata colubris*, dit Ovide (2 *epiſt.* 119.) C'étoit ainſi que les repréſentoit le maſque tragique, appellé Γοργόνειον.

Virgile (*Æneid.* 7. 561.) a donné des ailes de dragon aux *furies*. « *Alitibus ſtridentes anguibus alas* », & c'étoit l'opinion de quelques anciens poëtes. Mais Eſchyle, dans les Euménides, n'eſt pas du même avis. Il fait dire à la Pythie qu'elle a mal-à-propos confondu ces divinités avec les Gorgones qui étoient repréſentées avec des ailes. On n'eſt pas plus d'accord ſur le nombre de leurs mains & de leurs pieds, que les peintres ont ſagement réduits à deux. Cependant nous avons vu plus haut que Sophocle, dans Electre (*v.* 490.), leur en donne un grand nombre, & qu'il chante leurs pieds d'airain. Ces mains redoutables étoient armées de ſerpens & de torches enflammées. C'étoit ainſi qu'elles étoient repréſentées (*Suidas* προσωδία.) dans les tragédies, & dans Electre (*Electra* 1345) en particulier. La pâleur & la maigreur d'une vieille la font prendre dans Ariſtophane (*Plutus* 422.) pour une *furie* de tragédie, & l'on n'eſt détrompé qu'en ne lui voyant point de torches. Claudien (*Rapt. Prof. lib. I.* 49.) en parle dans ſa deſcription de Tiſiphone, *quatiens infeſta lumine pinum*, & dans ſon poëme contre Ruffin, *cinda facibus atris.*

Rien d'auſſi connu chez les poëtes grecs & latins, que la robe des Euménides. Elle étoit noire, ou rouſſe, c'eſt-à-dire, de couleur ſombre, & faiſoit proverbe dans la Grèce. *La robe des furies*, dit Lycophron, pour exprimer un vêtement noir & lugubre. Des taches de ſang étoient ſemées ſur cette tunique; & des ſerpens en formoient la ceinture ..... *Palla ſuccincta cruenta*, dans Virgile; & dans Stace *riget horrida tergo palla, & cærulei redeunt in pectora nodi.* (*Thebaid. lib. I.*)

Voilà les traits affreux ſous leſquels les anciens ont peint les Euménides. Ils ont quelquefois abuſé de leurs maſques pour commettre des crimes. Pauſanias (*Laconica pag.* 199.) nous a conſervé la mémoire de l'un d'eux, en racontant la mort de la fameuſe Hélène. Cette femme que ſa beauté & la guerre de Troye ont rendu ſi célèbre, ſe retira après la mort de Ménélas, à Rhodes, où commandoit Polixo ſa parente. Celle-ci voulant aſſouvir une vengeance perſonnelle, fit déguiſer ſes eſclaves en *furies*, & les envoya pour tuer la veuve de Ménélas. Elle étoit dans le bain lorſque cet ordre cruel fut exécuté. Elle en fut arrachée & pendue à un arbre. Le dictateur Camille ſe tira plus heureuſement d'une pareille embuſcade. Les femmes des Fidénates aſſiégées par ce général, voyant que leur ville alloit paſſer ſous la domination des romains, eſſayèrent de jetter la terreur dans leur armée en ſe déguiſant en *furies*. Elles parurent armées de torches, & entourées de bandelettes de divers couleurs. Mais, dit Florus (*de geſtis roman. l. I. c. XII.*), en rapportant ce ſtratagême, *habitus ille feralis everſionis omen fuit.*

Diogène Laërce raconte du cinique Ménédème, qu'il ſe plaiſoit à paroître ſous l'habillement des *Furies*, c'eſt-à-dire, avec une robe traînante & d'une couleur obſcure. Si nous en croyons Strabon (*lib. II.*), une nation entière portoit le même habillement, c'étoient les habitans des îles Caſſitérides. Nous omettons pluſieurs paſſages des anciens, relatifs à la robe des *Furies*, mais nous devons citer au moins les trônes que leur donne Eſchyle (*Eumen.* 514.). Il eſt le ſeul écrivain qui en ait parlé, à moins qu'on entende de ces trônes les *Thalami Eumenidum.* Nous croyons, ſans vouloir déprimer Servius & ſon interprétation, qu'on l'expliqueroit auſſi bien des ſiéges ou demeures affectées aux Euménides. D'ailleurs le fer qui en fait la matière, annonce aſſez par ſa couleur ſombre, des divinités redoutables.

Digitized by Google

Les médailles offrent ſouvent les *Furies* ſous différens coſtumes, M. Pellerin en a publié (*Mélanges II, pl.* 31.) une d'Aſpendus en Pamphylie, au revers de Gordien Pie. On y voit trois femmes grouppées debout, ayant chacune un boiſſeau ſur la tête, & tenant dans leurs mains des ſerpens avec des torches allumées. Une ſeconde d'Æzanis en Phrygie, eſt conforme au texte d'Eſchyle, qui appelle les *furies* Πολυπτίς. En effet la figure qui y eſt gravée (*Suppl. II. pl.* 8. *n°.* 7.) a ſix bras, dont quatre tiennent des torches allumées; le cinquième tient une patère, & le ſixième un ſerpent. Cette *furie* eſt debout, vêtue d'une longue robe, bordée de ſerpens. Sa chevelure en eſt remplie.

Les trois Euménides adoſſées debout, coeffées avec des voiles & des boiſſeaux, paroiſſent ſur une médaille du jeune (*Spanheim. Céſars de Julien.* 54.) Gordien, de Lyrba, dans l'Aſie mineure, & ſur une autre de Philippe frappée à Antioche de Syrie. Elles ſont accompagnées de deux chiens qui aboient. Sur la première médaille, l'une des *furies* tient des ſerpens, l'autre des poignards & la troiſième des torches. On voit ſur la ſeconde médaille, des torches dans les mains de l'une, un poignard & un fouet dans les mains de l'autre, & la troiſième tient une clef & un ſerpent. Dans le même ouvrage de Spanheim, on trouve une médaille de Maſtauta en Licie, ſur laquelle les *furies* ſont debout, vêtues de longues tobes, ſans voiles; mais coiffées avec le lotus. La première tient des torches, la ſeconde des poignards, & la troiſième une clef & un ſerpent. Une médaille d'Otacille Sevère, publiée par Séguin, & depuis par Haym (*tom. II. tab. XXIX. n°.* 1.), frappée à Laodicée, nous montre les Euménides debout, vêtues de longues tobes, adoſſées, voilées, portant des boiſſeaux & tenant des torches.

» Une médaille de Sabine, dit le comte de Caylus (*tom. IV. p.* 263.), inconnue à Vaillant, » offre les trois *furies* repréſentées par trois têtes » poſées ſur un ſeul corps, d'où ſortent de chaque » tête trois bras armés de flambeaux. Ce corps » eſt terminé en gaîne, & chacune de ces trois » têtes eſt ornée du boiſſeau. La légende porte » ΑΡΓΕΙΩΝ, & les Euménides d'Eſchyle apprennent que ces redoutables divinités étoient particuliérement adorées à Argos. « Cet antiquaire décrit enſuite une plaque d'or trouvée dans un tombeau hors de Rome, ſur laquelle eſt gravée une ſeule tête, avec trois viſages, portée par un corps drapé, dont ſortent trois jambes & ſix bras. Chaque bras tient un flambeau, & la tête eſt couronnée par un boiſſeau. On ne peut méconnoître les Euménides dans cette deſcription, & encore moins dans deux abraxas publiés par Macarius (*Tab. XIV. n°.* 17.). Ils portent chacun une *furie*, l'une ceinte deux fois avec la robe relevée aux genoux, l'autre une ſeule fois avec une longue robe détrouſſée. Elle a trois viſages, trois boiſſeaux & ſix bras. Quatre de ces bras, dans le premier abraxas, tiennent des torches, & les deux autres des ſerpens. Mais les deux derniers bras de la ſeconde figure ſont armés de fouets. Ebermayer (*Gemma. pag.* 210.), donne le nom d'Hécate à une ſemblable figure, dont la robe eſt détrouſſée, & les ſix bras armés deux à deux de torches, de poignards & de fouets.

Chifflet attribue aux *furies* trois têtes coiffées de ſerpens, qui ſont pendues à un arbre, ſur un abraxas. On pourroit les donner aux Gorgones avec autant de vraiſemblance, puiſqu'elles ne portent point de boiſſeaux; car cet attribut eſt preſque toûjours placé ſur les têtes des Euménides. Il nous apprend que ces divinités étoient ſoumiſes à Pluton, & qu'elles exécutoient ſes ordres. On ſait en effet que le boiſſeau devenu par la ſuite commun à tous les dieux, appartint dans le commencement à Sérapis ſeul, le Pluton des Egyptiens.

Les Etruſques, dont les monumens tiennent aux premiers temps de la Grèce, & dès-lors à l'époque de ſes communications avec l'Egypte, ont conſervé religieuſement cet attribut de Sérapis-Pluton aux Euménides. Nous en voyons une ou plutôt la réunion des trois dans la déeſſe Furina (*Mus. Etruſc. Gori. pag.* 193. *tab.* 125.), qui le porte ſur la tête. Elle a des aîles, un collier avec des bracelets, & elle tient des deux mains une torche allumée qu'elle eſt près de lancer. Les Etruſques ont ſouvent repréſenté les *furies* dans leurs monumens, mais leurs peintures varient à l'infini. Tantôt elles portent des lampes, des flambeaux, des lances, des épées, des haches, des marteaux même. Tantôt elles tiennent la lance armée d'un croc, ἅρπη (*ibid. tab.* 84. *n°.* 2.), qu'ils attribuoient à Perſée. Souvent ils leur donnent des habits courts ou retrouſſés avec des ceintures & ſans manches; ſouvent auſſi une longue robe bariolée de différentes couleurs, telle que l'a obſervée & dépeinte Buonarotti. Les Euménides paroiſſent encore ſur les monumens étruſques, les cheveux épars ou liés, avec un diadême, portant des aîles aux épaules ou à la tête. Elles ont enfin quelquefois les pieds nuds comme chez les Grecs; quelquefois auſſi, elles portent des ſouliers & même des cothurnes.

Les fonctions des Euménides étoient auſſi variées que les traits ſous leſquels on les peignoit. Leur pouvoir s'étendoit ſur tout l'Univers, ſelon Eſchyle (*Euménides* 953.), dans l'olympe, ſur la terre & dans les enfers. C'étoit les *furies* qui ſemoient la diſcorde parmi les humains, & qui allumoient dans le cœur des princes la ſoif de la guerre & des vengeances. Dans Virgile (*Enéid. lib. VII.*) Junon charge Alecton de répandre le trouble & l'effroi dans le palais d'Amate. Tiſiphone eſt employée par la même Déeſſe à cet

abominable uſage dans les Métamorphoſes & la Thébaïde (*Metam. lib. IV. Stat. lib. I.*). Nonnus dans les Dionyſiaques (*lib. XXXII. v. 100. lib. CXLIV. v. 255.*) les met deux fois ſur la ſcène, & les repréſente occupées tantôt à traverſer les deſſeins de Bacchus, tantôt à allumer la rage & la fureur dans le cœur d'Agavé. Cet emploi les a ſouvent fait confondre avec Bellone; car on croyoit que les Euménides préſidoient aux combats, comme l'apprend ce vers d'un poëte latin.

« *Dant alios furiæ torvo ſpectacula marti.* »

Long-temps avant lui Pindare avoit attribué la mort des deux fils d'Œdipe aux *furies* vengereſſes (*Olymp. II. v. 72.*).

Minerve, dans Eſchyle (*Euménides* 803.), les prie de ne point ſe courroucer contre les Athéniens & l'Attique, & ſur-tout de ne point affliger cette contrée par la diſette & la ſtérilité. Une *furie* aſſiſte au ſacrifice de Polyxène (*Mus. Etrus. Gori. tab.* 141.) ſur un tombeau Etruſque; mais elle détourne les yeux pour ne pas voir une ſi horrible offrande. Eſchyle, dans Agamemnon (*v.* 465.), dit que les dieux veillent ſur les meurtriers; mais que les *furies* ſont plus attentives encore à précipiter dans l'obſcurité les mortels préſomptueux, que les caprices de la fortune ont élevés contre toute vraiſemblance. C'eſt pourquoi ceux qui mouroient injuſtement, ou avant le terme preſcrit par la nature, leur adreſſoient des vœux, & leur remettoient le ſoin de venger leurs mânes. Nous voyons dans l'Iliade (*Iliad. lib. X.*), le père de Phœnix invoquer les *furies* contre ſon fils, ſouhaiter qu'il ne puiſſe jamais avoir de proſpérité, & les divinités infernales exaucer ſon vœu. Dans l'Odyſſée (*lib. II.*), Télémaque refuſe de renvoyer Pénélope chez ſes parens, de crainte qu'Ulyſſe ne l'en puniſſe un jour, & que les *furies* invoquées par ſa mère, ne le tourmentent impitoyablement.

Ajax près de ſe donner la mort, dans Sophocle (*Ajax flagel. v.* 846.), & dans Quintus de Smyrne (*Paralip. lib. V. v.* 470.), adreſſe ſes derniers vœux aux Euménides; il implore leur vengeance contre les Atrides, le fils de Laërte, & tout le camp des grecs. La malheureuſe Didon termine ſes imprécations contre Énée, en appellant les *furies* & les mânes à ſon aide : *& dira ultrices, & dii morientis Eliſæ.* (*Æneid. lib. IV.*) C'eſt ainſi que s'exprime la mère de Méléagre, au moment où elle va plonger dans le feu le tiſon fatal.

» *Ante ſepulchrales infelix aſtitit aras,*
» *Pœnarumque deæ triplices furiſlibus, inquit,*
» *Eumenides, ſacris vultus advertite veſtros,*
» *Ulciſcor.....*

Cicéron dit de Trebellius, *nam quid de Trebellio dicam (III. Philipp. n°. 299.), quem ulta videntur furiæ debitorum?*

Les parricides étoient de tous les criminels ceux que les Euménides pourſuivoient avec le plus d'acharnement. Les théâtres grecs, romains & françois ont retenti mille fois du récit de leurs vengeances. C'eſt pourquoi Tibulle les appelle *trajica Erinnyes.* (*Eleg. XX. lib. II.*) Le fils d'Agamemnon eſt celui dont les malheurs ont été chantés le plus ſouvent. Ayant vengé la mort de ſon père par la mort de Clytemneſtre, les *furies* le pourſuivirent en tout lieu. Il croyoit les voir ſecouer ſur ſa tête leurs ſerpens & leurs flambeaux. Il méconnoiſſoit tout ce qui lui avoit été cher. *Inanem mentis Oreſtem*, dit Stace (*Thebaid. I.*) *oppoſito rabidum Pylade vitaſſe Megeram.* Un préjugé favorable à l'humanité faiſoit croire aux grecs, que le ſang répandu ne pouvoit être expié que par du ſang. Car, dit Eſchyle (*Choephoræ* 398.), les *furies* menacent la vie du meurtrier, & exigent le crime par ſa mort. Oreſte, pour mettre fin à ſes tourmens, réſolut de ſe purifier par l'expiation. Ainſi l'avoient pratiqué les héros de la Grèce, Amphytrion, Hercule, Œdipe, Pélée & Thamon. Les pontifes n'avoient pas le pouvoir de purifier les meurtriers; on ne le croyoit accordé qu'à des princes renommés par leur juſtice. Ce fut de Théſée, le fléau des brigands & des pirates, qu'Oreſte implora l'aſſiſtance. Il commença par ſe couper un doigt, afin d'offrir du ſang aux redoutables *furies*. Depuis cet inſtant il les vit encore dans ſes ſonges, mais ayant quitté leurs habits lugubres pour en revêtir de blancs; il continua ſa route & vint à Athènes. Là Théſée le purifia par des ablutions & des ſacrifices multipliés.

Les poëmes des anciens ſont preſque les ſeuls monumens qui nous aient conſervé la mémoire de cette expiation. Cependant on voit dans la collection de M. Hamilton (*vol. II. pl.* 30 & 41.) deux vaſes étruſques, dont les deſſins ſont relatifs aux fureurs d'Oreſte. Il eſt à genoux dans le premier ſur une pierre tirant une épée du fourreau. Deux *furies*, avec des coëffures de ſerpens & de longues robes, ſecouent ſur ce malheureux prince, l'une un grand flambeau, & l'autre deux petites torches. Le ſecond deſſin nous l'offre aſſis ſur un autel, les mains derrière le dos, & dans une attitude fort extraordinaire. Une *furie* vêtue de noir, avec des aîles & des ſerpens dans ſa chevelure, paroît à mi corps au bas de l'autel. Elle regarde ſa victime, & la menace avec un ſerpent qu'elle tient de la main droite. On voit devant l'autel un dioſcure, un roi tenant un ſceptre & une jeune fille. Ce n'eſt pas ici le lieu de chercher ſi ces deux perſonnes ſont Électre & Ménélas, parce que cette diſcuſſion appartient aux commentaires ſur l'Oreſte d'Euripide.

Digitized by Google

Le parricide Alcméon ne fut pas moins célèbre chez les grecs. C'eſt pourquoi les romains donnèrent ſon nom avec celui d'Oreſte à Néron, lorſqu'il eût tué ſa mère. Les remords & les craintes de l'empereur égalèrent les fureurs des fils d'Amphiaraüs & d'Agamemnon. C'eſt (*in Neron.*) ainſi que les a décrit Suétone : « *Neque* » *tamen ſceleris conſcientiam, quanquam & militum* » *& ſenatus populique gratulationibus confirmaretur,* » *aut ſtatim, aut unquam ferre potuit, ſæpe confeſſus* » *exagitari ſe maternâ ſpecie, verberibus furiarum,* » *ac tædis ardentibus. Quin & facto per Magos* » *ſacro, evocare manes & exorare tentavit. Pere-* » *grinatione quidem Graciæ, Eleuſiniis ſacris,* » *quorum imitatione impii & ſcelerati voce præconis* » *ſubmoverentur, intereſſe non auſus eſt* ». Enhardi, par l'innocence de ſa vie, Antonin le pieux ſe préſenta à ces redoutables myſtères ; &, dit Jules Capitolin, il entra ſeul dans le temple de Cérès. Pour la conſolation de l'humanité outragée par les parricides, ajoutons au récit de Suétone quelques traits de Xiphilin. (*Epitome Dionif.*) « *Nero* » *nocturno tempore tanto metu conturbabatur, ut de* » *lecto repente proſiliret ; interdiu perterrefaciebant* » *eum tibicines auditi bellicum canere cum maximo* » *tumultu, quo in loco Agrippina oſſa ſepulta erant ;* » *quamobrem alio migrabat* ».

Ainſi les ombres de Septime-Sévère (*Xiphil. epitome Dionif.*) & de l'infortuné Géta, armées de poignards, pourſuivoient le farouche Caracalla, meurtrier de ſon frère, lorſqu'il offroit en vain des ſacrifices aux mânes de ſon père & de Commode. Ainſi, Gallus, frère de l'empereur Julien (*Amm. Marcel.* 14.) voyoit dans les intervalles que lui laiſſoit une maladie aiguë, les ombres de ceux qu'il avoit fait périr en ſi grand nombre, le ſaiſir & le livrer au fouet des Euménides. Pline l'ancien (*lib. XIV. cap. XXVIII.*) a comparé le ſommeil troublé que l'ivrognerie occaſionne, à ces ſonges effroyables des criminels ; il l'appelle élégamment *furiales ſummi*. Un volume entier ne ſuffiroit pas pour rapporter tous les traits de l'hiſtoire ancienne (*Dion. Haly. lib. V. & VIII.*) dans laquelle on voit les *furies* vengereſſes pourſuivre les coupables ſur la terre, ou empêcher des attentats & des trahiſons par des apparitions ſubites, & des menaces effrayantes.

Quelque terribles que fuſſent cependant leurs fonctions ſur la terre, elles en exerçoient dans les enfers de plus redoutables encore. Elles étoient chargées de purifier les ames des mortels, à l'inſtant où par l'ordre de Proſerpine elles quittoient leur priſon. Stace, parlant d'Amphiaraüs qui étoit deſcendu vivant ſur les ſombres bords, dit de ce devin célèbre (*Thebaid. lib. VIII.*) :

» *Necdum illum aut trunca luſtraverat obvia taxo*
» *Eumenis, aut ferro Proſerpina poſte notarat*
» *Cæſibus ad ſumptum funëris* ».

Gori nous en donne un exemple dans ſon *Muſeum etruſcum*. (*Tab.* 175.) On voit ſur un marbre des *furies* qui tiennent des torches, & ont un regard menaçant. D'autres *furies* portent des lampes & les élèvent au deſſus des tombeaux, pour purifier les ames des corps qui y étoient renfermés.

Les ames leur étoient enſuite remiſes par Mercure après le jugement irrévocable, s'il n'avoit pas été favorable à ces ombres. (*Muſ. etruſ. pag.* 191. *tab.* 81.) Elles les précipitoient ſur-le-champ dans les gouffres du Tartare, où elles employoient, pour les tourmenter, les plus durs & les plus cruels ſupplices. L'imagination des poëtes s'eſt épuiſée à les décrire ; mais ils ſont ſi connus, que nous n'oſons les répéter.

Théſée & Pirithoüs furent livrés à leur reſſentiment, & elles les tourmentèrent juſqu'à l'arrivée d'Hercule. L'une d'elles eſt ſans ceſſe occupée à effrayer Tantale. Par ſes cris & ſes menaces elle l'empêche de toucher aux mets qui ſont placés devant lui. (*Æneid. 6.*)

» ..... *Furiarum maxima juxta*
» *Accubat & manibus prohibet contingere menſas,*
» *Exurgitque facem attollens atque intonat ore.*

Si l'on étudie les monumens étruſques, on verra les dieux Cabires ſe joindre aux *furies* pour tourmenter les criminels. Dempſter nous a conſervé le deſſin d'un tombeau (*Etruria regalis tab.* 88.) fait dans l'Étrurie, ſur lequel on voit pluſieurs coupables déchirés & brûlés par les Euménides. Auprès d'elles eſt placé un Cabire armé d'un couteau & d'un crochet à pluſieurs branches. Il s'approche avec ces terribles inſtrumens d'un malheureux qui eſt pendu par les mains.

Chargées de purifier les morts, & de les conduire au ſéjour qui leur étoit deſtiné, les *furies* devoient naturellement conduire les chars d'Amphiaraüs deſcendant aux enfers, & de Pluton enlevant Proſerpine. C'eſt pourquoi Claudien a remis à Alecton le ſoin de faire paître les chevaux de ce dieu, de les atteler à ſon char & de les guider dans leur courſe. (*Rapt. Prof. l. I.*)

» *Jamque viam Pluto ſuperas molitus ad oras,*
» *Germani monitu : torvos inviſa jugales*
» *Alecto temone ligat, qui paſcua mandunt*
» *Cocyti, pratiſque Erebi nigrantibus errant ;*
» *Stagnaque tranquilla potentes marcida Lethes,*
» *Ægra ſoporatis ſpumant oblivia linguis.*

Elle paroît ſur des vaſes étruſques, tantôt en conduiſant les chevaux du raviſſeur de Proſerpine ; tantôt ceux d'Amphiaraüs, dont elle entraîne les

courſiers. (*Muſ. Guarnacci, tab. III. n°. 1, & tab. XII.*) On ne peut méconnoître dans le ſecond deſſin une Euménide, car elle eſt repréſentée avec une torche & des ailes étendues.

Les habitans de l'Étrurie gravoient encore ſur leurs monumens ces divinités devant les chevaux qui traînoient (*Muſ. etruſc. pag.* 326. & 192.) les nouveaux mariés, & la pompe nuptiale. Ils croyoient que les Euménides aſſiſtoient à la célébration du mariage, pour punir celui des deux époux qui briſeroit ces nœuds ſacrés. C'eſt pourquoi ils les plaçoient à la tête du cortège, armées de torches, de poignards, &c. On en voit une dans Dempſter tenant l'harpé & debout, préſidant à des noces qui ſe célébrent (*Etrur. Reg. tab. LXXXIV. n°* 2.) devant la porte d'un maiſon, ſuivant l'uſage des étruſques. Ils avoient puiſé cette tradition dans les mêmes ſources que les premiers grecs. Car nous en trouvons des traces dans Eſchyle & dans Sophocle. Le premier attribue aux *furies* (*Eumenid.* 836.) une inſpection ſpéciale ſur les noces & les enfans qui en ſont les fruits. Electre dans le ſecond implorant le ſecours des divinités infernales, pour aider Oreſte à punir le meurtre d'Agamemnon & l'adultère d'Égyſte, aſſure que les Euménides veillent ſur les aſſaſſins, & ſur ceux qui ſouillent la couche nuptiale. Quintus de Smyrne (*Paralip. lib. XII. v.* 539.) fait dire à Caſſandre, dans ſes lamentations ſur la priſe de Troye, qu'elle voit courir dans cette ville livrée au pillage, les *furies* irritées du mariage criminel d'Hélène. Ovide & Juvenal, chez les latins, ont ſuivi cette tradition. Le premier dit des noces de Térée & de Progné (*Metam. lib. VII.*) :

» ..... *Non pronuba Juno*
» *Non hymenæus adeſt, illi non gratia lecto,*
» *Eumenides tenuere fuces de funere raptas.*
» *Eumenides ſtravere torum.*

Et le ſatyrique ſe déchaînant contre les mariages qui de ſon temps étoient preſque tous malheureux. (*Satyr.* 6.)

» ..... *Uxorem poſthume, ducis ?*
» *Dic quâ Tiſiphone, quibus exagitare colubris ?*

Les monumens des étruſques que nous venons de citer, nous obligent d'expoſer ici en détail, d'après le ſavant Gori (*Muſ. etruſc.* 190.), leur opinion ſur les *furies*, parce qu'elle nous aidera à découvrir la véritable origine de ces divinités. Les Euménides, ſelon eux, préſidoient à toutes les actions des hommes, bonnes ou mauvaiſes; pour récompenſer les premières & punir les ſecondes. Nous les voyons ſur les monumens de l'Étrurie, préſenter des palmes aux combattans, étendre les mains ſur leurs têtes, les exhotter & les encourager. Elles ſe préſentent avec un aſpect menaçant à ceux qui ſont près de commettre des actions criminelles, & leur lancent des flambeaux allumés. Elles aſſiſtent aux expiations, aux noces & aux jeux. Ces divinités enfin étoient aux ordres de Jupiter, étoient les miniſtres de ſa colère, les auteurs des bonnes actions, les vengeurs des mauvaiſes. Les égyptiens croyoient de même, que des génies céleſtes veilloient ſur les ames des hommes, & ne ceſſoient d'exciter leur volonté par de douces inſpirations, ou de les effrayer par la crainte des ſupplices.

Les étruſques & les anciens grecs reçurent ces notions par le moyen des colonies & des voyageurs. Mais les premiers les conſervèrent dans leur ſimplicité primitive. Les ſeconds les ſurchargeant d'ornemens fabuleux, fruits de leur brillante imagination, remplacèrent les génies par les Euménides. Ce n'eſt donc pas aux grecs qu'il faut recourir pour découvrir les ſources de la Mythologie, mais aux étruſques & aux égyptiens. Thémiſtius, orateur grec du IVe. ſiècle, nous a conſervé cette précieuſe tradition dans ſa harangue à l'empereur Valens. (*Orat.* 7.)

» Ce que je vais vous raconter, dit-il, eſt » de la plus grande vérité; il eſt extrait de la » doctrine des anciens Philoſophes..... » A des temps marqués par les deſtins, des ſubſ- » tances divines & éternelles, deſcendirent ſur » la terre pour l'utilité des hommes. Revêtues » de corps ſemblables aux nôtres, & non en- » veloppées de ténèbres, comme dit Héſiode, » elles ſe rabaiſsèrent au-deſſous de leur dignité, » pour ſe rapprocher de nous & de notre ſociété. » Au même inſtant des êtres d'une nature ſem- » blable, mais d'un caractère lâche & méchant, » engendrés & formés par le Cocyte & les » *furies*, pour le malheur des mortels, ſe ré- » pandirent ſur la terre. Ces génies malfaiſans » ne ſe plaiſent que dans les ſanglots & la dé- » ſolation, ne ſe raſſaſient jamais de ſoupirs, » & ſe nourriſſent de larmes. Ils ſont conti- » nuellement occupés à produire les tempêtes, » la peſte & les inondations, toutes les fois que » la fertilité & l'abondance enrichiſſent les hu- » mains ».

Ne reconnoît-on pas dans ce paſſage de l'orateur grec la doctrine des égyptiens ſur les génies ? Ne poſſédant aucun écrit de cette nation, nous ne pouvons conſulter que des témoins muets, les ſtatues. Nous les voyons ſouvent armées de fouets & d'inſtrumens de ſupplice. Harpocrate, c'eſt-à-dire, le ſoleil du printemps, s'en ſert pour chaſſer le redoutable Typhon, ou le génie malfaiſant. C'eſt ce que nous apprenons d'un morceau de Proclus, que Fabricius (*vol.* 8. *p.* 150.) a inſéré dans ſa bibliothèque grecque. S'adreſſant au

Digitized by Google

Soleil, il dit que, ſi le fouet, dont il eſt armé, peut menacer quelqu'un, les mauvais génies, ces ennemis occupés ſans ceſſe à nous nuire, peuvent & doivent ſeuls le redoutet. Ils adoroient d'ailleurs Hécate, ou l'emblême d'Iſis irritée, ſous une figure à trois viſages, armée de fouet; telle enfin que les gnoſtiques l'ont fait revivre dans les Abraxas. Les grecs ne s'attachèrent qu'au ſymbole de cette divinité emblematique, & des génies. Ils ignorèrent où firent diſparoître, ſous une multitude de fictions ingénieuſes, le vrai ſens & la doctrine ſecrette des égyptiens. De là ſortit le culte des Euménides, qui devint un des premiers dogmes de la Théologie grecque, après avoir fait une partie de la ſcience ſacrée des habitans de Thèbes & de Memphis. De là enfin découle naturellement l'explication de la médaille de Maſtaura en Lycie, rapportée plus haut, ſur laquelle les Euménides ſont coëffées avec le lotus.

Quoique cette origine des *furies* ait été préſentée par Gori, elle n'a jamais été développée avec autant de ſoin & d'évidence que dans cet article. On ne l'avoit cherchée juſqu'ici que dans des êtres moraux & intellectuels. C'eſt ainſi qu'ont agi les latins & les écrivains poſtérieurs. Voici les paroles de Cicéron (*de legibus lib. I. n° 29.*): » *Scelerum in homines, atque impietatum nulla* » *expiatio eſt. Itaque pœnas luunt non tam judicii* » *quæ quondam nuſquam erant, hodie multifariam* » *nulla ſunt, ut ſint tamen, perſæpè falſa ſunt:* » *ut eos agitent, inſectenturque furiæ, non arden-* » *tibus taedis, ſicut in fabulis, ſed angore conſcien-* » *tiæ, fraudiſque cruciatu*».

Lactance s'exprime ainſi ſur le même ſujet (*divini inſtitut. lib. IX. cap. XIX.*): « *Tres ſunt* » *igitur officius qui homines in omnia facinora* » *præcipitos agant; ira, cupiditas, libido. Prop-* » *terea poeta tres furias eſſe dixerunt, quæ mentes* » *hominum exagitant: ita ultionem deſiderat, cu-* » *piditas, opes, libido, voluptates*». (*Iſidorr lib. VIII. orig. cap. de furiis.*) Iſidore n'a fait que commenter ce texte de Lactance, & il a été copié par tous les mythologues ſuivans, ſans en excepter l'abbé Banier.

Ils ont mieux réuſſi à raſſembler tout ce que l'antiquité nous a laiſſé ſur le culte des *furies*. Ces divinités avoient des temples, des ſacrifices, des victimes, des prêtres & des rites particuliers. Le plus célèbre de leurs temples, étoit celui qu'on avoit bâti dans l'enceinte de l'aréopage, (*Pauſan. Attic.*) & dans lequel on obligeoit de ſacrifier tous ceux qui étoient renvoyés abſous après avoir été accuſés de crimes dignes de mort. Dans cet édifice étoient placées les ſtatues des Euménides, dont Pauſanias dit que leur aſpect n'avoit rien de repouſſant. Il offroit au contraire aux coupables & aux malheureux un aſyle ſacré dont ils ne pouvoient être arrachés. Les lacédémoniens, qui avoient pénétré dans Athènes, eſpérant ſurprendre cette ville, furent trop heureux de pouvoir s'y refugier, après que le dévouement de Codrus eut enlevé la victoire aux ſpartiates.

On trouvoit un ſecond temple & un bois dédiés aux mêmes divinités dans les environs d'Athènes. Œdipe & ſa fille Antigone les ont tendu aſſez célèbres par leur ſacrilège ignorance. (*Pauſan. Attic. pag. 59. Œdip. Colon. 125. 152. Eumenides 503. 803. Pauſan. Corinth. pag. 105. Pauſan. Achaica, pag. 447.*) Les ſicyoniens leur en avoient conſacré un autre ſur les bords du fleuve Aſopus. Dans la ville de Céryné en Achaie, Oreſte avoit élevé aux Euménides un monument de ſa reconnoiſſance. Le ſacerdoce de ce temple étoit confié à des femmes; & l'on avoit placé dans le veſtibule des ſtatues de marbre faites avec beaucoup d'art. Les habitans les prenoient pour les ſtatues des prêtreſſes. On redoutoit l'entrée de ce temple, parce que, ſelon l'opinion commune, la fureur & la crainte s'emparoient de ceux qui, étant coupables de meurtre, d'inceſte, ou d'autres crimes, oſoient y entrer, même par curioſité. Les Euménides étoient honorées particuliérement en Épire, cette région dans laquelle on plaçoit les portes & les fleuves de l'enfer. Ovide fait mention de ce temple dans un vers qui a donné aſſez long-temps la torture aux commentateurs.

« *Sæpe Paleſtinas jurat adeſſe deas.* »

Il étoit bâti à Paleſte, & non dans la Paleſtine. (*Feſt. lib. IV.*) Lucain a parlé de cette ville (*Pharſal. 5.*), lorſqu'il dit que Céſar marchant contre Pompée, aborda en Épire. » *Paleſtinas uncis confixit arenas.* »

L'Arcadie offroit encore aux voyageurs religieux deux temples conſacrés aux furies. Oreſte les avoit rendus fameux. Le premier étoit bâti auprès de Megalopolis, & étoit entouré d'un champ conſacré aux mêmes divinités. On croyoit qu'Oreſte avoit reſſenti dans cet endroit les premières atteintes de ſes fureurs après le meurtre de Clytemneſtre; & c'étoit dans le voiſinage qu'on voyoit ſur un tertre, appellé Acé, un doigt de pierre, monument de l'expiation du héros. Près d'Acé, un ſecond temple d'Euménides rappelloit cette rigoureuſe purification, & la viſion du fils d'Agamemnon, où elles lui apparurent vêtues de blanc. Ce temple portoit un nom analogue à l'action d'Oreſte, lorſqu'il y coupa ſa chevelure, & l'offrit aux dieux. Les habitans de l'Arcadie conſervoient encore treize ſiècles après, du temps de Pauſanias (*Arcad. pag. 509.*) le culte des Euménides, & ſacrifioient aux *déeſſes blanches*, & aux Graces.

Digitized by Google

A Tilphouſe, dans la même contrée, des prêtres, appellés *Héſychides*, étoient chargés du culte des Euménides. Leur temple, bâti dans l'Aréopage, étoit auſſi deſſervi par des prêtres dont on eſtimoit la naiſſance & les vertus. Nous l'apprenons de Démoſthène. Cet orateur (*Oratio in Med.*), faiſant ſon apologie, trouve fort extraordinaire qu'on oſe intenter une accuſation contre un homme à qui la république avoit confié une fonction ſi rédoutable & ſi importante. Car Eſchyle voulant flatter ſa patrie (*Eumenides* 1035.), chante dans les Euménides les malheurs d'Oreſte, la ſainteté des prêtres, & la célébrité du temple qu'elle devoit conſacrer au culte des *furies*. (*Œdip. Colon.* 152.) Sophocle parle d'un bois ſacré qui en étoit voiſin, & qu'arroſoit un ruiſſeau pur & limpide.

Ce temple & ce bois étoient ſi reſpectés, qu'on n'oſoit en approcher, ni les regarder en paſſant. On ſe gardoit même de penſer aux redoutables divinités, & de les nommer. A peine ſe permettoit-on de prononcer à leur occaſion quelques paroles de favorable augure. De là vint l'horreur qu'inſpira aux habitans du bourg de Colone, dans l'Attique, la vue du malheureux Œdipe, aſſis dans le bois des Euménides avec ſa fille Antigone. Ils ne ſe crurent en ſûreté, qu'après lui avoir fait expier ce ſacrilège par un ſacrifice ſolemnel. (*Œdip. Colon.* 482. 505.) « Allez, lui diſent-ils, apportez de l'eau de cette » ſource intarriſſable, puiſez-la dans des vaſes » précieux, dont vous ornerez les anſes de ban- » delettes de laine..... » Tournez vers l'Orient, faites en trois libations. » ..... Mêlez-y auparavant du miel; » mais gardez-vous de toucher au fruit de la » vigne..... Tenant enſuite un rameau » d'olivier, adreſſez vos vœux aux redoutables » déeſſes..... Suppliez-les vous-même, ou » employez l'organe d'un autre ſuppliant; don- » nez-leur le nom conſolant d'Euménides, & » rendez vous-les favorables par des prieres cour- » tes, prononcées à baſſe voix. Pourſuivez après » cela votre route ſans aucune crainte ». Sénèque a décrit dans ſon Œdipe, un ſacrifice offert aux mêmes divinités. Il ſemble être copié littéralement du poëme des Argonantes, où Médée fait des vœux & des offrandes pour la proſpérité de Jaſon ſon amant.

» *Hic ut ſacerdos intulit ſenior gradum.*
» *Haud eſt moratus, præſtitit noctem locus;*
» *Tunc foſſa tellus, & ſuper rapti rogis*
» *Jaciuntur ignes, ipſa funeſto integit*
» *Vates amictu corpus, & frondem quatit;*
» *Lugubris imos palla perfundit pedes.*
» *Squallente cultu mœſtus ingreditur ſenex,*
» *Mortifera eanam taxus aſtringit comam:*
» *Nigro bidentes vellere, atque atra boves*
» *Retrò trahuntur.....*

Tout étoit noir & lugubre dans les ſacrifices des *furies*. On choiſiſſoit le temps de la nuit & des lieux ſouterrains (*Eumenides* 1035. 1028.), pour les offrir, parce qu'on croyoit que ces divinités aimoient les flambeaux. On gardoit un profond ſilence; on ne ſe permettoit qu'un chant triſte & plaintif (*Eumenides* 329.), appellé l'*hymne des furies*, qui portoit la terreur dans les ames: mais on rejettoit avec ſévérité les inſtrumens & la lyre. Le vin étoit proſcrit de ces triſtes cérémonies, qui en avoient pris le nom de Νηφάλια; ainſi que les *furies* celui de ἄοινοι, abſtêmes, ou ſobres. Elles n'agréoient pour libations que le miel, le lait & l'eau. Les ſacrificateurs (*Suidas.*) étoient vêtus de robes noires. Les ſicyoniens leur offroient des brébis pleines & noires, & des fleurs au lieu de couronnes. (*Pauſan. Corinth.* 105.) Dans les fêtes appellées Εὐμενίδια, jours conſacrés aux Euménides, on n'admettoit pour les cérémonies que des hommes & des femmes libres, & d'une vie ſans reproche. Des jeunes gens, dit Philon, des familles les plus diſtinguées diſtribuoient au peuple des friandiſes, τραγήματα.

Les ſeules victimes agréables aux Euménides, étoient les brébis noires, &, ſelon Élien (*de animal. lib. X. cap. XXXIII.*), les tourterelles blanches. Nous n'avons pu trouver la raiſon pour laquelle ces oiſeaux leur étoient conſacrés, ainſi que la plante appellée Conyze (*Pulicaria*). Mais l'uſage où étoient les anciens, de faire des torches avec des branches d'arbres réſineux, aura fait conſacrer aux *furies* le cèdre & le genévrier (*Juniperus*), comparé au cèdre par Pline. (*Plin. lib. XXIV. cap. VIII.*) La ſtérilité prétendue de l'aulne, dont Ariſtote dit fauſſement, que la Crète ſeule en avoit vu produire des fruits, lui aura mérité le même honneur. (*Ruellius de ſtirp. natur. pag.* 165.) *Infelices*, dit Pline (*Plini. lib. XVI. cap. XXVI.*), en parlant de l'aulne, du peuplier, &c., *exiſtimantur, damnataque religione, quæ neque ferantur unquam, neque fructum afferunt.* Le chardon-béni, la bugloſe, le ſafran, le nerprun & le narciſſe étoient auſſi conſacrés aux redoutables déeſſes. Euſthate nous apprend, dans ſon commentaire ſur le premier livre de l'Iliade, que le nom de narciſſe dérivé, ἀπο τοῦ ναρκᾶν, *à torpore*, étoit analogue à la ſtupeur dans laquelle étoient plongés les coupables à la vue des Euménides. C'eſt pourquoi on couronnoit de narciſſe ceux qui leur offroient des ſacrifices. Le ſafran ne trouvoit ſa place que dans ces

ces mêmes cérémonies. *Infaustâ*, dit de cette plante (*pag.* 389.) Ruellius, d'après tous les anciens, *sacris omnibus & coronis, quoniam sit lugubris propter Croci metamorphosim.* Le sang que semblent repandre à l'instant où on les brise, le chardon béni (*enicus*), & la buglose (*anchusa*) les avoit (*ibid. pag.* 13.) peut-être fait joindre au safran. Quant au nerprun (*rhamnus*), son autre nom de *Persephonia*, analogue à la Junon des enfers, a pu le faire consacrer aux divinités infernales. Peut-être aussi ne leur a-t-il été consacré (*Ruellius pag.* 322.) qu'à cause de l'usage où étoient les anciens d'en attacher des branches aux portes & aux fenêtres, pour empêcher l'effet des enchantemens : rien n'est aussi confus & aussi fabuleux que les connoissances botaniques des grecs & des romains : c'est pourquoi aucune partie de cet article n'a demandé autant de recherches & de travail.

Les latins rendirent des hommages aux *furies*, mais sous le nom de la déesse *furina*. (*Cicero de natur. deor. lib. III. n°.* 32.—*Festus.*— *Varro de linguâ latinâ.*) Cette divinité étoit d'origine étrusque, & représentoit les trois Euménides réunies en un seul emblême. Les étrusques lui donnoient encore le nom d'*Ancharia*. Fondés par les premiers habitans de l'Italie, les romains en conservèrent le culte. Ils consacrèrent à *Furina* un temple & un bois dans la quatorzième région au-delà du Tybre. Ce bois ne put servir d'asyle au jeune Gracchus. Il s'y retira (*Plutar. vita Gracchi*) pour éviter la fureur du peuple qui venoit d'immoler son frère ; mais il en fut arraché & sacrifié au ressentiment de ses concitoyens. Nous voyons par ce trait combien le culte de *Furina* étoit affoibli dès le temps de ces malheureux tribuns. Elle avoit eu cependant des fêtes & des sacrifices, appellés *furinalia*, qui se célébroient dans le mois d'août, comme nous l'apprenons d'un calendrier gravé sur les anciens marbres. Un des quinze Flamines avoit même été attaché à son temple, & portoit le nom de *Flamen furinalis*. Mais, dit Varron (qui écrivoit sur la fin de la république) & la déesse & le prêtre étoient si négligés, que peu de personnes en connoissoient même le nom, *nunc vix nomen notum paucis.*

On trouve dans le *Musæum etruscum* (*pag.* 40.) plusieurs inscriptions latines, & plusieurs autels qui font mention des déesses *Furina* & *Ancharia*. La divinité adorée sous ces deux noms, & sans doute aussi sous celui de Bellone, voyoit couler le sang humain sur ses autels chez les étrusques.

On trouve sur les marbres de cette nation (*ibid.* 194.) des prêtres furieux, appellés *Bellonarii*, qui se battent, se blessent & s'égorgent au pied des autels & des statues d'*Ancharia*. Plusieurs anciens écrivains, Servius (*Æneid.* 8. 839.) & Arnobe en particulier, parlent des sacrifices sanglants offerts par les étrusques aux Euménides & aux mânes. Ils les appelloient *sacra Acheruntia*, & rapportoient leur institution à Tagès, qu'ils faisoient auteur de la science des Aruspices. C'est des étrusques que les romains avoient appris cette science. Elle suivit sans doute leurs armes victorieuses dans tout l'univers, car Mithridate ayant brûlé le bois consacré aux *furies* près d'Athènes, consulta les Aruspices sur ce sacrilège. Ils lui ordonnèrent d'immoler une vierge aux divinités offensées. (*Julius obsequens de prodigiis.*) Cet adroit politique leur obéit avec la soumission d'un prince religieux.

Tels furent chez les grecs, les étrusques & les romains l'origine, le culte & les attributs des Euménides. La superstition des égyptiens leur donna la naissance ; leur divinité fut reconnue ensuite de proche en proche, & adorée par tout l'univers.

FURINA, divinité des voleurs chez les romains, qui avoient établi en son honneur une fête nommée les *furinales*, *furinalia*, dont la célébration étoit marquée au sixième jour avant les calendes de septembre., c'est-à dire, le 26 août : quelques-uns cependant les placent au huit des calendes d'août, c'est-à-dire, le 25 juillet. Cette déesse avoit un temple dans la quatorzième région de Rome, & pour le desservir, un prêtre particulier qui étoit un des quinze Flamines de Rome ; c'étoit le *Flamen furinalis*. Près du temple étoit un bois sacré, dans lequel Caius Gracchus fut tué. Son nom vient du mot latin *fur*, un voleur. Cicéron (*de natur. deor.* III. 18.) croit pourtant que cette divinité est la même que les furies ; d'autant plus qu'il est parlé quelquefois des *Furines* au pluriel.

D'ailleurs, le bois où fut tué Caïus Gracchus, est appellé par Cicéron, cité plus haut, *lucus Furinæ*, bois de *Furina* ; & par Plutarque, dans la vie des Gracches, le bois des furies, Ἄλσος Ἐρινύων. *Voyez* FURIES.

FURINALES. *Voyez* FURINA.

FURINALIS Flamen. Voyez FURINA.

FURNIA, famille romaine, dont on n'a des médailles que dans Golzius.

FUSTIBALE.

Le *fustibale* étoit un bâton long de quatre pieds, au milieu duquel étoit attachée une fronde de cuir : on s'en servoit avec les deux mains, & il lançoit les pierres presque comme l'onagre.

FUSTUARIUM. Voyez BATON.

FUTILE ; c'étoit un vaſe fait en forme de cône renverſé, très-large par en haut, & ſe terminant en pointe par en bas, dans lequel on mettoit l'eau qui devoit ſervir aux ſacrifices de Veſta. Comme c'étoit une irréligion de laiſſer toucher ce vaſe à terre, on l'avoit fait de telle façon, qu'il ne pouvoit s'y poſer, ſans que l'eau ne fût renverſée. *(Servius ad Æn. lib. XI, v.* 338.)

FYLLA. *Voyez* ODIN.

Fin du Tome deuxième.

646236

Digitized by Google

Digitized by Google